235.677
R245o

Oeuvres Completes of
Saint Augustine

DATE DUE

Cardinal Spellman Library
Graymoor Ecumenical Institute
Garrison, New York 10524

DEMCO

37387000532398

Cette traduction est la propriété des Editeurs, qui se réservent tous leurs droits. Toute contrefaçon ou reproduction, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présente, sera poursuivie rigoureusement, conformément aux lois.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT AUGUSTIN

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE M. RAULX

Doyen de Vaucouleurs

TOME SEIZIÈME

ŒUVRES POLÉMIQUES : Pélagiens

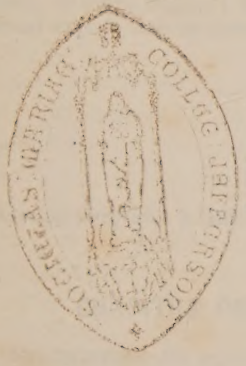

Je voudrais joindre ensemble saint Augustin et saint Chrysostome : l'un élève l'esprit aux grandes considérations ; l'autre le ramène à la capacité du peuple.

Boss. Ed. de Bar, XI, 441.)

MARIST SEMINARY
WASHINGTON, D. C.

BAR-LE-DUC

LOUIS GUÉRIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1871

This is the property of
Southern Evangelical Seminary
3000 Tilley Morris Rd., Matthews, NC 28105

déclarés de la grâce de Dieu donnée par Jésus-Christ aux grands et aux petits, sont déjà manifestement désignés par la réprobation universelle ; cependant par leurs écrits ils ne cessent de renouveler leurs efforts pour tromper les simples et séduire les imprudents. Lors même que nous n'aurions pas à craindre que quelque catholique ne se laissât prendre à cette hypocrisie de langage, nous devrions toujours répondre pour empêcher ces hérétiques et leurs adeptes de s'affermir dans leur funeste erreur. Mais comme ils ne cessent, semblables à des loups furieux, de rôder autour du bercail du Seigneur et d'en sillonner toutes les issues pour en arracher les brebis rachetées à si grand prix ; d'un autre côté, comme tous les évêques partagent avec vous, et sous votre haute prééminence, la sollicitude pastorale ; en ce qui me regarde, et puissamment aidé par le secours de vos prières auprès de Dieu, je fais tout ce que je puis dans la faible mesure de mes forces pour opposer le remède et la défense à la contagion et aux embûches dont leurs livres sont remplis. Les voyant emportés par une sorte de rage et de fureur, je me jette en travers, pour la guérir ou pour empêcher qu'elle ne fasse des victimes.

3. J'entreprends ici la réfutation de deux lettres. L'une aurait été adressée à Rome par Julien, comme moyen de rallier ses partisans ou de s'en faire de nouveaux. L'autre, signée par dix-huit évêques, tous fauteurs de l'hérésie, a été adressée, non pas à de simples particuliers, mais à l'évêque même de Thessalonique, afin de surprendre sa bonne foi et de l'entraîner, si c'était possible, dans le parti de l'erreur. Or, c'est à votre sainteté même que j'adresse ma réponse, en vous priant, non pas de vous instruire, mais de l'examiner, afin que je puisse corriger ce qui pourrait vous déplaire. Mon frère Alype ne m'a-t-il pas assuré que c'est vous-même qui aviez daigné lui confier ces lettres que vous teniez de la vigilante sollicitude de nos frères vos enfants? Je rends les plus vives actions de grâces à la sincère bienveillance que vous me témoignez en m'adressant ces lettres, dans lesquelles les ennemis de la grâce de Dieu ont indignement calomnié mon nom. Toutefois j'espère qu'au ciel le Seigneur me récompensera de ces outrages dont ils me déchirent à belle dent, et auxquels je m'expose avec joie dans le but d'arracher les enfants de l'Eglise aux séductions de Pélage, et de les jeter dans les bras du Sauveur Jésus en qui ils trouveront le salut et le bonheur.

CHAPITRE II.

PREMIÈRE CALOMNIE DE JULIEN. — LE LIBRE ARBITRE N'A PAS ÉTÉ DÉTRUIT PAR LE PÉCHÉ D'ADAM.

4. Répondons d'abord à la lettre de Julien. « Ces Manichéens, avec qui nous ne sommes « plus en communion, c'est-à-dire tous nos « adversaires, soutiennent », dit-il, « que le « libre arbitre a été détruit par le péché du « premier homme, qu'il n'est plus au pouvoir « de personne de mener une vie sage, et que « tous, sous l'aveugle nécessité de la chair, sont « irrévocablement soumis au péché ». Ce sont les catholiques qu'il gratifie du titre de manichéens ; à l'exemple de ce Jovinien qui, il y a peu d'années, soufflait une nouvelle hérésie en niant la virginité de Marie et en mettant le mariage des fidèles sur un pied d'égalité parfaite avec la virginité chrétienne. Pour se donner le droit de nous opposer cette doctrine, il nous accusait de condamner le mariage.

5. Le but véritable que se proposent ces nouveaux défenseurs du libre arbitre, c'est de soutenir qu'il suffit pour accomplir toute justice sans aucun besoin du secours de Dieu, et que c'est en lui-même et non pas dans le Seigneur que l'homme peut se glorifier [1]. Est-ce donc que jamais aucun de nous aurait soutenu que par le péché du premier homme le genre humain avait perdu son libre arbitre ? Il est une liberté qui a péri par le péché, c'est la liberté telle qu'elle existait dans le paradis terrestre, de posséder la pleine justice avec la liberté ; pour la recouvrer nous avons besoin de la grâce divine, selon cette parole du Sauveur : « Si le Fils vous rend libres, vous « serez alors vraiment libres [2] » ; et avec cette grâce nous sommes parfaitement libres de mener une sage et juste conduite. Le libre arbitre est si peu détruit dans le pécheur, que c'est par le libre arbitre que le péché est commis, surtout de la part de ceux qui pèchent avec délectation et par amour du péché, et alors ce qu'ils font ils ont le pouvoir de le faire et ils le font avec plaisir. Delà cette

[1] I Cor. I, 31. — [2] Jean, VIII, 36.

parole de l'Apôtre : « Lorsque vous étiez « esclaves du péché, vous étiez libres de la ser- « vitude de la justice ». N'est-ce pas affirmer clairement que s'ils ont pu se faire les esclaves du péché, ce n'est qu'en vertu d'une autre liberté? Ils ne sont donc libres de la servitude de la justice, que par la libre détermination de leur volonté ; mais quant à devenir libres de la servitude du péché, ils ne le peuvent que par la grâce du Sauveur. Voilà pourquoi l'admirable Docteur ajoute aussitôt : « Quel « fruit donc tiriez-vous alors de ces désordres « dont vous rougissez maintenant, car ils « n'ont pour fin que la mort? Mais à présent, « étant affranchis du péché, et devenus escla- « ves de Dieu, le fruit que vous retirez est « votre sanctification, et la fin sera la vie « éternelle [1] ». Il dit des Romains qu'ils sont libres de la servitude de la justice, et non pas qu'ils ont été arrachés à cette servitude ; au contraire, il ne leur dit pas qu'ils sont libres de la servitude du péché, dans la crainte qu'ils ne s'attribuent à eux-mêmes cette liberté ; il préfère les représenter comme ayant été arrachés à cette servitude, pour leur faire mieux sentir la vérité de cette parole : « Si le Fils vous délivre, vous serez véritable- « ment libres ». Si donc les enfants des hommes ne peuvent mener une vie sainte qu'autant qu'ils sont devenus les enfants de Dieu, comment notre adversaire ose-t-il attribuer au libre arbitre le pouvoir de vivre saintement? Ce pouvoir ne nous vient en effet que de la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur [2], selon cette parole de l'Evangile : « A tous ceux qui l'ont reçu il a donné « le pouvoir de devenir enfants de Dieu [3] ».

CHAPITRE III.

LA GRACE NE NOUS EST PAS DONNÉE EN VERTU DE NOS MÉRITES.

6. Peut-être seraient-ils tentés de répondre que la grâce est uniquement nécessaire pour avoir la puissance de devenir enfants de Dieu ; quant à mériter de recevoir cette grâce, il suffirait pour cela du libre arbitre, sans aucun secours de la grâce. Et en effet, c'est là, je crois, le moyen qu'ils ont imaginé pour saper par sa base la nécessité de la grâce : prétendre qu'elle nous est donnée selon nos mérites. Or, c'est ce moyen que je veux leur ravir ; et d'abord je leur refuse le droit de scinder la sentence évangélique, de manière à placer le mérite antérieur dans ces premières paroles : « Tous « ceux qui l'ont reçu » ; et dans la seconde partie la grâce, non plus donnée gratuitement, mais conférée en raison même du mérite antérieur : « Il leur a donné le pouvoir « de devenir enfants de Dieu ». Si je leur demande ce que signifient ces paroles : « Tous « ceux qui l'ont reçu », ils me répondront qu'elles signifient : « Tous ceux qui ont cru « en lui ». Eh bien! qu'ils apprennent de l'Apôtre lui-même que cette foi est aussi une grâce de Dieu : « Afin », dit-il, « que vous « demeuriez intrépides parmi tous les efforts « de vos adversaires, ce qui est pour eux la « cause de leur perte, et pour vous celle de « votre salut ; et cela vient de Dieu. Car c'est « une grâce qu'il vous a faite, non-seulement « de ce que vous croyez en Jésus-Christ, mais « encore de ce que vous souffrez pour lui [1] ». Croire en Jésus-Christ et souffrir pour lui sont donc deux grâces spéciales. L'Apôtre écrit également aux Ephésiens : « Que Dieu le « Père et le Seigneur Jésus-Christ donnent à « nos frères la paix et la charité avec la foi [2] ». Le Sauveur dit également : « Personne ne « peut venir s'il n'est attiré par mon Père qui « m'a envoyé ». Mais peut-être voudrait-on voir une différence entre ces paroles : « Venir à moi » et « croire en moi? » Pour dissiper cette illusion, le Sauveur, voyant que ses auditeurs étaient scandalisés de ce qu'il venait de leur dire de son corps et de son sang, ajouta : « Les paroles que je vous ai fait enten- « dre sont esprit et vie ; mais il en est parmi « vous qui ne croient pas ». L'Evangéliste continue : « Or, Jésus savait depuis le commence- « ment quels étaient ceux qui croiraient, et quel « était celui qui le trahirait, et il disait : Voilà « pourquoi je vous ai dit que personne ne « peut venir à moi s'il n'en a reçu la grâce de « mon Père [3] ». C'est-à-dire qu'il répéta sous une autre forme ce qu'il avait déjà dit : « Per- « sonne ne peut venir à moi s'il n'est attiré « par mon Père qui m'a envoyé ». Remarquons surtout que c'est au sujet de ceux qui croyaient et de ceux qui ne croyaient pas que Jésus-Christ formule cette maxime : « A « moins qu'il ne soit attiré par mon Père qui « m'a envoyé », ce qui revient à dire : « A « moins que mon Père ne lui en donne la

[1] Rom. VI, 20-22. — [2] Rom. VII, 25. — [3] Jean, I, 12.

[1] Philipp. I, 28, 29. — [2] Eph. VI, 23. — [3] Jean, VI, 44, 64-66.

« grâce ». En effet, c'est être attiré à Jésus-Christ que de recevoir la grâce de croire en Jésus-Christ. Ceux donc qui croient en lui reçoivent le pouvoir de devenir enfants de Dieu, par le fait même qu'ils croient en lui. Et si ce pouvoir n'était donné par Dieu, le libre arbitre seul serait impuissant à le produire, car il n'y a de libre dans le bien que ce qui a été tiré de la servitude par le Libérateur ; dans le mal, au contraire, la volonté jouit de son libre arbitre, et elle peut suivre l'attrait que le séducteur secret ou dévoilé lui a inspiré, ou qu'elle s'est inspiré à elle-même.

7. Ce serait donc une erreur de soutenir que « sous l'aveugle nécessité de la chair, tous « sont irrévocablement soumis au péché » ; et nous accuser de tenir ce langage, c'est assurément une calomnie. D'un autre côté, quand les hommes sont arrivés à cet âge où ils jouissent de leur libre arbitre, leur volonté peut fort bien les retenir dans le péché, et les précipiter d'un péché dans un autre. En effet, l'esprit tentateur n'agit en eux que pour leur faire commettre le péché, soit par ignorance de la vérité, soit par amour pour l'iniquité, soit tout ensemble par aveuglement et par faiblesse. Mais cette volonté qui est libre dans le mal, parce qu'elle s'y complaît, n'est pas pour cela même libre dans le bien, puisqu'elle n'est pas encore délivrée. L'homme ne peut vouloir le bien, à moins qu'il ne soit aidé par Celui qui ne peut vouloir le mal, c'est-à-dire par la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. En effet, tout ce qui ne se fait point selon la foi, est péché [1]. Dès lors, toute bonne volonté qui se soustrait au péché est une volonté fidèle, puisque le juste vit de la foi [2]. Or, c'est à la foi qu'il appartient de croire en Jésus-Christ. Et personne ne peut croire en lui, c'est-à-dire venir à lui, s'il n'en a reçu la grâce. Par conséquent, personne ne peut avoir une volonté juste, à moins que, sans aucun mérite précédent de sa part, il n'ait reçu la grâce véritable, c'est-à-dire la grâce gratuite dont Dieu seul est le dispensateur.

CHAPITRE IV.

LES PÉLAGIENS COMPROMETTENT LE LIBRE ARBITRE.

8. Cette doctrine révolte nos orgueilleux adversaires ; pourquoi donc ne voient-ils pas qu'en exagérant le libre arbitre ils le compromettent sérieusement ? Je crois que le principal motif qui les fait agir, c'est qu'il leur répugne de rapporter à Dieu la gloire du bien qu'ils peuvent faire. Toutefois Pélage craignit la sentence du jugement épiscopal de Palestine. Aussi quand on lui reprocha de dire que la grâce de Dieu nous est conférée selon nos mérites, il nia qu'il eût jamais émis une telle proposition, et frappa d'anathème ceux qui oseraient la soutenir. Et pourtant telle est bien l'erreur qui sert comme de principe à tous les ouvrages qu'il a composés depuis ; sans doute se trouvait-il trop heureux d'avoir échappé par le mensonge à une trop juste condamnation, ou bien se flattait-il de déguiser sa pensée sous des termes ambigus et obscurs.

[1] Rom. XIV, 23. — [2] Habac. II, 4.

CHAPITRE V.

SECONDE ET TROISIÈME CALOMNIES. — L'INSTITUTION DIVINE DU MARIAGE. DEVOIR CONJUGAL.

9. Continuons. « Nos adversaires », dit Julien, « soutiennent également que le mariage, « tel qu'il existe aujourd'hui, n'a pas été ins- « titué par Dieu ; telle est en particulier la doc- « trine d'Augustin, telle que je l'ai réfutée dans « quatre livres. Et ces paroles d'Augustin ont « été acceptées par nos ennemis en haine de « la vérité ». Une calomnie aussi manifeste mérite immédiatement de ma part une courte réponse ; plus loin il renouvellera cette accusation, et se mettra en mesure de nous combattre ; alors aussi j'engagerai contre lui une polémique proportionnée à l'attaque et aux lumières qu'il plaira à Dieu de m'accorder. Pour le moment j'affirme que le mariage a été institué par Dieu, soit quand il a été dit : « Voilà pourquoi l'homme quittera son père « et sa mère pour s'attacher à son épouse, et « ils seront deux dans une seule chair [1] » ; soit quand il a été dit : « La femme est unie « à l'homme par le Seigneur [2] ». Aujourd'hui comme sous l'ancienne loi l'homme s'attache à sa femme, et ils sont deux dans une seule chair. Quant au mariage, tel qu'il existe aujourd'hui, les Juifs demandèrent au Sauveur s'il était permis de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce puisse être. Le Sauveur leur répondit par les paroles que je viens de citer, et ajouta : « Ce que Dieu a uni, que « l'homme ne le sépare pas [3] ». Nous retrou-

[1] Gen. II, 24. — [2] Prov. XIX, 14. — [3] Matt. XIX, 3-6.

vons ce passage de la loi sur les lèvres de l'apôtre saint Paul, lorsqu'il rappelle aux époux l'ordre d'aimer leurs épouses [1]. Malheur à moi si jamais dans mes livres j'avais pu enseigner une doctrine opposée à des témoignages aussi formels ! Mais ce qu'il a lu, soit qu'il ne l'ait pas compris, soit plutôt par malveillance, il n'a rien négligé pour le dénaturer. Quant à celui de mes ouvrages auquel il a répondu par quatre livres, je l'ai composé depuis la condamnation de Pélage et de Célestius. Je fais cette remarque, parce qu'il avance que mes paroles ont été adoptées par ses ennemis en haine de la vérité; ne faut-il pas qu'on sache que ce n'est pas à cause de mon livre que ces nouveaux hérétiques ont été condamnés comme ennemis de la grâce de Jésus-Christ? Or, ce livre dont je parle, loin d'être une attaque à l'institution divine du mariage en est la justification.

10. Julien ajoute : « Nos adversaires sou-« tiennent que le mouvement des sens et « l'union des époux sont l'œuvre du démon ; « de là ils concluent que les enfants, malgré « l'innocence de leur origine, naissent coupa-« bles, et que cette culpabilité est l'œuvre, « non pas de Dieu, mais du démon, puisque « c'est de l'union diabolique des époux que « naissent ces enfants. Une telle doctrine ne « sent-elle pas évidemment le Manichéisme ? » Je réponds : De même que nous soutenons l'institution divine du mariage en vue de la génération légitime des enfants, de même nous disons que la génération n'aurait jamais eu lieu, même dans le paradis terrestre, sans le mouvement des sens et l'action des époux. Mais, en dehors du péché, ce mouvement et cette union auraient-ils été accompagnés de cette honteuse concupiscence qui règne aujourd'hui ? Telle est la question ; nous la traiterons plus tard, si Dieu nous en fait la grâce.

CHAPITRE VI.

LES PÉLAGIENS PROCLAMENT SANS RÉSERVE L'INNOCENCE DE L'UNION CONJUGALE.

11. Que veulent donc nos adversaires, que prétendent-ils, où veulent-ils en venir ? Ils nous le révèlent assez clairement, quand ils nous accusent de dire que « les enfants dont « la naissance ne saurait être que très-inno-« cente, naissent cependant coupables, et « qu'ils ont pour auteur, non pas Dieu, mais « le démon, puisqu'ils naissent de cette union « diabolique ». Jamais nous n'avons appelé diabolique l'union des époux, et surtout des époux chrétiens, puisqu'elle a en vue la génération des enfants, qui plus tard seront régénérés dans les eaux du baptême. Jamais également nous n'avons soutenu que les hommes comme tels eussent le démon pour auteur ; Dieu n'est-il pas le créateur de toutes choses ? Et cependant nous affirmons que par suite du péché originel, les enfants, même issus de parents chrétiens, naissent coupables, comme l'olivier sauvage naît de l'olivier franc. Par conséquent ces enfants restent soumis à l'empire du démon, jusqu'à ce qu'ils renaissent en Jésus-Christ. Le démon est donc l'auteur de la faute, mais il n'est pas l'auteur de la nature. Nos ennemis, au contraire, soutiennent qu'il ne saurait être question pour ces enfants ni de péché originel ni de servitude du démon. Mais en cela que font-ils autre chose que leur refuser cette grâce de Dieu par laquelle, selon l'Apôtre, « Dieu nous a délivrés de la puissance des « ténèbres et transférés dans le royaume de « son Fils bien-aimé [1] ? » Ainsi donc ces enfants ne leur paraissent soumis à aucune puissance des ténèbres, même avant tout secours du Dieu libérateur, et sous prétexte d'exalter l'œuvre du Créateur, ils détruisent la miséricorde du Dieu rédempteur. Et parce que nous célébrons les effets de cette miséricorde dans les grands et les petits, Julien s'écrie que nous sommes évidemment des Manichéens. Il oublie donc que de tout temps le dogme catholique a déclaré hérétique la croyance manichéenne.

CHAPITRE VII.

QUATRIÈME ACCUSATION. — LES SAINTS DE L'ANCIEN TESTAMENT N'ONT-ILS PAS ÉTÉ DÉLIVRÉS DE LEURS PÉCHÉS ?

12. « Nos adversaires », dit-il, « soutiennent « que sous l'Ancien Testament les saints « n'étaient pas sans péché, c'est-à-dire que « malgré tout leur repentir ils n'ont pas été « purifiés de leurs fautes, et qu'ils ont été sur-« pris par la mort dans cet état de culpa-« bilité ». Nous affirmons, au contraire, qu'avant la promulgation de la loi et sous l'Ancien Testament, les saints ont reçu la jus-

[1] Eph. v, 25, 31.

[1] Coloss. I, 13.

tification de leurs péchés, mais non point par leur propre vertu ; car « Maudit est celui « qui place dans l'homme son espérance [1] ». A ce titre sont réellement maudits ceux que le Psalmiste désigne en ces termes : « Ils se « confient dans leur propre vertu [2] ». Leur justification ne leur vient pas davantage, ni de l'Ancien Testament qui engendre pour la servitude [3], quoique par lui-même il soit un don de Dieu et une grâce pour l'homme ; ni de la loi elle-même, quoiqu'elle soit sainte, juste et bonne [4], comme on en peut juger par ces seules paroles : « Vous ne convoiterez pas [5] ». En effet, malgré sa bonté intrinsèque la loi n'a pas été donnée pour vivifier, mais pour opposer une barrière à la prévarication, jusqu'à ce que la semence promise eût germé [6]. Si donc ces saints ont été justifiés, comme nous l'affirmons sans hésiter, c'est uniquement par le sang du Rédempteur, Jésus-Christ Dieu et homme, le Médiateur unique entre Dieu et les hommes [7]. C'est là ce que nous affirmons hautement, n'en déplaise à ces ennemis de la grâce divine donnée aux grands et aux petits par Jésus-Christ Notre-Seigneur. S'ils soutiennent que sous l'Ancien Testament les hommes possédaient la justice dans toute sa perfection, nous savons que c'est dans le but unique de faire croire aux ignorants que ces hommes n'ont eu besoin ni de l'incarnation, ni de la passion, ni de la résurrection du Sauveur, et que la foi au Messie futur leur a suffi pour opérer leur salut.

CHAPITRE VIII.

CINQUIÈME ACCUSATION. — PAUL ET LES AUTRES APÔTRES ONT-ILS ÉTÉ SOUILLÉS PAR LA CONCUPISCENCE?

13. « Nos adversaires », continue Julien, « soutiennent également que Paul et les autres « Apôtres ont toujours été souillés par une « concupiscence désordonnée ». L'homme le plus imbu des idées profanes oserait-il tenir un semblable langage? Mais cette calomnie leur est suggérée à l'occasion de ces paroles de l'Apôtre : « Je sais que le bien ne se trouve « pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair, parce « que je trouve en moi la volonté de faire le « bien, tandis que je ne trouve pas le moyen « de l'accomplir [8] ». Or, ils soutiennent que ces paroles et autres semblables, l'Apôtre ne se les applique pas à lui-même, mais à je ne sais quel autre personnage qui aurait eu à subir en lui-même ce combat intérieur. De là pour nous la nécessité d'examiner attentivement ce passage de l'épître du grand Apôtre, si nous voulons empêcher qu'ils ne profitent de certaines apparences d'obscurité pour y cacher leur erreur. Rien de si connu que la largeur des vues de l'Apôtre, et l'énergie constante avec laquelle il défend la grâce contre ceux qui se glorifiaient dans la loi. Ecoutons plutôt : « Parce que nul homme ne sera jus- « tifié devant Dieu par les œuvres de la loi. « Car la loi ne donne que la connaissance du « péché. Tandis que maintenant, sans la loi, « la justice de Dieu nous a été manifestée, la « loi et les Prophètes lui rendent témoignage. « Et cette justice est celle que Dieu donne par « la foi en Jésus-Christ à tous ceux qui croient « en lui, car il n'y a aucune distinction, parce « que tous ont péché et ont besoin de la gloire « de Dieu ; étant justifiés gratuitement par sa « grâce, par la rédemption qui est en Jésus- « Christ ». Il ajoute : « Où est donc le sujet « de votre gloire? Il est exclu. Et par quelle « loi? Est-ce par la loi des œuvres? Non, mais « par la loi de la foi. Car nous devons recon- « naître que l'homme est justifié par la foi, « sans les œuvres de la loi [1] ». Ailleurs le même Apôtre dit encore : « Ce n'est point par « la loi que doit s'accomplir la promesse « faite à Abraham ou à sa race, de lui donner « tout le monde pour héritage, mais par la jus- « tice de la foi. Car si ceux qui appartiennent à « la loi sont les héritiers, la foi devient inutile, « et la promesse de Dieu sans effet. Car la loi « produit la colère, puisque, s'il n'y a point « de loi, il n'y a point de violation de la « loi [2] ». Plus loin, l'Apôtre dit encore : « La « loi est venue pour donner lieu à l'abon- « dance du péché ; mais où il y a eu abon- « dance du péché, il y a eu surabondance de « grâce [3] ». Ailleurs encore : « Le péché ne « vous dominera plus, car vous n'êtes pas « sous l'empire de la loi, mais sous le règne « de la grâce [4] ». Puis encore : « Ignorez-vous, « mes frères (je parle à ceux qui connaissent « la loi), que la loi ne domine sur l'homme « que pour autant de temps qu'il vit? Car « par cette loi, une femme mariée est liée à

[1] Jérém. XVII, 5. — [2] Ps. XLVIII, 7. — [3] Gal. IV, 24. — [4] Rom. V, 12. — [5] Exod. XX, 17. — [6] Gal. III, 21, 19. — [7] I Tim. II, 5. — Rom. VII, 18.

[1] Rom. III, 20-28. — [2] Id. IV, 13-15. — [3] Id. V, 20. — [4] Id. VI, 14.

« son mari tant qu'il est vivant ; mais lors-« qu'il est mort, elle est dégagée de la loi qui « la liait à son mari ». Un peu plus loin il ajoute : « Ainsi, mes frères, vous êtes morts à « la loi par le corps de Jésus-Christ, pour être « à un autre, qui est ressuscité d'entre les « morts, afin que nous produisions des fruits « pour Dieu. Car, lorsque nous étions dans la « chair, les inclinations au péché étant excitées « par cette loi, agissaient dans les membres « de notre corps afin de leur faire produire « des fruits pour la mort. Mais maintenant « nous sommes affranchis de la loi de mort, « dans laquelle nous étions retenus, de sorte « que nous servons Dieu dans la nouveauté « de l'esprit, et non dans la vieillesse de la « lettre ». Par ces discussions et autres semblables, le Docteur des nations montre clairement que la loi, bien loin d'enlever le péché, n'a fait que l'augmenter, tandis qu'il disparaît sous l'action de la grâce. La loi sait fort bien commander, mais la faiblesse succombe sous ce joug ; la grâce, au contraire, en répandant la charité, vient au secours de la faiblesse humaine. Mais ce langage ne va-t-il pas souffler le mépris de la loi, et laisser croire qu'elle est mauvaise ? L'Apôtre a prévu l'objection, et s'empresse d'y répondre : « Que dirons-nous « donc ? La loi est-elle péché ? Dieu nous « garde d'une telle pensée ! Mais je n'ai connu « le péché que par la loi ». Déjà précédemment il avait dit : « C'est par la loi que nous « avons la connaissance du péché ». La loi nous procure donc, non pas la justification, mais la connaissance du péché.

14. Paul n'hésite pas à mettre en avant sa propre personne et à parler de lui-même. Et tel est, en effet, le point que nous voulions faire ressortir dans cette discussion. D'un autre côté, les Pélagiens soutiennent que l'Apôtre ne parle pas de lui-même, mais d'un autre en qui il se personnifie, c'est-à-dire de l'homme qui est toujours sous le joug de la loi, et n'est pas encore délivré par la grâce. Et d'abord ils doivent nous concéder que « personne n'est « justifié dans la loi », comme l'affirme quelque part le Docteur des nations [1] ; et que la loi n'a par elle-même d'autre efficacité que de nous faire connaître le péché et l'étendue de la prévarication légale, afin que cette connaissance et cet accroissement du péché nous portent à chercher la grâce par la foi. Toutefois ils accepteraient encore les passages précédents, sauf à les appliquer à la condition antérieure de l'Apôtre ; mais les appliquer à sa condition présente, c'est ce à quoi ils ne sauraient se résoudre. Ecoutons : « Je n'ai connu le péché « que par la loi ; car je n'aurais point connu « la concupiscence, si la loi n'avait dit : Vous « n'aurez point de mauvais désirs. Mais le « péché ayant pris occasion de s'irriter par « les préceptes, a produit en moi toutes sortes « de mauvais désirs ; car sans la loi le péché « était mort. Et moi je vivais autrefois lors-« que je n'avais point la loi, mais parce que « le commandement est survenu, le péché « est ressuscité. Et moi je suis mort, et il « s'est trouvé que le commandement qui « devait servir à me donner la vie, a servi à « me donner la mort. Car le péché ayant pris « occasion du commandement, et s'étant irrité « davantage, m'a trompé et m'a tué par le « commandement même. Ainsi la loi est « véritablement sainte, et le commandement « est saint, juste et bon. Ce qui était bon en « soi m'a-t-il donc causé la mort ? Nullement, « mais c'est le péché qui, m'ayant donné la « mort par une chose qui était bonne, a fait « paraître ce qu'il était, de sorte que le péché « est devenu par ces mêmes préceptes une « source plus abondante du péché [1] ». On pourrait croire, ai-je dit, que l'Apôtre, en tenant ce langage, parlait de sa vie passée. De cette manière, les paroles suivantes : « Et « moi je vivais autrefois sans la loi », désigneraient les toutes premières années de sa vie pendant lesquelles il ne jouissait pas encore de l'usage de la raison ; quant à celles-ci : « Mais le commandement étant survenu, « le péché est ressuscité, et moi, je suis « mort », elles nous montrent l'Apôtre devenu capable de connaître la loi, mais ne l'accomplissant pas, et devenant ainsi le prévaricateur de la loi.

CHAPITRE IX.

ON PÈCHE PAR LA VOLONTÉ, QUAND C'EST UNIQUEMENT PAR LA CRAINTE DU CHATIMENT QU'ON RÉSISTE AU PÉCHÉ.

15. Je ne me laisserai pas ébranler par ces paroles du même Apôtre aux Ephésiens : « Pour ce qui est de la justice de la loi, j'ai « mené une vie irréprochable [2] ». En effet, il pouvait être prévaricateur de la loi par la

[1] Gal. III, 11.

[1] Rom. VII, 1-13. — [2] Philipp. III, 6.

dépravation intérieure de sa volonté, et cependant se soumettre aux prévarications extérieures de la loi, soit par la crainte des hommes, soit même par la crainte de Dieu, je veux parler de la crainte du châtiment, crainte étrangère à la dilection et à la délectation de la justice. Autre chose est de bien faire par la volonté de bien faire, autre chose de se laisser incliner à la volonté de mal faire, volonté que l'on accomplirait si on pouvait le faire impunément. S'abstenir du péché, non point par opposition de volonté, mais uniquement par crainte, n'est-ce donc pas pécher intérieurement et par la volonté? Sachant bien que telles avaient été ses dispositions intérieures avant d'avoir reçu la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, l'Apôtre n'hésite pas à se dévoiler hautement. En effet, il écrit aux Ephésiens : « Lorsque vous étiez « morts par vos déréglements et par vos péchés « dans lesquels vous avez autrefois vécu selon « la coutume de ce monde, selon le prince des « puissances de l'air, cet esprit qui exerce « maintenant son pouvoir sur les incrédules « et les rebelles ; nous avons tous été autrefois « dans les mêmes désordres, vivant selon nos « passions charnelles, nous abandonnant aux « désirs de la chair et de notre esprit ; et nous « étions, par la corruption de notre nature, « enfants de colère, aussi bien que les autres « hommes. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, poussé par l'amour extrême dont « il nous a aimés, lorsque nous étions morts « par nos péchés, nous a rendu la vie en « Jésus-Christ, par la grâce duquel nous sommes sauvés [1] ». L'Apôtre écrit également à Tite : « Nous aussi nous avons été autrefois in« sensés et incrédules, errants, obéissant à de « nombreux désirs et à de nombreuses volup« tés, agissant par malice et par envie, abomi« nables, nous haïssant les uns les autres ». Tel fut Saul, à cette époque dont il a dit que selon la justice de la loi il n'avait rien à se reprocher. En effet, si depuis cette vie abominable, il est devenu plus fidèle observateur de la loi, s'il a réformé ses mœurs, il indique clairement la cause de ce changement intérieur, et cette cause c'est uniquement la grâce du Sauveur. Ecoutons-le répétant à son disciple ce qu'il a déjà dit aux Ephésiens : « Depuis que la bonté « de Dieu notre Sauveur, et son amour pour « les hommes, a paru dans le monde, il nous « a sauvés, non à cause des œuvres de justice « que nous avions faites, mais à cause de sa « miséricorde, par l'eau de la régénération « et par le renouvellement du Saint-Esprit « qu'il a répandu sur nous avec une riche « effusion par Jésus-Christ notre Sauveur, afin « qu'étant justifiés par sa grâce nous devins« sions les héritiers de la vie éternelle, selon « l'espérance que nous en avons [1] ».

16. Quant à ces paroles de l'épître aux Romains : « C'est le péché qui, m'ayant donné « la mort par une chose qui était bonne, a fait « paraître qu'il était péché », elles ne sont que la conséquence de ce que l'Apôtre avait dit précédemment : « Je n'ai connu le péché « que par la loi, car je n'aurais point connu « la concupiscence, si la loi n'avait dit : Vous « n'aurez point de mauvais désirs ». Il avait dit également : « C'est par la loi que nous « vient la connaissance du péché », afin, comme il le dit ici, « que le péché nous ap« paraisse péché ». Quand donc nous l'entendons nous dire : « Sans la loi le péché est « mort », ces paroles ne peuvent signifier que le péché n'existe pas, mais seulement qu'il est caché, qu'il n'apparaît pas, qu'il est absolument ignoré, et comme enseveli dans je ne sais quelles ténèbres de l'ignorance. « Je vivais autrefois sans loi » ; n'est-ce pas comme s'il nous disait : Je me figurais autrefois vivre sans loi ? « Mais parce que le com« mandement est survenu, le péché est res« suscité », c'est-à-dire qu'il est apparu, il s'est montré. Toutefois l'Apôtre ne dit pas du péché qu'il a vécu, mais qu'il a « revécu ». En effet, il avait autrefois vécu dans le paradis terrestre, quand il s'était mis ostensiblement en opposition avec le précepte donné ; mais quand ce péché se communique aux enfants et devient le péché originel, il paraît comme mort, jusqu'au moment où il fait sentir son aiguillon par sa répugnance pour la justice, et par son amour pour ce qui est défendu et condamné. C'est alors que le péché revit en quelque sorte dans la connaissance de l'homme, comme autrefois il avait vécu dans la connaissance du premier homme.

CHAPITRE X.

CONTINUATION DU MÊME SUJET.

17. Mais il n'est pas aussi facile de détermi-

[1] Eph. II, 1-5.

[1] Tit. III, 3, 7.

ner dans quel sens on peut faire à saint Paul l'application de ce qui suit : « Nous savons », dit-il, « que la loi est spirituelle ; quant à « moi je suis charnel[1] ». Il ne dit pas : J'ai été ; mais : « Je suis ». Au moment où l'Apôtre formulait ce langage, était-il donc encore charnel ? Ou bien était-ce selon son corps qu'il parlait ainsi ? En effet, il était encore enchaîné à ce corps de mort[2], et il n'avait pas encore subi cette glorieuse transformation : « Un corps animal est semé, mais il en « surgira un corps spirituel[3] ». Quand sera venu cet heureux moment, l'homme sera spiritualisé dans sa double nature, puisque son corps lui-même deviendra tout spirituel. Mais, dira-t-on, n'est-ce point une absurdité de soutenir que même alors notre chair sera spiritualisée ? Pas plus qu'il n'est absurde d'affirmer que, même dans la vie présente, l'esprit dans ceux qui vivent selon la chair devient un esprit charnel. Quand donc l'Apôtre s'écrie : « Pour moi, je suis encore char- « nel », il nous fait entendre qu'il n'a pas encore revêtu un corps spirituel. Il pouvait dire dans le même sens : Je suis encore mortel ; ce qui n'aurait pu s'entendre que de son corps, qui n'avait pas encore revêtu l'immortalité ». L'Apôtre ajoute : « Je suis vendu sous le joug du péché. Mais si l'on pouvait être tenté de conclure de ces paroles que l'Apôtre ne se regardait pas encore comme racheté par Jésus-Christ, ne devrait-on pas leur donner pour interprétation les paroles suivantes : « Nous qui possédons les « prémices de l'esprit, nous gémissons en « nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption « divine, qui sera la rédemption de nos « corps[4] ? » Si donc il se dit encore vendu sous le joug du péché, parce que son corps n'est pas encore racheté de la corruption ; si par suite de la première transgression de la loi divine, il reste enchaîné dans un corps corruptible qui appesantit l'âme[5], pourquoi ne pas admettre que l'Apôtre parle ici de sa propre personne, et dans sa personne de tous ceux qui éprouvent en eux-mêmes la lutte de la chair contre l'esprit ?

18. Mais n'avons-nous pas à craindre ce qui suit ? « Je ne sais pas ce que je fais, car « je ne fais pas ce que je veux, et je fais ce « que je hais ». Quelqu'un ne va-t-il pas en conclure que l'Apôtre consentait à la concupiscence de la chair et en faisait les œuvres ? Qu'on écoute alors ce que l'Apôtre ajoute : « Si je fais ce que je ne veux pas, je consens « à la loi parce qu'elle est bonne ». Ce à quoi il consent, c'est donc à la loi plutôt qu'à la concupiscence de la chair, qu'il nous désigne sous le nom de péché. Les œuvres dont il nous parle ne sont donc pas le résultat d'un consentement volontaire, mais uniquement du mouvement de la concupiscence. Voilà pourquoi, dit-il, « je consens à la loi parce « qu'elle est bonne » : « je consens » parce que je repousse ce qu'elle défend. Il ajoute : « Et « ainsi ce n'est plus moi qui fais ce mal, mais « le péché qui habite en moi ». Pourquoi ces paroles : « Ce n'est plus moi ? » Ne signifient-elles pas que l'Apôtre est maintenant sous l'empire de la grâce qui a arraché à la délectation de la volonté au consentement de la cupidité ? « Ce n'est plus moi qui fais ce « mal » : ces mots signifient clairement que l'Apôtre ne consent pas à faire de ses membres comme autant d'armes d'iniquité entre les mains du péché[1]. En effet, s'il convoite, s'il consent et s'il agit, comment peut-il dire que ce n'est plus lui qui fait ce mal, lors même qu'il regretterait de le faire, et qu'il gémirait profondément d'être vaincu par la concupiscence ?

19. Mais ce qui suit nous fera mieux saisir encore le sens de ses paroles. « Je sais que le « bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans « ma chair ». Sans ces paroles explicatives : « Dans ma chair », ces mots : « En moi », auraient pu s'interpréter dans un autre sens. Il ne fait donc que répéter ce qu'il avait déjà dit : « Il m'appartient de vouloir, mais il ne « m'appartient pas de parachever le bien ». En effet, le bien ne sera parfait que quand l'homme n'éprouvera plus les atteintes de la concupiscence. Tant qu'il en sera autrement, le bien restera imparfait, lors même que la concupiscence ne serait suivie d'aucun consentement. « Car », dit-il, « je ne fais pas le « bien que je veux, mais je fais le mal que je « ne veux pas. Si donc je fais ce que je ne veux « pas, ce n'est plus moi qui fais ce mal, mais « le péché qui habite en moi ». C'est cette pensée qu'il reproduit sous des formes diverses et des accents capables de réveiller les esprits les plus profondément endormis :

[1] Rom. VII, 14. — [2] Id. 24. — [3] I Cor. XV, 44. — [4] Rom. VIII, 23. — [5] Sag. IX, 15.

[1] Rom. VI, 13.

« Lors donc », dit-il, « que je veux faire le bien, « je trouve en moi une loi qui s'y oppose, « parce que le mal réside en moi ». Cette loi est donc bonne pour celui qui veut faire le bien ; mais le mal réside en nous par la concupiscence à laquelle pourtant ne consent pas celui qui peut dire : « Ce n'est plus moi « qui fais ce mal ».

20. Ce contraste nous est encore mieux révélé par ce qui suit : « Car je me plais dans « la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ; « mais je sens dans les membres de mon « corps une autre loi qui combat contre la « loi de mon esprit, et qui me rend captif « sous la loi du péché qui est dans les mem- « bres de mon corps ». Ces mots : « Qui me « rend captif », peuvent nous étonner, surtout en dehors de tout consentement de la part de la volonté. Rapprochons donc ces trois idées principales formulées par l'Apôtre : « Je suis « charnel ; je suis vendu sous le joug du « péché ; une autre loi qui me rend captif « sous la loi du péché qui est dans les mem- « bres de mon corps ». D'après ces paroles on pourrait croire que l'Apôtre parle d'un homme qui vit sous le joug de la loi et ne connaît pas encore l'empire de la grâce. Quant aux deux premiers points, nous y avons vu dépeints les caractères de la chair corruptible. De même si l'Apôtre parle d'une loi qui le « tient captif », on peut dire que c'est par la chair et non par l'esprit, par l'impulsion et non par le consentement. Si donc « cette loi me tient captif », c'est parce qu'elle a son siége, non pas dans une nature différente de la nôtre, mais dans notre propre chair. De même donc que l'Apôtre a très-clairement expliqué sa pensée quand il a dit : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, « c'est-à-dire dans ma chair » ; de même, au sujet de cette captivité dont il parle il aurait pu dire : « Je vois dans mes membres une « autre loi qui me retient captif », c'est-à-dire qui retient ma chair captive « dans la « loi du péché qui est dans les membres de « mon corps ».

21. Résumant donc tout ce qu'il a dit précédemment, le même Apôtre s'écrie : « Mal- « heureux homme que je suis ! qui me dé- « livrera de ce corps de mort ? Ce sera la « grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Sei- « gneur ». Il conclut : « Ainsi je suis moi- « même soumis à la loi de Dieu selon l'esprit, « et assujéti à la loi du péché selon la chair » ; c'est-à-dire qu'il est soumis à la loi du péché par la concupiscence de la chair, tandis qu'il est soumis à la loi de Dieu par l'esprit, en refusant de consentir à la concupiscence. « Car la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus- « Christ, m'a délivré de la loi du péché et de « la mort [1] ». Votre consentement reste donc parfaitement indépendant de la concupiscence de la chair. En étudiant la suite de cette épître, nous y trouverions le développement de ce qui précède, mais il faut savoir se borner.

22. Il fut un temps où je croyais moi-même que dans ce passage l'Apôtre voulait uniquement décrire le malheureux état de l'homme encore soumis au joug de la loi. Mais j'ai dû reconnaître mon erreur, à la lumière de ces énergiques paroles : « Ce n'est « plus moi qui fais ce mal ». N'est-ce point là le prélude de ce qu'il doit dire plus loin : « Il « n'y a donc plus aucune condamnation pour « ceux qui sont en Jésus-Christ ? » Du reste, comment l'homme encore soumis au joug de la loi pourrait-il s'écrier : « Je me réjouis dans « la loi de Dieu selon l'homme intérieur ? » Cette délectation du bien, qui refuse de consentir au mal, non point par crainte du châtiment, mais par amour de la justice, que peut-elle être, sinon l'effet et la conséquence de la grâce ?

CHAPITRE XI.

NOUVELLE CONTINUATION DU MÊME SUJET.

23. En entendant l'Apôtre s'écrier : « Qui « me délivrera de ce corps de mort ? » peut-on nier qu'il fût encore dans les entraves de ce corps ? Quant aux impies, on peut dire qu'ils n'en seront jamais délivrés, puisqu'à la résurrection leurs corps leur seront rendus pour subir la peine des tourments éternels. Etre délivré de ce corps de mort, c'est donc ne plus éprouver les atteintes de la concupiscence de la chair, et rentrer en possession de son corps, non point pour lui faire subir la rigueur des châtiments éternels, mais pour l'introduire dans le séjour de la gloire. De ces paroles de l'Apôtre, rapprochons les paroles suivantes : « Nous qui possédons les « prémices de l'esprit, nous gémissons en « nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption « divine qui sera la rédemption de notre

[1] Rom. VII, 15 ; VIII, 2.

« corps ». Nous gémissons en nous écriant : « Malheureux homme que je suis, qui me « délivrera de ce corps de mort ? » D'un autre côté, quand l'Apôtre nous dit : « Je ne sais « pas ce que je fais », n'est-ce pas comme s'il disait : Je ne veux pas, je n'approuve pas, je ne consens pas, je ne fais pas ? Ou tel est le sens de ses paroles, ou il se met en contradiction avec ce qu'il a dit plus haut : « La « connaissance du péché nous vient de la « loi » ; « je n'ai connu le péché que par la « loi » ; « le péché pour apparaître comme « tel s'est servi du bien pour opérer en moi « la mort ». Comment est-ce par la loi qu'il arrive à la connaissance du péché qu'il ignore ? Comment apparaît le péché qui est ignoré ? Ce mot « j'ignore » signifie donc : je ne le commets pas, puisque je ne lui donne aucun consentement. C'est dans le même sens que le Sauveur dira aux impies : « Je « ne vous connais pas [1] », lui à qui cependant rien ne saurait être inconnu. C'est également dans ce sens que l'Apôtre a dit du Sauveur : « Lui qui ne connaissait pas le pé- « ché [2] », ce qui veut dire qu'il n'avait pas commis le péché ; car lui qui condamnait le péché pouvait-il ne pas le connaître ?

24. Pour peu donc que l'on examine avec soin ces divers passages de la sainte Ecriture, on comprend que l'Apôtre, parlant en son nom et au nom de tous ceux qui comme lui sont soumis à l'empire de la grâce, affirme hautement que ni lui ni ses frères ne sont encore parvenus à cette paix parfaite où la mort sera absorbée dans la victoire [3]. C'est de cette mort que le même Apôtre disait encore : « Si Jésus-Christ est en vous, quoi- « que votre corps soit mortel à cause du pé- « ché, votre esprit est vivant à cause de la « justice. Car si l'Esprit de Celui qui a res- « suscité Jésus-Christ d'entre les morts ha- « bite en vous, Celui qui a ressuscité Jésus- « Christ d'entre les morts donnera aussi « la vie à vos corps mortels, à cause de son « Esprit qui habite en vous [4] ». Quand donc nos corps mortels auront reçu la vie, non-seulement nous ne donnerons plus aucun consentement au péché, mais il ne restera plus en nous aucune trace de cette concupiscence de la chair, principe de tout consentement au péché. Or, cette concupiscence charnelle toujours en guerre contre l'esprit, est inhérente à toute chair mortelle, à l'exception de celle qui seule n'a pas été formée par cette concupiscence. Dès lors, puisque les Apôtres étaient hommes comme nous, comme nous ils portaient dans la mortalité de cette vie un corps qui se corrompt et qui est un fardeau pour l'âme ; toutefois loin de nous la pensée de dire que « ces Apôtres ont toujours été « souillés par une passion immodérée », et nous attribuer un semblable langage, c'est simplement une calomnie. Nous disons uniquement que la grâce les rendait capables de ne point consentir aux élans de la concupiscence ; ce qui n'empêchait pas qu'ils gémissaient profondément de la présence en eux-mêmes de cette concupiscence charnelle, et que, non contents de la dompter, ils désiraient vivement en être délivrés.

[1] Matt. VII, 23. — [2] II Cor. V, 21. — [3] I Cor. XV, 54. — [4] Rom. VIII, 10, 11.

CHAPITRE XII.

SIXIÈME CALOMNIE. — SOUTENONS-NOUS QUE JÉSUS-CHRIST N'A PAS ÉTÉ EXEMPT DE TOUT PÉCHÉ ?

25. Notre adversaire nous accuse de soutenir que « Jésus-Christ n'a pas été exempt du « péché, qu'il a été trompé par la nécessité de « la chair, et souillé par d'autres fautes ». Pour toute réponse je l'invite à nous dire par qui il a entendu prêcher cette doctrine, ou dans quels ouvrages il l'a lue. Je crois pouvoir assurer qu'il n'a pas compris ce qu'il lisait ou entendait, et que, trop docile à ses dispositions calomniatrices, il lui a plu de tourner tout en mal.

CHAPITRE XIII.

SEPTIÈME CALOMNIE. — SOUTENONS-NOUS QUE TOUS LES PÉCHÉS NE SONT PAS REMIS DANS LE BAPTÊME ?

26. Il continue : « Nos adversaires soutien- « nent que le baptême ne confère pas la rémis- « sion des péchés, ne détruit pas les crimes, « et se contente d'en raturer la tache, ce qui « n'empêche pas que la chair mauvaise con- « serve en elle-même le germe et la racine « de tous les péchés ». Or, il n'y a qu'un infidèle qui puisse tenir aux Pélagiens un semblable langage. Pour nous, nous affirmons que le baptême confère la rémission de tous les péchés, qu'il détruit les crimes, et ne se contente pas d'en raturer la tache. Nous re-

gardons également comme une erreur de soutenir que le germe de tous les péchés est renfermé dans la chair mauvaise, comme la racine des cheveux, après qu'ils sont coupés, reste implantée dans la tête, de manière à ce que ces péchés croissent de nouveau pour être de nouveau coupés. Cette comparaison leur a été suggérée par le besoin qu'ils éprouvent de nous calomnier ; de quel droit nous l'attribuer quand j'ai pu me convaincre qu'elle est leur œuvre propre ?

27. Quant à cette concupiscence de la chair, je crois qu'ils sont dans l'erreur ou qu'ils veulent nous y jeter ; car s'il est une chose certaine, c'est la nécessité dans laquelle se trouve tout homme baptisé de lutter pieusement contre cette concupiscence, s'il veut assurer sa perfection et se laisser conduire par l'Esprit de Dieu [1]. Cette concupiscence porte le nom de péché, non pas qu'elle soit un péché formel, mais parce qu'elle est le résultat du péché ; en parlant de l'écriture de quelqu'un, ne dit-on pas qu'il a une belle ou une mauvaise main, parce que c'est la main qui forme l'écriture ? De même tout ce qui se fait illicitement sous l'empire de la concupiscence ou de l'ignorance, qu'il s'agisse d'actions, de paroles ou de simples pensées, tout cela est péché, et tout cela reste comme une souillure jusqu'à ce que le péché soit pardonné. Dans le baptême, la concupiscence est pardonnée, en ce sens qu'elle cesse de nuire à ceux qui renaissent, quoiqu'elle soit contractée par ceux qui naissent, lors même qu'ils naîtraient de parents régénérés. Quoique invalidée par le baptême dans les parents, cette concupiscence s'impose aux enfants avec toutes ses suites funestes, jusqu'à ce qu'elle soit de nouveau pardonnée par la régénération. Elle cesse donc d'être un péché, quoiqu'elle en conserve le nom, mais ce nom ne cesse pas de lui convenir encore, puisqu'elle est le résultat du péché, et qu'elle se laisse émouvoir par la dilectation du péché, quoiqu'elle soit vaincue par la dilectation de la justice. Cependant, ce serait une erreur de croire que c'est uniquement à cause de cette concupiscence remise dans le sacrement de la régénération, que les fidèles baptisés redisent cette prière : « Pardonnez-nous nos offenses, « comme nous pardonnons à ceux qui nous « ont offensés ». N'ont-ils pas à demander pardon pour les péchés qu'ils commettent, soit par un consentement volontaire, soit par une ignorance criminelle qui leur fait prendre plaisir au mal ? Et cette culpabilité, ils la contractent soit dans leurs paroles, soit dans leurs actions, ou, ce qui est beaucoup plus facile encore, dans leurs pensées. Est-il donc un seul fidèle qui ose se glorifier d'être pur de toutes ces iniquités, et d'être absolument sans péché [1] ? Mais c'est en vue de la concupiscence que nous ajoutons dans cette même oraison dominicale : « Ne nous laissez point « succomber à la tentation, mais délivrez-« nous du mal [2] ». N'est-il pas écrit : « Chacun « est tenté par sa propre concupiscence qui « l'emporte et l'attire dans le péché ; ensuite, « quand la concupiscence a conçu, elle enfante « le péché [3] ? »

[1] Rom. VIII, 14.

CHAPITRE XIV.

LES CRIMES ET LES PÉCHÉS VÉNIELS.

28. Tous ces fruits de la concupiscence, en même temps que la souillure originelle qui en découle primitivement, sont effacés dans le bain sacré du baptême. Quant à ces fautes produites en nous chaque jour par la concupiscence, pourvu qu'elles ne revêtent pas ce caractère qui en fait non-seulement des péchés, mais des crimes, nous en obtenons la rémission par la prière quotidienne : « Par-« donnez-nous nos offenses », ainsi que par l'aumône chrétienne. En effet, quel est celui qui pousserait l'absurdité jusqu'à soutenir que les hommes baptisés n'ont rien à voir dans ce précepte du Seigneur : « Pardonnez, « et il vous sera pardonné ; donnez, et vous « recevrez [4] ? » Quel ministre pourrait être ordonné dans l'Eglise, si l'Apôtre avait exigé qu'il fût absolument sans péché, tandis qu'il se contente de dire : « Si quelqu'un est sans « crime [5] » ; ou bien, si au lieu de dire : « N'ayant aucun crime », il avait demandé qu'ils n'eussent aucun péché [6] ? Parmi les fidèles, on en trouve beaucoup sans aucun crime ; quant à être exempt de tout péché, je n'oserais le dire de personne, quoique je sache fort bien avec quelle folie les Pélagiens prétendent tirer de là, contre nous, une conséquence qui nous abaisse profondément à leurs yeux. Je ne veux pas dire toutefois que le péché ne soit pas tout entier effacé dans le

[1] Prov. XX, 9. — [2] Matt. VI, 12, 13. — [3] Jac. I, 14, 15. — [4] Luc, VI, 37, 38. — [5] Tit. I, 6. — [6] I Tim. III, 10.

baptême; je soutiens seulement que, dans le cours de cette misérable vie, nous avons toujours lieu de prier fidèlement et de faire des œuvres de miséricorde pour obtenir le pardon de nos fautes quotidiennes. Telle est la saine doctrine que nous enseigne la foi catholique sous l'inspiration du Saint-Esprit; qu'elle est loin de cette perversion des hérétiques aussi vaine que présomptueuse !

CHAPITRE XV.

JULIEN ET SA PROFESSION DE FOI ANTI-CATHOLIQUE. — TROIS PREMIERS ARTICLES.

29. Après avoir rappelé quelques-unes des calomnies à l'aide desquelles il dénature notre foi, voyons comment il formule lui-même sa croyance : « Chaque jour », dit-il, « nous protestons contre ces erreurs, et nous nous séparons de ces prévaricateurs, par cela même que nous soutenons dans tous les hommes l'existence naturelle du libre arbitre, sans qu'il ait pu périr par le péché d'Adam. Cette vérité nous est clairement enseignée par l'autorité des saintes Ecritures ». Si vous laissiez à cette proposition sa signification naturelle, elle ne serait en quoi que ce soit contraire à la grâce de Dieu, et dès lors, bien loin de pactiser avec des prévaricateurs, il ne vous resterait plus qu'à corriger votre erreur. Comme j'ai suffisamment traité plus haut cette question du libre arbitre, je ne m'y arrêterai pas davantage.

30. « Nous soutenons », dit-il, « que le mariage, tel qu'il se contracte aujourd'hui dans le monde, a été institué par Dieu, que les époux peuvent se connaître légitimement, et que l'on ne doit condamner que les fornicateurs et les adultères ». Cette proposition est parfaitement exacte et catholique; mais ce qui constitue votre erreur et votre hérésie, c'est de soutenir que les enfants, nés de l'union de l'homme et de la femme, ne contractent aucune souillure originelle qui ait besoin d'être effacée dans le bain de la régénération.

31. « Nous affirmons », dit-il, « que Dieu lui-même a institué la virilité sans laquelle l'union des sexes ne serait pas possible ». A cela nous répondons que cette virilité, sans laquelle l'union des sexes ne serait pas possible, telle qu'elle a été instituée par Dieu, ne devait rien avoir qui pût faire rougir la pudeur la plus commune. La créature devait-elle donc avoir à rougir de l'œuvre de son Créateur? Mais voici que l'homme révolté contre Dieu fut justement puni par la révolte de ses membres; voilà pourquoi il dut rougir et cacher sous un vêtement de feuillage ce qui précédemment ne lui inspirait aucune horreur.

CHAPITRE XVI.

ADAM ET ÈVE S'APERÇOIVENT ET ROUGISSENT DE LEUR NUDITÉ.

32. Ce ne sont pas des tuniques pour envelopper le corps tout entier, mais seulement des ceintures que se tressèrent nos premiers parents [1], et ceux qui veulent y voir des vêtements proprement dits ne font pas preuve d'exactitude dans l'interprétation du texte. Le grec est formel sur ce point; il ne s'agit pas de tel ou tel voile en général, mais uniquement d'une ceinture destinée à couvrir la nudité des reins, comme le font à peu près ceux qui, chez les Latins, se livrent aux exercices du gymnase, ou comme le font les jeunes Romains qui se contentent de ceindre leurs reins quand ils s'exercent dans la plaine. Dira-t-on que nos premiers parents devaient cacher ce qui les avait fait tomber dans le péché? Mais ils avaient péché par la main et par la bouche en prenant et en mangeant le fruit défendu; ces organes aussi devaient donc être voilés, et pour cela même la tunique n'était plus suffisante. A peine le fruit défendu était-il mangé; à peine la transgression était-elle accomplie, que la révolte de leurs sens attire leurs regards : que veut dire ce phénomène? Quelque chose de nouveau, inconnu jusque-là, s'est-il fait sentir et a-t-il forcé leur attention? Comment en douter, quand on nous apprend que leurs yeux s'ouvrirent? Leurs yeux n'étaient pas ouverts, dans ce sens du moins, quand ils imposaient un nom aux animaux et aux oiseaux [2], ou quand ils contemplaient le bois mystérieux dont le fruit paraissait et si bon et si beau. Mais après le péché, leurs yeux s'ouvrirent, c'est-à-dire qu'ils furent attirés vers ce qui jusque-là ne les avait nullement frappés [3]. C'est dans le même sens qu'il est dit d'Agar, la servante de Sara, qu'elle ouvrit les yeux et aperçut un puits [4], ce qui ne prouve nullement que jusque-là ses yeux étaient fermés. La vue de

[1] Gen. III, 7. — [2] Id. II, 20. — [3] Id. III, 6, 7. — [4] Id. XXI, 19.

leur nudité était chose habituelle pour nos premiers parents ; si donc, aussitôt après le péché, cette vue les fait rougir et leur inspire le moyen de s'y soustraire, n'est-ce point parce que, à la vue extérieure, vint se joindre un mouvement intérieur, involontairement provoqué par leurs membres en révolte, quand ces membres, comme tous les autres, auraient dû subir l'empire de la volonté ? Cette révolte, du reste, n'était que la conséquence et le châtiment de leur propre rébellion contre Dieu. Ils rougirent donc, et comprirent aussitôt qu'ils avaient violé la loi de Dieu et mérité par là de perdre leur empire sur les membres destinés à la génération des enfants.

33. Ce genre de pudeur, cette honte nécessaire, tout homme les apporte en naissant, et en subit tellement l'influence, qu'il rougit même jusque dans le mariage malgré sa parfaite conformité aux lois de la nature. Personne n'ignore que Dieu est l'auteur de la nature et du mariage, et que l'union des époux est parfaitement légitime ; et cependant il n'est personne qui ne rougisse de ces mouvements de la chair et ne cherche le secret pour échapper aux regards, non-seulement des étrangers, mais même de ses propres enfants. La nature humaine peut-elle maintenant ignorer que le mal n'est en elle que par sa propre faute ? autant elle montrerait d'impudence si elle ne rougissait pas des mouvements charnels qu'elle éprouve, autant elle prouverait d'ingratitude si elle rougissait des œuvres de son créateur. Et cependant toute honteuse que soit cette concupiscence, elle n'est point un crime pour les époux qui usent saintement des lois du mariage. Consentir à cette concupiscence dans le seul but de la volupté charnelle, serait un péché, qui n'est toutefois qu'un péché véniel dans les époux.

CHAPITRE XVII.

LA PASSION A-T-ELLE PU EXISTER DANS LE PARADIS TERRESTRE AVANT LE PÉCHÉ ?

34. En admettant comme principe certain l'honnêteté et la fécondité du mariage, si l'homme n'avait point péché, je vous somme, vous Pélagiens, de nous dire quelle eût été la vie des hommes dans le paradis terrestre, et de choisir entre les quatre partis que je vous propose. Ou bien ils auraient usé du mariage toutes les fois que la passion se serait fait sentir ; ou bien ils auraient enchaîné la passion toutes les fois que cet usage n'aurait pas été nécessaire ; ou bien cette passion aurait été parfaitement soumise à l'empire de leur volonté, toutes les fois qu'une chaste prudence leur aurait fait pressentir la nécessité du devoir conjugal ; ou bien il n'y avait alors aucune passion, et dès lors les membres générateurs, comme tous les autres, obéissaient sans difficulté à l'empire de la volonté. Voilà quatre opinions bien distinctes, choisissez celle qui vous plaira. Quant aux deux premières, je suppose que vous les rejetez : comment admettre le joug de la passion, soit pour le subir, soit pour y résister ? La première me paraît devoir être rejetée au nom de l'honnêteté, et la seconde au nom de la félicité. Quel bonheur aurait été celui du paradis terrestre, si la volonté humaine n'avait été qu'une honteuse esclave, obéissant servilement à la passion, ou condamnée à lui résister au prix de son repos et de sa dignité ? On ne saurait donc admettre un état de choses dans lequel la concupiscence de la chair, arbitrairement émue en dehors de toute nécessité du devoir conjugal, aurait obtenu un consentement toujours agréable dans sa servilité, ou une résistance qui aurait détruit l'harmonie.

35. Dans les deux dernières opinions, quelle que soit celle qui vous sourie, il n'y a pas lieu de s'armer contre vous. Quant à la quatrième, qui suppose de la part de tous les membres une tranquillité parfaite et une obéissance absolue, sans aucune passion pour les troubler, l'ardeur que vous apportez dans les discussions vous rend par le fait les adversaires déclarés de cette opinion. Reste la troisième ; celle-ci du moins sera la vôtre, car on y pose comme principe que cette concupiscence de la chair dont les mouvements produisent cette suprême volupté qui fait l'objet de vos délices, n'aurait surgi que d'après les ordres de la volonté, et seulement comme moyen nécessaire à la génération. Si telle est la concupiscence que vous placez dans le paradis terrestre, si vous admettez qu'elle devait aider à la génération, de manière à rester parfaitement soumise aux ordres de la volonté, sans les prévenir et sans les dépasser, nous ne voyons pas qu'il y ait lieu de vous condamner. En effet, quant à la question qui nous occupe, il nous suffit de savoir qu'on ne trouve plus aujourd'hui dans les hommes cette docile

concupiscence qui régnait alors dans le paradis terrestre. Quelle que soit la concupiscence qui nous obsède aujourd'hui, le sens commun en proclame l'existence, et ce n'est pas sans sougir : les âmes les plus chastes, celles qui soumettent leur corps à la tempérance la plus rigide, ne se sentent-elles pas inquiétées et importunées par cette concupiscence qui se refuse parfois à ceux qui la désirent et s'impose à ceux qui la rejettent? Elle proclame ainsi par sa propre désobéissance qu'elle est le châtiment de la première désobéissance. Voilà pourquoi nos premiers parents, se couvrant de feuillage, et les hommes d'aujourd'hui rougissant d'eux-mêmes, se sentent honteux, non pas de l'œuvre de Dieu, mais du châtiment dont le premier péché a été puni. Quant à vous, obéissant, non point à un motif religieux, mais à un violent besoin de chicane ; non point à un sentiment de pudeur humaine, mais à une sorte de fureur, vous soutenez que cette concupiscence de la chair n'a point été viciée et qu'elle n'est point l'instrument de la transmission du péché originel. En conséquence, vous prétendez que notre concupiscence actuelle existait la même dans le paradis terrestre, et qu'alors, comme aujourd'hui, il pouvait fort bien se faire qu'elle fût suivie d'un honteux consentement ou enchaînée par une résistance pénible. Il nous importe peu, sans doute, de savoir ce qu'il vous plaît de penser à cet égard. Cependant nous n'hésitons pas à affirmer que tout homme qui naît de la concupiscence a besoin de renaître à la grâce pour ne pas être infailliblement condamné, et qu'il reste nécessairement sous le joug du démon, tant qu'il n'a pas été délivré par Jésus-Christ.

CHAPITRE XVIII.

QUATRIÈME ANTITHÈSE DE JULIEN.

36. « Nous affirmons », dit-il, « que les hom-« mes sont l'œuvre de Dieu; que la puissance « divine ne contraint irrésistiblement per-« sonne, ni au bien ni au mal; que l'homme « fait le bien ou le mal par sa propre volonté; « que dans une bonne action il est toujours « aidé par la grâce de Dieu, et qu'il est porté au « mal par les suggestions du démon ». A cela nous répondons que les hommes comme hommes sont l'œuvre de Dieu; mais qu'ils sont sous le joug du démon en tant qu'ils sont pécheurs, jusqu'à ce qu'ils soient rachetés par celui qui a pu se poser comme médiateur entre Dieu et les hommes, parce qu'il n'était point pécheur, et n'était né ni du péché ni de la concupiscence. Il est certain que la puissance de Dieu ne contraint personne ni au bien ni au mal; mais l'homme abandonné par Dieu en punition de ses démérites est entraîné au mal, tandis qu'il se tourne vers le bien quand, sans aucun mérite de sa part, il plaît à Dieu de lui prodiguer ses grâces. L'homme n'est pas bon malgré lui; mais la grâce lui aide pour qu'il puisse vouloir devenir bon. En effet, ce n'est pas en vain qu'il est écrit : « Dieu opère en vous le vouloir et le faire, « selon qu'il lui plaît [1]; la volonté est pré-« parée par le Seigneur [2] ».

CHAPITRE XIX.

LE COMMENCEMENT DE LA BONNE VOLONTÉ EST UN DON DE LA GRACE.

37. Si vous soutenez que l'homme est aidé par la grâce de Dieu quand il fait une bonne action, du moins vous n'admettez pas que la volonté même de faire une bonne action vienne aucunement de la grâce ou soit aidée par elle. J'en trouve la preuve évidente dans vos paroles. En effet, pourquoi ne dites-vous pas que l'homme est excité au bien par la grâce de Dieu, comme vous dites « qu'il est « excité au mal par les suggestions du dé-« mon ? » Vous vous contentez de dire ? « que « dans la bonne action qu'il fait, l'homme est « toujours aidé par la grâce de Dieu » ; n'est-ce pas dire assez clairement que par la seule puissance de sa volonté, sans aucune grâce de Dieu, l'homme entreprend une bonne action, et qu'alors, pour le récompenser du mérite de sa bonne volonté, la grâce vient à son secours ? Par conséquent il reçoit une grâce due, et non pas une grâce absolument gra-le tuite ; d'où il suit que cette grâce n'est plus une grâce [3], et vous tombez ainsi sous le coup de la condamnation plus ou moins sincère lancée par Pélage lui-même, au concile de Palestine, quand il anathématise quiconque ose dire que la grâce nous est donnée selon nos mérites. Dites-moi, je vous prie, Paul encore nommé Saul voulait-il du bien, ou plutôt ne voulait-il pas de grands maux quand, tout altéré de sang et de carnage, il se

[1] Philipp. II, 13. — [2] Prov. VIII, selon les Sept. — [3] Rom. XI, 6.

rendait à Damas pour y frapper les chrétiens avec un horrible aveuglement d'esprit et une fureur inconcevable ? Quels mérites acquis par sa bonne volonté Dieu récompensa-t-il, quand il l'arracha à ces maux pour en faire subitement un apôtre [1] ? Puis-je donc parler de mérites, quand je l'entends lui-même s'écrier : « Dieu nous a sauvés, non à cause « des œuvres de justice que nous aurions « faites, mais à cause de sa miséricorde [2] ? » Et ces paroles du Sauveur que j'ai déjà citées : « Personne ne peut venir à moi », c'est-à-dire « croire en moi », « s'il n'en a reçu la « grâce de mon Père [3] ? » Ce don est-il fait à celui qui veut croire pour récompenser les mérites de sa bonne volonté? N'est-ce pas plutôt la volonté elle-même qui est excitée à croire, comme l'a été celle de Saul, dont la haine pour la foi allait jusqu'à persécuter les croyants ? Pourquoi encore le Seigneur nous ordonne-t-il de prier pour ceux qui nous persécutent [4] ? Est-ce que nous demandons à Dieu de leur donner sa grâce en récompense de leur bonne volonté? ne demandons-nous pas plutôt que Dieu change leur mauvaise volonté et la rende bonne? Tel était, nous le croyons, le sens de la prière adressée à Dieu en faveur de Saul par les saints qu'il persécutait [5] ; ils demandaient que sa volonté se tournât vers cette foi qu'il ravageait. Sa conversion venue du ciel se manifesta par un prodige des plus éclatants. Encore aujourd'hui, combien d'ennemis de Jésus-Christ sont subitement *attiré* vers Jésus-Christ par une grâce mystérieuse de Dieu? Et si je n'avais pas emprunté cette parole à l'Evangile, que n'aurait-il pas dit de ma propre personne? mais aujourd'hui ses récriminations s'adressent, non pas à moi, mais à celui qui nous dit : « Personne ne peut venir à moi si « mon Père, qui m'a envoyé, ne l'*attire* [6] ». Le Sauveur ne se sert pas du mot : Conduire, qui aurait pu laisser croire qu'il y avait place à une certaine initiative de la part de la volonté humaine. Au contraire, on ne saurait dire qu'on est *attiré* dès qu'on a seulement un commencement de volonté. Et cependant personne n'est *attiré*, s'il ne le veut. On est donc admirablement attiré à vouloir par celui qui sait agir dans le cœur même des hommes, non pas pour amener les hommes à croire malgré eux, ce qui serait impossible, mais pour faire que, n'ayant pas voulu, ils veuillent sérieusement.

[1] Act. IX. — [2] Tit. III, 5. — [3] Jean, VI, 66. — [4] Matt. V, 44. — [5] Act. VII, 59. — [6] Jean, VI, 44.

CHAPITRE XX.

PUISSANCE DE LA GRACE DE DIEU.

38. Ce n'est point là une vérité de simple conjecture, mais un dogme fondé sur les témoignages les plus évidents de la sainte Ecriture. Nous lisons aux livres des Paralipomènes : « La main de Dieu s'est étendue sur « Juda et leur a donné un seul cœur, afin de « leur faire accomplir le précepte du roi et « des princes dans la parole du Seigneur [1] ». Le Seigneur nous dit également par la bouche d'Ezéchiel : « Je leur donnerai un autre cœur « et un esprit nouveau ; j'arracherai de leur « chair le cœur de pierre qui y est renfermé ; « et je leur donnerai un cœur de chair, afin « qu'ils marchent dans l'accomplissement de « mes préceptes, qu'ils observent mes justices « et qu'ils les accomplissent [2] ». Quelle est également la signification de cette prière de la reine Esther : « Mettez sur mes lèvres une « parole élégante, faites briller mes paroles « en présence du lion et inspirez à son cœur « la haine contre celui qui nous persécute ». Que peut signifier cette prière, si Dieu n'opère pas la volonté dans le cœur des hommes ? Ils m'objecteront peut-être que la prière de cette femme n'avait rien que d'extravagant et d'insensé. Eh bien ! voyons si le sentiment qui lui dicta sa prière ne fut qu'une folie, et si elle ne fut pas suivie d'effets. Elle pénètre dans la chambre du roi. Abrégeons. Comme elle n'était point appelée et que la nécessité l'avait seule déterminée à cette démarche, il l'a regardé, selon l'Ecriture, comme le taureau regarde dans l'impétuosité de son indignation. La reine fut saisie de crainte, elle pâlit et s'inclina sur la tête de la servante qui la précédait. Or, Dieu changea en douceur l'indignation du roi. Mais pourquoi continuer cette citation ; la suite du texte ne nous prouve-t-elle pas que Dieu avait accueilli la prière de la reine, et l'exauça [3], en inspirant au roi une volonté tellement favorable qu'il commande de réaliser à l'instant ce que la reine lui avait demandé? Mais c'était tout d'abord par Dieu lui-même qu'elle avait été exaucée, car avant même que le roi n'eût

[1] II Paral. XXX, 12.— [2] Ezéch. XXXVI, 26, 27.— [3] Esth. XIV, 16.

entendu les supplications de son épouse, le Seigneur, par une toute-puissance occulte et efficace avait changé le cœur d'Assuérus, remplacé son indignation par une extrême douceur, et sa volonté de nuire par la volonté de faire du bien. Se pouvait-il un plus bel accomplissement de ces paroles de l'Apôtre : « Dieu opère en vous le vouloir et le faire ? » Est-ce que les auteurs qui ont écrit ce livre, ou plutôt l'Esprit-Saint lui-même qui le leur a inspiré, s'est jamais montré l'adversaire du libre arbitre ? Assurément non : ce qu'il voulait, c'était nous montrer dans tous les hommes le juste châtiment de Dieu et le puissant secours de sa miséricorde. Ne suffit-il pas à l'homme de savoir qu'en Dieu il ne saurait y avoir d'iniquité ? Soit donc que, traitant les uns selon leurs mérites, il en fasse des vases de colère, soit que par sa grâce il fasse des autres des vases de miséricorde [1], nous pouvons nous écrier : « Qui connaît la pensée de « Dieu ; quel est celui qui a été admis dans ses « conseils [2] ? » Si nous jouissons de la grâce, ne soyons pas ingrats en nous attribuant ce que nous avons reçu. Qu'avons-nous donc, que nous ne l'ayons reçu [3] ?

CHAPITRE XXI.

CINQUIÈME CALOMNIE DE JULIEN : DES JUSTES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

39. « Nous soutenons », dit-il, « que les « saints de l'Ancien Testament sont entrés dans « la vie éternelle après avoir acquis ici-bas une « justice parfaite, c'est-à-dire après s'être « soustraits à toutes sortes de péchés par zèle « pour la vertu ; quant à ceux qui se sont « rendus coupables de péchés, nous savons « que par la suite ils s'en sont corrigés ». Quelque vertu qu'il vous plaise de supposer dans les justes de l'Ancien Testament, ils ne sont arrivés au salut que par la foi dans le Médiateur qui a répandu son sang pour la rémission des péchés. Leur cri par excellence n'était-il pas : « J'ai cru, voilà pourquoi j'ai « parlé [4] ? » De là aussi ce mot de l'apôtre saint Paul : « Parce que nous avons un même « esprit de foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru, « c'est pourquoi j'ai parlé ; nous aussi nous « croyons, et c'est pourquoi nous parlons [5] ». Qu'est-ce que ce même esprit de foi que nous avons ? n'est-ce pas celui-là même que possédèrent les justes de l'Ancien Testament ? Saint Pierre dit également : « Pourquoi voulez-vous « imposer aux Gentils un joug que nos pères « ni nous-mêmes n'avons pu porter ? Mais « comme eux nous croyons être sauvés par « la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ [1] ». Comme vous vous posez en ennemis de cette grâce, vous ne voulez pas admettre que les anciens aient été sauvés par cette même grâce de Jésus-Christ. Vous faites alors une sorte de partage dans la durée du monde, selon le système de Pélage, tel que nous le retrouvons dans ses livres ; avant la loi, vous dites que les hommes étaient sauvés par la nature ; puis ils l'ont été par la loi, et enfin par Jésus-Christ, comme si le sang de Jésus-Christ n'avait été d'aucune nécessité pour le salut des hommes qui ont vécu dans les deux premières époques, c'est-à-dire avant la loi et sous la loi. N'est-ce pas donner le plus formel démenti à ces paroles : « Il n'y a qu'un seul Dieu et un seul Médiateur « entre Dieu et les hommes, l'Homme-Christ, « Jésus [2] ? »

CHAPITRE XXII.

SIXIÈME CALOMNIE DE JULIEN : DE LA GRACE NÉCESSAIRE A TOUS, ET DU BAPTÊME DES ENFANTS.

40. « Nous confessons », disent-ils, « que la « grâce de Jésus-Christ est nécessaire à tous, « aux grands et aux petits, et nous anathémati- « sons ceux qui soutiennent qu'un enfant né « d'un père et d'une mère chrétiens ne doit pas « être baptisé ». Nous savons fort bien que le sens que vous donnez à ces paroles n'est pas celui de saint Paul, mais celui de l'hérétique Pélage. Oui, sans doute, vous prêchez la nécessité du baptême pour les enfants, mais uniquement comme moyen, non pas de recevoir la rémission des péchés, mais d'entrer dans le royaume des cieux. En dehors du royaume de Dieu vous leur attribuez un séjour de salut et de vie éternelle, lors même qu'ils seraient morts sans baptême. Vous ne tenez donc aucun compte de ces paroles : « Celui « qui croira et sera baptisé, sera sauvé, mais « celui qui ne croira pas, sera condamné [3] ». Voilà pourquoi dans la véritable Eglise du Sauveur les enfants sont censés faire leur profession de foi par la bouche de leurs parrain et marraine, comme c'est par leur père et leur mère que leur a été transmis le péché

[1] Rom. IX, 14, 22, 23. — [2] Id. XI, 34. — [3] I Cor. IV, 7. — [4] Ps. CXV, 1. — [5] II Cor. IV, 13.

[1] Act. XV, 10, 11. — [2] I Tim. II, 5. — [3] Marc, XVI, 16.

dont ils reçoivent la rémission dans le baptême. Vous oubliez donc que du moment qu'ils sont privés du corps et du sang de Jésus-Christ, ils ne peuvent avoir la vie, puisque Jésus-Christ a dit d'une manière formelle : « Si vous ne mangez ma chair et si « vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas « en vous la vie [1] ». D'un autre côté, si, forcés par l'évidence évangélique, vous vous sentez réduits à avouer que les enfants qui viennent à mourir ne peuvent avoir ni le salut ni la vie éternelle, à moins qu'ils ne soient baptisés ; cherchez ce qui peut contraindre les enfants morts sans baptême à subir le supplice de la seconde mort, selon la sentence de Celui qui ne damne jamais qui que ce soit qu'il ne l'ait mérité ; cherchez, dis-je, et vous trouverez pour unique cause celle que vous repoussez de toutes vos forces, le péché originel.

CHAPITRE XXIII.

SEPTIÈME CALOMNIE : DE L'EFFET DU BAPTÊME.

41. « Nous ordonnons également », dit-il, « ceux qui soutiennent que le baptême n'ef- « face pas tous les péchés, car nous savons « qu'une purification complète est produite « par nos mystères ». Ce langage est aussi le nôtre ; mais nous disons ce que vous ne dites pas, à savoir que par le baptême les enfants sont délivrés des liens de la première naissance et d'un malheureux héritage. Voilà pourquoi vous devez vous regarder comme séparés du sein de l'Eglise, au même titre que tous les autres hérétiques, car ce que vous niez, l'Eglise l'enseigne de toute antiquité.

CHAPITRE XXIV.

RÉPONSE A LA CONCLUSION DE LA LETTRE DE JULIEN.

42. Notre adversaire conclut ainsi sa lettre : « Que personne ne vous séduise, et que les « impies se gardent bien de nier qu'ils me « comprennent. S'ils disent vrai, ou bien « qu'on réunisse une conférence pour les en- « tendre, ou du moins que leurs évêques dis- « sidents condamnent les erreurs que j'ai « montrées leur être communes avec les « Manichéens, comme nous condamnons « nous-mêmes les erreurs dont ils nous ac- « cusent. A cette condition la concorde sera « parfaite. S'ils s'y refusent, restez convaincus « qu'ils sont Manichéens, et n'ayez avec eux « aucune relation ». Une telle conclusion ne mérite pas qu'on la réfute, il suffit de la mépriser. Qui d'entre nous a jamais douté que les Manichéens soient frappés d'anathème par ceux-là mêmes qui soutiennent que ce n'est pas un Dieu bon qui est le créateur des hommes, l'instituteur du mariage, l'auteur de la loi transmise au peuple hébreu par l'organe de Moïse ? Mais nous n'en avons pas moins le droit de dire anathème aux Pélagiens, ces aveugles adversaires de la grâce de Dieu, qui nous est venue par Jésus-Christ Notre-Seigneur [1]. En effet, ne soutiennent-ils pas que cette grâce ne nous est pas donnée gratuitement, mais en proportion de nos mérites, en sorte que la grâce ne soit plus une grâce [2] ? D'un autre côté, le libre arbitre, par lequel l'homme est tombé dans la profondeur de l'abîme, prend à leurs yeux une telle efficacité, que l'homme ne mérite la grâce que par le bon usage qu'il fait de son libre arbitre. Ils oublient que nous ne pouvons faire un bon usage du libre arbitre que par la grâce, laquelle nous est accordée, non pas à cause de nos mérites, mais gratuitement et par pure miséricorde de Dieu. Quant aux enfants, ils leur confèrent un tel droit au salut, qu'ils n'hésitent pas à déclarer que leur salut ne leur vient en aucune manière du Sauveur. Et c'est quand ils professent des croyances aussi déplorables, qu'ils demandent d'être entendus ; puisqu'ils sont formellement condamnés, qu'ils fassent d'abord pénitence.

[1] Jean, VI, 54.

[1] Rom. VII, 25. — [2] Id. XI, 6.

LIVRE DEUXIÈME.

Augustin y répond à la seconde lettre de Julien, signée par dix-huit évêques, tous fauteurs de l'hérésie, et adressée à l'évêque de Thessalonique.

CHAPITRE PREMIER.

POUR LES DISCIPLES DE PÉLAGE, LES CATHOLIQUES NE SONT PLUS QUE DES MANICHÉENS.

1. Avec la grâce de Dieu, je vais répondre, selon mon pouvoir, à la seconde lettre, adressée à l'évêque de Thessalonique et signée non-seulement par Julien, mais aussi par plusieurs évêques pélagiens. Comme je veux restreindre ma réfutation dans les limites de la plus rigoureuse nécessité, je m'attacherai à ne réfuter que leur erreur proprement dite, laissant de côté les propositions qui ne contiennent pas directement le venin de leur doctrine et qu'ils émettent, soit pour confirmer leur enseignement, soit, comme ils disent, pour venger la foi catholique de toutes les profanations manichéennes. N'est-ce pas également dans ce but qu'ils paraissent réclamer le concours des évêques orientaux? Tout ce qu'ils veulent, c'est faire grand bruit autour d'une hérésie horrible dont ils se posent les adversaires déclarés, afin qu'à la faveur de ce tumulte ils puissent glisser leurs attaques contre la grâce, et leurs louanges exagérées de la nature. Est-ce que jamais quelqu'un les a mis en demeure de se prononcer sur cette question? Est-ce que jamais les catholiques leur ont reproché de condamner ceux dont l'apostasie a été prédite par l'Apôtre, ces hommes qui ont une conscience cautérisée, qui condamnent le mariage, qui s'abstiennent de certains aliments qu'ils regardent comme impurs, et enfin soutiennent que Dieu n'est pas le créateur de toutes choses? Les a-t-on contraints de nier que toute créature de Dieu soit bonne [1], et qu'en dehors de Dieu il existe quelque substance dont Dieu ne soit pas le créateur? Ces vérités essentiellement catholiques, ce n'est pas là ce qu'on leur reproche, ce pour quoi on les condamne. L'impiété aussi folle que dangereuse des Manichéens est abhorrée, non-seulement par la foi catholique, mais encore par tous les hérétiques quels qu'ils soient, pourvu qu'ils ne soient pas Manichéens. A ce titre donc les Pélagiens ne font que leur devoir en frappant d'anathème les Manichéens et en réfutant leurs erreurs. Mais, de leur côté, ils commettent un double crime qui leur mérite également l'anathème : l'un en flétrissant les catholiques, du nom de Manichéens ; l'autre, en se faisant eux-mêmes les fauteurs d'une nouvelle hérésie. Je sais qu'ils ne sont pas atteints de la maladie des Manichéens, mais s'ensuit-il qu'ils aient la foi saine? Pour les esprits comme pour les corps, il n'y a pas qu'une seule espèce de maladie. De même donc qu'un médecin du corps se garderait bien d'assurer à son malade qu'il ne court aucun danger de mort, puisqu'il n'est pas hydropique, si en même temps il le voyait en proie à une autre maladie mortelle ; de même, quoique les Pélagiens ne soient pas Manichéens, on n'a pas le droit de leur dire qu'ils sont dans la vérité, s'ils sont victimes de quelque autre genre de perversité. Par conséquent, autre chose est ce que nous anathématisons avec eux, autre chose est ce que nous anathématisons en eux. Nous détestons avec eux ce qui leur déplaît légitimement ; mais en même temps nous détestons en eux ce qui fait qu'ils nous déplaisent.

[1] I Tim. IV, 1-4.

CHAPITRE II.

EN QUOI LES MANICHÉENS ET LES PÉLAGIENS SE RESSEMBLENT ET DIFFÈRENT.

2. Les Manichéens soutiennent que Dieu bon n'est pas le créateur de toutes les substances; les Pélagiens affirment qu'il est dans l'humanité des âges qui n'ont pas Dieu pour sauveur et libérateur. L'Eglise catholique les condamne les uns et les autres; contre les Manichéens elle affirme que Dieu est l'auteur de toute créature ; et contre les Pélagiens elle soutient que la nature humaine est déchue à tous les âges et qu'ainsi elle a toujours besoin d'un libérateur. Les Manichéens condamnent la concupiscence de la chair, non pas comme

un vice accidentel, mais comme une nature éternellement mauvaise; les Pélagiens non-seulement ne la considèrent pas comme un vice, mais ils la louent comme un bien naturel. L'Eglise catholique les condamne les uns et les autres; aux Manichéens elle dit que la concupiscence n'est pas une nature, mais un vice; et aux Pélagiens, qu'elle ne vient pas du Père, mais du monde; enfin les uns et les autres doivent la regarder comme une maladie à guérir, les uns cessant de la croire inguérissable, les autres cessant de la prôner comme louable. Les Manichéens soutiennent que ce n'est point par son libre arbitre que l'homme, jusque-là bon, a commencé à devenir mauvais; les Pélagiens, de leur côté, soutiennent que l'homme, quoique mauvais, trouve dans son libre arbitre les forces suffisantes pour faire le bien. L'Eglise catholiques les condamne les uns et les autres et leur répète ces paroles : « Dieu a fait l'homme « droit [1] ». « Si le Fils vous délivre, vous serez « véritablement libres [2] ». Les Manichéens soutiennent que l'âme, véritable parcelle de Dieu, est soumise au péché par son mélange avec une nature mauvaise; les Pélagiens affirment que sans être une parcelle de Dieu, et tout en restant sa simple créature, l'âme est juste et sans péché dans cette vie corruptible. L'Eglise catholique les condamne les uns et les autres, en disant aux Manichéens : « Ou faites un bon arbre et rendez « bon son fruit, ou faites un mauvais arbre et « rendez mauvais son fruit [3] » ; ce langage a pu s'adresser à l'homme qui ne saurait créer une nature, c'est donc que le péché n'est point une nature, mais un vice; elle dit également aux Pélagiens : « Si nous disons que « nous sommes sans péché, nous nous trom- « pons nous-mêmes, et la vérité n'est point en « nous [4] ». Ces maladies contraires, tel est le vaste champ sur lequel les Manichéens et les Pélagiens se livrent bataille dans un but opposé, mais avec une égale vanité; la différence d'opinions les sépare, mais la perversité de leur esprit les rapproche.

3. Ils combattent ensemble contre la grâce de Jésus-Christ, sapent par sa base la nécessité du baptême, et déshonorent la chair du Sauveur; et cependant ils ont en cela des procédés et des buts différents. Les Manichéens fondent l'obtention du secours divin sur les mérites d'une bonne nature, et les Pélagiens sur les mérites d'une bonne volonté. Les premiers disent : Dieu doit ce secours aux travaux de ses membres; les seconds disent que Dieu le doit aux vertus de ses serviteurs. Dès lors, pour les uns comme pour les autres, la récompense n'est pas fondée sur la grâce, mais sur le mérite [1]. Pour les Manichéens, le bain de la régénération, c'est-à-dire l'eau elle-même, est parfaitement inutile et ne peut servir à quoi que ce soit; pour les Pélagiens, ce qui dans le saint baptême est institué pour effacer les péchés, ne saurait être d'aucun avantage aux enfants, puisque ceux-ci n'ont aucun péché. Dès lors, dans le baptême, quant à ce qui regarde la rémission des péchés, les Manichéens détruisent l'élément visible, et les Pélagiens le sacrement invisible. Les Manichéens déshonorent la chair de Jésus-Christ en blasphémant l'enfantement de Marie; et les Pélagiens en mettant sur un pied d'égalité parfaite la chair des captifs à racheter et la chair du Rédempteur. Pourquoi donc Jésus-Christ est-il né, non pas dans la chair du péché, mais dans la ressemblance de la chair du péché [2]? N'est-ce point parce que tous les hommes naissent dans la chair du péché? En maudissant toute chair en général, les Manichéens ôtent à la chair du Sauveur sa vérité la plus évidente, et les Pélagiens, en affirmant qu'aucune chair ne naît dans le péché, dépouillent de sa dignité propre la chair de Jésus-Christ.

4. Que les Pélagiens cessent donc de faire des catholiques ce qu'ils ne sont pas, et qu'ils s'empressent eux-mêmes de corriger ce qu'ils sont; qu'ils ne prétendent pas se faire passer pour aimables, parce qu'ils combattent l'odieuse hérésie des Manichéens, et qu'au contraire ils se croient dignes de la haine universelle, puisqu'ils ne détestent pas leur propre erreur. Deux erreurs peuvent être fort opposées l'une à l'autre, et cependant être toutes deux détestables, puisqu'elles sont toutes deux contraires à la vérité. Si l'on doit aimer les Pélagiens parce qu'ils haïssent les Manichéens; ceux-ci doivent être aimés au même titre puisqu'ils haïssent les Pélagiens. Mais notre mère l'Eglise catholique se garde bien de payer par l'amour la haine que ceux-ci peuvent avoir pour ceux-là; fidèle aux leçons et à la grâce du Sauveur, elle se croit

[1] Eccl. VII, 30.— [2] Jean, VIII, 36.— [3] Matt. XII, 33.— [4] I Jean, I, 8.

[1] Rom. IV, 4. — [2] Id. VIII, 3.

obligée d'éviter les uns et les autres, et désire les guérir tous.

CHAPITRE III.

CALOMNIE DES PÉLAGIENS CONTRE LES CLERCS DE L'ÉGLISE ROMAINE.

5. Les auteurs de la lettre, prenant à partie les clercs de l'Eglise romaine, écrivent ce qui suit : « Courbés sous la terreur d'une injonc- « tion, ces clercs n'ont pas eu honte de com- « mettre le crime de prévarication ; car sans « tenir aucun cas de la première sentence « qu'ils avaient formulée dans les actes pu- « blics pour affirmer le dogme catholique, ils « ont ensuite affirmé que la nature de l'homme « est mauvaise ». Il serait plus vrai de dire que les Pélagiens avaient conçu l'espérance trompeuse de faire accepter par certains ro- mains catholiques l'erreur nouvelle et mons- trueuse de Pélage et de Célestius. Ces tenta- tives coupables leur étaient d'autant plus faciles que, malgré la perversité qu'on leur connaissait, on les traitait encore avec res- pect, car on était bien plus désireux de les convertir que de les condamner, et dans cette disposition on les entourait peut-être de plus d'égards que ne l'exigeait la sévère discipline de l'Eglise. Il y avait eu d'abord échange d'un grand nombre d'écrits et de mémoires entre le Siége apostolique et les évêques africains ; Célestius lui-même s'était transporté à Rome et avait discuté et soutenu sa cause aux pieds du trône pontifical. Enfin on supposa une lettre du pape Zozime, de sainte mémoire, dans laquelle il aurait ordonné de croire que les hommes naissent sans aucune souillure originelle. Or, jamais ce pape n'a tenu ce lan- gage, jamais il n'a rien écrit de semblable. De son côté Célestius avait dit dans son libelle que ces questions lui paraissaient encore dou- teuses et qu'il désirait recevoir la lumière ; comme on le savait ardent, comme on était persuadé que sa conversion aurait les plus précieux résultats, on approuva la volonté qu'il manifestait de se convertir, mais jamais on n'approuva la fausseté de sa croyance. Son libelle fut donc déclaré catholique, parce qu'un livre, renfermât-il par hasard quelque erreur, peut toujours être regardé comme écrit dans un esprit catholique, pourvu que l'auteur ne se propose de rien définir, et qu'il soit disposé à renoncer immédiatement aux erreurs qui lui seront manifestées. Ce n'est point en effet à des hérétiques, mais à des catholiques, que l'Apôtre disait : « Tout ce que « nous sommes de parfaits, soyons dans ce « sentiment ; et si vous avez quelque autre « sentiment, Dieu vous découvrira ce que « vous devez en croire [1] ». C'est là ce que l'on crut entrevoir en Célestius, quand on le vit approuver la lettre du pape Innocent dans la- quelle ce saint pontife dissipait tous ses dou- tes. Toutefois, comme dernière preuve plus évidente encore, on attendait l'arrivée des lettres d'Afrique, car dans cette province on était bien mieux au courant des ruses et des subtilités de Célestius. Aussitôt après l'arri- vée de ces lettres à Rome, les choses chan- gèrent de face. Il était dit qu'aux yeux des simples comme des savants il ne suffisait pas que Célestius donnât une approbation gé- nérale à la lettre du pape Innocent ; qu'on de- vait anathématiser formellement les erreurs renfermées dans son libelle ; autrement il arriverait que beaucoup de chrétiens peu in- telligents regarderaient comme approuvées par le Saint-Siége les erreurs de ce libelle, par cela seul que ce libelle avait été déclaré catholique ; quant à une conversion de sa part, il ne suffisait pas, pour y croire, qu'il eût approuvé la lettre du pape Innocent et s'y fût soumis. C'est alors qu'on réclama de nouveau la présence de Célestius pour qu'il eût à s'expliquer d'une manière aussi claire que catégorique, pour qu'on pût juger de son ha- bileté ou de la sincérité de sa conversion, et enfin pour qu'il ne subsistât plus aucun doute ; mais au lieu de se présenter Célestius s'échappa et disparut. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Eglise romaine ayant à se prononcer sur la doctrine de Célestius ou de Pélage, déjà condamnée en eux et avec eux par le pape Innocent, avait accepté et approuvé cette doc- trine, assurément on aurait le droit de flétrir de la note de prévarication le clergé romain. Mais il n'en est point ainsi. Le pape Innocent, répondant à la lettre des évêques d'Afrique, avait formellement condamné l'erreur que nos hérétiques actuels tentent de faire accep- ter ; son successeur le pape Zozime n'a jamais dit, n'a jamais écrit que l'on peut partager leur opinion relativement aux enfants ; bien plus, comme Célestius essayait de se justifier, le saint Pontife le somma énergiquement d'approuver la lettre susdite du Siége aposto-

[1] Philipp. III, 15.

lique; enfin, si l'on usa de beaucoup de ménagements à l'égard de Célestius pendant son séjour à Rome, ce ne fut jamais au détriment de la foi antique et inébranlable, ce ne fut jamais pour approuver la coupable perversité de cet hérésiarque, mais uniquement pour chercher dans la persuasion l'espérance de le convertir. Quand il ne fut plus possible d'attendre, ce même pontife, faisant appel uniquement à sa suprême autorité, frappa d'une nouvelle condamnation Célestius et Pélage; et cette mesure suspendue un instant par la miséricorde ne fut ni une prévarication de la vérité déjà connue, ni une nouvelle connaissance de la vérité.

CHAPITRE IV.

CONTINUATION DU MÊME SUJET.

6. Mais pourquoi insister plus longtemps sur ce sujet, puisque nous avons sous la main les actes et les écrits les plus explicites dans les quels tous ces faits et ces événements sont reproduits avec une parfaite exactitude? En lisant les questions posées par votre prédécesseur, et les réponses dans lesquelles Célestius proteste qu'il adhère entièrement à la lettre du pape Innocent, comment ne pas voir dans quelle impossibilité salutaire Célestius se trouve placé de soutenir désormais que le baptême des enfants n'a pas pour effet d'effacer le péché originel? En effet, voici ce que le vénérable pape Innocent écrivait au concile de Carthage : « Cet homme éprouva ce que vaut « tout seul le libre arbitre, lorsque, usant im« prudemment de ses forces, il se plongea dans « les profondeurs de la prévarication, et ne « trouva rien pour en sortir ; victime de sa li« berté, il serait resté éternellement sous le « coup de cette ruine, si le Christ, à son avé« nement, ne l'en eût relevé par sa grâce. Le « Christ, en effet, dans une régénération nou« velle, efface par le baptême tous les péchés « passés [1] ». Se peut-il quelque chose de plus clair et de plus évident que cette sentence du Siége apostolique? Célestius protesta qu'il y adhérait, au moment où votre prédécesseur lui posait cette question : « Condamnez-vous « toutes les erreurs qui vous sont attribuées? » Célestius répondit : « Je les condamne selon « la sentence d'Innocent, votre prédécesseur « d'heureuse mémoire ». Or, parmi les erreurs attribuées à Célestius, entendons le diacre Paulin reprocher à Célestius de dire que « le péché d'Adam n'a nui qu'à son au« teur, et non point au genre humain, et que « les enfants qui viennent de naître sont ab« solument dans le même état qu'Adam « avant son péché ». Si donc Célestius a véritablement condamné de cœur et de bouche, selon la sentence du bienheureux pape Innocent, l'erreur qui lui était reprochée par le diacre Paulin ; comment peut-il encore prétendre que les enfants ne sont nullement atteints par la transgression du premier homme, et qu'ils n'apportent en naissant aucun vice originel qui ait besoin d'être effacé par la purification d'une régénération nouvelle? Mais sa conduite ultérieure a prouvé que sa réponse n'était qu'une feinte et un mensonge, puisqu'il s'est soustrait à un nouvel interrogatoire pour ne pas se voir contraint de rappeler et d'anathématiser toutes les erreurs formulées dans son libelle, et signalées dans les lettres venues d'Afrique.

7. Et puis, répondant aux évêques de Numidie qui lui avaient adressé les actes des conciles de Carthage et de Milève, le même pape ne traite-t-il pas directement la question des enfants? Voici ses paroles : « Quant à ce que « votre fraternité nous rapporte de leur opi« nion, que les enfants peuvent, sans la grâce « du baptême, obtenir la vie éternelle, c'est là « vraiment une doctrine insensée. Car s'ils n'ont « pas mangé la chair du Fils de l'homme, ni « bu son sang, ils n'auront pas la vie en eux [1]. « Or, ceux qui soutiennent que les enfants par« viennent à la vie éternelle sans la régénéra« tion, me paraissent vouloir anéantir le bap« tême même, puisque les enfants auraient « ainsi ce que nous croyons que le baptême seul « leur confère [2] ». A cela que répond cet ingrat, que le Siége apostolique avait miséricordieusement épargné en acceptant sa profession de foi comme un gage de conversion? Que dit-il? Les enfants morts sans baptême posséderont-ils, oui ou non, la vie éternelle? S'il soutient qu'ils la posséderont, comment donc a-t-il pu répondre qu'il condamnait toutes les erreurs qui lui étaient attribuées, et qu'il adhérait à la doctrine du pape Innocent d'heureuse mémoire? Le pape Innocent n'enseigna-t-il pas formellement que sans le baptême de Jésus-Christ et sans la participation à son corps et à son sang les enfants ne peuvent avoir la vie? S'il soutient qu'ils ne la possé-

[1] Lettre d'Innocent.

[1] Jean, VI, 54. — [2] Lettre d'Innocent.

deront pas, comment donc peuvent-ils être privés de la vie éternelle et conséquemment jetés dans la mort éternelle, s'ils n'apportent en naissant aucun péché originel?

8. A cela que répondent ces hérétiques, qui osent écrire leurs impiétés calomnieuses et les adresser aux évêques orientaux? Il est certain que Célestius a donné pleine adhésion à la lettre du vénérable Innocent; nous pouvons encore lire cette lettre dans laquelle ce saint pape déclare que les enfants morts sans baptême ne peuvent avoir la vie. Puisqu'ils n'ont pas la vie, peuvent-ils ne pas avoir la mort? Et s'il en est ainsi, d'où peut venir à ces enfants une peine aussi effrayante, si la faute originelle n'existe pas? Et maintenant ces déserteurs de la foi, ces adversaires de la grâce osent accuser de prévarication le clergé romain sous le pape Zozime, lui reprochant, dans la dernière condamnation lancée contre Célestius et Pélage, d'avoir émis une doctrine tout opposée à celle qu'il avait formulée sous le pape Innocent? Il est évident, au contraire, que la lettre du vénérable Innocent, sur la question des enfants, proclame hautement cette vérité de notre antique foi, que les enfants demeureront dans la mort éternelle, s'ils ne sont pas baptisés en Jésus-Christ. Ce serait donc prévariquer contre l'Eglise romaine que d'émettre une doctrine opposée. Grâces en soient rendues à Dieu, cette prévarication n'a pas eu lieu, et c'est toujours la même foi qui a été constamment promulguée dans toutes les condamnations lancées contre Célestius et Pélage. Qu'ils sachent donc qu'il n'y a d'autres prévaricateurs qu'eux-mêmes; plaise à Dieu qu'ils se guérissent! La foi catholique ne dit pas que la nature humaine soit essentiellement mauvaise, par le fait même de sa création; elle ne dit pas non plus que le mal qui se transmet aujourd'hui par la naissance, soit l'œuvre de Dieu; ce mal n'est que la conséquence du péché du premier homme.

CHAPITRE V.

QU'EST-CE QUE LE LIBRE ARBITRE SANS LA GRACE?

9. Maintenant répondons aux calomnies glissées adroitement contre nous par nos adversaires. Nous ne disons pas que la nature humaine ait perdu le libre arbitre par le péché d'Adam. Nous affirmons seulement que dans les hommes esclaves du démon, ce libre arbitre reste très-puissant pour le péché, tandis qu'il est incapable de fonder une vie bonne et pieuse, à moins que la volonté humaine n'ait été délivrée par la grâce de Dieu et qu'elle ne soit aidée par cette grâce dans ses paroles, dans ses pensées et dans ses actions. Nous disons que les enfants qui naissent, n'ont d'autre créateur que Dieu lui-même; que Dieu seul, et non pas le démon, a institué le mariage, ce qui n'empêche pas que nous ne naissions tous coupables du péché originel, et soumis à l'empire du démon jusqu'à ce que nous renaissions en Jésus-Christ. Sous le nom de grâce, ce n'est pas le destin que nous affirmons, quoique nous disions que la grâce de Dieu n'est précédée en nous par aucun mérite antérieur. S'il plaît à certains auteurs de donner le nom de destin à la volonté du Dieu tout-puissant, pour nous, nous évitons avec soin ces nouveautés profanes dans les termes [1], et nous n'aimons pas de disputer sur les mots.

10. Pourtant je me suis longtemps demandé le motif pour lequel nos adversaires pouvaient nous reprocher de donner le nom de grâce à ce qui ne serait autre chose que le destin. J'ai examiné sérieusement le contexte, et voici comment ils formulent leur accusation. « Sous le nom de grâce », disent-ils, « c'est « tellement le destin qu'ils affirment, qu'ils « vont jusqu'à soutenir que si Dieu n'inspire « pas le désir du bien, même imparfait, à la « volonté rebelle de l'homme, cet homme ne « peut ni éviter le mal, ni faire le bien ». Un peu plus loin, rappelant la doctrine qu'ils soutiennent, ils s'expriment ainsi : « Nous « confessons que le baptême est nécessaire à « tous les âges; quant à la grâce, elle vient « au secours de tout bon propos, cependant « elle ne saurait inspirer le zèle de la vertu à « une volonté rebelle, puisqu'il n'y a en Dieu « aucune acception des personnes [2] ». Par ces paroles j'ai compris que s'ils nous reprochent de donner le nom de grâce à ce qui n'est que le destin, c'est parce que nous affirmons que la grâce nous est donnée, non pas à cause de nos mérites, mais selon la volonté miséricordieuse de Dieu qui a dit : « Je ferai miséri- « corde à qui il me plaira de faire miséri- « corde, et j'aurai pitié de qui il me plaira « d'avoir pitié ». Voilà pourquoi l'Apôtre

[1] I Tim. VI, 20. — [2] Colos. III, 25.

ajoute sous forme de conclusion : « Ainsi « donc cela ne dépend ni de celui qui veut, « ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait « miséricorde[1] ». Tout insensé pourrait donc également accuser l'Apôtre de n'être que le prédicateur du destin. Ici du moins nos adversaires se dévoilent clairement. Puisqu'ils nous accusent de déguiser le destin sous le beau nom de grâce, parce que nous soutenons que la grâce de Dieu ne nous est pas donnée en vertu de nos mérites antérieurs ; ils affirment donc qu'elle nous est donnée uniquement à cause de ces mérites ; et dès lors pourquoi chercher encore à cacher, à dissimuler leur aveuglement ? cela n'est plus possible, puisqu'il est évident qu'ils émettent là une doctrine que Pélage lui-même a condamnée au concile de Palestine, pour se soustraire, ne fût-ce que par ruse, à l'anathème dont il se sentait menacé. Se fondant sur certaines expressions de son disciple Célestius, le concile l'accusa de dire « que la grâce de « Dieu nous est donnée selon nos mérites ». Pélage protesta ou feignit de protester, et lança sur-le-champ l'anathème contre une semblable doctrine. Mais les livres qu'il composa depuis, ainsi que les affirmations de ses sectaires, nous prouvent clairement que ses protestations n'étaient qu'une feinte inspirée par la crainte, et que bientôt il jeta le voile, et reprit dans ses lettres sa première audace. Et aujourd'hui encore les évêques pélagiens ne craignent pas, ou du moins ne rougissent pas d'adresser aux évêques catholiques de l'Orient une lettre dans laquelle ils nous accusent de n'être que les prédicateurs du destin, parce que nous ne disons pas avec eux que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites, quand Pélage lui-même, craignant les évêques orientaux, n'a pas osé émettre cette proposition et s'est même vu obligé de la condamner solennellement.

CHAPITRE VI.

LES PARTISANS DU DESTIN, CE SONT NOS ADVERSAIRES.

11. Quoi donc, ô enfants de l'orgueil, ennemis de la grâce de Dieu, nouveaux hérétiques, il suffira de dire que la grâce de Dieu prévient tous les mérites de l'homme, que cette grâce n'est pas donnée en conséquence des mérites, qu'elle ne serait plus une grâce si elle n'était pas donnée gratuitement, si elle n'était qu'une récompense due aux mérites ; il suffira, dis-je, de formuler cette doctrine catholique pour être accusé par vous de prêcher le destin ? Quelle que soit l'intention qui vous guide, affirmez-vous par vous-mêmes que le baptême est nécessaire à tous les âges ? Dans cette même lettre qui nous occupe, n'avez-vous pas juxtaposé ces deux maximes, l'une touchant le baptême et l'autre touchant la grâce ? Ce baptême donné aux enfants ne devait-il pas, dans son rapprochement de la grâce, vous apprendre ce que vous devriez penser de la grâce elle-même ? Voici vos paroles : « Nous confessons la né- « cessité du baptême pour tous les âges ; « quant à la grâce, elle vient au secours de « tout bon propos, cependant elle ne saurait « inspirer le zèle de la vertu à une volonté « rebelle, puisqu'il n'y a en Dieu aucune « acception des personnes ». Je passe sous silence ce que vous dites de la grâce. Mais rendez-moi raison du baptême. Puisque vous soutenez qu'il est nécessaire à tous les âges, dites-moi pourquoi il est nécessaire aux enfants. C'est sans doute parce qu'il leur confère quelque bien, et ce bien n'est ni petit ni médiocre, il est d'une suprême importance. Vous niez, il est vrai, qu'il y ait un péché originel remis dans le baptême ; cependant vous admettez que dans ce sacrement les enfants des hommes sont adoptés en qualité d'enfants de Dieu, vous prêchez même cette adoption. Eh bien ! voici des enfants qui meurent aussitôt après avoir reçu le baptême ; pourriez-vous nous dire quels mérites précédents leur ont mérité la grâce insigne du baptême ? Vous me direz peut-être que ce sont leurs parents qui la leur ont méritée ; soit, mais alors pourquoi donc cette grâce est-elle quelquefois refusée aux enfants de parents pieux, tandis qu'elle est quelquefois accordée aux enfants de parents impies ? N'est-il pas vrai que l'on voit de temps à autre la mort frapper les enfants de parents chrétiens avant qu'ils aient pu recevoir le baptême, tandis que l'on verra l'enfant né de parents ennemis de Jésus-Christ recevoir le baptême, grâce au zèle miséricordieux de certaines âmes chrétiennes ? Une mère baptisée en est réduite à pleurer son enfant mort sans baptême, tandis que le fruit du crime,

[1] Rom. IX, 15, 16.

cruellement abandonné par sa mère, sera recueilli par des mains chastes et régénéré dans les eaux du baptême. Vous ne trouvez place ici, je pense, ni pour les mérites des parents, ni pour les mérites des enfants. Vous n'admettez pourtant pas, nous le savons, que l'âme ait déjà vécu avant son union avec le corps ; vous n'admettez pas qu'avant d'être unie à un corps elle ait fait le bien ou le mal de manière à en mériter ici-bas la récompense. Pourquoi donc le baptême est-il accordé à tel enfant, tandis qu'il est refusé à tel autre ? Parce qu'ils n'ont pu acquérir des mérites, ne sont-ils que les victimes d'un aveugle destin ? ou bien Dieu fait-il à leur égard acception des personnes ? Et, en effet, n'alléguez-vous pas le destin d'abord, et ensuite l'acception des personnes, sachant bien qu'aucun de ces principes ne saurait être accepté, et qu'il faudra par conséquent admettre que le mérite précède toujours la grâce ? Alors expliquez-vous sur les mérites des enfants ; pourquoi ceux-ci meurent-ils après leur baptême, et ceux-là sans baptême, sans qu'on puisse invoquer les mérites des parents pour expliquer comment ceux-ci jouissent et comment ceux-là sont privés du glorieux privilége de devenir les enfants de Dieu. Vous gardez le silence ; ne craignez-vous pas par hasard que l'accusation que vous nous adressez ne retombe sur vous ? En effet, s'il suffit qu'il n'y ait pas mérite pour que vous disiez qu'il y a destin, et si vous voulez que nous admettions les mérites antérieurs, si nous ne voulons pas passer pour fauteurs du destin, pouvez-vous voir autre chose que le destin dans le baptême des enfants, puisque vous avouez qu'il ne saurait y avoir de leur part aucun mérite antérieur ? Que si, dans ce même baptême des enfants, vous n'admettez pas plus le destin que vous n'admettez les mérites antérieurs ; pourquoi donc nous accuser d'être fatalistes, parce que nous affirmons que la grâce ne saurait être grâce qu'à la condition d'être donnée gratuitement et non comme récompense due rigoureusement à des mérites antérieurs ? Vous ne comprenez donc pas que dans la justification des pécheurs il ne saurait être question de mérites, puisque c'est une grâce ; que la fatalité n'a rien à y voir, puisque c'est une grâce ; qu'on ne saurait invoquer l'acception des personnes, puisque c'est une grâce.

12. Les fatalistes attribuent à la position des astres, c'est-à-dire aux constellations telles qu'elles existent au moment de la conception ou de la naissance, non-seulement les actes et les événements de la vie, mais même la nature et la direction de notre volonté. Quant à la grâce de Dieu, elle est indépendante non-seulement des astres et des cieux, mais même des anges. Ensuite les fatalistes attribuent au destin nos actes bons et mauvais ; au contraire, Dieu punit d'un juste châtiment les fautes des pécheurs, tandis que dans sa miséricorde il comble les autres de grâces entièrement gratuites ; et en agissant ainsi il n'obéit nullement aux constellations, mais aux décrets éternels de sa sévérité et de sa bonté. Dans l'un et l'autre cas le destin n'a donc rien à voir. Direz-vous qu'on ne saurait guère appeler que du nom de destin cette bienveillance qui, de la part de Dieu, ne suit pas les mérites, et se départit d'une manière absolument gratuite ? Je vous réponds que c'est à cette bienveillance que l'Apôtre donne le nom de grâce, quand il s'écrie : « C'est par la grâce que vous « êtes sauvés, en vertu de la foi, et cela ne « vient pas de vous, puisque c'est un don de « Dieu ; cela ne vient pas de vos œuvres, afin « que nul ne se glorifie [1] ». Ne comprenez-vous donc pas que ce n'est pas nous qui prêchons le destin sous le nom de la grâce, tandis que c'est vous qui cachez la grâce sous le nom du destin ?

CHAPITRE VII.

DE L'ACCEPTION DES PERSONNES.

13. Il y a acception des personnes quand un juge, sans s'occuper de la nature de la cause sur laquelle il prononce, se déclare pour l'une des parties contre l'autre, parce qu'il trouve dans la personne même quelque chose qui lui semble digne de sa déférence et de sa miséricorde. Or, supposé qu'un homme ait affaire à deux débiteurs, et qu'il veuille remettre à l'un sa dette et l'exiger de l'autre, il est libre d'agir comme il veut, car il ne frustre personne ; d'où il suit qu'il n'y a pas acception des personnes quand il n'y a aucune iniquité commise. Autrement ceux qui ont peu d'intelligence, ne verraient-ils pas une acception des personnes dans cette parole des ouvriers, par laquelle il est dit que le maître

[1] Eph. II, 8, 9.

de la vigne donna la même récompense à ceux qui n'avaient travaillé qu'une heure, et à ceux qui avaient porté le poids de la fatigue et du jour, égalant ainsi, quant à la récompense, ceux qui étaient si différents les uns des autres quant à la durée et à la difficulté du travail? Quelques ouvriers murmurèrent; que leur répondit le père de famille? « Mon ami, « je ne vous fais aucun tort. N'êtes-vous pas « convenu d'un denier avec moi? Prenez ce « qui vous appartient et partez. Je veux don- « ner au dernier autant qu'à vous. N'ai-je pas « le droit de faire ce que je veux? Parce que « je suis bon, faut-il que votre œil soit per- « vers [1] ? » Ici toute la justice est dans ce mot : « Je veux ». A vous, dit-il, j'ai payé une dette; à l'autre j'ai fait un don; et pour lui faire ce don je ne vous ai frustré en quoi que ce soit; je n'ai ni diminué ni refusé la dette contractée envers vous. « N'ai-je pas le droit « de faire ce que je veux? Parce que je suis « bon, faut-il que votre œil soit pervers? » De même donc que dans cette parabole il n'y a pas acception des personnes, parce que si l'un est honoré gratuitement, l'autre n'est pas frustré dans ce qui lui est dû ; de même, quand, selon les desseins de Dieu, l'un est appelé [2] et que l'autre ne l'est pas, celui qui est appelé reçoit un bienfait purement gratuit dont la vocation est le principe ; tandis que celui qui n'est pas appelé, ne fait que subir la conséquence légitime de son malheureux état, puisque nous sommes tous coupables du péché qui est entré dans le monde par un seul homme [3]. Dans cette parabole des ouvriers, nous voyons qu'un seul denier fut donné à ceux qui n'avaient travaillé qu'une heure, comme à ceux qui avaient travaillé douze heures. Or, d'après nos fausses idées humaines, ces derniers, pour garder la proportion, auraient dû recevoir douze deniers; de cette manière l'égalité aurait été conservée dans le bien et la récompense. Il n'en fut pas ainsi, et cependant on ne saurait dire que les uns aient été libérés et les autres condamnés, puisque ceux qui avaient travaillé plus longtemps, avaient d'abord reçu du père de famille la faveur d'être appelés, et ensuite la nourriture nécessaire pour ne pas défaillir dans leur travail. D'un autre côté, saint Paul nous dit : « Il est donc vrai que Dieu fait mi- « séricorde à qui il lui plaît, et qu'il endurcit « qui il lui plaît » ; il ajoute, parlant du potier : « Il a le pouvoir de faire, de la même masse « d'argile, un vase d'honneur et un vase « d'ignominie [4] ». Or, le bien est donné sans mérite et gratuitement, puisque celui qui le reçoit est de la même masse que celui qui ne le reçoit pas; le mal, au contraire, n'est donné que comme une dette et après avoir été mérité, puisque, dans la masse de perdition, quand le mal est puni par le mal, il ne saurait y avoir d'injustice. Ce châtiment est un mal pour celui qui le subit, puisque c'est pour lui un supplice ; mais ce même châtiment est un bien dans celui qui l'inflige, puisqu'il ne fait qu'accomplir toute justice. Il ne saurait donc y avoir acception des personnes à l'égard de deux débiteurs également coupables, quand on remet la dette à l'un et qu'on l'exige de l'autre.

14. A l'aide d'un exemple, cette proposition deviendra plus évidente encore. Supposons deux enfants jumeaux issus d'une prostituée et exposés pour être recueillis par des étrangers. L'un des deux meurt sans baptême, et l'autre après avoir été baptisé. Dirons-nous qu'il y a là un pur effet du hasard ou du destin, ce qui serait une erreur ? Il y aurait lieu du moins d'accuser Dieu d'avoir fait ici acception des personnes, quoiqu'il ne puisse en faire. Pourtant quel titre l'un pouvait-il avoir pour être préféré à l'autre ; quels biens dans l'un pouvaient lui mériter de recevoir le baptême; quel crime dans l'autre pouvait le rendre digne de mourir sans baptême? Est-ce leurs parents qui avaient bien mérité pour eux, puisque le père était un fornicateur, et la mère une prostituée? Du reste, quels qu'aient été ces mérites de la part des parents, ils devaient être absolument les mêmes pour chacun de ces deux enfants, ce qui n'a pas empêché que la mort ait mis entre eux une horrible différence. Si donc on ne peut invoquer ici ni le destin, puisque les astres n'ont rien à voir en cette matière ; ni le hasard, puisque le hasard n'est et ne peut rien ; ni la diversité des personnes, ni la diversité des mérites ; à quoi donc avoir recours quant à celui qui a été baptisé, si ce n'est à la grâce de Dieu, laquelle est donnée gratuitement aux vases élevés à la dignité de vases d'honneur? et quant à celui qui n'a pas été baptisé, on ne peut en trouver l'explication que dans la co-

[1] Matt. xx, 9-15. — [2] Rom. viii, 28. — [3] Id. v, 12.

[4] Rom. ix, 18, 21.

lère de Dieu, laquelle s'appesantit sur les vases d'ignominie, en raison des mérites de la masse. Quant à celui qui a été baptisé, nous vous contraignons à confesser qu'il a reçu la grâce de Dieu, et nous vous prouvons qu'il n'y a eu de sa part aucun mérite antérieur; quant à celui qui est mort sans baptême, vous qui ne croyez pas à l'existence du péché originel, expliquez-moi pourquoi il a été privé d'un sacrement que vous croyez nécessaire à tous les âges; dites-moi ce qu'il y avait à venger contre lui, pour le traiter de la sorte.

15. A l'occasion de ces deux jumeaux, dont la cause est absolument la même, surgit cette grande question : Pourquoi l'un est-il mort baptisé, et l'autre sans baptême? Or, l'Apôtre résout cette question sans la résoudre. Parlant lui aussi de deux jumeaux, il remarque qu'avant même qu'ils fussent nés, avant qu'ils eussent fait aucun bien et aucun mal, non pas à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il fut dit à la mère : « L'aîné sera assujéti au « plus jeune ; j'ai aimé Jacob et j'ai haï « Esaü ». Puis, développant sa pensée, il avait été conduit à s'écrier : « Il est donc vrai que « Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et « qu'il endurcit qui il lui plaît ». Sentant alors ce qu'il y avait d'extraordinaire dans ses paroles, il suppose qu'une voix contradictoire s'élève contre lui, et il continue : « Vous « me direz peut-être : Après cela pourquoi « Dieu se plaint-il? qui donc résiste à sa vo- « lonté? » Il répond aussitôt : « O homme, « qui êtes-vous pour contester avec Dieu? Un « vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pour- « quoi m'avez-vous fait ainsi? Le potier n'a- « t-il pas le pouvoir de faire, de la même « masse d'argile, un vase d'honneur et un « vase d'ignominie? » Puis voulant en quelque sorte soulever le voile qui recouvre ces secrets mystérieux, le même Apôtre ajoute : « Qui peut se plaindre, si Dieu, voulant mon- « trer sa colère et faire connaître sa puissance, « souffre avec une patience extrême les vases « de colère préparés pour la perdition, afin « de manifester les richesses de sa gloire sur « les vases de miséricorde qu'il a préparés « pour la gloire [1] ? » Dans ce passage la grâce de Dieu nous est présentée, non-seulement comme un secours, mais encore comme une leçon. Elle est un secours dans les vases de miséricorde ; mais dans les vases de colère elle est une grande leçon. En effet, dans ces derniers Dieu montre sa colère et manifeste sa puissance, car tant est puissante sa bonté qu'il peut même se servir des méchants pour le bien. Quant aux vases de miséricorde, il révèle à leur égard les richesses de sa gloire, puisque la grâce du libérateur leur remet ce que la justice du vengeur exige des vases de colère. D'ailleurs le bienfait que Dieu accorde gratuitement à quelques-uns n'apparaîtrait pas assez clairement, si Dieu en frappant d'un juste châtiment d'autres hommes tirés de la même masse, ne montrait pas ce qui était dû aux uns et aux autres. « Qui met de la diffé- « rence entre vous? » s'écrie le même Apôtre, s'adressant à l'homme qui se glorifie de lui-même et de ses propres avantages. « Qui met « de la différence entre vous? » Et supposant que son interlocuteur lui a répondu : C'est ma foi, c'est ma volonté, c'est mon propre mérite; l'Apôtre lui réplique : « Qu'avez-vous « donc que vous n'ayez reçu? Et si vous l'a- « vez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, « comme si vous ne l'aviez point reçu [1] ? » c'est-à-dire, comme si ce qui vous discerne venait de vous. Celui qui vous discerne, c'est donc celui qui vous accorde de quoi vous discerner, en vous épargnant le châtiment que vous méritiez, et en vous accordant une grâce qui ne vous était due à aucun titre. Celui qui vous discerne, c'est celui qui, en face des ténèbres qui couvraient l'abîme, s'est écrié : « Que la lumière soit, et la lumière fut; et il « sépara », c'est-à-dire, il discerna « la lumière « des ténèbres [2] ». Tant qu'il n'y avait que les ténèbres, que pouvait-il y avoir à séparer? Dieu sépara donc en faisant la lumière ; de cette manière on peut dire aux pécheurs justifiés : « Autrefois vous étiez ténèbres, « maintenant vous êtes lumière dans le Sei- « gneur [3] » ; par conséquent, que celui qui se glorifie, ne se glorifie pas en lui-même, mais dans le Seigneur [4]. Celui qui discerne, c'est celui qui, à l'égard d'enfants qui n'étaient pas encore nés, qui n'avaient encore fait ni bien ni mal, afin que le décret de Dieu demeurât ferme dans son élection, non pas à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de Celui qui appelle, a eu le droit de dire : « L'aîné sera

[1] Rom. IX, 11-23.

[1] I Cor. IV, 7. — [2] Gen. I, 3, 4. — [3] Eph. V, 8. — [4] II Cor. X, 17.

« assujéti au plus jeune [1] » ; celui qui plus tard, célébrant son œuvre par l'organe de son prophète, s'écriait : « J'ai aimé Jacob, et j'ai « haï Esaü [2] ». Pour faire son élection, Dieu ne s'adresse pas à ce qui a été fait par les autres ; c'est lui-même qui fait ce qu'il doit choisir. Parlant de ceux qui étaient restés justes en Israël, l'Apôtre s'exprime ainsi : « Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon « l'élection de sa grâce. Or, si c'est par grâce, « ce n'est donc pas par les œuvres ; autre- « ment la grâce ne serait plus grâce [3] ». Quand la Vérité même proclame « que ce « n'est pas par les œuvres, mais par la vo- « lonté de celui qui appelle », n'êtes-vous pas des insensés, vous qui dites que si Jacob a été aimé, c'était dans la prévision des œuvres qu'il devait accomplir ; vous mettant ainsi en flagrante contradiction avec l'Apôtre qui proclame que « ce n'est pas par les « œuvres », quand il pouvait tout aussi bien dire que ce n'est pas par les œuvres présentes, mais par les œuvres futures ? En disant que ce n'est pas par les œuvres, c'est la grâce qu'il veut exalter, « car si c'est par « grâce, ce n'est pas par les œuvres ; autre- « ment la grâce n'est plus grâce ». Ce qui nous prévient, c'est la grâce, non pas due mais gratuite, afin que par elle nous fassions des bonnes œuvres ; au contraire, si ce sont les bonnes œuvres qui précèdent, la grâce n'est plus qu'une dette payée aux bonnes œuvres, et la grâce n'est plus grâce.

16. Pour dissiper toutes les ténèbres de votre esprit, je vous ai proposé l'exemple de deux jumeaux qui n'étaient nullement aidés par les mérites de leurs parents, et qui meurent tous deux dans leur première enfance, l'un après avoir été baptisé, et l'autre sans baptême. Je voulais par là que vous n'eussiez pas à me dire que cette différence était motivée par la prévision de leurs œuvres, comme vous le dites de Jacob et d'Esaü, malgré le langage formel de l'Apôtre. Quant aux jumeaux dont je parle, la prescience de Dieu n'a pu être trompée, et par là même il a dû prévoir qu'il n'y aurait aucune œuvre. Ou bien si le péché qui n'est encore ni commis ni même pensé et voulu, est puni comme s'il était accompli, quel est donc l'avantage accordé à ceux qui sont arrachés à cette vie, dans la crainte que la méchanceté ne change leur intelligence, et que le mensonge ne trompe leur âme [1] ? Soutenir que des hommes seront condamnés pour des péchés dont la coulpe, dites-vous, n'a pu leur être transmise par leurs parents, pour des péchés qu'ils n'ont pu eux-mêmes ni commettre, ni même concevoir, c'est là assurément une absurdité, une folie, une véritable monstruosité. Vous en convenez vous-même ; eh bien ! voici que revient vers vous ce frère jumeau d'un frère baptisé et n'ayant pas été baptisé lui-même ; il vous demande tacitement pourquoi le bonheur dont jouit son frère lui a été refusé ; pourquoi il est frappé de la suprême infortune ; pourquoi son frère a reçu l'adoption des enfants de Dieu, tandis que lui-même n'a pas reçu ce sacrement dont vous proclamez la nécessité pour tous les âges ; il vous demande enfin de lui expliquer ce mystère, s'il n'y a ni destin, ni hasard, ni acception des personnes de la part de Dieu, ni collation de la grâce sans mérites précédents, ni enfin de péché originel. C'est en vain que vous prêtez à cet enfant votre langue et votre voix ; il ne parle pas encore et vous ne savez quoi lui répondre.

[1] Gen. xxv, 23. — [2] Malach. i, 2. — [3] Rom. xi, 5, 6.

CHAPITRE VIII.

LE DÉSIR DU BIEN MÊME IMPARFAIT EST UN DON DE LA GRACE.

17. Mais enfin, voyons ce que peut être ce titre antérieur qu'ils placent dans l'homme et qui doit le rendre digne du secours de la grâce, de telle sorte que cette grâce soit réellemment due et méritée, sans s'inquiéter si elle ne cesse pas d'être une grâce. « Sous le « nom de grâce », disent-ils, « c'est tellement « le destin qu'ils affirment, qu'ils vont jusqu'à « soutenir que si Dieu n'inspire pas le désir « du bien, même imparfait, à la volonté « rebelle de l'homme, cet homme ne peut ni « éviter le mal ni faire le bien ». Déjà, quant au destin et quant à la grâce, nous avons fait ressortir l'inanité de leur langage. Nous devons maintenant examiner si à un homme rebelle Dieu inspire le désir du bien, de telle sorte que ce même homme cesse d'être rebelle, approuve et veuille le bien. Nos adversaires prétendent que ce désir du bien dans l'homme vient de l'homme lui-même, de telle sorte que ce désir du bien, même commencé,

[1] Sag. iv, 11.

constitue le mérite dont l'efficacité lui obtiendra la grâce de conduire ce bien à sa perfection. Est-ce même bien là ce qu'ils prétendent? il est difficile de l'affirmer. Pélage, en effet, va jusqu'à dire que le bien s'accomplit plus facilement, quand on est aidé par la grâce. Ce mot : Plus facilement, n'indique-t-il pas clairement que, dans sa pensée, si le secours de la grâce vient à manquer, le libre arbitre, réduit à ses propres forces, peut encore, quoique plus difficilement, accomplir le bien? Quelle est l'opinion de ses disciples sur ce point? nous n'osons pas la déterminer d'après celle du maître. Permettons-leur, avec le libre arbitre, de se rendre indépendants, même à l'égard de Pélage, et bornons-nous à étudier le langage dont ils se servent dans la lettre à laquelle nous répondons.

18. Ils nous reprochent de soutenir que « Dieu inspire, même à un homme rebelle, « le désir, non pas du bien, si grand qu'il soit, « mais même du bien imparfait ». Ce reproche nous donne tout au moins le droit de conclure que, d'après eux, l'homme peut, sans aucun secours de la grâce, avoir le désir du bien imparfait; quant au bien parfait, la grâce serait nécessaire, non-seulement pour le faire plus facilement, mais même simplement pour le réaliser. La conclusion évidente, c'est qu'ils admettent que la grâce nous est donnée à cause de nos mérites; et pourtant nous voyons dans les actes ecclésiastiques que Pélage, ne fût-ce que par crainte, a formellement condamné cette doctrine. En effet, si le désir du bien commence en nous et par nous sans la grâce de Dieu; ce commencement constitue un véritable mérite, et la grâce qui surviendra ensuite ne sera plus qu'une véritable dette; par conséquent, la grâce ne sera plus donnée gratuitement, mais selon nos mérites. Or, voulant répondre au futur Pélage, le Seigneur ne dit pas : Sans moi vous pouvez difficilement faire quelque chose; mais d'une manière absolue : « Sans moi vous ne pouvez « rien faire [1] ». Comme pour répondre également et par la même sentence à nos adversaires actuels, le Seigneur ne dit pas : « Sans moi « vous ne pouvez rien » achever et parfaire, mais « faire ». Si le Sauveur eût parlé de parfaire, nos adversaires auraient pu en conclure que le secours de la grâce est nécessaire, non pas pour commencer le bien, mais pour l'achever. A son tour, voici venir l'Apôtre. Par cette seule parole : « Sans moi vous ne « pouvez rien faire », le Sauveur avait compris le commencement et la fin. L'Apôtre, interprétant cette maxime, distingue plus clairement le commencement et la fin, quand il dit : « Celui qui a commencé le bien en « vous, le perfectionnera jusqu'au jour de « Jésus-Christ [1] ». Mais sur le point qui nous occupe, l'Ecriture nous a conservé de l'Apôtre des passages plus abondants. Nous parlons du désir du bien. S'ils veulent que ce bien commence par nous et s'achève par Dieu, qu'ils cherchent ce qu'ils peuvent répondre à ces paroles de l'Apôtre : « Nous ne « sommes pas capables de former de nous-« mêmes aucune bonne pensée, comme « étant de nous-mêmes; mais c'est Dieu qui « nous en rend capables [2] ». Nous ne pouvons de nous-mêmes former aucune bonne pensée; pourtant une pensée est encore moins qu'un désir. En effet, nous pensons d'abord ce que nous désirons, mais nous ne désirons pas toujours ce que nous pensons; car nous pensons quelquefois ce que nous ne désirons pas. Si donc la pensée est moins que le désir, puisque l'homme peut penser le bien qu'il ne désire pas encore, et si c'est un progrès que de désirer ensuite ce que d'abord l'on pensait sans le désirer; comment peut-il se faire que nous soyons incapables de ce qui est moins, c'est-à-dire de penser le bien; tandis que par les seules forces de notre libre arbitre nous sommes capables de ce qui est plus, c'est-à-dire de désirer le bien, sans avoir besoin d'aucun secours de la grâce? L'Apôtre ne dit pas : « Nous ne sommes point capables « de former de nous-mêmes aucune pensée « parfaite, ou de ce qui est parfait » ; mais : « Aucune pensée », ou de penser « quelque « chose », dont le contraire est rien. De là ce mot du Sauveur : « Sans moi vous ne pouvez « rien faire ».

[1] Jean, xv, 5.

CHAPITRE IX.

INTERPRÉTATION LÉGITIME DES TEXTES FAUSSÉS PAR LES PÉLAGIENS.

19. Nous lisons aux Proverbes : « Il appar-« tient à l'homme de préparer son cœur, et à « Dieu de lui inspirer la réponse [3] ». Or, nos adversaires se trompent dans l'interprétation qu'ils donnent à ce texte, quand ils soutien-

[1] Philipp. I, 6. — [2] II Cor. III, 5. — [3] Prov. XVI, 1.

nent que l'homme, sans aucun secours de la grâce de Dieu, peut préparer son cœur, c'est-à-dire commencer le bien. Telle ne saurait être l'interprétation donnée par les enfants de la promesse quand ils entendent leur divin Maître s'écrier : « Sans moi vous ne pouvez « rien faire » ; ne serait-ce pas l'accuser de mensonge que de lui dire : Voici que sans vous nous pouvons préparer notre cœur ? Ils entendent également l'apôtre saint Paul : « Par nous-mêmes nous ne sommes capables « d'avoir aucune bonne pensée, et c'est de « Dieu que nous en recevons le pouvoir » ; ne serait-ce pas l'accuser de mensonge que lui dire : Voici que par nous-mêmes nous sommes capables de préparer notre cœur et par là même d'avoir une bonne pensée ? Comment en effet, sans une bonne pensée, préparer son cœur au bien ? Une telle prétention ne peut venir qu'aux orgueilleux défenseurs de leur arbitre et aux apostats de la foi catholique. « Il appartient à l'homme de préparer « son cœur, et à Dieu de lui inspirer la ré- « ponse » ; l'homme, sans doute, prépare son cœur, mais ce n'est point sans un secours spécial de Dieu, car ce cœur, avant d'être préparé par l'homme, a besoin d'être touché par Dieu. Quant à la réponse de la langue, c'est-à-dire, quant à la réponse divine qui est faite au cœur bien préparé, l'homme n'y a absolument aucune part, ici tout est l'œuvre de Dieu.

20. De ce premier texte : « Il appartient à « l'homme de préparer son cœur, et à Dieu « de faire la réponse », rapprochons ces autres paroles : « Ouvrez votre bouche et je la « remplirai [1] ». Il est bien certain que nous ne pouvons ouvrir notre bouche, sans un secours particulier de Dieu, sans lequel nous ne pouvons rien faire ; cependant il est également certain que notre bouche ne s'ouvre que par l'effet de notre œuvre propre et de notre correspondance à la grâce ; s'agit-il au contraire de remplir cette bouche, c'est là l'œuvre propre de Dieu sans aucune coopération de notre part. Préparer son cœur, ouvrir sa bouche, n'est-ce pas préparer sa volonté ? Or, nous lisons dans l'Écriture : « La volonté « est préparée par le Seigneur [2] » ; et encore : « Vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche « annoncera vos louanges [3] ». Par ces paroles : « Il appartient à l'homme de préparer « son cœur », Dieu nous avertit de préparer notre volonté, et cependant il est nécessaire que Dieu intervienne dans cette préparation, car « la volonté est préparée par le Seigneur ». « Ouvrez votre bouche », tel est l'ordre formel ; mais pour l'accomplir il est évident que nous avons besoin du secours de Dieu, à qui nous disons : « Vous ouvrirez mes lèvres ». Y aurait-il des hommes assez insensés pour prétendre qu'on doit établir une distinction essentielle entre la bouche et les lèvres, de telle sorte que ce soit à l'homme d'ouvrir sa bouche, et à Dieu d'ouvrir les lèvres de l'homme ? Une telle absurdité n'est-elle pas honteusement confondue par ces paroles du Seigneur à son serviteur Moïse : « J'ouvrirai « ta bouche et je t'apprendrai ce que tu dois « dire [4] ? » Quand donc il nous est dit : « Ou- « vrez votre bouche et je la remplirai », la première action paraît être le fait de l'homme, et la seconde le fait de Dieu ; tandis que dans cet autre passage : « J'ouvrirai votre bouche, « et je vous instruirai », ces deux actes sont l'œuvre même de Dieu. Une telle distinction ne signifie-t-elle pas clairement que dans le premier cas l'homme apporte sa propre coopération, tandis que dans le second l'homme n'entre pour rien, Dieu seul agit ?

21. Il suit de là que Dieu accomplit dans l'homme beaucoup d'œuvres bonnes sans que l'homme y ait aucune part ; d'un autre côté, l'homme ne peut en faire aucune sans qu'il soit nécessaire que Dieu vienne à son aide. Par conséquent, Dieu n'inspirerait pas à l'homme le désir du bien, si ce désir n'était pas bon ; et si ce désir est bon, il ne peut nous venir que de celui qui est le bien immuable et suprême. Le désir du bien est-il autre chose que la charité dont l'apôtre saint Jean a dit sans aucune ambiguité possible : « La charité vient de Dieu [5] ? » Qu'on ne dise pas davantage que le commencement de la charité vient de nous, tandis que sa perfection vient de Dieu ; car, du moment que la charité vient de Dieu, elle en vient tout entière. Croire que nous occupons le premier rang dans les dons de Dieu, et que lui-même ne vient qu'après nous ; qu'il nous préserve à jamais d'une semblable folie ! Car « sa mi- « séricorde me préviendra [6] », et c'est de lui que nous chantons en toute assurance : « Parce que vous l'avez prévenu dans la bé-

[1] Ps. LXXX, 11. — [2] Prov. VIII, selon les Sept. — [3] Ps. L, 17.

[4] Exod. IV 12. — [5] I Jean, IV, 7. — [6] Ps. LVIII, 11.

« nédiction de votre douceur [1] ». Dans ces passages, de quoi s'agit-il donc, si ce n'est de ce désir du bien dont nous parlons? Nous commençons à désirer le bien quand il commence lui-même à nous paraître doux. Mais si nous ne faisons le bien que par crainte du châtiment et non par amour de la justice, ce n'est plus alors le bien que nous faisons; le cœur n'est pour rien dans l'œuvre extérieure, quand l'homme aimerait mieux faire le mal, s'il pouvait le faire impunément. Cette bénédiction de la douceur, dont parle le Psalmiste, n'est donc autre chose que la grâce de Dieu, dont l'effet précieux est de nous faire trouver agréable, doux et aimable, ce que Dieu nous commande. Mais pour cela nous avons besoin que Dieu nous prévienne par sa grâce, car sans elle, loin de pouvoir s'achever, le bien ne peut pas même commencer en nous. Puisque sans Dieu nous ne pouvons rien faire, nous ne pouvons ni commencer ni achever; c'est du commencement qu'il a été dit : « Sa miséricorde me préviendra »; et quant à la perfection, le Psalmiste s'écrie : « Sa miséricorde m'accompagne [2] ».

CHAPITRE X.

LES ÉLUS SONT APPELÉS SELON LE DÉCRET DE DIEU.

22. Ecoutons maintenant nos adversaires formulant eux-mêmes leur propre doctrine, et professant que « la grâce vient en aide « au bon propos de chaque homme, mais « qu'elle n'inspire pas le zèle de la vertu à la « volonté rebelle ». Le sens de ces paroles, c'est que l'homme se suffit à lui-même, sans aucun secours de Dieu, pour concevoir un bon propos et le zèle de la vertu, et que, à l'aide de ce mérite précédent, il est digne de recevoir une grâce subséquente de Dieu. Citant ces paroles de saint Paul : « Nous « savons que tout contribue au bien de ceux « qui aiment Dieu et qu'il a appelés selon son « décret pour être saints » ; ils dénaturent ce passage, et au lieu de ce décret de Dieu dont l'Apôtre parle évidemment, ils traduisent comme s'il y avait : Qu'il a appelés selon leur propos, leur résolution antérieure, laquelle devient ainsi un mérite antérieur qui est suivi par la miséricorde de Dieu qui les appelle. Ainsi donc, ils affectent de ne pas comprendre qu'il s'agit ici, non pas du propos ou de la résolution de l'homme, mais du décret même de Dieu en vertu duquel « ceux qu'il a connus « par sa prescience, il les a également pré- « destinés pour être conformes à l'image de « son Fils [1] », et les a élus avant la création du monde [2]. Tous ceux qui sont appelés ne sont donc pas appelés selon le décret : car beaucoup sont appelés, mais peu sont élus [3]. Ceux qui sont appelés selon le décret, ce sont ceux qui ont été élus avant la création du monde. C'est de ce décret de Dieu qu'il a déjà été parlé au sujet de ces deux jumeaux, Esaü et Jacob: « Afin que le décret de Dieu demeu- « rât ferme selon son élection, non à cause de « leurs œuvres, mais par la volonté de celui « qui appelle, il a été dit : L'aîné sera assu- « jéti au plus jeune [4] ». C'est ce même décret de Dieu que nous retrouvons dans ce passage de l'épître à Timothée : « Souffrez avec moi « pour l'Evangile, selon la force que vous re- « cevrez de Dieu, qui nous a rachetés et nous « a appelés par sa vocation sainte, non selon « nos œuvres, mais selon le décret de sa vo- « lonté et selon la grâce qui nous a été donnée « en Jésus-Christ avant tous les siècles, et qui « a paru maintenant par l'avénement de « notre Sauveur Jésus-Christ [5] ». Tel est donc le décret de Dieu, duquel il a été dit : « Tout concourt au bien de ceux qui ont été « appelés selon le décret ». Quant au bon propos de l'homme, sans doute la grâce subséquente vient à son secours, mais il n'est lui-même possible que quand il a été prévenu par la grâce. Il en est de même du zèle pour la vertu; la grâce vient à son secours pendant qu'il agit; mais il n'aurait pu exister lui-même sans la grâce et a été nécessairement inspiré par celui dont l'Apôtre a dit : « Je rends grâces à Dieu de ce qu'il a mis « au cœur de Tite la même sollicitude que « j'ai pour vous [6] ». Quand quelqu'un a du zèle pour le salut des autres, si c'est Dieu qui l'inspire, qui donc inspirera le zèle que chacun doit d'abord avoir pour soi?

23. De tout cela je conclus que, dans les saintes Ecritures, si Dieu impose à l'homme des commandements pour éprouver son libre arbitre, toujours le pouvoir d'accomplir ces commandements ou bien nous est donné par sa bonté, ou bien n'attend qu'une demande

[1] Ps. xx, 4. — [2] Id. xxii, 6.

[1] Rom. viii, 28, 29. — [2] Eph. i, 4. — [3] Matt. xx, 16. — [4] Rom. ix, 11,-13. — [5] II Tim. i, 8-10. — [6] II Cor. viii, 16.

de notre part, inspirée par le besoin mieux senti du secours de la grâce. Par conséquent, l'homme, de mauvais qu'il était, ne devient bon par le commencement de la foi, qu'autant que ce changement est commencé en lui par le don purement gratuit de la miséricorde de Dieu. Ecoutons le Psalmiste réveillant ses propres souvenirs : « Le Seigneur « oubliera-t-il d'avoir pitié de nous ? Ou ren- « fermera-t-il ses miséricordes dans sa colère? « Et j'ai dit : Maintenant je commence, ce « changement est l'œuvre de la droite du Très- « Haut [1] ». Il ne dit pas : « Ce changement » est l'œuvre de mon libre arbitre, même quand il parle d'un simple commencement ; mais : « l'œuvre de la droite du Très-Haut ». Si donc nous voulons avoir de la grâce des idées justes et saines, que ce soit à Dieu que nous rapportions la gloire du changement qui s'est opéré en nous, depuis le commencement jusqu'à la fin [1]. En effet, de même qu'on ne saurait achever le bien sans le secours du Seigneur, de même on ne saurait le commencer sans le secours de Dieu. Mais terminons ce livre, afin de permettre au lecteur de prendre un peu de repos et de réparer ses forces.

[1] Ps. LXXVI, 10, 11.

[1] II Cor. x, 17.

LIVRE TROISIÈME.

Augustin continue la réfutation des accusations calomnieuses formulées par les Pélagiens, dans leur lettre à l'évêque de Thessalonique. Doctrine catholique sur l'utilité de la loi, les effets du baptême, la différence de l'Ancien et du Nouveau Testament, la justice des Prophètes et des Apôtres, et enfin sur l'accomplissement des préceptes dans la vie future.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

1. Il s'agit encore des calomnies de nos adversaires, et non de leurs propres doctrines. Pour ne pas donner à chaque volume une étendue effrayante, j'ai partagé en deux livres les objections des Pélagiens. Après avoir terminé le premier, qui se trouve ainsi le second de tout l'ouvrage, je commence ici le suivant; c'est le troisième de tout ce travail.

CHAPITRE II.

LES PÉLAGIENS NOUS CALOMNIENT SUR L'USAGE DE L'ANCIENNE LOI.

2. A les en croire, nous soutiendrions que « la loi de l'Ancien Testament a été donnée, « non pas pour justifier ceux qui l'accomplis- « sent, mais pour donner au péché plus de « gravité ». Ils ne comprennent assurément pas ce que nous disons de la loi, car nous ne faisons que répéter l'enseignement de l'Apôtre; mais cet enseignement ils ne le comprennent pas davantage. Comment pourrait-on dire que ceux qui obéissent à la loi ne sont pas justifiés, quand précisément ils n'y obéissent que parce qu'ils sont justifiés? Nous enseignons que la loi, pour nous, n'est autre chose que la manifestation de la volonté de Dieu, tandis que la grâce nous donne la pensée et le pouvoir d'accomplir cette volonté. « Car ce ne sont point ceux qui écoutent la « loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux « qui l'accomplissent seront seuls justifiés [1] ». La loi nous fait donc entendre la justice, tandis que la grâce nous la fait accomplir. Car, dit le même Apôtre, « ce qui était impossible « à la loi, parce qu'elle était affaiblie par la « chair, Dieu l'a fait, ayant envoyé son propre « Fils, revêtu d'une chair semblable à celle « du péché, et victime pour le péché, et il a « condamné le péché dans la chair, afin que « la justice de la loi fût accomplie en nous, « qui ne marchons pas selon la chair, mais « selon l'esprit [1] ». Voilà ce que nous enseignons; qu'ils demandent à Dieu l'intelligence de ces paroles, au lieu de se livrer à des discussions envenimées qui obscurcissent leur intelligence. Il est impossible d'accomplir la loi par la chair, c'est-à-dire par la présomption charnelle sous l'inspiration de laquelle on voit des orgueilleux, sans aucune notion de la justice de Dieu, de cette justice directement communiquée à l'homme par Dieu lui-même, s'attribuer à eux-mêmes leur propre justice et rejeter en ce point toute intervention de Dieu, comme si le libre arbitre leur suffisait seul pour accomplir la loi sans aucun secours de la grâce [2]. La justice de la loi n'est donc conférée qu'à ceux qui marchent selon l'esprit, et non pas à ceux qui ne marchent que selon la chair, c'est-à-dire selon l'homme qui ignore la justice de Dieu et ne connaît que la sienne propre. Or, celui qui marche selon l'esprit, n'est-ce pas celui qui est conduit par l'Esprit de Dieu? « Car ceux-là « sont les enfants de Dieu qui se laissent con- « duire par l'Esprit de Dieu [3] ». Voilà pourquoi « la lettre tue, tandis que l'esprit vivi- « fie [4] ». On ne saurait dire cependant que la loi soit intrinséquement mauvaise, car si elle tue quand on n'en prend que la lettre, elle a du moins l'avantage de convaincre les pécheurs de leurs propres prévarications. « Car « la loi est sainte, et le précepte est juste et « bon. Ce qui est bon en soi m'a-t-il donc « causé la mort? Nullement, mais c'est le pé- « ché qui, m'ayant donné la mort par une chose « qui était bonne, a fait paraître ce qu'il était, « de sorte que le péché est devenu par ces « mêmes préceptes une source plus abon- « dante du péché [5] ». Voilà dans quel sens il est dit que « la lettre tue ». Car « l'aiguillon « de la mort, c'est le péché; et la force du

[1] Rom. II, 13.

[1] Rom. VIII, 3, 4.— [2] Id. X, 3.— [3] Id. VIII, 14.— [4] II Cor. III, 6. — [5] Rom. VII, 12, 13.

« péché, c'est la loi [1] ». En effet, par la défense qu'elle impose, la loi enflamme les désirs du péché, voilà pourquoi elle tue, si la grâce ne vient à notre secours pour nous vivifier.

3. Telle est notre doctrine, voilà sur quel prétexte nos adversaires se fondent pour nous accuser de dire que la loi a été donnée pour rendre le péché plus grave. Ils ne comprennent donc pas ces paroles de l'Apôtre : « Car la loi produit la colère, puisque, sans la « loi, il n'y aurait point de violation de la « loi [2] ». « La loi a été établie pour faire re- « connaître les transgressions jusqu'à l'avé- « nement de ce Fils d'Abraham, à qui la pro- « messe avait été faite; si la loi qui a été « donnée avait pu procurer la vie, on aurait « pu dire véritablement que la justice se se- « rait obtenue par la loi; mais l'Ecriture a « renfermé tous les hommes sous le péché, « afin que la promesse de Dieu fût, par la foi « en Jésus-Christ, réalisée et appliquée à tous « ceux qui croiraient [3] ». Voilà pourquoi il est dit de l'Ancien Testament donné sur le Sinaï, qu'il engendre pour la servitude, à l'exemple d'Agar. « Or, nous ne sommes pas les enfants « de la servante, mais de la femme libre [4] ». On ne saurait donc regarder comme enfants de la femme libre ceux qui ont reçu la loi de la lettre, qui ne sert pour eux qu'à prouver qu'ils sont non-seulement pécheurs, mais encore prévaricateurs; il n'y a d'enfants de la femme libre que ceux qui ont reçu l'esprit de la grâce qui leur donne le pouvoir d'accomplir la loi sainte, juste et bonne. Tel est notre enseignement, qu'ils le méditent et ne l'accusent pas; qu'ils s'éclairent et qu'ils ne calomnient point.

CHAPITRE III.

LES PÉLAGIENS NOUS CALOMNIENT SUR L'EFFET DU BAPTÊME.

4. A les en croire, nous enseignerions que « le baptême ne fait pas de nous des hommes « nouveaux, c'est-à-dire qu'il ne donne pas la « rémission pleine et entière des péchés, et « qu'ainsi nous devenons en partie les enfants « de Dieu, tandis que nous restons en partie « les enfants du siècle, c'est-à-dire du dé- « mon ». Ils mentent, ils trompent, ils calomnient; car ce n'est pas là ce que nous enseignons. En effet, tous les hommes qui sont enfants du démon, sont également enfants du siècle, tandis que tous les enfants du siècle ne sont pas par là même les enfants du démon. Loin de nous la pensée de regarder comme enfants du démon les saints patriarches Abraham, Isaac et Jacob, et autres illustres personnages de l'Ancien comme du Nouveau Testament qui engendraient ou qui engendrent dans les liens sacrés du mariage. Ils ne sont pas les enfants du démon, et cependant nous ne pouvons contredire cette parole : « Les enfants de ce siècle embrassent « le mariage et y engagent leurs enfants [1] ». Il est donc des hommes qui sont enfants de ce siècle, sans être les enfants du démon. C'est le démon qui est l'auteur et le prince de tous les péchés; mais on ne saurait dire qu'un péché, quel qu'il soit, fasse du coupable un enfant du démon. Même les enfants de Dieu pèchent, car s'ils disent qu'ils sont sans péché, ils se trompent, et la vérité n'est pas en eux [2]. S'ils pèchent, c'est parce qu'ils sont encore enfants de ce siècle; mais ce n'est pas en tant qu'ils sont enfants de Dieu qu'ils pèchent, car quiconque est né de Dieu ne pèche pas [3]. Ce qui rend à proprement parler les hommes enfants du démon, c'est l'infidélité qui est appelée le péché par excellence, comme s'il était le seul, quoiqu'il ne soit pas dit quel péché il est. Quand on se sert de ces mots : L'Apôtre, on ne précise pas de quel apôtre on parle, et cependant il est entendu qu'on parle de saint Paul, parce qu'il est l'auteur du plus grand nombre des épîtres, et qu'il a plus travaillé que les autres [4]. Quand donc le Seigneur dit du Saint-Esprit qu' « il « convaincra le monde de péché », il entend parler du péché d'infidélité. Il le prouve clairement par l'explication qu'il en donne : « Du péché, parce qu'ils n'ont pas cru en « moi [5] ». Tel est aussi le sens de ces paroles : « Si je n'étais pas venu, si je ne leur avais « pas parlé, ils seraient sans péché [6] ». Est-ce à dire qu'auparavant ils étaient sans péché? Non assurément, il s'agit seulement ici du péché d'incrédulité, qu'ils poussèrent jusqu'à refuser de croire au Sauveur, quoiqu'il leur parlât en personne; ils prouvaient ainsi qu'ils appartenaient à celui dont l'Apôtre a dit : « Selon le prince des puissances de l'air, cet « esprit qui exerce maintenant son pouvoir « sur les enfants de l'incrédulité [7] ». Ceux

[1] I Cor. xv, 56. — [2] Rom. iv, 15. — [3] Gal. iii, 19, 21, 22. — [4] Id. iv, 24, 31.

[1] Luc, xx, 34. — [2] I Jean, i, 8. — [3] Id. iii, 9. — [4] I Cor. xv, 10. — [5] Jean, xvi, 8, 9. — [6] Id. xv, 22. — [7] Eph. ii, 2.

donc qui n'ont pas la foi sont réellement les enfants du démon, car ils n'ont pas les dispositions intérieures qui obtiennent le pardon des fautes dues à la faiblesse, à l'ignorance, ou même à un mouvement coupable de la volonté. Quant aux enfants de Dieu, nous avons rappelé que s'ils se disent sans péché, ils se trompent eux-mêmes, et la vérité n'est point en eux; qu'ils confessent donc leurs péchés, ce que les enfants du démon ne font pas ou du moins avec cette foi qui est le caractère propre des enfants de Dieu; et quand ils confessent ainsi leurs péchés, qu'ils n'oublient pas que Dieu est juste et fidèle pour les leur remettre et pour les purifier de toute iniquité [1]. Si nous voulons que cette vérité nous apparaisse mieux encore dans toute son évidence, écoutons le Sauveur lui-même s'adressant aux enfants de Dieu : « Si « vous qui êtes méchants vous savez faire du « bien à vos enfants, combien plus votre Père « qui est au ciel fera-t-il du bien à ceux qui « l'implorent [2] ? » Si ses auditeurs n'eussent pas été les enfants de Dieu, se serait-il servi de ces expressions : « Votre Père qui est au « ciel ? » Et cependant il affirme qu'ils sont méchants et qu'ils savent faire du bien à leurs enfants. Seraient-ils donc méchants par cela même qu'ils seraient les enfants de Dieu? Non, assurément; s'ils sont méchants, c'est parce qu'ils sont encore les enfants de ce siècle, quoique devenus les enfants de Dieu par le sceau et le gage du Saint-Esprit.

5. Ainsi donc le baptême efface les péchés, tous les péchés quels qu'ils soient d'action, de parole, de pensée, péchés originels ou actuels, péchés commis dans la bonne foi ou avec une connaissance suffisante. Mais il nous laisse notre faiblesse contre laquelle tout homme régénéré résiste courageusement quand il soutient le bon combat, et à laquelle il consent s'il se laisse tomber par surprise dans quelque péché [3]. Dans le premier cas, il adresse à Dieu de joyeuses actions de grâces, dans le second, il répand des gémissements et des prières. Là il s'écrie : « Que rendrai-je au « Seigneur pour tous les biens dont il m'a « comblé [4] ? » Ici il murmure : « Pardonnez-« nous nos offenses [5] ». Là il s'écrie : « Je « vous aimerai, Seigneur, vous ma force et « mon soutien [6] » ; ici il murmure : « Ayez « pitié de moi, Seigneur, parce que je suis « faible [1] ». Là il s'écrie : « Mes yeux sont tou-« jours vers le Seigneur, parce qu'il arrachera « mes pieds aux liens qui les retenaient cap-« tifs [2] » ; ici il murmure : « Mes yeux ont « été troublés par la colère [3] ». On trouverait ainsi dans les Ecritures une multitude de passages, dans lesquels l'âme passe alternativement de la reconnaissance pour les bienfaits de Dieu au repentir pour ses propres péchés, et que la foi ne cesse d'inspirer aux enfants de Dieu tant qu'ils sont encore les enfants de ce siècle, et qu'ils en subissent l'infirmité et la faiblesse. Gardons-nous cependant de les confondre avec les enfants du démon, car Dieu lui-même les en a séparés, non-seulement par le baptême, mais aussi par cette pureté de la foi qui se manifeste par la charité [4] et qui forme en quelque sorte la vie même du juste [5]. Quant à cette faiblesse contre laquelle nous avons à combattre jusqu'à la mort du corps, avec des alternatives continuelles de victoire et de défaite, elle ne disparaîtra que dans cette autre régénération dont le Sauveur a dit: « A « la régénération, quand le Fils de l'homme « siégera sur le trône de sa majesté, vous sié-« gerez vous-mêmes sur douze trônes pour « juger les tribus d'Israël [6] ». Tous conviennent sans difficulté que dans ce passage, la régénération dont il est parlé désigne clairement la résurrection dernière, que l'Apôtre appelle l'adoption et la rédemption : « Nous « aussi qui possédons les prémices de l'Esprit, « nous gémissons en nous-mêmes, attendant « l'effet de l'adoption divine, qui sera la ré-« demption de nos corps [7] ». Est-ce que par le saint baptême nous ne sommes pas régénérés, adoptés et rachetés ? Et cependant nous attendons encore une autre régénération, une autre adoption, une autre rédemption, et quand elles nous seront accordées à la fin des temps, nous cesserons entièrement d'être les enfants de ce siècle. Dès lors, quiconque déroge au baptême en niant les effets qu'il produit en nous, corrompt la foi : au contraire, quiconque lui attribue des effets dont il n'est que la condition essentielle, mais qui ne se produiront que plus tard, celui-là détruit l'espérance. Supposé que l'on me demande si nous sommes sauvés par le baptême, je réponds affirmativement avec l'Apôtre : « Dieu

[1] I Jean, I, 8, 9. — [2] Matt. VII, 11. — [3] Gal. VI, 1. — [4] Ps. CXV, 3. — [5] Matt. VI, 12. — [6] Ps. XVII, 2.

[1] Ps. VI, 3. — [2] Id. XXIV, 15. — [3] Id. XXX, 10. — [4] Gal. V, 6. — [5] Rom. I, 17. — [6] Matt. XIX, 28. — [7] Rom. VIII, 23.

« nous a sauvés par le bain de la régénération « et de la rénovation dans le Saint-Esprit [1] ». Supposé, au contraire, que l'on me demande si par le baptême notre salut est réellement consommé ; je répondrai : Non, avec le même Apôtre : « Car nous ne sommes sauvés qu'en « espérance. Or, l'espérance qui se voit n'est « plus espérance, car qui est-ce qui espère ce « qu'il voit déjà ? Si donc nous espérons ce « que nous ne voyons pas encore, nous l'at- « tendons avec patience [2] ». Le salut a donc été conféré à l'homme dans le baptême, par la rémission du péché originel, et de tous les autres péchés déjà commis ; mais la confirmation dans la grâce, de manière que nous ne puissions plus pécher, nous ne l'obtiendrons que plus tard.

CHAPITRE IV.

LES PÉLAGIENS NOUS CALOMNIENT AU SUJET DE L'ANCIEN TESTAMENT ET DES ANCIENS JUSTES.

6. Ce qui précède va nous servir à réfuter les autres accusations soulevées contre nous par les Pélagiens. En effet, pourrait-on citer un seul catholique qui eût jamais tenu ce langage qu'ils nous reprochent à tous : Sous l'Ancien Testament, le Saint-Esprit ne venait aucunement en aide a la vertu? Et cependant on pourrait l'affirmer, au moins à la condition de voir dans l'Ancien Testament ce qu'y voyait l'Apôtre, quand il s'écriait : « La pre- « mière alliance a été établie sur le mont « Sina, et n'engendre que des esclaves [3] ». Toutefois, à un autre point de vue, l'Ancien Testament était la figure du Nouveau, et c'est ainsi qu'il était considéré par tous les hommes fidèles chargés d'en dispenser la doctrine et d'en assurer l'application, et dès lors, quoique appartenant, selon l'ordre des temps, à l'ancienne alliance, ils n'en étaient pas moins les héritiers du Nouveau Testament. A qui d'entre nous la pensée viendrait-elle de refuser à l'Ancien Testament ces paroles : « O mon « Dieu ! créez en moi un cœur nouveau, et re- « nouvelez un esprit droit dans mes entrail- « les [4] » ; et ces autres : « Il a placé mes pieds « sur la pierre, il a dirigé mes pas et mis sur « mes lèvres un cantique nouveau, un hymne « à notre Dieu [5] ? » Parlant d'Abraham, le père des croyants, et qui vivait avant la promulgation de la loi sur le mont Sinaï, l'Apôtre disait : « Je me servirai de l'exemple d'une « chose humaine et ordinaire : lorsqu'un « homme a fait un contrat en bonne forme, « personne ne peut ni le casser ni y ajouter. « Or, les promesses ont été faites à Abraham « et à sa race ; l'Ecriture ne dit pas : A ceux de « sa race, comme si elle en eût voulu mar- « quer plusieurs, mais, à sa race, c'est-à-dire « à l'un de sa race, qui est Jésus-Christ. Voici « donc ce que je veux dire, c'est que Dieu « ayant fait une alliance et l'ayant confirmée, « la loi qui n'a été donnée que quatre cent « trente ans après, n'a pu la rendre nulle, ni « anéantir la promesse. Car si c'est par la loi « que l'héritage nous est donné, ce n'est donc « plus par la promesse ; cependant c'est par la « promesse que Dieu l'a donné à Abraham [1] ».

7. Tel est le Testament dont l'Apôtre nous dit qu'il a été confirmé par Dieu et qu'il ne saurait être infirmé par la loi qui n'a été promulguée que quatre cent trente ans après. Or, veut-on savoir si c'est là le Testament nouveau ou le Testament ancien? nous répondons sans hésiter : C'est le Testament nouveau, resté caché dans les mystères prophétiques, jusqu'à ce que vînt le temps de la révélation qui devait en être faite par Jésus-Christ. Si nous disions que c'est le Testament ancien, ne serait-ce pas le confondre avec cette alliance sinaïtique qui engendre pour la servitude? N'est-ce point sur le Sinaï qu'a été donnée cette loi quatre cent trente ans après l'événement dont nous parlons? Et cette loi, dit l'Apôtre, n'a pu infirmer le Testament de la promesse faite à Adam. Ce qui nous regarde, c'est donc ce qui a été fait par Abraham, puisque nous devons être les enfants, non pas de l'esclave, mais de la femme libre. Nous sommes les héritiers de la promesse et non de la loi, car, ajoute l'Apôtre : « Si c'est par la loi que l'héritage nous est « donné, ce n'est donc pas par la promesse ; « cependant, c'est par la promesse que Dieu « l'a donné à Abraham ». Si donc la loi est survenue quatre cent trente ans après, ce fut pour donner lieu à l'abondance du péché, puisque le péché même de la prévarication est le moyen le plus efficace pour confondre l'orgueil de tout homme qui présume de sa propre justice ; cependant, là où il y a abondance de péché, il y a eu une surabondance de grâce [2], et si la grâce a sur-

[1] Tit. III, 5. — [2] Rom. VIII, 24, 25. — [3] Gal IV, 24. — [4] Ps. L, 12. — [5] Ps. XXXIX, 3, 4.

[1] Gal. III, 15-18. — [2] Rom. V, 20.

abondé, c'est par la foi de l'homme s'humiliant à la vue de ses fautes, et se réfugiant dans la miséricorde divine. « Si c'est par la « loi », avait dit saint Paul, « que l'héritage « nous est donné, ce n'est donc plus par la « promesse ; cependant c'est par la promesse « que Dieu l'a donné à Abraham ». Supposant aussitôt qu'on lui pose cette question : Pourquoi donc la loi est-elle survenue plus tard ? il ajoute immédiatement : « Pourquoi « donc la loi ? » demandez-vous, mais « elle « a été établie pour faire reconnaître les « transgressions jusqu'à l'avénement de ce « Fils d'Abraham auquel la promesse avait été « faite [1] ». Il avait déjà formulé la même pensée dans ces paroles : « Si ceux qui appar- « tiennent à la loi sont les héritiers, la foi de- « vient inutile, et la promesse sans effet. Car « la loi produit la colère, puisque, lorsqu'il « n'y a point de loi, il n'y a point de violation « de la loi [2] ». Ainsi donc, en écrivant aux Galates : « Si c'est par la loi que nous rece- « vons l'héritage, ce n'est donc plus par la « promesse, et cependant c'est par la pro- « messe qu'il a été donné à Abraham » ; il ne faisait que répéter en d'autres termes ce qu'il avait écrit aux Romains : « Si ceux qui ap- « partiennent à la loi sont les héritiers, la foi « devient inutile, et la promesse sans effet ». Pouvait-il nous prouver d'une manière plus explicite que c'est par la foi que nous participons à la promesse faite à Abraham et qui constitue prophétiquement le Nouveau Testament ? « Pourquoi donc la loi ? » s'écrie-t-il, interprétant la pensée de ses lecteurs, et il répond : « Elle a été établie pour faire re- « connaître les transgressions ». C'est absolument la même idée qu'il formule en ces termes : « La loi produit la colère, car, lors- « qu'il n'y a point de loi, il n'y a point de « violation de la loi ».

8. Qu'il s'agisse donc, ou bien d'Abraham lui-même, ou bien des justes qui l'ont précédé, ou bien de ceux qui l'ont suivi jusqu'à Moïse, par qui a été promulgué, sur le Sinaï, le Testament qui engendre pour la servitude, ou bien des Prophètes et des saints personnages depuis Moïse jusqu'à Jean-Baptiste, tous sont les héritiers de la promesse et de la grâce selon Isaac, l'enfant de la femme libre, non pas par la loi, mais par la promesse ; tous sont ainsi les héritiers de Dieu, et les cohéritiers de Jésus-Christ. Les justes qui ont précédé Noé, Noé lui-même et tous ceux qui, depuis Noé jusqu'à Abraham, ont pratiqué la justice secrètement ou ouvertement, nierons-nous qu'ils appartiennent à la Jérusalem céleste notre mère, quoiqu'ils aient paru longtemps avant Sara qui n'était que la prophétie de la mère véritablement libre ? Et s'il en est ainsi de ces justes primitifs, n'est-il pas plus évident encore que l'on doit regarder comme enfants de la promesse tous les justes qui sont venus après Abraham, qui a reçu le bienfait de la promesse, au point de mériter d'être appelé le père de nombreuses nations [1] ? Non pas sans doute que, depuis Abraham, la génération des justes eût acquis des droits nouveaux et plus authentiques, mais, du moins, la prophétie était plus manifeste.

9. Quant à l'Ancien Testament, donné sur le mont Sinaï, engendrant pour la servitude et figuré par Agar, il a pour adeptes tous ceux qui, après avoir reçu une loi sainte, juste et bonne, se flattent de trouver la vie dans la lettre même de la loi. Dans cette fausse conviction, ils ne sentent nul besoin de recourir à la divine miséricorde pour accomplir la loi ; ils n'ignorent pas sans doute la justice de Dieu, mais ils veulent s'attribuer à eux-mêmes leur propre justice, et dès lors ne se soumettent point à la justice de Dieu [2]. Dans cette classe d'hommes, nous devons ranger et cette multitude qui murmura contre Dieu dans le désert et se créa des idoles, et cette autre qui, déjà en possession de la terre promise, se rendit coupable de fornication en épousant les dieux étrangers. Or, tous ces hommes furent formellement condamnés, même sous l'Ancien Testament. Il en fut de même de tous ceux qui, ne voyant dans les promesses divines que des promesses purement temporelles, et ignorant entièrement que ces promesses n'étaient que la figure de celles du Nouveau Testament, se soumettaient à l'observation des préceptes du Seigneur, uniquement en vue de recevoir ces récompenses temporelles, et par crainte de les perdre. Etait-ce bien la volonté de Dieu qu'ils accomplissaient, n'était-ce pas plutôt leur volonté propre ? Assurément, ce qui agissait en eux, ce n'était pas la foi par la charité [3], mais purement la cupidité terrestre et la crainte charnelle. Accomplir les préceptes

[1] Gal. III, 15,-19. — [2] Rom. IV, 14, 15.

[1] Gen. XVII, 4, 5. — [2] Rom. X, 3. — [3] Gal. V, 6.

avec une semblable disposition, c'est les accomplir malgré soi et par force, et dès lors, sans que le cœur et la volonté y aient aucune part. En effet, n'est-on pas dans la volonté formelle de négliger ces mêmes préceptes, si on pouvait le faire impunément? On est donc réellement coupable dans sa volonté; or, ce que Dieu considère, c'est la volonté. Tels étaient les fils de cette Jérusalem terrestre dont l'Apôtre a dit : « Elle sert avec ses en- « fants », appartenant dès lors à l'Ancien Testament, « donné sur le mont Sinaï et en- « gendrant pour la servitude, figurée par « Agar [1] ». A cette classe appartenaient également ceux qui ont crucifié le Seigneur et ont persévéré dans leur infidélité. Telle est encore aujourd'hui la grande multitude des Juifs, s'obstinant de plus en plus dans leur aveuglement, malgré l'accomplissement manifeste des prophéties, malgré la confirmation donnée à l'Ancien Testament par le sang de Jésus-Christ, malgré enfin l'éclatante diffusion de l'Evangile depuis le fleuve dans lequel le Christ fut baptisé, jusqu'aux derniers confins de l'univers [2]. Ces Juifs, réalisant dans leur personne les prophéties qu'ils lisent, sont aujourd'hui répandus sur toute la terre, afin que leurs livres soient toujours là pour servir de témoignage et de garantie à la vérité chrétienne.

10. C'est donc Dieu qui est l'auteur de l'Ancien Testament, car il a plu à Dieu de cacher, jusqu'à la plénitude des temps, les promesses de la vie céleste sous la grossière enveloppe des promesses terrestres, offertes comme récompense aux fidèles observateurs de sa loi; il lui a plu de graver sur des tables de pierre sa loi sainte, quoiqu'elle fût toute spirituelle, et de l'offrir à ce peuple tout entier adonné aux biens de la terre et n'ayant pour les biens spirituels qu'un cœur dur et insensible. Si nous exceptons les lois purement cérémonielles qui avaient été données dans un but purement symbolique et prophétique, et qui n'en sont pas moins des lois spirituelles, parce qu'elles doivent être interprétées spirituellement, tous les autres préceptes ont pour but d'assurer la piété et les bonnes mœurs, doivent s'interpréter selon la lettre et s'accomplir de même. Or, entendue dans ce sens, cette loi divine ne s'applique pas seulement au peuple juif, mais encore au peuple chrétien dont elle doit former la vie et diriger les œuvres. Jésus-Christ, sans doute, nous a délivrés du joug de certaines observances, comme la circoncision charnelle, l'immolation des victimes, le repos de l'année sabbatique et autres semblables, qui n'ont plus pour nous qu'une signification toute spirituelle, dégagée de toutes les ombres symboliques et projetant jusqu'à nous la plus vive lumière, pour peu que nous voulions les étudier sérieusement. Mais suit-il de là que nous n'ayons rien à voir dans le précepte formel qui oblige celui qui a trouvé un objet égaré de le rendre à celui qui l'a perdu [1]? Avons-nous le droit de nous soustraire à une multitude d'autres préceptes semblables, règles vivantes d'une vie juste et sainte, et surtout au décalogue gravé par Dieu lui-même sur les deux tables de pierre, pourvu que nous en exceptions l'observation charnelle du sabbat qui n'était que la figure de la sanctification et du repos spirituel? Qui donc oserait soutenir que les chrétiens ne sont pas tenus à rendre à Dieu le culte véritable, à fuir les idoles, à ne jamais prendre en vain le nom du Seigneur, à honorer leurs parents, à éviter l'adultère, l'homicide, le vol, le faux témoignage, à ne porter aucun désir de convoitise sur la femme ou sur le bien du prochain [2]? Qui est assez impie pour dire qu'il n'observe pas ces préceptes de la loi, parce qu'il est chrétien et qu'il n'est pas placé sous l'empire de la loi, mais sous le règne de la grâce?

11. Ce qui distingue ces esclaves de la loi, que la lettre tue, c'est qu'ils n'accomplissent cette loi que dans le désir d'obtenir ou dans la crainte de perdre le bonheur temporel. Leur prétendue fidélité n'a donc rien de réel, car cette cupidité charnelle qui les inspire, bien loin de trouver sa guérison dans une autre cupidité, n'y rencontre qu'une diversion pour son péché, voire même plutôt une augmentation. De tels hommes appartiennent à l'Ancien Testament qui engendre pour la servitude; cette crainte et cette cupidité charnelle en font des esclaves; la foi évangélique, l'espérance et la charité en feraient des hommes libres. Quant à ceux qui vivent sous l'empire de la grâce et que vivifie le Saint-Esprit, s'ils accomplissent ces préceptes, c'est par la foi qui opère par la

[1] Gal. IV, 25, 21. — [2] Matt. III, 16, 17.

[1] Lévit. VI, 3, 4. — [2] Exod. XX.

charité, dans l'espérance des biens, non pas charnels, mais spirituels ; non pas terrestres, mais célestes ; non pas temporels, mais éternels. Avant tout ils croient au suprême et unique Médiateur, par qui ils sont assurés d'obtenir l'esprit de grâce pour faire le bien, et leur pardon quand ils commettent le péché. Ce sont là les héritiers du Nouveau Testament, les enfants de la promesse, les hommes régénérés par un père qui est Dieu, et par une mère véritablement libre. A cette classe ont appartenu tous les anciens justes et Moïse lui-même, le ministre de l'Ancien Testament et l'héritier du Nouveau. En effet, ils ont vécu de la même foi que nous ; ils croyaient l'incarnation future, la passion future, la résurrection future de Jésus-Christ, comme nous les croyons après leur accomplissement. Tel fut Jean Baptiste lui-même qui clôt noblement l'ancien ordre de choses, et qui, déposant toutes les ombres de l'avenir, toutes les allégories, les figures et les prophéties, montre du doigt la sublime réalité, et s'écrie : « Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui « qui efface les péchés du monde [1] ». C'est comme s'il eût dit : Celui que les justes ont désiré voir, Celui dont la venue sur la terre a été crue depuis l'origine du genre humain, Celui qui était désigné dans les promesses faites à Adam, Celui dont Moïse a parlé dans ses écrits, Celui à qui la loi et les Prophètes rendent témoignage, regardez-le : « Voilà l'A- « gneau de Dieu, voilà celui qui efface les « péchés du monde ». Saint Jean, et tous les justes qui l'ont suivi, ont été témoins ou ont reçu l'assurance de l'accomplissement, dans la personne du Christ, de tout ce que les justes des temps antérieurs entrevoyaient comme devant s'accomplir, de tout ce qu'ils croyaient, de tout ce qu'ils espéraient, de tout ce qu'ils désiraient. Pour ceux donc qui étaient déjà chrétiens réellement, sans en porter le nom, comme pour ceux qui aujourd'hui en ont tout à la fois le nom et la réalité, il n'y a jamais eu qu'une seule et même foi, qu'une seule et même grâce produite en eux par le Saint-Esprit. De là cette parole de l'Apôtre : « Parce que nous avons un même « esprit de foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru, « c'est pourquoi j'ai parlé, nous croyons « aussi nous autres, et c'est pourquoi nous « parlons [2] ».

[1] Jean, I, 29. — [2] II Cor. IV, 13.

12. Je sais que dans le langage ordinaire on désigne sous le nom d'Ancien Testament, la loi et les Prophètes jusqu'à saint Jean. Toutefois, si l'on voulait préciser la valeur des termes, on devrait appeler ce recueil de la révélation, non pas l'Ancien Testament, mais l'ancienne charte ou l'ancien diplôme. Et, en effet, cette double signification se trouve tantôt implicitement, tantôt explicitement formulée par l'Apôtre. Ecoutons-le : « Jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent « Moïse, le voile demeure toujours sur leurs « yeux dans la lecture de l'Ancien Testa- « ment ; ce voile n'est point encore levé, « parce qu'il ne se lève que par Jésus- « Christ [1] ». Dans ce passage, il est clair que l'Apôtre attribue l'Ancien Testament au ministère de Moïse. Il dit également : « Afin « que nous servions dans la nouveauté de « l'esprit, et non dans la vétusté de la lettre [2] » ; sous le nom de lettre il désigne le même Testament. Il dit ailleurs : « C'est lui aussi qui « nous a rendus capables d'être les ministres « de la nouvelle alliance, non par la lettre, « mais par l'esprit ; car la lettre tue, mais « l'esprit vivifie [3] ». Il parle du Nouveau Testament, et cependant il est clair qu'il le confond avec l'Ancien, sauf la lettre elle-même. Mais sans parler formellement ni de l'Ancien ni du Nouveau Testament, voici un passage déjà cité dans lequel il désigne les deux Testaments par les deux enfants d'Abraham, l'un de la femme libre, et l'autre de l'esclave. Impossible de mieux préciser : « Dites-moi, je « vous prie, vous qui voulez être sous la loi, « n'avez-vous point lu la loi ? Car il est écrit « qu'Abraham eut deux fils, l'un de la ser- « vante et l'autre de la femme libre. Mais « celui qui naquit de la servante, naquit « selon la chair, et celui qui naquit de la « femme libre, naquit en vertu de la pro- « messe. Tout ceci est une allégorie ; car ces « deux femmes sont les deux alliances, dont « la première, qui a été établie sur le mont « Sina, et qui n'engendre que des esclaves, « est figurée par Agar. Car Sina est une mon- « tagne d'Arabie qui représente la Jérusa- « lem d'ici-bas, laquelle est exclue avec ses « enfants ; au contraire, la Jérusalem d'en « haut est libre, et c'est elle qui est notre « mère ». Se peut-il quelque chose de plus clair, de plus certain, de plus éloigné de

[1] II Cor. III, 14, 15. — [2] Rom. VII, 6. — [3] II Cor. III, 6.

toute obscurité et de toute ambiguité, que cette promesse relative aux enfants? Un peu plus loin il ajoute : « Nous sommes donc, « mes frères, les enfants de la promesse, fi- « gurés dans Isaac ». Et encore : « Pour nous, « mes frères, nous ne sommes point les en- « fants de la servante, mais de la femme « libre, et c'est Jésus-Christ qui nous a acquis « cette liberté [1] ». Voyons donc si des anciens justes nous ferons les enfants de la servante, ou les enfants de la femme libre. Non, certes, ils ne sont point les enfants de la servante; mais s'ils sont les enfants de la femme libre, ils appartiennent donc au Nouveau Testament dans l'Esprit-Saint, ce principe vivificateur qui contraste si bien, dans le langage de l'Apôtre, avec la lettre qui tue. Pourraient-ils ne pas appartenir à la grâce du Nouveau Testament, ces justes dont les écrits et les livres nous ont fourni de si puissants arguments pour réfuter et convaincre de folie et d'ingratitude tous ces hommes qui de nos jours se posent en ennemis de la grâce?

13. On me dira peut-être : Comment appeler ancien un Testament qui a été donné par Moïse quatre cent trente ans après Abraham [2], et appeler nouveau celui qui a été donné à Abraham quatre cent trente ans auparavant? Celui qui poserait cette question sérieusement, et non par pure chicane, ne devrait pas oublier que ces expressions : Ancien et nouveau, se tirent de l'antériorité ou de la postériorité quant au temps, et qu'alors on considère, non pas les institutions en elles-mêmes, mais les différentes révélations qui en ont été faites. L'Ancien Testament a été révélé par Moïse qui fut également l'instrument dont Dieu s'est servi pour donner une loi sainte, juste et bonne [3], destinée non pas à effacer, mais à faire connaître le péché. Cette loi, pour les orgueilleux qui voulaient s'attribuer à eux-mêmes leur justification et prétendaient n'avoir besoin d'aucun secours du ciel, cette loi, dis-je, devait les confondre, leur prouver qu'ils violaient la lettre même de la loi, et les forcer à recourir à l'esprit de grâce, afin d'y trouver, non pas leur justification propre et personnelle, mais la justification véritable qui nous vient de Dieu seul. L'Apôtre n'a-t-il pas dit : « La loi ne donne que la connaissance du « péché, tandis que maintenant, sans la loi, « la justice de Dieu a été manifestée, la loi et « les Prophètes lui rendent témoignage [1] ? » Par cela même qu'elle ne justifie personne, la loi rend donc témoignage à la justice de Dieu. « Il est manifeste que nul n'est justifié « devant Dieu par la loi, puisque le juste vit « de la foi [2] ». Puisque la loi ne justifie pas l'impie convaincu de prévarication, elle le renvoie à Dieu qui peut seul nous justifier, et c'est ainsi qu'elle rend témoignage à la justice de Dieu. Quant aux Prophètes, ils rendent témoignage à cette même justice, en annonçant Jésus-Christ « qui nous a été donné de Dieu « pour être notre sagesse, notre justice, notre « sanctification et notre rédemption, afin que, « selon ce qui est écrit, celui qui se glorifie « ne se glorifie que dans le Seigneur [3] ». Or, cette loi depuis le commencement était restée cachée, et la nature elle-même se chargeait de convaincre d'iniquité les hommes qui faisaient à autrui ce qu'ils n'auraient pas voulu qu'on leur fît à eux-mêmes. Quant à la révélation du Nouveau Testament, elle a été faite en Jésus-Christ se manifestant dans la chair, et c'est en lui que nous est apparue la justice de Dieu, c'est-à-dire la justice donnée aux hommes par Dieu. De là cette parole : « Mainte- « nant la justice de Dieu a été manifestée sans « la loi ». C'est donc uniquement en raison de sa révélation antérieure, et de sa révélation postérieure, que l'un est appelé l'Ancien Testament, et l'autre le Nouveau Testament. D'un autre côté, l'Ancien Testament était pour l'homme ancien en qui tous ont commencé à être; tandis que le Nouveau Testament est pour l'homme nouveau en qui tous doivent se renouveler. Voilà pourquoi dans le premier les promesses sont terrestres, et dans le second elles sont célestes : et dans cette disposition admirons la miséricorde de Dieu qui a voulu nous faire comprendre que même le bonheur temporel ne saurait nous venir que de lui seul. Toutefois, si Dieu n'est servi que pour ce bonheur temporel, ce n'est plus là qu'un culte servile, propre uniquement aux enfants de la servante. Au contraire, si nous servons Dieu pour lui-même, afin que dans la vie éternelle il soit tout en tous, c'est là le culte libéral, propre aux enfants de la femme libre qui est notre mère éternelle dans les cieux. Cette femme tout d'abord paraissait stérile, parce que rien ne révélait extérieurement ses en-

[1] Gal. IV, 21, 31. — [2] Id. III, 17. — [3] Rom. VII, 12.

[1] Rom. III, 20, 21. — [2] Gal. III, 11. — [3] I Cor. I, 30, 31.

fants ; aujourd'hui nous contemplons l'accomplissement de cette belle prophétie : « Ré-« jouissez-vous, femme stérile, qui n'enfan-« tez pas ; jetez des cris d'étonnement et de « bonheur, vous qui étiez sans enfant, car voici « que celle qui paraissait abandonnée a plus « d'enfants que celle qui avait un mari [1] », c'est-à-dire plus que cette Jérusalem qui était pour ainsi dire mariée au joug de la loi et qui subissait ce joug avec ses enfants. Ainsi donc, sous l'Ancien Testament, tous ceux qui étaient les enfants de la promesse selon Isaac, non-seulement recevaient du Saint-Esprit un certain secours que nos adversaires concilient avec leur doctrine, mais recevaient de lui la vertu elle-même et la puissance d'en faire les actes, et c'est ce que nient formellement nos adversaires pour qui la vertu est l'œuvre propre du libre arbitre, dussent-ils se mettre en flagrante contradiction avec les anciens justes qui savaient crier en toute sincérité vers Dieu : « Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma « force et ma vertu [2] ».

CHAPITRE V.

LA JUSTICE DES PROPHÈTES ET DES APÔTRES.

14. Les Pélagiens soutiennent que « les « Apôtres et les Prophètes n'ont à nos yeux « qu'une sainteté incomplète, c'est-à-dire « qu'ils nous paraissent simplement comme « moins mauvais, en comparaison de ceux que « nous regardons comme plus coupables et « plus criminels. Et telle serait la justice à la-« quelle le Seigneur rend témoignage ; de « même donc que, selon le Prophète, Sodome « était sainte en comparaison des Juifs [3], de « même, en comparaison de plus grands cri-« minels, nous portons l'indulgence jusqu'à « dire de ces saints qu'ils ont pratiqué quel-« que vertu ». Loin de nous un semblable langage. Ce que nous enseignons, ou bien ils ne peuvent le comprendre, ou bien ils ne daignent pas l'étudier, ou bien ils le dissimulent afin de calomnier plus à leur aise. Qu'ils nous écoutent donc, sinon eux, du moins ces hommes simples et ignorants qu'ils cherchent à séduire et à tromper. Notre foi, ou plutôt la foi catholique, discerne les justes d'avec les impies, non pas d'après la loi des œuvres, mais d'après la loi même de la foi, car le juste vit de la foi. De ce discernement il résulte que tel homme qui ne commet ni l'adultère, ni le vol, ni le faux témoignage, qui n'envie pas le bien d'autrui, qui rend à ses parents le respect qu'il leur doit, qui pousse la continence jusqu'à s'abstenir de tout commerce charnel, même conjugal, qui fait d'abondantes aumônes, qui pardonne à ses ennemis, qui non-seulement ne prend pas le bien d'autrui, mais ne réclame même pas celui qui lui a été volé, qui vend ses biens et en donne le prix aux pauvres, qui se dépouille de tout et ne possède rien en propre, que cet homme, dis-je, malgré l'honnêteté de ses mœurs, sortira de ce monde pour être éternellement condamné s'il n'a pas en Dieu la foi véritable et catholique. Tel autre, au contraire, accomplit les bonnes œuvres par la foi droite qui agit par la charité, mais il est encore loin d'avoir dompté toutes ses passions, l'honnêteté du mariage limite son incontinence, il rend et demande le devoir conjugal, non-seulement en vue de la génération, mais aussi pour satisfaire sa volupté, l'Apôtre n'accorde cela que par condescendance [1] ; ce même homme n'est pas si patient en face des injures qu'il ne s'irrite parfois dans le désir de la vengeance, ce qui n'empêche pas cependant qu'il n'accorde le pardon qui lui est demandé, afin qu'il puisse dire : « Comme nous pardonnons à « ceux qui nous ont offensés [2] » ; il possède une fortune plus ou moins grande, avec laquelle il fait des aumônes, mais bien inférieures à celles dont nous parlions tout à l'heure ; il ne prend pas le bien d'autrui, mais il réclame ce qui lui a été pris, non pas sans doute devant les tribunaux civils, mais devant les tribunaux ecclésiastiques. Assurément de ces deux hommes le dernier mène extérieurement une vie inférieure à celle du premier, mais en raison de la foi droite qu'il a en Dieu et dont il vit, selon laquelle il s'accuse dans toutes ses fautes, selon laquelle il loue Dieu dans toutes ses bonnes œuvres, lui attribuant la gloire et à soi-même l'ignominie, selon laquelle enfin il demande sans cesse à Dieu le pardon de ses péchés et l'amour des bonnes œuvres, je dis que ce dernier meurt dans la grâce et régnera avec les élus de Jésus-Christ. Cette différence entre la destinée de ces deux hommes ne vient-elle pas de la foi ? Sans doute, la foi sans les œuvres ne saurait sauver personne, mais nous parlons de la foi

[1] Isa. LIV, 1. — [2] Ps. XVII, 2. — [3] Ézéch. XVI, 46 57.

[1] I Cor. VII, 6. — [2] Matt. VI, 12.

qui agit par la charité ; cependant c'est la foi qui est la condition nécessaire de la rémission des péchés, car le juste vit de la foi ; sans elle aussi ces œuvres qui paraissent bonnes, se changent souvent en péchés ; car tout ce qui n'est pas selon la foi est péché [1]. Voyez de quelle importance est cette distinction. Personne ne doute que l'intégrité virginale ne soit plus précieuse que la chasteté conjugale, et cependant une femme catholique mariée deux fois l'emporte beaucoup sur une vierge hérétique, fût-elle consacrée ; et remarquez qu'il ne s'agit pas ici d'une simple prééminence dans le royaume des cieux, car la vierge hérétique n'y entrera pas. Et de ces deux hommes dont j'ai parlé, si celui qui l'emportait par les mœurs avait la foi véritable, sa gloire au ciel surpasserait assurément celle de l'autre, quoique tous deux y soient admis ; au contraire, s'il n'a pas cette foi véritable, il devient tellement inférieur à l'autre qu'il n'entre même pas au ciel.

15. Or, tous les justes de l'antiquité, et avec eux les Apôtres, ont vécu de la foi véritable qui est en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Avec cette foi, si leur vie ici-bas n'a pas eu toute la perfection qu'elle devait avoir au ciel, du moins la piété même de leur foi leur a obtenu le pardon des fautes que la fragilité humaine leur avait fait commettre. D'où il suit que si on les compare à ces pécheurs qui n'avaient à attendre que les vengeances divines, on doit les proclamer justes. En effet, grâce à cette foi pieuse, entendez de quelle distance l'Apôtre les sépare des impies : « Quelle société « entre le fidèle et l'infidèle [2] ? » J'admire vraiment nos nouveaux hérétiques, les Pélagiens, se gratifiant d'être les amis religieux et les véritables admirateurs des saints, parce qu'ils se refusent à ne voir dans les saints ici-bas qu'une vertu imparfaite. Est-ce donc que cette imperfection n'est pas hautement proclamée par le Vase d'élection qui, jetant les yeux sur son état présent et comprenant que le corps qui se corrompt est un fardeau pour l'âme [3], s'écriait : « Ce n'est pas que j'aie « déjà reçu ce que j'espère, ou que je sois « déjà parfait ; non, mes frères, je ne pense « pas avoir encore atteint le terme où je « tends ». Après avoir nié qu'il fût parfait, il ajoute un peu plus loin : « Nous tous qui « sommes parfaits, soyons donc dans ce sen- « timent [1] ». Ne voulait-il pas nous faire entendre que, eu égard à cette vie, il y a une certaine perfection, et qu'il est de l'essence de cette perfection pour chaque homme de reconnaître son imperfection ? Parmi le peuple ancien, qu'y avait-il de plus parfait, de plus excellent que les saints prêtres ? Cependant le premier précepte que Dieu leur impose, c'est d'offrir des sacrifices pour leurs propres péchés [2]. Dans le nouveau peuple, quoi de plus saint que les Apôtres ? Et cependant le Seigneur leur prescrit de dire dans leur prière : « Pardonnez-nous nos péchés ». Ainsi donc, pour tous les hommes pieux qui gémissent encore sous le fardeau d'une chair corruptible et dans l'infirmité de cette vie, il est une seule et même espérance, savoir : que nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste par excellence, et qu'il intercède pour nos péchés [3].

[1] Rom. XIV, 23. — [2] II Cor. VI, 15. — [3] Sag. IX, 15.

CHAPITRE VI.

DU PÉCHÉ EN JÉSUS-CHRIST.

16. Cet avocat n'est point reconnu comme tel par ceux qui se séparent des justes et s'en distinguent par la foi, n'y eût-il entre eux que cette seule différence. Or, c'est une indigne calomnie de nous prêter, au sujet de cet avocat souverain, un langage comme celui-ci : « Il a menti par la nécessité de la « chair ». Nous disons uniquement que le Verbe a revêtu une chair semblable à celle du péché, qu'il s'est fait victime pour le péché, et qu'il a condamné le péché dans sa chair [4]. Comme nos adversaires ne comprennent pas cette doctrine, comme le désir de calomnier les aveugle, comme ils ne savent pas que dans les saintes Ecritures le mot péché a des significations différentes, ils crient bien haut que nous affirmons l'existence du péché en Jésus-Christ. Or, nous soutenons que jamais Jésus-Christ n'a été coupable de péché ni dans son âme, ni dans sa chair, et nous soutenons en même temps qu'en revêtant une chair semblable à celle du péché, et en se faisant victime pour le péché, il a condamné le péché dans sa chair. Ces paroles du reste assez obscures de l'Apôtre peuvent s'expliquer de deux manières ; soit qu'on donne à une chose le nom de la chose à la-

[1] Philipp. III, 12, 13, 15. — [2] Lévit. IX, 7; XVI, 6. — [3] I Jean, II, 1, 2. — [4] Rom. VIII, 3.

quelle elle ressemble, de sorte que l'Apôtre ait appelé péché la ressemblance même de la chair de péché; soit qu'on se rappelle que dans la loi ancienne les sacrifices offerts pour les péchés étaient appelés péchés, sacrifices qui n'étaient tous que la figure de la chair de Jésus-Christ, laquelle est le véritable et unique sacrifice pour les péchés effacés dans le baptême, et pour ceux qui échappent ici-bas à notre humaine faiblesse. N'est-ce point pour ces péchés que l'Eglise universelle crie chaque jour vers Dieu dans sa prière : « Pardonnez-nous nos offenses? » Or, toutes ces fautes nous sont pardonnées par le sacrifice offert pour les péchés, sacrifice que l'Apôtre, empruntant le langage de la loi, n'a pas hésité d'appeler péché. De là encore ces paroles d'une telle évidence qu'elles ne sauraient donner lieu à aucune ambiguité : « Nous vous conjurons, « au nom de Jésus-Christ, de vous réconcilier « avec Dieu, qui, pour l'amour de nous, a « traité celui qui ne connaissait point le péché « comme s'il eût été le péché même, afin « qu'en lui nous nous fussions justifiés par « Dieu [1] ». Quant aux paroles que je citais plus haut : « Il a condamné le péché dans sa « chair », il n'est pas dit qu'il a condamné son propre péché, d'où nous pouvons entendre que c'est par le péché des Juifs qu'il a condamné le péché ; car par suite du péché de ceux qui l'ont crucifié, Jésus-Christ a répandu son sang pour la rémission des péchés. Maintenant s'il s'agit de ce passage où il est dit que Dieu a fait péché celui qui ne connaissait pas le péché, il me semble que la seule interprétation possible consiste à dire que Jésus-Christ s'est offert en sacrifice pour les péchés, voilà pourquoi il est appelé péché.

CHAPITRE VII.

DE L'ACCOMPLISSEMENT DES PRÉCEPTES DANS LA VIE FUTURE.

17. Comment souffrir qu'ils nous accusent de dire : qu' « après la résurrection il s'opérera « une telle perfection dans l'homme que nous « commencerons à faire ce que nous n'avons « pas voulu faire ici-bas, c'est-à-dire à observer « les commandements de Dieu? » Nous affirmons seulement que dans le ciel il n'y aura plus ni péché, ni combat contre la concupiscence; est-ce donc qu'ils oseraient le nier? Au ciel nous posséderons dans toute la perfection possible la sagesse et la connaissance de Dieu; nous éprouverons en Dieu une telle allégresse que nous jouirons d'une pleine et entière sécurité; quiconque nierait cette vérité s'obstinerait à fermer les yeux à la lumière pour ne point l'apercevoir. Or, cet heureux état ne sera point la matière d'un précepte, mais la récompense de la fidélité avec laquelle nous aurons ici-bas accompli les préceptes. Au ciel le mépris des préceptes n'est plus possible, mais ici-bas c'est la grâce de Dieu qui nous inspire le zèle pour les observer. Si quelques violations légères surviennent en nous à l'égard de ces préceptes, Dieu nous les pardonne en considération de cette humble prière : « Que votre volonté soit « faite; pardonnez-nous nos offenses [1] ». Ici-bas le précepte nous est imposé de ne pas pécher; au ciel nous aurons pour récompense de ne pouvoir plus pécher. Sur la terre le précepte nous est imposé de ne pas obéir aux désirs du péché; au ciel notre récompense sera de ne plus avoir de désirs du péché. Sur la terre il nous est dit : « Comprenez donc, « vous qui êtes insensés, et goûtez enfin la « sagesse [2] ». Au ciel la perfection de la sagesse et de la connaissance sera notre récompense. « Nous ne voyons maintenant que comme « dans un miroir et en énigme, mais alors « nous verrons face à face. Je ne connais « maintenant qu'imparfaitement, mais alors « je connaîtrai comme je suis moi-même « connu [3] ». Sur la terre il nous est dit : « Tressaillez en Dieu notre secours [4] »; « justes, « tressaillez dans le Seigneur [5] »; au ciel nous aurons pour récompense de tressaillir d'une joie parfaite et ineffable. Enfin il nous est dit ici-bas : « Bienheureux ceux qui ont faim et « soif de la justice, car » pour récompense « ils seront rassasiés [6] ». De quoi donc seront-ils rassasiés, si ce n'est de ce qui cause aujourd'hui leur faim et leur soif? N'est-ce donc pas heurter de front, je ne dis pas seulement la parole divine, mais le simple bon sens, que de soutenir que l'homme, sur la terre où il est condamné à avoir faim et soif de la justice, peut posséder une justice aussi parfaite que quand il en sera rassasié? Quand nous avons faim et soif de la justice, si la foi de Jésus-Christ veille en nous, de quoi avons-

[1] II Cor. v, 20, 21.

[1] Matt. vi, 10, 12. — [2] Ps. xciii, 18. — [3] I Cor. xiii, 12. — [4] Ps. lxxx, 2. — [5] Id. xxxii, 1. — [6] Matt. v, 6.

nous faim et soif, si ce n'est de Jésus-Christ? En effet, c'est lui « qui nous a été donné de « Dieu pour être notre sagesse, notre justice, « notre sanctification et notre rédemption, « afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se « glorifie ne se glorifie que dans le Sei- « gneur [1] ». Sur la terre nous croyons en lui sans le voir, voilà pourquoi nous avons faim et soif de la justice. En effet, pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, car ce n'est que par la foi que nous marchons sans jouir encore d'une vue claire [2]. Quand il nous sera donné de le voir, nous serons arrivés à la réalité des choses et nous tressaillerons d'une joie inénarrable [3]. Alors nous serons rassasiés de la justice; ne lui disons-nous pas dans un pieux désir : « Je serai rassasié quand votre « gloire me sera manifestée [4]? »

18. Quel orgueil, je ne dirai pas impudent, mais insensé, quand on n'est pas l'égal des anges de Dieu, de se flatter que l'on peut être aussi juste que les anges de Dieu ; de fermer les yeux sur ce grand et saint apôtre qui avait faim et soif de la perfection de la justice, au moment même où il refusait de se glorifier de la grandeur de ses révélations ; qui reçut l'aiguillon de la chair, l'ange de Satan qui le soufletait sans cesse, comme si Dieu n'eût pas voulu qu'il comptât sur son libre arbitre pour se conserver dans l'humilité ! Trois fois il pria le Seigneur d'éloigner de lui la tentation, et il lui fut répondu : « Ma grâce te « suffit ; car la vertu se perfectionne dans la « faiblesse [5] ». Quelle est cette vertu, si ce n'est celle qui consiste à ne pas s'exalter ? Et cette vertu, peut-on douter qu'elle ne fasse partie intégrante de la justice ? Or, la perfection de cette justice est un des caractères des anges de Dieu, qui voient sans cesse la face du Père [6], et par là même celle de la Trinité, car par le Fils ils voient dans le Saint-Esprit. Se peut-il donc quelque chose de plus sublime que cette révélation ? et cependant parmi les anges qui goûtent la joie d'une telle contemplation, il n'en est aucun qui ait besoin d'un ange de Satan pour le souffleter, dans la crainte qu'une telle sublimité de révélation ne lui inspire de l'orgueil. Paul ne possédait pas encore cette perfection de la vertu, il n'était point encore égal aux anges ; voilà pourquoi il lui restait la faiblesse de pouvoir s'enorgueillir, et c'était pour réprimer cette faiblesse qu'un ange de Satan lui avait été donné, dans la crainte que la grandeur de ses révélations ne lui fît éprouver de l'orgueil. Satan lui-même a été la première victime de l'orgueil ; mais le médecin suprême qui sait tirer le bien du mal, avait trouvé dans l'ange de Satan le remède salutaire, quoique pénible, à opposer au vice de l'orgueil. N'est-ce pas aux serpents eux-mêmes que l'on emprunte l'antidote contre le venin des serpents ? Que signifient donc ces paroles : « Ma grâce te suffit ? » Elle lui suffisait pour l'empêcher de succomber sous le soufflet de l'ange de Satan. Et ces autres paroles : « La vertu se perfectionne dans la « faiblesse », ne signifient-elles pas que dans ce séjour de faiblesse la vertu peut acquérir assez de perfection pour réprimer les élans de l'orgueil par cette faiblesse même ? Du reste, cette faiblesse sera guérie par l'immortalité future. Jusque-là peut-on dire que nous jouissons ici-bas d'une santé parfaite, puisque nous avons encore besoin qu'on nous applique comme remède les soufflets de l'ange de Satan ?

19. Quand donc nous disons d'un homme juste qu'il a une vertu parfaite, nous entendons que la perfection de cette vertu repose avant tout sur la connaissance de son imperfection et sur l'humble aveu qu'il en fait dans toute la sincérité de son âme. Bien comprendre ce qui nous manque et ce dont nous avons besoin, telle est, vu l'état de notre faiblesse ici-bas, la perfection de la modeste justice à laquelle nous pouvons parvenir. Voilà pourquoi tantôt l'Apôtre s'appelle parfait et tantôt imparfait [1] ; imparfait, quand il pense à ce qui lui manque pour arriver à cette plénitude de justice dont il a faim et soif ; parfait, parce qu'il ne rougit pas d'avouer son imperfection et qu'il fait tous ses efforts pour parvenir au terme de ses désirs. C'est ainsi que nous disons d'un voyageur qu'il est parfait, quand il continue courageusement sa marche, quoique ses désirs ne soient réalisés que par son arrivée au terme de sa course. Voilà pourquoi le même Apôtre, après nous avoir dit : « Pour ce qui est de la justice de « la loi, ayant mené une vie irréprochable », ajoute aussitôt : « Ce que je considérais alors

[1] I Cor. I, 30, 31. — [2] II Cor. V, 6, 7. — [3] I Pierre, I, 8. — [4] Ps. XVI, 15. — [5] II Cor. XII, 7-9. — [6] Matt. XVIII, 10.

[1] Philipp. III, 12, 15.

« comme un gain et un avantage m'a paru « depuis, en regardant Jésus-Christ, une perte « et un désavantage. Je dis plus, tout me « semble une perte, au prix de cette haute « connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur, « pour l'amour duquel je me suis privé de « toutes choses, et je les regarde comme des « ordures, afin que je gagne Jésus-Christ, que « je sois trouvé en lui, n'ayant plus une justice « qui me soit propre et qui me soit venue de « la loi, mais ayant celle qui naît de la foi en « Jésus-Christ, cette justice qui vient de Dieu « par la foi [1] ». Quant à la justice qui vient de la loi, Paul se proclame irréprochable, et il n'atteste que la vérité. Cependant, tous les avantages qu'il pouvait avoir acquis, il s'en dépouille pour Jésus-Christ, il regarde comme des pertes, des désavantages, des ordures, non-seulement ces biens dont il vient de parler, mais tous ceux qu'il a énumérés précédemment. Tout cela, du reste, lui est inspiré, non point par telle ou telle science, mais par « la science éminente de Jésus-« Christ Notre-Seigneur », science qu'il ne possédait encore que par la foi, et non par la vue claire et distincte. Cette science de Jésus-Christ ne sera véritablement éminente, que quand Jésus-Christ nous sera tellement révélé que nous puissions le voir comme nous le croyons. De là ces autres paroles : « Vous « êtes morts, et votre vie est cachée avec Jésus-« Christ en Dieu. Quand Jésus-Christ votre « vie vous sera apparu, vous apparaîtrez « vous-mêmes avec lui dans sa gloire [2] ». Le Sauveur avait dit également : « Celui qui « m'aime sera aimé par mon Père, je l'aime-« rai moi-même, et je me manifesterai à « lui [3] ». Et saint Jean l'Evangéliste : « Mes « bien-aimés, nous sommes les enfants de « Dieu, et nous n'avons pas encore vu ce « que nous serons. Or, nous savons que quand « il nous apparaîtra, nous lui serons sem-« blables, parce que nous le verrons comme « il est en lui-même [4] ». C'est alors que nous aurons la science éminente de Jésus-Christ. Jusque-là cette science est cachée dans la foi et ne nous apparaît point dans l'éminence de son éclat.

20. Le bienheureux Apôtre, parlant des anciens caractères de sa justice, les rejette donc comme des pertes et des ordures, afin qu'il puisse gagner Jésus-Christ et qu'il puisse être trouvé en lui, n'ayant plus sa justice qui vient de la loi. Pourquoi donc dire de cette justice qu'elle est la sienne, puisqu'elle lui vient de la loi ? Cette loi elle-même n'est-elle point la loi de Dieu, comme tous en conviennent, à l'exception pourtant de Marcion, de Manès et d'autres hérétiques semblables ? Cette loi est bien réellement la loi de Dieu, et la justice qui vient de cette loi, l'Apôtre l'appelle sa propre justice, dont il ne veut plus et qu'il rejette comme des ordures. Pourquoi cette conduite ? N'est-ce point, comme nous l'avons démontré plus haut, parce que tous ceux qui sont sous la loi, qui ignorent la justice de Dieu et veulent s'attribuer à eux-mêmes leur propre justice, ne sont pas soumis à la justice de Dieu [1] ? Ne se flattent-ils pas de trouver dans leur libre arbitre des forces suffisantes pour accomplir les prescriptions de la loi, et dominés comme ils le sont par cet orgueil, ils n'éprouvent aucun besoin d'implorer le secours de la grâce. C'est ainsi que la loi les tue, soit qu'elle leur prouve clairement leur culpabilité quand ils violent les préceptes, soit qu'ils se flattent de faire ce qu'ils ne font pas par cette charité spirituelle qui vient de Dieu. Il suit de là qu'ils restent ouvertement pécheurs, ou que leur justice n'est qu'une illusion et un mensonge ; leur iniquité manifeste les trompe ouvertement, ou leur justice trompeuse leur cause un orgueil des plus insensés. Quelque étonnante que soit cette proposition, il est donc vrai de dire que la justice de la loi n'est point réalisée par la justice qui est dans la loi, ou qui vient de la loi, mais par celle qui est dans l'esprit de la grâce. En effet, comme nous le lisons dans la sainte Ecriture, la justice de la loi n'est réalisée que dans ceux qui marchent, non pas selon la chair, mais selon l'esprit [2]. Quant à la justice qui est dans la loi, l'Apôtre avoue qu'il a été irréprochable dans sa chair, non pas dans l'esprit ; et quant à la justice qui vient de la loi, il l'appelle sa propre justice, et non la justice de Dieu. Comprenons donc que la justice de la loi n'est point accomplie selon la justice qui est dans la loi, ou qui vient de la loi, c'est-à-dire selon la justice de l'homme, mais selon la justice qui est dans l'esprit de la grâce, et dès lors selon la justice de Dieu, c'est-à-dire donnée

[1] Philipp. III, 6-9. — [2] Colos. III, 3, 4. — [3] Jean, XIV, 21. — [4] I Jean, III, 2.

[1] Rom. X, 3. — [2] Id. VII, 4.

à l'homme par Dieu. Résumons cette doctrine en peu de mots : La justice de la loi n'est point accomplie lorsque la loi commande et que l'homme obéit par ses propres forces, mais seulement lorsque l'esprit de Dieu vient en aide à la volonté de l'homme, et que cette volonté devenue libre par la grâce de Dieu accomplit librement le précepte de la loi. La justice de la loi consiste donc à ordonner ce qui plaît à Dieu, et à défendre ce qui lui déplaît; la justice dans la loi consiste à obéir à la lettre, et, en dehors de la lettre, à ne chercher pour bien vivre aucun secours de Dieu. L'Apôtre avait dit : « N'ayant point une « justice qui me soit propre et qui me soit « venue de la loi, mais ayant celle qui nous « vient par la foi en Jésus-Christ », il ajoute aussitôt : « Cette justice qui vient de Dieu « par la foi ». Telle est donc la justice de Dieu que les orgueilleux méconnaissent entièrement, puisqu'ils veulent s'attribuer à eux-mêmes leur propre justice. Quand nous l'appelons la justice de Dieu, nous ne voulons pas dire que Dieu est juste de cette justice, mais seulement que c'est lui qui la donne à l'homme.

21. Or, c'est conformément à cette justice de Dieu ou qui nous vient de Dieu, que la foi opère par la charité [1]. Elle opère pour conduire l'homme à Celui en qui il croit maintenant sans le voir; quand il le verra, ce que nous ne voyons maintenant que comme en un miroir et en énigme, sera vu face à face [2], et ce sera la perfection de la charité. Ne serait-ce pas une folie de dire qu'avant d'être vu, Dieu est aussi aimé qu'il le sera quand nous le verrons? Or, si, dans cette vie, comme tout homme pieux en est persuadé, nous sommes d'autant plus justes que nous aimons Dieu davantage; comment douter que notre justice ne soit parfaite, quand nous aimerons Dieu parfaitement? Alors aussi la loi sera accomplie dans toute sa perfection, car, selon le même Apôtre, « l'amour est l'accom- « plissement de la loi [3] ». Voilà pourquoi l'Apôtre, après avoir dit : « N'ayant point une « justice qui me soit propre et qui me soit « venue de la loi, mais ayant celle qui nous « vient par la foi en Jésus-Christ, ou qui nous « vient de Dieu par la foi », ajoute aussitôt : « Pour le connaître, pour connaître la vertu « de sa résurrection et la communication de « ses souffrances ». L'Apôtre n'était point encore arrivé à la perfection de cette connaissance, mais il courait dans la bonne voie pour y parvenir. Connaissait-il parfaitement Jésus-Christ, celui qui nous dit ailleurs : « Je « n'ai maintenant qu'une connaissance par- « tielle, mais alors je connaîtrai comme je « suis connu [1]? » Connaissait-il parfaitement la vertu de la résurrection de Jésus-Christ, celui à qui il restait de la connaître pleinement par sa propre expérience à l'époque de la résurrection de la chair? Connaissait-il parfaitement la communication des souffrances de Jésus-Christ, celui qui n'avait pas encore souffert la mort pour lui? Voilà pourquoi il ajoute : « Quand j'accourrai moi- « même à la résurrection des morts »; et ailleurs : « Ce n'est pas que j'aie encore reçu « ce que j'attends, ou que je sois déjà par- « fait ». Qu'est-ce donc qu'il n'a pas encore reçu, qu'est-ce qu'il ne possède pas encore dans sa perfection? N'est-ce point cette justice qui vient de Dieu, et qu'il désire assez vivement pour ne plus vouloir de cette justice personnelle qui vient de la loi? Ainsi parlait l'Apôtre, telles étaient les raisons qui le séparaient des ennemis de la grâce de Dieu, de cette grâce qui nous a été méritée par le crucifiement du Sauveur. Or, parmi ces ennemis de la grâce nous devons compter les Pélagiens.

22. Dans le passage que nous venons de commenter, l'Apôtre débutait ainsi : « Gar- « dez-vous des chiens, gardez-vous des mau- « vais ouvriers, gardez-vous des faux circon- « cis. Car c'est nous qui sommes les vrais cir- « concis, puisque nous servons Dieu en esprit, « et que nous nous glorifions en Jésus-Christ, « sans nous flatter d'aucun avantage char- « nel ». Il est clair que l'Apôtre s'attaque aux Juifs qui, observant charnellement la loi et voulant se constituer à eux-mêmes leur propre justice, étaient tués par la lettre, n'étaient pas vivifiés par l'esprit, et se glorifiaient en eux-mêmes, tandis que les Apôtres et les enfants de la promesse se glorifiaient en Jésus-Christ. Saint Paul ajoute : « Ce n'est « pas que je ne puisse prendre moi-même « avantage de ce qui n'est que charnel, et si « quelqu'un croit pouvoir le faire, je le puis « encore plus que lui ». Puis, après avoir énuméré différents titres de gloire selon la chair,

[1] Gal. v, 6. — [2] I Cor. XIII, 12. — [3] Rom. XIII, 10.

[1] I Cor. XIII, 12.

il termine en ces termes : « Pour ce qui est « de la justice de la loi, j'ai mené une vie « irréprochable ». C'est alors que jetant sur tout cela un regard de mépris, il considère tous ces titres de gloire charnelle comme des pertes, des désavantages et des ordures, afin qu'il gagne Jésus-Christ, et formule cette proposition qui nous occupe en ce moment : « Afin que je sois trouvé en Jésus-Christ, « n'ayant point une justice qui me soit propre « et qui me soit venue de la loi, mais ayant « celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, et « qui nous vient de Dieu par la foi ». Il avoue donc qu'il ne possède pas encore cette perfection de justice, qui ne se trouve que dans cette science éminente de Jésus-Christ, en comparaison de laquelle tout lui semble une perte ; et par là même il confesse qu'il n'est point parfait. Il ajoute : « Je poursuis ma « course, pour tâcher d'atteindre où Jésus- « Christ m'a destiné en me prenant à son « service ». Remarquez ce rapprochement : « Afin que j'atteigne comme j'ai été atteint « moi-même ; afin que je connaisse, comme « j'ai été connu moi-même ». Il continue : « Mes frères, je ne pense pas avoir encore « atteint où je tends, mais tout ce que je fais « maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est « derrière moi, et m'avançant vers ce qui est « devant moi, je cours incessamment vers le « bout de la carrière pour remporter le prix « de la félicité du ciel, à laquelle Dieu nous « a appelés par Jésus-Christ ». Il dit fort bien : « Je poursuis une seule chose ». Cette seule chose était recommandée par le Sauveur à Marthe, quand il lui disait : « Marthe, Marthe, « vous vous inquiétez et vous vous tourmen- « tez de beaucoup de choses ; cependant une « seule est nécessaire [1] ». Pour assurer, pendant sa vie, cette précieuse conquête, il affirme qu'il court pour remporter le prix de la félicité céleste à laquelle Dieu nous a appelés par Jésus-Christ. Et quand il aura gagné ce qu'il poursuit, peut-on douter qu'il ne possède une justice égale à la justice des anges dont aucun n'a besoin d'être souffleté par l'ange de Satan, s'il ne veut pas s'enorgueillir de la grandeur de ses révélations ? S'adressant ensuite à ceux qui pouvaient se flatter de posséder cette perfection de la justice, il s'écrie : « Nous tous qui sommes parfaits, soyons « dans ce sentiment », comme s'il disait : Si nous sommes parfaits selon la faible mesure de la perfection possible à l'homme ici-bas, soyons fermement persuadés que nous sommes encore loin de posséder cette perfection qui constitue la justice angélique et qui sera la nôtre au jour de la grande manifestation de Jésus-Christ. « Et si vous avez quelque « autre sentiment de vous-mêmes, Dieu vous « découvrira ce que vous devez en croire ». Cela peut-il se faire, à moins qu'ils ne marchent et n'avancent dans la voie de la foi véritable, jusqu'à ce qu'ils arrivent au terme de notre pèlerinage, et à la contemplation de Dieu face à face ? De là cette parole : « Ce- « pendant, pour ce qui regarde ce à quoi nous « sommes déjà parvenus, marchons-y fidèle- « ment ». Il conclut en avertissant de fuir la compagnie de ceux dont il a parlé au début de ce passage : « Mes frères, soyez mes imita- « teurs et proposez-vous l'exemple de ceux « qui se conduisent selon le modèle de ce « que vous avez vu en nous. Car il y en a « plusieurs dont je vous ai souvent parlé, et « dont je vous parle encore avec larmes, qui « se conduisent en ennemis de la croix de « Jésus-Christ et qui auront pour fin la dam- « nation [1], etc. » Ce sont ceux dont il avait dit en commençant : « Gardez-vous des chiens, « gardez-vous des mauvais ouvriers ». Nous devons donc regarder comme ennemis de la croix de Jésus-Christ, tous ceux qui, voulant fonder eux-mêmes leur propre justice, qui vient de la loi, c'est-à-dire de la lettre qui commande, et non pas de l'esprit qui accomplit, refusent de se soumettre à la justice de Dieu. « Car si ceux qui appartiennent à la « loi sont les héritiers, la foi devient inutile [2] ». « Si la justice est produite par la loi, c'est « donc en vain que Jésus-Christ est mort [3] » ; « le scandale de la croix est donc anéanti [4] ». Donc ceux-là sont véritablement les ennemis de sa croix, qui disent que la justice nous vient par cette loi, dont toute la mission est de commander, et non pas de prêter secours. Ce qui vient en aide à notre faiblesse, c'est la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Esprit.

23. Tout homme qui vit selon la justice qui est dans la loi, sans la foi à la grâce de Jésus-Christ, y vécut-il comme y vivait l'Apôtre, c'est-à-dire d'une manière irréprochable, ne devrait pas cependant être regardé comme

[1] Luc, x, 41, 42.

[1] Phil. III, 2-19.— [2] Rom. IV, 14.— [3] Gal. II, 21.— [4] Id. V, 11.

possédant la véritable justice. Non pas, sans doute, que la loi ne soit véritable et sainte, mais parce que la justice véritable ne saurait consister à vouloir obéir à la lettre qui commande, sans le secours vivifiant de l'esprit de Dieu, et comme si l'on ne devait compter que sur ses propres forces. Il n'y a donc de véritable justice que celle selon laquelle le juste vit de la foi, car l'homme ne la possède que parce qu'elle lui vient de Dieu par l'esprit de la grâce. Si quelquefois dans quelques justes, et c'est à bon droit, cette justice est regardée comme parfaite, eu égard à la modeste condition de cette vie, cette justice n'en est pas moins de beaucoup inférieure à celle que les anges possèdent au ciel. Voilà pourquoi l'Apôtre se disait parfait, en raison de la justice qu'il possédait, mais imparfait à raison de celle qui lui manquait. De ces deux justices, celle de cette vie constitue notre mérite, et celle du ciel constitue notre récompense. Par conséquent, ne pas pratiquer la première, c'est perdre à jamais la dernière. Dès lors, ce serait le comble de la folie de soutenir que, après la résurrection générale, l'homme ne sera pas arrivé à la plénitude de la perfection, et que, dans le corps ressuscité, il n'y aura pas plus de justice qu'il n'y en a ici-bas dans notre corps de mort. Quant à soutenir que, alors seulement, les hommes qui n'auront pas voulu accomplir ici-bas les préceptes du Seigneur, commenceront à les accomplir, ce serait un grossier mensonge. Nous arriverons dans le ciel à la plénitude de la justice, non point par la pratique des commandements, non point par des efforts constants et généreux, mais en un clin d'œil et aussi rapidement que s'opérera la résurrection des morts [1]. En effet, cette plénitude de justice sera la récompense de ceux qui auront accompli les commandements ici-bas, mais elle ne sera plus proposée comme terme à atteindre par ceux qui voudront les accomplir. Je le répète, ils ont accompli les commandements, et n'oublions pas que c'est en vue de ces mêmes commandements que les enfants de la promesse redisent chaque jour en toute sincérité : « Que votre volonté soit faite ; par- « donnez-nous nos offenses [2] ».

[1] I Cor. xv, 52. — [2] Matth. vi, 10, 12.

CHAPITRE VIII.

LES TROIS POINTS PRINCIPAUX DE L'HÉRÉSIE PÉLAGIENNE.

24. Tous les oracles de la vérité, toutes les voix de la révélation se réunissent pour prouver aux Pélagiens qu'ils ne sauraient nier l'existence du péché originel ; que la grâce divine qui nous justifie nous est donnée gratuitement, et non point selon nos mérites ; que dans un homme mortel, quelque sainte que soit sa vie, on ne saurait trouver une perfection telle, que même après le bain de la régénération, et jusqu'à sa mort, il n'ait besoin de la rémission des péchés. Telles sont en effet les trois principales erreurs qu'ils professent et à l'aide desquelles ils privent leurs adeptes de la grâce du Sauveur, enflamment leur orgueil et leur préparent une ruine certaine dans les filets du démon. Or, quand on entreprend de les convaincre en leur déroulant l'enseignement et les preuves de la doctrine catholique, ils soulèvent aussitôt je ne sais quelles autres questions nébuleuses, dans lesquelles ils parviennent à déguiser leur impiété aux yeux des hommes simples, ignorants et peu familiarisés avec nos livres saints. Par exemple, ils font l'éloge de la créature, du mariage, de la loi, du libre arbitre, des saints, comme si vraiment tous ces objets étaient méprisés par un seul d'entre nous, comme si notre plus grande préoccupation n'était pas de faire tourner tout cela à l'honneur et à la louange du Créateur et du Sauveur. La créature veut être louée, mais elle désire surtout être guérie. Plus le mariage est estimable, moins on doit lui imputer la concupiscence de la chair. Cette concupiscence n'est point du Père, mais du monde [1] ; les hommes l'ont trouvée dans le mariage, ils ne l'y ont point créée ; car ils la portent en eux sans être mariés, et sans le péché du premier homme, le mariage aurait pu exister sans la concupiscence. De son côté, la loi est sainte, juste et bonne [2] ; elle n'est pourtant point la grâce, et sans la grâce elle n'est point suffisante pour rendre une action réellement bonne, car ce n'est pas pour vivifier qu'elle a été donnée, mais pour faire reconnaître les transgressions, afin de convaincre les coupables, de les renfermer sous le péché, et de réaliser en faveur des croyants

[1] I Jean, ii, 16. — [2] Rom. vii, 12.

ce qui avait été promis par la foi en Jésus-Christ [1]. Quant au libre arbitre, dans l'état de captivité où il se trouve, il ne peut que pécher, et pour pratiquer la justice, il a besoin que Dieu lui rende la liberté et vienne à son secours. Voilà pourquoi, depuis Abel jusqu'à Jean-Baptiste, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, et aussi jusqu'à la fin du monde, la gloire des saints doit être rapportée à Dieu, sans qu'elle puisse en aucune manière leur être directement attribuée. Le cri de tous les patriarches n'est-il pas : « Mon âme sera « louée dans le Seigneur [2] ? » et celui des Apôtres : « C'est par la grâce de Dieu que je « suis ce que je suis [3] ? » Tous peuvent ainsi s'appliquer ces autres paroles : « Afin que « celui qui se glorifie se glorifie dans le Sei- « gneur [4] » ; « si nous disons que nous « sommes sans péché, nous nous trompons « nous-mêmes, et la vérité n'est point en « nous [5] ».

CHAPITRE IX.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE TIENT LE MILIEU ENTRE LE MANICHÉISME ET LE PÉLAGIANISME, ET LES RÉFUTE.

25. J'énumérais tout à l'heure les cinq questions que les Pélagiens s'efforcent d'obscurcir et qui leur servent de thème à d'indignes calomnies contre nous. Or, sur chacune de ces questions ils se voient honteusement confondus par les divins oracles, et voici que pour cacher leur défaite et mieux tromper les ignorants et les faibles, ils font intervenir le spectre hideux du manichéisme, pour donner plus facilement à leurs dogmes pervers la couleur de la vérité. Et, en effet, sur les trois premières questions les Manichéens entassent tous les blasphèmes possibles, car à leurs yeux Dieu n'est l'auteur ni de la créature humaine, ni du mariage, ni de la loi. Ils soutiennent mensongèrement que le péché n'a pas pris sa source dans le libre arbitre, et que le péché n'est pour rien dans le mal de l'ange ou de l'homme : la raison qu'ils en donnent, c'est que le mal a toujours existé comme nature indépendante de Dieu et coéternelle à Dieu. Quant aux patriarches et aux Prophètes, ils les poursuivent de toutes les exécrations possibles. Et c'est à l'aide de ces monstrueuses erreurs du manichéisme, que ces nouveaux hérétiques croient pouvoir échapper à la vérité, mais ils se trompent. Car la vérité catholique peut confondre en même temps les Manichéens et les Pélagiens. L'homme, en tant qu'homme, est bon, et comme tel il condamne Manès et loue son Créateur ; mais en tant qu'il apporte en naissant le péché originel, il condamne Pélage et proclame l'absolue nécessité d'un Sauveur. Il suffit de dire que notre nature a besoin d'être guérie pour confondre du même coup ces deux hérésies. Si cette nature était saine, elle n'aurait pas besoin de remède pour la guérir, et c'est ce qui confond Pélage ; d'un autre côté, si elle était éternellement et essentiellement mauvaise, toute guérison pour elle serait impossible, et c'est ce qui confond Manès. Quant au mariage, nous soutenons qu'il a Dieu pour auteur, nous le louons à ce titre et nous nous gardons bien de lui attribuer la concupiscence de la chair ; et c'est ainsi que nous condamnons les Pélagiens qui prodiguent leurs éloges à cette même concupiscence, et les Manichéens qui attribuent la concupiscence à une nature étrangère intrinsèquement mauvaise, car pour nous le mal n'est qu'une chose accidentelle dans notre nature, une chose qui a besoin d'être guérie par la miséricorde de Dieu, et qui n'est point une substance éternellement rivale de Dieu. Quant à la loi, nous disons qu'elle est sainte, juste et bonne [1] ; qu'elle est établie, non point pour justifier les pécheurs, mais pour confondre les orgueilleux et pour faire reconnaître les transgressions. Dire avec l'Apôtre que la loi est bonne, c'est condamner les Manichéens ; dire avec ce même Apôtre que personne n'est justifié par la loi [2], c'est condamner les Pélagiens ; par conséquent, pour vivifier ceux que la lettre tue, c'est-à-dire ceux qu'une loi intrinsèquement bonne rend coupables de prévarications, une chose nous est absolument nécessaire, l'esprit de la grâce donnée gratuitement [3]. De même, quand nous disons du libre arbitre qu'il n'est libre que pour le mal, et que pour faire le bien il a besoin d'être délivré par la grâce de Dieu, nous condamnons les Pélagiens ; et quand nous disons que le mal n'a d'autre principe que le libre arbitre, et qu'il n'existait pas avant la déchéance de ce libre arbitre, nous condamnons les Mani-

[1] Gal. III, 21, 19, 22. — [2] Ps. XXXIII, 3. — [3] I Cor. XV, 10. — [4] Id. I, 31. — [5] I Jean, I, 8.

[1] Rom. VII, 12. — [2] Gal. III, 19, 11. — [3] II Cor. III, 6.

chéens. Quand, pour Dieu, nous comblons de louanges les saints patriarches et les Prophètes, nous condamnons les Manichéens ; et quand, malgré leur sainteté et leur justice, nous soutenons qu'ils ont eu besoin de la miséricorde infinie de Dieu, nous condamnons les Pélagiens. Dès lors, la foi catholique condamne à la fois les Pélagiens et les Manichéens, comme du reste tous les autres hérétiques; quels qu'ils soient, elle les confond par l'autorité et la lumière des oracles divins.

CHAPITRE X.

LA QUESTION DE L'ORIGINE DE L'AME INUTILEMENT INTERJETÉE PAR LES PÉLAGIENS.

26. Afin sans doute d'épaissir encore davantage les ténèbres dont ils s'environnent, les Pélagiens soulèvent la question, du reste fort inutile, de l'origine de l'âme, voulant ainsi se cacher en faisant retomber sur des vérités manifestes les obscurités qui pèsent sur certains points moins importants. A les en croire, « nous soutenons que les âmes dé- « coulent les unes des autres, en se transmet- « tant le péché ». Je ne sais si, dans les paroles ou dans les écrits de ceux qui défendent contre eux la doctrine catholique, ils ont jamais entendu ou lu quelque chose de semblable. Il est vrai que parmi les catholiques quelques-uns soutiennent cette opinion, mais pourtant sans la regarder comme nécessaire à la défense de la vérité, ou à la réfutation des erreurs. Ce que j'affirme, c'est que l'absence du péché originel, et sa rémission dans le bain de la régénération pour les enfants, sont des dogmes si manifestement révélés dans les saintes Ecritures, fondés sur l'antiquité et l'autorité de la foi catholique, sur l'enseignement formel et évident de l'Eglise, que je regarde comme absolument faux tout ce que l'on pourrait affirmer de contraire à ces dogmes dans la discussion et l'examen de la question de l'origine de l'âme. Dès lors, qu'il s'agisse de l'âme ou de tout autre point obscur, quiconque émet une proposition contradictoire à ce qui est vrai, prouvé et connu comme tel, qu'il soit d'ailleurs un enfant ou un ennemi de l'Eglise, je déclare que cet auteur doit changer d'opinion, sous peine de se faire regarder comme suspect. Mais il est temps de clore ce livre, pour continuer notre réfutation à un autre point de vue dans le livre suivant.

LIVRE QUATRIÈME.

Saint Augustin met dans tout leur jour les séduisantes subtilités à l'aide desquelles, dans la dernière partie de leur seconde lettre, les Pélagiens cherchent à cacher leur erreur et à tromper les faibles ; il prouve que ces deux hérésies, manichéenne et pélagienne, malgré leur opposition réciproque, sont hautement confondues par la doctrine catholique.

CHAPITRE PREMIER.

LES CINQ MYSTÉRIEUSES RETRAITES DES PÉLAGIENS.

1. La première partie de la lettre des Pélagiens n'était qu'un tissu de calomnies contre nous, mais nous l'avons suffisamment réfutée ; dans la seconde, ils traitent de nouveau les mêmes matières, mais sous un mode différent. Après nous avoir reproché de soutenir telle ou telle doctrine, ils entreprennent de formuler leur propre enseignement qui ne saurait être que la contre-partie des accusations qu'ils portent contre nous ; seulement ils émettent deux nouvelles propositions. Dans l'une, « ils soutiennent que le baptême « est nécessaire à tous les âges » ; dans l'autre, « ils affirment qu'Adam nous a transmis la « mort et non le péché ». Nous examinerons en leur lieu et place ces deux propositions. Dans le livre précédent nous avons signalé cinq questions qu'ils couvrent de ténèbres afin d'y cacher les erreurs qu'ils professent contre la grâce de Dieu et contre la foi catholique : la créature, le mariage, la loi, le libre arbitre, les saints. Au lieu d'une réfutation générale de leur doctrine, je crois plus utile d'envisager graduellement et en particulier l'opinion qu'ils formulent sur chacun de ces sujets ; cette distinction rendra notre réponse plus courte, et surtout beaucoup plus claire.

CHAPITRE II.

ÉLOGES DONNÉS PAR LES PÉLAGIENS A LA CRÉATURE, AU MARIAGE, A LA LOI, AU LIBRE ARBITRE, AUX SAINTS.

2. Pour faire l'éloge de la créature ou plutôt du genre humain, voici comme ils s'expriment : « Dieu est le créateur de tous les « hommes qui naissent, et les enfants des « hommes sont tous l'œuvre de Dieu ; quant « au péché, il ne vient pas de la nature, mais « de la volonté ». A cet éloge de la créature, ils appliquent la proposition par laquelle ils affirment que « le baptême est nécessaire à « tous les âges », nécessaire en ce sens « que « par le baptême nous devenons les enfants « adoptifs de Dieu, mais non pas en ce sens « que le péché nous soit transmis par nos pa- « rents, et que nous ayons besoin de l'expier « dans le bain de la régénération ». Ils ajoutent que « Jésus-Christ n'a jamais été « souillé d'aucun péché, quant à ce qui re- « garde son enfance ; que sa chair a toujours « été pure de toute contagion du péché, non « pas en vertu de sa dignité propre et d'une « grâce singulière, mais par l'effet de cette « communauté de nature que partagent tous « les enfants ». C'est également à ce sujet qu'ils soulèvent la question de l'origine de l'âme, voulant par là égaler à l'âme de Jésus-Christ toutes les âmes des enfants, dans lesquelles ils n'admettent la souillure d'aucun péché. De là cette autre parole : « Adam ne « nous a transmis aucun mal, si ce n'est la « mort ; et encore », disent-ils, « la mort n'est « pas toujours un mal, puisqu'elle a été pour « les martyrs le principe de leurs récom- « penses, et qu'elle est rendue bonne ou mau- « vaise, non point par la dissolution des « corps qui ressusciteront un jour, mais par « la diversité des mérites, laquelle ne dépend « que de la liberté humaine ». C'est dans leur lettre elle-même que nous trouvons ces éloges de la créature.

Quant au mariage, c'est d'abord à l'Ecriture qu'ils empruntent les éloges qu'ils lui donnent, « car le Seigneur dit dans l'Evangile : « Celui qui a créé dès le commencement, les « a créés homme et femme [1], et il a dit : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la « terre [2] ». Si ces textes ne sont pas tous dans l'Evangile, du moins on les rencontre dans la loi. Ils ajoutent même celui-ci : « Ce que « Dieu a uni, que l'homme ne le sépare

[1] Matt. XIX, 4. — [2] Gen. I, 28.

« pas [1] ». Et, en effet, nous trouvons ces paroles dans l'Evangile.

A la louange de la loi, ils s'expriment en ces termes : « La loi ancienne, laquelle, selon « l'Apôtre, est juste, sainte et bonne [2], a pu « conférer la vie éternelle à ceux qui ob- « servent les préceptes et qui vivent dans la « justice par la foi, comme elle l'a conférée « aux prophètes, aux patriarches et à tous les « saints ».

Pour louer le libre arbitre, ils affirment que « le libre arbitre n'a pas péri, puisque le « Seigneur nous dit par l'organe de son Pro- « phète : Si vous voulez et si vous m'écou- « tez, tous les biens de la terre seront à vous ; « mais si vous refusez et si vous ne m'écoutez « pas, le glaive vous dévorera [3]. D'où il suit », « ajoutent-ils, « que la grâce vient en aide à « chacun dans ses bonnes résolutions, sans « cependant lui inspirer directement le zèle « de la vertu, car Dieu ne fait aucune accep- « tion des personnes [4] ».

A la louange des saints, et pour mieux se cacher, ils affirment que « le baptême renou- « velle parfaitement les hommes, puisque « l'Apôtre n'hésite pas à dire que, par le bain « de l'eau salutaire, l'Eglise formée de toutes « les nations devient sainte et sans tache [5]. « D'un autre côté, le Saint-Esprit, dans les « temps anciens, venait au secours des bonnes « âmes, puisque le Prophète dit à Dieu : « Votre Esprit bon me conduira par la voie « droite [6]. Quant aux Prophètes, aux Apôtres « et aux saints, tant du Nouveau que de l'An- « cien Testament, et auxquels Dieu a rendu « témoignage, ils étaient justes, non-seule- « ment par comparaison avec les scélérats, « mais encore en raison de leur conformité à « la règle des vertus ; or, c'est dans l'éternité « que les bonnes œuvres obtiennent leur ré- « compense, et les mauvaises leur châtiment. « Du reste, ceux qui auront méprisé les com- « mandements ici-bas ne pourront les accom- « plir dans l'autre vie, car l'Apôtre a dit : « Nous devons tous comparaître devant le « tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun « reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux « mauvaises actions qu'il aura faites pendant « qu'il était revêtu de son corps [7] ».

Par tout ce qui précède, il est facile de comprendre que les éloges qu'ils prodiguent à la créature et au mariage ont pour but de prouver que le péché originel n'existe pas. S'ils louent la loi et le libre arbitre, c'est pour prouver que la grâce ne nous est accordée qu'en raison de nos mérites, et dès lors que la grâce n'est plus la grâce. S'ils exaltent les saints, c'est pour montrer que les saints ont vécu sur la terre sans péché, et qu'ils n'ont pas eu besoin de demander à Dieu le pardon de leur péché.

[1] Matt. XIX, 6. — [2] Rom. VII, 12. — [3] Isa. I, 19, 20. — [4] Rom. II, 11. — [5] Eph. V, 26. — [6] Ps. CXLII, 10. — [7] II Cor. V, 10.

CHAPITRE III.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE CONDAMNE A LA FOIS LES PÉLAGIENS ET LES MANICHÉENS.

3. Tout catholique sincère éprouve pour ces trois chefs d'erreurs vraiment condamnables une horreur profonde ; qu'il sache donc déjouer les cinq embûches qui pourraient l'y attacher, qu'il se tienne prudemment à égale distance du manichéisme et du pélagianisme ; s'il échappe à l'un, que ce ne soit pas pour tomber dans l'autre ; qu'il se sépare des Pélagiens, de manière à ne pas s'unir aux Manichéens ; ou bien, s'il est déjà la victime des uns ou des autres, qu'il prenne garde, en brisant ses premiers liens, de s'engager dans les autres. En effet, les Manichéens et les Pélagiens semblent entre eux de véritables ennemis, puisque les Manichéens condamnent ce que les Pélagiens approuvent sans réserve, pour mieux cacher leur erreur. Or, Manichéens et Pélagiens sont formellement condamnés par quiconque, se montrant docile à la règle de la foi catholique, remercie le Créateur d'avoir fait bons le corps et l'âme, n'en déplaise aux Manichéens pour qui l'âme et le corps sont intrinsèquement mauvais. Toutefois, malgré leur bonté originelle, et en raison du mal qui est transmis à la postérité par suite du péché du premier homme, tout catholique doit confesser que même les enfants ont besoin d'un Sauveur, quoiqu'en disent les Pélagiens qui soutiennent le contraire. De cette manière, il sait mettre une distinction entre le mal de la concupiscence et la bonté du mariage, et, de cette manière encore, il évite d'accuser, comme le font les Manichéens, le principe duquel nous tenons l'existence, et de louer, comme le font les Pélagiens, ce qui doit, au contraire, nous couvrir de confusion. Par là encore, il proclame que la loi mosaïque, cette loi sainte, juste et bonne, nous a été donnée par un Dieu

saint, juste et bon : c'est ce qu'affirme l'Apôtre et ce que nient les Manichéens ; toutefois, il soutient également avec l'Apôtre ce que nient également les Pélagiens, c'est-à-dire que cette loi constate le péché et ne l'efface pas ; qu'elle commande la justice et qu'elle ne la donne pas. De même il affirme l'existence du libre arbitre, mais il attribue le mal de l'ange et de l'homme, non pas à je ne sais quelle nature éternellement mauvaise, mais uniquement au libre arbitre, et du même coup il confond l'hérésie manichéenne ; d'un autre côté, il soutient que la volonté humaine devenue captive ne peut, sans la grâce de Dieu, recouvrer une liberté salutaire, et il tue par cela même l'hérésie pélagienne. Enfin, il loue dans le Seigneur tous les saints et tous ceux qui ont pratiqué la justice, non-seulement depuis l'incarnation du Verbe, mais encore dans les temps antérieurs, tandis que, pour ces justes anciens, les Manichéens n'ont que des blasphèmes ; d'un autre côté, il croit à l'aveu que ces justes font de leurs péchés, plutôt qu'au mensonge des Pélagiens proclamant leur parfaite justice. Le cri de tous ces saints n'est-il pas : « Si nous disons que nous « sommes sans péché, nous nous trompons « nous-mêmes, et la vérité n'est point en « nous [1] ? »

CHAPITRE IV.

LA NATURE HUMAINE DEVANT LES PÉLAGIENS ET LES MANICHÉENS.

4. S'il en est ainsi, qu'importe à ces nouveaux hérétiques, ennemis de la croix de Jésus-Christ et de la divine grâce, de paraître sains de tout contact avec l'hérésie des Manichéens, dès qu'ils sont eux-mêmes atteints d'une autre maladie mortelle ? Qu'importe qu'ils disent en l'honneur de la créature, « que tous « ceux qui naissent sont créés par un Dieu bon, « par qui tout a été fait, et que les enfants des « hommes sont son œuvre », au lieu d'être l'œuvre du prince des ténèbres, comme l'affirment les Manichéens? pour les uns comme pour les autres, est-ce que la créature de Dieu, telle qu'elle se trouve dans les enfants, n'est point condamnée à périr éternellement ? En effet, les uns et les autres soutiennent qu'elle n'est point délivrée par la chair et par le sang de Jésus-Christ. Comment le serait-elle aux yeux des Manichéens, puisqu'ils nient que le Verbe ait revêtu la chair et le sang de l'homme ou dans l'homme ? Comment le serait-elle aux yeux des Pélagiens, puisqu'ils nient dans les enfants l'existence de tout mal originel, dont ils aient à obtenir la délivrance par le sacrement de la chair et du sang de Jésus-Christ? C'est ainsi qu'entre les uns et les autres gît la nature humaine des enfants, bonne par son institution, viciée par sa propagation ; par les biens qu'elle possède confessant la bonté de son Créateur, par les maux qui l'obsèdent cherchant un miséricordieux rédempteur ; entendant les Manichéens mépriser les biens qui lui restent, et les Pélagiens nier les maux dont elle est la victime, tous enfin se faisant ses persécuteurs. Trop jeune encore, cette nature enfantine ne saurait parler, mais dans son silence et cachée sous sa faiblesse, elle interpelle l'impie vanité des uns et des autres, et dit aux uns : Croyez que je suis créée par Celui qui crée tous les biens ; et aux autres : Croyez que je suis guérie par Celui qui m'a créée. Le manichéen répond : Dans cet enfant rien n'est à délivrer que son âme bonne ; en dehors de cette âme tout en lui est à mépriser comme appartenant, non pas à un Dieu bon, mais au prince des ténèbres. Le pélagien reprend : Rien dans cet enfant n'est à délivrer, puisque nous avons prouvé qu'en lui tout est sauvé. Tous deux sont dans l'erreur, et pourtant je préfère encore celui qui n'accuse que la chair, à celui qui, sous le voile de la louange, sévit cruellement contre la personne tout entière. Toutefois quel secours le manichéen apporte-t-il à l'âme humaine, puisqu'il n'a que des blasphèmes pour Celui qui a créé dans l'homme et son âme et son corps ? Quant au pélagien, en niant le péché originel, il ne permet pas à la grâce divine de venir au secours de l'enfance humaine. Où se montre la miséricorde de Dieu, c'est donc dans la foi catholique qui pourvoit au salut de l'enfant en réprouvant à la fois ces deux funestes erreurs. Elle crie aux Manichéens : Ecoutez cette voix de l'Apôtre : « Ignorez-vous donc que vos corps sont le « temple du Saint-Esprit qui habite en « vous [1] ? » Croyez que c'est le Dieu bon qui est le créateur des corps, puisque l'œuvre du prince des ténèbres ne saurait servir de temple au Saint-Esprit. Elle dit aux Péla-

[1] I Jean, I, 8.

[1] I Cor. VI, 19.

giens : « Celui que vous voyez enfant a « été conçu dans l'iniquité, et sa mère l'a « engendré dans le péché [1] ». Pourquoi donc soutenir qu'il est exempt de tout péché, et par là même lui refuser une miséricordieuse délivrance ? « Personne n'est exempt de toute « souillure, pas même l'enfant qui n'est « que depuis un jour sur la terrre [2] ». Laissez un malheureux recevoir le pardon de ses péchés, de la part de celui qui seul, qu'il fût petit ou grand, n'a pu être coupable d'aucun péché.

5. « Le péché », disent-ils, « ne vient pas « de la nature, mais de la volonté ». Mais à quoi cette distinction peut-elle leur servir ? Pensent-ils donc, par cette maxime, réfuter les Manichéens qui soutiennent que la mauvaise nature est la cause du péché ? Et qu'importe après tout cette réfutation, si, en refusant d'admettre le péché originel dont la cause primitive est assurément la volonté du premier homme, ils laissent les enfants mourir dans le péché ? Ils soutiennent que « le baptême est nécessaire à tous les âges », tandis que les Manichéens le regardent en tout temps comme une superfluité ; mais qu'importe après tout leur aveu, s'ils prétendent que le baptême est faux dans les enfants, du moins quant à ce qui regarde la rémission des péchés ? Contre les Manichéens qui n'admettent en Jésus-Christ aucune chair, ou du moins qu'une apparence de chair sans réalité, les Pélagiens affirment, non-seulement que Jésus-Christ avait une chair véritable, mais encore que « cette chair a toujours été « exempte de tout péché et de toute souil- « lure ». Mais qu'importe cette affirmation, si entre Jésus-Christ et les enfants ils ne mettent aucune différence, même quant à la pureté, de telle sorte que la chair de Jésus-Christ comparée à celle des enfants, n'ait plus aucune sainteté qui la distingue, et que ces enfants à leur tour n'aient à attendre de cette chair aucun salut ?

6. Quand ils disent qu'« Adam nous a trans- « mis la mort, et non pas le péché », qu'ils ne craignent pas de se voir contredits par les Manichéens. En effet, ces derniers se gardent bien d'affirmer l'existence du péché originel et sa transmission depuis le premier homme créé pur de corps et d'esprit, et ensuite dépravé par le libre arbitre, jusqu'au dernier des hommes, devant ainsi hériter de la mort et du péché. Loin de là, les Manichéens soutiennent que dès le commencement la chair a été créée mauvaise, d'un mauvais corps, par un esprit mauvais et avec un esprit mauvais. Quant à notre âme, elle est essentiellement bonne, puisqu'elle est une partie de Dieu ; toutefois, en punition de la souillure contractée par la nourriture et le breuvage auxquels elle a été précédemment liée, elle a été condamnée à venir habiter l'homme auquel elle reste attachée par le lien du commerce charnel. Les Manichéens se trouvent donc d'accord avec les Pélagiens en tant qu'ils soutiennent que le péché du premier homme ne s'est transmis au genre humain ni par la chair qui n'a jamais été bonne, ni par l'âme qui a été condamnée à venir habiter le corps de l'homme, en punition des souillures qu'elle avait contractées avant d'être unie à la chair. Quant aux Pélagiens, comment peuvent-ils dire que « la « mort seule nous a été transmise par Adam ? » Si nous mourons, parce qu'Adam est mort, et si Adam est mort, parce qu'il avait péché, n'est-ce pas dire que le châtiment nous est transmis sans la coulpe, et que des enfants innocents sont injustement punis en subissant la mort sans l'avoir méritée ? Selon la foi catholique, cette triste condition n'appartient qu'à celui qui s'est fait Médiateur entre Dieu et les hommes, c'est-à-dire à Jésus-Christ qui, par amour pour nous, a daigné mourir pour nous, et subir le châtiment du péché, sans être coupable du péché. De même que seul il s'est fait le Fils de l'homme, afin que par lui nous devinssions les enfants de Dieu ; de même, seul il a subi le châtiment sans l'avoir mérité, afin que par lui nous pussions obtenir la grâce sans l'avoir méritée. Aucun bien ne nous était dû, comme aucun mal ne lui était dû à lui-même. Afin donc de mieux faire comprendre son amour pour ceux auxquels il devait donner une vie qu'ils ne méritaient pas, il a voulu pour eux souffrir une mort qu'il n'avait point méritée. Cette glorieuse prérogative du Médiateur, les Pélagiens la réduisent à néant, en soutenant qu'Adam avait subi la mort qu'il avait méritée par son péché, tandis que les enfants, qui n'ont reçu de lui aucune tache originelle, sont frappés d'une mort qu'ils n'ont point méritée. Sans doute la mort peut être pour les bons un vé-

[1] Ps. L, 7. — [2] Job, XIV, 5, selon les Sept.

ritable bienfait, ce qui a déterminé certains auteurs à prendre pour thèse le bonheur de mourir ; cependant, si quelque chose doit ici mériter des éloges, c'est l'infinie miséricorde de Dieu, qui sait nous faire tirer avantage de ce qui n'est après tout que le châtiment du péché.

7. Pour émettre une semblable doctrine, il leur faut dénaturer ce langage si formel de l'Apôtre : « Le péché est entré dans le monde « par un seul homme, et la mort par le pé- « ché, et c'est ainsi que tous les hommes en « sont atteints ». Or, les Pélagiens soutiennent que ce n'est pas le péché, mais la mort qui est transmise aux hommes. Et que signifient donc les paroles suivantes : « En qui tous ont « péché ? » Ou bien l'Apôtre affirme que tous les hommes ont péché dans un seul homme, c'est-à-dire en celui dont il avait dit : « Le « péché est entré dans le monde par un seul « homme » ; ou bien c'est dans ce péché lui-même que tous les hommes ont péché, ou bien c'est dans la mort. Comment dans la mort, dira-t-on, puisque le texte porte : En qui, et non pas, Dans laquelle tous ont péché ? N'oublions pas que dans la langue grecque le mot qui signifie la mort est du genre masculin. Donc, que nos adversaires choisissent : ou bien c'est dans le premier homme que tous les autres ont péché, voilà pourquoi l'on dit que quand il a péché, tous étaient virtuellement en lui ; ou bien ils ont tous péché dans ce péché, parce qu'une loi générale était portée en vertu de laquelle tous les enfants devaient, à leur naissance, contracter ce péché ; ou bien enfin il faudra dire que c'est dans la mort que tous les hommes ont péché. Quant à cette dernière hypothèse, je ne vois pas qu'il soit possible de l'admettre. En effet, si l'on peut dire que tous meurent dans le péché, pourrait-on dire que tous pèchent dans la mort ? Ce qui précède logiquement, c'est le péché ; ce qui suit, c'est la mort ; mais ce qui suit la mort, ce n'est pas le péché. « L'aiguil- « lon de la mort, c'est le péché [1] » ; en d'autres termes, le péché est l'aiguillon dont la piqûre produit la mort, et non pas l'aiguillon dont la mort nous frappe. Prendre du poison, c'est prendre un breuvage de mort, parce que la mort est la conséquence naturelle de ce breuvage ; cela ne veut donc pas dire que ce breuvage soit fait par la mort, ou qu'il soit donné par la mort. D'un autre côté, ce n'est pas du péché que l'Apôtre a dit : « En « qui tous ont péché », puisque le mot grec que nous traduisons par le mot péché, est du genre féminin, et tout le monde sait que cette épître a été écrite en grec. Par conséquent, c'est nécessairement du premier homme qu'il a été dit : « En qui tous ont péché », puisque tous étaient virtuellement renfermés en lui, quand il a péché ; voilà pourquoi tous contractent le péché en naissant, et n'en reçoivent la rémission que dans la renaissance. Telle est l'interprétation que saint Hilaire nous donne de ces paroles : « En « qui tous ont péché » ; il s'exprime ainsi : « En qui, c'est-à-dire dans Adam, tous ont « péché ». Il ajoute : « Il est évident que « c'est dans Adam comme dans une masse com- « mune que tous ont péché. Parce qu'il s'est « laissé corrompre par le péché, tous ceux qu'il « a engendrés sont nés sous le joug du péché ». Saint Hilaire pouvait-il nous expliquer plus clairement dans quel sens on doit interpréter ces poroles : « En qui tous ont péché ? »

8. Et quand l'Apôtre nous dit que la réconciliation s'est faite entre nous et Dieu par Jésus-Christ, sur quel point s'est-elle faite, si ce n'est pas sur celui qui nous avait rendus ses ennemis ? Et ce point, quel est-il, si ce n'est le péché ? De là ce mot du Prophète : « Vos péchés établissent une séparation entre « vous et Dieu [1] ». C'est pour détruire cette séparation que le Médiateur a été envoyé, afin d'effacer ce péché du monde qui faisait de nous les ennemis de Dieu, et de nous réconcilier avec Dieu en nous rendant ses enfants. Tel était le sens des paroles de l'Apôtre, et c'est pour le faire mieux sentir qu'il ajoutait : « Le péché est entré par un seul homme ». Un peu auparavant il avait dit : « Dieu a fait « éclater son amour pour nous, car alors « même que nous étions encore des pécheurs, « Jésus-Christ est mort pour nous dans le « temps marqué. Maintenant donc que nous « sommes justifiés par son sang, nous serons « à plus forte raison délivrés par lui de la « colère de Dieu. Car si, lorsque nous étions « ennemis de Dieu, nous avons été réconci- « liés avec lui par la mort de son Fils, à plus « forte raison, étant maintenant réconciliés « avec lui, nous serons sauvés par la vie de « ce même Fils. Et non-seulement cela, mais

[1] I Cor. xv, 56.

[1] Isa. LIX, 2.

« nous nous glorifions même en Dieu par « Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui nous « avons obtenu maintenant cette réconcilia- « tion ». Il ajoutait : « Car, comme le péché « est entré dans le monde par un seul homme, « et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort « est passée dans tous les hommes par ce « seul homme en qui tous ont péché [1] ». Les Pélagiens peuvent-ils encore tergiverser? Si la réconciliation opérée par Jésus-Christ est nécessaire à tous, c'est donc qu'à tous a été transmis ce péché qui nous a rendus les ennemis de Dieu, et nous a imposé le besoin d'une réconciliation. Cette réconciliation s'opère dans le bain de la régénération et dans la chair et le sang de Jésus-Christ, sans lequel, même les enfants ne peuvent avoir la vie en eux-mêmes. Ce qu'un seul homme a été par le péché pour la mort de tous, un seul l'est par la justice pour la vie de tous. En effet, « de même que tous meurent en Adam, de « même tous seront vivifiés en Jésus-Christ [2]; « comme c'est par le péché d'un seul que « plusieurs sont tombés dans la condamna- « tion, ainsi c'est par la justice d'un seul que « tous les hommes reçoivent la justification « de la vie [3] ». Contre des paroles apostoliques aussi formelles, comment pousser une coupable impiété jusqu'à soutenir aveuglément qu'Adam nous a transmis la mort sans le péché? Pour en arriver là, ne faut-il pas se poser comme les adversaires de la grâce de Dieu et les ennemis de la croix de Jésus-Christ? La fin de tels hommes peut-elle ne pas être la ruine éternelle [4], s'ils persévèrent dans leur obstination ? Ces observations nous paraissent suffire pour confondre la ruse diabolique de ceux qui, par les plus pompeux éloges prodigués à la créature, ne veulent en réalité que corrompre les âmes simples et les détourner de la pureté de la foi catholique.

CHAPITRE V.

DU MARIAGE.

9. Les Manichéens attribuaient le mariage, non pas au Dieu véritable et bon, mais au prince des ténèbres. Les Pélagiens les réfutent par ces paroles véritablement chrétiennes : « Le Seigneur ne dit-il pas dans « l'Evangile : Celui qui a fait l'homme dès le « commencement, ne l'a-t-il pas créé homme « et femme [1] ? et il a dit : Croissez, multipliez- « vous, et remplissez la terre [2]. Dès lors, ce « que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare « pas [3] ? » Mais qu'importent ces éloges qu'ils font du mariage? Qu'importe de ne faire de la vérité qu'un instrument pour insinuer le mensonge? En parlant ainsi, ils prétendent prouver que les enfants naissent sans aucune souillure, et dès lors qu'ils n'ont aucun besoin d'être réconciliés avec Dieu par Jésus-Christ; qu'ils ne sont coupables d'aucun péché originel qui puisse les obliger tous à être réconciliés par celui-là seul qui est venu au monde sans péché ; comme tous seraient devenus ennemis par celui-là seul par qui le péché est entré dans le monde. Or, sans porter aucune atteinte à la bonté du mariage, la foi catholique admet cette transmission du péché, et la nécessité absolue d'une réconciliation ; et, en effet, ce qui fait la beauté du mariage, c'est l'union légitime des sexes, et non la criminelle justification des vices. Quand donc les Pélagiens font ressortir la bonté du mariage pour convaincre d'erreur les Manichéens et se les attacher, ils ne veulent que changer, et non pas guérir, la maladie dont ils sont atteints.

10. Pour ce qui concerne la loi, qu'importe aux Pélagiens d'opposer la vérité aux Manichéens, si ce n'est là qu'un moyen de leur faire partager les erreurs pélagiennes contre la foi catholique? « Nous soutenons « avec l'Apôtre », disent-ils, « que même « la loi ancienne est sainte, juste et bonne [4], « et qu'elle peut conférer la vie éternelle « à tous ceux qui observent ses commande- « ments et qui vivent dans la justice par « la foi, et c'est ce qui s'est fait dans la « personne des Prophètes, des patriarches et « de tous les saints ». Sous l'habileté de ce langage, ils affectent de louer la loi au détriment de la grâce. En effet, cette loi, quoique sainte, juste et bonne, ce n'est pas elle, mais la foi en Jésus-Christ qui a conféré à tous ces hommes de Dieu la vie éternelle. La foi qui opère par la charité en était seule capable [5], car elle opère, non pas selon la lettre qui tue, mais selon l'esprit qui vivifie [6]. Tout ce que peut cette loi, c'est, par les terreurs dont elle poursuit la prévarication, de nous conduire à la grâce de Dieu, comme un maître conduit

[1] Rom. v, 8-12. — [2] I Cor. xv, 22. — [3] Rom. v, 18. — [4] Philipp. III, 18, 19.

[1] Matt. XIX, 4.— [2] Gen. I, 28.— [3] Matt. XIX, 6.— [4] Rom. VII, 12. — [5] Gal. v, 6. — [6] II Cor. III, 6.

ses enfants [1], et de procurer ainsi à l'homme ce qu'elle-même n'aurait pu lui conférer. « La « loi », disent-ils, « a pu conférer la vie éternelle « aux Prophètes, aux patriarches et à tous les « saints qui observent ses commandements ». Qu'ils écoutent ce que l'Apôtre leur répond : « Si la justice est donnée par la loi, c'est donc « en vain que Jésus-Christ est mort [2]. Si c'est « par la loi que nous obtenons l'héritage, ce « n'est donc pas par la promesse [3]. Si ceux « qui appartiennent à la loi sont les héritiers, « notre foi est donc vaine, et la promesse s'é- « vanouit [4]. Il est clair que personne n'est « justifié par la loi devant Dieu, puisque le « juste vit de la foi. Or, la loi ne vient pas de « la foi, mais celui qui observera ces préceptes « y trouvera la vie [5] ». L'Apôtre parle ici de la vie temporelle en vue de laquelle les hommes accomplissaient les œuvres de la loi, uniquement par crainte de perdre la vie et sans recourir aux inspirations de la foi. Ne sait-on pas que les transgresseurs de la loi ancienne étaient condamnés à mort au nom de cette loi et par le peuple? Ou bien, doit-on prendre ces paroles dans un sens plus élevé, et s'appliquant à la vie éternelle : « Celui qui « observera ces préceptes y trouvera la vie [6] ? » Alors on devrait ajouter qu'en face de ce commandement, l'homme se sentant par lui-même trop peu de forces pour l'accomplir, devait par la foi chercher du secours dans la grâce de Dieu, de qui seul nous vient la foi. Si donc nous avons la foi, c'est « selon la « mesure du don de la foi que Dieu a dépar- « tie à chacun de nous [7] ». Ce n'est point par eux-mêmes que les hommes ont l'esprit de vertu, de charité et de continence, comme le prouvent ces paroles de l'Apôtre : « Nous n'a- « vons pas reçu l'esprit de crainte, mais l'es- « prit de vertu, de charité et de continence [8] ». A plus forte raison avons-nous reçu également l'esprit de foi, dont il est dit : « Ayant « donc le même esprit de foi [9] ». La loi dit : « Celui qui observera ces préceptes y trouvera « la vie ». Mais pour les observer et y trouver la vie, on a besoin, non pas de la loi, qui commande, mais de la foi qui obtient la grâce de les accomplir. Enfin, cette foi elle-même, nous ne la méritons pas, elle nous est donnée gratuitement.

11. Jamais les Pélagiens ne dressent contre la grâce, dont ils sont les ennemis, des batteries aussi habilement déguisées, que dans les éloges qu'ils prodiguent à la loi, ce qui ne veut pas dire assurément qu'elle n'en mérite point. Quelle que soit la forme de leur langage et la variété de leurs discours, partout et toujours ils nous présentent la loi comme étant un secours que Dieu nous accorde pour nous faire connaître les devoirs que nous avons à accomplir ; mais ils se gardent bien de nous parler d'aucune inspiration de dilection qui nous porte à accomplir par un saint amour les obligations connues, et qui constitue la grâce proprement dite. Sans la charité, la science de la loi enfle et n'édifie pas, selon cette parole énergique de l'Apôtre : « La science « enfle, la charité édifie [1] », ce qui revient à dire en d'autres termes : « La lettre tue, et « l'esprit vivifie [2] ». « La science enfle », signifie que « la lettre tue » ; et « la charité édifie, « veut dire que l'esprit vivifie » ; car la charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné [3]. C'est donc la connaissance de la loi qui fait l'orgueilleux prévaricateur, tandis que c'est le don de la charité qui fait le joyeux observateur de la loi. Ne détruisons donc pas la loi par la foi ; au contraire, nous l'établissons [4], car elle conduit à la foi par les terreurs qu'elle inspire. Voilà pourquoi la loi produit la colère [5], afin que l'homme, effrayé par ses menaces, se décide à l'accomplissement de la justice de la loi, et qu'ainsi la miséricorde de Dieu lui accorde la grâce par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est la sagesse divine [6] dont il est écrit : « Elle porte sur sa langue la loi et la miséri- « corde [7] » ; la loi pour effrayer, la miséricorde pour aider ; la loi par le serviteur, la miséricorde par elle-même ; la loi comme le bâton envoyé par Elisée pour soulever le fils de la veuve, lequel pourtant n'est point ressuscité, « car si la loi était donnée pour vivi- « fier, la justice viendrait absolument de la « loi [8] » ; la miséricorde enfin, c'est-à-dire Elisée lui-même, qui appliqua son corps sur le cadavre du jeune homme, le ressuscita, et devint ainsi la brillante figure de Jésus-Christ et des grâces du Nouveau Testament [9].

[1] Gal. III, 24. — [2] Id. II, 21. — [3] Id. III, 18. — [4] Rom. IV 14. — [5] Gal. III, 11, 12. — [6] Levit. XVIII, 5. — [7] Rom. XII, 3. — [8] II Tim. I, 7. — [9] II Cor. IV, 13.

[1] I Cor. VIII, 1. — [2] II Cor. III, 6. — [3] Rom. V, 5. — [4] Id. III, 31. — [5] Id. IV, 15. — [6] I Cor. I, 30. — [7] Prov. III, selon les Sept. — [8] Gal. III, 21. — [9] IV Rois, IV, 29-35.

CHAPITRE VI.

DU LIBRE ARBITRE. — QUESTION INSOLUBLE.

12. Pour confondre les disciples de Manès, les Pélagiens font un pompeux éloge du libre arbitre, et l'appuient sur ces paroles du Prophète : « Si vous le voulez, et si vous m'écou« tez, vous goûterez les biens de la terre ; mais « si vous ne le voulez pas, et si vous ne m'é« coutez pas, le glaive vous dévorera [1] ». Mais que leur importe cet éloge ? Le véritable but qu'ils se proposent, ce n'est pas de justifier le libre arbitre contre les Manichéens, mais d'en exagérer la puissance contre les catholiques. En effet, par ces paroles du Prophète : « Si « vous le voulez, et si vous m'écoutez », n'ont-ils pas la prétention de prouver que c'est dans la volonté précédente que se trouve le mérite de la grâce subséquente ; de telle sorte que la grâce n'est plus la grâce, car loin d'être absolument gratuite, elle n'est plus qu'une dette rigoureuse ? Au contraire, qu'ils admettent avec nous que cette parole : « Si vous le vou« lez », suppose que cette volonté humaine a été rendue bonne par Celui qui peut seul la préparer, selon qu'il est écrit : « La volonté est « préparée par le Seigneur [2] » ; et alors ils saperont par la base l'ancienne hérésie des Manichéens et ne trouveront plus aucun fondement pour bâtir la nouvelle hérésie des Pélagiens.

13. Que leur importe de dire à la louange du libre arbitre « que la grâce vient au se« cours de tout bon propos ? » Ce langage pourrait être pris dans un sens catholique, s'ils n'admettaient pas en principe que tout mérite réside exclusivement dans le bon propos, de telle sorte que la récompense conférée à l'homme est à son égard une dette rigoureuse, et non point une grâce. Au lieu de soutenir cette erreur, qu'ils confessent avec nous que le bon propos lui-même, quoiqu'aidé par une grâce subséquente, n'a pu se former dans l'homme que par une grâce antérieure. Puisqu'il n'y a de bonne volonté que celle qui est préparée par le Seigneur, comment l'homme pourrait-il concevoir un seul bon propos, sans en avoir antérieurement reçu la grâce de la part du Seigneur ? Ils avaient dit : « La « grâce vient au secours de tout bon propos » ; ils ajoutent aussitôt : « Cependant cette grâce « ne saurait, à celui qui lui résiste, inspirer « le zèle de la vertu ». Cette proposition pourrait être acceptée, si l'on ne connaissait pas à l'avance le sens qu'elle revêt dans la pensée de nos adversaires. En effet, c'est de la grâce même de Dieu que nous vient la première ouverture qui nous est faite de la vocation divine, et alors, si la volonté ne résiste pas, le zèle de la vertu s'enflamme dans le cœur. Voilà pourquoi, dans tout ce qu'il fait selon Dieu, l'homme est toujours prévenu par la divine miséricorde [4]. Mais c'est là ce que nos adversaires ne veulent pas admettre, parce qu'ils veulent être, non pas catholiques, mais Pélagiens. Quelle joie n'éprouve pas une orgueilleuse impiété à ne voir qu'une dette rigoureuse, et non pas un don gratuit, dans tout ce qu'elle reçoit de Dieu ? Et c'est ainsi que ces fils, non pas de la promesse, mais de la perdition, se croient eux-mêmes les auteurs du bien qui peut se trouver en eux, et soutiennent que tout ce qui leur vient de Dieu n'est que la récompense rigoureusement due à leurs propres mérites.

14. L'orgueil a tellement fermé les oreilles de leur cœur qu'ils n'entendent pas ces paroles : « Qu'avez-vous donc que vous n'ayez « reçu [2] ? Sans moi, vous ne pouvez rien « faire [3] ; la charité vient de Dieu [4] ; Dieu a « départi la mesure de la foi [5] ; l'Esprit souffle « où il veut [6] ; ceux-là sont les enfants de Dieu « qui sont conduits par l'Esprit de Dieu [7] ; « personne ne peut venir à moi, si ce don ne « lui a été fait par mon Père [8] ; béni soit le « Seigneur de nos pères, qui a donné au cœur « du roi de glorifier son temple de Jérusalem [9] ; « j'inspirerai ma crainte à leur cœur, afin « qu'ils ne s'éloignent point de moi, et je les « visiterai, afin de les rendre bons [10] ». Bien moins encore entendent-ils le prophète Ezéchiel, dans ce passage où le Seigneur déclare qu'il n'est dans les hommes aucun mérite suffisant qui puisse le provoquer à les rendre bons, c'est-à-dire soumis à ses préceptes ; qu'au contraire il leur rend le bien pour le mal, et qu'en cela il agit, non point pour eux, mais pour lui-même. Voici ce passage : « Ecou« tez ce que dit le Seigneur Dieu : Ce n'est « pas pour vous, maison d'Israël, que je ferai « ce que je dois faire, mais c'est pour la gloire « de mon saint nom, que vous avez déshonoré

[1] Isa. I, 19, 20. — [2] Prov. VIII, selon les Sept.

[4] Ps. LVIII, 11. — [2] I Cor. IV, 7. — [3] Jean, XV, 5. — [4] I Jean, IV, 7. — [5] Rom. XII, 3. — [6] Jean, III, 8. — [7] Rom. VIII, 14. — [8] Jean, VI, 66. — [9] III Esdras, VIII, 28. — [10] Jérém. XXXII, 40, 41.

« parmi les nations où vous étiez allés. Et je « sanctifierai mon grand nom qui a été souillé « parmi les nations, que vous avez déshonoré « parmi elles, afin que les nations sachent « que c'est moi qui suis le Seigneur, dit le « Seigneur des armées, lorsque j'aurai été « sanctifié à leurs yeux au milieu de vous. « Car je vous retirerai d'entre les peuples, je « vous rassemblerai de tous les pays, et je « vous ramènerai dans votre terre. Je répan- « drai sur vous de l'eau pure, et vous serez « purifiés de toutes vos souillures, et je vous « purifierai des impuretés de toutes vos idoles. « Je vous donnerai un cœur nouveau, et je « mettrai un esprit nouveau au milieu de « vous; j'ôterai de votre chair le cœur de « pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. « Je mettrai mon esprit au milieu de vous; « je ferai que vous marcherez dans mes pré- « ceptes, que vous garderez mes commande- « ments et que vous les pratiquerez ». Un peu plus loin, le Seigneur ajoute par le même Prophète : « Ce n'est point pour vous que je ferai « ceci, dit le Seigneur Dieu; sachez bien, « soyez confus et rougissez de honte pour les « excès de votre vie, maison d'Israël. Voici ce « que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous « aurai purifiés de toutes vos iniquités, que « j'aurai repeuplé vos villes, et rétabli les « lieux ruinés; lorsque cette terre qui parais- « sait déserte et toute désolée aux yeux des « passants aura été cultivée de nouveau, on « dira : Cette terre qui était inculte est deve- « nue comme un jardin de délices, et les villes « qui étaient désertes, abandonnées et ruinées, « sont maintenant rebâties et fortifiées. Et « tout ce qui restera des peuples qui vous en- « vironnent, reconnaîtra que c'est moi qui « suis le Seigneur, qui ai rétabli les lieux rui- « nés et qui ai cultivé de nouveau les champs « incultes, que c'est moi qui suis le Seigneur « qui ai parlé et qui ai exécuté. Voici ce que « dit le Seigneur : Les enfants d'Israël me « trouveront encore favorable en ceci, et je « leur ferai encore cette grâce : Je les multi- « plierai comme un troupeau d'hommes, « comme un troupeau saint, comme le trou- « peau de Jérusalem dans les fêtes solennelles; « c'est ainsi que les villes qui étaient désertes « seront remplies de troupeaux d'hommes, et « ils sauront que c'est moi qui suis le Sei- « gneur [1] ».

[1] Ezéch. XXXVI, 22-38.

15. De quoi donc cette peau de cadavre peut-elle encore se glorifier? et quand elle se glorifie, comment peut-elle dédaigner de se glorifier dans le Seigneur ? Qu'elle dise donc encore que l'homme fait le bien par ses propres forces, et que c'est en conséquence de ce mérite antérieur que Dieu lui accorde la grâce ; aussitôt lui sera adressée cette réponse, cette réclamation, cette réfutation : « Je fais ceci, non point à cause de vous, « mais pour mon nom qui est saint, dit le « Seigneur Dieu ». Se pouvait-il un langage plus formellement opposé à l'orgueil des Pélagiens qui soutiennent que la grâce de Dieu nous est accordée selon nos propres mérites ? Pélage lui-même n'a-t-il point condamné cette proposition, non pas sans doute pour rentrer franchement dans la doctrine catholique, mais par crainte de la sentence dont il était menacé de la part des évêques orientaux ? Le texte cité réduit donc à néant la présomption de ces hommes qui se disent : Nous agissons d'abord, afin de mériter que Dieu agisse ensuite avec nous. Ecoutez la réponse, non pas de Pélage, mais de Dieu lui-même : « Je fais ceci, non point à cause « de vous, mais à cause de mon saint nom ». Et, en effet, quel bien pouvez-vous donc tirer d'un cœur qui n'est pas bon ? Or, pour que vous ayez un cœur bon : « Je vous donnerai », dit le Seigneur, « un cœur nouveau et un « nouvel esprit ». Pouvez-vous dire : Nous avons d'abord marché dans la voie de ses justifications ; nous avons observé ses commandements et nous avons mérité qu'il nous donnât sa grâce ? Quel bien pouviez-vous donc faire, vous qui étiez mauvais? pour faire le bien, ne fallait-il pas que vous fussiez bons vous-mêmes ? Or, quel est celui qui peut rendre les hommes bons, si ce n'est Celui qui a dit : « Je vous visiterai, afin que « je vous rende bons ; je vous donnerai mon « Esprit et je vous ferai marcher dans la voie « de mes préceptes et dans l'accomplissement « de mes ordonnances? » Ne vous éveillerez-vous pas? n'écouterez-vous pas enfin : « Je vous « ferai marcher, je vous ferai observer » ; enfin : « Je vous ferai faire? » De quoi donc vous glorifiez-vous encore ? Nous marchons, c'est vrai, nous obéissons, nous agissons, mais c'est Dieu qui fait que nous marchons, que nous obéissons, que nous agissons. Telle est cette grâce de Dieu qui nous rend bons, telle

est cette miséricorde de Dieu qui nous prévient. Que peuvent mériter ces lieux déserts, ruinés, bouleversés ? et cependant ils seront reconstruits, enrichis, fortifiés. Cette restauration sera-t-elle donc obtenue par les mérites de leur désertion, de leur ruine, de leur destruction ? C'est impossible. Leurs prétendus mérites sont tout autant de maux véritables, tandis qu'il leur est accordé les biens les plus précieux. C'est ainsi que le bien leur est rendu pour le mal ; ce bien est donc pour eux, non pas une dette, mais un don purement gratuit, voilà pourquoi c'est une grâce. « C'est moi, dit Dieu, c'est moi qui suis le « Seigneur ». Cette parole ne vous écrase-t-elle pas, vous, orgueil humain, qui osez dire : J'agis d'abord afin de mériter que Dieu me construise et me plante ? N'entendez-vous donc pas cette parole : « Ce n'est point à « cause de vous que je ferai ceci : moi le « Seigneur j'ai reconstruit les lieux ruinés, « j'ai planté les champs incultes ; moi le Sei- « gneur, j'ai dit et exécuté ; toutefois ce n'est « pas à cause de vous, mais à cause de mon « saint nom ? » Et qui donc multiplie les hommes comme un troupeau, comme un troupeau saint, comme le troupeau de Jérusalem ? Qui peut faire que ces cités aujourd'hui désertes se remplissent d'habitants ? N'est-ce pas celui-là seul qui peut dire : « Et « ils sauront que je suis le Seigneur ? » Mais quelles seront donc ces ouailles dont il remplira les villes selon la teneur de ses promesses ; attendra-t-il qu'il trouve ces ouailles, ou bien les créera-t-il lui-même ? Interrogeons le psalmiste, et écoutons sa réponse : « Venez, adorons-le, prosternons-nous devant « lui, et pleurons en présence du Seigneur « qui nous a créés ; car il est notre Dieu, nous « sommes le peuple de son bercail et les bre- « bis de sa main [1] ». C'est donc lui-même qui crée les brebis dont il remplira les cités désolées. Et quoi d'étonnant ? S'adressant à cette brebis unique qui est l'Eglise, et dont tous les hommes sont comme les agneaux, il lui dit : C'est moi qui suis le Seigneur, c'est moi qui vous ai faite. Pourquoi m'objecter le libre arbitre, quand il est certain que cette volonté n'est pas libre d'accomplir la justice, à moins que vous ne soyez vous-même une brebis fidèle ? Celui donc qui rend les hommes des brebis fidèles, c'est lui encore qui donne à la volonté humaine la liberté d'obéir et de faire le bien.

16. Mais puisque Dieu ne fait point acception des personnes, pourquoi [1], parmi les hommes, prend-il les uns pour en faire des brebis fidèles, et pourquoi laisse-t-il les autres ? Telle est la question que faisaient à l'Apôtre certains hommes plus curieux qu'intelligents ; voici la réponse : « O hommes, qui « êtes-vous donc pour oser répondre à Dieu ? « Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : « Pourquoi m'avez-vous fait ainsi [2] ? » Cette question touche à cet abîme insondable, sur lequel l'Apôtre essaya de jeter un regard, et s'écria : « O profondeur des trésors de la sa- « gesse et de la science de Dieu ! que ses ju- « gements sont incompréhensibles et ses voies « impénétrables ! Car qui a connu les desseins « de Dieu ? ou qui est entré dans le secret de « ses conseils ? ou qui lui a donné quelque « chose, le premier, pour en prétendre la ré- « compense ? Car tout est de lui, tout est par « lui, et tout est en lui ; à lui seul, gloire dans « tous les siècles [3] ». Qu'ils se gardent donc de scruter cette question insondable, ceux qui, soutenant la priorité du mérite avant la grâce et par là même contre la grâce, veulent être les premiers à donner à Dieu, afin que Dieu leur rende ; veulent être les premiers à lui donner par la vertu propre de leur libre arbitre, afin que la grâce leur soit accordée comme récompense. Qu'ils comprennent enfin, et qu'ils croient fermement que le don qu'ils se flattent d'avoir fait à Dieu les premiers, ils l'avaient reçu de celui dont il est dit que tout est de lui, tout est par lui et tout est en lui. Mais enfin, pourquoi l'un reçoit-il quelque chose, tandis que l'autre ne reçoit rien, si aucun des deux ne mérite de recevoir, si ce que l'un reçoit ne lui est dû à aucun titre ? Avant de poser cette question, que l'homme mesure l'étendue de ses forces, et qu'il n'aspire point à scruter ce qui dépasse infiniment son pouvoir [4]. Qu'il nous suffise de savoir que l'iniquité ne saurait se trouver en Dieu. Paul, ne trouvant aucun mérite précédent qui nous explique pourquoi Jacob a été préféré à son frère jumeau, s'écrie sans hésiter : « Que dirons-nous donc ? Est-ce qu'il « y a en Dieu de l'injustice ? Dieu nous garde « d'une telle pensée ! Car il a dit à Moïse : Je « ferai miséricorde à qui il me plaira de faire

[1] Ps. XCIV, 6, 7.

[1] Rom. II, 11.— [2] Id. IX, 20.— [3] Id. XI, 33-36.— [4] Eccli. III, 22.

« miséricorde, et j'aurai pitié de qui il me « plaira d'avoir pitié. Ainsi, cela ne dépend « ni de celui qui veut, ni de celui qui court, « mais de Dieu qui fait miséricorde ». Bénissons donc en Dieu cette miséricorde gratuite, quoique cette miséricorde elle-même soit pour nous une question insoluble. Toute la solution que nous puissions lui donner nous est fournie par le même Apôtre, quand il écrit : « Qui peut se plaindre, si Dieu, vou- « lant montrer sa colère et faire connaître sa « puissance, souffre avec une patience extrême « les vases de colère préparés pour la perdi- « tion, afin de faire paraître les richesses de « sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il « a préparés pour la gloire [1] ? » La colère divine ne frappe que ceux qui l'ont méritée, autrement Dieu se rendrait coupable d'iniquité ; mais peut-on l'accuser d'iniquité quand il fait miséricorde à ceux qui n'ont aucun droit à la miséricorde ? Voilà pourquoi les vases de miséricorde comprennent d'autant mieux la parfaite gratuité de la miséricorde dont ils sont gratifiés, qu'ils voient la colère frapper en toute rigueur de justice les vases de colère, avec qui ils ne font qu'une seule et même masse de perdition. Mais je crois ces réflexions suffisantes pour confondre ceux qui, en exaltant outre mesure le libre arbitre, veulent détruire la parfaite gratuité de la grâce.

CHAPITRE VII.

ÉLOGES DONNÉS AUX SAINTS.

17. Quant aux louanges prodiguées aux saints, nos adversaires ne veulent pas que nous ayons faim et soif de la justice à l'exemple du publicain ; à les en croire, nous serions plutôt des pharisiens rassasiés et repus de toute la vanité de notre justice [2]. Répondant aux Manichéens qui nient le baptême, ils soutiennent contre eux que « les hommes sont « parfaitement renouvelés par le baptême », et pour preuve ils citent ces paroles de l'Apôtre : « Afin qu'après l'avoir purifiée dans « le baptême de l'eau, il rendit sainte et im- « maculée son Eglise formée de toutes les na- « tions [3] ». Mais à quoi leur sert-il de tenir ce langage, quand on les voit aussitôt, cédant à leur sens orgueilleux et pervers, soulever de brûlantes disputes contre les prières mêmes de l'Eglise ? Ne se proposent-ils pas de nous faire croire que, après le saint baptême, dans lequel s'accomplit la rémission des péchés, l'Eglise ne saurait plus désormais commettre aucune faute ? Et pourtant, depuis l'orient jusqu'au couchant, n'est-ce pas cette même Eglise que nous entendons s'écrier dans la personne de ses membres : « Pardonnez-nous « nos offenses [4] ? » Pressez-les de questions sur ce point, ils ne savent plus que répondre. S'ils disent qu'ils sont sans péché, saint Jean leur réplique qu'ils se trompent, et que la vérité n'est point en eux [5]. S'ils confessent qu'ils sont coupables, comme ils veulent être les membres du corps de Jésus-Christ, qu'ils nous expliquent comment il peut se faire que l'Eglise soit dès ici-bas d'une entière perfection, sans tache et sans souillure, quand tous ses membres proclament en toute vérité qu'ils ne sont point sans péché ? Pourtant il est parfaitement vrai de dire que les péchés sont remis dans le baptême, et que, par ce bain de l'eau avec la parole, Jésus-Christ se forme une Eglise sans tache et sans souillure [6]. En effet, si l'Eglise n'était point baptisée, c'est en vain qu'elle dirait : « Pardonnez-nous nos « offenses », et c'est ce qu'elle dira toujours jusqu'à ce qu'elle parvienne à cette gloire éternelle où elle sera réellement sans tache et sans souillure.

18. On doit confesser également que, même « dans les temps anciens », non-seulement, « comme ils en conviennent, le Saint-Es- « prit a prêté secours aux âmes bonnes », mais encore que c'est lui-même qui les a rendues bonnes, quoique les Pélagiens soutiennent le contraire. « Quant aux Prophètes, « aux Apôtres, et en général, quant à tous les « saints auxquels Dieu rend témoignage dans « l'Ancien et le Nouveau Testament, ils sont « justes, non-seulement en comparaison des « scélérats, mais en eux-mêmes et conformé- « ment aux règles des vertus ». Cette proposition est de toute évidence et confond les Manichéens qui blasphèment les patriarches et les Prophètes. Elle confond également les Pélagiens, car, pressés de s'expliquer sur leur état ici-bas, ces saints répondraient d'une voix unanime : « Si nous disons que nous sommes « sans péché, nous nous trompons nous- « mêmes, et la vérité n'est point en nous [7] ». « Dans le siècle futur, on ne saurait nier que « toutes les œuvres bonnes et mauvaises re-

[1] Rom. IX, 14-16. 22, 23. — [2] Luc, XVIII, 10-14. — [3] Eph. V, 26.

[4] Matt. VI, 12. — [5] I Jean, I, 8. — [6] Eph. V, 27. — [7] I Jean, I, 8.

« cevront leur récompense, et qu'il ne sera « commandé à personne d'accomplir les pré- « ceptes qu'il aura méprisés sur la terre ». Quant à ce rassasiement complet de la justice, lequel est absolument incompatible avec le péché, et qui est ici-bas, de la part des saints, l'objet de leur faim et de leur soif la plus ardente, nous ne le possédons sur la terre qu'en précepte, mais au ciel, nous le posséderons en récompense, après l'avoir imploré par l'aumône et par la prière, afin d'obtenir de l'infinie miséricorde le pardon des péchés que nous avons commis en violant les commandements.

19. Que les Pélagiens cessent donc de dresser devant nous, comme autant d'embûches, ces pompeux éloges qu'ils font de la créature, du mariage, de la loi, du libre arbitre et des saints, sous prétexte d'arracher les hommes à l'erreur manichéenne, mais en réalité, pour mieux les tenir dans leurs propres filets. En d'autres termes, qu'ils cessent de nier le péché originel, et de ravir aux enfants le secours et la guérison qui leur viennent de Jésus-Christ. Qu'ils cessent de dire que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites, d'où il suivrait que la grâce ne serait plus une grâce [1]. Qu'ils cessent de dire que les saints sur la terre n'avaient aucun péché, ce qui rendrait inutile la prière laissée aux hommes par celui-là seul qui était sans péché, et par qui les péchés sont remis à ceux qui prient dans la justice et la sainteté. N'est-ce point pour enchaîner les simples et les ignorants à ces trois erreurs capitales, qu'ils se répandent en pompeux éloges sur ces cinq articles que nous venons d'énumérer? Mais je crois avoir suffisamment répondu à cette vanité pélagienne dont la cruauté n'a d'égales que l'impiété et l'orgueil.

CHAPITRE VIII.

LES PÉLAGIENS RÉFUTÉS PAR LA TRADITION.

20. Je lis encore dans leur lettre : « Nos « ennemis ont dénaturé nos paroles en haine « de la vérité ; dans presque tout l'Occident « un dogme aussi insensé qu'impie a obtenu « créance, et l'on a même vu de simples évê- « ques, en dehors de toute réunion synodale « et ne prenant conseil que d'eux-mêmes, y « donner leur signature et se plaindre ensuite « que cette signature leur avait été arrachée « par la violence ». Ce qui est vrai, c'est que l'Eglise d'Occident et d'Orient a été saisie d'horreur en face de ces profanes nouveautés de langage [1]. Aussi je crois de mon devoir, après leur avoir cité le témoignage des saintes Ecritures, de leur opposer encore certains documents extraits des écrits de ceux qui avant nous ont traité ces matières et s'y sont acquis une gloire bien méritée. Loin de moi, sans doute, la pensée de mettre sur un même pied d'égalité avec nos livres canoniques, l'autorité, si grande fût-elle, d'un docteur catholique ; car du moment que ces docteurs ne sont que des hommes, la vérité, en passant sur leurs lèvres, subit toujours la condition des personnes. Mais je sens le besoin de dissiper la funeste illusion dans laquelle peuvent se trouver certains hommes qui croiraient trop facilement que nos adversaires, malgré la funeste nouveauté de leur langage, ne font que suivre les traces des évêques catholiques, tandis que ceux-ci ne se sont inspirés que des oracles divins. Je veux qu'ils sachent que la foi catholique est fondée sur la tradition la plus antique, et qu'au nom seul de cette tradition, elle peut être victorieusement opposée à cette présomption sortie hier du cerveau malade des hérétiques Pélagiens.

21. Tout d'abord je rencontre le bienheureux Cyprien, couronné de la gloire du martyre, et dont le nom et les écrits, portés sur les ailes de la renommée, l'ont rendu si célèbre, non-seulement en Afrique et en Occident, mais jusque dans les églises les plus lointaines de l'Orient. Pélage lui-même, l'auteur de la secte que nous combattons, cite avec éloge le nom de Cyprien et se flatte même de marcher sur ses traces, quand il écrit « qu'il s'adresse « au Romain, comme Cyprien en avait appelé « au Quirite ». Voyons donc ce que pensait Cyprien de ce péché originel qui est entré dans le monde par un seul homme [2]. Dans sa lettre sur le travail et l'aumône, voici comme il s'exprime : « Après avoir, par sa « venue sur la terre, cicatrisé les blessures « faites par le premier homme à la nature « humaine, après avoir guéri l'antique poi- « son du serpent, le Seigneur donna des « lois à l'homme guéri et lui ordonna de ne « plus pécher, de peur que son dernier état « ne devînt pire que le premier [3] ». « Nous

[1] Rom. XI, 6.

[1] I Tim. VI, 20. — [2] Rom. V, 12. — [3] Jean, V, 14.

« étions enchaînés et captifs depuis longtemps « par la perte de notre innocence ; la faiblesse « et l'ignorance nous auraient tenus dans une « impuissance absolue de sortir de cet abîme, « si Dieu lui-même n'était venu à notre se- « cours, et, nous montrant ses œuvres de jus- « tice et de miséricorde, ne nous avait ouvert « la voie du salut ; maintenant donc purifions « par des aumônes toutes les souillures nou- « velles que nous aurions pu contracter [1] ». Dans ce seul passage le saint martyr réfute victorieusement ces deux erreurs de nos adversaires : l'une par laquelle ils soutiennent que le genre humain ne tire d'Adam aucune souillure originelle qui ait besoin d'être lavée et guérie par Jésus-Christ ; l'autre qui leur fait dire que depuis le baptême les saints, sur la terre, n'ont commis aucun péché. Dans la même épître, saint Cyprien dit encore : « Que chacun se représente le démon entouré « de ses serviteurs, c'est-à-dire du peuple « de perdition et de mort, s'élançant au mi- « lieu de la foule des hommes, et en face de « Jésus-Christ juge suprême, provoquant le « peuple de ce même Jésus-Christ et s'écriant : « Vous voyez ceux qui sont avec moi ; or, je « n'ai pas été souffleté pour eux, je n'ai pas « été flagellé, je n'ai pas porté la croix, je « n'ai pas répandu mon sang, enfin je ne les « ai pas rachetés au prix de mes souffrances et « de ma vie ; à plus forte raison je n'ai pas à « leur promettre un royaume céleste, et sur- « tout je ne puis les rappeler en paradis après « leur avoir rendu l'immortalité ». Que les Pélagiens répondent et nous disent quand et comment nous avons joui de l'immortalité du paradis, et comment nous en avons été chassés, de telle sorte que nous y sommes rappelés par la grâce de Jésus-Christ. Comme leur perversité est sur ce point encore réduite à un honteux silence, qu'ils se demandent du moins dans quel sens saint Cyprien interprète ces paroles de l'Apôtre : « En qui tous ont péché [2] ». Que ces Pélagiens, nouvellement sortis des flancs de l'hérésie manichéenne, se gardent donc bien de lancer quelque calomnie que ce soit à un catholique, car autrement ils seraient facilement convaincus de faire par là même la plus grossière injure au saint martyr Cyprien.

22. Dans son livre intitulé De la mortalité, c'est ainsi qu'il s'exprime : « Frères bien- « aimés, le royaume de Dieu vient d'apparaî- « tre au milieu de nous ; la récompense de la « vie, la joie du salut éternel, l'allégresse « perpétuelle, et la possession, naguère per- « due, du paradis, nous arrivent avec le cours « des siècles ». Un peu plus loin il ajoute : « Embrassons ce jour qui assigne chacun à son « propre domicile, et qui, après nous avoir ar- « rachés à ce monde et à ses piéges, nous réin- « tègre dans le paradis et dans le royaume ». Dans sa lettre sur la patience, il s'exprime ainsi : « Qu'on médite la sentence fulminée, dès « l'origine du monde et du genre humain, « contre Adam oublieux du précepte et trans- « gresseur de la loi qu'il avait reçue. Nous « comprendrons alors de quelle patience nous « devons faire preuve en ce monde, nous qui « ne naissons que pour gémir ici-bas sous le « poids des souffrances et des épreuves. Parce « que, dit le Seigneur, vous avez écouté la « voix de votre femme et que vous avez mangé « du fruit de cet arbre, auquel je vous avais « défendu de toucher, la terre sera maudite « sous vos travaux. Vous en recueillerez les « fruits dans la tristesse, et les gémissements « tous les jours de votre vie ; elle produira « pour vous des ronces et des épines, et vous « vivrez des fruits de vos champs. Vous man- « gerez votre pain à la sueur de votre front, « jusqu'à ce que vous retourniez en terre, « comme vous en êtes sorti ; car vous êtes « terre et vous retournerez en terre [1]. Nous « sommes tous liés et enchaînés sous le joug « de cette sentence, jusqu'à ce que ces liens « soient brisés par la mort et que nous sortions « de ce monde ». Dans cette même lettre, saint Cyprien dit encore : « Avec cette première « transgression du précepte, la force de notre « corps a disparu ainsi que notre immorta- « lité, avec la mort nous est venue la faiblesse, « et nous ne pouvons recouvrer la force qu'en « recouvrant l'immortalité. Et pourtant, dans « cette fragilité et cette faiblesse du corps « il nous faut toujours lutter, toujours com- « battre. Cette lutte et ce combat ne peuvent « être soutenus qu'au prix de toutes les forces « de la patience ».

23. L'évêque Fidus, au nom de soixante-six de ses collègues, avait consulté Cyprien au sujet de la loi de la circoncision, et lui avait demandé s'il était permis de baptiser un enfant avant le huitième jour. Or, la Providence permit que la solution donnée à cette ques-

[1] Luc, XI, 41. — [2] Rom. V, 12.

[1] Gen. III, 17-19.

tion par l'Eglise catholique fût une réfutation anticipée de l'hérésie pélagienne. En effet, celui qui consultait ne doutait nullement de la transmission du péché originel dans les enfants, et de la rémission de ce même péché par le baptême. A Dieu ne plaise, du reste, que la foi chrétienne ait jamais hésité sur ce point ! L'évêque Fidus doutait uniquement s'il était permis, avant le huitième jour, de conférer le baptême, dans lequel, il en était sûr, les enfants recevaient la rémission du péché. Saint Cyprien répondit : « Pour ce qui « regarde les enfants dont vous me parlez, « vous pensez qu'on ne doit point les baptiser « avant le huitième jour, et qu'il faut suivre « sur ce point les prescriptions de la loi de la « circoncision [1]. Or, telle n'est point la déci- « sion que nous avons adoptée dans notre « concile. En effet, personne ne s'est trouvé « de votre avis ; et tous à l'unanimité nous « avons jugé que du moment qu'un homme « est né, on ne saurait lui refuser la grâce « d'un Dieu plein de miséricorde. Le Sauveur « n'a-t-il pas dit dans l'évangile : Le Fils de « l'homme n'est pas venu pour perdre les « âmes, mais pour les sauver [2] ? Donc, en ce « qui nous regarde, il ne faut pas qu'une seule « âme périsse ». Un peu plus loin il ajoute : « Personne d'entre nous ne doit avoir hor- « reur de ce que notre divin Maître a daigné « faire. L'enfant dont vous parlez vient à « peine de naître, je le sais, mais pour lui « conférer la grâce et la paix doit-on avoir « horreur de l'embrasser ? En l'embrassant, « que chacun d'entre nous réveille sa foi et « contemple les traces encore toutes récentes « des mains de Dieu ; et dès lors c'est bien « l'œuvre de Dieu lui-même que nous embras- « sons ». Il continue : « Du reste, si quelque « chose pouvait empêcher les hommes d'ob- « tenir la grâce, ne seraient-ce pas ces péchés « graves que commettent parfois les adultes « et les personnes plus avancées en âge ? Or, « si des adultes déjà coupables de nombreux « péchés, et très-criminels aux yeux de Dieu, « sont acceptés au baptême et y reçoivent la « grâce et la rémission de leurs péchés, de « quel droit rejeter un enfant dont tout le « crime, parce qu'il est né charnellement du « premier Adam, est d'avoir contracté la faute « originelle ? S'il est quelqu'un qui doive être « accueilli facilement à la rémission des « péchés, n'est-ce pas celui qui n'y apporte « que des péchés d'autrui, et non pas des fautes « personnelles ? »

24. A cela que répondront des hommes qui se font, non-seulement les déserteurs, mais les persécuteurs de la grâce de Dieu ? A quel titre la possession du paradis nous est-elle donc rendue ? Si nous n'avons jamais été dans le paradis, comment pouvons-nous y être réintégrés ? Et si nous y avons été, n'est-ce point parce que nous y étions en Adam ? Comment la sentence portée contre le transgresseur de la loi peut-elle nous atteindre, si nous ne recevons pas la souillure du transgresseur lui-même ? Enfin saint Cyprien pense qu'on doit baptiser les enfants même avant le huitième jour, dans la crainte que quelques âmes ne viennent à périr par la funeste transmission de la mort antique ; or, comment peuvent-elles périr, si les enfants même qui naissent de parents chrétiens, ne sont pas sous le joug du démon, jusqu'à ce qu'ils renaissent en Jésus-Christ et qu'ils passent de la puissance des ténèbres au royaume de la lumière [1] ? Et qui donc ose dire des âmes des enfants qu'elles périront, si elles n'ont pas le bonheur de renaître ? N'est-ce pas celui qui loue le Créateur et la créature, l'ouvrier et l'ouvrage, jusqu'à condamner cette horreur naturelle que l'on éprouve à embrasser des enfants nouveau-nés, et veut au contraire que l'on fasse retomber sur eux la vénération que l'on éprouve pour le Créateur ? ne dit-il pas que l'on doit voir dans ces enfants les traces encore toutes récentes des mains du Tout-Puissant ? Et puisqu'il proclame l'existence du péché originel, condamne-t-il donc la nature, ou le mariage ? Parce qu'il oblige l'enfant né coupable à se purifier dans le bain de la régénération, nie-t-il pour cela que Dieu soit le Créateur de ces enfants ? Parce que, dans la crainte de voir périr une âme de quelque âge qu'elle soit, il a jugé dans un concile avec ses collègues, qu'on pouvait baptiser les enfants avant le huitième jour, a-t-il pour cela même condamné le mariage ? Que cet enfant soit né d'un mariage légitime ou de l'adultère, du moment qu'il naît homme, ne nous montre-t-il pas en lui la trace toute récente des mains de Dieu et n'est-il pas digne du baiser de paix ? Si donc ce saint et glorieux martyr Cyprien

[1] Gen. XVII, 12. — [2] Luc, IX, 56.

[1] Coloss. I, 13.

a pu admettre dans les enfants l'existence du péché originel et la nécessité absolue de la régénération, tout en faisant l'éloge de la créature et du mariage, de quel droit cette nouvelle pestilence, n'osant sans doute accuser de manichéisme ce saint évêque, s'attaque-t-elle aux catholiques et leur reproche-t-elle un crime dont ils sont innocents, pour déguiser celui dont elle est coupable ? A une époque où le manichéisme n'était ni connu, ni même pressenti, Cyprien, cet illustre interprète des divins oracles, sans jeter aucun blâme ni sur l'œuvre divine, ni sur le mariage, confesse hautement l'existence du péché originel, n'excepte de cette loi générale que Jésus-Christ qui en est exempt par nature, quoique du reste il ait daigné revêtir notre chair de péché, afin de nous faire trouver dans sa parfaite ressemblance avec nous, sauf le péché, la purification du péché ; ne soulève sur l'origine de l'âme aucune question effrayante d'obscurité, et proclame au contraire que tous ceux qui sont justifiés par la grâce de Jésus-Christ, recouvrent tous leurs droits au royaume du ciel. Dit-il que la triste condition de la mort est passée d'Adam à tous les hommes, en dehors de toute contagion du péché ? Ce n'est point pour échapper à la mort corporelle, mais pour effacer le péché, qui est entré dans le monde par un seul homme, qu'il proclame la nécessité de conférer le baptême à tous les enfants, sans s'occuper aucunement du nombre des jours qui ont suivi leur naissance.

CHAPITRE IX.

DOCTRINE DE SAINT CYPRIEN SUR LA GRACE DE DIEU.

25. Voulons-nous savoir comment saint Cyprien réfutait longtemps à l'avance les erreurs des Pélagiens sur la grâce ? qu'il nous suffise de connaître les explications qu'il nous donne de l'Oraison dominicale. En voici quelques extraits : « Nous disons : Que votre « nom soit sanctifié ; nous demandons par ces « paroles, non pas que Dieu soit sanctifié par « nos prières, mais que son nom soit sanc- « tifié en nous et par nous. Dieu peut-il donc « être sanctifié par quelqu'un, lui qui est « le principe de toute sanctification ? Soyez « saints, nous a-t-il dit, parce que je suis « saint moi-même [1] ; voilà pourquoi, après « avoir été sanctifiés dans le baptême, nous « lui demandons instamment la grâce de per- « sévérer dans la première grâce qui nous a « été conférée ». Dans un autre endroit il ajoute : « Nous disons également : Que votre « volonté soit faite sur la terre comme au « ciel. Nous ne demandons pas que Dieu fasse « ce qu'il veut, mais que nous puissions faire « ce que Dieu nous commande. Quelqu'un « peut-il donc empêcher Dieu de faire ce qu'il « veut ? Il n'en est pas ainsi de nous, car le « démon ne cesse de dresser devant nous des « obstacles pour nous empêcher de confor- « mer nos pensées et nos actes à la volonté de « Dieu ; voilà pourquoi nous demandons que « la volonté de Dieu se fasse en nous et par « nous. Or, pour qu'elle se fasse ainsi, nous « avons besoin de la volonté de Dieu, c'est-à- « dire de son secours et de sa protection, car « ce n'est pas par nos propres forces que nous « sommes forts, nous ne sommes en sûreté « que sous l'aile de la bonté et de la miséri- « corde de Dieu ». Plus loin il continue : « Nous demandons que la volonté de Dieu se « fasse sur la terre comme au ciel, et c'est ce « double accomplissement de la volonté divine « qui constitue notre sûreté sur la terre et « notre salut éternel. Notre corps nous vient « de la terre, et notre esprit du ciel ; nous « sommes donc tout à la fois terrestres et « célestes, et voilà pourquoi nous demandons « que la volonté de Dieu se fasse à ce double « point de vue, c'est-à-dire par notre corps et « par notre esprit. Une lutte ouverte est enga- « gée entre notre corps et notre esprit, il se « livre entre eux un combat de chaque jour ; « pendant que l'esprit cherche ce qui est « céleste et divin, la chair convoite ce qui est « terrestre et mondain ; comment donc pour- « rions-nous faire ce que nous voulons ? Notre « seule ressource est de demander que la « grâce et le secours de Dieu établissent la « concorde entre les deux substances qui nous « composent ; que la volonté de Dieu se fasse « dans notre esprit et dans notre chair, et « notre âme, régénérée en Dieu, se conser- « vera pure et sans tache. Tel est le sens de « cette énergique parole de saint Paul : La « chair convoite contre l'esprit, et l'esprit « contre la chair, ils sont opposés l'un à l'au- « tre, voilà pourquoi vous ne faites pas tou- « jours les choses que vous voudriez [1] ». Un

[1] Lévit. XIX, 2.

[1] Gal. V, 17.

peu plus loin Cyprien ajoute : « Frères bien-« aimés, de même que le Seigneur nous avertit « et nous commande d'aimer nos ennemis et « de prier pour ceux qui nous persécutent [1], « de même pouvons-nous conclure que nous « devons prier pour ceux qui sont encore sur « la terre et qui ne sont point encore célestes, « afin que sur eux s'accomplisse cette volonté « de Dieu, que Jésus-Christ a élevée à son « dernier degré de perfection en conservant et « en régénérant l'homme ». Plus loin encore : « Nous demandons que ce pain nous soit « donné chaque jour, dans la crainte qu'après « avoir appartenu à Jésus-Christ, après avoir « reçu chaque jour le pain de l'Eucharistie et « du salut, nous ne nous voyions séparés du « corps de Jésus-Christ en punition de quelque « grand crime qui nous priverait de la parti-« cipation à ce pain céleste ». Il ajoute : « Quand nous demandons de ne point suc-« comber à la tentation [2], nous affirmons le « sentiment de notre faiblesse et de notre « ignorance. En mettant sur nos lèvres cette « demande, le Sauveur voulait nous prévenir « contre toute présomption insensée qui nous « pousserait à nous attribuer orgueilleuse-« ment quelque mérite et à tirer gloire et « vanité de nos œuvres ou de nos souffrances. « N'est-ce point l'humilité qui nous est inspirée « dans ces paroles de Jésus-Christ : Veillez et « priez, de crainte que vous ne succombiez « à la tentation ; car l'esprit est prompt, mais « la chair est faible [3] ? Quand nous débutons « ainsi par l'humble aveu de notre faiblesse, « quand nous rapportons tout à Dieu, quand « nous lui adressons nos demandes avec crainte « et respect, son amour ne saurait rien nous « refuser ». Dans l'ouvrage qu'il adresse à Quirinus et dont Pélage se flatte de reproduire les traces et le caractère, saint Cyprien, arrivé au troisième livre, formule ainsi sa pensée : « Nous ne devons nous glorifier de « rien, puisque rien ne nous appartient en « propre ». Appuyant alors sa proposition sur les oracles divins, il cite en particulier ce passage de saint Paul, lequel serait bien capable de réduire au silence nos adversaires : « Qu'a-« vez-vous donc que vous ne l'ayez reçu ? Et « si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glo-« rifier, comme si vous ne l'aviez pas reçu [4] ? » Dans son livre sur la patience, le même docteur écrit : « Cette vertu nous est commune « avec Dieu ; le principe de la patience, son « éclat et sa dignité lui viennent de Dieu seul, « c'est là ce qui fait son origine et sa gran-« deur ».

26. Cet illustre docteur de tant d'Eglises nie-t-il donc le libre arbitre dans l'homme, parce qu'il voit en Dieu l'auteur de la vie sainte que nous menons ? Accuse-t-il la loi de Dieu, parce qu'il lui refuse le pouvoir de justifier l'homme, et qu'il déclare que c'est à Dieu que nous devons demander la grâce d'accomplir ce que la loi commande ? Dira-t-on que, sous le nom de la grâce, c'est le destin qu'il affirme, parce qu'il dit que nous ne devons nous glorifier de rien, puisque nous n'avons rien en propre ? Quand il assure que toute vertu est aidée par le Saint-Esprit, parle-t-il dans le sens des Pélagiens, qui affirment que notre vertu, quoique aidée par le Saint-Esprit, n'en est pas moins notre œuvre propre, et n'a d'autre principe que nous-mêmes ? Comment le supposer, quand nous entendons ce saint docteur enseigner que nous n'avons rien en propre, et citer à l'appui de sa proposition cette parole de l'Apôtre : « Qu'avez-vous donc que vous ne l'ayez « reçu ? » Parlant de la patience, cette vertu par excellence, loin de dire qu'elle commence par nous et qu'ensuite elle est aidée par l'Esprit de Dieu, il déclare formellement que cette vertu n'a d'autre source et d'autre origine que le Saint-Esprit lui-même. Enfin, quand il enseigne que nous ne devons nous glorifier de rien, parce que nous n'avons rien en propre, il enseigne clairement que tout bon propos, tout amour de la vertu, toute bonne disposition n'a d'autre principe que la grâce même de Dieu. Si quelque chose appartenait en propre au libre arbitre, ne serait-ce pas l'accomplissement de ce point de la loi : Vous n'adorerez point les idoles, vous ne commettrez point l'adultère, vous ne serez point homicide ? Ce sont là des crimes si graves, que celui qui les commettrait serait exclu de la communion du corps de Jésus-Christ. Et cependant, si le bienheureux Cyprien pensait que, pour éviter ces crimes, il suffit de notre propre volonté, pourrait-il interpréter comme il le fait ces paroles de l'Oraison dominicale : « Donnez-nous aujour-« d'hui notre pain quotidien ? » Dirait-il que nous demandons par là de ne commettre aucun péché grave qui nous priverait du

[1] Matt. v, 44.— [2] Id. vi, 9-13.— [3] Id. xxvi, 41.— [4] I Cor. iv, 7.

pain céleste et nous séparerait du corps de Jésus-Christ ? Que ces nouveaux hérétiques nous apprennent donc quel mérite antérieur peuvent avoir des hommes qui jusque-là se sont déclarés les ennemis du nom chrétien ? S'ils ont quelque mérite, assurément ce n'est pas pour le bien, mais pour le mal. Et cependant, s'il s'agit de ces mots : « Que votre « volonté soit faite au ciel et sur la terre », saint Cyprien nous y voit obligés de prier pour ces coupables désignés par ce mot : la terre. Nous prions donc, non-seulement pour ceux qui ne veulent pas la grâce, mais même pour ceux qui la combattent et la repoussent. Et que demandons-nous pour eux, sinon la bonne volonté, au lieu de leur volonté mauvaise ; sinon qu'ils acceptent la grâce, au lieu de la combattre ; qu'ils l'aiment, au lieu de la repousser ? A qui le demandons-nous ? n'est-ce pas à celui dont il est écrit : « La volonté est « préparée par le Seigneur [1] ? » Que ceux donc qui ne font pas le mal apprennent à devenir catholiques ; s'ils ont dédaigné jusque-là cette faveur, et s'ils font quelque bien, qu'ils en attribuent la gloire, non pas à eux-mêmes, mais à Dieu.

CHAPITRE X.

DOCTRINE DE SAINT CYPRIEN SUR L'IMPERFECTION DE NOTRE JUSTICE.

27. Chacun des membres de Jésus-Christ et son corps tout entier frémit d'horreur en entendant les Pélagiens soutenir que, dès cette vie, il y a, ou il y a eu des justes absolument exempts de tout péché. Se peut-il une présomption plus manifestement opposée à l'oraison dominicale, dans laquelle tous les membres de Jésus-Christ s'écrient chaque jour et avec toute la sincérité de leur cœur : « Pardonnez-nous nos offenses ? » Sur cette troisième erreur des Pélagiens, voyons ce que pensait le glorieux Cyprien ; chargé comme il l'était d'instruire les églises, non pas manichéennes, mais catholiques, voyons, non-seulement ce qu'il a dit, mais ce qu'il a écrit dans ses lettres et ses traités. Dans sa lettre sur le travail et l'aumône, il écrit : « Frères « bien-aimés, connaissons le don salutaire que « nous avons reçu de la miséricorde divine, « pour le pardon et la purification de nos pé- « chés ; nous qui ne pouvons être sans porter « quelque blessure dans notre conscience, « guérissons nos plaies en y appliquant les « remèdes spirituels. Oserait-on se flatter d'a- « voir un cœur pur et immaculé, de posséder « une innocence telle qu'on n'ait absolument « aucune blessure à guérir ? Mais n'est-il pas « écrit : Qui se glorifiera d'avoir le cœur « chaste ? qui se flattera d'être absolument « pur de tout péché [1] ? Saint Jean ne dit-il pas « également dans son épître : Si nous disons « que nous sommes sans péché, nous nous « trompons nous-mêmes, et la vérité n'est « point en nous [2] ? Si donc personne ne peut « être sans péché, quiconque se proclame in- « nocent est un orgueilleux ou un insensé. Et « dès lors, quel besoin n'avons-nous pas de « cette infinie miséricorde de Dieu, de cette « bonté divine qui, sachant fort bien que, « même après notre guérison, il nous reste « encore les cicatrices de nos blessures, nous « prodigue, pour les guérir, les remèdes les « plus salutaires ? » Le même docteur continue : « Comme il nous arrive chaque jour de « pécher en présence du Seigneur, il nous « faut des sacrifices quotidiens pour effacer « nos péchés ». Dans sa lettre sur la mortalité, nous lisons : « Nous avons à lutter con- « tre l'avarice, contre l'impudicité, contre la « colère, contre l'ambition, contre les vices « charnels, contre les séductions du siècle ; « c'est là pour nous un combat aussi difficile « que continuel ; l'esprit de l'homme obsédé « de toute part et attaqué de tous les côtés à « la fois par le démon, peut à peine tenir tête « à ses ennemis et leur résister. L'avarice est- « elle vaincue, l'impureté surgit à l'instant ; « triomphez de l'impureté, l'ambition prend « aussitôt sa place ; méprisez l'ambition, la « colère s'exaspère, l'orgueil se gonfle, l'in- « tempérance séduit, l'envie détruit la con- « corde, la jalousie tue l'amitié ; vous êtes « pressé de médire, et la loi divine le défend ; « de jurer, et rien ne vous y autorise. Chaque « jour, combien de persécutions l'esprit n'a- « t-il pas à subir, combien de dangers viennent « enceindre le cœur, et pourtant nous trou- « vons un certain plaisir à prolonger notre « séjour au milieu des glaives du démon ? « Cependant la seule chose digne d'envie, ne « serait-ce pas de voir la mort nous réunir au « plus tôt à Jésus-Christ ? » Dans cette même lettre saint Cyprien dit encore : « Le bien- « heureux apôtre saint Paul s'écrie dans une

[1] Prov. VIII, selon les Sept.

[1] Prov. XX, 9. — [2] I Jean, I, 8.

« de ses épîtres : Jésus-Christ est ma vie, et « la mort m'est un gain [1]. Pour lui, le plus « grand de tous les gains, c'est de ne plus « être retenu par les liens du siècle, c'est « d'être à jamais soustrait aux péchés et aux « vices de la chair ». Ailleurs, expliquant ces paroles de l'Oraison dominicale : « Que votre « nom soit sanctifié », saint Cyprien s'exprime en ces termes : « Nous avons besoin d'une « sanctification quotidienne, afin que, péchant « chaque jour, nous soyons chaque jour « justifiés ». Commentant ensuite ces paroles de la même prière : « Pardonnez-nous nos « offenses [2] », le même docteur écrit : « Quel « besoin n'avions-nous pas que la divine Pro- « vidence nous répétât que nous sommes « pécheurs, puisque nous sommes obligés de « demander chaque jour le pardon de nos « péchés ? En invoquant l'indulgence divine, « rappelons-nous toujours l'état de notre « conscience ! Afin que personne ne se flatte « d'être innocent, et ne trouve dans son or- « gueil un nouveau sujet de ruine, Dieu lui- « même nous rappelle que nous péchons « chaque jour, puisque chaque jour il nous « ordonne de demander le pardon de nos « péchés. De là cet avertissement de saint « Jean, dans son épître : Si nous disons que « nous sommes sans péché, nous nous trom- « pons nous-mêmes, et la vérité n'est point « en nous. Au contraire, si nous confessons « nos péchés, Dieu qui est infiniment juste et « fidèle nous les pardonnera [3] ». Dans son livre à Quirinus, il émet cette proposition très-absolue qu'il devait appuyer sur les oracles sacrés : « Personne n'est sans souillure « et sans péché [4] ». Les passages qu'il apporte comme preuve démontrent tous l'existence du péché originel ; aussi nos adversaires s'efforcent-ils d'en dénaturer le sens et d'en fausser la signification. C'est ce qu'ils font, soit pour ce texte de Job : « Personne n'est sans « souillure, pas même l'enfant qui n'est que « depuis un jour sur la terre [5] » ; soit pour ces paroles du psaume : « J'ai été engendré « dans le péché, et ma mère m'a enfanté dans « l'iniquité [6] ». A tous ces témoignages, il en ajoute un autre qui s'applique plus spécialement aux adultes, pour montrer qu'ils ne sont pas sans tache et sans péché ; ce sont ces paroles de saint Jean qu'il rappelle très-souvent dans un grand nombre de ses ouvrages : « Si « nous disons que nous sommes sans pé- « ché, etc. » Forts de ces mêmes paroles, les catholiques ne cessent de les opposer à ces Pélagiens qui se trompent eux-mêmes, et prouvent par là que la vérité n'est point en eux.

28. Si les Pélagiens en ont la hardiesse, qu'ils disent de saint Cyprien qu'il était imbu des erreurs manichéennes, puisque, tout en louant les saints, il proclame que personne, en cette vie, ne saurait atteindre à un tel degré de perfection qu'il soit absolument sans péché, et qu'il appuie sa proposition sur la vérité manifeste et l'autorité divine des saintes Ecritures. Nie-t-il donc que « tous les « péchés soient remis dans le baptême », parce qu'il enseigne que, même après le baptême, il nous reste cette fragilité, cette faiblesse qui est la source de nos péchés, et qui explique cette lutte perpétuelle que nous avons à soutenir jusqu'à la fin de notre vie contre la concupiscence charnelle ? Aurait-il oublié ce que l'Apôtre a dit « de l'Eglise immaculée [1] », parce qu'il défend à qui que ce soit de se flatter d'une innocence parfaite, et de croire qu'il n'est en lui aucune blessure qui réclame une prompte guérison ? Je suppose également que nos nouveaux hérétiques accorderont à Cyprien l'honneur de savoir que, « même dans les temps anciens, le Saint-Esprit « venait au secours des âmes bien disposées », voire même qu'il n'y avait d'âmes bien disposées que celles qui avaient été rendues telles par le Saint-Esprit, quoique nos adversaires refusent d'accepter ce principe catholique. Je suppose également que ce saint docteur savait parfaitement que les Prophètes, les Apôtres, et en général tous les saints qui se sont rendus agréables au Seigneur, étaient justes, non pas seulement d'une justice relative, et par comparaison avec les scélérats, comme on nous accuse calomnieusement de le soutenir, mais d'une justice réelle fondée sur leur conformité à la règle des vertus, selon leur expression favorite. Saint Cyprien le savait, et cependant il ne craint pas de dire : « Personne ne peut être sans péché, et qui- « conque se dit parfaitement innocent est un « orgueilleux ou un fou. N'est-ce point là, en « effet, le sens de cette parole : Qui se glori- « fiera d'avoir le cœur chaste ? ou qui se glo-

[1] Philipp. I, 21. — [2] Matt. VI, 9, 12. — [3] I Jean, I, 8, 9. — [4] Liv. III, chap. LIV. — [5] Job, XIV, 5, selon les Sept. — [6] Ps. L, 7.

[1] Eph. V, 27.

« rifiera d'être exempt de tout péché [1] ? » Je suppose que saint Cyprien savait parfaitement, sans avoir besoin qu'ils le lui apprissent, que dans le siècle futur les bonnes œuvres seront récompensées et les mauvaises punies, et que personne ne pourra y accomplir les préceptes, s'il les a méprisés ici-bas. Et cependant, qu'il s'agisse de l'apôtre saint Paul qui n'était point un contempteur des préceptes divins; qu'il ait à citer ces paroles : « Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un « gain [2] », il n'hésite pas à dire que l'Apôtre regardait comme le gain le plus précieux de n'être plus, après cette vie, retenu dans les liens du siècle, de n'être plus exposé aux péchés et aux vices de la chair. Par conséquent, à la lumière des divines Ecritures, saint Cyprien a vu que les Apôtres eux-mêmes, quoique menant une vie bonne, sainte et juste, n'en ont pas moins ressenti les tristes effets des liens qui les attachaient à ce siècle, et qu'ils ont été en butte aux attaques de certains péchés et de certains vices de la chair. Voilà pourquoi ils désiraient la mort, afin de se soustraire à ces maux de la vie, et d'arriver à cette autre vie qui ne connaît aucun de ces dangers présents, et où l'on possède une justice parfaite, non plus une justice à réaliser par l'accomplissement des préceptes, mais une justice qui est l'éternelle récompense des vertus pratiquées ici-bas. Quand viendra la réalisation de cette prière : « Que « votre règne arrive [3] », il n'y aura plus aucune justice à acquérir dans ce royaume, car l'Apôtre a dit : « Le royaume de Dieu « ne consiste pas dans le boire et le man- « ger, mais dans la justice, la paix et la joie « que donne le Saint-Esprit [4] ». Ces trois choses, en effet, ne nous sont-elles pas commandées comme tous nos autres devoirs? La justice nous est commandée par ces paroles : « Pratiquez la justice [5] » ; la paix, quand il est dit : « Ayez la paix entre vous [6] » ; la joie enfin : « Réjouissez-vous toujours dans « le Seigneur [7] ». Eh bien ! donc, que les Pélagiens nient la présence de ces biens dans le royaume de Dieu, où nous vivrons sans fin; ou bien, s'ils le veulent, qu'ils poussent la folie jusqu'à soutenir que la justice, la paix et la joie ne seront pour les élus au ciel, que ce qu'elles sont ici-bas pour les justes. Elles y seront, il est vrai, mais non pas telles que nous les voyons sur la terre; par conséquent, notre devoir ici-bas, c'est d'agir conformément aux préceptes et d'espérer la perfection comme récompense au ciel. Là, en effet, nous ne serons plus retenus par aucun des liens de ce siècle, nous n'aurons plus à lutter contre les péchés et les vices de la chair, toutes choses qui, selon l'Apôtre, interprété par saint Cyprien, doivent nous faire regarder la mort comme un gain; nous aimerons Dieu parfaitement, parce que nous le contemplerons face à face [1]; nous aimerons aussi notre prochain parfaitement, puisqu'il ne sera plus possible ni de faire le mal, ni même de le soupçonner.

[1] Prov. XX, 9. — [2] Philipp. I, 21. — [3] Matt. VI, 10. — [4] Rom. XIV, 17. — [5] Isa. LVI, 1. — [6] Marc, IX, 49. — [7] Philipp. IV, 4.

[1] I Cor. XIII, 12. — [2] Jean, XIII, 9.

CHAPITRE XI.

LES PÉLAGIENS RÉFUTÉS PAR LA DOCTRINE DE SAINT AMBROISE SUR LE PÉCHÉ ORIGINEL, SUR LA GRACE DE DIEU ET SUR L'IMPERFECTION DE LA JUSTICE ICI-BAS.

29. Après avoir opposé à nos adversaires le glorieux martyr Cyprien, rendons la démonstration plus complète encore en leur citant le bienheureux Ambroise. En effet, Pélage prodigue à ce dernier les plus brillants éloges, jusqu'à dire que l'œil le plus clairvoyant de ses ennemis n'a jamais rien trouvé de répréhensible dans ses nombreux écrits. Les Pélagiens nient formellement l'existence du péché originel, et accusent de manichéisme les catholiques qui leur opposent l'antiquité de leur croyance sur ce point. Voyons donc ce que leur répond sur ce point saint Ambroise, cet illustre catholique, loué par Pélage lui-même pour la vérité de sa foi. Dans son commentaire de la prophétie d'Isaïe, voici comme il s'exprime : « Jésus-Christ est absolument « immaculé, car il n'a même pas été souillé « par le mode ordinaire sous lequel nous « naissons ». Plus loin, parlant de l'apôtre saint Pierre, il ajoute : « Après avoir refusé « de se laisser laver les pieds, il demande « qu'on lui lave, non-seulement les pieds, « mais encore la tête [2], comme s'il eût « immédiatement compris que la faute tra- « ditionnelle était détruite par le lavement « des pieds qui ont été le premier instrument « du péché de l'homme ». Dans le même ouvrage, il dit encore : « Il a été décrété que « tout ce qui naîtrait de l'homme et de la

« femme, c'est-à-dire du mélange des sexes, « serait coupable du péché originel, et qu'il « n'y aurait pour échapper à cette souillure « que celui qui aurait connu une autre con- « ception. Dans son ouvrage contre les Nova- « tiens [1], il écrit : Tous, en notre qualité « d'hommes, nous naissons dans le péché. Il « suit de là que notre naissance est souillée, « selon cette parole de David : J'ai été conçu « dans le péché, et ma mère m'a enfanté « dans l'iniquité [2] ». Dans son apologie du prophète David, il dit également : « Avant « de naître, nous sommes souillés par la con- « tagion originelle, et avant d'avoir ouvert « les yeux à la lumière, nous subissons la « tache de notre origine, nous sommes con- « çus dans l'iniquité ». Parlant du Sauveur, il s'écrie : « Celui qui ne devait subir aucune « défaillance corporelle, ne devait pas non « plus être atteint par la contagion naturelle « de la génération. C'est donc avec raison « que David déplore la souillure de la nature, « qui rend l'homme coupable, avant même « qu'il soit vivant [3] ». Au sujet de l'arche de Noé, le même docteur formule cette pensée : « Il nous est clairement annoncé que le Sei- « gneur Jésus sera le salut des nations, lui « qui seul a pu être juste quand toutes les « générations naissent coupables ; il est juste, « parce qu'en naissant d'une vierge il n'a « participé d'aucune manière au triste pri- « vilége de notre génération. Voici que j'ai « été conçu dans le péché, et que ma mère « m'a enfanté dans l'iniquité, s'écrie celui « qui paraissait le plus juste de son siècle. « Si donc la justice parfaite doit se trouver « quelque part, n'est-ce pas en celui qui est « entièrement libre de ces liens de la na- « ture? » C'est ainsi que ce saint évêque, dont la foi catholique est louée par Pélage lui-même, confond dans leur erreur les Pélagiens qui nient l'existence du péché originel ; et pourtant il est loin de soutenir, avec les Manichéens, que Dieu n'est pas l'auteur de la créature, ou d'accuser le mariage que Dieu a institué et béni.

30. Les Pélagiens soutiennent que par son libre arbitre l'homme acquiert le premier mérite, et que c'est en conséquence de ce mérite que Dieu, par sa grâce, vient au secours de ce libre arbitre. Saint Ambroise confond cette erreur, quand il écrit dans son explication de la prophétie d'Isaïe : « Parce « que la nature humaine, privée du secours « divin, est impuissante à se guérir, il est « absolument nécessaire qu'elle invoque l'in- « tervention de Dieu ». Dans son livre intitulé : De la fuite du siècle [1], il s'exprime ainsi : « Nous parlons très-souvent de la né- « cessité de fuir le monde ; et plût à Dieu « qu'il nous fût aussi facile de réaliser cette « fuite que d'en parler ! Mais le grand mal, « c'est que très-souvent nous nous sentons « obsédés par le charme des vanités et des « cupidités terrestres, de telle sorte que nous « sommes d'autant plus attachés au monde, « qu'il nous faut le quitter. Il est difficile de « se tenir toujours en garde contre ces dis- « positions ; les dépouiller entièrement serait « impossible. Nous y aspirons par nos désirs, « mais la réalité n'est pas toujours conforme « à ces désirs, j'en ai pour preuve ces paroles : « Inclinez mon cœur vers votre loi, et non « vers l'avarice [2]. Est-ce que notre cœur et « nos pensées sont absolument et toujours en « notre pouvoir ? combien de fois ces pensées « se précipitent à l'improviste sur votre esprit « et l'entraînent bien loin du but que vous « vous étiez proposé ! Elles vous reportent « aux choses du siècle ; elles vous plongent « dans les ténèbres du monde, dans les vo- « luptés de la terre, dans toutes les séduc- « tions des sens. Au moment même où nous « nous préparons à élever notre âme, nous « sommes souvent entraînés vers les choses « mondaines par le flot agité de nos pensées. « Où est l'homme assez heureux pour tou- « jours monter dans son propre cœur ? Et « qui peut réaliser ce phénomène sans un « secours particulier de Dieu? Personne as- « surément. Ne lisons-nous pas dans l'Ecri- « ture : Bienheureux, Seigneur, l'homme « que vous daignez secourir ; son cœur gra- « vite sans cesse vers les hauteurs [3] ». Pouvait-on s'exprimer d'une manière plus claire et plus catégorique ? Peut-être les Pélagiens vont-ils me répondre que, par cela même que nous implorons le secours divin, nous avons acquis un mérite antérieur à la grâce, mérite qui consiste dans l'acte même de la prière, par laquelle nous demandons que la grâce divine vienne à notre secours. Or, nous les prions de peser ce que dit saint Ambroise dans son commentaire d'Isaïe :

[1] Livre I de la Pénitence, chap. III. — [2] Ps. L, 7. — [3] Chap. XI.

[1] Chap. I. — [2] Ps. CXVIII, 36. — [3] Id. LXXXIII, 6.

« Prier Dieu, c'est déjà une grâce spirituelle. « En effet, personne ne peut prononcer le « nom de Jésus, si ce n'est dans le Saint-« Esprit [1] ». Il formule la même pensée dans ses réflexions sur l'Evangile de saint Luc : « Vous voyez que toujours la vertu du Sei-« gneur agit avec les saints désirs de « l'homme, de telle sorte que personne ne « peut édifier sans le Seigneur, personne « ne peut rien garder sans le Seigneur, « personne ne peut rien commencer sans le « Seigneur [2] ». Saint Ambroise détruit-il donc le libre arbitre, parce qu'en digne fils de la promesse, il exalte la grâce de Dieu avec autant d'amour que de reconnaissance? Ou bien, dans sa pensée, la grâce n'est-elle autre chose que la loi elle-même, comme le disent sur tous les tons les Pélagiens? De telle sorte que le secours de Dieu n'aurait d'autre efficacité que de nous faire connaître ce que nous avons à faire, et non pas de nous aider à faire ce que nous connaissons. Si telle était l'opinion qu'ils ont de saint Ambroise, qu'ils écoutent ce qu'il dit de la loi. Dans le livre : De la fuite du monde, il s'exprime ainsi : « La loi a pu fermer la « bouche à tous les hommes, mais non pas « convertir leur cœur [3] ». Plus loin il ajoute : « La loi condamne l'action, mais n'enlève « point la malice [4] ». Que les Pélagiens sachent donc que cet illustre catholique partage de tous points ce langage de l'Apôtre : « Nous savons que toutes les paroles de la loi « s'adressent à ceux qui sont sous la loi, afin « que toute bouche soit fermée, et que tout « le monde soit soumis à Dieu, car nul « homme ne sera justifié devant Dieu par « les œuvres de la loi [5] ». N'est-il pas évident que saint Ambroise n'a fait que s'inspirer de ce langage de l'Apôtre?

31. Les Pélagiens soutiennent également qu'il est ou qu'il y a eu sur la terre des justes qui ont vécu absolument sans péché, de telle sorte que la vie future, que nous espérons comme récompense, ne pouvait rien ajouter à leur perfection présente. Ecoutons comment l'Apôtre les réfute. A l'occasion de ces paroles d'Isaïe : « J'ai engendré et élevé des « enfants, et ils m'ont méprisé [6] », il entreprend de traiter des générations qui sont nées de Dieu. Dans cette discussion, il cite ces paroles de saint Jean : « Celui qui est né de Dieu, « ne pèche pas [1] ». Soulevant alors cette question très-difficile, il formule ainsi sa pensée : « Personne dans ce monde n'est exempt de « tout péché, puisque ce même saint Jean « a dit : Si nous disons que nous n'avons pas « péché, nous faisons de Dieu un menteur [2]. « Or, si ceux qui sont nés de Dieu ne pèchent « pas, et si nous voulons qu'il s'agisse ici de « ceux qui sont encore sur la terre, nous de-» vons conclure que ceux qui ont obtenu la « grâce de Dieu par la régénération du bap-« tême sont innombrables. Pourtant, voici que « le roi-prophète s'écrie : Tous attendent que « vous leur donniez la nourriture qui leur est « nécessaire. Si vous leur donnez, ils jouis-« sent de votre libéralité ; si vous ouvrez « votre main, ils sont tous remplis de biens. « Mais si vous détournez votre visage, ils tom-« beront dans le trouble ; vous leur ôterez le « souffle qui les anime, ils cesseront de vivre, « et ils rentreront dans la poussière d'où ils « sont sortis. Vous enverrez votre Esprit, et ils « seront créés de nouveau, et vous renouvel-« lerez la face de la terre [3]. Or, tout cela ne « semble pas devoir s'appliquer à tous les « temps, mais seulement au siècle futur, alors « qu'il y aura une nouvelle terre et un ciel « nouveau. Toutes choses seront donc trou-« blées, pour recevoir un commencement, et « si vous ouvrez votre main, elles seront « toutes remplies de biens. Je demande : Dans « le siècle présent cette transformation peut-« elle se faire facilement? N'est-ce pas en par-« lant de ce siècle, que l'Ecriture s'écrie : Il « n'est aucun homme qui fasse le bien, il n'en « est pas un seul [4]? Si donc nous devons ad-« mettre diverses générations ; si, en entrant « dans cette vie, le péché nous est tellement « inoculé que nous allions jusqu'à mépriser « celui qui nous a engendrés ; et s'il y a une « autre génération pour laquelle le péché ne « sera plus possible, voyons si, après le cours « de cette vie, nous ne serons pas l'objet de « cette régénération dont il est dit : A la « régénération, lorsque le Fils de l'homme « siégera sur le trône de sa gloire [5]. De même « que nous appelons le baptême une régéné-« ration parce que nous y sommes renouve-« lés dans la purification complète de nos « péchés ; de même, et à plus forte raison,

[1] I Cor. XII, 3. — [2] Liv. II sur le chap. III de saint Luc, n. 84. — [3] Chap. III. — [4] Chap. VII. — [5] Rom. III, 19, 20. — [6] Isa. I, 2.

[1] I Jean, III, 9. — [2] Id. I, 10. — [3] Ps. CIII, 27-30. — [4] Id. XIII, 1. — [5] Matt. XIX, 28.

« devons-nous appeler régénération cet acte « solennel qui nous délivrera de tout ce qui « est corporel, et nous spiritualisera dans « tout notre être pour nous faire goûter les « délices d'un renouvellement pour la vie « éternelle ? Cette régénération dernière sera « donc pour nous le principe d'une purifica- « tion plus entière que celle du baptême, car « alors tout péché aura disparu pour nous, « non-seulement de nos actes, mais même de « nos pensées ». Plus loin, mais toujours dans le même ouvrage, saint Ambroise continue : « Comprenons donc l'impossibilité où est « l'homme, tant qu'il est uni à un corps ma- « tériel, de se conserver entièrement pur de « tout péché. Saint Paul lui-même ne con- « fesse-t-il pas sa propre imperfection ? Ne « s'écrie-t-il pas : Ce n'est point que j'aie déjà « reçu ce que j'espère, ou que je sois déjà « parfait ? Ce qui ne l'empêche pas de dire « un peu plus loin : Nous tous qui sommes « parfaits [1]. Peut-être distingue-t-il de la per- « fection de ce monde cette autre perfection « qu'il annonçait aux Corinthiens : Lorsque « sera venu ce qui est parfait [2]; puis aux « Ephésiens : Jusqu'à ce que nous parve- « nions tous à l'unité d'une même foi et d'une « même connaissance du Fils de Dieu, à l'état « d'un homme parfait, à la mesure de l'âge et « de la plénitude selon laquelle Jésus-Christ « doit être formé en nous [3]. Ces hommes que « l'Apôtre appelle parfaits pour ce monde, « cessent de l'être si vous les considérez par « rapport à la perfection véritable; car il a « dit lui-même : Nous ne voyons maintenant « que comme en un miroir et en énigme, « mais alors nous verrons face à face; je ne « connais maintenant qu'imparfaitement, « mais alors je connaîtrai comme je suis moi- « même connu [4]. Or, ce que nous venons de « dire de la perfection pour ce monde et pour « l'autre, peut également se dire de la pureté « pour la vie présente et pour la vie éter- « nelle. Car, pour peu que vous vouliez y « réfléchir, vous comprendrez qu'il n'y a « point ici-bas de pureté parfaite, puisque « personne ne peut être absolument sans « péché ». Saint Ambroise continue : « Nous « voyons que, pendant cette vie, nous de- « vons toujours nous purifier, chercher Dieu, « commencer par la purification de notre « âme, et jeter en quelque sorte les fonde- « ments de la vertu, afin qu'après cette vie « nous puissions arriver à la justification par- « faite ». Il ajoute : « Quel homme accablé, « gémissant sous le poids de son corps, ne « s'écrierait : Malheureux homme que je suis, « qui me délivrera de ce corps de mort [1] ? « N'est-ce donc pas à l'école même de saint « Paul, que nous apprenons cette variété « d'interprétations? En effet, si, pour se dire « malheureux, il suffit de reconnaître que le « corps est pour nous une cause de conti- « nuelles inquiétudes, ne peut-on pas affirmer « que ce corps est pour nous un triste far- « deau ? D'un autre côté, dois-je appeler heu- « reux celui qui, plongé dans les ténèbres les « plus épaisses, ne connaît pas sa propre « condition? Je ne vois pas, du reste, que mon « langage puisse être taxé d'absurdité. En « effet, si tout homme qui se connaît est « malheureux, je dis que tous les hommes « sont malheureux; car, s'il est sage, tout « homme connaît sa propre faiblesse, et s'il « ne la connaît pas, c'est qu'il est insensé ». Dans un livre où il traite du bien de la mort [2], le saint évêque s'exprime ainsi : « Que la « mort agisse donc en nous, afin que la vie y « agisse également, j'entends la bonne vie « après la mort, c'est-à-dire la bonne vie « après la victoire, la bonne vie après le com- « bat, alors que la loi de la chair ne saura « plus lutter contre la loi de l'esprit [3], et que « nous n'aurons plus à combattre contre ce « corps de mort ». Plus loin il ajoute : « Puisque les justes possèdent pour récom- « pense de voir Dieu face à face et de contem- « pler cette lumière qui éclaire tout homme « venant en ce monde [4], ayons pour but, « ici-bas, que notre âme se rapproche de « Dieu, que notre prière monte jusqu'à lui, « que nos désirs n'aient que lui pour objet, « que nous lui soyons toujours unis. Malgré « notre exil sur la terre, nous nous unissons « à Dieu par la méditation, par la lecture, « par le soin que nous mettons à le chercher; « travaillons à le connaître aussi parfaitement « que possible. Maintenant nous ne le con- « naissons qu'imparfaitement, parce qu'ici- « bas tout est imparfait, tandis qu'au ciel tout « est parfait; ici-bas nous ne sommes que « des enfants; au ciel nous serons forts.

[1] Philipp. III, 12, 15. — [2] I Cor. XIII, 10. — [3] Eph. IV, 13. — [4] I Cor. XIII, 12.

[1] Rom. VII, 24. — [2] Chap. III et XI. — [3] Rom. VII, 23. — [4] Jean, I, 9.

« Nous ne voyons maintenant que comme « dans un miroir et en énigme, mais alors « nous verrons face à face. Nous contemple- « rons alors la gloire du Seigneur se révélant « à nous face à face, tandis qu'aujourd'hui « nous en sommes incapables, quand notre « âme est enchaînée sous l'enveloppe de ce « corps matériel, et comme obscurcie par les « taches et les passions de la chair. Qui « verra mon visage et vivra [1] ? Et, en effet, « si nos yeux ne peuvent supporter l'éclat « des rayons du soleil, si l'on raconte de tel « homme qu'il a été frappé d'aveuglement « pour avoir fixé trop longtemps ses regards « sur cet astre éclatant, si dès lors une créa- « ture ne peut contempler une autre créature « sans s'exposer à des suites fâcheuses, com- « ment l'homme, tant qu'il est couvert de la « misérable enveloppe de ce corps, pourrait-il, « sans péril pour lui-même, contempler le « front scintillant du Créateur éternel ? Qui « est justifié en présence de Dieu [2], puisque « même l'enfant d'un jour ne saurait être « pur de tout péché [3], et que personne ne « peut se glorifier de l'intégrité et de la chas- « teté de son cœur [4] ? »

CHAPITRE XII.

L'HÉRÉSIE PÉLAGIENNE BIEN POSTÉRIEURE A SAINT AMBROISE. LES ASSEMBLÉES SYNODALES NE SONT PAS TOUJOURS NÉCESSAIRES POUR CONDAMNER LES HÉRÉSIES.

32. Il serait trop long de citer en détail tous les passages dans lesquels saint Ambroise réfute longtemps d'avance l'hérésie des Pélagiens, non pas assurément dans le but de leur répondre, mais uniquement pour établir la foi catholique et en donner aux hommes une connaissance suffisante. De même, je n'ai pu rapporter, dans les lettres du glorieux Cyprien, toutes les preuves qu'il donne pour montrer que notre foi est la véritable foi chrétienne et catholique, qu'elle s'appuie sur l'antiquité des Ecritures, qu'elle nous a été parfaitement conservée et transmise par les saints Pères jusqu'au jour où ces nouveaux hérétiques ont tenté de la détruire, et enfin, que par la miséricorde et la protection de Dieu elle sera ainsi conservée dans toute son intégrité jusqu'à la fin des siècles. C'est là ce que prouvent tous ces témoignages que nous avons empruntés aux lettres de saint Cyprien ; c'est ce que prouvent également les écrits de saint Ambroise, dont la doctrine, parfaitement conservée jusqu'à nous, avait été proclamée longtemps avant que nos sectaires bouillonnassent dans leur orgueil, et émissent ces nouveautés sacriléges, devant lesquelles toutes les oreilles catholiques ont frémi d'horreur. Ainsi conservée jusqu'à nous, la foi véritable se conservera jusqu'à la fin des siècles, je n'en veux d'autre preuve que la condamnation dont les Pélagiens sont frappés, et la rétractation qui leur est imposée. Quels que soient leurs murmures contre la foi légitime et vraie de saint Cyprien et de saint Ambroise, je n'ose supposer qu'ils pousseraient la fureur jusqu'à accuser de manichéisme ces illustres serviteurs de Dieu.

33. Pourquoi donc, dans l'aveuglement de leur haine, osent-ils s'écrier : « Dans presque « tout l'Occident s'est répandue la croyance à « un dogme aussi inepte qu'impie ? » Grâce à l'infinie miséricorde du Seigneur qui gouverne invisiblement son Eglise, grâce à l'inquiète vigilance de la foi catholique, jamais dogme insensé et impie n'a été reçu par l'Eglise, pas plus l'erreur des Manichéens, que celle des Pélagiens. Tous les docteurs catholiques, proclamés comme tels dans l'Eglise universelle, ont toujours soutenu que les créatures par elles-mêmes sont bonnes ; que le mariage a été institué par Dieu ; que c'est lui qui est l'auteur de la loi donnée par Moïse ; que la nature humaine est douée du libre arbitre ; et enfin, que les patriarches et les Prophètes ont acquis une sainteté digne des plus grands éloges. Or, ce sont là les cinq vérités principales que les Manichéens rejettent et condamnent ; d'où il suit que nos docteurs catholiques sont loin de partager les doctrines manichéennes, ce qui ne les empêche pas d'affirmer l'existence du péché originel ; de soutenir que la grâce prête au libre arbitre un secours purement gratuit et divin, antérieurement à tout mérite de la volonté ; d'enseigner que les saints, pendant qu'ils étaient unis à un corps, malgré la justice de leurs œuvres, avaient absolument besoin de demander chaque jour dans la prière le pardon de leurs péchés ; et enfin, que la justice parfaite, qui ne peut plus pécher, est exclusivement réservée à l'autre vie, comme récom-

[1] Exod. XXXIII, 20. — [2] Ps. CXLII, 2. — [3] Job, XIV, 5, selon les Sept. — [4] Prov. XX, 9.

pense de ceux qui auront vécu saintement sur la terre.

34. Que signifie donc cette parole dont nos adversaires font si grand bruit : « On extorqua « la signature à de simples évêques, isolés « dans leur demeure, et en dehors de toute « réunion synodale ? » Est-ce que ces illustres défenseurs de la foi catholique, Cyprien et Ambroise, se sont, si longtemps à l'avance, laissé extorquer leur signature contre les Pélagiens ? Avouons pourtant que ces deux athlètes ont foudroyé l'erreur pélagienne avec tant d'énergie et de clarté qu'il nous serait impossible, à nous qui avons cette erreur sous les yeux, de la réfuter avec plus d'évidence et d'autorité. Et puis, quel besoin pouvait-on avoir d'une assemblée synodale pour condamner une erreur aussi pernicieusement évidente ? Est-ce que jamais hérésie n'a été condamnée en dehors d'une assemblée synodale ? Je dis, au contraire, qu'il s'en est élevé bien peu dont la condamnation ait exigé ce déploiement d'autorité ; le plus grand nombre de ces erreurs ont été immédiatement frappées sur les lieux mêmes de leur naissance de telle sorte qu'avant même de les connaître on savait qu'il fallait les éviter. Je ne l'ignore pas sans doute, aujourd'hui nous avons devant nous un orgueil qui aspire ouvertement à se glorifier, non pas en Dieu, mais dans son libre arbitre ; est-il étonnant dès lors qu'il cherche à se faire un nouveau piédestal pour sa gloire, en exigeant que sa condamnation ne soit prononcée que par l'Orient et l'Occident réunis ? Comme Dieu leur résiste ouvertement, ils ne peuvent parvenir à pervertir l'univers catholique ; au moins voudraient-ils le jeter dans le trouble et l'agitation. Qu'ils sachent donc que la sollicitude et la vigilance des pasteurs a formulé contre eux un jugement légitime et compétent ; que partout où ils se présenteront, on ne verra en eux que des loups ravissants dont on doit enchaîner la fureur, soit pour les guérir et les changer, soit pour soustraire la foi des fidèles à leur funeste contagion. Nous comptons avant tout sur le secours du Pasteur des pasteurs qui cherche la brebis perdue, même quand elle n'est qu'un enfant, qui rend ses ouailles gratuitement justes et saintes, et, après les avoir sanctifiées, et justifiées leur rappelle que dans la fragilité et la faiblesse de cette vie elles ne peuvent être sans péché, les invite à en demander la rémission quotidienne, et leur accorde cette rémission avec une clémence et une miséricorde infinies.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

CONTRE JULIEN

Défenseur du Pélagianisme.

Le but et l'occasion de ce nouvel ouvrage nous sont parfaitement indiqués dans la lettre suivante, qui doit lui servir d'introduction.

Augustin à son bienheureux frère et collègue Claude, salut dans le Seigneur.

Mû par un sentiment fraternel, vous m'avez envoyé, avant que je vous les eusse demandés, les quatre livres de Julien contre le premier livre d'un de mes ouvrages (Du mariage et de la concupiscence). Je ne crois pas pouvoir mieux faire que de vous envoyer, plutôt qu'à tout autre, ce que j'y réponds ; vous jugerez si j'y réponds bien. Des extraits des quatre livres de Julien avaient été envoyés, j'ignore par qui, à l'illustre et pieux comte Valère, à qui on savait que mon ouvrage était dédié ; ces extraits me furent remis, grâce aux soins de l'illustre comte, et je me hâtai d'ajouter à mon premier livre un second où je réfute tout cela de mon mieux. Mais en comparant ces extraits aux quatre livres qui sont entre mes mains, je me suis aperçu que tout n'est pas rapporté comme Julien l'a écrit. Julien, ou quelqu'un de ses amis, pourra dire que je n'ai pas été vrai, parce que la publication des extraits envoyés au comte diffère des quatre livres. Dès lors, quiconque lira mon second livre, adressé au comte Valère, comme le premier, saura que, en quelques endroits, je ne réponds pas à Julien, mais à l'auteur même de ces extraits infidèles, qui a cru devoir faire des changements, peut-être pour s'approprier en quelque manière l'ouvrage d'autrui. Mais aujourd'hui, persuadé que les exemplaires que m'a envoyés votre sainteté sont plus exacts, je crois devoir répondre à l'auteur lui-même, qui se vante d'avoir réfuté mon premier livre avec ses quatre livres, et qui ne cesse de répandre partout ses poisons. J'ai donc entrepris cet ouvrage avec l'aide du Sauveur des petits et des grands ; et je sais que vous avez prié pour moi, afin que je pusse l'achever ; vous avez aussi prié pour ceux à qui nous espérons et désirons que ces sortes de travaux soient profitables. Examinez donc ma réponse, dont le commencement est à la suite de cette lettre. Adieu, souvenez-vous de nous dans le Seigneur, bienheureux frère.

LIVRE PREMIER.

Saint Augustin y réfute, par le témoignage des saints Docteurs, l'impudence de Julien qui l'accusait de manichéisme pour avoir soutenu l'existence du péché originel. Dans la dernière partie de ce même livre, Augustin prouve que Julien lui-même professe des opinions favorables aux Manichéens.

1. Vos outrages, Julien, et vos malédictions, inspirés dans vos quatre livres par la haine la plus ardente, je le dis en toute vérité, je ne les méprise pas. Et comment pourrais-je les mépriser, quand, rentrant dans ma conscience, je trouve que je dois m'en

réjouir pour moi-même, et en gémir pour vous et pour ceux que vous trompez? Or, méprise-t-on d'ordinaire ce qui cause de la joie ou de la douleur? Non, ce qui nous réjouit ou ce qui nous contriste, ne nous paraît nullement méprisable. Ce qui me cause de la joie, c'est cette promesse énoncée par le Seigneur : « Quand les hommes, par haine « pour moi, disent mensongèrement contre « vous toute sorte de mal, réjouissez-vous et « tressaillez d'allégresse, parce qu'une grande « récompense vous attend dans les cieux [1] ». D'un autre côté, ce qui cause ma douleur, c'est ce cri de l'Apôtre : « Qui est faible, sans « que je devienne faible avec lui; qui est « scandalisé, sans que je brûle [2]? » Mais pour soutenir votre doctrine que vous croyez la vérité, vous pouvez tenir le même langage. Laissons donc, si vous le voulez, ces généralités que l'on peut se renvoyer de part et d'autre, quoiqu'elles ne puissent être vraies des deux côtés à la fois.

2. Et d'abord, veuillez me dire comment vous osez vous glorifier d'avoir répondu, même en apparence, à mon livre, quand, dans vos quatre livres, vous ne réfutez même pas la quatrième partie du mien; quand vous procédez par sauts et par bonds d'une discussion à l'autre pour en taire le plus grand nombre, comme si vous étiez bien persuadé que jamais lecteur de mon ouvrage ou du vôtre ne s'apercevra de cet indigne mode de procéder? Je l'ai dit, vous relevez à peine la quatrième partie de mon volume; armé de vos quatre grands livres, vous avez cru l'écraser comme sous un char à quatre coursiers, et pourtant ce petit écrit n'a pas même été touché par tout ce fracas immense; il est resté solidement debout, et il serait superflu de vous en donner les preuves. Tout ce que je demande à ceux qui ont quelque désir de connaître le fond du débat, c'est de lire toutes les pièces du procès, les miennes et les vôtres. La conclusion s'en étale avec une telle évidence, que ce serait faire preuve de trop peu d'intelligence que d'exiger de nous une nouvelle démonstration.

3. Parce que je vous vois entièrement plongé dans l'erreur et tristement en proie au besoin de maudire, je partagerai cet écrit en plusieurs parties bien distinctes. Dans la première, je montrerai que les injures dont vous me poursuivez atteignent directement de nombreux et illustres docteurs de l'Eglise catholique, que vous osez flétrir du nom infâme de Manichéens, et contre lesquels vous lancez des traits horriblement sacriléges. Dans la seconde partie, je prouverai que vos opinions sont des plus favorables à l'impie et détestable erreur des Manichéens, de telle sorte que, même parmi leurs amis, ils ne sauraient trouver un défenseur plus puissant. Dans la troisième partie, m'appuyant, non pas sur mon propre témoignage, mais sur le témoignage des anciens docteurs qui ont noblement défendu la foi catholique contre les attaques des impies, je réfuterai aussi brièvement que possible les vaines arguties et les pâles arguments que vous avez péniblement élaborés. Enfin, comme en vous obstinant dans l'erreur, vous serez obligé de combattre les docteurs de l'Eglise catholique, et de soutenir que, dans cette question, ils n'ont point conservé la foi catholique, je justifierai contre vous, Dieu aidant, et la foi de ces docteurs et la nôtre; j'en conclurai, non-seulement, comme dans la seconde partie, que vos paroles favorisent le manichéisme, mais que le dogme même qui constitue l'erreur pélagienne, et qui nous est commun à tous, prête aux Manichéens l'appui le plus puissant.

4. Et d'abord saisissez dans son ensemble le point de vue sous lequel je veux traiter la première partie. Quant à l'intention qui a dicté le petit ouvrage auquel vous vous vantez d'avoir répondu par quatre grands livres, toute la question qui s'agite entre nous est de savoir si j'ai tort ou raison de soutenir que le mariage est bon et légitime en lui-même, et qu'on ne saurait le rendre responsable du péché originel que tous les hommes apportent en naissant, par suite du péché du premier homme. Nier cette vérité, c'est saper par sa base tout l'édifice de la foi chrétienne, et c'est pour le démontrer que j'ai composé mon livre sur le mariage et la concupiscence, afin d'établir une distinction essentielle entre le bien même du mariage et le mal d'où procède le péché originel. De votre côté, vous soutenez que le mariage doit être intrinsèquement condamné, à moins que le fruit qui en sort ne soit entièrement exempt de péché : telle est la proposition dont le développement constitue ces quatre livres que vous offrez comme une victorieuse réfutation du mien. Pour

[1] Matt. v, 11, 12. — [2] II Cor. xi, 29.

mieux détourner les hommes de l'inébranlable foi catholique, et leur faire embrasser votre nouvelle hérésie, vous posez sans cesse devant les yeux de vos lecteurs le spectre hideux du manichéisme, comme si vraiment on affirmait avec les Manichéens que la nature est intrinsèquement mauvaise, quand on affirme que les enfants nés charnellement du premier homme, reçoivent de lui la contagion de la mort antique, et ont besoin d'une seconde naissance, pour obtenir, dans le bain de la régénération, la rémission du péché originel, l'adoption des enfants de Dieu et des droits à la possession du royaume éternel. Le nom et le crime des Manichéens n'étaient-ils pas également invoqués par Jovinien, quand il affirmait de Marie qu'elle avait conçu dans la virginité le Verbe fait chair, mais qu'elle avait perdu cette virginité en enfantant le Sauveur? Il en concluait que si nous admettons l'incorruptible virginité de la mère au moment même de l'enfantement, c'est parce que, nouveaux Manichéens, nous ne voyons en Jésus-Christ qu'un être fantastique. Or, sous l'inspiration de la grâce du Sauveur, les catholiques ont toujours méprisé cette argumentation si habilement conçue par Jovinien ; ils ont toujours cru que Marie n'a point perdu sa virginité par l'enfantement, que Jésus-Christ n'est point un fantôme, que Marie est restée Vierge après l'enfantement, et que le corps de Jésus-Christ, formé dans son sein, était un corps véritable. Ils feront de même à votre égard ; ils mépriseront vos raisonnements aussi vains que calomnieux ; jamais ils n'admettront avec les Manichéens la coexistence éternelle d'un principe mauvais, et s'attachant à l'antique et véritable foi catholique, ils croiront sans hésiter que Jésus-Christ a déchiré dans sa personne l'arrêt de condamnation, que la faute paternelle faisait peser sur le genre humain, et qu'il est le Sauveur de tous, même des enfants.

5. Vous donc qui nous jetez si souvent au visage l'injurieux nom de Manichéens, ouvrez les yeux, je vous prie, et voyez quels sont les illustres et nombreux défenseurs de la foi catholique, que vous flétrissez par cette criminelle dénomination. Je ne puis vous les énumérer tous, et de tous ceux dont je vous citerai les noms, je ne pourrai vous dérouler toutes les propositions par eux émises sur la matière qui nous occupe ; un tel travail serait trop long, et ne me paraît nullement nécessaire. De quelques auteurs, je ne citerai que quelques-uns de leurs témoignages, mais ils suffiront pour frapper de honte tous nos contradicteurs, si toutefois ils ont encore conservé quelque crainte de Dieu, ou si leur obstination n'est pas telle qu'elle ne laisse plus prise à la pudeur humaine. Saint Irénée, évêque de Lyon, et très-rapproché des temps apostoliques, s'exprime en ces termes : « Les hommes ne « peuvent être guéris de l'antique plaie du « serpent, à moins qu'ils ne croient en Celui « qui, selon la similitude de la chair de pé- « ché, a été élevé de terre sur le bois du mar- « tyre, a attiré tout à lui et a vivifié les « morts [1] ». Ailleurs il ajoute : « De même « que le genre humain a été enchaîné à la « mort par une vierge, de même il en sera « délié par une vierge, afin que l'égalité se « rétablisse et que la désobéissance d'une « vierge soit détruite par l'obéissance d'une « autre vierge. Le péché du premier a été « expié par la mort du premier-né ; la pru- « dence du serpent a été vaincue par la sim- « plicité de la colombe ; voilà pourquoi les « liens qui nous attachaient à la mort ont été « brisés en notre faveur [2] ». Entendez-vous ce que pense de l'antique plaie du serpent cet évêque des premiers temps de l'Eglise? Ce qu'il pense de la similitude de la chair de péché, par laquelle la plaie faite par le serpent est guérie dans la chair de péché? Ce qu'il pense du péché du premier homme et des liens mortels que ce péché avait jetés sur nous?

6. Le glorieux martyr et évêque Cyprien formule la même croyance en des termes plus explicites encore : « Si quelque chose « pouvait empêcher les hommes d'obtenir la « grâce, ne serait-ce pas ces péchés graves « que commettent parfois les adultes et les « personnes plus avancées en âge? Or, si des « adultes déjà coupables de nombreux péchés « personnels, et très-criminels aux yeux de « Dieu, sont acceptés au baptême, et y reçoi- « vent la grâce et la rémission de leurs pé- « chés, de quel droit rejeter un enfant dont « tout le crime, parce qu'il est né charnelle- « ment du premier Adam, est d'avoir con- « tracté la faute originelle? S'il est quelqu'un « qui doive être accueilli facilement à la ré-

[1] Lib. IV, ch. v. — [2] Liv. V, ch. XIX.

« mission des péchés, n'est-ce pas celui qui « n'y apporte que des péchés d'autrui, et non « pas des fautes personnelles [1] ? »

7. Citons également Réticius, évêque d'Autun, homme d'une grande autorité dans l'Eglise, qui assista au concile de Rome sous le pape Melchiade, condamna Donat, l'auteur du schisme des Donatistes, et proclama l'innocence de Cécilianus, évêque de Carthage. Parlant du baptême, Réticius s'exprime en ces termes : « C'est là le principal pardon ac- « cordé dans l'Eglise ; il n'est refusé à per- « sonne ; nous y déposons le fardeau de l'an- « cien crime, nous y sommes justifiés des « anciens crimes de notre ignorance ; enfin, « nous y dépouillons le vieil homme avec ses « souillurès originelles ». N'entendez-vous pas qu'il vous parle du fardeau de l'ancien crime, des fautes anciennes, et de l'homme ancien avec ses souillures originelles ? et vous osez lui opposer votre désastreuse nouveauté ?

8. Olympius, évêque espagnol, glorieux défenseur de l'Eglise et de Jésus-Christ, s'exprime ainsi dans l'un de ses sermons : « Si « la foi était demeurée incorruptible sur la « terre, si elle s'était tenue dans les limites qui « lui avaient été fixées, si l'homme n'avait pas « quitté la voie droite qui lui était tracée, « jamais la transgression mortelle du premier « homme n'aurait versé la contagion du vice « dans le genre humain, jamais l'homme « n'aurait été condamné à naître avec le pé- « ché ». Qu'avez-vous donc à nous reprocher, que vous ne puissiez reprocher à cet évêque, ou plutôt à ces docteurs que je viens de vous citer ? Le péché est entré dans le monde par un seul homme en qui tous ont péché [2], tel est le dogme fondamental de la foi catholique, que tous les fidèles croient unanimement, et qu'ils confessent hautement, condamnant ainsi au nom de la plus haute antiquité catholique vos nouveautés présomptueuses.

9. Mais voici un autre témoignage qui pourra vous causer un plus grand étonnement, voire même une sorte d'effroi, et puisse-t-il, en vous troublant, vous ramener à la vérité ! Personne n'ignore que Hilaire, évêque des Gaules, fut le plus hardi défenseur de l'Eglise catholique, et l'adversaire le plus infatigable des hérétiques. Parlant de la chair de Jésus-Christ, il s'écrie : « Le Verbe fut en- « voyé dans la ressemblance de la chair de « péché [1], mais s'il revêtit la chair il ne re- « vêtit pas le péché. Parce que toute chair « naît du péché, en tant qu'elle est formée « par Adam après son péché, Jésus-Christ a « été envoyé dans la ressemblance de la chair « de péché, de telle sorte qu'il portait en « lui, non pas le péché, mais la ressemblance « de la chair de péché ». Expliquant ensuite le psaume cent dix-huitième, et arrivant à ce verset : « Mon âme vivra et vous louera [2] », il s'exprime en ces termes : « David ne se « flatte pas de vivre en cette vie, car c'est « lui-même qui avait dit : J'ai été conçu « dans le péché, et ma mère m'a enfanté « dans l'iniquité [3]. Il sait donc parfaitement « qu'il est sorti de la source du péché, et « qu'il est né sous la loi du péché ». Maintenant comprenez-vous ces paroles ? Cherchez-vous ce que vous pouvez y répondre ? Cet homme si célèbre parmi les évêques catholiques, comblé partout de tant d'éloges et de gloire, osez, si vous en avez l'audace, l'accuser de mensonge, quand il proclame l'existence du péché originel.

10. Ecoutez encore un autre ministre de Dieu, et que je vénère comme un père, car c'est lui qui m'a enfanté par l'Evangile en Jésus-Christ [4], c'est par lui que j'ai reçu le sacrement de la régénération. Je parle du bienheureux Ambroise, dont je sais par moi-même, et tout l'univers romain avec moi, la grâce, la constance, les travaux, les périls, soit dans ses œuvres, soit dans ses discours, quand il s'agissait de prêcher ou de défendre la foi catholique. Expliquant donc dans l'Evangile de saint Luc ces paroles de David : « Le « Jourdain s'est retourné en arrière [5] » : « Ces « paroles », dit-il, « annonçaient le futur mys- « tère du bain salutaire, dans lequel les en- « fants baptisés renaissent à une vie nouvelle « et sont dépouillés de la malice primitive « qu'ils avaient revêtue avec la nature [6] ». Dans le même ouvrage il dit encore : « Marie « a engendré dans une virginité parfaite, et « le Saint-Esprit lui-même a déposé dans « son chaste sein la semence immaculée d'où « devait naître le Sauveur. Seul, en effet, « parmi tous les enfants de la femme, Jésus- « Christ est né dans une sainteté parfaite ; « il n'a ressenti aucun des effets de la con-

[1] Epît. LXIV, à Fidus. — [2] Rom. V, 12.

[1] Rom. VIII, 12. — [2] Id. CXVIII, 175. — [3] Id. L, 7. — [4] I Cor. IV, 15. — [5] Ps. CXIII, 3. — [6] Liv. I sur saint Luc, n. 36.

« tagion originelle; cette contagion corrup-
« trice a disparu devant sa céleste majesté [1] ».
Ailleurs encore nous lisons : « Nous mourons
« tous en Adam, car le péché est entré dans
« le monde par un seul homme, et la mort
« par le péché, et c'est ainsi que le péché est
« passé dans tous les hommes par celui en
« qui tous ont péché. La faute d'Adam a donc
« été une cause de mort pour tous les
« hommes [2] ». Plus loin, il dit également :
« Prenez garde de commencer par vous
« mettre à nu, comme Adam s'est aperçu de
« sa nudité, quand il cessa d'observer le pré-
« cepte divin, quand il se dépouilla du vê-
« tement de la foi et qu'il reçut cette blessure
« mortelle qui aurait frappé de mort le genre
« humain tout entier si le bon Samaritain,
« descendant du ciel, n'était venu guérir ses
« cruelles blessures [3] ». Il ajoute : « Adam
« exista, et nous avons tous existé en lui;
« Adam a péri, et tous ont péri en lui [4] ».
Faisant l'apologie du prophète David, le saint
évêque s'exprime en ces termes : « Avant
« même notre naissance, nous sommes déjà
« souillés par la contagion ; avant de jouir de
« la lumière, nous subissons l'injure de notre
« origine, nous sommes conçus dans l'ini-
« quité. Le texte sacré ne dit pas si c'est dans
« l'iniquité de nos parents ou dans la nôtre.
« Toujours est-il que chacun est engendré
« par sa mère dans le péché. L'auteur ins-
« piré ne dit pas si notre mère nous enfante
« dans son propre péché, ou si nous avons
« déjà péché en naissant. Pourquoi ne dirions-
« nous pas que les choses se passent en nous
« de cette double manière? Notre conception
« même n'est pas exempte de péché, puisque
« nos parents sont eux-mêmes tombés ; d'un
« autre côté, si l'enfant n'est point sans péché,
« à plus forte raison le péché doit-il atteindre
« cette époque mystérieuse passée dans le
« sein maternel? Nous sommes donc conçus
« dans le péché de nos parents, et nous nais-
« sons dans leur iniquité. D'ailleurs, l'enfan-
« tement lui-même porte avec lui sa propre
« contagion, et cette contagion peut n'être
« pas seule pour notre nature [5] ». Dans son
commentaire sur le livre de Tobie, saint Am-
broise formule ainsi sa pensée : « Quel est
« cet usurier de péché? n'est-ce pas le démon,
« à la parole duquel Eve se souilla de péché
« et transmit avec usure au genre humain
« tout entier les tristes suites d'une succes-
« sion malheureuse [1]? » Plus loin, nous lisons
également : « Le démon séduisit Eve jusqu'à
« lui faire supplanter son mari et engager
« l'héritage [2] ». Commentant le psaume qua-
tre-vingt-huitième, saint Ambroise nous dit :
« Autre est notre iniquité, autre l'iniquité de
« notre talon, où Adam fut blessé par la dent
« du serpent, et cette blessure nous la rece-
« vons par droit de succession, et c'est elle
« qui nous fait boiter dès l'origine [3] ».

11. Courage donc, et objectez-moi le péché originel ; ne tenez aucun compte de tous ces docteurs, et feignez de ne pas savoir ce qu'ils disent. C'est en vain qu'ils ont illustré la sainte Eglise par leur vie sainte ; c'est en vain qu'ils ont combattu et terrassé toutes les erreurs de leur temps; c'est en vain qu'ils sont sortis de ce monde avec la double couronne de la science et de la sainteté, à une époque qui avait le bonheur de ne connaître ni vos erreurs ni les bouillonnements de votre orgueil ; qu'ils soient pour vous comme s'ils n'avaient pas été ; dirigez sur moi tous vos coups, faites semblant d'ignorer que ce soient eux que vous déchirez sous mon nom, et prodiguez-moi vos injures en toute sécurité. Puis-je croire que vous ignorez le mal que vous faites? en vous voyant poursuivre avec autant d'hostilité ces lumières de la cité de Dieu, dont vous devriez vous faire le disciple fidèle? puis-je croire qu'il y a de votre part, non pas impudence, mais seulement de l'imprudence? Je le croirais, en effet, je resterais persuadé que c'est sans le savoir que vous commettez un semblable crime, si, dans ce livre auquel vous vous flattez d'avoir répondu, ou auquel vous voulez qu'il soit dit que vous avez répondu, je n'avais pas cité de saint Ambroise un manifeste et éloquent témoignage [4]. Ne l'avez-vous pas entendu, parlant de la naissance de Jésus-Christ et le proclamant fils d'un vierge, s'écrier : « Voilà pour-
« quoi il a subi toutes les épreuves humaines,
« pourquoi il s'est soumis comme tous les
« hommes à toutes les douleurs; mais parce
« qu'il était né du Saint-Esprit, jamais il ne
« connut le péché? Car tout homme est men-
« teur [5], et personne n'est sans péché, si ce
« n'est Dieu lui-même. La loi qui établit que

[1] Liv. II, n. 56. — [2] Liv. IV, n. 67. — [3] Liv. VII, n. 73. — [4] Liv. VII, n. 234. — [5] Chap. XI.

[1] Chap. IX. — [2] Chap. XXIII. — [3] Sur le verset 6. — [4] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 40. — [5] Ps. CXV, 2.

« tout enfant né de l'homme et de la femme, « c'est-à-dire de l'union des corps, ne saurait « être sans péché, n'avait donc pas d'appli- « cation possible au Sauveur. Car dire de « quelqu'un qu'il est exempt de péché, c'est « dire qu'il n'a point connu ce mode de con- « ception [1] ». Si vous n'avez pas lu dans mon livre ces paroles de saint Ambroise, comment donc avez-vous pu entreprendre la réfutation de ce livre dans lequel elles sont textuellement consignées? Et si vous les avez lues, pourquoi tant de fureur contre moi; pourquoi surtout invoquer son nom contre moi? Comment osez-vous lacérer mon nom, et taire celui d'Ambroise pour vous donner le triste plaisir d'en faire un Manichéen?

12. Ne voyez-vous pas quels hommes me soutiennent pour supporter le poids de vos malédictions? Ne voyez-vous pas quels hommes font cause commune avec moi, et cette cause vous la calomniez avec un débordement inouï d'inepties et d'outrages? Ne voyez-vous pas que cet horrible crime dont vous accusez de tels évêques retombe sur vous de tout son poids; tandis que pour moi la plus pure de mes gloires c'est d'être accusé par vous, en compagnie de ces illustres Docteurs? Si vous le voyez, voyez-le, et alors du moins condamnez-vous au silence; que toutes ces langues catholiques enchaînent la langue pélagienne; votre bouche criminelle soumettez-la à tant de bouches vénérables. Si, nouveau Polémon, après une débauche continuée jusqu'au jour, vous étiez entré dans la classe de Xénocrate, la honte que vous auriez éprouvée n'eût rien été en comparaison de celle que vous devriez ressentir dans l'assemblée de tant de saints illustres. Et, en effet, la honte ne devrait-elle pas être proportionnée au degré de véritable sagesse professée dans une école? De là je conclus que si Xénocrate, en sa qualité de disciple de Platon, méritait un tel respect, quel respect beaucoup plus grand ne méritent pas ces grands évêques en leur qualité de premiers disciples de Jésus-Christ leur divin Maître! Je garde un précieux souvenir de Mémor, votre père, de bienheureuse mémoire; les belles-lettres nous avaient unis d'une étroite amitié qui vous avait rendu cher à mes yeux. Vous voyant apporter à l'étude, non pas l'ivresse d'une débauche nocturne, mais la turbulence d'un caractère violent, voulant vous calmer et vous guérir, je vous ai souvent conduit, non pas à l'école de quelque philosophe, mais dans l'assemblée majestueuse et pacifique de nos saints évêques. Pour toute récompense je vous demande cette faveur: regardez-les comme ils vous regardent, écoutez-les vous adressant cette douce parole: Quoi donc, ô notre fils Julien, serions-nous des Manichéens? Dites-moi, je vous prie, que répondrez-vous? De quels yeux les regarderez-vous? Quels arguments leur opposerez-vous? A quelle catégorie d'Aristote aurez-vous recours pour lancer contre nous les foudres de votre colère? Oserez-vous dégaîner en leur présence vos arguments, véritables épées de verre, véritables poignards de plomb? Leur sera-t-il difficile de faire voler vos armes en éclats et de vous réduire à une honteuse nudité? Ou bien, répondrez-vous que jamais le nom d'aucun d'entre eux n'a été flétri par vous de l'accusation de manichéisme? Mais alors que ferez-vous quand ils vous diront: Si vous n'aviez perfidement déchiré que notre nom, nous l'eussions encore souffert; mais pouvons-nous souffrir qu'on déchire notre foi, qui seule peut nous mériter de voir nos noms inscrits dans le ciel? Leur répondrez-vous: Je n'ai jamais souillé votre foi d'aucune accusation? Cette réponse serait-elle sincère de votre part, vous qui soutenez que c'est faire preuve de manichéisme de soutenir que les enfants à leur naissance contractent par Adam la souillure du péché originel? Or, ce dogme ils l'ont appris dans l'Eglise de Jésus-Christ avec les premiers éléments de la doctrine catholique; ils l'ont enseigné dès qu'ils furent parvenus aux honneurs de l'Eglise; à tous ceux qu'ils ont pu baptiser ils ont conféré par le Saint-Esprit la rémission de leurs péchés, et à ces nombreux enfants qu'ils baptisaient également, la rémission du péché originel. Je vous renouvelle donc mon avis, ma prière. Contemplez ces nombreux et illustres défenseurs et docteurs de l'Eglise; voyez à quels hommes vous adressez vos audacieuses et criminelles injures.

13. Ou bien, les jugez-vous dignes de mépris parce qu'ils appartiennent tous à l'Eglise d'Occident, et parce que je ne vous ai nommé aucun évêque d'Orient? Que faire donc, puisqu'ils sont Grecs et que nous sommes Latins? Je suppose que vous devez vous contenter de cette partie de l'univers, dans laquelle le Sau-

[1] Comment. sur Isaïe.

veur a voulu couronner de la palme du martyre le premier et le chef de ses Apôtres. Si vous aviez écouté la voix d'Innocent qui gouverne aujourd'hui cette Eglise, vous auriez échappé aux piéges nombreux que les Pélagiens tendaient sous les pas de votre ardente et périlleuse jeunesse. En effet, répondant aux conciles d'Afrique, que pouvait leur dire ce saint Pontife, sinon que le Siége apostolique et l'Eglise romaine conservent l'unité avec et dans toutes les autres églises ? Et cependant vous accusez de prévarication son successeur Zozime, parce qu'il a refusé de condamner la doctrine des Apôtres et de son prédécesseur. Mais je n'insisterai pas sur ce point, car je veux, non pas vous irriter, mais vous guérir, et je craindrais d'ulcérer votre cœur en faisant l'éloge de celui qui vous a condamné. Voyez donc ce que vous pouvez répondre au saint pape Innocent, qui partage de tous points la croyance de ces saints évêques dans les rangs desquels je vous ai fait pénétrer, utilement peut-être. Il siége au milieu d'eux, le dernier quant au temps, mais le premier quant au lieu.

Au sujet de ces malheureux enfants qui reçoivent d'Adam la souillure du péché originel et ne peuvent être sauvés que par la grâce de Jésus-Christ, Innocent proclame avec ces docteurs l'enseignement catholique et véritable. N'a-t-il pas déclaré que Jésus-Christ purifie dans le bain du baptême le vice ancien, c'est à-dire la faute du premier homme qui, par son libre arbitre, s'est précipité dans toutes les profondeurs de l'abîme [1] ? n'a-t-il pas défini [2] que, si les enfants ne participent pas à la chair du Fils de l'homme, ils ne peuvent avoir la vie [3] ? Répondez à Innocent, ou plutôt au Seigneur lui-même dont il ne fait qu'emprunter le témoignage, et dites comment il se peut faire que l'image de Dieu soit punie du supplice capital jusqu'à être privée de la vie, si les enfants qui naissent ne contractent d'aucune manière la souillure du péché originel. Mais que direz-vous, que répondrez-vous ? vous pouvez dire du bienheureux Innocent qu'il est un manichéen, mais oserez-vous le dire de Jésus-Christ lui-même ?

14. C'est donc en vain que vous en appelleriez aux évêques de l'Eglise orientale ; ces évêques sont chrétiens, et dans les deux parties du monde il n'y a qu'une seule et même foi ; pour ce qui vous regarde, c'est la terre occidentale qui vous a engendré, comme c'est l'Eglise occidentale qui vous a régénéré. Que voulez-vous donc jeter dans son sein, que vous n'y ayez pas trouvé, quand elle vous a reçu parmi ses membres ? Que cherchez-vous à lui ravir, que vous ne l'ayez vous-même reçu dans ses bras ? En effet, ce péché originel, que vous niez aujourd'hui pour le plus grand malheur des autres enfants, à quelque âge que vous ayez été baptisé, vous en avez reçu la rémission. Et s'il est vrai, comme nous l'avons appris, que vous ayez reçu le baptême dans votre première enfance, vous étiez alors innocent de tout péché personnel, et cependant par le seul fait de votre naissance charnelle en Adam, vous aviez contracté la contagion de la mort ancienne. Parce que vous aviez été conçu dans l'iniquité, on vous a exorcisé, on a envoyé sur votre front le souffle mystérieux, afin de vous arracher à la puissance des ténèbres et de vous transférer dans le royaume de Jésus-Christ [1]. O fils né dans le mal par Adam, mais régénéré au bien par Jésus-Christ, vous essayez donc de ravir à votre mère les sacrements qui lui ont servi à vous enfanter ! Etait-elle manichéenne, quand elle vous enfantait sous un mode sous lequel vous ne voulez plus qu'elle enfante ; quand vous la couvrez d'opprobres, afin de fermer en elle pour les autres ces entrailles de piété maternelle dans lesquelles vous avez repris naissance ? Vous scindez le nom de son époux de telle sorte que, dans la régénération des enfants, il ne soit que le Christ, tandis que pour les adultes il serait le Christ Jésus ; Jésus, c'est-à-dire Sauveur ; mais vous ne voulez pas qu'il soit le Sauveur des enfants, puisque vous soutenez qu'il n'y a rien en eux qui les oblige à être sauvés par lui.

15. Puis-je ne pas vous rappeler également le nom d'un évêque d'Orient, dont la renommée nous célèbre les gloires, et dont les ouvrages, quoique traduits en latin, nous révèlent l'éclat de ses vertus et de son talent ? J'ai nommé saint Grégoire ; qu'il siége donc avec les Pères que j'ai cités, et qu'il supporte avec eux le poids de vos jalouses et de vos vaines accusations ; mais qu'avec eux encore il lance contre votre hérésie une condamnation salu-

[1] Voir S. Aug. Lett. CLXXXI, n. 7. — [2] Id. CLXXXII, n. 5. — [3] Jean, VI, 54.

[1] Coloss. I, 13.

taire. Voici ses paroles : « Que l'image de Dieu « purifie la souillure corporelle, et que sur les « ailes de la parole de Dieu elle soulève la « chair qui lui est unie. Il eût mieux valu, sans « doute, ne pas avoir besoin de cette purifica- « tion ; il eût été plus heureux pour nous de « persévérer dans cette dignité primitive, vers « laquelle nous remontons de toute la puis- « sance de nos efforts, depuis notre présente « justification, et de ne pas nous séparer de « l'arbre de la vie pour aller goûter toutes « les amertumes du péché. Toutefois, plutôt « que de persévérer dans l'iniquité, trouvons- « nous heureux de pouvoir sortir du péché et « nous en corriger ». Saint Grégoire continue : « De même que nous sommes tous morts en « Adam, de même soyons tous justifiés en « Jésus-Christ. Naissons avec Jésus-Christ, « soyons crucifiés avec Jésus-Christ, et ense- « velis avec lui pour la mort, afin qu'avec lui « également nous ressuscitions pour la vie. Tel « est le changement utile et nécessaire qui « doit s'opérer en nous, afin que nous quit- « tions le mal pour retourner au bien, comme « nous avons quitté le bien pour tomber dans « le mal. Car là où le péché avait abondé, la « grâce a surabondé, afin que ceux pour qui « la manducation du fruit défendu avait été « un principe de condamnation, puissent « trouver dans la croix de Jésus-Christ le « principe d'une justification plus abon- « dante [1] ». Plus loin il ajoute : « Vénérez « cette naissance par laquelle vous avez été « délivrés des liens d'une naissance terrestre. « Honorez l'humble et petite ville de Beth- « léem, qui vous ouvre la voie de retour vers « le paradis ». Ailleurs, parlant du baptême, il s'exprime en ces termes : « Croyez ferme- « ment à la parole de Jésus-Christ, quand il « nous déclare que personne ne peut entrer « dans le royaume des cieux s'il ne renaît de « l'eau et du Saint-Esprit [2]. C'est donc par le « baptême que sont effacées en nous les taches « de notre première naissance, en vertu des- « quelles nous avons été conçus dans l'ini- « quité, et enfantés dans le péché ». Un tel langage de la part de saint Grégoire va-t-il donc vous paraître imbu de Manichéisme? Ne voyez-vous pas que tous ces saints docteurs n'ont qu'un cœur et qu'une voix pour attester ce point fondamental de notre foi catholique?

16. Mais peut-être croiriez-vous que c'est trop peu de n'avoir à citer qu'une seule autorité appartenant à l'Eglise orientale ? Cependant veuillez remarquer que la place occupée par saint Grégoire parmi ses frères de l'épiscopat, prouve suffisamment qu'il n'était alors que l'écho fidèle de la vérité catholique, et que, s'il jouissait d'une telle célébrité et se voyait entouré de tant de respect, c'est que sa doctrine paraissait de tous points conforme à la règle et aux lois de l'éternelle vérité. Néanmoins, si vous le voulez, je vous citerai également saint Basile, ou plutôt je vous le citerai bon gré mal gré, surtout parce que, dans l'ouvrage qu'il a composé contre les Manichéens, vous avez cru trouver certaines expressions que vous avez reproduites dans votre quatrième livre, et qui ne s'appliquent en aucune manière à la question du péché originel entrant dans le monde par un seul homme, et passant dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché. Ce que soutient saint Basile, c'est que le mal n'est ni une substance, ni une chose substantielle, comme l'enseignaient les Manichéens. Voici ses paroles : « Le mal n'est point une substance, mais une « manière d'être qui découle uniquement de « la volonté », non pas sans doute pour ceux qui, en vertu de leur première naissance, subissent la loi de la transmission de la mort antique, mais « pour ceux qui ont puisé « l'amour du mal dans leur volonté propre », c'est-à-dire que, parvenus à l'âge de raison, ils ont usé de leur libre arbitre pour commettre volontairement le péché. « Cet état du péché « n'est donc qu'un état accidentel, qui dès « lors peut facilement disparaître, pourvu que « le pécheur en ait sincèrement la volonté. « Au contraire, si le péché commis ne pou- « vait plus être rejeté par la volonté, si après « n'avoir été qu'accidentellement conçu par la « volonté, il ne pouvait plus en être séparé, « alors encore on ne pourrait pas dire que le « mal est une substance, mais on devrait affir- « mer que toute substance, accidentellement « souillée par le péché, ne peut plus être sans « péché. Or, nous disons du péché qu'il n'est « qu'un acte accessoire, et qu'il n'a d'autre « principe que la volonté. Par conséquent le « mal peut être facilement séparé de la subs- « tance qu'il flétrit ; que cette substance se « purifie et se soumette à la loi qui la dirige, « et alors elle redeviendra d'une innocence « parfaite, et ne présentera plus aucune trace

[1] Grég. Naz. Disc. sur la Nais. de Jésus-Christ. — [2] Jean, III, 5.

« du mal et du péché ». Ainsi parlait, et avec raison, saint Basile, quand il voulait préciser rigoureusement ce que nous devons penser de ce mal qui est entré dans le monde par Adam et qui est passé dans tous les hommes. Avant tout, dès lors, le péché doit nous apparaître comme une chose accidentelle à la nature humaine. En effet, telle n'était point la nature humaine dans sa formation primitive ; et quant au péché, il a pour cause, non point une substance, mais uniquement la volonté humaine, soit la volonté de la femme qui s'est laissée séduire par le serpent, soit la volonté de l'homme qui ne consentit au péché que sur les instances de sa femme déjà séduite. Toutefois, quand saint Basile proclame qu'il est facile de séparer le mal de la volonté ou de la substance, cette facilité vient, non pas de la volonté humaine, mais de la miséricorde de Dieu. Du reste, quelle que fût cette facilité, il suffisait de la constater pour confondre les Manichéens, quand ils enseignent qu'il est impossible à la nature du mal de se changer en bien. Voilà pourquoi saint Basile ne dit pas de la volonté humaine, en tant qu'on l'envisagerait comme une substance ou une nature, qu'elle peut facilement se séparer du mal ; il dit simplement qu'elle peut en être facilement séparée ; et par ce langage si sagement mesuré, il réfutait les Manichéens ses adversaires, et ne donnait à l'orgueil humain aucun motif de s'élever contre la grâce. Nous parlant du Tout-Puissant, l'Evangile nous enseigne qu'il peut facilement ce qui est absolument impossible aux hommes [1] ; aussi n'appartient-il qu'à lui seul, par l'abondance de ses grâces, de détruire le mal qui survient en nous, soit par la volonté du premier homme, soit par notre propre volonté, de telle sorte que, selon les paroles mêmes que vous citez de saint Basile, la substance soumise à la volonté puisse recouvrer une innocence parfaite, sans conserver aucune trace ou aucun vestige du péché. Ce prodige aura son accomplissement, telle est du moins l'espérance des fidèles, et cette espérance ne sera point confondue. Quand sera-t-elle réalisée ? La foi catholique nous l'apprend sur-le-champ et sans hésiter, et c'est alors que nous dirons à la mort notre cruelle ennemie : « Où est ta vic-« toire, où est ton aiguillon [2] ? »

17. Vous citez également ces paroles de saint Basile : « Si la chasteté est une vertu, « et que le corps soit substantiellement mau-« vais, il est impossible de trouver un corps « chaste, car un corps d'iniquité ne devien-« drait jamais un corps de vertu. Or, quand « le corps est sanctifié, il devient un corps de « vertu, de telle sorte que la vertu est en « communion avec le corps, et le corps avec « la vertu par laquelle il devient le temple de « Dieu. Par conséquent, si tout corps était « substantiellement fornicateur, il serait im-« possible d'y trouver la chasteté, et nous « pourrions voir un mal substantiel dans la « nature même des corps. Au contraire, si « nous admettons avec la foi catholique, que « les corps peuvent arriver à un tel degré de « mérite, d'honneur et de pureté, qu'ils de-« viennent le temple de Dieu, le tabernacle « du Fils, et la demeure du Père et du Fils, « la doctrine Manichéenne n'est-elle point, « par le fait, convaincue de crime et de « folie ? » Se peut-il rien de plus vrai et de plus conforme à la foi catholique ? Saint Basile, en effet, se proposait de réfuter les Manichéens qui pensent et affirment que les corps ont été formés par cette nation des ténèbres, nature essentiellement mauvaise et coéternelle à Dieu, et qu'ils sont dès lors immuablement mauvais. Par là même il confirmait la croyance de tous ceux qui, dociles aux enseignements de la foi chrétienne, professent qu'ici-bas notre corps est corruptible, et un fardeau pour notre âme [1] ; que ce n'est pas dans de telles conditions qu'il fut créé primitivement et placé dans le paradis terrestre ; que loin de rester tel pour toujours, il deviendra incorruptible et immortel, et alors il sera réellement le temple de Dieu, orné de la pureté conjugale viduelle ou virginale. Pour le moment la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair [2], car l'esprit ne veut pas que le corps fasse de ses propres membres des armes d'iniquité [3].

18. Quant à la question qui nous occupe en ce moment, écoutez dans quels termes explicites ce même saint Basile formule sa pensée sur le péché du premier homme, devenant pour nous le péché originel. Je pourrais vous citer la traduction, mais afin de préciser davantage, je préfère recourir au texte grec et vous le traduire moi-même mot à mot. Dans son sermon sur le jeûne, saint Basile s'exprime

[1] Matt. XIX, 26. — [2] I Cor. XV, 55.

[1] Sag. IX, 15. — [2] Gal. V, 17. — [3] Rom. VI, 13.

en ces termes : « Le jeûne a été établi par « une loi dans le paradis terrestre. En effet, « voici le premier commandement imposé à « Adam : Vous ne mangerez pas du fruit de « l'arbre de la science du bien et du mal [1]. « Vous ne mangerez pas ; n'est-ce point là le « jeûne, et ce jeûne n'est-il pas la première « constitution légale ? Si la première femme « s'était privée du fruit défendu, nous n'au- « rions pas besoin de ce jeûne actuel. Car ceux « qui ont besoin de médecin, ce sont les ma- « lades, et non pas ceux qui se portent bien [2]. « Le péché nous a rendus malades, guéris- « sons-nous par la pénitence. Or, la pénitence « sans le jeûne est une pénitence inutile. La « terre maudite produira des ronces et des « épines [3]. Vous êtes appelé à la douleur, et « non pas aux délices ». Un peu plus loin il continue : « Parce que nous n'avons pas « jeûné, nous avons été chassés du paradis. « Jeûnons donc afin que nous puissions y « rentrer [4] ». Si vous aviez lu ces paroles et autres semblables de saint Basile, ou si après les avoir lues vous les aviez sérieuse- ment méditées, jamais vous n'auriez cité dans vos livres, et je ne sais dans quel esprit, des passages empruntés à saint Basile, qui n'ont aucun rapport avec la question qui nous occupe, et qui ne sont propres qu'à obscurcir les questions les plus claires dans l'esprit des ignorants. Ne vient-il pas de vous être dit que nous n'aurions pas besoin du jeûne ac- tuel, si l'homme n'avait pas transgressé la loi du jeûne dans le jardin de délices ? et vous osez encore nier la transmission origi- nelle du péché du premier homme à toute sa postérité ! Le saint docteur ajoutait : « Ceux « qui se portent bien n'ont pas besoin de mé- « decin », et vous soutenez que le péché de nos premiers parents ne nous a pas fait perdre la santé dans laquelle nous avions été créés ! Vous entendez qu'on nous applique la sen- tence formulée contre le premier homme pé- cheur : « La terre produira pour vous des « ronces et des épines », et vous soutenez que nous sommes innocents du péché, quand vous voyez que nous portons le poids de la con- damnation du péché ! On vous dit que nous de- vons rentrer dans le paradis d'où nous sommes sortis, et vous affirmez que nous sommes ab- solument étrangers au péché de ceux qui étaient seuls dans le paradis terrestre, et dans lesquels nous étions moralement !

19. Que dirai-je de plus ? La croyance de l'Eglise orientale vous est-elle suffisamment révélée par l'enseignement de ces deux hommes d'une sainteté si éclatante, et aux- quels la renommée a donné le nom de frères ? Dites que vous n'êtes point satisfait. Je puis vous citer le témoignage de quatorze autres évêques orientaux, Euloge, Jean, Ammonia- nus, Porphyrius, Eutonius, Porphyrius, Fidus, Zoninus, Zoboennus, Nymphidius, Chromatius, Jovinus, Eleuthère, et Clématius. Puisque nous les trouvons siégeant dans le même tribunal, nous pouvons les invoquer comme juges, car ce sont eux qui jugèrent Pélage dans ce concile de Palestine où Pélage ne trouva aucun accusateur, réussit à se faire passer pour catholique, et comme tel fut dé- claré absous. Or, s'il n'avait pas hautement condamné en leur présence tous ceux qui soutiennent que « le péché d'Adam n'a nui « qu'à son auteur, et non pas au genre hu- « main ; que les enfants à leur naissance sont « absolument dans le même état qu'Adam « avant son péché ; que les enfants morts sans « baptême possèdent la vie éternelle », il est certain que ses juges l'auraient solennelle- ment condamné. A quoi donc peut-il vous servir, dans votre état de perplexité, d'en- tasser anses et crochets pour enchevêtrer les choses les plus simples, et obscurcir les faits les plus clairs ? N'est-il pas évident que les dépositions de Pélage ont pu être interpré- tées par les juges dans le sens de la foi catho- lique, aux yeux de laquelle les exorcismes et le souffle mystérieux déposé sur le front des enfants, ont pour effet de les arracher à la puissance des ténèbres ? Est-ce en ce sens que vous rapportez ces mêmes dépositions, ou plutôt que vous les composez ? Et cependant vous avez pu dire : « Le péché d'Adam a nui « au genre humain, non pas par la transmis- « sion, mais l'imitation ; d'un autre côté, les « enfants à leur naissance ne sont pas dans le « même état qu'Adam avant son péché, car « Adam pouvait accomplir la loi, et ces en- « fants ne le peuvent pas ». Et c'est par de telles plaisanteries que Pélage se flatte d'avoir trompé ses juges, que vous l'applaudissez des deux mains et que vous vous riez de ces évêques qui se sont laissé duper par lui ? Et ces paroles : « Les enfants, même ceux

[1] Gen. II, 17. — [2] Matt. IX, 12. — [3] Gen. III, 17, 18. — [4] Sermon I.

« qui sont morts sans baptême, possèdent « la vie éternelle », quelle que soit votre habileté, pouvez-vous donner le change sur leur signification naturelle, ou en couvrir la nudité avec des feuilles de figuier? Pélage, en présence de juges catholiques, pouvait-il ne pas condamner ceux qui tiennent un semblable langage? Sa propre doctrine, il la condamna devant les hommes pour ne pas être condamné par les hommes. Si cette doctrine n'est pas la vôtre, vous êtes d'accord avec nous. Mais puisque vous n'êtes pas d'accord avec nous, nécessairement vous partagez cette doctrine. Par conséquent, vous êtes condamnés par les juges orientaux, dont la sentence fit trembler Pélage, à tel point qu'il condamna lui-même ceux qui émettent de semblables propositions, sans remarquer que cette condamnation retombait directement sur lui, puisqu'il croyait de cœur ce qu'il condamnait de bouche. En effet, ses propres lettres nous attestent qu'il est anathématisé par ses propres paroles. Mais, en ce moment, ce n'est point à Pélage que je m'adresse; c'est à vous seul, et je vous demande ce que vous avez à répondre? Nous avons devant nous tous ces juges orientaux; nous pouvons lire les actes ecclésiastiques dressés par eux. Nous lisons que Pélage fut accusé d'avoir dit que « les enfants non baptisés possèdent la vie « éternelle ». Nous lisons que Pélage condamna tous ceux qui tiennent un semblable langage, et ce fut pour lui le seul moyen d'échapper à l'anathème qui le menaçait. Maintenant qu'avez-vous à répondre? Les enfants qui meurent sans baptême posséderont-ils, oui ou non, la vie éternelle? Si vous répondez affirmativement, les paroles mêmes de Pélage vous condamneront, et vous serez également condamné par les juges dont il a craint la condamnation. Si vous répondez négativement, veuillez me dire pour quelle raison l'innocente image de Dieu sera punie par la privation de la vie, si par le fait seul de sa conception elle ne contracte la souillure d'aucun péché. Et si elle contracte cette souillure, pourquoi flétrir du nom de Manichéens ceux qui croient à cette souillure originelle, et qui auraient condamné Pélage s'il n'avait pas simulé la même croyance?

20. Voilà donc que vous avez en présence les évêques, non-seulement de l'Occident, mais encore de l'Orient. Ces derniers semblaient nous faire défaut, et voici que nous en citons un grand nombre. Tous, d'une voix unanime, croient que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi le péché est entré dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché [1]; quant au mode lui-même, tous le font consister dans le fait même de la naissance. De tous ceux qui tiennent ce langage, direz-vous que ce sont des Manichéens? Alors contemplez cette multitude d'évêques, rougissez pour eux, ayez pitié d'eux, ou plutôt ayez pitié de vous-même, si vous voulez échapper au courroux de celui qui les inspire et les dirige. Et si vous ne dites pas de ces évêques que ce sont des Manichéens, comment pouvez-vous le dire de moi-même? Si vous m'accusez de ce crime, c'est parce que, relativement au péché du premier homme, dont la souillure nous est transmise par le fait même de notre naissance charnelle, et ne peut nous être remise que par notre naissance spirituelle, je crois ce qu'ils croient, j'approuve ce qu'ils approuvent, j'enseigne ce qu'ils enseignent, je prêche ce qu'ils prêchent. Cédez à leur autorité, et vous cesserez de me frapper; acquiescez à leur doctrine, et je ne troublerai plus votre repos. Enfin, si, malgré leur puissante médiation, vous refusez de vous réconcilier avec moi, du moins je vous prie de ne pas vous rendre leur ennemi à cause de moi. Mais comment ne pas le devenir, si vous persévérez dans vos erreurs? Quittez ces erreurs, et les rangs de ces évêques vous seront ouverts. Quelle tyrannie n'exercent pas sur vous Pélage et Célestius, si, pour leur rester fidèle, vous consentez, non-seulement à quitter, mais à flétrir du titre de Manichéens ces nombreux et illustres docteurs et défenseurs de la foi catholique qui ont brillé et brillent encore sur toutes les parties de l'univers, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, qui ont vécu dans les temps anciens ou qui vivent encore de nos jours? Je serais étonné que vous osiez proférer de bouche tout ce que peut vous inspirer la dépravation de votre erreur. Mais je m'étonnerais surtout que sur le visage de l'homme il y eût une telle distance entre son front et sa langue, que son front ne pût en ce point réprimer sa langue.

21. Je sais ce que vous murmurez en se-

[1] Rom. v, 12.

cret. Dites-le tout haut, je vous prie, nous vous écoutons. A la fin de l'ouvrage que je réfute, c'est-à-dire dans la dernière partie du quatrième livre, vous vous écriez : « Saint « Jean de Constantinople nie la présence du « péché originel dans les enfants. En effet, « dans une homélie qu'il adresse aux fidèles « baptisés, il leur dit : Béni soit Dieu qui seul « a opéré des prodiges, a créé toutes choses, « et change toutes choses. Ceux qui naguère « étaient retenus captifs, goûtent maintenant « le calme de la liberté ; ceux qui erraient « tristement dans l'erreur, sont aujourd'hui « citoyens de l'Eglise ; ceux qui étaient plon- « gés dans la confusion du péché, possèdent « aujourd'hui l'héritage de la justice. Non- « seulement ils sont libres, mais ils sont « saints ; non-seulement saints, mais justes ; « non-seulement justes, mais enfants de Dieu ; « non-seulement ses enfants, mais ses héri- « tiers ; non-seulement ses héritiers, mais les « frères de Jésus-Christ ; non-seulement ses « frères, mais ses cohéritiers ; non-seulement « ses cohéritiers, mais ses membres ; non- « seulement ses membres, mais ses temples ; « non-seulement les temples, mais les organes « du Saint-Esprit. Vous voyez quelles largesses « nous recevons par le baptême ; et pourtant « il en est qui pensent que la grâce céleste « consiste uniquement dans la rémission des « péchés : et nous venons de lui trouver dix « effets principaux. Telle est aussi la raison « pour laquelle nous baptisons les enfants ; « sans doute, ils ne sont pas souillés par le « péché, mais nous voulons ajouter en eux la « sainteté, la justice, l'adoption, l'héritage, la « fraternité de Jésus-Christ ; nous voulons « qu'ils deviennent ses membres [1] ».

22. En citant ces paroles de saint Jean de Constantinople, auriez-vous pour but de le mettre en contradiction avec ses collègues, de le séparer de leur communion, de le poser comme leur adversaire ? A Dieu ne plaise que ce grand homme devienne jamais l'objet d'une semblable accusation ! A Dieu ne plaise que l'évêque de Constantinople, sur l'importante question du baptême des enfants et de leur salut par Jésus-Christ, se soit mis en opposition avec ses nombreux et illustres collègues : le pape Innocent, Cyprien de Carthage, Basile de Cappadoce, Grégoire de Nazianze, Hilaire des Gaules, Ambroise de Milan ! Il est tels et tels points en particulier sur lesquels les plus illustres défenseurs de la règle catholique peuvent se trouver en désaccord et se trouver plus ou moins dans la vérité, sans pour cela que la foi soit aucunement compromise. Mais, quant à la vérité qui nous occupe, elle appartient directement aux fondements mêmes de la foi. Quiconque veut porter atteinte à ces paroles : « La « mort est venue par un homme, la résur- « rection des morts doit venir aussi par « un homme. Et comme tous meurent en « Adam, tous revivront en Jésus-Christ [2] », n'aspire à rien moins qu'à détruire la foi en Jésus-Christ. Il est absolument certain que Jésus-Christ est le Sauveur des enfants ; que s'ils ne sont pas rachetés par lui ils périront, car ce n'est que dans sa chair et son sang qu'ils peuvent avoir la vie. C'est là ce qu'a pensé saint Jean de Constantinople, ce qu'il a cru, ce qu'il a appris, ce qu'il a enseigné. Mais voici que vous interprétez ses paroles dans le sens de votre erreur. Il a dit que les enfants n'avaient point de péchés, c'est-à-dire de péchés propres et personnels. Et c'est à ce point de vue que nous les appelons innocents, selon cette parole de saint Paul, qui déclare que ceux qui ne sont pas encore nés n'ont encore fait ni bien ni mal [3] ; mais non pas selon cette autre parole du même Apôtre, qui affirme d'une manière absolue que « plusieurs sont « devenus pécheurs par la désobéissance d'un « seul [4] ». N'est-ce pas cette même pensée de saint Jean, que saint Cyprien formulait en ces termes : « L'enfant qui vient de naître n'a pas « encore péché, et les fautes qui lui sont remi- « ses ne sont pas des fautes personnelles, mais « des fautes d'autrui [5] ? » Comparant donc ces enfants aux adultes pour qui le baptême efface même les péchés personnels, il a pu dire de ces enfants qu'ils n'ont pas de péché, ce que vous avez tort de traduire en ces termes : « Ils « ne sont souillés d'aucun péché », surtout que vous désignez clairement qu'il s'agit là du péché originel lui-même. Faut-il attribuer cette méprise au traducteur, et non pas à vous ? J'y consens, et cependant d'autres exemplaires portent : Quoique ces enfants ne soient pas souillés de péchés ; péchés au pluriel et non pas au singulier. Devrais-je beaucoup m'étonner que l'un ou l'autre de vos

[1] Homélie aux Néophytes.

[2] I Cor. xv, 21, 22. — [3] Rom. ix, 11. — [4] Id. v, 19. — [5] Lettre lxiv, à Fidus.

sectaires ait adopté de préférence le singulier, afin de mieux indiquer qu'il s'agissait du seul péché qui a fait dire à l'Apôtre : « Car « nous avons été condamnés par le jugement « de Dieu pour un seul péché; tandis que nous « sommes justifiés par la grâce après plusieurs « péchés [1] ? » Il est clair que ce seul péché dont il s'agit ici, c'est le péché originel, dont certains hérétiques nient absolument l'existence dans les enfants, tandis que l'évêque de Constantinople ne leur refuse que les péchés personnels ; voilà pourquoi il se serait servi du singulier plutôt que du pluriel, tandis que vos adeptes ont préféré traduire par le singulier, afin de rappeler immédiatement à la pensée l'idée du péché du premier homme. Mais il n'entre pas dans notre plan de discuter de simples soupçons, et nous regardons ce texte comme vicié, soit par erreur de la part de l'écrivain, soit par le fait du traducteur. Or, j'ai sous les yeux le texte grec de saint Jean que l'on traduirait littéralement : « Voilà pour- « quoi nous baptisons les enfants, quoiqu'ils « n'aient pas de péchés ». Ce saint évêque n'a donc pas dit des enfants qu'ils ne sont souillés d'aucun péché ; seulement qu'ils n'ont pas de péchés, c'est-à-dire de péchés personnels. Entendue dans ce sens, cette phrase ne donne plus lieu à aucune difficulté. Mais, direz-vous, pourquoi ne s'est-il donc pas servi de ces mots : Péchés personnels ? Je réponds : C'est parce que, discutant dans l'Eglise catholique, sa pensée ne pouvait être interprétée que dans son sens véritable ; personne du reste ne le questionnait dans un sens contraire, et il pouvait parler en toute sécurité, puisqu'on n'avait vu surgir encore aucun ennemi sur ce point.

23. Maintenant voulez-vous l'entendre formulant clairement sa croyance sur cet article? Je n'hésite pas à joindre son nom à tous ceux que j'ai déjà cités. Et vous allez comprendre que je suis en droit d'invoquer, comme témoin en ma faveur, et comme juge de notre débat, celui que vous regardez comme votre avocat. Paraissez, saint évêque, paraissez, prenez place avec vos frères, car jamais aucune raison, aucune épreuve ne vous a détaché de leur brillante couronne. Nous avons surtout besoin de connaître votre opinion, car voici que ce jeune insensé croit avoir trouvé dans vos écrits des témoignages, à ses yeux suffisants, pour réduire à néant ceux de vos nombreux et illustres collègues. Alors même que vous lui auriez fourni ce témoignage ; alors même qu'il serait évident que vous partagiez son opinion, laissez moi vous le dire sans vouloir vous blesser, jamais nous n'hésiterions à donner sur vous la préférence à vos collègues dans une matière dont la solution n'a jamais varié au tribunal de la foi chrétienne et de l'Eglise catholique. Mais cette crainte est une chimère, car le rang distingué que vous tenez dans l'Eglise est pour nous une preuve infaillible que sur ce point en particulier vous avez toujours pensé comme vos frères. Parlez donc et couvrez de honte ce jeune homme qui cherche à m'avilir ; pardonnez-moi cependant, car lorsque je lui aurai prouvé votre véritable croyance, il cherchera sans aucun doute à vous avilir vous-même. Il soutient que c'est faire preuve de manichéisme, de croire que les enfants ont besoin d'être délivrés par Jésus-Christ de la condamnation qui pèse sur eux par suite du péché du premier homme. Quand il saura que cette croyance est la vôtre, ou bien il renoncera au pélagianisme, ou bien il vous accusera de n'être qu'un manichéen. Mais pourvu que nous puissions lui rendre un véritable service, n'ayons aucun souci du faux opprobre dont il pourrait nous couvrir.

24. Ecoutez donc, Julien, le langage éminemment catholique de l'évêque de Constantinople. Dans sa lettre à Olympiade, nous lisons : « Quand Adam pécha, son crime fut « grand, le genre humain tout entier fut en- « veloppé dans une condamnation générale, « et il dut l'expier dans la douleur et les « larmes ». Parlant de la résurrection de Lazare, le même docteur disait : « Jésus- « Christ pleurait, se demandant comment « notre pauvre mortalité avait pu tomber « assez profondément pour renoncer aux « choses du ciel et s'attacher à celles d'ici- « bas. Jésus-Christ pleurait en voyant que le « démon avait rendu mortels des hommes « qui auraient pu être immortels [1] ». Pouvait-on s'exprimer plus clairement? Et vous, qu'allez-vous répondre? Si Adam par son péché a attiré une condamnation générale sur le genre humain tout entier, l'enfant en naissant peut-il ne pas être condamné? Et qui donc le délivrera de cette condamnation, si

[1] Rom. v, 16.

[1] Homélie sur la Résurrection de Lazare.

ce n'est Jésus-Christ? Si même dans la personne de Lazare il est dit de notre mortalité qu'elle a perdu les choses du ciel pour aimer les choses inférieures, quel mortel oserait dire qu'il n'appartient ni à cette faute ni à cette chute qui a fait déchoir le premier homme de cette vie éternelle qu'il aurait possédée s'il n'avait point péché? Si le démon a rendu mortels ceux qui auraient pu être immortels, comment se fait-il que les enfants meurent, s'ils restent absolument étrangers à la souillure du premier homme? Enfin, si même les enfants sont arrachés à l'empire de la mort, n'est-ce pas par Celui en qui tous seront vivifiés?

25. Dans un autre de ses sermons l'évêque de Constantinople demande pourquoi les bêtes sauvages s'attaquent à l'homme, et quelquefois le tuent, malgré la sentence dans laquelle le Seigneur déclare formellement qu'il les soumet à l'homme, afin qu'il ait sur elles un empire souverain [1]. Il répond aussitôt qu'avant le péché tous les animaux étaient soumis à l'homme, et si maintenant ils nuisent à l'homme, c'est en punition du premier péché. Le saint docteur se livre sur ce sujet à de longs développements que je ne saurais reproduire ici; cependant, j'en citerai quelques passages. « Les bêtes sauvages », dit-il, « nous frappent de frayeur et de crainte; « j'en conviens. Nous avons perdu notre em« pire sur elles; j'en conviens également. « Mais cela ne prouve pas que la loi de Dieu « soit menteuse; car il n'en était point ainsi « dès le commencement; alors l'homme était « le maître des animaux, ils le craignaient, « tremblaient devant lui et lui obéissaient. « Mais parce que nous ne sommes pas restés « fidèles à Dieu, nous avons été dépouillés de « nos honneurs primitifs. En voulons-nous la « preuve? Le Seigneur réunit les animaux « en sa présence, afin qu'il vît comment il « devait les nommer, et Adam ne fut saisi « d'aucune crainte et ne recula pas ». Un peu plus loin le saint évêque ajoute : « Cela seul « nous prouve que, dans le principe, les « animaux n'inspiraient aucune crainte à « l'homme; mais nous en avons une seconde « preuve bien plus frappante encore dans la « conversation engagée par la femme avec le « serpent. Si les hommes avaient tremblé à la « vue des animaux, la femme serait-elle res« tée en présence du serpent? Bien loin de « recevoir ses conseils, et d'entretenir avec « lui une longue et tranquille conversation, « elle eût été promptement saisie d'effroi et « aurait pris la fuite; mais non; elle discute « et n'éprouve aucune crainte. Cette frayeur « que nous éprouvons n'était donc point en« core connue; mais depuis que le péché est « entré dans le monde, nous sommes dé« pouillés des honneurs dont nous jouis« sions ». Le saint docteur continue : « Tant « que l'homme resta fidèle à Dieu, il inspira « de la terreur aux animaux; mais parce « qu'il a désobéi à Dieu, il tremble mainte« nant devant le dernier de ses compagnons « d'infortune. S'il n'en est pas ainsi », dit-il, « prouvez-moi que, avant le péché, les ani« maux faisaient également trembler les « hommes; vous ne le pourrez jamais. Et « maintenant si la crainte a succédé au péché, « c'est encore par un effet de la bienveillance « du Créateur. Car si, après avoir détruit et « violé le précepte qui lui avait été solen« nellement imposé, l'homme avait conservé « intacts les honneurs dont Dieu l'avait « comblé, il lui eût été bien difficile de res« susciter [1] ». Il est évident que par cette discussion saint Jean prouve que le péché, entré dans le monde par un seul homme, est devenu un péché commun à tous les hommes, puisque tous ont horreur des bêtes sauvages. Celles-ci n'épargnent pas davantage les enfants, qui cependant, selon le principe posé plus haut, devraient n'avoir rien à craindre des animaux, s'ils étaient absolument étrangers à toute transmission du péché originel.

26. Dites, Julien, dites sans hésiter qu'il ne peut être qu'un Manichéen, celui qui fait une telle injure à la nature dont vous soutenez l'innocence, celui qui affirme la transmission originelle de la condamnation primitive. Ou plutôt, s'il est encore quelque chance de vous guérir, réprimez les élans de votre esprit dévoyé, corrigez-vous et comprenez enfin dans quel sens l'évêque de Constantinople a pu dire que les enfants n'ont pas de péchés. Tout ce qu'il a voulu dire, c'est que ces enfants n'ont pas encore commis de péchés personnels, ce qui n'empêche pas qu'ils soient réellement souillés de la faute de nos premiers parents. Vous auriez pu vous convaincre que telle est réellement sa pensée, si vous aviez

[1] Gen. I, 28.

S. Chrys. Homélie IX sur la Genèse.

pris la peine de lire l'homélie tout entière ; et si vous l'avez lue, je ne comprends plus que cette vérité ait pu vous échapper ; et si elle ne vous a pas échappé, je m'étonne qu'elle ne vous ait pas corrigé, à moins cependant que cet évêque ne soit d'aucune autorité. Si vous avez lu cette homélie, si vous avez compris et médité le passage que je vous ai cité, et si néanmoins vous avez cru devoir persévérer dans votre opinion, pourquoi donc avez-vous pris la peine d'insérer quelques-unes de ses paroles dans votre ouvrage? Etait-ce pour nous inviter à lire l'homélie tout entière, afin de mieux saisir et de mieux remarquer les embûches que vous vouliez nous dresser ? En effet, quoi de plus clair que ces paroles : « Jésus-Christ est venu et nous a « trouvés liés par les obligations paternelles, « écrites et signées par Adam. C'est de lui que « nous viennent ces obligations, mais elles « ont encore été accrues par nos propres « péchés [1] ».

Voyez-vous avec quel soin cet évêque, si instruit de la foi catholique, distingue l'obligation paternelle, qui est devenue pour nous héréditaire, de ces dettes que nous contractons par nos péchés personnels? Voyez-vous ce que le baptême efface dans les enfants qui n'ont pas encore contracté de dettes personnelles, ce qui ne les empêchait pas d'être liés par le contrat paternel ? En traduisant mot à mot le texte précité, nous comprendrons mieux encore la pensée du saint docteur : « Jésus-Christ est venu une fois, et il a trouvé « notre chirographe paternel écrit par Adam. « C'est Adam qui a posé le principe de la dette, « mais nous l'avons accrue par nos péchés « subséquents ». Il ne se serait pas contenté de dire « le chirographe paternel », sans ajouter qu'il est « nôtre ». C'était pour nous faire comprendre qu'avant même d'avoir augmenté notre dette par nos péchés subséquents, nous avions déjà contracté celle de ce chirographe paternel.

27. Lisez également le commentaire qu'il nous donne de ces paroles de l'Apôtre : « Le « péché est entré dans le monde par un seul « homme ». C'est l'exposé aussi clair que possible de la vérité catholique. Comme il serait trop long de vous citer ce passage tout entier, il me suffira de quelques extraits. « Il « est certain », dit-il, « que le péché qui a « tant souillé, ce n'est point le péché qui ré- « sulte de la transgression de la loi, mais « celui-là même qu'Adam a commis par sa « désobéissance. La mort a régné depuis Adam « jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'ont « pas péché. Comment donc la mort a-t-elle « régné », demande le saint évêque ? « Dans « la ressemblance de la transgression d'A- « dam, qui est la forme de l'Adam futur. « Voilà pourquoi nous disons qu'Adam est la « forme de Jésus-Christ. Mais, dira-t-on, com- « ment donc est-il la forme ? Je réponds : De « même que, en mangeant le fruit défendu, « il est devenu une cause de mort pour tous « les enfants qui naissent de lui, quoique en « réalité ils n'aient pas mangé eux-mêmes le « fruit défendu ; de même, pour ceux qui « sont de lui, quoiqu'ils n'aient accompli au- « cune justice, Jésus-Christ s'est fait l'auteur « de la justice qu'il nous a conférée à tous « par la croix ». Le saint docteur continue : « Quand le juif vous demandera comment le « monde a été sauvé par la vertu de Jésus- « Christ seul, vous pourrez lui répondre : De « la même manière que le monde a été con- « damné par la seule désobéissance d'Adam. « Non pas sans doute que je prétende établir « une égalité parfaite entre la grâce et le pé- « ché, entre la mort et la vie, entre Dieu et « le démon. Mais il n'en est pas de la grâce « comme du péché. Car si par le péché d'un « seul plusieurs sont morts, la miséricorde et « le don de Dieu se sont répandus beaucoup « plus abondamment sur plusieurs, par la « grâce d'un seul homme, qui est Jésus- « Christ. Voici la pensée de l'Apôtre : Si le pé- « ché, et le péché d'un seul homme, a eu un « si grand pouvoir, combien plus grand sera « le pouvoir de la grâce, de la grâce de Dieu, « non-seulement de la grâce du Père, mais « aussi de la grâce du Fils. Et en effet, cette « prééminence de la grâce sur le péché pa- « raît beaucoup plus rationnelle. Car la raison « n'approuve que difficilement que l'un soit « condamné pour l'autre ; mais que l'un soit « sauvé en considération d'un autre, la con- « venance et la raison ne sauraient qu'y ap- « plaudir. Si donc le mode de condamna- « tion a été employé, à plus forte raison le « mode de salut le sera-t-il. Nous avons été « condamnés par le jugement de Dieu pour le « péché d'un seul homme, tandis que nous « sommes justifiés par la grâce après plu-

[1] S. Chrys. Homélie aux Néophytes.

« sieurs péchés [1]. C'est toujours la même pen-
« sée sous une autre forme », continue le saint évêque; « c'est-à-dire que, si le péché a pu
« nous attirer la mort et la condamnation, la
« grâce peut détruire, non-seulement ce seul
« péché, mais encore tous les autres péchés
« qui l'ont suivi. Voilà pourquoi, voulant
« nous montrer que la grâce nous a procuré
« des biens infinis, et a détruit, non-seule-
« ment le péché originel, mais encore les
« autres péchés subséquents, l'Apôtre ajoute :
« Nous sommes justifiés par la grâce après
« plusieurs péchés. L'Apôtre avait dit que, si
« le péché a tué tous les hommes, à plus
« forte raison la grâce pouvait-elle les sauver
« tous. Puis il nous montre aussitôt que la
« grâce a tué, non-seulement le premier pé-
« ché, mais encore tous les autres péchés qui
« l'ont suivi, et que non-seulement ces péchés
« ont été tués, mais que la justice nous a été
« conférée. Non-seulement Jésus-Christ nous
« a rendu ce qu'Adam nous avait fait perdre,
« mais il nous a donné bien davantage en-
« core ». Enfin, parlant du baptême, le saint évêque cite d'abord ces paroles de l'Apôtre :
« Ignorez-vous, mes frères, que nous tous
« qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous
« avons été baptisés dans sa mort? Car nous
« avons été ensevelis avec lui par le baptême
« pour mourir au péché. Que veulent donc
« dire ces mots : Nous avons été baptisés dans
« sa mort ? Ils signifient que nous devons
« mourir comme lui ; car la croix est un bap-
« tême. Ce que la croix et le tombeau ont
« été pour Jésus-Christ, le baptême l'est pour
« nous, quoique sous d'autres rapports. En
« effet, c'est dans sa chair que Jésus-Christ est
« mort et a été enseveli, tandis que c'est au
« péché que nous devons mourir et être ense-
« velis. Voilà pourquoi l'Apôtre ne dit pas :
« Nous avons été entés en lui dans sa mort ;
« mais : Par la ressemblance de sa mort [2].
« Ainsi donc, des deux côtés nous trouvons la
« mort ; mais pour Jésus-Christ, c'est la mort
« de la chair ; et pour nous, c'est la mort au
« péché. Ce que nous devons demander, c'est
« que la nôtre soit aussi réelle que la
« sienne [3] ».

28. Vous ne douterez plus, je pense, que saint Jean de Constantinople soit d'autant moins attaché à votre erreur qu'il est plus éloquemment l'interprète de la doctrine catholique. Dans cette discussion qui l'amène à commenter soit ce passage, où l'Apôtre établit la question qui nous occupe sur son fondement nécessaire : « Le péché est entré dans
« le monde par un seul homme », soit d'autres principes qui en sont la conséquence immédiate, trouvez-vous une seule de ses paroles de laquelle vous puissiez conclure, de près ou de loin, que ce péché est entré dans le monde par l'imitation, et non point par la naissance charnelle? N'affirme-t-il pas que tout est souillé par ce péché d'origine? Et ce péché, comment pouvait-il mieux le distinguer de tous les autres péchés qui ont été commis plus tard par une coupable imitation du péché d'origine? Enfin, soit le péché d'origine, soit les péchés ultérieurs, n'enseigne-t-il pas clairement qu'ils sont tous effacés par la grâce de Jésus-Christ? Citant ces autres paroles de l'Apôtre : « Nous tous
« qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous
« avons été baptisés dans sa mort », ne les invoque-t-il pas pour prouver que tout homme qui est baptisé est réellement mort au péché, comme Jésus-Christ est mort par la chair? Car être baptisé dans la mort de Jésus-Christ n'est rien autre chose que mourir au péché. Or, à quel péché l'enfant peut-il mourir, s'il n'a pas contracté le péché originel? Ou bien, dira-t-on que les enfants ne sont pas baptisés dans la mort de Jésus-Christ? Pourtant l'Apôtre a dit, sans aucune restriction possible :
« Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-
« Christ, nous avons été baptisés dans sa
« mort ». Ou bien encore, direz-vous que ces enfants, quand ils sont baptisés du baptême chrétien, ne sont pas baptisés en Jésus-Christ? Ce subterfuge me prouverait mieux encore que le saint évêque de Constantinople vous écrase, quand il affirme que le baptême est pour les fidèles ce que la croix et le sépulcre ont été pour Jésus-Christ, c'est-à-dire que les fidèles meurent au péché comme Jésus-Christ est mort dans la chair. Et c'est à un tel homme, c'est à un défenseur aussi déclaré de la foi chrétienne et du dogme catholique que vous avez voulu prêter votre erreur en lui faisant dire : « Les enfants ne sont pas souillés
« du péché du premier homme » ; quand il s'est contenté de dire : « Les enfants n'ont
« pas de péchés », c'est-à-dire de péchés personnels, comme le prouvent les passages

[1] Rom. v, 12-16. — [2] Rom. vi, 3-5. — [3] Homélie x sur l'Epître aux Romains.

les plus explicites empruntés à ses œuvres.

29. A quoi vous a-t-il donc servi d'invoquer en votre faveur le témoignage de saint Jean de Constantinople? Ne voyiez-vous pas que, pour un seul mot dont le sens ne pouvait vous être favorable qu'en le dénaturant au prix de toutes les ruses possibles, vous alliez soulever contre vous une multitude de passages du même auteur, sous le poids desquels vous succomberiez infailliblement? Quelle n'a pas été votre imprudence et votre témérité! Dans telle homélie, vous trouvez un mot dont le sens vous trompe, parce que vous l'interprétez au point de vue de votre erreur, et vous ne trouvez pas ces passages dans lesquels saint Jean de Constantinople prouve jusqu'à la dernière évidence que tous les hommes, avant de commettre aucune faute personnelle, sont déjà condamnés par le péché de leur premier père! Après avoir cité les paroles qui vous paraissaient si concluantes en votre faveur, vous ajoutez : « Telle est la saine et « véritable doctrine, fondée tout à la fois « sur la raison, sur l'autorité des saintes « Ecritures et sur l'enseignement des doc- « teurs, quoique le témoignage de ces doc- « teurs n'ajoute rien à l'autorité de la vérité, « et qu'ils tirent eux-mêmes toute leur gloire « de leur union avec la vérité. Devant un tel « accord d'autorités, que toute conspiration « de la part des dissidents disparaisse à « jamais ». Un tel langage de votre part ne prouve qu'une chose, c'est l'ignorance incroyable que vous affectez pour la doctrine et l'enseignement des docteurs catholiques; ou bien, si vous connaissez cette doctrine et cet enseignement, je ne sais plus que penser de la ruse inqualifiable avec laquelle vous essayez de tromper les ignorants. Quant à l'argument fondé sur la raison et les saintes Ecritures, je n'ai pas à m'en occuper en ce moment; mais comment donc osez-vous soutenir que les saints docteurs sont unanimes pour enseigner avec vous que les enfants naissent parfaitement étrangers à toute transmission du péché du premier homme? Est-ce donc là ce qu'enseignent tous ces évêques dont je vous ai rappelé certains passages? Ces passages, dans leur écrasante simplicité, ne vous prouvent-ils pas que vous êtes absolument dans l'erreur? Vous l'avez compris, autrement vous manquez de franchise, et votre bonne foi prétendue n'a jamais été qu'un leurre. Mais enfin, je préfère avoir de vous une meilleure idée. Si donc ne vous est venue qu'aujourd'hui la certitude que notre doctrine sur la transmission du péché originel à tous les enfants, et sur la nécessité de la régénération spirituelle, a été de tout temps et partout la doctrine de tous les Pères et de tous les docteurs; aujourd'hui, du moins, changez vos convictions, oubliez votre erreur, pour ne pas dire la fureur avec laquelle vous taxez de manichéisme tous ces saints et vénérables personnages. Si jusque-là vous avez agi dans l'ignorance, pourquoi ne repoussez-vous pas cette misérable impéritie? Et si vous avez agi en toute connaissance de cause, pourquoi ne pas déposer votre audace sacrilége?

30. Vous êtes vaincu de tous les côtés à la fois, car les témoignages des saints docteurs sont d'une clarté éblouissante. Vous allez en juger vous-même. Voici d'abord Ambroise de Milan, dont Pélage, votre maître, a chanté les louanges, quand il s'écrie : « Ses livres sont « la plus belle expression de la foi romaine; il « tient tellement le premier rang parmi les « écrivains latins que ses ennemis eux-mêmes « ne sauraient surprendre en défaut ni sa foi, « ni ses commentaires sur l'Ecriture ». C'est ensuite saint Jean de Constantinople, dont vous avez dit vous-même, dans le libelle auquel je réponds, qu'il occupe le premier rang parmi les savants et les saints. C'est saint Basile, sur qui vous pensiez vous appuyer, en citant de lui certaines paroles entièrement étrangères au sujet qui nous occupe. C'est... mais pourquoi rappeler le nom de tous les autres? est-ce que l'accord unanime de tant de grands hommes ne devrait pas vous ébranler? Est-ce donc là, selon votre expression criminelle et audacieuse, une conspiration d'hommes perdus? Dans l'Eglise catholique, la saine doctrine s'est toujours affirmée avec zèle et avec éclat; ses défenseurs ont toujours été munis de puissantes armes spirituelles et ont toujours engagé contre les hérétiques une guerre sans merci; à leur mort, ils se sont endormis sur le sein de la paix et sur les lauriers dus à leurs travaux. Un seul, dites-vous, en me désignant, un seul est sorti des rangs et désire que l'on sache qu'il soutient tout l'effort de la bataille. Non, je ne suis pas seul, car j'ai avec moi, pour moi et contre vous, cette multitude de saints docteurs qui répondent de notre salut et même du vôtre, si

vous voulez écouter les leçons de la sagesse.

31. Est-il donc vrai que nous n'avons à vous opposer que le murmure du peuple? Car vous ne reculez pas devant cette nouvelle calomnie. Oui, sans doute, le peuple murmure contre vous, car la question que vous agitez n'est pas de celles qui peuvent laisser le peuple indifférent. Riches et pauvres, grands et petits, savants et ignorants, hommes et femmes savent parfaitement quels sont les péchés que le baptême efface dans tous les âges. Aujourd'hui, dans l'univers tout entier, ce n'est pas au Christ seulement, c'est-à-dire à l'oint de Dieu, mais au Christ Jésus, c'est-à-dire au Sauveur, que les mères accourent présenter leurs enfants. D'ailleurs cette assemblée, dans les rangs de laquelle je viens de vous conduire, cette réunion de saints évêques, n'est-ce qu'une assemblée populaire? au lieu de n'y trouver que des enfants, n'y rencontrez-vous pas les Pères de l'Eglise? De leur nombre se trouvent tous ceux dont il a été dit prophétiquement : « Des enfants vous sont nés à la place de vos « pères; vous les établirez princes sur toute « la terre [1] ». Le devoir des enfants dans l'Eglise, c'est d'apprendre ces vérités; le devoir des pères, c'est de les enseigner.

32. Grande, dites-vous, est votre joie, quand vous voyez que, dans toute la multitude, il n'est pas un seul chrétien qui prenne parti pour ce dogme que vous regardez comme une erreur, ou que vous voudriez faire passer pour telle. Ainsi donc, vous regardez comme une assertion méprisable cet accord unanime de tous les catholiques qui, sur ce point fondamental de la religion, n'ont d'autre foi que la foi de l'Eglise catholique répandue sur toute la terre. Demandez-vous le témoignage d'hommes qui aient écrit sur la matière et qui aient acquis une certaine célébrité? Mais de ces témoins écrivains, en voici une assemblée, un véritable sénat. Saint Irénée nous enseigne que l'antique plaie du serpent est guérie par la foi et par la croix de Jésus-Christ, et que le péché du premier homme avait jeté sur nous tout un réseau de chaînes. Saint Cyprien déclare que l'enfant périt, s'il n'est point baptisé, quoiqu'il n'ait à faire effacer que des péchés étrangers, et non des péchés personnels. Saint Réticius, parlant du vieil homme dont nous sommes dépouillés par le bain de la régénération, nous enseigne que son péché, tout ancien qu'il soit, renaît en chacun d'entre nous. Saint Olympius dit que le péché du premier homme se transmet par la génération, de telle sorte que ce péché naît avec l'homme. Saint Hilaire dit que toute chair est conçue dans le péché, en exceptant toutefois la chair de celui qui est venu sans péché dans la similitude de la chair de péché. Il ajoute que David proclamait hautement qu'il était né sous l'origine et sous la loi du péché, quand il s'écriait : « J'ai été conçu « dans l'iniquité [1] ». Saint Ambroise, parlant des enfants qui ont été baptisés, dit qu'ils ont été réformés et soustraits à la malice de leur nature. Il ajoute que, parmi les enfants, Jésus-Christ seul, par son enfantement immaculé, n'a pas goûté les tristes fruits de la contagion originelle. Il affirme que nous mourons tous en Adam, parce que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et que la faute de cet homme devient pour tous un principe de mort. Il ajoute que le genre humain tout entier aurait péri de cette blessure, si le bon Samaritain n'était pas descendu vers lui pour cicatriser ses plaies. Il enseigne qu'Adam nous représentait tous moralement, et que, quand il tomba, nous étions tous tombés en lui; qu'avant de naître, nous sommes tous souillés de cette contagion originelle, que personne n'est exempt de cette souillure, parce que nous sommes conçus dans le péché de nos pères, et nous naissons dans leur iniquité; l'enfantement lui-même a sa contagion propre, d'où il suit que l'on peut envisager cette contagion à plusieurs points de vue différents. Il dit du démon qu'il est le coupable usurier, sous l'influence duquel Eve commit le péché, et engagea toute sa race dans ce malheureux contrat d'une succession coupable. Il dit du démon que, après avoir séduit Eve, il lui inspira de supplanter son mari, afin d'engager l'hérédité tout entière. Il dit qu'Adam a été tellement blessé par la morsure du serpent, que nous boitons tous des suites de cette blessure. Il dit que, sous l'influence de l'union des deux sexes, personne ne peut être exempt de péché; et que, si Jésus-Christ en est exempt, c'est que sa conception a été miraculeuse et divine. Saint Innocent nous dit que, dans le bain de la régénération, nous sommes purifiés de ce

[1] Ps. XLIV, 17.

[1] Ps. I, 7.

péché primitif, transmis en nous par celui qui, abusant de son libre arbitre, est tombé dans les profondeurs de l'abîme. Il dit des enfants que, s'ils ne mangent la chair du Seigneur et ne boivent son sang, ils ne pourront avoir la vie. Saint Grégoire dit qu'il eût été mieux de ne pas nous détacher de l'arbre de vie en goûtant l'amertume du péché, mais que, après notre chute, nous devons nous relever. Il dit que nous avons quitté le bien pour tomber dans le mal, et veut que nous quittions le mal pour revenir au bien, de telle sorte que la croix de Jésus-Christ justifie par une grâce plus abondante ceux qui s'étaient perdus en touchant au bois défendu. Il dit que nous devons entourer de respect cette seconde naissance qui nous délivre des liens de la naissance terrestre. Il dit que, par notre régénération dans l'eau et le Saint-Esprit, nous sommes purifiés des souillures de cette première naissance qui nous avait engendrés dans l'iniquité. Saint Basile nous dit que nous avons contracté la maladie du péché, parce que la première femme n'a pas voulu se priver du fruit défendu. Il dit enfin que nous avons été chassés du paradis, parce que nous n'avons pas jeûné, et, pour y rentrer, il nous ordonne de jeûner. Euloge, Jean, Ammonianus, Porphyrius, Eutonius, un autre Porphyrius, Fidus, Zoninus, Zoboennus, Nymphidius, Chromatius, Jovinus, Eleuthère, Clématius, tous ces saints évêques vous crient d'une voix unanime : Si nous avons absous Pélage, c'est parce qu'il a condamné ceux qui soutiennent que les enfants non baptisés possèdent la vie éternelle. Maintenant, dites-nous vous-même si un Dieu juste peut priver de la vie éternelle sa propre image, si elle n'est coupable ou souillée d'aucun péché.

33. Quant à saint Jean de Constantinople, dont vous faites les plus beaux éloges, dont vous louez la sainteté et la science, et qui a trouvé, dites-vous, toute son autorité et toute sa gloire dans la conformité de sa doctrine avec la vérité, ne dit-il pas que le péché d'Adam a été d'une telle gravité qu'il a attiré sur le genre humain tout entier une condamnation générale? Il dit que Jésus-Christ a pleuré à la mort de Lazare, parce que notre mortalité s'est précipitée des hauteurs célestes pour s'attacher à son tombeau, et parce que le démon avait rendu mortels des hommes qui auraient pu être immortels. Il dit que l'homme avant son péché exerçait un empire souverain sur les animaux, mais que depuis son péché ces animaux sont pour nous un objet de crainte, et c'est jusqu'à ces extrêmes conséquences qu'il associe tous les hommes au péché de leur premier père. La conclusion toute naturelle que l'on doit en tirer, c'est qu'aucune bête sauvage ne blesserait les enfants, si leur naissance charnelle ne les engageait pas dans les liens du péché primitif. Dans ce même discours que vous dénaturez pour tromper les faibles, le saint évêque nous dit que Jésus-Christ nous a trouvés engagés dans la sentence de condamnation écrite par Adam, et dans les obligations personnelles que nous avions ultérieurement contractées par nos propres péchés. Il commente ce passage où l'Apôtre résume si bien la question qui nous occupe : « Le péché est « entré dans le monde par un seul homme [1] ». Il explique également tous les développements donnés par l'Apôtre à cette pensée ; et dans cette longue discussion, il n'arrive jamais au saint évêque de dire avec vous que le péché primitif s'est transmis à tous les hommes, non point par la propagation, mais uniquement par l'imitation. Se montrant au contraire parfaitement d'accord avec ses collègues dans l'épiscopat, il prouve le fait de la transmission originelle. En effet, il affirme que toutes choses ont été souillées par le péché du premier homme, et ne voulant pas que l'on pût en attribuer la cause à l'imitation morale, au lieu de l'attribuer à la génération charnelle, il ajoute qu'Adam a été appelé la forme de l'Adam futur, parce que pour tous ceux qui sont nés de lui, quoique ne mangeant pas du fruit défendu, il est devenu le principe de cette mort, triste résultat de la manducation coupable, comme Jésus-Christ, pour ceux qui sont de lui, quoiqu'ils n'aient accompli aucune justice, devient le principe de cette justice qu'il nous a donnée à tous par sa mort sur la croix. Il dit que cette obstination des Juifs à nier que le monde puisse être sauvé par la vertu seule de Jésus-Christ, doit être victorieusement réfutée, en leur rappelant que c'est par la désobéissance d'un seul que le monde a été condamné. Il dit qu'il ne paraît pas conforme à la raison que l'un soit condamné pour un autre, quoique nous soyons réellement condamnés pour

[1] Rom. v, 12.

la faute d'Adam ; n'est-il donc pas plus facile d'admettre que l'un soit sauvé en considération de l'autre? et c'est ce qui se réalise dans la personne de Jésus-Christ. Or, si l'on admet que le péché du premier homme se transmet à tous ses descendants, non pas par la propagation, mais par l'imitation, peut-on dire encore que l'un est condamné pour la faute de l'autre, puisque chacun n'est plus condamné que pour le propre péché qu'il a commis par sa propre volonté, sans que la génération y ait eu aucune part? Il dit que la grâce nous justifie, non-seulement du péché originel, mais encore de tous les péchés personnels qui sont ultérieurement survenus. Ne voit-on pas qu'il établit une distinction réelle entre ces péchés ultérieurs commis par voie d'imitation, et ce péché primitif qui se transmet par voie de génération? Or, la grâce nous justifie des uns et des autres, de telle sorte que, selon la pensée de l'Apôtre, la régénération nous est plus avantageuse que la génération n'a pu nous être nuisible. En effet, l'Apôtre nous dit expressément : « Il n'en est pas de ce don « comme du péché, car nous avons été con- « damnés par le jugement de Dieu pour un « seul péché, tandis que nous sommes justi- « fiés par la grâce après plusieurs péchés [1] ». Devant un langage aussi formel de la part de l'Apôtre; devant les explications si claires de l'évêque de Constantinople, que devient votre imitation, cette machination nouvelle de l'erreur de Pélage? Parlant du baptême, l'Apôtre avait dit : « Nous tous qui avons été « baptisés en Jésus-Christ, nous avons été « baptisés dans sa mort [2] » ; le saint évêque nous dit, qu'être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, ce n'est rien autre chose que mourir au péché, comme Jésus-Christ est mort dans sa chair. Il suit de là nécessairement, ou bien que les enfants ne doivent pas être baptisés en Jésus-Christ, ou bien, s'ils y sont baptisés, qu'ils sont baptisés dans sa mort. Et puisqu'ils n'ont pas de péchés personnels, peuvent-ils donc mourir au péché, à moins qu'ils ne meurent à ce péché originel, dont la souillure, commune à tous les hommes, est effacée par le baptême?

34. Assiégé, comme vous l'êtes, par cette masse imposante de témoignages empruntés à ces saints docteurs, direz-vous encore que la cause que nous soutenons ne rencontre aucun défenseur dans cette multitude d'écrivains? Ou bien, ne verrez-vous qu'une conspiration d'hommes perdus, dans cet accord unanime de tous les prêtres catholiques? Parce qu'il n'était qu'un simple prêtre, ne couvrez pas de vos mépris saint Jérôme, cet homme si habile dans les langues grecque, latine et hébraïque; lui qui est passé de l'Eglise d'Occident à l'Eglise d'Orient et a vécu jusqu'à l'âge le plus avancé à l'ombre des lieux saints et dans l'étude des livres sacrés? Tous, ou presque tous les ouvrages écrits avant lui dans les deux parties du monde sur la doctrine ecclésiastique, il les a lus avec soin et n'a jamais eu, sur tous ces points, d'autre foi que la foi de l'Eglise. Dans son commentaire sur le prophète Jonas, il dit formellement « que même les enfants naissent « coupables du péché d'Adam [1] ». Maintenant cette erreur, dans laquelle vous vous êtes jeté avec tout l'orgueil et toute l'imprudence d'un jeune homme, plutôt que de la quitter, consentirez-vous à vous séparer de tous ces défenseurs de l'unité et de la vérité catholique, de tous ces prêtres de toutes les parties du monde, si étroitement unis dans les liens de la foi sur un point aussi important de la religion chrétienne? Non content de vous en séparer, oserez-vous encore les flétrir de l'accusation de Manichéisme? Si vous leur épargnez cet outrage, de quel droit me le prodiguer à moi-même, puisque je ne fais que marcher sur leurs traces dans ces discussions qui soulèvent de votre part je ne sais quel emportement et quelle fureur? Et si vous me couvrez d'opprobre, uniquement parce que sur le péché originel je pense ce qu'ils pensent, j'affirme ce qu'ils affirment, je prêche ce qu'ils prêchent, peut-on douter encore que vous les condamniez comme vous me condamnez, avec cette seule différence, que je suis la victime publique et connue sur laquelle vous lancez tous vos coups? Toutefois, si l'on s'arrête, sans parler de toutes les autres, à ces paroles de saint Jean de Constantinople, sur le chirographe paternel écrit par Adam, à ces paroles que vous avez dû rencontrer, je le crois, dans ce sermon où vous n'avez pris que ce qui pouvait vous plaire ; ou bien, si l'on s'arrête à cette affirmation de saint Ambroise, que tout enfant qui naît de l'union de l'homme et de la femme, ne saurait être

[1] Rom. v, 16. — [2] Id. vi, 3.

exempt de tout péché ; affirmation que vous avez lue dans mon livre, et que vous vous êtes bien gardé de reproduire dans les vôtres ; assurément votre esprit ne saurait que rougir devant Dieu, quoique votre front reste haut et fier devant les hommes.

35. De mon côté, n'écoutant que l'affection que je vous porte et que tous vos outrages ne pourront jamais arracher de mon cœur, si Dieu m'en fait la grâce, je voudrais, Julien, vous voir dompté et vaincu par une jeunesse plus sainte et plus forte que n'est la vôtre ; je voudrais que cette animosité tout humaine que vous mettez à faire prévaloir votre opinion, quelle qu'elle soit, se trouvât vaincue par une piété plus puissante que la vôtre. On raconte que Polémon se dépouilla des couronnes de la volupté, cacha sa main sous son manteau, imprima le respect sur son front et sur ses lèvres, et enfin se constitua le disciple dévoué de celui dont il ne s'était fait l'auditeur que pour le tourner en dérision. Vous venez d'entendre la voix et la doctrine de ces nombreux et saints docteurs ; vous avez entendu spécialement saint Ambroise, que vous louez pour l'intégrité de sa foi catholique, mais que vous louez dans des intentions mauvaises et trompeuses ; vous avez entendu les évêques Basile et Jean, auxquels vous décernez la première place parmi les docteurs, et dont vous vous constituez le panégyriste tellement dévoué qu'il semblerait que vous allez arracher du front des Pélagiens tous ces faux brillants dont ils couronnent leur ivresse. Quant à ce stylet ignominieux qui vous est familier, plût à Dieu, non-seulement que vous le cachiez sous le manteau de la pudeur, mais que vous le brisiez d'une main ferme et généreuse ! Plût à Dieu que vous laissiez la vérité s'emparer de votre cœur et vous constituer le disciple, non pas du platonicien Xénocrate, mais de ces évêques catholiques, ou plutôt du Sauveur Jésus dans la personne de ces évêques, dont les bras vous sont toujours ouverts, non pas comme à un néophyte, mais comme à un transfuge qui vient courageusement reprendre la place qu'il a quittée. Si mon conseil vous déplaît, faites en sorte qu'il vous plaise. Si vous vous convertissez, je serai au comble de mes vœux, et ma joie ne connaîtra plus de mesure. Mais, ce qu'à Dieu ne plaise, si vous vous obstinez dans votre perversité, j'aurai du moins gagné d'être chargé de vos opprobres, et j'espérerai recevoir au ciel la récompense des injures souffertes et de cette miséricordieuse douleur dont je ressens si vivement l'aiguillon en vous voyant courir à votre perte.

36. Je vous ai montré quels sont les hommes, les saints et les docteurs que vous flétrissez calomnieusement du titre de Manichéens. Maintenant, permettez-moi de vous prouver en quelques mots que les vrais Manichéens n'ont pas de plus puissant auxiliaire que vous-même. C'est là, en effet, ce que j'ai promis de vous démontrer en second lieu. Vous savez parfaitement que les Manichéens admettent la coexistence de deux natures, l'une bonne, l'autre mauvaise, résultant de deux principes coéternels et essentiellement différents et hostiles ; telle est la base de leur funeste hérésie. Au contraire, la foi catholique n'admet d'autre nature éternelle que Dieu lui-même, l'ineffable Trinité, le bien suprême et immuable. Tel est, ajoute-t-elle, le seul auteur ou principe de toutes les natures, quelles qu'elles soient ; ces natures, en tant que créées, sont bonnes en elles-mêmes, quoique infiniment inférieures à leur auteur, puisqu'elles ont été créées de rien, et que par elles-mêmes elles sont essentiellement muables et changeantes. Par conséquent, toute nature est ou bien Dieu lui-même, ou bien la créature de Dieu ; et quelle qu'elle soit, du moment qu'elle est une nature, et en tant qu'elle est une nature, elle est nécessairement bonne.

37. Les Manichéens nous demandent d'où vient le mal. Nous répondons : Le mal vient du bien, mais non pas du bien suprême et immuable. D'où il suit que les maux sont nés des biens inférieurs et muables. Ces maux assurément ne sont pas des natures, mais des vices des natures ; cependant nous ne pouvons pas les considérer en eux-mêmes, et, abstraction faite de toute nature qui leur serve de sujet, le mal n'est autre chose que la privation ou l'absence du bien. Et cette privation, cette absence, où peut-elle se trouver, si ce n'est dans telle ou telle nature ? La volonté mauvaise, par exemple, doit être nécessairement la volonté d'une nature. Or, l'ange et l'homme sont des natures. Parler d'une volonté, c'est nécessairement parler de la volonté de quelqu'un, voilà pourquoi ce sont surtout les volontés qui constituent la valeur ou la qualité des natures qu'elles affec-

tent. En effet, si l'on demande ce qu'est un ange ou un homme de mauvaise volonté, on répond aussitôt, et en toute vérité : Il est mauvais ; et cette réponse prouve que l'on fait abstraction de la nature bonne en elle-même pour lui appliquer la qualité qu'elle tire de sa volonté mauvaise. La nature pourrait donc se définir : Une substance capable de bonté et de méchanceté ; elle est capable de bonté en tant qu'elle participe au bien qui l'a créée ; elle devient méchante ou mauvaise, non pas précisément en vertu d'une participation directe au mal, mais parce qu'elle se prive du bien. En d'autres termes, elle devient mauvaise, non pas en tant qu'elle se trouve mêlée à une nature intrinsèquement mauvaise, car aucune nature, comme telle, n'en est là ; mais en tant qu'elle se sépare de la nature qui est le bien suprême et immuable ; elle s'en sépare, donc ce n'est pas d'elle qu'elle a été tirée, mais du néant. Une nature ne pourrait donc avoir une volonté mauvaise, si elle n'était pas soumise au changement. D'un autre côté, elle ne serait pas soumise au changement, si elle était formée de la nature même de Dieu, et non point tirée du néant. Par conséquent, Dieu est l'auteur de tous les biens, puisqu'il est l'auteur de toutes les natures ; et si les natures ont le pouvoir de se séparer du bien, ce pouvoir qu'elles exercent librement, prouve, non point par qui elles ont été créées, mais d'où elles ont été créées. C'est du néant, qui n'est rien ; et puisqu'il n'est rien, peut-on déterminer l'auteur de son être ?

38. L'adversaire de la foi catholique, et par là même de la vérité et de la religion, c'est bien le Manichéen qui établit entre le bien et le mal une opposition tellement radicale, que pour lui la nature mauvaise ce n'est pas celle qui se sépare du bien, en ce sens que le mal ne soit autre chose que la privation du bien, mais en ce sens que le mal soit lui-même une nature ou une substance, et ce qui est pire encore, une nature ou une substance éternelle. Cette nature, il l'appelle corps et esprit ; corps, c'est-à-dire l'instrument d'opération pour l'esprit ; esprit, c'est-à-dire l'agent qui fonctionne par le corps. Telle est la doctrine du Manichéisme. Mais quel appui ne prête point à cette doctrine celui qui soutient que le mal ne peut sortir du bien, et interprète dans leur rigueur absolue ces paroles du Sauveur : « L'arbre bon ne produit pas de « mauvais fruits ? » Sur les lèvres de Jésus-Christ, l'arbre désignait-il donc telle ou telle nature d'où sortiraient les fruits dont il parlait ? Ce qu'il désignait, n'était-ce pas uniquement la volonté bonne ou mauvaise, comme les fruits désignaient les œuvres qui ne sont jamais bonnes, en tant qu'elles procèdent d'une volonté mauvaise, et qui ne sont jamais mauvaises, en tant qu'elles procèdent d'une volonté bonne ? Et, en effet, tel est bien le sens de ces paroles : « L'arbre « mauvais ne porte pas de bons fruits, comme « l'arbre bon ne porte pas de mauvais « fruits [1] » ; en d'autres termes : La volonté bonne ne produit pas d'œuvres mauvaises, et la volonté mauvaise ne produit pas d'œuvres bonnes. Si nous nous demandons quelle est l'origine de ces arbres, c'est-à-dire de ces volontés elles-mêmes, où la trouverons-nous, si ce n'est dans ces natures mêmes que Dieu a créées? Par conséquent, le mal sort du bien, ce qui signifie, non pas que les œuvres mauvaises sortent des natures bonnes, mais que les volontés mauvaises sortent des natures bonnes. Tout Manichéen se réjouit d'entendre dire que le mal ne peut sortir du bien, car du moment qu'on ne peut nier l'existence du mal, il se voit autorisé à conclure que le mal doit sortir d'une nature mauvaise, puisqu'il ne peut sortir d'une nature bonne. Dès lors le mal a nécessairement pour origine la nature même du mal ; par conséquent, cette nature n'a pu avoir de commencement, elle est éternelle, et il y a eu éternellement deux natures, la nature du bien et la nature du mal. En effet, ou bien le mal n'existe pas, ou il sort d'une nature bonne, ou il sort d'une nature mauvaise. Dire que le mal n'existe pas, c'est démentir cette parole du Sauveur : « Délivrez-« nous du mal [2] ». Dire que le mal ne peut sortir que du mal, c'est donner victoire au manichéisme, lui ouvrir libre carrière et l'autoriser à porter ses ravages jusque sur Dieu lui-même dont il niera l'immutabilité, et dont il violera la nature en la mêlant à une nature mauvaise. La seule conclusion possible, c'est donc d'affirmer que le mal sort du bien, car dire qu'il sort du mal, c'est donner gain de cause aux Manichéens.

39. Je lis dans votre ouvrage : « Selon la « maxime de l'Evangile : l'arbre doit être re-

[1] Matt. VII, 18. — [2] Matt. VI, 13.

« connu à ses fruits ; que devons-nous penser « d'un auteur qui affirme que le mariage est « bon, et soutient en même temps que ce qui « en sort est mauvais ? » Cette réflexion de votre part prouve donc que vous faites du mariage l'arbre bon, d'où ne saurait sortir un fruit mauvais, comme serait l'homme coupable du péché originel. Vous ne remarquez donc pas que si vous faites du mariage l'arbre bon, vous devez logiquement conclure que l'adultère est l'arbre mauvais ? Par conséquent, si celui qui naît du mariage, est le fruit du mariage, et comme tel ne peut qu'être bon et innocent, sous peine d'être obligé de conclure qu'un fruit mauvais sort d'un bon arbre ; on doit conclure que l'enfant qui naît de l'adultère ne doit pas naître innocent, autrement j'en conclurais qu'un fruit bon sort d'un arbre mauvais, ce qui serait contraire à la parole par laquelle le divin Maître affirme qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, et qu'un mauvais arbre n'en peut produire de bons. Pour sortir de là, comme vous soutenez que le fruit même de l'adultère ne saurait être innocent, vous nierez sans doute que l'adultère soit l'arbre mauvais, car autrement vous vous mettriez en contradiction évidente avec le Sauveur qui statue qu'un bon fruit ne saurait sortir d'un mauvais arbre. Niez donc également que le mariage soit un arbre bon, et avouez enfin que vous vous êtes trompé. Vous direz peut-être que ce n'est pas de l'adultère que naît l'homme qui sort de cette union coupable. Et d'où naît-il donc? « De la « nature humaine », dites-vous, « car même « dans les adultères cette nature est l'œuvre de « Dieu, et non pas leur œuvre propre ». Mais alors comment donc ne croyez-vous pas que vous avez tout autant de raisons de soutenir que ce n'est pas du mariage que naît l'enfant issu de l'union légitime, mais de la nature humaine qui dans les époux est l'œuvre de Dieu, et non pas leur œuvre propre ? Par conséquent, on n'aura pas plus de raison d'attribuer à la bonté du mariage le mal que les enfants apportent en naissant et qu'ils doivent à la déchéance de la nature, qu'on n'aurait de raison d'attribuer à l'iniquité des adultères le bien que les enfants apportent en naissant, et qu'ils doivent à l'ordre même de la nature. L'arbre bon, vous le trouvez donc, non point où Jésus-Christ l'a placé, c'est-à-dire dans la volonté bonne, mais dans ce qui est l'œuvre même de Dieu, c'est-à-dire dans le mariage ou dans la nature humaine. Et comme ces œuvres de Dieu sont bonnes, vous en concluez qu'il ne peut en sortir aucun mal, puisqu'un bon arbre ne saurait produire de mauvais fruits. Et c'est ainsi que vos propres principes viennent puissamment en aide au Manichéen, pour qui il est si doux d'entendre dire que le mal ne peut sortir du bien. Il reprend aussitôt et vous dit : Puisque le mal ne peut sortir du bien, d'où sort-il donc, si ce n'est de ce qui est mal? Le mal peut-il donc exister sans qu'une cause ou une autre lui ait donné l'existence? Pour ne point aller contre cette maxime de l'Evangile : Un bon arbre ne produit pas de mauvais fruits, vous affirmez que le mal ne peut sortir du bien. Donc, conclut le Manichéen, de toute nécessité la nature du mal est éternelle, car il a fallu qu'elle le fût pour pouvoir engendrer le mal, lequel, dites-vous, n'aurait jamais pu sortir du bien.

40. Vous plaît-il enfin de rétracter ces propositions qui favorisent si puissamment le manichéisme, quoique vous les ayez émises dans un but tout différent, et sans trop savoir ce que vous disiez ? N'est-ce pas aux hommes créés par lui-même, que le Christ adressait ces paroles : « Ou bien rendez bons l'arbre et « ses fruits, ou bien rendez mauvais l'arbre « et ses fruits [1] ». Or, comment expliquer ce langage, si le mal ne peut sortir d'une nature créée bonne, comme est l'homme ; car à vos yeux l'arbre bon désigne l'œuvre bonne de Dieu, telle que le mariage ou la nature ? Vous ajoutez que le mal ne peut sortir d'une telle œuvre, parce que si nous disions que le mal naît du bien, nous démentirions cette parole du Sauveur : « Un bon arbre ne porte pas de « mauvais fruits ». Ignorez-vous donc que les anges et le premier homme sont sortis directement des mains de Dieu, sans connaître d'autres ancêtres, et cependant ils sont devenus, non pas de mauvais fruits, mais des arbres mauvais d'où devaient sortir de mauvais fruits ? Le Sauveur réfute donc à la fois, et la doctrine manichéenne, puisqu'un seul homme ou une seule nature a le pouvoir de rendre l'arbre bon ou mauvais ; et votre propre doctrine, puisqu'un arbre mauvais peut devoir son existence à une nature bonne. Vous êtes donc manifestement dans l'erreur, quand vous émettez en faveur du mani-

[1] Matt. XII, 33.

chéisme cette proposition : « Le mal ne peut « sortir du bien » ; car on doit conclure implicitement que le mal ne peut sortir que de la nature du mal, ce qui vous jette en plein manichéisme.

41. Ce n'est point seulement à l'occasion de cette parabole évangélique du bon arbre, que vous favorisez le manichéisme, mais encore dans plusieurs autres endroits de votre discussion. En effet, n'est-ce point vous qui avez dit : « Le péché ne peut être transmis par la « nature, parce que l'œuvre de Dieu ne saurait « servir de canal à l'œuvre du démon? » Et moi, je vous demande comment l'œuvre de Dieu peut servir de domicile à l'œuvre du démon, si elle ne peut même lui servir de canal? N'est-ce pas une chose plus grave de séjourner dans un endroit que de le traverser? Vous me demanderez peut-être comment l'œuvre du démon peut demeurer dans l'œuvre de Dieu? N'allez pas chercher si loin, ne considérez que le démon lui-même. N'est-il pas l'œuvre de Dieu, n'est-il pas une nature angélique? Or, l'envie est l'œuvre propre du démon; cette œuvre procède de lui et demeure en lui. Dès lors, quelle folie de dire que « l'œuvre du démon ne peut passer par « l'œuvre de Dieu », quand il est vrai de dire qu'elle y demeure? Et puis, ne voyez-vous pas quelles actions de grâces vous prodigue le manichéisme? Réveillez-vous et considérez. Le Manichéen se fatigue à prouver que le mal ne peut sortir d'aucune œuvre de Dieu, afin de pouvoir en tirer cette conclusion, que le mal n'a d'autre origine que le mal lui-même. Vous venez admirablement à son secours, quand vous dites : « Le mal ne peut « passer par l'œuvre de Dieu » ; car il peut ajouter : Le mal peut-il naître d'une œuvre à travers laquelle il ne saurait même passer?

42. Mais voici une autre proposition bien plus manichéenne encore. « Le péché originel », dites-vous, « s'évanouit comme un fan« tôme, car la racine du mal ne saurait être « placée dans ce que vous appelez le don de « Dieu ». Maintenant suivez ce facile raisonnement. Les sens de l'homme ne sont-ils pas un don de Dieu? Et cependant notre grand ennemi y a semé la racine du mal, quand, empruntant le séduisant langage du serpent, il a persuadé à l'homme de commettre le péché [1]. Si les sens de l'homme n'avaient pas alors reçu le germe du mal, aurait-il donné son consentement à ces perfides insinuations? Et que dirai je de l'avarice qui est la racine de tous les maux? Où siégé-t-elle, si ce n'est dans l'âme de l'homme? Et cette âme n'est-elle pas un don de Dieu? Non, vous ne vous compreniez pas vous-même, quand vous disiez : « La racine du mal ne saurait être placée « dans le don de Dieu ». Mais le manichéen, à qui vos maximes inconsidérées sont si utiles, écoutez ce qu'il vous dit. Si toute créature raisonnable est un don de Dieu, et si la racine du mal ne peut être placée dans un don de Dieu; combien plus est-il vrai de dire que la racine du mal ne peut naître du don de Dieu? C'est ainsi que, fort de votre langage, le manichéen se croit en droit de conclure que le mal a sa racine, non point dans une nature créée de Dieu, mais dans une nature coéternelle à Dieu. Si vous répondez, avec la foi catholique, que la racine du mal est née du libre arbitre, d'une nature bonne en elle-même, et créée par Dieu; il s'empare aussitôt de ces paroles pour convaincre de mensonge cette autre maxime : « La racine du mal ne « peut être placée dans le don de Dieu » ; maxime formulée par vous-même, et dont le Manichéen peut très-facilement s'armer contre vous. En effet, s'il est vrai, comme vous l'affirmez, que le mal ne peut pas être placé dans le bien, combien moins, selon la parole de votre adversaire, le mal peut-il sortir du bien! Il en conclura que le mal ne peut venir que du mal, et il s'attribuera avec raison la victoire, à moins qu'on n'engage un combat simultané contre vous et contre lui. Quant à la foi catholique, si elle triomphe du Manichéen dans vos paroles, c'est précisément parce qu'elle triomphe aussi de vous-même. Car si elle ne vous réfutait pas, quand vous dites que « la racine du mal ne peut être pla« cée dans le don de Dieu » ; combien moins pourrait-elle réfuter le Manichéen, assurant que la racine du mal ne peut sortir du don de Dieu? Or, pour vous vaincre, vous et les Manichéens, il lui suffit d'affirmer que c'est de la nature et dans la nature raisonnable que naît et se trouve la nature du mal. Or, c'est par l'effet du don de Dieu que peut exister telle créature raisonnable. Mais comme cette créature a été tirée du néant par le bien suprême et immuable, elle est réellement un bien, quoique un bien muable et changeant; de là

[1] Gen. III, 1-6.

vient qu'elle peut, sous l'influence de cette racine du mal, se séparer du bien véritable et tomber dans le mal, puisque le mal n'est autre chose que la privation du bien.

43. Vous dites ailleurs : « La raison des choses ne permet pas que le mal sorte du bien, « et l'iniquité de la justice ». Or, ce sont là des idées toutes manichéennes. En effet, ces hérétiques affirment que le mal ne peut sortir que du mal ; l'erreur fondamentale de leur secte consiste à dire que le mal ne peut sortir du bien. Si nous leur accordons ce principe par déférence pour vous, il ne nous en reste plus aucun sur lequel nous nous appuyions pour réfuter leur pernicieuse erreur. Or, ce qu'est l'iniquité par rapport à l'homme juste, le mal l'est par rapport au bien. Mais la foi catholique, pour vous réfuter tous, se contente de répondre que le mal n'a pu sortir que du bien, et l'iniquité que du juste. En effet, l'ange et l'homme, les deux seules classes d'êtres dont il soit ici question, étaient bons et justes en sortant des mains de Dieu. Voilà pourquoi je disais qu'il ne nous est possible de confondre les Manichéens qu'en établissant contre vous que le mal ne peut sortir que du bien, et qu'il n'est pas une substance, mais une dégradation des substances créées quand elles s'éloignent du bien ; or, elles peuvent s'éloigner du bien, puisqu'elles sont muables, et elles sont muables, parce qu'elles sont tirées du néant. La doctrine catholique est donc le seul remède qui puisse écarter le fléau du manichéisme.

44. De là cette parole de saint Ambroise, mon docteur favori et à qui vous prodiguez également des éloges plus ou moins sincères : « Qu'est-ce », dit-il, « que le mal, sinon l'absence et la privation du bien ? » Il dit encore, toujours dans son livre sur Isaac et sur l'âme : « Le mal est donc sorti du bien. Le mal, sans « doute, n'est que la privation du bien ; et « cependant c'est par le mal que le bien a revêtu cet éclat que nous lui connaissons. « Donc la privation du bien est la racine du « mal [1] ». Tel est le principe éminemment catholique que saint Ambroise oppose aux Manichéens. Ces hérétiques lui étaient inconnus, il ne les nomme même pas dans sa discussion, et cependant il lui suffit de ces deux maximes pour les convaincre d'erreur et de mensonge. Et parce que cet homme éminemment catholique formule la doctrine catholique sur le péché originel, cédant à l'instinct d'une fureur atroce, vous l'accusez indignement de manichéisme, sans doute parce qu'il rend inutile l'appui que vous prêtez à cette erreur, et qu'il fournit aux apologistes catholiques des armes invincibles pour terrasser ces hérétiques. Il s'écrie contre les Manichéens : « Le mal est « sorti du bien » ; et, prenant contre lui la défense des Manichéens, vous lui répondez : « Il est nécessaire que celui de qui et par qui « naît le fruit mauvais, soit déjà mauvais lui-« même ; il n'est pas permis à l'œuvre du démon de passer par l'œuvre de Dieu ; la racine « du mal ne peut être placée dans le don de « Dieu ; la raison des choses ne permet pas « que le mal sorte du bien, et l'iniquité de la « justice ». Voilà ce que vous répondez en faveur des Manichéens contre la voix de la vérité catholique, hautement proclamée par le ministre de Dieu. Et si votre réponse était acceptée, les Manichéens, pour s'assurer la victoire, n'auraient plus qu'à répliquer : « Si la raison « des choses ne permet pas que le mal sorte « du bien » ; Ambroise a tort, et nous avons raison contre lui, quand nous soutenons que les maux n'ont pu sortir que de la nature du mal. Voilà dans quel gouffre vous vous abîmez pour n'avoir point compris cette parole du Seigneur : « L'arbre bon ne porte pas de mauvais fruits ». Vous auriez dû voir que ces mots ne s'appliquent ni à la nature, ni au mariage institué par Dieu lui-même, mais uniquement à la volonté de l'homme, lequel ne saurait faire le mal tant que sa volonté reste bonne.

45. Peut-être vous ou tout autre allez vous demander comment il se fait que l'arbre formé par l'homme, c'est-à-dire sa volonté, quand elle est bonne, ne peut produire de fruits mauvais, tandis que de la nature faite par Dieu sort un arbre mauvais, qui produit de mauvais fruits ? Serait-ce donc que l'arbre fait par l'homme, puisqu'il ne porte pas de mauvais fruits, serait meilleur que la nature faite par Dieu, puisque d'elle il peut sortir un mauvais arbre ? Une telle supposition serait une erreur que saint Ambroise réfute en ces termes : « Qu'est-ce que la malice, si ce n'est « la privation du bien ? Il n'y a donc de choses « mauvaises que celles qui sont privées du « bien, car l'indigence du bien constitue la ra-« cine du mal ». De là il est facile de compren-

[1] Chap. VII.

dre ce qui constitue la malice de l'arbre, la malice de la volonté : c'est leur séparation du souverain bien, triste état dans lequel le bien créé est privé du bien créateur, de telle sorte que la racine du mal n'est autre que l'indigence du bien. L'arbre bon désigne la volonté bonne, parce qu'à l'aide de cette volonté, l'homme se retourne vers le bien suprême et immuable, et y puise le bien en abondance, afin de produire de bons fruits. Il suit de là que Dieu est l'auteur de tous les biens, c'est-à-dire de la nature bonne et de la bonne volonté, laquelle ne peut exister dans l'homme qu'autant que Dieu la lui donne et l'opère. Cette bonne volonté n'est point faite par l'homme, car la volonté est préparée par Dieu [1].

46. Il est temps, je crois, de m'engager, avec la grâce de Dieu, dans le troisième travail que je me suis proposé. A l'aide de témoignages empruntés aux évêques catholiques, je veux réfuter, sur les questions qui nous occupent, toutes les brillantes arguties, tous les arguments fragiles sur la foi desquels vous vous êtes témérairement décerné les gloires du triomphe. Mais comme ce livre est déjà trop étendu, nous réservons cette matière pour le livre suivant.

[1] Prov. VIII, selon les Sept.

LIVRE DEUXIÈME.

Les cinq principaux arguments des Pélagiens contre le péché originel, réfutés par l'autorité et le témoignage de dix évêques catholiques et du prêtre Jérôme.

1. Je m'engage aussitôt dans la troisième partie de ma discussion, et je veux, avec l'aide de Dieu, et m'appuyant sur l'autorité des évêques qui ont le mieux commenté l'Ecriture sainte, pulvériser tous vos raisonnements et toutes vos machinations. Je n'ai plus à prouver qu'ils avaient sur le péché originel des idées conformes à la foi catholique. Cette tâche a été remplie dans les deux premières parties de cet ouvrage, où je vous ai montré quels illustres évêques et docteurs vous vouliez inculper du crime des Manichéens; j'ai dit comment, sous prétexte de me décrier aux yeux des ignorants, vous accusiez de la plus infâme hérésie ceux qui avaient généreusement combattu pour la foi catholique contre les hérétiques. Vous avez émis certains arguments pour prouver que la première naissance de l'homme est exempte du péché originel; ce sont ces arguments que je veux réfuter par les témoignages des saints. Je montrerai aux nations chrétiennes qu'elles doivent préférer la doctrine des saints à vos profanes nouveautés, et vous quitter pour s'engager à la suite de ces âmes héroïques.

2. Or, voici les principaux arguments sur lesquels vous vous appuyez pour effrayer, non-seulement les ignorants, mais encore ceux qui, pour vous répondre, n'ont qu'une connaissance insuffisante des Ecritures. Je cite vos paroles : « En affirmant l'existence du péché « originel, nous faisons du démon le créateur « de tous ceux qui naissent, nous condamnons « le mariage, nous nions que le baptême efface « tous les péchés, nous accusons Dieu du « crime d'iniquité, et enfin nous faisons déses- « pérer de la perfection ». Telles sont les conséquences qui vous semblent découler nécessairement d'une doctrine en vertu de laquelle nous croyons que les enfants naissent coupables du péché du premier homme, et soumis au joug du démon jusqu'à ce qu'ils renaissent en Jésus-Christ. Vous dites : « C'est le démon qui « crée les enfants, si ces enfants sont créés « avec cette blessure que le démon a faite à la « première nature créée; on doit condamner « le mariage, s'il porte en lui la raison en « vertu de laquelle les enfants sont engendrés « dans le péché; le baptême n'efface pas tous « les péchés, si les époux baptisés continuent « à porter en eux un mal en vertu duquel ils « n'engendreront que des enfants coupables. « Et puis, comment Dieu ne serait-il pas in- « juste, puisqu'il efface les péchés personnels « dans tous ceux qui sont baptisés, tandis « qu'il condamne l'enfant, qu'il a créé, et « qui, sans le savoir et sans le vouloir, con- « tracte une souillure étrangère dans le sein « de parents qui ont obtenu le pardon de leurs « péchés? Quant à la vertu, qui a pour opposé « le vice, il n'est pas possible qu'elle arrive « jamais à sa perfection, car il n'est pas pos- « sible d'admettre que des vices nés avec nous « puissent jamais disparaître; on ne saurait « même les regarder comme des vices. Com- « ment regarder comme pécheur celui qui ne « peut être que ce que l'a fait sa création? »

3. S'il vous plaisait d'envisager sérieusement ces différentes questions, au lieu de mettre un parti pris et une incroyable audace à attaquer un dogme qui repose sur la vérité et l'antiquité de la foi catholique; bientôt, nourris de la grâce de Jésus-Christ, vous comprendriez ces vérités cachées aux sages et aux prudents du monde, et révélées aux petits [1]. N'est-elle pas infinie, cette douceur du Seigneur? il est loin d'en être jalousement avare, et cependant il la cache pour ceux qui le craignent, tandis qu'il la verse abondamment dans l'âme de ceux qui espèrent, non pas en eux-mêmes, mais en Dieu [2]. Or, nous disons que cette foi, dont il est écrit : « Si « vous ne croyez pas, vous ne comprendrez « pas [3] », enseigne formellement que l'homme a pour créateur, non pas le démon, mais le Dieu bon et véritable, dont la miséricorde ineffable rend pur ce qui était souillé; et, d'un autre côté, elle enseigne également que tout homme naît coupable, et qu'il reste sou-

[1] Matt. xi, 25. — [2] Ps. xxx, 20 — [3] Isa. vii, 9, selon les Sept.

mis à l'esprit immonde jusqu'à ce qu'il ait été régénéré par le Saint-Esprit. Elle enseigne que, malgré la souillure transmise par la naissance charnelle, le mariage n'est nullement un crime ; car elle distingue parfaitement le bien propre au mariage du vice qui souille les personnes. Elle enseigne que le sacrement de la régénération en Jésus-Christ ne laisse dans l'âme la souillure d'aucun péché, sans cependant en ôter la faiblesse contre laquelle l'homme devra lutter, s'il veut arriver à la perfection. Elle enseigne que Dieu n'est pas injuste, quand il punit comme ils le méritent, soit le péché originel, soit les péchés personnels. Mais voici ce que nous lisons : « Un joug pesant accable les enfants « d'Adam depuis leur naissance jusqu'au jour « où ils rentrent dans le sein de leur mère « commune à tous [1] ». Or, il y aurait là, de la part de Dieu, iniquité ou faiblesse, s'il laissait son image écrasée sous ce joug ; si ce joug était imposé sans avoir été antérieurement nécessité par le péché, soit par le péché originel, soit par les péchés personnels, ou enfin si tout autre que Dieu l'avait imposé, malgré les protestations de la victime. Enfin, la foi nous enseigne que nous ne devons pas désespérer d'arriver à la perfection de la vertu, car nous sommes aidés par la grâce de Celui qui a tout pouvoir de changer et de guérir notre nature viciée dès son origine.

4. Ces préliminaires étant posés, j'entre aussitôt en matière. Appuyé sur l'enseignement des saints docteurs, je réfuterai successivement chacun de ces cinq arguments, dans lesquels vous résumez tous vos chefs d'accusation contre la foi catholique. Toutefois, il pourra très-souvent arriver que tel ou tel passage emprunté aux saints Pères se trouve être la condamnation formelle d'un ou de deux ou de plusieurs de ces arguments, peut-être même de tous à la fois ; aussi les produirons-nous dans toute leur valeur et toute leur extension. J'en trouve un premier exemple ; il vient de saint Ambroise dans son livre sur l'arche de Noé. Voici ses paroles : « On nous « annonce que le salut ne viendra aux nations « que par Jésus-Christ Notre-Seigneur, car « lui seul, en face de toutes les générations « pécheresses, n'a pu avoir besoin de justi- « fication, puisque sa naissance dans le sein « d'une vierge lui conférait le privilége d'une « génération sans tache et sans souillure. J'ai « été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a « enfanté dans le péché [1], disait celui qui « alors était regardé comme le plus juste des « hommes. A qui donc appliquerai-je le nom « de juste, si ce n'est à Celui qui n'a jamais « connu les chaînes sous le joug desquelles « a toujours gémi la nature humaine ? Tous « sont esclaves du péché ; depuis Adam, la « mort régnait sur tous les hommes. Qu'il « vienne donc, celui qui seul est réellement « juste aux yeux de Dieu, celui dont on doit « dire, non-seulement qu'il n'a pas péché par « ses lèvres [2] ; mais, qu'il n'a jamais connu « le péché [3] ». — Maintenant, si vous l'osez, dites à saint Ambroise que le démon est le créateur de tous les hommes qui naissent de l'union des deux sexes, puisque, si Jésus-Christ seul, parmi tous les coupables enfants d'Adam, n'a point connu la souillure originelle, c'est parce qu'il est né d'une vierge, et qu'alors le démon n'a pu semer pour lui le péché comme il le sème pour les autres. Accusez le saint docteur de condamner le mariage, puisqu'il enseigne qu'il n'y a eu que le Fils de la Vierge pour naître sans péché. Reprochez-lui de rendre impossible la perfection de la vertu, puisqu'il affirme que les vices naissent avec l'homme au moment même de la conception. Adressez-lui cette captieuse objection que vous lanciez contre moi dans votre premier volume : « Ceux que l'on accuse de pécher, « ne pèchent aucunement, car, quel que soit « du reste leur créateur, par cela même qu'ils « sont créés, ils vivent nécessairement, et rien « ne peut répugner à leur nature ». Pourquoi ménageriez-vous Ambroise ou ses écrits ? Jetez-lui, comme vous le faites pour moi, vos objections orgueilleuses, méprisantes, hardies et téméraires. Seulement, comme ce saint docteur ne parlait pas alors des enfants issus de parents chrétiens, peut-être ne pourrait-on pas l'accuser, dans ces paroles, de blasphémer le sacrement de baptême, en disant qu'il n'efface pas tous les péchés, ou de faire de Dieu lui-même le type de l'injustice, en condamnant dans les enfants des péchés d'autrui, dont il a justifié les parents. Quoi qu'il en soit, si saint Ambroise n'était pas du nombre de ceux qui attribuent la création des hommes au démon, ou qui condamnent le mariage, ou qui affirment l'impuissance

[1] Eccli. XL, 1.

[1] Ps. L, 7. — [2] Job, I, 22. — [3] I Pierre, II, 22.

absolue pour la nature humaine d'atteindre à la vertu ; au contraire, s'il appartenait à la classe de ceux qui font de l'homme tout entier, c'est-à-dire de son âme et de son corps, l'œuvre immédiate du Dieu suprême et souverainement bon, qui conservent au mariage son degré de bonté et qui ne désespèrent pas pour l'homme d'arriver à une justification parfaite ; avouez du moins que trois de vos arguments sont entièrement pulvérisés par l'autorité de ce grand homme, et que vous n'avez plus à nous les opposer, à nous qui disons du péché originel ce qu'il en a dit lui-même, sans se croire obligé logiquement à attribuer au démon la création de l'homme, à condamner le mariage et à désespérer de la perfection de la justice dans la nature de l'homme.

5. Quant à vos deux autres arguments relatifs au baptême, nous allons voir ce que ce docteur en a pensé, et comment il vous écrase sous le poids de son autorité. Dans son livre contre les Novatiens, nous lisons : « Nous nais- « sons tous sous le joug du péché, et dans le « vice, selon cette parole de David : J'ai été « conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a en- « fanté dans le péché. De là vient qu'aux yeux « de Paul sa chair était un corps de péché : « Qui me délivrera, dit-il, de ce corps de « mort [1] ? Or, la chair de Jésus-Christ a con- « damné le péché qu'elle n'a point ressenti en « naissant, et qu'elle a crucifié en mourant ; et « c'est ainsi que la justification par la grâce « s'est accomplie dans notre chair restée jus- « que-là sous le joug du péché comme une « masse d'iniquité [2] ». Sous l'évidence d'un tel langage, que deviennent tous vos arguments ? En effet, si nous naissons tous sous le péché ; si le vice est notre origine à tous, pourquoi m'accusez-vous d'attribuer au démon la création de l'homme, quand vous voyez parfaitement que j'enseigne ce que saint Ambroise a enseigné lui-même sans qu'il eût jamais dit que le démon fût le créateur de l'homme ? Si c'est dans l'homme sa naissance coupable qui a fait dire à David : « J'ai été conçu dans « l'iniquité, et ma mère m'a enfanté dans le « péché » ; si cette parole du Prophète constate le péché originel, sans accuser aucunement l'union conjugale ; pourquoi me reprochez-vous de condamner le mariage, quand, sur ce point, saint Ambroise ne vous paraît digne d'aucun reproche ? Parce que nous naissons tous sous le joug du vice et du péché, Paul ne voyait dans sa chair qu'un corps de mort, comme il le prouve par ces paroles : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? » et il ne serait pas encore évident pour vous que l'Apôtre se fait à lui-même l'application de ces paroles ? Au moment même où, par son homme intérieur, il se complaisait dans la loi de Dieu, il voyait dans ses membres une autre loi qui répugnait à la loi de son esprit ; ce qui lui faisait dire de sa chair qu'elle était un corps de mort. Le bien n'habitait donc pas dans sa chair, et c'est pour cela qu'au lieu de faire le bien qu'il voulait, il faisait le mal qu'il haïssait [1]. Voilà donc ce que devient la cause que vous soutenez ; n'est-elle pas à jamais détruite et renversée ? et, comme la poussière que le vent emporte sur la face de la terre [2], elle disparaît et n'inspire plus que du mépris à ceux que vous commenciez à séduire, pour peu du moins qu'ils renoncent à tout esprit de chicane et qu'ils consentent à réfléchir sur les considérations qui leur sont proposées. En effet, est-ce que l'apôtre saint Paul n'était pas baptisé ; ou bien lui avait-on refusé la rémission de tel ou tel péché, du péché originel ou des péchés personnels, des péchés commis par ignorance ou des péchés commis avec pleine connaissance ? Comment donc peut-il tenir un semblable langage, et ce langage ne prouve-t-il pas la vérité de ce que j'ai dit dans mon livre, quoique vous vous flattiez de l'avoir réfuté ? En effet, cette loi du péché, telle que nous la trouvons dans les membres de ce corps de mort, nous a été remise dans la régénération spirituelle, quoiqu'elle demeure encore dans notre chair mortelle. Elle a été remise, parce que sa culpabilité nous a été pardonnée par le sacrement de la régénération des fidèles ; elle demeure, car c'est elle qui produit ces désirs de toute sorte contre lesquels les fidèles ont à se prémunir et à combattre. Or, il suffit de ce principe pour frapper votre hérésie par la base et la réduire en poussière. Vous le comprenez vous-mêmes ; voilà pourquoi, dominés par la crainte qui vous obsède, vous tentez les derniers efforts pour prouver que dans ce texte il ne s'agit pas de la personne même de l'Apôtre, mais de quelque Juif, encore soumis à la loi, et contre

[1] Rom. VII, 21. — [2] Liv. I de la Pénitence, ch. III.

[1] Rom. VII, 15-21. — [2] Ps. I, 4.

lequel luttaient ses mauvaises habitudes. Comme si vraiment l'homme, en recevant le baptême, déposait toutes ses mauvaises habitudes ; comme si, après avoir reçu le baptême, nous n'étions pas obligés de combattre ces habitudes avec d'autant plus de force et de courage, que nous désirons plus vivement nous rendre agréables aux yeux de celui qui nous prodigue ses grâces pour nous rendre victorieux dans la lutte. Si l'obstination vous permettait une réflexion attentive et sérieuse, il vous suffirait de contempler la force de l'habitude pour comprendre comment la concupiscence est pardonnée dans sa coulpe, tout en persévérant dans son acte. N'est-ce donc rien pour l'homme que cet aiguillon de la concupiscence qui le harcèle sans relâche, alors même qu'il n'y donne aucun consentement ? Et cependant ce n'est point à cause de la force de l'habitude que l'Apôtre appelait sa chair un corps de mort ; la cause véritable, saint Ambroise l'a parfaitement comprise, et il nous la donne, quand il nous dit que c'est parce que nous naissons sous le joug du vice et du péché. Il ne pouvait pas douter que ce péché dans sa coulpe nous fût remis par le baptême ; mais comme il se sentait harcelé sans cesse par la suggestion du vice, il éprouvait d'abord la crainte la plus vive d'être vaincu et subjugué ; ensuite, quoique victorieux, se sentant las, non pas de combattre, mais de se voir sans cesse en face de son ennemi, il s'écriait : « Malheureux homme que je suis, « qui me délivrera de ce corps de mort ? La « grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Sei- « gneur [1] ». Il savait donc qu'il n'y a pas jusqu'au mouvement même de la concupiscence qui ne puisse être guéri par la grâce de Celui qui nous a déjà remis la coulpe originelle dans la régénération spirituelle. Cette guerre que nous avons entreprise en nous contre nous-mêmes, ceux qui l'éprouvent et ne peuvent la nier, ce ne sont pas les impudents panégyristes de la concupiscence, mais ses ennemis et ses adversaires déclarés.

6. Dans son épître sur l'Oraison dominicale, saint Cyprien déjà couvert des lauriers de la victoire, s'exprime en ces termes : « Nous « demandons que la volonté de Dieu se fasse « au ciel et sur la terre ; ce double accomplis- « sement doit en effet assurer la consommation « de notre sûreté et de notre salut. Comme « nous avons reçu notre corps de la terre, et « notre esprit du ciel, nous sommes à la fois « terrestres et célestes, et voilà pourquoi nous « demandons que la volonté de Dieu se fasse « sur la terre et au ciel, c'est-à-dire dans notre « corps et dans notre esprit. Il y a lutte entre « la chair et l'esprit, et chaque jour le combat « s'engage entre ces deux substances pour « nous empêcher de faire ce que nous vou- « lons ; tandis que l'esprit aspire aux choses « célestes et divines, la chair convoite les « choses de la terre et du siècle. Aussi de- « mandons-nous que par la grâce et le secours « de Dieu, la concorde s'établisse entre ces deux « parties de notre être, car du moment que la « volonté de Dieu s'accomplit dans notre esprit « et dans notre chair, notre âme, spirituelle- « ment renouvelée, jouit d'une tranquillité « parfaite. Telle est la pensée si bien exprimée « par l'apôtre saint Paul : La chair convoite « contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ; ils « sont opposés l'un à l'autre, de telle sorte « que vous ne faites pas toujours ce que vous « voulez [1] ». — Voyez quelles instructions ce grand docteur adresse à un peuple baptisé, car un chrétien peut-il ignorer que l'Oraison dominicale s'applique à ceux qui ont reçu le baptême ? La tranquillité humaine et le salut de la nature dépendent, d'après saint Cyprien, non pas, comme le veulent à tort les Manichéens, de la séparation de la chair et de l'esprit naturellement et réciproquement ennemis, mais plutôt de leur concorde et de leur harmonie. Etre délivré de ce corps de mort, c'est posséder cet heureux état dans lequel notre corps devient un corps de vie, ce qui se fait par la mort de la mort, c'est-à-dire par la destruction de la discorde, et non point par la destruction de la nature. De là cette autre parole : « O mort, où est ton combat [2] ? » Mais cette transformation n'est point pour la vie présente, comme le remarque fort bien notre illustre martyr dans sa lettre sur la mortalité, à l'occasion de ces paroles de saint Paul : « Je désire me dissoudre et être avec Jésus- « Christ ». Il le désire, dit saint Cyprien, afin de ne plus se sentir exposé aux péchés et aux vices de la chair. Quant à la confiance que vous avez dans votre propre vertu, ne dirait-on pas que dans son explication de l'Oraison dominicale, saint Cyprien se proposait pro-

[1] Rom. VII, 24, 25.

[1] Gal. V, 17. — [2] I Cor. XV, 55.

phétiquement de confondre cette erreur qui vous est si chère? Voici comme il s'exprime : « Plutôt que de présumer de nos propres for- « ces, nous devons demander à Dieu qu'il éta- « blisse par sa grâce la concorde entre notre « chair et notre esprit ». C'était répéter en d'autres termes la prière de l'Apôtre : « Qui me « délivrera de ce corps de mort ? La grâce de « Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ».

7. Saint Grégoire formule ainsi la même pensée : « Notre âme accablée de travaux et « d'angoisses, vivement pressée par la chair « son ennemie, se réfugie vers Dieu et sait à « qui elle doit demander du secours ». Ces paroles pourraient peut-être faire supposer à quelqu'un que saint Grégoire était imbu des folies manichéennes sur la coexistence éternelle des deux principes ennemis. Eh bien! remarquez vous-même comme il est parfaitement d'accord avec ses confrères et collègues, quand il enseigne que, si l'esprit convoite contre la chair, c'est uniquement afin que tous deux retournent à leur auteur après le long et sérieux combat de cette vie, dans lequel gémit et souffre la vie de tous les saints. En effet, voici ce que nous lisons dans son livre apologétique : « Je passe sous silence ces blessures « que nous font à nous-mêmes nos propres « vices et nos passions. Jour et nuit nous « ressentons en nous les aiguillons de feu de « ce corps d'humilité, de ce corps de mort. « Tantôt en secret, tantôt publiquement, les « charmes trompeurs des choses visibles qui « nous entourent nous provoquent et nous « irritent; cette boue infecte à laquelle nous « adhérons ne semble-t-elle pas distendre ses « veines afin d'exhaler avec plus d'abondance « son souffle fétide? Et puis, la loi du péché « qui est dans nos membres se met en révolte « contre la loi de notre esprit; elle voudrait « traiter en esclave cette imagination royale « qui est en nous, afin de mêler à ses dé- « pouilles tout ce que nous tenons de la mu- « nificence divine et de notre première condi- « tion. Voilà pourquoi c'est à peine si, malgré « la direction imprimée par une longue et « sérieuse étude de la philosophie, malgré le « souvenir, se réveillant peu à peu, de la « noblesse de son âme, l'homme peut encore « recueillir les rayons de cette lumière qui est « unie dans sa personne à cette boue grossière « et ténébreuse, c'est à peine s'il peut en « faire réjaillir l'éclat jusqu'à Dieu. Pourtant « si, dans sa miséricorde, Dieu vient au se- « cours de sa faiblesse, il se rappellera égale- « ment sa bassesse et sa grandeur, pourvu « cependant que, par une méditation longue « et assidue, il s'habitue à tenir ses regards « fixés vers le ciel, et à soulever cette partie « matérielle qui lui est unie par des liens si « étroits, et qui tend sans cesse à l'entraîner, « par son propre poids, vers les choses de la « terre et des sens [1] ». Reconnaissez, Julien, l'unanimité de ces voix catholiques, et cessez de vous mettre en désaccord avec elles. Quand saint Grégoire s'écrie : « Nous sommes « attaqués au dedans de nous-mêmes par nos « propres vices et par nos passions; jour et « nuit nous ressentons en nous les aiguillons « de feu de cette chair d'humilité, de ce corps « de mort », c'est un homme baptisé qui parle, et il parle d'hommes baptisés. Quand il rappelle « que la loi du péché qui est dans « nos membres se révolte contre la loi de « notre esprit », c'est un homme baptisé qui parle, et il parle d'hommes baptisés. Ce combat de la chair et de l'esprit, c'est le combat des chrétiens, et non pas des juifs infidèles. Si vous ne combattez pas, croyez; si vous combattez, sachez pourquoi, et que ce combat vous serve à refouler pour toujours l'orgueil révolté de l'erreur pélagienne. Maintenant du moins, voyez-vous, comprenez-vous, sentez-vous que le baptême procure la rémission de tous les péchés, ce qui n'empêche pas les vices d'allumer une sorte de guerre civile dans le cœur de ceux qui ont été baptisés? Ces vices d'ailleurs ne sont pas des péchés, tant que la concupiscence devenue maîtresse n'a pas entraîné l'esprit à des œuvres illicites, tant qu'elle n'a pas conçu et enfanté le péché. D'un autre côté, ces vices ne sont pas en dehors de nous; c'est en nous-mêmes que nous les trouvons; c'est en nous-mêmes que nous devons les combattre et les convaincre; ce sont nos propres vices, nos propres passions, que nous devons enchaîner, étouffer et guérir; mais qu'ils sont dangereux quand ils se voient poursuivis par le remède! Sans doute, ces vices diminuent de plus en plus, à mesure que nous nous avançons vers la perfection; cependant leur mort n'est jamais complète tant que nous vivons ici-bas. Ils ne périront réellement que quand l'âme pieuse se séparera du corps, et sans

[1] S. Grég. de Naz. Dans la première Apologie de sa fuite.

espoir pour eux de reparaître à la résurrection.

8. Revenons donc à saint Ambroise. « La « chair même de Paul », nous dit-il, « était pour « lui un corps de mort; de là ce cri déchirant : « Qui me délivrera de ce corps de mort? » Tel est le sens donné à ces paroles par saint Ambroise, saint Cyprien, saint Grégoire, et par tous les autres docteurs, jouissant absolument de la même autorité. A la fin des siècles il sera dit à cette mort : « O mort, où est ton « combat et ta victoire? » Mais cette grâce sera le partage, non point de ceux qui sont nés, mais de ceux qui auront été régénérés. « En « effet », ajoute saint Ambroise, « la chair de « Jésus-Christ a condamné le péché, ce péché « qu'elle n'a point ressenti en naissant et qu'elle « a crucifié en mourant ». En naissant elle n'a point ressenti le péché en elle-même ; et en mourant elle l'a crucifié en nous. Quant à cette loi du péché qui se révolte contre la loi de notre esprit, et que le grand Apôtre ressentait dans ses membres, elle nous est remise dans le baptême, mais elle n'y est point anéantie. Le corps de Jésus-Christ est resté étranger à cette loi de la chair se révoltant contre la loi de l'esprit, parce que ce n'est pas selon cette loi de la chair que la sainte Vierge l'a conçu. Nous tous, au contraire, qui que nous soyons, nous apportons en naissant cette funeste loi, parce que c'est selon cette loi que toutes les mères conçoivent. Voilà pourquoi saint Hilaire proclame sans hésiter que toute chair sort du péché[1] : suit-il de là qu'à ses yeux Dieu n'en soit pas le créateur? Ne disons-nous pas que la chair vient de la chair, que la chair vient de l'homme, et cependant nions-nous que Dieu en soit le créateur? La chair vient de Dieu, parce qu'il en est le créateur; elle vient de l'homme, parce qu'il l'engendre ; et elle vient du péché, parce qu'il la souille. Or, ce Dieu qui a engendré son Fils coéternel à lui-même, lequel était le Verbe dès le commencement, et par lequel il a créé toutes choses; ce Dieu l'a aussi créé homme sans péché, devant naître d'une vierge, devant régénérer l'homme, le guérir de ses blessures, effacer son péché à l'instant même du baptême, et le relever peu à peu de son état de faiblesse et d'impuissance. C'est contre cette faiblese que combat, sous le regard et le secours de Dieu, le chrétien régénéré parvenu à l'âge de raison. N'est-ce pas, en effet, dans la faiblesse que se perfectionne la vertu [2], sous l'effort de cette lutte que nous engageons contre cette partie de nous-mêmes qui nous éloigne de la justice, et en faveur de cette autre partie qui tend sans cesse à s'élever vers le bien? Que cette dernière partie triomphe, et tout en nous se perfectionne ; qu'elle succombe, et tout s'affaisse et se corrompt. Quant à l'enfant encore privé de l'usage de la raison, il n'est ni bon ni mauvais, du moins pour ce qui regarde sa volonté propre. En effet, le bien et le mal ne sont pour lui l'objet d'aucune volonté ; le bien naturel de la raison, et le mal originel du péché sont pour lui dans un état de sommeil absolu. Mais que les années se succèdent, que la raison s'éveille, aussitôt le commandement s'impose et le péché revit ; bientôt le combat s'engage entre le commandement et le péché ; ou bien le péché triomphe et l'enfant sera condamné ; ou bien il succombe et il sera guéri. Cependant, lors même que l'enfant serait mort, avant que le péché se fût montré en lui, ce péché n'aurait pu lui causer aucun préjudice, car si, dans sa nature vicieuse, le péché subsiste toujours en ce monde, du moins, en tant qu'il rend réellement coupable celui en qui il habite, s'il est contracté par la génération, il est effacé par la régénération. De là le baptême conféré aux enfants, non-seulement pour les faire jouir du royaume de Jésus-Christ, mais encore pour les arracher à ce malheureux règne de la mort. Or, ce précieux résultat ne peut nous venir que par « Celui qui a con- « damné le péché par sa chair, ne l'a pas con- « tracté en naissant, et l'a crucifié en mourant; « de telle sorte que la justification par la grâce « vient inonder notre chair qui, auparavant, « n'était qu'un amas de souillures et de pé- « chés ».

9. Ainsi donc, selon ces paroles de saint Ambroise, ce n'est point le démon qui a créé l'homme par bonté, mais c'est lui qui l'a souillé par malice ; le mal de la concupiscence ne détruit pas la bonté du mariage ; le sacrement de baptême efface absolument toutes les souillures du péché ; enfin Dieu ne saurait être accusé d'injustice parce qu'il condamne selon la loi de la justice celui qui est coupable selon la loi du péché, lors même qu'il serait issu de parents rendus innocents par la régénération. S'il en est ainsi, pourquoi donc désespérer de parvenir à cette

[1] S. Hil. plus haut, liv. I, n. 9.

[2] I Cor. XII, 9.

vertu qui se perfectionne dans la faiblesse? Est-ce que cette même chair de Jésus-Christ, laquelle condamne le péché qu'elle n'a point contracté en naissant, et qu'elle a crucifié en mourant, n'obtient pas la justification par la grâce à notre chair, qui auparavant n'était qu'un amas de souillures et de péchés? Il suit de là que ces cinq arguments à l'aide desquels vous voulez effrayer les hommes, doivent vous laisser indifférents, vous et les autres, si vous croyez à la parole de saint Ambroise, de saint Cyprien, de saint Grégoire, et de tant d'autres saints docteurs. Tant de témoignages aussi formels ne pourront-ils pas vous convaincre vous-mêmes, que cette loi du péché, inhérente aux membres de l'homme et sans cesse en lutte contre la loi de l'esprit, car la chair convoite contre l'esprit, impose à tous les hommes régénérés, même aux plus innocents, la dure nécessité de toujours combattre, et de combattre contre quoi, si ce n'est contre le mal? Ne concevrez-vous pas enfin que le péché n'est point une substance, mais le vice de la substance, un vice que nous ne devons pas imputer à la grâce divine qui nous régénère, mais que nous devons enchaîner par le secours de la grâce, et guérir par la rémunération que la grâce nous promet?

10. Mais peut-être seriez-vous tenté de dire que les chrétiens régénérés sont obligés de combattre, non pas contre le vice avec lequel ils sont nés, mais contre telle ou telle mauvaise habitude qu'ils auraient contractée dans leur vie antérieure. Tout d'abord un tel aveu de votre part prouverait évidemment que vous voyez dans l'homme un mal dont la souillure, et non pas le mal lui-même, serait effacé par le baptême. Cependant, comme la solution de la question qui nous occupe exige que nous prouvions jusqu'à l'évidence que ce mal est inné en nous par l'effet du péché du premier homme, veuillez entendre une parole plus formelle encore de ce même saint Ambroise dans son exposition de l'Evangile selon saint Luc. J'emprunte ce nouveau témoignage à ce passage de son livre, où tout en se conformant à l'unité de la règle de foi, il déroule les différentes significations que l'on peut donner de cette parole du Sauveur : « Dans une seule maison ils seront « cinq divisés entre eux, trois contre deux, « et deux contre trois [1] ». « Or », dit saint Ambroise, « n'est-il pas ici parlé de la chair et de « l'âme, qui dans une seule demeure se sépa- « rant de l'odeur, du tact et du goût de la lu- « xure s'opposent énergiquement à l'entraîne- « ment des vices, se soumettent à la loi de Dieu « et s'éloignent de la loi du péché? Par la pré- « varication du premier homme, cette dissen- « sion s'est changée en nature, de telle sorte « que l'accord cessa d'exister entre ces diffé- « rentes parties d'un même homme, surtout « en ce qui regarde la vertu. Toutefois, par l'ef- « ficacité de la croix du Sauveur, cette inimitié « domestique, aussi bien que la loi des pré- « ceptes, disparut peu à peu, et fit place à une « heureuse concorde, lorsque Jésus-Christ, « notre paix véritable, descendant du ciel, n'a « fait des deux peuples qu'un seul peuple [1] ». Dans le même ouvrage, parlant de la nourriture spirituelle et incorruptible, saint Ambroise s'exprime en ces termes : « La raison « est la nourriture de l'esprit, et le précieux « aliment de la suavité ; elle n'est point un « fardeau pour nos membres, et devient pour « notre nature, non point une honte, mais un « ornement, lorsque notre corps, jusque-là le « rendez-vous des passions et des vices, com- « mence à devenir le temple de Dieu et le sanc- « tuaire des vertus. C'est ce qui se fait lors- « que la chair, rentrant dans l'ordre de la na- « ture, ne sait plus voir dans la raison que le « principe nourricier de sa force, et déposant « les prétentions de son audace, se soumet à « l'arbitrage et à la direction modératrice de « l'âme. C'est dans cet état qu'elle se trouvait, « lorsqu'elle fut appelée à occuper le paradis « terrestre, avant que le venin contagieux du « funeste serpent lui eût inspiré une soif sa- « crilége ; avant qu'une faim criminelle ne « lui eût fait perdre, de ces préceptes divins, « le souvenir jusque-là gravé dans toutes les « profondeurs de son âme. Telle fut le prin- « cipe du péché ; le corps et l'âme l'enfantè- « rent à la fois, le corps en se laissant tenter « dans sa nature, et l'âme en cédant crimi- « nellement aux faiblesses de son corps. Si « l'âme eût enchaîné cette appétence du corps, « le péché eût été étouffé dans son origine ; « mais il n'en fut pas ainsi, car l'âme se laissa « honteusement prostituer par le corps, perdit « toutes les fleurs et les forces de sa jeunesse, « conçut l'iniquité et enfanta le péché [2] ».

11. Saint Ambroise, comblé de vos éloges

[1] Luc, XII, 52.

[1] Eph. II, 14. — [2] Sur saint Luc, liv. VII, n. 141, 142.

et placé par vous au premier rang des docteurs, pouvait-il se prononcer d'une manière plus claire et plus formelle sur la nature et le principe du péché originel? Pouvait-il mieux nous rendre raison de cette confusion primitive, causée par la révolte de la chair contre l'âme, révolte dont nous trouvons la guérison dans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur? Vous voyez maintenant d'où vient que la chair convoite contre l'esprit; vous voyez d'où vient cette loi des membres répugnant à la loi de l'esprit. Vous voyez que cette discorde de l'âme et de la chair s'est changée entre notre nature, et que de ces longues inimitiés nous viennent toutes ces misères auxquelles la miséricorde de Dieu pourra seule mettre un terme. Cessez de vous constituer mon adversaire; autrement voyez contre quels hommes vous luttez dans ma personne. Vous avez dit de moi que j'aspire avant tout à ne pas être compris. Et dans certains passages de vos livres, vous dénaturez mes pensées pour vous les approprier, abusant ainsi de l'incapacité de certains hommes qui ne comprennent pas que vous n'aviez pas plus la volonté de vous taire, que le pouvoir de réfuter dans quatre grands livres un seul de mes petits ouvrages. Je viens d'ouvrir un libre cours à ce fleuve de l'éloquence d'Ambroise; le lecteur peut-il ne pas être entraîné, et le lecteur inondé de lumières? Pourquoi l'Apôtre s'est-il écrié : « Qui donc me délivrera de ce corps de mort?» Parce que, répond saint Ambroise, nous naissons tous sous le péché, et que notre première origine a été viciée. Il prouve clairement que Jésus-Christ n'a jamais connu le péché, parce que, naissant d'une vierge, il est resté complétement étranger aux liens de notre génération coupable et de notre commune nature; voilà pourquoi il a condamné le péché qu'il n'avait point éprouvé en naissant. Il enseigne clairement que la dissension entre l'âme et la chair est retombée sur notre nature par la prévarication du premier homme. Il affirme expressément que notre corps, autrefois le rendez-vous des passions et des vices, devient le temple de Dieu et le sanctuaire des vertus, lorsque la chair, rentrant dans sa nature, ne sait plus voir dans la raison que le principe nourricier de sa force, et lorsque, déposant les prétentions de son audace, elle se soumet à l'arbitrage et à la direction modératrice de l'âme. C'est dans cet état qu'elle se trouvait lorsqu'elle fut appelée à habiter le paradis terrestre, avant que le venin contagieux du funeste serpent lui eût inoculé un principe de mort. Pourquoi donc vous obstiner dans vos attaques contre moi? Adressez-vous à saint Ambroise; accusez celui qui, avant même que votre hérésie n'eût pris naissance et n'eût distillé son venin, s'était levé pour l'éteindre et pour lui préparer un remède. Pourtant si ces passages ne vous suffisent pas, écoutez encore.

12. Dans son livre sur Isaac et sur l'âme, le même docteur formule ainsi sa pensée : « Tout bon écuyer dompte et assouplit les « mauvais coursiers, tandis qu'il excite les « bons. Ces bons coursiers sont au nombre « de quatre : la prudence, la tempérance, la « force et la justice; les mauvais sont : la co« lère, la concupiscence, la crainte et l'ini« quité[1] ». Saint Ambroise dit-il que tout bon écuyer n'a que de bons chevaux, sans en avoir de mauvais? Non; il dit seulement qu'il excite les bons et dompte les mauvais. D'où viennent ces chevaux? Si nous en faisons des substances propres et individuelles, nous applaudissons ou nous adhérons à la folie des Manichéens; pour nous épargner cette honte, nous consultons la foi catholique, et nous voyons dans ces mauvais chevaux autant de vices qui, s'inspirant de la loi du péché, résistent à la loi de l'esprit. Ces vices aujourd'hui nous sont inhérents; après la mort, il n'en sera pas de même, mais pendant cette vie, leur guérison n'est jamais parfaite. Pourquoi donc le baptême ne les a-t-il pas fait disparaître? Vous n'avouez donc pas encore que leur caractère de culpabilité a disparu, mais que la faiblesse nous est restée; et, en disant leur culpabilité, je ne veux pas dire qu'ils étaient coupables, mais je parle de ce qui, par eux, nous rendait coupables dans les œuvres mauvaises auxquelles nous nous laissions aller sous leur inspiration. Je dis que leur faiblesse est restée, non pas en ce sens que je les compare à des animaux épuisés de forces, mais en ce sens que ces vices sont eux-mêmes notre propre faiblesse. Et dans ces chevaux mauvais, gardons-nous de croire que saint Ambroise ait voulu parler de cette iniquité qui est effacée dans le baptême; il ne parle que de l'iniquité des péchés que nous

[1] Chap. VIII.

avons commis, lesquels nous sont tous pardonnés, et cessent d'exister par le baptême; or, si l'acte extérieur et transitoire n'avait duré que le temps seul de la perpétration du mal, la culpabilité n'avait pas cessé et demeurait inhérente à notre âme. Quant à cette loi du péché dont la coulpe, après une durée plus ou moins longue, a été effacée dans le baptême, saint Ambroise l'appelle du nom d'iniquité, parce que c'est une chose inique que la chair convoite contre l'esprit. Au contraire, la justice nous est conférée dans notre rénovation, parce qu'il est juste que l'esprit convoite contre la chair, afin que nous marchions selon l'esprit et que nous ne soyons plus les esclaves de la concupiscence de la chair. C'est cette justice qui nous est désignée sous la figure des bons coursiers.

13. Ecoutez encore ce que saint Ambroise nous dit dans son livre sur le paradis [1] : « Saint Paul nous parle de choses qu'il n'est « pas permis à l'homme d'exprimer [2], parce « qu'il était encore revêtu de l'enveloppe du « corps, c'est-à-dire parce qu'il voyait les « passions de ce corps, et cette loi de la chair « qui se révolte contre la loi de l'esprit ». Il ajoute : « Quand l'Apôtre nous parle de la sa- « gesse du serpent, vous comprenez qu'il dé- « signe par là notre cruel adversaire qui, tout « déchu qu'il soit, possède encore toute la sa- « gesse de ce monde. Du reste, c'est à bon « droit que l'on attribue la sagesse à la vo- « lupté et à la délectation, puisque la chair « elle-même a sa propre sagesse, selon cette « parole : La sagesse de la chair est l'ennemie « de Dieu [3]. En effet, ceux que dévore le désir « des voluptés, se montrent très-habiles pour « se procurer tous les genres de plaisirs ou de « délectations. Et cette délectation, comment « la comprenez-vous, sinon comme opposée « au précepte divin et comme ennemie de « nos sens? De là cette parole de l'Apôtre : Je « vois dans mes membres une autre loi « qui répugne à la loi de mon esprit, et qui « me captive sous la loi du péché [4] ». — Nous comprenons sans difficulté de quelle volupté nous parle le saint docteur, puisqu'il s'appuie sur ces paroles de saint Paul : « Je vois dans mes membres une autre loi « qui répugne à la loi de mon esprit, et « qui me captive sous la loi du péché ». Telle est la volupté dont vous avez entrepris la défense, quoique vous blâmiez ses excès. Vous en formulez parfaitement les caractères; mais vous savez si bien la justifier et en rehausser la modération par l'éclat de vos paroles, qu'elle semble s'être tracé ce mode à elle-même, sans rien devoir à l'esprit qui convoite contre ses entraînements et son ardeur. N'est-ce point à cette ardeur que s'opposait énergiquement celui qui s'écriait : « Je vois « dans mes membres une autre loi qui s'op- « pose à la loi de mon esprit? » Cédez un instant à cette impétuosité ; dans quel gouffre impur, dans quel profond abîme elle vous entraînera, elle vous précipitera? Mais qu'il nous suffise pour le moment de constater, quoi que vous en disiez, que ce n'est pas d'un juif, mais de sa propre personne, selon saint Ambroise, que l'Apôtre parlait quand il a dit : « Je vois dans mes membres une autre loi « qui s'oppose à la loi de mon esprit, et qui « me captive sous la loi du péché ». Toujours dans le même ouvrage du saint docteur, nous lisons : « Paul éprouve en lui-même les dou- « leurs du combat, et il voit en lui-même la « loi de la chair s'opposant à la loi de son es- « prit, et le captivant sous la loi du péché ; « loin de présumer de sa propre conscience, « il ne compte que sur la grâce de Jésus- « Christ pour le délivrer de ce corps de mort ; « et vous osez supposer à quelqu'un la certi- « tude qu'il ne peut pas pécher? Paul nous « dit : Je ne fais pas le bien que je veux, mais « je fais le mal que je ne veux pas [1], et vous « soutenez comme avantageuse à l'homme « une science qui n'est propre qu'à accroître « l'envie du péché? » Enfin, s'adressant à nous tous, et traitant une cause qui nous est commune, le saint évêque s'écrie : « La loi « de la chair répugne donc à la loi de l'es- « prit; par conséquent, ce qui doit être « l'objet de nos travaux et de nos sueurs, « c'est de châtier notre corps, de le réduire « en servitude et de jeter en nous la semence « féconde des choses spirituelles [2].

14. Dans son livre sur le sacrement de la régénération, ou sur la philosophie, saint Ambroise nous dit encore : « Bienheureuse est « donc la mort qui nous arrache au péché pour « nous réformer en Dieu. Car celui qui est « mort, est justifié du péché [3]. Est-ce », dit-il, « par le fait seul de la destruction de sa nature,

[1] Chap. XI et XII. — [2] II Cor. XII, 4. — [3] Rom. VIII, 7. — [4] Id. VII, 23.

[1] Rom. VII, 19. — [2] Chap. XII et XV. — [3] Rom. VI, 7.

« qu'un homme est justifié du péché? Non « certes, car celui qui meurt pécheur, reste « dans le péché ; tandis que celui-là est justifié « de son péché, à qui tous les péchés ont été « remis par le baptême ». Qu'avez-vous à répondre à ces paroles ? Ne voyez-vous pas que, aux yeux de ce saint docteur, la mort véritablement heureuse pour l'homme lui est procurée par le baptême, dans lequel il reçoit la rémission de tous ses péchés ? Mais, quoiqu'elle doive vous être désagréable, laissez-moi vous citer une autre parole du même docteur. « Nous venons de voir », dit-il, « à « qui peut s'appliquer la mort mystique ; « voyons maintenant à qui s'applique la sépul- « ture. En effet, ce n'est point assez que les « vices soient frappés de mort, il faut encore « que le corps se dessèche, que tous les liens « charnels se dissolvent, et que tous les nœuds « se distendent. Que personne ne se flatte « d'avoir acquis toute la perfection possible, « parce qu'il a revêtu une autre forme, parce « qu'il a reçu des préceptes mystiques, parce « qu'il s'est appliqué aux règles de la conti- « nence. Nous n'accomplissons pas ce que nous « voulons, et nous faisons ce que nous haïssons. « Le péché accomplit en nous des œuvres « nombreuses. Malgré notre résistance, les vo- « luptés ne cessent de revivre ou de se réveil- « ler. Nous avons sans cesse à lutter contre la « chair. Saint Paul lui-même connaissait ce « combat, puisqu'il nous dit : Je vois dans « mes membres une autre loi qui répugne à « la loi de mon esprit, et me captive sous la « loi du péché Etes-vous donc plus fort que « Paul? Quelque domptée que paraisse votre « chair, ne vous confiez point à elle ; et bien « plutôt écoutez ce cri de l'Apôtre : Je sais que « le bien ne se trouve pas en moi, c'est-à-dire « dans ma chair, car je trouve en moi la volonté « de faire le bien, mais je ne trouve pas le « moyen de l'accomplir. En effet, je ne fais « pas le bien que je veux, mais je fais le mal « que je ne veux pas. Or, si je fais ce que je ne « veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, mais le « péché qui habite en moi [1] ».—Quelle que soit, Julien, l'obstination de votre esprit, quel que soit le coupable aveuglement avec lequel vous soutenez contre nous l'hérésie pélagienne, saint Ambroise vous étreint tellement par l'évidence des choses et vous écrase tellement par l'éclat de ses paroles que, si rien n'est capable de vous faire abandonner l'erreur où vous vous opiniâtrez, ni la raison, ni le cœur, ni la religion, ni la piété, ni l'humanité, ni la vérité ; du moins vous montrez dans votre personne que l'on peut arriver à un tel degré du mal, qu'il n'est plus possible de rester là où l'on est, et que l'on a honte d'en sortir. Et tel est, je crois, le sentiment qui vous affecte quand vous lisez des pages aussi éloquentes que celles que je viens de vous citer. Plaise à Dieu que la paix de Jésus-Christ règne dans votre cœur, et qu'une pénitence sincère triomphe de la honte criminelle qui vous retient !

15. Nous connaissons cette loi du péché, dont le mouvement s'impose comme un joug à la mortalité des hommes continents ; à laquelle la chasteté conjugale s'efforce de tracer des règles et une mesure ; sous le souffle de laquelle, enfin, la concupiscence de la chair et cette volupté que vous comblez d'éloges, soulèvent leurs flots et amoncellent des orages contre la volonté, lors même que celle-ci s'armerait de courage pour les dompter et repousser leurs suggestions. Or, veuillez considérer un instant comment, dans ce même livre sur le sacrement de la régénération, ou sur la philosophie, saint Ambroise prouve que le genre humain est engendré sous l'influence de cette même loi du péché, et contracte la souillure du péché originel. « Il « est », dit-il, « une maison que la sagesse cons- « truit, il est une table couverte des sacrements « célestes, sur laquelle le juste goûte la nour- « riture de la divine volupté et boit le doux « breuvage de la grâce, s'il trouve sa joie dans « une abondante postérité de mérites éternels. « A la vue de cette belle génération, David « était saisi d'horreur pour tous ces fruits de « l'union charnelle ; voilà pourquoi il désirait « se purifier dans les eaux de cette source sa- « crée, afin de trouver dans la grâce spirituelle « la justification de ses souillures charnelles « et terrestres. J'ai été conçu dans l'iniquité, « disait-il, et ma mère m'a enfanté dans le « péché [1]. Eve a enfanté dans le péché, afin « de laisser aux autres femmes ce triste enfan- « tement en héritage. C'est ainsi que chaque « homme est d'abord formé par la volupté de « la concupiscence, enseveli dans les entrailles « maternelles, pétri pour ainsi dire dans le sang « de sa mère, et enfin enveloppé de langes, de « telle sorte qu'il subit la contagion du mal,

[1] Rom. VII, 23, 18-20.

[1] Ps. L, 7.

« avant d'aspirer l'esprit de vie ». Ainsi parle saint Ambroise. Or, si vous n'êtes point dépourvu de tout sens humain, vous devez voir ce que pense de la volupté de la concupiscence, dont vous vous êtes fait le brillant panégyriste, ce grand docteur auquel, je le répète, vous décernez les plus grands éloges. L'enfant est formé par cette volupté, enseveli par elle dans les entrailles maternelles, pétri par elle dans le sang de sa mère, enveloppé par elle, non pas dans des langes de laine ou de lin ou de tout autre matière, comme le sont aujourd'hui tous les nouveau-nés, mais dans les langes d'une origine viciée, triste héritage en vertu duquel il subit la contagion du mal avant même d'aspirer le souffle de la vie. Après cette vie mystérieuse dans les entrailles maternelles, il est jeté en naissant dans ce vaste océan de l'air qui fournit à tous un aliment commun et perpétuel; mais en naissant, il pleurera aussi cette culpabilité qu'il a contractée avant d'apparaître à la lumière. Comment donc les mouvements de cette concupiscence n'auraient-ils pas fait rougir nos premiers parents, quand même ces mouvements leur annonçaient qu'ils étaient pécheurs et que leurs enfants naîtraient dans le péché? De même qu'ils se sont empressés de voiler ce foyer de la concupiscence dans lequel ils ressentaient la révolte de la passion, plaise à Dieu que, devenu obéissant à la foi catholique, vous rougissiez de louer ce dont vous devriez rougir!

16. Ecoutez maintenant ce que, dans son livre du Paradis, saint Ambroise nous dit de ces feuilles de palmier dont nos premiers parents se firent un vêtement. « Ce qui est plus « grave encore », nous dit-il, « c'est que, « selon cette interprétation, Adam se ceignit « les reins dans le lieu même où il aurait dû « se ceindre du fruit de la chasteté. Ces reins « que nous ceignons portent, dit-on, la se- « mence de la génération; voilà pourquoi les « feuilles dont se ceignit Adam lui furent « inutiles, car il y scellait, non point le fruit « futur de la future génération, mais le péché « lui-même [1] ». Ce saint docteur pouvait-il réfuter en termes plus clairs et plus explicites cette thèse si péniblement élaborée, dans laquelle vous soutenez que si Adam et Eve se sont voilé les reins, ce n'est ni après leur péché, ni parce que leurs yeux se sont ouverts[2]? Cette étrange loquacité dont vous avez fait preuve a eu pour résultat unique de choquer le sens commun et d'irriter tous vos lecteurs. En effet, le mot seul de ceinture signifie-t-il autre chose que ce voile jeté autour des reins? En commentant cette parole, notre saint docteur n'avait certes pas en vue d'éclaircir une difficulté, et laissait à chaque chose la signification naturelle que le vulgaire lui donne. « C'est, dit-on, dans ces reins que se forme la « semence de la génération; voilà pourquoi », dit-il, « Adam a été mal voilé par ces feuilles « inutiles ». Pourquoi a-t-il été mal voilé? Il en donne immédiatement la raison; « parce « qu'il y scellait, non pas le fruit futur, mais « certains péchés de la future génération ». Avez-vous à cela quelque chose à répondre? Telle est la cause de cette confusion, de cette ceinture de feuillage, de ce péché originel transmis à la postérité.

17. Le saint évêque de Constantinople exprime en deux mots, avec toute la décence possible, ce fait de nos premiers parents subitement saisis de honte et de pudeur : « Ils « étaient », dit-il, « couverts de feuilles de « figuier, pour cacher une espèce de péché ». Puisque avant le péché ils ne rougissaient pas de leur nudité, peut-on douter un seul instant de l'espèce de péché qui leur inspira la pensée et le désir de se voiler les reins? Je vous en prie, comprenez; bien plus, permettez aux hommes de comprendre ce qu'ils comprennent avec vous, et ne nous forcez pas à parler plus longtemps de ces matières qui nous font rougir.

18. Avec non moins de vérité, ce même saint Jean de Constantinople, comme le bienheureux martyr Cyprien [1], voit l'annonce prophétique du baptême dans le commandement qui prescrivait aux Juifs la circoncision de la chair. « Remarquez », dit-il, « que le « juif se soumet à la circoncision à cause de « la menace qui annonçait que tout homme « qui ne serait pas circoncis le huitième jour, « serait exterminé du milieu de son peuple [2]. « Et vous », dit-il, « vous différez une circon- « cision spirituelle qui s'accomplit sur le « corps pour le dépouillement de la chair; et « cependant vous entendez cette parole du « Seigneur : En vérité, en vérité je vous dé- « clare que celui qui ne renaîtra pas de l'eau « et du Saint-Esprit n'entrera pas dans le

[1] Chap. XIII. — [2] Gen. III, 7.

[1] Epît. LXIV, à Fidus. — [2] Gen. XVII, 14.

« royaume des cieux [1] ». Ne voyez-vous pas comment ce saint évêque, si habile dans la science ecclésiastique, compare la circoncision à la circoncision et la menace à la menace? Dès lors, ne pas être circoncis le huitième jour, c'est pour nous ne pas être baptisé en Jésus-Christ; être exterminé du milieu de son peuple, c'est pour nous ne pas entrer dans le royaume des cieux. Et cependant, vous niez dans le baptême des enfants le dépouillement de la chair, c'est-à-dire la circoncision spirituelle, puisque vous prétendez qu'il n'est en eux aucune souillure à purifier. Vous refusez de convenir qu'ils soient morts dans le prépuce de leur chair, lequel prépuce est le signe du péché et surtout de la transmission du péché originel; en effet, c'est par ce péché que notre corps est devenu un corps de péché, qui ne sera purifié, dit l'Apôtre, que par la croix de Jésus-Christ [2].

19. Mais je n'oublie pas que je me suis engagé à baser ma réfutation sur le témoignage des évêques qui nous ont précédés, et qui ont commenté les saints oracles avec autant de fidélité que d'éloquence. Revenons donc à saint Ambroise et rappelons qu'il affirme, sans hésiter, que Dieu seul est le créateur de l'homme, c'est-à-dire de son âme et de son corps; qu'il honore le mariage; qu'il prêche dans le baptême de Jésus-Christ la rémission complète de tous les péchés; qu'il proclame la justice infinie de Dieu; qu'il enseigne pour la nature humaine la possibilité de la vertu et de la perfection, avec le secours de la grâce. Or, ne sont-ce pas là les cinq vérités capitales dont vous proclamez l'impossibilité et la fausseté pour quiconque accepte le dogme de la transmission du péché originel dans les enfants? Cependant, ce dogme du péché originel, contre lequel vous vous armez de tous les arguments possibles, saint Ambroise saisit dans ses discours et ses écrits toutes les occasions pour l'enseigner dans les termes les plus clairs et les plus explicites; il affirme sur ce point la vérité catholique et s'efforce de réduire à néant tout ce que peut lui opposer une nouveauté profane. Douteriez-vous, par hasard, que saint Ambroise ait su et enseigné que Dieu est le créateur de tous les hommes, de l'âme et du corps? Ecoutez alors ce que, dans son livre de la philosophie, il oppose au philosophe Platon, qui affirme que les âmes humaines transmigrent parfois dans les animaux, quoique ces âmes soient créées par Dieu lui-même, tandis que les corps sont, selon lui, créés par les dieux inférieurs. Voici donc comment s'exprime saint Ambroise : « Je m'étonne « qu'un aussi grand philosophe ose reléguer « dans le corps des hiboux, des grenouilles ou « des bêtes féroces, cette âme humaine à « laquelle pourtant il attribue le privilége de « l'immortalité; dans le Timée, il affirme de « l'âme qu'elle est l'œuvre de Dieu, et que « Dieu l'a mise au rang des êtres immortels; « quant au corps, il ajoute qu'il ne paraît pas « être l'œuvre de la divinité suprême, parce « que la nature du corps humain ne diffère « nullement de la nature du corps animal. « Or, si cette âme mérite qu'on la regarde « comme l'œuvre de Dieu, comment est-elle « indigne d'être revêtue de l'œuvre de Dieu? » Voilà en quels termes saint Ambroise, d'accord avec les Platoniciens sur l'origine de l'âme, affirme contre eux que le corps lui-même est l'œuvre de Dieu.

20. Direz-vous que le saint docteur incrimine le mariage, parce qu'il affirme que tout enfant qui naît du mariage subit la contagion du mal, comme étant le fruit de la volupté de la concupiscence? Ecoutez alors comment, dans son apologie de David, saint Ambroise formule sa pensée sur le mariage : « Le ma- « riage est bon », dit-il; « l'union conjugale « est sainte. Toutefois, que ceux qui ont des « épouses soient comme n'en ayant pas. Le « devoir conjugal est légitime; que les époux « ne se refusent donc pas l'un à l'autre ce de- « voir, si ce n'est pour un temps et afin de se « livrer à la prière [1]. Selon l'Apôtre, l'accom- « plissement du devoir conjugal est donc in- « compatible avec le temps destiné à la « prière [2] ». Dans le livre de la philosophie, nous lisons également: « La continence est « bonne, elle est en quelque sorte le fonde- « ment de la piété. En effet, c'est elle qui « affermit les pas chancelants de ceux qui « gravissent les précipices de cette vie; elle « est comme la sentinelle vigilante qui ferme « l'entrée à tout ce qui est illicite. Au con- « traire, la mère de tous les vices, c'est « l'incontinence qui rend mauvais ce qui « était licite. Voilà pourquoi, non content de « nous défendre la fornication, l'Apôtre trace

[1] Jean, III, 5. — [2] Rom. VI, 6.

[1] I Cor. VII, 29, 5. — [2] Chap. XI.

« un mode à observer jusque dans le mariage, « et prescrit un temps à consacrer à la prière [1]. « Du reste, celui qui est intempérant dans le « mariage, qu'est-il autre chose, sinon l'adul- « tère même de sa propre épouse? » Vous voyez comment il trace au mariage lui-même certaines règles pour rester honnête, puisque dans les limites de ses droits. Vous voyez que, en affirmant de l'incontinence qu'elle rend mauvais même ce qui était licite, il affirme la bonté du mariage et défend d'y souiller par l'incontinence ce qui est licite. Enfin, remarquez-vous qu'il n'y a pour vous d'autre interprétation que la nôtre à donner à ces paroles de l'Apôtre : « Que chacun de vous « sache posséder le vase de son corps sainte- « ment et honnêtement, et non point en sui- « vant les mouvements de la concupiscence, « comme font les païens qui ne connaissent « point Dieu [2]? » Or, la seule passion coupable à vos yeux, c'est celle de l'adultère. Que pensez-vous donc de saint Ambroise, qui regarde l'intempérance dans le mariage comme une sorte d'adultère sur sa propre épouse? En accordant au mariage pleine et entière liberté de satisfaire à toutes les licences de la passion, croyez-vous comprendre mieux que tout autre les honneurs qu'il mérite? ou bien voulez-vous que la passion offensée ne puisse trouver qu'en vous son défenseur? J'avais cité de saint Paul ce passage où il permet aux époux le devoir conjugal, mais, remarquez-le, par condescendance, ce qui supposerait presque une faute, quoique une faute pardonnée ; or, vous évitez avec soin la moindre allusion à ce passage. J'avais rappelé aussi l'avertissement qu'il donne aux époux de s'abstenir de tout commerce charnel, afin de se livrer à la prière [3] ; or, dans votre réponse, vous n'osez non plus rappeler cette citation, craignant sans doute que votre justification ne se trouvât gravement compromise si le public venait à s'apercevoir que, dussent les époux abandonner la prière, vous leur permettez de donner libre cours à cette passion dont vous ne rougissez pas de prendre la défense. Vous désiriez vivement la justifier de toutes mes accusations, mais, n'osant vous mettre en contradiction formelle avec l'Apôtre; ne pouvant d'ailleurs dénaturer, comme vous le faites d'ordinaire, le témoignage apostolique, vous n'avez trouvé qu'un seul parti à prendre, celui de garder le plus profond silence. Par qui donc les honneurs dus au mariage sont-ils le mieux sauvegardés? Est-ce par vous, qui en flétrissez la dignité en le regardant comme l'égoût irrépréhensible de la concupiscence charnelle ? ou par saint Ambroise qui, tout en avouant que le mariage est bon, et que le devoir conjugal est saint, rappelle après l'Apôtre qu'il est des moments pour refréner la volupté de la passion et se livrer à l'exercice de la prière? Par saint Ambroise, qui ne veut pas que les époux s'abandonnent brutalement à cette maladie, véritable principe de la transmission du péché originel ; qui, selon la doctrine du même Apôtre, invite ceux qui sont mariés à vivre comme s'ils ne l'étaient pas ; qui n'hésite pas à flétrir du nom d'adultère de sa propre épouse, le mari intempérant ; et qui enfin voit le bien du mariage, non pas dans la cupidité de la chair, mais dans la foi de la chasteté ; non pas dans la maladie de la passion, mais dans le pacte d'union ; non pas dans la volupté de la concupiscence, mais dans le désir de la postérité? Il rappelle que la femme n'a été donnée à l'homme que dans le but de la génération, et j'admire vraiment que vous ayez tant sué pour nous prouver une vérité dont aucun d'entre nous n'a jamais douté. Sur ce sujet, voici les paroles de saint Ambroise dans son livre du Paradis : « Si la femme a été pour « l'homme la cause de la chute, comment « dire que la création de la femme fut pour « l'homme un bienfait? Eh bien ! rappelez- « vous que Dieu prend soin de l'universalité « des choses, et vous comprendrez que, pour « lui, l'obligation, si triste fût-elle, de con- « damner ce qui était la cause du péché, étai « loin de compenser la joie que lui faisait « éprouver ce qui entrait comme cause né- « cessaire dans le bien général. Parce que « l'homme seul ne pouvait suffire à la propa- « gation du genre humain, Dieu s'était écrié : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul [4]. « Plutôt que de n'avoir qu'un seul homme « qui fût exempt de péché, le Seigneur pré- « féra donc en avoir plusieurs, qu'il pût sau- « ver tous, et auxquels il accorderait la ré- « mission du péché. Enfin, parce qu'il est « l'auteur de l'homme et de la femme, Dieu « vint en ce monde afin de sauver les pé- « cheurs. Et puis, remarquons encore que

[1] I Cor. VII. — [2] I Thess. IV, 4, 5. — [3] I Cor. VII, 6, 5.

[4] Gen. II, 18.

« Dieu permit à Caïn, coupable de fratricide, « de se créer une postérité, avant de trouver « dans la mort l'expiation de son crime. « Donc », conclut saint Ambroise, « la femme « dut être donnée à l'homme en vue d'assu- « rer la propagation du genre humain [1] ».

21. Ainsi donc, celui qui fut pour moi le premier prédicateur de la religion, et qui a mérité de votre part les plus brillants éloges, saint Ambroise enseigne formellement que Dieu est le créateur de l'homme, c'est-à-dire de son âme et de son corps, et que le mariage est bon en tant que mariage : il affirme et prouve cette double vérité. J'ai montré précédemment qu'à ses yeux le péché originel ne déroge en rien au saint baptême ; j'ai cité à ce sujet ses propres paroles : « Celui-là », dit-il, « est justifié du péché, à qui tous les « péchés sont remis par le baptême [2] ». Quant à la justice de Dieu, un chrétien peut-il douter qu'il la prêche ostensiblement, puisque, sauf de rares exceptions, les impies eux-mêmes confessent cette vérité ?

22. Reste à savoir si la nature humaine paraît à saint Ambroise capable de justification et de perfection. Comment l'affirmer quand, si souvent et sous tant de formes différentes, on l'entend soutenir que l'homme naît sous le joug du péché, et qu'il sort d'une source viciée ? Or, j'ai prouvé précédemment que saint Ambroise enseigne, pour la nature humaine, la possibilité de la justification et de la perfection ; j'ai cité comme preuve ces paroles : « Par sa chair, Jésus-Christ a con- « damné le péché, qu'il n'a point contracté « en naissant, et qu'il a crucifié en mou- « rant, et c'est ainsi que la justification par « la grâce s'est accomplie dans notre chair, « restée jusque-là sous le joug du péché « comme une masse d'iniquité [3] ». Ces paroles prouvent clairement que saint Ambroise regarde comme capable de justification la nature humaine tout entière, quoiqu'elle naisse sous le joug du péché ; mais cette justification n'est possible que par la grâce, et c'est là ce qui vous révolte, vous les ennemis acharnés de la grâce. Et si vous demandez quelque chose de plus formel encore, écoutez ce que dit le même docteur dans son commentaire de la prophétie d'Isaïe : « Remarquez « qu'après cette vie il y aura pour nous une « autre régénération dont il a été dit : A la « régénération, lorsque le Fils de l'homme « siégera sur le trône de sa gloire [1]. De même « que le baptême est pour nous une régénéra- « tion, parce que nous y sommes renouvelés « par la rémission des péchés ; de même nous « pouvons regarder comme une autre régéné- « ration cette transformation qui fera de notre « corps un corps tout spirituel, soustraira notre « âme à tout contact matériel, et nous régéné- « rera pour la vie éternelle ». Ainsi donc notre saint docteur met une distinction essentielle entre la justification de cette vie, laquelle s'opère par le bain de la régénération, et la perfection de l'autre vie, dans laquelle nos corps seront renouvelés par l'immortalité. Jamais, dès lors, il n'a désespéré de la perfection ni de la justification absolue, quoiqu'il ait admis le vice originel dans les enfants. En effet, de même que la nature humaine s'est prêtée docile à la main créatrice de Dieu, de même est-elle heureuse de trouver dans le sang du Rédempteur le remède tout-puissant pour la guérir.

23. Pourquoi donc de votre part cet empressement, cette précipitation, signe infaillible d'une étrange présomption ? Vous soutenez qu'ici-bas l'homme arrive à son entière perfection ; et plût à Dieu que cette perfection vous parût le fruit de la grâce divine, et non point le résultat unique du libre arbitre, ou plutôt du serf arbitre de votre volonté propre ! Vous sentez bien vous-même que vous êtes loin de cette perfection ; mais l'hypocrisie s'attache indissolublement à vos lèvres, soit quand vous vous dites pécheurs, tout en voulant que l'on vous croie justes ; soit quand vous proclamez l'existence d'une justice parfaite, tout en sentant fort bien qu'elle n'est pas en vous. Or, dans cette vie, la justification nous est conférée de trois manières : soit d'abord par le bain de la régénération dans lequel nous obtenons la rémission de tous nos péchés ; soit dans la lutte que nous engageons contre les vices dont la coulpe nous a été pardonnée ; soit enfin quand Dieu veut bien exaucer cette demande que nous lui adressons : « Pardonnez-nous « nos offenses [2] ». En effet, quelque courage que nous déployions contre nos vices, nous sommes toujours hommes ; tandis que la grâce de Dieu, témoin des combats que nous livrons dans notre corps mortel, nous pro-

[1] Chap. x. — [2] Plus haut, n. 14. — [3] Id. n. 5.

[1] Matt. xix, 28. — [2] Id. vi, 12.

digue un secours tellement efficace que rien ne s'oppose à ce que nous soyons exaucés quand nous implorons notre pardon. Pour vous, au contraire, cette miséricorde de Dieu ne vous paraît nullement nécessaire, car vous êtes du nombre de ceux dont le Psalmiste a dit : « Ils se confient dans leur propre vertu [1] ». Mais écoutons sur ce point encore l'illustre évêque de Milan dans son livre de la Fuite du siècle : « Nous parlons souvent de la nécessité « de fuir le siècle ; et plaise à Dieu qu'il soit « aussi facile de s'assurer une fuite salutaire « que d'en parler ! Mais hélas ! la séduction « des cupidités terrestres fait souvent inva- « sion dans notre cœur ; le spectre des vanités « temporelles s'empare de notre esprit, et c'est « ainsi que nos pensées et nos affections « adhèrent à ce que nous cherchons à éviter. « Il est difficile à l'homme de se tenir tou- « jours en garde contre ce danger : y échapper « toujours est impossible. Que ce dépouille- « ment soit plutôt une affaire de désir qu'une « réalité, c'est ce que nous attestent ces pa- « roles du Prophète : Inclinez mon cœur vers « vos oracles, et non point vers l'avarice [2]. En « effet, notre cœur n'est point en notre puis- « sance, et nos pensées subitement obscurcies « confondent notre esprit et notre cœur, et les « entraînent dans une tout autre direction. « Elles nous rappellent aux choses du siècle, « nous précipitent sur les biens de la terre, « nous plongent dans tous les rêves de la « volupté, nous fascinent à toutes les séduc- « tions, et au moment même où nous nous « préparons à élever notre esprit vers les « sphères supérieures, nous retombons le plus « souvent sur la terre, accablés sous le poids « de ces pensées vaines et futiles [3] ». Si vous n'éprouvez point toutes ces misères, n'en soyez que plus indulgents pour nous ; cependant nous ne vous croyons pas, car dans ces paroles de saint Ambroise nous retrouvons notre image comme dans un miroir fidèle, et quelle que soit notre perfection, nous ne laissons pas de rencontrer en nous les caractères de notre commune et humaine fragilité. Supposé même que nous vous croyions et que nous vous disions : Priez pour nous, afin que nous n'ayons plus rien à souffrir de semblable ; aussitôt nous croyons entendre les frémissements de votre orgueil, et les murmures de votre haute sagesse vous dictant cette réponse : Non-seulement nous n'éprouvons rien de semblable, mais nous croyons qu'il est au pouvoir de l'homme de s'en garantir, et qu'il n'est pour lui aucun motif sérieux de s'adresser à Dieu pour implorer son secours.

24. Combien nous sommes plus heureux d'entendre saint Ambroise proclamant l'absolue nécessité de la grâce de Dieu, avouant qu'il ne se confie aucunement dans sa propre vertu, et ajoutant aussitôt : « Quel est « l'homme assez heureux pour monter tou- « jours dans son propre cœur ? Qui peut en « arriver là sans le secours de la grâce ? « Personne ». Puis revenant encore sur ces mêmes paroles de l'Ecriture : « Bienheureux « l'homme qui reçoit de vous, Seigneur, son « secours ; son cœur tend toujours à mon- « ter [1] », il se les applique et en proclame la vérité. Dans son livre sur le sacrement de la régénération, il dit également : « Quel est « celui qui se sert de son corps pour agir ? « N'est-ce pas notre âme ? Naturellement donc « notre âme est le chef et la maîtresse du « corps ; c'est elle qui doit le dompter et le « conduire. Voilà pourquoi, s'appuyant sur le « secours du Saint-Esprit, elle s'écrie dans le « psaume : Quoi que me fasse la chair, je ne « craindrai pas [2]. Elle dit également par la « bouche de Paul : Je châtie mon corps et « le réduis en servitude [3]. Paul châtie donc « ce qui lui appartient, et non pas ce qu'il « est lui-même. Car autre chose ce qui est « à lui, autre chose ce qu'il est. Il châtie ce « qui est à lui, afin qu'étant juste, il opère « en lui-même la mort de la concupiscence « charnelle ». Quand saint Ambroise tenait ce langage, est-ce qu'il ne combattait pas contre ses vices ? est-ce qu'il n'en triomphait pas ? est-ce que, en sa qualité de courageux soldat de Jésus-Christ, il ne soutenait pas en lui-même la lutte chrétienne contre cette armée de cupidités de tout genre et de toute espèce ? Est-ce qu'il ne châtiait pas son propre corps ? Et après avoir vaincu et dompté les œuvres du démon, est-ce qu'il ne cherchait pas à concilier l'œuvre de Dieu avec l'œuvre de Dieu ? ou plutôt est-ce que son âme ne recherchait pas la paix de la justice avec son corps, non point pour se donner le plaisir de se confier en sa propre vertu, mais afin qu'appuyée sur le secours de l'Esprit-Saint elle pût s'écrier : « Quoi que me fasse la chair,

[1] Ps. XLVIII, 7. — [2] Ps. CXVIII, 36. — [3] Chap. I.

[1] Ps. LXXXIII, 6. — [2] Id. LV, 5. — [3] I Cor. IX, 27.

« je ne craindrai pas? » Voilà donc comment il est prouvé que la nature humaine est capable de perfection ; voilà comment la vertu se perfectionne dans la faiblesse [1].

25. Ecoutons aussi sur ce sujet le glorieux martyr Cyprien, dans sa lettre sur l'immortalité. « Nous avons à combattre », dit-il, « contre l'avarice, contre l'impudicité, contre « la colère, contre l'ambition ; une guerre « acharnée et cruelle est engagée entre nous « et les vices charnels, entre nous et les séduc- « tions du siècle. L'esprit de l'homme, sans « cesse obsédé et assiégé par le démon, peut à « peine faire face à tous ses ennemis, et leur « résister. L'avarice est-elle terrassée? la vo- « lupté se lève audacieusement ; la volupté « est-elle étouffée? l'ambition se dresse aussi- « tôt ; l'ambition est-elle écrasée sous le poids « du mépris? la colère s'enflamme, l'orgueil « se gonfle, l'ivresse séduit, la jalousie sème « partout la division, l'envie dissout l'amitié. « Vous êtes pressé de maudire, ce que la loi « divine nous défend ; vous êtes contraint de « jurer, ce qui n'est pas permis. Comptez les « persécutions qui chaque jour viennent fon- « dre sur nous, les dangers qui nous mena- « cent, et cependant nous trouvons un certain « plaisir à séjourner longtemps au milieu des « glaives du démon, quand nous devrions, au « contraire, désirer de tous nos vœux prendre « notre essor vers Jésus-Christ, sur l'aile ra- « pide de la mort ». Or, accuserons-nous saint Cyprien d'avarice, d'impudicité, de colère, d'ambition, de sensualité, d'amour du siècle, de volupté, d'orgueil, d'ivresse et de jalousie, par cela seul qu'il déclare avoir à combattre contre l'avarice, l'impudicité, la colère, l'ambition, la sensualité, l'amour du siècle, la volupté, l'orgueil, l'ivresse et la jalousie? Ce qui prouve, au contraire, qu'il n'était l'esclave d'aucun de ces mouvements répréhensibles qui lui venaient, soit de son origine, soit des anciennes habitudes, c'est qu'il leur résistait courageusement, et prétendait ne pas devenir ce qu'ils voulaient qu'il fût. Toutefois il était loin de se flatter de n'avoir jamais reçu aucune blessure, puisque nous l'entendons s'écrier dans son épître sur l'aumône : « Que personne « d'entre nous ne se flatte jamais d'avoir con- « servé son cœur absolument pur et imma- « culé, et de jouir d'une telle innocence qu'il « n'ait besoin d'aucun remède à appliquer « sur des blessures. Ne serait-ce pas démentir « cette parole : Quel est celui qui se glorifiera « d'avoir conservé son cœur chaste? quel est « celui qui se flattera d'être exempt de pé- « ché [1]? Et puis », ajoute-t-il, « saint Jean n'a- « t-il pas dit dans son épître : Si nous affir- « mons que nous sommes sans péché, nous « nous trompons nous-mêmes, et la vérité « n'est point en nous [2]? Si donc personne ne « peut être sans péché, s'il y a folie ou orgueil « à se croire parfaitement innocent ; quel be- « soin n'avons-nous pas de l'infinie miséri- « corde de Dieu, qui, sachant bien qu'après « notre guérison il nous reste la cicatrice de « nos blessures, nous a donné pour les guérir « les remèdes les plus salutaires ! » O illustre docteur et glorieux martyr, tels sont donc vos enseignements et vos leçons, tels sont les exemples que vous proposez à notre imitation. Après avoir clos toute la série de vos combats contre tous les mouvements de la concupiscence, après avoir guéri vos blessures, tout embrasé du désir de la vie véritable et suprême, vous avez combattu pour la vérité de Jésus-Christ, et vous êtes sorti vainqueur, sous la puissante influence de sa grâce. Votre couronne vous est assurée, votre doctrine est victorieuse, et par elle vous triomphez encore de tous ceux qui mettent leur confiance dans leur propre vertu. Ils s'écrient audacieusement : C'est de nous que nous vient la perfection de notre vertu ; et vous leur répondez : « Personne n'est fort par sa propre force, « et toute notre sûreté nous vient de l'indul- « gence de Dieu et de son infinie miséri- « corde ».

26. Ecoutez saint Hilaire ; il vous dira d'où il attend la perfection de l'homme. Parlant de la paix évangélique [3], à l'occasion de ces paroles du Sauveur : « Je vous donne « ma paix [4] », voici comment il s'exprime : « La loi n'était que l'ombre des biens futurs ; « voilà pourquoi, dans sa signification préfigu- « rée, elle nous apprend que dans ce corps ter- « restre et mortel, nous ne pouvons être purs, « à moins que par l'absolution de la miséri- « corde céleste, nous n'obtenions une entière « purification, ce qui ne pourra se faire qu'a- « près la transformation de notre corps terres- « tre, c'est-à-dire après notre glorieuse résur- « rection ». Il ajoute : « Les Apôtres avaient

[1] II Cor. XII, 9.

[1] Prov. XX, 9. — [2] I Jean, I, 8. — [3] Sur le Ps. CXVIII, aux vers. 18 et 115. — [4] Jean, XIV, 27.

« été purifiés et sanctifiés par la parole de la « foi, et cependant ils n'étaient pas absolument « sans souillure, grâce à la condition qui leur « était faite par notre commune origine; c'est « ce que prouvent ces paroles : Quoique vous « soyez méchants, vous savez faire du bien à « vos enfants [1] ». — Vous voyez que ce glorieux athlète du catholicisme, sans nier qu'il y eut une purification particulière à cette vie, en espère une autre beaucoup plus parfaite encore, à l'époque de notre résurrection suprême.

27. Dans une de ses homélies sur le livre du saint homme Job, saint Hilaire affirme que la guerre perpétuelle, qui nous est faite par le démon, a pour aliment principal le mal qui se trouve en nous; du reste, cette guerre nous est très-utile, puisqu'elle donne à la divine miséricorde l'occasion de nous faire trouver notre purification dans la lutte soulevée contre nous par le démon. Voici ses paroles : « Tant est grande et admirable la « miséricordieuse bonté de Dieu à notre égard, « que le démon, par la fourberie duquel nous « avons perdu dans Adam le privilége de « notre première et bienheureuse nature, « devient pour nous l'occasion de recouvrer « ce que nous avons perdu. En effet, dans le « paradis terrestre, le démon nous a nui par « sa jalousie, tandis que maintenant il est « frappé d'une honteuse défaite quand il « cherche à nous nuire. S'emparant de l'infir- « mité de notre chair, il lance contre nous « tous les traits de sa puissance, soit pour en- « flammer la concupiscence, soit pour exciter « à l'ivresse, soit pour stimuler à la haine, « soit pour provoquer à l'avarice, soit pour « apprendre le meurtre, soit pour aigrir la « malédiction. Au contraire, que l'âme fasse « appel à la fermeté qui lui vient de la grâce, « toutes les flammes dévorantes de ce foyer « d'iniquité s'éteignent subitement, et la « gloire du triomphe nous purifie de nos « péchés. Ne lisons-nous pas : Comment « l'homme, né de la femme, se purifiera- « t-il [2] ? Parce que la guerre finira, faute « d'ennemis; et quand il n'y aura plus de « guerre, il n'y aura plus de victoire. Or, tant « que nous n'aurons pas remporté cette vic- « toire décisive sur nos vices, ne nous flattons « pas que nous en soyons purifiés; il faut que « nous ayons capturé dans ses propres em- « bûches ce pirate de notre corps, avant de « voir s'éteindre en nous la lutte de nos pas- « sions irritées. Sachons donc », dit toujours le même docteur, « que nos corps sont la « matière de tous nos vices, et que cette « matière ne nous permet ni pureté parfaite, « ni complète innocence; par conséquent, « réjouissons-nous de la présence d'un en- « nemi contre lequel nous devons soutenir « une guerre déclarée ».

28. Dans son commentaire sur le premier psaume, le même évêque ne craint pas de dire que notre nature, soumise à la contagion de la maladie originelle, se sent portée vers le péché, et que, pour nous empêcher de pécher, la religion et la foi nous imposent l'obligation de combattre. Voici ses paroles : « Il en est plusieurs qui, tout en se séparant « de l'impiété, par le culte qu'ils rendent au « Créateur, ne sont point par cela seul exempts « de tout péché; car, cessant de se montrer « fidèles à la discipline de l'Eglise, ils devien- « nent avares, intempérants, colères, mé- « chants, orgueilleux, fourbes, menteurs et « voleurs. L'instinct même de notre nature « nous porte à tous ces vices; c'est à nous de « quitter la voie sur laquelle nous nous sen- « tons entraînés, et, après l'avoir quittée, « gardons-nous bien de nous y engager de « nouveau. De là cette parole : Bienheureux « celui qui ne s'arrête pas dans la voie des « pécheurs! si la nature nous entraîne sur « cette voie, que la religion et la foi soient « toujours là pour nous en détourner [1] ». Allons-nous donc regarder saint Hilaire comme le détracteur de cette nature que Dieu a créée? Non sans doute; car, en sa qualité de catholique, il était convaincu que notre nature humaine est l'œuvre de Dieu. Ce qu'il accusait donc, c'était ces vices avec lesquels nous naissons, selon cette parole de l'Apôtre : « Par nature, nous, comme « les autres, nous avons été enfants de co- « lère [2] ». Supposons maintenant que ces paroles que j'ai citées ne soient point de saint Hilaire, mais de moi, que ne diriez-vous pas contre moi? comme vous sonneriez de la trompette pour annoncer que je suis un manichéen! Plutôt que de laisser sur votre estomac le poids indigeste de toutes ces malédictions, vomissez-les contre saint Hilaire, et, si vous l'osez, lancez contre lui vos vaines calomnies et vos mensonges insensés. « Nous nous

[1] Matt. VII, 11. — [2] Job, XXV, 4.

[1] Sur le vers. 1. — [2] Eph. II, 3.

« sentons », dit-il, « enclins à tous ces vices par « le propre instinct de notre nature ». Quelle est donc cette nature ? Parle-t-il de cette nation de ténèbres, poétiquement imaginée par les Manichéens ? A Dieu ne plaise ! Il parle en véritable catholique, il parle en illustre docteur de l'Eglise ; car c'est Hilaire lui-même qui nous parle. Ainsi donc, notre nature a été viciée par la prévarication du premier homme ; ce qu'il s'agit de faire, ce n'est point de la séparer de tout autre nature, mais uniquement de la guérir ; comment donc pouvez-vous nous accuser de lui donner le démon pour auteur, quand vous osez lui refuser le Christ pour Sauveur, et que vous soutenez que cette même nature peut, ici-bas, vivre dans une innocence parfaite de tout péché ?

29. Ecoutez encore le même saint Hilaire dans son commentaire sur le psaume cinquante et unième : « Notre espérance est « dans la miséricorde de Dieu pour le siècle « des siècles. En effet, quelles que soient « ces œuvres de justice, elles ne suffiront « pas pour nous mériter le bonheur, à moins « qu'il ne plaise à la miséricorde de Dieu « de ne point nous imputer les vices et les « vicissitudes de toute sorte que nous res- « sentons dans notre nature humaine, mal- « gré la volonté sincère où nous sommes « de parvenir à la justice. De là ce mot « du Prophète : Votre miséricorde est pour « nous plus précieuse que notre vie [1] ». Ne voyez-vous pas que cet évêque est du nombre de ces bienheureux dont il a été dit : « Bien- « heureux l'homme à qui Dieu n'a point im- « puté le péché, et dont les lèvres ne con- « naissent pas le mensonge et la fraude [2] ? » En effet, il déclare hautement que les justes eux-mêmes ne sont pas sans péché, et qu'ils placent toute leur espérance, non pas dans leur propre justice, mais dans la miséricorde de Dieu. Ne cherchez donc le mensonge et la fraude ni sur ses lèvres, ni sur les lèvres de ceux qui rendent témoignage à cette véritable humilité et à cette humble vérité. C'est sur vos lèvres que siégent le mensonge et la fraude. En effet, quand on est sans vertu et qu'on a tant de jactance, n'est-ce pas de l'hypocrisie ? et l'hypocrisie n'est-elle pas le mensonge et la ruse ? Autant les saints avaient de confiance dans la miséricorde de Dieu qui est infinie, autant vous présumez de votre vertu qui est nulle ; la guerre qu'ils faisaient, armés de la grâce de Dieu, à tous ces vices dont nous apportons le germe en naissant, vous la faites non moins acharnée contre la grâce de Dieu. Plaise à Dieu que cette grâce, qui vous réfute victorieusement dans la personne de ceux qui sont à elle, s'empare également de vous et triomphe de vous en vous-même !

30. Osez-vous dire dans votre cœur que les hommes, quand ils vous entendent, s'enflamment de zèle pour la vertu, tandis que, en recueillant les accents des Cyprien, des Hilaire, des Grégoire, des Ambroise et d'autres encore, ils s'affaissent sous le poids du désespoir, et renoncent à tout désir de la perfection ? Des pensées aussi monstrueuses peuvent-elles monter dans votre cœur sans briser votre front ? Les saints, les patriarches, les Prophètes, les Apôtres sont-ils par vous comblés de toutes les louanges de la nature, tandis que ces grandes lumières de l'Eglise leur jetteraient à la face toutes les hontes de cette même nature, et cela parce que ces docteurs nous enseignent que les saints, pendant qu'ils étaient captifs dans ce corps de mort, ont eu besoin, pour conserver le don de la chasteté, de combattre contre le vice naturel de la concupiscence, et de s'armer sans cesse de la grâce de Dieu, en attendant leur parfaite guérison dans la résurrection dernière ? Ces paroles : « Je ne fais pas le bien que je veux », vous semblent ne pouvoir être que le langage du juif, et par là vous vous flattez de ne pas faire retomber sur la nature les souillures de la vie, et de ne pas en être réduit à couvrir d'injures les Apôtres, sous prétexte de les consoler des obscénités qu'ils apportent en naissant. Or, ce que vous ne faites pas, saint Ambroise le faisait, ainsi que ses collègues, quand il voulait que l'Apôtre eût dit de lui-même : « Je ne fais pas le bien que je veux, « mais je fais le mal que je ne veux pas ; je « vois dans mes membres une autre loi qui « répugne à la loi de mon esprit [1] », et autres choses du même genre, en tenant un semblable langage, ces saints docteurs, comme vous me le reprochez à moi-même, renversent donc le mur de la pudeur, et pour vous, si vous souffrez les persécutions de l'envie, c'est parce que vous prêchez la perfection ?

[1] Ps. LXII, 4. — [2] Id. XXXI, 2.

[1] Rom. VII, 19, 23.

Mais, comme vous l'écrivez encore, ce qui vous honore, c'est d'avoir déplu à celui qui n'a pas même épargné les Apôtres. Si, dans mon langage, je n'ai pas même épargné les Apôtres, Ambroise ne les a pas épargnés davantage, ni lui, ni ses collègues. Or, si la doctrine qu'ils enseignent, ils l'ont apprise des Apôtres, pourquoi donc suis-je seul l'objet de vos accusations? Jetez les yeux sur eux, et, déposant votre haine et vos ressentiments, prêtez à leurs leçons une attention sérieuse. Vous me direz alors, jeune présomptueux, si vous devez vous consoler ou pleurer de vous voir en contradiction évidente avec ces grands docteurs.

31. Mais essayons de résumer brièvement tout ce que nous avons dit dans ce livre. Invoquant l'imposante autorité des saints évêques nos prédécesseurs, qui se sont faits les champions de la vérité catholique, non-seulement dans leur langage, mais dans des écrits qui devaient passer à la postérité, nous nous sommes proposé de réfuter vos principaux arguments. Les voici : « Si les hommes « sont créés par Dieu, ils ne peuvent naître « avec le péché. Si le mariage est bon, rien de « vicié ne saurait en sortir. Si tous les péchés « sont remis dans le baptême, les enfants qui « naissent de parents régénérés ne sauraient « être coupables du péché originel. Si Dieu est « juste, il ne peut, dans les enfants, condamner les péchés de leurs parents, puisqu'il « pardonne aux parents leurs propres péchés « personnels. Si la nature humaine est capable de la justice parfaite, elle ne peut apporter en elle des vices naturels ». A cela nous répondons que Dieu est le Créateur des hommes, c'est-à-dire de l'âme et du corps; que le mariage est bon; que tous les péchés sont effacés par le baptême de Jésus-Christ; que Dieu est juste, et que la nature est capable d'une justice parfaite. Toutes ces propositions sont vraies, et cependant nous affirmons que tous les hommes naissent viciés par la souillure originelle, et qu'ils sont irrévocablement condamnés, à moins qu'ils ne renaissent en Jésus-Christ. Nous avons appuyé cette vérité sur l'autorité des saints docteurs, qui tous formulent la même doctrine que nous sur le péché originel et sur les cinq propositions que nous avons émises. De la vérité de ces cinq propositions, conclure qu'il n'y a point de péché originel, ce serait donc une erreur. Car ces glorieux interprètes de la foi catholique répandue sur toute la terre enseignent l'existence du péché originel, comme ils attestent la vérité des autres affirmations. Dès lors, à s'en tenir à la seule autorité de ces docteurs, on voit s'écrouler à l'instant ce fragile édifice, construit par ce besoin de nouveauté qui vous dévore; ajoutons que, dans leur propre langage, on sent clairement que c'est la vérité même qui s'atteste et s'affirme. En face d'une autorité si imposante, comprimez votre audace, suspendez les élans de votre présomption, défiez-vous des blessures que vous a faites votre orgueil, et restez parfaitement convaincus que ces hommes de Dieu n'ont pu errer dans la foi catholique, ni avancer aucune proposition d'où l'on pût conclure que Dieu n'est pas le Créateur des hommes, que le mariage doit être condamné, que le baptême n'efface pas tous les péchés, que Dieu n'est pas juste, qu'il ne nous reste aucune espérance d'arriver à une vertu parfaite; toutes propositions dont chacune serait une erreur et un crime. Imposez donc un vigoureux frein à vos coupables hardiesses; faites trêve avec votre fureur, et commencez enfin à étudier, à méditer et à rappeler à vous cette vérité catholique dans laquelle vous avez été nourris.

32. Saint Ambroise nous enseigne qu'entre Dieu et les hommes nous n'avons qu'un seul Médiateur, qui a dû naître d'une vierge, ne pas contracter le péché en naissant, et ne pas sentir les chaînes d'une génération coupable. Quant au reste des hommes, ils sont tous nés dans le péché, et le vice a souillé leur origine, parce que, formés dans la volupté de la concupiscence, ils ont dû subir le joug du péché, avant même de respirer l'air qui nous environne. Il enseigne également que c'est la concupiscence elle-même qui constitue dans notre corps de mort cette loi du péché qui répugne à la loi de l'esprit; de telle sorte que la grande obligation qui incombe, non-seulement aux fidèles, mais encore aux Apôtres eux-mêmes, c'est de combattre contre cette concupiscence, et de s'adjoindre la grâce de Jésus-Christ pour soumettre le corps à l'empire de l'âme, et rétablir la concorde entre ces deux parties de nous-mêmes. Créées toutes deux par Dieu et sans aucune souillure, elles jouissaient d'une paix parfaite; mais bientôt survint la transgression du premier homme,

et avec elle la discorde. Et de qui donc cette doctrine ? D'un homme de Dieu, d'un catholique, d'un évêque qui aurait versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour défendre la foi catholique contre les hérésies ; d'un docteur enfin dont vous vous êtes constitué vous-même le panégyriste, quand vous avez dit de lui : « Sa foi et ses explications des saintes « Ecritures sont à l'abri de tout reproche, même « de la part de ses ennemis ». Contre l'erreur des philosophes Platoniciens, il affirme que Dieu est le Créateur, non-seulement des âmes, mais encore des corps. Il affirme que le mariage est bon en soi, qu'il est d'institution divine pour assurer la propagation du genre humain, et qu'à ce titre le devoir conjugal est saint et légitime. Il enseigne que personne n'est justifié du péché, à moins que toutes ses fautes ne lui aient été remises par le baptême. Le Dieu qu'il adore est la justice même. A Dieu ne plaise qu'il désespère pour l'homme de la perfection dans la vertu et dans la justice ! toutefois, s'il s'agit de la perfection parfaite et consommée, il en fait le privilége exclusif de l'autre vie, après la résurrection des morts. Quant à la vie présente, il en fait consister la justice dans la lutte et la guerre, non-seulement contre les puissances aériennes ou infernales, mais encore contre nos propres cupidités dont nos ennemis extérieurs se font autant d'appuis pour nous vaincre et pénétrer dans la place. Dans cette guerre, l'un de nos ennemis les plus redoutables, c'est la chair qui aurait vécu dans une parfaite concorde avec nous, si la prévarication du premier homme n'était venue la vicier et l'armer contre nous du poids redoutable de sa langueur. Pour nous assurer la victoire dans cette guerre, le saint docteur nous avertit de fuir le monde, tout en nous prévenant que cette fuite est pour nous très-difficile et même impossible, à moins que nous ne soyons puissamment aidés par la grâce de Dieu. Il dit que nos vices sont morts par le fait même de la rémission de tous nos péchés dans le baptême, mais que c'est à nous de pourvoir à leur sépulture. Développant aussitôt sa pensée, il affirme que nos vices, quoique morts, peuvent encore lutter contre nous à tel point que nous ne faisons pas ce que nous voulons, et que nous faisons ce que nous haïssons ; il ajoute que, malgré notre résistance, le péché accomplit en nous des œuvres nombreuses, et que très-souvent les passions ressuscitent pleines de vie ; enfin que nous devons lutter contre la chair, comme le faisait saint Paul, quand il disait : « Je vois dans mes membres « une autre loi qui répugne à la loi de mon « esprit ». Il nous défend de nous confier en notre chair et de prêter l'oreille à ses insinuations, puisque l'Apôtre nous dit : « Je « sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-« à-dire dans ma chair ; car je sens en moi la « volonté de faire le bien, mais je ne trouve « pas le moyen de l'accomplir [1] ». Le long combat que nous avons à soutenir contre nos péchés déjà morts, pouvait-il nous être mieux dépeint que par ce courageux soldat de Jésus-Christ, par ce fidèle docteur de l'Eglise ? Comment donc le péché peut-il être mort, puisque, malgré notre résistance, il accomplit en nous des œuvres si nombreuses ? Et ces œuvres sont-elles autre chose que ces désirs insensés et criminels, qui précipitent dans la mort et dans la damnation ceux qui s'y abandonnent [2] ? Eprouver ces désirs et leur refuser son consentement, c'est là le combat, la guerre et la lutte. N'est-ce pas la lutte du bien et du mal, non pas de la nature contre la nature, mais de la nature contre le vice, le vice déjà mort, mais restant à ensevelir, c'est-à-dire à guérir ? Comment donc pouvons-nous dire avec saint Ambroise que ce péché est mort dans le baptême, tandis que nous avouons en même temps qu'il habite dans nos membres, que malgré notre résistance, il accomplit beaucoup d'œuvres en nous, et que nous lui résistons en refusant notre consentement ? Le péché est mort pour nous, quant à la coulpe qui nous souillait, mais malgré cette mort il se révolte contre nous, jusqu'à ce qu'il soit guéri par la perfection de la sépulture. On pourrait donc distinguer le péché en tant qu'il est une habitude, et en tant qu'il est une souillure ; en tant que souillure, il est en nous le fait du premier homme ; en tant qu'habitude, il tend sans cesse à nous entraîner vers le mal, et nous y entraînerait en effet, si la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ne venait à notre secours, et ne nous rendait capables de comprimer les révoltes de ce péché mort, et en le comprimant de l'empêcher de revivre et de ressusciter.

33. Au sein de cette guerre et de cette

[1] Rom. VII, 23, 18. — [2] I Tim. VI, 9.

épreuve qui constituent la vie humaine sur la terre [1], nous ne devons pas nous regarder comme étant sans péché, par cela seul que nous ne consentons pas aux désirs illicites que le péché opère dans nos membres, par opposition à la loi de notre esprit. En ce qui nous regarde, si nous ne consentions jamais au mal, nous serions toujours sans péché, jusqu'à ce que le mal fût en nous parfaitement guéri; cependant, malgré la résistance de notre volonté, la lutte est si violente et si continuelle qu'il nous est impossible de ne pas être vaincus, non pas mortellement, mais véniellement; et c'est ainsi que chaque jour nous sommes autorisés à dire : « Pardonnez-« nous nos offenses [2] ». Tels sont les époux qui, pour satisfaire uniquement leur volupté, excèdent le mode nécessaire à la génération; tels sont les continents, quand ils éprouvent pour ces pensées une sorte de délectation morose, non pas sans doute qu'ils veuillent le mal, mais parce qu'ils ne détournent pas assez promptement leur esprit ou ne l'arrachent pas aussitôt à ces impressions, s'il en est déjà saisi. Quant à cette loi du péché, à laquelle on donne parfois le nom même de péché, et qui se révolte contre la loi de notre esprit, nous en trouvons l'existence constatée, non-seulement par saint Ambroise qui en a parlé si longuement, mais encore par saint Cyprien, saint Hilaire, saint Grégoire et beaucoup d'autres docteurs. Celui donc qui a été engendré dans Adam, doit être régénéré en Jésus-Christ; celui qui est mort en Adam, doit être vivifié en Jésus-Christ; il est soumis au péché originel, parce qu'il naît du mal, de ce mal qui fait que la chair convoite contre l'esprit, et non du bien qui fait que l'esprit convoite contre la chair [3]. Qu'y a-t-il donc d'étonnant que la régénération soit nécessaire à celui qui est né de ce mal, contre lequel combat tout homme régénéré, et dont la souillure salirait son âme, s'il n'en avait pas été délivré par le bain du baptême? Ce mal n'est point la matière dont Dieu s'est servi pour créer l'homme, mais la blessure à l'aide de laquelle le démon a vicié l'œuvre créée. Ce mal, ce n'est point le mariage lui-même, mais le péché de nos premiers parents, transmis à leur postérité par la génération. Ce mal, quant à la coulpe, est effacé par la sanctification du baptême. Or, si les enfants ne contractent aucun péché, comment donc concilier la justice de Dieu avec tous les maux qui deviennent leur partage ici-bas? D'un autre côté, nous ne refusons pas à l'homme le pouvoir d'arriver à une justice parfaite, parce que sous l'influence d'un médecin tout-puissant, nous ne pouvons désespérer de parvenir à l'entière guérison de tous nos vices. C'est pour attester cette vérité catholique, que tous ces saints docteurs, si versés dans la connaissance des saintes Ecritures, Irénée, Cyprien, Réticius, Olympius, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Innocent, Jean, Basile, et avec eux, que vous le vouliez ou non, saint Jérôme, sans parler de ceux qui vivent encore, vous opposent unanimement la croyance certaine à la transmission et à l'existence du péché originel dans tous les hommes. Il n'y a d'exception, en droit, que pour Celui qui a été conçu dans le sein d'une Vierge, sans aucune concupiscence ni révolte de la loi de la chair contre la loi de l'esprit.

34. Vous tressaillez pourtant, et prenant à mon égard le ton superbe d'un vainqueur, vous vous écriez que je ne saurais plus que faire ni où me réfugier, si je me trouvais en face de mes juges, si je siégeais avec vous dans une assemblée de docteurs, si j'entendais retentir la trompette de la saine raison, ce serait vous sans doute qui en sonneriez, si enfin j'entendais le cliquetis des armes des assistants, vendus sans doute à votre cause. Vous me représentez donc le drame d'une discussion entre nous, et vous vous imaginez que, courbant sous le poids de votre puissante argumentation, je ne trouverais plus que répondre. J'admire vraiment ce beau rêve de votre cœur; vous me placez en présence de juges Pélagiens; à leurs grands applaudissements il vous est donné de faire éclater votre voix comme une trompette, de prêcher contre la foi catholique et la grâce de Jésus-Christ, seul moyen de salut pour les petits comme pour les grands, et de célébrer cette erreur qui vous est commune, à eux et à vous. Il est possible que Pélage, votre maître, ait trouvé de tels juges dans l'Eglise de Dieu sans qu'il y ait eu place, dans ce tribunal, pour un seul représentant de la croyance contraire. Comme les hommes ne jugent que sur les apparences, il a pu paraître absous, en sortant de ce tribunal, et encore se vit-il obligé de condamner publiquement vos er-

[1] Job, VII, 1. — [2] Matt. VI, 12. — [3] Gal. V, 17.

reurs. Pour moi, quelque part que vous soyez, ou que vous puissiez lire ces volumes, je vous place dans votre cœur, en face de ces juges, qui sont loin sans doute d'être mes amis, et par là même vos ennemis; ils sont loin d'incliner en ma faveur, de se sentir séparés de vous, et blessés par votre conduite, et de se regarder comme vos adversaires dans cette discussion à laquelle j'ai résolu de les initier. Vous voyez que je ne songe nullement à vous donner comme juges des hommes qui n'ont jamais été, et n'existent pas encore, ou des savants dont la doctrine, sur la matière qui nous occupe, serait vague et incertaine. Je vous ai cité des saints, et dans la sainte Eglise d'illustres évêques, non pas des Platoniciens, des Aristotéliciens ou des disciples de Zénon, mais des docteurs qui, sans ignorer les lettres grecques ou latines, nous ont clairement prouvé qu'ils sont initiés à la parfaite connaissance des saintes Ecritures. Autant qu'il m'a paru nécessaire, j'ai choisi parmi leurs témoignages ceux qui m'ont paru les plus clairs et les plus explicites, afin que vous craigniez en eux, non pas leur propre personne, mais celui qui les a appelés pour s'en faire des vases utiles, et des temples saints. Or, tous ces saints se sont prononcés sur cette matière, à une époque où il est impossible de dire qu'ils aient favorisé les uns au détriment des autres. En effet, vous n'existiez pas encore, et nous n'avions pas à engager contre vous de discussion sur cette matière; vous n'étiez point encore là pour nous dire ce que vous nous répétez dans vos livres : « Que nous avons trompé la multi- « tude; que nous nous sommes fait un fan- « tôme du nom des Célestiens et des Péla- « giens pour effrayer les hommes; et que « c'est par cette terreur que nous obtenons « l'assentiment à notre doctrine ». Vous avez dit vous-même que « des juges doivent être « exempts de haine, d'amitié, d'inimitié et « de colère ». Des juges de ce genre sont assurément rares; mais soyez persuadé de les trouver dans la personne d'Ambroise et de ceux de ses collègues que je vous ai cités. Supposé même qu'ils n'aient pas toujours été aussi impassibles pendant leur vie, à l'égard des causes sur lesquelles ils ont été appelés à se prononcer, certainement ils l'étaient parfaitement quand ils ont prononcé leur sentence sur la cause qui nous occupe : de l'amitié ou de la haine, de la colère ou de la compassion, ils n'ont pu en éprouver ni pour nous, ni pour vous. La foi qu'ils ont trouvée dans l'Eglise, ils l'ont conservée; ce qu'ils ont appris, ils l'ont enseigné; ce qu'ils ont reçu de leurs pères, ils l'ont transmis à leurs enfants. Entre nous et vous aucun litige n'avait été soumis à leur tribunal, et ils se sont prononcés en notre faveur. Ni vous ni nous ne leur étions connus, et aujourd'hui nous vous citons la sentence qu'ils ont prononcée contre vous et pour nous. Nous ne combattions point encore contre vous, et ils nous ont décerné la palme de la victoire.

35. Vous dites que « si j'étais soumis à la « puissance des juges » qu'il vous plairait de me donner, « je ne saurais plus ni quel parti « prendre, ni où me réfugier, car je ne trou- « verais aucune réponse à opposer à votre ar- « gumentation ». Je saurais parfaitement que faire, et où me réfugier; car de ces ténèbres pélagiennes j'en appellerais à ces brillantes lumières catholiques; c'est du reste ce que je fais en ce moment. De votre côté, dites ce que vous avez à faire, où vous pouvez vous réfugier. Des Pélagiens j'en appelle à ces docteurs catholiques; de ces docteurs catholiques à qui en appelez-vous? Vous répondez que « les sentiments ne doivent pas être comptés, « mais pesés »; vous ajoutez, et en cela vous dites vrai, que « la multitude des aveugles « n'est d'aucun secours pour trouver quelque « chose »; ces docteurs que je vous ai cités, allez-vous donc les regarder comme des aveugles? Allons-nous voir les choses les plus opposées se confondre à tel point que les ténèbres deviennent la lumière, et la lumière les ténèbres; que Pélage, Célestius et Julien soient des voyants, et qu'Hilaire, Grégoire et Ambroise soient des aveugles? Qui que vous soyez, par cela même que vous êtes homme, et pourvu que vous n'ayez pas perdu tout espoir de vous guérir, il me semble vous voir rougir de honte, et j'entends en quelque sorte votre voix. Vous répondez : A Dieu ne plaise qu'il me vienne jamais la pensée de regarder ces évêques comme des aveugles, combien moins encore le dire! S'il en est ainsi, pesez leurs sentences. Je ne veux pas que vous en embrassiez un grand nombre, dans la crainte qu'il ne vous en coûte de les compter; mais je vous déclare qu'elles sont importantes, afin que vous ne dédaigniez pas de les peser;

elles sont même si décisives que je vous vois écrasé sous leur poids. Au sujet de ces témoignages, me direz-vous que j'ai tellement conscience de ma faiblesse que je me vois contraint de vous citer l'opinion de mon collègue, et que je suis tellement consterné par la crainte que je ne puis plus que nommer mes complices?

36. Vous dites que dans les affaires contentieuses qui ont pour objet la conduite des hommes, des prêtres, des administrateurs ou des préfets, on doit toujours s'éloigner des frémissements de la foule, et dans cette discussion tenir compte, non-seulement des noms, mais aussi de la prudence, et respecter la minorité quand elle sait se relever par la raison, l'érudition et la liberté. Ce que vous dites est parfaitement juste; remarquez toutefois que je ne trouble pas le concours d'aucune multitude, quoique la multitude catholique, et grâces en soient rendues à Dieu, partage la vraie doctrine et la vraie foi que vous rejetez; dans cette foule, combien même ne trouve-t-on pas de chrétiens qui, partout où ils peuvent, comme ils le peuvent, et selon que Dieu leur en fait la grâce, réfutent victorieusement tous vos sophismes et tous vos raisonnements? Loin de moi, dès lors, cette arrogance dont vous m'accusez jusqu'à prétendre que je me flatte de soutenir seul cette cause contre vous. Ce rôle que vous me reprochez, n'est-ce point au contraire celui que vous prenez parmi les Pélagiens, puisque vous ne rougissez pas de dire et d'écrire que votre plus grand titre de gloire devant Dieu, c'est de défendre une vérité privée de tout soutien? Or, je dis que vos coréligionnaires sont tombés dans un bien grand abandon et une étrange dépendance vis-à-vis de vous, s'ils ne voient pas, de votre part, une arrogance intolérable à vous préférer à Pélage et à Célestius, vos premiers maîtres à tous, comme s'ils n'existaient plus, et que vous fussiez resté seul pour soutenir ce que vous appelez la vérité. Vous aimez surtout, non point à compter la multitude, mais à peser le petit nombre. Or, sans parler de ces juges de Palestine qui ont condamné votre hérésie, tout en absolvant Pélage, et qui ont amené ce dernier à condamner les erreurs pélagiennes, s'il voulait échapper à l'anathème, je vous ai cité dix évêques déjà morts, et un prêtre; je les ai appelés comme juges, et vous ai prouvé que pendant leur vie ils s'étaient prononcés sur la matière qui nous occupe. Eu égard à votre petit nombre, ces juges sont nombreux, et pourtant que sont-ils par rapport à la multitude des évêques catholiques? De leur nombre, vous tenterez sans doute de retrancher le pape Innocent et le prêtre Jérôme; le premier, parce qu'il a condamné Pélage et Célestius; le second, parce que dans l'Orient il a déployé un zèle admirable pour défendre la foi catholique contre Pélage. Lisez donc les éloges que Pélage décerne au bienheureux pape Innocent, et voyez s'il vous serait facile de trouver des juges semblables. Quant à ce saint prêtre, qui selon la grâce qu'il avait reçue, étonna l'Eglise par ses immenses travaux et facilita l'érudition catholique par ses traductions en langue latine, Pélage ne nous en parle que pour nous dire qu'il le jalousait comme un émule. Toutefois je ne veux pas qu'il vous paraisse devoir être retranché du nombre des juges. En effet, les témoignages que je lui ai empruntés, il ne les a point formulés à l'époque de la lutte qu'il a soutenue contre votre erreur; je les ai puisés dans des écrits qu'il a composés en dehors de toute préoccupation de partis et avant toute diffusion de vos criminels enseignements.

37. Quant aux autres juges, vous ne pouvez assurément les récuser à aucun titre. Irénée, Cyprien, Réticius, Olympius, Hilaire, Grégoire, Basile, Ambroise et Jean de Constantinople sont-ils sortis de la lie plébéienne des *sédentaires* pour s'éprendre tout à coup de jalousie contre vous; car c'est ainsi que vous les raillez, à la manière de Tullius? Etaient-ils des soldats? des écoliers? des matelots? des cabaretiers? des pêcheurs? des cuisiniers? des bouchers? de jeunes renégats de monastères? Enfin, appartenaient-ils, comme vous dites, à cette foule de clercs dont l'agitation provoque votre causticité ou plutôt votre vanité méprisante, sous prétexte qu'ils ne peuvent juger des dogmes selon les catégories d'Aristote? Vous qui vous plaignez qu'on vous refuse un examen et un jugement épiscopal, pouvez-vous donc réunir un concile de Péripatéticiens, où l'on puisse du moins, selon toutes les règles de la didactique relatives au sujet et à l'extension du sujet, lancer une sentence solennelle contre le péché originel? Ces évêques sont savants, graves, saints, courageux défenseurs de la vérité contre toute

vaine loquacité de l'erreur ; considérez-les au point de vue de la raison, de l'érudition et de la liberté, trois qualités que vous exigez dans un juge, et vous ne trouverez en eux que des titres à votre estime. Supposé qu'on rassemble en synode tous les évêques de la terre, je doute que l'on trouve autant de grands docteurs que je vous en ai cités. La raison en est que ces saints évêques n'ont pas tous vécu à la même époque ; et Dieu, suivant ses desseins et son bon plaisir, n'accorde que de temps à autre, et dans tel ou tel lieu, quelqu'un de ces fidèles et glorieux dispensateurs, qu'il juge utiles à l'accomplissement de ses décrets. Voilà pourquoi, invoquant ces évêques de différentes époques, de l'Orient et de l'Occident, je les ai rassemblés, non pas dans un lieu vers lequel nous dussions naviguer, mais dans un livre qui pût parvenir à chaque homme, dût ce livre pour cela traverser les mers. Autant ces juges vous seraient précieux, si vous étiez catholique ; autant ils vous paraissent redoutables, parce que vous attaquez la foi catholique. Cette foi, ils l'ont sucée avec le lait, ils l'ont prise avec leur nourriture ; ce lait et cette nourriture, ils les ont départis aux petits et aux grands, et les ont défendus avec autant d'évidence que de courage contre leurs ennemis, quels qu'ils fussent, même contre vous qui n'étiez pas encore né, et qui vous révélez de nos jours. Depuis les Apôtres, la sainte Eglise s'est accrue par les labeurs de ces évêques chargés de planter, d'arroser, de construire, de paître et de nourrir. Voilà pourquoi elle a frémi au bruit sinistre de vos nouveautés sacriléges ; rendue prudente et sobre par l'avertissement de l'Apôtre, se rappelant qu'Eve s'était laissé séduire par la ruse du serpent, et, ne voulant pas se corrompre en se séparant de la chasteté qui est en Jésus-Christ [1], elle s'est trouvée saisie d'horreur à la vue des embûches que votre erreur tendait à la virginité de la foi chrétienne, et, s'armant d'un courage divin, elle a broyé, écrasé, anéanti la tête du serpent. Dans ces paroles et cette imposante autorité de nos saints docteurs, ou bien vous trouverez votre guérison par la miséricorde de Dieu, et c'est pour vous mon désir le plus cher ; ou bien, et je frémis à cette pensée, vous vous endurcirez dans ce qui vous paraît la sagesse, et n'est que la plus grande folie. Mais alors, ce ne sont plus des juges que vous chercherez, pour vous justifier devant eux ; dans ces saints docteurs, dans ces illustres défenseurs de la foi catholique, vous ne voudrez plus voir qu'autant de coupables à accuser ; Irénée, Cyprien, Réticius, Olympius, Hilaire, Grégoire, Basile, Ambroise, Jean, Innocent, Jérôme, et avec eux tous leurs collègues, voire même toute l'Eglise de Jésus-Christ, à laquelle ils ont dispensé fidèlement la nourriture divine, et pour laquelle ils se sont acquis la gloire la plus pure et la plus éclatante. A Dieu seul il appartient d'éloigner de vous le malheur de l'obstination dans l'hérésie ; toutefois, pour vous aider à vous soustraire à cette coupable folie, je crois devoir maintenant entreprendre la réfutation de vos livres, de manière à justifier contre vous la foi de ces saints évêques, comme on justifie l'Evangile contre les impies et contre les ennemis de Jésus-Christ.

[1] II Cor. xi, 3.

LIVRE TROISIÈME.

Augustin entreprend de réfuter Julien par le raisonnement et en suivant l'ordre qui lui est tracé par l'ouvrage de son adversaire. Dans ce troisième livre, il réfute donc le premier livre de Julien et s'attache spécialement à prouver que la concupiscence est mauvaise, quoique Dieu soit réellement le créateur de l'homme, et quoique le mariage soit légitime et d'institution divine.

1. Je vous ai cité ces nombreux et saints évêques, doués d'une science si profonde dans les saintes Ecritures, et couronnés dans l'Eglise de toutes les gloires de la sagesse et de la vertu. Si vous ne cédez point à leur autorité, soit que vous les chargiez de vos dédains, comme vous le faites pour moi, soit que, par égard pour leur personne, vous les traitiez avec plus de convenance et de respect ; du moment que vous rejetez leur doctrine, vous devez les regarder comme étant eux-mêmes dans l'erreur. En face de telles dispositions de votre part, Julien, mon fils bien-aimé, je dois, autant que Dieu m'en fera la grâce, entreprendre de vous répondre, et de réfuter vos livres et vos arguments ; je dois vous amener à comprendre, si vous le pouvez, que vous êtes vous-même la victime de l'erreur dont vous vous faites le propagateur et l'apôtre. Je voudrais vous inspirer un salutaire repentir de cette imprudente et coupable témérité, qui a précipité votre jeunesse dans le profond abîme de l'hérésie. Votre conversion, d'abord utile à vous-même, le serait encore à beaucoup d'autres ; et bientôt vous confesseriez hautement, vous et vos adeptes, que cette doctrine, que vous tentiez de renverser au nom de ces nouveautés sacriléges qui vous séduisaient, est réellement la seule et véritable doctrine, comme l'ont proclamé sans cesse ces illustres docteurs, ces glorieux pasteurs des peuples, ces courageux défenseurs de l'Eglise. Enfin, et que Dieu vous préserve de ce malheur, si votre cœur est tellement aveuglé que vous ne puissiez comprendre ces notions fondamentales ; ou bien si vous êtes du nombre de ceux que la vérité même caractérise en ces termes : « Il n'a pas voulu comprendre, dans la crainte « de bien faire [1] » ; et encore : « Les paroles « ne suffiront pas pour changer le serviteur « endurci ; car, lors même qu'il compren- « drait, il n'écoutera pas [2] » ; même alors, je ne regarderai comme infructueux ni mon travail, ni celui de mes frères, qui, par la grâce de Jésus-Christ, justifient victorieusement la foi catholique de toutes les accusations lancées par cette nouvelle hérésie. En effet, moins les hommes se laisseront effrayer et ébranler par la nouveauté de cette erreur, plus l'antique vérité se trouvera puissante pour rester maîtresse des intelligences, ou pour ramener dans son sein les âmes égarées et séduites. Je ne pourrais, sans être trop long, vous rappeler toutes vos paroles ; mais, si Dieu m'en fait la grâce, je ne laisserai sans solution aucun des points, même les plus subtils, de votre argumentation.

2. Pour ce qui regarde la personne des juges, vous affirmez n'avoir pu traiter votre cause, car pour entrer dans l'examen des choses douteuses, il faut y apporter un esprit étranger à tout sentiment de haine, de colère et d'amitié ; or, ajoutez-vous, telles n'étaient pas les dispositions de ceux qui ont prononcé sur votre cause, puisque avant de la connaître ils avaient commencé par la haïr. Répondant à cette objection dans le livre précédent [1], je vous ai dit : Si vous requérez des juges tels que Salluste nous les dépeint, n'êtes-vous point forcé d'avouer qu'au moment où ils formulaient leur croyance sur la matière qui nous occupe, saint Ambroise et ses collègues, réalisaient les conditions posées par Salluste [2], et n'éprouvaient à votre égard ni haine, ni amitié, ni colère, ni miséricorde pour vous ou contre vous ? Et aujourd'hui, non contents de les récuser comme juges, vous osez les regarder comme des coupables ! Mais de grâce, dites-moi donc comment ces évêques, qui ont condamné votre hérésie, ont pu la haïr avant de la connaître ? S'ils la haïssaient, c'est assurément parce qu'ils la connaissaient. Ils savaient qu'à vous en croire, les enfants naîtraient sans péché, et n'auraient aucun

[1] Ps. XXXV. 4. — [2] Prov. XXIX, 19.

[1] Liv. II, n. 34. — [2] De la Conjuration de Catilina, discours de César.

besoin de se purifier dans la régénération ? Ils savaient qu'à vous en croire Dieu n'accorderait sa grâce que selon nos mérites, de telle sorte que la grâce ne serait plus grâce [1], puisqu'elle ne serait plus donnée gratuitement, et ne serait plus qu'une véritable dette ? Ils savaient qu'à vous en croire l'homme pourrait vivre ici-bas sans aucun péché, de telle sorte qu'il n'y aurait aucune nécessité pour lui de répéter avec toute l'Eglise cette parole de l'Oraison dominicale : « Pardonnez-nous « nos offenses [2] ?» Ils vous connaissaient toutes ces erreurs, et les poursuivaient d'une haine trop méritée ? Qu'ils apprennent aujourd'hui qu'ils vous ont convertis, et ils vous aimeront. « Quiconque », dites-vous, « admet que « l'homme est doué du libre arbitre, et qu'il a « été créé par Dieu, est par le fait même Péla- « gien et Célestien » ; c'est une erreur, car tout Pélagien et tout Célestien refuse à la grâce de Dieu la liberté à laquelle nous sommes appelés, soutient que Jésus-Christ n'est pas le libérateur des enfants, et que les justes en cette vie n'ont besoin de s'appliquer aucune des demandes de l'Oraison dominicale. Tels sont les titres à fournir pour porter le nom de cette erreur, et avec son nom, pour participer à son crime.

3. Il n'est pas besoin de rappeler ici avec quelle audace vous accusez de manichéisme ces brillantes lumières de l'Eglise que vous ne connaissez pas, ou du moins que vous feignez de ne pas connaître. Il vous suffisait, dites-vous, que la réponse de l'empereur vous eût été favorable ; mais alors pourquoi donc ne brisez-vous pas toutes les barrières ; pourquoi ne pas alléguer ce fait à toutes les puissances publiques ; pourquoi ne pas montrer que vous êtes ces hommes dont un prince chrétien a approuvé la foi ? Vous comprenez la loi de Dieu, non pas selon sa teneur, mais selon votre bon plaisir ; faut-il donc s'étonner que vous en fassiez autant de la loi de l'empereur ? Mais vous promettez de donner ailleurs des explications plus complètes sur ce point. Si vous réalisez cet engagement, tout ce que vous pourrez faire sera réfuté comme insidieux, ou méprisé comme futile.

4. Avec quelle grâce et quel bon goût ne dites-vous pas qu'il se livre entre nous un combat singulier qui décidera de la victoire pour l'une ou l'autre des deux armées, déclarant sans détour que pour les Pélagiens vous êtes un nouveau David, et moi un nouveau Goliath. Libre à vous d'être convenu avec les Pélagiens que, si vous êtes vaincu, ils ne devront désormais livrer aucune bataille. Pour moi, que Dieu me garde de vous provoquer à un combat singulier ! car partout où vous pouvez apparaître, vous vous trouvez attaqués par cette armée du Christ répandue sur toute la terre. C'est cette armée qui, à Carthage, a combattu Célestius, et je n'y étais pas ; elle l'a combattu de nouveau à Constantinople, c'est-à-dire à une grande distance de l'Afrique ; elle a également combattu Pélage en Palestine, et le vaincu, pour échapper à sa condamnation, n'a vu d'autre moyen que d'anathématiser lui-même la cause que vous soutenez ; c'est donc là que votre hérésie reçut le coup mortel. Et parce que Celui dont David était la figure, combat dans la personne de ses soldats contre tous ses adversaires, il voulut que la langue de Pélage, terrassé et vaincu, fût pour ainsi dire le glaive qui décapitât votre hérésie. Avec un accent de profond mépris, vous vous écriez qu'on vous accuse d'une nouvelle hérésie, parce que vous faites consister le péché, non pas dans la nature, mais dans la volonté. Or, c'est cette dernière illusion que Pélage, ou plutôt que Dieu vous a ôtée par la bouche de Pélage. En effet, craignant sa propre condamnation, cet hérésiarque a condamné ceux qui soutiennent que les enfants, morts sans baptême, possèdent la vie éternelle. Puisque vous soutenez que les enfants n'apportent aucune souillure dont ils aient besoin de se purifier dans le baptême, dites-nous donc à quel titre tout enfant mort sans baptême est puni de la mort éternelle ? Quelle que soit votre réponse, ne sera-t-elle pas un démenti donné à Pélage ? Supposez donc qu'il vous répond : Et que vouliez-vous que je fisse ? quand j'entends dire à Jésus-Christ : « Si vous ne mangez ma chair, et si « vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas « en vous la vie [1] », pouvais-je dire que cette vie serait donnée à un enfant décédé avant d'avoir reçu ce sacrement ? Je pense qu'en face d'une telle réponse vous vous seriez repenti d'avoir maudit cet homme. Repentez-vous donc de toutes vos erreurs.

5. Gardons-nous d'user d'un misérable

[1] Rom. XI, 6. — [2] Matt. VI, 22.

[1] Jean, VI, 54.

argument, familier à tous les hérétiques, toutes les fois que les lois des empereurs catholiques viennent mettre un terme à leur licence. La parole suprême des hérétiques, et la vôtre également, c'est celle-ci : « La raison « s'enfuit partout où la terreur se montre, et « toute discussion, engagée dans de telles cir- « constances, n'obtient nul assentiment de la « part des hommes prudents ; quant aux es- « prits bornés, ils ne peuvent qu'applaudir en « aveugles ». Vous êtes de nouveaux hérétiques, mais vous avez parfaitement conservé le souvenir de cette parole formulée par tous ceux qui vous ont précédés. Ne vous en imposez ni à vous ni aux autres, sous prétexte que vous suivez contre nous la marche que nous aurions suivie contre les Donatistes, quand nous avons provoqué des décrets impériaux pour leur faire accepter une conférence avec nous. L'Afrique tout entière retentissait de leurs cris de fureur; ils ne permettaient pas aux catholiques d'opposer la vérité à leur erreur ; agressions violentes, brigandages de toute sorte, embuscades, rapines, incendies, meurtres et carnages, tout était employé par eux pour semer partout la dévastation et la terreur. Nous ne pouvions traiter avec eux devant les évêques, puisque ces évêques n'avaient rien de commun entre eux et nous. D'un autre côté, nos populations avaient à peu près oublié ce qui s'était passé cent ans auparavant entre nos ancêtres et les leurs. De là pour nous une véritable nécessité de puiser, au moins dans les actes de notre Conférence, les moyens d'écraser leur orgueil et de réprimer leur audace. Pour ce qui vous regarde, il en est autrement, car votre cause a été jugée devant un tribunal compétent et formé d'évêques reconnus par les uns et par les autres. Quant à la question de droit, il n'y a donc plus à discuter avec vous, si ce n'est pour vous amener à obéir paisiblement à la sentence solennellement prononcée. En cas de refus de votre part, attendez-vous à une répression légale pour tous ceux de vos actes qui sont de nature à jeter le trouble et la violence. Vous ressemblez donc de préférence aux Maximianistes, qui voulurent se consoler de leur petit nombre en se donnant au moins la gloire de combattre, afin de s'attribuer de l'importance aux yeux de ceux qui les méprisaient, et de se faire croire quelque chose, puisqu'on leur permettait d'engager une discussion avec nous. Ils nous provoquèrent dans ce but, et lancèrent des libelles, mais ils ne rencontrèrent de notre part que le plus souverain mépris. En effet, fussent-ils vaincus, peu leur importait, l'essentiel pour eux c'était que leur combat fît du bruit ; ils n'espéraient pas les gloires du triomphe, mais comme ils n'avaient pas la renommée du nombre, ils voulaient se procurer celle d'une Conférence. Si donc vous vous croyez vainqueurs, parce qu'on ne vous accorde pas l'examen que vous désirez, croyez bien que vous n'avez pas les prémices de cette vaine prétention ; elles appartiennent aux Maximianistes. Cependant l'Eglise catholique a daigné vous honorer jusqu'à rendre contre vous un jugement solennel, depuis lequel votre cause est finie ; elle a refusé cette faveur aux Maximianistes, parce qu'ils avaient été convoqués, non pas comme vous par les catholiques, mais par les Donatistes. Si donc l'exemple des Maximianistes vous montre qu'il ne suffit pas d'avoir éprouvé le refus d'un concile pour s'autoriser à compter sur la vérité de sa propre cause, assez désormais de vous bercer de semblables prétentions. Regardez-vous plutôt comme très-heureux que l'Eglise catholique vous ait tolérés avec une bonté vraiment maternelle, et vous ait condamnés avec une rigoureuse justice, ou plutôt avec le véritable désir de procurer votre salut.

6. Ne voulant point m'arrêter à des superfluités, je passe sous silence le bruit tumultueux des malédictions et des outrages que vous déversez en si grande abondance soit au commencement de votre ouvrage, soit dans le cours de vos quatre livres. Si j'y répondais, n'aurais-je pas lieu de craindre que les hommes sensés ne nous prissent tous deux, non pas pour des adversaires sérieux, mais pour des batailleurs sans dignité ? Voyez donc quels sont les arguments à l'aide desquels vous prouvez que j'attribue au démon la création des hommes et l'institution du mariage.

7. Avant tout vous vous proposez de réfuter mes paroles. Vous les citez donc, et dans votre réponse, vous essayez de montrer que je me suis mis en contradiction avec moi-même. Ainsi, après avoir dit, pour ma défense, que ces nouveaux hérétiques nous accusent de condamner le mariage et de nier l'intervention créatrice de Dieu, je me serais moi-même réfuté en disant que Dieu et le démon

possèdent par moitié l'homme naissant, ou plutôt que le démon le possède tout entier, et que Dieu est entièrement dépossédé de ses droits. Que devient donc votre prétendu génie, qui vous rend capable d'embrasser les catégories d'Aristote et les subtilités d'une autre dialectique ? Ne remarquez-vous pas que l'objection que vous m'avez faite par rapport aux enfants peut s'appliquer avec autant de raison, par un adversaire de la vérité, à tous les hommes adultes sans exception ? Je prends pour exemple un homme qui n'a pas été régénéré et qui est couvert de toute sorte de fautes ; qu'allez-vous donc me répondre ? Vous avouerez du moins qu'il reste sous le joug du démon, jusqu'à ce qu'il renaisse en Jésus-Christ ; mais quoi, vous le niez encore ? Si vous le niez, dites-moi donc quels sont ceux que le Seigneur arrache à la puissance des ténèbres et qu'il transfère dans le royaume de son Fils de prédilection ? Si vous ne le niez pas, veuillez me dire si Dieu a quelque puissance sur cet homme encore soumis à la puissance des ténèbres ? Si vous me dites que Dieu n'a sur lui aucune puissance, on vous répondra que Dieu a donc été dépouillé de sa puissance par le démon. Si vous affirmez le pouvoir de Dieu, on vous répondra que Dieu et le démon possèdent donc l'homme par moitié ; et alors les intelligences les plus obtuses retourneront contre vous l'accusation que vous portez contre moi au sujet des enfants qui viennent de naître. Ainsi donc votre premier argument se détruit avec une extrême facilité, et s'il a quelque importance à vos yeux, c'est parce que vous ne voulez pas remarquer que si les hommes, avant d'être rachetés par Jésus Christ, sont soumis à l'empire du démon, cette soumission n'empêche pas que ces hommes et le démon lui-même restent dans une complète et entière dépendance vis-à-vis de Dieu.

8. Quant à la question du baptême, sur laquelle vous nous accusez auprès des ignorants d'avoir amoncelé nos mensonges, on ne saurait croire avec quelle adresse vous l'esquivez en soutenant que le baptême doit être conféré aux enfants, parce que, dites-vous, la grâce du baptême ne doit pas être soumise aux caprices des événements, et qu'elle dispense toujours ses dons selon la capacité de ceux qui les reçoivent. Voilà pourquoi, dites-vous, Jésus-Christ, qui est le rédempteur de son propre ouvrage, comble son image de largesses toujours nouvelles, et ceux qu'il avait faits bons en les créant, il les rend encore meilleurs en les renouvelant et en les adoptant. Telle est donc l'unique raison pour laquelle vous ne croyez pas devoir faire de la collation du baptême l'objet d'une querelle spéciale ? Est-ce que quelqu'un d'entre nous a jamais soutenu que vous niiez la nécessité de conférer le baptême aux enfants ? Vous ne dites pas qu'on ne doit point les baptiser ; mais, donnant un libre cours à votre haute sagesse, voici quelques-unes des merveilles que vous exprimez : Les enfants sont baptisés, mais non sauvés, dans le Sacrement du Sauveur ; ils y sont rachetés, mais non délivrés ; ils sont lavés, mais non purifiés ; ils reçoivent le souffle et l'exorcisme, mais ils ne sont pas arrachés à la puissance du démon. Telles sont vos prodigieuses maximes, les mystères inattendus formulés par vos dogmes nouveaux, les paradoxes inventés par les hérétiques Pélagiens et qui laissent loin derrière eux les sophismes des philosophes stoïciens. Puisque tel est votre langage, c'est que vous craignez de nous entendre vous répondre : Si ces enfants sont sauvés, qu'y avait-il donc en eux de malade ? s'ils sont délivrés, à quelle servitude étaient-ils enchaînés ? s'ils sont purifiés, de quelle souillure étaient-ils couverts ? s'ils sont mis en liberté, pourquoi étaient-ils sous le joug du démon ? ce ne peut être par l'effet de leur iniquité personnelle, mais uniquement par suite de la transmission de ce péché originel dont vous niez l'existence. Tout cela, vous le niez, non pas sans doute pour affirmer que ces enfants ne sont ni sauvés, ni délivrés, ni purifiés, ni soumis à aucun ennemi ; car au tribunal d'un juge véritable, votre témoignage, d'une fausseté évidente, de quel secours peut-il être pour eux ? Mais dussent-ils rester à tout jamais dans leur vétusté mauvaise, peu vous importe, pourvu que vous suiviez les errements de votre vaine nouveauté. Sachez donc que la vérité n'est point de votre côté, mais du côté de Celui qui a dit : « Celui qui « ne renaît pas de l'eau et de l'Esprit, ne peut « entrer dans le royaume de Dieu [1] ».

9. Cette vie future et éternelle en Jésus-Christ vous inspire de si vifs élans d'amour qu'il ne vous paraît pas que ce soit, pour l'image de Dieu, un châtiment réel, de rester

[1] Jean, III, 5.

éternellement exilée du royaume de Dieu. Supposé même que cet exil vous paraisse un châtiment léger, je dirais encore qu'une telle appréciation du plus grand de tous les malheurs suppose, non pas un amour sincère, mais un véritable mépris pour ce royaume de Dieu. Mais enfin, du moment que vous acceptez qu'il y a, pour une âme créée à l'image de Dieu, un léger châtiment à être chassée du royaume de Dieu, cette humble concession qui, pour vous, est un crime, suffit pourtant à la cause que je défends. Je vous en prie donc, ouvrez enfin vos yeux quels qu'ils soient, et dites-moi s'il peut vous paraître juste qu'un châtiment, même léger, soit infligé à un enfant en qui vous niez aveuglément l'existence du péché originel. Je passe sous silence les maux de toute sorte que les enfants ont à subir dans cette vie fugitive; je ne vous demande pas de m'expliquer ces paroles de l'Ecriture : « Un joug bien lourd pèse sur les « enfants d'Adam depuis le jour où ils sortent « du sein de leur mère jusqu'au jour de leur « sépulture dans les entrailles de la terre [1] ». Sous un Dieu juste et tout-puissant, si le péché ne se transmettait pas des pères aux enfants, verrait-on ces maux fondre sur l'image de Dieu, quand surtout l'enfance est radicalement incapable d'y trouver une occasion et un moyen d'affermir et de développer sa vertu ? Remarquez, du reste, que je vous parle en ce moment, non pas de ces maux dont vous niez la présence dans les enfants, mais de ceux qui s'imposent aux yeux de tous dans leur cruelle évidence; et cependant vous n'en soufflez mot, vous n'en tenez aucun compte ; loin de là, vous donnez libre cours à votre loquacité, vous faites effort de génie et de langue, pour faire de la nature l'éloge le plus pompeux. Pourtant cette nature manifestement précipitée dans le gouffre profond de toutes les misères, sent elle-même bien vivement le besoin de Jésus-Christ comme Sauveur, libérateur, justificateur et rédempteur; que lui importent au contraire tous ses adulateurs, qu'ils s'appellent Julien, Célestius ou Pélage ? D'un autre côté, jamais vous n'auriez avoué que cette nature fût rachetée dans les enfants, si, dans le concile de Carthage, Célestius, écrasé par l'évidence de la vérité catholique, n'avait été lui-même réduit à en faire l'aveu. Du reste, veuillez me dire, je vous prie, de quoi et par qui cette nature est rachetée dans les enfants, si ce n'est pas du mal, et par celui qui a racheté Israël de toutes ses iniquités [1] ? Qui dit rédemption, dit par là même un prix de rachat; quel est donc ce prix, si ce n'est le sang précieux de l'Agneau immaculé, Jésus-Christ [2] ? Pourquoi ce sang a-t-il été répandu ? Ne le demandons qu'au Rédempteur lui-même, et voici qu'il nous répond aussitôt : « Ceci est mon sang « qui sera répandu pour la rémission des pé« chés [3] ». Ne vous lassez donc pas, continuez; et, après avoir dit : Dans le sacrement du Sauveur les enfants sont baptisés, mais non sauvés; rachetés par un libérateur, mais non délivrés; lavés dans le bain de la régénération, mais non purifiés; exorcisés et insufflés, mais non pas arrachés à la puissance des ténèbres; dites également : Le sang est répandu pour la rémission de leurs péchés, mais ils ne sont justifiés par la rémission d'aucun péché. Ce que vous dites est vraiment étrange, vraiment nouveau, vraiment erroné; cette étrangeté nous inspire de l'effroi; ces nouveautés, nous les fuyons avec horreur; ces erreurs, nous les réfutons hardiment.

10. N'avez-vous pas dit vous-même : « L'ad« ministration du corps est tellement confiée à « l'esprit, que le mérite des œuvres leur est « commun à tous deux, et qu'ainsi l'âme goûte « les joies de la vertu pratiquée par le corps, « comme elle subit le châtiment des fautes « commises par une chair en révolte et mal « gouvernée?» Alors dites-moi donc comment, en cette vie, l'âme d'un enfant peut subir le contre-coup des afflictions de la chair, puisque on ne saurait évidemment lui imputer la faute d'une mauvaise direction imputée à la chair. Vous affirmez que, au moment de la naissance, la nature humaine est comblée de toutes les richesses de l'innocence. Si vous voulez parler de péchés personnels, nous sommes d'accord avec vous; mais puisque vous niez que les enfants naissent coupables du péché originel, expliquez-moi comment une telle innocence peut naître dans un tel état d'aveuglement et de surdité. Ce triste état n'empêche-t-il pas la foi, selon cette parole de l'Apôtre : « La foi vient donc de ce « qu'on a entendu [4] ? » Pour ce qui regarde l'âme créée à l'image de Dieu, peut-on sup-

[1] Eccli. XL, 1.

[1] Ps. CXXIX, 8. — [2] I Pierre, I, 18, 19. — [3] Matt. XXVI, 28. — [4] Rom. X, 17.

porter que, douée, comme vous le dites, de toutes les richesses de l'innocence, elle naisse quelquefois dans un état de folie, s'il ne s'opère aucune transmission des mérites des parents aux enfants? En est-il un seul parmi vous assez insensé pour ne voir aucun mal dans la folie? Pourtant ne lisons-nous pas dans la sainte Ecriture : « On doit pleurer un « mort pendant sept jours, et un fou, tous les « jours [1] ». Or, ne connaît-on pas des malheureux qui sont nés dans un tel état de folie qu'on les assimilerait facilement aux animaux? Et malgré cela, vous ne voulez pas avouer que le genre humain, depuis qu'il s'est révolté contre Dieu, subit la transmission de la faute originelle et de la condamnation à tous ces châtiments, que le Créateur lui épargne parfois dans les profonds desseins de sa sagesse éternelle. Ainsi, quoique le genre humain soit réellement une masse de perdition, Dieu ne laisse pas d'y continuer son œuvre, et de tirer de parents coupables une nature raisonnable et mortelle, dont lui seul peut être le créateur, et dans laquelle il sait se former des vases de miséricorde auxquels il prodigue le secours de la régénération, et qu'il arrache à une génération condamnée.

11. C'est donc une erreur de votre part de penser qu'il ne saurait y avoir de péché dans les enfants, puisque ces enfants n'ont pas de volonté, et qu'il ne peut y avoir de péché sans volonté. Ce principe n'est appliquable qu'au péché personnel, et non pas à la transmission originelle du premier péché. Supposé que cette transmission n'existe pas, les enfants naîtraient dans une parfaite innocence, et par conséquent, sous un Dieu juste et tout-puissant, ils ne seraient soumis à aucune douleur ou infirmité, soit pour l'âme, soit pour le corps. Or, nous souffrons tous, et ces souffrances ont pris leur origine dans la volonté mauvaise de nos premiers parents. Otez la volonté mauvaise, et le péché n'a plus d'origine possible. Admettez ces principes si simples, et vous confesserez l'efficacité de la grâce de Jésus-Christ à l'égard des enfants; vous n'en serez plus réduit à formuler ces impiétés, ces absurdités dont je voudrais vous faire rougir, comme quand vous affirmez ou bien qu'on ne doit pas baptiser les enfants, ou bien que ce grand sacrement n'est pour eux qu'un méprisable jeu, puisqu'ils seraient baptisés dans le Sauveur, sans être sauvés; rachetés par le libérateur, sans être délivrés; lavés dans le bain de la régénération, sans être purifiés; exorcisés et insufflés, sans être arrachés à la puissance des ténèbres; payés enfin par le prix du sang qui a été répandu pour la rémission des péchés, sans être justifiés par la rémission d'aucun péché. Telles sont les absurdités auxquelles vous vous résignez, uniquement parce que vous craignez de dire : Qu'on ne baptise pas les enfants; et en effet, si vous le disiez, les hommes vous accableraient aussitôt des plus sanglants outrages, et les femmes elles-mêmes vous essuieraient le front avec le dessous de leurs sandales.

12. La transmission du péché originel nous explique clairement pourquoi nous naissons sous le joug du démon jusqu'à ce que nous soyons régénérés en Jésus-Christ. Vous qui niez ce dogme, du moins ne fermez pas vos yeux à l'évidence. Pourquoi donc certains enfants sont-ils possédés du démon? Car, si je vous parlais de vous-mêmes, vous n'hésiteriez pas à me répondre par une négation formelle; vous ne comprendriez même pas que c'est à cause de vous que le Seigneur posait dans l'Evangile une question dont il avait assurément la solution, quand il demandait à un père si son fils était ainsi, depuis son enfance, possédé et tourmenté par le démon; il s'agissait de ce démon que les disciples n'avaient pu chasser [1]. D'un autre côté, si les enfants naissent sous le joug du démon, ce n'est pas au mariage lui-même que j'en attribue la cause; vous m'en accusez, il est vrai, mais ce n'est de votre part qu'une nouvelle calomnie. Le mariage a été institué et béni par Dieu, et comme tel il possède une bonté propre qu'il n'a point perdue par l'introduction du péché. Et vous, pouvez-vous donc m'expliquer pourquoi tel enfant est sous le joug du démon, et tellement sous son joug que parfois il succombe et meurt sous ses vexations? N'affirmez-vous pas que personne n'est puni pour les péchés d'autrui? Et c'est à l'aide de ce principe que vous niez la transmission de toute faute des parents aux enfants?

13. Mais voici qu'en habile dialecticien, prétendant me fermer toute issue, vous pres-

[1] Eccli. XXII, 13.

[1] Marc, IX, 16-26.

sez vos interrogations, et me sommez de dire ce que je vois de coupable dans les enfants : est-ce l'action, est-ce la nature ? Puis vous chargeant de faire vous-même la réponse, vous ajoutez : « Si c'est l'action qui est coupa-« ble, montrez-moi ce qu'ils ont fait ; si c'est la « nature, dites-moi qui l'a faite ». Ainsi vous prétendez qu'une action mauvaise ne peut faire qu'une nature coupable? En effet, celui qui est coupable d'une action, c'est l'homme; or, l'homme est une nature. De même donc que les adultes se rendent coupables par toute action criminelle, de même les enfants deviennent coupables par la contagion qu'ils subissent de la part de leurs ancêtres ; les premiers se trouvent souillés par leur propre action, et les seconds par leur origine. Par conséquent, ce qu'il y a de bon dans les enfants, c'est qu'ils sont hommes ; et ils ne le sont que parce qu'ils ont été créés tels par Celui qui est souverainement bon. Or, si ces enfants ne contractaient aucun vice originel, ils naîtraient sans vice, même corporel. En effet, Dieu qui est le créateur des âmes l'est aussi des corps, et si dans la nature humaine nous trouvons des vices, ce ne peut être que parce qu'elle les avait mérités. Car, à la vue de ces innombrables enfants qui naissent avec une si grande variété de vices dans leur âme et dans leur corps, on ne pourrait pas dire ce que le Seigneur a dit de l'aveugle-né ; à savoir : que ce n'est ni à cause de son péché, ni à cause du péché de ses pères, qu'il a été frappé d'aveuglement, mais afin que les œuvres de Dieu se manifestassent dans sa personne [1]. Combien de ces enfants ne sont jamais guéris et meurent avec ces vices n'importe à quel âge, voire même dans l'enfance ? Quant aux enfants régénérés, combien restent victimes des maux qu'ils ont apportés en naissant ; combien sur qui viennent fondre les misères et les douleurs, et gardons-nous bien de dire que ce soit injustement ! Qu'il nous suffise de savoir que c'est uniquement en vue du siècle futur qu'ils sont régénérés ; quant à la vie présente, l'orgueil de l'homme, en se séparant de Dieu [2], a attiré sur le genre humain ce déluge de maux dont est formé le joug écrasant qui pèse « sur les enfants « d'Adam depuis le jour où ils sont sortis du « sein de leur mère jusqu'à celui où ils « rentrent dans les entrailles de la terre [3] ».

[1] Jean, IX, 3. — [2] Eccli. X, 14, 15. — [3] Id. XL, 1.

14. Dans ce même ouvrage, le caprice vous a pris, sans y être provoqué par personne, de nous tracer les règles que tout dialecticien doit suivre dans un syllogisme ; si vous l'avez fait pour vous complaire en vous-même, vous avez certainement réussi à déplaire à tous vos lecteurs sérieux. Le pire encore, c'est que vous me faites dire ce que je ne dis pas, conclure ce que je ne conclus pas, concéder ce que je ne concède pas ; et de votre côté vous tirez des conclusions que je désavoue. Quand donc m'est-il arrivé de nier que la nature humaine, en tant que nature humaine, méritât nos éloges ? Quand donc ai-je dit des hommes qu'ils sont coupables par cela seul qu'ils sont hommes, puisqu'il est certain que les hommes seraient hommes, lors même que personne n'aurait péché, et que dans ce dernier cas, aucun ne serait coupable ? Quand donc ai-je dit que la fécondité est digne de réprobation, puisque c'est en vue de la fécondité que le mariage a été béni ? Comment puis-je vous demander de m'accorder ce que je n'ai pas dit ?

15. Vous me faites dire également que « toute union des corps est mauvaise » ; autant vaudrait dire que je condamne le mélange de l'eau et du vin, quand on veut tempérer la boisson ; il se fait là certainement un mélange, et je n'ai pas dû le passer sous silence si j'ai condamné absolument tout mélange des corps. Quant à l'union même des sexes, je ne l'ai point condamnée, quand elle est légitime et matrimoniale. En effet, sans cette union, toute génération devenait impossible, lors même que le péché n'eût point été commis. Vous me faites dire également que les enfants naissent de l'union des corps ; je l'ai dit certainement, mais la conclusion qu'il vous plaît d'en tirer n'est assurément pas la mienne. En effet, je ne dis pas que « les en-« fants qui procèdent d'une opération mau-« vaise sont coupables », car l'union des époux dans le but d'avoir des enfants, loin de la dire mauvaise, j'affirme qu'elle est bonne, puisque faisant un bon usage du mal de la concupiscence, elle en fait sortir des hommes qui sont comme tels la plus belle œuvre de Dieu, ce qui n'empêche pas qu'ils n'apportent en naissant le péché originel, dont ils doivent chercher la délivrance dans la régénération.

16. De ce premier syllogisme, qui est bien de vous et de vous seul, vous passez à un

autre. Vous dites : « La différence des sexes « a pour cause le mélange des corps », et vous voulez que je vous concède ce principe. Je vous l'accorde sans peine. Vous ajoutez : « Si « l'union des corps est toujours mauvaise, on « doit condamner d'une manière absolue la « différence des sexes ». Lors même que cette conséquence serait rigoureuse, je n'aurais point à m'en préoccuper, puisque je soutiens que l'union conjugale accomplie en vue de la génération, est, non pas mauvaise, mais bonne et légitime. De plus, je vous fais observer que votre conséquence n'est pas rigoureuse, car, en supposant que l'union des sexes fût toujours mauvaise, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que la distinction des sexes le fût également. En supposant même que les hommes fussent tellement subjugués par la concupiscence, que, sans tenir aucun compte de l'honnêteté du mariage, ils se connussent indistinctement et d'une manière véritablement cynique, je dirais encore qu'il ne s'ensuit pas nécessairement que la condition des corps, tels que Dieu les a créés, fût intrinsèquement mauvaise, quoique toute union des sexes fût mauvaise : l'adultère n'est-il pas un crime? et cependant l'œuvre de Dieu dans la constitution des corps n'en reste pas moins bonne. Vous voyez donc que vous ne raisonnez pas dialectiquement, et cependant ce n'est nullement la faute de la dialectique, dont vous foulez indignement aux pieds les règles les plus élémentaires. Vous voyez que vous n'empruntez son langage que pour mieux en imposer aux ignorants et vous faire passer à leurs yeux pour ce que vous n'êtes pas. Fussiez-vous un habile, vous devriez avouer votre néant en face de semblables discussions. Pourtant vous ne seriez ici qu'inepte et ignorant, tandis qu'alors vous seriez un artisan des plus sottement orgueilleux. Et cependant, armé, pour ainsi dire, des traits les plus acérés de la dialectique, vous marchez au combat, et, lançant vos misérables arguments, vous vous écriez : « Si l'union des « sexes est toujours mauvaise, la diversité des « sexes est donc une difformité sans motif et « sans raison ». Puis, voyant fort bien que votre conséquence n'est pas rigoureuse, vous ajoutez : « Vous ne pouvez le nier ». O imprudent que vous êtes, qu'est-ce donc que je ne puis nier? Qu'est-ce? Ce que vous ne pourriez point vous-même ne pas nier, si vous vouliez quelque peu réfléchir, si tard que ce soit. Nierez-vous que l'adultère soit un crime, et cependant en conclurez-vous que le fruit qui en sort est nécessairement difforme et contrefait? L'adultère est mauvais en lui-même, parce qu'il est un crime de la part de ceux qui le consomment ; mais quant au fruit, en lui-même il est bon, parce qu'il est l'œuvre de Dieu, tirant le bien du mal. Si vous me répondez que, même dans l'adultère, l'union des sexes est bonne, parce qu'elle est naturelle, quoique les adultères en fassent un mauvais usage; pourquoi donc refusez-vous de convenir que la concupiscence peut être mauvaise, quoique les époux en fassent un bon usage quand ils ont en vue la génération? Si l'on peut faire un mauvais usage de ce qui est bon, pourquoi ne pourrait-on pas en faire un bon de ce qui est mauvais? Ne voyons-nous pas qu'il n'est point jusqu'au démon lui-même dont l'Apôtre n'ait fait un bon usage en lui livrant l'incestueux de Corinthe, afin de détruire sa chair et de sauver son âme pour le jour du Seigneur [1] ? Il en agit de même dans une autre circonstance, afin de rappeler aux fidèles qu'ils ne doivent point blasphémer [2].

17. Vous ajoutez que « Dieu ne peut être le « Créateur d'une chose mauvaise ». Dans quel sens le dites-vous? Ne devons-nous pas, à votre parole, préférer celle du Seigneur, qui nous assure par son prophète qu'il crée des choses mauvaises [3] ? Du reste, quelle que soit la portée de votre étrange addition, que m'importe à moi, puisque je n'accepte pas ce qui précède? N'ai-je pas montré qu'on aurait tort de conclure la difformité de la distinction des sexes, lors même que je concéderais que toute union des sexes est mauvaise? Nous concédons que Dieu n'est l'auteur d'aucun mal ; suit-il de là qu'il n'est pas l'auteur de la distinction des sexes, dans laquelle je n'ai voulu voir aucun mal? Et en effet, de tout ce que nous avons concédé précédemment, rien ne nous oblige à conclure que cette distinction soit mauvaise. Il ne nous reste dès lors qu'à rire de l'absurde conclusion que vous tirez; donc, dites-vous, « tous les corps doivent être « attribués à un principe mauvais ». La seule conclusion véritable que l'on puisse tirer, c'est celle-ci : Si l'union mauvaise des adultères ne rend pas mauvaise la distinction des

[1] I Cor. v, 5. — [2] I Tim. i, 20. — [3] Isa. xlv, 7.

sexes ; ou bien si, dans les adultères eux-mêmes, l'union des corps est bonne en soi, quoique ces méchants en usent criminellement, n'a-t-on pas le droit de conclure rigoureusement que la distinction des sexes ne saurait être mauvaise, et que Dieu doit être regardé comme l'unique Créateur des corps ? Ce n'est donc qu'une chimère, cet abîme dont vous me menacez pour me faire entrer dans la voie dans laquelle vous m'appelez. Du moins, dites-moi quelle est cette voie, et développez votre raisonnement.

18. « C'est », dites-vous, « ce Dieu si bon par « qui tout a été fait, qui a formé lui-même les « membres de notre corps ». Sur ce point, je suis parfaitement de votre avis. Vous ajoutez : « Celui qui avait créé les corps établit égale- « ment la diversité des sexes, et c'est en vue de « leur réunion qu'il a formé cette distinction « dans les membres ». Je le concède sans difficulté. Voici maintenant votre conclusion : « C'est donc Dieu qui a voulu l'union des corps, « comme c'est lui qui les a créés ». Avons-nous jamais soutenu le contraire ? « Puisque vous « êtes d'accord sur ce point », ajoutez-vous, « j'en conclus que si l'arbre est bon, et par là « j'entends les corps, les sexes et leur union, « le fruit ne saurait être mauvais ». En cela encore vous avez raison ; car ce fruit, c'est l'homme, et l'homme, comme tel, est assurément bon. S'il y a en lui quelque chose de mauvais, quelque chose dont il ait besoin d'être guéri par le Sauveur, délivré par le Rédempteur, purifié par le bain du baptême, dépouillé par l'exorcisme et absous par le sang qui a été répandu pour la rémission des péchés, ce quelque chose est le fruit, non pas des corps, des sexes et de leur union, mais du péché primitif et originel. En parlant du fruit de l'adultère, si je disais : Le fruit de tant de maux, c'est-à-dire de la passion, de la honte et du crime, ne saurait être bon, vous auriez le droit de me répondre que l'homme qui naît de l'adultère n'est pas le fruit de la passion, de la honte et du crime, toutes choses qui ont pour auteur le démon ; mais le fruit des corps, des sexes et de leur union, toutes choses bonnes qui sont l'œuvre de Dieu. J'ai donc également le droit de vous dire que le mal dans lequel l'homme prend naissance n'est pas le fruit des corps, des sexes et de leur union, toutes choses bonnes qui sont l'œuvre de Dieu, mais le fruit de l'antique prévarication, qui a le démon pour auteur.

19. Vous nous calomniez donc, quand vous nous accusez de dire que « les hommes ont « été créés par Dieu pour devenir la propriété « légitime du démon ». Sans doute, si une génération impure est soumise à un principe impur, jusqu'à ce qu'elle soit purifiée par la régénération, c'est là plutôt l'effet de la puissance divine, que de la puissance diabolique ; cependant, en créant l'homme, Dieu ne s'est nullement proposé de soumettre la famille à la tyrannie du démon, et si le démon continue d'exister dans sa nature dégénérée, c'est par l'effet de cette même bonté qui donne l'existence à tous les êtres. Que Dieu retire cette bonté, tout ce qui existe rentrerait aussitôt dans le néant. De même que Dieu ne crée pas les troupeaux, pour que les impies les immolent au démon, quoiqu'il sache fort bien qu'ils les lui immoleront ; de même, quoiqu'il voie le genre humain tout entier soumis à la transmission du péché, il ne laisse pas que de donner à sa bonté un libre cours, pour assurer l'ordre admirable qu'il a établi dans la succession des siècles.

20. Après cette argumentation à laquelle vous avez tort d'attribuer quelque valeur, vous revenez à votre accusation favorite, et vous ajoutez : « Ce n'est point par des syllo- « gismes, mais par l'autorité des Ecritures, « que l'on doit prouver que les enfants, issus « de l'union des sexes, sont l'œuvre même de « Dieu ». Mais celui qui nierait cette vérité, resterait-il chrétien ? Nous la confessons sans hésiter, nous la proclamons avec joie ; mais comme elle est entre nous l'objet d'une controverse, vous faites des efforts inouïs pour la prouver par le témoignage des Ecritures ; efforts inutiles dont le seul résultat est, non pas de nous répondre, mais de grossir votre volume. Toutefois je relève cette observation que vous vous permettez : « Pour exprimer la « foi des œuvres, le Prophète a couru le dan- « ger de blesser la pudeur, puisqu'il a dit : Ils « seront deux dans une seule chair [1] » ; ces paroles auraient dû vous apprendre que rien dans les œuvres de Dieu n'aurait blessé la pudeur, sans cette faute antérieure qui a réduit la nature humaine à rougir de son état de dégénération.

21. Vous faisant ensuite le panégyriste de

[1] Gen. II, 24.

la concupiscence, vous déclarez que Dieu lui-même la raviva, pour Abraham et Sara, dans leurs corps épuisés de vieillesse, et déjà presque morts [1]; puis vous tournant vers moi avec orgueil, vous me sommez d'affirmer, si je le puis, que je ne vois autre chose que l'œuvre même du démon dans cette fécondité dont Dieu gratifia miraculeusement ces deux vieillards. Je suppose que Dieu ressuscite un boiteux et le ramène parmi les vivants; comme depuis sa mort il ne boitait plus, cela nous empêchera-t-il de dire que le pouvoir même qu'il possède maintenant de boiter, soit un effet de la munificence divine? De même, si des corps recouvrent leur ancienne vigueur, ils la recouvrent dans la condition qui est faite à nos corps de mort. En effet, il n'était nullement nécessaire de rétablir Abraham et Sara dans la condition où se trouvait Adam avant son péché, ni de leur donner le pouvoir de créer des enfants en dehors de cette loi des membres qui répugne à la loi de l'esprit.

22. D'ailleurs, quand on dit d'Abraham que son corps était mort, on veut uniquement nous faire entendre qu'il avait perdu sa fécondité. Le miracle opéré en sa faveur a donc eu pour résultat de lui permettre, dans son extrême vieillesse, d'engendrer avec une femme qui aurait pu devenir mère avec un époux jeune. Comme on vivait alors beaucoup plus longtemps, les sens perdaient plus tard, sans aucun doute, leur vigueur et leur fécondité, si toutefois elle peut se perdre par l'âge dans un époux en santé. En effet, au moment même où j'étais occupé à lire votre ouvrage, on m'annonça qu'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans qui, pendant vingt-cinq ans, avait vécu religieusement dans la continence avec une femme religieuse, venait d'acheter une esclave nommée Lyristrie pour se procurer avec elle les plaisirs de la chair. Or, si nous faisons attention à la durée actuelle de la vie humaine, ce vieillard est respectivement plus âgé que ne l'était Abraham qui devait encore vivre soixante-dix ans. Il est donc plus prudent de croire que Dieu rendit à ses deux serviteurs la fécondité qu'ils avaient perdue. La stérilité de Sara est généralement attribuée à deux causes : l'une naturelle, car elle était stérile depuis sa jeunesse, et l'autre occasionnée par l'âge, non pas précisément parce quelle avait quatre-vingt-dix ans, mais parce que son corps avait cessé de se purifier. Dès que cette purification vient à cesser, la fécondité, eût-elle existé dans la jeunesse, cesse également. Si l'Ecriture nous a révélé toutes les circonstances de la vie de Sara, c'est sans doute parce qu'elle voulait rehausser à nos yeux l'éclat de ce prodige. Quand Sara présenta à son époux une de ses servantes dont elle voulait recevoir les enfants, ce qui lui inspirait cette résolution, ce n'était point son âge, mais sa stérilité naturelle. L'Ecriture ne nous dit-elle pas : « Sara, l'épouse d'Abraham, ne lui donnait pas d'enfants? » S'adressant à son mari, Sara elle-même lui disait : « Dieu m'a fermée, afin que je n'enfante pas ». Maintenant, si nous considérons l'âge de ces deux époux, nous les trouverons assurément décrépits, surtout si nous les assimilons aux hommes de notre temps. Abraham avait à peu près quatre-vingt-cinq ans, et Sara soixante-quinze. Ne lisons-nous pas : « Abraham avait quatre-vingt-six ans quand Agar lui donna Ismaël [1]? » La génération s'était donc faite environ un an auparavant. De nos jours, semblables choses pourraient-elles se faire sans miracle? Elles se seraient faites alors, si Sara n'avait point été stérile, car Abraham pouvait avec elle ce qu'il a pu avec Agar, et d'un autre côté, l'âge de Sara, pour devenir mère, n'était point encore passé. Quoi qu'il en soit, Abraham ne pouvait avoir d'enfants avec Sara, d'abord parce qu'elle était naturellement stérile, et ensuite parce qu'elle approchait de cet âge où tout espoir est perdu pour la maternité, comme le constate l'expérience médicale. S'il en eût été autrement, la sainte Ecriture n'aurait pas remarqué que « les purifications mensuelles de « Sara avaient cessé », après nous avoir fait observer précédemment qu' « Abraham et « Sara étaient très-avancés en âge [2] ». Donc, eu égard même à cette époque où la vie était plus longue qu'elle n'est aujourd'hui, Abraham et Sara ne pouvaient plus engendrer, puisque Abraham avait cent ans et Sara quatre-vingt-dix. Malgré ce grand âge, et en admettant que Sara n'eût pas été stérile, et qu'elle eût pu engendrer avec un époux plus jeune, toujours est-il qu'elle ne pouvait plus engendrer avec Abraham, comme de son

[1] Rom. IV, 19.

[1] Gen. XVI, 1, 2, 16. — [2] Id. XVIII, 11.

côté, Abraham ne pouvait plus engendrer avec elle, quoiqu'il l'eût pu encore avec une autre femme plus jeune, comme cela est arrivé avec Céthura [1]; et encore, ne pourrait-on pas dire que, s'il avait conservé cette puissance, ce n'était que parce qu'elle lui avait été rendue pour la naissance d'Isaac? Quant à l'état actuel des choses, où la vie humaine est réduite à des proportions plus restreintes, on doit reconnaître que si leur âge réuni forme cent ans, les époux peuvent encore engendrer. Mais quand ils ont passé cent ans, on assure qu'ils ne peuvent plus engendrer, lors même que la femme serait douée de la fécondité, et en conserverait les caractères et pourrait engendrer avec un mari plus jeune. On serait tenté d'en conclure que, en vertu d'une loi de la nature, la génération devient impossible quand l'âge réuni des deux époux compte au moins cent ans.

23. La conception d'Isaac fut donc réellement miraculeuse, non point parce que Dieu aurait rendu la concupiscence à Abraham et à Sara, mais parce qu'il les gratifia de la fécondité; la concupiscence, ils pouvaient encore l'avoir à cet âge; mais plusieurs causes s'opposaient à ce qu'ils eussent la fécondité. Quant à la concupiscence, comme nous l'avons dit précédemment, elle revit toujours dans la proportion dans laquelle Dieu ferait revivre des membres déjà presque morts; elle suit toujours la condition de notre chair corruptible, elle est toujours le triste apanage de ce corps de mort, tandis qu'elle était entièrement inconnue avant le péché dans le paradis terrestre. Dans la condition actuelle de notre corps, telle que la lui a faite le châtiment du péché, si Dieu accorde à chacun le don de la fécondité, ce n'est plus selon cette félicité primitive, sous l'influence de laquelle la chair n'éprouvait aucune convoitise contre l'esprit, et l'esprit de son côté ne se trouvait enchaîné par aucun désir hostile; avant le péché, la nature humaine ne connaissait que la paix et non la guerre. Dans cette partie de votre argumentation, vous avez donc fait de vains efforts pour nous accuser, comme si jamais nous avions pu dire qu' « Isaac a été « formé en dehors de toute concupiscence de « la chair et de tout concours de l'homme ». Un tel langage n'a jamais été le nôtre, et toutes vos calomnies sur ce point ne méritent de notre part d'autre réponse que le plus profond mépris.

24. Mais voici des paroles qui vous paraissent un véritable trait de génie : « Lors « même », dites-vous, « que le démon créa« rait les hommes, ceux-ci ne seraient pas « mauvais par leur propre faute; par consé« quent, ils ne seraient pas mauvais, puisque « chacun ne peut être que ce que l'a fait « sa naissance, et qu'il n'est pas juste de « lui demander plus qu'il ne peut ». Ce langage est celui que nous avons coutume d'opposer aux Manichéens qui soutiennent, non pas que la nature humaine est viciée, mais qu'elle est éternellement et immuablement mauvaise. Or, selon la doctrine catholique, la nature humaine a été instituée bonne, mais par la suite, elle a été condamnée pour s'être viciée par le péché. Qu'y a-t-il donc d'étonnant et d'injuste, qu'une souche condamnée porte des rameaux condamnés, quand surtout nous savons que la main qui n'a jamais failli pour créer, ne faillira jamais pour user de miséricorde et nous racheter? C'est pourtant à cette miséricorde que vous vous attaquez pour en frustrer des malheureux, quand vous soutenez que les enfants n'ont aucun mal et n'ont pas besoin d'être délivrés.

25. Vous qui frappez du dernier coup les enfants en prenant faussement leur défense et en les accablant de vos pernicieuses louanges, pourquoi donc n'admettez-vous pas dans le royaume de Dieu, si elles ne sont pas baptisées, ces âmes faites à l'image de Dieu et incapables de tout démérite? Se sont-elles elles-mêmes dégradées, jusqu'à se priver du royaume et se punir d'un exil douloureux? comment l'auraient-elles fait, puisqu'elles ne pouvaient rien faire? Quand avez-vous dit qu'elles n'auront pas la vie, parce qu'elles n'ont pas mangé la chair, ni bu le sang du Fils de l'homme [1]? Si Pélage, à la barre du concile, n'avait pas condamné ceux qui soutiennent que les enfants, lors même qu'ils n'ont pas reçu le baptême, possèdent la vie éternelle, il n'aurait pas échappé à l'anathème qui le menaçait. Au nom de quelle justice, je vous prie, éloignez-vous donc du royaume de Dieu, de la vie de Dieu, l'image même de Dieu, laquelle n'a transgressé en rien la loi divine? N'entendez-vous pas les menaces lancées par l'Apôtre contre ceux qu'il déclare

[1] Gen. xxv, 1, 2.

[1] Jean, vi, 54.

éloignés « de la vie de Dieu, à cause de l'i-« gnorance où ils sont et de l'aveuglement de « leur cœur [1] ? » L'enfant non baptisé sera-t-il soumis, oui ou non, à cette sentence ? Si vous dites qu'il n'y sera pas tenu, la vérité évangélique, la langue même de Pélage se dressent contre vous et vous condamnent. En effet, où donc est la vie de Dieu, si ce n'est dans le royaume de Dieu, où ne peuvent entrer que ceux qui sont régénérés dans l'eau et le Saint-Esprit [2] ? Si vous répondez que l'enfant non baptisé subira la sentence de condamnation, vous avouez le châtiment, confessez donc aussi la faute ; vous avouez qu'ils seront punis, confessez donc aussi que ce n'est pas injustement. Dans tout votre enseignement, vous ne trouvez rien à nous répondre. Si donc il vous reste encore quelque sens chrétien, reconnaissez, jusque dans les enfants, la transmission de la mort et de la damnation ; reconnaissez que cette transmission doit être équitablement punie, ou gratuitement effacée par la grâce de Dieu. Dans la rédemption de ces enfants, louons la miséricorde de Dieu ; dans leur condamnation, gardons-nous d'accuser la vérité de Dieu, car toutes les voies de Dieu sont miséricorde et vérité [3].

26. Vous définissez, vous divisez, vous dissertez pour ainsi dire à la manière d'un médecin sur le genre, l'espèce, le mode et l'excès de la concupiscence. « Son genre, c'est le feu « vital ; son espèce, les mouvements génitaux ; « son mode, l'action conjugale, et son excès, « l'intempérance de la fornication ». Et cependant, après cette discussion aussi longue que subtile, si je vous demande brièvement pourquoi ce feu vital a enraciné la guerre dans l'homme, à tel point que la chair convoite contre l'esprit, et qu'il est nécessaire à l'esprit de convoiter contre la chair [4] ; pourquoi l'on est frappé d'une blessure mortelle, dès que l'on veut consentir à ce feu vital, je vois aussitôt l'argumentation de votre livre rougir et se changer en vermillon. Voilà ce feu vital, qui non-seulement ne se soumet pas à l'empire de notre âme qui est la véritable vie de la chair, mais soulève très-souvent contre elle le flot honteux et désordonné des mouvements charnels ; et dès que l'esprit cesse de convoiter contre la chair, ce feu vital tue et dévore notre vie dans ce qu'elle a de bon.

[1] Eph. IV, 18. — [2] Jean, III, 5. — [3] Ps. XXIV, 10. — [4] Gal. V, 17.

27. Vous concluez en ces termes votre longue discussion : « C'est donc avec raison que l'on « attribue l'origine de la concupiscence au feu « vital ; dès qu'il s'allume, il doit nécessaire-« ment produire la concupiscence charnelle, « car c'est sur lui que repose la vie charnelle ». A voir votre assurance, on dirait que vous pouvez prouver, ou du moins sans vouloir juger du degré de votre audace, que vous osez soupçonner que l'homme, tel qu'il avait été créé, avant toute faute de sa part, et pendant son séjour dans le paradis terrestre, ressentait déjà en lui-même cette concupiscence charnelle, et éprouvait, comme nous l'éprouvons nous-mêmes, ces luttes honteuses soulevées contre l'esprit par les sens en révolte. Vous ajoutez aussitôt : « Cet appétit « charnel n'est une faute, ni dans son genre, « ni dans son espèce, ni dans son mode, mais « uniquement dans son excès. En effet, dans « son genre et dans son espèce, il est l'œuvre « directe du Créateur ; dans son mode, il ap-« partient au libre arbitre, tandis que dans ses « excès il n'est plus qu'un vice de la volonté ». Quelle douce jouissance ont dû vous procurer ces vaines paroles ! tant il est vrai que vous ne pensez pas ce que vous dites ! Si dans son mode cet appétit est soumis au libre arbitre de l'honnêteté ; tout époux honnête est donc parfaitement libre de n'en éprouver les atteintes que quand il en est besoin ? Et cependant il ne peut pas toujours ce qu'il veut. De même un honnête continent sera libre, quand il le voudra, de soulever en lui-même les mouvements de cet appétit ? Et cependant il ne peut pas toujours ce qu'il veut. De là ce cri d'un homme : « Je trouve « en moi la volonté de faire le bien, mais je « ne trouve pas le moyen de l'accomplir [1] ». Si donc votre volonté n'exerce à peu près aucun empire sur les mouvements de l'appétit sensuel ; si dans ses effets cet appétit ne connaît pas la modération ; et si enfin tout esprit honnête doit soutenir contre lui une lutte continuelle ; que trouvez-vous encore à louer dans cette concupiscence, et pourquoi ne pas crier vers Dieu : « Délivrez-nous du mal [2] ? »

28. Que vous sert-il d'ajouter que la passion s'affaiblit par la caducité ? N'est-il pas bien plus simple de dire qu'elle s'éteint entièrement par la mort, et qu'alors l'homme vaincu et subjugué par cette passion n'a plus de

[1] Rom. VII, 18. — [2] Matt. VI, 13.

combat à soutenir et ne doit plus attendre que le châtiment de sa défaite ? Jusque-là, et c'est pour nous la plus grande de toutes les amertumes, fussions-nous sains de corps et d'esprit, les mouvements de cette concupiscence sont toujours insensés, et c'est en cela que se produit cette lutte de la mort que vous ne comprenez pas. « Cette concupiscence », dites-vous, « ou bien s'exerce honnêtement dans « les époux, ou bien elle est enchaînée par la « vertu dans les hommes chastes ». Est-ce bien là ce qui se passe, et en parlez-vous par votre propre expérience ? Les époux eux-mêmes n'ont-ils pas besoin d'enchaîner ce mal, ou plutôt ce qu'il vous plaît d'appeler un bien ? Quand ils le peuvent, les époux se connaissent ; mais quand il faut différer et que la passion se fait sentir, le devoir conjugal en paraît-il moins légitime ? Si c'est d'après ces principes que vous avez dirigé votre vie conjugale, cessez de vous mettre en jeu dans cette discussion, et demandez à d'autres quelles sont les règles à suivre. Toutefois je m'étonnerais, si du moins vous n'aviez pas enchaîné certains désirs d'adultère, ou si vous n'aviez pas senti que vous deviez les enchaîner. Quoi donc ? Même la pudeur conjugale a besoin de lutter contre des désirs immodérés dans un usage en soi légitime, contre de coupables convoitises, contre les excès qui blessent la nature, et vous osez dire : « La concupiscence « s'exerce honnêtement dans les époux ! » Cet appétit est donc toujours honnête dans les époux, et dès lors y aurait-il lieu pour l'Apôtre de croire qu'il eût quelque chose à leur pardonner [1] ? Il eût été bien plus sage de dire : C'est par la modération dont les époux font preuve que la concupiscence conjugale reste honnête. Peut-être avez-vous craint qu'on ne jugeât mauvais ce que les époux eux-mêmes doivent enchaîner sous le frein de la modération ? Enfin, puisque maintenant, du moins, vous vivez dans la continence, souvenez-vous des quatre coursiers dont nous parle saint Ambroise [2]. Sachez distinguer celui qui est mauvais, et ne louez ni de cœur ni de bouche un coursier que vous devez dompter par la force. « Le quatrième vice », dites-vous, « appartient « au voluptueux, c'est-à-dire qu'il roule sur « les excès mêmes de cette volupté, et parce « qu'il n'est plus conforme à la nature, c'est en « toute justice qu'il doit être condamné, en « raison même de ses excès ». Et d'où viennent, je vous prie, ces excès ? de l'impudicité ou de la concupiscence ? De l'impudicité, me répondrez-vous sans doute, tant vous craignez de blesser cette concupiscence dont vous avez entrepris la justification ! Or, les hommes ne regardent l'impudicité comme un péché que parce qu'elle est d'accord avec la concupiscence. Et vous ne regarderiez pas comme un mal ce à quoi on ne saurait consentir sans péché ? Eh bien ! je dis que ce mal dont je parle réside dans notre chair et convoite contre l'esprit, lors même que notre esprit y resterait complétement étranger, soit par son refus de consentement, soit par ses désirs directement contraires. Ecriez-vous donc : « Délivrez-nous du mal ». Et à ce mal qui existe en nous, gardez-vous d'ajouter un mal non moins grand, celui de vos louanges.

29. Entre la volupté et la continence vous placez, comme dans un juste milieu, la chasteté conjugale. « Celle-ci s'indigne contre les « actes illicites de la première, et s'étonne que « la seconde méprise ce qui est permis ; placée « dans l'extrême limite de ces deux conditions, « saisie d'horreur pour la barbarie de ceux qui « se prostituent au-dessous d'elle, et d'admira- « tion pour la splendeur de ces astres qui bril- « lent au-dessus de sa tête, elle alimente pudi- « quement le foyer dans ceux qui brûlent, et « comble d'éloges ceux qui n'ont pas besoin de « ce remède ». La vérité dite avec éloquence me charme toujours et m'entraîne ; mais s'il est vrai, comme vous le dites si bien, que la pudeur conjugale félicite la continence de n'avoir pas besoin du même remède qui lui est à elle-même si nécessaire, selon l'avis de l'Apôtre, qui conseille le mariage à ceux qui ne peuvent enchaîner la convoitise [1] ; comment donc osez-vous m'accuser, parce que j'affirme de la concupiscence qu'elle est une maladie, quand vous n'hésitez pas vous-même à proclamer que parfois le mariage est pour elle un remède nécessaire ? Vous avouez le remède ; avouez donc aussi la maladie ; et si vous niez la maladie, niez également le remède. Je vous en prie, cédez quelquefois, du moins, à la vérité qui s'échappe de vos lèvres ; jamais personne ne prépare de remède pour la santé.

30. Vous avez également raison de dire, qu' « après un examen attentif, le mariage ne

[1] I Cor. VII, 6. — [2] Plus haut, liv. II, n. 12.

[1] I Cor. VII, 9.

« saurait plaire, s'il ne mérite d'éloge que par « sa comparaison avec le mal ». Cette réflexion est parfaitement juste. En lui-même le mariage est bon ; mais s'il est bon, c'est parce qu'il assure la fidélité conjugale, parce qu'il impose à l'union des sexes la création d'une postérité, enfin parce qu'à ses yeux toute séparation devient une sorte d'impiété. Tels sont les biens qui constituent la légitimité et la bonté du mariage ; et très-souvent nous avons répété qu'en dehors même de tout péché, le mariage aurait eu ces caractères. Depuis le péché, si ce n'est pas un bonheur pour lui, c'est du moins une absolue nécessité de combattre contre la concupiscence et de se renfermer étroitement dans les bornes de ce qui est permis. Malgré ses efforts les plus constants, il ne cesse de ressentir ces mouvements, tantôt plus faibles, tantôt plus forts, d'une indomptable concupiscence, même quand il la suit légitimement et en vue de se créer une postérité. On ne peut ignorer ce mal, qu'autant qu'on refuse d'entendre cet avertissement de l'Apôtre : « Je vous dis ceci par con- « descendance et non par commandement [1] ». Il parlait des époux qui se connaissent, non point précisément en vue d'une postérité, mais pour obéir aux entraînements de la volupté charnelle. Une telle disposition n'est assurément pas digne d'éloges, mais sous l'influence et l'intervention de la grâce du mariage, elle se pardonne facilement, surtout quand on la compare à des désordres beaucoup plus graves.

31. Vous revenez ensuite, je ne sais pour quel motif, à l'exemple d'Abraham et de Sara, sur lequel je crois m'être suffisamment expliqué. Sans doute qu'en en parlant la première fois vous aviez oublié quelque chose dont vous ne voulez pas nous priver. Il n'y a rien là que de très-ordinaire ; voyons donc ce que vous en dites : « Le fait d'Abraham et de Sara », dites-vous, « n'était que la prophétie de ce « qui se réalise aujourd'hui en Afrique ; pour « cette femme belle et sainte, et qui était la « figure de l'Eglise, il était également dange- « reux d'être épouse ou vierge ; et si elle resta « intacte, ce ne fut que par l'intervention di- « recte de Dieu ». Comme ce serait en vain que je m'attacherais à relever chacune de vos paroles, j'arrive à l'interpellation que vous adressez à votre correspondant : « Tarbantius, « bienheureux frère et collègue bien-aimé », dites-vous, « demandons à Dieu qu'il déploie « également aujourd'hui sa toute-puissance, « et qu'il arrache l'Eglise catholique, l'épouse « de son Fils, toute brillante de maturité, de « fécondité, de chasteté et de gloire, à toutes « les hontes dont la haine des Manichéens « voudrait la couvrir en Afrique, et de l'Afrique « dans le monde tout entier ». Cette prière sied mal sur vos lèvres, c'est plutôt à nous de l'adresser à Dieu contre les Manichéens, les Donatistes, les autres hérétiques, et en général contre tous ceux qui, en Afrique, se posent en ennemis du nom chrétien et catholique. Quant à vous, qui, malgré la distance qui nous sépare, êtes pour nous une peste dont le Christ Sauveur peut seul nous délivrer, est-ce que c'est votre mort que nous demandons du sein de l'Afrique, parce que nous vous opposons le martyr Cyprien comme témoin irrécusable qui vous prouve que c'est nous qui soutenons et défendons la foi catholique contre la vaine et profane nouveauté de votre erreur ? O honte ! A l'Eglise africaine vos prières ont-elles fait défaut, quand le bienheureux Cyprien prêchait les dogmes que vous attaquez ; quand il s'écriait : « Bien « moins encore doit-on repousser du baptême « l'enfant nouveau-né qui sans doute n'a pas « encore commis de péché personnel, mais qui, « par le fait même de sa naissance, a contracté « la contagion de la mort antique, et a besoin « d'obtenir la rémission, non pas des péchés « personnels, mais des péchés d'autrui [1] ? » Ainsi parlait Cyprien, redisant ce qu'il avait appris lui-même, et quand il prêchait cette vérité, l'Eglise se trouvait privée du secours de vos prières ; personne ne demandait à Dieu que Sara fût conservée intacte dans l'Afrique, que la beauté de l'Eglise fût soustraite à toutes les hontes dont voulaient la couvrir ces Manichéens qui, à vous en croire, avaient déjà séduit Cyprien avant même que le nom de Manès eût retenti parmi les Romains. N'ayant à nous opposer aucune objection sérieuse, voyez à quelle erreur monstrueuse vous avez recours contre l'antiquité de la foi catholique.

32. Du reste, ô hérésie pélagienne, vous qui, pour saper les murs de l'antique vérité, construisez sans cesse de nouvelles machines et tramez de nouvelles embûches,

[1] I Cor. VII, 6.

[1] Epit. LXIV, à Fidus.

que nous importe toutes vos tergiversations ? Croyant m'adresser une injure, votre audacieux défenseur me traite de disputeur carthaginois ; ce titre, dont je suis indigne, ne saurait mieux appartenir qu'au carthaginois Cyprien, et c'est ce carthaginois qui vous immole sous ses coups et vous fait trouver votre propre châtiment dans votre enseignement criminel. Que serait-ce donc si je vous citais en Afrique autant d'évêques que je vous en ai cités dans les autres parties de l'univers ? Que serait-ce surtout si ces évêques Africains se trouvaient plus nombreux que les autres ? Quoi qu'il en soit, voici d'un côté Cyprien, et de l'autre tous les évêques qui, de l'Orient et de l'Occident, vous écrasent de leur concert unanime ; et cependant tel est votre aveuglement que vous ne voyez pas que vos efforts tendent nécessairement à souiller l'antique gloire de l'Eglise, c'est-à-dire l'antique foi qui est comme la chasteté de la belle Sara. En effet, si les Manichéens ont déshonoré l'Eglise par ces saints évêques et ces illustres docteurs, Irénée, Cyprien, Réticius, Olympius, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Basile, Jean, Innocent et Jérôme, dites-nous donc, Julien, quelle mère vous a enfanté ? Etait-elle pure, était-elle impure celle qui, sous l'influence de la grâce spirituelle, vous a enfanté à la lumière que vous avez abandonnée ? Ou bien, pour vous faire le défenseur des dogmes de Pélage, croyez-vous devoir, sous l'instinct, non pas de l'erreur, mais d'une fureur atroce, couvrir de honte les entrailles de l'épouse de Jésus-Christ et de votre mère ? Les choses n'en sont-elles pas aujourd'hui à ce point que, dans l'impuissance où vous êtes d'inventer de nouveaux mensonges pour salir l'antique beauté de Sara, vous ne reculez pas devant la dernière infamie, d'accuser de manichéisme ces glorieux évêques catholiques, qui ont proclamé d'un commun accord la saine doctrine, et parmi lesquels il s'en trouve un grand nombre qui n'avaient jamais entendu prononcer le nom même de manichéen ?

33. « Après cette digression que vous inspira » non pas « la douleur », ne vous en déplaise, mais la honte la plus audacieuse, vous reprenez le cours de cette discussion délirante que vous avez entreprise, et vous y apportez en preuve ce passage de l'Apôtre[1] sur lequel vous vous appuyez pour prouver la sénilité d'Abraham et de Sara. Ce point me semble avoir été suffisamment éclairci dans ce qui précède. Est-il un seul chrétien pour ignorer que « Celui « qui a tiré le premier homme de la poussière « tire aujourd'hui tous les hommes de la « semence humaine ? » Oui, sans doute, mais d'une semence viciée et condamnée, et subissant cette double alternative, ou de subir le châtiment justement mérité par sa souillure, ou d'en être purifié par l'infinie miséricorde de Dieu. C'est donc à tort que vous concluez que « l'existence du péché de nature disparaît « devant les piéges que vous tendez pour la « détruire ». Nous disons, nous, que la nature humaine a été primitivement dépravée par la volonté du premier transgresseur, et que cette nature est purifiée, non point par vos vaines déclamations et la nouveauté de vos dogmes, mais uniquement par la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

34. Vous me calomniez donc, quand vous me faites dire que « les époux engendrent en « dehors de toute émotion des corps » ; ou que « Dieu ne crée pas l'homme, ou le crée pour « le démon, ou que c'est le démon qui est « lui-même son créateur ». Ne savons-nous pas que l'homme n'est point créé par ses parents, mais par Dieu se servant des parents comme intermédiaires ? A cette puissance créatrice, le démon lui-même ne saurait se soustraire ; combien moins pourrait-il y soustraire la nature humaine sur laquelle le péché lui a donné empire, par suite de la condamnation formulée par le Seigneur ? S'il en est ainsi, ne devez-vous pas vous regarder, sinon comme l'adorateur, c'est à moi que vous réservez ce titre, du moins comme le coadjuteur du démon, nonobstant toutes les accusations dont vous semblez le charger ? Comment en douter, quand on vous entend soutenir hautement, et en vertu d'une coupable doctrine, que les enfants naissent innocents, et qu'ils ne doivent pas aller chercher en Jésus-Christ la guérison de ce mal qui, pour nous, les tient captifs sous le joug du démon ? Pour moi, docile aux sages enseignements de la foi, je soutiens qu'« Isaac lui-même a été engendré sous « le feu de la concupiscence », comme tous les autres hommes, à l'exception seulement de Celui qui peut seul nous délivrer du mal. Je ne nie pas que « la main de la divine Providence « n'intervienne dans la génération même des « pécheurs ». Car elle tend d'une fin à l'autre

[1] Rom. IV, 19.

fortement, elle dispose tout avec douceur [1] ; et rien de souillé ne saurait l'atteindre [2]. Voilà pourquoi elle fait ce qu'elle veut de ceux qui sont impurs et souillés, sans contracter elle-même ni tache ni souillure. Inutile dès lors de vous épuiser d'efforts pour me prouver par de longs détours un point que je vous concède sans aucune difficulté ; veuillez seulement me dire pourquoi Isaac aurait-il été exterminé du milieu de son peuple, si le huitième jour après sa naissance il n'avait pas été circoncis, et n'avait pas reçu ce signe figuratif du baptême de Jésus-Christ [3]. Expliquez-moi, si vous le pouvez, à quel titre il eût mérité ce grand châtiment, s'il n'en avait pas reçu la rémission dans ce sacrement. On ne saurait douter que Dieu n'ait conféré à Abraham et à Sara, malgré leur grande vieillesse, la fécondité dont jouissent seuls les jeunes époux, de telle sorte qu'il a pu leur naître un enfant dans cet âge avancé. Quant à Isaac qui, certes, n'eût été coupable d'aucun péché personnel, fût-il né de parents adultères, à quel titre méritait-il d'être exterminé du milieu de son peuple, si la circoncision n'était venue à son secours ? Laissez là tous vos subterfuges aussi obscurs que superflus, et répondez clairement à cette simple question.

35. Vous invoquez un passage de l'Apôtre, sauf à lui donner, non pas le sens qu'il a, mais celui dont vous avez besoin pour votre cause. Voici ce passage : « Comment Dieu serait-il le « juge du monde? Mais si, par mon mensonge, « la vérité de Dieu a éclaté davantage pour sa « gloire, pourquoi me condamner encore « comme pécheur [4] ? » Vous ajoutez : « Par ces « paroles, l'Apôtre affirme que Dieu a perdu « l'autorité pour juger, s'il n'a pas conservé « le pouvoir de commander ». Si donc, comme vous le pensez, « l'Apôtre a tenu ce langage « pour confondre ceux qui affirmaient que « Dieu se trouve glorifié par les péchés des « hommes, et qu'il a commandé des choses « impossibles, afin de préparer un vaste « champ à sa miséricorde; si ce passage de « l'Apôtre prouve », comme vous le croyez, « que les hommes sont légitimement condam- « nés quand ils ont violé des préceptes qu'ils « pouvaient accomplir, tandis que ce serait une « injustice de les juger pour des œuvres dont « l'accomplissement ne leur était pas possi- « ble »; que direz-vous d'Isaac à qui n'avait été imposé nul commandement soit possible, soit impossible, et qui cependant aurait été condamné sans retour, s'il n'avait pas été circoncis le huitième jour ? Vous ne voulez donc pas comprendre que dans le paradis terrestre il avait été donné un précepte possible et facile dont la violation, par le premier homme, a fait de tous les autres hommes comme une masse de péchés par le fait seul de leur origine ? Et tel est « ce joug accablant qui pèse « sur les enfants d'Adam, depuis le jour où ils « sortent du sein de leur mère, jusqu'au jour « de leur sépulture dans les entrailles de la « terre [1] ? » Comme personne n'échappe à cette condamnation originelle, à moins qu'il ne soit régénéré en Jésus-Christ, Isaac lui-même aurait infailliblement péri, s'il n'avait reçu le signe de cette régénération ; et sa mort n'eût été que justice, puisque, sans le signe de la régénération, il serait sorti de cette vie victime de la condamnation dont il était frappé en y entrant. Ou bien, s'il y a une autre cause, faites-nous-la connaître. Dieu est bon, Dieu est juste ; parce qu'il est bon, il peut délivrer les uns sans aucun mérite de leur part; et parce qu'il est juste, il ne saurait condamner personne s'il ne trouve en lui quelque démérite. Or, un enfant de huit jours ne saurait avoir démérité par des péchés propres et personnels ; donc, si vous prétendez qu'il n'était coupable d'aucun péché originel, dites-nous d'où pouvait lui venir cette condamnation à laquelle il n'a échappé que par la circoncision ?

36. Passez à autre chose et entassez sophismes sur sophismes ; je n'appelle pas sophismes les passages que vous empruntez à la sainte Ecriture, mais les conclusions qu'il vous plaît d'en tirer. Par exemple, vous affirmez que « l'ignorance parfaite s'appelle la « justice, puisque Dieu, s'adressant à Abimé- « lech qui avait voulu épouser Sara dans « l'ignorance où il était qu'elle fût la femme « d'un autre, lui rend ce témoignage : Je « savais que vous agissiez alors dans toute la « pureté de votre cœur [2]. De là vous concluez « que les enfants, à leur naissance, ne sauraient « être souillés par la volonté de leurs parents, « car », dites-vous, « lors même que cette vo- « lonté serait mauvaise, elle resterait parfai- « tement inconnue des enfants ». Mais alors, pourquoi donc ne leur décernez-vous pas le

[1] Sag. VIII, 1. — [2] Gen. XVII, 14. — [3] Rom. III, 6, 7.

[1] Eccli. XL, 1. — [2] Gen. XX, 6.

titre de justes, si l'ignorance parfaite doit se nommer la justice? En effet, il n'y a rien de plus parfait que l'ignorance des enfants; il ne doit donc non plus y avoir rien de plus juste. Maintenant, que penser de cette proposition par vous émise précédemment : « Les enfants ne naissent ni justes ni injustes, « ce n'est que par la suite qu'ils le devien- « dront dans leurs actes ; tout ce que nous « pouvons affirmer, c'est que l'enfance est « douée de l'innocence ». N'est-ce pas vous également qui avez dit : « L'homme naît, il est « vrai, doué d'innocence, mais naît-il égale- « ment capable de vertu et devant mériter « l'éloge ou le blâme, pour des détermina- « tions actuelles de sa volonté? » N'iriez-vous pas jusqu'à dire, par hasard, que la vertu n'est pas la justice? Comment donc un enfant peut-il n'avoir de la vertu que la capacité et non la plénitude, quand il est plein de cette ignorance que vous nommez la justice? Vous mettez donc une différence essentielle entre la vertu et la justice? L'éclat écrasant d'une pareille absurdité ne vous tirera-t-il jamais de votre sommeil; ne vous repentirez-vous jamais d'un semblable langage? Les paroles du Seigneur veillent, mais vous, vous dormez. Il n'est pas dit au roi : Je savais que votre cœur est juste, ou qu'il est pur, car il est écrit : « Bienheureux « ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils ver- « ront Dieu [1] ». Or, vous ne nous parlez d'Abimélech que comme d'un pécheur. Mais, dit le Seigneur « je savais que vous agissiez alors « dans toute la pureté de votre cœur ». Il ne s'agit pas de toutes ses œuvres, ou de quelque autre que ce soit, mais de cette action en particulier, dans laquelle il n'obéissait à aucune pensée d'adultère.

37. J'admire vraiment les efforts que vous tentez, pour tirer de cet exemple que vous citez des conclusions dont vous comprenez vous-même l'excentricité, tandis que vous n'y voyez pas ce que vous ne voulez pas entendre. Vous essayez de nous faire croire qu'à la prière d'Abraham la passion fut rendue aux femmes d'Abimélech, puisqu'il est écrit : « Le « Seigneur avait rendu impuissantes toutes « les femmes de la maison d'Abimélech, à « cause de Sara l'épouse d'Abraham [2] ». De là vous voudriez tirer cette conclusion, que toute concupiscence avait été retirée à ces femmes par le courroux de Dieu; tandis que le texte lui-même indique clairement qu'il s'agit d'une impuissance à être connue ou à enfanter. Vous qui prétendez que personne ne peut être puni que pour ses propres péchés, et non pour les péchés d'autrui, vous ne vous êtes donc pas demandé comment il avait pu se faire qu'Abimélech péchât, quoiqu'il eût agi sans aucune pensée d'adultère, et comment Dieu avait pu exercer sur les femmes de ce prince une pareille vengeance pour une faute aussi légère? Ce fait n'est-il pas une preuve de la transmission du péché de l'homme à ses femmes? et vous ne voulez pas admettre cette même transmission des parents aux enfants! Comprenez donc combien est insondable la profondeur des jugements de la sagesse et de la science de Dieu [1], et cessez de déclamer contre les mystères du péché originel.

38. Vous traitez ensuite de la concupiscence dont l'excès vous paraît répréhensible; comme si, dans l'usage modéré qui peut en être fait, on ne devait pas louer le cocher plutôt que le coursier vicieux habilement dirigé par lui. Quelle importance attachez-vous donc à tous ces passages de la sainte Ecriture, dans lesquels nous voyons clairement que Dieu prohibe ou condamne l'excès de la concupiscence? Nous avons horreur de toutes les turpitudes qui s'accomplissent par la chair; sachez même que cette concupiscence, à moins qu'elle ne soit enchaînée sévèrement, soulève dans les corps les plus chastes, voire même pendant le sommeil, des mouvements qui nous arrachent des plaintes.

39. Vous vous écriez : « Comment Dieu cher- « cherait-il des justes dans Sodome [2], à moins « que la justice ne fût un don de la nature? » Avons-nous donc jamais dit qu'une âme docile à l'excellence de sa nature ne pût enchaîner la concupiscence de la chair? Nous affirmons hautement que le plus grand mal pour cette âme serait de se laisser vaincre dans cette lutte acharnée, et cependant elle est toujours en danger d'être vaincue, comme une blessure du corps tend toujours à se rouvrir, tant qu'elle n'est point parfaitement guérie.

40. Vous pensez que « l'Apôtre a loué la « passion, parce qu'il a déclaré que l'usage de « la femme est naturel, quand il a dit de quel- « ques hommes que, rejetant l'union des deux

[1] Matt. v, 8. — [2] Gen. xx, 18.

[1] Rom. xi, 33. — [2] Gen. xviii, 26.

« sexes, qui est selon la nature, ils ont été em-
« brasés d'un désir brutal les uns à l'égard des
« autres[1] ». Si vous êtes conséquent avec vous-même, vous louerez nécessairement toute union des deux sexes, vous louerez toutes les turpitudes qui se commettent avec les femmes, parce que l'usage de la femme est naturel ; de là vient, sans doute, que les enfants illégitimes sont appelés enfants naturels. Dans ce passage, l'Apôtre n'a donc pas voulu louer la concupiscence de la chair ; et quand il dit de l'union des deux sexes qu'elle est naturelle, il veut seulement indiquer que c'est le moyen établi par Dieu pour former la nature humaine.

41. Vous dites des Sodomites qu' « ils ont « péché dans l'usage du pain et du vin » ; de là vous concluez que la passion est bonne en elle-même, et que c'est l'abus que l'on en fait qui rend les hommes coupables ; le pain et le vin sont choses bonnes, quoique l'on puisse pécher en en faisant un mauvais usage. Pour moi, je conclus que vous ne comprenez pas ce que vous dites, puisque vous ne voyez même pas que le pain et le vin ne convoitent point contre l'esprit, mais sont l'objet d'une coupable convoitise de la part de ceux qui en abusent et ne touchent à notre corps qu'en y pénétrant du dehors. Toutefois nous devons user de ces substances avec tempérance et modération, afin de ne pas donner à la concupiscence, qui pour nous est un mal tout intérieur, l'occasion de se soulever contre nous avec plus de violence et de succès, aidée qu'elle serait par cette surabondance de nourriture, dont l'effet ordinaire est d'enflammer le corps et d'appesantir l'esprit. La concupiscence est donc toujours un mal, soit pour celui qui lutte contre elle, soit pour celui qui en est l'esclave ; le seul usage légitime que l'on puisse en faire, nous le trouvons dans les époux chastes et vertueux qui savent répondre sur ce point aux sages desseins du Créateur.

42. Réfléchissez donc, je vous prie, et pour que la vérité puisse remporter sur vous une salutaire victoire, la seule que vous puissiez désirer, voyez de notre enseignement ou du vôtre lequel mérite votre confiance. Dans votre livre, dites-vous, vous vouliez « simple-
« ment avertir le lecteur de sonder ses propres
« convictions ». Puis, résumant brièvement ce conseil, vous ajoutez : « Celui qui, dans la con-
« cupiscence, conserve le mode légitime, use
« bien de ce qui est bon ; celui qui ne conserve
« pas ce mode, use mal de ce qui est bien ; enfin
« celui qui, par amour pour la sainte virginité,
« méprise tout mode, même légitime, celui-là
« refuse ce qui est bien pour parvenir à ce qui
« est mieux ; telle est », dites-vous, « la con-
« fiance que lui inspire son salut et sa force,
« qu'il a cru devoir mépriser les remèdes, pour
« pouvoir soutenir de glorieux combats ». A cela je réponds : Celui qui observe le mode de la concupiscence, use bien du mal ; celui qui ne l'observe pas, use mal du mal, et celui qui, par amour pour la sainte virginité, méprise le mode, même légitime, se refuse à l'usage du mal pour s'attacher à ce qui est plus parfait ; car telle est la confiance que lui inspire la grâce et le secours divins, qu'il n'a pas hésité à mépriser les remèdes infimes pour pouvoir soutenir de glorieux combats. Toute la question actuellement débattue entre nous consiste à savoir si, en usant de la concupiscence, on use d'un bien ou d'un mal. Sur ce point surtout je serais heureux d'apprendre que vous acceptez comme arbitres ces juges éminents dont j'ai constaté, dans mes livres précédents, la science profonde, et les enseignements impartiaux et péremptoires. Cependant, si vous ne vous corrigez pas, je ne doute pas que vous ne soyez disposé à préparer contre eux, sinon un réquisitoire, du moins d'amers reproches ; entre vous et moi, c'est donc vous que je prendrai pour arbitre, et sans chercher partout ailleurs votre jugement, je le trouverai dans votre livre, je le trouverai dans ce passage même. N'avez-vous pas dit que, « pleine de confiance dans son salut et dans « sa force, la sainte virginité avait méprisé les « remèdes à la concupiscence, pour pouvoir « soutenir les glorieux combats ? » Je demande quels remèdes elle a méprisés ? Le mariage, me répondrez-vous. Mais contre quelle maladie ce remède est-il donc nécessaire ? Tout remède n'implique-t-il pas l'idée d'un principe ou d'un moyen de guérison ? L'un et l'autre nous voyons donc dans le mariage un remède ; mais alors, pourquoi louez-vous la maladie de la passion, quand il vous est prouvé qu'elle conduit à la mort, à moins qu'elle ne soit contre-balancée ou par le frein de la continence, ou par le remède du mariage ? Précédemment déjà j'ai vivement applaudi à la distinction que vous établissez

[1] Rom. I, 27.

entre les voluptueux et les continents par rapport à la pudeur conjugale, quand vous disiez de cette dernière qu'elle alimente le foyer, de ses chastes mains, et qu'elle prodigue les éloges à ceux qui n'ont pas besoin de ce remède. Je répète ce que j'ai dit ; de votre côté veuillez entendre de nouveau la réponse claire et péremptoire que je vous ai faite. « Quand « j'affirme de la concupiscence qu'elle est une « maladie, comment osez-vous le nier, vous qui « ne craignez pas d'avouer que le mariage « est pour elle un remède nécessaire ? Vous « avouez le remède, avouez donc aussi la ma- « ladie, et si vous niez la maladie, niez égale- « ment le remède. Je vous en prie, cédez quel- « quefois du moins à la vérité qui s'échappe « de vos lèvres ; jamais personne ne prépare « de remède pour la santé [1] ».

43. Quels sont donc, comme vous les appelez, « les glorieux combats » qu'ont à soutenir les vierges chrétiennes ? Si elles combattent, n'est-ce point pour vaincre le mal, sans jamais se laisser vaincre par lui ? De telles luttes me paraissent à moi, non-seulement glorieuses, mais les plus glorieuses. En effet, elle aussi, la pudeur conjugale, mérite bien une couronne, quoique moins précieuse, quand elle sait se rendre maîtresse de la concupiscence. N'a-t-elle pas à lutter contre elle, si elle ne veut pas sortir des limites de la fidélité conjugale, et lutter également, quand, d'un consentement réciproque, elle veut se réserver le temps de la prière ? Et si cette pudeur conjugale jouit de forces assez grandes et d'une grâce de Dieu assez puissante pour assurer l'accomplissement des lois du mariage, n'a-t-elle pas à soutenir de redoutables assauts pour se priver toujours de tout ce qui n'est pas nécessaire à la génération des enfants ? Arrivée à ce degré de perfection, elle sait respecter les infirmités mensuelles, les embarras de la gestation, et toute impuissance résultant d'un âge trop avancé ; pourtant même alors les affections conjugales sont si peu éteintes, qu'elles reprennent un libre cours dès que la fécondité semble reprendre ses droits. D'un autre côté, tout ce qui dans le mariage se fait, non pas contre l'ordre naturel, mais contre les limites rigoureuses de la loi conjugale, est déclaré par l'Apôtre un péché véniel [2], pourvu que la fidélité conjugale n'en soit point violée ; et encore cette fidélité exige-t-elle un combat continuel contre le mal de la concupiscence. Ce mal est tel, que pour l'empêcher de nuire, on doit se résigner à le combattre.

44. Si je ne me trompe, vous le combattez vous-même ; et parce que vous vous flattez de soutenir courageusement la lutte, vous craignez d'être vaincu. Mais par qui donc, je vous prie, craignez-vous d'être vaincu ? est-ce par le bien ou par le mal ? Ou plutôt, ce que vous craignez, n'est-ce pas d'être vaincu par moi ? voilà pourquoi vous niez le mal, et louez comme bon ce par quoi vous redoutez d'être vaincu ? En face de ces deux adversaires, quelles ne sont pas vos angoisses ? ne voulez-vous pas tout à la fois vaincre Augustin par votre éloquence, et vaincre la passion par la continence ? Vous ne comprenez donc pas qu'en luttant contre la concupiscence vous confessez qu'elle est mauvaise, et qu'en la louant vous sortez de la vérité ? Par cela seul que vous combattez et louez le mal, la victoire contre vous me devient facile, il me suffit d'en appeler à votre propre témoignage. En effet, vous voulez triompher de la concupiscence en la combattant, et de moi en la louant ; je me contente de vous répondre : Pour que celui qui loue soit vaincu, que celui qui combat prononce lui-même la sentence. Si la concupiscence est mauvaise, pourquoi la loue-t-il ? et si elle est bonne, pourquoi la combattre ? Enfin, si elle n'est ni bonne ni mauvaise, pourquoi la louer, pourquoi la combattre ? Tant que vous vous déclarerez son adversaire, aussi longtemps vous vous déclarerez contre vous et en ma faveur. Par hasard cesseriez-vous de lutter contre la concupiscence, dans la crainte de vous trouver vaincu dans la discussion que vous engagez contre moi, dans la crainte aussi d'avoir à vous dire à vous-même : Quel que soit mon talent pour discuter, du moment que je lutte contre la concupiscence, je prouve évidemment qu'elle est mauvaise, malgré tous les éloges que je voudrais lui prodiguer. De grâce, abstenez-vous de cette résolution désespérée. Vous brûlez du désir de me vaincre, mais que suis-je donc par moi-même ? Bien plutôt laissez-vous vaincre par la vérité, afin que vous triomphiez vous-même de la concupiscence. En cessant de lutter contre elle, votre victoire ne sera qu'une honteuse défaite, qui vous précipitera dans toutes les profon-

[1] Plus haut, n. 29. — [2] I Cor. VII, 6.

deurs de l'abîme. Ce serait le comble du mal, et encore n'auriez-vous point gagné votre procès, car vous auriez toujours à subir une double défaite qui vous serait infligée, par moi d'abord, et surtout par la vérité que je prêche. Quoi qu'il en soit, ne suffit-il pas pour le moment que vous soyez tout à la fois le panégyriste et l'adversaire de la concupiscence, pour qu'on ait le droit de vous dire vaincu par vos propres armes ? Ne louez-vous pas un mal que vous vous glorifiez de combattre ? D'un autre côté, si vous cessez de combattre afin de vous épargner cette écrasante contradiction, je n'aurai plus devant moi qu'un esclave de la concupiscence, qu'un déserteur de la continence, et quelle facilité pour moi de le vaincre, non plus par ses propres armes, mais avec le glaive de la sagesse et de la vérité !

45. J'en conclus que notre cause est finie. Libre à vous de louer la concupiscence de la chair ; mais du moment que vous combattez contre elle, vous prouvez que vous comprenez que c'est d'elle qu'il a été dit en toute vérité par l'apôtre saint Jean qu' « elle n'est pas du « Père [1] ». En effet, si, comme vous le dites, « celui qui n'en use pas modérément fait un « mauvais usage de ce qui est bon en soi », je suis en droit de conclure que cette concupiscence reste bonne, même dans ceux qui en abusent. Mais alors, quelle est donc cette concupiscence qui n'est pas du Père ? Est-ce celle que vous vous obstinez à louer ? Et si elle est mauvaise, où le sera-t-elle ? quand le sera-t-elle ? N'importe l'abus qu'on puisse en faire, toujours est-il qu'elle restera bonne en elle-même ; ce qui sera mauvais, ce ne sera pas elle, mais l'abus qu'on en fera. C'est donc en vain que l'Apôtre a dit de la concupiscence de la chair, qu'elle ne vient pas du Père ; car vous affirmez qu'elle est bonne, et par conséquent qu'elle vient du Père, même lorsqu'on en fait un mauvais usage. Vous ne pourrez pas dire qu'elle vient du Père, quand elle est modérée, et qu'elle n'en vient pas lorsqu'elle est immodérée ; car selon vous elle est toujours bonne en elle-même, quoiqu'on en fasse un mauvais usage. Pour vous soustraire à ces cruelles angoisses, il vous suffit de croire, non pas à votre langue, mais au combat que vous soutenez. En effet, ce qui vient du Père, c'est la continence, car si elle ne venait pas du Père, elle cesserait d'être le remède à la concupiscence. Concluez que ce n'est pas du Père que vient cette concupiscence contre laquelle vous combattez, si vous vivez dans la continence. Combattriez-vous contre elle, si elle ne combattait pas contre vous ? et si elle venait du Père, elle ne combattrait pas contre vous, quand vous ne faites qu'user de ce qui est donné et aimé par le Père.

46. Issu de la concupiscence, l'homme l'apporte en naissant, et toutefois il ne cesse pas d'être l'œuvre de Dieu, œuvre bonne sans doute, mais souillée par le mal originel, jusqu'à ce qu'il soit guéri par la grâce de la régénération. J'avais donc raison de dire : « Le « mariage reste bon en lui-même malgré le « vice originel qui s'y transmet ; de même « l'adultère et la fornication restent des cri« mes que n'excuse pas le bien naturel qui en « résulte [1] ». Je dis le bien naturel, et vous l'approuvez avec moi ; quant au mal originel, tandis que j'en affirme l'existence, et que vous en repoussez comme moi les mouvements, vous le comblez de louanges et moi je le réprouve. En soi, votre naissance n'est pas un mal, mais vous êtes né avec le mal, et c'est contre lui que vous combattez spirituellement, parce que vous avez été régénéré en Jésus-Christ. Votre naissance est l'œuvre de Dieu et de vos parents ; quant au mal contre lequel vous luttez, il est le fruit de la prévarication dont le démon fut la source, et dont la grâce de Jésus-Christ est le remède. Si vous voulez faire un bon usage de ce mal dans le mariage, faites-lui dès maintenant en vous une guerre acharnée ; à cette condition votre âme restera sans souillure, privilége dont elle ne jouissait pas à votre naissance, car alors elle était coupable et n'a été purifiée que par le bain de la régénération dans lequel vous avez acquis le droit de régner avec Jésus-Christ. Je souhaite toutefois que cette hérésie ne vous fasse point partager le sort du démon, et que, pour y échapper, vous confessiez l'existence de ce mal contre lequel vous luttez, qui n'est point en vous une nature distincte, et dont la complète guérison vous constituera dans une paix perpétuelle.

47. Quoi que vous en disiez, je ne suis donc pas « semblable à un charlatan qui, sur le point « de montrer à la foule telle bête curieuse, s'a« percevrait qu'elle s'est elle-même dévorée ».

[1] I Jean, II, 16.

[1] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, ch. I.

Prenez garde vous-même que ce mouvement bestial contre lequel vous semblez lutter dans votre chair, après vous avoir perverti jusqu'au point de recevoir vos louanges, ne se déchaîne tellement qu'il finisse par vous dévorer. Vous me calomniez quand vous me prêtez des paroles comme celles-ci : « Le mariage est tout à « la fois un grand bien et un grand mal »; une telle proposition se réfute d'elle-même ; j'ai dit que, dans l'homme, nous trouvons une nature bonne et un vice mauvais. Vous en convenez vous-même, du moins en ce qui regarde les adultères ; en constatant leur vice, vous ne condamnez pas leur nature, et en raison de leur nature vous n'approuvez pas leur vice. J'ai hautement affirmé que le mariage, comme tel, est bon en lui-même ; quant au mal originel, il n'est point l'effet direct et nécessaire du mariage, mais de notre origine viciée dans sa source, et c'est contre ce mal que vous luttez sous l'influence de votre régénération.

48. Mais comment ne pas sourire de mépris quand je vous entends soutenir que, « suivant « les traces d'Epicure, je brise toutes les rênes « au moyen desquelles on pouvait enchaîner « les passions ? » Mais alors que diriez-vous donc si je me faisais le panégyriste de la volupté charnelle ? Ce que faisait Epicure sous des formes grossières, vous le faites avec toutes les pompes de l'éloquence, et vous vous dites encore son adversaire? Pour l'être, il vous suffit donc de mettre des formes là où il ne savait en mettre. Je crois donc que, malgré tous vos efforts, vous n'arriverez jamais à persuader que vous êtes l'ardent approbateur de la volupté, sans être épicurien. Tenez, ménagez vos efforts, je me charge moi-même de vous débarrasser de tous ces soucis. Vous n'êtes pas épicurien, parce qu'Epicure faisait consister tout le bien de l'homme dans la volupté du corps, tandis que, pour vous, la partie principale du bien de l'homme réside dans la vertu ; par malheur vous ignorez que la véritable vertu, c'est la vraie piété. En effet, Dieu dit à l'homme : « Sachez que la piété, « c'est la sagesse [1] ». Et cette sagesse, d'où peut-elle venir à l'homme, si ce n'est de Celui dont il est écrit : « Le Seigneur rend sages les « aveugles [2] » ; et encore : « Si quelqu'un dé- « sire la sagesse, qu'il la demande à Dieu [3] ?» Si donc vous n'êtes pas épicurien, quoique vous ayez emprunté à Epicure quelques-uns des éloges qu'il fait de la volupté, combien moins le suis-je moi-même, qui pense de la volupté charnelle ce qu'en pensait saint Ambroise [4] ; c'est-à-dire que cette volupté est ennemie de la justice, et que l'homme, formé par la volupté de la concupiscence, subit, avant de naître, la contagion du mal. Quant à nos mœurs particulières, ceux qui vivent au milieu de nous peuvent dire quelle est notre vie. Nous traitons en ce moment du dogme catholique et de la foi, gardez-vous des hontes de l'apostasie. Ce qui m'effraie, ce n'est point votre langue de censeur. Ce que j'enseigne aux hommes, je l'ai appris dans les lettres apostoliques, à savoir : « Si nous disons que « nous sommes sans péché, nous nous trom- « pons nous-mêmes, et la vérité n'est point « en nous [5] ». J'avoue qu'au milieu du peuple et avec le peuple je n'hésite point à frapper ma poitrine, et à dire en toute vérité : « Par- « donnez-nous nos offenses [6] ». Ne profitez pas de ces paroles pour nous insulter, car vous êtes hérétiques précisément parce que ce langage vous déplaît. Toute notre confiance repose sur l'infinie miséricorde de Dieu ; la vôtre, vous la fondez sur votre fausse vertu. Vous prétendez que la grâce de Dieu est distribuée à chacun selon ses propres mérites ; vous savez cependant que Pélage ne s'est soustrait à l'anathème dont le menaçaient les évêques catholiques qu'en condamnant cette proposition ; pour nous, nous affirmons que la grâce est conférée gratuitement, de là son nom de grâce ; nous ajoutons que cette grâce est le principe des mérites de tous les saints, selon cette parole de l'Apôtre : « C'est par la « grâce de Dieu que je suis ce que je suis [7] ». Et telle est pour vous la cause de ces railleries injurieuses et de ces mépris orgueilleux dont vous essayez de nous couvrir. En effet, nous sommes devenus un objet d'opprobre pour ceux qui sont dans l'abondance, et de mépris pour les orgueilleux [8]. Vous dédaignez le conseil du pauvre, parce que le Seigneur est toute son espérance [9].

49. Toutefois, quant au sujet qui nous occupe, je ne vois pas comment vous osez dire que je brise toutes les rênes à l'aide desquelles on pourrait enchaîner les passions ; n'ai-je

[1] Job, XXVIII, 28. — [2] Ps. CXLV, 8. — [3] Jacq. I, 5.

[4] Liv. du Paradis, chap. XII, et liv. de la Philosophie, cité plus haut, liv. II, n. 13, 15. — [5] 1 Jean, I, 8. — [6] Matt. VI, 12. — [7] I Cor. XV, 10. — [8] Ps. CXXII, 4. — [9] Id. XIII, 6.

point affirmé, au contraire, que les passions peuvent être enchaînées par les efforts de l'homme aidé de la grâce de Dieu ? A mon tour, je vous demande si elles sont bonnes ou mauvaises, ces passions dont vous prêchez la répression et auxquelles vous m'accusez de donner libre carrière. Je suppose qu'il s'agit de nos propres passions, et non pas des instincts brutaux des bêtes de somme ou des animaux, quels qu'ils soient. Oui, il y a en nous des cupidités mauvaises dont nous enchaînons l'impétuosité par une vie sainte et chrétienne. Et vous m'accusez de couper les rênes à l'aide desquelles on peut réprimer les passions mauvaises ? L'une de ces passions, c'est la concupiscence de la chair, de laquelle et avec laquelle nous naissons, et contre laquelle les enfants reçoivent le remède de la régénération. J'ajoute que les époux chastes font un usage légitime de cette concupiscence mauvaise, tandis que les adultères en abusent. Vous, au contraire, vous soutenez qu'elle est bonne; que les adultères en abusent, et que les époux chastes en font un bon usage ; enfin, vous et moi, nous donnons la préférence à la continence, vous, parce qu'elle n'use pas de ce bien, et moi, parce qu'elle s'abstient de ce mal. Dieu seul voit le secret de nos consciences, mais la vie extérieure de chacun de nous est connue des hommes au milieu desquels nous vivons ; cependant tous deux nous professons la continence, et si nous possédons réellement cette vertu dont nous faisons profession, nécessairement nous enchaînons en nous la concupiscence, nous luttons sans relâche contre l'impétuosité de ses mouvements; enfin, chacun des pas que nous faisons en avant est pour nous une victoire. Toutefois, entre vous et moi, il y a tout ceci de différent : A mes yeux j'enchaîne le mal, à vos yeux vous enchaînez le bien ; je soutiens que le mal lutte contre moi, et pour vous, c'est le bien; je combats contre le mal, et vous contre le bien ; je désire triompher du mal, et vous du bien. Enfin, n'est-il pas naturel de penser qu'en prodiguant vos éloges à cette concupiscence, vous faites plus pour l'enflammer que vous ne faites pour l'enchaîner en vous condamnant à la continence ?

50. Armé de votre continence vous vous flattez de soutenir de glorieux combats ; et contre quoi donc, je vous prie ? N'est-ce pas contre la concupiscence de la chair ? Mais est-elle votre alliée, ou est-elle votre ennemie ? Ne me répondrez-vous pas qu'elle est votre adversaire ? « Car la chair convoite contre l'es- « prit, et l'esprit contre la chair ; ce sont là « deux adversaires », dit l'apôtre saint Paul [1]. Si la lutte que vous soutenez contre elle est sérieuse, les éloges que vous lui prodiguez peuvent-ils l'être? Je ne vois pas que l'on puisse allier sincèrement ces deux choses contradictoires : louer la concupiscence comme amie, et la combattre comme ennemie. Il nous faut l'un ou l'autre, mais lequel des deux voulez-vous que nous choisissions ? Si vous combattez franchement, ce n'est pas franchement que vous louez. Au contraire, si vos éloges sont sincères, votre combat n'est plus qu'un jeu. Je ne suis pas votre ennemi, comme l'est de votre âme ce mal qui habite dans votre chair, et dont je voudrais vous voir triompher par une saine doctrine et par une sainteté véritable ; cependant si j'étais condamné à vous voir feindre sur un point et agir franchement sur l'autre, je préférerais que la concupiscence fût en vous l'objet d'une fausse louange, plutôt que d'un combat simulé. Le mensonge dans les paroles se tolère plus facilement que le mensonge dans les œuvres ; feindre sur une proposition, c'est quelque chose, mais feindre la continence ne serait plus tolérable. En louant la concupiscence, vous vous posez en adversaire de ma doctrine, mais cette louange n'est qu'une feinte, si vous ne simulez pas la chasteté qui vous constitue l'adversaire de votre concupiscence. Si donc c'est sincèrement que vous faites la guerre à la passion, vous cesserez à l'instant de vous poser mon adversaire dans vos paroles. Du reste, que vous feigniez sur un point ou sur les deux à la fois, car la simulation vous est absolument nécessaire, soit que vous combattiez ce que vous louez, soit que vous approuviez ce que vous combattez, toujours est-il qu'adoptant l'interprétation la plus favorable je me regarderai comme ayant affaire avec un adversaire de la concupiscence. J'affirme donc que le mariage est bon, et que les époux chastes font un bon usage du mal, tandis que vous prétendez que c'est du bien qu'ils font un bon usage, puisque vous appelez bien la concupiscence de la chair, quoiqu'en la combattant vous la regardiez comme un mal. J'ai montré précédemment comment

[1] Gal. v, 17.

les époux luttent contre elle, tout en en faisant un bon usage.

51. Il suit de là que le mariage est bon en tant que mariage, et que l'homme, en tant qu'homme, qu'il naisse du mariage ou de l'adultère, est bon en lui-même, car, comme homme, il est l'œuvre de Dieu ; et cependant comme il naît avec et de cette concupiscence mauvaise dont pourtant la pudeur conjugale fait un bon usage, il est absolument nécessaire que l'homme trouve dans la régénération le remède à cette transmission du mal. Pourquoi donc me demandez-vous « où est le « mal originel », quand vous avez pour vous répondre cette concupiscence contre laquelle vous combattez, alors même que vous la comblez d'éloges ? Pourquoi demandez-vous « comment l'homme créé par Dieu peut être « sous le joug du démon ? » Ce n'est pas Dieu qui a fait la mort, comment donc l'homme y est-il soumis ? Vous demandez également « ce que le « démon peut trouver dans l'homme qui lui « appartienne, puisqu'il n'est l'auteur ni de « l'homme lui-même ni des causes immédiates « qui l'ont produit ». En lui-même et dans sa cause immédiate l'homme est bon, car à aucun de ces deux points de vue il n'est l'œuvre du démon, mais c'est le démon qui a semé le vice dans la semence. Du bien qui lui appartienne il n'en trouve aucun dans l'homme, car aucun n'est son œuvre ; mais il se reconnaît l'auteur du mal contre lequel nous combattons l'un et l'autre, et qui, par conséquent, ne saurait être loué par aucun d'entre nous. Voyez maintenant ce qu'il faut penser de cette question que vous me faites : « Parmi tant de biens dont les enfants « sont comblés, d'où peut leur venir le mal ? » quand surtout vous passiez sous silence, et à dessein, les preuves que j'énumérais dans le livre auquel vous répondez, et ces paroles mêmes de l'Apôtre : « Le péché est entré dans « le monde par un seul homme, et la mort « par le péché, et c'est ainsi que le péché est « passé dans tous les hommes par celui en « qui tous ont péché [1] ». Ce langage était trop explicite pour que vous permettiez à vos lecteurs de le méditer, dans un moment surtout où vous aviez besoin qu'ils ne se rendissent pas compte de leur foi et qu'il ne fussent pas saisis de dédain pour votre argumentation.

52. Vous me prêtez cette absurde définition : « L'homme qui naît de la fornication n'est point « coupable, mais celui qui naît du mariage « n'est point innocent ». C'est le comble de la calomnie. M'appuyant sur la foi catholique que nos pères ont justifiée contre vous avant même que vous fussiez de ce monde, j'ai dit positivement que tout homme, quelle que fût sa naissance, naît exempt de tout péché personnel, mais souillé par le péché originel. Quant à la substance même de la nature, dont Dieu est l'auteur, j'ai affirmé qu'elle est bonne, même dans les plus grands pécheurs, ce qui n'empêche pas qu'ils se soient rendus coupables par les péchés personnels qu'ils ont librement ajoutés au péché originel. Pourquoi donc craindrais-je qu'on ne vînt à m'objecter, comme vous le faites, que « j'impute les péchés « de tous les parents à tous les enfants ? » Lors même qu'il en serait ainsi, et il ne peut être ici question que des enfants, et non des adultes ; je dirais encore que la substance de la nature n'est pas mauvaise, car c'est Dieu qui en est l'auteur, et que le mal réside dans ces vices contre lesquels, pour me servir de vos propres paroles, « vous soutenez de glorieux combats ».

53. « Dans l'adultère », dites-vous, « l'enfant « naît de la fécondité naturelle de ses parents, e « non de la honte même du crime » ; vous dite vrai, et j'ajoute pour la même raison : Quand les époux engendrent, l'enfant naît de la fécondité naturelle de ses parents, et non de l'honnêteté même du mariage. Si, dans ce dernier cas, vous donnez pour causes de la naissance la fécondité et l'honnêteté, soyez logique, et, dans le premier cas, joignez également la honte à la fécondité. Remarquez toutefois que le fruit immédiat du mariage en lui-même, ce n'est point précisément la génération des enfants qui peuvent naître aussi bien de l'adultère, mais la naissance légitime de ces enfants. Comment donc accusez-vous de fausseté évidente cette partie de ma proposition où j'ai dit que « l'honnêteté du « mariage n'est nullement compromise par le « mal originel qui en découle ordinairement ? » N'ai-je pas prouvé que ce mal, contre lequel vous combattez, les époux en ont fait un bon usage pour vous donner l'existence, et que pourtant ce mal vous est transmis et vous souille jusqu'à votre régénération ? De là je conclus tout à la fois que les époux qui font un usage légitime de ce mal ne doivent pas être inculpés, et que les enfants doivent recevoir la régénération pour être délivrés de ce mal.

[1] Rom. v, 12.

Si le bien du mariage ne consistait que dans le bon usage du bien, il y aurait de quoi s'étonner que le mal pût en résulter ; quand, au contraire, nous disons que le bien du mariage consiste dans le bon usage du mal, on n'est plus étonné que de ce mal, dont le mariage fait un bon usage, sorte ce mal que nous appelons le mal originel. Les apôtres étaient la bonne odeur de Jésus-Christ ; comment donc étaient-ils l'occasion du bien pour les uns, et l'occasion du mal pour les autres? Pour les uns ils étaient l'odeur de la vie pour la vie, et pour les autres l'odeur de la mort pour la mort [1] ; pourtant cette odeur n'était pas l'usage du mal, mais du bien. En effet, ils étaient l'odeur de Jésus-Christ, parce qu'ils faisaient un bon usage de la grâce de Jésus-Christ. De votre part, c'était donc une erreur de soutenir que « si le mal se « transmet par le mariage, celui-ci peut être « accusé et ne saurait être excusé ». Si le mariage est la cause occasionnelle de la transmission du péché originel, n'est-il pas aussi la cause d'un grand bien, je veux dire la naissance légitime des enfants ? Remarquez que si le mal se transmet, ce n'est pas parce que le mariage est bon, mais parce que, dans le mariage, quoique bon, on fait usage du mal. L'union nuptiale a été établie, non pas comme vous le pensez, à cause de la concupiscence de la chair, mais à cause du bien qui doit sortir de ce mal. Ce bien se serait également produit, mais alors sans aucun mal, si le péché n'avait point été commis. Depuis le péché il en est autrement, et cependant ce bien n'est pas devenu un mal. De même le mal n'existerait pas, s'il n'y avait eu aucun bien, et le mal n'en devient pas pour cela un bien. L'œuvre de Dieu est bonne dans la nature, et cependant sans cette œuvre il n'aurait pu y avoir de volonté mauvaise. Ainsi donc, de même que l'adultère suppose nécessairement le bien de la nature, sans que pour cela il devienne un bien ; de même le mariage est inséparable de la concupiscence, sans que pour cela il devienne un mal. Par conséquent, lors même que je vous concéderais que « toute « cause du mal est mauvaise », je n'aurais rien avancé contre le mariage, car il n'est pas la cause du mal. Ce n'est pas le mariage qui a produit le mal de la concupiscence ; au contraire, il est destiné à faire faire du mal un bon usage.

[1] II Cor. II, 15, 16.

54. « Cette condition », dites-vous, « n'é- « chappe pas au supplice, puisque c'est en y « participant que la culpabilité se contracte ». Si vous parlez de la concupiscence, vous êtes dans le vrai. En effet, les époux fidèles font de ce mal un bon usage, mais les enfants qu'ils forment naissent coupables, voilà pourquoi ils ont besoin d'être régénérés. Or, ce mal n'échappe pas au châtiment qu'il mérite, car il est infailliblement puni dans les enfants privés du baptême ; quant à ceux qui sont baptisés, le mal originel est en eux parfaitement guéri et complétement détruit. « Si », dites-vous, « le mal originel se « transmet par le mariage, le mariage est donc « la cause du mal ». Et si quelqu'un venait vous dire : La volonté mauvaise se transmet par la nature, donc la nature est la cause du mal, ne serait-ce point une grossière erreur ? Telle est pourtant la proposition que vous émettez ; le mal originel se contracte, non pas précisément par le mariage, mais par la concupiscence charnelle ; tel est le mal contre lequel vous luttez ; de ce mal les époux font un bon usage, s'ils n'ont en vue que la propagation de la famille ; et sans le péché primitif, qui est passé dans tous les hommes, le mariage ne connaîtrait pas le mal de la concupiscence, et cependant les époux s'uniraient pour perpétuer le genre humain.

55. Quant au bon et au mauvais arbre, je crois vous avoir prouvé, dans le premier livre de cet ouvrage, à quel degré d'erreur vous êtes tombé sur ce point [1]. Vous essayez pourtant de reprendre des nœuds depuis longtemps rompus, mais ne nous arrêtons pas à des superfluités. Vous demandez en vertu « de quel péché les enfants se trouvent « souillés » ; puis vous vous livrez à une longue énumération des biens que ces enfants apportent en naissant, sauf à garder le plus profond silence sur le mal contre lequel vous combattez. Mais votre silence est une révélation éclatante. Vous dites : « Les parents dont « l'union est la cause du péché sont en droit « condamnables ; n'est-ce pas le moyen fourni « au démon d'exercer son cruel empire sur les « hommes ?» Ce langage, vous pourriez l'adresser à Dieu lui-même, non pas en ce sens qu'il crée les hommes soumis à la transmission du péché originel, car vous niez obstinément ce dogme ; mais en ce sens qu'il donne le vête-

[1] Chap. VIII, n. 38-41.

ment et la nourriture à une multitude d'impies, même à ceux qu'il sait devoir persévérer dans leur impiété ; qu'il agisse autrement, et le démon n'aura plus autant d'esclaves. Vous me répondrez peut-être, qu'en agissant ainsi Dieu ne se propose que le bien dont il est l'auteur, puisqu'il est le Créateur des hommes. Je dis également que les parents, dans la génération des enfants, ne se proposent que le bien, c'est-à-dire la naissance de ces enfants, dont surtout ils ne connaissent pas la destinée. Vous admettez vous-même que le péché n'aurait jamais été commis, si antérieurement il n'y avait eu aucune volonté mauvaise ; par conséquent le péché originel, que nous affirmons et que vous niez, n'aurait jamais existé si la nature n'avait pas été viciée par la volonté mauvaise du premier homme. D'un autre côté, la volonté mauvaise n'est possible qu'autant qu'elle suppose déjà l'existence antérieure d'une nature quelconque, angélique ou humaine. Direz-vous donc que Dieu est la cause des péchés, parce que sa volonté est le principe d'existence de toutes les natures changeantes ? De même donc que l'on ne saurait imputer à Dieu le crime que commettent les natures raisonnables en se séparant du bien, puisqu'il n'est l'auteur que du bien qu'elles possèdent ; de même les parents qui engendrent et qui font un bon usage de la concupiscence ne sauraient s'imputer à eux-mêmes le mal avec lequel leurs enfants naissent ; ils n'ont formé que leur nature, et leur nature est bonne. N'êtes-vous donc pas dans l'erreur, quand vous prétendez que « les « enfants », comme hommes, « tireraient leur « origine du démon, puisque c'est le démon « qui est le principe du péché, dont aucun « homme n'est exempt à sa naissance ? » La mort tire également son origine du démon ; s'ensuit-il que tous les mortels lui doivent leur origine ?

56. « A travers tous ces remparts qui proté- « geaient l'innocence », vous cherchez « une « ouverture par laquelle le péché puisse péné- « trer ». Ne voyez-vous donc pas l'apôtre saint Paul, vous montrant, non pas une fente, mais une porte tout au large ouverte, quand il s'écrie : « Le péché est entré dans le monde par un « seul homme, et la mort par le péché ; et c'est « ainsi que le péché est entré dans tous les « hommes ? » Vous gardez le silence sur ces paroles, afin de mieux faire retentir les vôtres : « L'œuvre du démon », dites-vous, « ne saurait « pénétrer dans l'œuvre de Dieu » ; les hommes sont l'œuvre de Dieu, le péché est l'œuvre du démon, et pourtant l'Apôtre affirme que le péché est passé dans tous les hommes. Vous vous écriez : « Si la nature nous vient de Dieu, « elle est exempte de tout mal originel » ; pourquoi ne pas dire : Si la nature nous vient de Dieu, le mal ne peut venir d'elle, ni habiter en elle ? Cette pensée serait plus religieuse encore, et cependant elle est une erreur, car le mal ne peut sortir que de la nature, et il ne peut habiter nulle part que dans la nature. Je proclame donc que je vois l'œuvre de Dieu dans l'enfant qui prend naissance, quoiqu'il soit souillé par le mal originel ; car ce qui, dans cet enfant, est l'œuvre de Dieu, jouit d'une bonté réelle ; l'œuvre de Dieu n'est-elle pas bonne, même avec le mal, non-seulement dans les enfants, mais encore à tous les âges ? j'entends par là le sentiment, la substance, la forme, la vie, la raison, et tous les autres biens qui se trouvent dans l'homme mauvais. Quel est donc celui qui donne la vie à l'homme, si ce n'est celui en qui nous avons la vie, le mouvement et l'être [1] ? Cette vie, il nous la donne par le travail mystérieux de sa munificence, en tenant compte des aliments visibles avec lesquels nous sustentons notre existence. Celui donc qui conserve la vie de l'homme, fût-il même pécheur, c'est également lui qui donne naissance à l'enfant, quoique cette naissance soit souillée par le péché.

57. Pourquoi donc, à l'aide de quelques-unes de mes paroles prises indistinctement dans mon livre, cherchez-vous à dénaturer ma pensée, en me prêtant un langage comme celui-ci : « Autre était l'institution du mariage « avant le péché d'Adam, car alors on n'y trou- « vait ni la concupiscence, ni le mouvement des « corps, ni la nécessité des sexes ? » Arrachez au mariage la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit, arrachez le mal contre lequel vous soutenez des combats si glorieux par la vertu de continence, et vous retrouverez le mariage tel qu'il pouvait être avant le péché de nos premiers parents. Quel mariage pourrait-on concevoir en dehors de tout mouvement des corps et de toute distinction des sexes ? Quant à la lutte qu'éprouvent tous les hommes chastes, qu'ils vivent dans la continence ou dans le mariage, nous disons

[1] Act. XVII, 28.

qu'elle était inconnue dans le paradis terrestre avant le péché. Alors comme aujourd'hui le mariage existait, seulement il n'avait point à faire usage du mal dans la génération des enfants, tandis que maintenant le mal de la concupiscence s'impose à lui, et il lui faut en faire un bon usage. Malgré la présence de ce mal, le mariage n'a point perdu ce qui faisait sa bonté intrinsèque, je veux dire la chasteté conjugale, la fidélité sacramentelle et la fécondité. En dehors de cette concupiscence, l'époux resterait uni à son épouse en vue de la génération ; mais ils n'éprouveraient pas dans leur chair les mouvements de la passion honteuse ; la volonté jouirait de son empire dans une tranquillité parfaite, et régnerait en souveraine sur tous les membres.

58. Vous me reprochez de dire que « ces enfants qui ont peuplé le monde et pour lesquels « Jésus-Christ est mort, sont l'œuvre du démon, « nés de la maladie, et coupables dès leur origine ». Substantiellement parlant, les enfants ne sont pas l'œuvre du démon, mais c'est par le fait du démon qu'ils sont originairement coupables. Voilà pourquoi, comme vous en convenez vous-même, Jésus-Christ est mort pour ces mêmes enfants, car ils ont leur part dans ce sang qui a été répandu pour la rémission des péchés [1] ; comment donc osez-vous les priver de ce sang, en niant la transmission du péché originel ? Ne vous irritez pas de m'entendre dire de la concupiscence qu'elle est une maladie, car vous avouez vous-même qu'il lui a été préparé un remède. La source commune dans laquelle les enfants vont puiser leur naissance, c'est Adam ; mais, comme Adam s'est laissé souiller et condamner par le péché, Jésus-Christ a établi pour eux une autre source dans laquelle ils viennent se régénérer.

59. « Avant le péché », dites-vous, « si Dieu a « posé le principe de l'existence des hommes, « et le démon, le principe des mouvements de « la concupiscence dans les parents, on doit, « sans hésiter, attribuer la sainteté aux enfants « qui naissent, et la faute aux parents qui en« gendrent». Que parlez-vous de « commotions « dans les parents ? » S'ils s'unissent avec une volonté pieuse et dans le désir d'avoir des enfants, cette union a été voulue par Dieu lui-même ; s'il s'agit des troubles passionnés sur lesquels la volonté n'a directement aucun empire, c'est là le fruit de la blessure faite à la nature par la prévarication dont le démon s'est fait l'instigateur. J'ai donc eu raison de dire : « La génération se serait faite dans ce « corps de vie en dehors de toute atteinte de « cette maladie, sans laquelle il n'y a plus de « génération possible dans ce corps de mort[1] ».

60. Mais voici l'un de vos raisonnements : « Les enfants sont le fruit de cette fécondité « conférée par la bénédiction de Dieu avant la « maladie de la concupiscence ; ils n'appartien« nent donc pas à cette maladie elle-même, « supposé que plus tard elle se soit emparée des « pécheurs ; d'où il suit que la sainteté doit être « attribuée aux enfants et la faute aux parents ». Vous oubliez donc que par ce grand péché toute la nature humaine s'est trouvée précipitée dans une déchéance profonde, au sein de laquelle toute génération devait se produire. Autant vaudrait dire qu'Eve seule, à l'exclusion de toutes les autres femmes, devait ressentir les douleurs de l'enfantement ; car cette bénédiction : « Croissez et multipliez« vous [2] », principe de toute fécondité, a été formulée avant que le sexe féminin eût été frappé de malédiction. Mais alors je répondrais que toute la nature humaine a été déchue par le fait de cette malédiction, comme par le fait du péché, et que telle est la cause de la transmission du péché originel et de ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam.

61. Vous êtes donc dans l'erreur quand vous affirmez qu'il ne s'agit que du Juif placé sous la loi, dans ces paroles de l'Apôtre : « Je « sais que le bien n'habite pas en moi, c'est« à-dire dans ma chair ; ce n'est pas moi qui « le fais, mais le péché qui habite en moi ; le « mal m'est inhérent ; je vois dans mes mem« bres une autre loi qui répugne à la loi de « mon esprit ». Paul ne parlait pas seulement du Juif, mais de la nature humaine soumise à une chair corruptible, non pas en ce sens que Dieu l'ait primitivement créée dans le mal, mais en ce sens qu'elle a été blessée par le péché libre et volontaire de nos premiers parents. Ecoutez-le : « Malheureux homme « que je suis, qui donc me délivrera de ce « corps de mort ? La grâce de Dieu par Jésus« Christ Notre-Seigneur [3] ». Parle-t-il du Juif ? Assurément non, mais bien du chrétien. C'est donc au chrétien que s'appliquent également

[1] Matt. XXVI, 28.

[1] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, chap. I. — [2] Gen. I, 28. — [3] Rom. VII, 18, 20, 23-25.

les paroles précédentes, dont celles-ci ne sont que la conséquence. Celui qui a dit : « La « grâce de Dieu me délivrera de ce corps de « mort par Jésus-Christ Notre-Seigneur » ; c'est le même qui disait : « Je vois dans mes « membres une autre loi qui répugne à la loi « de mon esprit ».

62. Peut-être seriez-vous tenté de croire que ces paroles ne sont que le cri d'un catéchumène appelant de ses vœux le bain de la régénération, après lequel il ne ressentirait plus dans ses membres aucune loi de péché résistant à la loi de son esprit. Pourtant, si nous vous en croyons, quoique régénéré dans les eaux du baptême, vous avez encore à soutenir, par le bien de la continence, de glorieux combats contre le mal de la concupiscence. Quoi qu'il en soit, je vous invite à méditer les avertissements donnés par saint Paul aux Galates, qui certainement étaient baptisés. « Obéissez », leur dit-il, « à l'impulsion de « l'esprit, et ne cédez pas aux convoitises de la « chair ». Il ne leur dit pas : N'ayez aucune de ces convoitises, car ils n'étaient pas libres de ne point en avoir ; mais : « N'y cédez pas », c'est-à-dire, n'en faites pas les œuvres par le consentement de votre volonté. « Car », dit-il, « la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit « contre la chair; ce sont là deux adversaires, « de telle sorte que vous ne faites pas toujours « les choses que vous voudriez ». N'est-ce pas le commentaire naturel de ces paroles aux Romains: « Je ne fais pas le bien que je veux, « mais je fais le mal que je ne veux pas? » S'adressant aux Galates, il ajoute: « Que si vous « vous conduisez par l'Esprit de Dieu, vous « n'êtes point sous la loi [1] ». C'est la pensée qu'il formulait en ces termes aux Romains : « Ce n'est pas moi qui le fais ; je me réjouis « dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; « que le péché ne règne pas dans votre corps « mortel, de manière à obéir à ses désirs [2] ». Nécessairement notre chair de péché, notre corps mortel ressentent les mouvements de la concupiscence, mais, pourvu qu'on y résiste, on réalisera ce vœu de l'Apôtre : « Ne cédez « point aux convoitises de la chair ». Les œuvres de la chair nous sont admirablement dévoilées dans ce qui suit : « Il est aisé de « reconnaître à leur évidence les œuvres de « la chair, qui sont la fornication, l'impureté, « la luxure, l'idolâtrie, etc. [3] » Si donc on ne consent pas aux convoitises de la chair, quelle que soit l'impétuosité de ses mouvements, on n'en fera pas les œuvres. Comme donc la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, de telle sorte que nous ne faisons pas ce que nous voulons, on doit en conclure que les convoitises de la chair peuvent se faire sentir sans être couronnées par les œuvres, comme nos bonnes œuvres peuvent se produire sans arriver pour cela à leur perfection. La concupiscence de la chair est pleinement satisfaite quand elle obtient pour ses œuvres mauvaises le consentement de l'esprit, de telle sorte que, loin de convoiter contre elle, l'esprit convoite avec elle ; de même nos bonnes œuvres arrivent à leur perfection, quand la chair se met tellement d'accord avec l'esprit qu'elle cesse de convoiter contre lui. C'est là ce que nous voulons obtenir, quand nous aspirons à la perfection de la justice ; c'est là le but que nous devons poursuivre sans relâche ; mais comme nous ne pouvons en arriver là tant que nous sommes ensevelis dans notre chair corruptible, l'Apôtre a pu dire aux Romains en toute vérité : « Il m'ap- « partient de vouloir le bien, mais je ne « trouve pas le moyen de l'accomplir [1] » ; ou bien, selon le texte grec : « Il m'appartient de « vouloir, mais non pas de faire le bien dans « toute sa perfection ». Il ne dit pas de faire, mais « de parfaire ». Car faire le bien, c'est ne point obéir à la concupiscence [2]; tandis que parfaire le bien, c'est ne point convoiter. L'Apôtre disait aux Galates : « Ne parfaites « point les concupiscences de la chair » ; et aux Romains il dit dans un sens tout opposé : « Je ne trouve pas le moyen de parfaire le « bien ». En effet, la concupiscence n'arrive point à la perfection du mal, tant qu'elle n'a pas obtenu l'assentiment de notre volonté ; de même notre volonté n'arrive point à la perfection dans le bien, tant que nous ressentons au dedans de nous-mêmes ces mouvements auxquels pourtant nous ne consentons pas. Mais revenons à ce combat qu'ont à soutenir ceux même qui ont reçu le baptême, tant que la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair; l'esprit fait le bien, quand il refuse de consentir à la concupiscence mauvaise, mais ce bien n'est point encore parfait, puisque les mauvais désirs n'ont point entièrement disparu ; quant à la chair,

[1] Gal. v, 16-18. — [2] Rom. vii, 15, 20, 22, et vi, 12. — [3] Gal. v, 19, 20.

[1] Rom. vii, 18. — [2] Eccli. xviii, 30.

elle forme le mauvais désir, mais tant qu'elle n'a pas obtenu le consentement de l'esprit, elle n'atteint pas la perfection du mal et n'arrive même pas aux œuvres condamnables. Or, je dis que ce combat n'est soutenu ni par les Juifs ni par les Gentils, mais uniquement par les chrétiens qui savent déployer tous leurs efforts pour mener une vie sainte, et réalisent de la sorte en eux-mêmes cette parole de saint Paul aux Romains : « Je suis soumis à « la loi de Dieu selon l'esprit, mais assujéti à « la loi du péché selon la chair [1] ».

63. Si telle est notre condition dans ce corps de mort, condition toute différente de celle qui nous était faite dans un corps de vie au paradis terrestre, comment ne pas voir pourquoi les enfants contractent l'obligation du péché lorsqu'ils naissent charnellement et y restent soumis jusqu'à ce qu'ils renaissent spirituellement ? Cette obligation leur est transmise, non point par l'action créatrice de la nature humaine, mais par la blessure faite à notre nature par l'ennemi du genre humain. D'un autre côté, l'ennemi dont nous parlons n'est point celui que les Manichéens ont imaginé comme sortant de la nature du mal, de cette nature essentiellement mauvaise et étrangère à toute création ; nous parlons de cet ange révolté que Dieu avait créé bon, et qui s'est lui-même rendu mauvais par la perversion de ses œuvres ; de cet ange qui s'est frappé lui-même d'une blessure sans remède, avant de blesser le genre humain, de le séduire criminellement et de le faire tomber dans la prévarication; de là vient cette marche chancelante que nous trouvons dans tous les hommes, dans ceux-là même qui suivent les voies de Dieu.

64. Et cependant, vous vous enflammez de colère, parce que j'ai dit : « Telle est cette hon- « teuse concupiscence impudemment louée « par des hommes impudents [2] ». Arrivée à son comble, la colère aidée de cet orgueil qui tend sans cesse à s'élever, vous rend assez insolent pour soutenir que « si vous niez l'exis- « tence du mal dans la nature humaine, ce « n'est qu'en vous appuyant sur le témoignage « des saintes Ecritures et de la saine raison, et « pour inspirer aux hommes un désir plus ar- « dent de se livrer à la pratique des vertus. Vous « voudriez persuader à tous que la vertu n'a « point de sommet si élevé qu'on ne puisse y « parvenir, sans aucune intervention du se- « cours et de la grâce de Dieu. Si vous soutenez « que notre chair n'est point nécessairement « mauvaise, c'est afin », dites-vous, « que cha- « cun se sentant créé dans le bien, rougisse « profondément à la seule pensée d'une vie « mauvaise, et qu'ainsi la honte secoue la pa- « resse et réveille le secours de notre noblesse « originelle ». Vous ajoutez mille autres choses semblables que vous déroulez à grands flots d'éloquence, et que vous lancez comme autant de glaives contre nous, quand vous vous écriez que « nos dogmes n'ont qu'un résultat infail- « lible, le renversement de toute sainteté, la « flétrissure de la pudeur et la perversité des « mœurs ». Vous me défiez même « de pouvoir « le nier, moi qui », dites-vous, « voudrais faire « retomber sur la nature les souillures de la « vie, de manière à détruire jusqu'à la crainte, « cette dernière ressource des pécheurs ». En face de tant d'obscénités, je me console à la pensée des injures déversées contre les Apôtres et contre les saints, et surtout je rappelle souvent à ma pensée cette parole de Paul, ce vase précieux de l'Eglise de Jésus-Christ : « Je ne fais pas le bien que je veux ; « et je fais le mal que je hais [1] ».

65. Toutefois, malgré les éloges que vous vous adressez et les injures que vous nous prodiguez, vous ne laissez pas de lutter contre le mal de la concupiscence, et, en luttant ainsi, vous confessez par votre conduite ce que vous niez par votre langage. Vous vous flattez d'être parvenu au sommet de la vertu, et, de ce sommet où vous croyez avoir échappé aux poursuites de la concupiscence, vous combattez comme du haut d'une forteresse, et quelle que soit l'élévation de ce champ de bataille, l'ennemi que vous avez à terrasser est un ennemi tout intérieur. Et cette concupiscence, sous les coups de laquelle vous périrez infailliblement si elle est victorieuse, vous ne craignez pas de la louer au détriment de celui qui, même après vous avoir vaincu, voudrait vous arracher à votre perte. A la fin de ce même livre, ne dites-vous pas que « je n'ai « d'autre intention que de faire la guerre aux « vertus en faveur des vices ; de déployer l'as- « tuce et la fureur pour ruiner la cité de Dieu ; « de faire sonner bien haut l'impossibilité d'ac- « quérir la chasteté pour effrayer ceux dont le « cœur répugne à la honte ; de supposer une

[1] Rom. VII, 25. — [2] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 1.

[1] Rom. VII, 15.

« puissance extraordinaire à la passion de la vo-
« lupté, afin de laisser croire que la raison ne
« peut ni la gouverner ni la dompter, ce qui
« explique pourquoi la légion même des Apô-
« tres n'a pas craint d'y céder ». Toutes ces propositions que vous me prêtez sont autant de mensonges. Je ne fais pas la guerre aux vertus, mais aux vices, autant du moins que Dieu m'en donne la grâce, et je prêche hautement qu'il faut les combattre sans répit. Si c'est ainsi que vous agissez vous-même, comment donc louez-vous ce que vous combattez? Comment me persuaderez-vous que vous opposez la vertu à des ennemis que vous n'osez attaquer dans vos paroles ? Si nous sommes d'accord pour combattre la concupiscence, pourquoi ne sommes-nous pas d'accord pour la couvrir de honte ? Cette passion, que vous vous flattez de combattre par la continence, pourquoi donc ne voulez-vous pas la condamner par votre doctrine ? Vous m'accusez d'exagérer ses forces jusqu'à soutenir que la raison ne peut ni la diriger ni la dompter. Je n'ai jamais dit que la raison, soutenue et aidée par la grâce divine, ne puisse la diriger et la dompter ; mais vous, comment osez-vous nier l'existence d'un mal que nous devons enchaîner, si nous ne voulons pas qu'il nous tue ? Quoiqu'il vous plaise de soutenir le contraire, je crie de toutes mes voix que la légion des Apôtres a toujours lutté et lutte encore contre la concupiscence ; mais vous qui nous reprochez et nous accusez de faire injure aux Apôtres, pourquoi donc ces éloges dont vous couronnez une passion qu'ils ont toujours regardée comme une ennemie ? Et puisqu'ils l'ont regardée comme une ennemie, comment entreprendre sa justification, à moins qu'on ne soit l'ennemi des Apôtres ?

66. Pouvez-vous donc tout à la fois aimer la concupiscence et la haïr, la combattre en vous-même, et prendre contre moi sa défense? La guerre que vous lui faites est invisible, mais votre amitié pour elle est évidente ; l'évidence de celle-ci ne fait-elle pas suspecter les mystères de celle-là ? Comment voulez-vous que nous croyions à la sincérité d'une guerre que vous faites en secret à une chose pour laquelle vous affichez publiquement l'amitié la plus vive ? Comment voulez-vous nous faire croire que vous luttez contre l'aiguillon de la passion, quand tous vos livres ne font que redire ses éloges ? Mais je veux imposer silence à mes soupçons les plus légitimes ; je crois donc que vous combattez ce que vous louez, mais je regrette de vous entendre louer ce que vous combattez. Or, c'est de ce mal, et avec ce mal que l'homme est engendré, quoique vous niiez qu'il en soit délivré par la régénération. Les époux en font un bon usage, mais les vierges font mieux encore de ne pas en user. Or, si l'on doit regarder comme un mal cette concupiscence par laquelle la chair convoite l'esprit, et contre laquelle a lutté, dites-vous, la légion des Apôtres, il est clair que les époux qui en font usage, usent légitimement, non pas d'un bien, mais d'un mal. Par conséquent, tout enfant né de et avec cette concupiscence, doit être régénéré, s'il veut être délivré du mal. Dira-t-on que leurs parents en se faisant régénérer ont été délivrés de ce mal originel ? C'est vrai, mais il n'en est pas moins certain qu'ils l'avaient apporté en naissant. Or, quand ils engendrent à leur tour, est-ce en vertu et avec les caractères de leur génération ou de leur régénération, et alors qu'engendrent-ils? Des coupables, puisqu'eux-mêmes sont nés coupables, et, qu'engendrant en vertu de leur naissance, ils n'ont pu engendrer que ce qu'ils étaient à leur naissance. La régénération n'a fait que les purifier de la faute avec laquelle ils étaient nés. J'en conclus que les enfants engendrés par des parents régénérés ont eux-mêmes besoin de régénération. En effet, ils sont nés de ce mal dont il n'est donné aux époux de faire un bon usage qu'afin que les enfants qui naissent du mariage soient appelés à la régénération. Si vous ne combattez pas contre ce mal, croyez à ceux qui lui font une guerre continuelle ; si vous combattez, avouez donc qu'il est pour vous un adversaire ; enfin, gardez-vous, en louant cette maladie, de l'avoir comme amie, quand en la combattant vous la reconnaissez pour ennemie.

LIVRE QUATRIÈME.

Saint Augustin répond au deuxième livre de Julien ; il y prouve que les vertus des infidèles ne sont pas des vertu véritables, et que les Gentils ont toujours regardé la concupiscence comme un mal.

1. Voyons maintenant ce que vous m'opposez dans le second livre de votre réfutation. Comme je l'ai promis, je passerai sous silence ce qui serait étranger à la question que nous avons à résoudre, car je ne veux pas ennuyer le lecteur par des longueurs et des superfluités. Dans le livre précédent, je crois avoir suffisamment prouvé à toute intelligence droite, que le Dieu véritable et bon est réellement le créateur de tous les hommes, que le mariage est bon, car il l'a fondé lui-même sur l'union des deux sexes et l'a béni en vue de la fécondité ; toutefois j'ai également prouvé que l'on doit regarder comme un mal cette concupiscence sous l'impulsion de laquelle la chair convoite contre l'esprit ; que la pudeur conjugale fait un bon usage de ce mal, mais qu'il est mieux de n'en faire aucun usage en embrassant la perfection de la continence. J'ai ajouté que ce mal n'a pas pour principe une substance essentiellement mauvaise comme l'ont rêvée les Manichéens ; il est uniquement le résultat de la désobéissance du premier homme, et trouvera son expiation et sa guérison dans l'obéissance du second Adam ; enfin ce mal est transmis, avec son droit au châtiment, à tous les enfants qui naissent de la concupiscence, et sera effacé par la grâce imméritée de la régénération. En vous obstinant à faire l'éloge de cette concupiscence, vous vous déclarez mon adversaire ; mais du moment que vous la combattez en vous-même, vous confirmez ma doctrine, tandis qu'en cédant à cette passion, vous seriez à vous-même votre propre ennemi. La réponse que j'ai faite à votre premier livre me paraît si concluante que la cause me semble jugée ; cependant, comme mon silence sur les trois autres livres pourrait paraître une véritable impuissance à répondre, je les réfuterai, et en prouverai toute la futilité.

2. Vous chantez victoire parce que, dans l'un de mes livres [1], j'ai dit, après l'Apôtre, que « la « pudeur conjugale est un don de Dieu [2] » ; vous voudriez en conclure que l'Apôtre a loué lui-même le mal que vous louez, ce mal qui pousse la chair à convoiter contre l'esprit [1] ; ce mal enfin dont la pudeur conjugale fait un bon usage, comme je l'ai prouvé dans le livre précédent. Or, je dis qu'il faut un don spécial de Dieu pour enchaîner ce mal, de telle sorte que le mariage ne descende à rien d'illicite, et n'ait en vue que la génération des enfants qui devront être régénérés. Est-ce donc à la concupiscence à se modérer par elle-même? et si les membres se montrent dociles à ses désirs, à quel excès ne se laissera-t-elle point aller? Ce que nous louons, ce n'est donc pas la concupiscence ni ses mouvements passionnés, mais l'énergie chrétienne avec laquelle on l'enchaîne et la réprime.

3. Quand donc les époux chrétiens, purifiés dans le bain salutaire du Rédempteur, usent légitimement du mal de la concupiscence, les enfants qui naissent de ce mariage, et sous l'influence créatrice de Dieu, ne sont pas condamnés, comme vous nous le faites dire, « à constituer nécessairement le royaume « du démon » ; car, au contraire, ils sont appelés par Dieu à être rachetés et transférés dans le royaume de son Fils unique. Telle est et telle doit être l'intention des époux chrétiens, préparer la régénération par la génération. Si ce mal dont les parents ressentent les mouvements en eux-mêmes, et auquel, pour me servir de vos propres expressions, « toute la « légion des Apôtres a résisté [2] », ne concernait aucunement les enfants, il n'aurait nullement à intervenir dans leur naissance. Mais comme ces enfants naissent avec ce mal, pourquoi vous étonner qu'on leur en procure la délivrance dans le bain de la régénération, soit pour leur épargner le malheur de mourir dans ce péché, soit, s'ils vivent, pour leur rendre plus léger et plus facile le combat contre la concupiscence, et leur assurer la récompense des vainqueurs au terme de leur carrière mortelle?

[1] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 3. — [2] I Cor. VII, 7.

[1] Gal. V, 17. — [2] Plus haut, liv. III, n. 65.

4. A qui d'entre nous est venue la pensée de croire que « l'union des époux a été in- « ventée par le démon, ou que les relations « conjugales sont la conséquence de la préva- « rication », comme si tout cela n'était pas de la nature même du mariage ? Quant au mal, dont les époux font un bon usage, il n'aurait pas existé sans le péché. Objectez-moi mes paroles et je les justifierai ; mais si vous m'objectez ce que je n'ai pas dit, quand en finirons-nous ?

5. « Si l'homme naît avec le mal, il faut en « conclure », pensez-vous, « que le plus grand « don que Dieu puisse nous faire, nous devient « nuisible, car toute naissance est un don de « Dieu ». Ecoutez et comprenez : le don de Dieu, en vertu duquel nous sommes et nous vivons, ne nuit à personne ; quant au mal de la concupiscence, s'il existe, il ne peut exister que dans celui qui est et qui vit. Voilà pourquoi le mal peut se trouver avec un présent de Dieu, sauf à être guéri par un autre présent. Par conséquent, dans l'homme qui n'est et ne vit que par la grâce de Dieu, rien ne s'oppose à ce que nous trouvions le mal, contracté par la génération et devant disparaître par la régénération. Pour naître avec le démon, il faut avant tout que l'enfant naisse ; ce qui ne veut pas dire pour cela que sa naissance même est la cause du mal qui lui arrive. Il naît donc par un don de Dieu, quoiqu'il naisse avec le démon ; tel est le décret de Dieu, décret mystérieux, sans doute, mais qui donc oserait le taxer d'injustice ?

6. J'avais dit [1] que « même le bien conjugal « doit être demandé à Dieu quand on ne le « possède pas » ; il est évident que je parlais de ceux à qui il est nécessaire. Or, voici que vous me faites dire que « l'on doit demander des « forces en vue de la consommation du ma- « riage ». Ma pensée était d'inviter à prier Dieu en faveur de la pudeur conjugale qui n'est pas libre de s'abstenir et qui ne doit user que chrétiennement. Que l'homme ne cherche d'épouse qu'autant qu'il peut la connaître, car l'Apôtre a dit : « Que celui pour « qui la continence est impossible se marie [2] » ; ce qui prouve qu'il envisageait le mariage comme un remède à la maladie de la concupiscence ; vous qui avouez le remède, comment donc n'avouez-vous pas la maladie [3] ? Ce remède ne consiste pas à faire naître la concupiscence, supposé qu'elle n'existe pas, mais à empêcher ses mouvements illicites. La demande dont je parle se rapporte donc parfaitement à cette autre demande de l'Oraison dominicale : « Ne nous laissez point succomber à la « tentation » ; car « chacun est tenté par sa « propre concupiscence », comme parle l'apôtre saint Jacques [4]. Nous pouvons en dire autant de ces autres paroles : « Délivrez-nous « du mal [5] ». Par ces supplications, les époux, déjà détachés du mal en esprit, demandent à faire un bon usage du mal de la concupiscence de la chair, car ils savent que le bien n'habite pas dans leur chair [6] ; ce n'est que plus tard qu'ils seront guéris de toute corruptibilité, et alors il n'y aura plus en eux aucun mal dont ils aient à faire un bon usage. Quel ennemi vaincu vous inspire donc ces chants de triomphe ? Avant tout triomphez de cet ennemi intérieur que vous louez. Quant à moi, ne suffit-il pas que ce mal combatte contre vous, pour que je sois assuré de remporter sur vous la victoire ? Vous n'oserez pas soutenir, je pense, que celui qui dit la vérité soit vaincu par celui qui ment. Or, je condamne la concupiscence contre laquelle vous combattez, et vous la louez ; mais votre combat lui-même ne proclame-t-il pas comme mauvais ce que votre langue menteuse voudrait faire passer comme bon ? Voici même que vous ajoutez le mensonge au mensonge, quand vous affirmez que je regarde comme bonne cette concupiscence de la chair. Comment donc le pourrais-je, quand j'entends l'apôtre saint Jean déclarer que la concupiscence de la chair ne vient pas du Père [7] ? La chose bonne à mes yeux, c'est la pudeur conjugale qui résiste au mal de la concupiscence et enchaîne ses mouvements illicites.

7. Bien convaincu de la faiblesse de votre argumentation, « vous attaquez », dites-vous, « une autre face de ma définition », et vous dites : « Si la concupiscence est soumise, de la part des « époux chrétiens, à une répression suffisante « par la force de leur volonté et par le secours « de la grâce, qui peut bien l'enchaîner, mais « ne la détruit pas ; soit qu'on l'envisage dans « son genre ou dans son mode, elle n'offre plus « rien de répréhensible, et ne peut être accusée « que pour ses excès ». En parlant ainsi, vous oubliez que si le mariage, contracté en vue de

[1] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 3. — [2] I Cor. VII, 9. — [3] Liv. III, n. 29, 42.

[4] Jacq. I, 14. — [5] Matt. VI, 13. — [6] Rom. VII, 18. — [7] I Jean, II, 16.

la génération, est un bien en soi et mérite des éloges, c'est parce qu'il impose une sage limite au mal de la convoitise. Pourquoi ne pas simplement appeler mal, ce qui mérite à vos yeux d'être enchaîné sévèrement ? Et pourquoi l'enchaîner, s'il est impuissant à nuire, s'il n'y a aucun danger à donner satisfaction à ses désirs illicites ? Le désir du mal est un mal, lors même qu'on n'y consentirait pas, et il restera tel jusqu'au jour où nous en serons entièrement dépouillés. Nous avons donc à nous occuper, non pas du bien, mais du mal dont la concupiscence de la chair peut être la cause. En face de cette concupiscence toujours altérée de volupté licite ou illicite, la pudeur conjugale repousse ce qui est illicite et ne permet que ce qui est licite ; de là jaillit le bien, non pas le bien de la concupiscence, mais le bien de celui qui sait en faire un bon usage. Quant à l'effet propre de la concupiscence, il est toujours mauvais, abstraction faite de l'objet licite ou illicite pour lequel elle s'enflamme. Voilà pourquoi nous disons que la pudeur conjugale fait un bon usage de ce mal, mais qu'il est encore plus parfait de s'en abstenir par la virginité.

8. « Si », dites-vous, « la chaleur génitale « pouvait être naturellement un mal, on de- « vrait l'extirper, sans jamais composer avec « elle ». Remarquez que vous parlez ici de « composer » avec la concupiscence, tandis que précédemment vous parliez de l'« enchaîner ». Vous avez compris, sans doute, que l'idée d'enchaîner entraîne celle de combattre ; voilà pourquoi, changeant les termes, vous proclamez, par votre crainte elle-même, que cette concupiscence est un mal. Vous l'appelez chaleur génitale, parce que vous rougiriez de la nommer la passion, voire même simplement la concupiscence de la chair, comme parle le texte sacré. Maintenant donc changez les termes et dites : Si la concupiscence de la chair pouvait être naturellement mauvaise, il faudrait l'extirper et ne faire avec elle aucune composition. A cette condition vous serez compris par les intelligences les plus obtuses. Toutefois, vos paroles ne signifient-elles pas qu'alors même qu'il leur serait possible d'extirper la concupiscence on verrait s'y refuser tous ceux qui se marient parce qu'ils craignent le travail de la continence, et qu'ils préfèrent user sagement du mal, plutôt que de s'en abstenir entièrement ? Si donc, dans la condition telle que nous la fait ce corps de mort, la concupiscence est nécessaire aux époux, parce que sans elle le bien de la génération n'est plus possible ; que du moins les vierges n'hésitent pas à extirper la concupiscence de la chair. Vous-même qui parlez sans peser la portée de vos paroles, extirpez la passion de vos membres. A vous du moins elle n'est pas nécessaire ; ou bien dites hautement que tous ses désirs sont légitimes, ce qui ne vous empêchera pas de périr, si vous cédez à leur impétuosité.

9. Si c'est le mal que vous combattez et poursuivez en vous-même, si c'est du mal que vous triomphez quand vous êtes vainqueur, le mieux pour vous serait de ne pas user de ce mal dont font un bon usage ceux en qui vous prétendez que c'est un bien ; prétention mensongère et trompeuse. Vous ne direz pas, je pense, que dans les époux la passion est un bien, tandis qu'elle est un mal dans les saints, dans les vierges et dans les continents. Vous avez dit, et nous en prenons acte : « Celui qui modère la concupiscence na- « turelle fait un bon usage de ce qui est bien, « celui qui ne la modère pas, use mal de ce qui « est bien ; enfin celui qui, par amour pour la « virginité, refuse d'en user même avec modé- « ration, se place par le fait même dans une « condition plus parfaite ; plein de confiance « dans son salut et dans sa force il méprise les « remèdes afin de soutenir de glorieux com- « bats ». Ces paroles énoncent clairement que la concupiscence de la chair se rencontre dans tous les hommes, dans les époux comme dans les vierges. Ce dont les époux font un bon usage, et ce dont se privent les vierges, vous l'appelez un bien, et moi je l'appelle un mal ; mais toujours est-il que pour les vierges et pour les continents la concupiscence de la chair revêt clairement les caractères du mal, puisque vous avouez qu'ils soutiennent contre elle de « glorieux combats » ; ce dont ils refusent l'usage, par amour pour la perfection, ce n'est donc pas un bien, mais un mal. Toute la difficulté, si toutefois il peut y en avoir, est donc de décider si cette concupiscence de la chair est un bien ou un mal, dans ceux qui ont fait vœu de virginité. Quelle que soit la solution, on pourra l'appliquer aux époux, car ceux-ci ne font que bien user de ce dont les vierges n'usent pas. Ras-

semblez donc toutes les forces de votre cœur perspicace et de votre front indépendant, et, si vous le pouvez, osez dire que l'on doit regarder comme un bien ce à quoi « la légion des « Apôtres a toujours répugné », selon l'expression que j'ai déjà relevée dans votre livre précédent, et dans laquelle vous m'accusiez de dire que la passion est douée de forces telles, que « la légion même des Apôtres n'avait pu lui « résister ». Vous ne comprenez donc pas que c'est plaider en faveur de ma cause que de soutenir que la légion, non-seulement des saints, mais même des Apôtres, a résisté courageusement à ce mal qu'il vous plaît de nommer un bien ? Qui croirait que ce mal eut le glorieux privilége de voir son défenseur applaudir à tous ceux qui lui font une guerre acharnée? Ce défenseur, disons-le, ne se rencontre ni parmi les anciens, ni parmi les Apôtres, ni parmi les saints ; il ne pouvait se trouver que parmi ces nouveaux hérétiques ; eux seuls, joignant l'absurdité à l'audace, pouvaient se poser en même temps comme les ennemis et comme les défenseurs de la concupiscence de la chair ; eux seuls, tout en se montrant fidèles aux principes de l'hérésie pélagienne, pouvaient tenter de louer sincèremnt un mal qui les tue s'il triomphe, et de combattre avec non moins de sincérité un bien qui cesse de l'être quand on cesse de le louer.

10. Si vous n'avez pas perdu le sens commun, veuillez me dire si le péché peut être un mal, et si ce peut être un bien de désirer le péché ? Dans la chair des vierges, cette concupiscence produit-elle autre chose que des désirs de péché ? Et n'est-ce pas en refusant d'y consentir qu' « ils soutiennent ces glo- « rieux combats ? » Il n'est pas jusqu'au désir même du mariage qui ne soit un mal dans cette profession de la continence. Que fait-elle donc là où tout ce qu'elle fait est un mal ; à plus forte raison si elle est suivie du consentement et des œuvres ? Que fait cette concupiscence là où elle ne convoite rien de bon ? Que fait la passion là où elle ne peut se passionner pour rien de bon ? Envisageons-la jusque dans les époux eux-mêmes ; admettons qu'ils pratiquent dans toute sa perfection la pudeur conjugale, même alors, s'ils font par elle quelque chose de bien, toutefois ils ne font rien à cause d'elle. Mais dans les vierges et les continents, que fait-elle, je vous prie ? que fait-elle en vous comme amie, quand vous poussez la folie jusqu'à l'approuver? qu'y fait-elle comme ennemie, quand vous l'appréciez comme elle le mérite ? que fait-elle là où elle ne fait ni n'inspire rien de bien ? Que fait-elle dans ceux en qui toutes les convoitises qu'elle inspire sont mauvaises ? Que fait-elle en ceux qu'elle oblige à exercer contre elle une vigilance et un combat continuels ? Ne suffit-il pas qu'elle se glisse quelque part à l'improviste, voire même pendant le sommeil, pour que aussitôt le réveil on se répande en gémissements entrecoupés de ces paroles : « Comment donc mon âme a-t-elle « été remplie d'illusions [1] ? » Quand les sens endormis se livrent à certains rêves, comment les âmes les plus chastes se trouvent-elles atteintes de délectations mauvaises ? Et si le Seigneur nous les imputait, qui donc pourrait vivre dans la chasteté ?

11. Tel est ce mal que vous n'oseriez nommer un bien si vous ne fermiez obstinément l'oreille au cri manifeste de la vérité, si vous ne poussiez l'aveuglement jusqu'à ce point inouï de soutenir que c'est un bien de convoiter le mal. Or, veuillez me dire pourquoi ce mal n'est point extirpé de la chair des saints et des vierges ? Pourquoi ne « disparaît- « il pas entièrement sous les efforts de l'es- « prit ? » Vous dites vous-même qu' « il devrait « en être ainsi, si cette concupiscence était un « mal ». Parce qu'elle n'est pas retirée aux époux, dont les relations conjugales sont fondées sur la concupiscence, vous soutenez qu'elle est un bien ; mais ne voyez-vous pas qu'elle existe même là où elle n'est nullement nécessaire, qu'elle n'y est que pour nuire, et que si les saints n'y trouvent pas une cause de ruine parce qu'ils n'y consentent pas, toutefois elle suffit trop souvent pour affaiblir la délectation spirituelle des âmes saintes; je parle de cette délectation dont l'Apôtre a dit : « Je me « complais dans la loi de Dieu selon l'homme « intérieur [2] ». Or, cette délectation s'affaiblit infailliblement au milieu des luttes et des glorieux combats que l'âme soutient, non pas pour satisfaire, mais pour combattre la concupiscence de la volupté charnelle ; la beauté intelligible des choses supérieures s'éclipse plus ou moins dans cette agitation intérieure. Et comme dans cette misérable condition humaine l'ennemi le plus redoutable c'est l'orgueil, Dieu n'a point jugé à propos d'é-

[1] Ps. xxxvii, 8. — [2] Rom. vii, 22.

teindre la concupiscence dans la chair des saints, afin que la nécessité de lutter contre elle tienne toujours l'âme en éveil sur les dangers qu'elle peut courir, et l'empêche de s'enorgueillir dans sa sécurité. Quand enfin on n'aura plus à craindre ni le feu de la convoitise complétement éteint, ni les séductions de l'orgueil, alors viendra la santé parfaite et la guérison radicale de notre humaine faiblesse. Ainsi la vertu se perfectionne dans la faiblesse [1], car c'est le propre de la faiblesse de combattre. En effet, plus la victoire est facile, moins la lutte est pénible. Qui donc combattrait contre soi-même, s'il ne sentait en soi quelque chose qui lui répugne? Et qu'est-ce donc qui nous répugne en nous, si ce n'est ce dont nous cherchons la guérison? C'est donc notre faiblesse qui est en nous la seule cause du combat; c'est elle aussi qui nous avertit de nous défier de l'orgueil. Voilà pourquoi c'est dans la faiblesse que se perfectionne cette vertu qui nous empêche de nous enorgueillir là où nous pourrions concevoir de l'orgueil.

12. Ainsi donc, si d'un côté les époux font un bon usage de la concupiscence, d'un autre côté il est mieux de n'en user aucunement, comme fait la virginité. Avouez du moins que cette concupiscence les époux ne peuvent en faire un bon usage qu'à la condition de la posséder; de même, si les vierges se refusent à en user, c'est qu'ils en ressentent les convoitises; et ces convoitises leur sont laissées pour étouffer en eux tout sentiment d'orgueil. Ce qui constitue le péché, « c'est donc uniquement l'excès de cette concupiscence », dans celui qui ne s'occupe pas de l'enchaîner; quant à la concupiscence elle-même, elle s'accuse clairement par ses propres mouvements, dont on doit empêcher les conséquences par une lutte continuelle. Il n'est donc pas vrai, comme vous le dites, que « l'innocence n'ait « rien à gagner quand l'objet qu'elle repousse « comme nuisible n'est que de peu d'importance ». Résister au mal, quel qu'il soit, c'est accroître son innocence, mais le mal n'en reste pas moins le mal, alors même qu'on n'y consent pas; je vais même plus loin, et je dis qu'une chose est évidemment mauvaise, par cela même que c'est un bien de ne pas y consentir. Si la concupiscence est bonne, comment serait-ce un mal d'y consentir? Est-ce un crime pour les époux de s'unir sous l'influence de ce mal et de donner naissance à un enfant qui est de la part de Dieu une œuvre essentiellement bonne? Ne dites pas davantage que « la passion est le principe de la « fécondité ». Le véritable auteur de cette fécondité, c'est celui qui crée l'homme par cette fécondité; et pourtant il importe de savoir quel est ce mode de création. Car la transmission de la concupiscence est aussi mystérieuse que cruelle; d'un autre côté, pour créer soit la fécondité, soit les hommes, Dieu ne prend nullement pour intermédiaires des hommes exempts de cette concupiscence, quoique, pour la plupart, ils aient été purifiés de la souillure originelle dans le bain de la régénération, comme doivent y être purifiés tous ceux qui naissent.

13. Parlant de la pudeur conjugale, j'ai réellement prononcé, et je ne m'en repens pas, les paroles suivantes que vous citez textuellement: « La pudeur conjugale est un don « de Dieu, et c'est à Dieu que doivent la demander ceux qui ne la possèdent pas, comme c'est « à Dieu que doivent en faire hommage ceux « qui la possèdent ». Nous rendons grâces, non pas, comme vous le dites, « de l'origine « de la concupiscence », car cette origine n'est autre chose que le premier péché de l'homme; mais uniquement « de la direction » qu'il nous est donné de lui imprimer, et en cela vous avez dit vrai. En effet, vous vous servez de ces deux expressions, « ou la direction, ou « l'origine » de la concupiscence. Nous rendons grâces de sa direction, parce que cette concupiscence est vaincue dans sa lutte contre nous. Or, ce qui lutte contre une volonté bonne, ne saurait être bon; et pour nier que ce soit le mal, il faudrait ne ressentir en soi-même aucune volonté bonne, seul moyen de n'avoir pas à combattre contre le mal.

14. J'avais dit de la pudeur conjugale qu'elle est un don de Dieu, et j'avais invoqué comme preuve le témoignage de l'Apôtre. Une question se présentait naturellement: Que penser des impies qui vivent pudiquement avec leurs épouses [1]? Vous relevez également ces paroles: « Dans les dons de Dieu », nous dites-vous, « vous refusez de voir ces « vertus qui impriment une sage direction à « la vie, et vous les attribuez, non pas à la « grâce de Dieu, mais à la nature et à la vo-

[1] II Cor. XII, 9.

[1] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 4.

« lonté humaine, la preuve en est que des « infidèles les possèdent quelquefois ». Par là, sans doute, vous voudriez démentir ce qui, pour nous, est une vérité certaine, à savoir que personne ne peut vivre dans la justice que par la foi en Jésus-Christ Notre-Seigneur, le seul médiateur entre Dieu et les hommes; et, en effet, cette proposition vous semble digne de toutes vos colères. Et puis, n'allons pas si loin; avant de m'accuser d'erreur, répondez à ces simples questions. J'ai déclaré qu' « on ne saurait regarder comme véritable- « ment pudique celui dont la fidélité conjugale « n'a pas pour motif le Dieu véritable ». Aussitôt j'en ai donné la preuve, et elle me semble de la plus grande importance [1]. J'ai dit: « Puis- « que la pudeur est une vertu qui a pour opposé « l'impudicité; puisque toutes les vertus, « même celles qui ont pour instrument le « corps, ont leur siége dans l'âme; comment « donc pourrait-on dire du corps qu'il est « chaste, quand l'âme est coupable de fornica- « tion par rapport au vrai Dieu? » Ensuite, pour vous prouver que tout infidèle est un fornicateur par rapport à Dieu, j'ai cité ce passage de la sainte Ecriture : « Ceux qui « s'éloignent de vous périront; car vous « perdez quiconque est en fornication con- « tre vous [2] ». Vous qui vous flattez de pulvériser les arguments qui me paraissent les mieux fondés, vous honorerez ce passage de votre silence comme s'il était pour moi de la plus profonde obscurité. Voyez donc ce qui vous paraît devoir être nié. Vous avouez sans peine que la pudeur conjugale est une vertu; vous admettez également que toutes les vertus, même celles qui ont le corps pour instrument, ont leur siége dans l'âme. Or, pour nier que l'âme d'un infidèle soit en état de fornication par rapport à Dieu, il faut se déclarer franchement l'adversaire des saintes Ecritures. De là je conclus, ou bien que la véritable pudeur peut exister dans une âme fornicatrice, ce qui est une absurdité, même à vos yeux; ou bien que cette véritable pudeur ne se trouve pas dans une âme infidèle; mais alors, quand j'émettais cette affirmation, pourquoi donc avez-vous fait la sourde oreille? Et vous prétendez que « quand je loue les dons, « ce n'est que pour mieux flétrir la substance »; c'est là une calomnie. En effet, si la substance humaine n'était pas bonne, elle serait incapable de recevoir les dons divins; il n'est pas même jusqu'aux vices qui ne rendent témoignage de sa bonté naturelle. En effet, qu'est-ce donc qui déplaît dans un vice, si ce n'est ce qui détruit ou affaiblit ce qui plaît dans la nature?

15. Quand la grâce est conférée à l'homme, ce n'est donc pas uniquement « pour lui aider « à atteindre la perfection », et quand vous délimitez ainsi son but, n'est-il pas évident que vous voulez faire entendre que la grâce n'est point nécessaire pour commencer le bien, mais seulement pour lui donner toute sa perfection? N'oublions pas ce que dit l'Apôtre, que celui qui a commencé le bien en nous le perfectionnera jusqu'au jour de Jésus-Christ [1]. Après un témoignage aussi formel, vous osez encore nous dire que ce n'est pas dans le Seigneur, mais dans son libre arbitre, que l'homme peut se glorifier, « quand son cœur gé- « néreux lui a inspiré une louable entreprise »; qu'ainsi l'homme commence à donner, afin qu'il puisse recevoir, d'où il suit nécessairement que la grâce n'est plus une grâce [2], puisqu'elle n'est point gratuite. Vous proclamez « bonne la nature humaine qui mérite le se- « cours d'une telle grâce ». J'applaudirais à cette parole, si vous n'aviez pour but que de remercier Dieu de nous avoir donné une âme raisonnable, car la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur n'est conférée ni aux pierres, ni aux bois, ni aux animaux. C'est parce que notre âme est l'image de Dieu qu'elle mérite cette faveur; et si elle la mérite, ce n'est pas en ce sens que, en dehors de toute grâce précédente, la volonté puisse être bonne, ou qu'elle donne la première, pour mériter de recevoir ensuite, de telle sorte que la grâce cesse d'être une grâce, c'est-à-dire d'être gratuite, et qu'elle ne soit en réalité qu'une dette véritable. Et dès lors comment donc osez-vous me prêter un langage qui vous appartient en propre, et supposer que, pour moi, « les dons « célestes ne sont autre chose que l'effet de la « volonté humaine »; comme si la volonté humaine, sans la grâce de Dieu, pouvait être mue vers le bien, et acquérir ainsi un droit rigoureux à un paiement de la part de Dieu? Oubliez-vous donc cet oracle divin que nous ne cessons de vous opposer : « La volonté est préparée « par le Seigneur [3]? » ou, en d'autres termes, ignorez-vous que Dieu opère en nous, même le vouloir? O cœurs ingrats pour la grâce de

[1] Ch. IV. — [2] Ps. LXXII, 27.

[1] Philipp. I, 6. — [2] Rom. XI, 35, 6. — [3] Prov. VIII, selon les Sept.

Dieu ! ô ennemis de la grâce de Jésus-Christ ! ô hommes qui n'êtes chrétiens que de nom ! L'Eglise ne prie-t-elle pas pour ses ennemis ? Et que demande-t-elle, dites-moi ? Si elle demande qu'il leur soit accordé la juste récompense de leur volonté, que demande-t-elle, sinon le plus affreux des supplices ? Ne serait-ce point demander, non pas leur bonheur, mais leur malheur ? Or, elle prie en leur faveur ; et puisque leur volonté n'est pas bonne, elle demande donc que leur volonté mauvaise se change en une volonté bonne, car « la volonté « est préparée par le Seigneur ». « C'est Dieu », dit l'Apôtre, « qui opère en nous, même le « vouloir [1] ».

16. Docile à cette haine atroce dont vous poursuivez la grâce, vous nous proposez l'exemple d'impies, qui, dites-vous, « tout étrangers « qu'ils étaient à la foi, possédaient en abon- « dance les vertus dans lesquelles, sans aucun « secours de la grâce, consiste le seul bien « de la nature, quoique mêlé à des superstи- « tions, de telle sorte qu'avec les seules forces « de leur liberté naturelle on les a vus fré- « quemment miséricordieux, modestes, chas- « tes et sobres ». Ce que vous aviez concédé à la grâce de Dieu, vous le retirez par ces paroles, c'est-à-dire l'effet même de la volonté. En effet, vous ne dites plus seulement qu'ils ont voulu être miséricordieux, modestes, chastes et sobres, et qu'ils n'ont pu le devenir parce qu'ils n'avaient pas encore reçu de la grâce l'effet de leur bonne volonté ; vous soutenez maintenant qu'ils ont voulu l'être et qu'ils l'ont été, réunissant ainsi et la volonté et l'effet de la volonté. Mais alors quelle efficacité attribuez-vous donc à la grâce, puisque vous affirmez clairement de ces impies qu'ils possédaient des vertus en abondance ? Vous mettez vos délices à louer ces impies, à les combler de vertus véritables, sans vous inquiéter aucunement de cette parole de l'Ecriture : « Celui qui dit de l'impie qu'il est juste, « sera maudit au milieu de son peuple, et « chargé de la haine des Gentils [2] ». Ne vous arrêtez pas en si beau chemin ; dites hautement que toutes ces vertus sont des dons de Dieu. Sous l'influence de ces décrets mystérieux, mais justes, ne voyons-nous pas, parmi les hommes qui naissent, des insensés, des idiots, incapables de comprendre, privés d'intelligence ou de mémoire, tandis que d'autres possèdent ou une grande intelligence, ou une grande mémoire, ou quelquefois l'une et l'autre ensemble et dans des proportions étonnantes ? d'autres sont d'une nature très-douce, d'autres d'une nature très-irascible, et d'autres d'une nature vindicative ; ici des eunuques, là des tempéraments froids et insensibles, plus loin des voluptueux déchaînés, ailleurs enfin des natures intermédiaires aussi faciles à émouvoir qu'à contenir ; voici des hommes très-timides, en voilà d'autres d'une audace incroyable, d'autres enfin qui ne sont ni timides ni audacieux ; celui-ci rit toujours, celui-là est toujours triste, cet autre n'est ni joyeux ni triste. Se peut-il donc des différences plus tranchées ? et cependant ces différences ne viennent ni de la volonté, ni de la liberté, mais de la nature, ou, comme disent les médecins, du tempérament. Sans vouloir entreprendre aucune solution directe, je me contente de poser cette question : Est-ce donc chaque homme qui s'est créé son corps, et doit-on rendre sa volonté responsable de ces maux naturels dont il est plus ou moins affecté ? Quoi qu'il fasse, tout homme en ce monde ne pourra y échapper entièrement. Et pourtant celui qui souffre le plus, comme celui qui souffre le moins, n'a aucun droit à dire à son Créateur tout-puissant, juste et bon : « Pourquoi m'avez-vous ainsi créé [1] ? » Quant à ce joug qui pèse si lourdement sur les enfants d'Adam [2], personne ne peut nous en délivrer, si ce n'est le second Adam. Mieux vaudrait donc, au sujet des vertus des impies, les attribuer à la libéralité divine qu'à leur propre volonté ; ils l'ignorent maintenant, mais pourvu qu'ils soient du nombre des prédestinés et qu'ils reçoivent l'Esprit de Dieu, ils finiront par connaître ce qu'ils doivent à la munificence du Créateur [3].

17. Et cependant, nous disons hautement qu'il ne saurait y avoir de vertu véritable que dans celui qui est juste. D'un autre côté, il ne peut y avoir de justice qu'autant que l'on vit de la foi, car « le juste vit de la foi [4] ». En dehors des Pélagiens, et peut-être en dehors de vous-même, trouverait-on un seul chrétien qui osât donner le nom de juste à un infidèle, à un impie, à un esclave du démon ? Que cet infidèle s'appelle Fabricius, Fabius, Scipion ou Régulus, peu m'importent ces

[1] Philipp. II, 13. — [2] Prov. XXIV, 24.

[1] Isa. XLV, 9 ; Rom. IX, 20. — [2] Eccli. XL, 1. — [3] I Cor. II, 12. — [4] Rom. I, 17.

noms, par l'éclat desquels vous avez cru m'effrayer, comme si nous étions encore dans l'antique curie de Rome. Libre à vous, sans doute, de m'appeler à l'école de Pythagore ou de Platon, dans laquelle les philosophes les plus savants et les plus distingués ne regardaient comme vertus véritables que celles qui avaient été imprimées en quelque sorte dans notre esprit, par la forme de cette substance éternelle et immuable qui est Dieu. Dussé-je vous suivre à cette école, je vous crierais encore dans toute la liberté de ma foi et avec toute l'énergie dont Dieu me rendrait capable : Non, la véritable justice n'était pas le partage de tous ces hommes : « Le juste vit « de la foi. La foi vient de ce qu'on a entendu, « et on a entendu par la parole de Jésus-Christ, « car Jésus-Christ est la fin de la loi, pour jus- « tifier tous ceux qui croiront en lui [1] ». Comment peuvent-ils être véritablement justes, ceux qui regardent comme une honte l'humilité du juste par excellence ? Leur intelligence les poussait vers lui, mais leur orgueil les en a éloignés pour toujours : « Car, ayant « connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié « comme Dieu, et ne lui ont point rendu « grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs « vains raisonnements, et leur cœur insensé « a été rempli de ténèbres. Ainsi ils sont « devenus fous, en s'attribuant le nom de « sages [2] ». Puisqu'ils n'ont point la véritable sagesse, ont-ils donc la véritable justice ? Si vous la leur attribuez, rien ne vous empêchera plus de dire qu'ils sont parvenus à ce royaume dont il est écrit : « Le « désir de la sagesse conduit au royaume [3] ». C'est donc en vain que Jésus-Christ est mort si les hommes, sans la foi de Jésus-Christ, et par quelque moyen que ce soit, parviennent à la foi véritable, à la vertu véritable, à la justice véritable, à la véritable sagesse. Parlant de la loi, l'Apôtre avait dit : « Si la jus- « tice est conférée par la loi, c'est en vain que « Jésus-Christ est mort [4] » ; on pourrait dire avec tout autant de raison : Si la justice est conférée par la nature et la volonté, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort. Si la simple doctrine des hommes peut conférer la justice quelle qu'elle soit, c'est en vain que Jésus-Christ est mort. Car ce qui produit la justice, produit par le fait même le droit au royaume de Dieu. En effet, Dieu serait injuste, s'il n'admettait pas le juste véritable dans son royaume, car son royaume, c'est la justice, selon cette parole : « Le royaume de Dieu « n'est ni la nourriture, ni le breuvage, mais « la justice, la paix et la joie [1] ». Or, si les impies ne possèdent pas la véritable justice, les autres vertus dont on voudrait les gratifier ne sont pas, et ne peuvent être des vertus véritables ; ne suffit-il pas que les dons de Dieu ne soient pas rapportés à leur auteur pour que les impies qui en usent deviennent injustes ? Par conséquent, la continence ou la pudeur des impies ne sauraient être des vertus véritables.

18. Quant à ces paroles de l'Apôtre : « Pour « se préparer au combat les athlètes gardent « en toute chose une exacte tempérance [2] », vous les dénaturez jusqu'au point de soutenir que cette grande vertu de continence dont il est dit que personne ne la possède, à moins qu'il ne l'ait reçue de Dieu [3], se rencontre jusque dans les saltimbanques, et autres personnes de profession aussi infâmes. Il est vrai que, pour se préparer au combat, ils observent en tout une exacte tempérance ; mais se privent-ils également d'une vaine cupidité ? N'est-ce pas cette cupidité vaine, et par là même dépravée, qui triomphe en eux, et enchaîne momentanément les autres passions également dépravées ; et n'est-ce pas pour ce seul motif qu'on les gratifie de la continence ? La plus grande injure que vous puissiez faire aux Scipion, dont vous avez si pompeusement vanté la continence, n'était-ce pas d'attribuer cette continence aux histrions eux-mêmes ? Vous feignez d'ignorer que, pour exhorter plus puissamment les hommes à la vertu, l'Apôtre leur proposait pour exemple les passions les plus criminelles des hommes ; c'est ainsi que la sainte Ecriture, dans un autre passage, pour inspirer aux hommes l'amour de la sagesse, leur dit de la chercher comme on cherche l'argent [4]. En concluez-vous que l'Ecriture a fait l'éloge de l'avarice ? Nous savons tous à quels travaux et à quelles souffrances se condamnent les amateurs de la richesse, de quelles satisfactions ils savent se priver, soit pour augmenter leur capital, soit dans la crainte de le diminuer ; quelle sagacité et quelle prudence ils déploient pour obtenir des bénéfices, ou pour éviter des pertes ; comme ils s'abstiennent de léser les droits du pro-

[1] Rom. x, 17, 4.— [2] Id. i, 21, 22.— [3] Sag. vi, 21.— [4] Gal. ii, 21.

[1] Rom. xiv, 17.— [2] I Cor. ix, 25.— [3] Sag. viii, 21.— [4] Prov. ii, 4.

chain et quelquefois même de revendiquer les leurs, dans la crainte de perdre encore davantage dans des discussions et des procès. Quoi de plus naturel que de nous proposer cet amour de l'argent comme modèle de l'amour que nous devons avoir pour la sagesse? Désirons avidement en acquérir un immense trésor, augmentons-le sans cesse ; ne souffrons pas qu'il diminue, et pour cela faisons tous les sacrifices nécessaires, enchaînons nos passions, ne perdons pas de vue l'avenir, et conservons notre innocence et notre bienfaisance. En agissant ainsi, nous faisons preuve des vertus véritables, car c'est le Dieu véritable qui est le but de nos œuvres, c'est-à-dire que ces œuvres revêtent un caractère de conformité avec le salut et l'éternelle félicité.

19. On peut certainement accepter cette définition de la vertu : « La vertu est dans l'âme « une habitude conforme à la nature et à la « raison [1] ». Cicéron disait vrai, mais il ignorait ce qui peut être conforme à la délivrance et à la béatification de notre nature. Qui que nous soyons, et par une sorte d'instinct naturel, nous aspirons tous à l'immortalité et au bonheur; n'est-ce pas une preuve que nous pouvons y parvenir ? Mais comment arriver à ce souverain bien, si ce n'est par Jésus-Christ crucifié, dont la mort a vaincu la mort, et dont les blessures ont guéri notre nature ? Voilà pourquoi le juste vit de la foi de Jésus-Christ. Et cette foi, pour celui qui en suit fidèlement les inspirations, imprime à ses œuvres un caractère de prudence, de force, de tempérance, de justice, en un mot le caractère de toutes les vertus véritables. Si donc les vertus de tel homme ne lui sont d'aucune utilité pour obtenir la véritable béatitude dont la promesse nous est faite par la vraie foi en Jésus-Christ, n'est-ce pas parce que ces vertus ne peuvent être véritables ? Direz-vous, par exemple, que les avares ont de véritables vertus, parce qu'ils sont très-prudents à saisir toutes les chances de s'enrichir, parce qu'ils s'imposent de nombreux et grands sacrifices pour gagner de l'argent, parce qu'ils opposent sans cesse la tempérance et la sobriété à toutes les inspirations du luxe et de la somptuosité, parce qu'ils s'abstiennent de prendre le bien d'autrui, et même quelquefois de revendiquer celui qu'ils ont perdu, pour ne pas s'exposer à en perdre davantage dans des discussions et des procès ? Toutes les fois que l'on agit avec prudence, avec force, avec tempérance et avec justice, on met en pratique ces quatre vertus que vous regarderez toujours comme des vertus véritables, si, pour les connaître et en juger, vous ne faites attention qu'à l'œuvre même, et non pas au but qui les inspire. Comme vous pourriez m'accuser de vous calomnier, je vais citer vos paroles. « Toutes les « vertus », dites-vous, « n'ont d'autre origine « que l'âme raisonnable, et toutes les affec- « tions qui nous rendent ou fructueusement « ou stérilement bons, c'est-à-dire la prudence, « la justice, la tempérance et la force, ont pour « principe notre esprit. Or », ajoutez-vous, « quoique ces affections se trouvent naturel- « lement dans tous les hommes, cependant « elles ne tendent pas toujours au même but; « ici elles aspirent aux biens éternels, là aux « biens temporels, suivant l'impulsion de la « volonté dont elles sont les dociles servantes. « Il suit de là que, si elles se distinguent entre « elles, ce n'est ni par leur nature, ni par leurs « actes, mais uniquement par la récompense « qu'elles méritent. Par conséquent, aucune « perte ne peut les atteindre, ni quant à leur « nom, ni quant à leur genre, mais unique- « ment quant à leur récompense, dont l'abon- « dance les enrichit, et dont l'absence les ap- « pauvrit ». J'ignore où vous avez puisé une semblable doctrine ; cependant vous voyez, je pense, que la conclusion rigoureuse que vous devez en tirer vous met dans la nécessité de regarder comme une vertu véritable la prudence des avares, par laquelle ils savent si bien se ménager tous les genres de bénéfices ; la justice des avares, sous l'inspiration de laquelle, et dans la crainte de plus grands malheurs, ils abandonnent leurs propres biens, plus facilement qu'ils n'usurpent le bien d'autrui ; la tempérance des avares, qui se privent de toute somptuosité parce qu'elle coûte trop cher, et se contentent du rigoureux nécessaire pour la nourriture et le vêtement; enfin la force des avares, car elle est telle selon les paroles mêmes d'Horace « qu'ils fuient « la pauvreté à travers les mers, les rochers « et le feu [1] » ; n'en avons-nous pas vus, de ces avares, sous le coup d'une invasion des barbares, braver tous les tourments et tous les supplices plutôt que de révéler leurs trésors?

[1] Cicéron, liv. II de l'Invention.

[1] Horace, liv. I, ép. I, v. 46.

Et pourtant ces vertus, aussi honteuses que criminelles dans leur fin, vous paraissent tellement véritables et belles, « qu'elles ne peu- « vent souffrir de perte, ni dans leur nom ni « dans leur genre, mais uniquement dans leur « récompense dont la faiblesse peut tromper « leur attente ». Vous parlez ici, assurément, des avantages terrestres, et non pas des récompenses célestes. A ce prix encore vous célébrerez dans Catilina une justice véritable, car il avait de nombreux amis, prenait hardiment leur défense, et entretenait avec eux des relations assidues ; exaltez en lui la véritable vertu de force, qui le rendait capable de supporter le froid, la faim et la soif, et surtout n'oubliez pas sa patience, car on peut à peine se faire une idée du sang-froid qu'il ne cessa de montrer dans la disette la plus profonde, dans les froids les plus rigoureux, dans des veilles continuelles [1]. Et pourtant, on regarderait comme un insensé celui qui émettrait une semblable doctrine.

20. Comment donc, malgré votre science, vous laissez-vous prendre à ces vaines ressemblances, qui vous font regarder comme des vertus véritables des œuvres extérieures, qui ne sont en réalité que des vices ? La constance est une vertu qui a pour vice contraire l'inconstance ; et cependant l'obstination qui touche de si près à la constance et semble l'imiter, n'est autre chose qu'un vice véritable. Puissiez-vous être exempt de ce vice, quand vous aurez reconnu la vérité de mes paroles ; alors du moins, sous prétexte de montrer de la constance, je n'aurai plus à redouter de vous voir vous obstiner dans l'erreur. De là, nous pouvons conclure que les vices, non-seulement sont contraires aux vertus, comme la témérité est contraire à la prudence, mais encore que ces vices ont avec les vertus une certaine similitude extérieure, à laquelle on peut se laisser prendre. C'est ainsi qu'on peut rapprocher de la prudence, non pas la témérité ou l'imprudence, mais l'astuce ou la ruse, laquelle ne laisse pas d'être un vice, quoique nous lisions dans l'Ecriture ces mots auxquels on doit donner une interprétation favorable : « Soyez rusés comme des serpents [2] », tandis que l'on doit interpréter dans le sens mauvais ces autres paroles : « Le serpent était le « plus prudent des animaux [3] ». Il serait difficile de désigner par leur nom propre chacun de ces vices qui ont une si grande affinité avec les vertus ; mais, après tout, peu importe leur nom, l'essentiel c'est de les éviter.

21. Vous comprenez maintenant que les vertus se distinguent des vices, non pas précisément par leurs œuvres, mais par la fin qu'elles veulent atteindre. L'œuvre, c'est ce que l'on doit faire ; la fin, c'est le but pour lequel on agit. En soi, telle œuvre peut paraître bonne, et cependant, si son auteur ne l'accomplit pas dans le but pour lequel il doit la faire, il se rend certainement coupable. Vous ne faites pas cette distinction essentielle ; voilà pourquoi vous séparez l'œuvre de sa fin, et vous faites de cette œuvre une vertu véritable, sans tenir aucun compte de sa fin. De là, ces absurdités dans lesquelles vous tombez, jusqu'à vous voir contraint d'appeler justice véritable, ce qui au fond n'est qu'une avarice déguisée. En effet, si vous n'envisagez que l'œuvre en elle-même, vous verrez toujours la vertu de justice dans la simple abstention de prendre le bien d'autrui ; mais, si je demande pourquoi cette abstention, et qu'on me réponde que c'est pour éviter des procès, où l'on perdrait beaucoup plus d'argent, verrez-vous encore une œuvre de justice véritable dans ce qui n'est réellement qu'une précaution de l'avarice ? Telles furent, par exemple, les vertus qu'on donna comme suivantes à la volupté ; ces vertus, c'est tout naturel, ne devaient agir qu'en vue de satisfaire leur maîtresse. Concluons donc que la vertu véritable ne se trouve que dans celui qui agit en vue de Dieu, à qui nous adressons cette prière : « Dieu des vertus, convertissez-nous [1] ». Quant à ces vertus qui ont pour motif et pour but les délectations charnelles, les satisfactions ou les avantages temporels, on ne saurait les regarder comme des vertus véritables. Agir sans motif et sans but, ne suffit pas non plus pour une vertu réelle. Toute vertu véritable sert Dieu dans les hommes qui l'ont reçue de Dieu ; elle sert Dieu dans les anges qui l'ont également reçue de Dieu. D'un autre côté, telle œuvre qui peut être bonne en elle-même, si elle n'est pas dirigée vers la fin que commande la véritable sagesse, devient coupable par sa fin même.

22. On peut donc faire le bien et le faire mal. C'est une bonne œuvre de courir au

[1] Salluste. Conjuration de Catilina, ch. III. — [2] Matt. X, 16. — [3] Gen. III, 1.

[1] Ps. LXXIX, 8.

secours de quelqu'un, surtout d'un innocent ; mais si on le fait par amour de la gloire humaine, et non pas pour Dieu, tout en faisant le bien, on fait le mal ; l'auteur d'une action peut-il être bon, s'il n'agit pas avec une volonté bonne? Or, une volonté peut-elle être bonne si elle cherche sa gloire, non pas en Dieu, mais dans les créatures ou en elle-même ? Le bien ne peut donc être le fruit de cette volonté, car l'arbre mauvais ne peut porter de bons fruits ; le bien qu'elle pourrait faire ne serait que le fruit de celui qui se sert des méchants pour faire le bien. Comment dès lors caractériser comme elle le mérite cette fausse opinion que vous formulez en ces termes : « Toutes les vertus sont des affections « qui nous rendent bons fructueusement ou « stérilement? » L'arbre bon ne porte-t-il pas de bons fruits [1] ? Or, notre Dieu, la bonté même, qui lance la cognée à la racine de l'arbre qui ne porte pas de bons fruits, se garde bien de couper et de jeter au feu les arbres bons [2]. Il n'est donc pas possible que des hommes soient stérilement bons ; quant à ceux qui sont mauvais, les uns peuvent l'être plus et les autres moins.

23. Quant à ces hommes, que l'Apôtre désignait en ces termes : « Les Gentils, qui n'ont « point de loi, font naturellement ce que la « loi commande, et sont à eux-mêmes leur « propre loi, car ils ont l'œuvre de la loi « écrite dans leur cœur », je ne vois pas quel appui ils peuvent apporter à votre thèse. Vous les invoquez cependant pour prouver que ceux même qui n'ont pas la foi de Jésus-Christ, peuvent posséder la véritable justice, puisque, selon l'Apôtre, « ils font naturelle- « ment ce que la loi commande ». C'était là pour vous une belle occasion de formuler ce dogme impie par lequel vous vous déclarez les ennemis de la grâce de Dieu, conférée aux hommes par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui efface les péchés du monde [3] ; comment, dès lors, ne pas insister sur cette race d'hommes, qui peut plaire à Dieu, sans la foi de Jésus-Christ, et seulement par la loi de nature? Mais enfin que faites-vous de ces hommes? Ont-ils des vertus véritables, et sont-ils stérilement bons, parce que ce n'est pas pour Dieu qu'ils le sont? ou bien les vertus qu'ils pratiquent, leur suffisent-elles pour plaire à Dieu et mériter de lui les récompenses éternelles? Si vous dites que leurs vertus sont stériles, à quoi servira-t-il à ces hommes d'être défendus par leurs pensées « au jour « où Dieu jugera, par Jésus-Christ, tout ce « qui est caché dans le cœur des hommes [4] ? » Et si ces hommes, défendus par leurs pensées, parce qu'ils ont accompli naturellement les prescriptions de la loi, ne sont pas stérilement bons, et dès lors trouveront un jour en Dieu la récompense éternelle, il faut en conclure qu'ils sont justes, parce qu'ils vivent de la foi.

24. Quant à ces paroles de l'Apôtre : « Tout ce « qui ne se fait point selon la foi est péché », vous les interprétez comme il vous plaît, et non selon les règles véritables. Saint Paul, dans ce passage, parlait des nourritures. Il venait de dire : « Celui qui doute et qui en « mange, est condamné parce qu'il n'agit pas « selon la foi » ; voulant donc fonder cette décision sur un principe général qui déterminât l'espèce de péché, il ajoutait aussitôt : « Ce qui ne se fait point selon la foi est péché [5] ». Mais soit, je vous accorderai même qu'il ne s'agit que des aliments offerts aux idoles ; que direz-vous du moins d'un autre témoignage que j'ai également invoqué, et que vous avez passé sous silence, sans doute parce que vous n'avez pas trouvé moyen de le tourner en votre faveur? Il s'agit de ces paroles adressées aux Hébreux : « Sans la foi il est im- « possible de plaire à Dieu [6] ». L'Apôtre ne veut-il pas parler de toute la vie de l'homme, pendant laquelle le juste vit de la foi ; et cependant, puisque sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, comment donc des vertus, sans la foi, ont-elles le talent de vous plaire jusqu'à se voir proclamées des vertus véritables qui rendent bons tous ceux qui les possèdent? Et puis, comme si vous regrettiez aussitôt les éloges que vous prodiguez à ces vertus, vous ne craignez pas de les frapper de stérilité.

25. Tous ceux donc qui sont justes par la loi naturelle ou qui plaisent à Dieu, ne lui plaisent qu'à la condition d'avoir la foi, car sans elle il est impossible de lui plaire. Et quelle foi les rend ainsi agréables, si ce n'est la foi de Jésus-Christ, selon ces autres paroles des Actes des Apôtres : « Dieu a donné à « tous la foi en Jésus-Christ, en le ressusci- « tant d'entre les morts [7] ? » Si donc il est dit

[1] Matt. VII, 17, 18. — [2] Id. III, 10. — [3] Jean, I, 17, 29.

[4] Rom. II, 14-16. — [5] Id. XIV, 23. — [6] Hébr. XI, 6. — [7] Act. XVII, 31.

de ces hommes, que sans loi ils ont naturellement accompli les prescriptions de la loi, c'est parce qu'ils sont venus à l'Evangile, en sortant de la gentilité, et non de la circoncision à laquelle la loi a été imposée ; et enfin, si c'est naturellement qu'ils ont accompli la loi, c'est parce que la grâce de Dieu a corrigé en eux la nature pour les amener à la foi. Ces hommes ne peuvent donc vous être d'aucun secours pour prouver que les infidèles peuvent posséder des vertus véritables, car ils ont reçu la foi. Ou bien, s'ils n'ont pas la foi de Jésus-Christ, ils ne sont pas justes et ne plaisent pas à Dieu, puisqu'on ne saurait lui plaire sans la foi. Toutefois, au jour du jugement, ils trouveront dans leurs pensées une sorte de justification qui diminuera leurs tourments, parce qu'ils auront accompli naturellement les prescriptions de la loi, et montré que l'œuvre de la loi était écrite dans leur cœur et leur inspirait de ne pas faire à autrui ce qu'ils ne voulaient pas qu'on leur fît à eux-mêmes. Cependant, ils ne laissaient pas d'être coupables, parce que, rejetant les données de la foi, il n'imprimaient pas à leurs œuvres le but qu'ils auraient dû leur donner. C'est ainsi que Fabricius sera moins puni que Catilina, non pas en ce sens que le premier ait été bon, mais en ce sens que ce dernier était plus mauvais ; Fabricius était moins impie que Catilina, non pas qu'il ait possédé des vertus véritables, mais parce qu'il s'éloignait moins de ces vertus.

26. Mais voici des hommes qui ont éprouvé pour la patrie terrestre une dilection babylonienne, et, poussés par une vertu civile, non pas véritable, mais semblable à la véritable, se sont faits les esclaves des démons et de la gloire humaine ; je nommerai les Fabricius, les Régulus, les Fabius, les Scipion, les Camille et tant d'autres. Or, je vous demande si vous accordez à ces hommes, comme vous le faites aux enfants morts sans baptême, un séjour intermédiaire entre la damnation et le royaume des cieux ; un lieu qui réunisse, non pas dans la souffrance, mais dans la béatitude éternelle, ceux qui n'ont pas plu à Dieu, puisqu'il est impossible de lui plaire sans cette foi qu'ils n'ont possédée ni dans leurs œuvres ni dans leurs cœurs. Il me semble que vous n'en êtes pas encore arrivé jusqu'à ce degré d'aveuglement et d'impudence. « Mais », répliquez-vous, « seront-ils donc dans la « damnation éternelle, ces hommes en qui se « trouvait la justice véritable ? » C'est le comble de l'audace la plus sacrilége ! J'affirme qu'il n'y avait en eux aucune véritable justice, car les œuvres s'apprécient, non pas seulement par leur objet matériel, mais encore et surtout d'après leur fin.

27. Tout à coup, revêtant toutes les grâces de l'élégance et de l'urbanité, vous vous écriez : « Si la chasteté des infidèles n'est pas « la chasteté, pourquoi ne pas aller jusqu'à « dire que le corps des païens n'était pas un « corps, que les yeux des païens n'étaient pas « doués du sens de la vue ; que le froment qui « naît dans le champ des païens n'est pas du « froment, et beaucoup d'autres choses sem- « blables, dont l'absurdité serait telle qu'il se « soulèverait de partout un rire universel ? » Ce n'est pas le rire, mais les larmes, que provoque votre rire dans toutes les personnes capables de comprendre, comme on voit le rire des frénétiques arracher des sanglots à leurs amis. Contrairement à la doctrine formelle des saintes Ecritures, vous niez que l'infidélité soit une véritable fornication spirituelle ; ou bien, vous soutenez que la chasteté véritable peut se concilier avec cette fornication spirituelle ; et vous riez et vous n'êtes pas fou ? Pourquoi, comment cela peut-il se faire ? Non, il n'y a ici ni chasteté véritable ni véritable raison. Je l'affirme, la véritable chasteté est incompatible avec la fornication, et il y a folie à soutenir cette extravagance et à en rire. A Dieu ne plaise que nous disions du corps des païens que ce n'est pas un corps, et autres choses semblables ! Que la vertu dont l'impie se glorifie ne soit pas la véritable vertu, faut-il en conclure que le corps, créé par Dieu, ne soit pas un corps véritable ? Mais nous pouvons dire que le front des hérétiques n'est pas un front, si par ce mot nous désignons la pudeur, et non pas cette partie de la tête créée par Dieu. Mais quoi ? Dans ce livre que vous vous flattez de réfuter, n'ai-je pas prouvé, par avance, et affirmé hautement que cette parole : « Ce « qui n'est pas selon la foi est péché », ne s'applique, à l'égard même des infidèles, ni aux biens de l'esprit, ni aux biens du corps, lesquels sont tous l'œuvre de Dieu ? Or, parmi ces biens, je trouve les objets sur lesquels vous plaisantez, le corps, les yeux et les autres membres. On peut y ajouter également le froment qui naît dans le champ des païens,

et dont la création est l'œuvre de Dieu, et non pas des païens. Pourquoi, dans votre énumération, n'avez-vous pas cité ces quelques paroles que pourtant vous avez lues dans mon livre : « L'âme et le corps, et tous les biens naturels de l'âme et du corps, sont partout des « dons de Dieu, même dans les pécheurs, car « c'est Dieu, et non pas l'homme, qui en est « l'auteur. Mais s'il s'agit de leurs œuvres, elles « tombent sous le coup de cette sentence : « Tout ce qui n'est pas selon la foi est péché [1] ». Si vous aviez daigné vous souvenir de cette courte explication que j'avais donnée, je pense que vous n'auriez pas porté la mauvaise foi jusqu'à soutenir que nous étions de taille à dire que « le corps des païens n'est pas « un corps, que les yeux des païens ne sont pas « doués du sens de la vue, et que le froment, « qui croît dans le champ des païens, n'est pas « du froment ». Permettez donc que, vous traitant comme un homme profondément endormi ou volontairement oublieux, je vous redise encore : « L'âme et le corps, et tous les « biens naturels de l'âme et du corps, sont par- « tout des dons de Dieu, même dans les pé- « cheurs, car c'est Dieu, et non pas l'homme, « qui en est l'auteur. Mais s'il s'agit de leurs « œuvres, elles tombent sous le coup de cette « sentence : Tout ce qui n'est pas selon la foi « est péché ». Vos paroles et votre rire insensés vous assimilent donc à un frénétique ; mais quand je vous vois laisser passer inaperçues et oublier des paroles que vous aviez rappelées peu de temps auparavant, et qui étaient gravées en toutes lettres dans le livre auquel vous vous flattez de répondre, ce n'est plus de la frénésie que je trouve en vous, mais une véritable léthargie.

28. « Vous vous étonnez », dites-vous, « qu'un « excellent génie comme le mien », je vous sais gré de cette ironie, « n'ait pas vu que je mets « entre vos mains contre moi une arme redou- « table, quand j'affirme que tels péchés sont « vaincus par tels autres péchés ». Vous concluez immédiatement : « Donc, animé de ce zèle « de la sainteté, auquel Dieu donne le secours « de sa grâce, l'homme peut très-facilement « vivre exempt de péchés. En effet », dites-vous, « si tels péchés sont vaincus par tels autres « péchés, combien plus les péchés peuvent-ils « être vaincus par les vertus ? » Mais nous ne nions aucunement que le secours de Dieu possède assez de puissance, s'il le voulait, pour que, à l'instant même, nous soyons entièrement dépouillés de cette concupiscence mauvaise contre laquelle nous combattons même victorieusement ; et cependant, vous en convenez vous-même, cette faveur ne nous est point accordée. Pourquoi ce bonheur nous est-il refusé ? Qui donc connaît les secrets de Dieu [1] ? Ce que je sais, et je l'affirme en toute assurance, c'est que la justice de Dieu est sans iniquité, et sa toute-puissance sans faiblesse. Si donc, pendant que nous vivons dans cette chair mortelle, nous portons en nous-mêmes la cause d'une lutte continuelle, croyons que c'est Dieu qui l'a ainsi voulu dans ses décrets mystérieux ; c'est lui qui veut que nous ayons toujours à dire : « Pardonnez-nous nos « offenses [2] ». Mais vous parlant d'homme à homme, et sous le poids de cet habitacle terrestre qui comprime l'essort de notre esprit [3], je proclamerai devant vous que, parmi les natures créées, c'est l'âme raisonnable qui occupe sans conteste le premier rang. De là vient que l'âme bonne se complaît en elle-même et s'aime d'un tout autre amour qu'elle n'aime les créatures inférieures. Or, c'est là pour elle le grand danger ; n'est-il pas à craindre qu'elle ne se gonfle sous le souffle perfide de l'orgueil, tant qu'il ne lui est pas encore donné de voir ce bien suprême et immuable, qu'elle ne contemplera qu'après la mort ? si elle le voyait maintenant, elle n'éprouverait pour elle-même que le plus profond mépris, elle cesserait de s'avilir par son amour personnel et exagéré, et se sentirait si vivement saisie de l'esprit de Dieu, que ce Dieu deviendrait l'objet de toutes les préférences, non-seulement de sa raison, mais encore de son amour. Un tel sujet exigerait d'immenses développements. Comme il les sent avec délices, celui qui, pressé par la faim, rentre en lui-même et s'écrie : « Je « me lèverai et j'irai à mon père [4] ! » Nous savons que ce mal de l'orgueil ne pourra plus nous tenter et nous faire la guerre quand il nous sera donné de nous rassasier de la vue de Dieu, quand nous serons tout embrasés de l'amour du bien suprême ; alors du moins, nous ne pourrons plus nous complaire en nous-mêmes, et déchoir de cette charité dont nous serons inondés. N'est-ce donc pas pour empêcher l'orgueil de nous séduire, que nous

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 4.

[1] Rom. XI, 34.— [2] Matt. VI, 12.— [3] Sag. IX, 15.— [4] Luc, XV, 18.

sommes condamnés, dans ce séjour de faiblesse, à vivre dans le besoin d'une rémission quotidienne de nos péchés? C'est ce mal de l'orgueil qui forçait l'Apôtre à se défier de son propre jugement; parce qu'il n'était point encore arrivé à la participation de ce bien suprême, et qu'il restait exposé aux atteintes de l'orgueil, l'ange de Satan lui fut donné pour le souffleter, et le tenir sans cesse sous l'impression de son propre néant [1].

29. Du reste, que ce soit cette raison, ou tout autre que je ne connais pas, il est une chose certaine, c'est que, sous le poids de ce corps corruptible, quel que soit le degré de perfection où nous puissions atteindre, « si « nous disons que nous sommes sans péché, « nous nous trompons nous-mêmes, et la vé« rité n'est point en nous [2] ». Voilà pourquoi, au grand scandale de votre orgueil, la sainte Eglise, comme pour mieux apparaître sans tache et sans souillure aux yeux de tous ses membres [3], ne cesse de dire à Dieu : « Pardon« nez-nous nos offenses ». Vous, au contraire, plein d'arrogance et de présomption dans votre vertu, vous vous écriez : « Tout homme « qui a du zèle pour sa sainteté peut très-faci« lement vivre sans péché, avec le secours « que Dieu lui accorde ». De telles paroles ne sont pas comprises de ceux qui ne sont pas initiés à vos dogmes. En effet, vous prétendez que le zèle de la sainteté se forme dans la volonté de l'homme, sans aucun secours antérieur de la part de Dieu, et que ce secours ne lui est accordé que comme récompense, et par là même n'est nullement gratuit. Vous en concluez que, dans cette vie de peines et de labeurs, l'homme peut vivre exempt de péché et sans aucun besoin de dire : « Par« donnez-nous nos offenses ». Pourtant cette affirmation paraît, de votre part, empreinte d'une certaine timidité, car vous n'osez dire qu'il puisse être absolument exempt de tout péché. D'un autre côté, vous ne dites pas non plus qu'il ne serait exempt que de certains péchés ; mais, comme si vous rougissiez de votre présomption, vous tempérez votre proposition, comme si vous vouliez qu'elle pût être soutenue et par vous et par nous. Si nous consultons les Pélagiens, ils nous répondent que l'on ne met pas de restrictions, parce que l'homme peut vivre exempt de tout péché, quel qu'il soit; au contraire, s'il s'agit des catholiques, on répond qu'il ne s'agit pas de tous les péchés sans exception, car l'homme a toujours besoin d'implorer son pardon pour quelques péchés. Quoi qu'il en soit, nous connaissons parfaitement votre opinion, mais nous ne pouvons préciser le sens que vous donnez à vos paroles.

30. « Tel païen », dites-vous, « donne son vê« tement à un malheureux qui n'en a pas ; « parce que son action n'est pas inspirée par la « foi, sera-t-elle un péché? » Oui, en tant qu'elle n'est pas inspirée par la foi, elle est un péché; mais, quant à sa nature même, l'acte de vêtir un homme qui est nu n'est pas un péché ; enfin, si l'on se glorifiait de cet acte, mais non pas dans le Seigneur, il faudrait être impie pour n'y pas voir un péché. Cette proposition est assez importante pour nous arrêter un instant, quoique nous l'ayons déjà discutée. Et d'abord, voici vos propres paroles : « Tel « païen, qui ne vit pas selon la foi, donne « son vêtement à un pauvre, arrache un mal« heureux au danger qui le menace, panse « les plaies d'un malade, fait des largesses « à une honnête amitié, préfère braver tous « les tourments plutôt que de faire un faux « témoignage ». Eh bien ! sans nier que toutes ces œuvres ne soient bonnes en elles-mêmes, je vous demande s'il les accomplit bien ou mal. S'il les accomplit mal, vous ne pouvez excuser de péché celui qui fait mal, de quelque manière que ce soit. Mais comme vous ne voulez pas qu'il soit coupable, vous répondrez infailliblement que toutes ces œuvres sont bonnes, et qu'il les fait bien. Mais alors, un arbre mauvais porte donc de bons fruits, quoiqu'en ait dit la Vérité même. N'apportez aucune précipitation dans votre réponse, et, avant de l'émettre, pesez-la sérieusement. Direz-vous d'un homme infidèle qu'il est un bon arbre? S'il est bon, il plaît à Dieu, car tout ce qui est bon ne peut que lui plaire. Mais alors, que devient cette sentence : « Sans la foi, il est impossible de plaire à « Dieu [4] ? » Me répondrez-vous qu'il est un bon arbre, non pas en tant qu'il est infidèle, mais en tant qu'il est homme? Et de qui donc le Seigneur a-t-il dit : « Un mauvais arbre ne « peut porter de bons fruits [5] ? » Evidemment il s'agit là ou de l'homme ou de l'ange. Or, si l'homme, en tant qu'il est homme, est un bon arbre ; à plus forte raison l'ange, en tant

[1] II Cor. XII, 7. — [2] I Jean, I, 8. — [3] Eph. V, 27.

[4] Hébr. XI, 6. — [5] Matt. VII, 18.

qu'il est ange, doit-il être un bon arbre. En effet, l'homme et l'ange sont l'œuvre de celui qui a créé toutes les natures. A ce prix, il serait impossible de trouver un seul mauvais arbre dont on dirait qu'il ne peut porter de bons fruits. Un infidèle lui-même pousserait-il jusqu'à ce point son infidélité? Ce n'est donc pas en tant qu'il est homme, et par là même l'œuvre de Dieu, mais en tant qu'il se laisse vaincre par sa volonté mauvaise, que l'homme devient un arbre mauvais et ne peut porter de bons fruits. Maintenant, voyez si vous pouvez dire d'une volonté infidèle qu'elle est une bonne volonté.

31. Vous direz, peut-être, qu'une volonté miséricordieuse est une volonté bonne. Vous en auriez le droit, si la miséricorde était toujours bonne, comme l'est toujours la foi de Jésus-Christ, c'est-à-dire la foi qui opère par la charité [1]. Si, au contraire, on trouve une miséricorde mauvaise, qui traîne en jugement la personne du pauvre [2], et qui a mérité au roi Saül d'être condamné par le Seigneur, parce que, cédant à un sentiment tout humain, il avait épargné un roi captif, contre l'ordre formel du Seigneur [3]; ne devez-vous pas en conclure, après un examen attentif, qu'il n'y a de miséricorde bonne que celle qui est inspirée par une foi véritable? Ou plutôt, car je veux sur ce point dissiper tous vos doutes, dites-moi franchement si vous trouvez bonne la miséricorde infidèle. Si c'est un vice de faire un mauvais usage de la miséricorde, n'est-ce pas un vice d'en faire usage sans la foi? Sans doute, toute œuvre de miséricorde, inspirée par une compassion naturelle, est bonne par elle-même; mais c'est faire de ce bien un mauvais usage, que d'en faire usage dans l'infidélité; or, c'est toujours un péché que de faire un mauvais usage de quoi que ce soit.

32. Il suit de là que les bonnes œuvres des infidèles ne sont pas leurs propres œuvres, mais les œuvres de Celui qui sait faire un bon usage des méchants eux-mêmes. Quant à leurs péchés, ils leur appartiennent en propre, même quand ils font un mauvais usage du bien, car alors ils obéissent, non pas à une volonté bonne, mais à une volonté folle et criminelle. Une telle volonté, tous les chrétiens en conviennent, est réellement cet arbre mauvais, qui ne peut porter que de mauvais fruits, c'est-à-dire des péchés. Car, que vous le vouliez, ou que vous ne le vouliez pas, « tout ce qui n'est pas selon la « foi est péché [1] ». Dès lors, Dieu ne saurait aimer de tels arbres, et s'ils restent tels, il ordonnera de les couper, car « sans la foi il « est impossible de plaire à Dieu ». Mais pourquoi insister sur ce point, quand vous déclarez vous-même que de tels arbres sont stériles? Quand donc je vous entends louer les fruits des arbres stériles, comment ne pas croire ou que vous plaisantez, ou que vous délirez? Ou bien ces fruits sont nuls, ou bien ils sont mauvais. Si vous soutenez qu'ils sont bons, dites de ces arbres, non pas qu'ils sont stériles, mais qu'ils sont bons, puisqu'ils portent de bons fruits, et qu'ils doivent plaire à Dieu, car il n'y a que les arbres bons qui puissent lui plaire; et alors je ne verrai plus qu'un mensonge dans cette parole : « Sans « la foi il est impossible de plaire à Dieu ».

33. A cela que répondrez-vous, si ce n'est des futilités? « J'ai appelé stérilement bons », dites-vous, « les hommes qui, ne faisant pas « pour Dieu le bien qu'ils accomplissent, « n'obtiennent pas de lui la vie éternelle ». Un Dieu juste et bon jettera donc les bons dans la mort éternelle? Je rougis de relever toutes les absurdités qui se pressent dans votre doctrine, dans vos paroles, dans vos écrits, et dans ces reproches que vous m'adressez, et dans lesquels je n'aurai pas la folie de vous suivre. Cependant, sous peine de passer pour ergoter sur des mots, je ne puis taire toutes ces erreurs profondes, dans lesquelles vous vous précipitez. Je lis dans l'Evangile : « Si votre œil est corrompu, tout « votre corps sera dans les ténèbres; mais si « votre œil est pur, tout votre corps sera « resplendissant de lumière [2] ». Sachez donc que cet œil désigne l'intention dont chacun s'inspire dans ses actes; par conséquent, celui qui, faisant le bien, n'a pas pour intention la foi véritable, c'est-à-dire celle qui agit par la charité, précipite dans les ténèbres, c'est-à-dire dans la noirceur des péchés, son corps, c'est-à-dire ses œuvres qui en sont comme les membres. Pourtant vous nous concédez que les œuvres des infidèles, même celles qui vous paraissent bonnes, ne les conduisent ni au salut, ni au royaume éternel; or, nous enseignons que ce bien, cette bonne volonté,

[1] Gal. v, 6. — [2] Exod. xxiii, 3. — [3] I Rois, xv.

[1] Rom. xiv, 23. — [2] Matt. vi, 23, 22.

cette bonne œuvre, ne peut être conférée à personne sans la grâce de Dieu, laquelle nous est donnée par le seul médiateur entre Dieu et les hommes, et sans laquelle l'homme ne peut parvenir au don et au royaume éternels de Dieu. Quant aux autres œuvres humaines, qui vous paraissent dignes de louange, libre à vous de les regarder comme des vertus véritables, comme des œuvres bonnes, et faites sans aucun péché. Pour moi, je sais une chose, c'est que ces œuvres ne procèdent pas d'une volonté bonne ; car une volonté infidèle et impie ne saurait être bonne. Libre à vous de dire de ces volontés qu'elles sont des arbres bons ; il me suffit que ces arbres soient stériles pour que je les déclare mauvais ; libre aux hommes de les regarder comme fructueux et bons, grâce aux louanges que vous leur accordez, et qui feraient croire facilement que vous les avez plantés vous-même ; il me suffit que vous me concédiez, de gré ou de force, que l'amour du monde, qui fait de nous des amis de ce monde, ne vient pas de Dieu. L'amour de jouir des créatures, quelles qu'elles soient, séparé de l'amour de Dieu, ne vient pas de Dieu ; quant à l'amour de Dieu, lequel nous fait parvenir à Dieu, il ne vient que du Père par Jésus-Christ avec le Saint-Esprit. Par cet amour du Créateur, nous faisons un bon usage même des créatures. Sans cet amour du Créateur, on ne peut regarder comme bon l'usage que nous faisons des créatures. Cet amour est donc nécessaire pour rendre digne du ciel la pudeur conjugale, et pour lui imposer, dans l'usage de la chair, la volonté que Dieu lui impose, c'est-à-dire la propagation du genre humain, et non la volupté de la passion charnelle. Si cette volupté l'emporte, si les époux, sous son influence, n'ont pas pour but la génération, ils commettent un péché qui pourtant n'est que véniel à cause du mariage chrétien.

34. Je n'ai pas fait remarquer que vous dénaturez mes paroles par la manière dont vous les citez. Selon vous j'aurais dit : « Les « enfants sont sous le joug du démon, parce « qu'ils naissent de l'union des corps ». J'avais dit : « Les enfants qui naissent de l'union « des corps ». Or, entre ces deux propositions, la différence est très-grande. En effet, la cause du mal n'est pas précisément l'union des corps, car cette union eût existé lors même que la nature humaine n'aurait pas été viciée par le péché de nos premiers parents. Si donc les enfants qui naissent de l'union des corps, restent sous l'empire du démon, jusqu'à ce qu'ils renaissent par l'esprit, c'est parce qu'ils naissent sous l'influence de cette concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit, et force l'esprit à convoiter contre elle [1]. Si le péché n'avait pas été commis, ce combat entre le bien et le mal n'existerait pas. De même donc qu'il n'existait pas avant le péché, il cessera d'exister quand notre guérison sera parfaite.

35. Vous citez encore de moi d'autres paroles sur lesquelles vous discutez longuement : « Vu l'inégalité des biens dont nous « sommes composés, c'est l'âme qui doit ré« gner sur le corps ; vous rappelez vous« même que l'une nous est commune avec « les dieux, tandis que l'autre nous assimile « aux animaux. Voilà pourquoi », dites-vous, « la vertu est l'apanage de la partie supé« rieure, c'est-à-dire de l'âme à laquelle il « appartient de commander aux membres du « corps et aux passions ». Vous oubliez donc que les passions ne se laissent pas gouverner comme les membres. En effet, les passions sont mauvaises, voilà pourquoi nous les enchaînons et les combattons ; au contraire, nos membres sont bons, aussi sont-ils soumis à l'impulsion de la volonté, à l'exception des membres génitaux, qui cependant sont bons eux-mêmes, en tant du moins qu'ils sont l'œuvre de Dieu. Toutefois on les appelle membres honteux, parce que la passion a sur eux plus d'influence que la raison ; et cependant nous pouvons résister à ces commotions, parce que les autres membres sont soumis à l'empire de notre volonté. Or, si l'homme fait un mauvais usage de ses membres bons, n'est-ce pas uniquement quand il obéit aux cupidités mauvaises qui habitent en nous ? De toutes ces cupidités, la plus honteuse c'est la concupiscence de la chair qui nous entraînerait dans toutes les infamies, si on ne lui opposait pas une résistance énergique. Tel est le mal dont l'usage légitime ne se trouve que dans la pudeur conjugale. D'un autre côté, cette passion sensuelle n'est pas un mal dans les animaux, puisqu'elle ne répugne nullement à la raison qu'ils n'ont pas. Pourquoi donc n'admettez-vous pas que

[1] Gal. v, 17.

nos premiers parents, dans le paradis terrestre, et avant le péché, avaient reçu de Dieu une grâce telle, que sans aucune commotion voluptueuse ils pouvaient se donner une postérité, que du moins cette volupté ne pouvait ni précéder ni dominer leur volonté? Et parce que cette passion vous plaît, faut-il que vous mettiez vos complaisances dans celle qui vient nous solliciter malgré nos refus et nos répugnances? Et cependant les Pélagiens osent se glorifier de ces combats comme d'un bien réel, tandis que les saints en gémissent, et demandent d'être délivrés de ce mal.

36. « Voyez », dites-vous, « quel contraste « ridicule : les uns se rendent coupables par « une bonne action, et les autres se sancti- « fient par une mauvaise ». C'est là une calomnie dont vous essayez de me salir; voici mes paroles : « Les infidèles, usant infidèle- « ment du bien du mariage, n'en deviennent « que plus mauvais et plus coupables; tandis « que les époux chrétiens savent pratiquer « la justice, jusque dans l'usage de ce mal de la « concupiscence [1] ». Ce n'est donc point parce qu'ils font une bonne action que les uns sont coupables, mais parce qu'ils en font une mauvaise en usant mal de ce qui est bien. Si vous ne voulez pas, ou si vous feignez de ne pas comprendre, gardez-vous du moins de tromper ceux qui veulent et peuvent comprendre.

37. « Si », dites-vous, « un homme pouvait « être créé pécheur, toutes les ablutions pos- « sibles ne pourraient le rendre bon ». Vous auriez autant de raison d'ajouter qu'un corps qui a été créé mortel, ne peut devenir immortel; ces deux propositions seraient également fausses. En effet, en créant l'homme, Dieu ne l'a pas créé mauvais; il l'a créé bon, mais l'homme par le péché s'est approprié le mal que Dieu n'avait pas créé, et que lui seul guérit dans le bien qu'il a créé.

38. Jamais nous n'avons dit que « les dé- « mons aient institué le mariage, l'union « des deux sexes, ou le devoir conjugal en « vue de la génération ». Nous affirmons, au contraire, que tout cela est l'œuvre de Dieu, et pourrait exister en dehors de toute concupiscence mauvaise, si l'homme n'avait pas été blessé par cette prévarication qui a jeté la discorde entre la chair et l'esprit. Comment donc ne rougissez-vous pas de toutes ces folies que vous débitez avec une loquacité ridicule, quand vous allez jusqu'à nous dire que « les démons surprennent les époux dans « l'acte conjugal qui est leur œuvre, et ne leur « permettent pas de donner naissance à des « enfants qu'ils destineraient au bain libéra- « teur de la régénération? » Si le démon pouvait faire tout ce qu'il veut, n'étoufferait-il pas immédiatement tous les adultes impies, quand il sait qu'ils secoueront son joug, et embrasseront la foi chrétienne? Rien donc ne vous oblige à supposer, comme vous le faites, que les démons effraient par de terribles menaces les époux qui se connaissent pour se donner des enfants et les présenter au baptême. Sans doute, le démon nous a blessés en nous frappant de cette concupiscence dans laquelle se traîne péniblement le genre humain; toutefois cette concupiscence devient entre les mains de Dieu le moyen dont il se sert pour continuer la création, et nous faire passer d'Adam à Jésus-Christ, alors même que les démons, pour passer dans de vils pourceaux, ont besoin de la permission du Christ [1]. Il est vrai que Dieu leur a permis de persécuter ses élus, mais il savait que, dans ces persécutions, les martyrs se tresseraient de brillantes couronnes, et prouveraient dans leur personne que Dieu peut toujours se servir des méchants pour l'avantage des bons. Même dans les époux qui n'ont aucune idée de la régénération de leurs enfants, ou peut-être la détestent, le mariage reste bon en lui-même : le seul motif de la génération suffit pour légitimer l'union des deux sexes, qui a pour fin naturelle la formation des enfants. Ce nonobstant, nous disons encore qu'ils font un mauvais usage de ce qui est bien, et que c'est pour eux une faute de se complaire dans la formation d'enfants coupables. Quelles que soient les fautes dont ils puissent être souillés, les hommes, comme tels, sont toujours un bien; par conséquent leur naissance par elle-même ne saurait être un mal.

39. Toutefois, sous le vain prétexte « de « donner des enfants à la société, on ne doit « recourir ni à l'adultère, ni à tout autre « crime ». Voilà pourtant de quelle absurdité vous voudriez nous convaincre, parce que nous disons que, toute mauvaise qu'elle est,

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 5.

[1] Matt. VIII, 31, 32.

la concupiscence produit un bien réel, la génération des enfants. Notre proposition est parfaitement vraie, et la conséquence que vous voulez en tirer est d'une fausseté évidente. Il est vrai que le Seigneur a dit : « Faites-vous des amis avec l'argent de l'ini« quité [1] » ; gardons-nous cependant de commettre l'iniquité, des vols et des rapines, afin de pouvoir verser dans le sein des pauvres de plus abondantes aumônes. De même donc qu'avec les richesses injustement possédées, on doit se faire des amis qui nous reçoivent dans les tabernacles éternels ; de même les époux doivent se servir de la plaie du péché originel pour se donner des enfants qui seront régénérés à la vie éternelle. Si donc il n'est pas permis d'accroître sa fortune par des moyens injustes, sous prétexte de se faire dans les pauvres un plus grand nombre d'amis ; il est également défendu d'ajouter au vice originel l'adultère, le viol et la fornication, sous prétexte de donner naissance à un plus grand nombre d'enfants. En effet, autre chose est de faire un bon usage d'un mal qui existe déjà ; autre chose est de créer un mal qui n'existait pas. Dans le premier cas, on se sert légitimement du mal originel pour accomplir un bien volontaire ; dans le second cas, au mal originel on ajoute un crime personnel et volontaire. Il importe, sans doute, de distribuer aux pauvres l'argent injustement possédé ; mais quant à la concupiscence charnelle il est plus louable de l'enchaîner entièrement sous les lois de la virginité, que d'en chercher les fruits légitimes dans le mariage. En effet, le mal de la concupiscence est si grand qu'il est beaucoup plus parfait de ne pas en user, que d'en faire même un bon usage.

40. Vous citez ensuite quelques autres de mes paroles, contre lesquelles ne peut rien cette loquacité sans mesure, dans les flots de laquelle vous roulez de nouveau des propositions depuis longtemps réfutées. Si je voulais les réfuter toutes, nous n'en finirions jamais. Surtout vous n'omettez pas cette accusation favorite et vaine que vous lancez contre la grâce de Jésus-Christ, en prétendant que, « sous le nom de grâce, c'est réellement « d'une nécessité fatale que nous faisons dé« pendre la bonté des hommes ». Mais pour vous fermer la bouche, et vous réduire au silence, il me suffit d'invoquer le muet témoignage des enfants qui ne peuvent encore parler. Vous vous livrez à une loquacité prodigieuse pour nous prouver que « la « grâce de Dieu nous est donnée selon nos « mérites » ; proposition que Pélage a formellement condamnée au synode de Palestine. Mais pouvez-vous bien nous dire en vertu de quels mérites antérieurs tels enfants reçoivent l'adoption divine, tandis que d'autres meurent avant d'avoir obtenu cette grâce ?

41. Une nouvelle calomnie de votre part. Vous me faites dire qu' « on ne doit rien « attendre de bon de la volonté humaine, « quoique nous lisions dans l'Evangile : De« mandez et vous recevrez ; cherchez et vous « trouverez ; frappez et on vous ouvrira ; « quiconque demande, reçoit ; celui qui « cherche, trouve ; et l'on ouvre à celui qui « frappe [1] ». Il est clair que, dans votre opinion, demander, chercher, frapper, sont pour vous des mérites qui précèdent la collation de la grâce ; de telle sorte que cette grâce n'est plus qu'une dette acquise à ces mérites, et n'a plus le caractère de gratuité. Il suivrait de là qu'il n'a fallu aucune grâce antérieure, éclairant l'esprit, et touchant le cœur pour demander à Dieu le bien béatifique, pour chercher Dieu, pour frapper à la demeure de Dieu. Dès lors, ce serait en vain que nous lirions : « Sa miséricorde me préviendra [2] » ; ce serait en vain que Dieu nous ordonne de prier pour nos ennemis [3], si ce n'est pas à Dieu qu'il appartient de changer les cœurs hostiles et ennemis.

42. Vous invoquez le témoignage de l'Apôtre, et vous soutenez que, pour ceux qui frappent, la porte est ouverte par Celui « qui « veut que tous les hommes soient sauvés, et « parviennent à la connaissance de la vérité [4] ». Par là vous voulez nous faire croire que s'il en est qui ne sont pas sauvés, et ne parviennent pas à la connaissance de la vérité, c'est parce qu'ils ne veulent ni demander, quoique Dieu veuille leur donner ; ni chercher, quoique Dieu veuille leur montrer ; ni frapper, quoique Dieu veuille leur ouvrir. Une telle doctrine est réfutée par le fait même de ces petits enfants qui ne demandent pas, ne cherchent pas, ne frappent pas ; quelquefois même, pendant qu'on les baptise, ils jettent des cris

[1] Luc, XVI.

[1] Matt. VII, 7-8. — [2] Ps. LVIII, 11. — [3] Matt. V, 44. — [4] I Tim. II, 4.

de colère et de refus ; et cependant ils reçoivent, ils trouvent, il leur est ouvert, et ils entrent dans le royaume de Dieu, où ils posséderont éternellement le salut et la connaissance de la vérité. Et à côté de ces enfants, combien d'autres qui ne reçoivent pas la grâce de l'adoption de Celui « qui veut que « tous les hommes soient sauvés et parvien- « nent à la connaissance de la vérité ! » Peut-on dire à ces enfants : « J'ai voulu et vous avez « refusé [1] », car si Dieu avait voulu, ces enfants qui ne jouissent pas encore de leur libre arbitre, auraient-ils pu résister à sa volonté toute-puissante? Ces paroles : « Dieu veut que « tous les hommes soient sauvés et parvien- « nent à la connaissance de la vérité » ; pourquoi donc ne pas les interpréter dans le sens de ces autres paroles de l'Apôtre : « C'est par « la justice d'un seul que tous les hommes « reçoivent la justification de la vie [2] ? » En effet, Dieu veut le salut et la connaissance de la vérité pour tous ceux qui, par la grâce de la justice d'un seul, reçoivent la justification de la vie. Dans ce sens, du moins, on n'aurait plus à nous dire : Si les hommes à qui Dieu veut donner le salut et la connaissance de la vérité, ne reçoivent pas cette grâce, parce qu'ils ne la veulent pas, pourquoi tous ces milliers d'enfants, qui meurent sans baptême, n'entrent-ils pas dans le royaume de Dieu, où ils trouveraient la connaissance de la vérité? Dira-t-on qu'ils ne sont pas des hommes, et qu'ils ne sont pas compris dans ce mot : « Tous les hommes? » Ou bien dira-t-on que Dieu veut les sauver, mais qu'ils s'y refusent, eux qui ne savent encore ce que c'est que vouloir ou ne pas vouloir, pas plus que ces autres mille fois plus heureux qui ne meurent qu'après avoir reçu le baptême, et avec cette grâce de la régénération parviennent à la connaissance certaine de la vérité dans le royaume de Dieu ; et cela parce qu'ils auraient voulu recevoir la régénération dans le baptême de Jésus-Christ? Or, puisque ce n'est ni par un refus, ni par une volonté de leur part que les uns sont privés du baptême et que les autres le reçoivent, Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité, pourquoi donc permet-il que des enfants en si grand nombre, et entièrement incapables de résister à sa volonté, n'entrent jamais dans ce royaume éternel où se trouve la connaissance certaine de la vérité ?

43. Vous répondrez peut-être qu'on ne doit pas compter les enfants au nombre de ceux que Dieu veut sauver tous, parce que, se trouvant absolument sans péché, ils sont, par le fait même, sauvés de ce salut, dont il est ici parlé. Mais cette réponse va vous jeter dans une absurdité plus intolérable encore. En effet, si vous êtes conséquent avec vous-même, vous conclurez que Dieu a pour tous les impies et pour tous les scélérats plus de bienveillance qu'il n'en a pour ces enfants qui sont innocents et purs de toute tâche et de toute souillure. Quant aux premiers, puisque Dieu veut que tous soient sauvés, il veut par là même qu'ils entrent dans son royaume ; ce bonheur est la conséquence rigoureuse de leur salut. Quant à ceux qui ne veulent pas de cette félicité, c'est à eux seuls qu'ils devront attribuer leur malheur. Mais s'agit-il de ces innombrables enfants qui meurent sans baptême ? comment dire que Dieu veuille leur salut, puisque, selon vous, aucun péché ne les empêche d'y parvenir ; et que, de leur côté, comme personne n'en doute, ils ne peuvent lui résister par aucun acte de volonté propre? Il suit de là que, parmi tous ceux dont Dieu veut le salut, le plus grand nombre n'en veut pas, et parmi ceux dont il ne veut pas le salut de tous, il n'en est pas un seul qui le refuse; le simple énoncé d'une telle doctrine n'en prouve-t-il pas la fausseté? Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui [1] ; et nous savons qu'il veut les sauver et les introduire dans son royaume. Ainsi donc, ces paroles : « Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et « arrivent à la connaissance de la vérité », doivent être interprétées dans le même sens que cet autre passage : « C'est par la justice « d'un seul que tous les hommes reçoivent la « justification de la justice ».

44. Vous direz peut-être que dans ce passage de l'Apôtre le mot « tous », doit être pris dans le sens de « plusieurs, beaucoup », comme s'il y avait : Beaucoup reçoivent la justification de la vie, car il en est beaucoup d'autres qui ne la reçoivent pas et ne sont pas vivifiés en Jésus-Christ. Mais alors, je vous répondrai que dans cet autre passage : « Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés et « qu'ils parviennent à la connaissance de

[1] Matt. XXIII, 37. — [2] Rom. V, 18.

[1] II Tim. II, 19.

« la vérité », ce mot « tous », doit être pris également dans le sens de « plusieurs, beaucoup », comme s'il y avait : Parmi tous les hommes, Dieu en appelle un grand nombre à cette grâce. Cette explication se trouverait naturellement confirmée par le verset où il est dit que personne ne vient à Dieu, que celui que Dieu lui-même a bien voulu attirer à lui. « Personne ne vient à moi », dit le Fils, « à moins qu'il ne soit attiré par mon Père « qui m'a envoyé ». Et ailleurs : « Personne « ne peut venir à moi, à moins qu'il n'en ait « reçu la grâce de mon Père [1] ». Tous ceux donc qui sont sauvés et qui parviennent à la connaissance de la vérité, ne jouissent de ce bonheur que par l'effet de la volonté de Dieu. En effet, ceux qui n'ont pas encore l'usage de leur libre arbitre, comme les enfants, reçoivent la régénération par la volonté de Dieu, comme c'est par sa création qu'ils ont été engendrés ; de même ceux qui font usage de leur libre arbitre, ne peuvent vouloir le salut qu'avec le secours, et par la volonté de celui qui prépare notre volonté [2].

45. Si vous me demandez pourquoi Dieu ne convertit pas toutes les volontés rebelles, pour toute réponse, je vous demanderai à mon tour pourquoi Dieu ne confère pas son adoption, dans le bain de la régénération, à tous les enfants qui ne doivent pas survivre et qui ne peuvent avoir de volonté rebelle, puisqu'ils ne peuvent encore en faire usage? Si ce mystère vous paraît trop profond pour être résolu, que devons-nous penser, vous et moi, de cet autre mystère non moins profond, en vertu duquel Dieu accorde son secours aux uns, et le refuse aux autres, soit parmi les adultes, soit parmi les enfants? Et cependant, c'est pour nous un article de foi, que nulle iniquité ne se trouve en Dieu [3], et qu'ainsi personne n'est condamné sans l'avoir mérité. Nous croyons également que, par un effet de sa bonté, Dieu sauve un grand nombre d'hommes, sans aucun mérite de leur part. Dans ceux qu'il repousse, Dieu nous montre ce que nous méritions tous, et à ceux qu'il délivre, il veut apprendre à quel châtiment mérité il les arrache, et quelle grâce imméritée il leur accorde.

46. Vous n'avez pas sur ces vérités les sentiments qu'éprouve tout cœur chrétien, et plutôt que de vous démentir, vous préférez voir dans tout cela un effet du destin. C'est vous, et non pas nous, qui avez dit : « Ce qui « se fait sans mérite, se fait par le destin ». De là nous devrions conclure, que tout ce que les hommes reçoivent sans l'avoir mérité, c'est du destin qu'ils le reçoivent ; mais pour détruire autant que possible cette conclusion, vous invoquez partout des mérites antérieurs, soit bons, soit mauvais, dans la crainte que toute place vide de mérites ne soit aussitôt occupée par le destin. A cela nous vous répondons : Si tout ce que les hommes reçoivent sans aucun mérite de leur part, doit être attribué au destin, d'où il suit qu'il faut multiplier les chances de mérite pour diminuer celles du destin ; nous devons conclure que c'est par le destin que les enfants sont baptisés, et par le destin qu'ils entrent dans le royaume des cieux, car ces faveurs n'ont été par eux méritées en aucune manière. Par la même raison, c'est par le destin que les enfants ne sont pas baptisés, et par le destin qu'ils n'entrent pas dans le royaume des cieux, puisqu'aucune faute de leur part ne leur a mérité cette double infortune. C'est ainsi que ces petits enfants, encore privés de l'usage de la parole, vous prouvent éloquemment que vous êtes les adorateurs du destin. Pour nous, au contraire, comme nous confessons dans tous les hommes la souillure originelle, nous disons que c'est par le pur effet de la grâce que les enfants entrent dans le royaume de Dieu, car Dieu est bon ; nous disons également, que c'est en punition de cette souillure que d'autres n'y entrent pas, car Dieu est juste ; ni d'un côté, ni de l'autre, le destin ne joue aucun rôle, car Dieu agit toujours comme il le veut. Ce Dieu dont nous célébrons en toute vérité la miséricorde et la justice [4], nous apprend lui-même qu'il condamne les uns selon sa justice, et qu'il délivre les autres selon sa miséricorde. Et si nous sommes tentés de lui demander pourquoi il condamne celui-ci et délivre celui-là, écrions-nous aussitôt : Qui sommes-nous donc pour oser répondre à Dieu ? Le vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire, de la même masse d'argile, un vase destiné à des usages honorables, et un vase destiné à de vils usages ; le premier selon sa miséricorde,

[1] Jean, VI, 44, 66.— [2] Prov. VIII, selon les Sept.— [3] Rom. IX, 14.

[4] Ps. C, 1.

et le second selon sa justice [1]? Il ne les fait pas tous deux des vases d'honneur, car ils pourraient croire qu'ils ont mérité cet honneur par leur propre innocence ; il ne les fait pas non plus tous deux des vases d'ignominie, afin que l'on sache que la miséricorde l'emporte sur la justice [2]. Par conséquent, celui qui est condamné n'a pas à se plaindre du supplice qui lui est justement infligé ; et celui qui est délivré gratuitement n'est point tenté de se prévaloir de son propre mérite ; bien plutôt, il rend d'humbles actions de grâces, parce que, dans le malheureux justement condamné, il voit mieux l'étendue du bienfait dont il a été gratifié.

47. Vous m'accusez d'avoir dit dans un autre de mes livres : « Faire l'éloge de la « grâce, c'est nier le libre arbitre ; et faire « l'éloge du libre arbitre, c'est nier la grâce ». C'est là une calomnie ; ce ne sont pas là les termes dont je me suis servi, car pour mieux faire sentir la difficulté de la question, je m'étais contenté de dire qu'en faisant l'éloge de l'un, on pourrait paraître nier l'autre. Le moins que je puisse faire, c'est de citer moi-même mes propres paroles, afin que le lecteur puisse juger par lui-même du soin que vous prenez de dénaturer mes écrits, de surprendre la crédulité des simples et des ignorants, et de leur persuader que vous me réfutez par cela seul que vous ne voulez pas garder le silence. Vers la fin d'un premier livre adressé à saint Pinianus, et ayant pour titre : De la grâce contre Pélage, je m'exprimais en ces termes : « Cette question du libre arbitre et « de la grâce de Dieu est tellement difficile « à résoudre, qu'il suffit de louer le libre ar- « bitre pour paraître nier la grâce de Dieu ; « comme il suffit d'affirmer la grâce de Dieu, « pour paraître nier le libre arbitre, et le « reste [3] ». Mais, dans votre amour pour la probité et la véracité, vous changez les termes dont je me suis servi pour y en substituer d'autres de votre invention. J'ai dit de cette question qu'elle est très difficile, mais non pas que la solution en fût impossible. Bien moins encore, n'ai-je pas dit ce que vous me prêtez gratuitement, « que louer la grâce, « c'est nier le libre arbitre, et que louer le « libre arbitre, c'est nier la grâce». Citez mes paroles dans leur intégrité, et votre calomnie n'aura plus l'ombre même d'un prétexte. Remettez en leur lieu et place ces expressions : « Pour paraître, pour sembler », et l'on verra clairement de quelles fourberies vous voudriez couvrir cette importante question. Je n'ai pas dit : « C'est nier la grâce » ; mais : « C'est paraître nier la grâce». Je n'ai pas dit : « C'est nier le libre arbitre » ; mais : « C'est « sembler le nier ». Vous terminez en promettant, « lorsque ces livres commenceront à « se répandre, de mettre à nu et de stigmati- « ser, comme elle le mérite, l'impiété de ma « doctrine ». Comment ne pas appeler de tous ses vœux la sagesse du dissertateur, quand on a les preuves les plus évidentes de la probité du menteur ?

48. Mais recueillons cette autre exclamation : « Est-ce une gloire pour la grâce de « donner aux siens ce que les impies trou- « vent dans leurs péchés ? » Vous faites allusion à la pudeur conjugale, dont à vos yeux sont ornés les impies eux-mêmes. Sachez donc, grand ami de la chicane, que la vertu conférée par la grâce, est une vertu véritable, et non une vertu qui n'existe que de nom. Dans quel but, dites-moi, associez-vous la pudeur et la virginité, comme si ce n'était qu'une seule et même chose ? La pudeur réside dans l'âme, et la virginité dans le corps. La pudeur peut rester parfaitement intacte dans l'âme, tandis que la virginité est violemment arrachée du corps ; d'un autre côté, le corps peut être parfaitement vierge, tandis que la pudeur disparaît de l'âme sous le souffle impur d'une volonté lascive. Voilà pourquoi je n'ai pas dit : Le véritable mariage, ou la viduité, ou la virginité ; mais : « La véritable pudeur, « soit conjugale, soit viduelle, soit virginale, « n'est possible que quand elle est unie à la « vraie foi [1] ». Telles pourront être épouses, veuves ou vierges, et cependant elles ne seront pas pudiques, si leur volonté se souille par de coupables désirs, si elles rêvent de honteuses jouissances à se procurer. Comment donc osez-vous dire qu'elles sont pudiques, alors même que leur âme se plonge dans la fornication ? Et cette âme fornicatrice, l'Ecriture nous dit qu'on la rencontre dans tous les impies.

49. Avons-nous jamais dit que « l'union « conjugale fût un mal », quand nous affirmons, au contraire, que le mariage fait un

[1] Rom. IX, 20, 21. — [2] Jacq. II, 13. — [3] De la Grâce de Jésus-Christ, n. 52.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 5.

bon usage du mal de la concupiscence, en vue de la multiplication des enfants? Cette concupiscence, du reste, ne serait pas un mal si elle tendait uniquement à un commerce licite, en vue de se créer une postérité. D'un autre côté, l'effet propre de la pudeur conjugale est d'imposer des bornes à ce mal de la concupiscence, et de résister à ses écarts, voilà pourquoi elle est bonne, et rend bon le devoir conjugal. C'est donc bien à tort que vous vous écriez : « Le crime de cet acte doit « à la religion de rester impuni » ; il n'y a dans cet acte aucun crime, quand il reste conforme aux inspirations de la foi. Il n'y a pas lieu davantage, quoi que vous en disiez, à lui appliquer cette parole : « Faisons le mal « afin qu'il en arrive du bien [1] », car le mariage n'a absolument rien de mauvais par lui-même. En effet, ce n'est pas à lui qu'il faut attribuer ce mal qui passe des parents aux enfants, et que les parents eux-mêmes n'ont pas commis, mais reçu. Quant aux premiers époux, créés par Dieu directement, le mal, le désordre de la concupiscence charnelle leur est survenu par le péché, et non point par le mariage, car le mariage était destiné pour eux à réparer le mal de la concupiscence. Pourquoi donc demander « si « dans les époux chrétiens, j'appelle pudeur, « ou impudicité la volupté de la chair ». Je réponds : Je ne l'appelle pas pudeur, je dis seulement que c'est l'usage légitime du mal de la concupiscence, de telle sorte que ce mal ne mérite plus pour eux le titre d'impudicité. En effet, l'impudicité consiste dans l'usage criminel de ce mal ; comme la pudeur virginale consiste à n'en faire aucun usage. Il suit de là que, sans porter aucune atteinte à la pudeur conjugale, le mal originel engendre le mal originel, sauf à être ensuite effacé par la régénération.

50. Mais, dites-vous, « si, à raison de ce mal « de la concupiscence, les parents, même « chrétiens, transmettent à leurs enfants la « souillure originelle, on doit en conclure « que la pudeur virginale est un principe de « bonheur ; et comme cette pudeur virginale « se rencontre parfois dans les impies, on doit « en conclure que les infidèles, qui ont con- « servé la virginité, l'emportent sur les chré- « tiens souillés de la tache de la concupis- « cence ». C'est là de votre part une très-grande erreur. En effet, ceux qui font un bon usage de la concupiscence, ne reçoivent aucune souillure de la concupiscence, quoiqu'ils engendrent dans la concupiscence des enfants qui auront besoin d'être purifiés par la régénération. D'un autre côté, quoique certains impies aient conservé la virginité de la chair, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils aient la pudeur virginale, car la véritable pudeur ne saurait se trouver dans une âme fornicatrice. Gardez-vous donc de préférer le bien virginal des impies au bien conjugal des fidèles ; car des époux, qui font un bon usage du mal, doivent être préférés à des vierges qui font un mauvais usage du bien. Par conséquent, puisque les époux chrétiens font un bon usage du mal de la concupiscence, ce n'est que par « une insigne calomnie « que vous pouvez accuser la foi de leur « procurer l'impunité du crime » ; la seule conclusion à tirer, c'est que la foi leur assure une chasteté, non pas fausse, mais véritable.

51. Que nous importe, après tout, ce langage que vous prêtez aux Manichéens : « Si « quelqu'un commet en tremblant le crime « d'homicide, il est coupable parce qu'il a « craint ; au contraire, celui qui consomme « une faute avec une audace triomphante, et « pour ainsi dire avec la conviction que le « mal qu'il accomplit lui est inspiré par la « foi, celui-là échappe à toute culpabilité? » J'avoue n'avoir jamais rien entendu de pareil de la part des Manichéens. Mais enfin nous n'avons à nous préoccuper ni de leur langage, ni de vos calomnies ; il nous suffit que cette doctrine ne soit pas celle de la foi catholique, à laquelle nous adhérons de toutes nos forces, et sous le poids de laquelle nous vous pressons sans relâche. De telles œuvres qui paraissent bonnes, nous disons qu'elles ne sont pas bonnes, si elles se font sans la foi ; car des œuvres vraiment bonnes doivent plaire à Dieu ; or, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu [1] ; d'où il suit qu'il ne saurait y avoir d'œuvre bonne sans la foi. Quant à ces œuvres qui sont évidemment mauvaises, elles ne peuvent procéder de cette foi qui agit par la charité [2], car l'amour du prochain ne commet pas le mal [3].

52. Vous vous écriez : « La concupiscence « naturelle »—vous rougiriez de l'appeler char-

[1] Rom. III, 8.

[1] Hébr. XI, 6. — [2] Gal. V, 6. — [3] Rom. XIII, 10.

nelle — « est donc bonne, car du moment « qu'elle se renferme dans des bornes légi- « times, le mal ne peut avoir sur elle aucune « influence ». Comment donc, dites-moi, la renferme-t-on dans des bornes légitimes ? n'est-ce pas en lui résistant? Et pourquoi lui résister, si ce n'est parce qu'elle court à la satisfaction de désirs mauvais? Mais alors comment donc est-elle bonne ?

53. Vous arrivez à ces paroles de mon livre : « Est-ce que ces premiers époux, « dont Dieu bénit le mariage en ces termes : « Croissez et multipliez-vous [1], n'étaient « pas nus, sans rougir de leur nudité [2] ? « Pourquoi donc, immédiatement après le pé- « ché, cette confusion dans leurs membres ? « N'est-ce point parce qu'il s'y était produit un « de ces mouvements indécents, que le ma- « riage n'aurait jamais connu, si les hommes « n'avaient point péché [3] ? » Vous voyiez fort bien vous-même que ces paroles n'étaient que l'exacte reproduction de la pensée du texte sacré, et qu'elles ne pouvaient qu'être approuvées par tout lecteur attentif du livre de la Genèse ; c'était pour vous une raison de plus de tenter les derniers efforts pour les combattre dans une longue discussion où l'on voit parfaitement vos sueurs, mais nullement votre sincérité. Vous vous obstinez dans vos erreurs, quoique vous ayez suffisamment compris que ma doctrine est à l'abri de toutes vos attaques. Je passe sous silence ces gestes et ces éclats excentriques qui dénotent si clairement un homme essoufflé, qui se sent incapable d'arriver à son but, et qui voudrait faire croire à son triomphe, alors même qu'il se sent rouler dans les ténèbres les plus épaisses. Mais, autant qu'il plaît à Dieu de m'en donner la grâce, je saisis et je brise tous les ressorts de votre argumentation ; tout ce brillant échafaudage n'est plus qu'un amas de poussière aux yeux de quiconque a lu vos accusations et ma réponse : autant de fois vous revenez à la charge, autant de fois vous reculez confondu.

54. Vous dites, entre autres choses : « En « voyant après le péché les premiers humains « rougir d'eux-mêmes, et voiler ces membres, « devenus le foyer de la concupiscence, j'y « trouve la preuve que Dieu avait fait du « mariage quelque chose de purement aé- « rien ». Si le mariage, sans la concupiscence, était purement aérien, les corps exempts de cette concupiscence ne seraient donc plus pour vous que des corps aériens ? Ou bien, n'auriez-vous pas pour la concupiscence un tel amour, qu'après en avoir fait une condition de l'existence de nos premiers parents dans le paradis terrestre, vous ne craindriez pas d'en doter nos corps, même après la résurrection? Je n'ai jamais dit, comme vous le prétendez « qu'on ne doive pas regarder « comme naturelle une chose sans laquelle « la nature ne saurait exister » ; j'affirme seulement qu'on appelle naturel ce vice que la nature apporte actuellement en naissant, quoiqu'elle ait été créée dans d'autres conditions. Dès lors, ce mal ne remonte pas à l'institution première de la nature ; il n'a d'autre origine que la volonté coupable du premier homme ; voilà pourquoi, ou bien ce mal sera condamné, ou bien il sera guéri.

55. Vous assimilez ma doctrine « à une « punaise qui tourmente pendant sa vie, et, « quand on l'a broyée, répand une odeur « nauséabonde ». N'est-ce pas dire clairement qu' « il vous répugnait de m'écraser dans ma « défaite ? » ou mieux encore, « que dans mon « impuissance je fuirais vers ces lieux fan- « geux, où vous auriez horreur de me pour- « suivre et de me donner le coup de mort ; « comme si vraiment une sainte pudeur vous « empêchait de parler des œuvres de la chair et « vous forçait de retrancher de votre dis- « cussion des arguments sous le poids des- « quels je tomberais infailliblement broyé et « confondu ? » Pourquoi donc ne préférez-vous point parler librement des biens que vous louez ? Pourquoi n'auriez-vous pas la liberté de parler de ce qui est l'œuvre de Dieu, de ce qu'il a pu créer sans compromettre sa dignité, sans se rendre aucunement coupable ? D'où vous vient donc cette pudeur profonde ? pourquoi nous dire que vous n'êtes pas libre ?

56. « Si », dites-vous, « il n'y a pas de ma- « riage sans concupiscence, comme vous con- « damnez la concupiscence, vous condamnez « donc aussi le mariage ». Autant vaudrait dire : Puisque la mort sera condamnée, tous les mortels le seront donc également. Si la concupiscence était produite par le mariage, elle serait nécessairement inconnue, soit avant, soit en dehors du mariage. « On ne peut pas »,

[1] Gen. I, 28. — [2] Id. II, 25. — [3] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 6.

dites-vous, « appeler maladie ce qui est insé-« parable du mariage ; car le mariage peut « exister en dehors de tout péché, et l'Apôtre « donne à la maladie le nom de péché ». Je réponds : Toute maladie n'est pas appelée péché. Quant à celle dont nous parlons, elle est le châtiment du péché, et tant que la nature humaine n'a pas reçu sa guérison parfaite, elle reste soumise à ce triste châtiment. Si donc vous prétendez que cette concupiscence n'est pas un mal, parce que le bien du mariage ne se produit jamais sans elle, je dirai par la même raison que le corps ne saurait être bon, puisque le mal de l'adultère ne se produit jamais sans lui. Si ma proposition est fausse, la vôtre doit l'être également. Personne n'ignore que l'Apôtre ordonne aux époux de posséder leur vase, c'est-à-dire leur épouse, non pas dans la maladie du désir, comme font les nations qui ne connaissent pas le Seigneur [1]. Il suffit d'accepter cette parole de l'Apôtre, pour mépriser la vôtre. Et malgré cette sainte pudeur qui vous distingue, vous ne rougissez pas d'introduire cette maladie de la concupiscence charnelle jusque dans le paradis terrestre, et d'en flétrir des époux même avant le péché? Oh ! non, Julien, ce n'est pas dans la fange que vous vous cachez, puisque la passion de la chair et du sang n'est pour vous, dans le paradis terrestre, qu'une fleur magnifique dont vous vous tressez une couronne et qui vous inspire à la fois le blâme et la louange?

57. D'où vous vient donc ce voluptueux besoin de parler, qui vous lance aussitôt dans une interminable discussion, où vous essayez de prouver que nous nions ce que nous affirmons de la manière la plus positive? A-t-on jamais nié que les époux dussent se connaître, lors même que le péché n'aurait point été commis? Dans ce cas, l'homme aurait tenu tous ses membres, sans exception, sous la dépendance absolue de sa volonté, sans être troublé par aucun mouvement étranger ; ou bien, ceci soit dit pour ménager la tendresse que vous lui prodiguez, la concupiscence, mais une concupiscence toute différente de celle qui nous afflige aujourd'hui, se serait montrée docile aux moindres mouvements de la volonté. Mais cela ne vous suffit pas, et plutôt que de vous démentir, vous vous résignez à des efforts contre nature pour doter le paradis terrestre de la concupiscence dont la terre gémit aujourd'hui ; quant à lui donner pour cause le péché, vous y verriez une sorte de blasphème ; et bien loin d'admettre la nécessité de combattre contre elle dans cette paix de l'Eden, vous affirmez hardiment que prompte satisfaction était accordée à chacun de ses désirs. O saintes délices du paradis terrestre ! O singulière audace de la part d'évêques, quels qu'ils soient ! O foi étrange dans je ne sais quels partisans de la chasteté !

58. Voulant prouver que tout ce que l'on recouvre d'un voile impénétrable ne doit pas au péché son honteux caractère, vous citez, dans une énumération aussi longue que futile, une multitude de choses qui, dans notre corps, sont naturellement cachées. On dirait vraiment que toutes ces choses n'ont été cachées qu'après le péché, en même temps, sans doute, que ces premiers parents, dont nous nous occupons, voilaient sur eux, après le péché, ce qui les laissait insensibles avant la faute. « Cicéron », dites-vous, « nous rapporte « de Balbus et de Cotta une discussion vrai-« ment sérieuse [1] ». Vous ajoutez que, « si « vous en citez quelques passages, c'est afin « de me couvrir de honte en me prouvant « que, malgré la lumière éclatante de la loi « sainte, j'étais loin de posséder ces notions « que les païens avaient acquises avec les « seuls secours de la raison ». Vous citez alors certaines paroles de Balbus pour nous apprendre ce que les Stoïciens pensaient de la diversité des sexes, des membres génitaux et de ces étranges passions qui président à l'union des corps. Toutefois, ces paroles, de Cicéron ou de n'importe qui, vous les faites précéder des réflexions suivantes : « L'auteur, « à l'occasion des animaux, nous parle de la « diversité des sexes, parce que la pudeur lui « défendait de toucher, dans l'homme, à cette « matière délicate ». De quelle pudeur parlez-vous? N'y a-t-il donc aucune honnêteté dans le sexe de l'homme, qui est le chef-d'œuvre de la création divine? Je vois que les Stoïciens vous ont appris à discuter les choses cachées, mais sans vous apprendre à rougir de ce qui est honteux. Vous rappelez ensuite « comment « il décrit l'homme ; comment il rattache les « intestins à l'estomac, dans lequel se con-« centrent la nourriture et le breuvage ; les « poumons et le cœur ont pour fonction d'as-

[1] I Thess. IV, 4, 5.

[1] De la Nature des Dieux, liv. II.

« pirer l'air du dehors ; les intestins subissent « différentes contractions dont les nerfs sont « les agents principaux, et influent sur leur « tortuosité et leur tension plus ou moins « grande, selon que les aliments sont solides « ou liquides ». Vous continuez ainsi jusqu'à ce qu'enfin l'auteur nous ait appris que « le « résidu de l'alimentation est évacué par les « divers gonflements et dépressions des intes- « tins ». Puisque cette description pouvait également se faire pour les animaux, pourquoi donc a-t-il pris l'homme pour modèle ? N'est-ce point parce que la pudeur ne s'en trouve pas offensée ? pas plus qu'elle n'est offensée quand on décrit la diversité des sexes dans les animaux ; ce qu'on ne pourrait faire pour l'homme, sans blesser toutes les convenances ? Ce sentiment de pudeur n'est autre que celui qui a poussé nos parents à se couvrir de feuillage, aussitôt après leur péché. Après une description complète des organes de digestion et d'évacuation, l'auteur ajoute : « Il serait facile de montrer comment tout « cela s'opère ; mais je dois garder le silence, « pour ne mêler à ce discours rien de dé- « sagréable ». Il ne dit pas que ce qu'il pourrait ajouter serait immodeste ou honteux, mais seulement « désagréable ». En effet, tels sujets inspirent de l'horreur à cause de leur difformité ; d'autres, quoique beaux, blessent la pudeur ; et si j'en cherche la raison, je trouve que les premiers offensent la délectation, tandis que les seconds soulèvent ou éprouvent des commotions voluptueuses.

59. Mais enfin cette citation appuie-t-elle la cause que vous soutenez ? « Je constate », dites-vous, « que si le Créateur a caché avec « soin nos membres vitaux, ce n'est nulle- « ment parce qu'il aurait reconnu quelque « crime dans son œuvre ». Qui oserait supposer que ce Créateur tout-puissant ait reconnu quelque crime dans son œuvre ? Quant au voile dont il a couvert certains de nos membres, vous avez déjà dit précédemment qu' « il ne voulait pas qu'ils périssent ou « qu'ils inspirassent de l'horreur, s'ils étaient « rendus visibles ». Et pourtant les membres que nos premiers parents couvrirent de feuillage [1], ne périssaient pas plus qu'ils n'inspiraient de l'horreur et de la honte malgré leur nudité [2]. Aujourd'hui même, si nous détournons nos regards à la pensée de ces membres, ce n'est point précisément parce qu'ils nous inspirent de l'horreur, mais parce qu'ils soulèvent la convoitise. C'est donc en vain que vous avez invoqué le témoignage des Stoïciens en faveur d'une thèse qui ne saurait leur sourire, puisqu'ils ne voyaient que du mal dans toutes les voluptés du corps. D'ailleurs, voulant louer les passions, comme vous les louez vous-même, ils les considérèrent, non point dans les hommes, mais dans les animaux. C'est pour se conformer à la philosophie stoïcienne que Cicéron dit, dans l'un de ses ouvrages, que le bien est tout différent dans un bélier et dans Scipion l'Africain. Cette seule maxime devrait vous suffire pour vous faire une idée des passions humaines.

60. Je consens à établir entre nous une discussion au sujet de ces écrits de Cicéron, parce qu'on y trouve encore quelques vestiges de vérités, et cependant, quant aux passages que vous avez cités, vous avouerez, je pense, qu'ils ne prouvent absolument rien contre nous. Je vais en citer, à mon tour, qui prouveront évidemment contre vous. Dans son troisième livre de la *République*, Cicéron dit de l'homme, que « la nature s'est montrée pour « lui, non pas une mère, mais une marâtre, « car elle le jette sur la terre avec un corps « nu, fragile et infirme, et avec un esprit « anxieux dans les chagrins, humble dans la « crainte, mou pour le travail et enclin à des « passions de toute sorte : et cependant, au « sein de ces maux dont il est accablé, on « trouve encore je ne sais quelle flamme di- « vine qui constitue l'intelligence et le génie ». Qu'opposez-vous à ce langage ? L'auteur ne voit pas, dans ces imperfections et ces maux de notre nature, le résultat de l'inconduite, mais l'œuvre même de la nature. Il a pu constater les phénomènes, mais il en ignorait la cause. En effet, il ne savait pas pourquoi « un « joug bien lourd pèse sur les enfants d'Adam, « depuis leur sortie du sein de leur mère, jus- « qu'au jour de leur sépulture dans les en- « trailles de la terre [1] ». Entièrement étranger à nos Livres saints, il n'avait aucune notion du péché originel. Toutefois, s'il avait applaudi à cette concupiscence que vous louez, il n'aurait pas gémi de trouver dans votre esprit une inclination si prononcée vers les passions.

61. Vous répondrez peut-être que ce n

[1] Gen. III, 7. — [2] Id. II, 25.

[1] Eccli. XL, 1.

sont là que des biens inférieurs, que l'esprit toutefois doit repousser pour ne s'attacher qu'aux biens supérieurs, non pas pourtant en ce sens que la passion soit un vice, mais en ce sens qu'elle est un bien inférieur. Eh bien ! cette allégation est clairement réfutée par le même auteur, dans son troisième livre sur la *République*, dans le passage où il traite du commandement. « Ne voyons-nous pas », dit-il, « que c'est pour le plus grand avantage « des inférieurs que la nature elle-même a « donné l'empire aux supérieurs? Pourquoi « Dieu commande-t-il à l'homme, l'âme au « corps, la raison à la convoitise, à la colère et « aux autres inclinations vicieuses de la vo- « lonté? » Ne l'entendez-vous pas flétrir comme vicieuses ces inclinations que vous justifiez comme bonnes? Ecoutez encore. Il ajoute aussitôt : « Remarquons les différents modes « de commander et d'obéir. On dit de l'âme « qu'elle commande au corps et à la passion ; « mais elle commande au corps comme un « roi commande à ses sujets, ou un père à « ses enfants, tandis qu'elle commande aux « passions, comme un maître à ses esclaves, « car elle tend à les enchaîner et à les domp- « ter. Ainsi donc les rois, les généraux, les « magistrats, les pères, les peuples com- « mandent à leurs concitoyens et à leurs alliés, « comme l'âme commande au corps; au con- « traire, ce que font les maîtres à l'égard de « leurs esclaves, la partie de l'âme la plus « parfaite, c'est-à-dire la sagesse, le fait à « l'égard des autres parties faibles et vicieuses, « comme les passions, la colère et autres mou- « vements semblables ». Oserez-vous encore nous opposer les auteurs profanes? Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous deviez chercher encore à soutenir votre erreur contre le témoignage formel de tant d'évêques dont la science des oracles divins n'a d'égale que la sainteté, oserez-vous dire de Cicéron que dans ces matières il a fait preuve de délire et d'ignorance? Ne parlez donc pas de ce genre de livres, surtout gardez-vous bien de les alléguer comme autant de preuves contre nous ; car, après avoir cru y trouver un sujet d'orgueil, ils pourraient bien devenir pour vous une cause de profonde ignominie.

62. Mais pourquoi vous obstiner à parler du mouvement de convoitise éprouvé par la première femme et dont elle a rougi? Ce n'est pas un mouvement visible que la femme a voilé ; ce que l'homme éprouvait, elle l'éprouva elle-même, quoique d'une manière plus secrète ; tous deux voilèrent ce que chacun d'eux éprouvait à la vue de l'autre ; l'homme et la femme rougirent, ou bien chacun pour soi, ou bien l'un pour l'autre. Sentant vous-même la vanité de votre langage, « vous demandez que les oreilles « chastes vous pardonnent et gémissent plutôt « que de s'indigner de la nécessité qui vous « presse ». Comment donc rougissez-vous de traiter des œuvres de Dieu? Quel besoin d'implorer votre pardon? La seule demande que vous en faites n'est-elle pas une accusation contre la concupiscence? « Avant le péché », dites-vous, « si les sens pouvaient s'irriter, « qu'est-ce que l'homme trouvait en lui-même « de nouveau après le péché? » Cette irritation pouvait se produire avant la faute, mais du moins elle n'était pas indécente et ne faisait pas rougir, car elle était soumise à l'empire de la volonté, et la chair ne convoitait pas contre l'esprit. La honteuse nouveauté qui se produisit, c'est celle dont votre nouveauté prend honteusement la défense. Je n'ai jamais condamné d'une manière absolue les mouvements charnels ; je condamne uniquement ceux qui sont le fruit de cette concupiscence depuis l'origine de laquelle la chair convoite contre l'esprit. Vous, au contraire, pour être logique dans votre erreur, vous la défendez comme un bien ; voilà pourquoi je ne comprends plus que votre esprit puisse convoiter contre elle, comme si elle était un mal.

63. « Si », dites-vous, « cette passion se « trouvait dans le fruit de l'arbre, elle est « l'œuvre de Dieu, et comme telle ne saurait « qu'être bonne ». Je réponds : La concupiscence n'était pas dans le fruit de l'arbre, voilà pourquoi l'arbre était bon ; ce qui est mauvais, c'est la révolte de la concupiscence, et cette révolte éclata au moment où l'homme, se séparant de Dieu, désobéit à son Créateur en mangeant le fruit défendu. A Dieu ne plaise que nous croyions jamais que le Créateur eût déposé dans un arbre naturellement bon la vertu propre de faire naître dans le corps humain une adversaire contre laquelle la pudeur aurait à soutenir un combat continuel.

64. « Nous savons », dites-vous encore, « que ce monde, tel qu'il est en lui-même, « c'est-à-dire le ciel et la terre et toutes les

« substances qui y sont contenues et qui ont été « créées par Dieu, n'entrent pour rien dans cet « anathème fulminé par saint Jean : Tout ce « qui est dans le monde est, ou concupiscence « de la chair, ou concupiscence des yeux, ou « orgueil de la vie ; or, cette concupiscence ne « vient pas du Père, mais du monde [1] ». Cette vérité nous est connue ; gardez-vous de nous l'enseigner. Toutefois, voulant faire comprendre « quelle concupiscence de la chair « ne vient pas du Père », vous déclarez que « c'est la luxure ». Mais quand je vous prie de me dire sur quoi doit tomber le consentement pour qu'il y ait luxure, et à quoi il faut le refuser pour qu'il n'y ait pas luxure, aussitôt votre thèse favorite vous revient à l'esprit; dites-moi du moins, si vous devez encore louer une concupiscence, à laquelle il suffit de consentir pour tomber dans la luxure, et à laquelle on ne résiste que par la vertu de continence. Si vous voulez bien y réfléchir, vous avez le choix ou de blâmer cette concupiscence avec la luxure, produite par le seul consentement qu'on y donne ; ou de la louer avec la continence qui se pose partout contre elle en ennemie déclarée. Dans cette guerre, si la continence l'emporte, elle produit la pudeur ; mais si la concupiscence est victorieuse, elle engendre la luxure. En juge incorruptible et intègre, vous louez la continence, et vous condamnez la luxure ; et pourtant cette concupiscence, à laquelle je ne sais pas pourquoi vous craignez de déplaire, vous ne rougissez pas de la louer avec son adversaire, et vous n'osez pas la condamner avec sa victoire. Croyez bien cependant que jamais un homme de Dieu ne pourra vous regarder tout à la fois comme l'ennemi de la luxure et comme le panégyriste de la concupiscence ; tous vos discours ne pourront lui faire regarder comme bon ce que sa propre expérience lui prouve être mauvais. Enfin, quiconque sera parvenu, par ses efforts, à triompher de cette concupiscence dont vous êtes le coupable approbateur, n'aura rien à craindre de cette luxure que vous frappez d'une juste condamnation. Comment donc pouvons-nous obéir à l'apôtre saint Jean, si nous aimons la concupiscence de la chair ? « Ce n'est pas elle que je loue », me répondrez-vous. Et quelle est donc la concupiscence dont saint Jean a dit qu'elle ne vient pas du père ? « La luxure », dites-vous. Mais nous ne pouvons échapper à la luxure, qu'autant que nous n'aimons pas cette concupiscence que vous louez. Quand donc l'Apôtre nous défendait d'aimer la concupiscence de la chair, c'était pour nous empêcher de tomber dans la luxure. Nous défendre la luxure, c'est donc nous défendre cette concupiscence que vous louez ; et cette concupiscence qu'il vous est interdit d'aimer, c'est celle qui ne vient pas du Père ; par conséquent, ce n'est pas du Père que vient cette concupiscence que vous louez. Est-ce que deux biens, venant également du Père, peuvent être en opposition l'un avec l'autre ? Or, la continence et la concupiscence se combattent réciproquement ; dites-moi donc laquelle des deux vient du Père. Je comprends votre extrême embarras, car vos faveurs sont pour la concupiscence, et vous rougissez de la continence. Que votre pudeur triomphe, et que votre erreur soit à jamais vaincue. Puisque c'est du Père que vient cette continence qui combat contre la concupiscence de la chair, implorez de Dieu cette continence dont vous avez audacieusement rougi, et subjuguez cette concupiscence que vous avez criminellement louée.

65. Vous n'avez pas craint d'appeler à votre aide la volupté de tous les sens, comme si la concupiscence charnelle, déjà si puissamment patronnée, ne pouvait se suffire à elle-même sans le secours de toutes les autres concupiscences. « J'en conclus », dites-vous, « que ce n'est pas de Dieu, mais du démon, « que nous avons reçu la vue, l'ouïe, le goût, « l'odorat et le toucher, si nous concédons « que cette concupiscence de la chair contre « laquelle nous luttons par la continence, « n'existait pas avant le péché dans le paradis « terrestre, et que c'est par suite de ce péché « que l'homme s'est laissé induire en erreur « par le démon ». Vous ignorez donc, ou du moins vous feignez d'ignorer que autre chose est la vivacité, l'utilité, ou la nécessité de percevoir par les autres sens, autre chose est la volupté ou la passion de sentir. La vivacité dans les perceptions sensibles résulte de l'impression plus ou moins forte, et plus ou moins rapide que font en nous les choses corporelles, suivant leur mode et leur nature, et de cette impression dépend la distinction plus ou moins prononcée du vrai d'avec le faux. L'utilité dans les perceptions sensibles n'est

[1] I Jean, II, 16.

autre chose que ce sentiment plus ou moins développé qui, dans les soins dont nous entourons notre corps et notre vie, nous dirige pour approuver une chose et en rejeter une autre, accepter tel objet et repousser tel autre, désirer celui-ci et fuir celui-là. La nécessité dans les perceptions sensibles a lieu quand, malgré nous, nos sens se trouvent impressionnés. Quant à la volupté de sentir, la seule dont nous nous occupons en ce moment, elle n'est autre chose que cet appétit de la volupté charnelle qui nous pousse vers les émotions, soit que nous y donnions, soit que nous y refusions le consentement de notre esprit. Cette volupté est évidemment hostile à la sagesse et aux vertus. Toutefois, pour ce qui regarde l'union des époux, le mariage fait de ce mal de la concupiscence un légitime usage, lorsque les époux se créent par elle une postérité, et ne font rien pour elle. Si donc vous aviez voulu, ou si vous aviez pu établir la distinction naturelle entre la volupté de sentir et la vivacité, l'utilité et la nécessité dans ces perceptions sensibles, vous auriez compris toute la futilité de vos longues énumérations. Le Seigneur n'a pas dit : Celui qui verra une femme; mais : « Celui qui « qui la regardera avec un œil de convoitise, « a déjà commis l'adultère dans son cœur [1] ». A moins d'une aveugle obstination de votre part, vous devez voir dans ce texte la distinction à établir entre le sens de la vue et la passion de sentir. En formant le corps humain, Dieu lui a donné des yeux pour voir; mais en lui inspirant le mal, le démon a déposé en lui la semence de cette volupté sensible.

66. Que les hommes pieux louent donc le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, et surtout que dans tout cela ils louent le Seigneur, non point avec les ardeurs de la convoitise, mais avec le sentiment de ces splendeurs de l'univers. Le religieux et l'avare louent tous deux l'éclat de l'or, mais d'une manière bien différente; celui-là avec un sentiment d'adoration pour le Créateur; celui-ci, avec la passion de posséder. Quand on entend un divin cantique, on sent son âme s'éprendre des affections de la piété; et cependant si, dans cette harmonie, la passion d'entendre ne cherchait que le son, et non pas le sens, elle serait condamnable; combien plus doit-elle l'être quand elle s'enflamme pour ces chants légers, parfois même honteux? Les trois autres sens sont en quelque sorte plus corporels, et par là même plus grossiers; ils ne perçoivent pas à distance, mais seulement par un contact immédiat. L'odeur est perçue par l'odorat, la saveur par le goût, le tact par le toucher. Ce tact a des objets multiples : ce qui est chaud et ce qui est froid, ce qui est poli et ce qui est âpre, ce qui est mou et ce qui est dur; toutes propriétés parfaitement distinctes de ce que l'on appelle la légèreté ou la pesanteur. Or, quand l'homme repousse ce qui lui est désagréable, comme la puanteur, l'amertume, la chaleur, le froid, l'aspérité, la dureté, la pesanteur, il obéit, non pas à la passion de la volupté, mais à une prévoyance humaine très-louable. Au contraire, s'il s'agit de choses qui naturellement nous plaisent, nous pouvons en user même avec plaisir, lors même qu'elles ne nous seraient pas absolument nécessaires, soit pour la santé, soit comme remède à la douleur et au travail; et cependant, quand nous en sommes privés, nous ne devons pas les désirer avec passion. Les désirer ainsi, ce serait une faute. Car en toutes choses nous devons dompter et guérir cet appétit désordonné. Le plus grand ennemi de la concupiscence charnelle, s'il entre dans un lieu saturé de parfums, pourra-t-il ne pas respirer ces suaves odeurs, à moins qu'il ne s'obstrue le sens de l'odorat, ou que, par un violent effort, il ne se rende insensible à toutes les impressions du corps? Et quand il sera sorti, quelque part qu'il se rende, chez lui ou ailleurs, éprouvera-t-il le désir de semblables jouissances; et s'il l'éprouve, doit-il satisfaire cette passion? ne doit-il pas plutôt l'enchaîner et convoiter par l'esprit contre la concupiscence de la chair, jusqu'à ce qu'il recouvre cet état de santé parfaite, où de semblables désirs ne viendront plus le tourmenter? Vous me direz que ce point est peu important; c'est vrai, mais « celui qui méprise les pe- « tites choses, tombe peu à peu dans les « grandes [1] ».

67. Les aliments sont pour nous une sustentation nécessaire; s'ils exhalent une odeur fétide, nous ne pouvons les prendre, et souvent même ils nous inspirent une répulsion de dégoût; c'est même un devoir de s'abstenir de tout ce qui répugne. J'en con-

[1] Matt. v, 28.

[1] Eccli. XIX, 1.

clus que la faiblesse de notre corps a besoin, non-seulement de nourriture, mais encore d'y trouver une odeur convenable, non point pour satisfaire la passion, mais pour conserver la santé. Quand donc la nature réclame à sa manière ce qui manque dans l'alimentation, ce n'est pas à la passion qu'elle obéit, mais à la faim ou à la soif; mais quand on a pris son nécessaire, éprouver encore le désir de manger, c'est de la passion, par là même c'est un mal auquel on ne doit pas céder, mais résister. Cette distinction entre la faim et l'amour de manger nous a été signalée par le poète, quand, parlant des compagnons d'Enée battus par la tempête, et jetés errants sur le rivage, il déclare qu'on ne doit prendre de nourriture qu'autant qu'il est nécessaire pour se réconforter, et s'exprime en ces termes : « Dès que la faim fut apaisée et « que les tables eurent disparu [1] ». Plus loin Enée, goûtant les douceurs de l'hospitalité qui lui était offerte par Evandre, et s'apercevant que le festin qui lui était offert dépassait de beaucoup les bornes de la nécessité, ne s'écrie plus seulement : « Dès que la faim fut « apaisée » ; il ajoute : « Et après avoir ré- « primé le désir de manger [2] ». Combien plus devons-nous savoir ce que demande la nécessité de manger, ce que réclame aussi la passion de la gourmandise, nous qui avons pour devoir de convoiter par l'esprit contre la concupiscence charnelle, de nous réjouir dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur, et de ne troubler la sérénité de cette délectation par aucune convoitise mauvaise ? En effet, cet amour de manger doit être réprimé, non point par la manducation même, mais par la tempérance.

68. Tout homme sobre ne préférerait-il pas, s'il le pouvait, se nourrir d'aliments secs ou humides sans éprouver aucune volupté charnelle, à peu près comme nous aspirons et expirons l'air qui nous environne? Cet air qui s'insinue continuellement en nous par la bouche et par le nez, ne nous fait éprouver ni saveur ni odeur, et cependant nous ne pourrions rester privés d'air aussi longtemps que nous restons privés de nourriture ; nous n'en ressentons même pas la privation ; tout ce que nous éprouvons, c'est une gêne et une souffrance quand nous nous fermons la bouche ou le nez, ou quand, par un acte de la volonté, nous empêchons pour un moment le mouvement des poumons à l'aide desquels nous aspirons et expirons les fluides vitaux, par un jeu de va-et-vient assez semblable à celui d'un soufflet. Quel bonheur ne serait-ce pas pour nous si, à la durée plus ou moins longue, fût-elle plus longue encore, pendant laquelle nous pouvons nous passer de nourriture, venait s'ajouter l'heureux avantage de ne trouver dans les aliments aucune de ces saveurs séductrices, en dehors desquelles nous pourrions fort bien satisfaire aux besoins de l'alimentation? Dans cette vie il suffit d'user modérément de nourriture pour mériter le nom de sobre et de continent, et des éloges justement acquis ; il est même des hommes qui savent retrancher quelque chose à leur nécessaire, et préfèrent toujours prendre moins que plus. Combien plus devons-nous croire que, dans l'état de notre dignité primitive, la nourriture nécessaire à la sustentation de notre corps était soumise à un mode naturel, qu'elle ne dépassait jamais ; et telle était la vie des premiers hommes dans le paradis terrestre.

69. Il est vrai qu'un certain nombre d'auteurs, qui du reste ne sont pas à mépriser, prétendent qu'avant le péché nos premiers parents n'avaient nullement besoin de nourriture matérielle, et ne goûtaient d'autre aliment que ceux dont se nourrit le cœur des sages. Toutefois, j'embrasse de préférence l'opinion de ceux qui prennent dans leur sens littéral et matériel les paroles de l'Ecriture. « Dieu les créa homme et femme, et les bénit « en disant : Croissez, multipliez-vous et « remplissez la terre » ; comment, disent-ils, ne pas voir dans ce texte la distinction des sexes? « Dieu dit encore : Voici que je vous « ai donné toutes les plantes capables de « porter semence, et tous les arbres portant « des fruits ; ils vous serviront de nourriture « à vous, à tous les animaux de la terre, à « tous les oiseaux du ciel et à tous les reptiles « qui jouissent de la vie ; toutes les herbes « sont pour votre nourriture [1] ». D'après ces mêmes auteurs dont je suis la doctrine, ces paroles signifient que l'homme, comme les autres animaux, avait besoin d'aliments corporels pour sustenter son corps, sous une forme immortelle ; l'arbre de vie, dont il avait la jouissance, devait l'empêcher de

[1] Enéide, liv. I, v. 216. — [2] Enéide, liv. VIII, v. 184.

[1] Gen. I, 27-30.

vieillir et de marcher vers la mort. D'un autre côté, je n'ai aucune raison de croire que dans ce lieu de félicité parfaite la chair ait convoité contre l'esprit et l'esprit contre la chair, et que l'homme ait dû vivre dans un état de lutte et d'agitation intérieure. Encore moins pourrais-je admettre que l'esprit ne répugnait aucunement aux désirs charnels, et accomplissait servilement tout ce que la passion pouvait lui suggérer. J'en conclus, ou bien que la concupiscence charnelle n'existait pas et qu'il y avait alors un mode de vivre en vertu duquel, sans aucun mouvement d'une passion quelconque, les membres devaient recevoir tout ce qui leur était nécessaire pour remplir leurs fonctions. La terre n'engendre-t-elle pas elle-même les fruits qu'elle doit produire, bien qu'elle ne soit susceptible d'aucune passion, et que les mains du laboureur doivent lui confier la semence dont elle a besoin pour ne pas rester stérile? Ou bien, pour ne pas trop paraître blesser ceux qui se font, pour et contre tout, les défenseurs de la volupté du corps, on pourrait admettre que, si les sens éprouvaient quelque passion, cette passion restait entièrement soumise à l'empire de la volonté raisonnable, et ne se manifestait que dans le cas où elle était nécessaire soit à la santé du corps, soit à la multiplication de l'espèce. Quelque grande qu'elle eût été, elle n'aurait pas détourné l'esprit de l'amour des pensées surnaturelles; elle n'aurait soulevé aucun mouvement superflu ou importun; elle n'aurait servi qu'à faire le bien, et rien ne se serait fait pour elle.

70. Entre cet heureux état et le nôtre, la différence est immense et parfaitement comprise par ceux surtout qui combattent contre cette concupiscence. Ce qu'ils voient et entendent lui est complétement étranger, même dans leur intention; n'importe, elle se glisse en eux parce qu'ils voient et entendent; et s'il ne lui est pas donné de percevoir la volupté du toucher, par un mouvement subit, elle s'empare du moins d'une pensée voluptueuse, alors même que l'on ne s'occupe que de choses nécessaires qui ne la concernent aucunement. Je vous suppose uniquement livré à vos pensées; rien de voluptueux ne se présente ni à vos yeux ni à vos oreilles, et cependant que de choses oubliées et endormies reparaissent sous le souffle inquiet et tumultueux de la concupiscence! quel nuage sombre et menaçant vient semer le trouble et l'inquiétude dans les intentions les plus chastes et les plus saintes! Et puis, s'agit-il d'user de cette volupté nécessaire qui préside à la réfection du corps, comment expliquer qu'elle ne nous permette pas de sentir ce mode de nécessité et qu'elle puisse, en nous entraînant vers ce qui nous plaît, nous faire oublier entièrement les limites dans lesquelles se renferme notre santé? Avec quelle facilité nous croyons n'avoir pas assez, quand nous avons assez! comme nous nous courbons dociles sous le poids de ses exigences, et nous nous flattons de ne chercher que les intérêts de notre santé, quand, en réalité, nous ne faisons qu'obéir aux instincts de la gourmandise! Pour connaître tous les maux dont nous sommes capables, il suffit de voir à quels excès peut se porter une honteuse crapule. Si la crainte de tels excès nous domine, nous entreprenons aussitôt de refuser à la nature ce qui ne serait que nécessaire pour apaiser sa faim; et c'est ainsi que la cupidité ignore complétement où la nécessité finit.

71. Ce plaisir qui accompagne la nourriture et le breuvage est tolérable, pourvu que nous exercions sur nous-mêmes une grande vigilance, et que nous ne prenions jamais au-delà de ce qui doit nous suffire; d'un autre côté, le jeûne et la tempérance sont pour nous des armes efficaces pour combattre la concupiscence; j'en conclus que nous faisons de ce mal un usage légitime, quand nous n'acceptons que ce qui est nécessaire à notre santé. J'ai dit de ce plaisir qu'il est tolérable, parce qu'il ne va pas jusqu'au point de nous rendre impossibles l'étude et la pratique de la sagesse, s'il nous est donné d'y trouver quelque charme. Pendant nos repas, combien de fois ne nous arrive-t-il pas, non-seulement de méditer intérieurement, mais même de discuter sur les plus graves sujets! malgré le travail de la mastication et de l'absorption, ne montrons-nous pas un grand empressement à entendre, à parler ou à trouver dans une lecture l'occasion d'apprendre ce que nous ne savons pas ou de nous rappeler ce que nous avons oublié? Quant à cette concupiscence charnelle dont vous prenez si chaudement contre moi la défense, si je l'envisage dans ce qu'elle a de légitime, c'est-à-dire la création des enfants, permet-elle, dans

l'acte qui lui est propre, de s'occuper, je ne dis pas de la sagesse, mais seulement de tout autre chose? N'a-t-elle pas le triste privilége d'occuper entièrement l'esprit et le corps, et de jeter l'âme elle-même dans une sorte de naufrage? Et quand il lui arrive de triompher des époux, quand ces époux, sans exclure la fin naturelle du mariage, cèdent à la cupidité de la délectation charnelle, dont l'Apôtre a dit : « Je vous parle ainsi par condescendance « et non par commandement[1] », l'âme sort de cet état comme on sort du sein des flots, et se trouve heureuse de pouvoir reprendre le cours de ses pensées, de respirer à l'aise et de goûter cette volupté du repentir, qui tient de si près, a dit quelqu'un, à la volupté de la faute. L'époux le plus sage, pour peu qu'il aime le véritable bien spirituel, ne préférerait-il pas, ou engendrer sans la concupiscence, s'il le pouvait, ou du moins sans en ressentir d'aussi violentes secousses? Or, ce que les époux chrétiens désireraient en cette vie, le moins que nous puissions faire, n'est-ce pas de croire que nos premiers parents le possédaient dans le paradis terrestre?

72. Je vous en prie, permettez-nous de penser que la philosophie païenne n'est pas plus honnête que la philosophie chrétienne, qui est la seule véritable philosophie, s'il est vrai que ce mot signifie le zèle ou l'amour de la sagesse. Voyez quel est le langage de Cicéron dans son dialogue d'Hortensius; ce langage, je crois, aurait dû vous être plus agréable que celui de Balbus plaidant la cause des Stoïciens : c'était la vérité, j'en conviens; mais la vérité sur ce qui se passe dans la partie inférieure de l'homme, c'est-à-dire dans son corps, et une semblable doctrine ne pouvait vous être d'aucun secours. Ecoutez comme il oppose la vivacité de l'esprit à la volupté du corps. « Pouvons-nous », dit-il, « désirer les voluptés du corps, quand Platon, « dans un langage aussi vrai que sérieux, les « regarde comme des séductions et comme la « nourriture des méchants? Ce que produit « la volupté, n'est-ce pas trop souvent la ruine « de la santé, l'altération de la couleur et du « corps, la décadence et la honte? Plus ses « mouvements sont violents, plus ils sont « ennemis de la philosophie. Les grandes « pensées ne sont-elles pas incompatibles avec « la volupté du corps? Se livrer à cette volupté, reine de toutes les autres, n'est-ce « pas se placer dans une impuissance radicale « de cultiver son esprit, de développer sa raison et de nourrir des pensées sérieuses? « N'est-ce pas là ce gouffre qui tend sans « cesse, la nuit et le jour, à produire dans « tous nos sens ces violentes commotions « dont le secret appartient aux voluptés pous- « sées à l'extrême? Quel homme sage ne pré- « férerait que la nature nous eût refusé toutes « les voluptés, quelles qu'elles soient? » Ainsi parlait ce philosophe qui ignorait entièrement ce que la foi nous enseigne de la vie de nos premiers parents, de la félicité du paradis terrestre, de la résurrection des corps. En présence de ces discussions si justes de la part des impies, ne devons-nous pas rougir, nous qui avons appris, dans la véritable et sainte philosophie, que la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair[1]? Quelle en est la cause? Cicéron l'ignorait, et cependant il ne flattait pas la concupiscence de la chair, tandis que vous la louez; il la condamnait même avec une puissante énergie, tandis que bien loin de l'imiter, vous réservez toute votre haine contre ceux qui la condamnent. Témoin de la lutte engagée sous vos yeux entre la concupiscence de l'esprit et la concupiscence de la chair, vous prenez le parti du lâche combattant, celui de louer les deux adversaires, comme si vous craigniez le courroux de celui des deux qui restera vainqueur. Déposez vos alarmes, armez-vous de courage, et louez hautement cette concupiscence de l'esprit qui combat contre la concupiscence de la chair avec autant d'énergie que de chasteté; condamnez, au contraire, au nom de la loi de l'esprit, cette loi des membres qui combat contre la loi de l'esprit.

73. Autre chose est la contemplation de la beauté même corporelle, soit qu'elle frappe les yeux, comme dans les couleurs et les figures, soit qu'elle frappe les oreilles, comme dans les chants et les mélodies; quel que soit du reste son objet, cette contemplation n'est possible qu'autant que l'on jouit de l'usage de la raison; autre chose est le mouvement de la concupiscence que l'on doit toujours soumettre à la répression et à l'empire de la raison. Saint Jean n'a-t-il pas déclaré que ce n'est point du Père que peut venir cette con-

[1] I Cor. VII, 6.

[1] Gal. V, 17.

cupiscence [1] qui convoite contre l'esprit ? Qui donc oserait la dire bonne, si ce n'est celui dont l'esprit n'aime pas de convoiter contre elle ? Que si vous supposez que cette concupiscence n'existe ni dans les mouvements, ni dans le feu des organes vitaux, ne souffrez pas que votre esprit convoite contre elle ; si vous ne voulez pas vous exposer, par une coupable ingratitude, à convoiter contre le don de Dieu. Au contraire, accordez-lui tout ce qu'elle demande, puisque c'est elle qui vient du Père ; et si vous n'avez rien à lui donner, demandez au Père, non pas de l'étouffer ou de la détruire, mais de fournir un aliment généreux à cette concupiscence qu'il vous a donnée. Si cette conduite vous paraît une folie, pourquoi donc comparer cette concupiscence au vin et à la nourriture ; pourquoi nous dire avec une sorte de complaisance : « Que l'ivresse ne condamne pas « le vin, que la gourmandise ne condamne « point la nourriture, ni la luxure la concu- « piscence ? » Est-ce que l'ivresse, la gourmandise et la luxure sont possibles, si la concupiscence de la chair est vaincue dans la lutte engagée contre elle par la concupiscence de l'esprit ? « C'est l'excès qui est une faute », dites-vous. Si vous aviez été plus préoccupé de la vaincre, que de me vaincre moi-même, très-facilement vous auriez compris que, pour empêcher l'excès, l'on doit avant tout résister au mal de la convoitise. Si donc nous ne résistons pas à ce mal de la concupiscence que nous portons en nous-mêmes, nous acceptons un double mal, celui que nous avons, et celui que nous commettons.

74. Nous avons dit précédemment [2], que le mal est étranger aux animaux, parce qu'en eux il n'y a aucune convoitise possible contre l'esprit. En effet, ils n'ont pas la raison, et ce n'est que par la raison qu'il est possible de subjuguer les passions, ou du moins de les affaiblir par une lutte continuelle. Qui donc a pu vous dire que « les animaux pèchent « toujours par imitation ? » Personne ne vous a jeté, que je sache, une semblable absurdité, et pourtant vous faites appel à votre insatiable loquacité pour la réfuter, et toutes les superfluités vous sont bonnes pour nous montrer que la science de la médecine peut profiter à l'aide des animaux. Quoi qu'il en soit, comme on aurait pu croire que la concupiscence de la chair n'est pas un mal, puisqu'elle est un bien dans les animaux, et que ce bien est le seul principe de jouissance dans une nature qui ne peut désirer la sagesse ; pour dissiper cette erreur, nous avons dit que le mal ne saurait exister dans les animaux, puisqu'en eux il n'y a aucune lutte de la chair contre l'esprit, tandis que le mal se trouve dans l'homme, puisqu'en lui la chair convoite contre l'esprit.

75. Vous appelez également à votre aide la foule des philosophes, afin de trouver, au moins dans les enfants, ce que vous ne trouvez pas dans l'instinct naturel des animaux, c'est-à-dire la confirmation de vos erreurs. Mais il est facile de voir que cette longue énumération de savants et de sectes diverses n'est de votre part qu'un dernier dédommagement aux blessures de votre orgueil, puisqu'en lisant avec un peu d'attention vos écrits, la seule conclusion évidente que l'on puisse tirer, c'est que ces témoignages sont absolument étrangers à la question qui nous occupe. Vous citez « Thalès de Milet, l'un des sept sages, « Anaximandre, Anaximène, Anaxagore, « Xénophane, Parménide, Leucippe, Démo- « crite, Empédocle, Héraclite, Mélisse, Platon, « les Pythagoriciens », et vous rappelez l'enseignement de chacun d'eux sur les choses naturelles. En entendant cette longue énumération de noms et de sectes, comment les ignorants, c'est-à-dire l'immense multitude, ne serait-elle pas frappée de stupeur, et en même temps ravie d'admiration devant un semblable spécimen de votre vaste érudition ? C'est là sans doute le seul résultat que vous désiriez obtenir ; car dans cette monstrueuse compilation de témoignages, il n'en est pas un seul qui touche à la question qui nous occupe. Ecoutons les préliminaires dont vous faites précéder cette citation : « Tous les phi- « losophes, malgré leur diversité d'opinions, « adoraient les idoles avec le peuple, et cher- « chaient à se rendre raison des causes natu- « relles ; or, en tenant compte de la vanité de « leurs nombreux systèmes, du moins faut-il « reconnaître qu'ils ont quelquefois effleuré « la vérité, et que leur témoignage doit être « préféré sur la question contre laquelle je « combats ». Pour le prouver, vous invoquez, comme je l'ai fait moi-même, le nom des philosophes physiciens, ainsi que les opinions qu'ils ont émises sur les causes naturelles ;

[1] I Jean, II, 16. — [2] Plus haut, n. 35.

et cependant vous n'avez pas voulu ou vous n'avez pas pu rendre complète votre énumération. Tout homme sérieux avouera, sans hésiter, que c'est là de votre part une ruse pour tromper les simples. En effet, vous aviez entrepris de prouver que « tous les philoso- « phes qui se sont occupés des causes natu- « relles, sont les véritables maîtres que l'on « doit préférer sur la question contre laquelle « vous combattiez ». Je ne parlerai pas des autres, mais pourquoi donc, après avoir cité Anaximène et son disciple Anaxagore, gardez-vous le plus profond silence sur un autre de ses disciples, Diogène, qui, dans son opinion sur les choses de la nature, se sépare entièrement de son maître et de son condisciple et formule une doctrine qui lui est particulière ? En voici un qui ne doit pas nous être préféré, bien que vous veniez de dire que l'on doit nous préférer tous les philosophes qui se sont occupés de la nature des choses. Et sous le vain prétexte de prouver votre thèse, vous vous êtes donné l'orgueilleuse jouissance de citer les noms et la doctrine des philosophes. Oui, vous en omettez un, qui pourtant a dû vous être signalé, soit par son maître, soit par son condisciple. Avez-vous craint, en citant le nom de Diogène, de rappeler Diogène le cynique, et de porter vos lecteurs à conclure qu'il vous devance de beaucoup comme défenseur de la passion, puisqu'il ne craignait pas de s'y abandonner en public, d'où est venu à la secte son nom de cynique, ou secte de chiens. Vous aussi, vous vous posez en défenseur de la passion, mais vous rougiriez de tirer comme votre maître toutes les conclusions de vos principes.

76. Si vous vous proposiez de montrer contre nous la supériorité des philosophes, pourquoi donc ne citiez-vous pas, de préférence, ceux qui ont si habilement traité de cette partie de la philosophie qu'ils appellent éthique, et à laquelle nous conservons le nom de morale ? C'était là pour vous le parti le plus sage, puisque vous soutenez que la volupté du corps est dans l'homme un bien véritable, quoique inférieur à la volupté de l'esprit. Mais il y avait là pour vous une difficulté qui ne saurait échapper à personne. En effet, dans cette question de la volupté qui nous occupe, n'aviez-vous pas à craindre de vous voir écrasé par l'autorité de ces philosophes plus honnêtes, que Cicéron appelle les philosophes consulaires, en raison même de l'honnêteté de leur doctrine ? Comment surtout lutter contre ces Stoïciens, ennemis déclarés de toute volupté, et dont vous connaissez la doctrine, puisque, sans trop examiner si elle vous est, ou non, favorable, vous l'invoquez telle qu'elle est formulée par Balbus dans le dialogue de Cicéron [1] ? Personnellement désireux de ne pas même nous laisser soupçonner qu'à leurs yeux la volupté du corps n'est pas un bien pour l'homme, vous n'avez garde de nous citer les noms et la doctrine de ces philosophes sur la question morale ; et cependant c'était là le point capital à faire ressortir, du moment que vous invoquiez le témoignage des philosophes. Contre les coups qu'ils vous portaient, pouviez-vous vous abriter, je ne dis pas derrière Epicure, pour qui tout le bien de l'homme réside dans la volupté du corps ; vous n'en êtes pas encore là ; mais derrière Dinomachus dont vous êtes le chaud partisan ? Ce dernier, prenant un moyen terme, réunit bravement la volupté à l'honnêteté, et soutient que ces deux choses peuvent être recherchées au même titre [2]. Ainsi donc vous avez compris que, la morale serait contre vous une arme trop puissante, aussi l'avez-vous prudemment écartée. Vous voyez maintenant que, dans la controverse entre nous engagée, vous avez contre vous les philosophes païens les plus distingués, et en particulier Platon lui-même, que Cicéron ne craint pas d'appeler en quelque sorte le Dieu des philosophes [3]. Vous n'avez pu vous-même ne pas nous citer son nom, pour nous prouver d'une manière plus concluante que, dans les matières naturelles, non pas morales, nous étions en désaccord avec les philosophes ; vous oubliez sans doute que Platon avait dit des voluptés du corps qu'elles sont pour les méchants un appât et un aliment continuel [4].

77. Qu'ont pensé de la condition de l'homme tous ces philosophes dont vous nous avez décliné les noms ? Le sujet que nous traitions exigeait naturellement que vous nous le disiez, et cependant vous avez gardé le plus profond silence ; j'avoue que c'était pour vous le parti le plus sage. Qu'avaient-ils appris ou qu'enseignaient-ils sur Adam et son

[1] Plus haut, n. 58. — [2] Cicéron, de la Fin, liv. V, et Tusculanes, liv. V. — [3] De la Nature des Dieux, liv. II et liv. IV à Atticus., épit. XVI. — [4] Plus haut, n. 72.

épouse, nos premiers parents ; sur leur prévarication primitive, sur la tentation du serpent, sur la parfaite indifférence où ils étaient avant le péché par rapport à la nudité de leur corps, tandis qu'ils en rougirent aussitôt après la perpétration de leur faute? Enfin, qu'avaient-ils appris qui se rapprochât de ces paroles de l'Apôtre : « Le péché est entré « dans le monde par un seul homme, et la « mort par le péché, et c'est ainsi que la « mort est passée dans tous les hommes par « celui en qui tous ont péché [1] ? » Chaque jour cette vérité se réalisait sous leurs yeux, et cependant quel était sur ce point leur enseignement? Or, si pour vous le parti le plus sage, dès qu'il s'agissait de la condition de l'homme, était de ne tenir aucun compte de ce que peuvent enseigner des hommes qui ont en horreur nos livres saints, comment donc avez-vous pu vous tromper jusqu'au point de croire que pour vous assurer la victoire, il vous suffisait d'invoquer leur témoignage sur l'origine de ce monde visible, quand cette origine n'était nullement en cause entre nous ? Tout cet échafaudage philosophique s'écroule sous le poids du ridicule que soulève votre vaine jactance.

78. Toutefois on trouve des traces assez sensibles de la foi chrétienne dans l'enseignement de quelques-uns de ces philosophes, qui voyaient dans les erreurs et les misères de cette vie la preuve du courroux de Dieu, l'effet de la vengeance du Créateur, qui tient dans ses mains l'administration de ce monde. Concluez donc que vous êtes dans une écrasante infériorité, par rapport à ces philosophes dont Cicéron, poussé par l'évidence, cite l'éclatant témoignage à la fin de son dialogue d'Hortensius. Parlant de ces erreurs et de ces infortunes humaines sur lesquelles nous versons des larmes et des gémissements, il s'écrie : « A la vue de ces erreurs et de ces in« fortunes de la vie humaine, ces auteurs « anciens, fussent-ils prophètes ou seulement « les interprètes de la pensée divine, nous « enseignent tous que nous naissons con« damnés à subir le châtiment de quelque « faute commise dans une vie antérieure. Ils « en concluent, avec Aristote, que notre sort, « ici-bas, est à peu près semblable à celui de « ces malheureux qui tombèrent entre les « mains de certains brigands de l'Etrurie, « éprouvèrent tous les raffinements de la « cruauté, et se virent attachés l'un après « l'autre, et dos à dos, avec un cadavre en « putréfaction ; telle est la destinée de notre « âme condamnée toute vivante à rester dans « un corps, comme seraient les vivants avec « les morts ». Des philosophes, qui formulaient ainsi leur pensée, ne comprenaient-ils pas beaucoup mieux que vous ce joug qui pèse sur les enfants d'Adam ; n'avaient-ils pas une idée plus parfaite de la puissance et de la justice de Dieu, quoiqu'ils n'aient eu aucune connaissance de cette grâce conférée aux hommes par le Médiateur pour les justifier? Ce qui précède vous prouve que j'étais parfaitement dans mon droit en affirmant votre complète infériorité par rapport à certains philosophes ; du reste, c'est vous-même qui avez provoqué votre défaite, en citant des philosophes dont la doctrine, loin de vous être favorable, devait me fournir contre vous les arguments les plus redoutables.

79. Mais quoi? N'invoquez-vous pas en votre faveur ce passage de saint Paul, qui est directement contre vous? n'affirmez-vous pas que la nudité, dont, avant le péché, nos premiers parents ne rougissaient pas, n'en était pas moins une honte et un danger? En vérité, savez-vous donc ce que vous dites? Après vous, j'ai dû citer ces paroles de l'Apôtre : « Les membres du corps qui paraissent les « plus faibles, sont au contraire les plus né« cessaires » ; ce qui suit nous est également favorable. Mais il n'est pas sans intérêt de voir comment vous en êtes venu à dire : « Il est « temps de montrer, non plus seulement par « le témoignage de la nature, mais même par « l'autorité de la loi, que nos membres ont « été créés de telle sorte que les uns étaient « destinés à la honte, et les autres à la liberté. « Comme preuve, qu'il suffise de citer saint « Paul écrivant aux Corinthiens : Le corps « n'est pas un seul membre, mais plusieurs ». Plus loin, rapportant les paroles dans lesquelles l'Apôtre explique admirablement l'unité et la parfaite harmonie des membres, vous ajoutez : « Il n'avait énuméré qu'un « petit nombre de ces membres, la pudeur « lui défendant de parler de certains autres ». Ces mots ne sont-ils pas contre vous une véritable condamnation? Ce que Dieu avait daigné faire directement, l'honnêteté ne permettait d'en parler qu'indirectement ; ce que

[1] Rom. v, 12.

Dieu, souverain juge, n'avait pas rougi de créer, son ministre devait rougir de l'énoncer? Oui, sans doute, mais n'est-ce pas uniquement parce que le péché a rendu déshonnête ce qui était très-honnête en sortant des mains du Créateur?

80. Vous citez ensuite tout au long les paroles de l'Apôtre : « Les membres du corps « qui paraissent les plus faibles sont, au con- « traire, les plus nécessaires ; nous honorons « même davantage les parties du corps qui pa- « raissent les moins honorables, et nous cou- « vrons avec plus de soins et d'honnêteté « celles qui sont les moins honnêtes. Car « celles qui sont honnêtes n'en ont pas besoin, « mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le « corps, qu'on honore davantage ce qui est « moins honorable de soi-même, afin qu'il « n'y ait point de division dans le corps, et que « tous les membres conspirent mutuellement « à s'entr'aider les uns les autres [1] ». Après cette citation, prenant les accents du triomphe vous vous écriez : « Voilà le véritable inter- « prète de l'œuvre de Dieu ; voilà le fidèle « prédicateur de la sagesse. Nous honorons « davantage », dit-il, « les parties du corps « qui sont les moins honorables ». Une seule parole résume donc à vos yeux toute la question entre nous débattue, c'est celle-ci : « Les « parties les moins honorables ». Si vous aviez lu « les parties déshonnêtes », jamais vous n'auriez osé citer ce passage. En effet, Dieu lui-même, surtout avant le péché, aurait-il créé quelque chose de déshonnête dans les membres du corps humain ? Sachez donc enfin ce que vous ignorez encore, parce que vous n'avez pas voulu l'apprendre. L'Apôtre s'est réellement servi du mot : « Membres « déshonnêtes », mais quelques traducteurs, comme celui que vous citez, se sont servis de l'expression mitigée, « membres plus dignes « de respect » ; pour vous en convaincre, il vous suffit de consulter le manuscrit auquel vous avez emprunté ce passage. En effet, le mot grec que vous traduisez par « plus dignes « de respect (*verecundiora*), veut simplement dire déshonnêtes (ἀσχήμονα) ; de même là où vous voyez « une plus grande honnêteté », le texte porte simplement « honnêteté » (εὐσχημοσύνην). Le latin a donc pu traduire ἀσχήμονα par « les membres déshonnêtes ». Quant à ces mots : « Celles qui sont honnêtes », ils sont la traduction du grec εὐσχήμονα ; ce qui ne permet pas de douter que ἀσχήμονα signifie « déshon- « nêtes ». D'un autre côté, sans même interroger le texte grec, ne pouviez-vous conclure que les membres qui ont besoin d'une plus grande honnêteté sont les membres déshonnêtes, tandis que ceux qui sont honnêtes n'ont pas besoin d'être honorés ? Si donc « ceux « qui sont honnêtes n'ont pas besoin d'hon- « nêteté », comment ne pas conclure que, s'il en est qui en ont besoin, c'est qu'ils sont déshonnêtes? C'est pour donner à ces membres un cachet d'honnêteté qu'on les couvre du voile de la pudeur. Leur honnêteté, leur honneur, ils les doivent à ce voile qui est d'autant plus épais qu'ils sont plus déshonnêtes. Or, je le demande : l'Apôtre eût-il ainsi parlé, s'il avait eu à décrire le corps humain tel qu'il était, quand nos premiers parents étaient nus et ne rougissaient nullement de leur nudité?

81. Voyez donc quelle impudence a pu vous faire dire que, « si nos premiers parents « ont d'abord été nus, c'est parce que l'art de « se vêtir leur faisait défaut ». Il suivrait de là que, de paresseux qu'ils étaient avant le péché, ils sont devenus tout à coup vigilants et habiles par le péché. Vous couronnez ensuite toutes ces folies par cette conclusion élégante et spirituelle : « Malgré le péché, « leurs membres génitaux ne sont devenus ni « diaboliques ni déshonnêtes ; mais ils trem- « blaient de frayeur, voilà pourquoi ils ont « voilé des membres qui n'avaient aucune- « ment perdu leur honnêteté primitive ». Je réponds : Ces membres n'étaient nullement diaboliques quant à leur substance, quant à leur forme, et quant à la qualité que Dieu leur avait conférée. Mais s'ils n'avaient nullement perdu leur honnêteté primitive, comment donc l'Apôtre peut-il les appeler déshonnêtes? Vous dites vrai quand vous affirmez que ces membres étaient primitivement honnêtes, car ce serait un blasphème de croire que l'Apôtre appelle déshonnête ce que Dieu créé avec l'honnêteté la plus parfaite. Mais, puisque ces membres sont devenus déshonnêtes, quelle en est la cause, si ce n'est pas le péché? Ces membres honnêtes, qui donc les a souillés, jusqu'au point que le saint Apôtre les appelle déshonnêtes ? Est-ce leur constitution, dans laquelle resplendit l'art divin du Créateur, ou plutôt n'est-ce pas la passion dans laquelle le pécheur trouve son

[1] I Cor. XII, 12, 22-25.

propre châtiment? Aujourd'hui comme alors, tout ce que Dieu fait est honnête; mais ce qui se contracte par l'origine est déshonnête. Et cependant, afin qu'il n'y eût point de schisme dans le corps, le Seigneur inspira aux membres l'instinct naturel de s'entr'aider réciproquement ; c'est ainsi que la pudeur couvre d'un voile épais ce que la concupiscence avait souillé.

82. Vous demandez : « Pourquoi donc, en « entendant la voix de Dieu marchant dans le « paradis terrestre, Adam et Eve se sont-ils « cachés [1] ? comment dire qu'ils rougissaient « de leur nudité, puisque déjà cette nudité « disparaissait sous un feuillage suffisant ? » Ne parlez-vous pas sans savoir ce que vous dites? ne comprenez-vous pas que s'ils se précipitèrent dans les profondeurs de la forêt, c'est parce qu'ils frémissaient dans leur cœur à la pensée de se trouver en présence du Seigneur ? Quant à la ceinture qu'ils avaient tressée pour leur corps, elle leur avait été inspirée par le mouvement honteux qu'ils ressentaient dans leurs membres. Précédemment, malgré leur nudité, ils ne rougissaient pas ; c'est donc la confusion qui les a contraints de se couvrir. Or, la confusion n'est inspirée que par ce qui est déshonnête. Voilà pourquoi il est dit : « Ils étaient nus, et ils ne « rougissaient pas [2] » , pour nous prouver que la confusion ne leur est venue qu'ultérieurement. D'un autre côté, pour excuser sa fuite et sa disparition au sein de la forêt, Adam s'écrie : « J'ai entendu votre voix, mais j'ai « craint, parce que je suis nu ». Il se cache, c'est la preuve de sa confusion manifeste ; il craint, c'est le cri intérieur de sa conscience qui lui reproche la faute qui a causé sa confusion ; là, c'est de la honte ; ici, c'est de la crainte ; là, une honteuse concupiscence ; ici, une conscience coupable ; et avec cela une indicible folie qui lui laissait croire qu'en cachant son corps, il pourrait échapper à celui qui sondait jusqu'aux profondeurs de son âme. Mais écoutons le langage du Seigneur : « Qui « donc vous a appris que vous êtes nu? n'est-« ce point parce que vous avez mangé du « fruit dont je vous avais défendu de man-« ger [3] ? » C'est la manducation du fruit défendu qui découvre à l'homme sa nudité : n'est-ce pas dire clairement que le péché a dépouillé ce qui était caché sous le voile de la grâce ? Qu'elle était grande cette grâce, sous l'action de laquelle un corps terrestre et animal n'éprouvait aucune passion bestiale ! Ainsi donc, celui qui, sous le vêtement de la grâce, ne voyait dans son corps quoi que ce fût qui pût le faire rougir, sentit aussitôt ce qu'il devait cacher, dès qu'il se vit dépouillé du manteau de la grâce.

83. « On doit repousser » , dites-vous , « toute opinion qui ferait du démon l'auteur, « soit des membres des hommes, soit de la « sensibilité de ces membres ». Pourquoi nous opposer des absurdités dont vous êtes le seul inventeur ? Dans tout ce qui constitue la nature de l'homme, rien n'est l'œuvre du démon ; mais ce qui était sorti bon des mains de Dieu , le démon l'a souillé en jetant l'homme dans les séductions du péché. C'est ainsi que le libre arbitre de nos deux premiers parents a jeté dans le mal le genre humain tout entier. Cette déchéance générale de notre race s'impose de toute part à vos sens dans sa triste réalité. Vous êtes homme : que rien de ce qui est humain ne vous paraisse étranger [1], et si vous êtes exempt de telle ou telle infortune, soyez compatissant pour ceux qu'elle fait gémir. Que vous soyez porté sur le flot de tous les bonheurs humains, j'y consens, mais je n'en affirme pas moins qu'aucun de vos jours n'est exempt de cette guerre intestine, pourvu toutefois que vous vous efforciez de rendre vos œuvres conformes à votre croyance. Vous avez pu oublier bien des choses; alors voyez les enfants, quels maux ne souffrent-ils pas ? et s'ils grandissent , n'est-ce pas au sein de toutes les vanités, de tous les tourments, de toutes les erreurs et de toutes les craintes ? Les voici à l'âge adulte et capables de servir Dieu ; aussitôt l'erreur les assiége pour les tromper ; le travail ou la douleur pour les briser ; la passion pour les dévorer ; le chagrin pour les accabler ; l'orgueil pour les exalter. Comment dépeindre en quelques traits les maux de toute sorte dont se compose le joug douloureux qui pèse sur les enfants d'Adam ? Les philosophes païens ne savaient ou ne croyaient rien du péché du premier homme ; mais le spectacle de toutes nos misères était pour eux d'une telle évidence que, pour l'expliquer, ils enseignaient que nous naissons pour expier des crimes commis dans une vie antérieure, et

[1] Gen. III, 8 7. — [2] Id. II, 25. — [3] Id. III, 10, 11.

[1] Térence Heaut. act. I, sc. I, v. 25.

que nos âmes sont unies à des corps corruptibles, à peu près comme ces malheureux captifs que les Etrusques enchaînaient vivants à des cadavres en pleine corruption. L'Apôtre condamne formellement l'opinion qui voudrait nous faire croire que les âmes ne sont unies à des corps que pour les punir des fautes commises dans une vie antérieure. Mais alors il faut chercher la cause de ces maux que nous souffrons, ou bien dans l'injustice, ou bien dans l'impuissance de Dieu, ou bien dans le châtiment d'un premier et antique péché. Or, Dieu n'est ni injuste, ni impuissant ; dès lors, malgré votre obstination, vous êtes contraint d'avouer que la solidarité de la faute originelle est là seule explication possible de ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis le sein de leur mère jusqu'au jour de leur sépulture [1].

[1] Eccli. XL, 1.

LIVRE CINQUIÈME.

Saint Augustin y réfute le troisième livre de Julien. Répulsion des chrétiens pour cette nouvelle hérésie. Le péché peut être le châtiment d'un péché précédent. La concupiscence est un vice et devient un crime pour ceux qui consentent à ses mouvements désordonnés. Le mariage véritable, en dehors de toute relation charnelle. Différence entre la chair de Jésus-Christ et celle des autres hommes.

1. Après avoir répondu à vos deux premiers livres, l'ordre naturel nous commande de réfuter le troisième. A ce pernicieux travail de votre part, j'opposerai un travail salutaire, autant du moins qu'il plaira à Dieu de m'en faire la grâce. Du reste, comme je l'ai fait précédemment, je passerai sous silence ce qui n'a pas trait à la question qui nous occupe, car je me reprocherais de faire perdre le temps inutilement à ceux qui entreprendront la lecture de mes ouvrages. A ce prix, pourquoi relever toutes les vaines absurdités que vous entassez au commencement de votre livre « au sujet de l'envie dont vous vous « flattez d'être poursuivi, à cause de la vérité, « et au sujet également du petit nombre « d'hommes prudents dont les applaudisse- « ments sont pour vous la plus douce de « toutes les joies? » En cela vraiment vous montrez une ressemblance de plus avec tous les hérétiques anciens et nouveaux ; c'est grand dommage que ces réclames soient usées par une longue et honteuse habitude. Et pourtant ces vieilleries sont devenues le manteau nécessaire à ce vaste orgueil qui se tend et se gonfle tellement qu'il fait sauter en lambeaux ces vêtements usés sous lesquels il se croit déshonoré. D'un autre côté, je ne crois pas nécessaire de répondre à ces incessantes calomnies dont je suis devenu à vos yeux le seul et nécessaire objectif. Jetant sous le boisseau toutes ces grandes lumières catholiques dont vous ne daignez pas même articuler les noms, c'est contre moi que vous vous lancez en furieux ; c'est moi que vous attaquez en aveugle. Serait-ce donc me tromper que de croire que ma réfutation de vos deux premiers livres ne laisse rien à désirer?

2. Tout d'abord, c'est une exagération de votre part de soutenir que « la connaissance « des saintes Lettres est par trop difficile, et « ne saurait convenir qu'à un petit nombre « de savants ». Vous voudriez par là « qu'il « fût prouvé que Dieu, créateur des hommes « et de l'univers, juste, vrai et bon, comble « réellement les hommes de toute l'abondance « de ses biens, car il est », dites-vous, « le prin- « cipe et la cause de toutes ces bonnes études « qui ont pour objet l'honneur de Dieu ». C'est donc pour mieux l'honorer que vous vous obstinez à dire qu'il n'est pas le libérateur des enfants par Jésus-Christ, c'est-à-dire par l'unique Sauveur dont le baptême, de quelque manière qu'ils y soient lavés, ne leur confère pas le salut dont ils sont en possession, par cela même qu'ils n'ont pas besoin de Jésus-Christ comme médecin. Quel bonheur pour ces enfants qu'il ait plu à Julien d'étudier le principe de l'origine humaine, et de prononcer qu'ils sont absolument sans tache et sans souillure! Mieux eût valu, sans doute, une ignorance complète de votre part, que cette vaine science de la loi que vous étudiez, non pas à la lumière de la loi de Dieu, mais sous les éclairs de cet orgueil démesuré, qui vous gonfle au possible, et vous conduit à cette présomption sacrilége, ennemie tout à la fois de votre âme et de la foi chrétienne.

3. « Arrière », dites-vous, « cette informe « et vaine doctrine, qui fait de Dieu un être « injuste, du démon le créateur des hommes, « du péché une substance, et attribue aux « enfants une conscience sans aucune con- « naissance possible ». Je réponds en deux mots : Notre doctrine n'est point informe parce qu'elle proclame du plus beau des enfants des hommes qu'il est le Sauveur de tous les hommes[1] et par là même des enfants ; elle n'est pas vaine, car ce n'est pas sans fondement, mais à cause d'un péché précédent qu'elle dit de l'homme qu'il est semblable à la vanité et que ses jours passent comme une ombre[2] ; elle n'attribue pas à Dieu l'injustice, mais bien l'équité, car ce n'est pas injustement que l'enfant est très-souvent frappé de

[1] Ps. XLIV, 3. — [2] Id. CXLIII, 4.

tous ces maux qui s'étalent sous nos yeux. Elle ne fait pas du démon le créateur des hommes, mais le corrupteur de l'origine humaine. Elle ne fait pas du péché une substance, mais simplement un acte dans nos premiers parents et une contagion dans leur postérité. Elle n'attribue pas aux enfants une conscience sans connaissance, car elle leur refuse toute connaissance et toute conscience. Mais la connaissance se trouvait dans Adam, en qui tous ont péché, et par lui tous les hommes subissent la transmission du péché.

4. Vous nous opposez la multitude des ignorants, ou, comme vous les appelez, « des « simples qui, livrés à d'autres travaux, sont « privés de toute instruction proprement dite; « n'appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ « que par la foi; trouvent dans cette foi l'appui « nécessaire pour ne trembler devant l'obscu- « rité d'aucune question; croient que Dieu est « vraiment le créateur des hommes, qu'il est « bon, vrai et juste; ont sur la Trinité des « convictions tellement inébranlables qu'ils « embrassent et approuvent tous les enseigne- « ments conformes à cette doctrine; ne se « laissent ébranler par aucun raisonnement, et « repoussent toute autorité, toute société qui « formulerait des idées contraires à leurs « convictions ». Pour peu que vous vouliez peser sérieusement votre langage, vous comprendrez facilement que vous rendez vous-même ces hommes simples inébranlables à toutes vos attaques. C'est là vraiment la raison pour laquelle votre nouvelle hérésie soulève toutes les répulsions de la multitude de ces chrétiens que vous provoquez sans cesse à venir chercher le remède à leur ignorance dans les enseignements de ces quelques sectaires que vous voudriez faire passer pour les plus prudents et les plus savants des mortels. Ces chrétiens, prétendus si simples, voient en Dieu le créateur des hommes et la justice même; quant aux douleurs de toute sorte qu'ils voient peser sur leurs enfants, ils comprennent parfaitement que, sous l'empire d'un Dieu juste et bon, ces douleurs prouvent nécessairement l'existence du péché originel. Je suppose que l'un de ces chrétiens vous présente son fils aussitôt après sa naissance, vous appelle dans un lieu secret, et de sa voix la plus calme vous interpelle et vous dise : Je jouis de l'esprit, de l'intelligence et de la raison dont je suis doué par ma ressemblance avec Dieu; or, j'ai pour le royaume de Dieu un amour tel que je regarde comme le plus grand châtiment pour l'homme celui de ne pouvoir jamais entrer dans ce royaume. Vous qui appartenez, non pas à la foule des ignorants, mais au petit nombre des sages; vous qui, à ce titre, aimez aussi ce royaume, et qui l'aimez d'autant plus que cet amour est sans cesse alimenté par le petit nombre de vos ardents sectaires, sans se refroidir jamais au contact d'une multitude indifférente, que répondrez-vous à cet homme? lui direz-vous : La privation du royaume de Dieu, non-seulement n'est pas un grand châtiment, mais n'est pas même une peine pour une créature faite à l'image de Dieu? Il me semble que vous n'oseriez tenir un semblable langage à un homme, quel qu'il fût, lors même que vous n'auriez à redouter de sa part ni violence, ni réplique. Soit que vous répondiez, soit que par un sentiment de pudeur, non-seulement chrétienne, mais purement humaine, vous gardiez le silence, il pourrait présenter son fils à vos yeux et vous dire : Dieu est juste; quel mal peut donc empêcher cette innocente image de Dieu d'entrer dans le royaume éternel, si ce mal n'est pas le péché qui est entré dans le monde par un seul homme [1]? Quelle que soit votre sagesse, il me semble que sur ce point vous ne pourrez vous croire plus savant que ne l'est cet homme sans éducation; et pour peu que vous déposiez votre impudence, vous resterez plus enfant que cet enfant lui-même.

5. Telle est donc l'idée générale de votre introduction, vous repoussez impitoyablement les simples, et vous vous faites du petit nombre autant d'auditeurs bienveillants; maintenant entrons dans le fond même de la discussion. Dans votre second livre, vous aviez déjà longuement disserté sur ces membres secrets qu'un sentiment de honte bien légitime, après le péché, s'empressa de couvrir avec des branches de palmier; sans doute quelque chose vous était échappé sur ce point, car vous y revenez encore dans le troisième livre, vous efforçant, mais en vain, de réfuter cette proposition que j'avais émise : « Pourquoi, dans ces membres, la confusion « succède-t-elle immédiatement au péché? « n'est-ce pas parce que le péché y a soulevé « des mouvements déshonnêtes [2]? » Quelle

[1] Rom. v, 12. — [2] Du Mariage et de la Conc. liv. I, n. 5.

idée si neuve vous est donc survenue, pour que, dans le volume où vous aviez traité si longuement cette question, vous ayez cru devoir y revenir encore? Vous citez cette parole : « Ils se firent des vêtements [1] », appelant « vêtements » ce que le texte sacré nomme simplement « une ceinture »; vous en concluez que « ce qui n'était que pour cacher la « pudeur, devint un vêtement proprement « dit ». Si le commentateur que vous avez lu n'est pas un Pélagien, je m'étonne qu'il ait pu prendre pour un « vêtement » ce qui en réalité n'était qu'une « ceinture ». Quoi qu'il en soit, en supposant ce sentiment de pudeur, dont la délicatesse, selon vous, réclamait un vêtement, soyez certain que jamais vous ne nous persuaderez que c'est à l'école du péché que les premiers hommes ont appris les devoirs de la pudeur, et qu'ils portaient en même temps dans leur âme, comme deux compagnes et deux amies, l'innocence et l'impudeur. En effet, lorsqu'ils portaient leur nudité sans aucune confusion, ils faisaient preuve d'impudence, selon vous, et ils n'avaient que de la répulsion pour le sentiment naturel de la pudeur; mais le péché les a corrigés de cette dépravation, et le sens réprouvé de la prévarication fut pour eux le maître qui leur apprit la pudeur. Voici donc l'iniquité rendant pudiques ces mêmes hommes que la justice rendait impudiques. Disons plutôt que votre doctrine est d'une telle impudeur et d'une si honteuse nudité, que toutes les feuilles de vos paroles ne pourront jamais en cacher la honte.

6. Vous me raillez finement d'avoir appris des peintres qu'Adam et Eve voilèrent leur nudité, et vous m'ordonnez d'écouter ce vers d'Horace : « Les peintres et les poètes se sont « toujours également attribué le pouvoir de « tout oser [2] ». Ce n'est point auprès d'un peintre de vaines figures, mais auprès de l'auteur des divines Ecritures que j'ai appris, de nos premiers parents, qu'avant de pécher ils étaient nus, et que cependant ils n'en rougissaient pas. Etait-ce donc leur innocence qui leur inspirait une semblable impudence? A Dieu ne plaise! mais ce qui est certain, c'est qu'il n'y avait rien en eux qui dût les faire rougir. Ils pèchent, ils considèrent, ils rougissent, ils se voilent [3], et vous osez encore vous écrier : « Ils n'éprouvèrent alors « rien d'indécent ni de nouveau ». C'est porter l'impudence à un tel excès que je me garde bien de dire que vous l'ayez apprise à l'école, non pas seulement d'un apôtre ou d'un prophète, mais même d'un peintre ou d'un poète. En effet, peintre et poète, quoiqu' « ils se soient toujours également attribué « le pouvoir de tout oser », rougiraient profondément d'imaginer, pour faire rire, une absurdité comme celle que vous voudriez discuter et nous faire croire. Quel peintre aurait osé représenter, et quel poète chanter le parfait accord et la constante harmonie de ces deux compagnes habitant sous le même toit, l'une d'une perfection qui n'a d'égal que la corruption de l'autre, je veux dire l'innocence et l'impudence? à moins de désespérer entièrement du sens commun, ce n'est point jusque-là que se fût portée la hardiesse des peintres et des poètes, à moins de tomber dans une véritable folie.

7. Vous ajoutez : « Si l'on embrasse l'opi« nion de ceux qui traduisent le mot grec « par ceinture, il faudra en conclure que les « flancs étaient les parties les mieux couver« tes ». Avant tout je gémis de vous voir abuser à ce point de l'ignorance de ceux qui ne connaissent pas la langue grecque, sans vous occuper nullement de ce que peuvent penser ceux qui la connaissent. Mais il est bien plus commode de prendre un mot grec et de lui donner en latin le sens propre à la langue. Aussi, quand je vous entends dire de la ceinture, qu'elle couvrait les flancs, de préférence à toutes les autres parties du corps, je pense que vous riez vous-même d'une telle plaisanterie. Qu'on soit savant ou ignorant, comment ne pas savoir à quelles parties du corps s'applique une ceinture? Interrogez et apprenez ce que certainement vous n'ignorez pas. Supposé même que vous l'ignoriez, j'imagine que vous n'irez pas dénaturer, non point le langage, mais le vêtement humain, jusqu'à prétendre que la ceinture doit se placer sur les épaules; du moins, si vous soutenez que la ceinture couvrait les flancs, vous souffrirez bien qu'elle ne laisse à nu aucune des parties déshonnêtes du corps humain. Ce n'est donc pas en faveur de vos principes, mais en faveur des miens qu'on néglige les parties supérieures du corps pour couvrir les parties inférieures, dans lesquelles siége cette loi des

[1] Gen. III, 7. — [2] Art poétique, vers 9, 10. — [3] Gen. II, 25; III, 11.

membres, qui répugne à la loi de l'esprit [1], et qui dans nos premiers parents se faisait sentir dans des ardeurs réciproques, s'enflammait dans des regards mutuels et par la nouveauté même de sa révolte, frappait de confusion la perversité de ces premiers pécheurs. Plus ses mouvements devenaient tumultueux, plus s'accroissait leur honte; et comme c'était la vue de la chair qui stimulait ces impressions, le besoin le plus pressant était de la couvrir du voile le plus épais. Que la ceinture parte donc des flancs ou des reins, peu importe, pourvu que les parties indécentes soient couvertes; or, ces parties ne seraient pas indécentes, si la loi du péché ne répugnait pas à la loi de l'esprit. Quand le sens d'un passage est de toute évidence, nous ne devons pas mêler à la sainte Ecriture nos interprétations personnelles; ce ne serait plus alors de l'ignorance, mais une présomption criminelle. Adam et Eve étaient nus avant le péché et ne rougissaient pas; mais dès qu'ils eurent péché, ils se voilèrent, et le nom seul de ceinture indique clairement de quelles parties du corps il s'agit. Nous savons ce qu'ils ont voilé, ce serait le comble de la folie de chercher, et le comble de l'impudence de nier ce qu'ils ont éprouvé. Malgré vos contradictions obstinées, vous vous êtes vu dans la nécessité d'admettre, forcé par le sens commun, que c'est bien le mouvement de la concupiscence que ces malheureux ont voulu cacher en voilant certaines parties de leur corps; qu'importe après cela que vous placiez la ceinture sur les flancs, ou sur le côté, dans lequel vous prétendez que les pécheurs n'éprouvent aucune sensation mauvaise, qu'importe enfin que vous mettiez à nu ce que vous voudrez, puisque vous avouez que c'est là surtout que doit être jeté le voile de la pudeur?

8. Vous citez de mon livre ces autres paroles : « La désobéissance de la chair fut pour « l'homme le trop juste châtiment de sa pro« pre désobéissance; car celui qui avait refusé « d'obéir à son maître ne méritait pas d'être « obéi par son propre esclave, c'est-à-dire par « son corps [2] ». Vous, au contraire, vous essayez de montrer que par cela même qu' « elle « est la punition du péché, la concupiscence « de la chair est vraiment digne d'éloges »; vous allez même jusqu'à la personnifier, et lui prêtant la connaissance de ses œuvres, vous nous la présentez, « punissant sciem« ment le crime, et se constituant le minis« tre de Dieu »; n'est-ce point de votre part chausser le cothurne, pour chanter la grandeur et la bonté de la concupiscence? Vous ne voyez donc pas qu'à ce prix vous pourrez louer les mauvais anges, qui, tout prévaricateurs et tout impies qu'ils soient, deviennent l'instrument dont Dieu se sert pour punir les pécheurs, selon cette parole de l'Ecriture : « Dieu lança contre eux, par le moyen des « anges mauvais, la colère de son indigna« tion, l'indignation, la colère et le trouble [1] ». Faites donc leur éloge, louez le prince de l'enfer, Satan, car lui aussi fut chargé de punir le péché, quand l'Apôtre lui livra le fornicateur de Corinthe, pour mortifier sa chair [2]. Autant vous déployez d'éloquence contre la grâce du Christ, autant vous en montrez pour faire le panégyrique de Satan et de ses anges, par lesquels Dieu se montre le juge et le vengeur de ses droits contre une multitude de pécheurs, leur rendant à tous selon leurs œuvres, les soumettant, pour les punir, à la tyrannie de ces esprits pervers et infernaux, et prouvant qu'il sait se servir des bons et des méchants pour faire éclater sa bonté et sa justice. Chantez donc ces puissances coupables qui servent à tourmenter les coupables; ne louez-vous pas la concupiscence de la chair, par cette raison qu'elle est le châtiment de la désobéissance du pécheur? Louez Saül, ce roi coupable, qui a servi de châtiment au pécheur, selon cette parole : « Je vous l'ai donné pour roi dans ma co« lère [3] ». Louez le démon dont ce roi était possédé [4], en punition de ses crimes. Louez l'aveuglement de cœur « dont Israël fut « frappé »; écoutez pourquoi : « Jusqu'à ce « que la plénitude des Gentils fût entrée dans « l'Eglise [5] ». Ceci, peut-être, ne vous paraîtra pas un châtiment, et cependant, si vous aimiez la lumière intérieure, vous trouveriez là, non-seulement un châtiment quelconque, mais le plus grand de tous les châtiments. Cet aveuglement fut la source de leur incrédulité et le principe de l'horrible crime qu'ils ont commis en faisant mourir le Christ. Niez que cet aveuglement soit une punition, et vous prouverez immédiatement que vous en êtes

[1] Rom. VII, 23. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 7.

[1] Ps. LXXVII, 49. — [2] I Cor. V, 5.— [3] Osée, XIII, 11.— [4] I Rois, XVI, 14. — [5] Rom. XI, 25.

frappé vous-même. Direz-vous que c'est un châtiment, mais que ce n'est pas le châtiment du péché? Vous avouez donc que tel état peut être à la fois un péché et un châtiment; et si ce châtiment n'est point le châtiment d'un péché, il est injuste, et vous accusez d'injustice ce Dieu qui ordonne ou permet ce châtiment, à moins que vous ne l'accusiez de faiblesse, puisqu'il ne détournerait pas d'un innocent le châtiment qui le frappe. Si, pour montrer que vous n'êtes pas vous-même frappé d'aveuglement, vous avouez que cet aveuglement est le châtiment du péché, comprenez alors que, malgré toutes vos protestations, la question que vous souleviez est parfaitement résolue. En effet, comme le démon, ses anges et les mauvais rois, non-seulement sont pécheurs, mais, par la justice même de Dieu, deviennent encore le supplice des pécheurs, sans que l'on puisse dire pour cela qu'ils soient dignes de louange, parce qu'ils sont les instruments de la vengeance divine; de même la loi de nos membres, répugnant à la loi de notre esprit, ne saurait passer pour sainte et légitime par cela seul qu'elle devient le châtiment mérité de celui qui obéit à ses convoitises. Cet aveuglement du cœur, que Dieu seul peut guérir par l'éclat de sa lumière, est tout à la fois un péché, en tant qu'il ne croit pas en Dieu, et le châtiment du péché, en tant que le cœur orgueilleux est frappé par lui d'une répulsion méritée. De même cette concupiscence de la chair, contre laquelle l'esprit convoite, est tout à la fois un péché en tant qu'elle est une révolte contre l'empire de l'âme; le châtiment du péché, en tant que sa révolte punit une autre révolte; et enfin la cause du péché, en tant qu'elle est dans l'homme une sorte de contagion originelle dont l'homme accepte trop souvent les inspirations coupables.

9. En faut-il davantage pour convaincre de fausseté cette opinion aveugle et téméraire, par laquelle vous voudriez nous faire croire que cette concupiscence de la chair, par cela même que nous la disons un châtiment du péché, loin de mériter la réprobation, est au contraire véritablement digne d'éloges? Vous ajoutez: « Si la passion est le châtiment du « péché, on doit rejeter toute pudeur, si l'on « ne veut pas que la chasteté, se révoltant con- « tre Dieu, paraisse démentir la sentence par « lui formellement prononcée »; vous continuez sur ce ton, et toujours pour vous montrer conséquent avec votre vanité d'hérétique. Mais une fois engagé dans cette erreur, vous pouvez appliquer ce raisonnement à l'aveuglement du cœur, et dire: Si l'aveuglement du cœur est le châtiment du péché, il faut rejeter l'instruction, si l'on ne veut pas que la lumière intellectuelle, se révoltant contre Dieu, paraisse démentir la sentence par lui formellement prononcée. Or, une telle conclusion serait des plus absurdes, quoique l'aveuglement du cœur soit le châtiment du péché; par la même raison votre principe n'est qu'une évidente absurdité, quoique la passion, c'est-à-dire la désobéissance de la chair, soit le châtiment du péché. En effet, la science doit résister à l'aveuglement du cœur, et la continence à la passion; quant à ce châtiment, qui n'est ni une erreur ni une passion, il ne reste qu'à le subir avec patience. C'est pourquoi, lorsque Dieu nous fait la grâce de vivre de la foi véritable, nous devons être certains que Dieu lui-même est là, illuminant notre intelligence, domptant la concupiscence, et nous aidant à supporter l'épreuve. C'est là ce qui se fait parfaitement, lorsque c'est pour Dieu qu'on le fait, c'est-à-dire lorsqu'on l'aime gratuitement, et cet amour ne peut venir que de lui-même. Au contraire, lorsque l'homme se complaît en soi-même, et se confie en sa propre vertu, s'il s'abandonne aux désirs de son orgueil, son malheur devient d'autant plus profond, que cet orgueil lui-même se pose en tyran plus absolu des autres passions, et semble vouloir les étouffer pour mieux se complaire dans son froid égoïsme.

10. Vous m'accusez d'avoir dit, dans quelques autres de mes ouvrages: « Il est certains « péchés qui sont le châtiment direct d'autres « péchés [1] »: comme c'est en vain que vous tentez de réfuter cette proposition, laissez là toutes vos aspirations à la victoire, et vous comprendrez que ce n'est là que la conséquence rigoureuse de ce qui vient d'être dit sur l'aveuglement du cœur. Dans quel but, dites-moi, avez-vous cité ce passage de l'Apôtre, dont je me suis servi pour prouver invinciblement ma proposition: « Dieu les a « livrés à leur sens réprouvé, afin qu'ils « fassent ce qui est défendu? » Ce langage vous paraît une pure hyperbole, c'est-à-dire une de ces exagérations dont se servent cer-

[1] De la Nature et de la Grâce, n. 25.

tains orateurs pour produire dans les esprits une impression plus profonde. Vous allez même jusqu'à citer le passage où l'Apôtre en agit ainsi. « Fulminant », dites-vous, « contre « les crimes des impies, il alla jusqu'à faire « de ces crimes autant de châtiments, et pour « mieux montrer toute l'horreur qu'éprouvait « son âme, siége de tant de vertus, il s'écrie « que ces malheureux lui paraissent, non pas « des coupables, mais de véritables réprou- « vés ». Vous vous trompez, volontairement peut-être, sur le sens de ses paroles, car ces impies lui paraissent tout à la fois condamnés et coupables, non-seulement coupables à cause des péchés passés pour lesquels ils sont condamnés, mais encore coupables par cela même qu'ils sont condamnés. En effet, il accuse leur culpabilité, quand il s'écrie : « Ils ont adoré « et servi la créature de préférence au Créa- « teur, qui est béni dans les siècles. Amen ». Prouvant ensuite qu'ils ont été condamnés pour cette faute, il ajoute : « Voilà pourquoi Dieu les « a livrés à des passions honteuses ». Remarquez cette expression : « Voilà pourquoi ». Quelle folie, dès lors, de demander « dans « quel sens on peut dire que Dieu les a livrés », et de suer sang et eau pour prouver qu' « il « les a livrés en les abandonnant ! » De quelque manière qu'il les ait livrés, toujours est-il que c'est pour cela qu'il les a livrés, qu'il les a abandonnés ; donnez à ces paroles l'interprétation qu'il vous plaira, vous n'en voyez pas moins toutes les conséquences de cet abandon. L'Apôtre voulait nous faire comprendre quel châtiment c'est pour un homme d'être livré à des passions honteuses, quel que soit du reste le mode, compréhensible ou incompréhensible, sous lequel s'opère cet abandon de la part d'un Dieu souverainement bon et ineffablement juste. « En effet », dit-il, « les « femmes parmi eux ont changé l'usage qui « est selon la nature, en un autre qui est « contre la nature. Les hommes, de même, « rejetant l'union des deux sexes, qui est selon « la nature, ont été embrasés d'un désir brutal « les uns envers les autres, l'homme commet- « tant avec l'homme des crimes infâmes et re- « cevant ainsi en eux-mêmes la juste peine « due à leur erreur ». Se peut-il un langage plus évident, plus clair, plus formel ? L'Apôtre dit de ces hommes qu'ils ont reçu leur récompense réciproque, que, s'ils ont accompli ces œuvres criminelles, c'est par l'effet de leur condamnation, et que cette condamnation devient à son tour une affreuse culpabilité qui en entraîne beaucoup d'autres à sa suite. Par conséquent, ces œuvres sont à la fois des péchés et le châtiment de péchés précédents. Ce qui m'étonne bien plus encore, c'est de lui entendre dire qu'il a fallu que ces malheureux reçussent leur récompense réciproque. Tel est également le sens des paroles précédentes que vous empruntez au même Apôtre : « Ils ont transféré l'honneur qui n'est « dû qu'au Dieu incorruptible à l'image d'un « homme corruptible, et à des figures d'oi- « seaux, de quadrupèdes et de serpents. C'est « pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur « cœur, à l'impureté [1] », et le reste. L'Apôtre nous désigne clairement la cause pour laquelle ils ont été livrés à eux-mêmes. Il révèle le crime qu'ils avaient commis précédemment, et ajoute : « Voilà pourquoi Dieu les li- « vra aux désirs de leur cœur ». C'est donc là le châtiment d'un péché précédent ; et ce châtiment, à son tour, n'est autre chose que le péché, comme la suite le démontre clairement.

11. Vous soutenez précisément l'opinion contraire, et vous pensez la question résolue, parce que l'Apôtre affirme que ces païens ont été livrés aux désirs de leur cœur. « Ils « étaient dévorés », dites-vous, « par les dé- « sirs criminels ». Vous ajoutez : « Or, com- « ment peut-on supposer qu'ils sont tombés « dans cet abîme par la puissance de Dieu, « les abandonnant à eux-mêmes ? » Qu'ont-ils fait de plus, je vous demande, ou pourquoi ces paroles : « Dieu les livra aux désirs de leur « cœur », s'ils étaient déjà possédés par ces mêmes désirs ? Parce qu'un homme éprouve de mauvais désirs dans son cœur, s'ensuit-il qu'il consent à ces désirs pour commettre le mal ? Autre chose est d'avoir de mauvais désirs, autre chose de s'y abandonner ; c'est quand on y consent qu'on en est possédé, et ceci n'arrive que quand, dans sa justice, Dieu nous y abandonne. Autrement, que signifierait cette parole : « Ne suivez pas votre « concupiscence ? » Est-on coupable, précisément parce qu'on ressent en soi-même le tumulte et l'entraînement des désirs, alors même qu'on refuse de les suivre et de s'y abandonner, alors même surtout que, pour conserver la grâce, on livre à ces désirs de glorieux combats ? Celui qui est assez mal-

[1] Rom. VII, 23-28.

heureux pour réaliser cette parole : « Si vous « vous abandonnez à vos concupiscences, c'est-à-dire à vos mauvais désirs, « vous com- « blerez de joie vos ennemis et vos envieux [1] » ; celui-là est-il déjà coupable, par cela seul qu'il éprouve ces désirs auxquels il ne doit point consentir, s'il ne veut pas combler de joie le démon et ses anges, qui sont nos ennemis et nos envieux ?

12. Lors donc que l'on peut dire d'un homme qu'il est livré à ses désirs, on peut par là même le déclarer coupable, parce que, abandonné de Dieu, il cède et consent à ces désirs, par lesquels il se trouve vaincu, enchaîné, entraîné et possédé. « On devient « l'esclave de celui par qui on a été vaincu [2] », et ce qui n'était que le châtiment d'un péché antérieur, devient ultérieurement un péché. Ne trouvons-nous pas le péché et le châtiment du péché dans ces paroles : « Le Seigneur a « mêlé en eux l'esprit d'erreur, et ils ont sé- « duit l'Egypte, dans toutes leurs œuvres, « comme on séduit un homme ivre [3] ? » Ne voyons-nous pas le péché et le châtiment du péché dans ces paroles adressées au Seigneur par le Prophète : « Pourquoi, Seigneur, nous « avez-vous fait errer loin de votre voie ; « vous avez endurci nos cœurs, afin que nous « cessions de vous craindre [4] ? » Comment ne pas en dire autant de ces autres paroles : « Voici que vous êtes irrité, et nous avons « péché ; voilà pourquoi nous avons erré, et « nous nous sommes tous souillés [5] ? » Ne trouvons-nous pas le péché et le châtiment du péché dans ce passage où nous lisons, des nations en guerre avec Josué, que le Seigneur enhardit leur cœur et leur inspira d'attaquer Israël, mais dans le but de les exterminer [6] ? N'est-ce pas grâce au péché et au châtiment du péché, que Roboam refusa d'écouter les sages avis de son peuple, parce que, selon la parole même de l'Ecriture, « le Seigneur s'était re- « tiré de lui, afin de réaliser la menace qu'il « lui avait fait entendre par la bouche de son « prophète [7] ? » N'est-ce pas à cause du péché et du châtiment du péché, que nous lisons d'Amasias, roi de Juda, qu'il refusa d'écouter les sages conseils de Josias, roi d'Israël, qui lui défendait de faire la guerre? Voici ce qui est écrit : « Amasias n'écouta point, car le Sei- « gneur avait résolu de le livrer à ses en- « nemis, parce qu'ils avaient cherché le dieu « d'Edom [1] ». Nous pouvons citer beaucoup d'autres passages, qui nous montrent clairement qu'il entre, parfois, dans les secrets desseins de Dieu, de permettre la perversité du cœur, de manière à ce qu'on n'entende pas la vérité, que l'on commette le péché, et que ce péché devienne le châtiment d'un péché précédent. Croire au mensonge, et ne pas croire à la vérité, c'est également un péché. Mais ce péché vient ordinairement de l'aveuglement du cœur, et cet aveuglement du cœur, par un mystérieux mais juste dessein de Dieu, n'est évidemment que le châtiment du péché. Tel est le sens de ces paroles de saint Paul aux Thessaloniciens : « Parce qu'ils n'ont pas reçu « et aimé la vérité pour être sauvés, Dieu « leur enverra des illusions si efficaces, qu'ils « croiront au mensonge [2] ». Dans ce texte, le châtiment du péché devient évidemment un péché. Ces deux propositions sont formelles et explicites dans leur laconisme ; et surtout elles sont émises par celui dont vous avez souvent essayé de dénaturer les paroles en faveur de votre doctrine.

13. Vous vous écriez : « Quand nous lisons de « certains hommes qu'ils ont été abandonnés « à leur désir, nous devons entendre qu'ils ont « lassé la patience de Dieu, mais non pas qu'ils « aient été poussés au péché par sa puis- « sance ». Que voulez-vous dire ? Prétendriez-vous que l'Apôtre n'a pas réuni en même temps, et dans le même texte, ces deux expressions : la patience et la puissance ? Ecoutez donc : « Qui peut se plaindre, si Dieu, voulant « montrer sa colère et sa puissance, souffre « avec une patience extrême les vases de co- « lère préparés pour la perdition [3] ? » Nous lisons ailleurs : « Et si le Prophète a erré et « parlé, moi, le Seigneur, j'ai séduit ce pro- « phète, j'appesantirai ma main sur lui, et je « l'exterminerai du milieu de mon peuple « d'Israël [4] » ; de quoi s'agit-il ici, selon vous? est-ce de la patience ou de la puissance ? Qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre, ou de toutes deux à la fois, toujours est-il que le fait même de prophétiser le mensonge est tout ensemble un péché et le châtiment du péché. Direz-vous que ces mots : « Moi, le Seigneur, « j'ai séduit ce prophète », signifient : Je l'ai

[1] Eccli. XVIII, 30, 31. — [2] II Pierre, II, 19. — [3] Isa. XIX, 14. — [4] Id. LXIII, 17. — [5] Id. LXIV, 5, 6. — [6] Josué, XI, 20. — [7] III Rois, XII, 15.

[1] II Paral. XXV, 20. — [2] II Thess. II, 10. — [3] Rom. IX, 22. — [4] Ezéch. XIV, 9.

abandonné, afin que, séduit par ses propres mérites, il tombât dans l'erreur? Libre à vous; toutefois, il est certain qu'il a été puni de son péché, afin qu'il péchât en prophétisant le mensonge. Mais écoutez cette vision du prophète Michée : « Je vis le Seigneur assis « sur son trône, et toute l'armée du ciel « était debout à sa droite et à sa gauche. Et le « Seigneur dit : Qui séduira Achab roi d'Is- « raël, et il montera, et il tombera sur Ra- « moth Galaad ? Et l'un parla dans un sens, « et l'autre dans un autre. Et un esprit sortit, « se tint en présence du Seigneur et dit : Je « le séduirai. Et le Seigneur lui répondit : En « quoi ? Il répliqua : J'irai et je serai l'esprit « menteur dans la bouche de tous ses pro- « phètes. Le Seigneur ajouta : Tu séduiras, « et tu prévaudras ; va, et fais ainsi [1] ». Que répondrez-vous à ce témoignage ? Vous avouerez du moins que le roi se rendit coupable, en croyant à ses faux prophètes. Mais cette crédulité était en même temps le châtiment du péché ; ainsi le voulait le Seigneur en envoyant son ange mauvais ; et par là nous comprenons plus facilement comment le Psalmiste a pu dire que Dieu envoya la colère de son indignation par les mauvais anges [2]. Dieu toutefois s'est-il trompé alors ? a-t-il jugé ou agi soit témérairement soit injustement ? Loin de nous cette idée ! Ce n'est pas sans raison que dans le même livre il est écrit : « Vos jugements sont un abîme profond [3] ». Ce n'est donc pas en vain que l'Apôtre s'écrie : « O profondeur des trésors de la sagesse et de « la science de Dieu ! Que ses jugements sont « incompréhensibles et ses voies impénétra- « bles ! Car, qui donc a connu les desseins de « Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses « conseils ? Ou qui lui a donné quelque chose le « premier pour en prétendre récompense [4] ? » Il n'a pas choisi celui qui était déjà digne de l'être ; mais en le choisissant, il l'en a rendu digne ; et cependant personne n'est puni sans l'avoir mérité.

14. « L'Apôtre », dites-vous, « s'est écrié : « La bonté de Dieu vous amène à la péni- « tence ». C'est vrai, mais celui qu'il amène, c'est celui qu'il a prédestiné, ce qui peut-être n'empêche pas ce pécheur, n'écoutant que la dureté et l'impénitence de son cœur, d'amasser un trésor de colère pour le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres [1]. Dieu, sans doute, est la patience infinie ; et pourtant qui donc fait pénitence, à moins que Dieu ne lui en donne la grâce ? Avez-vous oublié cette autre parole du même docteur : « De crainte que Dieu ne leur accorde la grâce « de la pénitence pour les amener à la con- « naissance de la vérité, et les arracher aux « filets du démon [2] ? » Les jugements de Dieu sont autant de profonds abîmes. Si nous permettions à ceux qui nous sont soumis de faire le mal sous nos yeux, nous serions assurément aussi coupables qu'eux ; et cependant de combien de crimes le Seigneur ne permet-il pas la perpétration sous ses yeux, quand un seul acte de sa part les rendrait à jamais impossibles ? et néanmoins Dieu est infiniment juste et bon. Quant à cette patience qui donne aux pécheurs la liberté de faire pénitence, parce qu'il ne veut la mort de personne [3], « Dieu connaît ceux qui sont à lui [4] », et « il coopère en toutes choses au bien », mais « pour ceux qui sont appelés selon ses des- « seins ». En effet, tous ceux qui sont appelés ne sont pas pour cela appelés selon ses desseins. « Car il y a beaucoup d'appelés, mais « peu d'élus [5] ». Les élus, voilà donc ceux qui sont appelés selon le dessein de Dieu. De là ces autres paroles : « Selon la vertu de Dieu « qui nous a rachetés et nous a appelés par « sa vocation sainte, non selon nos œuvres, « mais selon le décret de sa volonté, et selon « la grâce qui nous a été donnée en Jésus- « Christ avant tous les siècles [6] ». De même après avoir dit : « Nous savons que tout co- « opère au bien de ceux qu'il a appelés selon « son décret », l'Apôtre ajoute aussitôt : « Car « ceux qu'il a connus par sa prescience, il les « a aussi prédestinés pour être conformes à « l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné entre « plusieurs frères ; et ceux qu'il a prédesti- « nés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a « appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il « a justifiés, il les a aussi glorifiés [7] ». Tels sont ceux qui sont appelés selon le décret. Ils ont donc été élus, dès avant la constitution du monde [8], par celui qui appelle les choses qui ne sont pas comme si elles étaient [9]. Mais s'ils sont élus, c'est par l'élection de la grâce.

[1] III Rois, XXII, 19-22. — [2] Ps. LXXVII, 49. — [3] Id. XXXV, 7. — [4] Rom. XI, 33-35.

[1] Rom. II, 4-6. — [2] II Tim. II, 25, 26. — [3] II Pierre, III, 9. — [4] II Tim. II, 19. — [5] Matt. XXII, 14. — [6] II Tim. I, 8, 9. — [7] Rom. VIII, 28-30. — [8] Eph. I, 4. — [9] Rom. IV, 17.

De là, ce mot de l'Apôtre en parlant d'Israël : « Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon « l'élection de sa grâce ». Et pour nous empêcher de croire qu'ils aient été élus dès avant la constitution du monde, par la connaissance anticipée de leurs œuvres, l'Apôtre ajoute aussitôt : « Si c'est par grâce, ce n'est donc « pas par les œuvres ; autrement la grâce ne « serait plus grâce [1] ». Au nombre de ces élus et de ces prédestinés nous devons ranger ceux qui, après une vie très-coupable, sont amenés à la pénitence par la bonté de Dieu, dont la patience leur avait déjà permis de n'être pas frappés de mort dans la perpétration même de leurs crimes. Comment donc ne comprendraient-ils pas, eux et leurs héritiers, que, malgré la profondeur de l'iniquité, la grâce de Dieu peut toujours nous en délivrer ? Parmi ces élus aucun ne périt, à quelque âge qu'il soit frappé par la mort. Jamais, en effet, Dieu ne permettra qu'un prédestiné à la vie meure sans participer au sacrement du Médiateur. C'est à eux que s'adresse cette parole du Sauveur : « Telle est la volonté de mon « Père qui m'a envoyé, que je ne perde aucun « de ceux qu'il m'a donnés [2] ». Quant à ceux qui ne sont pas de ce nombre, et qui, formés du même limon que les autres, ne sont cependant que des vases de colère, leur présence sur la terre est pour tous un précieux enseignement. En effet, Dieu ne crée aucun d'eux ni témérairement ni fortuitement ; il n'ignore pas non plus le bien qu'ils peuvent faire ; n'est-ce déjà pas un grand bien, de créer en eux la nature humaine, et de les faire servir d'ornements à ce vaste univers ? Aucun d'eux n'est amené à cette pénitence salutaire et spirituelle, dans laquelle on trouve en Jésus-Christ sa réconciliation avec Dieu ; bien que Dieu ait pour eux une patience plus ou moins grande. Ainsi donc, quoique ces malheureux, issus de la masse de perdition et de damnation selon la dureté et l'impénitence de leur cœur, s'amassent, en ce qui les regarde, un trésor de colère pour ce jour de vengeance où Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, cela n'empêche pas la miséricorde et la bonté divine d'amener certains pécheurs à la pénitence, tandis que d'autres en restent privés selon le juste jugement de Dieu. En effet, c'est au Seigneur qu'il appartient d'amener et d'attirer, selon cette parole du Sauveur : « Personne ne vient « à moi s'il n'est attiré par mon Père qui m'a « envoyé [1] ». A-t-il donc amené à la pénitence Achab, ce roi sacrilége et impie ; ou du moins, après l'avoir laissé séduire et tromper par l'esprit mauvais, lui a-t-il accordé la patience et la longanimité ? N'a-t-il pas suffi qu'il se fût laissé séduire, pour qu'aussitôt la mort vînt mettre le comble à sa réprobation [2] ? Dira-t-on qu'il n'a pas péché en croyant à la parole de l'esprit menteur ? Dira-t-on que ce péché n'a pas été le châtiment de son péché antérieur, châtiment décerné par le jugement de Dieu qui, pourtant, avait ordonné ou permis à l'esprit menteur de se rendre auprès du monarque ? Quiconque oserait tenir ce langage ne prouverait-il pas qu'il dit ce qu'il veut, et qu'il refuse d'entendre la vérité ?

15. Le Psalmiste s'écrie : « Ne me livrez « pas, Seigneur, à mon désir criminel [3] ». En entendant ce cri, quel insensé oserait soutenir que David demandait à Dieu de n'user envers lui d'aucune patience ; et alors comment affirmer que « Dieu n'abandonne le pécheur au « mal qu'il commet, qu'en usant envers lui, « pendant son péché, d'une patience et d'une « bonté sans bornes ? » En répétant chaque jour : « Ne nous induisez pas en tentation [4] », ne demandons-nous pas à Dieu de ne pas nous abandonner à notre concupiscence ? En effet, chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte et l'entraîne dans le péché [5]. Demandons-nous donc à Dieu que sa bonté ne soit pas patiente à notre égard ? Ce serait là, non pas invoquer sa miséricorde, mais bien plutôt provoquer son courroux. Un homme sensé concevrait-il de semblables idées ; et le plus furieux tiendrait-il un pareil langage ? Il est donc vrai de dire que Dieu abandonne certains pécheurs aux passions de l'ignominie, sachant fort bien qu'ils se livreront au crime ; mais cet abandon est de sa part parfaitement légitime ; et les péchés qui en résultent deviennent tout à la fois le châtiment des péchés passés et un titre à de nouveaux supplices. C'est ainsi qu'il livra Achab au mensonge des faux prophètes, comme il livra Roboam à un conseil funeste [6]. Tout cela se fait d'une manière mystérieuse et ineffable, car Dieu sait réaliser ses justes jugements, non-

[1] Rom. XI, 5, 6. — [2] Jean, VI, 39.

[1] Jean, VI, 44. — [2] III Rois, XXII. — [3] Ps. CXXXIX, 9. — [4] Matt. VI, 13. — [5] Jacq. I, 14. — [6] III Rois, XII.

seulement dans le corps, mais encore dans le cœur des hommes. Ce n'est pas lui qui rend mauvaises les volontés humaines; mais, quoiqu'il ne puisse pas vouloir le mal, il sait se servir à son gré de ces volontés mauvaises. Il exauce dans sa miséricorde, et n'exauce pas dans sa colère; et réciproquement, il n'exauce pas dans sa miséricorde, et il exauce dans sa colère. Il épargne dans sa miséricorde, il n'épargne pas dans sa colère ; et réciproquement, il n'épargne pas dans sa miséricorde, et il épargne dans sa colère ; et toujours, quoi qu'il fasse, il reste bon et juste. Mais qui est capable d'un tel ministère [1] ? La profondeur de ces jugements peut-elle être sondée et comprise par l'homme, tant qu'il gémit sous le poids de son corps corruptible, lors même qu'il posséderait déjà le gage du Saint-Esprit ?

16. Mais j'oubliais que votre intelligence perspicace vous autorisait à dire que « la pas-« sion est juste et vraiment digne d'éloge, si « elle est un châtiment dont Dieu frappe celui « qui lui désobéit, en permettant que le corps « désobéisse à l'esprit ». Si vous puisiez aux données de la sagesse, vous comprendriez que la révolte de la partie inférieure de l'homme contre la partie supérieure ne saurait être qu'une iniquité ; vous ajouteriez également que c'est en toute rigueur de justice, que le pécheur est puni par l'iniquité de la chair, comme ce roi impie dont nous parlions a été puni par l'iniquité de l'esprit mauvais. Vous sentiriez-vous disposé à louer aussi l'esprit mauvais ? Eh bien ! voyons, n'hésitez pas. A qui sied-il mieux de louer l'esprit menteur, qu'à celui qui se pose en ennemi de la bonté gratuite de Dieu ? Vous trouverez sans peine ce que vous pouvez dire ; vos éloges sont tout préparés ; il suffit d'appliquer à cet esprit mauvais ce que vous avez dit de la passion et ce que vous présentez comme la conclusion rigoureuse de cette proposition par moi formulée : « Il eût été injuste que celui qui n'a-« vait pas obéi à son maître, se vît obéi par « son esclave, c'est-à-dire par son corps [2] ». Et pourtant vous niez cette proposition, vous raillez sa fausseté, et, pour montrer qu'elle se réduit à l'absurde, vous concluez que, s'il en est ainsi, il ne vous reste plus qu'à faire de la passion le plus pompeux éloge. Vous ne refuserez certainement pas de voir le vengeur de l'iniquité dans cet esprit menteur qui, par ses séductions, a entraîné la mort, du reste bien méritée, de ce roi impie. Voilà pourquoi je ne crains pas de dire qu'il eût été injuste que celui qui n'avait pas cru à la parole du Dieu véritable, ne fût pas trompé par un esprit menteur. Louez donc la justice de cette fausseté, et répétez ce que vous avez dit à la louange de la passion : « Le plus bel éloge « que l'on puisse en faire, c'est d'affirmer « qu'elle est le châtiment de l'iniquité com-« mise, la réparation de l'injure faite à Dieu, « et une vengeance parfaitement adaptée au « péché, dans lequel elle n'a pris aucune « part ». Tout cela est fort beau, et peut très-bien s'appliquer à la gloire de cet esprit immonde. Par conséquent, puisqu'ici la cause est absolument la même, ou vous décernerez vos éloges à l'esprit mauvais, ou vous les refuserez à la concupiscence.

17. Pourquoi donc cherchez-vous un refuge dans les obscurités que soulève la question de l'âme? Dans le paradis terrestre, l'orgueil commença par l'esprit, et si l'homme consentit à la transgression du précepte, c'est d'abord parce qu'il crut à cette fallacieuse parole : « Vous serez comme des dieux [1] ». Mais ce péché, commencé par l'esprit, fut consommé par l'homme tout entier. C'est alors que la chair est devenue une chair de péché, dont les vices ne peuvent être guéris que par Celui qui nous est venu dans la similitude de la chair de péché. De même donc que l'âme et le corps ont tous deux été punis, de même faut-il que tout ce qui naît soit purifié par la régénération. J'en conclus, ou bien que ces deux substances sont transmises viciées par la génération; ou bien que l'une des deux se souille dans l'autre comme dans un vase corrompu; en tout cas, c'est là que gît le mystère de la justice et de la loi divine. Laquelle de ces deux opinions est la vraie, je préfère l'apprendre que de le dire, pour ne pas avoir à me reprocher d'enseigner ce que j'ignore. Toutefois ce que je sais, ce qui est la vérité même, c'est l'existence du péché originel, comme nous l'enseigne la foi véritable, antique et catholique; toute opinion contraire à ce dogme est par le fait même une erreur. Respect à cette foi; quant aux autres questions relatives à l'âme et restées insolubles, libre à ceux qui ont des loisirs de les approfondir; du moins l'ignorance où nous sommes sur ce

[1] II Cor. II, 16. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 7.

[1] Gen. III, 5.

point comme sur beaucoup d'autres, ne compromet en aucune manière notre salut. Ce qui importe avant tout, aux petits et aux grands, c'est de savoir par quel secours notre âme est guérie, plutôt que de savoir comment elle est souillée; nier qu'elle fût souillée, ce serait rendre pour elle toute guérison impossible.

18. Quoi qu'il en soit, je ne puis me rendre compte du motif qui vous a déterminé à citer ces paroles de l'Apôtre : « Leur cœur insensé « a été rempli de ténèbres [1] ». Vous ajoutez : « Il est à remarquer que l'Apôtre regarde la « folie comme la cause de tous les maux ». Rien ne prouve toutefois que ce soit là réellement la pensée de l'Apôtre. Mais ce n'est point ce qui m'inquiète; je voudrais seulement que vous me disiez pourquoi vous avez tenu ce langage. Serait-ce parce qu'on aurait tort de regarder les enfants comme des insensés, quoiqu'ils n'aient pu recevoir encore les leçons de la sagesse? et de là vous concluriez que ces enfants ne sont coupables d'aucun péché, si la cause de tous les maux c'est la folie. Mais pour savoir si c'est la folie qui a rendu les premiers hommes orgueilleux, ou si c'est l'orgueil qui les a rendus fous, il faudrait se livrer à une discussion aussi subtile que délicate et minutieuse; quant à la question qui nous occupe, qu'il nous suffise de savoir que ce n'est qu'en quittant la folie que les hommes aujourd'hui deviennent sages. Il peut se faire cependant que, parmi les hérauts du Médiateur, quelques-uns, doués d'une grâce extraordinaire, n'aient jamais connu la folie et soient passés de l'enfance à la sagesse. Si vous attribuez ce précieux résultat à la nature, en dehors de toute foi au Médiateur, vous ouvrez une voie large au venin de votre hérésie. En effet, la conclusion à tirer de ces brillants éloges que vous faites de la nature, c'est que Jésus-Christ est mort en vain [2], tandis que nous disons, nous, que la foi en Jésus-Christ, quand elle est animée de la charité [3], vient puissamment au secours de ceux qui, par nature, sont insensés. N'est-il pas des hommes qui naissent dans un tel aveuglement du cœur, qu'ils paraissent plutôt ressembler à des animaux qu'à des hommes ? et cette folie qui nous apparaît en eux absolument naturelle, comment pouvez-vous en déterminer la cause, vous qui niez l'existence de tout péché originel? L'expérience quotidienne ne nous prouve-t-elle pas que l'enfant est d'abord incapable de goûter quoi que ce soit; puis, en grandissant, il goûte toutes les vanités, puis enfin, s'il a le bonheur de se ranger du côté des sages, il s'attache à ce qui est vrai et bien. C'est ainsi que, de l'enfance à la sagesse, il faut pour ainsi dire passer par une folie intermédiaire. Vous voyez donc que cette nature humaine, telle qu'elle existe dans les enfants, et dont vous célébrez si pompeusement l'innocence qu'il n'y a plus lieu pour eux de s'appliquer les bienfaits de la rédemption, vous voyez, dis-je, que cette nature humaine donne les fruits de la folie avant de donner ceux de la sagesse, et pourtant vous vous obstinez encore à ne voir en eux aucun vice originel; ou bien, ce qui serait pire encore, vous le voyez, et vous le niez effrontément.

19. Vous vous armez ensuite de quelques-unes de mes paroles pour me calomnier plus à l'aise; vous me reprochez « de m'être mis en « contradiction avec moi-même, car après « avoir dit que l'homme fut puni de sa propre « désobéissance par la désobéissance qu'il « ressentit dans son propre corps, j'aurais « aussitôt parlé de certains membres de notre « corps, lesquels obéissent immédiatement au « moindre signe de notre volonté [1] ». J'ai constaté cette soumission dans nos membres, à l'exception des membres génitaux que j'ai désignés simplement sous le nom de corps. Il suit de là que le corps obéit à la volonté dans le mouvement des autres membres, tandis que, dans le mouvement de ceux dont nous parlons, la volonté reste à peu près impuissante. Mes paroles ne sont donc nullement contradictoires, et si elles reçoivent une contradiction, c'est de vous, soit parce que vous ne les comprenez pas, soit parce que vous ne voulez pas que les autres les comprennent. Si, à l'égard du corps, la partie ne pouvait pas être prise pour le tout, l'Apôtre dirait-il : « Le corps « de la femme n'est point en sa puissance, « mais en celle de son mari; de même le « corps du mari n'est point en sa puissance, « mais en celle de sa femme [2] ? » Il est certain que l'Apôtre n'entend parler que des membres qui établissent la distinction et les relations des sexes; c'est bien là ce qu'il désigne sous le nom de corps. En effet, comment dire de l'homme qu'il n'a pas l'empire de son corps, si dans cette formule l'Apôtre entendait parler

[1] Rom. I, 21. — [2] Gal. II, 21. — [3] Id. V, 6.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 7. — [2] I Cor. VII, 4.

du corps tout entier et de tous les membres qui le composent? A l'exemple de l'Apôtre, sous le nom de corps, je parlais de ce qui en nous reçoit le mouvement, non pas de la volonté, comme la main et le pied, mais de la passion ou de la concupiscence; et le sens commun ne peut que sourire de mépris en vous voyant soulever des nuages dans des matières aussi claires, et nous forcer de revenir sur un sujet dont on ne parle que par nécessité, et qu'on entoure, par honnêteté, de toutes les circonlocutions possibles. Mais, sans s'occuper de vos chicanes aussi vaines que captieuses, il suffit que le lecteur comprenne ce que je désigne sous le nom de corps.

20. Vous donc qui voudriez me mettre en contradiction avec moi-même, quand je n'ai fait qu'imiter le langage de saint Paul; vous qui me déchirez à belles dents et avec tant de délices, veuillez bien me prouver à votre tour que vous n'êtes point en contradiction avec vous-même. Vous dites d'abord : « Dans l'acte « de la génération la volonté est maîtresse « absolue, à moins qu'il ne surgisse des em- « pêchements soit pour cause de faiblesse, « soit pour cause d'excès ». Plus loin vous ajoutez : « Ce genre de mouvement, vous le « classez au rang de ces fonctions aussi « nombreuses que secrètes, et qui demandent « non point les ordres de la volonté, mais son « simple consentement ». Vous faites déjà ici quelque peu la part de la vérité, mais vous auriez dû rétracter ce que vous aviez dit précédemment. En effet, vous avez d'abord affirmé que « les membres dont nous parlons, « obéissent à l'empire de la volonté et au « pouvoir de l'âme » ; comment donc concilier cette première proposition avec celle-ci : « Nous devons assimiler ces membres à la « faim, à la soif et à la digestion, qui deman- « dent à la volonté, non pas ses ordres, mais « seulement son consentement ». Ce n'est qu'au prix de violents efforts que vous avez découvert cette vérité, qui est plutôt contre vous que contre moi; mais le peu de pudeur que vous auriez eue vous aurait dispensé de ces efforts superflus. « Je rougis », dites-vous, « je suis tout confus de traiter une semblable « matière, mais je dois céder à la nécessité » ; j'admire vraiment cette belle protestation, quand je vous vois braver la honte de laisser par écrit une maxime contre laquelle vous protestez un peu plus loin, tristement vaincu et troublé par l'évidence de la vérité. L'aveu que vous faites de votre honte prétendue, n'est qu'une infamie de plus ajoutée à toutes les autres. Et pourtant je ne regrette pas cette infamie, parce qu'elle est contre vous une arme des plus puissantes. Vous êtes homme à ne rougir pas de louer la passion, et à nous dire que vous rougissez de parler des mouvements de cette même passion !

21. Qu'ai-je donc fait de si extraordinaire, en disant : « Nous avons en notre pouvoir le « mouvement des autres membres ? » j'ajoutais aussitôt : pourvu que notre corps soit sain et libre de tout obstacle. Le sommeil qui vient nous accabler malgré nous, la lassitude également, sont des obstacles qui s'opposent à l'agilité de nos membres. Vous répondez : « Malgré toute la force de notre « volonté, nous ne pouvons imprimer à nos « membres une direction qui serait contraire « à leurs habitudes naturelles » ; vous n'avez donc pas remarqué que j'avais prévu cette objection, en disant : « Pourvu que ces mem- « bres soient appliqués à des fonctions qui « leur conviennent » ; vouloir leur imposer des œuvres qui seraient contre leur nature, c'est donc leur commander, avec la certitude qu'ils ne peuvent pas obéir. Mais quand ils obéissent à un ordre de la volonté librement imposé, nous n'avons nullement besoin d'invoquer le secours de la passion; cessons de vouloir, ils cessent d'agir, sans que l'aiguillon de la concupiscence vienne les soulever contre l'empire de la volonté.

22. En disant que « les membres génitaux « obéissent à l'empire de la volonté », vous parlez d'une nouvelle passion, ou plutôt d'une passion fort ancienne, telle qu'elle aurait pu exister dans le paradis terrestre, si le péché n'avait pas été commis. Mais comment vous accuser de ce langage, quand vous le rétractez immédiatement vous-même par ces dernières paroles : « Ces membres ne reconnaissent « pas l'empire de l'esprit, ils ne demandent « que son consentement ? » J'ajoute toutefois que vous ne devriez pas comparer cette passion à la faim et aux autres besoins naturels que nous éprouvons. Il n'est au pouvoir de personne d'avoir faim, d'avoir soif ou de digérer quand il veut; ce sont là des besoins naturels qu'il faut satisfaire sous peine de blesser ou de tuer le corps; mais serait-ce le blesser ou le tuer, que de refuser de consen-

tir à la passion ? Veuillez donc mettre une distinction essentielle entre les maux que nous supportons par la patience, et ceux que nous réprimons par la continence. De ces maux, les premiers sont la conséquence naturelle de notre misérable mortalité. Et pourtant quel heureux et doux empire nous aurions exercé sur ces fonctions naturelles de manducation et de digestion, si nous avions conservé l'innocence du paradis terrestre! mais ces joies, qui pourrait les connaître, qui pourrait les dépeindre ? Qu'il vous suffise de croire que rien, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, n'aurait pu donner lieu à la douleur de nous déchirer, au travail de nous fatiguer, à la pudeur de nous faire rougir, à la chaleur de nous brûler, au froid de nous glacer, à l'horreur de nous faire trembler.

23. Et cette ravissante domestique que la pudeur me défend de nommer, et que vous ne rougissez pas de célébrer, ne trouvez-vous pas « qu'elle se trouve rehaussée par les adu- « lations qui lui sont prodiguées par les autres « parties du corps, et qu'elle éprouve des ar- « deurs nouvelles quand les yeux s'ouvrent « pour convoiter, les lèvres pour baiser et les « bras pour étreindre ? » Il n'est pas jusqu'aux oreilles que vous n'ayez trouvé moyen de lui soumetre ; voilà pourquoi vous rappelez l'ancien adage renouvelé par Cicéron, sous cette forme pompeuse, dans l'exposition de ses conseils : « Lorsque des jeunes gens « pris de vin et enthousiasmés par les accords « de la musique sont sur le point de forcer la « demeure d'une femme pudique, Pythagoras « veut, dit-on, que la joueuse de flûte chante « le spondée ; car alors la lenteur de la mesure, « et la gravité du chant, ont promptement « dissipé la pétulance et la fureur ». Comprenez donc que j'avais raison de dire que cette capricieuse idole, à laquelle les autres sens prodiguent parfois leurs adulations, reste encore maîtresse d'elle-même, du moins dans une certaine mesure, et peut à son gré, soit se précipiter sur sa victime, soit calmer ses emportements. Je ne m'exprimais ainsi que pour répondre à cet aveu de votre part : « On « lui donne son consentement, plutôt qu'on « ne lui impose des ordres ». En effet, « si « certains aiguillons la soulèvent, certaines « modulations la calment et l'adoucissent » ; or, ces paroles de votre part ne seraient qu'un séduisant mensonge, si cette passion subissait entièrement l'empire de la volonté. Quant aux femmes, vous les dites étrangères à ce mouvement, quoiqu'elles puissent subir la concupiscence de l'homme, sans que la leur s'enflamme ; cependant, si vous voulez savoir ce qu'elles peuvent éprouver de honteux et de voluptueux, demandez-le à Joseph [1]. En votre qualité d'ecclésiastique, les chants religieux auraient dû vous être plus précieux à citer que les maximes de Pythagore ; auriez-vous donc oublié l'heureuse influence exercée par la harpe de David sur le roi Saül, quand celui-ci était agité de l'esprit mauvais ? vous saviez que l'harmonie de cet instrument touché par un saint suffisait pour calmer le courroux de ce monarque infortuné [2]. Mais alors comment soutenir encore que la concupiscence est un bien, par cela même qu'elle se laisse parfois enchaîner par les accents de la musique

24. Vous vous écriez : « Que j'aime à en- « tendre Jérémie, entouré du chœur des Pro- « phètes et de tous les saints, jeter vers Dieu « cette brûlante parole : Qui donnera de l'eau « à ma tête, et à mes yeux une source de « larmes [3] ? » Jérémie demandait des larmes pour pleurer les péchés de son peuple insensé ! N'en demandez-vous pas pour pleurer sur l'Eglise de Jésus-Christ, qui s'obstine à repousser de son sein les docteurs de l'hérésie pélagienne ? Si vous vouliez verser des larmes salutaires, vous gémiriez de vous sentir impliqué dans cette erreur, et ces larmes vous obtiendraient la purification de ce crime. Ignorez-vous, avez-vous oublié, ou refusez-vous de voir que cette Eglise sainte, une, catholique, était clairement figurée par l'heureux séjour de l'Eden ? Pourquoi donc vous étonner de vous entendre chassés de ce paradis de la terre, précisément parce que vous prétendez y introduire cette loi des membres qui répugne à la loi de l'esprit, comme si vous ignoriez que nous avons été chassés de l'Eden et que nous ne pouvons y rentrer qu'à la condition de profiter de notre exil pour vaincre cette concupiscence ? Si la concupiscence, dont vous vous constituez le défenseur, ne répugne pas à la loi de l'esprit, elle ne doit être combattue par aucun des saints de la terre. Et pourtant vous avez avoué vous-même que les saints soutiennent contre elle « de glorieux combats [4] ». C'est donc bien

[1] Gen. XXXIX. — [2] I Rois, XVI. — [3] Jérém. IX, 1. — [4] Plus haut, liv. III, n. 42.

de cette loi qui, dans notre corps de mort, répugne à la loi de l'esprit ; c'est donc bien de cette loi que l'Apôtre se disait délivré dans la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur [1]. Comprenez-vous enfin quel torrent de larmes devrait être versé sur les ennemis de cette grâce, et quel zèle doivent déployer les pasteurs pour arracher leurs ouailles à cette ruine effrayante ? Par cette nouvelle erreur vous creusez de plus en plus l'abîme de tout temps ouvert par toutes les hérésies. « Vous êtes la ruine des mœurs », puisque vous sapez les fondements de cette foi sur laquelle s'élève nécessairement l'édifice des mœurs. Vous êtes « la ruine de la pudeur », par cela même que vous ne rougissez pas de louer ce que réprouve la pudeur. Voilà ce que doit entendre cette vierge immaculée, la sainte Eglise, ce que doivent entendre les matrones, les vierges sacrées et la pudeur chrétienne, si elles veulent toujours vous fuir avec horreur. Vous les accusez « de soutenir « avec les Manichéens que la chair subit la « nécessité du mal », et que le mal est une substance coéternelle à Dieu. C'est là un mensonge et une accusation calomnieuse ; ne vous suffit-il pas de dire avec l'Apôtre : « Je « vois dans mes membres une autre loi qui « répugne à la loi de mon esprit ? » Nous affirmons également que cette loi reste soumise à l'empire de l'âme par la grâce divine reçue de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qu'elle doit être châtiée et dissoute dans ce corps de mort, et qu'enfin elle sera guérie dans la résurrection du corps et dans la mort de la mort. Ces justes dont je parle persévèrent dans leur sainte profession, non-seulement par le costume extérieur, mais par les habitudes de l'esprit et du corps, et par une résistance courageuse à la concupiscence de la chair, résistance qui est ici-bas notre seule ressource, puisque nous n'avons pas à espérer d'être jamais sur la terre entièrement délivrés de toute concupiscence. Voilà ce qu'ils ne doivent pas oublier, et ce qui suffit pour les mettre en garde contre vous, jusqu'à ce que toute concupiscence soit éteinte dans leur chair. Représentez-vous tous les justes réunis dans une immense assemblée, et demandez-leur ce qu'ils veulent entendre de préférence, la condamnation ou le panégyrique de la concupiscence mauvaise ; n'êtes-vous pas persuadé que pour toute réponse ils allégueraient la lutte que soutiennent les vierges, la pudeur observée par les époux, la chasteté pratiquée par tous ? S'opposeraient-ils à entendre condamner la passion, et demanderaient-ils qu'on en fît devant eux les plus pompeux éloges ? Croyez bien que tant de honte soulèverait encore l'indignation du plus grand nombre, et ne serait acceptée que dans les assemblées que présiderait Célestius ou Pélage, et dont vous seriez l'orateur.

25. Vous m'accusez ensuite d'avoir dit : « Ce mouvement de convoitise était indécent, « précisément parce qu'il était une révolte de « la chair ; voilà pourquoi, dès qu'ils en eu- « rent ressenti les atteintes dans leur corps, « nos premiers parents durent rougir de leur « nudité, et se couvrir de feuillage. La chair « s'agitait en eux contre toute volonté de leur « part, mais ils firent preuve de volonté en « voilant ce qui les faisait rougir ; ce qui leur « était permis, leur paraissait d'une telle in- « décence, que pour rendre décent ce dont ils « rougissaient, ils durent le couvrir du voile « le plus épais [1] ». Après avoir cité ces paroles au début de ce troisième livre que je réfute, vous proclamez, avec une jactance inouïe, que vous les avez pulvérisées dans votre livre précédent. J'ai dit de ce « mouvement » de convoitise qu' « il était indécent, parce qu'il « était une révolte de la chair » ; de là vous m'accusez de soutenir que « cette concupis- « cence ne reconnaît l'empire ni du corps ni « de l'esprit, et que sa vertu féroce est réel- « lement indomptable ». Or, je l'ai toujours appelée, non pas une vertu, mais un vice. Direz-vous qu'elle ne s'émeut pas sous les attraits de la convoitise ? Mais alors, que devient cette lutte soutenue contre elle par la chasteté et par la continence ? Que deviennent « ces glorieux combats », au sein desquels vous nous montriez les saints se couvrant de gloire ? Quant à la pudeur, vous affirmez, comme moi, qu'elle ne se conserve qu'à la condition d'attaquer la concupiscence, de l'opprimer, de l'enchaîner et d'arrêter tous ses élans illicites ; mais ce que nous devons ainsi attaquer, opprimer, enchaîner, est-ce quelque chose de bon ? vous l'affirmez et je le nie. Lequel de nous deux a raison ? J'en appelle au jugement des hommes chastes, qui parleront d'après leur propre expérience, et

[1] Rom. VII, 23-25.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 7.

non pas sur une foi aveugle en vos paroles. J'en appelle au jugement de l'Apôtre s'écriant: « Je vois dans mes membres une autre loi « qui répugne à la loi de mon esprit ».

26. « Les Paterniens », dites-vous, « et les « Vénustiens, se rapprochant de très-près des « Manichéens, soutiennent que la moitié infé- « rieure du corps humain, jusqu'aux pieds, a « le démon pour auteur, tandis que la moitié « supérieure est l'œuvre de Dieu; ils ajoutent « que le seul devoir imposé à l'homme, c'est « de conserver pure son âme qui a pour siége « l'estomac et la tête; quant aux crimes de « toute sorte qui peuvent se commettre dans « les parties inférieures, l'homme n'a point à « s'en préoccuper. C'est ainsi que, pour mieux « se faire les honteux esclaves de la passion, « ils ne craignent pas de lui attribuer en pro- « pre une véritable puissance ». Vous concluez en soutenant que la doctrine de ces hérétiques a certainement des liens de parenté avec la mienne, telle que je l'ai formulée en ces termes : « Ils firent preuve de « volonté, en voilant ce qui les faisait rougir; « ce qui leur était permis leur paraissait « d'une telle indécence, que pour rendre dé- « cent ce dont ils rougissaient, ils durent le « couvrir du voile le plus épais ». Pensez-vous donc vous soustraire à la force de la vérité, en nous faisant passer calomnieusement pour les sectaires de l'erreur ? Ce passage que vous citez, et plaise à Dieu que vous l'acceptiez plutôt que de le repousser, n'a rien de commun avec l'erreur des Paterniens ou des Vénustiens. En effet, éclairé des lumières de la foi catholique, je proclame que l'homme tout entier, c'est-à-dire l'âme et le corps tout entier, est l'œuvre du Dieu suprême et véritable; quant au démon, je soutiens qu'il a, non pas créé, mais vicié la nature humaine; que cette plaie dont nous n'attendons que de Dieu la guérison parfaite, exige de notre part une lutte continuelle, jusqu'à notre complète délivrance; et enfin que notre âme, étroitement unie à notre corps, ne peut rester pure, même de la seule pureté possible ici-bas, si la volonté s'abandonne volontairement à ces désirs coupables, inspirés par la concupiscence. Puisque vous n'avez rien à répondre à cette déclaration, comment ne rétractez-vous pas votre odieuse calomnie ? D'ailleurs, je condamne et réprouve la doctrine que vous attribuez aux Paterniens et aux Vénustiens; j'anathématise également les Manichéens; eux et tous les autres hérétiques, je les exècre, les condamne, les anathématise et les déteste. Que voulez-vous de plus? Laissez là vos calomnies; attaquez, j'y consens, mais avec des armes loyales et non point frauduleuses. Dites-moi d'où peut venir une passion qu'il faut réprimer sous peine de perdre aussitôt la chasteté ? Cette passion n'est assurément ni une nature ni une substance, comme le soutiennent les Vénustiens et les Manichéens; et si elle n'est pas un vice de la nature, qu'est-elle donc ? Elle se dresse, je l'opprime; elle résiste, je l'enchaîne; elle lutte, je la combats. Mon âme tout entière, mon corps tout entier, ont pour auteur le Dieu de paix; qui donc a semé la guerre en moi ? Grand Apôtre, tranchez la question, et répondez : « Le péché est « entré dans le monde par un seul homme, et « la mort par le péché, et c'est ainsi que le « péché est passé dans tous les hommes par « celui en qui tous ont péché [1] ». Mais Julien n'est pas de cet avis. Répondez-lui encore : « Si quelqu'un vous prêche le contraire de ce « que vous avez appris, qu'il soit anathème [2] ».

27. Vous ajoutez : « Si contre ma pensée je « regarde comme invincible le mal de la con- « cupiscence, je me constitue par là même « l'avocat de la honte; et si je dis que ce mal, « que j'ai appelé naturel, peut être vaincu, « c'est-à-dire évité », vous vous consolez en vous applaudissant de l'autre partie de la proposition que vous avez émise précédemment. « En effet », dites-vous, « les hommes peu- « vent éviter tout péché, quel qu'il soit, puis- « qu'ils peuvent vaincre le mal de la con- « cupiscence. Car, si la passion est un mal « naturel, et s'il est vaincu par l'amour de la « vertu, combien plus doivent se laisser vain- « cre tous ces vices qui procèdent unique- « ment de la volonté ». J'ai déjà réfuté souvent, et sous des formes différentes, cette étrange doctrine. Tant que nous sommes sur cette terre, où la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair [3], quelles que soient les victoires que nous remportions dans la lutte; quel que soit le courage que nous déployions pour empêcher nos membres de devenir des armes d'iniquité pour le péché, et d'obéir à ses désirs [4]; cependant, sans parler des sens du corps, et me renfermant dans les œuvres permises, je déclare que, par le fait

[1] Rom. v, 12.— [2] Gal. i, 9.— [3] Id. v, 17.— [4] Rom. vi, 13, 12.

même des excès de la volupté, des mouvements et des affections de notre pensée, nous ne devons pas perdre de vue que, « si nous « disons que nous sommes sans péché, nous « nous trompons nous-mêmes et la vérité « n'est point en nous [1] ». C'est donc en vain que vous vous applaudissez de l'autre partie de votre proposition, à moins que, par une présomption sacrilége, vous ne rejetiez la maxime de l'apôtre saint Jean. Quant à la question pour le moment débattue, je dis de la concupiscence qu'elle est naturelle, en ce sens que tout homme l'apporte en naissant; de votre côté, vous allez bien plus loin, puisque vous soutenez que l'homme a été créé avec elle. De même j'affirme que cette passion doit être vaincue, et qu'on ne peut la vaincre qu'en lui résistant et en l'enchaînant; vous vous résignez vous-même à cet aveu, dans la crainte de m'entendre vous dire ce que vous m'avez dit à moi-même : « Vous vous déclarez l'a- « vocat de la honte, si vous niez la nécessité « de vaincre la passion » ; or, cette passion ne peut être vaincue qu'à la condition de lui faire la guerre. Ainsi donc nous disons tous deux de la passion qu'elle est naturelle et qu'elle peut être vaincue; or, de quoi triomphons-nous, est-ce du bien, est-ce du mal? C'est là toute la question. Mais quelle absurdité, dites-moi, de faire de la passion un ennemi à combattre, et de ne pas vouloir avouer que cet ennemi soit mauvais! J'admets, si vous le voulez, que vous soyez vainqueur du démon dans la guerre que vous faites à la concupiscence; mais du moins comprenez que, dans la perversité de votre doctrine, le démon remporte sur vous la victoire la plus éclatante.

28. Eveillez-vous donc, et comprenez que ce n'est pas contre une nature, mais contre un vice que nous combattons. Nous ne triomphons pas du bien par le bien, mais du mal par le bien. Voyez avec quoi le mal triomphe, avec quoi il est vaincu. Quand la passion triomphe, le démon triomphe avec elle; quand la passion est vaincue, le démon est vaincu avec elle. Or, ce dont la passion triomphe, et ce par quoi elle est vaincue, est par le fait même l'ennemi de cette passion; quant à ce avec quoi elle triomphe, et avec quoi elle est vaincue, que peut-il être, sinon l'auteur même de cette passion? Je vous en prie, ouvrez les yeux et regardez ce qui est l'évidence même. Le combat ne va jamais sans le mal. En effet, quand il y a guerre, ou c'est le bien qui combat contre le mal, ou c'est le mal qui combat contre le mal, ou si ce sont deux biens qui se combattent, ce combat lui-même devient un grand mal. Supposez que le corps soit le théâtre de cette lutte, c'est-à-dire que les parties contraires dont il est composé, l'humide et le sec, le froid et le chaud, troublent la paix réciproque et la concorde mutuelle, aussitôt apparaissent la maladie et la souffrance. Dira-t-on que quelqu'une de ces parties n'est pas bonne? mais toute créature de Dieu est bonne, et dans le cantique des trois enfants de la fournaise, le froid et le chaud ne bénissent-ils pas le Seigneur [1]? Ce sont là des propriétés opposées l'une à l'autre, et cependant la santé générale exige de leur part la concorde; car elle est atteinte et troublée dès que la lutte ou l'opposition s'engage dans notre corps. Cette discordance, comme la mort elle-même, est le résultat de la transmission du péché. En effet, tous conviennent facilement que ces désordres corporels ne se seraient pas produits dans le paradis de délices, si personne n'avait péché. Mais autres sont les qualités des choses corporelles, qui par leur contrariété même, se tempèrent les unes par les autres, et assurent ainsi notre santé; toutes sont bonnes dans leur genre, et cependant, dès qu'elles sortent de leurs propres fonctions, elles nuisent à la santé; et autres sont les désirs de l'âme, autrement appelés les désirs de la chair, parce que c'est selon la chair que l'âme convoite, toutes les fois qu'elle convoite de telle sorte qu'elle se met en opposition avec l'esprit, c'est-à-dire avec la partie supérieure dans l'homme. Ces vices n'ont rien à démêler avec les médecins des corps, et n'ont de guérison à attendre que de la grâce de Jésus-Christ. C'est la grâce, en effet, qui nous purifie de la souillure de ces vices, nous donne la force de les vaincre, et enfin nous délivre entièrement de leur présence, quand notre guérison est parfaite. Si donc c'est un mal de convoiter le mal, et un bien de convoiter le bien; si cette lutte doit durer autant que notre vie sur la terre, parce qu'ici-bas la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair; qui me délivrera de

[1] I Jean, I, 8.

[1] Dan III, 67.

ce corps de mort, si ce n'est pas la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur? Voilà pourquoi nous repoussons avec horreur une doctrine qui se pose en ennemie déclarée de la grâce.

29. Cédant à vos ardeurs belliqueuses, vous faisant, sinon le soldat, du moins le héraut et le prédicateur de combats continuels, vous accusez « de lâcheté et de mollesse « l'opinion de ceux qui pensent que, dans le « paradis terrestre, tous les membres de « l'homme, sans exception, se prêtaient do- « ciles à tous les mouvements de la volonté » ; tant est grande votre chasteté, qu'un esprit vous paraît d'autant plus efféminé, qu'il exerce sur le corps un pouvoir plus absolu ! Pourtant nous ne discutons pas avec vous sur l'absence ou la présence de la passion, nous nous gardons bien surtout de blesser la tendre amitié dont nous vous voyons entourer cette passion; mais, du moins, soumettez-la donc à l'empire de la volonté dans ce lieu de bonheur complet. Ne faites pas de ce lieu le théâtre de ce combat évident qui a pour cause la résistance que l'esprit oppose à la concupiscence ; n'y placez pas non plus cette paix honteuse qui résulterait de l'asservissement absolu de l'esprit à la chair. Maintenant donc, puisque vous rougiriez, non pas peut-être au nom de votre raison égarée, mais au nom de la pudeur, de placer dans le paradis terrestre la passion telle que vous la voyez sous vos yeux, avouez du moins que, dans sa forme actuelle, elle est un véritable péché originel; avouez qu'obéir à cette passion, c'est nous jeter dans une ruine infaillible, et que ne pas lui obéir, c'est lui faire une guerre sans quartier. Voilà donc ce que vous louez, et vous ne craignez pas qu'on vous reproche de porter les hommes au crime ; car comment leur faire entendre qu'ils doivent résister à une concupiscence que vous nous vantez comme étant un bien naturel? Qu'importe, après tout, que vous paraissiez blâmer ses excès, quand vous approuvez son mouvement? Céder à ses mouvements, n'est-ce pas dépasser les bornes de ce qui est permis? Nous disons, nous, qu'elle est mauvaise, alors même qu'on lui résiste; c'est bien au mal que nous résistons, car ne pas lui résister, ce serait perdre infailliblement le bien de la continence. Quand vous prétendez qu'elle est naturellement bonne, vous décidez insidieusement qu'on doit toujours lui donner son consentement, pour ne pas s'exposer par un refus coupable à repousser un bien naturel. En ce sens, du moins, on comprend facilement que vous puissiez dire en toute vérité que l'homme, s'il le veut, peut rester sans péché. En effet, comment faire ce qui n'est pas permis, quand tout ce qui plaît est permis, d'après ce principe, que tout ce qui plaît naturellement est bon? Par conséquent, si les voluptés se présentent, qu'on en jouisse ; si elles ne se présentent pas, ne peut-on pas, comme le conseille Epicure, s'en rassasier par la pensée, et cela sans l'ombre même du péché, et sans se priver de quelque bien que ce soit? Enfin, plutôt que de résister aux mouvements naturels, foulons aux pieds toutes les opinions des savants; « n'obéit-on pas à la nature », dit Hortensius, « lorsque, sans avoir besoin d'au- « cun maître, on sent ce que désire la na- « ture [1] ?» En effet, une passion bonne ne peut désirer ce qui est mauvais, autrement on devrait refuser le bien à ce qui est bon. Donc, tout ce qu'une passion bonne désire, doit lui être accordé, sous peine, pour le rebelle, de devenir mauvais en résistant au bien.

30. Ce n'est pas là ce que j'avance, me direz-vous, et c'est une véritable injustice de me prêter un langage que je n'ai jamais formulé. Ne faites donc pas souffrir aux autres ce que vous ne voulez pas souffrir vous-même, et ne dites plus que « nous invitons « aux doux larcins ceux à qui nous citons « ces paroles de l'Apôtre : Je sais que le bien « n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma « chair [2] ». Quoiqu'ils ne réalisent pas le bien qu'ils veulent, lequel bien serait de ne plus convoiter, cependant ils font le bien en refusant d'obéir à leur concupiscence [3]. Si vous vous flattez d'enseigner la chasteté, lorsque vous dites : Ne vous laissez pas vaincre par le bien, mais triomphez du bien par le bien ; combien plus devons-nous l'enseigner, nous qui disons : « Ne vous laissez pas vaincre par « le mal, mais triomphez du mal par le « bien [4] ? » Voyez si ce n'est pas une injustice de votre part de soutenir que nous ne combattons pas ce que nous haïssons, quand vous nous reprochez de croire que vous voulez jouir de ce que vous louez. Comment soutenir que les ennemis de la passion ne peuvent

[1] Cicéron. Dialogue d'Hortensius. — [2] Rom. VII, 18. — [3] Eccli. XVIII, 30. — [4] Rom. XII, 21.

pas être chastes, quand on admet que ses amis peuvent l'être ? Vous niez le péché originel, vous refusez aux enfants le bénéfice de la rédemption opérée par Jésus-Christ, la loi du péché répugnant à la loi de l'esprit, vous voulez l'introduire dans le paradis avant le péché; or, ce sont là tout autant d'erreurs que nous réfutons dans cet ouvrage. Ce que nous ne voyons pas en vous, ce que nous n'entendons pas sortir de vos lèvres, nous nous abstenons de le juger ; que nous importe, après tout, ce que peuvent faire en secret des panégyristes aussi déclarés de la concupiscence ?

31. Parlant du mariage et de la concupiscence de nos premiers parents, j'avais établi une distinction essentielle ainsi formulée : « En se créant plus tard une postérité, ils réa- « lisèrent le bien inhérent au mariage, tandis « que le mal de la concupiscence s'était clai- « rement révélé dans ce sentiment de honte et « de confusion, qui leur inspira de se couvrir « de feuillage [1] ». Cette distinction, vous la réfutez en ces termes : « Ce qui est bon fait « nécessairement rejaillir sa bonté sur tout ce « qui lui est essentiel ». C'est dire clairement que le mariage doit faire cause commune avec la concupiscence dont il est toujours accompagné ; mais un peu de réflexion vous montrera comment s'écroule cette maxime pour vous définitive. D'abord, dans l'universalité des choses créées, il doit nécessairement s'en trouver de mauvaises, et cependant il n'est aucunement vrai de dire que les mauvaises méritent les mêmes éloges que les bonnes. Ensuite, si « ce qui est bon fait néces- « sairement rejaillir sa bonté sur tout ce qui « lui est essentiel », on doit dire également que ce qui est mauvais fait nécessairement rejaillir son propre désordre sur tout ce qui lui est essentiel. Réprouvons donc les œuvres de Dieu, comme nous réprouvons le mal qui s'y trouve nécessairement mêlé. Le mal existe, par conséquent il a son siége dans telle ou telle des œuvres de Dieu, car, s'il n'était dans aucune de ces œuvres, il n'existerait pas. Sans aller plus loin, réprouvez donc ces membres humains, comme vous réprouvez l'adultère, car l'adultère n'est possible que par ces membres. Si vous repoussez cette conclusion d'une folie trop manifeste, avouez du moins que le mariage peut être bon, sans communiquer aucun reflet de bonté à cette concupiscence sans laquelle, aujourd'hui, le mariage n'est pas possible ; je dis également que le mal ne peut communiquer aucun reflet de malice à la création, sans laquelle pourtant il n'existerait pas. Votre définition est fausse, toutes les conséquences que vous en tirez le sont donc également.

32. Jamais, quoi que vous en disiez, je n'ai parlé de « l'invincibilité de la volupté char- « nelle ». Je soutiens, au contraire, que nous devons vaincre et la volupté et la chair ; vous le soutenez également, mais avec cette différence essentielle que, pour vous, le bien de la volupté est vaincu par la lutte d'un autre bien, tandis que, pour moi, le mal de la volupté est vaincu par le bien; de plus, vous attribuez cette victoire à vos propres forces ; moi je l'attribue à la grâce du Sauveur, j'éloigne toute autre cupidité mauvaise pour m'appuyer uniquement sur la charité de Dieu, répandue dans nos cœurs, non pas par nos propres forces, mais par le Saint-Esprit que nous avons reçu [1].

33. « Quant à la confusion ressentie par les « premiers hommes, et quant au vêtement « dont ils se couvrirent », pourquoi nous rappeler que « vous n'en avez parlé que dans « le sens exprimé par l'apôtre saint Paul ? » N'appelez-vous pas « plus dignes de respect » les membres que l'Apôtre appelle « déshon- « nêtes ? » Mais je me suis déjà suffisamment expliqué sur ce point. Vous recourez ensuite, et sans plus de profit, à Balbus et aux écrits des philosophes ; ce Balbus peut-il donc vous rendre éloquent, lorsque vous ne savez que dire sur cette confusion des premiers hommes ? Si, du moins, vous acceptiez ce qu'il y a de vrai dans certaines maximes des philosophes, vous croiriez avec eux que les voluptés sont pour les méchants une séduction et une pâture continuelles, et que la passion leur a paru être la partie vicieuse de l'âme. Que Balbus établisse une distinction entre nos sens et les organes de digestion, il a raison, s'il entend par là que nos sens sont plutôt offensés que flattés par les aliments que nous digérons ; voilà pourquoi les organes d'évacuation se trouvent cachés par les parties les plus proéminentes du corps. Cette conformation était absolument la même dans les premiers hommes, et pourtant ils ne rougissaient pas

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 8.

[1] Rom. v, 5.

de leur nudité, tandis qu'aussitôt après le péché ils durent voiler, non pas seulement les parties cachées, mais même celles qui l'étaient moins. Plus cet état, au lieu de les frapper d'horreur, les attirait par ses attraits et éveillait votre amie, plus il était du devoir de la pudeur de les couvrir d'un voile épais.

34. Je me suis servi de la comparaison d'un homme « qui boite en marchant et arrive cependant à son but [1] »; or, ce que vous dites de cette comparaison me prouve ou que vous n'êtes pas franc ou que vous ne l'avez pas comprise. En effet, en disant de mon voyageur qu'il arrive, je n'ai pas voulu, quoi que vous en disiez, « représenter l'homme « qui naît du devoir conjugal » ; j'affirmais seulement que le mariage, envisagé dans sa fin naturelle, est bon et légitime, lors même qu'il serait frappé de stérilité. A l'homme de jeter la semence, à la femme de la recevoir, telle est la fonction propre des époux, fonction cependant qu'ils ne peuvent remplir sans la claudication, c'est-à-dire sans la concupiscence. Quant à la fécondation et à la naissance, c'est là l'œuvre de Dieu ; et c'est en vue de cette action divine que le mariage accomplit les fonctions qui lui sont propres. D'un autre côté, ce qui attend cet enfant, c'est la damnation, à moins qu'il ne renaisse en Jésus-Christ ; cette renaissance est également voulue par les époux, non pas sans doute en vertu de l'œuvre qui leur est propre, mais sous l'influence de la foi chrétienne ; voilà pourquoi nous disons de la pudeur des époux qu'elle est réelle et agréable à Dieu. Car, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu [2].

35. Vous arrivez ensuite à ce passage de l'Apôtre : « Que chacun de vous sache posséder le vase de son corps », c'est-à-dire son épouse, « non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les « païens qui ne connaissent pas Dieu [3] ». Expliquant ce texte, j'ai dit : « L'Apôtre ne défend pas l'union des époux, c'est-à-dire l'union licite et légitime, mais il veut que l'on « s'y laisse diriger par la volonté de se créer « une postérité, et non point par la volupté de « la chair ; comme s'il disait : Quoique cette « union ne puisse se faire sans la concupiscence, qu'elle se fasse cependant, pourvu « que ce ne soit pas pour satisfaire la passion [1] ». C'est alors que vous vous écriez : « O profondeur des trésors de la sagesse et de « la science de Dieu [2] ! de ce Dieu qui, en « dehors de la récompense future de nos « œuvres, a voulu que le libre arbitre prononçât en grande partie la forme du jugement ! Car », dites-vous, « il est très-juste « que chacun réponde de ses propres œuvres, « le bon et le méchant, le bon pour sa propre « jouissance, et le méchant pour son propre « tourment ». Cette exclamation de votre part ne fait absolument rien à la question dans laquelle vous vous sentez étreint ; elle ne diminue en quoi que ce soit le poids qui vous écrase, puisque vous vous obstinez dans ce dogme impie en vertu duquel vous prétendez que, par l'ordre de Dieu même, l'homme juste ne relève que de lui-même, de telle sorte qu'il n'ait aucun besoin de la grâce divine, et qu'il puisse se suffire à lui-même. A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi ! Ceux qui ne relèvent que d'eux-mêmes, et se conduisent eux-mêmes, ne sont pas justes et bons, par cela même qu'ils ne sont pas les enfants de Dieu. « Car ceux-là « sont les enfants de Dieu, qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu [3] ». Il me semble que, dans ces paroles, vous reconnaissez la doctrine apostolique, en contradiction manifeste avec la vôtre.

36. Cependant vous lancez contre vous une parole que je ne saurais passer sous silence. Dans une discussion que vous engagiez contre une des vérités les plus évidentes formulées par l'Apôtre, vous souvenez-vous d'avoir prononcé cette parole : « Il est absolument im« possible qu'une action soit tout ensemble « un péché et un châtiment du péché ? » Comment donc pouvez-vous oublier ce langage solennel, jusqu'à louer la profondeur du trésor de la sagesse et de la science de Dieu, qui, en dehors de la récompense future de vos œuvres, a voulu que le libre arbitre prononçât en grande partie la forme du jugement ? « Car », avez-vous ajouté, il est très« juste que chacun réponde de ses propres « œuvres, le bon et le méchant, le bon pour « sa propre jouissance, et le méchant pour « son propre tourment » ; le premier dans sa bonne œuvre, et le second dans son œuvre mauvaise. Pour ce dernier, il est bien certain que son œuvre est un péché, puisqu'elle est

[1] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 8.— [2] Héb. XI, 6. — [3] I Thess. IV, 4, 5.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 9, 16. — [2] Rom. XI, 13.— [3] Id. VIII, 14.

mauvaise ; et elle est également le châtiment du péché, puisqu'il souffre le mal. C'est ainsi que, dans une grande partie du moins, le libre arbitre remplit la forme du jugement en vertu duquel les biens sont pour les bons, et les maux pour les méchants ; car n'est-il pas vrai que le bon jouit de sa bonté même, et que le méchant souffre de se sentir méchant ? Comprenez-vous maintenant que ces armes fragiles et vaines dont vous vantiez la puissance, se sont retournées contre vous pour vous frappper, ou plutôt vous les avez retournées vous-même ? Et vous osez pourtant m'accuser de contradiction avec moi-même ! Quelles sont donc mes paroles ? En voici que vous me prêtez calomnieusement : « L'union des corps a été inventée par le démon » ; mais une telle proposition eût été de ma part le comble de la folie, puisque, en dehors même de tout péché, l'union des deux sexes était le moyen établi pour la multiplication du genre humain. J'ai soutenu d'abord que « la désobéissance de la chair, « telle qu'elle se révèle clairement dans les « convoitises de la chair contre l'esprit, était « la conséquence de la blessure ouverte en « nous par le démon ». J'ai ajouté que « cette loi du péché qui lutte contre la loi de « l'esprit s'est produite en nous sous le souffle « de la vengeance divine, d'où il suit qu'elle « est réellement le châtiment du péché ». Or, ces deux propositions vous paraissent contradictoires ; comme s'il ne pouvait se faire qu'un seul et même mal se glissât dans les pécheurs, tout à la fois par l'iniquité du démon et par la justice de Dieu. Est-ce que, par sa propre malignité, le démon n'est pas l'ennemi des hommes ; et, d'un autre côté, Dieu ne peut-il pas lui permettre de nuire aux pécheurs ? Trouvez-vous donc une contradiction entre ces deux oracles divins : « Dieu n'a pas fait la mort [1] » ; et : « La vie et la « mort sont de Dieu [2] ? » Le démon, ce grand séducteur de l'homme, est la cause de la mort ; et pourtant, de cette mort dont il n'est pas l'auteur, Dieu en a fait le plus redoutable instrument de sa vengeance contre les pécheurs. Mais vous avez suffisamment vous-même élucidé cette question, quand vous avez dit du pécheur qu'il commet sa faute contre lui-même et qu'il est à lui-même son propre supplice, et cela d'après la teneur même du jugement divin, et la détermination du libre arbitre. D'où il suit qu'il ne peut y avoir de contradiction à soutenir que, dans le châtiment qui le frappe, le pécheur se présente comme cause véritable et Dieu comme vengeur.

37. Vous vous jouez de la simplicité de certains esprits. Car je me refuse à dire que vous ne comprenez pas, et que, par une ruse infâme ou par un aveuglement profond, vous détruisez la distinction essentielle à établir entre la volonté et la volupté. De même donc que nous accuserions de surdité celui qui confondrait ces deux mots dans la prononciation, de même ce n'est qu'à des cœurs d'une surdité absolue que vous pouvez persuader que ces deux choses n'en font qu'une. Voilà ce qui m'explique la contradiction que vous trouvez ou que vous voulez trouver dans mes paroles, comme si je désapprouvais ce qu'auparavant j'avais approuvé, ou comme si j'embrassais ce qu'auparavant j'avais rejeté. Ecoutez donc l'expression formelle de ma doctrine et comprenez-la, ou du moins permettez aux autres de la comprendre, et pour cela ne venez point troubler l'éclat si pur de la vérité par les profondes ténèbres d'une discussion nébuleuse. De même qu'il est bien de faire un bon usage du mal, de même est-il honnête de faire un bon usage de ce qui est déshonnête. Quand donc l'Apôtre flétrit du nom de « déshonnêtes [1] » certains de nos membres, il néglige entièrement la beauté intrinsèque de l'œuvre divine, pour ne penser qu'à la laideur de la passion. Ce serait également une erreur de soutenir que ceux qui sont chastes sont nécessités à l'impureté ; car on les voit résister à une passion déshonnête qui cependant vient toujours se mêler à la création des enfants ; la résistance alors doit les empêcher de tomber dans des fautes déshonnêtes. Il suit de là, pour les époux chastes, cette double situation : la volonté de se créer une postérité et la nécessité de subir les mouvements de la passion. Par conséquent, ce qui était déshonnête en soi, devient honnête dans la procréation, pourvu qu'on n'ait pour la passion aucun amour, et que la chasteté préside à l'acte conjugal.

38. Vous n'avez que trop l'habitude de chercher un refuge dans les maximes des auteurs profanes. Eh bien ! faites taire vos préjugés et écoutez ce qu'un poète a dit de

[1] Sag. I, 13. — [2] Eccli. XI, 14.

[1] I Cor. XII, 23.

Caton : « Il est le père et l'époux de la Ville, « le disciple de la justice, le rigoureux obser- « vateur de tout ce qui est honnête, dévoué « au bien public ; et jamais le besoin naturel « de volupté ne s'est glissé dans aucun de ses « actes pour en prendre sa part [1] ». Quant à savoir ce que fut Caton, et s'il possédait la vertu et l'honnêteté véritables, c'est une autre question. Toutefois, quelque but qu'il se soit proposé dans ses fonctions, toujours est-il vrai de dire que la concupiscence ne resta point étrangère à ses devoirs d'époux, ce qui n'empêche pas que jamais le besoin naturel de volupté ne s'est glissé dans aucun de ses actes pour en prendre sa part. La raison en est qu'il ne faisait pas pour la volupté ce qu'il ne faisait pas sans volupté ; et, quoiqu'il n'eût pas de Dieu une véritable connaissance, il ne possédait pas le vase de son corps suivant les mouvements de la concupiscence ; je suppose évidemment qu'il fut réellement ce qu'il nous est montré par son panégyriste. Et après cela vous refusez encore de comprendre cette parole de l'Apôtre : « Que chacun de « vous sache posséder le vase de son corps, « non pas selon les mouvements de la concu- « piscence, comme les païens qui ne connais- « sent pas Dieu ».

39. Vous établissez parfaitement la différence qui sépare le bien inférieur du mariage, du bien supérieur de la continence ; mais votre doctrine, ennemie déclarée de la grâce, vous vous gardez bien de l'abandonner. Vous soutenez, en effet, que « par ces paroles : « Que celui qui peut comprendre comprenne, « le Seigneur a honoré de la liberté d'élection « la gloire de la continence », comme si la continence dépendait, non pas du don de Dieu, mais uniquement du libre arbitre. Et en effet, pourquoi donc passez-vous sous silence ces paroles qui précèdent immédiatement : « Tous ne comprennent pas cette pa- « role, il n'y a pour la comprendre que ceux « qui en ont reçu la grâce [2] ? » Voyez ce que vous omettez, voyez ce que vous citez. Il me semble que votre conscience vous fait sentir ses remords ; mais, devant la nécessité de soutenir une doctrine mauvaise qui ne produit qu'une fausse honte, la crainte la plus légitime ne doit-elle pas subir une honteuse défaite ? Il vous suffit de condamner les excès de la concupiscence, sans cesser de la combler elle-même de tous vos éloges. Quand donc la réflexion vous fera-t-elle sentir et comprendre qu'une passion contre laquelle la tempérance a besoin de combattre, pour la contraindre à respecter les limites de la nécessité, ne saurait être qu'une passion mauvaise.

40. Je sais que cet avertissement donné par l'Apôtre à chaque fidèle de posséder le vase de son corps, non pas selon les mouvements de la concupiscence, vous prétendez qu'il ne s'applique pas au mariage, mais seulement à la fornication. De cette manière vous rendez les époux entièrement étrangers à l'honnêteté de la tempérance, vous leur donnez le droit de penser qu'ils possèdent toujours le vase de leur corps sans obéir aucunement aux mouvements de la concupiscence, quelle que soit d'ailleurs l'impétuosité de la passion conjugale. En effet, si vous admettiez qu'il y eût un mode à suivre jusque dans le mariage, vous croiriez par là même à la possibilité pour les époux de tomber dans des excès, et vous leur feriez sans hésiter l'application du précepte formulé par l'apôtre. Saint Pierre, traitant le même sujet, s'exprime à peu près de la même manière, quand il avertit les époux de rendre à leurs épouses l'honneur qui est dû à un vase aussi fragile et à leurs cohéritières dans la grâce ; il ajoute : « Pre- « nez garde d'empêcher l'exercice de vos « prières [1] ». Paul rappelle également à la tempérance conjugale qu'il y a des temps pour prier, et il conclut qu'ils ont besoin de pardon, quand ils se connaissent, non pas précisément en vue de la génération, mais surtout pour satisfaire à leur besoin de volupté [2]. Que cette parole de l'Apôtre serve de règle aux époux chrétiens, et non pas la vôtre, puisque vous n'admettez pas qu'il aient à s'occuper d'enchaîner la concupiscence dont ils peuvent suivre en toute sécurité les mouvements et les désirs. Que les époux chrétiens apprennent de l'Apôtre à se réserver, d'un consentement réciproque, le temps nécessaire pour se livrer à la prière ; et quand ils se croiront obligés de céder de nouveau à leur intempérance, qu'ils sachent toujours dire à Dieu : « Pardonnez- « nous nos offenses [3] ». En effet, ce que l'Apôtre accorde par condescendance, et non par commandement, nous devons le pardonner, mais nous n'avons pas le droit de le commander.

[1] Lucain. Phars. liv. II, v. 388-391. — [2] Matt. XIX, 12, 11.

[1] I Pierre, III, 7. — [2] I Cor. VII, 5, 6. — [3] Matt. VI, 12.

41. Vous citez ensuite celles de mes paroles dans lesquelles j'avertis les époux pieux, parce qu'ils sont chrétiens, de se proposer, en formant des enfants ici-bas, de les régénérer en Jésus-Christ pour le siècle futur [1]. Vous rappelez ensuite que, dans votre second livre, vous avez réduit à néant cette doctrine. Je vous ai répondu moi-même, et ceux qui en auraient le désir peuvent lire ma réponse. Qu'il me suffise d'ajouter qu'on ne doit pas commettre l'adultère sous prétexte que l'on veut engendrer des enfants à régénérer; pas plus qu'il n'est permis de voler, même avec la volonté de nourrir les pauvres du Seigneur; et cependant l'aumône doit être faite, non pas en commettant le vol, mais en faisant un bon usage de l'argent de l'iniquité, afin que les pauvres nous reçoivent dans les tabernacles éternels [2]. De même, en faisant un bon usage de la concupiscence, non pas dans l'adultère, mais dans le mariage, le but suprême que l'on se propose dans la génération des enfants, c'est de régner avec eux dans le séjour éternel.

42. Vous louez élégamment votre opinion en disant, et cette fois en toute vérité, « que « dans l'acte du mariage toutes ces pensées « sont impossibles ». Vous avez parfaitement raison. A quelle pensée sérieuse l'esprit pourrait-il se livrer, quand il est plongé tout entier dans la délectation charnelle? De là cette parole si vraie du philosophe romain discutant sur la volupté : « La philosophie », dit-il, « n'a « pas de plus grands ennemis que les mou- « vements de la volupté. Toute pensée grande « et sérieuse est absolument incompatible « avec la volupté du corps. Peut-on goûter « à la fois les douceurs de la plus séduisante « des voluptés, et fixer sérieusement son « esprit, occuper sa raison et concevoir une « seule pensée [3] ? » Tous vos éloges disparaissent devant cette grave accusation que vous portez contre la concupiscence, quand vous avouez que, dès qu'elle s'émeut, elle rend impossible toute pensée sainte et sérieuse. Toutefois, je dois dire que tout homme religieux qui veut faire un bon usage de ce mal de la concupiscence se nourrit d'ordinaire de cette pensée chrétienne, qu'en subissant la concupiscence il subit un véritable châtiment; une telle pensée ne serait plus possible au moment même de la jouissance. De même un homme, avant de se livrer au sommeil, médite sur son salut, sachant bien qu'il ne peut le faire quand il dort; d'un autre côté, le sommeil, en s'emparant de nos membres, les rend impuissants à se révolter contre la volonté, comme il prive la volonté elle-même de tout empire sur eux, pour laisser l'âme tout entière à ses rêves et parfois même à des visions ou à des révélations de l'avenir. Supposé donc que l'homme eût connu les veilles et le sommeil dans le paradis terrestre, alors que le mal de la concupiscence n'existait pas encore, nous en conclurions que le sommeil y était aussi pur que la veille y était innocente.

43. Mais vous lancez tout à coup les flots écumants de votre éloquence, « faisant de nos « parents de véritables parricides, et affir- « mant que, si les enfants naissent dans la « damnation, ce sont eux qui en sont la cause ». J'admire ce tressaillement, ce battement des ailes de votre langue; mais dans ce vol audacieux, pourquoi donc ne portez-vous pas vos regards jusqu'à Dieu? Au lieu d'accuser vos parents sur ce point et sur beaucoup d'autres, pourquoi n'accusez-vous pas plutôt le Créateur de qui seul procèdent tous les biens? Sa prescience lui enseigne que tel homme méritera les flammes éternelles, et cependant il ne laisse pas que de le créer; et alors même qu'il le crée, on ne cesse de lui attribuer la bonté. De même il prévoit que tels enfants régénérés par le baptême deviendront un jour des apostats, et cependant il ne les arrache pas à cette vie pour les placer dans son royaume; il leur refuse ce grand bienfait dont il est écrit : « La mort l'a enlevé, de crainte que la « malice ne changeât son intelligence [1] ». Et cependant nous n'attribuons à Dieu que la bonté et la justice avec lesquelles il préside à la destinée des bons et des méchants. De quoi donc nos parents pourraient-ils être rendus responsables? tout ce qu'ils veulent, c'est se donner des enfants, dont la destinée du reste leur est absolument inconnue.

44. Vous citez ces paroles de l'Evangile : « Il eût été préférable pour cet homme de « n'être pas né [2] » ; cette naissance n'est-elle pas l'œuvre de Dieu plus que celle de nos parents? Pourquoi Dieu n'a-t-il pas placé son image dans la condition la plus parfaite, lui qui connaissait fort bien, dans sa prescience,

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 9. — [2] Luc, XVI, 9. — [3] Plus haut, n. 72, Hortens. de Cicéron.

[1] Sag. IV, 11. — [2] Matt. XXVI, 24.

le mal qui devait tomber sur l'homme, et dont nos parents n'ont pu avoir aucune connaissance? Quoi qu'il en soit, tout homme sérieux n'attribue à Dieu que ce qui doit être attribué à la bonté du Créateur. De même, sans tenir aucun compte du nœud de cette difficile question, nous n'attribuons aux parents que la volonté d'avoir des enfants dont ils ignorent la destinée. Pour moi, je ne dis pas que les enfants morts sans le baptême du Christ seront punis, de manière qu'il eût été préférable pour eux de n'être pas nés; car cette parole du Seigneur ne s'applique pas à tous les pécheurs quels qu'ils soient, mais seulement aux plus criminels et aux plus impies. En effet, parlant des Sodomites, et dans leur personne de tous les pécheurs, le Sauveur déclare qu'au jour du jugement le sort des uns sera plus tolérable que celui des autres [1]; s'il en est ainsi, comment douter que ces enfants morts sans le baptême, n'ayant que le péché originel, et sans s'être rendus coupables d'aucune faute volontaire, n'auront pas à subir de toutes les peines la plus légère? Quoique je ne puisse pas définir le caractère, la nature, la grandeur de cette peine, je n'ose pas dire cependant que le néant eût mieux valu pour eux que l'existence. Pour vous qui soutenez que ces enfants n'ont à subir aucune condamnation, vous ne voulez pas comprendre que vous les frappez d'une condamnation véritable en éloignant de la vie et du royaume de Dieu tous ces enfants créés à l'image de Dieu, et enfin, en les séparant de ces parents pieux et aimés que vous appelez, de toute votre éloquence, aux honneurs de la paternité. Je conclus: Si ces enfants n'ont aucun péché, leur séparation est une injustice; si elle n'est pas une injustice, c'est qu'ils sont coupables du péché originel.

45. Vous rappelez ce que j'ai dit de ces saints patriarches qui portèrent si loin la chasteté conjugale; vous ajoutez qu' « en se « donnant des enfants ils n'avaient aucune « idée ni de la culpabilité de ces enfants, ni « de la nécessité de les purifier par le bap- « tême, puisque le baptême n'était point en- « core institué [2] ». Il est vrai que le baptême n'était pas encore institué; toutefois vous auriez tort de penser que, même avant la circoncision, qui renfermait la foi implicite au Médiateur futur, il n'y avait aucun moyen d'apporter remède à la culpabilité des enfants; et si la sainte Ecriture a jugé à propos de nous taire ce remède, c'est qu'elle a cru ce silence absolument nécessaire. Ne trouvons-nous pas l'usage de ces sacrifices dans lesquels était clairement figuré ce sang qui seul efface les péchés du monde [3]? Ce qui est plus frappant encore, c'est la prescription portée par la loi ancienne d'offrir des sacrifices pour les péchés, à la naissance des enfants. Dites-moi donc de quels péchés il s'agissait alors. Remarquez encore que cette même loi décrétait que l'âme de l'enfant serait exterminée du milieu de son peuple, si cet enfant n'était pas circoncis le huitième jour [4]; vous qui niez l'existence du péché originel, veuillez me dire en punition de quel péché cet enfant devait périr.

46. Appuyé sur l'Evangile, j'ai présenté comme véritable « le mariage de Joseph et « de Marie [5] ». Vous protestez longuement contre cette doctrine, et vous prétendez prouver qu' « il n'y a pas eu de mariage entre eux, « puisqu'ils ne se sont pas connus ». Il suivrait de là que la cessation des relations conjugales entraîne la dissolution du mariage, et par là même le divorce. Pour s'épargner ce malheur, que les époux décrépits par l'âge fassent comme ils peuvent ce qu'ils faisaient étant jeunes; qu'ils soient sans miséricorde pour leur corps, quand il s'agit de cet acte conjugal que vous entourez d'une prédilection si prononcée, quoique vous fassiez profession de continence. Qu'ils oublient leur âge, dès qu'il s'agit de cette passion, s'ils tiennent à rester époux. Si cette doctrine vous agrée, c'est votre affaire. Pour moi, sans oublier que l'on doit chercher dans le mariage le remède à la faiblesse charnelle, et la gloire de se créer une postérité, je trouve dans cet état trois sortes de biens; d'abord la fidélité que se doivent les époux et qui les éloigne de l'adultère, ensuite la postérité en vue de laquelle s'opère l'union des sexes; enfin, surtout pour le peuple de Dieu, l'indissolubilité sacramentelle qui défend à un époux de se séparer de son épouse, fût-elle frappée de stérilité, ou d'une fécondité telle que son époux, irrité d'un trop grand nombre d'enfants, l'abandonnerait à un autre, comme le fit Caton, si du moins il faut en croire la tradition [6]. Or, dans

[1] Matt. x, 15; xi, 24. — [2] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 9.

[3] Lévit. xii; Jean, i, 29. — [4] Gen. xvii, 14. — [5] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 12. — [6] Plut. Vie de Caton, et Lucain, liv. II.

le mariage de Joseph et de Marie, dont nous parle l'Evangile, j'ai trouvé réalisés ces trois biens du mariage : « La fidélité, car l'adultère « y fut inconnu ; la postérité, c'est-à-dire « Notre-Seigneur Jésus-Christ, et enfin le sa- « crement, puisqu'il n'y eut pas de divorce ». Mais, parce que j'ai dit que ces trois biens du mariage s'étaient réalisés dans le mariage des parents de Jésus-Christ, doit-on me prêter, comme vous l'insinuez, le crime d'avoir dit qu' « on doit regarder comme mauvais tout « mariage où ces trois biens ne se rencontrent « pas de la même manière ? » Je proclame bon le mariage dans lequel la postérité n'est possible que par l'union des deux sexes. Si cette postérité était possible autrement, et que néanmoins les époux se connussent, ils prouveraient clairement qu'ils cèdent à la concupiscence, et alors ils feraient de ce mal lui-même un mauvais usage. Mais comme la constitution même des deux sexes nous prouve que ce n'est que par leur union que la postérité est possible, nous disons que les époux en se connaissant dans ce but font un bon usage du mal de la concupiscence ; et pourtant, si même alors ils demandent à la volupté la pure satisfaction de la volupté, ils commettent une faute vénielle.

47. « Selon l'opinion commune », dites-vous, « Joseph n'était que le quasi-époux ». C'est selon cette opinion, et non pas selon la vérité, qu'aurait parlé, selon vous, la sainte Ecriture, quand elle donne le nom d'épouse à la vierge Marie. Admettons, si vous le voulez, que l'Evangéliste, rapportant ses propres paroles ou celles d'un autre homme, ait pu parler selon l'opinion commune des hommes. Mais admettrez-vous qu'un ange parle contre sa propre conscience et contre la conscience de celui à qui il s'adresse, et préférant se conformer à l'opinion plutôt qu'à la vérité, s'écrie : « Ne craignez pas de recevoir Marie votre « épouse ? » Ensuite, pourquoi compter les générations jusqu'à Joseph [1], si ce dénombrement n'a pas du moins pour excuse la supériorité de l'homme sur la femme dans le mariage ? Voilà ce que j'avais établi dans le livre que vous entreprenez de réfuter [2] ; mais vous vous gardez bien d'en toucher un mot. D'un autre côté, saint Luc dit du Seigneur qu' « il « était regardé comme le Fils de Joseph [3] » ; en effet, il était regardé comme issu de ce mariage selon les formes ordinaires. Telle est la fausse opinion que l'Evangéliste a voulu détruire, sans nier aucunement pour Marie sa qualité d'épouse, attestée par le témoignage de l'envoyé céleste.

48. Vous avouez cependant que « Marie a « reçu le nom d'épouse sur la foi des fian- « çailles ». Cette foi d'ailleurs est restée inviolable. En effet, après avoir connu la maternité à laquelle cette vierge sainte était divinement appelée, Joseph ne chercha pas d'autre épouse, pas plus qu'il n'aurait cherché Marie elle-même, s'il ne s'était pas cru dans la nécessité de se donner une épouse. Toutefois il ne jugea pas devoir rompre le lien de la foi conjugale, quoiqu'il eût perdu tout espoir de connaître son épouse. Du reste, pensez de ce mariage ce que vous voulez ; je vous demande seulement de ne pas nous calomnier, quand nous disons que, « d'après l'institution « première, les époux étaient réellement « époux en dehors de toute union des sexes ». Dans le paradis terrestre et avant le péché, la chair a-t-elle convoité contre l'esprit ? aujourd'hui peut-on dire que cette convoitise n'a pas lieu dans les époux, quand la pudeur conjugale a besoin de s'armer sans cesse contre les excès de cette même concupiscence ? cette concupiscence est-elle bonne, quand on est obligé de refuser tout consentement à ses assauts, pour l'empêcher de tomber dans ses excès ? n'est-ce pas de cette concupiscence et avec cette concupiscence que tout enfant vient au monde, quoique vous prétendiez qu'il n'y ait en lui aucun mal ? la régénération est-elle le seul moyen pour l'homme d'être délivré du mal qu'il apporte en naissant ? Telles sont les questions débattues entre nous. Sur toutes ces questions la vérité catholique se lève antique et majestueuse pour étouffer vos nouveautés impies.

49. Vous avez cru devoir entasser les passages des saintes Lettres pour prouver que nous sommes tous parfaitement d'accord à affirmer que « l'homme a été créé par Dieu », comme si l'on ne devait pas en dire autant du plus humble vermisseau. A quoi donc êtes-vous parvenu, si ce n'est à nous montrer qu'en fait de paroles vous avez pris le large pour y courir plus à votre aise ? Mais puisque vous insistez d'une manière toute spéciale sur le témoignage du saint homme Job, pourquoi

[1] Matt. I, 20, 16. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 12. — [3] Luc, III, 23.

donc ne vous êtes-vous pas rappelé que, parlant des péchés des hommes, ce patriarche déclare que personne n'est exempt de souillure, voire même l'enfant qui n'a encore vécu qu'un seul jour sur la terre [1] ? Nier que tous, grands et petits, aient besoin de la miséricorde de celui qui est le salut des hommes et des animaux, et qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, qui l'oserait, si ce n'est celui qui ne croit ni à l'existence de Dieu, ni à sa providence universelle ? Vous nous placez, sans doute, au nombre de ces téméraires, puisque vous mettez une sorte de complaisance à nous rappeler ces paroles de Job : « Vous m'avez formé d'os et de nerfs, et « vous m'avez accordé la vie et la miséri- « corde [2] ». Il pourrait se faire, toutefois, que Job n'eût pas parlé de tous les hommes, mais de lui seul, et qu'il eût remercié le Seigneur de ne l'avoir pas abandonné dans sa chair et de lui avoir accordé la grâce de vivre de la vie véritable, c'est-à-dire dans la justice. Ou plutôt sentant bien le néant de cette vie naturelle que nous apportons en naissant, il y aurait joint « la miséricorde » dont Dieu l'avait comblé pour l'empêcher de rester, comme les autres, naturellement enfant de colère et au nombre des vases de colère, et pour le ranger parmi les vases de miséricorde.

50. Quant à savoir pourquoi le fidèle n'est pas souillé par le mal qui lui est adhérent et qui réside dans ses membres, tandis que l'enfant vient au monde, souillé du péché originel, je ne saurais dire combien de fois je me suis expliqué sur ce point. Le fidèle doit ce privilége à sa régénération, et non pas à sa génération. La rédemption conférée aux parents, pourquoi donc la refuser aux enfants?

51. Mais écoutons ce chef-d'œuvre de dialectique : « L'accident inhérent à la substance « ne peut exister en dehors de la substance à « laquelle il adhère. Par conséquent, le mal « qui est dans le père, comme dans sa substance, « ne peut transmettre sa culpabilité à une « autre substance, c'est-à-dire à la race à la- « quelle il n'est point parvenu ». Vous seriez dans le vrai, si le mal de la concupiscence ne passait pas des pères aux enfants ; mais comme ce mal est inséparable de la génération et de la naissance, pouvez-vous encore nous dire qu'il ne parvient pas à la postérité? Ce n'est pas Aristote dont les catégories vous inspirent un culte insensé, mais c'est l'Apôtre lui-même qui nous dit : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme, et c'est ainsi « qu'il est passé dans tous les hommes [1] ». Cette dialectique, je pense, ne vous paraît pas menteuse, seulement vous ne la comprenez pas. Votre principe est parfaitement vrai : Les accidents inhérents à une substance, comme sont les qualités, ne peuvent exister en dehors de la substance à laquelle ils adhèrent ; telles sont la couleur ou la forme dans les corps ; cependant ils se communiquent, non point par voie d'émigration, mais par voie d'impression. C'est ainsi que les Ethiopiens, parce qu'ils sont noirs, donnent naissance à des enfants noirs, sans que l'on puisse dire qu'ils leur transmettent la couleur noire, comme on transmet un vêtement ; entre le corps engendrant et le corps engendré il y a donc réellement une impression ou affection. Ce phénomène est plus étonnant encore, quand les qualités des choses corporelles se transmettent aux choses incorporelles ; et cependant, c'est ce qui arrive lorsque, après avoir aspiré en quelque sorte les formes des corps que nous voyons, nous les cachons dans notre mémoire, et les portons avec nous en quelque lieu que nous dirigions nos pas. Ces formes n'ont point quitté les corps auxquels elles adhèrent, et cependant elles sont venues, par une sorte de prodige, se fixer dans nos sens émus. Ce qui se fait du corps à l'esprit, se fait également de l'esprit au corps. Les couleurs variées déposées par Jacob sur les verges passèrent dans l'esprit des brebis mères, et de là se reproduisirent parfaitement sur le corps des agneaux [3]. Que ce phénomène puisse se produire à l'égard des enfants, un médecin très-distingué, Soranus, nous l'affirme et en cite des exemples. Il raconte que Denys le tyran, se sentant très-difforme et ne voulant pas avoir d'enfants qui lui ressemblassent, mettait, pendant l'acte du mariage, sous les yeux de sa femme, un chef-d'œuvre de peinture, afin que, par la violence de ses désirs, elle en détachât en quelque sorte la beauté et la reproduisît dans les enfants qu'elle concevait [4]. En effet, c'est Dieu qui crée les natures, mais il les crée de manière à conserver les lois qu'il a imprimées aux mouvements de chacune de ces natures. Ainsi, quant aux

[1] Job. XIV, 5, selon les Sept. — [2] Id. X, 11, 12.

[1] Rom. V, 12. — [2] Gen. XXX, 37-42. — [4] Rét., liv. II, ch. 62.

vices, par exemple, en leur qualité d'accidents ils doivent adhérer à une substance, et cependant nous disons qu'ils passent des pères aux enfants; non pas, sans doute, par voie de transmigration d'une substance à une autre substance, ce qui n'est pas possible, comme le prouvent logiquement ces catégories que vous connaissez, mais par voie d'affection, et en quelque sorte de contagion, et c'est là ce que vous ne voulez pas comprendre.

52. Quoi donc! tous vos grands raisonnements n'auraient servi qu'à vous précipiter dans le plus profond abîme de l'impiété! Vous en seriez arrivé à dire que « la chair de Jésus-« Christ, du moment qu'elle est née de la chair « de Marie, laquelle à son tour descendait « d'Adam par la voie ordinaire, ne diffère en « rien de la chair de péché, et que c'est dans « toute la rigueur de l'expression que l'Apôtre « a pu dire du Sauveur qu'il a été envoyé « dans la ressemblance de la chair de péché [1] ». Vous allez plus loin encore, et vous soutenez qu'« il ne doit y avoir aucune chair de péché, « à moins de conclure que la chair de Jésus-« Christ est, elle aussi, une chair de péché ». Mais s'il n'y a aucune chair de péché, comment peut-il y avoir une ressemblance de la chair de péché? Vous prétendez que « je n'ai « pas compris la maxime de l'Apôtre »; pourquoi donc ne l'avez-vous pas expliquée? à l'école d'un aussi grand docteur que vous, nous aurions pu apprendre comment une chose peut être semblable à une autre qui n'existe pas. Si cette hypothèse n'est qu'une absurdité, et s'il est certain que la chair de Jésus-Christ n'est pas une chair de péché, mais une chair semblable à la chair de péché, la conclusion la plus évidente à tirer, c'est que, à l'exception de la chair de Jésus-Christ, toute chair de l'homme est une chair de péché. Il suit de là que le moyen de transmission du mal dans le genre humain, c'est bien cette concupiscence dans laquelle le Christ n'a pas voulu être conçu. Oui, sans doute, le corps de Marie avait été formé par la voie ordinaire, cependant il n'a pu transmettre au corps de Jésus-Christ un mal dans lequel il n'avait pas conçu ce même corps du Sauveur. D'un autre côté, enseigner du corps de Jésus-Christ qu'il est dans la ressemblance de la chair de péché, n'est-ce pas affirmer clairement que, dans les autres hommes, la chair est une chair de péché? Et si l'Apôtre compare la chair de Jésus-Christ à la chair de tous les enfants des hommes, vouloir en conclure que des deux côtés la chair est d'une pureté égale et parfaite, c'est faire preuve d'une hérésie détestable et criminelle.

53. Mais, pour échapper à ces difficultés, voici le puissant moyen que vous croyez avoir trouvé : vous discutez longuement pour prouver que, « si le mal peut être transmis des « parents aux enfants, ce mal disparaît né-« cessairement sous la main de Dieu, puisque « c'est Dieu qui forme lui-même les enfants « dans le sein de leur mère ». Pour nous prouver, comme si nous en doutions, cette action créatrice de Dieu, vous citez une multitude de témoignages des saintes Ecritures. Vous insistez spécialement sur le passage de l'Ecclésiastique, où il est dit que les œuvres de Dieu sont occultes [1], et vous le faites suivre des réflexions suivantes : « Cette maxime con-« fond la vanité de ceux qui se flattent de « comprendre par leur investigation la pro-« fondeur naturelle des choses ». Appliquez-vous donc à vous-même cette réflexion, et, quant à l'origine de l'âme, ne définissez rien au hasard, car c'est là un point sur lequel la raison doit avouer son impuissance, et sur lequel aussi les oracles divins n'ont rien de formel et d'explicite. Le plus sage parti à prendre, c'est d'imiter la mère des Macchabées. Vous rappelez vous-même le langage qu'elle adresse à ses enfants : « Je ne sais comment « vous avez apparu dans mon sein [2] ». Elle ne parlait assurément pas de leurs corps, car elle savait par quelle voie ils avaient été formés dans son sein; mais leur âme émanait-elle de l'âme paternelle, ou leur était-elle advenue d'une autre manière, elle l'ignorait absolument; et, plutôt que de se montrer téméraire, elle confessait hautement son ignorance. Et vous demandez encore : « Pourquoi les en-« fants ne sont-ils pas purifiés dans leur for-« mation même? la puissance de leur Créateur « n'est-elle point assez grande pour les laver « de toutes les pollutions de leurs parents? » Vous ne remarquez pas que cela peut se dire également des vices antérieurs corporels que les enfants apportent quelquefois en naissant; et cependant personne ne doute que le Dieu véritable et bon soit l'auteur de tous les corps. Comment donc voit-on sortir des mains de ce

[1] Rom. VIII, 3.

[1] Eccli. III, 22, 23. — [2] II Macch. VII, 22.

puissant Architecte des corps, non-seulement vicieux, mais tellement monstrueux, que certains auteurs n'ont pas craint de les appeler des erreurs de la nature? Pauvres orgueilleux qui, ne pouvant sonder les opérations divines, ni comprendre ce que Dieu fait et pourquoi il le fait, rougissent d'avouer leur propre ignorance!

54. Quant à la transmission du péché originel à tous les hommes, comme cette transmission se fait par la concupiscence de la chair, a-t-elle pu se faire dans une chair formée par une vierge et en dehors de toute convoitise charnelle? Dans un livre adressé à Marcellin, de sainte mémoire, et répondant à vos erreurs, j'ai dit du premier homme qu'« il « souilla dans sa propre personne toute la « postérité » ; or, le moyen par lequel il transmit cette souillure resta complétement étranger à la formation du corps de Jésus-Christ dans le sein de sa Mère. D'ailleurs, en citant ma proposition, vous avez omis certaines paroles que vous avez jugées trop importantes, sans doute; puisque vous les passez sous silence, nous en comprenons le motif. Les voici : « Adam souilla, dans sa propre per« sonne, toute sa postérité de la tache mysté« rieuse de la concupiscence charnelle [1] ». Comment donc aurait-il souillé une chair conçue en dehors de toute concupiscence? La chair de Jésus-Christ a contracté la mortalité dans la mortalité du corps maternel, parce qu'elle a trouvé ce corps mortel ; mais elle n'a pas contracté la contagion du péché originel, puisqu'elle n'a pas trouvé dans ce corps la concupiscence matrimoniale. Enfin, si la chair de Jésus-Christ n'avait pas reçu du sein maternel la mortalité, mais uniquement la substance de la chair, non-seulement elle ne serait point une chair de péché, mais elle n'aurait même pas la similitude de la chair de péché.

55. Mais voici que vous voulez faire de moi « un partisan de l'erreur d'Apollinaire, qui a « nié en Jésus-Christ le sens de la chair » ; c'est une nouvelle ruse de votre part pour obscurcir encore l'intelligence des esprits faibles et les empêcher de s'ouvrir à la lumière de la vérité. Autre chose est le sens de la chair, sans lequel il n'est, il n'a jamais été, et il n'y aura jamais d'homme vivant dans un corps ordinaire ; autre chose est la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit. Avant le péché le premier homme ne connaissait pas cette concupiscence ; c'est dans cet état primitif que le Verbe a revêtu notre nature humaine ; comme le premier homme avait été tiré de la terre sans aucune concupiscence, ainsi le corps de Jésus-Christ fut formé de la femme sans aucune concupiscence. Cependant ce corps divin reçut de la femme la faiblesse de la mortalité, inconnue avant le premier péché ; et c'est ainsi que ce corps devint ce que n'était pas le corps d'Adam, c'est-à-dire la similitude de la chair de péché. Afin de nous mieux servir de modèle dans la souffrance, Jésus-Christ, exempt de tous les maux, voulut bien souffrir les nôtres; pour nous il embrassa la douleur, sans connaître aucune de nos cupidités.

56. Voilà pourquoi, nés d'Adam, nous devons renaître pour Jésus-Christ ; ce n'est qu'à cette condition que le royaume de Dieu devient accessible aux images de Dieu ; les exclure de ce royaume et dire que ce n'est pas un si grand mal, ne serait-ce pas prouver qu'on n'a pour Dieu ni crainte ni amour? D'un autre côté, l'homme engendré dans la concupiscence est nécessairement condamné par son origine. Mais soutenir que « nous ré« duisons les hommes régénérés à la dure « nécessité de pécher, sous l'empire d'un « Dieu qui distribue largement le don de toutes « les vertus », c'est nous calomnier indignement. Sans doute, nous trouvons dans nos membres une loi qui répugne à la loi de notre esprit; cependant, loin de nous sentir nécessités au péché, nous comprenons que c'est pour nous une gloire de répondre à la grâce qui nous appelle à convoiter contre la concupiscence de la chair. Tournez-vous de tous les côtés, invoquez toutes les ressources possibles, recueillez, dissipez, concentrez, dispersez, toujours vous serez contraint d'avouer que ce n'est pas contre le bien que peut convoiter un esprit bon.

57. « Deux natures dissemblables », dites-vous, « ne peuvent se servir l'une à l'autre « de modèle ». Vous êtes dans l'erreur ; n'est-ce pas pour ce motif qu'on nous invite à l'imitation du Père qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, afin qu'à son exemple nous aimions nos ennemis [1]? La nature humaine en Jésus-Christ n'était pas

[1] Du Mérite des péchés, liv. I, n. 10.

[1] Matt. v, 44, 45.

différente de la nôtre en tant que nature, toute la différence vient de notre péché. Nous naissons tous avec le péché, tandis que Jésus-Christ est né sans péché. Quant à nos œuvres, que nous devons former à l'imitation de celles de Jésus-Christ, il y aura toujours cette immense différence que nous ne sommes que des hommes, tandis que le Sauveur était Dieu et homme. La justice dans un homme peut-elle jamais égaler la justice dans un Dieu? Je vous approuve d'avoir cité cette parole de saint Pierre disant de Jésus-Christ : « Lui qui n'a pas « commis le péché [1] ». Seulement vous faites remarquer que, voulant montrer qu'il n'y avait en Jésus-Christ aucun péché, l'Apôtre a jugé plus que suffisant de dire qu'il n'avait commis aucun péché; et par là, dites-vous, « il nous enseignait que celui qui n'a pas « commis le péché ne saurait être coupable « de péché ». Vous êtes parfaitement dans la vérité. Car si, tout petit enfant, il eût été coupable de péché, devenu grand il l'eût commis volontairement. En effet, à l'exception de Jésus-Christ, il n'en est pas un seul qui tout petit enfant n'ait été coupable du péché originel.

58. « Supprimez », dites-vous, « la cause de « l'exemple, vous supprimez par là même la « cause de la récompense, qui n'est autre « pour nous que Jésus-Christ lui-même ». Je ne m'étonne pas que vous croyiez avoir tout dit de Jésus-Christ quand vous en avez fait votre modèle, puisque vous vous déclarez franchement l'ennemi de la grâce dont il est pour nous la plénitude et la source. « L'es- « poir de vivre exempts du mal nous fait « chercher, dans la foi, une protection contre « les misères de notre naissance; car, même « après le baptême, nous ne laissons pas que « de sentir notre virilité ». Sous le nom de virilité, vous désignez la concupiscence de la chair; elle persiste en nous, vous en convenez vous-même, et c'est contre elle que notre esprit doit convoiter, si nous ne voulons pas, même après notre renaissance, nous laisser entraîner par les séductions de cette concupiscence. En effet, ce n'est que pour nous entraîner qu'elle combat; et lors même que la résistance que l'esprit lui oppose l'empêcherait de nous séduire et par là même de concevoir et d'enfanter le péché [2], devons-nous hésiter à la nommer un mal? C'est d'elle que l'Apôtre a dit : « Je sais que le bien n'habite pas « en moi, c'est-à-dire dans ma chair [1] ». Or, si Jésus-Christ avait possédé ce mal dans sa propre nature, le guérirait-il dans la nôtre?

59. J'avais dit dans mon livre : « L'acte con- « jugal, accompli en vue de se créer une pos- « térité, n'est point un péché, parce qu'il a « pour principe la bonne volonté de l'âme, et « non point la volupté du corps [2] ». Vous tentez de réfuter ce langage en disant : « Le « péché ne saurait naître de ce qui est exempt « de péché » ; et cette proposition vous paraît suffisante pour rendre impossible l'existence même de ce péché originel, dont nous ne sommes délivrés que par le Sauveur, si tant est que vous admettiez un Sauveur pour les enfants. Nous disons, nous, que Jésus-Christ détruit dans tous les chrétiens le péché originel en l'effaçant par sa grâce, et non pas en niant son existence. Si donc l'acte conjugal, accompli en vue de se créer une postérité, n'est pas un péché, c'est parce qu'alors les époux savent faire un bon usage de cette loi du péché, c'est-à-dire de cette concupiscence qui dans nos membres répugne à la loi de notre esprit. Si cette loi ne rend pas les parents coupables, par la raison qu'ils ont été régénérés, qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle vicie l'enfant dont la génération s'est faite au sein même de cette concupiscence? Voilà pourquoi cet enfant doit être régénéré, sous peine de rester coupable. Quant à cette proposition formulée par vous en ces termes : « Le péché ne « saurait naître de ce qui est exempt de péché », pesez-la sérieusement, et bientôt elle vous paraîtra tellement favorable au Manichéisme, que vous voudrez la faire disparaître de votre livre et du cœur de tous ceux qui auront lu notre ouvrage. En effet, si le péché ne saurait naître de ce qui est exempt de péché, les Manichéens ont raison de soutenir l'éternité d'une nature mauvaise. Du reste, dans le premier livre de cet ouvrage, je vous ai suffisamment prouvé que les Manichéens trouvent en vous l'un de leurs plus puissants défenseurs [3]. Sur le point qui nous occupe ils n'auraient pas davantage à vous désavouer. Comprenez-vous dès lors que, si nous voulons triompher des Manichéens, il nous faut nécessairement réfuter, non-seulement votre erreur pélagienne en général, mais encore certaines opinions particulières, entre autres celle qui

[1] I Pierre, II, 22. — [2] Jacq. I, 14, 15.

[1] Rom. VII, 18. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 13. — [3] Plus haut, liv. I, n. 36-44.

nous occupe en ce moment : « Le péché ne sau-« rait naître de ce qui est exempt de péché ». Mais le contraire nous est affirmé par la vérité, et cette vérité vous condamne, vous et les Manichéens avec lesquels vous faites cause commune. L'ange, créé par Dieu, était exempt de péché; l'homme, créé par Dieu, était également exempt de péché. Par conséquent, soutenir que le péché ne saurait naître de ce qui est exempt de péché, c'est être un Manichéen déclaré, ou bien c'est prêter imprudemment l'appui de sa parole à la cause manichéenne.

60. Citant ensuite quelques autres de mes paroles, vous en tirez la conclusion suivante, dont vous voudriez me rendre responsable : « La concupiscence est digne de tout éloge, « quand elle sert aux époux pour se créer une « postérité ». Pour moi, jamais je n'ai tenu ce langage, jamais je n'en ai eu la pensée. En effet, comment soutenir que la concupiscence soit digne de tout éloge, quand elle sert aux époux, puisque ces époux se voient dans la nécessité de la soumettre à la répression de l'esprit, pour l'empêcher de se livrer à tous les excès? D'un autre côté, nous ne disons pas davantage « que ce soit toujours une faute de « faire usage de la concupiscence ». Vous voudriez cependant nous attribuer cette proposition, puisque vous affectez de résumer notre doctrine en ces termes : « Les adultères sont « moins coupables que les époux, car tandis « que la concupiscence commande aux adul-« tères, elle n'est pour les époux qu'un ins-« trument docile de péché ». Comme jamais je n'ai rien dit de semblable, je vous laisse à vous seul la responsabilité de cette horrible conclusion. Je soutiens uniquement que ce n'est pas toujours un péché d'user de la concupiscence, car ce n'est pas un péché de faire du mal un bon usage. Ecoutez plutôt cette parole de l'Ecriture : « L'enfant instruit sera « sage, et il se servira du serviteur impru-« dent[1]? » Est-ce donc un bien d'être imprudent, quoique même alors on puisse servir d'instrument à l'homme sage ? Voilà pourquoi saint Jean ne dit pas : Gardez-vous de vous servir du monde ; mais : « Gardez-vous d'aimer « le monde », et par ce monde il entendait la concupiscence de la chair [2]. Celui qui en use sans l'aimer, en use pour ainsi dire sans en user; car, s'il en use, ce n'est pas pour elle, mais par amour pour une autre chose vers laquelle il aspire, de telle sorte qu'il aime le but sans aimer le moyen nécessaire pour le réaliser. De là ce mot de saint Paul : « Que « ceux qui usent de ce monde soient comme « n'en usant pas [1] ». Ces dernières paroles ne peuvent-elles pas se traduire ainsi : Qu'ils n'aiment pas ce dont ils usent, car ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent en faire un bon usage ? C'est même ainsi que l'on doit agir à l'égard de certaines choses, bonnes en elles-mêmes, et que cependant l'on ne doit pas aimer. On ne dit pas que la richesse soit un mal, et cependant c'est en faire un mauvais usage que de l'aimer ; combien plus doit-il en être ainsi de la concupiscence ? Convoiter la richesse, c'est l'œuvre d'un esprit mauvais, et cependant la richesse ne convoite pas contre l'esprit bon, comme le fait la concupiscence. J'en conclus que nier de la concupiscence qu'elle soit un mal, c'est un péché ; tandis que ce n'est pas un péché d'en faire un bon usage. Vous dites : « Si la concupiscence est « mauvaise, elle rend les époux plus coupa-« bles que les adultères, puisqu'elle n'est « qu'une humble servante pour les premiers, « tandis que pour les seconds elle est une « maîtresse et un tyran ». Cette conclusion serait logique, si nous disions de ces époux, en qui la concupiscence est un moyen dont ils se servent uniquement en vue de la génération, qu'ils en font usage pour accomplir le mal, à peu près comme ferait un homicide qui se servirait de son domestique pour tuer son ennemi. Or, nous soutenons, au contraire, que la génération est une chose bonne dans les époux, quoique le fruit qui doit en résulter apporte en naissant cette blessure originelle, dont le seul remède est dans la régénération. Par conséquent, les époux chrétiens doivent user de la concupiscence comme un homme sage use d'un serviteur imprudent pour faire une bonne action ou se procurer un bien.

61. Poussant l'esprit jusqu'au sublime, ce que vous condamnez, ce n'est ni le mode ni le genre de la concupiscence, mais uniquement l'excès, et cet excès vous le reprochez amèrement aux impudiques ; « car », nous dites-vous, « vous savez que par la puissance de l'es-« prit cet excès peut être contenu dans les li-« mites de la loi ». Eh bien ! s'il en a le pouvoir, que l'esprit empêche la concupiscence, j'y

[1] Prov. x, selon les Sept. — [2] 1 Jean, II, 15, 16.

[1] 1 Cor. VII, 31.

consens, de dépasser les limites, dans le cercle desquelles il doit la tenir enchaînée. S'il est impuissant à cette œuvre, que du moins il ne s'épargne ni la lutte ni les efforts pour défendre à ce cruel ennemi de sortir des bornes du devoir. « Mais », dites-vous, « nous trouvons dans les vierges et « dans les continents l'universel mépris de la « concupiscence ». Voudriez-vous dire par là que les vierges et les continents ne combattent pas contre la concupiscence de la chair ? Mais alors, contre qui donc soutiennent-ils ces glorieux combats dont vous nous parlez vous-même ? et, s'ils les soutiennent, n'est-ce point pour défendre leur continence et leur virginité [1] ? Ce qu'ils combattent est nécessairement mauvais. Et ce mal, où le trouvent-ils, si ce n'est en eux-mêmes ? Donc « le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire « dans ma chair » : telle est la parole qu'ils peuvent eux-mêmes redire en toute vérité.

62. « Le mariage », dites-vous, « n'est rien « autre chose que le mélange des corps » ; vous ajoutez, et cette fois avec raison, que « la propagation ne peut se faire sans l'appétit « réciproque et sans l'œuvre naturelle des « corps ». Nieriez-vous, par hasard, que les adultères se connaissent sous l'impulsion de l'appétit réciproque, de l'œuvre naturelle et du mélange des corps ? ceci vous prouve la fausseté de votre définition du mariage. En effet, autre chose est le mariage, autre chose la condition nécessaire à la formation des enfants. Les enfants peuvent naître en dehors du mariage, et le mariage exister en dehors de l'acte conjugal ; autrement, pour ne citer qu'un exemple, on ne devrait plus considérer comme époux ces vieillards qui ne peuvent plus se connaître, ou qui rougiraient et refuseraient de se connaître, dès qu'ils ont perdu toute espérance d'avoir des enfants. Jugez par là de l'imprudence qui seule a pu vous inspirer de définir le mariage : « L'union ou le « mélange des corps ». A la rigueur, il eût mieux valu dire que le mariage n'est commencé que par l'union des corps, car les époux ne se marient que dans le but de se donner des enfants, ce qui ne peut se faire que par l'union des corps. Mais alors, n'oubliez pas que, si le péché n'eût pas été commis, l'acte conjugal, tout en restant le moyen de propagation, se serait accompli dans des circonstances toutes différentes. En effet, à Dieu ne plaise que nous disions jamais que dans le paradis terrestre, l'innocente et pure félicité eût toujours obéi aux mouvements de la passion ! A Dieu ne plaise que nous acceptions jamais que cette paix de l'âme et du corps, dont jouissaient nos premiers parents, eût été témoin d'une lutte engagée contre soi-même par la nature de l'homme ! Si donc, dans le paradis terrestre, l'homme n'avait ni à obéir à la passion, ni à lutter contre elle, n'ai-je pas le droit d'en conclure, ou que cette passion n'existait pas, ou qu'elle n'était point alors ce qu'elle est aujourd'hui ? Parmi nous, celui qui ne veut pas se faire l'esclave de la concupiscence doit nécessairement lutter contre elle ; et celui qui néglige de lutter contre elle devient nécessairement son esclave. De ces deux partis à prendre, l'un est gênant, quoique digne d'éloge ; l'autre est honteux et misérable. Par conséquent, le premier est nécessaire en ce monde à ceux qui veulent rester chastes, tandis que l'un et l'autre étaient incompatibles avec le bonheur du paradis terrestre.

63. Vous m'accusez une seconde fois de me mettre en contradiction avec moi-même ; et dans ce but vous citez ce passage de mon livre où j'ai établi une distinction réelle entre la propagation et les désirs de la délectation charnelle : « Autre chose est de connaître son « épouse uniquement en vue de la génération, « ce qui n'est point une faute ; autre chose « est, dans l'acte conjugal, de chercher la « volupté de la chair, ce qui n'est qu'un « péché véniel, pourvu que cet acte s'accom- « plisse dans le mariage [1] ». Au jugement de tout homme prudent, il ne saurait y avoir aucune contradiction entre ces deux propositions. Mais je veux vous en donner une preuve qui frappera par l'évidence ceux mêmes que vous affectez de jeter dans l'erreur. Vous nous reprochez « de chercher des excuses en « faveur de ces hommes souillés et criminels « qui s'abandonnent aux désirs les plus gros- « siers et que nous justifions de tout péché, sous « prétexte qu'ils ont agi contre leur volonté ». Mais personne n'ignore que l'avertissement par nous répété sans cesse, c'est de combattre la concupiscence. Cette concupiscence, vous la regardez comme un bien, et cependant vous ne voulez pas que nous puissions vous

[1] Plus haut, liv. III, n. 42, et liv. IV, n. 9.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 17.

accuser de froideur ou d'indifférence dans la lutte contre ce bien ; nous qui la regardons au contraire comme un mal, quelle vigilance et quelle ardeur ne devons-nous pas soulever contre elle ? Ce que nous regardons comme indépendant de la volonté, c'est que la chair convoite contre l'esprit, et non pas que l'esprit convoite contre la chair. Cette dernière et excellente convoitise a pour résultat d'inspirer aux époux la volonté de n'user du mariage qu'en vue de la génération, et par là même de faire un bon usage du mal. C'est ce bon usage du mal qui rend l'acte conjugal véritablement honnête et nuptial ; tandis que chercher dans cet acte conjugal, non pas la génération, mais la satisfaction de la volupté, c'est une faute, mais une faute vénielle pour les époux. D'un autre côté, supposant l'acte conjugal aussi honnête que possible, je n'en affirme pas moins que l'enfant issu de cette union contracte une souillure dont il devra se purifier dans la régénération, parce que dans l'acte le plus honnête se trouve le concours de ce mal dont la sainteté nuptiale sait faire un bon usage. J'ajoute toutefois que les parents régénérés ne reçoivent aucune atteinte de cette souillure contractée par l'enfant. D'où je conclus que cette souillure doit nuire à l'enfant, jusqu'au moment où lui est conféré le bienfait de la régénération.

64. Ebloui par tous les raisonnements que vous formulez vainement contre moi, vous ne voyez pas que vous aiguisez les armes dont les Manichéens se servent contre la vérité. Vous soutenez que l'enfant n'est souillé d'aucun péché originel, « parce que le péché », dites-vous, « ne peut sortir d'une œuvre qui « n'est pas un péché ». Comment donc de l'œuvre divine, qui n'était pas un péché, a pu naître le péché de l'ange et le péché de l'homme? Vous voyez quel appui vous prêtez à ces hérétiques, malgré toutes les protestations que vous nous prodiguez de votre attachement inébranlable à la foi catholique. « Le péché ne peut naître d'une œuvre qui « n'est pas un péché » ; selon les termes de cette définition, il doit être certain que les œuvres de Dieu sont sans péché ; quelle est donc l'origine du péché? Grâce à vous, le Manichéen se trouve plus autorisé que jamais à soutenir l'existence d'une autre nature essentiellement mauvaise, et qui soit le principe du péché ; car « la faute ne peut naître « d'une œuvre de Dieu » ; ce sont là vos propres expressions. Peut-on, dès lors, réfuter les Manichéens sans vous réfuter vous-même ? L'ange et l'homme sont l'œuvre de Dieu, et l'œuvre essentiellement innocente dans sa source ; et cependant le péché est sorti de l'ange et de l'homme, lorsque, par leur libre arbitre, ils se sont séparés de Celui qui est la sainteté même, et qui leur avait donné le libre arbitre dans une parfaite innocence. Tous deux, l'ange et l'homme, sont devenus mauvais, non pas en ce sens que le mal soit venu se mêler à eux, mais parce qu'ils se sont volontairement séparés du bien.

65. Vous soutenez que, « si j'ai loué la con- « tinence du monde chrétien, ce n'est point « dans le but d'inspirer aux hommes l'amour « de la virginité, mais uniquement en vue de « condamner le bien du mariage institué par « Dieu ». Mais craignant, sans doute, qu'on ne vous soupçonnât de malveillance à mon égard, vous avez voulu donner la preuve de votre accusation, et vous me dites : « Si vous « invitez sincèrement les hommes à pratiquer « la continence, avouez donc que la vertu de « pudeur est exclusivement en nous l'œuvre « de notre propre volonté, de telle sorte qu'il « suffise de le vouloir pour être saint de corps « et d'esprit ». Je réponds que je fais volontiers cet aveu, mais non pas dans le sens que vous voudriez lui donner. Vous faites de la vertu l'œuvre propre et exclusive de la volonté ; pour moi, je soutiens que, pour pratiquer la vertu, on a essentiellement besoin du secours de la grâce de Dieu. D'un autre côté, sur quoi donc peut tomber cette répression commandée par l'esprit pour échapper au péché? n'est-ce pas sur le mal dont le triomphe entraîne nécessairement le péché ? A moins de dire avec les Manichéens que ce mal a été mêlé à notre nature par une autre nature essentiellement mauvaise, avouons franchement que ce mal est en nous une blessure originelle dont nous devons chercher la guérison, par la grâce de Jésus-Christ, dans le sacrement de la régénération.

66. C'est en vain, vous le voyez, que pour m'assimiler aux hérétiques vous énumérez leurs erreurs, et plût à Dieu que vous ne fussiez pas du nombre de ces malheureux ! Vous assurez que je dois m'appliquer « le jugement « porté par l'Apôtre contre ces hérétiques qui

« condamnent le mariage [1] », comme si j'avais dit que « depuis l'avénement de Jésus-Christ « le mariage soit une chose honteuse ». Sachez donc ce que nous enseignons, et qu'après l'avoir entendu très-souvent et sous toutes les formes, vous ne puissiez plus dissimuler la vérité, en simulant en quelque sorte la surdité. Nous ne disons pas que le mariage est une chose honteuse ; nous affirmons, au contraire, qu'il offre à l'incontinence un moyen très-honnête de ne point s'abandonner à de coupables désordres. D'un autre côté, la doctrine chrétienne proteste énergiquement quand elle nous entend dire que « l'homme « se suffit parfaitement à lui-même pour im- « poser des lois à tous les mouvements de sa « nature ». Loin de nous un semblable langage ; nous n'affirmons que ce que l'Apôtre affirmait en ces termes : « Chacun reçoit de « Dieu son don particulier [2] ». Le Sauveur avait dit lui-même : « Sans moi vous ne pou- « vez rien faire ». Et ailleurs : « Tous ne com- « prennent pas cette parole, il n'y a que ceux « qui en ont reçu la grâce [3] ». Il aurait pu dire : Tous ne comprennent pas cette parole, il n'y a que ceux qui le veulent ; et c'est ainsi qu'il aurait parlé, si vous êtes dans la vérité. Mais enfin, si l'homme se suffit parfaitement à lui-même pour imposer des lois aux mouvements de sa nature, ces mouvements sont-ils bons ou mauvais ? S'ils sont bons, j'en conclus que l'esprit convoite contre le bien ; alors je trouve dans l'homme deux biens qui se font réciproquement la guerre, et de toute évidence cette opposition réciproque ne saurait être un bien. S'ils sont mauvais, avouez donc qu'il est dans l'homme des mouvements naturels mauvais, contre lesquels la chasteté se sent le besoin de combattre. Si vous ne voulez pas vous voir réduit à avouer avec les Manichéens qu'une nature essentiellement mauvaise est venue se mêler à la nôtre, confessez hautement qu'il existe en nous une langueur originelle. De cette langueur la chasteté conjugale sait faire un bon usage ; c'est contre elle que les incontinents vont chercher un remède dans la sainteté du mariage, et que les continents soutiennent leurs glorieux combats. Mais j'ai promis de répondre à toutes les difficultés que vous soulevez arbitrairement contre ces importantes questions ; je crois donc que, pour mieux assurer l'accomplissement de ma promesse, je ne dois pas excéder le nombre de vos volumes. Voilà pourquoi je termine ici ce cinquième livre, me réservant de réfuter le dernier des vôtres dans le livre suivant.

[1] I Tim. IV, 3. — [2] I Cor. VII, 7. — [3] Matt. XIX, 11.

LIVRE SIXIÈME.

Réponse au quatrième livre de Julien et à toutes ses arguties contre le traité du Mariage et de la Concupiscence. Existence du péché originel, prouvée par le baptême conféré aux enfants, par les paroles de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et par le rite de l'exorcisme Comparaison tirée de l'olivier franc et de l'olivier sauvage. Le péché originel, volontaire dans nos premiers parents, nous arrive par voie de transmission. Sanctification conférée par le baptême à l'âme et au corps. Témoignage tiré d'Ezéchiel.

1. J'ai répondu à votre troisième livre, il me reste à répondre au quatrième; et le Seigneur m'accordera la grâce de faire briller à vos yeux la vérité, et à votre cœur la charité. Quiconque se montrera fidèle à la vérité et à la charité, ne fera preuve ni de folie ni de jalousie, ces deux vices sur lesquels vous avez longuement insisté dès le début de ce livre. En effet, à l'erreur il faut opposer la vérité et à la jalousie la charité. Vous avez dit de la folie qu'« elle est la mère de tous les vices », et comme preuve vous avez cité ce passage de l'Ecriture : « Dieu n'aime que celui qui habite « avec la sagesse [1] ». Posez-vous donc à vous-même sérieusement la question de savoir si la sagesse peut se concilier avec cette vanité puérile que l'enfant doit traverser, et qu'il traverse en effet avant d'arriver à la maturité; voyez quel est le premier fruit sorti de cette racine que vous louez ; par quelles transformations successives il doit passer avant de mériter l'amour de ce Dieu qui n'aime que ceux qui habitent avec la sagesse. S'agit-il même des enfants prédestinés, Dieu a besoin de les dépouiller de ce qui peut leur attirer sa haine, et ce n'est qu'après les avoir délivrés de cette vanité qu'il les aime, parce qu'alors seulement ils habitent avec la sagesse. Supposé que la mort vienne les arracher au sein maternel, je m'étonnerais que vous osiez dire qu'ils habitent avec la sagesse hors de ce royaume de Dieu, dans lequel ils ne seront pas admis, malgré l'innocence de leur nature, à moins que la grâce du Sauveur ne les délivre de la folie de leur panégyriste mensonger. Je ne parlerai pas de ces malheureux qui sont fous par nature, et qui nous sont présentés par la sainte Ecriture comme étant plus à plaindre que les morts eux-mêmes [2]. Disons cependant que la grâce de Dieu peut les délivrer de cet effroyable malheur par le sang du divin Médiateur ; mais il reste toujours à savoir comment ce malheur a pu les frapper, si leur origine n'était pas viciée, et comme telle n'était digne d'aucun châtiment de la part de Dieu.

2. Vous blâmez avec autant de justice que de sévérité ceux « qui s'abstiennent de connaître « ce qu'ils doivent savoir, ou ne craignent pas « d'incriminer ce qu'ils ignorent ». Pouvez-vous donc en dire autant de ceux qui sont nés insensés ? Et cependant, sans un Dieu juste, jamais vous ne pourrez rendre raison de ce triste phénomène, si vous admettez qu'il ne saurait y avoir de solidarité pour le mal entre les enfants et leurs parents. « C'est nous », dites-vous, « qui sommes ces insensés, et nous en « donnons la preuve quand nous vous pour-« suivons d'une indigne jalousie dans cette « atmosphère où vous jouissez du plein midi « de la vérité, sans aucune ombre d'igno-« rance ». Mais vous qui n'avez pas de jalousie, vous ne voyez donc pas tous ces maux qui s'appesantissent sur les enfants? Dieu est bon, Dieu est juste, mais en dehors de lui il n'est donc aucune nature essentiellement mauvaise, quoique les Manichéens nous la présentent comme mêlée à notre nature. Mais alors, si notre origine humaine n'est pas viciée, si nous n'appartenons pas à la masse de damnation, je demande d'où peuvent venir tous ces maux que les hommes apportent en naissant, sans attendre qu'ils se les attirent par leurs œuvres ? Vous qui n'éprouvez ni les élans de la fatuité ni les aiguillons de l'envie, comment donc pouvez-vous nous faire de l'envie une description telle, qu'elle nous apparaisse tout à la fois comme un vice, comme un péché et comme le châtiment du péché ? La jalousie n'est-elle pas un péché diabolique? N'est-elle pas le plus rigoureux châtiment « dont puisse être frappé celui qui s'en rend « coupable ? » Ce sont là vos propres paroles ; et cependant, pour conclusion d'une longue thèse où vous croyez avoir fait preuve de beaucoup d'esprit, vous vous écriez « qu'un « seul et même vice ne peut être ni un péché

[1] Sag. VII, 28. — [2] Eccli. XXII, 13.

« ni le châtiment du péché ». Mais comme vous n'êtes point jaloux, peut-être avez-vous entrevu quelque peu de jalousie dans un autre ouvrage; c'est là ce qui vous aurait arraché ces accents et inspiré cette réfutation que vous m'opposez, parce que vous n'éprouvez contre moi nul sentiment de jalousie.

3. Dans votre introduction, vous tentez les plus grands efforts pour prouver cette proposition qui n'est niée par personne, et que je prêche sans cesse : « Dieu est le créateur des « hommes ». Puis vous entrez en matière en m'empruntant ces paroles : « C'est pour le « monde, et non point pour Dieu, que naît « l'homme issu de la concupiscence de la chair; « s'il naît pour Dieu, ce n'est que quand il re- « naît de l'eau et de l'esprit [1] ». De ces paroles, grâce à vos arguties insidieuses, vous voudriez tirer pour conclusion que, selon moi, tout ce qui appartient au monde appartient au démon. Vous appelez comme preuve ces autres paroles : « Ceux qui naissent du mélange des corps « tombent sous le joug du démon » ; ou bien encore : « Les hommes sont arrachés à la puis- « sance des ténèbres lorsqu'ils sont régé- « nérés en Jésus-Christ ». A cette nouvelle calomnie de votre part, voici ma réponse. Quand je dis du monde qu'il est sous l'empire du démon, vous prétendez que j'affirme du démon qu'il a créé le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, ou du moins qu'il exerce sur cet univers un empire arbitraire et absolu. Loin de tenir un semblable langage, je le réprouve et le condamne, de quelque part qu'il soit formulé. Ce que j'appelle le monde dans les paroles que vous citez, c'est ce que le Sauveur a désigné en ces termes : « Voici venir « le prince du monde [2] ». Il ne s'agit donc nullement ni du ciel, ni de la terre, ni de tout ce qui a été créé par le Verbe, c'est-à-dire par ce même Jésus-Christ dont il est écrit : « Le monde a été fait par lui [3] »; le prince de tout cela ce n'est assurément pas le démon. Si nous voulons connaître le monde du démon, écoutons ces autres paroles : « Le monde « est placé dans le mal [4] »; et encore : « Tout ce « qui est dans le monde est concupiscence de « la chair, concupiscence des yeux et ambi- « tion du siècle; or, cette concupiscence ne « vient pas du Père, mais du monde [5] ». Le ciel et la terre viennent assurément du Père par le Verbe; de même, les anges, les astres, les arbres, les animaux, les hommes viennent du Père par le Fils, du moins quant à la substance même qui en fait des hommes. D'un autre côté, le prince du monde, c'est le démon; le monde a été placé dans le mal, ainsi que les hommes qui naissent tous coupables de la damnation éternelle à laquelle ils n'échappent que par l'intervention du souverain Libérateur. Dès que la grâce de la rédemption leur est appliquée, ils cessent d'appartenir au prince des péchés, rachetés qu'ils sont par ce sang qui a été répandu pour la rémission des péchés. Tel est le prince dont a dit celui qui a vaincu le monde [1] : « Voici venir le prince « du monde, et il ne trouvera rien en moi »; or, c'est pour ce monde que naissent tous les hommes, jusqu'à ce qu'ils renaissent en celui qui a vaincu le monde et en qui le prince du monde ne saurait rien trouver.

4. Quel est ce monde dont le Sauveur et le vainqueur du monde a dit : « Le monde « ne peut pas vous haïr; pour moi, il me hait, « parce que, rendant témoignage de lui, j'af- « firme que ses œuvres sont mauvaises [2] ? » Direz-vous de la terre et de la mer, du ciel et des astres, que leurs œuvres sont mauvaises? Mais les hommes appartiennent aussi à ce monde. Or, ce qui seul peut nous délivrer du joug de ce monde, c'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a donné son corps pour la vie du monde; ce qu'il n'aurait pas fait, s'il n'eût pas trouvé le monde dans la mort du péché. Quel est ce monde dont Jésus-Christ disait aux Juifs : « Vous êtes de « ce monde, mais moi je ne suis pas de ce « monde [3] ?» Enfin, quel est ce monde auquel Jésus-Christ a arraché ses disciples, afin qu'ils ne fussent plus de ce monde et qu'ils méritassent la haine de ceux qu'ils avaient quittés? Ecoutons ce langage du Sauveur du monde, de la lumière du monde : « Le précepte que « je vous donne, c'est de vous aimer les uns « les autres. Si le monde vous hait, sachez « qu'avant vous j'ai été l'objet de sa haine. « Si vous étiez du monde, le monde aimerait « ce qui lui appartiendrait; mais, parce que « vous n'êtes pas du monde et que je vous ai « tirés du monde, le monde vous poursuit de « sa haine [4] ». Si le Sauveur n'eût pas ajouté :

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 21. — [2] Jean, XIV, 30. — [3] Id. I, 10. — [4] 1 Jean, V, 19. — [5] Id. II, 16.

[1] Jean, XVI, 33. — [2] Id. VII, 7. — [3] Id. VIII, 23. — [4] Id. XV, 17-19.

« Je vous ai tirés du monde », on aurait pu penser qu'il disait d'eux : « Vous n'êtes pas du « monde », comme il avait dit de lui-même : « Je ne suis pas de ce monde ». Jamais, en effet, il ne fut du monde, jamais dès lors il ne fut choisi pour être tiré du monde. Est-il un seul chrétien qui oserait dire le contraire? Ce n'est point parce qu'il daigna se faire homme, que le Fils de Dieu aurait été du monde. Car jamais il ne fut atteint du péché le plus léger, et le péché n'est-ce pas la seule cause par laquelle tout homme naît d'abord pour le monde, et, afin de naître pour Dieu, a besoin de renaître et de cesser d'être du monde? Voilà pourquoi il faut que le prince de ce monde soit chassé, et que s'accomplisse cette parole : « C'est maintenant le jugement « du monde, c'est maintenant que le prince « de ce monde va être chassé [1] ».

5. Mais quoi ! pousseriez-vous l'audace jusqu'à soutenir que ce n'est pas du monde que sont tirés les enfants, quand ils sont purifiés par le baptême de celui dont il est dit : « Dieu était en Jésus-Christ, se réconci- « liant le monde? » Si vous niez que les enfants soient du monde, vous niez par là même qu'ils aient part à cette réconciliation; et alors je ne sais plus de quel front vous vivez dans le monde. Au contraire, si vous avouez que c'est du monde qu'ils sont tirés, lorsqu'ils sont appelés à s'incorporer à Jésus-Christ, n'êtes-vous pas obligé de conclure qu'ils ont dû naître au monde avant d'en être tirés pour renaître en Jésus-Christ? Ils naissent par la concupiscence de la chair, mais ils renaissent par la grâce de l'Esprit. La concupiscence est du monde; la grâce y est venue afin de tirer de ce monde ceux qui ont été prédestinés avant la création du monde. L'Apôtre avait dit : « Dieu était dans le Christ, se « réconciliant le monde »; puis, voulant nous montrer comment s'opère cette réconciliation, il ajoute aussitôt : « Ne leur imputant pas « leurs péchés [2] ». Le monde est donc tout entier impliqué dans la faute d'Adam, et Dieu n'en continue pas moins son action créatrice par les moyens qu'il a primitivement établis, quoique ces moyens aient été viciés par la prévarication paternelle. Mais, lorsque le monde est réconcilié par Jésus-Christ, il est véritablement délivré du monde par la puissance de celui qui est venu dans le monde, non pas pour être tiré du monde, mais pour en tirer ses frères, et les en tirer, non pas en considération de leurs mérites personnels, mais par la pure élection de la grâce; car Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés par l'élection de sa grâce [1].

6. J'avais dit : « La souillure de cette con- « cupiscence s'efface uniquement par la régé- « nération et se transmet par la génération »; j'ajoutais aussitôt : « Il faut donc que ce qui « est engendré soit régénéré, afin que le « péché transmis soit pardonné par le seul « moyen divinement institué [2] ». Vous citez ces paroles et vous tentez de vous en autoriser pour soutenir l'inutilité du baptême dans les enfants, parce que, dites-vous, « la « grâce des mystères de Jésus-Christ est infi- « niment riche dans ses dons et ses faveurs ». Bon gré mal gré, vous avouez que les enfants ont la foi en Jésus-Christ par l'organe du cœur et sur les lèvres de ceux qui les apportent au baptême. Il est donc possible de leur appliquer cette maxime du Sauveur : « Celui qui « ne croira pas sera condamné [3] ». Mais pour quel motif, à quel titre seront-ils condamnés, s'ils ne sont coupables d'aucun péché originel? Vous dites : « Dieu adopte pour siens tous « ceux qu'il a comblés de ses bienfaits, avant « même qu'ils aient pu faire acte de soumis- « sion de leur volonté personnelle ». S'il adopte ceux-là, conséquemment il n'adopte pas ceux qu'il laisse privés de sa munificence. Et pourtant la cause des uns et des autres est absolument la même, puisque tous sont ses créatures; pourquoi donc ne les adopte-t-il pas également? A cette occasion, vous n'invoquez ni le destin, ni l'acception des personnes. C'est donc la grâce que vous confessez avec nous. Et en effet, du moment qu'ils n'ont à présenter aucun titre spécial et personnel, n'est-ce pas la grâce seule qui explique la différence de leur destinée? La cause des uns et des autres est absolument la même, et cependant celui-ci est délaissé au nom de la justice, et non pas du destin, tandis que celui-là est adopté par le bienfait de la grâce et sans aucun mérite de sa part.

7. Quelque grands qu'ils soient, vos efforts seront vains pour prouver que dans la régénération les enfants ne sont pas purifiés du péché originel. Cette purification est haute-

[1] Jean, XII, 31. — [2] II Cor. V, 19.

[1] Rom. XI, 5. — [2] Du Mariage et de la Concup., liv. I, n. 21. — [3] Marc, XVI, 16.

ment proclamée par celui qui a dit : « Nous « tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, « c'est dans sa mort que nous sommes bapti- « sés ». « Nous tous », dit-il, il n'excepte donc pas les enfants. Or, être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, qu'est-ce autre chose que mourir au péché? Voilà pourquoi il nous dit ailleurs de ce même Jésus-Christ : « Quant à « ce qu'il est mort pour le péché, il est mort « seulement une fois ». Cette proposition se fonde sur la similitude de la chair de péché ; de là le profond mystère de sa croix, où « notre vieil homme a été crucifié avec lui, « afin que le corps du péché fût détruit ». Si donc les enfants sont baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort qu'ils sont baptisés. Et s'ils sont baptisés dans sa mort, ils meurent réellement au péché, car ils sont entés en lui par le fait même de la ressemblance de sa mort. « Car, quant à ce qu'il est mort pour le péché, « il est mort seulement une fois ; mais quant « à ce qu'il vit maintenant, il vit pour Dieu ». Et qu'est-ce donc qu'être enté dans la ressemblance de sa mort, si ce n'est réaliser cette parole : « Considérez-vous donc comme étant « également morts au péché, et comme ne « vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ « Notre-Seigneur [1] ? » Dirons-nous que Jésus-Christ est mort au péché, lui qui n'a jamais été coupable de péché? Ce serait un blasphème. Et cependant, quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois. Sa mort est l'emblème de notre péché, pour lequel il a voulu mourir ; et pour indiquer qu'il est mort à cette mort, c'est-à-dire qu'il a cessé d'être mortel, nous disons qu'il est mort au péché. Dès lors, le mystère qu'il a signifié dans la ressemblance de la chair de péché, nous l'accomplissons nous-mêmes par sa grâce dans notre chair de péché. De même donc que nous disons de lui qu'il est mort au péché, parce qu'il est mort à la ressemblance du péché, de même nous tous qui sommes baptisés en lui, nous mourons à la réalité du péché, tandis que Jésus-Christ n'est mort qu'à la ressemblance du péché. Enfin, de même que sa chair véritable a été frappée d'une véritable mort, de même il nous est accordé une véritable rémission de nos véritables péchés.

8. Si le passage que je viens de citer de l'apôtre saint Paul reste impuissant à dissiper votre perversité, avouez que l'endurcissement est chez vous à son comble. Malgré l'enchaînement logique de toutes les propositions qu'il déroule sous les yeux des Romains pour exalter comme elle le mérite la grâce de Dieu par Jésus-Christ, il serait trop long pour nous de rappeler toute cette épître et d'en faire l'exposition. Contentons-nous donc d'un regard plus attentif sur le chapitre où nous lisons : « Dieu a fait éclater son amour pour « nous, car tout pécheurs que nous étions en- « core, Jésus-Christ est mort pour nous [1] ». Vous supposez que ces paroles ne sauraient s'appliquer aux enfants. Or, supposé que ces enfants ne soient pas du nombre des pécheurs, voulez-vous me dire comment a pu mourir pour eux celui qui est mort pour les pécheurs? Vous me répondrez sans doute que Jésus-Christ n'est pas mort seulement pour les pécheurs, quoiqu'il soit réellement mort pour eux. Votre réponse peut être adroite, seulement, dussé-je parcourir tous les oracles divins de la loi, je ne trouverais nulle part que Jésus-Christ fût mort pour ceux qui n'avaient absolument aucun péché. J'en trouve, au contraire, et des plus explicites, pour réfuter votre erreur. Vous dites que Jésus-Christ est mort également pour les pécheurs, et moi je soutiens qu'il n'est mort que pour les pécheurs ; et si vous vous obstinez à croire que les enfants n'ont aucun péché, vous serez forcé de conclure que Jésus-Christ n'est pas mort pour eux. En effet, saint Paul écrit aux Corinthiens : « Comme un seul est mort pour « tous, donc tous sont morts, et Jésus-Christ « est mort pour tous [2] ». Assurément, vous ne pouvez nier que Jésus-Christ ne soit mort pour ceux qui sont morts. Mais quels sont ces morts dont il est parlé dans ce passage? S'agit-il de ceux qui ont quitté leur dépouille mortelle ? Ne serait ce pas folie de le penser ? Par conséquent, nous appelons morts tous ceux pour qui Jésus-Christ seul est mort, selon ces autres paroles : « Lorsque vous étiez « dans la mort de vos péchés et dans l'incir- « concision de votre chair, Jésus-Christ vous « a fait revivre avec lui, vous pardonnant « tous vos péchés [3] ». De là cette conclusion : « Seul il est mort pour tous, donc tous sont « morts» ; n'est-ce point là la preuve évidente que Jésus-Christ ne pouvait mourir que pour ceux qui sont morts? L'Apôtre prouve que

[1] Rom. VI, 3-11.

[1] Rom. V, 8, 9. — [2] II Cor. V, 14, 15. — [3] Coloss. II, 13.

tous sont morts, par cela même que Jésus-Christ seul est mort pour tous. Vous niez, j'insiste, je répète pour mieux vous inculquer cette vérité ; acceptez-la, c'est le salut, et je ne veux pas que vous mouriez. « Un seul est « mort pour tous, donc tous sont morts ». Comprenez ce raisonnement : Tous sont morts, si Jésus-Christ est mort pour tous. Et comme il ne s'agit pas ici de la mort corporelle, tout chrétien doit affirmer, sans aucune hésitation possible, que tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort sont réellement morts dans le péché. Si donc les enfants à leur naissance ne contractent aucun péché, ils ne sont pas morts. Et s'ils ne sont pas morts, Jésus-Christ, qui n'est mort que pour ceux qui sont morts, n'est pas mort pour eux. Or, dans votre premier livre, entonnant contre nous le chant de la victoire, vous disiez : « Jésus-Christ est « mort pour les enfants eux-mêmes ». Et vous pourriez encore nier qu'ils fussent coupables du péché originel ! En quoi donc sont-ils morts, si ce n'est pas dans le péché originel ? Ou bien, pour quelle espèce de mort dans les enfants Jésus-Christ est-il mort, lui qui n'est mort que pour ceux qui sont morts ? Vous confessez qu'il est mort pour les enfants ; revenons donc à ce que l'Apôtre nous disait tout à l'heure dans son épître aux Romains.

9. « Dieu », dit saint Paul, « a fait éclater « son amour pour nous, car alors même que « nous étions encore des pécheurs, Jésus-« Christ est mort pour nous ». « Alors même « que nous étions encore des pécheurs », c'est-à-dire, alors que nous étions morts dans le péché, « Jésus-Christ est mort pour nous ; « maintenant donc que nous sommes justifiés « par son sang, à plus forte raison serons-nous « délivrés par lui de la colère de Dieu. Car si, « lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous « avons été réconciliés avec lui par la mort « de son Fils, à plus forte raison, maintenant « que nous sommes réconciliés avec lui, nous « serons sauvés par la vie de ce même Fils ». C'est dans le même sens qu'il nous dit ailleurs : « Dieu était dans le Christ se réconci-« liant le monde [1] ». Il ajoute : « Et non-seule-« ment cela, mais nous nous glorifions même « en Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». « Non-seulement », dit-il, « nous sommes « sauvés, mais nous nous glorifions même en « Dieu par Jésus-Christ en qui nous avons « obtenu maintenant cette réconciliation ». Puis, cherchant en quelque sorte à se rendre compte de la raison pour laquelle cette réconciliation s'est faite par le Médiateur Dieu et homme, il ajoute : « Comme le péché est « entré dans le monde par un seul homme et « la mort par le péché, ainsi la mort est pas-« sée dans tous les hommes par ce seul homme « en qui tous ont péché ». Qu'a donc fait la loi ? A-t-elle été impuissante à opérer cette réconciliation ? « Jusqu'à la loi », dit-il, « le « péché a été dans le monde » ; en d'autres termes : La loi n'a pu détruire le péché. « Toute-« fois le péché n'était pas imputé, lorsque la loi « n'existait pas ». Le péché existait donc, mais il n'était pas imputé parce qu'il n'était pas connu. L'Apôtre avait dit ailleurs : « C'est « par la loi que nous est venue la connais-« sance du péché [1]. Mais la mort a régné de-« puis Adam jusqu'à Moïse », car le règne de la mort n'a pas même été détruit par Moïse, c'est-à-dire par la loi. « Elle régna même sur « ceux qui n'ont pas péché ». Pourquoi donc régna-t-elle, s'ils n'ont pas péché ? Voici pourquoi « c'était par une transgression sem-« blable à celle d'Adam qui est la figure de « l'Adam futur ». En effet, le premier homme a imprimé sa propre forme à sa postérité ; et quoique cette postérité n'eût point encore commis de péché personnel, elle était morte par le fait de la contagion du péché paternel, contagion qu'elle subit par cela même qu'elle est engendrée dans la concupiscence de la chair. « Mais il n'en est pas de la grâce comme « du péché, car, si par le péché d'un seul « plusieurs sont morts, la miséricorde et le « don de Dieu se sont répandus beaucoup plus « abondamment sur plusieurs, par la grâce « d'un seul homme qui est Jésus-Christ ». Cette abondance beaucoup plus grande a été départie à ceux qui, mourant temporellement à cause de l'abondance du mal, triompheront éternellement à cause de la surabondance de la grâce. « Il n'en est pas de la grâce comme « du péché, car nous avons été condamnés « par le jugement de Dieu pour un seul pé-« ché, tandis que nous sommes justifiés par « la grâce après plusieurs péchés ». Il est vrai que ce seul péché a pu suffire pour nous entraîner dans la damnation ; mais la grâce a pleinement effacé ce premier péché et la multitude de ceux qui lui ont été surajoutés. « Si

[1] II Cor. v, 19.

[1] Rom. III, 20.

« donc, à cause du péché d'un seul, la mort a « régné par un seul, à plus forte raison ceux « qui reçoivent l'abondance de la grâce et de « la justice, régneront dans la vie par un seul « qui est Jésus-Christ ». Ce n'est ici que la répétition de ce qui précède, car le règne de la vie, règne qui sera éternel, ne sera-t-il pas infiniment supérieur au règne de la mort, règne qui doit avoir un terme ? « Comme donc « c'est par le péché d'un seul que tous les « hommes sont tombés dans la condamnation, « ainsi c'est par la justice d'un seul que tous « les hommes reçoivent la justification de la « vie ». Vous voyez dans les deux termes de cette comparaison la répétition affectée du mot « tous », parce que la mort ne vient à personne que par Adam, comme personne ne parvient à la vie que par Jésus-Christ. « Car, « comme plusieurs sont devenus pécheurs par « la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs « seront rendus justes par l'obéissance d'un « seul. Or, la loi est survenue pour donner « lieu à l'abondance du péché ; mais où il y a « eu abondance de péché, il y a eu une sura- « bondance de grâce, afin que, comme le pé- « ché avait régné en donnant la mort, la grâce « de même régnât par la justice en donnant « la vie éternelle par Jésus-Christ Notre- « Seigneur ».

10. « Que dirons-nous donc », ajoute saint Paul ? « Demeurerons-nous dans le péché « pour donner lieu à cette surabondance de « grâce ? A Dieu ne plaise ! » Car quel effet a produit la grâce, si nous devons demeurer dans le péché ? L'Apôtre continue : « Nous qui « sommes morts au péché, comment vivrons- « nous encore dans le péché ? » Redoublez ici d'attention afin de comprendre ce qui suit : « Nous qui sommes morts au péché », avait dit l'Apôtre, « comment vivrons-nous encore « dans le péché ? » Il ajoute : « Ne savez-vous « pas que nous tous qui avons été baptisés en « Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans « sa mort ? » Les enfants baptisés sont-ils de ce nombre ou n'en sont-ils pas ? S'ils n'en sont pas, l'Apôtre a eu tort de dire : « Nous « tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, « nous sommes baptisés dans sa mort », car alors ce n'est pas dans sa mort que les enfants sont baptisés. Vous croyez à la véracité de l'Apôtre ; comme lui, dès lors, ne faites aucune exception. Supposé d'ailleurs que ces mots : « nous tous », ne désignent que les adultes en possession de leur libre arbitre, que devient cette menace du Sauveur : « Si quelqu'un ne « renaît de l'eau et du Saint-Esprit ? » Laissez à cette sentence toute l'extension qu'elle comporte, et soutenez ensuite qu'elle ne s'applique qu'aux adultes, et que les enfants n'y sont pas compris ? Mais alors pourquoi soulever encore, à l'occasion du baptême, la question de savoir s'il y a une vie éternelle en dehors du royaume de Dieu, ou si l'on doit priver de la vie éternelle toutes ces innocentes images de Dieu, et les condamner par là même à une mort éternelle ? Vous n'osez porter jusque-là la témérité de vos assertions, parce que vous trouvez trop absolus les termes de cette sentence : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et « du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le « royaume de Dieu [1] » ; comprenez donc qu'il n'y a pas lieu davantage d'opposer des exceptions à ces paroles de l'Apôtre : « Nous tous « qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous « sommes baptisés dans sa mort ». Par conséquent, il est vrai de dire que les enfants qui sont baptisés en Jésus-Christ, par cela même qu'ils sont baptisés dans sa mort, meurent réellement au péché. De là cette conclusion que l'Apôtre lui-même prend soin de tirer de ce qui précède : « Nous qui sommes morts au « péché, comment vivrons-nous encore dans « le péché ? » Puis il semble se demander à lui-même ce que c'est que mourir au péché. « Ignorez-vous », dit-il, « que nous tous qui « avons été baptisés en Jésus-Christ, nous « avons été baptisés dans sa mort ? » C'est ainsi qu'il prouve les paroles précédentes : « Si nous sommes morts au péché, comment « donc vivrons-nous encore dans le péché ? » Comme s'il eût dit : Vous n'ignorez pas que c'est dans la mort de Jésus-Christ que vous avez été baptisés, sachez donc aussi que, par le fait même de ce baptême en Jésus-Christ, vous êtes morts au péché ; car être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, ce n'est pas autre chose que mourir au péché. Pour donner encore plus d'énergie et de clarté à sa parole, l'Apôtre ajoute : « Car nous avons été ense- « velis avec lui par le baptême pour mourir « au péché, afin que, comme Jésus-Christ est « ressuscité d'entre les morts par la gloire de « son Père, nous marchions aussi dans une « vie nouvelle. Car si nous avons été entés en « lui par la ressemblance de sa mort, nous y

[1] Jean, III, 5.

« serons aussi entés par la ressemblance de sa « résurrection, sachant que notre vieil homme « a été crucifié avec lui, afin que le corps du pé- « ché fût détruit, et que désormais nous ne « fussions plus asservis au péché. Car celui « qui est mort est justifié du péché. Si donc « nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous « croyons que nous vivrons aussi avec Jésus- « Christ, sachant que Jésus-Christ étant res- « suscité d'entre les morts ne mourra plus, et « que la mort n'aura plus d'empire sur lui. « Car quant à ce qu'il est mort, il est mort « seulement une fois pour le péché, mais « quant à ce qu'il est maintenant, il vit pour « Dieu. Considérez-vous de même comme « étant morts au péché et comme ne vivant « plus que pour Dieu en Jésus-Christ Notre- « Seigneur [1] ». Si donc les enfants ne meu- rent pas au péché, sans aucun doute ils ne sont pas baptisés dans la mort de Jésus-Christ. Et s'ils ne sont pas baptisés dans la mort de Jé- sus-Christ, ils ne sont pas baptisés en Jésus- Christ. « Car nous tous qui sommes baptisés en « Jésus-Christ, nous sommes baptisés dans sa « mort ». Or, ces enfants sont baptisés en Jésus- Christ, par conséquent ils sont morts au péché. A quel péché, je vous prie, si ce n'est au péché originel qu'ils ont contracté ? Qu'ici tous les raisonnements humains se taisent. Dieu sait que les pensées des hommes sont vaines [2]. Il a caché ces vérités aux sages et aux prudents, et il les a révélées aux petits [3]. Si la foi chré- tienne vous révolte, avouez-le clairement ; car, trouver une autre foi chrétienne, vous ne le pouvez pas. Un seul homme a produit la mort, un seul homme a produit la vie. Le premier n'était qu'un homme, le second est à la fois Dieu et homme. Par le premier le monde est devenu l'ennemi de Dieu, par le second le monde choisi dans le monde a été réconcilié avec Dieu. « Car de même que tous « meurent en Adam, de même tous sont vivi- « fiés en Jésus-Christ. Comme nous avons « porté l'image de l'homme terrestre, por- « tons aussi l'image de celui qui est du ciel [4] ». Quiconque ose tenter de renverser ces fon- dements de la foi chrétienne, se voit brisé lui-même pendant que ces fondements res- tent debout.

11. Quoi que vous en disiez, c'est bien la vérité que j'ai formulée dans mon livre, en ces termes : « La faute réellement pardonnée « aux parents se transmet néanmoins aux « enfants, quelle qu'en soit la manière ; or, « comme ce mode de transmission ne s'ex- « plique que difficilement par la raison et le « langage, les infidèles se donnent le droit de « rejeter cette croyance [1] ». Vous dénaturez mes paroles en me faisant dire que ce mode de transmission « n'est ni compréhensible « par la raison, ni explicable par le langage » ; vous retranchez adroitement le mot « diffici- « lement », que j'applique et à la raison et au langage. Autre chose est de nier absolument la compréhensibilité de tel mode, autre chose de la regarder comme très-difficile ; votre adresse sur ce point n'est donc qu'une nou- velle calomnie. Eh bien ! supposé même que ni la raison ni le langage n'aient rien à voir dans ce dogme, une chose resterait toujours hors de doute, c'est que ce dogme de foi catho- lique est enseigné et cru dans l'Eglise tout entière depuis la plus haute antiquité. Il n'est pas moins certain que l'Eglise n'exorciserait pas et n'insufflerait pas les enfants des fidèles, si elle ne croyait les arracher par ce moyen à la puissance des ténèbres et au prince de la mort. C'est ce que j'ai établi dans le livre que vous essayez de réfuter [2]. Mais vous avez omis de mentionner cet usage, sans doute parce que vous avez craint d'être « expulsé » de l'univers tout entier, pour peu que vous paraissiez contredire cette « insufflation », qui rejette loin de nos enfants le prince de ce monde. Ce n'est qu'au prix des plus grandes douleurs que vous enfantez vos longs raisonnements, et cependant c'est bien en vain que vous vous armez, non pas contre moi, mais contre notre commune mère spirituelle ; elle vous a en- fanté, comme vous ne voulez plus qu'elle enfante, et contre son sein maternel vous vous croyez suffisamment armé, parce que vous avez recueilli les arguments les plus disparates de la justice de Dieu contre la jus- tice de Dieu, et de la grâce de Dieu contre la grâce de Dieu. Pour constater la justice de Dieu, il me suffit de savoir que le joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur naissance [3], n'est point une injustice. Or, comment ce joug si lourd n'est-il pas une injustice, s'il n'est mérité de la part des en- fants par la présence d'aucun mal ? Pour

[1] Rom. v, 8 ; vi, 11. — [2] Ps. xciii, 11. — [3] Matt. xi, 25. — [4] I Cor. xv, 22, 49.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 21. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 22. — [3] Eccli. xl, 1.

m'assurer de la grâce de Dieu, il me suffit qu'elle soit dans la réalité des choses ce qu'elle est dans la teneur de sa définition. Or, quelle réalité lui attribuer, si elle « insuffle » celui de qui elle sait bien qu'il n'y a rien à chasser, et si elle lave celui en qui elle sait bien qu'il n'y a rien à laver ?

12. Vous et vos adeptes, je vous invite à réfléchir, dans toute la sainteté de votre esprit, sur la nature et l'étendue du mal de la concupiscence de la chair, puisque tout ce qui naît d'elle a besoin de renaître, et tout ce qui ne renaît pas, est nécessairement condamné ; réfléchissez également sur le prix de la grâce qui efface la souillure primitive de cette même concupiscence et produit la rémission complète des péchés, là où la concupiscence rendait l'homme originairement coupable. Réfléchissez, et dites-moi quel langage vous pensez pouvoir vous formuler à vous-même et à vos partisans. J'ajoute que, malgré la rémission de la faute, la concupiscence reste et doit s'attendre à voir se soulever contre elle la convoitise de l'esprit régénéré, soit que cet esprit se contente dans un moindre combat de faire un bon usage de ce mal, soit qu'il préfère n'en user aucunement et soutenir une lutte définitive et sans quartier. Lutter contre ce mal et l'enchaîner, n'est-ce point prouver qu'on a le sentiment de ce mal lui-même? Quant à cette culpabilité qui est effacée par la régénération, elle existait, mais elle n'était point sentie ; de même elle disparaît, mais sa disparition est uniquement du domaine de la foi et n'est sentie ni par la chair ni par l'esprit. Et vous vous flattez de cette obscurité, et avec une acrimonie qui n'a d'égale que votre infidélité, vous luttez ouvertement contre une vérité qui n'a surtout rien à démêler avec les sens des hommes charnels !

13. Mais « tournez-vous de tous les côtés, « et réunissez toutes les forces que vous pou- « vez puiser dans l'art ou la nature [1] » ; toujours est-il que « nous tous qui avons été « baptisés en Jésus-Christ, nous avons été « baptisés dans sa mort ». Il est donc vrai que nous sommes morts au péché dans la mort de Jésus-Christ, laquelle a été sans péché ; et de ce nombre se trouvent également les adultes et les enfants. Il ne s'agit pas de prendre ceux-là et de laisser ceux-ci, ou de prendre ceux-ci et de laisser ceux-là ; il est dit sans exception aucune : « Nous tous qui « avons été baptisés en Jésus-Christ, nous « avons été baptisés dans sa mort. Nous som- « mes donc ensevelis en Jésus-Christ par le « baptême pour la mort ». Nulle exclusion possible des enfants, puisque « nous tous qui « avons été baptisés en Jésus-Christ, nous « avons été baptisés dans sa mort. De même « donc que Jésus-Christ est ressuscité d'entre « les morts par la gloire du Père, de même « marchons, nous aussi, dans une vie nou- « velle. Car si nous avons été entés en lui par « la ressemblance de sa mort, nous y serons « aussi entés par la ressemblance de sa résur- « rection ». Il suit de là que les enfants, eux aussi, sont entés dans la ressemblance de sa mort, puisque ce privilége nous est propre à nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ. « Sachant que notre vieil homme a été « crucifié avec lui ». De qui ce vieil homme, si ce n'est de nous « qui avons été baptisés en « Jésus-Christ? » C'est donc aussi le vieil homme des enfants, puisque nous ne nions pas qu'ils soient eux-mêmes baptisés en Jésus-Christ. Mais pourquoi « notre vieil « homme a-t-il été crucifié avec Jésus-Christ ?» C'est, dit-il, « afin que le corps du péché soit « détruit, et que désormais nous ne soyons « plus asservis au péché ». C'est à cause de ce corps de péché, que Dieu a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair de péché [1]. Et nous aurions l'impudence de nier dans les enfants l'existence de ce corps de péché, quand l'Apôtre l'attribue clairement à chacun de nous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ? « Car celui qui est mort est délivré du péché. « Si donc nous sommes morts avec Jésus- « Christ, nous croyons que nous vivrons aussi « avec Jésus-Christ ; sachant que Jésus-Christ « étant ressuscité d'entre les morts ne mourra « plus, et que la mort n'aura plus d'empire « sur lui. Car quant à ce qu'il est mort, il est « mort seulement une fois pour le péché ; « mais quant à ce qu'il vit maintenant, il vit « pour Dieu. De même considérez-vous comme « étant aussi morts au péché, et comme ne « vivant plus que pour Dieu, en Jésus-Christ « Notre-Seigneur ». A qui l'Apôtre adresse-t-il ces paroles? Etes-vous éveillé et attentif ? Il s'adresse à ceux à qui il disait : « Si nous som- « mes morts avec Jésus-Christ ». Et ces derniers ne sont-ils pas ceux à qui il disait encore :

[1] Virgile, Enéide, liv. XII, v. 889, 890.

[1] Rom. VIII, 3.

« Notre vieil homme a été crucifié, afin que « le corps du péché soit détruit ? » N'est-ce pas à ces derniers qu'il avait dit : « Nous avons « été entés dans la ressemblance de sa mort ? » Et enfin, n'est-ce pas à ceux-ci qu'il avait dit encore : « Nous avons été ensevelis avec lui par « le baptême pour la mort ? » Mais quels sont ceux qu'il désignait par ces dernières paroles ? Lisez ce qui précède immédiatement, et vous trouverez : « Ignorez-vous que nous tous qui « avons été baptisés en Jésus-Christ, nous « avons été baptisés dans sa mort ? » Et puis, que voulait-il donc prouver ? Lisez encore un peu plus haut, et vous trouverez : « Si nous « sommes morts au péché, comment donc « vivrons-nous encore dans le péché ? » Donc, ou bien reconnaissez que les enfants, dans le baptême, sont morts au péché, et avouez que pour mourir au péché il fallait qu'ils eussent le péché originel ; ou bien dites hautement que, quand ils seraient baptisés en Jésus-Christ, ils ne seraient pas baptisés dans sa mort. Ce sera là du moins accuser formellement de mensonge cette parole de l'Apôtre : « Nous « tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, « nous avons été baptisés dans sa mort ».

14. Je n'abandonne pas ces oracles célestes, ces armes puissantes, devant lesquelles Célestius doit s'avouer vaincu ; je leur confie ma foi et ma doctrine. Les arguments que vous formulez sont des arguments humains ; mais nous avons pour nous une forteresse divine. « Qui connaît ses péchés [1] ? » Parce qu'ils sont inconnus, cessent-ils d'être des péchés ? Mais surtout, qui connaît ce péché originel, effacé dans un père régénéré, et cependant transmis aux enfants, dans lesquels il demeure jusqu'à la régénération ? Parce qu'il n'est pas connu, cesse-t-il d'être un péché ? « Un seul est mort pour tous, donc tous « sont morts ». Quelle audace n'a donc pas dû s'emparer de votre cœur, de vos lèvres et de votre front, puisque vous allez jusqu'à nier la mort dans ces enfants pour lesquels vous avouez que Jésus-Christ est mort ? Si Jésus-Christ n'est pas mort pour eux, pourquoi leur conférer le baptême ? « Car nous « tous, qui avons été baptisés en Jésus-« Christ, nous avons été baptisés dans sa « mort ». Et s'il est mort pour eux, lui qui seul est mort pour tous, donc ils sont morts eux-mêmes avec tous les autres. D'un autre côté, parce qu'ils sont morts dans le péché, ils meurent au péché, afin de vivre pour Dieu, lorsqu'ils reçoivent de Dieu le bienfait de la régénération. Supposé que je ne puisse expliquer comment un père vivant engendre un enfant mort ; et en effet, ce père déjà mort au péché et vivant pour Dieu, engendre un enfant qui est mort dans le péché, et qui a besoin d'être régénéré, afin de mourir lui-même au péché, et de vivre pour Dieu ; devrait-on conclure que ce péché n'existe pas, parce que, dans le langage, ce péché ne peut pas être, ou ne peut être que très-difficilement expliqué ? Si vous l'osez, niez la mort spirituelle de cet enfant, pour qui vous ne niez pas que Jésus-Christ soit mort. Car « un « seul est mort pour tous, donc tous sont « morts [1] ». Ce sont là les paroles mêmes de l'Apôtre, paroles qui sont pour nous des armes invincibles ; et si vous refusez de leur résister, c'est que vous comprenez que vous devez croire, sans aucune hésitation, ce que vous ne comprenez pas. L'homme qui, né spirituellement, engendre charnellement, possède en lui-même une double semence, l'une immortelle, qui lui procure la joie de se sentir vivant, et l'autre mortelle, de laquelle ne peut sortir qu'un enfant mort spirituellement. Cet enfant aurait-il donc besoin d'être vivifié par la mort de Jésus-Christ, s'il n'était pas mort en naissant ? Car « un seul est « mort pour tous, donc tous sont morts ». Laissez-les donc ensevelis dans cette mort, puisque vous proclamez qu'ils ne sont pas morts ; disons plutôt que vous leur fermez la vie, quand, par le vain échafaudage de vos arguments impies, vous combattez cette foi paternelle, seul principe possible de leur régénération et de leur vie.

15. Mais engageons-nous enfin dans votre longue et ténébreuse discussion. Dans une matière aussi difficile à expliquer que celle de la grâce, j'avais cru devoir recourir à une comparaison [2], celle de l'olivier greffé, et qui pourtant ne produit que des oliviers sauvages. Vous attaquez cette comparaison, prétendant tout d'abord que « les exemples ne « sont d'aucun secours dans une thèse qui ne « saurait se soutenir d'elle-même ». Pourquoi donc, engageant la question de savoir comment les morts ressuscitent, avec quels corps ils ressuscitent, l'Apôtre commence-

[1] Ps. XVIII, 13.

[1] II Cor. V, 14. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 21.

t-il par se servir d'une comparaison pour prouver une vérité inconnue et imperceptible à nos sens ? Il s'écrie en terminant : « Insensé « que vous êtes, ce que vous semez n'est vivi- « fié qu'à la condition de mourir, etc. [1] » Vous avouerez cependant que cette comparaison serait assez appropriée à la matière que nous traitons. Le grain de blé est entièrement dépouillé de la paille qui l'enveloppait, comme l'homme est entièrement délivré du péché, et cependant tous les grains qui sortent de cette semence si pure, sont à leur tour enveloppés de paille.

16. Mais que vient donc faire le crocodile dont vous dites : « Albinus affirme que, parmi « tous les animaux, le crocodile est le seul « dont les mandibules supérieures soient mo- « biles ; de même on voit la salamandre se « jouer du feu, tandis que tous les autres « êtres en deviennent la proie ?» Mais ne prouvez-vous pas ici contre vous, en nous montrant la possibilité de phénomènes généralement niés ? Vous affirmez d'une manière générale que les parents ne peuvent transmettre à leurs enfants un péché dont ils ne sont pas coupables ; et si l'on vous démontrait que cela est possible, ne seriez-vous pas vaincu, comme le fut celui qui avait affirmé que les animaux ne peuvent remuer que la mâchoire inférieure, et à qui on prouva, par l'exemple du crocodile, que sa proposition était fausse ; comme le fut également celui qui avait soutenu qu'aucun animal ne peut vivre dans le feu, et à qui on donna le démenti le plus formel, en lui montrant la salamandre ? Vous affirmez que « ce qui est « accidentel ne peut devenir naturel ». Si pourtant l'on vous présentait un homme qui, après s'être accidentellement rendu coupable d'une faute, engendrerait son fils dans la même faute ; ce qui n'était qu'un accident pour le père ne serait-il pas naturel pour l'enfant ? Et alors, que deviendra votre définition ? Vous affirmez également que « le « père ne peut pas transmettre à son fils ce « qu'il n'a pas lui-même ». Cette définition ne tombera-t-elle pas d'elle-même, si l'on nous montre tels enfants doués parfaitement de tous leurs membres, tandis que leurs parents avaient été privés de tels ou tels de ces membres ? Nos anciens nous assuraient avoir connu et vu un certain Fundanius, rhéteur à Carthage, devenu borgne par accident, et ayant engendré un enfant borgne. Cet exemple détruit votre première affirmation : « Ce « qui est accidentel ne peut pas devenir na- « turel ». La perte d'un œil n'était dans le père qu'un accident, tandis qu'elle fut naturelle dans l'enfant. Votre seconde proposition est-elle mieux fondée ? « Les pères ne peu- « vent transmettre à leurs enfants que ce « qu'ils ont eux-mêmes » ; or, un autre enfant de ce même Fundanius vint au monde avec ses deux yeux, quoique son père fût borgne ; et puis, il est d'expérience générale que des pères aveugles ont des enfants parfaitement doués de deux yeux. Ces parents transmettent donc à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes, et en cela ils prouvent que c'est vous-même, et non pas leurs enfants, qui leur ressemblez, car vos définitions prouvent de votre part un profond aveuglement.

17. Au milieu d'une multitude de choses parfaitement étrangères à la question qui nous occupe, vous laissez échapper certaines propositions qui me paraissent importantes à relever. Vous dites, par exemple, que « la cu- « riosité reste d'ordinaire très-froide pour « tout ce qu'elle comprend ; c'est donc pour « la tenir plus en éveil qu'il a plu à Dieu de « cacher sous le voile du mystère une multi- « tude des œuvres qu'il opère sur la terre ». En effet, c'est bien là le sentiment que nous inspirent toutes les œuvres de Dieu, quand elles sont cachées à nos yeux ; en se multipliant elles nous paraîtraient trop communes ; et si nous les comprenions, elles cesseraient de nous étonner. De là ce mot de l'Ecriture : « Vous n'avez pas plus le dernier mot de « toutes les œuvres de Dieu, que vous ne « comprenez comment se forment les osse- « ments dans le sein de la mère [1] ». C'est donc avec raison que vous avez pu dire de la curiosité qu'elle admire très-peu d'ordinaire ce qu'elle peut comprendre ; de là le mystère qui voile à nos yeux beaucoup des œuvres du Créateur. Mais alors, pourquoi donc, au nom de votre simple raison humaine, essayer de renverser ce que vous ne pouvez que difficilement comprendre dans la raison divine ? Parlant du péché originel, j'ai dit, « non pas « qu'il ne saurait nullement être compris », mais qu' « il ne peut l'être que difficilement ». Ne puis-je donc pas vous répondre que, con-

[1] II Cor. xv, 36.

[1] Eccl. xi, 5.

naissant la curiosité humaine qui méprise bien vite ce qu'elle comprend, Dieu a voulu jeter le voile du mystère sur la transmission du péché originel, comme sur beaucoup d'autres choses, de manière à priver la raison humaine du pouvoir de la comprendre? Pourquoi donc vous attribuer la triste mission de lever contre le sein de votre mère la sainte Eglise, le glaive parricide de vos ridicules raisonnements, pour déchirer tout à votre aise la force cachée de ce sacrement qui nous prouve avec évidence que les enfants issus de parents déjà purifiés, ont eux-mêmes besoin des grâces de la régénération ; et si ces mères ignorent comment les os se forment dans leur sein, est-il étonnant qu'elles ignorent comment se transmet le péché ? Si je ne craignais, par de trop longs développements, de fatiguer l'attention du lecteur, j'énumérerais une multitude de faits, dans lesquels la raison se perd et ne voit plus que ténèbres. Je parlerais en particulier de la dégénérescence de certaines semences, qui produisent, non pas sans doute des genres différents, car l'olivier sauvage se rapproche toujours plus de l'olivier franc que de la vigne, mais une certaine dissimilitude semblable, comme par exemple dans la vigne sauvage, qui diffère de la vigne véritable, quoiqu'elle soit produite par la semence de cette dernière. Et dans combien d'autres plantes les choses se passent ainsi ! Pourquoi ne pas voir que le Créateur en a agi de cette manière pour nous aider à croire que les parents peuvent transmettre à leurs enfants un vice originel qui n'existe plus en eux ? N'est-ce pas du reste avec cette conviction profonde que ces pères, déjà baptisés, s'empressent de procurer à leurs enfants cette même grâce qui arrache les hommes à la puissance des ténèbres et les transfère dans le royaume de Dieu ? C'est là ce que votre père s'est empressé de faire ; il ignorait alors que cette même grâce trouverait un jour en vous un ingrat et fougueux adversaire.

18. Mais de votre œil perspicace sondant les profondeurs de la nature, vous vous flattez d'en trouver les limites et d'en fixer les règles : « Selon la nature des choses », dites-vous, « il « est impossible de prouver que des parents « transmettent ce dont on les croit exempts. « Affirmer qu'ils le transmettent, c'est affir- « mer qu'ils ne l'ont pas perdu ». C'est là encore une de ces définitions pélagiennes que vous auriez dû repousser, si vous avez lu, comme vous le dites, l'opuscule adressé par moi à Marcellin de religieuse mémoire [1]. Pélage le premier avait dit des parents chrétiens qu'« ils ne peuvent transmettre à leurs « enfants ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes ». C'est là un mensonge contre lequel protestent les quelques exemples que j'ai donnés plus haut, et auxquels je puis en ajouter d'autres. Le juif circoncis conservait-il encore quelque chose du prépuce ? Et cependant l'enfant qu'il engendrait avait encore besoin d'être circoncis; ce qui prouve que la génération transmettait ce qui n'était plus dans le père. D'ailleurs le précepte formel de la circoncision, au huitième jour, imposé aux patriarches et au peuple juif, était évidemment la figure de la régénération en Jésus-Christ, qui, après avoir passé dans le tombeau le septième jour, celui du sabbat, ressuscita le huitième jour pour notre justification [2]. Pour peu que l'on soit initié à la science des saintes lettres, il est impossible qu'on ignore que le sacrement de la circoncision n'était qu'une figure du baptême. D'ailleurs, rien de plus explicite que ce langage de l'Apôtre parlant de Jésus-Christ : « C'est lui qui est le chef de toute « principauté et de toute puissance. C'est en « lui aussi que vous avez été circoncis d'une « circoncision qui n'est pas faite par la main « des hommes, et qui consiste dans le dépouil- « lement du corps des péchés que produit la « concupiscence charnelle, c'est-à-dire de la « circoncision de Jésus-Christ. C'est encore « avec lui que vous avez été ensevelis par le « baptême, et avec lui que vous êtes ressus- « cités, par la foi que vous avez eue que Dieu « l'a ressuscité d'entre les morts par l'effica- « cité de sa puissance. Car, lorsque vous étiez « dans la mort de vos péchés et dans l'incir- « concision de votre chair, Jésus-Christ vous « a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous « vos péchés [3] ». Cette circoncision faite de main d'homme et donnée à Abraham n'était donc que la figure de cette circoncision qui nous est faite aujourd'hui en Jésus-Christ, et non pas de main d'homme.

19. [4] On ne saurait objecter que le prépuce est un corps, tandis que la faute originelle

[1] Du Mérite des péchés, liv. III, ch. III, VIII, IX. — [2] Rom. IV, 25. — [3] Coloss. II, 10-13. — [4] Ce paragraphe 19 n'est point dans tous les manuscrits.

est un vice, pour de là conclure que, si l'on peut couper le corps, on ne peut du moins empêcher sa force de se transmettre à la semence; tandis qu'un vice, qui n'est pas un corps, mais un accident, dès qu'il est effacé, ne saurait se transmettre à la semence. Cette objection, fût elle présentée sous la forme la plus insidieuse, ne peut tenir devant l'autorité divine qui ne commandait de retrancher telle partie du corps que pour en extirper le vice qui y était contenu. Si ce vice n'était pas dans la semence, comment pouvait-il être transmis aux enfants que la circoncision devait priver de cette partie du corps? Et si ce vice ne leur était pas transmis, pourquoi les soumettre à la circoncision du corps? Concluons : puisque les enfants ne peuvent être coupables d'aucun péché personnel, c'est bien la faute originelle qui leur est pardonnée par ce remède sans lequel toute âme devait périr du milieu de son peuple. Or, sous un Dieu juste un châtiment aussi rigoureux suppose nécessairement une faute et une faute grave. Cette faute ne saurait être une faute personnelle; elle est donc une faute originelle.

20. Voilà donc le juif circoncis transmettant à son fils ce dont il a été délivré par la circoncision. Et vous soutenez encore qu'« en « vertu de la nature des choses il est impossi- « ble de prouver que les hommes transmettent « ce dont on les croit exempts? » Le prépuce, en tant qu'il est l'œuvre de Dieu, est un bien et non pas un mal, et on peut lui appliquer ce que vous avez dit de l'olivier sauvage. Toutefois je vous réponds : L'olivier sauvage est bon dans sa nature de plante, mais dans la langue mystérieuse de l'Ecriture il symbolise le mal; il en est de même du loup, du renard, du porc se roulant dans la fange, et du chien retournant à son vomissement; en tant que natures, tous ces êtres sont bons, au même titre que les brebis, puisque Dieu a déclaré bon tout ce qu'il a fait [1]; et toutefois, dans les saintes Ecritures, les méchants sont symbolisés par les loups, et les bons par les brebis. C'est donc uniquement en considérant, non pas ce qu'ils sont, mais ce qu'ils signifient, que nous invoquons ces êtres comme termes de comparaison, lorsque nous discutons sur la différence des bons et des méchants. De même, en tant qu'il est une partie du corps humain qui est tout entier une substance bonne, le prépuce est certainement bon dans sa nature, et cependant il symbolise le mal par cela même qu'il était ordonné de circoncire l'enfant le huitième jour, en vue de Jésus-Christ, en qui, selon l'Apôtre, nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme et qui figurait évidemment la circoncision faite de main d'homme. Le prépuce n'est donc pas le péché, mais le signe du péché, et surtout du péché originel, car ce qui est l'instrument de notre naissance devient par là même l'instrument de ce péché originel, qui fait de nous, par nature, des enfants de colère. Par conséquent, la circoncision de la chair est d'abord la réfutation la plus explicite de cette maxime par nous si hautement patronnée : « Selon « la nature des choses il est impossible de « prouver qu'un père transmette à son fils ce « qu'il n'a pas lui-même ». De plus, ce prépuce est le symbole du péché et se retrouve dans l'enfant après avoir disparu dans le père; ne prouve-t-il pas, dès lors, que le péché originel, quoique effacé dans les parents, ne laisse pas que de se transmettre aux enfants et de demeurer en eux jusqu'à ce qu'ils soient baptisés, c'est-à-dire purifiés par la circoncision spirituelle ? Peut-on affirmer plus explicitement ce que vous niez? Car cet enfant dont il est dit : « Son âme sera exterminée du mi- « lieu de son peuple », s'il n'est pas circoncis le huitième jour [1], quel crime a-t-il donc commis pour mériter sous un juge équitable un châtiment aussi sévère? Quel crime, si ce n'est pas le péché originel, que pourtant vous niez encore?

21. Laissons les forêts d'oliviers sauvages, et ces montagnes d'Afrique ou d'Italie toutes couvertes d'oliviers francs. N'interrogeons pas les cultivateurs qui peut-être vous répondraient dans un sens, et à moi dans un autre; et comment arriver promptement à les convaincre, s'il ne nous restait à tenter d'autre expérience que de semer un arbre devant fournir une ombre salutaire à nos arrière-neveux [2] ? Nous avons un olivier qui n'est ni de l'Afrique ni de l'Italie, mais de la Judée; et nous sommes heureux de nous sentir entés sur lui, nous qui n'étions que des oliviers sauvages. Cet olivier a reçu une circoncision qui tranche pour nous définitivement la question. L'enfant reçoit le prépuce

[1] Gen. I, 31.

[1] Gen. XVII, 14, 12. — [2] Virg. Géorg., liv. II, v. 58.

que n'avait plus son père; celui-ci en est privé et cependant il le transmet; il l'a perdu et cependant il le donne; et ce prépuce est la frappante image du péché. Il peut donc être enlevé aux parents et passer aux enfants. J'en prends à témoin l'enfant lui même; qu'il nous dise dans son mystérieux silence: Mon âme sera exterminée du milieu de mon peuple, si je ne suis pas circoncis le huitième jour; vous donc qui niez le mal originel et croyez à la justice de Dieu, dites-moi de quel péché je puis être coupable. A la voix silencieuse et éloquente de cet enfant toute votre faconde ne peut opposer une réponse raisonnable; eh bien donc! joignez avec nous votre voix à la voix des Apôtres. Libre à nous de chercher à savoir si nos parents nous transmettent des péchés, et quels péchés ils nous transmettent, sans trop nous demander si la réponse sera facile, ou difficile, ou impossible; mais que pour nous il soit hors de doute que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché [1]. Ces paroles elles-mêmes, la seule explication que nous puissions en donner, c'est que tous les hommes sont morts dans le péché du premier homme, que Jésus-Christ est mort pour tous, et que tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ meurent réellement au péché.

22. Vous mêlez à votre discussion, et pour me réfuter moi-même, quelques-unes de mes paroles qui vous inspirent ce cri de souverain mépris : « Vous soulevez là contre moi une « lutte par trop vulgaire ». Voici dans quels termes je m'étais exprimé [2] : « La foi catho- « lique, attaquée par ces nouveaux hérétiques, « affirme sans hésiter que ceux qui sont « purifiés dans le bain de la régénération, « sont par le fait même arrachés à l'empire « du démon; au contraire, ceux qui n'ont « pas été rachetés par cette régénération, fus- « sent-ils les enfants de parents baptisés, « restent captifs sous le joug du démon jus- « qu'à ce qu'ils aient reçu la même grâce de « délivrance ». M'appuyant ensuite sur la parole même de l'Apôtre, j'ai dit qu'il s'agissait là du bienfait attribué en ces termes à Dieu lui-même : « Qui nous a délivré de la « puissance des ténèbres, et nous a transférés « dans le royaume de son Fils bien-aimé [1] ». Si cette maxime ne vous était opposée que par un vulgaire méprisable, ne devriez-vous pas en conclure que la foi catholique est tellement vulgarisée et affermie dans tous les chrétiens, qu'elle est devenue une connaissance réellement populaire? Il était nécessaire, en effet, que tous les chrétiens connussent ce que la foi opère dans leurs enfants et ce qui touche de si près aux mystères chrétiens. Pourquoi donc vous écrier que, « oubliant notre combat « singulier, je fais appel au vulgaire? » Qui donc vous a promis de ma part un combat singulier? Où, quand, comment, devant quels témoins, devant quels arbitres? « Pour faire « cesser la guerre », dites-vous, « la paix fut « offerte [2], et dans notre duel devaient se ter- « miner toutes les querelles ». Dieu me garde de m'arroger parmi les catholiques les droits que vous vous arrogez parmi les Pélagiens! Je ne suis que l'un de ces nombreux soldats qui repoussons vos nouveautés profanes, selon notre pouvoir et selon la mesure de la foi que Dieu nous a départie à chacun [3]. Avant que je fusse né et avant que la foi m'eût fait renaître à Dieu, beaucoup de grandes lumières catholiques avaient prévenu et rejeté vos futures ténèbres. Selon mon pouvoir, j'ai rehaussé l'éclat de leur nom dans deux des livres précédents. De telles autorités sont plus que suffisantes pour vous faire ouvrir les yeux, si vous trouvez encore quelque plaisir à dérouler vos folies contre la foi catholique.

23. Cessez de vous moquer des membres du Christ en les appelant « des travailleurs « de boutique »; souvenez-vous plutôt que Dieu a choisi les faibles selon le monde pour confondre les forts [4]. « Mais », dites-vous, « lorsque je leur aurai montré la vérité, en « deviendront-ils plus acerbes contre moi? » Abstenez-vous de leur dérouler vos mensonges, et ils ne deviendront pas ce que vous craignez. Vous me calomniez, quand vous affirmez que « j'appelle patrimoine du dé- « mon » ceux même que je sais avoir été rachetés par le sang de Jésus-Christ; « ma- « riage pour le démon », le mariage comme tel; quand enfin vous me faites dire du démon qu'« il est le créateur des parties sexuelles, « le promoteur des mouvements de convoitise « dans les hommes », et « l'auteur de la vie

[1] Rom. v, 12. — [2] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 22.

[1] Coloss. I, 13. — [2] Virgile. Enéide, liv. XII, v. 109. — [3] Rom. XII, 3. — [4] I Cor. I, 27.

« des enfants ». Toutes ces assertions me sont absolument étrangères ; vous mentez effrontément, si vous me les attribuez ; et si quelqu'un, après vous avoir entendu et vous croyant sur parole, se sent pris de fiel et d'amertume contre moi, celui-là n'est simplement qu'un dupe et non point un docteur. Ceux qui nous connaissent, vous et moi, et qui connaissent la foi catholique, ne veulent rien apprendre de vous, mais plutôt ils prennent garde que vous ne leur enleviez ce qu'ils savent. Beaucoup d'entre eux, non-seulement n'ont pas appris de moi, mais même ont appris avant moi ce que votre nouvelle erreur voudrait détruire. Dès lors, puisque je ne les ai pas faits ce qu'ils sont, et que je les ai trouvés en possession de cette vérité que vous niez, comment puis-je être moi-même l'auteur de ce que vous croyez une erreur ?

24. « Expliquez-moi », dites-vous, « comment tel péché peut être justement attribué « à une personne qui n'a ni voulu, ni pu le « commettre ». Autre chose est la perpétration d'une faute personnelle, autre chose la solidarité dans les péchés d'autrui, autant du moins que l'action de chaque vie peut y être intéressée. Si vous ne refusiez pas obstinément d'opposer la vraie doctrine à vos opinions tortueuses, vous comprendriez la courte explication donnée par l'Apôtre, quand il nous dit que tous ont péché en un seul. C'est dans ce seul homme que tous sont morts, afin qu'un autre mourût seul pour tous. Car « un seul « est mort pour tous, donc sont tous morts[1] » ceux pour qui Jésus-Christ est mort. Niez donc que Jésus-Christ soit mort pour les enfants, puisque c'est pour vous le seul moyen de les retrancher du nombre des morts, c'est-à-dire de les soustraire à la contagion des péchés. « Comment peut-il se « faire », dites-vous, « qu'une chose qui est « essentiellement du ressort du libre arbitre « se trouve mêlée à la condition de la se« mence ? » Si cela ne pouvait se faire, nous n'aurions plus à regarder comme morts les enfants qui ne sont pas encore sortis du sein de leur mère. En effet, si Jésus-Christ est mort pour eux, ils sont donc morts eux-mêmes, « puisque si un seul est mort pour tous, donc « tous sont morts ». Entendez-vous, Julien ? Ce sont là les propres paroles de l'Apôtre, et non pas les miennes. Pourquoi me demander encore « le comment de ce dogme », quand vous voyez clairement que c'est un dogme, quelque en soit le comment, pourvu cependant que vous ayez quelque foi dans la parole de l'Apôtre, qui n'a pu mentir en nous parlant soit de Jésus-Christ, soit de ceux pour qui Jésus-Christ est mort ?

25. Tout homme perverti comme vous, quoique perverti par une erreur différente, pourrait dire de Dieu ce que vous nous faites dire des enfants, « qu'il est très-industrieux « en faveur de son ennemi », puisque sachant fort bien, de tels enfants, qu'ils seront soumis au démon, non pas seulement pour un temps, mais pour toujours, il ne laisse pas de les créer, de les nourrir, de les vêtir et de leur offrir la vie et le salut, malgré leur criminelle obstination dans le péché. Oui, c'est là ce que Dieu fait, parce qu'il sait faire un bon usage des justes et des pécheurs ; à cette action continuelle de la divine Providence, le démon lui-même ne saurait soustraire ni lui ni ceux qu'il subjugue ou qu'il trompe. Ceux donc que la grâce arrache à la puissance du démon n'appartiennent plus au démon ; tandis que ceux qui restent les esclaves du péché n'en sont pas moins, comme lui-même, soumis à la puissance de Dieu.

26. Quelle pitié, dès lors, de vous entendre nous attribuer un langage comme celui-ci : « Le démon et Dieu ont fait entre eux un pacte « en vertu duquel Dieu réclame pour lui tout « ce qui est baptisé, et le démon tout ce qui « naît ; à la condition toutefois que Dieu féconde par sa funeste vertu l'union des sexes « instituée par le démon ! » Or, ce n'est pas le démon qui a institué cette union, puisqu'elle aurait existé, alors même que personne n'aurait péché ; seulement, si l'état d'innocence avait duré, la concupiscence, dont vous vous instituez le défenseur, ou bien n'aurait pas existé, ou bien n'aurait eu aucun mouvement désordonné. De plus, ce n'est point par une funeste vertu, mais par sa puissance libre et infinie, que Dieu féconde le sein des mères, malgré la prévision qu'elles n'enfanteront que des vases de colère. A la semence viciée dès son origine, quoique bonne en tant que substance, comme en général à tous les hommes mauvais Dieu accorde l'accroissement, la forme, la vie et la santé par une bonté purement gratuite, sans aucune nécessité de sa part, par sa puissance infinie et son

[1] II Cor. v, 14.

irrépréhensible vérité. Tout relève absolument de la puissance de Dieu, ce qui est baptisé comme ce qui naît; le démon lui-même ne saurait s'y soustraire, et vous osez établir entre ces deux choses une distinction? Vouliez-vous dire qu'il est préférable de naître que d'être baptisé? Ou bien vaut-il mieux être baptisé, parce qu'alors on a les deux choses à la fois? En effet, il faut d'abord naître avant de pouvoir être baptisé. Ou enfin, mettez-vous entre ces deux états la balance égale? Si vos prédilections sont pour la naissance, vous faites injure à la régénération spirituelle, à laquelle vous préférez sacrilégement la génération charnelle. C'est bien par un calcul de votre part que vous avez dit : « Ce qui est lavé », et non pas : Ce qui renaît; ne deviez-vous pas faire la part de Dieu aussi vile que possible, du moins quant à l'expression, dans ce contrat réciproque que vous supposez entre Dieu et le démon, et dont vous nous attribuez calomnieusement la responsabilité? Vous pouviez indifféremment vous servir des expressions suivantes : ce qui renaît, ce qui est régénéré, ce qui est baptisé; toutes ces expressions tirées du grec reçoivent de notre langage latin une précision qui les rend synonymes du sacrement de la régénération. Vous les avez négligées à dessein pour choisir de préférence le mot le plus propre à jeter le mépris sur ce que vous disiez. En effet, tous vos lecteurs auraient certainement préféré à ce qui naît ce qui renaît, ce qui est régénéré, ce qui est baptisé; tandis qu'au contraire vous avez pensé qu'on préférerait facilement ce qui naît à ce qui est lavé ou arrosé. Toutefois, s'il est vrai de dire qu'autant le ciel est distant de la terre, autant l'homme purifié pour porter en soi l'image de l'homme céleste l'emporte sur l'homme qui naît pour porter en soi l'image de l'homme terrestre [1], le partage jaloux et intéressé que vous faites entre Dieu et l'homme ne s'évanouit-il pas au moindre souffle? Du reste, nous ne devons pas nous étonner que Dieu revendique pour lui l'image de l'homme céleste, imprimée dans une sainte purification, tandis qu'il laisse le démon régner sur l'image de l'homme terrestre, image souillée par la faute originelle, jusqu'à ce qu'il lui soit donné de renaître en Jésus-Christ et de recevoir l'image de l'homme céleste.

[1] I Cor. xv, 49.

27. D'ailleurs, si, mettant sur une balance égale l'ablution et la naissance, vous prétendez prouver par là que les enfants avant la régénération ne sont pas soumis à l'empire du démon, et détruire cette égalité de partage dont nous parlions tout à l'heure, et qui attribuait à Dieu ce qui est lavé, et au démon ce qui naît; je m'empare de ce nouveau subterfuge et j'en conclus que, si vous mettez sur le même pied d'égalité l'ablution et la naissance, c'est uniquement pour prouver l'inutilité parfaite de l'ablution, puisque la naissance vaut autant que l'ablution, et par là même doit suffire. Pourtant, grâces à Dieu, vous n'êtes point encore tombé dans cet abîme, malgré toutes les apparences. En effet, vous exigez de ceux qui naissent qu'ils soient lavés, avant de les admettre dans le royaume de Dieu; ce qui prouve que, malgré tout, vous préférez l'ablution à la naissance. Maintenant donc, expliquez-vous à vous-même comment il peut n'y avoir aucune injustice à sentir sous le joug de celui qui a été chassé du royaume de Dieu, tous ceux qui ne sont pas admis dans le royaume de Dieu; et sous le joug de celui qui a perdu la vie, tous ceux qui n'ont pas la vie. Or, les enfants n'ont la vie qu'à la condition de posséder Jésus-Christ, et ils ne le possèdent qu'autant qu'ils l'ont revêtu, selon cette parole : « Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez revêtu Jésus-Christ [1] ». Les enfants n'ont la vie qu'à la condition de posséder Jésus-Christ, c'est saint Jean lui-même qui nous l'atteste en ces termes : « Celui qui possède le Fils possède la vie; et celui qui ne possède pas le Fils ne possède pas la vie [2] ». Est-ce donc à tort que l'on regarde comme morts ceux qui n'ont pas la vie et qui n'ont pu la recouvrer que par la mort de Jésus-Christ? Car « un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Or, l'épître aux Hébreux nous apprend que Jésus-Christ est mort, « afin d'expulser par sa mort celui qui avait la puissance de la mort, c'est-à-dire le démon [3] ». Pourquoi donc nous étonner, quand on nous enseigne que les enfants, tant qu'ils sont morts, et avant de posséder celui qui est mort pour les morts, soient sous le joug de celui qui a la puissance de la mort?

28. Vous énumérez ensuite les vérités hautement proclamées par la foi chrétienne, vous

[1] Gal. III, 27. — [2] I Jean, v, 12. — [3] Héb. II, 14.

en rappelez surtout que nous prêchons nous-même et qui ne sont pour nous l'objet d'aucun doute, sans en excepter cette dernière : « L'homme ne peut commettre de péché sans « le concours de son libre arbitre ». En effet, ce péché lui-même qui nous est transmis par notre origine, n'a été primitivement commis que par le concours du libre arbitre du premier homme, par qui le péché est entré dans le monde, et par qui il est passé dans tous les hommes [1]. Vous ajoutez : « Personne ne peut « être rendu responsable des péchés d'au- « trui » ; mais tout dépend de la manière d'interpréter cette proposition. Je ne parle en ce moment, ni du péché commis par David et qui a entraîné la mort de tant de milliers d'hommes [2], ni de l'anathème qui, pour la faute d'un seul, fut lancé contre l'armée tout entière, quoique entièrement étrangère à ce crime qu'elle ne connaissait même pas [3]. Ce genre de péchés ou de châtiments ne rentre pas dans la question qui nous occupe. Quant aux péchés de nos parents, ils nous sont étrangers à un point de vue, et deviennent nôtres à un autre point de vue ; ils nous sont étrangers en tant qu'actions propres et personnelles, mais ils deviennent nôtres en vertu de la loi de transmission et de solidarité. Cette loi seule nous explique pourquoi ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur naissance jusqu'à leur mort, n'est à aucun titre une injustice.

29. Vous citez ces paroles de l'Apôtre : « Nous devons tous comparaître devant le tri- « bunal de Jésus Christ, afin que chacun re- « çoive ce qui est dû aux bonnes et aux mau- « vaises actions qu'il aura faites pendant qu'il « était revêtu de son corps [4] ». Or, comment donc faites-vous aux enfants l'application de ces paroles ? Comparaîtront-ils, oui ou non, devant le tribunal de Jésus-Christ ? S'ils ne doivent pas y comparaître, pourquoi citer ce passage qui n'aurait aucune application possible à ces enfants dont nous nous occupons en ce moment. S'ils doivent y comparaître, comment pourront-ils recevoir selon leurs œuvres, eux qui n'ont fait aucune œuvre ; à moins qu'il ne leur soit tenu compte de la foi qu'ils auront professée par le cœur et par les lèvres de leurs parrains et marraines, ou de l'incrédulité dans laquelle on les aura laissés ? L'Apôtre parle des actions faites « pendant « que chacun était revêtu de son corps », c'est-à-dire pendant qu'il jouissait en lui-même de la vie. Quel bien peut présenter un enfant pour entrer dans le royaume de Dieu, à moins qu'on ne lui tienne compte de ce qu'il a fait dans la personne de ceux qui l'ont tenu sur les fonts du baptême, c'est-à-dire de sa profession de foi ? De même donc que cette profession lui méritera, pour récompense, d'entrer dans le royaume de Dieu ; de même, s'il n'a pas cru, cette absence de foi sera contre lui un titre de condamnation, car sur ce point l'Évangile est formel : « Celui qui ne croira pas « sera condamné [1] ». D'ailleurs la proposition de l'Apôtre ne laisse possible aucun moyen terme : « Nous devons tous comparaître devant « le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun « reçoive selon ses œuvres, soit bonnes, soit « mauvaises ». Voyez donc quelle inconséquence de votre part ; vous refusez à l'enfant toute solidarité avec le péché d'autrui, et vous prétendez qu'il est solidaire du bien d'autrui, jusqu'à mériter par là, non pas telle récompense en général, mais même le royaume de Dieu. La profession de foi qu'il fait par un autre ne lui est-elle pas aussi étrangère que le péché qu'il a commis dans un autre ? Nous affirmons donc que le baptême efface tous les péchés, et que celui qui est régénéré se trouve entièrement purifié. Par conséquent, tous les enfants des hommes contractent par la génération la faute qui ne peut être effacée que par la régénération.

30. En disant de la concupiscence qu'« elle « n'est pas partout et toujours rebelle à l'es- « prit », vous confessez qu'elle l'est du moins quelquefois ; et vous n'avouez pas que la guerre qu'elle vous fait soit un véritable supplice ? « Il faut proclamer », dites-vous, « que « Dieu a créé les enfants dans le seul état véri- « tablement digne de ses mains, c'est-à-dire « dans l'innocence ». Que répondriez-vous donc à celui qui, par piété et pour la plus grande gloire de Dieu, viendrait vous dire qu'il n'a pu sortir des mains de Dieu que des œuvres belles et parfaites ? Pourtant combien d'êtres viennent au monde difformes, malades, horribles et monstrueux ? et cependant ces êtres, dans leur substance, leurs parties, leur vie et leur existence, n'ont pu être créés que par le Dieu véritable et bon.

31. Vous me sommez de vous dire « com-

[1] Rom. v, 12.— [2] II Rois, 24.— [3] Josué, VII.— [4] II Cor. v, 10.

[1] Marc, XVI, 16.

« ment le démon peut oser revendiquer pour « lui des enfants qui ont été créés en Jésus-« Christ, c'est-à-dire dans sa vertu? » Dites-moi donc vous-même, si vous le pouvez, comment il revendique pour lui-même, d'une manière claire et formelle, les enfants que tourmentent les esprits immondes. Si vous dites qu'ils lui ont été livrés, vous convenez avec moi du supplice, mais veuillez m'en dire la cause; vous voyez avec moi le châtiment, mais vous qui prétendez que nous ne pouvons être solidaires des fautes de nos parents, montrez-moi dans les enfants une faute qui ait pu leur mériter ce châtiment, car tous deux nous confessons que Dieu est juste. Bien plutôt ne reconnaissez-vous pas que c'est là une partie de ce joug qui pèse si lourdement sur les enfants depuis leur naissance jusqu'à leur mort? Les infortunes diverses qui viennent si souvent s'abattre sur le genre humain nous prouvent clairement que ces hommes, nés enfants de colère, doivent trouver dans les épreuves, le gage de la promesse qui les appelle à devenir les enfants de la miséricorde et les héritiers du siècle futur; sans oublier que, dans ce bas monde, depuis leur naissance jusqu'à leur mort, ils ne peuvent s'attendre qu'à porter le joug. Il n'est pas même jusqu'aux enfants déjà baptisés qui n'éprouvent parfois les assauts du démon, sans compter les autres malheurs inhérents à notre nature; ils sont, sans doute, délivrés de la puissance des ténèbres, mais ils ont toujours à craindre de se laisser entraîner par elles dans les supplices éternels.

32. Vous revenez sur ce que vous avez déjà dit; moi-même je vous ai déjà répondu [1], et cependant je ne dois pas laisser vos paroles passer sous silence. Vous dites : « Puisque « Dieu, sans aucun mérite personnel de leur « part, accorde aux enfants la gloire de la « régénération, ne nous enseigne-t-il pas « clairement que ces enfants sont par là « même sa propriété, son droit, l'objet de sa « sollicitude, puisqu'il prévient leur volonté « par l'abondance ineffable de ses bienfaits? » Mais voici qu'il refuse cette même faveur à une multitude d'autres enfants qu'il a créés également innocents, purs et à son image; quel crime ont donc commis ces enfants, pour que Dieu refuse de prévenir leur volonté par l'abondance ineffable de ses bienfaits, et qu'il repousse loin de son royaume ces créatures formées à son image? Si cette exclusion n'est pas pour eux un supplice, ces images de Dieu aussi innocentes que nombreuses n'aimeront donc pas le royaume de Dieu. Si elles l'aiment, elles l'aimeront autant que des âmes innocentes doivent aimer le royaume de celui qui les a créées à son image; et vous pourriez dire que cette séparation ne sera pas pour elles un tourment? D'ailleurs, placez-les où vous voudrez, dans quel état vous voudrez, sous un Dieu juge qui n'est point l'esclave de la fatalité et ne se laisse nullement corrompre par l'acception des personnes; toujours est-il qu'elles ne goûteront pas les joies de ce royaume, que posséderont ceux qui n'auront également mérité d'aucune manière ni en bien ni en mal. Or, je dis que si ces enfants n'étaient pas coupables de quelque faute, leur cause étant commune avec les autres, ils ne seraient pas exclus de la participation commune à un aussi grand bienfait. Donc, comme nous l'avons souvent répété, à l'occasion de ces vases de colère, Dieu a voulu faire paraître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, comme parle l'Apôtre [1], de crainte qu'ils ne se glorifient comme si cette gloire ils l'eussent méritée par leurs œuvres, tandis qu'ils doivent se convaincre qu'ils pouvaient très-justement partager le sort de tous ceux dont ils partageaient la mort.

33. Si donc vous voulez écouter les enseignements de la sagesse, appliquez aux enfants cette parole formulée par l'Apôtre à la gloire de Dieu le Père : « Qui nous a délivrés de la « puissance des ténèbres et transférés dans le « royaume de son Fils bien-aimé [2] » ; et cette autre : « Autrefois, et par nature, nous étions « nous aussi, comme les autres, des enfants de « colère [3] ». Enfin tous ceux qui meurent au péché sont délivrés de la puissance des ténèbres et étaient autrefois des enfants de colère. Or, tous ceux qui sont baptisés dans la mort de Jésus-Christ meurent au péché, afin de vivre pour Dieu. Par conséquent, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ sont baptisés dans sa mort. Si donc les enfants sont baptisés en Jésus-Christ, ils meurent au péché et sont délivrés de la puissance des ténèbres, qui faisaient d'eux, par nature, des enfants de colère. Vous faites remarquer que « ces mots « de l'Apôtre : Par nature enfants de colère,

[1] Plus haut, liv. III, n. 8, 9.

[1] Rom. IX, 22, 23. — [2] Coloss. I, 13. — [3] Eph. II, 3.

« peuvent s'entendre en ce sens : Entièrement « enfants de colère ». Cette observation n'aurait-elle pas dû vous faire comprendre que nous soutenons contre vous l'antique foi catholique, car vous ne trouverez nulle part, à moins qu'il n'ait été corrigé ou plutôt faussé dans vos mains, aucun manuscrit latin qui ne porte ces mots : « Par nature ». Les anciens interprètes n'auraient-ils pas dû s'épargner cette expression, si elle n'était pas exigée par cette antiquité de la foi contre laquelle s'insurge votre criminelle nouveauté ?

34. Mais vous vous faites de vous-même une trop haute idée, pour vouloir vous mêler à la foule du peuple. De nouveau vous rejetez la croyance de ce peuple, dans l'âme duquel vous aviez soufflé contre moi toutes les haines possibles, pour faire contre-poids à l'indignation qu'il nourrissait contre vous. Mais en y réfléchissant quelque peu, vous avez parfaitement compris que tous vos arguments étaient frappés d'une honteuse impuissance, auprès de ce peuple attaché du fond de ses entrailles à la vérité et à l'antiquité de la foi catholique. Froissé de cette cruelle déception, vous vous retournez vers ce peuple pour lui lancer une parole de mépris, et parcourant les différentes classes dont se compose cette innocente multitude de chrétiens, parmi lesquels vous signalez spécialement « ces sco- « lastiques auditeurs », vous leur conseillez de s'écrier contre moi : « O temps, ô mœurs[1] ! » Et cependant vous redoutez le jugement de cet humble vulgaire, dans les rangs duquel vous avez pu trouver des partisans assez furibonds pour tenter de m'effrayer par ces paroles de Tullius Cicéron, comme si « je soutenais « que dans l'homme les membres générateurs « n'ont pas la même origine que tous les « autres membres ». Mais je puis leur répondre : M'attribuer ce langage, c'est un infâme mensonge ; je condamne la concupiscence, et non pas les membres ; je dénonce le vice, et non pas la nature ; cet adversaire qui me calomnie devant vous, ose bien, dans l'Eglise de Dieu, bravant la majesté de son maître qui est au ciel, faire l'éloge de la concupiscence ; s'il était assis parmi les auditeurs, aucun de ses maîtres ne lui proposerait de répéter cet éloge, dans la crainte de blesser profondément votre pudeur naturelle. Enfin, cette foule ne pourrait-elle pas emprunter à Cicéron les paroles qui vous concernent, et vous dire entre autres choses : « De notre côté se lève la pudeur, du vôtre la « pétulance ; la continence est pour nous, « pour vous est la passion[1] ».

35. Mais voici que votre courroux s'enflamme contre je ne sais quels téméraires qui ont osé quitter vos rangs pour embrasser la foi catholique. Toutefois, la meilleure preuve que vous pussiez nous donner de la crainte qu'ils vous inspirent, c'était de n'oser pas nous décliner leurs noms ; vous sentiez bien que, vous entendant leur reprocher calomnieusement certains crimes, ils se trouveraient promptement en mesure de vous en reprocher à vous-même, sinon de vrais, du moins de plus probables. Pourtant, quels qu'ils soient, il suffit qu'ils s'inspirent des graves leçons de la sagesse, pour repousser cet indigne moyen de vengeance, et vous pardonner généreusement, selon cette parole de l'Apôtre : « Ne ren- « dez pas le mal pour le mal[2] ». Vous, du moins, ne refusez pas d'entendre les conseils de celui à qui vous avez emprunté ce cri : « O « temps, ô mœurs ! » Ecoutez cet avis qu'il vous donne : « Autant vous êtes pur de toutes « les turpitudes humaines », si toutefois vous en êtes pur, « autant vous devez vous défier « de la liberté des paroles ; ne dites pas contre « les autres ce qui vous ferait rougir, s'il « vous était dit contre vous-même ». Vos lecteurs savent que vous tenez contre certains de vos adversaires que je ne connais pas, un langage que nous sommes loin de trouver sur les lèvres de ceux qui, par amour pour la continence, ont renoncé courageusement à l'hérésie pélagienne. Peu m'importe, du reste, quels ou quelles sont ceux ou celles que vous trompez en leur faisant croire qu'il me serait arrivé de dire que « même dans un corps « carié il est impossible d'enchaîner la pas- « sion ». Puisque je déclare que cette concupiscence peut et doit être enchaînée, je la regarde donc comme un mal. Celui qui nie de la concupiscence qu'elle soit un mal, qu'il m'explique comment il peut voir un bien dans une passion qu'il faut sans cesse réprimer, parce qu'elle est sans cesse en guerre contre l'esprit. Je dis donc que la concupiscence peut être réprimée, non-seulement par les vieillards, mais encore par les jeunes gens ; et ce qui m'étonne souverainement, c'est que

[1] Cicéron. Prem. disc. contre Catilina, et acte 6 contre Verrès.

[1] Cicér. Deuxième disc. contre Catil. — [2] I Pierre, III, 9.

cette passion puisse être louée par des hommes qui aimeraient la continence.

36. Qui d'entre nous a jamais dit que « le « mal transmis originairement aux enfants « peut exister ou a jamais existé en dehors de « la substance à laquelle il adhère? » Supposant que nous enseignons cette erreur, vous en appelez au jugement des dialecticiens, et vous vous riez du pauvre peuple, comme si j'en appelais contre vous à son jugement, quand il est certain que de semblables matières ne sont pas de sa compétence. J'ajoute que, si vous n'aviez pas fait de ces sujets l'objet d'une étude particulière, la machine du dogme Pélagien aurait été privée de son architecte nécessaire. Si vous voulez vivre, gardez-vous de rechercher cette sagesse de langage qui anéantit la croix de Jésus-Christ [1]. Déjà, dans le livre précédent, nous avons étudié la communication qui se fait, non point par voie de migration, mais par voie d'affection, des qualités de certaines substances à d'autres substances [2]. Si vous dédaignez le jugement du peuple, prêtez l'oreille à la sentence de ces juges dont je vous ai parlé dans mes deux premiers livres, et que je vous ai montrés jouissant dans l'Eglise de Jésus-Christ de l'autorité la plus haute et la plus imposante.

37. Comment donc osez-vous accuser de prévarication le pape Zozime d'heureuse mémoire, pour vous donner le droit de persévérer dans votre déréglement? Ce pape ne s'est point départi de la ligne de conduite tracée par son prédécesseur, dont vous avez craint de prononcer le nom; toutes vos prédilections sont pour Zozime, parce qu'il se montra d'abord d'une très-grande condescendance à l'égard de Célestius, qui s'était déclaré tout prêt à corriger tout ce qui, dans votre doctrine, pourrait paraître répréhensible, et avait promis de se conformer absolument aux lettres du pape Innocent.

38. Souvenez-vous de l'insultante ironie avec laquelle vous nous objectez la dissension qui se forma parmi le peuple romain, quand il fut question de choisir un successeur à Zozime. Veuillez me dire si ces troubles n'ont eu pour cause que la libre volonté du peuple. Si vous le niez, comment donc défendez-vous le libre arbitre? Si vous l'affirmez, comment donc pouvez-vous voir dans ce fait « la preuve évidente de la vengeance « de Dieu »; et comment, au mépris de vos propres doctrines, affectez-vous de nous faire croire que Dieu lui-même s'est armé de sa justice pour vous venger? Vous nous concédez peut-être aujourd'hui ce que jusque-là vous nous aviez refusé avec une incroyable obstination, à savoir que, par un jugement mystérieux de Dieu, l'on rencontre parfois dans les volontés même des hommes telle ou telle disposition qui est à la fois un péché et un châtiment du péché! Si telle n'était point la pensée qui vous inspire, de quel droit pourriez-vous dire que telle conduite tenue par les hommes est une vengeance de Dieu? Remarquons enfin que l'Eglise romaine n'avait pas encore condamné les Pélagiens, lorsque survint le conflit entre le bienheureux Damas et Ursicinus.

39. Vous me reprochez ensuite « d'avoir « changé d'opinion, puisque, au début de ma « conversion, je pensais absolument comme « vous ». Mais vous êtes trompeur ou trompé, soit que vous cherchiez l'occasion de calomnier ma doctrine, soit que vous ne la compreniez pas, ou plutôt que vous ne preniez même pas la peine de lire ce que j'ai écrit à cette époque. Que le péché soit entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort soit passée dans tous les hommes, par celui en qui tous ont péché [1]; c'est là une vérité que j'ai crue et enseignée dès le commencement de ma conversion, comme je la crois et l'enseigne aujourd'hui. Pour preuve, je vous renvoie à mes ouvrages d'une date antérieure à mon élévation au sacerdoce, et à peu près contemporains de ma conversion; je connaissais peu alors les saintes Ecritures, et cependant ma croyance et mes discours, ou mes discussions ont toujours été conformes à l'antique enseignement de l'Eglise. Ces misères aussi profondes que manifestes, qui rendent l'homme semblable à la vanité, font de ses jours une ombre qui passe avec rapidité [2], et de lui-même une vanité universelle [3], je les ai toujours regardées comme une triste conséquence de ce péché originel, dans lequel le genre humain est tombé tout entier. Le seul libérateur possible, c'est celui qui a dit : « La vérité vous « délivrera [4]; je suis la vérité [5]; si le Fils « vous délivre, vous serez vraiment libres [6] ».

[1] I Cor. I, 17. — [2] Plus haut, liv. V, n. 51.

[1] Rom. V, 12. — [2] Ps. CXLIII, 4. — [3] Id. XXXVIII, 6. — [4] Jean, VIII, 32. — [5] Id. XIV, 6. — [6] Id. VIII, 36.

C'est de la vanité que la vérité nous délivre, mais selon la grâce, et non selon nos mérites; par miséricorde et non par obligation. La justice avait exigé que nous fussions soumis à la vanité; la miséricorde demande que nous soyons délivrés par la vérité, et tous les mérites que nous pouvons acquérir, nous proclamons qu'ils ne sont en nous que des dons de Dieu.

40. Discutons maintenant cette autre calomnie dont il vous plaît de me charger. J'aurais dit « des hommes baptisés qu'ils sont « en partie purifiés; et cette doctrine appa- « raîtrait surtout dans mes sermons ». En conséquence, vous vous proposez surtout, dans votre discussion, d'étudier ces discours dans lesquels vous croyez trouver la preuve de votre assertion calomnieuse. Béni soit Dieu, car j'ai toujours enseigné que « la concupis- « cence de la chair ne doit pas être imputée « au mariage, mais tolérée dans le mariage. « Elle n'est pas un bien résultant de l'union « naturelle, mais un mal survenu en consé- « quence de l'ancien péché. Aussi suffit-elle « à nous expliquer pourquoi les fruits issus « du mariage juste et légitime des enfants de « Dieu, naissent non pas enfants de Dieu, « mais enfants du siècle. En effet, les parents « déjà régénérés engendrent, non pas en tant « qu'ils sont les enfants de Dieu, mais en « tant qu'ils sont encore les enfants du siècle. « Le Sauveur n'a-t-il pas dit formellement : « Les enfants de ce siècle engendrent et sont « engendrés [1] ? Dès lors, en tant que nous « sommes encore les enfants de ce siècle, « notre homme extérieur se corrompt, et ne « peut engendrer que des enfants de ce siècle: « et pour devenir les enfants de Dieu, nous « avons besoin que notre homme intérieur « se renouvelle de jour en jour [2]. Il est vrai « que l'homme extérieur a été sanctifié par le « baptême, et a reçu l'espérance de l'incor- « ruption future, voilà pourquoi c'est avec « raison qu'il est appelé le temple de Dieu [3]; « toutefois cette glorieuse dénomination a « pour principe, non pas seulement la sanc- « tification présente, mais cette espérance « ainsi formulée par l'Apôtre : Possédant les « prémices de l'Esprit, nous gémissons en « nous-mêmes, dans l'attente de l'adoption « divine, dont l'effet sera la rédemption de « nos corps [4]. Si donc, selon l'Apôtre, nous « attendons la rédemption de notre corps, « nous ne possédons encore cette rédemption « qu'en espérance, et non en réalité [1] ». Tout ce qu'expriment ces paroles, le chrétien baptisé l'éprouve au dedans de lui-même, et s'écrie avec l'Apôtre : « Nous gémissons en nous- « mêmes » ; ou encore : « Pendant que nous « sommes dans ce corps, comme dans une « tente, nous gémissons sous sa pesanteur [2] » ; et enfin, comme l'auteur de la sagesse : « Ce « corps corruptible appesantit l'âme, et cette « habitation terrestre comprime l'essor de « l'esprit vers ses nombreuses pensées [3] ». Pour vous, immortel concitoyen des anges dans le ciel, vous vous riez des plaintes de notre faiblesse et de notre mortalité; et, déroulant fallacieusement ces plaintes, vous m'accusez de dire que « la grâce ne produit « pas la parfaite rénovation de l'homme ». Ce n'est point là ce que j'avance; écoutez ma doctrine. La grâce renouvelle parfaitement l'homme, puisqu'elle le conduit à l'immortalité du corps, et à la félicité parfaite. Pour le moment elle le renouvelle, quant à ce qui regarde la délivrance de tous les péchés, non pas quant à ce qui regarde la délivrance de tous les maux et de toute corruption de notre mortalité, sous le poids de laquelle notre âme se sent toujours accablée. De là ce gémissement que l'Apôtre exhale pour lui-même, quand il s'écrie : « Nous gémissons en « nous-mêmes ». Quant à la perfection dont nous conservons l'espérance, nous entrons par le baptême dans la voie qui doit nous y conduire. Du reste, tous les enfants du siècle ne sont pas pour cela les enfants du démon, tandis que tout enfant du démon est nécessairement enfant du siècle. Même parmi les enfants de Dieu, il en est qui sont encore enfants du siècle, voilà pourquoi ils se marient; quant aux enfants qu'ils engendrent dans la chair, ils ne sont pas les enfants de Dieu, car pour devenir les enfants de Dieu, il leur faut naître de Dieu, et non pas de la chair, du sang, de la volonté de l'homme ou de la volonté de la chair [4]. Ainsi donc, par le baptême, la sanctification est conférée au corps lui-même, et cependant le temps n'est point encore venu pour lui de dépouiller cette corruption, qui est pour l'âme un fardeau si pesant. Ces corps, je les suppose aussi chastes

[1] Luc, xx, 34.— [2] II Cor. iv, 16.— [3] I Cor. iii, 16.— [4] Rom. viii, 23.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 19, 20.— [2] II Cor. v, 4.— [3] Sag. ix, 15. — [4] Jean, i, 13.

que possible, précisément parce que les membres n'obéissent pas aux désirs du péché, et méritent ainsi d'appartenir au temple de Dieu; toutefois, la grâce n'a point encore achevé son œuvre de perfection dans cet édifice mortel, tout le temps que la chair convoite contre l'esprit et soulève ces mouvements mauvais contre lesquels il faut une répression énergique, tout le temps aussi que l'esprit convoite contre la chair [1], pour assurer la persévérance de la sainteté.

41. Personne n'ignore qu'en votre qualité d'illustre docteur vous voulez bien nous apprendre que, « si la chair convoite, c'est « parce que l'âme convoite charnellement ». En effet, retranchez l'âme, il n'y a plus de possible aucune concupiscence de la chair. Pour convoiter, il faut d'abord vivre et sentir; les eunuques n'éprouvent-ils pas eux-mêmes une certaine concupiscence contre laquelle doit s'armer leur chasteté ? sans doute cette concupiscence est moins violente, parce qu'elle ne trouve plus de matière sur laquelle elle puisse agir; voilà pourquoi la chasteté rencontre dans la passion beaucoup moins de résistance. Cependant la lutte existe, et la chasteté a besoin encore de toute son énergie pour enchaîner ces instincts dépravés dont nous trouvons un exemple dans cet eunuque de Valentinien le Jeune, Calligonus, convaincu de crime par les aveux d'une concubine, et frappé à mort par un glaive vengeur. D'ailleurs, ces paroles de l'Ecclésiastique : « Contemplant de mes yeux et gémissant « comme un eunuque serrant une vierge « dans ses bras et soupirant [2] », ne prouvent-elles pas que l'homme physiquement impuissant à satisfaire ses désirs n'en éprouve pas moins les affections de la concupiscence de la chair? Voilà pourquoi l'âme, par les mouvements qu'elle éprouve selon l'esprit, s'oppose à ces autres mouvements qu'elle ressent selon la chair; et réciproquement, par les mouvements qu'elle ressent selon la chair, elle s'oppose à ces autres mouvements qu'elle éprouve selon l'esprit. De là cette proposition : « La chair convoite contre l'esprit et l'esprit « contre la chair ». De là aussi nous disons de notre âme qu'« elle se renouvelle de jour en « jour [3] ». N'est-ce point de sa part avancer dans la sainteté, que d'affaiblir et de diminuer de plus en plus ces cupidités charnelles auxquelles elle refuse son consentement? C'est à des chrétiens que l'Apôtre disait : « Mortifiez « vos membres qui sont sur la terre ». Il nomme aussitôt la fornication, la concupiscence mauvaise et l'avarice [1]. Comment donc un homme déjà baptisé mortifie-t-il la fornication qu'il ne commet pas, et « dans laquelle », selon vous, « il n'a rien à mortifier? » Comment, dis-je, obéit-il à ce précepte de l'Apôtre : « Mortifiez la fornication? » N'est-ce point en combattant ces désirs auxquels il ne consent pas, et qui vont toujours s'affaiblissant, sans disparaître jamais, dans tous ceux qui marchent vers la perfection et ne commettent la fornication ni dans leur consentement, ni dans leurs œuvres? C'est là ce qui se passe dans le temple de Dieu quand, avec la grâce divine, on y accomplit les commandements du Seigneur. Les œuvres de l'esprit s'y développent, les œuvres de la chair y sont enchaînées par la mortification. « Car si vous vivez « selon la chair, vous mourrez, et si par l'es- « prit vous mortifiez les œuvres de la chair, « vous vivrez ». Pour mieux nous faire comprendre que ces précieux résultats ne sont dus qu'à la grâce, l'Apôtre ajoute aussitôt : « Car ceux-là sont les enfants de Dieu, qui se « laissent conduire par l'Esprit de Dieu [2] ». Tous ceux donc qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu, mortifient par l'esprit les œuvres de la chair.

42. Les chrétiens ont donc tout tracé le plan de ce qu'ils doivent faire en eux-mêmes, c'est-à-dire dans le temple de Dieu, que nous construisons dans le temps pour en faire la dédicace à la fin du monde. Ce temple est construit après la captivité, comme l'indique clairement l'inscription du psaume, c'est-à-dire après l'expulsion de l'ennemi qui nous retenait captifs. N'est-il pas étonnant que, dans la classification des psaumes, le psaume de la dédicace du temple précède le psaume de sa construction? Si le psaume de la dédicace précède, c'est parce qu'il chante cette demeure dont l'Architecte a dit : « Détruisez « ce temple, et je le reconstruirai en trois « jours [3] ». Le suivant, composé pour la reconstruction du temple après la captivité, prophétisait l'Eglise. Il commence ainsi : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau; « que toute la terre chante au Seigneur [4] ».

[1] Gal. v, 17. — [2] Eccli. xxx, 21. — [3] II Cor. iv, 16.

[1] Coloss. iii, 5. — [2] Rom. viii, 13, 14. — [3] Jean, ii, 19. — [4] Ps. xcv, 1, 2.

Que Dieu garde les chrétiens de cet orgueil insensé qui leur ferait croire qu'ils ont atteint la perfection, parce qu'il est écrit : « Le temple « de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce « temple [1] ; ne savez-vous pas que vos corps « sont le temple de l'Esprit-Saint que vous « avez reçu de Dieu [2] ? Nous sommes les tem- « ples vivants de Dieu [3] » ; et autres paroles du même genre. Il ne s'agit dans tous ces passages que d'une vocation à devenir le temple de Dieu ; et la construction de ce temple s'opère par la mortification de nos membres qui sont sur la terre. En effet, quoique nous soyons déjà morts au péché, et que nous vivions pour Dieu, cependant nous trouvons toujours en nous de quoi mortifier, si nous ne voulons pas que le péché règne dans notre corps mortel et nous rende esclave de ses convoitises [4]. Nous avons été arrachés à cet esclavage par la rémission pleine et parfaite de nos péchés, et cependant il nous reste assez d'ennemis pour contraindre les âmes chastes à une guerre continuelle. Qu'il me suffise de nommer cette concupiscence dont les époux chrétiens savent faire un bon usage. Malgré ce bon usage, la génération se fait toujours dans le mal, et le bien qui en sort n'est pas sans un mélange de mal ; voilà pourquoi il doit renaître, s'il veut être délivré de ce mal. L'enfant que Dieu crée et que l'homme engendre est bon en lui-même en tant qu'il est homme ; et cependant il apporte aussi le mal en naissant, puisque la régénération seule peut le délivrer du mal qui lui est transmis par le premier et le plus grand de tous les péchés.

43. Vous ne pouvez croire, dites-vous, « que « dans le sein d'une femme baptisée, dont le « corps est le temple de Dieu, l'homme soit « formé de telle sorte qu'il tombe sous le « joug du démon, jusqu'à ce qu'il renaisse « en Dieu et pour Dieu ». Mais ce qui m'étonne bien plus encore, c'est que Dieu agisse là où il ne demeure pas. Il n'habite pas dans un corps soumis aux péchés [5], et cependant c'est lui qui crée l'homme dans le sein d'une prostituée. Il touche à tout avec sa pureté parfaite, et rien de souillé ne saurait l'atteindre [6]. Enfin, mon étonnement est à son comble, lorsque je le vois quelquefois adopter pour enfant celui qu'il forme dans le sein de la femme la plus impudique, tandis qu'il refuse quelquefois la même faveur à celui qu'il forme dans le sein d'une mère chrétienne et pieuse. Celui-là, je ne sais par suite de quelle prévision, a le bonheur d'arriver au baptême, tandis que celui-ci est frappé d'une mort prématurée qui le prive de ce bienfait. C'est ainsi que Dieu, dont la puissance gouverne toutes choses, établit comme cohéritier de Jésus-Christ celui-là même qu'il a formé dans la sentine du démon, tandis qu'il refuse l'entrée de son royaume à celui qu'il a formé dans son temple. Ou bien, s'il veut la lui donner, pourquoi donc ne fait-il pas ce qu'il veut ? Vous n'avez pas à nous objecter ici, comme vous le faites pour les adultes, que Dieu veut et que l'enfant ne veut pas. Puisqu'on ne peut invoquer ici ni l'immobilité du destin, ni la témérité de la fortune, ni la dignité de la personne, que reste-t-il devant nous, si ce n'est la profondeur de la miséricorde et de la vérité ? Sachons donc et comprenons cet incompréhensible mystère des deux hommes, par l'un desquels le péché est entré dans le monde, et dont l'autre efface les péchés du monde ; comprenons que tous les enfants de la concupiscence charnelle, de quelque manière qu'ils naissent, subissent justement ce joug qui pèse si lourd sur les enfants d'Adam ; comprenons enfin que tous ces enfants de la grâce spirituelle, de quelque manière qu'ils naissent, sont appelés, sans aucun mérite de leur part, à goûter les douceurs du joug des enfants de Dieu. Par conséquent, il subit la condition de sa nature celui qui, formé dans un corps étranger qui est le temple de Dieu, est cependant édifié de telle sorte qu'il ne soit pas lui-même le temple de Dieu, quoiqu'il soit construit dans le temple de Dieu. Si le corps d'une mère est devenu le temple de Dieu, c'est par grâce et non par nature, et cette grâce est conférée, non point par la conception, mais par la régénération. Si l'enfant qui naît faisait essentiellement partie intrinsèque du corps de sa mère, devrait-on baptiser cet enfant, supposé que sa mère ait été baptisée, à l'article de la mort, pendant qu'elle le portait dans son sein ? Pourtant on baptise cet enfant, et il ne vient à personne de dire qu'il ait été baptisé deux fois. Quoique dans le sein de sa mère, cet enfant n'était donc pas une partie du corps maternel ; et cependant, sans être le temple

[1] I Cor. III, 17. — [2] Id. VI, 19. — [3] II Cor. VI, 16. — [4] Rom. VI, 11, 12. — [5] Sag. I, 4. — [6] Id. VII, 24, 25.

de Dieu, il était créé dans le temple de Dieu. De même, dans une femme fidèle Dieu crée un enfant infidèle; de plus, ce sont ses parents eux-mêmes qui lui ont transmis cette infidélité qu'ils n'avaient plus, il est vrai, quand ils ont engendré, mais qu'ils avaient eue également, quand ils avaient pris naissance. Ils ont donc transmis ce dont ils avaient été délivrés par la semence spirituelle dans laquelle ils avaient été régénérés, et ils l'ont transmis parce qu'il existait dans la semence charnelle par laquelle ils ont engendré cet enfant.

44. Oui, sans doute, le corps lui-même est sanctifié dans le baptême, et cette sanctification a pour résultat d'abord d'effacer tous les péchés passés, et ensuite de conférer à l'homme assez de puissance pour résister à la concupiscence de la chair qu'il porte en lui-même. Quant à détruire entièrement cette concupiscence, le baptême ne va pas jusque-là; d'où il suit rigoureusement que l'enfant subit les suites de cette concupiscence et les subira jusqu'à la mort, à moins qu'il ne renaisse en Jésus-Christ. Quand donc m'avez-vous surpris, disant dans mes discours ou dans mes livres que « les hommes reçoivent dans le baptême, « non pas un renouvellement, mais un quasi-« renouvellement; non pas une délivrance, « mais une quasi-délivrance; non pas le « salut, mais un quasi-salut? » Loin de moi la pensée de regarder comme vaine la grâce de ce sacrement, dans lequel j'ai été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, dans lequel j'ai reçu la rémission de tous mes péchés, soit de celui que j'avais apporté en naissant, soit de ceux dont je m'étais rendu coupable. J'ai reçu cette rémission, afin que je sache ne point succomber à la tentation, entraîné et séduit par ma concupiscence, et afin que je sois exaucé quand je m'écrie avec tous mes frères d'ici-bas : « Pardonnez-nous nos offenses [1] ». Quant à la complète disparition de cette concupiscence, je ne l'espère que dans l'éternité, où dans mes membres il n'y aura plus aucune loi pour s'opposer à la loi de mon esprit [2]. Je ne frappe donc point d'inanité la grâce de Dieu; son ennemi, c'est vous-même, et voici que, courant après la vaine fumée de la gloire et de la jactance, vous invoquez, dans votre discussion, l'autorité d'un Epicure, « qui « attribuait aux dieux, non pas un corps, mais « une sorte de corps; non pas du sang, mais « une sorte de sang [1] ». Puis vous saisissez cette occasion pour vous laisser aller à une digression, aussi inepte que folle, sur des opinions de philosophes qui n'ont aucun rapport avec le sujet que nous traitons. Qui d'entre nous a jamais dit : « Tout ce que nous faisons « en ce monde doit être regardé comme un « péché? » Est-ce que Jésus-Christ lui-même n'est pas passé en faisant le bien, afin de nous soustraire à l'influence mauvaise du siècle présent?

45. C'est pour nous un devoir d'examiner avec quel soin et quelle habileté vous commentez ce passage de saint Paul : « Nous ne « sommes encore sauvés qu'en espérance », et le reste jusqu'à ces mots : « La rédemption « de notre corps [2] ». Vous affirmez que « cette « résurrection ne remet aucun péché, mais « seulement purifie les mérites de chacun ». « En effet », dites-vous, « Dieu rend à chacun « selon ses œuvres » ; pourquoi donc ne nous apprenez-vous point par quelles œuvres les enfants mériteront d'entrer dans le royaume de Dieu? Aucun péché, sans doute, ne sera remis dans ce royaume; et pourtant, si du moins au jugement dernier ne pouvait se faire cette rémission, le Seigneur aurait-il dit de certain péché qu' « il ne sera pardonné ni « dans le siècle présent, ni dans le siècle fu-« tur [3] ? » N'est-ce pas cette rémission qu'espérait le bon larron, quand il s'écriait : « Sou-« venez-vous de moi, quand vous serez entré « dans votre royaume [4] ? » Du reste, comme c'est là une matière très-difficile, je ne crois pas devoir en précipiter la solution. Mais si Dieu, dans son royaume, ne remet aucun péché à ses enfants, n'est-ce point parce qu'il ne trouve en eux aucun péché à pardonner? Et comment pourrait-il y avoir des péchés là où l'esprit, non-seulement ne consent pas à la concupiscence, mais ne convoite même plus contre la chair, puisque la chair elle-même ne convoite plus contre l'esprit? Là se trouve le salut ineffable et parfait, de tous points supérieur à la justification du baptême; car si, dans le baptême, tous les péchés sont remis, il reste toujours cette concupiscence charnelle contre laquelle, de la part des époux, comme de la part des vierges, doit s'engager un glorieux combat, pourvu, du

[1] Matt. VI, 12. — [2] Rom. VII, 23.

[1] Cicéron. Liv. III de la Nature des Dieux. — [2] Rom. VIII, 24, 23. — [3] Matt. XII, 32. — [4] Luc, XXIII, 42.

moins, qu'ils aient quelque désir d'avancer dans la perfection. Vous confessez vous-même cette vérité [1], mais je ne puis m'expliquer par quel malencontreux hasard vous ne vous entendez pas vous-même, quand il vous arrive de parler en faveur de la vérité.

46. Décrivant cette suprême félicité de la résurrection, vous vous écriez : « Aucun « juste n'y rendra livide son propre corps « et ne le réduira en servitude ; aucun n'hu- « miliera son âme sur la dureté de sa couche « et dans la saleté des membres ». Dites-moi donc pourquoi en agit ainsi celui qui n'avait apporté aucune souillure au baptême ; pourquoi il ose rendre livide le temple de Dieu ? Est-ce que ses membres ne sont pas aussi les membres du temple de Dieu ? Pourquoi donc n'est-ce point par des parfums suaves, mais par la corruption de son temple, qu'il attire sa présence, ou qu'il implore sa miséricorde, ou qu'il calme sa colère ? Ce qu'il châtie, dompte, subjugue, opprime dans le temple de Dieu, même par la laideur et la corruption de ce temple de Dieu, direz-vous que ce n'est point un mal ? Ne voyez-vous pas, ne comprenez-vous pas qu'en persécutant avec tant de violence son propre corps, s'il n'y trouve rien qui déplaise à Dieu, sa persécution, par cela même qu'elle est inutile, fait à Dieu la plus grande injure ? Pourquoi ces tergiversations, ces incertitudes ? confessez donc hautement l'évidence de la vérité. Cette lividité, cette corruption dont vous nous parlez et qu'il poursuit dans sa chair, c'est bien ce que l'Apôtre nous désignait en ces termes : « Je sais « que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire « dans ma chair [2] ». Pourquoi niez-vous que ce soit aussi le cri du chrétien, puisque vous reconnaissez la réalité de cette parole dans la lividité du corps et dans la corruption des membres ? L'expérience que les saints en font en eux-mêmes ne leur est infligée ni par la colère de Dieu, ni par la haine de leurs ennemis, mais par les efforts de la lutte que leur impose la continence. Mais pourquoi cette épreuve, si ce n'est parce que ici-bas l'esprit convoite contre la chair ? C'est là ce qu'assurément vous avez éprouvé vous-même. Dans votre description du bonheur de la vie future, vous ajoutiez : « Personne ne soumettra cette « heureuse impudence aux outrages, ses joues « aux soufflets, et ses épaules aux mauvais « traitements ; la faiblesse n'aura plus à « craindre les brutalités de la force ; la fru- « galité ne luttera plus contre la disette, la « magnanimité contre les chagrins » ; vous auriez dû ajouter : « La chasteté contre la « concupiscence de la chair », et vous terminez précipitamment : « Ni la patience « contre la douleur ». Vous ne parlez donc absolument que des peines extérieures contre lesquelles on doit s'armer de force et de courage, sans dire un seul mot de ces mouvements intérieurs que l'on doit comprimer par la continence. Irez-vous nous accuser pas de beaucoup de lenteur intellectuelle, parce que nous n'avons pas compris que c'était à cela que vous faisiez allusion, lorsque vous nous parliez de la lividité du corps, du travail et de la corruption des membres ? Quand un homme fort se sent poursuivi, non point par un ennemi extérieur, mais par sa propre nature, c'est en lui-même qu'il trouve l'adversaire sur lequel il lui faut remporter la victoire.

47. N'oubliez pas que vous n'avez pas pu nous expliquer pourquoi l'Apôtre s'est servi de ces mots : « Attendant l'adoption [1] », lui qui déjà avait été adopté dans le bain de la régénération. Vous ajoutez de nouveau que « personne ne hait sa propre chair ». Qui donc a jamais soutenu le contraire ? Et cependant vous avouez que cette même chair doit être soumise à la répression de la discipline. Sur ce point encore vous formulez le langage de la vérité, mais hélas ! vous ne voulez pas l'entendre. Pourquoi donc la chair a-t-elle besoin d'être réprimée par les fidèles, si, depuis le baptême, il n'y a plus rien en elle qui convoite contre l'esprit ? Pourquoi le temple de Dieu se réprime-t-il par lui-même, si rien en lui ne résiste à l'Esprit de Dieu ? Et non-seulement ce mal existe en nous, mais il y produirait les plus tristes résultats, si la faute à laquelle nous étions enchaînés n'avait vu ses liens se briser par la rémission des péchés. En tant que faute, ce mal originel nous est pardonné par la miséricorde de Dieu ; et en tant qu'habitude, il doit être comprimé par la continence, si nous ne voulons pas lui laisser la victoire. Empêchons-le donc de nous nuire, jusqu'à ce que la mort, en le guérissant, le détruise. Ainsi donc le baptême nous confère la rémission de tous les péchés, soit du péché originel, soit des péchés actuels commis par

[1] Plus haut, liv. III, n. 42. — [2] Rom. VII, 18.

[1] Rom. VIII, 23.

ignorance ou avec connaissance. L'apôtre saint Jacques nous dit : « Chacun est tenté par sa pro-« pre concupiscence qui le charme et qui l'at-« tire dans le péché ; et ensuite, quand la concu-« piscence a conçu, elle enfante le péché, et le « péché engendre la mort [1] » ; or, ces paroles établissent une distinction réelle entre le fruit conçu et l'auteur de cette conception. Ce qui enfante, c'est la concupiscence ; ce qui est enfanté, c'est le péché. Mais la concupiscence n'enfante qu'autant qu'elle a conçu, et elle ne conçoit qu'autant qu'elle a obtenu l'assentiment de la volonté pour commettre le mal. Lutter contre elle, c'est donc l'empêcher de concevoir et d'enfanter le péché. Après donc que nous avons reçu dans le baptême la rémission de tous les péchés, c'est-à-dire de tous les fruits de la concupiscence, si vous soutenez que la concupiscence elle-même a été détruite, expliquez-moi comment, pour l'empêcher de concevoir, les saints ont encore besoin de la combattre « par la maigreur de « leur corps, la mortification de leurs mem-« bres et la répression de leur chair » ; car ce sont là vos propres paroles. Comment, dis-je, la maigreur, la mortification et la répression du temple de Dieu, peuvent-elles être les armes dont les saints doivent se servir contre la concupiscence, si cette concupiscence est entièrement détruite par le baptême ? Non, elle ne l'est pas ; et loin de nous guérir de cette triste maladie, le bain de la régénération a laissé très-vivace en nous le sentiment de sa présence dans notre chair.

48. Quelles seraient donc l'imprudence et l'impudence, l'effronterie, l'obstination et la perversité, je dis même la démence et la folie, d'un homme qui avouerait la culpabilité des péchés et nierait que la concupiscence des péchés fût un mal, quoiqu'il lui opposât la convoitise de l'esprit pour l'empêcher de concevoir et d'enfanter le péché ? Comment donc un mal de cette nature et de cette force, par sa seule présence, ne nous tiendrait-il pas dans la mort et ne nous entraînerait-il pas dans la mort éternelle, si le lien qui nous enchaîne à lui n'était rompu dans cette rémission de tous les péchés, laquelle s'opère dans le baptême ? En vertu de ce lien de mort qui nous rattache au premier Adam, et qui ne peut être rompu que par le second Adam, tous les enfants nous sont présentés dans un état de mort véritable, non pas de cette mort qui sépare notre âme de notre corps, mais de cette mort spirituelle dans laquelle étaient ensevelis tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort. Car, dit l'Apôtre, et nous ne pouvons trop souvent répéter ces paroles : « Nous sa-« vons qu'un seul est mort pour tous, donc « tous sont morts, et il est mort pour tous, « afin que ceux qui vivent ne vivent plus « pour eux-mêmes, mais pour celui qui est « mort pour tous et qui est ressuscité [1] ». Ils vivent donc, ceux pour qui est mort celui qui vivait, afin qu'ils vécussent. Cette vérité nous est encore plus clairement exprimée en ces termes : Ils sont délivrés du lien de la mort, ceux pour qui a bien voulu mourir celui qui était libre entre les morts [2]. Et mieux encore : Ceux-là sont délivrés du péché, pour qui est mort celui qui n'avait jamais été dans le péché. Il n'est mort qu'une fois, et cependant il meurt chaque fois que, dans sa mort, est baptisé un homme de quelque âge qu'il soit ; c'est-à-dire que la mort de celui qui fut toujours sans péché, communique ses mérites à celui qui, après avoir été mort dans le péché, est assez heureux pour être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, et par ce moyen mourir au péché.

49. Vous invoquez ce passage de l'Apôtre : « Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs « ni les adorateurs des idoles », et autres qu'il énumère, « ne posséderont le royaume de « Dieu ». Or, c'est à tous ces crimes que se trouvent entraînés tous ceux qui consentent aux mouvements coupables et honteux de cette concupiscence que vous louez. C'est ce qu'indique l'Apôtre : « Vous avez été ces cou-« pables, mais vous avez été purifiés, mais « vous avez été sanctifiés [3] ». Il constate donc qu'il s'est fait en eux une grande amélioration, non pas en ce sens qu'ils soient dépouillés de toute concupiscence, ce qui ne saurait se faire en ce monde, mais en ce sens qu'ils savent ne plus lui obéir, et c'est ce qui arrive pour toute vie sérieusement bonne et chrétienne ; enfin, c'est aussi pour eux une amélioration et un bonheur de savoir que la grâce a brisé en eux le lien qui les enchaînait au mal, et cette délivrance ne peut s'opérer que par la régénération. Vous donc qui pensez que, « si la concupiscence était un mal, « elle cesserait d'exister dans celui qui reçoit

[1] Jacq. I, 14, 15.

[1] II Cor. V, 14, 15. — [2] Ps. LXXXVII, 6. — [3] I Cor. VI, 9-11.

« le baptême », vous êtes dans l'erreur la plus profonde. Le baptême nous délivre de tous les péchés, mais non pas de tous les maux ; ou bien, pour être plus exact, il nous délivre de la coulpe de tous les maux, mais non pas de tous les maux eux-mêmes. Sommes-nous donc délivrés de la corruption du corps ? Ne portons-nous pas en nous ce mal qui appesantit notre âme ? Et s'est-il trompé celui qui a dit : « Le corps corruptible appesantit l'âme [1] ? » Sommes-nous délivrés du mal de l'ignorance, qui est la cause d'une multitude de péchés ? Est-ce un mal si léger que celui qui empêche l'homme de percevoir ce qui est de l'Esprit de Dieu ? Parlant des chrétiens, l'Apôtre disait : « L'homme animal ne perçoit pas les « choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; elles « lui paraissent une folie, et il ne peut les « comprendre, parce qu'on ne peut en juger « que par une lumière spirituelle [2] ». Un peu plus loin il ajoute : « Aussi, mes frères, je « n'ai pu vous parler comme à des hommes « spirituels, mais comme à des personnes « encore charnelles. Comme à de petits en- « fants en Jésus-Christ, je ne vous ai donné « que du lait, et non pas des viandes solides, « parce que vous n'étiez pas encore capables « de vous en nourrir, et à présent même, « vous ne l'êtes pas encore, parce que vous « êtes encore charnels. Car, puisqu'il y a parmi « vous des jalousies, des disputes, n'est-il pas vi- « sible que vous êtes charnels, et que vous vous « conduisez selon l'homme ? » Voyez quels ne sont pas les maux qu'il attribue au mal de l'ignorance. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il s'adressait alors à des catéchumènes. Eussent-ils été des enfants en Jésus-Christ, s'ils n'avaient pas encore reçu le sacrement de la régénération ? Si vous en doutez, écoutez ce que l'Apôtre leur dit un peu plus loin : « Ne « savez-vous pas que vous êtes le temple de « Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en « vous [3] ? » Cette fois, vous ne douterez pas, vous ne nierez pas qu'il fallait qu'ils fussent baptisés, pour pouvoir être le temple de Dieu, la demeure de l'Esprit de Dieu. Déjà même il leur avait dit : « Avez-vous donc été bap- « tisés au nom de Paul [4] ? » Avouez dès lors que le bain de la régénération, en les purifiant, sans aucun doute, de tous leurs péchés, ne les avait pas délivrés de ce grand mal de l'ignorance. Par suite de ce mal de l'ignorance, les choses qui sont de l'Esprit de Dieu n'étaient que folie pour ce temple de Dieu dans lequel habitait l'Esprit de Dieu. Mais pourvu qu'ils se perfectionnassent de jour en jour, et qu'ils continuassent à marcher dans la voie où ils venaient de s'engager, la vraie science devait leur être départie de plus en plus, et le mal de l'ignorance diminuer dans la même proportion. Non-seulement cette ignorance peut diminuer, mais nous croyons même que dès cette vie elle peut entièrement disparaître ; j'entends après le baptême ; ai-je jamais dit que ce fût par la vertu directe du baptême ? Quant à la concupiscence elle-même, personne ne doute qu'elle puisse diminuer en cette vie, mais non pas disparaître entièrement.

50. Toutes les souillures que ces maux nous avaient fait contracter sont donc effacées dans le baptême. Ces maux eux-mêmes sont pardonnés dans ceux qui renaissent, et ils vont diminuant dans ceux qui tendent à la perfection. L'ignorance diminue à la lumière sans cesse croissante de la vérité ; la concupiscence diminue sous les ardeurs de plus en plus vives de la charité. Or, nous n'avons de nous-mêmes ni la vérité ni la charité. Car « nous « n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais « l'esprit qui vient de Dieu, afin que nous « sachions quels biens Dieu nous a donnés [1] ». Il suit de là que la concupiscence est encore pour nous un plus grand mal que l'ignorance, parce que l'ignorance sans la concupiscence pèche plus légèrement, tandis que la concupiscence sans l'ignorance pèche plus gravement. Ignorer le mal n'est pas toujours un mal, tandis que c'en est toujours un de convoiter le mal. Il est même quelquefois utile d'ignorer le bien, afin d'en acquérir la connaissance au moment opportun ; au contraire, jamais il n'est possible de convoiter le bien de l'homme par la concupiscence charnelle ; dans le mariage, par exemple, si l'on désire une postérité, ce n'est point au nom de la passion corporelle, mais au nom de la volonté, quoique le corps ait une si grande part dans la génération. Il est clair que nous parlons de cette concupiscence en vertu de laquelle la chair convoite contre l'esprit, et non de cette concupiscence légitime, par laquelle l'esprit convoite contre la chair [2] ; par

[1] Sag. IX. 15. — [2] I Cor. II, 14, 15. — [3] I Cor. III, 1, 2, 16. — [4] Id. I. 12.

[1] I Cor. II, 12. — [2] Gal. V, 17.

laquelle aussi la continence convoite et finit par triompher de la concupiscence. Si donc la volupté de la chair n'est pas le bien de l'homme, jamais le bien de l'homme n'est l'objet des convoitises de la concupiscence de la chair. Mais si, comme vous nous l'avez déclaré dans l'un de vos livres, « vos préfé-« rences sont pour la secte de Dinomachus, « joignant dans un seul et même amour « l'honnêteté et la volupté [1] » ; si cette doctrine monstrueuse, justement comparée, par une philosophie plus honnête, à ce monstre Scylléen à la fois homme et animal, possède toute votre estime, nous n'avons plus qu'à vous remercier de vouloir bien avouer qu'il y a une volupté illicite et une volupté licite. Il suit de là que l'on doit regarder comme mauvaise la concupiscence qui convoite indifféremment le bien et le mal, à moins qu'elle ne soit arrachée à cette volupté illicite par une volupté licite. Or, ce mal n'est pas détruit par le baptême; seulement, par la grâce de la régénération, les chrétiens cessent d'en être les esclaves; et, bien loin de subir aveuglément son joug, ils sont armés de toute la force nécessaire pour remporter sur ce mal une victoire salutaire. A la résurrection générale, l'exemption pleine et entière de ce mal sera la précieuse récompense de tous ceux qui auront combattu courageusement la concupiscence en ce monde; alors ils seront guéris de toutes leurs langueurs et revêtus de la bienheureuse immortalité. Quant à ceux qui ressusciteront, mais non pas pour la vie, sans doute ils n'auront plus la concupiscence; mais cette exemption, loin d'être pour eux un bonheur, sera un véritable châtiment, car tout d'abord ils ne seront pas purifiés de ses souillures; et ensuite toute l'ardeur qu'ils éprouvaient pour le mal et pour la volupté, se tournera invinciblement vers la souffrance et les tourments.

51. Mais quelle excellente pointe d'esprit ne fallait-il pas pour essayer, comme vous l'avez fait, la réfutation de ce passage où j'avais dit : « La concupiscence de la chair est effacée dans « le baptême, non pas en ce sens qu'elle n'existe « plus, mais en ce sens qu'elle n'est point im-« putée à péché; le péché est effacé, mais la « concupiscence demeure [2]? » Supposant donc que par le baptême la concupiscence est purifiée de toute souillure, vous tirez cette conclusion d'une étonnante subtilité : « La con-« cupiscence est dépouillée de sa souillure », c'est-à-dire de la souillure qui la rendait coupable; donc elle est parfaitement absoute et absolument innocente. Mais si telle eût été ma pensée, tout en soutenant que cette concupiscence a été mauvaise, pourrai-je affirmer qu'elle l'est encore? Acceptons un instant l'interprétation par trop étrange que vous nous proposez; on vous annonce que tel homme a reçu l'absolution du crime d'homicide dont il s'était rendu coupable; sur quoi donc est tombée, dites-moi, cette justification? serait-ce sur l'homicide lui-même, et non pas sur le malheureux qui s'en était rendu coupable? Cette conclusion ne saurait être tirée que par celui qui ne rougit pas de louer une passion contre laquelle il se voit réduit à soutenir un combat continuel. Et, pour comble d'audace, vous accompagnez de tous vos chants de triomphe la réfutation que vous faites d'une doctrine qui est bien la vôtre et nullement la mienne? Ce que vous dites, en effet, ne saurait venir que de ces hérétiques téméraires qui affirment que, par le baptême, la concupiscence de la chair a été sanctifiée et rendue chrétienne dans tous ceux qui ont été régénérés. Vous célébrez pompeusement la permanence et la légitimité de la concupiscence; après l'avoir proclamée « un bien naturel », ne deviez-vous pas, comme vous le faites pour les enfants, lui adjoindre « le bien de la sanctification », et faire ainsi de la concupiscence la plus sainte fille de Dieu? Nous, au contraire, nous la disons mauvaise, nous affirmons qu'elle reste comme telle dans les chrétiens régénérés, quoique le péché, non pas le péché dont elle était coupable, puisqu'elle n'est pas une personne, mais le péché dont elle avait rendu l'homme originairement coupable, ait été remis et pardonné dans le bain du baptême. Mais à Dieu ne plaise que nous proclamions jamais la sanctification de cette concupiscence contre laquelle, si ce n'est pas en vain qu'ils ont reçu la grâce de Dieu, tous les hommes régénérés ont besoin de soutenir une guerre intestine et continuelle, et de demander, de désirer avec ardeur leur guérison radicale et définitive.

52. Peut-être seriez-vous tenté de dire qu'il ne reste aucun mal dans les hommes baptisés,

[1] Plus haut, liv. IV, n. 76. — [2] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 28.

dans la crainte qu'on ne soit amené à conclure que le mal qui y resterait a été baptisé et sanctifié. Mais ne serait-ce pas là l'absurdité la plus grossière? En effet, si vous supposez que tout ce qui est dans l'homme au moment de son baptême, y est baptisé et sanctifié, ne vous arrêtez pas en si beau chemin, et dites que cette grâce et cette sanctification du baptême tombent directement sur ces résidus de digestion que les intestins roulent dans leurs replis tortueux en attendant l'évacuation. Dites aussi que le baptême et la sanctification, s'appliquent à l'enfant encore renfermé dans le sein de sa mère, supposé que celle-ci, pressée par le danger, se voie réduite à recevoir le baptême pendant sa gestation; d'où il faudrait conclure que l'enfant n'aurait aucun besoin de recevoir le baptême. Dites enfin que, quand on baptise un malade, on baptise également toutes les fièvres auxquelles il est en proie : cette fois ce seraient les œuvres mêmes du démon qui seraient baptisées et sanctifiées; c'est ce qui serait arrivé pour cette femme que le démon retenait dans la maladie depuis dix-huit ans, si elle avait été baptisée avant d'être guérie[1]. Que dirai-je donc des maux de l'âme elle-même? Quel mal n'est-ce pas de regarder comme une folie les choses qui sont de l'esprit de Dieu? Et cependant, c'est là qu'en étaient les fidèles que l'Apôtre nourrissait de lait, parce qu'ils ne pouvaient encore supporter une nourriture plus solide. Et comme ce mal étrange n'avait pas disparu dans les eaux du baptême, en conclurez-vous qu'il a été baptisé et sanctifié? Je soutiens, au contraire, que malgré la rémission qui a été faite de tous les péchés dans le baptême, la concupiscence nous reste à combattre et à guérir, que loin d'être sanctifiée elle tend sans cesse à précipiter dans la mort éternelle ceux mêmes qui ont été sanctifiés; de là pour eux la nécessité absolue de l'enchaîner et de la vaincre. Quant à ces fidèles qui étaient nourris de lait et non pas de viandes solides, parce qu'il y avait encore en eux l'homme animal, parce qu'ils ne percevaient pas encore les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, parce qu'enfin ils n'étaient pas encore guéris de la folie spirituelle; supposé qu'ils fussent morts dans cette jeunesse de l'esprit, et non du corps, dans laquelle ils étaient appelés de petits enfants en Jésus-Christ, leur folie spirituelle n'aurait été pour eux matière à aucune culpabilité, à aucun péché. La raison en est dans le bienfait qui leur avait été conféré par la régénération, bienfait tellement précieux, qu'ils avaient reçu par lui la rémission de tous les péchés dont ils avaient pu se rendre coupables sous l'influence de ces maux qu'ils ne devaient dépouiller entièrement que par la mort ou par la perfection. Leurs péchés étaient remis, mais ils n'étaient pas encore guéris de toutes leurs maladies. D'un autre côté, quiconque est engendré selon la chair, nécessairement naît coupable, car il n'y a de justifié que celui qui est régénéré selon l'esprit. Par conséquent, l'effet de la rédemption opérée par le seul médiateur entre Dieu et les hommes, c'est de délivrer le genre humain de la mort éternelle à laquelle il était très-justement condamné; non pas seulement de la mort du corps, mais en général de la mort dont sont morts ceux pour qui un seul est mort. Et comme Jésus-Christ est mort pour tous, donc tous sont morts.

53. Vous vous livrez ensuite à une longue discussion sur les différentes qualités du corps, parce qu'il m'était arrivé de prononcer une seule fois ce nom, quand j'avais dit: « La « concupiscence n'est point en nous une « substance, comme serait un corps ou un « esprit; elle n'est qu'une certaine affection « d'une mauvaise qualité, comme est, par « exemple, la langueur[1] ». Ne comprenez-vous donc pas que ces paroles ont une importance capitale ? Vous dites d'abord que « j'ai changé d'opinion et qu'oubliant tout ce « que j'avais écrit dans mon livre, j'enseigne « formellement que la passion est une subs- « tance ». Examinez mon livre autant qu'il vous plaira, je vous défie d'y trouver un seul passage dans lequel j'aie fait de la passion une substance. Certains philosophes ont avancé qu'elle est la partie vicieuse de l'âme; et comme l'âme est une substance, toute partie de l'âme doit être également une substance. Pour moi, je dis de la concupiscence qu'elle est un vice qui souille l'âme ou telle partie de l'âme; de telle sorte que, quand ce vice est guéri, toute la substance est parfaitement saine. Du reste, il me semble que ce n'est que dans un langage figuré, que les philosophes ont pu dire de la passion qu'elle est la partie

[1] Luc, XIII, 11.

[1] Du Mariage et de la Conc. liv. I, n. 28.

vicieuse de l'âme, donnant ainsi à la partie le nom du vice dont elle est affectée, comme on se sert souvent du mot maison pour désigner ceux qui l'habitent.

54. Mais vous voici armé de tous les traits de la dialectique, vous tirez triomphalement le glaive contre nous; quoi donc! ce n'est que pour frapper à mort votre propre secte. Vous distinguez, vous définissez, vous décrivez même les différentes espèces de qualités, et vous dites entre autres choses: « La troisième « espèce de qualité, c'est l'affection et la qualité « affectionnelle ». « Et si », dites-vous, « nous « plaçons l'affection parmi les qualités, c'est « parce qu'elle est le principe des qualités; « c'est à elle que se rapportent toutes ces pas- « sions de l'âme et du corps, qui paraissent « et disparaissent en nous avec une étonnante « rapidité. Quant à la qualité affectionnelle, à « tous ceux en qui elle apparaît, sachons bien « qu'elle adhère en vertu de causes supé- « rieures, et que, pour l'arracher, les plus « violents efforts sont souvent même inutiles ». Vous en dites assez pour ceux qui sont familiarisés avec ce genre de matières; mais comme ceux qui liront nos ouvrages et qui sont peu initiés à ces théories, ne sont pas toujours à mépriser, je vais essayer, par des exemples, de jeter quelque lumière sur ce chapitre. En ce qui regarde l'âme, la crainte est une affection, tandis qu'être timide serait une qualité affectionnelle; on en dirait autant de l'homme en colère et de l'homme colère; de l'homme dans l'ivresse et de l'homme ivrogne; là nous trouvons les affections, ici nous trouvons les qualités affectionnelles. En ce qui regarde le corps, autre chose est de pâlir, autre chose d'être pâle; autre chose est de rougir, autre chose d'être rouge, et autres choses semblables dont le vocabulaire laisse à désirer les noms. Or, vous dites de la qualité affectionnelle qu'« elle est produite par des « causes supérieures, et qu'elle adhère telle- « ment que les plus violents efforts restent « même impuissants à l'arracher ». D'un autre côté, rappelez-vous qu'à nos yeux c'est cette qualité affectionnelle qui rend l'âme mauvaise, ou plutôt l'homme mauvais. Mais alors ne craignez-vous pas que dans un tel homme il n'y ait plus de place pour une volonté bonne, ou du moins que cette volonté n'ait plus aucun pouvoir? Ne me concédez-vous pas que c'est contre une telle qualité, qu'un homme quel qu'il fût ou quel qu'il ait été s'est écrié: « Je trouve en moi la volonté de faire le bien, « mais je ne trouve point en moi le moyen « de l'accomplir? » Confessez donc au moins qu'il est bien nécessaire le gémissement formulé par ces paroles: « Qui me délivrera de « ce corps de mort? Ce sera la grâce de Dieu « par Jésus-Christ Notre-Seigneur[1] ».

55. C'est donc en vain que, sous le voile trompeur de la dialectique, vous voulez vous déguiser aux yeux des simples; le masque vous sera promptement arraché. Je soutiens que le vice, comme une maladie, s'est attaché à l'homme en vertu de son origine viciée; je soutiens que les époux chastes font de ce mal un usage légitime, quand ils ont en vue la postérité; mais ces éloges s'appliquent uniquement à celui qui réalise ce bon usage du mal, et non pas au mal lui-même. Ce n'est pas le mal qui est innocent, mais l'homme qui sait agir de telle sorte que le mal dont il use, ne nuise à son auteur en aucune manière. La mort est le supplice du pécheur, et cependant c'est le bon usage de la mort qui constitue le mérite du martyr. Or, dans le baptême, nous sommes parfaitement renouvelés et parfaitement guéris de tous les maux dont nous étions coupables, mais non pas des maux contre lesquels nous avons à lutter, pour ne pas devenir coupables; ces maux sont en nous-mêmes, ils ne nous sont pas étrangers, ils sont bien nôtres. S'agit-il de l'habitude de l'intempérance, les hommes se la font eux-mêmes, et ne l'ont point reçue de leur origine; après le baptême ils doivent donc lutter contre elle, s'ils ne veulent pas se voir entraînés dans les maux qui en sont ordinairement la suite; toutefois, quoiqu'ils résistent au mal en opposant la continence à la concupiscence, ils sentent encore en eux les convoitises contractées par l'habitude. C'est ainsi qu'on explique parfaitement pourquoi cette concupiscence génitale déposée en nous par le péché originel, impose à la veuve des combats plus violents qu'à la vierge, de plus violents surtout à la prostituée qui veut devenir chaste qu'à la personne qui l'a toujours été; et d'ailleurs, pour s'assurer la victoire, la volonté aura d'autant plus de force qu'elle en aura acquis davantage par une longue habitude. L'homme naît du mal, et avec le mal de la concupiscence;

[1] Rom. VII, 18, 24, 25.

ce mal par lui-même est si grand, il est si étroitement lié à la damnation de l'homme, et à sa séparation du royaume de Dieu, que, fût-il contracté dans des parents régénérés, il ne peut être pardonné que dans le bain de la régénération, seul remède par lequel il soit possible aux enfants d'échapper à la mort, comme c'est par lui que leurs parents y ont échappé. Or, la qualité du mal ne passe pas d'une substance à une autre substance comme si elle passait d'un bien dans un autre, de telle sorte qu'elle cesse d'exister là où elle était, et qu'après avoir été dans telle âme elle se retrouve dans telle autre. Non, cette qualité, quoique du même genre, n'est pas dans les enfants numériquement la même que dans les parents; il n'y a pas transmigration de la part des uns aux autres, les parents la produisent par voie de génération comme des corps malades produisent la maladie.

56. Mais que voulez-vous dire, quand vous vous flattez « de fermer la lutte avec Aristote, « pour revenir aux saintes Ecritures ? » Voici « vos propres paroles : « La concupiscence est « donc un sentiment, mais elle n'est pas une qualité mauvaise; donc, quand la concupis- « cence diminue, le sentiment diminue ». Voulez-vous donc dire que, par la concupiscence de la chasteté et de la continence, la concupiscence de la chair va chaque jour diminuant de plus en plus? Alors je vous demande si, à mesure que l'homme sent en soi diminuer l'amour de la fornication, il ne peut pas dire qu'il guérit, dans la même mesure, du mal de la fornication ? et cependant, la seule conversion suffit pour enlever ce mal, auquel ne cédera jamais celui qui conserve la grâce que lui a conférée la régénération. De même, je suppose un homme qui n'a été baptisé qu'après avoir contracté l'habitude de l'ivresse, et qui, après son baptême, ne retombe plus dans cette faute; or, veuillez me dire si je n'ai pas le droit d'affirmer que, de jour en jour, la maladie de cet homme va diminuant, puisque de moins en moins il se sent pressé du désir de se livrer à cette coupable passion. Ce qui est un pur sentiment, ce n'est donc pas la concupiscence elle-même, mais plutôt la sensation que nous avons de sa plus ou moins grande intensité. De même, quand il s'agit des impressions du corps, ce qui est un sentiment, ce n'est pas la douleur, mais cela même qui fait que nous sentons la douleur; ce n'est pas non plus la maladie qui est le sentiment, mais ce qui fait que nous sentons la maladie. Or, s'il devient bon, et bon d'une bonne qualité, celui qui, renonçant à la fornication et à l'ivresse, s'abstient des œuvres commandées par ces deux passions, ne peut-il pas s'appliquer en toute vérité ces belles paroles : « Voilà que vous êtes guéri, gardez-vous de « pécher désormais [1] ? » ne mérite-t-il pas le nom de chaste et de sobre ? De plus, si, grâce aux progrès de la bonne concupiscence, il combat de plus en plus la concupiscence mauvaise de la fornication et de l'ivresse; s'il sent s'opérer en lui un changement qu'il ne remarquait pas même au moment de sa conversion ; si le désir du mal le tourmente de moins en moins; si l'ardeur de la lutte va s'affaiblisssant de plus en plus, non pas faute de vertus, mais faute d'ennemis, non point parce que le combat cesse, mais parce que la victoire augmente ; est-ce que vous douterez un instant que cet homme soit en grande voie de perfection ? Et s'il y a perfection, n'est-ce point parce que la bonne qualité se développe, et que la mauvaise diminue ? Par conséquent, ce qui le rend bon s'accentue de plus en plus, tandis que ce qui le rendait mauvais diminue dans la même proportion ; or, ce progrès se réalise après le baptême, et non pas dans l'action même du baptême. Oui, sans doute, la rémission des péchés y est pleine et entière; et cependant le champ reste ouvert à la perfection par la lutte ardente et continuelle que nous avons à soutenir contre ces mauvais désirs qui soulèvent en nous l'orage et la tempête. Voilà pourquoi c'est aux baptisés que s'adressent ces paroles : « Mortifiez vos membres qui « sont sur la terre [2] ; si, par l'esprit, vous « mortifiez les œuvres de la chair, vous vi- « vrez [3] ; dépouillez-vous du vieil homme [4] ». Toutes ces paroles sont l'expression de la vérité, et non point un reproche pour le baptême.

57. A moins que vous n'ayez pris le parti de la chicane, je pense que vous comprenez maintenant pourquoi le Prophète, après avoir dit de Dieu qu'« il se montre propice à toutes « nos iniquités », comme il le prouve, avez-vous dit vous-même, par la rémission de

[1] Jean, v, 14.— [2] Colos. III, 5.— [3] Rom. VIII, 13.— [4] Colos. III, 9.

tous nos péchés, ajoute aussitôt : « C'est Dieu « qui guérit toutes nos langueurs [1] ». Ces langueurs désignent clairement tous ces maux contre lesquels, jusqu'à leur entière disparition, ou même dans cette vie, jusqu'à leur diminution de plus en plus prononcée, les saints ont à soutenir de longues guerres intestines. Elle n'est pas nulle assurément, la langueur en vertu de laquelle la chair convoite contre l'esprit, alors même que la vertu de chasteté reste invincible. Si elle était nulle, quel besoin y aurait-il donc pour l'esprit de convoiter contre elle ? Or, il convoite afin de se conserver pur de tout consentement, s'il ne peut encore obtenir le privilége de n'avoir plus à combattre. Donc le mal existe en nous, et ce mal, est-ce une nature étrangère à séparer de la nôtre, ou bien est-ce notre propre nature réclamant sa guérison ? Si vous soutenez que c'est une nature étrangère à séparer de la nôtre, vous tombez dans le manichéisme. Pour nous, qui ne voulons être ni Manichéens ni Pélagiens, nous confessons hautement que si nous avons à lutter, c'est contre notre propre nature dont nous attendons la guérison.

58. « Cette blessure portée au genre hu- « main par Satan, donne sur tous les enfants « droit au démon, comme le jardinier a droit « sur le fruit de son arbre [2] ». En citant ces paroles de mon livre, vous en promettez la réfutation ; et de la manière la plus insidieuse vous laissez croire que « je fais du « démon l'auteur de la nature humaine, et le « créateur de la substance dont il est formé » ; vous vous attribuez ainsi le droit de donner le nom de substance à une simple blessure faite à un corps. Or, si vous prétendez que je fais du démon le créateur de la substance, parce que, dans la comparaison dont je me suis servi, j'ai parlé d'arbrisseau, et que tout arbrisseau est évidemment une substance ; pourquoi donc simulez-vous tout à coup une ignorance telle que vous n'admettez pas qu'en parlant de choses qui ne sont pas des substances, on puisse prendre pour termes de comparaison de véritables substances ? A ce prix, et au nom de votre brillante dialectique, il ne vous reste plus qu'à condamner Jésus-Christ, parce qu'il a dit : « L'arbre bon « porte de bons fruits, et l'arbre mauvais « porte de mauvais fruits [1] ». Parce que le Sauveur compare la malice ou la bonté, c'est-à-dire les œuvres bonnes et mauvaises, aux fruits des arbres, l'insensé qui voudrait en conclure que Jésus-Christ fait de cette bonté ou de cette malice de véritables substances, ne prouverait-il pas qu'il ne sait point ce qu'il dit ? D'un autre côté, pour peu que l'on se comprenne soi-même, niera-t-on que les arbres et leurs fruits soient des substances ? Par conséquent, nous avons là un exemple qui nous prouve que l'on peut parfaitement établir une comparaison entre des substances, et des choses qui ne sont pas des substances. Si l'arbre bon ou l'arbre mauvais symbolisent, non pas la bonté ou la malice de l'homme, mais les hommes eux-mêmes dans lesquels nous trouvons ces qualités, c'est-à-dire la bonté dans l'homme bon, et la méchanceté dans l'homme mauvais ; en un mot, s'il s'agit uniquement des substances, c'est-à-dire des arbres et des hommes, pourra-t-on raisonnablement en conclure que les œuvres des hommes, désignées par les fruits des arbres, sont également des substances ? Cette conclusion serait une folie. Et pourtant, au nom de l'évidence elle-même, on est obligé d'avouer que les fruits de ces arbres, employés ici comme termes de comparaison, sont bien réellement des substances. J'en conclus de nouveau que l'on peut comparer des substances à des choses qui ne sont pas des substances, et réciproquement. Voilà pourquoi, parlant de ce vice que le démon a imprimé comme une blessure dans le genre humain, sachant bien, du reste, qu'il n'est pas une substance, j'ai pu le comparer à une substance, j'ai pu l'appeler un arbre, et lui assigner pour fruits ces vices que les hommes apportent en naissant, dont vous niez l'existence, mais dont la vérité affirme la réalité, et qui suffisent pour éloigner à tout jamais du royaume de Dieu, à moins qu'on ne renaisse dans la justice et l'innocence.

59. A mes yeux, dès lors, le démon est le corrupteur et non pas le créateur de la substance. Par la blessure qu'il nous a faite, il soumet à son empire ce qu'il n'a pas créé ; du reste, ce pouvoir même, il ne le tient que de la justice infinie de Dieu, et Dieu, en le lui conférant, n'a pu, ni limiter sa propre puissance, ni soustraire quoi que ce fût à son em-

[1] Ps. CII, 3. — [2] Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 26.

[1] Matt. VII, 17.

pire souverain. Notre première naissance était condamnée, Dieu lui-même en institua une seconde. Et pourtant, la première n'est pas tellement mauvaise, que la bonté de Dieu n'y éclate encore dans la formation d'une nature raisonnable issue d'une semence maudite ; n'est-ce pas également cette inépuisable bonté de Dieu, qui nourrit et développe la vie dans la multitude des hommes pécheurs ? Supposez que tout à coup cette bonté se retire et cesse de présider à la formation et à la vivification des semences, toute génération cesserait à l'instant, et tous les êtres déjà produits rentreraient aussitôt dans le néant. Reprocher à Dieu, qui vivifie toutes choses, de vivifier également tous ces hommes qui courent à leur perte sous l'impression de leur volonté vicieuse, ce serait assurément le comble de la folie et de l'impiété ; pourquoi donc abhorrer les œuvres de Dieu, parce que, lui qui est le créateur de toutes choses, ne refuse pas son action créatrice à des hommes qui se trouvent condamnés par le vice même de leur origine ? Et puis, faut-il oublier que, par les mérites du souverain Médiateur, ces hommes justement condamnés par le vice de leur origine, trouvent leur délivrance dans une miséricorde purement gratuite, ceux du moins qui ont été choisis, avant la création du monde, par l'élection de la grâce, et non pas en vertu de leurs œuvres passées, présentes, ou futures ? Autrement la grâce ne serait plus une grâce [1]. C'est là ce qui se réalise admirablement dans la personne des enfants, à qui l'on ne peut attribuer ni des œuvres passées, puisqu'ils n'en ont fait aucune, ni des œuvres présentes, puisqu'ils ne sauraient agir, ni enfin des œuvres futures, quand ils meurent dans ces premiers âges de la vie.

60. J'ai dit « comment des péchés parfai-« tement écoulés, quant à l'acte lui-même, « restent toutefois dans leur culpabilité ; et « de là j'ai conclu, mais dans un autre sens, « que la concupiscence peut demeurer en « acte, quoique le péché dont elle est la suite « ait été pleinement effacé [2] ». En vertu de vos principes erronés, vous regardez comme fausse cette dernière conclusion, mais la vérité vous convainc de mensonge. En effet, sentant fort bien que vous n'avez rien à répondre, vous recourez à toutes les ténèbres de la dialectique pour mieux tromper les faibles, et vous vous écriez que « vous ne pouvez « imaginer dans quelle dialectique j'ai trouvé « la réciproque de toutes les contraires ». Pour réfuter une telle proposition, et pour mettre ces sortes de matières à la portée de l'intelligence de tous ceux qui n'y sont point initiés, il me faudrait sans doute un fort volume. Mais, pour le moment, je n'ai besoin d'autre chose que de vos propres paroles : « Dans aucune dialectique, on ne peut trou-« ver la réciproque de toutes les contraires ». Si je comprends vos paroles, elles signifient que l'on peut trouver la réciproque de certaines propositions contraires, et non pas de toutes. Eh bien ! c'est dans ces quelques contraires que j'ai trouvé la réciproque. Si vous aviez dit d'une manière absolue qu'il n'y a de réciproque dans aucune contraire, et si vous aviez prouvé que les quelques réciproques que j'ai posées, ne sont pas admissibles, parce qu'il n'y en a aucune de possible j'aurais dû vous démontrer à mon tour, que certains contraires admettent des réciproques, et, en particulier, ceux que j'ai énumérés. Mais c'est chose faite, puisque vous nous concédez le principe en affirmant, non pas que la réciproque n'est possible pour aucune contraire, mais seulement qu'elle n'est pas possible pour toutes. Donc elle est possible pour quelques-unes. Reste à savoir si elle est possible dans les quelques contraires que j'ai énumérées ; c'est-à-dire, si les péchés peuvent rester quant à la coulpe, et passer quant à l'acte ; et si, au contraire, la concupiscence peut demeurer quant à l'acte et passer quant à la coulpe ; pour nous ces deux propositions sont hors de doute. Pour vous, il en est autrement, et pour mettre la raison de votre côté, vous avez dit ce que je n'ai pas dit moi-même. Parlant de la concupiscence, j'ai dit qu'elle reste dans nos membres, et qu'elle répugne à la loi de l'esprit [1], quoique sa coulpe ait été effacée dans la rémission de tous les péchés ; au contraire, parlant d'un sacrifice offert aux idoles, j'ai dit que ce sacrifice, pourvu qu'il ne se renouvelle pas, est passé dans son acte, mais demeure quant à la coulpe, à moins qu'elle ne soit effacée par la miséricorde divine. En effet, le sacrifice offert aux idoles est un de ces actes qui cessent aussitôt qu'ils sont accomplis, et qui après leur accomplissement demeurent

[1] Rom. XI, 6. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 29, 30.

[1] Rom. VII, 23.

dans leur culpabilité, jusqu'à ce qu'elle soit effacée par le pardon. Au contraire, quant à la concupiscence de la chair, elle est un état dans l'homme, un objet de lutte continuelle pour la continence, quoique la coulpe qu'elle avait contractée dans la génération, ait été effacée dans la régénération. Elle reste en acte, non pas sans doute en ce sens qu'elle domine absolument l'esprit, qu'elle lui impose le consentement et enfante par elle-même le péché, mais en ce sens qu'elle soulève dans l'homme cette foule de mauvais désirs auxquels l'esprit est obligé de résister. Ce mouvement est proprement l'acte même de la concupiscence, quoique cet acte reste sans effet par le refus de consentement de la part de l'esprit. Je suppose même que parfois cet acte cesse, ce mouvement se taise ; toujours est-il que, même alors, l'homme porte le mal en lui-même, et c'est de ce mal que sortira peut-être tout à l'heure le mouvement dont je parle, et que nous nommons le désir. D'ailleurs, n'est-ce pas toujours contre un désir que nous combattons? Mais, s'il n'y a pas désir, parce que rien ne vient soulever la convoitise dans l'imagination ou dans les sens, il peut fort bien se faire qu'il y ait en nous une qualité mauvaise, pour le moment endormie faute de tentation ; tel homme timide peut ne rien craindre en ce moment, quoique la timidité soit réellement en lui. Mais, lorsqu'apparaît un objet propre à soulever la convoitise, si les désirs mauvais se dressent malgré nos résistances, concluons que nous ne possédons pas encore la santé parfaite. Quant à ce vice, ce n'est que par sa coulpe qu'il peut s'emparer de l'homme, quoique d'ailleurs il ait été produit par le bon usage que des époux chastes ont fait du mal de la concupiscence. Or, malgré la permanence du mal, cette coulpe est effacée dans la rémission de tous les péchés, par cette grâce de Dieu qui nous délivre de tous les maux, puisque Dieu, non-seulement nous pardonne tous nos péchés, mais guérit même toutes nos langueurs. Rappelez-vous la réponse que fit notre Libérateur et notre Sauveur à ceux qui lui ordonnaient de sortir de Jérusalem : « Voici « que je chasse les démons, que je guéris au- « jourd'hui et demain les malades, et le troi- « sième jour je suis mis à mort [1] ». Lisez l'Evangile, et voyez combien de jours après il a souffert et est ressuscité. A-t-il donc été menteur? Dieu nous garde de le penser! Mais il s'est exprimé en figure sur la question même débattue entre nous. En effet, l'expulsion des démons est l'image de la rémission des péchés ; la guérison des maladies figure le progrès des âmes après le baptême ; enfin, sa mort au troisième jour, telle qu'il l'a réalisée dans la mortalité de sa chair, est l'annonce des joies incorruptibles du ciel.

61. Vous n'avez pas craint d'invoquer un exemple à l'appui de ce que vous disiez ; vous avez cité le sacrifice sacrilége, et vous avez dit : « Tout ce qui concerne la matière peut « se résumer dans ce seul exemple ; car celui « qui offre une seule fois un sacrifice aux « idoles peut, jusqu'à ce qu'il obtienne son « pardon, se sentir accablé sous le poids de la « faute commise ; et c'est ainsi que sa culpa- « bilité survit à son action ». Mais, ajoutez-vous, « il ne saurait se faire que l'action « demeure et que la coulpe disparaisse, c'est-à- « dire que l'on continue à sacrifier aux idoles « et qu'on soit exempt de toute profanation « sacrilége ». Tout ce que vous dites là de ce sacrifice idolâtrique est parfaitement exact : un premier sacrifice est un premier acte ; et si ce sacrifice se renouvelle, l'acte se renouvelle également. Mais quant à l'impiété qui inspire ces actes, ne demeure-t-elle pas dans l'âme jusqu'à ce qu'on ait renoncé aux idoles et que l'on croie en Dieu? En lui-même le sacrifice offert aux idoles est un acte transitoire, et non pas un vice permanent ; mais l'impiété qui a inspiré ce sacrifice, demeure quand l'acte est accompli, et peut très-bien être comparée à la concupiscence qui a suggéré l'adultère. Supposé que disparaisse cette erreur qui prenait pour de la piété ce qui était l'impiété même, trouvera-t-on encore du plaisir à sacrifier aux idoles, et se sentira-t-on pressé d'accéder à un désir de ce genre? Votre comparaison, décisive en apparence, n'est donc ici d'aucune application possible. Y a-t-il une similitude à établir entre le sacrifice, qui est un acte essentiellement transitoire, et la concupiscence, qui est une habitude permanente? L'homme peut se refuser à lui obéir ; éclairé par la foi et par la vérité surnaturelle, il peut résister à ses suggestions, et cependant il n'en ressent pas moins au dedans de lui-même l'aiguillon de ces désirs illicites qui ne laissent pas que de l'agiter, quoiqu'il leur oppose la barrière infranchissable de la chas-

[1] Luc, XIII, 32.

teté. Cette agitation, du reste, si elle influe sur la connaissance, ne va pas jusqu'à la détruire; mais la continence trouve là un puissant obstacle pour atteindre le but auquel elle aspire. Quant à l'immolation idolâtrique, elle a cessé dans l'action, puisqu'elle est accomplie; elle a cessé dans la volonté, puisque l'erreur qui l'inspirait a disparu; et cependant elle reste encore dans sa coulpe jusqu'à ce qu'elle soit effacée par la rémission de tous les péchés dans le bain de la régénération. Au contraire, quoique la coulpe de la concupiscence mauvaise ait été effacée dans le baptême, cette concupiscence demeure jusqu'à ce qu'elle soit entièrement guérie par celui qui, après avoir chassé les démons, rend la santé parfaite.

62. Puisque vous avouez que la coulpe d'un péché entièrement accompli demeure jusqu'à ce qu'elle soit effacée dans les fonts sacrés du baptême, dites-moi donc ce qu'est cette coulpe et quel en est le siége, dans un homme corrigé et d'une vie régulière, quoiqu'il n'ait pas encore obtenu sa délivrance dans la rémission des péchés. Cette coulpe est-elle une substance, soit spirituelle, soit corporelle? ou bien, n'est-elle qu'un accident inhérent à une substance, comme la fièvre ou une blessure dans le corps, ou comme l'avarice ou l'erreur dans l'âme? Vous me répondrez qu'elle n'est qu'un accident, car vous n'oseriez affirmer qu'elle soit une substance. Mais alors dans quelle substance la placez-vous? Mais pourquoi vous demander une réponse, quand je la trouve dans vos propres paroles? « L'action « passe », dites-vous, « mais la coulpe de- « meure dans la conscience qui a péché, jus- « qu'à ce que cette coulpe soit pardonnée ». Elle siége donc dans l'esprit de celui qui se souvient de sa faute et qui est agité par les remords de sa conscience, jusqu'à ce qu'il ait recouvré la paix dans la rémission de sa faute. Et si cette faute il venait à l'oublier et à n'éprouver aucun remords, où siégerait alors cette coulpe qui survit, dites-vous, à l'action criminelle, et demeure jusqu'à ce qu'elle soit effacée? Assurément, elle ne siége pas dans le corps, puisqu'elle n'est pas du nombre de ces accidents dont le corps est susceptible; elle ne siége pas dans l'âme, puisque l'âme en a complétement perdu le souvenir; et cependant elle existe. Où est-elle donc, surtout quand le coupable a repris une vie régulière et ne retombe plus dans ses fautes précédentes? On ne dira pas, sans doute, que la coulpe ne demeure qu'autant que l'on se souvient de ses péchés, tandis qu'elle ne demeure pas si les péchés sont oubliés. Elle demeure, quoi qu'il advienne, jusqu'à ce qu'elle ait été pardonnée. Où demeure-t-elle donc, si ce n'est dans les lois mystérieuses de Dieu, lois gravées en quelque sorte dans l'esprit des Anges, afin qu'aucune iniquité ne reste impunie, si ce n'est celle qui a été expiée par le sang du Médiateur? Si l'eau du baptême est consacrée par le signe de la croix du Sauveur, n'est-ce point pour effacer cette faute, écrite en quelque sorte, et en soustraire la connaissance aux puissances spirituelles, vengeresses de toutes les iniquités? La sentence de condamnation pèse sur tous ceux qui naissent charnellement de la chair, et n'est effacée que dans le sang de celui qui est né dans la chair, et de la chair, mais spirituellement et non pas charnellement. En effet, Jésus-Christ est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Du Saint-Esprit, afin qu'il n'y eût pas en lui la chair de péché; de la Vierge Marie, afin qu'il portât en lui-même la ressemblance de la chair de péché. La sentence de condamnation ne pouvait donc lui être appliquée, et il l'a brisée en faveur de ceux qui devaient en être les victimes. En effet, il y a toujours iniquité dans l'homme, soit lorsque ses facultés supérieures se font les esclaves des facultés inférieures, soit lorsque ses facultés inférieures se révoltent audacieusement contre ses facultés supérieures, dût-on ne pas leur laisser la victoire. Si cette iniquité était subie par l'homme de la part d'un autre homme, l'un des deux pourrait être puni sans l'autre, à raison de leur séparation; mais ici rien de semblable, c'est dans et par l'homme lui-même que l'iniquité s'accomplit; si donc elle est punie, ce sera avec l'homme; si elle est pardonnée, ce sera également avec l'homme. De plus, quoique l'homme soit pardonné et avec lui la coulpe de sa concupiscence, cette concupiscence continue à combattre contre l'esprit; mais pourvu que l'homme conserve son innocence, il n'aura pas à craindre qu'elle le précipite dans les tourments après la mort, qu'elle le prive du royaume de Dieu, qu'elle l'enchaîne à l'éternelle réprobation. Enfin, quand il nous sera donné d'être entièrement dépouillés de cette concupiscence, ce n'est pas

une nature étrangère à la nôtre que nous aurons perdue, ce sera seulement notre propre nature, jusque-là victime de la langueur originelle, qui aura reçu sa guérison parfaite.

63. Dans le livre que vous tentez de réfuter, parlant de ce vice j'avais dit : « La nature « humaine est condamnée ; ce qui lui a mérité « sa condamnation, c'est précisément ce qui « la soumet au malheureux empire du dé- « mon ; car le démon est lui-même un esprit « immonde ; or, comme esprit il est bon, mais « comme immonde il est mauvais ; bon comme « esprit, parce que l'esprit est une nature, et « mauvais comme immonde, parce que c'est le « vice qui le souille. Par conséquent, comme « esprit il vient de Dieu, mais s'il est souillé, « c'est par son œuvre propre. Quant aux hom- « mes quels qu'ils soient, adultes ou petits « enfants, s'ils sont tous sous le joug du dé- « mon, c'est en tant qu'ils sont eux-mêmes « souillés, et non pas en tant qu'ils sont hom- « mes [1] ». Pour réfuter ces paroles de mon livre, vous avez dit : « La forme suivie à « l'égard du démon a dû s'observer égale- « ment à l'égard de l'homme coupable, de « telle sorte que personne ne soit condamné « que pour les vices de sa volonté propre. Par « conséquent le péché originel est de soi- « même impossible ; autrement on ne saurait « approuver l'œuvre de celui qui, même en « créant le démon, l'a créé bon ». Vous oubliez donc qu'en créant le démon, Dieu ne l'a tiré ni d'un autre démon, ni d'un autre ange, qui, eût-il été bon, aurait ressenti dans ses membres une loi en opposition avec la loi de son esprit ; or, c'est par cette loi, et avec cette loi, que tout homme naît de son semblable. Du reste, votre raisonnement ne pourrait avoir de valeur qu'autant que nous affirmerions que le démon, comme l'homme, engendre des enfants, et que nous nierions de ces enfants qu'ils fussent souillés du péché paternel. Nous enseignons, à la vérité, que cet esprit mauvais, devenu homicide dès le commencement pour avoir trompé l'homme et l'avoir tué par la séduction de la femme, était sorti lui-même des voies de la vérité par son libre arbitre [2], et s'était précipité dans une ruine effroyable ; mais autre chose est ce crime du démon, autre chose est la catastrophe par suite de laquelle « le péché est « entré dans le monde par un seul homme et « la mort par le péché ; c'est ainsi que la mort « est passée dans tous les hommes par celui « en qui tous ont péché [1] ». L'Apôtre, dans ces paroles, n'enseigne-t-il pas formellement qu'en dehors des péchés personnels dont chaque homme peut se rendre coupable, le péché originel est commun à tous les hommes indistinctement ?

64. J'ai ajouté : « Que celui qui s'étonne « de voir une créature de Dieu soumise au « joug du démon, ne s'étonne pas ; car c'est « la créature de Dieu soumise à la créature « de Dieu, celle qui est inférieure soumise à « celle qui lui est supérieure [2] ». Vous citez ces paroles de mon livre ; mais pourquoi ne pas citer également les paroles suivantes, par lesquelles j'ai montré dans quel sens on devait interpréter ces mots : « La créature in- « férieure soumise à la créature supérieure », c'est-à-dire la nature humaine à la nature angélique ? J'estime qu'avant tout vous vouliez rendre mon langage inintelligible, afin de trouver là une belle occasion d'entasser de profondes ténèbres, à l'aide de toutes les catégories d'Aristote, et de faire applaudir votre génie par ceux qui ne savent même pas ce que vous dites. Votre hérésie n'en est-elle pas arrivée à ce point que vos sectateurs gémissent de ne pas trouver pour juges dans l'Eglise, des dialecticiens des écoles péripateticiennes ou stoïciennes, qui puissent vous absoudre ? Dans quelle pensée, dans quel dessein, dans quel but avez-vous dit : « Le plus grand et « le plus petit sont pour une quantité les deux « extrêmes limites ? Mais », ajoutez-vous, « non-seulement la quantité n'est pas suscep- « tible des contraires, et cette propriété lui « est commune avec la qualité et les autres « prédicaments ou catégories ; mais encore, « elle n'a pas de contraire, et en cela elle se « rapproche de la substance, tandis que le « bien et le mal sont deux contraires ? » Assurément jamais vous n'auriez tenu un semblable langage si vous aviez pensé devoir être compris par vos auditeurs ou par vos lecteurs. Faut-il donc conclure que l'homme souillé n'a pas dû être soumis à l'ange souillé, par la raison que la quantité qui fait de l'ange un être supérieur à l'homme, non-seulement n'est pas susceptible des contraires, mais même n'a pas de contraire ? Il faudrait en

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 25, 26. — [2] Jean, VIII, 44.

[1] Rom. V, 12. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 26.

conclure que l'homme aurait dû être soumis au démon s'il lui avait été trouvé contraire; tandis que les maux ne doivent pas être soumis aux maux, puisque c'est le bien qui est contraire au mal, et non pas le mal au mal lui-même? N'est-ce point là le comble de l'absurdité et de la folie? Est-ce que le serviteur n'est pas soumis à son maître, et le bon au bon, et le méchant au méchant, et le mauvais au bon, et le bon au méchant? La femme n'est-elle pas soumise à son mari, une bonne à un bon, une mauvaise à un mauvais, une mauvaise à un bon, une bonne à un mauvais? Du moment donc qu'une chose doit être soumise à une autre, qu'importe que l'une ou l'autre des deux puisse ou ne puisse pas avoir de contraire? Toujours est-il que vous vous seriez abstenu à tout jamais de ces réflexions inconsidérées, si à la folie qui vous les a suggérées vous aviez opposé son contraire, c'est-à-dire la sagesse.

65. Mais enfin, pourquoi ne prendrions-nous pas corps à corps votre argumentation? « Si », dites-vous, « toute chose bien ordonnée « appartient à Dieu, et si toute chose qui ap- « partient à Dieu est bonne, il est donc bon « d'être soumis au démon, puisque c'est par « là que se conserve l'ordre établi de Dieu. « D'où il suit que c'est un mal de se révolter « contre le démon, puisqu'une telle révolte « trouble l'ordre établi de Dieu ». Vous pourriez dire avec autant de raison que, de la part des cultivateurs, c'est résister à Dieu et troubler l'ordre qu'il a établi, que d'arracher de leurs champs les ronces et les épines que Dieu fait naître pour servir de châtiment aux pécheurs [1]. Il y a plus encore, car, en vertu de votre principe, toute chose bien ordonnée appartient à Dieu, et toute chose qui appartient à Dieu est bonne; ne doit-on pas conclure que c'est un bien pour les méchants d'être en enfer, puisque par là se conserve l'ordre établi de Dieu? Vous ajoutez: « Il suit de là « que c'est un mal de résister au démon, puis- « que cette résistance trouble l'ordre établi « de Dieu ». Pourquoi cette conclusion de votre part? Et qui donc résiste au démon, si ce n'est celui qui a été soustrait à sa puissance par le sang du Médiateur? Sans doute, il eût été préférable de n'avoir pas d'ennemi, que d'avoir à le vaincre. Mais puisque, en vertu du péché, la nature humaine est soumise à son ennemi; avant de pouvoir combattre victorieusement cet ennemi, ne faut-il pas que l'on soit soustrait à son empire? Ensuite, supposé que la vie se prolonge, la grâce vient au secours du combattant et lui aide à remporter la victoire. Enfin, le vainqueur est béatifié en attendant qu'il entre dans son royaume où il s'écriera éternellement: « O mort, où est ton « combat [2]? » ou avec l'Apôtre: « O mort, où « est ta victoire; ô mort, où est ton ai- « guillon [3]? »

66. Vous avez jugé bon de citer certaines doctrines manichéennes, afin de montrer combien la mienne s'en rapproche. Vous oubliez donc que cette détestable hérésie a pour premier principe l'opinion fabuleuse et insensée du mélange des deux natures, le bien et le mal. Or, non-seulement ma foi et mes paroles condamnent et réprouvent cette opinion; je prouverai même, en vous réfutant, que vous êtes leur plus puissant auxiliaire. La vérité, pour les confondre, crie contre eux de toutes ses voix, que le mal n'a pu sortir que du bien; or, n'est-ce pas pour eux et avec eux que vous vous écriez vous-même contre toute vérité: « L'œuvre du démon ne saurait « se transmettre par l'œuvre de Dieu. La ra- « cine du mal ne peut se trouver dans ce qui « est un don de Dieu. Il est contraire à la « nature des choses que le mal sorte du bien, « et que l'iniquité sorte de la justice. Le « péché ne peut naître de ce qui est exempt « de péché. La faute ne peut sortir d'une « œuvre qui n'est pas une faute [4]? » Ces paroles, dont vous ne nierez pas la paternité, n'affirment-elles pas que le mal ne peut sortir du bien? De là cette conclusion manichéenne: Le mal ne peut venir que du mal. Et vous osez flétrir votre adversaire du nom de Manichéen, comme si vous vous posiez franchement leur ennemi; vous ne voyez donc pas que votre cause est tellement liée à la leur, qu'ils ne peuvent être vaincus, sans que par le fait vous le soyez vous-même? Ne l'ai-je pas prouvé très-longuement dans le premier livre de cet ouvrage [5]; plus brièvement dans le cinquième [6]? et tout ce que j'ai dit jusqu'ici tend à la même conclusion.

67. J'ai souvent montré combien l'hérésie qui vous est commune est favorable aux Manichéens; je crois devoir en faire encore ici

[1] Gen. III, 18.

[2] Osée, XIII, 14. — [3] I Cor. XV, 55. — [4] Plus haut, liv. I, ch. VIII, IX, et liv. V, ch. XVI, n. 59, 64. — [5] Ch. VIII. — [6] Ch. XVI.

la remarque. Les Manichéens énumèrent les maux qu'ils observent dans les enfants; Cicéron avait fait de même dans ses livres sur la république, et c'est sur ce texte que j'ai transcrit ses paroles [1]. Il termine son énumération par ces mots : « La nature, en jetant « l'homme au sein de toutes ces misères, s'est « montrée, non pas une mère, mais une ma- « râtre ». A ces maux viennent s'en ajouter beaucoup d'autres encore, qui ne tombent pas indistinctement sur tous les enfants, mais qui en atteignent un grand nombre, voire même la possession du démon. Maintenant voici la conclusion que tirent les Manichéens : Sous un Dieu juste et tout-puissant, si les enfants qui sont son image sont victimes de tant de maux, quelle en peut être la cause si ce n'est le mélange de ces natures contraires, la nature du bien et la nature du mal? La vérité catholique les réfute, en affirmant l'existence du péché originel par lequel le genre humain est devenu le jouet des démons, comme les misères de toute sorte sont devenues la destinée des mortels. Or, rien de semblable ne serait advenu si, par son libre arbitre, la nature humaine avait persévéré dans l'état qui lui avait été fait à sa création. Vous, au contraire, qui niez le péché originel, ne vous sentez-vous pas réduits à dire de Dieu qu'il est impuissant ou injuste, puisque des enfants créés à son image et sans avoir démérité soit par des péchés personnels, soit par le péché originel, se sentent les tristes victimes de ces maux de tout genre, sans même qu'ils puissent y voir une épreuve, comme on pourrait le dire des justes adultes qui possèdent l'usage de la raison? Ou bien, comme vous ne pouvez dire de Dieu ni qu'il soit impuissant, ni qu'il soit injuste, le seul parti qui vous reste à prendre, c'est de vous ranger du côté des Manichéens, si vous ne voulez pas qu'ils prouvent contre vous leur criminelle erreur des deux substances ennemies se mélangeant dans l'homme. Il n'est donc pas vrai, quoi que vous en disiez, « qu'aucune herbe du foulon « ne puisse me purifier de l'infection des Ma- « nichéens ». Ces pétulantes paroles font injure au baptême que j'ai reçu dans le sein de l'Eglise catholique ma mère. N'est-ce pas, au contraire, parce que le venin pernicieux de l'antique dragon s'est glissé dans vos esprits, que vous essayez de flétrir les catholiques en leur jetant au visage l'horrible nom de Manichéens, tandis que la perversité de votre dogme est pour ces Manichéens eux-mêmes le plus puissant secours?

68. Dans mon livre à Marcellin, j'avais dit : « Les enfants de cette femme coupable qui a « cru à la parole du serpent et s'est laissé « corrompre par la passion, ne sont sauvés « que par le Fils de cette Vierge qui a cru à « la parole de l'Ange lui annonçant qu'elle « enfanterait sans passion [1] ». Or, vous avez cité et interprété ces paroles, comme si j'avais dit que « le serpent eut avec Eve un com- « merce charnel » ; c'est là également ce que soutiennent les Manichéens arrivés au comble du délire. Assurément je n'ai jamais tenu pareil langage sur le serpent. Mais vous, au contraire, ne soutenez-vous pas, contre la parole formelle de l'Apôtre, que l'esprit de la femme n'a pas été corrompu par le serpent? Ne l'entendez-vous donc pas s'écriant : « Comme le serpent séduisit Eve par ses arti- « fices, j'appréhende que vos esprits ne se « corrompent et ne dégénèrent de la simpli- « cité et de la chasteté chrétiennes [2] ? » Or, cette corruption produite par le serpent, et qui se produit lorsque les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs [3], fut le principe de cette passion de péché dont l'esprit de la femme fut envahi ; que l'homme se laisse séduire à son tour, et aussitôt cette prévarication dont ces malheureux vont rougir, s'emparera de la chair, non point parce que la femme aura commerce avec le serpent, mais parce que la grâce spirituelle de Dieu s'est éloignée de leur personne.

69. Malgré vos chants de victoire, avouez que « vos longs raisonnements n'ont pu « ébranler en quoi que ce fût mon affirmation « sur le mal de la concupiscence charnelle et « du péché originel » ; ni compromettre la bonté du mariage qui sait faire un bon usage du mal, qu'il n'a pas créé, mais en présence duquel il se trouve nécessairement. Vous n'avez pas même réfuté les Manichéens ; bien plutôt vous leur avez prêté secours, vous surtout et en général tous ceux qui partagent les nouveautés et les erreurs pélagiennes ; je l'ai démontré suffisamment. Quant aux passages cités des auteurs catholiques, saint Basile, évêque de Césarée, et saint Jean Chrysostome,

[1] Plus haut, liv. IV, ch. XII.

[1] Du Mérite et de la Rémission des péchés, liv. I, ch. XXVIII. — [2] II Cor. XI, 3. — [3] I Cor. XV, 33.

dont vous auriez voulu faire les fauteurs de votre hérésie, je vous ai suffisamment et clairement réfuté sur ce point [1]. Je vous ai prouvé que, pour n'avoir pas compris quelques-unes de leurs paroles, vous aviez, avec un aveuglement étrange, combattu leur enseignement qui est l'enseignement catholique. Dans le second livre, j'ai suffisamment montré que vous n'avez pas contre vous, quoi que vous en disiez, « une conspiration d'hommes perdus [2] » ; mais l'unanimité pieuse et fidèle de tous les saints docteurs de l'Eglise catholique, qui maintiennent et affirment l'antique vérité catholique contre votre hérétique nouveauté. Quant « à ce murmure du peuple, la seule « protestation », dites-vous, « que vous ayez à « subir », elle n'est pas seule, car elle repose sur l'autorité de tous nos grands docteurs ; de plus, elle est juste, car ce peuple ne veut pas que vous veniez lui ravir l'assurance qu'il trouve en Jésus-Christ pour le salut des enfants.

70. J'avais cité ces paroles de l'Apôtre : « Je sais « que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire « dans ma chair », et le reste jusqu'à ces mots : « Malheureux homme que je suis, qui me « délivrera de ce corps de mort ? » Or, vous m'accusez « de donner à ce chapitre une « interprétation toute différente de celle qui « lui est due ». Sans le savoir vous me rappelez que je lui ai plusieurs fois donné un sens quelque peu différent. D'abord, je ne suis ni le seul ni le premier qui ai vu dans ce chapitre la condamnation formelle de votre hérésie, et c'est en ce sens en effet qu'on doit l'interpréter. Mais, dès le début, je l'avais compris autrement, ou plutôt je ne l'avais nullement compris ; les ouvrages par moi composés à cette époque sont encore là pour l'attester. Je ne pensais pas que l'Apôtre ait pu dire de lui-même : « Pour moi, je suis charnel », quand il était spirituel ; ou qu'il pût se dire captif sous la loi du péché qui était dans ses membres [3]. Je croyais que ces paroles ne pouvaient s'appliquer qu'à ceux sur lesquels la concupiscence de la chair exerçait un empire assez grand, pour les forcer à lui obéir aveuglément. Croire cela de l'Apôtre me paraissait une folie, et cependant il n'est que trop vrai que, pour ne point accomplir les œuvres de la concupiscence de la chair, les saints ont toujours besoin de convoiter par l'esprit contre la chair. Plus tard donc j'ai cédé à des interprétations plus exactes et plus intelligentes, ou plutôt j'ai cédé à la vérité même, et dans les paroles de l'Apôtre j'ai reconnu le gémissement poussé par tous les saints qui combattent contre la concupiscence charnelle. Par l'esprit, sans doute, ils sont spirituels, mais au point de vue de ce corps corruptible qui appesantit l'âme [4]. Il est bien vrai de dire qu'ils sont charnels ; sans doute ils deviendront spirituels, même par le corps, mais seulement le jour où leur corps ressuscitera spirituel, après avoir été semé corps animal [2]. Et puis, si l'on considère cette partie d'eux-mêmes, encore soumise aux mouvements de ces désirs que pourtant ils repoussent, comment ne pas les regarder comme captifs sous la loi du péché ? Sous l'influence de ces réflexions, j'ai enfin compris ce chapitre, comme l'avaient compris Hilaire, Grégoire, Ambroise et ces autres saints et illustres docteurs de l'Eglise, aux yeux desquels l'Apôtre ne faisait que constater la lutte qu'il soutenait contre ces concupiscences charnelles qu'il repoussait et qu'il éprouvait néanmoins, comme ils les éprouvaient eux-mêmes, tout en les combattant [3]. Ces mouvements auxquels la guerre seule peut arracher l'empire, et dont la guérison parfaite n'aura lieu qu'à la mort, ne sont-ils pas l'objet de ces glorieux combats, au sein desquels, vous l'avouez vous-même, les justes remportent de si brillantes victoires [4] ? Si nous combattons, reconnaissons le cri de guerre de tous ceux qui combattent avec nous. Pourtant ce n'est pas nous qui vivons, mais Jésus-Christ qui vit en nous, si ce n'est pas sur nous, mais sur lui seul que repose notre espérance pour soutenir la lutte contre la concupiscence et pour remporter la victoire jusqu'à l'extinction complète de nos ennemis. En effet, c'est lui « qui nous a été donné de Dieu pour être « notre sagesse, notre justice, notre sanctifica- « tion et notre rédemption, afin que, selon ce « qui est écrit, celui qui se glorifie ne se glo- « rifie que dans le Seigneur [5] ».

71. C'est donc à tort que « vous accusez de « contradiction celui qui, après avoir dit : Je « vis, non pas moi, mais c'est Jésus-Christ qui « vit en moi [6], ne craint pas d'ajouter : Je sais « que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire

[1] Ch. v, vi. — [2] Plus haut, liv. I, ch. vii. — [3] Rom. vii, 14, 18-24. [4] Sag. ix, 15. — [2] I Cor. xv, 44. — [3] Plus haut, liv. II, ch. iii, iv. — [4] Plus haut, liv. III, ch. xxi. — [5] I Cor. i, 30, 31. — [6] Gal. ii, 20.

« dans ma chair ». En effet, autant Jésus-Christ vit en lui, autant il livre de combats et remporte de victoires, non pas contre le bien, mais contre le mal qui habite dans sa chair. Pour qu'un homme, par son esprit, convoite contre sa propre chair, ne faut-il pas que l'esprit de Jésus-Christ habite en lui ? Dès lors, à Dieu ne plaise que nous tenions jamais le langage que vous nous prêtez : « L'Apôtre », dites-vous, « aurait parlé comme un homme qui, « voulant faire croire à sa prétendue résistance, « se serait laissé entraîner comme par la main « dans les honteuses profondeurs de la vo- « lupté ! » N'est-ce donc pas lui qui s'écrie : « Mais le mal, je ne le fais pas ? » nous montrant par là que la concupiscence de la chair peut bien soulever l'orage des passions, mais que la volonté reste inébranlable dans son refus du péché.

72. Mais pourquoi ce besoin « d'appliquer « ces paroles à l'orgueil des Juifs », pourquoi soutenir que « c'est uniquement à leur « point de vue que l'Apôtre se place, parce « qu'ils rejetaient les dons de Jésus-Christ, « comme leur étant absolument inutiles? » Vous prenez volontiers un soupçon pour une réalité ; plaise à Dieu que vous estimiez assez vous-même les dons de Jésus-Christ et que vous leur croyiez le pouvoir de nous faire triompher de la concupiscence ! Vous soutenez que les Juifs méprisaient ces dons, « parce que Jésus-Christ conférait par eux « la rémission des péchés dont ces Juifs se « croyaient exempts par leur fidélité à la « loi ». Est-ce donc que la rémission des péchés confère à l'homme assez de perfection pour que la chair cesse de convoiter contre l'esprit [1], et qu'il n'y ait plus lieu d'appliquer ces paroles : « Je sais que le bien « n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma « chair », et autres propositions semblables ? Cependant vous ne renoncez pas à ce dogme impie en vertu duquel vous enseignez que la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur est tellement renfermée dans la seule rémission des péchés, qu'elle ne nous est d'aucun secours pour éviter le péché et pour triompher de nos désirs charnels, quoiqu'elle répande dans nos cœurs la charité par le Saint-Esprit qui nous a été donné [2]. Vous perdez donc de vue celui qui pousse ce gémissement : « Je vois dans mes membres une autre loi qui « répugne à la loi de mon esprit », et proclame hautement qu'il ne peut être délivré de ce mal que par la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. S'il gémit, ce n'est donc, ni parce qu'il est juif, ni parce qu'il a péché, mais uniquement parce qu'il lui faut faire de violents efforts pour résister au péché.

73. « L'Apôtre », dites-vous, « exagère la force « de la coutume ». Voudriez-vous me dire si l'homme baptisé n'a plus besoin de combattre contre cette force de la coutume? Si vous prétendez qu'il n'a plus à combattre, vous heurtez de front tous les sentiments chrétiens ; et s'il doit encore combattre, pourquoi dans les paroles de l'Apôtre ne reconnaissez-vous pas le cri d'un généreux athlète ? « Les instincts des « hommes dépravés », dites-vous, « s'étaient « enflammés sous la pression d'une loi bonne « et d'un précepte saint; car, sans la volonté « propre, toute instruction était insuffisante « pour inspirer la vertu ». O le spirituel interprète ! O l'illustre commentateur des oracles divins ! Que faites-vous donc de ces paroles : « Je ne fais pas ce que je veux; le vou- « loir m'appartient ; je fais ce que je ne veux « pas ; je me réjouis dans la loi de Dieu selon « l'homme intérieur ? » Vous entendez ces mots, et vous osez dire encore que la vertu a fait défaut parce que la volonté a failli ? Ne fallait-il pas la présence, non-seulement de la volonté, mais encore du courage et de la vertu, pour refuser tout consentement à cette concupiscence de la chair qui obéissait à la loi du péché par ces mouvements désordonnés ? Il refusait de céder à ces mouvements, et d'abandonner ses membres pour servir d'armes d'iniquité [1] ; et cependant ressentant, ce qu'il ne voulait pas, les convoitises de sa chair contre son esprit, soulevant au contraire, contre cette même chair, les convoitises de son esprit, il s'écriait avec l'accent d'une chasteté sincère : « Par mon esprit j'obéis à « la loi de Dieu, et par ma chair à la loi du « péché ». Vous rappelez ces autres paroles du même Apôtre : « La loi est véritablement « sainte et le commandement est saint, juste et « bon. Ce qui est bon en soi, m'a-t-il donc causé « la mort? Nullement ; mais c'est le péché qui, « m'ayant donné la mort par une chose qui « était bonne, a fait paraître ce qu'il était, de « sorte que le péché est devenu, par ces mêmes « préceptes, une source plus abondante du

[1] Gal. v, 17. — [2] Rom. v, 5.

[1] Rom. vi, 13.

« péché ». Or, ce langage de l'Apôtre s'applique à sa vie passée, pendant qu'il était sous la loi, et avant d'entrer sous le règne de la grâce. En effet, c'est bien le passé qu'il exprime en ces termes : « Je n'ai connu le péché que par « la loi ; je ne connaissais pas la concupis- « cence ; il a opéré en moi toute concupis- « cence ; autrefois je vivais sous la loi ». Il nous parle même de l'époque pendant laquelle il ne pouvait encore avoir l'usage de la raison : « Le commandement étant sur- « venu, le péché est ressuscité ; le péché « ayant saisi l'occasion du commandement, « m'a trompé et m'a tué par le commande- « ment même ; il s'est servi du bien pour me « donner la mort ». Toutes ces propositions se rapportent évidemment à l'époque pendant laquelle il vivait sous la loi, et se laissait vaincre par la concupiscence charnelle, privé qu'il était du secours de la grâce de Dieu. Mais quand il s'écrie : « La loi est spirituelle, « et moi je suis charnel », c'est le soldat chrétien qui nous montre ce qu'il souffre. Il ne dit pas : « J'ai été charnel » ; ou bien : J'étais ; mais : « Je suis ». Mais voici qu'il distingue bien mieux encore les époques : « Maintenant « ce n'est plus moi qui fais ce mal, mais c'est « le péché qui habite en moi ». En effet, il ne voyait plus se réaliser le mouvement des mauvais désirs auxquels il refusait impitoyablement son consentement. Quant au péché qu'il dit habiter en lui, il entend par ce mot la concupiscence elle-même ; car elle a été faite par le péché, et dès qu'elle obtient le consentement de la volonté, elle conçoit et engendre le péché. C'est ce qu'il exprime dans tout ce passage, jusqu'à ces mots : « Ainsi « donc par mon esprit j'obéis à la loi de Dieu, « et par ma chair à la loi du péché [1] ». C'est là le langage d'un homme soumis à l'empire de la grâce, mais ayant encore à combattre contre sa propre concupiscence, et lui refusant son consentement pour échapper au péché. Il résiste à tous les désirs du péché, mais ces désirs il les éprouve et en gémit.

74. Personne d'entre nous n'accuse la substance du corps ; personne n'accuse la nature de la chair ; pourquoi donc vous croire obligé de justifier ce que nous n'avons jamais inculpé ? Quant à la concupiscence mauvaise, quoique nous lui refusions notre consentement, nous n'avons pas à nier son existence en nous ; qu'on doive la châtier, l'enchaîner, la combattre, la vaincre, nous le proclamons hautement, comme nous proclamons qu'elle est en nous et qu'elle vient de nous. Nous la regardons, non pas comme un bien, mais comme un mal. Nous condamnons la vanité manichéenne qui soutient que cette concupiscence, séparée de nous, subsistera hors de nous, et nous affirmons avec la vérité catholique, qu'elle sera guérie en nous et disparaîtra entièrement.

75. Mais où je vois éclater de votre part une impudence étonnante, voire même une véritable folie, c'est quand il s'agit de ces paroles dans lesquelles l'Apôtre formule le principe inébranlable de notre foi : « Le péché « est entré dans le monde par un seul homme « et la mort par le péché ; et c'est ainsi que la « mort est entrée dans tous les hommes par « celui en qui tous ont péché [1] ». Or, c'est en vain que vous tentez de faire subir à ces paroles une interprétation aussi nouvelle que fausse et condamnable. N'affirmez-vous pas que « ces mots : En qui tous ont péché, « doivent s'interpréter comme s'il y avait : « Parce que tous ont péché ; comme nous li- « sons : Parce que le jeune homme corrige sa « voie [2] ? » Dans ce sens l'Apôtre n'aurait donc pas voulu dire que tous les hommes ont péché originairement dans un seul homme, et comme dans l'unité commune d'une seule et même masse ; il aurait dit simplement que tous les hommes ont péché parce que le premier homme a péché, c'est-à-dire qu'ils ont péché en tant qu'ils l'ont imité, et non pas en tant qu'ils ont été engendrés par lui. Or, donner à ces mots « en qui », le sens de « parce que », c'est évidemment manquer à toutes les règles de l'interprétation et du bon sens. En effet, ce pour quoi chacun pèche, désigne la fin qu'il se propose en péchant, ou la cause quelle qu'elle soit de son péché. A ce prix, ne serait-ce pas manquer aux plus simples notions du bon sens, que de dire : Ce qui a déterminé cet homme à commettre un homicide, c'est parce que, dans le paradis terrestre, Adam a mangé du fruit défendu ? or, il est bien probable que ce criminel, en versant le sang de son frère, pensait bien moins à Adam qu'à s'emparer des richesses de sa victime. Il en est de même de tous les autres péchés qu'un homme peut commettre ; ils ont tous une fin

[1] Rom. VII, 7-25.

[1] Rom. V, 12. — [2] Ps. CXVIII, 9.

qui leur est propre, alors même que leur auteur ne pense nullement à la faute commise par le premier homme, ni à imiter ses exemples. Ce n'est pas même parce qu'Adam a péché, que Caïn a péché lui-même, et cependant il connaissait parfaitement la faute commise par son père. La raison pour laquelle il a tué son frère, nous la connaissons : ce ne fut point le péché même d'Adam, mais la violente jalousie qu'il éprouvait à l'égard d'Abel.

76. Enfin, tous les passages que vous avez cités ne prouvent nullement en faveur de votre opinion. On a pu dire « en quoi un « jeune homme corrige sa conduite ? » comme s'il y avait : « Pourquoi la corrige-t-il ? » Car le texte ajoute immédiatement : « En gardant « vos paroles ». Si donc il corrige sa conduite, c'est parce qu'il médite, comme il le doit, les paroles de Dieu, et parce qu'en les méditant il les observe, et parce qu'en les observant il mène une vie sage. Ainsi donc, la raison pour laquelle il corrige sa conduite, c'est parce qu'il observe les préceptes de Dieu. Saint Etienne dit également : « A cette parole Moïse « prit la fuite[1] ». On peut également dire : « A cause de cette parole » ; c'est-à-dire qu'en l'entendant il a été saisi de crainte, et sous le coup de la crainte il a pensé à prendre la fuite : telle fut la cause de sa fuite. Dans toutes ces locutions, qu'y a-t-il donc qui puisse se rapporter à l'imitation ; et peut-on dire de tel homme qu'il en imite un autre, quand ce dernier n'est pas même l'objet de la moindre de ses pensées ? On ne peut donc pas dire que le second a péché, parce que le premier avait péché quand le premier n'a exercé sur le second aucune influence ni par l'origine ni par la pensée.

77. « Mais », dites-vous, « si l'Apôtre avait « voulu parler de la transmission même du « péché, quelle excellente occasion de nous « dire, une fois pour toutes, que le péché se « transmet originairement, parce que tous les « hommes sont engendrés dans la volupté « des époux ; et d'ajouter aussitôt : Le péché « se transmet par la même voie par laquelle les « descendants d'Adam sont sortis de sa chair « coupable ». Vous ne voyez donc pas que l'on pourrait vous répondre dans les mêmes termes : Si l'Apôtre parlait de l'imitation du péché, quelle excellente occasion de dire que le péché a été transmis, parce que l'exemple du premier homme a précédé ; et d'ajouter aussi ôt : Le péché s'est transmis, parce que tous les hommes ont péché à l'imitation du premier homme ? Si donc l'Apôtre avait daigné se plier au caprice de vous ou de moi, il aurait parlé de la première ou de la seconde de ces deux manières. Mais comme il n'a emprunté ni vos paroles ni les miennes, voulez-vous que nous en concluions qu'il n'a parlé ni du péché d'origine selon les catholiques, ni du péché d'imitation selon les Pélagiens ? Il me semble que vous repoussez cette conclusion. Donc, rejetez ces formules qui peuvent être énoncées avec des raisons égales de part et d'autre, et si vous voulez, sans aucun parti pris, examiner sérieusement le langage de l'Apôtre, sachez tout d'abord dans quel but il prononçait ces paroles. Vous comprendrez aussitôt qu'il nous parle de deux hommes bien distincts : par le premier, la colère de Dieu s'est précipitée sur le genre humain, et par le second, Dieu s'est réconcilié gratuitement le genre humain et a brisé l'arrêt de sa condamnation. Le premier, c'est Adam tiré du sein de la terre ; le second, c'est Jésus-Christ tiré du sein d'une vierge. Dans le premier, la chair a été faite par le Verbe ; dans le second, le Verbe lui-même s'est fait chair, afin que nous vivions par sa mort, tandis que, séparés de lui, nous restions dans la mort. « Dieu a fait « éclater son amour pour nous, car alors même « que nous étions des pécheurs, Jésus-Christ « est mort pour nous dans le temps marqué ; « maintenant donc que nous sommes justifiés « par son sang, nous serons à plus forte rai- « son délivrés par lui de la colère de Dieu[1] ».

78. Sur cette colère de Dieu, écoutez l'Apôtre : « Nous étions par nature enfants de « colère, comme les autres[2] » ; le prophète Jérémie : « Maudit soit le jour où je suis né[3] » ; le saint homme Job : « Périsse le jour où je « suis né[4] » ; et le même : « L'homme né de « la femme ne vit que peu de jours, et ces « jours sont pleins de colère ; il tombe comme « la fleur qui s'étiole, il fuit comme une « ombre légère. N'avez-vous donc pris aucun « soin de l'homme, et ne l'avez-vous pas fait « entrer en jugement devant vous ? Qui donc « sera trouvé pur de toute souillure ? Per- « sonne, pas même celui qui n'aura vécu

[1] Act. VII, 29.

[1] Rom. V, 8, 9. — [2] Eph. II, 3. — [3] Jér. XX, 14. — [4] Job, III, 3.

« qu'un seul jour sur la terre [1] ? » l'Ecclésiastique : « Toute chair vieillit comme un vê-« tement, car le décret porte dans tous les « siècles : Vous mourrez de mort [2] » ; et encore : « Le péché a commencé par la femme, et c'est « par elle que nous mourrons tous [3] » ; et encore : « Une grande occupation a été im-« posée à tout homme, et un joug bien lourd « pèse sur tous les enfants d'Adam depuis le « jour de leur naissance jusqu'à celui de leur « sépulture [4] » ; l'Ecclésiaste : « Vanité des « vanités, et tout est vanité. Quelle abondance « l'homme retire-t-il de tous les travaux qu'il « accomplit sous le soleil [5] ? » saint Paul : « Toute créature est soumise à la vanité [6] » ; le Psalmiste : « Vous avez fait vieillir mes « jours, et ma substance est comme le néant « devant vous, voilà pourquoi tout homme « vivant n'est que l'universelle vanité [7] » ; et encore : « Les âmes des hommes sont comme « des choses qu'on compte pour rien ; leur vie « est comme l'herbe qui paraît dès le matin « et qui passe déjà ; dans ce matin on voit la « fleur et elle passe, le soir elle tombe fanée, « et elle se dessèche aussitôt. C'est que notre « colère nous a consumés, et que notre fureur « nous a remplis de trouble. C'est que vous « avez placé devant vous nos iniquités, et que « toute notre vie a été éclairée de la splendeur « de votre visage. C'est pour cela que tous nos « jours se sont éteints, et que nous avons été « consumés par le feu de votre colère. Nos « années s'épuisent comme l'araignée [8] ».

79. Personne ne peut se soustraire à cette colère de Dieu, à moins qu'il ne soit réconcilié avec Dieu par le Médiateur. De là ces paroles du Médiateur lui-même : « Celui qui « ne croit pas au Fils n'aura pas la vie, et la « colère de Dieu demeure sur lui [9] ». Il ne dit pas qu'elle viendra, mais « qu'elle demeure « sur lui ». Voilà pourquoi les adultes croient et confessent par leur propre cœur et leurs propres lèvres, et les enfants par le cœur et la bouche de leurs parrains, afin de pouvoir se réconcilier avec Dieu par la mort de son Fils, et afin que la colère de Dieu ne demeure plus sur ceux qui avaient été rendus coupables par le vice de leur origine. De là ces mots de l'Apôtre : « Lorsque nous étions encore pécheurs, « Jésus-Christ est mort pour nous, maintenant « donc que nous sommes justifiés par son « sang, à combien plus forte raison serons-« nous délivrés par lui de la colère de Dieu. « Car si, lorsque nous étions ennemis de « Dieu, nous avons été réconciliés avec lui « par la mort de son Fils, à plus forte raison, « étant maintenant réconciliés avec lui, nous « serons sauvés par la vie de ce même Fils. « Et non-seulement cela, mais nous nous glo-« rifions même en Dieu par Jésus-Christ « Notre-Seigneur, par qui nous avons obtenu « cette réconciliation. Car comme le péché est « entré dans le monde par un seul homme et « la mort par le péché, ainsi la mort est passée « dans tous les hommes par celui en qui tous « ont péché ». Ces paroles nous font clairement connaître le but poursuivi par l'Apôtre. Allez donc, vous aussi, soustraire à cette réconciliation qui s'opère par la mort du Fils de Dieu, venu sans péché dans ce monde, ces pauvres enfants, sur qui vous laisserez ainsi peser la colère de Dieu, à cause de celui par qui le péché est entré dans ce monde? Que peut faire ici l'imitation, je vous le demande, quand vous entendez cette sentence formulée par l'Apôtre : « Car nous avons été condamnés « par le jugement de Dieu pour un seul péché, « tandis que nous sommes justifiés par la « grâce après plusieurs péchés [1] ? » Pourquoi donc cette grâce de la justification après plusieurs péchés? n'est-ce point parce que à ce péché d'origine nous en avons ajouté beaucoup d'autres dont la grâce a dû nous purifier? Autrement la condamnation ne serait pas pour un seul péché, mais pour beaucoup de péchés commis à l'imitation du premier homme ; cette condamnation serait pour plusieurs péchés comme la justification nous est conférée après plusieurs péchés dont la rémission par la grâce nous rend à la vie véritable. Quant à la condamnation, elle avait été justement portée après le seul péché d'origine ; mais quant à la grâce, il ne lui suffisait pas d'en effacer un seul, elle devait effacer également la multitude des autres péchés ajoutés au péché originel, parce que la justification n'est possible que par la rémission de tous les péchés quels qu'ils soient. De là ces paroles : « Nous avons été condamnés par le jugement « de Dieu pour un seul péché, tandis que nous « sommes justifiés par la grâce après plusieurs « péchés ». Les enfants n'imitent pas Jésus-

[1] Job, XIV, 1-5, selon les Sept. — [2] Eccli. XIV, 18, 12. — [3] Id. XXV, 33. — [4] Id. XL, 1. — [5] Eccl. I, 2, 3. — [6] Rom. VIII, 20. — [7] Ps. XXXVIII, 6. — [8] Id. LXXXIX, 5-9 — [9] I Jean, III, 36.

[1] Rom. V, 8-12, 16.

Christ, puisqu'ils ne le peuvent pas, et cependant ils peuvent participer à sa grâce spirituelle; de même, sans avoir aucunement imité le premier homme, ils se trouvent souillés par le fait même de la contagion produite en eux par la génération charnelle. Si vous prétendez que ces enfants n'ont rien à voir dans le péché du premier homme, parce qu'ils n'ont pu l'imiter par leur volonté propre, par la même raison privez-les impitoyablement de la justice de Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont pu davantage l'imiter par leur propre volonté.

80. Dans le premier membre de phrase l'Apôtre avait dit : « Tous », et dans le second il dit: « Beaucoup ». Vous en concluez que le mot beaucoup, ne peut pas signifier : tous, « puisque c'est pour établir cette distinction « que l'Apôtre s'est servi du mot beaucoup ». Or, vous pouvez en dire autant de la race d'Abraham, à qui d'abord toutes les nations avaient été promises [1], et soutenir que toutes les nations ne lui ont pas été promises, puisque nous lisons dans un autre passage: « Je t'ai « établi le père de beaucoup de nations [2] ». Aux yeux d'une saine interprétation ces différences terminologiques dans la sainte Ecriture s'expliquent facilement par la raison que certaines choses peuvent être plusieurs, sans cependant être nombreuses; par exemple, nous disons : Tous les Evangiles, quoique le nombre en soit réduit à quatre. D'un autre côté, nous pouvons parler de beaucoup de choses sans cependant désigner toutes celles de la même espèce; par exemple, nous disons que beaucoup croient en Jésus-Christ, sans faire entendre que tous y croient. « La foi n'est pas le partage de tous », dit l'Apôtre [3]. Or, quand nous lisons : « Toutes « les nations seront bénies en votre race » ; et: « Je vous ai établi le père de beaucoup de na- « tions », le texte indique clairement que toutes ces nations sont nombreuses, et qu'en parlant de ces nombreuses nations il parle de toutes. De même, quand nous lisons : « Par un « seul homme le péché est passé dans tous les « hommes » ; et : « Par la désobéissance d'un « seul beaucoup ont été constitués pécheurs » ; il est clair que ces mots : beaucoup et tous, désignent absolument les mêmes personnes, c'est-à-dire tous les hommes. Enfin, quand il est dit : « C'est par la justice d'un seul « que tous les hommes reçoivent la jus- « tification de la vie » ; et un peu plus loin : « Plusieurs seront rendus justes par l'obéis- « sance d'un seul [4] » ; nous devons entendre que tous les hommes absolument sont désignés alternativement par ces mots : Tous et beaucoup ; non pas en ce sens que tous soient réellement justifiés en Jésus-Christ; mais en ce sens que tous ceux qui sont justifiés, ne peuvent l'être qu'en Jésus-Christ. De même quand nous disons que tous entrent dans telle demeure par une seule porte, nous voulons dire, non pas sans doute que tous les hommes entrent dans cette demeure, mais seulement que personne n'y entre que par cette porte. Nous disons de même : Tous vont à la mort par Adam, et tous reviennent à la vie par Jésus-Christ. Car, « de même que tous meurent « en Adam, de même tous seront vivifiés en « Jésus-Christ [5] » ; c'est-à-dire que, en vertu de la première origine du genre humain, personne ne tombe dans la mort que par Adam, et personne ne naît d'Adam que pour mourir ; de même, personne ne revient à la vie que par Jésus-Christ, et personne ne renaît par Jésus-Christ que pour la vie.

81. Quand donc vous prétendez que ce ne sont pas tous les hommes, mais beaucoup d'hommes qui sont condamnés par Adam, et que ce ne sont pas tous les hommes, mais beaucoup d'hommes qui sont délivrés par Jésus-Christ, vous faites preuve d'une horrible perversité, et vous vous posez en ennemis déclarés de la religion chrétienne. En effet, si quelques-uns peuvent être sauvés sans Jésus-Christ, et quelques uns sanctifiés sans Jésus-Christ, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort. En dehors de sa mort, ne prétendez-vous pas qu'il y avait, pour sauver les hommes et les justifier, un autre moyen que vous trouvez sans doute dans la nature, dans le libre arbitre, dans la loi naturelle et dans la loi écrite? Or, supposant justes toutes ces images de Dieu, n'y aurait-il pas une criante injustice à les éloigner du royaume de Dieu? Vous ajoutez peut-être : Mais leur salut est plus facile par Jésus-Christ. Et au sujet de la loi ne pourrait-on pas dire également : La justice nous vient par la loi, mais elle nous vient plus facilement par Jésus-Christ? Pourtant voici que l'Apôtre nous dit : « Si la justice nous vient par la loi, c'est donc « en vain que Jésus-Christ est mort [6] ». Non,

[1] Gen. XXII, 18. — [2] Id. XVII, 5. — [3] II Thess. III, 2.

[4] Rom. V, 12, 18, 19. — [5] I Cor. XV, 22. — [6] Gal. II, 21.

en dehors du seul Médiateur entre Dieu et les hommes, c'est-à-dire en dehors de Jésus-Christ, Dieu et homme [1], il n'y a pas sous le ciel d'autre nom par lequel puisse s'opérer notre salut [2]. Voilà pourquoi il est écrit : « Tous seront vivifiés en Jésus-Christ », car c'est en lui que Dieu a établi la foi pour tous, le ressuscitant d'entre les morts [3]. Votre hérésie a nécessairement pour principe l'innocence absolue de la nature, la puissance du libre arbitre et de la loi, soit naturelle, soit mosaïque; de telle sorte que si notre salut éternel invoque la médiation de Jésus-Christ, il ne l'invoque cependant pas comme une absolue nécessité. Il me semble, toutefois je n'en suis pas assuré, que vous regardez encore le mystère de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, comme la voie la plus commode pour nous d'arriver au salut; mais vous êtes loin d'admettre que pour nous il ne puisse y avoir aucune autre voie. Que cette seule réflexion vous suffise pour vous faire juger de la détestation profonde qui vous est due par les chrétiens et vous faire renoncer à vos erreurs, alors même que nous garderions le plus complet silence.

82. Le plus inébranlable argument en faveur de votre cause, vous le réserviez pour la fin; c'est ce passage du prophète Ezéchiel, dans lequel nous lisons qu'il n'y aura plus de ces paraboles dans lesquelles on disait que les parents avaient mangé le raisin amer et agacé les dents de leurs enfants; le fils ne mourra plus dans le péché de son père, ni le père dans le péché de son fils, il n'y aura plus pour mourir que l'âme pécheresse elle-même [4]. Or, vous ne comprenez pas que cette prophétie n'est que la promesse du Nouveau Testament et de cet héritage spirituel qui se réalisera dans le siècle futur. N'est-ce point la grâce du Rédempteur qui a effacé la cédule de la condamnation paternelle [5], de telle sorte que chacun n'aura plus à rendre compte que de soi-même? D'un autre côté, comment énumérer tous les passages des saintes Ecritures qui nous prouvent que les enfants sont réellement solidaires des fautes de leurs parents? Ici c'est Cham qui pèche, et la sentence vengeresse est prononcée contre son fils Chanaan [6]. Là le fils de Salomon voit son royaume partagé en punition de la faute de son père [7]. Plus loin les crimes d'Achab, roi d'Israël, retombent en flots vengeurs sur toute sa postérité [1]. Et puis, n'est-ce pas dans les saints Livres que nous lisons : « Dieu refoule les « péchés des pères dans le sein de leurs enfants [2] » ; et : « Dieu fait retomber les péchés « des parents sur leurs enfants jusqu'à la « troisième et la quatrième génération [3] ? » Ce dernier nombre peut même s'interpréter dans un sens indéfini. Sont-ce là de vaines menaces? L'affirmer, ne serait-ce pas se poser en ennemi déclaré des divins oracles? Ainsi donc la génération charnelle, même du peuple de Dieu, appartenant à l'ancien Testament qui engendre pour la servitude [4], rend les enfants solidaires des péchés de leurs parents. Mais quant à la génération spirituelle, en changeant l'hérédité, elle a également changé les menaces de châtiments et les promesses de récompenses. Cette heureuse transformation nous est souvent signalée par les Prophètes, et surtout par Jérémie : « Dans ces « jours », dit-il, « on ne dira plus que les pères « ont mangé le raisin amer et agacé les « dents de leurs enfants; chacun mourra « dans son propre péché, et quiconque man- « gera le raisin amer sentira ses dents frémir ». Peut-on ne pas voir dans ces paroles l'annonce prophétique du Nouveau Testament, d'abord enveloppé sous le voile du mystère, et enfin clairement révélé par Jésus-Christ? Enfin, pour ne point nous effrayer outre mesure des passages que j'ai cités et de beaucoup d'autres du même genre, qui rendent les enfants responsables des péchés de leurs parents, et qui, dictés par la vérité même, pourraient paraître en contradiction avec la prophétie que je viens de rappeler, il suffit de voir dans les paroles suivantes du même prophète, comment il résout cette question si difficile et si grave en apparence : « Les jours « viennent, dit le Seigneur, et je réaliserai « pour la maison d'Israël et pour la maison « de Juda le Testament nouveau, non pas « selon le Testament que j'ai donné à leurs « pères [5] ». Dans ce Testament nouveau le décret de condamnation paternelle a été détruit et annulé par le sang du testateur; par conséquent l'homme appelé à renaître voit se briser sur sa tête la solidarité qu'il avait contractée en naissant, à l'égard des péchés pa-

[1] 1 Tim. II, 5. — [2] Act. IV, 12. — [3] Id. XVII, 31. — [4] Ezéch. XVIII, 2-4. — [5] Coloss. II, 14. — [6] Gen. IX, 22, 24, 25. — [7] III Rois, XII.

[1] III Rois, XXI. — [2] Jérém. XXXII, 18. — [3] Exod. XX, 5. — [4] Gal. IV, 24. — [5] Jérém. XXXI, 29-32.

ternels ; le Médiateur n'a-t-il pas dit lui-même : « Sur la terre ne donnez à personne le nom « de père [1] ? » C'est ainsi qu'il nous est donné de participer à une nouvelle naissance, en vertu de laquelle nous n'avons plus à succéder à notre Père, mais à vivre éternellement avec lui.

83. Je pense, Julien, avoir suffisamment réfuté, dans ma réponse, toutes les raisons prétendues que vous avez jetées dans vos quatre volumes, pour nous prouver que le péché originel n'existe pas et qu'on ne peut inculper la concupiscence sans condamner par cela même le mariage. A moins d'obstination de votre part, je crois que vous conviendrez de vos erreurs. Il a été démontré que celui-là seul n'est plus soumis à l'antique condamnation paternelle, qui a changé d'hérédité et de père ; qui s'est vu adopté par la grâce et s'est uni comme frère à l'unique cohéritier naturel. J'ai prouvé que seul l'homme baptisé n'a plus à craindre que la concupiscence charnelle lui cause de nouveau la mort, après la mort, puisqu'il a trouvé, dans la mort de Jésus-Christ, le moyen de mourir au péché et d'échapper à la mort à laquelle le condamnait sa naissance dans le péché. Un seul est mort, donc tous sont morts [2]. Il est mort pour tous, et la vie ne saurait être le partage de ceux pour lesquels n'est pas mort celui qui dans la plénitude de la vie est mort pour les morts. Telles sont les vérités que vous niez, que vous repoussez avec la coupable prétention de renverser les fondements de la foi catholique, et de rompre tous les nerfs de la religion chrétienne et de la piété véritable. Et vous osez dire en outre que vous soutenez la lutte contre des impies, quand c'est bien contre cette mère généreuse qui vous a enfanté spirituellement, que vous revêtez toutes les armes de l'impiété ! Vous osez dire que vous vous êtes placé dans les rangs des saints patriarches, des Prophètes, des Apôtres, des martyrs et des prêtres ! Mais les patriarches nous enseignent que des sacrifices sont offerts pour les péchés des petits enfants [1], parce que l'enfant d'un jour n'est pas lui-même exempt de toute souillure [2]. Mais les Prophètes vous disent que nous sommes tous conçus dans l'iniquité [3] ; mais les Apôtres vous disent : « Nous « tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, « c'est dans sa mort que nous avons été bap- « tisés », afin que nous sachions que nous sommes morts au péché et que nous vivons pour Dieu en Jésus-Christ [4] ; mais les martyrs vous disent que les enfants issus charnellement de la race d'Adam naissent sujets à l'antique mort, et que le baptême efface, non pas des péchés qui leur soient personnels, mais des péchés d'autrui [5] ; mais enfin, les prêtres vous disent que les hommes venus au monde par la voie de la chair subissent le mal du péché avant de jouir du bienfait de cette vie [6]. Vous vous flattez donc d'entrer dans la société de ceux dont vous combattez la foi. Vous osez dire que vous n'êtes vaincu que par une conjuration de Manichéens, vous qui rendriez les Manichéens invincibles si toute victoire remportée sur eux n'était pour vous-même une véritable défaite. Vous vous trompez donc, mon fils, vous vous trompez misérablement, vous vous trompez d'une manière détestable ; quand vous aurez vaincu l'animosité qui vous tient, vous pourrez tenir la vérité par laquelle vous serez vaincu.

[1] Matt. XXIII, 9. — [2] II Cor. V, 14.

[1] Lévit. XII. — [2] Job, XIV, 5, selon les Sept. — [3] Ps. L, 7. — [4] Rom. VI, 3, 11. — [5] Cypr. lett. LXIV à Fidus ; voy. plus haut, liv. I, chap. III. — [6] Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, liv. II, ch. VI.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

DE LA GRACE ET DU LIBRE ARBITRE [1].

Cet ouvrage est un enchaînement de citations de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui établissent à la fois la liberté humaine et la nécessité de la grâce. Les préceptes divins, les exhortations directes adressées à l'homme, prouvent jusqu'à la dernière évidence que l'homme peut agir ou ne pas agir, et que la décision appartient toujours à sa propre volonté. Les témoignages des Prophètes, de l'Evangile et de saint Paul, nous font toucher du doigt l'infirmité de notre volonté pour le bien, la divine assistance qui change les cœurs de pierre en cœurs de chair, inspire les salutaires pensées d'où naissent librement les bonnes œuvres, et qui prépare notre vouloir à l'accomplissement de la loi. Réfutation de cette dernière erreur des Pélagiens : Si la grâce n'est pas conférée selon les mérites des œuvres, elle l'est du moins selon les mérites de la volonté. Examen de cette question : Pourquoi Dieu commande-t-il ce qu'il doit lui-même donner, et commande-t-il l'impossible ?

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

1. Pour répondre à ceux qui exaltent et défendent le libre arbitre de l'homme jusqu'à nier et tenter de détruire la grâce, par laquelle Dieu nous appelle vers lui, nous délivre de nos péchés et nous fait acquérir les mérites nécessaires pour parvenir à la vie éternelle, j'ai déjà composé de volumineux ouvrages et dicté de nombreuses lettres, autant du moins qu'il a plu à Dieu de m'accorder le secours de ses lumières. Mais à côté de cette première classe d'adversaires, il s'en élève d'autres qui défendent la grâce de Dieu jusqu'à nier le libre arbitre de l'homme, ou du moins imaginent qu'en défendant la grâce on nie par le fait même le libre arbitre. Pour montrer que même ces derniers sont dans l'erreur, pressé du reste par votre grande charité, j'ai pris le parti de vous adresser ce livre, à vous Valentin, notre bien-aimé frère, et à tous vos religieux. En effet, quelques membres de votre communauté, venus à Hippone, nous ont appris qu'il s'était élevé parmi vous certaines dissensions au sujet de la grâce et du libre arbitre : voilà pourquoi nous les avons chargés de vous présenter ce livre et les lettres qui l'accompagnent. Ainsi donc, frères bien-aimés, ne vous laissez point troubler par l'obscurité de cette question, et rendez grâces à Dieu de toutes celles que vous comprenez. Quant aux matières qui vous paraissent au-dessus de la portée de votre intelligence, faites en sorte qu'elles ne troublent ni la paix ni la charité qui doivent régner entre vous, et demandez à Dieu qu'il daigne vous éclairer. Enfin, jusqu'à ce qu'il vous donne la grâce de percevoir ce que vous ne comprenez pas encore, marchez de telle sorte que vous puissiez parvenir à cette faveur. C'est l'avertissement que nous donne l'apôtre saint Paul qui, après avoir constaté son imperfection, ajoutait : « Quelle que soit notre « perfection pour connaître ces vérités » ; comme s'il eût dit : Nous sommes parfaits, mais pas encore au degré que nous devons posséder. Il continue : « Et si vous avez quel- « que autre sentiment de vous-mêmes, Dieu « vous découvrira ce que vous devez en croire ; « cependant, pour ce qui regarde les connais- « sances auxquelles nous sommes parvenus, « demeurons dans la même règle [1] ». En effet, c'est en marchant selon ces connaissances, que nous pourrons atteindre la perfection vers laquelle nous tendons, et Dieu nous révélera d'autres connaissances, si nous n'abandonnons pas celles que déjà nous avons reçues.

CHAPITRE II.

L'HOMME EST DOUÉ DU LIBRE ARBITRE.

2. Or, dans les saintes Ecritures, Dieu nous révèle clairement que l'homme est doué du libre arbitre de sa volonté. Comment nous l'a-t-il révélé, c'est ce que je veux vous rappeler, en me fondant, non point sur une parole humaine, mais sur les oracles divins. Et d'abord, il est évident que les préceptes divins ne seraient d'aucune utilité pour

[1] Voir les lettres CCXIV et CCXV, tom. II, pag. 31 et suiv.

[1] Philipp. III, 12-16.

l'homme, s'il n'était pas doué du libre arbitre de sa volonté, pour accomplir ces préceptes et parvenir ainsi à la possession des récompenses promises. En effet, ces préceptes lui ont été donnés pour rendre impossible toute excuse fondée sur son ignorance. C'est dans ce sens que le Sauveur disait aux Juifs : « Si je n'étais pas venu, et si je ne leur avais « pas parlé, ils seraient sans péché ; mais « maintenant leur péché reste sans excuse [1] ». De quel péché parle donc Jésus-Christ, si ce n'est de ce crime horrible dont il prévoyait que les Juifs se rendraient coupables en le condamnant à mort? Du reste, ils étaient loin d'être sans péché, avant que le Christ s'incarnât au milieu d'eux. L'Apôtre dit également : « La colère de Dieu se révèle du haut du ciel « contre toute impiété et contre l'injustice de « ces hommes qui retiennent la vérité dans « l'iniquité. Car ils ont connu ce qui peut se « découvrir de Dieu ; Dieu lui-même le leur « a fait connaître. En effet, les perfections in- « visibles de Dieu sont devenues visibles de- « puis la création du monde, par la connais- « sance que les créatures nous en donnent ; « aussi sont-ils inexcusables [2] ». Comment donc les dit-il inexcusables, si ce n'est par rapport à cette excuse qu'a coutume d'alléguer l'orgueil humain, quand il s'écrie : Si je l'avais su, je l'aurais accompli ; si je ne l'ai pas fait, c'est que je ne savais pas ? Ou bien encore : Si je savais, j'agirais, mais je n'agis point, parce que j'ignore? Une telle excuse devient impossible quand le précepte est donné, c'est-à-dire quand est manifestée l'obligation de ne pas pécher.

3. Mais il est des hommes qui ne craignent pas de chercher en Dieu même leurs excuses. C'est à eux que l'apôtre saint Jacques adresse ces paroles : « Que nul ne dise, lorsqu'il est « tenté, que c'est Dieu qui le tente ; car Dieu « ne saurait ni tenter, ni pousser personne au « mal. Chacun donc est tenté par sa propre « concupiscence qui l'emporte et l'attire dans « le péché ; et ensuite, quand la concupis- « cence a conçu, elle enfante le péché, et « quand le péché est accompli, il engendre la « mort [3] ». A ceux qui voulaient également chercher leur excuse en Dieu, Salomon répond dans ses Proverbes : « Dans sa folie, « l'homme viole ses propres voies, puis il en « accuse Dieu dans son cœur [4] ». De même nous lisons dans l'Ecclésiastique : « Ne dites « point : Dieu est cause que je me suis retiré, « car c'est à vous de ne pas faire ce qu'il dé- « teste. Ne dites point : C'est lui qui m'a jeté « dans l'égarement, car les méchants ne lui « sont point nécessaires. Le Seigneur hait « toute abomination et tout déréglement, et « ceux qui le craignent partagent sa haine « contre le mal. Dieu, dès le commencement, « a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main « de son propre conseil. Si vous le voulez, « vous conserverez ses commandements, et « vous garderez avec fidélité ce qui est agréa- « ble à Dieu. Il a mis devant vous l'eau et le « feu, étendez la main vers ce que vous vou- « drez. La vie et la mort sont devant l'homme, « et ce qu'il aura choisi lui sera donné [1] ». Se pouvait-il une révélation plus manifeste de l'existence du libre arbitre dans l'homme?

4. Et puis, combien de pages des saintes Lettres ne sont pas consacrées par Dieu à formuler ses préceptes et à en ordonner l'accomplissement ? Pourquoi donc ces commandements, si l'homme n'est pas doué du libre arbitre ? Pourquoi donc, avec le Psalmiste, proclamer bienheureux « celui qui a mis sa « volonté dans la loi du Seigneur [2] ? » N'est-ce pas clairement indiquer que c'est par sa volonté que l'homme s'attache à la volonté de Dieu ? Et tous ces préceptes dans lesquels mention formelle nous est faite de la volonté : « Ne veuillez pas vous laisser vaincre par le « mal [3] ; ne veuillez pas devenir comme le « cheval et le mulet, qui n'ont pas d'intelli- « gence [4] ; ne veuillez pas repousser les conseils « de votre mère [5] ; ne veuillez pas être sage « à vos propres yeux ; ne veuillez pas déchoir de « la discipline du Seigneur ; ne veuillez pas « négliger la loi ; ne veuillez pas refuser l'au- « mône au pauvre ; ne veuillez pas inventer le « mal contre votre ami [6] ; ne veuillez pas re- « garder une femme trompeuse [7] ; il n'a pas « voulu comprendre dans la crainte de bien « faire [8] ; ils n'ont pas voulu recevoir la dis- « cipline [9] ». Enfin, tant d'autres passages semblables de l'Ancien Testament, que prouvent-ils autre chose, si ce n'est l'existence du libre arbitre de la volonté humaine? Cette même preuve jaillit non moins éclatante des Evangiles et des écrits apostoliques : « Ne

[1] Jean, xv, 22. — [2] Rom. i, 18-20. — [3] Jacq. i, 13-15. — [4] Prov. xix, 3.

[1] Eccli. xv, 11-18. — [2] Ps. i, 2. — [3] Rom. xii, 21. — [4] Ps. xxxi, 9. — [5] Prov. i, 8. — [6] Id. iii, 7, 11, 27, 29. — [7] Id. v, 2. — [8] Ps. xxxv, 4. — [9] Prov. i, 29.

« veuillez pas vous amasser des trésors sur la « terre [1] ; ne veuillez pas craindre ceux qui « peuvent tuer le corps [2] ; celui qui veut ve- « nir à ma suite, qu'il se renonce lui-même [3] ; « paix sur la terre aux hommes de bonne vo- « lonté [4] ». Ecoutons maintenant l'apôtre saint Paul : « Qu'il fasse ce qu'il veut, il ne « pèche pas s'il se marie ; mais celui qui, « n'étant engagé par aucune nécessité, et se « trouvant en plein pouvoir de faire ce qu'il « voudra, prend une ferme résolution dans « son cœur, et juge en lui-même qu'il doit « conserver sa fille vierge, celui-là fait une « bonne œuvre [5] ; si, le voulant, je le fais, « j'obtiens la récompense [6] ; soyez sobres, et « ne veuillez pas pécher [7] ; que l'esprit soit « prompt à accomplir comme il est prompt « à vouloir [8] ; après avoir vécu dans les dé- « lices depuis leur baptême, elles veulent se « marier [9] ; tous ceux qui veulent vivre pieu- « sement en Jésus-Christ, souffriront perse- « cution [10] ; ne veuillez pas négliger la grâce « qui est en vous [11] ; que le bien que vous faites « ne vous soit point inspiré par la nécessité, « mais par la volonté [12] ». Enfin, s'adressant aux serviteurs, il les avertit « de servir leurs « maîtres avec cœur et avec une bonne vo- « lonté [13] ». Saint Jacques écrit également : « C'est pourquoi, mes frères, ne veuillez pas « vous tromper, et ne veuillez pas avoir la foi « de Notre-Seigneur Jésus-Christ en faisant « acception des personnes [14] ; ne veuillez pas « vous déchirer les uns les autres [15] ». Saint Jean nous dit dans son épître : « Ne veuillez « pas aimer le monde [16] » ; et le reste. Ces sortes de formules : Ne veuillez pas ceci, ne veuillez pas cela ; ces préceptes divins dans lesquels le législateur exige formellement le concours de la volonté humaine pour en assurer l'accomplissement, tout cela ne prouve-t-il pas assez clairement l'existence du libre arbitre ? Celui qui pèche ne doit donc s'en prendre qu'à lui-même, et non pas à Dieu. De même, celui qui agit selon Dieu ne doit pas oublier que sa propre volonté a concouru pour sa part à l'accomplissement de cette bonne œuvre. Ne faut-il pas qu'une action soit volontaire, pour que l'on puisse la dire bonne, et pour que l'on puisse en espérer la récompense de la bonté de Celui dont il est dit qu' « il rendra à chacun selon ses œuvres [1] ? »

[1] Matt. VI, 19. — [2] Id. X, 28. — [3] Id. XVI, 24. — [4] Luc, II, 14. — [5] I Cor. VII, 36, 37. — [6] Id. IX, 17. — [7] Id. XV, 34. — [8] II Cor. VIII, 11. — [9] I Tim. V, 11. — [10] II Tim. III, 12. — [11] I Tim. IV, 14. — [12] Philém. 14. — [13] Eph. VI, 6. — [14] Jacq. II, 1. — [15] Id. IV, 11. — [16] I Jean, II, 15.

CHAPITRE III.

LA VOLONTÉ REQUISE, MÊME POUR CONNAÎTRE LA LOI.

5. Ceux qui connaissent les divins préceptes n'ont donc plus à apporter pour excuse cette ignorance que tant d'hommes ont coutume d'invoquer en leur faveur. D'un autre côté, ceux mêmes qui ne connaissent pas la loi de Dieu ne doivent pas conclure qu'ils n'ont aucun châtiment à craindre, « car ceux qui ont « péché sans la loi périront sans la loi : quant « à ceux qui ont péché dans la loi, ils seront « jugés par la loi [2] ». Je ne crois pas cependant que, dans sa pensée, l'Apôtre ait voulu dire que ceux qui pèchent sans connaître la loi, aient à craindre des châtiments plus rigoureux que n'en subiront ceux qui pèchent avec une pleine connaissance de la loi. Sans doute il semble plus grave de périr que d'être jugé ; mais n'oublions pas que l'Apôtre parle des Gentils et des Juifs ; ceux-là n'ont pas reçu la loi et ceux-ci la possèdent. Or, oserait-on soutenir que les Juifs, qui pèchent dans la loi, ne méritent pas de périr, pour avoir refusé de croire en Jésus-Christ ? Et n'est-ce pas là le sens de ces paroles : « Ils seront jugés « par la loi ? » Sans la foi en Jésus-Christ, personne ne peut être sauvé ; par conséquent ce sera pour leur perte éternelle que les Juifs seront jugés. D'un autre côté, si la condition de ceux qui ignorent la loi de Dieu est pire que la condition de ceux qui la connaissent, comment donc restera vraie cette parole de l'Evangile : « Le serviteur qui, ne connais- « sant pas la volonté de son maître, accom- « plit des œuvres répréhensibles, sera légère- « ment battu de verges ; tandis qu'il le sera « cruellement celui qui, connaissant la vo- « lonté de son maître, se sera rendu coupable [3] ? » Ces paroles du Sauveur ne prouvent-elles pas que c'est un péché plus grave de pécher avec connaissance que de pécher sans connaissance ? Toutefois cette distinction n'autorise nullement à alléguer les ténèbres de l'ignorance comme excuse dans le péché. En effet, autre chose est de ne pas savoir, autre chose est de refuser de savoir. Ce qui est répréhensible, c'est la volonté, selon cette parole : « Il

[1] Matt. XVI, 27. — [2] Rom. II, 12. — [3] Luc, XII, 48, 47.

« n'a pas voulu comprendre dans la crainte « de faire le bien [1] ». De plus, s'il s'agit, non plus de ceux qui refusent de connaître, mais de ceux qui sont dans l'état de simple ignorance, il est certain que cette ignorance passive ne les exemptera pas des châtiments éternels, lors même que pour eux l'absence de toute foi n'aurait d'autre cause que le malheur de n'avoir jamais appris ce qu'ils devaient croire; cependant les souffrances de l'enfer seront pour eux moins rigoureuses. Ce n'est donc point sans raison qu'il a été dit: « Versez votre colère sur les nations qui ne « vous ont point connu [2] » ; et encore : « Lors- « que Dieu viendra dans la flamme du feu « pour punir ceux qui ne connaissent pas « Dieu [3] ». Toutefois, pour obtenir la véritable science, avec laquelle personne n'aura plus à dire : Je ne savais pas; je n'ai pas entendu; je n'ai pas compris, il faut le concours de la volonté propre, suivant cette parole : « Gar- « dez-vous de ressembler au cheval et au « mulet qui sont privés d'intelligence [4] » ; et cependant cet état est encore moins criminel que celui qui nous est décrit dans ces autres paroles : « Les paroles ne suffiront pas pour « changer le serviteur endurci; car lors « même qu'il comprendrait, il s'obstinerait « dans sa désobéissance [5] ». Or, quand l'homme répond : Je ne puis faire ce qui m'est commandé, parce que je suis entraîné par ma concupiscence; ce n'est plus son ignorance qu'il invoque pour excuse, ce n'est plus Dieu qu'il accuse dans son cœur, il reconnaît le mal en soi-même et il en gémit. Et cependant qu'il sache que c'est bien à lui que s'adressent ces paroles de l'Apôtre : « Gardez-vous de « vous laisser vaincre par le mal, mais triom- « phez du mal par le bien [6] ». Mais en lui disant : « Gardez-vous de vous laisser vain- « cre », est ce que l'Apôtre ne proclame pas en lui l'existence du libre arbitre? Vouloir et refuser de vouloir, ne sont-ce pas là les actes constitutifs et essentiels de la volonté?

CHAPITRE IV.

LA GRACE NÉCESSAIRE A LA VOLONTÉ POUR FAIRE LE BIEN.

6. Tous ces témoignages et beaucoup d'autres semblables que l'on pourrait citer, prouvent si clairement en nous l'existence du libre arbitre, qu'il est même à craindre qu'on en force le sens et qu'on en vienne à conclure que, dans la direction d'une vie pieuse, bonne et digne de la récompense éternelle, il n'y ait plus de place pour le secours et la grâce de Dieu. N'est-ce pas alors que l'homme, oubliant sa misère et contemplant ce qui lui paraît être la justice de sa vie et la bonté de ses œuvres, se glorifierait en lui-même et non pas dans le Seigneur, ne chercherait qu'en lui-même l'espérance de vivre saintement, sans crainte d'assumer contre soi cette malédiction formulée par le prophète Jérémie : « Maudit soit celui qui « place son espérance dans l'homme, se con- « fie à la chair de son bras, et laisse son cœur « se séparer de Dieu [1] ? » Comprenez, mes frères, cet oracle prophétique. Parce que le Prophète ne dit pas : Maudit soit celui qui place son espérance en soi-même, mais bien : « Maudit soit celui qui place son espérance « dans l'homme », ne pourrait-il pas se rencontrer un imprudent qui osât conclure qu'il est défendu de placer son espérance dans un autre homme, mais non pas en soi-même? Prévoyant cette fausse interprétation de sa pensée et voulant prouver que l'homme ne doit pas même placer en soi son espérance, après avoir dit : « Maudit soit celui qui place « son espérance dans l'homme », le même Prophète ajoute aussitôt : « Et compte sur la « chair de son bras ». Le bras désigne clairement ici la puissance d'agir; et la chair, notre fragilité humaine. Il compte donc sur la chair de son bras, celui qui, pour faire le bien, croit parfaitement se suffire à soi-même, dans cette puissance fragile et caduque, que nous appelons la puissance humaine, sans avoir besoin que le Seigneur lui prête son secours. Voilà pourquoi le Prophète ajoute ce dernier trait au caractère du présomptueux : « Il « laisse son cœur se séparer de Dieu ». Telle est, en toute vérité, cette hérésie Pélagienne, qui n'est née que d'hier, et contre laquelle déjà tant de discussions se sont élevées, et tant de conciles ont été tenus par les évêques. Si je n'ai pu vous en adresser toutes les pièces et toutes les conclusions, du moins je vous ai envoyé les plus importantes. Gardons-nous donc, pour faire le bien, de placer notre espérance dans l'homme, et de trouver notre

[1] Ps. XXXV, 4. — [2] Id. LXXVIII, 6. — [3] II Thess. I, 8. — [4] Ps. XXXI, 9. — [5] Prov. XXIX, 19. — [6] Rom. XII, 21.

[1] Jérém. XVII, 5.

force dans la chair de notre bras ; ne laissons pas notre cœur se séparer de Dieu ; et bien plutôt écrions-nous : « Soyez mon secours, « ne m'abandonnez pas, ne me rejetez pas, ô « Dieu mon Sauveur [1] ».

7. Ainsi donc, frères bien-aimés, de même que nous avons prouvé par la sainte Ecriture que, pour bien vivre et pour bien agir, l'homme est doué du libre arbitre de sa volonté ; voyons dans cette même Ecriture quelques-uns des témoignages qui nous prouveront que, sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons faire le bien. Tout d'abord je vais dire un mot de votre sainte profession. Car s'il vous est donné de former cette belle communauté et d'y vivre dans la continence, n'est-ce point parce que vous avez méprisé la volupté charnelle ? Or, au sujet de cette continence, rappelez-vous ce que les disciples dirent au Seigneur : « Si telle est la destinée de l'homme « dans le mariage, il est préférable de ne point « se marier ». Le Sauveur leur répondit : « Tous ne comprennent point cette parole, il « n'y a, pour la comprendre, que ceux qui en « ont reçu la grâce [2] ». N'était-ce pas au libre arbitre de Timothée que l'Apôtre adressait cette exhortation : « Renfermez-vous dans la « continence [3] ? » Il va même jusqu'à montrer la puissance de la volonté dans ce glorieux état, quand il écrit : « Pourvu qu'il n'éprouve « aucune nécessité, et qu'il ait la puissance « de sa volonté, qu'il conserve sa fille dans la « virginité ». Et cependant « tous ne com- « prennent pas cette parole, il n'y a, pour la « comprendre, que ceux qui en ont reçu la « grâce ». En effet, ceux qui n'ont pas reçu cette grâce, ou ne veulent pas de la continence, ou ne font pas ce qu'ils veulent ; au contraire, ceux qui l'ont reçue veulent le bien et accomplissent ce qu'ils veulent. J'en conclus rigoureusement que ceux, en petit nombre, qui comprennent cette parole dont le grand nombre est exclu, n'obtiennent ce précieux résultat que sous l'influence des deux principes : la grâce de Dieu et le libre arbitre.

8. Parlant de la pudeur conjugale, l'Apôtre a dit : « Qu'il fasse comme il veut, il ne pèche « pas en se mariant [4] » ; et cependant le mariage lui-même est un don de Dieu, selon cette parole de l'Ecriture : « C'est par le Sei- « gneur que la femme est unie à son mari [1] ». Voilà pourquoi, traitant de la pudeur conjugale qu'il oppose comme une barrière infranchissable à l'adultère, et de la virginité qui renonce à toutes les jouissances de la chair, le Docteur des nations justifie ces deux états, les déclare tous deux un don de Dieu, avertit les époux de se rendre le devoir réciproque, et ajoute aussitôt, s'adressant toujours aux Corinthiens : « Je voudrais que tous vous pus- « siez, comme moi, vivre dans la continence » ; ces paroles nous prouvent qu'il vivait dans la virginité ; il continue : « Mais chacun a reçu « de Dieu un don qui lui est propre, l'un d'une « manière et l'autre d'une autre manière [2] ». Et puis, toutes ces prescriptions formulées par la loi de Dieu contre la fornication et l'adultère, ne supposent-elles pas nécessairement le libre arbitre ? Pourquoi des préceptes, si l'homme ne trouvait pas dans sa volonté propre le moyen d'obéir aux commandements du Seigneur ? Et cependant il n'en est pas moins vrai que le pouvoir même que nous avons d'accomplir les préceptes de la chasteté est un don qui ne saurait nous venir que de Dieu. De là cette parole du livre de la Sagesse : « Je savais que personne ne peut être conti- « nent si Dieu ne lui en fait la grâce, et que « c'est un des signes de la sagesse de connaître « la source unique d'où ce don peut nous être « conféré [3] ». Or, à l'encontre de ces saints préceptes de la chasteté, « chacun se sent tenté, « attiré et entraîné par sa propre concupis- « cence [4] ». Dans cette situation, si l'homme s'écrie : Je veux obéir, mais je suis vaincu par ma concupiscence ; l'Ecriture, s'adressant à son libre arbitre, lui répond : « Ne veuillez « pas vous laisser vaincre par le mal, mais « triomphez du mal par le bien ». Or, cette victoire n'est possible qu'avec le secours de la grâce, sans lequel la loi n'est plus qu'une force imprimée au péché. En effet, c'est dans les prohibitions de la loi que la concupiscence trouve l'occasion de se développer et d'accroître ses forces, si elle ne se trouve point arrêtée par l'esprit de grâce. De là ce mot de l'Apôtre : « Le péché est l'aiguillon de la mort, « et la loi est la force du péché ». De là aussi ce gémissement poussé par l'homme : Je veux observer le précepte de la loi, mais je me vois vaincu par la force de ma concupiscence. Que sert-il donc de dire à la volonté : « Gardez-

[1] Ps. XXVI, 9.— [2] Matt. XIX, 10, 11.— [3] I Tim. V, 22.— [4] I Cor. VII, 37, 36.

[1] Prov. XIX, 14.— [2] I Cor. VII, 7.— [3] Sag. VIII, 21.— [4] Jacq. I, 14.

« vous de vous laisser vaincre par le mal », si cette volonté ne se sent pas appuyée sur le secours de la grâce? C'est également la pensée de l'Apôtre; car, après avoir dit de la loi qu'elle est « la force du péché », il ajoute aussitôt : « Rendons grâces à Dieu qui nous « donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-« Christ [1] ». Donc, la victoire par laquelle nous triomphons du péché, n'est rien autre chose que le don de Dieu venant au secours de notre libre arbitre, pour lui aider à soutenir les efforts du combat.

9. De là cette parole du divin Maître : « Veil-« lez et priez, afin que vous n'entriez point en « tentation [2] ». Tous ceux donc qui combattent contre leur propre concupiscence doivent prier afin qu'ils n'entrent pas en tentation, c'est-à-dire afin qu'ils ne se laissent ni séduire ni entraîner par la concupiscence. Or, celui-là n'entre pas en tentation, qui triomphe par sa bonne volonté de la concupiscence mauvaise. Mais, pour en triompher, il ne suffit pas du libre arbitre, il faut encore la grâce divine obtenue par la prière. En effet, n'est-il pas évident que si la prière nous est commandée, c'est en vue d'obtenir la grâce de Dieu? Si le Sauveur se fût contenté de dire : « Veillez « afin que vous n'entriez pas en tentation », il n'aurait fait appel qu'à la seule volonté de l'homme ; mais comme il ajoute : « Et priez », il prouve clairement que nous avons besoin du secours de Dieu pour ne point entrer en tentation. C'est au libre arbitre qu'il est dit : « Mon fils, gardez-vous de quitter la discipline « du Seigneur [3] » ; et, s'adressant au chef des Apôtres, le Seigneur lui a dit : « Pierre, j'ai « prié pour toi, afin que ta foi ne défaille « pas [4] ». L'homme est donc aidé par la grâce, autrement ce serait en vain que des préceptes surnaturels se seraient imposés à sa volonté.

CHAPITRE V.

LA GRACE ESSENTIELLEMENT GRATUITE.

10. Le Seigneur nous dit par son prophète : « Convertissez-vous à moi et je me converti-« rai à vous [5] ». Il semblerait d'abord que de ces deux actions l'une, nous convertir à Dieu, est l'œuvre propre de notre volonté, tandis que l'autre serait l'œuvre de la grâce, car ce n'est que par la grâce que Dieu se convertit à nous. De leur côté, les Pélagiens pensent pouvoir s'appuyer sur ces paroles, pour soutenir que la grâce nous est donnée selon nos mérites. Or, rappelons-nous que, dans un concile de la Palestine dont Jérusalem fait partie, Pélage, accusé par les évêques de soutenir cette proposition, prit le parti de dissimuler, sentant fort bien la gravité du reproche qui lui était fait; comprenant qu'affirmer de la grâce de Dieu qu'elle nous est donnée selon nos mérites, c'était s'attaquer de front à la doctrine catholique et à la grâce elle-même, il se vit dans l'alternative nécessaire, ou d'anathématiser cette erreur, ou de se voir lui-même frappé d'anathème. Il prit donc le premier parti; mais ses écrits postérieurs prouvent clairement que l'anathème qu'il formula contre sa propre doctrine n'était qu'une feinte et une dissimulation, car depuis il n'a cessé d'enseigner que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites. Quoi qu'il en soit, les Pélagiens recueillent avec soin dans l'Ecriture des passages comme celui-ci : « Convertissez-vous « à moi et je me convertirai à vous »; ils en concluent que c'est uniquement en considération et en proportion de notre retour à Dieu, que nous est donnée la grâce divine par laquelle Dieu lui-même revient à nous. Ils ne veulent donc pas comprendre que, si notre retour à Dieu n'était pas lui-même un don de Dieu, des paroles comme les suivantes n'auraient plus aucune raison d'être : « Dieu des « vertus, convertissez-nous [1] ; ô Dieu, en vous « retournant vers nous, vous nous vivifiez; « convertissez-nous, ô Dieu de notre salut [2] »; et beaucoup d'autres expressions semblables qu'il serait trop long de rapporter. D'ailleurs, venir à Jésus-Christ, qu'est-ce autre chose que se tourner vers lui par la foi? Or, nous lisons : « Personne ne peut venir à moi, s'il « n'en a reçu la grâce de mon Père [3] ».

11. Nous lisons également dans le second livre des Paralipomènes : « Le Seigneur est « avec vous, lorsque vous êtes avec lui, et si « vous le cherchez, vous le trouverez; mais « si vous l'abandonnez, il vous abandon-« nera [4] ». Ces paroles prouvent clairement l'existence du libre arbitre. Or, ceux qui soutiennent que la grâce nous est donnée selon nos mérites, voudraient conclure de ce passage que notre propre mérite à nous, c'est

[1] I Cor. XV, 56, 57. — [2] Matt. XXVI, 41. — [3] Prov. III, 11. — [4] Luc, XXII, 32. — [5] Zach. I, 3.

[1] Ps. LXXIX, 8. — [2] Id. LXXXIV, 7, 5. — [3] Jean, VI, 66. — II Paral. XV, 2.

d'être avec Dieu, et si Dieu daigne venir avec nous, cette grâce nous est faite en conséquence de notre mérite précédent. De même c'est pour nous un mérite personnel de chercher Dieu, et si Dieu nous donne la grâce de le trouver, c'est en conséquence de notre propre mérite.

Nous lisons encore : « Et toi, mon fils Salomon, connais Dieu, et sache lui obéir « dans la perfection de ton cœur et dans la « volonté de ton âme ; car le Seigneur scrute « le fond des cœurs, et connaît les pensées « de l'esprit ; si tu le cherches, tu le trouve« ras, et si tu l'abandonnes, il te repoussera « éternellement[1] ». Ces paroles prouvent évidemment l'existence du libre arbitre. Mais les Pélagiens veulent trouver le mérite propre de l'homme dans ces mots : « Si tu cher« ches Dieu », afin de conclure que c'est en conséquence de ce mérite antérieur que la grâce lui est donnée « de trouver Dieu ». Quels efforts ne font-ils pas pour prouver que la grâce nous est donnée selon nos mérites, c'est-à-dire que la grâce n'est plus la grâce? En effet, comme le dit clairement l'Apôtre, si Dieu ne fait que nous rendre selon nos mérites, « la récompense qui se donne à quel« qu'un pour ses œuvres, ne lui est pas im« putée comme une grâce, mais comme une « dette[2] ».

12. Oui, sans doute, pendant qu'il persécutait l'Eglise, l'Apôtre avait beaucoup mérité, mais en mal ; de là cette parole : « Je ne « suis pas digne d'être appelé Apôtre, parce « que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu ». Or, c'est au moment même où il mettait le comble à sa méchanceté, qu'il reçut le bien pour le mal ; aussi s'empresse-t-il d'ajouter : « C'est « donc par la grâce de Dieu que je suis ce « que je suis ». Enfin il n'est pas jusqu'à son libre arbitre, dont il ne tienne à proclamer l'existence et l'action, quand il s'écrie : « La « grâce de Dieu n'a pas été vaine en moi, car « j'ai travaillé plus que tous les autres ». C'est également au libre arbitre qu'il adresse ces pressantes exhortations : « Nous vous « prions de ne pas recevoir en vain la grâce « de Dieu[3] ». Pourquoi donc leur exprimer cette demande, s'ils ont perdu toute volonté propre, par le fait même qu'ils ont reçu la grâce? Cette volonté existe ; mais afin de nous montrer que cette volonté n'est capable d'aucun bien sans la grâce de Dieu, l'Apôtre, après avoir dit : « La grâce n'a pas été vaine « en moi, et j'ai travaillé plus que tous les « autres », s'empresse d'ajouter : « Non pas « moi, mais la grâce de Dieu avec moi[4] » ; c'est-à-dire, non pas moi seul, mais la grâce de Dieu avec moi. Le principe de ses œuvres, ce n'est donc ni la grâce seule, ni sa propre volonté seule, mais la grâce de Dieu avec sa volonté.

Au contraire, s'agit-il de sa vocation divine, et de l'étonnante conversion qui en a été la suite[2], tout ici nécessairement est l'œuvre de la grâce, car s'il avait acquis de grands mérites antérieurs, ces mérites étaient mauvais et dignes de châtiment. Il écrivait également à son disciple Timothée : « Souffrez avec moi « pour l'Evangile, selon la force que vous « recevrez de Dieu qui nous a rachetés et ap« pelés par sa vocation sainte, non selon nos « œuvres, mais selon le décret de sa volonté « et selon la grâce qui nous a été donnée en « Jésus-Christ avant tous les siècles[3] ». Rappelant ce qu'il était, il s'écrie : « Autrefois « nous étions aussi nous-mêmes insensés, « désobéissants, égarés, asservis à une infinité « de passions et de voluptés, pleins de mali« gnité et d'envie, dignes d'être haïs et nous « haïssant les uns les autres ». Or, pour de telles œuvres, que méritait-il, sinon les plus rigoureux châtiments? Mais Dieu, lui rendant le bien pour le mal, et lui conférant cette grâce qui nous est conférée gratuitement, et non pas selon nos mérites, a opéré en lui cette heureuse transformation qui nous est décrite en ces termes : « Mais « depuis que la bonté de Dieu, notre Sauveur, « et son amour pour les hommes, ont paru dans « le monde, il nous a sauvés, non à cause des « œuvres de justice que nous eussions faites, « mais à cause de sa miséricorde, par l'eau « de la régénération et par le renouvelle« ment du Saint-Esprit qu'il a répandu sur « nous avec une abondante effusion par Jésus« Christ notre Sauveur, afin que, étant justifiés « par sa grâce, nous devinssions les héritiers « de la vie éternelle, selon l'espérance que « nous en avons[4] ».

[1] I Par. XXVIII, 9. — [2] Rom. IV, 4. — [3] II Cor. VI, 1.

[1] I Cor. XV, 9, 10. — [2] Act. IX. — [3] II Tim. I, 8, 9. — [4] Tit. III, 3-7.

CHAPITRE VI.

EN COURONNANT NOS MÉRITES, DIEU COURONNE SES DONS.

13. Tous ces témoignages et autres semblables prouvent que ce n'est pas en conséquence de nos mérites que la grâce nous est conférée, car nous avons vu et nous voyons chaque jour cette grâce largement départie à des hommes qui, non-seulement ne l'avaient méritée par aucune bonne œuvre, mais l'avaient même déméritée par des fautes sans nombre. Or, quand cette grâce nous est conférée, nous commençons à mériter, mais par la grâce; car dès qu'elle se retire, l'homme, bien loin de s'élever par son libre arbitre, tombe précipité par son libre arbitre lui-même. Par conséquent, alors même que l'homme commence à bien mériter, qu'il n'oublie pas d'attribuer ces mérites, non pas à lui même, mais à Dieu, vers qui le Psalmiste lançait cette parole : « Soyez mon se-« cours, ne m'abandonnez pas [1] ». En disant: « Ne m'abandonnez pas », David affirme clairement que, s'il était abandonné, il se trouverait dans une impuissance absolue de faire le bien par lui-même; de là ces autres paroles : « J'ai dit, dans mon abondance, ja-« mais je ne serai ébranlé ». Il avait pu penser que l'abondance qui le rendait inébranlable était un bien qui lui appartenait en propre; bientôt il comprit que ce privilége dont il était personnellement glorifié, ne lui venait que de Dieu ; car, sentant la grâce l'abandonner peu à peu, il s'écrie : « Seigneur, par un « effet de votre volonté vous avez accordé la « puissance à ma beauté, mais vous avez « ensuite détourné votre face, et je suis tombé « dans la confusion [2] ». Tout homme a donc besoin de la grâce de Dieu, non-seulement pour être justifié, c'est-à-dire pour passer du péché à la justice, et du mal au bien, mais encore, après sa justification, pour marcher avec la grâce, et s'appuyer sur elle s'il ne veut pas s'exposer à tomber. De là ce mot du Cantique des cantiques, appliqué à l'Eglise : « Quelle est celle qui s'élève après « avoir été blanchie, et appuyée sur son « frère [3] ? » Elle a été rendue toute blanche, parce qu'elle n'aurait pu se purifier elle-même. Et par qui donc a-t-elle été rendue éclatante de blancheur, si ce n'est par celui qui a mis sur les lèvres de son prophète ces belles paroles : « Lors même que vos péchés « seraient rouges comme l'écarlate, je vous « rendrai blancs comme la neige [1] ? » Or, avant que cette âme reçût de Dieu sa purification, elle ne méritait rien de bon ; mais à peine a-t-elle été purifiée, qu'elle marche dans la voie du bien, tout le temps du moins qu'elle reste unie à celui de qui seul elle tient sa justification. De là cette parole : « Sans « moi vous ne pouvez rien faire [2] » ; parole adressée à ses disciples par le divin Sauveur, dont toute âme purifiée doit rester l'épouse fidèle.

14. Mais revenons à l'apôtre saint Paul chargé de tant de crimes, au moment même où il obtenait la grâce de ce Dieu qui rend le bien pour le mal. Sentant sa mort approcher, il écrit à son disciple Timothée : « Je suis comme une victime que l'on im-« mole, et voici le moment de me dissoudre. « J'ai combattu le grand combat, j'ai con-« sommé ma course, j'ai gardé la foi ». C'est ainsi qu'il énumère ses mérites, avec la ferme assurance que ces mérites lui obtiendront la couronne, à lui qui avait obtenu la grâce après une longue suite de péchés. Mais surtout remarquez ces paroles : « Au reste, la « couronne de justice m'est réservée, cou-« ronne que le Seigneur, en sa qualité de « juge équitable, me rendra au dernier jour [3] ». A qui donc le juste juge rendrait-il la couronne, si le père miséricordieux n'avait d'abord conféré la grâce? Et, comment y aurait-il une couronne de justice, si la grâce qui justifie le pécheur n'avait point été antérieurement conférée? Comment, enfin, cette couronne serait-elle accordée à titre de dette, si la grâce n'avait été auparavant conférée à titre purement gratuit?

15. Les Pélagiens veulent établir une distinction entre la grâce de la rémission des péchés et la grâce de la vie éternelle ; quant à la première, elle nous serait accordée sans aucun mérite antérieur de notre part ; mais quant à la seconde, elle ne serait qu'une récompense rigoureusement gagnée par nos mérites précédents. Voyons ce que peut valoir cette distinction. Si dans nos propres mérites ils savaient reconnaître les dons mêmes de Dieu, leur doctrine pourrait être acceptée. Mais il n'en est point ainsi, car, à

[1] Ps. xxvi, 9. — [2] Id. xxix, 7, 8. — [3] Cant. viii, 5.

[1] Isa. i, 18. — [2] Jean, xv, 5. — [3] II Tim. iv, 6-8.

leurs yeux, nos mérites sont exclusivement notre œuvre propre en dehors de tout concours surnaturel de la grâce. Aussi je ne puis mieux leur répondre qu'en leur rappelant ces paroles de l'Apôtre : « Quel est donc celui qui « met de la différence entre vous ? Qu'avez-« vous donc que vous n'ayez reçu ? Et si « vous l'avez reçu, pourquoi vous en glori-« fiez-vous comme si vous ne l'aviez point « reçu [1] ? » A tous ces hérétiques on peut donc dire en toute vérité : Dieu couronne ses dons et non vos mérites ; et si vos mérites sont votre œuvre propre, Dieu n'y a donc absolument aucune part. Dans ce cas, vos prétendus mérites ne sont que des titres au châtiment, car ce sont des mérites mauvais que Dieu ne saurait couronner ; et si vos mérites sont bons, ils sont réellement des dons de Dieu, selon cette parole de saint Jacques : « Tout bienfait excellent et tout don parfait « nous vient d'en haut, et descend du Père « des lumières [2] ». Saint Jean le précurseur avait dit également : « L'homme ne peut re-« cevoir que ce qui lui est donné du ciel [3] ». C'est aussi du ciel que nous est venu le Saint-Esprit, après que Jésus y fut monté, qu'il y eut entraîné notre captivité captive, et qu'il eut versé sur les hommes ses dons les plus abondants [4]. Si donc vos mérites sont des dons de Dieu, Dieu en les couronnant couronne ses dons, et non pas vos mérites personnels.

CHAPITRE VII.

LA GRACE, PRINCIPE DE TOUS NOS MÉRITES.

16. Mais, considérons ces mérites mêmes dont nous parle l'apôtre saint Paul, et qui recevront, dit-il, la couronne de justice de la part du souverain Juge. Voyons si ces mérites sont bien l'œuvre propre et personnelle de cet Apôtre, et acquis par ses propres forces en dehors de tout concours surnaturel de la grâce ; ou bien, si ces mêmes mérites ne sont, à proprement parler, que les dons mêmes de Dieu. « J'ai combattu le grand combat », dit-il, « j'ai « consommé ma course, j'ai conservé la foi ». Et d'abord si ces bonnes œuvres n'avaient pas été précédées par de bonnes pensées qui, seules, pouvaient les inspirer, aucune de ces œuvres ne se serait réalisée. Or, parlant de ces mêmes pensées, l'Apôtre écrit aux Corinthiens : « Nous ne sommes pas capables de « former de nous-mêmes aucune bonne pen-« sée, comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu « qui nous en rend capables [1] ». Examinons ensuite chacune de ces bonnes œuvres en particulier. « J'ai combattu », dit-il, « le grand « combat ». Je demande donc d'où lui venait cette force pour combattre ; est-ce de lui-même, ou l'avait-il reçue du ciel ? Mais à Dieu ne plaise que nous supposions jamais que cet Apôtre ignorât cette grande loi formulée dans le Deutéronome : « Ne dites point « dans votre cœur : Ma force et la puissance « de mon bras ont réalisé pour moi ces grands « prodiges ; souvenez-vous, au contraire, que « c'est le Seigneur votre Dieu qui vous donne « la force d'accomplir toutes ces œuvres [2] ». D'un autre côté, de quelle utilité peut être ce généreux combat, à moins qu'il ne soit suivi de la victoire ? Et qui donc nous donne la victoire, si ce n'est celui dont il est dit : « Rendons grâces à Dieu, qui nous donne la « victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur [3] ». Dans une autre circonstance, après avoir cité ce passage du psaume : « Parce que nous « nous mortifions tout le jour à cause de vous, « nous sommes regardés comme des agneaux « destinés à la boucherie », l'Apôtre ajoute aussitôt : « Mais nous triomphons en toutes « choses par celui qui nous a aimés [4] ». La victoire ne vient donc pas de nous, mais de celui qui nous a aimés.

L'Apôtre continue : « J'ai consommé ma « course ». Or, c'est lui-même qui avait dit ailleurs : « Cela ne dépend ni de celui qui « veut, ni de celui qui court, mais de Dieu « qui fait miséricorde [5] ». Cette proposition ne saurait assurément se traduire ainsi : Cela dépend, non point de Dieu qui fait miséricorde, mais de l'homme qui veut et qui court : un tel langage serait en contradiction manifeste avec celui de l'Apôtre.

17. Enfin, s'écrie l'Apôtre, « j'ai conservé « la foi ». Or, c'est lui-même encore qui avait dit ailleurs : « J'ai obtenu miséricorde, afin « que je fusse fidèle [6] ». Il ne dit pas : J'ai obtenu miséricorde, parce que j'étais fidèle, mais : « Afin que je fusse fidèle » ; nous montrant ainsi que nous ne pouvons avoir la foi que par la miséricorde de Dieu, et que cette foi est essentiellement un don de Dieu. Mais,

[1] I Cor. IV, 7.— [2] Jacq. I, 17.— [3] Jean, III, 27.— [4] Ps. LXVII, 19 ; Eph. IV, 8.

[1] II Cor. III, 5. — [2] Deut. VIII, 17, 18.— [3] I Cor. XV, 57.— [4] Ps. XLIII, 22 ; Rom. VIII, 36, 37.— [5] Rom. IX, 16.— [6] I Cor. VII, 25.

voici qui est plus explicite encore: « C'est par « la grâce que vous êtes sauvés en vertu de « la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque « c'est un don de Dieu ». Quelques téméraires pourraient dire : Nous avons reçu la grâce, parce que nous avons cru, s'attribuant ainsi la foi à eux-mêmes, et la grâce, l'attribuant à Dieu. Non, dit l'Apôtre, car, après avoir dit que nous sommes sauvés en vertu de la foi, il s'empresse d'ajouter : « Et cela ne vient pas « de nous, puisque c'est un don de Dieu ». Du moins ils auraient pu croire que c'est par leurs œuvres qu'ils avaient mérité ce don ; l'Apôtre leur ôte jusqu'à cette dernière illusion, quand il ajoute : « Cela ne vient point « de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie[1] ». Qu'on ne dise pas qu'il ne tient aucun compte des bonnes œuvres, car il affirme hautement que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres[2]; ce qu'il atteste, c'est que les œuvres procèdent de la foi, et non la foi des œuvres ; par conséquent, celui qui pour nous est la source des œuvres de justice, c'est celui-là même qui pour nous est la source de cette foi dont il est dit : « Le juste vit de la foi[3] ».

18. Ne comprenant pas ces paroles de l'Apôtre: « Nous pensons que l'homme est justifié par « la foi sans les œuvres de la loi[4] », certains hérétiques ont pensé que la foi seule suffisait à l'homme pour le salut, lors même qu'il mènerait une vie coupable et qu'il négligerait entièrement les bonnes œuvres. Telle n'est pas assurément la doctrine de ce vase d'élection, car après avoir dit : « Dans le « Christ Jésus la circoncision n'a par elle- « même aucune valeur, ni le prépuce », il s'empresse d'ajouter : « Ce qui nous sert, « c'est la foi qui agit par la charité[5] ». Cette foi dont il parle, c'est bien celle qui établit un mur de séparation entre les fidèles et les démons impurs ; car, selon saint Jacques, ces démons « croient et tremblent[6] », mais ils n'accomplissent aucune œuvre bonne. Ils n'ont donc pas cette foi dont vit le juste, c'est-à-dire, qui agit par la charité, et dont Dieu récompense les œuvres par les ineffables délices de la vie éternelle. Mais n'oublions pas que c'est de Dieu que nous viennent les œuvres, la foi et la charité ; voilà pourquoi le docteur des nations a pu nommer grâce la vie éternelle.

[1] Eph. II, 8, 9.— [2] Rom. II, 6.— [3] Habac. II, 4.— Rom. III, 28. — [4] Gal. V, 6. — [5] Jacq. II, 19.

CHAPITRE VIII.

LA VIE ÉTERNELLE EST UNE GRACE.

19. Cette doctrine soulève une importante question que nous allons résoudre avec le secours de Dieu. Ces paroles de l'Ecriture : « Dieu rendra à chacun selon ses œuvres[1] », prouvent que la vie éternelle sera la récompense des bonnes œuvres. Comment donc la vie éternelle peut-elle s'appeler une grâce, puisque la grâce n'est point la récompense des œuvres, mais un don purement gratuit, selon ces paroles de l'Apôtre : « La récompense « qui se donne à quelqu'un pour ses œuvres, « ne lui est point imputée comme une grâce, « mais comme une dette[2] » ; et encore : « Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon « l'élection de sa grâce » ; il ajoute aussitôt : « Si c'est par grâce, ce n'est donc point par « les œuvres, autrement la grâce ne serait « plus grâce[3] ». Si donc la vie éternelle est accordée comme récompense des œuvres, comment peut-on dire qu'elle soit une grâce? Ou bien dira-t-on qu'aux yeux de l'Apôtre, la vie éternelle n'est point une grâce? Mais son langage est des plus formels sur ce point, et la plus légère attention suffit pour le comprendre. En effet, après avoir dit : « La mort « est la solde du péché », il ajoute aussitôt : « Mais la vie éternelle est une grâce de Dieu, « en Jésus-Christ Notre-Seigneur[4] ».

20. Il n'y a donc, je crois, de solution possible à cette question, qu'autant que nous voulons bien comprendre que ces bonnes œuvres qui obtiennent pour récompense la vie éternelle, sont elles-mêmes du ressort de la grâce de Dieu, selon cette parole du Sauveur : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire[5] ». L'Apôtre lui-même avait dit : « C'est par la « grâce que vous êtes sauvés, en vertu de « la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque « c'est un don Dieu ; cela ne vient pas de vos « œuvres, afin que nul ne se glorifie en soi- « même ». Puis, s'apercevant que les hommes pourraient peut-être interpréter sa pensée en ce sens que la foi seule suffit à ceux qui croient, sans qu'ils aient aucun besoin des bonnes œuvres; ou bien, craignant que les hommes ne tirent vanité de leurs bonnes œuvres, comme s'ils se suffisaient pleine-

[1] Matt. XVI, 27.— [2] Rom. IV, 4.— [3] Id. XI, 5, 6.— [4] Id. VI, 23.— [5] Jean, XV, 5.

ment à eux-mêmes pour les accomplir, il ajoute aussitôt : « Car nous sommes son ou- « vrage, étant créés en Jésus-Christ dans les « bonnes œuvres que Dieu a préparées afin « que nous pussions y marcher [1] ». Pourquoi donc, lorsqu'il avait dit en faveur de la grâce : « Cela ne vient point de vos œuvres, afin que « nul ne se glorifie en soi-même », pourquoi, dis-je, nous en fournir cette raison : « Nous « sommes l'ouvrage de Dieu, étant créés en « Jésus-Christ dans les bonnes œuvres? » Comment donc nous dire : « Cela ne vient pas de « vos œuvres, afin que nul ne se glorifie en « soi-même? » Ecoutez enfin, et comprenez : « Cela ne vient pas de vos œuvres », c'est-à-dire de vos œuvres propres, de ces œuvres dont vous êtes exclusivement le principe et la cause; mais il en est autrement si vous parlez de ces œuvres dans lesquelles Dieu nous a formés et créés. « Nous sommes « son ouvrage, étant créés en Jésus-Christ « dans les bonnes œuvres », non pas de cette création qui nous a donné l'être, mais de celle dont parlait celui qui, tout homme qu'il était, s'écriait : « Créez en moi un cœur pur, « ô mon Dieu [2] » ; de celle encore qui inspirait à l'Apôtre ces belles paroles : « Si donc « quelqu'un est en Jésus-Christ, il est devenu « une nouvelle créature; ce qui était vieux « est passé; tout est devenu nouveau, et le « tout vient de Dieu [3] ». Nous sommes donc créés et formés « dans les bonnes œuvres qui « ont été préparées », non point par nous-mêmes, « mais par Dieu, afin que nous pus- « sions y marcher ». C'est pourquoi, très-chers frères, si notre bonne vie n'est autre chose que la grâce de Dieu; à plus forte raison la vie éternelle, récompense de notre bonne vie, doit-elle être également une grâce de Dieu; car cette vie éternelle ne saurait être donnée que gratuitement, puisque la bonne vie à laquelle elle est donnée comme récompense, nous est elle-même donnée gratuitement. Toute la différence, la voici : la bonne vie est en elle-même une grâce purement gratuite, tandis que la vie éternelle qui lui est donnée comme récompense, et précisément parce qu'elle lui est donnée comme récompense, devient réellement une grâce en récompense d'une autre grâce; c'est la couronne conférée à la justice. Et c'est ainsi que l'on a pu dire en toute vérité, parce que réellement c'est la vérité, que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

[1] Eph. II, 8-10. — [2] Ps. L, 12. — [3] II Cor. V, 17, 18.

CHAPITRE IX.

LA GRACE POUR LA GRACE.

21. Vous me demanderez peut-être si ces mots : « La grâce pour la grâce », se trouvent quelque part dans les saintes Ecritures. Mais n'avez-vous donc pas l'Evangile de saint Jean, cet évangile tout éclatant de lumière, et dans lequel le Précurseur rend de Jésus-Christ ce glorieux témoignage : « Nous avons tous reçu « de sa plénitude, et la grâce pour la grâce [1]? » Nous avons reçu de sa plénitude quelques parcelles proportionnées à notre faiblesse et destinées à rendre notre vie sainte « selon la « mesure du don de la foi que Dieu a dépar- « tie à chacun d'entre nous [2] », car « chacun « a son don particulier, tel qu'il le reçoit de « Dieu, l'un d'une manière, et l'autre d'une « autre manière [3] ». Telle est la grâce elle-même; mais nous recevrons en outre la grâce pour la grâce, quand nous sera départie cette vie éternelle, dont l'Apôtre a dit : « La grâce de Dieu, c'est la vie éternelle en « Jésus-Christ Notre-Seigneur » ; il venait de dire dans le même sens : « Le salaire du pé- « ché, c'est la mort ». La mort est vraiment un salaire, puisque la mort éternelle est pour la milice diabolique un châtiment qui lui est dû à titre de rigoureuse justice. L'Apôtre aurait pu dire également et en toute vérité de la vie éternelle, qu'elle est le salaire de la justice, mais il aime mieux dire : « La grâce « de Dieu, c'est la vie éternelle », afin de nous faire mieux comprendre que ce n'est point par nos propres mérites, mais par sa miséricorde, que Dieu nous conduit à la vie éternelle. Voilà pourquoi le Psalmiste, parlant à son âme, lui dit de Dieu : « Il vous couronne « dans sa bienveillance et sa miséricorde [4] ». Est-ce que cette couronne ne nous est pas donnée pour nos bonnes œuvres? Oui, sans doute, mais c'est Dieu lui même qui opère ces bonnes œuvres dans les justes, selon cette parole : « C'est Dieu qui opère en vous le « vouloir et le faire, selon son bon plaisir » ; de là cette conclusion du Psalmiste : « Dieu « vous couronne dans sa bienveillance et sa « miséricorde », car c'est par un effet de sa miséricorde que nous accomplissons ces

[1] Jean, I, 16. — [2] Rom. XII, 3. — [3] I Cor. VII, 7. — [4] Ps. CII, 4.

bonnes œuvres que Dieu couronne de la gloire éternelle. Cette parole de l'Apôtre : « C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et « le faire, selon son bon plaisir », ne prouve nullement qu'il eût nié le libre arbitre. Autrement aurait-il dit, dans le verset précédent : « Opérez votre salut avec crainte et tremble- « ment [1] ? » La loi qui nous oblige d'opérer notre salut, suppose évidemment en nous la présence du libre arbitre ; mais en nous ordonnant de l'opérer avec crainte et tremblement, il ne veut pas que nous puissions nous attribuer le bien que nous faisons, et nous glorifier de nos bonnes œuvres, comme si ces œuvres venaient de nous. Supposant donc qu'on l'interroge, et qu'on lui demande pourquoi il se sert de ces expressions : « Avec « crainte et tremblement », l'Apôtre rend raison de son langage en ajoutant : « C'est « Dieu qui opère en vous ». En effet, si vous craignez et si vous tremblez, vous n'êtes point tentés de vous glorifier de vos œuvres, parce que vous savez que c'est Dieu qui les opère en vous.

CHAPITRE X.

LA LOI ET LA GRACE.

22. Ainsi donc, mes frères, vous devez par votre libre arbitre ne pas faire le mal et faire le bien : tel est le précepte qui nous est imposé par la loi de Dieu dans les Livres sacrés, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament. Mais lisons et comprenons, avec la grâce de Dieu, ces paroles de l'Apôtre : « Nul homme « ne sera justifié devant Dieu par les œuvres « de la loi ; car la loi ne donne que la con- « naissance du péché [2] ». « La connaissance », dit-il, et non pas la consommation. Or, lorsque l'homme connaît le péché, si la grâce n'est point là pour lui faire éviter le péché qu'il connaît, la loi, sans aucun doute, produit alors la colère. C'est la pensée que formule dans un autre endroit le même Apôtre : « La loi opère la colère ». Il nous fait entendre par là que la colère de Dieu prend des proportions plus grandes contre tout prévaricateur qui connaît le péché par la loi, et cependant commet ce péché. Cet homme devient alors un prévaricateur de la loi, selon cette autre parole : « Là où il n'y a pas de « loi, il ne saurait y avoir de prévarication [1] ». Voilà pourquoi nous lisons ailleurs : « Afin « que nous servions Dieu dans la nouveauté « de l'esprit, et non point dans la vétusté de « la lettre ». C'est la loi qu'il désigne par cette vétusté de la lettre, tandis que la nouveauté de l'esprit ne peut désigner que la grâce. Mais, craignant de paraître accuser ou blâmer la loi, saint Paul se fait à lui-même la question : « Que dirons-nous donc ? La loi « serait-elle un péché ? Assurément non ». Il ajoute : « Toutefois je n'ai connu le péché « que par la loi » ; c'est déjà ce qu'il avait dit : « Le péché nous est connu par la loi. « Car je n'aurais point connu la concupis- « cence si la loi n'avait dit : Vous n'aurez « point de mauvais désirs. Mais le péché « ayant pris occasion de s'irriter par les pré- « ceptes, a produit en moi toutes sortes de « convoitises, car sans la loi le péché était « mort. Et moi je vivais autrefois sans loi ; « mais le commandement survint, et le pé- « ché est ressuscité. Et moi je suis mort, et « il s'est trouvé que le commandement qui « devait servir à me donner la vie, a servi à « me donner la mort. Car, à l'occasion du « commandement, le péché s'étant irrité da- « vantage, m'a trompé, et m'a tué par le com- « mandement même. Ainsi la loi est vérita- « blement sainte, et le commandement est « saint, juste et bon. Ce qui était bon en soi « m'a-t-il donc causé la mort ? Nullement ; « mais c'est le péché qui, m'ayant donné la « mort par une chose qui était bonne, a fait « paraître ce qu'il était, de sorte que, par ces « mêmes préceptes, le péché est devenu une « source plus abondante du péché. Car nous « savons que la loi est spirituelle ; mais pour « moi je suis charnel, vendu pour être assu- « jéti au péché. Car je n'approuve pas ce que « je fais, parce que je ne fais pas le bien « que je veux, mais je fais le mal que je « hais [2] ». Le même Apôtre écrivait aux Galates : « Sachant que l'homme ne s'est point « justifié par les œuvres de la loi, mais par la « foi en Jésus-Christ, nous avons nous-mêmes « cru en Jésus-Christ, afin d'être purifiés par « la foi que nous aurions en lui, et non par « les œuvres de la loi, parce que nul homme « ne sera justifié par les œuvres de la loi [3] ».

[1] Philipp. II, 13, 12. — [2] Rom. III, 20.

[1] Rom. IV, 15. — [2] Id. VII, 6-13. — [3] Gal. II, 16.

CHAPITRE XI.

LA LOI N'EST POINT LA GRACE.

23. Quelle folie en même temps et quelle perversité n'est-ce donc point de la part des Pélagiens de soutenir que la loi c'est la grâce que Dieu nous donne pour nous aider à éviter le péché ? Comment ces malheureux osent-ils sans hésiter contredire le témoignage de ce grand Apôtre ? Paul soutient que le péché a reçu par la loi de nouvelles forces contre l'homme; il affirme que le commandement, quoique saint, juste et bon, tue l'homme ; que la mort lui vient de ce qui est bon en soi ; et qu'il ne serait pas délivré de cette mort, si l'esprit n'avait vivifié celui que la lettre avait tué. Tel est, en effet, le sens de ces paroles : « La lettre « tue, mais l'esprit vivifie [1] ». Et voici que les Pélagiens, fermant volontairement les yeux à la lumière de Dieu, et les oreilles à sa parole, prétendent que la lettre qui tue, vivifie, et repoussent obstinément l'esprit vivificateur. Je vous dis donc, mes frères, en empruntant les paroles mêmes de l'Apôtre : « Nous ne « sommes point redevables à la chair pour « vivre selon la chair. Car, si vous vivez selon « la chair, vous mourrez; mais si vous faites « mourir par l'esprit les actions de la chair, « vous vivrez ». En vous adressant ce langage apostolique, j'ai pour but d'éloigner du mal votre libre arbitre, et de le porter au bien ; et pourtant, lorsque vous ne vivez pas selon la chair et que vous mortifiez par l'esprit les actions de la chair, ce n'est qu'en Dieu seul, et non point en vous-mêmes, que vous devez vous glorifier. Les fidèles auxquels s'adressait l'Apôtre pouvaient être tentés de se glorifier en eux-mêmes, à la pensée que c'était par leur propre esprit qu'ils accomplissaient toutes ces bonnes œuvres, et non point par l'esprit de Dieu. Aussi l'Apôtre, après leur avoir dit : « Si « vous faites mourir par l'esprit les actions de la « chair, vous vivrez », s'empresse-t-il d'ajouter : « Parce que tous ceux qui sont animés de « l'esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu [2] ». Quand donc vous faites mourir par l'esprit les actions de la chair, afin que vous viviez, glorifiez, louez, remerciez celui dont l'esprit vous anime et vous rend capables d'opérer ces prodiges, afin de montrer que vous êtes les enfants de Dieu. « Car tous ceux qui sont animés « de l'esprit de Dieu, sont les enfants de « Dieu ».

[1] II Cor. III, 6. — [2] Rom. VIII, 12-14.

CHAPITRE XII.

LA JUSTICE DE LA LOI ET LA JUSTICE DE LA GRACE.

24. Tous ceux donc qui, avec le seul secours de la loi, sans l'aide de la grâce et appuyés sur leur propre vertu, agissent et se conduisent par leur propre vertu, ceux-là ne sont pas les enfants de Dieu. Tels sont en particulier ceux dont l'Apôtre disait : « Que ne con- « naissant pas la justice qui vient de Dieu, et « s'efforçant d'établir leur propre justice, ils « ne se sont point soumis à la justice de Dieu [1] ». Il parlait des Juifs qui, présumant trop d'eux-mêmes, repoussaient la grâce et refusaient de croire en Jésus-Christ. Quant à la justice qu'ils s'efforçaient d'établir comme leur étant propre, c'était la justice qui vient de la loi ; non point en ce sens que la loi eût été établie par eux, mais parce qu'ils établissaient leur justice dans la loi qui vient de Dieu, et qu'ils se flattaient de pouvoir l'accomplir par leurs propres forces. En ce sens ils ignoraient donc la justice de Dieu, non pas celle qui constitue l'essence même de Dieu, mais celle que Dieu confère à l'homme. D'ailleurs, pour vous convaincre que l'Apôtre voyait dans leur justice propre la justice qui vient de la loi, et dans la justice de Dieu, la justice que Dieu confère à l'homme, écoutez ce qu'il nous dit dans un autre passage, en parlant de Jésus-Christ : « Tout me semble une perte, au prix de cette « haute connaissance de Jésus-Christ mon « Seigneur, pour l'amour duquel je me suis « privé de toutes choses, méprisant tout afin « de gagner Jésus-Christ, et d'être trouvé en « lui n'ayant point une justice qui me soit « propre et qui me soit venue de la loi ; mais « ayant celle qui naît de la foi en Jésus-Christ, « cette justice qui vient de Dieu [2] ».

Que signifient ces paroles : « N'ayant point « une justice qui me soit propre et qui me « soit venue de la loi », puisque la loi ne venait point de lui, mais de Dieu ? Cette justice qui venait de la loi, il l'appelait sa justice propre, parce qu'il se flattait de pouvoir accomplir la loi par sa propre volonté, sans le secours de la grâce qui nous vient par la foi en Jésus-Christ. Voilà pourquoi, lorsqu'il eut dit : « N'ayant point une justice qui me soit propre

[1] Rom. X, 3. — [2] Philipp. III, 8.

« et qui me soit venue par la loi », s'est-il empressé d'ajouter : « Mais ayant celle qui « naît de la foi en Jésus-Christ, et qui nous « vient de Dieu ». Telle est la justice absolument ignorée de ceux qui « ne connaissaient « pas la justice de Dieu », c'est-à-dire la justice qui vient de Dieu et qui nous est donnée, non point par la lettre qui tue, mais par l'esprit qui vivifie. Ils l'ignoraient, car « ils vou- « laient se faire à eux-mêmes leur propre jus- « tice », cette justice qui vient de la loi, selon cette parole : « N'ayant pas une justice qui me « soit propre et qui me soit venue par la loi ». Or, tous ceux qui ignoraient ainsi la justice de Dieu « n'étaient pas soumis à la justice de « Dieu », c'est-à-dire à la grâce de Dieu. En effet, ils étaient sous le règne de la loi, et non sous le règne de la grâce ; voilà pourquoi ils subissaient la servitude du péché, servitude à laquelle l'homme ne peut se soustraire par la loi, mais par la grâce. De là cette autre parole : « Le péché ne régnera plus sur vous, car vous « n'êtes plus sous l'empire de la loi, mais sous « l'empire de la grâce [1] ». Non pas sans doute que la loi soit mauvaise ; mais ceux qui lui sont soumis, elle les rend coupables en leur imposant des préceptes, sans leur donner la grâce de les accomplir. Au contraire, la grâce nous aide à accomplir la loi, et sans cette grâce, celui qui est sous le joug de la loi n'est que l'auditeur de la loi. C'est aux hommes de cette classe que s'adressent ces autres paroles : « Vous qui voulez être justifiés par la loi, « vous êtes déchus de la grâce [2] ».

CHAPITRE XIII.

LA NATURE N'EST POINT LA GRACE.

25. Ne faut-il pas se montrer sourd au langage de l'Apôtre, n'est-ce point se montrer insensé et ne pas savoir ce qu'on dit, que de soutenir que la loi c'est la grâce, lorsque celui qui savait bien ce qu'il disait nous crie de toutes ses voix : « Vous qui cherchez votre « justification dans la loi, vous êtes déchus de « la grâce ? » Et si la loi n'est point la grâce, puisque la loi ne donne aucun secours pour aider à son accomplissement, dira-t-on que la nature c'est la grâce ? Pourtant les Pélagiens portent l'audace jusqu'à soutenir que la nature c'est la grâce ; la nature telle que nous l'avons reçue à la création, et qui fait de nous des êtres raisonnables, doués d'intelligence, créés à l'image de Dieu, avec mission d'exercer un empire véritable sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre. Or, cette nature ainsi entendue n'est point la grâce célébrée par l'Apôtre et nous venant par la foi en Jésus-Christ. En effet, cette nature ne nous est-elle pas commune avec les impies et les infidèles, tandis que la grâce par la foi de Jésus-Christ est le privilége exclusif de ceux qui ont la foi ? « La « foi n'est point donnée à tous [1] ». Enfin, quant à ceux qui, voulant trouver leur justification dans la loi, ont été déchus de la grâce, l'Apôtre a pu leur dire en toute vérité : « Si la justice « vient de la loi, c'est donc en vain que Jésus- « Christ est mort [2] ». De même à ceux qui voient dans la nature cette grâce qui nous vient par la foi en Jésus-Christ, l'Apôtre a pu dire en toute vérité : Si la justice nous vient de la nature, donc c'est en vain que Jésus-Christ est mort. En dehors de Jésus-Christ il y avait la loi, et elle ne justifiait pas ; il y avait aussi la nature, et elle ne justifiait pas ; par conséquent, ce n'est pas en vain que Jésus-Christ est mort, car c'est par lui que la loi est accomplie, selon cette parole : « Je ne suis pas venu détruire « la loi, mais l'accomplir [3] » ; c'est par lui aussi que notre nature perdue en Adam a été réparée, puisqu'il était venu « chercher et sauver « ce qui était perdu [4] ». Voilà pourquoi Jésus-Christ était l'objet de la foi la plus vive, de la part de tous les patriarches qui aimaient Dieu d'un amour véritable.

26. La grâce de Dieu telle qu'elle nous est donnée par la foi en Jésus-Christ n'est donc ni la loi ni la nature. Les Pélagiens soutiennent en outre que cette grâce a pour effet d'effacer les péchés passés, mais non pas de nous faire éviter les péchés dans l'avenir, ou de nous faire triompher des obstacles que nous rencontrons. Si nos adversaires étaient dans le vrai, après avoir dit, dans l'Oraison dominicale : « Par- « donnez-nous nos offenses, comme nous par- « donnons à ceux qui nous ont offensés », nous n'ajouterions pas : « Ne nous laissez pas « succomber à la tentation [5] ». Si nous demandons que nos péchés nous soient pardonnés, nous demandons également que ces péchés soient évités ou vaincus. Or, aucune raison ne motiverait de notre part cette prière adressée

[1] Rom. VI, 14. — [2] Gal. V, 4.

[1] II Thess. III, 2. — [2] Gal. II, 21. — [3] Matt. V, 17. — [4] Id. XVIII, 11 ; Luc, XIX, 10. — [5] Matt. VI, 12, 13.

à notre Père qui est au ciel, si nous pouvions obtenir ce résultat par la seule force de notre volonté humaine. Je supplie donc et je conjure votre charité de lire attentivement le livre écrit par le bienheureux Cyprien sur l'Oraison dominicale; de le comprendre et de le graver dans votre souvenir autant que Dieu vous en fera la grâce. Vous verrez comment il traite le libre arbitre de ceux à qui il s'adresse, et comment il leur prouve qu'ils doivent demander dans la prière l'accomplissement des préceptes qui leur sont imposés par la loi. Or, cette prière serait parfaitement inutile, si la volonté humaine, sans aucun secours surnaturel, pouvait accomplir ces préceptes de la loi.

CHAPITRE XIV.

SI LA GRACE NOUS EST DONNÉE SELON NOS MÉRITES.

27. Quoique les Pélagiens, tout en se proclamant les défenseurs du libre arbitre, le compromettent par leurs exagérations, il est facile cependant de les convaincre que ce n'est ni dans la connaissance de la loi divine, ni dans la nature, ni dans la seule rémission des péchés, que consiste cette grâce qui nous est donnée par Jésus-Christ Notre-Seigneur; il est facile de leur prouver que cette grâce est absolument nécessaire pour accomplir la loi, pour délivrer la nature et pour résister à l'empire du péché. Mais quand ils se voient convaincus sur tous ces points, ils cherchent un dernier asile et s'efforcent de montrer que la grâce de Dieu nous est donnée par suite de nos propres mérites. Écoutons-les : « Quoique « la grâce ne nous soit pas donnée selon le mé- « rite de nos bonnes œuvres, puisque c'est par « elle que nous opérons ces bonnes œuvres; ce- « pendant elle nous est donnée selon les méri- « tes de notre bonne volonté; car, ajoutent-ils, « la grâce est précédée en nous par la bonne « volonté de la prière; celle-ci est précédée « par la bonne volonté de la foi; et ce n'est « qu'après cet enchaînement de mérites que « nous vient la grâce d'un Dieu qui exauce « nos supplications ».

28. J'ai déjà parlé plus haut de la foi, c'est-à-dire de la volonté de celui qui croit[1]; j'ai prouvé que cette foi est une grâce, puisque l'Apôtre, au lieu de dire : J'ai obtenu miséricorde parce que j'étais fidèle, nous dit au contraire : « J'ai obtenu miséricorde, pour « que je fusse fidèle[1] ». Au milieu de beaucoup d'autres témoignages du même genre, nous trouvons ceux-ci : « Tenez-vous dans les « bornes de la modération, selon la mesure « du don de la foi que Dieu a départie à « chacun de vous[2]; c'est par la grâce que « vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela « ne vient pas de vous, puisque c'est un don « de Dieu[3]; que Dieu le Père et le Seigneur « Jésus-Christ donnent à nos frères la paix et la « charité avec la foi[4]; c'est une grâce qu'il « vous a faite, non-seulement de ce que vous « croyez en Jésus-Christ, mais encore de ce « que vous souffrez pour lui[5] ». Donc c'est la grâce de Dieu qui produit la foi de ceux qui croient et la patience de ceux qui souffrent, puisque l'Apôtre voit dans ces deux vertus un don spécial de la munificence divine. Mais remarquons surtout ces paroles : « Nous « avons un même esprit de foi[6] ». L'Apôtre ne parle pas de la science de la foi, mais « de « l'esprit de foi » ; et cela pour nous faire comprendre que la foi est souvent accordée sans qu'on l'ait demandée, ou quand on demandait tout autre chose. En effet, dit l'Apôtre, « s'ils ne croient pas en lui, comment l'invo- « queront-ils[7]? » L'esprit de la grâce a donc pour effet de nous donner la foi, afin que par la foi nous obtenions ce que nous demandons, et qu'en l'obtenant nous puissions faire ce qui nous est commandé. Voilà pourquoi, dans le langage de l'Apôtre, la foi obtient sans cesse la préférence sur la loi; car nous ne pouvons faire ce que la loi nous ordonne, qu'en obtenant par la foi ce que nous demandons dans nos prières, afin de pouvoir accomplir les commandements.

29. Si la foi est le produit du libre arbitre, elle n'est plus un don de Dieu, et dès lors pourquoi supplier le Seigneur pour ceux qui ne veulent pas croire, afin qu'ils croient? Une telle demande serait inutile, si nous n'étions pas intimement convaincus que Dieu, par sa toute-puissance, peut tourner à la foi les volontés les plus perverses et les plus rebelles. On frappe à la porte du libre arbitre en lui disant : « Si « vous entendez aujourd'hui sa voix, gardez- « vous d'endurcir vos cœurs[8] ». Mais si Dieu lui-même ne pouvait briser la dureté du cœur, nous dirait-il par son Prophète : « J'arrache-

[1] N. 16-18.

[1] I Cor. VII, 25.— [2] Rom. XII, 3.— [3] Eph. II, 8.— [4] Id. VI, 23.— [5] Philipp. I, 29.— [6] II Cor. IV, 13.— [7] Rom. X, 14.— [8] Ps. XCIV, 8.

« rai leur cœur de pierre et je leur donnerai « un cœur de chair? » Que cette prédiction s'applique au Nouveau Testament, c'est ce que l'Apôtre nous dit clairement en ces termes : « Vous êtes vous-mêmes notre lettre, écrite, « non avec de l'encre, mais par l'Esprit du « Dieu vivant; non pas sur des tables de pierre, « mais sur des tables de chair, qui sont vos « cœurs [1] ». Ces paroles ne signifient pas que ceux qui doivent vivre spirituellement puissent vivre charnellement; mais comme la pierre est privée de sentiment, on peut lui comparer un cœur endurci; et dès lors c'est bien à un cœur sensible que l'on peut comparer le cœur intelligent. Tel est le sens de ces paroles du prophète Ezéchiel : « Je leur donnerai un « autre cœur et un esprit nouveau; je les dé- « livrerai de leur cœur de pierre et je leur don- « nerai un cœur de chair, afin qu'ils marchent « dans l'accomplissement de mes préceptes, « qu'ils observent mes justices et qu'ils les « accomplissent; et ils seront mon peuple, et « je serai leur Dieu, dit le Seigneur [2] ». N'est-ce donc pas le comble de l'absurdité de soutenir que le mérite de la bonne volonté est pour l'homme le premier pas qu'il fait lui-même afin de se dépouiller de son cœur de pierre? ce cœur de pierre peut-il donc signifier autre chose que sa volonté endurcie et rendue absolument inflexible contre Dieu? Si vous supposez un bonne volonté antérieure, il n'y a plus lieu d'admettre un cœur de pierre.

30. Dans un autre endroit de la même prophétie, le Seigneur nous déclare hautement que ce n'est point à cause des mérites des hommes, mais pour la gloire de son nom, qu'il opère tant de prodiges : « Ce n'est point « à cause de vous, maison d'Israël, que j'agis, « mais c'est pour la gloire de mon saint nom « que vous avez déshonoré parmi les nations, « où vous étiez allés. Et je sanctifierai mon « nom, qui a été souillé parmi les nations, « que vous avez déshonoré au milieu d'elles; « et les nations sauront que je suis le Sei- « gneur, dit le Seigneur des armées, lorsque « j'aurai été sanctifié à leurs yeux au milieu « de vous. Car je vous retirerai d'entre les « peuples; je vous rassemblerai de tous les « pays, et je vous ramènerai dans votre terre; « je répandrai sur vous l'eau pure, et vous serez « purifiés de toutes vos souillures; je vous pu- « rifierai des impuretés de toutes vos idoles. « Je vous donnerai un cœur nouveau, et je « mettrai un esprit nouveau au milieu de « vous; j'arracherai de votre chair le cœur de « pierre, et je vous donnerai un cœur de « chair. Je mettrai mon esprit en vous, je « ferai que vous marcherez dans la voie de « mes préceptes, que vous garderez mes or- « donnances, et que vous les pratiquerez [1] ». Ne faudrait-il pas être bien aveugle pour ne pas voir, et comme pétrifié pour ne pas sentir que cette grâce ne nous est point donnée selon les mérites de notre bonne volonté, quand le Seigneur nous déclare lui-même : « Ce n'est « point à cause de vous, maison d'Israël, que « j'agis ainsi, mais pour la gloire de mon « saint nom? » Pourquoi ces expressions : « J'agis, mais pour la gloire de mon saint « nom? » N'est-ce pas pour ôter aux hommes jusqu'à la simple pensée qu'il agit à cause de leurs propres mérites, comme le soutiennent audacieusement les Pélagiens? Et non-seulement le Seigneur affirme qu'ils n'ont aucun mérite antérieur, il déclare même qu'ils n'avaient que des démérites antérieurs à lui présenter : « A cause de mon nom », dit-il, « que « vous avez profané parmi les nations ». Or, n'est-ce pas un crime horrible de profaner le saint nom du Seigneur? Et cependant, dit-il, c'est à cause de mon nom, profané par vous, que je vous rendrai bons, et nullement à cause de vous ou de vos mérites : « Je sanctifierai « mon grand nom, qui a été profané au sein « des nations, que vous avez profané parmi « les peuples ». Il promet de sanctifier ce nom qu'il désignait plus haut comme étant déjà saint. C'est dans le même sens que nous formulons cette demande dans l'Oraison Dominicale : « Que votre nom soit sanctifié [2] » ; nous désirons que ce nom soit sanctifié parmi les hommes, quoique par lui-même il soit déjà saint. Le Seigneur ajoute : « Et toutes « les nations sauront que je suis le Seigneur, « dit le Seigneur des armées, lorsque j'aurai « été sanctifié au milieu de vous ». Dieu est essentiellement saint par lui-même, et cependant il est sanctifié dans l'âme de ceux à qui il accorde sa grâce, quand il les dépouille de ce cœur de pierre au moyen duquel ils profanaient le nom du Seigneur.

[1] II Cor. III, 2. — [2] Ezéch. XI, 19, 20.

[1] Ezéch. XXXVI, 22-27. — [2] Matt. VI, 9.

CHAPITRE XV.

IL FAUT VOULOIR ET POUVOIR.

31. Dira-t-on que dans tout cela les hommes ne sont pour rien par leur libre arbitre? Qu'on écoute donc ces paroles du psaume : « Gardez-vous d'endurcir vos cœurs » ; et celles-ci d'Ezéchiel : « Rejetez loin de vous « toutes les impiétés que vous avez commises « contre moi, faites-vous un cœur nouveau « et un esprit nouveau, et accomplissez tous « mes commandements. Maison d'Israël, pour- « quoi mourez-vous, dit le Seigneur? car je « ne veux pas la mort de celui qui meurt, dit « le Seigneur des armées ; convertissez-vous, « et vous vivrez [1] ». Celui qui nous dit : « Convertissez-vous, et vous vivrez », souvenons-nous que c'est celui à qui nous disons : « Convertissez-nous, Seigneur [2] ». Souvenons-nous que c'est lui qui nous dit : « Re- « jetez loin de vous toutes vos impiétés »; lui qui seul justifie le pécheur [3]. Souvenons-nous que c'est lui qui dit : « Faites-vous un « nouveau cœur et un esprit nouveau » ; lui qui dit : « Je vous donnerai un nouveau cœur, « et je mettrai en vous un esprit nouveau ». Lui qui dit : « Faites-vous », comment peut-il dire : « Je vous donnerai? » Pourquoi commande-t-il ce qu'il doit donner lui-même? Pourquoi donne-t-il, si l'homme doit le faire? n'est-ce point parce qu'il donne ce qu'il commande, lorsqu'il aide à accomplir ce qu'il ordonne? Vous restez toujours maîtres de votre volonté, mais cette volonté n'est pas toujours bonne. Ou votre volonté se dépouille de la justice lorsqu'elle obéit au péché, et alors elle est mauvaise ; ou bien elle se dépouille du péché, quand elle obéit à la justice, et alors elle est bonne.

Quant à la grâce de Dieu, elle est toujours bonne, et celui qui la reçoit devient un homme de bonne volonté, lui qui auparavant n'avait qu'une volonté mauvaise. Par cette grâce, toute volonté déjà bonne devient encore meilleure, et elle peut devenir assez grande pour pouvoir accomplir les préceptes divins si elle le veut, et aussi parfaitement qu'elle le voudra. De là cette parole : « Si « vous le voulez, vous observerez les com- « mandements [4] ». Par conséquent, celui qui veut et qui ne peut pas, doit reconnaître qu'il ne veut pas parfaitement, et prier pour obtenir toute la volonté que réclame l'accomplissement des commandements. C'est ainsi qu'il est aidé pour faire ce qui lui est commandé. Par conséquent, il est utile de vouloir lorsque nous pouvons, et il est utile de pouvoir lorsque nous voulons ; car à quoi sert-il de vouloir quand nous ne pouvons pas, ou de pouvoir quand nous ne voulons pas?

[1] Ezéch. XVIII, 31, 32. — [2] Ps. LXXIX, 4 ; LXXXV, 5. — [3] Rom. IV, 5. — [4] Eccli. XV, selon les Sept.

CHAPITRE XVI.

DIEU NOUS DONNE LA VOLONTÉ ET L'ACTION.

32. Les Pélagiens se décernent un brevet de haute science, quand ils disent : « Dieu ne « commanderait pas ce qu'il saurait ne pou- « voir être accompli par l'homme ». En a-t-on jamais douté? Mais Dieu nous commande parfois ce que nous ne pouvons pas, afin que nous sachions ce que nous avons à lui demander. C'est donc la foi qui obtient par la prière ce que la loi commande. D'ailleurs Celui qui a dit : « Si vous le voulez, vous obser- « verez les commandements », nous dit également dans ce même livre de l'Ecclésiastique : « Qui mettra une garde à ma bouche et un « sceau sur mes lèvres, de crainte que je ne « défaille, et que ma langue ne me perde [1]? » Celui qui parlait ainsi connaissait donc ce commandement : « Gardez votre langue du « mal, et que vos lèvres ne prononcent pas « le mensonge [2] ». Nous croyons à la vérité de cette parole : « Si vous le voulez, vous ob- « serverez les commandements », pourquoi donc cherche-t-il une garde pour sa bouche, et dit-il avec le psaume : « Placez, Seigneur, « une garde à ma bouche [3]? » Pourquoi ne lui suffit-il pas du commandement de Dieu et de sa propre volonté, puisque, s'il le veut, il observera les commandements? Combien de préceptes le Seigneur n'a-t-il pas formulés contre l'orgueil? il les connaît, et, s'il le veut, il les observera. Pourquoi donc ajoute-t-il presque aussitôt : « Seigneur, Père et Dieu de « ma vie, ne me donnez pas l'orgueil des « yeux? » La loi lui avait dit : « Vous ne con- « voiterez pas [4] » ; qu'il le veuille donc et qu'il fasse ce qui lui est commandé, car, s'il le veut, il observera les commandements. Pourquoi dit-il ensuite : « Eloignez de moi « la concupiscence? » Combien de préceptes

[1] Eccli. XXII, 33. — [2] Ps. XXXIII, 14. — [3] Id. CXL, 3. — [4] Exod. XX, 17.

le Seigneur n'a-t-il pas formulés contre la luxure; qu'il les accomplisse, car, s'il le veut, il accomplira les commandements. Pourquoi donc ce cri lancé vers Dieu : « Que les désirs « de la chair et l'impudicité ne fassent pas de « moi leur victime [1] ? » S'il était là devant nous, et que nous lui tenions ce langage, il pourrait nous répondre en toute vérité : cette prière que j'adresse à Dieu doit vous faire comprendre le sens de ces autres paroles : « Si vous le voulez, vous observerez les com- « mandements ». Il est certain que nous observons les commandements, si nous le voulons; mais comme il n'appartient qu'à Dieu de disposer notre volonté, nous devons lui demander qu'il nous donne autant de volonté qu'il nous en faut pour vouloir faire ce qu'il nous commande. Quand nous voulons, il est certain que nous voulons, mais c'est à Dieu que nous devons de vouloir le bien, selon cette parole déjà citée : « La volonté est pré- « parée par le Seigneur [2] » ; et cette autre : « Les pas de l'homme seront dirigés par le « Seigneur, et il voudra sa voie [3] »; et encore: « C'est Dieu qui opère en vous le vouloir [4] ».

Lorsque nous agissons, il est certain que nous agissons ; mais c'est Dieu qui fait que nous agissons, en donnant à notre volonté des forces très-efficaces, lui qui a dit : « Je ferai « en sorte que vous marchiez dans la voie de « mes justices, et que vous accomplissiez « mes commandements ». Remarquons ces paroles : « Je ferai que vous fassiez » ; n'est-ce point comme s'il disait : « Je vous « arracherai votre cœur de pierre », qui vous empêchait d'agir, « et je vous donnerai un « cœur de chair », afin que vous agissiez? En d'autres termes : Je vous dépouillerai de ce cœur dur qui vous empêchait d'agir ; et je vous donnerai un cœur obéissant, afin que vous agissiez. Par conséquent, celui qui fait que nous fassions, c'est bien ce Dieu, à qui l'homme adresse cette prière : « Placez, Sei- « gneur, une garde à ma bouche ». Ce qui signifie : Faites, Seigneur, que je place une garde à ma bouche ; et celui qui parlait ainsi avait déjà obtenu cette faveur, car il nous dit: « J'ai placé une garde à ma bouche [5] ».

[1] Eccli. XXIII, 4-6. — [2] Prov. VIII, selon les Sept. — [3] Ps. XXXVI, 23. — [4] Philipp. II, 13. — [5] Ps. XXXVIII, 2.

CHAPITRE XVII.

ÉLOGE ET IMPORTANCE DE LA CHARITÉ.

33. Celui donc qui veut accomplir le commandement de Dieu et ne le peut pas, a déjà une volonté bonne, mais petite et impuissante ; mais pour agir, il lui en faut une grande et robuste. Quand les martyrs accomplirent leur haute mission, ils firent preuve d'une grande volonté, c'est-à-dire d'une grande charité. C'est de cette charité que le Seigneur disait : « La plus grande charité que l'on « puisse avoir, c'est de donner sa vie pour ses « amis [1] ». L'Apôtre nous dit également : « Celui qui aime son prochain a accompli la « loi : car vous ne commettrez pas l'adultère, « vous ne tuerez point, vous ne volerez point, « vous ne convoiterez point; et s'il est encore « d'autres commandements, ils se résument « dans celui-ci : Vous aimerez votre prochain « comme vous-même. L'amour du prochain « ne commet pas le mal ; la plénitude de la loi, « c'est la charité [2] ». L'apôtre saint Pierre n'avait pas la charité quand, cédant à la crainte, il renia trois fois son Maître [3]. Car « la crainte « n'est pas dans la charité », dit l'évangéliste saint Jean dans son épître ; « et la charité par- « faite jette dehors la crainte [4] ». Toutefois, si petite et si imparfaite qu'elle eût été, c'est la charité qui inspirait au chef des Apôtres cette belle parole: « Je donnerai ma vie pour vous [5] », car il pensait pouvoir ce qu'il se sentait vouloir. Et qui donc lui avait donné cette petite charité, si ce n'est celui qui prépare la volonté, et qui perfectionne, en coopérant avec nous, ce qu'il a commencé en agissant en nous?

En effet, c'est lui qui commence en faisant que nous voulions, et c'est lui qui perfectionne en coopérant avec nous quand nous voulons. De là cette parole de l'Apôtre : « Je suis cer- « tain que celui qui a commencé le bien en « vous, le perfectionnera jusqu'au jour de « Jésus-Christ [6] ». Ainsi donc, pour nous amener à vouloir, Dieu agit sans nous, et lorsque nous voulons, et que nous voulons pour agir, il coopère avec nous. Sous son action, soit pour nous amener à vouloir, soit pour coopérer avec nous, lorsque nous voulons, nous restons dans une impuissance absolue par rapport aux bonnes œuvres de la piété. Quant à son action pour nous amener à vouloir, il a

[1] Jean, XV, 13. — [2] Rom. XIII, 8-10. — [3] Matt. XXVI, 69-75. — [4] I Jean, IV, 18. — [5] Jean, XIII, 37. — [6] Philipp. I, 6.

été dit : « C'est Dieu qui opère en nous le « vouloir ». Quant à sa coopération lorsque nous voulons, et lorsqu'en le voulant nous agissons, il a été dit également : « Nous sa- « vons que toutes choses coopèrent au bien de « ceux qui aiment Dieu [1] ». « Toutes choses», c'est-à-dire même les souffrances les plus terribles et les plus cruelles. Ce joug de Jésus-Christ, si lourd à la faiblesse, est rendu léger à la charité. Car c'est pour ceux qui aiment que Jésus-Christ a dit que son fardeau est léger [2] ; tel fut Pierre lorsqu'il souffrit pour Jésus-Christ, et non pas lorsqu'il le renia par trois fois.

34. Nous avons de l'apôtre saint Paul le plus bel éloge de cette charité, c'est-à-dire de la volonté enflammée de toutes les ardeurs de l'amour divin. « Qui donc », dit-il, « nous sé- « parera de l'amour de Jésus-Christ ? Sera-ce « l'affliction, ou les déplaisirs, ou la faim, ou « la nudité, ou les périls, ou la persécution, « ou le fer? Selon qu'il est écrit : On nous fait « mourir tout le jour pour l'amour de vous, « Seigneur; on nous regarde comme des bre- « bis destinées à la boucherie. Mais parmi tous « ces maux, nous demeurons victorieux par « celui qui nous a aimés. Car je suis assuré « que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni « les principautés, ni les puissances, ni les « choses présentes, ni les choses futures, ni « la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut « ou de plus profond, ni aucune autre créa- « ture, ne pourra jamais nous séparer de l'a- « mour de Dieu en Jésus-Christ Notre-Sei- « gneur [3] ». Dans un autre passage nous lisons également : « Je vais vous montrer une « voie plus excellente. Quand je parlerais « toutes les langues des hommes et des anges « mêmes, si je n'avais point la charité, je ne « serais que comme un airain sonnant et une « cymbale retentissante. Et quand j'aurais le « don de prophétie, que je pénétrerais tous « les mystères, et que j'aurais une parfaite « science de toutes choses, et quand j'aurais « toute la foi possible et capable de transpor- « ter les montagnes, si je n'avais point la cha- « rité, je ne serais rien. Et quand j'aurais « distribué tout mon bien pour nourrir les « pauvres, et que j'aurais livré mon corps « pour être brûlé, si je n'avais point la cha- « rité, tout cela ne me servirait de rien. La « charité est patiente ; elle est douce et bien- « faisante ; la charité n'est point envieuse ; « elle n'est point téméraire et précipitée ; elle « ne s'enfle point d'orgueil. Elle n'est point « ambitieuse; elle ne cherche point ses propres « intérêts; elle ne se pique point et ne s'aigrit « point ; elle n'a point de mauvais soupçons. « Elle ne se réjouit point de l'injustice, mais « elle se réjouit de la vérité ; elle supporte tout, « elle croit tout, elle espère tout, elle souf- « fre tout. La charité ne finira jamais, tan- « dis que les prophéties seront anéanties, que « les langues cesseront et que la science dis- « paraîtra. Car ce que nous avons maintenant « de science et de prophétie est très-imparfait. « Mais lorsque la perfection sera venue, tout « ce qui est imparfait cessera. Quand j'étais « enfant, je parlais en enfant, je jugeais en « enfant, je raisonnais en enfant ; mais lors- « que je suis devenu homme, je me suis dé- « pouillé de tout ce qui tenait de l'enfant. « Nous ne voyons maintenant que comme en « un miroir et en énigme ; mais alors nous « verrons face à face ; je ne connais main- « tenant qu'imparfaitement, mais alors je « connaîtrai comme je suis moi-même connu. « Ces trois vertus, la foi, l'espérance et la « charité, demeurent à présent ; mais la cha- « rité est la plus excellente des trois. Re- « cherchez avec ardeur la charité [4] ».

Le même Apôtre écrivait aux Galates : « Vous êtes appelés, mes frères, à un état de « liberté ; prenez garde seulement que cette « liberté ne vous serve d'occasion pour vivre « selon la chair ; mais rendez-vous des ser- « vices réciproques par la charité de l'esprit. « Car toute la loi est renfermée dans ce seul « précepte : Vous aimerez votre prochain « comme vous-même [2] ». C'est aussi ce qu'il disait aux Romains : « Celui qui aime son « prochain a accompli la loi [3] » ; et aux Colossiens : « Sur toutes choses observez la « charité qui est le lien de la perfection [4] » ; à Timothée : « La fin du précepte, c'est la « charité » ; et voulant nous faire connaître cette charité il ajoute : « La charité d'un « cœur pur, d'une bonne conscience et d'une « foi sincère [5] ». En écrivant aux Corinthiens : « Que tout se fasse avec charité [6] », il montre clairement que même les reproches et les corrections qui sont toujours trouvées dures et amères par ceux qui les méritent, doivent

[1] Rom. VIII, 28. — [2] Matt. XI, 30. — [3] Rom. VIII, 35-39.

[4] I Cor. XII, 31 ; XIII ; XIV, 1. — [2] Gal. V, 13, 14. — [3] Rom. XIII, 8. — [4] Coloss. III, 14. — [5] I Tim. I, 5. — [6] I Cor. XVI, 14.

se faire avec charité. Voilà pourquoi, après avoir dit ailleurs : « Reprenez ceux qui sont « déréglés, consolez ceux qui ont l'esprit « abattu, supportez les faibles, soyez patients « envers tous », il s'empresse d'ajouter : « Prenez garde que nul ne rende à un autre « le mal pour le mal [1] ». Donc, quand on reprend ceux qui sont déréglés, on ne rend pas le mal pour le mal, mais plutôt le bien pour le mal. Or, tous ces heureux effets, par quoi sont-ils produits, si ce n'est par la charité ?

35. L'apôtre saint Pierre nous dit : « Avant « tout ayez les uns pour les autres une cha- « rité réciproque et continuelle, parce que la « charité couvre la multitude des péchés [2] ». L'apôtre saint Jacques écrit également : « Si toutefois vous accomplissez parfaitement « la loi royale, selon les Ecritures : Vous aime- « rez votre prochain comme vous-même, vous « êtes dans la bonne voie [3] ». L'apôtre saint Jean : « Celui qui aime son frère demeure « dans la lumière [4] » ; et encore : « Celui qui « n'est pas juste n'est pas de Dieu, pas plus « que celui qui n'aime pas son frère ; parce « que telle est la prédication que nous avons « entendue dès le commencement, de nous « aimer les uns les autres » ; et encore : « Tel « est son commandement, que nous croyions « au nom de son Fils Jésus-Christ, et que « nous nous aimions les uns les autres [5] » ; ailleurs : « Nous avons reçu de lui ce com- « mandement, que celui qui aime Dieu, aime « également son prochain [6] » ; un peu plus loin : « Nous reconnaissons en cela que nous « aimons les enfants de Dieu, lorsque nous « aimons Dieu et que nous observons ses « commandements ; car telle est la charité de « Dieu, que nous mettions ses préceptes en « pratique, car ils ne sont pas trop diffi- « ciles [7] ». Dans sa seconde épître : « Ce n'est « point un commandement nouveau que je « vous donne, car nous l'avons reçu dès le « commencement : aimons-nous les uns les « autres [8] ».

36. Le Sauveur nous dit également que toute la loi et les Prophètes sont renfermés dans le double précepte de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain [9]. Au sujet de ce double précepte nous lisons dans l'Evangile de saint Marc : « L'un des Scribes, qui avait « entendu les questions adressées au Sauveur, « s'approcha à son tour, et voyant la sagesse « des réponses précédentes, lui demanda quel « était le premier de tous les commande- « ments. Jésus lui répondit : Voici le pre- « mier de tous les commandements : Ecoute : « Israël, le Seigneur ton Dieu est le seul « Dieu ; tu aimeras le Seigneur ton Dieu « de tout ton cœur, de toute ton âme « et de tout ton esprit ; tel est le premier « commandement. Mais le second est sem- « blable au premier : Tu aimeras ton prochain « comme toi-même. Il n'est point de plus « grand commandement que ceux-là [1] ». Enfin nous lisons dans l'Evangile de saint Jean : « Je vous donne un commandement nouveau, « c'est que vous vous aimiez les uns les autres, « comme je vous ai aimés moi-même. C'est à « ce signe que tous reconnaîtront que vous « êtes mes disciples, si vous vous aimez les « uns les autres [2].

CHAPITRE XVIII.

LA CHARITÉ VIENT DE DIEU.

37. Ces préceptes de la dilection, c'est-à-dire de la charité, sont tellement grands et importants, que tout ce que l'homme peut faire de bien, n'est absolument d'aucune utilité, s'il agit sans la charité. Or, de tels préceptes, ne serait-ce pas en vain qu'ils seraient donnés aux hommes, si les hommes n'avaient pas le libre arbitre de leur volonté ? Or, il est bien constant que ces préceptes sont clairement formulés dans la loi ancienne et dans la loi nouvelle, avec cette différence que la loi nouvelle nous apporte la grâce qui n'était que promise dans la loi ancienne; or, sans la grâce la loi est une lettre qui tue, tandis que dans la grâce se trouve l'esprit qui vivifie. Reste à savoir d'où vient dans les hommes la charité pour Dieu et pour le prochain. Ne vient-elle pas de Dieu lui-même ? En effet, si elle ne vient pas de Dieu, elle vient des hommes, et les Pélagiens ont raison ; mais si elle vient de Dieu, c'est nous qui avons raison contre les Pélagiens. Eh bien ! faisons asseoir au milieu de nous l'apôtre saint Jean, qu'il soit notre juge et qu'il nous dise : « Mes frères bien-ai- « més, aimons-nous les uns les autres ». A ces paroles de saint Jean, les Pélagiens triomphent et s'écrient : Pourquoi ce précepte nous

[1] I Thess. v, 14, 15. — [2] I Pier. iv, 8. — [3] Jacq. ii, 8. — [4] I Jean, ii, 10. — [5] Id. iii, 10, 23. — [6] Id. iv, 21. — [7] Id. v, 2, 3. — [8] II Jean, 5. — [9] Matt. xxii, 40.

[1] Marc, xii, 28-31. — [2] Jean, xiii, 34, 35.

est-il imposé, si ce n'est parce que nous tenons de nous-mêmes le pouvoir de nous aimer les uns les autres? Or, d'une seule parole saint Jean confond leur orgueil, en affirmant que « la charité vient de Dieu [1] ». La charité ne vient donc pas de nous, mais de Dieu. « Aimons-nous les uns les autres, parce « que la charité vient de Dieu ». Pourquoi ces paroles, si ce n'est pour avertir, par ce précepte, le libre arbitre de chercher le don de Dieu ? Or, cet avertissement lui serait parfaitement inutile, s'il ne recevait d'abord un peu de charité, afin qu'il en demande lui-même davantage, c'est-à-dire assez pour accomplir le précepte qui lui est imposé. « Aimons-nous les uns les autres », voilà la loi ; « parce que la charité vient de Dieu », voilà la grâce. En effet, la sagesse de Dieu porte sur sa « langue la loi et la miséricorde [2] ». De là cette parole du psaume : « Celui qui a donné « la loi donnera également la bénédiction [3] ».

38. Mes frères, que personne ne nous jette dans l'illusion, car nous n'aimerions pas Dieu si lui-même ne nous avait aimés le premier. C'est encore la pensée clairement exprimée par saint Jean : « Aimons donc, puisque Dieu « lui-même nous a aimés le premier [4] ». La grâce nous fait aimer la loi, mais la loi sans la grâce ne fait de nous que des prévaricateurs. D'ailleurs, c'est bien là le sens de ces paroles du Sauveur à ses disciples : « Ce n'est « pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi-« même qui vous ai choisis [5] ». Si c'est nous qui avons aimé les premiers, de telle sorte que par là nous ayons mérité que Dieu nous aimât, c'est nous qui d'abord avons choisi Dieu, et mérité par là que Dieu nous choisît à son tour. Or, celui qui est la vérité même nous tient un langage diamétralement opposé : « Ce n'est pas vous, dit-il, qui m'avez « choisi ». Si donc vous n'avez pas choisi Dieu les premiers, vous ne l'avez pas non plus aimé les premiers, car comment choisir celui qu'on n'aimerait pas? « C'est moi », dit-il, « qui vous ai choisis ». Ces Apôtres ne l'ont-ils pas choisi depuis, et ne l'ont-ils pas préféré à tous les biens de ce siècle ? Ils l'ont choisi, sans doute, mais parce qu'eux-mêmes l'avaient d'abord été les premiers ; et ce n'est point parce qu'ils avaient choisi, qu'ils ont été choisis. Quel mérite pourrait présenter l'élection faite par des hommes, s'ils n'étaient eux-mêmes prévenus par la grâce de Dieu les choisissant avant tout mérite de leur part ? De là cette formule de bénédiction employée par l'Apôtre à l'égard des Thessaloniciens : « Que le Seigneur vous fasse croître de plus « dans la charité que vous avez les uns envers « les autres et envers tous [1] ». Cette bénédiction qui avait pour but de nous inspirer un amour réciproque nous a été donnée par celui qui nous avait imposé le précepte de nous aimer les uns les autres. Dans un autre passage, sachant bien que quelques-uns parmi eux possédaient déjà ce qu'il souhaitait à tous, le même Apôtre s'exprimait en ces termes : « Nous devons rendre pour vous à « Dieu de continuelles actions de grâces ; et « il est bien juste que nous le fassions, puisque « votre foi s'augmente de plus en plus, et « que la charité que vous avez les uns pour « les autres s'accroît tous les jours [2] ». Par ces paroles il les avertissait de ne point s'enorgueillir comme possédant par eux-mêmes un don qu'ils ne tenaient que de Dieu. Si, leur dit-il, votre foi s'augmente de plus en plus, et si la charité que vous avez les uns pour les autres s'accroît tous les jours, nous devons en rendre grâces à Dieu pour vous, et non pas vous féliciter vous-mêmes, comme si vous ne teniez que de vous ces précieux avantages.

39. Saint Paul écrit à Timothée : « Dieu ne « nous a pas donné l'esprit de crainte, mais « l'esprit de vertu, de charité et de conti-« nence [3] ». Ces paroles ne signifient pas assurément que nous n'avons pas reçu l'esprit de crainte de Dieu, crainte qui est assurément un don précieux de Dieu, selon cette parole d'Isaïe : « Viendra se reposer sur lui l'esprit « de sagesse et d'intelligence, l'esprit de con-« seil et de force, l'esprit de science et de piété « et l'esprit de crainte de Dieu [4] ». Cette crainte n'est pas celle qui porta saint Pierre à renier son Maître ; l'esprit de crainte, tel que nous l'avons reçu, nous est désigné dans ces paroles du Sauveur : « Craignez celui qui a « le pouvoir de perdre votre âme et votre « corps dans les flammes éternelles ; je vous « le dis en vérité, c'est celui-là que vous devez « craindre ». Ces paroles de Jésus-Christ avaient pour but de nous empêcher de renier

[1] I Jean, IV, 7. — [2] Prov. III, 16, selon les Sept. — [3] Ps. LXXXIII, 8. — [4] I Jean, IV, 19. — [5] Jean, XV, 16.

[1] I Thess. III, 12. — [2] II Thess. I, 3. — [3] II Tim. I, 7. — [4] Isa. XI, 2, 3.

Jésus-Christ sous le coup de cette même crainte qui jeta saint Pierre dans un trouble si profond. Cette crainte humaine, le Sauveur veut précisément nous en dépouiller quand il nous dit : « Gardez-vous de craindre ceux « qui tuent le corps, mais en dehors de cela « n'ont plus aucun pouvoir [1] ». Telle est la crainte dont nous n'avons pas reçu l'esprit, quand au contraire nous avons reçu l'esprit de vertu, de charité et de continence. Parlant de cet esprit, l'Apôtre écrivait aux Romains : « Nous nous glorifions dans nos tribulations, « sachant que la tribulation produit la pa- « tience, la patience produit l'épreuve, l'é- « preuve produit l'espérance, et l'espérance « n'est point confondue, car la charité a été « répandue dans nos cœurs par le Saint-Es- « prit qui nous a été donné [2] ». Si donc la tribulation, au lieu de détruire, produit au contraire la patience, ce n'est point là notre œuvre propre, mais l'œuvre du Saint-Esprit qui nous a été donné et qui agit en nous par cette charité, don manifeste du Seigneur. Il écrit aux Ephésiens : « Que la paix soit à nos « frères et la charité avec la foi ». Ce sont là des biens précieux, mais par qui nous sont-ils donnés ? « Par Dieu le Père », dit-il, « et par « Notre-Seigneur Jésus-Christ [3] ». Donc ces biens si précieux ne sont autre chose que des dons de Dieu.

CHAPITRE XIX.

LA CHARITÉ ET LA SCIENCE.

40. Il ne faut pas nous étonner que la lumière brille dans les ténèbres, et que les ténèbres ne la comprennent pas [4]. Sur les lèvres de saint Jean, la lumière dit : « Voyez quelle « charité le Père nous a donnée, jusqu'à nous « accorder le nom et la qualité d'enfants de « Dieu [5] ». Et sur les lèvres des Pélagiens, les ténèbres s'écrient : La charité que nous possédons ne vient que de nous. S'ils avaient la véritable charité, c'est-à-dire la charité chrétienne, ils sauraient de quelle source unique elle peut leur venir. Il le savait bien, cet Apôtre qui disait : « Nous n'avons pas reçu l'esprit « de ce monde, mais l'esprit qui vient de « Dieu, afin que nous sachions quels sont les « bienfaits que Dieu nous accorde [6] ». Saint Jean nous dit : « Dieu est charité [7] ». Quant aux Pélagiens, ils prétendent posséder Dieu lui-même, non pas en vertu d'un don spécial de Dieu lui-même, mais par leur propre puissance ; et tout en avouant que la science de la loi nous est venue de Dieu, ils veulent ne tenir que d'eux-mêmes la charité. Ils n'entendent donc pas cette parole de l'Apôtre : « La science enfle, mais la charité édifie [1] ». Quoi de plus inepte, de plus insensé et de plus éloigné de la sainteté même de la charité, que de rapporter à Dieu cette science qui enfle quand elle n'est pas unie à la charité, tandis que nous tiendrions exclusivement de nous-mêmes cette charité qui empêche la science de tomber dans l'enflure de l'orgueil ? L'Apôtre a dit de « la charité de Jésus-Christ, qu'elle sur- « passe toute science [2] » ; se peut-il donc que l'on attribue à Dieu cette science qui doit se soumettre à la charité, tandis que les hommes ne devraient qu'à eux-mêmes cette charité qui surpasse toute science ? La foi véritable et la saine doctrine viennent de Dieu, selon cette parole : « C'est de sa face que découlent « la science et l'intelligence [3] » ; il est également écrit : « La charité vient de Dieu [4] ». Nous lisons : « L'esprit de science et de piété [5] » ; nous lisons aussi : « L'esprit de vertu, de « charité et de continence [6] ». Mais la charité est un don plus précieux que la science, car la science dans l'homme, pour ne point s'enfler d'orgueil, a besoin de la charité ; tandis que « la charité n'est point jalouse, n'agit « point témérairement et ne s'enfle pas [7] ».

CHAPITRE XX.

DIEU TIENT DANS SES MAINS LE CŒUR ET LA VOLONTÉ DES MÉCHANTS.

41. Je crois avoir suffisamment discuté contre ceux qui se posent audacieusement en adversaires de la grâce divine qui ne nous laisse notre volonté humaine que pour la rendre bonne de mauvaise qu'elle était. Dans cette discussion, c'est moins ma parole que j'ai fait entendre que celle des divines Ecritures, dont je vous ai cité les oracles les plus évidents sur la matière qui nous occupe. En étudiant avec soin ces oracles sacrés, on reste convaincu que Dieu non-seulement rend bonnes par sa grâce les volontés humaines jusque-là mauvaises, et qu'après les avoir rendues bonnes, il les dirige vers des actes

[1] Luc, XII, 5, 4.— [2] Rom. V, 3-5.— [3] Eph. VI, 23.— [4] Jean, I, 5. — [5] I Jean, III, 1. — [6] I Cor. II, 12. — [7] I Jean, IV, 16.

[1] I Cor. VIII, 1. — [2] Eph. III, 19. — [3] Prov. II, selon les Sept. — [4] I Jean, IV, 7.— [5] Isa. XI, 2.— [6] II Tim. I, 7.— [7] I Cor. XIII, 4.

bons et vers la vie éternelle; mais encore qu'il exerce une puissance absolue sur celles de ces volontés qui conservent le sceau du siècle, de telle sorte que, comme il le voudra et quand il le voudra, il les incline soit à recueillir ses bienfaits, soit à subir ses châtiments, et tout cela à son gré et par suite de ses décrets mystérieux, mais toujours justes. En effet, nous voyons que certains péchés sont le châtiment d'autres péchés, comme il y a des vases de colère préparés, dit l'Apôtre, pour la perdition éternelle [1]. L'endurcissement de Pharaon n'a-t-il pas eu pour cause de montrer la vertu de Dieu sur ce prince malheureux [2] ? Telle nous apparaît la fuite des Israélites en présence de leurs ennemis de la ville de Gaï : la crainte les saisit tout à coup et leur inspira de fuir, mais cette crainte elle-même ne fut autre chose que le mode de vengeance que Dieu tira de leurs péchés; de là ce mot du Seigneur à Josué : « Les enfants d'Israël « ne purent subsister en présence de leurs « ennemis [3] ». Que veulent dire ces mots : « Ne purent subsister ? » Pourquoi ne se maintenaient-ils point par leur libre arbitre, et pourquoi leur volonté troublée par la crainte leur inspirait-elle de fuir ? N'est-ce point parce que Dieu règne sur les volontés des hommes, et que dans sa colère il peut subitement les rendre esclaves de leur crainte ? C'était bien par l'effet de leur propre volonté que les ennemis d'Israël faisaient la guerre au peuple de Dieu, sous le gouvernement de Josué. Et cependant nous lisons dans l'Ecriture : « Le « Très-Haut fortifia leur cœur, afin qu'ils en- « gageassent le combat contre Israël, et qu'ils « fussent exterminés [4] ».

Etait-ce uniquement sous l'inspiration de sa propre volonté, que le malheureux fils de Gémini couvrait David des plus grandes malédictions ? Quelle fut la réponse de David alors rempli d'une haute, pieuse et véritable sagesse ? Que dit-il à celui qui voulait frapper l'auteur de ces malédictions ? « Qu'y a-t-il de « commun entre moi et vous, fils de Sarvia ? « Laissez-le et qu'il continue à maudire, puis- « que le Seigneur l'a chargé de maudire « David. Et qui donc lui dira : Pourquoi une « telle conduite de votre part ? » La sainte Ecriture voulant nous faire connaître toute la pensée de David, ne craint pas de se livrer à une sorte de répétition et continue : « David « dit à Abessa et à tous ses serviteurs : Voici « que mon fils qui est sorti de mon sein « cherche à me faire mourir; et le fils de Gé- « mini se joint à la révolte. Laissez-le me « maudire, puisque Dieu le lui a dit, et le Sei- « gneur verra mon humilité, et il me com- « blera de biens à cause des malédictions que « je subis en ce jour [1] ». Comment donc Dieu commanda-t-il à cet homme de maudire David ? Quel sage nous donnera l'interprétation de cette énigme ? Assurément ce ne fut pas un de ces commandements dont l'accomplissement prouve une louable obéissance; mais la volonté de cet homme était déjà mauvaise par son propre vice, et Dieu, par un décret mystérieux et juste, l'inclina à commettre ce nouveau péché; tel est le sens de ces paroles : « Et Dieu le lui a dit ». Si, dans son action, il n'avait fait qu'obéir à un précepte formel du Seigneur, il serait digne d'éloges plutôt que de mériter un châtiment, et nous voyons par la suite que ce châtiment lui fut infligé.

D'ailleurs nous connaissons le motif pour lequel le Seigneur lui dit de maudire David, c'est-à-dire inclina son cœur mauvais à commettre ce péché : « Afin », dit David, « que le « Seigneur voie mon humilité et qu'il me « comble de biens à cause des malédictions « que je subis en ce jour ». Ce passage nous prouve clairement que Dieu se sert quelquefois des méchants pour la gloire et l'avantage des bons. C'est ainsi que Judas trahissant son Maître, et les Juifs crucifiant Jésus-Christ, furent les instruments coupables dont Dieu se servit pour opérer notre salut. Et ces crimes ne furent-ils pas l'occasion de tous ces biens qui découlèrent sur les peuples fidèles? Dieu se sert même, et très-justement, du démon pour exercer et éprouver la foi et la piété des bons, non pas qu'il ait lui-même besoin de connaître le résultat de cette épreuve, puisque l'avenir lui est connu, mais cette épreuve peut nous être nécessaire, fût-ce même dans le mode sous lequel elle se présente. N'est-ce point sous l'inspiration de sa propre volonté qu'Absalon conçut le projet qui devait lui être fatal? Et cependant il le conçut, parce que le Seigneur avait exaucé la prière par laquelle David demandait qu'il en fût ainsi. De là cette parole de l'Ecriture : « Le Seigneur ordonna « de renverser l'excellent dessein d'Achito-

[1] Rom. IX, 22. — [2] Exod. VII, 3; X, 1. — [3] Josué, VII, 4, 12. — Id. XI, 20.

[1] II Rois, XVI, 5-12.

« phel, afin de faire retomber tous les maux « sur Absalon [1] ». Le dessein d'Achitophel était bon, parce qu'il pouvait servir la cause dans laquelle il était engagé, c'est-à-dire la révolte d'Absalon contre son père ; et en effet, David pouvait être écrasé, si le Seigneur n'avait empêché la réalisation des plans conçus par Achitophel ; et en effet Dieu, agissant sur le cœur d'Absalon, lui inspira de rejeter ces plans et d'en choisir un autre qui ne devait pas réussir.

CHAPITRE XXI.

DIEU AGIT SUR LE CŒUR DES HOMMES POUR INCLINER LEUR VOLONTÉ.

42. Qu'il est donc grand ce Dieu qui fait tourner à l'accomplissement de ses desseins éternels le cœur même des méchants, tout en rendant à chacun d'eux selon ses œuvres ! Roboam, fils de Salomon, avait reçu des vieillards le sage conseil de ne point se montrer dur à l'égard du peuple ; mais il méprisa cet avis, répondit avec hauteur et menace à ces vieillards, et s'abandonna tout entier à la direction de ses jeunes courtisans. Cette détermination n'était-elle point parfaitement volontaire de sa part ? Et cependant, le schisme des dix tribus qui se choisirent pour roi Jéroboam, ne fut que l'accomplissement d'une menace prophétique lancée par le Seigneur sous le règne précédent. Ecoutons l'Ecriture : « Le roi refusa d'écouter les re- « montrances du peuple, car le Seigneur « l'avait abandonné et devait réaliser la parole « qu'il avait formulée par l'organe d'Achias « Sélonite, touchant Jéroboam, fils de Na- « bath [2] ». La cause de ce grand événement fut librement posée par la volonté de l'homme, et cependant il ne laissait pas d'être un châtiment direct de la part du Seigneur.

Lisez les Paralipomènes, et dans le second livre vous rencontrerez ces paroles : « Le « Seigneur suscita sur Joram l'esprit des Phi- « listins et des Arabes, dont le territoire confi- « nait à l'Ethiopie ; ils se réunirent donc « contre le royaume de Juda, le ravagèrent, « et se firent une proie de tout ce qu'ils purent « trouver dans le palais du roi [3] ». Il suit de là que Dieu suscite lui-même des ennemis pour ravager les contrées qu'il juge dignes de ce rigoureux châtiment. Et pourtant dira-t-on que c'est sans aucune volonté de leur part que ces Philistins et ces Arabes vinrent fondre sur le royaume de Juda ? ou bien que cette démarche leur fut tellement personnelle qu'il ne serait plus vrai de dire que Dieu suscita leur esprit pour réaliser cette expédition ? Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette action fut parfaitement volontaire de leur part, et que cependant Dieu lui-même suscita leur esprit pour ce dessein. Ou plutôt, en changeant l'ordre de ces propositions, on doit dire que Dieu suscita leur esprit, et que cependant ils agirent en pleine liberté. En effet, le Tout-Puissant peut déterminer jusque dans le cœur des hommes le mouvement même de leur volonté, de telle sorte qu'il accomplit par eux ce qu'il veut accomplir par eux, et même alors ses œuvres sont toujours inspirées par la justice la plus rigoureuse.

Recueillons ces paroles d'un homme de Dieu au roi Amasias : « N'appelez point dans « vos rangs l'armée d'Israël, car le Seigneur « n'est point avec Israël ni avec les enfants « d'Ephrem ; si donc vous placez en eux votre « confiance, le Seigneur vous mettra en fuite « devant vos ennemis, car c'est au Seigneur « qu'il appartient, soit de vous secourir, soit « de vous faire prendre la fuite [1] ». Comment la puissance de Dieu aide-t-elle aux uns dans la guerre en leur donnant la confiance, tandis qu'elle disperse les autres en les frappant de crainte ? N'est-ce point parce que le Seigneur fait tout ce qu'il veut au ciel et sur la terre [2], et même jusque dans le cœur des hommes ? En effet, nous lisons un peu plus loin : « Maintenant restez dans votre demeure. « Pourquoi provoquez-vous au mal et tom- « bez-vous, et Juda avec vous [3] ? » L'Ecriture ajoute : « Amasias n'écouta point ce conseil ; « car le Seigneur avait résolu de le livrer « entre les mains de ses ennemis, parce que « lui et son peuple avaient adoré les dieux « d'Edom [4] ». Pour punir le crime d'idolâtrie et exercer contre lui une trop juste vengeance, Dieu agit dans son cœur de telle sorte que ce malheureux prince refusa d'écouter le conseil qui lui était donné, et se lança dans une guerre où il devait périr, lui et toute son armée.

Le Seigneur nous dit par son prophète Ezéchiel : « Si le Prophète se trompe et parle, « moi, le Seigneur, j'ai séduit ce Prophète ;

[1] II Rois, XVII, 14.— [2] III Rois, XII, 3-20.— [3] II Par. XXI, 16, 17.

[1] II Par. XXV, 7, 8.— [2] Ps. CXXXIV, 6.— [3] IV Rois, XIV, 9, 10.— [4] II Par. XXV, 20.

« j'étendrai ma main sur lui, et je l'extermi-« nerai du milieu de mon peuple [1] ». Le livre d'Esther nous raconte la vie d'une femme israélite devenue sur la terre de l'exil l'épouse d'un roi étranger, Assuérus. Après l'ordre porté par ce roi d'exterminer tous les Juifs dans toutes les parties de l'empire, Esther comprit que c'était pour elle un devoir d'intercéder en faveur de ce peuple, et d'adresser à Dieu de ferventes prières; ne fallait-il pas qu'elle fût sous le coup d'une impérieuse nécessité, pour oser se présenter devant le roi, malgré la défense la plus formelle [2] ? Maintenant écoutons l'Ecriture : « Tel le « regard d'un taureau furieux, tel celui que « le roi jeta sur elle; la reine fut saisie de « crainte, son front devint pâle et livide, et « s'affaissant sur elle-même, elle se courba « sur la tête de l'esclave qui la précédait; « mais Dieu changea le cœur du roi, dont « l'indignation fit place tout à coup à la dou-« ceur la plus touchante [3] ».

Nous lisons dans les Proverbes de Salomon : « Tel le mouvement de l'eau, tel le cœur d'un « roi dans la main de Dieu ; il l'inclinera « selon sa pleine volonté [4] ». Dans le psaume cent quatrième, la conduite du Seigneur à l'égard des Egyptiens nous est ainsi dépeinte : « Le Seigneur changea leur cœur pour y « donner place à la haine contre son peuple et « à la persécution de ses serviteurs [5] ». Venons aux lettres apostoliques. Dans l'épître de saint Paul aux Romains, voici ce que nous lisons : « C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs « de leur cœur, à l'impureté » ; et un peu plus loin : « C'est pourquoi Dieu les a livrés « à des passions honteuses » ; enfin : « Et « comme ils n'ont pas fait usage de la con-« naissance qu'ils avaient de Dieu, Dieu aussi « les a livrés à un sens dépravé, en sorte qu'ils « ont fait des actions indignes [6] ». Dans la seconde épître aux Thessaloniciens nous lisons : « Parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la « vérité pour être sauvés, Dieu leur enverra « des illusions si efficaces, qu'ils croiront au « mensonge, afin que tous ceux qui n'ont « point cru la vérité et qui ont consenti à « l'iniquité soient condamnés [7] ».

43. Ces témoignages de la sainte Ecriture et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter, prouvent clairement que Dieu agit dans le cœur des hommes pour incliner comme il le veut leur volonté, soit vers le bien dans sa miséricorde, soit vers le mal pour les punir, et cela par un dessein toujours juste, quelquefois manifeste et quelquefois mystérieux. Qu'il n'y ait point en Dieu d'iniquité, c'est là en effet le premier et éternel principe de la foi dans votre cœur [1]. Par conséquent, lorsque vous lisez dans les saintes Lettres que Dieu séduit les hommes, qu'il aveugle ou endurcit leur cœur, soyez toujours assurés que cette conduite n'est que le châtiment mérité par leurs crimes, et vous vous épargnerez ainsi l'application de ce proverbe de Salomon : « La folie de l'homme viole les « voies de Dieu, et il accuse Dieu dans son « cœur [2] ». Quant à la grâce, elle n'est point donnée à l'homme en vertu de mérites précédents, autrement la grâce n'est plus la grâce [3], puisqu'elle n'est appelée grâce que parce qu'elle est donnée gratuitement. Si donc, soit par lui-même, soit par ses anges bons ou mauvais, soit de toute autre manière, le Seigneur peut agir dans le cœur des méchants, selon leurs mérites et leurs péchés, dont il n'est pas lui-même la cause, et qu'ils ont contractés, soit par le vice originel, soit par l'effet de leur propre volonté, qu'y a-t-il d'étonnant que, par le Saint-Esprit, Dieu opère le bien dans le cœur des élus, lui qui de ces cœurs mauvais a su faire des cœurs justes et bons ?

CHAPITRE XXII.

LES JUGEMENTS DE DIEU SONT INCOMPRÉHENSIBLES.

44. Malgré tout cependant les Pélagiens s'obstinent à soutenir que les hommes ne sont justifiés qu'en vertu de mérites antérieurs, et ils ne veulent pas comprendre qu'une telle doctrine est une véritable négation de la grâce. Mais enfin, s'il s'agit des adultes, cette erreur a encore une certaine raison d'être ; quant aux enfants, c'est autre chose, et je défie ces hérétiques de s'expliquer sur ce point. En effet, ces enfants n'ont absolument aucune volonté de recevoir la grâce, comment donc leur supposer des mérites antérieurs ? Souvent même nous les voyons se débattre et pleurer lorsqu'on les baptise et qu'on leur administre les sacrements divins ; une telle conduite, s'ils jouissaient du libre arbitre, serait assurément

[1] Ezéch. XIV, 9. — [2] Esther, III et IV. — [3] Id. V, selon les Sept.— [4] Prov. XXI, 1.— [5] Ps. CIV, 25.— [6] Rom. I, 24, 26, 28.— [7] II Thess. II, 10, 11.

[1] Rom. IX, 14. — [2] Prov. XIX, 3. — [3] Rom. XI, 6.

de leur part un grand péché d'impiété. Et pourtant, malgré cette résistance, ils reçoivent et conservent la grâce, sans qu'on puisse leur attribuer aucun mérite antérieur, autrement la grâce ne serait plus la grâce. Quelquefois même cette grâce est accordée à des enfants d'infidèles, lorsque, par un dessein mystérieux de la Providence, ces enfants tombent, de quelque manière que ce soit, au pouvoir de quelques catholiques ; d'autres fois des enfants d'infidèles n'obtiennent pas cette grâce, par suite de je ne sais quel obstacle qui empêche de venir à leur secours. Tout cela se fait par un dessein mystérieux de Dieu, dont les jugements sont incompréhensibles et les voies impénétrables.

Ecoutez sur ce point les révélations prophétiques de l'Apôtre. C'est des Juifs et des Gentils qu'il écrivait aux Romains, c'est-à-dire aux Gentils : « Comme autrefois vous ne « croyiez point en Dieu, et que vous avez en- « suite obtenu miséricorde, à cause de leur « incrédulité ; de même à présent les Juifs « n'ont point cru, afin que vous reçussiez « miséricorde, et afin qu'à leur tour ils re- « çoivent miséricorde. Car Dieu a renfermé « tous les hommes dans l'incrédulité, afin de « pouvoir exercer sa miséricorde envers tous[1] ». A la vue de ces paroles, saisi d'admiration pour cette dernière sentence aussi vraie que profonde : « Dieu a renfermé tous les « hommes dans l'incrédulité, afin d'exercer sa « miséricorde envers tous », faisant pour ainsi dire le mal, afin d'en tirer le bien, il s'écrie : « O profondeur des trésors de la sa- « gesse et de la science de Dieu ! que ses ju- « gements sont incompréhensibles et ses « voies impénétrables ! » Ne tenant aucun compte de ces jugements incompréhensibles et de ces voies impénétrables, des hommes pervers, toujours prompts à accuser, et incapables de comprendre, reprochaient à l'Apôtre d'avoir dit : « Pourquoi ne ferions-nous « pas le mal pour qu'il en arrive le bien [2] ? »

A Dieu ne plaise que l'Apôtre ait tenu ce langage, que lui attribuaient des hommes grossiers, parce qu'ils lui avaient entendu dire : « La loi est survenue pour donner lieu « à l'abondance du péché ; mais où il y a « eu abondance du péché, la grâce a sur- « abondé [3] ». Toutefois la grâce a cette efficacité, que le bien se fait par ceux-là mêmes qui ont fait le mal, non pas dans le but de les faire persévérer dans le mal, mais pour leur faire espérer qu'ils obtiendront la récompense de leurs bonnes œuvres. Ils ne doivent donc pas dire : « Faisons le mal afin « qu'il en arrive le bien » ; mais : Nous avons fait le mal, et le bien nous est venu ; maintenant faisons donc le bien, afin que dans le siècle futur nous recevions le bien pour le bien, nous qui sur la terre avons reçu le bien pour le mal. De là cette parole du psaume : « Je chanterai, Seigneur, votre « miséricorde et votre jugement [4] ». C'est pourquoi le Fils de l'homme n'est pas venu dans le monde, pour juger le monde, mais pour le sauver [5] : telle est l'œuvre de la miséricorde ; plus tard il viendra juger les vivants et les morts, ce sera l'œuvre de la justice et du jugement ; quoique cependant, dès ce monde, le salut ne se fasse que par suite d'un jugement occulte. De là ces paroles : « Je suis venu « dans ce monde pour juger, afin que ceux « qui ne voient pas, voient, et afin que ceux « qui voient soient frappés d'aveuglement [6] ».

[1] Rom. XI, 30-33. — [2] Id. III, 8. — [3] Id. V, 20.

CHAPITRE XXIII.

DIEU FAIT MISÉRICORDE A QUI IL VEUT.

45. Ne craignez donc pas de faire appel aux jugements mystérieux du Seigneur lorsque, dans une cause qui est commune à tous les enfants, puisqu'ils reçoivent tous d'Adam la souillure originelle, vous voyez celui-ci parvenir au baptême et celui-là privé de ce secours et mourant sans baptême ; celui-ci laissé sur la terre après son baptême, quoique Dieu sache parfaitement qu'il deviendra un impie, et celui-là, mourant aussitôt après son baptême, de crainte que le mal ne vienne à changer son intelligence [4]. En face de tous ces mystères, gardez-vous d'accuser le Seigneur d'injustice ou d'imprévoyance, car il est lui-même la source de toute justice et de toute sagesse. Selon le conseil que je vous adressais au début de ce discours, conservez les mêmes sentiments et demeurez dans la même règle pour tout ce qui regarde les connaissances auxquelles vous êtes parvenus, et Dieu vous révélera ce que vous devez en croire [5], si ce n'est pas dans cette vie, ce sera dans l'autre ; car tout ce qui est caché sera un jour manifesté [6].

[1] Ps. C, 1. — [2] Jean, III, 17. — [3] Id. IX, 39. — [4] Sag. IV, 11. — [5] Philipp. III, 16, 15. — [6] Matt. X, 26.

Lorsque vous entendez cette parole du Seigneur : « Moi, le Seigneur, j'ai séduit ce pro-« phète [1] » ; et celle de l'Apôtre : « Dieu fait « miséricorde à qui il veut, et il endurcit celui « qu'il veut [2] », croyez fermement que la cause de cette séduction et de cet endurcissement n'est autre que la culpabilité même de celui que Dieu laisse tomber dans ce double malheur. Quant à celui qui obtient miséricorde, sachez que cette miséricorde est purement une grâce de Dieu qui rend, non pas le mal pour le mal, mais le bien pour le mal. Gardez-vous de conclure que Pharaon ait été privé de son libre arbitre, parce que le Seigneur nous dit dans divers passages de l'Ecriture : « J'ai endurci Pharaon ; j'ai endurci « ou j'endurcirai le cœur de Pharaon [3] ». Ce serait une erreur de penser que Pharaon lui-même n'a pas endurci son propre cœur. Ne lisons-nous pas de ce prince, quand eut disparu de l'Egypte la plaie des mouches : « Et Pharaon endurcit alors son cœur et re-« fusa de laisser aller le peuple d'Israël [4] ? » Ainsi donc Dieu, par un juste jugement, endurcit le cœur de ce roi, et Pharaon s'endurcit lui-même par l'usage criminel qu'il fit de son libre arbitre.

Soyez donc pleinement assurés que vos travaux ne seront pas stériles si vous persévérez jusqu'à la fin dans votre sainte entreprise. Car ce Dieu qui sur la terre délivre les hommes sans aucun mérite de leur part, à la fin des siècles rendra à chacun selon ses œuvres [5]. Il rendra le mal pour le mal, parce qu'il est juste ; il rendra aussi le bien pour le mal, parce qu'il est bon, et le bien pour le bien, parce qu'il est bon et juste ; mais il ne saurait rendre le mal pour le bien, puisqu'il ne peut y avoir en lui aucune injustice. Il rendra donc le mal pour le mal, c'est-à-dire le châtiment pour le péché ; il rendra le bien pour le mal, c'est-à-dire la grâce après le péché ; et enfin il rendra le bien pour le bien, c'est-à-dire la grâce pour la grâce.

[1] Ezéch. XIV, 9. — [2] Rom. IX, 18. — [3] Exod. IV-XIV, passim. — [4] Id. VIII, 32. — [5] Matt. XVI, 27.

CHAPITRE XXIV.

CONCLUSION.

46. Relisez attentivement ce livre, et si vous le comprenez, rendez grâces à Dieu : s'il est des passages que vous ne comprenez pas, demandez-en à Dieu l'intelligence, et Dieu vous la donnera. Car il est écrit : « Que « celui d'entre vous qui désire la sagesse la « demande à Dieu, qui donne à tous abon-« damment, sans reprocher ses dons, et la sa-« gesse lui sera accordée [1] ». Il s'agit de la sagesse qui nous vient du ciel, comme le déclare l'apôtre saint Jacques. Mais il est une autre sagesse que vous devez repousser et dont vous devez demander l'éloignement ; c'est celle que le même Apôtre stigmatise en ces termes : « Si vous avez dans le cœur une « jalousie pleine d'amertume et un esprit de « contention, ne vous glorifiez point et ne « mentez point contre la vérité. Car ce n'est « point alors la sagesse qui vient d'en haut, « mais c'est une sagesse terrestre, animale et « diabolique. En effet, partout où il y a de la « jalousie et un esprit de contention, il y a « aussi du trouble et toute sorte de mal. Quant « à la sagesse qui vient d'en haut, elle est « d'abord chaste, puis amie de la paix, mo-« dérée, docile, susceptible de tout bien, pleine « de miséricorde et de fruits de bonnes « œuvres ; elle ne juge point, elle n'est pas « dissimulée [2] ». Quels biens ne possédera donc pas celui qui aura demandé et obtenu cette sagesse ? De là comprenez qu'elle est une grâce ; car si cette sagesse venait de nous, elle ne descendrait pas du ciel, et nous n'aurions pas à la demander à ce Dieu qui nous a créés. Mes frères, priez aussi pour nous, afin que nous vivions dans le siècle présent avec tempérance, avec justice et avec piété, étant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons et de l'avénement glorieux de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ [3], à qui appartient l'honneur, la gloire et la puissance avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

[1] Jacq. I, 5. — [2] Id. III, 14-17. — [3] Tit. II, 12, 13.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

DE LA CORRECTION

ET

DE LA GRACE [1].

Le moine Florus, chargé de la lettre de Valentin, apporta à l'évêque d'Hippone de bonnes nouvelles d'Adrumet. Mais il crut devoir lui soumettre une objection d'un de ses frères contre le livre de la Grâce et du Libre Arbitre. S'il est vrai, disait ce cénobite, que Dieu opère en nous le vouloir et le parfaire, il faut que nos supérieurs se bornent à nous instruire de nos devoirs et à demander à Dieu de nous aider à les remplir, au lieu de nous corriger quand nous y manquons ; ce n'est pas notre faute si nous sommes privés d'un secours que Dieu seul peut nous donner. Une telle conséquence, contraire à la doctrine catholique, eût été féconde en désordres : la rébellion, l'inertie morale et aussi le désespoir religieux étaient au bout. Le livre de la Correction et de la Grâce fut la réponse d'Augustin. Le docteur agrandit même l'objection de manière à prévenir les objections nouvelles qui pourraient naître, et rien ne resta debout. Cet ouvrage est comme la clef de la doctrine de saint Augustin sur la Grâce, et renverse particulièrement et victorieusement toutes les bases du jansénisme. Les idées du docteur d'Hippone sur la prédestination, s'y trouvent développées pour la première fois.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA LIBERTÉ POUR LE BIEN ET POUR LE MAL.

1. Après avoir lu la lettre que vous, Valentin et vos religieux, m'avez adressée par notre frère Florus et par ceux qui l'accompagnaient, j'ai offert au Seigneur les plus vives actions de grâces, tant j'étais heureux d'apprendre que vous possédez la paix du ciel, que vous marchez tous à la lumière de la vérité, et que vous êtes embrasés de toutes les flammes de la charité. Les embûches que vous avait dressées l'ennemi du salut, Dieu, dans sa miséricorde, a bien voulu les faire tourner à l'avantage de ses serviteurs qui, au lieu d'y trouver une occasion de ruine, y ont trouvé, au contraire, l'occasion de s'instruire et de se perfectionner. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre le sujet qui me paraît avoir été suffisamment traité dans le livre que je vous ai adressé [2], et que vous avez accueilli avec un si vif empressement. Toutefois, ne pensez pas l'avoir suffisamment compris après une seule lecture. Si donc vous voulez en retirer un véritable profit, ne craignez pas de l'étudier de nouveau, afin que vous sachiez que de semblables questions ne peuvent être résolues que par l'autorité divine, à laquelle nous devons rester étroitement unis, si nous voulons parvenir au terme que nous désirons.

2. Or, le Seigneur ne s'est point contenté de nous apprendre quel mal nous devons éviter et quel bien nous devons faire ; il suffirait pour cela de la lettre même de la loi ; mais il nous donne encore sa grâce pour nous aider à éviter le mal et à faire le bien [3] ; ce qui ne peut se faire sans l'esprit de grâce. Si cette grâce nous fait défaut, la loi ne peut plus que nous rendre coupables et nous tuer. De là cette parole de l'Apôtre : « La lettre tue, « mais l'esprit vivifie [4] ». Celui donc qui fait de la loi un usage légitime, apprend par elle ce qui est bien et ce qui est mal ; puis, se défiant de sa propre force, il a recours à la grâce à l'aide de laquelle il peut éviter le mal et faire le bien. Or, si l'homme a recours à la grâce, n'est-ce point lorsque le Seigneur dirige les pas de l'homme, et daigne lui tracer la voie [5] ? Voilà pourquoi le désir même du secours de la grâce est déjà le commencement de la grâce ; de là cette parole du Psalmiste : « Et j'ai dit : Je commence ; ce changement « est l'œuvre de la droite du Très-Haut [6] ». Nous devons donc reconnaître en nous la présence du libre arbitre pour faire le bien et le mal ; mais pour faire le mal, tous, justes ou pécheurs, sont parfaitement libres, tandis

[1] Voir la lettre CCXVI, tom. III, pag. 35 et suiv. — [2] Livre de la Grâce et du Libre Arbitre.

[3] Ps. XXXVI, 27. — [4] II Cor. III, 6. — [5] Ps. XXXVI, 23. — [6] Id. LXXVI, 11.

qu'on n'est libre de faire le bien qu'autant que l'on a été délivré par Celui qui a dit : « Si le Fils de l'homme vous délivre, vous « serez vraiment libres [1] ». Ce n'est pas qu'une fois délivré de la tyrannie du péché on n'ait plus besoin du secours de son Libérateur ; au contraire, en lui entendant dire : « Sans moi « vous ne pouvez rien faire [2] », on doit crier vers lui : « Ah ! soyez mon soutien, ne m'abandonnez « pas [3] ». Cette foi qui est véritablement la foi réelle, prophétique, apostolique et catholique, je suis heureux de l'avoir rencontrée dans notre frère Florus. Il n'y a donc plus de correction nécessaire que pour ceux qui ne comprenaient pas ma doctrine, et j'ai tout lieu de croire que dans sa miséricorde Dieu les a déjà convertis.

CHAPITRE II.

NOUS NE POUVONS AVOIR QUE CE QUI NOUS A ÉTÉ DONNÉ.

3. Telle est donc cette grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ; c'est par elle seule que les hommes sont délivrés du mal, et sans elle les hommes ne peuvent ni penser, ni vouloir, ni aimer, ni faire le bien. Non-seulement cette grâce nous apprend ce que nous devons faire, mais elle nous aide à faire avec amour le bien que nous connaissons. Cette inspiration d'une bonne volonté et des bonnes œuvres, l'Apôtre l'implorait devant Dieu pour ceux auxquels il écrivait : « Nous « demandons que vous ne commettiez aucun « mal, et non pas que nous vous paraissions « ce que nous sommes, mais que vous ac- « complissiez le bien [4] ». En présence de ces paroles, comment ne pas ouvrir les yeux, comment ne pas avouer que c'est à Dieu seul que nous devons d'éviter le mal et de faire le bien ? En effet, l'Apôtre ne dit pas : Nous vous avertissons, nous vous enseignons, nous vous exhortons, nous vous reprochons ; mais : « Nous demandons à Dieu que vous ne com- « mettiez aucun mal, et que vous fassiez le « bien ». Et cependant c'est à ces mêmes hommes qu'il prêchait, c'est pour eux qu'il faisait ce que je viens de rappeler : il avertissait, il enseignait, il exhortait, il réprimandait ; mais il savait que tout cela serait inutile ; que le zèle qu'il déployait publiquement pour planter et pour arroser ne porterait de fruit qu'autant que ses prières en faveur des fidèles seraient exaucées par Celui qui dans le secret des cœurs peut seul donner l'accroissement. Voilà pourquoi ce même docteur des nations s'écriait : « Celui qui est « quelque chose, ce n'est ni celui qui plante, « ni celui qui arrose, mais Dieu seul qui « donne l'accroissement [1] ».

4. Qu'ils déposent donc leur funeste illusion, ceux qui disent : « Pourquoi nous prê- « cher, nous commander d'éviter le mal et de « faire le bien, si ce n'est pas nous qui le fai- « sons, et si c'est Dieu qui opère en nous le « vouloir et le parfaire [2] ? » Bien plutôt qu'ils comprennent, s'ils sont les enfants de Dieu, qu'ils sont conduits par l'Esprit de Dieu [3], afin qu'ils fassent ce qu'ils ont à faire ; et quand ils l'auront fait, qu'ils rendent grâces à Dieu qui leur a donné le pouvoir de le faire. Si Dieu agit en eux, c'est afin qu'ils agissent en eux-mêmes, et non pas pour qu'ils ne fassent rien ; si donc Dieu leur montre ce qu'ils doivent faire, c'est afin qu'en faisant ce qu'ils doivent faire et en le faisant par amour pour la justice, ils se trouvent heureux d'avoir reçu cette suavité que Dieu leur a donnée, afin que la terre de leur cœur portât son fruit [4]. Au contraire, quand ils ne font pas ce qui leur est connu, soit qu'ils s'en abstiennent absolument, soit qu'ils ne l'accomplissent point par charité, ils doivent recourir à la prière, afin que par elle ils obtiennent ce qu'ils n'ont pas encore. En effet, que peuvent-ils avoir qu'ils ne l'aient reçu ? et qu'auront-ils jamais, s'ils ne l'ont pas reçu [5] ?

CHAPITRE III.

LE PRÉCEPTE, LE REPROCHE ET LA PRIÈRE.

5. « Donc », ajoutent-ils, « que nos supé- « rieurs se contentent de nous apprendre nos « devoirs, et qu'ils demandent pour nous à « Dieu le secours dont nous avons besoin pour « les accomplir ; mais qu'ils ne nous répri- « mandent et ne nous corrigent point, si nous « n'accomplissons pas ces devoirs ». Je dis au contraire que les supérieurs doivent remplir à la fois toutes ces obligations ; car c'est là ce que faisaient les Apôtres docteurs de l'Eglise : ils prescrivaient ce qu'il y avait à faire, ils réprimandaient ceux qui ne le faisaient pas, et ils priaient pour qu'ils pussent le faire.

[1] Jean, VIII, 36. — [2] Id. XV, 5. — [3] Ps. XXVI, 9. — [4] II Cor. XIII, 7.

[1] I Cor. III, 7. — [2] Philipp. II, 13. — [3] Rom. VIII, 14. — [4] Ps. LXXXIV, 13. — [5] I Cor. IV, 7.

Voici un ordre de l'Apôtre : « Que toutes nos « œuvres se fassent avec charité [1] » ; une réprimande et un reproche : « C'est déjà certai- « nement un péché parmi vous, d'avoir des « procès les uns contre les autres. Pourquoi « ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse « tort ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt « qu'on vous trompe ? Mais c'est vous-mêmes « qui commettez l'injustice, c'est vous qui « trompez, et cela à l'égard de vos propres « frères. Ne savez-vous pas que ceux qui com- « mettent l'injustice ne posséderont point le « royaume de Dieu [2] ? » Enfin, voici sa prière : « Que le Seigneur vous multiplie et vous fasse « abonder dans la charité à l'égard les uns « des autres et à l'égard de tous [3] ». Il commande la charité; il réprimande, parce qu'on n'a pas la charité ; il prie pour que la charité abonde. O homme, dans le précepte reconnaissez ce que vous devez posséder ; dans le reproche qui vous est fait reconnaissez que c'est par votre faute que vous ne le possédez pas ; et dans la prière reconnaissez de quelle source vous pouvez recevoir ce que vous voulez posséder.

CHAPITRE IV.

OBJECTION.

6. « Comment donc », dit-on, « se peut-il « que je sois coupable de ne point pos- « séder ce que je n'ai pas reçu de Celui qui, « seul à l'exclusion de tout autre, peut me « donner ce dont j'ai besoin ? » Souffrez un instant, mes frères, que je défende la vérité de la grâce céleste et divine, non point contre vous qui portez un cœur droit devant Dieu, mais contre ceux qui n'ont qu'une sagesse tout humaine, ou des pensées toutes terrestres. Ceux qui dans leurs œuvres mauvaises ne veulent pas se laisser corriger par les prédicateurs de cette grâce, ne cessent de répéter : « Instruisez-moi de mes devoirs, et « si je les accomplis rendez à Dieu pour moi « de continuelles actions de grâces; mais si « je ne les accomplis pas, je ne dois pas être « réprimandé, mais il faut demander à Dieu « pour moi qu'il me donne ce qu'il ne m'a « pas donné, c'est-à-dire cette ardente charité « pour Dieu et pour le prochain, avec la- « quelle j'accomplirai les préceptes. Deman- « dez donc pour moi cette charité, et par « elle je ferai généreusement et avec bonne « volonté ce qui m'est commandé. Je méri- « terais des reproches, si c'était par ma faute « que je fusse privé de cette charité, c'est-à- « dire si, pouvant me la donner ou la prendre « moi-même, je ne le faisais pas, ou si je re- « fusais de l'accepter lorsque Dieu me la « donne. Mais puisque c'est Dieu lui-même « qui prépare la volonté [4], pourquoi m'adres- « sez-vous des reproches, lorsque vous me « voyez refuser d'accomplir ses préceptes? « bien plutôt ne devriez-vous pas le prier « d'opérer en moi le vouloir et le parfaire ? »

CHAPITRE V.

UTILITÉ DE LA CORRECTION.

7. Nous répondons : Vous qui, n'accomplissant point les devoirs que vous connaissez, ne voulez pas que l'on vous adresse de reproches, vous méritez ces reproches précisément parce que vous ne voulez pas en recevoir. En effet, vous ne voulez pas qu'on vous montre vos défauts ; vous ne voulez pas que ces défauts soient punis, et que vous en ressentiez une douleur salutaire qui vous inspirerait de recourir au médecin. Vous ne voulez pas que l'on vous montre à vos propres yeux, tel que vous êtes, et pourtant c'est en vous voyant difforme que vous désireriez un réformateur, et que vous le supplieriez de ne point vous abandonner à votre difformité. C'est par votre faute que vous êtes mauvais, et c'est par une faute bien plus grande encore que vous ne voulez pas que l'on corrige votre malice. En seriez-vous arrivé à croire que les vices sont dignes d'éloge, ou du moins ne méritent que l'indifférence, de telle sorte qu'on ne puisse ni les louer ni les blâmer ? Seriez-vous faussement persuadé que la crainte, la honte ou la douleur, causées par la correction, ne sont d'aucune utilité pour le coupable? Enfin, cette correction ne produit-elle pas un véritable et salutaire aiguillon qui nous porte à implorer l'infinie bonté de Dieu, dont la miséricorde sait convertir les méchants et les rendre bons et dignes de louanges? Tout homme qui, ne voulant pas être réprimandé, se contente de dire : Priez pour moi et ne me corrigez pas, mérite au contraire qu'on le réprimande, et qu'on l'oblige à prier pour lui-même. La douleur qu'il éprouve lorsqu'il sent l'aiguillon du reproche, lui

[1] I Cor. XVI, 14. — [2] Id. VI, 7-9. — [3] I Thess. III, 12.

[4] Prov. VIII, selon les Sept.

inspire plus de zèle et d'affection pour la prière ; il a plus facilement recours à la miséricorde divine, afin que, aidé du secours de la charité, il renonce à ses œuvres honteuses et criminelles, et se porte avec ardeur au bien et à la vertu.

Telle est l'utilité de la correction, variant toutefois selon la diversité des péchés ; elle obtient toute son efficacité quand le suprême médecin daigne lui accorder un regard de complaisance. En effet, pour être utile, la correction doit avant tout inspirer au coupable le repentir de sa faute. Or, ce repentir n'est accordé que par Celui qui, aux négations de Pierre, répondit par un regard affectueux, et lui fit verser des larmes abondantes [1]. Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul, après avoir dit que l'on doit reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité, ajoute aussitôt : « Dans « l'espérance que Dieu pourra leur donner « un jour l'esprit de pénitence, pour leur faire « connaître cette vérité et les arracher aux « piéges du démon [2] ».

8. Pourquoi dès lors ceux qui repoussent toute correction osent-ils dire : « Contentez-« vous de m'instruire de mes devoirs, et de-« mandez pour moi la grâce de les accom-« plir ? » Pourquoi ne pas tirer la conséquence de leur principe erroné ? pourquoi ne pas dire aussi bien : Je veux que vous vous absteniez absolument de me commander quoi que ce soit, et de prier pour moi ? En effet, voyons-nous que quelqu'un ait prié pour Pierre, et demandé pour lui cette pénitence qui lui a arraché tant de larmes sur son apostasie ? Voyons-nous que quelqu'un ait enseigné à l'apôtre saint Paul les divins préceptes relatifs à la foi chrétienne ? On l'entendait souvent répéter : « Je « vous déclare, mes frères, que l'Evangile « que je vous ai prêché n'a rien de l'homme, « parce que je ne l'ai reçu ni appris d'aucun « homme, mais par la révélation de Jésus-« Christ [3] ». Mais ne pouvait-on pas lui répondre : Pourquoi donc nous contraindre à recevoir et à apprendre de vous ce que vous n'avez ni reçu ni appris de l'homme ? Celui qui vous a tout donné peut également tout nous donner à nous-mêmes. Je dis donc que si nos adversaires n'osent tenir ce langage, et permettent que l'Evangile soit prêché par un homme, quoiqu'il puisse être donné par Dieu lui-même, qu'ils avouent donc qu'ils sont tenus de se laisser réprimander par leurs supérieurs, chargés de leur prêcher la grâce chrétienne, quoique Dieu puisse fort bien, personne n'en doute, faire lui-même la correction sans le secours d'aucun intermédiaire, et, par des moyens aussi mystérieux qu'efficaces, produire dans la conscience des coupables une douleur salutaire. De même donc que nous ne devons pas cesser de prier pour ceux dont nous voulons la conversion, quoique Pierre, sans la prière de personne, ait été converti par un regard du Sauveur, et amené à pleurer son péché ; de même on ne doit point épargner les reproches aux coupables, quoique Dieu, quand il le veut, convertisse lui-même des hommes qui n'ont été l'objet d'aucune correction. Or, la correction ne profite au pécheur qu'autant qu'il reçoit en même temps la grâce et le secours de Celui qui parfois convertit lui-même sans le secours d'aucune correction antérieure. Demandera-t-on pourquoi ces modes si différents par lesquels les pécheurs sont appelés au repentir ? Avant de répondre, qu'on n'oublie pas que ce n'est point à l'argile, mais au potier à juger.

[1] Luc, XXII, 61, 62. — [2] II Tim. II, 25, 26. — [3] Gal. I, 11, 12.

CHAPITRE VI.

LA PERSÉVÉRANCE EST UN DON DE DIEU.

9. Nos adversaires ajoutent : « Voici ce que « dit l'Apôtre : Qui donc met de la différence « entre vous ? Qu'avez-vous que vous ne « l'ayez reçu ? Mais si vous l'avez reçu, pour-« quoi vous en glorifier, comme si vous ne « l'aviez pas reçu [1] ? Pourquoi donc nous cor-« riger, nous reprendre, nous réprimander, « nous accuser ? Que faisons-nous, nous qui « n'avons rien reçu ? » Ceux qui tiennent ce langage voudraient se croire innocents de toutes les désobéissances dont ils se rendent coupables envers Dieu, sous prétexte que l'obéissance est elle-même un don de Dieu. Or, cette obéissance doit se trouver nécessairement dans celui qui possède cette charité, qui vient assurément de Dieu [2], et que le Père donne à ses enfants. « Pourtant », disent-ils, « nous n'avons pas reçu cette obéissance ; « pourquoi donc nous corriger comme si nous « pouvions nous la donner à nous-mêmes, et « que nous refusions de nous faire ce pré-« sent ? » Ils ne remarquent pas que, s'ils ne

[1] I Cor. IV, 7. — [2] I Jean, IV, 7.

sont point encore régénérés, il existe une cause première qui les rend désobéissants envers Dieu, et coupables à leurs propres regards, puisque Dieu a fait l'homme droit dès le commencement [1], et qu'en Dieu il ne saurait y avoir d'iniquité [2]. Par conséquent, c'est de l'homme que vient la première culpabilité qui le rend désobéissant envers Dieu ; car en perdant, par l'effet de sa volonté mauvaise, la droiture dont le Seigneur l'avait originairement doué, il s'est dépravé et rendu coupable. Dira-t-on que cette dépravation ne doit pas être corrigée dans l'homme, parce qu'elle ne lui est pas personnelle, et qu'elle est commune à tous ? Je dis au contraire que l'on doit corriger en chacun ce qui est commun à tous. Parce que cette dépravation est le triste apanage de tous, dira-t-on qu'elle ne l'est de personne en particulier ? Le péché originel est pour nous personnellement un péché étranger, parce qu'il nous est transmis par nos parents ; mais il nous devient personnel à chacun, dans ce sens « que tous ont « péché dans un seul », comme parle l'Apôtre [3]. On doit donc nous reprocher notre origine condamnable, afin que la douleur produite par ce reproche engendre le désir de la régénération, pourvu cependant que celui à qui s'adresse ce reproche soit l'enfant de la promesse, car pour celui-là, Dieu se sert du frémissement extérieur de la correction, afin de faire naître en lui, par une inspiration mystérieuse, le vouloir et le parfaire. Mais si le fidèle, après sa régénération et sa justification, retombe dans le péché par le fait de sa propre volonté, il ne lui est plus possible de dire : Je n'ai pas reçu la grâce, car cette grâce il l'a perdue par la dépravation de son libre arbitre. Enfin, si les reproches qui lui sont adressés soulèvent dans son cœur les gémissements du repentir, et le replacent dans la voie des bonnes œuvres, et peut-être d'une véritable perfection, ne sera-t-il pas évident que la correction lui a été très-utile ? Du reste, toute correction humaine, qu'elle se fasse oui ou non par charité, ne peut profiter au coupable, qu'autant que Dieu même l'appuie et la féconde.

10. Celui donc qui se refuse à la correction peut-il dire encore : « Qu'ai-je fait, moi qui « n'ai pas reçu la grâce ? » puisqu'il est certain qu'il a reçu la grâce et qu'il ne l'a perdue que par sa propre faute ? Il réplique : « Quand « vous me reprochez d'avoir par ma propre « volonté quitté la voie droite pour me jeter « dans le mal, je puis encore vous dire : Qu'ai-« je donc fait, moi qui n'ai pas reçu la grâce ? « J'ai reçu la foi qui opère par la charité, « mais je n'ai pas reçu la grâce de la persévé-« rance finale. Oserait-on dire que cette per-« sévérance n'est point un don de Dieu, et « que ce bien si précieux soit tellement notre « œuvre propre, que celui qui le possède n'ait « pas à s'appliquer ces paroles de l'Apôtre : « Qu'avez-vous donc que vous ne l'ayez reçu ? » Nous sommes loin de nier de la persévérance finale qu'elle soit le plus précieux de tous les bienfaits de Dieu ; nous ne nions pas qu'elle soit un don de celui dont il est écrit : « Toute « grâce excellente et tout don parfait nous « vient du ciel et descend du Père des lumiè-« res [1] ».

Mais il ne suit pas de là qu'à celui qui ne persévère point on doive épargner la correction, car ne peut-on pas espérer que Dieu lui accorde la grâce de faire pénitence et de s'arracher aux piéges du démon ? A l'utilité inhérente à toute correction l'Apôtre n'a-t-il pas ajouté cet avantage que j'ai rappelé plus haut : « Reprenant avec douceur ceux qui ré-« sistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu « pourra leur donner un jour l'esprit de pé-« nitence [2] ? » Si nous disions de cette persévérance si louable et si précieuse, qu'elle est tellement le fait de l'homme, que Dieu y reste entièrement étranger, nous ôterions toute valeur à cette parole du Sauveur à saint Pierre : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne « défaille point [3] ». Que demandait le Sauveur, si ce n'est la persévérance finale ? Si donc cette grâce était dans l'homme l'œuvre de l'homme, quel besoin y aurait-il de la demander à Dieu ? De son côté, l'Apôtre s'écriait : « Nous demandons à Dieu que vous ne com-« mettiez aucun mal [4] » ; n'était-ce point demander la persévérance ? Car celui-là commet le mal, qui renonce au bien pour se laisser aller au mal qu'il devrait éviter ; et par conséquent il ne persévère pas dans le bien. Ailleurs le même Apôtre disait : « Je rends grâces « à mon Dieu toutes les fois que je me sou-« viens de vous, et je ne fais jamais de prière « que je ne prie aussi pour vous tous, ressen-

[1] Eccl. VII, 30. — [2] Rom. IX, 14. — [3] Id. V, 12.

[1] Jac. I, 17. — [2] II Tim. II, 26, 25. — [3] Luc, XXII, 32. — [4] II Cor. XIII, 7.

« tant une grande joie de ce que vous avez « reçu l'Evangile, et y avez persévéré depuis « le premier jour jusqu'à cette heure. Car « j'ai une ferme confiance que celui qui a « commencé le bien en vous, le perfection- « nera jusqu'au jour de Jésus-Christ[1] ». Ne promet-il pas aux fidèles, par la miséricorde de Dieu, la persévérance finale dans le bien? Il écrivait aux Colossiens : « Epaphras, qui est « de notre ville, vous salue; c'est un servi- « teur de Jésus-Christ, qui combat sans cesse « pour vous dans ses prières, afin que vous « demeuriez fermes et parfaits, et que vous ac- « complissiez pleinement tout ce que Dieu « demande de vous[2] ». « Afin que vous de- « meuriez », n'est-ce pas comme s'il eût dit : Afin que vous persévériez? Voilà pourquoi il est dit du démon qu' « il ne demeura pas « dans la vérité[3] »; et en effet il fut créé dans la vérité, mais il n'y persévéra point.

L'apôtre saint Jude écrivait : « A celui qui « peut vous conserver sans péché et vous pla- « cer immaculés en présence de sa gloire et « dans la joie[4] », n'est-ce point dire clairement que la persévérance finale dans le bien est un don de Dieu? Celui qui nous conserve sans péché, afin de nous placer immaculés en présence de sa gloire et dans la joie, ne donne-t-il pas la grâce de la persévérance? Nous lisons dans les Actes des Apôtres : « A cette nouvelle « les nations se réjouirent, elles reçurent « la parole du Seigneur, et tous ceux qui « avaient été prédestinés à la vie éternelle em- « brassèrent la foi[5] ». Qui donc a pu être prédestiné à la vie éternelle, si ce n'est par le don de la persévérance? Car « celui qui persévé- « rera jusqu'à la fin sera sauvé[6] ». De quel salut, si ce n'est du salut éternel? Lorsque, dans l'oraison dominicale, nous disons à Dieu le Père : « Que votre nom soit sanctifié[7] », ne demandons-nous pas que son nom soit sanctifié en nous? Or, cette sanctification s'est opérée par le bain de la régénération; pourquoi donc est-elle encore chaque jour demandée par les fidèles, si ce n'est afin que cette grâce déjà obtenue persévère en nous jusqu'à la fin?

Ecoutons le bienheureux Cyprien commentant cette prière : « Nous disons : Que votre nom « soit sanctifié, non pas que nous demandions à « Dieu qu'il soit sanctifié dans nos prières, nous « désirons que son nom soit sanctifié en nous. « D'ailleurs, par qui donc le Seigneur pourrait- « il être sanctifié, lui qui est le principe de « toute sanctification? Mais le Seigneur a dit « lui-même : Soyez saints, parce que je suis « saint[1]; voilà pourquoi nous demandons « que nous, qui avons été sanctifiés dans le « baptême, nous puissions persévérer dans la « grâce qui nous a été donnée ». Ainsi donc, d'après ce glorieux martyr, ce que les fidèles demandent chaque jour par ces paroles, c'est la persévérance dans la grâce qu'ils ont reçue. Or, demander à Dieu de persévérer dans le bien, n'est-ce pas confesser hautement que la persévérance est un don de Dieu?

CHAPITRE VII.

LES APPELÉS ET LES ÉLUS.

11. Voilà pourquoi nous adressons les plus justes reproches à ceux qui, après avoir mené une vie chrétienne, n'ont pas persévéré dans cet heureux état. En effet, c'est de leur propre volonté qu'ils ont quitté le sentier de la justice pour se jeter dans la voie de l'iniquité. Ils méritent donc de sérieux reproches; et s'ils refusent d'en profiter, s'ils persévèrent jusqu'à la mort dans leur déréglement, ils n'ont plus à attendre que la damnation éternelle. Maintenant ils s'excusent en s'écriant : « Pourquoi cette correction qui nous est in- « fligée? » Diront-ils alors : Pourquoi cette condamnation qui nous frappe, puisque, si nous avons quitté le bien pour nous livrer au mal, c'est parce que nous n'avons pas reçu la grâce de persévérer dans le bien? De semblables excuses ne les arracheront point à la rigueur d'une trop juste condamnation. L'éternelle vérité nous déclare que nul homme ne pourra se soustraire à la condamnation portée contre nous dans la personne d'Adam, que par la foi de Jésus-Christ; d'un autre côté, cette même condamnation frappera ceux-là mêmes qui pourront alléguer qu'ils n'ont pas entendu l'Evangile de Jésus-Christ, et que la foi vient de ce que l'on entend[2]; combien moins encore pourra-t-on s'excuser en disant : Nous n'avons pas reçu la persévérance? Ceux qui pourront dire : Nous n'avons pas entendu la prédication, ne sont-ils pas plus dignes d'indulgence que ceux qui diront : Nous n'avons pas reçu la persévérance? Car à ces

[1] Philipp. I, 3-6. — [2] Coloss. IV, 12. — [3] Jean, VIII, 44. — [4] Jude, 24. — [5] Act. XIII, 48. — [6] Matt. X, 22. — [7] Id. VI, 9.

[1] Lévit. XIX, 2. — [2] Rom. X, 17

derniers on pourrait répondre : Vous auriez persévéré, si vous l'aviez voulu, dans la foi que vous avez entendue et possédée ; tandis qu'on ne saurait dire aux autres : Vous auriez cru, si vous l'aviez voulu, à ce que vous n'avez point entendu.

12. Ainsi donc, qu'il s'agisse de ceux qui n'ont point entendu la prédication de l'Evangile, ou de ceux qui, après l'avoir entendue et l'avoir observée, n'ont pas reçu la persévérance, ou de ceux qui, résistant à la prédication, se sont refusé de venir à Jésus-Christ, c'est-à-dire de croire en lui, réalisant ainsi cette parole : « Personne ne vient à moi s'il « n'en a reçu la grâce de mon Père [1] », ou enfin de ceux qui ont été moissonnés dans leur enfance, et sans avoir été purifiés de la tache originelle dans le bain de la régénération ; nous disons que tous subiront infailliblement, et dans une juste mesure, les effets de la condamnation portée contre le premier homme. Quant aux élus, leur séparation de la foule des réprouvés a pour premier principe, non point leurs propres mérites, mais la grâce du Médiateur ; c'est-à-dire qu'ils sont justifiés gratuitement dans le sang du second Adam. L'Apôtre s'écrie : « Quel est donc celui « qui met de la différence entre vous ? Qu'a- « vez-vous que vous ne l'ayez reçu ? Et si vous « l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier « comme si vous ne l'aviez point reçu [2] ? » Ces paroles ne prouvent-elles pas que, pour être séparé de cette masse de perdition qui remonte au premier Adam, il faut avoir reçu ce don par excellence et purement gratuit que nous appelons la grâce du Sauveur ? D'ailleurs, ce passage de la lettre de saint Paul est d'une telle importance que le bienheureux Cyprien, écrivant à Quirinus, le pose comme thème d'un chapitre dans lequel il prouve que nous ne devons nous glorifier de rien, puisque de nous-mêmes nous n'avons rien [3].

13. Bienheureux donc tous ceux qui ont été arrachés à cette condamnation originelle par la puissante efficacité de la grâce divine, car on ne saurait douter qu'en conséquence de cette grâce la Providence leur fournît l'occasion d'entendre l'Evangile ; en l'entendant ils croient, et ils persévèrent jusqu'à la fin dans cette foi qui agit par la charité [4]. Si plus tard il leur arrive de tomber, Dieu leur ménage la correction pour les convertir ; quelques-uns, même en dehors de toute correction de la part des hommes, reviennent à la bonne voie qu'ils avaient abandonnée ; d'autres, après avoir reçu la grâce, n'importe à quel âge, se voient soustraits aux périls de cette vie par une mort plus ou moins prématurée. Toutes ces merveilles sont opérées dans ces élus par Celui qui a fait d'eux autant de vases de miséricorde ; par Celui qui les a choisis pour les appeler à la grâce dans la personne de son Fils, avant la constitution du monde. « Si c'est par grâce, ce n'est donc point par « les œuvres ; autrement la grâce ne serait « plus une grâce [5] ». En effet, ils n'ont pas été appelés pour ne pas être élus ; de là cette parole : « Beaucoup sont appelés, mais peu « sont élus [6] » ; comme ils ont été appelés selon le décret de Dieu, ils sont également élus par l'élection de la grâce, et non point en conséquence de leurs mérites antérieurs ; ils n'ont pour cela d'autres mérites que la grâce elle-même.

14. C'est à ces élus que s'applique cette parole de l'Apôtre : « Nous savons que tout « contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, « de ceux qu'il a appelés selon son décret « pour être saints ; car ceux qu'il a connus « par sa prescience, il les a aussi prédestinés « à être conformes à l'image de son Fils, « afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs frères. « Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi « appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a « aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les « a aussi glorifiés [7] ». De ceux-là, aucun ne périt, parce qu'ils sont tous élus. Or, ils sont élus parce qu'ils ont été appelés selon le décret, non pas leur propre décret, mais le décret de Dieu, comme nous le prouvent ces autres paroles : « Afin que le décret de Dieu « demeurât ferme selon son élection, non à « cause des œuvres, mais par la volonté de « celui qui appelle, et au nom duquel il fut « dit à la mère : L'aîné sera assujéti au plus « jeune [8] » ; et ailleurs : « Ce n'est point selon « nos œuvres, mais selon son décret et la « grâce [9] ». Par conséquent, cette proposition : « Ceux que Dieu a prédestinés, il les a aussi « appelés », doit s'entendre en ce sens que Dieu les a appelés selon son décret ; c'est ce que prouve clairement le contexte lui-même ;

[1] Jean, VI, 66. — [2] I Cor. IV, 7. — [3] Livre 3 des Témoignages, tit. ou chap. IV. — [4] Gal. V, 6.

[5] Rom. XI, 6. — [6] Matt. XX, 16. — [7] Rom. VIII, 28-30. — [8] Id. IX, 11-13. — [9] II Tim. I, 9.

et d'abord : « Tout contribue au bien de ceux « qui sont appelés selon le décret » ; puis il ajoute : « Car ceux qu'il a connus par sa « prescience, il les a aussi prédestinés à « être conformes à l'image de son Fils, afin « qu'il fût l'aîné entre plusieurs frères » ; enfin, après ces prémisses, il continue : « Ceux « qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ». Il s'agit évidemment de ceux qu'il a appelés selon son décret ; de telle sorte que parmi ces appelés il ne saurait y en avoir aucun qui ne fût pas élu, dans le sens de cette maxime du Sauveur : « Beaucoup sont appelés, mais peu « sont élus ». En effet, tous ceux qui sont élus sont par là même appelés, tandis que l'on peut être appelé sans que l'on soit élu. Nous parlons donc uniquement de ces élus qui ont été appelés selon le décret, et par conséquent prédestinés et connus par la prescience infinie. Parmi ces élus, s'il en est un seul pour périr, Dieu s'est trompé ; et comme il ne saurait se tromper, j'en conclus que tous ces élus seront sauvés. Si l'un d'eux périssait, Dieu serait vaincu par la dépravation de l'homme ; et comme Dieu ne peut être vaincu par quoi que ce soit, j'en conclus encore que tous ces élus seront sauvés. Or, ils sont élus pour régner avec Jésus-Christ, et non pas comme Judas pour accomplir l'œuvre qui lui était assignée. En effet, Judas a été choisi par Celui qui sait tirer le bien du mal, de telle sorte que le crime de ce malheureux apôtre a été l'occasion pour le Sauveur d'accomplir l'importante mission pour laquelle il était venu sur la terre. Nous entendons Jésus-Christ s'écrier : « Ne vous ai-je pas choisis au « nombre de douze, et l'un d'entre vous est « un démon [1] ? » Ces paroles ne signifient-elles pas que les onze ont été choisis dans des vues de miséricorde, et Judas dans des vues de justice? les onze pour les amener à la possession du royaume éternel, et Judas pour amener l'effusion du sang divin ?

15. De là ce cri lancé par l'Apôtre en vue du royaume des élus : « Si Dieu est pour « nous, qui sera contre nous ? Si Dieu n'a pas « épargné son propre Fils et s'il l'a livré pour « nous tous, comment avec lui ne nous au- « rait-il pas aussi donné toutes choses ? Qui « accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu même « qui les justifie. Qui osera les condamner « après que Jésus-Christ, non-seulement est « mort, mais est ressuscité et assis à la droite « de Dieu, où il intercède pour nous ? » Ce qui suit nous apprend quelle grâce puissante a été conférée à ces élus pour assurer leur persévérance : « Qui donc nous séparera de « l'amour de Jésus-Christ? Sera-ce l'affliction, « ou les déplaisirs, ou la faim, ou la nudité, « ou les périls, ou la persécution, ou le fer? « selon qu'il est écrit : On nous fait mourir « tous les jours pour l'amour de vous, Sei- « gneur ; on nous regarde comme des brebis « destinées à être égorgées. Mais parmi tous « ces maux nous demeurons victorieux par « Celui qui nous a aimés. Car je suis assuré « que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni « les principautés, ni les puissances, ni les « choses présentes, ni les choses futures, ni « la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut « ou de plus profond, ni aucune autre créa- « ture, ne pourra nous séparer de l'amour de « Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur [1] ».

16. Dans sa lettre à Timothée, après avoir dit d'Hyménée et de Philète qu'ils ruinaient la foi dans l'âme d'un grand nombre de fidèles, l'Apôtre signale en ces termes le glorieux privilége des élus : « Mais le fondement de « Dieu demeure inébranlable, ayant comme « sceau cette parole : Le Seigneur connaît « ceux qui sont à lui [2] ». Leur foi, agissant par la charité, ou bien ne déchoit jamais, ou bien, si parfois elle tombe, elle se relève avant la fin de cette vie, l'iniquité disparaît bientôt, et ils sont alors regardés comme ayant persévéré jusqu'à la fin. Quant à ceux qui ne doivent pas persévérer, et renonceront à la foi et à la conduite chrétiennes, de telle sorte que la mort les surprendra dans ce triste état, il est évident qu'on ne saurait les ranger au nombre des élus, même alors qu'ils mènent une vie sainte et pieuse. En effet, la prescience et la prédestination divines ne les ont pas séparés de la masse de perdition, et par conséquent ils n'ont été ni appelés, ni élus selon le décret éternel. Comme appelés, ils sont du nombre de ceux dont il a été dit : « Beaucoup « sont appelés », mais ils ne sont pas de ceux dont il a été dit : « Peu sont élus ». Et cependant, lorsqu'ils croient, qu'ils reçoivent le baptême et qu'ils vivent selon Dieu, peut-on nier qu'ils soient élus ? Pour nous, ils sont élus, parce que nous ignorons ce qu'ils deviendront plus tard ; mais ils ne le sont pas

[1] Jean, VI, 71.

[1] Rom. VIII, 31-39. — [2] II Tim. II, 19.

aux yeux de Celui qui sait qu'ils n'ont pas la persévérance finale, par laquelle seule nous pouvons parvenir à la vie bienheureuse; Dieu sait qu'ils sont maintenant debout, mais il prévoit également qu'ils feront une chute profonde et éternelle.

CHAPITRE VIII.

LA VOLONTÉ OBTIENT LA LIBERTÉ PAR LA GRACE.

17. Si l'on me demande pourquoi Dieu n'a pas donné la persévérance à ceux qui ont reçu de lui la charité pour vivre chrétiennement, j'avoue humblement sur ce point mon entière ignorance. Pénétré de mon néant, je recueille avec humilité ces paroles de l'Apôtre : « O homme ! qui êtes-vous donc pour « oser répondre à Dieu [1] ? » Et encore : « O « profondeur des trésors de la sagesse et de « la science de Dieu ! que ses jugements sont « incompréhensibles et ses voies impénétra- « bles [2] ! » Quand donc il plaît au Seigneur de nous révéler ses jugements, rendons-lui d'humbles actions de grâces; et quand il les cache à nos yeux, loin de murmurer, soyons persuadés que cette conduite de sa part est pour nous des plus salutaires.

Pour vous qui, dans ces questions téméraires, vous posez en ennemi de la grâce, que dites-vous vous-même? Heureusement, toutefois, vous affirmez que vous êtes chrétien, et vous vous flattez d'être catholique. Si donc vous confessez que la persévérance dans le bien jusqu'à la mort est un don de Dieu, quand il s'agit de savoir pourquoi celui-ci reçoit ce don, tandis que cet autre ne le reçoit pas, n'ai-je pas lieu de croire que vous et moi nous sommes sur ce point dans une égale ignorance, et qu'il nous est impossible de sonder les jugements impénétrables de Dieu?

Ou bien, si la persévérance ou la non-persévérance vous paraît dépendre exclusivement de ce libre arbitre de l'homme dont vous vous faites le panégyriste, non pas avec le concours, mais au détriment de la grâce de Dieu; si, dis-je, cette persévérance devient à vos yeux, non pas un don de Dieu, mais un simple effet de la volonté humaine, qu'opposerez-vous donc à ces paroles du Sauveur : « Pierre, j'ai « prié pour toi afin que ta foi ne défaille « point [3] ? » Direz-vous que, malgré la prière de Jésus-Christ, la foi de Pierre aurait défailli si cet Apôtre l'avait voulu, c'est-à-dire s'il avait refusé d'y persévérer jusqu'à sa mort? c'est-à-dire, si sa volonté était devenue tout autre que le Sauveur demandait qu'elle fût? Qui ne sait que la foi de Pierre aurait péri, et que lui-même aurait cessé d'être fidèle, si sa volonté avait défailli, et que sa foi devait rester intacte si sa volonté continuait à rester ce qu'elle était? Mais nous savons aussi que la volonté est préparée par le Seigneur [4]; voilà pourquoi la prière de Jésus-Christ en faveur de Pierre ne pouvait rester stérile. Quand donc il demande que sa foi ne défaille point, que demande-t-il autre chose, si ce n'est, pour Pierre, l'insigne faveur d'avoir dans la foi une volonté très-libre, très-forte, invincible et d'une persévérance à toute épreuve? Voilà comment nous défendons, selon la grâce et non pas contre elle, la liberté de la volonté. En effet, la volonté humaine n'obtient pas la grâce par la liberté, mais la liberté par la grâce; c'est à la grâce qu'elle doit cette précieuse persévérance et cette force invincible.

18. Quoi donc ! à quelques-uns de ses enfants qu'il a régénérés en Jésus-Christ, auxquels il a donné la foi, l'espérance, la charité, Dieu n'accorde pas la persévérance, et à des infidèles, il pardonne des crimes si nombreux et si grands, il leur accorde sa grâce, il en fait ses enfants ! Comment ne pas s'en étonner? comment ne pas être saisi de stupeur? Ce qui doit également vous étonner, et pourtant ce qui est de toute vérité et d'une telle évidence que les ennemis mêmes de la grâce ne sauraient le nier, c'est que l'on voit des enfants, appartenant à des familles chrétiennes et amies de Dieu, mourir avant d'avoir pu recevoir la grâce du baptême, qu'un seul acte de sa volonté aurait pu leur procurer, puisque tout est soumis à son irrésistible puissance. On voit ce même Dieu priver de son royaume des enfants, tandis qu'il y appelle leurs pères, et qu'il permet que des enfants de païens ou d'impies tombent entre les mains des chrétiens, reçoivent le baptême et parviennent à ce royaume dont leurs pères seront exclus pour toujours. Pourtant il est hors de doute que ces enfants sont incapables de mérites bons ou mauvais, du moins quant à leur volonté propre, dont ils ne peuvent faire aucun usage. Tout cela néanmoins entre dans les jugements de Dieu, jugements incompréhen-

[1] Rom. IX, 20. — [2] Id. XI, 33. — [3] Luc, XXII, 32.

[4] Prov. VIII, selon les Sept.

sibles et justes, que nous ne pouvons ni mépriser, ni approfondir. Tout cela se rapporte à la prédestination et à la persévérance dont nous parlons. A la vue de ces mystères, écrions-nous donc : « O profondeur des trésors « de la sagesse et de la science de Dieu ! que « vos jugements sont incompréhensibles ! »

19. Nous ne sommes point étonnés de ne pouvoir pénétrer ses voies impénétrables. En effet, passant sous silence ces innombrables bienf its que Dieu accorde aux uns et refuse aux autres, quoiqu'il n'y ait en lui aucune acception de personnes[1], et quoique ces dons ne soient mérités d'aucune manière, par exemple, l'agilité, la force, la bonne santé, la beauté du corps, le talent et autres qualités de l'esprit; par exemple encore, ces dons extérieurs, l'opulence, la noblesse, les honneurs et autres biens du même genre qu'il appartient à Dieu seul de nous conférer; passant également sous silence le baptême des enfants, baptême absolument nécessaire pour entrer dans le royaume des cieux, quoique nous ne puissions savoir pourquoi il est donné à tel enfant, tandis qu'il est refusé à tel autre, quoiqu'il dépende absolument du pouvoir absolu de Dieu et qu'il soit la condition essentielle du bonheur éternel; passant, disons-nous, sous silence tous ces bienfaits, nous nous occupons exclusivement de la persévérance, c'est-à-dire de ceux qui, au lieu de persévérer dans le bien, se jettent dans une voie mauvaise et y meurent.

Que nos adversaires nous disent, s'ils le peuvent, pourquoi ces hommes, pendant qu'ils vivaient dans la foi et la piété, n'ont pas été soustraits par Dieu aux dangers de ce monde, dans la crainte que leur méchanceté ne vînt à changer leur intelligence, et que le mensonge ne trompât leur âme. Est-ce que Dieu n'en avait pas le pouvoir, ou bien ignorait-il qu'ils devaient s'abandonner au mal? Une telle explication serait tout à la fois une folie et un crime. Pourquoi donc Dieu ne les a-t-il pas rappelés à lui? Qu'ils nous répondent, ceux qui se rient de nous entendre nous écrier dans notre étonnement : « Que ses jugements « sont incompréhensibles et ses voies impéné- « trables ! » Ou bien Dieu agit ainsi selon son bon plaisir, ou bien l'Ecriture est menteuse quand elle nous dit de la mort prématurée de l'homme juste : « Il a été ravi à la terre, dans « la crainte que la malice ne changeât son « intelligence ou que le mensonge ne trompât « son âme[2] ». Pourquoi donc Dieu fait-il cette grâce aux uns, tandis qu'il la refuse aux autres, lui en qui il ne saurait y avoir ni iniquité, ni acception de personnes, et qui est parfaitement le maître d'arracher l'homme ou de le laisser à cette épreuve qui constitue notre vie sur la terre[3]? Les Pélagiens sont contraints d'avouer que c'est à Dieu que l'homme doit de terminer sa vie avant de quitter le bien pour se livrer au mal; mais ils ignorent pourquoi cette faveur est accordée aux uns et refusée aux autres. Qu'ils avouent donc également avec nous que, d'après les Ecritures, dont j'ai cité les témoignages, la persévérance dans le bien est une grâce que Dieu seul peut nous accorder; et quand ils voient cette grâce accordée aux uns et refusée aux autres, s'ils en ignorent, comme nous, la raison, qu'ils se gardent bien de murmurer contre Dieu.

CHAPITRE IX.

LES VRAIS ENFANTS DE DIEU.

20. Ne nous scandalisons pas de voir que Dieu n'accorde point à quelques-uns de ses enfants le don de la persévérance. Il n'en serait point ainsi s'ils étaient du nombre de ces prédestinés que Dieu a appelés selon son décret éternel et qui sont réellement les enfants de la promesse. Quand ces hommes vivent chrétiennement, nous disons d'eux qu'ils sont les enfants de Dieu; mais comme ils doivent se livrer à l'impiété et y mourir, la prescience de Dieu ne tient pas à leur égard le même langage. Les vrais enfants de Dieu ont cessé de vivre avec nous pour vivre avec Dieu ; de là cette parole de saint Jean : « Jésus devait « mourir pour son peuple, et non-seulement « pour son peuple, mais encore afin de réunir « les enfants de Dieu dispersés[4] ». Cette unité devait se faire par la foi à la prédication de l'Evangile ; et cependant même avant que ce prodige fût accompli, ils étaient déjà les enfants de Dieu, et leur nom était écrit d'une manière indélébile dans la pensée du Père céleste.

Il en est d'autres encore que nous appelons enfants de Dieu à cause de la grâce qu'ils ont reçue temporairement, et qui cependant ne sont pas regardés par Dieu comme ses enfants.

[1] Rom. II, 11.

[2] Sag. IV, 11. — [3] Job, VII, 1. — [4] Jean, XI, 51, 52.

C'est de ces hommes que saint Jean disait : « Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient « pas des nôtres ; car s'ils eussent été des nôtres « ils fussent demeurés avec nous [1] ». L'Apôtre ne dit pas : Ils sont sortis d'avec nous, et parce qu'ils ne sont pas demeurés avec nous ils n'étaient pas des nôtres ; voici ses paroles : « Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient « pas des nôtres » ; en d'autres termes : on les voyait parmi nous, mais ils n'étaient pas des nôtres. Supposant alors qu'on lui en demande la preuve, il ajoute : « S'ils eussent été des « nôtres, ils fussent demeurés avec nous ». Or, les enfants de Dieu s'écrient : Saint Jean a parlé, et il tenait le premier rang parmi les enfants de Dieu. Si donc les enfants de Dieu disent de ceux qui n'ont pas eu la persévérance : « Ils sont sortis d'avec nous, mais « ils n'étaient pas des nôtres », et ajoutent : « S'ils eussent été des nôtres, ils fussent de- « meurés avec nous », n'est-ce pas comme s'ils disaient : Ils n'étaient pas les enfants de Dieu, même quand ils faisaient profession et qu'ils portaient le nom d'enfants de Dieu ? S'ils n'étaient pas les enfants de Dieu, ce n'est point qu'ils eussent simulé une justice qu'ils n'avaient pas, mais c'est parce qu'ils n'ont point persévéré dans cette justice. L'Apôtre ne dit pas : S'ils eussent été des nôtres, ils auraient eu avec nous une justice véritable et non point simulée ; mais, dit-il, « s'ils eussent été « des nôtres, ils fussent demeurés avec nous ». Ce qu'il voulait, c'est qu'ils persévérassent dans le bien. Ainsi donc ils étaient dans le bien, mais parce qu'ils n'y sont pas demeurés, c'est-à-dire parce qu'ils n'y ont pas persévéré jusqu'à la fin, « ils n'étaient pas des nôtres », même quand ils étaient avec nous. En d'autres termes, ils n'étaient pas du nombre des enfants, même quand ils partageaient la foi des enfants ; car ceux qui sont vraiment les enfants de Dieu ont été connus par la prescience et prédestinés pour devenir conformes à l'image de son fils ; et ils ont été appelés selon le décret, afin de devenir des élus. Car celui qui périt, ce n'est pas l'enfant de la promesse, mais l'enfant de perdition [2].

21. Ces chrétiens, dont parle saint Jean, appartenaient donc à la multitude des appelés ; mais ils n'étaient pas du petit nombre des élus. Par conséquent, à ceux qui ne sont pas ses enfants prédestinés Dieu n'a pas donné la persévérance, car ils auraient cette persévérance s'ils étaient du nombre de ses enfants véritables ; et alors même, qu'auraient-ils qu'ils ne l'aient reçu, leur dit en toute vérité l'apôtre saint Paul [1] ? D'un autre côté, de tels enfants auraient été donnés par le Père à son Fils, selon cette autre parole : « Afin que rien « ne périsse de tout ce que vous m'avez donné, « et qu'ils aient la vie éternelle [2] ». Nous devons donc regarder comme ayant été donnés à Jésus-Christ tous ceux qui sont destinés à la vie éternelle. Tels sont ces prédestinés et ces appelés selon le décret, et dont aucun ne périt. Par conséquent, il ne saurait arriver qu'aucun d'entre eux meure en état de péché mortel, puisqu'il est destiné et donné à Jésus-Christ de telle sorte qu'il ne périsse pas et qu'il obtienne la vie éternelle. De même parmi ceux que nous regardons comme ses ennemis, ou les enfants de ses ennemis, il en est qui arrivent au bonheur de la régénération et qui meurent avec cette foi précieuse qui agit par la charité. Or, avant même qu'ils aient reçu la grâce, ils sont déjà les enfants de Dieu par la prédestination, ils sont déjà donnés à Jésus-Christ Fils de Dieu, afin qu'ils ne périssent pas et qu'ils aient la vie éternelle.

22. Le Sauveur a dit également : « Si vous « demeurez dans ma parole, vous êtes véritа- « blement mes disciples [3] ». Peut-on compter dans ce nombre Judas qui n'est point demeuré dans la parole de Jésus-Christ ? Peut-on compter également dans ce nombre ces auditeurs à qui venait d'être révélé le précepte de manger la chair de Jésus-Christ et de boire son sang, et dont la conduite à cette occasion nous est ainsi dépeinte dans l'Evangile : « Jésus prononça ces paroles dans la synago- « gue, à Capharnaüm. Or, plusieurs des dis- « ciples qui l'écoutaient s'écrièrent : Cette pa- « role est dure, qui pourrait l'entendre ? Et Jé- « sus sachant en lui-même qu'ils murmuraient « contre la doctrine qu'il venait de formuler, « leur dit : Cela vous scandalise ? Et que diriez- « vous si vous voyiez le Fils de l'homme re- « montant vers le séjour qu'il a quitté ? C'est « l'esprit qui vivifie, et la chair ne sert de rien. « Les paroles que je vous ai adressées sont es- « prit et vie. Mais il en est parmi vous qui refu- « sent de croire. Or, depuis le commencement « Jésus savait quels étaient ceux qui avaient la « foi et quel était celui qui le trahirait. Il disait

[1] I Jean, II, 19. — [2] Jean, XVII, 12.

[1] I Cor. IV, 7. — [2] Jean, III, 15 ; VI, 39. — [3] Jean, VIII, 31.

« donc : Voilà pourquoi j'ai proclamé que per-
« sonne ne vient à moi, s'il n'en a reçu la grâce
« de mon Père. Depuis ce moment plusieurs de
« ses disciples se retirèrent et cessèrent de
« l'accompagner [1] ». L'Evangile ne donne-t-il pas à ces réfractaires le nom de disciples ? Et pourtant ils n'étaient pas véritablement ses disciples, puisqu'ils n'ont pas demeuré dans sa parole, selon ce mot de l'Evangile : « Si
« vous demeurez dans ma parole, vous serez
« véritablement mes disciples ». Comme ils n'ont point eu la persévérance, ils n'ont été véritablement ni les disciples de Jésus-Christ, ni les enfants de Dieu, quoique nous donnions ce titre à ceux que nous voyons vivre chrétiennement après avoir été régénérés. Ils ne sont véritablement dignes du nom qui leur a été donné, qu'à la condition de demeurer fidèles à la doctrine dont ils portent le nom. Au contraire, s'ils n'ont pas la persévérance, c'est-à-dire s'ils ne demeurent pas dans la parole qu'ils ont commencé à recueillir, ils ne méritent plus le nom qu'ils portent, et ils ne sont pas ce qu'ils paraissent être ; ils ne le sont pas du moins aux yeux de Celui qui sait ce qu'ils deviendront, c'est-à-dire qu'après avoir été justes ils deviendront et resteront pécheurs.

23. L'Apôtre avait dit : « Nous savons que
« toutes choses contribuent au bien de
« ceux qui aiment Dieu ». Mais sachant que plusieurs, après avoir aimé Dieu, ne persévéreraient pas dans cet amour jusqu'à la mort, il s'empressa d'ajouter : « De ceux qui sont ap-
« pelés selon le décret ». En effet, ces derniers seulement demeurent jusqu'à la fin dans l'amour de Dieu, et s'ils tombent parfois, ils se relèvent et persévèrent ainsi jusqu'à la fin dans le bien qu'ils ont commencé à pratiquer. Mais, demanderons-nous, quels sont ceux que Dieu appelle selon son décret ? L'Apôtre lui répond par ces paroles déjà citées : « Ceux que Dieu a connus dans sa prescience,
« et qu'il a prédestinés pour être conformes à
« l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné
« entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a pré-
« destinés, il les a aussi appelés » selon son décret, « et ceux qu'il a appelés, il les a aussi
« justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a
« aussi glorifiés [2] ». « Il a connu dans sa pres-
« cience, il a prédestiné, il a appelé, il a jus-
« tifié » ; tout cela est chose faite, car tous ont été connus et prédestinés ; et beaucoup sont déjà appelés et justifiés. Mais s'il s'agit de la glorification, c'est-à-dire de cette gloire dont le même Apôtre a dit : « Lorsque le Christ
« votre vie aura apparu, vous apparaîtrez avec
« lui dans la gloire [1] », cet acte suprême reste encore à accomplir. Sans doute, en disant : « Il a appelé et justifié », l'Apôtre n'entend pas que cet appel et cette justification se soient réalisés en tous, puisque, jusqu'à la fin du monde, il y aura des hommes à appeler et à justifier ; et cependant saint Paul se sert à dessein du temps passé pour indiquer des choses futures, pour nous faire entendre que dans la pensée de Dieu ce qui doit se faire est comme s'il était déjà fait. De là ce mot du prophète Isaïe : « Dieu a fait ce qui doit arri-
« ver [2] ». Par conséquent, tous ceux qui dans la prescience infinie de Dieu sont connus, prédestinés, appelés, justifiés et glorifiés, lors même qu'ils ne seraient pas encore, je ne dis pas seulement régénérés, mais même nés, sont déjà les enfants de Dieu, et aucun d'eux ne saurait périr. Ils viennent véritablement à Jésus-Christ, parce qu'ils y viennent selon cette parole : « Tout ce que mon Père me
« donne viendra à moi, et celui qui vient à
« moi je ne le jetterai pas dehors ». Et un peu plus loin : « Telle est la volonté de mon
« Père qui m'a envoyé, que je ne perde rien
« de tout ce qu'il m'a donné [3] ». Par conséquent, c'est aussi de Dieu seul que peut venir la grâce de persévérer dans le bien jusqu'à la mort ; or, cette grâce n'est donnée qu'à ceux qui ne périront pas, puisque ceux qui ne persévèrent pas périront.

24. Pour ceux qui aiment Dieu de cette manière, tout contribue à leur bien ; tout, même les fautes que parfois ils commettent, car ces fautes deviennent un bien pour eux, en ce sens qu'elles les rendent plus humbles et plus instruits. Dans la vie sainte qu'ils mènent, ils apprennent à mêler toujours la crainte à la joie, à ne point se glorifier comme s'ils puisaient en eux-mêmes l'assurance de persévérer, et à ne jamais dire dans leur abondance : Jamais nous ne serons ébranlés. De là cette parole que le Prophète leur adresse : « Servez le Seigneur dans la crainte, et tres-
« saillez en lui avec tremblement, de peur
« qu'il ne s'irrite contre nous, et que vous ne
« périssiez loin des voies de la justice [4] ». David

[1] Jean, VI, 60-67. — [2] Rom. VIII, 28-30.

[1] Coloss. III, 4. — [2] Isa. XLV, selon les Sept. — [3] Jean, VI, 37, 39. — [4] Ps. II, 11, 12.

ne dit pas : De peur que vous ne veniez pas à la voie juste ; mais : « De peur que vous ne pé- « rissiez loin des voies de la justice ». N'est-ce point un avertissement solennel donné à tous ceux qui marchent dans les voies de la justice, de servir Dieu avec crainte, c'est à-dire de craindre au lieu de se livrer à l'orgueil de la présomption [1] ? N'est-ce point leur dire de ne pas s'enorgueillir, mais d'être humbles ? Tel est aussi le sens de ces autres paroles : « N'ayez « point de pensées présomptueuses, mais ac- « coutumez-vous à ce qu'il y a de plus hum- « ble [2] ». Qu'ils tressaillent en Dieu, mais toujours avec crainte ; qu'ils ne se glorifient de quoi que ce soit, car de nous-mêmes nous n'avons rien ; et que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur [3] ; et tout cela dans la crainte de quitter les voies de la justice dans lesquelles ils ont commencé à marcher, ce qui leur arriverait infailliblement, s'ils s'attribuaient à eux-mêmes les heureuses dispositions qu'ils possèdent. Cette même vérité nous est enseignée par l'Apôtre en ces termes : « Opérez votre salut avec crainte et tremble- « ment ». Pourquoi donc avec crainte et tremblement ? Il répond : « Car c'est Dieu qui « opère en vous le vouloir et le faire selon « son bon plaisir [4] ».

Cette crainte et ce temblement n'étaient pas connus de celui qui s'écriait dans sa présomption : « Jamais je ne serai ébranlé ». Mais comme il était l'enfant de la promesse et non pas de la perdition, il éprouva bientôt les effets de l'abandon de Dieu et s'écria : « Sei- « gneur, dans votre volonté vous avez donné « la force à ma beauté ; vous avez détourné de « moi votre face, et le trouble s'est emparé « de ma personne [5] ». Voilà donc que, devenu plus instruit, et par là même plus humble, il a repris les voies de la justice, comprenant et confessant que c'est Dieu qui dans sa volonté a donné la force à sa beauté, tandis qu'auparavant, présumant tout de lui-même et s'attribuant sa propre abondance, il osait s'écrier : « Jamais je ne serai ébranlé ». Le trouble s'est emparé de sa personne, et alors seulement il s'est retrouvé lui-même, et, saisi d'une humilité profonde, il a compris que c'est en Dieu seul qu'il devait mettre son espérance non-seulement de la vie éternelle, mais encore de la justice ici-bas et de la persévérance.

[1] Rom. XI, 20. — [2] Id. XII, 16. — [3] Jérém. IX, 23, 24. — [4] Phil. II, 12, 13. — [5] Ps. XXIX, 7, 8.

Saint Pierre aurait pu tenir le même langage. Fort de sa présomption il s'était écrié : « Je donnerai ma vie pour vous [1] », s'attribuant prématurément ce que le Seigneur ne devait lui accorder que plus tard. Or, Jésus-Christ détourna de lui sa face, et Pierre tomba dans un trouble tel que, plutôt que de mourir pour lui, il le renia trois fois. Mais de nouveau Jésus-Christ se tourna vers lui, et Pierre expia sa faute dans un déluge de larmes. En effet, ces mots : « Il le regarda [2] », ne signifient-ils pas qu'il tourna vers lui sa face, tandis qu'il la lui avait cachée précédemment ? Le trouble et la frayeur s'étaient emparés de Pierre ; mais comme il apprit à ne plus compter sur lui-même, cette défiance devint pour lui un heureux principe, sous l'action de celui qui fait que toutes choses contribuent au bien de ceux qui l'aiment. Pierre était appelé selon le décret, et personne ne pouvait l'arracher des mains de Jésus-Christ à qui il avait été donné.

25. Qu'on ne dise donc plus qu'il faut s'abstenir de corriger celui qui s'écarte des voies de la justice, et se contenter de demander à Dieu pour lui le retour et la persévérance. Ce langage ne sera jamais celui d'un chrétien prudent et fidèle. En effet, si ce pécheur a été appelé selon le décret, il est certain que toutes choses, et surtout la correction, contribueront à son bien, par l'action même de Dieu. Mais comme le supérieur qui corrige ignore si le coupable est appelé ou ne l'est pas, il doit faire avec charité ce que son devoir lui impose. Or, son devoir lui commande de corriger en laissant à Dieu le soin de faire justice ou miséricorde ; miséricorde si celui qui est réprimandé a été, par la grâce, séparé de la masse de perdition, et se trouve du nombre, non point des vases de colère préparés pour la perdition, mais des vases de miséricorde que Dieu a préparés pour la gloire [3] ; justice enfin si le coupable est condamné avec les uns, et n'est pas prédestiné avec les autres.

CHAPITRE X.

LE LIBRE ARBITRE DANS LES ANGES ET LE PREMIER HOMME.

26. Ici se présente une autre question dont la solution, loin d'être à mépriser, doit être entreprise et cherchée avec le secours de Dieu

[1] Jean, XIII, 37. — [2] Luc, XXII, 61. — [3] Rom. IX, 22, 23.

qui tient dans ses mains nous et nos discours[1]. Par rapport à ce don de Dieu que nous appelons la persévérance finale, on nous demande quelle application nous pouvons en faire au premier homme qui a été créé sans aucun vice, et dans une complète innocence. Je ne dis pas : S'il n'a point eu la persévérance, comment a-t-il pu être créé sans vice, puisqu'il a été privé d'une grâce aussi nécessaire? A cette question la réponse est facile : Il n'a point eu la persévérance, parce qu'il n'est point demeuré dans ce bien qui pour lui n'était mêlé d'aucun vice; car celui qui l'a fait tomber ne survint en lui que plus tard, et avant que ce vice survînt à Adam il n'y en avait aucun dans sa nature. Autre chose est de ne pas avoir de vice, autre chose est de ne point persévérer dans cette bonté qui ne connaissait aucun vice. Car, par cela même que l'on ne dit pas qu'il soit toujours demeuré sans vice, et que l'on affirme au contraire qu'il n'est pas demeuré sans vice, on prouve assez clairement qu'il était sans vice quand il possédait ce bien qu'on lui reproche d'avoir quitté.

La grande difficulté, c'est donc de répondre à ceux qui disent : « Si dans cette rectitude « originelle le premier homme avait reçu le « bienfait de la persévérance, il est impossible « qu'il n'ait pas persévéré; et s'il a persévéré « il n'a pas péché, et par là même il est resté « uni à Dieu et doué de la rectitude primitive. « Or, la vérité proclame qu'Adam a péché et « qu'il a perdu l'innocence et la rectitude « originelle. Donc il avait cette rectitude sans « avoir la persévérance; et s'il ne possédait « pas la persévérance, c'est qu'il ne l'avait « point reçue; comment, en effet, s'il avait eu « la persévérance, n'aurait-il pas persévéré? « D'un autre côté, si c'est parce qu'il ne l'avait « point reçue qu'il n'a pas eu la persévérance, « comment son défaut de persévérance peut-il « être un crime, puisqu'il n'avait point reçu « la persévérance? On ne peut pas dire qu'il « n'avait point reçu la persévérance, parce « que la grâce ne l'avait pas séparé de la « masse de perdition. Car avant le péché « d'Adam il n'y avait encore dans le genre « humain aucune masse de perdition qui pût « vicier notre nature dans son origine ».

27. Nous tournant donc vers ce Dieu, souverain Maître de toutes choses, qui a fait bonnes toutes les créatures, qui a prévu les moyens de tirer le bien du mal, qui a vu que sa bonté toute-puissante brillerait avec beaucoup plus d'éclat s'il tirait le bien du mal, plutôt que d'empêcher l'existence du mal lui-même, confessons hautement et croyons qu'en formant les Anges et les hommes, il a voulu montrer tout d'abord ce que pouvait leur libre arbitre, pour mieux prouver ensuite la puissance de sa grâce et la rigueur de sa justice. Certains anges, ayant à leur tête celui que nous appelons le démon, abusant de leur libre arbitre, se sont révoltés contre Dieu. Mais s'ils repoussèrent sa bonté qui les rendait heureux, ils ne purent échapper à sa justice qui les frappa de châtiments éternels. Quant aux autres anges, le bon usage qu'ils firent de leur libre arbitre les retint dans la vérité, et ils méritèrent d'apprendre qu'ils étaient pour toujours confirmés dans la justice et la vérité. Si nous-mêmes nous avons pu savoir par les saintes Ecritures qu'aucun des saints anges ne peut tomber désormais; combien plus est-il vrai de dire que cette connaissance leur fut révélée d'une manière encore plus sublime? Nous avons reçu pour nous-mêmes la promesse de jouir éternellement de la vie bienheureuse, et de ressembler aux anges; en vertu de cette promesse nous sommes assurés qu'il n'y aura plus pour nous aucune possibilité de tomber, lorsqu'après le jugement nous serons entrés dans le royaume des cieux; si les anges n'avaient pas cette même assurance, leur félicité, loin d'être égale, deviendrait inférieure à la nôtre. Or, la vérité suprême ne nous a promis que l'égalité avec les anges[1].

Il est donc certain que les anges connaissent par la vision intuitive ce que nous ne connaissons encore que par la foi, à savoir qu'ils sont confirmés en grâce, et qu'aucun d'eux ne saurait plus déchoir. Quant au démon et à ses anges, quoiqu'ils eussent été heureux avant leur chute, et qu'ils eussent ignoré qu'ils devaient tomber dans le comble du malheur, toujours est-il qu'il restait quelque chose à ajouter à leur béatitude, si par leur libre arbitre ils fussent demeurés dans la vérité, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à cette plénitude du souverain bonheur, qui leur était réservée comme une récompense de leur persévérance; je veux dire qu'en

[1] Sag. VII, 16.

[1] Matt. XXII, 30.

vertu d'une abondante charité versée en eux par le Saint-Esprit, toute chute fût devenue pour eux absolument impossible, et ils auraient eu la pleine connaissance de cette impossibilité. Jusque-là ils ne possédaient pas cette plénitude du bonheur ; mais parce qu'ils ignoraient leur misère future, leur félicité, quoique moindre, n'en était pas moins réelle, et exempte de tout vice quel qu'il fût. En admettant qu'ils eussent connu leur crime futur et l'éternel châtiment qui devait en être la suite, tout bonheur leur eût été impossible, car l'appréhension d'un si grand mal eût été plus que suffisant pour les rendre malheureux.

28. De même l'homme fut doué du libre arbitre, et quoiqu'il ignorât sa chute future, il était cependant heureux, parce qu'il sentait qu'il avait le pouvoir de ne pas mourir, et de ne point tomber dans l'infortune. Si, par son libre arbitre, il eût voulu persévérer dans cet état de rectitude et d'innocence, sans avoir fait l'expérience de la mort et de l'infortune, il eût reçu, comme récompense de sa persévérance, cette plénitude du bonheur qui constitue l'un des caractères de la félicité des anges, je veux dire la certitude bien connue par lui de ne pouvoir jamais déchoir de sa grandeur. Il règne au ciel un bonheur complet et sans nuage ; or, même dans le ciel, on ne pourrait être heureux, si l'on y était poursuivi par la crainte de tomber dans le crime et l'infortune. Mais parce que, abusant de son libre arbitre, l'homme s'est révolté contre Dieu, il a été frappé d'une juste condamnation, qui du coupable devait s'étendre à toute sa race, dont il était le représentant et comme le résumé. Parmi ses descendants, ceux qui sont délivrés par la grâce de Dieu, sont également délivrés de la condamnation qui pesait sur eux par le fait même de leur origine. Par conséquent, supposé que nul ne fût délivré, personne n'aurait le droit d'accuser Dieu d'injustice. Or, si les élus sont en petit nombre, comparativement aux réprouvés, toujours est-il qu'en soi ce nombre est très-grand ; et quant à la grâce qu'ils obtiennent, elle est purement gratuite et mérite de leur part la plus vive reconnaissance, de telle sorte que personne ne se prévale de ses propres mérites, qu'il ne s'échappe aucune parole d'orgueil [1], et que celui qui se glorifie se glorifie uniquement dans le Seigneur.

[1] Rom. III 19.

CHAPITRE XI.

LE PREMIER HOMME AVANT SA CHUTE.

29. Quoi donc? Adam aurait-il été privé de la grâce de Dieu? Non, il a reçu cette grâce en grande abondance, mais sous un mode différent du nôtre. Il jouissait des biens qu'il tenait de la bonté de son Créateur ; ces biens ne lui étaient acquis par aucun mérite de sa part, et ils étaient sans mélange d'aucun mal. Maintenant, au contraire, les justes quoique délivrés par la grâce se trouvent assaillis par des maux de tout genre, du milieu desquels ils ne cessent de crier vers Dieu : « Délivrez-nous du mal [1] ». Du sein de sa félicité le premier homme n'avait nul besoin de la mort de Jésus-Christ ; aujourd'hui il n'y a que le sang de l'Agneau qui puisse nous purifier de la souillure héréditaire et de nos propres péchés. Adam n'avait pas besoin de ce secours que les justes implorent en ces termes : « Je vois dans mes « membres une autre loi qui répugne à la « loi de mon esprit, et qui me captive sous « la loi du péché qui est dans mes membres. « Malheureux homme que je suis, qui me « délivrera de ce corps de mort? La grâce de « Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur [2] ». Dans ces justes de la terre, la chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair [3] ; et dans cette lutte à la fois difficile et périlleuse, ils demandent la force de combattre et de vaincre par la grâce de Jésus-Christ. Adam, au contraire, n'éprouvait pas en lui-même ces luttes et ces combats, et il jouissait de la paix la plus profonde dans son séjour de bonheur.

30. La grâce dont les justes ici-bas ont besoin, si elle ne doit pas être plus joyeuse, doit du moins être plus puissante ; et quelle grâce plus puissante que le Fils unique de Dieu, égal à son Père, éternel comme lui, fait homme pour les hommes, exempt de tout péché soit originel, soit personnel et crucifié pour les hommes pécheurs? Quoiqu'il soit ressuscité le troisième jour et pour ne plus mourir, cependant lui qui a donné la vie aux morts, a subi la mort pour les mortels, afin que, rachetés par son sang et appuyés sur ce gage infaillible, ils pussent s'écrier : « Si Dieu est pour nous, qui sera « contre nous? Celui qui n'a pas épargné son

[1] Matt. VI, 13. — [2] Rom. VII, 23-25. — [3] Gal. V, 17.

« propre Fils, et l'a livré pour nous tous, « comment avec lui ne nous aurait-il pas « donné toutes choses [1] ? » Le Verbe a donc revêtu notre nature, c'est-à-dire l'âme raisonnable et la chair de l'homme, et cette opération mystérieuse n'a pu être déterminée par aucun mérite antérieur ; c'est gratuitement et librement que le Fils de Dieu s'est fait homme, ne formant plus avec son humanité qu'une seule et même personne, comme il n'était qu'une seule personne de toute éternité dans le sein de son Père. Il n'est sur ce mystère aucun homme qui porte l'aveuglement et l'ignorance jusqu'à dire que, après être né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, le Fils de l'homme, par le bon usage qu'il fit de son libre arbitre, et par son exemption de tout péché, a mérité d'être le Fils de Dieu ; ce qui serait absolument contraire à cette parole de l'Evangile : « Le Verbe s'est fait « chair [2] ». Où donc le Verbe s'est-il fait chair, si ce n'est dans le sein virginal de Marie, puisque c'est là qu'a pris naissance l'humanité qu'il a revêtue ? La Vierge demandait comment s'accomplirait ce qui lui était annoncé par l'ange ; et cet ange lui répondit : « Le Saint-Esprit surviendra en « vous, et la vertu du Très-Haut vous cou- « vrira de son ombre ; voilà pourquoi le « Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils « de Dieu [3] ». « Voilà pourquoi » ; ce n'est donc pas à cause des œuvres, car quelles œuvres peut faire celui qui n'est pas encore né ? « Voilà pourquoi », c'est-à-dire, parce que « le Saint-Esprit surviendra en vous, « et que la vertu du Très-Haut vous couvrira « de son ombre, le Saint qui naîtra de vous « sera appelé le Fils de Dieu ».

Cette naissance parfaitement gratuite a uni dans l'unité de personne l'homme à Dieu, la chair au Verbe ; elle fut suivie de bonnes œuvres de toute espèce, mais elle ne fut méritée par aucune. On n'avait pas à craindre que cette nature humaine, mystérieusement revêtue par le Verbe dans l'unité de personne, abusât de son libre arbitre pour pécher, puisque cette nature humaine ainsi revêtue par le Verbe, quoique douée encore d'une volonté propre, ne pouvait abuser de cette volonté, exclusivement dirigée par la personnalité divine et humaine. Par ce Médiateur, Dieu a montré que si les méchants deviennent éternellement bons, c'est lui-même qui opère gratuitement en eux cette tranformation précieuse, en leur appliquant le sang de Jésus-Christ, ce sang divin qui n'a jamais été souillé de la faute originelle ou d'un péché personnel.

31. La grâce qui l'aurait empêché de vouloir pécher, le premier homme ne l'avait pas reçue ; mais s'il avait voulu persévérer dans celle qui lui avait été accordée, il n'aurait jamais péché ; sans cette grâce, il ne pouvait être bon, quelque eût été le concours de son libre arbitre, mais cette grâce elle-même, il pouvait la perdre par son libre arbitre. Dieu ne voulut pas le priver de cette grâce, et la déposa dans son libre arbitre. Car par lui-même le libre arbitre a plein pouvoir de pécher ; mais il est incapable de faire le bien, s'il n'est aidé par le secours de la grâce. Si donc le premier homme n'eût pas repoussé ce secours par son libre arbitre, il fût resté bon ; mais ayant repoussé ce secours, il en fut aussitôt dépouillé. Ce secours était tel, que l'homme pouvait le rejeter, s'il le voulait, et le conserver, s'il le voulait ; mais il n'était pas libre de l'avoir comme et quand il le voudrait.

Telle est cette première grâce donnée au premier Adam, mais combien n'est-elle pas plus puissante dans le second Adam ? Par cette grâce donnée à Adam, l'homme pouvait avoir la justice, s'il le voulait ; la seconde grâce est plus puissante, car elle fait elle-même que nous voulions ; elle fait que nous voulions avec tant d'énergie, et que nous aimions avec tant d'ardeur que l'esprit devient sûrement vainqueur de la chair, qui convoite contre nous par une volonté contraire. Quoi qu'il en soit, elle n'était point sans importance, cette première grâce par laquelle nous fut dévoilée la puissance du libre arbitre ; car elle lui aidait tellement, que sans ce secours le libre arbitre ne pouvait persévérer dans le bien, tout en restant parfaitement libre de repousser ce secours, s'il le voulait. Quant à la seconde grâce, elle est d'autant plus grande que ce serait peu pour l'homme de recouvrer par elle sa liberté perdue ; que ce serait peu de ne pouvoir sans elle, ou embrasser le bien, ou y persévérer, s'il le veut ; il faut encore que cette volonté même, il la trouve dans cette grâce.

32. Ainsi donc, Dieu avait donné à l'homme

[1] Rom. VIII, 31, 32. — [2] Jean, I, 34. — [3] Luc, I, 35.

la bonne volonté, car cette volonté faisait nécessairement partie de cette rectitude dans laquelle il l'avait créé. De plus, il lui avait donné un secours sans lequel l'homme, l'eût-il voulu, n'aurait pu persévérer dans cette rectitude : quant à la puissance de vouloir, il l'avait déposée dans son libre arbitre. Il pouvait donc persévérer, s'il le voulait, car il possédait le secours qui lui conférait ce pouvoir, et sans lequel toute persévérance lui eût été impossible, lors même qu'il eût voulu persévérer. Mais comme il refusa de persévérer, il devint coupable, tandis qu'il eût bien mérité, s'il eût voulu persévérer. Tels les saints anges ; car tandis que les rebelles tombaient par leur libre arbitre, les bons persévéraient par ce même libre arbitre, et méritaient la récompense due à leur persévérance, c'est-à-dire la plénitude du bonheur avec la certitude absolue que jamais ils ne pourraient déchoir. Si ce secours eût manqué à l'ange ou à l'homme au moment de sa création, comme il était de l'essence de toute créature qu'elle ne pût persévérer sans le secours divin, l'ange et l'homme seraient tombés sans aucune faute de leur part, puisqu'ils auraient été privés d'un secours sans lequel toute persévérance leur devenait impossible.

Aujourd'hui, dans la condition où nous sommes, la privation d'un tel secours est déjà le châtiment anticipé du péché ; tandis que le don qui nous en est fait, est un don purement gratuit, sans aucun mérite de notre part. Il y a plus encore, car ce don que Dieu nous fait par Jésus-Christ Notre-Seigneur, ne nous est pas seulement nécessaire en ce sens que, sans lui, nous ne puissions persévérer si nous en avions la volonté, mais en ce sens encore que c'est par lui que nous obtenons cette volonté de persévérer. Cette grâce que Dieu nous donne pour faire le bien, et pour persévérer, nous accorde non-seulement de pouvoir ce que nous voulons, mais encore de vouloir ce que nous pouvons. Or, il n'en fut pas de même pour le premier homme, la grâce n'avait pas pour lui cette double efficacité. En effet, pour recevoir le bien, il n'avait pas besoin de la grâce, puisqu'il ne l'avait pas perdue ; mais pour y persévérer, il avait besoin du secours de la grâce, sans lequel toute persévérance lui devenait impossible ; il avait reçu la grâce de pouvoir, s'il voulait, mais il n'eut pas celle de vouloir ce qu'il pouvait ; car s'il avait eu cette dernière grâce, il eût persévéré. Il pouvait donc persévérer, s'il le voulait ; s'il ne l'a pas voulu, la faute en est à son libre arbitre, car alors il était parfaitement libre de pouvoir vouloir le bien et vouloir le mal. Or, qu'y aura-t-il de plus libre que le libre arbitre, quand il ne pourra plus se faire l'esclave du péché ? et pourtant cette liberté fût devenue la récompense du premier homme, s'il eût persévéré, comme elle a été la récompense des saints anges. Maintenant donc que le péché a fait perdre tous les mérites, toute délivrance est l'œuvre propre du don de la grâce, laquelle devait être la récompense du mérite.

CHAPITRE XII.

QUE CELUI QUI SE GLORIFIE SE GLORIFIE DANS LE SEIGNEUR.

33. Nous ne saurions dès lors étudier avec trop de soin la différence qui existe entre ces deux propositions : pouvoir ne pas pécher, et ne pouvoir pas pécher ; pouvoir ne pas mourir, et ne pouvoir pas mourir ; pouvoir ne pas quitter le bien, et ne pouvoir pas quitter le bien. En effet, le premier homme pouvait ne pas pécher, il pouvait ne pas mourir, il pouvait ne pas abandonner le bien. Mais serait-il vrai de dire : Doué comme il l'était du libre arbitre, il ne pouvait pécher ? ou bien, il ne pouvait mourir, lui à qui il avait été dit : Si vous pêchez, vous mourrez de mort [1] ? ou bien, il ne pouvait abandonner le bien, quand il l'a réellement abandonné en péchant, et a mérité la mort ? La première liberté de la volonté était donc de pouvoir ne pas pécher ; la dernière et cette fois beaucoup plus grande, sera de ne pouvoir pas pécher. La première immortalité était de pouvoir ne pas mourir ; la dernière et cette fois encore beaucoup plus grande, sera de ne pouvoir pas mourir. La première puissance de la persévérance était de pouvoir ne pas quitter le bien ; la dernière félicité de la persévérance sera de ne pouvoir pas quitter le bien. Parce que ces derniers priviléges seront beaucoup plus grands et plus précieux, s'ensuit-il que les premiers n'avaient ni prix, ni importance ?

34. Nous avons à établir la même distinction parmi les secours qui nous sont accordés. Autre chose est le secours sans lequel telle

[1] Gen. II, 17.

œuvre ne se fait pas, et autre chose est le secours avec lequel cette œuvre s'accomplit. Sans aliments aucuns nous ne pouvons vivre, et cependant la présence de ces aliments ne saurait faire vivre celui qui veut mourir. Par conséquent, les aliments sont un de ces secours sans lesquels telle œuvre ne se fait pas, et non pas de ceux par lesquels telle œuvre s'accomplit. S'il s'agit de la béatitude, tel homme pouvait en être privé, mais il suffit qu'elle lui soit accordée, pour que ce même homme soit heureux. Par conséquent, la béatitude est un secours sans lequel telle œuvre ne se fait pas, et par lequel telle œuvre s'accomplit. Il participe donc à la double efficacité du secours, car si la béatitude est accordée à l'homme, aussitôt il devient heureux; et si elle lui est refusée pour toujours, jamais il ne sera heureux. Il n'en est pas de même des aliments, ils ne font pas nécessairement que l'homme vive, et cependant sans eux l'homme ne saurait vivre.

Quant au premier homme, qui avait été créé dans la rectitude du bien, et qui possédait le pouvoir de ne pas pécher, de ne pas mourir et de ne pas quitter le bien, il avait aussi reçu le secours de la persévérance, non pas ce secours qui l'aurait fait persévérer, mais ce secours sans lequel il ne pouvait persévérer même avec son libre arbitre. S'il s'agit des saints qui sont prédestinés au royaume éternel par la grâce de Dieu, le secours qu'ils reçoivent en vue de la persévérance est tel, que c'est la persévérance elle-même qui leur est accordée; non-seulement en ce sens qu'en dehors de ce don ils ne puissent persévérer, mais encore en ce sens que par ce don ils persévéreront infailliblement. En effet, si le Sauveur a dit : « Sans « moi vous ne pouvez rien faire », il a dit également : « Ce n'est pas vous qui m'avez « choisi, mais c'est moi-même qui vous ai « choisis et placés afin que vous alliez et que « vous portiez des fruits, et que vos fruits de- « meurent [1] ». Ces paroles prouvent clairement que le Sauveur leur avait donné, non-seulement la justice, mais encore la persévérance dans la justice. Quand on voit le Sauveur les placer afin qu'ils aillent, qu'ils portent des fruits, et que leurs fruits demeurent; qui donc oserait dire : Ils ne demeureront pas? qui oserait dire : Peut-être ne demeureront-ils pas? « Les dons et la vo- « cation de Dieu sont sans repentance [1] », j'entends la vocation de ceux qui sont appelés selon le décret. Puisque c'est pour eux que Jésus-Christ intercède, afin que leur foi ne défaille point, n'est-il pas certain qu'elle ne défaillira jamais? par conséquent elle persévérera jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au moment où elle sera remplacée par la vue intuitive dans la gloire éternelle.

35. Contre ces tentations si grandes et si nombreuses que nous subissons aujourd'hui, et qui n'étaient point connues dans le paradis terrestre, nous avons besoin d'une plus grande liberté, fortifiée et soutenue par le don de persévérance, pour nous assurer la victoire sur ce monde, ses séductions, ses terreurs et ses mensonges. Telle était la doctrine des saints martyrs. D'un côté, personne ne tentait d'essayer la terreur contre le premier homme; de l'autre côté, Dieu lui avait intimé ses ordres et leur terrible sanction, et cependant, s'inspirant de son libre arbitre, Adam ne sut pas persévérer dans son bonheur et dans l'extrême facilité où il était de ne pas pécher. Nos martyrs, au contraire, bravant, non pas seulement les menaces, mais la barbarie et les persécutions du monde, restèrent inébranlables dans la foi, n'ayant pour se soutenir que l'espérance de biens futurs qu'ils ne voyaient pas, tandis que le premier homme pouvait contempler tous ces biens présents que son crime allait lui ravir. Pouvons-nous expliquer cette différence sans remonter à ce Dieu de qui nos martyrs ont obtenu miséricorde afin d'être fidèles [2]; de qui ils ont reçu l'esprit, non pas de crainte, pour faiblir devant leurs persécuteurs, mais l'esprit de force, de charité et de continence [3], pour triompher de toutes les menaces, de toutes les séductions, de tous les tourments? Adam, sans péché, reçut la volonté libre avec laquelle il fut créé, et cette volonté il l'a fait servir au péché; la volonté des martyrs avait été primitivement asservie au péché, mais elle fut ensuite délivrée par Celui qui a dit : « Si le « Fils vous délivre, vous serez véritablement « libres [4] ». Cette grâce leur avait conféré une si grande liberté que, malgré la nécessité où ils se trouvaient en cette vie de combattre contre les convoitises du péché et les défail-

[1] Jean, xv, 5, 16.

[1] Rom. xi, 29. — [2] I Cor. vii, 25. — [3] II Tim. i, 7. — [4] Jean, viii, 36.

lances accidentelles qui chaque jour leur arrachaient cette prière : « Pardonnez-nous « nos offenses [1] », jamais cependant ils ne devinrent les esclaves de ce péché qui conduit à la mort, et dont l'apôtre saint Jean nous a dit : « Il est un péché qui va à la mort, et je « ne dis pas que l'on doive prier pour lui [2] ». Comme cette espèce de péché n'est point déterminée, les opinions peuvent se former aussi nombreuses que variées ; pour moi, ce péché consiste à renoncer jusqu'à la mort à cette foi qui opère par la charité. Ceux qui se rendent coupables de ce péché ne jouissent pas, comme Adam, de la liberté primitive ; ils ont dû être délivrés dans le second Adam par la grâce de Dieu, et cette rédemption leur a conféré le libre arbitre pour servir le Seigneur et non pour se constituer les esclaves du démon. Ayant donc été affranchis du péché, ils sont devenus les serviteurs de la justice [3], dans laquelle ils persévéreront jusqu'à la fin par l'efficacité de cette persévérance qui leur a été donnée par Celui qui les a connus dans sa prescience, les a prédestinés, appelés selon son décret, justifiés et glorifiés. Car toutes ces promesses qui regardaient l'avenir sont déjà pour eux réalisées. Ne lisons-nous pas : « Abraham crut » à ces promesses, « et sa foi lui fut imputée à justice ? » Car il rendit « gloire à Dieu, étant pleinement per- « suadé qu'il est tout-puissant pour accomplir « tout ce qu'il a promis ».

36. Ainsi donc, Dieu rend bons ses élus afin qu'ils fassent le bien. Quand Dieu promettait à Abraham que de nombreux élus sortiraient de sa race, était-ce parce que dans sa prescience il voyait que ces élus se sanctifieraient par leur propre vertu ? Dans ce cas, ce n'était point son œuvre qu'il aurait annoncée, mais celle de ces élus. Or, tel ne fut point l'objet de la foi d'Abraham, car « il ne fut pas ébranlé « dans sa foi, mais il rendit gloire à Dieu, « étant pleinement persuadé qu'il est tout- « puissant pour accomplir ses promesses [4] ». L'Apôtre ne dit pas que Dieu peut promettre ce qu'il a prévu, ou qu'il peut montrer ce qu'il a prédit, ou qu'il peut connaître par sa prescience ce qu'il a promis ; il affirme hautement « qu'il est tout-puissant pour accom- « plir ses promesses ». C'est donc Dieu lui-même qui fait persévérer dans le bien ceux qu'il a rendus bons. Quant à ceux qui tombent et périssent, ils ne furent jamais du nombre des prédestinés. Ces autres paroles de l'Apôtre : « Qui êtes-vous donc pour oser ainsi condam- « ner le serviteur d'autrui ? s'il tombe ou s'il « reste debout, cela regarde son maître », s'appliquent sans doute à tous ceux qui sont régénérés et qui vivent chrétiennement ; toutefois sa pensée se reporte aussitôt sur les prédestinés, et il ajoute : « Mais il restera « debout, parce que Dieu est tout-puissant « pour l'affermir [1] ». La persévérance nous vient donc réellement de Celui qui est tout-puissant pour affermir ceux qui sont debout et les conserver dans cet heureux état, ou relever ceux qui sont tombés ; car c'est Dieu qui relève ceux qui tombent [2].

37. Sans avoir reçu de Dieu ce don précieux, c'est-à-dire la persévérance dans le bien, le premier homme était libre de persévérer ou de ne pas persévérer, car sa volonté avait pour cela les forces nécessaires, puisqu'elle avait été créée dans l'innocence, et qu'elle n'avait à lutter en elle-même contre aucune concupiscence. Par conséquent, à son libre arbitre était confié le soin de conserver les effets de cette immense bonté de Dieu, et la facilité si grande qu'il avait de vivre dans la justice et l'innocence. De son côté, Dieu savait dans sa prescience que l'homme ferait le mal ; il le savait, mais il ne l'y forçait pas ; il savait en même temps de quel juste châtiment il punirait sa faute. Aujourd'hui cette grande liberté a été perdue par le fait du péché ; il ne nous est resté qu'une immense faiblesse qui a besoin de secours plus puissants et plus nombreux. En effet, Dieu s'est plu à étouffer l'orgueil de la présomption humaine, « afin que « toute chair », c'est-à-dire tout homme, « ne « pût désormais se glorifier en sa présence ». De quoi donc pouvait-elle se glorifier, si ce n'est de ses propres mérites ? mérites qu'elle a pu avoir, mais qu'elle a perdus, et perdus par son libre arbitre, comme c'est par son libre arbitre qu'elle avait pu les acquérir. Voilà pourquoi il ne reste d'autre espérance de rédemption que dans la grâce du Libérateur. Voilà pourquoi toute chair a cessé de se glorifier en présence du Seigneur.

Les pécheurs ne se glorifient pas ; et de quoi donc pourraient-ils se glorifier ? Les justes ne se glorifient pas davantage, car par

[1] Matt. VI, 12. — [2] I Jean, V, 16. — [3] Rom. VI, 18. — [4] Id. IV, 3, 19-21.

[1] Rom. XIV, 4. — [2] Ps. CXLV, 8.

eux-mêmes ils n'ont rien, ils n'ont d'autre gloire que Celui à qui ils disent : « Vous êtes « ma gloire et l'ornement de mon front [1] ». C'est donc à tous les hommes que s'appliquent ces paroles : « Nulle chair ne doit se glorifier « en présence du Seigneur ». Et aux justes il est dit : « Que celui qui se glorifie, se glorifie « dans le Seigneur ». Telle est bien la pensée de l'Apôtre, car après avoir dit : « Que nulle « chair ne se glorifie en présence du Sei- « gneur », craignant sans doute que les saints ne se crussent restés sans aucune gloire, il ajoute aussitôt : « C'est par cette voie que « vous êtes établis en Jésus-Christ, qui nous « a été donné de Dieu pour être notre sa- « gesse, notre justice, notre sanctification et « notre rédemption, afin que, selon ce qui est « écrit, celui qui se glorifie ne se glorifie que « dans le Seigneur [2] ». Voilà pourquoi, dans ce lieu de misères, sur cette terre où la vie de l'homme n'est qu'une épreuve et un combat [3], « la vertu se perfectionne dans la fai- « blesse [4] » ; et cette vertu, quelle est-elle, si ce n'est « que celui qui se glorifie ne doit se « glorifier qu'en Dieu ? »

38. Quant à la persévérance dans le bien, Dieu pouvait-il permettre à ses saints de se glorifier dans leurs propres forces, et non pas uniquement en lui-même ? En effet, il leur donne le même secours qu'il a donné au premier homme, et sans lequel ils ne pourraient persévérer, lors même qu'ils en auraient la volonté ; mais il opère en eux le vouloir lui-même. Si donc il est certain qu'ils ne persévéreront qu'autant qu'ils en auront le pouvoir et la volonté, il n'est pas moins certain que le pouvoir et la volonté de persévérer leur sont accordés par la munificence de la grâce divine. Leur volonté se trouve tellement enflammée par le Saint-Esprit, qu'ils peuvent précisément parce qu'ils veulent, et ils veulent parce que Dieu opère en eux le vouloir. Nous savons d'ailleurs que la faiblesse dont nous souffrons en cette vie était nécessaire pour perfectionner la vertu en réprimant l'orgueil; or, si dans cette grande faiblesse Dieu abandonnait les hommes à leur propre volonté, de telle sorte que, s'ils le voulaient, ils demeurassent dans le secours de Dieu sans lequel ils ne pourraient persévérer, et que Dieu cessât d'opérer en eux le vouloir, n'est-il pas évident qu'au sein de toutes ces tentations leur volonté succomberait sous le poids de sa propre faiblesse ? N'est-il pas évident qu'ils ne pourraient persévérer, parce que, succombant sous le poids de cette faiblesse, ou bien ils ne voudraient pas, ou bien leur volonté serait tellement faible qu'ils n'auraient par elle aucun pouvoir ?

Le Seigneur a donc pourvu à la faiblesse de la volonté humaine, en lui prodiguant la grâce divine à l'aide de laquelle cette même volonté devient persévérante et invincible. Par elle-même, sans doute, elle reste toujours faible, et cependant avec la grâce elle est loin de défaillir ou de se laisser vaincre par l'adversité quelle qu'elle soit. De là vient que la volonté humaine, malgré son impuissance et sa faiblesse, pourrait, par la vertu de Dieu, persévérer dans un bien si léger fût-il, tandis que la volonté du premier homme, malgré sa force et son intégrité natives, malgré la puissance intégrale de son libre arbitre, n'a point persévéré dans un bien dont l'importance était pour lui plus sensible et plus grande. Ajoutons qu'Adam avait reçu de Dieu ce secours sans lequel il n'aurait pu persévérer, s'il l'eût voulu ; tandis qu'il était privé de cet autre secours par lequel Dieu aurait opéré en lui le vouloir. Comme Adam était très-fort, Dieu l'abandonna quelque peu à lui-même et le laissa faire ce qu'il voudrait; aux saints qui étaient si faibles, il donna la grâce de vouloir invinciblement ce qui était bien et de refuser invinciblement de quitter ce bien. Le Sauveur a dit : « J'ai prié pour toi afin que ta « foi ne défaille point [1] »; comprenons que cette parole s'adressait à celui qui est édifié sur la pierre. Par conséquent cet Apôtre devenu l'homme de Dieu, non-seulement parce qu'il avait obtenu miséricorde pour être fidèle, mais encore parce que sa foi n'a jamais failli, devait s'appliquer cette parole : « Que celui « qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur ».

CHAPITRE XIII.

LE NOMBRE DES ÉLUS EST DÉTERMINÉ.

39. Ces paroles s'appliquent à ceux qui sont prédestinés au royaume de Dieu, et dont le nombre est tellement précisé qu'il ne sera ni augmenté, ni diminué d'un seul homme. Mais je ne veux nullement parler de ceux qui après la promulgation solennelle de la révé-

[1] Ps. III, 4.— [2] I Cor. I,29-31.— [3] Job, VII, 1.— [4] II Cor. XII, 9.

[1] Luc, XXII, 32.

lation, se sont multipliés au-delà de tout calcul[1]. De ces hommes on peut dire qu'ils sont appelés, mais non pas qu'ils sont élus, car ils n'ont pas été appelés selon le décret. Quoi qu'il en soit, il est certain que le nombre des élus ne sera ni augmenté ni diminué, malgré la contradiction apparente qui semblerait résulter de ces paroles du Précurseur : « Faites donc de dignes fruits de pénitence et « gardez-vous de dire en vous-mêmes, nous « avons Abraham pour père; car Dieu pour- « rait avec les pierres se former des enfants « d'Abraham[2] ». Saint Jean voulait montrer que ces Juifs devaient être rejetés, s'ils ne faisaient pas de dignes fruits de pénitence, de telle sorte cependant que le nombre des enfants promis à Abraham resterait complet. Cette pensée est plus clairement formulée dans l'Apocalypse : « Conservez ce que vous « avez, dans la crainte qu'un autre ne reçoive « la couronne qui vous était destinée[3] ». Si un autre ne reçoit cette couronne qu'autant qu'elle aura été perdue par celui à qui elle était destinée, n'est-ce pas une preuve que le nombre des élus est parfaitement déterminé?

40. D'un autre côté, quand il s'agit des saints qui doivent persévérer, nous voyons la sainte Ecriture leur parler comme si leur persévérance était incertaine et douteuse. Mais le but de ces paroles est de nous défendre de porter trop loin nos investigations et de nous déterminer à faire notre salut avec crainte et tremblement[4]. En effet, tant qu'il vit au sein de notre malheureuse mortalité, quel fidèle oserait lui-même se ranger au nombre des prédestinés? Cette prédestination reste un secret pour nous sur cette terre, car notre ennemi le plus redoutable c'est l'orgueil, et ne voyons-nous pas le grand Apôtre souffleté par l'ange de Satan, Dieu le permettant ainsi pour lui ôter jusqu'à la moindre pensée d'orgueil[5]? De là cette parole du Sauveur à ses Apôtres : « Si vous demeurez en moi[6] », et cependant il savait fort bien que ses Apôtres demeureraient en lui. Le Prophète disait également : « Si vous voulez et si vous écoutez « ma parole[7] » ; et cependant le Seigneur connaissait ceux en qui il opérait le vouloir[8].

Des oracles de ce genre se rencontrent fréquemment dans les saintes Ecritures. Car la prédestination, en restant un secret pour nous, devait avoir pour effet de nous soustraire à toute pensée d'orgueil et de laisser sous l'heureuse influence d'une crainte légitime ceux mêmes qui courent la carrière de la justice, puisque le but pour eux est toujours incertain. Grâce au secret de la prédestination, nous devons croire que certains enfants de perdition, privés du bienfait de la persévérance finale, commencent par moments à vivre de cette foi qui opère par la charité, arrivent même parfois jusqu'à la fidélité et la justice, retombent ensuite et sont frappés par la mort avant d'avoir pu se convertir. Si ces cruelles alternatives ne se présentaient jamais, cette crainte religieuse et salutaire que l'Esprit-Saint nous offre comme le seul remède au vice de l'orgueil, n'aurait de prise sur les hommes que jusqu'au moment où ils auraient obtenu la grâce de Jésus-Christ pour vivre chrétiennement; cela fait, ils resteraient dans une entière sécurité et regarderaient toute chute comme absolument impossible. Or, dans ce lieu d'épreuves, avec la faiblesse qui nous caractérise, le plus grand danger pour nous résulterait précisément de cette présomption et de cette sécurité si favorables à l'orgueil. Oui, sans doute, nous aussi, comme les anges, nous serons un jour confirmés en grâce, mais ce sera seulement lorsque l'orgueil ne pourra plus nous atteindre. Quant au nombre des élus, prédestinés par la grâce de Dieu au royaume éternel, et gratifiés de la persévérance finale, il arrivera tout entier au séjour de la gloire, et y possédera le bonheur suprême ; et après avoir joui ici-bas de la miséricorde du Sauveur soit pour opérer leur conversion, soit pour soutenir les combats du Seigneur, ils la béniront à jamais sous l'éclat de la couronne immortelle.

41. Que cette couronne soit pour eux l'effet de la miséricorde divine, c'est ce que nous atteste la sainte Ecriture, quand elle met sur les lèvres de David ces belles paroles qu'il adresse à son âme pour la gloire de son Dieu : « Qu'il te couronne dans sa bienfaisance et sa « miséricorde[1] ». L'apôtre saint Jacques nous dit également : « Un jugement sans miséri- « corde attend celui qui n'aura pas fait miséricorde[2] » ; ce qui nous prouve que dans ce jugement qui décernera la récompense aux justes et le châtiment aux pécheurs, les

[1] Ps. XXXIX, 6. — [2] Matt. III, 8, 9. — [3] Apoc. III, 11. — [4] Rom. XI, 20. — [5] II Cor. XII, 7. — [6] Jean, XV, 7. — [7] Isa. I, 19. — [8] Philipp. II, 13.

[1] Ps. CII, 4. — [2] Jacq. II, 13.

uns seront jugés avec miséricorde et les autres sans miséricorde. De là cette parole de la mère des Macchabées à l'un de ses enfants : « Afin que dans cette miséricorde il vous re- « çoive avec vos frères [1] ». Nous lisons ailleurs : « Lorsque le roi dans sa justice aura « pris place sur son trône, le mal ne pourra « supporter sa présence. Qui donc se glori- « fiera de la chasteté de son cœur? qui donc « se flattera d'être pur de tout péché [2] ? » Par conséquent, celui à qui Dieu n'aura imputé aucun péché devra trouver encore dans la miséricorde divine le principe et la cause de son bonheur.

Toutefois, il est vrai de dire que dans ce juste jugement la miséricorde elle-même sera accordée selon le mérite des bonnes œuvres. « Un jugement sans miséricorde attend celui « qui n'a pas fait miséricorde » ; ces paroles prouvent qu'un jugement miséricordieux est réservé à tous ceux qui présenteront des œuvres de miséricorde ; d'où il suit que la miséricorde elle-même sera proportionnée aux mérites des bonnes œuvres. Il n'en est pas de même en cette vie, car sans aucun mérite antérieur de leur part et souvent même après de nombreux péchés commis par eux, nous voyons la miséricorde prévenir les hommes pour les délivrer des fautes qu'ils ont commises et de celles mêmes qu'ils auraient commises s'ils n'avaient pas été régénérés par la grâce de Dieu ; et par là même elle leur épargne les châtiments éternels qu'ils auraient subis s'ils n'avaient pas été arrachés à la puissance des ténèbres et transférés dans le royaume du Fils bien-aimé de Dieu [3].

N'oublions pas, cependant, que la vie éternelle, qui sera la récompense des bonnes œuvres, nous est elle-même désignée par l'Apôtre comme étant une grâce de Dieu [4], c'est-à-dire un don purement gratuit, et non pas une dette de rigoureuse justice acquise par des mérites exclusivement personnels. Par conséquent, la vie éternelle reste une grâce, puisqu'elle n'est que la récompense des mérites que la grâce a conférés à l'homme. C'est elle qui nous est clairement désignée par ces mots de l'Evangile : « La grâce pour la grâce [5] », c'est-à-dire pour les mérites que nous aurons acquis par la grâce.

42. Quant à ceux qui ne sont pas du nombre des prédestinés que la grâce de Dieu conduit au royaume éternel, soit qu'ils n'aient pu faire usage de leur libre arbitre [1] ; soit qu'ils aient correspondu à la grâce par leur volonté devenue véritablement libre, puisqu'elle avait été délivrée par la grâce ; ceux donc qui ne sont pas de ce nombre fixe et bienheureux des prédestinés, subiront le juste jugement qu'ils auront mérité. En effet, ou bien ils sont encore sous le joug du péché originel, et alors ils seront traités comme solidaires d'un crime qui n'a pas été effacé par la régénération ; ou bien ils ont commis d'autres fautes volontaires et personnelles sous l'influence de leur propre volonté ; volonté libre, mais non pas délivrée ; libre au point de vue de la justice, mais esclave du péché dans lequel ils se sont jetés plus ou moins pour satisfaire leurs passions criminelles ; tous ces hommes sont coupables et leurs châtiments seront proportionnés à la gravité de leurs fautes. Peut-être reçoivent-ils la grâce de Dieu, mais ce n'est que temporairement, et ils ne persévéreront pas ; ils se séparent du Seigneur et le Seigneur les abandonne. Par un juste et mystérieux dessein de Dieu, ils sont laissés à leur libre arbitre, sans avoir reçu le don de la persévérance.

CHAPITRE XIV.

DIEU SEUL PEUT RENDRE LA CORRECTION EFFICACE ET SALUTAIRE.

43. Que les hommes se laissent donc corriger quand ils pèchent, et que la correction ne leur donne pas lieu d'accuser la grâce, pas plus qu'ils ne doivent s'appuyer sur la grâce pour incriminer la correction. En effet, tout péché mérite son châtiment ; or, à ce châtiment appartient une juste correction, laquelle a toujours une vertu médicinale, alors même que la vie du malade paraît incertaine et compromise. Quand donc celui qui reçoit la correction appartient au nombre des élus, la correction devient pour lui un remède salutaire ; s'il n'est pas du nombre des prédestinés, la correction conserve encore pour lui son caractère de tourment pénal. Devant une semblable incertitude, on doit toujours faire preuve de charité, quelque douteux que puisse paraître le résultat ; mais à la correction il faut toujours joindre la prière. Or, lorsque la correction a pour effet d'amener

[1] II Macch. VII, 29. — [2] Prov. XX, 8, 9. selon les Sept. — [3] Coloss. I, 13. — [4] Rom. VI, 23. — [5] Jean, I, 16.

[1] Comme les enfants morts après leur baptême.

ou de ramener les hommes dans la voie de la justice, quel autre opère réellement le salut dans le cœur, si ce n'est Celui qui seul peut donner l'accroissement, c'est-à-dire Dieu lui-même, à l'exclusion de celui qui plante ou de celui qui arrose, de celui qui cultive les champs ou taille les arbrisseaux? Quand donc Dieu dans ses décrets a voulu le salut d'un homme, rien ne saurait empêcher sa volonté. Libre à Dieu de vouloir ou de ne pas vouloir, mais dans l'un ou l'autre cas la volonté divine ne saurait être entravée ni vaincue. Le Seigneur ne fait-il pas ce qu'il veut de ceux-là même qui ne font pas ce qu'il veut?

44. Il est écrit que Dieu « veut que tous les « hommes soient sauvés [1] », et pourtant en réalité tous ne sont pas sauvés. Ce passage est susceptible d'interprétations différentes que nous avons indiquées dans un certain nombre de nos ouvrages [2]. Ici je me bornerai à une seule réflexion. Ces paroles : « Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés », ne doivent s'entendre que des prédestinés ; car ils renferment toutes les classes de l'humanité. Le Sauveur disait aux Pharisiens : « Vous donnez la dîme de toutes les ré- « coltes [3] » ; ce qui doit s'entendre de toutes les récoltes qui leur appartenaient ; car ils ne donnaient pas la dîme de toutes les récoltes produites sur toute la face de l'univers. C'est dans le même sens qu'il est dit : « Comme je tâche moi-même de plaire à tous « en toutes choses [4] ». Est-ce que l'Apôtre qui tenait ce langage plaisait également à ses nombreux persécuteurs ? Non, sans doute, mais il plaisait au genre humain réuni dans le sein de l'Eglise de Jésus-Christ et composé de ceux qui étaient déjà convertis et de ceux qui devaient se convertir.

45. Il n'est pas douteux que Dieu, qui a fait dans le ciel et sur la terre tout ce qu'il a voulu [5], et qui même a déjà fait ce qui doit arriver [6], peut imposer sa volonté à toutes les volontés humaines et faire tout ce qui lui plaît ; car il fait toujours ce qu'il veut, lorsqu'il le veut, des volontés humaines. Je ne citerai que fort peu d'exemples. Quand Dieu voulut donner l'empire à Saül, les Israélites étaient-ils si parfaitement libres de se soumettre ou de ne pas se soumettre à ce roi, qu'ils eussent le pouvoir de résister à Dieu? Il est vrai, cependant le Seigneur, avant de prendre cette mesure, voulut consulter les dispositions de son peuple, quoiqu'il eût plein pouvoir d'incliner les cœurs de quelque côté qu'il eût voulu. Voici ce que nous lisons : « Samuel « congédia le peuple et chacun retourna à sa « demeure ; de son côté, Saül se retira dans sa « maison de Gabaa, et les principaux, dont « Dieu avait touché le cœur, se mirent à la « suite de Saül. Et les opposants s'écrièrent : « Qui donc nous sauvera? Sera-ce cet homme? « Et ils le couvrirent d'outrages, et refusèrent « de lui offrir des présents [1] ». Dira-t-on que de tous ceux dont Dieu avait touché le cœur, personne ne dut accompagner Saül ; ou bien qu'il fut accompagné par un seul des opposants dont Dieu n'avait pas touché le cœur?

Au sujet de David, dont les glorieuses victoires avaient constaté le choix que le Seigneur avait fait de lui pour monter sur le trône, nous lisons également : « Et David marchait de « triomphe en triomphe ; sa gloire allait tou- « jours en croissant, et le Seigneur était avec « lui [2] ». Cela posé, le texte sacré ajoute aussitôt : « Alors Amasaï, qui était le premier « entre les trente, tout transporté par l'Esprit- « Saint, lui répondit : Nous sommes à vous, « ô David, et nous serons toujours avec vous, « ô Fils de Jessé. La paix, la paix soit avec « vous et avec ceux qui prennent votre dé- « fense, car Dieu vous protége ». Est-ce que cet Amasaï pouvait s'opposer à la volonté de Dieu, et ne pas obéir à Celui qui avait agi sur son cœur par l'action directe de l'Esprit-Saint dont il fut revêtu et qui lui inspirait de vouloir, de parler et d'agir en ce sens? Un peu plus loin nous lisons : « Tous ces guer- « riers qui ne demandaient qu'à combattre, « vinrent avec un cœur parfait trouver David « à Hébron, pour l'établir roi sur tout Israël [3] ». C'est donc bien par leur propre volonté qu'ils choisirent David pour leur roi. Qui ne le voit pas? Qui pourrait le nier? Ce qu'ils firent dans toute la paix de leur cœur, l'ont-ils fait malgré eux et par force? Et pourtant cette détermination leur fut réellement inspirée par celui qui agit à sa volonté sur le cœur des hommes. De là ces paroles déjà citées : « Da- « vid faisait tous les jours de nouveaux pro- « grès ; sa gloire allait toujours croissant, et « le Seigneur était avec lui ». Or, ce Dieu

[1] I Tim. II, 4. — [2] Enchirid. chap. CIII ; Cité de Dieu, liv. XXII, ch. I, II ; Contre Julien, liv. IV, ch. VIII, etc. — [3] Luc, XI, 42. — [4] I Cor. X, 33. — [5] Ps. CXXXIV, 6. — [6] Isa. XLV, selon les Sept.

[1] I Rois, X, 25-27. — [2] I Par. XI, 9. — [3] I Paral. XII, 18, 38.

tout-puissant qui était avec David inspira à ces Israélites la volonté de se choisir pour roi le fils de Jessé. Et comment donc leur inspira-t-il cette volonté ? Est-ce par la contrainte et en les chargeant de chaînes corporelles ? Il agit intérieurement, il s'empara de leur cœur et les entraîna par la force même des résolutions qu'il avait fait naître dans leur volonté. Si donc, lorsqu'il veut établir des rois sur la terre, Dieu est plus maître des volontés des hommes qu'ils ne le sont eux-mêmes, quel autre que lui peut rendre la correction efficace et salutaire ; quel autre que lui peut donner à la correction d'un coupable la vertu de le placer dans le royaume des cieux ?

CHAPITRE XV.

DIEU VEUT QUE TOUS LES HOMMES SOIENT SAUVÉS.

46. Que des frères se soumettent donc avec docilité à la correction que leur infligent des supérieurs guidés en cela par la charité, et s'efforçant de proportionner toujours cette correction à la gravité plus ou moins grande des fautes de leurs subordonnés. Il n'est pas même jusqu'à l'excommunication portée par un évêque et regardée dans l'Eglise comme la peine la plus grave, qui ne puisse, si Dieu le veut, devenir un puissant moyen de salut pour ceux qui l'ont méritée. En effet, savons-nous ce qui nous arrivera le jour suivant ? Tant qu'un homme est en vie, devons-nous désespérer de son salut ? Peut-on empêcher Dieu de jeter un regard miséricordieux sur tel coupable, de lui accorder la grâce de la pénitence, d'accepter le sacrifice d'un esprit troublé et d'un cœur contrit, de l'absoudre d'une condamnation méritée, et de lever la sentence de condamnation sur un condamné ? N'oublions pas cependant qu'il est du devoir d'un pasteur d'arrêter la contagion du mal, et de soustraire les brebis saines au contact d'une brebis galeuse ; ce qui ne veut pas dire cependant qu'il soit impossible à Dieu de ménager dans cette séparation même un remède efficace pour la brebis malade. Nous ignorerons toujours que tel homme appartienne au nombre des prédestinés, et que tel autre ne lui appartienne pas ; et par conséquent la charité nous fait un devoir et un besoin de vouloir efficacement le salut de tous.

En vertu de ce principe, nous devons accueillir tous ceux qui se présentent, et nous efforcer de leur procurer la justification par la foi et la paix avec Dieu [1], cette paix que l'Apôtre prêchait en ces termes : « Nous « remplissons donc la charge d'ambassadeurs « de Jésus-Christ, et c'est Dieu qui vous « exhorte par notre bouche. Ainsi, nous vous « conjurons, au nom de Jésus-Christ, de vous « réconcilier avec Dieu [2] ». Or, se réconcilier avec Dieu, n'est-ce pas rentrer en paix avec lui ? C'est en parlant de cette paix que le Sauveur disait à ses disciples : « Dans quelque « maison que vous puissiez entrer, dites d'a- « bord : Que la paix soit dans cette demeure ; « et s'il y a là un enfant de la paix, votre paix « se reposera sur lui ; autrement elle vous « reviendra [3] ». Lorsque cette paix nous est annoncée par ces hommes dont il est dit : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui « annoncent la paix, qui annoncent les « biens [4] ! » chacun de nous devient l'enfant de la paix, pourvu qu'il obéisse à l'Evangile, qu'il embrasse la foi, qu'il reçoive la justification par la foi, et qu'il rentre en paix avec Dieu. Selon l'ordre de la prédestination divine, cet homme était déjà l'enfant de la paix.

Remarquons, en effet, qu'il n'est pas dit : Celui sur qui se reposera votre paix deviendra l'enfant de la paix ; mais : « S'il y a là un « enfant de la paix, votre paix se reposera sur « cette demeure ». Avant donc que la paix lui fût annoncée, cet homme était déjà l'enfant de la paix, en vertu de la connaissance et de la prescience qu'avait de lui, non pas l'évangéliste, mais Dieu lui-même. Pour nous, qui ne savons si tel homme est ou n'est pas enfant de la paix, il ne nous appartient de faire aucune exception, ni aucun discernement parmi les personnes, et nous devons vouloir le salut de tous ceux à qui nous prêchons la paix. Quand, sans le savoir, nous prêchons cette paix à un homme qui n'est pas l'enfant de la paix, ne craignons pas qu'elle soit perdue pour nous, car elle nous revient ; c'est-à-dire que pour nous cette prédication porte tous ses fruits, tandis qu'elle reste inutile pour celui à qui elle s'adresse. Et si cette paix se repose sur lui, elle profite en même temps et à lui et à nous.

47. Puisque nous ne connaissons pas ceux qui seront sauvés, Dieu nous ordonne de vouloir le salut de tous ceux à qui nous prê-

[1] Rom. v, 1.— [2] II Cor. v, 20.— [3] Luc, x, 5, 6.— [4] Isa. lii, 7.

chons cette paix, et lui-même opère en nous cette volonté en répandant la charité dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné [1]. Ces paroles : « Dieu veut que tous « les hommes soient sauvés », pourraient donc également s'interpréter en ce sens que Dieu nous fait vouloir ce salut de tous les hommes; c'est ainsi que ces mots : « Il a « envoyé l'Esprit de son Fils criant Abba, « Père [2] », signifient que cet Esprit nous fait crier : Abba, Père. Parlant de ce même Esprit, l'Apôtre nous dit encore : « Nous avons « reçu l'Esprit d'adoption des enfants, dans « lequel nous crions : Abba, Père [3] ». C'est nous qui crions; mais parce que c'est l'Esprit qui nous fait crier, nous disons qu'il crie lui-même. Si donc la sainte Ecriture a pu dire de l'Esprit-Saint qu'il crie lui-même, parce qu'il nous fait crier, ne peut-on pas dire également de Dieu qu'il veut, parce qu'il nous fait vouloir? Et parce que, dans toute correction, nous ne devons avoir d'autre but que d'empêcher les coupables de s'éloigner de Dieu ou de les ramener à Dieu, n'est-ce point pour nous une obligation réelle de repousser de nos œuvres toute pensée de désespoir? Si celui que nous corrigeons est l'enfant de la paix, notre paix se reposera sur lui, autrement elle nous reviendra.

48. On dira, sans doute, que, malgré le dépérissement de la foi dans un certain nombre de chrétiens, les décrets de Dieu restent inébranlables, car Dieu connaît ceux qui sont à lui. Toutefois, rien de tout cela ne nous autorise à nous montrer paresseux et négligents dans la répression de ceux qui doivent être corrigés. Car ce n'est pas en vain qu'il a été dit : « Les mauvais discours cor-rompent les bonnes mœurs [4] »; et encore : « Vous perdrez, avec votre science, votre frère « encore faible pour qui Jésus-Christ est « mort [5] ». Pour échapper à ces préceptes et à cette terreur salutaire, gardons-nous de dire : Si les discours mauvais corrompent les bonnes mœurs, et si notre frère périt, que nous importe? Les décrets de Dieu restent inébranlables, et il n'y a pour périr que l'enfant de perdition.

[1] Rom. v, 5.— [2] Gal. iv, 6.— [3] Rom. viii, 15.— [4] I Cor. xv, 33. — [5] Id. viii, 11.

CHAPITRE XVI.

CONCLUSION.

Sur la foi de tels sophismes gardons-nous de nous croire en sûreté dans notre négligence. Il est bien vrai qu'il n'y a pour périr que l'enfant de perdition, mais Dieu nous dit par la voix du prophète Ezéchiel : « Il mourra « dans son péché, mais je demanderai compte « de son sang à celui qui devait veiller à son « salut [1] ».

49. Pour nous qui ne pouvons discerner ceux qui sont prédestinés de ceux qui ne le sont pas, et qui par là même devons vouloir le salut de tous, c'est pour nous une obligation rigoureuse d'user médicinalement d'une correction sévère à l'égard des coupables pour les empêcher ou de périr, ou d'en entraîner d'autres à leur perte. Du reste, à Dieu seul il appartient de rendre cette correction utile et efficace à l'égard de ceux qu'il a connus dans sa prescience et qu'il a prédestinés pour devenir conformes à l'image de son Fils. Si donc quelquefois nous nous abstenons de corriger, dans la crainte que cette correction ne soit pour quelques-uns une occasion de périr, pourquoi ne ferions-nous pas cette correction dans le but d'empêcher que la perte ne devienne plus grande? Ne nous flattons pas de mieux comprendre la charité que l'Apôtre, qui disait : « Corrigez ceux qui « sont déréglés, consolez ceux qui ont l'esprit « abattu, supportez les faibles, soyez patients « envers tous, prenez garde que nul ne rende à « un autre le mal pour le mal [2] ». Ces paroles ne signifient-elles pas que, si l'on rend le mal pour le mal, c'est surtout en s'abstenant de corriger celui qui a besoin de correction, et en l'abandonnant par une coupable dépravation? L'Apôtre nous dit ailleurs : « Corrigez les pé-« cheurs en présence de tous les autres fidèles, « afin d'inspirer aux autres une crainte salu-« taire [3] ». Il est évidemment question des péchés publics, car autrement le langage de saint Paul serait en contradiction avec celui du Sauveur. En effet, Jésus disait à ses disciples : « Si votre frère pèche contre vous, re-« prenez-le entre vous et lui »; ce qui ne l'empêche pas de porter la sévérité de la correction jusqu'à s'écrier : « S'il n'écoute pas « l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un

[1] Ezéch. iii, 18. — [2] I Thess. v, 14, 15. — [3] I Tim. v, 20.

« païen et un publicain [1] ». Qui donc a plus aimé les faibles que celui qui s'est fait faible pour tous et qui, dans sa faiblesse volontaire, a été crucifié pour le genre humain tout entier ?

De là concluons que la grâce n'exclut pas la correction, pas plus que la correction n'exclut la grâce. Par conséquent, nous devons, en prescrivant ce qui est juste, implorer de Dieu par la prière la grâce dont on a besoin pour faire ce qui est commandé ; et ni la grâce, ni la prière n'excluent une juste correction. Du reste, tout doit se faire avec la plus grande charité, car la charité ne pèche jamais et couvre la multitude des péchés.

[1] Matt. XVIII, 15, 17.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

DE LA PRÉDESTINATION DES SAINTS [1].

Le parti des semi-pélagiens, dans les Gaules, avait pour chef le célèbre Jean Cassien, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille. Saint Prosper d'Aquitaine, illustre disciple d'Augustin sur la Grâce, et retiré temporairement à Marseille, était chaque jour le témoin attristé des luttes soutenues par les plus hauts personnages de la Gaule contre la doctrine de l'évêque d'Hippone. Dans une lettre qu'il adressa à ce dernier, il le mit au courant de tout ce qui se passait autour de lui et le supplia de venir en aide à la vérité méconnue. Il cite même au nombre des adversaires le grand évêque d'Arles, Hilaire. Un autre laïque vint unir sa faible voix à celle de saint Prosper; ce fut Hilaire, moine de Syracuse, lequel marque avec plus de précision encore que saint Prosper les divers points sur lesquels les semi-pélagiens des Gaules s'éloignaient de la doctrine de saint Augustin. C'est donc à la prière de ces deux chers fils que saint Augustin composa deux nouveaux livres : celui de la Prédestination des Saints et celui du Don de la Persévérance.

Dans le premier de ces deux livres, le Docteur réunit les preuves les plus frappantes, tirées de l'Ecriture, pour établir que la foi est un don de Dieu, et non pas l'œuvre de la volonté humaine ; il raconte son erreur à ce sujet depuis l'année 394 jusqu'à l'année 397, époque de ses livres à Simplicien, et cite sa rectification sur ce point. Il parle d'une vocation qui se fait selon le décret de la volonté de Dieu, vocation qui n'est pas commune à tous les appelés, mais qui est particulière aux prédestinés ; il caractérise la différence entre la prédestination et la grâce ; l'une est la préparation de la grâce dans les conseils de Dieu, l'autre est le don actuel qu'il nous en fait. On ne saurait lire ces deux livres sans un respect particulier et une sorte d'émotion religieuse, car ce sont les derniers ouvrages que saint Augustin ait achevés.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT AUGUSTIN SE REND AU DÉSIR QUI LUI EST MANIFESTÉ.

1. Nous connaissons ces paroles de saint Paul aux Philippiens : « Il ne m'est pas pé« nible, et il vous est avantageux que je vous « écrive les mêmes choses [2] ». Toutefois, écrivant aux Galates, et remarquant qu'il avait assez fait pour eux, et qu'il ne leur avait pas épargné le ministère de la parole, le même Apôtre s'écriait : « Du reste, que personne « n'exige de moi de nouveaux travaux », ou selon plusieurs manuscrits : « Que personne « ne me cause de nouvelles peines [3] ». De mon côté, je ne puis taire la peine que j'éprouve, en voyant l'économie de la grâce toujours attaquée malgré le nombre et l'évidence des oracles divins qui en prouvent si bien la gratuité absolue, car la grâce n'est plus une grâce si elle est donnée à cause et en proportion de nos mérites. Toutefois, frères bien-aimés, Prosper et Hilaire, le zèle et la charité avec lesquels vous protestez contre ces erreurs qui ont déjà fait tant de victimes ; le désir si pressant que vous me témoignez de recevoir de moi un nouvel ouvrage après tant de livres et de lettres que j'ai composés sur cette matière ; tout cela m'inspire pour vous une affection que je ne puis dépeindre, et cependant je n'ose dire encore que je vous aime comme je le dois. Voilà pourquoi je ne puis me refuser à vous répondre, et à traiter, non point avec vous, mais par vous, un sujet qui me paraissait épuisé.

2. Dans mes lettres je crois voir ces frères pour lesquels vous déployez un zèle si louable, afin de les détromper sur cette sentence poétique : « Chacun est à soi-même sa propre « espérance [1] », et de leur épargner cette condamnation non plus poétique, mais prophétique : « Maudit soit celui qui place dans l'homme « son espérance [2] » ; il me semble dès lors que je dois les traiter comme l'Apôtre traitait ceux à qui il disait : « Si vous avez quelque au« tre sentiment de vous-mêmes, Dieu vous ré« vélera ce que vous devez en croire ». En effet, la prédestination des saints est pour eux une matière entièrement ignorée ; et cependant, s'ils ont sur ce point quelque autre sentiment, Dieu leur révélera ce qu'ils doivent en croire pourvu qu'ils profitent des lumières qui déjà leur ont été données. Voilà pourquoi ces paroles : « Si vous avez quelque autre sen« timent de vous-mêmes, Dieu vous révélera « ce que vous devez en croire », sont immé-

[1] Voir la lettre de saint Prosper, tom. III, pag. 55, et celle d'Hilaire, tom. III, pag. 59. — [2] Philipp. III, 1. — [3] Gal. VI, 17.

[1] Enéide, liv. XI, v. 309. — [2] Jérém. XVII, 5.

diatement suivies de celles-ci : « Cependant, « pour ce qui regarde les connaissances aux- « quelles nous sommes déjà parvenus, appli- « quons-les fidèlement [1] ».

Or, ces frères, que vous entourez d'une sainte et affectueuse sollicitude, en sont arrivés à croire avec l'Eglise de Jésus-Christ, la transmission du péché du premier homme au genre humain tout entier, et pour effacer cette souillure l'application nécessaire à chacun de la justice du second Adam. Ils avouent également que la volonté des hommes est prévenue par la grâce de Dieu, et que personne ne peut se suffire à lui-même, soit pour commencer, soit pour compléter une bonne œuvre. Toutes ces vérités qu'ils proclament sont autant de points qui les séparent de l'erreur des Pélagiens. Si donc ils marchent à la lumière de ces vérités ; s'ils prient celui qui donne l'intelligence, supposé qu'ils se trompent sur la prédestination, Dieu lui-même leur révélera ce qu'ils doivent en croire. De notre côté, prodiguons-leur le témoignage de notre affection, et le ministère de notre parole, dans le but, autant du moins que Dieu nous en fera la grâce, de leur offrir par ce livre les enseignements les plus convenables et les plus utiles. Savons-nous si Dieu n'a pas résolu de se servir de notre bassesse pour opérer en eux ces précieux résultats ? trop heureux serons-nous de les servir dans la libre charité de Jésus-Christ.

CHAPITRE II.

LA FOI EST ELLE-MÊME UN DON DE DIEU.

3. Et d'abord, nous devons prouver que la foi qui nous rend chrétiens est elle-même un don de Dieu ; puissions-nous le faire d'une manière plus victorieuse encore que nous ne l'avons fait dans de si grands et si nombreux volumes. Avant tout je dois réfuter ceux qui prétendent que les oracles divins cités par nous à l'appui de notre thèse, ne prouvent qu'une chose, c'est que la foi à laquelle nous parvenons par nos propres forces, ne doit attendre son accroissement que de la grâce de Dieu. En d'autres termes, ils soutiennent que ce n'est pas Dieu qui nous donne la foi, mais que c'est lui qui l'augmente en nous, en vue du mérite que nous avons acquis en adhérant de nous-mêmes aux vérités de la foi. Une telle doctrine ne se confond-elle pas avec celle que Pélage s'est vu contraint de condamner, comme les Actes en font foi, dans le jugement épiscopal de Palestine ? Il dit anathème à cette proposition : « La grâce de « Dieu nous est donnée selon nos mérites » ; or, c'est l'affirmer de nouveau que de soutenir que le commencement de la foi n'est point une grâce de Dieu, et que cette grâce n'intervient en nous que pour augmenter cette foi et l'élever à toute sa plénitude, et à toute sa perfection. D'où il suivrait que les premiers, et avant toute grâce surnaturelle, nous offrons à Dieu le commencement de notre foi, afin que Dieu lui donne son couronnement et nous accorde à nous-mêmes toutes les autres grâces que nous lui demandons avec foi.

4. Une telle opinion ne doit-elle pas disparaître devant l'énergie de ces paroles : « Qui « lui a donné quelque chose le premier pour « en prétendre récompense ? car tout est de « lui, tout est par lui, tout est en lui [1] ». Le commencement même de la foi de qui nous vient-il, si ce n'est de Dieu ? Ce commencement serait-il excepté de ces paroles : « Tout « est de lui, tout est par lui, tout est en lui ? » Dira-t-on que celui qui déjà a commencé de croire, n'a acquis aucun mérite aux yeux de Celui en qui il a cru ; que par conséquent, ce n'est plus qu'à titre de récompense que la libéralité divine nous accorde les autres biens ; et que dès lors la grâce de Dieu ne nous est plus donnée que selon nos mérites, proposition que Pélage a dû condamner, pour s'épargner à lui-même la condamnation dont il était menacé ? Le seul moyen, dès lors, d'échapper entièrement à cette proposition condamnable, c'est de prendre dans son sens véritable cette parole de l'Apôtre : « C'est une « grâce qu'il vous a faite en vue de Jésus-Christ, « non-seulement de ce que vous croyez en lui, « mais encore de ce que vous souffrez pour « lui [2] ». Croire et souffrir ce sont donc là deux choses qui ne sont en nous que par un don spécial de Dieu. L'Apôtre ne dit pas : De ce que vous croyez en lui d'une manière plus entière et plus parfaite ; mais simplement : « De « ce que vous croyez en lui ». Ailleurs saint Paul proclame qu'il a obtenu miséricorde, non point pour devenir plus fidèle, mais pour être fidèle [3] ; car il savait que ce n'était pas

[1] Philipp. III, 15, 16.

[1] Rom. XI, 35, 36. — [2] Philipp. I, 29. — [3] I Cor. VII, 25.

lui qui le premier avait offert à Dieu le commencement de la foi, pour en recevoir l'augmentation ; mais que, s'il était devenu fidèle, c'était par le don gratuit de Celui qui l'avait appelé à l'apostolat. Le commencement de sa foi nous est décrit dans un livre très-connu, et dont nous faisons solennellement la lecture dans nos temples. Adversaire déclaré, et persécuteur de cette foi qu'il voulait détruire, il l'embrasse tout à coup sous l'action d'une grâce plus puissante que sa volonté même. C'est ainsi qu'il se convertit à la foi de Celui à qui le Prophète adressait ces paroles : « En « nous convertissant vous nous vivifierez [1] ». Non-seulement donc Paul veut croire après avoir refusé de croire, mais après avoir persécuté cette même foi, il souffrira lui-même persécution pour la propager et la défendre. C'est ainsi qu'il avait reçu de Jésus-Christ la grâce, non-seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui.

5. Célébrant donc la puissance de cette grâce qui, loin de nous être donnée selon nos mérites, devient le principe efficace de tous nos mérites, il s'écriait : « Nous ne sommes pas capables « de former nous-mêmes aucune bonne pen- « sée comme venant de nous-mêmes, mais « c'est Dieu qui nous en rend capables [2] ». Qu'ils veulent bien peser et méditer ces paroles, ceux qui prétendent que le commencement de la foi vient de nous, et que nous n'avons besoin de Dieu que pour en obtenir l'accroissement. N'est-il pas évident qu'il faut penser avant de croire ? Peut-on croire quelque chose, avant d'avoir pensé que l'on doit croire ? Sans doute, il arrive parfois que la pensée, dans son vol rapide, semble entraîner à sa suite la volonté de croire, de manière que cette pensée et cette volonté ne forment pour ainsi dire qu'un seul et même acte physiquement indivisible ; cependant, il n'en est pas moins nécessaire que les vérités crues par la foi ont été préconçues par une pensée préliminaire. Du reste, croire, ce n'est pas autre chose qu'adhérer à sa pensée. De ce que l'on pense il ne s'ensuit pas que l'on croit, car il en est plusieurs qui ne pensent que pour ne pas croire ; mais celui qui croit, pense par là même, il pense en croyant et il croit en pensant. Si donc, selon l'Apôtre, c'est un dogme religieux, que nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée comme venant de nous-mêmes, et si c'est Dieu seul qui nous en rend capables ; n'est-il pas certain par là même, que nous ne sommes pas capables de croire par nous-mêmes, puisque la pensée précède toujours la foi ; n'est-il pas certain aussi que c'est Dieu seul qui nous rend capables de commencer à croire ? Si donc il est de foi que personne ne peut par ses propres forces commencer ou achever une bonne œuvre, et vos lettres me prouvent que ces frères sont d'accord avec nous sur ce point [1], d'où il suit que pour toute bonne œuvre à commencer ou à achever, nous avons besoin du secours de Dieu ; j'en conclus rigoureusement que personne ne peut par ses propres forces avoir le commencement ou le couronnement de la foi, et qu'il nous faut pour cela le secours de Dieu. En effet, si la foi n'est point pensée, elle est nulle ; or, nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, et c'est Dieu qui nous en rend capables.

6. Frères bien-aimés de Dieu, prenons garde que ce ne soit de la part de l'homme un acte d'orgueilleuse révolte contre Dieu, de soutenir qu'il accomplit en lui-même ce que le Seigneur a promis. La foi des nations n'a-t-elle pas été promise à Abraham, et Abraham, rendant gloire à Dieu, a cru fermement que Dieu est tout-puissant pour accomplir ses promesses [2] ? Celui qui opère la foi des nations, c'est donc celui qui est tout-puissant pour accomplir ses promesses. Or, si Dieu opère notre foi, en nous amenant à croire par son action mystérieuse dans nos cœurs ; devons-nous craindre qu'il ne puisse pas accomplir toute son œuvre, de telle sorte que l'homme s'en attribue le commencement, et se flatte de mériter par là que Dieu vienne y mettre la dernière main ? S'il en est ainsi, voyez s'il est encore possible d'admettre que la grâce nous est donnée selon nos mérites, d'où il suivrait que la grâce n'est plus une grâce. En effet, ne devient-elle pas une véritable dette, au lieu de rester un don purement gratuit ? Celui qui croit n'a-t-il pas un droit réel d'exiger de Dieu l'accroissement de sa foi, de telle sorte que la foi accrue ne soit que la récompense de la foi commencée ? d'où il suivrait que ce n'est plus en vertu d'une grâce, mais en vertu d'un droit que

[1] Ps. LXXXIV, 7. — [2] II Cor. III, 5.

[1] Lettre d'Hilaire, n. 2. — [2] Rom. IV, 20, 21.

cette récompense est imputée à ceux qui croient. Pourquoi ne pas attribuer à l'homme l'œuvre tout entière, de telle sorte que celui qui a pu se donner ce qu'il n'avait pas, pût également augmenter ce qu'il avait acquis? du moins, je ne vois pas pour quel motif on s'arrêterait en si beau chemin. Ce serait, sans doute, parce qu'on craindrait de se mettre en contradiction trop manifeste avec les passages de l'Ecriture les plus clairs, et attestant si hautement que la foi, principe de toute piété, est un don de Dieu. Par exemple : « Dieu a départi à chacun la mesure de la « foi [1]; à nos frères, paix et charité avec « la foi par Dieu le Père, et Notre-Seigneur « Jésus-Christ [2] » ; et autres témoignages du même genre. Voulant donc ne pas se mettre en contradiction avec des oracles aussi formels, et en même temps s'attribuer le mérite de la foi, le semi-pélagien fait entrer pour ainsi dire l'homme et Dieu en composition, de manière à leur attribuer à chacun une partie de la foi, sauf pourtant à se faire honneur de la première, en laissant la dernière à Dieu. Il exige le concours des deux, mais d'abord celui de l'homme et ensuite celui de Dieu.

CHAPITRE III.

ERREUR DE SAINT AUGUSTIN SUR CETTE MATIÈRE, AVANT SON ÉPISCOPAT.

7. Il est un docteur, aussi humble que pieux, qui ne parlait pas ainsi. J'ai nommé le bienheureux Cyprien, qui s'écriait : « Nous « ne devons nous glorifier de rien, puisque « rien ne nous appartient [3] ». Comme preuve il invoque ce témoignage de l'Apôtre : « Qu'a- « vez-vous que vous ne l'ayez reçu? Si donc « vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier « comme si vous ne l'aviez pas reçu [4]? » Après avoir médité ce passage, j'ai compris moi-même que c'était une erreur de ma part de penser que la foi par laquelle nous croyons en Dieu, n'est pas un don de Dieu, mais notre œuvre exclusivement personnelle, et le principe à l'aide duquel nous obtenons de Dieu les secours dont nous avons besoin pour vivre ici-bas dans la tempérance, la justice et la piété. Je ne croyais pas que la foi dût être prévenue en nous par la grâce de Dieu, avant de nous donner le droit d'obtenir ce que nous demandions en vue du salut. J'avouais bien que nous ne pouvons croire qu'autant que la vérité nous est annoncée ; mais le consentement que nous donnons à la prédication de l'Evangile, je le regardais comme notre œuvre propre, et dépendant exclusivement de notre propre volonté. Que j'aie partagé cette erreur, c'est ce que prouvent clairement quelques-uns de mes ouvrages composés avant mon épiscopat.

De ce nombre se trouve celui que vous me signalez dans vos lettres [1], et dans lequel je commentais certaines propositions de l'épître aux Romains. Plus tard enfin je composai une rétractation de mes ouvrages ; déjà même deux de ces livres étaient écrits lorsque je reçus vos volumineux écrits ; et arrivé dans le premier livre à l'Exposition de quelques propositions tirées de l'épître de saint Paul aux Romains, voici ce que j'écrivais : « Examinant ce que Dieu a choisi dans l'en- « fant qui n'était pas encore né, et à qui il a dit « que son aîné serait son serviteur ; examinant « aussi ce que Dieu a repoussé dans cet autre « enfant qui n'était pas encore né non plus, et « qui devait être l'aîné, je remarque que c'est « à eux que s'applique la parole prophétique, « bien que formulée longtemps après : J'ai « aimé Jacob et j'ai haï Ésaü [2], et je poursuis « mon raisonnement : Dieu ne choisit donc « pas les œuvres de chacun par sa prescience « des œuvres qu'il donnera à chacun d'opé- « rer ; mais il choisit la foi par sa prescience, « en choisissant pour lui donner l'Esprit- « Saint, celui qu'il sait devoir croire en lui, « afin qu'il obtienne la vie éternelle en fai- « sant le bien. Je n'avais pas alors recherché « avec assez de soin, ni trouvé exactement ce « qu'est l'élection de la grâce. L'Apôtre dit à « ce sujet : Ceux qui étaient de reste ont été « sauvés par l'élection de la grâce [3]. Elle ne « serait pas grâce, s'il y avait des mérites qui « la précédassent ; sans quoi ce qui serait « donné, serait moins donné comme une « grâce, que rendu aux mérites comme une « dette. D'où il suit que ce que j'ai dit aussi- « tôt après : L'Apôtre remarque, en effet, que « c'est le même Dieu qui opère tout en tous [4], « mais il ne dit nulle part : Dieu croit tout « en tous ; et ce que j'ai ajouté : Si nous « croyons, c'est notre œuvre, mais ce que nous

[1] Rom. XII, 3. — [2] Eph. VI, 23. — [3] A Quirinus, liv. III, ch. IV. — [4] I Cor. IV, 7.

[1] Lettre d'Hilaire, n. 6. — [2] Rom. IX, 13, et Malach. I, 3. — [3] Rom. XI, 5. — [4] I Cor. XII, 6.

« faisons de bien vient de Celui qui donne « l'Esprit-Saint aux croyants, je ne l'eusse « pas dit, si j'avais su que la foi même fût « comptée au nombre des dons de Dieu, les- « quels sont faits par le même Esprit. L'un « et l'autre nous appartiennent à cause du libre « arbitre de notre volonté ; et cependant l'un « et l'autre nous sont donnés par l'Esprit de foi « et de charité. La charité, en effet, n'est pas « seule, mais, comme il est écrit : La charité « avec la foi vient de Dieu le Père et de Notre- « Seigneur Jésus-Christ [1] ».

« Quand j'ai dit peu après : Il nous appar- « tient de croire et de vouloir ; il appartient « à Dieu de donner à ceux qui croient et qui « veulent la faculté de faire le bien par le « Saint-Esprit, par lequel la charité est ré- « pandue dans nos cœurs, j'ai eu raison ; mais, « par la même règle, l'un et l'autre appartien- « nent à Celui qui lui-même prépare la vo- « lonté, comme l'un et l'autre nous appartien- « nent, puisque rien ne se fait sans notre « volonté. Lorsque j'ai dit ensuite : Nous ne « pouvons vouloir sans que nous soyons appe- « lés ; et quand nous avons voulu, par suite de « cet appel notre volonté et notre course ne « suffisent pas, à moins que Dieu ne fournisse « des forces à ceux qui courent et les conduise « là où il les appelle ; et aussi quand j'ai « ajouté : Il est donc manifeste que le bien « que nous faisons n'est pas l'œuvre de notre « volonté et de notre mouvement, mais de la « miséricorde de Dieu [2], j'ai été absolument « dans le vrai. Mais je n'ai que très-peu parlé « de la vocation elle-même qui a lieu selon « le dessein de Dieu ; elle n'est pas telle chez « tous les appelés, mais seulement chez les « élus. C'est pourquoi ces paroles ajoutées « peu après : De même que les élus de Dieu « commencent par la foi, non par les œuvres, « à mériter le don de Dieu pour faire le bien, « ainsi les damnés commencent par l'infidélité « et l'impiété à mériter la peine, cette peine « qui est elle-même le principe de leurs « mauvaises actions ; ces paroles sont très- « justes ; mais que le mérite de la foi est « lui-même un don de Dieu, je ne l'ai pas « dit, je n'ai pas pensé non plus qu'il le fallait « rechercher.

« Ailleurs j'ai dit : Celui dont il a pitié, « Dieu le fait bien agir ; celui qu'il endurcit [3], « il le laisse mal agir. Mais cette miséricorde « est accordée au mérite précédent de la foi, « et cet endurcissement est dû à l'impiété « précédente. Cela est vrai ; mais il fallait, de « plus, rechercher si le mérite de la foi vient « de la miséricorde de Dieu, c'est-à-dire si « cette miséricorde se rencontre dans l'homme « seulement parce qu'il est fidèle, ou si elle « s'y est rencontrée afin qu'il le fût. Nous « avons lu, en effet, ce que dit l'Apôtre : J'ai « obtenu miséricorde pour être fidèle [1] ; il ne « dit pas : Parce que j'étais fidèle. Au fidèle « est donc accordée la miséricorde, mais elle « lui fut aussi accordée pour être fidèle ; aussi « ai-je eu parfaitement le droit d'écrire en « un autre endroit du même livre : Si nous « sommes appelés à la foi, non par nos « œuvres, mais par la miséricorde de Dieu ; « et si par cette même miséricorde il est « accordé aux croyants de bien faire, cette « miséricorde ne doit pas être refusée aux « gentils ; cependant je n'ai pas apporté tous « les soins nécessaires pour traiter de cette « vocation qui a lieu par le dessein de Dieu [2] ».

[1] Eph. VI, 23. — [2] Rom. IX, 16. — [3] Id. 18.

CHAPITRE IV.

NOUS AVONS TOUT REÇU DE DIEU.

8. Vous voyez clairement ce que je pensais alors de la foi et des œuvres, quoique je fusse préoccupé de montrer toute l'importance de la grâce de Dieu. Cette opinion est partagée par ceux de nos frères dont vous me parlez ; ce qui prouve qu'ils ont été plus désireux de lire mes livres que d'avancer avec moi dans l'étude d'un sujet aussi grave. Avec un peu de bonne volonté ils auraient trouvé la solution de cette question, d'après la vérité des saintes Ecritures, dans le premier de mes deux livres adressés à Simplicien, d'heureuse mémoire, évêque de Milan et successeur de saint Ambroise. J'avais composé ces livres dès le début de mon épiscopat. Il peut se faire, toutefois, qu'ils n'aient aucune connaissance de ces livres, et dans ce cas, je vous prierais de les leur adresser. Parlant du premier de ces deux ouvrages, dans le second livre des Rétractations, je disais : « Des livres que j'ai « composés étant évêque, les deux premiers « sont adressés à Simplicien, évêque de Milan, « successeur du bienheureux Ambroise. Ils « traitent de diverses questions, dont deux, « tirées de l'épître de saint Paul aux Romains,

[1] I Cor. VII, 25. — [2] Rétract. liv. I, ch. XXIII, n. 3, 4.

« occupent le premier livre. La première a « été soulevée à propos de cette parole : Que « dirons-nous donc? La loi est-elle péché? « Nullement, jusqu'à celle-ci : Qui me déli- « vrera du corps de cette mort? La grâce de « Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ[1]. Dans « cette partie, les mots de l'Apôtre : La loi est « spirituelle, et moi je suis charnel, etc.[2]; mots « par lesquels il expose le conflit de la chair « et de l'esprit, je les ai expliqués comme ne « s'appliquant qu'à l'homme encore placé « sous la loi et non sous la grâce. Bien long- « temps après j'ai compris que ces mots peu- « vent s'appliquer, et avec plus de probabilité « encore, à l'homme spirituel.

« La seconde question de ce même livre « comprend depuis cette parole : « Non-seu- « lement elle, mais aussi Rébecca, qui conçut « en même temps deux fils d'Isaac notre père, « jusqu'à celle-ci : Si le Seigneur des armées « ne nous avait réservé un rejeton, nous « fussions devenus comme Sodome et sem- « blables à Gomorrhe[3]. Nous avons travaillé « dans cette discussion pour le libre arbitre « de la volonté humaine. Mais la grâce de « Dieu a vaincu, et nous n'avons pu arriver à « rien autre qu'à reconnaître que l'Apôtre « avait dit avec la plus éclatante vérité : Car « qui te discerne? Qu'as-tu que tu ne l'aies « reçu? Or, si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies- « tu comme si tu ne l'avais pas reçu[4]? C'est ce « que le martyr Cyprien voulait aussi démon- « trer, et ce qu'il a exprimé entièrement dans « ce titre de chapitre : Il ne faut nous glorifier « de rien, car nous n'avons rien[5] ».

Voilà pourquoi je disais précédemment que ma conviction s'était surtout formée sur ce passage de l'épître de saint Paul. Jusque-là je suivais un autre sentiment, mais dans mon ouvrage à Simplicien, au moment où je cherchais la solution, Dieu m'a révélé ce que je devais en croire. Ainsi donc, ce passage de l'Apôtre, si bien fait pour réprimer l'orgueil de l'homme : « Qu'avez-vous que vous ne « l'ayez reçu? » ne permet à aucun fidèle de dire : J'ai la foi sans l'avoir reçue. Cette parole orgueilleuse est formellement contredite par la réponse de l'Apôtre. Il n'est même pas possible de dire : Quoique je n'aie pas la foi parfaite, j'en ai du moins le commencement, car c'est par là que j'ai d'abord cru en Jésus-Christ. Ecoutons cette réponse : « Qu'avez- « vous que vous ne l'ayez reçu? Et si vous « l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier « comme si vous ne l'aviez pas reçu[1]?

[1] Rom. VII, 7-25. — [2] Id. 14.— [3] Rom. IX, 10-29.— [4] I Cor. IV, 7. — [5] Rétract. liv. II, ch. I, n. 1.

CHAPITRE V.

LA GRACE SEULE DISCERNE LES HOMMES ENTRE EUX.

9. Nos adversaires soutiennent qu'on ne peut pas dire de cette foi : « Qu'avez-vous que « vous ne l'ayez reçu? » parce que, selon eux, la nature humaine, quoique corrompue, a gardé cette puissance de croire comme un reste de l'état parfait dans lequel elle a été créée[2]. Or, on voit que leur raisonnement pèche par sa base, dès que l'on cherche la pensée qui inspirait saint Paul. Son but était d'empêcher l'homme de se glorifier en lui-même. En effet, des dissensions s'étaient élevées entre les chrétiens de Corinthe, et l'on entendait chacun d'eux s'écrier : « Pour moi « je suis à Paul, et moi je suis à Apollo, et « moi je suis à Céphas ». De là cette réponse de l'Apôtre : « Dieu a choisi les moins sages « selon le monde pour confondre les sages; « il a choisi les faibles selon le monde pour « confondre les puissants; et il a choisi les « plus vils et les plus méprisables selon le « monde, et ce qui n'était rien, pour détruire « ce qu'il y a de plus grand, afin qu'aucun « ne se glorifiât devant Dieu ». Ce langage prouve clairement de la part de l'Apôtre l'intention d'humilier l'orgueil de l'homme, qui voudrait se glorifier en lui-même ou dans ses semblables. Paul avait dit : « Afin qu'aucun « homme ne se glorifiât devant Dieu » ; voulant nous montrer ensuite Celui en qui seul nous pouvons nous glorifier, il ajoute aussitôt : « C'est par cette voie que vous êtes établis « en Jésus-Christ, qui nous a été donné de « Dieu pour être notre sagesse, notre justice, « notre sanctification et notre rédemption, « afin que, selon la parole de l'Ecriture, celui « qui se glorifie ne se glorifie que dans le « Seigneur[3] ».

Plus loin le même Apôtre formule toute sa pensée dans les paroles suivantes : « Vous « êtes encore charnels, car puisqu'il y a « parmi vous des jalousies, des disputes, « n'est-il pas visible que vous êtes charnels et « que vous vous conduisez selon l'homme?

[1] I Cor. IV, 7.— [2] Lettre d'Hilaire, n. 4.— [3] I Cor. I, 12, 27-31.

« En effet, puisque l'un dit : Je suis à Paul ; « et l'autre : Je suis à Apollo, n'êtes-vous « pas charnels encore? Qu'est donc Paul, et « qu'est Apollo ? Ils sont les ministres de « Celui en qui vous avez cru, chacun selon « le don qu'il a reçu du Seigneur. C'est moi « qui ai planté, c'est Apollo qui a arrosé, « mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement. « C'est pourquoi celui qui plante n'est rien, « celui qui arrose n'est rien, mais tout vient « de Dieu qui donne l'accroissement ». Ne comprenez-vous pas que le but de l'Apôtre c'est d'humilier l'homme et de tout rapporter à Dieu seul? Il proclame que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, et que tout vient de Dieu qui donne l'accroissement; il va même jusqu'à dire que c'est à Dieu seul que l'on doit rapporter l'œuvre de celui qui plante et de celui qui arrose, « chacun selon « le don qu'il a reçu du Seigneur. C'est moi « qui ai planté, c'est Apollo qui a arrosé ». Poursuivant toujours son but, il en vient à s'écrier : « Que personne donc ne mette sa « gloire dans l'homme [1] ». Il avait dit déjà : « Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le « Seigneur ». Enfin, après ces développements et tous ceux qui en découlent, il manifeste clairement sa pensée dans ces paroles : « Du « reste, j'ai proposé ces choses dans ma « personne et dans celle d'Apollo, à cause « de vous, afin que vous appreniez par notre « exemple à n'avoir pas de vous-mêmes « d'autres sentiments que ceux que je viens « de signaler, prenant garde à ne pas vous « enfler d'orgueil les uns contre les autres « pour autrui. Car, qui donc met de la diffé- « rence entre vous? Qu'avez-vous que vous « ne l'ayez reçu? Et si vous l'avez reçu, pour- « quoi vous en glorifiez-vous comme si vous « ne l'aviez point reçu [2] ? »

10. Devant cette intention des plus manifestes de s'élever contre l'orgueil humain, et de nous apprendre que ce n'est pas dans l'homme, mais en Dieu seul que nous devons nous glorifier, ne serait-ce pas une grossière absurdité de supposer que l'Apôtre parlait des dons naturels que nous recevons du Créateur, ou de la nature dans son état d'intégrité et de perfection originelle, ou enfin des restes quels qu'ils soient de cette nature viciée? Du moment que ces dons sont communs à tous les hommes, peuvent-ils donc discerner les hommes les uns d'avec les autres? Or, l'Apôtre s'écrie tout d'abord : « Qui donc vous dis- « cerne? » puis il ajoute : « Qu'avez-vous que « vous ne l'ayez reçu? » Un orgueilleux s'élevant contre son frère pourrait lui dire : Ce qui me discerne de vous, c'est ma foi, ma justice ou tout autre chose. C'est contre de telles prétentions que le saint docteur proteste en ces termes : « Qu'avez-vous donc que vous « ne l'ayez reçu ? » Si quelqu'un vous a discerné de votre frère, n'est-ce pas Celui qui vous a donné ce qu'il n'a pas donné à votre frère? « Et si vous l'avez reçu, pourquoi « vous en glorifier comme si vous ne l'aviez « pas reçu ? » N'est-ce pas nous dire clairement que celui qui se glorifie ne doit se glorifier qu'en Dieu? Or, ce devoir est directement violé par celui qui s'attribue à lui-même ses propres mérites, comme s'il ne les tenait que de lui-même et non pas de la grâce de Dieu. D'un autre côté, la grâce qui discerne les bons d'avec les méchants, ne saurait être commune aux bons et aux méchants. Distinguons, si nous le voulons, la grâce attribuée à la nature, nous constituant des êtres raisonnables et nous séparant des animaux ; distinguons aussi la grâce attribuée à cette même nature, et qui parmi les hommes discernerait ceux qui sont beaux de ceux qui sont laids, ceux qui ont du talent et ceux qui n'en ont pas, et autres catégories semblables; mais il est évident que si tel fidèle de Corinthe s'attirait les reproches de l'Apôtre, ce n'est pas précisément parce qu'il se mettait au-dessus des animaux, ou qu'il se prévalait contre son frère de tel ou tel don naturel qui pourrait fort bien se rencontrer dans l'homme le plus scélérat. Son orgueil avait pour objet tel ou tel bien de l'ordre surnaturel et qu'il s'attribuait à lui-même, et non pas à Dieu, quand il mérita ce reproche : « Qui donc vous a « discerné? Qu'avez-vous donc que vous ne « l'ayez reçu ? » Que la nature puisse avoir la foi, j'en conviens; mais l'a-t-elle par elle-même ? « La foi n'est point commune à « tous », dit l'Apôtre [1], et pourtant tous peuvent avoir la foi.

Saint Paul ne dit pas : Que pouvez-vous avoir sans que ce pouvoir même vous ait été donné? mais : « Qu'avez-vous donc que vous « ne l'ayez reçu ? » Le pouvoir d'avoir la foi, comme celui d'avoir la charité, appartient à

[1] I Cor. III, 2-7, 21. — [2] Id. IV, 6, 7.

[1] II Thess. III, 2.

la nature de tous les hommes ; mais avoir la foi, comme aussi avoir la charité, c'est là une grâce réservée aux fidèles. Par conséquent, ce qui distingue l'homme de son frère, ce n'est point cette nature dans laquelle nous a été donnée la possibilité d'avoir la foi ; mais c'est la foi elle-même qui discerne le fidèle de l'infidèle. En présence de ces paroles : « Qui « vous a discerné ? Qu'avez-vous donc que « vous ne l'ayez reçu ? » tout homme qui ose dire : J'ai la foi par moi-même et sans l'avoir reçue, se met en opposition manifeste avec l'évidence de la vérité ; non pas en ce sens que la volonté humaine ne soit pas libre de croire ou de ne pas croire, mais parce que c'est Dieu lui-même qui prépare la volonté dans les élus [1]. Ainsi donc, à cette foi elle-même qui est dans la volonté s'applique directement cette parole : « Qui vous a dis- « cerné ? et qu'avez-vous que vous ne l'ayez « reçu ? »

CHAPITRE VI.

LES VOIES DE DIEU SONT IMPÉNÉTRABLES.

11. « Beaucoup entendent la parole de la « vérité ; mais les uns croient et les autres « résistent. C'est donc parce que les uns veu- « lent croire et que les autres s'y refusent ». Eh ! qui l'ignore ? Qui pourrait le nier ? Mais il faut dire aussi que la volonté des uns est préparée par Dieu, tandis que celle des autres ne l'est pas ; et puis, il faut distinguer ce qui vient de la miséricorde de Dieu et ce qui vient de sa justice. « Ce qu'Israël cherchait », dit l'Apôtre, « il ne l'a point trouvé ; mais ceux-là « seuls l'ont trouvé, qui ont été choisis de « Dieu ; et les autres ont été aveuglés, selon « qu'il est écrit : Dieu leur a donné jusqu'à « ce jour un esprit d'assoupissement, des « yeux pour ne point voir et des oreilles pour « ne point entendre. Et David dit encore de « ces hommes : Que leur table soit pour eux « un filet où ils se trouvent enveloppés ; « qu'elle leur devienne une pierre de scan- « dale et qu'elle soit leur juste punition ; que « leurs yeux soient tellement obscurcis qu'ils « ne voient point, et faites qu'ils soient tou- « jours courbés contre terre ». Voilà tout ensemble la miséricorde et la justice : la miséricorde pour l'élection qui a obtenu la justice de Dieu, et le jugement contre ceux qui ont été aveuglés. Et cependant, ceux-là ont cru parce qu'ils l'ont voulu, et ceux-ci n'ont pas cru parce qu'ils ne l'ont pas voulu. C'est donc sur les volontés elles-mêmes que s'est faite l'action de la miséricorde et du jugement. Car cette élection est un pur effet de la grâce, et non point une conséquence de mérites antérieurs. En effet, l'Apôtre avait dit un peu plus haut : « De même donc en ce « temps Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés « selon l'élection de sa grâce. Si c'est par « grâce, ce n'est donc point par les œuvres ; « autrement la grâce n'est plus une grâce [4] ». Par conséquent, ceux qui ont obtenu l'élection l'ont obtenue gratuitement ; de leur part ils n'y avaient acquis aucun droit antérieur qui eût fait de l'élection une véritable dette : Dieu les a sauvés gratuitement. Quant à ceux qui ont été frappés d'aveuglement, ce châtiment ils l'avaient mérité. « Toutes les voies « de Dieu sont miséricorde et vérité [2]. Les « voies de Dieu sont impénétrables [3] ». Regardons comme impénétrables et la miséricorde par laquelle il nous délivre gratuitement, et la vérité qui nous juge en toute justice.

CHAPITRE VII.

LA FOI ET LES ŒUVRES.

12. Nos adversaires répliqueront peut-être : « L'Apôtre établit une distinction entre la foi « et les œuvres ; mais quant à la grâce, s'il « affirme qu'elle ne vient pas des œuvres, il « ne dit pas qu'elle ne vient point de la foi ». C'est vrai ; mais le Sauveur déclare formellement que la foi est l'œuvre de Dieu, et il nous ordonne d'accomplir cette œuvre. En effet, les Juifs lui dirent : « Que ferons-nous « pour accomplir l'œuvre de Dieu ? Jésus leur « répondit : L'œuvre de Dieu, c'est que vous « croyiez en celui qu'il a envoyé [4] ». Quant à l'Apôtre, il distingue la foi des œuvres, comme dans les deux royaumes des Hébreux, Juda est distingué d'Israël, quoique Juda soit Israël. D'un autre côté, il affirme que la justification ne vient pas des œuvres [5], parce que cette justification est le premier don qui vous soit fait, et que c'est par elle que nous obtenons ce que nous appelons proprement les œuvres, dont se compose la vie de l'homme juste. Ecoutons-le encore : « C'est par la grâce que « vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne

[1] Prov. VIII, selon les Sept.

[1] Rom. XI, 5-10. — [2] Ps. XXIV, 10. — [3] Rom. XI, 33. — [4] Jean, VI, 28, 29. — [5] Gal. II, 16.

« vient pas de vous, puisque c'est un don de « Dieu » ; « en vertu de la foi », et non pas « par votre propre vertu, car la foi ne vient « pas de vous, puisqu'elle est un don de Dieu. « Cela ne vient pas de vos œuvres, afin que « nul ne se glorifie [1] ».

On a coutume de dire : Tel homme a mérité de croire, parce que même avant de croire il était un homme de bien. On pourrait le dire du centurion Corneille, dont les aumônes avaient été accueillies, et les prières exaucées avant de croire en Jésus-Christ [2]. Et pourtant ce n'était point sans une certaine foi qu'il versait ses aumônes et ses prières. En effet, comment pouvait-il invoquer Celui en qui il ne croyait pas [3] ? S'il pouvait être sauvé sans la foi en Jésus-Christ, ce n'était donc pas pour l'édifier que l'apôtre saint Pierre lui fut envoyé comme architecte surnaturel, quoique, « si le Seigneur ne bâtit « pas lui-même la maison, c'est en vain « qu'ont travaillé ceux qui la construi- « saient [4] ». Et l'on ose nous dire : « La foi « vient de nous; mais c'est de Dieu que dé- « coulent toutes les autres choses qui concer- « nent les œuvres de la justice ». N'est-ce pas dire que la foi n'appartient pas à l'édifice quand elle en est elle-même le fondement nécessaire ? Donc dès que la foi est le point de départ obligé, c'est en vain que l'ouvrier travaille en édifiant la foi, si le Seigneur ne l'édifie pas lui-même intérieurement dans sa miséricorde. Ainsi donc tout ce que Corneille a fait de bien, et avant de croire en Jésus-Christ, et pendant qu'il y croyait, et après y avoir cru, tout cela doit être rapporté à Dieu, sous peine de se perdre dans les illusions de l'orgueil.

CHAPITRE VIII.

LA PAROLE ET L'ENSEIGNEMENT DU PÈRE.

13. Notre Sauveur et Maître avait dit : « Ce « qui est l'œuvre de Dieu, c'est de croire en « Celui qu'il a envoyé » ; presque aussitôt, et dans le même discours, il ajoute : « Je vous « ai tenu ce langage, parce que vous m'avez « vu, et que vous n'avez pas cru. Tout ce que « mon Père me donne viendra à moi ». Qu'est-ce à dire, « viendra à moi », sinon : croira en moi? Mais pour cela, il faut que mon Père le donne. Il continue : « Gardez-vous de mur- « murer entre vous ; personne ne peut venir « à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'at- « tire ; et je le ressusciterai au dernier jour. « Il est écrit dans les prophéties : Ils seront « tous les dociles enfants de Dieu. Quiconque « a entendu et appris de mon Père vient à « moi [1] ». Qu'est-ce à dire : « Quiconque a « entendu et appris de mon Père vient à « moi ? » N'est-ce pas comme s'il disait : Il n'est personne qui entende et apprenne de mon Père, et ne vienne à moi ? Car si quiconque a entendu et appris de mon Père, vient, n'est-il pas certain que si quelqu'un ne vient pas, c'est qu'il n'a ni entendu ni appris de mon Père ? car s'il eût entendu et appris, il fût venu. Personne n'a entendu et appris sans venir ; mais, dit la Vérité suprême : « Quiconque a entendu et appris « de mon Père est venu ». Elle est très-éloignée des sens de la chair, cette école dans laquelle le Père est entendu et enseigne, afin que l'on vienne au Fils. Là est le Fils lui-même, puisqu'il est son Verbe par lequel il enseigne ; et ce n'est point à l'oreille de la chair qu'il s'adresse, mais à l'oreille du cœur.

Là est également l'Esprit du Père et du Fils ; car il ne serait pas vrai de dire qu'il n'enseigne point ou qu'il enseigne séparément ; ne savons-nous pas que les œuvres de la Trinité sont inséparables ? C'est de l'Esprit-Saint que l'Apôtre a dit : « Ayant donc ce « même esprit de foi [2] ». Toutefois cet enseignement est plus spécialement attribué au Père, parce que c'est de lui qu'est engendré le Fils, et de lui aussi que procède le Saint-Esprit. Mais laissons là ce mystère de la Trinité, sur lequel j'ai composé quinze livres qui sans doute vous sont parvenus. Répétons-le donc : elle est très-éloignée des sens de la chair cette école dans laquelle Dieu est entendu et enseigne. Nous voyons un grand nombre d'hommes venir au Fils, parce que nous en voyons un grand nombre croire en Jésus-Christ. Où et comment ont-ils entendu et appris du Père, nous ne le voyons pas. Cette grâce est toute mystérieuse ; mais peut-on douter qu'elle en soit moins une grâce ? Or, cette grâce que la libéralité divine verse secrètement dans le cœur des hommes, n'est rejetée par aucun cœur endurci ; car elle est accordée tout d'abord afin de briser cet endurcissement du cœur. Quand donc le Père

[1] Eph. II, 8, 9. — [2] Act. X, 4. — [3] Rom. X, 14. — [4] Ps. CXXVI, 1.

[1] Jean, VI, 29, 36, 37, 43-45. — [2] II Cor. IV, 13.

est entendu, et enseigne intérieurement afin que l'on vienne au Fils, il enlève le cœur de pierre et il donne un cœur de chair, selon la promesse du Prophète [1]. C'est ainsi qu'il forme les enfants de la promesse, et les vases de miséricorde qu'il a préparés pour sa gloire.

14. Pourquoi donc le Seigneur n'enseigne-t-il pas tous les hommes, pour les amener à Jésus-Christ? N'est-ce point parce que ceux qu'il enseigne, il les enseigne dans sa miséricorde; et ceux qu'il n'enseigne pas, c'est dans sa justice qu'il leur refuse cet enseignement? Car « il fait miséricorde à qui il lui plaît, et il « endurcit qui il lui plaît »; or, il fait miséricorde en prodiguant ses bienfaits; et il en endurcit en traitant les coupables selon leurs œuvres. Selon certains auteurs, ces paroles : « Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît « et il endurcit qui il lui plaît », devraient être attribuées à l'interlocuteur de l'Apôtre, à celui que l'Apôtre apostrophe en ces termes : « Vous me direz peut-être : « Après cela pourquoi Dieu se plaint-il; car « qui donc résiste à sa volonté? » L'Apôtre va-t-il répondre : O homme, ce langage serait une erreur? Ecoutons cette réponse : « O « homme, qui êtes-vous pour contester avec « Dieu? Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a « fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Le « potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la « même masse d'argile? » Vous connaissez le reste.

Toutefois, dans un certain sens, le Père enseigne tous les hommes pour les amener à son Fils. Car ce n'est pas en vain que nous lisons dans les prophéties : « Et tous seront « dociles à la parole de Dieu »; et le texte sacré ajoute aussitôt : « Tous ceux qui ont « entendu de mon Père et ont appris, sont « venus à moi ». Supposons que dans une ville il n'y ait qu'un seul professeur de belles-lettres, nous aurions le droit de dire de ce professeur que c'est lui qui enseigne à tous les belles-lettres; non pas, sans doute, parce que tous les apprennent, mais parce que tous les étudiants reçoivent de lui leurs leçons. Dans le même sens nous pouvons dire : C'est Dieu qui enseigne tous les hommes à venir à Jésus-Christ, non point parce que tous les hommes y viennent, mais parce que personne n'y vient que par ce moyen. Pourquoi donc ne donne-t-il pas réellement à tous ce précieux enseignement? L'Apôtre nous en donne une raison qui doit nous suffire : « Qui « peut se plaindre », dit-il, « si Dieu voulant « montrer sa colère, et faire connaître sa « puissance, souffre avec une patience extrême « les vases de colère préparés pour la perdi- « tion, afin de faire paraître les richesses de « sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il « a préparés pour la glorification [1]? » Voilà ce qui nous explique pourquoi « la prédi- « cation de la croix est une folie pour ceux « qui se perdent, tandis que pour ceux qui « se sauvent elle est la vertu et la puis- « sance de Dieu [2] ». A tous ces derniers le Seigneur apprend à venir à Jésus-Christ; car il veut que tous soient sauvés, et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité [3]. Quant à ceux pour qui la prédication de la croix est une folie, n'est-il pas certain que si Dieu eût voulu leur apprendre à venir à Jésus-Christ, ils y seraient infailliblement venus? Peut-il tromper ou être trompé, Celui qui a dit : « Tous ceux qui ont entendu et appris de « mon Père sont venus à moi? » Ce serait donc une erreur de supposer que, parmi ceux qui ont entendu et appris du Père, il en est qui ne viennent pas à Jésus-Christ.

15. « Pourquoi », disent-ils, « Dieu n'ensei- « gne-t-il pas tous les hommes? » Si nous en donnons pour raison que ceux qu'il n'enseigne pas ne veulent pas apprendre, ils nous répondent aussitôt : Que signifient donc ces paroles : « O Dieu, tournez sur nous vos re- « gards, et vous nous vivifierez [4]? » Ou bien, si l'action de Dieu ne va pas jusqu'à rendre bonne la volonté précédemment mauvaise, pourquoi donc, selon le précepte du Seigneur, l'Eglise prie-t-elle pour ses persécuteurs [5]? Telle est pourtant l'interprétation donnée par saint Cyprien à ces paroles de l'Oraison dominicale : « Que votre volonté « soit faite sur la terre comme au ciel [6] »; comme votre volonté se fait dans ceux qui croient et qui sont en quelque sorte le ciel; qu'ainsi elle se fasse dans ceux qui ne croient pas et qui par là même sont encore terre. En priant pour ceux qui refusent de croire, ne demandons-nous pas que Dieu opère en eux le vouloir [7]? C'est en parlant des Juifs que l'Apôtre disait : « Mes frères, je sens dans « mon cœur une grande affection pour le

[1] Ezéch. XI, 19.

[1] Rom. IX, 18-23. — [2] I Cor. I, 18. — [3] I Tim. II, 4. — [4] Ps. LXXXIV, 7. — [5] Matt. V, 44. — [6] Id. VI, 10. — [7] Philipp. II, 13.

« salut d'Israël, et je le demande à Dieu par « mes prières [1] ». Il prie pour ceux qui ne croient pas, et que demande-t-il, si ce n'est la foi ? Car ce n'est que par la foi qu'ils peuvent parvenir au salut. Si donc la foi de ceux qui prient prévient la grâce de Dieu, cette même foi prévient-elle aussi la grâce de Dieu en faveur de ceux pour qui l'on demande la foi? Car ce que les croyants demandent pour les infidèles, c'est le don de la foi à ceux qui ne croient pas.

Ainsi donc, devant la même prédication de l'Evangile, les uns croient et les autres ne croient pas ; en croyant à la parole extérieure de l'Apôtre, les croyants n'écoutent en réalité que le Père et n'apprennent que de lui ; quant à ceux qui ne croient pas, ils entendent la parole extérieure, mais intérieurement ils n'entendent et n'apprennent quoi que ce soit. En d'autres termes, aux uns il est donné de croire, tandis que ce même bienfait n'est pas accordé aux autres. Car, dit le Sauveur, « per- « sonne ne vient à moi s'il n'y a été attiré par « mon Père, qui m'a envoyé ». Ce qui suit rend encore cette vérité plus manifeste. En effet, presque aussitôt Jésus-Christ proclame la nécessité de manger sa chair et de boire son sang ; et plusieurs de ses disciples de s'écrier à l'instant : « Cette parole est dure, « qui donc peut l'entendre? Jésus sachant en « lui-même que sa doctrine soulevait les « murmures de ses disciples, leur dit : Ceci « vous scandalise ? Les paroles que j'ai pro- « noncées sont esprit et vie, mais il en est « parmi vous qui ne croient pas ». L'Evangéliste ajoute aussitôt : « Jésus connaissait « depuis le commencement ceux qui croi- « raient et celui qui devait le trahir, et il di- « sait : Voilà pourquoi j'ai affirmé que per- « sonne ne peut venir à moi, si mon Père ne « lui en a fait la grâce [2] ». Par conséquent, être attiré à Jésus-Christ par le Père, entendre et apprendre du Père pour venir à Jésus-Christ, ce n'est rien autre chose que recevoir du Père le don de croire en Jésus-Christ. « Per- « sonne », disait-il, « ne vient à moi, s'il n'en « a reçu le don de mon Père » ; telles sont les paroles sur lesquelles se fonde la distinction à établir, non pas entre ceux qui entendent et ceux qui n'entendent pas l'Evangile, mais entre ceux qui embrassent la foi et ceux qui la rejettent.

[1] Rom. x, 1. — [2] Jean, vi, 44-46.

16. La foi, aussi bien celle qui n'est que commencée que celle qui est parfaite, est donc nécessairement un don de Dieu ; don accordé aux uns et refusé aux autres, comme il est impossible d'en douter, à moins de se mettre en contradiction manifeste avec les saintes Ecritures. D'un autre côté, si ce don n'est point fait à tous, le fidèle ne doit point s'en scandaliser, car il sait que le crime du premier homme a fait peser sur tous ses descendants une condamnation tellement méritée, qu'elle resterait parfaitement juste, lors même qu'aucun homme ne devrait y échapper. Si donc plusieurs sont sauvés (et, dans le sort de ceux qui ne le sont pas, ils peuvent comprendre ce qui leur était dû) qu'ils n'en proclament qu'avec plus de reconnaissance la grandeur du bienfait qui leur a été départi. De cette manière, celui qui se glorifie se glorifiera dans le Seigneur et non pas dans ses propres mérites, qui ne sont pas différents de ceux des réprouvés. Maintenant, pourquoi Dieu sauve-t-il plutôt celui-ci que celui-là ? N'oublions pas que les jugements de Dieu sont incompréhensibles et ses voies impénétrables [1]. Le parti le plus sage pour nous, c'est d'entendre et de dire : « O homme, qui êtes- « vous donc pour oser répondre à Dieu [2] ? » De quel droit oserions-nous affirmer, comme si nous le connaissions, ce que Dieu a voulu nous cacher? Ne nous suffit-il pas de savoir que Dieu ne saurait vouloir l'injustice ?

CHAPITRE IX.

SAINT AUGUSTIN JUSTIFIE LE LANGAGE TENU PAR LUI A UNE AUTRE ÉPOQUE.

17. Vous me rappelez ensuite ce que j'ai écrit dans ma réponse à Porphyre sur l'Epoque de l'avénement de la religion chrétienne. Dans cette lettre, je ne me proposais aucunement de me livrer sur la grâce à une discussion longue et approfondie, et pourtant ce que j'en ai dit était suffisant pour la circonstance et pouvait très-facilement être développé par d'autres passages de nos écrits. On me demandait : « Pourquoi Jésus-Christ a-t-il « tardé si longtemps à venir sur la terre ? » Répondant à cette question, je disais entre autres choses : « On n'objecte point contre le « Christ que sa doctrine ne soit point suivie « de tout le monde ; on sent bien que la même

[1] Rom. xi, 33. — [2] Id. ix, 20.

« objection pourrait s'adresser aux philo-
« sophes et aux dieux ; mais que répondront
« nos païens, si, sans préjudice des raisons
« cachées peut-être dans les profondeurs de
« la sagesse et de la science divine, et d'autres
« causes que les sages peuvent rechercher,
« nous disons, pour abréger cette discussion,
« que le Christ a voulu se montrer au milieu
« des hommes et leur prêcher sa doctrine
« dans le temps et dans les lieux où il savait
« que devaient être ceux qui croiraient en
« lui ? Car il prévoyait que, dans les temps et
« les lieux où son Evangile n'a pas été prêché,
« les hommes auraient reçu cette prédication
« comme l'ont fait beaucoup de ceux qui,
« l'ayant vu lui-même pendant qu'il était sur
« la terre, n'ont pas voulu croire en sa mis-
« sion, même après des morts ressuscités par
« lui : comme le font aussi de notre temps
« beaucoup d'hommes qui, malgré l'évident
« accomplissement des prophéties, persistent
« dans leur incrédulité, et aiment mieux ré-
« sister par des finesses humaines que de
« céder à l'autorité divine après des témoi-
« gnages si clairs, si manifestes, si sublimes.
« Tant que l'esprit de l'homme est petit et
« faible, il doit s'incliner devant la divine
« vérité. Si donc le Christ n'a vu qu'une
« grande infidélité dans les premiers temps
« de l'univers, quoi d'étonnant qu'il n'ait
« voulu ni se montrer ni parler à des hommes
« qu'il savait devoir ne croire ni à ses dis-
« cours ni à ses miracles? Il est permis de
« penser que, à ces premières époques, tous
« les hommes eussent été tels, à en juger par
« le nombre étonnant d'incrédules que la vé-
« rité a rencontrés depuis l'avénement du
« Christ jusqu'à nos jours.

« Cependant depuis le commencement du
« genre humain, il n'a jamais manqué d'être
« annoncé par les Prophètes, avec plus ou
« moins de lumière selon les temps, et avant
« son incarnation, il y a toujours eu des
« hommes qui ont cru en lui, depuis Adam
« jusqu'à Moïse, non-seulement parmi le
« peuple d'Israël qui, par un mystère parti-
« culier, a été une nation prophétique, mais
« encore parmi les autres nations. En effet,
« dans les saints livres des Hébreux, on en
« cite quelques-uns à qui Dieu fit part de ce
« mystère; ce fut dès le temps d'Abraham ; et
« ces privilégiés n'appartenaient ni à sa race,
« ni au peuple d'Israël, et ne tenaient en rien
« au peuple élu. Pourquoi donc ne croirions-
« nous pas qu'il y eut d'autres privilégiés
« chez d'autres peuples et en d'autres pays,
« quoique l'autorité de ces livres ne nous en
« ait pas transmis le souvenir? C'est pourquoi
« le salut de cette religion, seule véritable et
« seule capable de promettre le vrai salut, n'a
« jamais manqué à quiconque en a été digne,
« et n'a manqué qu'à celui qui ne le méritait
« pas; et depuis le commencement de la race
« humaine jusqu'à la fin des temps, elle a été
« et sera prêchée aux uns pour leur récom-
« pense, aux autres pour leur condamnation.
« Il en est à qui Dieu n'en a rien révélé, mais
« il prévoyait que ceux-là ne croiraient pas ;
« et ceux à qui la religion a été annoncée,
« quoiqu'ils ne dussent pas croire, ont servi
« d'exemple aux autres. Mais quant aux
« hommes à qui elle est annoncée et qui
« doivent croire, leur place est marquée dans
« le royaume des cieux et dans la société des
« saints anges [1] ».

18. Comprenez-vous que c'était sans aucune intention de préjuger les décrets mystérieux de Dieu et les autres causes mises en jeu par sa Providence, que j'ai ainsi parlé de la prescience de Jésus-Christ ; car cette simple réponse suffisait pour réfuter l'objection des païens et condamner leur infidélité? N'est-il pas évident que Jésus-Christ savait à l'avance par qui, quand et en quels lieux la foi en sa parole serait acceptée? Quant à préciser si, après avoir entendu la prédication de l'Evangile, les hommes auraient par eux-mêmes le pouvoir de croire, ou s'ils auraient besoin pour cela d'une grâce spéciale de Dieu; en d'autres termes, si Dieu s'était contenté de les connaître par avance, ou s'il les avait prédestinés à la foi, j'ai pensé que cette discussion n'était alors nullement nécessaire. Ces paroles : « Le Christ a voulu se montrer « au milieu des hommes et leur prêcher sa « doctrine dans le temps et dans les lieux où « il savait que devaient être ceux qui croiraient « en lui », pourraient se remplacer par celles-ci : Le Christ a voulu se montrer au milieu des hommes et leur prêcher sa doctrine dans le temps et dans les lieux où il savait que devaient être ceux qui avaient été élus en lui avant la constitution du monde [2]. Mais un tel langage aurait provoqué le lecteur à soulever les questions dont l'étude et l'examen le plus

[1] Epit. CII, n. 14, 15. — [2] Eph. I, 4.

attentif ont depuis été rendus nécessaires par l'hérésie pélagienne. Je crus donc plus sage et plus prudent de proportionner ma réponse aux besoins de la circonstance, sans préjudice, comme je l'ai dit, des raisons cachées peut-être dans les profondeurs de la sagesse et de la science divine, et d'autres causes dont j'ai cru devoir renvoyer la discussion à un moment plus opportun.

CHAPITRE X.

LA FOI EST UN DON DE DIEU.

19. J'ai ajouté : « Le salut de cette religion « n'a jamais manqué à quiconque en a été « digne, et n'a manqué qu'à celui qui ne le « méritait pas ». Si l'on demande par quel moyen les uns se sont rendus dignes du salut, les Pélagiens répondent : Par leur volonté humaine ; mais nous, nous disons : Par la grâce ou la prédestination divine. Entre la grâce et la prédestination il y a cette seule différence, à savoir que la prédestination est la préparation de la grâce, tandis que la grâce est le don même qui en est fait. De là cette parole de saint Paul : « Cela ne vient point « de nos œuvres, afin que nul ne se glorifie ; « car nous sommes son ouvrage, étant créés « en Jésus-Christ dans les bonnes œuvres ». Telle est la grâce ; l'Apôtre ajoute immédiatement : « Que Dieu a préparées afin que nous « pussions y marcher [1] » ; telle est la prédestination, absolument inséparable de la prescience, tandis que la prescience peut exister sans la prédestination. Par la prédestination, Dieu a connu par avance ce qu'il ferait lui-même ; de là cette parole : « Il a fait ce qui « devait arriver [2] ». Au contraire, sa prescience peut tomber sur des choses qu'il ne fait pas, par exemple sur les péchés ; il est vrai que Dieu frappe les péchés du châtiment qu'ils méritent, selon cette parole de l'Apôtre : « Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, afin « qu'ils fassent ce qui ne convient pas [3] » ; mais ces péchés, qui sont le châtiment d'autres péchés, ne sont pas l'œuvre même de Dieu, mais la conséquence du châtiment dont il frappe les coupables dans sa rigoureuse justice. Par conséquent, la prédestination de Dieu, et il ne prédestine jamais qu'au bien, n'est, comme je l'ai dit, rien autre chose que la préparation de la grâce ; et, de son côté, la grâce n'est que l'effet de la prédestination.

Nous savons que Dieu promit à Abraham dans sa race la foi des nations, en lui disant : « Je vous ai établi le Père d'un grand nombre « de peuples » ; ce qui a fait dire à l'Apôtre : « Ainsi, c'est par la foi, afin que nous le « soyons par grâce, et que la promesse de- « meure ferme pour tous ses enfants [1] ». Or, cette promesse de Dieu était-elle fondée sur la puissance de notre volonté, et non pas sur la prédestination ? Dieu promit ce qu'il devait faire, et non pas ce que feraient les hommes. En effet, si les hommes font le bien pour rendre gloire à Dieu ; de son côté, c'est Dieu qui fait en sorte que les hommes accomplissent ses commandements, et ce ne sont pas les hommes qui font en sorte que Dieu réalise ses promesses. Autrement, la puissance de réaliser ces promesses divines appartiendrait, non pas à Dieu, mais aux hommes, qui seuls accorderaient à Abraham ce qui lui a été promis par le Seigneur. Ce n'est point là ce que crut Abraham ; au contraire, « il crut, « rendant gloire à Dieu, étant pleinement « persuadé qu'il est tout-puissant pour faire « ce qu'il a promis [2] ». L'Apôtre ne dit pas de Dieu qu'il est tout-puissant pour prédire, pour savoir par avance, car Dieu peut prédire et prévoir des actions qu'il ne fera pas lui-même ; mais « Dieu est tout-puissant pour « faire », et non point par les autres, mais par lui-même.

20. Dira-t-on que Dieu a promis à Abraham dans sa race les bonnes œuvres des nations, seul moyen pour lui de promettre ce qu'il fait lui-même, tandis qu'au contraire il n'aurait pas promis la foi des nations, parce que cette foi n'est pas son œuvre, mais l'œuvre même des hommes ? Ajoutera-t-on que, avant de promettre ce qu'il fait lui-même, il a prévu que ces hommes se détermineraient à croire ? Ce n'est point là le sens des paroles de l'Apôtre ; car il énonce clairement la promesse faite par le Seigneur à Abraham de lui donner des enfants qui marcheraient sur ses traces et imiteraient sa foi. D'ailleurs, si ce n'est pas la foi, mais les œuvres des nations qui sont l'objet de cette promesse, il restera hors de doute que, dans l'accomplissement de ses promesses, Dieu se trouve à la merci des hommes, puisqu'il n'y a pas de bonnes œuvres sans la foi, d'après ces paroles : « Le juste vit

[1] Eph. II, 9, 10. — [2] Isa. XLV, selon les Sept. — [3] Rom. I, 28.

[1] Gen. XVII, 4, 5. — [2] Rom. IV, 16-21.

« de la foi [1] ; tout ce qui ne se fait point selon « la foi est péché [2] ; sans la foi, il est impossible « de plaire à Dieu [3] ». Si donc l'homme ne fait pas ce qu'il lui appartient de faire, sans avoir besoin pour cela d'aucune grâce de Dieu, à son tour Dieu lui-même ne fera pas ce qui pourtant a besoin de son concours. En d'autres termes, si l'homme n'a pas la foi, que pourtant il ne tient que de lui-même, Dieu n'accomplit pas ce qu'il a promis, c'est-à-dire les œuvres de justice, qui ne peuvent venir que de Dieu. Par conséquent, l'accomplissement des promesses divines n'est plus au pouvoir de Dieu, mais au pouvoir de l'homme. Une telle conclusion est formellement condamnée par la vérité et par la piété; et dès lors, croyons avec Abraham que Dieu est tout-puissant pour faire ce qu'il a promis. Or, il a promis des enfants d'Abraham; ils ne peuvent l'être qu'autant qu'ils ont la foi, donc la foi elle-même est un don de Dieu.

CHAPITRE XI.

C'EST DIEU QUI NOUS FAIT FAIRE LE BIEN.

21. Devant ces paroles de l'Apôtre : « C'est « par la foi, afin que selon la grâce la pro- « messe demeure ferme », je m'étonne que des hommes préfèrent s'appuyer sur leur propre faiblesse plutôt que de s'appuyer sur la fermeté de la promesse de Dieu. « Mais », dit le Pélagien, « j'ignore quelle peut être la « volonté de Dieu à mon égard ». Quoi donc? Etes-vous bien assuré vous-même de votre propre volonté? Et vous ne croyez pas l'effet de cette menace : « Que celui qui est debout « prenne garde de tomber [4] ? » Puisque l'homme n'est certain, ni de la volonté de Dieu, ni de sa propre volonté, qu'il sache donc confier, non pas à la plus faible, mais à la plus ferme de ces deux volontés, sa foi, son espérance et sa charité.

22. « Si vous croyez, vous serez sauvé [5] ; par « ces paroles », disent les Pélagiens, « une « chose est exigée de nous et l'autre nous est of- « ferte. Ce qui est exigé vient de l'homme, ce « qui est offert dépend de Dieu [6] ». Pourquoi donc ces deux choses ne viendraient-elles pas à la fois de Dieu, et ce qu'il ordonne et ce qu'il offre? Ne le prions-nous pas de donner ce qu'il ordonne? ceux qui ont la foi ne lui demandent-ils pas d'augmenter cette foi? ne prient-ils pas pour les incrédules, afin qu'il leur donne la foi? N'est-ce point la preuve évidente que la foi, dans ses développements et dans son origine, est un don de Dieu? Il est dit : « Si vous croyez, vous serez sauvé »; comme il est dit aussi : « Si vous mortifiez « par l'Esprit les œuvres de la chair, vous « vivrez ». Ici encore une chose nous est commandée et l'autre nous est offerte. « Si « vous mortifiez par l'Esprit les œuvres de la « chair, vous vivrez » ; ce qui nous est commandé, c'est de mortifier par l'Esprit les œuvres de la chair ; et ce qui nous est offert, c'est de vivre. Dirons-nous que la mortification des œuvres de la chair n'est pas un don de Dieu, et cela parce que le commandement nous en est fait avec promesse de la vie, si nous l'accomplissons?

Les partisans et les défenseurs de la grâce sont loin d'admettre une semblable conclusion, car elle constitue précisément l'erreur déplorable des Pélagiens, que l'Apôtre réduit au plus honteux silence, quand il leur dit : « Ceux-là sont les enfants de Dieu, qui sont « conduits par l'Esprit de Dieu [1] » ; comment donc pourrions-nous croire que c'est par notre propre esprit, et non point par l'Esprit de Dieu que nous mortifions les œuvres de la chair? C'est de ce même Esprit que l'Apôtre disait : « Or, c'est un seul et même Esprit qui « opère en nous toutes choses, distribuant à « chacun ses dons selon qu'il lui plaît [2] ». Et parmi ces choses opérées en nous par l'Esprit de Dieu, vous savez que nous nommons la foi. Ainsi donc, la mortification des œuvres de la chair, quoiqu'elle soit un don de Dieu, nous est cependant commandée avec promesse de la vie éternelle ; de même la foi est certainement un don de Dieu, quoiqu'elle nous soit commandée avec promesse du salut, par ces paroles : « Si vous croyez, vous serez « sauvé ». D'un autre côté, s'il nous est démontré avec la dernière évidence que ces deux choses, la mortification et la foi, sont pour nous tout ensemble et un précepte formel et un don de Dieu, n'est-ce point pour nous faire comprendre que si nous accomplissons ces préceptes, c'est parce que Dieu nous donne la grâce de les accomplir, comme le prouvent ces expressives paroles du prophète Ezéchiel : « Je ferai que vous fas-

[1] Habac. II, 4. — [2] Rom. XIV, 23. — [3] Hébr. XI, 6. — [4] I Cor. X, 12. — [5] Rom. X, 9. — [6] Lettre d'Hilaire, n. 2.

[1] Rom. VIII, 13, 14. — [2] I Cor. XII, 11.

« siez [1] ? » Méditez ce passage de l'Ecriture, et vous verrez clairement que Dieu promet de faire que les hommes fassent ce qu'il leur ordonne de faire. Il ne passe même pas sous silence leurs mérites, mais leurs mérites mauvais ; car il s'annonce comme rendant le bien pour le mal, par cela seul qu'il leur permet d'avoir désormais des mérites bons, en faisant en sorte qu'ils accomplissent les préceptes divins.

CHAPITRE XII.

NOUS SERONS JUGÉS SUR NOS ŒUVRES RÉELLES.

23. Les raisons sur lesquelles nous nous appuyons pour affirmer la gratuité absolue de la grâce, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, sont clairement énoncées dans de nombreux passages des divines Ecritures. Toutefois cette solution, appliquée aux adultes qui jouissent de l'usage de leur libre arbitre, ne laisse pas de heurter certains esprits qui ne voient d'autre motif pour exciter leur zèle et leur piété que la nécessité de se montrer eux-mêmes les premiers généreux envers Dieu, sous peine de ne recevoir de lui aucun bienfait. Mais dès qu'il s'agit des enfants et du Christ Jésus, à la fois Dieu et homme, et médiateur entre Dieu et les hommes [2], il ne saurait plus être question de soutenir que la grâce est obtenue par des mérites précédents. En effet, ces enfants ne présentent plus aucuns mérites antérieurs qui expliquent pourquoi les uns, à l'exclusion des autres, ont été séparés et donnés au souverain Libérateur du genre humain. D'un autre côté, ce n'est en vertu d'aucuns mérites antérieurs que le Verbe s'est fait homme et Libérateur des hommes.

24. Quelle folie de dire que si tels enfants ont obtenu la grâce du baptême avant de mourir, c'est dans la prévision de leurs mérites futurs, tandis que d'autres sont morts sans baptême, parce que Dieu connaissait par avance les péchés dont, en vivant, ils se seraient rendus coupables ? Puisqu'ils n'ont pas vécu, n'est-il pas évident que Dieu n'avait ni à récompenser une vie bonne, ni à punir une vie mauvaise [3] ? L'Apôtre a fixé une limite qu'une imprudente témérité, pour ne rien dire de plus, ne saurait dépasser. Voici ses paroles : « Nous devons tous comparaître « devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que « chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes « ou aux mauvaises actions qu'il aura faites « par son corps [4] ». « Qu'il aura faites », et non pas qu'il a ajoutées, ou qu'il aurait faites. En vérité, je cherche, mais en vain, ce qui a pu laisser croire à ces hommes que des enfants seraient punis pour des fautes futures qui, pour eux, ne devaient point se réaliser, ou qu'ils seraient récompensés pour des mérites qu'ils ne devaient même point acquérir.

L'Apôtre proclame que l'homme sera jugé selon les œuvres qu'il aura faites par son corps. Pourquoi donc cette expression : Par son corps, quand beaucoup de nos œuvres s'accomplissent uniquement par l'esprit, et non par le corps ou les membres du corps ? Combien de crimes intérieurs commis par la pensée, et qui méritent un juste châtiment ? Sans parler des autres, se peut-il un crime plus grand que celui-ci : « L'insensé a dit « dans son cœur : Il n'y a point de Dieu [5] ? » Par conséquent, ces paroles : « Chacun rece- « vra selon les œuvres qu'il aura faites par « son corps », doivent se traduire ainsi : Chacun recevra selon les œuvres qu'il aura faites, pendant qu'il était revêtu de son corps. Quand le corps sera dissous, personne n'en sera de nouveau revêtu qu'à l'époque de la résurrection dernière ; et alors ce ne sera plus pour acquérir des mérites, mais pour recevoir, jusque dans son corps, la récompense du bien ou le châtiment du mal que l'on aura fait. En attendant ce grand jour, et pendant cette époque intermédiaire qui suit la mort et précède la résurrection, les âmes sont récompensées du bien ou punies du mal qu'elles auront fait pendant qu'elles étaient unies à leur corps. C'est sur la présence simultanée du corps et de l'âme que se fonde ce dogme important que les Pélagiens nient, et que l'Eglise proclame, le péché originel. Que ce péché soit pardonné par la grâce de Dieu, ou que, dans sa justice, Dieu lui refuse le pardon, toujours est-il que les enfants, à leur mort, passent du mal au bien par le mérite de la régénération, ou passent du mal au mal par l'effet de leur origine. Telle est la foi catholique, telle est la doctrine professée, sans aucune contradiction, même par certains hérétiques.

[1] Ezéch. XXXVI, 27. — [2] I Tim. II, 5. — [3] Lettre de saint Prosper, n. 5.

[4] II Cor. V, 10. — [5] Ps. XIII, 1.

Mais s'il s'agit de soutenir que l'homme est jugé, non pas selon les œuvres qu'il a faites pendant qu'il était revêtu de son corps, mais selon les œuvres qu'il aurait accomplies s'il eût vécu plus longtemps sur la terre; je dois dire qu'une telle opinion m'étonne et me confond, quand surtout je vois par votre lettre qu'elle est émise par des hommes de talent et d'expérience. Je n'y croirais pas, si j'osais ne pas croire à votre témoignage. Dieu, sans doute, daignera les éclairer, et ils comprendront que si la justice de Dieu ne peut frapper dans les enfants les péchés que plus tard ils auraient commis, sa grâce est toute-puissante pour pardonner aux enfants baptisés les fautes dont ils peuvent se rendre coupables. Celui qui dirait que Dieu, dans sa justice, peut frapper pour des péchés futurs, et qu'il ne peut les pardonner dans sa miséricorde, devrait peser sérieusement la gravité de l'injure que ce langage fait à Dieu et à la grâce. N'est-ce point l'outrager que de supposer qu'il peut connaître les péchés par avance, mais qu'il ne peut les pardonner? C'est là un crime et une absurdité, qui imposeraient à Dieu le devoir rigoureux de refuser le baptême à ceux des enfants qui meurent avant l'âge adulte et qui seraient devenus pécheurs si Dieu les avait laissés sur la terre.

CHAPITRE XIII.

LE BAPTÊME N'EST PAS DONNÉ DANS LA PRÉVISION DE LA PÉNITENCE.

25. Voici peut-être comment ils raisonnent: Les péchés sont pardonnés à ceux qui font pénitence; si donc Dieu permet que des enfants meurent sans baptême, c'est parce qu'il prévoit qu'en vivant ils ne feraient pas pénitence; quant à ceux qui meurent après leur baptême, Dieu prévoyait qu'ils auraient fait pénitence s'ils fussent restés sur la terre. Mais ceux qui tiendraient ce langage devraient comprendre que, d'après leur système, les enfants morts sans baptême sont punis, non pas à cause du péché originel, mais à cause des péchés que ces enfants auraient commis s'ils eussent vécu; comme aussi les enfants baptisés reçoivent la rémission, non pas du péché originel, mais des péchés actuels qu'ils auraient commis sur la terre. La différence viendrait uniquement de ce que, parmi ces enfants, les uns devaient et les autres ne devaient pas faire pénitence; dans cette prévision Dieu accorderait le baptême aux premiers et le refuserait aux seconds.

Si les Pélagiens avaient connaissance de cette distinction, la négation du péché originel ne les mettrait plus dans la nécessité de suer sang et eau pour chercher aux enfants, en dehors du royaume de Dieu, je ne sais quel séjour de bonheur; surtout quand ils sont convaincus que ces enfants ne peuvent avoir la vie éternelle, n'ayant ni mangé la chair, ni bu le sang de Jésus-Christ [1], et que le baptême qui leur est conféré ne peut être qu'inutile, puisque ces enfants n'ont aucun péché, et que ce sacrement est destiné à la rémission des péchés. Ils continueraient, sans doute, à nier l'existence du péché originel, mais ils saisiraient avec avidité l'occasion de dire que c'est à cause de leurs mérites futurs, s'ils avaient vécu, que ces enfants, avant de mourir, obtiennent ou n'obtiennent pas la faveur du baptême; ils ajouteraient que c'est à cause de ces mêmes mérites futurs qu'ils reçoivent ou ne reçoivent pas le corps et le sang de Jésus-Christ, sans lesquels ils ne peuvent avoir la vie éternelle; que, malgré leur exemption complète de tout péché originel, ils reçoivent néanmoins dans le baptême une véritable rémission des péchés, puisque Dieu leur pardonne les péchés dont il prévoit qu'ils auraient fait pénitence. Tout cela prouverait facilement qu'ils ont raison, quand ils nient l'existence du péché originel, et qu'ils soutiennent que la grâce ne nous est donnée que selon nos mérites. Pourtant il est aisé de comprendre que des mérites futurs, mais qui ne doivent pas se réaliser, ne sont nullement des mérites. Par conséquent, les Pélagiens n'ont pu déduire toutes ces conclusions, et les personnages dont vous me parlez n'auraient pas dû surtout en formuler les principes. Comment supposer, en effet, que les Pélagiens aient reconnu la fausseté et l'absurdité de ces principes, qui pourtant auraient été reconnus comme vrais par des hommes qui condamnent avec nous, et au nom de la foi catholique, l'erreur des Pélagiens?

[1] Jean, VI, 54.

CHAPITRE XIV.

LES PÉLAGIENS CONDAMNÉS PAR L'ÉCRITURE ET LA TRADITION.

26. Saint Cyprien a écrit sur la mortalité un livre entouré de l'admiration de presque tous ceux qui aiment les lettres ecclésiastiques. Nous y lisons entre autres choses que, loin d'être inutile aux fidèles, la mort leur procure le précieux avantage de les soustraire au danger de pécher, et de les placer dans l'impossibilité de pécher. Mais qu'importe cette impossibilité, si l'on peut être puni pour des péchés futurs qui n'ont pas été commis? Pourtant le glorieux martyr montre de la manière la plus éloquente que le danger nous poursuit sans cesse en cette vie et disparaît entièrement à la mort. Il cite à l'appui ce passage du livre de la Sagesse : « Il a été « enlevé de crainte que la méchanceté ne « changeât son intelligence ». J'avais invoqué moi-même ce témoignage, mais vous m'apprenez que ces frères le repoussent en disant qu'il n'est point tiré d'un livre canonique. Est-ce qu'indépendamment de ce témoignage la vérité que nous avons voulu établir ne s'impose pas dans toute son évidence? Un chrétien nierait-il que le juste entrera dans un lieu de rafraîchissement et de paix, si la mort est venue le saisir avant le péché [1]? Quel que soit l'auteur de cette proposition, peut-on de bonne foi la révoquer en doute? De même on nous dit que si le juste s'éloigne de la justice dans laquelle il a longtemps vécu, et qu'il meure dans l'impiété après lui avoir appartenu, je ne dis pas pendant un an, mais seulement pendant un jour, il subira le châtiment dû à cette impiété, sans que Dieu lui tienne compte de sa justice antérieure [2]; est-il un seul fidèle qui puisse se refuser à l'évidence de cette doctrine? Qu'on vienne ensuite nous demander si c'est le bonheur des élus ou le malheur des réprouvés qu'eût obtenu ce juste, s'il fût mort pendant qu'il était dans la justice; hésiterons-nous à dire qu'il eût gouté le repos éternel?

Voilà ce qui justifie cette parole, quel que soit d'ailleurs celui qui l'a prononcée : « Il a « été enlevé dans la crainte que la méchanceté « ne changeât son intelligence ». Il est fait ici allusion aux dangers de cette vie, et non point à la prescience de Dieu, qui a prévu ce qui devait arriver, et non point ce qui ne devait pas être. En d'autres termes, Dieu devait lui accorder une mort prématurée, afin de le soustraire à l'incertitude des tentations; ce qui pourtant ne prouve pas qu'il ait péché ou qu'il dût pécher, puisqu'il ne devait pas demeurer dans la tentation. Job disait de cette vie : « Est-ce que la tentation n'est pas la vie « de l'homme sur la terre [1]? » Mais pourquoi tels justes ont-ils le privilége d'être arrachés aux périls de cette vie, tandis que d'autres y restent exposés pendant une longue existence, jusqu'à ce qu'enfin ils s'éloignent de la justice? Et qui donc a connu les décrets de Dieu [2]? En faisant cette réponse, l'Apôtre rappelait à ces justes qui persévèrent dans la piété et la vertu jusqu'à la maturité de la vieillesse et jusqu'au dernier jour, qu'ils doivent se glorifier dans le Seigneur, et non point dans leurs propres mérites. En effet, Celui qui, par la brièveté de la vie, a ravi le juste, dans la crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence, c'est lui aussi qui veille sur le juste dans toute la longueur de cette vie, dans la crainte que la méchanceté ne vienne à changer son intelligence. Mais enfin, pourquoi donc a-t-il conservé sur la terre tel juste dont il prévoyait la chute, et qu'il pouvait enlever avant qu'il ne tombât? Les jugements de Dieu sont très-justes, mais ils sont également impénétrables.

27. En présence de ces vérités, devait-on répudier la maxime du livre de la Sagesse, livre dont les pages sont lues dans l'Eglise de Jésus-Christ depuis la plus haute antiquité, et qui a toujours été vénéré, comme inspiré de Dieu même, par tous les chrétiens, depuis les évêques jusqu'aux simples fidèles, en comprenant dans ce nombre les pénitents et les catéchumènes? Tous nos anciens commentateurs des saintes Ecritures nous fourniraient en abondance les preuves les plus explicites en faveur de cette doctrine que nous ne cessons d'opposer à l'erreur des Pélagiens; ils nous apprendraient tous que la grâce de Dieu ne nous est pas donnée selon nos mérites, mais qu'elle est parfaitement gratuite; qu'elle ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde; et qu'il ne saurait en Dieu y avoir aucune injustice [3]. Si donc nous empruntions aux anciens auteurs catholiques les preuves si

[1] Sag. IV, 11, 7. — [2] Ezéch. XVIII, 24.

[1] Job, VII, 1, selon les Sept.— [2] Rom. X', 34.— [3] Id. IX, 16, 14.

nombreuses que la sainte Ecriture leur a fournies en faveur de la vérité que nous soutenons, je suis persuadé que ces frères, pour qui nous écrivons en ce moment, y acquiesceraient d'une manière absolue; du reste, vous nous en donnez l'assurance dans vos lettres. Quel besoin, dès lors, de scruter minutieusement les ouvrages de ces docteurs qui, avant la naissance de l'hérésie pélagienne, ne se crurent pas dans la nécessité de traiter sous toutes ses faces cette difficile question? Et pourtant, avec quelle autorité ne l'auraient-ils pas fait, s'ils avaient eu en face nos propres adversaires? De là vient que leur opinion sur la grâce de Dieu n'est formulée que d'une manière purement accidentelle dans quelques passages de leurs écrits. Au contraire, ils insistent longuement sur toutes les erreurs qu'ils reprochent aux ennemis de l'Eglise, sur les exhortations à la pratique de certaines vertus qui constituent le culte du Dieu vivant et véritable et nous donnent droit à la vie éternelle et au bonheur suprême. D'ailleurs, la multiplicité de leurs prières nous révèle suffisamment ce qu'ils pensaient de la puissance de la grâce, car ils n'auraient pas demandé à Dieu ce qu'il nous ordonne de faire, s'ils n'avaient pas été persuadés que c'est Dieu lui-même qui nous accorde la grâce de faire ce qu'il nous commande.

28. Disons toutefois que ceux qui veulent s'approprier les opinions et les maximes des commentateurs doivent préférer à tous ces auteurs ce livre même de la Sagesse où nous lisons : « Il a été ravi par la mort, de crainte « que la malice ne changeât son intelligence ». N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'ont fait dès les temps apostoliques ces illustres docteurs qui, en citant ce livre, le regardaient comme un oracle divin? Le bienheureux Cyprien, pour exalter le bienfait d'une mort prématurée, déclare hautement que sortir de cette vie dans laquelle on peut pécher, c'est être arraché aux dangers de pécher. Voici quelques-unes de ses paroles : « Pourquoi n'em- « brasseriez-vous pas avec joie ce qui va vous « réunir à Jésus-Christ, vous assurer la réa- « lisation des promesses de Jésus-Christ; pour- « quoi ne pas vous féliciter d'échapper pour « toujours à l'empire du démon? » Nous lisons ailleurs : « La mort arrache les enfants « aux dangers d'un âge passionné ». Et ailleurs : « Pourquoi ne pas nous presser d'ac- « courir, là où il nous sera donné de voir « notre patrie, et de saluer nos parents? Là « nous attend la multitude chérie de nos pa- « rents, de nos frères, de nos enfants; cette « troupe heureuse nous appelle de ses vœux, « car, pendant qu'elle est assurée de son bon- « heur, elle est encore inquiète de notre « salut ». Ces paroles éclairées des brillantes lumières de la foi catholique nous enseignent éloquemment que jusqu'à notre mort nous avons à craindre les tentations et les dangers de péché, tandis que la mort mettra un terme à nos alarmes. Du reste, lors même que nous n'aurions pas le témoignage de cet illustre martyr, quel doute en cette matière pourrait concevoir un chrétien? Qu'un homme tombe dans le péché, et que la mort vienne le saisir en cet état et le livrer sans défense aux châtiments qu'il mérite, ne trouverait-il pas qu'il lui eût été bien avantageux de mourir et d'être arraché à ce lieu d'épreuves avant de tomber dans le péché?

29. Ainsi donc, à moins de vouloir s'obstiner dans une discussion par trop téméraire, on doit regarder comme résolue la question soulevée par ces paroles : « Il a été ravi par « la mort, dans la crainte que la méchanceté « ne changeât son intelligence ». Par conséquent, ce livre de la Sagesse qui est lu depuis la plus haute antiquité dans l'Eglise de Jésus-Christ, et dans lequel nous trouvons ces paroles, ne doit pas être rejeté avec mépris, parce qu'il condamne la prétention de ceux qui, se fondant sur les mérites de l'homme, s'attaquent à l'essence même de la grâce de Dieu. Cette grâce se révèle surtout dans les enfants, dont les uns meurent après avoir été baptisés, et les autres sans baptême, comme pour faire briller d'une manière plus éclatante la miséricorde et la justice; miséricorde purement gratuite, et justice légitime. Supposons, en effet, que les hommes soient jugés selon les mérites de leur vie, non pas selon les mérites réellement acquis dans une existence dont ils n'ont pas joui, mais selon les mérites qu'ils auraient acquis s'ils avaient vécu, quel avantage aurait trouvé dans la mort celui qui a été ravi dans la crainte que la méchanceté ne changeât son intelligence? Où serait le malheur pour ceux qui, au lieu de mourir avant leur chute, mourraient après être tombés dans le péché mortel? Est-il un chrétien qui osât tenir un semblable langage?

J'en conclus que nos frères qui luttent avec nous pour la foi catholique contre l'erreur pernicieuse des Pélagiens, devraient comprendre qu'en soutenant eux-mêmes que la grâce nous est donnée selon nos mérites, ils acceptent par le fait ce qui constitue le fondement même de cette hérésie ; ils dépouillent de toute sa valeur cette maxime véritable, et de tout temps professée par la religion chrétienne : « Il a été ravi par la mort, dans « la crainte que la méchanceté ne changeât « son intelligence », et enfin, de conclusion en conclusion, ils se voient réduits à admettre cette conséquence bien propre à révolter les plus simples notions du sens commun, à savoir que les morts sont jugés d'après les œuvres qu'ils auraient accomplies, si la vie pour eux se fût prolongée. Par conséquent, elle brave toutes les dénégations possibles, cette doctrine par laquelle nous affirmons que la grâce de Dieu ne nous est point donnée selon nos mérites ; et tout ce que les hommes les plus habiles peuvent opposer à cette doctrine, doit être rejeté comme une erreur, et couvert du plus profond mépris.

CHAPITRE XV.

L'HUMANITÉ DE JÉSUS-CHRIST PRÉDESTINÉE GRATUITEMENT.

30. Mais le prédicateur par excellence de la prédestination et de la grâce, c'est le Sauveur lui-même, le souverain Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ Dieu et homme. Regardons la nature humaine qu'il a revêtue, et voyons par quels mérites antérieurs de ses œuvres ou de sa foi elle a obtenu cet insigne privilége. Je demande la réponse à cette question : Cette humanité unie au Verbe coéternel au Père, de manière à ne former qu'une seule personne avec le Fils unique de Dieu, par quoi et comment avait-elle mérité cette faveur ? Quel bien avait-elle accompli avant l'Incarnation ? Qu'avait elle fait, qu'avait-elle cru, qu'avait-elle demandé, pour qu'elle méritât d'être élevée à un si haut degré de gloire ? N'est-ce point par l'action directe et immédiate du Verbe lui-même, que cette humanité a été formée et unie au Fils unique de Dieu ? N'est-ce point le Fils unique de Dieu qu'a conçu la Vierge pleine de grâce ? N'est-ce point par une faveur spéciale de Dieu, et sans que la chair y eût aucune part, que le Fils de Dieu est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie ? Etait-il à craindre qu'avec l'âge cette humanité péchât par l'abus de son libre arbitre ? Ou bien dira-t-on que sa volonté n'était pas libre, quand au contraire il faut proclamer qu'elle était d'autant plus libre qu'elle ne pouvait devenir l'esclave du péché ?

Ce sont là tout autant de prodiges qui s'imposent à notre admiration ; et devant ces prodiges, et beaucoup d'autres encore conférés à la nature humaine, c'est-à-dire à une nature qui était la nôtre, pouvons-nous dire qu'ils étaient la conséquence de mérites propres et antérieurs ? Que notre adversaire réponde à Dieu, s'il l'ose, et lui dise : Pourquoi n'est-ce point moi qui ai été favorisé de la sorte ? Après avoir reçu cette réponse : « O « homme, qui êtes-vous donc pour oser ré- « pliquer à Dieu [1] », qu'il insiste, qu'il porte plus loin encore son impudence, et qu'il dise : Que signifient ces mots : « O homme, qui « êtes-vous donc » ? Moi qui entends, ne suis-je pas de la même nature que celui dont je parle, et pourquoi dès lors ne suis-je pas ce qu'il était lui-même ? C'est la grâce sans doute qui l'a fait si grand. Mais pourquoi la grâce est-elle si différente, là où la nature est la même ? Assurément Dieu ne saurait faire acception des personnes [2]. — Un tel langage ne serait-il point une véritable folie ?

31. Qu'il apparaisse donc dans toute sa grandeur Celui qui est la source même de la grâce, et qu'il nous montre comment cette grâce se répand dans tous ses membres selon la mesure de chacun. C'est par cette grâce que tout homme devient chrétien par le commencement de la foi, comme c'est par elle que dès le commencement cette nature humaine s'est unie au Verbe dans la personne de Jésus-Christ. Le chrétien renaît du Saint-Esprit, comme Jésus-Christ est né de ce même Esprit ; c'est le Saint-Esprit qui nous donne la rémission de nos péchés, comme c'est lui qui a conféré à l'humanité en Jésus-Christ l'exemption absolue de tout péché. Or, Dieu avait infailliblement prévu qu'il en agirait ainsi. Et telle est à proprement parler la prédestination des saints, prédestination qui revêt tant de splendeur dans le saint des saints, et qui ne saurait être l'objet d'aucun doute pour ceux qui

[1] Rom. IX, 20. — [2] Coloss. III, 25.

ont la véritable intelligence des oracles de la vérité. En effet, nous voyons hautement proclamée la prédestination du Seigneur de la gloire, en tant que le Fils de Dieu s'est fait homme. En tête de ses Epîtres, le Docteur des nations s'écrie : « Paul, serviteur de Jé« sus-Christ, appelé à l'apostolat, séparé pour « annoncer l'Evangile de Dieu, qu'il avait « promis auparavant par ses Prophètes dans « les saintes Ecritures, touchant son Fils qui « lui est né selon la chair du sang de David, « qui a été prédestiné Fils de Dieu en puis« sance, selon l'Esprit de sanctification, par « la résurrection d'entre les morts [1] ». Jésus a donc été prédestiné de telle sorte que celui qui devait être le fils de David selon la chair, devint avec puissance le Fils de Dieu selon l'Esprit de sanctification; car il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Tel est donc le mystère ineffable de l'incarnation du Verbe Dieu; mystère en vertu duquel une seule et même personne est en même temps Fils de Dieu et fils de l'homme : fils de l'homme, puisqu'il a réellement revêtu notre humanité, et fils de Dieu, puisque Celui qui s'est fait homme, est réellement le Fils unique de Dieu, et qu'en Dieu il y a, non pas Quaternité, mais Trinité. Cette nature humaine revêtue par le Verbe, a donc été prédestinée à un tel degré de gloire et d'élévation qu'il lui fut absolument impossible de monter plus haut; de même que la nature divine a tellement épuisé toute la mesure des humiliations, qu'il lui fut impossible de descendre plus bas, qu'en revêtant la nature humaine avec la faiblesse de la chair jusqu'à la mort de la croix.

De même donc que Jésus seul a été prédestiné pour devenir notre chef, de même nous avons été prédestinés en grand nombre pour devenir ses membres. Qu'ici se taisent tous les mérites humains, car ils ont péri par Adam, et que la grâce de Dieu règne par Jésus-Christ Notre-Seigneur, le Fils unique de Dieu, le seul Seigneur et Maître. Celui qui trouvera dans notre chef des mérites antérieurs pour nécessiter cette admirable génération, libre à lui de chercher en nous, qui sommes ses membres, des mérites antérieurs pour nécessiter notre régénération miraculeuse et multipliée. Si la nature humaine en Jésus-Christ a été étrangère à toute obligation du péché; si elle est née du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, c'est par une grâce absolument gratuite, et non en vertu d'une dette rigoureuse. De même quand il nous est donné de renaître de l'eau et du Saint-Esprit, ce n'est point un salaire qui nous est accordé, mais une grâce absolument gratuite qui nous est faite. Et si la foi nous a conduits au bain de la régénération, gardons-nous de penser que nous ayons donné nous-mêmes les premiers quelque chose, de manière à mériter en retour la régénération salutaire; car celui qui nous a donné Jésus-Christ, en qui nous croyons, nous a aussi donné de croire en Jésus-Christ; celui qui a fait Jésus le prince et le consommateur de la foi, établit également sur Jésus, pour les hommes, le commencement et la perfection de la foi. N'est-ce point en ce sens que, dans l'épître aux Hébreux, il est appelé l'auteur et le consommateur de notre foi [1] ?

[1] Rom. I, 1-4.

CHAPITRE XVI.

LES DONS ET LA VOCATION DE DIEU SONT SANS REPENTANCE.

32. Les nombreux enfants qu'il a prédestinés, Dieu les appelle à devenir les membres de son Fils unique prédestiné. Toutefois, il ne s'agit pas ici de cette vocation comme était celle de ces convives qui, ayant été appelés, refusèrent de se rendre au festin nuptial [2]; telle fut aussi la vocation de ces Juifs pour qui Jésus crucifié est un scandale; telle la vocation de ces Gentils, pour qui Jésus crucifié est une folie. La vocation dont je parle est celle qui est particulière aux prédestinés et qui nous est signalée par l'Apôtre, quand il déclare qu'aux Juifs appelés et aux Grecs il prêche Jésus-Christ vertu de Dieu et sagesse de Dieu. Voici ses propres paroles : « A ceux « mêmes qui sont appelés [3] »; n'est-ce point dire clairement que les autres n'étaient pas appelés; n'est-ce point proclamer qu'il est une vocation particulière à ceux qui sont appelés selon le décret, à ceux que Dieu a connus par sa prescience et qu'il a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils [4] ? C'est en parlant de cette vocation que le même Apôtre disait : « Non à cause de leurs œuvres, « mais par la volonté de celui qui appelle, il « fut dit à la mère : L'aîné sera assujéti au

[1] Hébr. XII, 2. — [2] Luc, XIV, 16-20. — [3] I Cor. I, 23, 24. — [4] Rom. VIII, 28, 29.

« plus jeune [1] ». Dit-il : Non à cause de leurs œuvres, mais à cause de leur foi ? Il exclut positivement la foi comme les œuvres, pour rapporter tout à Dieu. « Par la volonté de « celui qui appelle », non pas d'une vocation quelconque, mais d'une vocation qui donne la foi.

33. Cette vocation est également désignée par ces paroles : « Les dons et la vocation de « Dieu sont sans repentance ». Du reste, un peu d'attention suffira pour nous en convaincre. En effet, l'Apôtre venait de dire : « Je ne veux pas, mes Frères, que vous igno- « riez ce mystère, afin que vous ne soyez « point sages à vos propres yeux. Or, une « partie des Juifs est tombée dans l'aveugle- « ment jusqu'à ce que la plénitude des Gentils « entrera dans l'Eglise. Après quoi tout « Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Il « sortira de Sion un libérateur qui bannira « l'impiété de Jacob, et c'est là l'alliance que « je fais avec eux, lorsque j'aurai effacé leurs « péchés ». Aussitôt il ajoute ces paroles, qu'on ne saurait trop approfondir : « Il est « vrai que, selon l'Evangile, ils sont mainte- « nant ennemis à cause de vous, mais selon « l'élection ils sont très-aimés, à cause de « leurs pères [2] ». « Il est vrai que, selon « l'Evangile, ils sont maintenant ennemis à « cause de vous » ; ces paroles ne signifient-elles pas que leur inimitié, sous l'inspiration de laquelle ils ont crucifié Jésus-Christ, a été d'une extrême utilité pour l'Evangile, comme nous en avons la preuve sous les yeux ? Cette inimitié entrait donc dans les desseins de Dieu, qui sait tirer le bien du mal ; non pas en ce sens que les vases de colère lui procurent directement aucun avantage, mais en ce sens que les vases de miséricorde recueillent le fruit du bon usage que Dieu sait faire des méchants. Quoi de plus formel que cette proposition de l'Apôtre : « Il est vrai que, « selon l'Evangile, ils sont maintenant enne- « mis à cause de vous ? »

Ainsi donc les méchants ont le pouvoir de pécher ; mais quant à obtenir tel ou tel résultat par leur péché, ceci n'est plus en leur pouvoir, mais uniquement au pouvoir de Dieu, qui sépare les ténèbres et les fait servir à ses fins. C'est ainsi que, même en résistant à la volonté de Dieu, les méchants ne peuvent pas empêcher que la volonté de Dieu s'accomplisse. Nous lisons dans les Actes des Apôtres que, à peine rendus à la liberté, les Apôtres se présentèrent à l'assemblée des fidèles et leur racontèrent tout ce qui leur avait été dit par les prêtres et par les vieillards. Aussitôt la foule tout entière de s'écrier en s'adressant à Dieu : « Seigneur, c'est vous « qui avez fait le ciel et la terre, la mer et « tout ce qu'ils renferment ; c'est vous qui « avez dit par la bouche de notre père, de « votre serviteur David : Pourquoi les nations « ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont- « ils tramé de vains complots ? les rois de la « terre se sont levés, et les princes se sont « assemblés contre le Seigneur et contre son « Christ. Voici donc que réellement les Juifs « se sont assemblés dans cette ville contre « Jésus que vous avez oint ; Hérode, Pilate et « le peuple d'Israël se sont ligués pour réali- « ser ce que votre main toute-puissante et vos « décrets éternels avaient résolu [1] ». C'est bien là l'explication de cette parole : « Il est « vrai que, selon l'Evangile, ils sont mainte- « nant ennemis à cause de vous ». Ce que la main et les décrets éternels de Dieu avaient résolu de faire par l'organe des Juifs révoltés, c'est ce qui était nécessaire à l'Evangile à cause de nous.

Mais que signifient donc les paroles suivantes : « Selon l'élection, ils sont très-aimés « à cause de leurs pères ? » Ces ennemis qui ont péri dans leurs inimitiés, et ceux de la même nation qui périssent encore dans leur haine contre Jésus-Christ, seraient-ils donc élus et bien-aimés ? Non, certes, et ce serait le comble de la folie de le soutenir. Toutefois ces deux expressions en apparence contradictoires, ennemis et aimés, quoique ne pouvant s'appliquer aux mêmes hommes et en même temps, peuvent s'appliquer néanmoins à la nation des Juifs et à la même race charnelle d'Israël ; car, parmi eux, s'il en est qui s'obstineront dans le mal, il en est d'autres que Dieu bénira dans sa miséricorde. C'est la pensée que l'Apôtre formulait un peu plus haut, quand il disait : « Israël n'a point trouvé « ce qu'il cherchait » ; et encore : « Les autres « ont été aveuglés » ; il s'agit de ceux « qui « sont ennemis à cause de nous ». Et puis « ceux-là seuls l'ont trouvé, qui ont été choi- « sis de Dieu » ; il s'agit évidemment de ceux « qui sont aimés à cause de leurs pères » ;

[1] Rom. IX, 12, 13. — [2] Id. XI, 25-29.

[1] Act. IV, 24-28.

car c'est à leurs pères que les promesses ont été faites : « Les promesses », dit l'Apôtre, « ont été faites à Abraham et à sa race [1] ». Tel est l'olivier franc sur lequel a été greffé l'olivier sauvage des nations.

Or, nous devons retrouver partout cette élection selon la grâce, et non selon les mérites, car « Dieu a sauvé ceux qu'il s'était « réservés selon l'élection de sa grâce [2] ». Cette élection s'est réalisée pour les uns, tandis que les autres ont été aveuglés. C'est en vertu de cette élection que les Israélites ont été aimés à cause de leurs pères. Ils avaient été appelés, non pas de cette vocation générale dont il est dit : « Beaucoup sont appelés [3] », mais de cette vocation qui est spéciale aux élus. Voilà pourquoi l'Apôtre avait à peine prononcé ces paroles : « Selon l'élection, ils sont très-aimés « à cause de leurs pères », qu'il s'empresse d'ajouter : « Car les dons et la vocation de « Dieu sont sans repentance », c'est-à-dire absolument fixes et immuables. Tous ceux qui sont compris dans cette vocation sont les enfants dociles de Dieu. D'un autre côté, aucun d'eux n'a le droit de dire : J'ai cru, et c'est par là que j'ai mérité cette vocation, car Dieu l'a d'abord prévenu dans sa miséricorde, et il n'a été appelé que pour croire. En effet, tous les enfants dociles de Dieu viennent au Fils ; s'ils ont entendu et appris du Père, n'est-ce point par le Fils, qui nous dit sans détour : « Tous ceux qui ont entendu et « appris du Père viennent à moi ? » D'un autre côté, aucun de ces derniers ne périt, car tout ce que le Père lui a donné, le Sauveur n'en perdra rien [4]. Par conséquent, tous ceux qui sont appelés selon le décret seront sauvés, et aucun d'eux ne périra. De là ces paroles : « Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient « pas des nôtres ; car s'ils eussent été des « nôtres, ils fussent demeurés avec nous [5] ».

CHAPITRE XVII.

C'EST DIEU QUI LE PREMIER CHOISIT LES HOMMES.

34. Faisons-nous donc une juste idée de cette vocation qui fait les élus ; non pas les élus parce qu'ils ont cru, mais les élus afin qu'ils croient. Le Seigneur nous la fait suffisamment entrevoir, quand il dit : « Ce n'est « pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi « qui vous ai choisis [1] ». Si donc ils étaient élus parce qu'ils avaient cru, n'est-ce pas eux d'abord qui l'avaient choisi en croyant en lui, afin de mériter d'être choisis à leur tour ? Or, cette interprétation n'est pas possible en présence de ces paroles : « Ce n'est pas vous qui « m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai « choisis ». Sans doute ils l'ont choisi quand ils ont cru en lui. Que signifient donc ces paroles : « Ce n'est pas vous qui m'avez « choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis ? » Elles signifient clairement qu'ils ne l'ont pas choisi afin qu'il les choisît à son tour, mais que lui-même les a d'abord choisis afin qu'à leur tour ils le choisissent. Et en effet, sa miséricorde les a prévenus [2] selon la grâce, et non pas selon leurs mérites acquis. Il les a donc choisis du sein de la multitude pendant son séjour sur la terre, mais il les avait déjà élus en lui-même avant la formation du monde. Telle est cette immuable vérité de la prédestination et de la grâce.

Ecoutons l'Apôtre : « Comme il nous a « choisis en lui-même avant la formation du « monde [3] ». Si ces paroles signifient que Dieu a connu par avance ceux qui croiraient en lui, sans que lui-même dût les rendre croyants ; il faut reconnaître que le Sauveur proteste hautement contre cette prescience, quand il s'écrie : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, « mais c'est moi qui d'abord vous ai choisis » ; n'est-ce point affirmer que Dieu a fait autre chose que de connaître par avance ceux qui devaient d'abord le choisir, afin de mériter d'être choisis par lui ? Dès avant la formation du monde, ils ont donc été élus de cette prédestination, dans laquelle Dieu sait par avance quelles seront ses propres œuvres ; mais s'il s'agit de l'événement même, ils ont été choisis du sein de la multitude par cette vocation qui n'est de la part de Dieu que l'accomplissement de ce qu'il a prédestiné en lui-même.

En effet, ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés, mais de cette vocation selon le décret éternel ; ceux-là seulement qu'il a prédestinés, il les a appelés ; et ceux-là seulement qu'il a appelés, il les a justifiés ; et enfin, ceux qu'il a glorifiés, ce sont ceux-là seulement qu'il a prédestinés, appelés et justifiés [4] ; et tout cela en vue d'un bonheur qui n'aura pas de fin. Dieu a donc élu les fidèles, mais pour les

[1] Gal. III, 16. — [2] Rom. XI, 17, 5. — [3] Matt. XX, 16. — [4] Jean, VI, 45, 39. — [5] I Jean, II, 19.

[1] Jean, XV, 16. — [2] Ps. LVIII, 11. — [3] Eph. I, 4. — [4] Rom. VIII, 30.

rendre fidèles, et non point parce qu'ils l'étaient déjà. Ecoutons l'apôtre saint Jacques : « Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étaient « pauvres en ce monde pour les rendre riches « dans la foi et héritiers du royaume qu'il a « promis à ceux qui l'aiment[1] ? » Ainsi donc, en les choisissant, il les fait en même temps riches dans la foi et héritiers de son royaume. Il les choisit pour opérer en eux ce qui fait le caractère de ses élus. Après avoir entendu ces paroles du Sauveur : « Ce n'est pas vous qui « m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai « choisis », qui donc oserait dire encore que les hommes croient afin qu'ils soient choisis, quand au contraire ils sont choisis afin qu'ils croient, autrement il faudrait accuser de mensonge le Sauveur quand il s'écrie : « Ce « n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est « moi qui vous ai choisis » ; ce qui prouve clairement que ce ne sont pas les hommes qui les premiers choisissent le Seigneur.

CHAPITRE XVIII.

DIEU NOUS A CHOISIS AFIN QUE NOUS FUSSIONS SAINTS ET IMMACULÉS.

35. Ecoutons maintenant l'apôtre saint Paul : « Béni soit Dieu, le Père de Notre- « Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés « en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédic- « tions spirituelles pour le ciel, ainsi qu'il « nous a élus en lui avant la création du « monde par l'amour qu'il nous a porté, afin « que nous fussions saints et irrépréhensibles « devant ses yeux. Il nous a prédestinés par « un effet de sa bonne volonté, pour nous « rendre ses enfants adoptifs par Jésus-Christ, « afin que la louange et la gloire en soit « donnée à sa grâce, par laquelle il nous a « rendus agréables à ses yeux en son Fils « bien-aimé, dans lequel nous trouvons la « rédemption en son sang et la rémission de « nos péchés, selon les richesses de sa grâce, « qu'il a répandue sur nous avec abondance « en nous remplissant d'intelligence et de « sagesse, pour nous faire connaître le mys- « tère de sa volonté, fondé sur sa bienveil- « lance, par laquelle il avait résolu en lui- « même que les temps qu'il avait ordonnés « étant accomplis, il réunirait tout en Jésus- « Christ, tant ce qui est dans le ciel que ce « qui est sur la terre. C'est aussi en lui que la « vocation nous est échue comme par sort, « ayant été prédestinés par le décret de celui « qui fait toutes choses selon le dessein et le « conseil de sa volonté, afin que nous fussions « pour sa louange et pour sa gloire[1] ». Devant un langage aussi formel, peut-on douter encore de la vérité que nous soutenons? Dieu a choisi en Jésus-Christ les membres de ce même Jésus-Christ dès avant la formation du monde ; comment donc a-t-il choisi des hommes qui n'existaient pas encore, si ce n'est par la prédestination elle-même? Il nous a choisis en nous prédestinant. Choisirait-il les impies et les impudiques? Qu'on demande quels sont ceux que Dieu choisit, les impies ou les saints et les justes; la réponse se fera-t-elle attendre, et n'affirmerait-on pas sur-le-champ que l'élection divine est tombée sur les saints et les justes ?

36. « Dieu », dit Pélage, « connaissait à « l'avance ceux qui seraient saints et purs par « le libre arbitre de leur volonté ; voilà pour- « quoi, dans sa prescience infinie, il les a « choisis avant la formation du monde, parce « qu'il savait ce qu'ils seraient. Il les a choi- « sis », continue-t-il, « avant qu'ils ne fussent, « les prédestinant à devenir ses enfants, parce « qu'il savait par avance qu'ils seraient saints « et immaculés; ce n'est point lui qui les « a rendus ou les rendra tels, mais il a prévu « qu'ils le seraient ». Etudions donc les paroles de l'Apôtre, et voyons si Dieu, dès avant la formation du monde, nous a choisis parce que nous devions être saints et justes, ou bien s'il nous a choisis afin que nous le devenions. « Béni soit Dieu », dit-il, « le Père de « Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a « comblés en Jésus-Christ de toutes sortes de « bénédictions spirituelles pour le ciel, ainsi « qu'il nous a élus en lui avant la création « du monde, afin que nous fussions saints et « irrépréhensibles ». « Afin que nous fus- « sions », dit-il, et non pas parce que nous étions. Cette conclusion est de toute évidence; nous devions être saints et irrépréhensibles parce qu'il nous a choisis lui-même, nous prédestinant à devenir tels par l'efficacité de sa grâce. Voilà pourquoi « il nous a comblés « en Jésus-Christ de toutes sortes de bénédic- « tions spirituelles pour le ciel, comme il « nous a élus en lui avant la création du « monde, afin que nous fussions saints et

[1] Jacq. II, 5.

[1] Eph. I, 3-12.

« irrépréhensibles, nous ayant prédestinés par « un effet de sa bonne volonté, pour nous « rendre ses enfants adoptifs en Jésus-Christ ».

Maintenant voyez ce qui suit : « Il nous a « prédestinés par un effet de sa bonne vo- « lonté », afin que nous ne fussions pas tentés d'attribuer à notre propre volonté ce grand bienfait de la grâce. C'est aussi dans cette même volonté et cette même grâce « qu'il « nous a rendus agréables à ses yeux en son « Fils bien-aimé ». C'est donc par sa grâce qu'il nous a rendus gracieux à ses yeux, comme c'est par sa justice qu'il nous a justifiés. Jésus-Christ, dit-il, « en qui nous trou- « vons la rédemption par son sang, et la « rémission de nos péchés, selon les richesses « de sa grâce, qu'il a répandue sur nous avec « abondance, en nous remplissant d'intelli- « gence et de sagesse pour nous faire con- « naître le mystère de sa volonté, fondé sur « sa propre bienveillance ». C'est dans le mystère de sa volonté qu'il a déposé les richesses de sa grâce, selon sa bonne volonté, et non pas selon la nôtre, car la nôtre ne peut être bonne que quand elle est aidée à le devenir par la volonté même de Dieu. Or, c'est par cette bonne volonté « qu'il avait « résolu en lui », c'est-à-dire en son Fils bien-aimé, « que les temps qu'il avait ordonnés « étant accomplis, il rétablirait tout en Jésus- « Christ, tant ce qui est dans le ciel que ce « qui est sur la terre. C'est aussi en lui que « la vocation nous est échue comme par le « sort, ayant été prédestinés par le décret de « celui qui fait toutes choses selon le dessein « et le conseil de sa volonté, afin que nous « soyons pour lui un sujet de gloire et de « louange ».

37. Un examen approfondi de chacune de ces paroles nous conduirait trop loin. Il suffit que l'oracle de l'Apôtre nous apparaisse comme la justification manifeste de cette grâce, à la gratuité de laquelle nos adversaires opposent les mérites personnels de l'homme, comme si l'homme donnait le premier et méritait ainsi de recevoir à son tour. Or, il est certain que Dieu nous a choisis en Jésus-Christ avant la formation du monde, nous prédestinant à devenir ses enfants adoptifs ; non pas en ce sens que nous devions par nous-mêmes nous rendre saints et immaculés, mais en ce sens que nous avons été choisis et prédestinés pour devenir saints et immaculés. D'un autre côté, comme cette élection et cette prédestination sont de la part de Dieu l'œuvre parfaitement libre de sa volonté, si l'homme a le droit de se glorifier, ce n'est point dans sa volonté, mais uniquement dans la volonté de Dieu. En effet, le Seigneur, pour nous combler de ses dons, n'a consulté que les richesses de sa grâce et sa bienveillance infinie, personnifiée dans son Fils bien-aimé, en qui nous sommes élus et prédestinés selon le décret éternel de celui qui opère en nous toutes choses, et même le vouloir [1]. Or, s'il agit ainsi à notre égard, c'est selon le décret de sa volonté, afin que nous devenions les témoins et les instruments de sa gloire. De là ce cri sans cesse répété : « Que personne ne « se glorifie dans l'homme [2] », ni par conséquent en lui-même ; mais « que celui qui se « glorifie se glorifie dans le Seigneur [3] », afin que nous soyons les témoins et les instruments de sa gloire. Dieu, dès lors, opère en nous selon son décret, afin que nous soyons les témoins et les instruments de sa gloire, c'est-à-dire saints et immaculés, car c'est dans ce but qu'il nous a appelés et prédestinés avant la formation du monde. Par suite de ce décret, nous devons regarder comme son œuvre propre la vocation des élus, au bien desquels il fait tourner toutes choses ; car c'est selon son décret qu'ils ont été appelés [4], et les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.

CHAPITRE XIX.

DIEU OPÈRE EN NOUS LE COMMENCEMENT MÊME DE LA FOI.

38. Ceux de nos frères dont nous nous occupons en ce moment, nous diront peut-être que l'erreur des Pélagiens se trouve pleinement réfutée par ce témoignage dans lequel l'Apôtre déclare que nous avons été choisis en Jésus-Christ et prédestinés avant la formation du monde, afin que nous fussions saints et immaculés à ses yeux dans la charité de Jésus-Christ. De leur côté, ils soutiennent que, « après avoir reçu les préceptes divins, « nous pouvons, par nos propres forces et par « notre libre arbitre, nous rendre saints et « immaculés à ses yeux dans la charité ; et « parce que cette heureuse disposition de « notre part était connue de Dieu par sa pres- « cience infinie, voilà pourquoi, dès avant la

[1] Philipp. II, 13.— [2] I Cor. III, 21.— [3] Id. I, 31.— [4] Rom. VIII, 28.

« formation du monde, il nous a choisis et « prédestinés en Jésus-Christ ». Or, l'Apôtre dit clairement que si nous avons été élus et prédestinés, ce n'est nullement parce que Dieu prévoyait que nous serions saints et immaculés, mais afin de nous rendre tels par l'élection même de la grâce dont il nous a gratifiés dans son Fils bien-aimé. Quand donc il nous a prédestinés, il a connu par avance ce qu'il ferait en nous, c'est-à-dire qu'il nous rendrait saints et immaculés. Ce raisonnement de l'Apôtre réfute donc de la manière la plus péremptoire l'erreur de Pélage.

Mais, disent nos semi-pélagiens, nous soutenons « que Dieu n'a prévu en nous autre « chose que la foi par laquelle nous com- « mençons à croire, et c'est dans cette simple « prévision que, dès avant la formation du « monde, il nous a choisis et prédestinés afin « que, par son action et par sa grâce, nous « fussions saints et immaculés ». Qu'ils méditent donc ces autres paroles du même Apôtre : « C'est aussi en lui que nous avons « obtenu la vocation comme par sort, ayant « été prédestinés par le décret de celui qui « fait toutes choses, selon le décret et le con- « seil de sa volonté ». Celui qui fait toutes choses, fait donc aussi que nous commencions à croire. Cette vocation dont il est parlé, n'est-ce pas celle dont il est dit : « Les dons « et la vocation de Dieu sont sans repen- « tance [1] »; et encore : « Non à cause de leurs « œuvres, mais par la volonté de celui qui « appelle [2] ? » Ne pouvait-il pas dire : Sinon par leurs œuvres, du moins par leur foi? Enfin la foi elle-même n'a pu précéder cette élection dont le Sauveur nous dit : « Ce n'est pas « vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui « vous ai choisis [3] ». En effet, Dieu nous a choisis non point parce que nous avons cru, mais afin que nous croyions; car autrement le premier choix aurait été fait par nous, et, ce qu'à Dieu ne plaise, de la part de Jésus-Christ ce serait une erreur de dire : « Ce « n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est « moi qui vous ai choisis ». De même nous sommes appelés, non point parce que nous avons cru, mais afin que nous croyions; cette vocation, qui est sans repentance, a précisément pour effet de nous amener à la foi. Du reste, je me suis expliqué longuement sur ce point, et toute répétition serait inutile.

[1] Rom. xi, 29. — [2] Id. ix, 12. — [3] Jean, xv, 16.

39. Enfin l'Apôtre termine l'exposition de sa doctrine, en rendant grâces à Dieu pour ceux qui ont cru; non point précisément parce que l'Evangile leur a été annoncé, mais parce qu'ils ont cru. Voici ses paroles : « En qui vous avez aussi espéré, vous qui, « après avoir entendu la parole de vérité, « l'Evangile de votre salut, et y avoir cru, « avez été scellés du sceau de l'Esprit-Saint « qui avait été promis, qui est le gage de « notre héritage jusqu'à la parfaite délivrance « du peuple que Jésus-Christ s'est acquis pour « la louange de sa gloire. C'est pourquoi, « ayant appris quelle est votre foi au Seigneur « Jésus, et votre amour envers tous les saints, « je ne cesse point de rendre à Dieu des ac- « tions de grâces pour vous [1] ». La foi que les Ephésiens avaient donnée à la prédication de l'Evangile était toute nouvelle, et dès que l'Apôtre a connu cette foi, il en rend grâces à Dieu. S'il rendait grâces à un homme d'un bienfait qu'il saurait ou qu'il croirait n'avoir pas été rendu, une telle conduite ne serait plus une action de grâces, mais une flatterie ou une pure dérision. « Ne vous y trompez « pas, on ne se moque point de Dieu [2] »; le commencement même de la foi est un don de Dieu, car autrement l'action de grâces rendue à Dieu par l'Apôtre ne serait qu'une ironie et un mensonge. Quoi donc ? N'est-ce pas de ce commencement de la foi que l'Apôtre rend grâces à Dieu dans son épître aux Thessaloniciens? Ecoutons-le : « C'est « pourquoi, nous aussi, nous rendons à Dieu « de continuelles actions de grâces, de ce « qu'ayant entendu la parole de Dieu que « nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non « comme étant la parole des hommes, mais « comme étant, ainsi qu'elle l'est véritable- « ment, la parole de Dieu qui agit en vous et « en qui vous croyez [2] ». De quoi donc l'Apôtre rend-il grâces à Dieu ? N'est-ce point là une folie et un mensonge, si Dieu n'a pas fait ce dont Paul le remercie? Et comme ce ne saurait être ni une folie ni un mensonge, c'est donc Dieu qui est réellement l'auteur de ce dont l'Apôtre le remercie ; c'est par un don de Dieu que les Thessaloniciens, après avoir entendu la parole de Dieu prêchée par les Apôtres, ont reçu cette parole, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de

[1] Eph. i, 13-16. — [2] Gal. vi, 7. — [3] I Thess. ii, 13.

Dieu. Dieu agit donc dans le cœur des hommes, par cette vocation selon le décret, et dont nous avons longuement parlé ; grâce à cette vocation, ils n'entendent pas en vain la parole de Dieu, mais après avoir entendu l'Evangile, ils se convertissent et ils croient, parce qu'ils regardent cette parole comme étant véritablement, non point la parole des hommes, mais la parole de Dieu.

CHAPITRE XX.

DIEU AGIT SURTOUT EN VUE DE NOTRE BONHEUR ÉTERNEL.

40. Que le commencement de la foi dans les hommes soit un don de Dieu, c'est ce qui résulte clairement de ces paroles de l'Apôtre aux Colossiens : « Persévérez et veillez dans « la prière, en l'accompagnant d'actions de « grâces ; priez aussi pour nous, afin que Dieu « nous ouvre une entrée pour prêcher sa pa- « role et pour annoncer le mystère de Jésus- « Christ pour lequel je suis dans les liens, et « que je le découvre aux hommes comme je « dois le leur découvrir [1] ». Comment donner une entrée à la parole, si ce n'est en ouvrant les sens de l'auditeur afin qu'il croie, et qu'après avoir ainsi reçu le commencement de la foi, il embrasse avec ardeur tous les enseignements propres à fonder l'édifice d'une salutaire doctrine ? au contraire, si son cœur se forme par l'incrédulité, il réprouvera et rejettera ce qu'il lui sera donné d'entendre. De là ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens : « Je demeurerai à Ephèse jusqu'au jour de la « Pentecôte ; car Dieu m'y ouvre visiblement « une grande porte et il s'y élève contre moi « plusieurs ennemis [2] ». Ce langage signifie clairement que la prédication de l'Apôtre avait converti à la foi un grand nombre d'hommes, tandis que beaucoup d'autres s'étaient posés en adversaires de cette même foi, selon cette parole du Sauveur : « Personne ne vient à « moi qu'il n'en ait reçu la grâce de mon « Père [3] » ; et encore : « Il vous a été donné « de connaître le mystère du royaume des « cieux ; tandis que les autres n'ont pas « reçu cette connaissance [4] ». Par conséquent la porte est ouverte dans tous ceux à qui Dieu en a fait la grâce ; tandis que c'est parmi ceux à qui il ne l'a pas faite que l'on rencontre les nombreux adversaires de la foi.

41. Nous lisons également dans la seconde épître aux Corinthiens : « Etant venu à Troade « pour prêcher l'Evangile de Jésus-Christ, « quoique le Seigneur m'y eût ouvert une « porte, je n'eus point l'esprit en repos, « parce que je n'y rencontrai point mon frère « Tite ; je pris donc congé d'eux et me diri- « geai vers la Macédoine ». De qui prit-il congé, si ce n'est de ceux qui avaient cru, et dans le cœur desquels une porte s'était ouverte à la prédication de l'Evangile ? Remarquez ce qui suit : « Du reste, je rends grâces à « Dieu qui nous fait toujours triompher en « Jésus-Christ, et qui répand par nous en tous « lieux l'odeur de la connaissance de son nom. « Car nous sommes devant Dieu la bonne « odeur de Jésus-Christ, soit à l'égard de ceux « qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se « perdent ; aux uns une odeur de mort qui « les fait mourir, et aux autres une odeur de « vie qui les fait vivre ». Voilà dans quel but ces actions de grâces rendues par ce courageux soldat, par cet invincible défenseur de la grâce ; il rend grâces, parce que les Apôtres sont devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ, soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent sous les coups du jugement de Dieu. Comme cette pensée pourrait dépasser les limites de certaines intelligences, il s'abaisse jusqu'à elles et s'écrie : « Qui donc est capable d'un tel « ministère [1] ? » Mais revenons à cette porte ouverte, sous la figure de laquelle l'Apôtre nous désigne le commencement de la foi dans les auditeurs. Ces paroles : « Priez aussi pour « nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée « pour prêcher sa parole », ne prouvent-elles pas jusqu'à la dernière évidence que le commencement de la foi est un don de Dieu ? Puisque nous lui demandons ce commencement, c'est donc parce qu'il lui appartient de nous l'accorder. Ce don céleste était descendu sur cette teinturière de pourpre, à laquelle, selon le langage des Actes des Apôtres, « Dieu « avait ouvert l'intelligence, et elle prêtait « une vive attention à toutes les paroles for- « mulées par l'Apôtre [2] ». C'est ainsi qu'elle était appelée afin qu'elle crût. Car Dieu agit comme il le veut dans le cœur des hommes,

[1] Coloss. IV, 2-4.— [2] I Cor. XVI, 8, 9.— [3] Jean, VI, 66.— [4] Matt. XIII, 11.

[1] II Cor. II, 12-16. — [2] Act. XVI, 14.

soit en leur aidant par sa grâce, soit en les frappant dans sa justice, afin que par eux s'accomplisse ce qu'il a prévu dans sa puissance et son décret éternel [1].

42. Nous appuyant sur le Livre des Rois et celui des Paralipomènes, nous avons prouvé que Dieu, quand il veut que telle chose soit faite par la libre volonté des hommes, incline lui-même cette volonté [2], et opère d'une manière aussi sûre qu'admirable le vouloir et le faire. Or, nos adversaires prétendent que cette démonstration n'a rien à faire dans le sujet qui nous occupe [3]. N'est-ce pas là de leur part ne rien dire et cependant contredire ? Peut-être cependant, à l'appui de leur manière de voir, vous auraient-ils donné quelque raison que vous avez cru devoir taire dans votre lettre. Quelle peut être cette raison, j'avoue que je l'ignore entièrement. Serait-ce parce que nous avons montré le Seigneur agissant dans le cœur des hommes et les amenant à la réalisation du décret porté par lui d'appeler au trône Saül et David ? Or, ils prétendraient que ces exemples ne sont ici d'aucune application, puisqu'il s'agit de choses purement temporelles, tandis que nous traitons du royaume éternel. Il suivrait de là que Dieu peut incliner les volontés humaines quand il s'agit des trônes de la terre, tandis qu'il s'abstiendrait absolument de les incliner quand il s'agit de les faire parvenir au royaume éternel. Pourtant n'ai-je pas le droit de soutenir que c'est en vue, non pas du royaume de la terre, mais du royaume du ciel, qu'il a été dit : « Inclinez mon cœur vers vos enseignements [4] ; le Seigneur dirige les pas de l'homme, et il voudra sa voie [5] ; c'est le Seigneur qui dispose la volonté [6] ; que notre Dieu soit avec nous comme il était avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne pas et ne se détourne point de nous ; qu'il incline vers lui nos cœurs afin que nous marchions dans toutes ses voies [7] ; je leur donnerai un cœur capable de me connaître et des oreilles pour m'entendre [8] ; je leur donnerai un autre cœur et un esprit nouveau [9] ». Que nos adversaires écoutent ces autres paroles : « Je vous donnerai un esprit nouveau, et je ferai en sorte que vous marchiez dans mes commandements et que vous observiez mes préceptes [1] ; les pas de l'homme sont dirigés par le Seigneur, comment donc un simple mortel peut-il comprendre ses voies [2] ? Tout homme se croit juste, mais c'est Dieu qui dirige les cœurs [3] ; tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle ont embrassé la foi [4] ». Qu'ils méditent enfin tous les autres passages que je ne puis citer, et qui prouvent clairement que Dieu prépare et conduit la volonté des hommes au royaume des cieux et à la vie éternelle. D'ailleurs ne serait-ce pas le comble de l'absurdité de croire que Dieu dispose les volontés des hommes à la possession des royaumes de la terre, tandis que pour la possession du royaume des cieux l'homme seul a sur sa propre volonté un empire absolu ?

[1] Act. IV, 28. — [2] I Rois, X, 26 ; I Paral. XII, 18. — [3] Lettre d'Hilaire, n. 7. — [4] Ps. CXVIII, 36. — [5] Id. XXXVI, 23. — [6] Prov. VIII, selon les Sept. — [7] III Rois, VIII, 57, 58. — [8] Baruch. II, 31. — [9] Ezéch. XI, 19.

CHAPITRE XXI.

CONCLUSION.

43. J'ai longuement insisté sur le sujet qui nous occupe, j'ai formulé tous les arguments qui m'ont paru les plus capables de produire la conviction dans les esprits, et cependant je crois sentir que tous ne sont pas encore pleinement persuadés, et que plusieurs ne sont pas encore satisfaits. Il ne me reste donc plus qu'à réclamer leur indulgence ; car nous nous sommes vus engagés dans une question jusque-là fort peu connue. Dans nos précédents ouvrages, nous croyions avoir prouvé par des témoignages aussi nombreux qu'irréfutables que la foi est un don de Dieu. Or, il est arrivé qu'aux yeux de certains adversaires ces mêmes témoignages ne prouvaient qu'une seule chose, à savoir que l'accroissement seul de la foi est un don de Dieu ; tandis que le commencement de la foi, ce premier pas de l'homme vers la religion de Jésus-Christ, ne relevait que de l'homme lui-même, n'était nullement un don de Dieu, et devenait la condition première et absolue de tous les dons que Dieu peut nous faire. Ces dons, par là même, ne sont donc pas gratuits ; et s'ils ne sont pas gratuits, c'est en vain qu'on voudrait les regarder comme une grâce. Qui ne voit l'absurdité d'une telle conclusion, et pour nous l'absolue nécessité de prouver que le commencement même de la foi est un don de Dieu ? Si les considérations auxquelles j'ai cru devoir me livrer paraissent trop longues à

[1] Ezéch. XXXVI, 27. — [2] Prov. XX, 24. — [3] Id. XXI, 2. — [4] Act. XIII, 48.

ceux mêmes que je voulais convaincre, je suis tout disposé à agréer leurs reproches ; mais du moins, malgré la longueur de cette discussion, malgré le dégoût et l'ennui qu'elle a pu inspirer à ceux qui ont l'intelligence des vérités catholiques, je demande qu'ils me rendent le témoignage d'avoir obtenu le but que je voulais atteindre, et qui consistait à prouver que le commencement de la foi est un don de Dieu, de la même manière et au même titre que la continence, la patience, la justice, la piété et les autres vertus sur lesquelles le doute ne saurait être possible. Fermons donc ici ce livre, dans la crainte que de plus longs développements ne fatiguent et n'ennuient le lecteur.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

DU DON DE LA PERSÉVÉRANCE.

Dans ce deuxième livre, qui fait suite au livre de la Prédestination et qui est adressé également à Prosper et à Hilaire, saint Augustin démontre : 1° Que la persévérance dans la grâce du Christ est véritablement un don de Dieu ; 2° que pour maintenir l'homme dans les sentiments d'une humilité sincère, il est fort utile de publier cette vérité.

CHAPITRE PREMIER.

CE QU'ON ENTEND ICI PAR PERSÉVÉRANCE.

1. Dans un livre précédent, où nous traitions du commencement de la foi, nous avons dit quelques mots de la persévérance : il s'agit maintenant de traiter ce sujet d'une manière plus complète. Or, nous prétendons que la persévérance, par laquelle on demeure jusqu'à la fin en Jésus-Christ, est un don de Dieu. Par le mot de fin, je désigne ici le terme de cette vie où nous ne courons d'autre péril que celui de tomber. Tant qu'un homme vit sur la terre, nous ignorons s'il a reçu ce don précieux. Car, s'il vient à tomber avant de mourir, on dit aussitôt qu'il n'a point persévéré, et on le dit en toute vérité. Comment, en effet, pourrait-on dire que celui qui n'a point persévéré a cependant reçu ou possédé la persévérance? Si quelqu'un, après avoir vécu dans la chasteté, vient à déchoir de cet état et à tomber dans le vice opposé ; s'il perd de la même manière la justice, la patience, la foi même, on dit avec raison qu'il a possédé, mais qu'il ne possède plus ces vertus : il a été chaste, il a été juste, patient, fidèle autrefois ; mais depuis qu'il a cessé de pratiquer ces vertus, il a cessé d'être ce qu'il était : comment donc un homme qui n'a point persévéré a-t-il pu posséder la persévérance, puisque ceux-là seuls possèdent ce don, qui persévèrent réellement? Et qu'on ne vienne point m'opposer ce raisonnement : Si un homme a vécu dix années, par exemple, depuis qu'il a embrassé la foi, et que son apostasie date seulement du milieu de ce temps, ne peut-on pas dire qu'il a persévéré pendant cinq années? Si l'on croit pouvoir employer le mot de persévérance dans ce sens, je ne dispute point sur les mots : mais on ne peut en aucune manière dire que celui qui n'a point persévéré jusqu'à la fin, a cependant possédé cette persévérance dont nous traitons ici, et par laquelle on persévère réellement jusqu'à la fin en Jésus-Christ. Un homme qui a été chrétien seulement pendant un an, ou même pendant aussi peu de temps que l'on voudra, mais qui a vécu chrétiennement jusqu'à sa mort, a bien plus de part à cette persévérance que celui qui, après avoir été chrétien pendant de longues années, se laisse ébranler dans sa foi quelques instants avant de mourir.

CHAPITRE II.

LA PERSÉVÉRANCE EST UN DON DE DIEU. TÉMOIGNAGES DE SAINT PAUL, DE SAINT PIERRE ET DE SAINT CYPRIEN, EXPLIQUANT L'ORAISON DOMINICALE.

2. Ceci établi, voyons si cette persévérance dont il est dit : « Celui qui aura persévéré « jusqu'à la fin sera sauvé [1] », est un don de Dieu. Si elle n'est pas un don de Dieu, comment l'Apôtre a-t-il pu dire avec vérité : « Par « rapport au Christ, il vous a été donné, non- « seulement de croire en lui, mais encore de « souffrir pour lui [2]? » Dans ce passage il s'agit de deux choses différentes, dont l'une a rapport au commencement et l'autre à la fin, mais qui toutes deux cependant sont des dons de Dieu, puisque l'Ecriture enseigne que l'une et l'autre ont été données, comme nous l'avons dit déjà précédemment. A quel moment, en effet, commence-t-on véritablement à être chrétien, si ce n'est lorsque, pour la première fois, on croit en Jésus-Christ? Et pour un chrétien, quelle autre fin meilleure que de souf-

[1] Matt. x, 22. — [2] Philipp. i, 29.

frir pour Jésus-Christ? Or, par rapport à la foi en Jésus-Christ, nous avons rencontré je ne sais quelle contradiction; on a prétendu que l'accroissement seul, et non point le commencement de la foi, devait être appelé un don de Dieu : nous avons, avec le secours du Seigneur, réfuté suffisamment et surabondamment cette opinion. Mais comment peut-on dire que la persévérance jusqu'à la fin en Jésus-Christ n'est pas un don accordé gratuitement à celui à qui il est donné de souffrir pour Jésus-Christ, ou, pour employer une expression plus énergique, à celui à qui il est donné de mourir pour Jésus-Christ?

L'apôtre Pierre établit, lui aussi, que cette persévérance est un don de Dieu, quand il dit : « Il vaut mieux souffrir, si telle est la « volonté de Dieu, en faisant le bien qu'en « faisant le mal [1] ». En disant : « Si telle est « la volonté de Dieu », il fait voir clairement que les souffrances endurées pour Jésus-Christ sont un don de la part de Dieu, mais un don qui n'est pas même accordé à tous les saints. Car ceux de qui la volonté divine n'exige pas qu'ils subissent l'épreuve glorieuse des souffrances corporelles, n'obtiennent pas moins le royaume de Dieu, s'ils persévèrent jusqu'à la fin en Jésus-Christ. On dira peut-être que cette persévérance jusqu'à la fin en Jésus-Christ n'est point donnée à ceux qui meurent en Jésus-Christ, soit par l'effet d'une maladie corporelle, soit par suite d'un accident quelconque; par la raison que ce don impose des sacrifices bien plus pénibles à ceux qui souffrent la mort même pour Jésus-Christ. La persévérance devient en effet beaucoup plus difficile, quand on se voit persécuté par des hommes qui ont précisément pour but d'empêcher qu'on ne persévère, et qu'on se trouve ainsi obligé de souffrir la mort même pour persévérer. D'où il suit que cette dernière sorte de persévérance exige plus de sacrifices que la première : mais Celui à qui rien n'est difficile peut facilement donner l'une et l'autre. Et Dieu les a promises toutes deux, quand il a dit : « Je mettrai dans leur cœur la crainte « de mon nom, afin qu'ils ne s'éloignent « point de moi [2] ». Que signifient ces paroles, sinon : La crainte de mon nom, que je mettrai dans leur cœur, sera si vive et si profonde, qu'ils s'attacheront à moi avec persévérance?

[1] I Pierre, III, 17. — [2] Jérém. XXXII, 40.

3. Pourquoi d'ailleurs demandons-nous à Dieu cette persévérance, si elle n'est point un don accordé par lui? Ou bien est-ce seulement par un acte de dérision que nous lui demandons ce que nous savons bien qu'il ne donne pas, ce que l'homme peut obtenir par lui-même sans que Dieu le lui donne? Est-ce aussi par une semblable dérision que nous rendons grâces à Dieu de ce qu'il n'a point donné et de ce qu'il n'a point fait lui-même? Mais ce que j'ai dit ailleurs [1], je le dis encore ici avec l'Apôtre : « Ne vous y trompez point, « on ne se moque pas de Dieu [2] ». O homme! Dieu est témoin, non pas seulement de tes paroles, mais de tes pensées mêmes : si tu demandes avec un cœur sincère et de bonne foi quelque chose à ce Dieu infiniment riche, crois que tu recevras l'objet de ta demande de celui à qui tu la fais. Ne l'honore point des lèvres et ne t'élève point dans ton cœur au-dessus de lui, en croyant pouvoir trouver en toi-même ce que tu feins de lui demander. Mais peut-être qu'on ne lui demande point cette persévérance? Celui qui tient ce langage n'obtiendra pas ici de moi une réfutation en règle : il me suffira, pour l'accabler, de lui opposer le témoignage des prières des saints. Quel est parmi les saints celui qui ne demande pas pour lui-même à Dieu la grâce de persévérer en lui; puisque, quand ils récitent l'Oraison dominicale, c'est-à-dire l'oraison enseignée par le Seigneur, ils ne font, pour ainsi dire, aucune autre demande que celle de la persévérance?

4. Lisez avec un peu plus d'attention l'explication qu'a donnée de cette oraison le bienheureux martyr Cyprien dans un livre par lui composé à ce sujet, et qui a pour titre : De l'Oraison dominicale; et vous verrez depuis combien d'années un antidote merveilleux a été préparé contre les poisons que les Pélagiens devaient répandre. Il y a trois choses que l'Eglise catholique enseigne principalement contre ceux-ci : d'abord, que la grâce de Dieu ne nous est point donnée à raison de nos mérites, parce que tous les mérites des justes sont des dons de Dieu, à eux conférés par la grâce divine : ensuite, que personne, à quelque degré de justice qu'il soit parvenu, ne saurait vivre dans cette chair de corruption sans commettre absolument aucun péché : enfin, que les hommes naissent cou-

[1] N. 39 du livre précédent. — [2] Gal. VI, 7.

pables du péché d'Adam, et marqués du sceau de la réprobation jusqu'à ce que la souillure de leur origine soit effacée par le sacrement de la régénération. Ce dernier point seul n'est pas traité dans le livre susdit du glorieux martyr : mais les deux autres y sont discutés avec une telle clarté que les hérétiques dont nous venons de parler, ces nouveaux ennemis de la grâce du Christ, y ont été réfutés sans réplique longtemps avant leur naissance. Voici en quels termes le bienheureux Cyprien enseigne que, comme tous les mérites des saints, la persévérance elle-même n'est pas autre chose qu'un don de Dieu.

« Quand nous disons : Que votre nom soit « sanctifié, nous ne souhaitons pas précisé« ment que Dieu soit sanctifié par nos prières; « nous lui demandons au contraire que son « nom soit sanctifié en nous. Par qui du reste « Dieu pourrait-il être sanctifié, puisque c'est « lui-même qui sanctifie ? Mais parce qu'il a « dit expressément : « Soyez saints, parce que « moi-même je suis saint [1] », nous lui de« mandons dans nos prières la grâce de per« sévérer dans ce que nous avons commencé « à être lorsque nous avons été sanctifiés par « le baptême ». Un peu plus loin, traitant toujours le même sujet et voulant nous apprendre à demander au Seigneur la persévérance (ce qui serait de sa part un contre-sens et une imposture, s'il ne considérait point la persévérance comme étant, elle aussi, un don de Dieu), il ajoute : « Nous demandons que « cette sanctification demeure en nous : et « parce que le Seigneur, qui est aussi notre « juge, défendit à celui à qui il venait de « rendre la santé et la vie, de pécher de nou« veau, sous peine d'être exposé à des mal« heurs encore plus grands [2], nous formons « ce vœu et cette prière continuelle, nous « faisons jour et nuit cette demande : Que la « sainteté et la vie communiquées à nos âmes « par la grâce de Dieu, y soient conservées par « la protection de ce même Dieu ». Lors donc que, étant sanctifiés, nous disons : « Que votre « nom soit sanctifié », nous demandons à Dieu, d'après le sentiment de ce docteur, la persévérance dans cet état ; en d'autres termes, nous demandons à Dieu de persévérer dans la sanctification. Et en effet, demander une chose que nous avons reçue, n'est-ce pas précisément demander qu'on nous accorde aussi la grâce de ne jamais perdre cette chose ? Ainsi, quand un saint demande à Dieu d'être saint, il lui demande sans aucun doute de demeurer saint. Mais ce que nous disons ici de la sainteté, on peut le dire de la chasteté, de la virginité, de la justice, de la piété et des autres vertus que nous affirmons contre les Pélagiens être des dons de Dieu. Quand un homme chaste, quand un homme vierge, quand un homme juste, quand un homme pieux demande d'être chaste, d'être vierge, d'être juste, d'être pieux, il est certain qu'il demande de persévérer dans les biens qu'il sait avoir reçus. Et s'il obtient l'objet de sa demande, il reçoit par là même la persévérance, ce don suprême de Dieu qui consiste dans la conservation de tous les autres.

5. Quand nous disons : « Que votre règne « arrive », demandons-nous autre chose sinon que ce règne qui doit, nous n'en doutons pas, venir pour tous les saints, vienne aussi pour nous-mêmes ? Conséquemment ceux qui sont déjà saints ne demandent pas, ici non plus, autre chose que la grâce de persévérer dans la sainteté qui leur a été donnée. Le règne de Dieu, en effet, ne viendra pour eux qu'à cette condition ; ce règne qui doit sans aucun doute venir, non pas pour tous les hommes, mais pour ceux-là seulement qui auront persévéré jusqu'à la fin.

CHAPITRE III.

TROISIÈME DEMANDE DE L'ORAISON DOMINICALE.

6. La troisième demande est ainsi conçue : « Que votre volonté soit faite au ciel et sur la « terre » ; ou bien, comme portent la plupart des textes, et comme les fidèles récitent plus communément : « Que votre volonté soit « faite sur la terre comme au ciel », c'est-à-dire, suivant le plus grand nombre des interprètes ; que nous fassions nous-mêmes votre volonté comme les saints anges l'accomplissent. Le docteur et martyr Cyprien veut que, par les mots de ciel et de terre, on entende l'esprit et la chair ; et, suivant lui, nous demandons ici la grâce de faire la volonté de Dieu, en triomphant des révoltes de celle-ci contre celui-là. Cependant il a vu aussi dans ces paroles un autre sens conforme à la foi la plus saine, et que nous avons déjà exposé précédemment : Ces paroles, dit-il, signifient

[1] Lévit. XIX, 2. — [2] Jean, V, 14.

que les fidèles, revêtus de l'homme céleste et auxquels le nom de ciel s'applique avec justesse, prient pour les infidèles qui sont encore terre et qui n'ont reçu dans leur première naissance que l'homme terrestre. En s'exprimant ainsi, il fait voir de la manière la plus évidente que le commencement même de la foi est un don de Dieu, par cette raison que la sainte Eglise prie non-seulement pour les fidèles, afin que la foi s'accroisse ou persévère en eux, mais aussi pour les infidèles, afin qu'ils commencent à avoir la foi qu'ils n'avaient en aucune manière, et contre laquelle même leurs cœurs nourrissaient des sentiments hostiles. Mais il ne s'agit pas ici du commencement de la foi, dont nous avons déjà parlé longuement dans le livre précédent : nous discutons au contraire sur cette persévérance qu'il faut avoir jusqu'à la fin, et que les saints eux-mêmes, quoiqu'ils accomplissent la volonté de Dieu, demandent encore en disant dans l'oraison : « Que votre « volonté soit faite ». Car, puisque cette volonté est déjà accomplie en eux, lorsqu'ils demandent qu'elle s'accomplisse encore, ils demandent par là même de persévérer dans ce qu'ils ont commencé d'être. On pourrait, à la vérité, dire ici : Les saints ne demandent pas que la volonté de Dieu soit faite dans le ciel, mais bien qu'elle soit faite sur la terre comme au ciel; en d'autres termes, que la terre imite le ciel, c'est-à-dire que l'homme imite l'ange, que l'infidèle imite le fidèle : et par là même les saints demandent que ce qui n'est pas encore soit, et non pas que ce qui est, persévère. Car, à quelque degré de sainteté que les hommes soient parvenus, ils ne sont pas encore égaux aux anges de Dieu : conséquemment la volonté de Dieu ne s'accomplit pas encore en eux comme dans le ciel. Si tel est réellement le sens de ces paroles, d'une part nous demandons que les hommes cessent d'être infidèles pour devenir fidèles, et alors ce n'est point la persévérance, mais le commencement qui semble être l'objet de nos vœux; mais, d'autre part, nous demandons aussi que les hommes accomplissent la volonté divine avec autant de perfection que les anges de Dieu; et quand les saints récitent ces paroles, il est évident que leur prière a pour objet la persévérance; car personne ne parvient à cette béatitude souveraine qui existe dans le royaume, s'il n'a persévéré jusqu'à la fin dans la sainteté qu'il a commencé à pratiquer sur la terre.

CHAPITRE IV.

QUATRIÈME DEMANDE.

7. La quatrième demande est celle-ci : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quoti- « dien ». Le bienheureux Cyprien montre comment, ici encore, la persévérance doit être regardée comme l'objet de notre prière. Il dit entre autres choses : « Nous demandons « chaque jour que ce pain nous soit donné, « de peur que nous, qui sommes en Jésus- « Christ et qui recevons chaque jour l'Eucha- « ristie comme l'aliment du salut, nous ne « venions à commettre quelque faute plus « grave, et qu'étant pour cette raison privés « du pain céleste et éloignés de la commu- « nion, nous ne soyons séparés du corps de « Jésus-Christ ». Ces paroles d'un homme de Dieu, d'un saint, font voir clairement que les saints demandent la persévérance au Seigneur, puisqu'ils disent : « Donnez-nous au- « jourd'hui notre pain quotidien », pour obtenir de n'être point séparés du corps de Jésus-Christ, mais de demeurer constamment dans une sainteté telle qu'ils ne commettent aucune faute capable de les en séparer.

CHAPITRE V.

DERNIÈRES DEMANDES.

8. Nous disons en cinquième lieu dans cette oraison : « Pardonnez-nous nos offenses, « comme nous pardonnons nous-mêmes à « ceux qui nous ont offensés ». C'est la seule invocation où la persévérance n'est pas demandée. Car les péchés que nous prions Dieu de nous pardonner sont passés; tandis que la persévérance, par laquelle on obtient le salut éternel, est nécessaire à la vie présente, non point par rapport au temps déjà écoulé, mais seulement par rapport au temps qui doit s'écouler encore jusqu'à la fin de cette vie. Toutefois il n'est pas sans utilité de considérer un instant comment, à propos de cette demande, la parole de Cyprien, semblable à un trait enflammé, frappait déjà mortellement les hérétiques qui devaient naître longtemps après lui. Les Pélagiens, en effet, portent la témérité jusqu'à dire que l'homme juste en cette vie n'a absolument aucun pé-

ché, et que les hommes de cette sorte forment dès le temps présent une Eglise qui n'a point de tache, ni de ride, ni rien de semblable [1], et qui est la seule et unique épouse du Christ : comme si l'Eglise, qui sur toute la surface de la terre redit ces paroles qu'elle a apprises de la bouche du Christ : « Pardonnez-nous « nos offenses », n'était point son épouse. Mais remarquez comment le très-glorieux Cyprien porte à ces hérétiques un coup mortel. Expliquant ces mêmes paroles de l'Oraison dominicale, il dit entre autres choses : « Combien il est nécessaire, combien il est « sage et salutaire de nous avertir que nous « sommes pécheurs, en nous obligeant à de- « mander pardon de nos péchés ! afin qu'au « moment même où nous implorons la misé- « ricorde divine, le souvenir de l'état de notre « conscience soit présent à notre esprit. De « peur que personne ne se complaise en soi- « même en se croyant innocent, de peur que « l'orgueil ne nous fasse périr sans ressource, « on nous avertit, on nous rappelle que nous « péchons chaque jour, en nous ordonnant « de demander chaque jour pardon de nos « péchés. Enfin, saint Jean déclare lui-même « dans une de ses épîtres, que si nous disons « que nous n'avons pas de péché, nous nous « trompons nous-mêmes, et la vérité n'est « point en nous [2] » ; mais il serait trop long de citer ici le reste de ce passage.

9. Maintenant, quand les saints disent : « Ne « nous induisez pas en tentation, mais dé- « livrez-nous du mal [3] », que demandent-ils, sinon la grâce de persévérer dans la sainteté ? En effet, quand les saints ont obtenu ce don de Dieu (il est suffisamment et manifestement prouvé que c'est un don de Dieu par le fait seul qu'on le lui demande) ; une fois donc que les saints ont obtenu ce don de Dieu, de n'être pas induits en tentation, ils persévèrent nécessairement jusqu'à la fin dans la sainteté. Car jamais on ne cesse de persévérer dans une conduite chrétienne, sans avoir été auparavant induit en tentation. Si donc celui qui demande de n'y être pas induit, obtient l'effet de sa prière, il demeurera certainement, avec le secours de Dieu, dans l'état de sainteté où il a été placé par un premier bienfait de Dieu.

[1] Eph. v, 27. — [2] Jean, I, 8. — [3] Matt. VI, 9-13.

CHAPITRE VI.

ON NE SAURAIT PERDRE, MAIS ON PEUT OBTENIR LA PERSÉVÉRANCE.

10. Vous m'écrivez : « Mais ces frères ne « veulent pas qu'on dise de cette persévé- « rance qu'elle ne peut ni être méritée par des « supplications, ni être perdue par des actes « d'une volonté perverse [1] ». Ils ne prêtent pas ici une attention sérieuse à leurs propres paroles. Nous traitons de la persévérance par laquelle on persévère jusqu'à la fin ; de cette persévérance que l'on doit considérer comme ayant été donnée ou comme n'ayant pas été donnée à un homme, suivant que cet homme a persévéré ou n'a point persévéré jusqu'à la fin, ainsi que nous l'avons déjà expliqué suffisamment ci-dessus [2]. Les hommes ne doivent donc point dire que la persévérance jusqu'à la fin est donnée à quelqu'un, si ce n'est quand cette fin même est arrivée, et que celui à qui cette persévérance a été donnée est reconnu avoir persévéré jusqu'à la fin. Nous appelons chaste un homme dont la chasteté nous est connue, soit qu'il doive conserver, soit qu'il ne doive pas conserver cette vertu ; s'il possède quelque autre don de la munificence divine qui puisse être ou conservé ou perdu, nous disons qu'il possède ce don, aussi longtemps qu'il le possède réellement ; s'il vient à le perdre, nous disons qu'il l'a possédé : quant à la persévérance finale au contraire, nul ne la possède, sinon celui qui persévère jusqu'à la fin ; c'est pourquoi beaucoup peuvent la posséder, mais personne ne saurait la perdre. Il n'y a pas lieu, en effet, de craindre qu'un homme, après avoir persévéré jusqu'à la fin, voie naître en lui quelque volonté mauvaise qui l'empêche de persévérer jusqu'à la fin. Ce don de Dieu peut donc être obtenu par voie de supplication ; mais quand il a été donné, il ne peut plus être perdu par aucune désobéissance. Quand une personne a persévéré jusqu'à la fin, elle ne peut plus perdre ni ce don, ni les autres qu'elle pouvait perdre avant cette fin. Comment donc pourrait-on perdre une chose qui rend impossible la perte même de ce qui, sans elle, pourrait être perdu ?

11. Et qu'on ne vienne point dire : La persévérance finale ne saurait, à la vérité, être perdue, quand elle a été donnée, c'est-à-dire

[1] Voir la lettre d'Hilaire, n. 3. — [2] N. I.

quand on a persévéré jusqu'à la fin; mais elle est perdue d'une certaine manière, quand un homme se met par sa désobéissance dans l'impossibilité de l'obtenir : comme nous disons d'un homme qui n'a pas persévéré jusqu'à la fin, qu'il a perdu la vie éternelle ou le royaume de Dieu; non pas en ce sens qu'il avait déjà reçu et qu'il possédait la vie éternelle, mais en ce sens qu'il l'aurait reçue et possédée, s'il avait persévéré : afin donc que personne ne tienne ce langage, et pour faire cesser toute dispute de mots, nous reconnaîtrons qu'on peut perdre certaines choses qu'on n'a pas encore, mais qu'on espère avoir. Mais qui donc osera me dire que Dieu ne peut donner ce qu'il a fait un précepte de lui demander? Certes, un homme qui raisonnerait ainsi, je ne dis pas qu'il manquerait de jugement, je dis qu'il aurait perdu la raison. Or, Dieu a commandé aux saints de lui dire à lui-même dans leurs prières : « Ne nous induisez « pas en tentation ». Donc celui qui est exaucé dans cette demande, n'est point induit en une tentation de désobéissance qui lui donnerait le pouvoir ou qui le rendrait digne de perdre la persévérance dans la sainteté.

12. « Mais, dira-t-on, l'homme abandonne « Dieu par sa propre volonté, pour être juste- « ment abandonné de Dieu ». Qui est-ce qui le nie? Nous demandons au contraire de n'être pas induits en tentation, précisément afin que cela n'arrive pas. Et si nous sommes exaucés, en réalité cela n'arrive pas, par la raison que Dieu ne le permet pas. Car rien ne se fait sans que Dieu le fasse ou sans qu'il permette qu'on le fasse. Ainsi il a le pouvoir de détourner les volontés du mal pour les porter vers le bien, de redresser celles qui déjà s'inclinent pour tomber, et de les diriger dans la voie qu'il lui plaît. Ce n'est pas en vain qu'on lui dit : « O « Dieu ! vous nous convertirez pour nous « rendre la vie [1] » ; ce n'est pas en vain qu'on lui dit : « Ne faites point chanceler mes « pieds [2] » ; et encore : « Seigneur, ne me « livrez pas au pécheur suivant mes désirs [3] » ; enfin, pour ne pas multiplier les citations, quand peut-être une foule de textes se présentent à votre esprit, ce n'est pas en vain qu'on lui dit : « Ne nous induisez pas en ten- « tation ». En effet, quand on n'est pas induit en tentation, on n'est par là même induit en aucune tentation venant de la mauvaise volonté propre; et celui qui n'est induit en aucune tentation venant de sa mauvaise volonté propre, n'est induit en aucune tentation absolument. Car, ainsi qu'il est écrit, « chacun « est tenté par sa propre concupiscence, qui « l'entraîne et le séduit; Dieu, au contraire, ne « tente personne [1] », au moins d'une tentation nuisible. La tentation, en effet, devient véritablement utile, quand, au lieu de nous aveugler et de nous vaincre, elle sert à nous éprouver, suivant cette parole : « Eprouvez- « moi, Seigneur, et tentez-moi [2] ». Conséquemment, par rapport à cette tentation nuisible que l'Apôtre dépeint d'un seul trait : « De peur que celui qui tente ne vous eût « peut-être tentés, et que notre travail ne fût « inutile [3] » ; Dieu, comme je l'ai dit, n'emploie jamais ce genre de tentation; en d'autres termes, il n'induit ou ne fait entrer personne dans la tentation. Car être tenté, mais sans entrer dans la tentation, ce n'est pas un mal, c'est au contraire un bien, puisque c'est en cela que consiste l'épreuve. Aussi, quand nous disons à Dieu : « Ne nous induisez pas « en tentation », nous ne disons pas autre chose que ceci : Ne permettez pas que nous soyons induits. C'est pour cela que beaucoup de fidèles récitent ainsi cette prière : « Ne « souffrez pas que nous soyons induits en « tentation » ; on trouve aussi ces paroles dans un grand nombre de textes, et le bienheureux Cyprien les a écrites dans ses livres. Cependant j'ai trouvé constamment dans l'Evangile grec ces mots seuls : « Ne nous induisez pas « en tentation ». Nous vivons donc dans une sécurité plus parfaite, quand nous donnons tout à Dieu, au lieu d'appuyer notre confiance en partie sur lui et en partie sur nous-mêmes. Ce vénérable martyr l'avait bien compris. Car, expliquant ces mêmes paroles de l'oraison, il dit après plusieurs autres réflexions : « Quand nous demandons dans nos prières « de ne pas entrer dans la tentation, nous « sommes avertis de notre faiblesse et de « notre impuissance. Alors, en effet, l'objet « de notre prière est que personne ne s'élève « démesurément, que personne ne s'attribue « quelque chose à soi-même, par orgueil ou « par présomption; que personne ne regarde « comme sienne la gloire, soit d'une confes- « sion qu'il a faite, soit des souffrances qu'il a « endurées. Car le Seigneur lui-même a dit

[1] Ps. LXXXIV, 7. — [2] Id. LXV, 9. — [3] Id. CXXXIX, 9.

[1] Jacq. I, 14, 13. — [2] Ps. XXV, 2. — [3] I Thess. III, 5.

« pour nous enseigner l'humilité : Veillez « et priez, de peur que vous n'entriez en ten- « tation ; à la vérité, l'esprit est prompt, « mais la chair est faible [1]. Quand nous « aurons ainsi fait une confession pleine d'hu- « milité et de soumission, quand nous aurons « donné tout à Dieu, tout ce que nous deman- « derons d'une voix suppliante et avec la « crainte de Dieu, nous sera accordé par la « divine miséricorde ».

CHAPITRE VII.

DIEU VEUT QU'ON LUI DEMANDE LA PERSÉVÉRANCE AU NOM DE JÉSUS-CHRIST.

13. Ainsi, quand même nous n'aurions point d'autre preuve, cette oraison dominicale nous suffirait, à elle seule, pour défendre la cause de la grâce que nous défendons : car elle ne nous laisse rien en quoi nous puissions nous glorifier comme nous appartenant en propre. Elle nous montre, en effet, que la grâce même de ne pas nous éloigner de Dieu, ne saurait nous être donnée que par Dieu, puisque c'est à lui qu'elle nous apprend à la demander. Or, ne pas s'éloigner de Dieu et ne pas être induit en tentation, sont une seule et même chose. Mais cette chose est absolument au-dessus des forces du libre arbitre, telles qu'elles sont aujourd'hui : elle fut le privilége de l'homme avant sa chute. L'histoire des anges nous apprend quelle fut la puissance de la libre volonté dans la perfection de cette condition première. Pendant que le démon tombait avec les siens, les anges demeurèrent dans la vérité et méritèrent de parvenir à cette sécurité contre toute chute future où nous sommes tout à fait certains qu'ils vivent aujourd'hui. Mais après la chute de l'homme, Dieu a voulu qu'il appartînt à sa grâce seule de rapprocher l'homme de lui ; il a voulu aussi qu'il appartînt à sa grâce seule d'empêcher l'homme de s'éloigner de lui.

14. Il a placé la source de cette grâce dans celui par qui nous avons obtenu d'être appelés au christianisme, après avoir été prédestinés suivant les desseins de l'auteur de toutes choses. Conséquemment, de même que c'est Dieu qui opère notre rapprochement, c'est lui aussi qui empêche notre éloignement. C'est pour cela que le Prophète lui disait : « Que « votre main s'étende sur l'homme de votre « droite, et sur le fils de l'homme que vous « avez affermi pour vous-même ; et nous ne « nous éloignerons plus de vous [1] ». Certainement cet homme n'est pas le premier Adam, par qui nous avons été éloignés de Dieu : c'est au contraire le nouvel Adam, sur qui la main de Dieu s'étend pour nous empêcher de nous éloigner de lui. Le Christ en effet ne forme avec ses membres qu'un seul tout, à cause de l'Eglise qui est son corps, qui lui donne son intégrité parfaite. Et ainsi, quand la main de Dieu s'étend sur lui pour nous empêcher de nous éloigner de Dieu, cette action de Dieu (car on peut appeler ainsi la main de Dieu) nous atteint aussi nous-mêmes : et c'est grâce à cette action de Dieu, que par l'intermédiaire du Christ nous demeurons unis à Dieu, tandis qu'Adam n'avait fait que nous en éloigner. Car c'est par le Christ que nous avons obtenu notre vocation, après avoir été prédestinés suivant les desseins de celui qui fait toutes choses. Cette main donc qui nous empêche de nous éloigner de Dieu, est la main de Dieu et non pas la nôtre. C'est, dis-je, la main de celui qui a prononcé ces paroles : « Je mettrai dans leur « cœur la crainte de mon nom, afin qu'ils ne « s'éloignent point de moi [2] ».

15. C'est pour cela que Dieu a voulu aussi qu'on lui demandât de n'être pas induit en tentation : car, dès lors que nous n'y sommes pas induits, nous ne nous éloignons de lui en aucune manière. Ce bienfait pouvait nous être accordé, même sans aucune prière de notre part ; mais il a voulu que notre prière nous rappelât de qui nous le recevons. De quel autre, en effet, le recevons-nous, sinon de celui qui nous a fait un précepte de le lui demander ? L'Eglise n'a nullement besoin d'attendre que ce sujet ait été traité dans des discussions laborieuses : il lui suffit d'être attentive aux prières qu'elle récite chaque jour. Elle prie pour que les incrédules deviennent des croyants : c'est donc Dieu qui convertit à la foi. Elle prie pour que ceux qui ont la foi persévèrent : c'est donc Dieu qui donne la persévérance finale. Dieu savait dans sa prescience qu'il ferait tout cela : voilà précisément cette prédestination des saints, « qu'il « a élus en Jésus-Christ avant la formation « du monde, afin qu'ils fussent saints et sans « tache en sa présence dans la charité ; *les*

[1] Matt. XXVI, 41.

[1] Ps. LXXIX, 18, 19. — [2] Jérém. XXXII, 40.

« prédestinant à l'adoption de ses enfants par « Jésus-Christ, selon le dessein de sa volonté, « pour rendre plus éclatante la gloire de sa « grâce qu'il *leur* a accordée par son Fils bien-« aimé ; par ce Fils dont le sang *les* a rachetés « et *leur* a procuré la rémission de *leurs* « péchés, suivant les richesses de la grâce « divine, qui a été abondamment répandue « sur *eux*, en toute sagesse et toute prudence ; « pour *leur* dévoiler le mystère de sa volonté, « mystère dicté par cette bienveillance qui « lui avait spontanément inspiré le dessein, « lorsque les temps seraient accomplis et le « moment opportun arrivé, de restaurer tout « ce qui est au ciel et tout ce qui est sur la « terre, dans le Christ, dans celui par qui nous « avons aussi obtenu l'héritage, après avoir « été prédestinés suivant les desseins de celui « qui fait toutes choses [1] ». Quel est l'homme attentif et désireux de ne pas s'égarer dans sa foi, qui admettrait jamais une parole humaine contraire à ce langage si précis et si solennel de la vérité ?

CHAPITRE VIII.

DIEU DONNE AUX UNS LA GRACE PARCE QU'IL EST MISÉRICORDIEUX, IL LA REFUSE AUX AUTRES SANS ÊTRE INJUSTE.

16. Mais, dira-t-on, pourquoi la grâce de Dieu n'est-elle point donnée suivant les mérites des hommes ? Je réponds : parce que Dieu est miséricordieux. On ajoutera : Pourquoi donc n'est-elle pas donnée à tous ? Et ici je réponds : parce que Dieu est juge. Voilà comment, d'une part, la grâce est donnée par lui gratuitement, tandis que, d'autre part, son juste jugement à l'égard des autres fait voir le prix du bienfait que la grâce confère à ceux à qui elle est donnée. Ne trouvons donc pas mauvais que, suivant le bon plaisir de sa volonté, et pour rendre plus éclatante la gloire de sa grâce, Dieu par sa miséricorde délivre un si grand nombre d'hommes d'une perdition trop méritée et dont il pourrait, sans injustice, ne délivrer personne. Car, par le fait d'un seul, tous ont été condamnés à subir un châtiment qui, loin d'être injuste, est parfaitement conforme à la justice. C'est pourquoi celui qui est délivré doit bénir la grâce avec amour ; celui qui n'est pas délivré doit reconnaître ce qu'il mérite. Si la bonté se révèle dans la remise, et l'équité dans le paiement exigé d'une dette, il est donc impossible de découvrir en Dieu aucune injustice.

17. « Mais », dit-on, « pourquoi des jugements « si différents à l'égard, non-seulement de « plusieurs petits enfants, mais à l'égard de « plusieurs enfants jumeaux dont la condi-« tion est parfaitement identique ? » Ne pourrait-on pas, avec autant de raison, demander aussi : Pourquoi un jugement identique pour des causes différentes ? Rappelons-nous donc ces ouvriers qui travaillèrent à la vigne pendant tout le jour, et ceux qui y travaillèrent seulement pendant une heure : les causes ou les travaux accomplis étaient différents, et cependant, au paiement du salaire, le jugement fut le même. Est-ce que ceux qui murmuraient reçurent alors du père de famille d'autre réponse que celle-ci : Telle est ma volonté ? Et, en effet, sa libéralité à l'égard des uns ne donnait lieu à aucune injustice vis-à-vis des autres. Il est vrai que tous recevaient une récompense proprement dite ; mais, pour ce qui regarde la justice et la grâce, on peut, au sujet du coupable qui est délivré, dire avec raison au coupable condamné : « Prenez ce qui vous appartient, et « allez-vous-en ; je veux donner à celui-ci ce « qui ne lui est point dû. Ne m'est-il pas « permis de faire ce que je veux ? Et votre « œil est-il mauvais, parce que moi-même je « suis bon [1] ? » Si ce coupable condamné disait alors : Pourquoi ne m'accordez-vous pas aussi à moi-même cette faveur ? il recevrait cette réponse parfaitement juste : « O « homme, qui êtes-vous pour contester avec « Dieu [2] ? » Vous le voyez libéral et bienfaisant au-delà de toute mesure vis-à-vis d'un de vos semblables, tandis qu'il exige dans les limites de la plus rigoureuse justice le paiement de votre dette ; mais certainement vous ne le voyez injuste à l'égard de personne. Car il pourrait, sans cesser d'être juste, punir l'un et l'autre ; et conséquemment, celui qui est délivré n'a que des actions de grâces à lui rendre ; celui qui est condamné n'a pas droit de lui faire des reproches.

18. « Mais alors », direz-vous, « si Dieu, quoi-« qu'il ne condamnât point tous les hommes, « devait cependant montrer ce que tous mé-« ritaient, afin de faire mieux connaître par « là le prix du bienfait de la grâce accordée « par lui aux vases de miséricorde, pourquoi

[1] Eph. I, 4-11.

[1] Matt. XX, 1-15. — [2] Rom. IX, 20.

« me punira-t-il plutôt qu'un autre dont la « cause est la même que la mienne, ou bien « pourquoi me délivrera-t-il plutôt que cet « autre ? » Ici je ne fais aucune réponse : si vous en voulez savoir la raison, c'est parce que je m'avoue impuissant à en trouver une. Et si vous me demandez encore la raison de cette impuissance, je vous dirai : A cet égard, de même que sa colère est juste et sa miséricorde immense, de même aussi ses jugements sont impénétrables.

19. Vous poursuivrez encore en disant : « Pourquoi n'a-t-il pas donné la persévérance « finale à certains hommes qui l'adoraient sin- « cèrement? » Pourquoi, dites-moi, sinon parce qu'il ne ment point, celui qui a dit : « Ils sont « sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas des « nôtres ; car s'ils avaient été des nôtres ils se- « raient certainement demeurés avec nous [1] ? » Est-ce à dire pour cela qu'il y a deux natures humaines différentes ? A Dieu ne plaise ! Si ces deux natures existaient, il n'y aurait aucune grâce, par la raison que la délivrance ne serait donnée gratuitement à personne, dès lors qu'elle serait payée comme une dette à l'une de ces deux natures. Il semble aux hommes que tous ceux qui paraissent être de véritables fidèles, auraient dû recevoir la persévérance finale. Mais Dieu a jugé qu'il serait mieux de mêler au nombre déterminé de ses saints quelques hommes qui ne doivent pas persévérer, afin de rendre toute sécurité impossible à ceux à qui il n'est pas utile de vivre exempts de crainte au milieu des épreuves de cette vie. Car cette parole de l'Apôtre réprime dans beaucoup de cœurs un funeste penchant à l'orgueil : « C'est pour- « quoi », dit-il, « que celui qui paraît être « ferme, prenne garde de tomber [2] ». Celui au contraire qui tombe ne doit imputer sa chute qu'à sa propre volonté ; tandis que celui qui reste debout, est redevable de sa fermeté à la volonté de Dieu. « Car Dieu a le pouvoir de « l'affermir [3] ». Ce n'est donc pas à lui-même, mais à Dieu, qu'il est redevable de sa fermeté. Aussi il est avantageux de ne pas chercher à s'élever, mais de craindre [4]. Nos propres pensées sont la cause immédiate de nos chutes ou de notre fermeté. Mais, suivant une parole de saint Paul que j'ai rappelée dans le livre précédent : « Nous ne sommes pas ca- « pables de former aucune pensée comme de « nous-mêmes : c'est Dieu qui nous donne ce « pouvoir [1] ». Le bienheureux Ambroise ne craint pas de dire, en s'appuyant sur l'autorité de l'Apôtre : « Notre cœur et nos pensées « ne sont pas en notre pouvoir ». Et quiconque a une piété humble et sincère, doit sentir que cela est parfaitement vrai.

20. L'évêque de Milan a choisi, pour s'exprimer ainsi, un livre écrit par lui sur la fuite du siècle, et où il enseigne que cette fuite doit se faire non pas de corps, mais de cœur : et il a prouvé que cela n'est possible que par le secours de Dieu. « Nous parlons fréquem- « ment », dit-il, « de la nécessité de fuir ce « siècle ; et plût à Dieu que notre sollicitude « à cet égard fût aussi active et aussi pru- « dente que nos paroles sont abondantes ! « mais, ce qu'il y a de plus déplorable, le « charme des convoitises terrestres s'insinue à « chaque instant dans nos esprits, qui se trou- « vent ainsi envahis par une multitude de « frivolités ; et de cette manière la pensée de « ce que nous cherchons à éviter est sans « cesse présente à notre âme. Il est difficile à « l'homme de se mettre en garde contre ce « piége, et il lui est impossible de s'en ga- « rantir complétement. Enfin le Prophète « déclare que c'est là un vœu plutôt qu'une « réalité : Inclinez mon cœur vers votre « loi, et non point vers l'avarice [2]. Notre « cœur, en effet, et nos pensées ne sont pas en « notre pouvoir ; ils envahissent d'une ma- « nière imprévue notre esprit et notre âme, « et après y avoir jeté ainsi le trouble, nous « entraînent là où nous n'avions pas dessein « d'aller : ils nous rappellent aux choses du « siècle, nous suggèrent des sentiments mon- « dains, allument en nous les flammes de la « volupté, présentent à nos regards des attraits « séducteurs, et au moment même où nous « sommes disposés à élever nos esprits, nous « nous trouvons le plus souvent ramenés vers « les choses de la terre par les pensées vaines « qui nous captivent [3] ». Le pouvoir de devenir enfants de Dieu n'appartient donc pas aux hommes : c'est Dieu qui le leur donne [4]. Ils reçoivent en effet ce pouvoir de celui qui fait naître dans le cœur humain ces pensées pieuses qui d'abord forment en nous la foi, pour que cette foi agisse ensuite par la charité [5] ; mais pour acquérir ce bien précieux, et le conser-

[1] I Jean, II, 19. — [2] I Cor. X, 12. — [3] Rom. XIV, 4. — [4] Id. XI, 20.

[1] II Cor. III, 5. — [2] Ps. CXVIII, 36. — [3] De la Fuite du siècle, ch. I. — [4] Jean, I, 12. — [5] Gal. V, 6.

ver, pour le faire croître avec persévérance jusqu'à la fin, nous sommes incapables de former aucune pensée comme de nous-mêmes : notre pouvoir à cet égard vient de Dieu, qui tient en sa puissance notre cœur et nos pensées.

CHAPITRE IX.

LES JUGEMENTS DE DIEU SONT IMPÉNÉTRABLES.

21. Ainsi, de deux enfants également souillés par le péché originel, pourquoi l'un est-il choisi et l'autre délaissé ? De deux impies déjà avancés en âge, pourquoi l'un est-il appelé de telle sorte qu'il obéisse à la voix qui l'appelle, tandis que l'autre, ou bien n'est pas appelé, ou bien n'est pas appelé de cette manière ? La réponse est dans l'impénétrabilité des jugements de Dieu. De deux personnes pieuses, au contraire, pourquoi la persévérance est-elle donnée à celle-ci, tandis qu'elle n'est pas donnée à celle-là ? C'est que les jugements de Dieu sont encore plus impénétrables. Cependant les fidèles doivent tenir comme une chose tout à fait indubitable, que l'une de ces deux personnes est d'entre les prédestinés, et que l'autre n'en est pas. « Car, s'ils avaient « été d'entre nous », dit un des prédestinés qui avait appris ce mystère sur la poitrine du Seigneur, « ils seraient certainement demeu- « rés avec nous ». Qu'est-ce à dire, je vous prie : « Ils n'étaient point d'entre nous ; car, « s'ils avaient été d'entre nous, ils seraient « certainement demeurés avec nous ? » Est-ce que les uns et les autres n'avaient pas été créés par Dieu ? n'avaient-ils pas tous Adam pour père et la terre pour origine ? n'avaient-ils pas tous reçu de celui qui a dit : « C'est « moi qui ai fait tout ce qui respire [1] », une âme d'une seule et même nature ? Enfin, est-ce que les uns et les autres n'avaient pas été appelés et n'avaient pas obéi à la voix qui les appelait ? tous n'étaient-ils pas sortis de l'état du péché pour entrer dans celui de la justice, et n'avaient-ils pas été renouvelés dans les eaux du sacrement de la régénération ? Si l'apôtre saint Jean, qui sans doute savait bien ce qu'il disait, si cet Apôtre entendait ce langage, il pourrait répondre en ces termes : Ces faits sont incontestables, et sous tous ces rapports ces hommes étaient d'entre nous ; cependant, à un autre point de vue, ils n'étaient point d'entre nous ; car s'ils avaient été d'entre nous, ils seraient certainement demeurés avec nous. Qu'est-ce donc qui les séparait de nous ? Les livres divins sont ouverts, n'en détournons point nos regards : prêtons l'oreille aux paroles énergiques des saintes Ecritures. Ils n'étaient point d'entre eux, parce qu'ils n'étaient pas appelés suivant le décret : ils n'avaient pas été élus en Jésus-Christ avant la formation du monde, ils n'avaient pas obtenu par lui un droit à l'héritage, ils n'avaient pas été prédestinés suivant le décret de celui qui fait toutes choses. Autrement ils auraient été d'entre eux, et sans aucun doute ils seraient demeurés avec eux.

22. Je ne dirai pas ici combien il est facile à Dieu de convertir à sa foi les volontés humaines qui en sont le plus éloignées, et celles même qui y sont opposées ; d'agir dans le cœur de ces hommes pour les empêcher de fléchir devant aucune contradiction et de s'éloigner de lui en se laissant vaincre par une tentation quelconque : car il peut bien, suivant l'expression de l'Apôtre, ne pas permettre qu'ils soient tentés au-delà de leurs forces [1]. Sans parler donc de tout cela, Dieu prévoyant que les hommes dont il s'agit devaient tomber, pouvait certainement les retirer de cette vie, avant que leur chute ne fût consommée. Faut-il revenir encore sur une question épuisée, et montrer de nouveau combien il est absurde de prétendre que les hommes, après leur mort, sont jugés même sur les péchés que Dieu a prévu qu'ils auraient commis, s'ils avaient vécu plus longtemps ? Cette opinion est tellement opposée au sentiment chrétien et à tous les sentiments humains, qu'on rougit même de la réfuter. Si les hommes, alors même qu'ils n'ont pas entendu l'Evangile, pouvaient être jugés d'après la résistance ou la soumission avec laquelle Dieu a prévu qu'ils l'auraient reçu, supposé qu'il leur eût été annoncé ; pourquoi ne pas dire aussi que la prédication même de l'Evangile, qui a coûté et coûte encore aujourd'hui aux saints tant de travaux et de souffrances, pourquoi ne pas dire que cette prédication est une chose inutile ? Tyr et Sidon ne devaient donc point être condamnées, pas même avec moins de sévérité que ces autres cités qui virent, sans croire en lui, les prodiges opérés par le Seigneur Jésus-Christ : car, si ces prodiges eussent été accomplis au mi-

[1] Isa. LVII, 16.

[1] I Cor. X, 13.

lieu d'elles, elles auraient fait pénitence dans la cendre et sous le cilice, suivant les expressions de la Vérité même, par lesquelles le Seigneur Jésus nous découvre un mystère de prédestination plus profond.

23. En effet, si on nous demande pourquoi des miracles si grands ont été opérés sous les yeux de ceux qui devaient les voir sans croire en Jésus-Christ, et pourquoi au contraire ils n'ont pas été opérés chez ceux qui auraient cru, s'ils les avaient vus, que répondrons-nous ? Dirons-nous ce que j'ai dit déjà dans le livre où j'ai répondu à six questions des païens, mais sans préjudice des autres raisons que les hommes éclairés peuvent découvrir ? Voici, comme vous le savez, la réponse que j'ai faite à cette question : Pourquoi la venue du Christ a-t-elle été précédée de tant de siècles ? « C'est que le Christ prévoyait que « dans tous les siècles et dans tous les lieux « où son Evangile n'a pas été prêché, cette « prédication aurait été accueillie comme elle « l'a été par la multitude de ceux qui, témoins « de son existence corporelle, n'ont point « voulu croire en lui, alors même qu'il res- « suscitait les morts ». J'ai dit aussi un peu plus loin dans le même livre, et pour répondre à la même question : « Qu'y a-t-il « d'étonnant en cela ? Le Christ voyait, durant « les siècles précédents, cet univers générale- « ment rempli d'infidèles à qui il ne voulait « pas que son nom fût prêché, par cette raison « excellente qu'il prévoyait que ces hommes « ne croiraient ni à ses paroles, ni à ses mi- « racles [1] ». Il nous est certainement impossible de dire cela de Tyr et de Sidon, et nous voyons par elles que les jugements de Dieu sont fondés sur ces raisons cachées de prédestination, sans préjudice desquelles j'ai dit alors que je répondais de cette manière. Il nous est facile en effet d'accuser l'infidélité des Juifs, puisqu'elle vient de leur libre volonté qui a refusé de croire aux prodiges si éclatants accomplis au milieu d'eux. Le Seigneur lui-même leur adressait à ce sujet des reproches accablants : « Malheur à toi, Corozaïn et « Bethzaïde ! car si les miracles qui ont été « faits au milieu de vous avaient été faits « dans Tyr et dans Sidon, elles auraient fait « autrefois pénitence sous le cilice et dans la « cendre ». Mais pouvons-nous dire de même que Tyr et Sidon n'ont pas voulu croire à de semblables miracles opérés au milieu d'elles, ou qu'elles n'auraient pas voulu y croire si elles en avaient été témoins ? Le Seigneur lui-même leur rend témoignage au contraire qu'elles auraient fait pénitence avec une humilité profonde, si ces merveilles de la puissance divine s'étaient opérés sous leurs yeux. Et cependant au jour du jugement elles seront châtiées, quoique leur supplice doive être moins dur que celui des cités qui n'ont pas voulu croire aux miracles opérés au milieu d'elles. Car le Seigneur ajoute : « Cependant « je vous le dis : Tyr et Sidon seront traitées « avec plus d'indulgence que vous au jour du « jugement [1] ». Ainsi, les uns seront châtiés avec plus de sévérité, les autres avec plus d'indulgence : mais tous seront châtiés. Or, si les morts sont jugés même d'après ce qu'ils auraient fait, supposé que leur vie eût été prolongée, les habitants de Tyr et de Sidon qui auraient été fidèles dans le cas où l'Evangile leur eût été annoncé avec des miracles aussi éclatants, ne devraient donc pas être châtiés. Mais ils le seront certainement, et par là même il est faux aussi que les morts soient jugés suivant ce qu'ils auraient fait, si l'Evangile leur eût été annoncé pendant qu'ils vivaient. Et si cela est faux, on n'est donc plus autorisé à dire, par rapport aux enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême, que ce malheur les frappe justement par la raison que Dieu a prévu, dans le cas où ils vivraient et où l'Evangile leur serait annoncé, leur obstination à ne pas croire. Il ne reste donc plus qu'à considérer ces enfants comme coupables du péché originel exclusivement et comme envoyés à la damnation pour ce seul motif ; quoique nous voyions ce même péché pardonné dans le sacrement de la régénération, et par une faveur tout à fait gratuite de Dieu, à d'autres enfants dont la condition est identique ; et que, en même temps, par un jugement caché, mais juste — car il n'y a en Dieu aucune injustice [2] — nous en voyions d'autres qui courent à leur perte en vivant dans le désordre après leur baptême ; lesquels néanmoins sont conservés sur cette terre jusqu'à ce que leur perte soit consommée, alors même qu'ils n'eussent point dû périr, si la mort corporelle, prévenant leur chute, fût venue à leur secours. Personne, en effet, n'est jugé après sa mort suivant le bien ou le mal qu'il aurait fait, si la mort ne l'avait point

[1] Lettre CII, quest. 2.

[1] Matt. XI, 21, 22. — [2] Rom. IX, 14.

frappé : autrement les habitants de Tyr et de Sidon ne subiraient pas un châtiment pour ce qu'ils ont fait ; mais, au contraire, ils seraient sauvés à raison de la pénitence héroïque qu'ils auraient faite et de la foi qu'ils auraient eue en Jésus-Christ, si les miracles évangéliques eussent été opérés au milieu d'eux.

CHAPITRE X.

POURQUOI LE SEIGNEUR NE FIT-IL POINT SES GRANDS MIRACLES A TYR ET A SIDON.

24. Un homme qui s'est fait un nom dans la controverse catholique, a donné une autre explication de cet endroit de l'Evangile. Suivant lui, le Seigneur prévoyait que les Tyriens et les Sidoniens abandonneraient plus tard la foi, après avoir cru aux miracles opérés au milieu d'eux, et c'est plutôt par un acte de miséricorde qu'il n'a point accompli ces prodiges dans leurs villes ; car en abandonnant la foi après l'avoir d'abord embrassée, ils eussent mérité un châtiment plus rigoureux que si jamais ils ne l'avaient embrassée. Qu'ai-je besoin de dire ici ce qu'il peut y avoir de très-contestable dans cette doctrine d'un homme docte et quelque peu subtil, puisque cette doctrine elle-même vient appuyer ce que nous voulons établir ? Car si le Seigneur, en n'opérant pas au milieu d'eux ces miracles à l'aide desquels ils auraient pu parvenir à la foi ; si le Seigneur a fait en cela un acte de miséricorde, et s'il a voulu les préserver par là du châtiment plus rigoureux qu'ils auraient mérité en retournant à l'infidélité, ainsi qu'il prévoyait que cela aurait lieu ; il est donc suffisamment et surabondamment prouvé que personne, après la mort, n'est jugé sur les péchés que Dieu a prévu devoir être commis par lui, dans le cas où, par un moyen quelconque, ce même Dieu ne fût pas venu à son secours pour l'empêcher de les commettre : car, supposé que cette opinion soit vraie, le Christ est venu au secours des habitants de Tyr et de Sidon, en préférant ne pas les voir embrasser la foi plutôt que de les voir ensuite se rendre coupables d'un crime beaucoup plus grand par l'abandon de cette foi, comme il prévoyait que cet abandon aurait lieu s'ils venaient à croire en lui. Cependant, si on demandait pourquoi Dieu ne les a pas d'abord appelés à la foi pour leur faire ensuite la grâce de sortir de ce monde avant d'avoir renoncé à la foi, je ne vois pas ce que l'on pourrait répondre. Car en disant qu'il a été accordé comme un bienfait à ceux qui devaient cesser de croire, de ne pas commencer à posséder une chose à laquelle ils n'auraient pu renoncer sans se rendre coupables d'un crime plus odieux, on dit par là même que l'homme n'est point assez jugé sur le mal que Dieu a prévu devoir être commis par lui, puisque Dieu, par un bienfait réel, l'empêche de le commettre. Il a donc été pourvu au salut de celui qui « a été enlevé « de ce monde, de peur que la méchanceté « ne vînt corrompre son esprit[1] ». Mais pourquoi les mêmes mesures n'ont-elles pas été prises en faveur des Tyriens et des Sidoniens? pourquoi n'ont-ils pas été d'abord appelés à la foi, puis enlevés de ce monde, de peur que la méchanceté ne vînt corrompre leur esprit? Celui à qui il a plu de résoudre cette question de cette manière, pourrait peut-être donner ici une réponse. Pour moi, en me renfermant dans les limites de mon sujet, une chose me suffit, si je ne me trompe : c'est que, même suivant cette opinion, il est démontré que les hommes ne sont point jugés sur les actions qu'ils n'ont pas faites, alors même que Dieu a prévu qu'ils les auraient faites. Mais, je l'ai dit et je le répète, on rougit même de réfuter cette opinion suivant laquelle ceux que la mort frappe ou qu'elle a déjà frappés, seraient punis pour des péchés que Dieu a prévu qu'ils auraient commis, si une vie plus longue leur eût été accordée : car nous ne voulons point paraître avoir considéré cette opinion comme sérieuse, quoique nous ayons mieux aimé la discuter et la réfuter que de la passer sous silence.

CHAPITRE XI.

DU SORT FAIT PAR DIEU AUX PETITS ENFANTS.

25. Ainsi donc, suivant l'expression de l'Apôtre, « cela ne dépend ni de celui qui « veut, ni de celui qui court, mais de Dieu, « qui fait miséricorde[2] ». C'est Dieu qui vient au secours des petits enfants qu'il lui plaît, même indépendamment de leur volonté et de leurs efforts, pourvu seulement qu'il les ait choisis dans le Christ avant la formation du monde, pour leur donner plus tard la grâce gratuitement, c'est-à-dire, sans que précédemment ils aient mérité cette grâce, soit par

[1] Sag. IV, 11. — [2] Rom. IX, 16.

leur foi, soit par leurs œuvres; c'est Dieu encore qui, suivant son bon plaisir, refuse son secours aux adultes qu'il a prévu devoir ajouter foi à ses miracles, si ces miracles eussent été accomplis au milieu d'eux ; et cela, parce que dans sa prédestination il a, d'une manière cachée, il est vrai, mais conforme à la justice, porté sur eux un jugement différent. Car il n'y a en Dieu aucune injustice; mais ses jugements sont impénétrables et ses voies sont inaccessibles [1]; et toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité [2]. C'est donc par sa miséricorde inaccessible qu'il a pitié de celui qu'il lui plaît, sans aucun mérite précédent de celui-ci; et c'est par sa vérité inaccessible qu'il endurcit celui qu'il veut [3], non plus, il est vrai, sans que celui-ci l'ait mérité, mais le plus souvent sans qu'il l'ait mérité autrement que celui à qui il est fait miséricorde. Ainsi, de deux jumeaux dont l'un est choisi et l'autre délaissé, la fin est différente, quoique les mérites soient les mêmes ; mais dans ce cas, le premier est délivré par la grande bonté de Dieu, sans que le second soit condamné par aucune injustice de la part de ce même Dieu. Car y a-t-il en lui aucune injustice? Non, certes : mais ses voies sont inaccessibles. C'est pourquoi, croyons sans hésiter que la miséricorde de Dieu s'exerce à l'égard de ceux qui sont délivrés, et sa vérité à l'égard de ceux qui sont châtiés : ne nous efforçons pas d'approfondir ce qui ne peut être approfondi, ni de pénétrer ce qui est impénétrable. C'est en effet de la bouche des petits enfants, de ceux encore à la mamelle, que Dieu recueille ses louanges les plus parfaites [4]. Nous voyons d'un côté des enfants dont la délivrance ne saurait être attribuée à aucun mérite précédent de leur part, tandis que, d'un autre côté, nous en voyons dont la damnation a été précédée uniquement de la faute originelle commune à tous : n'hésitons aucunement à croire qu'il en est de même à l'égard des adultes, c'est-à-dire, ne pensons point que la grâce soit donnée à chacun suivant ses mérites, ni que personne soit puni uniquement parce qu'il a mérité d'être puni, dans le cas où il y a culpabilité égale entre ceux qui sont délivrés et ceux qui sont punis, comme dans le cas où la culpabilité des uns diffère de la culpabilité des autres. Ainsi, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber [1]; et que celui qui se glorifie ne se glorifie point en lui-même, mais dans le Seigneur [2].

26. Mais pourquoi « ne pas souffrir », suivant les expressions de votre lettre, « que la « condition des petits enfants soit comparée à « celle des adultes [3] », quand on croit contre les Pélagiens à l'existence du péché originel, qui est entré dans le monde par un seul homme; quand on ne doute pas que tous aient été condamnés par le fait d'un seul [4]? Ces dernières maximes sont rejetées également par les Manichéens, lesquels non-seulement dénient toute autorité aux livres de l'Ancien Testament sans exception, mais encore reçoivent les livres du Nouveau de telle sorte que, par un privilége à eux particulier, ou plutôt par un procédé sacrilége, ils en reçoivent certaines parties et en rejettent certaines autres suivant leurs caprices : c'est contre eux que, dans mes livres sur le Libre arbitre, j'ai fait des raisonnements où les Pélagiens prétendent puiser contre nous des arguments sans réplique. Or, en évitant de donner une solution précise à certaines questions incidentes, mais pleines de difficultés, je n'avais d'autre but que de ne pas donner à mon œuvre une longueur démesurée, alors que l'autorité des divines Ecritures n'était pour moi d'aucun secours contre des adversaires si pervers. Et de quelque côté que fût la vérité, par rapport aux questions sur lesquelles je ne me prononçais pas clairement, je pouvais cependant conclure d'une manière certaine que, dans toute hypothèse, Dieu devait être loué pour toutes ses œuvres, sans qu'il fût nullement nécessaire de croire, comme les Manichéens, au mélange des deux substances coéternelles du bien et du mal.

27. Au reste, dans le premier livre de mes rétractations, ouvrage que vous n'avez pas encore lu, lorsque j'en vins à corriger ces livres du libre arbitre, je m'exprimai en ces termes : « Dans ces livres où un grand « nombre de sujets ont été discutés, la solu- « tion de plusieurs questions incidentes, soit « qu'il me fût impossible de les résoudre, soit « que pour le moment elles eussent exigé de « trop longs développements, a été différée ; « mais de telle sorte que, quelque parti que « l'on adoptât par rapport aux réponses plus

[1] Rom. XI, 33.— [2] Ps. XXIV, 10.— [3] Rom. IX, 18.— [4] Ps. VIII, 3.

[1] I Cor. X, 12. — [2] Id. I, 31. — [3] Voir la lettre d'Hilaire, n. 8. — [4] Rom. V, 12, 16.

« ou moins spécieuses qui pouvaient être « faites et dont il était difficile de reconnaître « le degré de conformité réelle avec la vérité; « de telle sorte, dis-je, que la conclusion de « nos raisonnements fût constamment celle-« ci : de quelque côté que soit la vérité, on « doit croire, ou même il est démontré que « Dieu doit être loué. Cette discussion a été « établie, en effet, contre ceux qui nient que « l'origine du mal vienne du libre arbitre de « la volonté, et qui prétendent que, dans ce « cas, Dieu devrait être accusé pour avoir créé « tous les êtres : leur but étant d'introduire « par ce moyen, et conformément à leur er-« reur tout à fait impie (car ils sont Mani-« chéens), une certaine nature mauvaise, « immuable et éternelle comme Dieu [1] ». Un peu plus loin j'ai ajouté pareillement : « Il a « été dit ensuite de quel état malheureux, « très-justement infligé aux pécheurs, la « grâce nous délivre : que l'homme, par lui-« même, c'est-à-dire par son libre arbitre, a « bien pu tomber, mais non pas se relever : « que l'ignorance et la difficulté qui pèsent « sur tout homme dès le jour de sa nais-« sance, sont des effets de cet état malheureux « auquel nous avons été justement condam-« nés : que personne n'est délivré de l'une et « de l'autre, si ce n'est par la grâce de Dieu : « que suivant les Pélagiens qui nient le péché « originel, cet état malheureux ne vient point « de cette juste condamnation ; mais que « quand même cette ignorance et cette diffi-« culté seraient la condition naturelle primi-« tive de l'homme, Dieu ne devrait pas être « accusé, il devrait au contraire être loué à « ce sujet, comme nous l'avons démontré « précisément dans ce livre troisième. Cette « démonstration, ai je dit encore, doit être « regardée comme dirigée contre les Mani-« chéens qui ne reçoivent pas les saints livres « de l'Ancien Testament où le péché originel « est affirmé, et qui prétendent que les cita-« tions de l'Ancien Testament qu'on lit dans « les écrits des Apôtres, y ont été introduites « par l'impudence sacrilége de faussaires abo-« minables, mais qu'elles n'ont pas été écrites « de la main des Apôtres. Dans les contro-« verses avec les Pélagiens, au contraire, on « doit s'attacher à maintenir ce que l'une et « l'autre Ecriture enseignent, puisqu'ils font « profession de les admettre [2] ». Je me suis exprimé ainsi dans le premier livre des rétractations, quand j'ai revu les livres sur le Libre arbitre. Ce n'est point là assurément tout ce que j'ai dit en cet endroit au sujet de ces livres ; mais j'ai cru qu'il serait trop long d'insérer une multitude d'autres réflexions dans cet ouvrage que je vous adresse, et, d'ailleurs, cela ne m'a point paru nécessaire : vous en jugerez ainsi vous-mêmes, je pense, quand vous les aurez lues entièrement. Voici donc l'argumentation que j'ai employée dans le troisième livre du Libre arbitre, au sujet des petits enfants : Alors même qu'il serait vrai, comme les Pélagiens le prétendent, que l'ignorance et la faiblesse dont nul homme n'est exempt au moment de sa naissance, sont la condition primitive de notre nature, et non point l'effet d'un châtiment, les Manichéens n'en seraient pas moins convaincus d'erreur lorsqu'ils proclament l'existence de deux substances coéternelles, l'une bonne et l'autre mauvaise : mais parce que j'ai employé ce raisonnement, est-ce un motif pour révoquer en doute, ou même pour abandonner la foi que l'Eglise catholique défend précisément contre les Pélagiens, lorsqu'elle proclame l'existence du péché originel, dont la souillure contractée dans la génération doit être effacée dans le sacrement de la régénération ? Si donc nos adversaires admettent avec nous cette vérité, s'ils nous prêtent leur concours pour confondre l'erreur des Pélagiens à cet égard, pourquoi croient-ils devoir douter encore que Dieu arrache à la puissance des ténèbres et transporte dans le royaume du Fils de sa charité [1], même les petits enfants auxquels il donne sa grâce par le sacrement de baptême? Pourquoi refusent-ils de célébrer la miséricorde et la justice du Seigneur [2], lorsqu'il donne cette grâce aux uns et qu'il la refuse aux autres? Qui donc a connu la pensée du Seigneur [3] et le motif pour lequel la grâce est donnée à ceux-ci plutôt qu'à ceux-là? Qui a le pouvoir de pénétrer ce qui est impénétrable et de s'élever jusqu'à ce qui est inaccessible ?

[1] Rétract. liv. I, ch. IX, n. 2. — [2] Id. n. 6.

CHAPITRE XII.

LA GRACE DE DIEU PUREMENT GRATUITE.

28. Ainsi donc, il demeure établi que la grâce de Dieu n'est point donnée suivant les

[1] Coloss. I, 13. — [2] Ps. C, 1. — [3] Rom. XI, 34.

mérites de ceux qui la reçoivent, mais suivant le bon plaisir de la volonté divine, pour la louange et la gloire de la grâce même de Dieu [1], afin que celui qui se glorifie ne se glorifie point en lui-même, mais dans le Seigneur [2]. Car Dieu donne aux hommes à qui il lui plaît, parce qu'il est miséricordieux ; il pourrait ne pas leur donner, et ce serait justice de sa part ; et il ne donne pas à ceux à qui il ne veut pas, afin de manifester les richesses de sa gloire en faveur des vases de miséricorde [3]. En effet, en donnant à quelques-uns ce qu'ils ne méritent pas, il a voulu faire voir que sa grâce est gratuite et par là même qu'elle est une grâce véritable : en ne faisant pas ce don à tous, il a montré ce que tous méritent. Ainsi la bonté de Dieu se révèle dans le bienfait accordé aux uns, et sa justice dans le châtiment infligé aux autres : sa bonté se révèle même à l'égard de tous, en ce sens qu'on agit par bonté quand on rend ce qui est dû ; et sa justice se révèle pareillement à l'égard de tous, en ce sens qu'on agit conformément à la justice quand, sans léser qui que ce soit, on donne une chose qui n'était point due.

29. De plus, nous soutenons que la grâce est indépendante de tout mérite, en d'autres termes, qu'elle est une grâce véritable, quand même, suivant le sentiment des Pélagiens, les enfants baptisés ne seraient pas arrachés à la puissance des ténèbres par la raison que, suivant ces mêmes Pélagiens, ils ne sont coupables d'aucun péché ; mais qu'ils seraient seulement transférés dans le royaume du Seigneur : car, même dans ce cas, le royaume de Dieu est donné aux uns sans aucun mérite de leur part, et il est refusé aux autres sans qu'ils aient davantage mérité d'en être privés. C'est la réponse que nous faisons ordinairement aux Pélagiens, quand ils nous objectent que nous faisons dépendre la grâce de Dieu d'un aveugle destin, en disant qu'elle n'est point donnée suivant nos mérites. Car ce sont plutôt eux-mêmes qui, par rapport aux enfants, font dépendre la grâce du destin, puisqu'ils prétendent que, si l'on n'admet pas le mérite, il faut admettre le destin. Il est impossible, en effet, de l'aveu même des Pélagiens, de trouver dans les enfants aucun mérite qui autorise à envoyer ceux-ci dans le royaume du Seigneur et à en repousser ceux-là. Je viens de prouver que la grâce de Dieu n'est point donnée suivant nos mérites ; pour faire cette démonstration j'ai cru devoir admettre, comme principe ou comme point de départ, l'un et l'autre sentiment, notre sentiment à nous qui prétendons que les enfants sont coupables du péché originel, et le sentiment des Pélagiens qui nient l'existence du péché originel ; et cependant je ne doute pas pour cela que les enfants aient réellement besoin du pardon de celui qui sauve son peuple des péchés dont il est coupable [1] : eh bien ! de même aussi dans le livre troisième du Libre arbitre, j'ai combattu les Manichéens en me plaçant dans l'une et l'autre hypothèse, soit que l'ignorance et la faiblesse, dont nul homme n'est exempt en venant au monde, fussent un châtiment, soit qu'elles fussent la condition primitive de la nature ; et cependant je regarde l'un de ces deux sentiments comme certain, et je l'ai fait voir assez clairement en cet endroit : car j'ai dit que ce n'est point là la nature de l'homme tel qu'il a été créé, mais un châtiment auquel il a été condamné [2].

30. C'est donc en vain que l'on m'objecte ce livre écrit par moi il y a longtemps, pour m'empêcher de traiter comme je dois le faire la question des enfants, et de prouver par ce moyen même, avec l'évidence d'une vérité tout à fait palpable, que la grâce de Dieu n'est point donnée suivant les mérites des hommes. J'ai commencé les livres du Libre arbitre, étant laïque, et je les ai terminés étant prêtre. Or, quand même j'aurais encore douté, à cette époque, de la damnation des enfants qui n'ont pas été régénérés, et de la délivrance de ceux qui ont été régénérés, personne, ce me semble, ne serait assez injuste et assez pervers pour m'interdire de faire aucun progrès, et pour déclarer que je dois toujours rester dans ce doute. Mais on peut, et avec plus de raison, ne pas voir dans ces livres un motif de croire que j'aie douté réellement de cette vérité, et voici pourquoi : c'est que les adversaires contre lesquels je dirigeais mes efforts, me parurent devoir être réfutés de telle sorte que, supposé l'existence d'un châtiment infligé aux enfants à cause du péché originel, ce qui est conforme à la vérité, ou supposé l'absence de cette peine, comme plusieurs le croient faussement, il fût cependant impos-

[1] Eph. I, 5. — [2] I Cor. I, 31. — [3] Rom. IX, 23.

[1] Matt. I, 21. — [2] Chap. XX, XXIII.

sible, dans l'un et l'autre cas, de croire à ce mélange de deux substances, l'une bonne et l'autre mauvaise, introduites par l'erreur manichéenne. A Dieu ne plaise donc que j'abandonne cette question des enfants, et que je dise qu'il n'est pas certain pour nous si les enfants qui meurent après avoir été régénérés en Jésus-Christ obtiennent le salut éternel, et si ceux qui n'ont pas été régénérés vont à une seconde mort. Car il est impossible de donner une autre interprétation raisonnable à ces paroles de saint Paul : « Le péché est « entré dans le monde par un seul homme, « et par le péché la mort ; et la mort a passé « ainsi dans tous les hommes [1] » ; et personne, soit parmi les enfants, soit parmi les adultes, n'est délivré de la mort éternelle, qui est le très-juste châtiment du péché, si ce n'est par celui qui est mort pour la rémission de nos péchés, originel et personnels, sans avoir lui-même aucun péché ni originel ni personnel. Mais pourquoi délivre-t-il ceux-ci plutôt que ceux-là ? Nous dirons et nous répéterons, sans nous fatiguer jamais : « O homme, qui « êtes-vous pour oser contester avec Dieu [2] ? « Ses jugements sont impénétrables et ses « voies sont inaccessibles [3] ». Et nous ajouterons encore ceci : « Ne cherchez point ce qui « est au-dessus de vous, et ne scrutez point ce « qui est au-dessus de vos forces [4] ».

31. Vous voyez donc, mes très-chers, combien il serait absurde, combien il serait contraire à la pureté de la foi et à la sainteté de la vérité, de dire que les enfants sont jugés après leur mort sur les actions que Dieu a prévu qu'ils auraient faites s'ils avaient vécu. Certes, le sens humain, de quelques faibles lueurs de raison qu'il soit éclairé, et surtout le sens chrétien, repoussent énergiquement dans tout homme cette opinion ; mais ceux-là ont été amenés invinciblement à l'adopter, qui, tout en voulant s'écarter de l'erreur des Pélagiens, ont pensé néanmoins jusqu'à présent qu'ils devaient croire et même soutenir dans leurs controverses, que la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, laquelle est pour chacun de nous un secours puissant après la chute du premier homme en qui nous sommes tous tombés, que cette grâce, dis-je, nous est donnée suivant nos mérites. Pélage, en présence des évêques d'Orient réunis pour le juger, condamna précisément cette opinion, dans la crainte de se voir condamné lui-même. Or, s'il n'est plus permis de raisonner ainsi au sujet des œuvres bonnes ou mauvaises que les morts auraient faites, dans le cas où une vie plus longue leur eût été accordée, œuvres qui par là même n'ont aucune existence réelle, et que Dieu lui-même prévoyait ne devoir pas exister ; si donc on ne tient plus ce langage, dont vous voyez toute la fausseté, que nous restera-t-il, sinon à confesser, toute obscurité introduite par la discussion étant dissipée à nos yeux, que la grâce de Dieu n'est point donnée suivant nos mérites, comme l'Eglise catholique le soutient contre l'hérésie pélagienne ? que nous restera-t-il, sinon à reconnaître que cette vérité est d'une évidence plus grande encore par rapport aux enfants ? Car Dieu ne se trouve point, de par le destin, dans la nécessité de venir au secours de certains enfants, et dans l'impuissance de venir au secours des autres, alors que la condition de tous est la même : ou bien nous devrons penser que, en ce qui regarde les enfants, les choses humaines ne sont point dirigées par la divine Providence, mais bien par le hasard, car il s'agit ici de la damnation ou de la délivrance d'âmes raisonnables ; et cependant un passereau ne tombe pas sur la terre sans la volonté de notre Père qui est aux cieux [1] : ou bien la mort des enfants qui n'ont pas reçu le baptême devra être attribuée à la négligence de leurs parents, de telle sorte que les jugements d'en haut n'y aient aucune part ; comme si ces enfants qui meurent de cette mort malheureuse, s'étaient, de leur volonté propre, choisi à eux-mêmes les parents négligents dont ils devraient naître ; mais, s'il en est ainsi, que dirai-je quand parfois un enfant aura expiré avant qu'il ait été possible de lui procurer le bienfait du sacrement de baptême? Souvent, en effet, le baptême n'est point donné à un enfant, malgré l'empressement des parents et lorsque les ministres sont déjà prêts pour l'administration de ce sacrement, et cela parce que Dieu ne voulant point que cet enfant fût baptisé, lui a refusé un instant de vie nécessaire pour cela. Que dirai-je encore, quand d'autres fois le bienfait du baptême a pu être accordé à des enfants nés de parents infidèles, pour les empêcher d'aller à la perdition, tandis que le même bienfait n'a pu

[1] Rom. v, 12. — [2] Id. ix, 20. — [3] Id. xi, 33. — [4] Eccli. iii, 22.

[1] Matt. x, 29.

être procuré à des enfants nés de parents fidèles ? Ces faits prouvent certainement qu'il n'y a en Dieu aucune acception de personnes[1] : autrement il délivrerait plutôt les enfants de ses serviteurs que ceux de ses ennemis.

CHAPITRE XIII.

LA GRACE DONNÉE ABSOLUMENT SELON LA VOLONTÉ DE DIEU.

32. Mais, puisque nous traitons maintenant du don de la persévérance, pourquoi, quand un enfant qui n'est pas baptisé doit mourir, pourquoi Dieu ne vient-il pas le secourir et l'empêcher de mourir sans baptême? Et quand celui qui est baptisé doit tomber, pourquoi ne vient-il pas aussi le secourir en le faisant mourir auparavant ? Accueillerons-nous encore cette allégation absurde, qu'il n'y a pour l'homme aucun avantage à mourir avant d'être tombé, par la raison que chacun sera jugé suivant les actions que Dieu a prévu qu'il commettrait, si sa vie était prolongée? Mais qui pourrait entendre de sang-froid un langage si abominable et si radicalement opposé aux principes de la foi ? Qui pourrait le supporter ? Et cependant, ceux qui ne veulent pas reconnaître que la grâce de Dieu n'est point donnée suivant nos mérites, sont forcés de parler ainsi. Ceux au contraire qui refusent de dire que chacun est jugé, après sa mort, suivant les actions que Dieu a prévu qu'il aurait faites, s'il eût continué à vivre, parce qu'ils voient la fausseté manifeste et l'absurdité révoltante d'une telle doctrine ; ceux-là, dis-je, n'ont plus aucune raison pour adopter un langage que l'Eglise a condamné dans les Pélagiens et qu'elle a fait condamner par Pélage lui-même ; ils ne peuvent plus soutenir que la grâce de Dieu est donnée suivant nos mérites. Car ils voient des enfants qui n'ont pas été régénérés, enlevés de ce monde pour aller à la mort éternelle, tandis que d'autres qui ont été régénérés sont frappés d'une mort semblable pour aller à la vie éternelle ; et parmi ceux mêmes qui ont été régénérés, ils voient les uns quittant cette terre après avoir persévéré jusqu'à la fin, et les autres retenus ici-bas jusqu'à ce qu'ils tombent, quoique évidemment leur chute n'eût pas dû avoir lieu, si la mort les avait frappés avant que leur faute ne fût commise ; et par contre ils en voient d'autres qui, après leur chute, continuent à vivre jusqu'à ce qu'ils reviennent à résipiscence, quoique assurément aussi ils eussent dû périr si la mort les avait frappés avant leur retour.

33. Il est prouvé assez clairement par ce qui précède, que la grâce de Dieu, soit pour commencer, soit pour persévérer jusqu'à la fin, n'est point donnée suivant nos mérites ; mais qu'elle est donnée suivant la volonté même de Dieu, volonté très-mystérieuse, mais aussi très-juste, très-sage et infiniment libérale : car ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés [1] de cette vocation dont il a été dit : « Les dons et la vocation de Dieu sont « sans repentance [2] ». Nul homme ne peut affirmer avec certitude qu'un autre homme a reçu cette vocation, si ce n'est lorsque celui-ci aura quitté cette terre ; mais dans la vie présente de l'homme, laquelle est une tentation sur la terre [3], que celui qui paraît être debout, prenne garde de tomber [4]. Car nous l'avons déjà dit plus haut [5], ceux qui ne doivent pas persévérer sont par la volonté de Dieu, toujours infiniment sage, mêlés à ceux qui doivent persévérer, afin que nous apprenions à ne point aspirer par orgueil aux choses élevées, mais à nous incliner vers ce qui est humble [6], et à opérer notre propre salut avec crainte et tremblement : car c'est Dieu qui opère en nous et le vouloir et le faire, selon sa bonne volonté [7]. Ainsi nous voulons réellement, mais c'est Dieu qui nous fait vouloir : nous agissons réellement, mais c'est Dieu qui nous fait agir selon sa bonne volonté. Voilà ce qu'il nous est utile et de croire et de dire : le langage de la piété et en même temps de la vérité, c'est une confession pleine d'humilité et de soumission, et par laquelle nous attribuons tout à Dieu. Nous croyons par la pensée, c'est la pensée qui nous rend la parole possible, c'est la pensée qui nous fait agir toutes les fois que nous agissons ; mais dans tout ce qui regarde la voie de la piété et le vrai culte de Dieu, nous ne sommes pas capables de former aucune pensée comme de nous-mêmes, notre capacité à cet égard nous vient de Dieu [8]. « Car notre cœur et nos pen- « sées ne sont pas en notre pouvoir » : c'est pourquoi le même Ambroise, qui a écrit ces

[1] Rom. II, 11.

[1] Rom. VIII, 30. — [2] Id. XI, 29. — [3] Job, VII, 1. — [4] I Cor. X, 12. — [5] Chap. VIII, n. 19. — [6] Rom. XII, 16. — [7] Philipp. II, 12, 13. — [8] II Cor. III, 5.

paroles [1], a écrit aussi celles-ci : « Mais où « est l'homme assez heureux pour voir son « cœur s'élever sans cesse? Cela est-il pos- « sible au contraire sans le secours de Dieu? « Non, assurément. Enfin », ajoute-t-il, « la « même Ecriture dit ailleurs : Bienheureux « l'homme qui reçoit de vous son secours, « Seigneur; son cœur s'élève sans cesse [2] ». Certes, ce langage n'était pas seulement un souvenir de la lecture des saintes lettres, mais, comme on doit le croire sans hésiter d'un tel homme, c'était le récit de ce que Ambroise éprouvait dans son cœur. Ainsi donc, quand, pendant la célébration des mystères, on dit aux fidèles d'élever leur cœur vers le Seigneur, il s'agit d'un bienfait de Dieu : bienfait dont le prêtre, après avoir prononcé ces paroles, les avertit de rendre grâces au Seigneur notre Dieu; et ils répondent que cela est convenable et juste [3]. En effet, puisque notre cœur n'est point en notre pouvoir, mais qu'il a besoin d'être aidé du secours de Dieu pour s'élever et pour goûter les choses d'en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu, et non point les choses qui sont sur la terre [4] : à qui devons-nous rendre grâces pour une élévation si grande, sinon à celui qui en est l'auteur, au Seigneur notre Dieu, qui nous a délivrés par un tel bienfait de l'abîme de ce monde, après nous avoir choisis et prédestinés avant la formation du monde?

CHAPITRE XIV.

LE DOGME DE LA PRÉDESTINATION NE SAURAIT INTERDIRE LA PRÉDICATION.

34. Mais, disent nos adversaires, « la défini- « tion de la prédestination suppose que la pré- « dication est inutile [5] ». Comme si la prédestination avait empêché l'Apôtre de prêcher. Ce docteur des nations n'a-t-il pas, de bonne foi et en toute sincérité, enseigné souvent la doctrine de la prédestination, et en même temps prêché la parole de Dieu avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie? Quoiqu'il eût dit : « C'est Dieu qui opère en « nous le vouloir et le faire, selon sa bonne « volonté [6] », ne nous a-t-il pas cependant exhortés à vouloir et à faire ce qui est agréable à Dieu? ou bien parce qu'il avait dit : « Celui « qui a commencé en vous la bonne œuvre, « l'achèvera jusqu'au jour de Jésus-Christ [1] », a-t-il craint pour cela d'exhorter les hommes à commencer et à persévérer jusqu'à la fin? Le Seigneur lui-même a commandé aux hommes de croire : « Croyez en Dieu », a-t-il dit, « et croyez en moi [2] » : et cependant, cette autre maxime et cette autre affirmation, également tombées de ses lèvres, ne sont pas pour cela fausses et dénuées de fondement : « Personne », dit-il, « ne vient à moi », c'est-à-dire personne ne croit en moi, « si cela ne « lui a été donné par mon Père [3] ». Et réciproquement, parce que cette affirmation est vraie, il ne s'ensuit pas que le commandement précédent soit illusoire. Pourquoi donc croirions-nous que les enseignements, les préceptes, les exhortations, les réprimandes qui se succèdent sans interruption dans les divines Ecritures, sont rendues inutiles par cette doctrine de la prédestination, telle qu'elle est enseignée dans les mêmes Ecritures divines?

35. Quelqu'un osera-t-il dire que Dieu n'a point connu d'avance ceux à qui il devait donner de croire, ou ceux qu'il devait donner à son Fils, pour que celui-ci ne perdît pas un seul d'entre eux [4]? Mais s'il a eu certainement cette prescience, il a eu nécessairement aussi la prescience de ses propres bienfaits par lesquels il daigne nous délivrer. Or, telle est précisément la prédestination des saints : elle n'est rien autre chose que la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels sont infailliblement délivrés tous ceux qui reçoivent leur délivrance. Les autres sont, par un juste jugement de Dieu, abandonnés, mais uniquement dans la masse de perdition. C'est de cette manière que les habitants de Tyr et de Sidon ont été abandonnés, quoiqu'ils eussent pu parvenir à la foi, s'ils eussent vu ces prodiges admirables du Christ. Mais parce qu'il ne leur avait pas été donné de croire, les moyens pour parvenir à la foi leur ont été pareillement refusés. On voit par là que certains hommes ont reçu de Dieu, et comme don naturel, une intelligence qui fait le caractère particulier de leur esprit et qui les porte à croire dès qu'ils entendent des paroles ou qu'ils voient des signes capables de satisfaire leur raison; et cependant si, par un jugement de Dieu plus profond, ils n'ont pas

[1] De la Fuite du siècle, ch. I. — [2] Ps. LXXXIII, 6. — [3] Préface, au canon de la Messe. — [4] Coloss. III, 1, 2. — [5] Voir tom. III, les lettres de saint Hilaire et de saint Prosper. — [6] Philipp. II, 13.

[1] Philipp. I, 6.— [2] Jean, XIV, 1.— [3] Id. VI, 66.— [4] Id. XVIII, 9.

été prédestinés à la grâce et séparés de la masse de perdition, ils sont privés précisément de ces paroles ou de ces actions divines, au moyen desquelles ils auraient pu croire, dans le cas où ils auraient vu les unes ou entendu les autres. Dans cette même masse de perdition ont été abandonnés aussi les Juifs qui n'ont pu croire aux actions si prodigieuses et aux miracles si éclatants accomplis sous leurs yeux. Car l'Evangile ne tait point la raison pour laquelle les Juifs ne pouvaient parvenir à la foi : « Quoiqu'il eût fait », dit-il, « de si grands miracles devant eux, ils ne « crurent pas en lui, afin que cette parole du « prophète Isaïe fût accomplie : Seigneur, qui « a cru à ce qu'il a entendu de notre bouche? « et à qui le bras du Seigneur a-t-il été ré- « vélé? Et une autre raison pour laquelle ils « ne pouvaient pas croire, c'est qu'Isaïe a dit « encore : Il a aveuglé leurs yeux et il a en- « durci leurs cœurs, afin que leurs yeux ne « voient point, que leurs cœurs ne compren- « nent point, qu'eux-mêmes ne se conver- « tissent point, et que je ne les guérisse « pas [1] ». Les yeux des Tyriens et des Sidoniens n'étaient donc pas aveuglés, leurs cœurs n'étaient pas endurcis de cette manière : car ils auraient cru, s'ils avaient vu des miracles pareils à ceux dont les Juifs ont été témoins. Mais il n'a servi de rien aux uns d'avoir pu croire, parce qu'ils n'avaient pas été prédestinés par celui dont les jugements sont impénétrables et dont les voies sont incompréhensibles; et l'impuissance où étaient les autres de parvenir à la foi n'aurait pas été un obstacle pour eux, s'ils avaient été prédestinés de telle sorte que Dieu dût les éclairer dans leur aveuglement et consentir à leur ôter leurs cœurs endurcis comme la pierre. On pourrait peut-être donner une autre interprétation à ce que le Seigneur a dit des Tyriens et des Sidoniens ; mais quiconque a su, en entendant la parole de Dieu, ouvrir les oreilles de son cœur aussi bien que celles de son corps, reconnaîtra nécessairement que personne ne vient à Jésus-Christ, sinon celui à qui ce don est accordé, et que ceux-là seulement reçoivent cette faveur, qui ont été choisis en Jésus-Christ avant la formation du monde. Et toutefois cette prédestination, qui est du reste assez clairement définie par les paroles mêmes de l'Evangile, n'a pas empêché le Seigneur de prononcer, par rapport au commencement, ces autres paroles que j'ai rapportées un peu plus haut : « Croyez en « Dieu, et croyez en moi » ; et par rapport à la persévérance, celles-ci : « Il faut toujours « prier, et ne point se lasser [1] ». Ces paroles sont entendues et mises en pratique par ceux à qui ce don a été accordé : mais elles ne sont point pratiquées par ceux à qui ce don a été refusé, soit qu'ils les aient entendues, soit qu'ils ne les aient pas entendues. « Il vous a « été donné », dit-il, « de connaître le mys- « tère du royaume des cieux ; mais, pour eux, « cela ne leur a pas été donné [2] ». L'un est l'effet de la miséricorde, l'autre est l'effet de la justice de celui à qui notre âme s'adresse en ces termes : « Je chanterai votre miséri- « corde et vos jugements, Seigneur [3] ».

36. La prédication de la prédestination ne doit donc pas être un obstacle à la prédication de la persévérance et des progrès dans la foi, afin que ceux à qui il a été donné d'entendre, entendent ce qu'ils ont besoin d'entendre : car comment entendront-ils, si personne ne leur prêche [4]? Et réciproquement, l'exhortation aux progrès et à la constance jusqu'au dernier moment dans la foi, ne doit pas être un obstacle à la prédication de la prédestination, afin que celui qui vit fidèlement et avec obéissance, ne s'enorgueillisse point de cette obéissance même comme d'un bien qui lui appartiendrait, et qu'il n'aurait point reçu ; mais que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur [5]. Car « nous ne devons nous glorifier de rien, « puisque rien ne nous appartient ». Cyprien avait reconnu cette vérité parfaitement rigoureuse, et en l'affirmant avec assurance [6], il affirmait par là même la réalité incontestable de la prédestination. En effet, si « nous « ne devons nous glorifier en rien, parce que « rien ne nous appartient », il s'ensuit nécessairement que nous ne devons pas même nous glorifier de la persévérance la plus absolue dans l'obéissance ; et que cette obéissance ne doit pas non plus être appelée nôtre, comme si elle ne nous avait pas été donnée d'en haut. Conséquemment, cette obéissance même est un don de Dieu, mais un don que, comme tout homme chrétien le confesse, Dieu dans sa prescience a prévu devoir être donné par

[1] Jean, XII, 37-40.

[1] Luc, XVIII, 1. — [2] Matt. XIII, 11. — [3] Ps. C, 1. — [4] Rom. X, 14. — [5] I Cor. I, 31. — [6] Liv. III à Quirin. ch. IV.

lui à ceux qui seraient appelés de cette vocation dont il a été dit : « Les dons et la voca« tion de Dieu sont sans repentance [1] ». Telle est donc la prédestination que nous prêchons avec autant de sincérité que d'humilité. Et cependant ce même Cyprien, qui enseignait et qui agissait conformément à ses enseignements, qui non-seulement croyait en Jésus-Christ, mais qui persévéra dans une sainte obéissance jusqu'à souffrir la mort pour Jésus-Christ, ce même Cyprien, quoiqu'il eût dit : « Nous ne devons nous glorifier en rien, « parce que rien ne nous appartient », ne cessa pas pour cela de prêcher l'Evangile, d'exhorter les hommes à croire, à rendre leurs mœurs conformes à la piété, et à persévérer jusqu'à la fin. Il avait par ces paroles déclaré sans aucune ambiguïté que la grâce de Dieu est une grâce véritable, c'est-à-dire, qu'elle ne nous est point donnée suivant nos mérites; et puisque Dieu a prévu qu'il la donnerait, ces mêmes paroles sont donc évidemment une prédication de la prédestination : or, si cette prédication de la prédestination n'a pas empêché Cyprien de prêcher aussi l'obéissance, elle ne doit pas non plus nous empêcher nous-même de le faire.

37. Ainsi, quoique nous disions que l'obéissance est un don de Dieu, nous ne laissons pas pour cela d'exhorter les hommes à la pratiquer. Mais ceux-là seulement entendent les exhortations de la vérité avec une obéissance réelle, qui ont reçu de Dieu ce don, c'est-à-dire le don de les entendre avec obéissance : ceux à qui la même faveur n'a pas été accordée, ne les entendent pas de cette manière. Chacun en effet ne va pas à Jésus-Christ. « Personne », dit-il lui-même, « ne vient à moi, sinon celui à qui cela a été « donné par mon Père [2] » ; et encore : « Il « vous a été donné, à vous, de connaître le « mystère du royaume des cieux; mais pour « eux, cette faveur ne leur a pas été accor« dée [3] ». Ailleurs, parlant de la continence : « Tous », dit-il, « ne comprennent pas cette « parole, mais seulement ceux à qui cela a « été donné [4] ». Enfin l'Apôtre disait en exhortant les époux à l'honnêteté conjugale : « Je voudrais que tous les hommes fussent « comme moi-même ; mais chacun a reçu de « Dieu un don particulier, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre manière [1] ». Il montrait assez par ces paroles que la continence n'est pas seule un don de Dieu, mais aussi la chasteté conjugale. Cependant, quoique tout cela soit incontestablement vrai, nous ne laissons pas d'exhorter à la pratique de ces vertus, autant du moins qu'il a été donné à chacun de nous de pouvoir exhorter; car c'est encore ici un don de Celui dans la main de qui nous sommes, nous et nos discours [2]. De là ces paroles de saint Paul : « J'ai, comme un sage architecte, posé le fon« dement selon la grâce qui m'a été don« née ». Et ailleurs : « A chacun suivant le « don que le Seigneur lui a départi : moi, « j'ai planté, Apollo a arrosé; mais Dieu a « donné la croissance. Ainsi, ni celui qui « plante, ni celui qui arrose, ne sont quelque « chose ; mais celui-là seulement qui donne la « croissance, Dieu [3] ». Conséquemment, de même que pour exhorter et pour prêcher comme il faut, il est nécessaire d'avoir reçu ce don; de même aussi, pour entendre avec obéissance celui qui exhorte et qui prêche comme il faut, il est absolument indispensable d'avoir reçu cet autre don. C'est pour cette raison que le Seigneur, parlant à des hommes qui ouvraient les oreilles de leur corps, disait néanmoins : « Que celui qui a des oreilles pour en« tendre, entende [4] », sachant sans doute que tous n'avaient pas cette sorte d'oreilles. Le même Seigneur nous apprend de qui les ont reçues ceux qui les possèdent, quand il dit : « Je leur donnerai un cœur pour me con« naître, et des oreilles qui entendront [5] ». Les oreilles pour entendre sont donc précisément le don d'obéir, et elles devaient être données, afin que ceux qui les auraient reçues vinssent à celui à qui nous ne pouvons aller, si cela ne nous a été donné par son Père même. Nous exhortons et nous prêchons : Ceux qui ont des oreilles pour entendre, nous entendent avec obéissance ; mais pour ceux qui n'ont pas ces oreilles, cette parole de l'Ecriture s'accomplit en eux : « Afin qu'en « entendant ils n'entendent point [6] », c'est-à-dire, afin qu'en entendant, par le sens corporel de l'ouïe, ils n'entendent point par l'assentiment du cœur. Quant à la question de savoir pourquoi ceux-ci ont des oreilles pour entendre, tandis que ceux-là n'en ont

[1] Rom. xi, 29. — [2] Jean, vi, 66. — [3] Matt. xiii, 11. — [4] Id. xix, 11.

[1] I Cor. vii, 7. — [2] Sag. vii, 16. — [3] I Cor. iii, 10, 5, 6, 7. — [4] Luc, viii, 8. — [5] Baruch, ii, 31. — [6] Matt. xiii, 13.

pas; en d'autres termes, pourquoi le Père a donné à ceux-ci de venir au Fils, tandis que ce don n'a pas été accordé à ceux-là, qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller [1]? Ou bien, qui êtes-vous, ô homme, pour oser contester avec Dieu [2]? Ce qui est manifeste doit-il donc être nié, parce que ce qui est caché ne peut être compris? Quand nous voyons clairement qu'une chose existe, dirons-nous qu'elle n'existe pas, parce que nous ne pouvons découvrir comment elle existe de cette manière?

CHAPITRE XV.

ON PEUT ABUSER DU DOGME DE LA PRESCIENCE DIVINE, COMME DU DOGME DE LA PRÉDESTINATION.

38. Mais, disent nos adversaires dans votre lettre, « personne ne pourrait être excité par « l'aiguillon de la réprimande, si, en présence « d'une multitude assemblée dans une Eglise, « on tenait ce langage : Voici par rapport à « votre prédestination, les desseins bien ar- « rêtés de la volonté de Dieu : il a voulu que, « parmi vous, les uns sortant de l'infidélité « vinssent à la foi, après avoir reçu la volonté « d'obéir, ou bien il a voulu qu'ils demeu- « rassent dans la foi, après avoir reçu le don « de la persévérance; pour vous, au contraire, « qui continuez à vivre dans les délices du « péché, si jusqu'à présent vous n'êtes point « sortis de là, c'est que la grâce miséri- « cordieuse n'est pas encore venue vous se- « courir et vous tirer de cet état. Cependant, « vous qui peut-être n'êtes pas encore appelés, « si Dieu par sa grâce vous a prédestinés pour « vous choisir, vous recevrez cette même « grâce par laquelle vous voudrez être et « vous serez réellement élus : et vous qui « peut-être obéissez, si vous êtes prédestinés « pour être rejetés, les forces nécessaires pour « obéir vous seront retirées, afin que vous « cessiez de pratiquer l'obéissance ». Ces paroles ne doivent pas nous faire craindre de confesser que la grâce de Dieu est une grâce véritable; en d'autres termes, qu'elle ne nous est point donnée suivant nos mérites, et que la prédestination des saints n'a point d'autre origine que cette grâce; pas plus que nous ne craindrions de confesser la prescience de Dieu, lors même que quelqu'un dirait, en parlant au peuple de cette prescience : « Que « votre conduite soit bonne, ou qu'elle soit « mauvaise aujourd'hui, vous serez plus tard « tels que Dieu a prévu que vous seriez; « bons, s'il a prévu que vous seriez bons; « méchants, s'il a prévu que vous seriez mé- « chants ». Si plusieurs, après avoir entendu ces paroles, se laissaient aller à une insouciance apathique, et, secouant toute espèce de joug, se livraient sans aucune retenue au déréglement de leurs passions, faudrait-il pour cette raison regarder comme erroné ce qui aurait été dit de la prescience divine? Est-il vrai que, si Dieu a prévu qu'ils devaient être bons, ils le seront réellement, quelque mauvaise que soit leur conduite actuelle; et que, si Dieu a prévu au contraire qu'ils seraient méchants, ils le seront réellement, quelque bonne que soit visiblement leur conduite actuelle? Il y a eu dans notre monastère un homme qui, faisant certaines choses qu'il n'aurait pas dû faire, et omettant celles qu'il devait faire, répondait aux frères qui le reprenaient à ce sujet : Quelle que soit ma conduite actuelle, je serai un jour ce que Dieu, dans sa prescience, a prévu que je serais; assurément, il disait vrai, mais cette vérité ne lui faisait pas faire de progrès vers le bien : il fit au contraire tant de progrès dans la voie du mal, qu'après avoir abandonné la communauté du monastère, il devint comme un chien qui est retourné à son vomissement : et cependant aujourd'hui encore on ne sait pas avec certitude ce qu'il sera un jour. Faut-il donc, pour des âmes de cette sorte, nier ou taire ce que l'on peut dire avec vérité de la prescience de Dieu; alors surtout que ce silence même ne les empêcherait pas de tomber dans d'autres erreurs?

CHAPITRE XVI.

QUAND ON DOIT PRÊCHER ET QUAND ON DOIT TAIRE LA VÉRITÉ.

39. Il y a aussi des hommes qui ne prient pas du tout, ou qui prient sans ferveur, parce qu'ils ont appris du Seigneur lui-même que Dieu sait ce qui nous est nécessaire, avant que nous lui en fassions la demande [1]. Pense-t-on qu'on ne doive, par égard pour des hommes de cette sorte, tenir aucun compte de la vérité de cette maxime, qu'on

[1] Rom. XI, 34. — [2] Id. IX, 20.

[1] Matt. VI, 8.

doive même l'effacer de l'Evangile ? Mais puisqu'il est certain au contraire que Dieu a préparé certains dons à ceux mêmes qui ne prient pas, comme le commencement de la foi ; et d'autres dons à ceux-là seuls qui prient, comme la persévérance finale : il est évident que celui qui croit avoir par lui-même cette persévérance, ne prie point pour l'obtenir. Il faut donc prendre garde que, au moment même où nous craignons que les exhortations ne deviennent de moins en moins chaleureuses, la flamme de la prière ne vienne à s'éteindre et le foyer de l'orgueil à s'enflammer.

40. Il faut donc dire la vérité, surtout lorsqu'une question posée exige qu'on la dise ; et puis, que ceux qui le pourront la comprennent, de peur que, en gardant le silence à cause de ceux qui ne peuvent comprendre, on ne prive peut-être de la vérité et on n'induise même en erreur ceux qui, pouvant comprendre la première, seraient par là même préservés de la seconde. Il est toujours facile, parfois même il est utile, de taire certaines vérités à cause de ceux qui sont incapables de les comprendre, comme l'indiquent ces paroles du Seigneur : « J'ai encore beaucoup de « choses à vous dire, mais vous ne pouvez les « porter à présent [1] » ; et ces autres de saint Paul : « Je n'ai pu vous parler comme à des « hommes spirituels, mais comme à des « hommes charnels : je vous ai nourris de « lait comme de petits enfants en Jésus-« Christ, mais je ne vous ai point donné de « viandes solides ; car vous n'en étiez pas ca-« pables alors, et vous ne l'êtes pas même en-« core aujourd'hui [2] ». Mais on peut aussi, par une certaine manière de s'exprimer, faire en sorte que ce que l'on dit soit à la fois du lait pour les petits enfants, et une nourriture solide pour ceux qui sont plus âgés. Ainsi, ces paroles : « Au commencement était le Verbe, « et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était « Dieu [3] », quel chrétien peut ne pas les prononcer ? qui peut les comprendre ? ou bien, que peut-on touver de plus sublime dans la saine doctrine ? Et cependant on les répète à l'oreille des petits enfants, à l'oreille des personnes plus âgées, et celles-ci n'en font pas un secret pour les premiers. Mais il y a encore d'autres raisons de taire la vérité, et d'autres motifs pressants de la dire. Il serait trop long de rechercher et d'exposer ici toutes les premières : une de ces raisons cependant, c'est qu'il ne faut pas, en voulant rendre plus doctes ceux qui comprennent, aggraver la culpabilité de ceux qui ne comprennent pas, et qui, si nous avions gardé le silence sur une vérité de cette sorte, ne seraient pas, il est vrai, devenus plus instruits, mais ne seraient pas non plus devenus plus mauvais. Au contraire, lorsqu'une chose, quoique vraie, doit cependant, si nous la disons, rendre plus mauvais celui qui ne peut la comprendre, et, si nous la taisons, tourner au détriment de celui qui peut la comprendre : que pensons-nous qu'on doive faire alors ? N'est-il pas évident qu'il faut alors dire la vérité, afin que celui qui peut la comprendre la comprenne, plutôt que de la taire de telle sorte que, non-seulement ni l'un ni l'autre ne la comprenne, mais que celui précisément dont l'intelligence est plus développée devienne plus mauvais par suite de notre silence ? D'autant plus que, s'il vient à l'entendre et à la comprendre, plusieurs l'auront bientôt apprise par lui. Car plus on a de capacité pour apprendre, plus aussi on a d'aptitude pour enseigner les autres. L'ennemi de la grâce travaille avec une ardeur infatigable et par tous les moyens possibles à faire croire que la grâce nous est donnée suivant nos mérites, et qu'ainsi la grâce n'est plus une grâce [1] : et nous ne voudrons pas dire ce que nous pouvons dire d'après le témoignage de l'Ecriture ? Nous craindrons de scandaliser, si nous parlons, celui qui ne peut comprendre la vérité ; et nous ne craindrons pas que, par suite de notre silence, celui qui peut comprendre la vérité ne devienne victime de l'erreur ?

41. Ou bien, en effet, la prédestination doit être prêchée, comme elle est clairement exprimée dans la sainte Ecriture, en ce sens que dans les prédestinés les dons et la vocation de Dieu sont sans repentir ; ou bien, on doit confesser que la grâce de Dieu est donnée suivant nos mérites, comme les Pélagiens le pensent, quoique, comme nous l'avons déjà dit souvent, on lise la condamnation de cette opinion par Pélage lui-même dans les actes des évêques orientaux [2]. Or, voici jusqu'à quel point ceux pour qui nous écrivons en ce moment sont éloignés de l'abominable hérésie des Pélagiens : ils ne veulent pas encore avouer, il est vrai, que ceux qui par

[1] Jean, XVI, 12. — [2] I Cor. III, 1, 2. — [3] Jean, I, 1.

[1] Rom. XI, 6. — [2] Actes de Pélage, n. 30.

la grâce de Dieu deviennent obéissants et continuent à vivre dans l'obéissance, soient prédestinés; mais ils reconnaissent cependant que cette grâce prévient la volonté de ceux qui la reçoivent : par là ils veulent faire entendre, non point que la grâce n'est point donnée gratuitement, conformément au langage de la vérité, mais plutôt qu'elle est donnée par suite des mérites antérieurs de la volonté, suivant l'erreur pélagienne dont le langage est ici directement contraire au langage de la vérité. Ainsi donc, la grâce prévient la foi elle-même : autrement, si la grâce était prévenue par la foi, elle le serait certainement aussi par la volonté, puisque la foi ne peut exister sans le concours de la volonté. Et si la grâce prévient la foi, par cette raison qu'elle prévient la volonté, elle prévient nécessairement toute obéissance ; elle prévient aussi la charité, par laquelle seule on obéit à Dieu sincèrement et avec joie; et la grâce opère toutes ces choses dans celui-là seulement à qui elle est donnée et en qui elle les a prévenues.

CHAPITRE XVII.

LE DOGME DE LA PRÉDESTINATION NE DOIT PAS PLUS INTERDIRE L'EXHORTATION A LA VERTU QUE LE DOGME DE LA GRACE EN GÉNÉRAL.

Parmi ces biens se trouve aussi la persévérance finale, qu'il est inutile de demander chaque jour au Seigneur, si elle n'est pas l'œuvre du Seigneur lui-même par sa grâce dans celui dont il exauce les prières. Or, voyez combien il est contraire à la vérité, de nier que la persévérance, jusqu'à la fin de la vie présente, soit un don de Dieu : car c'est lui qui met un terme à cette vie au moment où il lui plaît ; et s'il choisit pour le faire le moment qui précède une chute imminente, il fait par là même persévérer l'homme jusqu'à la fin. Mais la libéralité et la bonté divines sont plus admirables encore et plus manifestes aux yeux des fidèles, quand elles donnent cette grâce même aux petits enfants, auxquels leur âge ne permet pas de recevoir l'obéissance. Dieu a donc sans aucun doute prévu qu'il donnerait ces dons qui sont sa propriété, à tous ceux à qui il les donne, et il les leur a préparés dans sa prescience. Ainsi, ceux qu'il a prédestinés il les a aussi appelés [1] de cette vocation que je rappelle souvent sans me lasser jamais, et dont il a été dit : « Les dons et la vocation de Dieu sont sans re« pentir [1] ». Car, disposer dans sa prescience, qui n'est point sujette à l'erreur et au changement, ses opérations futures, c'est en cela uniquement, et pas en autre chose, que consiste de la part de Dieu la prédestination. Mais comme celui que Dieu a prévu devoir être chaste, sans qu'il en soit lui-même assuré, travaille cependant à être chaste ; de même aussi celui que Dieu a prédestiné pour être chaste, quoiqu'il n'ait pas non plus d'assurance à cet égard, ne refuse pas de travailler également à l'être, sous prétexte qu'il a appris que l'état futur de son âme dépend d'un don de Dieu ; sa charité trouve au contraire un sujet de joie dans cette doctrine, et elle ne s'enfle point [2], comme s'il ne s'agissait pas d'un don gratuit. Ainsi non-seulement la prédication de la prédestination n'apporte point d'obstacle à ce travail, mais encore elle nous aide à nous glorifier dans le Seigneur toutes les fois que nous nous glorifions [3].

42. Ce que j'ai dit de la chasteté peut se dire en toute vérité de la foi, de la piété, de la charité, de la persévérance ; et, pour ne pas nommer chaque vertu en particulier, cela peut se dire de toute sorte d'obéissance à Dieu. Mais ceux qui prétendent que le commencement seul de la foi et la persévérance finale sont en notre pouvoir ; qui ne les regardent point comme des dons de Dieu ; qui croient que les pensées et la volonté nécessaires pour les obtenir et les conserver ne sont pas en nous l'œuvre de Dieu, et qui avouent cependant que les autres vertus sont des dons de Dieu, accordés par lui à la foi de ceux qui les demandent; pourquoi ceux-là ne craignent-ils pas que la doctrine de la prédestination ne soit un obstacle pour l'exhortation aux autres vertus et pour la prédication de ces mêmes vertus ? Oseront-ils dire que celles-ci ne sont pas un objet de prédestination? Mais alors elles ne seraient pas des dons de Dieu, ou bien Dieu n'aurait pas su qu'il les donnerait un jour. Si au contraire elles sont des dons de Dieu, et si en même temps Dieu a prévu qu'il les donnerait, elles sont nécessairement l'objet d'un acte de prédestination de sa part. Conséquemment, puisqu'ils font eux-mêmes des exhortations à la chasteté, à la charité, à la piété et aux autres vertus qu'ils

[1] Rom. VIII, 30.

[1] Rom. XI, 29. — [2] I Cor. XIII, 4. — [3] Id. 31.

reconnaissent être des dons de Dieu ; puisqu'ils ne peuvent nier que ces dons aient été connus d'avance par Dieu, et par là même qu'ils aient été l'objet d'un acte de prédestination ; puisqu'ils ne disent pas néanmoins que leurs exhortations sont rendues impossibles par la prédication de la prédestination divine, c'est-à-dire, par la prédication de la prescience de Dieu relativement à ces dons qu'il devait donner lui-même : qu'ils reconnaissent donc aussi que leurs exhortations à la foi et à la persévérance finale ne sont pas rendues impossibles parce qu'on dit, ce qui est parfaitement vrai, que l'une et l'autre sont toujours des dons de Dieu, mais des dons connus d'avance par lui, c'est-à-dire, destinés d'avance à être octroyés ; qu'ils reconnaissent que cette prédication de la prédestination empêche plutôt et confond l'erreur pernicieuse suivant laquelle la grâce de Dieu est donnée d'après nos mérites, de telle sorte que celui qui se glorifie devrait se glorifier, non pas dans le Seigneur, mais en lui-même.

43. Notre désir est de rendre cette vérité tout à fait évidente pour les esprits les plus lents : que ceux à qui il a été donné une intelligence saisissant rapidement la vérité, me pardonnent cette longueur. L'apôtre saint Jacques dit : « Si quelqu'un parmi vous « manque de sagesse, il doit la demander à « Dieu qui donne à tous en abondance et ne « reproche rien ; et elle lui sera donnée [1] ». Il est écrit aussi dans les Proverbes de Salomon : « Le Seigneur donne la sagesse [2] ». Et au livre de la Sagesse, dont l'autorité a été invoquée par de grands et doctes personnages qui ont étudié les divines Ecritures longtemps avant nous ; au livre de la Sagesse donc, on lit par rapport à la continence : « Je « savais que personne ne peut être chaste, s'il « ne reçoit de Dieu ce don : et c'était déjà un « acte de sagesse, de savoir de qui venait ce « don [3] ». Toutes deux, c'est-à-dire, pour ne point parler des autres, la continence et la sagesse, sont ainsi des dons de Dieu. Nos adversaires mêmes en conviennent : car ils ne sont pas Pélagiens et ne luttent pas avec la malignité et l'opiniâtreté des hérétiques contre une vérité si manifeste. « Mais », disent-ils, « pour qu'elles nous soient données par « Dieu, il faut qu'elles soient méritées par la « foi dont le commencement nous appar- « tient » : car ils prétendent que le commencement de la foi et la persévérance jusqu'à la fin dans cette même foi, nous appartiennent à nous-mêmes, comme si nous ne les recevions point de Dieu. Or, sans aucun doute, ils contredisent en cela ces paroles de l'Apôtre : « Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu [1] ? » Ils contredisent pareillement celles-ci de Cyprien, martyr : « Nous ne devons nous glori- « fier en rien, puisque rien ne nous appar- « tient [2] ». Nous avons dit déjà tout cela, et beaucoup d'autres choses qu'il serait fastidieux de répéter ; nous avons montré que le commencement de la foi aussi bien que la persévérance finale sont des dons de Dieu ; que Dieu n'a pas pu ne pas connaître d'avance tous les dons qu'il devait accorder dans la suite, et les personnes auxquelles il devait les accorder ; que par là même ceux qu'il délivre et qu'il couronne ont été prédestinés par lui : nos adversaires croient devoir répondre à cela que « la doctrine de la prédestination rend « inutile la prédication, par la raison qu'après « avoir entendu cette doctrine, personne ne « peut plus être excité par l'aiguillon des « réprimandes ». Tel est leur langage, et, suivant eux, « on ne doit pas prêcher aux « hommes que c'est par un don de Dieu que « l'on arrive à la foi et que l'on persévère « dans la foi, de peur de paraître, au lieu « d'exhorter ses auditeurs, les porter plutôt « au désespoir, quand ils penseront en eux- « mêmes qu'il est impossible à l'ignorance « humaine de connaître ceux à qui Dieu « accorde ces dons et ceux à qui il ne les « accorde pas ». Pourquoi donc eux-mêmes aussi bien que nous, prêchent-ils que la sagesse et la continence sont des dons de Dieu ? Et si l'on prêche que l'une et l'autre sont des dons de Dieu, sans que les exhortations adressées aux hommes afin de les porter à pratiquer ces vertus deviennent pour cela impraticables, quelle raison ont-ils de penser que les exhortations par lesquelles nous engageons les hommes à venir à la foi et à y demeurer jusqu'à la fin, ne sont plus possibles, quand nous déclarons que ces deux choses sont des dons de Dieu, comme le témoignage des divines Ecritures le prouve clairement ?

44. Mais, pour ne rien dire de la continence,

[1] Jacq. I, 5. — [2] Prov. II, 6. — [3] Sag. VIII, 21.

[1] I Cor. IV, 7. — [2] A Quirin. liv. III, ch. IV.

et pour circonscrire le débat dans les limites de ce qui a rapport à la sagesse, l'apôtre saint Jacques, déjà nommé par nous ci-dessus, s'exprime en ces termes : « La sagesse qui vient « d'en haut est premièrement chaste ; elle est « ensuite pacifique, modeste, facile à per- « suader, pleine de miséricorde et de bons « fruits, au-dessus de tout prix, sans dissimu- « lation [1] ». Voyez-vous, dites-moi, combien sont nombreux et grands les biens que la sagesse apporte avec elle en descendant du Père des lumières? Car, comme dit ailleurs le même apôtre, « toute grâce excellente et « tout don parfait vient d'en haut, et descend « du Père des lumières [2] ». Pourquoi donc, sans parler des autres, réprimandons-nous les impudiques et les querelleurs, en même temps que nous leur prêchons que la sagesse, pudique et pacifique, est un don de Dieu? Comment ne craignons-nous pas que, effrayés par l'incertitude où ils sont relativement à la volonté divine, ils ne trouvent dans cette prédication, au lieu d'une exhortation véritable, un sujet de désespoir? Comment ne craignons-nous pas que l'aiguillon de nos réprimandes, au lieu de les exciter contre eux-mêmes, ne les excite plutôt contre nous, quand nous leur reprochons de ne pas avoir des choses qui, de notre propre aveu, ne sont pas du domaine de la volonté de l'homme, mais bien des dons de la libéralité divine? Pourquoi enfin la prédication de cette grâce n'a-t-elle pas fait craindre à ce même apôtre saint Jacques de réprimander les esprits enclins à la discorde, et de leur dire : « Si vous « avez dans le cœur une jalousie pleine « d'amertume et un esprit de contention, ne « vous en glorifiez point et ne mentez point « contre la vérité : ce n'est point là la sagesse « qui vient d'en haut, mais une sagesse ter- « restre, animale, diabolique : car là où sub- « siste l'amour de la discorde et l'esprit de « contention, là se trouve aussi l'inconstance « et toute sorte d'œuvres perverses [3] ? » Ainsi il faut réprimander les esprits inquiets ; nous avons sur ce point le témoignage des divines Ecritures et celui de notre manière d'agir à cet égard, laquelle nous est commune avec nos adversaires ; et quoique nous prêchions que la sagesse pacifique par laquelle sont redressés et guéris les esprits contentieux, est un don de Dieu, cela ne rend nullement cette réprimande impraticable ; mais il faut réprimander de même aussi ceux qui n'ont pas la foi, ou ceux qui ne persévèrent pas dans la foi, et cette réprimande ne sera pas rendue impossible par la prédication de la grâce de Dieu, suivant laquelle la foi et la constance dans la foi sont pareillement des dons de Dieu. Car, quoique la sagesse soit obtenue par la foi (le même apôtre saint Jacques, après avoir dit : « Si quelqu'un parmi vous a « besoin de sagesse, qu'il la demande à Dieu ; « car Dieu donne à tous en abondance, et ne « reproche rien ; et elle lui sera donnée », le même Apôtre ajoute aussitôt : « Mais qu'il « demande avec foi, sans hésiter aucune- « ment [1] ») ; quoique, d'autre part, la foi soit donnée avant qu'elle ait été demandée par celui à qui elle est donnée ; ce n'est pas une raison pour dire que la foi n'est pas un don de Dieu, mais qu'elle vient de nous-mêmes, puisqu'elle nous a été donnée sans même que nous l'ayons demandée. Saint Paul dit en effet en termes très-clairs : « Que la paix et la « charité avec la foi soient à nos frères, par « Dieu le Père et par le Seigneur Jésus- « Christ [2] ». La foi vient donc aussi de celui de qui viennent la paix et la charité ; et c'est pour cette raison que nous lui demandons, non-seulement de l'augmenter dans ceux qui la possèdent, mais aussi de la donner à ceux qui ne l'ont pas encore.

45. D'ailleurs, ceux pour qui nous écrivons en ce moment et qui soutiennent que la prédication de la prédestination et de la grâce rend les exhortations impossibles ; ceux-là mêmes n'exhortent pas seulement les hommes aux vertus qu'ils prétendent ne pas être données par Dieu, mais venir de nous-mêmes, tels que le commencement de la foi et la persévérance jusqu'à la fin : ils devraient cependant le faire et se borner à exhorter à la foi ceux qui ne croient pas, et à la persévérance dans la foi ceux qui croient. Quant aux vertus qu'ils reconnaissent comme nous être des dons de Dieu (et en cela ils s'unissent à nous pour confondre l'erreur des Pélagiens), par exemple la chasteté, la continence, la patience et les autres vertus nécessaires pour bien vivre ; quant à ces dons, dis-je, que nous obtenons du Seigneur par la foi, nos adversaires devraient seulement montrer d'abord qu'il faut les demander dans la prière, et ensuite les de-

[1] Jacq. III, 17. — [2] Id. I, 17. — [3] Id. III, 14-16.

[1] Jacq. I, 5, 6. — [2] Eph. VI, 23.

mander soit pour eux-mêmes, soit pour les autres ; mais ils ne devraient exhorter personne à les acquérir et à les conserver. Et puisque au contraire ils font autant qu'il est en eux des exhortations à ce sujet ; puisqu'ils avouent qu'on doit exhorter les hommes à acquérir et à conserver ces vertus, ils montrent assez par là que les exhortations soit à la foi, soit à la persévérance jusqu'à la fin, ne sont nullement rendues impossibles, par le fait seul que nous prêchons que l'une et l'autre sont des dons de Dieu, et que personne ne doit se les attribuer à soi-même, mais à Dieu.

46. Cependant, disent-ils, « c'est toujours « par sa propre faute qu'un homme aban- « donne la foi ; c'est parce qu'il cède et con- « sent à la tentation avec laquelle il agit en « abandonnant la foi ». Qui le nie ? Mais ce n'est point là une raison pour dire que la persévérance dans la foi n'est pas un don de Dieu. Car celui-là demande chaque jour la persévérance, qui répète ces paroles : « Et ne « nous induisez pas en tentation [1] » ; et s'il est exaucé, il la reçoit : et par là même qu'il demande chaque jour de persévérer, il est évident qu'il ne place pas en lui-même, mais en Dieu, l'espoir de sa propre persévérance. Au reste, je ne veux rien dire d'offensant, et j'aime mieux leur laisser à penser comment doit être qualifiée cette opinion qu'ils se sont formée à eux-mêmes, et suivant laquelle « la « prédication de la prédestination, au lieu « d'être une exhortation véritable, est plutôt « une source de désespoir pour les audi- « teurs ». C'est enseigner par là que l'homme désespère de son salut, dès qu'il a appris à placer son espérance, non pas en lui-même, mais en Dieu ; tandis que le Prophète s'écrie : « Maudit soit quiconque place son espérance « dans l'homme [2] ».

47. Ainsi donc, ces dons que Dieu donne aux élus appelés selon son décret, ces dons parmi lesquels se trouvent le commencement de la foi et la persévérance dans la foi jusqu'au terme de cette vie, comme nous l'avons prouvé par des témoignages si nombreux de la raison et de l'autorité ; ces dons de Dieu, dis-je, si la prédestination que nous défendons n'existe pas, n'ont pas été connus de la prescience divine ; or, ils l'ont été certainement, et par là même la prédestination que nous défendons existe sans aucun doute.

[1] Matt. VI, 13. — [2] Jérém. XVII, 5.

CHAPITRE XVIII.

LA PRESCIENCE ET LA PRÉDESTINATION.

C'est pour cela que cette même prédestination est quelquefois désignée sous le nom de prescience, comme dans ces paroles de l'Apôtre : « Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il « a connu dans sa prescience ». Ici ces mots : « Qu'il a connu dans sa prescience », ne peuvent pas être interprétés autrement que dans ce sens : « Qu'il a prédestiné » ; le contexte même le prouve d'ailleurs clairement. Saint Paul parlait des restes des Juifs qui furent sauvés, tandis que les autres périrent. Car il avait dit plus haut que le Prophète avait adressé à Israël ces paroles : « J'ai pendant « tout le jour tendu les mains à ce peuple in- « crédule et contredisant » ; et comme s'il eût été répondu à saint Paul : Où sont donc les promesses que Dieu a faites à Israël ? il ajoute aussitôt : « Je dis donc : Est-ce que Dieu a « rejeté son peuple ? Non, certes ; car moi- « même je suis israélite, de la race d'Abra- « ham, de la tribu de Benjamin » ; comme s'il disait : Car moi aussi je suis de ce peuple même. Il ajoute ensuite ces paroles sur lesquelles s'appuie notre argumentation : « Dieu « n'a point rejeté son peuple, qu'il a connu « dans sa prescience ». Et pour montrer que ces restes ont survécu par la grâce de Dieu, et non point par le mérite de leurs œuvres personnelles, il continue en ces termes : « Ne « savez-vous pas ce qui est dit d'Elie dans « l'Ecriture ; comment il demande justice à « Dieu contre Israël ? » etc. « Mais », ajoute- « t-il, qu'est-ce que Dieu lui répond ? Je me suis « réservé sept mille hommes qui n'ont point « fléchi le genou devant Baal ». Dieu ne dit point : « Sept mille hommes m'ont été réser- « vés » ; ni : « Sept mille hommes se sont ré- « servés à moi » ; mais il dit : « Je me les suis « réservés ». Saint Paul continue : « De même « donc, en ce temps aussi, un reste a été « sauvé par l'élection de la grâce. Mais si c'est « par la grâce, ce n'est donc point par les « œuvres ; autrement la grâce ne serait plus « une grâce ». Puis, revenant à ce que j'ai rapporté tout à l'heure : « Qu'est-il donc « arrivé ? » dit-il, et il répond : « Ce que « cherchait Israël, il ne l'a point trouvé ; ceux « au contraire qui ont été choisis, l'ont « trouvé ; les autres ont été aveuglés [1] ». Par

[1] Rom. X, 21, XI, 7.

cette élection donc, et par ces restes dont le salut a été l'effet de l'élection de la grâce, il a voulu faire entendre le peuple que Dieu n'a point rejeté, précisément parce qu'il l'a connu dans sa prescience. C'est là cette élection par laquelle Dieu a choisi ceux qu'il a voulu en Jésus-Christ avant la formation du monde, pour qu'ils fussent saints et sans tache en sa présence, dans la charité, les prédestinant à être adoptés pour ses enfants [1]. Conséquemment, dès lors que l'on comprend ces paroles, il n'est plus permis de nier ou même de douter que saint Paul voulait parler de la prédestination, quand il disait : « Dieu n'a « point rejeté son peuple, qu'il a connu dans « sa prescience ». Il a connu, en effet, dans sa prescience les restes qu'il devait se réserver selon l'élection de la grâce. Et voilà précisément en quoi consiste la prédestination : car sans aucun doute il a connu dans sa prescience, s'il a prédestiné ; et avoir prédestiné, ce n'est pas autre chose qu'avoir connu dans sa prescience ce qu'il devait faire lui-même.

CHAPITRE XIX.

LA PRÉDESTINATION ENSEIGNÉE PAR SAINT CYPRIEN, SAINT AMBROISE, SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

48. Conséquemment, quand nous voyons dans les livres de quelques interprètes de la parole divine le mot de « prescience de Dieu », et qu'il s'agit de la vocation des élus, ne pouvons-nous pas entendre par ces mots la prédestination elle-même ? Peut-être, en effet, ont-ils mieux aimé se servir de cette expression dans cette circonstance, parce que d'une part elle est plus facilement comprise, et que d'autre part, loin d'être opposée, elle est tout à fait conforme au dogme de la prédestination de la grâce tel que l'enseigne l'Eglise. Personne, je le sais, n'a pu, si ce n'est par erreur, discuter contre la prédestination telle que nous la défendons en nous appuyant sur les saintes Ecritures. Mais je crois aussi que, pour ceux qui désirent connaître le sentiment des auteurs qui ont traité ce sujet, les témoignages si clairs que nous avons cités de Cyprien et d'Ambroise, doivent leur suffire ; l'autorité de ces hommes dont la sainteté, la foi et la connaissance profonde du christianisme sont publiées par tout l'univers, doit suffire à leur persuader, d'une part, que leur devoir est de croire et de prêcher d'une manière absolue la gratuité de la grâce divine, comme on doit réellement la croire et la prêcher ; et d'autre part, qu'ils ne doivent point regarder cette prédication comme opposée à celle par laquelle nous stimulons les paresseux ou par laquelle nous réprimandons les méchants : car ces deux personnages prêchaient la grâce de Dieu, l'un en ces termes : « Nous ne devons nous glorifier en rien, « puisque rien ne nous appartient [1] » ; et l'autre en ceux-ci : « Notre cœur et nos pen- « sées ne sont pas en notre pouvoir [2] » ; et cependant, ils ne cessaient pas pour cela d'exhorter et de réprimander, dans le but de faire observer les commandements de Dieu. Ils ne craignaient pas qu'on leur dît : Pourquoi nous exhortez-vous ? pourquoi nous réprimandez-vous, s'il ne nous appartient pas de parvenir à aucun bien, et si notre cœur lui-même n'est pas en notre pouvoir ? La crainte de s'entendre adresser ce reproche ne pouvait pas se présenter à leur esprit, parce qu'ils voyaient qu'il est donné seulement à un très-petit nombre de recevoir la doctrine du salut, de Dieu directement ou par le ministère d'un ange céleste, sans avoir entendu aucune prédication humaine ; tandis qu'il est donné à un grand nombre de recevoir la foi divine par le ministère des hommes. Mais, de quelque manière que la parole de Dieu parvienne aux oreilles humaines, il est certain que c'est un don de Dieu de l'entendre de telle sorte qu'on y obéisse.

49. C'est pour cela que ces doctes interprètes de la parole divine, dont nous avons plus haut cité les noms, ont enseigné, comme on doit le croire, que la grâce de Dieu est une grâce véritable ; en d'autres termes, qu'elle n'est prévenue par aucun mérite de l'homme ; en même temps que, d'autre part, ils faisaient des exhortations pressantes en faveur de l'observation des préceptes divins, afin que ceux qui auraient reçu le don d'obéissance apprissent par ce moyen à quels ordres ils devaient obéir. Car s'il est certain que la grâce n'est prévenue par aucun mérite de notre part, il est évident aussi que nos actions, nos paroles, nos pensées sont méritoires toutes les fois qu'elles sont inspirées par une volonté bonne ; mais Cyprien a renfermé en

[1] Eph. I, 4, 5.

[1] Cyprien à Quirinus, liv. III, ch. IV. — [2] Ambr. De la Fuite du siècle, ch. I.

deux mots tous les genres de mérites, quand il a dit : « Nous ne devons nous glorifier en « rien, parce que rien ne nous appartient ». Et en disant : « Notre cœur et nos pensées ne « sont pas en notre pouvoir », Ambroise n'a point voulu exclure les actions et les paroles, car il n'y a aucune action ni aucune parole qui ne procède du cœur et de la pensée. Mais Cyprien, ce martyr si glorieux, ce docteur dont le langage répand tant de lumières, que pouvait-il ajouter encore, après nous avoir avertis que nous sommes obligés, quand nous récitons l'Oraison dominicale, de prier même pour les ennemis de la foi chrétienne? Il montre aussi en cet endroit que, par rapport au commencement de la foi, sa pensée est que ce commencement est un don de Dieu ; et, par rapport à la persévérance finale, il prouve que l'Eglise de Jésus-Christ prie tous les jours précisément parce que Dieu seul accorde ce don à ceux qui ont persévéré.

Le bienheureux Ambroise, expliquant ces paroles de l'Evangéliste saint Luc : « Il m'a « paru, à moi aussi [1] », dit dans le même sens : « Ce que l'Evangéliste déclare avoir vu, « peut n'avoir pas été vu par lui seul. Car « cette vision n'a pas été seulement un acte « de la volonté humaine, elle a été aussi un « effet du bon plaisir de celui qui parle en « nous, du Christ qui opère en nous, afin que « ce qui est bon en soi nous paraisse bon « aussi à nous-mêmes : car il appelle tous ceux « dont il a compassion. C'est pourquoi celui « qui suit le Christ, quand on lui demande « pourquoi il a voulu être chrétien, peut ré- « pondre : Il m'a paru, à moi aussi. Et en « s'exprimant ainsi, il ne nie point que Dieu « ait vu la même chose ; car c'est Dieu qui « prépare la volonté des hommes [2] ». C'est en effet par la grâce de Dieu, que Dieu est glorifié par « les saints [3] ». Dans le même ouvrage, c'est-à-dire, dans l'explication du même Evangile, quand il fut arrivé à cet endroit où il est rapporté que les Samaritains ne voulurent pas recevoir le Seigneur allant à Jérusalem, il dit pareillement : « Apprenez « encore ici que le Seigneur ne voulut pas « être reçu par des hommes dont la conver- « sion n'avait pas été faite avec une simpli- « cité d'esprit véritable. Car, s'il l'avait voulu, « il leur aurait donné la piété qu'ils n'avaient « pas. L'Evangéliste lui-même a d'ailleurs « fait connaître la raison pour laquelle les « Samaritains ne le reçurent point : « Ce fut », dit-il, « parce qu'il leur parut être un voya- « geur allant à Jérusalem [1]. Les disciples, au « contraire, désiraient ardemment être reçus « dans la Samarie. Mais Dieu appelle ceux à « qui il daigne accorder cette faveur, et il « rend religieux ceux qu'il veut [2] ». Que demanderons-nous de plus évident, de plus manifeste aux autres auteurs qui ont traité de la parole de Dieu, si nous avons le désir d'apprendre d'eux aussi les choses qui sont clairement contenues dans les Ecritures?

Mais aux témoignages de ces deux auteurs, qui ont dû être suffisants, ajoutons-en un troisième, celui de saint Grégoire, qui déclare que croire en Dieu et confesser cette foi, ce sont deux dons de Dieu : « Confessez, je vous « prie », dit-il, « la Trinité en un seul Dieu, « ou, si vous préférez ces autres expressions, « dites que la Trinité existe en une seule « nature divine ; et des prières seront adres- « sées à Dieu, afin que le Saint-Esprit vous « donne de prononcer cette parole » ; c'est-à-dire, des prières seront adressées à Dieu, afin que par lui le pouvoir vous soit donné de confesser de bouche ce qui fait l'objet de votre croyance. « Car il vous donnera ce pouvoir, « j'en ai la certitude ; après vous avoir donné « la première chose, il vous donnera aussi « la seconde [3] » ; celui qui vous a donné de croire, vous donnera aussi de confesser votre croyance.

50. Ainsi, ces docteurs si grands et si saints disent qu'il n'y a aucune chose dont nous puissions nous glorifier comme nous appartenant en propre, et comme ne nous ayant pas été donnée par Dieu ; que notre cœur lui-même et nos pensées ne sont pas en notre pouvoir : ils donnent tout à Dieu et confessent que nous recevons de lui la grâce de nous convertir à lui, de manière à persévérer dans cet état ; ils confessent que nous recevons de lui la grâce de reconnaître comme bon ce qui est bon en soi et de le vouloir, la grâce de le glorifier lui-même et de recevoir le Christ, de devenir dévots et pieux, après avoir vécu sans dévotion ; de croire à la Trinité, et de confesser de bouche ce que nous croyons ; or, en parlant ainsi ils attribuent

[1] Luc, I, 3. — [2] Prov. VIII, suivant les Sept. — [3] Préface du Commentaire sur saint Luc.

[1] Luc, IX, 53. — [2] Liv. VII sur saint Luc, n. 27. — [3] Grég. de Naz. Disc. XLIV, sur la Pentecôte.

par là même tout à Dieu, ils reconnaissent les dons de Dieu et attestent que ces dons nous viennent de lui et non pas de nous-mêmes. Qui pourra dire que ces docteurs, en même temps qu'ils confessaient ainsi la grâce de Dieu, osaient néanmoins nier la prescience divine qui est confessée non-seulement par les hommes instruits, mais même par les hommes les plus ignorants? Si donc ils savaient, d'une part, que ces dons viennent de Dieu, et si, d'autre part, ils n'ignoraient pas que Dieu a vu dans sa prescience qu'il devait les donner, et que ce même Dieu n'a pas pu ne pas connaître d'avance ceux qui devaient les recevoir, ils croyaient évidemment la doctrine de la prédestination telle qu'elle a été enseignée par les Apôtres, et telle que nous la défendons plus explicitement, et avec un soin plus minutieux contre de nouveaux hérétiques : et cependant, quand ils prêchaient l'obéissance, et qu'ils exhortaient à la pratique de cette vertu avec toute l'ardeur dont ils étaient capables, personne n'aurait eu le droit de leur dire : Si vous ne voulez pas que l'obéissance, à laquelle vous nous excitez d'une manière si chaleureuse, vienne à se refroidir dans notre cœur, ne nous prêchez point cette grâce divine par laquelle vous dites que Dieu donne les vertus que vous nous exhortez à pratiquer.

51. Conséquemment, si les Apôtres et les docteurs de l'Eglise qui leur ont succédé et les ont imités, ont tous fait l'une et l'autre chose, c'est-à-dire, s'ils ont prêché avec sincérité que la grâce de Dieu ne nous est pas donnée suivant nos mérites; et si en même temps ils ont travaillé à faire pratiquer avec piété l'obéissance aux préceptes du salut : comment nos adversaires, obligés de se rendre intérieurement à la force irrésistible de la vérité, pensent-ils pouvoir nous dire intérieurement avec raison : « Quoique ce que l'on dit de « la prédestination des bienfaits de Dieu, soit « véritable, il ne faut pas cependant le prêcher « aux peuples [1] ». Il faut certainement le prêcher, afin que celui qui a des oreilles pour entendre, l'entende [2]. Mais qui possède ces oreilles, s'il ne les a point reçues de Celui qui dit : « Je « leur donnerai un cœur pour me connaître, « et des oreilles qui entendront [3]? » Certes, celui qui ne les a point reçues, peut rejeter ce qu'il entend; mais celui qui comprend, doit recueillir ces paroles et s'en nourrir, il doit s'en nourrir et y puiser la vie. On doit prêcher la piété, afin que celui qui a des oreilles pour entendre, rende à Dieu le culte qui lui est dû; on doit prêcher la chasteté, afin que celui qui a des oreilles pour entendre, ne fasse servir ses membres à aucune action déshonnête; on doit prêcher la charité, afin que celui qui a des oreilles pour entendre, aime Dieu et le prochain; mais il faut de même aussi prêcher la prédestination des bienfaits de Dieu, afin que celui qui a des oreilles pour entendre, ne se glorifie pas en lui-même, mais dans le Seigneur.

[1] Voir, tom. III, les lettres de saint Hilaire et de saint Prosper. — [2] Luc, VIII, 8. — [3] Baruch, II, 31.

CHAPITRE XX.

AVANT MÊME L'HÉRÉSIE DE PÉLAGE, AUGUSTIN ENSEIGNAIT LA PRÉDESTINATION.

52. Nos adversaires disent encore : « Il « n'était pas nécessaire de jeter, par l'incer- « titude que fait naître une question de ce « genre, le trouble dans le cœur d'une foule « de personnes dont l'intelligence est bornée : « car, sans cette doctrine de la prédestination, « la foi catholique n'a pas été défendue avec « moins d'avantages durant bien des années, « contre tels ou tels hérétiques, mais surtout « contre les Pélagiens, par cette multitude de « livres qu'avaient écrits des hommes catho- « liques ou non catholiques, et par ceux que « nous avions écrits à notre tour [1] ». Je suis grandement étonné qu'ils tiennent un pareil langage : comment peuvent-ils perdre ainsi de vue, sans parler ici des autres, les livres que nous avons écrits nous-mêmes, et publiés avant que les Pélagiens eussent commencé à paraître? Comment ne voient-ils pas que dans beaucoup d'endroits de ces livres nous avons, sans même savoir qu'elle devait exister, porté des coups mortels à l'hérésie pélagienne, en prêchant la grâce par laquelle Dieu nous délivre de nos erreurs et de nos mœurs mauvaises, sans aucun mérite précédent de notre part, et seulement par un acte de sa miséricorde toute gratuite? C'est en effet ce que j'ai commencé à développer d'une manière plus complète, dans la discussion écrite que j'adressai à Simplicien, d'heureuse mémoire, évêque de l'Eglise de Milan, au commencement de mon épiscopat, quand j'eus appris que le commencement de la foi est un don

[1] Voir, tom. III, la lettre d'Hilaire, n. 8.

de Dieu, et que je l'enseignais expressément.

53. Parmi mes opuscules, en est-il un seul qui ait pu être lu plus souvent et avec plus d'intérêt que les livres de mes Confessions? Quoique je les aie publiées avant la naissance de l'hérésie pélagienne, il est certain que j'y ai dit à notre Dieu, et que je le lui ai dit bien des fois : « Donnez ce que vous commandez, « et commandez ce que vous voulez [1] ». Ces paroles écrites de ma main, ayant été citées en présence de Pélage, à Rome, par un de mes frères, mon collègue dans l'épiscopat, Pélage ne put les supporter et il mit dans sa réplique une vivacité telle qu'il fut sur le point d'en venir aux mains avec celui qui les avait citées. Mais qu'est-ce que Dieu nous commande tout d'abord, et par dessus tout, sinon de croire en lui? C'est donc lui-même qui donne précisément cette grâce, si j'ai eu raison de lui dire : « Donnez ce que vous « commandez ». Et quand, dans ces mêmes livres encore, j'ai fait l'histoire de ma conversion [2], quand j'ai rapporté que j'avais été converti par Dieu à cette même foi contre laquelle je dirigeais auparavant les traits impuissants et sans cesse renouvelés de mon verbiage furibond, ne vous souvenez-vous pas que mon récit indiquait clairement que mon salut avait été accordé aux larmes sincères et quotidiennes de ma mère? Aux mêmes endroits aussi j'ai déclaré hautement que Dieu par sa grâce convertit à la vraie foi, non-seulement les volontés humaines qui sont éloignées, mais celles même qui sont ennemies de cette foi. Quant aux progrès dans la persévérance, vous savez, et, si vous le voulez, vous pouvez vous en convaincre de nouveau; vous savez, dis-je, comment j'ai prié Dieu de me les accorder. Ainsi tous les dons de Dieu qui ont été dans cet ouvrage l'objet de mes vœux ou de mes louanges, qui oserait, je ne dis pas nier, mais seulement douter que Dieu, dans sa prescience, ait su qu'il devait les donner, et qu'il n'ait jamais pu ne pas connaître ceux à qui il devait les donner? Or, telle est la prédestination manifeste et incontestable des saints : prédestination que nous avons été plus tard dans la nécessité de défendre d'une manière plus complète et avec plus de soin, dès que nous avons discuté contre les Pélagiens. Car nous avons appris que chaque hérésie en particulier a fait naître au sein de l'Eglise des discussions spéciales dans lesquelles il fallait défendre les divines Ecritures avec plus de soin que si on n'avait pas été obligé de le faire par des motifs de ce genre. Et si nous avons été obligé de défendre, avec plus de développements et plus d'éclaircissements, dans le présent ouvrage, les passages des Ecritures où la prédestination est enseignée, n'est-ce pas précisément parce que les Pélagiens prétendent que la grâce de Dieu est donnée suivant nos mérites? doctrine qui évidemment n'est pas autre chose que la négation complète de la grâce.

[1] Liv. X, chap. XIX, XXXI, XXXVII. — [2] Liv. III, chap. XI, XII, et liv. IX, chap. VIII.

CHAPITRE XXI.

QUELLE INGRATITUDE DE NIER LA GRACE.

54. C'est donc pour détruire cette opinion contraire à la reconnaissance que nous devons à Dieu et ennemie des bienfaits gratuits par lesquels il nous délivre, c'est pour cela que, suivant les Ecritures où nous avons déjà puisé beaucoup de preuves, nous établissons que le commencement de la foi et la persévérance jusqu'à la fin dans la foi, sont des dons de Dieu. Car si nous disons que le commencement de la foi vient de nous, et que, par ce commencement, nous méritons de recevoir les autres dons de Dieu, les Pélagiens concluent de là que la grâce de Dieu nous est donnée par suite de nos mérites : doctrine qui répugne tellement à la foi catholique, que Pélage l'a condamnée pour n'être pas condamné lui-même. Pareillement, si nous disons que notre persévérance nous vient de nous-mêmes, et non pas du Seigneur, ils répondent que le commencement de la foi vient de nous-mêmes aussi bien que la fin, et voici comment ils raisonnent pour le prouver : Si nous pouvons par nous-mêmes persévérer jusqu'à la fin dans la foi, à plus forte raison nous pouvons par nous-mêmes aussi commencer à croire, car il est plus difficile de donner à une chose sa dernière perfection que de la commencer : voilà comment parfois ils prétendent établir que la grâce de Dieu est donnée suivant nos mérites. Si, au contraire, l'un et l'autre sont des dons de Dieu, et si Dieu a su dans sa prescience qu'il donnerait un jour ces dons qui lui appartiennent (qui oserait affirmer qu'il ne l'a pas su?), on

doit donc prêcher la prédestination, afin de pouvoir démontrer par des preuves inattaquables que la grâce de Dieu est une grâce véritable, c'est-à-dire qu'elle n'est pas donnée suivant nos mérites.

55. A la vérité, dans le livre qui a pour titre : De la Correction et de la Grâce, et dont les exemplaires n'ont pu suffire à tous nos amis, je crois avoir déclaré que la persévérance finale est un don de Dieu [1], en des termes plus explicites et plus clairs, si mes souvenirs ne me trompent, que dans aucun autre, ou du moins dans presque aucun autre de mes écrits antérieurs. Mais pour enseigner la même doctrine aujourd'hui, il me suffit de répéter ce que d'autres ont dit avant moi. Car, le bienheureux Cyprien expliquant, comme nous l'avons montré déjà, les demandes que nous faisons dans l'Oraison dominicale, a dit que, dans la première demande même, la persévérance est l'objet de notre prière; il a affirmé qu'en disant, après avoir été déjà sanctifiés dans le baptême : « Que votre nom soit sanctifié [2] », nous demandons précisément de persévérer dans ce que nous avons commencé d'être. Cependant, que ceux à qui je ne puis déplaire, parce qu'ils m'ont donné leur affection, et qui, comme vous me l'écrivez, font profession d'embrasser tous mes sentiments, même dans les choses étrangères à la question présente; que ceux-là, dis-je, voient si dans les dernières parties du premier des deux livres que j'ai écrits à Simplicien, évêque de Milan, au commencement de mon épiscopat, avant la naissance de l'hérésie pélagienne, il reste quelque passage où serait révoquée en doute la vérité de ce principe, que la grâce de Dieu n'est point donnée suivant nos mérites; qu'ils voient si je n'ai pas établi suffisamment en cet endroit, que le commencement de la foi est, lui aussi, un don de Dieu; si, quoique je ne l'aie pas dit en termes exprès, il ne ressort pas clairement de l'ensemble de mes paroles, que la persévérance finale est donnée par celui-là seul qui nous a prédestinés pour son royaume et pour sa gloire. De plus, la lettre même que j'ai écrite à saint Paulin, évêque de Nole, contre les Pélagiens, il est vrai, mais sans qu'elle ait été jusqu'à ces derniers temps l'objet d'aucune contradiction de la part de nos adversaires; cette lettre n'a-t-elle pas été publiée par moi depuis plusieurs années? Qu'ils lisent aussi avec attention celle que j'adressai à Sixte, prêtre de l'Eglise romaine, au moment où la lutte entre les Pélagiens et moi était poussée avec le plus d'ardeur; et ils la trouveront semblable à celle qui fut adressée à Paulin. Ils reconnaîtront par là que ce qui, à mon grand étonnement, leur déplaît aujourd'hui, a été dit et mis par écrit depuis plusieurs années déjà contre l'hérésie pélagienne. Je ne prétends pas cependant que l'on doive embrasser tous mes sentiments et me prendre pour guide, même en dehors des choses où l'on reconnaît que je ne suis point dans l'erreur : car j'écris aujourd'hui des livres où j'ai entrepris de revoir mes faibles ouvrages, précisément afin de montrer que moi-même j'ai quelquefois varié dans mes enseignements. Je crois au contraire avoir, par la miséricorde de Dieu, fait des progrès en écrivant, mais non pas avoir commencé par la perfection; et il y aurait dans mes paroles plus de présomption que de vérité, si même aujourd'hui je disais que, dans cet âge avancé, je suis parvenu enfin à écrire d'une manière parfaite et sans aucune erreur. Ce qui est important au contraire, c'est de savoir jusqu'où va une erreur et en quoi elle consiste; c'est de savoir aussi avec quelle facilité telle ou telle personne corrige son erreur, ou avec quelle opiniâtreté elle s'efforce de la soutenir. Il y a, en effet, pour un homme que le dernier jour de sa vie trouve marchant dans la voie du progrès, tout lieu d'espérer que la mort lui donnera ce à quoi il n'était pas encore parvenu, malgré ses efforts, et que le jugement lui procure sa dernière perfection plutôt que son châtiment.

56. C'est pourquoi, si je ne consens pas à être ingrat à l'égard des hommes qui m'ont donné leur affection, parce que mes travaux ont été pour eux d'une certaine utilité : à combien plus forte raison ne serai-je pas ingrat vis-à-vis de Dieu, que nous n'aimerions pas, si lui-même ne nous avait aimés auparavant et ne nous avait donné la grâce de l'aimer? Car c'est de lui que vient la charité [1] : comme il a été dit par des hommes à qui il a donné non-seulement d'avoir pour lui un amour ardent, mais encore d'être de grands prédicateurs de sa parole. Or, quelle ingratitude plus odieuse que de nier la grâce

[1] Ci-dessus, de la Correction et de la Grâce, n. 10. — [2] Matt. VI, 9.

[1] I Jean, IV, 7.

même de Dieu, en disant qu'elle est donnée suivant nos mérites? La foi catholique a repoussé avec horreur cette doctrine enseignée par les Pélagiens; elle en a fait contre Pélage le sujet d'une accusation capitale : Pélage lui-même l'a condamnée, non pas, il est vrai, par amour pour la vérité de Dieu, mais par la crainte de sa propre condamnation. Cependant, quiconque a, comme tout catholique fidèle, horreur de dire que la grâce de Dieu est donnée suivant nos mérites, ne doit pas non plus se dispenser de croire à la grâce de Dieu par laquelle il a obtenu miséricorde pour devenir fidèle; et de plus, il doit attribuer pareillement à la grâce de Dieu la persévérance finale par laquelle il obtient miséricorde pour ne pas être induit en tentation, comme il le demande chaque jour dans ses prières. D'autre part, les dons par lesquels nous menons une vie régulière et qui, de l'aveu même de nos adversaires, sont accordés gratuitement par Dieu à notre foi, ces dons sont comme des liens intermédiaires entre le commencement de la foi et la perfection de la persévérance. Or, Dieu a su, dans sa prescience, qu'il donnerait à ceux qui sont appelés par lui toutes ces choses, savoir, le commencement de la foi et les autres dons qu'il accorde jusqu'à la fin. C'est donc par une opiniâtreté incompréhensible que l'on ose contredire la doctrine de la prédestination, ou révoquer en doute une vérité aussi incontestable.

CHAPITRE XXII.

MANIÈRE DE PRÊCHER AU PEUPLE LA PRÉDESTINATION.

57. Il ne faut pas cependant prêcher cette doctrine aux peuples, de telle sorte que, aux yeux de la foule ignorante ou dont l'intelligence est trop peu exercée, elle paraisse être opposée au but qu'elle a en vue, de même qu'on paraîtrait réfuter la doctrine de la prescience de Dieu (doctrine que nos adversaires ne peuvent certainement pas rejeter), si l'on disait aux hommes : « Soit que vous couriez, « soit que vous demeuriez en repos, vous « serez tels que vous avez été vus dans la pres- « cience de celui qui ne peut se tromper ». Il n'appartient qu'à un médecin fourbe ou ignorant de faire d'un remède utile par lui-même, une application telle qu'il ne serve de rien, ou même qu'il devienne nuisible. Voici au contraire le langage que l'on doit tenir : « Courez de telle sorte que vous « remportiez le prix [1] », et que par votre course même vous appreniez que vous avez été connus d'avance comme devant la remplir avec succès; on peut également, en prêchant la prescience de Dieu, employer toute autre forme de langage, pourvu qu'on ne paraisse pas autoriser les hommes à demeurer oisifs et paresseux.

58. Ainsi, d'après les desseins bien arrêtés de la volonté divine par rapport à la prédestination, les uns doivent cesser un jour d'être infidèles, et, après avoir reçu la volonté d'obéir, se convertir à la foi, ou persévérer dans la foi; les autres, au contraire, retenus jusqu'à présent dans les délices coupables du péché, s'ils ont été, eux aussi, prédestinés, ne sont pas encore sortis de cet état par la raison que la grâce, en tant qu'elle fait miséricorde, ne les en a pas encore tirés. Car, si quelques-uns n'ont pas encore été appelés parmi ceux que Dieu par sa grâce a prédestinés pour être élus, ils recevront certainement cette même grâce qui leur donnera de vouloir être élus et de l'être réellement; si quelques autres, au contraire, obéissent, mais sans avoir été prédestinés pour le royaume de Dieu et pour sa gloire, leur fidélité n'est que temporaire, ils ne persévéreront pas jusqu'à la fin dans cette obéissance. Cependant, quoique tout cela soit véritable, il ne faut pas, quand on expose cette doctrine devant une foule d'auditeurs, s'adresser directement à ceux-ci et répéter devant eux ces paroles de nos adversaires, insérées par vous dans vos lettres, et que je viens de reproduire moi-même : « Les desseins bien « arrêtés de la volonté divine par rapport à la « prédestination, ont été que, parmi vous, les « uns, cessant d'être infidèles et recevant en « même temps la volonté d'obéir, vinssent à « la foi ». Qu'est-il besoin de dire : « Les uns « parmi vous? » quand nous parlons à l'Eglise de Dieu, quand nous parlons à des croyants; à quoi bon, en disant qu'une partie d'entre eux sont venus à la foi, paraître faire injure aux autres; tandis que nous pouvons dire, sans offenser personne : Les desseins bien arrêtés de la volonté divine, par rapport à la prédestination, ont été que, cessant d'être infidèles, vous vinssiez à la foi après avoir reçu la volonté d'obéir; ces mêmes desseins

[1] I Cor. IX, 24.

sont aujourd'hui que vous demeuriez dans la foi et que vous receviez la persévérance?

59. De même, on doit toujours éviter de prononcer les paroles qui suivent celles que nous venons de citer : « Vous, au contraire, « qui êtes encore retenus dans les délices du « péché, si jusqu'à présent vous n'êtes pas « sortis de cet état, c'est parce que la grâce, « en tant qu'elle fait miséricorde, ne vous en « a pas encore tirés », tandis qu'on peut leur dire très-bien et en termes très-convenables : Si quelques-uns parmi vous sont encore retenus dans les délices coupables du péché, qu'ils embrassent un genre de vie salutaire ; mais quand vous aurez fait cela, ne tirez point vanité de vos œuvres, comme si elles vous appartenaient ; ne vous en glorifiez point comme si elles n'étaient pas l'effet de la grâce que vous avez reçue ; car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, selon sa bonne volonté [1] ; et vos pas sont dirigés par le Seigneur, afin que vous demeuriez toujours dans ses voies [2] : par votre course même dans la voie du bien et de la justice, apprenez que vous appartenez à la prédestination de la grâce divine.

60. Il en est de même de ces paroles qui suivent : « Cependant, si quelques-uns parmi « vous, quoique Dieu par sa grâce les ait pré- « destinés pour être élus, n'ont pas jusqu'à « présent été appelés, ils recevront la même « grâce qui leur donnera de vouloir être élus « et de l'être réellement ». Ces paroles nous paraîtront réellement d'une dureté excessive, si nous réfléchissons que nous ne parlons pas à des hommes quelconques, mais à l'Eglise du Christ. Pourquoi, en effet, ne pas s'exprimer plutôt ainsi : Si quelques-uns parmi vous ne sont pas encore appelés, prions pour eux afin qu'ils le soient? Il est possible qu'ils soient prédestinés de telle sorte que leur vocation sera accordée à nos prières, et qu'ils recevront par ce moyen cette grâce qui leur donnera de vouloir être élus et de le devenir réellement. Car, Dieu qui accomplit tout ce qu'il a décrété dans ses desseins éternels, nous a commandé de le prier même pour les ennemis de la foi, afin précisément de nous faire comprendre que c'est lui-même qui donne aux infidèles de croire, et qui leur fait vouloir ce qu'ils ne voulaient pas.

61. Quant aux paroles ajoutées à celles qui précèdent, je me demande comment il peut se faire que dans le peuple chrétien il y ait un seul homme assez faible d'esprit pour entendre, sans en être indigné, un prédicateur disant publiquement : « Vous qui obéis- « sez, si vous êtes prédestinés pour être re- « jetés, vous serez privés des forces néces- « saires pour obéir, afin que vous cessiez de « pratiquer l'obéissance ». Un pareil langage semble-t-il être autre chose qu'une malédiction, ou, en un certain sens, une prédiction de malheurs? S'il plaît au prédicateur, ou même si le prédicateur se trouve obligé de dire quelque chose de ceux qui ne persévèrent point, pourquoi du moins ne s'exprimerait-il pas plutôt de la manière que j'indiquais tout à l'heure? D'abord, il ne doit pas appliquer ces paroles directement à une partie du peuple qui l'entend, il doit seulement les appliquer à d'autres devant eux ; ainsi il ne doit pas dire : « Vous qui obéissez, si vous êtes « prédestinés pour être rejetés », mais plutôt : « Ceux qui obéissent, s'ils sont prédes- « tinés..... etc. », parlant à la troisième personne du verbe, et non pas à la seconde. Car il ne s'agit pas dans ces paroles d'une chose désirable, mais d'une chose abominable, et il est trop dur, il est trop odieux de les jeter comme un outrage à la face des auditeurs, en leur disant : « Vous qui peut-être obéissez, si « vous êtes prédestinés pour être rejetés, vous « serez privés des forces nécessaires pour « obéir, et vous cesserez ainsi de pratiquer « l'obéissance ». En quoi la même pensée serait-elle affaiblie, si l'on disait : Ceux qui peut-être obéissent, mais qui n'ont pas été prédestinés pour le royaume de Dieu et pour sa gloire, n'ont qu'une fidélité temporaire, ils ne persévéreront pas jusqu'à la fin dans la même obéissance? On dit ainsi la même chose avec plus de vérité et en termes plus convenables, puisque non-seulement on ne paraît pas souhaiter de mal à ses auditeurs, mais on semble même adresser à d'autres ce qui sans cela exciterait leur indignation, et par ce moyen, au lieu de penser qu'ils sont eux-mêmes dans cet état, ils se bornent à espérer et à demander des choses meilleures. Si l'on voulait employer, par rapport à la prescience divine que nos adversaires ne peuvent certainement pas nier, la même forme de langage dont ils croient qu'on doit se servir par rapport à la prédestination, on pourrait exprimer

[1] Philipp. II, 13. — [2] Ps. XXXVI, 23.

la même pensée presque dans les mêmes termes, et dire : « Vous qui peut-être obéissez, « si vous avez été connus d'avance comme « devant être rejetés, vous cesserez d'obéir ». Ces paroles, dira-t-on, sont très-vraies ; oui, assurément, mais elles sont très-regrettables, très-déplacées et tout à fait hors de propos ; ce langage n'est pas contraire à la vérité, mais il n'est pas appliqué comme un remède propre à guérir l'homme de ses infirmités.

62. Je ne crois pas même que cette manière de s'exprimer dont nous avons dit qu'on devait se servir dans la prédication de la prédestination, puisse suffire à celui qui parle au peuple, à moins qu'il n'ajoute ceci ou quelque chose de semblable : Vous devez donc espérer aussi que la persévérance même dans l'obéissance vous sera donnée par le Père des lumières, de qui descend toute grâce excellente et tout don parfait [1] ; vous devez la lui demander chaque jour dans vos prières, et avoir la confiance, en agissant ainsi, que vous n'êtes pas exclus de la prédestination de son peuple ; car c'est lui-même qui vous donne la grâce d'agir de cette manière. A Dieu ne plaise cependant que vous désespériez de vous-mêmes parce qu'on vous ordonne de placer votre espérance, non pas en vous, mais dans le Seigneur. Car, maudit soit quiconque place son espérance dans l'homme [2] ; il vaut mieux mettre sa confiance dans le Seigneur que de la mettre dans l'homme [3] ; bienheureux sont tous ceux qui se confient en lui. Vous affermissant dans cette espérance, servez le Seigneur avec crainte et réjouissez-vous en lui avec tremblement [4] : par rapport à la vie éternelle promise avant tous les temps aux enfants de promission par Dieu qui ne ment point, personne ne peut avoir de sécurité à cet égard avant la consommation de la vie présente qui est une tentation sur la terre [5] ; mais celui à qui nous disons chaque jour : « Ne nous « induisez point en tentation [6] », nous donnera de persévérer en lui jusqu'à la fin de cette vie. Quand nous tenons ce langage ou un langage à peu près semblable, soit devant un petit nombre de chrétiens, soit devant la multitude assemblée à l'Eglise, pourquoi craindrions-nous de prêcher que les saints sont prédestinés et que la grâce de Dieu est une grâce véritable, c'est-à-dire qu'elle n'est point donnée suivant nos mérites, comme la sainte Ecriture l'enseigne expressément ? Ou bien, doit-on craindre que l'homme ne désespère de lui-même, si on lui montre qu'il doit placer son espérance en Dieu, et croire que ce désespoir ne l'atteindrait pas, s'il était assez orgueilleux et assez malheureux pour placer cette espérance en lui-même ?

[1] Jacq. I, 17. — [2] Jérém. XVII, 5. — [3] Ps. CXVII, 8. — [4] Id. II, 13, 11. — [5] Job, VII, 1. — [6] Matt. VI, 13.

CHAPITRE XXIII.

LA PRÉDESTINATION DANS LES PRIÈRES DE L'ÉGLISE.

63. Plût au ciel que ceux dont le cœur est appesanti et qui, à cause de leur faiblesse, ne peuvent pas, ou du moins ne peuvent pas encore comprendre les Ecritures ou les explications des Ecritures, plût au ciel, dis-je, que, soit qu'ils entendent, soit qu'ils n'entendent pas nos argumentations relatives à cette question, ils prêtent du moins une attention plus sérieuse aux prières qu'ils récitent, et qui, après avoir été en usage dans l'Eglise depuis sa fondation, y seront encore jusqu'à la fin des siècles. Car, par rapport à cette vérité que nous sommes aujourd'hui forcé, non-seulement de rappeler, mais de protéger et de défendre expressément contre de nouveaux hérétiques, l'Eglise dans ses prières n'a jamais gardé le silence à cet égard, quoique autrefois elle n'ait pas cru devoir la développer dans les discussions publiques, parce que aucune contradiction ne rendait ces développements nécessaires. A quelle époque, en effet, l'Eglise n'a-t-elle pas demandé la grâce de la foi pour les infidèles et pour ses propres ennemis ? Quand est-ce qu'un fidèle ayant un ami, un parent, un époux infidèle, n'a pas demandé à Dieu pour cet infidèle un esprit docile aux vérités de la foi chrétienne ? Qui est-ce qui jamais a omis de demander pour lui-même la grâce de persévérer dans le Seigneur ? Si parfois le prêtre adressant à Dieu des prières pour les fidèles, disait : Donnez-leur, Seigneur, de persévérer en vous jusqu'à la fin, qui a jamais osé lui en faire un reproche, je ne dis pas de vive voix, mais même dans sa pensée ? Qui est-ce qui, confessant de bouche ce qu'il croyait de cœur, n'a pas plutôt répondu à une bénédiction semblable du prêtre : Ainsi soit-il ? Car, quand ils récitent l'Oraison dominicale, mais surtout quand ils prononcent ces paroles :

« Ne nous induisez pas en tentation », les fidèles ne demandent pas autre chose que de persévérer dans la sainte obéissance. Conséquemment, de même que l'Eglise a toujours fait usage de ces prières, de même aussi elle est née, elle a pris et elle prend encore ses accroissements dans la foi à cette vérité, que la grâce de Dieu n'est pas donnée suivant les mérites de ceux qui la reçoivent. L'Eglise en effet ne demanderait pas que la foi fût donnée aux infidèles, si elle ne croyait que c'est Dieu qui convertit à lui les volontés des hommes, lorsqu'elles sont éloignées ou même ennemies de lui ; elle ne demanderait pas de persévérer dans la foi du Christ, sans être ni trompée ni vaincue par les tentations du monde, si elle ne croyait pas que le Seigneur a tellement notre cœur en son pouvoir, que le bien même que nous accomplissons par notre propre volonté, ne pourrait être accompli si Dieu ne nous donnait cette volonté. Car si l'Eglise, qui demande à Dieu ces grâces, croit cependant qu'elle les reçoit d'elle-même, ses prières ne sont pas des prières véritables, mais des prières dérisoires ; ce qu'à Dieu ne plaise. Comment, en effet, pourrait-on gémir sincèrement dans le désir de recevoir une chose que l'on demande au Seigneur, si l'on pensait qu'on reçoit cette chose de soi-même, et non pas du Seigneur ;

64. Surtout quand l'Apôtre dit : « Nous ne « savons ce que nous devons demander « dans la prière ; mais l'Esprit lui-même de- « mande pour nous avec des gémissements « inénarrables ; et celui qui scrute les cœurs, « sait ce qui plaît à l'Esprit : car c'est selon « Dieu qu'il demande pour les saints [1] ? » Que veulent dire ces paroles : « L'Esprit lui- « même demande », sinon : L'Esprit fait demander, « avec des gémissements inénarra- « bles », mais sincères, car l'Esprit est vérité ? C'est de lui en effet que l'Apôtre a dit ailleurs : « Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Es- « prit de son Fils, lequel Esprit crie : Abba, « Père [2] ». Ici encore, que signifient ces mots : « L'Esprit crie », sinon : L'Esprit fait crier ; par un trope semblable à celui qui nous permet de dire : Un jour heureux, pour : Un jour qui nous rend heureux ? Le même Apôtre explique clairement cette vérité, quand il dit en un autre endroit : « Vous n'avez point reçu de « nouveau l'Esprit de servitude qui inspire la « crainte ; mais vous avez reçu l'Esprit d'a- « doption des enfants, par lequel nous crions : « Abba, Père [1] ». Tout à l'heure il disait : « L'Esprit qui crie » ; ici il dit : « L'esprit par « lequel nous crions » ; montrant ainsi en quel sens il a dit : « L'Esprit qui crie », c'est-à-dire, comme je l'ai déjà expliqué, dans le sens de ces mots : L'Esprit qui nous fait crier. Cela nous fait comprendre que c'est encore par un don de Dieu que nous crions vers lui intérieurement et dans la sincérité de notre cœur. Que nos adversaires considèrent donc combien on se trompe, quand on pense que nous avons par nous-mêmes, et sans l'avoir reçu de personne, le pouvoir de demander, de chercher, de frapper ; quand on dit que la grâce est précédée par notre mérite, en ce sens qu'elle en est le résultat toutes les fois que nous recevons l'objet de nos demandes, que nous trouvons l'objet de nos recherches et qu'on ouvre à nos efforts ; quand, enfin, on ne veut pas comprendre que c'est encore par un bienfait de Dieu, que nous prions, c'est-à-dire, que nous demandons, que nous cherchons et que nous frappons. Car nous avons reçu l'esprit d'adoption des enfants, par lequel nous crions : Abba, Père. Le bienheureux Ambroise l'avait compris, lui aussi. Car il dit [2] : « C'est une grâce spirituelle, « même de prier Dieu ; ainsi qu'il est écrit : « Personne ne dit : Seigneur Jésus, si ce n'est « par le Saint-Esprit [3] ».

65. Ainsi, ces dons que l'Eglise demande au Seigneur et qu'elle n'a cessé de lui demander depuis le premier jour de sa fondation, Dieu, dans sa prescience, a prévu qu'il les donnerait à ses élus, mais de telle sorte que par la prédestination même il les donnait déjà : c'est ce que l'Apôtre déclare de la manière la plus explicite. Ecrivant à Timothée : « Prends part », lui dit-il, « aux travaux de l'Evangile, selon la « puissance de Dieu qui nous sauve et nous ap- « pelle par sa vocation sainte, non pas suivant « nos œuvres, mais suivant son décret et sui- « vant la grâce qui nous a été donnée en Jésus- « Christ avant le commencement des temps, « et qui a été manifestée de nos jours par l'avé- « nement de notre Sauveur Jésus-Christ [4] ». Que celui-là donc enseigne que cette doctrine de la prédestination et de la grâce, aujourd'hui défendue avec des soins plus attentifs contre de

[1] Rom. VIII, 26, 27. — [2] Gal. IV, 6.

[1] Rom. VIII, 15. — [2] Dans son Comment. sur Isaïe. — [3] I Cor. XII, 3. — [4] II Tim. I, 8-10.

nouveaux hérétiques, n'a pas toujours fait partie de la foi de l'Eglise ; que celui-là, dis-je, tienne ce langage, qui ose enseigner aussi que l'Eglise n'a pas toujours prié, ou du moins qu'elle n'a pas prié sincèrement, soit pour la conversion des infidèles à la foi, soit pour la persévérance des fidèles. Si l'Eglise a toujours demandé ces biens dans ses prières, nécessairement elle a toujours cru aussi qu'ils sont des dons de Dieu ; et jamais il ne lui a été permis de nier qu'ils eussent été connus de la prescience divine. D'où il suit qu'en aucun temps la foi en cette prédestination, défendue aujourd'hui avec une sollicitude nouvelle contre des hérétiques nouveaux, n'a été étrangère à l'Eglise du Christ.

CHAPITRE XXIV.

MODÈLE DE PRÉDESTINATION DANS JÉSUS-CHRIST FAIT HOMME. — CONCLUSION.

66. Mais pourquoi m'étendre davantage ? Je crois avoir montré suffisamment, et même plus que suffisamment, que commencer à croire au Seigneur et persévérer en lui jusqu'à la fin, sont deux dons de Dieu. Quant aux autres biens relatifs à la vie pieuse par laquelle on rend à Dieu des hommages dignes de lui, ceux mêmes pour qui nous écrivons ces lignes reconnaissent que ces biens sont des dons de Dieu. D'autre part, il ne leur est pas possible de nier que Dieu dans sa prescience a connu tous ses dons, et les personnes à qui il devait les accorder. Conséquemment, de même que l'on doit prêcher les autres dons de Dieu, afin que celui qui fait cette prédication soit entendu avec un esprit d'obéissance ; de même aussi on doit prêcher la prédestination, afin que celui qui entend cette prédication avec un esprit soumis, se glorifie, non pas dans un homme, et par conséquent non pas en lui-même, mais dans le Seigneur : car c'est encore ici un précepte du Seigneur ; et entendre avec un esprit soumis ce précepte, « que celui « qui se glorifie se glorifie dans le Sei- « gneur [1] », c'est un don de Dieu semblable aux autres. Celui qui n'a pas ce don, je n'hésite pas à le dire, quels que soient les autres dons qu'il possède, il les possède inutilement. Nos vœux sont, à l'égard des Pélagiens, qu'ils arrivent à le posséder ; à l'égard de nos disciples fidèles, qu'ils le possèdent d'une manière plus abondante. Ne soyons donc pas ardents pour la discussion et paresseux pour la prière. Prions, mes très-chers, prions afin que le Dieu de la grâce donne même à nos ennemis, mais surtout à nos frères et amis, de comprendre et de confesser que personne, après la chute profonde, inexprimable que nous avons tous faite dans la personne d'un seul, ne peut être délivrée, si ce n'est par la grâce de Dieu ; et que cette grâce n'est point payée comme une récompense due aux mérites de ceux qui la reçoivent, mais qu'elle leur est donnée gratuitement comme une grâce véritable, sans aucun mérite précédent de leur part.

67. Au reste, personne ne nous offre un exemple plus illustre de prédestination, que Jésus lui-même : je l'ai déjà établi dans le premier livre [1], et j'ai voulu le rappeler encore à la fin de celui-ci : Personne ne nous offre un exemple plus illustre de prédestination que le Médiateur lui-même. Que tout fidèle qui veut se former une juste idée de la prédestination, considère attentivement Jésus-Christ, et en Jésus-Christ il se retrouvera lui-même : tout fidèle, dis-je, qui croit et confesse qu'en Jésus-Christ la nature humaine, c'est-à-dire, notre nature, quoiqu'elle ait été prise par le Dieu-Verbe d'une manière individuelle, a cependant été élevée à la dignité sublime de Fils unique de Dieu, de telle sorte que celui qui a pris, et ce qui a été pris par lui ne sont qu'une seule personne dans la Trinité. Car cette union de l'homme avec le Verbe n'a point formé une quaternité ; la Trinité subsiste après comme auparavant, l'unité de personne dans le Dieu-Homme ayant été le résultat ineffable de cette union. En effet, nous ne disons pas que le Christ est Dieu seulement, comme le prétendent les hérétiques Manichéens ; nous ne disons pas qu'il est homme seulement, comme le prétendent les hérétiques Photiniens ; nous ne disons pas non plus qu'il est homme, mais que comme homme il manque de certaines choses essentielles à la nature humaine, par exemple, qu'il n'a point d'âme, ou bien que son âme est dépourvue d'un esprit raisonnable, ou bien que sa chair, au lieu d'avoir été formée du sang d'une femme, a été formée du Verbe, changé lui-même et transformé

[1] I Cor. I, 31.

[1] De la Prédestination des Saints, n. 30, 31.

en chair : car ces trois opinions, aussi fausses que puériles, ont divisé les hérétiques Apollinaristes en trois partis différents et même opposés : nous disons au contraire que le Christ est Dieu véritable, né de Dieu le Père, sans aucun commencement temporel ; que ce même Christ est homme véritable, né d'une mère humaine dans une certaine plénitude des temps ; et que l'humanité du Christ, par laquelle il est inférieur au Père, n'ôte rien à sa divinité par laquelle il est égal au Père. Cet Homme-Dieu n'est cependant qu'un seul Christ, lequel en tant que Dieu a dit en termes parfaitement vrais : « Le Père « et moi nous sommes une seule chose [1] » ; et avec autant de vérité en tant qu'homme : « Le Père est plus grand que moi [2] ». Celui donc qui a formé cet homme de la race d'Abraham et lui a donné, sans aucun mérite précédent de sa volonté, une justice qu'il ne devait jamais perdre, est le même qui rend justes ceux qui ne le sont pas, sans aucun mérite précédent de leur volonté personnelle, afin que le premier soit le chef, et que ceux-ci soient les membres. Celui qui a donné à cet homme, sans aucun mérite précédent de sa part, de ne contracter dans son origine et de ne commettre par sa volonté aucun péché dont il eût besoin d'obtenir le pardon, est le même qui donne à d'autres hommes, sans aucun mérite précédent de leur part, de croire en lui, afin de leur remettre lui-même tous leurs péchés : celui qui a formé cet homme, tel que jamais il n'a eu, et qu'il n'aura jamais une volonté mauvaise, est le même qui rend bonne la volonté mauvaise des membres de cet homme. Il a donc prédestiné et celui-ci et nous-mêmes ; car s'il a prévu que cet homme deviendrait notre chef et que nous deviendrions son corps, il a prévu ces deux choses, non point comme devant être la récompense de mérites antérieurs de notre part, mais comme devant être ses propres œuvres.

68. Que ceux qui lisent ces pages, s'ils les comprennent, rendent grâces à Dieu : que ceux au contraire qui ne les comprennent pas, adressent leurs prières à Celui dont la face est la source de la science et de l'intelligence [1], afin qu'il devienne lui-même leur docteur intérieur. Quant à ceux qui pensent que je me suis trompé, qu'ils méditent ce que j'ai écrit avec l'attention la plus soutenue, de peur que peut-être ils ne soient eux-mêmes dans l'erreur. Pour moi, quand je reçois non-seulement des lumières nouvelles, mais même des corrections de la part de ceux qui lisent mes œuvres, je reconnais en cela la miséricorde de Dieu à mon égard : c'est ce que j'attends principalement des docteurs de l'Eglise, si ce livre vient à se trouver entre leurs mains et qu'ils daignent prendre connaissance de ce que j'y ai écrit.

[1] Jean, x, 30. — [2] Id. xiv, 28.

[1] Prov. II, suiv. les Sept.

Traduction de M. l'abbé BARDOT.

CONTRE LA SECONDE RÉPONSE DE JULIEN.

Ouvrage inachevé.

PRÉFACE.

Les hérétiques Pélagiens enseignent qu'Adam, lors même qu'il n'eût point péché, devait subir la mort du corps, et que le genre humain n'a subi en lui aucune dégradation; d'où il suit qu'ils doivent prétendre aussi que la mort, les maladies mortelles et tous les maux infligés sous nos yeux aux enfants eux-mêmes, auraient existé aussi dans le paradis terrestre, quand même personne n'y aurait commis de péché. J'ai écrit contre eux, au comte Valère, un livre intitulé : *Du mariage et de la concupiscence*, parce que j'avais appris que les Pélagiens nous accusaient de condamner les noces, et que cette accusation était parvenue aux oreilles de ce personnage. Dans ce livre, je distinguais, en m'appuyant sur les meilleurs arguments qu'il me fût possible, ce qui est bon dans les noces de ce qui est mauvais dans la concupiscence charnelle, et dont la pudeur conjugale use honnêtement. Quand cet homme illustre que je viens de nommer eut reçu ce livre, il m'envoya sur une feuille de papier plusieurs maximes tirées d'un ouvrage de Julien, hérétique pélagien. (Dans cet ouvrage, qui contient quatre livres, l'auteur a cru avoir répondu au livre unique écrit par moi, ainsi que je viens de le dire, sur les noces et la concupiscence.) Ces maximes avaient été adressées à Valère lui-même par je ne sais quel autre personnage qui les avait fait extraire, comme il lui avait plu, du premier livre de Julien; ce même Valère me demandait de faire au plus vite une réponse à ces maximes. C'est ainsi que j'ai écrit sous le même titre un second livre contre lequel Julien en a composé huit autres d'un verbiage interminable. Je réponds maintenant à ceux-ci, en citant d'abord les paroles de Julien, puis en joignant aussitôt à chacune de ces citations une réponse particulière, et en m'arrêtant à ce qui m'a paru mériter une réfutation; car, pour les quatre premiers livres de cet auteur, dès que je les ai eus entre les mains, je les ai réfutés suffisamment, et d'une manière tout à fait inattaquable, dans un ouvrage en six livres.

LIVRE PREMIER.

Dieu est juste, avait dit Julien, il ne peut imputer à des enfants le péché d'autrui. De plus, le péché n'étant autre chose que le mauvais usage de la volonté, les enfants ne peuvent être coupables d'aucun péché, puisqu'ils ne peuvent faire aucun usage de leur volonté. Enfin le libre arbitre est le pouvoir de commettre le péché ou de s'en abstenir : c'est donc nier le libre arbitre que de nier l'existence du péché originel. Saint Augustin, dans ce premier livre, réfute chacun de ces trois arguments.

I. *Julien.* Malgré les angoisses cruelles qui m'accablent, malgré l'indignation et la compassion entre lesquelles mon âme se trouve partagée, à la vue des maux effroyables qui affligent aujourd'hui les églises, je n'avais pas cependant renoncé à la foi de ma promesse : j'avais contracté une dette, et je voulais prendre soin de l'acquitter. Car dans les livres

composés sous ma dictée contre les écrits d'Augustin, et adressés à notre frère, l'évêque Turbantius, homme tout à fait remarquable par l'éclat de ses vertus éminentes, j'ai promis, si aucun accident ne venait me rendre l'étude impossible, de répondre immédiatement à tous les arguments de ceux qui, suivant le sentiment des Manichéens, soutiendraient la transmission du péché, en d'autres termes, l'existence du mal naturel : jusqu'à présent, des nécessités différentes, mais incontestables, m'ont fait retarder l'accomplissement de ce devoir.

Augustin. Plût à Dieu que tu suivisses l'exemple de Turbantius, qui a secoué le joug de ton erreur depuis que tu lui as adressé ces écrits, et malgré les éloges que tu lui donnes en le proclamant un homme remarquable par l'éclat de ses vertus éminentes ! D'ailleurs, il a été répondu à ces livres dont tu parles, on t'a démontré que tes efforts n'ont d'autre but que d'obscurcir, en les flétrissant du nom de Manichéisme, les vérités catholiques les plus lumineuses et que l'étude des saintes Ecritures rend tout à fait évidentes.

II. *Jul.* Mais, depuis le premier instant où j'ai pu respirer librement, mon dessein était de remplir ma promesse d'une manière brève, sans rien omettre cependant de ce que la nature même du débat exigeait absolument, si tu ne m'avais ordonné, ô bienheureux père Flore, de m'engager de nouveau dans une entreprise plus laborieuse : car le respect que nous inspire ta sainteté est tel que je regarderais comme une impiété d'obéir négligemment à tes ordres, et il t'a été facile d'obtenir de moi un développement plus étendu du sommaire que j'avais résolu de composer. C'est pourquoi tu accueilleras avec bienveillance un ouvrage entrepris par tes ordres, et dans lequel j'ai inséré ton nom afin principalement que, sous la protection d'un commandement si noble, mon stylet pût courir avec plus de sécurité et de joie. Toutefois, ce n'est pas sans motif que j'avais pris la résolution d'être concis : car la vérité de la foi catholique, pour laquelle nous méritons la haine du monde qui marche rapidement à sa ruine, avait mis à néant, autant par des argumentations irrésistibles que par les témoignages de la loi sainte, presque tout ce qui, après avoir été inventé par les Manichéens, avait été écrit contre nous dans ces quatre livres de la main d'Augustin, et il ne restait plus, pour ainsi dire, aucune difficulté, si nous avions eu pour juges des hommes équitables.

Aug. Contre ces quatre livres dont tu parles, six autres livres ont été écrits par moi. Après avoir exposé dans un résumé qui a rempli les deux premiers volumes, l'enseignement des docteurs catholiques, j'ai répondu dans les quatre volumes suivants à chacun des tiens en particulier : j'ai dissipé ainsi les ténèbres de votre hérésie par la lumière de la vérité catholique, de cette vérité dont l'abandon te rend aveugle et insensé et te fait chercher, comme un héritage nouveau, des juges équitables pour une chose qui jamais n'a été l'objet d'une discussion dans l'Eglise de Jésus-Christ : comme si des juges pouvaient te paraître équitables, en dehors de ceux qui sont devenus les victimes de votre erreur. Mais où pourras-tu trouver un meilleur juge qu'Ambroise ? Ton maître Pélage n'a-t-il pas dit de lui que personne, même parmi ses ennemis, n'a osé s'attaquer ni à sa foi ni à son intelligence si profonde et si pure des Ecritures ? Ou bien, cet homme qui avait une intelligence si profonde et si pure des Ecritures aurait-il enseigné un dogme de l'impur Manichéisme, quand il a dit : « Nous naissons tous « dans l'état du péché, nous dont l'origine « même est souillée [1] ? » Juge donc toi-même à présent combien ton sens manque de pureté, quand tu attaques ce dogme catholique, et ne diffère point de te corriger en te conformant au jugement d'Ambroise.

III. *Jul.* J'avais cependant passé sous silence plusieurs témoignages des Ecritures d'où nos adversaires croient pouvoir tirer des preuves contre nous ; mais j'avais promis en même temps de les expliquer et de montrer que toutes les paroles équivoques de la loi, dont nos ennemis s'emparent ordinairement, ne portent aucune atteinte aux vérités manifestes et doivent être entendues dans le sens de ce qui est appuyé sur des témoignages tout à fait explicites de la sainte Ecriture et sur des raisons inattaquables. Car l'ignorance et la perversité d'un interprète quelconque de la loi divine, se révèlent par le fait même qu'il croit pouvoir défendre par l'autorité de cette loi une chose qui ne saurait être conciliée avec les principes de la justice.

[1] Amb. Liv. I de la Pénitence, ch. II.

Aug. C'est plutôt ce que tu dis toi-même, qui ne peut en aucune manière être concilié avec les principes de la justice. Car l'état malheureux du genre humain, que nous voyons être le partage de tous les hommes sans exception, depuis le premier instant de leur existence jusqu'à leur mort, cet état n'est pas conforme au juste jugement du Tout-Puissant, si le péché originel n'existe pas.

IV. *Jul.* En effet, si la loi de Dieu est la source et la maîtresse de la justice, elle doit nécessairement aussi prêter son secours pour justifier l'équité de Dieu, et jamais pour la combattre. La nature même des choses ne permet donc pas d'invoquer en faveur de l'injustice l'autorité si puissante de cette Ecriture, qui a été promulguée uniquement afin que par les témoignages, par les remèdes, par les menaces et par les vengeances qu'elle renferme, elle fît cesser toute injustice.

Aug. Les témoignages de l'Ecriture établissent expressément que « l'homme est « devenu semblable à la vanité et que ses « jours passent comme une ombre [1] ». Et la preuve que cette vanité est le partage de l'homme dès sa naissance, c'est que non-seulement l'enfant est le sujet des lamentations de l'Ecriture qui ne peut mentir, mais son éducation ne peut se faire sans un travail pénible et des soins incessants. L'un des remèdes qu'on lit dans l'Ecriture, c'est que l'on doit, à la naissance d'un enfant, offrir un sacrifice propitiatoire [2]. Enfin on lit, parmi les menaces de l'Ecriture, que l'âme d'un enfant devait périr, si cet enfant n'était circoncis le huitième jour [3]; et, parmi les vengeances dont elle contient le récit, que l'ordre fut donné de mettre à mort les enfants dont les parents avaient provoqué la colère de Dieu, et de n'en laisser échapper aucun à cette extermination accomplie par le droit de la guerre [4].

V. *Jul.* Ainsi, il est impossible de trouver dans la loi de Dieu aucune parole qui puisse servir d'argument contre ce même Dieu, auteur de cette loi. Toutes les objections faites ordinairement à ce sujet par ceux qui sont dans l'erreur, tombent devant ce raisonnement qui, à lui seul, dispense de toute autre argumentation ; mais, afin de faire connaître les ressources inépuisables de la vérité à laquelle nous croyons, nous aimons aussi à porter, par des explications, la lumière dans les endroits de l'Ecriture où la pensée est comme voilée par l'ambiguité des expressions : ces endroits ainsi éclaircis conservent alors toute la dignité de leur origine et ne sont plus, comme des enfants illégitimes ou indignes de leurs ancêtres, privés de l'honneur qui leur revient d'être l'œuvre des auteurs sacrés.

Aug. Vous travaillez au contraire à obscurcir par les doutes que font naître vos discussions pernicieuses, les passages les plus lumineux des saintes Ecritures, ceux où la vérité est exprimée dans les termes les plus explicites. Quoi de plus clair, en effet, que ces paroles citées par moi tout à l'heure : « L'homme est devenu semblable à la vanité, « ses jours passent comme une ombre? » Il n'en serait pas ainsi assurément, si l'homme possédait encore cette ressemblance avec Dieu qui lui fut donnée au jour de sa création. Quoi de plus clair que ces paroles de l'Apôtre : « De même que tous meurent en Adam, tous « aussi seront vivifiés en Jésus-Christ [1]? » Quoi de plus clair que ce texte du livre de Job : « Qui est pur de toute souillure? Pas « même l'enfant qui n'a qu'un seul jour « d'existence sur la terre [2] » ; et beaucoup d'autres encore que vous vous efforcez d'envelopper de vos ténèbres, et que vous prétendez, par votre verbiage puéril et en les dénaturant, faire parler en faveur de votre doctrine perverse?

VI. *Jul.* Mon dessein était donc seulement d'accomplir encore une fois cette tâche suivant notre coutume, c'est-à-dire, de soustraire aux interprétations des partisans de la transmission les parties de la loi divine qui étaient traitées d'une manière outrageuse par eux : je voulais en un mot montrer que ces paroles écrites sous la dictée de Dieu, sont conformes aux principes de la justice.

Aug. C'est toi-même qui tiens un langage outrageux lorsque tu appelles Traducianistes les Cyprien, les Ambroise, les Grégoire et les autres qui confessent avec eux l'existence du péché originel. Mais il n'est pas étonnant que des hérétiques nouveaux imposent un nouveau nom aux catholiques dont ils se séparent : d'autres en ont fait déjà autant,

[1] Ps. CXLIII, 4. — [2] Lévit. XII, 8. — [3] Gen. XVII, 14. — [4] Josué, VI, 21 ; X, 32.

[1] I Cor. XV, 22. — [2] Job, XIV, 4, suiv. les Sept.

quand ils se sont séparés de la même manière.

VII. *Jul.* Mais tu m'as demandé instamment, tu m'as même, de ton autorité paternelle, commandé de répondre à un livre qui a pour auteur un carthaginois, et qui a été apporté tout récemment au comte Valère par Alype, le triste fruit des péchés de cet auteur: ma réponse est, pour cette raison, devenue plus longue.

Aug. Ce controversiste carthaginois te cause beaucoup de peine; et longtemps avant que vous fussiez nés, Cyprien, carthaginois aussi, avait suscité d'avance de grands embarras à votre hérésie.

VIII. *Jul.* Ce personnage a donné en effet de nouveaux témoignages de son talent et de sa foi, témoignages qu'on ne peut comprendre sans ressentir une profonde tristesse, qu'on ne peut expliquer qu'avec de grandes difficultés et qu'on peut à peine entendre sans horreur, mais aussi que l'on peut réfuter très-facilement, que l'on peut réduire au néant de la manière la plus absolue, et que l'on devra, par respect pour soi-même, livrer à l'oubli sitôt qu'il en aura été fait complète justice.

Aug. Ceux qui les lisent n'en jugent pas selon tes désirs.

IX. *Jul.* Dans son premier livre donc, le seul qui ait été publié avant celui que j'écris en ce moment, il nous accuse d'être des hérétiques nouveaux [1], et cela parce que nous contredisons l'opinion de ceux qui, semblables à des sépulcres blanchis dont l'extérieur, suivant la parole de l'Evangile, est d'un aspect agréable, tandis que l'intérieur est rempli d'immondices et d'iniquités [2], sous prétexte de relever le mérite du baptême, vomissent la doctrine impure des Manichéens et enseignent l'existence du péché naturel, souillant ainsi les sacrements de l'Eglise catholique demeurés purs jusqu'à présent.

Aug. L'antique foi de l'Eglise catholique, cette foi que vous avez commencé depuis peu à combattre, et qui a été prêchée par les plus illustres docteurs qui ont existé avant nous, montre que vous êtes réellement des hérétiques nouveaux. Du reste, je ne dois pas répondre aux paroles qui sont des injures plutôt que des accusations, et que tu jettes avec un front qui ne sait pas rougir et avec une langue qui ne connaît point de frein, non pas précisément contre moi, mais contre les Ambroise, contre les Hilaire, contre les Grégoire, contre les Cyprien, et contre les autres docteurs les plus célèbres de l'Eglise.

X. *Jul.* Nous avions rédigé plusieurs suppliques, dans le seul but d'obtenir des juges pour une affaire aussi importante et afin que par ce moyen les décrets qui évidemment avaient été portés d'une manière frauduleuse, fussent corrigés plutôt que critiqués dans l'examen qu'on en ferait. Or, ce carthaginois loue aussi ce personnage puissant de ce que, par l'autorité irrésistible de sa dignité, il a mis obstacle à l'objet de notre demande et n'a pas permis que ni le temps ni le lieu fussent assignés pour cette discussion. Quant à savoir si celui à qui ce livre est adressé a réellement agi d'une manière aussi inique que cette louange même le fait supposer, cela le regarde. Pour nous, l'insertion même que je fais de son nom en termes honorables dans mon opuscule, montre clairement que nous avons mieux jugé de lui. Il est possible, en effet, que ce livre renferme des allégations mensongères au sujet de celui à qui il est dédié. Quoi qu'il en soit, ce livre montre clairement ce que désire celui qui l'a écrit; il désire lutter avec la force brutale et une impuissance aveugle, contre la raison, contre la foi, contre la sainteté des vérités morales et dogmatiques sans exception.

Aug. A Dieu ne plaise que les puissances chrétiennes de la république terrestre viennent à douter de l'antique foi de l'Eglise catholique, et à assigner pour cette raison à ceux qui la combattent, un lieu et un temps où ils puissent discuter! Fasse le ciel au contraire que, inébranlablement affermis dans la connaissance certaine des vérités de cette foi, ils imposent à ceux de ses ennemis qui vous ressemblent, la discipline de la contrainte. Les Donatistes, par les troubles violents qu'ils excitèrent, rendirent nécessaire l'emploi des moyens auxquels on eut recours contre eux, mais ils ne connaissaient pas les décrets qui avaient été rendus antérieurement, et on aurait dû les leur faire connaître: Dieu veuille éloigner de vous la pensée d'exciter des troubles semblables; et, par sa miséricorde, vous n'en avez pas encore excité.

XI. *Jul.* Après avoir dit tout cela dans les premières parties du volume, il s'applique à

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 1. — [2] Matt. XXIII, 27.

établir la différence qui existe entre les noces et la concupiscence, comme il l'avait promis par le titre même de l'ouvrage : il donne ensuite dans tout le cours de celui-ci des preuves de son habileté et de sa vertu. Car, en même temps qu'il rejetait l'autorité des confesseurs et reconnaissait celle des renégats, poussé à bout comme par une force irrésistible, il fit connaître publiquement tous les chagrins dont sa conscience immonde était torturée.

Aug. Injurie autant que tu le pourras : ce pouvoir n'appartient-il pas à tous les hommes qui sont familiarisés avec les paroles grossières?

XII. *Jul.* J'ai donc fait à ce premier ouvrage une réponse en quatre livres, et pour laquelle j'ai mis à contribution toutes les ressources que l'on peut trouver dans la défense de la vérité : après avoir déclaré cependant que je passerais sous silence les choses qui me sembleraient n'avoir pas d'importance relativement à l'objet même de la discussion, ou qui auraient pu me faire accuser d'être un parleur excessif, si j'avais voulu faire justice de toutes les paroles niaises ou futiles de mon adversaire. Si cependant il eût été possible de suivre cette règle dans sa juste rigueur, c'est-à-dire, s'il eût été possible de ne pas opposer une réfutation en forme à des inepties qui n'en méritaient pas une, presque toutes les inventions de cet auteur ne devaient obtenir, devant le public, que le mépris du silence. Mais puisque les désastres s'amoncellent avec une rapidité effrayante (ce qui est un indice de la fin prochaine du monde), et que dans l'Eglise même de Dieu la domination appartient à la sottise et au vice ignoble, nous remplissons une mission au nom du Christ, en apportant à la défense de la religion catholique tous les secours qui sont en notre pouvoir ; et nous n'hésitons pas à mettre par écrit les remèdes que nous opposons au venin de l'erreur.

Aug. Vous avez été engendrés vous-mêmes par la sottise et par le vice ignoble : et si, dans l'Eglise, la domination appartenait à l'une et à l'autre, ils vous y auraient certainement retenus.

XIII. *Jul.* J'avais déclaré, comme je l'ai dit, que je ne réfuterais pas dans mon premier ouvrage tous les systèmes qu'on met en avant pour défendre la transmission du péché originel, et que je ne discuterais pas tous les arguments exposés dans ce livre : mais que j'attaquerais spécialement les passages où l'auteur aurait exprimé son opinion en des termes plus concis et plus énergiques. Tout homme qui lira, même avec partialité, mais avec une attention sérieuse, l'un et l'autre ouvrage, reconnaîtra que j'ai rempli fidèlement cette promesse. Pour moi, assuré que ma conscience est à l'abri de tout reproche, j'exhorte notre ennemi et je l'engage vivement, s'il pense que j'ai passé sous silence quelque argument énoncé par lui et qui, à ses yeux du moins, paraîtrait avoir quelque valeur, je l'engage à faire connaître cet argument et à me convaincre de l'avoir omis par crainte ou par fourberie.

Aug. Je ne crois pas que les choses passées sous silence dans ton ouvrage, t'aient paru n'être d'aucune importance : mais quand même je t'accorderais que réellement elles t'ont paru telles, aucun lecteur catholique et intelligent ne pensera comme toi, quand il aura lu avec une attention sérieuse mon livre unique et les quatre où tu as essayé de me répondre.

XIV. *Jul.* Par rapport aux témoignages des Ecritures, j'ai expliqué les uns plus longuement, les autres plus brièvement, parce que je me suis engagé à les expliquer, dans un prochain ouvrage, avec tous les développements nécessaires. De tous les arguments donc et de toutes les propositions d'Augustin, aucun n'a résisté à la force de ma dialectique; j'ai rempli mes engagements de la manière la plus complète : ses inventions sans nombre ont été démontrées par moi évidemment fausses, niaises ou sacriléges.

Aug. Tu le dis, mais c'est toi qui le dis : tout homme qui sait lire et comprendre en jugera d'une manière tout à fait différente, à moins qu'il ne soit pélagien.

XV. *Jul.* En faisant cette déclaration, nous ne craignons pas d'être qualifié d'homme arrogant par le public : car nous ne prétendons pas que ce triomphe de la vérité soit dû à notre talent naturel, nous confessons au contraire que, malgré notre faiblesse et notre impuissance, nous avons trouvé son secours tout-puissant dans la force même de la vérité.

Aug. Tu dirais que ta faiblesse a été brisée par cette force, si tu voulais dire vrai.

XVI. *Jul.* Il est donc incontestable que

mes promesses ont été remplies absolument comme je viens de le dire : c'est pourquoi je ne puis assez admirer l'impudence de cet homme qui, dans un ouvrage récent, accuse mes livres d'être un tissu d'erreurs, en même temps qu'il déclare n'avoir pas encore ces livres entre les mains [1]. Il est triste de voir l'habitude d'un procédé coupable engendrer l'amour de ce procédé ; mais ce qui surpasse tout le reste, c'est de voir cette même habitude étouffer tout sentiment de pudeur dans l'âme de celui qui s'en est rendu l'esclave ; et cependant, quoique depuis longtemps la réalité de ce fait soit devenue incontestable en présence de la conduite des gens sans probité, les épreuves que nous traversons nous ont appris des choses auxquelles l'esprit de personne parmi nous n'aurait pu s'arrêter. Comment en effet aurais-je pu croire que son front de Numide s'était endurci jusqu'à lui permettre de déclarer dans un même ouvrage et dans une même phrase, ces deux choses : que j'ai écrit des choses erronées, et qu'il n'a point lu ce que j'ai écrit ?

Aug. Si tu n'as point enseigné ces erreurs, l'imposture vient de celui qui a extrait de tes livres les propositions qu'il a cru devoir envoyer au comte Valère. Je ne pensais pas qu'il eût agi en cela avec l'intention de tromper, et voilà pourquoi j'ai attribué à l'auteur ce que j'aurais dû attribuer à celui qui a fait ces extraits. Car je n'avais pas encore lu tes livres, mais seulement ce que ce personnage en avait extrait. Si tu songeais que tu es un homme, tu comprendrais que les choses ont pu très-bien se passer ainsi, et tu ne chercherais nullement à calomnier d'une manière aussi odieuse un autre homme à ce sujet.

XVII. *Jul.* Ecrivant en effet à celui dont il admire l'assiduité à lire ses livres, malgré les fatigues de la guerre à laquelle celui-ci est sans cesse occupé, il lui fait savoir que Alype lui a apporté des feuilles portant cette suscription : « Maximes extraites par moi de « plusieurs livres qui ont été écrits en ré- « ponse au livre d'Augustin ». Puis il ajoute : « Je vois ici que celui qui a adressé ces « écrits à votre Excellence, a voulu les ex- « traire de je ne sais quels livres, dans le « but, autant du moins que je puis en ju- « ger, de rendre la réplique plus prompte, « et afin de ne pas opposer des retards à « vos instances. Je me suis demandé à moi- « même quels pouvaient être ces livres, et « je me suis arrêté à la pensée qu'il s'a- « gissait des livres mentionnés par Julien « dans une lettre qu'il a envoyée à Rome, et « dont un exemplaire est parvenu jusqu'à « moi. Il dit, en effet, dans cette lettre : Ils « prétendent aussi que les noces telles qu'elles « sont en usage aujourd'hui, n'ont pas été ins- « tituées par Dieu ; c'est ce qu'on lit dans un « livre d'Augustin, contre lequel j'ai écrit ré- « cemment une réponse en quatre petits li- « vres ». Après ces paroles il ajoute encore, entre autres discours : « Ces maximes, je le « crois, ont été extraites de ces petits livres ; « c'est pourquoi il eût été mieux peut-être « de nous appliquer à réfuter et à convaincre « d'erreur l'ouvrage même tout entier, qui « remplit quatre volumes ; mais je n'ai pas « voulu que la réponse se fît attendre ; comme « tu n'avais pas différé toi-même à me trans- « mettre les écrits qui exigent cette réponse [1] ». Il fait voir ici très clairement qu'il soupçonne que ces maximes ont été extraites de mon ouvrage avec une précipitation excessive ; et que, d'autre part, il ne connaît pas même les livres auxquels il ose dire qu'il a pu répondre.

Aug. Pourquoi n'aurais-je pas cette hardiesse, puisque je ne puis douter que tu aies dit dans ces livres des choses absolument fausses ? Tu ne peux, en effet, dire contre la vérité que des choses contraires à la vérité. Et mes prévisions ne m'avaient point trompé : car en lisant tes livres je les ai trouvés parfaitement conformes à l'idée que je m'en étais formée avant de les avoir lus.

XVIII. *Jul.* Il fait mention aussi d'une lettre qu'il dit avoir été adressée à Rome par moi ; mais les expressions dont il s'est servi n'ont pu nous aider à reconnaître de quel écrit il voulait parler. J'ai envoyé autrefois à Zosime, évêque de cette ville, deux lettres relatives à ces questions ; mais, à cette époque, je n'avais pas encore commencé à écrire mes livres.

Aug. La lettre dont il s'agit n'était pas adressée à Zosime, elle avait pour but de séduire ceux qui, à Rome, pouvaient être séduits par des moyens de persuasion semblables à ceux que vous employez. Mais si tu ne la reconnais pas, eh bien, j'y consens, qu'elle ne soit pas de toi. Plût à Dieu que ces livres

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 2.

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 2.

aussi ne fussent pas de toi, mais qu'ils te fussent complétement étrangers : toi-même tu ne serais point, par eux, si complétement étranger à la vérité.

XIX. *Jul.* Je veux bien qu'il ait pu s'appuyer sur les indications renfermées dans la lettre par laquelle il a appris, ou du moins par laquelle il feint d'avoir appris que j'avais composé une réponse en quatre volumes contre les nouveaux Manichéens (car il dédaigne de paraître avoir pour lui l'antiquité) ; mais pourquoi n'a-t-il pas pris soin de s'informer des difficultés que nous pourrions opposer à ses réponses? pourquoi ne s'est-il pas fait un devoir d'apprendre à connaître celui contre qui il se préparait à combattre? pourquoi, au contraire, s'animant avec une légèreté tout à fait inconvenante, a-t-il marché au combat le plus sérieux, un bandeau sur les yeux, à la manière des Andabates? Il prétend justifier une conduite semblable, en alléguant qu'il a voulu, par cette réponse précipitée, imiter l'empressement que son protecteur avait apporté à la transmission des feuilles : comme s'il n'avait pu très-convenablement déclarer qu'on devait lui accorder le temps nécessaire pour découvrir et pour lire mon ouvrage qui était publié ; car, c'est une chose honteuse aux yeux des hommes instruits, de manquer à la gravité sans laquelle il n'est jamais permis d'écrire, et par un amour passionné de la discussion, d'attaquer ce que l'on ne connaît pas. Mais ce n'est pas tout encore : lui qui devait tramer ensuite contre nous l'accusation d'avoir, par fourberie, mutilé l'enchaînement de ses paroles, il a ajouté foi à des extraits qui paraissent plus vraisemblablement être l'œuvre de sa fourberie et de sa malignité, que celle de l'ignorance et de la simplicité d'aucun d'entre nous. Toutefois, que ces extraits aient été faits dans quelle intention et par quel auteur que l'on voudra, nous y trouvons en toute hypothèse un double avantage pour notre cause : car par là on a vu à la fois quelle est la légèreté et quelle est la faiblesse d'un ennemi de la vérité qui s'est donné à lui-même son approbation, qui ne peut se taire quand il ne devrait pas parler, et qui, grâce à un petit nombre de maximes incomplètes et plutôt lacérées que coordonnées, s'est trouvé tellement réduit par mon premier livre seul qu'il s'est vu obligé de recourir à des voix quelque peu féminines pour exciter les colères de la populace contre nous : la suite de notre discussion le montrera clairement.

Aug. Pourquoi t'irriter contre moi de ce que tes livres n'ont pu me parvenir que tardivement, ou de ce que je n'ai pu, malgré mes recherches, les trouver promptement? Cependant, par rapport aux maximes écrites sur le papier qui m'a été envoyé, j'ai pu et j'ai dû nécessairement, de peur qu'elles ne fussent considérées comme inattaquables, en faire une lecture attentive, les yeux parfaitement ouverts et non pas couverts d'un bandeau ; j'ai pu et j'ai dû les réfuter sans délai : car alors même qu'il m'eût été absolument impossible de découvrir tes livres, c'était un devoir pour moi de montrer, suivant la mesure de mes forces, la fausseté des propositions qui avaient paru être de quelque valeur aux yeux de celui qui a jugé à propos de les envoyer à un si grand personnage, afin que personne ne s'y laissât tromper en les lisant. Tu ne m'adresserais donc pas les reproches que tu m'adresses ici, si tu n'avais toi-même écrit ces choses, je ne dis pas les yeux éteints, mais certainement les yeux fermés. Tu ne pourrais en aucune manière dire que nous excitons la haine du peuple contre vous, si tu ne savais que la multitude des chrétiens de l'un et de l'autre sexe connaissent les vraies maximes de la foi catholique, dont la ruine est le but de tes efforts.

XX. *Jul.* Toutefois, j'avertis ici encore que, comme nous l'avons déjà fait dans l'ouvrage précédent, je ne citerai pas textuellement toutes les paroles de mon adversaire ; je me bornerai aux propositions dont la fausseté, une fois démontrée, rendra tout à fait manifeste l'absurdité de l'opinion qui enseigne l'existence du mal naturel.

Aug. Les choses que tu omets seront peut-être recueillies soit par nous, soit par d'autres, afin que l'on sache pourquoi tu les as omises.

XXI. *Jul.* Il est certain que cette absurdité a été pleinement dévoilée dans mon premier ouvrage ; mais puisqu'il entreprend aujourd'hui de réfuter plusieurs passages de mon premier livre seulement, et qu'il m'accuse, comme je l'ai dit ci-dessus, d'avoir mutilé en grande partie les résumés que j'ai donnés de ses paroles, je montrerai en premier lieu que je n'ai point fait ce qu'il me reproche, et que

lui-même l'a fait très-souvent et avec la dernière impudence, précisément dans cet ouvrage où il m'adresse ce reproche. Je prouverai ensuite qu'il n'a opposé aucune réponse solide même à ces maximes si concises et si courtes qu'il a insérées çà et là dans son livre, après les avoir extraites de livres écrits par moi et qui avaient déjà été combattus par lui ; je prouverai que ces maximes demeurent parfaitement intactes, et que lui-même enseigne des choses mille fois plus détestables que nos paroles n'avaient réussi à l'exprimer.

Aug. J'ai déjà répondu tout à l'heure à cela.

XXII. *Jul.* Ecoutons donc, non sans une profonde stupéfaction, ce qu'il a écrit contre moi. « Il a cité », dit-il, « le passage suivant « comme extrait de mon livre que je t'ai en- « voyé, et que tu connais parfaitement, et il « s'est efforcé ensuite de le réfuter : Ils crient « dans les termes les plus odieux que nous « condamnons les noces et l'œuvre divine « par laquelle Dieu produit de l'homme et de « la femme d'autres hommes ; et cela, parce « que nous disons que ceux qui naissent de « cette union contractent le péché originel ; « parce que nous reconnaissons que les en- « fants, de quelques parents qu'ils soient nés, « sont sous la puissance du démon, jusqu'à « ce qu'ils reçoivent une naissance nouvelle « en Jésus-Christ. Quand j'écrivis ces paroles, « je citai à l'appui un témoignage de l'Apôtre ; « mais il a omis de rappeler ce témoignage, « parce qu'il a senti qu'il en était accablé « comme d'un poids énorme. En effet, après « avoir dit que les hommes contractent le pé- « ché originel, j'ajoutai aussitôt : Dont l'A- « pôtre parle en ces termes : Le péché est « entré dans le monde par un seul homme, « et par le péché, la mort ; et ainsi la mort a « passé dans tous les hommes par celui en « qui tous ont péché [1] : ce témoignage, « comme nous l'avons dit, une fois passé « sous silence, il a ajouté ce que je viens de « dire. Il sait en effet dans quel sens les fi- « dèles catholiques ont coutume d'entendre « ces paroles de l'Apôtre, omises dans son « livre : paroles d'une simplicité et d'une « lucidité parfaites, mais que des hérétiques « nouveaux s'acharnent à obscurcir et à dé- « naturer par des interprétations ténébreuses « et forcées. Il a ajouté ensuite ces autres pa- « roles qui sont de moi : Ils ne remarquent « pas que le mal originel, quoiqu'il découle « des noces, ne peut pas être un sujet d'accusa- « tion contre les noces, bonnes dans leur « essence, de même que le bien naturel qui « résulte de l'adultère et de la fornication, ne « peut pas servir d'excuse à l'adultère et à la « fornication, mauvais en eux-mêmes. Car, si « le péché, qu'il soit contracté par les enfants « d'une manière ou d'une autre, est en toute « hypothèse l'œuvre du démon ; de même « aussi l'homme, qu'il soit né d'une manière « ou d'une autre, est toujours l'œuvre de « Dieu. Ici encore il a omis un passage où il « a craint que les oreilles catholiques ne trou- « vassent un sujet d'accusation contre lui. Car « avant ces paroles nous avions écrit celles-ci : « Parce que nous proclamons une vérité qui « est contenue dans la règle de foi catholique « la plus ancienne et la plus inébranlable, « ces partisans d'un dogme nouveau et perni- « cieux, qui prétendent qu'il n'y a dans les « enfants aucune trace de péché dont ils doi- « vent être purifiés dans les eaux du sacre- « ment de la régénération ; ces adversaires, « dis-je, soit par mauvaise foi, soit par igno- « rance, nous accusent de condamner les no- « ces et de dire que l'œuvre de Dieu, c'est-à- « dire l'homme qui naît de ces noces, est « l'œuvre du démon. Omettant donc ces pa- « roles écrites par nous, il a cité immédiate- « ment celles que nous venons de rapporter [1] ». Jusques à quand insulteras-tu opiniâtrément, ô toi qui tiens ce langage, à la simplicité des âmes religieuses et à l'ignorance de tes auditeurs ? A quelles bornes s'arrêtera ton impudence sans frein ? Quand tu écrivais ces choses, ni la censure des hommes instruits, ni l'appréhension du jugement à venir, ni les monuments écrits eux-mêmes, rien n'a pu t'émouvoir ? Tu ne vois pas que ta fourberie est dévoilée maintenant, et qu'elle n'est plus douteuse pour personne ? Crois-tu que quelqu'un parmi nous ignore les choses que tu as écrites dans ton premier et dans ton second ouvrage ? Car il m'a été tout à fait agréable, et ç'a été pour moi un devoir de t'adresser ces reproches en des termes semblables à ceux dont un consul éloquent se servit pour foudroyer un parricide public [2].

Aug. Tu fais bien de nous apprendre,

[1] Rom. v, 12.

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 3, 4. — [2] Cicéron. Premier discours contre Catilina.

de peur que peut-être nous ne soyons incapables de le voir par nous-mêmes, que tu as emprunté ces paroles aux invectives de Cicéron, en les appropriant à ton sujet ; mais nous ne craignons plus Julien quand nous le voyons devenu Cicéronien ; ou plutôt, nous te plaignons comme un insensé, quand nous voyons que tu as perdu le sens chrétien. Quelle folie plus grande, en effet, que d'empêcher les enfants de recevoir les remèdes du Christ, en disant qu'il n'y a en eux aucun des maux que celui ci est venu guérir ? Cicéron, invectivant contre un homme coupable de parricide envers sa patrie, défendait une cité qui avait été fondée par son roi Romulus avec des pécheurs réunis et venus de tous côtés : toi, au contraire, quand il s'agit de cette multitude d'enfants qui meurent sans avoir reçu le saint baptême, tu proclames qu'ils n'ont aucun péché, et néanmoins tu ne leur permets pas d'entrer dans la cité du Roi à l'image duquel ils ont été créés.

XXIII. *Jul.* Tu m'accuses faussement d'avoir omis un témoignage de l'Apôtre, qui ne peut être d'aucun secours pour toi et que je n'ai pas omis ; car je l'ai inséré au même endroit où tu l'avais placé : et après l'avoir cité fidèlement dans le premier livre, je l'ai expliqué encore, quoique rapidement, et en quelques mots, dans le quatrième livre de mon ouvrage. Je n'ai pas omis non plus le passage où tu avais invoqué l'autorité de l'Eglise catholique, afin précisément que ceux qui seraient trompés par toi, abandonnassent la foi catholique, et que, dans un tel malheur, le nom seul de catholiques leur parut un sujet de consolation suffisant. Et quoiqu'il n'y eût aucune force de raisonnement dans un langage semblable, le résumé que j'ai donné de tes paroles ne s'est écarté en rien de l'ordre que tu avais suivi. Lis mes livres qui sont publiés ; et, reconnaissant la sincérité d'une réponse que tu as accusée d'être un acte de fourberie, déclare en même temps que mon langage est conforme à la vérité : pour toi, au contraire, si la force de ton habitude ne s'y oppose pas, rougis. Et maintenant que j'ai dévoilé cette fourberie qui, par là même qu'elle est sans excuse, serait en toute circonstance une chose infâme, mais qui devient plus infâme encore ici, puisque celui qui en est l'auteur s'arroge le titre de censeur et cherche à flétrir l'intégrité d'un autre en lui attribuant sa propre infamie ; réponds-moi, quel appui les sentiments des Manichéens trouvent-ils, soit dans le nom de l'Eglise, soit dans les paroles de l'Apôtre, pour que tu me reproches en termes si odieux de les avoir passés sous silence ?

Aug. J'ai déjà répondu tout à l'heure à cette calomnie par laquelle tu me reproches toi-même d'avoir commis une erreur volontaire, quand j'ai cité tes paroles d'une manière inexacte. Mais tu ne m'attribuerais pas si volontiers ce qui est le fait de l'auteur de ces extraits, si tu ne voulais induire en erreur ceux qui lisent ton présent ouvrage.

XXIV. *Jul.* Voici quel a toujours été entre les Manichéens et les catholiques le grand différend, une sorte de limite très-large séparant la doctrine des hommes religieux de celle des hommes impies ; ou plutôt, voici quel a toujours été l'abîme immense séparant nos pensées de leurs pensées comme le ciel est séparé de la terre : c'est que, suivant nous, tout péché vient d'une volonté mauvaise, tandis que, suivant eux, tout péché vient de la nature mauvaise ; ils enseignent encore plusieurs autres erreurs, mais ces erreurs découlent pour ainsi dire de cette source première, et c'est par la force même de la logique qu'ils arrivent à ces conséquences sacriléges et infâmes ; de même que les catholiques, prenant pour point de départ un principe excellent, arrivent directement et par des progrès continus dans la bonne voie à la perfection de la vérité religieuse, qui est protégée par la raison et par la piété comme une forteresse inexpugnable. Ainsi, quand tu as essayé, dans un but hostile à la religion, mais aussi par des efforts impuissants, d'établir l'existence du mal naturel, tu as invoqué le témoignage d'un Apôtre qui n'a jamais eu les sentiments que tu essaies de lui prêter ; et je prouve qu'il n'a jamais eu ces sentiments par un argument qui me dispense de tout autre : c'est que tu te contredis toi-même en confessant, d'une part, que cet Apôtre est catholique, et en cherchant, d'autre part, dans ses paroles un appui à la cause du manichéisme.

Aug. Ces docteurs catholiques, dont tu prétends que les paroles sont un appui pour le manichéisme, ont conclu des paroles de l'Apôtre que les enfants contractent le péché originel ; et au lieu de vanter comme vous,

d'une manière insensée, l'intégrité prétendue de la nature, ils ont employé au contraire les remèdes du christianisme pour la guérir ; si tu réfléchissais à cela avec un cœur chrétien, tu rougirais, tu serais saisi de frayeur, tu garderais le silence.

XXV. *Jul.* Du reste, Adimante et Fauste (que tu dis dans les livres de ta *Confession* avoir été ton maître), fidèles en cela aux enseignements de l'auteur de leur hérésie, n'ont-ils pas fait la même chose? N'ont-ils pas saisi avidement, et avec les soins les plus minutieux, chacune des maximes les plus obscures, soit de l'Evangile, soit des épîtres des Apôtres, afin de défendre une opinion impie par l'autorité de ces noms? Mais pourquoi parler des Manichéens? Toutes les sectes hérétiques, sans exception, appuient sur des paroles et sur des maximes de l'Ecriture les doctrines qu'elles ont inventées et qui les ont fait sortir de la voie de la piété et de la foi véritable.

Aug. Ceux-là s'efforcent de faire parler en faveur de leur opinion des maximes qui sont obscures ; vous, au contraire, vous vous efforcez d'obscurcir par votre opinion elle-même des maximes dont le sens est manifeste. Quoi de plus clair, en effet, que le langage de l'Apôtre, quand il dit que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort, et que la mort a passé ainsi dans tous les hommes[1]? Et si le même Apôtre était obligé de prouver ce qu'il avance, il en trouverait une preuve irréfragable précisément dans cet état malheureux qui est le partage du genre humain, et qui, après avoir commencé dès les vagissements de l'enfant, persévère jusqu'aux gémissements du vieillard qui s'affaisse. Il ne serait pas possible, en effet, que sous la providence d'un Dieu tout-puissant et juste un état aussi malheureux fût infligé à la nature humaine si, dans la personne de deux hommes, cette nature n'avait été tout entière, et en punition d'un péché, expulsée de la félicité du paradis et précipitée dans cet abîme de maux.

XXVI. *Jul.* Faudra-t-il donc, pour cette raison, que les livres saints soient regardés comme enseignant des erreurs, ou bien la dignité des Ecritures sera-t-elle une expiation pour les fautes de ceux qui périssent?

Aug. Dites-vous cela à vous-mêmes.

[1] Rom. v, 12.

XXVII. *Jul.* Qu'on mette donc fin à cet amour effréné des explications arbitraires ; qu'on soit bien persuadé que des paroles ne sauraient porter aucun préjudice à la justice manifeste de Dieu ; si ces paroles sont d'une personne ayant un droit incontestable à la vénération, qu'on les défende en les expliquant d'une manière conforme à la justice divine ; si au contraire elles viennent d'un auteur qu'on puisse contredire librement, on doit les rejeter même sans avoir essayé de les éclaircir. La discussion actuelle a donc pour objet le jugement de Dieu, de qui il est dit : « Dieu est « fidèle, et il n'y a en lui aucune injustice ; « le Seigneur Dieu est juste et saint [1] ». Et ailleurs : « Le Seigneur est juste et il a aimé « la justice ; il a abaissé sur l'équité ses « regards bienveillants [2] ». Et encore : « Tous « vos jugements sont équité [3] ». Il y a, dans les volumes sacrés, une infinité de témoignages éclatants en faveur de la justice divine, quoique jamais cette justice n'ait été révoquée en doute, soit par les Gentils, soit par les hérétiques, si ce n'est par les Manichéens et par les partisans de la transmission du péché.

Aug. Par un effet de cette justice un joug accablant pèse sur les enfants d'Adam dès le jour où ils sortent du ventre de leur mère [4] ; celui qui nie l'existence du péché originel affirme par là même que cela est tout à fait injuste.

XXVIII. *Jul.* La nature elle-même nous enseigne que Dieu est juste, et cette vérité est tellement gravée dans tous les esprits en général, que cet autre principe n'est pas moins évident : Celui-là n'est pas Dieu qui a été convaincu d'injustice. L'homme peut donc, lui aussi, être juste ; mais Dieu n'a pas le pouvoir de ne pas être juste.

Aug. Adresse-toi ces paroles à toi-même.

XXIX. *Jul.* Ce Dieu étant le Dieu unique et véritable en qui nous croyons et que nous adorons dans une Trinité de personnes, est sans aucun doute infiniment juste à l'égard de tous.

Aug. Adresse-toi ces paroles à toi-même, et montre comment il est juste que l'enfant naisse dans un état si manifestement malheureux, ou du moins, que l'enfant naisse destiné à un état si manifestement malheureux,

[1] Deut. XXXII, 4. — [2] Ps. X, 8. — [3] Id. CXVIII, 172. — [4] Eccli. XL, 1.

quoiqu'il n'ait pas cependant contracté le péché originel.

XXX. *Jul.* Il est donc impossible de trouver dans la loi de Dieu aucune preuve ni aucun argument en faveur d'une chose dont l'injustice est certaine; et si cela pouvait se faire, la divinité elle-même deviendrait méprisable. Conséquemment, celui-là seul prouvera qu'une opinion contraire à la justice est établie sur des témoignages des saintes Ecritures, qui aura auparavant démontré que la gloire de la divinité peut être ravie à la Trinité à laquelle nous croyons.

Aug. Ce que tu dis est vrai; mais adressez-vous ces paroles à vous-mêmes, vous qui vous efforcez de ravir au Christ la gloire qui lui revient de la guérison des enfants.

XXXI. *Jul.* Mais puisque cela est contraire à la raison et à la piété, ou bien tu dois enseigner qu'il peut se faire et qu'il est juste qu'un péché naturel soit imputé à un homme, ou bien tu dois t'éloigner de ces impures Ecritures saintes dont les maximes, suivant toi, consacrent un principe que tu es obligé toi-même de reconnaître en opposition avec la justice.

Aug. Vous vous trompez; c'est vous, au contraire, qui êtes obligés de confesser qu'un joug accablant pèse d'une manière injuste sur les enfants, si, de même qu'ils n'ont aucun péché personnel, ils ne contractent non plus aucun péché originel.

XXXII. *Jul.* Mais si tu es résolu à ne prendre ni l'un ni l'autre de ces deux partis, et si en même temps tu fais profession de croire à ce Dieu dont tu penses que les enseignements défendent puissamment la cause de l'injustice, sache que ton manichéisme nouveau l'emporte de beaucoup sur le manichéisme ancien, puisque ton Dieu à toi est précisément celui que Manès a supposé être l'ennemi de son propre Dieu.

Aug. Vous l'emportez vous-mêmes de beaucoup sur les Manichéens par votre cruauté à l'égard des enfants. En effet, les Manichéens veulent du moins que l'âme, regardée par eux comme une portion de la divinité, soit guérie dans les enfants par le Christ; vous, au contraire, qui enseignez que les enfants n'ont aucun mal ni dans leur âme, ni dans leur corps, vous ne permettez pas qu'ils soient guéris par le Christ ni dans la première, ni dans le second. Et, prédicateurs illustres, quand vous prêchez Jésus, vous niez qu'il soit Jésus à l'égard des enfants. Lisez donc, dans l'Evangile, d'où lui est venu ce nom de Jésus [1], et ne refusez pas un Sauveur aux enfants qui n'ont pas reçu la grâce du salut.

XXXIII. *Jul.* A quelles subtilités auras-tu recours ici? Quels oreillers de mensonges et d'absurdités (comme ceux que le prophète Ezéchiel attribue à Jérusalem quand elle s'abandonne à la fornication [2]) offriras-tu à la mollesse des âmes efféminées, de ces âmes qui conservent les noms des mystères sacrés, après qu'elles ont outragé la divinité elle-même avec une impiété non déguisée? Renonce à tous les prestiges trompeurs, à ces attroupements de la populace que tu as souvent appelée à ton secours, et montre comment ce que tu essaies de prouver par les saintes Ecritures est conforme à la justice.

Aug. Ces foules populaires, objet de tes railleries, connaissent la foi catholique quand elles confessent que les enfants sont sauvés par le Sauveur; et voilà pourquoi elles ont en horreur la doctrine pélagienne qui nie cette vérité.

XXXIV. *Jul.* Mais afin de ne pas remplir par nos discours des volumes sans fin, considérons ici le genre, l'espèce, la différence, la manière d'être et la qualité des choses qui sont l'objet de notre discussion; examinons avec plus de soin encore la question de leur existence, de leur origine, du lieu où elles se trouvent, de leurs mérites et de la personne de qui elles méritent. De cette manière notre discussion ne s'égarera pas dans de longs détours, et l'on reconnaîtra facilement ce qui doit être regardé comme certain.

Aug. Tu as écrit huit livres contre mon livre unique, précisément parce que tu n'as pas voulu discuter longtemps dans la forme de cette dialectique concise dont tu te glorifies.

XXXV. *Jul.* Il s'agit donc ici du Créateur et de la créature, c'est-à-dire de Dieu et de l'homme: le premier est juge, le second est jugé: c'est pourquoi il faut voir quelle est la nature de la justice, et quelle est la nature d'une faute. La justice, comme elle est définie ordinairement par les savants, et autant que nous pouvons la comprendre nous-même, est la vertu la plus grande parmi toutes les vertus (si toutefois les Stoïciens permettent qu'on

[1] Matt. I, 21. — [2] Ézéch. XIII, 18.

préfère une vertu à une autre); la justice, dis-je, est une vertu par laquelle on s'applique avec zèle à remplir le devoir de rendre à chacun ce qui lui est dû, sans léser comme sans favoriser personne.

Aug. Dis-nous donc en vertu de quelle justice le joug accablant d'un état si grandement et si manifestement déplorable, a été imposé aux enfants; dis-nous en vertu de quelle justice tel enfant est adopté dans le baptême, tandis que tel autre meurt sans avoir reçu cette adoption; pourquoi tous deux ne partagent-ils pas cet honneur, ou pourquoi n'en sont-ils pas privés tous deux, puisque la cause de l'un et de l'autre, bonne ou mauvaise, est la même? Tu ne le dis pas, parce que, étant plus Pélagien que chrétien, tu ne connais ni la grâce de Dieu, ni sa justice.

XXXVI. *Jul.* Zénon ne permettra peut-être pas que la justice soit appelée la plus grande des vertus, parce que, suivant lui, il y a entre celles-ci une liaison si étroite, une union si intime, que là où une seule existe, toutes les autres s'y trouvent aussi, et là où une seule manque, toutes les autres manquent pareillement; une vertu ne peut être véritable, si elle ne reçoit sa dernière perfection de cette quadruple alliance; mais nous trouvons encore un secours puissant dans la doctrine de ce philosophe, quand il enseigne que, sans la justice, on ne saurait posséder ni la prudence, ni la force, ni la tempérance: vérité que l'Ecclésiaste exprime aussi en ces termes: « Celui qui aura péché contre un seul « point de la loi, perdra une multitude de « biens [1] ».

Aug. Entendons aussi le même Ecclésiaste disant: « Vanité des vanités, et tout est « vanité: quels fruits abondants l'homme re- « cueille-t-il de tout le travail, si pénible « pour lui, auquel il se livre sous le so- « leil [2]? etc. » Dis-moi pourquoi l'homme même est devenu semblable à la vanité [3], lui qui avait été créé semblable à la vérité? Feras-tu ici une exception pour les enfants dont nous voyons la vanité, si profonde à leur naissance, décroître ensuite à proportion de l'accroissement qu'ils prennent eux-mêmes, et, s'ils reçoivent une bonne éducation, à proportion des progrès qu'ils font dans la voie du bien; vanité qui cependant ne disparaît pas complétement, tant que tous les jours de vanité ne sont pas passés comme une ombre?

XXXVII. *Jul.* Ainsi, cette vertu auguste qui est la vraie mesure des mérites de chacun, brille dans les œuvres de l'image de Dieu, c'est-à-dire dans les œuvres de l'âme humaine, d'un éclat proportionné à la nature et aux forces de la créature elle-même; mais en Dieu, Créateur de toutes les choses sorties du néant, elle resplendit comme un océan sans rivages de lumières éternelles. La divinité est son origine, l'éternité est son âge, mais une éternité qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura pas de fin. Ici donc le genre (et je ne veux pas qu'on attache à ce mot un autre sens que celui d'origine), ici, dis-je, le genre, c'est Dieu: quant à l'espèce, elle se révèle dans la promulgation des lois et dans l'exécution des jugements.

Aug. Si Dieu est la source même de la justice, comme tu le confesses, pourquoi ne confesses-tu pas que la justice est donnée par Dieu à l'homme? pourquoi prétends-tu que la justice est un effet de la libre volonté de l'homme plutôt qu'un don de Dieu? pourquoi te ranges-tu ainsi parmi ceux dont il a été dit: « Ne connaissant pas la justice de « Dieu, et voulant en établir une à leur ma- « nière, ils ne sont pas soumis à la justice de « Dieu [1]? » Rougissez enfin, je vous en conjure, et demandez la justice à celui qui, comme vous êtes forcés de le reconnaître, est la source de la justice.

XXXVIII. *Jul.* Quant à la différence, nous pouvons, sans contredire la raison, entendre par là les applications diverses qui sont faites de la justice, suivant l'opportunité des temps. Par exemple, dans l'Ancien Testament, il avait été ordonné d'immoler des animaux pris dans les troupeaux. L'accomplissement de ce devoir était, à cette époque, un acte de soumission respectueuse au précepte; mais aujourd'hui, en s'abstenant de ces sacrifices prohibés, on rend hommage à la justice de la loi, comme on faisait alors en les offrant. La manière d'être, ou l'état de la justice, consiste en ce qu'elle n'impose à personne une obligation qui soit au-dessus de ses forces, ou en ce qu'elle ne ferme pas toutes les voies à la miséricorde. Enfin, la qualité de la justice consiste dans les charmes qu'elle a pour les âmes religieuses. Elle existe

[1] Eccl. IX, 18. — [2] Id. I, 2, 3. — [3] Ps. CXLIII, 4.

[1] Rom. X, 3.

donc sans aucun doute, cette justice dont l'idée même de la divinité ne peut être séparée : si elle n'existait pas, Dieu n'existerait pas non plus ; mais Dieu existe, et par là même l'existence de la justice ne saurait être douteuse. Or, cette justice peut être définie : une vertu qui embrasse toutes choses et par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient, sans léser comme sans favoriser personne. Son trône est, comme celui de la divinité, enveloppé d'une lumière souvent inaccessible à nos regards.

Aug. Tu as défini la justice : une vertu qui embrasse toutes choses, et par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient, sans léser comme sans favoriser personne. Et nous voyons qu'en effet elle a, sans léser personne, rendu un denier à ceux qui avaient travaillé à la culture de la vigne pendant la journée entière : cette condition avait été acceptée, elle avait été arrêtée de part et d'autre, ils ne pouvaient nier qu'ils avaient été loués pour ce prix [1]. Mais dis-moi, je te prie, comment a-t-elle pu, sans favoriser personne, donner autant à ceux qui avaient travaillé à cette vigne pendant une heure seulement? Dieu avait-il, ce jour-là, cessé d'être juste? Le silence serait pour toi beaucoup moins périlleux. La justice divine ne lèse les droits de personne ; mais la grâce accorde beaucoup de bienfaits à des hommes qui ne les ont pas mérités. Pourquoi cependant celui-ci est-il traité d'une manière, et celui-là d'une autre manière? Considère ce que tu as ajouté ensuite. Ton langage est parfaitement vrai, quand tu dis que le trône de la justice est, comme celui de la divinité, enveloppé d'une lumière souvent inaccessible à nos regards. C'est par un secret de ces profondeurs mystérieuses que le salut ne dépend ni de la volonté, ni des efforts de l'homme, mais de la miséricorde de Dieu [2]. C'est par un secret de ces profondeurs mystérieuses, que tel enfant reçoit une adoption glorieuse dans les eaux du sacrement de la régénération, tandis que tel autre enfant est delaissé dans la honte de sa naissance, destiné à être exclu du royaume, quoique ni l'un ni l'autre n'aient mérité par le libre arbitre de leur volonté ni récompense ni châtiment.

XXXIX. *Jul.* La justice mérite, non-seulement de la part de celui de qui elle tire son origine, mais aussi de la part soit des gens de bien, soit des gens sans probité, ce témoignage, qu'elle a usé de son droit en élevant les uns et en condamnant les autres. Quand elle laisse la miséricorde distribuer ses libéralités à des hommes qui personnellement n'ont mérité ni récompense, ni châtiment, elle n'en ressent aucune atteinte dans ses droits ; car la justice de Dieu consiste en grande partie à user de clémence à l'égard de son œuvre, tant que la sévérité ne devient pas pour lui une nécessité.

Aug. Considère du moins le nom de la miséricorde, et vois d'où il lui vient. Qu'est-il donc besoin de miséricorde, là où il n'y a aucune misère? Si vous dites qu'il n'y a aucune misère dans les enfants, vous niez par là même que la miséricorde doive leur être accordée ; si vous dites qu'il y a en eux quelque misère, vous déclarez implicitement qu'ils ont mérité un châtiment. Car, sous un Dieu juste, personne ne peut être malheureux sans l'avoir mérité. Voici deux enfants que la maladie a frappés : l'un expire après avoir reçu le baptême, l'autre sans l'avoir reçu : en faveur duquel diras-tu que Dieu a usé de clémence? Si tu réponds qu'il a été clément à l'égard d'un seul, montre comment l'autre a mérité d'être puni, toi qui nies l'existence du péché originel : si tu réponds qu'il a été clément à l'égard de tous deux, montre comment celui qui a reçu le baptême a mérité une récompense quelconque, toi qui nies la réalité de la grâce là où il n'y a aucune acception de personnes ; dis-nous ensuite, si tu le peux, pour quelle raison il n'a pas voulu les adopter tous deux, après les avoir incontestablement créés l'un et l'autre à son image. Ou bien, s'il a voulu et qu'il n'ait pas pu, la justice n'est donc pas en lui unie à la toute-puissance? Et ici (de peur que vous ne prétendiez rendre la volonté humaine responsable de l'obstacle rencontré par la puissance divine), il est certain que ni l'un ni l'autre n'ont refusé leur consentement : il est certain que Dieu ne peut dire à aucun d'eux : J'ai voulu, et tu n'as pas voulu. Ou bien, si un petit enfant refuse son consentement, parce qu'il pleure quand on le baptise, tous deux doivent donc être délaissés, car tous deux refusent leur consentement ; et cependant l'un est choisi et l'autre délaissé, parce que la grâce de Dieu est grande, et que

[1] Matt. xx, 1-13. — [2] Rom. ix, 16.

sa justice est véritable. Mais pourquoi celui-ci plutôt que celui-là? les jugements de Dieu sont impénétrables.

XL. *Jul.* En effet, ceux que Dieu a créés parce qu'il l'a voulu, il ne les condamne pas avant d'avoir été méprisé par eux; si, quand il n'est pas méprisé par eux, il leur donne une consécration pour les rendre meilleurs, sa justice n'en souffre aucun dommage, et cette libéralité rend seulement sa miséricorde plus éclatante.

Aug. Celui qui ne condamne point sans avoir été méprisé, dis-moi s'il méprise son image sans avoir été méprisé d'elle? Et si tu n'oses répondre affirmativement, dis-moi pourquoi il méprise les enfants qu'il n'adopte pas, et par lesquels cependant tu ne peux pas dire qu'il ait été méprisé, si ce n'est en Adam: tu découvriras aussi, en méditant sur les suites de la prévarication du premier homme, cette vérité: que, en rigueur de justice, tous méritent d'être méprisés, mais que néanmoins tous ne le sont pas, par un effet de la grâce ineffable et impénétrable.

XLI. *Jul.* Ces divisions préliminaires de la justice une fois établies, examinons comment le péché doit être défini. Les écrits, tant de ceux qui ont étudié la philosophie que de ceux qui ont été catholiques, me fournissent amplement ce que nous cherchons; mais je crains que tu ne fasses une résistance violente, et que si j'invoque l'autorité du sénat des philosophes, tu n'excites aussitôt contre nous la colère des ouvriers sédentaires et de toute la populace.

Aug. Tu insultes ce qu'il y a de plus faible dans le monde, mais ce que Dieu a choisi pour confondre ce qui est fort [1]. Ces hommes faibles confondent cependant ceux qui se confient en leur propre puissance. Ai-je besoin de dire que vous existez? Quand je garderais le silence, vous révélez vous-mêmes votre existence, puisque vous ne vous taisez point.

XLII. *Jul.* Je crains que, mêlant tes cris à ceux des femmes, à ceux de tous les plus vils esclaves, à ceux des tribuns auxquels ton collègue Alype a amené récemment quatre-vingts chevaux, ou même un plus grand nombre, engraissés dans toute l'Afrique.....

Aug. Ou bien tu fais acte de calomniateur, ou bien tu ne sais ce que tu dis: et par là même, en tenant ce langage, ou bien tu es un menteur, ou bien tu es un homme léger et irréfléchi. Quoi de plus méchant que toi, si c'est toi-même qui as inventé ces choses? Quoi de plus stupide que toi, si tu as cru à ceux qui les ont inventées? Et cependant tu as osé mettre cela par écrit; tu n'as pas craint que tes livres fussent portés dans ces lieux où mon collègue Alype, quand il voyageait sur terre et sur mer, s'est arrêté soit comme devant continuer sa course, soit comme étant parvenu au terme de son voyage; dans ces lieux, dis-je, où tes récits mensongers ne sauraient être lus sans exciter contre toi le rire ou plutôt la haine publique: je ne dis pas quelle audace, mais quelle folie comparable à celle-là?

XLIII. *Jul.* Tu te déclares être bien éloigné d'acquiescer aux maximes des hommes instruits, par la raison, diras-tu en interprétant suivant ton bon plaisir une parole de l'Apôtre, par la raison que Dieu a convaincu de folie la sagesse de ce monde [1]; du reste, ajouteras-tu peut-être, je peux mépriser sans crainte vos controversistes; l'autorité de semblables personnages n'a pas assez de poids pour que je puisse en être accablé.

Aug. Ton mépris pour eux n'est que trop réel, puisque, quand ils enseignent l'existence du péché originel, non-seulement tu contredis leur doctrine, mais tu les accuses même de manichéisme: car ce sont eux que tu désignes, quoique tu paraisses ne désigner que moi seul.

XLIV. *Jul.* Que ferai-je donc? J'acquiescerai moi-même à tes paroles; je ferai ici le sacrifice volontaire de tout ce qui pourrait être pour moi d'un grand secours, si je voulais en faire usage; je me contenterai de la définition qui, après l'exposé de la doctrine secrète des Manichéens, et comme une preuve de la droiture et de l'honnêteté naturelles de ton caractère, est échappée à ta plume. Dans le livre intitulé: « Des deux âmes », ou « contre les « deux âmes », tu parles en ces termes: « Attends, laisse-nous d'abord donner la définition du péché. Le péché est la volonté de « recevoir ou de retenir ce que la justice « défend, et dont on est libre de se priver. Il « est vrai que si cette liberté n'existait pas, on « ne pourrait pas dire non plus qu'il y a volonté; mais j'ai voulu donner cette définition dans un langage plutôt vulgaire que « rigoureusement exact [2] ».

[1] I Cor. I, 27.

[1] I Cor. I, 20. — [2] Chap. XI.

Aug. Le péché est ici défini seulement en tant qu'il est péché, non pas en tant qu'il est aussi la peine du péché. C'est de cela en effet qu'il s'agissait, quand nous cherchions l'origine du mal tel qu'il a été commis par le premier homme antérieurement à tout mal commis ou subi par l'homme. Mais toi, ou bien tu ne peux pas comprendre cela, ou bien tu ne le veux pas.

XLV. *Jul.* O or brillant sur un fumier ! Un orthodoxe même aurait-il pu parler en termes plus vrais et plus explicites ? « Le péché », dis-tu, « est la volonté de recevoir ou de rete-« nir ce que la justice défend, et dont on est « libre de se priver ». L'Ecclésiaste enseigne la même chose : « Dieu », dit-il, « créa l'homme et « le remit entre les mains de son propre con-« seil : il plaça devant lui la vie et la mort, « l'eau et le feu ; ce qu'il aura choisi lui sera « donné [1] ». Dieu dit aussi par la bouche d'Isaïe : « Si vous voulez m'écouter, vous « mangerez ce qu'il y a de bon sur la terre. Si « vous ne voulez pas m'écouter, le glaive « vous dévorera [2] ». Et l'Apôtre : « Convertis-« sez-vous à la justice, et ne péchez point [3] » ; et encore : « Ne vous y trompez point, on ne « se rit pas de Dieu : ce que l'homme aura « semé, il le recueillera [4] ».

Aug. Ces témoignages sont relatifs à cette volonté par laquelle chacun agit comme il lui plaît : ils ont pour but, si nous n'avons pas cette volonté, de nous porter à la demander à celui qui opère en nous même le vouloir [5] ; si au contraire nous l'avons, de nous porter à accomplir les œuvres de justice et à rendre grâces à celui par qui elle nous a été donnée.

XLVI. *Jul.* La volonté est donc le mouvement d'une âme qui a la faculté de choisir entre la gauche et la droite, qui peut s'abaisser et se dépraver, ou s'élever par d'énergiques efforts.

Aug. Que signifient donc ces paroles : « Ne « vous écartez ni à droite ni à gauche [6] ? »

XLVII. *Jul.* C'est le mouvement d'une âme assez avancée en âge pour qu'elle puisse faire usage de sa raison et juger par elle-même ; et quand on lui montre le châtiment et la gloire, ou la souffrance et la volupté, on lui offre un secours et comme une occasion, on ne lui impose pas la nécessité de choisir l'un ou l'autre parti. Cette volonté donc, qui peut agir d'une manière ou d'une autre, tient ce pouvoir du libre arbitre ; mais les actes humains sont produits par elle directement ; elle-même n'existe point tant que nous ne faisons pas acte de volition, et il nous est impossible de vouloir tant que nous n'avons pas aussi le pouvoir de ne vouloir pas ; et, par rapport au péché, ces deux choses : vouloir et ne vouloir pas, nous manquent également tant que nous n'avons pas encore l'usage de la raison. Ces principes ainsi rappelés brièvement, il est manifeste que cette définition donnée par toi est de la plus rigoureuse vérité : « Le péché est la volonté de « retenir ou de recevoir ce que la justice dé-« fend, et dont on est libre de se priver ». Ainsi, il est certain que ce péché, qui a été démontré clairement n'être pas autre chose qu'un acte de la volonté, reçoit son genre, ou, en d'autres termes, tire son origine de la convoitise de chaque homme. Son espèce est déterminée par chacun des objets qu'on appelle atomes. Sa différence naît à la fois de la diversité des fautes et des circonstances de temps. Son mode consiste précisément dans l'absence de tout mode ; car si le mode consiste à servir celui que l'on doit servir, quiconque omet ce devoir pèche par là même en s'écartant du mode véritable. Ici cependant on pourrait, mais non pas sans subtilité, dire que le mode du péché consiste en ce que personne ne pèche au-delà de ses propres forces : si on pèche autrement, on ne le fait point par une volonté efficace ; on ne peut pécher ainsi que par la volonté seule. Enfin on doit reconnaître la qualité du vice dans le degré d'amertume qu'il entraîne à sa suite, soit par le déshonneur, soit par les souffrances dont il est la cause. Le péché existe donc : s'il n'existait pas, tu n'embrasserais pas toi-même des doctrines erronées ; et ce péché n'est pas autre chose que la volonté s'écartant de la voie dans laquelle elle doit marcher, et d'où elle est libre de ne point dévier. Il naît de la convoitise des choses défendues, et il se trouve uniquement dans l'homme qui a fait un acte de volonté mauvaise et qui pouvait s'abstenir de cet acte.

Aug. Cette définition donnée par nous et que tu as trouvée exacte, se rapportait au péché d'Adam : « Le péché », disions-nous, « est « la volonté de retenir ou d'acquérir ce que la

[1] Eccli. xv, 14, etc. — [2] Isa. i, 19. — [3] I Cor. xv, 31. — [4] Gal. vi, 7, 8. — [5] Philipp. ii, 13. — [6] Prov. iv, 27.

« justice défend et dont on est libre de se « priver ». Adam, en effet, quand il commit son péché, n'avait en lui absolument aucun principe mauvais qui le portât violemment, et malgré sa volonté contraire, à faire le mal. et qui l'autorisât à dire : « Je ne fais pas le bien « que je veux, mais je fais le mal que je ne « veux pas faire [1] » ; et conséquemment il a fait, en commettant le péché, ce que la justice défendait et dont il eût été libre de s'abstenir. Celui au contraire qui dit : « Je fais le mal « que je ne veux pas », n'est pas libre de s'abstenir de ce mal. C'est pourquoi apprends à distinguer ces trois choses, et sache que autre chose est le péché, autre chose la punition du péché, autre chose enfin l'un et l'autre réunis, c'est-à-dire, le péché étant à la fois péché et punition du péché; et tu comprendras aussitôt laquelle de ces trois choses a été définie : « Volonté de faire ce que la « justice défend, et dont on est libre de s'abs- « tenir ». Car le péché ainsi défini n'est pas la punition du péché, il n'est pas non plus l'un et l'autre réunis. Mais ces trois genres ont aussi leurs espèces propres, sur lesquelles nous ne pourrions discuter en ce moment, sans entrer dans de trop longs détails. Si l'on veut avoir des exemples de chacun de ces trois genres, nous en trouvons un du premier genre et qui ne présente aucune difficulté, dans la personne d'Adam. En effet, parmi les actions mauvaises que commettent les hommes, il en est beaucoup dont ils sont libres de s'abstenir ; mais cette liberté n'appartient à personne aussi pleinement qu'elle appartenait à celui en qui le regard de Dieu, par qui il avait été créé de droit, ne découvrait aucune souillure ni aucune dégradation. Un exemple du second genre, où il s'agit uniquement de la peine du péché, se trouve dans le mal dont un homme n'est en aucune manière l'auteur, mais qu'il souffre seulement : comme lorsque celui qui a commis un crime, subit pour son péché la peine de mort ou tout autre châtiment corporel. Enfin on peut voir un exemple du troisième genre, où il s'agit à la fois du péché en lui-même et de la peine du péché, dans celui qui dit : « Je fais le mal que « je ne veux pas ». A ce genre se rapportent aussi toutes les actions mauvaises qui, étant commises par ignorance, ne sont pas regardées comme mauvaises, ou même sont regardées comme bonnes par ceux qui les commettent. En effet, si l'aveuglement du cœur n'était pas un péché, il serait injuste d'en faire un sujet de reproche : or, il est justement condamné dans ces mots : « Pharisien « aveugle » [1], et en plusieurs autres endroits des divines Ecritures. D'autre part, si ce même aveuglement n'était pas un châtiment du péché, le sage ne dirait point : « Leur « propre malice les a aveuglés [2] » ; et si cela n'arrivait point par un jugement de Dieu, nous ne lirions pas : « Que leurs yeux soient « obscurcis, afin qu'ils ne voient point, et « courbez sans cesse leur dos [3] ». Certes, où est l'homme qui est volontairement aveugle de cœur, tandis que personne ne veut être aveugle même de corps ? Conséquemment, le péché originel ne se rapporte pas au genre que nous avons placé en premier lieu, et qui consiste dans la volonté de faire le mal dont on est libre de s'abstenir ; autrement, le péché originel n'existerait pas dans les enfants qui n'ont pas encore l'usage du libre arbitre de la volonté. Il ne se rapporte pas non plus au genre dont nous avons parlé en second lieu ; car il s'agit ici du péché, non point du châtiment qui n'est pas un péché, quoiqu'il soit une juste suite du péché : il est vrai que les enfants eux-mêmes subissent ce châtiment, puisqu'il y a en eux un corps qui est mort à cause du péché [4] ; mais la mort du corps elle-même n'est pas un péché, non plus que toute autre souffrance corporelle. Le péché originel se rapporte à ce troisième genre où le péché est à la fois péché et châtiment du péché : il existe avec ce double caractère dans les enfants au moment de leur naissance, et il commence à se révéler en eux à mesure qu'ils croissent, par le besoin qu'ils ont de la sagesse et de la tempérance comme remèdes à leur ignorance et à leur convoitise mauvaise ; cependant l'origine de ce péché se trouve aussi dans la volonté de celui qui l'a commis. « Car Adam a existé, et nous avons « tous existé en lui ; Adam a péri, et tous ont « péri en lui [5] ».

XLVIII. *Jul.* Le péché mérite à la fois l'exécration des âmes honnêtes et une condamnation légitime de la part de cette justice qui fait tout le sujet de la présente discussion. Ecarte donc enfin tous les voiles, et dis-nous

[1] Rom. VII, 29.

[1] Matt. XXIII, 26. — [2] Sag. II, 21. — [3] Ps. LXVIII, 24. — [4] Rom. VIII, 10. — [5] Ambr. liv. VII, sur le ch. XV de saint Luc, n. 234.

clairement les raisons sur lesquelles tu établis l'existence du péché naturel. Certes, nous n'avons rien avancé de faux ci-dessus, soit en faisant l'éloge de la justice divine, soit en définissant la nature du péché. Montre donc comment ces deux choses peuvent coexister dans les enfants : s'il n'y a aucun péché sans le concours de la volonté, s'il n'y a pas de volonté sans une liberté parvenue à son entier développement, s'il n'y a pas de liberté sans la faculté de faire un choix raisonnable, par quel prodige monstrueux le péché se trouve-t-il dans les enfants qui n'ont pas l'usage de la raison? S'ils n'ont pas l'usage de la raison, ils n'ont donc pas la faculté de choisir, et par là même ils n'ont pas de volonté : et, ces vérités étant reconnues par toi-même tout à fait incontestables, il s'ensuit qu'ils n'ont absolument aucun péché. Voyons donc à quels moyens tu as eu recours pour échapper à la force irrésistible de ces raisons. « Les enfants», dis-tu, «ne sont pas cou-« pables d'un péché personnel, mais ils sont « coupables du péché d'un autre ». On ne voit pas encore en quoi consistent tes sentiments pervers. Nous soupçonnons que tu as parlé ainsi pour satisfaire un sentiment de haine contre quelque homme dont tu as voulu peindre l'injustice à la manière des orateurs Carthaginois. Quand est-ce donc que l'innocence et l'intégrité d'un homme se sont trouvées flétries par le crime d'un autre homme? S'est-il jamais rencontré parmi les barbares un scélérat assez stupide, assez impudent, assez ennemi de Dieu et de l'équité, pour prononcer une sentence de culpabilité dans de pareilles circonstances? Mais plutôt nous devons ici les plus grands éloges à ton habileté : tes connaissances se révèlent ici dans toute leur étendue et dans toute leur profondeur; tu as voulu nous représenter je ne sais quel juge, ou plutôt un tyran qui méritât la haine du genre humain, et pour le peindre de la manière la plus saisissante, il n'y avait pas de meilleur moyen que d'affirmer avec serment que ce juge a refusé le pardon non-seulement à ceux qui n'avaient commis aucun péché, mais même à ceux qui n'avaient pas eu le pouvoir d'en commettre. Car, malgré l'intégrité de sa conscience, un homme dont l'esprit est naturellement porté à la défiance, s'inquiète quand il se voit obligé de se défendre; il craint d'avoir peut-être commis une faute, par la raison seule qu'il a pu la commettre; mais on n'a absolument rien à craindre d'une accusation, quand on se voit défendu par l'impossibilité même où on a été de faire ce qui est l'objet de cette accusation. Révèle donc le nom de ce juge qui condamne des innocents. Tu as répondu que c'est Dieu, et cette parole est descendue jusque dans les dernières profondeurs de nos âmes; mais comme l'esprit peut à peine s'arrêter à un pareil blasphème, nous nous demandons encore ce que tu as voulu dire.

Nous savons en effet que ce nom peut être employé dans des sens différents : « Car il y « a beaucoup de dieux et beaucoup de sei-« gneurs; mais, pour nous, nous n'avons « qu'un seul Dieu, le Père, de qui viennent « toutes choses, et qu'un seul Seigneur, Jésus-« Christ, par qui toutes choses existent [1] ». Quel est donc le Dieu contre qui tu portes cette accusation? Ici, ô prêtre très-religieux et rhéteur très-docte, tu exhales quelque chose de plus infect et de plus pernicieux que le souffle de la vallée d'Amsaint [2] ou du puits de l'Averne, ou plutôt l'impiété de ton langage l'emporte sur les sacriléges mêmes que le culte des idoles avait fait commettre en ces lieux. Ce Dieu, dis-tu, qui fait éclater son amour pour nous [3], qui nous a aimés et qui n'a point épargné son Fils, mais qui l'a livré pour nous [4], c'est lui-même qui juge ainsi, c'est lui-même qui persécute les enfants dès leur naissance, c'est lui-même qui, par sa volonté mauvaise, livre aux flammes éternelles des enfants qu'il sait bien n'avoir pu faire aucun acte de volonté bonne ou mauvaise. Après une maxime aussi barbare, aussi impie, aussi pernicieuse, si nous avions pour juger des hommes intègres, je devrais me contenter, pour toute réponse, de livrer ton nom à l'exécration qu'il mérite. Je pourrais avec justice et pour d'excellentes raisons, te considérer comme ne méritant pas que l'on discute avec toi, puisque tu es assez ennemi de la religion, de la science et enfin du sens commun, pour croire que ton Seigneur est un scélérat : une telle pensée entrerait à peine dans l'esprit de l'homme le plus barbare.

Aug. Tu vois que les enfants n'ont pas une volonté personnelle pour choisir soit le bien,

[1] I Cor. VIII, 5, 6. — [2] Virg. Enéid., liv. VII, v. 563, 570. [3] Rom. V, 8. — [4] Id. VIII, 32.

soit le mal : ce n'est pas là une merveille. Je voudrais que tu pusses voir aussi ce que voyait l'auteur de l'épître aux Hébreux, quand il écrivait : Lévi, fils d'Israël, était dans son père Abraham quand celui-ci paya la dîme, et par là même il paya la dîme, lui aussi, dans la personne d'Abraham [1]. Si tu considérais les choses avec un esprit chrétien, tu verrais par la foi, supposé que ton intelligence ne s'élevât pas jusque-là, tu verrais que dans les reins d'Adam se trouvaient tous ceux qui devaient naître de lui par la concupiscence de la chair ; concupiscence dont le premier homme, après le péché par lequel sa propre nudité lui fut révélée, ne put ressentir l'aiguillon ni contempler les horribles ravages sans rougir et sans se couvrir. C'est pour cela qu'Ambroise, mon docteur, dont l'éloge a été fait par ton propre docteur, s'est exprimé en ces termes : « Ce qui est encore plus grave, « Adam eut recours à ce vain subterfuge dans « le lieu même où il aurait dû plutôt se « ceindre du fruit de la chasteté. Car, on dit « que dans les reins où nous nous ceignons, « se trouvent certaines semences servant à la « génération. Et par là même une ceinture « de feuilles inutiles servait mal à Adam, en « qui elle couvrait, non pas le fruit à venir « d'une génération future, mais certains pé- « chés [2] ». Il dit encore avec raison ce que j'ai rapporté tout à l'heure : « Adam a existé, et « nous avons tous existé en lui ; Adam a péri, « et tous ont péri en lui ». Voilà ce que tu ne vois pas, et, par suite de cet aveuglement, tu me dis des injures ; mais tout ce que tu dis contre moi, tu le dis nécessairement contre lui. Fasse le ciel que je partage un jour sa récompense comme je partage avec lui les injures que tu nous adresses. Pourquoi t'écrier : « Si nous étions jugés par des « hommes de bonne foi, je devrais me con- « tenter, pour toute réponse, de vouer ton « nom à l'exécration qu'il mérite ». Puis-je être à ton égard plus obligeant, plus généreux, plus libéral que de prendre pour juge entre nous un homme à qui Pélage, ton docteur, a donné les éloges que nous connaissons? Voici celui qui a brillé parmi les écrivains de la langue latine comme une fleur d'une beauté resplendissante, et dont les ennemis mêmes n'ont osé attaquer ni la foi ni le sens exquis dans l'interprétation des Ecritures : tel est le jugement que Pélage a porté sur Ambroise [1]. Comment donc Ambroise a-t-il jugé la question qui est agitée entre nous? J'ai rapporté ci-dessus les paroles de ce docteur relatives au péché originel ; elles ne sont ni obscures ni équivoques, mais si elles ne suffisent pas, écoute encore : « Nous naissons « tous », dit-il, « dans l'état du péché, nous dont « l'origine même est souillée [2] ». Comment réponds-tu à cela? Pélage a rendu à Ambroise le témoignage éclatant que je viens de rapporter ; voici maintenant une déclaration manifeste d'Ambroise, qui me donne gain de cause contre toi : attaque donc celui de qui ton maître a déclaré que personne, même parmi ses ennemis, n'a osé l'attaquer ; et toi qui cherches des juges sensés, nie que celui-ci doive être considéré comme tel, afin de montrer combien tu es toi-même insensé. Mais, ô homme profondément pieux, tu t'irrites quand on dit que les enfants qui n'ont pas reçu une seconde naissance et qui meurent avant d'avoir pu faire usage de leur libre arbitre, sont condamnés pour un péché d'autrui, par celui qui nous a donné les témoignages les plus sensibles de son amour, par celui qui nous a aimés et qui n'a pas épargné son Fils, mais qui l'a livré pour nous : comme si les hommes dont l'ignorance et la stupidité ressemblent à ton ignorance et à ta stupidité, n'adressaient pas à Dieu des reproches plus graves encore, quand ils disent : Pourquoi crée-t-il ceux qu'il a prévu devoir vivre dans l'impiété et mourir en état de damnation? Pourquoi, s'il est vrai qu'il aime les âmes, qu'il nous a donné les témoignages les plus sensibles de sa charité envers nous, et que, bien loin d'épargner son Fils, il l'a livré pour nous tous, pourquoi les fait-il vivre jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une impiété qui mérite la damnation, ceux qu'il pourrait enlever de ce monde avant qu'ils soient parvenus à ce degré d'impiété? Quand on lui répond : « O homme, qui es-tu pour contester avec « Dieu [3] ? Ses jugements sont impénétra- « bles [4] », il s'irrite au lieu de s'adoucir. Mais le Seigneur connaît ceux qui sont à lui [5]. Si donc tu désires avoir des juges sensés, écoute ces paroles d'un homme dont l'intelligence élevée a reçu de ton propre docteur les

[1] Hébr. VII, 9, 10. — [2] Du Paradis, ch. XIII.

[1] Pélage, Du Libre Arbitre, liv. III. — [2] Ambr. De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III. — [3] Rom. IX, 20. — [4] Id. XI, 33. — [5] II Tim. II, 19.

éloges les plus flatteurs : « Adam a existé », dit-il, « et nous avons tous existé en lui ; Adam « a péri, et tous ont péri en lui ». Mais, diras-tu, tous assurément n'ont pas dû périr pour les péchés d'un autre. — Tous ont péri pour les péchés d'un autre, parce que cet autre étant notre père à tous, ses péchés se trouvent être, par suite du droit de paternité et de procréation, nos propres péchés. Quel est celui qui délivre de cette perdition, sinon celui qui est venu chercher ce qui avait péri [1] ? Quand donc il délivre les uns, bénissons sa miséricorde ; si au contraire il ne délivre pas les autres, reconnaissons un de ses jugements les plus mystérieux, il est vrai, mais sans aucun doute conforme à la plus rigoureuse justice.

XLIX. *Jul.* A la vérité, Manès a supposé et a cru que le Dieu de la lumière avait combattu contre le prince des ténèbres ; il a ajouté que la substance de ce Dieu est retenue captive dans cet univers : mais il s'efforce de chercher dans la piété une excuse à cette cruelle infortune, en affirmant que ce Dieu a, comme un bon citoyen, combattu pour sa patrie, et qu'il a exposé ses membres précisément afin de ne point perdre ses royaumes. Toi à qui cette doctrine avait été enseignée, considère les progrès que tu as fait depuis que tu l'as abandonnée, du moins temporairement : Dieu, suivant toi, n'a point subi la nécessité de combattre, mais il a volontairement rendu un jugement unique ; il a contre lui, non pas des ennemis cachés, mais des crimes manifestes ; enfin il n'a point livré sa substance, mais il a violé la justice éternelle. Je laisse à d'autres le soin de juger lequel de vous deux est le plus pervers. Mais une chose tout à fait incontestable, c'est que vous professez tous deux des opinions impies. Manès attribue une injustice à son Dieu, quand il prétend qu'il condamnera au dernier jour les membres qu'il a livrés ; et toi tu affirmes qu'il est malheureux par cela même qu'il a souillé la gloire dont son nom était environné ; et que, en persécutant l'innocence créée par lui, il a perdu la justice qui était son attribut le plus inviolable. Autant donc on est plus excusable d'être vaincu dans un combat que d'être vaincu par le vice, autant le Dieu inventé par ton maître l'emporte sur celui que tu nous présentes.

Aug. Puisqu'il te plaît de considérer les enfants comme innocents, éloigne d'eux, si tu le peux, le joug accablant qui pèse sur les enfants d'Adam dès le jour où ils sortent du ventre de leur mère [1]. Certes, j'estime que l'Ecriture, d'où ces paroles sont tirées, savait mieux que toi en quoi consiste l'innocence de la créature, et en quoi consiste la justice du Créateur. Mais, si les enfants possèdent l'innocence parfaite que tu leur attribues, n'est-il pas manifeste que la notion même de la justice divine disparaît en présence de ce joug accablant qui pèse sur eux ? Conséquemment, puisque ce joug accablant qui pèse sur eux est conforme à la justice de Dieu, ils ne possèdent donc pas l'innocence parfaite que tu prétends être leur partage. A moins peut-être que, au milieu des difficultés dont cette question est pour toi la source, Dieu qui est juste, mais faible, n'ait cependant le pouvoir de te secourir dans cette conjoncture, en t'apprenant précisément qu'il n'a pas eu le pouvoir de venir au secours de ses images lorsqu'il s'agissait d'empêcher des innocents d'être accablés sous le poids d'un joug si dur et si cruel ; tu dirais alors que Dieu a voulu les secourir, parce qu'il est juste, mais qu'il n'a pas eu ce pouvoir, parce qu'il n'est pas tout-puissant ; et tu sortirais ainsi de ces difficultés en abjurant le premier dogme de la foi par laquelle nous confessons tout d'abord dans le symbole que nous croyons en Dieu le Père tout-puissant. Ton Dieu donc, au milieu de tant et de si grands maux que souffrent les enfants, perdra ou bien la justice, ou bien la toute-puissance, ou bien le soin même des choses humaines : choisis à ton gré l'une ou l'autre de ces conclusions, et vois quel nom tu mériteras.

L. *Jul.* Retire-toi donc avec ton Dieu injuste du milieu des Eglises ; ce n'est point en ce Dieu que les patriarches, les Prophètes et les Apôtres ont cru ; ce n'est point en lui qu'elle a espéré et qu'elle espère, cette Eglise des premiers-nés dont les noms sont inscrits dans les cieux [2] ; ce n'est point lui que la créature raisonnable croit avoir pour juge, et que le Saint-Esprit annonce comme devant juger avec justice. Jamais aucun homme sage n'eût répandu son sang pour un tel Seigneur ; ce Dieu ne mériterait pas qu'on l'aimât jusqu'à endurer, pour lui plaire, les souffrances du

[1] Luc, XIX, 10.

[1] Eccli. XL, 1. — [2] Hébr. XII, 23.

martyre. Enfin, ce Dieu que tu nous présentes, s'il existait quelque part, serait convaincu d'être coupable, et non pas d'être Dieu; il devrait être jugé par mon Dieu véritable, bien loin d'avoir lui-même à juger comme Dieu. Ainsi, afin de t'apprendre à connaître les premiers fondements de la foi, notre Dieu, le Dieu de l'Eglise catholique, est d'une nature qui échappe à notre intelligence, et il est pareillement inaccessible à nos regards; aucun homme ne l'a vu ni ne peut le voir[1]; éternel sans commencement, il est saint et juste sans défaut; tout-puissant, d'une équité et d'une miséricorde infinies, il brille uniquement de l'éclat de ses vertus; il a créé toutes les choses qui n'existaient pas; il gouverne par sa Providence celles qui existent; il jugera au dernier jour tous les hommes qui vivent aujourd'hui, ceux qui vivront et ceux qui ont vécu; il ébranlera la terre, le ciel et tous les éléments ensemble; il animera les cendres et rendra la vie aux corps, mais il fera tout cela uniquement pour accomplir les lois de la justice.

Aug. Si tu adores le Dieu des patriarches, pourquoi ne crois-tu pas que la circoncision faite le huitième jour, et dont le précepte fut donné à Abraham, figurait d'avance la régénération qui se fait en Jésus-Christ? Si tu croyais cette vérité, tu comprendrais que l'âme d'un enfant, à moins qu'elle ne fût souillée de quelque péché, ne pouvait être avec justice bannie du milieu de son peuple, quand cet enfant n'avait pas été circoncis le huitième jour[2]. Si tu adores le Dieu des patriarches, pourquoi ne crois-tu pas ce que ce Dieu a dit si souvent par leur bouche: « Je « vengerai sur les enfants les péchés de leurs « pères[3]? » Si tu adores le Dieu des Apôtres, pourquoi ne crois-tu pas que le corps est mort à cause du péché[4]? Si tu adores le Dieu en qui a espéré et en qui espère l'Eglise des premiers-nés dont les noms sont inscrits dans les cieux, pourquoi ne crois-tu pas que les enfants, sur le point d'être baptisés, sont arrachés à la puissance des ténèbres[5], puisque l'Eglise fait sur eux des insufflations et des exorcismes, afin précisément d'expulser de leurs âmes la puissance des ténèbres? Quant à ce Dieu que la créature raisonnable, c'est-à-dire les saints et les justes qui sont à lui, espèrent avoir pour juge, montre-nous dans l'Ecriture, outre le royaume préparé aux bons et le supplice réservé aux méchants, le nom du troisième lieu promis à tes innocents non régénérés? Comment peux-tu dire que nul homme sage ne saurait répandre son sang pour le Seigneur que nous adorons, après que ce même Seigneur a reçu les adorations et vu couler en son honneur le sang du très-glorieux Cyprien, qui vous confond ici sans réplique, puisqu'il dit qu'un enfant né d'Adam suivant la chair, contracte dans cette naissance première la souillure de la mort antique[1]? Vois-tu combien tu es plutôt coupable toi-même, quand tu blasphèmes ainsi contre ce Dieu des saints martyrs? Tu dis que tu adores le Dieu dont la puissance, l'équité et la miséricorde sont infinies; mais la toute-puissance appartient précisément à celui qui pourrait sans aucun doute briser le joug accablant qui pèse sur les enfants d'Adam dès le jour de leur naissance, à celui qui pourrait même les préserver complétement d'un tel joug; l'équité souveraine appartient à celui qui ne leur imposerait point ce joug ou qui ne permettrait pas qu'il leur fût imposé, s'il ne découvrait en eux des péchés avec lesquels ils sont nés et dont sa miséricorde infinie effacera en eux la souillure dès qu'ils recevront une naissance nouvelle. Si donc tu avais un amour sincère de la justice divine, tu verrais certainement qu'elle est elle-même la source d'où naissent, en frappant d'abord et sans aucune injustice les petits enfants, ces malheurs connus de tous, qui affligent l'humanité durant tout le cours de cette vie, depuis les premiers pleurs de l'enfant qui vient au monde jusqu'au dernier souffle du vieillard qui meurt, le bonheur étant promis aux saints seulement et aux fidèles, mais dans une autre vie.

LI. *Jul.* Ainsi, par rapport à ce Dieu que je prêche et que la voix de toutes les créatures et la sainte Ecriture m'annoncent être tel que ma foi me le représente, j'ai dit que je ferais mieux de te considérer comme ne méritant pas que l'on établît avec toi une discussion par écrit. Mais de saints personnages, confesseurs de notre époque, m'ayant imposé comme le premier de mes devoirs de discuter ce qu'il peut y avoir de fondé et de raisonnable dans tes paroles, j'ai dû montrer tout

[1] I Tim. VI, 16. — [2] Gen XVII, 12-14. — [3] Exod. XXXIV, 7; Jér. XXXII, 18. — [4] Rom. VIII, 10. — [5] Coloss. I, 13.

[1] Lettre LXIV à Fidus.

d'abord que tu ne crois pas au Dieu qui a toujours été prêché dans l'Eglise des catholiques, et qui sera prêché jusqu'à la fin là où cette Eglise subsistera.

Aug. Moi-même, au contraire, j'ai fait voir que tu n'as pas démontré ce que tu prétends avoir démontré ; et, si tu n'es pas complétement aveugle, j'ai prouvé que je crois au Dieu qui a toujours été prêché par l'Eglise des catholiques.

LII. *Jul.* Pour obéir donc à leur désir, j'examinerai ici quels sont les témoignages par lesquels tu t'efforces de prouver ce que contredit la foi des hommes religieux. Mais, comme j'ai commencé à réfuter d'avance ton second livre, apporté par Alype, je dois, afin qu'il n'y ait pas de confusion dans l'ordre de mes réponses, je dois répondre encore à quelques difficultés, jusqu'à ce que la suite du discours nous amène au témoignage de l'Apôtre où tu crois trouver un argument solide en faveur de ta cause. Après les paroles que j'ai citées plus haut, tu ajoutes immédiatement celles-ci : « Nous avons dit que, suivant « nos adversaires, les enfants n'ont aucun « péché dont ils doivent être purifiés dans les « eaux de la régénération ; ces paroles sont « parvenues aux oreilles de tous les membres « de l'Eglise catholique ; elles ont alarmé la « foi qui a été établie dans l'antiquité et que « nos pères nous ont transmise ; elles ont « excité dans le cœur des fidèles une indigna- « tion profonde contre ces adversaires ; voilà « le sujet de la crainte de Julien et ce qui lui « a fait passer sous silence les passages qu'il « a omis. Car, si tous les fidèles accourent à « l'Eglise avec les petits enfants, c'est unique- « ment afin que le péché originel, contracté « par ceux-ci dans la génération de leur nais- « sance première, soit effacé par la régénéra- « tion de leur seconde naissance. Il revient « ensuite à nos paroles précédentes que, je « ne sais pourquoi, il cite encore ici : Nous « disons que ceux qui naissent de ce mélange « contractent le péché originel ; et, quels que « soient les parents dont ils reçoivent la vie, « nous reconnaissons qu'ils sont sous la puis- « sance du démon jusqu'à ce qu'ils naissent « de nouveau en Jésus-Christ. Il avait déjà « cité un peu auparavant ces paroles écrites « par nous. Il rapporte ensuite ce que nous « avons dit de Jésus-Christ : Il n'a point voulu « naître de cette même union de l'un et de « l'autre sexe. Mais ici encore il a omis de « citer mes paroles telles que je les ai écrites : « Afin qu'étant arrachés par sa grâce à la « puissance des ténèbres, ils soient transférés « dans le royaume de celui qui n'a point « voulu naître de cette même union de l'un « et de l'autre sexe. Considère, je te prie, « quelles sont les paroles de notre texte omises « par lui, c'est à-dire par un ennemi juré de « la grâce de Dieu, qui nous a été donnée par « Jésus-Christ Notre-Seigneur. Il sait qu'il y « a autant d'injustice que d'impiété à exclure « les enfants de cette maxime que l'Apôtre, « parlant de Dieu le Père, a exprimée en ces « termes : Il nous a arrachés à la puissance « des ténèbres et nous a transférés dans le « royaume du Fils de son amour [1] ; voilà « pourquoi, sans aucun doute, il a mieux « aimé omettre ces paroles que de les citer [2] ». O homme le plus impudent de tous, suis-je un ennemi de la grâce de Dieu, moi qui, dans mon livre premier d'où tu as extrait violemment ces paroles séparées de leur contexte, et cela uniquement pour satisfaire ton désir de parler ; moi, dis-je, qui, dans une profession de foi claire et tout à fait explicite, ai condamné ta langue et celles des tiens comme abreuvées aux sources impures du manichéisme ?

Aug. Est-ce que tu espères pouvoir, à force d'injures, parvenir à rendre ta cause bonne ? Déclare quels sont les miens dont tu te vantes d'avoir condamné la langue aussi bien que la mienne. Ce sont les Manichéens, diras-tu ; mais en parlant ainsi, tu obéis au désir d'insulter, non pas à l'amour de la vérité, car moi j'ai en horreur et les Manichéens et les fauteurs du manichéisme, dont tu ambitionnes d'être le chef, et, avec l'aide et le secours du Seigneur notre Dieu, je réfute les uns et les autres par les principes de la vérité catholique. Mais je dirai quels sont les miens, que tu accuses sous mon nom d'une manière d'autant plus odieuse que tu agis en cela avec une fourberie plus habile. Il s'agit ici du péché originel, au sujet duquel tu estimes que je mérite, avec la qualification de Manichéen, les injures les plus atroces ; or, dans cette question, j'ai pour moi Cyprien qui, après avoir dit que l'enfant n'a commis aucun péché, déclare cependant que ce même enfant a contracté la souillure du péché dans la

[1] Coloss. I, 13. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 4, 5.

naissance première qu'il a reçue d'Adam [1]. J'ai pour moi Hilaire qui, expliquant ces paroles du Psalmiste : « Mon âme vivra et elle « vous louera », dit : « Il ne croit pas vivre « lui-même dans la vie présente, conformé- « ment à ce qu'il avait dit ailleurs : Voici que « j'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère « m'a enfanté dans le péché [2]. Il sait qu'il « est né d'une origine coupable et qu'à sa « naissance il était sous la loi du péché [3] ». J'ai pour moi Ambroise, loué par ton docteur dans les termes les plus magnifiques : « Nous « naissons tous », dit-il, « dans l'état du « péché, nous hommes dont l'origine est « souillée, conformément à ce que tu as lu « dans un psaume de David : Voici que j'ai « été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a « enfanté dans le péché. C'est pourquoi la « chair de Paul était un corps de mort [4] ». J'ai pour moi Grégoire, qui disait en parlant du baptême : « Vénère la naissance par la- « quelle tu as été délivré des liens de la nais- « sance terrestre [5] ». J'ai pour moi Basile qui, traitant du jeûne, disait : « Pour n'avoir pas « jeûné, nous avons perdu le paradis ; jeû- « nons afin d'y rentrer [6] ». J'ai pour moi Jean de Constantinople, qui dit : « Adam a commis « ce péché énorme, et il a enveloppé dans « une condamnation commune tout le genre « humain [7] ». Tous ces auteurs, et les autres qui pensent absolument comme eux à cet égard, mais dont il serait trop long de citer ici le nom et les paroles, sont pour moi ; si tu veux bien les reconnaître, ils t'appartiennent aussi ; mais ils m'appartiennent comme mes docteurs, ils t'appartiennent comme tes contradicteurs. Comment donc as-tu pu condamner ma langue et celle des miens, puisque tu es bien plutôt condamné toi-même par le langage parfaitement unanime et tout à fait véridique de ces auteurs que tu vois être de mon parti ? Toi dont l'esprit est enveloppé des plus épaisses ténèbres, dont le front ne sait point rougir, oses-tu bien porter l'insolence de tes paroles jusqu'à accuser de manichéisme ces flambeaux de la cité de Dieu ? Si tu n'oses pas le faire, pourquoi as-tu cette hardiesse à mon égard, précisément quand j'enseigne la doctrine de ceux contre lesquels tu n'oses porter cette accusation ?

[1] Lettre LXIV à Fidus. — [2] Ps. L, 7. — [3] Sur le Ps. CXVIII, 175. — [4] De la Pénitence, liv. I, chap. II. — [5] Sermon pour le jour de la Nativité de Jésus-Christ. — [6] Premier sermon sur le Jeûne. — [7] Homélie sur Lazare ressuscité.

LIII. *Jul.* Voici en effet comment j'ai suivi dans ma réponse l'ordre de tes paroles : après avoir dit que Dieu est le créateur du ciel et de la terre et de tout ce qui est au ciel et sur la terre, j'ai ajouté : « Je n'ignore pas, en « m'exprimant ainsi, qu'on publiera çà et là « que nous ne croyons pas la grâce de Jésus- « Christ nécessaire aux enfants. Cette doctrine « offense à juste titre les peuples chrétiens et « excite leur plus vive colère ; si du moins ils « ne nous regardaient pas comme les auteurs de « cette maxime exécrable en elle-même ! car, « de cette manière ils ne se rendraient pas « coupables du crime de porter des juge- « ments faux sur leurs frères, et ils montre- « raient qu'ils sont animés d'un zèle et d'un « amour sincères pour la foi. Nous devons « donc protéger cette partie de notre thèse « contre les efforts violents des ennemis de la « vérité, et par une confession en quelques « mots fermer la bouche à nos détracteurs. « Or, nous confessons tellement l'utilité de la « grâce du baptême pour tous les âges, que « nous frappons d'un éternel anathème qui- « conque ne regarde pas cette grâce comme « nécessaire même aux enfants. Mais nous « croyons aussi que cette grâce est riche en « dons spirituels, puisque, la multiplicité et « l'excellence des biens qu'elle confère étant « égales à la multiplicité et à l'excellence des « moyens dont elle dispose, elle guérit ce- « pendant toute sorte de personnes de toute « sorte d'infirmités par un seul et unique « moyen qui est à la fois un remède efficace « et une source de biens inappréciables. Quand « on confère ce sacrement, on ne doit point y « faire des changements suivant la diversité « des personnes ; car, dans la dispensation de « ces dons, la grâce se proportionne elle-même « aux besoins de ceux qui s'approchent pour « la recevoir. L'excellence d'un art quelconque « ne varie point suivant la diversité des ma- « tières dont il s'empare pour les embellir ; il « s'ennoblit en multipliant ses chefs-d'œuvre, « mais il demeure constamment le même et « conserve les mêmes caractères ; de même « aussi, il n'y a, dit l'Apôtre, qu'une seule « foi et qu'un seul baptême [1] : le nombre et « le prix de leurs dons augmentent, mais ils « ne changent pas pour cela dans l'ordre des « mystères. De plus, les droits de la justice ne « sont point lésés par cette grâce qui efface

[1] Eph. IV, 5.

« les souillures de l'iniquité ; qui ne produit « point le péché, mais le fait disparaître ; qui, « en absolvant les coupables, ne calomnie « point les innocents. Car, le Christ, rédemp- « teur de son propre ouvrage, augmente par « une libéralité continuelle les bienfaits dont « son image lui est redevable ; et ceux qu'il « avait créés bons, il les rend meilleurs en « les renouvelant et en les adoptant ». Celui-là donc mérite l'exécration de tous les gens de bien, qui pense que l'on doit refuser à quelques hommes cette grâce par laquelle le pardon est accordé aux coupables et par laquelle l'illumination spirituelle, l'adoption des enfants de Dieu, le droit de cité dans la Jérusalem céleste, la sanctification et l'élévation à la dignité de membres de Jésus-Christ, enfin la possession du royaume des cieux sont donnés aux mortels.

Aug. Parmi tous ces dons de la grâce divine que tu viens d'énumérer, tu prétends que le premier, c'est-à-dire le pardon accordé par cette grâce aux coupables, ne saurait être conféré aux petits enfants, par la raison que, suivant toi, ces enfants ne participent en rien au péché d'Adam. Pourquoi donc Dieu refuse-t-il aussi les autres dons de la grâce à une multitude d'enfants qui meurent dans le premier âge sans avoir reçu le baptême ? pourquoi, dis-je, ces enfants ne reçoivent-ils pas l'illumination spirituelle, l'adoption des enfants de Dieu, le droit de cité dans la Jérusalem céleste, la sanctification et l'élévation à la dignité de membres de Jésus-Christ, enfin la possession du royaume des cieux ? Dieu, à qui appartient la puissance suprême, refuserait-il tant de dons, et des dons si nécessaires, à une multitude de ses images qui n'ont, suivant vous, aucun péché, si la volonté contraire des enfants ne les rendait incapables de recevoir ces bienfaits ? Tu as dit, afin sans doute de détourner de vous les accusations odieuses de ceux qui prétendent que vous refusez aux enfants la grâce du baptême ; tu as dit que quiconque croit devoir refuser cette grâce à quelqu'un, mérite l'exécration de tous les gens de bien. L'équité du Dieu tout-puissant ne la refuserait donc pas à une multitude innombrable d'enfants qui, soumis à sa toute-puissance, meurent sans l'avoir reçue, si d'après les lois mystérieuses de sa justice, ils ne méritaient aucun châtiment. Quiconque est, par une faveur gratuite, non point en vertu d'un droit véritable, délivré de ce jugement qui pèse sur tous ceux dont Adam est le père, doit se glorifier, non point dans ses propres mérites, mais dans le Seigneur. Si donc vous voulez échapper au mépris et à la haine dont l'Eglise catholique vous poursuit, souffrez que le Christ soit Jésus à l'égard des enfants. Mais pour qu'il soit Jésus à l'égard des enfants, il faut absolument qu'il leur confère ce pour quoi il a reçu ce nom ; en d'autres termes, il faut absolument qu'il les sauve de leurs péchés [1]. Et si vous voulez éviter que les esprits chrétiens soient offensés, comme vuos vous plaignez qu'ils le sont, parlez de cette grâce dans les mêmes termes qu'un docteur catholique, le savant Grégoire, quand il disait : « Vénère la nais- « sance par laquelle tu as été délivré des liens « de la naissance terrestre ». Conséquemment, tant que vous niez que les enfants soient, par cette naissance céleste, délivrés des liens de leur naissance terrestre, vous ne confessez nullement qu'ils puissent participer à cette grâce.

LIV. *Jul.* Maintenant que j'ai répondu à cette accusation, autant du moins que la suite de la discussion présente m'a permis de le faire pour le moment, revenons au sujet dont nous nous sommes écartés ; nous réservant cependant de donner des réponses plus développées, toutes les fois qu'il sera nécessaire de le faire. Voilà quelle a été la clarté de ma confession ; voilà comment j'ai condamné ceux qui refuseraient le baptême aux enfants, et vous-mêmes qui osez dénaturer la notion du baptême pour souiller la justice de Dieu : j'ai exprimé hautement la conviction pure et simple que les mystères établis doivent être administrés, à tout âge sans exception, avec les mêmes paroles qui nous ont été enseignées par nos pères ; et qu'on ne doit point changer ces paroles suivant la diversité des circonstances : que cependant le pécheur recevant ces mystères, cesse d'être méchant et devient parfaitement bon, tandis que l'homme innocent qui n'a commis aucun mal par sa volonté propre, cesse en recevant ces mêmes mystères, d'être bon pour devenir meilleur, c'est-à-dire excellent, de telle sorte que l'un et l'autre sont, par cette consécration, élevés à la dignité de membres de Jésus-Christ ; mais ils reçoivent ce bienfait, le premier dans le cours d'une vie coupable, le second dans

[1] Matt. I, 21.

un état de justice naturelle. Car, celui-là a souillé par des actions mauvaises l'innocence qu'il avait reçue en naissant ; celui-ci, n'étant par sa volonté propre ni vertueux ni criminel, possède uniquement ce qu'il a reçu du Dieu créateur ; par un heureux privilége de ce premier âge que rien n'a encore flétri, il n'a pu altérer les bonnes qualités de son âme simple ; n'ayant mérité par ses œuvres ni récompense ni châtiment, il ne conserve que ce dont il a été mis en possession par la miséricorde de son incomparable auteur.

Aug. Pourquoi donc un joug accablant pèse-t-il sur lui dès le jour où il sort du ventre de sa mère [1] ? Pourquoi la corruption de son corps est-elle si grande que son âme elle-même en est appesantie [2] ? Pourquoi la vivacité de son esprit est-elle affaiblie à ce point que, pour secouer sa torpeur et lui apprendre les sciences, il faut frapper son corps lui-même ? Jusques à quand, ô Julien, auras-tu le cœur appesanti ? jusques à quand aimeras-tu la vanité, et rechercheras-tu le mensonge [3], pour en faire l'appui de votre hérésie ? Est-ce que si personne n'avait péché, si la nature humaine avait conservé cette bonté qu'elle possédait au jour de sa création, est-ce que même dans le paradis l'homme naîtrait assujéti à ces misères, pour ne rien dire ici des autres qui pèsent sur lui ?

LV. *Jul.* C'est pourquoi, de même que le renouvellement de cet âge, en d'autres termes, son élévation sublime par la vertu du mystère qui le renouvelle, fait éclater la miséricorde de Jésus-Christ ; de même aussi l'accusation qu'on porte contre lui et le châtiment qu'on prétend lui être infligé, supposent nécessairement que le juge est inique et la justice infâme.

Aug. De quelle vieillesse peut-on dire que cet âge est renouvelé, puisqu'il est tout nouveau de naissance ? Ce sont là des paroles inspirées par la fourberie : si tu veux connaître la vieillesse de laquelle les enfants sont renouvelés par la grâce chrétienne, écoute fidèlement ce que dit un homme de Dieu, Réticius, évêque d'Autun, autrefois assesseur de Melchiade, évêque de Rome, et par qui fut condamné l'hérétique Donat. Parlant du baptême chrétien : « Personne n'ignore », dit-il, « que dans l'Eglise le baptême est l'indul-« gence principale à l'aide de laquelle nous « nous déchargeons de tout le poids du crime « ancien et nous effaçons les fautes passées « de notre ignorance ; par elle aussi nous « nous dépouillons du vieil homme et des « crimes de notre naissance ». Entends-tu ces paroles : Non-seulement les péchés commis depuis notre naissance, mais même les crimes du vieil homme avec lesquels nous sommes nés ? Ce Réticius était-il un Manichéen ? Comment donc pouvez-vous sans fourberie dire que les enfants sont renouvelés dans la régénération chrétienne, puisque vous ne voulez pas reconnaître dans le vieil homme les maux que le poids du crime ancien a produits en lui ? Ensuite, si tout châtiment infligé à cet âge prouve nécessairement l'iniquité du juge, est-ce que cependant le joug accablant qui pèse sur les enfants d'Adam n'est pas un châtiment réel infligé à l'enfance ? Et toutefois, Dieu n'est pas injuste pour cela ; d'où il suit que cet âge subit justement ce châtiment. Or, si le péché originel n'existe pas, l'enfance ne mérite aucune punition.

LVI. *Jul.* L'unité du sacrement ne prouve donc pas que l'enfance soit coupable, et la vérité du jugement est au contraire une démonstration de son innocence.

Aug. Tu crois avoir trouvé la raison pour laquelle on donne le baptême aux enfants : dis-nous pourquoi on fait sur eux des insufflations. Certes, on a regardé comme décisive et irréfutable cette maxime de votre auteur Pélage : « Si le péché d'Adam a nui à ceux « mêmes qui n'ont point péché, la justice du « Christ est donc, elle aussi, utile à ceux mê-« mes qui ne croient point ». Que dites-vous donc des enfants, au moment où ils reçoivent le baptême ? Croient-ils, ou ne croient-ils pas ? Si vous dites qu'ils ne croient pas, comment la justice du Christ peut-elle être impuissante à leur faire obtenir, même sans aucun acte de foi de leur part, la possession du royaume des cieux ? Ou bien, si cette justice leur procure réellement cet avantage, comme vous êtes obligés de le reconnaître, il s'ensuit donc que le péché d'Adam leur a nui avant qu'ils eussent la volonté nécessaire pour pécher ; de la même manière que la justice du Christ leur est utile avant qu'ils aient la volonté nécessaire pour croire. Si vous répondez au contraire : Ils croient par d'autres, je vous dirai : Ils ont de même aussi péché par

[1] Eccli. XL, 1. — [2] Sag. IX, 15. — [3] Ps. IV, 3.

un autre. Et parce qu'il est véritable qu'ils croient par d'autres (c'est pour cela en effet qu'ils sont dans l'Eglise tout entière appelés fidèles), ces paroles du Seigneur s'appliquent donc nécessairement à eux : « Celui qui ne « croira point, sera condamné [1] ». Ils seront donc condamnés, s'ils ne croient point par d'autres, puisqu'ils ne peuvent croire par eux-mêmes : mais ils ne pourraient en aucune manière être condamnés justement, s'ils ne naissaient dans l'état du péché et par là même soumis à la puissance du prince du péché. C'est donc pour cela que l'on fait aussi sur eux des insufflations. Cessez de tenir à leur égard votre langage vain et trompeur : laissez les petits enfants venir à Jésus [2], qui sauve son peuple (dont assurément ils font partie eux-mêmes) de ses péchés [3].

LVII. *Jul.* La logique cependant, qui ne permet pas de diviser les choses que ses lois unissent, exigerait de ma part de plus longs développements pour expliquer l'état des enfants. Sans doute on admettrait plus volontiers que les enfants naissent destinés à périr éternellement, si la majesté suprême ne se trouvait pas compromise avec eux. Justifie donc la conduite de Dieu, et tu pourras alors accuser l'enfance : qu'on montre la justice de la conduite de celui qui ne peut être Dieu sans être juste ; et toute sorte de personnes pourront ensuite être châtiées. De plus, et en dehors de ce qu'il y a de sacrilége dans tes paroles, tu regarderas comme pouvant se concilier ensemble des choses qui sont absolument inconciliables. Tu prétends que les enfants étant purifiés avec les idolâtres et les parricides dans des mystères identiques, ils peuvent tous être convaincus de scélératesse : et tu ajoutes une chose bien plus absurde encore, savoir, que l'auteur du sacrement dont nous parlons, impute à des innocents des péchés commis par un autre. Voilà ce que j'ai dit être inconciliable, savoir, que Dieu soit, en même temps, assez miséricordieux pour remettre les péchés personnels à tous ceux qui les confessent, et assez cruel d'autre part, pour imputer à des innocents les péchés d'un autre. Dès que tu affirmes l'une de ces deux choses, tu nies l'autre nécessairement : s'il accorde le pardon aux coupables, il ne calomnie point les innocents ; s'il calomnie les innocents, il ne pardonne jamais aux coupables.

[1] Marc, XVI, 16. — [2] Id. X, 14. — [3] Matt. I, 21.

Aug. C'est toi-même, au contraire, qui attribues l'injustice à Dieu, puisque tu regardes comme une injustice de faire retomber sur les enfants les péchés de leurs pères, quoique Dieu déclare souvent dans l'Ecriture et montre par des faits qu'il agit ainsi. C'est toi-même, dis-je, qui attribues l'injustice à Dieu, quand voyant, sous la providence de ce Dieu tout-puissant, les enfants voués dès leur naissance à une condition tout à fait déplorable, tu prétends qu'ils n'ont aucun péché et qu'ainsi tu accuses à la fois Dieu et l'Eglise : Dieu qui, suivant toi, châtie et fait souffrir ceux qui ne méritent pas ce châtiment et ces souffrances ; l'Eglise qui fait des insufflations sur des enfants qui ne sont pas livrés au pouvoir de Satan. Mais où donc as-tu rêvé que nous mettons les péchés originels des enfants au même rang que l'idolâtrie et le parricide ? Cependant la rémission des péchés qui est attachée aux mystères, est une rémission véritable à l'égard des péchés énormes et à l'égard des péchés légers, à l'égard des péchés très-nombreux ou peu nombreux et à l'égard des péchés uniques ; elle n'est illusoire par rapport à aucun péché, comme vous prétendez qu'elle l'est par rapport à ceux des enfants. Au reste, les péchés originels nous sont étrangers, en ce sens qu'ils n'ont pas été commis par un acte libre de notre volonté ; mais ils nous appartiennent cependant en ce sens que la souillure de notre origine nous a été communiquée d'une manière contagieuse. Que signifient donc tes paroles, quand tu t'écries que Dieu ne saurait à la fois remettre aux adultes leurs péchés personnels et imputer aux enfants les péchés d'autrui ? et pourquoi ne veux-tu pas faire attention à ce fait, que Dieu remet les uns et les autres péchés à ceux-là seulement qui ont reçu une seconde naissance en Jésus-Christ, et qu'il n'en remet aucun à ceux qui n'ont pas reçu cette seconde naissance ? Ce sont là en effet les secrets de la grâce chrétienne qui ont été cachés aux sages et aux prudents, et qui ont été révélés aux petits [1] ; si tu étais du nombre de ces derniers et si tu ne mettais pas comme un homme d'un esprit transcendant ta confiance dans tes propres forces, tu comprendrais sans aucun doute que l'injustice du premier homme est imputée aux enfants au moment où ils sont engendrés, et les destine à la damnation, de la

[1] Matt. XI, 25.

même manière que la justice du second homme est imputée aux enfants régénérés et les destine à la possession du royaume des cieux : quoique par leur volonté et par leurs œuvres personnelles ils n'aient en réalité imité ni le premier dans sa mauvaise action, ni le second dans ses bonnes actions.

LVIII. *Jul.* Ainsi, je n'ai omis aucune de tes paroles, comme tu prétends que la crainte m'en a fait omettre. Que pourrais-je en effet avoir à redouter des œuvres d'une plume aussi gracieuse, si ce n'est peut-être et uniquement le dégoût profond et amer que m'inspirent tes attaques immondes?

Aug. Si tu achetais ces injures, je dirais que tu les prodigues : elles ne te coûtent rien, pourquoi te priverais-tu de l'aliment dont se repaît ta passion d'injurier?

LIX. *Jul.* Ecoute donc, contre ce que tu as dit, ces deux mots : Les esprits qui goûtent tes discours n'appartiennent pas à l'Eglise catholique, s'ils s'écartent de la piété et de la raison. Or, ils s'écartent de l'une et de l'autre quand leurs pensées ne sont pas dignes de la justice de Dieu et qu'ils ne comprennent pas la sagesse et les richesses des mystères calomniés par eux. Cette foi n'a pas été établie dans l'antiquité et transmise par nos pères ; elle naquit dans les conseils des méchants ; inspirée par le démon, elle fut publiée par Manès, célébrée par Marcion, par Fauste, par Adimante et par tous leurs satellites ; et, ce qui fait l'objet de nos plus amers gémissements, elle est aujourd'hui répandue par toi en Italie.

Aug. De quelle langue, de quel front appelles-tu conseil des méchants le consentement unanime de tant de catholiques qui ont été avant nous les docteurs des Eglises? Comme si vous pouviez, en supposant que les évêques dont j'ai rappelé les noms tout à l'heure (sans parler d'autres encore), Cyprien, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Basile, Jean de Constantinople, siégeassent dans l'assemblée que, non pas dans un but utile, mais pour satisfaire votre vanité, vous prétendez devoir se réunir afin de traiter les questions discutées par vous ; comme si vous pouviez facilement trouver parmi ceux qui vivent aujourd'hui, quelques évêques que vous auriez le droit, je ne dis pas de préférer, mais de comparer à ceux-là sous le rapport de la science ecclésiastique et de la connaissance de la tradition ancienne. Et quand ces docteurs proclament, touchant le péché originel, des maximes qui vous contredisent en termes clairs et manifestes, celles que j'ai citées un peu plus haut et une foule d'autres encore, vous osez appeler conseil des méchants leur consentement unanime sur ce dogme de la foi catholique? et vous cherchez quels arguments vous pourrez leur opposer, quand vous ne deviez songer qu'à chercher un lieu de refuge, si vous ne voulez pas partager leurs sentiments? Mais puisque tu dis que j'ai répandu en Italie une doctrine qui fait le sujet de vos gémissements, je répéterai encore une fois, pour confondre ton impudence, les paroles de ce même évêque d'Italie, Ambroise, qui a reçu les éloges de ton docteur. « Nous « naissons tous », dit-il, « dans l'état du péché, « nous hommes dont l'origine même est « souillée ; comme on lit dans les psaumes de « David : Voici que j'ai été conçu dans l'ini- « quité, et ma mère m'a enfanté dans le pé- « ché [1]. C'est pour cette raison que la chair « de Paul était un corps de mort, comme il « le dit lui-même : Qui me délivrera du « corps de cette mort [2]? Mais la chair du « Christ a condamné le péché dont elle n'a « pas subi les atteintes à sa naissance, et qu'elle « a crucifié par sa mort, afin que notre chair « fût justifiée par la grâce, après avoir été « souillée par le péché [3] ». Telle est donc la foi que je prétends avoir été établie dans l'antiquité et transmise par nos pères : tu ne veux pas la reconnaître, et tu ne remarques pas quel est celui à qui tu résistes. Pourras-tu dire à celui-ci que cette doctrine a été inspirée par le démon? Est-il, lui aussi, un manichéen? Est-ce Marcion, Fauste, Adimante? Non, certes ; bien loin d'avoir avec eux une ressemblance quelconque, il est leur ennemi déclaré. Que Pélage du moins nous dise quel est ce personnage. C'est celui précisément dont les ennemis eux-mêmes n'ont osé attaquer ni la foi ni le sens exquis dans l'interprétation des Ecritures. Où en es-tu, ô Julien? que penses-tu de ta position? Celui dont les ennemis eux-mêmes n'ont jamais osé attaquer la foi, partageait précisément cette croyance que tu attaques jusqu'à prétendre qu'elle est née dans les assemblées des méchants. Cette croyance se trouve être, non pas la foi des méchants, mais la foi d'Ambroise :

[1] Ps. L, 7.— [2] Rom. VII, 24.— [3] De la Pénit., liv. I, ch. II ou III.

elle est aussi la mienne, parce qu'elle est véritable, parce qu'elle est saine, parce que, comme je l'ai dit, elle a été enseignée et établie dans l'antiquité. Ce n'est donc point moi qui l'ai répandue en Italie (ce qui fait, dites-vous, le sujet de vos gémissements) : j'ai été plongé au contraire dans l'onde régénératrice par cet évêque, au moment où il prêchait et enseignait cette foi à l'Italie. Cette foi est la foi catholique, et cependant elle n'est pas la tienne : où es-tu donc toi-même? Ouvre les yeux, je t'en conjure, et reviens. C'est ton plus cher intérêt d'ouvrir tes yeux à la lumière et de fermer ton cœur à l'envie : nous désirons ton retour, non pas ta perte.

LX. *Jul.* Une personne est absolument exempte de péché, dès lors qu'elle est incapable de vouloir par elle-même ou de consentir à une chose : tout homme qui n'est pas complétement dépourvu d'intelligence, est ici d'accord avec moi. Or, tu reconnais toi-même qu'il n'y a eu dans les enfants aucune volonté personnelle : la raison, et non pas moi, conclut : il n'y a donc en eux absolument aucun péché. Conséquemment, si on les porte à l'Eglise, ce n'est pas afin qu'ils soient couverts de honte, ou plutôt, ce n'est pas afin que le nom de Dieu y soit déshonoré à leur sujet : on les y porte afin qu'ils y louent Dieu en témoignant par leur présence qu'il est à la fois l'auteur des biens naturels et le principe des dons spirituels.

Aug. Ils ne sont pas déshonorés quand on fait sur eux des insufflations; mais ils sont arrachés à la puissance des ténèbres : ils ne sont pas un sujet de déshonneur pour Dieu, mais ils ont besoin d'être sauvés par celui qui les a créés à leur naissance; et c'est pour cela qu'en recevant une seconde naissance, ils sont élevés de l'état d'enfants d'Adam à la dignité de membres de Jésus-Christ. Quand tu dis : « Une personne est absolument « exempte de péché, dès lors qu'elle est abso- « lument incapable de vouloir par elle-même, « ou de consentir à une chose » ; tu exprimerais plus complétement la vérité, si tu ajoutais : ou dès lors qu'il n'y a en elle aucune trace d'un mal contagieux.

LXI. *Jul.* D'ailleurs, si le péché originel est un effet de la génération qui précède la naissance première, il peut bien être un sujet de condamnation contre les noces qui ont été instituées par Dieu, mais il ne saurait être effacé de l'âme des enfants, par la raison que tout ce qui est inné persévère jusqu'à la destruction de l'être auquel il a été étroitement lié par la volonté de la cause première.

Aug. Le péché originel n'est pas un sujet de condamnation contre les noces, parce que celles-ci ne sont pas la cause de ce péché; et il est effacé par le Tout-Puissant qui a pu lui-même naître homme sans contracter cette souillure.

LXII. *Jul.* Ainsi, ce n'est pas une calomnie que nous inventons contre toi, quand nous disons que tu condamnes les noces et que, suivant toi, l'homme naissant de ces noces est l'œuvre du démon : ce n'est pas non plus la mauvaise foi qui nous inspire cette objection, ni l'ignorance qui nous fait interpréter tes paroles de cette manière; mais nous, considérons avec soin et en toute simplicité quelle est la conclusion naturelle des maximes suivantes. Il n'y a jamais de noces corporelles sans une union charnelle. Or, tu prétends que tous ceux qui naissent de cette union appartiennent au démon ; par là même, et sans aucun doute, tu déclares que les noces sont l'œuvre et la propriété du démon.

Aug. Est-ce que nous enseignons que, si personne n'avait péché, les noces auraient pu exister dans le paradis sans l'union des corps? Mais ce qu'il y a de mauvais aujourd'hui dans cette union, quoique la pudeur conjugale en fasse un usage licite, n'eût pas existé alors. Ce mal est un effet de la blessure que l'astuce du démon a faite. De là vient cette culpabilité qui pèse sur la race humaine : telle est l'origine de l'enfant qui naît soumis à la puissance du prince du péché, jusqu'à ce qu'il reçoive une naissance nouvelle en Jésus-Christ, lequel n'a jamais été coupable d'aucun péché; lequel aussi peut seul briser les liens de la mort, parce que lui seul parmi tous les hommes ne les a point portés.

LXIII. *Jul.* Tu dis que le péché est contracté par suite de l'état présent de la nature, toi qui prétends que ce mal est arrivé par la volonté du premier homme. Je diffère une réponse qui te convaincra d'être un impudent menteur. Mais, sans sortir des limites de la question présente, je conclus, et en cela je crois à un raisonnement de la sagesse, je con-

clus que tu donnes ici et en termes tout à fait explicites, une définition de la nature du démon. En effet, si cette nature dont tu parles est la cause directe ou indirecte de la possession de l'homme par le démon, il est absolument incontestable qu'elle appartient au démon, puisque c'est par elle que celui-ci a pu faire de l'image de Dieu sa propriété. Ou plutôt l'homme n'est pas même l'image de Dieu; car, par le fait seul de sa naissance, il appartient au royaume du démon.

Aug. Tu crois, mais aux conjectures de la folie, non pas aux raisonnements de la sagesse. Laisse les enfants échapper à la puissance des ténèbres pour être transférés dans le royaume du Christ. Car, en disant qu'ils n'ont pas contracté la souillure du péché ancien, et en éloignant ainsi d'eux la miséricorde du Sauveur qui sauve son peuple des péchés dont il est coupable, et qui a reçu pour cette raison le nom de Jésus [1]; tu n'as qu'un seul but, c'est de les voir continuer à porter le poids de la colère divine, de cette colère dont Job a fait la peinture en ces termes : « L'homme né de la femme vit peu de temps, « et après avoir été sous le poids d'une ven- « geance continuelle, il tombe comme la « fleur des champs, il passe comme une « ombre et ne demeure pas ; ne prenez-vous « pas soin de lui cependant, et ne le faites- « vous point paraître en votre présence pour « être jugé ? Qui, en effet, est exempt de souil- « lures? Il n'y en a pas un seul, quand même « il n'aurait vécu qu'un seul jour sur la « terre [2] ». Mais, ô homme rempli de miséricorde, c'est peut-être par un sentiment de piété pour l'image de Dieu, que tu refuses de dire que sa naissance charnelle s'accomplit dans l'état du péché. Oh ! combien cette fausse piété est cruelle, puisqu'elle est pour toi un moyen de priver les enfants de la miséricorde de leur Sauveur, lequel est venu chercher ce qui avait péri [3]! Ce n'est donc point dans la nature créée par Dieu, mais bien dans les souillures dont cet homme de Dieu dit que personne n'est exempt, quand même il n'aurait vécu qu'un seul jour sur la terre; c'est dans ces souillures, dis-je, qu'il faut chercher la raison de la possession par le démon de l'image de Dieu. Car, la nature humaine a été dépravée, elle n'est point le vice même. Mais, dis-tu, « l'homme n'est pas « même l'image de Dieu, puisque par le fait « seul de sa naissance, il appartient au « royaume du démon ». Or, si quelqu'un te disait : L'homme n'est pas l'image de Dieu, puisque, sans être coupable d'aucun péché, il n'entre pas cependant dans le royaume de Dieu, est-ce qu'il ne te serait pas absolument impossible de lui répondre d'une manière sérieuse? Et certes, l'homme est l'image de Dieu par la raison qu'il a été formé à la ressemblance de Dieu. Comment donc est-il aussi semblable à la vanité, et pourquoi ses jours passent-ils comme l'ombre [1]? Tu ne diras pas en effet que cette vanité n'est pas le partage des enfants, puisque leurs jours passent comme l'ombre. Enfin, pourras-tu dire qu'ils ne sont pas du nombre des vivants? Ecoute plutôt celui qui dit dans un psaume : « Voici « que vous m'avez conduit à la vieillesse, et « ma substance est comme un néant devant « vous; mais tout homme vivant n'est que « vanité [2] ». Si donc tout homme vivant est l'image de Dieu, dis-nous pourquoi tout homme vivant est aussi vanité. Mais que pourrais-tu répondre, puisque tu ne veux pas reconnaître que l'homme a été placé par Dieu dans la première de ces deux conditions, et qu'il a été réduit à la seconde par un effet du péché? De grâce, laissez-nous arracher à la puissance des ténèbres, sous laquelle ils sont devenus semblables à la vanité, les hommes vivants qui ont été formés à la ressemblance de Dieu ; laissez-nous les arracher présentement aux liens de leur culpabilité, afin qu'après cette vie corruptible ils soient pareillement affranchis de toute vanité.

LXIV. *Julien.* Si donc tu lis mon ouvrage, tu cesseras d'admirer que je sois revenu à tes paroles, après les avoir déjà citées précédemment. J'avais promis de prouver par tes écrits que, obéissant d'une part aux inspirations de l'impiété dont tu avais été nourri, et, d'autre part, craignant d'être condamné par les ennemis mêmes de cette impiété, tu avais tenu un langage conforme à la fois aux enseignements ordinaires des Catholiques, et à ceux des Manichéens. Tel est l'ordre suivi par toi dans ce chapitre que, avec la mauvaise foi et l'impudence d'un sycophante, tu prétends aujourd'hui avoir été interpolé. Je sais que j'ai promis beaucoup ; je me suis engagé à démontrer par

[1] Matt. I, 21.— [2] Job, XIV, 1-4, suiv. les Sept.— [3] Luc, XIX, 10.

[1] Ps. CXLIII, 4. — [2] Id. XXXVIII, 6.

les paroles de mon adversaire, que, d'une part, ceux qui nient que les hommes soient l'œuvre de Dieu, sont justement condamnables, et que, d'autre part, celui-là même qui confesse cette vérité, n'a d'autre but que de prouver par là le droit de propriété du démon sur tous les fruits qui naissent de la fécondité des noces. De cette manière, en effet, et par un arrêt de ceux mêmes qui la défendent, l'opinion des Manichéens sera anéantie. Mais le commencement de son livre proclame hautement et constamment cette doctrine. Il enseigne en effet que les hommes qui naissent des noces, c'est-à-dire les hommes qui naissent d'un homme et d'une femme, sont l'ouvrage de Dieu ; or, par cette maxime il détruit tout ce qu'il devait établir, et il se met d'accord avec nous pour déclarer impies ceux qui osent nier cette vérité. Maintenant que cette première partie est terminée, il me reste à montrer que mon adversaire établit de nouveau ce qu'il combattait tout à l'heure. Après avoir écrit ces paroles, j'ai traité de nouveau ce passage de ton chapitre où tu avais dit : « Ceux qui naissent d'une sembla-« ble union, contractent, suivant nous, le pé-« ché originel, et, de quelques parents qu'ils « naissent, nous reconnaissons qu'ils sont « sous la puissance du démon jusqu'à ce « qu'ils naissent de nouveau en Jésus-Christ, « et que, arrachés par sa grâce à la puissance « des ténèbres, ils soient transférés dans le « royaume de celui qui n'a point voulu naî-« tre de cette union de l'un et l'autre sexe ». Comment donc crois-tu pouvoir te justifier de l'accusation d'enseigner l'erreur des Manichéens, parce que tu as osé insérer dans ce chapitre une maxime que tu combattais de toutes les forces de ton esprit ; tandis que, loin de servir par ce moyen la cause de ton erreur, tu donnes au contraire un témoignage de cette extrême folie par laquelle tu crois pouvoir, à la manière de Calliphonte, établir à l'aide de tes discours une alliance entre la vertu et le vice, entre la justice et l'injustice ? Quant à ces paroles de l'Apôtre : « Lequel nous a arrachés à la puissance des « ténèbres, et nous a transférés dans le « royaume du Fils de sa charité », lis le quatrième livre de mon ouvrage, et tu verras clairement quelle a été la pensée du Maître des nations.

Aug. Nous avons répondu dans notre livre sixième à ton livre quatrième, et ce que je demande surtout aujourd'hui, c'est que les tiens et les miens soient lus par ceux qui veulent savoir combien tu t'es écarté de la vérité, dans cet ouvrage, et avec quelle force de vérité je t'ai confondu dans le mien. Quant à ce papier sur lequel ont été transcrits quelques extraits de tes livres, il t'est libre de m'imputer ce qui a été fait par celui qui a envoyé ce papier au personnage de qui je l'ai reçu à mon tour. Car, cet homme en faisant ces extraits de ton ouvrage, a transcrit à son gré ou passé sous silence ce qu'il a voulu : c'est la réponse que je t'ai déjà faite ci-dessus en deux mots, mais d'une manière satisfaisante. Pourquoi t'efforcer par tes explications incompréhensibles, de te mettre à l'abri des paroles manifestes de l'Apôtre ? Saint Paul dit en parlant de Dieu, qu'« il nous a arrachés à « la puissance des ténèbres, et nous a trans-« férés dans le royaume du Fils de sa cha-« rité[1] » ; et tu prétends qu'en s'exprimant ainsi il a fait une exception pour les enfants Si les enfants ne sont pas arrachés à la puissance des ténèbres, ils ne sont donc point morts ; s'ils ne sont point morts, Jésus-Christ n'est pas mort pour eux ; or, tu confesses toi-même que Jésus-Christ est mort aussi pour eux ; et le même Apôtre dit encore : « Un seul est mort pour tous, donc tous sont « morts[2] ». Cette conclusion de saint Paul est inattaquable : et conséquemment, puisque le Christ est mort même pour les enfants, il est manifeste que les enfants sont morts aussi. Or, le Christ est mort afin d'anéantir celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon[3]. Laisse-nous donc arracher les enfants à la puissance des ténèbres, afin qu'ils vivent. Mais pourquoi m'objecter la manière d'agir de Calliphonte ou son erreur, en disant que je crois pouvoir, par mes discours, établir une alliance entre la vertu et le vice, entre la justice et l'injustice ? A Dieu ne plaise assurément que je nourrisse cette pensée dans mon cœur, ou que je cherche à l'inspirer aux autres par mes discours ; mais je te félicite d'avoir si bien compris la doctrine de ce philosophe. Car, comme il pensait que la perfection de l'homme se trouve dans les vertus de l'âme et dans les voluptés du corps, tu conclus de là qu'il a voulu unir ensemble les vertus et les vices : et par une conséquence

[1] Coloss. I, 13. — [2] II Cor. V, 14. — [3] Hébr. II, 14.

tout à fait rationnelle, tu as déclaré que l'amour des voluptés charnelles est un vice : donc la passion que tu loues est un vice. Ainsi, par un moyen quelconque, la vérité a pu parvenir jusqu'à ton intelligence ; et, abandonnant un moment la cause de ta cliente, tu as parlé le même langage que nous.

LXV. *Jul.* J'ai donc dévoilé, et en cela j'ai accompli un acte de justice, j'ai dévoilé cette vile et méprisable versatilité par laquelle tu avais réussi à déclarer d'abord que tu ne condamnes point les noces, et à dire ensuite que les hommes deviennent la propriété légitime du démon par l'effet de l'union de l'homme et de la femme ; union qui est évidemment la conséquence immédiate et naturelle des noces, ou plutôt union qui constitue à elle seule (du moins sous le rapport où nous l'envisageons dans le présent débat) l'essence même des noces.

Aug. Si l'essence des noces consiste dans la seule union de l'homme et de la femme, l'essence de l'adultère est donc la même que celle des noces, puisque dans l'un comme dans l'autre on trouve cette union des deux sexes. Or, si cette conséquence est de la dernière absurdité, l'essence des noces ne consiste donc pas uniquement, comme tu as la sottise de le prétendre, dans l'union de l'homme et de la femme, quoique sans cette union il soit impossible aux personnes mariées d'avoir des enfants ; mais il y a d'autres caractères propres aux noces exclusivement et par lesquels celles-ci se distinguent de l'adultère : tels sont la foi du lit conjugal, le soin d'engendrer honnêtement des enfants, et, ce qui fait la différence principale, l'usage honnête d'une chose mauvaise, c'est-à-dire l'usage honnête de la concupiscence de la chair, dont les adultères font un usage criminel.

LXVI. *Jul.* Tu t'es efforcé de persuader que cette union est abominable, et tu as prétendu que le Christ a voulu naître d'une mère vierge, non pas à cause de l'éclat qui devait rejaillir sur lui d'un tel miracle, mais parce que l'union des sexes est une chose condamnable. A-t-on pu jamais entendre un langage plus inique et plus impudent que celui par lequel tu as établi entre deux sortes de rois se disputant la possession de l'humanité et entre leurs royaumes, une ligne de séparation déterminée de cette manière : tout ce qui est le fruit des noces appartient au démon, Dieu possède seulement ce qui est né d'une vierge ? Parler ainsi, n'est-ce pas déclarer que celui qui a rendu cette vierge féconde est d'une pauvreté extrême par l'exiguïté de sa part, et nier en même temps qu'il soit le créateur des enfants qui naissent des noces humaines ? Que tout homme lisant avec attention tes écrits, conserve le souvenir de ces paroles signées de toi, et qu'il sache que, disciple fidèle des Manichéens et premier chef de la secte des partisans de la transmission du péché, tu n'as condamné rien moins que l'union charnelle des mariages légitimes.

Aug. Tu n'as pas l'esprit exercé dans l'art de discerner le bien d'avec le mal. La nature et la substance des hommes et des anges, soit bons, soit mauvais, existe par l'action créatrice de Dieu : quant aux vices de ces natures et de ces substances, lesquels, suivant les Manichéens qui contredisent ici les enseignements de la vérité, sont eux-mêmes des natures et des substances, Dieu, juste et tout-puissant, les permet par une disposition de sa justice ; et le mal, qui ne peut avoir son origine ni exister ailleurs que dans des natures bonnes par elles-mêmes, le mal n'est pas autre chose que ces vices. Mais tout ce qui est, par un jugement de Dieu, soumis au démon, est en la puissance de celui-ci, de telle sorte qu'il n'échappe pas cependant à la puissance de Dieu, sous laquelle le démon lui-même est placé. Conséquemment, puisque tous les anges et tous les hommes sont sous la puissance de Dieu, ton verbiage est donc tout à fait dénué de fondement, quand tu dis que Dieu et le démon ont partagé entre eux ceux que chacun aurait sous sa propre puissance. Au reste, remarque un instant quel est le nom que tu souilles indignement de ces injures dont tu te repais. C'est le nom même d'Ambroise ; vois en quels termes il s'exprime relativement à ce qui fait le sujet de tes invectives : « Comment », dit-il, « quand la race « tout entière s'égarait, comment a-t-il pu seul « être juste, si ce n'est parce que, étant né « d'une vierge, il n'était nullement soumis à « la loi qui pesait sur cette race coupable [1] ? » Ecoute encore, écoute ces autres paroles, et apprends à la fois à rougir et à réprimer ta langue impudente : « Le sein virginal « n'éprouva aucun contact humain ; mais le « Saint-Esprit y déposa, comme dans un sanc-

[1] Livre sur l'Arche.

« tuaire inviolable, une semence immaculée: « et parmi tous les enfants nés de la femme, « le saint et Seigneur Jésus est le seul qui, « par suite d'un enfantement sans souillure « inconnu jusqu'alors, ait échappé à la conta- « gion de la corruption terrestre, repoussée « loin de lui par sa majesté céleste[1] ». Vois-tu maintenant quel est celui qui a dit ce que je dis moi-même? vois-tu sur qui retombe tout ce que tu dis contre moi? Si, pour avoir parlé ainsi, je suis un disciple de Manès, Ambroise mérite la même qualification. Mais celui qui a dit ces choses avant nous, n'est point un disciple de Manès. Et par là même, quiconque parle comme lui, ne l'est pas plus que lui : celui-là au contraire est un hérétique manifeste, qui parle contre ce dogme catholique enseigné dans l'antiquité.

LXVII. *Jul.* Poursuivons cependant. Après le passage que j'ai rapporté plus haut, tu ajoutes immédiatement, et en parlant toujours de moi : « Après cela il cite ces paroles que « nous avons écrites : Cette concupiscence « honteuse, qui est louée en termes ignobles « par des hommes sans pudeur, n'existerait « pas si l'homme n'avait pas péché antérieu- « rement; les noces, au contraire, existeraient « quand même personne n'aurait commis le « péché; et la procréation des enfants s'ac- « complirait alors sans aucune atteinte de « cette maladie. Ces paroles sont bien de moi, « en effet. Mais il n'a point osé transcrire ces « autres que j'ai ajoutées : La procréation des « enfants s'accomplirait dans le corps de cette « vie, sans aucune atteinte de cette maladie « sans laquelle elle ne saurait maintenant « s'accomplir dans le corps de cette mort. « Ainsi, au lieu d'exposer ma pensée tout « entière, il l'a en quelque sorte mutilée, « parce qu'il a redouté ce témoignage de l'A- « pôtre : Malheureux homme que je suis, qui « me délivrera du corps de cette mort? Ce « sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ « Notre-Seigneur[2]. Car le corps de cette mort « n'existait pas dans le paradis avant le péché, « et c'est pour cela que nous avons dit : Dans « le corps de cette vie, qui existait dans le « paradis, la procréation des enfants pouvait « s'accomplir sans aucune atteinte de cette « maladie sans laquelle elle ne peut plus « s'accomplir dans le corps de cette mort[3] ».

[1] Liv. II sur saint Luc, II, 23. — [2] Rom. VII, 24, 25. — [3] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 6.

Pour toi, tu es fidèle, dans cet ouvrage principalement, et cela pour de bonnes raisons, tu es fidèle à l'habitude que tu as de ne rien dire qui soit vrai quand tu parles contre la vérité; une multitude de corrections suffiraient à peine à redresser les erreurs nombreuses de ton érudition. C'est pourquoi je me contenterai ici d'observer en deux mots que tu te trompes; pour moi, tu reconnaîtras, au moins quand tu auras lu cet ouvrage, que je n'ai pas l'habitude de mentir. Attribue-toi donc la propriété exclusive de ce vice, afin que tu puisses entendre, non sans l'avoir méritée assurément, cette sentence de l'Evangile : Tu es menteur dès le commencement, aussi bien que ton père[1], ou celui à qui tu dis avoir appartenu en naissant comme à ton maître, ou tout autre personnage secondaire qui t'a administré un sacrement dont les rites extérieurs sont d'une décence exquise, quoiqu'il soit impossible d'en parler devant des personnes honnêtes. Ainsi, j'ai cité dans mon premier ouvrage tout ce que tu prétends faussement avoir été omis; si tu lis les pages qui sont presque les dernières de mon premier volume, tu pourras reconnaître toi-même que j'ai répondu victorieusement à chacune de tes paroles par une argumentation aussi forte que lumineuse. Ta phrase n'a donc pas été mutilée, mais elle a été dans toute son intégrité confondue par une réponse décisive. Quelques mots maintenant sur ces paroles de l'Apôtre : « Malheureux homme que « je suis, qui me délivrera du corps de cette « mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus- « Christ Notre-Seigneur ». Quand il s'exprimait ainsi, l'Apôtre n'avait pas en vue la mortalité de notre corps, cette mortalité qui est la condition naturelle de la chair des animaux; il voulait désigner par ces paroles l'habitude de pécher, l'état coupable dont, après l'incarnation du Christ, est délivré, par le Nouveau Testament, quiconque s'adonne avec ardeur à la pratique de la vertu. Parlant ici au nom des Juifs qui, même après les défenses de leur loi sainte, étaient encore victimes des charmes trompeurs de la convoitise, il montre que dans ce malheur extrême la seule ressource qui leur reste c'est de croire en Jésus-Christ; en Jésus-Christ qui, en même temps qu'il donnait des assurances pour l'avenir, accordait le pardon du passé; qui ne

[1] Jean, VIII, 44.

poursuivait pas les coupables par des menaces continuelles de châtiments, mais qui encourageait les efforts des justes par des témoignages de l'amour le plus tendre et le plus généreux ; qui n'achevait point de briser par la terreur ceux dont les forces étaient presque éteintes, mais qui reconfortait par sa douceur ceux qu'il avait corrigés ; saint Paul avait éprouvé lui-même les effets de cette douceur, quand il disait : « C'est une vérité certaine « que le Christ Jésus est venu en ce monde « pour sauver les pécheurs, entre lesquels je « suis le premier ; mais aussi j'ai obtenu mi- « séricorde, afin que le Christ Jésus montrât « en moi toute sa patience, et qu'ainsi je « servisse d'exemple à ceux qui doivent croire « en lui pour la vie éternelle [3] ». L'Apôtre dit : « Il a montré en moi toute sa patience », précisément pour te faire comprendre qu'il parle de la vie mauvaise, non point de la nature humaine, et de peur que le motif auquel il attribue la venue du Christ ne fût considéré par toi comme une affirmation de la culpabilité des enfants eux-mêmes. Dans son épître aux Romains, le même Apôtre parle de cette patience de Dieu en ces termes : « Ignores-tu que la patience de Dieu t'invite « à la pénitence ? tandis que, par ta dureté « et par l'impénitence de ton cœur, tu t'a- « masses des trésors de colère pour le jour de « la colère [5] ? » La patience de Dieu s'exerce donc en attendant, durant un long espace de temps, la conversion de l'homme. Mais on ne peut pas dire que les enfants sont l'objet d'une patience semblable. S'il existait des péchés naturels, et que ces péchés fussent attribués aux enfants par le Sauveur, on ne pourrait pas dire avec vérité que celui-ci est patient, mais on pourrait dire en toute certitude qu'il est cruel. Or, Dieu ne peut être que bienfaisant et juste, et tels sont les attributs de mon Dieu Jésus-Christ. Saint Paul, longtemps persécuteur, ou ceux au nom de qui il parle, avaient éprouvé les effets de sa patience, car ils avaient été attendus longtemps, quoique leur délivrance fût tardive. Conséquemment, c'est la vie des hommes, et non point leur nature, que l'Apôtre condamne. Et quand il relève, aux yeux des Juifs, le prix de la grâce, par cette considération que la loi punit les méchants et qu'on ne trouve point en elle les mêmes trésors de miséricorde que dans le baptême, où la souillure des actions coupables est effacée par une confession faite en quelques mots, il veut leur montrer qu'ils doivent venir au plus vite à Jésus-Christ, implorer le secours de sa clémence, et remarquer que la loi n'a que des menaces pour les blessures morales, tandis que la grâce les guérit d'une manière à la fois prompte et efficace. Ainsi, ce n'est point la chair, ce sont les péchés qu'il dit être un corps de mort ; s'il avait voulu parler des misères qui affligent nos membres, et que tu regardes comme le résultat du péché, au lieu de dire : Le corps de cette mort, il aurait dit avec plus de justesse : la mort de ce corps. Au reste, sache que, dans le langage ordinaire des Ecritures, les péchés sont désignés sous le nom de membres ; et pour t'en convaincre, lis dans l'épître aux Colossiens ces paroles du même Apôtre : « Faites mourir vos membres qui « sont sur la terre : la fornication, l'impureté « et l'avarice, qui est une idolâtrie ; choses « pour lesquelles la colère de Dieu vient sur « les enfants d'incrédulité, et dans lesquelles « vous aussi vous avez marché autrefois quand « vous viviez parmi eux [1] ». Voilà comment il donne le nom de membres à ce qu'il déclare être des péchés. En écrivant aux Romains, il emploie l'expression : corps de péché, dans le même sens : « Notre vieil homme », dit-il, « a été attaché à la croix avec lui, afin que le « corps du péché soit détruit, et que désormais « nous ne soyons plus esclaves du péché [2] ». C'est donc en vertu de cet usage qu'ici encore il s'est écrié en parlant, comme nous l'avons dit, au nom des Juifs : « Malheureux homme « que je suis, qui me délivrera du corps de « cette mort ? » c'est-à-dire : Qui me délivrera de la culpabilité de mes péchés que j'ai commis quand j'aurais pu les éviter ? de ces péchés que la loi toujours sévère ne pardonne point, mais dont elle tire vengeance ? Qui pourra m'arracher à ces membres, c'est-à-dire à ces vices que j'ai rassemblés, en imitant les méchants, pour en faire un corps complet de péché ? Qui, dis-je, aura ce pouvoir ? Et il répond, comme si la nature même des choses lui inspirait cette réponse : « La grâce de Dieu « par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». La grâce de Dieu, c'est-à-dire la justice conférée aux fidèles sans aucune œuvre de leur part, suivant ces paroles de David : « Bienheureux ceux à

[3] I Tim. I, 15, 16. — [5] Rom. II, 4, 5.

[1] Coloss. III, 5, 6. — [2] Rom. VI, 6.

« qui leurs iniquités ont été remises et dont « les péchés sont couverts ; bienheureux « l'homme à qui le Seigneur n'a imputé « aucun péché [1] ». Celui donc qui rend l'homme bienheureux est bienheureux lui-même, il est la justice éternelle, et, à ce titre, il ne pardonne point d'autres péchés que ceux qu'il a pu imputer justement. Or, il ne saurait imputer justement à quelqu'un une chose dont celui-ci n'a pu se préserver. D'autre part, nul ne peut se préserver de ce que la nature lui confère. Conséquemment, personne absolument ne saurait être coupable d'un péché en vertu d'une loi nécessaire de la nature. Qu'il me suffise d'avoir dit ces quelques mots à ce sujet.

Aug. L'Apôtre a dit : « Qui me délivrera « du corps de cette mort ? » et tu t'es efforcé, par tes argumentations, d'interpréter ces paroles dans le sens de votre enseignement : mais celui qui a envoyé à l'illustre Valère le petit écrit, avait compris parfaitement l'impuissance absolue de tes efforts ; et si, en rappelant mes paroles, il a passé sous silence ta réponse, c'est parce qu'il ne voulait pas, en la publiant, l'exposer à exciter le rire de ceux qui l'avaient impatiemment attendue. Qui ne rirait, en effet, en vous voyant espérer de persuader aux autres une chose dont je ne sais si vous avez pu vous persuader vous-mêmes, savoir, que l'Apôtre parlait au nom d'un juif à qui la grâce de Jésus-Christ n'était pas encore accordée, quand il disait : « Mal- « heureux homme que je suis, qui me déli- « vrera du corps de cette mort ? Ce sera la « grâce de Dieu par Jésus Christ Notre-Sei- « gneur ? » Est-il donc possible qu'il soit juif et non encore chrétien, celui qui dit : La grâce de Dieu me délivrera par Jésus-Christ Notre-Seigneur ? Je veux bien cependant passer cela sous silence ; mais qui supporterait ton langage, quand tu prétends qu'un homme dit au sujet de ses péchés passés : « Qui me « délivrera du corps de cette mort ? » afin précisément que ces péchés lui soient remis par la grâce de Jésus-Christ, lequel lui accordera ce pardon ; tandis qu'on voit avec une évidence parfaite ce qui a amené l'Apôtre à s'exprimer ainsi ? En effet, puisque ses paroles sont encore présentes à nos oreilles, voyons s'il confesse qu'il est malheureux à cause des actions qu'il a commises volontairement, ou à cause de ce qu'il fait contre sa volonté. Cet homme s'écrie : « Ce que je veux, « je ne le fais pas ; mais ce que je hais, je le « fais ». Il s'écrie : « Ce n'est plus moi qui « fais cela, mais le péché qui habite en moi. « Car je sais que le bien n'habite pas en moi, « c'est-à-dire dans ma chair : le vouloir, il est « vrai, réside en moi ; mais l'accomplissement « réel du bien, je ne l'y trouve pas. Ainsi, le « bien que je veux, je ne le fais point ; mais « le mal que je ne veux pas, je le fais ». Il ne dit point : J'ai fait ; mais : « Je fais » ; il ne dit point : J'ai accompli ; mais : « J'accom- « plis » ; j'accomplis, « non pas ce que je veux », mais « ce que je ne veux pas ». Enfin, il se complaît dans la loi de Dieu suivant l'homme intérieur, mais il voit dans ses membres une autre loi qui combat contre la loi de son esprit ; et c'est précisément cette autre loi qui le contraint à faire, non pas le bien qu'il veut, mais le mal qu'il ne veut pas. C'est pour cela qu'il sécrie : « Malheureux homme que je « suis, qui me délivrera du corps de cette « mort [1] ? » Et toi, tu fermes les yeux à la lumière la plus éclatante de la vérité, et tu attribues à ce gémissement de l'Apôtre, non pas le sens que tout le monde y voit, mais celui qu'il te plaît de lui donner : « Qui me « délivrera du corps de cette mort ? » c'est-à-dire, suivant toi, « qui me délivrera de la « culpabilité de mes péchés que j'ai commis ? » Saint Paul dit : « Je fais le mal que je ne veux « pas » ; et toi tu dis : « Des péchés que j'ai « commis ». Désespères-tu donc des hommes qui lisent ces choses, jusqu'à te persuader qu'ils n'aiment pas mieux écouter l'Apôtre que toi, et croire à ses paroles plutôt qu'aux tiennes ? Laisse l'homme implorer la grâce de Dieu, non-seulement afin d'être absous des péchés qu'il a commis, mais aussi afin d'obtenir la force nécessaire pour ne plus pécher : c'est ce que fait ici l'Apôtre. Quand il dit : « Je fais le mal que je ne veux pas », il y a lieu pour lui d'ajouter, non pas : « Pardon- « nez-nous nos offenses » ; mais : « Ne nous « induisez pas en tentation [2] ». Car, suivant la parole de l'apôtre saint Jacques, « chacun « est tenté par sa propre concupiscence qui « l'entraîne et le séduit [3] ». Et voilà précisément le mal dont parle saint Paul quand il dit : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, « c'est-à-dire dans ma chair ». Ce mal réside

[1] Ps. xxxi, 1, 2.

[1] Rom. vii, 15-25. — [2] Matt. vi, 12, 13. — [3] Jacq. i, 14.

dans le corps de cette mort. Il n'existait pas dans le paradis avant le péché, parce que notre chair n'était pas encore le corps de cette mort; de cette mort à laquelle il sera dit à la fin : « O mort, où sont tes efforts vio- « lents? » mais ces paroles lui seront adressées seulement quand ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, et quand ce corps mortel aura revêtu l'immortalité [1] : aujourd'hui notre chair est un corps de mort; car le même Apôtre dit ailleurs : « Le corps « est mort à cause du péché [2] ». Ecoute les interprètes catholiques de l'Apôtre; reçois, non pas mes paroles, mais les paroles de ceux en compagnie desquels je reçois tes injures; écoute, non pas Pélage, mais Ambroise : « La chair de Paul même », dit-il, « était un corps de mort, suivant ses propres « expressions : Qui me délivrera du corps de « cette mort [3] ?» Ecoute, non pas Pélage, mais Grégoire : « Nous sommes attaqués au dedans « de nous-mêmes », dit-il, « par nos vices et « par nos passions propres; jour et nuit les « aiguillons brûlants du corps de cette abjec- « tion, de ce corps de mort, nous pressent « tantôt d'une manière cachée, et tantôt d'une « manière ouverte : non-seulement le charme « des choses visibles provoque et irrite sans « cesse notre convoitise; non-seulement ce li- « mon fangeux dont nous sommes enveloppés, « exhale de toute part l'odeur de sa corrup- « tion; mais la loi même du péché, cette loi « qui est dans nos membres, résiste à la loi de « l'esprit [4] ». Pour toi, insultant sans pudeur à ces flambeaux de la cité céleste, « L'Apô- « tre », dis-tu, « a appelé corps de mort, non « pas la chair, mais le péché » : tu nies que l'Apôtre ait parlé en cet endroit de la mortalité de notre corps, de cette mortalité « à la- « quelle, suivant tes propres expressions, la « chair des animaux est soumise en vertu des « lois de la nature ». Tes sentiments, en effet, sont ceux que Pélage a feint de condamner ans le concile de Palestine, savoir qu'Adam a été créé mortel, de telle sorte que, soit qu'il commît, soit qu'il ne commît pas le péché, il était destiné à mourir. Mais, en résistant ainsi à ces grands personnages, et à cette multitude de docteurs illustres qui partagent avec eux la vraie foi, tu es obligé de remplir le paradis, alors même que personne n'eût commis le péché, des douleurs de l'enfantement, des souffrances de la naissance, des gémissements de la maladie, des funérailles, des pleurs et des regrets qui sont le triste cortége de la mort. Est-il étonnant après cela que vous soyez sortis du paradis actuel, qui est l'Eglise, puisque le paradis d'où sont sortis ceux qui nous ont jetés par leur péché dans cet état malheureux, est représenté par vous tel que je ne dis pas aucun chrétien, mais aucun homme, à moins qu'il ne fût insensé, n'aurait osé l'imaginer un seul instant?

LXVIII. *Jul.* J'ai discuté longuement cette question dans mon premier ouvrage. Cependant tu ne dis pas clairement de quelle mort tu veux parler, quand tu prétends que le corps de mort n'existait pas dans le paradis avant le péché : car, dans les livres que tu as dédiés à Marcellin, tu as déclaré qu'Adam a été créé mortel [1]. Tu ajoutes que la communication d'une maladie est l'œuvre propre du mariage : on peut te permettre ce langage, si tu parles seulement de tes parents. Il est possible, en effet, que tu aies connaissance de quelque maladie cachée de ta mère, laquelle est signalée dans les livres de ta confession comme ayant été appelée, pour me servir de ton expression même, ivrognesse [2]. Mais, du reste, dans le mariage des saints et de tous les gens honnêtes, il n'y a absolument aucune maladie. Car, l'Apôtre n'indiquait pas une maladie au lieu d'un remède, quand il proposait aux enfants de l'Eglise, comme un préservatif contre la maladie de la fornication, la sainteté des noces : dans les pages qui précèdent la fin de mon premier volume, je démontre comment ces paroles de saint Paul confondent ton audace et réfutent sans réplique ton opinion; et dans tout le cours de ma réponse même j'ai donné sur cette question, et en une foule d'endroits, tous les développements que les circonstances réclamaient.

Aug. Nulle part ta fourberie n'a été aussi manifeste, ainsi que la condamnation de ta conscience par ta propre science. Tu sais en effet, tu sais parfaitement (c'est une chose si évidente qu'il est impossible qu'elle soit ignorée de celui qui a lu ces livres), tu sais, dis-je, que, dans mes livres dédiés à Marcellin, j'ai combattu énergiquement votre hérésie qui

[1] I Cor. xv, 53-55. — [2] Rom. viii, 10. — [3] De la Pénitence, liv. I, ch. ii ou iii. — [4] Grégoire de Nazianze. Apolog. I de sa Fuite.

[1] Des Mérites des Péchés, liv. I, chap. iii, iv. — [2] Confessions, liv. IX, chap. viii.

commençait dès lors à s'élever, de peur qu'Adam ne fût regardé comme ayant dû mourir lors même qu'il n'aurait point péché. Mais parce que j'ai dit qu'Adam était mortel, en ce sens seulement qu'il pouvait mourir (par la raison qu'il pouvait pécher), tu as voulu, toi, par un procédé insidieux, surprendre la bonne foi de ceux qui n'ont point lu ces livres et qui peut être ne les liront jamais ; tu as voulu leur faire croire, dans le cas où ils liraient les tiens, que, suivant moi, Adam a été créé mortel en ce sens que, soit qu'il commît, soit qu'il ne commît point le péché, il devait mourir. Voici en effet ce dont il s'agit entre vous et nous, voici la source et le point capital de toutes nos discussions sur ce sujet : c'est que, suivant nous, Adam n'aurait point subi la mort corporelle, s'il n'avait point péché ; tandis que, suivant vous, il devait mourir corporellement, soit qu'il commît, soit qu'il ne commît pas le péché. Pourquoi donc feins-tu d'ignorer de quelle mort je veux parler, quand je dis que le corps de la mort n'existait pas dans le paradis avant le péché, puisque tu sais quelle doctrine j'ai établie dans ces livres, puisque tu sais avec quelle franchise et avec quelle clarté j'ai enseigné que, si Adam avait dû, lors même qu'il n'eût commis aucune iniquité, retourner en terre, c'est-à-dire mourir corporellement, Dieu, pour lui annoncer le châtiment de son péché, ne lui aurait pas dit : « Tu es terre et tu retourneras en terre [1] ? » (chacun voit que ces dernières paroles ne désignent pas autre chose que la mort corporelle). Quand tu as cru devoir outrager, par une insulte, la mémoire de ma mère, qui ne t'a fait aucun mal, qui n'a jamais discuté contre toi, tu as cédé lâchement à la passion de la médisance, sans craindre ces paroles : « Les diffamateurs ne posséderont pas le « royaume de Dieu [2] ». Mais est-il étonnant que tu te montres l'ennemi de ma mère elle-même, puisque tu es l'ennemi de la grâce de Dieu, par laquelle j'ai dit qu'elle avait été délivrée de ce défaut de sa jeunesse? Pour moi, je regarde tes parents comme des chrétiens catholiques honnêtes, et je les félicite d'être sortis de ce monde avant de t'avoir vu hérétique. Cependant, nous ne disons pas que l'œuvre propre du mariage est la communication d'une maladie : cette œuvre consiste en ce que les époux s'unissent dans le but de procréer des enfants, non pas dans le but de satisfaire leur passion, que tu nies être une maladie au moment même où tu reconnais que le mariage a été établi comme un remède préservatif contre elle. C'est en effet pour empêcher le crime de la fornication, que l'on condamne, que l'on combat directement et par tous les moyens possibles, cette passion dont tu fais l'éloge. De telle sorte que, si les limites fixées par la nature comme nécessaires à la procréation des enfants, viennent à être dépassées, celui des époux qui cède à cette passion, pèche au moins véniellement, car l'Apôtre s'adressait aux époux, quand, après avoir dit : « Ne vous refusez point l'un « à l'autre ce devoir, si ce n'est peut-être d'un « commun accord pour un temps, afin de « vaquer à la prière ; et revenez ensuite « comme vous étiez, de peur que Satan ne « vous tente par votre incontinence », il ajoutait aussitôt ces paroles : « Je dis ceci par « condescendance, non par commandement [1] ». La pudeur conjugale fait donc seule un usage honnête de cette chose mauvaise, dans le but de perpétuer la race humaine : les époux pèchent véniellement quand ils cèdent à ce penchant mauvais, non pas dans le but de procréer des enfants, mais seulement pour se procurer un plaisir charnel : enfin, on résiste à cette passion mauvaise, de peur que les désirs criminels de la chair ne soient satisfaits. Ce mal habite dans le corps de cette mort : les mouvements qu'il fait naître et qui sont regrettables, lors même que l'esprit n'y consent pas, ont fait dire à l'Apôtre : « Je sais « que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire « dans ma chair [2] ». Ce mal n'existait pas dans le corps de cette vie des premiers jours, soit parce que les membres, ceux mêmes qui servent à la génération, obéissant à la volonté, il n'y avait aucune passion, soit parce que les passions ne s'élevaient jamais contre les déterminations de la volonté. L'apparition subite de ce mal fit rougir ceux [3] qui, avant d'avoir commis le péché, ne rougissaient pas de leur nudité [4]. Enfin, c'est de ce mal que tu as eu l'impudence de faire l'éloge dans une foule de passages de ces quatre livres auxquels j'ai été obligé de répondre moi-même dans six autres livres.

LXIX. *Jul.* Avant de parler en ces termes

[1] Gen. III, 19. — [2] I Cor. VI, 10.

[1] I Cor. VII, 5, 6.— [2] Rom. VII, 18.— [3] Gen. III, 7.— [4] Id. II, 5.

de l'état malheureux auquel l'homme est réduit, et de la grâce divine, saint Paul avait dit : « Je vois dans mes membres une autre « loi qui combat contre la loi de mon esprit « et me rend esclave de la loi du péché » ; c'est après ces paroles qu'il s'est écrié : « Qui « me délivrera du corps de cette mort? Ce « sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-« Seigneur [1] ». Il est certain, à la vérité, que l'Apôtre avait écrit les paroles citées par toi avant d'ajouter : « Malheureux homme que « je suis, qui me délivrera du corps de cette « mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-« Christ Notre-Seigneur ». Mais, pour le moment, la question n'est pas de savoir si saint Paul a parlé ainsi ; nous demandons précisément dans quelle intention, dans quel sens et pour quelles raisons il a écrit ces paroles. Or, quand il disait que, au commencement de leur conversion, il y a dans les membres de ceux qui ont été pendant longtemps livrés à des vices honteux, une loi qui continue à se révolter contre les conseils de la sainteté, il voulait parler de l'habitude mauvaise que les savants du siècle même appellent ordinairement une seconde nature. En effet, quelques lignes auparavant, il avait adressé des reproches à ceux auxquels il écrivait, en ces termes : « Je parle un langage humain à « cause de la faiblesse de votre chair : comme « donc vous avez fait servir vos membres à « l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité, « ainsi maintenant faites servir vos membres « à la justice pour votre sanctification [2] ». Et pour montrer qu'il donnait le nom de chair, non pas à ce corps qui a son origine dans l'union des deux sexes, mais par abus de mot aux vices, il ajoute, environ deux chapitres plus loin : « Lorsque nous étions dans la « chair, les passions du péché, que la loi fait « connaître, agissaient dans nos membres et « leur faisaient produire des fruits pour la « mort [3] ». Il dit : « Lorsque nous étions dans « la chair », comme si, au moment où il discute, il n'était plus dans la chair : mais ceux qui connaissent l'Ecriture, comprennent facilement cette manière de parler. C'est pourquoi, quand un mot susceptible de plusieurs interprétations donne lieu à des difficultés, il faut recourir aux lumières de la raison pour écarter tout ce qui semblait être en opposition avec celle-ci. Du reste, Fauste, évêque manichéen et ton maître, trouve dans ce témoignage de l'Apôtre un de ses principaux arguments contre nous; suivant lui, toutes ces paroles de l'Apôtre sur la loi qui, habitant dans nos membres, se révolte contre la raison, ne désignent pas autre chose que la nature mauvaise. C'est pourquoi tu as dû éviter par-dessus tout d'interpréter ce passage dans le sens que les Manichéens lui attribuent : autrement, en suivant fidèlement les voies tortueuses tracées par Fauste, tu ne paraîtrais pas avoir discuté réellement, mais seulement avoir répété des choses dites depuis longtemps déjà.

Aug. Je citerai pour te répondre, non pas le manichéen Fauste, mais un savant docteur catholique, Grégoire : « Quand il parlait », pour me servir de tes propres expressions, « quand il parlait de cette loi qui, au com-« mencement de leur conversion, continue, « dans les membres de ceux qui ont été long-« temps livrés à des vices honteux, à se ré-« volter contre les conseils de la sainteté, il « n'entendait point désigner par là l'habitude « mauvaise que les savants du siècle même « appellent ordinairement une seconde na-« ture » ; mais il attribuait hautement et en termes explicites à ce corps mortel et terrestre qui nous enveloppe, la loi du péché qui dans nos membres combat contre la loi de l'esprit. « La loi du péché », disait-il, « qui est « dans nos membres, combat contre la loi de « l'esprit, quand elle s'efforce de réduire en « servitude l'image royale qui est au dedans « de nous, et de nous dépouiller de tous les « trésors qui nous ont été conférés avec le « bienfait de la condition divine à laquelle nous « avons été primitivement élevés. Aussi », dit-il, « c'est à peine si quelque philosophe, « après avoir vécu longtemps suivant les « principes d'une philosophie austère, et re-« connaissant peu à peu la noblesse de son « âme, rapporte à Dieu et fait réfléchir vers « lui la nature lumineuse qu'il voit en lui-« même unie à cette boue aussi abjecte que « ténébreuse. Si cependant il reçoit de Dieu, « et comme récompense de sa conduite, cette « faveur spéciale, il lui rapportera à la fois « cette noblesse et ces lumières de son âme ; « mais pour cela il faut encore que, par une « longue suite de méditations assidues, il ait « acquis l'habitude de tenir constamment son « regard fixé vers les choses d'en haut et de

[1] Rom. VII, 23-25. — [2] Id. VI, 19. — [3] Id. VII, 5.

« soulever pour ainsi dire par les freins « étroits avec lesquels il la réprime, cette « matière qui lui est intimement unie et qui « l'appesantit et l'entraîne vers les choses « basses et mauvaises [1] ». Ainsi parlait le bienheureux Grégoire, non pas dans les commencements de sa conversion, mais lorsque, déjà élevé à la dignité épiscopale, il voulait expliquer, ou plutôt rappeler comme des choses connues, la nature et la durée des combats que les saints ont eu à soutenir contre les vices intérieurs, à cause du corps qui appesantit l'âme. Ces combats assurément n'auraient pas existé dans cet heureux séjour de la paix, dans ce paradis de saintes délices, si personne n'avait commis le péché. Car, le corps de cette mort dont la corruptibilité appesantit l'âme de l'homme, n'aurait pas existé dans ce paradis : on y aurait vu au contraire le corps de cette vie, où, la chair ne convoitant point contre l'esprit, celui-ci n'est pas dans la nécessité de convoiter contre la chair [2]; et cette heureuse concorde de l'un et de l'autre aurait fait le bonheur de la nature humaine. Si donc tu voulais combattre énergiquement les Manichéens qui introduisent une nouvelle nature et substance, mauvaise en elle-même, et non pas leur prêter ton appui, tu ne nierais pas, avec ceux dont les sophismes t'abusent, l'existence de ces misères, visibles à tous les yeux, qui pèsent sur l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe; tu proclamerais au contraire avec les fidèles catholiques et avec les plus illustres docteurs, comment notre nature est tombée dans ce triste état après avoir reçu primitivement le bonheur en partage.

LXX. *Jul.* Pour résumer cette discussion, je n'ai fait aucune citation frauduleuse de tes paroles; et toi, tu n'as rien avancé que tu pusses, je ne dis pas démontrer par le témoignage des Ecritures, mais seulement insinuer sous un prétexte de piété quelque spécieux qu'il fût. De plus, la pensée de l'Apôtre n'était pas celle que tu crois : et dans le paradis, l'union charnelle ne différait absolument en rien de celle qui a lieu aujourd'hui entre les époux; car Dieu a fait voir clairement, autant par des bénédictions multipliées que par la diversité naturelle des sexes et par les propriétés des organes servant à la génération, Dieu a fait voir que cette union a été instituée par lui-même. Ces conclusions établies, il est manifeste que tous ceux qui adoptent ton erreur, méritent plutôt la vengeance que la miséricorde, puisque, pour excuser les crimes qu'ils commettent par leur volonté mauvaise, sans autre témoignage que le tien, ils jettent le déshonneur sur leur naissance, afin de ne point changer leur conduite.

Aug. C'est une conduite conforme à la religion, de rendre à Dieu pendant cette vie les hommages qui lui sont dus; de lutter avec sa grâce contre les vices intérieurs, et de ne point céder aux sollicitations ni aux violences par lesquelles ceux-ci voudraient nous entraîner au mal; enfin d'implorer avec les sentiments d'une piété sincère le pardon des fautes échappées à la faiblesse humaine et le secours de Dieu pour n'en plus commettre. Dans le paradis, au contraire, si personne n'avait péché, la lutte contre le vice n'aurait pas été un acte de religion, parce que le privilége constant de cet heureux état eût été l'exemption de tout vice. Mais ces éloges du vice, que vous avez l'impudence de renouveler sans cesse, ne révèlent pas en vous des hommes qui font au vice une guerre acharnée et véritable. Est-il donc vrai, quand Ambroise disait : « Nous « naissons tous dans l'état du péché, nous, « hommes dont l'origine même est souillée [1] », est-il vrai que, en parlant ainsi, il s'appuyait uniquement sur mon témoignage, ou qu'il jetait le déshonneur sur sa naissance, pour ne pas changer sa conduite? Quand Grégoire disait : « Vénère la naissance par laquelle tu « as été délivré des liens de la naissance ter- « restre [2] » ; ou bien, quand il disait en parlant du Christ ou du Saint-Esprit : « Par lui « sont effacées les souillures de notre nais- « sance première, ces souillures que nous « avons contractées au moment où nous « avons été conçus dans l'iniquité et où nos « mères nous ont engendrés dans le péché [3] »; enfin quand Hilaire disait, en parlant du roi David : « Il sait qu'il est né d'une origine « coupable et qu'à sa naissance il était sous « la loi du péché [4] » ; est-ce qu'alors tous ces personnages jetaient le déshonneur sur leur naissance, de peur de changer leur conduite? Oseras-tu bien te persuader réellement que la conduite des Pélagiens est préférable à la

[1] Grégoire de Nazianze, Apolog. I de sa Fuite. — [2] Gal. v, 17.

[1] De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III. — [2] Sermon sur la Nativité du Seigneur. — [3] Serm. sur la Pentec. — [4] Sur le Ps. CXVIII, 175.

conduite de ces hommes ? Je vous en demande pardon, mais nous ne regarderions nullement votre conduite comme meilleure que la leur, quand même vous n'auriez point pour la concupiscence de la chair cette affection qui vous porte à la placer même dans le paradis, avant le péché, telle qu'elle existe aujourd'hui avec ses convoitises contre l'esprit. Car si « dans le « paradis, l'union charnelle, suivant tes pro- « pres expressions, n'était nullement diffé- « rente de celle qui a lieu aujourd'hui entre « les époux », la passion charnelle, sans laquelle l'union des deux sexes ne peut aujourd'hui s'accomplir, existait donc aussi dans le paradis, même avant le péché. Si donc vous ne voulez pas que les organes servant à la génération, et qui n'avaient encore rien d'offensant pour la pudeur, aient pu obéir, en dehors de toute passion, à la volonté humaine, lorsqu'ils avaient à remplir leur office, lequel consiste dans la procréation des enfants; je vous demanderai encore quels étaient, suivant vous, les caractères de cette même passion dans ces circonstances. Certainement, quand son action était nécessaire, elle obéissait à la volonté ; mais quand le désir de procréer des enfants ne rendait point son action nécessaire, allumait-elle néanmoins sa flamme dans le cœur de l'homme et poussait-elle celui-ci soit à toute sorte d'unions criminelles, soit à des unions véniellement coupables entre époux? Car, si elle était alors absolument la même qu'elle est aujourd'hui, sans aucun doute elle agissait de cette manière, soit qu'on résistât par la tempérance à ses suggestions, soit qu'on y cédât par intempérance. Or, dans cet état, l'homme devait nécessairement, ou bien obéir à cette passion en commettant le péché, ou bien lui résister en lui livrant des combats au dedans de lui-même : si vous avez reçu une intelligence humaine, vous voyez que la première de ces deux suppositions répugne à l'honnêteté, la seconde à la paix de cet heureux état. Il reste donc à dire que si la passion existait dans le paradis, elle était tellement soumise à la volonté, que l'esprit droit et paisible n'était ni excité par elle au péché, ni provoqué au combat; et que l'âme obéissant à Dieu et jouissant de sa présence, n'était point contrainte par elle à commettre le péché ni à combattre. Conséquemment, puisque la passion n'a plus aujourd'hui ces caractères ; puisque ses désirs se portent vers les choses même permises, non pas avec modération, mais avec une ardeur frénétique, en même temps que, par rapport aux choses illicites, ou bien elle asservit honteusement l'esprit, ou bien elle convoite contre lui, reconnaissez le mal contracté par la nature dont l'intégrité a été violée : quoique la chasteté conjugale fasse un bon usage de ce mal, parce qu'elle a pour office de propager la race humaine, ce mal est néanmoins pour les enfants l'origine d'une souillure qui doit être effacée par le sacrement de la régénération.

LXXI. *Jul.* Mais j'en ai dit assez sur ce sujet; je passe maintenant aux paroles qui suivent: « Maintenant donc que nous sommes « revêtus du corps de cette mort, lequel sans « aucun doute n'existait pas dans le paradis « avant le péché tel qu'il existe aujourd'hui, « il y a dans nos membres une loi qui con- « tredit la loi de l'esprit : alors même que « nous ne voulons pas, que nous ne consen- « tons pas, que nous ne prêtons point nos « membres à l'accomplissement des désirs de « cette loi, elle habite cependant en nous et « sollicite notre esprit qui lui résiste et qui « lutte contre elle; en sorte que ce combat « lui-même, quoiqu'il ne soit point condam- « nable parce qu'il n'accomplit point l'ini- « quité, est cependant une chose déplorable « parce qu'il est un obstacle à la paix [1] ». Nous enseignons, d'après le témoignage universel, que la volupté propre à chacun de nos sens fait partie de notre nature. Mais que cette volupté et cette concupiscence aient existé dans le paradis avant le péché, c'est une vérité démontrée par ce fait seul, que le premier homme fut conduit au péché par la concupiscence, laquelle, après avoir charmé ses yeux par la beauté du fruit, le séduisit en lui faisant espérer que ce fruit était aussi d'une saveur agréable. Ainsi cette concupiscence qui devient coupable quand elle ne respecte plus les bornes qui lui sont assignées, mais qui est une inclination naturelle et innocente quand elle reste dans la limite des choses permises ; cette concupiscence, dis-je, n'a pu être le fruit du péché, puisqu'elle nous est représentée comme ayant été l'occasion du péché, quoique, à la vérité, celui-ci ait été accompli, non point par elle, mais par la volonté. Lis encore à ce sujet mon second livre :

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 6.

tu verras que tu peux toi-même être persuadé réellement de la vérité de ce que nous disons. Tu as ajouté avec une subtilité ingénue, que la loi du péché existe à la vérité dans nos membres, mais qu'elle devient coupable de péché quand nous lui donnons notre consentement ; que toutes les fois que nous lui refusons ce consentement, elle donne lieu seulement à un combat intérieur, et nous rend ainsi malheureux en troublant notre paix : l'homme le moins clairvoyant ne découvre-t-il pas ici la contradiction de tes paroles ? En effet, si la loi du péché, c'est-à-dire le péché et la nécessité du péché, sont la condition naturelle de nos membres, que sert-il de leur refuser notre consentement, puisque nous devons nécessairement subir un châtiment pour ce qui fait l'essence même de cette loi ? Ou bien, si cette loi, quoique réellement elle soit une loi de péché, ne devient pas cependant coupable de péché tant que je lui refuse mon consentement, la volonté humaine a donc une puissance tout à fait inimaginable, puisque (s'il est permis de parler d'une manière aussi absurde) elle force le péché même à ne point pécher. La conclusion de tout ceci, c'est que tes paroles se détruisent mutuellement : car, si cette loi ne pèche point, elle n'est pas non plus une loi de péché ; si elle est une loi de péché, elle pèche nécessairement ; mais, si elle pèche par le fait seul qu'elle existe, comment peut on lui résister pour ne point commettre le péché, puisqu'on ne peut la détruire pour mettre fin aux péchés qu'elle commet par elle-même ?

Aug. J'ai déjà répondu dans mon livre quatrième à ton livre deuxième, et je t'ai convaincu de n'avoir rien dit de solide ; mais que tes lecteurs jugent si l'on doit répondre à un homme assez insensé pour dire que l'inclination violente au péché est une bonne chose, en même temps qu'il reconnaît que le péché est une chose mauvaise. Et cependant nous sommes contraint de répondre, parce que nous ne voulons pas abandonner les intérêts des hommes peu éclairés aux mains desquels ces écrits auraient pu parvenir. Quelles sont donc tes paroles, ô toi qui ne sais pas ce que tu dis ? Est-il donc vrai que même dans le paradis, avant que le serpent eût distillé le venin de ses conseils perfides, avant que la volonté eût été pervertie par ses discours sacriléges, est-il vrai que le désir violent d'un aliment défendu existait déjà ? Et, ce qui révolte encore bien plus la raison, est-il vrai que ce désir poussait l'homme au mal sans être mauvais lui-même ? Est-il vrai que, quand nos premiers parents portaient leurs regards sur le fruit de l'arbre défendu, ce désir s'allumait aussitôt dans leur cœur, mais que pour les empêcher de manger de ce fruit, la concupiscence de l'esprit luttait contre la concupiscence de la chair ; et qu'ainsi ils vivaient dans ce lieu d'une félicité si parfaite sans posséder en eux-mêmes le repos de l'esprit et du corps ? Vous n'avez pas perdu la raison jusqu'à croire ces choses ; vous n'avez pas perdu la pudeur jusqu'à parler de cette manière. Conséquemment, ouvrez votre intelligence aux lumières de la vérité, ou bien cessez d'importuner ceux dont l'intelligence est ouverte à ces lumières, par un flot de paroles qui n'ont rien de sérieux. La volonté mauvaise précéda, afin que par elle Adam crût à la ruse du serpent ; la concupiscence mauvaise suivit, et c'est elle qui lui inspira un désir passionné pour le fruit défendu. Ce ne fut donc pas alors un penchant quelconque qui s'opposa à une volonté quelconque ; ce fut au contraire un penchant dépravé qui obéit à une volonté dépravée. Et par là même, quoique ce penchant et cette volonté fussent déjà également mauvais, ce fut toutefois la volonté qui dirigea la passion, non point la passion qui dirigea la volonté : la passion ne précéda point la volonté, elle ne lui résista pas non plus. Enfin, si avant la consommation du péché la volonté se détournait de l'œuvre illicite, la passion pour l'objet défendu s'éteindrait aussitôt et nécessairement. De là ces paroles du bienheureux Ambroise : « La « chair, reprenant ses forces naturelles, recon- « naît sa nourrice ; et abjurant ses résistances « audacieuses et opiniâtres, elle se conforme « aux volontés répressives de l'âme : tel était « son état, quand elle reçut, pour en faire son « habitation, les délicieux bocages du paradis, « alors que n'ayant pas encore été infectée du « venin pestilentiel du serpent, elle ignorait « cette faim sacrilége et cet appétit brutal qui « lui firent oublier ensuite les préceptes divins « dont le souvenir était depuis peu imprimé « dans son esprit. Telle est, suivant la tradi- « tion, l'origine première du péché, lequel « est, pour ainsi dire, engendré par le corps « et par l'âme : au moment où la nature cor-

« porelle est assaillie par la tentation, l'âme « s'émeut pour elle du sentiment d'une com- « passion insensée ; tandis que si elle avait « réprimé les inclinations violentes de la « chair, le péché eût été étouffé dans son « principe même et avant d'être accompli [1] ». Vois-tu comment ce docteur catholique, si avancé dans la connaissance de la doctrine chrétienne, donnait déjà le nom de faim sacrilége à ce même désir violent du fruit défendu, que tu déclares être un désir innocent tant qu'on ne lui permet pas de se satisfaire ? Et cependant si l'âme redressant la volonté avait réprimé cet appétit violent du corps, le péché, suivant les expressions d'Ambroise, eût été étouffé dans son principe même ; mais parce que ce désir du fruit défendu n'ayant pas été réprimé, on a été jusqu'à la consommation du péché, non-seulement celui-ci n'a pas été étouffé dans son principe, mais il a infecté la race tout entière : de là est née entre la chair et l'esprit une discorde si profonde que, suivant les expressions du même docteur en un autre endroit, par suite de la prévarication du premier homme, la lutte est devenue pour nous un état naturel [2]. Mais toi, contrairement à ce témoignage de saint Ambroise, tu prétends « avoir en ta faveur le « témoignage universel, quand tu enseignes « que la volupté propre à chacun des sens fait « partie de la nature humaine » ; comme si, non pas dans le corps de cette mort, mais dans le corps de cette vie primitive, la volupté propre à chacun des sens n'eût pas pu leur être accordée dans une mesure suffisante pour leur nature, de telle sorte cependant que l'esprit et la chair respectant également et avec un accord parfait les droits de la vertu, la concupiscence ne se portât vers aucun objet illicite. O combien tu es éloigné de la vérité, quand tu essaies de juger des saintes délices et de la félicité du paradis, par cette corruption et par cette faiblesse qui est actuellement le partage de la nature ! Autre chose était cette immortalité où l'homme ne pouvait point mourir : autre chose est cette mortalité où l'homme ne peut échapper à la mort : autre chose sera cette immortalité suprême où l'homme ne pourra plus mourir. Mais pourquoi discutes-tu avec une vivacité si ardente sur une convoitise dont les désirs sont eux-mêmes tout de feu, c'est-à-dire sur la loi qui lutte dans les membres contre la loi de l'esprit ? Cette loi est appelée une loi de péché, parce qu'elle porte au péché et, si je puis m'exprimer ainsi, parce qu'elle ordonne de le commettre : et si l'esprit lui obéit, on commet un péché qui est sans excuse légitime. Elle est appelée péché parce qu'elle est l'œuvre du péché et que le péché est l'objet de ses désirs. Sa souillure a été effacée par le sacrement de la régénération ; ses luttes subsistent afin qu'on puisse par elles obtenir le prix réservé à la victoire. Elle est un mal et un mal manifeste. Sans le secours de Dieu, nous ne lui résistons point, comme tu le crois, par les forces de notre volonté. Il faut lutter avec énergie contre ce mal, et non point nier son existence : il faut le vaincre, et non pas prendre sa défense. Enfin, si tu donnes ton consentement aux suggestions de cette concupiscence, apprends, par les péchés que tu commettras, à reconnaître qu'elle est un mal : si tu résistes à ces suggestions, reconnais encore qu'elle est un mal, en considérant les combats que tu auras à soutenir.

LXXII. *Jul.* Mais à quoi te sert-il d'exposer avec une si prudente réserve une doctrine dont l'absurdité se révèle d'elle-même ? Considère les conclusions auxquelles tes subtilités te conduisent. La première, c'est que la nature pèche sans le concours de la volonté : ce qui est impossible. La seconde, c'est que la nature est péché, et que cependant elle ne pèche point ; en d'autres termes, une chose existe et n'existe pas. De plus, quand la nature trouble la paix, elle est digne de compassion et elle ne subit aucun châtiment pour un crime aussi grave ; mais quand elle accomplit l'iniquité, elle mérite la damnation. Cependant, de même que c'est la loi du péché qui, en réalité, est digne de supplice, de même aussi cette loi est une excuse légitime pour la volonté de l'homme. Car une loi qui nous violente, qui fait partie de notre nature, et à laquelle on ne peut se soustraire un seul instant, une telle loi ne saurait être surmontée par la volonté : et personne n'est coupable pour une chose qu'il lui a été impossible d'éviter. Mais la loi elle-même ne pèche pas non plus, par la raison qu'elle n'a pas pu agir autrement. Dieu impute donc à l'homme des fautes que celui-ci n'a pu éviter ; tandis que lui-même n'est contraint par personne à faire une imputation si injuste : et tous les

[1] Liv. VII sur saint Luc, XII, 52. — [2] Id. n. 141.

autres étant ainsi absous, celui-là se trouve être seul coupable, qui, avec une audace surprenante impute aux premiers des actions que la nécessité leur a fait commettre, tandis que lui-même pèche sans y être contraint par aucune nécessité. Courage, montre combien tu es habile, ô très-illustre controversiste, toi qui, grâce aux ressources de la rhétorique carthaginoise, as su, pour exalter le prix des dons, ôter aux lois de l'équité tout leur mérite; toi qui as su, pour établir la doctrine d'une grâce imaginaire, renverser les droits de la justice; et pour jeter le déshonneur sur la nature, porter une accusation contre le Créateur des hommes, mais une accusation si odieuse que ton Dieu paraît plus coupable non-seulement qu'un pécheur quel qu'il soit, mais que la loi du péché elle-même. Et après cela tu insultes comme un païen aux prêtres catholiques, en disant qu'ils nient la grâce du Christ, tandis qu'ils défendent sa justice : car pour nous, nous louons à la vérité la miséricorde du Christ dans les remèdes qu'il nous offre, mais sans aucun préjudice pour la justice des lois qu'il a portées.

Aug. Plût à Dieu que tu connusses les prêtres catholiques qui, longtemps avant le commencement de votre hérésie, ont dit que la nature humaine a été corrompue par la concupiscence de la chair, par cette concupiscence qui convoite contre l'esprit, quoique l'esprit convoite à son tour contre elle, et qui n'est pas autre chose que la loi du péché résistant à la loi de l'esprit depuis le péché qui a été commis dans le paradis; c'est pour cela que tous sont aujourd'hui, en naissant, assujétis à cette concupiscence; c'est pour cela que dans les saints l'esprit résiste à cette convoitise de la chair, afin qu'ils vivent dans la justice en luttant contre elle jusqu'à ce que, le salut de l'homme étant accompli et les désirs de la chair étant devenus parfaitement conformes aux désirs de l'esprit, elle n'existe plus. Ambroise dit que, par suite de la prévarication du premier homme, la lutte entre la chair et l'esprit est devenue la condition naturelle et permanente de l'humanité; voici en quels termes cette lutte nous est dépeinte par Cyprien de Carthage, dont tu n'oseras pas, je l'espère, tourner en dérision la rhétorique carthaginoise, comme tu as osé le faire à l'égard de mes paroles : « Il y a », dit-il, « une lutte entre la chair et l'esprit; leurs « inclinations opposées donnent lieu à des « combats journaliers; nous ne faisons pas ce « que nous voulons, parce que l'esprit porte « tous ses désirs vers les choses célestes et « divines, tandis que la convoitise de la chair « n'a d'autre objet que les choses terrestres « et mondaines; et voilà pourquoi nous de- « mandons que, par le secours et la grâce de « Dieu, la concorde s'établisse entre l'esprit « et la chair, afin que tous deux, s'unissant « pour accomplir la volonté de Dieu, l'âme « conserve la vie nouvelle qu'elle a reçue de « lui. C'est ce que l'Apôtre déclare hautement « et en termes clairs et manifestes : La chair, « dit-il, convoite contre l'esprit et l'esprit « contre la chair; car ces deux choses sont « opposées l'une à l'autre, de telle sorte que « vous ne faites pas ce que vous voulez [1] ». Tu avoues que cette harmonie entre la chair et l'esprit, qui, suivant Cyprien, est l'objet de nos vœux et des prières que nous adressons à Dieu, n'existait pas non plus dans le paradis avant le péché; ou bien, si elle a existé alors, pourquoi ne confesses-tu pas qu'elle a disparu quand la nature a été flétrie par la prévarication du premier homme et qu'une déplorable discorde a succédé à cette heureuse paix de l'âme et du corps? Et tu t'indignes sous prétexte que nos paroles sont une injure adressée à des prêtres catholiques, c'est-à-dire à vous, quand nous disons que vous niez la grâce de Jésus-Christ; tandis que vous insultez vous-mêmes, avec autant d'impudence que d'impiété, ces prêtres véritablement catholiques dont je viens de citer les expressions, quand vous m'adressez, avec une aveugle fureur, ces paroles injurieuses, à moi qui suis et qui défends leur foi! L'Apôtre dit : « Marchez selon « l'esprit, et vous n'accomplirez point les « désirs de la chair [2] ». Dis-moi, je te prie, pourquoi les nomme-t-il, ces désirs, s'ils n'existent pas? Pourquoi, s'ils sont bons, défend-il qu'on les accomplisse? Mais il montre ensuite en quoi consistent ces désirs : « La chair », dit-il, « convoite contre l'esprit « et l'esprit contre la chair; car ils sont oppo- « sés l'un à l'autre, de telle sorte que vous ne « faites pas ce que vous voulez ». A qui s'adressait-il, quand il disait : « De telle sorte « que vous ne faites pas ce que vous voulez? » S'adressait-il, suivant votre interprétation merveilleuse, aux Juifs qui n'avaient pas

[1] De l'Oraison dominicale. — [2] Gal. v, 17, 16.

encore reçu la grâce de Jésus-Christ, et non pas à ceux à qui il avait dit plus haut : « Est-ce « par suite des œuvres de la loi que vous avez « reçu l'Esprit, ou par suite de l'audition de « la foi [1] ? » Ainsi donc, il disait que les fidèles chrétiens ne faisaient pas ce qu'ils voulaient, parce que la chair convoitait contre l'esprit. Comment cela, sinon parce qu'ils voulaient que la partie inférieure qui était en eux conformât ses volontés aux volontés de la partie supérieure ; en d'autres termes, que la chair se soumît à l'esprit ; mais qu'ils ne pouvaient réaliser ce qu'ils voulaient, et qu'il ne leur restait plus qu'à ne point obéir aux suggestions mauvaises, mais à convoiter avec l'esprit contre la chair ? D'autre part, cependant, si, en réalité et comme vous le pensez, ils commettaient même sans le vouloir des actions coupables à cause de l'habitude mauvaise qui était en eux, comment donc peux-tu dire que la nature ne saurait pécher sans le consentement de la volonté, puisque tu reconnais que ces fidèles commettaient le péché sans le vouloir? Nous avons déjà dit plus haut pourquoi la concupiscence de la chair a reçu le nom de péché et celui de loi du péché [2] ; or, si c'est un acte de vertu de résister à ses suggestions mauvaises, elle est donc sans aucun doute mauvaise en elle-même, par le fait seul qu'elle porte ses désirs sur des choses illicites, quand même ces désirs n'obtiendraient pas le consentement intérieur de la volonté et qu'ils ne seraient pas accomplis extérieurement. Conséquemment, vous détruisez la justice de Dieu quand vous dites que les misères qui pèsent sur le genre humain, et qui frappent même l'enfance, ne sont en aucune manière la suite du péché ; et vous ne demandez pas à Dieu la grâce de ne pas entrer en tentation [3], c'est-à-dire de ne point pécher, parce que vous mettez votre confiance dans vos propres forces, et votre aveuglement vous empêche de voir que vous êtes désignés et condamnés dans un des saints psaumes [4], ou du moins votre stupidité vous empêche d'éprouver aucun sentiment de douleur à ce sujet.

LXXIII. *Jul.* Mais passons maintenant à mes paroles qu'il a extraites de la préface, en se proposant de les réfuter : « Le lecteur est « donc suffisamment averti qu'il a entrepris « de donner une sorte de réfutation de mes « paroles, et que le moyen auquel il a eu « recours pour cela a consisté, tantôt à mu- « tiler mes phrases en omettant les mots du « milieu, tantôt à les écourter, en ne citant « pas la fin de ces mêmes phrases ; j'ai « montré suffisamment aussi quel était son « but en agissant ainsi. Considérons main- « tenant nos paroles qu'il a citées comme « il a voulu et celles qu'il a ajoutées de « lui-même. Voici en effet ce qu'il a rap- « porté quand, ainsi que Valère te l'a donné « à entendre en t'envoyant ce papier, il a « voulu transcrire tout d'abord un passage « de la préface sans doute de ces livres dont « il a fait quelques extraits ; je cite mot à « mot : Des docteurs de notre temps, dit-il, « très-noble frère, les auteurs précisément « de cette révolte sacrilége qui est encore loin « d'être éteinte, ont résolu d'arriver, par la « ruine de l'Eglise tout entière, à couvrir « d'infamie et à perdre les hommes dont le « saint zèle est comme un feu qui les dévore ; « ils ne voient pas combien ils ont rendu plus « éclatante la gloire de ces hommes, en « prouvant ainsi qu'elle n'avait pu leur être « ravie sans que la religion catholique fût « elle-même détruite. Car si quelqu'un dit « que l'homme possède le libre arbitre, ou « que Dieu est le créateur des petits enfants, « on lui donne le nom de disciple de Céleste « ou de Pélage. Et alors, pour n'être pas « appelé hérétique, on se fait Manichéen ; « pour échapper à un déshonneur imagi- « naire, on se jette dans une voie réelle- « ment criminelle ; comme ces animaux « féroces que l'on entoure de barrières « afin de les pousser dans les piéges, et « qui, n'ayant pas reçu la raison en par- « tage, se trouvent entraînés à une mort « véritable par une vaine frayeur [1] ». Je sais ce que j'ai écrit et ce que tu n'as pas cité intégralement ; et, quoique le point capital de la discussion ne soit point traité dans ce passage, puisque tu prétends que ces paroles sont tirées de la préface, je dirai, afin de rendre ta légèreté tout à fait visible, qu'elles ne se trouvent pas en cet endroit, mais qu'elles forment le commencement même du livre. Je dirai encore qu'avant ces paroles : « A couvrir d'infamie et à perdre « les hommes dont le saint zèle est un feu « qui les dévore », j'avais écrit celles-ci : « Ils

[1] Gal. III, 2. — [2] Ch. LXXI. — [3] Matt. XXVI, 41. — [4] Ps. XLVIII, 7.

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 6, 7.

« ont résolu, aucun autre moyen ne s'offrant « à eux, d'arriver par la ruine de l'Eglise tout « entière à... » Enfin, j'ai ajouté immédiatement après ce qui précède : « Celui qui con- « fesse l'existence du libre arbitre et qui « donne à Dieu le titre de créateur, reçoit lui- « même le nom de disciple de Céleste et de Pé- « lage ; ces mots », ai-je dit, « jettent l'effroi « dans les âmes simples ; et, pour échapper à « une qualification odieuse, elles abandonnent « même la vraie foi, et elles croiront ferme- « ment que le libre arbitre n'existe pas dans « l'homme, et que Dieu n'est pas le créateur « des petits enfants, quand elles auront aban- « donné ces deux points de la foi, après les « avoir d'abord professés hautement ». Tu as omis tout cela. Viennent ensuite les paroles que tu as citées et dont il ne sera pas difficile assurément de montrer combien elles sont vraies et irréfutables. Ainsi, j'ai rapporté tes paroles sans y faire un seul retranchement, et toi tu n'as pas même cité mon premier chapitre tel que je l'avais écrit. J'insiste sur ce point, afin de faire mieux ressortir la gravité de l'écrivain carthaginois.

Aug. Ce que tu m'imputes est l'œuvre de celui qui a extrait de ton livre ce qu'il lui a plu, et qui a envoyé son manuscrit à celui à qui il a voulu ; et je crois que toi-même tu n'as aucun doute à cet égard. En effet, dans ce même livre que tu critiques en termes injurieux, j'ai dit tout d'abord à quel écrit j'étais obligé de répondre ; mais tu cherches à quels termes injurieux tu pourras avoir recours, parce que tu sens parfaitement que tu ne saurais rien dire de sérieux en essayant de discuter. D'ailleurs, dans un passage de mon livre, dont tu essaieras tout à l'heure de donner une réfutation, tu as pu remarquer ces mots : « Ton langage est contraire à la « vérité, ô toi qui parles ainsi, quel que soit « ton nom » ; or, je ne me serais pas exprimé de cette manière si j'avais eu la certitude que ces paroles étaient de toi et non pas de celui qui a rédigé comme il lui a plu, et qui a envoyé à celui à qui il a voulu cet écrit qu'on m'avait transmis et dont j'avais entrepris de faire une réfutation. Mais je rends grâces à Dieu de ce que, avec le secours du Seigneur, j'ai répondu à l'ensemble même de ton ouvrage (dont cet inconnu avait extrait ce qu'il avait voulu, sans autre règle que son bon plaisir), de telle sorte que j'ai renversé toutes les machines de guerre dressées par toi, hérétique nouveau, contre les dogmes les plus anciens de la foi catholique.

LXXIV. *Jul.* Voyons donc ce que tu as écrit pour réfuter ce passage de mon livre. « Ce « langage », dis-tu, « est contraire à la vérité, ô « toi qui parles ainsi, quel que soit ton nom ; « tes paroles sont absolument fausses : ou bien « tu es dans une erreur manifeste, ou bien tu « cherches à tromper les autres. Nous ne « nions point le libre arbitre ; mais, si le « Fils vous rend la liberté, vous serez alors « véritablement libres [1]. C'est de ce Libéra- « teur que vous éloignez odieusement les cap- « tifs auxquels vous avez accordé une liberté « trompeuse. Car, suivant la parole de l'Ecri- « ture, on devient l'esclave de celui par qui « on a été vaincu [2] ; et personne n'est délivré, « si ce n'est par la grâce du Libérateur, des « liens de cet esclavage qui pèse sur tous les « hommes sans exception. En effet, le péché « est entré dans le monde par un seul homme, « et par le péché la mort ; et ainsi la mort a « passé dans tous les hommes par celui en « qui tous ont péché [3] ». La sublime excellence de notre cause ressort autant de l'effroi dont elle est pour vous le sujet, que de la considération et de l'examen attentif des principes que nous défendons ; car quoique, au sang répandu par nos amis vous opposiez à la fois des distributions abondantes d'or et d'argent, des transmissions d'héritage magnifiques et de chevaux, l'excitation à la révolte à l'égard des peuples et l'adulation corruptrice à l'égard des puissances, vous rougissez cependant de confesser votre foi dans les termes où elle est attaquée par nous, et vous avez recours aux expressions mêmes de notre opinion dont vous vous êtes aveuglément écartés.

Aug. Ou bien tu calomnies sciemment, si tu es toi-même l'auteur de ces mensonges ; ou bien tu calomnies sans savoir ce que tu dis, si tu ajoutes foi aux paroles de ceux qui les ont inventés ; mais qu'il me suffise d'avoir ci-dessus donné une réponse à tes allégations erronées ou même à tes paroles dictées par la malveillance [4].

LXXV. *Jul.* La doctrine embrassée par les infâmes prévaricateurs de Babylone, est en effet si impie que, quand nous vous l'oppo-

[1] Jean, VIII, 36. — [2] II Pierre, II, 19. — [3] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 8. — [4] Voir ci-dessus, ch. XLII.

sons, vous niez qu'elle soit la vôtre ; et notre croyance à nous est si sainte que vous voudriez, quoique la repoussant intérieurement, pouvoir vous couvrir de son ombre. Aussi, quand j'ai analysé les principes énoncés çà et là dans votre argumentation, et résumé en deux mots la question longuement développée par vous, afin d'exposer sans obscurité et sans nuage l'importance et la nature du sujet qui divise et trouble aujourd'hui l'Eglise, j'ai dit que vous niez l'existence du libre arbitre et que, suivant vous, Dieu n'est pas le créateur des petits enfants, que nous défendons au contraire ces deux vérités ; j'ai dit que vous faites retentir avec des clameurs sans fondement, aux oreilles des personnes ignorantes, les noms d'hommes catholiques persécutés avec nous pour la foi des Apôtres dont nous défendons la doctrine ; que votre intention en cela est de faire abandonner les principes sublimes de la foi céleste par ceux qui craindraient d'être appelés par vous, disciples de Céleste ; d'amener ceux qui redouteraient avec effroi de se voir appelés par vous Pélagiens, à se précipiter dans l'abîme du Manichéisme ; de faire croire enfin à tous les ignorants qu'ils ne pourraient plus recevoir le nom de chrétiens, dès que les partisans de la transmission du péché leur auraient donné celui de Pélagiens : tandis que des personnes sages prendraient, sans hésitation aucune, le parti de supporter toute sorte de qualifications odieuses et outrageantes, plutôt que d'abandonner la foi catholique. Mais n'attribue pas même à votre secte l'honneur d'avoir, par la sagacité qui lui est propre, inventé ce genre d'insultes : vous vous souvenez que nous recevons ordinairement des noms différents de la part de toutes les sectes hérétiques : le synode de Rimini est l'exemple le plus frappant de la facilité avec laquelle on peut entraîner aux dernières limites de l'impiété, les âmes enveloppées dans les ténèbres d'une ignorance grossière, soit en employant une expression ambiguë, soit en évoquant le fantôme d'un mot nouveau. Sous le règne d'un prince arien, Athanase, évêque d'Alexandrie, homme dont la constance était aussi inébranlable que sa foi était pure, avait lutté contre l'impiété qui triomphait à cette époque, où l'univers presque tout entier avait tristement abjuré la foi des Apôtres, et il avait été pour cette raison envoyé en exil ; or, dans cette assemblée de six cent cinquante évêques, dit-on, il s'en trouva à peine sept à qui la loi de Dieu fût plus chère que les ordres du roi ; en d'autres termes, qui fussent assez éclairés pour refuser de condamner Athanase et pour maintenir la confession de la Trinité. Outre la crainte des mauvais traitements, la cause principale de la séduction de toute cette foule d'âmes abjectes fut, soit la menace qu'ils seraient appelés Athanasiens, soit la forme captieuse de l'interrogation qu'on leur adressa.

Aug. Les catholiques sont appelés Athanasiens ou Homousiastes par les Ariens, mais non point par les autres hérétiques. Vous, au contraire, vous êtes appelés Pélagiens, non-seulement par les catholiques, mais aussi par ceux qui sont hérétiques comme vous et dont les opinions sont opposées aux vôtres : vous êtes précisément dans la condition des Ariens qui sont ainsi appelés, non-seulement par l'Eglise catholique, mais même par les sectes hérétiques. D'autre part, vous seuls nous donnez le nom de partisans de la transmission du péché, comme les Ariens nous donnent celui d'Homousiastes, les Donatistes celui de Macariens, les Manichéens celui de Pharisiens, et les autres hérétiques des noms différents.

LXXVI. *Jul.* En effet, les Ariens qui à cette époque malheureuse avaient le pouvoir entre les mains, leur ayant adressé cette question : Voulez-vous suivre *l'Homousios* ou le Christ? ils répondirent aussitôt et par un sentiment de vénération profonde pour le dernier de ces noms, qu'ils suivaient le Christ ; ils renoncèrent à *l'Homousios* et s'en retournèrent ensuite ivres de joie s'imaginant qu'ils croyaient en Jésus-Christ, tandis qu'en réalité ils l'avaient renié en refusant de le reconnaître comme *Homousios*, c'est-à-dire comme étant d'une seule et même sub tance avec le Père. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, par une fourberie habilement concertée, vous effrayez les oreilles des personnes ignorantes, afin de les amener, si elles ne veulent pas être flétries comme disciples de ceux qui souffrent pour la cause de la foi, à nier que le libre arbitre existe et que Dieu soit le créateur des hommes. Voilà donc incontestablement ce que je vous ai objecté en cet endroit ; la discussion présente montrera clairement comb en cette accusation était fondée en raison. Or, voici la réponse que tu as faite à mes paroles : Nous

« ne nions point le libre arbitre » : et tu n'as trouvé rien autre chose à ajouter. Il eût été logique cependant d'exprimer ta pensée d'une manière complète et sans réticence aucune ; et après avoir dit d'abord que tu ne nies point le libre arbitre, d'ajouter : Nous confessons au contraire que la liberté de détermination donnée par Dieu subsiste dans la nature humaine.

Aug. Comment la liberté demeure-t-elle dans ceux qui, pour être délivrés de l'esclavage auquel ils ont été réduits par la victoire du péché sur eux, ont besoin de la grâce divine, si ce n'est parce qu'ils sont libres, eux aussi, mais libres à l'égard de la justice, c'est-à-dire, éloignés, dégagés, privés de la justice? De là ces paroles de l'Apôtre : « Lorsque vous « étiez esclaves du péché, vous étiez libres à « l'égard de la justice [1] ».

LXXVII. *Jul.* Tu aurais ainsi posé en termes explicites un principe que tu n'aurais pu, à moins d'être impudent à l'excès, contredire ultérieurement ; et si ton langage n'avait pas toujours été d'accord avec lui-même, il aurait pu du moins paraître, quoique d'une manière tardive, plus conforme à la vérité. Mais voici que tu m'accuses de mensonge, moi qui prouve par tes paroles mêmes la réalité de ce qui fait le sujet de mon objection ; et toi-même aussitôt tu mens en donnant ce que tu regardes comme un argument en faveur de ta doctrine. Tu dis en effet : « Nous ne nions « point le libre arbitre » ; et tu ajoutes ensuite ce témoignage de l'Evangile : « Mais si « le Fils vous délivre, dit la Vérité, alors vous « serez véritablement libres [2] ». Il est certain qu'en s'exprimant ainsi en cet endroit Notre-Seigneur Jésus-Christ ne parlait point du libre arbitre. Mais avant de donner l'interprétation de ce texte, arrêtons-nous un instant pour bien préciser, à l'aide de définitions et de divisions, en quoi notre opinion et la vôtre diffèrent l'une de l'autre. Car, suivant la doctrine unanime des savants, toute discussion doit commencer par une définition.

Aug. Les Apôtres n'étaient donc pas instruits, puisqu'ils ne commençaient point leurs discussions par une définition? Et cependant ils étaient les docteurs des nations et ils n'avaient que du mépris pour ces docteurs dont tu te glorifies avec joie d'être le disciple. Quant à ces paroles du Seigneur : « Si le Fils « vous délivre, alors vous serez véritable-

[1] Rom. VI, 20. — [2] Jean, VIII, 36.

« ment libres », tu t'efforceras sans doute de les interpréter dans le sens de ton opinion : mais, dès les premiers efforts que tu feras, on verra clairement combien elles sont loin d'être favorables à ta doctrine.

LXXVIII. *Jul.* En effet, comme l'enseigne l'Orateur, toutes les fois qu'on établit une discussion rationnelle sur un sujet quelconque, on doit commencer par définir, afin de faire connaître d'une manière précise l'objet sur lequel on discute [1]. Ainsi donc nous aussi, de même que nous avons ci-dessus donné une définition raisonnée de la justice et du péché, voyons maintenant quelle est la vraie définition du libre arbitre, afin que l'on sache clairement quelle est celle des deux opinions qui est conforme à cette définition et celle qui y est opposée. La liberté de détermination, donnée par Dieu à l'homme comme le gage de son émancipation, consiste dans le pouvoir de commettre le péché ou de s'en abstenir.

Aug. Tu dis que l'homme a été émancipé par Dieu : et tu ne remarques pas que l'effet propre de l'émancipation, c'est de placer la personne émancipée en dehors de la famille de son père.

LXXIX. *Jul.* L'homme, en effet, a été créé animal raisonnable, mortel, capable de vice et de vertu ; il a reçu la faculté et le pouvoir réel, ou bien de garder les commandements de Dieu, ou bien de les transgresser, ou enfin, obéissant aux lumières de la raison naturelle, d'observer les lois de la société humaine ; la liberté lui a été donnée de choisir l'un ou l'autre parti : ce qui constitue précisément l'essence du péché et de la justice. Or, quand cet homme puise d'une main libérale aux trésors de la miséricorde ou qu'il abreuve aux sources de la justice ceux dont la vertu est encore faible, la justice qui accomplit alors cette œuvre extérieurement a été elle-même conçue et enfantée intérieurement par une volonté sainte.

Aug. La justice est-elle née réellement de lui? telle est précisément la question qui s'agite entre nous et vous, qui, ignorant la justice de Dieu, voulez établir la vôtre [2] : tandis que, en réalité, la justice produite par une volonté sainte a son origine première dans la pensée sainte dont il est écrit : « La pensée « sainte te conservera [3] ». Or, l'Apôtre dit :

[1] Cicéron. Des Devoirs, liv. I. — [2] Rom. X, 3. — [3] Prov. II, 11, suiv. les Sept.

« Non pas que nous soyons capables de for-
« mer aucune pensée comme de nous-mê-
« mes; mais c'est Dieu qui nous en rend
« capables [1] ». Si vous comprenez ces paroles, vous comprendrez aussi que le libre arbitre, qui mérite d'être loué, est celui-là seulement qui a été délivré par la grâce de Dieu.

LXXX. *Jul.* De même aussi quand un homme, se proposant au contraire de faire le mal pour nuire aux autres, commet un acte d'injustice ou de cruauté; l'action par laquelle il nuit ainsi aux autres, est produite extérieurement par la méchanceté qui a été elle-même engendrée et produite à l'intérieur par la volonté mauvaise : mais quand l'homme est privé du pouvoir sans lequel la force de la volonté intérieure ne saurait se traduire en actes à l'égard du prochain, ce qui constitue l'essence de la bienveillance ou de la méchanceté se trouve néanmoins accompli dans la seule volonté, laquelle a fait alors une chose bonne ou mauvaise, non point par un mouvement aveugle et rapide, mais par une pensée et par un désir véritables.

Aug. Tu comprends que la volonté peut même par la pensée seule accomplir ce qui fait l'essence de la bienveillance ou de la méchanceté : si tu comprends pareillement que l'Apôtre parle des pensées bonnes et saintes, quand il dit que nous ne sommes pas capables de former une pensée comme de nous-mêmes, mais que notre capacité à cet égard vient de Dieu, tu pourras revenir à de meilleurs sentiments et recevoir avec humilité la grâce dont ton orgueil te rend l'ennemi, quand tu prétends qu'elle réside dans ceux qui se confient en leur propre force [2], et non pas dans ceux qui disent : « Je vous aimerai,
« Seigneur, vous qui êtes ma force [3] ».

LXXXI. *Jul.* Le pouvoir de faire le bien et le mal est donc une chose bonne en elle-même : car le pouvoir de faire le bien est la voie ouverte à la vertu; le pouvoir de faire le mal est un témoignage de l'existence de la liberté.

Aug. Dieu n'est donc pas libre, puisqu'il est dit de lui : « Il ne peut se nier lui-même [4] »; puisque tu as dit toi-même : « Dieu ne peut
« pas ne pas être juste » ; et en un autre endroit : « Dieu ne peut pas », dis-tu, « ne pas
« être juste et miséricordieux [5] ».

LXXXII. *Jul.* Conséquemment, c'est pour l'homme une perfection réelle de posséder le pouvoir de faire mal. La sainteté de la justice divine dans toute sa plénitude est donc si étroitement unie à cette liberté de l'homme, que l'on ne peut reconnaître la première sans les reconnaître toutes deux. D'où il suit qu'il est impossible de porter atteinte à l'une sans blesser l'autre en même temps. Et ainsi la liberté des déterminations de l'homme doit être affirmée avec autant d'énergie que l'équité divine. C'est cette notion du libre arbitre qui a soumis à la vérité, dont l'Eglise est l'organe vivant, la doctrine des fatalistes, les calculs des Chaldéens et les rêveries manichéennes. C'est cette notion qui montre que vous-mêmes vous n'appartenez pas plus au Christ que ceux dont nous venons de citer les noms. La liberté de détermination est donc le pouvoir de commettre ou d'éviter le péché, pouvoir exempt de toute contrainte et en vertu duquel l'homme a la faculté de s'élever, s'il le veut, à de sublimes hauteurs ; en d'autres termes, de marcher dans le sentier rude et âpre de la vertu ou dans le chemin bas et fangeux de la volupté.

Aug. Tant que la volonté libre de l'homme persévéra dans le bien, il n'eut pas besoin que la grâce vînt l'élever au-dessus de lui-même, puisque son état était aussi sublime que possible ; mais aujourd'hui, après sa chute désastreuse, il est à la fois libre à l'égard de la justice et esclave à l'égard du péché ; et il ne peut plus être esclave à l'égard de la justice et libre à l'égard du péché qui règne sur lui en maître absolu, si le Fils ne l'a délivré.

LXXXIII. *Jul.* Pour tout dire en deux mots, ce pouvoir n'a d'autre objet que d'empêcher l'homme d'être contraint, par une cause extérieure quelconque, à commettre ou à éviter le péché, contre le gré de sa volonté propre : car la force dont les Gentils et les Chrétiens, à toutes les époques de l'histoire, ont donné des exemples éclatants par le courage avec lequel ils ont méprisé les souffrances, atteste que la volonté humaine ne peut être enchaînée quand elle n'accepte pas elle-même les liens qu'on veut lui imposer.

Aug. Voilà en effet ce que votre hérésie prétend établir : vous ajoutez ici le nom des Gentils, précisément afin qu'on ne croie pas devoir attribuer à la grâce de Dieu l'héroïque constance que les Chrétiens ont eu le pouvoir

[1] II Cor. III, 5. — [2] Ps. XLVIII, 7. — [3] Id. XVII, 2. — [4] II Tim. II, 13. — Ci-dessus, ch. XXVIII, LXVII.

de montrer ou qu'ils ont montrée réellement dans la foi; car cette grâce est propre aux Chrétiens, mais les Gentils ne la partagent pas avec eux. Ecoutez donc et comprenez : La force des Gentils naît de la convoitise mondaine; la force des Chrétiens, au contraire, est l'œuvre de la charité divine; de cette charité qui est répandue dans nos cœurs, non point par une détermination de notre volonté et par notre propre puissance, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné [1].

LXXXIV. *Jul.* Si donc, comme la raison le démontre, la liberté de détermination exclut toute espèce de nécessité, en sorte que personne n'est, soit bon, soit mauvais, s'il n'a la liberté d'être dans la condition opposée à celle où il est : comment as-tu osé confesser l'existence du libre arbitre, au moment même où tu allais citer un texte qui se rapporte à l'état de captivité, ou bien comment as-tu ajouté ce texte après avoir confessé le libre arbitre? Tu dis en effet : « Nous ne nions point le libre « arbitre; mais, si le Fils vous délivre, alors « vous serez véritablement libres ». Il est manifeste que le Christ parlait en cet endroit de la conscience captive; il montrait que cette conscience ne jouit pas de la liberté; mais qu'elle éprouve les effets de cette vengeance qui frappe les péchés commis par une volonté libre. Comprenant mal cette pensée, c'est-à-dire, ne la comprenant pas du tout, ou peut-être la comprenant réellement dans le secret de ta conscience, mais lui faisant violence pour l'interpréter de cette manière, tu l'as citée en un endroit où elle se trouve en contradiction formelle avec tes propres paroles. Rapprochons en effet tes expressions et cette maxime : Ce qu'on délivre, est captif; ce qui est captif n'est pas libre; ce qui est libre n'est pas captif.

Aug. Autre chose est la rémission des péchés par rapport aux actions mauvaises qui ont été commises; autre chose est la charité qui donne à l'homme la liberté de faire le bien. Le Christ délivre de l'une et de l'autre manière : il efface l'iniquité en accordant le pardon, et il donne la charité par l'Esprit qu'il répand.

LXXXV. *Jul.* Pour toi, confesse ici simplement celle des deux doctrines que tu voudras, et cesse d'user de vaines subtilités : ou bien dis avec nous que le libre arbitre existe, et alors ne cite pas ce texte qui a été écrit avec raison là où l'Apôtre l'a placé; ou bien, comme dans ces livres que tu as envoyés récemment à Boniface par les mains d'Alype, déclare que les déterminations humaines, proclamées libres par nous, sont l'effet d'une nécessité impérieuse, et cesse de nier que tu sois Manichéen.

Aug. Manès, par un acte de folie véritable, mêle à la nature de son Dieu une substance mauvaise, immuable; il aime mieux dire que cette même nature de Dieu est sujette à la corruption, et il prétend qu'elle est esclave d'une nature étrangère : la foi catholique enseigne, au contraire, que la créature, bonne, mais non pas immuable, a subi, par l'effet de sa volonté, un changement déplorable; et que par cette raison, sa nature étant flétrie et dégradée, elle porte les liens de l'esclavage, non pas sous la loi d'une substance étrangère, mais sous la loi du péché dont elle s'est rendue coupable. Par là même, notre doctrine au sujet du Libérateur est tout à fait différente de celle de Manès. Celui-ci prétend que nous avons besoin du Libérateur, afin qu'il sépare de nous la nature étrangère; nous, au contraire, nous disons que nous avons besoin du libérateur, afin que notre nature propre soit guérie et vivifiée par lui. Montre donc, si tu le peux, que tu n'es pas toi-même un fauteur de l'hérésie de Manès, quand tu permets, tout en refusant d'attribuer au péché par lequel notre nature a été corrompue, les maux qui pèsent sur l'humanité et qui nous frappent dès le jour de notre naissance, comme le genre humain le reconnaît avec une conviction d'autant plus profonde qu'elle vient du sentiment réel de ces maux; quand tu permets, dis-je, à cet hérétique d'attribuer ces derniers à une nature étrangère mêlée à la nôtre.

LXXXVI. *Jul.* Au reste, ces deux choses que tu unis, la liberté et la non-liberté, c'est-à-dire la liberté et l'esclavage, ne peuvent pas sans doute appartenir en même temps à ceux dont il s'agit dans cette discussion : mais du moins les efforts que tu fais pour les réunir, révèlent en toi une sottise rare, une impudence inconnue jusqu'alors et une impiété de vieille date.

Aug. Nous disons que ceux-là sont libres pour accomplir les œuvres de la piété, auxquels l'Apôtre parle en ces termes : « Mainte-

[1] Rom. v, 5.

« nant que vous êtes affranchis du péché et « esclaves de Dieu, vous avez pour fruit de « cet affranchissement et de cet esclavage, la « sanctification, et pour fin la vie éternelle[1] ». Nous ne pouvons en aucune manière acquérir par nous-mêmes ce fruit de la sanctification qui n'est pas autre chose que la charité et l'œuvre de la charité ; mais nous l'avons reçu par le Saint Esprit qui nous a été donné. C'est précisément de ce fruit que le divin Maître parlait, quand il disait aux branches qui demeurent en lui : « Sans moi vous ne « pouvez rien faire[2] ». Tu nous accuses en termes injurieux de faire preuve d'une sottise rare, parce que Dieu est notre force et que nous ne mettons pas notre confiance dans notre force personnelle; tu nous accuses d'une impudence nouvelle, parce que nous ne louons pas avec ton audace la concupiscence charnelle par laquelle la chair convoite contre l'esprit ; tu nous accuses enfin d'une impiété de vieille date, parce que nous défendons de toutes nos forces, quelque faibles qu'elles soient, contre vos nouveautés perverses, les dogmes catholiques anciens, tels qu'ils ont été enseignés par ceux qui, aidés du secours de la grâce de Jésus-Christ, ont gouverné avant nous son Eglise avec une piété véritable. Reconnais donc en toi-même cette sottise, cette impudence et une impiété non pas de vieille date, assurément, mais tout à fait nouvelle.

LXXXVII. *Jul.* Mais il est temps désormais de discuter les paroles de l'Evangile. « Jésus », dit l'évangéliste saint Jean, « parlait en ces « termes à ceux d'entre les Juifs qui croyaient « en lui : Pour vous, si vous demeurez dans ma « parole, vous serez vraiment mes disciples ; « et vous connaîtrez la vérité, et la vérité « vous délivrera ». En d'autres termes, Notre-Seigneur Jesus s'adressait à des hommes qui croyaient en lui ; il leur enseignait à ne point se réjouir d'aucun titre de noblesse mondaine, et à ne point se faire un sujet de gloire de leur qualité d'enfants d'Abraham, mais à consacrer tous leurs efforts et toute leur ardeur à la pratique des vertus, à ne plus se rendre esclaves d'aucun péché, après avoir reçu la connaissance du Christ, afin de conserver par ce moyen la vraie liberté et l'heureuse paix de la conscience, et, par l'espérance des biens certains, c'est-à-dire des biens éternels, de s'affranchir de la convoitise de tous les autres biens que nous entendons chaque jour appeler vains et trompeurs à cause de leur fragilité naturelle. Les Juifs, ne comprenant pas de quelle liberté Jésus avait parlé, lui firent alors cette réponse : « Nous sommes les descendants d'Abraham, « et nous n'avons jamais été esclaves de per- « sonne ». Comment dites-vous : Vous serez libres? Le mot de liberté se prend en effet dans plusieurs acceptions : ici, il désigne la sainteté ; dans saint Paul il désigne la résurrection, quand l'Apôtre dit que la créature est affranchie de la servitude de la corruption pour recevoir la liberté glorieuse des enfants de Dieu[1] ; dans son sens le plus ordinaire, il sert à distinguer la condition d'homme libre de la condition d'esclave. Enfin, ce mot s'emploie aussi pour désigner la liberté de détermination. Il faut donc bien définir quel est l'objet précis de la discussion, de peur que, par suite de l'identité de nom, on ne vienne à confondre des choses tout à fait différentes. Ainsi, en cet endroit, ce n'est pas la liberté de détermination que le Seigneur déclare devoir être délivrée ; mais, cette liberté demeurant intègre, il exhorte les Juifs à recevoir le pardon et la délivrance des péchés dont ils sont coupables, et à entrer en possession de cette liberté dont la plénitude réside en Dieu seul, afin de commencer à s'affranchir complétement de la loi du péché. Enfin, l'Evangéliste ajoute : « Jésus leur répondit : En « vérité, en vérité, je vous le dis, tout homme « qui commet le péché est esclave du péché. « Or, l'esclave ne demeure pas toujours dans « la maison; le fils au contraire y demeure « toujours. Si donc le Fils vous délivre, vous « serez alors véritablement libres[2] ».

Aug. Remarque ces expressions : « Tout « homme qui commet le péché ». Jésus-Christ ne dit pas : Qui a commis, mais : « Qui « commet ». Et tu ne veux pas qu'il délivre les hommes de ce mal ! et tu prétends qu'en cet endroit il ne promet pas une liberté qui nous rende capables de ne point commettre le péché ; mais qu'il nous délivre seulement des fautes que nous avons commises !

LXXXVIII. *Jul.* Il fait voir clairement de quel esclavage il parle ici. « Quiconque », dit-il, « commet le péché, est esclave du pé- « ché ». Or, ces paroles ne sont-elles pas une

[1] Rom. VI, 22. — [2] Jean, XV, 5.

[1] Rom. VIII, 21. — [2] Jean, VIII, 31-36.

réfutation victorieuse de votre erreur, puisque le Christ déclare que celui-là seul est esclave du péché, qui a commis lui-même le péché ; et que nul homme ne peut être coupable d'un péché qu'il n'a point commis personnellement, soit par action, soit même par sa seule volonté? Le Christ ne montre-t-il pas aussi de la manière la plus évidente, que l'universalité du genre humain ne peut plus désormais être en la possession du démon, quand il établit ainsi une distinction entre les esclaves et les enfants, c'est-à-dire entre les justes et ceux qui ne sont pas justes? Ici, en effet, le Christ séparait de la condition des esclaves chacun des saints aussi bien que lui-même : les saints, dis-je, ceux, par exemple, qui ont vécu avant et sous le Testament de l'ancienne loi et dont il déclare qu'ils demeurent dans la maison de son Père, et participent aux délices de sa table [1]. Or, ce genre d'exhortation eût été un langage absolument inepte, s'il n'avait pas été adressé à des hommes libres dans leurs déterminations.

Aug. Ces exhortations sont adressées d'une manière très-utile à ceux qui commettent le péché, précisément parce qu'ils sont esclaves du péché, afin que, après avoir reçu la liberté promise ici par le Sauveur, ils cessent de commettre le péché. Car le péché régnait tellement dans le corps mortel de ces Juifs, qu'ils obéissaient à ses convoitises et qu'ils abandonnaient leurs membres au péché comme des instruments d'iniquité [2]. Ainsi, pour être affranchis de cet état malheureux où ils étaient contraints de commettre le péché, ils avaient besoin de recevoir cette liberté que Jésus leur promettait : car, dit-il, « tout homme », non pas qui a commis, mais, « qui commet le péché, est esclave du « péché ». Pourquoi t'efforcer d'obscurcir par des discussions ténébreuses ces paroles lucides comme la lumière? Leur clarté traverse les nuages, et, malgré tous tes efforts, elles dissipent par leur éclat les ténèbres dans lesquelles tu voudrais les envelopper. « Tout « homme », dit-il, « qui commet le péché, est « esclave du péché ». Tu entends ces mots : « qui commet » ; et tu prétends, non pas les expliquer, mais leur substituer ces autres mots : qui a commis. Qu'ils écoutent donc, ceux à qui le Seigneur lui-même ouvre l'esprit, afin qu'ils aient l'intelligence des Ecritures ; qu'ils écoutent ces paroles : « Tout « homme qui commet le péché, est esclave « du péché ». Et qu'ils cherchent à recevoir la liberté de ne plus commettre le péché, en implorant à grands cris celui à qui le psalmiste s'adressait en ces termes : « Dirigez « mes pas dans le sentier de votre loi, et « qu'aucune iniquité ne règne sur moi [1] ». Mais pourquoi te jouer des esprits ignorants et leur donner à entendre que le Seigneur, en s'exprimant ainsi, a voulu dire que celui-là seul est esclave du péché, qui a commis lui-même le péché? C'est ici une fourberie de ta part ; le Seigneur n'a point enseigné cela ; il ne dit pas : Personne n'est esclave du péché, si ce n'est celui qui commet le péché ; mais il dit : « Tout homme qui commet « le péché est esclave du péché ». Il y a en effet des esclaves du péché originel qui ne commettent pas encore personnellement le péché ; et ceux-là sont délivrés des liens de cet esclavage par le sacrement de la régénération. Conséquemment, tous ceux qui sont esclaves du péché, ne commettent pas pour cela le péché ; mais tous ceux qui commettent le péché sont esclaves du péché : de même que tout animal n'est pas un cheval, et cependant tout cheval est un animal. Où est ta dialectique, dont tu t'enorgueillis si souvent? Comment ces choses échappent-elles à ta science et à ta pénétration si profondes? ou bien, si elles ne leur échappent pas, pourquoi tends-tu ce piége aux esprits dépourvus également de science et d'intelligence? D'autre part, qui de nous prétend que l'universalité des hommes est en la possession du démon, puisque en réalité il y a tant de milliers de saints qui ne sont pas la propriété du démon? Nous disons au contraire que ceux-là seuls ne sont pas en la possession du démon, que la grâce du Christ délivre ; cette grâce dont vous-mêmes êtes les ennemis. Car si, au lieu d'attaquer cette grâce, vous appreniez à la connaître telle qu'elle est, sans aucun doute vous comprendriez que, même avant l'Ancien Testament, et au temps de l'Ancien Testament, tous les saints, séparés de la condition des esclaves, ont été affranchis par cette même grâce du Christ.

LXXXIX. *Jul.* Enfin, pour te faire com-

[1] Luc, XIII, 28, 29. — [2] Rom. VI, 12, 13.

[1] Ps. CXVIII, 133.

prendre que le Christ n'adressait point ces reproches à leur nature, mais à leur vie, il ajoute : « Je sais que vous êtes enfants d'A- « braham ». Voilà la noblesse d'origine dont ils s'étaient autorisés pour affirmer leur liberté : il montre ensuite quel est l'esclavage qui pèse sur eux, en disant : « Vous cherchez « à me faire mourir, parce que ma parole ne « trouve pas d'entrée en vous. Pour moi, je « dis ce que j'ai entendu en mon Père ; et « vous, vous faites ce que vous avez vu en « votre père ».

Aug. Qu'est-ce à dire : « Ma parole ne trouve « pas d'entrée en vous », si la nature, même telle qu'elle existe aujourd'hui, c'est-à-dire ayant besoin d'un libérateur, est capable de recevoir la parole du Christ, quand même la grâce de celui-ci n'aurait point ouvert son esprit, comme elle ouvrit celui des Apôtres pour leur donner l'intelligence des Ecritures [1] ; comme elle ouvrit celui de cette marchande de pourpre de la ville de Thyatire, pour qu'elle prêtât attention à ce que disait Paul [2] ?

XC. *Jul.* Vois quelle différence profonde existe entre la nature et la volonté. Jésus ne nie point que la chair des Juifs appartienne à la race d'Abraham ; mais il leur déclare expressément que, par un effet de leur volonté criminelle, ils sont passés dans la famille du démon, lequel est appelé leur père, par la raison qu'il est convaincu d'apprendre aux hommes la science du crime. « Les Juifs », dit l'Evangéliste, « lui répondirent : Notre père « est Abraham. Jésus leur dit : Si vous étiez « les enfants d'Abraham, vous feriez les « œuvres d'Abraham ; mais loin de là, vous « cherchez à me faire mourir, moi homme « qui vous ai dit la vérité que j'ai entendue « de Dieu ; Abraham n'a point agi ainsi : « mais vous, vous faites les œuvres de votre « père [3] ». Vois-tu comment la sagesse détermine le sens précis des expressions qu'elle emploie ? Elle nie que ceux-là soient enfants d'Abraham, qui ont été précédemment appelés par elle enfants d'Abraham. Mais parce que la question de la nature et celle de la volonté sont deux questions différentes, elle montre que l'action de procréer une chair innocente et celle de séduire une volonté malheureuse ne sont pas une seule et même action.

[1] Luc, XXIV, 45. — [2] Act. XVI, 14. — [3] Jean, VIII, 37-41.

Aug. Tu dis vrai par mégarde. Car, dans le paradis, le démon fut le séducteur d'une volonté heureuse, qu'il rendit malheureuse par cette séduction même ; et aujourd'hui, comme tu le reconnais, il est séducteur d'une volonté malheureuse. Personne donc ne délivre la volonté (de peur qu'aujourd'hui encore, par suite de cette condition malheureuse, le démon n'ait, pour la séduire, plus de facilités qu'il n'en eut lorsque, par une première séduction, il la précipita dans cet état), personne, dis-je, ne délivre la volonté de cette condition malheureuse, si ce n'est celui à qui l'Eglise tout entière adresse chaque jour cette prière : « Ne nous induisez « pas en tentation, mais délivrez-nous du « mal [1] ».

XCI. *Jul.* Ainsi, quand le Seigneur prononça ces paroles : « Si le Fils vous délivre, « vous serez alors véritablement libres [2] », il promit le pardon aux coupables qui ont perdu, en commettant le péché, non pas la liberté de détermination, mais la justice de leur conscience. Le libre arbitre est aussi intègre après le péché qu'il l'était avant le péché : c'est en effet au moyen du libre arbitre qu'une foule d'hommes renoncent aux passions honteuses qui fuient la lumière [3], et que, purifiés des souillures ignominieuses du vice, ils se revêtent des splendides ornements de la vertu.

Aug. Relis seulement le passage où tu dis toi-même [4] que l'Apôtre a voulu parler de l'habitude du péché, quand il a écrit : « Je « ne fais pas ce que je veux ; et je fais au con- « traire ce que je hais ». Comment donc la volonté de l'Apôtre est-elle encore libre après le péché, puisque, sinon par la transmission de la faute originelle, que vous n'admettez pas, du moins, et sans que vous puissiez élever ici aucune objection, par l'habitude de commettre le péché, habitude dont vous consentez de mauvaise grâce et vaincus par une évidence irrésistible à reconnaître l'existence, il a tellement perdu la liberté que ses gémissements blessent vos oreilles et confondent votre audace, quand vous l'entendez s'écrier : « Je ne fais pas ce que je veux » ; et encore : « Je ne fais pas le bien que je veux ; mais je « fais le mal que je ne veux pas [4] ? »

XCII. *Jul.* Cesse donc (si toutefois le senti-

[1] Matt. VI, 13. — [2] II.Cor. IV, 2. — [3] Ci-dessus, chap. LXIX. — [4] Rom. VII, 15, 19.

ment de la différence entre le bien et le mal n'est pas complétement effacé de ton cœur), cesse d'outrager le Christ en interprétant ses paroles de telle sorte qu'il paraisse avoir nié le libre arbitre sans l'intégrité duquel il est impossible de démontrer l'équité de ses propres jugements.

Aug. C'est précisément parce que ses jugements sont équitables, qu'un joug accablant pèse sur les enfants d'Adam dès le jour où ils sortent du ventre de leur mère [1] : ce joug serait tout à fait inique, si ces enfants ne contractaient pas le péché originel, par suite duquel l'homme est devenu semblable à la vanité [2].

XCIII. *Jul.* Ecoute ces paroles où il nous montre la force de la liberté humaine : « Pour « moi, je suis venu au nom de mon Père, et « vous ne m'avez point reçu ; si un autre « vient en son propre nom, vous le rece- « vrez [3] ». Et ailleurs : « Ou estimez l'arbre « bon et le fruit bon ; ou estimez l'arbre mau- « vais et le fruit mauvais [4] ». Et encore : « Si « vous ne voulez pas croire à mes paroles, « croyez à mes œuvres [5] ». Mais l'affirmation la plus énergique à cet égard, réside dans les paroles par lesquelles il déclare que l'accomplissement de ses désirs a été empêché par la volonté humaine : « Jérusalem, Jérusalem », s'écrie-t-il, « combien de fois j'ai voulu ras- « sembler tes enfants comme une poule ras- « semble ses petits sous ses ailes, et tu n'as « pas voulu ? » Il n'ajoute pas après cela : Je les ai rassemblés malgré toi, mais : « Votre « maison vous sera laissée déserte [6] » ; par où il montre qu'ils subissent à la vérité un juste châtiment pour leurs œuvres mauvaises, mais aussi qu'ils n'ont pas dû être détournés par aucun moyen violent de l'accomplissement de leurs propres desseins. Il s'était déjà exprimé en ces termes par la bouche du Prophète : « Si vous voulez m'écouter, vous « aurez pour vous nourrir les biens de la « terre ; mais si vous ne voulez pas m'écou- « ter, le glaive vous dévorera [7] ». Comment donc reconnais-tu l'existence du libre arbitre, toi qui as déclaré, non pas, il est vrai, sur l'autorité de la seule parole, mais d'après un témoignage de l'Evangile, interprété à la manière, que la volonté humaine n'est pas libre ?

[1] Eccli. XL, 1. — [2] Ps. CXLIII, 4. — [3] Jean, V, 43. — [4] Matt. XII, 33. — [5] Jean, X, 38. — [6] Matt. XXIII, 37, 38. — [7] Isa. I, 19, 20.

Aug. Je dois ici t'excuser, parce que ton erreur a pour objet une chose dont l'accès est très-difficile à l'intelligence humaine. A Dieu ne plaise que l'accomplissement des desseins de celui qui a en partage la toute-puissance et une prescience à laquelle rien n'échappe, soit empêché par l'homme. Ils réfléchissent peu sur un sujet aussi profond, ou ils n'ont pas, dans leur esprit, une force de pénétration suffisante pour une telle profondeur, ceux qui croient que le Dieu tout-puissant veut une chose, mais que l'homme dont la faiblesse est le partage naturel, lui ôte par l'opposition de sa propre volonté le pouvoir de l'accomplir. S'il n'est pas douteux que Jérusalem n'a point voulu que ses enfants fussent rassemblés par lui, il est pareillement certain qu'il a, même malgré elle, rassemblé tous ceux qu'il a voulu d'entre ces enfants. Car, Dieu, suivant la parole d'Ambroise, un de ses plus fidèles serviteurs, appelle ceux qu'il daigne appeler, et il inspire des sentiments de piété à ceux à qui il lui plaît [1]. L'Ecriture, dans une multitude d'endroits, s'adresse à la volonté de l'homme, afin de lui faire sentir, par ces avertissements, ce qui lui manque et ce qui n'est pas en son pouvoir ; et afin de le porter à implorer, dans son indigence, le secours de celui de qui viennent tous les biens. Car, s'il obtient réellement l'effet de cette prière qu'il nous est ordonné d'adresser à Dieu : « Ne nous induisez pas en tentation » ; sans aucun doute il ne sera plus victime de son ignorance ni vaincu par une passion quelconque. Si donc il a été dit par le Prophète : « Si vous ne voulez pas m'écouter, le « glaive vous dévorera », et autres paroles semblables, c'est afin que les hommes, reconnaissant en eux-mêmes des passions victorieuses, sussent de qui ils devaient implorer le secours nécessaire pour vaincre le mal. Quant à ces paroles : « Voici que votre maison « vous sera laissée déserte », Jésus-Christ les a prononcées parce qu'il avait alors sous les yeux plusieurs personnes que, par un jugement impénétrable, mais juste, il avait jugées dignes d'être délaissées dans leur endurcissement et abandonnées à elles-mêmes. Si en effet, comme tu le dis, « l'homme ne doit « être, par aucune force nécessitante, dé- « tourné de l'accomplissement de ses propres « desseins » (et ici sans doute il s'agit de des-

[1] Liv. II sur saint Luc, IX, 58.

seins pervers), pourquoi l'apôtre Paul, n'étant encore que Saul, affamé de meurtre et altéré de sang, est-il, par un aveuglement corporel violent et par une voix effrayante venue d'en haut, détourné de son dessein sacrilége? Pourquoi ce persécuteur renversé par terre se lève-t-il pour devenir le plus infatigable de tous les prédicateurs de ce même Evangile, combattu par lui jusqu'alors avec acharnement [1]? Reconnais ici l'action de la grâce : Dieu appelle tantôt d'une manière, et tantôt d'une autre manière, ceux qu'il daigne appeler : et l'Esprit souffle où il veut [2].

XCIV. *Jul.* Dans cet ouvrage que j'ai dit ci-dessus avoir été envoyé récemment par toi à Rome, tu as en effet manifesté tes sentiments avec une audace nouvelle. L'objection que nous vous opposons, et qui consiste à dire que vous niez le libre arbitre, s'étant présentée également à ton esprit pendant que tu écrivais le premier livre, voici les raisonnements que tu as établis avec la persévérance et la subtilité profonde que chacun te connaît : « Qui de « nous prétend que le genre humain a perdu « complétement le libre arbitre par le péché « du premier homme? Le péché a détruit la « liberté, c'est-à-dire la liberté qui existait « dans le paradis, en d'autres termes la liberté « de posséder une justice parfaite avec l'im- « mortalité; c'est pourquoi la nature humaine « a besoin de la grâce divine, comme le Sei- « gneur le déclare dans son Evangile : Si le « Fils vous délivre, vous serez alors vérita- « blement libres [3]; c'est-à dire vous serez « libres pour marcher dans la voie du bien « et de la justice. Mais le libre arbitre est si « loin d'avoir été détruit dans l'homme pé- « cheur, que c'est précisément par ce libre « arbitre que celui-ci commet le péché, prin- « cipalement toutes les fois que son action « coupable est accompagnée d'un sentiment « de plaisir et d'affection pour le péché, et « qu'en accomplissant cette action il fait ce « qui lui plaît. De là ces paroles de l'Apôtre : « Lorsque vous étiez, dit-il, esclaves du péché, « vous étiez libres à l'égard de la justice. Il « montre ici qu'il ne leur a pas même été « possible d'être esclaves du péché sans être « libres sous un autre rapport. Ils ne sont « donc libres à l'égard de la justice que par « une détermination libre de leur part; ils « ne deviennent libres au contraire à l'égard « du péché que par la grâce du Sauveur. C'est « pourquoi ce docteur admirable s'est ex- « primé avec une justesse d'expressions qui « ne laisse rien à désirer : Lorsque vous étiez « esclaves du péché, dit-il, vous étiez libres à « l'égard de la justice. Quel fruit avez-vous « donc recueilli alors des choses dont vous « rougissez maintenant? Car la fin de ces « choses, c'est la mort; mais maintenant, « affranchis du péché et devenus esclaves de « Dieu, vous avez pour fruit de cet affran- « chissement et de cet esclavage la sanctifica- « tion, et pour fin la vie éternelle [4]. Il dit « qu'ils sont libres à l'égard de la justice, non « pas qu'ils sont affranchis de la justice; mais « il ne dit pas qu'ils sont libres à l'égard du « péché, de peur qu'ils ne s'attribuent à eux- « mêmes la possession de cette liberté; il « aime mieux dire avec une précision scru- « puleuse qu'ils sont affranchis du péché, « s'inspirant en cela de cette maxime du Sei- « gneur : Si le Fils vous affranchit, vous serez « alors véritablement libres. Conséquemment, « puisque les enfants des hommes ne peuvent « marcher dans la voie du bien, s'ils ne sont « devenus enfants de Dieu, pourquoi notre « adversaire veut-il attribuer au libre arbitre « le pouvoir de vivre de cette manière, tandis « qu'en réalité ce pouvoir est un don qui « vient de la grâce de Dieu par Jésus-Christ « Notre-Seigneur [5], suivant ces paroles de « l'Evangile : A tous ceux qui l'ont reçu, il a « donné le pouvoir de devenir enfants de « Dieu [6]? » Un peu plus loin tu ajoutes pareillement : « Le pouvoir de devenir enfants de « Dieu est donc donné à ceux qui croient en « lui. Or, ce pouvoir, s'il n'est point donné « par Dieu, ne saurait en aucune manière « venir du libre arbitre, car on ne peut être « libre pour faire le bien, tant qu'on n'a pas « été affranchi par le libérateur; mais l'homme « se détermine librement au mal, dès qu'un « séducteur caché ou visible fait naître en « lui, ou dès qu'il excite lui-même en soi une « délectation mauvaise. Ainsi, quoique cer- « taines personnes disent que tel est notre « enseignement, quoique cet adversaire ose « même l'écrire, il n'est pas vrai que tous « soient contraints, même malgré eux, par la « violence irrésistible de leur propre chair, à « commettre le péché; mais s'ils sont arrivés « à un âge où ils puissent se déterminer par

[1] Act. IX. — [2] Jean, III, 8. — [3] Id. VIII, 36.

[4] Rom. VI, 20, 22. — [5] Id. VII, 25. — [6] Jean, I, 12.

« leur raison propre, alors ils restent dans « l'état du péché, et ils tombent de péchés en « péchés par leur volonté personnelle. Mais « cette même volonté, qui est libre dans les « méchants, parce qu'elle trouve son plaisir « dans le mal, n'est pas libre dans les bons, « parce qu'elle n'a pas été affranchie. Et « l'homme ne peut faire aucun acte de bonne « volonté, sans le secours de celui qui ne peut « vouloir le mal [1] ». Dans tout ce passage de ton livre, que j'ai cité mot à mot, je vois le nom de la grâce placé de telle sorte à côté de la négation du libre arbitre, que ce qu'il y a de bon dans tes expressions ne saurait excuser ce qu'il y a de mauvais dans tes pensées, et que la dignité des mots employés par toi est au contraire avilie par la manière dont tu les rapproches de tes dogmes. Au lieu donc de t'honorer toi-même par ces discours, tu n'as réussi qu'à flétrir ce qui est en soi tout à fait digne de respect. Pour nous cependant, nous divisons les choses que tu as réunies, afin que la divinité de la grâce, débarrassée des éléments que tu y as rattachés d'une manière sacrilége, ne souffre aucune atteinte de notre réponse, et qu'au lieu des louanges mensongères des Manichéens elle reçoive uniquement les éloges vrais des catholiques. Nous confessons donc la grâce du Christ et ses opérations multiples. Le premier bienfait conféré par elle consiste en ce que nous avons été faits de rien. Le second consiste en ce que nous sommes, par la faculté de sentir, supérieurs aux êtres qui n'ont que la vie, et par la raison à ceux qui n'ont que la faculté de sentir; cette raison a été donnée à l'âme, afin que celle-ci devînt l'image du Créateur, et la liberté de détermination qui lui a été accordée n'est pas un attribut moins éclatant de sa sublime dignité. Nous attribuons aussi à cette même grâce l'accroissement progressif des biens dont elle ne cesse de nous enrichir. C'est elle qui a fait donner la loi aux hommes, afin qu'ils trouvassent dans celle-ci un secours puissant [2]; cette loi avait pour objet de ranimer par des enseignements multipliés, et d'entretenir par ses exhortations le flambeau de la raison que des exemples pervers et l'habitude du vice avaient presque éteint. L'incarnation du Verbe et sa vie passée au milieu de nous [3] ont donc été l'œuvre suprême et parfaite de cette grâce; en d'autres termes, de cette libéralité divine qui a été la cause première de tout ce qui existe. Dieu, en effet, demandant à son image une réciprocité d'amour, nous a donné cette preuve éclatante de la tendresse infinie et tout à fait ineffable avec laquelle il a agi à notre égard, afin que nous lui rendions au moins l'hommage d'un amour et d'une reconnaissance tardive; à lui qui, pour nous donner un gage suprême de sa charité envers nous [4], n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous; et nous a promis en même temps, si nous voulions désormais obéir à sa volonté, la faveur d'une participation éternelle à l'héritage de son Fils unique [5].

Aug. O disciple de Pélage, la charité veut le bien et la charité vient de Dieu, non point par la lettre de la loi, mais par l'esprit de la grâce. La lettre est un secours pour les prédestinés, en ce sens que, donnant le précepte sans donner en même temps la force de l'accomplir, elle avertit les faibles de recourir à l'esprit de la grâce. C'est ainsi que ceux pour qui la loi est bonne, c'est-à-dire ceux à qui elle est utile, en font un usage légitime [6], autrement la lettre tue par elle-même [7]; la raison en est que, ordonnant ce qui est bien, mais ne donnant pas la charité qui est seule capable de vouloir le bien, elle rend les hommes coupables de prévarication.

XCV. *Jul.* Ainsi, cette grâce qui, dans le baptême, non-seulement remet les péchés, mais, outre le bienfait de cette rémission, nous élève au-dessus de nous-mêmes, nous fait enfants adoptifs de Dieu et nous consacre à lui, cette grâce change la condition méritoire des coupables, elle ne crée pas en eux le libre arbitre; nous recevons celui-ci au même moment où nous recevons l'existence, et nous en faisons usage seulement quand nous sommes assez avancés en âge pour être capables de distinguer le bien d'avec le mal. Nous reconnaissons donc une foule d'espèces de secours divins réellement accordés à la bonne volonté; mais nous nions en même temps que ces différentes sortes de secours créent de nouveau la liberté de détermination détruite précédemment, ou que jamais aucun homme ait été un instant privé de cette liberté et soumis à la nécessité de faire, soit le bien,

[1] Contre deux lettres des Pélagiens, liv. I, n. 5-7. — [2] Isa. VIII, 20, suiv. les Sept. — [3] Jean, I, 14.

[4] Rom. V, 8. — [5] Id. VIII, 32, 17. — [6] I Tim. I, 8. — [7] II Cor. III, 6.

soit le mal ; tous ces secours, sans exception, agissent avec le libre arbitre.

Aug. Si la grâce ne prévient pas, ou, pour mieux dire, si la grâce ne produit pas la volonté, mais qu'elle agisse seulement avec une volonté préexistante, comment ces paroles sont-elles vraies : « Dieu produit en vous « même le vouloir [1] ? » Et celles-ci : « La « volonté est préparée par le Seigneur [2] ? » Et ces autres : « La charité vient de Dieu [3] », la charité qui seule veut le bien d'où naît le bonheur véritable ? Ou bien, si c'est la connaissance de la loi et de la parole de Dieu qui produit en nous la charité, et si nous aimons, non point par un don de Dieu, mais par une détermination de notre volonté, ce que les enseignements de Dieu nous ont révélé comme devant être l'objet de nos affections, comment ce qui est moindre nous vient-il de Dieu, tandis que ce qui est plus grand nous vient de nous-mêmes ? Car, dans cette hypothèse, nous ne pouvons avoir cette connaissance si Dieu ne nous la donne, en d'autres termes, si Dieu ne nous enseigne ; mais nous pouvons aimer sans que Dieu nous donne la charité qui est au-dessus de toute science [4]. Cette doctrine ne peut être enseignée que par des hérétiques nouveaux et par des hommes aveuglément ennemis de la grâce de Dieu.

XCVI. *Jul.* Conséquemment, tandis que les Catholiques confessent l'existence du libre arbitre, à raison duquel seul le Maître des nations écrit que nous devons comparaître devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû à son corps suivant le bien ou le mal qu'il a fait [5] ; vous, au contraire, vous niez ce même libre arbitre, je ne dis pas seulement avec Manès, mais avec Jovinien, dont tu oses nous accuser de suivre la doctrine : votre langage est différent, mais votre impiété est la même que la sienne. Pour rendre cette vérité plus évidente, exposons séparément la doctrine de chacun. Nous disons, nous, que par le péché de l'homme la condition naturelle de celui-ci n'est point changée, mais seulement la qualité de ses mérites ; c'est-à-dire, que même dans l'homme pécheur subsiste le libre arbitre qui fait partie de sa nature, et par lequel il peut cesser de commettre le péché, comme il a eu par lui le pouvoir de s'écarter du chemin de la justice.

Philipp. II, 13. — [2] Prov. VIII, 35, suiv. les Sept. — [3] I Jean, IV, 7. — [4] Eph. III, 19. — [5] II Cor. V, 10.

Aug. Nous savons que, suivant vous, la condition de la nature humaine n'a pas été changée par le péché, précisément parce que vous avez abandonné la foi catholique : suivant celle-ci, en effet, le premier homme a été créé dans un état tel qu'il n'était en aucune manière assujéti à la nécessité de mourir ; mais cette condition de la nature a été changée par le péché, et la mort est devenue pour l'homme une nécessité tellement inévitable, que l'Apôtre parle en ces termes à ceux mêmes qui ont été régénérés spirituellement et qui ont reçu une vie nouvelle : « Si le Christ « est en vous, quoique le corps soit mort « par suite du péché, l'esprit est vivant par « l'effet de la justice : si donc l'esprit de celui « qui a ressuscité Jésus d'entre les morts ha- « bite en vous, celui qui a ressuscité Jésus- « Christ d'entre les morts vivifiera aussi vos « corps mortels par son esprit qui habite en « vous [1] ». Saint Paul dit : « Il vivifiera aussi « vos corps mortels » (ce que nous attendons avec confiance de la résurrection de la chair), sans doute parce qu'il vient de dire : « Le « corps est mort à cause du péché » ; et vous ne voulez pas, vous, que la condition de la nature ait été changée par le péché. Cependant, quand les juges assemblés en Palestine eurent objecté à Pélage que, suivant lui, les enfants nouveau-nés se trouvaient dans le même état où était Adam avant son péché, il nia que tel fût son enseignement et condamna ce principe. Si cette condamnation avait été de sa part un acte sincère, votre hérésie aurait peut-être déjà complétement disparu : du moins Pélage lui-même eût été guéri de cette contagion pestilentielle. D'ailleurs, je vous demanderai si la nature coupable de péché n'a subi aucune altération : comme une telle prétention serait tout à fait absurde, il s'ensuit que cette altération existe ; et si cette altération existe, la nature coupable a donc sans aucun doute été altérée. Comment alors n'a-t-elle pas subi de changement, puisqu'après avoir été saine elle se trouve viciée ? Conséquemment, même en dehors de ce péché dont Jean de Constantinople parle en ces termes : « Adam a commis ce péché énorme, et il a « enveloppé tous les hommes dans une com- « mune réprobation [2] » ; même en dehors donc de ce péché d'où la nature humaine tire sa condamnation originelle, comment peut-

[1] Rom. VIII, 10, 11. — [2] Homélie sur Lazare ressuscité.

on raisonnablement dire que la condition de la nature n'a pas été changée dans un homme qui s'exprime ainsi : « La loi est spirituelle, « mais moi je suis charnel, vendu comme « esclave au péché : aussi ce que je fais, je « ne le sais pas, et ce que je veux, je ne le « fais point [1] », et autres paroles semblables ; alors même que ce changement serait dans cet homme, non pas une suite inévitable de sa naissance, mais, comme vous le prétendez, un effet de l'habitude de commettre le péché? Voyez-vous combien votre langage est dénué de fondement, quand vous prétendez que le péché ne change point la condition de la nature humaine, mais seulement la qualité de nos mérites? A moins peut-être que vous ne disiez que le péché opère un changement, non pas dans la nature, mais dans l'homme. Que signifient ces paroles, sinon que l'homme n'est pas une nature? Pourriez-vous dire de pareilles énormités, si vous réfléchissiez avec une raison saine à ce que vous dites?

XCVII. *Jul.* Manès dit que la volonté mauvaise est inspirée par la nature à laquelle il est impossible de vouloir le bien ; et que la volonté bonne est produite au contraire par la nature qui ne peut vouloir le mal : il impose ainsi aux natures différentes de chaque chose, une nécessité telle que leur volonté propre n'a pas le pouvoir de s'opposer à cette nécessité. Entre lui et nous, certes, il y a un abîme immense : voyons maintenant combien ta doctrine est éloignée de la sienne. Suivant toi, la volonté est libre, mais seulement pour faire le mal ; la liberté de cesser de faire le mal ne lui appartient pas, tant que la nécessité de vouloir le bien ne lui a pas été imposée par la nature qui, pour me servir de tes propres expressions, « ne peut vouloir le mal [2] ». Tu établis ainsi que le genre humain ne fait usage du libre arbitre que pour commettre le péché, et qu'il lui est impossible d'agir autrement. Par là tu déclares expressément que la nature humaine désire toujours et uniquement ce qui est mal, sans qu'il lui soit possible de vouloir le contraire ; tandis que la nature de Dieu ne peut vouloir le mal : et conséquemment, qu'il est impossible à la nature humaine d'accomplir aucune bonne action, à moins que Dieu n'ait assujéti cette nature mauvaise à la nécessité à laquelle il est lui-même soumis. Cela posé, que Dieu voie si, en réalité et dans le secret de ton cœur, tu n'es pas profondément attaché à Manès ; mais, autant que l'affinité des doctrines le démontre, tu n'as fait absolument rien autre chose que reconstruire sur un plan nouveau l'édifice même élevé par lui.

Aug. Plût à Dieu que tu travaillasses énergiquement à la destruction du manichéisme, au lieu de lui prêter un honteux appui ! Poussé par une folie qui va jusqu'à l'extravagance, Manès enseigne, non pas que la nature mauvaise est contrainte à faire le bien par une autre nature bonne et incapable de vouloir le mal ; mais que la nature bonne est contrainte à faire le mal, par une nature mauvaise qui ne peut vouloir le bien ; et ainsi, par un acte d'extravagance inouïe, il prétend que la nature du mal est incapable de subir aucun changement, tandis qu'il refuse l'immutabilité à la nature du bien. Par là même, il est certain que, suivant l'enseignement de Manès, la volonté mauvaise est inspirée par la nature à laquelle il n'est pas possible de vouloir le bien ; mais Manès ne dit point, comme tu le supposes avec trop de bienveillance, que la volonté bonne est produite par la nature qui ne peut vouloir le mal : il ne regarde point la nature du bien comme étant en aucune manière immuable et comme ne pouvant vouloir le mal, puisqu'il croit qu'une volonté mauvaise lui est inspirée par la nature qui ne peut vouloir le bien ; d'où il conclut que par la puissance de la nature du mal il arrive que la volonté mauvaise existe réellement dans la nature du bien, laquelle, suivant lui, n'est pas autre chose que la nature de Dieu. Conséquemment, quand tu nies que la nature humaine ait été viciée par le péché du premier homme, tu autorises, autant du moins qu'il est en ton pouvoir de le faire, tu autorises Manès à attribuer à la nature du mal, inventée par lui, tous les maux dont il trouve les enfants accablés par suite de cette condition tout à fait déplorable à laquelle chacun les voit soumis. De plus, quand tu refuses d'admettre que l'homme ne peut vouloir le bien tant qu'il n'est pas secouru par celui qui ne saurait vouloir le mal, ne vois-tu pas que tu contredis en cela l'auteur de ces paroles : « Sans moi vous ne pouvez rien « faire [1] » ; et l'Ecriture, où on lit ces autres

[1] Rom. VII, 14, 15. — [2] Contre deux lettres des Pélagiens, liv. I, n. V.

[1] Jean, XV, 5.

paroles : « La volonté est préparée par le Sei-« gneur [1] » ; « C'est Dieu qui opère en nous « même le vouloir [2] » ; « Les pas de l'homme « seront dirigés par le Seigneur, et sa volonté « suivra la voie que celui-ci lui aura tracée [3] ? » Ce qui m'étonne le plus ici, c'est que tu oses encore te dire chrétien, toi qui contredis ces maximes divines si nombreuses et si explicites.

XCVIII. *Jul.* Tu partages aussi en un point l'opinion de Jovinien : car celui-ci, dans le second livre de son ouvrage, dit que l'homme baptisé ne saurait pécher ; mais qu'avant le baptême, il a à la fois le pouvoir de pécher et de ne point pécher. Jovinien pense donc avec toi que, à partir du moment de leur baptême, les hommes se trouvent dans la nécessité de faire le bien : cette maxime est aussi fausse que cette autre enseignée par toi, savoir que, avant le baptême, les hommes sont dans la nécessité de faire le mal. Lorsque tu dis : « L'homme ne peut avoir aucune « bonne volonté, s'il n'est secouru par celui « qui ne peut vouloir le mal » ; sans aucun doute, tu prétends que l'homme obtient ce pouvoir de faire le bien en participant à la grâce et à la nature bonne ; tu ajoutes cependant que cela peut avoir lieu dès le moment du baptême. Ainsi, en voulant rester également éloigné et de l'impiété et de la crainte de Dieu, tu t'es réfugié dans la société de Jovinien, mais tu n'as pas encore jusqu'à ce jour abandonné la secte infâme des Manichéens. Toutefois, autant Manès est plus impie que Jovinien, autant celui-ci est moins coupable que toi. Car, pour résumer plus brièvement encore ce que nous avons établi jusqu'ici, Manès enseigne que dans tous les hommes la nature des ténèbres, qui leur inspire une volonté mauvaise, commet le péché et ne peut pas accomplir d'autres œuvres que le péché. Tu enseignes, toi, que dans tous les hommes, la nature qui a été flétrie par les ténèbres du premier péché et qui est devenue ainsi le principe véritable de la volonté mauvaise, commet elle-même le péché et ne peut vouloir le bien. Jovinien enseigne que la volonté de l'homme commet le péché, mais seulement jusqu'au moment où l'homme reçoit le baptême : après le baptême, cette volonté ne peut plus avoir d'autre objet que le bien. Les catholiques, c'est-à-dire nous, nous enseignons que depuis le commencement jusqu'à la fin de la vie, sans aucune violence provenant de la nature, la volonté commet le péché dans chaque homme en particulier ; mais une volonté qui, au moment où elle pèche, même avant le baptême, a le pouvoir de s'abstenir du mal et de faire le bien, de telle sorte qu'elle agit avec une liberté véritable. Ainsi, aucun de vous n'est en possession de la vraie doctrine : mais du moins, puisque vos erreurs découlent d'un principe commun et unique, ta manière de procéder serait moins révoltante, si tu admettais les conséquences de ce principe ; si, quand tu enseignes avec Manès que le péché est commis par la nature mauvaise, c'est-à-dire par une nature privée de liberté, si tu disais avec lui aussi que cette nature ne saurait être purifiée par aucun moyen (il est vrai que tu établis cette maxime en un autre endroit) ; et si tu ajoutais cette autre conséquence nécessaire, que, par là même, le sacrement de baptême est complétement inutile. Ou bien, en supposant que tu prétendes avec Jovinien que les inclinations au bien naissent au moment où l'on reçoit la foi, si tu disais avec le même Jovinien que la nature était bonne, même avant le baptême, et que, bien que cette nature eût le pouvoir, elle n'était pas cependant soumise à la nécessité de faire le mal, et qu'ainsi, par la consécration du baptême, elle a été élevée à un état incontestablement meilleur. De cette manière, en effet, tu te trouverais à la vérité en contradiction avec la raison, mais du moins, tu ne contredirais en rien les opinions de ceux que tu prends pour maîtres.

Aug. Tu as oublié quel est notre enseignement : je te prie de vouloir bien rappeler tes souvenirs à cet égard. C'est nous qui, malgré vos réclamations, enseignons que les justes eux-mêmes, tant qu'ils sont dans cette vie, ont toujours sujet de dire avec vérité et en leur propre nom, dans leurs prières : « Par-« donnez-nous nos offenses [1] ». Et s'ils disent qu'ils n'ont point de péché, ils se trompent eux-mêmes, et la vérité n'est pas en eux [2]. Que signifie donc ce verbiage sans fondement, par lequel tu déclares que je partage les sentiments de Jovinien, quand il enseigne que l'homme baptisé ne peut plus pécher ? A Dieu

[1] Prov. VIII, 35, suiv. les Sept. — [2] Philipp. II, 13. — [3] Ps. XXXVI, 23.

[1] Matt. VI, 12. — [2] I Jean, I, 8.

ne plaise que nous soyons sourds et muets jusqu'à ne pas entendre ces paroles que répètent les fidèles baptisés, ou jusqu'à ne pas les répéter avec eux : « Pardonnez-nous nos « offenses ! » Dès le jour où l'homme commence à se déterminer par sa volonté propre, il possède à la fois le pouvoir de commettre et de ne point commettre le péché ; mais il ne saurait exercer le dernier de ces deux pouvoirs sans le secours de Celui qui a dit : « Sans moi vous ne pouvez rien faire [1] » ; il peut au contraire exercer le premier par sa volonté propre, soit en se trompant lui-même, soit en se laissant tromper par un autre séducteur, soit enfin parce qu'il se trouve soumis à l'esclavage du péché. Or, nous connaissons des hommes qui ont été, avant le baptême, secourus par l'Esprit de Dieu pour que leur volonté se portât aux choses de Dieu, comme Corneille [2] ; nous en connaissons certains autres qui n'ont pas reçu ce secours, même après le baptême, comme Simon le Magicien [3]. Les jugements de Dieu sont, en effet, un abîme sans fond [4], et sa grâce n'est point le fruit des œuvres ; autrement la grâce ne serait plus une grâce [5]. Cesse donc de nous attribuer les noms injurieux de disciples de Manès et de Jovinien : si tu pouvais ouvrir les yeux, tu verrais quels sont ceux sur qui retombent les injures que tu nous adresses, à nous qui, nous attachant à leur doctrine, ne pouvons nier le péché originel ; et si tu avais tant soit peu le sentiment de la pudeur, tu garderais le silence. Mais tu portes la calomnie jusqu'à dire que, dans un autre endroit, j'ai déclaré expressément que l'homme ne peut être purifié de ses péchés ; tandis que, en réalité, je lui attribue non-seulement ce pouvoir, mais encore la faculté de parvenir à un état où il jouira du bonheur suprême de ne pouvoir plus pécher.

XCIX. *Jul.* Mais loin de là, calomniant tous les hommes à la fois, tu prétends que la nécessité de pécher a été imposée à la nature de la chair.

Aug. Nie donc que l'Apôtre ait prononcé ces paroles : « Quand vous étiez esclaves du « péché, vous étiez libres à l'égard de la jus« tice ». Ou bien, si tu ne nies point qu'il les ait réellement prononcées, accuse-le de n'avoir point parlé d'une manière exacte. Et, supposé que tu n'oses porter contre lui cette accusation, nie, si tu le peux, que ceux à qui il parlait en ces termes, aient eu réellement, quand ils étaient libres à l'égard de la justice, une volonté libre à l'égard du mal : ou bien que la volonté de ces mêmes hommes ait été, quand ils se trouvaient soumis à l'esclavage du péché, libre à l'égard du bien : et ose dire qu'ils ont été délivrés de cet esclavage par eux-mêmes, et non point par la grâce de Dieu, ceux à qui il est dit : « Mais mainte« nant que vous avez été affranchis du péché, « vous êtes devenus esclaves de la justice [1] ». Si tu prétends au contraire qu'ils ont été délivrés par la grâce de Dieu de la souillure de leurs fautes passées, mais non point de cette domination du péché qui ne permet à personne de vivre dans la justice ; et que, sans avoir nullement besoin pour cela de la grâce du Sauveur, ils ont pu par eux-mêmes, supposé qu'ils l'aient voulu, se soustraire à la domination du péché : dans quelle situation alors places-tu celui qui dit : « Je ne fais pas « le bien que je veux, mais je fais le mal que « je ne veux pas [2] ? » Si ce langage est celui d'un homme qui vit sous la loi, et non point sous la grâce, nie que cet homme gémisse sous le poids d'une nécessité irrésistible ; et affirme que la liberté de mener une bonne vie et une conduite honnête, appartient, en vertu du pouvoir qu'il a de se déterminer par sa volonté propre, à celui qui te crie : Tu mens, ou on te trompe, « je ne fais pas ce que « je veux ». Si, au contraire, comme Ambroise l'a pensé avec plus de raison, l'Apôtre parle encore ici en son propre nom, la volonté personnelle des justes ne possède donc pas, dans la vie présente, pour accomplir le bien, une liberté aussi grande que celle dont ils jouiront dans cette autre vie où l'on ne dira plus : « Je ne fais pas ce que je veux ».

C. *Jul.* Et que cette nature étant ainsi privée de la possession de l'éternité (laquelle sans aucun doute ne lui appartint jamais par le droit de naissance), sa volonté se portât constamment et fatalement vers le mal. Tu ajoutes : « La volonté qui est libre dans les « méchants n'est point libre dans les bons » ; par ce langage, qui assurément n'est pas moins insensé que sacrilége, tu déclares libre ce que tu prétends ne pouvoir porter sa volonté que vers un seul objet.

[1] Jean, XV, 5. — [2] Act. X. — [3] Id. VIII. — [4] Ps. XXXV, 7. — Rom. XI, 6.

[1] Rom. VI, 20, 22. — [2] Id. VII, 19.

Aug. Si la liberté n'appartient qu'à ce qui peut vouloir deux choses, savoir le bien et le mal, Dieu n'est donc pas libre, puisqu'il ne peut vouloir le mal, et que toi-même tu as dit de lui en toute vérité : « Dieu ne peut « être que juste [1] ». Est-ce que tu crois louer Dieu en lui déniant ainsi la liberté? Ne dois-tu pas plutôt comprendre que Dieu est soumis à une heureuse nécessité qui lui ôte le pouvoir d'être injuste?

CI. *Jul.* Toutefois, malgré la contradiction constante qui règne dans tes paroles, que le lecteur éclairé considère ce que tu as enseigné. Admettons avec toi que la volonté peut être appelée libre, alors même qu'elle ne peut vouloir le bien ; tu affirmes que cette volonté est délivrée dans le baptême. Or, dis-moi, en quel sens est-elle délivrée? Est-ce pour être contrainte à se porter toujours vers le bien, sans qu'elle puisse jamais se porter vers le mal? Ou bien est-ce afin qu'elle puisse diriger ses désirs vers l'un et vers l'autre? Si tu réponds ici : C'est afin qu'elle soit contrainte à vouloir toujours le mal, tu reconnais toi-même combien tu mérites le titre de disciple de Jovinien. Si tu dis au contraire : Comment la volonté peut-elle être libre, quand elle est contrainte à vouloir toujours le bien? je réponds : Comment as-tu dit que la volonté était libre avant le baptême, si elle était contrainte alors à vouloir le mal exclusivement? Si donc tu réponds que la volonté devient libre après le baptême, en ce sens qu'elle peut à la fois commettre et ne pas commettre le péché, tu déclareras par là même que le libre arbitre n'existait pas quand la volonté n'avait pas ce double pouvoir. Tu es enfermé de toutes parts dans les piéges qu'ont tendus tes propres subtilités ; la volonté était libre avant le baptême ; elle possédait la faculté de faire le bien comme elle possédait la faculté de faire le mal ; et tous les discours pompeux par lesquels tu t'efforces de persuader l'existence du mal naturel, ne serviront qu'à rendre ta confusion plus éclatante.

Aug. Le lecteur verra que j'ai déjà répondu ci-dessus aux accusations par lesquelles tu me déclares disciple de Manès et de Jovinien; je laisse à ton intelligence d'élite le soin de voir comment tu peux dire que celui dont, suivant nous, la volonté est préparée par le Seigneur, acquiert une volonté si fermement établie dans le bien qu'elle est contrainte à vouloir ce qui est bon (ce qui assurément n'a rien de commun avec notre doctrine.) En effet, être contraint, ce n'est plus vouloir d'une volonté libre ; quoi de plus absurde que de prétendre que l'on veut sans le vouloir ce qui est bon? Considère aussi quelle idée tu te formes de la nature de Dieu, quand, homme toi-même, tu enseignes que l'homme est contraint à vouloir le bien dès qu'il ne peut vouloir le mal. Est-ce que Dieu est contraint à vouloir le bien, parce que, étant absolument immuable, il ne peut vouloir le mal? La nature humaine, quoique susceptible de changements, est bonne en tant qu'elle a été créée ; non-seulement elle a été exempte de vice dans sa formation, mais alors même que le vice l'a rendue mauvaise, elle conserve la faculté de faire le bien, elle peut encore devenir bonne. Cette maxime, conforme à la vérité, détruit les rêveries mensongères des Manichéens. D'autre part, dans le baptême tous les péchés sont tellement remis par la grâce de Dieu (par laquelle aussi l'homme dont le Seigneur a préparé la volonté est amené à recevoir le baptême lui-même) que désormais, quoique l'esprit de l'homme convoite contre la chair pour empêcher celle-ci de consentir à l'iniquité, cependant la chair à son tour convoite contre l'esprit pour empêcher celui-ci de faire ce qu'il veut. L'homme, en effet, a la volonté d'être exempt de cette concupiscence de la chair, mais il n'a pas le pouvoir d'en être délivré présentement ; c'est pourquoi aujourd'hui il gémit en lui-même, attendant l'adoption, la rédemption de son propre corps [1], au jour où il aura encore une chair, mais où il n'aura plus le pouvoir de pécher. Maintenant donc, non-seulement il peut commettre le péché après le baptême, mais, lors même qu'il résiste sincèrement à la convoitise de la chair, il est encore parfois entraîné par elle à donner son consentement, et commet certains péchés qui, bien que véniels, n'en sont pas moins des péchés véritables; c'est pourquoi il a toujours sujet de dire dans cette vie : « Pardonnez-nous nos offenses [2] ». Cette vérité catholique est une réfutation des vaines erreurs de Jovinien. Mais l'une et l'autre, c'est-à-dire cette maxime que nous enseignons

[1] Ci-dessus, ch. XXIII.

[1] Rom. VIII, 23. — [2] Matt. VI, 12.

contre Manès, et cette vérité que nous enseignons contre Jovinien, confondent à la fois votre hérésie et vos calomnies.

CII. *Jul.* Si, au contraire, la volonté n'a point, avant le baptême, la liberté de faire le bien, et qu'après le baptême elle soit tellement libre à cet égard qu'elle n'ait plus le pouvoir de faire le mal, l'homme n'a donc jamais possédé le libre arbitre, et par là même il est incontestable que, avant le baptême, il a commis le péché sans être coupable, et qu'ensuite il possède la gloire sans s'être appliqué à vivre dans la sainteté.

Aug. Le libre arbitre n'existe donc pas non plus en Dieu, puisqu'il ne peut faire le mal comme il ne peut se nier lui-même [1]; en Dieu, dis-je, dont nous recevrons comme récompense suprême de devenir semblables, non pas à lui-même, il est vrai, mais à ses anges, et d'être, à notre tour, dans l'impuissance de commettre le péché. Car on doit croire que, après la chute du démon, Dieu accorda aux anges, en récompense de la bonne volonté par laquelle ils étaient demeurés dans la vérité, cette faveur que nul d'entre eux ne deviendrait dans la suite, par son libre arbitre, un nouveau démon.

CIII. *Jul.* Ce résumé concis montre clairement que tu contredis formellement tes propres opinions; après avoir promis de ne point nier le libre arbitre, tu le détruis en enseignant d'abord la nécessité du mal et ensuite la nécessité du bien.

Aug. Tu diras, comme je vois, que Dieu est réduit à une nécessité qui lui ôte le pouvoir de pécher, car assurément il ne peut vouloir et il ne veut point pouvoir pécher. Bien plus, si l'on doit appeler du nom de nécessité l'impuissance où l'on est de ne pas être ou de ne pas entrer dans telle ou telle condition, c'est par une nécessité mille fois bienheureuse que l'on se trouve dans l'impuissance de ne pas vivre d'une vie de délices et de félicités, dans l'impuissance d'être arraché par la mort à cette vie, dans l'impuissance enfin de déchoir de cet état. Cette nécessité, si l'on doit employer ici le mot de nécessité, n'est pas pour les saints anges un poids qui les accable, mais un bien dont ils jouissent; pour nous, c'est un bien à venir, non pas un bien présent.

CIV. *Jul.* Il est utile cependant, pour détruire jusqu'au dernier appui de ton opinion, de rappeler à notre esprit le souvenir des définitions que nous avons données précédemment. Si le péché n'est pas autre chose que la volonté de conserver et de recevoir ce que la justice défend et dont on est libre de se priver, il n'y a plus absolument aucun péché au monde.

Aug. Cette définition est celle du péché qui est seulement péché, mais elle n'est pas celle du péché qui est en même temps ce châtiment du péché par lequel a été détruite la liberté de ne point pécher : nous ne sommes délivrés de ce dernier et triste esclavage, que par celui à qui nous disons, non-seulement : « Pardonnez-nous nos offenses » ; mais encore : « Ne nous faites pas entrer en tenta-« tion, mais délivrez-nous du mal [1] ».

CV. *Jul.* En effet, si la justice n'impute que ce dont on est libre de s'abstenir; si, d'autre part, la nécessité du mal existe avant le baptême, parce qu'alors, suivant tes propres expressions, la volonté n'a pas la liberté de faire le bien et ne peut pas faire autre chose que le mal; cette nécessité qu'elle subit la défend donc contre l'infamie attachée au mal; et ses œuvres ne sauraient être un sujet d'accusation contre elle au tribunal de cette justice qui n'impute que le mal dont on a été libre de s'abstenir. De plus, si la nécessité du bien existe après le baptême, sans aucun doute il ne peut plus y avoir de péchés. Vois donc combien il est impossible de trouver dans le sang dont l'homme est formé, ce que la raison prouve clairement être l'essence du péché, puisque, d'après les termes de tes propres définitions, on ne le trouve pas même dans les mœurs.

Aug. Tu te trompes grandement, soit en croyant qu'on n'est jamais dans la nécessité de commettre le péché, soit en ne comprenant pas que cette nécessité est le châtiment d'un péché qui a été commis sans aucune nécessité. En effet, si la nécessité de commettre le péché n'existe jamais (et je ne parle pas de la force du mal qui nous atteint dès notre origine; car vous prétendez que ce mal n'existe pas), qu'éprouvait-il donc, je vous prie, celui qui, suivant votre interprétation, était tellement accablé du poids de ses habitudes mauvaises, qu'il s'écriait : « Je ne fais pas le bien « que je veux; mais je fais le mal que je ne

[1] II Tim. II, 13.

[1] Matt. VI, 12, 13.

« veux pas [1]? » D'ailleurs, si je ne me trompe, tu sais combien il faut de travaux pour apprendre ce que, dans le cours de cette vie, on doit rechercher et ce que l'on doit éviter. Mais ceux qui n'ont point cette connaissance, par le fait même qu'ils ignorent le bien que l'on doit désirer et le mal que l'on doit éviter, subissent la nécessité de commettre le péché. En effet, il est nécessaire que celui-là pèche, qui, ne sachant pas ce qu'il doit faire, fait ce qu'il ne doit pas. C'est de cette sorte de maux que le psalmiste parlait à Dieu dans cette prière : « Ne vous souvenez point des fautes de ma « jeunesse et de mon ignorance [2] ». Si Dieu, dans sa justice, n'imputait pas ce genre de fautes, cet homme fidèle ne demanderait pas qu'elles lui soient pardonnées. De là encore ces paroles d'un autre serviteur de Dieu : « Vous avez compté mes péchés et vous avez « écrit le nombre de ceux que j'ai commis « malgré moi [3] ». Toi-même aussi, dans le dernier des quatre livres que tu as publiés contre mon livre unique, tu dis que des affections et des passions de l'âme « naissent dans « les hommes des inclinations qui deviennent « des habitudes et qui jettent en eux des ra- « cines si profondes que, sans des efforts « héroïques, il est absolument impossible de « les arracher ». Tous ceux donc qui commettent le péché en cédant à une crainte qu'il n'est pas en leur pouvoir de surmonter, pèchent ils autrement que d'une manière nécessaire ? Mais vous-mêmes vous reconnaissez que, dans celui du moins qui dit : « Je fais le « mal que je ne veux pas », ces sortes de péchés sont la suite d'autres péchés qui ont été commis sans aucune nécessité. Car, celui qui, en subissant cette nécessité, n'éprouve d'autre contrainte que celle de l'habitude de pécher; celui-là, dis je, sans aucun doute, avant qu'il eût commis le péché, n'était pas encore assujeti à la nécessité de l'habitude. Et conséquemment, même suivant votre doctrine, la nécessité de commettre des péchés dont on n'est pas libre de s'abstenir, est un châtiment infligé pour d'autres péchés dont on a été libre de s'abstenir lorsqu'on n'était accablé du poids d'aucune nécessité. Pourquoi donc ne croyez-vous pas que ce péché du premier homme, dont l'énormité est au-dessus de toute expression, a eu, pour corrompre la nature humaine tout entière, au moins autant d'efficacité que cette seconde nature en a aujourd'hui à l'égard d'un homme en particulier ? (tu as cru en effet devoir nous rappeler que l'habitude est appelée par les savants une seconde nature [4].) Ainsi, puisque nous reconnaissons dans les hommes l'existence de péchés commis, non pas d'une manière nécessaire, mais volontairement, lesquels n'ont d'autre caractère que celui de péchés, d'où il suit qu'on est libre de les éviter ; puisque, d'autre part, le genre humain est rempli de péchés qui sont une suite nécessaire de l'ignorance ou des inclinations, et qui, outre leur caractère de péchés, sont encore un châtiment infligé pour d'autres péchés : comment peux-tu dire que, d'après les termes de nos définitions, on ne trouve plus aucun péché même dans les mœurs ? Mais entendez ce que vous ne voulez pas entendre. De tous les péchés, soit originels, soit personnels, déjà commis ou que l'on veut éviter, la grâce de Dieu seule nous délivre par Jésus-Christ Notre-Seigneur, en qui nous avons été régénérés et de qui nous avons appris à dire dans nos prières, non-seulement : « Pardonnez-nous nos offenses », parce que nous avons péché, mais encore : « Ne nous faites pas entrer en tentation », afin que nous ne commettions point le péché.

CVI. *Jul.* Cependant, après avoir mis sous les yeux du lecteur éclairé ce résumé de la discussion, examinons comment ton baptême, que tu déclares avoir été institué uniquement pour remédier aux suites des mouvements de la chair, remplit l'office qui lui est confié. Il s'annonce comme purifiant les hommes de leurs péchés ; mais quand la cause de la volonté est plaidée devant le tribunal de la justice, la volonté n'est point déclarée coupable, parce qu'elle n'a pas eu le pouvoir de se déterminer autrement. Or, l'odieux de la culpabilité disparaissant, le mérite de celui qui pardonne perd aussi tout son éclat ; par la raison qu'il n'est pas possible de pardonner ce que l'on n'a pas le droit d'imputer. Par là même, ton baptême se voit frustré de la gloire de réaliser sa promesse : car, il ne trouve point de crimes dont il puisse s'honorer d'avoir accordé le pardon ; et, ne délivrant personne des liens du péché, il n'acquiert aucun droit à la reconnaissance que mériterait un tel bienfait : il ne peut convaincre de volonté mauvaise des hommes retranchés dans l'asile

[1] Rom. VII, 19.— [2] Ps. XXIV, 7.— [3] Job, XIV, 47, suiv. les Sept.

[4] Voir ci-dessus, ch. LXIX.

de la nécessité : et son inutilité absolue est démontrée par toutes ces raisons. Mais il est certain que la grâce qui nous a été préparée par le Christ, n'est pas inutile ; et que, d'autre part, pour lui attribuer d'une manière rationnelle le caractère de bienfait véritable, on doit regarder la volonté du pécheur comme convaincue de culpabilité et comme ayant pu sans aucun doute vouloir le bien tout aussi librement qu'elle a voulu le mal. Ainsi, cette nécessité s'évanouit comme une fiction : et par là même il n'y a aucun péché qui soit la suite nécessaire de notre condition naturelle ; mais le libre arbitre continue de subsister dans la nature humaine : tu nies ce principe avec les Manichéens ; nous le confessons, nous, avec les Apôtres et avec tous les catholiques.

Aug. Il est nécessaire que celui-là commette le péché, qui ignore la justice : aura-t-il pour cela, quand il connaîtra la justice, moins besoin de recevoir le pardon des péchés que son ignorance lui aura fait commettre d'une manière nécessaire ? Ou bien, sous prétexte qu'il a appris comment il doit se conduire, doit-il avoir la présomption de croire qu'il pourra vivre dans la justice par ses propres forces, et non point par le secours de celui à qui nous disons : « Ne nous faites « pas entrer en tentation? » L'impunité n'est donc pas assurée par le fait seul que l'on s'est trouvé dans la nécessité de pécher : et pour que cette nécessité ne nous cause aucun préjudice, il nous faut un don particulier de celui à qui le Psalmiste disait : « Délivrez-« moi des nécessités où je me trouve [1] ». Or, Dieu accorde ce don de deux manières : en pardonnant les iniquités passées, et en nous aidant à ne pas entrer en tentation. Car chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'entraîne et le séduit [2]. Cette concupiscence, ta cliente, a pour toi tant de charmes que tu la regardes comme digne d'éloges, pourvu qu'on ne se laisse pas entraîner par elle jusqu'à donner son consentement ; comme si une chose qui pousse au mal cessait d'être mauvaise en soi, dès que celui qui subit cette impulsion, y résiste au lieu d'y céder. Mais, lors même que l'on consent à cette concupiscence, tu prétends encore, dans un verbiage également pompeux et futil, que la faute doit être attribuée à celui qui est tombé, non pas à celle qui l'a poussé ; à celui qui a été entraîné, non pas à celle qui a entraîné ; à celui qui a été séduit, non pas à celle qui a séduit : et tu en donnes cette raison, que dans ce cas l'homme a fait un usage mauvais d'une chose bonne : car tu as l'esprit tellement pervers que tu regardes comme une chose bonne la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l'esprit. D'autre part, tu crois avoir raillé avec beaucoup de finesse notre doctrine touchant le baptême, et, par la plus criante des impostures, tu affirmes que, suivant nous, le baptême a été institué uniquement pour remédier aux suites des mouvements de la chair. Ce n'est point là ce que nous enseignons : notre doctrine que, avec la perversité particulière aux hérétiques nouveaux, vous vous efforcez de détruire, est celle-ci : Dieu a préparé un secours pour la naissance seconde et spirituelle que les hommes doivent recevoir en Jésus-Christ, suivant ce qui a été établi par celui-ci même, parce que en naissant du premier homme suivant la chair, ils contractent par cette naissance première la souillure de la mort antique [1]. Je me sers ici des expressions de Cyprien, évêque de Carthage, de ce martyr à qui s'adressent aussi tes injures, quand tu attaques la foi si inébranlablement affermie de l'Eglise pour laquelle il a répandu son sang. Saint Paul dit en effet : « Le péché est entré dans le monde par un « seul homme, et par le péché la mort : et « ainsi la mort a passé dans tous les hommes « par celui en qui tous ont péché [2] » : conformément à ces paroles de l'Apôtre, dont il fut toujours un si fidèle interprète, l'évêque Cyprien confesse que ceux qui naissent d'Adam suivant la chair, contractent par cette naissance première la souillure de la mort antique. Pourquoi donc te joins-tu frauduleusement aux Apôtres et à tous les catholiques ; puisque en réalité tu contredis d'une manière hypocrite les Apôtres, et d'une manière ouverte un évêque catholique, décoré de la palme du martyre, sur un point de doctrine qu'il a partagé avec l'Eglise catholique d'Orient et d'Occident ?

CVII. *Jul.* Certes, l'explication donnée par toi des paroles de l'Apôtre, ne devrait obtenir autre chose qu'un sourire de mépris, si elle ne jetait l'effroi dans les âmes de ceux qui ignorent les Ecritures. « Lorsque vous étiez », dit l'Apôtre, « esclaves du péché, vous étiez

[1] Ps. XXIV, 17. — [2] Jacq. I, 14.

[1] Cyprien. Lettre LXIV à Fidus. — [2] Rom. V, 12.

« libres à l'égard de la justice ». Il ne pouvait pas dire : Vous étiez délivrés ; ce mot de délivrance s'emploie d'une manière convenable et dans son sens propre, quand il s'agit d'un homme délivré de choses qui lui causent un préjudice quelconque ; mais on peut dire que ceux-là sont libres à l'égard de la vertu, qui prétendent ne rien devoir à la vertu. Ainsi, on peut dire qu'un homme est libre, soit à l'égard du bien, soit à l'égard du mal, quand se mettant au service de l'un des deux, il s'applique à ne rien faire pour l'autre ; mais on ne peut employer le mot délivré qu'à l'égard du mal ; parce que ce mot de délivrance éveille naturellement l'idée d'un état de souffrance dont on est affranchi. Comment donc a-t-on pu susciter à l'Apôtre une difficulté au sujet de ces paroles, puisque, en s'exprimant ainsi : libres à l'égard du bien, délivrés du mal, il a parlé un langage qui est consacré par l'usage universel? « Lorsque vous étiez, « dit-il, esclaves du péché, vous étiez libres « à l'égard de la justice : quel fruit avez-vous « donc recueilli alors des choses dont vous « rougissez maintenant ? » Mais écoute ce que le même Apôtre a dit au même endroit, pour t'empêcher de croire que nous sommes par nature esclaves du péché : « Ne savez- « vous pas que, lorsque vous vous êtes ren- « dus esclaves de quelqu'un pour lui obéir, « vous demeurez esclaves de celui à qui vous « obéissez, soit du péché, soit de la justice « que vous écoutez [1] ? » Vous vous êtes rendus vous-mêmes, dit-il, esclaves du péché : pour te faire entendre qu'il attribue le péché à la volonté, et non pas à la naissance. Conséquemment, s'il a dit qu'ils avaient été libres à l'égard de la justice, c'est uniquement en ce sens qu'ils avaient refusé d'observer les préceptes de la justice.

Aug. Si l'Apôtre dit que les hommes ont été libres à l'égard de la justice, uniquement parce qu'ils avaient refusé d'observer les préceptes de la justice; ils n'étaient donc pas libres à l'égard de la justice et esclaves du péché, avant le moment où ils reçurent ces préceptes qu'ils devaient ensuite refuser d'observer? Qui oserait le prétendre? Celui-là donc délivre de cette nécessité de l'esclavage, qui non-seulement donne des préceptes par sa loi, mais qui accorde aussi par l'Esprit-Saint le don de la charité, afin que la délectation du péché soit vaincue par la délectation de cette charité : autrement la première conserve toute sa puissance et maintient son esclave sous le joug. Car on devient nécessairement l'esclave de celui par qui on a été vaincu [1].

CVIII. *Jul.* Enfin l'Apôtre ajoute aussitôt, qu'ils sont esclaves de la justice de la même manière qu'ils étaient auparavant esclaves du péché. D'où il suit que, si cela te plaît, tu peux dire que les hommes sont libres à l'égard du péché, quand ils obéissent aux lois de la justice ; de même que l'Apôtre a dit qu'ils étaient libres à l'égard de la justice quand ils étaient esclaves du péché. C'est donc par une supercherie tout à fait inepte que tu as voulu dénaturer la simplicité du langage apostolique. Saint Paul, en effet, n'a point, comme tu le penses, défini avec un soin scrupuleux la doctrine que tu lui attribues : l'interprétation que tu donnes à ses paroles n'est pas autre chose qu'une rêverie. Voici comment tu raisonnes : l'Apôtre a mieux aimé employer le mot Délivrés, plutôt que le mot Libres, pour nous faire comprendre que la liberté de détermination donne le pouvoir de faire le mal, non pas celui de faire le bien. Mais le sens naturel de ses paroles résiste à ton interprétation. Car, s'il avait pensé, comme toi, que la liberté ne confère d'autre pouvoir que celui de commettre le péché, il aurait dû dire : Vous étiez libres à l'égard du péché, et non pas : « Vous étiez libres à l'é- « gard de la justice » ; la qualification de libre eût été ainsi appliquée à celui qui recevait le concours de la liberté elle-même. Car, si l'on veut s'arrêter à des détails sans importance et purement accidentels, saint Paul a dit qu'ils étaient libres, et non pas qu'ils étaient indépendants à l'égard de cette justice. Logiquement donc, ce choix d'expressions serait plutôt en notre faveur, si nous voulions baser un argument sur de telles minuties. Mais à Dieu ne plaise ! nous comprenons la pensée de l'Apôtre, et la signification naturelle des expressions qu'il a employées en toute simplicité nous suffit. Le Maître des nations n'a point dit autre chose que ceci : Vous étiez libres à l'égard de la justice, vous n'en étiez point les esclaves : vous avez été délivrés, vous avez reçu le pardon de vos péchés, sans perdre pour cela la

[1] Rom. VI, 20, 21, 16.

[1] II Pierre, II, 19.

liberté de détermination; cette liberté par laquelle ils ont eu le pouvoir d'obéir au péché d'abord, et ensuite à la justice.

Aug. En donnant cette interprétation hérétique d'après laquelle la délivrance, par la grâce, des liens du péché, consisterait uniquement dans le pardon que l'homme reçoit de ses fautes passées; et non pas dans son affranchissement du pouvoir souverain que le péché exerce sur lui quand il est entraîné par sa propre concupiscence à donner son consentement à des convoitises criminelles; en donnant cette interprétation, dis-je, aux paroles de l'Apôtre, vous vous mettez en contradiction avec les prières des saints. Pourquoi, en effet, dit-on à Dieu : « Ne nous faites « pas entrer en tentation », si le libre arbitre que nous avons reçu de la nature nous donne le pouvoir de nous préserver par nous-mêmes de ce péril? Pourquoi l'Apôtre dit-il : « Nous « demandons à Dieu que vous ne fassiez point « de mal [1] », si Dieu délivre du péché seulement en accordant le pardon des fautes passées?

CIX. *Jul.* Enfin, saint Paul montre quel est le sens précis de son exhortation par ces paroles qui la précèdent : « Je parle un « langage humain à cause de la faiblesse de « votre chair; comme donc vous avez fait « servir vos membres à l'impureté et à l'ini- « quité sans cesse croissante, ainsi mainte- « nant faites servir vos membres à la justice « pour votre sanctification; car lorsque vous « étiez esclaves du péché, vous étiez libres à « l'égard de la justice [2] ». Il est tout à fait d'accord avec lui-même, quand il dit que ceux-là ont été libres à l'égard de la justice, qu'il vient d'exhorter à conserver leurs membres dans une sanctification parfaite. Cependant, après nous être arrêtés longtemps ici à démontrer la vérité incontestable de ce que j'avais avancé [3], savoir que ceux qui se laisseraient effrayer par vos discours nieraient le libre arbitre, et qu'une terreur imaginaire les précipiterait à une perte véritable; que, de plus, tu étais toi-même le principal adversaire du libre arbitre, revenons au livre adressé par toi à Valère, afin de prouver que tout d'abord tu avais nié que Dieu soit créateur, et que maintenant tu nies cette vérité en un endroit, et dans un autre endroit tu la confesses en des termes beaucoup plus impies que ceux de ta négation elle-même. La discussion que nous avons établie au sujet de ton premier livre a fait voir assez clairement que, dans cet ouvrage, tu niais d'une manière absolue que Dieu soit le créateur des hommes; tu affirmais, en effet, que « le démon recueille « avec un droit légitime le genre humain « comme le fruit d'un arbrisseau planté par « lui-même [1] », et beaucoup d'autres choses qui tiennent lieu d'arguments dans ton livre, et qui ont pour but d'établir cette erreur. Mais dans ce nouvel ouvrage, quoique la généralité des opinions que tu y exposes conduisent à la même conclusion, tu t'efforces cependant de faire subir à cette doctrine des corrections qui ajoutent encore à l'impiété des termes dans lesquels tu l'avais d'abord exprimée.

Aug. Si le témoignage de l'Apôtre ne te suffit pas, quand il dit : « Le péché est entré « dans le monde par un seul homme, et par le « péché la mort; et la mort a passé ainsi dans « tous les hommes par celui en qui tous ont « péché »; Ambroise assurément a interprété la doctrine de l'Apôtre, non pas comme un manichéen (quoique tu accuses de manichéisme ceux qui professent la foi qu'il a professée lui-même), mais comme un catholique; or, il dit en interprétant cette doctrine : « Nous naissons tous dans l'état du péché, « nous hommes dont l'origine même est « souillée [2] ». Telle est la tige dont le démon a cueilli le fruit légitimement et comme le fruit de sa propriété; ce n'est point la nature créée par Dieu, mais bien le vice que le démon a fait germer et croître dans cette nature. Car ceux qui naissent dans l'état du péché ne sauraient appartenir à un autre maître qu'à l'auteur du péché, s'ils ne reçoivent une seconde naissance en Jésus-Christ.

CX. *Jul.* Mais achevons en quelques mots la réponse que nous devons au chapitre de ton livre, cité plus haut par nous [3]. Je réponds donc avec autant d'assurance que de sincérité : Nous n'empêchons point, par une odieuse jalousie, les hommes d'avoir pour libérateur le Seigneur Jésus-Christ, quand nous les exhortons à ne pas se laisser abattre, en croyant à vos paroles, par le désespoir de réussir jamais à devenir meilleurs et à ne pas renoncer à la doctrine de Jésus-Christ, sous prétexte qu'il commande des choses qui

[1] II Cor. XIII, 7. — [2] Rom. VI, 19, 20. — [3] Ci-dessus, ch. LXXIII.

[1] Des Noces et de la Conc., liv. I, n. 26. — [2] De la Pénitence, liv. I, ch. II. — [3] Ch. LXXIV.

sont absolument au-dessus des forces de la nature humaine, de cette nature que le vice a flétrie dès le premier instant de son existence.

Aug. Mais la mort elle-même nous atteint dès le premier instant de notre existence ; et cependant Celui qui vivifie ceux qu'il veut [1], nous délivre de cette mort ; c'est à lui que doivent recourir ceux qui veulent être délivrés du mal qui les a atteints au moment où ils étaient engendrés ; lis dans l'Evangile le nom de Celui qui les attire à recourir ainsi à lui [2].

CXI. *Jul.* Quand nous les exhortons à accourir vers Celui qui crie : « Mon joug est « suave et mon fardeau est léger [3] », et qui, par une libéralité tout à fait inestimable, accorde le pardon à la volonté mauvaise et rend meilleure, en la renouvelant et en l'adoptant, l'innocence créée bonne par lui.

Aug. Les hommes auxquels, par une odieuse jalousie, tu refuses un libérateur, sont précisément ceux que tu nies être atteints d'un mal dont ils aient besoin d'être délivrés. Comment donc peux-tu répondre avec assurance et avec sincérité que vous ne refusez point aux hommes, par une odieuse jalousie, un libérateur dans la personne du Seigneur Jésus-Christ, puisque tu travailles en réalité, avec autant d'opiniâtreté que d'hypocrisie, à empêcher les chrétiens de croire que les enfants reçoivent leur salut du Christ comme son peuple qui est sauvé par lui des péchés dont il est coupable, raison pour laquelle, ainsi que l'Evangile nous l'apprend, le Christ a été appelé Jésus [4] ? Vous ne pourrez donc pas enseigner que vous ne refusez point aux hommes, par une jalousie odieuse, un libérateur dans la personne du Christ, puisqu'il vous est absolument impossible de prouver que les enfants ne sont pas des personnes humaines.

CXII. *Jul.* Aussi je m'étonne grandement que tu aies osé citer ce texte de saint Pierre : « On devient l'esclave de celui par qui on a « été vaincu [5] ». Manifestement ces paroles sont en notre faveur, quand nous affirmons que personne ne peut appartenir au démon s'il n'a cédé et ne s'est rendu lâchement à la suite d'un combat de la volonté. Mais elles n'auraient pas dû être citées par toi, puisqu'elles contredisent formellement ta doctrine, quand tu enseignes que le démon possède sous son empire les enfants qui naissent sans avoir encore de volonté personnelle, et par là même sans avoir pu être vaincus et sans avoir pu commettre le péché.

Aug. Ceux que tu prétends n'avoir pas encore été, au moment de leur naissance, en état d'être vaincus ni même de combattre, tirent leur origine de celui en qui tous ont péché ; et, ce qui est pire, cet homme fut vaincu sans combat. Adam a existé, et nous avons tous existé en lui ; Adam a péri, et tous ont péri en lui [1]. Laissez donc approcher des enfants Celui qui est venu chercher ce qui avait péri [2] ; autrement, puisque ces enfants sont eux-mêmes des hommes, vous refusez réellement, et par une odieuse jalousie, un libérateur aux hommes dans la personne de Jésus, de quelque pompeux verbiage que vous croyiez pouvoir couvrir la dureté barbare de cette erreur enseignée par vous.

CXIII. *Jul.* Aussi tu as compris que ces paroles avaient beaucoup de force contre toi ; et, comme si elles-mêmes t'avaient adressé cette question : Comment donc les enfants peuvent-ils être soumis à l'empire de la puissance ennemie, si l'on croit à ces paroles de l'Ecriture : Tout homme, lorsqu'il est vaincu, devient aussitôt l'esclave de son vainqueur ; puisque, d'autre part, il est certain que l'enfance, encore privée de l'usage de la raison et de la volonté, n'a pu ni livrer un combat, ni se rendre ? tu ajoutes [3] : « Le péché, en effet, « est entré dans le monde par un seul homme, « et par le péché la mort ; et la mort a passé « ainsi dans tous les hommes par celui en qui « tous ont péché [4]. Dieu est le créateur des en- « fants qui naissent, mais de telle sorte que la « condamnation atteint, pour le fait d'un « seul homme, tous ceux d'entre eux qui « n'ont pas été délivrés par lui en recevant « une seconde naissance. Celui, en effet, que « l'Apôtre désigne sous le nom d'un potier « qui, de la même masse d'argile, fait, par « un sentiment de miséricorde, un vase « d'honneur, et par un acte de justice, un vase « d'ignominie [5], est le même que Celui dont « l'Eglise chante la miséricorde et la jus- « tice [6] ». Quoique, dans mon livre quatrième [7], j'aie montré en quelques mots comment

[1] Jean, v, 21. — [2] Id. vi, 44. — [3] Matt. xi, 30. — [4] Id. i, 21. — [5] II Pierre, ii, 19.

[1] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, ch. xv, n. 231. — [2] Luc, xix, 10. — [3] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 3. — [4] Rom. v, 12. — [5] Id. ix, 21. — [6] Ps. c, 1. — [7] A Turbantius.

on doit entendre ce texte de l'Apôtre cité par toi, et à l'aide duquel tu as jeté le trouble dans l'esprit de beaucoup de personnes sans instruction, j'en donnerai cependant, avec le secours du Christ, une explication plus complète dans le présent ouvrage, et mon livre deuxième sera consacré exclusivement à une discussion pleinement détaillée de ce passage de l'Apôtre avec le contexte.

Aug. Nous avons répondu, dans notre livre sixième, à cette démonstration que tu prétends avoir établie en peu de mots dans ton livre quatrième [1] ; quant à l'explication que tu promets de donner dans cet ouvrage, on verra combien cette promesse est vaine dès les premiers efforts que tu feras pour la remplir.

CXIV. *Jul.* Pour le moment, il me suffira de faire observer en deux mots que tu ne peux en aucune manière trouver dans ces paroles la confirmation d'une maxime dont la science, la raison et la loi de Dieu démontrent hautement l'injustice. Que le lecteur attentif médite donc à loisir cette proposition énoncée par toi : Dieu donne l'existence à des êtres mauvais, et il crée les hommes dans une condition telle que, sans avoir mérité, par leur volonté personnelle, ni récompense, ni châtiment, ils sont tous dans la voie de la damnation.

Aug. Voici ce que j'ai dit : Dieu crée la nature des hommes ; ceux-ci sont mauvais, il est vrai, mais Dieu n'est point l'auteur du vice dont ils sont flétris ; il tire au contraire le bien de ce vice, quoique les hommes créés par lui soient réellement mauvais ; il les crée en tant qu'ils sont hommes, non pas en tant qu'ils sont mauvais. Ces hommes, en effet, ne seraient pas appelés des vases d'ignominie, s'ils n'étaient point mauvais ; cependant, par la nature qu'ils ont reçue de Dieu, ils sont bons incontestablement ; mais ils sont mauvais par l'effet du vice, dont l'ennemi a déposé le germe dans leur nature, quoique en cela il ait agi directement contre les droits de celle-ci ; car c'est par là que la nature est devenue mauvaise ; en d'autres termes, que l'homme est devenu mauvais. Le mal, en effet, ne peut jamais subsister que dans quelque bien, par la raison qu'il ne peut subsister ailleurs que dans une substance ; or, toute substance, en tant qu'elle est substance, est une chose bonne. Considérez avec soin quel est le sens véritable des paroles qui semblent se contredire mutuellement, mais qui en réalité ne se contredisent point, si toutefois les fumées d'une opiniâtreté orgueilleuse ne vous ont pas rendus complétement aveugles.

CXV. *Jul.* Et pour ne pas nous laisser ignorer de quelle époque tu parles, tu déclares que depuis Adam (lequel, suivant tes propres expressions, renfermait en lui seul tous les hommes) jusqu'à la fin du monde, ceux qui n'ont pas reçu le baptême sont voués à la damnation et appartiennent au démon. Par cette maxime tu essaies d'opérer une guérison beaucoup plus funeste que la blessure faite par toi précédemment. Car, afin d'échapper à la haine dont tu étais poursuivi, parce que tu donnais au démon le titre de créateur des hommes, tu corriges ta doctrine et tu confesses que Dieu est créateur, mais créateur d'êtres semblables à ceux que Manès attribue au prince des ténèbres.

Aug. « Nous naissons tous dans l'état du « péché, nous hommes dont l'origine même « est souillée ». Ces paroles ne sont pas de l'hérétique ignoble, Manès, mais d'un personnage catholique et saint, elles sont d'Ambroise [1]. De plus, Manès ne dit point que toute nature, considérée comme telle, est bonne ; et quant à celle qu'il prétend être une nature mauvaise, il ne dit en aucune manière qu'elle puisse être guérie et devenir bonne : ce que la foi catholique enseigne de la nature humaine par rapport aux enfants et par rapport aux adultes, contre les Manichéens et contre les Pélagiens, que des maladies différentes ont rendus, les uns et les autres, également insensés.

CXVI. *Jul.* Croyant en effet que les hommes sont mauvais par le fait même qu'ils naissent, il leur assigna un créateur qui permit de ne pas faire retomber sur le Dieu bon la responsabilité odieuse d'une œuvre mauvaise ; et parce qu'il avait donné une définition erronée du péché, en ce sens qu'il regardait comme une œuvre de la nature ce qui ne peut être que l'effet d'un acte de la volonté, il a, par une conséquence logique, supposé ensuite que cette origine mauvaise est l'œuvre d'un créateur mauvais ; en cela, il témoigne plus de respect pour Dieu et plus de mépris pour la nature. Toi, au contraire, tu enseignes que, à la vérité, les hommes naissent mau-

[1] Contre Julien, liv. VI, n. 75 et suiv.

[1] De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III.

vais, mais que Dieu les a créés tels : en cela tu fais plus d'injure à Dieu et tu rends plus d'honneur à la nature : car celle-ci peut invoquer pour sa défense la majesté du Créateur, tandis que la hideuse difformité de l'œuvre est une accusation contre lui.

Aug. Accuse donc, si tel est ton bon plaisir, accuse Dieu de la difformité de ses œuvres : car certains corps naissent tellement contrefaits que plusieurs d'entre eux reçoivent, à raison de leur difformité excessive, le nom de monstres. Les corps, en effet, ne sont pas créés par un autre dieu, comme Manès le suppose gratuitement, ni par des dieux inférieurs, comme Platon l'enseigne faussement : il est certain au contraire que même les corps de ce genre sont l'ouvrage du Dieu bon et juste ; si tu recherches l'origine de leur difformité dans le joug accablant qui pèse sur les enfants d'Adam [1], tu trouveras que ce Dieu n'est point mauvais, comme celui à qui Manès a recours pour la formation des corps ; ni vaincu et lié ou associé d'une manière quelconque avec les êtres mauvais, comme Manès ne craint pas de le croire du Dieu bon ; mais qu'il est parfaitement justifié par la doctrine du péché originel, telle que l'enseigne la foi catholique dont votre erreur vous a fait abandonner les principes. Car, si personne n'avait commis le péché, on n'aurait vu naître dans le paradis aucun corps monstrueux ou d'un aspect repoussant.

CXVII. *Jul.* Tu n'as pas craint, dans ta perversité extrême, d'attribuer formellement à Dieu ce que Manès n'a pas voulu paraître lui attribuer implicitement, quand il a imaginé un deuxième créateur : vous êtes l'un et l'autre ennemis de la vérité, mais jusqu'à toi on ne croyait pas que ce personnage pût être surpassé en impiété.

Aug. Avant moi vivait Ambroise, lequel n'était point Manichéen ; avant Ambroise vivaient Hilaire, Grégoire ; avant ces derniers, Cyprien, et d'autres dont il serait trop long de citer les noms ; tous ces hommes n'étaient point Manichéens. Et cependant ils ont enseigné à l'Eglise, après l'avoir appris eux-mêmes de l'Eglise, que les enfants contractent le péché originel, et qu'ils ont besoin d'être exorcisés et de recevoir des insufflations, pour être arrachés à la puissance des ténèbres et transférés dans le royaume de leur Sauveur et Seigneur [1]. Le Christ est mort même pour les enfants, et tu as été obligé de le reconnaître : « Ainsi tous sont morts ; et il est mort « pour tous » ; c'est l'Apôtre qui a écrit ces paroles [2]. Or, si, par une conséquence rigoureuse de tes propres paroles, saint Paul doit, lui aussi, recevoir le nom de Manichéen, quel nom faudra-t-il donc te donner à toi-même ?

CXVIII. *Jul.* Toi cependant, tu as justifié, suivant l'expression d'un prophète, ta sœur Sodome [3] : on croira pouvoir absoudre Manès, quand on comparera ses paroles à tes blasphèmes. Je m'étais glorifié, dans le premier livre de mon ouvrage, de ce que j'étais déchiré par un stylet qui avait déjà servi à outrager les Apôtres ; mais aujourd'hui, je ne puis assez admirer combien mon bonheur est grand ; j'obtiens le blâme de celui par qui Dieu même est accusé.

Aug. Tu es blâmé par un homme qui enseigne, avec Ambroise et avec les autres qui partagent l'opinion d'Ambroise, que le Christ est le libérateur des enfants eux-mêmes ; et non-seulement tu accuses le Christ d'avoir menti, quand il a dit qu'il était venu sauver et chercher ce qui avait péri [4] ; mais tu t'efforces de l'empêcher de chercher les enfants pour les sauver.

CXIX. *Jul.* Comment ai-je pu mériter l'honneur de tels outrages ? Tu n'aurais pu réussir, par tes louanges, à me procurer tant de gloire. Tu prétends que mes opinions doivent être condamnées, mais que les œuvres de Dieu sont également condamnables ; tu déclares que je raisonne mal, mais que Dieu crée d'une manière inique ; tu proclames que je suis dans l'erreur, mais que Dieu est cruel ; tu affirmes que je ne connais pas la loi, mais que Dieu ne connaît pas la justice ; tu cries à haute voix que je ne suis point catholique, parce que je dis que le Christ prévient en les appelant ceux qu'il veut sauver ; mais tu affirmes avec serment que Dieu crée des hommes dans l'intention de les damner, et que en les créant, il n'a point d'autre but que de les conduire tous à la damnation.

Aug. On peut dire cela de la prescience de Dieu, laquelle cependant ne peut être niée par les fidèles, ni par vous-mêmes, si je ne me trompe. Ou bien, de peur que Dieu ne paraisse créer des hommes qu'il doit damner,

[1] Eccli. XL, 1.

[1] Coloss. I, 13. — [2] II Cor. V, 14, 15. — [3] Ezéch. XVI, 51. — [4] Luc, XIX, 10.

niez que, dans sa prescience, il sache qu'il damnera une multitude de ceux à qui il donne l'existence; et, ce qui est plus étonnant encore et plus impénétrable, qu'il laisse sur cette terre, au lieu de les appeler à lui, de peur que la malice ne corrompe leur intelligence [1], une multitude d'hommes qu'il ne peut ignorer devoir être mauvais un jour. Rendez gloire à Dieu : que le flot de vos paroles bruyantes, de vos discours pompeux et recherchés, mais dénués de raisons solides, que ce flot s'arrête devant la sublimité inaccessible des jugements de Dieu.

CXX. *Jul.* Entre toi donc et Manès, par qui furent posés les premiers principes de ta doctrine, je vois que, grâce aux progrès de ta science sur la sienne, une grande distance a été établie. En effet, quoique Manès eût supposé deux auteurs du monde, il avait toutefois laissé une espérance de salut, en ce sens que, d'après les termes mêmes de son enseignement, le Dieu bon est ennemi déclaré de l'iniquité et de la cruauté : toi, au contraire, tu enseignes à la vérité l'existence d'un Dieu bon et unique, mais en déclarant ce même Dieu auteur du mal, tu as détruit le fondement du respect qui est dû à Dieu et de toute espérance de salut.

Aug. Les Manichéens supposent un Dieu d'une faiblesse qui va jusqu'à la cruauté : ce Dieu, suivant eux, a livré à des ennemis par qui il se voyait sur le point d'être vaincu sans retour, une partie de lui-même, sa propre substance, des membres de sa nature, pour qu'ils fussent par eux déchirés et souillés : vous, au contraire, qui ne niez point l'existence du Dieu tout-puissant, vous voulez, en niant le péché originel, persuader que ce Dieu a imposé d'une manière injuste aux enfants le joug accablant qui pèse sur eux.

CXXI. *Jul.* Il n'y a plus personne en effet qui puisse venir au secours des coupables, quand ce Dieu même, qui est unique, punit, pour satisfaire son désir de créer des êtres malheureux, ceux précisément en qui il ne découvre rien autre chose que ce qu'il a fait lui-même.

Aug. Il découvre aussi en eux une chose qu'il n'a point faite : savoir le péché qui n'est point son ouvrage. Un autre, usant d'un verbiage aussi vain que le vôtre, pourrait dire pareillement : Dieu, cédant au désir de créer des êtres malheureux, crée ceux-là mêmes qu'il n'a pu ignorer devoir être un jour envoyés par lui à la damnation, et il les crée incomparablement plus nombreux que ceux dont il a prévu qu'il serait lui-même le libérateur.

CXXII. *Jul.* Après avoir donc mesuré la profondeur de l'abîme de ton impiété, quoiqu'il soit impossible de trouver nulle part une doctrine plus abominable, nous montrerons dans une discussion de quelques lignes combien cette doctrine est dénuée de fondement, et quelle est la conclusion naturelle des détails que tu y as ajoutés. Dieu qui a voulu être appelé de ce nom, est regardé à la fois comme tout-puissant et comme infiniment juste ; si l'un de ces deux attributs lui manquait, il n'aurait ni l'un ni l'autre ; il est regardé comme ayant créé les hommes par un acte de pure bonté, et comme rendant à chacun d'eux, avec une équité parfaite, la récompense due à leurs mérites ; tout ce qu'il fait est excellemment bon. Et par là même, personne n'est mauvais naturellement ; mais pour tous ceux qui sont coupables, c'est leur conduite et non point leur naissance, qui rend témoignage contre eux.

Aug. Pourquoi donc un joug accablant pèse-t-il sur les enfants dès leur naissance, sous un Dieu tout-puissant et infiniment juste ?

CXXIII. *Jul.* Ainsi, l'existence du mal naturel est une chimère ; Dieu ne peut pas créer des êtres coupables, ni les placer sous l'empire du démon. Il est manifeste après cela que tu es Manichéen, ou plutôt pire qu'un manichéen : il a été démontré clair comme le jour, que l'humanité entre dans ce monde exempte de péché, que le fruit de la fécondité humaine est placé sous l'empire de Dieu, et non point sous l'empire du démon, et que l'innocence est notre condition naturelle.

Aug. Ambroise, qui a dit : « Les enfants « qui ont reçu le baptême au moment de « leur naissance, sont délivrés de leur perver« sité naturelle [1] », Ambroise, lui aussi, est donc manifestement un manichéen, ou pire qu'un manichéen, suivant les expressions injurieuses ou inspirées par une aveugle fureur.

CXXIV. *Jul.* Ces observations faites, con-

[1] Sag. IV, 11.

[1] Liv. I sur saint Luc, ch. I, 17, n. 37.

sidère quelles sont les conséquences des principes posés par toi. Il est certain que les Prophètes, les patriarches et tous les saints de l'Ancien Testament ne reçurent point le baptême, et que, après avoir été créés par Dieu, ils brillèrent ensuite par l'éclat de leurs vertus personnelles : il faut donc, contrairement au témoignage de la loi, les considérer comme ayant été placés sous l'empire du démon, pour être ultérieurement livrés à des supplices éternels; puisque tu déclares expressément que tous les enfants d'Adam seront créés pour être livrés à la damnation.

Aug. Les justes de l'ancienne loi ont été, eux aussi, délivrés par cette même grâce à laquelle vous avez déclaré la guerre : quoique en réalité ils aient reçu différents sacrements, suivant la diversité des époques. Ce que nous croyons de Jésus-Christ, ils le croyaient. Il n'y a qu'un seul Dieu, et un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme : l'avénement plein d'humilité de celui-ci leur fut annoncé d'avance; nous, au contraire, nous en avons entendu le récit : son avénement plein de gloire, qui doit avoir lieu à la fin du monde, est prédit en même temps à eux et à nous. Et ainsi, leur foi et la nôtre en ce Médiateur unique est une seule et même foi ; l'esprit de foi qui est en eux et celui qui est en nous, est un seul et même esprit : de là ces paroles de l'Apôtre : « Ayant le même esprit de foi, comme il est « écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé; « nous aussi nous croyons, et c'est pourquoi « aussi nous parlons [1] ». Ecoutons maintenant ces paroles du même Apôtre, par lesquelles il nous apprend quelle est l'origine de cette foi, afin que nous ne nous glorifiions point comme si cette foi venait de nous-mêmes : « C'est la grâce », dit-il, « qui vous « a sauvés par la foi, et cela ne vient pas de « vous, mais c'est un don de Dieu [2] ». Et ailleurs : « Paix à nos frères », dit-il, « et cha« rité avec la foi, par Dieu le Père et par le « Seigneur Jésus-Christ [3] ».

CXXV. *Jul.* Si tu admets cette conséquence, tes protecteurs eux-mêmes pourront confesser que tu es manifestement disciple de Manès. Si tu comprends au contraire que l'armée innombrable du vrai Roi combat ici ta doctrine, et qu'il n'est pas en ton pouvoir de lutter contre elle avec succès, avoue que l'édifice élevé par toi est renversé, et par là même, que tous ne sont point, pour le fait d'un seul, envoyés à la damnation; mais ceux-là seulement qui sont surpris, au dernier instant, dans un état de révolte contre la volonté de Dieu, sans repentir et sans amendement.

Aug. Ajoute encore ceux qui ont été engendrés, mais qui n'ont pas été régénérés : par la raison que tous ont péché en un seul [4].

CXXVI. *Jul.* A la vérité, Dieu a été représenté sous le nom d'un « Potier qui, de la même « masse d'argile fait un vase d'honneur et « un autre d'ignominie [1] » ; mais ces paroles n'auraient dû en aucune manière être rappelées par toi : nous les expliquons, nous, d'une manière tout à fait logique, et notre interprétation contredit complétement ta doctrine : car, quand on dit que les uns deviennent des vases d'honneur, et les autres des vases d'ignominie, ce langage favorise l'enseignement des catholiques, d'après lequel le sort des vases est différent suivant la différence des volontés humaines.

Aug. Fcoute ces paroles d'Ambroise: « Nous « naissons tous dans l'état du péché, nous « hommes dont l'origine même est viciée « et flétrie [4] ». C'est ainsi, en effet, qu'il a compris, avec les autres qui avaient reçu et qui enseignaient la même doctrine, et qui sans aucun doute étaient catholiques; c'est ainsi, dis-je, qu'il a compris ce qui a été dit du péché et de la mort, savoir que le péché est entré par un seul homme, et que la mort a passé dans tous les hommes [5]. Comprends donc toi-même que c'est ici cette masse d'argile de laquelle sont formés les vases, soit de la première, soit de la seconde sorte. Si en effet la solution de cette question impénétrable était celle indiquée par toi, et que le sort de chacun dépendît du mérite de sa volonté personnelle, l'évidence de cette solution serait telle que l'Apôtre n'aurait pu en aucune manière être contraint par les difficultés de cette question à s'écrier : « O homme, qui « es-tu, pour contester avec Dieu [6]? » Saint Paul parlait en cet endroit d'enfants dont, même avant leur naissance, l'un avait été aimé et l'autre haï de Dieu, non point par suite de leurs œuvres, mais d'après un décret de la volonté divine : c'est immédiatement

[1] II Cor. IV, 13. — [2] Eph. II, 8. — [3] Id. VI, 23.

[1] Rom. V, 12. — [2] Id. IX, 21. — [3] De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III. — [4] Rom. V, 12. — [5] Id. IX, 20.

après cela, qu'il a été amené à écrire les paroles que nous venons de rapporter, touchant la même masse d'argile, les vases différents et la puissance du potier.

CXXVII. *Jul.* Toi, au contraire, de quel front as-tu osé, après avoir dit précédemment que tous sont dans la voie de la damnation, citer un texte où l'Apôtre déclare que les uns sont destinés à la gloire et les autres à l'ignominie ?

Aug. Mais ceux que la grâce délivre, elle les délivre de la condamnation prononcée contre la masse tout entière ; et vous-mêmes, vous êtes hérétiques, précisément parce que vous niez cette condamnation. Quant au mérite de leur origine, tous, pour le fait d'un seul, subissent un jugement de condamnation [1] ; mais, par rapport à la grâce qui n'est point donnée à cause des mérites de l'homme, tous ceux qui sont délivrés de cette condamnation sont appelés des vases de miséricorde : pour ceux au contraire à qui cette délivrance n'est pas accordée, la colère de Dieu demeure sur eux [2], par un juste jugement de Dieu, jugement contre lequel personne n'a le droit de s'élever, par la raison qu'il est impénétrable ; et ceux-ci sont appelés des vases de colère, parce que Dieu se sert utilement de leur condition ignominieuse pour manifester les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde [3]. Ce qui est, par un jugement de Dieu, l'objet d'un châtiment dans les seconds, est, par une faveur de la miséricorde divine, pardonné aux premiers : si tu estimes que ces voies impénétrables du Seigneur méritent d'être blâmées, écoute ces paroles de l'Apôtre : « O homme, qui es-tu pour contester « avec Dieu ? »

CXXVIII. *Jul.* Rien n'est plus contradictoire que ces deux expressions : tous, et, non point tous. Suivant toi, tous sont formés par les mains du divin Potier pour être condamnés : suivant l'Apôtre, tous ne sont pas, au moment de leur formation, destinés à être condamnés, ni tous à être glorifiés ; quand le moment sera venu, je montrerai combien ce langage de saint Paul mérite notre admiration. Mais l'énoncé même de cette maxime prouve que tes sentiments et les siens sont tout à fait différents, et que le Potier par qui toutes choses sont faites pour la damnation, n'est pas le même que celui par qui saint Paul déclare que certains hommes sont formés pour la gloire ; enfin, que tu ne crois pas en celui que prêche ce maître admirable ; car, ton Potier à toi façonne tous les hommes pour la damnation, tandis que celui de l'Apôtre façonne plusieurs d'entre eux pour la gloire.

Aug. Quand on dit que tous sont, pour le fait d'un seul, voués à la damnation, on parle précisément de la masse avec laquelle le potier façonne des vases d'honneur, c'est-à-dire des vases destinés à recevoir la grâce, et des vases d'ignominie, c'est-à-dire des vases qu'on laissera subir le châtiment qu'ils méritent ; afin que les enfants de la grâce sachent que, en cette qualité, ils reçoivent la remise d'une dette dont on pourrait, sans injustice, exiger le paiement, et qu'ainsi ils ne se glorifient point en eux-mêmes, mais dans le Seigneur [1].

CXXIX. *Jul.* Qu'il me suffise d'avoir montré ici en quelques mots que tu fais acte d'ignorance ou d'impudence singulière, en citant comme favorables à ta doctrine des paroles qui la contredisent : du reste, la piété et la raison démontreront suffisamment que mon dieu ne crée personne pour le destiner à un sort ignominieux.

Aug. Si ton dieu ne crée personne pour le destiner à un sort ignominieux, il n'est point le Dieu de l'apôtre saint Paul ; car celui-ci, parlant du vrai Dieu, disait : « O homme, qui « es-tu pour contester avec Dieu ? Est-ce que « le vase d'argile dit au potier : Pourquoi « m'as-tu façonné ainsi ? Ou bien, le potier « n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même « masse d'argile un vase d'honneur et un « autre d'ignominie [2] ? » Mais toi, grâce à ton habileté particulière, tu nous offres un dieu de qualités supérieures, fabriqué dans les ateliers de Pélage, et qui ne fait aucun vase d'ignominie.

CXXX. *Jul.* Mais que son image, c'est-à-dire tous les hommes, sont créés bons par lui, et qu'il désire même rétablir dans leur état primitif, par le secours de ses libéralités les plus généreuses, ceux que la perversité de leurs affections a dépravés. C'est de lui que l'Eglise chante la miséricorde et la justice [3], parce que, d'une part, il est bienfaisant à l'égard de ceux qui n'ont commis aucune faute ; et, d'autre part, il châtie par un juste

[1] Rom. v, 16. — [2] Jean, III, 36. — [3] Rom. IX, 23.

[1] I Cor. I, 31. — [2] Rom. IX, 20, 21. — [3] Ps. C, 1.

jugement ceux qui, après avoir été créés bons par lui, ont commis le péché par leur volonté personnelle et ont repoussé les secours de la miséricorde. C'est donc cette miséricorde et cette justice que chante l'Eglise des catholiques ; mais rien de semblable ne saurait retentir dans la vôtre, puisque, suivant elle, Dieu qui est à la fois sans justice affective ou effective, et sans miséricorde, et créateur d'êtres mauvais, crée des hommes pour les châtier ; et les châtie en effet, précisément parce qu'il les a formés lui-même de la race d'Adam.

Aug. J'ai déjà répondu précédemment à tout ce que tu répètes ici : écoute cependant quelques mots encore à ce sujet. Dieu ne laisse pas d'enrichir de bonnes qualités ceux mêmes qu'il forme d'une souche condamnée : mais, s'il te déplaît d'admettre que Dieu crée des hommes qu'il doit envoyer à la damnation, empêche-le, si tu en as le pouvoir, de créer ceux qu'il a prévu devoir être mauvais et devoir persévérer jusqu'à la fin dans leur méchanceté, et par là même devoir sans aucun doute être livrés à la damnation : ou bien, si tu aimes mieux, donne-lui le conseil de retirer de cette vie, lorsqu'ils sont encore innocents et bons, tant de milliers d'enfants non baptisés qu'il sait devoir mener une vie criminelle et devoir aller, condamnés par lui-même, au feu éternel avec le démon ; afin qu'ils obtiennent ainsi une vie éternelle, sinon dans son royaume, au moins dans le lieu de cette félicité de second ordre, que votre hérésie a préparé pour ces sortes d'enfants. Et en cette qualité de conseiller de Dieu, il te reste encore un devoir à remplir à l'égard de ses enfants qu'il a régénérés, qu'il a adoptés, et que cependant il a prévu devoir être mauvais et devoir être damnés : suggère-lui, avant que ces enfants soient parvenus à l'âge où ils mèneront une vie criminelle, de trancher le fil même de leurs jours et de leur donner en partage son royaume et non pas des supplices éternels. Si tu crois pouvoir nous prêter malignement ce langage odieux : Dieu crée des hommes pour les damner, pense combien il serait plus odieux encore qu'un autre pût dire dans un langage non moins contraire à la vérité que le tien : Dieu régénère des hommes pour les damner : tandis qu'il serait en son pouvoir (puisque rien ne lui résiste) de les arracher aux tentations de cette vie mortelle, avant qu'ils aient mérité la damnation. Si au contraire tu ne peux pas tenir ce langage, ni empêcher l'exercice de la puissance de Dieu, ni donner tes conseils à sa sagesse (qui en effet a connu les pensées du Seigneur, ou qui a été son conseiller [1]) ; cesse donc de nous parler d'un autre potier qui ne fait point de vases d'ignominie, et n'adresse plus tes reproches à celui qui fait des vases de cette sorte : considère plutôt ce que tu es toi-même ; car c'est pour t'empêcher de te rendre coupable de ce sacrilége, que l'Apôtre te dit : « O homme, qui « es-tu pour contester avec Dieu ? »

CXXXI. *Jul.* Mais il faut maintenant démontrer la sublime excellence de la maxime de l'Apôtre, afin qu'il ne soit pas considéré comme ayant dit, même de quelques-uns, ce que tu as cru pouvoir affirmer de tous en général. L'apôtre saint Paul discute en cet endroit les difficultés proposées par les Juifs qui, s'enorgueillissant de la noblesse de leur origine, ne voulaient pas que les fidèles venus de la gentilité fussent placés au même rang qu'eux : il relève donc le mérite de la justice de Dieu et de la grâce, en établissant que c'est par un bienfait de l'une et de l'autre que la connaissance de la loi a d'abord ennobli les Juifs, et que les prédications de Jésus-Christ ont ensuite appelé à lui, même les Gentils. Car, le créateur unique de l'un et de l'autre peuple doit juger les premiers par la loi et les seconds d'après la loi [2] ; n'étant pas le Dieu des Juifs seulement, mais encore des Gentils, et rendant à chacun ce qui lui est dû, sans fraude, sans faveur, c'est-à-dire sans acception d'aucune personne, quelle qu'elle soit (car tel est le sens du mot faveur dans la définition de la justice), il condamne justement et repousse de son héritage, lorsque leur conduite est coupable, et ceux qui sont nés du sang d'Abraham, et les Gentils que la mort surprend accomplissant des œuvres semblables ; et par une raison contraire, il donne des joies éternelles comme récompense à ceux de l'un et de l'autre peuple dont la volonté est conforme au bien, dont la foi est véritable et dont les actions sont honnêtes. Le maître des Gentils réprime donc l'orgueil des Juifs et montre que la différence entre les uns et les autres ne vient point du sang qu'ils ont reçu de leurs parents selon la chair, mais de la sainteté de leur conduite personnelle ; afin

[1] Rom. XI, 34. — [2] Id. III, 29.

que les Juifs comprissent bien que, s'ils ne s'appliquaient à vivre fidèlement, le privilége d'être issus de parents circoncis ne pourrait en aucune manière être pour eux une excuse légitime : car Jacob et Esaü, formés ensemble du même sang et nés tous deux sur la même couche, eurent cependant, pour le malheur de celui-ci, deux sorts tout à fait différents, par suite de la différence de leurs mérites.

Aug. Si tes sentiments étaient conformes à ceux de l'Apôtre, tu ne rappellerais pas les mérites de Jacob à l'occasion d'un texte où saint Paul dit que l'affection dont celui-ci a été l'objet, n'était point la récompense de ses œuvres ; le but de l'Apôtre étant de relever par ces paroles le prix de la grâce qui ne nous est point donnée par suite de nos mérites : autrement « le salaire n'est pas imputé », suivant ses propres expressions, « comme une « grâce, mais comme une dette [1] ». Que montre-t-il par ces paroles, sinon que la grâce n'est pas une dette, mais une faveur gratuite? C'est donc l'éloge de cette grâce qu'il faisait, lorsqu'il disait : « Avant qu'ils fussent nés et « qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal « (afin que le décret de Dieu demeurât ferme « selon son élection), il fut dit, non pas à « cause des œuvres de l'un et de l'autre, mais « par la volonté de celui qui appelle : L'aîné « sera assujéti au plus jeune [2] ». Les choses que tu t'efforces d'obscurcir sont claires comme le jour : dissipe les nuages amoncelés par toi et ouvre tes yeux à la lumière des Ecritures. La grâce prévient l'homme pour le porter à aimer Dieu, et afin que par cet amour il accomplisse de bonnes œuvres. C'est ce que l'apôtre saint Jean nous apprend, lui aussi, dans les termes les plus explicites : « Nous donc », s'écrie-t-il, « aimons Dieu, « puisqu'il nous a aimés le premier [3] ». Ainsi, nous ne sommes pas aimés, parce que nous avons aimé; mais nous devons aimer, parce que nous avons été aimés.

CXXXII. *Jul.* Car Esaü, impie et débauché, après avoir vendu pour un seul mets son droit d'aînesse [4], rechercha la bénédiction qu'il avait méprisée, et il ne l'obtint pas, quoiqu'il l'eût demandée avec larmes : Jacob, au contraire, doux et paisible, obéissant aux ordres des auteurs de ses jours, et s'appliquant avec ardeur à la pratique de la sainteté, s'éleva à un degré de gloire si sublime que, parmi le peuple saint, on disait le Dieu de Jacob, comme on disait le Dieu d'Abraham et d'Isaac. Ainsi, puisqu'il était démontré par une infinité d'exemples, que Dieu, par un juste jugement, ne refuse point sa miséricorde aux âmes bien disposées, à quelque nation qu'elles appartiennent ; mais que la noblesse de leur origine ne saurait servir de défense à celles qui sont livrées au mal, les Juifs devaient comprendre qu'ils n'avaient pas le droit de mépriser la foi des Gentils : car, de même que la noblesse du sang israélite ne peut servir d'excuse aux crimes des premiers, de même aussi l'origine des Gentils n'est en aucune manière un obstacle qui empêche ceux-ci de pratiquer la vertu. Voilà tout ce que l'Apôtre prétendait établir dans ce débat ; en quelques endroits cependant, pour confondre l'arrogance des circoncis, sous le nom de grâce, il traite uniquement de la puissance de Dieu.

Aug. Donc, pour confondre l'arrogance des circoncis, l'Apôtre, sous le nom de grâce, tient un langage contraire à la vérité : car, alors, Dieu choisit par suite des œuvres, non point par une faveur gratuite. Qui peut enseigner une telle doctrine, sinon un hérétique ennemi de la grâce et ami de l'orgueil ? Saint Paul, vase d'élection et prédicateur de la grâce, à laquelle il est redevable de ce titre sublime, saint Paul déclare hautement que l'affection dont Jacob a été l'objet, n'est point la récompense de ses œuvres ; et toi tu rappelles les œuvres de Jacob, par suite desquelles tu prétends qu'il a été aimé ; et en agissant ainsi tu crois contredire ma doctrine personnelle, tandis qu'en réalité tu es un nouvel Antechrist, et tu contredis manifestement celui par la bouche de qui le Christ a parlé [1].

CXXXIII. *Jul.* Les Juifs se glorifiaient de l'observation des rites sacrés et de l'offrande des sacrifices, ils estimaient par là même que les autres nations, dont aucun rite légal n'avait opéré la consécration, ne pouvaient être tout d'un coup admises dans leur société et ne devaient pas recevoir cette faveur; saint Paul veut, par ces paroles, leur apprendre que, quoique l'essence de la justice eût été renfermée dans ces observances légales, Dieu a cependant le pouvoir de faire un certain échange de peuples, en rejetant ceux qu'il

[1] Rom. IV, 4. — [2] Id. IX, 11-13. — [3] I Jean, IV, 19. — [4] Hébr. XII, 16.

[1] II Cor. XIII, 3.

veut et en appelant ceux qu'il lui plaît. Prenant ensuite la parole au nom des Juifs, il répond à cela que désormais on ne doit plus rien réclamer de la volonté humaine, puisque Dieu « a pitié de qui il veut, et endurcit « qui il lui plaît ». Il réplique alors en son nom personnel : « O homme, qui es-tu, pour « contester avec Dieu? » Puis il cite un texte du prophète Isaïe : « Est-ce que le vase dit à « celui qui l'a façonné : Pourquoi m'as-tu fait « ainsi? » Et il ajoute lui-même : « Ou bien « le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire « d'une même masse d'argile un vase d'hon- « neur et un autre d'ignominie [1]? » Et voici le sens de ses paroles : Parce que j'ai fait l'éloge de la volonté de Dieu, et que j'ai montré tout le prix de sa grâce, quand j'ai dit qu'il fait miséricorde à tous ceux dont il a eu pitié ; toi, ô Juif, tu as porté contre moi cette accusation calomnieuse, que la conséquence naturelle de l'éloge fait par moi de la volonté et de la puissance de Dieu, c'est la négation de la justice de ce même Dieu ; et parce que j'ai dit : Il fait ce qu'il veut, tu as conclu de là que l'on ne doit plus rien réclamer de la volonté humaine, puisque c'est Dieu qui fait tout conformément à sa volonté propre, tandis que la majesté de ce nom adorable interdisait absolument toute discussion. Car, si j'avais dit : Dieu fait ce qu'il est obligé de faire en vertu des lois de sa justice, laquelle juge des mérites de chacun, tu n'aurais apporté aucune objection semblable à celle que tu me fais ici ; mais parce que j'ai dit : Dieu fait ce qu'il veut, tu as cru que je dérobais à sa justice quelque chose de sa perfection infinie. Or, le sens de ces paroles est identique. En effet, quand je dis de Dieu : Il fait ce qu'il veut, je ne dis pas autre chose que ceci : Il fait ce qu'il doit ; car je sais que sa volonté est toujours conforme à son devoir. Et ainsi, quand la volonté est inséparablement unie à la justice, je ne puis nommer l'une d'elles, sans les désigner toutes deux.

Aug. De quelques expressions que tu te serves pour dire que Dieu fait ce qu'il doit, il est certain qu'il ne doit la grâce à personne, qu'il exempte un grand nombre d'hommes du supplice qu'ils ont mérité par leurs œuvres mauvaises, et qu'il leur accorde des grâces qui ne sont dues à aucune bonne œuvre accomplie par eux. Que devait-il, en effet, à ce même apôtre saint Paul, quand, n'étant encore que Saul, il persécutait l'Eglise? lui devait-il autre chose qu'un châtiment? Si donc Saul fut renversé par une voix descendue du ciel, s'il fut frappé d'aveuglement, s'il fut attiré irrésistiblement vers la foi à la ruine de laquelle il travaillait [1]; sans aucun doute Dieu lui accorda en cela une faveur gratuite, non pas une récompense à laquelle il avait droit ; et il se trouva ainsi être du nombre de ces restes du peuple d'Israël, dont il dit dans son épître aux Romains : « De « même aussi dans ce temps, un reste a été « sauvé selon l'élection de la grâce ; mais, si « c'est par la grâce, ce n'est donc point par « les œuvres ; autrement la grâce n'est plus « une grâce [2] ». Pareillement, Dieu devait-il autre chose qu'un châtiment à ceux à qui il disait : « Ce n'est point à cause de vous que « j'agis ainsi, ô maison d'Israël, mais à cause « de mon nom dont vous avez souillé la sain- « teté parmi les nations? » Ainsi, il déclare que c'est lui-même qui accomplit en eux leurs bonnes œuvres ; mais il les accomplit à cause de son nom qu'ils ont profané, non pas à cause d'eux-mêmes, par qui cette profanation a été commise : s'il voulait agir suivant ce qu'ils méritent, il leur ferait subir le châtiment qui leur est dû, il ne leur donnerait pas la grâce à laquelle ils n'ont aucun droit. S'il prédit qu'il agira de cette manière, c'est parce qu'il veut les rendre bons, et non point parce qu'ils sont bons réellement, eux qui ont profané la sainteté de son nom. Enfin, il déclare en termes tout à fait explicites, qu'ils accompliront de bonnes œuvres ; mais c'est lui-même qui les leur fera accomplir ; car il dit entre autres choses : « Et je vous ferai « marcher dans la voie de mes justices, et je « vous ferai observer et accomplir mes juge- « ments [3] ». Certes, la récompense est accordée à ces œuvres comme une dette : l'accomplissement de celles-ci établit un droit à celle-là ; mais la grâce, qui n'est due en aucune manière, précède cet accomplissement dont elle est la cause. Une bonne récompense, dis-je, est due aux bonnes œuvres des hommes ; mais la grâce qui transforme ceux-ci et les rend bons, de méchants qu'ils étaient, cette grâce n'est due en aucune manière. Enfin, toi qui as déclaré que Dieu fait ce qu'il doit, et qui as exalté avec orgueil les mérites de

[1] Rom. IX, 18, 20, 21.

[1] Act. IX. — [2] Rom. XI, 5, 6. — [3] Ezéch. XXXVI, 22, 27.

l'homme, dis-moi, je te prie, à quels mérites des enfants il doit le royaume des cieux. Tu diras peut-être qu'il doit cette récompense à sa propre grâce, par le secours de laquelle ils ont pris une seconde naissance. C'est, en effet, parce qu'ils ont reçu cette grâce, qu'ils méritent alors d'entrer dans son royaume ; mais cette grâce même qu'il donne à ceux qu'il veut régénérer, il ne la doit absolument à aucun mérite de leur part. C'est pour cela que votre Pélage, dans l'assemblée des évêques de Palestine, fut contraint, pour échapper lui-même à la condamnation, de condamner ceux qui enseignent que la grâce de Dieu nous est donnée suivant nos mérites ; et sans aucun doute il a, par le fait même, prononcé la condamnation et la sienne propre, puisque vous n'avez pas cessé d'enseigner cette doctrine. C'est de cette grâce véritable, c'est-à-dire véritablement gratuite, et qui n'est due à aucun mérite précédent, que l'Apôtre faisait l'éloge, quand il disait : « Avant « qu'ils fussent nés et qu'ils eussent fait ni « aucun bien, ni aucun mal ; afin que le dé- « cret de Dieu demeurât ferme selon son « élection ». C'est de cette élection qu'il est dit encore ailleurs : « Un reste a été sauvé « par l'élection de la grâce ; mais, si c'est par « la grâce, ce n'est donc point par les œu- « vres : autrement, la grâce ne serait plus « une grâce ». Voilà pourquoi, après avoir dit ici : « Afin que le décret de Dieu demeurât « ferme selon son élection », il ajoute aussitôt : « Non pas à cause de leurs œuvres, mais « par la volonté de celui qui appelle, il fut « dit : L'aîné servira sous le plus jeune [1] ». Tu réclames contre ce témoignage éclatant de la vérité, et tu dis : « Pour confondre l'arro- « gance des circoncis, l'apôtre saint Paul, « sous le nom de grâce, traite uniquement « de la puissance de Dieu ». Ces paroles, que ta main a écrites, signifient-elles autre chose que ceci : Pour confondre l'arrogance des circoncis, l'Apôtre tient un langage contraire à la vérité, en disant que Jacob a été aimé, non pas à cause de ses œuvres ; tandis qu'en réalité ses œuvres ont été la cause de l'amour dont il a été l'objet, parce qu'il était « doux et paisible, obéissant aux ordres « de ses parents et s'exerçant avec ardeur à « la pratique de la sainteté [2] ». Tu ne comprends pas qu'il a été aimé, non point parce qu'il possédait ces qualités ou parce qu'il devait les posséder ; mais qu'il a possédé ces qualités précisément parce qu'il avait été aimé. Rougis de tes propres paroles : l'Apôtre ne ment point, Jacob n'a pas été aimé par suite de ses œuvres ; car si cet amour a été pour lui une faveur gratuite, il n'a pas été le prix de ses œuvres : Jacob a été aimé par une faveur gratuite, et c'est par l'effet de cette même grâce qu'il a dû accomplir une multitude de bonnes œuvres. Par compassion pour toi-même, ne te rends pas l'ennemi de cette grâce.

CXXXIV. *Jul.* Ainsi, cet orgueil qui voulait se livrer au repos et excuser son indolence sous un prétexte de nécessité, afin de pouvoir réclamer contre la doctrine de l'Evangile au sujet de l'admission des gentils ; cet orgueil entend l'Apôtre déclarer que, quand même les choses seraient réellement comme tu les interprètes, tu devrais encore adresser des supplications à Dieu, et non pas exciter les hommes à la révolte ; par ces paroles il confond la perversité d'un homme qui, saisissant avidement une expression équivoque, s'efforçait d'attribuer à une nécessité imposée par Dieu, la diversité des mérites qui naît des dispositions de la volonté ; et dont le but, en cela, était d'établir qu'il faut nécessairement, ou bien que les gentils soient exclus de la participation à l'objet des promesses divines, ou bien, si Dieu peut les y admettre, que les devoirs de la volonté libre soient considérés comme des chimères. Mais cela ne suffisait pas encore au dessein de l'Apôtre ; un tel maître, après avoir rendu à la majesté suprême les hommages qu'elle mérite, ne pouvait pas laisser la justice divine exposée aux attaques dont elle était l'objet : c'est pourquoi il ajoute avec beaucoup de raison, que les vases employés à un usage ignominieux et ceux qui sont employés à un usage honorable, ont reçu l'une ou l'autre de ces destinations comme récompense de leur volonté personnelle. « Si Dieu, voulant manifester sa colère « et signaler sa puissance, a supporté avec « une patience extrême les vases de colère « dont la perte était assurée sans retour ; afin « de faire éclater », dit-il, « les richesses de sa « gloire sur les vases de miséricorde qu'il a « préparés pour la gloire, c'est-à-dire sur nous « qu'il a, de plus, appelés non-seulement « d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les gen-

[1] Rom. IX, 11-13. — [2] Ci-dessus, ch. CXXXII.

« tils [1] ». Certes, il tranche ici la question que le débat précédent avait laissée indécise, savoir que la colère de Dieu frappe uniquement les vases dont la perte est consommée sans retour; mais que la gloire est donnée à ceux qui ont été préparés à la recevoir. Les paroles du même Apôtre nous apprennent en un autre endroit par qui ces sortes de vases sont préparés pour recevoir ce que nous avons dit. « Dans une grande maison », dit-il, « il n'y a « pas seulement des vases d'or et d'argent, « mais il y en a aussi de bois et d'argile; les « uns sont des vases d'honneur, les autres « sont des vases d'ignominie. Si donc quel- « qu'un se tient pur de ces choses, il sera un « vase d'honneur sanctifié, utile au Seigneur, « préparé pour toute sorte de bonnes œu- « vres [2] ».

Aug. Donc les vases se préparent eux-mêmes, de telle sorte que saint Paul a parlé en vain, quand il a dit: « Les vases que Dieu « a préparés pour la gloire? » Voilà en effet ce que tu dis très-clairement; tu ne comprends pas que l'Apôtre a dit: « Si quelqu'un « se tient pur.... » uniquement afin de montrer que cette œuvre est accomplie aussi par la volonté humaine; mais, ô homme ingrat, « la volonté est préparée par le Seigneur [3] »; ainsi l'une et l'autre propositions sont vraies; en même temps Dieu prépare les vases pour la gloire, et ces vases se préparent eux-mêmes. Pour que l'homme accomplisse une chose, Dieu accomplit cette même chose; pour que la charité s'allume dans le cœur de l'homme, Dieu aime d'abord cet homme. Lis le prophète Ezéchiel dont j'ai cité plus haut un passage qui m'a paru suffisant [4]; tu y trouveras encore les paroles suivantes: C'est Dieu qui fait accomplir ses préceptes par les hommes dont il a pitié, non pas à cause de leurs mérites personnels (car le Prophète rappelle ici même qu'ils n'ont mérité que des châtiments), mais à cause de son propre nom; et Dieu leur faisant ainsi, sans aucun mérite de leur part, accomplir ses préceptes, ils commencent de cette manière à mériter la récompense due aux bonnes œuvres. Tels sont les caractères de cette grâce niée par vous: elle n'est point le prix des œuvres accomplies, elle est au contraire la cause de leur accomplissement.

CXXXV. *Jul.* Voilà le devoir de la volonté libre: « Si quelqu'un, dit l'Apôtre, se tient « pur » du contact des vases d'ignominie (ces mots désignent ici les vices), « il sera un vase « d'honneur sanctifié, utile au Seigneur, pré- « paré pour toute sorte de bonnes œuvres ». Ces vases donc sont préparés par leurs propres efforts, soit pour la colère, soit pour la gloire: mais Dieu manifeste sa puissance dans les uns et dans les autres, tantôt en traîtant sévèrement les impies, et tantôt en distribuant, avec libéralité et magnificence, ses bénédictions aux âmes fidèles. Il est manifeste, après cela, que cette maxime d'un maître excellent entre tous, n'offre aucun secours à la doctrine Manichéenne et, par une conséquence nécessaire, est pour nous au contraire une arme puissante.

Aug. Comment oses-tu calomnier ainsi, comment oses-tu porter des accusations aussi contraires à la vérité, puisque tu ne remarques même pas quel est le nom et le mérite des docteurs de l'Eglise contre lesquels tu diriges tes attaques? J'emprunte, pour te répondre, non pas les paroles d'un Manichéen quelconque, mais les paroles de saint Ambroise: « Dieu appelle ceux qu'il daigne « appeler, et il inspire les sentiments de la « piété à ceux à qui il lui plaît de les inspi- « rer [1] ». Voilà ce que Dieu fait réellement, voilà ce qu'Ambroise a compris dans la vérité des divines Ecritures; mais quand Dieu agit ainsi à l'égard des uns, sans agir de même à l'égard des autres, c'est par un jugement tout à fait secret. Voilà pourquoi il est dit à l'homme par un autre homme, celui-ci toutefois ayant reçu une inspiration divine: « O homme, qui es-tu, pour contester « avec Dieu? Est-ce que le vase d'argile dit à « celui qui l'a façonné: Pourquoi m'as-tu « formé ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pou- « voir de faire, d'une même masse d'argile, « un vase d'honneur et un autre d'ignomi- « nie [2]?» Ecarte tes nuages de la clarté sereine de ces paroles; elles désignent à la vérité un jugement secret de Dieu, mais elles sont si claires par elles-mêmes que leur évidence ne saurait en aucune manière être obscurcie ni même voilée par les ténèbres dans lesquelles tu t'efforces de les envelopper.

CXXXVI. *Jul.* D'où il suit qu'il y a aussi entre ces paroles et ta doctrine une opposition absolue, puisque, suivant saint Paul, tous ne

[1] Rom. IX, 22-24. — [2] II Tim. II, 20, 21. — [3] Prov. VIII, suiv. les Sept. — [4] Ci-dessus, ch. CXXXIII.

[1] Liv. VII sur saint Luc, IX, 58. — [2] Rom. IX, 20, 21.

sont pas formés pour la damnation à laquelle tu déclares que tous sont destinés. Il est vrai que tu fais souvent ce raisonnement absurde : Ceux-là toutefois ne sont pas formés pour la damnation, qui sont ensuite délivrés ; mais, malgré cette concession, les paroles de l'Apôtre ne peuvent pas encore, même en apparence, être d'accord avec toi. En effet, quand tu dis : Tous, par le fait même de leur naissance, sont créés pour la damnation, mais quelques-uns, quoique en très-petit nombre, sont, par les mystères, délivrés de l'accomplissement de cette sentence; ton langage n'est pas le même que celui de saint Paul ; car l'Apôtre enseigne non-seulement que ceux qui étaient condamnés sont délivrés, mais aussi que tous ne sont pas formés pour la damnation; que les uns au contraire sont destinés à être des vases d'ignominie, et les autres à être des vases d'honneur.

Aug. Quand l'Apôtre a dit : « Tous sont « condamnés pour le fait d'un seul [1] », il a désigné la masse elle-même qui est née d'Adam, souillée dans toutes ses parties; quand il dit au contraire que des vases d'honneur sont formés de cette masse, il rend hommage à la grâce par laquelle, après avoir créé les hommes, Dieu leur accorde encore leur délivrance; enfin, quand il dit que des vases d'ignominie sont formés de cette même masse, il montre que nous devons encore adorer la justice de Dieu, alors même qu'il ne délivre pas certains hommes dont il est le créateur. Vous êtes obligés vous-mêmes d'appliquer ces dernières paroles aux enfants dont vous ne pouvez en aucune manière nier qu'ils aient tous été formés d'une seule masse, quelle que soit cette masse à vos yeux : cependant vous reconnaissez que, parmi les enfants sortis de cette masse unique, les uns sont adoptés pour le royaume de Dieu, et sans aucun doute vous nous accordez que ceux-là ont été formés pour être des vases d'honneur ; que les autres au contraire ne reçoivent pas cette adoption, et, si le bon sens ne vous met pas ici d'accord avec nous, vous ne pouvez du moins, sans impudence, nier que ceux-ci aient été formés pour être des vases d'ignominie. Car, lors même que cette adoption, comme vous le prétendez, ne leur serait point refusée par suite d'une condamnation, il serait encore ignominieux pour des âmes créées à l'image de Dieu, d'être exclues du royaume de Dieu. Mais si vous continuez à nier cette grâce, vous prouverez par là que vous êtes vous-mêmes frappés de ce juste châtiment; lequel, certes, serait injuste à l'égard des enfants, si le péché originel n'existait pas.

CXXXVII. *Jul.* S'il a été prouvé clairement que l'Apôtre désignait par ces expressions la conduite de chacun, on voit clairement aussi que les témoignages de la loi te font complétement défaut, par ce fait seul que tu cherches un refuge contre les foudres de la raison, dans des maximes qui ne te répondent que par un silence dédaigneux, ou plutôt dont il est impossible d'interpréter les termes, même dans un sens favorable à ta cause.

Aug. L'Apôtre dit que, de la même masse d'argile, Dieu fait un vase d'honneur et un autre d'ignominie; il ne dit point que Dieu fait des vases d'une troisième sorte, lesquels ne sont ni des vases d'honneur, ni des vases d'ignominie; il aurait dû cependant s'exprimer ainsi, s'il avait pensé comme vous à l'égard dès enfants ; or, contre cette voix divinement inspirée et qui retentit comme un tonnerre, votre raison n'est pas la foudre, mais une vaine fumée.

CXXXVIII. *Jul.* Jusqu'ici, le témoignage de l'Apôtre a seul été l'objet de notre discussion. Mais de plus, dans la prophétie d'Isaïe à laquelle saint Paul a emprunté cette maxime, non-seulement Dieu n'interdit point avec menace, aux créatures raisonnables, l'examen de ses propres jugements, mais, de même qu'il avait dit précédemment par la bouche de ce prophète : « Cessez de faire le mal, ap- « prenez à faire le bien, secourez ceux qui « sont opprimés; et venez alors vous plain- « dre de moi », dit le Seigneur [1] : ici encore, pour ne point paraître avoir agi quelquefois en consultant uniquement sa puissance, et non pas sa justice, il daigne rendre compte de la manière d'agir dont il a usé à l'égard de son peuple. Il annonce aux Juifs qui gémissent dans la captivité, que le temps approche où ils seront délivrés et où ils pourront retourner dans leur pays; il leur fait connaître quelle a été la cause de leurs afflictions passées et quelle sera la cause des joies qui les attendent dans un avenir prochain. « Que « les cieux », dit-il, « s'engraissent, et que les « nuées répandent la justice; que la miséri-

[1] Rom. v, 16.

[1] Isa. I, 16-18.

« corde s'élève du sein de la terre, et la justice « en même temps. Je suis le Seigneur Dieu, « par qui tu as été créé ; pour te rendre meil- « leur, je t'ai préparé comme le potier pré- « pare son argile. Est-ce que celui qui laboure, « labourera la terre pendant tout le jour ? « Est-ce que l'argile dit au potier : Que fais- « tu ? pourquoi ne travailles-tu pas ? n'as-tu « donc point de mains ? Est-ce que le vase dit « à celui qui l'a façonné : Tu m'as façonné « sagement ? Ou bien, quel enfant dit à son « père : Pourquoi veux-tu encore engendrer ? « et à sa mère : Pourquoi veux-tu enfanter « encore ? Or, voici ce que dit le Seigneur « Dieu d'Israël, le Saint qui a fait les choses « futures : Interrogez-moi au sujet de mes fils « et de mes filles, et demandez-moi compte « des ouvrages de mes mains. C'est moi qui « ai fait la terre et l'homme, par qui elle est « habitée ; c'est ma main qui a donné aux « cieux leur appui ; c'est moi qui ai donné « des lois à tous les astres ; j'ai fait naître un « roi qui aura la justice pour compagne, et « toutes ses démarches seront conformes à « l'équité ; il relèvera les murs de ma cité, et « ramènera mon peuple de la captivité, non « pas avec des récompenses, ni avec des pré- « sents, dit le Seigneur des armées [1] ».

Aug. Si tu comprenais les paroles du Prophète, tu verrais que le roi dont il est dit ici : « J'ai fait naître un roi qui aura la justice « pour compagne, et toutes ses démarches « seront conformes à l'équité », est précisément Jésus-Christ, homme médiateur entre Dieu et les hommes ; tu aurais alors de ce roi une idée conforme à la réalité. Tu n'oseras pas dire, en effet, qu'il a été, dès le commencement, c'est-à-dire, dès le sein de la Vierge, élevé à la dignité de Fils de Dieu, parce qu'il avait mérité cette faveur par des œuvres précédentes. La grâce donc par laquelle cet homme a été rendu excellent dès le commencement, est la même par laquelle les hommes, qui sont les membres de celui-là, deviennent bons, de méchants qu'ils étaient. Vous ne trouvez rien à dire touchant le Christ en tant qu'homme, en d'autres termes, vous ne trouvez rien à dire touchant le mystère par lequel le Verbe s'est fait chair, celui qui était Dieu est devenu homme, sans cesser d'être Dieu ; cet homme lui-même n'a jamais possédé la nature humaine sans posséder en même temps la qualité de Fils unique de Dieu, à cause du Verbe seul engendré auquel il est uni. Car, le Christ en tant qu'homme n'avait point mérité par ses œuvres précédentes et par sa volonté personnelle, d'être élevé à cette dignité ; mais, comme Ambroise l'a dit avec vérité, parce qu'il était né en quelque sorte de l'Esprit, il n'a point commis de péché. Autrement, vous seriez obligés de dire que beaucoup d'autres seraient élevés à la même dignité, s'ils avaient voulu y parvenir ; et qu'il a été au pouvoir des hommes d'empêcher le Christ de jouir seul de cette prérogative, au pouvoir des hommes, dis-je, qui n'ont pas voulu l'obtenir pour eux-mêmes : considérez combien il serait impie de tenir un pareil langage, ou même de nourrir secrètement ces croyances dans son cœur ; et de même que vous reconnaissez la vraie définition de la nature du Fils unique dans ces paroles de saint Jean : « Au commencement « était le Verbe, et le Verbe était en Dieu et le « Verbe était Dieu » ; reconnaissez aussi la vraie définition de la grâce dans ces autres paroles : « Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi « nous [1] ». Celui-là donc appelle ceux qu'il daigne appeler, et inspire des sentiments religieux à ceux à qui il veut [2], qui a rendu l'homme qu'il lui a plu, sans aucun mérite précédent de la volonté de celui-ci, médiateur unique entre Dieu et les hommes.

CXXXIX. *Jul.* Voici donc, sous le rapport historique, le sens contenu dans ce passage : Dieu dit à son peuple : Ce n'est point par un sentiment de haine que je vous ai envoyés en captivité, et aujourd'hui ce n'est point par un oubli de la justice que je vais vous délivrer des liens de la captivité de Babylone ; mais quoique je sois toujours disposé, autant que cela dépend de moi, à vous donner des preuves d'une bienveillance continuelle, j'ai dû cependant à ma justice, de vous livrer entre les mains de vos ennemis, quand vous vous êtes rendus coupables ; de vous consoler et de vous délivrer, quand vous avez été sous le poids de la tribulation. Un homme qui s'entend aux travaux de la campagne n'est pas constamment occupé au même ouvrage ; il n'ouvre pas seulement le sein de la terre avec la charrue ; mais il prépare ses champs de diverses manières pour en obtenir les récolte qu'il désire : c'est ainsi que moi-même je di-

[1] Isa. XLV, 8-13.

[1] Jean, I, 1, 14. — [2] Ambr. liv. VII sur saint Luc, IX, 58.

versifie mes manières d'agir à votre égard, afin de pouvoir, tantôt par des tribulations, tantôt par des consolations, préparer votre volonté à produire des fruits de justice. Enfin, pour vous faire comprendre quelle est l'équité dont j'use à votre égard, je pourrais, en vertu de mon autorité suprême, ne pas tenir compte de vos murmures; de même que le vase d'argile n'a pas le droit de dire au potier : Qu'est-ce que tu as fait? je pourrais vous imposer la loi du silence ; et cependant, contrairement à ces exemples, je vous provoque à m'interroger au sujet de mes fils et de mes filles, c'est-à-dire au sujet de vous-mêmes et des ouvrages de mes mains, et à apprendre que ma conduite a toujours été inspirée par l'amour de la justice, et jamais par un sentiment de cruauté.

Aug. Tu dis ce qu'il te plaît, non point ce qu'a dit Isaïe : ses paroles sont une affirmation de la grâce, les tiennes en sont la négation.

CXL. *Jul.* L'exemple du potier a donc été mis en avant et par le Prophète et par l'Apôtre, mais uniquement pour servir de terme de comparaison; et non point pour donner à entendre que les hommes sont, aux yeux de Dieu, aussi méprisables que l'argile qui est dans la fournaise ou dans le moule du potier. Ces explications préliminaires étant donc terminées, nous ferons remarquer que, suivant une interprétation récente, un autre enseignement est renfermé dans ce même passage : « Cieux », dit Isaïe, « répandez votre rosée « d'en haut, et que les nuées fassent descendre « le juste sur la terre ; que la terre s'ouvre et « qu'elle enfante le Sauveur, et que la justice « naisse en même temps : c'est moi le Sei- « gneur qui ai créé ce Sauveur. Malheur à « celui qui, n'étant qu'un vase de terre, se « lève pour contredire celui par qui il a été « formé : est-ce que l'argile dit au potier qui « le façonne : Que fais-tu? Pourquoi inter- « romps-tu ton ouvrage [1]? » Dans leur sens historique, ces paroles s'appliquent, il est vrai, au roi Cyrus, mais dans leur sens prophétique elles désignent l'incarnation du Sauveur; parce que celui-ci devait naître d'une vierge, Isaïe prévient l'opiniâtreté des Juifs et de tous les infidèles, afin qu'ils ne résistent pas obstinément aux signes certains. C'est pour cela qu'après avoir dit : « Que la terre s'ouvre, et « qu'elle enfante le Sauveur, et que la justice « naisse en même temps », il ajoute : « C'est « moi le Seigneur qui ai créé ce Sauveur ».

Aug. Dis-moi par quelles œuvres Jésus-Christ homme a mérité d'être élevé à cette dignité ; et ose m'expliquer d'après quelle règle de la justice de Dieu ce mérite n'appartient qu'à lui : ou bien, si tu n'oses me donner cette explication, confesse que la grâce est indépendante des mérites de l'homme, non-seulement lorsqu'elle nous remet nos péchés, mais encore lorsque, par le secours du Saint-Esprit, elle confère la justice à notre nature. La grâce, en effet, n'a remis aucun péché au Christ considéré comme homme, ou bien cette même grâce n'avait pas formé celui-ci tel qu'il ait toujours été bon dès le commencement, de même qu'il a toujours été Fils de Dieu dès le commencement. C'est pourquoi, de même que ceux qui avaient été blessés mortellement, dans le désert, par la dent des serpents, furent avertis, pour échapper à la mort, de tourner leurs regards vers le serpent qui avait été élevé en effigie [1] ; de même aussi ceux qui se trouvent infectés du venin de vos discussions, doivent être avertis de tourner leurs regards vers le Christ, et de reconnaître dans la justice de cet homme médiateur la grâce indépendante de tout mérite humain, afin que par là ils se trouvent délivrés du poison que vos lèvres ont distillé sur eux. Enfin, à l'occasion de ces paroles du Prophète, même suivant la version moderne que tu as citée, et où le Christ est annoncé d'une manière plus évidente encore, tu n'as trouvé d'autre thèse à établir, que celle-ci : Le Christ est né d'une vierge, puisqu'il est dit : « Que la terre s'ouvre, et « qu'elle enfante le Sauveur » ; tu n'as point voulu parler de la justice du Christ, également annoncée en cet endroit; malgré la citation que tu avais faite de ces autres termes de la prophétie : « Cieux, répandez votre « rosée d'en haut, et que les nuées fassent « descendre le juste ; que la terre ouvre son « sein, et qu'elle enfante le Sauveur, et que « la justice naisse en même temps ». Dis-moi comment les nuées ont laissé descendre le juste, si ce n'est en ce sens que les Prophètes et les Apôtres ont prêché le Christ qui est né, rempli de justice, du sein même d'une vierge? C'est pourquoi, après avoir dit :

[1] Isa. XLV, 8, 9.

[1] Num. XXI, 6-9.

« Que la terre s'ouvre, et qu'elle enfante le « Sauveur », le Prophète ajoute aussitôt : « Et que la justice naisse en même temps ». Conséquemment, les hommes qui reçoivent une seconde naissance dans le Christ, deviennent justes par la même grâce qui a rendu juste, dès sa naissance première, le Christ considéré comme homme. Ainsi, le Christ est un modèle de vie, afin qu'en l'imitant nous agissions conformément à la justice : mais il est également un modèle de grâce, afin que, croyant en lui, nous ayons l'espérance de devenir justes, nous aussi, avec le secours de sa méditation, de la même manière qu'il a été rendu juste lui-même, lui, dis-je, « que Dieu a fait notre sagesse, notre « justice, notre sanctification et notre rédemp- « tion ; afin, comme il est écrit, que celui « qui se glorifie, se glorifie dans le Sei- « gneur [1] ». C'est pourquoi, que tous ceux qui ont été blessés par votre dent meurtrière, tournent leurs regards vers ce juste, et ils seront guéris ; en d'autres termes, qu'ils regardent comme une chose certaine, qu'ils reçoivent la justice de la même source d'où le Christ l'avait reçue dès le premier instant de son existence ; et ainsi, qu'ils ne se glorifient point dans leur libre arbitre, ni dans leur mérite personnel, mais dans le Seigneur.

CXLI. *Jul.* La terre ouvre son sein pour produire la plante, avant de recevoir la semence par les soins du laboureur : c'est aussi ce qui a eu lieu dans l'enfantement de la Vierge, laquelle en devenant mère a prévenu et repoussé les fonctions d'épouse. Le Dieu tout-puissant promet donc de faire lui-même une chose dont on n'avait pas vu d'exemple jusqu'alors : et, prévoyant qu'une multitude d'hommes refuseront de croire à la vérité de cette promesse, il ajoute : « Malheur à « celui qui, n'étant qu'un vase de terre, se « lève pour contredire celui par qui il a été « formé ». C'est-à-dire, malheur à ceux qui, malgré la promesse faite par Dieu, prétendent qu'une vierge ne peut absolument devenir mère ; et qui, après avoir été formés, tous sans exception, dans le sein de leurs mères, suivant des lois générales établies par Dieu, mais avec l'intervention immédiate de la puissance divine, osent affirmer avec une opiniâtreté aveugle qu'un corps humain n'a pu être formé de la chair d'une vierge sans le secours d'un homme! Ainsi, quand vous vous obstinez à refuser de croire que j'ai pu accomplir ce mystère, et que vous m'opposez comme une fin de non-recevoir les difficultés intrinsèques d'une telle œuvre, vous qui incontestablement avez été formés de mes mains, vous ressemblez à l'argile qui dirait au potier, au moment même où elle est façonnée par lui : Tu n'as point de mains ; quoique celui-ci la manipule actuellement pour lui donner la forme d'un vase quelconque. Sachez donc, vous qui demandez quel est celui qui a donné un fils à une vierge sans le secours d'un homme, sachez que c'est précisément celui qui vous a formés vous-mêmes du sang d'un homme. Mais puisqu'il est permis de donner aux saintes Ecritures des interprétations différentes, et que les deux versions rapportées par nous sont parfaitement conformes à la piété et à la religion, terminons ici notre premier livre : nous rappellerons seulement en finissant, que Dieu doit être considéré comme le Créateur des petits enfants, comme le protecteur des innocents, comme le rémunérateur des catholiques et le juge sévère des Manichéens.

Aug. Afin de montrer à ceux qui savent lire d'une manière intelligente, les efforts que tu as faits pour rendre obscures les expressions de l'Apôtre dont le sens est manifeste, et pour introduire la confusion dans les textes les plus simples, il faut que je réponde à cette argumentation établie par toi, en lui opposant l'argumentation même que saint Paul a établie. Le bienheureux Apôtre voulant donc montrer que Dieu a le pouvoir d'accomplir ce qu'il a promis (et c'est là surtout ce qui nous révèle le prix de la grâce dont vous êtes les ennemis ; car il serait absurde de prétendre que les hommes peuvent contraindre Dieu à accomplir ses promesses, et de soutenir que cet accomplissement ne dépend pas de la puissance de celui par qui ces promesses ont été faites) ; l'Apôtre, dis-je, voulant faire cette démonstration, s'exprime en ces termes : « La « parole de Dieu ne saurait rester sans effet ; « mais tous ceux qui descendent d'Israël ne « sont pas pour cela israélites ; et ceux qui « appartiennent à la race d'Abraham ne sont « pas tous ses enfants ; mais c'est en Isaac que « sera ta postérité : en d'autres termes, ce ne « sont pas les enfants selon la chair qui sont

[1] I Cor. I, 30, 31.

« enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de « la promesse qui sont réputés être la pos- « térité. Car voici les termes de la promesse : « En ce temps je viendrai, et Sara aura un « fils ». Souviens-toi bien qu'ils sont les enfants de la promesse, parce que Dieu a le pouvoir d'accomplir ce qu'il a promis[1]. « Et non- « seulement Sara », dit-il, « mais aussi Rébecca « qui eut deux fils à la fois d'Isaac, notre « père. Car, avant qu'ils fussent nés ou qu'ils « eussent fait ni aucun bien, ni aucun mal « (afin que le décret de Dieu demeurât ferme « selon son élection), il fut dit, non pas à « cause de leurs œuvres, mais par la volonté « de celui qui appelle : L'aîné servira sous le « plus jeune ». Ici, grave bien dans ton esprit cette pensée, que l'élection ne se fait point d'après les œuvres, comme il a été expliqué par le dernier des Prophètes ; c'est en effet ce que saint Paul ajoute en ces termes : « Conformément à cette parole de l'Ecriture : « J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü ». Il se présente maintenant une question qui pourrait jeter le trouble dans l'esprit de ceux qui n'ont pas une idée suffisante des sublimes profondeurs du mystère de la grâce. L'Apôtre s'adresse à lui-même cette question : « Que « dirons-nous donc ? Y a-t-il en Dieu une in- « justice quelconque ? Nullement ». Et pour expliquer le sens de cette expression : « Nul- « lement », il ajoute : « Dieu dit en effet à « Moïse : J'aurai pitié de celui dont j'aurai « eu pitié, et je ferai miséricorde à celui à qui « j'aurai fait miséricorde. Cela ne dépend « donc ni de celui qui veut, ni de celui qui « court, mais de Dieu qui fait miséricorde ». Si tu méditais sérieusement ces paroles, tu n'exalterais pas les mérites de la volonté, au détriment de la grâce ; puisque tu entends l'Apôtre s'écrier : « Cela ne dépend ni de « celui qui veut, ni de celui qui court, mais « de Dieu qui fait miséricorde ». Ce n'est donc point parce que Jacob a voulu, et parce qu'il a couru, que Dieu a eu pitié de lui ; mais c'est précisément parce que Dieu a eu pitié de lui, que Jacob a voulu et qu'il a couru. Car la volonté est préparée par le Seigneur [2] ; et c'est le Seigneur qui dirige les pas de l'homme et qui rend la volonté de celui-ci conforme à ses propres lois [3]. De plus, l'Apôtre ayant énoncé au sujet de Jacob, cette maxime générale : « Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de « celui qui court, mais de Dieu qui fait misé- « ricorde », il cite aussitôt l'exemple de Pharaon, par rapport à ces paroles de l'Ecriture : « J'ai haï Esaü » ; il ajoute donc : « L'Ecriture « dit à Pharaon : Voici pourquoi je t'ai sus- « cité : c'est pour faire éclater en toi ma puis- « sance, et afin que mon nom soit annoncé « par toute la terre ». Puis il donne cette conclusion relative à Jacob et à Esaü : « Il a donc « pitié de qui il veut, et il endurcit qui il « veut » ; mais assurément il fait miséricorde par une faveur tout à fait gratuite de sa part, non point pour accorder à nos mérites la récompense qui leur est due ; il endurcit au contraire par un acte de sa justice et pour nous faire subir le châtiment que nous avons mérité. Car, former d'une masse condamnée un vase d'honneur, c'est une grâce manifeste ; mais former de cette même masse un vase d'ignominie, c'est un acte de justice. Citant alors le langage de ceux à qui cette manière d'agir de la part de Dieu déplaît, il s'exprime ainsi : « Tu me diras : Pourquoi se « plaint-il encore ? car, qui résiste à sa vo- « lonté ? » Puis, afin de les réduire au silence : « O homme », dit-il, « qui es-tu pour contester « avec Dieu ? Est-ce que le vase dit au potier : « Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Le potier n'a- « t-il pas le pouvoir de faire de la même « masse d'argile un vase d'honneur et un « autre d'ignominie ? » Vois si ces paroles de l'Apôtre ne sont pas conformes à celles qui précèdent, et si elles ne sont pas opposées à tes propres maximes : toi qui interprètes ce passage dans le sens des mérites de la volonté, contrairement à ces autres paroles du même Apôtre : « Car, avant qu'ils fussent nés ou « qu'ils eussent fait ni aucun bien ni aucun « mal (afin que le décret de Dieu demeurât « ferme selon son élection), il fut dit, non pas « à cause de leurs œuvres, mais par la vo- « lonté de celui qui appelle : L'aîné servira « sous le plus jeune » ; et à celles-ci : « Cela « ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de « celui qui court, mais de Dieu qui fait misé- « ricorde ». Et non-seulement tu contredis ce que l'Apôtre avait écrit auparavant, mais tu contredis aussi ce qu'il écrit ensuite. Car il appelle vases de colère ceux qui sont destinés sans retour à la perdition ; or, cette destination serait injuste, si la masse elle-même n'était déjà condamnée et si la damnation n'était pas, pour le fait d'un seul, le partage

[1] Rom. IV, 21. — [2] Prov. VIII, suiv. les Sept. — [3] Ps. XXXVI, 23.

naturel de tous les hommes : il donne au contraire le nom de vases de miséricorde à ceux que Dieu a préparés pour la gloire : c'est en effet un acte de miséricorde gratuite, non point un acte de justice, de préparer des vases pour la gloire, d'une masse qui est condamnée ; « non-seulement d'entre les Juifs », comme parle saint Paul, « mais aussi d'entre « les Gentils » ; et il cite à ce sujet un témoignage du prophète Osée : « J'ai appelé celui « qui n'est pas mon peuple, mon peuple », et cet autre d'Isaïe : « Quant à Israël, les restes « seront sauvés ». Puis il montre que, si ces restes subsistent réellement, c'est par un effet de la grâce de Dieu, et il le prouve en citant le témoignage suivant du même prophète Isaïe : « Si le Seigneur des armées ne nous « avait réservé une postérité ». Il établit ensuite que les Gentils ont été mis en possession de la justice par la foi : qu'Israël au contraire n'a pas obtenu cette possession, parce qu'il a recherché la justice, non point par la foi, mais comme par les œuvres. La justice, en effet, appartient à la foi, ainsi qu'il le déclare un peu plus loin : « Tout homme qui invo- « quera le nom du Seigneur sera sauvé ». Quand nous obtenons réellement ce salut, nos bonnes œuvres et notre justice nous viennent de Dieu, et non point de nous-mêmes. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute, en parlant de ceux qui se sont heurtés contre la pierre d'achoppement, parce qu'ils ont recherché la justice, non point par la foi, mais comme par les œuvres : « Assurément, mes frères, le désir « sincère de mon cœur et mes supplications « à Dieu ont pour objet leur salut ; car je « leur rends ce témoignage qu'ils ont du zèle « pour Dieu, mais non pas selon la science ; « parce que, ignorant la justice de Dieu et « cherchant à établir leur propre justice, ils « ne sont pas soumis à la justice de Dieu [1] ». Voilà précisément ce que vous faites vous-mêmes : vous voulez établir votre justice, afin que Dieu vous accorde sa grâce comme une récompense due à vos mérites ; vous ne voulez pas que la grâce précède et que vous soyez mis par elle en possession de la justice. Ensuite, après une série d'argumentations parfaitement enchaînées les unes aux autres, saint Paul arrive à un endroit où il s'exprime ainsi : « Je dis donc : Est-ce que « Dieu a rejeté son peuple ? Non, certes : car « moi aussi je suis israélite, de la race d'A- « braham, de la tribu de Benjamin : Dieu n'a « point rejeté son peuple, qu'il a connu dans « sa prescience. Ne savez-vous pas ce que « l'Ecriture dit d'Elie, comment il demande « justice à Dieu contre Israël ? Seigneur, « s'écrie-t-il, ils ont tué vos prophètes, ils ont « renversé vos autels ; et moi, je suis resté « seul, et ils me cherchent pour m'ôter la « vie. Mais qu'est-ce que Dieu lui répond ? Je « me suis réservé sept mille hommes qui « n'ont point fléchi le genou devant Baal. De « même donc, en ce temps aussi, un reste a « été sauvé par l'élection de la grâce. Or, si « c'est par la grâce, ce n'est donc point par les « œuvres ; autrement la grâce ne serait plus « une grâce ». Vois maintenant ce qu'il ajoute aussitôt : « Qu'est-il donc arrivé ? dit-il ; ce « que cherchait Israël, il ne la point trouvé ; « ceux au contraire qui ont été choisis, l'ont « trouvé ». Reporte ici tes regards sur ces paroles où l'Apôtre a défini ainsi l'élection : « Un reste a été sauvé par l'élection de la « grâce ; mais si c'est par la grâce, ce n'est « donc point par les œuvres ». Ces dernières expressions se rapportent à celles qui ont été le point de départ de cette argumentation : « Avant qu'ils fussent nés ou qu'ils eussent « fait aucun bien ni aucun mal (afin que le « décret de Dieu demeurât ferme selon son « élection), il fut dit, non point à cause de « leurs œuvres »..... Voilà bien l'élection de la grâce, tout à fait indépendante des œuvres, et par suite de laquelle sont formés des vases d'honneur qui doivent accomplir des bonnes œuvres ; car les bonnes œuvres suivent la grâce, elles ne la précèdent pas ; c'est précisément la grâce de Dieu qui nous les fait accomplir : n'établissons donc pas notre propre justice, mais que la justice de Dieu, c'est-à-dire celle que Dieu nous donne, soit seule en nous. « Les autres, au contraire, ont été aveu- « glés [1] » ; voilà le jugement en vertu duquel sont formés des vases d'ignominie. C'est en raison de ce jugement qu'il a été dit : « J'ai « haï Esaü », et que ces paroles ont été adressées à Pharaon : « Voici pourquoi je t'ai sus- « cité ». Il est manifeste après cela que vous-mêmes, en interprétant ainsi, ou plutôt en ne comprenant pas du tout les paroles de l'Apôtre ; en prétendant vous glorifier de vos œuvres au détriment de la grâce et en vou-

[1] Rom. IX, 6 ; X, 3, 13.

[1] Rom. XI, 1, 7.

lant établir votre propre justice, vous n'êtes point soumis à la justice de Dieu. Nous, au contraire, nous enseignons, il est vrai, que Dieu est le créateur des petits enfants ; mais nous n'attribuons pas à des vases formés de la même masse une destination intermédiaire que l'Apôtre ne leur a point attribuée, et qui consisterait en ce que ces vases n'auraient été formés ni pour un usage honorable ni pour un usage ignominieux : il est vrai que cette destination intermédiaire serait pour vous un moyen d'échapper au jugement de Dieu, supposé qu'il vous fût possible de démontrer que Dieu condamne seulement les Manichéens, et qu'il ne condamne pas également tous les hérétiques.

LIVRE DEUXIÈME.

Julien, dans son second livre, avait soutenu que si, d'après saint Paul, un seul homme avait introduit le péché dans le monde, c'était uniquement par l'influence de son exemple. Saint Augustin prouve dans ce livre que le texte de saint Paul doit s'entendre de la transmission du péché originel.

I. *Julien.* Notre tâche deviendrait facile, s'il nous était donné de défendre la cause de la vérité devant des juges éclairés ; ou, puisqu'il n'est pas toujours possible de trouver des juges de cette sorte, si les clameurs d'une foule ignorante ne venaient point troubler nos discussions.

Augustin. Sans aucun doute, les juges éclairés que tu cherches, devraient, pour être capables de porter un jugement sur tes paroles, avoir cultivé avec succès les sciences libérales et ne rien ignorer de ce qu'ont pensé même les philosophes du siècle. Or, tel était précisément Ambroise, par qui, si tu ne refuses pas de le prendre pour juge, tu ne saurais douter que ta condamnation ait été très-légitimement prononcée. Il a dit en effet : « Nous naissons tous dans l'état du péché, nous « hommes dont l'origine même est souillée [1] ». Il voulait montrer par ces paroles, que le Christ Sauveur, c'est-à-dire Jésus, est nécessaire aux petits enfants. Puisque tu contredis ici sa doctrine, tu dois reconnaître que si tu veux avoir des juges éclairés, c'est à condition que ces juges ne seront point des chrétiens catholiques.

II. *Jul.* Et, puisque nous supportons nous-mêmes les frais du triomphe qui se prépare pour le salut des Eglises, et que la sagesse des rapporteurs aurait dû décerner d'une voix unanime à la bonne cause ; si du moins l'opinion de la multitude n'avait pas le pouvoir de nous faire supporter, outre ces frais, des vexations humiliantes ! De ces deux classes d'hommes ainsi distinguées, la première nous favoriserait, la seconde ne pourrait nous nuire, si celle-là obtenait le pouvoir et si l'autre apprenait à rougir. Mais comme il règne partout une confusion étrange et que le nombre des sots est incalculable, on éteint dans l'Eglise le flambeau lumineux de la raison pour y substituer avec une assurance pleine de fierté la lumière trompeuse de la croyance populaire.

Aug. Si notre enseignement est conforme à la croyance populaire, ce n'est donc point contre une croyance manichéenne que tu diriges, au milieu d'un peuple chrétien, tes argumentations d'où la logique est complétement absente. Les rêveries insensées des Manichéens, qui sont l'objet de tes justes mépris, sont aussi le partage d'un petit nombre d'hommes ; mais tu obéis toi-même à un rêve insensé, quand tu t'efforces, en les flétrissant du nom de Manichéens, d'exciter contre nous la haine des peuples dont tu refuses de reconnaître le témoignage ; comme si ces peuples pouvaient, trompés par ton verbiage, donner le nom de Manichéens à Ambroise, à Cyprien qui ont, pour le salut même des enfants, enseigné l'existence du péché originel. Ambroise cependant n'a point fait naître, il a trouvé cette croyance dans le cœur de ces peuples ; Cyprien n'a pas été non plus l'auteur de cette croyance, il l'a trouvée pareillement établie ; ton père l'a trouvée, lui aussi, vivante dans le sein de l'Eglise, quand tu as reçu, encore enfant, dit-on, le sacrement de baptême ; vous-mêmes enfin vous avez trouvé les peuples catholiques instruits de cette doctrine. Modérez vos transports ; nous reconnaissons que notre croyance est la croyance du peuple : car nous sommes le peuple de celui qui a reçu le nom de Jésus, précisément parce qu'il sauve son peuple des péchés dont celui-ci est coupable [1] ; et quand vous voulez séparer de ce peuple les petits enfants, c'est vous-mêmes, en réalité, que vous en séparez.

III. *Jul.* Ainsi, les hommes éclairés étant presque réduits à l'impuissance et un pouvoir absolu étant accordé à la vile multitude, le respect dû à la vertu s'est trouvé proscrit du sein des Eglises par un décret que des sédi-

[1] De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III.

[1] Matt. I, 21.

tieux ont porté ; et nous-mêmes, aux yeux de la foule, nous sommes coupables, parce que nous avons refusé d'augmenter le nombre des victimes de l'erreur ; aux yeux de cette foule, dis-je, qui estimant la valeur d'une maxime d'après le succès qu'elle obtient, regarde comme plus conforme à la vérité celle à qui elle voit obtenir les applaudissements d'un plus grand nombre d'hommes.

Aug. Est-ce que Manès obtient les applaudissements du plus grand nombre ? Les Manichéens ne sont-ils pas, comme les parricides, peu nombreux et détestés de tout le monde ? Cessez donc de vous glorifier de votre petit nombre ; et, ce qui est encore une plus grande absurdité, de dire que notre doctrine obtient les applaudissements du grand nombre et de nous reprocher en même temps que notre doctrine est celle de quelques hommes voués à la haine publique.

IV. *Jul.* Tullius, parlant d'Epicure, dit que les enseignements d'un homme manquent évidemment de pénétration et de profondeur, quand on entend partout les hommes de cette sorte déclarer que ces enseignements leur plaisent. Nos adversaires au contraire, cédant en cela à une habitude perverse qui ne se dément jamais, regardent les applaudissements de la foule comme un témoignage de la sagesse des enseignements qui en sont l'objet.

Aug. Mais Tullius a été vaincu et convaincu d'erreur par celui qui a écrit cette maxime : « Nations, louez toutes le Seigneur ; et vous, « peuples, chantez tous ses louanges [1] ». Pour toi, tu cherches, non pas à faire entendre à ces peuples les enseignements de la vérité, mais à tromper quelques-uns d'entre eux par tes discours subtils, afin d'augmenter par là votre nombre si restreint ; c'est pour cela que tu prêches avec tant d'ardeur les maximes soi-disant savantes de deux ou trois philosophes du siècle, en même temps que tu nous fais un sujet de reproches de ce que nos discours n'atteignent pas à une pareille hauteur, ce qui, suivant toi, est la cause véritable des applaudissements que nous obtenons de toute sorte d'hommes. Plusieurs fois cependant, tu as dit que je cherchais par-dessus tout à n'être pas compris : comment donc la doctrine que je défends peut-elle plaire à la multitude, sinon parce que le titre de catholique appartient à cette multitude qui repousse justement votre hérésie ?

V. *Jul.* Les âmes que dévore une flamme impure, se font en effet un bonheur suprême de flétrir par leurs discours tout ce qui a été, en quelque temps et en quelque lieu que ce soit, un titre de gloire pour les saints, afin que l'exemple des vertus éclatantes de ceux-ci ne soit plus pour elles-mêmes un reproche accablant.

Aug. Les âmes que dévore une flamme impure, courent donc plutôt après toi, puisque la volupté obtient tes éloges : car les âmes chastes montrent clairement, par le mépris qu'elles font de tes discours, que tes louanges sont pour elles les louanges d'un ennemi.

VI. *Jul.* Elles se font un bonheur suprême et un plaisir exquis, d'accuser la faiblesse de la nature, de dire que la chair est coupable de péchés engendrés avec elle ; et, bien loin d'attribuer à la volonté de l'homme l'œuvre de sa conversion, d'appeler du nom de fonctions légitimes des membres humains les crimes que leurs passions leur font commettre : enfin de prétendre que la foi catholique consiste à confesser l'existence du libre arbitre, mais d'un libre arbitre par lequel l'homme est contraint à faire le mal, et privé de la faculté même de vouloir le bien.

Aug. Pourquoi ces colères contre nous, puisque nos désirs par rapport à l'œuvre de notre conversion, sont d'autant moins douteux que nous demandons plus fidèlement cette conversion au Seigneur ? C'est en vain que tu fais retentir avec orgueil les accents d'une éloquence pleine d'emphase. Nous refusons et nous refusons de la manière la plus absolue, d'être comptés parmi ceux qui se confient dans leur propre force [1]. Notre âme a soif de Dieu [2], à qui elle dit : « Je vous « aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force [3] ». Car l'homme a la faculté de vouloir le bien ; mais c'est le Seigneur qui prépare la volonté [4] : par suite de la corruption dont celle-ci est atteinte, elle penche facilement vers le mal, et c'est pourquoi la nature a besoin d'être guérie.

VII. *Jul.* Elles se font un bonheur suprême et un plaisir exquis de qualifier de discours vains et hérétiques, le langage de ceux qui affirment que le Dieu juste a donné à l'homme,

[1] Ps. CXVI, 1.

[1] Ps. XLVIII, 7. — [2] Id. LXII, 2. — [3] Id. XVII, 2. — [4] Prov. VIII, suiv. les Sept

en même temps que l'existence, la liberté de faire le bien ; qu'il est au pouvoir de chacun de nous de s'éloigner du mal et d'acquérir une gloire éclatante par la pratique de la vertu, afin de faire pénétrer ainsi l'aiguillon de la vigilance et de la crainte dans l'âme de ceux qui rejettent leurs infamies sur les nécessités de la chair.

Aug. Nous ne qualifions point de discours vains et hérétiques le langage de ceux qui affirment que le Dieu juste a donné à l'homme, en le créant, la liberté de faire le bien. Adam, en qui nous avons tous existé, avait été créé par Dieu dans cet état ; mais en commettant le péché, il perdit et lui-même et tous les hommes avec lui. C'est pour cela qu'aujourd'hui il n'est plus au pouvoir de ses descendants d'être délivrés du mal, si la grâce de Dieu ne leur donne le pouvoir de devenir enfants de Dieu [1]. Par là même l'aiguillon de la vigilance et de la crainte pénètre, non pas ceux qui, suivant tes propres expressions, rejettent leurs infamies sur les nécessités de la chair, mais ceux qui demandent à Dieu par des prières incessantes de n'être pas exposés à la tentation de commettre ces infamies ; cet aiguillon, dis-je, les pénètre pour les empêcher de se laisser séduire par vos discussions où brillent, avec une rivalité jalouse, l'orgueil et l'ingratitude envers Dieu.

VIII. *Jul.* Enfin, ces âmes se font un bonheur et un plaisir exquis de déclarer que, dans les églises enrichies par la munificence des grands et où se presse une foule nombreuse, on prêche la doctrine que voici : Telle est la puissance du péché, que, avant même la formation des membres, avant la création de l'âme et son union avec le corps, il pénètre, plus rapide que le sang, dans le sein maternel ; il flétrit l'innocence de l'enfant que ce sein va porter, de telle sorte que la faute précède la nature pour la souiller dès son origine ; cette loi du péché habitant désormais dans les membres de l'homme, réduit celui-ci en esclavage, le contraint à commettre le crime et, par là même, le rend tout à fait digne, non pas de châtiment, mais de miséricorde pour ses actions les plus abominables. Car ce que nous qualifions de vices d'une volonté perverse, est appelé dans l'Eglise, par les hommes, par les femmes et par d'illustres pontifes, une maladie originelle.

[1] Jean, I, 12.

Aug. Ambroise, ce pontife illustre qui a reçu les éloges les plus distingués de la bouche même de l'auteur de votre hérésie, te répond ici en ces termes : « Eve enfanta « une race coupable, et par là elle transmit, « comme héritage aux autres femmes, la né- « cessité d'enfanter pareillement dans l'état « du péché les générations suivantes ; de telle « sorte que tout homme dont l'origine pre- « mière remonte à la volupté charnelle, tout « homme qui a passé par les voies ordinaires « de la génération, qui a été formé du sang « humain et qui a été ensuite enveloppé de « langes, doit nécessairement subir la conta- « gion du péché, avant de jouir du bienfait « même de la respiration [1] ». Ainsi donc, ô Julien, la nature humaine a besoin d'être guérie par la miséricorde divine : elle ne doit pas, malgré tes vaines déclamations, être louée d'une intégrité qu'elle ne possède pas.

IX. *Jul.* Ces dogmes infâmes des Manichéens séduisent donc les oreilles de ceux que le vice impur a flétris.

Aug. Accuse, si tu l'oses, accuse Ambroise de manichéisme. Considère à qui s'adressent les paroles que tu veux paraître prononcer seulement contre moi : et si la crainte de Dieu, ou le respect humain ne sont pas des sentiments tout à fait étrangers à ton cœur, garde désormais un silence absolu. Pour moi, je dois entendre, non-seulement avec patience, mais même avec joie, les injures que tu adresses à ces personnages aussi bien qu'à moi-même ; mais le respect humain doit te faire rougir, les jugements de Dieu doivent te faire trembler, quand tu prodigues ainsi l'outrage à ces noms illustres.

X. *Jul.* C'est ce vice en effet qui a, comme une ortie, enflammé la haine de nos ennemis de l'un et l'autre sexe ; ce vice qui autrefois, il est vrai, par suite des habitudes mauvaises que l'homme avait contractées, faisait sentir à celui-ci ses aiguillons brûlants, mais qui cependant pouvait être guéri par de saintes exhortations comme par un baume salutaire.

Aug. Quand l'ortie pique, elle cause une sensation douloureuse et agréable à la fois, mais agréable seulement à celui qui fait l'éloge de la volupté. D'autre part, si c'est, comme tu le penses, à cause des habitudes mauvaises contractées par lui personnelle-

[1] Liv. du Sacrement de la Régénération, ou de la Philosophie.

ment, qu'un homme s'écrie : « Je ne fais pas « le bien que je veux ; et je fais au contraire « le mal que je ne veux pas [1] ». Manifestement vous reconnaissez que, au moins dans cet homme, la volonté humaine a perdu les forces nécessaires pour faire le bien ; et si la grâce divine ne vient au secours de cette volonté, de quoi lui serviront les exhortations multipliées et les discours éloquents d'un prédicateur quelconque ?

XI. *Jul.* Mais aujourd'hui qu'on a commencé à présenter ce vice comme un remède, et que le poids de l'autorité est venu s'ajouter à l'entraînement du plaisir, en sorte que, du consentement presque du monde entier, cette passion infâme a pu soumettre l'esprit aux membres dont elle est la reine ; aujourd'hui que la volupté a pu faire une guerre implacable à l'honnêteté, imposer victorieusement à toutes les âmes son abominable tyrannie et se livrer impunément à tous les excès : la défense de la vérité devient pour nous d'autant plus difficile qu'elle se confond ici avec la défense de la vertu. Contre des peuples qui courent d'eux-mêmes à la mort et qui détestent par-dessus tout les remèdes dont ils ont besoin, un petit nombre d'hommes, sans autre ressource que leur propre parole, ne sauraient avoir beaucoup de pouvoir. Que ferons-nous donc ? devrons-nous, pour cette raison, abandonner une telle entreprise ; nous venger par le silence des injures dont on nous accable ; et, du port où notre conscience est en sûreté, nous rire du naufrage des autres ? Mais une telle haine serait contraire, d'abord à la charité que nous devons avoir pour le genre humain, ensuite à l'espérance et à la foi que nous avons en Dieu ; car Dieu, non-seulement a opéré bien des fois des retours merveilleux au milieu des calamités publiques les plus désastreuses, mais il a promis une récompense éternelle à la constance avec laquelle il veut que nous agissions jusqu'à l'heure de notre mort, alors même que cette constance n'obtiendrait pas présentement le succès de nos efforts.

Aug. Comment Dieu porte-t-il remède aux malheurs qui frappent les volontés mauvaises (car ces volontés sont la cause véritable des calamités qui affligent certaines époques, quand ces calamités sont infligées justement), si ce n'est en faisant naître dans les cœurs des hommes, des volontés bonnes et droites ? Ou bien, si elles en ont le pouvoir, que les volontés mauvaises se guérissent elles-mêmes, conformément à votre opinion tout à fait insensée qui a été pour vous la cause d'une perte lamentable, au sujet de laquelle nous adressons à Dieu des supplications pour vous : puisse-t-il être assez miséricordieux pour nous exaucer à ton sujet, comme il nous a exaucés au sujet de notre frère Turbantius !

XII. *Jul.* Fortifiés donc par les consolations que nous trouvons dans cette foi, poursuivons assidûment l'œuvre que nous avons commencée et établissons les arguments que nous avons promis ; ne doutons pas surtout que nous trouvons déjà une grande partie de notre récompense dans ce fait seul, que nous avons le bonheur d'être retranchés dans la forteresse d'une croyance qui, malgré les attaques d'une foule généralement inspirée par l'envie, mais dont plusieurs cependant sont les innocentes victimes de l'erreur, a résisté aux assauts les plus formidables, en sorte qu'elle est inexpugnable et que la victoire lui est infailliblement assurée.

Aug. Tu te donnes à toi-même la palme contre tant d'évêques de Dieu qui, s'abreuvant et abreuvant les autres aux sources d'Israël [1], ont appris et enseigné, avant nous, dans l'Eglise du Christ, la doctrine contre laquelle tu diriges tes attaques. Or, agir ainsi, ce n'est point s'assurer infailliblement la victoire, mais se précipiter honteusement dans le cloaque d'une odieuse arrogance. Nous sommes assurés d'une chose, quand cette chose est en notre puissance ; mais comment la victoire peut-elle être en ta puissance, puisque tes efforts n'ont d'autre but que de profaner les dogmes catholiques, ces dogmes qui ont l'antiquité pour origine et dont la certitude est tout à fait inébranlable ?

XIII. *Jul.* Si en effet, comme nous l'avons montré dans le livre précédent, et comme nous l'expliquerons dans celui-ci, tout ce qui est conforme à la raison, à la science, à la justice, à la piété, aux témoignages sacrés, se trouve être favorable à la croyance que nous défendons : tous les efforts de nos ennemis réussissent uniquement à prouver qu'ils contredisent aveuglément tous les docteurs, qu'ils résistent opiniâtrément au témoignage

[1] Rom. VII, 19.

[1] Ps. LXVII, 27.

des saints, et qu'ils sont réellement des contempteurs de la divinité.

Aug. Mais cette affirmation est absolument contraire à la vérité : ni la raison, ni la science vraie, ni la justice, ni la piété, ni les témoignages sacrés ne sont point favorables à votre croyance ; ceux qui jugent sainement déclarent au contraire que votre croyance se trouve renversée par toutes ces choses. La raison reconnaît que, par suite de sa lenteur naturelle, c'est à peine si elle peut arriver à saisir quelques lambeaux de vérité : cette même lenteur naturelle est pour les savants une source de fatigues désespérantes dans leurs recherches : la justice déclare hautement qu'il est contraire à ses principes, qu'un joug accablant pèse sur les enfants d'Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, à moins qu'ils n'aient mérité ce châtiment par quelque péché : la piété implore le secours de Dieu, pour être délivrés de ce mal : les témoignages sacrés donnent aux hommes des avertissements qui ont pour objet de leur apprendre à obtenir cette délivrance.

XIV. *Jul.* La preuve manifeste que les partisans de la transmission du péché n'ont aucune raison solide à opposer à ces arguments dont le poids les écrase, se trouve non-seulement dans leurs autres écrits, mais aussi dans ces petits livres que nous réfutons présentement. Ces derniers, adressés à un personnage militaire (comme il peut lui-même en rendre témoignage), absorbé par des occupations où les lettres n'ont aucune part, implorent contre nous un secours essentiellement impuissant et font valoir en leur faveur, à tort et à travers, des décrets rendus par la populace, ou par des villageois, ou par des gens de théâtre ; décrets dont l'histoire ne nous apprend nulle part quel est le tribunal qui les a promulgués.

Aug. Nous n'implorons point contre vous un secours essentiellement impuissant : mais dans votre propre intérêt, et pour mettre des bornes à votre audace sacrilége, nous rendons au pouvoir chrétien le tribut de louanges qu'il mérite. Considère aussi comment tu peux donner le nom de villageois et de gens de théâtre, à Cyprien, à Ambroise, et à tant d'autres écrivains d'une science profonde, qui partagent leur gloire dans le royaume de Dieu.

XV. *Jul.* Il est une chose cependant que nous ne pouvons nier en aucune manière : c'est qu'il est tout à fait agréable à la foule, à celle du moins qui est esclave des plaisirs grossiers, d'imputer à la nature les fautes de la volonté et de justifier les déréglements de la conduite en accusant l'origine même de l'homme : chacun se trouve ainsi dispensé du soin onéreux de mettre un terme aux désordres qu'il remarque en lui-même, mais qu'il considère comme n'étant pas son œuvre personnelle.

Aug. Qui t'a dit que les péchés d'un homme quelconque sont commis par un autre homme ? Saint Paul, au contraire, après avoir dit : « Ce n'est point moi qui fais cela, « mais le péché qui habite en moi », ajoute aussitôt : « Car je sais que le bien n'habite « pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair [1] » ; or, ce dernier texte montre clairement que les œuvres dont il est question dans le premier appartiennent réellement à l'Apôtre ; par la raison que la chair elle-même appartient à celui qui est composé d'un corps et d'un esprit. Et cependant tu ne veux pas comprendre avec Ambroise, que ce mal par suite duquel la chair convoite contre l'esprit, est devenu notre condition naturelle, par l'effet de la prévarication du premier homme [2]. Mais, puisque toi-même tu enseignes ordinairement que ces paroles de l'Apôtre n'expriment pas autre chose que la force irrésistible des habitudes mauvaises, qu'est-ce que tu as voulu dire par ces derniers mots : « Chacun se trouve ainsi dispensé « du soin onéreux de mettre un terme aux « désordres qu'il remarque en lui-même, « mais qu'il considère comme n'étant pas « son œuvre personnelle ? » Tu prétends sans doute que celui-là doit mettre fin à ses propres déréglements, qui dit : « Ce n'est point moi « qui fais cela » ; et tu prétends que cette conversion doit être accomplie par les forces de sa volonté personnelle ; tu vois cependant combien la volonté est faible dans ce même personnage, puisqu'il ajoute : « Je ne fais « point ce que je veux ». De grâce, permettez au moins d'implorer le secours de Dieu à celui en qui vous voyez que la liberté de la volonté est ainsi affaiblie.

XVI. *Jul.* Toutefois, cette protection caduque accordée à une opinion sans fondement, sert à multiplier les péchés, au lieu d'en

[1] Rom. VII, 17, 18. — [2] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII, 52.

faire diminuer le nombre. Ces démangeaisons d'hommes misérables et d'un tempérament maladif, ne pourront donc être d'aucun poids contre la raison elle-même ; mais puisque nos adversaires prétendent que l'existence du péché naturel est démontrée par plusieurs passages des Ecritures, et surtout par les paroles de l'apôtre saint Paul, dont j'ai remis l'interprétation au second volume de cet ouvrage; puisque, d'autre part, le moment est venu de remplir ma promesse, je vais tout d'abord (afin que le lecteur soit mieux préparé à la lecture de ce volume), préciser clairement ce qui a été établi et ce qu'il reste encore à établir. Il a été démontré qu'on ne peut prouver par les saintes Ecritures aucune thèse qui soit en contradiction réelle avec les principes de la justice ; car, si l'expression parfaite de la justice se trouve dans la loi de Dieu, il n'est pas possible que l'ennemi de la justice, c'est-à-dire l'injustice, trouve aucun appui dans cette même loi ; et par là même, ce qui est contraire à la raison, ne saurait être établi solidement sur l'autorité. Il a été démontré ensuite que nous connaissons Dieu par ses attributs; que nous devons par conséquent confesser sa justice aussi bien que sa toute-puissance; qu'on ne peut laisser attaquer la première, sans exposer aux mêmes outrages la majesté divine tout entière ; car la justice est un attribut si essentiel de la divinité, que si l'on pouvait prouver que Dieu n'est pas juste, on prouverait par là même qu'il n'est pas Dieu : notre conclusion a été celle-ci, savoir, que nous rendons nos hommages à un Dieu en trois personnes, qui est infiniment juste : d'où il suit par une conséquence tout à fait rigoureuse, que le péché d'un autre ne saurait être imputé par ce Dieu aux petits enfants.

Aug. Pourquoi ne confesses-tu pas que le Dieu tout-puissant et juste n'a pu faire peser un joug accablant sur les enfants d'Adam, dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, sans qu'un péché leur ait mérité d'être ainsi traités ?

XVII. *Jul.* Mais, après avoir défini la justice, nous avons raisonné aussi sur la nature du péché; et nous avons montré clairement que celui-ci n'est pas autre chose que l'acte d'une volonté mauvaise qui était libre de s'abstenir de l'œuvre illicite vers laquelle ses désirs la portaient.

Aug. Voilà parfaitement défini le péché du premier homme, qui fut pour les autres hommes l'origine véritable du mal par lequel leur nature est dégradée. Adam, en effet, fut parfaitement libre de s'abstenir de l'œuvre mauvaise vers laquelle ses désirs le portaient : il n'avait pas encore subi les atteintes de ce vice, qui fait que la chair convoite contre l'esprit ; il ne disait pas encore : « Je « ne fais pas ce que je veux » ; n'étant pas alors enchaîné à un corps de péché, il n'avait aucunement besoin du secours d'une autre chair semblable en apparence à la chair du péché.

XVIII. *Jul.* Et nous avons prouvé que les enfants, au moment de leur naissance, sont exempts de tout péché, par cette raison tout à fait manifeste, qu'il est impossible de dire qu'ils font alors usage de leur volonté.

Aug. Et pourquoi un joug accablant pèse-t-il sur eux, sinon parce que, malgré l'impuissance où ils se trouvent de faire usage de leur volonté, ils portent néanmoins la souillure d'une origine coupable ?

XIX. *Jul.* Nous avons établi aussi dans une argumentation lumineuse, que le libre arbitre est nié par ceux qui affirment l'existence de péchés naturels. Le Carthaginois, il est vrai, a nié ce fait, non pas en son nom personnel, de peur que son témoignage n'eût pas assez de poids, mais, pour donner plus d'autorité à ses paroles, en s'appuyant sur le texte même de l'Evangile ; mais nous avons, par nos explications, rétabli les paroles sacrées dans leur sens véritable. Nous avons pareillement dégagé le témoignage de l'apôtre saint Paul des interprétations perfides que la fourberie avait dictées à notre adversaire ; et nous avons prouvé, en citant les paroles même d'un Prophète, que notre Dieu, par les mains de qui sont façonnés seulement de bons vases, est le créateur de tous les hommes.

Aug. Nous t'avons répondu en cet endroit, et nous avons fait voir combien tu étais éloigné de la vérité.

XX. *Jul.* Telles sont les argumentations principales que nous avons établies dans le premier livre, et dont une seule est pleinement suffisante pour assurer le triomphe de la vérité. Il nous reste maintenant, comme preuve surabondante, à discuter la maxime par laquelle le Maître des nations enseigne que le péché est entré dans le monde par un seul

homme[1]; à éclaircir, autant qu'il sera nécessaire, les définitions que nous avons données plus haut; nous prouverons aussi que la raison n'a jamais menti, et qu'on ne peut, sans une injustice abominable, imputer les déréglements d'un homme aux auteurs de ses jours; enfin, quoique personne n'ait dû avoir de doute à ce sujet, nous établirons, soit dans ce livre, soit dans le livre suivant, par des témoignages de l'Ecriture, que tout ce qui est contraire à l'équité déplaît à Dieu, et se trouve être l'objet d'une défense de sa loi. D'où il suit, par une conséquence nécessaire, que nous avons parfaitement raison de soutenir que personne n'est coupable de péché au moment de sa naissance, et que Dieu ne peut condamner comme tel aucun de ceux qui reçoivent le bienfait de la vie : et par là même, que, dans chacun de nous, le libre arbitre est aussi intègre que la nature a été innocente avant le jour où nous avons pu faire usage de notre volonté personnelle.

Aug. Parle, afin que nous voyions si ton interprétation du texte de l'Apôtre sera aussi vaine que celles données déjà par toi dans le livre précédent.

XXI. *Jul.* Que les Manichéens contredisent à la fois la piété et la raison, quand ils enseignent que le péché existe avant le moment où l'homme fait usage de sa volonté, ce qui est en opposition avec la nature même des choses, et quand ils considèrent comme Dieu celui dont leurs raisonnements démontrent l'injustice; qu'ils flétrissent odieusement les saintes pages, quand ils prétendent trouver dans ces livres des témoignages attestant que les jugements de Dieu sont iniques. Aucune de ces trois propositions ne pouvant être prouvée par la raison, ni celle qui affirme l'existence du péché, sans le concours de la volonté, ni celle qui attribue à Dieu des actes contraires à la justice, ni celle qui suppose des iniquités dans la loi, la folie, l'impudence et l'impiété de nos adversaires sont les seules choses qui ressortent réellement de leurs argumentations.

Aug. Rougis d'avoir écrit ces mots : Ambroise n'était pas un manichéen, quand il disait que l'homme est flétri par la souillure du péché, avant le moment même où il voit le jour[2]. Et cependant ce péché vient uniquement de la volonté du premier homme, de qui les enfants tirent leur origine : par là même, il n'est pas vrai que Dieu commette une injustice, quand il impose, à cause de ce péché, aux petits enfants, un joug qui les accable : il n'est pas vrai que la loi soit inique, parce qu'elle enseigne cette doctrine comme parfaitement conforme à la vérité; c'est ce que vous verriez vous-mêmes, si vous considériez les choses avec une intention droite.

XXII. *Jul.* Que le lecteur éclairé soit donc avant tout bien convaincu de ce principe : Les saintes Ecritures, dans toutes leurs parties, ne renferment pas autre chose que la doctrine enseignée par les catholiques, pour la gloire de Dieu, comme le prouvent clairement une multitude de maximes contenues dans ces livres : si parfois quelques expressions difficiles à interpréter donnent lieu à des discussions, on doit regarder comme un fait certain que l'auteur de ce passage n'a pas voulu dire une chose contraire à la justice; on doit alors donner à ces textes l'interprétation indiquée par une raison évidente, ou par le témoignage manifeste d'autres textes qui ne renferment aucune équivoque. Citons maintenant les paroles de l'adversaire avec lequel nous discutons. Dans le chapitre où il avait été jusqu'à enseigner que Dieu crée des hommes pécheurs, doctrine combattue par nous dans le livre précédent, il a dit en termes discrets que le péché est entré dans le monde par un seul homme; et il n'a pas donné une explication étendue de ce passage. Cependant, après une discussion très-longue contre les extraits qu'il déclare lui avoir été envoyés, il arrive à un passage de mon livre, devant lequel il s'arrête comme pour en donner la réfutation; mais ne pouvant obtenir dans cette entreprise le succès qu'il s'était promis, il passe rapidement à cette maxime de l'Apôtre, que le péché est entré dans le monde par un seul homme; et il s'efforce d'expliquer le contexte même dans un sens conforme à sa doctrine; voilà pourquoi, passant le reste sous silence, j'ai eu hâte de réfuter cet endroit de son ouvrage : comme j'avais promis de donner dans mon second volume la solution de cette question, j'ai voulu remplir ma promesse, et en même temps montrer d'une manière précise en quoi consistait son argumentation : car j'au-

[1] Rom. v, 12. — [2] Liv. de la Philos.

rais craint de paraître user de fourberie, si j'avais fait connaître l'interprétation que nous considérons comme conforme à la foi catholique, sans rappeler en même temps l'interprétation donnée par notre adversaire.

Aug. Tu donneras une interprétation pélagienne, et non pas une interprétation catholique. L'interprétation catholique est celle qui nous montre la justice de Dieu dans les souffrances et les tortures si multipliées et si douloureuses que subissent les enfants ; souffrances et tortures que, dans le paradis, l'équité n'aurait pas permis d'infliger à aucun d'entre eux, si la nature humaine n'avait pas été flétrie par le péché et condamnée justement.

XXIII. *Jul.* Discutant donc à mon tour, dans mon premier ouvrage, cette maxime ainsi formulée par lui : « Le péché, qu'il soit contracté par les enfants d'une manière ou « d'une autre, est nécessairement l'œuvre du « démon : de même aussi l'homme, quelle « que soit la manière dont s'accomplit sa « naissance, est l'œuvre de Dieu [1] » : — je donne ici le texte de ma discussion tel qu'il se trouve dans mon ouvrage, où il avait été mutilé horriblement par cet adversaire.

Aug. La thèse que tu défends est vraie, comme le fait de cette mutilation que tu m'attribues ; c'est au contraire celui dont la feuille m'a été envoyée, qui a transcrit de ton ouvrage ce qu'il a voulu et comme il a voulu, dans la pleine liberté de ses déterminations et de son jugement.

XXIV. *Jul.* Je lui ai répondu : « Pour toi, « s'il m'est permis de parler en ces termes à « un maître aussi illustre, tu cherches des « détours ; mais sache bien que la vérité ne « t'a pas laissé la faculté de divaguer. Nous « reconnaissons avec vous que le péché est « l'œuvre d'une volonté mauvaise ou l'œuvre « du démon ; mais comment ce péché peut-il « se trouver dans un enfant ? Par la volonté ? « Mais la volonté n'a pas encore existé en lui. « Par la nature corporelle qu'il reçoit ? Mais « cette nature lui vient de Dieu. Par l'âme « qui vient s'unir à ce corps ? Mais cette âme « créée nouvellement par Dieu n'a rien de « commun avec le sang dont le corps est « formé. Par suite de l'acte conjugal ? Mais « cet acte fait partie du devoir des parents que « tu avais déclaré précédemment ne point « pécher quand ils l'accomplissent : si cette « concession n'était pas sincère de ta part, « comme la suite de ton argumentation le fait « voir, les noces doivent donc être maudites, « puisqu'elles sont la cause du mal. Cependant le mariage n'est pas une substance « particulière ; c'est un mot dont on se sert « pour exprimer une œuvre accomplie par « des personnes : conséquemment, les parents « qui ont été par leur union la cause du pé- « ché, méritent une juste condamnation. Il « n'est donc plus possible de douter que les « supplices éternels doivent être le partage « des époux à qui le démon est lui-même re- « devable du pouvoir absolu qu'il a réussi à « exercer sur les hommes. Si tu acceptes cette « conclusion, tu rétractes par là même tout « ce que tu paraissais avoir affirmé précé- « demment, savoir que l'homme est l'œuvre « de Dieu. Car, l'union charnelle étant l'ori- « gine des enfants, si le mal dont l'humanité « est flétrie vient de notre origine, et si les « droits que le démon exerce sur l'homme lui « viennent précisément de ce mal, il s'ensuit « nécessairement que le démon est l'auteur « de l'homme, puisque c'est de lui que nous « naissons ». J'ai cité alors pour la deuxième fois les paroles de notre adversaire : « Le pé- « ché, qu'il soit contracté d'une manière ou « d'une autre, est l'œuvre du démon : de « même aussi l'homme, qu'il naisse d'une « manière ou d'une autre, est l'œuvre de « Dieu ». Et je me suis élevé aussitôt contre ce langage, en ces termes : « Quand je pense « à ces paroles que la crainte met sur tes « lèvres, et par lesquelles tu déclares que les « noces ne sont pas une chose mauvaise, je « ne puis sans rire porter de nouveau ma « pensée sur tes autres discours précédents. « Si tu crois que les hommes sont formés par « Dieu et que les époux sont innocents, vois « combien il est impossible de soutenir que « ceux-ci transmettent un péché originel. Il « est certain que le péché n'est commis ni par « celui qui naît, ni par celui qui a engendré, « ni par celui qui a créé ; par quelle ouver- « ture supposes-tu que le péché a pu pénétrer « dans des âmes dont l'innocence est ainsi « protégée ? »

Aug. J'ai fait à ce passage une réponse qui suffit pleinement, comme si j'avais lu ton ouvrage lui-même avant de faire cette réponse [1].

[1] Des Noces et de la Conc., liv. I, n. 1.

[1] Ci-devant, contre Julien, liv. III, n. 51-57.

Toutefois, ici encore je ferai observer que l'on doit écouter l'Apôtre plutôt que toi; l'Apôtre, dis-je, qui nous a montré, non pas l'ouverture secrète, mais la porte visible à tous les yeux par laquelle « le péché est entré dans le « monde et par le péché la mort; et ainsi la « mort a passé dans tous les hommes par « celui en qui tous ont péché [1] »; quand tu auras commencé à interpréter ces paroles, non pas dans le sens de l'Apôtre, mais dans un sens conforme à votre doctrine, on verra combien est facilement saisissable l'expression de la vérité contre laquelle tu diriges les traits impuissants de ton verbiage tortueux.

XXV. *Jul.* Notre adversaire, dans son second livre, a donc cité comme pour le réfuter, mais toutefois en le mutilant, cet endroit de mon premier ouvrage [2]. Il a omis, sans doute par prudence, de citer mes paroles relatives à la formation du corps et pareillement celles relatives à l'entrée de l'âme, que la raison et l'autorité de la loi sainte et de l'Eglise catholique déclarent être nouvellement créée par Dieu au moment où elle est unie au corps de chacun de nous.

Aug. Qu'on lise mes six livres, dans lesquels j'ai réfuté les quatre écrits par toi; ces quatre livres dont le premier a fourni à l'auteur auquel j'ai répondu dans celui que tu essaies vainement aujourd'hui de réfuter à ton tour par un verbiage puéril, les extraits qu'il a transcrits dans la mesure et de la manière qu'il lui a plu; qu'on lise ces six livres et l'on verra, par la manière dont je l'ai répondu dans le troisième, que les omissions dont tu parles n'ont pas été un acte de fourberie de ma part; mais plutôt que l'auteur des extraits à qui j'adressais ma réponse, n'avait pas voulu transcrire ces phrases de ton ouvrage, soit pour être plus concis, soit parce qu'il considérait ces phrases comme n'étant d'aucune importance par rapport à l'objet de la discussion.

XXVI. *Jul.* Du reste, sauf quelques expressions modifiées, il a cité en les réunissant les autres phrases de ce passage. Mais il n'a rien imaginé pour détruire ces objections proposées par moi : confessant au contraire la vérité de mes conclusions par l'impuissance même où il se trouve de formuler aucun argument, il dit que l'Apôtre répond à chacune de mes difficultés, quand il déclare que le péché est entré dans ce monde par un seul homme. Quel homme éclairé pourra croire que notre adversaire jouissait alors de l'intégrité de sa raison, puisqu'il n'a pas compris ou bien qu'il devait passer sous silence des arguments auxquels il ne trouvait rien à opposer, ou bien qu'il devait, pour répondre à de telles objections, imaginer des raisons quelconques auxquelles il ajouterait comme une confirmation puissante les paroles de saint Paul?

Aug. Mais les paroles de l'Apôtre sont une réfutation de ta doctrine plus décisive que mes propres paroles : et cependant tu ne cèdes pas même à ces paroles de l'Apôtre : tu aimes mieux les dénaturer que de revenir toi-même à des pensées plus conformes à la foi.

XXVII. *Jul.* J'ai donc été amené logiquement, afin de mettre tous les hommes instruits d'accord avec moi, à rechercher comment le péché qui est l'œuvre de la volonté mauvaise et qu'on appelle l'œuvre du démon, pouvait se trouver dans un enfant : est-ce par un acte de la volonté de celui-ci? mais l'adversaire même que nous combattons reconnaît que cet enfant n'a pu encore faire usage de sa volonté : est-ce par suite de l'acte conjugal? mais personne ne doute que cet acte ne soit un des devoirs des parents que notre adversaire avait déclarés d'abord ne point commettre de péché quand ils l'accomplissent; ou bien, si notre adversaire regrettait d'avoir fait cette concession, comme la suite de son ouvrage le faisait voir, il devait déclarer coupables les parents dont l'union préparait ainsi au démon un pouvoir souverain sur des enfants créés à l'image de Dieu : et j'ajoutai, pour suivre la gradation commandée par la nature même de la discussion, que proclamer l'existence du péché originel, c'est proclamer par là même le démon auteur des corps : car, si le mal dont l'humanité est flétrie vient de notre origine, si les droits que le démon possède sur l'homme lui viennent précisément de ce mal, il s'ensuit que le démon est l'auteur des hommes, puisque c'est de lui que naissent les enfants. Notre adversaire avait compris que la conclusion de ces arguments était celle-ci : Donc les partisans de la transmission du péché sont enfermés dans l'antre du manichéisme : c'est pourquoi j'ai tourné la clef et ouvert une issue à ces captifs, en faisant

[1] Rom. v, 12. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 41-49.

observer à ce même adversaire que s'il regardait les hommes comme ayant été véritablement créés par Dieu, et s'il confessait sincèrement l'innocence des époux, il devait comprendre que l'union de ceux-ci ne pouvait imprimer aux enfants la flétrissure du péché originel. « Assurément », lui ai-je dit, « le « péché n'est commis ni par celui qui naît, ni « par celui qui a engendré, ni par celui qui a « créé : par quelle ouverture supposes-tu que « le péché a pu pénétrer dans des âmes dont « l'innocence est ainsi protégée ? » Ainsi après trois propositions accordées par mon ennemi, j'en ai établi une quatrième qui renfermait la conclusion suprême : pouvais-je, dites-moi, tenir un langage plus saint, plus vrai, plus lumineux, plus concis et plus solide ? Souvent après une ou deux propositions accordées par l'adversaire, on conclut dans la seconde ou la troisième : en vertu de quelle loi, après avoir obtenu trois concessions semblables, ne me serait-il pas permis de conclure par une quatrième proposition qui est étroitement liée à ces trois prémisses ? Au reste, je parle ici des arguments que j'ai établis dans la seconde discussion : car, dans la première, mon adversaire m'accorde cinq propositions ou même un plus grand nombre, qui sont suivies d'une conclusion légitime et inattaquable.

Aug. Vois à quelles divagations sans fin tu te livres, dans la crainte que les paroles de l'Apôtre ne te condamnent aux yeux de ceux dont le jugement n'aurait pas été prévenu par tes interprétations, comme elles t'ont déjà condamné dans un jugement rendu par l'Eglise catholique. Mais accomplis toutes les excursions qu'il te plaira, retarde la difficulté autant que tu voudras ; multiplie tes circuits à ton gré et de tous les côtés possibles ; à quelque moment que le vaisseau de tes fourberies arrive à ces paroles de l'Apôtre, il est certain qu'il y échouera misérablement.

XXVIII. *Jul.* Adressons-nous donc maintenant à cet adversaire. Tu m'avais accordé que le péché est l'œuvre de la volonté ; j'aurais pu conclure aussitôt très-légitimement : Puisqu'il n'y a dans les enfants aucune volonté capable de commettre le péché, donc les enfants ne sont coupables d'aucun péché. Mais afin de t'accabler sous le poids d'un plus grand nombre de témoignages, je t'ai demandé par des interrogations graduelles comment l'enfant se trouve coupable de ce péché ; est-ce par un acte de sa volonté ? Tu m'as accordé ici que cet enfant n'a jamais eu conscience de sa volonté. Je t'ai demandé alors s'il avait commis une première faute par le fait seul que ses membres n'étaient d'abord qu'une ébauche grossière ? Mais tu m'avais accordé que ces membres reçoivent de Dieu leur forme première, et par là même qu'ils sont bons. Je t'ai demandé en troisième lieu si tu pensais que cette culpabilité fût une suite de l'union de l'âme au corps ? Mais il est certain que cette âme se trouvait alors créée nouvellement, et qu'elle n'avait rien de commun avec le sang dont le corps a été formé. Enfin (puisque tu n'avais pu contredire aucune de ces réponses) je t'ai adressé cette question décisive : Appelles-tu œuvre du démon le mariage, c'est-à-dire l'union des corps ? Mais j'ai démontré et tu as reconnu toi-même que cette union est un des devoirs imposés aux parents. Chacune des questions que nous venons de rapporter ayant donc reçu sa réponse, ta doctrine de la transmission du péché livrait aux mains du démon les époux qui avaient été la cause du péché. Après tous ces arguments, j'ai porté contre toi une accusation qui se présentait d'elle-même : j'ai dit que tu regardais le démon comme l'auteur des corps, puisque tu lui attribuais l'œuvre de l'union charnelle sans laquelle les corps ne peuvent prendre naissance. Cette première discussion a fait connaître la nature de la maladie qui t'accablait ; mais la seconde a montré à la fois combien tu es malheureux de partager de semblables sentiments, et combien la crainte qui t'arrache ces aveux rend plus éclatant le triomphe des catholiques. Tu nous accordes que les hommes sont créés par Dieu, que les époux sont innocents, et que les enfants n'accomplissent aucun acte par eux-mêmes ; de ces trois propositions, dont tu as reconnu la vérité, j'ai tiré cette conclusion irréfutable : puisque le péché n'est commis ni par celui qui naît, ni par celui qui a engendré, ni par celui qui a créé, il ne reste plus aucune ouverture par laquelle on puisse enseigner que le péché a pénétré. Si donc cette conclusion te déplaît, repousse les propositions que tu as acceptées, et déclare que le péché a été commis ou bien par celui qui a engendré, ou bien par celui qui a créé, ou bien par celui qui est né : trois maximes

dont l'une est insensée, dont l'autre est manichéenne, et dont la troisième est plus que manichéenne ; car tu es un insensé, si tu dis que les petits enfants ont commis une faute ; tu es un manichéen, si tu accuses les époux ; tu es plus que manichéen, si tu regardes Dieu comme l'auteur du péché. Conséquemment, si ces trois maximes sont tellement contraires à la vérité que tu craignes encore de les défendre ouvertement, par quelle impudence, ô le plus insensé de tous les hommes, persistes-tu dans la négation de la conclusion que nous avons posée ?

Aug. Quand tu seras arrivé aux paroles de l'Apôtre, tu y trouveras, non pas l'ouverture secrète, mais la porte tout à fait visible par laquelle le péché est entré dans le monde ; sans doute tu t'efforceras de fermer cette porte ; mais tu seras vaincu, toi et ton verbiage sans fin, par les cris des petits enfants encore à la mamelle qui demandent leur salut à Jésus-Christ, plutôt que tes louanges, et dont les larmes muettes attestent la misère personnelle avec une autorité bien plus décisive que celle des discussions tortueuses (misère dont assurément ils n'auraient pu en aucune manière subir les tristes atteintes dans le paradis, si Adam avait persévéré dans la droiture et la félicité de sa condition première).

XXIX. *Jul.* Quatre personnes sont ici en cause : Dieu qui donne au corps sa forme, les deux parents qui fournissent la matière dont le corps doit être formé, et l'enfant qui prend naissance. Tu dis que le péché habite dans ce chœur : je te demande à mon tour par qui ce péché est commis : est-ce par Dieu ? tu me réponds négativement ; est-ce par le père ? — Non, dis-tu ; est-ce par la mère ? — Non ; est-ce par l'enfant ? — Non : et tu penses, après cela, que je n'ai pas le droit de conclure que le péché doit nécessairement être absent du chœur de ces quatre personnes, puisqu'aucune d'elles ne le commet ?

Aug. Dis tout ce que tu veux : tu arriveras enfin aux paroles de l'Apôtre ; et tout homme qui, en suivant les différentes phases de ton argumentation, reporte son esprit sur les choses que nous ne voulons point rappeler ici afin d'épargner au lecteur l'ennui d'une répétition continuelle, trouvera dans ce souvenir seul la réponse à tes arguments.

XXX. *Jul.* Que prétends-tu donc persuader, quand tu auras lu de nouveau les Ecritures, ou quand tu auras nommé ceux qui partagent tes opinions abominables, toi qui ne peux pas encore donner une définition précise de ta doctrine ? A quoi te sert-il d'enseigner que le premier homme a commis un péché, puisque moi-même je ne le conteste nullement ? Nous demandons comment, Adam étant mort depuis tant de siècles, le péché par suite duquel l'image de Dieu devient la propriété du démon, peut se trouver dans un petit enfant.

Aug. Pourquoi toi-même n'admets-tu pas dans le royaume de Dieu certaines âmes créées à l'image de celui-ci, bien que, même suivant toi, elles n'aient commis aucun péché ni mérité aucun châtiment ? Pourquoi donne-t-on aux enfants comme breuvage, et afin qu'il soit pour eux un principe de vie, le sang qui a coulé d'une chair semblable à la chair du péché, et qui a été répandu pour la rémission des péchés, si ces enfants ne sont pas destinés à la mort par suite d'un péché qu'ils ont contracté dès leur origine ? Si tu réprouves cet usage, nie ouvertement que le Christ se soit fait petit enfant ; nie ouvertement qu'il soit mort pour les petits enfants, lui qui « seul est mort pour tous » ; d'où il faut conclure avec l'Apôtre : « Donc tous sont « morts, et il est mort pour tous [1] ». Déclare ouvertement que les petits enfants ne sont point morts, puisqu'ils n'ont aucun péché ; déclare qu'ils n'ont pas besoin d'être baptisés dans la mort que le Christ à soufferte pour eux. Oui, exprime hautement ce que tu penses en secret ; car ta manière de discuter trahit suffisamment tes sentiments réels : déclare, dis-je, que les enfants reçoivent en vain le sacrement qui les fait chrétiens ; mais alors, considère si tu dois revendiquer pour toi-même le titre de chrétien.

XXXI. *Jul.* Si ce péché est la suite de l'union des parents, condamne le mariage dans ta profession de foi, comme tu le condamnes dans ton argumentation ; et épargne-nous peine de te convaincre de manichéisme. Si au contraire tu n'oses enseigner cette doctrine, et que, cédant, sans égard pour les règles de la logique, à ton inclination en faveur des personnes qui se livrent aux plaisirs de la chair, tu prétendes, par un prodige d'argumentation inouï jusqu'alors, que la passion charnelle est une passion diabolique en elle-même et que, quand elle se traduit en actes,

[1] II Cor. v, 14, 15.

elle devient pour les parents le principe d'une jouissance voluptueuse, et pour les enfants un principe de péché, tu trahis par là ta folie et ta honte personnelle : mais, de grâce, n'aie pas la prétention de croire que nous n'avons pas la liberté de défendre énergiquement et pour la gloire de Dieu l'innocence des enfants ; tandis que toi-même tu ne crains pas, pour disculper librement et à ton gré, d'une faute que tu déclares être celle de la passion charnelle, les membres des personnes qui se livrent à cette passion ; tu ne crains pas de faire remonter cette faute jusqu'à Dieu.

Aug. Quelle que soit l'inclination qui te porte à faire l'éloge de cette passion, c'est-à-dire de la concupiscence de la chair, l'apôtre saint Jean dit que cette concupiscence ne vient point du Père, mais du monde [1] : c'est à cause de cette concupiscence que le démon est appelé le prince de ce monde [2]. Car nous savons du reste que le monde a été créé par Dieu. La pudeur conjugale fait donc un usage honnête de cette concupiscence de la chair, mauvaise en elle-même ; et le sacrement de la régénération spirituelle efface la souillure que cette même concupiscence a imprimée à l'enfant. Tant que cette doctrine ne sera pas la tienne, tu seras non pas catholique, mais Pélagien : tu seras nécessairement en contradiction avec les saintes Ecritures, quelque assuré que tu sois, à tes propres yeux, d'en être le défenseur. Et toutes les fois que, en attaquant ces principes, tu me donnes le nom de Manichéen, tu qualifies nécessairement aussi de la même manière celui qui enseigne que l'homme, passant par les voies ordinaires de la génération, et trouvant dans la volupté charnelle le principe de son existence, reçoit la flétrissure du péché avant même de jouir du bienfait de la respiration. C'est Ambroise qui parle ainsi, ô Julien [3] : insensé, c'est à Ambroise que tu donnes le nom de Manichéen !

XXXII. *Jul.* Quand tu proclames que la concupiscence de la chair a été implantée dans la nature humaine par le prince des ténèbres, et que cette concupiscence est un arbre du démon qui produit naturellement des hommes comme ses fruits propres, tu prouves clairement par là même, et sans y prendre garde, que, suivant toi, les hommes ne sont pas créés par Dieu, mais par le démon : or, cette doctrine tout à fait impie condamne à la fois l'œuvre conjugale, c'est-à-dire l'union charnelle, et toute chair en général.

Aug. La chair n'est point condamnée par cette doctrine : mais toi-même cesse de louer dans la chair une intégrité dont elle ne jouit pas, afin qu'elle puisse recevoir de son Créateur et Sauveur la guérison que tu reconnais lui être nécessaire. Car, sans aucun doute, la chair sera condamnée dans ceux en qui cette guérison n'aura pas été opérée.

XXXIII. *Jul.* Mais quand, après ces paroles sacrilèges, tu déclares que, suivant toi, la volupté qu'éprouvent les époux dans l'acte conjugal est une volupté diabolique ainsi que les mouvements des organes de la chair ; que cependant les organes mêmes où s'opèrent ces mouvements et les époux qui éprouvent cette volupté, ne sont point coupables ; quand, au lieu de ces époux et de ces organes, tu accuses les hommes nouvellement créés, c'est-à-dire, l'œuvre informe de Dieu qui ne porte pas encore le nom d'enfant ; bien loin d'abjurer en quelque chose l'impiété des Manichéens, tu cèdes visiblement à un transport de fureur et à un mouvement de colère tels qu'on ferait sagement de recourir pour toi au médecin plutôt qu'au bourreau, si la volonté et l'énergie persévérante avec lesquelles tu poursuis ton but, ne se trouvaient affirmées hautement et par la chute d'une foule d'hommes, et par ton opiniâtreté que rien ne peut vaincre, et par l'ardeur que tu apportes à faire sans cesse des citations de l'Ecriture.

Aug. Je dois entendre ces injures sans indignation, puisqu'elles s'adressent, en même temps qu'à moi, à ces docteurs de l'Eglise qui ont interprété, dans un sens conforme à la saine doctrine de l'Apôtre, et non pas dans un sens conforme aux opinions perverses de Julien, ces paroles : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme ». Au nombre de ces docteurs, sans parler ici des autres, se trouvent Cyprien d'Afrique, Hilaire des Gaules, Ambroise d'Italie, Grégoire de Grèce ; or, ces juges d'une science et d'une prudence consommées et en qui tu ne pourrais, sans la présomption la plus téméraire, te plaindre de ne pas rencontrer ces qualités, ces juges ont condamné votre hérésie avant même qu'elle fût née.

XXXIV. *Jul.* Lis à ce sujet le quatrième li-

[1] I Jean, II, 16. — [2] Jean, XII, 31. — [3] Liv. du Sacrement de la Régénération, ou de la Philosophie.

vre de mon ouvrage, et tu verras combien, tout en paraissant les combattre, ton langage en réalité favorise et la cause du démon que tu déclares être ton père, et celle de la passion charnelle qui est ta mère.

Aug. J'ai lu ton livre quatrième, et dans mon sixième j'ai répondu à toutes les objections qui s'y trouvent exposées : que le lecteur pieux, après avoir lu l'un et l'autre, juge à qui de nous deux appartient la victoire.

XXXV. *Jul.* Mais voyons maintenant les paroles de l'Apôtre par lesquelles, suivant toi, il a été répondu à toutes les difficultés que j'ai proposées ci-dessus : « L'Apôtre, dis-tu, a répondu « à toutes ces difficultés de notre adversaire ; « car, il n'accuse point la volonté personnelle « de l'enfant, qui n'est pas encore capable de « commettre le péché ; il n'accuse pas non « plus le mariage considéré comme tel, puis- « que le mariage a été non-seulement insti- « tué, mais béni par Dieu même ; enfin il « n'accuse pas les parents en tant qu'ils sont « unis d'une manière honnête et légitime, « pour engendrer des enfants ; mais il dit : « Le péché est entré dans le monde par un « seul homme, et par le péché la mort ; et « ainsi le péché a passé dans tous les hommes « par celui en qui tous ont péché [1]. Si nos ad- « versaires écoutaient ces paroles avec des « oreilles et des esprits catholiques, ils ne « s'insurgeraient pas contre la foi et contre la « grâce de Jésus-Christ ; ils ne s'épuiseraient « pas en efforts stériles pour interpréter, en « leur faisant violence, ces paroles si expli- « cites et si manifestes par elles-mêmes, dans « un sens favorable à leur doctrine particu- « lière et hérétique ; ils n'enseigneraient pas « que saint Paul a voulu dire en cet endroit, « qu'Adam ayant péché le premier, tout « homme qui veut ensuite commettre le « péché, trouve dans la personne du premier « homme un modèle à imiter ; de telle sorte « que, suivant eux, le péché passerait d'un « seul homme dans tous les hommes, non « point par le fait même que ceux-ci sont en- « gendrés de celui-là, mais seulement en ce « sens que les seconds imitent le premier. « Certes, si l'Apôtre avait voulu parler en cet « endroit de cette imitation, il aurait dit que « le péché est entré dans ce monde, non pas « par un seul homme, mais plutôt par le « démon, et que le péché a passé par tous les « hommes. Car il est écrit du démon : Ceux- « là deviennent ses imitateurs, qui entrent « dans les rangs de son parti [1]. Mais saint « Paul a dit que le péché est entré par « un seul homme, c'est-à-dire par celui à « qui remontent toutes les générations hu- « maines ; afin précisément de nous apprendre « que le péché originel a passé par tous les « hommes qui ont été engendrés [2] ».

Aug. Tu as cité les paroles de mon livre ; dis-nous maintenant en quel sens il faut entendre les paroles de l'Apôtre citées par mo dans ce passage : afin qu'il soit de plus en plus manifeste que tu es un hérétique, lorsque tu cherches à paraître faire l'éloge des enfants, dans l'intention réelle d'éloigner d'eux leur Sauveur.

XXXVI. *Jul.* Tout homme éclairé qui lit nos œuvres, comprend que tu abuses de l'ignorance des personnes qui te protégent et que tu te retranches derrière des équivoques de langage. Quant au reste du vulgaire, dont le Prophète disait en s'adressant à Dieu : « Vous avez estimé les hommes comme les « poissons de la mer [3] » ; ils se laissent tromper par ceux d'entre eux qui adoptent les premiers une opinion ; incapables de faire par eux-mêmes un discernement salutaire, ils pensent qu'il peut y avoir une liaison réelle entre toutes les choses dont ils voient les noms rapprochés. Pour comprendre quelles sont les conséquences d'un principe, pour saisir la contradiction qui existe entre deux autres principes, pour découvrir les conclusions que les lois immuables et tout à fait dignes de respect de la logique obligent à déduire de chaque proposition accordée, il faut être à la fois très-instruit et très-attentif.

Aug. Tu t'égares encore à la recherche des dialecticiens, et tu fuis toujours les juges ecclésiastiques. Dis-nous donc ici comment on doit entendre ces paroles : « Le péché est « entré dans le monde par un seul homme » ; puisque tu les comprends mieux que celui qui a dit : « Tous meurent en Adam » ; car « le péché est entré dans ce monde par un « seul homme, et par le péché la mort ; et « ainsi le péché a passé dans tous les hommes « par celui en qui tous ont péché ». « La faute « du premier homme est donc la mort de « tous les hommes [4] ». Le même auteur dit

[1] Rom. v, 12.

[1] Sag. II, 25. — [2] Des Noces et de la Concupis., liv. II, n. 45. — [3] Habac. I, 14. — [4] Ambr. Liv. IV sur saint Luc, IV, 38.

encore en un autre endroit : « Adam a existé, « et nous avons tous existé en lui ; Adam a « péri, et tous ont péri en lui[1] ». C'est Ambroise qui parle ainsi, non pas un homme quelconque du vulgaire, de cette multitude ignorante que tu méprises avec une fierté trop hautaine et avec une audace trop impudente, sous prétexte qu'elle n'est pas capable de porter un jugement sur tes discussions ; Ambroise, dis-je, que tu n'égales dans aucune branche des sciences humaines dont cependant tu te glorifies avec tant d'orgueil ; et si tu veux savoir combien il est avancé dans les sciences ecclésiastiques, écoute ou du moins lis Pélage ton docteur, et cesse de t'attacher à une doctrine qui est en opposition avec la doctrine d'un tel maître.

XXXVII. *Jul.* Et le motif principal qui nous détermine, pénétrés que nous sommes d'une compassion profonde, à la vue des désastres qui affligent les Eglises ; le motif, dis-je, qui nous détermine à provoquer un examen sérieux de la part des hommes d'une science incontestable et incontestée, c'est précisément le désir que nous avons que tout le monde sache, non pas ce qui est dit de part et d'autre, mais ce qui est dit en conformité avec les principes posés tout d'abord. Si en effet nous discutions devant un pareil tribunal, tu n'aurais pas la faculté de poser des conclusions niées par toi précédemment, non plus que celle de nier ce que tu avais affirmé auparavant : dans ton livre, au contraire, où tu ne respectes aucune des règles de la pudeur, tu fais avec assurance un amas confus des enseignements des Catholiques et des enseignements des Manichéens, et tu es pleinement satisfait, pourvu que l'on dise que tu as répondu ; mais tu regarderais comme une occupation tout à fait puérile, de chercher seulement à voir par toi-même si tes discours sont fondés sur de solides raisons et s'ils ne se contredisent entre eux.

Aug. Dis-nous donc enfin, je te prie, comment on doit entendre ces paroles : « Le « péché est entré dans le monde par un seul « homme » : pourquoi encore ces calomnies, pourquoi ces injures, pourquoi ces détours inutiles? Si, dans cette assemblée dont tu parais désirer le jugement, tu voyais siéger Cyprien, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Basile, Jean de Constantinople, pour ne point nommer ici les autres, est-ce que tu oserais réclamer des juges plus savants, plus sages, plus sincères? Or, ces docteurs mêmes élèvent la voix contre vos enseignements, ils condamnent vos écrits par leurs propres écrits : que cherches-tu de plus? J'ai déjà fait cette démonstration d'une manière suffisante, dans le premier et dans le second de mes livres que j'ai publiés contre tes quatre livres : mais je suis prêt aujourd'hui encore à t'écouter ; dis-nous donc en quel sens on doit entendre ces paroles : « Le péché est entré dans « le monde par un seul homme ».

XXXVIII. *Jul.* Enfin, après m'avoir accordé sans délai ce que je t'avais demandé, et considérant les conclusions que j'ai tirées de ces principes, tu confesses ton impuissance à attaquer la thèse établie par nous, et tu déclares que l'apôtre saint Paul a réfuté d'avance tout ce que nous avons dit ; puis tu montres cet Apôtre faisant précisément les concessions que toi-même tu nous avais déjà faites. Voici en effet tes propres paroles : « L'Apôtre n'ac- « cuse point la volonté de l'enfant, puisqu'il « n'y a pas encore, dans cet enfant, de vo- « lonté personnelle capable de commettre le « péché[1] » : or, cette concession prouve, à elle seule, qu'il ne saurait y avoir aucun péché dans cet enfant, puisque l'essence du péché, suivant la définition que tu en as donnée toi-même, consiste en ce que la volonté consent à une chose défendue par la justice et à laquelle on est libre de ne pas consentir.

Aug. Cette définition est celle du péché qui n'est pas en même temps un châtiment du péché. Puisque vous reconnaissez qu'il existe réellement des habitudes mauvaises, et que vous détruisez ainsi vos propres enseignements ; dis-nous, si tu l'oses, comment la volonté humaine est libre de s'abstenir du mal, dans celui qui s'écrie : « Ce que je veux, « je ne le fais pas » : ou bien, nie qu'il s'agisse d'un mal véritable dans ces paroles du même Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux ; « et je fais au contraire le mal que je ne veux « pas[2] ». Mais, certes, nous savons que ce péché est le châtiment d'un autre péché ; et que par là même on ne doit pas lui appliquer la définition du péché qui consiste dans le consentement donné par la volonté à une chose dont on est libre de s'abstenir. Saisis bien le sens de mes paroles, et dis-nous, je te

[1] Liv. VII sur saint Luc, xv, 24.

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45. — [2] Rom. VII, 15, 19.

prie, comment on doit entendre ces autres expressions : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme ».

XXXIX. *Jul.* Donc, si l'Apôtre n'accuse pas la volonté de l'enfant, parce qu'il comprend que cette volonté n'a pas pu encore exister, il déclare par là même qu'on ne découvre dans cet enfant aucun signe de culpabilité, surtout devant le tribunal d'un juste juge qui impute uniquement les fautes dont on a été libre de s'abstenir. Cependant, non content de nous avoir fait cette concession, tu ajoutes : « L'Apôtre n'accuse pas non plus le mariage « en tant que mariage, parce que celui-ci a été « non-seulement institué, mais encore béni « par Dieu [1] ». Cette concession pourrait également suffire, à elle seule, pour réfuter la doctrine du péché naturel ; car, si l'Apôtre sait (et son langage ne laisse aucun doute à cet égard), si l'Apôtre sait que l'on ne doit point condamner le mariage, parce que l'union charnelle, accompagnée de volupté qui porte les hommes à s'engager dans cet état et qui est pour les époux un devoir et le moyen d'obtenir la fin pour laquelle ils ont pris ces engagements, a été instituée et bénie par Dieu ; il est impossible que les fruits de cette union appartiennent au prince des ténèbres ; les enfants, ainsi engendrés, ne sauraient être coupables, surtout devant le tribunal d'une justice qui impute exclusivement les péchés dont on était libre de s'abstenir.

Aug. Cesse, je te prie, de te représenter l'union charnelle et la volupté des époux dans le paradis telles qu'elles sont aujourd'hui par suite de la passion dont la volonté ne règle plus les mouvements et qui trouble l'esprit des saints eux-mêmes par des sollicitations que ceux-ci repoussent, il est vrai, mais non sans en être grandement importunés. A Dieu ne plaise que les âmes fidèles et éclairées se forment une idée semblable de la volupté du paradis, de la paix et de la félicité dont y jouissaient nos premiers parents.

XL. *Jul.* Mais les paroles qui suivent rendront tout à fait manifestes la condescendance et la facilité avec laquelle tu fais des concessions. « L'Apôtre », dis-tu, « n'accuse pas les « parents, en tant qu'ils sont unis entre eux « d'une manière honnête et légitime pour en- « gendrer des enfants [2] ». Réfléchis bien au sens de ces paroles : L'Apôtre n'accuse pas les parents, en tant qu'ils sont parents. Saint Paul déclare donc qu'ils ne peuvent, en tant que parents, engendrer pour le démon, et que le fruit de leur union n'appartient pas à celui-ci : or, les parents n'ont avec leurs enfants d'autres rapports que ceux qu'ils tiennent précisément de leur qualité de parents : preuve manifeste que ces enfants ne sont point coupables, qu'ils ne font point partie du royaume du démon, et que le démon n'a pas le droit de les accuser. Pour donner à mes paroles une clarté plus grande encore, je me répète : la procréation des enfants dépend de l'union des sexes en tant que les époux deviennent parents ; mais si ces mêmes époux veulent se livrer entre eux à des actes d'une lubricité déréglée ou souiller la sainteté de leur mariage par des unions adultères, ces désordres sont nécessairement étrangers aux enfants, puisque ceux-ci naissent de la force du sang et non point de la fange du vice.

Aug. Tu confesses donc maintenant qu'il peut y avoir des actes d'une lubricité déréglée, même entre les époux qui remplissent le devoir conjugal ? Voilà ce que fait en réalité cette cliente brillante dont tu t'es déclaré le patron : car ces excès se produisent uniquement, quand on cède aux mouvements par lesquels la concupiscence entraîne, même les époux qui s'unissent dans l'intention de procréer des enfants, à des actes qui ne sont pas nécessaires à cette procréation et que tu condamnes toi-même comme des actes d'une lubricité déréglée : cependant tu as voulu faire de cette cliente un éloge si pompeux, que personne ne croirait que tu oses maintenant l'attaquer ; car tu as exalté son mérite avec une impudence telle que, bien loin de rougir d'un pareil excès, tu t'es fait un plaisir véritable de lui assigner une place dans le séjour heureux où vivaient nos premiers parents.

XLI. *Jul.* C'est donc le sang, et non point les déréglements des parents, qui se trouve transmis aux enfants ; d'autre part, c'est Dieu qui a institué ce mode de reproduction par le sang, et, comme tu es obligé d'en convenir, qui l'a béni.

Aug. Dieu a réellement institué ce mode de reproduction par le sang : mais ceux qui savent discerner ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de mauvais dans la nature corrompue, sans croire pour cela que la nature s'identifie

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45. — [2] Ibid.

avec le mal ou le vice avec la nature ; ceux-là peuvent discerner aussi laquelle de ces deux choses il appartient à Dieu de créer et laquelle il lui appartient de guérir. Mais vous n'aurez pas ce pouvoir, tant que vous serez Pélagiens et non pas Catholiques. Dis-nous donc, je te prie, dis-nous enfin comment on doit entendre ces paroles : « Le péché est entré dans « le monde par un seul homme ».

XLII. *Jul.* Ainsi, on ne peut pas dire non plus que les enfants sont coupables, parce que les parents commettent le péché au moment même où ils les engendrent : car les parents n'ont d'autres rapports avec leurs enfants que ceux qui naissent de leur qualité de parents ; d'où il suit que les enfants, à leur tour, n'ont d'autres rapports avec leurs parents que ceux qui naissent de leur qualité d'enfants. Il est certain en effet que la nature seule, et non point la faute de celui qui engendre, est communiquée à celui qui est engendré. Si tu déclares que l'Apôtre confirme à cet égard ce qui est déjà démontré par la raison, c'est donc à bon droit que, conformément aux enseignements de saint Paul, nous soutenons que les péchés des parents ne sauraient appartenir aux enfants ; car, puisque l'Apôtre éclairé des lumières du Saint-Esprit, toi-même accablé sous le poids de la vérité que tu combats, et nous qui prenons pour guides les principes lumineux de la raison, nous confessons tous, d'une voix unanime et avec une égale sincérité, que les parents, comme tels, ne sont point coupables ; que de plus ils n'ont avec leurs enfants d'autres rapports que ceux qui naissent de leur qualité de parents ; il s'ensuit, par une conséquence rigoureuse, que les enfants, comme tels, c'est-à-dire avant qu'ils aient pu accomplir aucun acte de volonté personnelle, ne sauraient être coupables.

Aug. Les parents, il est vrai, sont parents précisément parce qu'ils ont engendré, et les enfants sont enfants parce qu'ils ont pris naissance ; mais l'acte d'engendrer, et l'acte de prendre naissance ne sont point des actes mauvais, puisqu'ils appartiennent à un ordre de choses établi par Dieu, et que, si personne n'avait commis le péché, l'un et l'autre auraient pu s'accomplir dans le paradis en dehors de tout mouvement de la convoitise honteuse. Car la convoitise dont nous devons rougir présentement, n'aurait rien qui blessât la pudeur, si elle n'était pas née du péché ou si elle n'avait pas été altérée par le péché ; ou bien elle n'existerait en aucune manière, et les parents feraient usage des organes de la reproduction comme les ouvriers font usage de leurs mains ; ou bien cette convoitise serait tellement soumise à la volonté qu'elle ne pourrait jamais solliciter celle-ci contre son gré ; elle ne serait point cette convoitise dont nous voyons aujourd'hui la chasteté combattre les mouvements déréglés, tantôt dans la personne des époux qui luttent contre elle pour ne point se laisser aller entre eux à des actes d'une lubricité honteuse, tantôt dans la personne de ceux qui ne sont point engagés dans les liens du mariage et qui refusent de consentir aux sollicitations coupables de la chair. C'est précisément cette dernière convoitise qui est la source du péché originel ; c'est à elle que toute participation a été refusée dans la naissance de celui qui est venu, non pas apporter ses propres péchés, mais effacer les nôtres.

XLIII. *Jul.* Laissons donc maintenant nos adversaires épuiser toutes les ressources de leur esprit pour trouver des raisons en faveur du Manichéisme ; laissons-les, aussi longtemps qu'ils voudront, user toutes les forces de leur intelligence à ce labeur impossible : je leur promets, non point par un sentiment d'orgueil, mais par le sentiment d'une conviction profonde, que cet édifice élevé par moi ne pourra jamais être ébranlé.

Aug. Ce que tu appelles un édifice est en réalité un monceau de débris sous le poids desquels tu as été tellement accablé que tu t'es vu réduit à louer précisément ce que tu combats ; si toutefois il y a encore en toi un amour quelconque de la chasteté, qui te fasse combattre ce que tu loues.

XLIV. *Jul.* Comment donc as-tu l'audace d'ajouter : Mais, « le péché est entré dans le « monde par un seul homme, et par le péché « la mort ; et ainsi le péché a passé dans tous « les hommes, par celui en qui tous ont « péché [1] ? » Suivant l'interprétation que tu nous donnes de cette maxime, l'Apôtre enseigne que cet homme a transmis son péché à ses descendants par la voie de la génération. Or, tu nous avais accordé précédemment que le Maître des nations n'accusait en aucune manière le mariage béni par Dieu même ; que l'enfant, au moment de sa naissance, n'a

[1] Des Noces et de la Conc., liv. I, n. 45.

pas encore la volonté nécessaire pour commettre le péché ; qu'enfin les parents, en tant que parents, s'unissent d'une manière honnête et légitime, dans l'intention de procréer des enfants ; et tu ajoutes aussitôt, comme si tu avais écrit ce qui précède dans un moment de sommeil, tu ajoutes que le crime du premier homme est transmis à ses descendants par la voie de la génération. Si les époux engendrent en tant qu'ils sont parents ; si, d'autre part, ils s'unissent, en qualité de parents, d'une union honnête et légitime ; si enfin cette union n'est point condamnée par l'Apôtre, parce qu'elle a été non-seulement instituée, mais bénie par Dieu ; de quel front et d'après quel principe oses-tu affirmer que cet acte de la génération est une cause de culpabilité, une source de crimes, et qu'il s'accomplit sous les auspices du démon ?

Aug. Je ne sais combien de fois déjà ces choses ont été dites, ni combien de fois il y a été répondu. Tes discours sans fin réussissent uniquement à former des vapeurs épaisses qui ne te permettent plus de distinguer ce qu'il y a de mauvais dans le vice de ce qu'il y a de bon dans la nature : et répétant toujours les mêmes choses dans les mêmes termes, jusqu'à causer au lecteur un ennui insupportable, tu ne dis pas encore en quel sens on doit entendre ces paroles : « Le péché « est entré dans le monde par un seul « homme ».

XLV. *Jul.* L'union des parents ne mérite pas d'être condamnée par l'Apôtre, et cependant elle s'accomplit sous les auspices du démon ; elle est instituée par Dieu, et elle est une source de crimes ; enfin, elle est, comme tu en fais l'aveu, bénie par Dieu, et tu l'accuses d'être un germe diabolique.

Aug. Dieu a béni le mariage, et non pas la concupiscence de la chair qui résiste à l'esprit et qui n'existait pas avant le péché : mais Dieu n'a pas plus béni le péché que cette concupiscence qui résiste à l'esprit. Or, si le péché n'avait pas été commis et que la nature n'eût pas été flétrie, ou bien les époux, dont Dieu même a béni l'union, feraient des organes de la chair un usage semblable à celui que nous faisons de nos autres membres, lesquels obéissent à la volonté en dehors de tout mouvement d'une convoitise déréglée ; ou bien les époux n'auraient pas même à rougir des mouvements déréglés de la convoitise, parce que la convoitise ne résisterait jamais à la volonté comme elle le fait aujourd'hui : c'est en effet ce que tu éprouves toi-même, quand tu refuses de consentir aux sollicitations et aux entraînements de cette convoitise. Le mariage cependant est aujourd'hui encore une chose digne d'éloges : car il ne produit point, mais il trouve cette convoitise mauvaise dans la nature humaine : et les époux qui ont l'intention de procréer des enfants, font un usage honnête de cette même convoitise, quoique les enfants, ainsi engendrés, contractent un péché d'origine, et que, pour cette raison, ils aient besoin d'être régénérés.

XLVI. *Jul.* Ainsi, tous les principes de la science attestent que tes argumentations n'ont rien prouvé contre moi : et l'opposition, qui règne entre tes maximes, est un témoignage éclatant des efforts que tu fais pour contredire les enseignements de l'Apôtre, et des attaques insensées que tu diriges contre Dieu. Mais, après avoir montré qu'il est impossible d'unir entre elles des choses qui sont incompatibles par leur nature, interrogeons maintenant les paroles de l'Apôtre, afin que personne ne regarde comme enseignée par lui cette doctrine barbare que tu as établie dans tes discours.

Aug. Donne-nous maintenant, du moins, l'interprétation que tu as cherché à différer par ces détours sans fin.

XLVII. *Jul.* J'entends saint Paul déclarer que « le péché est entré dans le monde par « un seul homme, et par le péché la mort ; « et qu'ainsi le péché a passé dans tous les « hommes par celui en qui tous ont pé- « ché [1] ». Tu affirmes que saint Paul a voulu parler en cet endroit, non pas de l'exemple du péché, mais de la génération que nous avons reçue du premier homme : tu nous appelles nous-mêmes hérétiques, parce que nous entendons ces paroles des mauvais exemples ; et tu crois trouver un appui à ta doctrine dans ce raisonnement : « Certes », dis-tu, « si l'Apôtre avait voulu parler de cette « imitation, il aurait dit que le péché est « entré, non point par un seul homme, mais « par le démon, et qu'il a passé également par « tous les hommes. Car il est écrit du dé- « mon : Ceux-là se rendent ses imitateurs, « qui se sont rangés de son parti [2]. Mais saint

[1] Rom. v, 12. — [2] Sag. II, 25.

« Paul a dit que le péché est entré par un « seul homme, c'est-à-dire par celui de qui « descendent toutes les générations humaines, « afin précisément de nous apprendre que le « péché originel a passé dans tous les hommes « par la voie de la génération [1] ». Pour moi, au contraire, je vois que l'Apôtre n'a rien dit où l'acte de la génération humaine soit flétri, rien où l'innocence naturelle soit condamnée, rien où l'œuvre de Dieu soit déclarée une œuvre mauvaise.

Aug. Tu appuies bien longtemps sur ce mot de rien, et quand tu auras cessé de le répéter, tu ne diras que des rien. Pourrait-on, en effet, ne pas rire de toi, quand tu t'efforces de persuader que ces paroles de l'Apôtre ne se rapportent pas à la génération humaine : « Le péché est entré dans le monde par un « seul homme » ; par la raison, dis-tu, que cet homme de qui tous les autres hommes devaient naître ensuite, n'avait été lui-même engendré par personne ; quand vous prétendez, au contraire, que saint Paul a voulu parler ici de l'exemple donné par le premier homme, sous prétexte que l'exemple du péché qui devait être imité par la postérité d'Adam, est entré dans le monde par celui-là seul qui n'avait imité personne en commettant le péché ? Assurément, quelqu'un a péché le premier. Mais qui, parmi les chrétiens, ignore que le premier péché a été commis, non point par Adam, mais par le démon ? N'est-il pas vrai que tu te plais à parler toujours et à ne rien dire ?

XLVIII. *Jul.* Enfin, tu t'efforces, à l'aide d'argumentations habiles, de tirer de ces paroles des conclusions qui n'y sont pas renfermées : Si l'Apôtre, dis-tu, avait voulu parler de cette imitation, il aurait dû nommer le démon ; mais comme, dans sa pensée, il s'agissait uniquement de la génération, il a mieux aimé nommer l'homme que le démon. Je te demande ici, qui donc a pu te suggérer une interprétation semblable ? En vérité, est-ce que tu nies que les hommes commettent jamais le péché en imitant d'autres hommes ? Quoique cette vérité n'ait pas besoin d'un témoignage explicite des Ecritures, écoute cependant le Psalmiste : « Ne porte pas envie « aux méchants, et ne sois point jaloux contre « ceux qui commettent l'iniquité ; ne porte « pas envie à celui qui prospère dans sa « voie [2] ». D'ailleurs tous les livres de l'Ancien Testament avertissent Israël de ne point imiter la conduite des peuples païens. Quelle raison impérieuse obligeait donc l'Apôtre, supposé qu'il voulût parler de cette imitation, à nommer le démon plutôt que l'homme, puisqu'il savait que le péché se commet également en imitant l'homme et en imitant le démon ? Ou bien, prouve donc toi-même, qu'il est impossible de commettre le péché en imitant d'autres hommes ; que ce fait n'est attesté en aucun endroit de la loi ; et assigne ainsi à tes conjectures le rang qu'elles méritent dans l'estime des hommes ; ou bien, s'il est tout à fait manifeste que rien n'a autant contribué à multiplier les péchés que l'imitation du vice, tu as fait preuve d'une ignorance profonde, quand tu as conclu que l'Apôtre aurait certainement nommé le démon, s'il avait voulu parler de cette imitation.

Aug. N'ai-je pas écrit tout à l'heure que tu ne dirais rien de solide, toi dont le talent le plus remarquable consiste à parler sans cesse pour ne rien dire ? Assurément, il y a des péchés d'imitation dans le monde, puisque quand les hommes pèchent, ils suivent l'exemple de ceux qui ont déjà commis les mêmes péchés ; cependant le péché, que les autres pécheurs devaient imiter, n'est pas entré dans le monde par ces hommes que chacun imite ; mais il est entré par celui qui a péché le premier sans imiter personne, c'est-à-dire par le démon, qu'ont imité ensuite tous ceux qui appartiennent à son parti. Or, le péché qui n'est point commis par un acte d'imitation, mais qui est contracté par nous au moment de notre naissance, est entré pareillement dans le monde, par celui qui le premier a engendré un homme. Ainsi, tu n'as rien dit, et tu as refusé de te taire, uniquement afin de séduire quelques lecteurs et de fatiguer les autres.

XLIX. *Jul.* Il est donc manifeste que ces paroles se rapportent non-seulement d'une manière logique, mais nécessairement, à l'imitation des hommes pécheurs ; et par là même il est tout à fait évident que ton argument n'a aucune valeur. Tu ajoutes qu'il est écrit du démon : « Ceux-là se rendent ses imita- « teurs, qui appartiennent à son parti » : et moi aussi je reconnais que cette maxime a été inspirée par la sagesse à l'auteur (quel qu'il soit) qui a écrit ce livre ; mais il ne te sert de rien de citer un texte où il est dit que cer-

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45. — [2] Ps. XXXVI, 1, 7.

tains hommes commettent le péché en imitant le démon, si tu ne réussis pas à prouver qu'il est impossible de commettre le péché en imitant les hommes.

Aug. Il ne s'agit pas ici de savoir si l'on peut commettre le péché en imitant les hommes : qui ne sait que l'on pèche en suivant l'exemple des hommes pécheurs ? Mais la question est de savoir quelle espèce de péché est entrée dans le monde par un seul homme : est-ce un péché qui devait être commis ensuite par un acte d'imitation, ou bien un péché que nous devions contracter en naissant ? La première espèce de péché, c'est-à-dire celui qui devait être commis ensuite par imitation, est entrée dans le monde par celui-là seul qui, le premier, et sans imiter personne, a donné aux autres, qui devaient l'imiter lui-même, l'exemple du péché, c'est-à-dire par le démon : la seconde espèce, au contraire, c'est-à-dire le péché que nous devions contracter en naissant, est entrée dans le monde par celui-là seul qui, le premier, et sans avoir été engendré par personne, a ouvert la source où les autres devaient ensuite puiser la vie, c'est-à-dire par Adam. Car, notre discussion n'a point pour objet de trouver un pécheur quelconque par qui le péché ait été commis dans le monde n'importe à quelle époque ; mais il s'agit précisément de savoir quel est celui par qui le péché est entré dans le monde : or, si l'on cherche quel est celui qui a donné l'exemple du péché, on trouve que c'est le démon ; si l'on cherche quel est celui qui a corrompu les sources de la vie, on trouve que c'est Adam. Conséquemment, l'Apôtre a voulu parler d'un péché transmis avec le sang, quand il a dit : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme ». Car le péché que l'on commet par un acte d'imitation, est entré dans le monde, non point par un seul homme, mais par le démon.

L. *Jul.* Car, puisque l'usage autorise également à dire tantôt que telle personne imite le démon et partage l'envie dont il est animé ; tantôt que telle autre personne, marchant avec une ardeur jalouse sur les traces d'un homme, se souille soit du crime de l'envie, soit d'un vice infâme quelconque ; puisque, dis-je, ce mot d'imitation peut s'entendre et de l'homme et du démon : tu as donc voulu dire une chose absurde et tout à fait ridicule, quand tu as prétendu que le mot imitation n'avait pu être employé dans un sens relatif à Adam.

Aug. Est-ce que le péché est entré dans le monde par tel ou tel homme qui aurait été imité dans son péché par un autre homme ? Dis-nous, si tu le peux, quel est le sens de ces paroles : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme, et par le péché « la mort ; et ainsi a passé dans tous les « hommes », soit la mort, soit le péché, soit plutôt le péché avec la mort. Car, le péché qu'on imite toutes les fois qu'on pèche de nouveau, est entré dans le monde par le démon seul, qui a fait le premier, sans imiter personne, ce que les autres ont fait depuis en l'imitant.

LI. *Jul.* La suite de la discussion nous appelle à traiter d'autres questions : mais nous voulons insister encore ici, afin, par des définitions aussi concises que possible, de faire mieux comprendre au lecteur et de graver dans sa mémoire les vérités que nous venons d'établir. Dans presque tous les sujets que l'on peut avoir à traiter, on rencontre des homonymes, appelés aussi équivoques.

Aug. Tu avais promis de rendre ta doctrine facilement saisissable pour le lecteur, et tu parles d'homonymes et d'équivoques : mais les Pélagiens eux-mêmes pourront-ils comprendre ton langage, à moins qu'auparavant on ne les envoie apprendre cette terminologie dans les écoles des dialecticiens, dans tous les endroits où l'on pourra trouver de ces sortes d'écoles ? Ou bien, avant qu'ils lisent tes livres, as-tu dessein de leur expliquer toi-même, dans une leçon en forme, les catégories d'Aristote ? Pourquoi ne le ferais-tu pas, toi, homme d'une perspicacité si rare, puisque les malheureuses victimes de tes discours trompeurs nourrissent ton oisiveté ?

LII. *Jul.* Mais, pour traiter maintenant la question dont il s'agit, l'acte de la génération est attribué proprement aux organes qui l'accomplissent ; l'imitation, au contraire, est toujours une œuvre de l'âme. Or, cette inclination de l'âme à imiter ce qu'elle veut dans les limites de ses forces, est pour l'homme une cause de déshonneur ou un titre de gloire, suivant les circonstances : c'est ainsi qu'on dit que l'homme imite, en faisant le bien, Dieu, les anges et les Apôtres : Dieu : « Soyez « parfaits comme votre Père est parfait [1] » ;

[1] Matt. v, 48.

les anges : « Que votre volonté soit faite sur la « terre comme au ciel [1] » ; les Apôtres : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis « moi-même de Jésus-Christ [2] ». Quand il fait le mal, au contraire, il imite le démon, suivant cette parole : « Ceux-là imitent le démon, « qui appartiennent à son parti [3] » ; il imite d'autres hommes : « Ne soyez point tristes « comme les hypocrites qui affectent de pa- « raître avec un visage défiguré [4] » ; il imite les animaux : « Ne vous rendez pas sembla- « bles au cheval et au mulet, qui n'ont point « d'intelligence [5] ». Ainsi, ces paroles, tant celles qui exhortent que celles qui défendent avec menaces, prouvent l'existence de cette inclination à imiter, contre laquelle, assurément, si elle ne pouvait exister, il serait inutile de recommander à l'homme de se mettre en garde.

Aug. Mais le péché d'imitation, c'est-à-dire le péché que l'on devait commettre par des actes d'imitation, est entré dans le monde uniquement par celui qui a péché sans imiter personne, et que les autres devaient imiter ensuite en commettant le péché ; et ceux-là, assurément, ce n'est point Adam, mais le démon. Car, en s'exprimant ainsi : « Est « entré dans le monde », l'Apôtre désigne le commencement de ce péché : or, il est manifeste que ce commencement n'a pas été l'œuvre de l'homme, mais l'œuvre du démon, si nous voulons parler du péché qui devait être imité ensuite par les autres pécheurs. Logiquement donc, il ne reste plus qu'à attribuer, non pas à un acte d'imitation, mais à l'acte même de la génération, le péché qui est entré dans le monde par un seul homme. Toutefois, nous rendons grâces à Dieu de ce que, vaincu un instant par l'éclat irrésistible de la vérité, et parlant contre votre erreur, tu as confessé que le bon vouloir, par lequel nous imitons les hommes de bien, doit être attribué, non pas aux forces de notre libre arbitre, mais au secours de Dieu : car tu as montré que nous ne devons pas espérer de pouvoir par nous-mêmes imiter les anges, mais que nous devons demander cette grâce au Seigneur, quand tu as cité ces paroles de l'Oraison dominicale : « Que votre « volonté soit faite sur la terre comme au « ciel ».

[1] Matt. VI, 10. — [2] I Cor. XI, 1. — [3] Sag. II, 25. — [4] Matt. VI, 16. — [5] Ps. XXXI, 9.

LIII. *Jul.* Mais, s'il est manifeste que le mot imitation peut être employé indistinctement par rapport à des êtres différents, il est certain aussi que le mot génération, dans son sens vrai et propre, désigne la substance qui engendre ; et qu'il se dit également des passions, mais par abus, et non pas dans son sens propre. Toutefois, cette manière de parler étant consacrée par l'usage, on comprend ce qu'elle signifie, et le mot génération ne perd pas pour cela la signification qui lui est propre. C'est ainsi que, dans l'Evangile, le Seigneur dit que le démon engendre les pécheurs : « Vous avez le démon pour père [1] ». En s'exprimant ainsi, le Seigneur déclarait que les pécheurs auxquels il adressait ces reproches, avaient pour père celui dont ils étaient convaincus d'imiter la méchanceté : et cependant tout le monde comprend que, par ce mot de père, le Seigneur n'a pas attribué au démon les organes de la génération, ni à ces hommes une substance aérienne semblable à celle du démon. Faisons voir maintenant ce que nous avons voulu démontrer en posant ces principes. S'il était impossible de dire, dans le sens propre du mot, que les hommes imitent d'autres hommes, et si l'Apôtre avait déclaré que tous ont péché par Adam, j'aurais encore parfaitement le droit de soutenir que le sens des paroles de l'Apôtre doit être déterminé d'après l'usage des Ecritures, et que, de même que le Seigneur avait donné le nom de père au démon, quoique celui-ci ne pût engendrer matériellement ; de même aussi l'Apôtre a écrit que l'homme peut être imité ; j'aurais ainsi vengé les paroles de saint Paul du reproche d'être en contradiction évidente avec la raison.

Aug. Est-ce que Adam a donné le premier l'exemple du péché, et peut-on dire avec vérité que cette sorte de péché est entrée par lui dans le monde ? N'est-ce pas le démon qui le premier a donné l'exemple du péché à ceux qui voudraient l'imiter ? Conséquemment, saint Paul aurait dit que le péché est entré dans le monde par le démon, s'il avait voulu parler en cet endroit du péché que d'autres créatures devaient commettre ensuite par imitation.

LIV. *Jul.* Si après cela je voulais recueillir dans l'Evangile toutes les expressions qui s'y trouvent employées d'une manière abusive

[1] Jean, VIII, 44.

il me serait impossible de le faire : à plus forte raison les paroles de l'apôtre saint Paul ne sont-elles pas une occasion d'erreur, puisqu'il n'emploie aucune expression dans un sens impropre, quand il déclare que le premier homme pécheur a été un exemple pour les pécheurs qui ont vécu après lui.

Aug. Saint Paul n'aurait donc pas dû représenter, l'un comme modèle de péché et l'autre comme modèle de justice, Adam et le Christ. S'il avait cité Adam comme premier pécheur, à cause de son péché que les autres hommes ont imité, il aurait dû nécessairement citer aussi comme premier juste, dont les autres devaient ensuite imiter la justice, non pas le Christ, mais Abel ; car Abel fut le premier qui, sans imiter aucun homme et devant être lui-même imité par d'autres, pratiqua la justice. Mais saint Paul, sachant bien ce qu'il disait, a cité Adam comme modèle de péché, et le Christ comme modèle de justice ; parce qu'il savait que le premier est l'auteur de la génération, et le second, l'auteur de la régénération.

LV. *Jul.* Et par là même tu as raisonné d'une manière stupide, quand tu as dit que si l'apôtre saint Paul avait voulu faire entendre que le péché a été transmis par voie d'imitation, il aurait dû nommer le démon plutôt qu'Adam ; car il est manifeste que le mal qui vient de l'homme et celui qui vient du démon, n'ont pu être transmis que par voie d'imitation. Mais après avoir vu renverser, par les mains de la raison plutôt que par mes propres mains, l'édifice que tu avais élevé, considère avec attention l'interprétation que nous donnons maintenant à ce passage de l'Apôtre.

Aug. Ceux qui liront ta thèse et ma réponse, estimeront que tu n'as point renversé ce que j'avais établi, et que tu as porté vainement sur notre édifice, non pas les mains de la saine raison, mais celles de tes conjectures trompeuses.

LVI. *Jul.* Saint Paul fait voir que ses paroles ne signifient point que le péché a été transmis par la voie de la génération, puisqu'il joint au mot homme ces autres mots : « Un seul » ; car l'unité est le principe des nombres : quand il a voulu faire connaître celui par qui il disait que le péché est entré, il n'a pas seulement prononcé son nom, mais il l'a désigné numériquement : « Le péché », dit-il, « a « passé dans le monde par un seul homme ». Une seule personne suffit pour donner un exemple à imiter, elle ne suffit point pour accomplir l'acte de la génération. Dautre part, le péché a passé, mais il a passé par un seul. Il est donc manifeste qu'il s'agit ici de l'imitation, et non pas de la génération qui ne peut s'accomplir sans le concours de deux personnes. Conséquemment, ou bien montre que la génération première a été accomplie par Adam seul, sans le secours d'une femme (car cette proposition n'a rien qui répugne à ton esprit distingué) ; ou bien, assurément, puisque tu vois que la génération ne saurait s'accomplir sans le concours de deux personnes, consens, quoique tardivement, à reconnaître que le nombre un n'a pas été employé pour accuser ce qui est l'œuvre de deux. « Le « péché », dit-il, « est entré dans le monde par « un seul homme » ; en disant « par un seul », saint Paul n'a pas voulu faire entendre « par « deux ». Pourquoi, je te prie, ce nombre est-il ainsi jeté au milieu de ces principes dogmatiques ? et pourquoi l'Apôtre a-t-il pris tant de soin, non-seulement de nommer l'homme, mais de le désigner numériquement : « Un « seul homme ? » On voit ici la sagesse profonde de ces divines paroles, par lesquelles saint Paul, inspiré lui-même par le Saint-Esprit, a prévenu et désarmé les erreurs des temps présents : ne voulant pas être considéré comme ayant prononcé un mot quelconque de blâme contre le mariage institué ou contre la fécondité bénie par Dieu ; et, d'autre part, la question qu'il traitait exigeant qu'il fît connaître l'origine du péché, il a employé, en parlant de la transmission de celui-ci, une expression numérique incompatible avec l'idée de génération. Certes, les premières créatures humaines avaient péché toutes deux, et c'est avec raison qu'on leur attribue d'avoir donné à leur postérité l'exemple du péché ; pourquoi donc l'Apôtre ne dit-il pas que le péché a passé par deux personnes ? Cette expression n'eût-elle pas été plus conforme à la vérité historique ? Mais l'Apôtre ne pouvait rien faire de plus sage que de s'exprimer comme il l'a fait : il vit que s'il nommait les deux personnes qui avaient, les premières, donné l'exemple de la prévarication, et s'il déclarait que le péché avait passé par elles, il ouvrirait une porte à l'erreur, en donnant lieu de croire que, dans sa pensée, le mot deux était une

condamnation de l'union conjugale et de la fécondité. C'est pourquoi, par un acte de sagesse profonde, il a mieux aimé employer le mot « un seul » ; cette expression ne saurait éveiller l'idée de génération, et elle fait voir surabondamment qu'il s'agit d'exemple ; l'imitation se trouve ainsi être l'objet de l'accusation portée en cet endroit, et la fécondité est mise hors de cause par cette expression numérique. Et pour résumer en deux mots ce que nous venons de dire, l'œuvre de la génération dont Adam et Eve furent les premiers auteurs, ne peut s'accomplir sans le concours de deux personnes ; or, l'Apôtre déclare que le péché est entré, mais par un seul.

Aug. J'avais prédit que tu parlerais pour rien dire ; et les esprits les plus lents comprennent que ma prédiction s'est réalisée. Est-ce que les pécheurs n'imitent pas Eve, ou bien les péchés du genre humain n'ont-ils pas plutôt commencé par elle-même? Car, il est écrit : « C'est par la femme que le péché « a commencé, et c'est à cause d'elle que nous « mourons tous [1] ». Pourquoi donc ne veux-tu pas comprendre, que si l'Apôtre a joint les mots « un seul » au nom générique de celui par qui le péché est entré dans le monde, c'est précisément parce qu'il voulait faire entendre qu'il parlait de la génération, et non pas de l'imitation? Car de même que le péché a commencé par la femme, de même aussi l'œuvre de la génération commence par l'homme ; c'est le sang de l'homme qui vient féconder celui de la femme ; le péché donc est entré dans le monde par un seul homme, c'est-à-dire, il est entré par le sang que, dans l'acte de la génération, la femme a reçu de l'homme ; aussi, celui qui seul est né de la femme exempt de péché, n'a point voulu être conçu de cette manière.

LVII. *Jul.* Il demeure établi d'une manière irréfutable, que saint Paul attribue expressément, non pas au sang, mais à la conduite personnelle de chacun, la transmission de ce péché à la postérité. Considère donc combien ces paroles, échappées de tes lèvres, sont contraires à la vérité : « Mais l'Apôtre a dit que « le péché est entré par un seul homme, c'est-« à-dire, par celui à qui remontent toutes les « générations humaines, afin précisément de « nous apprendre que le péché originel a « passé par tous les hommes qui ont été en-« gendrés [1] » ; tandis que l'Apôtre a dit : « Par « un seul homme », afin précisément qu'on ne crût pas que le péché originel avait passé par tous les hommes. Ton langage est tellement absurde que j'ai peine à ne pas éclater de rire, quand tu dis que la génération remonte primitivement à un seul homme ; car la diversité des sexes et les livres saints attestent que l'acte de la génération n'aurait pu s'accomplir sans le concours de deux personnes déjà existantes, en d'autres termes, sans le concours d'un homme et d'une femme.

Aug. Que ceux qui lisent ce passage de ton livre, lisent une seconde fois la réponse que j'y ai faite précédemment ; ou, s'ils ont conservé parfaitement le souvenir de cette réponse, qu'ils rient à leur aise des sottises que tu débites ici. Je pourrais dire cependant que, si l'Apôtre a joint au nom générique de celui par qui le péché est entré dans le monde, les mots « un seul », et non pas le mot deux, c'est parce qu'il est écrit : « Ils seront deux dans « une seule chair [2] » ; de là cette parole du Seigneur : « Ainsi, ils ne sont plus deux, « mais une seule chair [3] » ; surtout quand l'homme s'unit à la femme et qu'ils accomplissent le devoir conjugal. De cette union naissent des enfants qui contractent le péché originel, parce que le vice engendre le vice en même temps que Dieu crée la nature : quoique les époux fassent un usage honnête d'une passion vicieuse en elle-même, ils ne sauraient cependant engendrer cette nature de telle sorte qu'elle puisse être exempte de vice ; c'est précisément cette souillure qui est effacée dans les enfants, même malgré Julien, par celui qui est né sans en avoir lui-même subi les atteintes.

LVIII. *Jul.* Ou bien, si tu viens à répondre (car ton opinion ne saurait se soutenir si tu refuses d'admettre ce principe) ; si tu viens à répondre qu'Adam a pu concevoir et enfanter par lui-même, personne assurément ne croira que telle a été la pensée de l'Apôtre ; mais tu montreras par là que tu aurais voulu toi-même pouvoir engendrer tout seul.

Aug. Tu ne trembles pas en entendant ces paroles de l'Ecriture : « Ni ceux qui disent « des injures ne posséderont le royaume de « Dieu [4] ? » La fureur de prononcer de mau-

[1] Eccli. XXV, 33.

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45. — [2] Gen. II, 24. — [3] Matt. XIX, 6. — [4] I Cor. VI, 10.

vaises paroles peut seule te pousser à m'adresser des injures aussi inconvenantes, et qui ne sont pour toi d'aucun secours.

LIX. *Jul.* Mais laissons ces choses, et démontrons par les lumières infaillibles de la raison, l'inanité de la réponse que vous pourriez faire, ce semble, en cet endroit. Si donc tu dis qu'il est écrit, au sujet de cette union charnelle : Ils sont deux dans une seule chair, et si tu prétends que l'Apôtre, se conformant à cette manière de parler, a dit à son tour : « Par un seul homme », pour désigner ceux qui s'unissent l'un à l'autre : je répondrai que cette interprétation aussi est contraire à votre doctrine impie. L'Ecriture, en effet, ne dit pas : Ils seront deux hommes dans un seul homme ; mais : « Ils seront deux dans « une seule chair » ; ces mots : « Une seule », nous montrent que cette volupté des personnes qui s'unissent l'une à l'autre, et la passion qui excite les organes de la chair jusqu'à les jeter dans un état de prostration, et, suivant l'expression de la sagesse divine, les fait brûler du désir de ne former plus qu'une seule chair; ces mots, dis-je, nous montrent que cette volupté et cette passion ont Dieu pour auteur et qu'elles ont subsisté dans le corps humain antérieurement au péché.

Aug. Si la passion (cette cliente dont tu fais l'éloge et la critique tout à la fois ; dont tu reconnais que l'on doit rougir et à laquelle toi-même tu ne rougis pas de donner tes affections et que tu oses encore placer dans le paradis telle absolument qu'elle est aujourd'hui) ; si la passion seule pouvait faire que l'on fût deux dans une seule chair, il serait tout à fait impossible d'entendre aussi du Christ et de l'Eglise ces paroles : « Ils seront deux dans « une seule chair ». Certes, l'amour de la vérité n'est pas tellement éteint dans ton cœur, que tu oses introduire cette passion jusque dans l'union du Christ et de l'Eglise. Or, si le Christ et l'Eglise peuvent, en dehors de cette passion, être deux dans une seule chair ; l'homme et la femme, supposé que personne n'eût commis le péché, auraient donc pu, eux aussi, s'unir entre eux, non point par un mouvement de cette passion honteuse dont celui-là même rougit dans sa conduite personnelle, qui ne rougit pas d'en faire l'éloge dans ses livres ; mais par le mouvement d'une charité vraiment digne d'éloges, et se trouver ainsi deux dans une seule chair sans autre but que celui de procréer des enfants. Voilà pourquoi le Seigneur, quand il a prononcé cette maxime : « Ils ne sont donc plus deux, « mais une seule chair », n'a point dit : Ils ne sont plus deux chairs, mais une seule. Qu'est-ce à dire : Ils ne sont plus deux, en d'autres termes, deux créatures humaines ? C'est comme le Christ et l'Eglise qui unis ensemble ne sont pas deux Christs, mais un seul Christ : car, il nous a été dit, à nous : « Vous êtes donc la postérité d'A- « braham », et il avait été dit à Abraham, au sujet du Christ : « Et à ta postérité, c'est-à- « dire au Christ[1] ».

LX. *Jul.* Et par là même, le démon ne peut rien s'attribuer soit du plaisir soit de la pudeur dont cette passion est la source.

Aug. Que parles-tu ici de pudeur ? Est-ce que tu aurais honte de prononcer le mot de honte ? Tu dis cependant que, même avant le péché, la passion honteuse existait dans ceux dont l'Ecriture parle en ces termes : « Ils « étaient nus, et ils ne rougissaient point[2] ».

LXI. *Jul.* Toutefois, si la pensée de l'Apôtre avait ressemblé en quelque chose à celle que tu lui attribues, il aurait dit que le péché est entré par une seule chair, et non point par un seul homme. Mais, d'autre part, dans l'œuvre de la génération, la substance charnelle seule est communiquée à l'enfant ; car la chair de celui-ci vient de la chair de ses parents, mais son âme n'est point une émanation de leurs âmes ; le nom d'homme, au contraire, indique, à la fois et dans son sens propre, l'esprit et le corps : et par là même, l'Apôtre parlant d'un seul homme ne désignait pas l'acte de la génération dans lequel il savait qu'il n'y a d'autre communication que celle de la substance charnelle ; il ne voulait pas non plus faire entendre qu'il s'agissait de deux personnes, puisqu'il prononce expressément les mots « un seul », afin de montrer que la transmission du péché s'est faite par voie d'imitation, et non point par voie de génération.

Aug. Que signifient donc ces paroles : « Ils « ne sont plus deux, mais une seule chair », sinon : Ils ne sont plus deux hommes, parce que leurs chairs ne font plus qu'une seule chair ? Le mot chair peut en effet être employé pour désigner l'homme, si l'on prend

[1] Gal. III, 29, 16. — [2] Gen. II, 25.

la partie pour le tout; c'est en ce sens que saint Jean a dit : « Le Verbe s'est fait chair [1] », pour indiquer que celui dont il parlait s'est fait homme. Réciproquement, quand l'Apôtre a dit : « L'homme extérieur se corrompt [2] », je crois qu'il a voulu parler de la chair. C'est pour cela que nous nous exprimons avec justesse quand nous disons : Le sépulcre d'un homme, quoique le corps seul de celui-ci y soit enseveli. Elle ne s'est point trompée non plus, celle qui a dit : « Ils ont enlevé mon « Seigneur du tombeau [3] », quoique le corps seul du Seigneur y eût été déposé. Conséquemment, sans trancher la question si obscure de l'origine de l'âme, saint Paul a pu dire : « Le péché est entré dans le monde par « un seul homme », alors même que la chair seule des parents serait communiquée aux enfants. Réfléchis sérieusement à cela, et tu verras que tu as parlé pour ne rien dire.

LXII. *Jul.* Quoique les lumières de la vérité aient déjà dissipé toutes les ténèbres, j'avertis cependant le lecteur de prêter ici à mes paroles la plus sérieuse attention. Dans le cours de ce débat, j'ai cédé beaucoup de mes droits, et en suivant mon adversaire sur le terrain où il m'avait provoqué témérairement, j'ai défendu les principes de la vraie foi avec une force telle que, quand même les paroles du Maître des nations seraient celles que le partisan de la transmission du péché a cru lire dans l'Epître aux Romains [4], il serait encore manifeste que la pensée même du péché originel n'est pas entrée dans l'esprit de saint Paul; car, en disant, non-seulement « un homme », mais « un seul homme », il aurait accusé l'exemple donné par celui-ci, et non pas le sang transmis par la génération.

Aug. Tu nous donnes ici un exemple, mais un exemple de la légèreté de ton esprit : car si l'Apôtre voulait parler en cet endroit de l'exemple de péché qui a été donné par le premier homme pécheur, c'est-à-dire par Adam, il citerait certainement comme modèle de justice celui qui a été le premier homme juste, c'est-à-dire Abel.

LXIII. *Jul.* Mais il est certain que la phrase de l'Apôtre n'est pas celle que notre ennemi lui a attribuée. Voici le raisonnement de celui-ci : « Si l'Apôtre », dit-il, « avait voulu « parler de cette imitation, il aurait dit que « le péché est entré, non pas par un seul « homme, mais par le démon, et que ce « même péché a passé par tous les hommes. « Car il est écrit du démon : Ceux-là sont « ses imitateurs, qui se sont rangés de son « parti [1]. Mais saint Paul a dit que le péché « est entré par un seul homme, c'est-« à-dire par celui à qui remontent les gé-« nérations humaines, afin précisément de « nous montrer que le péché originel a passé « par tous les hommes qui ont été engen-« drés [2] ». Notre adversaire en impose donc, quand il affirme que le bienheureux Paul a déclaré que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et que le péché a passé ainsi dans tous les hommes : cette dernière proposition, dis-je, ne se trouve nulle part dans les écrits du Maître des Gentils; saint Paul ne parle pas de la transmission du péché, mais de la transmission de la mort. Voici comment sa phrase est construite : « De même « que le péché est entré dans le monde par « un seul homme, et par le péché la mort; « de même aussi (il ou elle [3]) a passé dans « tous les hommes par celui en qui tous ont « péché ». Le sublime Docteur de l'Eglise a pesé les expressions qu'il devait employer : « Le péché », dit-il, « est entré dans le monde « par un seul homme, et par le péché la « mort; et ainsi (il ou elle) a passé dans tous « les hommes ». Il avait nommé d'abord la mort et le péché : quelle raison pouvait l'obliger, dès qu'il parlait de transmission, à séparer ces deux noms unis par lui précédemment, et à montrer ainsi en termes exprès, que, à la vérité, le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort; mais que la mort seule, et non pas le péché, a passé dans tous les hommes, pour accomplir une sentence aussi juste qu'elle est sévère, pour punir nos prévarications et venger, non pas le sang que nous avons reçu de nos parents, mais les fautes dont nous nous sommes rendus coupables personnellement : quelle raison, dis-je, pouvait obliger l'Apôtre à s'exprimer avec tant de circonspection, si ce n'est le désir qu'il avait d'empêcher que ses paroles ne fussent regardées dans la suite comme favorisant tant soit peu votre doctrine?

Aug. Ces paroles, à la vérité, paraissent ob-

[1] Jean, I, 14. — [2] II Cor. IV, 16. — [3] Jean, XX, 13. — [4] V, 12.

[1] Sag. II, 25. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45. — [3] Conformément au génie des langues grecque et latine, le pronom qui sert de sujet au verbe n'est pas exprimé.

scures en elles-mêmes : « Le péché est entré « dans le monde par un seul homme, et par « le péché la mort ; et ainsi (il ou elle) a passé « dans tous les hommes » : est-ce le péché, est-ce la mort ou bien l'un et l'autre à la fois, que saint Paul déclare avoir passé dans tous les hommes ? mais la réponse à cette question est clairement indiquée par la nature même des choses. Car, si le péché n'avait pas été transmis, tous les hommes ne naîtraient pas avec la loi du péché, qui est dans nos membres : si la mort n'avait pas été transmise, tous les hommes ne mourraient pas, du moins de la mort qui nous frappe dans notre condition présente. Quand l'Apôtre ajoute : « En « qui tous ont péché », ces mots « en qui » désignent uniquement Adam en qui il dit aussi que tous sont morts ; car il n'eût pas été juste que le châtiment fût transmis sans que la faute fût transmise pareillement. Quelques efforts que tu fasses, il te sera impossible de renverser les fondements de la foi catholique : par la raison surtout que tu es en contradiction avec toi-même, puisque tu dis maintenant que la mort seule, et non pas le péché, a été transmise, après avoir dit précédemment que l'Apôtre a parlé en termes exprès, non pas de deux personnes, mais d'un seul homme, afin précisément de nous montrer que la transmission du péché s'est opérée par voie d'imitation, et non point par voie de génération [1]. Le péché a donc été transmis avec la mort ; comment peux-tu dire après cela que la mort seule, et non point le péché, a été transmise ?

LXIV. *Jul.* Considère avec attention combien ton langage est différent de celui de saint Paul. Celui-ci dit : « Par un seul « homme » ; et toi, tu dis : Par deux personnes, en d'autres termes, par la voie de la génération. L'Apôtre déclare que le péché et la mort ont été le partage du premier homme, et la mort seule a passé aux enfants d'Adam : toi, au contraire, tu affirmes que le péché et la mort ont été transmis à tous les hommes.

Aug. Nous avons déjà répondu à ces difficultés : on peut lire de nouveau, si on le juge à propos, ce que nous avons dit ci-dessus, afin de nous dispenser de répéter sans fin et sans nécessité les mêmes choses.

LXV. *Jul.* C'est donc par un acte d'impudence que tu cherches à t'abriter sous l'autorité de ce nom, puisque, entre ta doctrine et la doctrine de saint Paul, il y a une différence et une contradiction trop manifestes. Car, l'Apôtre accuse l'œuvre des hommes, et toi tu accuses l'œuvre de Dieu ; l'Apôtre accuse les passions de ceux qui ont péché, toi tu accuses l'innocence et le sang des enfants qui commencent à vivre ; l'Apôtre accuse la volonté des hommes, et toi tu accuses leur nature.

Aug. J'ai répondu précédemment à toutes ces difficultés : ceux qui se souviennent de mes paroles, ont déjà ri des tiennes ; ceux, au contraire, qui ont perdu ce souvenir, peuvent lire de nouveau ce que j'ai écrit, et assurément, après avoir ri d'abord de la frivolité de tes argumentations, ils éprouveront à ton égard un sentiment de compassion profonde.

LXVI. *Jul.* Ainsi, suivant l'Apôtre, le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort ; parce que le monde a arrêté ses regards sur Adam coupable et destiné à subir le châtiment d'une mort éternelle. La mort, au contraire, a passé dans tous les hommes ; parce que tous les prévaricateurs, ceux même qui devaient naître dans les siècles suivants, furent compris dans la même sentence de condamnation : toutefois cette mort n'a pas le pouvoir de frapper les saints ni ceux qui sont encore innocents ; elle exerce ses rigueurs uniquement sur ceux qu'elle voit imiter la prévarication du premier homme.

Aug. La doctrine que tu enseignes ici est précisément celle qui fut objectée à votre hérésiarque Pélage dans l'assemblée des évêques de Palestine, et d'après laquelle Adam, au moment même de sa création, aurait été destiné à mourir, soit qu'il commît ensuite, soit qu'il ne commît pas le péché. L'Ecriture dit, en parlant de la mort qui nous frappe tous : « Le « péché a commencé par la femme, et c'est à « cause d'elle que nous mourons tous [1] » : tu ne veux pas que cette mort ait été transmise à tous les hommes, dès leur origine, par suite du péché, afin de n'être pas obligé de reconnaître en même temps que le péché nous a été transmis pareillement dès notre origine. Tu sens, en effet, combien il serait injuste que la transmission du châtiment eût lieu sans que la faute qui mérite ce châtiment fût transmise en même temps. Mais le

[1] Ci-dessus, ch. LVI, LXI.

[1] Eccli. XXV, 33.

principe que tu t'efforces de combattre, est un principe tellement conforme à la foi catholique, que si Pélage n'avait pas condamné la doctrine enseignée ici par toi, lorsqu'elle lui fut objectée, comme je l'ai dit tout à l'heure, certainement il ne serait pas sorti de cette assemblée sans avoir été condamné lui-même. Ainsi, cette mort par laquelle l'esprit est séparé du corps, et celle qu'on nomme la mort seconde, et qui consiste en ce que l'esprit sera torturé avec le corps, ont passé dans tous les hommes, en ce sens du moins que le genre humain a mérité de les subir l'une et l'autre : mais la grâce de Dieu que nous avons reçue par les mérites de celui qui est venu mourir, afin de détruire le règne de la mort par la résurrection dont il nous a donné l'exemple ; la grâce de Dieu, dis-je, n'a pas permis à la mort de régner avec un tel empire. Voilà ce qu'enseigne la foi catholique, voilà ce qu'enseignent ceux dont Pélage a redouté la sentence ; mais cette doctrine n'est pas enseignée par les hérétiques qui ont adopté la doctrine de Pélage.

LXVII. *Jul.* Quoique cette prévarication n'ait imprimé aucune flétrissure à la nature humaine, elle a été cependant pour les hommes un exemple de péché ; et par là même, quoiqu'elle ne pèse pas sur les petits enfants, elle ne laisse pas pour cela d'être un sujet d'accusation contre ceux qui suivent cet exemple.

Aug. Si tu as oublié qu'un joug accablant pèse sur les petits enfants, nous, de notre côté, nous te rappelons une fois de plus cette vérité.

LXVIII. *Jul.* Quant à la mort dont le juste juge a porté la sentence, elle a été transmise par celui en qui tous ont péché, il est vrai, mais en qui tous ont péché par des actes d'une volonté libre : ici comme dans une foule d'autres endroits de l'Ecriture, le mot « tous » désigne un très-grand nombre, et non pas la totalité des hommes.

Aug. Tu t'efforces inutilement de torturer les expressions les plus simples et de rendre obscures celles dont le sens est manifeste. Tous ont péché dans la personne de celui en qui tous meurent, c'est-à-dire, dans la personne d'Adam ; si les petits enfants ne meurent pas en celui-ci, sans aucun doute ils ne recevront pas non plus une vie nouvelle en Jésus-Christ : mais « comme tous meurent « en Adam, tous revivront aussi en Jésus-« Christ [1] » ; et par là même, ceux qui veulent dénaturer le sens de ces paroles, se portent à eux-mêmes des coups mortels sans pouvoir atteindre en aucune manière les enseignements de l'Apôtre.

LXIX. *Jul.* Mais poursuivons maintenant la discussion des paroles de notre adversaire, afin de montrer, par les développements que l'écrivain sacré a donnés à sa pensée, et comme on a pu déjà en juger par plusieurs raisons décisives, quelle est celle des deux doctrines qui se trouve conforme aux enseignements de l'Apôtre. « Les paroles qui sui-« vent dans le texte de l'Apôtre ont-elles une « autre signification ? Après s'être exprimé « ainsi, il ajoute : Le péché a existé dans le « monde jusqu'à la loi [2] : en d'autres termes, « la loi elle-même n'a pu mettre fin au péché. « Mais le péché n'était pas imputé, quand « la loi n'existait pas. Le péché subsistait « donc alors, mais il n'était pas imputé, par « la raison que ce qui n'était pas connu ne « pouvait pas être imputé : car, suivant « l'expression de saint Paul en un autre en-« droit : La connaissance du péché nous est « donnée par la loi [3]. Mais la mort, dit-il, a « régné depuis Adam jusqu'à Moïse ; ces « derniers mots ont le même sens que ces « autres employés précédemment : jusqu'à la « loi ; jusqu'à Moïse, dit l'Apôtre, non pas en « ce sens que le péché ait cessé ensuite d'exis-« ter ; mais en ce sens que la loi donnée par « Moïse n'a pu elle-même détruire l'empire « de la mort, laquelle, assurément, ne règne « que par le péché. D'autre part, la mort « n'exerce sa puissance que pour envoyer les « hommes ses sujets à une seconde mort qui « durera éternellement. Elle a donc régné : « et sur qui ? Sur ceux mêmes, dit saint Paul, « qui n'avaient point péché par une prévari-« cation semblable à celle d'Adam, lequel « est la figure de celui qui devait venir [4]. « Quel est celui qui devait venir, sinon le « Christ ? et comment Adam est-il la figure « du Christ, si ce n'est par opposition ? « comme saint Paul le déclare en un autre « endroit : De même que tous meurent en « Adam, de même aussi tous revivront en « Jésus-Christ [5]. Dans celui-là la mort, dans « celui-ci la vie : voilà comment le premier

[1] I Cor. xv, 21. — [2] Rom. v, 13. — [3] Id. III, 20. — [4] Id. v, 14. — [5] I Cor. xv, 22.

« est la figure du second. Toutefois, Adam « n'est pas la figure du Christ sous tous les « rapports absolument : de là ces paroles que « l'Apôtre ajoute ensuite : Mais il n'en est pas « du don comme du péché. Car si une mul- « titude d'hommes sont morts à cause du « péché d'un seul, la miséricorde et le don de « Dieu se sont répandus d'une manière bien « plus abondante sur une multitude d'autres « hommes, par la grâce d'un seul homme, « Jésus-Christ [1]. Qu'est-ce à dire : Se sont ré- « pandus d'une manière bien plus abon- « dante ? L'Apôtre s'exprime ainsi, parce que « tous ceux qui sont délivrés par Jésus-Christ, « subissent, à cause d'Adam, une mort tem- « poraire, mais ils vivront éternellement à « cause de Jésus-Christ [2] ». Tu avais déclaré que les paroles qui suivaient dans l'Epître aux Romains n'avaient d'autre objet que d'enseigner l'existence du péché originel : nous avons démontré que les premières de ces paroles n'établissent point cette existence, puisque l'Apôtre commence par déclarer que le péché a été transmis par un seul homme, et non point par deux personnes.

Aug. Nous avons déjà répondu à cette objection, et tu continues à dire des choses qui ne signifient rien : cela du reste n'est pas étonnant ; tu ne sais pas encore ce que j'ai répondu : quand tu le sauras, si tu ne veux pas renoncer à tes vains discours pour enseigner la vérité, c'est alors seulement que ton impudence sera à son comble.

LXX. *Jul.* Mais il nous reste à examiner si l'Apôtre enseigne du moins ensuite ce qu'il avait d'abord passé sous silence. « Le péché », dit-il, « a existé dans le monde jusqu'à la « loi ». Suivant toi, l'Apôtre a voulu nous faire comprendre qu'il parlait ici d'un péché naturel : je demande alors, si ce péché a existé jusqu'à la loi, pourquoi il a cessé d'exister après la loi ? Car je ne t'accorde pas que ces paroles : jusqu'à la loi, signifient jusqu'à la fin de la loi plutôt que jusqu'au commencement de la loi. La signification naturelle du mot est ici en ma faveur : dire qu'une chose a existé jusqu'à la loi, c'est déclarer qu'elle n'existe plus après la loi. Or, tout ce qui a cessé à un moment donné, ne faisait point partie de la nature ; et par là même il est manifeste que ce qui a été affaibli par les préceptes de la loi, ce qui a même disparu en grande partie par suite de cet affaiblissement, avait été contracté par voie d'imitation, et non point par voie de génération.

Aug. O intelligence d'hérétique ! car il m'est impossible de la qualifier autrement. Si la loi a mis fin au péché, suivant la manière dont tu prétends qu'on doit interpréter ces paroles : « Jusqu'à la loi » ; la justice a donc été établie par la loi. « Mais si la justice « est établie par la loi, c'est donc en vain que « le Christ est mort [1] ». Si, au contraire, au lieu de mettre fin absolument au péché, comme tu l'avais affirmé d'abord en des termes que tu as regrettés aussitôt ; si la loi a seulement affaibli (suivant l'expression que tu as employée ensuite comme plus exacte) et fait disparaître en grande partie le péché, saint Paul a donc menti, quand il a dit : « La loi est survenue afin que le péché fût « plus multiplié [2] ». Mais saint Paul a parlé le langage de la vérité, et par là même tes propres paroles n'ont rien de vrai : et cependant, quoique tes discours ne soient appuyés sur aucune raison sérieuse, tu persévères dans tes contradictions avec l'opiniâtreté qui fait le caractère propre des hérétiques.

LXXI. *Jul.* Cependant, pour ne point paraître faire preuve d'une rigueur excessive dans ce débat, nous voulons bien t'accorder que ces mots : « Jusqu'à la loi », peuvent s'interpréter dans le sens de, jusqu'à Jésus-Christ ; tu reconnais donc que le péché, appelé par toi originel, n'existe plus depuis Jésus-Christ ? Mais comment peux-tu dire alors, que l'œuvre du démon, l'arbre planté par la puissance ennemie, la loi du péché, subsiste vivante et animée dans les membres des Apôtres et de tous ceux qui ont reçu le baptême, jusqu'aujourd'hui, après tant de siècles écoulés depuis la venue de Jésus-Christ ?

Aug. Je ne dis pas cela : et toi, tu parles pour ne rien dire. Autre chose est le péché, autre chose est le désir du péché auquel ne consent pas celui qui par la grâce de Dieu ne commet pas le péché : bien que la concupiscence qui nous porte au péché reçoive elle-même le nom de péché, parce qu'elle est le résultat du péché : comme une écriture quelconque est appelée la main de celui par la main de qui elle a été faite. Mais celui dont il a été dit : « Voici l'Agneau de Dieu,

[1] Rom. v, 15. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46.

[1] Gal. II, 21. — [2] Rom. v, 20.

« voici celui qui ôte les péchés du monde [1] »; celui-là efface, dans le sacrement de la régénération, la souillure du péché qui a été contractée dans la génération première; par le don qu'il nous fait de son esprit, il empêche le péché de régner dans notre corps mortel pour nous faire obéir à ses convoitises [2]; par sa bonté inépuisable, qui nous autorise à lui adresser chaque jour cette prière : « Pardon-« nez-nous nos offenses [3] », il nous pardonne miséricordieusement les fautes que l'inclination au péché peut encore nous faire commettre malgré nos résistances et nos luttes sérieuses; il relève, dès qu'ils se repentent, les pécheurs qui étaient comme broyés sous le poids de leurs crimes; il nous introduira et nous revêtira des insignes de la royauté dans une cité où il nous sera désormais impossible de commettre aucun péché, et où nous dirons : « O mort, où est ta puis-« sance? O mort, où est ton aiguillon? Car « l'aiguillon de la mort, c'est le péché [4] ». Voilà comment cet Agneau de Dieu ôte les péchés du monde auxquels la loi n'avait pu mettre fin.

LXXII. *Jul.* Mais voyons ce qui suit. « Le « péché », dit l'Apôtre, « n'était pas imputé, « quand la loi n'existait pas [5] » : tu ajoutes, après ce texte : « Le péché existait donc, mais « il n'était pas imputé, suivant ces autres « paroles du même Apôtre : La connaissance « du péché nous est donnée par la loi [6] ». Si donc le péché a été connu seulement par suite de la loi, et que le péché transmis avec le sang n'ait pas été imputé antérieurement à la loi, prouve que cette imputation a eu lieu sous la loi. Car, si le péché a été connu seulement par suite de la loi, s'il n'était pas connu avant la loi, on ne peut pas douter que la promulgation de celle-ci ait eu pour objet principal de faire connaître et de faire éviter ce qui était inconnu précédemment.

Aug. Quand tu dis : De faire connaître, tu dis vrai, et nous enseignons nous-mêmes cette doctrine; mais c'est la grâce, et non pas la loi; c'est l'esprit, et non pas la lettre, qui fait éviter le péché. Car la loi est survenue, non pas pour faire éviter le péché, mais afin que ses ravages fussent plus multipliés et plus profonds, et que la grâce eût une efficacité surabondante pour effacer les péchés commis et pour empêcher d'en commettre de nouveaux.

LXXIII. *Jul.* Résumons ici le débat : ou bien prouve-moi que, sous la loi, le péché originel a été imputé à un homme quelconque, prouve-moi qu'il était connu à cette époque, et je t'accorderai que l'Apôtre a parlé de ce même péché.

Aug. Je prouve, en effet, ce que tu me demandes de prouver; mais si vous fermez les yeux devant les choses que vous ne voulez point voir, et si, par les discussions ténébreuses que vous soulevez, vous empêchez également les autres de voir ces mêmes choses! La circoncision de la chair était commandée par la loi [1]; c'était assurément la meilleure manière d'indiquer à l'avance que Jésus-Christ, auteur de la régénération, effacerait le péché originel. En effet, tout homme naît avec le prépuce comme il naît avec le péché originel : la loi ordonnait que la circoncision de la chair eût lieu le huitième jour, parce que Jésus-Christ est ressuscité le jour du dimanche, lequel est le huitième après celui du sabbat qui est le septième : un homme circoncis engendre un enfant qui naît avec le prépuce, le premier communiquant au second une chose dont le premier a été privé; de même qu'un homme baptisé communique à l'enfant engendré par lui selon la chair la souillure originelle dont lui-même a été purifié. Enfin il est écrit dans un psaume de la loi : « J'ai été conçu dans l'iniquité, et le sein « de ma mère m'a nourri dans le péché [2] ». Vous comprendriez certainement ces paroles, et vous n'oseriez élever contre elles aucune difficulté, si vous les lisiez avec les yeux de la foi, comme faisaient les Cyprien, les Ambroise et les autres docteurs de l'Eglise qui ressemblaient à ceux-là.

LXXIV. *Jul.* Ou bien assurément, puisqu'il est impossible de trouver dans la loi un seul mot relatif au péché originel, reconnais avec nous, malgré ton impudence extrême, que l'Apôtre parle d'un péché que l'on contracte par voie d'imitation, que l'on commet par un acte de la volonté, que la raison condamne, que la loi dénonce, et dont le châtiment est un acte de la plus rigoureuse justice.

Aug. L'Ecriture parle de tous les péchés qui sont effacés par Jésus-Christ, quand elle dit : « Le péché a existé dans le monde jusqu'à

[1] Jean, I, 29. — [2] Rom. VI, 12. — [3] Matt. VI, 12. — [4] I Cor. XV, 55, 56. — [5] Rom. V, 13. — [6] Id. III, 20.

[1] Gen. XVII, 12. — [2] Ps. L, 7.

« la loi » : car la loi n'efface ni le péché originel, ni ceux que les hommes ajoutent à celui-là ; ni le péché tel qu'il existait avant la loi, ni le péché tel qu'il a été aggravé depuis la promulgation de la loi. Tu dis ensuite que l'Apôtre parle d'un péché dont le châtiment est un acte de justice : sors donc de ton sommeil, et tu verras que le péché originel est, lui aussi, compris dans cette définition. Car si le péché originel n'existait pas, la justice de Dieu ne ferait pas peser sur les enfants un joug qui les accable aussitôt qu'ils commencent à vivre : nous avons soin de te parler souvent de ce joug, afin que, si ton opiniâtreté résiste à la force de la persuasion, nous puissions du moins lasser ta constance par cette répétition continuelle. J'ai fait voir, par le précepte de la circoncision, que l'existence du péché originel est enseignée dans la loi. Si tu nies le fait de cet enseignement, montre-nous pour quel péché personnel l'âme de l'enfant qui n'avait pas été circoncis, était exterminée du milieu de son peuple [1]. Je sais que tu ne feras pas cette démonstration ; mais, parce que ton désir est de nous fatiguer, tu ne garderas pas non plus le silence.

LXXV. *Jul.* D'ailleurs, le péché originel, que vous supposez exister, ne saurait être transmis par un seul homme, puisque la génération ne peut s'accomplir sans le concours de deux personnes.

Aug. Il a été répondu à cela ; lis ce que j'ai dit à ce sujet, et tu comprendras que toi-même tu n'as rien dit de sérieux.

LXXVI. *Jul.* De plus, le péché originel n'a pu exister même un seul instant, s'il a pu ne pas exister à un autre moment ; ce qui appartient à la nature d'un être persévère depuis le commencement jusqu'à la fin de cet être.

Aug. Tu pourrais en dire autant de la mort elle-même, car nous naissons aussi avec elle : « Le corps », dit l'Apôtre, « est mort à cause « du péché [2] » ; quand même, comme vous le prétendez follement, ce fait ne serait pas le résultat du péché, il n'en est pas moins certain que nous naissons sujets à la mort ; et cependant, la mort et l'assujétissement à la mort ne subsisteront plus, quand nous vivrons d'une vie immortelle. Conséquemment, de même que la mort, à laquelle nous avons été assujétis dès notre origine, a pu exister réellement et pourra ne plus exister lorsque notre nature sera élevée à une condition meilleure, de même aussi le péché originel a pu exister, quand il nous a été transmis avec le sang de nos parents ; et il ne peut plus exister, quand il est effacé en nous par le sacrement de la régénération.

LXXVII. *Jul.* Enfin la loi n'a pas enseigné l'existence du péché originel, et en réalité elle n'a pu l'enseigner : un législateur ne serait jamais assez insensé pour intimer à quelqu'un un précepte comme celui-ci : Je te défends de naître de telle ou de telle manière ; et ce qu'il n'a pas été possible de faire éviter par des avertissements préalables, il ne saurait être juste d'en faire ensuite le sujet d'un châtiment.

Aug. On ne commande pas à l'homme de naître de telle manière ; mais Adam a reçu le précepte de suivre une règle de conduite déterminée par le Créateur ; il a violé ce précepte, et c'est de lui, comme de notre père à tous, que découle le péché originel. Il est ordonné aussi que les enfants soient circoncis, et on menace de la damnation ceux qui ne le seraient pas ; et cependant, non-seulement aucun autre précepte, mais ce précepte même de la circoncision ne s'adresse pas aux enfants. Ainsi, on ne commande pas à l'homme de naître de telle manière ; et cependant la souillure du péché atteint « même « l'enfant qui n'a vécu encore qu'un seul jour « sur la terre [1] ». Lis les paroles du saint homme Job, et, en entendant le langage de celui que Dieu même a déclaré être véridique, tu comprendras que toi-même tu prêches le mensonge.

LXXVIII. *Jul.* L'Ecriture enseigne au contraire que ce qui a existé jusqu'à la loi n'existe plus après la loi ; elle enseigne enfin que cela n'existe plus après l'avénement de Jésus-Christ.

Aug. L'Ecriture enseigne que la souillure du péché originel n'existe plus après la rémission des péchés, comme la mort n'existe plus après la résurrection de la chair.

LXXIX. *Jul.* Conséquemment, suivant ton argumentation elle-même, il y a un moment où cela n'existe plus ; suivant le témoignage de la vérité, cela n'a jamais existé.

Aug. Oh ! si vous-mêmes vous n'opposiez pas réellement, de vive voix et par crit, votre

[1] Gen. XVII, 14. — [2] Rom. VIII, 10.

[1] Job, XIV, 4, suiv. les Sept.

témoignage menteur au témoignage de la vérité !

LXXX. *Jul.* Mais afin de graver plus profondément dans la mémoire du lecteur ce que nous venons d'établir, tu as donné autrefois cette définition du péché, laquelle, du reste, est excellente : « Le péché n'est pas « autre chose que la volonté de faire ce que « la justice défend et dont on est libre de « s'abstenir ».

Aug. Nous avons déjà répondu que cette définition ne s'applique pas au péché qui est en même temps le châtiment d'un autre péché [1].

LXXXI. *Jul.* Cette définition nous a ouvert la voie pour parvenir à comprendre aussi les règles de la justice divine, et pour nous convaincre que les jugements de Dieu seraient absolument contraires à l'équité, s'il imputait comme péchés des actions dont il saurait que celui qu'il châtie à cause d'elles n'était pas libre de s'abstenir.

Aug. Quelle est donc la cause des souffrances auxquelles sont assujétis les petits enfants, s'ils ne sont coupables d'aucun péché absolument? Est-ce que le Dieu tout-puissant et juste n'aurait pas eu le pouvoir de préserver tant d'innocents de souffrances imméritées?

LXXXII. *Jul.* Nous avons rappelé que le Maître des nations, ajoutant au poids de la raison celui de son autorité propre, avait déclaré que le péché a passé dans ce monde par un seul homme; que par cette dernière expression il a éloigné l'idée de l'œuvre conjugale, qui ne peut s'accomplir sans le concours de deux personnes; et qu'il a parlé d'un seul homme afin précisément que personne n'eût la témérité de donner à ce passage une interprétation relative à deux créatures humaines.

Aug. Il a déjà été répondu à cela : c'est pour toi un vrai plaisir de débiter sans cesse des discours d'une frivolité insupportable.

LXXXIII. *Jul.* Nous avons montré que, en affirmant qu'il s'agit d'un seul, lorsque l'Apôtre parle d'un seul, et en enseignant que la nature humaine a été flétrie par des actes d'imitation, et non point par la voie de la génération, je suis en réalité beaucoup plus logique que le partisan de la transmission, quand il déclare que cet homme unique a été en quelque sorte le vestibule du péché, et qu'il attribue au sang ce qui est l'œuvre de la volonté : la nature même des choses repousse une telle doctrine.

Aug. Cesse donc de répéter des choses que nous avons déjà réfutées; pourquoi nous obliger à répondre encore une fois et toujours dans les mêmes termes aux raisonnements de cette sagesse transcendante qui ne te permet pas de considérer ces paroles de saint Paul : « Le péché est entré dans le monde « par un seul homme », comme se rapportant à la génération, sous prétexte que cette dernière s'accomplit par le concours de deux personnes, et non point par un seul homme; comme si ce péché, que vous prétendez avoir été transmis par voie d'imitation, et non point par voie de génération, avait été commis par un seul homme? Conséquemment, puisque ce premier péché a été commis par deux personnes, comment l'Apôtre a-t-il pu dire : « Le « péché est entré dans le monde par un seul « homme », sinon en ce sens que l'œuvre de la génération commence, non point par la femme qui conçoit et qui enfante, mais par l'homme qui engendre; ou bien en ce sens qu'ils ne sont plus deux quand, par leur union mutuelle, ils deviennent une seule chair?

LXXXIV. *Jul.* Nous avons ensuite parlé de la loi, jusqu'au temps de laquelle saint Paul a déclaré que le péché avait subsisté sans être connu. Tu as essayé de prolonger ce temps jusqu'à la fin de la loi, et tu n'as pas compris que ton argumentation n'avait absolument aucune valeur; car nous devions te mettre dans la nécessité, ou bien de prouver que ce péché, dont tu prétends faussement que saint Paul a parlé, et que tu affirmes avoir régné jusqu'au moment où l'Ancien Testament a été aboli, était imputé ou du moins pouvait être imputé sous la loi, ou bien de nous accorder que ce péché ne règne plus depuis Jésus-Christ, afin que les expressions de l'Apôtre, après avoir subi cette interprétation violente, fussent du moins conformes à ta doctrine. Mais tu n'as pu ni donner ces preuves, ni faire cette concession. La pureté de notre foi repose donc sur un fondement inébranlable, parce qu'elle est conforme aux principes de la raison, à la sainteté de la justice et aux enseignements constants de l'Apôtre.

Aug. La réponse donnée par nous précé-

[1] Ci-dessus, liv. I, ch. XLVII.

demment et tes propres paroles prouvent également que tu ne dis rien de sérieux. Quand l'Apôtre a dit : « Le péché a subsisté « dans le monde jusqu'à la loi », il a voulu parler, non-seulement du péché originel, mais de tous les péchés en général ; et ces péchés ont subsisté jusqu'à la loi, en ce sens que la loi n'a pu les faire disparaître. En disant : « Jusqu'à la loi », saint Paul a voulu que le temps de la loi elle-même fût compris dans cette expression ; de même qu'il est dit dans l'Evangile : « Il y a donc en tout, depuis « Abraham jusqu'à David, quatorze généra- « tions[1] » ; car, pour que ce nombre soit complet, il faut entendre : Jusqu'à David inclusivement, et non pas : Jusqu'à David exclusivement. Ainsi, quand nous interprétons ces paroles : « Quatorze générations jusqu'à Da- « vid », nous n'excluons pas celui-ci de ce nombre, mais nous le comptons comme terminant la série ; de même aussi, quand nous lisons ces paroles : « Le péché a subsisté dans « le monde jusqu'à la loi », nous devons les interpréter de telle sorte que le temps de la loi y soit compris au lieu d'en être exclu. Quoiqu'il soit dit dans l'Evangile : Quatorze jusqu'à David, ce dernier n'est pas pour cela en dehors de ce nombre ; quoique saint Paul dise : « Le péché a subsisté jusqu'à la loi », celle-ci n'est pas pour cela exclue du temps pendant lequel a subsisté le péché. Conséquemment, personne n'ôte le péché, que la loi elle-même n'a pu faire disparaître, bien qu'elle soit sainte, et juste, et bonne, sinon celui de qui il a été dit : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui « qui ôte les péchés du monde[2] ». Il les ôte d'abord en pardonnant ceux qui sont commis, et parmi ceux-là il faut compter le péché originel ; ensuite en nous aidant par sa grâce à les éviter et en nous conduisant à une vie où il nous sera impossible d'en commettre aucun.

LXXXV. *Jul.* Mais voyons la suite de tes paroles. Après avoir dit : « Adam n'est pas la « figure du Christ sous tous les rapports abso- « lument », tu ajoutes : « De là ces paroles « qui suivent dans le texte de l'Apôtre : Mais « il n'en est pas du don comme du péché. Car « si une multitude d'hommes sont morts à « cause du péché d'un seul, la miséricorde et « le don de Dieu se sont répandus d'une ma- « nière bien plus abondante sur une multi- « tude d'autres hommes, par la grâce d'un « seul homme, Jésus-Christ[1] ». Voici comment tu expliques ces paroles de saint Paul : « Qu'est-ce à dire : Se sont répandus d'une « manière bien plus abondante ? L'Apôtre « s'exprime ainsi, parce que tous ceux qui « sont délivrés par Jésus-Christ, subissent à « cause d'Adam une mort temporaire, mais « ils vivront éternellement à cause de Jésus- « Christ[2] ». L'Apôtre, dont la doctrine fait l'objet de ce débat, a certainement déclaré que la grâce du Sauveur agit d'une manière plus puissante et plus efficace pour nous conférer le salut, que le péché d'Adam pour nous le faire perdre ; il a montré ainsi que le Christ, dont la grâce (pour me servir de son expression) « s'est répandue abondamment sur plu- « sieurs », a mérité à l'humanité des biens beaucoup plus précieux et auxquels un plus grand nombre d'hommes ont participé, si l'on compare ces biens aux maux qui sont la suite de la prévarication du premier homme, lequel, suivant toi, a corrompu les sources mêmes de la vie.

Aug. Saint Paul a dit : « La grâce s'est ré- « pandue d'une manière beaucoup plus abon- « dante » ; il n'a point dit : S'est répandue sur une plus grande multitude, sur le plus grand nombre. Qui ne voit en effet que le plus grand nombre des hommes n'ont point eu de part à l'abondance de cette grâce ; et que le sort de ceux-là montre bien quelle devrait être, en rigueur de justice, la destinée réservée à la masse tout entière, si l'Esprit ne soufflait où il veut, si Dieu n'appelait ceux à qui il daigne accorder cette faveur, et s'il n'inspirait des sentiments de piété à ceux à qui il lui plaît[3] ?

LXXXVI. *Jul.* Prouve donc que la pensée de l'Apôtre est conforme à vos opinions ?

Aug. Qu'on lise les paroles de saint Paul sans ces intentions perverses avec lesquelles vous les lisez, et on n'aura pas besoin d'autres preuves.

LXXXVII. *Jul.* Si, comme vous le prétendez, le péché d'Adam a empoisonné les sources de la vie et mérité la damnation pour tous les hommes ; si Adam a transmis à sa postérité un sang tellement corrompu que l'économie divine de la création ait été bouleversée dans tout ce qui a rapport à la nature humaine ;...

Aug. Quand l'esprit immonde agite un

[1] Matt. I, 17. — [2] Jean, I, 29.

[1] Rom. V, 12, 13, 15. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46. — [3] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, IX.

petit enfant, quand il le torture dans son corps et dans son âme, et qu'il pervertit en lui le sentiment et la raison ; est-ce que la nature de cet enfant, telle que Dieu l'avait créée, ne se trouve pas bouleversée dans toutes ses parties? Et cependant il vous est absolument impossible, à vous qui niez le péché originel, de dire comment cet enfant a pu mériter de subir des épreuves si cruelles. Pourquoi ne remarques-tu pas ici que le venin du démon bouleverse l'économie générale de la création aussi bien que l'économie particulière de la nature humaine? Dis-nous quels sont les mérites, quelle est la culpabilité de cet enfant, en proie, quelques instants après sa naissance, à des souffrances de ce genre, puisque tu ne veux pas entendre les paroles de l'Apôtre dans le sens qui leur a été attribué par l'Eglise catholique, dès la plus haute antiquité, et dont la nature elle-même atteste la vérité par les maux si manifestes auxquels elle est assujétie. Et cependant, si nous considérons les choses telles qu'elles sont en réalité, les desseins de Dieu ne sont renversés en aucune manière : car, le Créateur connaissait parfaitement l'avenir, quand il donna des lois à l'univers ; et aujourd'hui il ne punit pas chacune des créatures suivant ce que mérite l'apostasie de celles-ci ; disposant toutes choses avec nombre, avec poids et avec mesure [1], non-seulement il ne permet pas que personne subisse un châtiment immérité ; mais aucun de nous ne subit personnellement un châtiment égal à celui qui est dû à la masse tout entière.

LXXXVIII. *Jul.* ... Que le mariage, institué par Dieu à l'origine du monde, ne puisse plus subsister sans la participation du démon auquel, suivant toi, appartiennent les convoitises charnelles ; ou plutôt, que l'acte conjugal ayant perdu tout ce qu'il avait d'honorable au moment de son institution primitive, soit, dans les conditions où il s'accomplit aujourd'hui, avec les mouvements de la chair, avec la honte que ressentent les époux, avec la chaleur et ensuite la prostration des organes, avec la volupté qui affecte les sens, avec l'iniquité qui flétrit les enfants ; que l'acte conjugal, disons-nous, soit manifestement, et sans que personne puisse faire aucune objection à cet égard, non plus l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre du démon :.....

[1] Sag. xi, 21.

Aug. Quand tu sauras discerner entre le mal qu'on appelle le vice, et qui ne peut subsister que dans un être bon en lui-même, et le bien qui appartient à la nature comme telle ; tu ne justifieras plus le démon et tu n'accuseras plus Dieu ; tu ne justifieras plus ce qu'il y a de mauvais dans la passion charnelle, et tu ne jetteras plus l'odieux de tes invectives sur ce qu'il y a de bon dans le mariage.

LXXXIX. *Jul.* ... Enfin, que la liberté de détermination elle-même ait péri par suite de ce péché unique ; et que personne désormais n'ait plus le pouvoir de se purifier de ses fautes anciennes, en se livrant volontairement à la pratique de la vertu ; mais que tous soient, pour le fait d'un seul, entraînés à la damnation avec le torrent de l'humanité perdue par le péché ;.....

Aug. Pourquoi n'admires-tu pas plutôt que les calamités qui pèsent sur l'universalité des hommes dès le premier instant de leur vie, soient telles que personne n'arrive au bonheur sans avoir passé d'abord par la souffrance, et que l'exemption absolue de tous les maux est accordée seulement après la vie présente à ceux à qui Dieu fait la grâce de les appeler à cet heureux état ? Porte tes réflexions sur ce sujet, et tu reviendras à des sentiments plus orthodoxes ; tu comprendras alors que si ces maux ne pèsent pas injustement sur le genre humain, c'est donc aussi par un juste jugement de Dieu que le péché est entré dans le monde par un seul homme.

XC. *Jul.* Si toutes ces flétrissures, dis-je, ont été imprimées à l'image de Dieu par suite du péché du premier homme ; il est manifeste que la grâce de Jésus-Christ est absolument impuissante à nous procurer aucun bienfait réel, puisqu'elle n'a pu apporter aucun remède à des maux si multipliés et si profonds : ou bien, si elle a apporté des remèdes de ce genre, montre-nous en quoi ils ont consisté. Comparons en détail les effets du péché d'Adam avec les effets de la rédemption de Jésus-Christ. Car, si le premier a détruit toute l'économie de la nature humaine créée par Dieu, et cela indépendamment des péchés que nous commettons par notre volonté personnelle ; le second a dû avant tout relever l'édifice ainsi renversé par le premier, et rétablir chaque chose dans son état primitif.

Aug. C'est ce que Jésus-Christ fait réellement, mais non pas de la manière dont tu

prétends qu'il doit le faire. Quel est, en effet, celui qui a connu les pensées du Seigneur, ou qui a été son conseiller [1] ?

XCI. *Jul.* En d'autres termes, les personnes baptisées ne devraient plus, dans l'accomplissement du devoir conjugal, ressentir en aucune manière l'aiguillon de la concupiscence ; elles ne devraient plus être assujéties, comme les autres nations, aux mouvements de la chair.

Aug. Les femmes baptisées ne devraient donc plus enfanter dans les gémissements ; car tu ne saurais nier que ces gémissements soient un châtiment infligé à Eve pécheresse.

XCII. *Jul.* Après le don de la grâce, le sentiment de la pudeur ne devrait plus faire rougir les époux au moment où ils s'unissent ; les organes ne devraient plus tomber ensuite dans un état qui ressemble à celui où ils se trouvent pendant le sommeil ; les sens ne devraient plus expier par un sentiment de douleur les douceurs de la volupté ; enfin le libre arbitre devrait être rendu aux personnes baptisées, et tu devrais confesser toi-même que, la nature humaine étant élevée de nouveau à son état primitif et n'étant plus soumise à la loi du péché, les mortels peuvent avec la même facilité briller par la pratique de vertus éclatantes, ou devenir des objets d'horreur en se livrant aux infamies du vice ; ou plutôt ceux qui ont participé aux sacrements ne devraient même plus être sujets à la mort.

Aug. Et cependant, ô Julien, tu ne rougis pas d'enseigner que l'union de nos premiers parents dans le paradis était semblable à celle dont tu confesses que les époux rougissent aujourd'hui. Est-ce donc qu'on pouvait rougir de quelque chose dans ce séjour où le Créateur, digne par lui-même d'être loué par-dessus tout, n'avait institué que des choses dignes d'éloges ? Mais qui peut sonder ce mystère et en donner l'explication, sinon celui qui ne rougit pas de faire l'éloge d'une chose dont tout le monde rougit ?

XCIII. *Jul.* Car, puisque le remède lutte contre le mal et que, d'autre part, la mort est déclarée être la suite du péché, le retranchement de celui-ci doit aussi avoir pour résultat de faire disparaître la première.

Aug. Vous continuez à prétendre qu'Adam a été créé dans un état tel que, soit qu'il commît, soit qu'il ne commît pas le péché, il était destiné à mourir ; mais Pélage votre maître, dans l'assemblée des évêques de Palestine, vous a condamnés depuis longtemps, vous qui enseignez cette doctrine, comme il s'est condamné lui-même, puisqu'il n'est pas revenu à de meilleurs sentiments ; dans cette vie de souffrances Dieu ne donne pas le bonheur parfait aux siens, quoiqu'il leur pardonne leurs péchés et qu'il leur accorde le don de l'esprit de grâce. C'est pourquoi, à ceux qui refusent de prendre part aux plaisirs mauvais de ce siècle, ou qui savent faire un bon usage des douleurs et des épreuves de la vie présente, il a promis une vie future où ils n'auront plus de maux à souffrir ; où le mariage lui-même, s'il devait y subsister encore, serait semblable à celui qui aurait pu exister dans le paradis terrestre, supposé que personne n'eût commis le péché, et qui n'aurait eu rien d'alarmant pour la pudeur ; mais il n'y aura pas même de mariage de ce genre, parce que, le nombre des bienheureux étant complet, l'union conjugale ne sera plus nécessaire et l'œuvre de la génération ne s'accomplira plus.

XCIV. *Jul.* Or, puisqu'il est certain que les personnes baptisées n'éprouvent dans leurs corps aucun des effets que nous venons d'énumérer ; puisque, d'autre part, il a été démontré avec la lumière de l'évidence même, que la rédemption telle que vous l'entendez n'a pu, c'est-à-dire n'a dû s'accomplir sans opérer ce genre de guérisons : confesse donc, ou bien que les maux énumérés par nous tout à l'heure, ne sont pas la suite du péché, et par là même qu'ils ne sont pas non plus des blessures faites à la nature : et alors on saura quelle est la nature véritable de la grâce, puisque manifestement elle n'a opéré aucun changement dans ce qui est l'état normal de l'humanité : ou bien confesse que l'on ne doit reconnaître aux mystères du Christ aucun pouvoir de guérison, puisque, parmi un si grand nombre de maladies dont, suivant toi, la nature humaine est atteinte, ils n'ont pu en guérir même une seule.

Aug. Vous devriez au contraire, si les lumières de la saine raison pouvaient encore vous guider, vous devriez reconnaître ici quelle a été l'énormité de ce péché qui est entré dans le monde par un seul homme et qui a passé avec la mort dans tous les hommes : puisque, avant le moment où elles entrent dans la vie future, les personnes bap-

[1] Isa. XL, 13 ; Rom. XI, 34.

tisées elles-mêmes, quoique la souillure du péché originel soit effacée de leurs âmes, ne sont pas complétement affranchies des maux qui pèsent sur nous depuis notre naissance jusqu'à notre mort ; et que dans la vie présente, alors même que nous avons reçu la promesse des biens éternels, nous devons encore être éprouvés par des maux de toute sorte. Car, si nous obtenions immédiatement la récompense que mérite notre foi, cette foi elle-même cesserait aussitôt d'exister ; puisqu'elle consiste précisément à supporter avec une pieuse résignation les maux présents que l'on voit et à attendre fidèlement et patiemment les biens promis que l'on ne voit pas.

XCV. *Jul.* Jusqu'à présent, j'ai raisonné comme si l'Apôtre avait établi une égalité parfaite entre l'intensité du mal et l'efficacité du remède ; mais sans aucun doute la foi saine que nous défendons, nous paraîtra plus sublime encore, si nous considérons que saint Paul, bien loin de mettre la gravité de la maladie engendrée par le péché au-dessus de la puissance de la grâce, a déclaré que le dommage était compensé de beaucoup par le bienfait.

Aug. Tu dis vrai : le dommage qu'ont éprouvé ceux qui reçoivent le sacrement de la régénération est un dommage temporel, au lieu que le bienfait qu'ils reçoivent doit sans aucun doute durer éternellement ; mais dites-nous comment, sous un Juge infiniment juste et infiniment puissant, les petits enfants ont pu, s'ils ne contractent aucun péché, mériter d'éprouver ce dommage, dont leurs larmes attestent la réalité au moment de leur naissance.

XCVI. *Jul.* Que le lecteur éclairé considère donc attentivement les conclusions déjà établies dans ce débat. L'Apôtre a dit que les dons accordés par Jésus-Christ pour conduire les hommes au salut, se sont répandus sur une multitude plus considérable, si on la compare à la multitude de ceux à qui le péché d'Adam a été nuisible.

Aug. Saint Paul n'a pas dit cela : voici ses paroles : « La grâce s'est répandue d'une ma« nière bien plus abondante sur un grand « nombre [1] » ; c'est-à-dire, la grâce s'est répandue plus abondamment, non pas sur une plus grande multitude, en d'autres termes, non pas sur un plus grand nombre, comme il a déjà été répondu.

[1] Rom. v, 15.

XCVII. *Jul.* Tu prétends que les maux énumérés par nous ci-dessus ont été infligés à la nature humaine par suite de ce péché d'Adam ; et, d'autre part, il est certain que les hommes qui reçoivent les sacrements de Jésus-Christ ne sont pas guéris d'un seul de ces maux : d'où il suit que, suivant toi, l'iniquité du premier homme a eu beaucoup plus de puissance pour causer du dommage, que la grâce de Jésus-Christ n'a d'efficacité pour le réparer : or, cette conclusion fait voir clairement qu'il y a entre ta doctrine et la doctrine de l'apôtre saint Paul une contradiction aussi profonde que celle qui règne entre les Manichéens et les Catholiques.

Aug. La grâce de Jésus-Christ efface la souillure du péché originel, mais elle efface d'une manière invisible une chose qui est elle-même invisible : elle remet aussi toutes les iniquités que les hommes ont, par leur conduite mauvaise, ajoutées à ce premier péché. Le jugement de condamnation est prononcé par une seule faute ; car cette faute unique, contractée par les enfants au moment de leur naissance, conduit ceux-ci à la damnation éternelle, s'ils n'en reçoivent le pardon : et toutefois la grâce ne remet pas seulement ce premier péché ; autrement l'efficacité de la première ne serait pas plus grande que la puissance du second ; mais elle remet avec celui-là les autres aussi ; d'où il suit que l'efficacité de la grâce est plus grande que celle du péché : c'est pourquoi saint Paul a dit : « Le jugement de condamnation est « prononcé à cause d'un seul péché, tandis « que la grâce de la justification délivre d'une « multitude de péchés [1] ». La grâce donne aussi à l'esprit, de convoiter contre la concupiscence de la chair : et si parfois un homme fidèle subit dans ce combat une défaite légère, elle lui remet cette faute au moment de la prière ; et quand cet homme fait une chute grave, elle lui inspire les sentiments d'un repentir plus humble, afin de lui accorder ensuite son pardon. Elle donne enfin la vie éternelle à l'âme et au corps, cette vie dont les biens surpassent toutes nos conceptions, par leur nature aussi bien que par leur durée sans fin. Comment donc l'iniquité du premier homme a-t-elle été plus nuisible que la justice du second, c'est-à-dire de Jésus-Christ, n'a été utile ; puisque le dommage causé par

[1] Rom. v, 16.

celui-là est un dommage temporel, tandis que Jésus-Christ non-seulement nous accorde des secours temporels, mais nous délivre et nous rend parfaitement heureux pour l'éternité ? Ces principes posés, il est manifeste que notre doctrine est catholique et non point manichéenne ; il est manifeste aussi qu'elle n'est point pélagienne, précisément parce qu'elle est catholique.

XCVIII. *Jul.* J'aurais parfaitement le droit de mépriser les vaines explications que tu donnes de ce passage, et de les laisser sans réfutation, comme indignes de fixer l'attention d'un homme instruit, si je ne craignais qu'on ajoutât plutôt foi à ta fourberie qu'à ma persévérance. Voici comment tu t'exprimes : « Qu'est-ce à dire : Se sont répandus d'une « manière beaucoup plus abondante ? L'A- « pôtre s'exprime ainsi, parce que tous ceux « qui sont délivrés par Jésus-Christ su- « bissent à cause d'Adam une mort tempo- « raire, mais ils vivront éternellement à « cause de Jésus-Christ [1] ». Si tu réfléchissais aux conclusions logiques de ces paroles, tu comprendrais qu'elles sont un désaveu implicite de ta doctrine sur la transmission du péché. Tu dis en effet que la grâce de Jésus-Christ s'est répandue d'une manière beaucoup plus abondante, en ce sens qu'elle nous confère la vie éternelle, tandis que le péché d'Adam nous fait subir seulement une corruption temporaire. Si donc la mort corporelle est la seule chose qui nous ait été communiquée par Adam ; et que Jésus-Christ ait voulu compenser ce dommage par un bienfait plus précieux en nous appelant à une vie qui durera éternellement ; il est manifeste que ce n'est point le péché du premier homme, mais la mort seule qui a été transmise à sa postérité.

Aug. Il est manifeste que tu as tourné mes paroles en dérision, ou plutôt que tu as feint de tourner mes paroles en dérision, précisément parce que tu voulais paraître, aux yeux de ceux qui ne comprennent pas tes discours, avoir dit quelque chose, tandis que en réalité tu ne disais absolument rien. J'ai enseigné qu'Adam a fait subir la mort temporelle à ceux qui sont délivrés par la grâce de Jésus-Christ ; et que ceux qui, par suite d'un jugement impénétrable, mais juste, ne reçoivent pas cette délivrance, subissent le châtiment d'une mort éternelle, lors même que la mort temporelle les frapperait dans l'âge le plus tendre. Comment donc peux-tu conclure de là que la mort seule, et non pas le péché d'Adam, a été transmise à ses descendants ? N'obéis-tu pas en réalité au désir exclusif de faire croire à la vérité de tes discours bruyants, plutôt qu'à la nécessité d'admettre les conclusions logiques de mes paroles ? Nous enseignons, nous, que le péché et la mort ont été transmis à la fois ; nous proclamons que Jésus-Christ a fait disparaître l'un et l'autre : la souillure originelle par la rémission pleine et entière des péchés, la mort par la résurrection bienheureuse des saints ; si les hommes ne jouissent pas du bienfait de cette résurrection dès qu'ils sont régénérés, c'est afin que la foi par laquelle on espère ce qu'on ne voit pas, soit exercée en eux : car les fidèles ne méritent ce titre qu'autant qu'ils ont cette espérance par eux-mêmes et pour leurs enfants. Voilà ce que nous enseignons, voilà la vérité catholique avec laquelle vous êtes en contradiction : et tout ce que vous dites dans vos discussions hérétiques, vous le dites contre vous-mêmes plutôt que contre cette vérité.

XCIX. *Jul.* Il faudra nécessairement aussi conclure que la mort éternelle, en d'autres termes le châtiment sans fin, ne nous a pas été transmis et, par là même, que le péché ne saurait nous être communiqué avec le sang. Montrons en quelques mots tout à fait explicites ce que l'on doit tenir pour certain : l'Apôtre déclare que les dons de Jésus-Christ ont plus d'efficacité que le péché du premier homme ; prétends-tu que ce péché communiqué, suivant toi, avec le sang, nous ait rendus sujets à une mort seulement ou à deux morts ? Si, comme tu l'as affirmé en cet endroit, ce péché nous a rendus sujets à une mort seulement et à la mort corporelle ; il est donc incontestable que la grâce de Jésus-Christ a plus d'efficacité que le péché du premier homme : mais alors personne n'est plus coupable au moment de sa naissance ; car, tu as déclaré précédemment que le règne du péché consiste en ce que l'homme subit la mort seconde, en d'autres termes, un châtiment éternel ; tu as déclaré pareillement que le premier homme nous a communiqué seulement la mort corporelle : or, la conclusion de ces deux principes, c'est que ni le péché,

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46.

ni la mort éternelle n'ont été transmis par Adam à sa postérité.

Aug. Il a déjà été répondu à cela : tu parles pour ne rien dire. Le règne du péché consiste, à la vérité, en ce qu'il nous envoie à la mort éternelle, s'il n'est remis par la grâce de Jésus-Christ ; mais la mort temporelle elle-même n'existerait pas, si Adam n'avait, par une juste punition de son péché, perdu le pouvoir de ne point mourir : car voici en quels termes Dieu déclara à l'homme pécheur qu'il devait mourir : « Tu es terre, et tu iras « dans le sein de la terre [1] ». Jésus-Christ a daigné subir cette mort sans l'avoir méritée par aucun péché, afin d'aller, au moment où il la subissait, dans le sein de la terre, et d'élever ensuite, par sa résurrection, la terre jusqu'au ciel ; mais, en détruisant ainsi l'empire de la mort éternelle, il n'a pas voulu exempter les fidèles de la mort temporelle, afin précisément que, au milieu de cette vie de combats, la foi en la résurrection s'exerçât en luttant contre cette mort.

C. *Jul.* Si tu dis au contraire que le péché d'Adam a flétri la nature humaine et nous a assujétis à deux morts, l'une temporelle et l'autre éternelle ; que certaines personnes en particulier, et non pas le genre humain, sont, par la grâce de Jésus-Christ, exemptées de la seconde, mais que la première subsiste après comme avant la rédemption : l'Apôtre est alors convaincu d'avoir enseigné une chose fausse, quand il a dit que la grâce a été beaucoup plus utile que le péché n'avait été nuisible ; or, il n'est pas possible de porter contre l'Apôtre une accusation de ce genre ; c'est donc justement que nous te condamnons toi-même.

Aug. J'ai dit que la résurrection unique des bienheureux les délivre de l'une et de l'autre mort ; de la mort temporelle, afin que leur âme ne soit pas privée de son corps ; de la mort éternelle, afin que ce même corps ne soit pas non plus pour leur âme un poids accablant ou une cause de souffrance. Si les fidèles sont encore assujétis pendant quelque temps à la première, c'est afin que leur foi trouve en elle un secours puissant ; si plus tard l'empire de cette mort temporelle sur les coupables est détruit, c'est afin que ceux-ci trouvent un accroissement à leurs souffrances dans l'impuissance même où ils sont de se séparer de leurs corps. Et par là même, pour ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ et qui sortent de ce siècle pervers avec le titre d'élus, il est manifeste que la grâce compense surabondamment le dommage à eux causé par le péché qui est entré dans le monde par un seul homme, et qui a passé avec la mort par tous les hommes. Ainsi, l'Apôtre ne saurait être accusé d'erreur, puisqu'il a parlé le langage de la vérité ; mais toi-même, ou bien tu ne comprends pas ses paroles, ou bien tu t'efforces avec une opiniâtreté hérétique d'établir des choses fausses et en contradiction avec la doctrine que tu sais être enseignée par lui.

Cl. *Jul.* Saint Paul dit que la grâce de Jésus-Christ a été plus abondante que la faute du premier homme : ce n'est donc point la nature, ni la génération, ni la fécondité qu'il accuse, mais la volonté, mais le choix du mal et la perversité de la conduite.

Aug. Si la génération n'a causé aucun dommage, la régénération n'apporte aucun bienfait ; si la nature n'est pas flétrie, Jésus-Christ n'est pas le Sauveur des petits enfants ; si c'est par sa volonté personnelle que chacun mérite la récompense ou le châtiment, comment les enfants ont-ils mérité que Jésus-Christ les mît en possession du royaume de Dieu, puisqu'ils n'ont fait aucun usage de leur volonté propre, soit pour le bien, soit pour le mal ? Enfin l'Apôtre a rapproché du mot péché le nom d'Adam, et non pas celui du démon ; il a rapproché du mot justice le nom de Jésus-Christ, et non pas celui d'Abel ; pour faire comprendre qu'il ne voulait point parler d'exemples et d'imitation, mais de génération et de régénération ; si donc Adam ne transmet pas aux hommes son péché avec son sang, Jésus-Christ ne donne pas non plus la justice aux enfants qui sont régénérés en lui ; car les enfants qui ont été régénérés comme ceux qui ont été seulement engendrés, n'ont encore fait aucun usage de leur volonté personnelle. Allez maintenant si vous voulez, et, si vous l'osez, enseignez publiquement que la justice n'est point donnée aux enfants ; qu'ils ne la posséderont pas même quand ils auront obtenu une demeure dans ce royaume où l'on verra les cieux nouveaux et la terre nouvelle dont parle l'Ecriture, et dans lesquels habite la justice [1] : ou bien, dans l'enivrement et le délire que vos

[1] Gen. III, 19.

[1] II Pierre, III, 13.

opinions, pareilles à un vin généreux, font naître en vous, déclarez que les enfants posséderont à la vérité la justice dans ce royaume, mais par suite d'actes méritoires de leur volonté propre, et non point par un bienfait gratuit de la grâce divine. Si vous n'osez tenir ce langage (car vous reconnaissez que la vie présente est le moment où l'on acquiert des mérites, et que dans l'éternité on reçoit seulement des récompenses); pourquoi hésitez-vous à reconnaître, ou pourquoi ne voulez-vous pas reconnaître que ces enfants ont pu, sans l'avoir mérité par aucun acte mauvais de leur volonté personnelle, participer au péché d'Adam de la même manière qu'ils doivent un jour participer à la justice de Jésus-Christ, sans avoir précédemment mérité cette faveur par aucun acte de bonne volonté?

CII. *Jul.* Et par là même, si la vérité n'a pas encore perdu tous ses droits au respect des hommes; si les clameurs bruyantes de l'iniquité n'ont pas encore rendu le monde entier tout à fait sourd à sa voix; on reconnaîtra que la raison, que la discussion, que, l'autorité de l'Apôtre et le témoignage de sa parole expresse démontrent clairement que entre les partisans de la transmission et les catholiques, il y a une distance égale à celle qui existe entre saint Paul et Manès, entre la sagesse et la sottise, entre la raison et la folie, entre la persévérance dans un enseignement toujours semblable à lui-même et cette versatilité dont tu nous offres le plus honteux exemple, puisque, pour ainsi dire dans la même ligne, tu nies ce que tu as affirmé et tu affirmes ce que tu as nié.

Aug. Il a été répondu à cela : de grâce, s'il ne t'est pas possible de dire quelque chose, tais-toi, supposé du moins que tu aies ce pouvoir; mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que tu ne peux pas même te taire.

CIII. *Jul.* « Mais », dit saint Paul, « il n'en « est pas du don comme du péché venu par un seul. Car le jugement de condamnation « vient d'un seul; tandis que la grâce de la « justification délivre d'un grand nombre de « péchés [1] ». Tu joins à ces paroles de l'Apôtre ton interprétation personnelle conçue en ces termes : « Qu'est-ce à dire : Le jugement de « condamnation vient d'un seul », si ce n'est : « vient d'un seul péché? » puisque saint Paul ajoute : « La grâce au contraire délivre « d'une multitude de péchés. Que nos adversaires disent comment cette condamnation est prononcée pour un seul délit, si ce « n'est parce que le péché originel, qui a « passé dans tous les hommes, suffit à lui « seul pour rendre cette condamnation légitime. La grâce de la justification délivre « au contraire d'une multitude de péchés, « parce qu'elle remet non-seulement ce péché unique, contracté dès notre origine, « mais aussi les autres que chaque homme « en particulier ajoute à celui-là, par le mouvement de sa volonté personnelle. Car, si « à cause du péché d'un seul la mort a régné « par un seul, à plus forte raison ceux qui « reçoivent l'abondance de la grâce et de la « justice, régneront-ils dans la vie par un « seul, Jésus-Christ. C'est pourquoi, de même « que tous les hommes sont tombés dans la « condamnation par le péché d'un seul, de « même aussi tous reçoivent la justification « de la vie par la justice d'un seul [1] ». Puis, comme si tu avais prouvé quelque chose en citant ces paroles, tu parles de nous en des termes insultants : « Qu'ils persévèrent en- « core dans leurs vaines argumentations et « qu'ils continuent à enseigner que cet homme « unique dont parle l'Apôtre n'a pas transmis « son péché avec son sang, mais qu'il a seulement donné un exemple de péché. Comment donc tous les hommes sont-ils tombés dans la condamnation par le péché d'un « seul, et non pas plutôt par la multitude « de péchés qu'ils commettent personnellement? N'est-ce pas précisément parce que « ce péché suffirait à lui seul pour conduire « les hommes à la damnation, lors même que « ceux-ci n'y ajouteraient aucun péché personnel; comme il conduit réellement à la « damnation les enfants qui meurent après « avoir pris naissance d'Adam, mais avant « d'avoir reçu une seconde naissance en Jésus-« Christ? Pourquoi donc notre adversaire « nous adresse-t-il cette question dont il ne « veut pas recevoir la solution de la bouche « de l'Apôtre : comment l'enfant se trouve-« t-il coupable de péché? est-ce par un acte de « sa volonté, est-ce par un effet de l'acte conjugal ou par suite d'une faute commise par « ses parents? Qu'il écoute (et qu'il apprenne « à se taire), qu'il écoute comment les en-« fants se trouvent coupables de péché; voici

[1] Rom. v, 16.

[1] Rom. v, 17, 18.

« les paroles de saint Paul : Tous les hom-« mes sont tombés dans la condamnation par « le péché d'un seul [1] ». Nous savons que tu ne redoutes rien tant que les interrogations qui ont pour objet de te faire dévoiler tes sentiments et tes pensées secrètes : c'est pour cela en effet que vous cherchez avant tout à obtenir des puissances séculières que la question présente ne soit pas discutée dans un jugement en forme ; car vous comprenez que vous devez recourir à la force, puisque vous ne trouvez aucun appui dans les principes de la raison.

Aug. Veux-tu ne pas craindre la puissance? Fais le bien [2]. Mais ce n'est pas faire le bien que de répandre et d'enseigner hautement une doctrine hérétique en contradiction avec la doctrine de l'Apôtre. Pourquoi réclamer encore la discussion d'une chose qui a été jugée par le Siége apostolique ; qui a été jugée aussi par l'assemblée des évêques de Palestine, par cette assemblée où sans aucun doute Pélage, auteur de votre erreur, aurait été condamné s'il n'avait condamné ces mêmes opinions que tu défends? Une hérésie condamnée par les évêques ne doit plus être l'objet d'un jugement; elle doit être réprimée par les puissances chrétiennes.

CIV. *Jul.* Mais le prestige de ton nom n'aura pas assez de pouvoir sur l'esprit des hommes éclairés, pour qu'il te soit permis, à toi qui es la cause première et l'auteur de tous ces maux, de te retirer du milieu du combat en te retranchant derrière l'autorité de l'Apôtre ; n'espère pas que saint Paul recevra pour toi les traits de tes ennemis, car il est lui-même le maître et le prince sur lequel nous nous appuyons principalement contre vous. Apprends donc le langage que la logique même t'oblige à tenir ; si toi et moi nous étions parfaitement d'accord pour reconnaître que l'Apôtre a enseigné l'existence du péché naturel et posé ainsi un fondement inébranlable à la doctrine des Manichéens, tu pourrais alors m'opposer son nom toutes les fois que je chercherais à diriger contre toi mes attaques ; mais en réalité je regarde constamment l'autorité du maître des Gentils comme une chose tout à fait inviolable ; je ne souffre pas qu'une seule de ses paroles soit dénaturée par tes explications ; de ses paroles, dis-je, que je démontre, d'après le principe rationnel énoncé plus haut, être inconciliables avec toute doctrine insensée, honteuse et impie ; je prouve que saint Paul n'a pas dit un mot en faveur de l'existence du péché naturel, et tu as l'impudence de prétendre que ce même saint Paul doit me répondre pour toi, lui qui n'est pas interrogé par la raison que personne ne doute de la sagesse de ses enseignements! Et tu ne rougis pas de t'écrier que je ne veux pas recevoir de la bouche de l'Apôtre une doctrine que je déteste sur tes lèvres, précisément parce que l'Apôtre nous a appris à discerner la saine doctrine de celles qui ne le sont pas!

Aug. Après les paroles de l'Apôtre citées par moi, ne devait-il pas te suffire de garder le silence? Et toutefois, quoique tu ne puisses parler ni dans un sens contraire, ni dans un sens conforme à la doctrine de l'Apôtre, tu ne cesses de m'adresser la parole, et tu me jettes, entre autres insultes, celle-ci, que je suis la cause première et l'auteur principal de tous ces maux, comme si j'avais, le premier, cru à l'existence du péché originel ou commencé à discuter sur cette question. Tu penses, en effet, que tes livres tomberont entre les mains de lecteurs tellement ignorants qu'ils ne sauront pas même qu'une foule de docteurs illustres de l'Eglise ont, avant nous, compris et expliqué ces paroles de l'Apôtre comme l'Eglise catholique tout entière les entend et les interprète depuis qu'elle a commencé d'exister; si l'enseignement de ces docteurs est un enseignement pervers, comme vous ne craignez pas de le dire, comment, je te prie, puis-je être moi-même la cause première et l'auteur principal de tous ces maux? Ne serait-il pas plus vrai de dire que tu obéis à un mouvement de rage en m'adressant de pareilles injures? Car, si tu considérais avec un esprit sain les afflictions dont la vie de l'homme est remplie, depuis les premiers pleurs qui suivent sa naissance jusqu'aux dernières plaintes qui précèdent sa mort, tu comprendrais sans doute que la cause première et l'auteur de ces maux, ce n'est ni moi ni toi, mais Adam ; mais tu ne veux pas comprendre cette vérité, et, fermant les yeux à la lumière, tu t'écries que les jugements de Dieu sont justes, et que cependant le péché originel n'existe pas. Assurément tu verrais combien ces deux propositions sont contradictoires, je ne dis pas si tu cessais d'être

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46. — [2] Rom. XIII, 3.

l'auteur de ces maux, puisqu'en réalité tu ne l'es pas, mais si tu avais l'esprit sain, comme tu pourrais l'avoir ; si, au lieu de suivre Pélage, tu prenais pour maîtres les docteurs catholiques.

CV. *Jul.* Voyons donc quelle est la valeur réelle de tes arguments. Après avoir dit que la grâce du Sauveur possède une efficacité beaucoup plus grande pour nous guérir que ne le fut celle de la prévarication du premier homme pour nous nuire, saint Paul ajoute : « Et il n'en est pas du don comme du péché « venu par un seul, car le jugement de con- « damnation vient d'un seul, tandis que la « grâce de la justification délivre d'un grand « nombre de péchés ». Suivant toi, « ce péché « unique, mais suffisant pour rendre notre « condamnation légitime, est un péché d'ori- « gine qui passe dans tous les hommes ; on « dit au contraire que la grâce de la justifica- « tion délivre d'une multitude de péchés, « parce qu'elle efface, non-seulement ce péché « unique contracté dès notre origine, mais « encore les autres péchés que la volonté « particulière de chacun de nous a ajoutés à « celui-là ». Pour confirmer cette interprétation, tu établis un peu plus loin cette argumentation : Si l'Apôtre avait enseigné que ce péché unique, mais suffisant pour rendre notre condamnation légitime, a été contracté par voie d'imitation, il aurait dû ajouter que tous les hommes méritent la sentence de condamnation, non point par un péché unique, mais par la multitude de péchés qu'ils commettent par leur volonté personnelle. Or, comme il s'agit ici de dégager les paroles de l'Apôtre des interprétations insidieuses des Manichéens, je prie le lecteur de m'accorder son attention la plus sérieuse. Suivant toi, si nous avons raison d'affirmer que la faute première a été seulement un exemple donné aux pécheurs, l'Apôtre aurait dû enseigner que la mort a régné par suite d'une multitude de péchés, comme il a enseigné que la grâce de la justification délivre d'une multitude d'iniquités. Or, c'est précisément contre toi-même que tu établis cet argument ; je vais te prouver que, si tes principes sont vrais, l'Apôtre n'a pu logiquement déclarer que « la grâce de la « justification délivre d'une multitude de « péchés », après avoir dit « que le jugement « de condamnation vient d'un seul péché ». Oublions un instant notre doctrine et raisonnons d'après vos principes ; si la liberté de détermination a été détruite par le premier péché ; si désormais elle se trouve tellement défectueuse dans tout le genre humain qu'elle n'ait plus d'autre pouvoir que celui de faire le mal, et qu'elle ait perdu la faculté de choisir le parti contraire, en d'autres termes, la faculté de s'éloigner du mal et de faire le bien ; si elle est honteusement assujétie à la nécessité de commettre le mal et contrainte à obéir aux convoitises criminelles ; si, contrairement à toutes les lois de l'équité, une faute commise par la volonté est devenue un vice de la nature ; si la loi du péché habite dans les membres de l'homme après avoir obtenu, par suite du honteux plaisir qui accompagne l'acte conjugal, un empire tyrannique sur l'image et sur l'œuvre de Dieu ; si l'arbre du démon jette, avant la création de l'âme, ses racines dans le sein maternel pour y prendre ensuite son accroissement naturel, s'y développer librement et produire enfin un fruit empoisonné ; si, dis-je, tous ces maux sont, comme vous le prétendez, le résultat d'une seule faute commise par le premier homme, au lieu d'ajouter que la grâce délivre d'une multitude de péchés, il serait plus logique de dire seulement que le genre humain subit la sentence de condamnation à cause d'un seul et unique péché ; on comprendrait alors, et il serait plus exact de dire que cette grâce délivre d'un péché unique ceux qui sont délivrés par elle. Car si la liberté de détermination est détruite, si les désirs honnêtes sont devenus impossibles, si toutes les actions mauvaises sont une conséquence fatale de la faute de notre premier père, lequel nous a transmis un sang empoisonné, aucun autre péché ne saurait plus être ajouté à cette faute première par le mouvement de notre volonté personnelle.

Aug. Comment serait-il possible qu'un homme, dont les efforts tendent à dénaturer les paroles de l'Apôtre, réussît lui-même à parler le langage de la raison et de la vérité ? Certes, quand l'usage de la volonté, dont les enfants sont privés, vient s'ajouter à cette faute contractée au moment de la génération, l'arbre du péché produit alors une multitude de fruits alimentés par une multitude de passions diverses comme par autant de racines ; mais avant qu'il en fût ainsi, ce péché unique suffisait pour pré-

cipiter dans la damnation les petits enfants qui auraient quitté cette vie sans avoir encore pu faire usage de leur volonté. Car si un mal plus grave et plus multiplié mérite un châtiment plus sévère, il ne s'ensuit pas qu'un mal moins grave et non encore multiplié ne mérite aucun châtiment. Comment donc la régénération, qui fait disparaître le mal multiplié par l'usage de la volonté, ne compense-t-elle pas surabondamment le mal produit par la génération, puisque le mal dont celle-ci est pour nous la source, quoiqu'il soit très-sérieux et qu'il ait plusieurs suites très-regrettables, n'est pas encore développé ni multiplié, et qu'il resterait isolé et ne prendrait aucun développement si l'usage de la volonté ne venait lui donner le moyen de croître et de se multiplier? De plus, avant que la grâce de Dieu soit venue au secours de la volonté pour lui rendre la liberté du bien et lui faire pratiquer la vraie justice, une foule de causes autres que le vice de notre origine peuvent porter ou ne pas porter cette même volonté à commettre le péché; de là vient que, même parmi les impies, à qui n'a pas encore été ou à qui ne sera jamais accordé le secours de la grâce qui justifie les impies, les uns commettent plus de péchés, les autres en commettent moins. « Le jugement de con- « damnation vient donc d'un seul » péché, parce que la damnation frappe ceux mêmes qui n'ont d'autre péché que celui qu'ils ont contracté dès leur origine; la grâce de la justification, au contraire, délivre d'une multitude de péchés, parce qu'elle efface, non-seulement le péché dont l'homme est souillé au moment de sa naissance, mais tous les crimes que nous ajoutons à cette faute première par l'usage de notre volonté propre. Telle est la vérité catholique enseignée par l'Apôtre et que tu ne saurais altérer par aucun verbiage hérétique, quelque interminables que soient les discours vains et trompeurs par lesquels tu mets notre patience à l'épreuve.

CVI. *Jul.* Et par là même, si le péché naturel est la cause de ces maux si déplorables, il n'est pas vrai de dire que la grâce de Jésus-Christ opère la justification en pardonnant une multitude de péchés : elle accomplit au contraire son œuvre de miséricorde par la rémission d'un péché unique; et pour qu'elle remplît les engagements pris par elle à cet égard, il faudrait qu'elle guérît tous les maux qu'on dit être le résultat de la blessure faite par le péché : toutefois, si même après les remèdes apportés par elle, les diverses maladies dont le démon a infecté la nature humaine, subsistent comme auparavant, on doit lui savoir gré de son bon vouloir et lui pardonner sa présomption; car, c'est le pouvoir, et non pas la volonté qui lui a manqué pour guérir des plaies dont nous étions atteints au moment de notre naissance.

Aug. Il a été déjà répondu à cela : comprends ma réponse, et tais-toi. Autre chose sont les combats que la grâce nous fait soutenir et pour lesquels elle nous prête le secours de sa force puissante; autre chose est la victoire dont elle nous fait goûter les fruits dans le séjour de la paix éternelle, après nous avoir délivrés de tout ennemi soit extérieur, soit intérieur : dans le premier cas, il s'agit d'une guerre laborieuse dont la vie présente est le théâtre; dans le second il s'agit du repos bienheureux dont on jouira au siècle futur seulement. Pour toi, si tu ne soutiens pas en toi-même cette lutte contre les vices de la chair, rougis; si tu la soutiens réellement, tais-toi.

CVII. *Jul.* Qu'avons-nous donc établi dans cette discussion? Que ta doctrine et la doctrine de l'Apôtre se contredisent réciproquement. Suivant l'Apôtre, une multitude de péchés sont effacés par le bienfait de la grâce : toi au contraire tu enseignes qu'un seul péché naturel, appelé par toi la loi du péché, est pour tous les hommes une source de désirs coupables. Ainsi, il est manifeste que tu accuses la nature qui est l'œuvre de Dieu, tandis que saint Paul accuse la volonté. D'autre part, il a été tout à fait impossible à saint Paul de s'exprimer en des termes différents de ceux qu'il a employés, quand il a dit que la sentence de condamnation peut être prononcée par suite d'un péché unique : car, par son péché unique, le premier homme a donné l'exemple de l'iniquité; et de même qu'une seule prévarication a été pleinement suffisante pour faire prononcer la condamnation d'Adam, de même aussi une seule faute peut suffire pour rendre coupables les autres hommes. De là ces paroles de l'Ecclésiaste : « Celui qui pèche en un seul point, « perd une multitude de biens[1] »; et ces autres

[1] Eccl. IX, 18.

de saint Jacques : « Si après avoir observé « toute la loi, tu la violes en un seul point, tu « deviens coupable comme si tu l'avais violée « tout entière [1] ».

Aug. Le péché d'Adam n'a donc été nuisible qu'à lui-même, et non pas à tout le genre humain. Car, tu ne pousseras pas l'absurdité jusqu'à prétendre que ce péché a été ou est encore nuisible à des hommes qui ne savent pas ou qui ne croient pas qu'il a existé et qu'il a produit de semblables effets : quoique les hommes imitent parfois ce qu'ils ignorent, tu parlerais d'une manière trop insensée, en déclarant qu'ils sont flétris et souillés par un péché commis, à leur insu, depuis des milliers d'années, si tu ne reconnaissais que ce péché a été transmis à toutes les générations. D'ailleurs, si Pélage n'avait pas condamné ceux qui prétendent que le péché d'Adam a été nuisible à lui seul, et non pas à tout le genre humain, il aurait été condamné lui-même par des juges qui assurément ne sont point Manichéens.

CVIII. *Jul.* La grâce du Seigneur Jésus-Christ au contraire n'a pas été donnée de telle sorte qu'elle dût apporter à chacun de nos péchés, comme à autant de blessures, un remède particulier de miséricorde, et nous accorder la rémission de chacun de nos péchés par autant de baptêmes différents : mais, grâce à l'efficacité toute-puissante du remède qu'elle apporte à nos crimes, c'est-à-dire aux œuvres de la volonté mauvaise, elle opère une guérison tellement générale que les différentes espèces de souillures sont effacées par une seule et même consécration.

Aug. De quelque manière que tu prétendes que la grâce du Seigneur Jésus-Christ est donnée, tu exclus les petits enfants de toute participation à cette grâce, quand tu déclares qu'ils ne sont point sauvés par elle ; car vous divisez arbitrairement les deux noms du Seigneur, de telle sorte qu'il semble être Christ à l'égard des petits enfants à cause du royaume de Dieu auquel vous reconnaissez que ceux-ci ne peuvent parvenir, s'ils n'ont reçu le baptême ; mais, en tant que Jésus, il leur est complétement étranger, parce qu'il n'opère pas en eux ce que ce nom signifie. Il est écrit en effet : « Tu lui donneras le nom de « Jésus », et l'ange voulant faire connaître la raison pour laquelle le Seigneur doit être appelé Jésus, ajoute aussitôt : « Car c'est lui « qui sauvera son peuple des péchés dont il « est coupable [1] ». Puisque vous niez que le Seigneur sauve réellement les petits enfants, vous déclarez par là même que le nom de Jésus ne se rapporte pas à eux, et qu'ils sont étrangers à son peuple ; et vous osez protester avec colère, parce que c'est vous-mêmes au contraire que l'on exclut du milieu de ce peuple ! D'autre part, et pour ce qui regarde les péchés volontaires, de même que le jugement de condamnation nous frappe pour une multitude, de même aussi la grâce de la justification nous délivre d'un grand nombre de ces péchés. Pourquoi donc l'Apôtre dit-il : « Le jugement de condamnation vient d'un « seul (péché), mais la grâce de la justifica- « tion délivre d'un grand nombre de péchés » ; si ce n'est parce que en cet endroit il n'oppose pas la volonté bonne à la volonté mauvaise, ni l'imitation du bien à l'imitation du mal, mais la régénération à la génération première? Car, si, d'une part, notre génération première fait prononcer contre nous un jugement de condamnation pour un seul péché ; d'autre part aussi, notre régénération nous confère une grâce de justification qui nous délivre d'une multitude de péchés. La pensée que l'Apôtre a voulu exprimer en cet endroit est tout à fait manifeste ; écoutez ses paroles avec un esprit soumis et vous cesserez vous-mêmes de parler pour obéir à un esprit de contention.

CIX. *Jul.* C'est donc avec raison que l'Apôtre, parlant du premier homme, a désigné seulement un péché de celui-ci et nous a montré ce péché comme ayant été le premier exemple de prévarication : il a rappelé, dis-je, un seul péché et non pas plusieurs, parce qu'il savait que la partie historique de la loi ne rapporte elle-même qu'un seul péché d'Adam ; mais il a déclaré que la grâce de la justification délivre d'une multitude de péchés ceux sur qui elle descend, afin que personne ne fût tenté de considérer le bienfait de cette grâce comme étant de peu de valeur : car s'il avait dit : La grâce de la justification délivre d'un seul péché, il semblerait que cette grâce efface chacun de nos péchés isolément plutôt que tous nos péchés à la fois. Ainsi, en parlant d'abord d'un seul

[1] Jacq. II, 10.

[1] Matt. I, 21.

péché, il s'est conformé au témoignage de l'histoire ; et quand il a dit ensuite que la grâce de la justification délivre d'une multitude de péchés, il a fait connaître la magnificence et le prix de ce don mystérieux.

Aug. Quelle raison avait-il de parler d'Adam, au moment où il exaltait le mérite de la grâce de Jésus-Christ, si ce n'est parce que le premier est l'auteur de la génération, et le second, l'auteur de la régénération ?

CX. *Jul.* Cette explication, conforme aux principes de la raison, est aussi la réfutation sans réplique de votre doctrine ; car, tu es obligé de reconnaître que, dans tous les passages cités par nous jusqu'ici, l'Apôtre ne parle pas du péché transmis comme les Manichéens le prétendent, et cela par le fait même que, en parlant de la grâce, saint Paul dit qu'elle efface une multitude de péchés.

Aug. C'est toi-même qui sers la cause du manichéisme, puisque tu permets à ses partisans d'introduire une autre nature mauvaise, quand tu nies que la cause des calamités qui pèsent sur les enfants réside dans un mal originel : calamités auxquelles assurément les enfants ne seraient pas assujétis, si au moment de leur naissance ils possédaient l'intégrité de nature et jouissaient du bienheureux état qui furent le partage du premier homme dans le paradis.

CXI. *Jul.* Saint Paul montre en effet que, dans sa pensée, le péché désigné précédemment sous le nom de péché unique, est de la même espèce que ceux qu'il a dit être très-nombreux et qu'il a déclaré être effacés tous ensemble par la grâce ; d'autre part, tu reconnais toi-même que ces péchés nombreux sont précisément ceux que chacun de nous commet par le mouvement de sa volonté personnelle ; donc ce péché unique est, lui aussi, de la même espèce ;...

Aug. Je dis en effet que ce péché unique doit être compris dans cette multitude de péchés, et qu'on ne peut pas le séparer des autres ; on peut également dire avec vérité que le premier est de la même espèce que les seconds, si l'on prend le mot espèce dans le sens d'origine ; car ce péché unique a eu, lui aussi, son origine dans la volonté du premier homme, au jour où le péché d'Adam entra dans le monde pour passer ensuite par tous les hommes.

CXII. *Jul.* Et on doit le considérer comme ayant été contracté par un mouvement de la volonté personnelle de chacun de nous ; par là même, ce n'est pas le sang de nos parents, mais la perversité de nos désirs que l'on doit accuser. D'ailleurs, si l'Apôtre avait voulu enseigner l'existence d'un péché originel et unique, assurément il n'aurait point parlé ensuite de cette multitude de péchés qu'il déclare être effacés par la grâce.

Aug. Pourquoi n'en aurait-il point parlé ? Cette affirmation est appuyée, il est vrai, sur l'autorité des Pélagiens ; mais elle n'est pas appuyée sur le témoignage de la vérité qui contredit les nouveautés du pélagianisme et confond ses doctrines mensongères. La multitude de péchés, dont la grâce de la justification nous délivre, ne cesse pas d'être multitude parce que ce péché unique y est compris ; et, d'autre part, ce péché unique, lors même qu'aucun autre péché n'y serait ajouté, n'en serait pas moins suffisant pour faire prononcer contre nous une sentence de condamnation. D'où il suit que le premier homme a pu nous communiquer avec son sang un péché unique, et Jésus-Christ nous pardonner au moment de notre régénération une multitude de péchés ; puisque, suivant saint Paul, les bienfaits que le second nous a procurés compensent surabondamment le dommage que le premier nous avait causé.

CXIII. *Jul.* Quoique les arguments établis ci-dessus soient plus que suffisants pour la défense de la vérité, je prie cependant le lecteur de prêter la plus sérieuse attention à ceux que nous allons ajouter. Il sera démontré d'une manière irréfutable que, en cet endroit, l'apôtre saint Paul ne traite nullement de la nature, mais bien de la conduite des hommes, considérant successivement l'efficacité de la grâce et celle du premier péché, et comparant les effets de l'une et de l'autre, il s'efforce de prouver que les dons mystérieux accordés par Jésus-Christ compensent surabondamment les suites funestes du péché du premier homme. Nous avons montré nous-mêmes que cette doctrine ne saurait se concilier avec celle de la transmission du péché. Saint Paul a donc voulu relever le mérite de la grâce, non-seulement par l'énumération qu'il a faite précédemment de ses effets, mais encore et d'une manière spéciale par cette déclaration : « Le jugement de condamnation « vient d'un seul ; mais la grâce nous délivre

« d'une multitude de péchés pour nous pro-
« curer en même temps la justification de la
« vie ». Le partisan de l'existence du mal na-
turel explique ces paroles de cette manière :
« Le jugement de condamnation vient d'un
« seul », dit-il, « parce que ce péché unique,
« contracté dès notre origine, suffirait pour
« nous conduire à la damnation, comme il y
« conduit réellement les enfants qui sont nés
« du premier homme et qui n'ont pas reçu
« une seconde naissance en Jésus-Christ ; et
« cela, lors même que nous ne serions cou-
« pables d'aucun autre péché. Mais la grâce
« de la justification délivre d'une multitude
« de péchés, parce qu'elle remet, non-seule-
« ment celui que nous avons contracté à notre
« origine, mais aussi les autres que chacun
« de nous ajoute à celui-là par le mouvement
« de sa volonté personnelle [1] ». Tu déclares ici, dans un langage impie, il est vrai, et tout à fait digne d'un manichéen, tu déclares qu'il existe un péché naturel, que ce péché est unique, et tu ajoutes que, à cause de ce péché, les petits enfants doivent être envoyés à la damnation.

Aug. Celui qui a dit : « Nous naissons tous
« dans l'état du péché [2] », n'était pas un disciple de Manès. Mais vous-mêmes, dis-moi, de quel nom faut-il vous appeler, vous qui excluez du royaume de Dieu, sans qu'elles l'aient mérité par aucun péché, une foule d'âmes créées à l'image de Dieu ; vous qui niez en même temps que ces âmes soient condamnées par le jugement de Dieu, et qui établissez ainsi deux félicités éternelles : l'une dans le royaume de Dieu, l'autre en dehors du royaume de Dieu ; dites-nous, de grâce, dans cette félicité dont on jouira en dehors du royaume de Dieu, y aura-t-il un roi, ou bien n'y en aura-t-il pas ? S'il n'y a pas de roi, il est hors de doute que ceux qui auront part à cette félicité jouiront d'une liberté plus grande ; mais s'il y a un roi, quel autre qu'un Dieu pourra régner sur des images de Dieu ? Or, si ce roi est Dieu, vous introduisez donc une seconde divinité ; et vous me qualifiez moi-même de manichéen ! Si au contraire le Dieu qui doit régner dans ce séjour est précisément celui à l'image de qui ces âmes ont été créées ; ces dernières doivent donc, elles aussi, jouir d'un bonheur éternel dans le royaume de leur vrai Dieu. Mais que signifient alors ces paroles : « Si quelqu'un ne
« renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut en-
« trer dans le royaume de Dieu [1] ? » Reconnaîtrez-vous enfin que les enfants non régénérés auront la souffrance en partage en dehors du royaume de Dieu ? Dites-nous donc, vous qui êtes toujours prêts à parler et à discuter, dites-nous comment ces enfants ont mérité de souffrir ainsi, puisque vous niez l'existence du péché originel.

CXIV. *Jul.* Prouve donc que cet effet, attribué à la grâce de Jésus-Christ par l'Apôtre saint Paul, s'accomplit dans les enfants, c'est-à-dire que la grâce les justifie en les délivrant d'une multitude de péchés ; en d'autres termes, qu'elle leur procure la justice en leur accordant la rémission de plusieurs péchés à la fois : par là même, ou bien déclare que les enfants sont coupables d'une multitude d'iniquités, et prouve que les paroles par lesquelles l'Apôtre a exalté la munificence de Jésus-Christ, s'appliquent à eux, qu'ils sont certainement délivrés d'une multitude de péchés ; ou bien confesse que, dans ces passages, saint Paul ne parle ni des enfants ni de la nature humaine, puisqu'il affirme que la grâce remet des fautes dont tu reconnais toi-même que les enfants ne sauraient être coupables au moment de leur naissance.

Aug. Que signifie ce langage ? Par quels flots de paroles bruyantes l'erreur a-t-elle empêché la voix si pénétrante de la vérité de parvenir jusqu'à toi ? Certes, Jésus qui sauve son peuple de la multitude de péchés dont il est coupable, ne laisse pas subsister le péché originel dans les enfants ; par la raison que le péché originel est compris lui-même dans cette multitude.

CXV. *Jul.* « La grâce de la justification, dit
« saint Paul, délivre d'une multitude de
« péchés ». Tu enseignes, toi, que les enfants sont coupables d'un péché seulement. Tu vois par là même que, dans leur personne, la gloire de la grâce est beaucoup amoindrie, puisqu'elle ne trouve pas en eux cette multitude de péchés dont la rémission serait pour elle un titre éclatant à nos hommages. Ainsi, il est démontré que ces paroles de l'apôtre saint Paul : « La grâce de la justification dé-
« livre d'une multitude de péchés », si on les applique aux enfants, sont absolument

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46. — [2] Ambr. Liv. II de la Pénit., ch. II ou III.

[1] Jean, III, 5.

fausses. Comment essaieras-tu d'échapper à cette conclusion ? Tu diras sans doute (comme tu l'as déjà déclaré ci-dessus en termes explicites) que cette maxime de l'Apôtre : « La « grâce de la justification délivre d'une mul- « titude de péchés », s'accomplit dans les hommes d'un âge mûr, quand ceux-ci sont convaincus d'avoir commis une multitude de péchés par le mouvement de leur volonté personnelle ; que la justification délivre au contraire les enfants d'un seul péché, et non pas d'une multitude de péchés.

Aug. Tu aurais pu, sans grande difficulté, comprendre que c'est vous-mêmes qui excluez les enfants de cette justification que le Sauveur confère aux siens en leur accordant la rémission d'une multitude de péchés ; puisque vous prétendez que les enfants n'ont aucun péché dont ils puissent obtenir la rémission ; tu aurais pu comprendre que nous, au contraire, nous ne méritons nullement ce reproche : quand nous disons que tous sont envoyés à la damnation pour le fait d'un seul pécheur, nous n'exceptons aucun âge ; car les hommes d'un âge mûr sont, eux aussi, coupables de ce péché : pareillement, quand nous disons que la grâce justifie d'une multitude de péchés, nous n'exceptons non plus aucun âge ; car celui qui remet la multitude des péchés (et ce mot de multitude signifie ici la totalité), n'en laisse par là même subsister aucun ; en d'autres termes, il en remet un grand nombre dans les plus pervers, il en remet un plus petit nombre dans ceux qui sont moins coupables, il en remet un seul dans les enfants. Vous auriez compris facilement ces vérités, dis-je, si un sentiment odieux de jalousie ne vous empêchait de reconnaître que les enfants ont un médecin dans la personne du Christ ; si, par une impiété qui fait frémir, par un aveuglement tout à fait prodigieux et par un désir insatiable de blasphémer, vous ne refusiez obstinément au Christ la qualité de Jésus à l'égard des enfants. Prétendre que la grâce du Christ est communiquée seulement à ceux qui se trouvent coupables d'une multitude de péchés, y a-t-il quelque chose de plus insensé ? Par ce raisonnement, ou plutôt par cet aveuglement intellectuel, vous excluez de la participation à cette grâce, non-seulement les enfants que vous considérez comme n'ayant contracté aucune souillure à leur origine, mais tous ceux en général qui ne se trouvent pas coupables d'une multitude de péchés ; car, vous croyez qu'on doit interpréter ces paroles de l'Apôtre : « La grâce de la justification délivre « d'une multitude de péchés [1] », en ce sens que cette grâce est communiquée exclusivement à ceux en qui elle trouve une multitude de péchés à pardonner. Et par là même, quand cet enfant que vous regardez comme exempt de tout péché aura grandi et qu'il aura commencé déjà à souiller son innocence, s'il reçoit le baptême de Jésus-Christ après avoir commis, je ne dis pas quelques péchés, mais seulement un péché unique, il n'aura certainement aucune part à cette grâce ; par la raison qu'il sera alors justifié, non pas d'une multitude de péchés, mais d'un seul péché. J'estime que l'aveuglement de votre cœur n'est pas tel qu'il vous soit possible de ne pas rougir de pareilles absurdités. Or, si cette grâce est communiquée à ceux mêmes en qui elle ne trouve qu'un seul péché à pardonner ; ces paroles : « La grâce « de la justification délivre d'une multitude « de péchés », désignaient donc, dans la pensée de l'Apôtre, les péchés de tout le peuple qui est justifié par cette grâce : péchés plus nombreux dans les uns, moins nombreux dans les autres, péché unique dans d'autres encore ; mais péchés qui tous ensemble sont assurément une multitude de péchés.

CXVI. *Jul.* Cependant, cette explication, par laquelle tu ne réussiras ni à changer les règles de la logique, ni à échapper toi-même à ses conclusions ; cette explication, dis-je, a servi non-seulement à faire tomber le prestige de tes fourberies, mais à étouffer ces fantômes de haine que tu cherchais à exciter contre nous. Tu nous accusais hautement de porter de graves atteintes aux principes de la foi, parce que nous enseignons que la grâce de Jésus-Christ doit être communiquée d'une manière uniforme ; que l'on ne doit dénaturer ni les paroles, ni les institutions du Sauveur ; que la grâce confère également à ceux qui la reçoivent le bienfait de l'adoption, de la sanctification et de l'élévation à un degré de gloire supérieure ; que cependant elle ne trouve pas également coupables tous ceux qui s'approchent pour la recevoir ; mais qu'elle délivre de leurs fautes et qu'elle rend bons, de méchants qu'ils étaient, ceux qui ont péché par

[1] Rom. v, 16.

leur volonté personnelle, par cette volonté en dehors de laquelle on ne saurait être coupable d'aucun péché ; que, à l'égard de ceux qui ont conservé dans toute sa pureté l'heureuse innocence du premier âge, le Christ, en leur accordant cette même grâce, ne leur reproche aucun acte de volonté mauvaise, parce qu'il sait qu'ils n'ont encore fait aucun usage de leur volonté ;....

Aug. O démence inouïe ! Est-ce là une discussion, ou le langage d'un homme en délire ? Les enfants attestent par leurs larmes qu'ils sont nés dans une condition digne de pitié, et tu ne veux pas que le Christ soit Jésus à leur égard ! et tu déclares qu'ils sont dans une condition heureuse, au moment même où tu refuses de les admettre dans le royaume de Jésus-Christ ! Si ce royaume était, comme il doit être pour tout chrétien, l'objet de tes affections, tu comprendrais que c'est un grand malheur d'en être exclu.

CXVII. *Jul.* ... Mais qu'il les fait passer d'une condition bonne à une condition meilleure ; qu'il élève à un degré égal de sainteté tous ceux à qui il communique ses dons, mais qu'il ne les surprend pas tous dans la fange des mêmes vices ; qu'il trouve au contraire les uns dans un état d'innocence et les autres dans un état d'asservissement à des passions coupables. Ainsi, parce que nous enseignons une doctrine qui est appuyée sur les principes de la vraie foi, sur l'autorité de la raison, et qui est partagée par toutes les intelligences pieuses ; une doctrine qui exalte justement le mérite de la grâce de Jésus-Christ et qui n'attribue à Dieu aucune injustice ; tu prétends, toi, que la dignité du sacrement est compromise et, par une subtilité dont la finesse ne peut être comparée qu'au pilon d'un mortier, que le prix de la grâce n'est plus qu'un vain mot, si l'on n'attribue à cette grâce le privilége odieux d'imputer à des innocents un péché dont ils ne sont point les auteurs ; le privilége de renverser les principes de la justice et de rendre ceux qui n'ont pas encore l'usage de la raison responsables d'une faute qui a été commise sciemment par d'autres ; tu déclares enfin que la grâce ne saurait produire aucun effet, si l'on n'enseigne qu'elle agit d'une manière uniforme dans tous les hommes.

Aug. Comment as-tu cru devoir comparer au pilon d'un mortier, cet argument subtil qui n'est pas de moi, mais de tous les controversistes catholiques, avec lesquels je soutiens une doctrine dont vous vous efforcez vainement d'ébranler la certitude inattaquable ? Est-ce parce que tu as commencé à sentir que cette subtilité vous broie vous-mêmes comme une matière sans consistance ? Et cependant, toi qui, sous prétexte de défendre la justice de Dieu, cherches en réalité à détruire la croyance universelle de l'Eglise de Jésus-Christ touchant la damnation des enfants qui n'ont pas été régénérés ; tu ne diras jamais comment il peut être juste qu'un joug accablant pèse sur les enfants, s'ils n'ont point contracté le péché originel. Et tu ne remarques pas que c'est vous-mêmes au contraire qui renversez les principes de la justice, ou plutôt qui détruisez la notion même de la justice du Dieu tout-puissant, quand vous enseignez que, par la volonté ou avec la permission divine, ce châtiment est infligé, sans aucun mérite de leur part et dès le jour de leur naissance, à un nombre incalculable d'hommes de toute sorte, c'est-à-dire, à autant d'images de Dieu. Enfin, tu ne diras jamais comment il peut être conforme à la justice, que des enfants exempts de toute faute personnelle, souvent même de toute flétrissure héréditaire, mais frappés par la mort avant d'avoir reçu le baptême, soient séparés de leurs parents et de leurs proches fidèles ; ne soient point admis dans le royaume de Dieu ; et, sans avoir mérité aucun châtiment, soient comptés, non point parmi les vases d'honneur, comme les autres enfants baptisés, mais parmi les vases d'ignominie (car il n'y a pas une troisième sorte de vases). Il répugne en effet à votre sagesse hérétique, d'admettre cette doctrine qui est celle des docteurs catholiques ; tous les hommes ont été d'abord condamnés pour le fait d'un seul ; mais les uns deviennent ensuite l'objet d'une indulgence miséricordieuse, tandis que la justice exerce sur les autres la rigueur de ses droits ; et cela, parce que les voies du Seigneur sont impénétrables, en même temps qu'elles sont toutes miséricorde et vérité [1].

CXVIII. *Jul.* Il est donc manifeste que ta propre explication a détruit tous ces arguments par lesquels tu trompais des esprits absolument incapables de raisonner.

Aug. C'est toi-même qui détruis tes propres arguments, quand tu refuses de voir ou de

[1] Ps. XXIV, 10.

confesser que ceux dont l'âme est souillée d'un péché unique, ont part, eux aussi, à la rémission des péchés ; si les enfants sont exempts de toute souillure, ils ne participent point à cette grâce de guérison ; et en niant que Jésus-Christ soit leur sauveur, vous devenez vous-mêmes leurs meurtriers impies.

CXIX. *Jul.* Car, d'une part, saint Paul déclare que « la grâce de la justification « délivre d'une multitude de péchés » ; et, d'autre part, tu enseignes, toi, que ces paroles ne sauraient être réalisées dans la personne des enfants ; mais qu'elles s'accomplissent uniquement dans la personne de ceux qui sont parvenus à l'âge de maturité, précisément parce qu'ils ont ajouté, par le mouvement de leur volonté propre, des péchés nouveaux à ce péché unique ; d'où il suit manifestement que, dans ta pensée, la grâce agit d'une manière différente suivant les dispositions diverses de ceux qui la reçoivent. Ceux qui font usage de leur volonté personnelle, offrent à la grâce une occasion de mériter des éloges légitimes ; car, en les élevant à la dignité d'enfants adoptifs, elle les fait passer d'un état plusieurs fois criminel à l'état de justice ; à l'égard des enfants au contraire elle se montre, suivant toi, beaucoup moins généreuse et moins libérale ; la puissance qu'elle déploie n'est pas grande, et le remède qu'elle apporte ne saurait être efficace ; elle porte même atteinte à l'équité, et par là à son propre honneur ; elle s'engage seulement à effacer en eux ce péché unique, dont elle n'avait pas le droit de les déclarer coupables ; puis elle s'efforce de purifier de cette souillure unique et de rendre justes, ceux d'entre eux qu'elle délivre.

Aug. Il a déjà été répondu à cela ; tu répètes sans cesse les mêmes choses, précisément parce que tu ne trouves pas d'argument sérieux à faire valoir. Quand vous prétendez qu'on ne saurait imputer aucun péché aux enfants, vous déclarez par là même que Dieu est injuste, puisqu'il fait peser sur eux un joug qui les accable dès le jour de leur naissance [1]. Lors même que cette maxime ne se trouverait pas exprimée dans l'Ecriture, qui serait assez aveugle pour ne point voir que les maux dont l'humanité est affligée commencent avec les larmes que nous répandons dès le berceau ? Vous déclarez aussi que la loi de Dieu est injuste, quand elle condamne l'enfant qui n'a pas été circoncis le huitième jour [1] ; vous considérez enfin comme un rite tout à fait inutile le précepte d'après lequel on doit, à la naissance d'un enfant, offrir un sacrifice de propitiation [2]. Si au contraire l'existence de cette souillure d'origine est un fait attesté dans les saintes Ecritures et qui, d'ailleurs, se révèle assez par lui-même ; ce péché doit, lui aussi, être compté parmi cette multitude de péchés dont la grâce de la justification nous délivre, en même temps qu'elle fait sortir les enfants de cet état malheureux pour les appeler à une condition parfaitement heureuse. Toutefois on ne goûte pas les fruits de cette double délivrance, dans le siècle présent que Dieu a voulu être pour les hommes une époque de souffrance continuelle depuis le jour où nos premiers parents furent chassés par lui du paradis de délices ; mais seulement dans l'éternité future, dans cette éternité où Jésus-Christ règne déjà maintenant, et d'où il communique à ses membres les dons de l'Esprit-Saint comme gage des autres biens qu'il leur réserve.

CXX. *Jul.* Tu as donc confessé que la grâce agit d'une manière différente, suivant qu'elle se communique à des adultes ou à des enfants. Et ne crois pas trouver un moyen quelconque de me répondre, en ajoutant que cette différence est considérable, à la vérité, mais qu'elle vient uniquement du nombre des péchés pardonnés ; que la grâce, alors même qu'elle se communique à une personne coupable d'un seul péché, trouve néanmoins une matière suffisante pour accomplir un acte d'indulgence. Cette argumentation ne servirait de rien pour le succès de ta cause ; car, il importe peu que tu expliques de telle ou telle manière la différence qui existe dans les effets de la grâce qui est une en elle-même, dès lors que tu confesses la possibilité de cette différence.

Aug. Autre chose est d'attribuer à la grâce des effets différents, parce que la sainte Ecriture dit elle-même que la grâce de Dieu agit de plusieurs manières [3] ; autre chose est de refuser aux enfants la grâce de la rémission des péchés, et, s'ils ne sont pas arrachés à la puissance des ténèbres, de prétendre qu'on fait sur eux des insufflations et des exorcismes mensongers : insufflations et exorcismes qui sont grandement injurieux pour le Créateur,

Eccli. XL, 1.

[1] Gen. XVII, 14. — [2] Lévit. XII, 6, 7. — [3] I Pierre, IV, 10.

si l'on croit que les enfants n'ont pas besoin du secours du Sauveur pour être arrachés à la puissance de l'esprit séducteur.

CXXI. *Jul.* Pour moi, en effet, une seule chose me suffit : tu as été obligé, malgré toi, de m'accorder que les paroles de l'Apôtre touchant la libéralité de la grâce ne sauraient être entendues également de tous les âges : il est vrai que tu as cherché à prouver qu'un pardon réel est accordé aux enfants mêmes qui viennent de naître; mais tu n'as pas écarté cette conclusion naturelle des principes posés par toi : La grâce de Jésus-Christ ne saurait accomplir dans la personne des enfants ce par quoi l'Apôtre a déclaré qu'elle est tout à fait digne d'éloges. Voici en effet comment l'Apôtre s'exprime, lorsqu'il veut montrer que les remèdes mystérieux de la grâce ont une efficacité plus grande que celle du péché du premier homme ; de cet homme qui, suivant le même Apôtre, fut le modèle de ceux qui devaient venir après lui : « Le « jugement de condamnation », dit-il, « est « prononcé pour un seul péché; mais la « grâce de la justification délivre d'une mul- « titude de péchés ». Ainsi ce que saint Paul a dit à l'avantage de la grâce, savoir qu'elle opère notre justification en nous délivrant d'un grand nombre de péchés, ne saurait, suivant toi, s'accomplir dans la personne des enfants ; et, malgré tes résistances, tu as été amené par la force même de la logique, à confesser que la grâce ne produit pas des effets semblables dans les personnes d'un âge différent.

Aug. Nous avons déjà répondu à cela : tu parles pour ne rien dire. La grâce mérite nos éloges, lors même qu'elle remet un péché unique à tel ou tel homme en particulier ; car ces péchés isolés font partie de cette multitude de péchés dont les hommes sont délivrés par celui qui sauve son peuple des péchés dont il est coupable [1] ; vous-mêmes (et c'est un châtiment dont l'équité est tout à fait incontestable), vous ne faites point partie de ce peuple, parce que vous prétendez que les petits enfants doivent en être exclus.

CXXII. *Jul.* Cette conclusion ayant été admise par toi, il est manifeste que tu n'étais contraint par aucune raison sérieuse à calomnier la nature humaine, dans le seul but d'empêcher que la grâce du baptême ne fût déclarée produire des effets différents suivant la diversité des âges. Or, cette argumentation se trouvant appuyée sur un fondement ruineux ; si tu as tant soit peu d'énergie, tant soit peu de pouvoir et de capacité, entreprends donc de prouver l'existence du péché naturel ; de ce péché dont tu vois que la notion même est contraire aux principes de la raison, aux enseignements des livres saints et aux règles de l'équité. Par quelle distraction, en effet, as-tu été amené à appeler œuvre et propriété du démon, l'union des corps qui a été instituée par Dieu, et la volupté charnelle qui porte à cette union ; puisque, par le fait même que cette volupté existe également dans les hommes et dans les animaux, il est manifeste qu'elle a pour auteur celui-là même qui a créé les corps ?

Aug. Rougis : c'est toi-même qui fais l'éloge de cette passion brutale. Oui, encore une fois, rougis : cette passion qui est pour toi pleine de charmes, mais contre laquelle doivent lutter nécessairement tous ceux qui ne veulent point commettre le péché en consentant à ses sollicitations ; cette passion déréglée n'existait pas dans le paradis avant le péché. Ou bien elle n'existait alors en aucune manière, ou bien elle ne précédait pas la volonté intérieure et ne la dominait point. Ce n'est pas ainsi qu'elle règne aujourd'hui : tout homme en trouve la preuve en lui-même ; et toi aussi tu fais partie de l'humanité. Réprime cette inclination violente que tu as pour la contradiction, et reconnais la corruption de la source d'où découle le péché originel. Cette corruption existait antérieurement au mariage, dans les premiers hommes qui furent engendrés ; elle ne fut point un effet du mariage : l'usage qu'en font les époux est pour eux une nécessité ; la chasteté conjugale rend cet usage honnête, et par là même les époux ne sont répréhensibles à aucun égard. Dans les animaux cette corruption n'est pas un mal précisément, parce qu'en eux la chair ne convoite point contre l'esprit : mais dans les hommes ce mal a besoin d'être guéri par la bonté divine, et non pas de recevoir de vains éloges de la part de ceux mêmes qu'il flétrit.

CXXIII. *Jul.* D'ailleurs, quelle raison avais-tu d'imputer d'abord à des innocents une faute commise par un autre, et d'essayer ensuite d'attribuer au sang ce qui appartient à la volonté ?

[1] Matt. I, 21.

Aug. Tu répètes les mêmes choses dans des termes identiques, mais sans aucun doute tu ne dis rien de sérieux. Le sang est bon par sa nature, mais il se corrompt, et sa propre corruption engendre d'autres êtres corrompus. Le spectacle des corps peut suffire ici pour te convaincre : quoique leur auteur soit souverainement parfait, et qu'il n'y ait en lui absolument aucune tache, beaucoup d'entre eux cependant naissent dans un état défectueux ; et certes si personne n'avait commis le péché, on ne verrait naître dans le paradis aucun corps de ce genre.

CXXIV. *Jul.* Est-ce afin de nier aussi la réalité des opérations propres du baptême? et d'attribuer le crime d'une injustice manifeste à Dieu qui est tout équité et qui cesserait d'être Dieu, s'il pouvait cesser d'être juste?

Aug. C'est vous au contraire qui méritez ces reproches : car si les enfants sont sous le poids d'un joug accablant sans l'avoir mérité par un péché quelconque, Dieu est injuste; mais parce que Dieu ne saurait être injuste, il s'ensuit que toi-même tu es, à son égard, coupable de la plus injurieuse et de la plus aveugle calomnie.

CXXV. *Jul.* D'une injustice, dis-je, tellement manifeste que Dieu lui-même, en promulguant sa loi, a flétri par une sentence particulière cette manière dont tu prétends faussement que ses jugements s'accomplissent.

Aug. Il est écrit dans la loi de Dieu que, si un enfant n'est pas circoncis le huitième jour, son âme sera exterminée du milieu du peuple dont elle fait partie [1] : comment cet enfant a-t-il mérité ce châtiment? dis-le-moi, si tu peux. Mais cela n'est pas en ton pouvoir; et cependant tu ne cesses de répéter que le péché originel n'existe pas.

CXXVI. *Jul.* Quelle raison impérieuse t'obligeait donc à prononcer tant de blasphèmes, si le principe sur lequel tu t'appuyais était imaginaire? Car, ce principe dénué de fondement ressemblait en vérité à je ne sais quelle planche conservée par toi dans cet horrible naufrage, mais que tes bras, vaincus par la fatigue, ont enfin abandonnée, quoique tardivement. Et pour rendre ma pensée plus explicite, je me répète : les hommes ignorants te considéraient généralement comme un manichéen que l'on devait tolérer, de peur précisément que la grâce de Jésus-Christ ne fût considérée comme produisant des effets différents, suivant les différentes sortes de personnes qui la reçoivent ; or, voici que, sans y avoir été contraint par nous, non-seulement tu adoptes maintenant cette maxime, mais tu as été obligé d'ajouter, comme une conséquence logique des principes posés par toi précédemment, que ces paroles de l'Apôtre : « La grâce de la justifica-« tion délivre d'une multitude de péchés », peuvent s'accomplir dans la personne des hommes parvenus à l'âge adulte, non pas dans la personne des enfants ; que la grâce se montre beaucoup moins généreuse et moins libérale à l'égard de ceux-ci ; et cependant, quoique cette doctrine soit la tienne, tu confesses qu'elle n'a jamais été enseignée par l'Apôtre.

Aug. On peut lire de nouveau la réponse que je t'ai faite à ce sujet, et l'on comprendra qu'il n'y a rien de sérieux dans tes paroles ; quoique, d'autre part, tu ne puisses garder le silence, parce que c'est pour toi un besoin de parler sans cesse. Quand Jésus sauve son peuple des péchés dont il est coupable, la grâce délivre d'une multitude de péchés, en même temps qu'elle opère la justification. Or, les péchés uniques des enfants font, eux aussi, partie de cette multitude de péchés que la grâce remet : comme lors même que le péché originel n'existerait pas, le péché premier et unique des adolescents serait compris dans cette multitude de péchés; et quand ces adolescents se présenteraient pour recevoir le baptême, on ne leur dirait pas : Vous ne pouvez encore être baptisés, parce que vous n'avez pas encore commis un grand nombre de péchés ; car la grâce qui justifie délivre d'une multitude de péchés. Ils pourraient en effet répondre avec beaucoup de justesse : Parmi cette multitude d'iniquités que la grâce fait disparaître, se trouvent les iniquités de chacun de nous en particulier, iniquités plus nombreuses chez les uns, moins nombreuses chez les autres, mais qui toutes ensemble forment une multitude d'iniquités.

CXXVII. *Jul.* Ainsi, même suivant toi, la grâce, en tant qu'elle confère le don de l'adoption, agit d'une manière uniforme dans tous les âges ; mais en tant qu'elle confère la rémission des péchés, elle n'impute pas à tous les hommes une culpabilité égale. Au reste,

[1] Gen. XVII, 14.

jusqu'ici j'ai fait preuve d'une réserve et d'une patience trop grandes.

Aug. Si tu parles avec réserve quand tu répands dans tes huit livres ces flots de paroles qui sont dirigées contre mon livre unique, ou plutôt contre une partie de mon livre, ta réserve ressemble en vérité à une intempérance sans bornes. Mais, puisque tu as jusqu'à présent agi avec réserve, pourquoi, au lieu d'élever si souvent la voix contre la vérité, n'as-tu pas songé plutôt à épargner ton âme?

CXXVIII. *Jul.* Dans la discussion précédente, je me suis contenté de prouver que toi-même, après avoir à ce sujet soulevé contre nous la haine et la fureur du peuple, tu enseignes que la rémission des péchés n'est pas accordée à tous les hommes d'une manière identique; de telle sorte que, quand même tu réussirais à persuader aux hommes l'existence de ce péché naturel unique, on devrait encore, par une conséquence évidente et nécessaire, déclarer que l'état des personnes qui s'approchent pour recevoir la grâce n'est pas toujours le même, et que cette parole de l'Apôtre : « La grâce de la justification délivre d'une « multitude de péchés », s'accomplit seulement dans les personnes adultes, et non pas dans les petits enfants.

Aug. D'après ton verbiage même, elle ne s'accomplit pas non plus dans les personnes adultes ; car parmi ces personnes un grand nombre ne sont coupables que d'un seul péché (lors même que, comme vous le prétendez, elles seraient exemptes du péché originel); je veux dire celles à qui il arrive de se présenter au baptême après avoir commis le péché pour la première fois ; d'autres sont coupables d'un très-petit nombre, et non pas d'une multitude de péchés : les unes et les autres demeureront donc privées de cette grâce de Jésus-Christ, puisque la grâce de la justification délivre d'une multitude de péchés, et que ces personnes se trouvent coupables seulement d'un ou de quelques péchés : raisonner ainsi, n'est-ce pas déraisonner d'une manière ineffable? Apprends à connaître le Christ qui justifie et qui sauve son peuple d'une multitude de péchés; et comprenant que les péchés uniques ou peu nombreux de certains hommes peuvent être comptés comme faisant partie de cette même multitude, cesse de séparer le sort de ce peuple et celui des petits enfants ; crois qu'ils ont, eux aussi, besoin de la médiation de Jésus, lequel est ainsi appelé, uniquement parce qu'il sauve son peuple des péchés dont il est coupable, et assurément les petits enfants font partie de ce peuple.

CXXIX. *Jul.* Mais j'ai le droit d'ajouter maintenant, comme une conséquence rigoureuse, que l'Apôtre n'a pas même soupçonné la transmission du péché enseignée par les Manichéens : il montre en effet qu'on ne pourrait, sans faire une injure grave aux mystères, établir une comparaison absolue entre ceux-ci et les péchés ; ou, en d'autres termes, prétendre que le pouvoir de la grâce pour nous secourir n'est pas plus efficace que celui de l'exemple de la faute première ne l'a été pour nous nuire. Le Maître des nations a donc fait consister la sublime excellence de la foi chrétienne en ce que la puissance de cette foi est supérieure à la puissance du péché : c'est pour cela qu'il a eu soin de déclarer que l'efficacité du remède est supérieure à celle des anciennes maladies.

Aug. Vous refusez ce remède aux enfants, quand, au mépris de la vérité et par un sentiment hostile à ces enfants eux-mêmes, vous prenez leur défense et prétendez qu'ils sont dans la voie du salut. Mais leur Dieu, qui, de la bouche même de ceux qui sont encore à la mamelle, sait tirer des louanges parfaites en l'honneur de son remède ; Dieu vous fait périr, vous qui travaillez à cette défense ennemie, puisqu'il fait périr l'ennemi et le défenseur.

CXXX. *Jul.* Il montre ensuite que c'est pour la grâce un titre de gloire, qu'on puisse lui appliquer sans restriction ces paroles : « Le « jugement de condamnation vient d'un seul, « tandis que la grâce de la justification délivre « d'une multitude de péchés ». Comment donc te sera-t-il permis de ravir à la grâce de Jésus-Christ cet éloge par lequel l'Apôtre a voulu en célébrer le mérite? Pourras-tu détruire ce titre de gloire par lequel seul ce vase d'élection a voulu nous faire connaître l'estime et le respect que nous devons avoir pour elle?

Aug. Cette grâce n'arrive pas jusqu'aux enfants, si, comme vous le prétendez, ils ne se trouvent souillés d'aucun péché ; mais cette souillure existe en eux, et par la même la grâce qui justifie d'un grand nombre de

péchés la multitude de ceux qui reçoivent la foi par elle; la grâce, dis-je, guérit aussi les enfants du péché unique dont ils sont coupables, et ainsi par la bouche des petits enfants elle confond les ennemis et les défenseurs dont les lèvres distillent le mensonge.

CXXXI. *Jul.* Saint Paul a dit : « La grâce « de la justification délivre d'une multitude « de péchés » ; il a déclaré que l'efficacité du remède est supérieure à celle du péché : cette maxime est conforme à la doctrine catholique; car, suivant celle-ci, la rémission des péchés s'accomplit dans les hommes en qui on peut découvrir une multitude de fautes commises par le mouvement de la volonté personnelle ; mais dans ceux en qui n'existe pas ce mouvement de la volonté personnelle, c'est-à-dire, dans les enfants, il y a absence de péché unique comme il y a absence de péchés nombreux.

Aug. Ils n'ont donc aucune part au remède du Sauveur, et pour eux le Christ n'est pas Jésus : et toi qui tiens ce langage, tu oses accepter le nom de chrétien ! De plus, si, comme tu le déclares, la rémission des péchés s'accomplit exclusivement dans ceux en qui on peut découvrir une multitude de péchés (car telle est l'interprétation que tu donnes à ces paroles de l'Apôtre : « La grâce de la jus- « tification délivre d'une multitude de pé- « chés) » ; ils n'ont donc aucune part à la rémission des péchés, ceux qui étant, suivant vous, exempts du péché originel, se présentent au sacrement de la régénération avec un seul péché ou avec des péchés peu nombreux. Voyez l'absurdité d'un tel langage : et vous n'en rougissez pas, et vous n'en êtes pas effrayés, et vous ne vous taisez pas ! Si au contraire les hommes qui commencent à commettre l'iniquité et qui ne sont pas encore coupables d'une multitude de fautes, reçoivent néanmoins la grâce de la justification qui délivre d'une multitude de péchés ; pourquoi refusez-vous de compter comme faisant partie de cette même multitude les péchés uniques de tel ou tel homme en particulier? ce refus de votre part ne vient-il pas uniquement du désir impie que vous avez d'exclure les enfants de toute participation à cette grâce? Pourquoi voulez-vous assumer sur votre conscience le poids d'une iniquité plus odieuse encore, en prétendant que les enfants même qui sont plus avancés en âge et qui commencent à commettre le péché, mais qui ne sont encore coupables que d'un péché ou de quelques péchés seulement, et non pas d'une multitude, n'ont pareillement aucune part à cette grâce ?

CXXXII. *Jul.* Conséquemment, quand l'Apôtre déclare que la puissance de la grâce est supérieure à la puissance du péché, il donne à notre doctrine l'appui de son autorité.

Aug. Dites plutôt qu'il détruit votre doctrine ; car cette grâce dont il déclare la puissance supérieure à la puissance du péché, purifie d'une multitude d'iniquités ; par là même elle peut être communiquée aux petits comme aux grands, et celui qui remet tous les péchés de tous les siens, c'est-à-dire les péchés des petits enfants et des adultes, ne refuse leur pardon à aucun des premiers.

CXXXIII. *Jul.* Montre-nous maintenant en quel endroit saint Paul a déclaré la puissance de la grâce égale à la puissance du péché ; afin que, si ta foi n'admet pas que l'efficacité des remèdes ait été déclarée supérieure aux blessures, elle reconnaisse du moins que la première n'est pas inférieure aux secondes. Quand même tu trouverais cette maxime établie quelque part dans l'Ecriture, il n'en serait pas moins certain qu'elle est absolument contraire au sentiment de saint Paul ; car l'Apôtre, afin de rendre sa pensée plus saisissable, la résume tout entière en ces quelques mots : « La grâce de la justi- « fication délivre d'une multitude de péchés» ; or, suivant toi, les enfants ne sont pas coupables d'une multitude de péchés, quoique tu n'admettes pas avec l'Apôtre qu'ils ne sont coupables d'aucun.

Aug. Suivant toi aussi, ceux qui ont commencé à commettre l'iniquité pour la première fois, ne sont pas coupables d'une multitude de péchés ; et cependant tu ne saurais nier que, lorsqu'ils se présentent au baptême, ils participent à cette grâce de la justification qui délivre d'une multitude de péchés. Ainsi les péchés de tout le peuple, dont les enfants, eux aussi, sont une partie, forment une multitude de péchés ; quand la grâce de la justification, qui délivre d'une multitude de péchés, est communiquée à ce peuple de la cité de Dieu, elle trouve quelques-uns de ses membres coupables d'un grand nombre de péchés, elle en trouve d'autres coupables d'un petit nombre de péchés ; enfin elle trouve les enfants coupables

d'un péché unique ; or, tous ces péchés ensemble forment une multitude de péchés, et cette multitude même confond tes paroles aussi vaines qu'elles sont intarissables. Si, au contraire, comme tu le penses, l'Apôtre enseigne que les enfants ne sont coupables d'aucun péché, pourquoi, suivant le même Apôtre, ces enfants sont-ils morts? Car, tu le reconnais toi-même, le Christ est mort aussi pour eux : « Un seul est mort pour tous; « donc tous sont morts, et le Christ est mort « pour tous [1] ». O Julien, ce n'est pas Augustin, c'est l'Apôtre qui s'est exprimé ainsi ; ou plutôt, c'est le Christ qui a parlé par la bouche de son Apôtre : renonce à tes vains discours, soumets-toi à Dieu.

CXXXIV. *Jul.* Il est donc certain que l'Apôtre n'a point voulu parler en cet endroit des petits enfants, mais de ceux qui se déterminent déjà par le mouvement de leur volonté personnelle.

Aug. Calme les transports qui t'animent dans cette discussion, recueille tes esprits et considère les caractères de ce péché qui a été commis par un seul, qui est lui-même unique et dont il a été dit : « Si beaucoup sont morts « à cause du péché d'un seul [2] », — (ici le mot beaucoup désigne précisément la totalité des hommes, dont le même Apôtre dit ailleurs : « Comme tous meurent en Adam [3] » ; — et tu verras que les enfants mêmes sont compris dans ce texte, puisque, de ton propre aveu, le Christ est mort aussi pour eux. Saint Paul, en effet, après avoir dit : « Un « seul est mort pour tous », montre aussitôt la conclusion qui ressort nécessairement de ce principe, en ajoutant : « Donc tous sont « morts, et le Christ est mort pour tous ».

CXXXV. *Jul.* Cependant ces paroles que le Maître des nations ajoute ensuite : « Comme « c'est par le péché d'un seul que tous ont été « frappés de condamnation ; de même aussi « c'est par la justice d'un seul que tous les hom- « mes reçoivent la justification [4] » ; ces paroles, dis-je, favorisent notre doctrine aussi manifestement qu'elles contredisent la tienne. Saint Paul employant le mot « tous » dans deux propositions qui expriment des choses contraires l'une à l'autre et absolument inconciliables dans la même personne, nous montre qu'il se sert ici d'une forme de langage familière aux écrivains sacrés, et que nous devons interpréter le mot « tous » dans le sens de beaucoup. Car, de prime abord, ces paroles présentent une absurdité grossière : comment tous reçoivent-ils la justification, si tous marchent dans la voie de la damnation? Ou bien, comment tous sont-ils entraînés au supplice, si tous sont élevés au séjour de la gloire ? La généralité de la première hypothèse rend la seconde impossible.

Aug. Conséquemment, quand il dit ailleurs : « Celui en qui tous ont péché [1] », le mot tous doit être pris alors aussi dans le sens de beaucoup, et non pas dans son sens naturel ; et s'il en est ainsi, tu seras obligé de dire que ce n'est pas l'universalité des pécheurs, mais seulement un grand nombre d'entre eux qui sont devenus coupables en imitant cet homme unique. Si tu prétends au contraire qu'un grand nombre d'hommes seulement, et non pas l'universalité des hommes, sont devenus pécheurs en imitant Adam ; par la raison qu'un grand nombre d'entre eux seulement, et non pas l'universalité des hommes, ont commis le péché (afin de désigner par là les enfants comme n'ayant commis aucun péché) ; nous te répondrons que, dans cette hypothèse, les enfants ne sont pas morts en Adam, et par là même que le Christ n'est point mort pour eux ; puisque, comme l'Apôtre le déclare hautement, le Christ est mort uniquement pour ceux qui étaient morts : et ainsi tu arriveras logiquement à te contredire toi-même et à exclure de toute participation à la grâce du Christ les enfants pour qui tu seras obligé de dire que celui-ci n'est point mort. Par une conséquence inévitable, tu nieras que ces mêmes enfants aient besoin d'être baptisés en Jésus-Christ. Car, suivant la parole du même Apôtre, « Nous tous qui avons « été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été « baptisés en sa mort [2] » : or, ceux-là seulement sont baptisés en la mort de Jésus-Christ, pour qui Jésus-Christ est mort. Il te sera donc absolument impossible de déclarer que les enfants sont exempts du péché originel, sans déclarer en même temps qu'ils n'ont aucune part à la grâce du baptême de Jésus-Christ. Au reste, quand tu regardes comme se contredisant l'une l'autre, ces deux propositions : Tous sont, pour un fait personnel au premier homme, frappés de condamnation ;

[1] II Cor. v, 14, 15. — [2] Rom. v, 15. — [3] I Cor. xv, 22. — [4] Rom. v, 18.

[1] Rom. v, 12. — [2] Id. vi, 3.

tous reçoivent aussi la justification par les mérites de Jésus-Christ, tu te trompes singulièrement. Nul homme ne se trouve, si ce n'est pour un fait personnel à Adam, sous le coup de cette condamnation dont nous sommes délivrés par le sacrement de la régénération ; et, d'autre part, nul homme n'est délivré de cette condamnation, si ce n'est par les mérites de Jésus-Christ : voilà pourquoi le mot tous est employé dans l'une et l'autre proposition : personne, au moment où il est engendré, ne se trouve frappé de condamnation, si ce n'est à cause d'Adam ; personne ne reçoit une vie nouvelle dans le sacrement de la régénération, si ce n'est par les mérites de Jésus-Christ. D'où il suit que la généralité de la première hypothèse ne rend pas la seconde impossible; car, parmi cette multitude d'hommes qui sont tous frappés de mort en Adam, Jésus-Christ communique une vie nouvelle à ceux à qui il lui plaît. Tu ne saurais donc regarder ces deux propositions comme se contredisant l'une l'autre, à moins de te mettre toi-même en contradiction avec ton propre langage.

CXXXVI. *Jul.* Mais si tu veux apprendre combien, ici encore, l'Apôtre nous favorise, juge de la nature de la blessure par la nature du remède. Si Jésus-Christ a sauvé tous les hommes, il faut supposer aussi qu'Adam a causé un préjudice réel à tous les hommes.

Aug. Parce que Jésus-Christ délivre de la damnation ceux qu'il lui plaît, est-ce une raison pour que tous ne puissent être d'abord frappés de condamnation à cause du péché d'Adam ? Il est dit que Jésus-Christ délivre tous les hommes, précisément parce que nul autre que lui n'opère cette délivrance ; comme il est dit ailleurs qu'il éclaire tout homme [1], en ce sens que Lui seul a le pouvoir de faire pénétrer la lumière dans l'intelligence humaine.

CXXXVII. *Jul.* Si Jésus-Christ a opéré un changement dans l'office des organes de la génération, on doit croire que ces organes avaient subi, par suite du péché d'Adam, une altération primitive ; si Jésus-Christ a réformé en quelque chose les sens de la chair, on doit en conclure que la faute d'Adam leur avait imprimé une flétrissure ; si Jésus-Christ a fait en sorte que le remède fût transmis avec le sang, il faut dire aussi que le premier homme a transmis son péché par la voie de la génération.

Aug. Il a déjà été répondu à ces arguments ; mais écoute encore cette réponse en deux mots. Si tu étais un chrétien catholique, tu comprendrais qu'Adam nous transmet son péché au moment où nous sommes engendrés de lui, et que Jésus-Christ nous remet ce même péché au moment où, à son tour, il nous engendre à une seconde vie. Mais la génération que nous recevons d'Adam est une génération charnelle, tandis que la régénération que nous recevons en Jésus-Christ est une régénération spirituelle. Cesse donc de chercher dans tous deux la transmission du sang ; car, si tu n'oses l'affirmer, tu n'en es pas moins, malgré toi, obligé de reconnaître intérieurement que cette transmission n'a pas lieu dans la régénération spirituelle. La grâce de Jésus-Christ lutte aujourd'hui contre la faiblesse de la chair, et ultérieurement elle rétablira celle-ci dans un état d'intégrité parfaite ; dès cette vie elle nous a donné, comme gage de cette intégrité future et éternelle, l'Esprit-Saint [1], par qui la charité est répandue dans nos cœurs [2], afin que nous ne soyons pas vaincus par la faiblesse de la chair qui subsiste jusqu'à notre mort comme une source de luttes salutaires.

CXXXVIII. *Jul.* Si au contraire tous ces organes de la chair subsistent dans le même état où ils ont été établis primitivement par la nature ; si la volonté humaine est amenée à la foi par des exhortations, par des prodiges, par des exemples, par des promesses de récompenses ou par des menaces de châtiments ; et sans y être contrainte par aucune nécessité, si cette même volonté reçoit sa guérison par le moyen d'instructions, de mystères, de bienfaits gratuits ; non point d'une manière violente, mais en conservant la plénitude de sa liberté, après avoir été attendue et appelée précédemment ; il est manifeste, alors même que l'univers tout entier, rugissant à l'unisson ou possédé d'une rage commune, prétendrait le contraire, il est manifeste, dis-je, que ce n'est point la naissance, mais la volonté de chacun qui a été souillée par l'imitation du péché.

Aug. A quelques arguments que tu aies recours, tu ne réussiras pas à établir que les enfants sont exempts du péché originel, avant

[1] Jean, I, 9.

[1] II Cor. V, 5. — [2] Rom. V, 5.

d'avoir nié que ces enfants soient morts ; mais si tu nies ce fait, tu nieras en même temps que Jésus-Christ soit mort pour eux : si au contraire, pour échapper à cette dernière conclusion, tu confesses que les enfants sont morts, sans aucun doute tu ne pourras nier qu'ils sont morts en Adam : ou bien, s'ils ne sont point morts de cette manière, dis-nous comment ils sont morts.

CXXXIX. *Jul.* Du reste, j'ai fait preuve jusqu'ici d'une indulgence excessive ; car, lors même qu'il serait vrai de dire que Jésus-Christ, depuis le jour où il est venu sur la terre, a fermé pour tous les hommes le chemin de la mort et leur a communiqué une vie qui ne doit pas finir, et qu'ainsi depuis le jour où le Verbe s'est fait chair, personne ne saurait plus tomber dans le péché, ni redouter les châtiments du péché ; il ne s'ensuivrait pas qu'il nous a, par un acte de miséricorde suprême, délivrés ainsi des suites funestes du premier péché : car Dieu peut bien secourir et il secourt en effet très-souvent des hommes qui n'ont point mérité cette faveur, et en cela sa miséricorde est tout à fait digne d'éloges ; mais il ne saurait, sans renverser tous les principes de la justice, punir ceux qui sont exempts de péché.

Aug. Conséquemment, puisque les enfants subissent un châtiment et qu'un joug accablant pèse sur eux dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, reconnais la justice des jugements de Dieu et confesse l'existence du péché originel. Car, tu l'as déclaré toi-même, Dieu ne pourrait, sans renverser les principes de la justice, infliger à des créatures raisonnables un châtiment qu'elles n'auraient mérité par aucune sorte de péché.

CXL. *Jul.* Considère donc quelles sont les conclusions de toute cette discussion. Si, malgré la différence qui les sépare, on devait établir une certaine parité entre les effets de la grâce de Jésus-Christ et les effets de la faute d'Adam ; ou, pour parler plus clairement, s'il y avait du moins égalité numérique entre les opérations de l'une et les opérations de l'autre, bien que celles-ci soient, par leur nature même, opposées à celles-là ; il faudrait enseigner que la grâce a sauvé autant d'hommes que la faute première en avait perdus, et que sous ce rapport il n'y a absolument aucune différence entre la première et la seconde. Dans cette hypothèse aussi, le remède aurait dû être appliqué exactement aux endroits mêmes que le mal aurait atteints ; en d'autres termes, si le péché antique avait exercé une influence quelconque sur les mouvements de la chair, sur les organes de la génération et sur la honte qui y est attachée ; enfin sur l'état malheureux où naissent les enfants, le remède apporté par la grâce aurait détruit précisément ces effets du péché d'Adam : autrement l'impuissance et l'inutilité de cette grâce seraient démontrées clairement par le fait même qu'elle n'aurait pu découvrir l'endroit de la maladie et que, au lieu de rétablir la nature dans la force et l'intégrité de son état primitif, elle n'aurait fait qu'appliquer à la volonté des remèdes sans valeur.

Aug. Il a déjà été répondu à cela quand nous avons parlé de la différence qui existe entre le siècle présent et le siècle futur [1]. Aujourd'hui, en effet, nous recevons par un don de l'Esprit la force de combattre et de remporter la victoire ; dans le siècle futur, au contraire, n'ayant plus d'ennemi ni extérieur, ni intérieur, nous jouirons d'une paix ineffable et éternelle. C'est pourquoi, quiconque prétend posséder ici-bas tous les biens dont la possession est réservée au siècle futur, montre par là même qu'il ne possède point le don de la foi.

CXLI. *Jul.* Mais, entre ces deux extrêmes, la vérité nous enseigne que, lors même que le remède accordé à l'humanité en général serait également utile à tous les hommes en particulier, à ceux même qui ne l'auraient mérité aucunement, ni par leurs désirs, ni par leurs efforts ; il ne faudrait pas en conclure que le péché d'Adam nuit aux petits enfants, puisqu'ils n'ont pu y donner un consentement volontaire. D'où il suit que, supposé même que l'on dût regarder la grâce et le péché comme ayant une égale puissance, il serait encore manifeste que cette manière d'apprécier l'une et l'autre ne suffirait pas pour prouver qu'un seul homme naît coupable.

Aug. Il est certain qu'un joug accablant pèse sur les petits enfants ; comment alors Dieu peut-il être juste, si aucun homme n'est coupable en naissant ?

CXLII. *Jul.* Or, non-seulement l'Apôtre n'a point enseigné que la puissance de la grâce

[1] Ci-dessus, ch. XCIII, XCIV, CVI.

est inférieure à la puissance du péché, mais il a déclaré que la première est supérieure à la seconde, quand il a dit que le nombre de ceux qui ont participé aux fruits abondants de la grâce est supérieur au nombre de ceux qui ont éprouvé les funestes effets du péché; d'autre part, suivant la doctrine des partisans de la transmission, il est certain que le péché a été beaucoup plus nuisible que la grâce n'a été utile; il est donc prouvé, d'une manière tout à fait irréfutable, que l'apôtre saint Paul n'a pas dit un seul mot de la transmission du péché, et que, de plus, son enseignement confond également les partisans de cette doctrine et les Manichéens leurs maîtres.

Aug. L'apôtre saint Paul n'a point dit : « Le nombre de ceux qui ont participé aux « fruits abondants de la grâce est supérieur « au nombre de ceux qui ont éprouvé les « funestes effets du péché »; il n'a point parlé ainsi; tu te trompes complétement, si toi-même tu ne cherches pas à tromper les autres. Il a dit que la grâce s'est répandue sur un grand nombre d'une manière beaucoup plus abondante; il n'a point dit qu'elle s'est répandue sur un plus grand nombre, mais qu'elle a été plus abondante. Car, en comparaison de ceux qui se perdent, le nombre de ceux qui parviennent au salut est petit; mais, cette comparaison écartée, ce même nombre est considérable en lui-même. Pourquoi cependant les uns sont-ils plus nombreux que les autres? C'est un dessein de Dieu dont beaucoup d'hommes voudraient pénétrer le secret; mais en réalité ce secret n'est dévoilé qu'à un très-petit nombre, ou même à aucun d'entre eux absolument. Le Tout-Puissant pourrait ne pas créer ceux que, dans sa prescience absolue, il ne peut ignorer devoir être mauvais; mais, étant lui-même infiniment bon, il sait qu'il pourra faire un usage excellent de la perversité même du plus grand nombre; c'est pourquoi l'Apôtre nous enseigne à ce sujet que Dieu a voulu par là manifester sa colère et sa puissance dans ceux qu'il a laissés, avec une extrême patience, devenir des vases de colère, et qu'il a voulu en même temps faire connaître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde [1]. Mais les Pélagiens refusent de croire que, dans un seul homme, la masse tout entière a été corrompue et tout entière condamnée, corruption et condamnation dont la grâce seule nous guérit et nous délivre. Pourquoi, en effet, le juste est-il à peine sauvé [1]? Est-ce que la délivrance du juste est une œuvre difficile à Dieu? Non, assurément; mais afin qu'il soit manifeste que la nature humaine a mérité d'être condamnée, celui-là même qui est tout-puissant ne veut pas la délivrer facilement d'un état si déplorable; c'est pourquoi, ceux en qui ne brûle pas le feu de l'amour divin sont entraînés par un penchant violent à commettre le péché et rencontrent de grandes difficultés dans la pratique de la justice; mais la charité qui allume dans les autres les flammes de cet amour vient de Dieu [2].

CXLIII. *Jul.* Mais je donne à cette discussion des développements trop étendus; poursuivons.

Aug. Tu fais cette déclaration, comme si tu devais traiter les questions suivantes d'une manière plus concise, tandis qu'en réalité tu cherches uniquement, par ton verbiage sans fin et par tes discours mensongers, à obscurcir des maximes de l'Apôtre qui sont manifestes comme l'évidence même.

CXLIV. *Jul.* « Saint Paul a dit que *tous* « sont frappés de condamnation pour un fait « personnel à Adam, et que *tous* reçoivent la « justification de la vie par la médiation de « Jésus-Christ, quoique en réalité Jésus-Christ « ne transfère pas à la vie tous ceux qui « meurent en Adam; mais il a employé le « mot *tous* dans l'un et l'autre cas, parce que, « comme personne n'est frappé de mort, si ce « n'est par suite d'un fait personnel à Adam, « de même aussi personne ne reçoit la vie, si « ce n'est par suite des mérites de Jésus-Christ. « C'est ainsi que, en parlant d'un professeur « de belles-lettres, nous disons, s'il est seul « dans la cité : Cet homme enseigne ici les « lettres à tout le monde; non pas en ce sens « que tous les habitants de la cité s'appliquent « à l'étude des lettres, mais en ce sens que « personne ne les apprend, si ce n'est de la « bouche de ce maître. D'ailleurs, après avoir « employé le mot *tous*, il dit ensuite *un grand* « *nombre;* et cependant, ces deux expressions « différentes désignent, dans sa pensée, les « mêmes personnes : De même que par la « désobéissance d'un seul homme un grand « nombre ont été constitués pécheurs, de « même aussi, par l'obéissance d'un seul, un

[1] Rom. IX, 22, 23.

[1] I Pierre, IV, 18. — [2] I Jean, IV, 7.

« grand nombre seront établis dans la jus-« tice[1]. Que notre adversaire demande encore « comment un enfant peut se trouver cou-« pable de péché. Les saintes pages lui ré-« pondent : Le péché est entré dans le monde « par un seul homme [2] ». Si nous confessons que les pages de l'Apôtre méritent le titre de saintes, c'est uniquement parce que, étant conformes à la raison, à la piété, à la foi, elles nous apprennent à croire que la justice de Dieu est, par sa perfection, au-dessus de toute atteinte; parce qu'elles nous apprennent à défendre les œuvres de ce même Dieu comme bonnes et équitables; à proclamer que ses préceptes ont été dictés par une sagesse infiniment éclairée et qu'ils sont conformes aux principes de la justice...

Aug. L'équité de Dieu à l'égard des enfants est elle-même une preuve de la fausseté de la doctrine; car Dieu serait coupable d'une injustice révoltante si les enfants, exempts de toute souillure, n'avaient mérité en aucune manière de subir le joug accablant qui pèse sur eux.

CXLV. *Jul.* Et par là même à nier qu'aucun homme puisse être condamné pour le péché d'un autre; à nier qu'un péché quelconque soit transmis avec le sang par suite de l'état où se trouve la nature humaine; parce qu'elles nous apprennent à croire et à affirmer hautement que l'homme engendré suivant les lois établies par Dieu, trouve, dans sa propre conscience, des règles capables de diriger son libre arbitre dans la voie de la justice, et par là même le pouvoir d'éviter tout ce qui est mal et d'accomplir tout ce qui est bien. D'où il suit que cet homme ne doit point croire, comme vous l'enseignez, que l'affection au péché et la nécessité de le commettre lui viennent de la source d'où il a reçu sa propre substance; en d'autres termes, du sang dont il a été formé; il ne doit point regarder cette maxime également opposée à la raison et au bon sens, cette maxime impie qui outrage à la fois la nature, la raison et Dieu; il ne doit point la regarder comme étant contenue dans le livre de l'Apôtre, sous prétexte que celui-ci a enseigné que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et que la mort a passé ainsi dans tous les hommes [3]; car saint Paul, afin de ne laisser subsister aucune obscurité à cet égard, ajoute presque aussitôt que le mot *tous*, employé d'abord par lui, doit être considéré comme désignant la multitude de ceux qui se seraient rendus coupables de péché par des actes d'imitation, non point par le fait même de leur génération.

Aug. Peux-tu prétendre qu'Abraham ne reçut pas la promesse d'avoir pour postérité toutes les nations, quand il lui fut dit : « Dans « ta race seront bénies toutes les nations [1] », sous prétexte qu'en un autre endroit le mot *tous* est remplacé par les mots : *un grand nombre* : « Je t'ai établi le père d'un grand « nombre de nations [2] ? » Peux-tu, dis-je, tenir ce langage, et, par tes vains discours, contredire les prédictions faites en ce même endroit de l'Ecriture et que nous voyons accomplies par les événements; enfin, peux-tu nous empêcher nous-mêmes de regarder comme désignant toutes les nations les termes d'une promesse où il n'est pas question d'autre chose que de toutes les nations, et cela parce qu'il te plaît d'enseigner, dans une dialectique à toi, que le mot *toutes* est employé et doit être interprété comme désignant, non pas toutes les nations, mais un grand nombre de nations à l'exclusion des autres? Si au contraire, quoique le mot *beaucoup* puisse, à la vérité, être interprété dans un sens différent du mot *tous*, cette dernière expression cependant peut très-bien, lors même qu'elle est employée dans son sens propre, être remplacée par le mot *beaucoup*, quand on ne veut pas que la totalité dont il s'agit soit regardée comme renfermant un petit nombre d'individus (car, par exemple, ces saints que le feu de la fournaise n'eut pas le pouvoir de consumer, chantaient *tous* les louanges de Dieu au milieu des flammes inoffensives, et cependant à eux *tous* ils ne formaient qu'un petit nombre, puisqu'ils n'étaient que trois[3]); quelle est la valeur de cet argument par lequel tu prétends établir que le mot *tous* ne doit pas être interprété comme indiquant une totalité réelle, sous prétexte que les mêmes personnes sont désignées ailleurs par les mots de *un grand nombre?* Lorsqu'il s'agit d'une totalité véritable, on se sert quelquefois du mot *beaucoup*, afin précisément de montrer que la totalité dont on parle renferme un grand nombre d'unités, et non pas quelques unités

[1] Rom. v, 19. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46, 47. — [3] Rom. v, 12.

[1] Gen. xxii, 18. — [2] Id. xvii, 5. — [3] Dan. iii, 49-51.

seulement. Par exemple, quand on parle de tous les cheveux de l'homme, on peut les désigner sous le nom de multitude ; mais quand on parle de la totalité des doigts de l'homme, cette expression ne saurait plus être employée.

CXLVI. *Jul.* Enfin l'Apôtre a dissipé toutes les obscurités dont sa thèse pouvait être enveloppée, quand il a dit : « De même que par « la désobéissance d'un seul homme beau- « coup ont été constitués pécheurs, de même « aussi, par l'obéissance d'un seul, beaucoup « seront établis dans la justice [1] » ; ainsi, de même que personne n'obtient la récompense promise à la vertu, sinon celui qui, depuis l'incarnation de Jésus-Christ seulement, s'efforce de la mériter en imitant la sainteté de l'Homme-Dieu, de même aussi personne ne participe à la souillure d'Adam, sinon celui qui imite le premier homme en transgressant la loi et en commettant le péché.

Aug. Voilà précisément le venin caché et tout à fait abominable de votre hérésie : vous prétendez que la grâce de Jésus-Christ consiste dans les exemples qu'il nous a laissés, et non pas dans un don proprement dit qu'il nous a fait : suivant vous, c'est par l'imitation de Jésus-Christ que l'on devient juste, et non point par l'assistance du Saint-Esprit qui conduit les hommes à cette imitation et que le Seigneur a répandu sur les siens avec une libéralité magnifique ; vous ajoutez avec une attention presque scrupuleuse : « Depuis « l'incarnation de Jésus-Christ seulement », sans doute à cause des anciens que vous prétendez avoir pratiqué la justice sans le secours de la grâce, par la raison qu'ils n'ont pas eu l'exemple de Jésus-Christ. Que direz-vous donc, si, même après l'accomplissement du mystère de l'incarnation, certains hommes, sans avoir encore entendu annoncer l'Evangile, entreprennent d'imiter les justes qui ont vécu avant eux et vivent eux-mêmes dans la justice ? Quelle argumentation est la vôtre ! Où en êtes-vous ? Ces hommes ne mériteront-ils pas alors les récompenses dues à la vertu ? Par une conséquence également nécessaire, si l'on devient juste en imitant les hommes qui ont pratiqué la justice, c'est en vain que Jésus-Christ est mort [2] : car il y a eu avant lui des hommes justes qui pouvaient être imités par ceux qui auraient voulu être justes. Pourquoi, d'ailleurs, l'Apôtre ne dit-il pas : Soyez les imitateurs de Jésus-Christ comme je le suis moi-même ; mais : « Soyez mes imi- « tateurs, comme je le suis moi-même de « Jésus-Christ [1] ? » A-t-il donc voulu remplacer lui-même le Christ à l'égard des Corinthiens ? Voyez-vous combien sont détestables les conséquences de vos principes, quand, au lieu de vous en tenir au texte de l'Apôtre qui parle uniquement d'Adam et de Jésus-Christ, vous prétendez opposer l'imitation de celui-ci à l'imitation de celui-là, et non pas remédier au vice de notre génération première par la génération nouvelle ?

CXLVII. *Jul.* Mais il enseigne en même temps que la grâce de Jésus-Christ est communiquée à des âmes innocentes qui n'ont point participé à la faute d'Adam : c'est pourquoi il a soin d'ajouter en des termes encore plus explicites : « La grâce de Dieu et le don « d'un seul homme, Jésus-Christ, se sont ré- « pandus d'une manière beaucoup plus abon- « dante sur un plus grand nombre [2] » ; d'où il suit que la parité établie dans les paroles que nous venons de rapporter, consiste uniquement en ce que, parmi les personnes qui sont parvenues à l'âge de raison, les unes imitent le premier homme en obéissant à leurs inclinations mauvaises, tandis que les autres imitent Jésus-Christ en s'efforçant de pratiquer le bien ; mais la prééminence attribuée ici à la munificence de la grâce, prouve que celle-ci consacre et rend plus parfaites des âmes qui sont déjà dans un état d'innocence. Ces principes posés, tu dois voir que l'Apôtre combat ta doctrine, et non pas la mienne ; tu dois comprendre que ses traits sont dirigés contre toi seul ; car tes maximes, qui sont aussi celles de ton maître Faustus, lequel t'a donné les premières notions de ta science hérétique ; tes maximes, dis-je, pourraient, à défaut d'autre texte, être réfutées sans réplique par le texte seul où saint Paul déclare que, par la désobéissance d'un seul, un grand nombre d'hommes, et non pas tous les hommes, ont été constitués pécheurs, et que, par l'obéissance d'un seul, non pas tous les hommes, mais un grand nombre d'entre eux seulement ont été établis dans la justice. Mais, afin de rendre plus manifeste encore aux yeux du lecteur la contradiction qui règne entre ta doctrine et ces paroles de l'Apôtre :

[1] Rom. v, 19. — [2] Gal. II, 21.

[1] I Cor. XI, 1. — [2] Rom. v, 15.

Celui-ci déclare que tous les hommes n'ont pas été constitués pécheurs par suite du péché d'Adam ; tu affirmes, toi, que par suite de ce même péché d'Adam, tous les hommes sans exception contractent un péché naturel et se trouvent soumis à la puissance du démon : on ne peut plus douter que ta doctrine et celle de saint Paul soient directement opposées l'une à l'autre.

Aug. Saint Paul, parlant des mêmes personnes, emploie tantôt le mot « tous », et tantôt ces autres mots : « un grand nombre »; dans sa pensée, cette dernière expression ne détruit pas le sens de la première; autrement, il se contredirait lui-même, comme votre perversité cherche à nous le faire croire, ou comme votre aveuglement vous le fait croire faussement à vous-mêmes. L'Apôtre donc ayant employé, pour désigner les mêmes personnes, tantôt le mot « tous », et tantôt ces autres mots: « un grand nombre », j'ai démontré, moi, que ces deux expressions ne se contredisent pas réciproquement; que la totalité des hommes a pu très-bien être désignée sous le nom de : « La multitude des hommes », par la raison précisément que le mot tous s'applique parfois à un petit nombre de personnes ou de choses : toi au contraire, en déclarant que l'on ne doit pas entendre « tous les hommes », là où l'Apôtre dit : « tous les hommes », tu montres sans aucun doute, et de la manière la plus convaincante, que ta doctrine est en contradiction avec celle de ce même Apôtre.

CXLVIII. *Jul.* En effet, quand vous dites, Manès et toi : Tous les hommes sont naturellement pécheurs, saint Paul dit au contraire: Un grand nombre d'hommes, non pas tous les hommes, sont pécheurs; et par là, il écarte du sang dont nous avons été formés une accusation qui doit peser sur notre conduite, et il détruit la doctrine du péché originel. Mais, afin de rendre plus sensible encore l'argument que nous avons établi : Suivant les paroles explicites de l'Apôtre, on doit entendre qu'un grand nombre d'hommes sont devenus pécheurs par suite de la désobéissance d'Adam ; et qu'un grand nombre aussi sont devenus justes par suite de l'obéissance de Jésus-Christ ; or, cette manière de s'exprimer est une preuve manifeste que, dans la pensée de saint Paul, ceux qui sont justes ne sont pas les mêmes hommes que ceux qui sont coupables : quelle est donc ton impudence, d'oser chercher dans ces paroles des arguments pour établir l'existence d'un péché naturel? Car, quand tu enseignes que tous les hommes naissent coupables par suite du péché d'Adam, et que par là même ils sont la propriété du démon, mais que quelques-uns parmi eux sont ensuite délivrés de cette condition malheureuse par les mérites de Jésus-Christ, ton langage n'est pas le même que celui de l'Apôtre, puisque, suivant lui, tous les hommes n'ont pas été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d'Adam, mais seulement un grand nombre d'entre eux.

Aug. Nous avons montré déjà que l'on peut, sans aucune contradiction, employer pour désigner les mêmes personnes, le mot « tous » et les mots : « un grand nombre » ; c'est pour cette raison que l'Apôtre dit tantôt : « un grand nombre » d'hommes, et tantôt : « tous » les hommes: ce n'est pas le texte de saint Paul, mais le tien seul, qui fait mention d'une partie du genre humain ; d'où il suit que ton langage se trouve en contradiction avec celui de l'Apôtre. Or, ce que dit l'Apôtre est incontestablement vrai, et par là même ce que tu dis, toi, est incontestablement faux. D'autre part, tu as écrit[1] que « l'Apôtre a pris soin d'ajouter en des termes « encore plus explicites : La grâce de Dieu et « le don d'un seul homme, Jésus-Christ, se sont « répandus d'une manière beaucoup plus abon« dante sur un plus grand nombre d'hommes » ; tu as voulu faire entendre par là que saint Paul a dit : « un plus grand nombre d'hommes », parce que la grâce de Jésus-Christ est communiquée aux enfants qui n'ont pas eu encore le pouvoir d'imiter le premier homme ; or, ou bien ta bonne foi a été surprise par un exemplaire incorrect, ou bien tu veux toi-même surprendre la bonne foi de tes lecteurs, ou bien tu as été induit en erreur par un faussaire, ou enfin tu as été trompé par ta propre mémoire. Car l'Apôtre ne dit pas : « un plus grand nombre », mais seulement : « un grand nombre ». Prends le texte grec : tu y liras πολλούς (un grand nombre) et non pas πλείστους (un plus grand nombre). Ainsi, l'Apôtre a dit que la grâce s'est répandue d'une manière beaucoup plus abondante sur un grand nombre, et non pas sur un plus grand nombre d'hommes, ainsi que nous l'avons déjà démontré : s'il avait employé cette expression : « un plus grand nombre », à cause des petits enfants qui participent

[1] Au chapitre CXLVII.

à la grâce, quoiqu'ils n'aient pas eu encore le pouvoir d'imiter le premier homme, il aurait parlé contrairement à la vérité, et il serait devenu semblable à vous-mêmes. En effet, si l'on compare tous ceux qui ont imité Jésus-Christ depuis son incarnation, en ajoutant à ce nombre les petits enfants régénérés par le baptême, avec les pécheurs que vous prétendez être tous, par une détermination de leur libre arbitre, des imitateurs du premier homme, et qui ont commis ou qui commettront volontairement le péché, depuis Adam jusqu'à la fin du monde; on voit manifestement de quel côté est le plus grand nombre, et votre interprétation contraire à la réalité des faits tombe d'elle-même.

CXLIX. *Jul.* Si la pensée de l'Apôtre avait ressemblé en quelque chose à la tienne, il aurait dû dire : Tous les hommes ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d'un seul, mais par suite de l'obéissance de Jésus-Christ quelques-uns d'entre eux sont rentrés dans la voie de la justice. Voilà sans aucun doute en quels termes il aurait dû s'exprimer, s'il avait voulu enseigner la doctrine que tu lui prêtes. Mais, à côté de cette maxime il n'aurait pu établir cette autre, savoir, que la grâce de Jésus-Christ a été beaucoup plus utile aux hommes que l'iniquité d'Adam ne leur avait été nuisible. Conséquemment, lors même que nous ne connaîtrions en aucune manière l'usage qui a autorisé saint Paul à dire qu'un grand nombre d'hommes ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d'un seul homme, nous ne devrions pas moins considérer comme un fait incontestable que cet Apôtre ne parle point d'un péché d'origine, puisqu'il parle d'une chose qui, suivant ses déclarations les plus explicites, est propre à un grand nombre d'hommes, et non pas à tous les hommes.

Aug. Par rapport à ces mots : « Un grand « nombre, tous », il a déjà été répondu suffisamment. Mais est-il étonnant que l'Apôtre ne se soit pas exprimé de la manière dont tu affirmes qu'il aurait dû le faire, s'il avait enseigné la doctrine que nous enseignons ? Quand même, ainsi que vous le prétendez, saint Paul aurait dit que, par suite du péché d'un seul, un grand nombre d'hommes ont été constitués pécheurs, de telle sorte que par ces mots : *un grand nombre*, on ne pût entendre tous les hommes, mais ceux-là seulement qui, imitant le premier homme, ont commis le péché par leur volonté personnelle; il n'en serait pas moins incontestable que le même Apôtre n'a point ajouté : Quelques-uns, parmi ce grand nombre, ont été justifiés par suite de l'obéissance de Jésus-Christ, quoique cette proposition soit parfaitement vraie. Comment donc peux-tu avancer que, « si la pensée de l'Apôtre « avait ressemblé en quelque chose à la nôtre, « il aurait dû dire : Tous les hommes ont été « constitués pécheurs par suite de la désobéis- « sance d'un seul, mais quelques-uns d'entre « eux sont rentrés dans la voie de la jus- « tice par suite de l'obéissance de Jésus- « Christ ? » Comme si vous ne reconnaissiez pas vous-mêmes que, parmi les transgresseurs de la loi, lesquels, suivant vous, méritent seuls le nom de pécheurs en tant qu'ils ont imité la prévarication d'Adam, quelques-uns ont été justifiés de nouveau par suite de l'obéissance de Jésus-Christ. Nous pouvons donc vous dire, nous aussi à notre tour : Si la pensée de l'Apôtre avait ressemblé en quelque chose à la vôtre, sans aucun doute il aurait dû s'exprimer ainsi : Un grand nombre d'hommes, non pas tous les hommes, ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d'un seul ; mais aussi, parmi ce grand nombre, quelques-uns sont rentrés dans la voie de la justice par suite de l'obéissance de Jésus-Christ. Ou plutôt, si sa pensée avait eu quelque chose de commun avec la vôtre, il aurait dû s'exprimer d'une manière beaucoup plus explicite encore et dire: A la vérité, un grand nombre de Juifs ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d'un seul homme, parce que, après avoir reçu la loi, ils ont commis le péché en imitant la prévarication de cet homme ; mais aussi parmi ce grand nombre quelques-uns ont été justifiés par suite de l'obéissance de Jésus-Christ. Or, si nous n'avons pas le droit de nous autoriser, pour vous condamner, de ce fait seul que l'Apôtre ne s'est pas exprimé de la manière dont j'ai dit qu'il aurait dû le faire, supposé que sa pensée eût été la même que la tienne ; manifestement tu n'as pas, toi non plus, le droit de t'autoriser, pour me condamner, de ce fait seul que l'Apôtre ne s'est pas exprimé de la manière dont tu prétends qu'il aurait dû le faire, si sa pensée avait été la même que la mienne. Conséquemment, puisque saint Paul s'est exprimé de la manière

dont il a jugé à propos de s'exprimer, il ne s'agit plus que de savoir quel est, de nous deux, celui dont la doctrine est conforme à la sienne ; mon enseignement est-il le même que l'enseignement de l'Apôtre, quand je dis que ces paroles, écrites par lui, sont le langage de la vérité même : « Par le péché d'un seul tous « les hommes sont tombés dans la condam- « nation » ; et ces autres : « Par la désobéis- « sance d'un seul un grand nombre d'hom- « mes ont été constitués pécheurs [1] » ; parce que l'on peut, sans aucune contradiction, dire que ces mots : *un grand nombre* d'hommes, désignent *tous* les hommes, et réciproquement ? ou bien toi-même au contraire es-tu l'interprète fidèle de la pensée de saint Paul, quand tu dis : Dans l'épître aux Romains ces mots : Un grand nombre d'hommes, désignent réellement un grand nombre d'hommes ; mais ces autres mots : tous les hommes, ne désignent pas tous les hommes ?

CL. *Jul.* Après avoir donc dévoilé cette ignorance ou cette impudence qui t'empêche de vouloir ou de pouvoir donner une interprétation du texte de l'Apôtre ; après avoir démontré à la clarté lumineuse de la vérité, que le Christ a déclarée n'être pas autre que lui-même [2] ; après avoir démontré, dis-je, que rien dans les paroles de saint Paul ne saurait servir d'appui aux sottises Manichéennes, c'est-à-dire à vos propres sottises ; nous allons nous appliquer maintenant à donner l'explication du texte de saint Paul, et comme nous avons montré en quel sens il ne peut être entendu, nous établirons d'une manière évidente quelle est l'interprétation qui peut et qui doit y être attachée.

Aug. Tu es tellement éloigné de la vérité, ton impuissance à trouver une interprétation contraire au sens manifeste des paroles de l'Apôtre est si absolue, que tu flétris du nom de manichéisme la doctrine que tant de saints et illustres docteurs ont vue dans ces mêmes paroles, quoiqu'ils fussent guidés dans leur croyance et dans leurs enseignements à ce sujet par la tradition de l'Eglise catholique (d'ailleurs étant doués d'une raison saine ils ne pouvaient interpréter d'une manière différente des paroles aussi explicites) ; et cependant, quelqu'infecté que soit ton esprit du venin de l'hérésie Pélagienne, tu es obligé de reconnaître que ces docteurs n'étaient point des Manichéens.

[1] Rom. v, 18, 19. — [2] Jean, xiv, 6.

CLI. *Jul.* L'Apôtre écrit aux Romains à une époque où le mélange des Juifs et des Gentils commençait déjà à exister, et où les Eglises étaient composées également des uns et des autres. Il entreprend de mettre fin aux querelles qui divisaient ces deux peuples. D'abord, il déclare hautement aux Gentils qu'ils ne sauraient trouver dans leur ignorance de la loi une excuse capable de justifier l'impiété dont ils se sont rendus coupables quand ils ont rendu l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, à de vaines images représentant, soit un homme, soit des oiseaux, soit des quadrupèdes, soit des reptiles ; car, sans autres lumières que celles de leur raison naturelle, ils ont pu connaître, par les œuvres de la création, sinon les rites et les cérémonies judaïques, au moins Dieu tel qu'il se révèle dans les êtres que sa main toute-puissante a formés ; quoique sa nature elle-même soit voilée à nos regards comme le plus impénétrable de tous les mystères. De plus, la conscience personnelle faisait connaître à chacun les préceptes de la loi qui se rapportent à l'honnêteté de la conduite ; elle lui apprenait, par exemple, à ne point faire souffrir au prochain ce qu'il n'aurait pas voulu qu'on lui fît souffrir à lui-même ; s'appuyant donc sur ce principe, l'Apôtre établit d'une manière irréfutable que l'impiété des Gentils peut très-justement être condamnée, sinon par la loi elle-même, du moins par cette justice première qui a dicté la loi, et au tribunal de laquelle ceux qui ont péché sans la loi, périront aussi sans la loi. Mais il importait surtout de réprimer l'orgueil extrême des Juifs qui étaient remplis de mépris pour les Gentils et qui, prétendant trouver pour eux-mêmes un sujet de gloire dans les purifications de la loi, estimaient nécessairement que la grâce de Jésus-Christ, en tant qu'elle remet les péchés, avait été plus avantageuse aux Gentils qu'à eux-mêmes ; puisque, grâce aux enseignements de la loi, ils avaient, eux Juifs, évité le péché. C'est pourquoi l'Apôtre accable ceux-ci sous le poids d'une argumentation pressée ; il démontre qu'ils ont eu une part d'autant plus grande aux faveurs de la miséricorde divine, que, après avoir été instruits par les maximes de la loi, ils ont commis le péché avec une conscience parfaitement éclairée ; il prouve par là même qu'ils ont été coupables et qu'ils auraient pu être sévèrement condamnés au

tribunal de celui qui est la justice même et qui jugera par la loi ceux qui auront péché sous la loi : « Car ceux qui écoutent la loi, ne « sont point pour cela justes devant Dieu ; mais « les observateurs de la loi seront justifiés [1] ». Après ce début, les raisonnements que saint Paul établit dans tout le cours de son livre, ont pour but tantôt de réprimer l'orgueil des Juifs, tantôt de rendre impossible aux Gentils toute excuse mensongère, afin de montrer que le remède apporté par Jésus-Christ a été également utile à l'un et à l'autre peuple ;....

Aug. Vous refusez vous-mêmes ce remède aux petits enfants que la loi ordonnait expressément de circoncire le huitième jour, figurant ainsi d'avance la grâce de celui dont le jour du Seigneur, c'est-à-dire le huitième jour après le septième, le Sabbat, nous a montré la résurrection ; et vous n'avez ni le pouvoir ni la volonté de considérer que l'enfant qui meurt sans avoir reçu la grâce de Jésus-Christ, est réservé à une perte inévitable, de même que, aux termes de la loi, l'âme de l'enfant non circoncis devait être exterminée du milieu de son peuple [2] : il vous sera impossible de trouver une raison qui justifie cette extermination, tant que vous nierez que les petits enfants contractent un péché d'origine.

CLII. *Jul.* Par Jésus-Christ, dis-je, qui non-seulement a pardonné les fautes volontaires qu'on avait été libre de ne pas commettre, mais qui a daigné aussi accorder la gloire de la bienheureuse éternité à ceux qui réforment leur conduite en imitant les vertus dont il était lui-même le modèle le plus parfait et le plus accompli. Ainsi, dans cette Epître, saint Paul s'adresse tour à tour aux Gentils et aux Juifs, suivant que la suite et les circonstances de son argumentation lui en offrent l'occasion ; mais dans les passages qui sont l'objet de cette discussion, il dirige ses traits uniquement contre les Israélites qui osaient porter le mépris pour ceux qui étaient nés de parents incirconcis, jusqu'à affirmer qu'ils n'avaient pu, même en recevant le bienfait de la foi, être élevés à une dignité égale à leur propre dignité ; pour confondre une telle arrogance, il retrace l'histoire des origines de la nation juive, et par la manière même dont la circoncision a été établie il prouve que les effets de la chair retranchée par elle ne sont pas tels que les hommes soient nécessairement justes ou criminels, suivant que ce retranchement a été ou n'a pas été opéré sur eux.

Aug. Quand l'Apôtre écrivait ces lignes, il ne traitait ni de la circoncision, ni de l'intégrité de la chair, mais bien des préceptes de la loi parmi lesquels se trouve aussi celui-ci : « Tu ne convoiteras point [1] ». Il a lui-même cité ces paroles textuellement [2]. Pourquoi refuser plus longtemps de vous rendre à l'évidence ? Vous-mêmes vous courez les premiers à votre perte, quand vous travaillez ainsi à rendre la vérité obscure aux yeux des ignorants.

CLIII. *Jul.* « Ce n'est donc pas en vertu de « la loi que la promesse a été faite à Abraham « d'avoir le monde pour héritage, mais c'est « en vertu de la justice de la foi. Car, si ceux « qui ont reçu la loi sont héritiers, la foi de- « vient vaine et la promesse est détruite. La « loi en effet opère la colère ; et là où il n'y a « point de loi il n'y a point non plus de pré- « varication. Ainsi, c'est à la foi qu'est atta- « chée la promesse, afin que celle-ci soit « gratuite et assurée à toute la postérité « d'Abraham ; non-seulement à celle qui a « reçu la loi, mais à celle qui imite la foi « d'Abraham, lequel est le père de nous tous « (suivant cette parole de l'Ecriture : Je t'ai « établi père d'une multitude de nations) de- « vant Dieu à qui il a cru comme à celui qui « rend la vie aux morts et appelle les choses « qui ne sont pas comme celles qui sont ; Abra- « ham, dis-je, qui espérant contre l'espérance « même, crut qu'il deviendrait le père d'un « grand nombre de nations suivant ce qui lui « fut dit : Ainsi sera ta postérité. Et, sans « faiblir dans sa foi, il ne considéra point que « son corps était déjà éteint, puisqu'il avait « environ cent ans, ni que Sara ne pouvait « plus enfanter ; il n'hésita point, en défiance « de la promesse divine, mais il s'affermit « dans la foi, rendant ainsi gloire à Dieu ; « pleinement assuré que tout ce que celui-ci « a promis, il a le pouvoir de le faire : voilà « pourquoi cela lui fut même imputé à jus- « tice [3] ».

Aug. Tu ne rougis pas de citer ces paroles, toi dont les attaques sont dirigées contre la grâce par laquelle ces promesses ont leur accomplissement ? Vos paroles en effet sont un démenti donné à la parole divine, quand vous

[1] Rom. II-II, 13. — [2] Gen. XV II, 12, 14.

[1] Exod. XX, 17 ; Deut. V, 21. — [2] Rom. VII, 7. — [3] Id. IV, 13-22.

vous attribuez comme votre œuvre personnelle ce que Dieu a promis qu'il ferait lui-même. Car, Isaac, dont la naissance avait été l'objet de la promesse faite à Abraham, était la figure prophétique de ceux qui devaient, non pas s'élever par eux-mêmes, mais être élevés par Dieu à l'état de justice. De là ces paroles que le Seigneur adresse par la bouche du prophète à l'Eglise universelle : « Je suis « le Seigneur, c'est moi qui te forme [1] ». C'est pour cela aussi que les justes sont appelés enfants de la promesse, dans ce passage de l'Apôtre tout à fait explicite : « La parole de « Dieu ne peut rester sans effet ; mais tous « ceux qui descendent d'Israël ne sont pas « Israélites ; tous ceux qui appartiennent à la « race d'Abraham ne sont pas pour cela ses « enfants ; mais c'est en Isaac que sera ta « postérité ; en d'autres termes, ce ne sont « point les enfants selon la chair qui sont en- « fants de Dieu, mais ce sont les enfants de « la promesse qui sont comptés dans la posté- « rité [2] ». Ainsi, ce que Dieu a promis de faire, il l'accomplit. Et de même que tous ces témoignages sont un appui inébranlable pour ceux dont l'espérance repose sur Dieu, de même aussi ils confondent ceux qui mettent leur confiance dans leurs propres forces [3] ; et conséquemment, de même qu'ils sont un appui inébranlable pour la foi catholique, de même aussi ils sont une réfutation sans réplique de l'erreur pélagienne.

CLIV. *Jul.* Nous avons montré dans un premier ouvrage, combien ces paroles sont contraires à votre doctrine, et si la nécessité de rentrer dans cette discussion vient à se présenter, nous y rentrerons. Pour le moment, considérons que les termes de la promesse faite à Abraham au sujet de la récompense de sa foi et dans laquelle il était dit qu'il deviendrait le père d'un grand nombre de nations, prouvent, d'une part, qu'il ne devait pas être regardé comme le père d'un peuple seulement, puisqu'il est désigné comme devant être le père d'un grand nombre de nations ; et d'autre part, que la récompense accordée à la promptitude de sa foi, ne lui est pas tellement personnelle que les imitateurs de sa foi doivent être considérés comme exclus de la même rémunération. « Ce n'est pas pour lui « seul », dit l'Apôtre, « que l'Ecriture enseigne « que cela lui fut imputé à justice ; mais « pour nous aussi à qui cela sera imputé « de même, si nous croyons en celui qui a « ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ « Notre-Seigneur ; lequel a été livré pour nos « péchés et est ressuscité pour notre justifi- « cation [4] ».

Aug. Dites-nous, ô vous qui travaillez, non pas à défendre, mais à déprimer le libre arbitre par vos éloges également pompeux et mensongers ; vous qui, ignorant la justice de Dieu et voulant établir votre propre justice, n'êtes point soumis à la justice de Dieu [5] ; dites-nous : si les nations n'avaient point voulu croire et vivre dans la justice, la promesse faite à Abraham fût-elle devenue vaine ? Non, diras-tu. Donc, pour qu'Abraham reçût comme prix de sa foi la multiplication de sa race, la volonté des nations fut préparée par le Seigneur ; et celui-là seul qui est assez puissant pour accomplir ce qu'il a promis, leur donna de vouloir ce qu'ils auraient pu ne point vouloir.

CLV. *Jul.* Or, puisque l'exemple d'Abraham encore incirconcis nous est proposé comme un témoignage de la vérité de la foi, et que ce patriarche a obtenu réellement comme récompense la multiplication de sa race ; d'après quel principe, ô toi, Juif, dit l'Apôtre, crois-tu que les Gentils ne sauraient participer à la même justice que toi, dès lors qu'ils sont véritablement imitateurs de la foi d'Abraham, et qu'ils partagent sans restriction sa croyance touchant la puissance de Dieu ?

Aug. Tu parles à merveille contre vous-mêmes : car, si les Gentils croient à la puissance de Dieu, ils n'espèrent pas, comme vous, être justifiés, en d'autres termes, ils n'espèrent pas devenir justes par leurs propres forces ; mais ils mettent leur confiance dans la puissance de celui qui justifie l'impie.

CLVI. *Jul.* Quelle raison as-tu de penser, dit-il, que, sans les consécrations légales, les nations n'ont pu être élevées à la dignité d'enfants d'Abraham, puisqu'il est constant que la promesse faite à celui-ci a été antérieure à la foi, et qu'elle a été, non pas l'effet des ablutions, mais le prix de la conduite ?

Aug. Si, comme vous le pensez, l'homme n'est redevable qu'à lui-même de cette conduite que, sans aucun doute, vous voulez désigner comme bonne, Dieu pour qui l'avenir

[1] Isa. XLV, 8, suiv. les Sept.— [2] Rom. IX, 6-8.— [3] Ps. XLVIII, 7.

[4] Rom. IV, 23-25. — [5] Id. X, 3.

est présent, aurait dû faire à cet égard une prédiction, et non pas une promesse, et l'Apôtre alors n'aurait pas dit de lui à ce sujet : « Ce qu'il a promis, il a aussi le pouvoir de « l'accomplir [1] » ; mais il aurait dit : Ce qu'il a prévu, il a aussi le pouvoir de le prédire, ou bien, il a aussi le pouvoir de le révéler. Mais quand les hommes disent : Ce que Dieu a promis, nous-mêmes nous l'accomplissons, ils s'attribuent fièrement un pouvoir qu'ils n'ont pas et ils attribuent à Dieu une arrogance qui met le mensonge sur ses lèvres.

CLVII. *Jul.* « Si ceux qui ont reçu la loi « sont héritiers, la foi devient vaine et la pro« messe est détruite [2] ». Ces paroles, tant qu'elles n'ont pas reçu une interprétation rationnelle, présentent une difficulté sérieuse : car, sans aucun doute, ceux que l'Apôtre dit ici avoir reçu la loi, sont les mêmes qu'il avait désignés précédemment comme ayant reçu la circoncision, et qu'il connaissait comme s'attribuant à eux-mêmes un privilége tel que, dans leur pensée, personne, excepté eux, ne pouvait être élevé à la dignité d'enfant d'Abraham : et il avait établi dans cette discussion, que non-seulement ceux qui avaient reçu la circoncision, mais ceux mêmes qui ne l'avaient point reçue, avaient voulu devenir les imitateurs d'Abraham, devaient être comptés à juste titre parmi la postérité de ce patriarche.

Aug. Et si ces incirconcis n'avaient point voulu imiter la foi d'Abraham, la promesse fût-elle devenue vaine ? Quelle est ta pensée à cet égard ? Je vous engage à considérer quelle est la nature de la grâce, dont vous vous constituez les ennemis, quand vous niez que Dieu fasse naître dans l'âme des hommes la volonté qui y règne : Dieu fait naître en nous cette volonté, non pas en ce sens qu'il nous fait croire malgré notre volonté opposée, ce langage serait tout à fait absurde ; mais en ce sens qu'il nous donne la volonté de croire, alors que nous n'avons pas cette volonté. Et en cela, Dieu n'agit pas comme un docteur humain qui, enseignant la parole divine, instruit et exhorte, fait des menaces et des promesses : les efforts de cet homme demeurent sans succès, si le Seigneur, par un de ces moyens mystérieux dont lui seul a le secret, ne produit intérieurement la volonté même dans l'auditeur. Car, lorsqu'un docteur plante et arrose en répandant des flots de paroles, nous pouvons dire : Peut-être l'auditeur croit-il, peut-être ne croit-il pas ; mais quand Dieu donne l'accroissement [1], sans aucun doute l'auditeur croit et fait des progrès. Telle est la distance qui sépare la loi de la promesse, la lettre de l'esprit.

CLVIII. *Jul.* Après avoir donc essayé précédemment de nous faire comprendre que les Gentils n'avaient pu être exclus de la participation commune à la justice chrétienne, mais que par cette même foi ils méritaient d'être comptés avec les enfants de la circoncision parmi la postérité d'Abraham ; saint Paul ajoute maintenant que personne d'entre les circoncis n'a part à la promesse qui fut faite à Abraham : or, si on ne les interprète d'une manière rationnelle, il y a entre ces deux passages une contradiction absolue. Mais, quand l'Apôtre dit : « Si ceux qui ont reçu la « loi sont héritiers, la foi devient vaine et « la promesse est détruite » ; il ne déclare point que personne parmi les Juifs ne doit être regardé comme étant devenu par la foi héritier de l'antique promesse : un mot seulement fait défaut dans ce texte, et ce mot peut être facilement suppléé, si l'on interprète les paroles de l'Apôtre en ce sens que ceux qui ont reçu la loi ne sont pas les héritiers uniques ; comme s'il avait été dit : Si ceux qui ont reçu la loi sont les seuls héritiers, la foi devient vaine. Car les incirconcis paraîtraient réellement exclus, si l'héritage de bénédiction était accordé uniquement à ceux qui avaient reçu la circoncision. Il faut donc bien comprendre que, dans le langage des Ecritures, on ne nie pas toujours ce que l'on s'abstient d'affirmer ; et que, par là même, l'intelligence du lecteur doit suppléer les mots qui ne sont pas exprimés.

Aug. Ces paroles sont interprétées de cette manière par ceux qui ne savent pas les interpréter. Pourquoi, je vous prie, ne considérez-vous pas que ceux qui ont reçu la loi ne sont point héritiers, précisément parce que « la loi « opère la colère ? Car là où il n'y a point de « loi, il n'y a point non plus de prévarica« tion [2] ». Ceux, au contraire, qui ont reçu la promesse sont héritiers, parce que Dieu accomplit lui-même ce qu'il a promis. Celui, en effet, qui croit pouvoir accomplir les préceptes de la loi par une détermination de sa vo-

[1] Rom. IV, 21. — [2] Id. 14.

[1] I Cor. III, 6. — [2] Rom. IV, 15.

lonté personnelle et sans le secours de la grâce, celui-là veut établir sa propre justice, et non pas recevoir la justice de Dieu. Pourquoi le même Apôtre dit-il : « Afin que je « sois trouvé en lui, possédant, non point « ma propre justice qui vient de la loi, mais « la justice qui vient de la foi, la justice qui « vient de Dieu [1] ? » Pourquoi appelle-t-il sa propre justice celle qui vient de la loi, et pourquoi réprouve-t-il cette justice ? Pourquoi déclare-t-il que la justice qui lui vient de la foi n'est pas sa propre justice, mais un don que Dieu lui a fait ? Est-ce que la loi ne vient pas de Dieu ? A moins d'être infidèle, qui oserait le prétendre ? Mais l'Apôtre dit que la justice qui vient de la loi est sa propre justice, en ce sens que par elle l'homme croit que la loi lui suffit pour accomplir les préceptes divins, et par là même il met sa confiance dans ses forces personnelles. Il dit au contraire que la justice que nous recevons par la foi vient de Dieu, précisément parce que Dieu départit à chacun une mesure de foi [2] : et la foi nous oblige à croire que Dieu opère en nous-même le vouloir [3] ; comme il l'opéra en effet dans cette marchande de pourpre dont il avait ouvert l'intelligence, afin qu'elle prêtât son attention à ce que disait Paul [4]. D'où il suit que les Juifs mêmes qui crurent en Jésus-Christ, et parmi lesquels se trouvait saint Paul, ne doivent en aucune manière être regardés comme héritiers en tant qu'ils ont reçu la loi, mais bien en tant qu'ils ont reçu l'objet de la promesse. Car il a été dit : « C'est par Isaac que sera ta postérité », précisément parce que « ceux qui sont en- « fants selon la chair ne sont point pour cela « enfants de Dieu ; mais les enfants de la « promesse sont comptés dans la postérité [5] ».

CLIX. *Jul.* L'Apôtre a donc établi son argument de cette manière : Si l'héritage de bénédiction appartenait exclusivement à ceux qui ont reçu la loi ; de même que l'exclusion des incirconcis serait manifeste, il faudrait aussi, par une conséquence nécessaire, admettre que parmi ceux qui ont reçu la loi, personne n'est privé de cette bénédiction ; en d'autres termes, si le mérite de la circoncision était tel que sans elle la foi n'eût absolument aucune efficacité ; de même que les Gentils seraient manifestement repoussés, il serait démontré aussi que personne parmi les Juifs n'a jamais pu aller à la perdition.

Aug. Comment, ô dialecticien inepte, comment la logique enseigne-t-elle que si ceux qui ont reçu la loi ont seuls part à l'héritage de bénédiction, personne d'entre ceux qui ont reçu la loi n'est privé de cette bénédiction ? Parce que nul n'est héritier, s'il n'a reçu le baptême, tous ceux qui ont été baptisés sont-ils pour cela héritiers ? Cette interruption, il est vrai, est étrangère à la question qui s'agite entre nous ; mais je la fais afin de montrer combien tu es subtil, toi qui déclares que je suis plus épais que le pilon d'un mortier [1].

CLX. *Jul.* Mais, puisque vous reconnaissez que ceux qui ont transgressé la loi après l'avoir reçue n'ont point de part à l'héritage de bénédiction, parce que la loi opère la colère pour les hommes de cette sorte ; il s'ensuit nécessairement que cette promesse n'est point attachée à la circoncision, mais à la foi. D'autre part, cette promesse serait détruite, si en dehors de la loi personne n'était juste ; car, la loi n'a été promulguée que quatre cent trente ans après la promesse faite [2] ; et si en dehors de la loi cette promesse n'avait pu s'accomplir à l'égard de personne, il faudrait dire par là même que Abraham, Isaac, Jacob et tous les saints qui ont vécu durant ce laps de temps, n'ont eu aucune part à la bénédiction.

Aug. Dis plutôt que la promesse serait détruite, si un seul homme était juste par le fait même qu'il a reçu la loi. « Car, si « ceux qui ont reçu la loi sont héritiers, la « foi est anéantie et la promesse devient « vaine ; la loi, en effet, opère la colère [3] » ; afin sans doute que l'on soit dans la nécessité de recourir à la grâce de Dieu pour échapper à sa colère.

CLXI. *Jul.* Or, cette doctrine est manifestement contraire à la vérité : car, sous la loi, les pécheurs étaient punis et, avant la loi, la justice et la foi ne furent point privées de la récompense qu'elles méritaient ; d'où il suit que la gloire de cette promesse appartient, non pas aux corps mutilés par le fer, mais aux âmes qui se distinguent par une intégrité de mœurs parfaite. Saint Paul ajoute une maxime qui foudroie la doctrine de la transmission du péché : « La loi », dit-il,

[1] Philipp. III, 9. — [2] Rom. XII, 3. — [3] Philipp. II, 13. — [4] Act. XVI, 14. — [5] Rom. IX, 7, 8.

[1] Ci-dessus, ch. CXVII. — [2] Gal. III, 17. — [3] Rom. IV, 14, 15.

« opère la colère ; mais là où il n'y a point « de loi, il n'y a point non plus de prévarica- « tion ». Persuade donc qu'une loi a été donnée aux enfants encore dans le sein de leurs mères, qu'une loi peut leur être donnée au moment de leur naissance ; et qu'ainsi ils peuvent être accusés et convaincus de prévarication. Car, pour nous, nous croyons avec l'Apôtre dont nous soutenons que la doctrine n'avait rien de contraire à la raison ; nous croyons, dis-je, que l'on ne saurait être prévaricateur à un âge où l'on n'a pu encore recevoir aucune loi ; parce que « là où il n'y a « point de loi, il n'y a point non plus de pré- « varication » ; si cette « loi opère la colère », ce n'est pas elle qu'il faut accuser, mais uniquement la perversité de ceux qui préfèrent l'iniquité à la vertu.

Aug. Ces paroles ne renferment donc pas une loi de Jésus-Christ : « Si quelqu'un ne « renaît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut « entrer dans le royaume de Dieu [1] ? » Tu vois ici une loi qui regarde même les enfants. Mais dis-nous plutôt : l'enfant dont l'âme était exterminée du milieu de son peuple, s'il n'avait été circoncis le huitième jour [1], de quelle prévarication était-il convaincu pour être frappé d'un châtiment aussi rigoureux [2] ? Comment expliquer ce mystère, sinon en disant que cet enfant, quoiqu'il n'eût commis encore aucun péché personnel, était cependant coupable de prévarication « semblable à « celle d'Adam, en qui tous ont péché [3] ? » Tes efforts pour obscurcir la clarté manifeste et pour dénaturer le sens parfaitement orthodoxe de ces paroles de l'Apôtre, sont aussi vains qu'ils sont opiniâtres.

CLXII. *Jul.* Saint Paul a donc prouvé que ces paroles : « Cela lui fut imputé à justice », ont été écrites, non pas pour Abraham seulement, mais aussi pour nous à qui sans aucun doute la même imputation est faite, quand nous croyons en Dieu qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts ; Jésus-Christ « qui a « été, suivant l'expression de l'Apôtre, livré « à cause de nos péchés, et qui est ressuscité « pour notre justification [4] ».

Aug. Vous privez de cette grâce les enfants que vous prétendez n'avoir contracté aucun péché originel ; d'où il suit, par une conséquence nécessaire, qu'ils n'ont point de part au bienfait que Jésus-Christ nous a accordé quand il a été livré à cause de nos péchés ; et avec de telles pensées et un tel enseignement, vous osez prendre le titre de chrétiens catholiques !

CLXIII. *Jul.* Avec quelle énergie et quelle insistance persévérante il enseigne que, au tribunal du juste Juge, de Dieu, les péchés d'un homme ne nuisent point à un autre homme ! Quand il énumère les biens inestimables que la mort de Jésus-Christ nous a procurés, il observe avec soin que celui-ci a couru à la mort à cause de nos péchés qui étaient à la fois nombreux et personnels à nous-mêmes, et non pas à cause d'un péché unique et étranger, dont l'auteur aurait depuis longtemps cessé de vivre.

Aug. A la vérité, la désobéissance de cet homme unique est appelée à juste titre un péché étranger, parce que, n'étant pas nés alors, nous ne pouvions encore accomplir aucun acte personnel, soit bon, soit mauvais ; mais nous étions tous en Adam au moment où il commit cette désobéissance, et son péché a été si énorme en lui-même et si pernicieux dans ses conséquences, qu'il a imprimé une flétrissure à la nature humaine tout entière ; comme le prouve suffisamment la condition malheureuse où le genre humain se trouve aujourd'hui d'une manière si manifeste ; c'est pourquoi ce péché étranger devient, par un héritage funeste, notre péché propre ; de là ces paroles d'un docteur catholique, qui avait bien compris la pensée de l'Apôtre : « Nous naissons tous en état de « péché, nous hommes dont l'origine même « est souillée [1] ». Si vous voulez suivre l'interprétation donnée par ce docteur et par les autres qui ont été avec lui les défenseurs de la vérité catholique, vous ne serez plus obligés de refuser aux petits enfants le bienfait que nous a procuré la mort de celui « qui a « été livré à cause de nos péchés » et qui « lui « seul est mort pour tous ». Quand l'Apôtre ajoute ici : « Donc tous sont morts ; et le « Christ est mort pour tous [2] » ; et que vous protestez en ces termes : Les petits enfants ne sont point morts ; ajoutez donc aussi, hautement : Et le Christ n'est point mort pour eux ; et voyez si vous n'êtes pas déjà frappés de mort, vous qui vous opposez à ce que la

[1] Jean, III, 5. — [2] Gen. XVII, 14. — [3] Rom. V, 14, 12. — [4] Ib. IV, 23-25.

[1] Ambroise. De la Pénitence, liv. I, chap. II ou III. — [2] II Cor. V, 14, 15.

mort de Jésus-Christ soit un principe de vie pour ceux qui sont dans cet état. Suivant vous, en effet, on ne doit pas imputer aux enfants un péché commis par un seul homme qui depuis longtemps a cessé de vivre. Vous ne considérez pas que le premier homme, Adam, a depuis longtemps cessé de vivre, mais de telle sorte toutefois que Jésus-Christ est le second homme après lui, quoique tant de milliers d'hommes aient paru sur la terre entre l'un et l'autre ; d'où il suit manifestement que tout homme né du premier par la voie de procréations successives, est uni moralement à ce premier, de même que tout homme qui, par la munificence de la grâce, renaît dans le second, est uni moralement à celui-ci. De telle sorte que le genre humain tout entier se compose pour ainsi dire de deux hommes désignés, l'un sous le nom de premier, et l'autre sous le nom de second homme.

CLXIV. *Jul.* Or, puisqu'il parle de péchés nombreux, il ne songe même pas au péché unique des Manichéens ; ou, en d'autres termes, au péché des partisans de la transmission.

Aug. Mais certes, quelle que soit l'opiniâtreté de ton esprit, tu reconnaîtras que, si une multitude d'hommes se présentaient au sacrement de la régénération le jour même où ils ont péché pour la première fois, on pourrait qualifier de nombreux les péchés qu'ils auraient commis ainsi par leur volonté personnelle, quoique en réalité chacun de ces hommes ne fût coupable que d'un seul péché ; et cependant, je ne dis pas par cet argument, mais par cette argutie impossible que vous prétendez appuyer sur les paroles de l'Apôtre, vous excluez tous ces hommes de la participation à la grâce qui justifie d'un grand nombre de péchés ; car, suivant vous, tout homme qui est coupable d'un péché seulement, ne saurait avoir aucune part au bienfait qu'elle procure. A combien plus forte raison donc est-il permis de parler de « péchés nombreux », quand il s'agit à la fois du péché originel et des péchés plus ou moins multipliés commis par la volonté personnelle de chacun ? Et cependant les hommes sont délivrés de tous ces péchés par la grâce dont il a été dit qu' « elle justifie en « effaçant une multitude de péchés [1] ». Adam « a existé, et nous avons tous existé en lui ; « Adam a péri, et tous ont péri en lui ». C'est Ambroise qui a parlé ainsi [1] ; et, malgré tes calomnies, Ambroise n'était point un manichéen. Cyprien a dit que, par leur naissance première, les enfants contractent la souillure de la mort antique [2] ; malgré tes calomnies, Cyprien n'était point manichéen. Hilaire a dit que tous les hommes ont péché en Adam seul ; malgré tes calomnies, Hilaire n'était point un disciple de Manès. Tes calomnies ne réussiront point à prouver que l'Eglise dans le sein de laquelle ces docteurs avaient appris cette doctrine, était une Eglise manichéenne ; cette Eglise au contraire était catholique, aujourd'hui encore elle continue de mériter ce titre, et voilà précisément pourquoi elle n'a pu vous conserver dans son sein, vous dont les pensées et les discours sont contraires à cette doctrine ; et pour demeurer elle-même catholique, elle a protégé par votre condamnation la faiblesse de ses petits enfants.

CLXV. *Jul.* « Etant donc justifiés par la foi, « ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ « Notre-Seigneur, par qui aussi nous entrons « dans cette grâce en laquelle nous sommes « établis, et par suite de laquelle nous nous « glorifions dans l'espérance de la gloire de « Dieu [3] ». Vous, dit-il, qui voyez que la justification vous a été conférée par la rémission de vos péchés, vivez dans une concorde que rien ne puisse altérer ; et, sans aucun sentiment de jalousie, louez les dons du Médiateur dont la munificence vous a ouvert l'entrée de cette grâce ; du Médiateur qui a rendu à la liberté et qui a fait échapper à la vengeance ceux que la justice déclarait coupables, et qui l'étaient réellement, non point par un effet de leur nature, mais par suite des actes qu'ils avaient commis volontairement ; du Médiateur enfin qui nous a accordé, à nous dont la seule attente était celle des supplices éternels, de pouvoir nous glorifier aujourd'hui dans l'espérance de la gloire de Dieu.

Aug. Cette justification n'est point conférée par la seule rémission des péchés, si ce n'est dans vos discours. Quand Dieu justifie l'impie, non-seulement il lui pardonne le mal qu'il a fait, mais il lui donne en même temps la charité, afin que celui-ci cesse de faire le mal et

[1] Rom. v, 16.

[1] Liv. VII sur saint Luc, xv, 24. — [2] Epît. LXIV, à Fidus. — [3] Rom. v, 1, 2.

qu'il accomplisse le bien par le Saint-Esprit dont l'Apôtre implorait l'assistance continuelle pour ceux à qui il disait : « Nous adressons des « prières à Dieu, afin que vous ne fassiez au- « cun mal [1] ». C'est contre cette grâce que vous dirigez vos efforts violents ; et cela, non pas afin de défendre par vos discours le libre arbitre de la volonté, mais afin que ce libre arbitre devienne la triste victime de votre présomption.

CLXVI. *Jul.* Mais afin de montrer d'une manière encore plus explicite les conséquences heureuses de cette doctrine et la sécurité avec laquelle on doit l'embrasser, l'Apôtre énumère ensuite les bienfaits que cette philosophie chrétienne apporte aux fidèles : « Ou- « tre cela, nous nous glorifions encore dans « les tribulations qui nous accablent ; sachant « que la tribulation produit la patience, que « la patience produit la pureté, et la pureté, « l'espérance ; or, l'espérance ne confond « point, parce que la charité de Dieu est ré- « pandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit « qui nous a été donné [2] ». En d'autres termes, non-seulement ces bienfaits nous ont permis de nous réjouir parfois du prix inestimable des dons qui nous sont conférés ; mais dès aujourd'hui même, au milieu des angoisses qui nous torturent comme un feu dévorant, la seule possession de la vertu nous procure une force merveilleuse ; nous nous rions de la fureur de nos persécuteurs ; à nos yeux la cruauté des impies doit servir à nous instruire dans la pratique de la patience plutôt qu'à troubler notre joie ; et ainsi non-seulement nous évitons le péché à cause de la récompense qui nous attend, mais nous estimons que cette fuite du péché est elle-même une récompense.

Aug. Si c'est une récompense de ne point commettre le péché, par qui cette récompense est-elle donnée ? Tu ne diras pas, sans doute, que l'homme se la donne à lui-même ; quoique les principes de votre abominable hérésie t'obligent à accepter cette conséquence. Or, si c'est Dieu qui donne à l'homme cette récompense, de ne point commettre le péché ; il me semble que le mot don devrait être employé ici plutôt que le mot récompense, afin de ne pas laisser croire que l'homme a mérité d'une manière quelconque d'éviter ainsi le péché ; car Pélage lui-même a condamné ceux qui enseignent que la grâce de Dieu nous est donnée par suite de nos mérites. Mais toi-même tu as dit tout à l'heure comment ce don, en d'autres termes, ce pouvoir d'éviter le péché, est accordé à l'homme, quand tu as cité ces paroles de l'Apôtre : « La charité de « Dieu est répandue dans nos cœurs par le « Saint-Esprit qui nous a été donné ». D'où il suit que, suivant les principes de la philosophie chrétienne, le pouvoir de nous glorifier dans nos tribulations ne vient pas de nous-mêmes ; c'est, au contraire, un pouvoir que nous avons reçu : et voilà pourquoi il est dit à celui qui se glorifie de ses propres mérites, comme s'il n'en était redevable qu'à lui-même : « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Et si « tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifier comme « si tu ne l'avais point reçu [1] ? » Ainsi donc, nous nous glorifions, non point comme si nous n'étions pas redevables à un autre de nos mérites ; mais nous nous glorifions en celui de qui nous les avons reçus, et tout homme qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur [2]. Voilà la nature de la grâce telle qu'elle est enseignée par la foi catholique : pourquoi, dites-moi, opposer à cette doctrine vos principes erronés, puisque la vérité vous arrache à vous-mêmes des aveux qui sont la réfutation de ces principes ?

CLXVII. *Jul.* Ensuite, lorsque nous voyons, sous les deux testaments, l'accomplissement des promesses qui ont été faites, nous regardons comme de vaines futilités tous les biens et tous les maux, sans exception, de la vie présente, parce que l'immensité infinie de la charité de Dieu à notre égard est à nos yeux un gage assuré de la fidélité avec laquelle il remplira ses engagements. Notre espérance ne sera point confondue, et notre attente des biens éternels ne sera pas une amère déception, puisque nous possédons un gage de notre bonheur futur dans la charité de Dieu qui a été répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné ; en d'autres termes, puisque Dieu, en nous communiquant les dons du Saint-Esprit, nous a donné autant de preuves de son amour pour le genre humain.

Aug. Tu ne veux pas compter parmi ces dons le pouvoir même d'éviter le péché : mais, plaçant ta confiance dans tes propres forces, tu prétends te donner à toi-même ce

[1] II Cor. XIII, 7. — [2] Rom. V, 3-5.

[1] I Cor. IV, 7. — [2] Id. I, 31.

pouvoir. Ne te mets pas en colère, je te prie : « Maudit soit quiconque place son espérance « dans un homme [1] ».

CLVIII. *Jul.* Il accomplira donc fidèlement toutes les promesses qu'il a faites aux fidèles.

Aug. Il accomplira précisément celle par laquelle il s'est engagé à les rendre fidèles ; car il a promis à Abraham que les Gentils viendraient à la foi, et un fidèle d'un grand mérite s'exprime en ces termes : « C'est par « un bienfait gratuit de la miséricorde divine « que je suis devenu fidèle [2] ».

CLXIX. *Jul.* Car, puisqu' « il n'a pas épar- « gné son propre Fils, mais qu'il l'a livré pour « nous tous », et que nous avons été ainsi consacrés en lui par l'opération du Saint-Esprit ; sans aucun doute, « il nous a donné « toutes choses avec lui [3] ». « Pourquoi, en « effet, lorsque nous étions encore faibles et « languissants, le Christ est-il mort, au temps « marqué, pour les impies [4] ? »

Aug. Tu cites des témoignages divins qui sont la réfutation et la ruine de votre erreur. Saint Paul, en effet, ne dit pas : Le Christ est mort même pour les impies ; mais il dit simplement : « Le Christ est mort pour les im- « pies ». Or, comme tu l'as confessé toi-même ailleurs, le Christ est mort même pour les enfants ; et cependant, par une impudence tout à fait incompréhensible pour moi, tu nies que l'impiété du premier homme leur ait été transmise avec son sang. Comment donc ont-ils part aux bienfaits de celui qui « est mort pour les impies ? »

CLXX. *Jul.* « Certes, à peine quelqu'un « voudrait-il mourir pour un juste : car il « est extrêmement rare que quelqu'un ait le « courage de mourir pour un homme de bien. « Dieu témoigne donc ici son amour pour « nous ; car, si le Christ est mort pour nous « lorsque nous étions encore pécheurs, main- « tenant que nous sommes justifiés par son « sang, nous serons, à bien plus forte raison, « délivrés par lui de la colère. Si, lorsque « nous étions ennemis de Dieu, nous avons « été réconciliés avec lui par la mort de son « Fils ; à bien plus forte raison nous serons, « après notre réconciliation, sauvés par sa « vie. Mais outre cela, nous nous glorifions « en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, « par qui maintenant nous avons obtenu cette « réconciliation [1] ». Saint Paul montre ici avec quelle miséricorde inépuisable le Christ a accompli toutes ses actions, puisqu'il a daigné mourir pour des hommes qui ne méritaient absolument aucune faveur.

Aug. Tu apportes ici dans ton langage une modération et une réserve telles que l'on croirait volontiers que, suivant toi, Jésus-Christ est mort même pour les enfants ; vous nous accordez en effet que ceux-là mêmes n'ont mérité aucune récompense, qui, de votre propre aveu, n'ont accompli aucune bonne action ; mais ce langage n'est point celui de l'Apôtre, puisqu'il a dit que Jésus-Christ est mort pour des impies et pour des pécheurs. C'est donc inutilement que tu as cru devoir apporter des limites à la miséricorde immense du Christ ; car il est mort pour des hommes qui méritaient d'être châtiés. Vous amoindrissez pour les enfants ce bienfait incomparable que le Sauveur nous a accordé, quand vous déclarez qu'ils sont dans la voie du salut ; le Sauveur dit en effet : « Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin « de médecin [2] » ; les enfants n'ont donc pas besoin du Christ, puisque, suivant vous, il n'est pas Jésus à leur égard : car il est hors de doute que le Christ est Jésus à l'égard de ceux-là seulement qui ont besoin de lui. Mais retirez-vous, docteurs inhumains : les enfants ont besoin du Christ. Il les sauve donc, eux aussi, de leurs péchés, et c'est précisément pour cela qu'il a reçu le nom de Jésus, suivant cette parole de l'ange : « Tu lui donne- « ras le nom de Jésus ; car il sauvera son « peuple des péchés dont celui-ci est cou- « pable [3] ».

CLXXI. *Jul.* Car, entraînés par des passions criminelles, ils avaient foulé aux pieds la raison et la loi, et ils avaient cédé aux désirs coupables de leur cœur, malgré les reproches de leur propre conscience dont le poids aurait dû les accabler et les retenir. Mais il était constant aussi que plusieurs prophètes s'étaient acquis une gloire éclatante en méprisant la mort pour l'amour de la justice ; il était constant qu'un grand nombre d'hommes avaient couru, sans hésiter un seul instant, au-devant du trépas, pour défendre divers intérêts d'un ordre supérieur et pour maintenir dans tout son éclat l'honneur de la dignité dont ils étaient revêtus ; aussi, de

[1] Jérém. XVII, 5. — [2] I Cor. VII, 25. — [3] Rom. VIII, 32. — [4] Id. V, 6.

[1] Rom. V, 7, etc. — [2] Matt. IX, 12. — [3] Id. I, 21.

peur que la vertu incomparable de Jésus-Christ ne parût inférieure à celle dont les uns et les autres nous offraient des exemples, saint Paul entreprend de montrer que la charité et la constance du Sauveur brillent d'une splendeur unique, et il ajoute : Je reconnais, moi aussi, quoique ce soit un fait rare, quoique ce soit un fait presque inouï, je reconnais que plusieurs hommes ont consenti à souffrir la mort pour la cause de la justice et du bien; mais la sublimité du motif qui les faisait agir, l'excellence de la cause dont ils prenaient héroïquement la défense, adoucissait pour eux la douleur des tortures : Jésus-Christ au contraire ne trouvait rien qui pût mériter son amour dans la volonté dépravée des impies, et cependant il n'a pas refusé de sacrifier sa vie même pour ces hommes qui avaient ainsi dégradé leur dignité première en suivant les penchants coupables de leur cœur : il est donc manifeste que la vertu de Jésus-Christ est supérieure à celle de tous ces hommes; car si un petit nombre d'entre eux ont souffert autant que lui, il n'en est pas un seul qui ait souffert pour une cause semblable. Ne désespérons donc jamais de sa munificence inépuisable; s'il est mort pour nous lorsque nous étions encore pécheurs, à plus forte raison, maintenant que nous avons été justifiés par son sang, nous serons par sa médiation sauvés de la colère.

Aug. Cessez donc d'exclure les petits enfants du nombre des pécheurs, puisque vous confessez que Jésus-Christ est mort aussi pour eux.

CLXXII. *Jul.* Et après que nous avons mérité d'être réconciliés avec Dieu, ou plutôt après que le Sauveur nous a mérité cette réconciliation, nous devons nourrir notre âme de la pensée des joies éternelles et espérer non-seulement d'être sauvés, mais même de parvenir à la gloire.

Aug. Considère attentivement, je te prie, le langage de saint Paul; comment a-t-il été amené à parler du premier homme? Il traitait de la réconciliation que tu reconnais toi-même avoir été accomplie par la médiation de Jésus-Christ et qui a mis fin à l'inimitié qui existait entre Dieu et nous. Voici ses expressions : « Etant donc justifiés par la foi, « ayons la paix avec Dieu, par Notre-Seigneur « Jésus-Christ ». Et un peu plus loin : « Si « Jésus-Christ, lorsque nous étions encore « faibles et languissants, est mort, au temps « marqué, pour les impies ». Puis, après quelques autres paroles : « Dieu », dit-il, « a té- « moigné son amour à notre égard en ce que, « dans le temps où nous étions encore pé- « cheurs, Jésus-Christ est mort pour nous ; à « plus forte raison, maintenant que nous « sommes justifiés par son sang, nous serons « sauvés par lui de la colère ». Considère encore avec attention ces autres paroles : « Si, « lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous « avons été réconciliés avec lui par la mort « de son Fils; à plus forte raison, notre récon- « ciliation une fois accomplie, serons-nous « sauvés par sa vie ». Après avoir affirmé tant de fois l'existence de cette réconciliation, il en parle encore en dernier lieu en ces termes : « Jésus-Christ par qui maintenant nous avons « obtenu notre réconciliation » ; et il ajoute ensuite : « C'est pourquoi, de même que le « péché est entré dans le monde par un seul « homme [1] ». Ainsi, de même que l'inimitié a subsisté par suite d'une action de cet homme seul, de même aussi la réconciliation a été accomplie par Jésus-Christ seul. Quiconque prétend que les enfants sont exempts du péché qui a été la source de cette inimitié, nie par là même qu'ils aient part à cette réconciliation pour laquelle Jésus-Christ a pris le titre de médiateur; et par une conséquence nécessaire il les exclut aussi de la justification qui s'opère par le sang de Jésus-Christ ; par ce sang à l'effusion duquel le Sauveur, au moment où il invita les hommes à le prendre comme breuvage, n'attribua point d'autre cause que la rémission des péchés [2]. D'où il suit logiquement, que la mort de Jésus-Christ ne procure aucun avantage réel aux petits enfants qui ne sont point coupables de péché : car, nous avons été, par cette mort, réconciliés avec Dieu, lorsque nous étions ses ennemis; et, suivant vous, les enfants n'ont jamais été les ennemis de Dieu. Pour que cette réconciliation s'accomplît, nous avons dû mourir au péché qui avait été la cause de cette inimitié; et, suivant les expressions du même Apôtre, pour mourir ainsi au péché, « nous « tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, « nous avons été baptisés dans sa mort ». Ces paroles sont, dans l'épître de saint Paul, la réponse à cette question qu'il vient de poser

[1] Rom. v, 1-12. — [2] Matt. xxvi, 28.

immédiatement auparavant: « Si nous som-« mes morts au péché, comment vivrons-nous « encore dans le péché ? » Afin de montrer que nous sommes morts au péché, il répond aussitôt : « Ignorez-vous que nous tous qui « avons été baptisés en Jésus-Christ, nous « avons été baptisés dans sa mort [1] ? » Où est votre indépendance et votre courage ? Pourquoi craignez-vous de dire ce que vous ne craignez pas de croire, savoir, que les enfants ne doivent pas être baptisés en Jésus-Christ, puisque, suivant vous, ils sont exempts de tout péché, et par là même ils ne sauraient mourir au péché ?

CLXXIII. *Jul.* « C'est pourquoi, de même « que le péché est entré dans ce monde par « un seul homme, et par le péché la mort ; « de même aussi la mort a passé dans tous les « hommes par celui en qui tous ont péché [2] ». Afin de réprimer l'orgueil des Juifs, qui prétendaient que le privilége de la sainteté avait été accordé à leur race avec celui de la loi, et qui regardaient par là même les Gentils comme ayant un besoin plus pressant de recevoir le pardon de leurs péchés ; l'Apôtre attaque la perversité de la conduite de l'homme, et il s'élève contre la multitude de ceux qui ont péché dans les siècles passés ; il veut que la puissance souveraine avec laquelle l'iniquité a régné sur ce monde ressorte du fait même de l'antiquité de son empire ; il montre combien étaient multipliés les crimes que la grâce de Jésus-Christ avait effacés, et dans quel état d'assoupissement ils avaient plongé l'humanité, alors que la dépravation des parents les transmettait aux enfants par la voie d'une imitation constante. C'est pour cela qu'il rappelle la mémoire du premier homme ; non pas que le péché eût commencé par Adam, car il est certain que la femme fut coupable avant lui ; mais parce que, en vertu de la dignité attachée à son sexe, la responsabilité du mauvais exemple retombait sur lui ; par cet homme donc « le péché est entré, et par « le péché la mort », celle sans doute dont les pécheurs sont menacés, en d'autres termes, la mort éternelle ; « et ainsi », dit-il, « la mort a passé dans tous les hommes par « celui en qui tous ont péché ». Il montre clairement ici de quelle manière cette mort a été transmise à la postérité d'Adam ; cette transmission s'est accomplie par voie d'imitation, et non point par voie de génération.

Aug. Tu as déjà reçu une réponse touchant la question de savoir pourquoi l'Apôtre, au lieu de parler de la femme par laquelle le péché a commencé d'exister, se borne à parler d'un seul homme ; il s'exprimait ainsi, ou bien pour faire entendre que ces mots désignaient à la fois l'un et l'autre à cause de l'unité de chair qui existait entre eux, ou bien parce que, l'acte de la génération commençant dans la personne de l'homme, il voulait nous enseigner que le péché est entré dans le monde par cette même génération. Mais, puisque suivant vous, dont la poitrine recèle un cœur humain, la mort, qui est la compagne inséparable du péché, a été transmise à la postérité par voie d'imitation, et non point par voie de génération ; pourquoi ne déclarez-vous pas hautement que les enfants ne doivent pas être baptisés en Jésus-Christ ? Car, s'ils doivent recevoir ce baptême, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ étant baptisés dans sa mort, il est manifeste que, eux aussi, ils meurent au péché : car, la raison que l'Apôtre a mise en avant pour établir que nous sommes morts au péché, c'est que nous avons été baptisés dans la mort de Jésus-Christ. Après avoir dit : « Si nous sommes morts au péché, com-« ment vivrons-nous encore dans le péché ? » il ajoute aussitôt, pour montrer que nous sommes morts au péché : « Ignorez-vous que « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-« Christ, nous avons été baptisés dans sa « mort ? » Or, quiconque est exempt de péché, ne saurait par là même mourir au péché dans le baptême ; tout homme au contraire qui, en recevant le baptême, ne meurt pas au péché, n'est point baptisé dans la mort de Jésus-Christ ; d'où il suit qu'il n'est point baptisé en Jésus-Christ. Pourquoi hésitez-vous encore ? Ouvrez librement vos enfers ; qu'ils se rangent librement parmi vos disciples, ceux qui ne veulent pas que leurs enfants frappés de la mort du péché, soient rendus à la vie par le baptême.

CLXXIV. *Jul.* Car, après avoir dit : « La « mort a passé dans tous les hommes », saint Paul ajoute aussitôt : « En ce que tous ont « commis le péché » ; ces mots, « en ce que « tous ont commis le péché », ne signifient pas autre chose que ceci : Tous ont commis le péché ; de même que ces paroles de David : « En quoi le jeune homme corrige-t-il sa con-

[1] Rom. VI, 2, 3. — [2] Id. V, 12.

« duite ? » ne signifient pas autre chose que ceci : Comment corrige-t-il sa conduite ? « En observant vos commandements [1] ». Ainsi, ce en quoi il est dit que le jeune homme corrige sa conduite, c'est précisément ce par quoi il la corrige. Or, telle est précisément la forme de langage employée par l'Apôtre, quand il dit que la mort a été transmise (*in quo*) en ce que tous ont commis le péché par leur volonté personnelle ; dans sa pensée, les mots *in quo* ne doivent pas être regardés comme se rapportant, soit à Adam, soit au péché ; il veut seulement désigner par là tous les hommes qui commettent le péché.

Aug. Ouvre les yeux ; tous meurent en Adam, et si les enfants ne sont pas morts en lui, ils ne reçoivent pas non plus la vie en Jésus-Christ ; pourquoi donc, par un acte de simulation criminelle, courez-vous présenter ces mêmes enfants au baptême de celui que nous adorons comme donnant la vie et comme procurant le salut dans ce sacrement, puisque, en criant qu'ils sont vivants et sains, vous vous opposez par là même à ce qu'ils soient vivifiés et guéris ?

CLXXV. *Jul.* D'autre part, le mot tous est souvent employé dans le sens de un grand nombre ; nous en trouvons une multitude d'exemples dans l'Ecriture ; ainsi le Psalmiste dit : « Tous se sont écartés de leur voie, tous « sont devenus coupables » ; et un peu plus loin il ajoute : « Ils dévorent mon peuple « comme un morceau de pain [2] » ; montrant ainsi que ce peuple n'était pas compris dans cette universalité représentée par lui comme occupée à faire le mal. Nous trouvons pareillement dans l'Evangile ce récit : « Et tout le « peuple criait : Crucifie-le ! crucifie-le [3] ! » Et cependant, malgré la généralité de cette expression, elle ne s'applique nullement aux Apôtres, ni à Nicodème, ni aux saintes femmes. Saint Paul lui-même désignera tout à l'heure sous le nom de multitude ceux qu'il désigne ici comme étant l'universalité du genre humain.

Aug. Je t'ai déjà répondu à ce sujet que le mot tous peut, sans contradiction aucune, être interprété dans le sens de un grand nombre, parce que quand on parle de tous les hommes, il s'agit non pas d'un petit nombre, mais d'un grand nombre d'hommes. Et ce que tu as dit en citant ces paroles du Psalmiste : « Tous se sont écartés de leur voie, tous sont « devenus coupables », est parfaitement vrai ; le Psalmiste distingue les enfants des hommes qui tous se sont écartés de leur voie, des enfants de Dieu qui ne se sont pas égarés ainsi et qui sont dévorés par ceux-là : Dieu a jeté un regard sur les enfants des hommes, tous ceux-ci se sont écartés de leur voie ; mais les enfants de Dieu ne sont pas compris dans ce nombre. Conséquemment, parmi ous ces enfants des hommes écartés de leur voie, se trouvait aussi tout ce peuple qui criait : « Cru- « cifie-le ! crucifie-le ! » Mais ceux qui croyaient déjà en Jésus-Christ ne faisaient en aucune manière partie de ce peuple. Explique, si tu le peux, ces paroles qui sont inexplicables dans ton système : « Un seul est mort pour « tous » ; et ose dire que tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort, n'étaient pas eux-mêmes frappés de mort ; quoique l'Apôtre t'oblige aussitôt à garder le silence et qu'il étouffe ta voix audacieuse, en montrant que la conséquence de cette maxime est celle-ci : « Donc tous sont morts ». Cesse de dénaturer ainsi le témoignage de l'Apôtre, cesse de donner à ses paroles une interprétation qui ne te permet pas d'entendre celles-ci : « Si un seul « est mort pour tous, donc tous sont morts [1] ». La mort a passé avec le péché dans tous ces derniers, par celui en qui tous sont frappés de mort ; parmi eux se trouvent même les enfants, puisque Jésus-Christ est mort pour les enfants aussi ; et Jésus-Christ est mort pour tous, précisément parce que tous sont morts. Quelque raisonnement que tu cherches à établir, à quelque subterfuge que tu aies recours, quelques paroles de l'Apôtre que tu t'efforces de faire disparaître ou de dénaturer, tu ne réussis pas à prouver que les enfants n'ont pas été frappés de la mort qui est le châtiment du péché ; car tu n'oses affirmer que Jésus-Christ n'est pas mort pour les enfants eux-mêmes.

CLXXVI. *Jul.* Il est aisé maintenant de voir les conclusions que nous avons établies : l'Apôtre a employé le mot tous dans le sens d'un très-grand nombre ; et il dit que ce très-grand nombre d'hommes ont été frappés de mort, précisément parce qu'ils ont commis le péché par leur volonté personnelle. Son accusation n'a donc pas pour objet un péché

[1] Ps. CXVIII, 9. — [2] Id. XIII, 3, 4. — [3] Matt. XXVII, 23 ; Luc, XXIII, 21.

[1] II Cor. V, 14, 15.

d'origine, mais un péché commis par la volonté ; et en effet, ses paroles n'indiquent pas autre chose, si l'on considère attentivement le sens naturel et propre des mots. Car si, dans la croyance de saint Paul, le péché avait été transmis à la postérité par la voie de la génération, c'est-à-dire si le premier homme avait jeté comme un trait son péché sur ceux qui n'existaient pas au moment où il le commit, l'Apôtre mentirait quand il dit que tous ont péché.

Aug. Je pourrais te dire ici : Comment la postérité d'Adam a-t-elle suivi l'exemple donné par celui-ci au moment où il commit le péché, puisque cette postérité n'existant pas alors, elle ne fut pas témoin de l'acte peccamineux, elle n'entendit point les paroles qui furent prononcées, elle ne crut pas même au récit des témoins ? Mais je laisse cette réponse : « Adam a existé, et nous avons tous « existé en lui ; Adam a péri, et tous ont péri « en lui : c'est pourquoi tous meurent en « lui [1] ». Ecoute le langage tout à fait explicite de l'Apôtre ; n'écoute pas ton propre verbiage tortueux à l'excès.

CLXXVII. *Jul.* Quand un homme seul accomplit une action, et que par là il trace la voie aux autres, il n'est pas vrai de dire que tous les autres ont accompli cette action : conséquemment, ou bien le péché du premier homme a passé à sa postérité, et celle-ci n'a point péché elle-même ; ou bien cette postérité a péché réellement, et, ce mot exprimant l'accomplissement même d'un acte peccamineux, le péché d'Adam n'a point été transmis à sa postérité, si ce n'est par voie d'imitation seulement.

Aug. Si un homme devient goutteux par suite de ses excès et qu'il transmette, comme il arrive souvent, son infirmité à ses enfants ; ne dit-on pas avec raison que celle-ci a passé du père à sa postérité ? que les enfants eux-mêmes se sont rendus goutteux dans la personne de leur père, parce que, au moment où ce dernier commettait ses excès, ils existaient déjà en lui ; et qu'ainsi le père et les enfants formaient encore un seul homme ? Ces enfants donc se sont rendus sujets à cette infirmité, non point par un acte humain personnel, mais parce qu'ils formaient alors une partie du sang de leur père. Or, ce phénomène dont les maladies corporelles nous offrent parfois des exemples, l'Apôtre savait qu'il s'était produit par suite de ce péché aussi énorme qu'il est ancien, dont notre premier père fut l'unique auteur, et qui a flétri et dégradé la nature humaine tout entière, quand il disait dans un langage dont vous vous efforcez d'obscurcir la clarté tout à fait lumineuse : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme, et par le péché « la mort ; et ainsi (le péché) a passé dans tous « les hommes par celui en qui tous ont pé- « ché [1] ». Il voulait par là exalter le mérite de la grâce de Jésus-Christ, en comparant les effets de celle-ci aux effets du péché, et en opposant le chef de la régénération au chef de la génération.

CLXXVIII. *Jul.* Quant à la difficulté que tu as cru nous opposer, soit dans le livre auquel je réponds en ce moment, soit dans ceux que tu avais écrits à Marcellin, savoir que le péché a été transmis « lorsque, pour me servir de « tes expressions, tous les hommes étaient cet « homme unique [2] » ; elle disparaît facilement devant la lumière de la vérité, après avoir seulement excité le rire de tous les hommes tant soit peu instruits. Un tel argument, en effet, ne prouve pas autre chose que ton impiété ; cette impiété, dis-je, par laquelle tu crois, bien que cette doctrine sacrilége ait été condamnée autrefois dans la personne de Tertullien et de Manès, qu'il y a une transfusion des âmes comme il y a une transfusion des corps : cet enseignement est si abominable que, depuis que nous vous l'avons objecté dans la lettre envoyée par nous en Orient, tu t'es efforcé de t'en justifier et de nier qu'il soit de toi, dans les livres que tu as écrit dernièrement à Boniface. Voici en effet tes paroles : « Ils prétendent que nous con- « fessons la transfusion des âmes ; je ne sais « dans quel livre ils ont lu cet enseigne- « ment [3] » ; tu affirmais ainsi que ta doctrine ne contient rien de semblable. Or, pour faire ressortir ton imposture de la comparaison même de tes paroles, comment peux-tu dire que la doctrine de la transfusion des âmes, doctrine impie assurément, ne fait point partie de ton enseignement, puisque tu déclares que tous les hommes ont été cet homme unique ? Si tu ne crois pas qu'une

[1] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, xv, 24.

[1] Rom. v, 12. — [2] Des Mérites et de la Rémission des péchés, liv. I, n. 11. — [3] Contre les deux Epîtres des Pélagiens, liv. III, n. 26.

partie de l'âme soit attachée au sang transmis dans la génération ; comment as-tu la hardiesse d'écrire que tous les hommes ont été Adam seul, puisque l'homme ne peut exister sans être âme et corps à la fois ?

Aug. Tu penses que le mot homme ne saurait être employé pour désigner le corps seul de l'homme ; or, tu sais parfaitement que le Fils unique de Dieu lui-même, Jésus-Christ Notre-Seigneur, a été crucifié et enseveli sous Ponce-Pilate ; son Eglise tout entière le confesse ainsi qu'une multitude de sectes hérétiques, et en particulier la vôtre ; et cependant le corps seul de Jésus-Christ a été enseveli. On ne devrait donc pas, suivant toi, dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, a été enseveli ; car, en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, Notre-Seigneur, il n'y a pas seulement un corps, mais le Verbe de Dieu, une âme raisonnable et un corps à la fois ; on aurait dû au contraire, après ces paroles de la profession de foi : « A été cru- « cifié sous Ponce-Pilate », ajouter celles-ci : et son corps a été enseveli. L'Ecriture elle-même, en parlant du premier homme dont il s'agit précisément ici, n'aurait pas dû dire : « Dieu forma l'homme de la poussière de la « terre [1] » ; car le corps seul de l'homme est composé de terre. Enfin, déclarez hautement que Dieu lui-même s'est trompé quand, menaçant l'homme de la mort, il lui a dit : « Tu « es terre, et tu retourneras dans le sein de « la terre [2] » : tandis que, suivant tes principes, il aurait dû dire : Ton corps est terre, et il retournera dans le sein de la terre. Mais, « Adam a existé, et nous avons tous existé en « lui [3] » ; les docteurs catholiques ont reçu et enseigné avant nous cette doctrine, dans la sainte Eglise, conformément aux maximes des saintes Ecritures : et voilà pourquoi j'ai dit : « Tous ont été celui-là seul » ; comme en saint Matthieu [4] il est dit que le premier homme et la première femme n'étaient plus deux, mais une seule chair. J'ai appliqué à mon tour ce langage à tous les enfants issus de cette chair, parce que, au moment où le premier péché fut commis, tous les hommes étaient cet homme unique : alors, en effet, personne n'avait encore passé du corps d'un homme dans un sein maternel ; car la génération des enfants n'est pas autre chose que la transmission du sang d'un homme dans le sein d'une femme. De quelle manière donc et dans quelle mesure tous ceux qui sont nés d'Adam étaient-ils Adam seul ? Les corps seuls étaient-ils renfermés dans cette unité de personne, ou bien les corps et les âmes à la fois ? Je confesse que je l'ignore, et je ne rougis pas, comme vous, de reconnaître que je ne sais pas ce que j'ignore en effet : toutefois, ce que je sais parfaitement, c'est que l'Ecriture, parlant de tout homme, s'exprime ainsi : « L'homme est devenu semblable à la vanité ; « ses jours passent comme une ombre [1] » ; ailleurs encore, les mêmes livres saints ajoutent : « Cependant, tout homme vivant, « quel qu'il soit, n'est que vanité [2] » ; or, la justice du Dieu Créateur ne permettrait pas qu'il en fût ainsi, si le péché originel n'existait pas.

CLXXIX. *Jul.* De plus, quand même tu parlerais ici de la chair seulement, la folie de ton interprétation ne serait pas pour cela excusable. Tu dis : « Tous les hommes ont « été cet homme unique » ; or, au moment où Adam commit son péché, il y avait déjà, non pas une seule personne, mais deux, Adam et son épouse ; c'est de la substance de ces deux personnes, et non pas de leur faute, qu'a été engendré, suivant les lois établies par Dieu, le genre humain.

Aug. Je l'ai dit déjà, et je le répète encore ici : voici comment je me suis exprimé : « Tous ont été cet homme unique », c'est-à-dire tous ceux qui devaient être formés du sang d'Adam, tous ceux qu'Adam devait engendrer. Celui donc qui a été le premier auteur de la génération, devait être aussi le principal auteur de la souillure originelle que contracteraient les enfants nés de ce couple. Celle à laquelle il s'unit ne conçut pas autre chose que ce qu'elle reçut de lui ; son enfantement fut postérieur à la génération d'Adam, quoiqu'elle eût péché la première. Voilà pourquoi la sainte Ecriture dit que les enfants de Lévi existaient dans la personne d'Abraham leur père, et qu'ils donnèrent en lui la dîme au prêtre Melchisédech [3] : lis l'Epître aux Hébreux et réforme ton langage.

CLXXX. *Jul.* Enfin la sainteté d'Abel, célébrée dans toutes les pages de l'Ecriture, atteste que le péché de ces parents ne nuisit en aucune manière à leur propre fils.

[1] Gen. II, 7. — [2] Id. III, 19. — [3] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XV, 24. — [4] Matt. XIX, 6.

[1] Ps. CXLIII, 4. — [2] Id. XXXVIII, 6. — [3] Hébr. VII, 5-10.

Aug. Pourquoi donc l'Apôtre n'a-t-il pas proposé à notre imitation ce même Abel qui fut le premier juste ? Pourquoi au contraire, parlant de deux hommes dont l'un serait la cause de notre condamnation et l'autre la cause de notre justification, a-t-il nommé Adam et Jésus-Christ ? Si Abel ne sentait pas dans ses membres une loi opposée à la loi de l'esprit [1], et contre laquelle, en sa qualité de juste, il eût à lutter intérieurement ; si sa chair ne convoitait pas contre l'esprit [2], le péché de ses parents ne lui avait nui en aucune manière. Mais quiconque prétend que telle a été la condition d'Abel, doit enseigner aussi que la chair de ce dernier n'était pas une chair de péché ; or, sans aucun doute, le Seigneur Jésus-Christ n'aurait pas eu une chair semblable à la chair du péché, si la chair de tous les autres hommes n'avait pas été une chair de péché.

CLXXXI. *Jul.* Caïn au contraire, envieux, parricide, engendré de la même nature, mais non pas inspiré par une volonté semblable, Caïn est en proie à des terreurs qui font le supplice de son âme. Ainsi l'Apôtre a dit que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort ; et que de cette manière la mort a passé dans tous les hommes qui ont commis le péché ; mais, cette maxime, conforme à la doctrine catholique, ne saurait être d'aucun secours pour vous-mêmes.

Aug. L'Apôtre fait voir que la mort a passé avec le péché, quand il dit : « Et la mort a « passé ainsi dans tous les hommes ». C'est pourquoi les enfants eux-mêmes sont arrachés à la puissance des ténèbres, au moment où ils reçoivent le baptême : autrement, comme nous l'avons déjà dit et comme nous sommes obligés de le répéter souvent, on fait à Dieu une injure grave quand on exorcise son image et qu'on fait sur elle des insufflations, si l'on n'a pas pour but de chasser, par ces exorcismes et par ces insufflations, le prince du monde [3], afin que cette image devienne la demeure du Saint-Esprit. Quant au crime dont Caïn se rendit coupable, on ne doit pas en faire retomber la responsabilité sur l'origine dont Caïn était issu, puisqu'il commit ce crime volontairement.

CLXXXII. *Jul.* Car, elle est conçue en des termes qui n'indiquent pas autre chose qu'un exemple donné primitivement, et des actes accomplis ensuite volontairement par des hommes qui imitent cet exemple.

Aug. Je te l'ai dit déjà : c'est donc le nom d'Abel, et non pas celui de Jésus-Christ, qui aurait dû être opposé à celui d'Adam.

CLXXXIII. *Jul.* D'ailleurs, si l'Apôtre avait voulu nous représenter la procréation des enfants comme souillée par le péché, ou comme étant elle-même une source de péché, il aurait dit que le péché est entré, non point par un seul homme, mais par deux personnes.

Aug. Il a été répondu à cela. Tu ne dis rien de sérieux, et cependant tu ne cesses de parler, précisément parce que tu ne trouves rien à dire qui soit appuyé sur la raison.

CLXXXIV. *Jul.* Il n'aurait pas dit non plus : « La mort a passé en ce que tous « ont péché » ; mais, en ce que tous ont eu leur origine dans la volupté diabolique et dans la chair du premier homme et de la première femme ; et s'il avait parlé ainsi, il n'aurait pas donné un appui à votre doctrine, mais il aurait renversé toutes les maximes établies par lui-même. Conséquemment saint Paul accuse la volonté de ceux qui commettent le péché et l'exemple du péché qui leur a été donné ; et par là même vous avez à la fois contre vous le témoignage de la raison et le témoignage de l'Apôtre.

Aug. Donc il aurait dû citer comme ayant donné l'exemple de la justice, Abel qui fut le premier juste, de même que, suivant vous, il a cité Adam, le premier pécheur, comme ayant donné l'exemple du péché. Pourquoi nous-mêmes, en effet, nous lasserions-nous de te faire les mêmes réponses, puisque tu n'as pas honte de nous opposer si souvent et si inutilement les mêmes objections ?

CLXXXV. *Jul.* « Le péché en effet a existé « dans ce monde jusqu'à la loi ; mais le péché « n'était pas imputé, puisque la loi n'existait « pas ; cependant la mort a régné depuis « Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui « n'avaient point péché par une prévarication « semblable à celle d'Adam, lequel est la « figure de celui qui devait venir [1] ». Il distingue les différentes espèces de péchés par les dénominations diverses qu'il leur donne, afin de montrer que autre chose est le péché proprement dit, autre chose est la prévarica-

[1] Rom. VII, 23. — [2] Gal. V, 17. — [3] Jean, XII, 31.

[1] Rom. V, 13, 14.

tion ; son but unique en cet endroit, c'est de faire voir que toute prévarication est un péché, mais que tout péché n'est pas une prévarication ; que le mot de « prévarication » ajoute encore à l'odieux qui s'attache au mot de péché, et que les transgresseurs d'un précepte positif doivent être regardés comme plus coupables que ceux qui pèchent sans avoir été instruits par aucune loi de ce genre et en fermant seulement les yeux aux lumières de la raison naturelle. Ainsi, avant la loi qui fut donnée par le ministère de Moïse, et écrite par lui ; avant cette loi, dis-je, dont les prescriptions devaient servir de règle à toutes les actions de l'homme, et dont il n'était pas permis au peuple qui vivait sous elle d'ignorer les préceptes ; pendant le temps qui s'écoula depuis Adam jusqu'à Moïse l'Apôtre accuse de péché, et non pas de prévarication, les mortels qui se rendaient coupables en cédant à leurs inclinations perverses, de quelque nature qu'elles fussent.

Aug. Quel est donc le sens de ces paroles : « La mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, « même sur ceux qui n'ont point péché par « une prévarication semblable à celle d'A- « dam ? » A quelques distinctions que vous ayez recours, il est incontestable que ces paroles de l'Apôtre sont contraires à votre doctrine. Car, si vous séparez ces mots : « *Regnavit mors et in eos qui non peccave- « runt :* La mort a régné même sur ceux qui « n'ont point péché » ; si vous séparez ces mots de ceux qui suivent, comment ce règne de la mort est-il juste, sinon à cause du péché originel ? Et alors, comme si l'Apôtre se demandait à lui-même pourquoi la mort a régné même sur ceux qui n'ont point péché, il répond : « *In similitudinem prævarica- « tionis Adæ :* A cause d'une prévarication « semblable à celle d'Adam » ; c'est-à-dire, non pas à cause de leurs péchés personnels, mais parce que Adam prévaricateur a engendré des enfants semblables à lui ; ces paroles ont été ainsi interprétées même par des docteurs catholiques, qui ont vécu avant nous. En effet, quoique ce péché premier et unique, qui est entré dans le monde par un seul homme, soit commun à tous, et que l'Apôtre ait dit pour cette raison : « En qui tous ont « péché » ; les enfants cependant ne sont coupables d'aucun péché personnel. Et voilà pourquoi saint Paul a pu dire avec vérité que ces enfants n'ont point péché ; mais que, suivant ses propres expressions, la mort a régné sur eux « à cause d'une prévarication sem- « blable à celle d'Adam ». Si au contraire vous lisez ainsi ce passage : « La mort a régné de- « puis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux « qui n'ont point péché par une prévarication « semblable à celle d'Adam », c'est-à-dire, même sur ceux qui ont péché, il est vrai, mais qui n'ont point péché par une prévarication semblable à celle d'Adam ; personne, d'après vos propres maximes, ne se trouve dans cette condition, puisque vous prétendez que tous ceux qui ont péché ont péché par une prévarication semblable à celle d'Adam ; en d'autres termes, qu'ils ont suivi son exemple. La tannière est donc fermée de part et d'autre au petit renard, il lui est impossible d'y entrer pour s'y cacher ; ou bien, si déjà il y était caché, il ne saurait plus en sortir pour prendre la fuite.

CLXXXVI. *Jul.* D'où il suit que ceux à qui la loi n'a pas été donnée, ne doivent pas être regardés comme transgresseurs de préceptes ; mais leur culpabilité n'en est pas moins incontestable, puisque, sans tenir compte des maximes de la raison, dont la lumière brille dans la conscience personnelle de chacun, ils ont foulé aux pieds les droits de la société humaine ou les lois de la pudeur ; c'est pourquoi il est dit qu'ils ont péché en imitant un autre homme, non pas cependant en transgressant la loi, puisque celle-ci n'était pas encore promulguée à cette époque. Le péché donc, et non pas la prévarication, a existé jusqu'à la loi ; depuis la loi au contraire, non seulement le péché, mais la prévarication même a existé. La mort, elle aussi, a régné ; cette mort éternelle dont Dieu avait menacé expressément de frapper le premier homme, s'il commettait le péché. Cette mort, dis-je, qui est due au péché, cette mort qui est un châtiment, a régné avant la loi en ceux qui ont commis le péché, par exemple, dans les habitants de Sodome et dans ceux qui, au temps du déluge ou à différentes époques, ont péri d'une manière violente à cause de leurs iniquités, volontaires toutefois ; elle a régné aussi depuis la loi, en ceux qu'elle a trouvés coupables de prévarication.

Aug. Suivant toi, la mort qui est un châtiment, c'est la mort éternelle seule ; mais si la mort, qui est la séparation de l'âme et du

corps, n'est pas un châtiment, pourquoi est-elle un objet de frayeur pour la nature, pour cette nature que tu déclares n'être pas corrompue? Pourquoi l'enfant, dès qu'il commence un peu à sortir du premier âge, est-il déjà saisi d'effroi en pensant qu'il peut être tué? Pourquoi ne nous sentons-nous pas portés à la mort comme au sommeil, par une inclination naturelle? Pourquoi regarde-t-on comme de grands hommes ceux qui ne craignent pas la mort, et pourquoi ceux-ci sont-ils si rares? Pourquoi celui-là même qui déclarait avoir un désir ardent d'être dissous et réuni ensuite à Jésus-Christ [1], pourquoi cependant ne veut-il pas être dépouillé, mais revêtu d'un vêtement nouveau, afin que ce qui est mortel en lui, soit absorbé par la vie [2]? Pourquoi a-t-il été dit à Pierre, au sujet précisément de sa fin glorieuse : « Un autre te « ceindra et te conduira là où tu ne veux « pas [3]? » Si donc c'est en vain que l'on craint la mort, cette crainte elle-même est déjà un châtiment; mais si, de plus, l'âme éprouve une répugnance naturelle à être séparée du corps, la mort, elle aussi, est un châtiment, quoique, avec le secours de la grâce divine, nous puissions en faire un bon usage.

CLXXXVII. *Jul.* Car, au tribunal de cette justice qui impute uniquement les péchés dont on a été libre de s'abstenir, ceux qui ont péché sans la loi seront jugés sans la loi, et ceux qui ont péché sous la loi seront jugés par la loi [4]. Quand l'Apôtre dit : « Mais la mort a régné « depuis Adam jusqu'à Moïse sur ceux mêmes « qui n'ont point peché par une prévarication « semblable à celle d'Adam » ; il fait voir clairement quelle est sa pensée; en d'autres termes, il montre que les Juifs commettant le péché sous la loi, se sont rendus coupables d'une prévarication semblable à celle d'Adam, parce que le premier homme, lui aussi, avait reçu la loi, non pas écrite, il est vrai, mais verbale, de ne point goûter les fruits de l'arbre (Dieu voulant par là éprouver son obéissance); et en mangeant un de ces fruits, malgré la défense qui lui en avait été faite, il commit le crime de prévarication. Ainsi, même après la promulgation de la loi par le ministère de Moïse, le peuple commettant le péché est convaincu de s'être rendu coupable d'une prévarication semblable à celle d'Adam; parce que, comme le premier homme, en commettant le péché il transgressait une loi; au contraire, pendant le temps qui s'écoula entre les deux lois, entre la première qui fut promulguée, non pas écrite, et la seconde qui fut à la fois promulguée et écrite, ceux qui commirent le péché ne sont pas déclarés exempts de péché, mais aussi ils ne sont pas représentés comme s'étant rendus coupables d'une prévarication semblable à celle d'Adam, puisqu'ils n'avaient reçu aucune loi.

Aug. En niant que certains hommes se soient rendus coupables d'une prévarication semblable à celle d'Adam, tu prouves contre toi-même que ceux qui ont péché sans la loi ne sont pas devenus coupables par suite de l'exemple du premier homme; ce n'est donc point par voie d'imitation, mais par la voie de la génération, que la mort a passé dans tous les hommes à la suite du péché. Car, si, pendant le laps de temps immense qui s'est écoulé avant la loi, il y avait eu interruption du règne de la mort qui est entrée dans le monde par le péché du premier homme; et que celle-ci eût commencé à régner de nouveau au moment où les Juifs commencèrent à devenir transgresseurs de la loi ; de telle sorte qu'elle n'eût jamais frappé que ceux qui étaient coupables d'une prévarication semblable à celle d'Adam; l'Apôtre ne dirait pas, en parlant de cette mort, qu' « elle est « entrée par un seul homme, et qu'elle a « passé par tous les hommes ». En effet, je ne dis pas à quel ignorant, mais à quel insensé persuaderez-vous que la mort est entrée par un seul homme et qu'elle a passé par tous les hommes; puisque, suivant vous, une multitude de nations et de siècles n'ont pas été soumis à l'empire de la mort; que cet empire a été établi seulement sur ceux qui avaient reçu la loi; que tous les autres ont été épargnés; et que, suivant vous pareillement, la mort a régné sur ceux mêmes qui ont péché, non point par une prévarication semblable à celle d'Adam, mais sans aucune prévarication, parce qu'ils péchaient sans aucune loi positive? Il vous est absolument impossible de rendre votre doctrine acceptable, si ce n'est en revenant à la foi catholique, à cette foi qui oppose au premier homme, chef de la génération, le second homme, chef de la régénération.

CLXXXVIII. *Jul.* Ce même Adam est appelé la figure de celui qui devait venir, c'est-à-dire

[1] Philipp. I, 23. — [2] II Cor. v, 4. — [3] Jean, XXI, 18. — [4] Rom. II, 12.

de Jésus-Christ ; mais on doit entendre ce mot de figure dans un sens d'opposition, et considérer le premier comme le modèle des pécheurs, et le second comme le modèle des justes. L'incarnation de Jésus-Christ offrit aux regards du monde le modèle de la justice, non pas le premier, mais le plus parfait modèle ; car, même avant que le Verbe se fît chair, grâce à la foi qu'ils avaient en Dieu, les Prophètes et un grand nombre d'autres saints pratiquèrent des vertus éclatantes ; mais quand la plénitude des temps fut accomplie, le type achevé de la justice brilla dans la personne de Jésus-Christ, et Celui qui avait été annoncé comme devant être le père du siècle futur, resplendit, en sa qualité de rémunérateur des saints qui avaient vécu avant lui et de ceux qui devaient venir après lui, dans tout l'éclat d'une gloire à laquelle nulle autre ne saurait être comparée.....

Aug. Nous reconnaissons ici votre hérésie : Pélage a enseigné que les anciens n'ont pas vécu dans la justice par suite de la foi qu'ils avaient en l'incarnation de Jésus-Christ ; sous prétexte que celui-ci n'était pas encore venu dans la chair : tandis que assurément ils n'auraient pas annoncé cette incarnation future, s'ils n'y avaient pas cru les premiers. Mais vous avez été amenés à enseigner cette absurdité, quand vous avez soutenu que la justice a pu exister par les seules forces de la nature et avec le secours de la loi ; or, si la justice a pu exister de l'une ou l'autre de ces deux manières, il s'ensuit que Jésus-Christ est mort inutilement.

CLXXXIX. *Jul.* De même aussi, et dans un sens opposé, Adam est appelé le modèle du péché, non pas le premier, mais le plus achevé de tous les modèles.

Aug. Pourquoi donc est-il, non pas le premier, mais le plus achevé de tous les modèles ? Car, tu ne nies pas que, en sa qualité de père du genre humain, Adam ait été le premier modèle du péché ; et aucune raison ne t'autorise à déclarer qu'il a été le plus achevé de tous les modèles, si tu ne reconnais qu'il a péché d'une manière d'autant plus grave qu'il lui était plus facile de ne point pécher, alors que sa nature n'était point corrompue et que la loi du péché ne luttait pas encore dans ses membres contre la loi de l'esprit ; cette corruption et ces luttes sont un châtiment auquel tout homme est assujéti en naissant ; en naissant, dis-je, pour périr éternellement, s'il ne reçoit une seconde naissance ; et dans un état de perdition, s'il n'est cherché et trouvé par celui qui est venu chercher ce qui était perdu [1].

CXC. *Jul.* Je dis qu'Adam a été le plus achevé de tous les modèles, non point que je refuse de reconnaître que le démon a été plus coupable ; mais parce que, comme il s'agissait de savoir de quelle manière le péché est entré dans ce monde, l'Apôtre s'est exprimé d'une manière plus convenable, en parlant d'un homme sur qui plusieurs générations avaient arrêté leurs regards, que s'il avait parlé d'un être dont la nature est aérienne. Il était certain cependant que la femme avait péché la première, même parmi les créatures humaines ; mais parce que, en toute autre chose, l'autorité du père est plus efficace et plus imposante, saint Paul a cité comme ayant donné le premier exemple de péché, non pas celle qui se rendait coupable la première, mais celui que la noblesse et la supériorité de son sexe nous montre comme ayant dû, plus que tout autre, servir de modèle. Tu vois combien l'enchaînement de cette interprétation prouve qu'elle est conforme à la vérité.

Aug. La preuve que l'Apôtre n'a pas opposé une imitation à une autre imitation, mais bien la régénération à la génération, c'est le titre même de modèle qu'il donne à Jésus-Christ et l'opposition qu'il établit entre celui-ci et Adam, entre l'homme second et l'homme premier. Si donc ceux qui reçoivent une naissance nouvelle ne participent pas à la justice de Jésus-Christ, ceux qui naissent pour la première fois ne participent pas non plus au péché d'Adam ; et alors Jésus-Christ n'est pas un modèle opposé au premier homme ; mais ce titre appartient réellement à Jésus-Christ ; et, de même que ceux qui reçoivent une naissance nouvelle entrent en participation de la justice de Jésus-Christ, même les enfants, quoiqu'ils n'aient pas encore le pouvoir de pratiquer la justice ; de même aussi, et sans aucun doute, ils sont nés ou ils naissent coupables du péché d'Adam, quoiqu'ils soient encore incapables de commettre le péché par eux-mêmes. Reconnais à Jésus-Christ le titre de modèle et cesse toi-même de donner l'exemple de la contradiction la plus odieuse.

CXCI. *Jul.* Considère maintenant combien

[1] Luc, XIX, 10.

ton interprétation est contraire, non-seulement aux autres paroles de ce passage, mais en particulier à celles où l'Apôtre déclare que la mort a régné même sur ceux qui « n'ont point péché par une prévarication « semblable à celle d'Adam, lequel est la « figure de celui qui devait venir ». En effet, si, comme tu le penses, l'Apôtre avait parlé d'un péché naturel, quand il écrivait ces mots : *In quo omnes peccaverunt* (en qui ou en ce que tous ont péché) ; quels seraient donc ceux qu'il déclare aussitôt être exempts, non-seulement de la prévarication d'Adam, mais même de toute faute semblable à la faute du premier homme ?

Aug. Tu interprètes ainsi ces paroles, mais tu ne les comprends en aucune manière ; l'Apôtre explique comment la mort a pu régner sur ceux mêmes qui n'ont point péché, quand il ajoute : « Par une prévarication « semblable à celle d'Adam » ; en d'autres termes, il montre que la mort a régné sur ceux mêmes qui n'ont point péché, par la raison qu'ils ont contracté une souillure qui ressemble en quelque chose à la prévarication d'Adam. Car notre naissance nous revêt du premier homme, comme notre régénération nous revêt de Jésus-Christ.

CXCII. *Jul.* « La mort », dit-il, « a régné « même sur ceux qui n'ont point péché par « une prévarication semblable à celle d'A- « dam » ; tu vois qu'il a établi une distinction tout à fait manifeste entre ceux qui s'étaient égarés de la même manière qu'Adam et ceux qui s'étaient égarés d'une manière différente.

Aug. S'ils s'étaient égarés d'une manière différente, comment donc avaient-ils pu être ses imitateurs ? Oppose la régénération à la génération, non pas une imitation à une autre imitation ; tu comprendras alors en quel sens l'Apôtre de la vérité a dit que le premier homme est la figure de celui qui devait venir, et tu renonceras à la doctrine inventée par Pélage, l'auteur de votre hérésie.

CXCIII. *Jul.* Or, cette distinction ne saurait plus être établie, dès qu'on suppose l'existence d'un péché naturel ; car, si ce péché existait réellement, il imprimerait la même souillure à tous les hommes sans exception ; personne donc ne serait exempt de ce mal, et on ne trouverait pas un seul homme dont on pût dire avec vérité qu'il n'aurait pas commis un péché semblable à celui-là, puisque en réalité il aurait été commis par tous.

Aug. Ce que tu proclames ici, en t'inspirant de quelque souvenir, est conforme à la vérité et contraire à votre propre doctrine ; le péché originel a imprimé la même souillure à tous les hommes sans exception ; personne ne serait exempt de ce mal, si la grâce divine ne venait nous en délivrer par les mérites de Jésus-Christ. La mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n'ont point péché ; en d'autres termes, sur ceux qui n'ont commis aucun péché personnel ; et ceux-ci méritaient ce châtiment, parce qu'ils étaient coupables d'une prévarication semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir, c'est-à-dire de Jésus-Christ. Car, de même que notre naissance nous revêt du premier homme, notre régénération nous revêt du second homme.

CXCIV. *Jul.* L'Apôtre conclut en déclarant que les uns ont commis le péché comme Adam, tandis que les autres n'ont pas même subi les premières atteintes d'une flétrissure semblable à celle de la prévarication ancienne ; il est donc tout à fait manifeste que les crimes doivent être attribués à la conduite de l'homme et non pas au sang dont il a été formé. Et pour résumer en quelques mots cette discussion, l'Apôtre dit que le péché est entré par un seul homme ; la raison démontre que ces paroles s'appliquent uniquement à des actes d'imitation, et non point à la génération, puisque celle-ci est l'œuvre de deux personnes.

Aug. Ta plume reproduit sans cesse les mêmes discours, mais aussi sans jamais rien écrire de sérieux ; tu ne vois pas que s'il s'agissait en cet endroit d'un péché d'imitation commis par le genre humain, l'Apôtre dirait que le péché est entré dans le monde par une seule plutôt que par un seul ; car, non-seulement Eve a commis le péché la première, mais Adam commettant le même péché, ne fit qu'imiter son épouse. Saint Paul voulait donc parler de la génération, et non point d'une imitation de ce genre, quand il disait : « Le péché est entré dans le monde « par un seul homme » ; ou bien, par ce nombre singulier, il désignait à la fois le premier homme et la première femme, conformément à ces paroles : « Ils ne sont plus deux [1] » ; ou

[1] Matt. XIX, 6.

bien il citait de préférence celui qui a la première part dans l'acte de la génération, celui dont le sang vient d'abord se mêler au sang de la femme. Nous avons déjà bien des fois donné ces explications ; mais nous ne cesserons pas d'opposer à tes répétitions nos propres répétitions ; seulement nous ménagerons les nôtres autant que possible.

CXCV. *Jul.* Saint Paul continue en ces termes : « Et ainsi la mort a passé dans tous « les hommes ».

Aug. Qu'est-ce à dire : « Et la mort a passé « ainsi », sinon : la mort a passé de la même manière qu'elle est entrée, c'est-à-dire, avec le péché ou par le péché ?

CXCVI. *Jul.* Il s'est exprimé d'une manière tout à fait explicite, afin que personne ne crût que le péché a passé de la même manière ; afin de montrer aussi que la mort, qui est le châtiment infligé par la justice suprême, frappe uniquement les pécheurs en qui cette justice trouve un sujet de condamnation légitime, par suite des actes mauvais qu'ils ont accomplis volontairement. Il prouve donc que ce n'est point la nature, mais la volonté humaine qui doit être accusée.

Aug. Tes efforts persévérants et sans cesse renouvelés pour trouver un appui à ta doctrine, sont absolument impuissants. Considère Adam et Jésus-Christ ; le premier est la figure de celui qui devait venir ; or, il n'y a pas un rapport d'opposition entre Jésus-Christ et Adam, si Adam ne nous transmet pas son péché au moment de notre naissance comme Jésus-Christ transmet sa justice aux enfants au moment où ils sont régénérés.

CXCVII. *Jul.* Il ajoute que la mort a régné « en ce que tous ont péché » ; ces expressions désignent, non pas la perte d'un enfant qui vient au monde, mais les actes d'un homme qui agit par lui-même. Preuve manifeste qu'il dirige son accusation contre les actions coupables et qu'il ne flétrit pas l'innocence.

Aug. Tous ont péché en celui en qui tous meurent ; et celui-là est la figure, par opposition, de celui en qui tous reçoivent la vie. Or, « de même que tous meurent en Adam, « tous revivront aussi en Jésus-Christ [1] ». Saint Paul s'exprime ainsi, parce que, comme personne ne va à la mort si ce n'est par suite d'un fait personnel en Adam ; de même aussi personne ne renaît à la vie si ce n'est par suite des mérites de Jésus-Christ. O homme incapable de rien dire, si du moins tu pouvais garder le silence !

CXCVIII. *Jul.* Il ajoute après cela que le péché a régné jusqu'à la loi, montrant ainsi que le règne du péché a cessé dès que la loi a été promulguée.

Aug. Si le règne du péché a cessé par le fait seul que la loi a été promulguée, il s'ensuit que la justice s'acquiert par la loi. « Si la « justice s'acquiert par la loi, c'est donc en « vain que Jésus-Christ est mort [1] ». Ces paroles sont de l'Apôtre, et non pas de moi. Désormais déclarez-vous ouvertement, ô ennemis de la croix de Jésus-Christ. Pourquoi craignez-vous le grand peuple de Jésus-Christ, puisque vous ne craignez pas le grand jugement de ce même Jésus-Christ ? Enseignez ouvertement que nous pourrions être justifiés par les seules forces de la nature, avec le secours de la loi seule ; que Jésus-Christ est mort en vain. Mais parce que vous redoutez le jugement de la multitude chrétienne, vous avez recours à une explication pélagienne, et quand on vous demande pourquoi Jésus-Christ est mort, puisque la nature ou la loi suffit pour nous rendre justes, vous répondez : C'est afin que cette même justification s'accomplisse plus facilement ; comme si nous pouvions, quoique avec plus de difficulté, parvenir à la justice par les seules forces de la nature ou avec le secours de la loi seule. O Jésus-Christ, répondez, triomphez de ces contradicteurs et réduisez-les au silence ; criez-leur : « Sans moi vous ne pouvez « rien faire [2] » ; apprenez-leur à se taire, à ceux qui crient : Même sans vous nous pourrions, quoique avec plus de difficultés, faire quelque chose : ou bien, s'ils ne peuvent se taire, qu'ils se retirent du moins dans quelque lieu secret, où ils ne séduiront plus personne. Pourquoi donc l'Apôtre dit-il : « Le péché a « subsisté dans le monde jusqu'à la loi » ; sinon parce que la promulgation de la loi n'a pu mettre fin au péché, mais celui-là seul dont il a été dit : « Voici l'Agneau de « Dieu, voici celui qui ôte les péchés du « monde [3] ? »

CXCIX. *Jul.* La génération, au contraire, qui a commencé en Adam, demeure même après la loi : or, si cette génération était, comme tu le prétends, une source de péchés et une

[1] I Cor. xv, 22.

[1] Gal. II, 21. — [2] Jean, xv, 5. — [3] Id. I, 29.

plante du démon, ce genre de crimes subsisterait, non pas jusqu'à la loi, mais même après la loi et après Jésus-Christ. Conséquemment, le péché que l'Apôtre déclare avoir existé jusqu'à la loi, et n'avoir pu subsister après la loi, ce péché est manifestement un péché d'action personnelle, et non pas un péché de naissance.

Aug. Tu déclares ouvertement ici que l'Apôtre a dit : « Le péché a existé dans le « monde jusqu'à la loi », non pas précisément parce que la loi elle-même n'a pu mettre fin au péché, mais parce que le péché n'a pu subsister après la loi ; et tu n'es pas effrayé en entendant cette voix de Dieu qui, par la bouche d'un homme de Dieu, désigne Jésus-Christ en ces termes : « Voici l'Agneau de « Dieu, voici celui qui ôte le péché du « monde ? » Où est ta raison, où est ton bon sens ? Ce n'est pas la nature, ce n'est pas la loi, mais : « Voici celui qui ôte le péché du « monde » : et tu oses dire que le règne du péché a cessé au moment où la loi a été promulguée, et que le péché n'a pu subsister après la loi ? tandis que l'Apôtre déclare que : « Si la justice existe par la loi, c'est donc en « vain que Jésus-Christ est mort » ; et encore : « Personne n'est justifié par la loi [1] » ; et ailleurs : « La loi est survenue pour que « le péché devînt plus abondant [2] » ; ailleurs enfin : « Si la loi qui a été donnée avait pu « vivifier, la justice viendrait vraiment de la « loi ; mais l'Ecriture a renfermé tous les « hommes sous le péché, afin que la promesse « fût accomplie par la foi en Jésus-Christ, en « faveur des croyants [3] ! » Si vous avez des oreilles, cessez vous-mêmes de parler : ou bien, si vous voulez parler le langage de la vérité, ouvrez auparavant vos oreilles à la parole divine. Tu te souviens sans doute d'avoir dit que la génération a commencé par Adam ; toi qui as coutume d'enseigner que la génération a commencé nécessairement par deux personnes, et que par là même l'Apôtre n'a point voulu faire entendre quelle est l'origine véritable du péché, puisque, suivant lui, le péché est entré dans le monde par un seul homme. Qui croirait que tu puisses oublier ce que tu as enseigné si souvent contrairement à la vérité ? Tu l'as oublié cependant, et tu as parlé enfin le langage de la vérité. Sors de ton sommeil ; écoute du moins tes propres paroles : La génération a commencé en Adam, donc le péché est entré par la génération, puisqu'il est entré dans le monde par un seul homme. Car tu as dit toi-même : « La génération qui a commencé par « Adam subsiste même après la loi ». C'est donc avec raison que l'Apôtre, parlant d'un péché qui est entré dans le monde pour être transmis ensuite par la voie de la génération, a nommé un seul homme, et non pas le démon, puisque le péché qui est entré par celui-ci dans le monde devait être transmis seulement par voie d'imitation.

CC. *Jul.* « Le péché », dit-il, « n'est pas im- « puté lorsque la loi n'existe pas [4] » ; cette maxime, aussi bien que toutes les autres enseignées par lui, détruit complétement la doctrine de la transmission par le sang.

Aug. Assurément, lorsque la loi n'existe pas, le péché n'est pas imputé, mais par les hommes seulement, lesquels ne connaissent pas les jugements impénétrables de Dieu. Car, si Dieu n'impute pas le péché lorsque la loi n'existe pas, comment la justice divine laissera-t-elle périr sans la loi ceux qui auront péché sans la loi [5] ?

CCI. *Jul.* En effet, si le péché transmis avec le sang n'était pas imputé avant la loi, et qu'après la loi il n'ait plus existé, il s'ensuit qu'à aucune époque absolument il n'a eu le pouvoir de nuire au genre humain. Avant la loi le péché naturel n'était pas imputé : sous la loi il n'a pas été imputé non plus, puisque aucun texte de cette loi ne nous le montre, soit comme existant, soit comme étant imputé. Il est donc manifeste que les accusations de l'Apôtre ont pour objet, avant la loi, les péchés commis par la libre volonté de l'homme, et, après la loi, les prévarications accomplies par cette même volonté libre.

Aug. Si l'existence du péché originel n'est pas enseignée dans la loi, pourquoi donc est-il dit dans cette loi que l'âme d'un enfant non circoncis le huitième jour est exterminée du milieu de sa race [6] ? pourquoi, à la naissance d'un enfant, offrait-on un sacrifice pour le péché [7] ? Désormais, je te prie, tais-toi : instruis-toi par l'exemple des enfants et imite leur silence.

CCII. *Jul.* D'où il suit nécessairement que saint Paul n'a rien dit de la transmission du péché par le sang : quoique ces preuves

[1] Gal. III, 11. — [2] Rom. V, 20. — [3] Gal. III, 21, 22.

[4] Rom. V, 13. — [5] Id. II, 12. — [6] Gen. XVII, 14. — [7] Lév. XII, 6.

soient pleinement suffisantes pour établir que l'Apôtre n'a jamais enseigné la doctrine du péché naturel (cette doctrine qui est contraire à la raison et qui a été inventée par les Manichéens), nous trouvons cependant un argument surabondant à cet égard dans ce fait seul que, suivant une distinction établie expressément par le même Apôtre, les hommes ne sont pas, tous absolument, souillés par suite de la prévarication d'Adam ; car, même parmi ceux sur qui la mort exercerait son règne à cause de leurs iniquités, il s'en trouverait un grand nombre qui devraient être regardés comme exempts de la prévarication d'Adam.

Aug. O calomniateur, ô discoureur obstiné ! « Nous naissons tous dans l'état du « péché, nous hommes dont l'origine même « est souillée [1] ». Celui qui a écrit ces mots n'était pas un manichéen ; mais, suivant un éloge que votre propre docteur lui a donné, il a, comme une fleur merveilleuse, brillé d'un éclat admirable parmi les écrivains ecclésiastiques. Comment donc peux-tu dire que tous les hommes ne sont pas souillés de la prévarication d'Adam, et, ce qui est pire encore, comment oses-tu attribuer à l'Apôtre une maxime absurde inventée par toi-même? Saint Paul dit au contraire : « La mort a ré- « gné depuis Adam jusqu'à Moïse, sur ceux « mêmes qui n'ont point péché », voulant désigner par ces dernières expressions les enfants qui n'ont point commis de péchés personnels ; il ajoute : « Par une prévarica- « tion semblable à celle d'Adam [2] », afin de montrer pourquoi la mort a exercé son règne sur eux, ainsi que nous l'avons déjà ci-dessus expliqué d'une manière suffisante [3]. Comment, en effet, « le péché est-il entré dans le « monde par un seul homme, et par le péché « la mort », si la mort a régné cependant sur un certain nombre d'hommes qui n'avaient point participé au péché de cet homme unique? Car, ceux sur qui la mort a exercé son règne participent au péché par lequel la mort est entrée ; mais ceux qui ne participent point au péché par lequel la mort est entrée, comment peuvent-ils être, par un juste jugement, soumis à l'empire de la mort? Or, comme tu l'as dit toi-même, ils ne participent point au péché qui est entré dans le monde par un seul homme, ceux qui n'ont point péché par une prévarication semblable à celle de cet homme : la mort n'a donc point exercé son règne sur eux. Cependant, que signifient ces paroles : « La mort a exercé son règne « sur ceux mêmes qui n'ont point péché « par une prévarication semblable à celle « d'Adam », sinon que la mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n'ont point péché, en ce sens qu'ils n'ont commis aucun péché personnel ? La mort a donc exercé son règne à cause de la ressemblance de la prévarication d'Adam ; parce que, quoique ces hommes n'aient commis aucun péché personnel, ils participent cependant au péché par lequel la mort est entrée dans le monde ; ils contractent la ressemblance de la prévarication primitive, non pas en commettant eux-mêmes un péché de prévarication, mais en naissant du prévaricateur par qui la nature humaine a été flétrie tout entière.

CCIII. *Jul.* Vois donc si tu peux toi-même douter de la vérité de ce que nous disons, savoir que des créatures à peine formées par la main de Dieu, et dont l'innocence n'a pu être flétrie, parce qu'elles n'ont pas encore fait usage de leur volonté personnelle ; que ces créatures, dis-je, n'ont point péché en Adam, puisque, d'après le témoignage de l'Apôtre, parmi ceux mêmes qui sont coupables de fautes personnelles, il s'en trouve un grand nombre qui doivent être regardés comme n'ayant point péché par une prévarication semblable à celle d'Adam.

Aug. Il a déjà été répondu à cela : il ne te reste plus d'autre ressource que le silence ; car tu ne saurais enseigner que l'erreur, en t'efforçant de dénaturer les enseignements de l'Apôtre. Celui-ci en effet déclare que la mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n'ont point péché, c'est-à-dire sur les enfants qui ne sont coupables d'aucun péché personnel, à cause de la ressemblance de la prévarication d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir ; et la preuve, c'est que Jésus-Christ communique sa justice à ces enfants comme Adam leur a communiqué son péché ; c'est que Jésus-Christ leur communique la vie comme Adam leur a communiqué la mort. Autrement il n'y aura plus aucune conformité entre eux et Jésus-Christ, et ils ne seront plus chrétiens : telle est, à vrai dire, votre pensée intime, quoique vous craigniez de l'exprimer ouvertement.

[1] Ambr. Livre I de la Pénit., chap. II ou III. — [2] Rom. v, 14. — [3] Chap. CXCI.

CCIV. *Jul.* Mais voyons aussi la suite des paroles de saint Paul : « Cependant il n'en « est pas de la grâce comme du péché ; car « si par le péché d'un seul un grand nombre « sont morts, la grâce et le don de Dieu se « sont répandus beaucoup plus abondam- « ment sur un plus grand nombre, par la « grâce d'un seul homme, Jésus-Christ [1] ». Suivant lui, les bienfaits immenses que procure la grâce surpassent le mal qu'a produit le péché ; et le nombre de ceux qui sont sauvés est supérieur au nombre de ceux qu'il affirme avoir péri par suite de la prévarication.

Aug. Nous l'avons dit déjà plusieurs fois, le texte de saint Paul ne porte pas *plures*, un plus grand nombre ; mais, *multos*, « un « grand nombre » : le mot *magis* (plus) ne se rapporte pas non plus au mot *multos*, mais bien au mot *abundavit* (s'est répandue plus abondamment) ; parce que ceux à qui la vie de Jésus-Christ a été transmise vivront éternellement, tandis que la mort, qui leur avait été transmise par suite du péché d'Adam, leur a causé seulement un dommage temporaire : voilà comment la grâce s'est répandue sur eux d'une manière beaucoup plus abondante que le péché.

CCV. *Jul.* Si tu crois fermement à la vérité des paroles de l'Apôtre, et si tu ne penses pas qu'il ait menti d'une manière impudente ; dis-nous comment cette maxime ne fait pas rougir, comme d'une imposture audacieuse, celui qui enseigne l'existence d'un péché naturel. Car, si le péché originel existait réellement, et qu'il donnât au démon le droit de propriété sur la nature humaine tout entière, saint Paul aurait-il pu diviser ainsi l'humanité en deux parties et comparer le nombre de ceux qui sont sauvés avec le nombre de ceux qui périssent? Le Seigneur voulant montrer dans l'Evangile combien le nombre des bienheureux est petit, s'est exprimé en ces termes : « Combien étroite et resserrée est « la voie qui conduit à la vie, et combien est « petit le nombre de ceux qui la trouvent ! « Combien large et spacieuse est la voie qui « conduit à la perdition, et combien sont « nombreux ceux qui y entrent [2] ! »

Aug. Ce qui renverse la doctrine que vous enseignez ici, c'est précisément cette maxime que le nombre de ceux qui parviennent au salut est petit, comparé au nombre de ceux qui périssent : car les premiers considérés en eux-mêmes et en dehors de toute comparaison avec les seconds, sont nombreux aussi ; il est dit, en effet, dans l'Apocalypse, que personne ne saurait compter leur multitude [1].

Si saint Paul avait employé, pour les désigner, non pas le mot *multos* (un grand nombre), mais le mot *plures* (un plus grand nombre), nous ne pourrions pas dire qu'ils sont en plus petit nombre (car le mot *plures* renferme l'idée de comparaison) ; mais le mot *plures* n'existe pas dans le texte de l'Apôtre, et c'est vous-mêmes qui l'y introduisez. Cependant, même dans cette hypothèse, votre argumentation ne serait pas plus solide : car, suivant les principes de votre doctrine de l'imitation, (doctrine dont vous croyez que l'invention a été de votre part un acte de génie, bien qu'elle soit en contradiction avec les enseignements véridiques et tout à fait explicites de l'Apôtre ; et qui consiste à soutenir que tous les pécheurs doivent être regardés comme ayant participé au péché du premier homme, non point parce qu'ils ont été engendrés de lui, mais parce qu'ils ont imité sa conduite) ; suivant cette doctrine, dis-je, le nombre de ceux qui périssent par suite du péché ou à cause du péché d'un seul, est bien supérieur au nombre de ceux qui sont délivrés par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ. Qui ne voit en effet qu'il y a plus de pécheurs que de justes? et, suivant vous, ce n'est pas une partie, mais la totalité de ces pécheurs qui participent au péché d'un seul homme, non pas en tant qu'ils ont été engendrés de lui, mais en tant qu'ils ont imité sa conduite. Cependant, lors même que vous diriez que les transgresseurs de la loi seuls, et non pas tous les pécheurs, contractent par voie d'imitation la souillure du péché du premier homme ; la loi de Dieu ayant été annoncée à une multitude de nations, il serait encore vrai de dire : « Combien large et spa- « cieuse est la voie qui conduit à la mort, et « combien sont nombreux les prévaricateurs « qui entrent dans cette voie ! combien étroite « et resserrée est la voie qui conduit à la vie, « et combien le nombre de ceux qui la trouvent « est petit ! » du moins si on le compare à la multitude de ceux qui périssent ; et cela, alors même que l'on ajouterait au petit nombre de

[1] Rom. v, 15. — [2] Matt. vii, 13, 14.

[1] Apoc. vii, 9.

ceux qui sont délivrés les enfants qui meurent après avoir reçu le baptême. Comment donc l'Apôtre aurait-il pu dire : La grâce de Dieu s'est répandue d'une manière beaucoup plus abondante sur un plus grand nombre? Ces paroles sont de vous, et non pas de lui; voici comment il s'est exprimé : « La grâce « s'est répandue d'une manière beaucoup plus « abondante sur un grand nombre » ; car, nous l'avons déjà dit, le nombre de ceux qui parviennent au salut est petit, si on le compare au nombre de ceux qui se perdent; mais considéré en lui-même, le nombre des élus est si grand que personne n'a le pouvoir de les compter. D'autre part, la grâce se répand sur eux d'une manière beaucoup plus abondante, en ce sens que, par suite du péché d'Adam, ils vivent dans le temps accablés de misères et sujets à la mort; tandis que, par suite des mérites de Jésus-Christ, ils jouiront d'une vie infiniment heureuse et qui ne finira point. Vos inventions ne sont plus fondées sur rien de sérieux : puissiez-vous enfin rendre votre intention droite!

CCVI. *Jul.* Ces expressions employées par vous, un grand nombre, un petit nombre, désignent des quantités indéterminées, celles précisément que l'on trouve, quand on compare deux nombres, dont l'un est plus grand et l'autre plus petit. Dieu comparant donc ceux qui doivent être sauvés avec la multitude de ceux qui se perdent, a déclaré que les premiers sont peu nombreux ; et l'Apôtre, comparant ici le nombre de ceux qui avaient péché de la même manière qu'Adam, avec le nombre de ceux qui sont sauvés par la grâce de Jésus-Christ, affirme que le second est beaucoup plus grand.

Aug. Le texte ne porte pas *plures* (un plus grand nombre), mais *multos* (un grand nombre). Saint Paul a écrit son Epître en grec et il a dit πολλούς (un grand nombre), et non pas πλείστους (un plus grand nombre); lis et tais-toi.

CCVII. *Jul.* Déclare donc que cette maxime peut s'accorder avec la doctrine manichéenne qui enseigne la transmission d'un péché par le sang.

Aug. C'est l'enseignement des docteurs catholiques, et non pas une imposture des Manichéens, que tous les hommes ont péché en Adam : ceux qui ont compris la doctrine de l'Apôtre, ont enseigné ce que vous niez contrairement aux paroles de ce même Apôtre. Conséquemment, vous aussi, vous êtes des imposteurs; et quoique vos erreurs découlent d'un autre principe, votre langage est aussi insensé que celui des Manichéens.

CCVIII. *Jul.* Si, d'une part, le péché naturel a soumis à l'empire du démon l'universalité de ceux qui ont été engendrés humainement ; si, d'autre part, on doit croire que quelques-uns sont, au dernier âge du monde, délivrés de cet état par les mérites de Jésus-Christ; comment parle-t-il le langage de la vérité, ou bien quel respect et quelle croyance mérite-t-il de notre part, ce maître qui, contrairement à un témoignage si manifeste du monde tout entier, enseigne que la justice a été communiquée à un plus grand nombre que la faute ? Pourquoi donc ajoute-t-on foi à la parole de ce maître, quand il raisonne sur des maximes obscures, s'il ment au sujet d'un fait aussi évident ? Penser ainsi serait une impiété sacrilége : telle est cependant la conséquence nécessaire des maximes établies par toi : que l'infamie manichéenne disparaisse donc devant la gloire éclatante de l'Apôtre.

Aug. C'est vous-mêmes, au contraire, qui vous efforcez de rendre obscures des vérités manifestes comme la lumière, quand vous dénaturez les paroles de l'Apôtre, non-seulement par des interprétations erronées, mais encore par des changements et des interpolations. Saint Paul, en effet, n'a pas employé le mot *plures* (un plus grand nombre), mais le mot *multos* (un grand nombre) : quoique le grand nombre dont il est ici question se trouve être petit, quand on le compare au nombre de ceux qui se perdent. O calomniateur impudent, ô discoureur obstiné, la doctrine de l'Apôtre est celle qui lui a été attribuée par Ambroise, lequel n'était pas un Manichéen : « Nous naissons tous en état « de péché, nous hommes dont l'origine « même est souillée [1] ». Ecoute cette fleur éclatante (éloge que lui a donné ton maître), et arrache de ton cœur ces noires épines et ces dards ignobles auxquels tu as recours pour suppléer à la faiblesse de tes arguments.

CCIX. *Jul.* L'Apôtre ne ment pas : conséquemment la grâce de Jésus-Christ a été communiquée à un plus grand nombre que

[1] Ambr. Liv. I de la Pénit., ch. II ou III.

la faute d'Adam, que cette faute dont ceux-là se sont rendus les coupables imitateurs, qui ont péché sous la loi; or, jusqu'à Jésus-Christ, les Juifs seuls ont péché sous la loi. Compare donc la nation juive, ou plutôt compare les membres adultes de la nation juive, seule placée sous la loi et commettant par là même le péché par une prévarication semblable à celle d'Adam (puisque celui-ci commit le péché après avoir reçu une loi), avec ces milliers d'hommes qui ont été sauvés par la munificence de la grâce, parmi la multitude des nations païennes appelées par la prédication de l'Evangile ; et tu comprendras alors que l'apôtre saint Paul a parlé le langage de la vérité, quand il a déclaré que ceux à qui la grâce de Dieu et le don de Jésus-Christ ont été utiles, sont plus nombreux que ceux à qui la prévarication antique a été nuisible.

Aug. Le mot *plures* (un plus grand nombre) ne se trouvant pas dans le texte de l'Apôtre, mais seulement celui de *multos* (un grand nombre), tout l'échafaudage de ton argumentation est renversé par là même : quoique l'on doive donner le nom de prévaricateurs, non pas aux Juifs seulement, comme il te plaît de le dire, mais à tous ceux qui transgressent la loi promulguée par la prédication même de l'Evangile, et qui se rendent ainsi plus coupables encore : prévaricateurs dont le nombre ajouté à celui des Juifs transgresseurs de la loi de Moïse est tel que le monde en est rempli, et que le nombre de ceux qui sont délivrés joint à la multitude des enfants qui meurent après avoir reçu le baptême, est petit, comparé à celui-là; j'ai déjà établi cette démonstration dans une réponse précédente. Le docteur des nations s'écrie en des termes qui vous condamnent manifestement : « Comme tous meurent en Adam, « tous revivront aussi en Jésus-Christ [1] » ; ce mot tous ne désigne pas un petit nombre, mais un grand nombre. D'où il suit que un grand nombre meurent en Adam, et que un grand nombre revivront en Jésus-Christ ; mais ceux qui meurent en Adam sont plus nombreux que ceux qui revivront en Jésus-Christ : si l'on compare donc ceux qui participent à la mort du premier avec ceux qui participent à la vie du second, ceux-là sont plus nombreux; mais malgré l'infériorité numérique résultant pour les autres de cette comparaison, leur multitude considérée en elle-même est encore telle que personne ne saurait la compter [1]. Ainsi, ces paroles : « Tous revivront en Jésus-Christ », signifient seulement que personne ne revivra, si ce n'est en Jésus-Christ. Pour le prouver, je me suis servi de cette comparaison : s'il n'y a dans une cité qu'un seul maître de belles-lettres, on dit que tous apprennent la littérature près de lui, non pas en ce sens que tous se livrent réellement à cette étude, mais en ce sens que personne ne s'y livre, si ce n'est à l'école de ce maître [2]. Tu n'as pas même essayé de réfuter cette interprétation, parce que tu as compris qu'elle est parfaitement rationnelle et que personne ne se trompe sur le sens de cette manière de parler.

CCX. *Jul.* Après avoir montré l'étendue et la munificence de la grâce par le nombre infini des hommes qu'elle sauve, il compare le don et le péché ; et pour exalter le mérite du premier, il observe très-judicieusement que celui-ci guérit par sa vertu unique une multitude de blessures : *Et non sicut per unum peccatum, ita et donum*, dit-il ; en d'autres termes, il n'en est pas du don comme du péché qui suffit, lors même qu'il serait seul, pour causer la perte de l'homme.

Aug. Saint Paul a dit : *Per unum peccantem*, c'est-à-dire, l'homme a été perdu par un seul pécheur ; et non point : *Per unum peccatum*, c'est-à-dire, le péché suffit, lors même qu'il est seul, pour causer la perte de l'homme. Et quand l'Apôtre ajoute ensuite : « Le jugement de condamnation vient d'un « seul péché », cette dernière expression ne peut être entendue que du péché commis par ce pécheur unique. C'est ce que vous ne voulez pas, il est vrai ; mais que pouvez-vous à cet égard, puisque l'Apôtre s'est exprimé ainsi, même malgré votre volonté opposée ? Réformez donc votre enseignement : c'est la seule chose qu'il vous reste à faire et le premier devoir que vous ayez à remplir.

CCXI. *Jul.* « Car le jugement de condam- « nation vient d'un seul ; tandis que la grâce « de la justification délivre d'une multitude « de péchés [3] » ; en d'autres termes, les péchés qui sont graves peuvent suffire, lors même qu'ils seraient seuls, pour que ceux qui en sont coupables soient accusés et condamnés.

[1] I Cor. xv, 22.

[1] Apoc. vii, 9. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45. — [3] Rom. v, 16.

Aug. Pourquoi ajoutes-tu le mot de péchés graves, qui ne se trouve pas dans le texte de l'Apôtre, sinon parce que tu as compris qu'un péché unique, s'il était léger, ne suffirait pas pour faire prononcer la sentence de condamnation dont parlait saint Paul ? Ce jugement ne vient donc pas d'une faute quelconque commise par une personne quelconque : le jugement de condamnation vient précisément de cette faute unique, qui a été commise par un seul pécheur, c'est-à-dire par Adam. Et vous voulez encore altérer le langage de l'Apôtre, qui est conforme à la vérité, de peur de réformer votre propre langage qui est contraire à la vérité ?

CCXII. *Jul.* La grâce au contraire n'est pas conférée de telle sorte que son remède soit appliqué successivement à chacun de nos péchés, et que par là même cette application soit renouvelée un grand nombre de fois : il suffit que la grâce soit répandue une seule fois dans une âme pour que, par le premier effort et par un seul acte de sa puissance, elle purifie cette âme d'une multitude de péchés de natures différentes. Voilà pourquoi l'Apôtre dit : « La « grâce de la justification délivre d'une mul« titude de péchés » ; en d'autres termes : La grâce délivre les hommes d'une multitude de péchés, et en même temps elle les élève jusqu'à la gloire de la justification qu'elle leur accorde. Il ne parle donc pas ici, comme tu le conjectures, du péché unique d'Adam ; s'il oppose le mot unité au mot multitude, c'est seulement afin de faire mieux ressortir le mérite de la grâce ; en ce sens que le remède de celle-ci n'a pas besoin d'être appliqué aussi souvent que le péché est commis par chacun des mortels, comme si chaque baptême ne pouvait effacer qu'un seul péché à la fois.

Aug. Tu parles ici comme si l'Apôtre avait dit : La grâce de la justification délivre d'une multitude de péchés à la fois. Saint Paul ne s'est pas exprimé ainsi : considère attentivement ses paroles et corrige ton propre langage. « La grâce de la justification, dit-il, « délivre d'une multitude de péchés ». Qu'importe-t-il à notre discussion, que tous les péchés soient remis à chacun dans le baptême, en même temps et en une seule fois ? La condamnation qui sera prononcée à la suite du jugement dernier, ne sera-t-elle pas sans aucun doute prononcée une seule fois pour tous les péchés qui n'auront pas été pardonnés ? On peut même dire avec plus de vérité, de la damnation que de la rémission des péchés par la grâce de Jésus-Christ, qu'elle s'accomplit en une seule fois. Car, si quelqu'un pèche après avoir reçu le baptême, ses péchés ne sont plus les mêmes ; et cependant ils sont remis par la même grâce à ceux qui en sont coupables ; et cette rémission a lieu, non pas une fois, mais sept fois, mais septante sept fois [1]. La même grâce remet chaque jour leurs péchés de chaque jour à ceux qui disent dans leurs prières : « Pardonnez« nous nos offenses », quand ils ajoutent avec sincérité : « comme nous pardonnons « nous-mêmes à ceux qui nous ont offen« sés [2] ». Ainsi, que tel ou tel homme en particulier soit coupable d'un péché seulement, que d'autres soient coupables d'un petit nombre de péchés, que d'autres enfin soient coupables d'un plus grand nombre d péchés ; que ces péchés aient été commis avant le baptême, ou bien qu'ils aient été au contraire commis après le baptême et qu'ils ne puissent être effacés que par la pénitence, par la prière et par l'aumône ; il est toujours vrai de dire que la grâce de la justification purifie d'une multitude de péchés ceux qu'elle délivre de l'état de damnation ; car, tous ces péchés sont une multitude de péchés, et cette multitude de péchés sont remis par la grâce de la justification. Si cette grâce ne vient pas ainsi nous délivrer, le péché unique, non pas celui dont nous nous sommes rendus coupables personnellement (l'Apôtre en cet endroit ne parlait pas de ce genre de péchés), mais le péché qui est entré dans le monde par un seul pécheur suffit pour nous envoyer à la damnation ; c'est en effet ce que saint Paul a déclaré en des termes tout à fait explicites. Car il ne dit pas, ainsi que tu le prétends : *Non sicut per unum peccatum* (il n'en est pas du don comme du péché qui suffit, lors même qu'il est seul, pour perdre l'homme), comme s'il voulait désigner un péché unique dont nous pouvons nous être rendus coupables personnellement ; mais il dit : *Non sicut per unum peccantem*, (il n'en est pas du bienfait de la grâce comme de notre perte qui a été causée par un seul homme). Ouvre les yeux, et lis : et cesse de vouloir remplacer un mot par un autre de ton invention, comme si

[1] Matt. XVIII, 22. — [2] Id. VI, 12.

ceux à qui tu t'adresses étaient aveugles.

CCXIII. *Jul.* Mais voici la pensée qu'il a voulu exprimer : Chaque péché en particulier, dit-il, avait fait une blessure mortelle à ceux qui s'en étaient rendus coupables, et les hommes couverts d'une infinité de blessures de ce genre, ont été sauvés par une seule et unique application du remède de la grâce.

Aug. Saint Paul a dit : *Per unum peccantem*, et par ce mot il a désigné Adam ; il n'a point dit : *Per unum peccatum*, ainsi que tu l'affirmes, pour faire entendre par cette substitution de mots et par cette interpolation, qu'il a désigné en cet endroit les péchés uniques de tel ou tel homme en particulier.

CCXIV. *Jul.* « Et si à cause du péché d'un « seul la mort a régné par un seul ; à plus « forte raison ceux qui reçoivent l'abondance « de la grâce et le don de la justice, régne- « ront-ils dans la vie par un seul, Jésus- « Christ [1] ». Il exprime ensuite la conséquence logique de ces prémisses ; ou plutôt, après avoir établi ces deux maximes, il donne l'explication de l'une et de l'autre dans les paroles qu'il ajoute ensuite. Il déclare donc que la mort exerce son règne par un seul homme qui a donné l'exemple du péché, et dont la prévarication est imitée par ceux qui commettent le péché sous la loi ; il déclare en même temps que ceux-là, sans exception, règnent par un seul dans la vie, qui ont reçu l'abondance de la grâce, laquelle grâce est utile uniquement à ceux qui imitent la vertu du premier homme. Il ne reste donc plus aucune difficulté à éclaircir : cette seconde maxime par laquelle saint Paul déclare que ceux-là règnent dans la vie, qui ont reçu l'abondance de la grâce, nous donne en même temps l'explication de la première ; car elle nous apprend que personne n'est envoyé à la mort, excepté ceux qui ont voulu suivre l'exemple du pécheur.

Aug. Quel est ce pécheur ? Le premier homme, sans aucun doute ; car c'est lui que vous déclarez avoir été l'origine première du péché, en ce sens que son péché a été imité, non pas en ce sens que son péché a été transmis par la voie de la génération ; conséquemment, si, comme tu le prétends, « personne « n'est envoyé à la mort, excepté ceux qui « ont voulu suivre l'exemple de ce pécheur », ceux-là donc ne sont pas envoyés à la mort, qui, selon tes propres expressions, n'ont point péché par une prévarication semblable à celle d'Adam. Comment alors enseignes-tu que la mort a régné sur ceux mêmes qui ont péché par un acte de leur libre arbitre, il est vrai, mais non point par une prévarication semblable à celle du premier homme, parce qu'ils ont péché sans avoir reçu aucune loi ? Manifestement, ils n'ont point, en commettant le péché, imité celui-ci ; puisque par leur péché ils ne se sont point rendus coupables d'une prévarication semblable à celle d'Adam : il s'ensuit qu'ils n'ont pas eu la volonté de suivre l'exemple qui leur avait été donné par ce pécheur ; leur péché n'étant point semblable au péché du premier homme, il est incontestable qu'ils ne sauraient en aucune manière être appelés ses imitateurs. Or, puisque la mort a réellement exercé son règne sur eux, pourquoi dis-tu que « per- « sonne n'est envoyé à la mort, excepté ceux « qui ont voulu suivre l'exemple du pé- « cheur », de celui sans doute que tu prétends avoir été la source d'où découle tout péché par voie d'imitation ? Ils n'ont point voulu suivre l'exemple de ce pécheur, puisque par leur péché ils ne se sont point rendus coupables d'une prévarication semblable à la sienne ; et cependant la mort a exercé son règne même sur eux. Veux-tu revenir à la vérité catholique et confesser que la mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n'ont point péché, en d'autres termes, sur ceux qui n'ont commis aucun péché personnel, mais qui ont subi l'empire de la mort, parce que leur premier père leur a transmis comme un héritage malheureux la ressemblance de la prévarication dont lui-même s'était rendu coupable ? Telle est, en effet, l'interprétation donnée à ces paroles de l'Apôtre par les docteurs de l'Eglise ; ils ont compris qu'on ne pouvait les interpréter dans leur sens véritable, si l'on n'y voyait enseignée la transmission d'un péché originel à titre d'héritage malheureux ; c'est pourquoi ils ont dit que les enfants, par le fait même qu'ils naissent d'Adam suivant la chair, contractent dans cette naissance première la souillure de la mort antique [1] : ces docteurs cependant n'étaient point manichéens ; mais, obéissant à l'esprit de Dieu qui parlait par leur bouche, ils vous ont condamnés vous-mêmes, disciples de Pélage.

[1] Rom. v, 17.

[1] Cypr. Epit. LXIV à Fidus.

CCXV. *Jul.* D'autre part, il est démontré que la vie dans laquelle les saints régneront, est éternelle ; donc on doit regarder comme éternelle aussi la mort qui suit l'iniquité volontaire. « C'est pourquoi, de même que par « le péché d'un seul tous les hommes sont « tombés dans la condamnation ; de même « aussi par la justice d'un seul tous les hom- « mes reçoivent la justification de la vie. Car, « de même que par la désobéissance d'un « seul un grand nombre ont été constitués « pécheurs ; de même aussi, par l'obéissance « d'un seul, un grand nombre seront cons- « titués justes [1] ». Toute équivoque disparaît, l'impudence seule peut encore faire peser cette accusation calomnieuse sur l'universalité du genre humain ; on ne saurait plus, sans faire acte d'ineptie manifeste, chercher des difficultés dans une question si clairement résolue. L'Apôtre déclare que ce n'est pas l'universalité des hommes, mais un grand nombre d'entre eux, qui ont appris, par la désobéissance du premier homme, à commettre eux-mêmes le péché ; suivant lui aussi, un grand nombre d'hommes, et non pas tous les hommes, se sont élevés, par suite de l'obéissance d'un autre homme, jusqu'à l'état de justice. Il ne s'agit pas ici de l'origine de l'humanité, il s'agit de volontés et de conduites différentes : les mots de désobéissance et d'obéissance désignent l'œuvre de la volonté, et non pas un effet de la génération. Certes, si la doctrine de l'Apôtre était celle que tu lui prêtes, quand aurait-il pu déclarer que tous les hommes sont en voie de damnation par le fait même de leur naissance ; qu'un petit nombre sont rendus à la vie par le fait même de leur croyance, avec plus d'opportunité qu'en cet endroit où il s'agissait de trancher définitivement toute cette discussion ? Il aurait dû dire, en effet : De même que par la désobéissance d'un seul homme tous ont été constitués pécheurs ; ou plutôt : Non point par cette désobéissance, mais, de même que par le fait seul qu'ils ont été engendrés d'Adam, tous sont nés pécheurs ; de même aussi, par l'obéissance d'un seul, un grand nombre seront constitués justes.

Aug. Il aurait dû dire plutôt : De même que par leur désobéissance personnelle un grand nombre ont été constitués pécheurs, de même aussi par leur obéissance personnelle, un grand nombre seront constitués justes ; ou bien, s'il avait voulu parler en cet endroit de l'imitation où vous croyez avoir trouvé un moyen d'échapper à des difficultés inextricables et au témoignage accablant de la vérité, il aurait dû dire : De même que, par l'imitation de la désobéissance d'un seul homme, un grand nombre ont été constitués pécheurs, de même aussi, par l'imitation de l'obéissance d'un seul homme, un grand nombre seront constitués justes. Et moi aussi, j'ai dit comment l'Apôtre aurait dû s'exprimer, s'il avait voulu enseigner ce que vous enseignez vous-mêmes ; ne crois pas qu'il nous soit grandement difficile de construire des phrases à notre gré, au lieu d'interpréter la pensée réelle d'un auteur d'après ses propres paroles. Saint Paul a dit que, par la désobéissance d'un seul homme qu'il savait être le chef de la génération, un grand nombre ont été constitués pécheurs ; parce que la nature humaine a été flétrie par cette désobéissance : que par l'obéissance d'un seul homme qu'il savait être le chef de la régénération, un grand nombre ont été constitués justes ; parce que la nature humaine est guérie par l'obéissance de celui qui s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix [1], afin que par sa grâce ceux-là mêmes fussent constitués justes, à qui il n'a pas été donné ici-bas de pratiquer personnellement la justice ; tels sont, par exemple, ceux qui meurent immédiatement après avoir été purifiés dans le sacrement de la régénération ; qu'ils soient adultes ou qu'ils ne soient pas encore sortis du premier âge. Voilà pourquoi l'Apôtre a mieux aimé employer une expression qui marque un temps futur, et dire : « seront cons- « titués », non pas, ont été constitués ; car, c'est dans l'éternité du siècle futur que les justes vivront de cette justice qui sera exempte de toute espèce de péché. En parlant des pécheurs, au contraire, il dit qu'ils « ont été « constitués », non pas qu'ils seront constitués, afin de désigner par ce mot qui marque un temps passé, ce siècle qui passe et où la nature humaine est déjà flétrie réellement. Quant aux mots un grand nombre, employés pour désigner la totalité des hommes, je t'ai précédemment fait une réponse suffisante à cet égard. Toi, au contraire, tu n'as pu, si ce

[1] Rom. v, 18, 19.

[1] Philipp. II, 8.

n'est par une contradiction manifeste, donner au mot tous l'interprétation que tu lui as donnée, quand tu as dis qu'il ne désigne pas tous les hommes; tu n'aurais été en aucune manière obligé de tenir un langage semblable, si tu n'avais mieux aimé suivre la doctrine de Pélage que la doctrine de l'Eglise catholique. La totalité des hommes est quelquefois désignée sous le nom de un grand nombre, afin précisément de la distinguer des totalités qui renferment seulement un petit nombre d'individus.

CCXVI. *Jul.* Si l'Apôtre s'était exprimé en ces termes, l'impiété et l'absurdité de son langage seraient également manifestes : en établissant cette comparaison entre deux personnes d'un caractère opposé, il aurait fait acte d'ineptie grossière, puisqu'il aurait comparé des objets n'ayant entre eux aucune ressemblance, savoir la nature et la volonté : du côté du mal, il aurait placé une nécessité inhérente au sang; du côté du bien, la liberté seule, de la volonté ; ou plutôt, non pas même cette liberté, puisque si l'homme était coupable naturellement, il ne posséderait plus la faculté de choisir le bien et d'éviter le mal. Ainsi, l'Apôtre, ce docteur de l'Eglise également sage et éclairé, enseigne que le péché a existé et qu'il a été transmis par un acte de désobéissance; il enseigne que la justice se multiplie également par voie d'imitation.

Aug. Qu'est devenue cette maxime écrite par toi précédemment, savoir, que la mort seule, et non pas le péché, a été transmise [1] ? Tu déclares maintenant que le péché a non-seulement existé, mais qu'il a été transmis par un acte de désobéissance, accompli par cet homme unique dont l'Apôtre a rappelé le nom. Aurais-tu par hasard oublié ce que tu as écrit précédemment? On doit alors te féliciter d'un oubli par suite duquel tu es obligé de parler le langage de la vérité. Il te semble que, si l'on peut établir une comparaison entre deux objets d'un caractère opposé, on ne doit point placer d'un côté une nécessité inhérente au sang, et de l'autre côté des actes volontaires ; mais tu trouverais que ce langage est grossièrement inepte, si tu comprenais que ceux qui sont placés avec le premier homme du côté du mal, ont contracté la souillure du péché par le fait seul de leur génération, et indépendamment de tout acte de leur propre volonté; de la même manière que les enfants placés avec le second homme participent à la justice, indépendamment de tout acte de leur volonté personnelle, et par le fait seul qu'ils ont reçu la paix dans le sacrement de la régénération. Au reste, si tu veux absolument que l'on compare une semence à une autre semence : de même qu'Adam a imprimé une flétrissure au sang humain, de même aussi Jésus-Christ fait produire des fruits merveilleux à la semence spirituelle. L'apôtre saint Jean nous a révélé l'existence de cette dernière, quand il a dit : « Et (celui qui est né de Dieu) ne saurait « commettre le péché, parce que la semence « de Dieu demeure en lui [1] ». La vérité de cette maxime se manifestera plutôt dans le siècle futur, où les bons seuls seront admis et où ils n'auront plus le pouvoir de commettre le péché; car, dans ce siècle pervers, ceux mêmes qui appartiennent déjà au siècle futur, où le péché ne subsistera plus, ont encore sujet d'implorer chaque jour pour leurs péchés la miséricorde du Père.

CCXVII. *Jul.* Par là même, il renverse la doctrine du péché naturel, et il montre que l'on ne doit pas confondre la cause de notre substance avec celle de notre volonté. Et de peur que cette interprétation ne soit regardée comme une création de notre esprit, plutôt que comme la doctrine de l'Apôtre, écoutons ce que celui-ci ajoute après les paroles que nous avons entendues. « La loi est survenue », dit-il, « pour que le péché devînt plus abon- « dant ; mais là où le péché a été abondant, « la grâce a été surabondante; afin que, « comme le péché a régné pour la mort, la « grâce règne de même par la justice, en don- « nant la vie éternelle par Jésus-Christ Notre- « Seigneur [2] ». Montre-nous donc comment ton péché, en d'autres termes, comment le péché transmis avec le sang, a commencé à devenir abondant après la loi; après la loi, dis-je, dont la connaissance a commencé elle-même à se répandre après la promulgation qui en fut faite par le ministère de Moïse.

Aug. Montre plutôt toi-même comment, pour me servir de tes propres expressions [3], le règne du péché a cessé dès que la loi a été promulguée; tandis que, suivant l'Apôtre, le péché est devenu plus abondant dès que cette promulgation a été faite. Pour moi, je prouve

[1] Ci-dessus, ch. LXIII, LXIV, CXCVI.

[1] I Jean, III, 9. — [2] Rom. V, 20, 21. — [3] Ci-dessus, ch. CXCVIII.

ce que j'ai avancé : car, indépendamment de toute preuve, la vérité de mes paroles est suffisamment évidente par elle-même. Le péché originel a existé même avant la loi : car le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort a passé avec le péché par tous les hommes[1]. Il y eut aussi à cette époque des péchés commis volontairement : car ceux qui ont péché sans la loi, périront sans la loi[2]. La loi est survenue, afin que le péché devînt plus abondant[3] : car ces sortes de péchés qui existaient avant la loi, ont acquis depuis la loi un nouveau degré de gravité, et ils ont dû être appelés du nom de prévarications. En effet, lorsqu'il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de prévarication[4]. Là donc où il y a eu abondance de toutes ces espèces de péchés, la grâce a été surabondante[5]; car, dans ceux qui participent à la grâce, cette dernière efface toutes ces espèces de souillures et, de plus, elle leur accorde que la délectation du péché soit vaincue en eux par la délectation de la justice; enfin, elle leur donne de parvenir ensuite à cette vie où il n'y aura plus absolument aucun péché. Pourquoi, dès lors, ne me serait-il pas permis de comparer des objets n'ayant entre eux aucune ressemblance, ainsi que tu l'as déclaré tout à l'heure; puisque cette comparaison a pour but de constater des rapports d'opposition, et que l'on considère d'une part la génération, d'autre part la régénération; d'une part, le règne de la mort, d'autre part, le règne de la vie; d'une part, l'abondance, d'autre part, la rémission des péchés; d'une part, la délectation du péché, qui, par suite de la corruption de la nature, se change en habitudes mauvaises, d'autre part, la lutte contre la concupiscence de la chair, cette lutte qui, avec le secours du Saint-Esprit, nous conduira à la paix de la victoire et nous délivrera de tout ennemi soit intérieur, soit extérieur? Prends pour guides ces principes, si tu ne veux pas que ta raison s'égare; cesse désormais de contredire par tes discours insensés des maximes qui font partie de la saine doctrine.

CCXVIII. *Jul.* Tu prétends que, dans ces divers passages, l'Apôtre a certainement parlé du péché naturel. Il avait dit précédemment que ce péché a subsisté jusqu'à la loi, pour faire entendre qu'il a cessé d'exister depuis la loi : ici, au contraire, il déclare que ce même péché a commencé à croître et à devenir abondant après la loi. Nous avons montré que ces deux propositions peuvent être conciliées, si on les interprète dans le sens catholique suivi par nous; mais toi-même, par quelle impudence oses-tu soutenir que, suivant une maxime précédente de l'Apôtre, le péché a cessé au moment de la promulgation de la loi, et que, suivant cette autre maxime citée en dernier lieu, le même et unique péché est devenu plus abondant au moment de cette même promulgation? Comment donc le péché naturel est-il devenu plus abondant après la loi? Les mouvements de la chair ont-ils commencé alors à devenir plus violents, et doit-on regarder ton péché comme ayant pris un développement considérable par suite de l'accroissement et de la nouveauté de ces mouvements? Ou bien, une loi particulière fut-elle donnée aux petits enfants, et, après avoir été engendrés par un mouvement de cette passion que tu déclares être une passion diabolique, la racine et le fruit du péché, reçurent-ils le précepte de purifier une nature à la formation de laquelle ils étaient étrangers, et de rendre honnête l'acte par lequel leurs parents les avaient engendrés? Devaient-ils conclure de là que leur propre substance était corrompue; et se seraient-ils rendus coupables de désobéissance, précisément parce qu'ils auraient refusé de se soumettre à ce précepte? Mais une telle imputation n'aurait pas pu être faite par le plus ignorant de tous les hommes, bien loin qu'elle ait été faite réellement par la loi que Dieu même a donnée.

Aug. Avons-nous dit quelque part que le péché originel a pris un accroissement nouveau après la loi? Ou bien voulons-nous donner cette interprétation à ces paroles de l'Apôtre : « La loi est survenue afin que le « péché devînt plus abondant? » Le péché est devenu réellement plus abondant, non pas en ce sens que le genre de péchés qui avait déjà existé auparavant a pris des accroissements nouveaux; mais en ce sens que ce genre de péchés a revêtu un caractère de gravité inconnu avant la loi, je veux dire le caractère de prévarication, comme nous l'avons démontré un peu plus haut. Au reste, la chasteté des saints lutte continuellement contre la

[1] Rom. v, 12. — [2] Id. II, 12. — [3] Id. v, 20. — [4] Id. IV, 15. — [5] Id. v, 20.

concupiscence de la chair et contre ses inclinations déréglées. La pudeur conjugale combat elle-même contre cette concupiscence, puisque, si elle y cède honnêtement dans l'intention de procréer des enfants, elle résiste à tous les mouvements dont cette procréation ne serait pas la cause et la fin. Donc, en t'efforçant d'admettre ou d'introduire jusque dans la paix du paradis cette concupiscence, objet de tes plus chères affections, et les luttes dont elle est la source, tu te prépares à être toi-même exclu du paradis. A quelques arguments que tu aies recours pour la défendre, quelques éloges que tu lui donnes pour en exalter le mérite, ou bien elle est un principe de corruption, ou bien elle est elle-même corrompue : aussi les soldats de Jésus-Christ qui lui font la guerre lui ont voué une haine tout à fait légitime; toi-même tu es contraint finalement à dire que tu luttes énergiquement contre elle, quoique tu ne rougisses pas d'en faire en même temps l'éloge. Tout homme dont la génération a été l'œuvre de cette concupiscence, naît avec une chair de péché : c'est pourquoi celui qui est né revêtu d'une chair semblable à la chair du péché, n'a point voulu qu'elle eût aucune part dans l'œuvre de sa formation personnelle [1]; et par là même, quoiqu'il fût revêtu d'une chair véritable, il n'était pas revêtu d'une chair de péché. C'est par un effet de cette concupiscence, ta cliente, incomparablement belle à tes yeux, mais hideusement ignoble aux yeux de tous les saints, que les enfants contractent au moment où ils sont engendrés un péché originel dont la souillure ne peut être effacée que par le sacrement de la régénération; cette flétrissure de notre origine est l'œuvre d'Adam, le salut que nous trouvons dans la régénération nous vient de Jésus-Christ; la première est l'œuvre de celui par qui le péché est entré dans le monde, le second nous vient de celui qui ôte les péchés du monde. Telle est l'idée que se forme d'Adam et de Jésus-Christ tout homme qui a cessé d'appartenir à Adam pour appartenir à Jésus-Christ.

CCXIX. *Jul.* Quel est donc le caractère nouveau de gravité ajouté après la loi au péché naturel, puisque l'on ne trouve dans la loi ni une défense, ni une condamnation relative à ce péché, ni même une expression qui ressemble tant soit peu à un blâme ou qui paraisse seulement établir l'existence d'une faute de ce genre?

Aug. L'existence de ce péché est démontrée même dans la loi; mais, pour que vous puissiez voir cette démonstration, il faut que le voile soit ôté de dessus vos yeux [1]. La condamnation prononcée contre l'âme d'un enfant qui n'est pas circoncis le huitième jour, n'est-elle pas une preuve manifeste de la réalité de ce péché [2]? Le précepte qui est donné ailleurs d'offrir un sacrifice pour le péché, à la naissance d'un enfant, n'est-il pas une autre preuve aussi manifeste [3], ainsi que je l'ai déjà rappelé précédemment?

CCXX. *Jul.* Certes, ta raison n'est pas encore assez égarée pour que tu oses affirmer que, depuis l'institution de la circoncision charnelle, la transmission du péché par le sang s'est faite d'une manière plus abondante : comment donc ce péché a-t-il pris un accroissement nouveau depuis la loi, puisque l'on ne trouve dans cette loi ni une condamnation, ni même une parole qui y soit relative? Vois au contraire combien notre doctrine est conforme à la saine raison qui place le péché dans la volonté seule de celui qui le commet. L'Apôtre déclare que le péché a existé jusqu'à la loi [4], pour nous faire comprendre que, après la loi, le péché est devenu prévarication, c'est-à-dire transgression de préceptes promulgués; c'est ainsi que le péché est devenu plus abondant, depuis que la loi est survenue; la souillure qu'il imprime a revêtu un caractère plus odieux, le caractère de prévarication; les actes de la volonté mauvaise, qui avant la loi étaient de simples péchés, se sont changés en transgressions depuis la loi; quoique Dieu en portant la loi ne se soit point proposé d'aggraver par les prescriptions de cette loi la culpabilité des hommes. Car la loi en elle-même n'est pas un péché, ni une cause de péché; les commandements de cette loi sont au contraire saints, justes et bons [5]. Mais parce que la perversité des pécheurs a fait servir à les blesser eux-mêmes le fer qui devait être l'instrument de leur guérison; parce que ces pécheurs se sont opposés à la réalisation des desseins de Dieu, et qu'ainsi leur salut a été mis en péril précisément par ce qui devait servir à l'assu-

[1] Rom. VIII, 3.

[1] II Cor. III, 16. — [2] Gen. XVII, 14. — [3] Lév. XII, 6. — [4] Rom. V, 13. — [5] Id. VII, 7, 12.

rer ; l'Apôtre se plaçant au point de vue de la réalité historique, déclare que des obstacles insurmontables ont été opposés au dessein dont Dieu poursuivait l'accomplissement, quand il donnait sa loi. Et parce que cette promulgation n'a pas servi à rendre les hommes meilleurs, comme c'était l'intention expresse du législateur, mais qu'elle a eu dans le plus grand nombre un résultat tout à fait contraire, saint Paul dit que les pécheurs ont poursuivi la réalisation de leurs désirs coupables avec un succès tel que la loi semblerait avoir été donnée uniquement, afin que les méchants devinssent plus méchants encore, et afin que le caractère de prévarication vînt s'ajouter au péché.

Aug. Tu oses parler ainsi, toi qui, relativement à la promulgation de la loi, attribues à Dieu un dessein différent de celui qui lui est expressément attribué par saint Paul ; tu oses prononcer un blasphème aussi monstrueux que celui-ci : « Des obstacles insurmontables « ont été opposés au dessein dont Dieu pour- « suivait l'accomplissement, quand il donnait « sa loi » ; comme si l'événement avait été contraire aux prévisions de Dieu, et que le résultat de la promulgation de la loi n'eût pas été celui que l'auteur même de la loi voulait obtenir. Dieu donc, suivant ta propre sagesse, Dieu pour qui l'avenir n'a point de secret, s'est vu trompé dans l'accomplissement de ses desseins ? Tu ne considères pas ce que dit l'Ecriture : « Il y a dans le cœur « de l'homme une multitude de pensées ; « mais la volonté de Dieu demeure éternelle- « ment[1] ». Veux-tu savoir, autant du moins qu'il est permis à un homme, quel était le dessein du Dieu tout-puissant et dont la prescience est infinie, quand il donnait sa loi ? Ecoute ces paroles de l'Apôtre : « Si la loi qui « a été donnée avait pu communiquer la vie, « il serait parfaitement vrai de dire que la « justice vient de la loi ». Et comme si nous lui adressions cette question : Pourquoi donc la loi a-t-elle été donnée ? il ajoute : « Mais « l'Ecriture a tout compris sous le péché, « afin que la promesse fût accomplie par la « foi en Jésus-Christ, en faveur des croyants[2] ». Voilà dans quel dessein Dieu a donné la loi. Qui ne sait du reste que, si le péché est devenu plus abondant depuis que la loi est survenue, ce n'est point par la faute de la loi, mais par la faute de l'homme ? Or, ce penchant déplorable qui fait que l'on trouve plus de plaisir dans les choses défendues, et que la loi elle-même devient la force du péché[1] ; ce penchant est détruit uniquement par l'esprit qui vivifie, non point par la lettre qui tue. Cette lettre cependant a été utile ; quoiqu'elle fût une cause de mort par le fait même qu'elle était une cause de prévarication, l'inclination au péché étant devenue plus violente précisément parce que celui-ci était devenu l'objet d'une défense positive, la lettre obligeait néanmoins les pécheurs à recourir à l'esprit qui vivifie ; elle contraignait à implorer le secours de la grâce divine, l'homme qui place fatalement sa confiance dans sa propre vertu, mais qui est extrêmement faible sous la loi, bien que cette loi soit sainte, juste et bonne ; et qui est incapable par lui-même de parvenir à pratiquer ce qui est saint, ce qui est juste, ce qui est bon.

CCXXI. *Jul.* En ce sens donc on peut dire avec raison qu'il y a eu abondance des péchés que la volonté de chacun commettait, soit avant, soit après la loi, mais en se rendant coupable de péché seulement dans le premier cas, et en se rendant coupable de prévarication dans le second. On dit qu'une chose croît et abonde, quand, sans changer de nature, elle prend des développements nouveaux ; c'est ainsi que, depuis Moïse, le caractère de transgression est venu mettre le comble au péché commis par la libre volonté ; car la transgression et le péché sont de la même nature ; ils diffèrent seulement par le temps où ils ont été commis ; tous deux sont l'œuvre de la volonté mauvaise qui pèche, non pas en cédant à une violence insurmontable, mais par un mouvement spontané et condamnable. Ces principes posés, il est manifeste que tu ne saurais trouver dans les paroles de l'Apôtre aucun argument en ta faveur. Saint Paul, en effet, n'enseigne pas que, depuis que la loi est survenue, la transmission du péché par le sang s'est faite d'une manière plus abondante, ou que ce péché est devenu plus énorme ; et l'on ne peut pas dire avec vérité que les péchés de la volonté reçoivent comme un accroissement naturel, ce qui manifestement n'a pu être l'œuvre de la volonté des petits enfants. Il n'y a donc pas eu après la loi abondance d'une chose que cette loi n'a

[1] Prov. XIX, 21, suiv. les Sept. — [2] Gal. III, 21, 22.

[1] I Cor, XV, 56.

pu ni défendre, ni châtier. « Mais où il y a eu « abondance de péché, il y a eu surabondance « de grâce ; afin que comme le péché a régné « pour la mort, la grâce règne de même par « la justice, pour la vie éternelle ».

Aug. Le péché originel n'a point pris un accroissement nouveau après la loi ; mais la loi a trouvé ce même péché existant, et la circoncision des enfants qu'elle prescrivait était le symbole de la rémission qui en était faite ; comme elle a trouvé existants aussi les péchés d'ignorance qui n'ont point reçu un nouvel accroissement depuis qu'elle a été promulguée ; car l'ignorance elle-même a été plutôt diminuée par le fait seul que la connaissance de la loi a été répandue. Toutefois, le péché dont personne n'est exempt au moment de sa naissance, a reçu de nouveaux accroissements, quand l'homme a commencé à faire usage de sa volonté, parce que celui-ci a été entraîné par la concupiscence originelle à donner son consentement au péché. Mais les autres péchés sont devenus abondants, ou si l'on veut, ils ont pris un accroissement excessif, depuis que la connaissance du péché a été répandue par la loi [1], et que les hommes ont commencé à commettre le crime de prévarication. Si vous voulez considérer ces maximes et soumettre votre esprit au témoignage de la vérité, il n'y aura plus aucune raison qui vous oblige à contredire ces paroles de l'Apôtre dont le sens est tout à fait manifeste : « Le péché est entré dans le « monde par un seul homme et par le péché « la mort ; et ainsi la mort a passé dans tous « les hommes [2] ». Car, quand saint Paul a dit : « La mort a passé dans tous les hommes », et que vous au contraire vous dites : La mort n'a point passé dans tous les hommes, ne vous mettez-vous pas en contradiction évidente avec l'Apôtre ? et si vous vous mettez en contradiction avec l'Apôtre, vous vous mettez par là même en contradiction avec Jésus-Christ. Comment donc vous étonnez-vous d'être un objet d'horreur aux yeux de l'Eglise de Jésus-Christ, dès lors que par vos maximes pernicieuses vous vous efforcez de priver les enfants malades des remèdes salutaires que Jésus-Christ nous a apportés ?

CCXXII. *Jul.* L'Apôtre s'explique plus clairement encore dans la suite de son discours ; il enseigne que, quand l'homme s'est trouvé en dehors de la voie du salut, Dieu, se souvenant de sa miséricorde infinie, a apporté à ces maux extrêmes un remède d'une efficacité extraordinaire ; suivant lui, Dieu a voulu s'attacher par des bienfaits ceux qu'il n'avait pu corriger par les préceptes de sa loi ; il a voulu contraindre les hommes à l'aimer à l'avenir, de telle sorte qu'il pût oublier leurs fautes passées ; et que désormais toute leur application fût de conserver la justice dont ils avaient été mis en possession dès qu'ils avaient fait un premier acte de foi. Ainsi, l'abondance des péchés précédents a exigé un secours également abondant de la miséricorde divine ; car si l'étendue de la miséricorde n'avait pas été aussi grande, il n'y aurait plus eu aucun moyen de remédier à des maladies d'une telle gravité. Cependant, après avoir exalté ainsi le prix des bienfaits de Dieu, l'Apôtre a compris que ses paroles pouvaient donner lieu à une objection et que l'on pourrait dire : Si nous devons juger du mérite d'une cause par les effets qu'elle produit, et si la multiplication de nos péchés a attiré sur nous une effusion plus grande de la miséricorde divine ; il faut donc augmenter de plus en plus le nombre de nos péchés, afin que la grâce se répande sur nous d'une manière de plus en plus abondante. C'est pourquoi il prévient ce raisonnement : « Que dirons-nous « donc ? s'écrie-t-il ; demeurerons-nous dans « le péché afin que la grâce devienne plus « abondante ? A Dieu ne plaise ! Car, nous qui « sommes morts au péché, comment vivrons-« nous encore dans le péché ? Ne savez-vous « pas que nous tous qui avons été baptisés en « Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa « mort ? Nous avons donc été ensevelis avec lui « par le baptême pour mourir au péché, afin « que comme Jésus-Christ est ressuscité dans la « gloire du Père, nous marchions de même, « nous aussi, dans une vie nouvelle ».

Aug. Est-ce que ce témoignage de l'Apôtre ne saurait plus vous accabler, par le fait seul que vous le citez, afin sans doute de nous empêcher d'oublier combien sont inébranlables les fondements de la maison de Dieu que vous vous efforcez de détruire ? Insensé, après avoir dit : « Si nous sommes morts au « péché, comment vivrons-nous encore dans « le péché ? saint Paul ajoute : Ne savez-vous « pas que nous tous qui avons été baptisés en « Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans

[1] Rom. III, 20. — [2] Id. V, 12.

« sa mort ? » afin précisément de montrer que nous sommes morts au péché par le fait même que nous avons été baptisés en Jésus-Christ. Es-tu tellement sourd que tu ne puisses entendre ces paroles ? ton aveuglement est-il si complet que tu ne puisses voir ces vérités évidentes comme la lumière ? Confesse donc que les petits enfants qui ont reçu le baptême, sont morts au péché ; confesse par là même l'existence du péché originel ; car ces enfants n'ont pu mourir à aucun autre péché ; déclare ouvertement, ou bien que les enfants n'ont pas besoin d'être baptisés, ou bien que, quand ils reçoivent le baptême, ils ne sont point baptisés en Jésus-Christ, ou du moins, ils ne sont point baptisés dans la mort de Jésus-Christ ; et, si tu le peux, efface ces paroles de l'Apôtre : « Nous tous qui avons « été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été « baptisés en sa mort ». Si, au contraire, tu ne saurais effacer ces paroles (et ton impuissance à cet égard est incontestable), quand tu entends cette expression absolue : « Tous ceux « qui », cesse de vouloir excepter les enfants ; permets au Christ d'être Jésus, même à l'égard des enfants ; car ils ne sont pas exclus, mais ils font partie du peuple qui est sauvé par lui et délivré de ses péchés, conformément à ces paroles de l'Ange : « Vous lui donnerez le nom « de Jésus [1] ».

CCXXIII. *Jul.* Il déclare que nous étions déjà morts au péché au moment où, pour recevoir le bienfait de la miséricorde, nous avons fait profession de renoncer au monde et à toute espèce de péchés ; que par là même, conservant le souvenir de ce don précieux, nous devons vivre de telle sorte que nous puissions être considérés comme ensevelis avec Jésus-Christ, et que la sainteté éclatante de nos mœurs soit une image fidèle de la résurrection du Sauveur ; suivant lui enfin, de même que Jésus-Christ, depuis sa résurrection, n'est plus sujet à aucune infirmité, à aucune souffrance corporelle, nous devons, nous aussi, nous efforcer de nous mettre à l'abri des atteintes de toute espèce de péchés et de vices. « Car, si nous avons été entés sur « la ressemblance de sa mort, nous le serons « aussi sur la ressemblance de sa résurrection ; « sachant bien que notre vieil homme a été « crucifié avec lui, afin que le corps du péché « soit détruit et que désormais nous ne soyons « plus asservis au péché. Car, celui qui est « mort, est justifié du péché [1] ». Il porte la conviction dans l'esprit des fidèles par un argument irrésistible : Si vous voulez, dit-il, devenir participants de sa résurrection, imitez auparavant la vertu de sa mort ; mourez d'abord aux vices afin de vivre ensuite dans la vertu ; vous participerez à cette félicité incomparable seulement lorsque vous porterez la ressemblance de la mort de Jésus-Christ, c'est-à-dire, lorsque vous serez morts aux péchés. Notre vieil homme en effet doit être regardé comme attaché à la croix du Sauveur, afin que le corps du péché soit détruit par la force toute-puissante de la passion de celui-ci. L'Apôtre, suivant sa coutume, appelle corps du péché, les vices, et non pas la substance même de la chair. Aussi ajoute-t-il : « Afin « que le corps du péché soit détruit et que « désormais nous ne soyons plus asservis au « péché. Car celui qui est mort, est justifié du « péché ».

Aug. De quelque manière que tu interprètes ces mots : « Le corps du péché », tu ne nieras point que les enfants qui ont été baptisés en Jésus-Christ soient morts au péché ; autrement, tu nierais de la manière la plus manifeste qu'ils aient été baptisés en la mort de Jésus-Christ ; et par là même tu nierais qu'ils aient été baptisés en Jésus-Christ. Car, « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-« Christ, nous avons été baptisés en sa mort ». Dis-nous donc à quel péché meurent les enfants, quand ils sont baptisés en Jésus-Christ ? Tu ne trouveras absolument rien à répondre, à moins que tu ne cites, en les interprétant comme elles sont interprétées par l'Eglise de Jésus-Christ tout entière, ces paroles de saint Paul : « Le péché est entré dans le monde « par un seul homme, et par le péché la « mort ; et la mort a passé ainsi dans tous les « hommes par celui en qui tous ont péché ». Voilà comment les enfants meurent au péché, quand ils sont baptisés en la mort de Jésus-Christ. Ne soyez pas, je vous prie, semblables au cheval et au mulet qui n'ont point d'intelligence [2]. Ecoutez : « Si nous sommes morts « au péché, comment vivrons-nous dans le « péché ? Ne savez-vous pas que nous tous qui « avons été baptisés en Jésus-Christ, nous « avons été baptisés en sa mort ? » Conséquemment, nous tous qui avons été baptisés en

[1] Matt. I, 21.

[1] Rom. VI, 1-7. — [2] Ps. XXXI, 9.

Jésus-Christ, nous sommes morts au péché ; car nous avons été baptisés en sa mort. Ecoutez : « Nous tous qui avons été baptisés » ; il ne s'agit pas des enfants à l'exclusion des adultes, et il ne s'agit pas des adultes à l'exclusion des enfants ; mais, « nous tous », c'est-à-dire, nous enfants et adultes, « qui avons « été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été « baptisés en sa mort », et par là même nous sommes morts au péché. Ainsi donc, ou bien déclarez ouvertement que le baptême de Jésus-Christ n'est pas nécessaire aux enfants, ou bien dites que les enfants, quand ils sont baptisés en Jésus-Christ, meurent à un péché qu'ils ont commis par eux-mêmes ; ou plutôt, puisque vous ne pouvez trouver aucun autre péché dans ces mêmes enfants, consentez enfin à reconnaître l'existence du péché originel.

CCXXIV. *Jul.* Il s'adressait à des vivants, et il disait que la justice leur avait été conférée par le moyen des sacrements. Comment donc enseigne-t-il que la justification appartient précisément à celui qui est mort ? En s'exprimant ainsi, ne montre-t-il pas de la manière la plus explicite que dans sa pensée le mot de mort désigne ici le renoncement, et que ce mot a été choisi par lui afin de faire comprendre que les fidèles doivent s'abstenir de tout péché comme les morts s'abstiennent de toute action ?

Aug. O amateur passionné de la dispute ! Suivant toi, dans ce passage de l'Apôtre, le mot de mort est employé pour désigner le renoncement, en sorte que le renoncement au péché et la mort au péché sont une seule et même chose ; mais rappelle-toi donc de quelle manière dans l'Eglise de Jésus-Christ, dans cette Eglise où toi-même tu as été baptisé, on célèbre les mystères du baptême ; et tu trouveras que les enfants prononcent leur acte de renoncement comme leur acte de foi, par la bouche de ceux qui les portent ; peut-être cependant ces rites ne sont-ils plus pratiqués parmi vous. Tels sont en effet les progrès que vous avez faits dans la voie du mal, et dans la voie de l'erreur où vous avez entraîné avec vous ceux qui ont cru à votre parole [1] ; d'après vos principes, l'enfant qui va recevoir le baptême ne doit faire aucun acte de renoncement, parce qu'il n'a contracté aucun péché d'origine ; ou bien, s'il doit renoncer à un péché, dites-nous à quel péché, et corrigez enfin votre doctrine contraire à la vérité.

CCXXV. *Jul.* « Si nous sommes morts avec « Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons « avec Jésus-Christ, sachant que Jésus-Christ, « ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; « la mort n'aura plus d'empire sur lui ; car, s'il « est mort pour le péché, il est mort une seule « fois ; et s'il vit, il vit pour Dieu. Ainsi vous-« mêmes, considérez-vous comme étant morts « au péché, mais comme vivants pour Dieu en « Jésus-Christ Notre-Seigneur [1] ». Jésus-Christ, dit-il, qui est mort une seule fois pour le péché ; en d'autres termes, Jésus-Christ qui est mort une seule fois à cause de nos péchés, ne meurt plus désormais ; il vit au contraire dans la gloire de Dieu ; de même vous aussi, considérez-vous comme étant morts au péché, comme ne devant plus vivre que pour la vertu et comme devant être soumis à l'empire de celle-ci exclusivement.

Aug. Oh la merveilleuse explication ! L'Apôtre dit que Jésus-Christ est mort au péché, *peccato mortuum ;* et tu dis, toi : En d'autres termes, à cause de nos péchés. Donc, lorsque saint Paul ajoute : « De même vous aussi, « considérez-vous comme étant morts au « péché », on doit interpréter ces paroles de cette manière : Considérez-vous comme étant morts à cause de vos péchés ? Certes, ce n'est point là ce qu'il enseigne en cet endroit ; et toi-même, au lieu d'entendre ainsi ces paroles, tu reconnais qu'elles désignent des hommes morts au péché, c'est-à-dire des hommes qui ne doivent plus vivre au péché. Montre donc comment Jésus-Christ, lui aussi, est mort au péché, et n'accuse pas l'Apôtre de s'être exprimé d'une manière inexacte, quand il a ajouté ces mots : « De même vous aussi ». A la vérité, Jésus-Christ est mort pour effacer nos péchés, mais néanmoins il est mort au péché ; or, puisqu'il n'était coupable d'aucun péché absolument, soit originel, soit personnel, comment a-t-il pu mourir au péché, si ce n'est parce que la ressemblance a été désignée par le nom même de l'objet auquel elle ressemblait ? Nous savons en effet que Jésus-Christ est venu dans une chair semblable à la chair du péché [2] ; il est venu dans une chair véritable, mais non pas comme les autres hommes, dans une chair de péché ; il est donc

[1] I Tim. III, 17.

[1] Rom. VI, 8-11. — [2] Id. VIII, 3.

mort à cette ressemblance du péché, qu'il portait dans sa chair mortelle; et il a accompli ainsi le mystère de notre salut, en nous faisant mourir nous-mêmes au péché dont il portait la ressemblance ; et voilà précisément de quelle manière nous sommes baptisés en sa mort; de même qu'il a subi une mort véritable, nous obtenons, nous aussi, une véritable rémission de nos péchés. Mais les enfants ne sont pas exclus ; car, « nous tous « qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous « avons été baptisés en sa mort ». Les hommes ne sont point baptisés en Jésus-Christ de telle sorte que les uns soient baptisés en sa mort et que les autres ne soient point baptisés en cette même mort, mais comme l'enseigne celui par la bouche de qui Jésus-Christ même parlait, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ sont baptisés en sa mort; et par là même, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ meurent au péché. S'il s'agit de « tous ceux « qui sont baptisés », il s'agit nécessairement des enfants; mais à quel péché meurent les enfants? De grâce, confessez enfin la réalité de la génération, afin de ne pas nier la vérité de la régénération; confessez l'existence d'une chair de péché dans les enfants, afin de ne pas nier que la chair semblable à la chair du péché soit morte, même pour les enfants.

CCXXVI. *Jul.* Où est ici l'accusation portée contre la nature? Où est la souillure attribuée à l'origine de la substance humaine? Où est la sentence de condamnation portée contre les mouvements qui accompagnent l'acte de la génération? Il est clair comme le jour que le Maître des nations s'adresse uniquement à la volonté de l'homme, puisqu'il exhorte celui-ci à renoncer aux passions honteuses qui se cachent [1], à réformer sa conduite et à mener une vie meilleure. Mais il est temps de laisser l'Apôtre lui-même donner un résumé de nos explications; nous ne poursuivrons pas plus longtemps l'interprétation des maximes énoncées par lui dans ces divers passages ; écoutons-le dissertant sur les principes qu'il vient d'établir. On verra, à la fin de son discours, quel est celui dont la doctrine et la foi sont conformes aux siennes. Nous disons, nous, que saint Paul a parlé d'un péché de la volonté humaine, de cette volonté qui se trouve dans chacun de ceux qui pèchent; suivant toi, au contraire, il a parlé du péché que tu crois, sur le témoignage de Fauste, être transmis par la voie de la génération et contracté par tous les hommes, indépendamment de leur volonté. Faisons trêve, s'il te plaît, au débat qui s'agite entre nous; de notre part, afin d'agir avec toute la modération possible, nous oublierons un instant la dignité de l'Apôtre, cette dignité qu'il me suffirait d'invoquer pour te réduire au silence; car, lors même que ses paroles sembleraient être en tout conformes aux vôtres, il n'en serait pas moins manifeste, eu égard à la sublimité incomparable de sa mission, qu'une doctrine aussi abominable n'a pu être enseignée par lui; qu'il a pu s'exprimer d'une manière obscure, mais qu'il n'a pu enseigner des maximes aussi perverses ; pour le moment, accordons-lui seulement que le flambeau de la raison humaine n'était pas éteint en lui, et croyons qu'il a compris mieux que toi ses propres écrits. « Que le péché », dit-il, « ne règne donc point dans votre corps mor- « tel, en sorte que vous obéissiez à ses con- « voitises [1] ». Je pourrais déjà dire ici que cette exhortation seule est une preuve que saint Paul parlait de péchés commis par la volonté ; car, s'il existait des maux naturels, ils pourraient être châtiés par la justice, on pourrait en implorer le pardon de la miséricorde suprême, mais on ne pourrait en aucune manière recevoir l'ordre de les éviter. La folie de tout homme qui demanderait que l'on s'appliquât à éviter des choses inhérentes à la nature humaine serait un mal plus grand que tout autre mal naturel, s'il pouvait en exister de cette sorte. Mais l'Apôtre n'a formulé aucun précepte dont on puisse avec raison attaquer la légitimité. C'est donc manifestement d'un péché volontaire qu'il recommande la fuite avec des instances si pressantes.

Aug. Qui ignore que l'Apôtre ne parle pas aux enfants, mais à ceux qui sont capables de comprendre ses paroles et d'obéir, avec le secours de la grâce de Dieu, aux préceptes qu'il proclame? quoique assurément il soit au pouvoir des parents de faire accomplir à leurs enfants des actes d'obéissance, à mesure que l'usage de la raison se développe en eux ; et d'empêcher ainsi qu'ils n'aient reçu en vain la grâce de Dieu [2], au moment où ils ont été régénérés sans le savoir? Cependant, cette

[1] II Cor. IV, 2.

[1] Rom. VI, 12. — [2] II Cor. VI, 1.

cliente, qui est toute belle à tes yeux, mais qui est tout à fait hideuse aux yeux de tous ses adversaires ; cette concupiscence de la chair, dis-je, par le moyen de laquelle s'accomplit la naissance de l'homme et dont aucun homme n'est exempt, l'Apôtre ordonne qu'elle soit réprimée ; il ne permet pas qu'on la laisse exercer son empire, et il l'appelle du nom de péché, d'abord parce qu'elle tire son origine du premier péché, ensuite parce que tout homme qui cède aux mouvements par lesquels elle cherche à l'entraîner vers des choses défendues, commet le péché ; cette concupiscence n'existera plus en nous lorsque nous aurons revêtu un corps immortel ; conséquemment, puisque l'Apôtre pouvait dire : « Que le péché ne règne point dans « votre corps », pourquoi a-t-il ajouté un mot et s'est-il exprimé ainsi : « Dans votre « corps mortel », sinon parce qu'il a voulu faire naître en nous l'espoir que cette concupiscence, appelée par lui du nom de péché, n'existera plus quand nous ne serons plus revêtus d'un corps mortel ? Apprends-nous toi-même pourquoi, au lieu de dire : « Que « le péché n'existe point dans votre corps « mortel », il dit : « Que le péché ne règne « point » ; cette manière de s'exprimer ne vient-elle pas uniquement de ce que cette concupiscence, qui ne peut exister que dans une chair mortelle, règne sur ceux qui cèdent aux convoitises par lesquelles elle les porte au mal, et qui, vaincus ainsi par elles, sont bientôt, s'ils ne reçoivent le secours de la grâce, entraînés partout où elle les attire, avec une violence d'autant plus grande qu'ils se trouvent en présence d'une défense de la loi ? quant à ceux qui, par un bienfait gratuit de Dieu, accomplissent ce qui est prescrit, c'est-à-dire qui n'obéissent pas aux mouvements et aux sollicitations pressantes de cette concupiscence, et qui ne font pas servir leurs membres d'instruments à ses convoitises, elle existe en eux, mais elle ne règne pas sur eux. La preuve qu'elle existe en eux, c'est qu'ils éprouvent une inclination violente au mal ; et la preuve qu'elle ne règne pas sur eux, c'est que, la délectation de la justice étant victorieuse, ils n'accomplissent point le mal. Comment, en effet, pourrait-on nous commander de ne point lui obéir, si elle ne nous donnait soit des ordres, soit des conseils ? Et comment pourrait-elle nous donner les uns ou les autres, si elle n'existait pas en nous ?

CCXXVII. *Jul.* « Et n'abandonnez point vos « membres au péché comme des instruments « d'iniquité ; mais offrez-vous à Dieu comme « devenus vivants de morts que vous étiez, « et donnez-lui vos membres comme des ins- « truments de justice. Car le péché ne vous « dominera plus, parce que vous n'êtes plus « sous la loi, mais sous la grâce [1] ». Vous devez, dit-il, servir Dieu avec d'autant plus de fidélité que vous devez le servir avec une générosité plus grande. Car le péché vous dominait quand le châtiment dû à vos fautes était suspendu comme une menace au-dessus de vos têtes ; mais depuis que vous avez reçu la grâce et les bienfaits de Dieu ; depuis que, déchargés du poids de vos iniquités, vous avez respiré librement, un sentiment de pudeur naturelle doit vous avertir de rendre grâces à votre libérateur.

Aug. Suivant une coutume qui vous est particulière et qui est la conséquence nécessaire de votre erreur, tu fais consister l'essence même de la grâce dans la seule rémission des péchés ; d'où il suit que du reste l'homme n'est redevable qu'à lui-même et à son libre arbitre de la justice proprement dite qui existe en lui. Or, tel n'est pas le langage de l'Eglise, qui répète dans tout l'univers ces paroles qu'elle a recueillies de la bouche du bon Maître : « Ne nous faites pas entrer « en tentation [2] » ; tel n'est pas le langage de celui qui dit : « Nous demandons à Dieu que « vous ne commettiez le mal en aucune « manière [3] » ; tel n'est pas le langage de Celui qui dit : « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que « ta foi ne vienne pas à défaillir [4] ». Ici, en effet, il s'agit d'une grâce qui nous empêche de commettre le péché, non point d'une grâce qui efface les péchés que nous avons commis. En réalité donc, la grâce vient à notre secours de ces deux manières : elle nous apporte le pardon des mauvaises actions que nous avons commises, et en même temps elle nous aide à éviter le mal et à pratiquer le bien.

CCXXVIII. *Jul.* Cependant ces paroles pouvaient faire naître la même difficulté à laquelle saint Paul avait déjà répondu précédemment ; on lui objecterait peut-être que, une fois délivrés de la loi et des menaces de châtiments rigoureux renfermées dans la loi, les

[1] Rom. VI, 13, 14. — [2] Matt. VI, 13. — [3] II Cor. XIII, 7. — [4] Luc, XXII, 32.

hommes pouvaient donc en toute sécurité commettre le péché sous le règne de la grâce et sous l'empire de la bonté divine; c'est pourquoi il ajoute aussitôt : « Quoi donc? « pécherons-nous parce que nous ne sommes « plus sous la loi, mais sous la grâce? Dieu « nous en garde! ne savez-vous pas que quand « vous vous rendez esclaves de quelqu'un « pour lui obéir, vous demeurez esclaves de « celui à qui vous obéissez, soit du péché, « soit de l'obéissance et de la justice [1] ? » Croirons-nous enfin au témoignage même de l'Apôtre, quand il déclare quelle est la nature du péché dont il a fait jusqu'ici l'objet de son discours? « Quand vous vous rendez « esclaves de quelqu'un », dit-il, « pour lui « obéir, vous demeurez esclaves de celui à « qui vous obéissez, soit du péché, soit de la « justice ». Où donc se trouve-t-il désigné dans les paroles de l'Apôtre, ce péché que l'on suppose être venu avant que les enfants aient pu faire usage de leur volonté, avant qu'ils aient été capables d'obéissance, avant que leur intelligence ait reçu aucun développement, avant qu'ils aient eu conscience de leur propre vie; ce péché, dis-je, que l'on suppose être venu subitement souiller le sang même dont ces enfants ont été formés? Certes, nulle part il ne saurait être question d'un péché de ce genre, si ce n'est dans les livres des Manichéens.

Aug. Ce n'est point dans les livres des Manichéens qu'on lit ces paroles : « Nous avons « été, nous aussi, enfants de colère par na- « ture aussi bien que les autres [2] »; vous donnez ici au texte grec une interprétation d'un genre nouveau, mais en cela vous faites preuve d'une impudence encore plus inouïe; suivant vous l'Apôtre semblerait avoir dit, non pas : « Nous avons été, par notre nature, « enfants de colère »; mais : « Nous avons « été, tous sans exception, enfants de colère ». Peut-être même oserez-vous faire cette correction dans vos exemplaires; car vous ne voulez pas reconnaître avec nous que si la foi dont nous prenons la défense n'était pas d'autant plus ancienne qu'elle est plus conforme à la vérité, les mots : « par notre nature », ne se trouveraient pas dans tous les exemplaires latins. Il ne faut pas conclure de là, cependant, que l'Apôtre n'aurait pas dû nous avertir d'obéir à la justice et non pas au péché, sous prétexte que nous naissons tous en état de péché, nous autres hommes dont l'origine même est flétrie [1]. Car, alors même que la souillure de notre génération a été effacée par le bienfait de la régénération, il nous reste encore à obéir à l'esprit de justice, et notre devoir est de nous soumettre à lui; il nous reste encore à refuser d'obéir à la concupiscence de la chair, et notre devoir est de lutter contre elle; et, en agissant ainsi, nous devons sans aucun doute nous souvenir que cette obéissance pieuse est elle-même un don de Dieu, celui précisément qu'il a promis en ces termes par la bouche de son Prophète : « Je leur « donnerai un cœur docile, afin qu'ils me « connaissent; je leur donnerai des oreilles « attentives, afin qu'ils m'écoutent [2] »; ces dernières expressions signifient-elles autre chose que ceci : Afin qu'ils m'obéissent?

CCXXIX. *Jul.* Au reste, saint Paul montre clairement (si toutefois, dans ces jours malheureux, les hommes ont encore une foi quelconque en ses paroles), qu'il donne le nom d'esclaves du péché à ceux-là seuls qui ont incontestablement obéi au péché par des actes de leur volonté personnelle, par des actes de cette volonté qui a été changée dès qu'ils ont commencé à se faire les serviteurs de la justice. C'est donc l'obéissance principalement qui a été mise en cause par l'Apôtre; c'est à elle qu'il a attribué l'empressement avec lequel les hommes se sont soumis à l'empire du vice d'abord, et ensuite à l'empire de la vertu.

Aug. Ceux qui s'appuient sur leur propre force [3], s'appuient, comme vous, sur le néant; et comme vous aussi, ils seront confondus et anéantis.

CCXXX. *Jul.* « Mais grâces soient rendues « à Dieu », dit-il, « de ce que, après avoir été « esclaves du péché, vous avez obéi du fond « du cœur, vous modelant sur la doctrine à « laquelle vous vous êtes adonnés; ainsi « affranchis du péché, vous êtes devenus es- « claves de la justice [4] ».

Aug. Quelque sourd que tu sois, écoute l'Apôtre rendant grâces à Dieu, de ce que les Romains ont obéi du fond du cœur à la doctrine de ce même Dieu; car, il ne dit pas : « Grâces soient rendues à Dieu », parce que sa doctrine vous a été prêchée; mais, « parce

Rom. VI, 15, 16. — [2] Ephés. II, 3.

[1] Ambr. Liv. I de la Pénitence, ch. II ou III. — [2] Jér. XXIV, 7. — [3] Ps. XLVIII, 7. — [4] Rom. VI, 17, 18.

« que vous avez obéi ». Tous en effet n'obéissent pas à l'Evangile [1] ; mais ceux-là seulement à qui il a été donné de pratiquer cette obéissance ; de même que le Seigneur dit en un autre endroit : « Pour vous, il vous « a été donné de connaître le mystère du « royaume des cieux ; mais, pour eux, ce don « ne leur a pas été accordé [2] ». Ils n'auraient donc pas obéi du fond du cœur, en d'autres termes, il n'auraient pas obéi volontairement, si leur volonté n'avait pas été préparée par le Seigneur : autrement, c'est-à-dire, si Dieu n'est pas l'auteur de cette obéissance, l'Apôtre a menti quand il lui a rendu grâces à ce sujet.

CCXXXI. *Jul.* Le changement, dit-il, que vous avez opéré, du fond du cœur, dans la nature de votre obéissance, vous a délivrés du péché et vous a fait entrer dans un état de sainteté.

Aug. Mais ce changement est l'œuvre de la droite du Très-Haut. Ecoute un homme de Dieu confessant dans le livre des psaumes la gratitude de ce don et apprends quel est celui qui change la volonté de l'homme en une volonté meilleure. « Et j'ai dit : C'est main- « tenant que je commence, ce changement « est l'œuvre de la droite du Très-Haut [3] ».

CCXXXII. *Jul.* « Je parle humainement, à « cause de la faiblesse de votre chair : comme « donc vous avez fait servir vos membres à « l'impureté et à des iniquités toujours crois- « santes, ainsi maintenant faites-les servir à « la justice pour votre sanctification [4] ». O maître rempli de l'Esprit de Dieu ! ô vase d'or véritable ! ô trompette qui fait retentir, non pas des sons entrecoupés, mais des paroles parfaitement articulées ! Par la douceur avec laquelle il exhorte, il donne à son discours une autorité irrésistible !

Aug. O toi-même, séducteur rempli d'un esprit hérétique, attribuant tout à la volonté de l'homme, contrairement à ces paroles de l'Apôtre : « As-tu donc quelque chose que tu « n'aies point reçu [5] ? » O disciple de Pélage, quand l'Apôtre s'exprimait ainsi, son but était de planter et d'arroser : il savait cependant aussi que « celui qui plante n'est rien, ni ce- « lui qui arrose ; mais que tout vient de Dieu « qui donne l'accroissement [6] » ; c'est pourquoi il ne donnait pas seulement des préceptes, mais il adressait encore des prières à Dieu, afin que ceux à qui il annonçait la parole divine ne commissent point de mal ; car il dit expressément en un autre endroit : « Nous adressons des prières à Dieu, afin « que vous ne commettiez aucun mal [1] ».

CCXXXIII. *Jul.* Afin de ne point paraître commander aux hommes des choses difficiles et impraticables, il emprunte une expression au langage familier et il déclare que ses préceptes sont « humains », c'est-à-dire faciles, praticables ; puis il fait ressortir la douceur de la loi qu'il prêche, par une comparaison. Je ne vous demande pas, dit-il, de répondre par l'intensité de vos efforts à la sublimité incomparable de votre vocation ; les préceptes que je vous impose ne sont pas aussi extraordinaires que les biens promis comme récompense à la vertu, et dont la possession vous est assurée, si vous observez ces préceptes : je ne vous apporte point une loi barbare, je ne vous présente pas un joug qui soit à peine supportable ; si, à raison du prix incomparable de la justice, je vous commandais quelque chose de semblable, vous me répondriez par des plaintes amères au sujet de la faiblesse de la chair ; vous chercheriez une excuse dans l'impossibilité où vous seriez de supporter une fatigue accablante et continuelle. Je m'adresse donc à vous d'un ton plus modéré, et je vous demande de vous appliquer à la pratique de la vertu avec une ardeur égale à celle avec laquelle vous avez précédemment commis le péché : à la vérité, une chose honnête de sa nature se trouve nécessairement avilie, quand, dans les efforts que nous faisons pour nous la procurer, nous cédons à un désir semblable à celui qui nous inspirait, lorsque nous nous portions avec frénésie vers des choses déshonnêtes ; cependant, il suffit pour l'observation de la loi qui vous est imposée, il suffit, dis-je, que vous vous appliquiez à la pratique de la justice, avec une ardeur égale à celle avec laquelle vous vous êtes appliqués à commettre l'iniquité et à jouir des plaisirs infâmes.

Aug. Ils ne pourront cependant pratiquer la justice de cette manière, à moins que, aidés du secours tout-puissant de la charité, ils ne luttent contre cette cliente qui est pour toi d'une beauté ravissante, je veux dire, contre la concupiscence de la chair : tous les hommes sont assujétis, en naissant, à cette loi des membres qui doit résister plus tard à

[1] Rom. x, 16. — [2] Matt. xiii, 11. — [3] Ps. lxxv, 11. — [4] Rom. vi, 19. — [5] I Cor. iv, 7. — [6] Ib. iii, 7.

[1] II Cor. xiii, 7.

la loi de l'esprit ; la souillure qu'elle imprime subsiste jusqu'au moment où nous sommes régénérés ; enfin les mortels ne sauraient, par leur propre esprit, triompher de cette loi de la chair ; il faut pour cela qu'ils soient conduits par l'Esprit de Dieu : « Car tous ceux « qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont « enfants de Dieu [1] ». Allez maintenant, et, sous prétexte d'exalter le libre arbitre au détriment de ce dogme chrétien enseigné par les Apôtres, abandonnez-le à son impuissance réelle ; vous-mêmes enfin, mettez votre confiance dans vos propres forces, non pas pour vous élever, mais pour faire les plus déplorables chutes.

CCXXXIV. *Jul.* Croyons donc aux enseignements du Maître des nations et rendons-lui témoignage de la vérité de sa parole. Il a donné, pour me servir de son expression, un précepte véritablement humain, quand il a ordonné que les vices de la volonté fussent corrigés par la réformation de la volonté elle-même.

Aug. Mais cette réformation humaine ne saurait s'accomplir sans l'assistance divine. Qui donc réforme la volonté de l'homme, sinon celui à qui il est dit : « Dieu des ar- « mées, convertissez-nous [2] » ; et ailleurs : « O Dieu ! vous nous tournerez vers vous, « et vous nous donnerez la vie [3] ? » Le Seigneur dirige les pas de l'homme, et la volonté de celui-ci sera conforme aux voies de Dieu [4]. Mais si le Seigneur ne dirige point les pas de l'homme, la volonté de l'homme ne sera point conforme aux voies de Dieu, malgré les prescriptions de la loi à cet égard.

CCXXXV. *Jul.* Or, autant ce précepte est humain, autant le langage que vous attribuez à l'Apôtre aurait été non-seulement inhumain, non-seulement cruel, mais injuste ; non-seulement injuste, mais insensé : sachant que les hommes naissent en état de péché, il aurait reproché à ses contemporains un vice qui remonte au premier acte de génération humaine ; il leur aurait ordonné d'éviter des fautes dont il aurait cru qu'ils étaient coupables en naissant ; il m'aurait prescrit avec menaces de me dépouiller d'une chose qui avait commencé à être inhérente à ma nature, avant que mon âme fût unie à mon corps, avant que mon corps fût entré dans ce monde !

[1] Rom. VIII, 14. — [2] Ps. LXXIX, 8. — [3] Id. LXXXIV, 7. — [4] Id. XXXVI, 23.

Aug. Donc, nous ne sommes pas assujétis à la concupiscence de la chair, au moment de notre naissance ; ou bien l'Ecriture ne commande pas de résister aux inclinations de cette concupiscence, quand elle dit : « Résiste à tes « mauvais désirs [1] » ; et ailleurs : « Fuis les « désirs de jeune homme [2] ». Pourquoi saint Paul n'a-t-il point dit : Fuis les désirs volontaires ? Le mot jeune, en effet, s'emploie pour désigner une époque de la vie ; mais les différents âges sont une propriété de la nature, non pas de la volonté, et cette concupiscence s'enflamme principalement à l'époque de la jeunesse ; car, dans le premier âge, son ardeur est encore assoupie, de même que le flambeau de la raison n'est pas encore allumé, de même que l'énergie de la volonté elle-même n'est pas encore éveillée. Un œil chrétien, je ne dis pas un œil pélagien, distingue dans la nature humaine la souillure contractée par suite des lois que le Créateur a établies, d'avec les autres souillures ajoutées à celle-là par suite de la conduite coupable de l'homme ; un esprit chrétien rend ainsi hommage à son auteur pour le bien qu'il voit en lui-même ; et, quant aux fautes volontaires dont il voit sa nature souillée, il implore sa guérison de la miséricorde de ce même auteur ; car, le seul précepte qui nous soit donné par rapport à la faute dont nous sommes coupables en naissant, c'est de recevoir le sacrement de la régénération.

CCXXXVI. *Jul.* Saint Paul aurait pu, avec plus de justice, être averti par ceux dont il prétendait réformer la conduite, de réfléchir mûrement sur la nature des obligations qu'il leur imposait, et de considérer que le premier devoir d'un sage législateur consiste à ne pas outrepasser dans son commandement les bornes de l'équité. Car une loi perd toute son autorité, dès lors qu'elle n'a plus l'équité pour appui ; elle acquiert au contraire une autorité irrésistible, quand elle a été pesée avec soin dans la balance de la justice. Ainsi donc, il est incontestable que l'Apôtre, ce législateur des églises, digne de tous nos respects ; ce maître qui, pour faire accepter son enseignement, n'invoquait d'autre raison que la sagesse, l'équité et l'humanité de ses préceptes ; il est incontestable, dis-je, que l'Apôtre n'a pas dit un seul mot du péché naturel ; mais qu'il a répété sous toutes les formes,

[1] Eccli. XXX, 24. — [2] II Tim. II, 22.

deux choses parfaitement vraies, savoir, que notre volonté seule nous a rendus esclaves du vice, et que la réformation de cette même volonté peut nous rendre à l'avenir serviteurs de la justice. Mais, dans l'explication de ce passage de l'épître aux Romains, le but unique de mes efforts était de démontrer que les Manichéens ne sauraient trouver aucun argument en leur faveur dans les paroles de l'apôtre saint Paul ; d'autre part, le contexte de ce passage nous a révélé d'une manière tout à fait lumineuse l'objet réel de la thèse qui est développée dans tout le cours de cette épître ; c'est pourquoi, je n'ai plus qu'à terminer ici mon second livre. Nous devons cependant faire observer encore qu'il ne reste plus aucune ressource aux partisans de la transmission du péché par le sang, si ce n'est la ressource de leur impudence ; car, en même temps qu'ils confessaient leur impuissance à trouver dans les principes de la raison aucun appui en faveur de leur doctrine, ils prétendaient trouver dans les paroles de saint Paul que nous avons expliquées, de quoi se consoler surabondamment de cette infortune : mais il a été démontré que les préceptes donnés en cet endroit par l'Apôtre, ne contiennent rien qui soit contraire à la dignité du législateur, rien qui soit en opposition avec les saintes maximes de la justice ou avec les principes de la raison ; il est donc manifeste aussi que la doctrine de nos adversaires se trouve désormais condamnée sans retour, puisque, d'une part, elle est contredite par la raison, par une multitude de passages des saintes Ecritures, par les maximes de la piété envers Dieu, telles qu'elles sont professées dans l'Eglise catholique ; et que, d'autre part, il est impossible de trouver aucun argument en sa faveur dans ce passage de l'épître aux Romains.

Aug. Il est manifeste, pour tous ceux qui ont la tête saine et qui lisent ces pages avec intelligence, que, quand tu répandais ces flots de paroles contre des paroles qui appartenaient au bienheureux Apôtre autant qu'à moi, tu ne trouvais en réalité aucune réponse sérieuse à me faire ; par ce vain fracas de paroles sans fin comme sans liaison, tu voulais seulement paraître, aux yeux des lecteurs ignorants, avoir dit quelque chose. Que vous y consentiez ou non, « le péché est entré « dans le monde par un seul homme, et par « le péché la mort ; et la mort a passé ainsi « dans tous les hommes [1] ». Que signifie le mot « ainsi », sinon, par le péché, et non point sans le péché ? La mort n'aurait point passé, si elle n'avait été conduite par le péché ; car la mort suit le péché, elle ne le précède point. Voilà l'origine de tous ces maux qui pèsent sur les mortels « dès le jour où ils « sortent du sein de leur mère », suivant le langage de l'Ecriture [2]. Quand vous prétendez que les enfants se trouvent assujétis à ces maux, sans être coupables d'aucun péché, vous attribuez vous-mêmes à Dieu une injustice réelle ; et de plus, vous offrez aux Manichéens une arme redoutable. Ceux-ci en effet, pour ne pas accuser Dieu d'injustice, attribuaient ces maux qui pèsent sur nous dès notre naissance, à une nature mauvaise et immuable, à la substance des ténèbres qui vient d'un principe autre que Dieu : la foi catholique réfute victorieusement ce langage impie aussi bien que le vôtre, en attribuant tous ces maux au péché qui est entré dans le monde par un acte de la volonté du premier homme : ce péché a été suivi de la mort, qui met notre âme en fuite et réduit notre corps à l'état de cadavre, et à laquelle vous prétendez, vous, que l'homme aurait été assujéti naturellement, lors même qu'il n'aurait commis aucun péché. Mais la logique vous oblige à dire aussi que, non-seulement ces inclinations violentes et impérieuses, dont vous feriez volontiers vos délices ; mais encore les fièvres brûlantes et les autres maladies sans nombre, que nous voyons attaquer les enfants et les conduire au tombeau, auraient existé dans le paradis, lors même que personne n'aurait commis le péché ; car vous prétendez que les enfants souffrent tous ces maux sans être coupables d'aucune faute et sans avoir mérité aucun châtiment. Retirez-vous donc, je vous prie, avec vos éloges également faux et pernicieux ; éloignez-vous des petits enfants, cessez de leur nuire par vos louanges mensongères et de répéter qu'ils sont exempts de toute souillure ; laissez-les venir à Jésus-Christ leur Sauveur, afin qu'ils soient délivrés par lui ; confessez votre erreur, conformez votre langage à celui de la vérité et permettez au second homme de guérir la nature malheureuse que le premier homme a flétrie mortellement.

[1] Rom. v, 12. — [2] Eccli. xl, 1.

LIVRE TROISIÈME.

Saint Augustin réfute ici le troisième livre de son adversaire. Julien y prétendait s'appuyer sur plusieurs passages de l'Ecriture pour nier la transmission du péché originel : saint Augustin lui démontre comme il entend mal ces passages. Saint Augustin repousse aussi les attaques de Julien contre son livre du Mariage et de la Concupiscence.

I. *Julien.* Il faudrait sans doute que toutes les vertus fussent en honneur parmi les hommes ; il faudrait que la sagesse constante de notre esprit fût comme une digue puissante opposée au torrent des vices, et que la sainteté de nos désirs fît descendre sur nous les bénédictions du Créateur ; enfin, puisque la persévérance dans l'heureux état de notre piété et de notre ferveur première est une chose extrêmement rare ; puisque cette persévérance nous paraît excessivement difficile, pour ne pas dire impossible, nous devrions du moins nous appliquer à déraciner de notre cœur les vices que nous y avons longtemps nourris, et entretenir la vigueur de nos âmes par le travail de notre réformation personnelle et par les labeurs de la pénitence. Certes, il faudrait du moins que le respect de la divinité demeurât inviolable, et que nous ne fussions pas dans la nécessité de défendre la loi divine au prix de tant d'efforts ; mais, parce que la perversité des pécheurs est parvenue à un degré tel que nous sommes réduits à entreprendre des travaux considérables pour prouver que Dieu est juste, nous allons, avec la confiance que cette justice même dont nous plaidons la cause ne nous refusera pas son secours, nous allons accomplir la promesse que nous avons faite dans le livre qui précède.

Aug. Tu implores le secours de Dieu pour parvenir à terminer tes livres et à les remplir de vaines paroles, et tu n'implores pas ce même secours pour parvenir à réformer ta doctrine perverse. Je voudrais cependant apprendre de toi pourquoi tu réclames le secours de Dieu au sujet de cette œuvre, puisqu'il dépend de ton libre arbitre de l'accomplir ou de ne pas l'accomplir. Est-ce afin d'obtenir par ce moyen des choses qui ne sont pas en ton pouvoir et sans lesquelles tu ne saurais composer ton ouvrage ; par exemple, pour ne point parler du reste, la nourriture et le loisir? Mais Dieu nous procure presque toujours ces sortes de choses par l'intermédiaire de la volonté des autres. Ainsi, tu vois que quand tu implores le secours de Dieu pour parvenir à terminer tes livres, tu demandes précisément que le Dieu tout-puissant dispose les volontés des hommes, de telle sorte que tu sois aidé par elles et qu'elles écartent même les obstacles qui pourraient s'opposer à l'accomplissement de ton œuvre. Car si les hommes ne voulaient pas te procurer la nourriture et les autres ressources nécessaires ; s'ils ne voulaient pas cesser de troubler ton repos et d'apporter des obstacles à ton entreprise, il ne te serait pas possible d'écrire ou de dicter ces livres. Tu as donc l'espérance que, avec le secours divin, les volontés des hommes au milieu desquels tu vis seront disposées de telle sorte que rien de ce qui est nécessaire à l'achèvement de ton œuvre ne te fera défaut. C'est le Seigneur, en effet, qui prépare la volonté (quoique vous ne le croyiez pas) [1]. Conséquemment, ou bien réforme ta doctrine, ou bien cesse d'implorer le secours de Dieu pour la défense même que tu veux faire de cette doctrine.

II. *Jul.* Dans le premier volume nous avons établi, d'une manière explicite et irréfutable, que la justice est un attribut essentiel de la divinité, et que, si l'on pouvait prouver que Dieu n'est pas juste, on prouverait par là même qu'il n'est pas Dieu ; aucun doute ne pouvant plus subsister à cet égard, nous avons montré clairement que la justice n'est pas autre chose qu'une vertu par laquelle on s'abstient de porter jamais aucun jugement, d'accomplir jamais aucune action iniques, et par laquelle, au contraire, on rend à chacun ce qui lui est dû, sans léser et sans favoriser qui que ce soit ; en d'autres termes, sans faire acception de personnes.

Aug. Tu as raison de dire que la justice « ne lèse jamais qui que ce soit », autrement elle punirait des hommes qui n'ont mérité

[1] Prov. VIII, suiv. les Sept.

aucun châtiment ; mais si la justice de Dieu « n'accordait jamais aucune faveur », jamais aussi Jésus-Christ ne serait mort pour les impies, c'est-à-dire pour des hommes qui ne méritaient aucune récompense, et qui méritaient de sévères châtiments ; lui qui « ne « porte aucun jugement, qui n'accomplit « aucune action iniques, mais qui rend à « chacun ce qui lui est dû, sans léser per- « sonne », jamais il n'aurait, d'une part, adopté pour être les héritiers de son royaume des enfants qui n'ont encore accompli aucune bonne action, ni formé aucun acte de bonne volonté ; et, d'autre part, jamais il n'aurait exclu de la participation à ce même royaume d'autres enfants qui se trouvent dans une condition identique à celle des premiers. Reconnais donc comme ayant été choisis par grâce, pour être des vases d'honneur, les enfants qui sont admis à la participation du royaume de Dieu ; et comme ayant été destinés, par un acte de justice rigoureuse, à devenir des vases d'ignominie, les autres enfants qui ne sont pas élevés à cette gloire ; et pour ne pas attribuer à Dieu une conduite inique, confesse enfin l'existence du péché originel.

III. *Jul.* Nous vous avons montré que la notion même de cette vertu exige que Dieu ne châtie aucune des créatures soumises à sa puissance, si ce n'est pour des fautes qui ont été certainement commises par des actes de volonté libre.

Aug. Le péché originel a été, lui aussi, commis par la volonté libre de Celui en qui la nature humaine a été condamnée ; et les hommes sont en naissant voués à la damnation, s'ils ne sont régénérés en Celui qui n'a pas été assujéti, en naissant, à cette condamnation. Vous prétendez détruire ce dogme chrétien ; mais il résiste à vos efforts et vos coups ne frappent que vous-mêmes.

IV. *Jul.* Cette notion exige qu'il ne donne point aux hommes des préceptes dont il sait que l'observation surpasse les forces de leur nature ; qu'il ne déclare personne coupable pour des choses inhérentes à la nature humaine.

Aug. Mais Adam a existé, et nous avons tous existé en lui [1], au moment où en commettant le péché il aurait perdu dans sa personne tous les hommes, si Celui qui est venu chercher ce qui était perdu [2] ne délivrait de leur état de damnation ceux qu'il lui plaît.

[1] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XV. — [2] Luc, XIX, 10.

V. *Jul.* Qu'il n'impute pas à un homme des péchés qui ont été commis par un autre homme ; et par là même, qu'il ne condamne pas au supplice éternel, à cause des iniquités de leurs parents, les enfants innocents qui ne sauraient être regardés comme ayant imité les crimes de leurs ancêtres, puisqu'ils n'ont accompli par eux-mêmes aucune action, soit bonne, soit mauvaise. Ces principes établis, il est constant que Dieu existe et qu'il est juste ; car, nous avons démontré que, s'il commettait une injustice quelconque, la flétrissure qui se trouverait par là imprimée à son équité rejaillirait en même temps et dans une mesure égale sur sa divinité.

Aug. Tu dis vrai : et par là même, Dieu ne commet aucune injustice, quand il fait peser un joug accablant sur les enfants d'Adam, dès le jour où ils sortent du sein de leur mère. Toutefois, il y aurait là une injustice manifeste, si le péché originel n'existait pas.

VI. *Jul.* Cependant, ô effet déplorable de l'ignorance humaine ! je suis pénétré de la plus amère douleur, quand je considère la nature même du débat qui s'agite entre nous : comment ces vérités ont-elles pu être révoquées en doute ? comment cette cause a-t-elle eu besoin d'être plaidée ? comment, dis-je, dans des églises qui font profession de croire en Jésus-Christ, a-t-on pu douter si les jugements de Dieu sont justes, c'est-à-dire conformes à la raison ?

Aug. Cette vérité n'est pas l'objet d'un doute, et voilà précisément pourquoi il est écrit qu'un joug accablant pèse sur les enfants d'Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère [1]. Car, la sagesse des Pélagiens n'est pas supérieure à la sagesse de l'auteur de l'Ecclésiastique.

VII. *Jul.* Mais le respect que j'ai pour la vérité, me fait oublier l'objet même de notre discussion. Je m'étonne que l'on ait pu agiter la question de savoir si Dieu est juste ; et en réalité il est certain que, dans les synagogues des partisans de la transmission du péché, on n'a jamais douté qu'il ne soit injuste.

Aug. On ne discute pas sur la question de savoir si Dieu est juste, et c'est précisément pour cette raison que l'on considère comme un juste châtiment le joug accablant qui pèse sur les enfants : et parce que ce joug est considéré comme un châtiment infligé avec jus-

[1] Eccli. XL, 1.

tice, on ne croit pas que les enfants soient exempts du péché originel. Conséquemment, il n'est pas vrai de dire, comme tu le prétends, que dans l'Eglise catholique, dans cette Eglise qui est la nôtre et d'où les Pélagiens sont sortis, on ne doute en aucune manière que Dieu soit réellement injuste : la vérité est au contraire que nous ne doutons nullement de la justice divine ; nous enseignons en effet et nous prétendons que le petit enfant, qui n'a vécu qu'un seul jour sur la terre, n'est pas exempt de la souillure du péché [1] ; c'est pourquoi nous regardons les maux que souffre cet enfant, non pas comme un châtiment injuste, mais comme des effets de la justice divine.

VIII. *Jul.* Certes, cette doctrine est d'autant plus odieuse que l'amour du mal est plus abominable que l'indifférence à l'égard du bien ; que l'impiété formelle de la volonté est plus pernicieuse que le doute de l'esprit à l'égard de la vérité ; enfin, que l'audace de porter une accusation contre Dieu est plus criminelle que le refus de lui rendre les hommages qu'on lui doit.

Aug. Mais c'est vous-mêmes qui accusez Dieu, quand vous niez que la souillure d'un péché quelconque soit imprimée dans l'âme des enfants, quoique vous voyiez peser sur eux un joug accablant qui leur est imposé par la volonté divine.

IX. *Jul.* Le prophète David atteste que l'insensé a dit en son cœur : Dieu n'existe pas [2]. Il n'a pas dit cependant : Dieu existe, mais il est injuste ; la nature entière crie d'une voix unanime que la justice est un attribut inséparable de la divinité, et l'on trouverait plus facilement un homme capable de nier l'existence de Dieu, qu'un homme capable de nier la justice de Dieu. Il a pu se rencontrer des hommes qui ne croyaient pas à l'existence de ce qu'ils ne voyaient point ; mais jusqu'ici personne n'avait déclaré injustes des actes qu'il croyait être des actes de la volonté divine.

Aug. Ce langage cependant est le tien. N'est-ce pas à un homme tel que toi, que ces paroles sont adressées : « Tu as pensé que je « suis capable d'injustice, tu as cru que je « pouvais être semblable à toi [3] ? » Les chrétiens catholiques savent que Dieu existe et que la justice est un de ses attributs ; c'est pourquoi, à l'égard des hommes qui, étant nés d'Adam, meurent dans le premier âge sans avoir été régénérés en Jésus-Christ, ils ne sauraient douter, quoique ces hommes aient été créés à l'image de Dieu, que leur exclusion du royaume de celui-ci soit, non pas un acte d'injustice, mais un juste châtiment du péché originel.

X. *Jul.* Cet insensé niant l'existence de Dieu, semblait avoir atteint les limites extrêmes de l'impiété ; mais nous voyons aujourd'hui la race des Manichéens et des partisans de la transmission du péché, l'emporter sur lui par leur audace sacrilége.

Aug. Je sais quelle est la gloire et l'autorité des docteurs de l'Eglise de Jésus-Christ, qui ont cru ce que je crois, qui ont enseigné ce que j'enseigne, qui ont soutenu ce que je soutiens, par rapport au péché originel et à la justice de Dieu : c'est pourquoi je dois recevoir tes injures comme des éloges très-honorables pour moi.

XI. *Jul.* Mais revenons au sujet dont nous nous sommes écartés. Il demeurait établi que celui à qui nous reconnaissons le titre de vrai Dieu, ne saurait prononcer aucun jugement qui soit en opposition avec les règles de la justice ; et par là même, qu'il ne saurait porter contre qui que ce soit une sentence de condamnation pour des péchés commis par d'autres personnes : d'où il suit que l'innocence des petits enfants ne peut en aucune manière être condamnée à cause de l'iniquité de leurs parents ; car il serait injuste que la culpabilité fût transmise avec le sang.

Aug. Pourquoi donc a-t-il été dit : « Leur « race était maudite dès le commencement ? » Car, l'Ecriture ne parle pas ici comme au livre de Daniel : « Race de Chanaan, et non « pas de Juda [4] » ; le Prophète, en s'exprimant ainsi, fit voir à qui les vieillards étaient devenus semblables et de quels ancêtres ils étaient les enfants dégénérés : le sage, au contraire, employant l'expression de race maudite, voulait désigner des hommes mauvais par nature, comme le sont tous les enfants d'Adam que la grâce a pour mission de transformer en enfants de Dieu. Quand il dit : « Vous n'ignoriez pas que leur nation était « une nation méchante, que la malice leur « était naturelle et que leur esprit pervers ne « pourrait jamais être changé ; car leur race

[1] Job, XIV, 4, suiv. les Sept. — [2] Ps. XIII, 1. — [3] Id. XLIX, 21.

[4] Dan. XIII, 56.

« était maudite dès le commencement [1] » ; il me semble que cette accusation s'adresse à la nature de ces hommes, et non point aux actes d'imitation accomplis par eux ; or, comment la nature humaine peut-elle être l'objet d'une telle accusation, sinon en tant que cette nature a été corrompue par le péché, non pas en tant qu'elle a été créée intègre dans la personne du premier homme ? Par là même, qu'est-ce à dire : Leur race était maudite dès le commencement, sinon, dès le jour où le péché est entré dans le monde par un seul homme ? Ils ne pourraient par eux-mêmes changer leur perversité naturelle ; ce changement n'était possible qu'à la toute-puissance divine ; et cependant, par un jugement aussi juste qu'impénétrable, Dieu n'opérait pas réellement ce changement. L'Apôtre savait en effet qu'il était redevable, non pas à son libre arbitre, mais à la grâce de Dieu, d'avoir été lui-même changé et tiré de cette masse de corruption, quand il disait : « Nous avons été, « nous aussi, enfants de colère par nature, « comme tous les autres [2] ».

XII. *Jul.* L'évidence de ces principes est telle qu'il est impossible de rien trouver qui soit moins contestable ou plus conforme à la vérité ; j'avais promis cependant d'établir à cet égard une démonstration appuyée sur le témoignage de la loi divine ; en d'autres termes, j'avais promis de prouver qu'il serait souverainement injuste d'imputer aux enfants les crimes de leurs pères ; que Dieu réprouve les imputations de ce genre, et qu'il a défendu aux juges, dans sa loi, de jamais agir d'une manière aussi odieuse. Telle est, dis-je, la promesse que je m'étais engagé à remplir ; mon second livre ayant été consacré tout entier à l'explication des maximes de l'apôtre saint Paul, je dois, dès le commencement du présent volume, remplir l'engagement que j'ai pris. Nous lisons au livre du Deutéronome, dans l'énoncé des préceptes qui devaient servir de règle à la vie et à la conduite de ce peuple, que Dieu avait défendu très-expressément ces sortes d'imputations. Afin de faire comprendre dans quelles circonstances cette défense a été portée, nous citerons les paroles qui la précèdent et celles qui la suivent : « Tu « ne refuseras point au pauvre et à l'indigent « le salaire qui lui est dû, que ce pauvre soit « un de tes frères, ou qu'il soit un des prosé- « lytes qui demeurent dans ton pays ; tu lui « rendras chaque jour le prix de son travail ; « que le soleil ne se couche point avant que « tu te sois acquitté à son égard ; parce qu'il « est pauvre et que toute son espérance est « dans ce salaire ; ses cris alors ne monteront « point contre toi vers le Seigneur, et tu ne « seras point coupable de péché. Les pères ne « mourront point pour leurs enfants, et les « enfants ne mourront point pour leurs pères ; « mais chacun mourra à cause de son péché [1] ».

Aug. Il s'agit ici d'enfants qui ont déjà vécu sur la terre, non pas des enfants en tant qu'ils ont été condamnés dans la personne de leur premier père, en qui tous ont péché, et en qui tous meurent. Dieu défend aux hommes qui remplissent les fonctions de juges, de faire mourir le père pour le fils, ou le fils pour le père, quand le père seul ou le fils seul se trouve coupable. Au reste, le Seigneur n'a point enchaîné par cette loi la liberté des jugements qu'il porte, soit par lui-même, soit par les hommes auxquels il donne l'esprit de prophétie. Quand il fit périr sous les flots du déluge tous les hommes, excepté Noé et sa famille, les enfants partagèrent le sort de leurs parents qu'ils n'avaient pas encore imités ; les enfants ne furent pas épargnés par le feu qui dévora les habitants de Sodome [2]. Certes, le Tout-Puissant aurait pu, s'il avait voulu, ne point frapper ces enfants. Achar se trouva seul coupable du crime de prévarication, et cependant il fut mis à mort avec ses fils et ses filles. Que dire de tant de cités vaincues par les armes du même serviteur de Dieu, Jésu Nave ? Tous les habitants ne furent-ils pas massacrés sans qu'il restât un seul survivant [3] ? Quel mal avaient donc commis les enfants ? Et cependant, ne subirent-ils pas, par un jugement de Dieu, un châtiment commun à cause des péchés de leurs parents, quoiqu'ils fussent encore incapables de connaître et d'imiter ceux-ci ? Ainsi, Dieu juge d'une manière, et il commande à l'homme de juger d'une autre manière : quoique sans aucun doute la justice de Dieu soit plus parfaite que la justice de l'homme. Tu aurais dû faire d'abord ces réflexions, et tu n'aurais pas cité avec des développements également longs et inutiles des exemples qui n'ont aucun rapport avec l'objet de notre discussion.

[1] Sag. XII, 10, 11. — [2] Ephés. II, 3.

[1] Deut. XXIV, 14-16. — [2] Gen. VII, XIX. — [3] Jos. VII, VI, X, etc.

XIII. *Jul.* « Tu ne violeras point la justice « dans la cause du prosélyte, de la veuve et « de l'orphelin ; tu ne recevras point pour « gage le vêtement de la veuve : car tu étais « esclave dans le pays d'Egypte, et le Seigneur « ton Dieu t'a délivré de cet esclavage ; c'est « pourquoi je te commande d'accomplir ce « précepte [1] ». Dieu instituant les règles qui devaient diriger les magistrats dans leurs jugements, a pris soin tout d'abord de défendre que les parents fussent frappés à cause des crimes de leurs enfants, ou que les enfants fussent frappés à cause des crimes de leurs parents. On voit par là que le premier principe et la première règle dont Dieu ordonnait l'observation dans les poursuites judiciaires, consistait en ce que la parenté ne devînt pas un sujet d'accusation contre des innocents, et que la haine sous le poids de laquelle une personne mériterait d'être accablée, ne retombât point sur la famille même de cette personne. Ainsi, quand il s'agit de faits personnels à certains hommes, la justice ne confond point les personnes qui se trouvent unies entre elles par des liens que leur volonté n'a point formés. Or, elle confondrait certainement ces sortes de personnes, si la cause de la volonté et la cause du sang étaient identiques, ou si l'œuvre du libre arbitre était transmise à la postérité par la voie de la génération. Nous avons donc démontré suffisamment et surabondamment, par ce témoignage seul, que cette manière odieuse et tout à fait abominable de prononcer des jugements, telle qu'elle est admise par une hérésie nouvelle, a été depuis longtemps condamnée et flétrie par la loi de Moïse. Cette condamnation se trouve prononcée dans des circonstances telles que le doute ne saurait plus être possible au sujet de la thèse que nous soutenons.

Aug. Dieu contredit cette thèse, quand il s'exprime en ces termes au livre du Lévitique : « Et ceux d'entre vous qui auront survécu, « périront à cause de leurs péchés et à cause « des péchés de leurs pères [2] ».

XIV. *Jul.* En effet, Dieu établissant les règles qui devraient être observées dans les procédures, a défendu que la cause des innocents fût confondue avec celle des coupables auxquels les premiers se trouvaient unis par des liens indépendants de leur volonté ; il n'a pas voulu que le père partageât le supplice de son fils coupable, ni que le fils fût atteint par la condamnation prononcée contre son père ; et par cette distinction qui se trouve tantôt en faveur du père et tantôt en faveur du fils, il a montré que les péchés des parents ne peuvent pas plus être transmis aux enfants, que les péchés des enfants ne remontent jusqu'aux parents.

Aug. Ta voix expire impuissante devant cette multitude d'enfants que l'Ecriture déclare avoir été mis à mort, quoiqu'ils ne fussent coupables d'aucun péché et uniquement à cause des péchés de leurs parents.

XV. *Jul.* Conséquemment, celui qui, malgré cette maxime de l'Ecriture, enseigne que le péché est transmis avec le sang, doit enseigner aussi qu'il y a un reflux du péché ; si le péché descend des parents aux enfants, il doit remonter aussi des enfants aux parents. Car il est établi, par le témoignage même de la loi divine, que les fautes des parents ne causent aucun dommage aux enfants, de même que les fautes des enfants ne causent aucun dommage aux parents.

Aug. La loi divine a défendu que, dans les jugements humains, les enfants fussent châtiés au lieu des parents ; mais cette défense n'est point relative aux jugements divins, puisque Dieu dit lui-même : « Je vengerai « sur la personne des enfants les péchés de « leurs pères [1] ». Tu dois, en lisant exclusivement les paroles de la loi qui te plaisent, songer que tu entendras d'autres paroles qui ne te plairont point.

XVI. *Jul.* Si donc on prétend contredire cette maxime, on affirme par là même que Dieu fait précisément ce qu'il a défendu de faire. Car il est plus aisé de nier la loi de Dieu que de la réformer ; et quelle que soit l'impiété d'une telle négation, cette réforme serait encore plus impie et plus absurde. Si, des deux préceptes de cette loi, tu respectes profondément le premier, et que le second n'obtienne que tes imprécations, tu es contraint, par celui même que tu reçois, et malgré ton ingratitude, à te soumettre à celui que tu rejettes ; l'excellence de celui qui obtient ton affection justifie celui que tu avais en horreur ; et l'on ne peut, sans une inconséquence manifeste, croire qu'on respecte profondément une loi, quand on ose attaquer

[1] Deut. XXIV, 17, 18. — [2] Lévit. XXVI, 39.

[1] Deut. V, 9.

une partie de cette loi. D'où il suit que l'on pourrait avec plus de raison nier la loi tout entière que la réformer ; mais personne, excepté ceux que leur impiété a complétement aveuglés, n'essaiera de faire cette réforme ; aussi les hommes vraiment pieux et éclairés la reçoivent et la vénèrent dans toutes ses parties. Et certes, que la conviction de personne ne soit ébranlée à cet égard, parce que l'on voit que les rites relatifs aux sacrifices anciens ont été abolis à l'époque où le Nouveau Testament a été promulgué. Car, il n'en est pas de la vertu comme des victimes immolées ; les commandements de la loi sont irrévocables, tandis que les sacrifices ne devaient durer que pendant un certain temps. Quoique à la venue de Jésus-Christ, dont les victimes anciennes étaient autant de figures, les prescriptions légales aient reçu, non pas leur condamnation, mais leur dernier accomplissement. Nulle part, en effet, on ne voit que ces prescriptions aient été observées au temps du Messie ; le sacrifice parfait, dont les sacrifices anciens avaient pour objet d'annoncer et de figurer l'oblation, ayant alors commencé à être offert, les autres cessèrent.

Aug. Quel rapport ces faits ont-ils avec l'objet de notre discussion ? Dieu a dit qu'il vengerait sur les enfants les péchés, et non pas les sacrifices de leurs pères ; et quoique les parents eux-mêmes puissent imiter la perversité de leurs enfants, Dieu n'a jamais dit : Je vengerai sur les parents les iniquités de leurs enfants ; mais en quelque endroit que Dieu ait parlé de cette sorte de vengeance (car il en a parlé en une multitude d'endroits [1]), il a dit constamment qu'il vengerait sur les enfants les iniquités de leurs pères ; or, en s'exprimant ainsi, il montre clairement que les crimes qu'il poursuit ont été transmis par la voie de la génération, et non point par voie d'imitation.

XVII. *Jul.* Au contraire, les préceptes relatifs à la piété, à la foi, à la justice, à la sainteté, non-seulement ne cessèrent point d'être obligatoires, mais ils devinrent plus étroits et plus rigoureux. Cette loi relative à l'équité, que l'on devait observer dans les jugements, et que nous avons extraite du Deutéronome, était obligatoire, non-seulement pour l'époque des cérémonies légales, mais pour toute la durée des préceptes irrévocables ; elle n'a pas été abolie avec la circoncision, mais elle subsiste sous le règne de la justice.

Aug. Je t'ai dit déjà qu'il a été ordonné aux hommes de juger de cette manière, mais que Dieu n'a point enchaîné par ce précepte la liberté de ses propres jugements. Si un homme exerçant les fonctions de juge dit : Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères, son langage est tout à fait injuste et contraire au précepte divin ; mais il ne faut point conclure de là que Dieu porte atteinte à la vérité ou à la justice quand il tient ce même langage.

XVIII. *Jul.* Si donc on ajoute plus de foi aux paroles de Moïse, interprète de Dieu, qu'à celles d'Augustin, interprète de Manès, il est absolument incontestable que les enfants ne sont point, par nature, coupables des péchés de leurs parents.....

Aug. Les saints et illustres docteurs catholiques qui ont existé avant nous, ont appris et enseigné dans le sein de l'Eglise catholique la foi dont je prends contre toi la défense ; toi-même tu le sais parfaitement ; tes propres disciples ne te permettraient pas de couvrir ainsi d'opprobre ces noms glorieux ; c'est pourquoi tu as mieux aimé faire tomber sur moi seul l'outrage de ton accusation mensongère ; tu as espéré qu'en persuadant aux tiens de me fuir, tu réussirais à leur faire abandonner la foi dont la défense est votre condamnation. Mais je te l'ai dit déjà précédemment, quand je reçois, comme défenseur de la foi catholique, des injures de la part des hérétiques, ces injures sont, à mes yeux, des éloges véritables. A quoi bon faire tant d'efforts pour nous apprendre ce que nous savons ? Moïse a parlé le langage de la vérité ; mais ton propre langage n'est rien. Ce n'est point l'homme, c'est Dieu qui a dit : « Je « vengerai sur les enfants les péchés de leurs « pères » ; et en s'exprimant ainsi, Dieu n'a point commandé à l'homme d'imiter cette manière d'agir ; mais il a montré comment il agit lui-même.

XIX. *Jul.* Et qu'ainsi les fautes des parents ne passent point aux enfants, quoique les seconds soient nés des premiers ; de même que les fautes des enfants ne remontent point aux parents, lesquels assurément n'ont pu être engendrés de leur postérité. D'où il suit que l'innocence ne peut recevoir aucune souillure

[1] Deut. v, 9 ; Nomb. xiv, 18 ; Exod. xx, 5 ; xxiv, 7 ; Jérém. xxxii, 18.

de la part de ceux dont elle est née, de même qu'elle ne saurait recevoir aucune flétrissure de la part de ceux dont elle n'est point née.

Aug. Tu ne saurais nier cependant que les parents peuvent imiter leurs enfants, ni prétendre que Dieu a jamais dit : Je vengerai sur les pères les iniquités des enfants. Conséquemment, lorsqu'il dit : « Je vengerai sur « les enfants les iniquités de leurs pères », cette accusation est dirigée, non pas contre des actes d'imitation, mais contre le fait même de la génération : à la vérité cette vengeance ne ressemble point à celle qui fut exercée contre le péché de cet homme unique, en qui la nature humaine subit un changement si déplorable ; cette vengeance n'est point pour l'homme une cause nouvelle de mort ; cependant les péchés de certains parents sont parfois vengés d'une manière quelconque sur les enfants ; ces derniers sont châtiés, non point comme ayant imité leurs parents, mais comme ayant été engendrés d'eux ; c'est pourquoi l'Ecriture ne dit pas : « Jusqu'à la « troisième et jusqu'à la quatrième » imitation, mais « jusqu'à la troisième et jusqu'à « la quatrième génération » ; vous prétendez qu'il n'en est pas ainsi ; mais, que vous le vouliez ou non, il vous est impossible de ne pas entendre ces paroles.

XX. *Jul.* L'argument est sans réplique : cependant, je prie le lecteur de prêter toute son attention à ce que je vais ajouter. S'il se rencontrait un homme qui professât avec une entière indépendance de langage la doctrine que le partisan de la transmission du péché s'efforce d'établir ; en d'autres termes, si cet homme attaquait ouvertement la loi de Dieu ; s'il méprisait sans aucune crainte la maxime que nous avons citée ; s'il épuisait tous les moyens en son pouvoir pour démontrer que ce double précepte donné par Dieu n'a pas la vérité pour fondement ; s'il renversait, autant du moins qu'il lui serait possible, l'une et l'autre partie de cette maxime dont nous parlons ; assurément, dans la pensée de cet homme, les parents seraient très-souvent condamnés à cause des péchés de leurs enfants, et ils devraient l'être en effet ; les enfants à leur tour seraient et devraient être très-souvent condamnés à cause des péchés de leurs parents : toutefois, en posant ces principes comme base de son argumentation, cet homme n'aurait pas le droit de conclure à la transmission du péché telle qu'elle est enseignée par notre adversaire. Pourquoi cela ? Parce que, quand même il serait certain que la loi est en opposition avec la vérité, lorsqu'elle affirme que les péchés des uns ne sauraient imprimer leur souillure dans les âmes des autres à cause de l'union qui existe entre eux indépendamment de leur volonté ; il demeurerait encore incontestable que le péché ne se transmet point avec le sang. Car, par le fait même que la souillure du péché serait communiquée des parents aux enfants et des enfants aux parents, il serait démontré que les péchés des parents n'ont point été transmis aux enfants par la voie de la génération ; puisque, dans cette hypothèse, les péchés des enfants remonteraient aussi aux parents, quoique ceux-ci n'aient pas été engendrés par ceux-là. Résumons donc ce que je viens d'établir : l'autorité de la loi divine demeure inviolable, et elle ne saurait être détruite par aucun des arguments que l'impiété cherche à inventer contre elle : suivant les termes très-explicites et tout à fait absolus de cette loi, ceux qui déclarent les enfants coupables à cause des péchés des parents, doivent être considérés eux-mêmes comme les fauteurs d'une doctrine abominable et contraire au principe d'équité que Dieu avait expressément ordonné d'observer dans les jugements ; conséquemment, l'édifice élevé par ceux qui enseignent que le péché est transmis avec le sang, se trouve renversé par ces paroles comme par un coup de foudre : tandis que la foi, dont nous avons entrepris la défense, est appuyée sur des preuves si nombreuses qu'elle ne saurait être ébranlée par l'impiété même de ceux qui sont capables de nier la loi de Dieu.

Aug. Tu recherches toutes les occasions de discourir, mais l'abondance de tes paroles oiseuses, au lieu d'être une preuve de ta force, ne sert qu'à te rendre odieux aux yeux des hommes qui s'attachent seulement aux choses et qui ne tiennent aucun compte du verbiage étranger à l'objet de la discussion. Tu es vaincu par tes adversaires réels, et tu entreprends de vaincre des adversaires imaginaires. Qui as-tu jamais entendu dire que les règles dont Dieu a prescrit l'observation dans les jugements humains, sont en opposition avec la vérité, puisque nous voyons chaque jour les pères et les fils jugés séparément et sui-

vant la diversité réelle de leur conduite, en sorte que les premiers ne sont point punis pour les seconds ni les seconds pour les premiers ? Personne n'attaque l'équité de cette règle, quand on la rencontre soit dans la loi, soit dans tes livres ; mais toi-même ne te rends pas sourd à la voix de Dieu, quand il te dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés « de leurs pères » ; et puisqu'il répète constamment ces paroles, tandis que nulle part il ne dit qu'il vengera sur les parents les péchés de leurs enfants, sache qu'il veut te faire comprendre par là que, dans ses jugements, il se détermine en considérant, non pas ceux que nous avons imités, mais ceux de qui nous avons été engendrés.

XXI. *Jul.* Adressons-nous donc maintenant à celui avec qui nous avons engagé ce débat. Te soumets-tu à l'autorité de la loi divine (nous savons du reste quelle est ta profession de foi à cet égard, et quelle est la conformité de ta conduite avec cette profession, dans les argumentations que tu établis) ou bien résistes-tu à cette même autorité ? Si tu te soumets, la discussion est terminée ; si tu résistes, il n'y a plus entre nous aucune communauté de principes. Si tu te soumets, la doctrine de la transmission du péché par le sang n'est plus qu'un souvenir ; si tu résistes, la perfidie des Manichéens est dévoilée : pourvu seulement qu'il soit bien démontré que votre enseignement et la loi de Dieu sont absolument inconciliables.

Aug. Je me soumets à la loi de Dieu : c'est toi-même qui refuses de t'y soumettre. Je ne nie pas que le fils ne doit point être condamné à cause du père, ni le père à cause du fils, quand la condition de l'un diffère de la condition de l'autre ; mais toi-même tu ne veux pas entendre ces paroles du Lévitique : « Ils périront à cause des péchés de « leurs pères [1] » ; ni celles-ci du livre des Nombres : « Le Seigneur punit les péchés des « pères sur les enfants jusqu'à la troisième et « à la quatrième génération [2] » ; et ces autres du livre de Jérémie : « Vous faites retomber le « châtiment des péchés commis par les pères, « sur les enfants qui succèdent à ceux-ci [3] ». Tu refuses d'entendre ces paroles et d'autres semblables ; tu refuses de te soumettre à ces témoignages de la loi et à d'autres non moins explicites ; et cependant tu ne cesses de parler et de faire retentir aux oreilles des catholiques le mot de Manichéen !

XXII. *Jul.* A moins que tu ne dises peut-être que Dieu a réellement donné ce précepte, mais que lui-même ne fait pas ce qu'il a commandé, qu'il agit au contraire d'une manière opposée aux lois dictées par lui.

Aug. Comment toi-même ne remarques-tu pas tout ce qu'il y a d'insensé dans ces paroles ? Dieu en effet agit quelquefois d'une manière opposée aux lois dictées par lui. Il n'est pas nécessaire de citer ici un grand nombre d'exemples ; je veux être bref, et je rappellerai seulement ce qui est connu de tous. Nous lisons dans les divines Ecritures un précepte donné à l'homme en ces termes : « Que ta « louange ne sorte point de ta propre bou- « che [1] » ; et cependant nous n'avons pas le droit d'accuser Dieu de vanité ou d'orgueil, parce que nous le voyons célébrer en une multitude d'endroits ses propres louanges. Et pour ne point nous écarter de la question même sur laquelle nous discutons en ce moment, j'ai démontré déjà précédemment que Dieu a pu, sans faire un acte d'injustice, frapper de mort les enfants avec les parents à cause des péchés de ces derniers : bien qu'il ait défendu à l'homme, quand celui-ci remplit les fonctions de juge, de condamner les enfants à cause des péchés de leurs pères. Si tu avais réfléchi sur ces faits, tu n'aurais point parlé de cette manière : ou, si tu parles ainsi après y avoir réfléchi réellement, considère aussi que ton langage n'a rien de sérieux.

XXIII. *Jul.* Quoiqu'il suffise d'avoir à peine indiqué cette pensée, pour que les yeux de tous soient déjà frappés de l'impiété extrême qu'elle renferme ; cependant, que la divinité dont nous défendons la justice veuille bien nous pardonner si nous nous arrêtons un instant pour considérer les conséquences d'une telle doctrine. Quand Dieu devient ainsi transgresseur de sa propre loi, y est-il contraint par la force même des choses, et par une nécessité inévitable, ou bien par son impuissance personnelle ? Ou plutôt, puisque ces deux suppositions sont également contraires à la vérité, est-il entraîné seulement par une inclination violente qui le porte à commettre l'injustice ? Manès lui-même n'a point osé enseigner cette maxime, et voilà pourquoi il a

[1] Lévit. XXVI, 39. — [2] Nomb. XIV, 18. — [3] Jérém. XXXII, 18.

[1] Prov. XXVII, 2.

imaginé de dire que votre Dieu a soutenu un combat périlleux.

Aug. La vérité étant contre toi, tu as recours à un verbiage aussi vain qu'il est pompeux. Dieu n'est point transgresseur de sa propre loi, quand il agit, comme Dieu, d'une manière, et qu'il commande à l'homme d'agir, comme homme, d'une autre manière.

XXIV. *Jul.* Conséquemment, si Dieu n'est contraint à transgresser sa propre loi, ni par une nécessité déplorable, ni par une impuissance personnelle, ni par une inclination irrésistible ; comment peut-il se faire que, dans ses jugements, il renverse les règles d'équité dont il a ordonné l'observation par un précepte formel ? ou plutôt qu'il blesse, non pas précisément cette équité, mais le respect qui lui est dû à lui-même ? Telle est, en effet, la puissance de la justice, qu'elle confond ceux qui enfreignent ses règles, et que sa force n'est pas amoindrie, quelle que soit l'autorité de ceux par qui elle est abandonnée. Enfin, s'il veut que nous observions les règles de la justice, et qu'il agisse lui-même d'une manière injuste, il souhaite donc que notre justice paraisse plus parfaite que la sienne propre ; ou plutôt, non pas que notre justice paraisse plus parfaite, mais que notre justice et sa propre injustice soient également manifestes.

Aug. Que signifie ce langage, ô homme dont la raison est complétement égarée ? Autant la justice divine est élevée au-dessus de la justice humaine, autant les voies de la première sont impénétrables et ses règles tout à fait différentes des règles qui doivent diriger la seconde. Quel homme juste, en effet, laisse commettre un crime dont il a le pouvoir d'empêcher l'accomplissement ? Et cependant, Dieu laisse commettre des crimes qu'il pourrait empêcher, quoiqu'il soit incomparablement plus juste que tous les justes, et que sa puissance soit incomparablement plus grande que toute autre puissance. Considère attentivement ces principes, et cesse de comparer les actes de la justice divine aux actes de la justice humaine ; car on ne saurait douter que Dieu soit juste, lors même qu'il agit d'une manière qui paraît injuste aux yeux des hommes, et que ceux-ci ne pourraient imiter sans se rendre coupables d'une injustice réelle.

XXV. *Jul.* Ou bien, la conduite de Dieu est-elle en réalité conforme aux règles de la justice, quand il impute à certains hommes des péchés commis par d'autres hommes ; et prétend-il nous conduire nous-mêmes à l'infraction de ces règles, quand il nous ordonne de condamner chacun seulement pour les fautes commises par un acte de volonté personnelle ?

Aug. Lis la réponse que je t'ai faite précédemment : et apprends, si ton intelligence est capable de s'élever jusque-là, en quel sens on dit que le péché originel est à la fois le péché d'un autre et notre propre péché ; il n'appartient pas sous le même rapport à un autre et à nous-mêmes ; ce péché nous est étranger, parce qu'il n'a pas été commis par un acte de notre volonté personnelle ; il est notre péché, parce que Adam a existé et que nous avons tous existé en lui [1].

XXVI. *Jul.* Et d'où peut venir à Dieu une jalousie ou une malignité si odieuse ? Car il cède à un sentiment de jalousie, s'il trompe sa créature par les préceptes qu'il lui donne, précisément parce qu'il craint de voir cette créature s'efforcer d'imiter autant qu'il est en elle, les vertus dont il est lui-même la source ; et il cède à un sentiment de malveillance, ou plutôt à un sentiment de cruauté, s'il châtie les mortels pour des œuvres injustes qu'ils ont commises en obéissant à sa loi.

Aug. J'ai démontré déjà précédemment que Dieu fait justement des choses que l'homme ne pourrait faire sans se rendre coupable d'injustice. Ainsi, Dieu venge avec justice les outrages qu'il reçoit ; et cependant, il est dit aux hommes : « Mes très-chers, ne vous ven« gez point vous-mêmes, mais donnez place à « la colère ; car il est écrit : C'est à moi que « la vengeance est réservée ; et c'est moi qui « la ferai, dit le Seigneur [2] ».

XXVII. *Jul.* Ou bien peut-être (et en cela il ferait acte de sagesse), au lieu de les punir, ne récompense-t-il pas les serviteurs qui observent ses préceptes même dans ce que ceux-ci ont de contraire à la justice ? Et de quoi lui sert-il d'avoir cédé à un sentiment d'envie, si les mortels parviennent, en commettant l'injustice, au même but où ils seraient arrivés en observant la justice ? La félicité éternelle de ceux qui sont ainsi trompés par lui, n'est compromise en rien, et cependant il est privé lui-même de la satisfaction intérieure

[1] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XV. — [2] Rom. XII, 19.

et de la gloire qu'il aurait trouvées dans l'accomplissement d'un acte de bonté et de justice. N'était-il pas beaucoup plus simple de dispenser les hommes de porter le joug d'aucune pratique religieuse, au lieu de les conduire par des voies aussi escarpées et aussi périlleuses ?

Aug. Ton langage est toujours le même, tu continues à parler pour ne rien dire. Distingue la justice divine de la justice humaine ; et tu comprendras que Dieu punit justement sur les enfants les péchés de leurs pères ; quoique l'homme, quand il a fait l'office de juge, ne puisse agir de cette manière sans se rendre coupable d'injustice. Ne t'écarte point toi-même de la voie de la justice, et quand tu entends parler du châtiment exercé sur les enfants à cause des péchés de leurs pères, n'affirme pas que Dieu ne saurait être l'auteur d'un tel châtiment ; et, d'autre part, ne prétends pas que l'homme doit, lui aussi, agir de cette manière, malgré le témoignage et le précepte formel de la loi divine.

XXVIII. *Jul.* Conséquemment, puisque Dieu ne permet pas à ses serviteurs d'agir comme tu prétends qu'il agit lui-même ; il est manifeste que ton langage n'est pas moins contraire au respect dû à la majesté divine, qu'il est opposé à la raison humaine. Et par là même, nous ne sommes pas, suivant ton expression, imbus de l'erreur pélagienne ; c'est la loi de Dieu au contraire qui nous guide, quand nous soutenons que les fautes des parents ne sauraient sans injustice être imputées aux enfants.

Aug. Dieu a déclaré, non pas une fois, mais un grand nombre de fois, qu'il venge sur les enfants les péchés de leurs pères. Or, il n'a jamais ajouté qu'il venge sur les pères les péchés de leurs enfants, ni sur les frères les péchés de leurs frères, ni sur les amis ceux de leurs amis, ni sur les citoyens ceux de leurs concitoyens ; il n'a jamais rien dit de semblable, afin de nous montrer sans doute qu'en s'exprimant ainsi, il accuse le fait même de la génération et non pas des actes d'imitation ; tu pourrais toi-même interpréter ainsi le texte sacré, si l'erreur pélagienne ne couvrait tes yeux d'un voile impénétrable.

XXIX. *Jul.* Tel est en effet le fruit déplorable qu'a engendré dans ces temps malheureux et avec une fécondité prodigieuse, la doctrine de la transmission du péché par le sang, doctrine qui est la fille du Manichéisme et votre propre mère.

Aug. Tu ne raisonnes pas ; l'injure et la calomnie sont tes seules armes. Relis les anciens auteurs qui ont commenté la parole divine ; et tu verras que ces paroles de l'Apôtre, d'ailleurs très-explicites en elles-mêmes : « Le péché est entré dans le monde « par un seul homme, et par le péché la mort ; « et la mort a passé ainsi dans tous les hom- « mes [1] », ont été interprétées, non pas dans ces temps malheureux, mais longtemps avant nous, comme désignant la génération dont la souillure est effacée par le sacrement de la régénération ; non pas comme désignant cette imitation dont vous-mêmes au contraire avez en réalité parlé les premiers dans ces temps malheureux. C'est pourquoi la nouveauté de votre malheureux enseignement vous a fait rejeter du sein de l'Eglise catholique, comme un grain de poussière que le vent enlève de la surface de la terre.

XXX. *Jul.* Il est donc absolument incontestable que Dieu a donné le précepte que nous lui attribuons. Certes, cette maxime dont la signification naturelle est évidente et à la portée de toutes les intelligences, ne saurait donner lieu à aucune difficulté d'interprétation ; toutefois, de peur que tu ne cherches un prétexte dans la pesanteur de notre esprit, et que tu ne nous accuses de ne pas comprendre le sens de ce précepte, nous allons montrer maintenant, non point par la teneur même de la loi, mais par le récit d'un fait accompli conformément à la loi ; nous allons montrer, dis-je, quelle a été l'interprétation donnée à celle-ci. Nous lisons au quatrième livre des Rois, dans un passage relatif à Amessia, fils de Joas roi de Juda : « Lorsque « la royauté fut affermie entre ses mains, il « fit mourir ses serviteurs qui avaient tué le « roi son père ; mais il ne fit point mourir les « enfants de ces meurtriers, conformément à « ce qui est ordonné par la loi du Seigneur : « Les pères ne seront point mis à mort pour « leurs fils, ni les fils pour leurs pères [2] ». Tu vois en quels termes l'historien sacré constate la justice du roi qui fait ici l'office de juge ; ce roi était sincèrement pieux ; mais comme on lui reproche plusieurs actes de faiblesse, le témoignage irrécusable de la loi divine qui est citée en cet endroit, vient dis-

[1] Rom. v, 12. — [2] IV Rois, XIV, 5, 6.

siper tous les doutes relativement à l'équité de ce jugement. De peur que ce fait ne parût être d'un faible poids, à cause du caractère même de celui qui en était l'auteur, l'historien sacré déclare qu'il fut accompli conformément à la loi et au testament de Dieu.

Aug. Dieu a imposé cette règle aux juges humains, mais non pas à lui-même, puisqu'il dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés « de leurs pères [1] ». Il a même exécuté cette menace par la main d'un homme ; car il fit périr par la main de Jésus Nave, non-seulement Achar, mais ses enfants avec lui [2] ; dans d'autres circonstances, il condamna, avec autant de justice que de sévérité, à périr en même temps que leurs parents et par la main de ce même chef du peuple israélite, les enfants des Chananéens, quel que fût leur âge et quoiqu'ils n'eussent point encore imité volontairement les péchés des auteurs de leurs jours [3]. Cesse donc de multiplier le nombre de tes écrits à l'aide de ce verbiage également futile et intarissable ; étudie, avec toute l'attention dont tu es capable, les divines Ecritures, de peur qu'après avoir donné à une maxime du texte sacré une interprétation qui te paraît décisive, tu ne rencontres dans le même texte une autre maxime qui soit en contradiction manifeste avec cette interprétation.

XXXI. *Jul.* On ajoute foi ordinairement à la parole de deux ou trois témoins, lors même qu'il s'agit de prononcer contre un homme une sentence de mort ; à combien plus forte raison doit-on ajouter foi à la parole de deux témoins sacrés qui défendent la cause de l'honneur de Dieu, je veux dire, à la loi qui est renfermée dans le Deutéronome et à l'histoire qui rapporte les faits accomplis par les rois ? Dieu a fait connaître lui-même de quelle manière il voulait que les jugements fussent rendus ; les jugements prononcés conformément à sa loi attestent en quel sens on devait interpréter les termes de cette loi. Et l'on doute encore qu'il soit impossible de trouver dans les Ecritures des preuves en faveur de la doctrine de la transmission du péché par le sang ? Certes, il y a contradiction entre les thèses qui sont l'objet de ces débats interminables, entre la thèse que vous soutenez et celle dont nous sommes les défenseurs ; il y a une contradiction et une opposition telles que nous luttons, vous avec l'arme de la persécution, nous avec la force de la persuasion ; vous en obéissant à un sentiment frénétique, nous en obéissant à la voix de la raison. De part et d'autre, on reconnaît qu'il y a une différence et une opposition absolue entre ces propositions : les enfants sont châtiés à cause des péchés de leurs parents, les enfants ne sont point châtiés à cause des péchés de leurs parents ; il existe une faute naturelle, il n'existe aucune faute naturelle ; la loi de Dieu ordonne que les péchés des parents soient imputés aux enfants, la loi de Dieu n'ordonne pas que les péchés des parents soient imputés aux enfants. Il est manifeste que ces doctrines contradictoires et ces maximes opposées entre elles, ne sauraient être en même temps conformes à la vérité. Car, suivant une des règles que l'on doit observer dans toute discussion scientifique, lorsqu'une question obscure fait naître deux opinions, celles-ci peuvent être également fausses, mais elles ne sauraient être vraies en même temps. Cette règle, à la vérité, cesse d'être applicable, lorsqu'il s'agit de choses qui diffèrent seulement par leur espèce, et entre lesquelles il peut y avoir ce qu'on appelle un milieu ; mais elle doit toujours être appliquée, lorsqu'il s'agit de choses qui s'expriment par deux propositions contradictoires, et entre lesquelles il ne saurait y avoir aucun milieu. Ces principes sont parfaitement connus des dialecticiens : cependant exposons-les dans tout leur jour, à l'aide de quelques exemples, pour les lecteurs étrangers à la science de la dialectique.

Aug. Tu cherches à composer des livres remplis du plus futile verbiage, avec une ardeur telle que tu essaies d'apprendre à tes lecteurs, sans aucune nécessité, les règles de la dialectique ; oubliant ainsi que l'Eglise de Jésus-Christ rejette de son sein les dialecticiens en qui elle voit des hérétiques. N'est-il pas manifeste, en effet, que tu travailles uniquement à rendre vaine, par la sagesse de la parole, la croix de Jésus-Christ [1], lequel a répandu son sang pour la rémission des péchés de tous ceux pour qui il est mort, et au nombre desquels se trouvent, tu le reconnais toi-même, les petits enfants ?

XXXII. *Jul.* Je suppose que l'on discute sur cette question : Quelle était la couleur de Golias ? Si l'un prétend qu'il était noir, et l'autre qu'il était blanc, ces deux opinions

[1] Deut. v, 9. — [2] Josué, VII, 24, 25. — [3] Id. VI, 21 ; X, 40.

[1] I Cor. I, 17.

peuvent être fausses, mais il est impossible qu'elles soient vraies en même temps. Il ne saurait être vrai que Golias ait été noir, s'il a toujours été blanc; il est également impossible qu'il ait été blanc, s'il a été noir à toutes les époques de sa vie. D'autre part, ces deux opinions qui ne sauraient être vraies en même temps, peuvent être fausses l'une et l'autre; il suffit pour cela que Golias n'ait été ni blanc ni noir, mais roux; ou bien que, sans être ni parfaitement blanc ni parfaitement noir, il ait été d'une couleur où le blanc et le noir se trouvaient mélangés dans une certaine mesure. Il est donc plus facile de nier en même temps deux propositions différentes et contradictoires, que de démontrer la vérité de l'une et de l'autre. Mais s'il est impossible que deux choses qui s'excluent mutuellement et entre lesquelles il ne saurait y avoir de milieu, comme le bien et le mal, la justice et l'injustice, l'innocence et la culpabilité, soient affirmées en même temps, d'un seul et même objet; il est également impossible d'affirmer l'une de ces choses, sans nier l'autre : par exemple, un précepte ou un conseil ou un secours ne peut être à la fois et au même instant juste et injuste; mais il est également impossible qu'un seul homme soit au même instant coupable et innocent, bon et mauvais.

Aug. Personne ne cherche à savoir quelle était la couleur de Golias; mais tu cherches toi-même quelles couleurs tu pourras inventer, afin de mieux réussir dans ton entreprise inspirée par la ruse et la fourberie. Si cette science du raisonnement, qui ne t'édifie point, mais qui t'enfle et te rend ridicule par le fait même qu'elle t'inspire une jactance puérile; si cette dialectique, dis-je, suivant laquelle un seul homme ne peut être en même temps bon et mauvais, doit servir de règle dans les discussions chrétiennes, il est impossible que le même homme soit en même temps bon par nature et en même temps vicié : cependant la vérité atteste hautement qu'il peut en être ainsi; toi-même tu ne le nies point et ta dialectique se trouve contredite par ton propre témoignage, quand, ne pouvant résister à l'évidence des faits, tu attribues au Créateur la première, et à la volonté de l'homme la seconde de ces deux choses qui s'excluent mutuellement, comme tu n'hésites pas à le reconnaître. Qu'elle rougisse donc, ta dialectique; qu'elle se retire des discussions des catholiques, comme toi-même tu t'es séparé de leur communion : et si, conformément à notre désir, tu veux rentrer dans le sein de cette Eglise, qu'elle reste désormais à la porte.

XXXIII. *Jul.* Rapprochons maintenant de ces exemples l'objet même de notre discussion. L'imputation des péchés des parents aux enfants et la non-imputation des péchés des parents aux enfants, sont deux choses qui s'excluent mutuellement, et l'on ne peut pas soutenir qu'elles sont l'une et l'autre conformes à la justice; mais si la justice exige que les enfants soient déclarés coupables des péchés commis par ceux qui les ont engendrés, il s'ensuit nécessairement que l'on ne pourrait sans injustice ne pas déclarer ces mêmes enfants coupables de ces sortes de péchés. De plus, si on fait le bien quand on commande une chose juste, il faut dire aussi qu'on fait le mal, quand on commande une chose injuste. Sans doute une vérité évidente par elle-même semble perdre quelque chose de son évidence, par le fait seul qu'on entreprend de la démontrer dans une argumentation en forme; mais il est toujours utile d'appuyer sur le témoignage de la loi divine, une proposition qui se trouve énoncée en des termes absolus; attachons-nous donc à ce passage de l'Ecriture, et tout homme qui le considérera avec un esprit droit, sera assuré de ne point s'égarer, malgré les difficultés inextricables que présentent les questions discutées ici. Tu reconnais, toi qui as le premier enseigné l'existence du mal naturel, que la loi de Dieu défend de punir les enfants à cause des péchés de leurs parents. Tu reconnais pareillement que ce précepte a été interprété par le peuple de Dieu, dans le même sens où nous prétendons qu'il doit encore être observé aujourd'hui. Tu confesses par là même que le roi Amessias, obéissant à la loi de Dieu, réprima par un acte de modération louable la colère qu'avait excitée en lui le meurtre de son père; et qu'après avoir mis à mort ceux qui avaient frappé mortellement l'auteur de ses jours, il épargna leurs enfants, non point par un acte de faiblesse, mais par un sentiment d'amour de la justice. Amessias est loué pour ce fait; l'auteur sacré déclare que le roi agit en cela d'une manière conforme à la loi de Dieu, et il relève le mérite

de cet acte d'obéissance à la volonté du Seigneur : cependant l'Ecriture ne dissimule point que ce prince ternit l'éclat de sa gloire en laissant subsister un reste de culte idolâtrique, et elle ajoute qu'Amessias n'imita point la piété de David, son père ; mais quoiqu'il eût dégénéré de la sainteté de ses ancêtres, il observa dans ses jugements les règles de justice tracées par la loi de Dieu, tant le respect dû à l'équité manifeste avait alors de pouvoir sur les cœurs. Considère donc tout ce qu'il y a d'abominable dans les maximes de ta foi : tu attribues à ce même Dieu, dont nous confessons l'éternité, la bonté et la justice, une iniquité telle que, ni l'orgueil de se voir d'abord élevé à la dignité royale, ni la douleur de se voir ensuite dépouillé de la pourpre, ne furent point capables d'en faire commettre à ce prince une semblable.

Aug. Amessias était un homme, et par là même il ne lui était point permis de porter un jugement sur des choses cachées qu'il ne pouvait connaître : voilà pourquoi il observa dans son jugement le précepte donné à l'homme, de ne point faire mourir les enfants à cause des péchés de leurs parents. Mais un péché si énorme qu'il a flétri notre nature elle-même, le péché, dis-je, qui est entré dans le monde par un seul homme et dont personne n'est exempt au moment de sa naissance, comment les hommes pourraient-ils s'arroger le droit de le punir, puisqu'il est passé avec la mort dans tous les hommes, et que cette mort qui en est à la fois le châtiment et la compagne inséparable, est suivie d'une autre mort éternelle, toutes les fois que la grâce divine ne vient point purifier dans l'onde régénératrice la souillure de la génération première ? C'est donc à Dieu, et non point aux hommes, qu'il appartient de juger de ce péché, aussi bien que d'une multitude d'autres fautes qui ne sauraient en aucune manière être soumises au jugement des hommes. Et voilà pourquoi Dieu a commandé à ceux-ci de juger d'une manière les parents et les enfants qui ont déjà fait usage de leur libre arbitre personnel ; quoique lui-même il ait jugé d'une autre manière, quand, par un acte de sa justice impénétrable, il a condamné la nature humaine coupable de prévarication, ainsi que la postérité qui devait naître d'elle ; cette nature, dis-je, qui lui était parfaitement connue dans sa racine, quoiqu'elle n'eût pas encore étendu ses rameaux sur toute la surface de la terre ; et en prononçant ce jugement, il se réserva de délivrer de cette damnation, par une grâce non moins impénétrable, ceux qu'il lui plairait. L'histoire nous atteste pareillement qu'il a vengé sur des enfants qui usaient déjà de leur libre arbitre personnel, les péchés que leurs parents avaient commis de même par leur libre arbitre personnel ; mais il n'a pas voulu qu'il fût permis à l'homme de juger de cette manière ; car, quand il agit ainsi, il connaît les motifs qui justifient cette manière d'agir, mais l'homme ne saurait porter si haut ses faibles regards.

XXXIV. *Jul.* Mais, exposons cet argument sous un nouveau jour : il a été établi que l'injustice ne saurait absolument être attribuée à Dieu ; il a été établi pareillement que ce même Dieu a défendu de venger d'une manière quelconque sur les enfants les péchés des parents. D'autre part, la majesté de l'auteur même de cette loi ne permet pas de douter que ce qui est ainsi défendu par lui, ne soit injuste. Or, afin de me montrer aussi libéral que possible à ton égard, je veux bien te laisser répondre à cette question : des deux opinions que je viens d'exposer à l'instant et dont l'une affirme que les péchés des parents sont imputés aux enfants, tandis que l'autre nie la réalité de cette imputation, quelle est, suivant toi, celle que l'on doit considérer comme étant conforme aux principes de la justice ? Si tu prétends que cette conformité avec les principes de la justice est le partage de ton opinion, et si tu ajoutes que celle-ci est vraie même du jugement dernier ; je te demanderai à mon tour si tu considères l'opinion que nous défendons comme conforme ou comme contraire à ces mêmes principes de la justice. Sans aucun doute tu déclareras notre opinion opposée à l'équité. Cependant elle est conforme aux préceptes renfermés dans la loi. Ainsi, tu vois qu'il faut nécessairement choisir entre ces trois partis : tu dois, ou bien déclarer que la loi de Dieu est injuste, ou plutôt accuser Dieu lui-même d'injustice en portant cette accusation contre sa loi ; ou bien conformer du moins ton langage à celui de tes maîtres et dire que la loi qui fut donnée par Moïse n'était point l'expression de la volonté de Dieu ; ou enfin, si tu n'oses enseigner ces principes, tu dois reconnaître

que la doctrine de la transmission du péché par le sang est elle-même en opposition avec les enseignements et les préceptes de la loi. Car, il n'est pas possible de supposer que tu sois assez insensé pour dire que Dieu observe la justice dans les préceptes donnés par lui, mais qu'il est injuste dans ses jugements ; ou du moins, suivant les principes mêmes de votre doctrine, qu'il observe la justice dans ses jugements, mais que dans sa loi il enseigne l'injustice : quoique nous ayons déjà précédemment établi cet argument, nous nous sommes trouvés dans la nécessité de l'exposer ici de nouveau.

Aug. Cette répétition est aussi odieuse que le premier discours était vain : tu te plais à redire en vain des choses dont tu ne saurais parvenir à démontrer la vérité, et à renouveler sous toutes les formes des affirmations que tu ne réussiras jamais à justifier. Tu veux qu'on regarde comme se contredisant mutuellement ces deux propositions : Les péchés des parents sont vengés sur les enfants ; les enfants ne doivent pas être châtiés à cause des péchés de leurs parents : comme si la première était de moi et que la seconde eût Dieu pour auteur. Quelle que soit ton obstination à fermer tes oreilles, Dieu est l'auteur de l'une et de l'autre ; donc l'une et l'autre sont conformes à la justice, parce que toutes deux émanent de l'auteur même de la justice. Mais, pour comprendre que Dieu n'a point dit des choses contradictoires, sache distinguer entre Dieu juge et l'homme faisant le même office de juge ; car il y a une différence réelle entre les droits de l'un et les droits de l'autre : et alors, tu ne seras point contraint à dire que Dieu est injuste, quoiqu'il venge sur les enfants les péchés de leurs pères ; et tu n'obligeras point non plus l'homme à juger de la même manière que Dieu. Mais tu m'objectes dans une discussion également diffuse et obscure, la contradiction qui, suivant toi, règne entre ces deux propositions, uniquement parce que l'abondance naturelle de ta parole est en raison inverse de la faiblesse de ton intelligence.

XXXV. *Jul.* Si tu prétends, au contraire, que votre enseignement et le nôtre, en d'autres termes, que les préceptes de la loi et les inventions des Manichéens et des partisans de la transmission du péché par le sang, sont à la fois conformes à la justice, nous voulons bien faire taire un instant les protestations énergiques de notre raison indignée et nous t'adresserons un langage qui respire uniquement la bienveillance et la douceur. Pourquoi donc, si vous croyez que votre doctrine et la nôtre sont également bonnes, pourquoi avez-vous suscité dans l'Italie tout entière ces factions qui la divisent ? pourquoi avez-vous excité des séditions dans la ville de Rome, par des distributions d'or et d'argent faites au peuple ? pourquoi avez-vous, aux dépens des pauvres, engraissé, dans presque toutes les provinces de l'Afrique, des troupes de chevaux que vous destiniez à des tribuns et à des centurions, parmi lesquels se trouvait Alypse ? pourquoi avez-vous corrompu, en leur offrant des héritages, de nobles dames, les puissances du siècle, et cherché par ce moyen à allumer contre nous les flammes impuissantes de la colère publique ? pourquoi avez-vous troublé la paix des Eglises ? pourquoi faut-il que, grâce à vous, le règne d'un prince religieux soit souillé par des persécutions impies, puisque toi-même tu es obligé de reconnaître que notre doctrine est bonne dans toutes ses parties ?

Aug. La doctrine inventée par vous est aussi contraire à la vérité que les accusations portées ici par toi contre nous. Mais, dites, autant que vous le pouvez, toute sorte de mal contre nous, au mépris de la vérité ; nos efforts se borneront à défendre contre vous la foi chrétienne et catholique. Et qu'avons-nous besoin de vous répondre par des injures semblables aux vôtres ? Ne nous suffit-il pas de croire à l'Evangile et de nous réjouir de l'accroissement ajouté à notre récompense dans les cieux par ces injures tout à fait contraires à la vérité que nous recevons de vous [1] ? Comment, du reste, pourrions-nous croire que votre enseignement et le nôtre, par rapport au sujet discuté ici entre nous, sont également bons, puisque, suivant nous, Dieu a dit : « Je vengerai sur les enfants les « péchés de leurs pères » ; et que, suivant vous, au contraire, la défense faite aux juges humains de venger sur les enfants les péchés de leurs pères, doit être regardée comme une règle aussi inviolable que la justice elle-même ? Vous attaquez les paroles sorties de la bouche de Dieu, comme si nous en étions nous-mêmes les auteurs ; vous les condamnez

[1] Matt. v, 11, 12.

comme contraires à la vérité et à la justice; et vous ne sentez pas que cette résistance et ces calomnies sont un outrage dirigé, non pas contre nous, mais contre Dieu?

XXXVI. *Jul.* Jusqu'ici j'ai employé un langage qui respire uniquement la douceur, mais la flamme de ma raison éclate enfin et, éclairé par cette lumière resplendissante, je vois qu'il ne saurait y avoir aucune alliance entre le bien et le mal, entre les choses sacrées et les choses profanes, entre la piété et l'impiété, entre la justice et l'iniquité; que par là même il n'y a aucune opposition entre les préceptes de Dieu et les jugements portés par lui; mais qu'on ne saurait, sans se mettre en contradiction avec soi-même, imputer à certains hommes les péchés commis par d'autres hommes et défendre de faire des imputations de ce genre. Car, si l'on regarde ces imputations comme conformes à la justice, on doit nécessairement considérer cette défense comme contraire à l'équité; et si l'on déclare cette défense légitime, on affirme par là même l'injustice de ces imputations. Or, il est défendu par la loi de Dieu d'imputer aux enfants les péchés de leurs parents [1]. Donc, cette même autorité condamne sans retour la doctrine contraire, c'est-à-dire la doctrine des partisans de la transmission du péché par le sang, aussi bien que le manichéisme.

Aug. Je me fatigue de répéter si souvent les mêmes vérités, quoique toi-même tu ne rougisses pas de répéter si souvent les mêmes erreurs. Dieu dit qu'il venge sur les enfants les péchés de leurs pères; le même Dieu dit aussi que l'on ne doit pas venger sur les enfants les péchés de leurs pères, mais c'est à l'homme qu'il adresse cette défense : on doit recevoir avec le même respect l'une et l'autre maximes, parce que toutes deux sont sorties de la bouche de Dieu.

XXXVII. *Jul.* Certes, j'ai montré que nous ne défendons pas autre chose que les principes dont la raison atteste la parfaite équité; j'ai montré que Dieu lui-même affirme dans sa loi la vérité de notre doctrine; enfin que la manière dont ce précepte a été observé et les éloges accordés à ceux qui l'ont observé, justifient complétement l'interprétation qui en a été donnée par nous. Nous avons répété sous toutes les formes que la justice véritable est celle qui nous a été révélée comme agréable à Dieu, par la teneur même des préceptes de la loi divine. Et ainsi il a été établi d'une manière incontestable que les partisans de la transmission du péché par le sang ne sauraient trouver ni dans la raison, ni dans les maximes de la loi, aucun appui en faveur de leur doctrine manichéenne.

Aug. Les Manichéens enseignent que la nature n'a point commencé d'exister, et qu'elle a toujours été mauvaise; et ils affirment que telle est l'origine de tous les maux qui existent dans l'univers. Les catholiques, au contraire, parmi lesquels vous n'avez point voulu être comptés, enseignent que la nature a été créée bonne, qu'elle a été ensuite flétrie par le péché, et que, depuis les petits enfants jusqu'aux vieillards, elle a besoin du remède apporté par Jésus-Christ; car, Jésus-Christ est mort pour tous; donc tous sont morts [1]. Aussi, les Manichéens croient que l'on doit considérer le mal comme tellement séparé du bien que le premier existe complétement en dehors du second; nous, au contraire, quoique nous séparions par un acte de notre intelligence le bien du mal, et que nous ne considérions pas ce que l'on appelle mal comme une substance particulière, nous ne croyons pas pour cela que l'on doive considérer le mal comme complétement séparé et comme existant tout à fait en dehors de ceux qui sont délivrés; mais nous savons que le mal doit être guéri en eux, pour qu'il cesse d'y exister. Suivant les Manichéens, le mal est une substance mauvaise; suivant nous, le mal est la corruption d'une substance bonne, et non pas une substance particulière. Vois combien ces doctrines diffèrent l'une de l'autre; et cesse de refuser aux petits enfants le remède apporté par Jésus-Christ pour leur guérison, de peur qu'ils n'éprouvent les effets de la colère du Dieu qui a dit : « Je vengerai « sur les enfants les péchés de leurs pères ». Considère celui qui a prononcé ces paroles : c'est Dieu et non point Manès. Considère celui qui a dit: « La mort est venue par un homme, « et par un homme aussi doit venir la résur- « rection des morts; car, de même que tous « meurent en Adam, de même aussi tous re- « vivront en Jésus-Christ [2] » : c'est un Apôtre de Jésus-Christ, et non point un disciple de Manès, qui a écrit ces paroles. Considère ce-

[1] Deut. XXIV, 16.

[1] II Cor. V, 14. — [2] I Cor. XV, 21, 22.

lui qui a dit : « Nous naissons tous en état de « péché, nous hommes [1]..... » : c'est un évêque catholique, et non point Manès, ni Pélage, ni un hérétique pélagien. Ainsi donc, l'homme a reçu le droit de punir, lui aussi, les péchés personnels, mais Dieu s'est réservé à lui seul le droit de punir le péché d'origine: et voilà précisément pourquoi Dieu, quoiqu'il déclare que les péchés des pères seront vengés par lui sur les fils, défend à l'homme de condamner ceux-ci à cause des péchés de ceux-là. Sache distinguer les jugements de Dieu, des jugements des hommes, et tu comprendras qu'il n'y a aucune contradiction entre ces deux sortes de jugements.

XXXVIII. *Jul.* Cependant il pourra se rencontrer des personnes d'un esprit absolument inculte, qui exigeront qu'on leur prouve par des maximes tout à fait explicites à leurs yeux, que Dieu observe dans ses jugements les mêmes règles dont il a prescrit l'observation dans les jugements humains. C'est pourquoi, malgré tout ce qu'il y a d'odieux dans le fait même d'une telle argumentation, les défenseurs de la vérité trouvant toujours, du reste, en abondance des arguments propres à satisfaire toutes les intelligences, nous ne refuserons pas de citer à ce sujet les témoignages les plus convaincants. Le prophète Ézéchiel rempli du Saint-Esprit s'exprime en ces termes: « Le Seigneur « me parla de nouveau et me dit : Fils de « l'homme, que signifie cette parabole répé- « tée chaque jour par vous dans la terre d'Is- « raël ? Les pères, dites-vous, ont mangé des « raisins verts, et les dents des enfants en ont « été agacées. Je jure par moi-même, dit le « Seigneur Dieu, que cette parabole ne sera « pas plus longtemps répétée en Israël : car, « toutes les âmes sont à moi ; l'âme du fils « est à moi comme l'âme du père ; toutes les « âmes m'appartiennent. Celle-là précisément « sera frappée de mort, qui commet le péché. « Si, au contraire, un homme est juste, et qu'il « agisse conformément à l'équité et à la jus- « tice ; s'il ne mange point sur les montagnes « et s'il ne lève point les yeux vers les idoles « chéries de la maison d'Israël ; s'il ne désho- « nore point la femme de son prochain et s'il « n'approche point de la sienne lorsqu'elle a « ses mois; s'il n'opprime personne ; s'il rend à « son débiteur le gage que celui-ci lui avait « donné ; s'il ne prend rien par violence ; « s'il donne de son pain à celui qui a faim ; « s'il couvre d'un vêtement celui qui était nu ; « s'il ne prête point son argent à usure et ne « reçoit pas plus qu'il n'a donné ; s'il détourne « sa main de l'injustice et s'il prononce un ju- « gement équitable entre deux hommes qui « plaident devant lui ; s'il marche dans la « voie de mes préceptes ; s'il observe ma loi et « s'il l'accomplit fidèlement : celui-là est juste « et il vivra très certainement, dit le Seigneur « Dieu ; et si cet homme engendre un fils qui « soit dépravé, qui répande le sang et qui « commette toute sorte de péchés, celui-ci ne « marche point dans la voie de son père qui « est un homme juste ; mais parce qu'il « mange sur les montagnes, parce qu'il viole « la femme de son prochain, parce qu'il op- « prime le mendiant et le pauvre, parce qu'il « prend par violence le bien d'autrui, parce « qu'il ne rend point le gage à son débiteur, « parce qu'il porte ses regards vers les « idoles, parce qu'il commet l'iniquité, parce « qu'il prête à usure et qu'il reçoit plus qu'il « n'a donné, très-certainement il ne vivra « point ; puisqu'il a commis toutes ces ini- « quités, il sera infailliblement frappé de « mort et son sang sera sur sa propre tête. « Mais si ce pécheur engendre un fils qui, « voyant tous les crimes que son père a com- « mis, en soit saisi de crainte et se garde bien « de l'imiter ; qui ne mange point sur les « montagnes, qui ne lève point ses yeux vers « les idoles chéries de la maison d'Israël ; qui « ne viole point la femme de son prochain ; « qui n'opprime personne ; qui ne retienne « point le gage donné par son débiteur ; qui « ne prenne rien par violence ; qui donne de « son pain à celui qui a faim ; qui couvre « d'un vêtement celui qui était nu ; qui dé- « tourne sa main de l'injustice ; qui ne donne « point à usure et ne reçoive rien au-delà de « ce qu'il a prêté ; qui accomplisse la justice « et marche dans la voie de mes commande- « ments : celui-là ne mourra point à cause « des iniquités de son père ; mais il vivra très- « certainement. Son père qui avait tourmenté « et torturé les autres, qui avait pris par vio- « lence le bien d'autrui et qui avait tenu au « milieu de mon peuple une conduite tout à « fait opposée, son père est mort à cause de « ses propres iniquités. Et vous avez dit : « Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité « de son père? — Parce que le fils a été équi-

[1] Ambroise. De la Pénit., liv. I, ch. II ou III.

« table, juste et miséricordieux; parce qu'il a « gardé tous mes commandements et qu'il les « a pratiqués, il vivra très-certainement. La « mort frappera précisément l'âme qui com- « met le péché. Le fils n'expiera point l'injus- « tice de son père, et le père n'expiera point « l'injustice de son fils ; la justice du juste « sera sur lui-même, et l'iniquité du pécheur « sera sur le pécheur. Et si le pécheur se con- « vertit et qu'il renonce à toutes les iniquités « qu'il avait commises ; s'il observe tous mes « commandements et qu'il se montre désor- « mais équitable, juste et miséricordieux, il « vivra certainement et il ne mourra point : « toutes les fautes qu'il avait commises seront « oubliées; il vivra certainement dans les « œuvres de justice qu'il aura accomplies. « Est-ce que je désire ardemment la mort du « pécheur, dit le Seigneur Dieu, et ne veux-je « pas plutôt qu'il se retire de sa voie mauvaise « et qu'il vive? Mais si le juste vient à se dé- « tourner de sa justice et qu'il commette « toutes les iniquités qui ont été commises « par le pécheur ; s'il agit ainsi, dis-je, il ne « vivra point : toutes les œuvres de justice « qu'il avait faites seront oubliées ; il mourra « précisément à cause des fautes où il est « tombé et à cause des péchés qu'il a commis « par lui-même. Et vous dites à ce sujet : La « voie du Seigneur n'est pas droite. Ecoutez « donc, maison d'Israël : Est-ce ma voie qui « n'est pas droite? Mais c'est la vôtre elle- « même qui n'est pas juste. Si le juste se dé- « tourne de sa justice et qu'il commette le « péché, il mourra précisément à cause de ce « péché commis par lui. Et lorsque le pécheur « se sera détourné de l'iniquité qu'il avait « commise, et qu'il agira conformément à « l'équité et à la justice ; ce pécheur conser- « vera son âme et il vivra ; quand il se sera « détourné ainsi de toutes les iniquités qu'il « avait commises, il vivra très-certainement « et il ne mourra point. Et la maison d'Israël « dit : La voie du Seigneur n'est pas droite. « Est-ce que ma voie n'est pas droite, mai- « son d'Israël? N'est-ce pas plutôt la vôtre « qui n'est pas droite? C'est pourquoi, maison « d'Israël, je jugerai chacun d'entre vous « selon ses propres voies, dit le Seigneur « Dieu [1] ».

Aug. Ces paroles du prophète Ezéchiel renferment une promesse qui devait être accomplie sous le Nouveau Testament; dans cette prophétie dont tu ne comprends pas le sens, Dieu établit, par rapport à la conduite personnelle de chacun, une distinction entre les adultes qui ont été régénérés et les adultes qui ont été engendrés seulement. En effet, ceux dont il est dit : « L'âme du père est à « moi et l'âme du fils m'appartient», agissent sans aucun doute d'une manière personnelle et propre. Car, si le fils était encore dans son père, comme il est écrit que Lévi était dans Abraham quand celui-ci paya la dîme à Melchisédech [1]; il serait impossible de dire alors : « L'âme du père est à moi et l'âme du fils « m'appartient », puisque manifestement il n'y aurait qu'une seule âme. Le Prophète, afin de voiler un mystère qui devait être dévoilé en son temps, n'a point parlé en termes exprès de la régénération par laquelle les hommes nés d'Adam sont élevés à la dignité de frères de Jésus-Christ ; mais, s'il ne s'est pas exprimé alors d'une manière explicite, il a voulu que sa pensée fût comprise dans ce temps où le voile devait tomber de dessus les yeux de ceux qui deviennent enfants de Jésus-Christ. A la vérité, ta conduite ne nous permet pas de voir en toi autre chose qu'un antechrist; car, tu fais tous tes efforts pour rendre inutile la mort de Jésus-Christ; mais puisque, dans tes paroles du moins, tu fais profession d'être chrétien, je t'adresserai cette question : Si un homme, même sans avoir été régénéré, accomplissait toutes ces œuvres de justice dont le prophète Ezéchiel fait ici l'énumération plusieurs fois répétée ; cet homme vivrait-il? Si tu réponds d'une manière affirmative, les paroles de Jésus-Christ viendront alors contredire celles de l'antechrist : « Si vous ne mangez ma chair », dit-il, « et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez « point en vous la vie [2] » ; car, bon gré mal gré, tu es obligé de confesser que cette nourriture et ce breuvage sont donnés uniquement à ceu xqui ont été régénérés. Si, au contraire, dans l'impuissance où tu es de résister à une autorité aussi imposante, tu réponds que celui qui accomplit toutes ces bonnes œuvres, ne vit pas réellement, à moins qu'il n'ait été régénéré : Dis-moi pourquoi cet homme ne vit pas réellement; ou plutôt, reconnais que, quand l'Apôtre met en parallèle, d'une part le nom d'Adam et le mot de péché,

[1] Ezéch. XVIII, 1-30.

[1] Hébr. VII, 9, 10. — [2] Jean, VI, 54.

et d'autre part le nom de Jésus-Christ et le mot de justice, ce n'est pas l'imitation de l'un qu'il veut opposer à l'imitation de l'autre, mais bien la régénération à la génération première. Cependant, je te montrerai d'une manière plus évidente encore, que les paroles du prophète Ezéchiel citées par toi, se rapportent au Nouveau Testament, par lequel les âmes régénérées se trouvent mises en possession de leur héritage ; mais j'attendrai, pour faire cette démonstration, que toi-même tu aies exprimé dans un langage également vain et diffus, suivant ta coutume, ce qu'il te reste à dire touchant ces paroles du Prophète.

XXXIX. *Jul.* Croit-on que le témoignage de Dieu soit digne de foi, quand il traite de ses propres jugements, et que non-seulement il tranche cette question par des affirmations tant de fois réitérées, mais il apporte à l'appui de celles-ci des preuves non moins multipliées ? Certes, il voyait dans sa prescience les erreurs de notre temps ; et, en s'exprimant ainsi d'une manière tout à fait lumineuse et explicite, il a atteint deux buts également dignes de sa justice et de son infaillible sagesse : il a empêché d'abord que personne ne fût arrêté par l'obscurité qui est souvent inhérente aux discussions ; ensuite, il a ôté à ceux qui se seraient précipités volontairement dans l'abîme, la possibilité même de chercher des excuses. Il s'adresse aux Juifs, qui déshonoraient par des crimes de toute sorte les derniers jours de leur captivité et qui, pour détourner de leur tête le mépris et la haine que méritaient leurs prévarications personnelles, ne cessaient de répéter que leur captivité était le juste châtiment de la conduite de leurs pères, et non point de leur propre conduite : il les exhorte avec une autorité paternelle. « Que signifie », dit-il, « cette parabole « répétée chaque jour par vous : Les pères « ont mangé des raisins verts, et les dents « des enfants ont été agacées ? Je jure par « moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette « parabole ne sera plus répétée en Israël : « car, toutes les âmes sont à moi ; l'âme du « fils est à moi aussi bien que l'âme du père ; « toutes les âmes m'appartiennent. Celle-là « précisément sera frappée de mort, par qui « le péché aura été commis ».

Aug. Quand il dit : « Cette parabole ne sera « plus répétée en Israël », il fait voir que ces Juifs avaient coutume de dire : « Les pères « ont mangé des raisins verts et les dents des « enfants ont été agacées ». Et il ne leur reproche pas ce langage, mais il prédit que dans un temps à venir on ne parlera plus ainsi. Pourquoi cependant répétaient-ils cette parabole, sinon parce qu'ils savaient que Dieu avait dit : « Je vengerai sur les enfants « les péchés de leurs pères [1] ? »

XL. *Jul.* Afin de rendre plus manifeste et plus incontestable l'équité de son jugement, Dieu emploie la forme du serment, et par là il rend plus sacrée et plus inviolable encore l'autorité de sa prédiction. Il avait parfaitement compris cette forme de langage, l'Apôtre qui raisonnait ainsi en écrivant aux Hébreux : « Dieu », dit-il, « voulant montrer aux « héritiers de la promesse la fermeté immua- « ble de sa résolution, a ajouté le serment à « sa parole, afin qu'étant appuyés sur ces « deux choses inébranlables, par lesquelles il « est impossible que Dieu nous trompe, nous « ayons une consolation puissante [2] ».

Aug. Ici encore il s'agissait d'une promesse relative à l'époque du Nouveau Testament.

XLI. *Jul.* Suivant l'Apôtre donc, deux choses prouvent que Dieu ne peut mentir : premièrement, la promesse qu'il a faite, et, secondement, le serment par lequel il affirme qu'il accomplira ce qu'il a promis. Ce n'est pas que la parole de Dieu, quand elle est dépourvue d'une attestation de ce genre, soit ordinairement incertaine et peu digne de foi ; mais il a employé cette forme de langage qui nous détermine à croire à la parole même des hommes familiarisés avec le mensonge, afin d'ajouter ainsi un poids irrésistible à l'autorité de sa parole véridique. De même, dans la prophétie qui nous occupe en ce moment, le Seigneur ajoute le poids du serment à l'autorité de la loi qu'il porte et par laquelle il défend que personne parmi le peuple ne cède à la tentation de considérer comme étant peut-être conformes à la vérité les enseignements des partisans de la transmission du péché par le sang ; il veut, au contraire, que chacun sache que ses jugements ne sont point conformes aux jugements qu'il condamne dans les autres : « Je jure par moi-même, dit « le Seigneur Dieu, que cette parabole ne « sera plus répétée en Israël ».

[1] Deut. v, 9. — [2] Hébr. vi, 17, 18.

Aug. Tu aurais parfaitement raison de dire : « Ne sera plus répétée en Israël », si tu appliquais ces paroles aux véritables Israélites régénérés, parmi lesquels, en effet, cette parabole ne sera point répétée. Mais parmi ceux qui n'ont pas été régénérés, elle continue justement à être répétée ; car ceux-ci ne sont point Israël, suivant ces paroles de l'Apôtre aux Romains : « Tous ceux qui descendent « d'Israël ne sont point pour cela Israélites »; sans aucun doute, saint Paul voulait parler ici des enfants du Nouveau Testament, c'est-à-dire des enfants de la promesse. Il ajoute enfin : « Mais c'est en Isaac que sera ta pos- « térité ; en d'autres termes, ceux qui sont « enfants selon la chair ne sont pas pour cela « enfants de Dieu ; mais ceux-là précisément « sont réputés être les enfants d'Abraham, « qui sont enfants de la promesse [1] ».

XLII. *Jul.* Que signifient ces paroles : « Ne « sera plus répétée », puisque jusqu'aujourd'hui les Manichéens font tant d'efforts pour obtenir la croyance des fidèles à cette parabole ? Voici ce qu'elles signifient : Parmi ceux qui font partie du peuple d'Israël ou qui reconnaissent l'autorité de cette Ecriture, personne n'osera plus croire à la vérité de cette parabole, après la déclaration expresse que je fais ici. Quiconque persévérera dans cette croyance, refusera par là même à ces lettres sacrées la soumission qui leur est due et ne pourra plus être compté parmi les véritables enfants d'Israël.

Aug. Si donc Dieu veut faire entendre que, après sa déclaration expresse, personne ne croira plus à la vérité de cette parabole, il reste à savoir comment, avant cette déclaration, on pouvait sans témérité croire que les péchés des parents devaient être vengés sur les enfants. Si l'on cherche avec sincérité la réponse à cette question, on verra que c'est à cause de la souillure de la génération qu'il a été dit : « Je vengerai sur les enfants les pé- « chés de leurs pères ». Telle est l'origine véritable de ce proverbe où il est parlé de raisins verts. Mais la promesse a été faite d'un Nouveau Testament sous lequel, grâce aux effets du sacrement de la régénération librement reçu, on ne répéterait plus cette parabole : car, on renonce par la grâce de Jésus-Christ à l'héritage funeste qui vient du premier homme, quand on renonce à ce siècle où les enfants d'Adam se trouvent dans la nécessité de subir, non pas d'une manière injuste assurément, un joug qui les accable depuis le jour où ils sortent des flancs de leur mère jusqu'au jour où ils sont ensevelis dans le sein de notre mère commune [1] : aussi les sacrés mystères, lors même que cette renonciation est faite par des enfants, montrent assez l'effet qui s'opère dans l'âme régénérée.

XLIII. *Jul.* Cette parabole étant ainsi flétrie comme contraire à la vérité, et Dieu l'ayant condamnée de sa propre bouche par une sentence accompagnée de serment, il daigne rendre raison de sa justice et montrer pourquoi les péchés d'un homme ne sont pas imputés à ceux qui se trouvent unis à cet homme par des liens indépendants de leur volonté. « Toutes les âmes », dit-il, « sont à « moi ; l'âme du fils est à moi aussi bien que « l'âme du père ; toutes les âmes m'appar- « tiennent : celle-là précisément sera frappée « de mort, qui aura commis le péché ». Il invoque la distinction même des âmes, pour démontrer la parfaite équité de la loi qu'il promulgue.

Aug. Cette distinction des âmes suppose que celles-ci ont une existence séparée. Un homme ne saurait être régénéré s'il n'a été déjà engendré. Mais comment Lévi put-il payer la dîme lorsqu'il était encore dans Abraham, sinon en ce sens que les futurs enfants d'Abraham n'avaient pas encore à cette époque une existence et des âmes distinctes ?

XLIV. *Jul.* Puisque l'âme du père est à moi, dit-il, et que l'âme du fils est à moi (preuve manifeste, parmi beaucoup d'autres, que le sang n'a aucune part dans la formation de l'âme dont Dieu s'attribue ainsi à lui-même la propriété) ; il serait tout à fait injuste et absurde d'imputer à ma propriété, à mon image, des œuvres accomplies par d'autres.

Aug. Suivant toi donc, la chair n'appartient pas à Dieu, puisque tu crois que Dieu s'attribue uniquement la propriété de l'âme : as-tu oublié ces paroles de l'Ecriture : « Comme la « femme a été tirée de l'homme, ainsi « l'homme naît de la femme ; mais tout vient « de Dieu [2] ? » Assurément ces paroles ont été écrites ou bien dans un sens relatif au corps, ou bien dans un sens relatif à l'âme et au corps ; mais elles n'ont pas été écrites dans

[1] Rom. IX, 6-8.

[1] Eccli. XL, 1. — [2] I Cor. XI, 12.

un sens relatif à l'âme seulement. Il te plaît de prêter à Dieu ce langage : « Il serait tout « à fait injuste et absurde d'attribuer à ma « propriété, à mon image, la responsabilité « d'œuvres accomplies par d'autres » ; mais pourquoi ne cherches-tu pas plutôt à découvrir comment il peut être juste que l'âme soit accablée sous le poids d'une chair à elle transmise par ses parents, et sous le poids des œuvres de Dieu même? Car le corps assujéti à la corruption est un poids qui accable l'âme [1]. Et je pense que toi-même tu considères ce corps assujéti à la corruption comme étant, lui aussi, l'œuvre de Dieu. Comment donc, s'il n'existe aucun péché d'origine, l'image de Dieu a-t-elle pu mériter d'être appesantie par un corps assujéti à la corruption et qui est un obstacle perpétuel aux efforts qu'elle fait pour parvenir à la connaissance de la vérité? Pourquoi d'ailleurs cet autre langage n'est-il pas aussi attribué à Dieu par toi : Il est tout à fait injuste et absurde de prétendre que, par suite de l'infidélité ou de la négligence de ses parents ou des autres personnes qui l'entourent, ou même par suite de n'importe quel accident fatal et inévitable, ma propriété, mon image soit séparée de son corps avant d'avoir reçu le baptême; qu'elle ne soit point admise dans mon royaume et qu'elle ne vive point de la vie véritable parce qu'elle n'a point mangé la chair sacrée et qu'elle n'a point bu le sang dont parle l'Ecriture [2]? Contesteras-tu la vérité de cette maxime sortie de la bouche de Jésus-Christ et t'écrieras-tu : Oui, certes, quand même elle n'aurait point mangé la chair ni bu le sang de Jésus-Christ, cette image vivra de la vie véritable? O langage qui ne saurait appartenir qu'à un antechrist! Va, parle de cette manière, enseigne cette doctrine : fais-toi entendre de ces hommes et de ces femmes qui ne sont chrétiens que de nom, de ces hommes dont l'esprit est perverti et dont la foi est réprouvée; qu'ils t'écoutent, qu'ils t'aiment, qu'ils t'honorent, qu'ils te nourrissent, qu'ils fournissent à la dépense nécessaire pour te vêtir et pour entretenir le luxe de ta maison, et qu'en suivant un homme perdu, ils se perdent eux-mêmes. Mais le Seigneur connaît ceux qui lui appartiennent [3] : et l'on ne doit pas même désespérer de vous, aussi longtemps que sa patience vous attendra.

[1] Sag. IX, 15. — [2] Jean, VI, 54. — [3] II Tim. II, 19.

XLV. *Jul.* Car cette image a été placée par moi dans une condition telle que personne ne saurait lui causer malgré elle aucun dommage; elle se rend au contraire, par une libre détermination de sa volonté, coupable ou juste, digne de récompense ou de châtiment.

Aug. On peut parler ainsi de la nature primitive de l'homme, non point de la nature flétrie et condamnée, telle qu'elle existe aujourd'hui. Car, dans le paradis, antérieurement au péché, l'âme n'était pas appesantie par un corps assujéti à la corruption : ou bien, la corruption de votre esprit serait-elle assez profonde pour que vous ayez la témérité d'enseigner le contraire? Mais si vous n'osez pas en réalité tenir ce langage, dites-nous comment l'image de Dieu a pu mériter d'être appesantie par un corps assujéti à la corruption, vous qui ne voulez pas reconnaître avec l'Eglise catholique l'origine du péché.

XLVI. *Jul.* Tu t'indignes contre moi parce que, à mes yeux, le serment de Dieu a plus d'autorité que les rêveries de Manès, lequel cependant, à défaut de témoignages appuyés sur les principes de la foi orthodoxe, ne fait pas même valoir les arguments qu'un esprit éveillé chercherait à établir : car, malgré l'impossibilité absolue de trouver jamais aucun argument de ce genre qui soit capable de détruire les fondements de la vérité, on pourrait, un instant du moins et à l'aide de certains raisonnements habilement présentés, consoler tant soit peu le lecteur du sentiment de pudeur que fait naître en lui l'absurdité d'une telle doctrine. Dieu s'obstine à consacrer de nouveau par un serment le précepte que sa parole avait déjà rendu sacré. Il poursuit en exposant d'une manière tout à fait précise, et à l'aide d'exemples, le vrai sens de la loi qu'il vient de porter : il déclare que si un homme accomplit avec un zèle qui ne se démente jamais, toutes les œuvres de la justice; et que le fils de cet homme vienne à se lier d'amitié avec d'autres hommes d'une conduite perverse, et à s'écarter de la voie qui lui a été tracée par son père, le fils n'aura aucune part à la gloire que le père s'est acquise par son amour pour la justice, et au prix de tant d'efforts. Il oppose ensuite à ce pécheur le fils de celui-ci qui s'écarte sagement de la voie de son père, et il montre que l'iniquité du père ne nuit en rien

au fils. Il enseigne que, par rapport à la transmission, la justice et le péché se trouvent dans une condition identique : suivant lui, la transmission par le sang des vices des parents est aussi impossible que la transmission par la même voie des vertus de ces mêmes parents ; toutes les âmes au contraire appartiennnent à Dieu : preuve manifeste que tu parles un langage impie, quand tu prétends que, au moment de leur naissance, les âmes et les corps des enfants sont la propriété du démon.

Aug. Je t'ai déjà répondu à ce sujet : ton verbiage est aussi futile qu'il est interminable. L'homme tout entier, c'est-à-dire l'âme et le corps de l'homme sont par leur nature la propriété du Créateur ; mais par suite du péché, lequel n'est pas une substance particulière, ils sont devenus la propriété du démon, sans cesser toutefois d'être soumis à la puissance du Créateur, à cette puissance dont le démon lui-même n'est pas indépendant.

XLVII. *Jul.* Après avoir ainsi affirmé l'équité rigoureuse de ses jugements, il flétrit d'avance votre opinion dans la personne de ceux qui pensaient déjà comme vous à cette époque. « Et vous avez dit : Pourquoi le fils « n'a-t-il point porté l'iniquité de son père ? « Parce que, répond le Seigneur, cette âme « seulement sera frappée de mort, qui aura « commis le péché : le fils n'expiera point « l'injustice de son père, et le père n'expiera « point l'injustice de son fils : la justice du « juste sera sur lui-même, et l'iniquité du « pécheur sera sur le pécheur ». Qui de nous aurait pu traiter cette question d'une manière aussi précise que Dieu l'a fait par la bouche de son Prophète, à l'aide de ces distinctions, de ces comparaisons et de ces répétitions ?

Aug. Et cependant, quoique le langage de Dieu ait été si précis, tu mêles ton verbiage interminable à ses paroles parfaitement claires, parce que tu sais que la cause dont tu as entrepris la défense n'est pas bonne.

XLVIII. *Jul.* Toutefois, non content de s'être ainsi expliqué, Dieu emprunte un autre argument aux œuvres de miséricorde, afin de rendre plus manifestes encore les principes qui servent de règles à ses jugements ; et il déclare que si les personnes mêmes qui ont commis le péché par un acte de leur volonté personnelle, viennent à se repentir et à réformer leur conduite, leurs égarements passés ne leur causeront aucun dommage. « Si le pécheur », dit-il, « se détourne des « iniquités qu'il a commises et qu'il observe « mes préceptes, tous les péchés, sans excep- « tion, dont il s'est rendu coupable, seront « oubliés : il vivra très-certainement à cause « des œuvres de justice qu'il aura accom- « plies ». En d'autres termes, puisque mon désir d'user de clémence est tel que je pardonne même les péchés personnels à ceux qui réforment leur conduite, comment pourrais-je imputer aux petits enfants des péchés commis par d'autres ? ou bien, est-il possible que l'innocence soit condamnée au moment de sa création, par moi qui me plais à la récompenser lors même que je la vois renaître dans une âme flétrie par le péché ?

Aug. Autre est la condition des pécheurs repentants, autre est la condition des enfants au moment de leur naissance. En effet, il vous est absolument impossible de démontrer la justice des jugements de Dieu, si d'une part il ne trouve aucun péché dans les petits enfants, et que d'autre part cependant il les accable sous le poids d'un corps assujéti à la corruption et leur fasse éprouver une multitude de calamités et de tortures. Car il n'est pas possible de compter tous les maux que souffrent les enfants : la fièvre, la toux, la *teigne*, les douleurs de chaque membre en particulier, le flux de ventre ; les vers intestinaux et une multitude innombrable d'autres engendrés par la chair elle-même ; l'amertume des remèdes plus douloureuse que les maladies ; enfin les blessures accidentelles à l'extérieur, les corrections corporelles, les agitations qui sont l'œuvre du démon. Vous cependant, sages hérétiques, plutôt que de reconnaître l'existence du péché originel, vous êtes prêts à déclarer que le paradis était rempli de fleurs de ce genre. Car, si vous ne dites pas que ces maux ont dû exister dans le paradis, je vous demanderai pourquoi les enfants qui, suivant vous, ne sont coupables d'aucun péché absolument, y sont assujétis. Si, au contraire, vous ne rougissez pas de dire que ces maux ont dû exister dans le paradis, avons-nous besoin nous-mêmes de dire quelle sorte de chrétiens vous êtes ?

XLIX. *Jul.* Ces paroles déplurent aux adorateurs des idoles : notre foi, dont vous voyez les principes posés dans cette loi, vous déplaît

aussi à vous-mêmes. Les impies s'écrièrent donc : « La voie du Seigneur n'est pas droite. « Ecoutez alors, répond le Seigneur, ô maison « d'Israël. Est-ce que ma voie n'est pas droite? « N'est-ce pas plutôt la vôtre qui n'est pas « conforme à la justice? C'est pourquoi je « jugerai chacun d'entre vous selon ses pro- « pres voies, dit le Seigneur Dieu ». Vois-tu sur quels témoignages notre doctrine est appuyée? Nous attachons-nous à quelques maximes obscures? Nous voit-on épiloguer sur des expressions d'un sens vague et indéterminé? défendons-nous notre foi par une argumentation faible ou embarrassée? Nous maudissons ce que Dieu maudit, nous enseignons ce que Dieu enseigne; nos arguments sont ceux que Dieu même a établis; notre croyance a pour fondement le serment que Dieu a fait : « Le fils ne portera point l'iniquité de son père, « et le père ne portera point l'injustice de son « fils; la justice du juste sera sur lui-même, « et l'iniquité du pécheur sera sur le pécheur ». Ces paroles font voir d'une manière encore plus explicite en quel sens Dieu promet qu'il jugera : il n'imputera point aux enfants les péchés de leurs parents, ni aux parents les péchés de leurs enfants. Conséquemment, le témoignage même des Ecritures démontre cette vérité dont notre raison seule ne nous permettait pas de douter, savoir, que Dieu observera dans ses jugements la même justice dont il a ordonné l'observation dans sa loi.

Aug. Reconnais du moins qu'en s'exprimant ainsi, Dieu parlait des pères et des fils qui sont déjà capables d'agir par eux-mêmes. Car, après avoir dit : « Le fils ne portera point « l'iniquité de son père, et le père ne portera « point l'injustice de son fils », il ajoute aussitôt : « La justice du juste sera sur lui- « même ». Or, peut-on dire que dans la vie présente la justice d'un petit enfant est sur lui-même, puisque cet enfant est encore incapable d'accomplir personnellement aucune œuvre de justice, ou de commettre personnellement aucune iniquité? Si donc ses parents ne lui ont transmis aucune souillure, comment a-t-il mérité de subir tous les châtiments qu'il subit à cet âge? Car Dieu, qui est infiniment juste, n'inflige jamais et ne permet pas qu'on inflige à personne des châtiments immérités : et d'autre part, on ne saurait dire que les souffrances de cet enfant doivent servir à exercer sa vertu, puisqu'il n'est pas encore capable de vertu. Si, au contraire, tu portes ta pensée vers le siècle futur, qui est l'héritage du Nouveau Testament, tu comprendras que l'on peut dire en toute vérité, même des enfants qui meurent dans le premier âge : « La justice du juste sera sur lui- « même, et l'iniquité du pécheur sera sur le « pécheur ». Il y aura en effet entre le sort de celui qui aura été régénéré et le sort de celui qui aura été seulement engendré, une différence telle que le premier vivra de la vie véritable dans le royaume où se trouve fixé le trône de la justice; tandis que le second mourra de la mort éternelle dans ce lieu de supplices où l'iniquité est abreuvée de tortures. Mais quelle est la justice de celui-là, sinon la justice qui lui est communiquée par Jésus-Christ en qui tous les hommes ressusciteront? Et quelle est l'iniquité de celui-ci, sinon l'iniquité qui lui a été transmise avec le sang du premier homme, en qui tous sont frappés de mort?

L. *Jul.* Mais de peur que tu n'aies la tentation de chercher à tromper les âmes simples par une subtilité sophistique ainsi conçue : Dieu parle en cet endroit des personnes qui sont parvenues à l'âge adulte; en d'autres termes, les paroles citées plus haut signifient que les fautes des parents ne nuisent point aux enfants qui ont été purifiés de la souillure naturelle par la sainteté de leurs œuvres personnelles : il faut montrer que cet argument captieux ne saurait servir en rien les intérêts de la cause que tu défends. Or, quoique Dieu ait déclaré d'une manière absolue que l'iniquité des parents ne souille point l'innocence des enfants, mais que chacun est condamné pour ses propres iniquités; quoiqu'il ne soit pas possible à une âme fidèle de douter de cette vérité : cependant, afin de montrer une fois de plus l'inanité de ta doctrine, dont l'édifice a été tant de fois frappé jusque dans ses fondements par les foudres de la loi, je te demanderai en quel sens tu crois qu'on doit interpréter la thèse développée ici par Dieu : doit-on, suivant cette thèse, considérer les fautes des parents comme ne nuisant point aux enfants, quel que soit l'âge de ceux-ci? Ou bien doit-on seulement conclure des expressions dont Dieu se sert, que les fautes des parents ne sauraient nuire aux enfants qui sont parvenus à l'âge adulte et qui accomplissent déjà des œuvres de jus-

tice; mais que ces mêmes fautes pèsent sur les petits enfants jusqu'à ce que la souillure naturelle de ceux-ci ait été effacée par leurs œuvres personnelles de justice ; les faits donnant ainsi un démenti formel à la prophétie que Dieu a exprimée par la bouche d'Ezéchiel?

Aug. Ces faits sont au contraire l'accomplissement d'une prophétie que Dieu a exprimée ailleurs en ces termes : « Je vengerai sur « les enfants les péchés de leurs pères [1] ». Dieu qui est l'auteur de ces deux prophéties, en d'autres termes, Dieu qui a déclaré, d'une part, que les enfants ne participent point aux péchés de leurs parents, et, d'autre part, qu'il vengera cependant sur les enfants les péchés de leurs pères, ne saurait assurément être en contradiction avec lui-même. C'est pourquoi, à ceux qui demandent comment l'une et l'autre prophétie peuvent être à la fois conformes à la vérité, on répond avec raison que celle-ci s'applique à la génération et celle-là à la régénération. Toi dont les efforts tendent uniquement à pervertir ton propre cœur, apprends du moins à respecter Dieu ; et quand sa parole, toujours véridique, parvient jusqu'à tes oreilles, cesse de la qualifier du nom de subtilité sophistique.

LI. *Jul.* Nous voulons bien cependant admettre cette dernière interprétation. Mais alors tu dois, toi aussi, admettre comme une conclusion non moins rigoureuse du même principe, cette autre maxime, savoir, que les œuvres de justice accomplies par les parents sont utiles aux enfants, qu'elles les sanctifient, et que l'on doit regarder ces œuvres comme étant inutiles seulement aux enfants qui, déjà parvenus à un certain âge, ont souillé par des fautes personnelles leur justice native. Dieu a affirmé que ni le péché, ni la justice ne sont transmis par la voie de la génération; il a développé et démontré cette double affirmation par des exemples qui se confirment réciproquement; d'autre part, voyant toi-même que cette doctrine est en contradiction avec ta propre doctrine, tu prétends qu'elle est contraire aussi à la vérité en tant qu'elle se rapporte aux enfants : or, en admettant la maxime que je viens d'énoncer, tu nieras également l'une et l'autre partie de cette double affirmation, appliquée aux petits enfants. Seulement, en agissant ainsi, tu te rendras deux fois coupable : tu t'inscriras en faux contre la parole de Dieu, et tu affirmeras qu'un homme juste engendre un fils juste, et qu'un homme pécheur engendre un homme pécheur.

Aug. Je ne dis point que la double affirmation du Prophète est contraire à la vérité, mais je soutiens que toi-même tu ne comprends point le sens de cette prophétie. L'auteur sacré parlait de la régénération qui seule accorde aux enfants d'être purifiés des péchés de leurs parents, de ces péchés dont le jugement appartient à Dieu et non point aux hommes ; toi, au contraire, en niant que la souillure de la mort antique soit transmise des pères aux enfants par la voie de la génération, tu prétends nier la cause même de la régénération. En effet, quoique le sacrement de la régénération efface tous les péchés qu'il trouve dans l'âme de celui qui le reçoit, les péchés autres que le péché originel pourraient cependant être effacés aussi par le moyen de la pénitence, comme ils le peuvent en réalité dans les personnes qu'il n'est plus permis d'admettre de nouveau à ce sacrement. Le péché, au contraire, qui est transmis avec le sang, ne peut être effacé que par le sacrement de la régénération. Aussi, le juste naît de Dieu et non point de l'homme; car la justification s'opère au moment de la régénération, et non point au moment de la génération première : ce qui a fait donner à ceux qui ont été ainsi justifiés le nom d'enfants de Dieu. Lis l'Evangile : « Ils ne sont « point nés du sang, ni de la volonté de la « chair, ni de la volonté de l'homme, mais « de Dieu [1] ». Pourquoi cherches-tu à confondre des choses qui sont tout à fait différentes par leur nature? L'homme naît de la chair de l'homme, il renaît de l'Esprit de Dieu. Est-il donc étonnant que la chair de péché communique à l'homme le péché originel, de la même manière que l'Esprit de justice lui communique la justice? Car un seul homme venant pour nous délivrer n'aurait point pris une chair semblable à la chair de péché, si nous-mêmes nous n'étions tous revêtus de cette chair de péché. Comment donc, votre hérésie étant l'ennemie de cette grâce chrétienne, comment osez-vous encore vous étonner et vous plaindre de ce que l'Eglise de Jésus-Christ vous poursuit de sa haine?

[1] Deut. v, 9.

[1] Jean, I, 13.

LII. *Jul.* Si, au contraire, ne pouvant résister aux protestations éloquentes de la vérité, tu cherches à fuir d'un autre côté, tu rencontreras des difficultés encore plus inextricables. En effet, si tu dis : La maxime par laquelle le Prophète déclare que les fautes d'un homme ne pèsent point sur ceux qui sont unis à cet homme par les liens du sang, est conforme à la vérité en tant qu'elle s'applique aux personnes adultes ; mais en tant qu'elle s'applique aux petits enfants, elle est fausse dans une partie et vraie dans l'autre partie : elle est fausse quand elle nous montre les enfants comme n'étant point souillés par les crimes de leurs parents ; elle est vraie quand elle affirme que les vertus des parents ne sont d'aucune utilité pour leurs enfants : si tu tiens ce langage, tu montreras de la manière la plus manifeste, que tu obéis honteusement à la passion, non pas de discuter, mais de mentir ; non pas de parler sérieusement, mais de discourir sans cesse ; à la passion enfin, non pas d'un homme qui jouit d'une saine raison, mais d'un manichéen dont la raison est complétement égarée : voilà à quel fâcheux mécompte tu t'exposes, si tu crois que, au mépris de l'évidence même, au mépris du respect qui est dû à Dieu, au mépris des témoignages de la loi divine et des exemples cités en confirmation de cette loi, au mépris de l'exposé historique des jugements de Dieu ; si tu crois, dis-je, qu'il t'est permis de rejeter ou de recevoir à ton gré les maximes de l'Ecriture, suivant qu'elles te déplaisent ou qu'elles te plaisent.

Aug. La maxime du Prophète n'est dans aucune de ses parties contraire à la vérité : mais toi-même tu ne comprends pas le sens de cette prophétie, et je ne te qualifierai pas de menteur, mais j'ai bien le droit d'affirmer, sans te faire aucune injure, que tu ne sais pas ce que tu dis. En effet, il importe beaucoup de savoir en quel sens et jusqu'à quel point on doit regarder comme vraie cette maxime que tu attribues au Prophète : « Les « vertus des parents ne sont d'aucune utilité « pour leurs enfants ». Car, vous-mêmes niez-vous que ce soit par suite de la foi des parents que les enfants sont apportés à l'Eglise pour être régénérés dans son sein maternel et présentés aux ministres de Dieu pour être baptisés ? Comment donc est-il vrai de dire que les vertus des parents ne sont d'aucune utilité pour leurs enfants ? Oseras-tu dire que la foi chrétienne n'est pas une vertu ? Ou bien, n'est-ce pas pour les enfants un avantage réel, d'être envoyés dans le royaume de Dieu, précisément et uniquement par cette régénération ? Pourquoi Dieu, parlant même d'un bienfait temporel, dit-il à Isaac : « Je « t'accorderai cette faveur à cause d'Abraham « ton père [1] ? » Pourquoi, si les vertus des parents ne sont d'aucun secours pour les enfants, pourquoi Loth, fils du frère d'Abraham, dut-il son salut aux mérites de son oncle ? Pourquoi enfin, si les enfants ne reçoivent jamais aucun dommage des péchés de leurs parents, s'ils ne recueillent jamais aucun fruit des vertus de ces mêmes parents, pourquoi le fils de Salomon perdit-il une partie de son royaume à cause des péchés de son père, et pourquoi l'autre partie de ce royaume lui fut-elle conservée à cause des bonnes œuvres de David [2] ? O toi, dont le stylet est aussi fécond que ton esprit est stérile, apprends à discerner ces choses : comprends, si tu le peux, quel est le sens véritable de cette prophétie d'Ezéchiel. Il est manifeste, en effet, qu'un père qui n'a pas été régénéré ne saurait empêcher son fils régénéré de parvenir à la vie éternelle, à cette vie que le Prophète a désignée par ces mots : « Il vivra « de la vie » ; il est manifeste aussi qu'un fils non régénéré ne saurait être mis en possession de cette vie, par la raison seule que son père avait été régénéré ; et réciproquement, que la régénération du fils ne saurait suppléer à la non-régénération du père, ni mettre celui-ci en possession de la vie véritable, de même que la non-régénération du fils ne saurait porter aucune atteinte à la régénération du père, ni être pour celui-ci une cause de mort éternelle. Mais si tu ne peux comprendre ces choses, ne pourrais-tu pas du moins garder le silence à ce sujet ?

LIII. *Jul.* Mais qui es-tu donc, pour t'acharner ainsi avec le fanatisme d'un marcionite à la destruction de la nation même de l'équité ? pour soumettre ainsi à la censure de ta langue encore souillée des mystères du manichéisme, les jugements de Dieu aussi bien que ses préceptes ? Personne n'a jamais tenté une entreprise aussi audacieuse, excepté ceux qui avaient nié d'abord ces jugements et ces préceptes. Et toi, sans autre appui que l'autorité

[1] Gen. xxvi, 24. — [2] III Rois, xi, 11-13.

de Manès, tu oseras déchirer le testament de Dieu que la raison, que l'équité, la piété, la vérité (les Prophètes n'ayant écrit que des choses tout à fait dignes de foi), ont contresigné comme autant de témoins sacrés? Tu as perdu depuis longtemps la faculté de comprendre et l'apparence même d'un homme religieux, si tu ne vois pas que la maxime enseignée ici par Ezéchiel ne favorise point ta doctrine de la transmission du péché par le sang, ou plutôt si tu ne vois pas qu'elle en est la réfutation décisive.

Aug. Tu répands les flots de ta parole également abondante et stérile sur des rivages que n'illumine point la lumière de la vérité, ou plutôt sur des rivages où la lumière de la vérité ne brille un instant que pour être méprisée. Le langage de cette dernière n'est pas une suite de mots vides de sens, mais un enchaînement harmonieux de choses certaines. Autre chose est un homme fécond en paroles vraies, autre chose est un homme fécond en paroles injurieuses. Le Prophète parle le langage de la vérité aux fils et aux pères qui vivent et agissent d'une manière personnelle : toi, avec la frénésie d'un pélagien, tu dis des injures aux catholiques qui interprètent dans leur sens véritable les paroles du Prophète et qui sont désignés par toi sous le nom de Manichéens.

LIV. *Jul.* « L'iniquité du pécheur sera sur « sa tête », dit-il ; « je jugerai chacun d'entre « vous suivant ses propres voies. Les pères « ne mourront point pour leurs fils, ni les « fils pour leurs pères : cette âme précisé- « ment sera frappée de mort, qui commet le « péché : parce que toutes les âmes sont à « moi, je jugerai chacun suivant ses propres « iniquités ».

Aug. Le même Dieu qui s'est exprimé ainsi, a dit aussi : « Je vengerai sur les fils « les iniquités de leurs pères ». Tant que tu n'auras pas compris comment les paroles précédentes et celles-ci peuvent être vraies, ne crois pas non plus avoir compris le langage véridique du Prophète, quelle que soit la patience avec laquelle je supporte ton verbiage injurieux.

LV. *Jul.* Telle est l'évidence irrésistible et la multitude imposante des maximes, telle est la sublime équité des jugements que tu ne crains pas de flétrir par des qualifications odieuses, et auxquels tu prétends opposer victorieusement ta doctrine de la transmission du péché par le sang. Il n'est pas douteux maintenant que tu ne rougiras pas d'employer un moyen qui semble te rester encore, et de dire, pour nous répondre : Le Prophète, ou plutôt Dieu par la bouche du Prophète, parle le langage de la vérité; la raison des hommes éclairés est d'accord avec l'évidence même, quand l'un et l'autre proclament que les péchés des parents ne sauraient, sans une injustice manifeste, être imputés aux enfants.....

Aug. Rougis, c'est toi-même qui plaides la cause de l'injustice ; car celui qui a dit : « Je « vengerai sur les enfants les péchés de leurs « pères », n'est pas injuste.

LVI. *Jul.*... Et je ne considère pas le sang dont tous les hommes sont formés comme souillé d'une faute volontaire; mais cependant la faute commise par Adam seul ôte à cette justice tout son mérite ; le péché unique du premier homme est imputé à tous. — En présence d'une telle objection, je ne sais vraiment ce que je dois faire d'abord ; m'abandonnerai-je au rire qu'excitent naturellement des inepties aussi singulières? Mais la multitude de ceux qui se perdent parce qu'ils ont été trompés par vous a droit à notre compassion et à nos larmes. Me laisserai-je donc absorber par un sentiment de profonde tristesse? Mais la singularité prodigieuse de ton argumentation contraindrait l'âme la plus attristée à éclater de rire.

Aug. Exprime librement ta pensée, docte censeur ; ta parole aura assez de poids pour faire considérer comme un imposteur Ambroise, dont, suivant le témoignage de Pélage ton maître, les ennemis mêmes n'ont jamais osé attaquer ni la foi, ni les interprétations scripturaires si profondes et si pures. Montre-toi moins timide qu'eux ; ta qualité d'ennemi de la croix de Jésus-Christ te donne plus de force et de puissance que ne pourrait t'en donner celle d'ennemi d'Ambroise ; ta haine contre la grâce de Dieu t'inspire une audace dont la haine contre cet homme de Dieu ne te rendrait pas capable. Attaque Ambroise, dis-je, poursuis-le de tes railleries acerbes, répands sur lui tes larmes mêlées de fiel ; car, par la force prodigieuse de ton éloquence, tu peux donner à tes vains discours l'apparence de fines railleries, et faire prendre pour un sentiment de compassion les mouvements

de ta haine réelle. Déclare donc que cet homme s'est trompé grossièrement; qu'il a été le triste jouet de rêveries insensées, quand il a affirmé que la lutte entre la concupiscence de la chair et la concupiscence de l'esprit est devenue la condition naturelle de l'homme depuis la prévarication d'Adam [1]. Quel est, en effet, celui qui n'est pas assujéti en naissant à cette lutte intérieure, depuis que les hommes ont commencé à naître, à naître, dis-je, dans une chair de péché? Toi, au contraire, homme d'une rare pénétration, tu ne crois pas que ce péché ait été si énorme qu'il ait pu opérer alors dans la nature elle-même une transformation aussi malheureuse; ni que, par un effet incompréhensible de cet acte de désobéissance, cette nature ait mérité d'être condamnée dans la personne d'Adam et dans celle des enfants d'Adam; et, séduit par les enseignements de Pélage, tu donnes le nom de bien à ce que tous les hommes d'un sens droit jugent et déclarent être un mal. Grâce aux ressources de ton éloquence merveilleuse, tu peux faire un éloge pompeux de cette passion dont les gémissements des saints sont la plus amère censure, et la placer telle qu'elle existe aujourd'hui, cherchant à s'insinuer dans le cœur de ceux mêmes qui la repoussent, et provoquant les âmes chastes au combat; tu peux la placer, dis-je, comme une plante magnifique et d'un aspect ravissant, au milieu des bosquets du paradis, supposé même que personne n'eût commis le péché dans cet heureux séjour. Rougis, ô toi dont l'appui fait le bonheur des Pélagiens; et cherche en quel endroit tu pourras trouver un refuge, car les âmes chastes fuient ta présence.

LVII. *Jul.* Qui, en effet, si notre siècle n'est pas le dernier de tous, qui pourra croire, sur le témoignage des écrits historiques, qu'il ait existé un homme capable de penser et d'affirmer avec serment que ce qui était naturel n'était point naturel; que ce qui était un effet de la génération n'était point un effet de la génération; que l'on ne devait pas attribuer à la qualité même de parents ce que l'on attribuait à certains hommes, uniquement parce qu'ils avaient été parents? J'espère que la génération qui doit nous succéder considérera ces discours comme une accusation mensongère plutôt que comme l'exposé d'une doctrine soutenue par aucun mortel. Voici, en effet, les ballottements pénibles, les nausées et les vomissements qu'éprouvent votre nation et votre foi; vous dites : Les péchés des parents ne sauraient être transmis aux enfants par le fait seul que la nature humaine est communiquée à ceux-ci; car ce qui est l'effet du libre arbitre ne peut en aucune manière dépendre du sang; mais le péché d'Adam, quoiqu'il ait été accompli par un acte de volonté, est communiqué à tous les hommes en même temps que la nature humaine, parce que ce qui est l'effet du libre arbitre dépend du sang; vous ajoutez : Dieu ne condamne point les enfants à cause des péchés de leurs parents, car une telle condamnation serait un acte de suprême injustice; mais il condamne les enfants d'Adam à cause d'un péché commis par leurs parents, quoiqu'il soit impossible de venger sur eux ce péché, sans blesser ouvertement la justice; vous dites enfin : Ce n'est point par le fait même de la génération que les époux deviennent parents; Adam mérita le titre de père, uniquement parce qu'il engendra suivant les lois du mariage. Est-ce là gouverner sa course, ou seulement être ballotté au milieu des flots? Est-ce là digérer ou éprouver des nausées? Est-ce là prendre une nourriture substantielle ou vomir sans cesse? Tu affirmes ce que tu as nié, et tu nies ce que tu as affirmé dans les mêmes termes et dans les mêmes lignes; et tu t'irrites parce que nous ne conformons pas notre langage à celui d'un homme qui, épuisé par une maladie douloureuse, se trouve incapable de conserver les aliments qu'il prend!

Aug. Certes, nous sommes bien éloignés de dire que Dieu ne venge pas les péchés des autres pères sur leurs enfants; car les divines Ecritures attestent en une multitude d'endroits, et d'une manière tout à fait précise, que tels et tels péchés en particulier ont été vengés sur tel et tel enfant; nous lisons même dans les livres sacrés que le roi Achab ayant commis un péché énorme, Dieu épargna ce prince et attendit que son fils fût monté sur le trône pour exercer sur lui sa vengeance [1]. Mais quel esprit sera assez pénétrant pour découvrir de quelle manière, d'après quels principes et dans quelle mesure la justice divine venge les péchés des autres parents

[1] Liv. VII sur saint Luc, XII, 52.

[1] III Rois, XXI, 29

sur leurs enfants? C'est pourquoi Dieu s'est réservé à lui-même les jugements de cette sorte, et il a défendu aux juges humains d'exercer de semblables vengeances. Cependant la désobéissance du premier homme, en qui le libre arbitre personnel était parfaitement intègre et absolument indépendant de toute inclination dépravée ; cette désobéissance, dis-je, fut un péché si énorme, que la nature humaine tout entière se trouva dégradée et flétrie par le fait même qu'elle fut dégradée et flétrie en Adam ; nous en avons une preuve manifeste dans cet enchaînement de maux sans fin qui affligent l'humanité, et qui, depuis les premiers pleurs de l'enfant au berceau jusqu'au dernier souffle du moribond, sont connus de tous, de telle sorte que ceux qui nient l'existence de ces maux, prouvent seulement, par cet aveuglement aussi horrible qu'il est incroyable, qu'ils y ont eux-mêmes plus de part : et c'est précisément ce que vous faites, vous qui, même après le jugement du Concile de Palestine, où Pélage en personne vous a condamnés comme partisans de cette doctrine, ne craignez pas de continuer à enseigner qu'Adam avait été assujéti à la mort au moment de sa création et que, soit qu'il commît, soit qu'il ne commît pas le péché, il devait mourir infailliblement. Mais poursuis encore, si tel est ton bon plaisir, et accuse de Manichéisme la multitude même de ces évêques assemblés en Palestine : déclare hautement que Pélage s'est soumis un instant aux Manichéens afin de n'être point condamné par eux. Remplis le paradis des fruits que portent les passions déréglées ; et répands au milieu de ses riantes prairies les maux si multipliés et si effroyables que nous voyons peser sur les enfants, comme si ces maux étaient, non pas des tortures infligées à titre de châtiment, mais les parfums naturels du printemps de la vie. Raille-toi de moi comme d'un homme ballotté au milieu des flots ; et cela au moment où toi-même tu péris englouti sous les flots : raille-toi de moi comme d'un homme qui éprouve des nausées et des vomissements ; et cela au moment où toi-même tu es frappé d'une mort véritable et où le bruit de ton verbiage désordonné semble être plutôt le bruit des vers engendrés par ton cadavre en putréfaction : accuse-moi d'affirmer ce que j'ai nié et de nier ce que j'ai affirmé ; quoique toi-même tu aies donné plusieurs exemples de contradictions de ce genre, ceux en particulier qui ont été constatés par moi dans ton volume précédent ; et que nos lecteurs puissent se convaincre par eux-mêmes que je n'ai jamais contredit mes propres paroles, et reconnaître que tu me calomnies odieusement en m'accusant de l'avoir fait : déclare que, épuisé par une maladie douloureuse, je n'ai pas la force de conserver la nourriture que je prends ; toi qui n'ayant plus même un souffle de vie, ne saurais prendre la nourriture qu'on te présente.

LVIII. *Jul.* Tu comprends toi-même qu'une pareille question ne supporte pas la discussion : toutefois, dans l'intérêt des esprits qui, ne prenant pas la peine de réfléchir, et afin d'apaiser le cri de leur conscience coupable, embrassent les doctrines les plus grossièrement élaborées, celles surtout qui favorisent les mauvaises mœurs ; nous te demanderons si tu as trouvé dans l'Ecriture quelque témoignage qui paraisse conforme à cette maxime aussi absurde qu'elle est contraire à la vérité. Si tu nous réponds en citant ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un « seul homme [1] », nous te prierons de lire de nouveau les quelques pages qui forment le second livre du présent ouvrage ; ou bien, si tu n'as pas encore perdu le souvenir des principes que nous y avons exposés, tu comprendras que tu ne saurais chercher aucun appui dans ce témoignage de l'Apôtre.

Aug. Nous te prions toi-même de lire le texte de saint Paul : tu comprendras alors que les quelques paroles dont il s'agit sont manifestement contraires à ta doctrine, et que tu t'es efforcé en vain, non pas dans quelques pages, mais dans un livre assurément très-long et très-futil, je ne dis pas de les interpréter, mais de les dénaturer ; je ne dis pas de les expliquer, mais de les rendre obscures, afin de pouvoir les invoquer comme un appui en faveur de vos principes hérétiques.

LIX. *Jul.* Si tu dis, au contraire, pour nous répondre, que la consécration que l'on reçoit dans le baptême s'opère suivant les mêmes rites, quel que soit l'âge de la personne baptisée ; tu reconnaîtras aussi, sans que j'aie besoin d'insister à cet égard, que dans ces rites il n'est fait aucune mention ni de génération souillée, ni de chair appartenant au

[1] Rom. v, 12.

démon, et que le nom d'Adam n'y est point prononcé : d'ailleurs, quoique cette difficulté tirée de l'identité des rites n'ait aucun rapport avec la doctrine de la transmission du péché par le sang, nous y répondrons pleinement quand le moment sera venu.

Aug. Quand tu voudras donner cette réponse, à quelles maximes auras-tu recours, sinon à des maximes manifestement hérétiques, suivant ton habitude?

LX. *Jul.* Cite donc au moins, contre l'autorité si imposante des témoins que nous avons produits, contre les principes manifestes de la justice, contre les lumières irrésistibles de la raison ; cite une maxime de la loi, par laquelle tu puisses prouver que tu as été induit en erreur : je m'exprime ainsi parce que, quand même il se rencontrerait une maxime dont les termes équivoques sembleraient justifier d'une manière quelconque ton interprétation, l'évidence et l'autorité des autres maximes nous obligeraient encore à interpréter celle-là dans un sens conforme aux principes de la justice.

Aug. Le sens des témoignages divins qui sont produits contre vous, n'est pas équivoque, mais tout à fait manifeste ; nous-mêmes nous en avons déjà produit une multitude de ce genre ; mais parce que ces témoignages sont la condamnation de vos opinions ténébreuses, ils ne vous paraissent pas lumineux ; et toutes les fois que la lumière éclatante d'une maxime vous est à charge, vous fermez votre cœur de peur que cette lumière ne vienne dissiper la nuit de vos erreurs.

LXI. *Jul.* Mais puisque en réalité on ne trouve pas dans les saintes Ecritures une seule parole qui paraisse tant soit peu favorable à votre opinion, et que la foi dont nous sommes les défenseurs est appuyée au contraire sur des raisons intrinsèques non moins que sur des exemples et sur des témoignages scripturaires ; tu es donc aveuglé par un sentiment d'opiniâtreté fatale, quand tu soutiens que, malgré la loi et la raison, malgré les lumières de la science et les principes de la justice, on doit ajouter foi aux rêveries des Manichéens.

Aug. Tu fais acte d'opposition à la loi, quand tu refuses d'entendre ces paroles : « Je « vengerai sur les enfants les péchés de leurs « pères [1] ». Tu fais acte d'opposition à la raison, quand tu refuses de voir que les maux infligés aux enfants qui n'ont commis dans cette vie aucun péché personnel, ne sauraient avoir de la part de Dieu d'autre motif équitable que le péché originel. Tu fermes les yeux aux lumières de la science, quand tu refuses de considérer que la doctrine nouvelle prêchée ou défendue par toi, et qui consiste dans la négation du péché originel, attaque directement un des fondements les plus anciens de la foi catholique. Enfin, au mépris des principes de la justice, tu blesses tellement l'équité que, sans mettre en avant d'autre nom que le mien, tu ne crains pas de déclarer infectés de la peste manichéenne, non-seulement tant de saints personnages, enfants et pères, disciples et docteurs de l'Eglise de Jesus-Christ qui ont vécu avant nous ; mais l'Eglise catholique elle-même, notre mère à tous.

LXII. *Jul.* Considère cependant ce raisonnement sur lequel nous appuyons notre doctrine. Quand même tu pourrais prouver que le péché d'Adam est imputé à ses enfants, tu nous accorderais néanmoins que les fautes des autres parents ne causent aucun dommage aux enfants de ceux-ci.

Aug. Par qui cette erreur est-elle acceptée, sinon par ceux qui n'ajoutent pas foi à ces paroles de Dieu : « Je vengerai sur les enfants « les péchés de leurs parents ? »

LXIII. *Jul.* Il serait manifeste alors que l'on devrait attribuer, non pas à la génération, mais à une autre cause quelconque, ce fait, que les enfants seraient considérés, par un juge inique toutefois, comme coupables du péché d'un seul de leurs ancêtres.

Aug. Tu déclares de la manière la plus explicite que Dieu est injuste, puisque lui-même dit expressément qu'il vengera sur les enfants les péchés de leurs pères.

LXIV. *Jul.* D'où il suivrait que, comme la sentence d'un juge était frappée de nullité par le fait seul qu'elle renfermait la condamnation de personnes innocentes, la génération elle-même serait pleinement justifiée par l'exemple des autres ancêtres. Si en effet la transmission de la souillure du péché avait pour principe l'œuvre même de la procréation, il s'ensuivrait que les péchés des parents devraient toujours imprimer leur souillure aux enfants engendrés par ceux-ci.

Aug. « Je vengerai sur les enfants les pé-

[1] Deut. v, 9.

« chés de leurs parents » : voilà en quels termes Dieu s'exprime hautement ; donc, puisque Dieu est véridique, tu es sorti toi-même de la voie de la vérité.

LXV. *Jul.* Mais dès lors que, parmi plusieurs actes de génération parfaitement identiques, les uns sont représentés comme souillés et les autres comme exempts de souillure ; il devient tout à fait évident que l'acte de génération accompli par ces époux, dont la faute aurait été transmise à leurs enfants, n'a pu être souillé lui-même.

Aug. A la vérité, l'acte par lequel des hommes mortels engendrent d'autres hommes mortels, est toujours identique ; toutefois, ces paroles de l'Apôtre : « Le corps est mort à « cause du péché [1] », se rapportent, non pas aux autres pères, mais à celui-là seul qui a commis un péché tel qu'il nous est impossible d'en mesurer et d'en apprécier l'énormité. Des témoins suffisamment dignes de foi nous apprennent cependant combien Dieu a jugé ce péché énorme : ces témoins sont d'abord les divines Ecritures ; ensuite, ce déluge de maux qui forment le partage du genre humain et que nous voyons infligés, non pas certes par un jugement injuste de Dieu, à la postérité d'Adam, à cause du péché de celui-ci ; nous, dis-je, qui, en notre qualité de chrétiens, soutenons que ni la mort éternelle de l'âme et du corps, ni la mort temporelle du corps, ni ces maux si multipliés et si effroyables auxquels nous voyons les petits enfants assujétis, n'auraient existé dans le paradis, si personne n'avait commis le péché. Quoique les autres pères au contraire commettent une multitude de péchés, par cela seul qu'ils pèchent dans une âme faible et revêtue d'un corps dont la corruption est encore un poids qui appesantit cette âme, leurs péchés ne sont pas pour la nature humaine une nouvelle cause de mort, et ces mêmes péchés sont vengés sur leurs enfants, d'une manière bien différente et beaucoup moins sévère, par un jugement à la fois mystérieux et équitable de Celui qui dispose toutes choses avec mesure, avec nombre et avec poids [2], et qui ne ment point quand il dit : « Je vengerai sur les en- « fants les péchés de leurs pères ».

LXVI. *Jul.* Quelle est donc la conclusion de toute cette discussion ? La voici : La non-transmission du péché par la voie de la génération est un fait tellement certain que, quand même tu enseignerais que les enfants d'Adam sont châtiés à cause du péché de celui-ci ; dès lors que, de ton propre aveu, cette transmission ne s'accomplirait pas suivant une loi générale et absolue, il demeurerait constant que le péché ne saurait être inné dans l'homme, et que l'iniquité ne peut être transmise avec le sang : d'où il suit que, quand même un père communiquerait à la personne de ses enfants ses propres vices, cette communication ne s'accomplirait point par la voie de la génération. Mais puisque, toi et moi, nous reconnaissons d'un commun accord, que le péché des parents n'a pu être transmis aux enfants, si ce n'est parce que la procréation de ceux-ci aurait été elle-même souillée et flétrie ; puisque, d'autre part, il a été démontré par la raison, par des exemples et par les termes mêmes de la loi, que cette procréation n'a pu être souillée en aucune manière ; ce qui, du reste, se trouve encore confirmé par la concession que tu nous fais, quand tu nous déclares que les péchés de deux parents seulement sont transmis à leurs enfants : il demeure donc établi d'une manière irréfutable que le démon n'a point souillé l'œuvre de procréation accomplie par le premier homme et par la première femme, et qu'aucun péché ne saurait être inné en nous.

Aug. Nous ne te faisons point cette concession : tu t'accordes à toi-même une chose que nous ne t'avons point accordée. Les péchés des autres parents sont, eux aussi, vengés sur les enfants de ceux-ci, par la justice divine et non point par la justice humaine : car Dieu sait à quel moment et de quelle manière il peut exercer cette vengeance avec une justice parfaite ; mais cette connaissance n'est pas donnée à l'homme, et il ne nous est pas permis d'outrepasser dans nos jugements les limites de nos connaissances. En effet, quand l'homme remplit l'office de juge, il peut, sinon toujours, au moins très-souvent, connaître les faits qui condamnent ou qui justifient telle ou telle personne : mais comment saura-t-il quel est le caractère des liens qui unissent une nature à une autre nature née de la première ? Suivant nous, ce lien seul par lequel la nature humaine a été assujétie fatalement à la nécessité de mourir, suffit, quand même il n'y en aurait aucun autre, pour conduire l'homme à la damnation, à moins que la souillure con-

[1] Rom. VIII, 10. — [2] Sag. XI, 21.

tractée par celui-ci au moment de sa génération ne soit effacée par le sacrement de la régénération : voilà ce que nous disons et ce que vous ne voulez pas entendre; voilà ce que vous ne détruirez point par la force de la vérité, quelle que soit la persévérance de vos attaques et de vos argumentations puériles.

LXVII. *Jul.* On nous demande donc pourquoi nous ne voulons pas reconnaître l'existence du péché naturel. Nous répondons : parce que cette doctrine, bien loin d'avoir une apparence de vérité ou une apparence de conformité avec la justice et la piété, n'a pas même un seul des caractères de la vraisemblance; parce qu'elle semble attribuer au démon la création des hommes...

Aug. Oui, telle semble être la conséquence de cette doctrine, mais à vos yeux seulement et non pas aux yeux de ceux qui savent établir une distinction entre le vice et la nature, bien que le premier soit dans la seconde. Lis l'épître aux Hébreux, et tu comprendras que la nourriture solide convient à ceux qui ont l'intelligence exercée au discernement du bien et du mal : c'est précisément une intelligence ainsi exercée qui vous manque. Et voilà pourquoi, quand nous disons : L'homme naît dans l'état du vice, vous croyez que nous attribuons au démon la création des hommes; votre aveuglement ou votre obstination est telle que vous ne pouvez ou ne voulez pas remarquer les défauts corporels auxquels certaines personnes sont assujéties en naissant : et si l'on vous demande comment ces personnes ont mérité de naître avec ces défauts, vous ne trouvez plus d'autre moyen d'échapper à cette question qu'en vous précipitant dans un abîme d'erreurs, d'où vous ne sortirez pas tant que vous n'aurez pas consenti à vous attacher de nouveau à la pierre inébranlable de l'Eglise catholique.

LXVIII. *Jul.* Parce qu'elle fait peser sur les jugements de Dieu une accusation d'injustice...

Aug. C'est vous-mêmes qui faites peser cette accusation sur les jugements de Dieu : car, s'il n'existe aucun péché originel, le joug accablant auquel les enfants sont assujétis est un châtiment inique.

LXIX. *Jul.* Parce qu'elle détruit et anéantit le libre arbitre qui, comme un rempart inexpugnable, protége l'Eglise de Jésus-Christ contre une multitude d'erreurs.

Aug. C'est vous-mêmes qui réduisez le libre arbitre à une impuissance absolue, puisque vous ne voulez pas que la grâce de Dieu vienne le rendre à ceux qui ne l'ont plus, ou seulement le secourir dans ceux qui le possèdent encore.

LXX. *Jul.* Suivant cette doctrine, en effet, les hommes sont tellement incapables d'aucune vertu, que dans le sein même de leurs mères ils sont déjà souillés d'une multitude de fautes anciennes.

Aug. Comment donc, si nous déclarions les hommes absolument incapables de vertus, pourrions-nous dire que la grâce les justifie; en d'autres termes, qu'elle les rend justes?

LXXI. *Jul.* Tu as même imaginé de dire que ces vices ont une puissance telle que, non-seulement ils dépouillent les hommes de leur innocence naturelle, mais qu'ensuite ils les poussent d'une manière irrésistible et pendant leur vie entière à toute espèce de crimes.

Aug. Ces inclinations irrésistibles que nous éprouvons, sont affaiblies par la grâce de Dieu, elles sont même complétement étouffées par elle : vos arguties sont dirigées ici contre des chimères.

LXXII. *Jul.* Et tu jures que cette loi de péché a régné constamment et avec un empire absolu sur les Prophètes et sur les Apôtres, malgré la sainteté éminente de leurs mœurs, malgré l'éclat merveilleux de leurs miracles; tu jures qu'elle a régné sur ceux mêmes qui avaient puisé dans les mystères de Jésus-Christ cette grâce dont tu crois plaider habilement la cause en invoquant les principes abominables de ta doctrine.

Aug. Les Prophètes et les Apôtres ont lutté constamment contre cette passion déréglée que tu as choisie pour ta cliente, c'est-à-dire, contre la concupiscence de la chair toujours opposée à la concupiscence de l'esprit; ils ont lutté constamment contre elle, et jamais ils n'ont entrepris d'en faire l'éloge.

LXXIII. *Jul.* Nous répondons : Parce que cette doctrine paralyse complétement les efforts que l'homme voudrait faire pour pratiquer n'importe quelle vertu; parce qu'elle excuse et augmente la dépravation des mœurs en faisant retomber sur les œuvres de Dieu, c'est-à-dire sur la nature humaine, l'infamie qui s'attache à cette dépravation; parce qu'elle condamne comme impossibles, c'est-à-dire, comme injustes, tous les préceptes de la loi...

Aug. Celui qui dit : « Je ne fais pas ce que

« je veux ; mais ce que hais, je le fais [1] », attribue à la grâce de Dieu, contrairement à vous, le pouvoir qu'il a de devenir plus parfait ; il ne se confie pas dans sa propre force, afin de ne pas se confier comme vous dans le néant.

LXXIV. *Jul.* Parce qu'elle n'est pas moins contraire à la décence qu'à la piété ; car elle s'attache à ce qu'il y a de plus honteux dans le corps humain pour y trouver un témoignage suprême en faveur de ses assertions...

Aug. Nous ne nous attachons pas à ce qu'il y a de plus honteux dans le corps humain : nous constatons au contraire l'origine véritable du sentiment de pudeur que ces choses nous inspirent, et c'est précisément cette origine que vous ne voulez point reconnaître vous-mêmes. Nous nous inclinons devant un témoignage tout à fait explicite de l'Ecriture : et vous, afin de ne pas vous rendre à ce témoignage, vous fermez vos oreilles, tandis que vous ne devriez fermer que votre bouche. Qui, en effet, entendant l'écrivain sacré déclarer que le premier homme et la première femme étaient nus et qu'ils ne rougissaient point de leur nudité [2], ne voit aussitôt quelle fut la cause réelle de ce sentiment de pudeur que leur nudité leur inspira quand ils eurent commis le péché, et pourquoi ils s'empressèrent de couvrir, à l'aide de vêtements quelconques, les organes dont ils rougissaient [3] ? Cependant un homme s'est rencontré qui a prétendu placer dans le paradis, alors même que personne n'y aurait commis le péché, une passion contre laquelle doivent lutter tous ceux qui ne veulent pas commettre le péché, et dont ceux-là mêmes rougissent encore, qui ont perdu tout autre sentiment de pudeur ; et cet homme a enseigné sans rougir cette doctrine aussi impie qu'elle est ignoble. Dis-moi, je te prie ; si, comme nous le croyons, tout le bénéfice que cette passion te procure, c'est de t'obliger à des résistances toujours pénibles, sans qu'il te soit jamais possible de consentir à ses suggestions ; pourquoi penses-tu devoir, en retour, lui donner des éloges aussi pompeux, quoique contraires à la vérité ?

LXXV. *Jul.* Et, au lieu de citer des paroles écrites par des auteurs sacrés, elle s'enorgueillit des accusations qu'elle porte contre Dieu.

Aug. Ces paroles n'ont-elles donc pas été écrites par un auteur sacré : « Le corps est « mort à cause du péché ? » et celles-ci sont-elles une accusation portée contre Dieu et non pas une louange en l'honneur de la divinité : « Il ressuscitera aussi vos corps mortels [1] ? » Il me semble que ces maximes ont été écrites, non point par un accusateur de la divinité, mais par un Apôtre rempli de l'Esprit de Dieu même. Or, saint Paul montre ici qu'Adam n'a pas été créé dans un état tel que, soit qu'il commît, soit qu'il ne commît pas le péché, il devait subir la mort.

LXXVI. *Jul.* Elle affirme qu'il y a dans les préceptes de Dieu une exagération tyrannique...

Aug. La loi de Dieu n'est point tyrannique ; mais on doit demander à Dieu même les secours nécessaires pour accomplir cette loi : c'est précisément ce que vous ne voulez pas faire, parce que vous mettez votre confiance dans vos propres forces.

LXXVII. *Jul.* Dans ses jugements, une injustice qui va jusqu'à la barbarie ;...

Aug. Les jugements de Dieu ne sont pas injustes, et voilà pourquoi on doit reconnaître un effet du péché originel dans cette suite de maux qui affligent le genre humain et qui commencent par les pleurs des petits enfants.

LXXVIII. *Jul.* Dans ses serments, une mauvaise foi digne d'un Carthaginois.

Aug. Quand Dieu dit : « Je vengerai sur les « enfants les péchés de leurs pères », parle-t-il comme un Carthaginois ?

LXXIX. *Jul.* Nous répondons enfin : Parce que, à défaut d'arguments et de syllogismes quelconques, cette doctrine s'appuie sur les rêveries et sur le fanatisme des Manichéens.

Aug. Il n'était pas Manichéen, il ne rêvait point, il n'était pas un fanatique furieux, celui qui a dit : « Nous avons été, nous aussi, « enfants de colère par nature, de même que « les autres [2] » ; il ne méritait pas non plus ces accusations, celui qui a dit : « Nous nais- « sons tous en état de péché, nous hommes « dont l'origine même est souillée [3] ».

LXXX. *Jul.* Tels sont les motifs qui nous déterminent à combattre avec ardeur la doctrine de l'existence du mal naturel, et qui nous font dédaigner et mépriser l'approbation d'hommes perdus.

Aug. Si toi-même tu n'étais pas un homme perdu, tu n'appellerais pas approbation d'hom-

[1] Rom. VII, 15. — [2] Gen. II, 25. — [3] Id. III, 7.

[1] Rom. VIII, 10, 11. — [2] Ephés. II, 3. — [3] Ambr. Liv. I de la Pénit., ch. II ou III.

mes perdus le témoignage unanime et tout à fait conforme à la piété, de tant et de si illustres docteurs catholiques.

LXXXI. *Jul.* Grâce à ces motifs, les clameurs du monde entier ne nous causent pas plus de frayeur que si nous voyions une forêt de lupins amers agitée bruyamment par une irruption de porcs immondes ou par un ouragan véhément.

Aug. L'Eglise catholique répandue dans le monde entier et qui a repoussé avec horreur et connaissance de cause votre troupe ; cette Eglise n'est pas une forêt de lupins, mais elle a voulu se mettre en sûreté contre la dent des loups.

LXXXII. *Jul.* Nous croyons donc que Dieu est juste, bon et véridique ; et par là même nous tenons pour certain que sa loi ne commande rien d'impossible ; que dans les serments qu'il fait, il n'affirme rien de contraire à la vérité ; que les jugements qu'il porte n'ont rien d'inique : mais que les hommes lui sont en réalité redevables de leur existence, qu'ils sont créés par lui exempts de toute espèce de fautes, revêtus au contraire des splendeurs de l'innocence naturelle et capables de vertus volontaires.

Aug. Pourquoi donc n'admet-il pas à la participation de sa vie, ses propres images qui n'ont reçu ni insufflations, ni exorcismes ? Est-ce là rendre à l'innocence la récompense qui lui est due ? Ou plutôt, cette juste exclusion de la vie, et la condamnation à la mort qui est la conséquence nécessaire de cette exclusion, ne sont-elles pas un châtiment infligé à ces âmes à cause de la souillure qu'elles ont contractée dans leur génération première, et dont elles n'ont pas été purifiées par le sacrement de la régénération ? Car l'Apôtre n'aurait pas maudit ceux qui sont entièrement éloignés de la vie de Dieu [1], si cet éloignement n'était pas un châtiment.

LXXXIII. *Jul.* Ces principes posés, il faut nécessairement s'arrêter à l'une de ces deux conclusions : ou bien on doit croire que Dieu est réellement tel que le partisan manichéen de la transmission du péché le suppose ; ou bien on doit te considérer, toi et tous ceux qui embrassent la doctrine de cette transmission, comme étant du nombre de ceux que poursuit la juste colère du Dieu que nous honorons. Or, Dieu ne peut pas être tel que nous le représentent les rêveries manichéennes ; il est bon, juste et véridique, et c'est sous ces traits que la sainte Ecriture, la loi et notre foi, nous le représentent constamment pour nous déterminer à lui offrir le tribut de nos hommages. Et par là même, on outrage Dieu ou on l'honore, suivant qu'on embrasse ou qu'on repousse la doctrine enseignée ici par toi.

Aug. Si vous êtes persuadés que Dieu est bon, pourquoi éloignez-vous inhumainement des enfants Celui qui est leur Sauveur, c'est-à-dire Jésus ? Si vous êtes persuadés que Dieu est juste, pourquoi croyez-vous qu'un joug accablant pèse sur les enfants, sans que ceux-ci soient coupables d'aucun péché ? Si vous êtes persuadés que Dieu est véridique, pourquoi n'ajoutez-vous pas foi à sa parole, quand il dit : « Je vengerai sur les enfants les « péchés de leurs pères ? »

LXXXIV. *Jul.* Il serait temps de passer à d'autres arguments ; mais la gravité du sujet que nous traitons exige que nous ajoutions ici ce que nous croyons avoir omis dans le livre précédent. Le lecteur éclairé jugera peut-être ces explications inutiles : cependant, comme l'expérience prouve que l'on ne peut cesser de défendre une cause, sans que celle-ci se trouve de nouveau exposée à des attaques plus ou moins dangereuses ; il faut, après avoir désarmé notre adversaire, lui ôter l'espérance même de pouvoir recommencer la lutte.

Aug. Puisque tu as commencé à passer à d'autres arguments, nous devons remplir ici la promesse que nous avons faite précédemment, et démontrer que le passage du prophète Ezéchiel, où il est dit que les péchés des parents ne sont point vengés sur les enfants, de même que les péchés des enfants ne sont point vengés sur les parents ; nous devons démontrer, dis-je, que ce passage renferme une prédiction relative au nouveau Testament. Le prophète Jérémie s'exprime, lui aussi, presque dans les mêmes termes, et ses paroles nous font comprendre le sens de la prophétie d'Ezéchiel. Jérémie dit, entre autres choses : « Convertis-toi, vierge d'Israël ; re- « tourne en pleurant à tes villes : jusques à « quand demeureras-tu écartée du droit che- « min, fille déshonorée ? Car le Seigneur a « créé, pour sauver les hommes, une planta- « tion nouvelle, et tous les hommes auront part

[1] Ephés. IV, 18.

« à ce salut. Voici comment s'est exprimé le « Seigneur : Ils diront encore cette parole « dans la terre de Juda et dans ses cités, « lorsque j'aurai rappelé les Juifs de leur « captivité : Que le Seigneur soit béni sur sa « montagne juste et sainte. Oui, tel sera le « langage de ceux qui habitent en Judée et « dans toutes les villes de la Judée et du « laboureur avec eux ; et ils immoleront des « victimes prises dans leurs troupeaux ; car « j'ai enivré toute âme qui avait soif et j'ai « rassasié toute âme qui avait faim. Sur cela « je me suis éveillé et j'ai ouvert les yeux, et « mon sommeil m'a été doux. Ainsi, dit le « Seigneur, voici que le temps vient où je « sèmerai Israël et Juda, et où je les peuplerai « d'hommes et d'animaux. Et voici ce qui « arrivera : comme je m'appliquais à les arra- « cher et à les affliger, ainsi je m'appliquerai « à les édifier et à les planter, dit le Seigneur. « En ce temps-là on ne dira plus : Les pères « ont mangé des raisins verts et les dents « des enfants ont été agacées ; mais chacun « mourra dans son péché, et celui-là précisé- « ment aura les dents agacées, qui aura « mangé des raisins verts ». Il est manifeste que ces prédictions se rapportent au temps de cette plantation nouvelle dont le Prophète parle ici, afin de donner à sa pensée une forme plus sensible ; et quand Dieu promet de semer des hommes et des animaux, ces expressions, interprétées dans leur sens spirituel, désignent ceux qui commandent et ceux qui obéissent. Mais, parce que le peuple conservait dans son cœur le souvenir ineffaçable de ces paroles écrites dans l'Ancien Testament : « Je vengerai sur les enfants les péchés de « leurs pères » ; et que, par suite de ce texte, l'Ecriture de Dieu aurait pu paraître à quelques-uns en contradiction avec elle-même ; Jérémie, afin de montrer d'une manière plus évidente que l'une de ces maximes s'applique à l'ancien, et l'autre au Nouveau Testament, ajoute aussitôt : « Voici que le temps vient, dit « le Seigneur, où je donnerai à la maison d'Is- « raël et à la maison de Juda un Testament « nouveau, un Testament qui ne sera point con- « forme à celui que j'ai donné à leurs pères au « jour où je les pris par la main pour les faire « sortir de la terre d'Egypte, etc. [1] » Ainsi, sous le premier de ces deux Testaments, c'est le règne de la génération ; sous le second, c'est le règne de la régénération : et voilà pourquoi sous le premier les péchés des pères sont vengés sur les enfants, tandis que sous le second la souillure de la génération étant effacée par le Sacrement de la régénération, on ne dit plus : « Les pères ont mangé des « raisins verts, et les dents des enfants ont « été agacées » ; mais « celui-là précisément « aura les dents agacées, qui aura mangé « des raisins verts » ; car chacun mourra non à cause du péché de son père, mais dans son propre péché, s'il en a commis. Toi, au contraire, tu n'as point montré comment cette prophétie : « Le fils n'expiera point le « péché de son père [1] », peut s'accorder avec ces autres paroles de l'Ecriture : « Je vengerai « sur les enfants les péchés de leurs pères [2] ». Ces deux maximes demeureront en contradiction l'une avec l'autre, à moins qu'on ne rapporte chacune d'elles au Testament auquel elle s'applique en effet, comme le prophète Jérémie l'a fait voir de la manière la plus évidente.

LXXXV. *Jul.* Lors donc que nous fûmes arrivé [3] à cette maxime de l'apôtre saint Paul, si souvent présentée par notre adversaire aux personnes étrangères à la connaissance des Ecritures comme un argument irréfutable en faveur de la doctrine de la transmission du péché par le sang : « Le péché est « entré dans le monde par un seul homme [4] » ; je montrai d'abord, par les termes mêmes dans lesquels cette maxime est conçue, qu'elle ne saurait être absolument d'aucun secours pour les partisans de la transmission du péché par le sang : car le Maître des nations, rappelant l'origine antique du péché, a mis en avant un nombre précis qui protége, comme un rempart infranchissable, la génération contre toute accusation ; en disant que le péché est entré dans le monde par un seul homme, il fait voir qu'il n'entend parler en aucune manière de la génération, puisque celle-ci ne peut s'accomplir que par le concours de deux personnes. J'ai fait remarquer ensuite que l'Apôtre lui-même établit une distinction formelle entre l'union charnelle et le péché des parents, puisqu'il dit que, à la vérité, le péché est entré dans le monde, mais par *un seul* homme : or, ce nombre ne saurait en aucune manière s'appliquer à l'acte de pro-

[1] Jérém. XXXI, 21-32, suiv. les Sept. ch. XXXVIII.

[1] Ezéch. XVIII, 20. — [2] Deut. V, 9. — [3] Liv. II, ch. LVI et suiv. — [4] Rom. V, 12.

création. J'ai démontré suffisamment dans tout le cours de ce petit livre, qu'il ne s'agit pas, en cet endroit de l'Epître aux Romains, du péché considéré dans sa nature, mais du péché considéré comme exemple ; la pensée de saint Paul étant que les prévaricateurs venus après le premier homme, se sont rendus coupables de péché par des actes d'imitation, et non point que le péché leur a été transmis par la voie de la génération. Cependant, nous lisons dans l'Epître aux Hébreux, que les Juifs « sont nés d'un seul homme, et d'un « homme presque éteint », c'est-à-dire d'Abraham ; et plus haut, dans la même Epître, on lit aussi ces paroles relatives à Jésus-Christ : « Celui qui sanctifie et ceux qui sont sancti- « fiés descendent tous d'un seul [1] » ; mais de peur que le partisan de la transmission du péché par le sang ne vienne à s'autoriser de ces paroles ou d'autres semblables, s'il peut en trouver, pour nous opposer cet argument : La réponse que vous m'avez faite, quand vous avez affirmé que saint Paul, voulant faire connaître par qui le péché a passé, dit qu'il a passé par un seul homme, afin précisément que cette transmission ne puisse être attribuée à l'œuvre de la génération ; cette réponse n'en est plus une, puisque l'on voit dans cette Epître la génération désignée par la même expression numérique ; de peur, dis-je, que tu ne croies avoir trouvé dans ces paroles une ressource suprême, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de discuter de nouveau le sens véritable de ce passage de l'Epître aux Romains. Je prie donc le lecteur de me prêter une attention sérieuse : car l'absence de contradiction entre ces divers passages de l'Ecriture sera prouvée par des arguments de plusieurs sortes. Dans le passage où il est parlé d'Abraham, le nom de Sarra se trouve aussi mentionné. Voici en effet les termes mêmes dans lesquels l'Apôtre s'exprime : « C'est par la foi que celui qui est appelé « Abraham, obéit et s'en alla dans la terre « qu'il devait recevoir pour héritage ; c'est « par la foi qu'il partit sans savoir où il allait ; « c'est par la foi qu'il demeura dans la terre « qui lui avait été promise, comme dans une « terre étrangère, habitant sous des tentes « avec Isaac et Jacob, cohéritiers de la même « promesse. Car il attendait cette cité bâtie « sur un fondement inébranlable, et dont « Dieu même est le fondateur et l'architecte. « C'est par la foi aussi que Sarra, quoique « stérile, reçut la vertu de concevoir un en- « fant, alors qu'elle n'était plus en âge d'en « avoir, parce qu'elle crut fidèle et véritable « celui qui lui avait fait une promesse à cet « égard. C'est pourquoi il est sorti d'un seul « homme, et d'un homme presque éteint, une « postérité aussi nombreuse que les étoiles « du ciel et que le sable innombrable qui est « sur le bord de la mer [1] ». Après avoir donc nommé l'un et l'autre, c'est-à-dire Abraham et Sarra ; après avoir dit que celle-ci, quoique devenue stérile par suite de son grand âge, avait cependant mérité par sa foi de recevoir la vertu de concevoir un enfant ; saint Paul ajoute en toute sécurité qu'il est sorti d'un seul homme une postérité tellement nombreuse qu'on peut la comparer à la multitude des astres. Ainsi, l'Apôtre voulant mettre son récit d'accord avec la vérité historique, c'était pour lui un devoir de rapporter le fait de l'union charnelle des parents : mais, le même Apôtre voulant faire ressortir le nombre prodigieux des enfants issus de ces deux personnes, les règles de l'art oratoire l'avertissaient de parler d'une seule de ces personnes, et non pas de l'une et de l'autre. En effet, quand il disait que la multitude ainsi engendrée par un acte de la puissance divine surpassait tous les nombres, son but était de montrer la grandeur incommensurable de la récompense que la fermeté de la foi avait méritée ; mais il comprit qu'il exalterait d'une manière plus éloquente l'action merveilleuse de la puissance divine, s'il attribuait cette postérité à une seule personne, au lieu de l'attribuer à deux ; vu surtout qu'en employant cette forme oratoire pour donner plus de relief à sa pensée, il ne blessait en rien la vérité historique exposée précédemment par lui dans toute son intégrité.

Aug. Je ne vois pas quelle peut être l'intelligence de celui qui ne comprend pas que tes paroles ne signifient rien. Tu avais déclaré que l'Apôtre dit : « Le péché est entré « dans le monde par un seul homme », précisément parce que cet homme a donné aux autres l'exemple du péché : « En effet », disais-tu, « s'il voulait parler en cet endroit de la « génération, il dirait : Par deux personnes, « et non point : Par un seul homme [2] ». Tandis

[1] Hébr. II, 11.

[1] Hébr. XI, 8-12. — [2] Liv. II, ch. LVI, CLXXXIII.

que, en réalité, s'il avait voulu parler d'exemple, il aurait dit, non point : « Par un seul « homme », mais : Par une seule femme, puisqu'il est certain que l'exemple du péché a été donné par la femme à son mari lui-même. Mais le péché est entré dans le monde par la voie de la génération, pour être effacé ensuite par la régénération seule ; et voilà pourquoi saint Paul a dit : « Par un seul « homme » ; car, de même que l'exemple du péché commis par une volonté humaine, a été donné d'abord par la femme, de même aussi, l'œuvre de la génération est accomplie d'abord par l'homme ; personne ne doute, en effet, que l'action de l'homme dans cette œuvre, ne soit antérieure à la conception qui s'opère dans le sein de la femme. Cependant, voici qu'un témoignage dont le sens est tout à fait manifeste, a été trouvé soit par toi-même, soit par quelqu'un qui te l'a peut-être objecté : il y est dit dans les termes les plus clairs qu'une postérité innombrable est sortie d'un seul homme, quoique en réalité l'origine de cette postérité remonte à un homme et à une femme; en d'autres termes, à deux parents : mais ce langage est parfaitement exact, parce que l'œuvre de la génération commence par l'homme. D'ailleurs, comme l'Apôtre voulait proposer aux Hébreux des exemples de foi tout à fait dignes d'éloge, il commence par citer l'exemple d'Abel, et après avoir cité encore l'exemple d'Abraham, il arrive à celui de Sarra. Il ne s'agissait plus d'Abraham, l'Apôtre parlait uniquement de l'épouse d'Abraham : et cependant, quand le moment fut venu de rapporter la manière admirable dont un peuple immense avait été engendré, il rappela de nouveau le nom d'Abraham ; parce que l'action de celui-ci dans l'œuvre de la génération fut antérieure à l'enfantement de Sarra. Si, comme c'était ton devoir, tu avais fait ces réflexions, tu ne blasphémerais point contre le fidèle prédicateur de la foi qui a écrit cette Epître, et tu ne dirais point « qu'il a été « averti par les règles de l'art oratoire ». Averti de quoi, je te prie ? Veux-tu dire qu'il fut averti de mentir en attribuant à une seule personne cette postérité qui appartenait en réalité à deux personnes, et cela, parce que, suivant toi, « il comprit qu'en s'exprimant « ainsi il exalterait d'une manière plus élo- « quente l'action de la puissance divine ?» Tu te trompes complétement : les louanges contraires à la vérité ne sont point agréables à Dieu. Je sais que tu fais profession de prodiguer aux convoitises charnelles des éloges de ce genre ; mais le mensonge déplaît extrêmement à la Vérité souveraine. Je ne comprends pas, du reste, pourquoi, au lieu du rôle de panégyriste, tu ne remplis pas celui de flatteur attitré à l'égard de ces convoitises. Est-ce à tes yeux un moyen de te faire aimer d'elles plus tendrement ? Tu es tout à fait dans l'erreur : ces convoitises ne sont point des amies de l'homme ; tous leurs efforts, au contraire, ont pour objet unique de porter l'homme à aimer ce qu'il ne doit point aimer. Mais si l'on peut, quelles que soient les expressions dont on se sert, attribuer sans aucun mensonge et avec le respect le plus absolu de la vérité ; si l'on peut, dis-je, attribuer à une seule personne la postérité qui appartient réellement à deux personnes ; pourquoi penses-tu que ces paroles : « Le pé- « ché est entré dans le monde par un seul « homme », n'ont pu en aucune manière être employées pour désigner la génération, sous prétexte que cette œuvre exige le concours de deux personnes et qu'elle ne saurait être accomplie par une seule ? Chacun sait, en effet, que l'action de l'homme est ici la principale, ou du moins la première ; que l'action de la femme, au contraire, consiste, non pas à engendrer, mais à enfanter ; ou bien, si le mot engendrer peut être justement employé dans le sens même du mot enfanter, que la femme conçoit d'abord sous l'action d'un homme qui engendre, et qu'elle engendre ensuite le fruit qu'elle a conçu. Ainsi donc, l'Apôtre voulant faire entendre que le péché dont Jésus-Christ devait nous purifier par le sacrement de la régénération, est entré dans le monde par la voie de la génération, a dit que ce péché est entré « par un seul homme », lequel eut alors ou bien la première part, ou bien la part principale dans l'œuvre de la génération : ce qui le prouve surtout, c'est que (nous te l'avons déjà dit, et nous ne cesserons de te le répéter), si l'Apôtre avait voulu parler en cet endroit du premier exemple qui fut donné, il aurait dit : Le péché est entré par une seule femme, puisque le premier exemple de péché commis par une créature humaine, fut donné par la femme ; et il aurait plutôt omis de parler de l'homme, puis-

qu'il savait que l'homme avait suivi l'exemple de la femme, et que le péché d'Adam avait été commis par un acte d'imitation.

LXXXVI. *Jul.* Dans l'Epître aux Hébreux donc, où il s'agit de la génération, il est dit qu'un grand nombre d'hommes sont sortis « d'un seul » ; mais dans l'Epître aux Romains, où l'Apôtre parle du péché, il est dit que celui-ci est entré « par un seul homme» ; or, ce nombre fait voir clairement que saint Paul n'entendait en aucune manière parler de la génération.

Aug. Parler ainsi contre l'évidence manifeste, c'est faire preuve non pas, comme tu le crois, d'une éloquence admirable, mais bien d'une impudence incroyable.

LXXXVII. *Jul.* De plus, quand le même Apôtre dit que « Jésus-Christ qui sanctifie et « ceux qui sont sanctifiés viennent tous d'un « seul [1] », cette dernière expression peut être entendue, non pas d'Adam, mais de Dieu, par la puissance de qui Jésus-Christ, en tant qu'homme, et avec lui tout le genre humain, ont été créés : d'où il suit que la ressemblance de ces autres paroles n'a pu être d'aucun secours pour ceux qui prétendaient dénaturer le sens de cette maxime par laquelle l'Apôtre déclare que le péché est entré dans le monde par un seul homme. Toutefois, que le lecteur éclairé prête une attention particulière à ce que je vais ajouter, et il comprendra que jusqu'ici j'ai été beaucoup plus indulgent que le sujet ne le réclamait. Laissons, en effet, nos adversaires démontrer, par des témoignages nombreux, que la génération, dont l'accomplissement exige, de toute nécessité, le concours de deux personnes, est cependant attribuée très-souvent dans le langage de l'Ecriture à une seule personne. La doctrine de la transmission du péché par le sang n'en sera pas plus solidement affermie : pourquoi ? Parce que nous employons certaines expressions tantôt dans un sens abusif et tantôt dans leur sens propre : les choses auxquelles l'usage a assigné un nom particulier, peuvent donc, sans aucun inconvénient pour elles-mêmes, prêter ce nom à d'autres choses : mais parce qu'un mot est ainsi employé d'une manière abusive, il ne s'ensuit pas que la signification principale, en d'autres termes, que la signification propre de ce mot est changée ; et toutes ces formes de langage sont parfaitement légitimes, puisqu'elles consistent dans une application abusive de certains mots à des choses au sujet desquelles il ne s'aurait s'élever aucun doute.

Aug. Mais toi-même tu vas révoquer en doute des choses tout à fait évidentes, parce qu'elles seront contraires à ta doctrine.

LXXXVIII. *Jul.* Au reste, quand on emploie un mot dans un sens que personne ne lui connaît, et que l'intelligence de la phrase tout entière dépend du sens que l'auditeur attachera à ce mot ; on commet une faute grave, si on laisse de côté le mot propre qui pouvait très-facilement être employé, pour faire usage d'une catachrèse tout à fait inusitée. Lors donc qu'il s'agit de la procréation d'un être humain, comme personne ne doute que tout enfant ait deux parents, et que d'ailleurs ce fait n'a pas besoin d'être affirmé ; mon langage ne sera nullement obscur, si je dis que tel homme a été engendré d'un seul : ma parole ne persuadera à personne que cet homme a pu naître soit sans père, soit sans mère.

Aug. Oui certes, tout enfant a deux parents : mais la naissance de tout enfant s'est opérée par le concours d'un homme qui a engendré (dans le sens propre du mot) et d'une femme qui a enfanté ensuite. Par où l'on voit suffisamment à qui il faut attribuer l'action principale ou du moins l'action première dans l'œuvre de la génération. Cesse donc toi-même de chercher à obscurcir par ton verbiage également ténébreux et futil, des choses qui sont manifestes comme l'évidence. Quel homme s'est jamais exprimé ainsi : Un tel a été engendré d'un seul homme ? puisque ces expressions éveillent uniquement la pensée du père dans l'esprit de l'auditeur, et qu'un enfant n'est jamais engendré (dans le sens propre du mot) que par un seul père. Mais on dit très-souvent et avec raison, que deux enfants, ou un plus grand nombre, ont été engendrés d'un seul homme, parce qu'on pourrait croire que tous ces enfants ne sont point nés d'un seul père. Quand on doit, au contraire, éveiller dans l'esprit de l'auditeur la pensée du père et de la mère, peut-on sans trahir la vérité dire que tel enfant est né d'une seule personne ? Parce qu'il est manifeste que deux personnes se sont promenées ou qu'elles ont fait ensemble quelque autre chose, pourras-tu sans mentir attribuer à une

[1] Hébr. II, 11.

seule personne cette promenade ou cette action quelconque, sous prétexte que l'une ou l'autre de celles-ci a été accomplie manifestement par deux personnes? Ton mensonge ne serait-il pas d'autant plus impudent que la réalité contraire serait plus évidente? A la vérité, on se sert quelquefois, par une locution métaphorique, du nombre singulier au lieu du nombre pluriel; par exemple, en parlant des plaies dont l'Egypte fut frappée, on dit la grenouille, la sauterelle, au nombre singulier [1], quoiqu'il y ait eu une multitude de l'une et de l'autre espèce; mais si l'on disait: une seule grenouille, une seule sauterelle, qui pourrait douter que ce ne fût un mensonge d'autant plus inexcusable que la réalité contraire serait plus manifeste? Cesse donc de vendre cette fumée à des hommes complétement étrangers à ces sortes de raisonnements, et interprète cette maxime: « Le « péché est entré dans le monde par un seul « homme », non pas comme tu l'as fait jusqu'à présent, mais dans un sens conforme à la pensée de l'Apôtre. Le péché, en effet, est entré dans le monde par un seul homme, non pas en ce sens que cet homme a donné le premier exemple du péché (autrement saint Paul aurait dit: Par une seule femme); mais en ce sens qu'il a eu la première part dans l'œuvre de la génération, puisque l'action de l'homme fut antérieure à la conception qui s'opéra dans le sein de la femme, et que celle-ci enfanta ce qui avait été auparavant engendré par celui-là: c'est ainsi qu'il est dit dans l'Ecriture: « Abraham engendra Isaac, Isaac « engendra Jacob », et cette expression est employée de même pour toutes les générations suivantes; l'Evangéliste ne dit pas: Abraham et Sarra engendrèrent Isaac; Isaac et Rébecca engendrèrent Jacob: et quand il se voit obligé de parler des mères, il ne dit pas non plus: Juda et Thamar engendrèrent Pharès et Zara, mais il dit: « Juda engendra de Thamar [2] »; et partout où il ajoute le nom de la mère, il attribue constamment la génération au père; il ne dit pas: Un tel et une telle engendrèrent un tel; mais: Un tel engendra un tel d'une telle; d'où tu dois conclure que si l'Ecriture dit qu'une multitude innombrable a été engendrée d'Abraham seul, c'est en ce sens qu'Abraham seul a engendré de Sarra cette multitude. Ainsi, quand l'Apôtre a dit: « Le péché « est entré dans le monde par un seul homme », il a voulu désigner par ces paroles le commencement de la génération qui est l'œuvre de l'homme, et non pas le premier exemple d'un péché commis par une créature humaine; car cet exemple est entré dans le monde plutôt par une seule femme que par un seul homme.

LXXXIX. *Jul.* Mais quand il s'agit d'un péché, que l'on suppose, contrairement à la croyance générale et contre toute raison, être inné dans l'homme.....

Aug. Nous ne faisons point une supposition contraire à la croyance générale et à toute raison; mais nous démontrons, contrairement à votre erreur et en nous appuyant à la fois sur le témoignage de l'Ecriture et sur la condition malheureuse de l'humanité, l'existence du péché originel.

XC. *Jul.* On peut dire dans le sens propre du mot que ce péché a passé par un seul homme, si cet homme a réellement servi de modèle aux pécheurs qui sont venus après lui; mais ce langage est tout à fait absurde, si l'on veut dire que cet homme a communiqué son péché avec son sang, puisqu'alors ce péché n'a pu passer à la postérité que par l'intermédiaire de deux personnes.

Aug. Le péché est entré précisément par celui-là seul qui a engendré ce que la première femme a enfanté; l'exemple du péché, au contraire, a été donné d'abord par la femme, et l'homme n'a fait que suivre ensuite cet exemple.

XCI. *Jul.* Or, l'Apôtre a déclaré que le péché a passé, mais non point qu'il a passé par un seul; la logique nous a montré d'autre part que ces expressions de l'Apôtre désignent dans leur sens propre un exemple de péché donné à d'autres hommes: le *partisan* de la transmission du péché fait donc preuve d'une impudence insupportable, quand il enseigne qu'il est compris lui-même dans ce nombre réduit par catachrèse à l'unité.

Aug. Comment donc peux-tu penser qu'en répétant si souvent ce nom nouveau par lequel tu prétends nous injurier, tu réussiras à faire abandonner par ceux que la nouveauté d'un nom effraie, une vérité enseignée par l'Eglise catholique depuis la plus haute antiquité? A ce prix, que ne pourrait-on pas tourner en dérision? Mais aussi une telle manière d'agir est le fait d'un esprit vain, et non

[1] Ps. LXXVII, 45, 46; CIV, 34. — [2] Matt. I, 2, 3.

pas d'un esprit fin. L'Apôtre dit : « Le péché « est entré dans le monde par un seul homme, « et par le péché, la mort ; et la mort a passé « ainsi dans tous les hommes ». Nous acceptons l'un et l'autre ces paroles : si donc nous sommes partisans de la transmission du péché, parce que nous enseignons que le péché a été transmis par la voie de la génération, et qu'il a passé ainsi dans tous les hommes, vous devez, vous aussi, être appelés du même nom, puisque vous supposez que le péché a été transmis par voie d'imitation et qu'il a passé ainsi dans tous les hommes. L'Apôtre lui-même a été le premier partisan de la transmission du péché, car, soit que sa doctrine ait été celle qu'il est manifestement impossible de ne pas lui attribuer, soit qu'elle ait été celle que vous lui prêtez gratuitement, il est certain que, suivant lui, le péché est entré dans le monde par un seul homme, et que ce même péché a passé dans tous les hommes ; or, saint Paul n'a pu enseigner cette doctrine sans mériter de recevoir le nom de partisan de la transmission du péché. Si, au contraire, le mot de partisan de la transmission ne peut pas être considéré comme exprimant exactement le sens de cette maxime : Le péché est entré par un seul homme et a passé dans tous les hommes ; ce nom de partisan de la transmission du péché ne convient plus dès lors ni à nous, ni à vous, ni à l'Apôtre ; mais certes il convient assez à votre sottise d'articuler les syllabes de ce mot, d'y chercher un argument contre nous et de le répéter sans cesse avec la plus odieuse opiniâtreté.

XCII. *Jul.* Certes, celui-là agirait d'une manière monstrueuse et inouïe, qui, laissant de côté les expressions propres, s'efforcerait, à l'aide d'un langage métaphorique et obscur, de forger une doctrine nouvelle, quoique supportable en elle-même ; mais Augustin agit d'une manière infiniment plus révoltante, quand il prétend établir une doctrine obscène et où la justice de Dieu est calomniée, sur des maximes tellement équivoques que, de son propre aveu, ces maximes interprétées dans leur sens naturel sont des arguments contre lui ; et pour qu'elles deviennent favorables à sa thèse, il est obligé d'attribuer aux mots un sens qu'ils n'ont pas. Quel homme instruit accepterait avec confiance un argument qui, devant le tribunal de la raison, serait considéré par son ennemi comme un esclave de naissance, et par son défenseur comme un fugitif dont on aurait injustement trafiqué ?

Aug. En dissertant ainsi sur le sens métaphorique et sur le sens propre des mots, tu prétends, sans tenir compte du petit nombre d'hommes qui comprennent ton langage et qui le trouvent extravagant ; tu prétends faire croire à la multitude de ceux pour qui tes paroles sont une énigme, que tu dis quelque chose, quoique en réalité tu ne dises absolument rien. J'aime donc mieux laisser au petit nombre d'hommes instruits qui reconnaissent très-facilement, et sans que j'aie besoin de la leur faire voir, l'inanité de tes paroles ; j'aime mieux, dis-je, laisser à ces hommes le soin de faire justice de tes arguties, plutôt que de les réfuter moi-même par une argumentation appuyée sur la vérité, mais qui échapperait à l'intelligence de la multitude. Cependant, ces paroles : « Le péché est entré dans le monde « par un seul homme », en d'autres termes, par l'auteur de la génération qui était lui-même la figure de celui qui devait venir, c'est-à-dire, de l'auteur de la régénération ; ces paroles ne sont point employées dans un sens métaphorique, mais dans leur sens propre.

XCIII. *Jul.* Conséquemment, si l'Apôtre a écrit dans son Epître aux Hébreux : « Tous « viennent d'un seul », c'est parce qu'il a voulu rendre un hommage plus éclatant à l'action de la toute-puissance divine ; et encore il ne s'est exprimé ainsi, qu'après avoir parlé du père et de la mère de ce peuple ; mais quand le même Apôtre dit que « Jésus-Christ « qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés « viennent tous d'un seul », cette dernière expression se rapporte à Dieu.

Aug. Précisément parce que l'Apôtre avait parlé de l'un et de l'autre parents (et surtout parce qu'il avait alors cessé de parler du père et qu'il s'agissait de la mère en cet endroit), il n'aurait pas dû omettre de parler de celle-ci ; il devait dire au contraire : Ils sont issus de deux personnes ; puisqu'en effet ils étaient issus, non pas d'une seule, mais de deux personnes. Dieu eût été ainsi loué en des termes conformes, et non pas en des termes contraires à la vérité : à moins qu'il ne soit vrai aussi de dire qu'ils étaient issus d'une seule personne, et que l'Apôtre n'ait employé ces

paroles, non pas dans un sens métaphorique, mais dans leur sens propre, pour désigner le père qui a la première part dans l'œuvre de la génération, et non pas, comme tu le penses, pour rendre à Dieu un hommage plus éclatant à l'aide d'un mensonge. On peut, en effet, par une locution métaphorique, dire : L'homme a fait telle chose, quoique cette chose ait été faite en réalité par deux hommes ou par un plus grand nombre ; mais si l'on dit : Un seul homme a fait telle chose, et que cette chose ait été faite en réalité par deux hommes, on ment ou on se trompe, à moins que cette action n'ait eu pour auteur l'un de ces deux hommes ; nous avons déjà un peu plus haut rappelé à l'appui de ces principes la manière dont l'Ecriture parle des sauterelles et des grenouilles qui ravagèrent le pays Egyptien.

XCIV. *Jul.* Voici en effet ce que saint Paul écrivait aux Corinthiens : « Comme la femme », dit-il, « a été tirée de l'homme, ainsi l'homme « existe par la femme ; mais tout vient de « Dieu [1] ». En troisième lieu, la raison montre que, quand même on ne trouverait dans l'Ecriture aucune de ces expressions qui sont un appui en faveur de notre interprétation, cette maxime par laquelle l'Apôtre déclare que le péché est entré dans le monde par un seul homme, n'aurait cependant rien de commun avec les principes du manichéisme.

Aug. Toi-même en t'exprimant ainsi tu montres que tu es infecté de manichéisme. Qu'y a-t-il, en effet, de commun entre saint Paul et Manès? Saint Paul dit : « Le corps, à « la vérité, est mort à cause du péché » ; et par là il détruit les principes de votre hérésie ; Manès, au contraire, dit : Le corps a été, est et sera toujours mauvais, parce que la nature du mal est éternelle comme la nature du bien. Dans le même endroit où il a dit : « Le corps est mort à cause du péché », saint Paul ajoute : « Celui qui a ressuscité Jésus- « Christ d'entre les morts, donnera aussi la « vie à vos corps mortels [2] ». Manès, au contraire, dit que les corps de chair n'ont pas été créés par le Dieu bon, mais qu'ils appartiennent à la nature du mal ; que Jésus-Christ n'est point ressuscité d'entre les morts, par la raison qu'il n'était point mort réellement. Vous donc qui n'êtes pas Manichéens, mais qui êtes infectés d'une autre peste, dites-nous comment le corps est mort à cause du péché, puisque vous affirmez que la mort du corps est entrée dans le monde, non point par le péché du premier homme, mais en vertu d'une loi naturelle.

XCV. *Jul.* Conséquemment, nous avons répondu d'une manière inattaquable, quand nous avons dit que, selon saint Paul, la volonté des pécheurs a été, par suite du péché d'un seul homme, non pas corrompue et flétrie dès l'instant où ces pécheurs ont reçu l'existence, mais seulement atteinte d'un vice qui ne porte aucun préjudice à l'intégrité de la nature humaine.

Aug. Etes-vous assez aveugles, ou du moins avez-vous assez aveuglé les hommes par vos discussions ténébreuses, pour que vous osiez nier que certains corps naissent dans un état défectueux? Les corps ne font-ils point partie de la nature humaine? ou bien, suivant le langage des Manichéens (dont sans doute vous ne voyez pas l'extravagance, mais auquel vous prêtez un appui que vous ne voulez ni remarquer, ni reconnaître), l'âme bonne en elle-même est-elle enchaînée à des corps qui appartiennent à la nation des ténèbres? Dites-nous donc comment certains corps ont mérité de naître défectueux, vous qui niez que les enfants contractent la souillure d'aucun péché commis par leurs parents? Voici ce que disent les Manichéens : La preuve que cette chair mortelle n'est point sortie des mains de Dieu, mais qu'elle est l'œuvre de la nation des ténèbres, c'est que souvent les corps mêmes des hommes que vous déclarez avoir été créés à l'image de Dieu, naissent non-seulement assujétis à la corruption et à une mort inévitable, mais dans un état défectueux. Que leur répondra votre hérésie, sinon que la nature humaine, quoiqu'elle ait été créée et façonnée par Dieu, se trouve cependant placée dans une condition telle que, quand même personne n'aurait commis le péché, on aurait vu naître dans le paradis des corps humains de ce genre? O langage abominable et condamnable ! Nous, au contraire, nous enseignons que, si les parents n'avaient commis précédemment aucun péché, non-seulement les hommes ne seraient point nés dans le paradis avec des corps assujétis à la corruption et à une mort inévitable, mais on n'aurait pas vu cette multitude d'enfants débiles, contrefaits, d'un aspect repous-

[1] I Cor. XI, 12. — [2] Rom. VIII, 10, 11.

sant ou atteints de quelqu'une de ces infirmités sans nombre dont nous avons sous les yeux le triste spectacle ; nous déclarons tout à fait dignes d'anathèmes ceux qui enseignent cette doctrine : c'est pourquoi nous attribuons tous ces maux, non pas à la condition même dans laquelle la nature a été primitivement établie, mais à la corruption ultérieure de cette nature par l'effet de l'iniquité ; et ainsi nous renversons à la fois votre doctrine et celle des Manichéens par la force irrésistible de la foi catholique dont l'antiquité nous a transmis les principes immuables.

XCVI. *Jul.* Cependant, revenons au livre qu'Augustin a envoyé à Valère, et dans lequel il s'est proposé de discuter et de réfuter certaines maximes détachées violemment, non pas de tout mon ouvrage, mais d'un livre seulement. J'en étais arrivé, dans le premier livre du présent ouvrage, aux paroles par lesquelles mon adversaire, jetant enfin le masque à l'aide duquel il a cherché jusqu'alors à échapper à l'odieux de paraître enseigner que le démon est le créateur des hommes, déclare impudemment que Dieu est l'auteur des méchants ; que certains êtres sont créés par lui dans une condition telle que la souillure du péché les atteint légitimement avant même qu'ils aient l'usage de la raison, et qu'ils sont placés par les mains de leur Créateur dans le royaume du démon...

Aug. Quiconque sait reconnaître la différence qui existe entre la nature et le vice de la nature, parle un langage tout à fait différent du tien : et ceux qui lisent mes écrits avec intelligence, ne m'attribuent pas un langage qui n'est pas le mien.

XCVII. *Jul.* Que ce même Dieu façonne des vases de colère et de perdition ;..

Aug. Quoiqu'il te soit absolument impossible de comprendre comment Dieu façonne de la même masse d'argile tantôt un vase d'honneur et tantôt un vase d'ignominie [1], la vérité de ce fait n'en est pas moins incontestable ; il n'en est pas moins certain aussi que Dieu ne façonne pas une troisième sorte de vases qui ne seraient ni des vases d'honneur, ni des vases d'ignominie ; rien ne vous autorise à prétendre que les petits enfants sont des vases de cette troisième sorte, ni à enseigner que ce n'est point pour les images de Dieu un sujet de honte, d'être exclues du royaume de celui-ci. Telle est en effet la véhémence de votre amour pour ce royaume, que vous considérez, non pas comme un châtiment léger, mais comme une chose tout à fait indifférente pour l'homme, de n'y être point admis.

XCVIII. *Jul.* Mais de telle sorte que la perte réelle de ces vases se trouve consommée par un acte de la puissance irrésistible de celui qui les a façonnés, et non point par un juste châtiment infligé à des actes de leur libre volonté.

Aug. Tu peux dire aussi que Dieu envoie à une perte inévitable, non pas des homme quelconques, mais des hommes régénérés et devenus ses enfants ; car souvent il fait vivre ceux qu'il sait devoir secouer ensuite le joug de la foi, quoiqu'il puisse les retirer de ce monde avant que leur cœur ait été perverti.

XCIX. *Jul.* J'ai exposé, à l'aide de tout le contexte, le vrai sens des maximes de l'apôtre saint Paul, sur lesquelles Augustin s'efforçait d'appuyer cette doctrine aussi monstrueuse qu'elle est impie ; j'ai montré ensuite que le prophète Isaïe, à qui cette comparaison du potier a été certainement empruntée, défend pleinement la cause de la justice divine.

Aug. Pour ceux qui savent lire et comprendre, la seule chose que tu aies démontrée, c'est que par ton verbiage sans fin tu as essayé, mais inutilement, de dénaturer les paroles de l'Apôtre.

C. *Jul.* Mon second livre a été consacré à l'interprétation des paroles de l'Apôtre que j'ai opposées aux arguments d'Augustin avec toute la véhémence dont on est capable quand on défend la cause de la vérité : reprenons donc maintenant la réfutation du livre adressé à Valère.

Aug. Ton second livre a été consacré, non pas à l'interprétation des paroles de l'Apôtre, mais à des attaques impuissantes dirigées contre ces paroles sous forme d'interprétation ; ce n'est point la vérité, mais la vanité qui t'a inspiré les choses écrites dans ce livre.

CI. *Jul.* Après avoir choisi, sous prétexte de le réfuter, un des chapitres de la petite préface de mon premier ouvrage ; après avoir représenté son Dieu formant des hommes pécheurs comme un potier façonne des vases d'ignominie ; il m'attaque en des termes que je dois citer, afin d'en faire mieux sentir la

[1] Rom. IX, 21.

force et la noblesse. « Ainsi donc », dis-tu en cherchant à tromper et toi-même et les autres, « on n'appelle point disciples de « Céleste ou de Pélage ceux qui enseignent, « ou bien que le libre arbitre existe dans « l'homme, ou bien que les petits enfants sont « créés par Dieu ; car ces principes sont con- « formes à la foi catholique. Ceux au con- « traire qui enseignent que l'homme peut, « par les forces de son libre arbitre et indé- « pendamment du secours de Dieu, remplir « tous ses devoirs vis-à-vis de ce même Dieu, « ceux qui avouent que Dieu est le Créateur « des petits enfants, mais qui nient que ces « enfants soient ensuite délivrés par lui de la « puissance du démon ; ceux-là sont appelés « disciples de Céleste et de Pélage. Consé- « quemment nous reconnaissons, les uns et « les autres, que le libre arbitre existe dans « l'homme, et que les petits enfants sont « créés par Dieu ; ce n'est point pour cela « que vous êtes appelés disciples de Céleste et « de Pélage. Mais vous enseignez en même « temps que chacun peut, par les forces de « son libre arbitre et indépendamment du « secours de Dieu, pratiquer le bien ; que les « petits enfants ne sont point arrachés de la « puissance des ténèbres et transférés ainsi « dans le royaume de Dieu [1] ; et voilà pourquoi « vous méritez la qualification de disciples de « Céleste et de Pélage [2] ». J'ai montré bien des fois que tu nages dans le marais de ton impiété et des frayeurs qui t'assiégent ; et il est certain que pas un lecteur éclairé ne doutera de la réalité de ce fait.

Aug. D'autres qui savent que tu es un hérétique, te considèrent comme ne pouvant même plus nager, mais comme étant déjà englouti sous les flots ; car tu as perdu dans cette submersion la faculté même de sentir.

CII. *Jul.* C'est pourquoi, dans mon premier livre, j'ai fait voir clairement, par l'insertion même de l'écrit envoyé par toi à Boniface, d'abord que je n'ai point menti quand j'ai déclaré que tous ceux qui prétendent échapper à l'odieux de faire partie de notre communion, se trouvent entraînés fatalement dans l'abîme du manichéisme, où l'on nie que le libre arbitre existe réellement et que Dieu soit le créateur des hommes ; j'ai fait voir ensuite que tu as enseigné dans les termes les plus absolus une doctrine que tu avais essayé de repousser un instant auparavant [1]. Cependant la réponse que je viens de citer et qui a été écrite par toi, renferme un aveu tout à fait explicite de la vérité de mes paroles. Tu as dit en effet que la foi catholique consiste à croire que le libre arbitre existe et que Dieu est le créateur des petits enfants. Or, il est certain qu'entre autres hérétiques, les Manichéens nient avec vous ces deux principes.

Aug. C'est vous-mêmes au contraire (quoique vous ne vouliez pas le reconnaître) qui prêtez un appui à la doctrine manichéenne, à cette doctrine suivant laquelle on doit considérer les maux si multipliés et si effroyables auxquels nous voyons les enfants assujétis, non pas comme un juste châtiment des péchés de ces enfants, mais comme l'œuvre de la nation des ténèbres. Vous ne trouvez, en effet, rien à répondre aux Manichéens, quand ils vous demandent quelle est la cause réelle de ces maux. Mais quand nous-mêmes nous attribuons toutes les calamités qui affligent les enfants, au libre arbitre de l'homme, par suite duquel la nature humaine a été corrompue après avoir été créée bonne, ils se trouvent, ainsi que vous, vaincus par la force de la vérité catholique.

CIII. *Jul.* D'autre part, après avoir abjuré les principes de la foi catholique, tu prends le nom seul de cette foi pour t'en couvrir comme d'un voile léger, et tu prétends nous persuader que ta croyance est en réalité conforme à celle des catholiques ; en d'autres termes, que tu crois à l'existence du libre arbitre dans l'homme et à la création par Dieu des petits enfants. Mais si tu fais cette profession de foi sincèrement et loyalement, mets fin à ce débat par ton silence ; fais retomber sur nous-mêmes la honte d'avoir porté contre toi une accusation calomnieuse que tu as repoussée avec assurance par une simple dénégation. Ajoute seulement que, s'il se trouve quelque secte ou quelque auteur qui s'efforce de renverser à l'aide du raisonnement cette double confession déclarée par toi conforme aux principes catholiques, la doctrine de cette secte ou de cet auteur n'est point la tienne, ou du moins tu cesseras désormais de la défendre. Si au contraire il te plaît de défendre, même dans une argumentation longuement développée, des

[1] Coloss. I, 13. — [2] Des Noces et de la Conc, liv. II, n. 8.

[1] Ci-dessus, liv. I, ch. XIV.

maximes que tu prétendras ensuite avoir été rejetées par toi, dis-nous en quoi consiste le libre arbitre et montre-nous par une définition tout à fait précise quelles sont les limites véritables de son pouvoir.

Aug. Ennemis et défenseurs tout à la fois, vous compromettez par votre défense même la cause du libre arbitre, puisque vous ne voulez pas qu'il soit rétabli par la bonté de son défenseur tout-puissant et véritable dans l'intégrité de son pouvoir naturel.

CIV. *Jul.* Enseigne aussi que Dieu crée des hommes dont ses mains et sa justice n'ont point à rougir.

Aug. O hérétiques nouveaux et insensés! si les mains de Dieu doivent rougir de leurs œuvres défectueuses, oserez-vous attribuer à d'autres mains qu'à celles de Dieu certains corps humains que vous voyez souvent naître dans un état défectueux? Pourquoi donc ne reconnaissez-vous pas avec la vérité catholique que la nature a été flétrie par la volonté de l'homme qui commit le premier péché, et que Dieu agit à l'égard de cette nature comme il convient, non-seulement à un bon artisan, mais à un juge équitable? Les Manichéens ne vous obligeraient point alors à attribuer ces corps humains à un artisan méchant et injuste.

CV. *Jul.* Il est certain cependant que tu n'as fait ni l'un ni l'autre : après avoir répondu que l'existence du libre arbitre est reconnue par les catholiques dont tu prétends hypocritement partager toi-même la doctrine, tu as ajouté aussitôt une définition par laquelle tu voulais en réalité retirer ce que tu semblais avoir accordé. Tu as dit en effet : « On appelle Pélagiens ceux-là précisément « qui enseignent que l'homme peut, par les « forces de son libre arbitre et indépendamment du secours de Dieu, remplir tous ses « devoirs à l'égard de celui-ci ». Et encore : « Nous enseignons que le libre arbitre existe « dans l'homme. Mais chacun peut en vertu « de son libre arbitre pratiquer le bien ».

Aug. Si tu avais ajouté ici : « Disent les « hérétiques », bien que moi-même je n'aie pas écrit ces mots dans mon livre, tu n'aurais point dénaturé ma pensée. Car, il est parfaitement vrai de dire que, suivant les hérétiques, c'est-à-dire suivant vous-mêmes, chacun a la liberté nécessaire pour pratiquer le bien indépendamment du secours de Dieu. Je ne lis pas non plus ces autres mots : « Indépendamment du secours de Dieu », quoique toi-même tu les aies cités tout à l'heure en rapportant le même passage de mon livre ; mais, aussi longtemps qu'il me sera possible de le faire, j'aime mieux attribuer cette faute à l'incorrection de mon exemplaire qu'à une omission volontaire de ta part : dis-nous donc autre chose.

CVI. *Jul.* Tu mens absolument quand tu dis que, suivant nous, chacun peut, par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu, remplir tous ses devoirs à l'égard de la suprême Majesté. En effet, nos devoirs envers Dieu sont très-multipliés, ils consistent à la fois dans l'observation des préceptes de la loi, dans la haine et la détestation du vice, dans la simplicité des mœurs, dans la participation aux saints mystères, enfin dans la connaissance des maximes que la foi chrétienne enseigne touchant la Trinité, touchant la résurrection et touchant une foule d'autres choses semblables ; comment dès lors peut-il se faire que nous disions en des termes vagues : L'homme peut, par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu, rendre à celui-ci le culte qui lui est dû; puisque nous lisons dans l'Evangile ces paroles sorties de la bouche du Seigneur : « Je vous rends « gloire, ô mon Père, Seigneur du ciel et de « la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous « les avez révélées aux petits ; oui, mon Père, « parce qu'il vous a plu ainsi [1] ? » Car il est incontestable assurément que l'homme n'a pu par les seules forces de son libre arbitre parvenir à la connaissance de tous ces dogmes et de tous ces mystères : bien que la raison naturelle ait pu, comme le Maître des nations l'a déclaré expressément, enseigner aux hommes à ne point adorer les idoles et à ne point mépriser le Dieu qui se révélait à eux comme le créateur du monde même [2]. Ainsi cette doctrine que tu nous attribues n'est enseignée ni par nous, ni par aucun homme sage : nous affirmons au contraire qu'au moment de sa création l'homme reçoit de Dieu le libre arbitre et qu'il reçoit ensuite une multitude d'espèces de grâce divine, afin qu'il lui soit possible d'observer les commandements de Dieu ou de les transgresser. Et suivant nous, le libre arbitre consiste en ce que, malgré les témoi-

[1] Matt. XI, 25, 26. — [2] Rom. I, 20.

gnages si nombreux et si multipliés que Dieu nous donne de sa bonté, malgré les préceptes qu'il a inscrits dans sa loi, malgré les bénédictions qu'il répand sur nous, malgré les sacrements par lesquels il nous sanctifie, malgré les châtiments qu'il nous inflige, malgré les invitations qu'il nous adresse, malgré les lumières dont il nous environne, tout homme qui possède l'usage de la raison demeure libre de se conformer à la volonté divine, ou de la mépriser.

Aug. Tu énumères un si grand nombre de moyens dont Dieu se sert pour nous secourir, « les préceptes qu'il a inscrits dans sa loi, les « bénédictions qu'il répand sur nous, les sa- « crements par lesquels il nous sanctifie, les « châtiments dont il nous frappe, les invita- « tions qu'il nous adresse, les lumières dont « il nous environne » ; et tu ne parles pas de la charité qu'il répand dans nos cœurs, quoique l'apôtre saint Jean dise : « La charité « vient de Dieu [1] ». Le même apôtre dit encore à ce sujet : « Voyez quel amour le Père « nous a témoigné, puisqu'il a voulu que nous « fussions appelés et que nous fussions réelle- « ment enfants de Dieu [2] ! » Cette charité qui est répandue dans le cœur humain par l'Esprit, et non point par la lettre, renferme aussi ce pouvoir dont saint Jean dit dans son Evangile : « Il leur a donné le pouvoir de devenir « enfants de Dieu [3] ». Vous au contraire vous prétendez que l'homme tient ce pouvoir de lui-même et de son libre arbitre ; car vous êtes animés de l'esprit de ce monde, non pas de l'Esprit qui vient de Dieu ; et voilà pourquoi vous ne savez pas quels sont les dons que Dieu nous a faits [4]. C'est pour cette raison aussi que vous n'avez ni la paix avec l'Eglise, à laquelle vous avez cessé d'appartenir ; ni la charité que vous niez être un don de Dieu ; ni la foi que vous avez abjurée en devenant hérétiques : car « la paix et la charité avec la « foi sont données aux frères », non point par le libre arbitre humain, mais « par Dieu le « Père et par le Seigneur Jésus-Christ [5] ». Si tu reconnais dans ces paroles la doctrine de l'Apôtre, reconnais donc dans les tiennes la doctrine d'un hérétique.

CVII. *Jul.* Nous ne croyons donc point que l'homme peut, par les seules forces du libre arbitre et sans le secours de Dieu, rendre à celui-ci le culte qui lui est rendu en effet par ceux qui ont été initiés aux mystères : nous confessons seulement que la liberté de détermination est un témoin irrécusable de la parfaite équité des jugements de Dieu ; car elle atteste que, au moment où nous comparaîtrons devant le tribunal de Jésus-Christ pour y recevoir chacun ce qui sera dû aux bonnes ou aux mauvaises actions que nous aurons faites pendant que nous étions revêtus de notre corps, il n'y aura rien d'injuste dans la sentence que Dieu prononcera, parce qu'il imputera uniquement les péchés qui auront pu être évités par ceux qui en recevront le châtiment.

Aug. Tu me suggères d'une manière très-heureuse la réponse que je dois te faire. Sans aucun doute « nous devons tous », comme parle l'Apôtre, « comparaître devant le tribu- « nal de Jésus-Christ, afin que chacun y « reçoive ce qui est dû aux actions bonnes « ou mauvaises qu'il a accomplies par son « corps [1] ». Excluras-tu les petits enfants de cette universalité des créatures humaines? Dis-nous donc quelles bonnes actions auront accomplies par les membres de leur corps, et en vertu de leur libre arbitre personnel, les enfants qui recevront le royaume de Dieu, c'est-à-dire le plus grand de tous les biens; dis-nous aussi quelles actions mauvaises auront accomplies, par leur volonté propre, les enfants qui seront privés de cette vie divine. Si, au contraire, et tu ne saurais te dispenser de faire cet aveu, si tu reconnais que les premiers ressuscitent en Jésus-Christ, indépendamment de ces œuvres volontaires et libres que chacun accomplit par son corps, pourquoi ne reconnais-tu pas aussi que les seconds meurent en Adam, puisque tu sais qu'Adam a été par opposition la figure de celui qui devait venir, c'est-à-dire de Jésus-Christ? Fermeras-tu les yeux à la lumière de l'évidence pour nous dire que les uns sont redevables de leur bonheur à l'Esprit de justice qu'ils ont reçu dans le sacrement de la régénération, et que la chair de péché, dont les autres étaient revêtus au moment de leur naissance, ne leur a causé cependant aucun dommage à eux-mêmes? Qui donc, si ce n'est vous, oserait parler ainsi? Les hommes plus avancés en âge, qui entendent ou qui lisent ces paroles : Chacun recevra ce qui sera dû

[1] 1 Jean, IV, 7. — [2] Id. III, 1. — [3] Jean, I, 12. — [4] I Cor. II, 12. — [5] Ephés. VI, 23.

[1] II Cor. V, 10.

aux actions qu'il aura accomplies par les membres de son corps ; ces hommes ne doivent point mettre leur confiance dans la force de leur volonté personnelle; mais ils doivent plutôt prier afin que leur volonté soit préparée par le Seigneur et qu'ils n'entrent point en tentation. Car « la volonté est « préparée par le Seigneur [1] » ; le Seigneur lui-même nous dit : « Priez, afin que vous « n'entriez point en tentation [2] » ; et l'Apôtre : « Nous demandons à Dieu que vous ne com- « mettiez aucun mal [3] ».

CVIII. *Jul.* Conséquemment, ta première proposition, malgré l'obscurité des termes dans lesquels tu l'as exprimée, ne pourra être d'aucune utilité pour la cause que tu défends; la seconde, au contraire, par laquelle tu déclares de nouveau reconnaître l'existence du libre arbitre, mais non pas de telle sorte que l'homme doive être considéré comme ayant le pouvoir de pratiquer le bien par le fait même qu'il possède cette liberté ; cette proposition a dévoilé dans ce qu'il a de plus horrible le mal qui te dévore intérieurement.

Aug. Tu m'obliges déjà à considérer comme une omission volontaire de ta part ce que j'attribuais tout à l'heure à l'incorrection d'un exemplaire. Voici en effet que tu cites ma proposition sans rapporter celles de mes expressions qu'il serait le plus nécessaire de faire connaître, celles précisément qui sont la réfutation la plus décisive de votre doctrine. J'ai dit que « l'homme ne saurait, par les « seules forces de son libre arbitre et sans le « secours de Dieu, accomplir le bien ». Toi, au contraire, tu dis que je reconnais à la vérité l'existence du libre arbitre, « mais non « pas de telle sorte que l'homme doive être « considéré comme pouvant pratiquer le bien « par le fait seul qu'il possède cette liberté » ; et tu ne rapportes pas ces paroles que j'ai ajoutées : « sans le secours de Dieu ». Je ne t'accuse pas de vol, je réclame seulement ce qui m'a été injustement ravi ; rends-moi mes paroles, et les tiennes n'auront plus aucune valeur.

CIX. *Jul.* Voici en effet que, comme nous l'avons fait déjà dans notre premier livre, nous te pressons vivement, ou plutôt nous te contraignons ici encore de prouver que tu n'as point nié l'existence du libre arbitre. Tu déclares hautement aux catholiques, je le sais et je désire que mes lecteurs ne l'oublient point, tu déclares que tu reconnais l'existence du libre arbitre et la création par Dieu des petits enfants : deux choses qui n'ont jamais été niées, si ce n'est par les Manichéens; mais puisque, malgré cette profession de foi, qui nous est commune à tous deux, la liberté de détermination ne subsiste en réalité ni dans ta pensée, ni dans ton enseignement, il s'ensuit manifestement que ta croyance intime et la doctrine que tu enseignes n'ont rien de commun avec la foi catholique. Je te demanderai donc quelle est la puissance, ou bien quelle doit être la définition du libre arbitre. Assurément il n'a pas le pouvoir de rien changer dans la condition naturelle de l'homme. Car personne n'a jamais pu opérer un changement dans l'office de ses sens, ni percevoir, par exemple, les sons par le sens de l'odorat, ou les odeurs par le sens de l'ouïe; personne n'a jamais pu changer son sexe; personne n'a jamais pu prendre la forme d'un animal sans raison, ni changer par la force de son libre arbitre les poils de son corps en une toison naturelle; personne enfin ne s'est jamais donné à soi-même un corps doué des qualités qu'il lui a plu, ou un corps de la grandeur qu'il a désirée. Ces exemples suffisent pour montrer qu'il en est de même de tout ce qui appartient à la nature de l'homme. Après avoir donc parlé de cette nature, voyons quelle est la puissance du libre arbitre par rapport aux autres créatures. Quel homme a jamais pu disposer à son gré de la fertilité des champs, du succès des entreprises maritimes, de la gloire et des richesses, de la jouissance continue de cette même gloire, en sorte que cet homme ait eu le droit de dire : J'ai été créé par Dieu pour me procurer à moi-même, et par les seules forces de ma volonté libre, ces choses ou d'autres choses semblables? Ainsi, la nature de l'homme est soumise à des lois immuables; les choses étrangères à cette nature sont assujéties constamment aux vicissitudes les plus fortuites et les plus imprévues. En quoi donc consiste ce libre arbitre qui rend les hommes supérieurs aux animaux sans raison, qui nous rend les images vivantes de Dieu même, et qui seul nous révèle l'équité de la sentence que celui-ci prononce en notre faveur ou contre nous? En quoi consiste,

[1] Prov. VIII, suiv. les Sept. — [2] Matt. XXVI, 41. — [3] II Cor. XIII 7.

dis-je, ce libre arbitre, dont l'existence est niée par les Manichéens aussi incontestablement qu'elle est affirmée par les catholiques, comme tu le reconnais toi-même? Il consiste, sans aucun doute, dans le pouvoir donné à l'homme de consentir au péché volontairement et sans y être contraint d'une manière inévitable par aucune inclination naturelle, ou de refuser son consentement à ce même péché.

Aug. Refuser de consentir au péché et ne point succomber à la tentation, c'est absolument et identiquement la même chose. Mais si cette chose dépendait précisément de notre volonté personnelle, on ne nous avertirait point de la demander au Seigneur dans nos prières. Ces paroles donc : « Détournez-vous « du mal [1] », signifient manifestement que celui à qui elles sont adressées, doit détourner sa volonté du péché. Et cependant, quoique l'Apôtre ait pu dire d'une manière parfaitement exacte : Nous vous défendons de commettre aucun mal, il a dit : « Nous deman- « dons à Dieu que vous ne commettiez aucun « mal ». Voilà pourquoi j'ai dit (sans m'exprimer cependant comme tu prétends que je l'ai fait) : Personne ne peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu. L'Apôtre demandait précisément ce secours pour les fidèles ; il ne prétendait point ravir à la nature humaine son libre arbitre. O hommes orgueilleux et superbes ! cessez de mettre votre confiance dans vos propres forces ; soumettez-vous à Dieu ; demandez-lui de ne point consentir au péché et de ne point succomber à la tentation. Ne pensez point que vous ne succombez pas à la tentation dès lors que, par un acte de volonté énergique, vous résistez à la concupiscence de la chair, et que vous refusez de commettre quelque œuvre mauvaise. Vous ne connaissez pas les ruses du tentateur; quand vous attribuez ces résistances à votre volonté indépendamment du secours de Dieu, vous succombez à une tentation plus grande. Je serais très-heureux d'apprendre de ta bouche en quel sens les biens ou les maux, qui sont, suivant l'expression consacrée, extérieurs par rapport à l'homme, tels que la richesse ou la pauvreté, et le reste, « se trouvent assujétis aux vicissi- « tudes les plus fortuites et les plus impré- « vues ». Car la foi catholique soustrait complétement ces sortes de choses à la puissance de l'homme et les déclare dépendantes de la seule puissance divine. Je fais cette observation, parce que je crains pour vous que vous n'ayez peut-être ajouté à vos autres erreurs celle de croire qu'on ne doit point attribuer à la providence divine les accidents heureux ou malheureux qui arrivent aux hommes, soit dans leurs corps, soit en dehors d'eux-mêmes ; et que par là même, considérant comme une suite de ces vicissitudes tout à fait fortuites et imprévues les maux que souffrent les enfants, vous ne prétendiez soustraire ces maux au jugement de celui sans la volonté de qui un passereau ne tombe pas sur la terre, suivant l'expression du Seigneur [1]. Vous voyez, en effet, que l'édifice de votre hérésie est renversé par ce déluge de maux auxquels l'enfance ne serait point assujétie, sous l'empire d'un Dieu juste, s'ils n'étaient en réalité le juste châtiment du premier péché qui a, par son énormité, flétri et condamné la nature humaine.

CX. *Jul.* Et pour rendre plus sensible, à l'aide de quelques exemples, le sens précis de cette définition, le libre arbitre doit consister en ce que l'homme soit également libre de vouloir ou de ne vouloir pas accomplir une action sacrilége ; en ce que l'homme soit également libre de vouloir ou de ne vouloir pas commettre un parricide ; en ce que l'homme soit également libre de vouloir ou de ne vouloir pas commettre l'adultère ; en ce qu'il soit également possible à l'homme de rendre un témoignage vrai ou un témoignage faux ; en ce que l'homme soit également libre d'obéir aux commandements de Dieu ou aux suggestions du démon.

Aug. Tu dis vrai : c'est en cela que consistait le libre arbitre, voilà parfaitement définie la liberté que reçut le premier homme ; mais voilà aussi la liberté qui, après avoir été donnée par le Créateur, fut ensuite blessée et flétrie par le séducteur, et qui a un besoin absolu d'être guérie par le Sauveur. Telle est la doctrine que vous ne voulez pas admettre avec l'Eglise : et c'est en cela précisément que consiste aussi votre hérésie. O homme qui ne songes pas au temps où tu vis et qui t'enorgueillis aveuglément en ces jours mauvais comme en des jours bons! quand le libre arbitre était tel que tu viens de le définir,

[1] Ps. xxxvi, 27.

[1] Matt. x, 29.

l'homme n'était pas encore devenu semblable à la vanité, et ses jours ne passaient point comme une ombre [1]. Car on ne saurait appliquer le mot de vanité au Dieu dont l'homme était l'image vivante au moment de sa création, et qui de jour en jour fait revivre en nous par sa grâce les traits de cette divine ressemblance. On ne disait point encore : « J'ai été « conçu dans l'iniquité [2] ». On ne disait point encore : « Qui est exempt de toute souillure? « L'enfant même qui n'a vécu qu'un seul jour « sur la terre est souillé [3] ». Enfin, on ne disait point : « Ce que je veux, je ne le fais pas, et je « fais au contraire ce que je hais ». — « Je sais « que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire « dans ma chair : car je trouve en moi la « volonté de faire le bien ; mais je n'y trouve « pas le moyen de l'accomplir ». — « Je sens « dans mes membres une autre loi qui combat « contre la loi de mon esprit [4] ». Ce mal n'existait pas en Adam, quand celui-ci fut créé dans un état de droiture ; parce que la nature humaine n'était pas encore dépravée. L'homme avait alors un guide à l'autorité de qui il s'est soustrait par un acte de son libre arbitre : il ne cherchait point un libérateur qui pût le délivrer de l'esclavage du vice. Car si ces paroles : « Ce que je veux, je ne le fais pas », et autres semblables, sont d'un homme qui n'est pas encore, pour me servir de votre expression, sous le règne de la grâce de Jésus-Christ : vous êtes donc obligés par là même de reconnaître que Jésus-Christ a trouvé la volonté humaine dans un état d'incapacité presque absolue pour accomplir le bien, et que la nature humaine ne saurait être guérie autrement que par la grâce de Jésus-Christ de cette impuissance relative où elle est d'accomplir le bien par son libre arbitre. D'où il suit que j'ai parlé le langage de la vérité, quand j'ai dit : « Personne ne peut accomplir le bien par les « forces de son libre arbitre et indépendam- « ment du secours de Dieu ». Et toi-même tu as omis de rapporter ces mots : « Sans le « secours de Dieu », afin de t'ouvrir une vaste carrière pour discourir en rhéteur intarissable plutôt qu'en homme éloquent sur une foule de choses étrangères à l'objet de la discussion, dans l'espérance de parvenir par ce moyen, non pas à satisfaire l'esprit du lecteur, mais à rendre cette discussion aussi obscure que possible pour ceux qui chercheraient à découvrir de quel côté est la vérité. Soumettez-vous à Dieu, afin d'échapper à la tyrannie de l'erreur. Personne ne peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu. Pourquoi élevez-vous ainsi la volonté humaine afin de rendre sa chute plus profonde? Demandez plutôt à Dieu de ne point entrer en tentation.

CXI. *Jul.* Dans les premiers de ces exemples, j'ai parlé de la volonté parfaite de commettre le crime plutôt que de la perpétration réelle de ce crime, parce qu'il est plus facile de s'abstenir de commettre le parricide, le sacrilége, l'adultère et autres crimes semblables, que de les commettre en effet. Car la volonté mauvaise ne trouve pas toujours les moyens d'accomplir ce qu'elle veut. Pour éviter au contraire de se rendre coupable de ces crimes, il suffit de se tenir dans un repos absolu. A moins peut-être que vous ne considériez comme une fatigue le fait même de ne vouloir pas se fatiguer. Je ne rappellerai pas ici que, d'après le témoignage de l'Ecriture sainte, c'est-à-dire, d'après le témoignage des Prophètes, des Evangélistes et des Apôtres, aussi bien que d'après l'enseignement des docteurs qui s'inspiraient aux sources les plus pures de la doctrine catholique, tels que Jean, Basile, Théodore et d'autres semblables, il en coûte beaucoup plus de peines et de fatigues pour commettre le crime que pour s'en abstenir.

Aug. Plût à Dieu que tu eusses hérité de la foi de ces saints personnages : tu ne nierais point que les petits enfants soient souillés de la tache du péché originel.

CXII. *Jul.* Je répéterai seulement, pour ne pas m'écarter de l'objet de la présente discussion, que le libre arbitre a été donné uniquement, et sans qu'il soit possible de lui assigner un autre rôle, afin que la volonté d'aucun homme ne soit jamais entraînée malgré elle vers la justice, ou vers l'iniquité.

Aug. L'Apôtre sentant dans ses membres une loi qui combat contre la loi de son esprit et qui le rend lui-même captif sous la loi du péché, s'écrie : « Je ne fais pas le bien que je « veux et je fais le mal que je hais », disnous donc comment la volonté de cet Apôtre n'était point entraînée malgré elle vers le mal. Car, pour emprunter un instant votre langage, si celui qui prononce ces paroles

[1] Ps. CXLIII, 4. — [2] Id. L, 7. — [3] Job, XIV, 4, suiv. les Sept. — [4] Rom. VII, 15, 18, 23.

gémit sous le poids d'une habitude mauvaise parce qu'il ne se trouve pas encore, suivant votre expression, sous le règne de la grâce de Jésus-Christ; la volonté de cet homme est-elle, oui ou non, libre dans ses déterminations? Si la volonté de cet homme est libre, pourquoi ne fait-il pas le bien qu'il veut et pourquoi fait-il le mal qu'il hait? Si au contraire la volonté de cet homme n'est pas libre par la raison qu'il n'est pas encore sous le règne de la grâce de Jésus-Christ, je répéterai alors ce que j'ai déjà dit et ce qu'il faut, je le vois, vous répéter souvent : Personne ne peut par le libre arbitre de sa volonté et sans le secours de la grâce de Jésus-Christ, accomplir le bien qu'il veut et éviter le mal qu'il hait : non pas que la volonté humaine soit entraînée vers le bien par cette grâce, comme elle était entraînée auparavant vers le mal, c'est-à-dire malgré elle; mais elle se trouve à la fois délivrée de l'esclavage sous lequel elle gémissait et attirée vers son libérateur par un amour également suave et libre, non point par cette crainte servile qui est une véritable torture.

CXIII. *Jul.* Le vice, il est vrai, se présente à nous plein de charmes et d'attraits; souvent aussi les persécuteurs préparent à leurs victimes volontaires des supplices très-douloureux; mais la crainte de perdre l'estime des gens de bien nous défend contre les séductions du mal, et l'héroïsme de notre patience triomphe des plus cruelles tortures.

Aug. Tu parles le langage de ceux qui mettent leur confiance dans leur propre force[1]; prends garde qu'un jour tes cris ne se trouvent mêlés aux cris de ceux qui expieront dans des tourments affreux le crime de leur orgueil.

CXIV. *Jul.* D'autre part, la pratique de la vertu n'est pas une source de chagrins amers, puisqu'elle nous met en possession, non-seulement de la royauté d'une bonne conscience, si je puis m'exprimer ainsi, mais encore de la félicité sublime qui nous est promise pour l'éternité. Cependant le secours de la grâce de Dieu ne fait jamais défaut à ceux qui veulent pratiquer la vertu; cette grâce leur vient en aide d'une multitude de manières différentes, mais toujours avec tant de modération qu'elle ne ravit jamais au libre arbitre le sceptre qui lui appartient; elle leur offre une assistance dont ils usent, s'ils le veulent; mais elle ne fait point violence à ceux qui la repoussent. Et voilà pourquoi certains hommes abandonnent le sentier infect du vice pour marcher dans la voie de la vertu; tandis que d'autres abandonnent la voie de la vertu pour souiller la pureté de leurs âmes dans le sentier du vice.

Aug. Comment pourrait-il se faire que le secours de la grâce de Dieu ravît au libre arbitre le sceptre qui lui appartient; puisque cette grâce a pour objet au contraire de délivrer le libre arbitre de l'état d'impuissance où le vice l'a réduit, de l'arracher à l'esclavage de l'iniquité et de le rétablir dans sa dignité première? Mais quand on vous demande en quoi consistent ces secours de la grâce de Dieu, vous énumérez les choses dont tu as parlé précédemment : « Les secours que « Dieu nous donne consistent », dites-vous, « dans les préceptes qu'il a inscrits au livre « de sa loi, dans les bénédictions qu'il répand « sur nous, dans les sacrements par lesquels « il nous sanctifie, dans les châtiments qu'il « nous inflige, dans les invitations qu'il nous « adresse, dans les lumières dont il nous en- « vironne » ; or, nous pouvons recevoir des hommes eux-mêmes tous ces secours, selon le témoignage des Ecritures. Car les hommes, eux aussi, donnent des lois et des préceptes, les hommes bénissent, ils sanctifient par le moyen des divins sacrements, ils répriment par des châtiments, ils invitent et exhortent, ils enseignent et éclairent : et cependant, ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien, mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement[1]. Cet accroissement consiste en ce que chacun obéit aux commandements de Dieu; et cette obéissance, quand elle est véritable, est toujours l'effet de la charité. Ce qui a fait dire à l'Apôtre que l'Eglise reçoit un accroissement corporel et qu'elle se forme et s'édifie ainsi par la charité[2]. Mais Dieu seul donne cette charité : car la charité vient de Dieu[3]. Vous ne voulez pas nommer cette charité parmi les secours de la grâce dont vous avez parlé, afin de ne pas être obligé de reconnaître que notre obéissance aux préceptes divins est elle-même un effet de la grâce de Dieu. Car vous considérez cette doctrine comme étant la négation du libre arbitre de la volonté, sous prétexte que personne ne

[1] Ps. XLVIII, 7.

[1] I Cor. III, 7. — [2] Ephés. IV, 16. — [3] I Jean, IV, 7.

peut pratiquer cette obéissance autrement que par un acte de sa volonté propre. Mais ce que vous ne voulez pas reconnaître non plus, c'est que « la volonté est préparée par « le Seigneur [1] » ; non pas à l'aide de paroles qui frappent extérieurement les oreilles, mais de la même manière qu'il changea en douceur la colère du roi, lorsqu'il voulut exaucer la prière d'Esther [2]. Car de même que le Seigneur accomplit ce changement dans le cœur d'Assuérus d'une manière tout à fait divine et mystérieuse; de même aussi il opère en nous et le vouloir et le faire, selon qu'il lui plaît [3].

CXV. *Jul.* Comment donc reconnais-tu l'existence du libre arbitre, puisque, suivant toi, la volonté humaine n'a d'autre pouvoir que celui de faire le mal ? cette volonté, dis-tu, est absolument incapable de se détourner du mal et de faire le bien [4].

Aug. Je dis que la volonté humaine a le pouvoir de se détourner du mal et de faire le bien; mais seulement lorsque Dieu vient à notre secours par un acte de bonté tout à fait gratuite; non pas lorsque nous nous enorgueillissons, comme Julien, par un acte de la plus odieuse ingratitude.

CXVI. *Jul.* Je ne parle pas ici de cette fureur avec laquelle tu blasphèmes contre la loi tout entière, puisque tu considères celle-ci comme prescrivant aux mortels des choses que le législateur savait bien être absolument au-dessus de leur pouvoir.

Aug. Ce que tu dis ici n'est pas vrai. Dieu donne des préceptes dont l'accomplissement est possible : mais il a donné lui-même le pouvoir de les accomplir à ceux qui peuvent les accomplir et qui les accomplissent en effet : et en même temps qu'il promulgue sa loi, il avertit ceux qui ne peuvent pas l'observer, de lui demander ce pouvoir. Si tous les préceptes de cette loi ne sont pas toujours observés par les saints, c'est que Dieu veut par là exercer ceux-ci à la pratique de l'humilité. Nous disons chaque jour : « Pardon- « nez-nous nos offenses [5] », parce que le Seigneur, en même temps qu'il nous aide à pratiquer l'obéissance, se réserve le pouvoir d'être miséricordieux envers nous.

CXVII. *Jul.* Mais je te demanderai par quels poëtes tu as été conduit aux sources d'une Hippocrène d'un nouveau genre, toi qui nous représentes, non pas en des vers harmonieux, mais dans un langage de blasphémateur, un animal monstrueux dont le corps est fatalement assujéti aux lois du principe mauvais et qui porte seulement sur son front le nom d'être libre.

Aug. Tu promènes ton pinceau au gré de ton imagination, de même que ton esprit frivole aime à se repaître de rêveries fantastiques. Pourquoi, en effet, reconnais-tu que la volonté bonne reçoit des secours quelconques de la grâce, tandis que, suivant toi, la volonté mauvaise n'a besoin d'aucun secours pour être mauvaise, ou pour persévérer dans sa perversité ? Ou bien cette balance que tu cherches à tenir dans un parfait équilibre, en affirmant que la volonté est également libre de se porter vers le mal ou de se porter vers le bien; cette balance, dis-je, indiquerait-elle par son inclinaison réelle que tu as perdu toi-même la faculté de raisonner ?

CXVIII. *Jul.* Voici, en effet, un des arguments que tu as établis dans le livre envoyé par toi à Rome : « La volonté, qui est libre « dans les méchants, n'est pas libre dans les « bons ».

Aug. Pourquoi n'ajoutes-tu pas ces autres paroles que tu as lues immédiatement après celles que tu rapportes : « Tant qu'elle n'a « pas été délivrée [1] ? » Ou bien, pourquoi le Seigneur dit-il en parlant des fruits des ceps de vigne, c'est-à-dire en parlant des bonnes œuvres : « Sans moi vous ne pouvez rien « faire [2] » ; sinon parce que ceux-là seulement qui ont été délivrés par le Seigneur, peuvent accomplir le bien par les forces de leur libre arbitre ?

CXIX. *Jul.* Et tu appelles en cet endroit disciples de Céleste ceux qui pensent que chacun peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre : suivant toi, donc, la liberté appartient uniquement à ceux que tu prétends ne pouvoir faire autre chose que le mal. Trouve-moi, si tu le peux, une autre manière de définir les êtres non libres, et prouve-moi que la définition donnée ici par toi est véritablement celle de la liberté. Si la lumière de ton intelligence était tellement obscurcie qu'il ne te fût plus possible de comprendre le sens du mot libre considéré en lui-même; l'expres-

[1] Prov. VIII, suiv. les Sept. — [2] Esth. XV, 11. — [3] Philipp. II, 13. — [4] Ps. XXXIII, 15. — [5] Matt. VI, 12.

[1] Contre les eux lettres des Pélagiens, liv. I, n. 5. — [2] Jean, XV, 5.

sion contradictoire ne devait-elle pas du moins t'apprendre en quoi consiste l'essence de la liberté ? Supposons que tu aies pu être pareillement embarrassé pour comprendre en quoi consiste ce qu'on appelle la vue des yeux, et que tu aies donné à ce sujet une définition de ce genre : La vue consiste ou bien à avoir les yeux crevés, ou bien à être, par suite d'un empêchement quelconque, dans l'impossibilité de rien voir au moment même où l'on a les yeux en contact avec la lumière : supposons que tu aies considéré cette définition comme la définition véritable de la vue, et que d'autre part, cherchant à expliquer en quoi consiste la chose opposée, c'est-à-dire la cécité, tu ne trouvasses d'autre définition que celle-ci : On est privé de la vue quand on a les yeux crevés ou quand un liquide opaque épanché dans ces organes les rend incapables de voir : sans aucun doute tu regretterais tes premières paroles et tu comprendrais qu'une même définition ne saurait convenir à des choses opposées. D'où il suivrait que la cécité, consistant uniquement en ce que les yeux d'un animal se trouvent dans l'impuissance de voir au moment où ils sont en contact avec la lumière, la définition de la vue devrait être précisément la négation de la proposition par laquelle tu aurais défini la cécité ; en d'autres termes, la vue ne devrait pas être autre chose que la faculté de voir librement quand les yeux non crevés sont en contact immédiat avec la lumière. Et si tu refusais absolument de te soumettre à ces principes de la logique, tout le fruit que tu recueillerais de ta persévérance serait ou bien de faire croire à tes auditeurs que tu résistes avec une opiniâtreté odieuse au témoignage de ta propre conscience ; ou bien, si tu réussissais à leur persuader que ton langage est bien réellement l'expression de ta pensée, ils en concluraient que les yeux de ton esprit ne sont pas moins éteints que les yeux corporels de celui à qui tu aurais attribué dans ta définition l'usage de la vue.

Aug. Je ne te demande pas de définir la cécité, mais de mettre fin à celle dont tu es atteint, et de comprendre enfin que Jésus-Christ n'aurait pu dire avec vérité : « Sans « moi vous ne pouvez rien faire », si l'homme était capable d'accomplir le bien par les forces de son libre arbitre et indépendamment de la grâce de ce même Jésus-Christ.

CXX. *Jul.* Ainsi donc, pour rapprocher de cet exemple l'objet même de notre discussion, tu aurais pu du moins, par la définition de l'expression contradictoire, comprendre le sens que tu devais attacher au mot de liberté. En effet, lors même que ton intelligence n'aurait pu s'élever jusqu'à la définition du libre arbitre, et que tu aurais cru de bonne foi que la liberté consiste à être dans l'impossibilité de choisir entre deux partis contraires : tu as dû voir que l'esclavage, en d'autres termes, la non-liberté ne peut s'entendre que de l'impuissance où l'on est de prendre à son gré l'un ou l'autre de deux partis contraires : et que par là même il suffit, pour définir la liberté, d'ajouter une négation à la définition de l'esclavage ; en sorte que la non-liberté consistant dans l'impuissance de choisir entre deux partis contraires, la chose opposée à celle-là, c'est-à-dire la liberté, doit consister à n'être pas dans l'impuissance de choisir entre ces deux partis.

Aug. Pourquoi obscurcir par des discours également diffus et insaisissables des choses qui sont tout à fait manifestes par elles-mêmes ? Celui-là a la liberté nécessaire pour commettre le mal, qui fait un acte de volonté mauvaise et qui se rend coupable par action, par paroles ou même par pensée seulement : quel est parmi les adultes celui qui n'a pas ce pouvoir ? Celui-là au contraire a la liberté nécessaire pour accomplir le bien, qui fait un acte de volonté bonne, soit en agissant extérieurement, soit en parlant, soit même en appliquant seulement son esprit à un objet louable ; mais sans la grâce de Dieu aucun homme n'a le pouvoir d'agir ainsi. Et si tu prétends que ces dernières paroles sont contraires à la vérité, tu te mets toi-même en contradiction avec le divin Auteur de cette maxime : « Sans moi, vous ne pouvez rien « faire » ; tu te mets en contradiction avec Celui qui a dit : « Non pas que nous soyons « capables de former de nous-mêmes aucune « pensée comme de nous-mêmes ; mais c'est « Dieu qui nous en rend capables [1] ». Si je ne me trompe, quand l'Apôtre dit qu'il ne trouve pas en lui-même, mais qu'il reçoit de Dieu le pouvoir de former une pensée, il entend parler d'une pensée bonne, et non pas d'une pensée mauvaise. D'autre part, les bonnes paroles et les bonnes actions sont toujours le fruit d'une

[1] II Cor. III, 5.

bonne pensée. D'où il suit que tout homme qui est incapable de former de lui-même une bonne pensée, est nécessairement aussi incapable de prononcer une bonne parole ou d'accomplir une bonne action de lui-même : si au contraire il est sous le règne de la grâce, c'est Dieu qui le rend capable de parler et d'agir ainsi. De là ces paroles : « Ce n'est point vous « qui parlez, mais c'est l'Esprit de votre Père « qui parle en vous [1] » ; et ces autres : « Tous « ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu « sont enfants de Dieu [2] ». Pénétré de ces maximes, j'ai enseigné que personne ne peut, par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu, accomplir le bien. Toi au contraire, effrayé à la vue de ces maximes, tu m'as attribué d'avoir dit que personne ne peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre, et tu as retranché ces mots ajoutés par moi : « Sans le secours de Dieu ». C'est pourquoi je ne doute pas que tu ne sois déjà convaincu de ta propre défaite, quoique tu cherches à la dissimuler par ce verbiage sans fin où tu prétends que la liberté de la volonté ne saurait exister tant que celle-ci n'est pas libre d'accomplir le bien et le mal. D'où il suit que tu dois nécessairement déclarer que Dieu n'est pas libre, puisque la volonté divine n'a d'autre pouvoir que celui d'accomplir le bien, sans qu'il lui soit jamais possible de commettre le mal.

CXXI. *Jul.* La vérité de ces principes est aussi manifeste que tes efforts pour les détruire sont impuissants et misérables. Aussi on ne sait plus à laquelle de ces deux conjectures il convient de s'arrêter : Défends-tu la cause de l'erreur, malgré le témoignage formel de ta conscience ? ou bien, confonds-tu réellement la cause de l'erreur avec la cause de la vérité ? On se demande si ton esprit n'est point fermé aux lumières de la raison, de même qu'il a perdu incontestablement la faculté de s'ouvrir aux lumières de la foi.

Aug. Est-ce que tu réussirais à te consoler de ta défaite en me disant des injures ?

CXXII. *Jul.* Mais, pour résumer en quelques mots les arguments que nous avons établis jusqu'ici, le libre arbitre qui est attiré vers le mal par le plaisir qui s'attache au vice et par les suggestions du démon, et qui est porté au bien par les maximes de la vertu et par diverses sortes de grâces divines ; le libre arbitre, dis-je, ne peut subsister avec la nécessité pour celui à qui on l'attribue, de pratiquer la justice ou de commettre le péché.

Aug. Si, parmi les diverses espèces de grâces divines, vous comptiez l'amour que l'Ecriture déclare très-expressément venir, non pas de nous, mais de Dieu qui le donne à ses enfants ; cet amour sans lequel personne ne vit pieusement, et avec lequel chacun est assuré de vivre dans la piété ; cet amour sans lequel il est impossible que la volonté humaine se porte vers le bien, et avec lequel la volonté ne s'écarte jamais de la voie du bien ; vous prendriez véritablement la défense du libre arbitre et vous ne le conduiriez pas à sa perte par des flatteries mensongères. Cependant, si tu entends, par le mot de nécessité, la violence qu'un homme subit malgré lui, personne ne se trouve jamais dans la nécessité de pratiquer la justice, parce que personne n'est juste malgré soi : la grâce divine a seulement pour objet d'inspirer la volonté de pratiquer la justice à ceux qui ont une volonté contraire. Si, d'autre part, personne ne commettait jamais le péché malgré soi, l'Ecriture ne dirait pas : « Vous avez scellé mes iniquités « dans une bourse, et si j'ai commis quelque « faute malgré moi, vous l'avez marquée « d'un signe particulier [1] ».

CXXIII. *Jul.* Mais les catholiques reconnaissent l'existence du libre arbitre, tandis que les partisans de la transmission du péché la nient avec les Manichéens leurs maîtres.

Aug. Ce sont là des injures et non point des raisons : je voudrais que tu fusses capable de raisonner ; car quel homme pervers n'est pas capable de dire des injures ?

CXXIV. *Jul.* Nous avons donc eu raison de dire que ceux que vous avez séduits, se sont faits Manichéens, de peur d'être appelés hérétiques, et que pour échapper à un déshonneur imaginaire ils ont commis une faute réelle : comme les animaux sauvages que l'on environne de pieux, afin de les pousser dans des piéges, et qui courent ainsi, par un sentiment de vaine frayeur, à une mort véritable. De plus, nous enseignons que Dieu est le créateur des petits enfants ; mais d'autre part, comme il est certain que le Dieu des catholiques, lequel est le Dieu véritable, ne peut accomplir aucune œuvre mauvaise, nous ne voulons pas, à raison précisément de

[1] Matt. x, 20. — [2] Rom. VIII, 14.

[1] Job, XIV, 17.

la majesté suprême d'un tel ouvrier, que les hommes formés par lui soient en aucune manière considérés comme coupables et comme pécheurs au moment où ils sortent de ses mains et avant qu'ils aient pu faire usage de leur volonté. Dès lors que vous niez l'une de ces propositions, vous les détruisez toutes deux. Tu crois, dis-tu, que Dieu est créateur, mais créateur d'hommes pervers : tu contredis par là même ce que tu as affirmé ailleurs, quand tu as déclaré que suivant toi le démon n'est point le créateur des hommes.

Aug. Tout ce qui, dans les hommes dont la naissance même est souillée et flétrie, appartient à Dieu comme ayant été créé par lui, est bon (car la justice et la bonté sont deux choses inséparables) ; mais la nature seule, et non pas le vice, a été créée par Dieu. Traite enfin cette question, voyons ce que tu diras pour expliquer comment les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres au moment où ils sont transférés par les sacrements de l'Eglise dans le royaume de Jésus-Christ. Quelque habile que tu sois à envelopper ta pensée sous des flots de paroles, dès que tu auras abordé ce sujet, ton hérésie se révélera dans son affreuse nudité.

CXXV. *Jul.* En effet, quand tu attribues à Dieu des œuvres dont il est absolument impossible qu'il ait été l'auteur, tu fais voir qu'il n'a pas créé réellement ce que tu déclarais avoir été créé par lui.

Aug. Dieu seul a le pouvoir de créer des hommes : dis-nous plutôt comment les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres au moment où ils sont régénérés par les divins sacrements.

CXXVI. *Jul.* Quoique j'aie développé cet argument dans toute son étendue en écrivant mon premier livre, j'exposerai ici, du moins résumée en quelques mots, la doctrine que tu enseignes à cet égard. Tu crains d'attribuer au démon la création d'une substance quelconque, et tu ne crains pas de faire peser sur Dieu, non pas une accusation quelconque, mais une accusation horrible. Tu as plus de respect pour la nature de la chair humaine que pour la justice de Dieu : tu as appréhendé d'attribuer au démon la création de la nature humaine, comme on appréhende de prononcer un blasphème énorme ; et tu as fait à la justice et à la sainteté de Dieu, comme à des choses peu dignes de respect, tu as fait, dis-je, à la justice et à la sainteté divines l'injure de leur attribuer la formation d'êtres criminels : comme si, dans la nécessité de choisir entre deux doctrines également contraires à la vérité, il n'eût pas été moins révoltant d'attribuer au démon la création de la chair que de déclarer l'œuvre de Dieu souillée par l'iniquité.

Aug. C'est vous, au contraire, qui blasphémez la justice de Dieu, puisque, malgré la toute-puissance de celui-ci, vous prétendez que les enfants souffrent des maux si effroyables sans les avoir mérités en aucune manière. Mais dis-nous enfin comment vous séparez les enfants de ceux que Dieu arrache à la puissance des ténèbres pour les transférer dans le royaume de son Fils bien-aimé [1].

CXXVII. *Jul.* Car après avoir dit en cet endroit que les enfants sont créés par Dieu coupables et assujétis à la puissance du démon, tu as enseigné dans les dernières parties de ton livre une doctrine plus abominable encore que la doctrine secrète des Manichéens : « Dieu », as-tu déclaré, « crée des hommes « mauvais, de même qu'il donne à d'autres « hommes mauvais la nourriture et l'aliment ».

Aug. Quand tu seras arrivé à ces dernières parties de mon livre, on verra en quel sens j'ai écrit les paroles que tu m'objectes ici. Pour le moment, dis-nous, je te prie, comment les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres quand ils sont régénérés et transférés dans le royaume de Jésus-Christ.

CXXVIII. *Jul.* Dieu crée donc le mal.

Aug. Tu ne comprends pas en quel sens le Seigneur dit par la bouche du Prophète : « C'est moi qui crée les maux [2] ».

CXXIX. *Jul.* Et des innocents sont punis pour un fait dont Dieu est l'auteur.

Aug. Ils ne sont point innocents d'origine, et ils ne sont point punis pour un fait dont Dieu est l'auteur.

CXXX. *Jul.* Et ils sont la propriété du démon, parce que Dieu a conféré à celui-ci le droit de propriété sur eux.

Aug. L'Apôtre a livré, lui aussi, un homme à Satan [3] ; et il a fait en cela un acte de justice, et non pas un acte de méchanceté : Dieu lui-même a livré certains hommes à un sens réprouvé [4] ; et plût au ciel que vous-mêmes vous ne fussiez pas de ce nombre !

[1] Coloss. I, 13.— [2] Isa. XLV, 7.— [3] I Cor. V, 5.— [4] Rom. I, 28.

CXXXI. *Jul.* Et Dieu impute aux hommes une faute que ses propres mains ont commise.

Aug. Dieu n'a point commis de ses propres mains la faute que contractent les enfants et dont ils sont souillés dès leur origine.

CXXXII. *Jul.* Et ce dont le démon a seulement suggéré la pensée, Dieu songe avec autant d'habileté que de persévérance aux moyens de l'accomplir d'une manière plus parfaite ; il patronne cette idée ; il s'en constitue le défenseur et la met à exécution.

Aug. Dieu ne met point à exécution l'idée qui a été suggérée par le démon ; mais de la nature que le démon a souillée, Dieu forme des êtres qui sont bons en tant qu'ils sont formés par ses mains divines.

CXXXIII. *Jul.* Et Dieu demande de bons fruits à l'homme formé par lui d'une substance mauvaise.

Aug. Dieu ne forme point l'homme d'une substance mauvaise ; mais il guérit par le sacrement de la régénération le mal qui nous a été communiqué par la souillure de notre génération.

CXXXIV. *Jul.* Et ensuite la loi tout entière ment quand elle déclare que le Seigneur est juste.

Aug. Tu mens : mais toi-même, quand tu nies que les enfants d'Adam soient coupables d'un péché par suite duquel ils méritent d'être assujétis à un joug accablant[1], que prétends-tu conclure de là, sinon que le Seigneur est injuste ?

CXXXV. *Jul.* Et l'on appelle encore Dieu celui qui a commis tant d'iniquités ?

Aug. Dieu n'a commis aucune iniquité : d'où il suit qu'il n'a point commis celle que vous lui imputez, quand vous prétendez que, par un ordre ou par une permission de sa volonté, les petits enfants souffrent des maux si multipliés et si effroyables sans les avoir mérités par aucun péché d'origine.

CXXXVI. *Jul.* « La mémoire » des Manichéens « périra avec fracas : car le Seigneur « demeure éternellement ; celui qui a préparé « son siége pour rendre ses jugements, ju- « gera lui-même toute la terre avec équité[2] ». Dieu ne commet aucune iniquité. Il ne crée donc point des hommes mauvais : car s'ils devaient être mauvais par nature, Dieu ne pourrait les créer. Conséquemment, s'il appartient aux catholiques de confesser que les hommes sont créés bons par Dieu, il appartient aux Manichéens exclusivement de croire que les hommes sont créés mauvais par Dieu.

Aug. Si vos oreilles n'étaient point fermées à cette maxime des divines Ecritures : « Il « jugera toute la terre avec équité », vous comprendriez que Dieu est juste même dans les châtiments qu'il inflige aux plus petits enfants. Car ces enfants sont bons par nature, puisqu'ils sont créés par Dieu ; mais ils sont mauvais par suite de la dépravation de cette même nature, et c'est pour cela que Dieu les guérit. Et cette maxime de la doctrine catholique fait périr, non-seulement la mémoire des Manichéens, mais aussi celle des Pélagiens, avec le fracas de leur verbiage sans fin.

CXXXVII. *Jul.* Mais voyons la suite de tes paroles.

Aug. Voici que tu passes maintenant à d'autres paroles de mon livre sans avoir opposé aucun argument à celles que tu avais entrepris de réfuter. Car, pour vous réduire au silence le plus absolu, j'ai dit que vous enseignez, contrairement au témoignage de l'Apôtre, que les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres et transférés ainsi dans le royaume de Dieu[1] : par le fait même que tu n'as rien répondu à cette accusation, ton hérésie s'est trouvée dévoilée, comme je l'ai dit précédemment, dans son affreuse nudité ; et je n'ai pas dû faire de grands efforts pour t'exposer ainsi aux yeux de tous comme un hérétique, puisque tu n'as pas même osé chercher dans ton verbiage également vain et intarissable un seul mot qui parût montrer l'accord de la doctrine avec la foi transmise par les Apôtres et enseignée depuis les premiers siècles du christianisme par l'Eglise notre mère.

CXXXVIII. *Jul.* « Laisse-moi donc te dire « en quelques mots quel est l'objet précis de « cette discussion. Les catholiques enseignent « que la nature humaine a été créée bonne « par un Dieu bon ; mais que, ayant été « flétrie par le péché, elle a besoin d'être « guérie par Jésus-Christ. Les Manichéens « enseignent que la nature humaine n'a pas « été créée bonne par Dieu, et qu'elle n'a pas « été flétrie par le péché ; mais que l'homme « a été créé par le prince des ténèbres éter-

[1] Eccli. XL, 1. — [2] Ps. IX, 7-9.

[1] Coloss. I, 13.

« nelles, et qu'il est né de l'union de deux « natures qui ont toujours existé, l'une bonne « et l'autre mauvaise. Les disciples de Cé- « leste et de Pélage enseignent que la nature « humaine a été créée bonne par un Dieu « bon ; mais qu'elle est absolument saine « dans les petits enfants au moment de « leur naissance, et que, à cet âge, ceux- « ci n'ont besoin en aucune manière des « remèdes apportés par Jésus-Christ. Juge « donc par les maximes que tu enseignes, « du nom qu'il convient de te donner, et « cesse de reprocher aux catholiques, par qui « tes arguments sont réfutés sans réplique, « une doctrine qu'ils n'enseignent pas, et de « les appeler d'un nom qui ne leur appartient « point. Car la vérité confond à la fois et les « Manichéens et vous-mêmes ». Elle dit aux Manichéens : « N'avez-vous point lu que celui « qui créa l'homme au commencement, les « créa homme et femme? C'est pourquoi « l'homme abandonnera son père et sa mère, « et il s'attachera à son épouse ; et ils seront « deux dans une seule chair : ainsi, ils ne « sont plus deux, mais une seule chair. Que « l'homme donc ne sépare point ce que Dieu « a uni [1]. La vérité fait voir par ces paroles « que Dieu est à la fois le créateur des « hommes et l'auteur de l'union des époux, « contrairement à l'enseignement des Mani- « chéens qui refusent à Dieu l'un et l'autre « de ces titres. D'autre part, elle vous dit à « vous-mêmes : Le fils de l'homme est venu « chercher et sauver ce qui était perdu [2]. Mais « vous, ô disciples accomplis du Sauveur, « vous lui répondez : Si vous êtes venu cher- « cher et sauver ce qui était perdu, vous « n'êtes point venu pour les enfants ; les « enfants n'étaient point perdus, ils étaient « nés au contraire dans un état parfaitement « sain : adressez-vous aux adultes, vos pro- « pres paroles vous y obligent : Ce ne sont « point ceux qui se portent bien, mais ceux « qui sont malades, qui ont besoin de mé- « decin [3]. D'où il suit que Manès, bien qu'il « enseigne que l'homme est un mélange de « deux natures dont l'une est mauvaise, veut « du moins que l'âme, bonne en elle-même, « soit guérie par Jésus-Christ de la maladie « qu'elle a contractée par le fait de son union « avec le corps : tandis que toi-même tu pré- « tends que Jésus-Christ ne trouve rien à « guérir dans les enfants, toutes les fois qu'ils « sont sains de corps. Par là même, Manès à « la vérité inflige à la nature humaine un « blâme tout à fait odieux, mais toi tu donnes « à cette même nature des éloges cruels. Car « aucun de ceux qui croiront à la vérité de « tes éloges, ne présentera ses enfants au « Sauveur [1] ». J'ai fait observer dans mon premier ouvrage que ton but principal est de parler d'une manière à peu près inintelligible.

Aug. Mon langage est parfaitement intelligible, que tu le veuilles ou non : parce que tu ne trouves rien à répondre à ces paroles, tu prétends que mon langage est inintelligible, tandis qu'il est d'une vérité manifeste comme la lumière et absolument inattaquable ; mais la suite de ton discours montrera clairement que tu n'as pu m'opposer aucun argument sérieux.

CXXXIX. *Jul.* J'ai fait voir aussi que presque la plupart de tes maximes en contradiction avec la vérité exigent plus d'efforts pour être comprises que pour être réfutées.

Aug. Tu fais beaucoup d'efforts cependant, et, ce qui est pour toi plus fâcheux encore, tu vois tes arguties mises à néant. Toutefois ce n'est pas pour comprendre mes paroles, que tu épuises ainsi les forces de ton esprit ; car tu peux les comprendre très-facilement ; mais la cause véritable de tes fatigues, c'est l'impuissance où tu es de réfuter mes arguments.

CXL. *Jul.* Si je voulais réfuter chacune de ces maximes en particulier, je serais entraîné malgré moi à des répétitions qui sembleraient superflues et à des développements qui paraîtraient d'une longueur fastidieuse.

Aug. Voilà à quels moyens tu as recours, pour détourner l'esprit du lecteur bien loin des choses que j'ai dites ; tu cherches à faire croire à celui-ci que tu m'as répondu, en lui faisant oublier ce que tu avais soi-disant entrepris de réfuter.

CXLI. *Jul.* Aussi, quoique tous les écrits publiés par toi contre nous aient pour objet unique de persuader à tes lecteurs qu'il existe des maux naturels et que, ou bien les hommes ont été créés par le démon, ou bien le péché est l'œuvre de Dieu ; je crois devoir cependant, pour plus de concision, rassembler des divers endroits où ils se trouvent développés, les arguments principaux à l'aide des-

[1] Matt. XIX, 4-6. — [2] Luc, XIX, 10. — [3] Matt. IX, 12.

[1] Des Noces et de la Concupiscence, liv. II, n. 9.

quels tu as pensé défendre victorieusement tous les principes de ta doctrine, par là même que tu réussissais à les dissimuler ; j'expliquerai d'abord le sens véritable de ces arguments, afin de faire voir quelle en est manifestement la conclusion dernière et inévitable ; je les renverserai ensuite, non pas séparément, mais réunis ensemble ; non plus revêtus de leur forme obscure, mais exposés dans leur sens réel et véritable.

Aug. C'est par un singulier amour de la concision, que tu réponds en huit livres à mon livre unique, sans que cependant ces flots de paroles interminables aient pu détruire mes arguments. Dis-nous maintenant, si tu le peux, comment vos principes abominables ne vous obligent pas à adresser à Jésus-Christ, sinon de bouche, au moins par la voix de votre conscience, ces paroles : « Si vous êtes « venu pour chercher et pour sauver ce qui « était perdu, vous n'êtes point venu pour « sauver les enfants. Les enfants n'étaient « point perdus, ils étaient nés au contraire « dans un état de santé parfaite ; adressez- « vous aux adultes, vos propres paroles vous « y obligent : ce ne sont point ceux qui se « portent bien, mais ceux qui sont malades, « qui ont besoin de médecin [1] ». Réponds à cette difficulté ; pourquoi t'efforces-tu par de vains discours de rendre la vérité obscure et insaisissable ?

CXLII. *Jul.* Après avoir donc écrit dans les dernières pages de ton livre, ces mots : « Dieu « crée des hommes mauvais, de même qu'il « donne la nourriture et l'aliment à d'autres « hommes mauvais » ; tu ajoutes : « En effet, « ce qu'il communique aux uns par son action « créatrice, n'est pas autre chose que la na- « ture bonne ; et l'accroissement qu'il donne « aux autres par le moyen de la nourriture et « de l'aliment, est un secours bon en lui- « même, qu'il accorde, non pas certes à leur « malice, mais à cette même nature bonne « créée par lui, Dieu bon et véritable. En tant « qu'ils sont hommes, ils possèdent une na- « ture bonne dont Dieu est l'auteur ; mais en « tant qu'ils naissent souillés par le péché et « destinés à périr s'ils ne reçoivent une se- « conde naissance, ils participent à la malé- « diction prononcée dès le commencement « contre la race humaine [2], par suite de la « désobéissance coupable du premier homme. « Toutefois, celui qui a façonné ces vases de « colère sait en faire un bon usage ; il les « transforme en des vases de miséricorde « pour manifester en eux les richesses de sa « gloire ; afin que personne parmi ceux qui « ont appartenu d'abord à cette masse de « perdition et qui ont été ensuite délivrés par « la grâce, ne s'attribue à soi-même le mérite « de cette délivrance ; mais que tout homme « qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur [1]. « Notre adversaire s'écartant de ces principes « de la foi, prétend que les enfants ne sont « pas en la puissance du démon au moment « de leur naissance ; il ne veut pas qu'on les « présente au sacrement institué par Jésus- « Christ pour qu'ils soient arrachés à la puis- « sance des ténèbres et transférés dans le « royaume de ce même Jésus-Christ [2]. Il « accuse ainsi l'Eglise qui est répandue sur « toute la surface de la terre et dont les « ministres font des insufflations sur tous les « petits enfants qu'ils se préparent à baptiser, « afin précisément de chasser de ceux-ci le « prince du monde [3] ». Enfin, plus loin en- core, parlant des mouvements de la chair sans lesquels l'acte conjugal ne saurait s'ac- complir ; de ces mouvements que nous consi- dérons comme une conséquence naturelle de la condition dans laquelle l'homme a été établi primitivement, et que nous défendons, non pas comme une chose excellemment bonne, mais comme l'exercice d'une faculté dont le corps humain a été doué au moment de sa création par Dieu ; tandis que toi-même, par ces écrits si multipliés et dont le style révolterait toute autre pudeur que celle du démon, tu as essayé de prouver que ce der- nier seul a fait naître ces mouvements dans le corps de l'homme ; parlant donc de ces mouvements, tu répètes vers la fin de ton livre ce que tu as déjà dit cent fois : « Ainsi », dis-tu, « nous ne condamnons point l'union « légitime des époux à cause des mouvements « honteux de la chair. Car, lors même qu'au- « cun péché n'aurait été commis, il aurait pu « exister des mouvements charnels dont les « époux n'auraient point eu à rougir ; mais le « premier homme et la première femme « eurent honte de ceux qui s'élevèrent en eux « après leur péché et ils furent obligés de « voiler leur nudité [4]. C'est pourquoi les

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 9. — [2] Sag. XII, 11.

[1] II Cor. X, 17. — [2] Coloss. I, 13. — [3] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 32, 33. — [4] Gen. III, 7.

« époux qui sont venus après eux, quoiqu'ils « fassent un usage bon et licite de ces mouve- « ments mauvais en eux-mêmes, continuent « à fuir le regard des hommes quand ils « remplissent le devoir conjugal, et ils con- « fessent ainsi que cette action est une action « honteuse, puisque personne ne doit rougir « de ce qui est bon en soi. D'où il suit que « celui qui accomplit licitement l'œuvre de « la chair, fait un bon usage d'une chose « mauvaise en elle-même ; celui au contraire « qui accomplit cette œuvre d'une manière « illicite, fait un usage mauvais d'une chose « mauvaise [1] ».

Aug. Pourquoi ce passage n'est-il pas cité intégralement? Pourquoi laisses-tu croire au lecteur que j'ai ajouté ces mots : « D'où il « suit que celui.... etc. », immédiatement après ces autres : « Personne ne doit rougir « de ce qui est bon en soi? » J'ai écrit en cet endroit de mon livre ces mots que tu n'as point rapportés : « On voit par là que l'œuvre « de la chair est bonne et louable en tant « qu'elle a pour objet la procréation des en- « fants; mais les mouvements déréglés qui « accompagnent cette œuvre, sont tellement « mauvais et honteux que les enfants ainsi « engendrés doivent, pour échapper à la dam- « nation, être engendrés une seconde fois [2] ». Pourquoi supprimes-tu ces paroles du milieu de ce passage, et pourquoi cites-tu immédiate- ment d'autres paroles, sans avertir le lecteur de cette suppression ? Que signifie cette ma- nière d'agir? Quel motif te détermine à re- courir à de semblables moyens? Il ne te suffit pas d'abandonner les propositions que tu avais entrepris de réfuter dans le même ordre où je les ai énoncées, et de passer à d'autres pour distraire l'esprit de tes lecteurs et leur faire oublier les premières; il faut encore que tu rapportes d'une manière incomplète et inexacte celles par lesquelles il te plaît de troubler ainsi l'ordre de la discussion ; ici tu retranches quelques mots, là tu supprimes une phrase entière en rapprochant d'autres phrases qui étaient séparées ; tu ne suis d'autres règles que celles de ton caprice et des besoins de ta cause; mais permets-toi tout ce qu'il te plaira; ton erreur et ta défaite n'en seront pas moins manifestes, à ton grand dé- plaisir.

CXLIII. *Jul.* Il convient en effet d'appeler mal plutôt que bien, ce dont les méchants et les bons rougissent également ; et quand l'Apôtre nous dit : « Le bien n'habite pas dans ma chair [1] », nous croyons plutôt à son témoignage qu'à la parole de celui qui emploie le mot bien dans cette circons- tance.

Aug. Il n'était pas difficile de compléter cette phrase en la rapportant telle qu'elle se trouve dans mon livre. Voici, en effet, mes propres expressions : « Qu'à celui qui a ap- « pelé bien une chose dont il ne peut rougir « sans confesser qu'elle est mauvaise, et dont « il ne pourrait se dispenser de rougir sans « afficher une impudence encore plus mau- « vaise [2] ». Je ne sais pourquoi tu n'as pas rapporté ces paroles, puisque tu aurais pu les laisser sans réponse, aussi bien que celles que tu as citées comme pour les réfuter, et auxquelles tu n'as pas même essayé de ré- pondre.

CXLIV. *Jul.* Tu ajoutes un peu plus loin : « La nature humaine, qu'elle soit le fruit « d'une union légitime ou d'une union adul- « tère, est l'œuvre de Dieu. Si elle était mau- « vaise en elle-même, elle ne devrait pas être « engendrée ; s'il n'y avait rien de mauvais « en elle-même, elle ne devrait pas être régé- « nérée : et pour simplifier davantage la « forme de cet argument, si la nature humaine « était mauvaise essentiellement, elle ne de- « vrait pas être guérie ; et s'il n'y avait rien « de mauvais en elle, elle ne devrait pas non « plus être guérie. Celui donc qui déclare que « notre nature n'est point bonne, refuse par « là même cette qualité au Créateur, par qui « elle a été tirée du néant : celui qui enseigne « au contraire qu'il n'y a rien de mauvais « en elle, rend ses blessures inguérissables « en la privant des remèdes que la miséri- « corde du Sauveur devait y apporter. D'où « il suit que, en ce qui concerne la naissance « des hommes, les unions adultères ne sau- « raient être justifiées par le bien que le « Créateur, dont la bonté est absolue, sait en « tirer ; et les unions légitimes ne sauraient « être condamnées à cause du mal que les « enfants contractent au moment où ils sont « engendrés et dont ils ont besoin d'être gué- « ris par la miséricorde du Sauveur [3] ». La longueur et la multiplicité de ces citations

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 36. — [2] Ibid.

[1] Rom. VII, 18. — [2] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 36. — [3] Ibid.

répond à l'opiniâtreté des efforts que tu as faits en écrivant ton livre pour paraître discuter en profond penseur ; mais comme c'est notre coutume de n'user jamais de supercherie, et aussi afin d'être pleinement assurés nous-mêmes que nous attaquons réellement la doctrine telle qu'elle est enseignée par toi, les passages que nous venons de rapporter étant conçus en des termes presque inintelligibles, nous devons les mettre de nouveau sous les yeux du lecteur dans un style tout à fait net et précis. Tu as dit que les Manichéens déclarent la nature de la chair mauvaise en elle-même, et que, suivant eux, l'homme a été formé du mélange de deux natures, l'une bonne et l'autre mauvaise : puis, nous qualifiant du nom d'hérétiques, tu as ajouté que, suivant nous, la nature humaine ayant été créée par un Dieu bon, a été créée bonne elle-même, et qu'elle est tellement saine dans les petits enfants, que ceux-ci n'ont aucun besoin des remèdes apportés par Jésus-Christ : tu as dit enfin que, suivant toi, la nature d'Adam créée par un Dieu bon a été bonne pendant quelque temps, mais qu'elle a été ensuite flétrie par le péché, d'où il suit qu'elle a besoin de remèdes apportés par Jésus-Christ [1]. Dans le premier livre du présent ouvrage, j'ai fait voir, en rapprochant votre doctrine de la doctrine des Manichéens, qu'il n'y a absolument aucune différence entre votre croyance et la croyance de ces hommes impies; puisque, manifestement, vos maximes ne sont pas autre chose que la conclusion des principes posés par eux : ce qui prouve que si la crainte t'oblige à te ranger parmi les disciples de Jovinien, ton cœur appartient tout entier aux Manichéens. Tel doit donc être ici encore l'objet de notre discussion ; mais il faut qu'auparavant j'expose d'une manière exacte, d'abord nos principes et ensuite les vôtres. Tu as dit avec vérité que, suivant nous, la nature humaine a été créée bonne par un Dieu bon ; mais tu nous attribues ensuite une doctrine que nous n'avons point enseignée : ou bien tu n'as pas vu, ou bien tu as supprimé une maxime qui est le complément de celle-là ; et tu as remplacé cette seconde partie de notre thèse par une autre maxime qui est de ton invention, car elle n'a jamais été enseignée par nous : nous disons que non-seulement la nature humaine a été créée bonne par Dieu dans la personne d'Adam ; mais qu'aujourd'hui encore elle est créée bonne dans la personne des petits enfants par le même Dieu qui donna l'existence à ce premier homme ; d'où il suit que nous attribuons à Dieu la création de tous les hommes.

Aug. Nous-mêmes enseignons-nous autre chose par rapport au Seigneur Dieu, Créateur de tous les hommes ? Mais (à Dieu ne plaise que nous soyons ici d'accord avec vous !) vous niez que les enfants aient besoin du Dieu sauveur, puisque vous affirmez que leur nature est absolument bonne, qu'il n'y a rien en elle de mauvais ; d'où il suit que les remèdes apportés par Jésus-Christ ne lui sont pas nécessaires. Réponds à cette objection, réfute d'abord ce que tu avais entrepris de réfuter : dis-nous pourquoi on fait des insufflations sur les enfants avant de les baptiser ; ou bien, déclarant ouvertement la guerre à l'Eglise universelle dont l'origine se confond avec l'origine même du christianisme, soutiens que les enfants ne doivent point recevoir ces insufflations : parle, concentre sur cet objet toutes les forces de ton esprit ; dirige, si tu le peux, contre cet argument fondamental, quelque autre argument capable de l'ébranler. Pourquoi chercher ainsi dans les détours de ton verbiage stérile un moyen d'échapper toujours à la discussion de ta doctrine ? Pourquoi chercher ainsi, à l'aide de vains subterfuges, à voiler et à obscurcir tes véritables maximes, afin que le lecteur venant à les perdre complétement de vue, se persuade que tu discutes sérieusement, quoique en réalité il te soit impossible de rien répondre ?

CXLV. *Jul.* Non-seulement donc tu as omis de faire connaître cette seconde partie de notre thèse, quand tu as voulu définir notre doctrine ; mais tu l'as remplacée par une autre maxime qui paraîtrait de prime abord avoir quelque chose d'odieux, si l'examen le moins attentif ne suffisait pour en découvrir la futilité. Tu as dit que, suivant nous, la nature a été créée bonne par un Dieu bon, mais qu'elle est tellement saine, que les remèdes apportés par Jésus-Christ ne lui sont point nécessaires. Considère donc combien la vérité fait défaut à la cause que tu défends, puisque tu ne crains pas de recourir à une supercherie tout à fait grossière pour paraître opposer l'une à l'autre deux expressions qui en réalité ne sont point

[1] Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 36.

ce qu'on appelle deux expressions contraires (ἀντίθετα). Après avoir dit que, suivant nous, la nature a été créée bonne, tu ajoutes : Mais cette nature est tellement saine à leurs yeux, etc. Est-ce que les mots bon et sain sont ce qu'on appelle deux mots contraires ? Pour nous, certes, nous ne connaissons d'autre mot contraire au mot bon que celui de mauvais : si les besoins de la cause que nous défendons réclament de notre part l'emploi du mot sain, nous opposons à cette dernière expression celle de malade ou d'infirme ; car logiquement le mot sain doit se traduire par non infirme, et le mot infirme par celui de non sain ; mais quand nous disons : Telle chose est bonne, nous employons comme expression contraire à celle-ci le mot mauvais, et non pas le mot sain. Conséquemment tu aurais dû dire que, suivant nous, la nature humaine a été créée bonne par Dieu, mais que dans les enfants elle est tellement bonne que sa condition ne réclame aucun amendement ; ou bien, si tu aimais mieux remplacer le mot bon par le mot sain, tu devais employer cette expression dans tout le cours de ton argumentation. Mais voici que ton frêle esquif est venu s'abîmer contre le roc des définitions. Car, te voyant contraint par la force de la vérité à reconnaître que suivant nous la nature humaine a été créée bonne par un Dieu bon, et cette partie de notre thèse te paraissant d'ailleurs appuyée sur les raisons les plus solides et absolument inattaquables ; tu as eu recours aussitôt à d'autres mots pour dissimuler ta défaite, et tu as prétendu que, suivant nous, cette nature est tellement saine que nous ne considérons point les remèdes apportés par Jésus-Christ comme lui étant nécessaires. Si l'ignorance t'empêche de voir ce qu'il y a d'odieux dans une tactique de ce genre, tu es le plus stupide de tous les hommes ; si au contraire tu agis ainsi par un acte réfléchi et prémédité, à toi la palme de la fourberie.

Aug. Quel motif te détermine à parler ainsi, si ce n'est l'impuissance où tu es de faire valoir aucun argument sérieux ? Nous n'avons pas dû, comme tu le penses, remplacer le mot bon par le mot sain, pour éviter d'opposer l'une à l'autre des expressions qui ne sont pas contraires : si je voulais montrer avec quelle ignorance tu as exposé ces principes, je consacrerais comme toi un temps précieux à des choses inutiles. Écarte toute digression superflue et tout raisonnement qui, lors même qu'il serait appuyé sur la vérité, ne pourrait servir en rien les intérêts de ta cause ; dis-nous, si tu le peux, comment vous ne refusez point aux enfants les remèdes apportés par Jésus-Christ : quand tu auras commencé à répondre à cette objection, on comprendra aussitôt pourquoi tu as cru devoir t'arrêter à ces considérations aussi vaines en elles-mêmes qu'elles sont étrangères à la discussion ainsi interrompue par toi.

CXLVI. *Jul.* Voici en effet ma réponse en quelques mots : bien loin de refuser aux enfants, que nous savons être innocents, les remèdes apportés par Jésus-Christ, nous reconnaissons que les enfants ont plus besoin encore de ces remèdes que le reste des hommes. Car ils naissent petits et dans un état de faiblesse extrême ; non-seulement ils ne sauraient se procurer par leur travail personnel la nourriture qui leur est nécessaire, mais ils sont même incapables d'implorer le secours de leurs parents ; ils sont assujétis à des accidents si nombreux que l'épaisseur excessive du lait qu'ils prennent et le sommeil des femmes qui les allaitent sont souvent pour eux une cause de mort.

Aug. Voilà pourquoi tu cherches à tromper la mémoire du lecteur par des digressions inutiles et tout à fait étrangères à la discussion. Vous ne niez pas que les remèdes apportés par Jésus-Christ soient nécessaires aux petits enfants pour qu'ils puissent être guéris des maux et des infirmités qui sont la suite de la faiblesse de leurs corps, ou pour qu'ils échappent à une mort prématurée ; mais vous niez que ces mêmes remèdes leur soient nécessaires pour qu'ils puissent être arrachés à la puissance du démon, à cette puissance dont les insufflations qui précèdent le baptême ont pour objet de les délivrer : d'où il suit, pour tout lecteur intelligent, que la promesse faite par toi de répondre à cette objection, n'était pas une promesse sincère : tu voulais seulement dissimuler la crainte que t'inspirait une telle entreprise ; mais tu n'as pas essayé de faire cette réfutation, parce que tes traits lancés contre ce fondement inébranlable et aussi résistant que le diamant, auraient fatalement rejailli sur toi-même : tu as interrompu la suite de ton discours par une digression inutile sur les expressions contraires, afin de faire oublier au lecteur

que cette objection était demeurée sans réponse, et de pouvoir ainsi toi-même respirer librement en discourant sur les choses absolument étrangères au débat, de manière à donner à tes paroles l'apparence d'une réponse, tandis qu'en réalité, elles n'étaient rien moins qu'une réponse véritable. Car tu as parlé de la faiblesse extrême du corps des enfants, et du grand nombre d'accidents auxquels ils sont assujétis, en des termes qui font supposer que, quand même la nature humaine se trouverait encore aujourd'hui dans la condition où elle fut établie primitivement, les enfants seraient en proie aux mêmes douleurs, ils seraient accablés du poids des mêmes infirmités, ou du moins ils seraient assujétis à des accidents funestes dès le premier moment de leur existence. Montre-nous, si tu le peux, pourquoi l'Eglise de Jésus-Christ fait des insufflations sur les petits enfants, immédiatement avant leur baptême ; ou bien, prouve-nous, si tu le peux, qu'on ne doit point faire ces insufflations sur les enfants ; ou bien enfin, s'il ne t'est pas possible de soutenir ni l'une ni l'autre de ces propositions, prends le parti de garder le silence : oui certes, garde le silence, car tu n'as pas le pouvoir de répondre à cette difficulté.

CXLVII. *Jul.* Par suite de la condition mortelle de leurs corps, ils se trouvent assujétis à des langueurs accablantes, à la douleur et à la souffrance, à des maladies accidentelles de toute sorte. Non-seulement donc nous reconnaissons que les petits enfants ont besoin des remèdes apportés par Jésus-Christ, lequel du reste leur a donné déjà l'existence ; mais nous reconnaissons que ces remèdes sont nécessaires à tous les hommes sans exception.

Aug. Donc vous croyez que tous ces maux auraient existé dans le paradis lors même que personne n'aurait commis le péché ; et vous pensez que dans cet heureux séjour les hommes seraient morts aussi bien que les animaux, parce que vous croyez que les corps des uns et des autres s'y trouvaient également assujétis à la nécessité de mourir. O infortunés ! si vous considérez avec les yeux de la foi la félicité des créatures qui vivaient dans cet heureux séjour, vous ne supposeriez point que les animaux devaient y mourir, ni qu'ils devaient y accomplir des actes de férocité ; vous sauriez, au contraire, qu'ils étaient admirablement soumis à l'homme, et que celui-ci n'avait absolument rien à craindre d'eux ; qu'ils ne devaient point chercher une proie pour assouvir leur faim dans les restes d'autres animaux immolés par eux, mais qu'ils devaient, suivant le témoignage de l'Ecriture, se nourrir des mêmes aliments que l'homme [1]. Ou bien, si les corps des animaux parvenus à une extrême vieillesse devaient enfin se dissoudre, et que la nature humaine seule fût destinée à vivre éternellement dans ce séjour ; pourquoi ne croirions-nous pas qu'on devait les entraîner hors du paradis avant qu'ils eussent cessé de vivre, ou que le sentiment de leur mort prochaine devait les en faire sortir d'eux-mêmes, de peur qu'aucun être vivant ne fût frappé de mort dans ce séjour de la vie ? Car l'homme lui-même après son péché n'aurait pu mourir, si par un juste châtiment de son iniquité, il n'avait été expulsé de cette demeure où il avait goûté de si pures et si ineffables délices.

CXLVIII. *Jul.* A tous les hommes, dis-je, dont les souffrances sont adoucies dans la vie présente par diverses sortes de remèdes, mais qui, au jour de la résurrection, s'ils sont justes, se trouveront affranchis pour jamais de toute espèce de douleur physique.

Aug. Comptes-tu parmi ces justes les enfants même qui n'ont accompli par un acte de leur volonté personnelle aucune action, soit bonne, soit mauvaise ; ou bien refuses-tu de compter ces enfants parmi les justes, tout en reconnaissant cependant qu'ils auront part à la résurrection bienheureuse de la chair ? Pourquoi donc déclares-tu ici que les justes seuls seront affranchis de toute espèce de souffrance physique au jour de la résurrection ? Si au contraire les enfants doivent être considérés comme justes à cause de la justice du second homme, qui est l'auteur de la régénération, pourquoi ne devraient-ils pas aussi être considérés comme injustes à cause du péché du premier homme qui est l'auteur de la génération ?

CXLIX. *Jul.* Voilà donc jusqu'à quel point nous reconnaissons que les remèdes apportés par Jésus-Christ sont nécessaires à la nature humaine. Je sais que tu vas te récrier et déclarer que cette réponse est une plaisanterie tout à fait déplacée ; tu diras que par le mot

[1] Gen. I, 29, 30.

de remède tu as voulu désigner, non pas les remèdes auxquels on a recours pour le soulagement des maladies corporelles, mais la grâce de Jésus-Christ dont tu prétendais que l'efficacité était niée par nous. Je pourrais me contenter de te faire observer ici que tu ne dois accuser que toi seul : pourquoi n'as-tu pas voulu désigner par son nom propre la chose dont tu voulais éveiller l'idée dans l'esprit du lecteur? Mais puisqu'on a compris, quoique tardivement, que, dans ta pensée, le mot de remède désignait la grâce dont tu avais prétendu en des termes également confus et mensongers que l'efficacité était niée par nous; il nous suffira, pour répondre à cette objection que tu reproduis ici pour la seconde fois, de renouveler la protestation que nous avons déjà faite dans le premier livre de cet ouvrage : Nous confessons que la grâce de Jésus-Christ, c'est-à-dire le baptême, depuis que Jésus-Christ l'a institué comme le premier des sacrements, est nécessaire à tous les âges sans exception, et nous frappons d'un anathème éternel tout homme qui nie que cette grâce soit utile même aux enfants.

Aug. Nous employons le mot de remède, parce que Jésus-Christ a voulu que ce mot servît à désigner sa grâce; car il a dit en parlant de lui-même : « Ce ne sont point ceux « qui se portent bien, mais ceux qui sont « malades, qui ont besoin de médecin[1] ». Vous au contraire vous enseignez que la grâce de Jésus-Christ est nécessaire aux enfants, non pas pour qu'ils soient guéris par elle, mais seulement pour qu'ils soient admis dans le royaume de Dieu. Cesse donc de vouloir opiniâtrément donner à tes paroles l'apparence d'une réponse, puisque tu sais parfaitement qu'il ne t'est pas possible de répondre.

CL. *Jul.* Dès lors que nous faisons cette profession de foi dans les termes les plus explicites, tu es convaincu par là même d'avoir fait un acte d'imposture tout à fait révoltante, quand tu as écrit que, suivant nous, la nature humaine est absolument bonne, et que dans la personne des enfants elle n'a pas besoin d'être guérie par les remèdes de Jésus-Christ.

Aug. J'ai dit vrai : car il est certain que vous refusez aux enfants le remède de la grâce de Jésus-Christ, de cette grâce qui est accordée aux chrétiens seulement, et à laquelle les hommes infidèles n'ont point de part, non plus que les petits des chiens ou des animaux immondes, des poissons ou des reptiles, ou de n'importe quelle autre espèce d'animaux; il est certain, dis-je, que vous refusez ce remède aux enfants, puisque vous prétendez qu'au moment où ils ont été engendrés, ils n'ont contracté aucune flétrissure originelle dont ils aient besoin d'être guéris par le sacrement de la régénération. Voilà pourquoi toi-même, afin d'échapper aux embarras d'une situation devenue impossible, tu as pris le parti tout à l'heure d'écarter le mot de remède et de le remplacer par celui de grâce : car vous pouvez bien dire que les enfants ont besoin de la grâce pour être adoptés comme héritiers du royaume de Dieu; mais vous ne pouvez pas dire que ces mêmes enfants ont besoin d'être guéris par le moyen des sacrements de Jésus-Christ, puisque vous osez leur promettre le salut éternel, alors même qu'ils n'auraient pas été élevés à la dignité de chrétiens. Vous ne voulez pas que le Christ soit Jésus l'égard des enfants; quoique, d'après le double témoignage de l'ange et de l'Evangile, le Christ soit appelé Jésus parce qu'il sauve son peuple, non pas des maladies et des plaies corporelles (dont il guérit également tous les hommes sans distinction, les oiseaux et les reptiles de toute sorte), mais des péchés dont ce peuple est coupable[1].

CLI. *Jul.* Toutefois, cette grâce reçoit aussi le nom de remède parce que, sans blesser les lois de l'équité, elle rend les adultes bons, de méchants qu'ils étaient; mais à l'égard des enfants qui sont créés bons par Dieu, elle les rend meilleurs, en ce sens qu'elle les renouvelle et leur procure le bienfait de l'adoption.

Aug. Conséquemment, cette maxime enseignée par Jésus lui-même : « Ce ne sont point « ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont « malades, qui ont besoin de médecin »; cette maxime, dis-je, en tant qu'elle se rapporte au remède que les chrétiens seuls reçoivent du Christ, cesse d'être vraie dès qu'on l'applique aux enfants, puisque, d'une part, vous enseignez que la condition des enfants est parfaitement saine et que, d'autre part, pour échapper à l'odieux qui s'attache à une pareille doctrine, vous ajoutez que ces enfants ont besoin du remède offert aux autres chrétiens. Mais comment le Christ peut-il renou-

[1] Matt. IX, 12.

[1] Matt. I, 21.

veler des hommes encore tout nouveaux, des hommes qui viennent à peine de naître, si ceux-ci n'ont pas contracté la souillure du péché antique ? Diras-tu qu'une chose qui n'a pas encore vieilli peut être renouvelée, lorsque tu lis dans l'Epître aux Hébreux ces paroles : « Quand il a appelé cette alliance une « alliance nouvelle, il a montré que la pre- « mière avait vieilli [1] ? » Dis-nous donc en quel sens les nouveau-nés peuvent être appelés vieux, puisque tu les déclares exempts de la souillure du péché antique. Et cependant, pour ne pas soulever contre toi l'indignation des chrétiens véritables, tu feins de croire que les enfants sont renouvelés par le Christ ! Enfin, être guéri et être renouvelé sont deux choses tout à fait différentes : pour guérir quelqu'un, il faut lui appliquer des remèdes ; pour le renouveler, il faut le rétablir dans sa condition primitive. Il est donc manifeste que, d'après vos principes hérétiques, le remède offert par Jésus-Christ aux Chrétiens n'est en aucune manière nécessaire aux enfants.

CLII. *Jul.* Ainsi, il est incontestable que nous ne nions point l'utilité de la grâce de Jésus-Christ par rapport aux enfants : sur quel principe non réfuté s'appuie donc le partisan de la transmission du péché, pour nous accuser d'enseigner l'erreur, quand nous refusons de reconnaître qu'en regard de la nature d'Adam créée bonne, la nature de tous les autres hommes a été et est encore aujourd'hui créée mauvaise ? Certes, je déclare que non-seulement nous n'admettons point cette doctrine, mais que nous la combattons avec toute l'énergie dont nous sommes capables. Laissons donc de côté ces fictions que dément la réalité, ces piéges maladroitement dressés et ces épouvantails ridicules à l'aide desquels tu prétendais persuader hypocritement que, suivant nous, la grâce de Jésus-Christ n'est point nécessaire aux petits enfants; et abordons résolument la question qui fait l'objet véritable de ce débat. Discutons, en suivant l'ordre que j'ai promis de suivre (car j'ai défendu suffisamment notre propre doctrine), discutons les principes de Manès que tu feignais de repousser et vos propres maximes.

Aug. Tu n'as pas défendu votre doctrine ; tu as fait voir au contraire que cette défense est impossible.

[1] Hébr. VIII, 13.

CLIII. *Jul.* Manès enseigne que l'homme a été créé par le prince des ténèbres, c'est-à-dire, par l'auteur du mal, et qu'il a été formé du mélange de deux natures, l'une bonne et l'autre mauvaise. Et toi-même qu'enseignes-tu ? Que tous les hommes sont créés par un Dieu bon, mais qu'ils sont créés mauvais.

Aug. Il y a dans l'homme, au moment de sa naissance, deux choses : d'abord, la nature que tu reconnais être bonne, ce dont nous-mêmes nous rendons grâces au Dieu créateur ; ensuite la souillure que tu ne nieras pas être un mal, après avoir confessé, par suite, il est vrai, de l'impuissance où tu étais de résister à nos arguments ; après avoir confessé, dis-je, que les enfants ont besoin des remèdes apportés par le Christ ; tu ne saurais nier en effet que le Christ ait parlé de lui-même quand il a dit : « Le médecin n'est pas néces- « saire à ceux qui se portent bien ».

CLIV. *Jul.* Ainsi, Manès et toi, vous résolvez de la même manière la question relative à la condition de la nature ; votre désaccord naît seulement lorsqu'il s'agit de savoir quel est l'auteur de cette nature. Tu attribues au Dieu que tu reconnais être le créateur des enfants, le mal attribué par Manès au prince des ténèbres, que cet hérésiarque croyait être l'auteur de la nature humaine. Pour vous mettre complétement d'accord, vous n'aviez plus à surmonter aucun obstacle considérable. Toutefois, je montrerai bientôt que, si vos doctrines sont également dénuées de tout reflet de vérité, la logique est moins absente de celle de Manès que de la tienne. Or, nous-mêmes, qu'enseignons-nous ? Une doctrine que sans aucun doute vous repoussez l'un et l'autre : nous enseignons que la nature n'a pas été créée mauvaise par le Dieu bon, et qu'il n'y a pas eu une autre nature formée ou façonnée par le prince des ténèbres ; mais que Dieu, auteur unique de toutes choses, après avoir primitivement créé la nature humaine bonne, la crée encore telle aujourd'hui dans la personne de chaque enfant à qui il donne l'existence : nous confessons cependant que le secours de celui par qui elle a été créée, est non-seulement utile dans une multitude de circonstances, mais nécessaire même à cette nature. Quoique l'on ne puisse pas assimiler aux propriétés constitutives d'un être les dons surajoutés gratuitement à ces propriétés ; et qu'il ne s'agisse pas ici d'éta-

blir une comparaison entre les unes et les autres. Ainsi, Manès et toi, vous affirmez également l'existence du mal naturel ; en d'autres termes, vous enseignez l'un et l'autre d'une manière également explicite, que la nature humaine est mauvaise ; mais cet hérésiarque montre ici plus de bonne foi, et toi plus de fourberie. En effet, Manès déclare que tous les hommes sans exception sont flétris par ce mal originel que vous considérez tous deux comme ayant été communiqué à la nature humaine par le démon : toi, au contraire, afin de faire croire à une différence qui n'existe pas entre ta doctrine et celle de Manès, tu t'efforces de soustraire deux créatures humaines seulement à cette flétrissure ; toutefois tu ne déclares pas ces deux créatures exemptes de péché, mais (grâce à la pénétration plus profonde de ton esprit) tu enseignes que, dans ce premier homme et cette première femme, le péché n'était pas naturel, quoique tu prétendes en même temps que le péché est devenu naturel par suite d'un fait dont ils furent les auteurs volontaires. Ainsi, afin que du moins cette fourberie ne restât pas impunie, l'habileté avec laquelle tu avais déguisé la doctrine de ton maître a trouvé son châtiment dans la sottise de cette maxime que tu as été amené à professer. Car, considérer comme naturel un péché que l'on reconnaît avoir été commis par un acte de la volonté, c'est faire preuve, non pas d'ignorance, mais de folie. Toutefois, nous reviendrons plus tard sur ce sujet ; pour le moment poursuivons la discussion de la question qui nous occupe. Manès donc affirme l'existence du mal naturel, et tu admets cette maxime : il enseigne que l'homme est coupable de péché en naissant, et tu crois à la vérité de ces paroles : il enseigne que la nature humaine est mauvaise, et ton témoignage à cet égard vient s'ajouter au sien : il enseigne que cette nature est mauvaise dans tous les hommes absolument, et ici tu contredis son enseignement ; tu demandes qu'on fasse une exception en faveur de ce premier couple humain, quoique, bien loin de les déclarer exempts de toute faute, tu affirmes au contraire qu'ils sont les auteurs véritables du mal naturel. Quand même il nous serait possible, à nous, de te faire cette concession, ton maître serait inexorable ; peut-être même s'armerait-il d'une férule pour corriger la stupide indocilité de ton esprit ; et finalement tu te verrais obligé ou de te rendre à l'autorité de sa parole, ou d'abandonner complétement son école. Comme conclusion générale des maximes que nous venons de rapporter, Manès ajoute que l'auteur d'une nature mauvaise ne saurait être bon ; et que par là même l'homme reconnu mauvais par lui et par toi, est l'œuvre du prince des ténèbres, c'est-à-dire du démon.

Aug. La foi catholique enseigne, et contre vous et contre Manès, que la nature humaine créée bonne par un Dieu bon, a été flétrie par un péché énorme de désobéissance ; que, par suite de ce péché, la postérité même du premier homme et de la première femme est justement condamnée à souffrir et à mourir ; mais que cependant cette postérité est bonne en tant qu'elle est l'œuvre du Dieu bon. Vous qui niez ces principes, considérez un instant, je vous prie, quelle devait être la condition de l'humanité dans le paradis. Nous supposerons, si vous le voulez, que, dans cet heureux séjour, des hommes et des femmes chastes devaient lutter contre les passions déréglées de la chair ; que la formation des enfants dans le sein de leurs mères devait assujétir celles-ci à des nausées, à des ennuis, à des langueurs accablantes ; que les mères devaient, ou bien enfanter avant le temps, ou bien enfanter dans les cris et les gémissements ; que tous les enfants devaient pleurer, que leur premier sourire devait être tardif, et leur première parole, ou plutôt leur premier balbutiement, plus tardif encore ; qu'ils devaient ensuite être conduits à l'école pour y apprendre les lettres ; que les fouets de cuir, les férules et les verges devaient leur faire verser beaucoup de larmes, et qu'ils devaient subir des châtiments plus ou moins sévères, suivant la légèreté plus ou moins grande de leur esprit ; que, de plus, ils devaient être assujétis à des maladies sans nombre ; que ceux-ci devaient être agités par les démons, ceux-là être meurtris par la dent des bêtes féroces, et souffrir ensuite horriblement ou mourir ; que ceux mêmes qui jouissent d'une santé constante, ne devaient pas moins être pour leurs parents un objet d'alarmes continuelles et de soucis pénibles, l'avenir et les accidents qu'il nous réserve étant toujours incertains ; nous supposerons enfin que, dans ce séjour, des veuves et des orphelins devaient arroser

la terre de leurs larmes, et que la perte d'êtres chéris devait faire naître dans le cœur des survivants des regrets amers comme la mort même. Il serait trop long d'énumérer ici tous les maux dont la vie humaine est aujourd'hui remplie : et cependant ces maux ne sont point des péchés. Si donc vous prétendez qu'ils devaient exister dans le paradis, lors même que les hommes n'auraient mérité d'y être assujétis par aucun péché précédent; cherchez, pour prêcher cette doctrine, non pas un auditoire de fidèles assurément, mais un auditoire de rieurs de profession. Certes, si l'on voyait représenté sur la toile un paradis de ce genre, personne ne dirait que c'est là le tableau du paradis, quand même on y lirait cette inscription ; on ne dirait pas non plus que le peintre s'est trompé, mais son œuvre serait considérée par tout le monde comme une plaisanterie. Personne cependant, parmi ceux qui vous connaissent, ne s'étonnerait de voir votre nom ajouté à cette inscription, et de lire : Paradis des Pélagiens. Mais si vous rougissez de ces conséquences de votre doctrine (et pour que vous pussiez ne pas en rougir, il faudrait que le sentiment de la pudeur fût complétement éteint en vous), réformez enfin, je vous prie, votre doctrine perverse, et croyez que la nature humaine a été flétrie et assujétie à tous ces maux par ce péché énorme; croyez que ces maux n'ont pu en aucune manière exister dans le paradis, et que telle fut la cause pour laquelle Dieu fit sortir de cet heureux séjour ceux dont la postérité même devait mériter de partager le sort malheureux, parce que la souillure du péché et la nécessité de subir le châtiment de ce péché seraient transmises à tous les hommes au moment où ils recevraient l'existence. Cette doctrine catholique défend la justice divine, car dans cette hypothèse on ne peut plus dire que Dieu a voulu faire de la vie des hommes un châtiment continuel, sans que ceux-ci aient mérité en aucune manière un pareil châtiment; elle confond en même temps et vous et les Manichéens : vous qui supposez l'homme assujéti dans le paradis à tant de maux et à de si effroyables douleurs ; les Manichéens qui affirment que cette condition déplorable est la condition de la nature de leur Dieu, (c'est-à-dire, et sans qu'on puisse interpréter autrement ces paroles, la condition de leur Dieu lui-même). J'aurais donc tort de me laisser émouvoir, quand tu déclares que je rencontrerai dans la personne de Manès, non-seulement un contradicteur, mais un maître armé d'une férule, pour corriger la stupide indocilité de mon esprit : toi-même, je te prie, ouvre ton âme aux émotions de la crainte en songeant que, d'après les principes odieux et tout à fait abominables de votre erreur monstrueuse, tu aurais été instruit par des maîtres armés de férules, alors même que tu serais né dans le séjour du paradis. Si, comme c'est votre devoir, vous pressentez l'horreur que nous éprouvons nous-mêmes pour cette doctrine d'une absurdité révoltante; pourquoi, dites-moi, les enfants sont-ils livrés à ces tortures sans nombre (lesquelles assurément ne sauraient être imputées à cette nature mauvaise qui n'existe que dans les rêveries insensées des Manichéens) ? pourquoi, sinon parce que la nature humaine a été dégradée, flétrie et vouée aux plus justes châtiments par suite de ce péché dont il nous est impossible même de comprendre l'énormité ; et qu'ainsi, non-seulement notre chair corruptible se trouve assujétie dès le jour de sa naissance à ces accidents si nombreux et si douloureux, mais il faut que la férule et d'autres instruments de correction viennent ensuite stimuler la paresse et la pesanteur native de notre esprit; il faut enfin que notre vie soit jusqu'au dernier moment une suite non interrompue de jours mauvais, et que les saints eux-mêmes dont la divine miséricorde a déjà révoqué l'arrêt de mort éternelle, et qui ont reçu le gage d'une vie éternellement bienheureuse; il faut, dis-je, que les saints s'exercent encore à faire un bon usage des souffrances de la vie présente, avec l'espoir d'obtenir un jour la récompense promise à leur patience, mais sans pouvoir mériter d'être délivrés de ces souffrances, alors même que la rémission de leurs péchés leur a été accordée?

CLV. *Jul.* Tu t'élèves de toutes tes forces contre ces dernières paroles ; tu étais monté dans un même navire avec Manès, le même souffle avait dirigé votre course, mais une fois le détroit franchi, tu as cru devoir chercher pour y aborder un rivage tout différent. Peut-être cependant que le désir d'être utile à ton prochain sera une justification de tes retardements excessifs. Voyons donc vers quel port tu diriges ta course. « Je

« soutiens », dis-tu, « que Dieu est un Dieu « bon, mais qu'il crée cependant des hommes « mauvais ». O rocher mille fois plus périlleux que les écueils auxquels tu voulais échapper ! comment as-tu osé déverser sur celui que tu venais de proclamer Dieu toute la sentine du manichéisme ?

Aug. Est-ce que tu nies que, même dans les hommes mauvais, la nature et de l'âme et du corps soit bonne ? Dieu est le créateur de cette nature bonne ; Manès, au contraire, prétend que cette nature est mauvaise, et il assigne un auteur mauvais à ce bien qu'il appelle un mal. L'âme elle-même n'est pas épargnée par cet hérétique ; non-seulement il prétend qu'il existe en lui une certaine âme de chair, mais il ajoute que cette âme de chair est une nature mauvaise existant de toute éternité comme le Dieu bon, en sorte qu'il est absolument impossible qu'elle soit jamais bonne ; l'autre âme bonne, qui existe aussi dans l'homme, n'a pas été, suivant lui, créée par Dieu ; elle ne diffère pas de la substance et de la nature divine, et elle se trouve enchaînée fatalement à la condition malheureuse de la chair, non pas en punition de quelque faute dont elle se soit rendue coupable, mais en vertu d'une loi à laquelle elle ne saurait se soustraire. Il déclare enfin que, dans son ensemble, cet être, composé d'éléments si divers et qui s'appelle l'homme, doit être considéré comme mauvais et comme l'œuvre du principe mauvais. Vois-tu combien la doctrine de Manès est différente de la mienne, et combien ses maximes sont insensées et tout à fait abominables ? Mais toi, qui penses que les enfants ne sauraient naître mauvais parce qu'ils sont créés par un Dieu bon, soutiens, si tu le peux, que les enfants ne sauraient non plus naître avec des infirmités corporelles, parce que leurs corps sont créés par un Dieu qui est parfaitement sain ; soutiens enfin que, non-seulement les hommes ne sauraient naître mauvais parce qu'ils sont créés par un Dieu bon, mais qu'ils ne sauraient, pour la même raison, être privés en naissant, soit de l'usage, soit de la faculté de la raison, puisqu'ils sont créés par un Dieu sage. Car la sottise n'est-elle pas un mal, puisque l'Ecriture dit que l'on doit verser incomparablement plus de larmes sur un insensé que sur un mort [1] ? Donc, si vous ne pouvez pas, non plus que nous, être accusés d'enseigner que Dieu est l'auteur de la sottise, quand vous reconnaissez que certains hommes créés par Dieu naissent privés de la faculté de raisonner, on ne doit pas davantage nous accuser d'enseigner que Dieu est l'auteur du mal, parce que nous affirmons, comme la vérité nous autorise à le faire, que les hommes naissent mauvais et souillés par le péché originel, après avoir été créés cependant par ce même Dieu, seul et unique créateur de l'humanité.

[1] Eccli. XXII, 10.

CLVI. *Jul.* Il est donc tout à fait manifeste qu'il y a dans la doctrine de Manès un enchaînement plus logique ; si certains êtres se trouvaient créés avec une nature mauvaise, il s'ensuivrait que celui par qui ils ont été créés est mauvais comme eux.

Aug. Quel autre qu'un hérétique pélagien peut raisonner ainsi ? Donc, puisque, suivant toi, l'homme est assujéti à la mort dès le moment de sa naissance, non pas comme à un châtiment, mais en vertu de sa condition naturelle, il s'ensuit que le Créateur par les mains de qui il a été formé est mortel comme lui. Et afin de faire du moins rougir ta sottise par un exemple tiré d'autres sots, parce que la nature humaine est privée de l'usage de la raison au moment de sa naissance, il s'ensuit que le Créateur par les mains de qui elle a été formée, est privé, lui aussi, de l'usage de la raison.

CLVII. *Jul.* Mais c'est une vérité évidente comme la lumière, qu'on ne saurait qualifier de mauvaise, en d'autres termes, de coupable, la condition où un être se trouve engagé par le fait seul de sa naissance et en vertu de la nature qui lui a été donnée ; car le péché n'est pas autre chose qu'un acte par lequel la volonté s'écarte librement du sentier de la justice.

Aug. Mais le péché originel a été, lui aussi, primitivement un acte par lequel la volonté s'est rendue coupable librement ; et ainsi il n'y a aucun péché qui ne soit l'œuvre de la volonté.

CLVIII. *Jul.* Ces raisons prouvent manifestement que tous les êtres sont innocents par nature, et qu'ils ne sauraient être considérés comme coupables d'aucune faute tant qu'ils persévèrent dans leur état primitif.

Aug. Mais la nature humaine n'a point persévéré dans son état primitif ; voilà pour-

quoi nous avons le droit de la considérer comme coupable, et d'affirmer que le premier homme a transmis comme un héritage fatal sa faute à ses enfants ; cependant cette même nature est bonne en tant qu'elle est créée par Dieu dans la personne de ceux-ci.

CLIX. *Jul.* Il ne saurait donc exister aucun mal naturel ; d'où il suit qu'aucune créature ne saurait non plus être coupable naturellement, de même qu'elle ne saurait avoir été créée par un être mauvais. Le mal, en effet, ne doit pas être considéré comme un être possédant une nature propre et distincte ; mais de même que toute créature est bonne en tant qu'elle a reçu une nature de ce genre, de même aussi Dieu, qui est l'auteur de ces natures bonnes, et qui ne saurait être souillé par les fautes dont se rendent coupables les êtres sortis de ses mains, Dieu doit nécessairement être considéré comme absolument bon. Ainsi, tous les arguments que Manès avait cherché à faire valoir, tombent devant cet argument unique des catholiques.

Aug. Tu dis vrai ici ; oui, certes, « toute « créature est bonne en tant qu'elle a reçu « une nature particulière et distincte » ; aussi nous proclamons la vérité, non-seulement de cette maxime, mais encore de celle qui suit : « Dieu, qui est l'auteur de ces natures bonnes, « et qui ne saurait être souillé par les fautes « dont se rendent coupables les êtres sortis « de ses mains, doit nécessairement être con- « sidéré comme absolument bon ». Ces dernières paroles, en effet, sont une conséquence rigoureuse de la vérité de celles-ci : « Toute « créature est bonne en tant qu'elle a reçu « une nature particulière et distincte ». D'où il suit que l'homme est bon, lui aussi, en tant qu'il a reçu une nature de ce genre ; mais en tant que la souillure originelle lui a été transmise avec le sang dont il a été formé, il cesse d'être bon, et voilà pourquoi il a besoin d'être régénéré.

CLX. *Jul.* Et cependant, même après que cet hérétique a été frappé mortellement par la foudre d'une vérité aussi manifeste, il semble respirer encore, si on le compare à toi. En effet, tout l'édifice de la doctrine manichéenne tombe en même temps par le fait seul que le fondement sur lequel il s'appuie se trouve ébranlé : ton système doctrinal au contraire périclite de trois côtés à la fois, tandis que celui de Manès périclitait d'un côté seulement. Juge par là même si une partie quelconque de ton édifice peut encore rester debout. Manès croyant qu'il existe un péché naturel, tandis qu'en réalité le péché est toujours l'œuvre de la volonté, a posé ce principe comme un fondement ruineux. Mais il est resté d'accord avec lui-même dans ce qu'il a ajouté ensuite : Puisqu'il existe un péché naturel, dit-il, il existe aussi une nature mauvaise ; or, l'auteur d'une chose mauvaise ne saurait être bon : d'où il suit que la création du genre humain tout entier doit être attribuée au prince des ténèbres. Assurément, tout cet édifice doctrinal aurait pu subsister, si le principe qui lui sert de fondement ne s'était trouvé en contradiction avec cette autre maxime incontestablement vraie : Le péché étant l'œuvre d'une volonté libre, ne saurait être considéré comme l'œuvre de la nature, et rien de ce qui est l'œuvre de la nature ne saurait être péché.

Aug. On peut aussi établir contre toi un syllogisme d'une logique non moins rigoureuse : Puisque tu n'es pas assez dépourvu de sens et de raison pour nier que des hommes naissent dépourvus de l'un et de l'autre, laisse-moi te dire quel puissant secours la doctrine extravagante de Manès a trouvé dans tes sottes maximes. Voici de quelle manière cet hérétique raisonne, en s'autorisant de ton exemple : Puisqu'il existe une sottise naturelle, dit-il, il s'ensuit que cette même nature est dépourvue de sens et de raison ; tu avais dit, toi : « Puisqu'il existe un péché naturel, « il s'ensuit que la nature est mauvaise » ; il ajoute ensuite : Or, l'auteur d'une chose privée de sens et de raison ne saurait être sage ; de même que tu avais ajouté : « Or, l'auteur « d'un être mauvais ne saurait être bon » ; il conclut enfin en ces termes : Et par là même on doit attribuer au prince des ténèbres la création du genre humain ainsi dépourvu de sens et de raison ; cette conclusion est la reproduction presque textuelle de la tienne : « Et par là même on doit attribuer « au prince des ténèbres la création du genre « humain tout entier ». Manès donc t'a confondu par tes propres paroles ; il s'est servi, pour te frapper, de tes propres armes. Que feras-tu ? Les paroles que tu ajoutes ensuite, ne sauraient être pour toi d'aucune utilité contre un tel adversaire ; ou plutôt elles seront pour celui-ci comme un glaive à l'aide

duquel il te portera un coup décisif et mortel : « Assurément », dis-tu, « tout cet édifice « doctrinal aurait pu subsister, si le principe « qui lui sert de fondement ne s'était trouvé « en contradiction avec cette autre maxime « incontestablement vraie : Le péché étant « l'œuvre d'une volonté libre, ne saurait être « considéré comme l'œuvre de la nature, et « rien de ce qui est l'œuvre de la nature, ne « saurait être péché ». En quoi ces paroles peuvent-elles être utiles aux intérêts de la cause que tu défends ; et ne sont elles pas plutôt une réfutation péremptoire et sans réplique de ta propre doctrine ? Peux-tu dire, en effet, qu'il ne saurait exister une sottise naturelle ? Donc, le principe de l'existence de cette sottise naturelle, posé par Manès comme base d'un raisonnement semblable au tien ; ce principe même te condamne, toi qui penses que cet hérétique s'est trouvé constamment d'accord avec lui-même et qu'il est arrivé, par une suite de déductions rigoureusement logiques, à cette conclusion suprême : On doit attribuer au prince des ténèbres la création d'hommes semblables. Nous au contraire, nous détruisons ce principe posé par Manès comme base de son raisonnement : nous enseignons, il est vrai, que la sottise est naturelle à l'homme, mais en ce sens seulement que l'homme naît dépourvu d'intelligence et de raison, par suite de la souillure qu'il a contractée, et qui lui a fait mériter de naître ainsi ; non pas en ce sens que la condition primitive de la nature humaine a été un état de dépravation, suivant l'affirmation insensée de Manès. Par là même, quand celui-ci ajoute comme conséquence de ce principe, que la nature humaine est dépourvue d'intelligence et de raison ; nous reconnaissons la vérité de cette maxime, en ce sens que l'homme naît dépourvu de l'une et de l'autre par suite de la dégradation qu'il a subie au moment où il a été engendré, mais non pas en ce sens que l'homme a été destiné à naître en cet état dès le jour où il fut formé par les mains d'un créateur bon. Car l'état d'incapacité intellectuelle où nous sommes en naissant est un effet de la dégradation de notre nature; notre création comme hommes, au contraire, a été l'œuvre de Dieu seul. Manès ajoute ensuite que l'auteur d'une chose dépourvue de sens et de raison ne saurait être sage, et par ce mot de chose, il veut faire entendre l'homme lui-même ; or, nous nions la légitimité de cette conséquence. Nous enseignons que Dieu est le créateur des hommes qui naissent dépourvus de sens et de raison, mais nous ne disons pas pour cela que Dieu soit l'auteur de la sottise même. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la nature et la substance de l'homme dont Dieu seul est le créateur ; elle est seulement un vice dont cette nature s'est trouvée atteinte par la permission de Dieu ; et nous ne doutons nullement que cette permission de Dieu n'ait été conforme à la plus rigoureuse justice. De cette manière, nous détruisons à la fois la doctrine des Manichéens qui sont eux-mêmes les auteurs pervers de leur propre défaite, et la doctrine des Pélagiens, fauteurs insensés du manichéisme.

CLXI. *Jul.* Ainsi la première définition une fois détruite, tout l'édifice doctrinal de Manès s'est écroulé de lui-même. Que peux-tu donc espérer de ton propre édifice qui est ébranlé de trois côtés à la fois, tandis que celui de Manès était ébranlé d'un côté seulement? Car tu enseignes : premièrement, qu'il existe un péché naturel; secondement, que le mal, c'est-à-dire le péché, est créé par un Dieu bon, de qui il reçoit aussi sa forme et ses développements ; troisièmement, enfin, que le sang participe aux souillures de la volonté. Or, chacune de ces trois propositions en particulier, est incapable de se soutenir par ses propres forces ; elles chancellent sur leur fondement, ou plutôt, pareilles à des cordes qu'on essayerait de faire avec du sable, elles se brisent avant qu'il y ait une cohésion quelconque entre leurs parties. La première, c'est-à-dire celle qui a pour objet l'existence d'un péché naturel, a été déjà renversée par un argument direct, quand nous avons réfuté la doctrine de Manès. Les deux autres, quoiqu'elles vous soient propres, se sont trouvées aussi enveloppées dans cette ruine, parce qu'elles étaient liées intimement et comme attachées à celle-là. Si Manès a invoqué en vain le nom de la nature mauvaise et celui du prince des ténèbres pour prouver que les hommes naissent coupables; à combien plus forte raison devez-vous croire que vos propres efforts seront impuissants, vous qui, pour démontrer cette culpabilité des enfants, avez imaginé en outre de recourir à une accusation insensée dirigée contre Dieu même? Donc, puisque le péché

ne saurait faire partie intégrante de la nature, et que l'édifice doctrinal de Manès s'est écroulé précisément parce qu'il était appuyé sur ce fondement ruineux, il s'ensuit aussi qu'aucun péché ne saurait être considéré comme péché naturel. Car ce qui est essentiellement l'œuvre de la volonté ne saurait devenir une propriété de la substance : quoique tu penses qu'il en a été ainsi. Il est bien plus incontestable encore que le Dieu bon ne crée jamais des hommes mauvais. D'où il suit manifestement que les petits enfants, dont Dieu est le créateur, ne peuvent être souillés d'aucun péché.

Aug. Il est incontestable que le Dieu bon ne crée point des hommes mauvais, comme il est incontestable que le Dieu sage ne crée point des hommes dépourvus de sens et de raison. Si tu dis : Mais le Dieu sage crée des hommes dépourvus de sens et de raison, on te répondra : Pourquoi donc le Dieu bon ne pourrait-il pas aussi créer des hommes mauvais ? Ainsi, lorsque tu chercheras sérieusement à savoir comment des hommes créés par Dieu peuvent naître dépourvus de sens et de raison, tes efforts auront peut-être pour résultat de te faire découvrir la souillure de notre origine, à toi qui ne veux pas reconnaître l'existence du péché originel. Ou bien consens-tu à dire que, dans cet heureux séjour du paradis, lors même qu'aucun péché n'y eût été commis précédemment, certains hommes auraient pu naître privés de la faculté même de raisonner et incapables d'être instruits, ni avec le secours de la férule, ni même avec le secours du bâton ? Si tu crains de tenir ce langage dont l'absurdité dépasserait les limites de la sottise la plus grossière : dis-nous donc comment une image de Dieu a pu mériter de naître avec un esprit tellement obtus que ni l'âge, ni le temps, ni l'étude et le travail le plus opiniâtre, ni l'industrie des maîtres, quelque habiles qu'ils soient, ni les châtiments et les coups ne pourront jamais lui faire acquérir, je ne dis pas la sagesse, mais aucune sorte de connaissances utiles ; explique-nous ce mystère, toi qui ne veux pas croire que le Dieu juste a chassé du paradis, c'est-à-dire du séjour de la félicité, la nature humaine flétrie et condamnée, de peur précisément que ni la mort temporelle, ni la mort éternelle ne vinssent frapper dans ce lieu, soit le corps de l'homme, soit l'homme tout entier, et que l'on ne vît dans ce séjour du bonheur ces maux si multipliés et si effroyables, auxquels nous voyons aujourd'hui tous les hommes assujétis dans leurs âmes et dans leurs corps ; ces maux, dis-je, qui devaient naître fatalement d'une racine dépravée et punie et d'une masse devenue une masse de perdition ; et afin que ces maux fussent infligés à l'homme, seulement sur cette terre qui a été destinée à être témoin de la condition malheureuse à laquelle les mortels ont été justement assujétis ; sur cette terre où la souillure du péché nous atteint dès avant notre naissance, et où ceux mêmes qui ont été régénérés ne sont pas pour cela délivrés de la souffrance qui les poursuit, au contraire, jusqu'au moment de leur mort corporelle.

CLXII. *Jul.* Cette conclusion est tout à fait rigoureuse, et la même argumentation avait été déjà suffisamment développée dans mon premier ouvrage. Toutefois, puisque tu as voulu pousser la fourberie jusqu'à prétendre établir une distinction entre ta doctrine et celle de Manès ; je me trouve dans la nécessité de poursuivre encore cette démonstration et de faire voir clairement que j'ai répondu, non-seulement aux arguments que tu as fait valoir jusqu'ci, mais à ceux mêmes que tu pourrais essayer de faire valoir à l'avenir. Nous enseignons donc que l'enfant, au moment où il sort des mains de Dieu, est absolument bon, et que sa nature n'a besoin d'être réformée par personne. Car, déclarer qu'une chose que l'on reconnaît avoir été faite par Dieu, aurait dû être faite d'une manière différente, c'est infliger un blâme manifeste à celui que l'on reconnaît être l'auteur de cette créature qui a besoin d'être réformée.

Aug. Tais-toi, je te prie : tu ne sais ce que tu dis. Il y a bien des hommes chez qui les organes de la parole étaient défectueux au moment de leur naissance, et que cependant les secours de la médecine ont fait parler ensuite. Nous avons connu ici même un certain Acace qui était issu d'une famille très-honorée dans ce pays ; il disait qu'il avait été privé de la vue au moment de sa naissance, et que l'adhérence des paupières ne permettant pas au médecin de voir si les yeux étaient sains derrière cette barrière, celui-ci avait voulu employer le fer pour se rendre compte de l'état de cet organe ; mais que sa pieuse

mère avait refusé de consentir à cette opération et qu'elle avait obtenu le résultat désiré par l'application d'un cataplasme fait avec les espèces Eucharistiques ; l'enfant était âgé alors de cinq ans environ, et plus tard il racontait qu'il en avait un souvenir assez précis. Je ne parle pas de cet aveugle-né de l'Evangile, à qui celui-là même par qui il avait été formé rendit l'usage d'un organe qu'il lui avait refusé d'abord afin précisément de faire éclater en lui les merveilles de sa puissance. Car l'écrivain sacré n'omet pas de rapporter la cause pour laquelle cet homme était né aveugle ; et il attribue ce fait au dessein que Dieu avait, non pas de punir cet enfant pour un péché commis par lui ou par ses parents, mais de manifester en lui la grandeur de sa puissance. Interroge les médecins, et ils te diront combien sont nombreux ceux à qui ils apportent les secours qui sont en leur pouvoir, afin d'empêcher que les infirmités corporelles avec lesquelles ces hommes étaient nés, ne persévèrent durant toute la vie, ou même ne hâtent la mort de ceux-ci. Car, de même qu'il y a chez les uns adhérence des lèvres au moment de leur naissance, il y a chez certains autres des adhérences d'un autre genre qui sont toujours pour les enfants une cause de mort presqu'immédiate, si on les laisse subsister. Et cependant, quand on apporte à ces hommes les secours de l'art médical, il ne s'ensuit pas qu'on accuse l'œuvre de Dieu par le fait même qu'on la corrige. Quel adorateur sincère du vrai Dieu ignore que ces hommes devaient naître dans l'état où ils sont nés en réalité ? Mais ces infirmités elles-mêmes font partie de cet ensemble de calamités qui affligent le genre humain durant les jours mauvais que nous passons ici-bas et qui, par un juste jugement de Dieu, sont remplis de douleurs et de souffrances, de craintes et d'épreuves de tout genre : Dieu nous garde de croire que tous ces maux auraient existé dans cet heureux séjour du paradis ! le péché seul en a donc été la cause réelle et véritable. Que dis-je ? l'intelligence même de l'homme, si on la laisse dans son état primitif, si le maître et le disciple ne se livrent pas à des travaux pénibles pour la développer en l'exerçant aux subtilités de la science, ne voit-on pas ce qu'elle sera dans la suite ? Mais vous-mêmes, remplissez votre paradis d'hommes nés avec des infirmités corporelles et spirituelles ; en fermant ainsi les yeux avec une obstination déplorable et en exerçant vos lèvres au langage de l'impudence, vous pourrez nier avec plus d'assurance l'existence du péché originel.

CLXIII. *Jul.* C'est pourquoi, sans exalter outre mesure et sans exagérer en aucune manière le mérite de la nature humaine considérée en général, ou même dans la personne de chaque enfant en particulier, nous enseignons que tous les âges sans exception ont un besoin plus ou moins impérieux de recevoir toujours de nouveaux bienfaits de Dieu ; de telle sorte cependant qu'on ne doive attribuer à personne aucune vertu, ni aucun péché indépendant de la volonté propre de chacun.

Aug. On n'attribue à personne des vertus indépendantes de la volonté propre de chacun ; mais c'est le Seigneur qui prépare la volonté [1], comme il prépara celle du roi de Perse, quand il voulut exaucer la prière d'Esther [2].

CLXIV. *Jul.* Cependant la divine bonté se montre plus particulièrement libérale à l'égard des enfants ; car elle les rend saints avant même qu'ils soient capables de savoir ce que c'est que la sainteté, et en cela elle fait acte de pure miséricorde ; elle les préserve de tout péché avant même qu'ils sachent ce que c'est que le péché, et en cela elle se conforme aux lois de l'équité.

Aug. Si Dieu préserve les enfants de toute espèce de péché, pourquoi tous les enfants ne reçoivent-ils pas le bienfait de la sanctification ? et pourquoi fait-on des insufflations sur tous ceux que l'on dispose à recevoir ce bienfait ?

CLXV. *Jul.* Mais je parle de ces vertus que nous acquérons lorsque notre raison est parvenue à son entier développement : et puisque, comme en beaucoup d'autres endroits, nous avons été obligés d'insister longuement sur ce que nous venons de dire, je prie le lecteur de prêter toute son attention à ce que nous allons ajouter. Il verra qu'il n'y a absolument aucune différence entre les Manichéens et les partisans de la transmission du péché, et que les prétendus arguments qui nous sont opposés par ceux-ci se trouvent développés en des termes presque identiques dans les livres de ceux-là. J'ai déjà démontré cette conformité de doctrine dans le livre quatrième de mon premier ouvrage.

[1] Prov. VIII, suiv. les Sept. — [2] Esth. XV.

Aug. Et je t'ai répondu dans mon livre sixième.

CLXVI. *Jul.* Mais après la publication de ces livres et par un effet de tes prières, ô bienheureux père Flore, on trouva à Constantinople une lettre de Manès qui fut envoyée dans ce pays : je dois donc citer quelques passages de cette lettre, afin que tout le monde sache à quelle source ont été puisés ces arguments en faveur de la transmission du péché.

Aug. Comment peux-tu dire qu'une lettre a été trouvée et envoyée par l'effet de la prière de quelqu'un, si Dieu ne produit pas le vouloir dans le cœur des hommes ? Assurément, l'homme par qui elle fut trouvée, cherchait volontairement soit cette lettre même, soit quelque autre objet dans l'endroit où il put la trouver ; ou bien, dans une réunion d'hommes qui discouraient volontairement sur des questions de ce genre, quelqu'un déclara volontairement être possesseur d'une lettre qu'il pourrait montrer et remettre entre les mains de celui qui voudrait en prendre connaissance ; et cette lettre se trouva ensuite envoyée dans ce pays par la volonté de celui à qui elle fut ainsi remise ; enfin, de quelque manière que le fait ait eu lieu, il est absolument incontestable que la découverte et l'envoi de cette lettre sont dus à des actes volontaires de la part d'un homme ou de plusieurs hommes ; et cependant tu déclares que l'une et l'autre sont l'effet des prières d'un homme. Pourquoi donc ne confesses-tu pas que, sans formuler aucun ordre extérieurement, Dieu, par une impulsion secrète, prépare et détermine la volonté humaine à accomplir infailliblement ce que lui-même a voulu ; toi qui, au lieu de défendre la vraie notion du libre arbitre, élèves celui-ci uniquement afin de lui faire faire une chute plus profonde ?

CLXVII. *Jul.* D'autre part, j'ai déjà dans ce premier opuscule plaidé la cause de la concupiscence ou passion de la chair, que l'on appelle aussi la passion du plaisir, et qui a sa raison d'être dans la nécessité de perpétuer la race humaine ; j'ai démontré que cette concupiscence n'est pas autre chose qu'une de ces propriétés dont le Créateur a doué également le corps des êtres raisonnables et celui des êtres dépourvus de raison ; et que Dieu lui-même est l'auteur des impressions voluptueuses que nous éprouvons dans notre chair : mais puisque Augustin s'élève avec violence contre cette passion ; puisqu'il déclare qu'elle est mauvaise, en d'autres termes, qu'elle est un péché naturel et la source de tous les autres péchés ; puisqu'il s'appuie surtout pour établir sa doctrine sur le sentiment de honte qui s'attache à cette passion et qu'il se raille de moi sous prétexte que je rougis de la nommer par son nom propre.....

Aug. Je dis que la concupiscence de la chair, par laquelle celle-ci convoite contre l'esprit, et qui reçoit aussi le nom de passion de la volupté, est mauvaise ; qu'elle doit présentement être réprimée dans cette chair et être affaiblie par de bonnes habitudes ; que dans la vie éternelle au contraire notre chair doit être délivrée complétement de cette passion déréglée, et non pas séparée de notre âme, comme si une substance mauvaise avait été ajoutée ou unie à notre être, conformément à la doctrine insensée des Manichéens : mais, quelles que soient tes pensées au sujet de cette passion, je ne croirais pas, si je n'en trouvais la preuve dans ces livres que tu as remplis d'un verbiage également futile et insensé, je ne croirais pas que tu puisses placer dans le paradis cette concupiscence telle qu'elle existe aujourd'hui, c'est-à-dire, sollicitant à des actions criminelles les personnes chastes qui vivent soit dans l'état du mariage, soit dans la continence, et pervertissant le cœur de ceux qui ne lui résistent point par un acte de volonté plus puissante.

CLXVIII. *Jul.* Il est de mon devoir, à moi qui ai défendu cette concupiscence dans mes premiers écrits, et qui l'ai dégagée des fausses notions que Manès en avait données ; il est de mon devoir, dis-je, de la venger ici encore en montrant ce que l'on doit penser de ses adversaires, lesquels cependant reconnaissent qu'ils lui obéissent malgré eux.

Aug. Vous pouvez sans blesser la logique obéir à une passion dont vous faites l'éloge : nous, au contraire, avec le secours du Seigneur, nous luttons contre cette même passion et nous triomphons de ses efforts, parce que nous la déclarons infâme.

CLXIX. *Jul.* Voici donc ce que je me souviens d'avoir lu dans tes livres, ô vieillard d'Hippone : « La passion charnelle naquit « après le péché du premier homme et de la « première femme, lesquels furent contraints « de rougir d'eux-mêmes et de se couvrir [1] ».

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 36.

Aug. Voici également ce que je me souviens d'avoir appris en lisant tes livres, ô jeune Julien: manifestement tu ne trouves rien à répondre à mes livres, et voilà pourquoi tu cherches à nous poursuivre par des discours aussi calomnieux qu'ils sont futils et interminables.

CLXX. *Jul.* Et encore : « Celui qui accom-« plit licitement l'œuvre de cette passion hon-« teuse, fait un bon usage d'une chose mau-« vaise : celui au contraire qui accomplit cette « œuvre d'une manière illicite, fait un usage « mauvais d'une chose mauvaise. Car la qua-« lification de mauvaise convient mieux que « celle de bonne à une chose qui fait rougir à « la fois les bons et les méchants; et nous « croyons volontiers à ces paroles de l'Apôtre : « Il n'y a rien de bon dans ma chair [1] ». Et ailleurs : « Ce n'est point la convoitise des « époux qui constitue la bonté du mariage : « cette convoitise est une infamie dans ceux « qui y cèdent d'une manière illicite; c'est « une nécessité à laquelle ne sauraient se « soustraire ceux qui doivent engendrer; c'est « un foyer où viennent s'allumer les pensées « et les désirs immondes; c'est un sujet de « honte pour les époux [2] ». Et ces autres paroles : « Ce qui constitue la bonté du ma-« riage, c'est la procréation résultant de l'ac-« complissement du devoir conjugal; mais « l'union charnelle qui précède cette procréa-« tion, appartient à la concupiscence mau-« vaise qui fuit constamment le regard des « hommes et qui, rougissant d'elle-même, « cherche toujours la solitude [3] ». Or, ta mémoire plutôt que ton intelligence personnelle t'ont suggéré ces maximes et les autres du même genre sur lesquelles tu prétends ordinairement appuyer ta doctrine. Ainsi Manès a peiné beaucoup pour édifier un système qu'il considérait comme une œuvre du génie; et toi tu t'es laissé tromper par un espoir chimérique, quand tu as pensé que le souvenir de tes lectures pourrait ne pas se trahir.

Aug. Quel est en effet, parmi les hommes qui connaissent tant soit peu la doctrine des Manichéens, quel est celui qui ignore que suivant ceux-ci la concupiscence de la chair est mauvaise? Mais ce n'est point là ce qui distingue le manichéisme de la doctrine enseignée par leurs adversaires; car, saint Paul enseigne-t-il autre chose quand il dit : « La « chair a des désirs contraires à ceux de l'es-« prit, et l'esprit a des désirs contraires à ceux « de la chair : cette chair et cet esprit sont op-« posés entre eux, de sorte que vous ne faites « pas ce que vous voudriez [1] ? » Saint Jean à son tour ne tient-il pas le même langage, quand il dit : « Quiconque aime le monde, la « charité du Père n'est point en lui : car tout « ce qui est dans le monde est ou concupis-« cence de la chair, ou concupiscence des « yeux, ou désir des biens de cette vie; et ces « trois choses ne viennent point de Dieu, mais « du monde [2] ?» Ainsi, les Manichéens n'énoncent point une maxime qui leur soit propre, quand ils enseignent que la concupiscence de la chair est mauvaise; excepté les aveugles, tout le monde voit que les Apôtres tiennent le même langage; mais vous-mêmes vous favorisez la doctrine infâme qui constitue le manichéisme proprement dit, quand vous prétendez, contrairement à la vérité, que, dans la nature humaine créée bonne par Dieu, la concupiscence de la chair n'est pas une suite fatale du péché; cette concupiscence, dis-je, aux sollicitations de laquelle, que vous le vouliez ou non, toute âme chaste résiste afin de ne point commettre le mal. Par là en effet, vous autorisez les Manichéens à conclure que cette concupiscence, dont ils démontrent clairement la perversité par les résistances et les luttes des âmes chastes et par le témoignage des Apôtres, est l'œuvre du prince des ténèbres et qu'elle a été formée d'une substance mauvaise éternelle comme Dieu; que cette concupiscence n'est pas une maladie dont nous devons être guéris, mais une substance dont nous devons être séparés un jour; enfin que notre condition actuelle est la suite, non pas d'une flétrissure imprimée fortuitement à notre nature bonne en elle-même, mais la conséquence nécessaire de l'union de cette même nature bonne à une substance mauvaise. Du reste, continuez à nous calomnier et à nous imputer les maximes abominables des Manichéens, auxquels vous prêtez un appui qui les rendra invincibles, à moins que vous-mêmes avec eux vous ne vous laissiez vaincre par la vérité catholique, laquelle seule est véritablement invincible.

CLXXI. *Jul.* Ecoute donc maintenant et reconnais le langage que ton père tenait à l'une de ses filles, votre sœur.

[1] Des Noces et de la Concup., liv. II, n. 36. — [2] Id. lib. I, n. 13. — [3] Id. liv. I, n. 8.

[1] Gal. v, 17. — [2] I Jean, ii, 15, 16.

Aug. Ce sont là des injures et des injures aussi contraires à la vérité qu'à la dignité de la discussion.

CLXXII. *Jul.* « Manès, apôtre de Jésus-« Christ, à sa fille Ménoch : Que la grâce et le « salut te soient accordés de la part de notre « Dieu, qui est en réalité le Dieu véritable; « que ce même Dieu éclaire ton esprit et qu'il « te donne la connaissance de sa propre jus-« tice, car tu es une enfant de la race divine». Et un peu plus loin : « ... Ceux par qui tu es « devenue comme resplendissante », dit-il, « reconnaissant quel a été ton état primitif et « comment tu es émanée de ce principe psy-« chique qui est répandu dans tous les êtres « corporels et sensibles et qui se trouve dans « les différentes espèces de créatures. Car de « même que les âmes sont engendrées par « les âmes, de même aussi la formation des « corps est l'œuvre de la nature corporelle. « Ainsi ce qui naît de la chair, est chair; et « ce qui naît de l'esprit, est esprit : le mot « esprit signifie ici âme, et tu dois entendre « cette maxime en ce sens que l'âme naît de « l'âme et que la chair naît de la chair [1] ».

Aug. Si je te disais que cette lettre de Manès m'est absolument inconnue ; quoique je dise vrai, tu refuserais opiniâtrément de me croire et, suivant ta coutume, tu opposerais à mon affirmation des discours également futils et interminables. Mais si Manès a réellement tenu ce langage, doit-on s'étonner qu'il ait détruit ses propres arguments? Car, supposé que l'âme humaine, soit celle qui est bonne, soit celle qui est mauvaise (puisque, suivant les rêveries insensées des Manichéens, il y a dans un même homme deux âmes à la fois, l'une bonne et l'autre mauvaise, émanant chacune de principes différents); supposé, dis-je, que l'âme humaine naisse comme le corps et en même temps que celui-ci; il s'ensuivra manifestement que l'âme mauvaise n'est pas éternelle comme Dieu, et que l'âme bonne ne doit pas être considérée comme une puissance adverse opposée par le Père éternel aux princes des ténèbres, conformément à la doctrine insensée de la secte manichéenne. Mais que nous importe, à nous, le sens dans lequel Manès prétend que les âmes naissent, puisque nous savons et croyons fermement que ces paroles du Seigneur : « Ce qui est né de la chair est chair; « et ce qui est né de l'Esprit est esprit [1] », s'accomplissent, non pas quand un homme naît d'un autre homme, mais quand un homme renaît de l'Esprit de Dieu? Car le contexte évangélique ne permet pas d'interpréter autrement ces paroles. Cherche donc des lecteurs assez complaisants pour qu'ils te permettent de tirer profit de ces sottes rêveries de Manès; ou plutôt, montre que tu ne favorises pas la doctrine manichéenne, pour les raisons que j'ai dites précédemment.

CLXXIII. *Jul.* Tu sais en effet que Manès affirme d'une manière très-explicite que les âmes se reproduisent par une génération véritable; tu sais aussi sur quel témoignage il s'appuie pour déclarer la chair mauvaise, je veux dire, sur ces paroles que vous aimez à répéter : « Ce qui naît de la chair est chair; « et ce qui naît de l'Esprit est esprit [2] ».

Aug. J'ai déjà dit en quel sens nous entendons ces paroles de l'Evangile; elles se rapportent, non pas à la génération, mais à la régénération. Toi-même, dis-nous, si tu le peux, comment tu ne favorises point les maximes sacriléges de Manès touchant la concupiscence de la chair; puisque tu nies que cette concupiscence soit transmise, avec le sang, de la nature du premier homme souillée et flétrie par le péché à notre propre nature; afin précisément de faire croire que cet hérétique a raison de déclarer que cette concupiscence est l'œuvre de la nation des ténèbres, éternelle comme Dieu. Car, c'est par un excès de sottise et d'impudence que tu refuses de reconnaître comme mauvaise cette convoitise par laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit, et qui est pour les âmes chastes une source de guerres intérieures.

CLXXIV. *Jul.* C'est pourquoi il déclare, non pas une fois, mais une multitude de fois et dans les termes les plus explicites, que ce qui lui appartient en propre dans sa doctrine, c'est la maxime de la reproduction des âmes par elles-mêmes : et il prétend démontrer la vérité de cette maxime par une comparaison tirée de la procréation des corps. « De même », dit-il, « que les âmes sont engendrées par « d'autres âmes, de même aussi la formation « des corps est l'œuvre d'une nature corpo-« relle; et comme la chair naît de la chair,

[1] Lettre de Manès.

[1] Jean, III, 6. — [2] Ibid.

« ainsi une âme naît d'une autre âme ». Mais continuons de citer. « Ainsi, de même « que Dieu est le maître des âmes, de même « aussi le démon est, par le moyen de la con- « cupiscence, le maître des corps; en d'autres « termes, le démon séduit les hommes en leur « inspirant le désir d'accomplir l'œuvre de la « chair, et par là il réussit à se rendre maître, « non pas des âmes, mais du corps de ces « hommes ».

Aug. Manès a bien pu dire que le démon se rend maître des âmes, mais il n'a pas pu dire que le démon se rend maître des corps; car, suivant cet hérétique, les corps appartiennent à la nature même de la nation des ténèbres, dont le démon est le chef. Conséquemment, dans le système de Manès, on doit dire que le démon s'empare, non pas des corps qui sont sa propriété, mais des âmes bonnes qui ne lui appartiennent point. Pour nous, notre foi nous enseigne clairement que le Dieu bon est le seul créateur des âmes et des corps.

CLXXV. *Jul.* « Le démon s'empare aussi « des corps, tantôt par le sens de la vue, « tantôt par le sens du toucher, tantôt par le « sens de l'ouïe, tantôt par le sens de l'odorat « ou du goût. Enfin, extirpe la racine de cette « maudite lignée (de ces péchés de toute « sorte), et aussitôt tu pourras te contempler « toi-même devenue toute spirituelle. La « racine de tous les maux, dit l'Ecriture, « c'est la concupiscence [1] ». Tu vois le but que Manès se propose et la doctrine qu'il prétend établir, quand il poursuit ainsi la concupiscence de la chair; quand il déclare qu'elle est une loi de péché et que si les corps cessaient d'être assujétis à cette loi, sa propre fille à qui il écrit se verrait devenue toute spirituelle. Ecoutons dans quelles maximes de l'Apôtre il prétend trouver la preuve de cette doctrine : « La chair est opposée à l'es- « prit, parce qu'elle est fille de la concupis- « cence; et l'esprit est opposé à la chair [2], « parce qu'il est fils de l'âme ».

Aug. Manès croit voir désignées dans les paroles de l'Apôtre deux substances, l'une bonne et l'autre mauvaise : il n'y voit point, d'une part, une substance bonne, et d'autre part, une corruption de cette substance bonne, c'est-à-dire, une souillure imprimée à cette substance, dès l'instant même où celle-ci a été engendrée, par suite du péché du premier homme, et dont elle ne sera purifiée qu'au jour où elle renaîtra par un effet de la justice du second homme : et voilà précisément l'arme invincible avec laquelle la foi catholique lutte victorieusement contre les Manichéens et contre vous, avec laquelle elle frappe mortellement les uns et les autres.

CLXXVI. *Jul.* Tu vois que nous mettons à nu les fondements mêmes de la doctrine manichéenne, sur lesquels votre foi vient encore s'appuyer. Mais Manès poursuit ses attaques contre nous, c'est-à-dire contre les catholiques. « Vois par là même combien sont in- « sensés ceux qui enseignent que ce corps a « été créé par le Dieu bon, tandis qu'ils « savent parfaitement qu'il a été engendré « par l'esprit de concupiscence ».

Aug. Les Manichéens nous reprochent également, à vous et à nous, d'enseigner d'un commun accord que le corps humain a été créé par le Dieu bon; mais ils prétendent, d'autre part, que l'esprit de concupiscence est une substance mauvaise, non pas un vice flétrissant une substance bonne, et par suite duquel la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit : or, nous les réfutons, nous, en repoussant cette maxime, tandis que vous-mêmes vous leur prêtez votre appui en adoptant cette même maxime. Car, puisqu'ils prouvent, malgré les arguments que vous cherchez à leur opposer, puisqu'ils prouvent d'une manière péremptoire que la concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit, est un mal; si, comme vous le croyez, ce mal n'est pas un vice flétrissant une substance bonne, il devra être considéré comme étant lui-même une substance mauvaise : et telle est précisément la doctrine des Manichéens auxquels vous prêtez ainsi des armes pour combattre la foi catholique.

CLXXVII. *Jul.* « Ils luttent contre eux- « mêmes, quand ils accomplissent l'œuvre « de la chair; ils recherchent alors la soli- « tude et les ténèbres; ils haïssent la lumière, « parce qu'ils craignent d'être surpris par un « regard humain. L'Apôtre dit à ce sujet : « Cela (c'est-à-dire l'œuvre de la chair) ne « dépend point de la volonté [1]. Et en effet, « si nous faisons le bien, cela ne dépend point « de notre chair; car chacun sait que les

[1] I Tim. VI, 10. — [2] Gal. V, 17.

[1] Rom. IX, 16.

« œuvres de la chair sont la fornication, etc.; « si, au contraire, nous faisons le mal, cela ne « dépend point de notre âme; car les fruits « de l'esprit sont la paix, la joie [1]. Enfin, « l'Apôtre s'écrie dans son épître aux Romains: « Je ne fais pas le bien que je veux; et je fais « au contraire le mal que j'ai en horreur [2]. « Vous entendez ici le cri d'une âme qui ré- « siste et qui défend sa propre liberté contre « les envahissements tyranniques de la concu- « piscence. L'Apôtre se plaint de ce que le « péché, c'est-à-dire le démon, l'asservit à « toutes les lois de la concupiscence. La loi « divine elle-même nous apprend que celle- « ci est un mal, puisque cette loi condamne « toutes les œuvres dont la concupiscence a « été le principe et qui obtiennent l'admira- « tion et les éloges de la chair : et en effet, « tout ce qui est amer pour la concupiscence, « est doux et suave pour l'âme; tout ce qui « affaiblit la première, nourrit et fortifie la « seconde. Enfin, l'esprit de l'homme qui ré- « siste constamment aux suggestions de la « concupiscence, est plus actif, plus brillant « et plus fort : ceux au contraire qui obéis- « sent aux lois de la chair, sentent ordinaire- « ment s'affaiblir les forces de leur esprit et « de leur volonté ». Comprends-tu que nous avons découvert, quoique tardivement, si l'on veut, la source où tu viens puiser, non-seulement tes pensées, mais même tes paroles? car la tendresse de ton affection pour ton maître va jusqu'à te faire suivre, non-seulement la voie qu'il a tracée, mais l'empreinte même des pas qu'il a faits dans cette voie : nous en trouvons la preuve dans tous tes écrits, mais surtout dans les livres que tu as dédiés à Marcellin et dans ceux que tu as écrits pour Valère. Dans ces derniers ouvrages, tu déclares de la manière la plus explicite que cette concupiscence de la chair, qualifiée par toi de concupiscence honteuse, a été introduite dans le corps de l'homme par le démon;...

Aug. As-tu donc perdu le pouvoir même de rougir, toi qui nies que l'on doive rougir de la concupiscence; de cette concupiscence contre laquelle, en vérité, je me demande si tu luttes fidèlement, quand je te vois lui prodiguer ainsi tes éloges? Lorsque tu avais une épouse, tu n'avais rien à craindre de tes relations avec elle, puisqu'elles étaient légitimes; et cependant le sentiment de la pudeur te faisait rechercher l'ombre et la solitude. Certes, si les hommes jouissaient encore de la félicité du paradis, ou bien ta cliente serait absente de ce séjour; ou bien ses mouvements seraient parfaitement soumis à l'empire de la volonté, et celle-ci ne serait pas dans la nécessité de résister à ceux-là pour que la pureté qui conviendrait à cet heureux état demeurât inviolable. Mais puisque, dans ton zèle de panégyriste, tu as été jusqu'à soutenir que la passion charnelle aurait existé dans le paradis telle qu'elle se fait sentir à nous aujourd'hui, sollicitant les cœurs chastes malgré leurs résistances; qui ne voit qu'en continuant ta lutte contre moi, tu cèdes non pas à une inspiration de la sagesse, ni à un mouvement d'éloquence, mais aux suggestions de ton impudence et à un sentiment de mauvaise honte qui t'empêche de t'avouer vaincu? Ainsi donc, nous ne disons point, comme les Manichéens, que la concupiscence charnelle est une substance mauvaise de sa nature; nous ne condamnons point non plus, comme eux, tous les actes conformes aux mouvements de cette concupiscence; d'autre part, nous ne disons pas non plus avec les Pélagiens qu'elle mérite la qualification de bonne, et les mouvements qu'elle fait naître, en tant qu'ils sont contraires à l'esprit, n'obtiennent point nos éloges comme ils obtiennent ceux de ces mêmes Pélagiens; mais nous disons, avec les chrétiens catholiques, que cette concupiscence est un vice, flétrissant une substance bonne en elle-même, et dont notre nature s'est trouvée atteinte par suite de la prévarication du premier homme; nous reconnaissons aussi comme licites et honnêtes les actes accomplis conformément aux suggestions de cette passion mauvaise, lorsqu'ils sont justifiés par la nécessité de procréer des enfants; et ici encore notre langage est celui des chrétiens catholiques. De cette manière, nous répondons victorieusement aux Manichéens et aux Pélagiens, sans tomber pour cela ni dans le pélagianisme, ni dans le manichéisme : deux erreurs parfaitement distinctes, mais dont l'une, quoique moins grave en apparence, prête cependant un appui manifeste à celle qui paraît plus perverse. Car, par le fait seul que les Pélagiens refusent de reconnaître comme un vice flétrissant une substance bonne, cette concupis-

[1] Galat. v, 19, 22. — [2] Rom. vii, 19.

cence dont le caractère odieux ne saurait guère échapper à personne, ils apportent un argument de plus aux Manichéens suivant qui ce vice n'est pas autre chose qu'une substance mauvaise, éternelle comme la substance du Dieu bon.

CLXXVIII. *Jul.* Qu'elle est fille du péché et mère d'autres péchés ; et que c'est d'elle que l'Apôtre se plaint en ces termes dans l'épître aux Romains : « Je sais que le bien n'habite « pas dans ma chair » ; « Je ne fais pas le bien « que je veux; et je fais ce que je hais[1] » : tandis que, suivant l'interprétation constante des catholiques, saint Paul parle ici, non pas d'une nature abominable en elle-même, mais des habitudes perverses.

Aug. Oseras-tu bien, afin de pouvoir te dire catholique, refuser ce titre à Ambroise? Les hommes mêmes que vous avez pu séduire par vos vains discours et infecter de vos erreurs, n'ont pas encore tellement perdu l'habitude du langage sérieux qu'ils soient capables d'accepter sans rougir une pareille énormité. Prête-moi donc un moment ton attention. Ni vous, ni les Manichéens, ni nous-mêmes ne révoquons en doute le fait d'une lutte permanente dans le cœur de l'homme entre la chair et l'esprit; le fait de cette lutte au sujet de laquelle l'Apôtre a écrit ces paroles : « Je sais que le bien n'habite « pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ; car « je trouve en moi la volonté, mais non pas « le moyen d'accomplir le bien », et d'autres semblables ; mais surtout celles-ci dont le sens est encore bien plus explicite : « La chair « a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et « l'esprit a des désirs contraires à ceux de la « chair ; car l'esprit et la chair sont opposés « l'un à l'autre, de telle sorte que vous ne « faites pas ce que vous voulez[2] » ; mais quelle est l'origine de cette lutte permanente dans le cœur de l'homme ? C'est ici que nous cessons d'être d'accord, parce que vous, les Manichéens et nous-mêmes, nous répondons chacun d'une manière différente à cette question. Mais afin de ne point paraître faire acte de présomption ou de supercherie en affirmant que notre réponse est ici conforme à la doctrine catholique, laissons parler Ambroise, dont, suivant le témoignage qui lui a été rendu par votre Pélage lui-même, les ennemis n'ont jamais osé attaquer ni la foi, ni le sens exquis pour l'interprétation des Ecritures. Ambroise donc enseigne que cette lutte entre la chair et l'esprit est née dans notre nature par suite de la prévarication du premier homme[1] ; vous, au contraire, vous attribuez cette lutte à la force des habitudes ; les Manichéens, enfin, soutiennent que cette lutte est la conséquence de l'union intime de deux natures éternelles l'une comme l'autre, c'est-à-dire de la nature bonne et de la nature mauvaise. Je pourrais dire que ceux qui veulent continuer à mériter le titre de catholiques peuvent déjà choisir parmi ces trois réponses celle qu'ils jugeront à propos. Car je ne dois pas craindre que personne, après avoir repoussé la réponse des Manichéens, préfère la vôtre à celle d'Ambroise. Pour comprendre combien votre langage est dénué de fondement quand vous déclarez que ce mal naît de la force des habitudes, il suffit de considérer que tous les hommes sont assujétis à ce mal dès le premier instant de leur existence. Dès qu'une personne commence à avoir l'usage de la raison, si elle désire mener une vie chaste, elle sent aussitôt s'éveiller en elle et résister à ses propres désirs la concupiscence de la chair, que l'âge avait tenue comme assoupie jusqu'alors ; et, ou bien cette personne se laisse vaincre et entraîner au péché; ou bien, si la piété règne dans son cœur, elle lutte, aidée du secours divin, contre cette concupiscence, de peur de consentir aux suggestions de celle-ci. Au reste, si vous ne voulez pas admettre cette doctrine, pourquoi déchargez-vous sur moi le poids de votre colère? Mettez les Manichéens aux prises avec Ambroise ; et, après avoir assisté vous-mêmes à ce combat, nommez librement, si vous êtes catholiques, le parti auquel vous accordez vos suffrages. Je ne doute point que dans ce cas vous ne proclamiez Ambroise vainqueur. Mais en réalité vous n'êtes point catholiques, et nous n'attendons pas moins, avec une sécurité pleine et entière, l'issue de ce combat ; car nous avons la certitude qu'Ambroise remportera la victoire sur les Manichéens et sur vous-mêmes.

CLXXIX. *Jul.* Toi, au contraire, tu établis des syllogismes, et tu cites des témoignages de l'Ecriture pour prouver que saint Paul et tous les saints ont été souillés par cette concupiscence que tu appelles une loi de péché ;

[1] Rom. VII, 18, 15. — [2] Galat. V, 17.

[1] Liv. VII sur saint Luc, XII.

et qu'ils se sont plaints amèrement de la nécessité où ils étaient de lutter contre elle.

Aug. Ce mal n'a imprimé aucune souillure aux saints, puisque manifestement ceux-ci en triomphent ou en ont triomphé glorieusement ; mais que ceux qui s'en font les panégyristes éhontés craignent plutôt d'en être souillés eux-mêmes et d'en recevoir une flétrissure ineffaçable.

CLXXX. *Jul.* Quel est le langage de Manès? « Le démon est l'auteur des corps, dont la « formation s'accomplit par le moyen de la « concupiscence ; par cette même concupis- « cence le démon se rend maître des corps et « non pas des âmes. Extirpe », dit-il, « la « racine de cette lignée maudite, et tu devien- « dras spirituel. L'Apôtre s'écrie à ce sujet « dans son épître aux Romains : Je fais, non « pas le bien que je veux, mais le mal que « j'ai en horreur [1] ». Il nous qualifie nous-mêmes d'insensés, parce que nous enseignons que Dieu est l'auteur de ces corps dont nous reconnaissons que la génération a été accomplie par le moyen de la concupiscence. Tu vois donc que Manès et toi vous réunissez vos efforts pour nous combattre avec un égal acharnement ; tu luttes avec les mêmes armes que Manès, tu emploies les mêmes expressions, tu t'appuies sur les mêmes arguments, et tu nous qualifies de menteurs quand nous disons que non-seulement tu as été, comme tu le déclares toi-même dans tes écrits, mais que tu es encore disciple de cet hérétique. Il y a cependant entre Manès et toi une différence. Après avoir affirmé que les feux de la concupiscence ont été allumés en nous par le démon, Manès conclut que l'on ne saurait considérer comme étant l'œuvre de Dieu rien de ce qui a été manifestement formé par le moyen de la concupiscence ; et en cela il fait preuve d'une logique plus éclairée.

Aug. Tout cela a été déjà réfuté tout à l'heure, aussi bien que dans divers chapitres précédents, auxquels le lecteur peut recourir, s'il le juge à propos.

CLXXXI. *Jul.* Toi, au contraire, après avoir enseigné que l'homme est un fruit de cette concupiscence diabolique, tu ajoutes que cependant l'homme est l'œuvre de Dieu, non pas en ce sens que l'homme a été rendu bon de mauvais qu'il était, mais en ce sens que cette production mauvaise d'un principe mauvais, ce fruit qui appartient au démon comme l'arbre d'où il a été cueilli, remonte cependant à un auteur bon ; et en cela tu fais preuve d'une stupidité tout à fait grossière.

Aug. Il y a toujours quelque chose de bon dans l'homme, sans en excepter les adultes, qui ont mérité la qualification d'hommes mauvais. Parce qu'un homme est mauvais, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait plus en lui aucun bien, puisqu'il est toujours homme ; quelque souillure que l'homme contracte dans son origine, quelque faute qu'il commette ensuite par sa volonté propre, Dieu n'en est pas moins l'auteur de sa nature, c'est-à-dire de ce bien qui est en lui ; car on ne doit pas confondre avec la substance et la nature humaine les vices qui doivent être guéris par le même Sauveur par qui cette nature a été créée dans un état de dégradation et de flétrissure. Voilà ce qui renverse à la fois la doctrine de Manès et la vôtre ; car ce n'est pas contre moi, mais contre Ambroise que vous luttez ; et les Manichéens, et vous-mêmes, vous êtes vaincus ici par Ambroise seul, à qui j'ai emprunté les arguments que je vous ai opposés.

CLXXXII. *Jul.* Suivant tes propres expressions, tous les hommes engendrés par le moyen de la concupiscence sont la propriété du démon, précisément parce qu'ils sont les fruits d'un arbre qui appartient au démon. Tu blasphèmes donc absolument comme un Manichéen, quand tu nous reproches de soutenir que la concupiscence de la chair a été créée par Dieu.

Aug. Si tu avais voulu traiter la question de savoir pourquoi on fait des insufflations sur les petits enfants que l'on va baptiser, et pourquoi on les purifie par des exorcismes, tu aurais fait voir de la manière la plus manifeste, non-seulement aux hommes instruits, mais même aux hommes les plus dépourvus d'intelligence d'entre les chrétiens catholiques, que tu es un hérétique nouveau. A la vérité, tu avais soi-disant entrepris de réfuter cette objection que je t'avais proposée dans mon livre ; mais tu as redouté de poursuivre une telle entreprise et tu as trouvé dans les détours d'un verbiage interminable un moyen peu loyal de passer à côté de cette question et de la faire oublier du lecteur. C'est pourquoi, que tu le veuilles ou non, et dussent tes oreilles en être fatiguées, je te rappellerai encore ces paroles de l'Apôtre, relatives à Dieu le Père :

[1] Rom. VII, 15.

« Il nous a arrachés à la puissance des ténè-
« bres et nous a transférés dans le royaume
« de son Fils bien-aimé [1] ». Faites ici une exception en faveur des enfants, si vous le pouvez ; osez dire que, par le sacrement de la régénération, les enfants sont transférés, en effet, dans le royaume de Jésus-Christ, mais qu'ils ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres. Et cependant, vous-mêmes, préparez-vous à recevoir, non sans les avoir parfaitement méritées, sinon des insufflations physiques, du moins les insufflations morales que l'on fait dans l'Eglise de Jésus-Christ sur les adultes comme on fait les premières sur les enfants. Car il faut que l'on fasse sur vous des insufflations telles que chacun puisse voir et reconnaître la vérité incontestable des maximes que vous niez.

CLXXXIII. *Jul.* Quant à cette maxime, déjà pulvérisée dans un de mes ouvrages précédents [2], et formulée ainsi par toi : « Les mou-
« vements de la passion charnelle ne sont pas
« toujours volontaires, puisque cette passion
« agit parfois malgré les résistances de la vo-
« lonté [3] » ; quant à cette maxime, dis-je, qui est une accusation dirigée contre l'orgueil avec lequel cette passion agit malgré les résistances de la volonté, elle avait été enseignée par Manès, non-seulement en substance, mais presque dans les mêmes termes. Car, après nous avoir reproché d'enseigner que Dieu est l'auteur des hommes dont nous reconnaissons que la procréation est l'œuvre de la concupiscence charnelle, il ajoute : « Ces
« insensés prétendent que Dieu crée ce qu'ils
« savent d'une manière absolument indubi-
« table être engendré par la concupiscence,
« toutes les fois qu'ils accomplissent l'œuvre
« de la chair malgré eux ».

Aug. Mais Manès ne comprend pas que Dieu peut, de ce qu'il y a de mauvais dans l'homme, former ce qu'il y a de bon dans ce même homme ; et que celui-ci à son tour peut, en restant dans les limites de la pudeur conjugale, faire un bon usage de cette chose mauvaise à laquelle on doit résister toutes les fois qu'elle nous porte à des turpitudes criminelles. Du reste, toi qui nies que cette chose mauvaise soit mauvaise réellement, pourquoi résistes-tu à ses suggestions, de peur que ta réputation ne soit flétrie ; et pourquoi ne pourrais-tu plus échapper au déshonneur par le fait seul que tu obéirais à ces suggestions ?

CLXXXIV. *Jul.* Tu as dit ensuite : « C'est
« parce que la concupiscence est mauvaise,
« qu'elle fuit constamment le regard des
« hommes ; elle cherche la solitude parce
« qu'elle rougit d'elle-même [1] ». Manès avait dit avant toi : « Ils rougissent d'eux-mêmes et
« recherchent la solitude ; car ils haïssent
« la lumière, comme s'ils craignaient que
« leurs œuvres ne fussent dévoilées aux re-
« gards humains ».

Aug. Manès ne sait pas ce qu'il y a de bon dans les fruits que produit l'arbre mauvais de la concupiscence charnelle ; et toi, tu ignores quel est le mal que la pudeur cherche à soustraire aux regards des hommes, même dans l'accomplissement du devoir conjugal.

CLXXXV. *Jul.* Tu déclares ailleurs « que
« celui qui accomplit licitement l'œuvre de la
« concupiscence, fait un bon usage d'une
« chose mauvaise [2] », afin de rappeler à l'esprit du lecteur ces paroles de l'Apôtre : « Le
« bien ne se trouve pas dans ma chair », et de persuader à ce même lecteur que ce non-bien, c'est-à-dire ce mal réel qui se trouve dans la chair de l'Apôtre, n'est pas différent de la concupiscence charnelle ; or, Manès ne s'exprimait pas autrement que toi à ce sujet. Car, après avoir dit : « Comme s'ils craignaient
« que leurs œuvres ne fussent dévoilées aux
« regards humains », il ajoute : « C'est pour-
« quoi l'Apôtre s'écrie dans son épître aux
« Romains : Je ne fais pas le bien que je
« veux ; et je fais, au contraire, le mal que
« j'ai en horreur : saint Paul se plaint, dit-
« il, de ce que le péché, c'est-à-dire le mal,
« l'asservit à toutes les lois de la concupis-
« cence. La loi divine elle-même nous apprend
« que cette concupiscence est mauvaise, puis-
« que cette loi condamne toutes les œuvres
« dont la concupiscence a été le principe et
« qui obtiennent l'admiration et les éloges de
« la chair ».

Aug. Est-ce que l'Apôtre condamne toutes les œuvres de la concupiscence charnelle, lorsqu'il dit : « Si tu épouses une femme, tu
« ne pèches point ; et si une fille se marie,
« elle ne pèche point non plus [3] ? » Manès donc ne sait pas ce qu'il dit. Mais toi-même tu ne comprends pas davantage tes propres

[1] Coloss. I, 13. — [2] Dans l'ouvrage adressé à Turbantius.— [3] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 7.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 8. — [2] Id. liv. II, ch. XXI.— [3] I Cor. VII, 28.

paroles, quand tu prétends que, dans ce passage de l'épître aux Romains, saint Paul a désigné autre chose que la concupiscence de la chair ; car l'apôtre saint Jean nous déclare à son tour que cette concupiscence ne vient pas de Dieu, mais du monde [1] : et l'un des docteurs catholiques les plus illustres a appris et enseigné ensuite dans le sein de l'Eglise catholique que, si la concupiscence fait naître dans la chair des désirs opposés aux désirs de l'esprit, c'est par suite de la prévarication du premier homme [2].

CLXXXVI. *Jul.* Tu as cru cependant pouvoir démontrer qu'il existe une différence entre Manès et toi, en disant que la nature a été créée bonne, mais dans les premiers hommes seulement ; et que depuis cette époque elle a été constamment altérée et pervertie par la concupiscence : or, Manès, lui aussi, avait tenu un langage du même genre : « Il importe », dit-il, « de faire obser- « ver que la première âme émanée du Dieu « de lumière, reçut ce corps pour le régir et « le gouverner à son gré. Mais le précepte « vint ensuite, et le péché qui paraissait « enchaîné, commença dès lors à revivre : le « démon trouva l'occasion favorable qu'il « désirait, il alluma dans ce corps le feu de la « concupiscence, et donna par ce moyen la « mort à l'homme. La loi est sainte, il est « vrai, mais elle est sainte pour ceux qui « sont saints ; le commandement est juste et « bon, mais pour ceux qui sont justes et bons ». Voici encore le langage qu'il tient dans sa lettre à Patrice : « L'homme qui se trouva « formé en quelque sorte de la fleur de la « première substance, était meilleur que « ceux qui sont venus après lui ». Tu n'as donc pas trouvé un argument merveilleux, ni même un argument sérieux pour défendre ta cause, quand tu as imaginé de faire une exception en faveur du premier homme et de déclarer que les accusations portées par toi contre la nature humaine, ne s'adressent point à Adam, dont la condition du reste ne tardera pas à être l'objet d'une discussion plus complète de notre part. Qu'il nous suffise pour le moment d'avoir démontré qu'il n'y a rien de neuf dans ta doctrine, et que Manès avait déjà émoussé en vain toutes ces armes rouillées dont tu fais l'essai après lui.

Aug. Manès enseigne que non-seulement l'homme, mais le monde entier et tout ce qui fait partie du monde, est formé du mélange de deux natures éternelles l'une comme l'autre, c'est-à-dire, de la nature bonne et de la nature mauvaise ; il ajoute que la formation même de ce monde, bien qu'il ne soit pas autre chose qu'un mélange de bien et de mal, doit être attribuée au Dieu bon ; mais que les animaux, toutes les productions de la terre et l'homme lui-même, doivent être considérés comme des œuvres de l'esprit mauvais qu'il attribue à la race des ténèbres. Voilà pourquoi il prétend que « la première âme « fut une émanation du Dieu de la lumière, « et qu'elle reçut ce corps pour le régir et le « gouverner à son gré ». Il ne parle pas ici de l'homme, mais de l'âme bonne qu'il considère comme une partie de la nature divine répandue dans l'univers entier et unie à chacun des êtres qui le composent ; mais qui est dans l'homme séduite et entraînée par la concupiscence. Celle-ci, nous ne saurions trop le répéter, n'est pas, suivant lui, un vice flétrissant une substance bonne, mais elle est elle-même une substance mauvaise ; Adam ne laissait pas de participer à la substance mauvaise ; mais il n'y participait que dans une faible mesure, et il participait à la substance de la lumière dans une mesure beaucoup plus large. Vois-tu combien la foi catholique est opposée à cette doctrine insensée qui déclare la nature de Dieu corruptible et qui la corrompt en effet en l'unissant à une nature mauvaise ? La foi catholique enseigne au contraire que tous ces maux qui affligent le genre humain, et dont nous voyons une grande partie peser même sur les enfants ; que la concupiscence par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit ; que toutes ces calamités enfin dont vous remplissez votre paradis à vous, naissent d'une nature bonne en elle-même, d'une nature instituée primitivement par le Dieu bon dans un état d'intégrité parfaite, mais dégradée ensuite et flétrie par la volonté propre et par la prévarication du premier homme. Et vous-mêmes, en niant que les enfants soient assujétis à tous ces maux par suite de la souillure volontaire d'une nature bonne, ne prêtez-vous pas un appui manifeste aux Manichéens qui prétendent, avec cette ardeur frénétique qui fait toujours le caractère des apôtres de l'erreur, attribuer

[1] I Jean, II, 16. — [2] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII.

à l'union de la nature bonne avec la nature mauvaise cette triste lignée? Vous voyez donc, malgré tous vos efforts pour vous aveugler sur ce sujet, que, pour empêcher les Manichéens également insensés et pervers de triompher par votre secours, il faut qu'ils soient vaincus avec vous; ou plutôt vous voyez qu'avec le secours du Seigneur nous avons déjà remporté sur eux et sur vous une victoire décisive.

CLXXXVII. *Jul.* Il poursuit ses attaques contre nous et ajoute : « Ils ont eu, malgré « le témoignage des évangiles et des écrits « des Apôtres dont ils font une lecture aussi « stérile qu'assidue, ils ont eu l'audace de « prétendre que cette concupiscence est bonne « en elle-même : aussi, vois », dit-il, « vois « leurs saints dormant à côté de leurs filles « ou vivant avec plusieurs concubines et plu- « sieurs épouses à la fois. Ils ont oublié ces « paroles de l'Apôtre : Quelle société peut-il « exister entre la lumière et les ténèbres, entre « le fidèle et l'infidèle, entre le Christ et Bé- « lial [1]? Ils errent comme une troupe ras- « semblée par l'obscurité des vapeurs épaisses « que répand autour d'eux la concupiscence, « et ils savourent tellement la douceur de cette « atmosphère pestilentielle, qu'ils perdent tout « à fait l'usage de la raison et se persuadent « que Dieu leur a permis d'agir ainsi; comme « s'ils ignoraient que l'Apôtre a écrit : La « pudeur ne permet pas même de dire ce « qu'ils font dans les ténèbres [2] ». Tu vois en quel style Manès plaide la cause de la pudeur et par quels arguments il prétend nous confondre, nous qui n'osons pas qualifier de mauvaise une chose sur laquelle nous reconnaissons cependant que la pudeur prescrit de jeter un voile. Tu n'as donc pas eu besoin de tisser un vêtement pour couvrir la difformité de ta doctrine : ce vêtement existait, et quelques langes t'ont suffi pour revêtir les maximes ajoutées par toi à celles de Manès, ton père et ton maître. Celui-ci continue à s'élever contre nous, et nous apostrophant fièrement : « Cou- « rage », s'écrie-t-il, « ô toi défenseur de la « concupiscence; énumère hautement et en « des termes précis, les fruits et les œuvres « de ta cliente. Je me suis levé pour porter « contre elle un acte d'accusation, parce que « je ne crains point la lumière; tandis qu'elle- « même la redoute par-dessus tout et la pour- « suit d'une haine implacable. Car quiconque « fait le mal, hait la lumière et ne s'approche « point de la lumière, de peur que ses œuvres « ne soient révélées [1]. Vois-tu que la concu- « piscence est l'origine du mal, puisque c'est « par elle que ces âmes malheureuses se trou- « vent asservies, malgré les résistances de « leur propre volonté, à cette passion déré- « glée, la seule qui nous fasse agir malgré « nous? » Cette pensée de Manès t'a inspiré à toi-même les paroles qui suivent : « D'où « vient », dis-tu, « qu'il a été donné à l'homme « de mouvoir librement ses lèvres, sa langue, « ses mains, son dos, sa tête, son corps tout « entier, suivant que l'exigent les œuvres « qu'il se propose d'accomplir; tandis que, « s'il s'agit de procréer des enfants, les orga- « nes destinés à l'accomplissement de cette « œuvre, n'obéissent plus à la volonté; il faut « alors attendre que la passion vienne les faire « agir comme des esclaves qui ne relèvent « que d'elle seule et à qui elle impose tantôt « des lois conformes, et tantôt des lois con- « traires à la volonté [2]? » Tu énumères les diverses fonctions des membres du corps humain, et après avoir déclaré qu'ils sont tous soumis à l'empire de la volonté, tu ajoutes que la seule passion charnelle nous fait agir malgré nous. Or, comment s'exprime Manès? « Vois-tu », dit-il, « que la « concupiscence est l'origine du mal, puis- « que par elle ces âmes malheureuses se « trouvent asservies, malgré les résistances « de leur volonté propre, aux lois de cette « passion charnelle, qui seule nous fait agir « malgré nous? » Mais voyons ce qu'il ajoute ensuite : « Enfin », dit-il, « tous les autres « péchés sont extérieurs au corps, parce « qu'ils ne durent qu'un moment : celui au « contraire qui commet la fornication, pèche « contre son propre corps [3]. Car tous les au- « tres péchés, tant qu'ils n'ont pas été commis, « n'existent pas; et quand ils ont été commis, « ils ne subsistent plus que par le souvenir « qui en reste : la concupiscence, au contraire, « est un mal naturel qui existe avant que « l'homme en ait accompli les œuvres; qui « s'aggrave par le fait même qu'il se traduit « ainsi en actes, et qui subsiste ensuite d'une « manière visible et permanente ». Pourquoi donc nous fais-tu un reproche de ce que nous

[1] II Cor. VI, 14, 15. — [2] Ephés. V, 12.

[1] Jean, III, 20. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 8. — [3] 1 Cor. VI, 18.

t'appelons disciple de Manès; puisque l'on trouve dans tes livres une doctrine et un langage absolument conformes à la doctrine et au langage de Manès? Quant à cette maxime que l'on entend fréquemment répéter par les gens du peuple, à qui cependant elle a été enseignée par vous : « S'il n'existe « pas un péché naturel, pourquoi baptise-t-on « les petits enfants qui, sans aucun doute, « n'ont commis aucune faute personnelle? » cette maxime, dis-je, se trouve dans cette même lettre de Manès. J'ai dit qu'elle est répétée par une multitude de personnes, parce que l'on a suggéré à ce qu'il y a de plus ignorant parmi le peuple un argument plus suranné encore, bien que toi-même dans tes livres tu fasses reposer sur lui toute ton espérance. Ton maître donc a exposé le premier cet argument en ces termes : « Je leur adres- « serai cette question : S'il n'existe d'autre « péché que ceux que l'on commet actuelle- « ment, pourquoi purifie-t-on par l'eau ceux « qui n'ont encore pu se rendre coupables « d'aucune faute personnelle? Et s'il est in- « contestable que l'enfant qui n'a encore com- « mis aucune action mauvaise, doit être ainsi « purifié, j'ai le droit de conclure que, d'a- « près le témoignage même de ceux à qui « l'égarement de leur esprit ne permet pas de « comprendre ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils « affirment, les hommes naissent d'une « source mauvaise naturellement [1] ». Entends-tu les injures qu'il nous adresse? Il nous traite d'insensés, d'hommes qui ne comprennent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils affirment, parce que, d'une part, nous nions que les hommes naissent d'une source mauvaise et que, d'autre part cependant, nous baptisons et purifions avec l'eau des hommes qui n'ont commis aucun mal, c'est-à-dire les enfants. Certes, je viens de citer bien des passages de cette lettre : mais si elle ne portait le nom de Manès, qui y prend aussi le titre d'apôtre de Jésus-Christ [2], et celui de Ménoch, sa fille, on ne croirait pas pouvoir l'attribuer à d'autre qu'à toi-même. Comment donc, puisque tu ne fais pas autre chose que répéter ce que tu as appris dans les livres de Manès, comment espères-tu être préféré dans l'estime des catholiques à celui par qui tu as été imbu de cette doctrine?

Aug. Tu as donc fini de puiser des arguments contre nous dans cette lettre de Manès que tu te félicites d'avoir découverte par le secours des prières de ton collègue Flore. Sans aucun doute, Manès dans cette lettre qualifie de mauvaise la concupiscence charnelle par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit; mais il croit devoir contredire le langage des catholiques au sujet de cette même concupiscence, parce qu'il suppose que ceux-ci la qualifient de bonne, quand ils enseignent, conformément à la saine doctrine du Seigneur et des Apôtres, que le mariage est bon en lui-même. Comment, en effet, Manès pourrait-il distinguer ce qui est bon dans le mariage de ce qui est mauvais dans la concupiscence, puisque, suivant le témoignage de saint Paul dans son épître aux Hébreux, la nourriture solide est pour ceux-là seulement dont l'esprit s'est accoutumé par un long exercice à discerner le bien du mal [1]? Mais toi-même tu as été atteint fatalement par ce trait que Manès avait cru lancer contre nous; car tu loues sans aucune réserve la concupiscence de la chair; tu la places dans le paradis, c'est-à-dire, dans le séjour de la félicité la plus pure, non pas telle qu'elle aurait pu y résider, si elle avait dû y résider, mais telle absolument qu'elle existe aujourd'hui; suivant toi, les habitants de ce séjour auraient joui d'une paix bienheureuse, mais ils n'auraient pas été dispensés pour cela de soutenir une guerre intérieure et de lutter énergiquement contre les mouvements de la concupiscence, pour ne pas se laisser entraîner à des actions criminelles et déshonorantes. Certes, un tel mal ne pourrait exister dans un paradis autre que le paradis créé par l'imagination d'un peintre, comme nous avons dit précédemment, et qui porterait cette inscription : Paradis des Pélagiens [2]. Sans doute, l'art du peintre le plus habile serait impuissant pour exprimer les mouvements secrets et les sollicitations par lesquelles la concupiscence cherche à séduire les cœurs chastes; mais on pourrait du moins représenter des femmes enceintes, repoussant avec un sentiment de dégoût des aliments qui leur seraient utiles, dévorant avec une avidité tout à fait inconvenante d'autres aliments qui leur seraient nuisibles; éprouvant des nausées, des vomissements, des défaillances; délivrées parfois avant le temps, et, lors

[1] Lettre de Manès. — [2] Ci-dessus, chap. CLXXII.

[1] Hébr. v, 14. — [2] Voir ci-dessus, chap. CLIV.

même que leur délivrance s'accomplit régulièrement, attestant par leurs cris le malheur de leur condition et les souffrances qu'elles endurent par suite de la sentence prononcée contre Eve leur mère (car, si la peinture est nécessairement muette, elle peut du moins reproduire avec plus ou moins de perfection les traits et l'aspect d'une personne qui souffre, qui pousse des gémissements et des cris lamentables) : on pourrait enfin représenter tous les nouveau-nés pleurant en vertu d'une loi fatalement commune à leur âge, quoique éprouvés par des souffrances diverses; et un grand nombre d'entre eux pleurant ensuite sous les coups de leurs maîtres. Quiconque, après avoir examiné ce tableau et en avoir lu l'inscription, s'adresserait à vous pour savoir quel est le sujet ainsi représenté, recevrait cette explication merveilleuse : Telle aurait été, même dans le paradis, la condition du genre humain; car notre condition n'est pas différente aujourd'hui de ce qu'elle était alors, puisque aujourd'hui pas plus qu'alors les enfants ne contractent aucune souillure originelle. Si cet homme se rangeait à ce dernier avis, il deviendrait par là même Pélagien ; si au contraire il refusait d'accepter cette explication insensée et ridicule, il serait qualifié par vous du nom odieux de Manichéen. Mais, ô saint évêque de Dieu, Ambroise, toi qui après avoir été instruit dans le sein de l'Eglise, es devenu un des plus illustres docteurs de cette même Eglise, viens mettre fin à ces débats; dis à nos adversaires que la nature humaine bonne en elle-même et créée par un Dieu bon, a été assujétie, non point par suite de son union avec une autre nature, suivant la doctrine insensée de Manès, mais par suite de la prévarication du premier homme, à cette concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit et au sujet de laquelle cet hérétique s'exprime en des termes qu'il ne comprend pas lui-même et qui ne sont pas autre chose qu'un piége grossier tendu aux ignorants[1]. Peut-être cependant que votre opiniâtreté impudente vous déterminera à prêter votre appui à la doctrine impure du manichéisme, plutôt que d'acquiescer aux saintes paroles d'Ambroise. Comme il vous plaira, mais Manès ne pourra pas même se féliciter d'avoir trouvé en vous cet appui : car, au nom et par la puissance de Jésus-Christ, Ambroise, armé des principes de la foi catholique, triomphera de Manès et de vous en même temps. En effet, si cette concupiscence, au lieu de s'ériger en souveraine et de violenter par ses mouvements charnels la volonté de l'homme, était constamment soumise aux libres déterminations de celle-ci; il est hors de doute que Manès ne trouverait en elle aucun sujet de blâme légitime; que personne d'entre nous ne soutiendrait que les époux ont pu y être assujétis dans le paradis; qu'Ambroise lui-même ne dirait pas que nous y sommes assujétis par suite de la prévarication du premier homme, car il ne verrait pas les désirs de la chair s'élever contre les désirs de l'esprit. Mais puisque telle est aujourd'hui la condition de la concupiscence, qu'elle s'élève contre l'esprit, bien qu'elle ne triomphe pas toujours des résistances de celui-ci; d'où il suit qu'elle ne pouvait exister telle qu'elle est aujourd'hui, dans ce paradis dont les heureux habitants jouissaient d'une paix inaltérable; puisqu'enfin ce serait une impiété de croire que la nature divine est corruptible par suite de son union avec une nature mauvaise : il ne reste plus qu'à reconnaître le triomphe de la foi d'Ambroise touchant la transmission du premier péché, sur la doctrine des Manichéens et sur la vôtre.

CLXXXVIII. *Jul.* Il nous reste à examiner cette maxime par laquelle, ainsi que tu l'avais promis, tu as résumé ta doctrine brièvement, on ne saurait le nier, et en des termes qui sont assez habilement choisis : « Si la nature « humaine était une chose mauvaise, elle ne « devrait pas être engendrée; s'il n'y avait « rien de mauvais en elle, elle ne devrait pas « être régénérée : et pour me servir d'une « seule expression, si la nature était une « chose mauvaise, elle ne devrait pas être « sauvée; s'il n'y avait rien de mauvais en « elle, elle ne devrait pas non plus être sau- « vée[1] ». Nous ne devons pas ici refuser à la pénétration de ton esprit la part d'éloges qui lui revient; il était impossible de rien dire de mieux en faveur de la cause que tu avais embrassée; mais d'autre part la nature des choses ne permet pas que l'habileté la plus consommée supplée à la faiblesse des arguments. Certes, il t'est dur de regimber contre l'aiguillon : quelques efforts que tu fasses

[1] Livre VII sur saint Luc, XII.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 36.

pour asseoir solidement l'édifice de ta doctrine, tu le vois aussitôt se dissoudre devant la lumière de la vérité, comme la glace aux rayons du soleil. Enfin, considère avec une attention sérieuse la réponse que nous te faisons ici. Tu as résumé ainsi ta pensée : « Assurément si la nature humaine était une « chose mauvaise, elle ne devrait pas être « sauvée ». Nous le reconnaissons volontiers; ces paroles sont d'une vérité incontestable : « Si cette nature était une chose mauvaise, « elle ne devrait pas être sauvée »; car une chose mauvaise, et mauvaise par sa nature, ne mériterait pas d'être sauvée, et même elle ne pourrait pas l'être, parce que sa nature primitive ne pourrait pas être changée; elle ne mériterait pas de l'être, parce qu'il n'y aurait rien en elle qui fût digne d'être délivré par un acte de la clémence divine. Toutefois quand nous disons : « Si la nature hu- « maine était..... » (ce qu'elle ne saurait être assurément), nous ne voulons pas faire naître dans l'esprit de notre adversaire l'espoir d'obtenir enfin de nous un aveu contraire à ce que nous avons enseigné jusqu'ici. Il arrive très-souvent, en effet, que pour réfuter la doctrine d'un adversaire on a recours à un moyen de ce genre; on dit, par exemple : Si telle ou telle chose (que l'on sait ne pouvoir exister) existait réellement, il faudrait sans aucun doute admettre telle ou telle conséquence ; et par le fait même que l'hypothèse dans laquelle on se place ne peut être considérée comme vraie, on se trouve à plus forte raison autorisé à qualifier de fausse la maxime que l'on voulait écarter par ce moyen. Nous avons déjà bien des fois démontré que rien ne saurait être mauvais par nature; mais pour le moment, sans porter aucune atteinte à la vérité de cette maxime tant de fois démontrée, nous souscrivons volontiers à cette première partie de la conclusion : « Si la nature hu- « maine était une chose mauvaise, elle ne « devrait pas être sauvée ». Tu as placé le salut dans le baptême, et tu as posé ensuite les conséquences logiques de ce principe; en effet, si les Manichéens disaient vrai quand ils enseignent que la nature est mauvaise, ce serait de la part des chrétiens un acte de folie de croire que le remède du baptême doit être appliqué à cette nature mauvaise : d'où il suit que l'on ne peut affirmer que la nature humaine est mauvaise, sans être contraint de nier l'efficacité de la grâce : et, par une raison inverse, affirmer l'existence et l'efficacité de la grâce, c'est rendre hommage à la nature humaine pour le salut de laquelle on reconnaît que le remède de la grâce a été préparé.

Aug. Ton langage est ici contraire à la vérité : tu cherches à tromper les autres, ou tu es toi-même victime de l'erreur. Celui-là est contraint de nier l'existence et l'efficacité de la grâce, qui affirme, non pas que la nature humaine est mauvaise, mais que cette nature est un mal, en d'autres termes, qu'elle est une chose absolument mauvaise. Car si la nature humaine est seulement mauvaise, il s'ensuit qu'elle a un pressant besoin du secours de la grâce. En effet, tout homme mauvais est une nature mauvaise, l'idée de nature étant sans aucun doute inséparable de l'idée de l'homme; de même, toute femme mauvaise est nécessairement une nature mauvaise, l'idée de nature étant également inséparable de l'idée de femme. Pourquoi donc ne pourrait-on pas qualifier de mauvaise la nature humaine, sans être contraint de nier l'existence et l'efficacité de la grâce; puisque la grâce a précisément pour objet de venir au secours des natures mauvaises, c'est-à-dire des hommes mauvais, afin qu'ils cessent d'être mauvais? Mais il y a une grande différence entre ces deux propositions : Cet homme est mauvais; cet homme est un être essentiellement mauvais : la première peut être vraie, la seconde ne saurait l'être. Pareillement, si nous disons : Cet homme est vicieux, ces paroles peuvent être vraies; mais si nous disons : Cette homme n'est pas autre chose que le vice même, cette proposition ne saurait plus être vraie. Conséquemment, cesse d'être le jouet de l'erreur, ou de chercher à induire les hommes en erreur; et comprends le sens que j'ai attaché à ces paroles : « Si la « nature humaine était une chose essentielle- « ment mauvaise, elle ne devrait pas être en- « gendrée; s'il n'y avait rien de mauvais en « elle, elle ne devrait pas être régénérée »; dans ma pensée, cette argumentation avait la même valeur que celle-ci : Si la nature humaine n'était pas autre chose que le vice même, elle ne devrait pas être engendrée; s'il n'y avait rien de vicieux en elle, elle ne devrait pas être régénérée. Il en est de même des paroles suivantes par lesquelles je me suis résumé d'une manière encore plus pré-

cise : « Si la nature humaine était une chose « absolument mauvaise, elle ne devrait pas « être sauvée ; s'il n'y avait rien de mauvais « en elle, elle ne devrait pas non plus être « sauvée ». Ces paroles avaient dans ma pensée le même sens que ces autres : Si la nature humaine était le vice même, elle ne devrait pas être sauvée ; s'il n'y avait rien de vicieux en elle, elle ne devrait pas non plus être sauvée. Voici que je me suis exprimé d'une manière plus explicite, non pas pour te faciliter les moyens de répondre à mes arguments, mais pour faire voir à nos lecteurs que tu n'as pu trouver aucun moyen de me répondre.

CLXXXIX. *Jul.* Remarque donc les conséquences que l'on peut tirer de ces principes : il s'ensuit, en effet, que l'on peut faire l'éloge de la nature humaine, sans être obligé pour cela de nier l'existence et l'efficacité de la grâce ; bien plus, affirmer la puissance de la grâce et faire l'éloge de la nature humaine, sont deux choses si étroitement liées ensemble que l'une ne saurait jamais aller sans l'autre ; jeter le blâme sur la nature, c'est nier la grâce par le fait même ; et faire l'éloge de celle-ci, c'est rendre hommage à celle-là : car il y a ici une réciprocité rigoureuse et absolue. Tu as donc raison de dire : « Si la « nature humaine était une chose essentielle- « ment mauvaise, elle ne devrait pas être « sauvée » ; les Manichéens enseignent en effet que la nature de la chair étant mauvaise, ne peut, ni ne doit être sauvée par la grâce.

Aug. Mais les Manichéens enseignent que la nature de la chair est mauvaise en ce sens qu'elle est une chose essentiellement mauvaise, non pas en ce sens qu'il y a quelque chose de mauvais en elle ; car ils ne considèrent pas le vice comme étant l'accident d'une substance, mais comme étant lui-même une substance particulière.

CXC. *Jul.* Mais tu ajoutes ensuite cette maxime, qui est ta maxime favorite : « Si au « contraire il n'y avait rien de mauvais dans « la nature humaine, elle ne devrait pas non « plus être sauvée. Ainsi, celui qui prétend « que cette nature n'est pas une chose bonne « en elle-même, nie qu'elle soit l'œuvre d'un « Créateur bon ; mais celui qui prétend qu'il « n'y a rien de mauvais en elle, la prive, par « un acte de la plus odieuse injustice, des « remèdes que lui avait préparés la miséri- « corde du Sauveur [1] ». Que le lecteur se rende attentif : et il comprendra que tu n'as pas dit autre chose que ce que tu avais affirmé être contraire à la vérité : car tu as déclaré qu'il y a une certaine perversité naturelle dans une chose que tu avais affirmée n'être pas mauvaise naturellement.

Aug. Je n'avais pas affirmé que cette chose n'était pas mauvaise, j'avais affirmé seulement qu'elle n'était pas essentiellement mauvaise : en d'autres termes, pour m'exprimer d'une manière plus explicite, je n'avais pas affirmé qu'il n'y a rien de vicieux dans la nature humaine, mais j'avais affirmé que cette nature n'est pas le vice même. Relis mes paroles et tâche de les comprendre.

CXCI. *Jul.* Or, les mots de nature mauvaise ne peuvent pas désigner autre chose qu'un être né mauvais.

Aug. Qu'il s'agisse d'un mal antérieur à l'exercice de la volonté, comme l'extravagance de l'esprit ; ou d'un mal commis par un acte de cette même volonté : dès lors qu'un homme est mauvais, on peut lui appliquer les mots de nature mauvaise, parce que le mot homme éveille nécessairement l'idée de nature : de même qu'un mauvais cheval peut être désigné sous le nom de mauvais animal, parce que le mot cheval éveille nécessairement l'idée d'animal.

CXCII. *Jul.* Et pour me résumer en quelques mots tout à fait clairs et précis : Si le mal est tellement inhérent à la nature que celle-ci ne puisse accomplir l'œuvre de la génération sans transmettre celui-là, cette nature doit manifestement et sans contestation possible être considérée comme mauvaise.

Aug. Quoique cette nature soit mauvaise manifestement, il ne s'ensuit pas qu'elle est essentiellement mauvaise : car, bien qu'elle soit manifestement vicieuse, il ne s'ensuit pas qu'elle soit le vice même.

CXCIII. *Jul.* Si au contraire on prouve qu'il n'y a rien de mauvais dans cette nature et qu'elle est bonne, il s'ensuit que le mal ne saurait naître d'elle et qu'elle n'est point mauvaise naturellement. Ton argument se trouve donc sans valeur aucune : car la proposition énoncée par toi en second lieu n'est qu'une répétition de la première, et les deux

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 36.

hypothèses n'en font qu'une seule en réalité.

Aug. Parce qu'on démontre que la nature est bonne, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il n'y a rien de mauvais en elle. En effet, la même nature est à la fois bonne en tant que nature, et mauvaise en tant que nature flétrie, si elle a été flétrie : et cependant aucune nature, quelque nom qu'elle porte, n'est mauvaise essentiellement. Il ne se trouve donc pas sans valeur aucune, l'argument que j'ai établi en ces termes : « Si la nature « humaine était mauvaise essentiellement, « elle ne devrait pas être sauvée; s'il n'y « avait rien de mauvais en elle, elle ne devrait « pas non plus être sauvée ». Mais si tu veux parler le langage de la vérité, dis plutôt que toi-même tu n'as trouvé aucun argument sérieux à opposer à mon dilemme.

CXCIV. *Jul.* « Si la nature humaine était « mauvaise essentiellement », dis-tu, « elle ne « devrait pas être sauvée; s'il n'y avait rien « de mauvais en elle, elle ne devrait pas non « plus être sauvée » : que signifient ces paroles, sinon qu'une seule et même chose doit être sauvée, précisément pour la raison qui, suivant toi, empêche qu'elle puisse être sauvée.

Aug. La nature doit être sauvée parce qu'elle est mauvaise, non point parce qu'elle est mauvaise essentiellement : si elle était mauvaise essentiellement, elle ne devrait point être sauvée. Car elle est mauvaise, non pas en ce sens qu'elle est le mal même, mais en ce sens qu'il y a en elle quelque chose de mauvais : comme elle est vicieuse en ce sens qu'il y a quelque chose de vicieux en elle, non pas en ce sens qu'elle est le vice même. Ainsi, parce qu'elle est vicieuse, elle doit être sauvée : si au contraire, considérée en elle-même et dans ses propriétés constitutives, elle n'était pas distincte du vice, elle ne devrait pas être sauvée. Comment dès lors ai-je dit qu'une seule et même chose doit être sauvée précisément pour la raison qui, suivant moi, empêche qu'elle puisse être sauvée; puisqu'il peut y avoir quelque chose de vicieux dans un être, sans que cet être soit pour cela le vice même ? La nature doit donc être sauvée parce qu'elle est vicieuse, non point parce qu'elle est le vice même : si au contraire elle se trouvait être identiquement la même chose que le vice, elle ne devrait pas être sauvée. Tu vois combien il s'en faut que parler et répondre soient toujours deux choses inséparables ; car tu comprends parfaitement que tu ne m'as répondu en aucune manière, quoique tu n'aies pas voulu garder le silence.

CXCV. *Jul.* Ainsi tu es revenu sur tes pas, et après avoir fait profession de repousser la doctrine de Manès, tu as fait réparation d'honneur à celui-ci par ton argumentation. En disant : « Si la nature était mauvaise, elle ne « devrait pas être sauvée », tu avais feint de te ranger parmi les adversaires de Manès ; mais quand tu as ajouté : « S'il n'y avait rien « de mauvais en elle, elle ne devrait pas non « plus être sauvée », tu t'es révélé comme un de ses plus fidèles défenseurs. Donc, puisque manifestement tu enseignes, aussi bien que Manès, que la nature humaine est mauvaise (car Manès et toi vous affirmez également qu'il y a quelque chose de mauvais en elle) ; puisque, d'autre part, tu as déclaré qu'une nature mauvaise ne saurait être sauvée : il est absolument évident que les Manichéens et vous-mêmes vous unissez vos efforts pour combattre en même temps la nature et la grâce.

Aug. Parce que tu changes mes expressions afin de paraître avoir répondu à mes arguments, crois-tu qu'il sera pour cela difficile, ou même impossible à tes lecteurs de rappeler leurs souvenirs, ou seulement de lire de nouveau les citations que tu as faites un peu plus haut dans ce livre même ; et de se convaincre ainsi par eux-mêmes de la teneur véritable de mes paroles, en se reportant à l'endroit où tu les as citées telles que je les avais écrites ? Je n'ai point dit : Si la nature était mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée ; car elle doit être sauvée afin précisément qu'elle cesse d'être mauvaise ; mais j'ai dit : « Si la nature était essentiellement et « absolument mauvaise, elle ne devrait pas « être sauvée ». En effet, la nature est mauvaise en ce sens qu'il y a en elle quelque chose de vicieux, et ce quelque chose de vicieux une fois détruit, elle se trouve sauvée par le fait même ; mais la nature et le vice sont deux choses distinctes ; autrement la destruction de celui-ci serait la destruction de celle-là. Or, le salut, consistant précisément dans la destruction du vice, qu'est-ce qui peut être sauvé de cette manière sinon la nature ? Ainsi, lorsqu'on dit que le vice est

guéri, ces paroles signifient, non pas que le vice lui-même, mais que la nature, atteinte jusqu'alors de ce vice, est guérie : si la nature n'était pas distincte du vice, au lieu d'être sauvée, elle cesserait d'exister par le fait même qu'elle serait guérie : ou plutôt il serait absolument impossible que cette guérison s'accomplît ; car elle ne pourrait s'accomplir qu'à la condition de rendre à la nature son intégrité primitive par la destruction du vice qui aurait jusqu'alors porté atteinte à cette intégrité : or, si la nature et le vice étaient une seule et même chose, la destruction de celui-ci serait nécessairement, non pas la guérison, mais la destruction de celle-là. D'où il suit que la nature ne devrait pas être sauvée, si elle était, non pas mauvaise simplement, mais si elle était essentiellement et absolument mauvaise, en d'autres termes, si elle était le vice même ; elle ne devrait pas non plus être sauvée, s'il n'y avait rien de mauvais en elle, en d'autres termes, si un vice quelconque ne la rendait mauvaise. Voilà ce que j'ai dit : cesse de changer mes paroles dans l'intention bien arrêtée, non pas de réfuter mes raisons, mais de rendre ces débats interminables.

CXCVI. *Jul.* Il s'ensuit aussi que personne ne peut rendre hommage à la grâce de Jésus-Christ, excepté ceux qui ont rendu hommage à la nature et qui l'ont proclamée une œuvre bonne du Créateur.

Aug. Ces paroles sont d'une vérité rigoureuse : et voilà pourquoi on doit rendre hommage à l'œuvre du Créateur, lors même que cette œuvre est une nature mauvaise ; car une nature qui est devenue mauvaise, n'a pas cessé pour cela d'être bonne en tant que nature ; et elle a besoin du secours de la grâce, afin précisément d'être délivrée de ce mal qui est venu la souiller et la flétrir.

CXCVII. *Jul.* Certes, il n'est nullement question ici des actes accomplis par les hommes parvenus à l'âge adulte : il s'agit uniquement de savoir ce que sont les enfants au moment de leur naissance, et dans quelle condition se trouve alors leur nature. Tu affirmes avec Manès que cette nature, bien qu'elle n'ait pu encore faire aucun acte de volonté propre, est coupable et vouée à la damnation parce qu'elle est fatalement mauvaise, c'est-à-dire criminelle ; nous, au contraire, nous la défendons contre de pareilles attaques, et nous soutenons qu'elle est intègre, exempte de toute espèce de faute, soit grave, soit légère et capable de vertu.

Aug. Nous te connaissons, nous savons que tu es le grand défenseur des enfants, quoique tu les empêches de recevoir les secours salutaires que le Sauveur est venu leur offrir. Ou bien, si tu ne les empêches pas de recevoir ces secours, dis-moi, je te prie, quand on baptise des enfants qui sont parfaitement sains de corps, dis-moi, non-seulement dans quelle partie de leur être, mais de quel mal, de quel vice particulier ces enfants sont guéris ? Que pourras-tu me répondre, toi qui n'as pas honte de placer dans un paradis de ton invention des enfants assujétis à des châtiments aussi cruels qu'ils sont immérités ?

CXCVIII. *Jul.* Prétends-tu donc attribuer les crimes, les vices et la condamnation de cette nature à peine formée, à des actes accomplis volontairement par elle, ou bien au fait même de sa naissance ? Si tu déclares qu'ici la volonté personnelle est seule responsable ; en d'autres termes, si tu déclares que ces enfants ont péché librement et volontairement ; tu proclames une maxime qui est à la fois nouvelle et monstrueuse, mais qui n'en détruit pas moins la doctrine de la transmission du péché ; car, dans cette hypothèse, l'enfant n'a pas reçu d'un autre ce qu'il a pu commettre lui-même. Si, au contraire, tous ces maux sont la suite, non pas d'actes accomplis volontairement par l'enfant, mais du fait seul de sa naissance, il s'ensuit manifestement que l'iniquité fait partie de l'essence même de la nature humaine.

Aug. L'accusation que je porte contre la nature des enfants, ne retombe point sur leur volonté : car la naissance d'un enfant n'est jamais l'effet d'un acte de la volonté de cet enfant ; cette accusation ne retombe point non plus sur le fait même de leur naissance : elle peut bien retomber et elle retombe en effet sur la condition malheureuse dans laquelle il se trouve en naissant, mais elle ne saurait retomber précisément sur leur naissance. Car, supposé même que personne n'eût commis le péché, la nature humaine devenue féconde par suite de la bénédiction de Dieu, se reproduirait dans le paradis, et on verrait les naissances se multiplier jusqu'à ce que le nombre des saints déterminé dans la prescience divine fût complet. Mais les enfants nés dans

cette condition ne pleureraient point, ils ne seraient point privés pendant quelque temps de la faculté de parler et de l'usage même de la raison ; on ne les verrait point gisant dans un état de faiblesse extrême, incapables de se servir utilement d'aucun de leurs membres ; ils ne seraient point assujétis à des maladies diverses ; on n'aurait rien à redouter pour eux de la dent des bêtes féroces ni des funestes effets du poison ; ils n'éprouveraient aucune blessure accidentelle ; ils ne seraient privés ni d'aucun sens, ni d'aucun membre ; ils ne seraient point agités par les démons ; dès que la raison commencerait à se développer en eux ; le fouet ne serait pas nécessaire pour assouplir leur volonté, et leur intelligence ne serait pas cultivée au prix de travaux et de fatigues pénibles ; pas un seul d'entre eux ne naîtrait avec un esprit tellement obtus et tellement stupide que ni le travail, ni les châtiments ne fussent capables d'y faire pénétrer les lumières de la science ; mais, excepté l'exiguïté de leur corps résultant nécessairement de l'exiguïté du sein maternel, ils naîtraient absolument semblables à Adam au moment de sa création. Aujourd'hui ils ne seraient pas tels que nous les voyons, ils ne souffriraient pas les maux qu'ils souffrent sous nos yeux, si le péché énorme du premier homme n'avait produit un changement fatal dans la condition de la nature humaine, et si cette nature n'avait été par suite de ce péché condamnée à subir ces épreuves cruelles. Cet état des enfants ne doit donc pas être attribué au fait même de leur naissance, mais à la souillure du péché qui leur a été transmis et dont ils subissent le châtiment.

CXCIX. *Jul.* Quelle différence donc y a-t-il entre la doctrine de Manès et ta propre doctrine touchant la nature humaine ? Cette différence, dis-tu, consiste en ce que Manès enseigne que cette nature est mauvaise. Mais, si toi-même tu repousses cette maxime, déclare donc hautement que cette nature est bonne, et notre discussion cessera par le fait même : tu te trouveras pris dans les filets de la vérité, qui deviendront pour toi un port de salut. Mais tu te récries. Ecoutons donc ce que tu as à nous dire, ô toi, l'Aristote des Carthaginois. « Il y a », dis-tu, « quelque chose de si absolu- « ment mauvais dans cette nature, qu'elle est « la propriété du démon et qu'elle mérite de « brûler dans des flammes éternelles ».

Aug. Toi, au contraire, puisque tu nies que cette nature soit la propriété du démon, tu nies aussi et sans aucun doute qu'elle soit arrachée de la puissance des ténèbres au moment où elle est transférée par le sacrement de la régénération dans le royaume de Jésus-Christ ; et tu accuses l'Eglise catholique tout entière du crime de lèse-majesté divine. Car les législateurs de ce monde ne qualifient pas autrement que par les mots de crime de lèse-majesté, l'action de tout homme qui fait des insufflations sur une effigie de l'empereur, bien qu'il s'agisse ici d'une matière inerte et sans vie : or, avant de baptiser les enfants, on les exorcise en faisant sur eux des insufflations : on fait donc des insufflations sur les images vivantes, non pas d'un roi quelconque, mais de Dieu même. Ou plutôt ces insufflations sont dirigées uniquement contre le démon, que la souillure du péché a rendu maître de ces enfants, afin que celui-là une fois chassé dehors [1], ceux-ci soient rendus à Jésus-Christ. Il faut donc repousser impitoyablement aussi la doctrine insensée de Manès, si l'on ne veut pas dire que l'Eglise se rend coupable du crime de lèse-majesté divine, quand elle purifie les enfants et fait sur eux des insufflations. Si au contraire les enfants ne sont pas arrachés, mais demeurent assujétis à la puissance des ténèbres ; comment peux-tu t'étonner qu'ils soient destinés à brûler avec le démon dans les flammes éternelles, dès lors que l'entrée du royaume de Dieu est fermée pour eux ? Ou bien, parce que, en dehors du royaume de Dieu, les Pélagiens préparent aux enfants non baptisés je ne sais quel séjour où ceux-ci doivent trouver le repos et vivre éternellement, s'ensuit-il pour cela que cette maxime de Jésus-Christ cessera d'être vraie : « Celui qui croira « et qui sera baptisé, sera sauvé ; celui, au « contraire, qui ne croira point, sera con- « damné [2] ? » Or, quiconque nie que les enfants fassent profession de la foi chrétienne par la bouche de ceux qui les portent, doit nier aussi qu'ils reçoivent le baptême, puisqu'ils résistent à ceux par les mains de qui ils sont présentés à ce sacrement.

CC. *Jul.* Mais en réalité cette nature est si loin d'être mauvaise, que les Manichéens seuls sont capables de la qualifier ainsi.

Aug. C'est donc un manichéen qui a dit :

[1] Jean, XII, 31. — [2] Marc, XVI, 16.

« Nous naissons tous dans l'état du péché, « nous dont l'origine même est souillée [1] ? » Mais l'auteur de ces paroles étant un des plus fidèles disciples et un des docteurs les plus illustres de l'Eglise catholique, toi-même es-tu autre chose qu'une victime et un fauteur de l'hérésie ?

CCI. *Jul.* Pour moi, dit-il, je ne suis point un disciple de Manès, quoique après avoir fait profession de croire cette nature innocente, je prononce contre elle une sentence de condamnation.

Aug. C'est toi-même qui prononces contre cette nature une sentence de condamnation, et une sentence tout à fait inique, puisque tu prétends qu'elle souffre tous ces maux sans les avoir mérités en aucune manière.

CCII. *Jul.* Quel est donc le premier objet qui doit exciter ici mon indignation, l'impudence avec laquelle mon adversaire ose mentir ainsi, l'opiniâtreté aveugle qu'il apporte dans cette discussion, ou l'impiété qui le détermine à croire à des maximes aussi abominables ? Je sais cependant que nous devons nous souvenir de ces paroles du Prophète : « Nous sommes « heureux, ô Israël, nous à qui le Seigneur a « fait connaître ce qui lui est agréable [2] ».

Aug. Est-il bien vrai que vous connaissez ce qui est agréable à Dieu ? Dis-moi, impertinent, plaît-il à Dieu que les enfants soient assujétis à un joug accablant sans avoir contracté la souillure d'aucun péché ? La souillure de ce péché énorme dont le premier homme se rendit coupable, leur est donc transmise ; et vous-mêmes, quand vous refusez de reconnaître la vérité de cette maxime, n'attribuez-vous pas à Dieu par le fait même un jugement injuste ?

CCIII. *Jul.* D'ailleurs le sentiment de profond mépris dont le lecteur ne pourra se défendre, me dispense de recourir ici à des invectives : poursuivons donc notre argumentation. Assurément, le seul mal qui existe et qui soit véritablement digne de ce nom, c'est ce que nous appelons le péché.

Aug. Si les châtiments infligés aux pécheurs ne sont pas aussi des maux, il te sera impossible de démontrer que Dieu a dit vrai, quand il a dit qu'il est lui-même auteur de certains maux [3] ; car on ne peut pas prétendre que Dieu soit l'auteur du péché.

CCIV. *Jul.* Le péché est la cause efficiente du mal naturel que tu déclares exister dans chaque homme : le mal n'est donc pas autre chose en réalité que le mérite d'un châtiment.

Aug. Non-seulement le mérite d'un châtiment, mais ce châtiment lui-même est un mal réel. On ne peut pas dire que le péché est un mal véritable et que le châtiment infligé par suite de ce péché n'est pas un mal véritable. Si donc les enfants ne méritaient aucun châtiment par suite d'une souillure originelle, tous les maux qu'ils souffrent leur seraient infligés d'une manière injuste. D'où il suit que ces maux ne pouvaient exister dans le paradis, parce que si l'homme avait eu le bonheur de persévérer dans la pratique de l'obéissance, il n'aurait mérité aucun châtiment. Et par là même, les enfants étant aujourd'hui assujétis à des maux dont ils eussent été exempts dans le paradis, on doit nécessairement reconnaître qu'ils ont mérité d'être ainsi châtiés, et que ce châtiment est la conséquence d'une souillure originelle.

CCV. *Jul.* Si donc, dans la pensée de Manès, les mots de nature mauvaise ne désignent pas autre chose, sinon une nature que cet hérétique considère comme ayant mérité d'être châtiée, et comme devant être envoyée réellement au supplice ; si d'autre part tu affirmes toi-même qu'il y a quelque chose de mauvais dans la nature humaine, et que ce mal ne diffère pas de celui dont parle Manès, c'est-à-dire, de la concupiscence charnelle dont tu prétends que les feux ont été allumés par le démon ; si, enfin, tu persistes à soutenir que cette nature a mérité d'être châtiée en ce sens qu'elle doit réellement souffrir des tourments éternels : il est hors de doute que ta pensée est absolument conforme à celle de Manès, quand tu déclares cette nature abominable et vouée à la damnation.

Aug. Apprends enfin à rougir. La concupiscence charnelle ne vient pas du Père, mais du monde, c'est-à-dire des hommes qui ont rempli le monde des fruits de leurs œuvres charnelles : or, les Manichéens attribuent au contraire l'origine de cette concupiscence à la nation des ténèbres, et vous-mêmes vous favorisez cet enseignement, puisque vous ne voulez pas reconnaître avec Ambroise [4], en d'autres termes, avec la foi catholique, que

[1] Ambroise. De la Pénit., liv. I, ch. II ou III. — [2] Baruch., IV, 4. — [3] Isa. XLV, 7.

[4] Liv. VII sur saint Luc, XII.

notre nature a été infectée de ce mal par l'effet de la prévarication du premier homme.

CCVI. *Jul.* Voyons maintenant comment les paroles que tu as ajoutées ensuite confirment encore cette conclusion. « Celui », dis-tu, « qui prétend que cette nature n'est pas une « chose bonne en elle-même, nie qu'elle soit « l'œuvre d'un Créateur bon ; mais celui qui « prétend qu'il n'y a rien de mauvais en elle, « la prive, par un acte de la plus odieuse « injustice, des remèdes que lui avait pré- « parés la miséricorde du Sauveur [1] ». Si donc, ainsi que tu as été obligé de le reconnaître, on ne peut nier que la nature soit bonne essentiellement, sans nier par là même qu'elle soit l'œuvre d'un Créateur bon, c'est-à-dire de Dieu ; et si, d'autre part, les mots de nature mauvaise ne désignent pas autre chose, sinon une nature qui mérite par elle-même d'être châtiée; il est manifeste que vous confirmez par votre propre aveu la vérité de notre assertion ; de cette assertion, dis-je, par laquelle nous avons déclaré que vous n'attribuez pas la création des hommes au Dieu bon, puisque vous invoquez à la fois les vices de la nature humaine et les châtiments qui lui sont ou qui lui seront infligés, pour prouver que cette nature est mauvaise.

Aug. La nature humaine est mauvaise parce qu'elle est viciée; mais elle n'est pas pour cela essentiellement mauvaise, parce qu'elle ne cesse pas pour cela d'être nature. En effet, une nature, en tant que nature, n'est jamais une chose essentiellement mauvaise; elle doit au contraire être considérée comme une chose bonne en elle-même, et sans laquelle toutefois aucun mal ne pourrait jamais exister : car le vice ne saurait être conçu comme subsistant par lui-même ; il ne peut subsister que dans une nature distincte de lui-même ; bien que celle-ci, toutes les fois qu'elle n'a pas été flétrie par le vice, ou qu'elle a été guérie des funestes atteintes du vice, puisse être exempte de tout vice. Si les Manichéens comprenaient cette distinction, ils cesseraient aussitôt d'être Manichéens et d'introduire deux natures émanant de deux principes opposés, l'un bon et l'autre mauvais. Si donc tu vois combien notre doctrine diffère de celle des Manichéens, garde désormais le silence : si tu ne le vois pas, tais-toi pareillement.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 36.

CCVII. *Jul.* Ainsi, nous ne privons pas injustement cette nature des remèdes qui lui ont été préparés par le Sauveur, quand nous invoquons, pour démontrer son innocence, la sublime sainteté de son Créateur ; mais nous nions que cette nature soit mauvaise essentiellement, parce que nous ne voulons pas être comptés parmi les disciples de Manès ; nous nions qu'il y ait quelque chose de mauvais en elle, parce que nous ne voulons pas embrasser une doctrine qui, quoique exprimée sous une forme nouvelle, n'en est pas moins la doctrine de Manès.

Aug. Assurément, vous combattez le manichéisme, quand vous soutenez que la nature n'est point mauvaise ; mais vous vous rangez parmi les disciples de Pélage, quand vous ajoutez qu'il n'y a rien de mauvais dans cette nature ; et de plus vous favorisez à votre insu le manichéisme, quand vous déclarez que les maux auxquels elle est assujétie d'une manière tout à fait incontestable, ne sont pas une suite de la prévarication du premier homme ; car vous autorisez ainsi les Manichéens à conclure qu'il existe une autre substance et une autre nature mauvaise essentiellement.

CCVIII. *Jul.* Quant à la corruption dont se trouve atteint tel ou tel homme capable d'accomplir librement le bien ou le mal, nous soutenons qu'elle doit être attribuée au mérite de la personne, non pas au mérite de la nature. C'est pourquoi nous enseignons que la grâce de Jésus-Christ guérit précisément ce qui peut être ainsi corrompu : car ce que l'on dit avoir été guéri ne saurait être différent de ce qui était altéré et flétri.

Aug. Oui, certes, vous refusez aux enfants les remèdes qui leur ont été préparés par le Sauveur : et l'on devrait faire sur vous comme sur eux des insufflations, si l'on pouvait espérer de vous arracher par ce moyen à la puissance des ténèbres et de vous transférer dans le royaume de Jésus-Christ.

CCIX. *Jul.* Or, le baptême nous délivre, non pas de la concupiscence de la chair qui fait partie de notre nature, mais des souillures de la concupiscence mauvaise.....

Aug. L'apôtre saint Jean dit que la concupiscence charnelle ne vient pas du Père, mais du monde [1], et par là il fait entendre que cette concupiscence est mauvaise : toi, au contraire, tu prétends qu'il n'y a rien de ré-

[1] I Jean, II, 16.

préhensible dans la concupiscence charnelle qui fait partie de notre nature, mais seulement dans la concupiscence mauvaise. Suivant toi, en effet, lors même que les désirs de l'homme ont pour objet la fornication, cette concupiscence charnelle n'est point mauvaise : car, dis-tu, celui qui cède à ces désirs, fait un usage mauvais d'une chose bonne : d'où il suit que la concupiscence est toujours bonne en elle-même, qu'elle ait pour objet l'union conjugale ou des unions adultères ; car, dans le premier cas, l'homme use licitement d'une chose bonne ; dans le second, il fait un usage mauvais d'une chose également bonne. Discute donc avec l'apôtre saint Jean, non pas avec moi : cet apôtre enseignant que la concupiscence de la chair ne vient point du Père, mais du monde, affirme par là même que cette concupiscence est mauvaise : conséquemment, ton langage sera en opposition manifeste avec le sien, tant que tu enseigneras que la concupiscence de la chair est bonne, alors même qu'elle porte l'homme au mal ; d'où il suivrait qu'elle ne peut jamais être mauvaise. Mais, crois-moi, toute âme chrétienne s'en rapportera plutôt au témoignage de saint Jean qu'à ton propre témoignage.

CCX. *Jul.* Et par là même, l'économie divine du mystère de la Rédemption, non moins que la sublime majesté du Créateur du genre humain, attestent qu'il n'existe aucun péché dans la nature.

Aug. Comment peux-tu écrire des paroles aussi téméraires que celles-ci : « Il n'existe « aucun péché dans la nature ? » comme si le péché pouvait exister en dehors de la nature, soit qu'il ait été contracté dès le premier instant de l'existence, soit qu'il ait été commis par la volonté de celui qui en est coupable. Qu'il s'agisse du péché d'un ange, ou du péché d'un homme, il est manifeste que ce péché existe dans cet ange, ou dans cet homme : or, à moins d'avoir perdu tout à fait le sens commun, qui oserait nier que le mot homme ou le mot ange désigne une nature humaine ou une nature angélique ? Aussi bien, que signifient ces autres paroles que tu n'as pu écrire sans avoir fermé complétement tes yeux à la lumière de la raison ? Comment, je te prie, as-tu osé écrire ces mots : « La concupiscence « elle-même n'est pas un péché ? » Ne vois-tu pas que ta doctrine est ici en contradiction avec celle de l'Apôtre ? Saint Paul, en effet, nous apprend d'une manière assez explicite que la concupiscence est un péché, quand il dit : « Je n'ai connu le péché que par la loi : « car je n'aurais point connu la concupiscence, « si la loi n'avait dit : Tu n'auras point de « mauvais désirs [1] ». Quoi de plus manifeste que ces paroles de l'Apôtre, quoi de plus vain que tes propres paroles ?

CCXI. *Jul.* Mais résumons ici l'argumentation que nous avons établie : j'ai démontré par le témoignage de la loi et des jugements de Dieu, que la doctrine de la transmission du péché est en opposition absolue avec l'idée même de la justice divine.

Aug. C'est bien plutôt votre propre doctrine qui est absolument contraire à la notion même de la justice divine : car vous supposez que Dieu a fait un acte de la plus odieuse injustice, quand il a fait peser un joug accablant sur les enfants d'Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère [2] ; puisque vous niez le péché originel dont l'existence est attestée à la fois par le témoignage des Ecritures et par les souffrances mêmes des enfants, par ces souffrances, dis-je, dont le paradis n'a pu offrir le triste spectacle, si ce n'est depuis qu'il a été peint par vous.

CCXII. *Jul.* J'ai fait voir aussi, en citant les paroles mêmes de Manès, que cet hérésiarque seul condamne la concupiscence charnelle dont Dieu a déposé le germe dans les corps au moment où il les a créés, afin de les rendre capables d'accomplir l'œuvre de la génération.

Aug. Nous avons démontré, en nous appuyant sur des témoignages tout à fait évidents empruntés, les uns à la parole divine, les autres aux lumières de la saine raison, que vous vous rendez vous-mêmes les fauteurs du manichéisme ; car, en niant que la concupiscence de la chair soit l'effet du péché originel, en la plaçant même dans le paradis de Dieu, vous attribuez nécessairement à la nation des ténèbres, éternelle comme Dieu, une chose que les divines Ecritures déclarent être mauvaise, je veux dire, cette même concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit [3].

CCXIII. *Jul.* J'ai montré enfin que les arguments développés par vous pour établir la transmission du péché, ne diffèrent pas de ceux employés par Manès.

[1] Rom. VIII, 7. — [2] Eccli. XL, 1. — [3] Galat. V, 17.

Aug. Ambroise n'était pas un manichéen, mais un défenseur invincible de la foi catholique, et il a porté un coup mortel à la doctrine de Manès et à la vôtre, quand il a dit que l'opposition qui règne entre la chair et l'esprit, ta cliente faisant naître dans celle-là des désirs contraires aux désirs de celui-ci, est en nous la suite de la prévarication du premier homme [1] : voilà ce que l'évidence la plus irrésistible, aussi bien que le témoignage de ton maître et les éloges donnés par lui à ce grand évêque, t'obligent à reconnaître et à confesser, quelque pénible que puisse être pour toi un aveu de ce genre.

CCXIV. *Jul.* J'ai prouvé par un examen raisonné de tes propres paroles, que toi-même tu nies l'existence du libre arbitre et la création par Dieu des petits enfants.

Aug. Les livres saints proclament en une multitude d'endroits que, en confessant l'efficacité de la grâce de Dieu, bien loin de combattre la doctrine du libre arbitre, je la défends contre les attaques de ses ennemis; tandis que toi-même tu ne réussis qu'à détruire et à ruiner complétement la puissance du libre arbitre, en cherchant à l'exalter outre mesure et en plaçant ta confiance dans tes propres forces : et ceux qui liront tes écrits et les miens, comprendront aisément que nous ne nions point que Dieu soit le créateur des petits enfants, mais que vous-mêmes vous niez qu'il soit leur sauveur.

CCXV. *Jul.* J'ai établi d'une manière tout à fait convaincante, par le simple exposé d'une maxime que tu avais promis de résumer en un seul mot; j'ai établi, dis-je, la réalité de ce fait, savoir, que vous déclarez la nature mauvaise.

Aug. J'ai démontré que la nature humaine n'est pas mauvaise essentiellement, mais qu'il y a en elle quelque chose de mauvais : j'ai appuyé la première de ces deux propositions sur ce principe, que la substance même de cette nature ne saurait être mauvaise, toutes les substances ayant été créées par Dieu; la seconde a été prouvée par le fait seul de la condition malheureuse dans laquelle se trouve cette nature et dont elle est délivrée par le même Dieu, qui lui a donné l'existence. Lors même que je ne t'aurais point répondu, le lecteur attentif et éclairé aurait pu reconnaître par lui-même que tu as vainement essayé de briser la trame de mon argumentation.

CCXVI. *Jul.* C'est pourquoi j'ai la confiance que, même pour les esprits les moins cultivés, ou pour ceux que tes bonnes grâces auraient pu entraîner dans le parti de l'erreur, il est tout à fait manifeste que tu ne repousses en réalité que le nom de Manichéen; mais que du reste, avec tous les partisans de la transmission du péché, tu ajoutes foi pleine et entière à la doctrine également impure et absurde de Manès.

Aug. Ce qui est manifeste même pour les esprits les moins cultivés est tout à fait différent de ce que tu penses : ton langage est ici absolument contraire à la réalité. Voici en effet ce qui est parfaitement évident, même aux yeux des hommes les moins instruits, pourvu seulement qu'ils prennent la peine de lire avec une attention soutenue tes écrits et les miens : non-seulement j'ai démontré que je suis un adversaire de l'erreur des Manichéens et que j'ai renversé avec le secours du Dieu de vérité leurs maximes abominables; mais j'ai fait voir aussi que vous-mêmes vous prêtez votre appui à leur doctrine insensée et qu'ils pourraient s'attribuer l'honneur de la victoire, si leurs arguments n'avaient été réfutés et détruits, non point par les vôtres, mais plutôt avec les vôtres, par les principes de la foi catholique dont, par la miséricorde divine, nous sommes les défenseurs. Il est évident enfin que tu m'as choisi pour me qualifier du nom de Manichéen et pour faire peser ainsi sur moi seul une accusation non-seulement injurieuse, mais d'autant plus inique qu'elle se retrouve presque à chaque page de tes écrits; il est évident, dis-je, que tu as agi ainsi précisément parce que tu as cru que, malgré la fausseté d'une telle accusation, l'horreur qu'inspire nécessairement un nom aussi abominable, te suffirait pour détruire, sans qu'il en rejaillit sur toi rien d'odieux, les principes inébranlables de la foi catholique où vous trouvez votre condamnation; et pour étouffer la voix de cette multitude de docteurs saints et illustres qui ont été les défenseurs de cette même foi, qui ont appris et enseigné ensuite la même doctrine que nous enseignons à notre tour après l'avoir reçue comme eux par le moyen de la tradition. Mais le fondement de Dieu demeure ferme : car le Seigneur connaît ceux qui lui appartien-

[1] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII.

nent[1]. Quant aux paroles de mon livre que tu avais soi-disant entrepris de réfuter, il serait trop long de montrer ici comment, après avoir essayé d'en attaquer quelques-unes afin de simuler une réfutation quelconque, tu as cherché dans un verbiage également diffus et obscur un moyen facile de laisser de côté les autres qui sont de beaucoup plus nombreuses : c'est pourquoi j'abandonne au lecteur le soin d'observer par lui-même et de constater cette façon d'agir plus que singulière.

[1] II Tim. II, 19.

LIVRE QUATRIÈME.

Réfutation du quatrième livre de Julien. Vainement il s'attaque au second livre du Mariage et de la Concupiscence. Saint Jean enseigne formellement que la « concupiscence de la chair ne vient pas du Père ». Si dans les brutes elle est naturelle, elle est pour l'homme un châtiment du péché d'origine, ce que prouve aussi le livre de la Sagesse.

I. *Jul.* Le lecteur se demandera peut-être avec un étonnement mêlé d'inquiétude pourquoi, le présent opuscule étant, suivant l'usage, divisé en un certain nombre de livres, je traite dans un de ces livres des questions qui logiquement appartiennent à un autre : pourquoi, par exemple, ai-je démontré dans le troisième volume que ces paroles de l'Apôtre : La nation juive descend d'Abraham seul [1], ne sauraient en aucune manière rendre suspecte l'interprétation que nous avons donnée à ces autres paroles du même Apôtre : « Le péché est entré « dans le monde par un seul homme [2] », (ce mot *seul* détruisant, suivant nous, la la doctrine du mal originel)? Il semblera sans doute au lecteur que cette discussion aurait dû être placée dans le second volume : c'est pourquoi je veux donner ici une explication à ce sujet. Que le lecteur sache donc bien que cette manière de répondre, qui consiste à suppléer dans un livre suivant ce qui paraissait avoir été omis, ne diminue en rien la force de l'argumentation; et bien qu'elle doive être considérée comme un désordre et comme un effet de la précipitation de l'écrivain, elle est en réalité fondée sur la nature même des choses et conforme aux lumières de la raison et de la sagesse. Nous pourrions citer une multitude d'esprits éminents dont l'exemple autorise ce genre de dialectique; mais à quoi bon invoquer pompeusement le témoignage des grands hommes de l'antiquité pour justifier une chose aussi simple? Ne serait-ce pas manifestement faire un acte d'ostentation tout à fait inepte, et rendre suspecte par cette défense même une méthode dont la légitimité est au-dessus de toute contestation? Mon livre deuxième devait avoir pour objet l'interprétation des paroles de l'Apôtre; mais dans la crainte qu'il ne fût d'une longueur démesurée, je laissai de côté plusieurs questions secondaires et je me bornai à la discussion des choses absolument indispensables. Toutefois, après avoir terminé cette dissertation sérieuse, j'ai cru devoir aller au-devant de certaines difficultés véritablement puériles, par égard pour les esprits faibles qui peuvent se laisser émouvoir par les objections les plus frivoles : c'est pourquoi j'ai démontré dans le troisième livre en quel sens il est dit qu'une multitude d'hommes sont nés d'un seul. Il est très-convenable du reste qu'un volume subséquent complète celui qui le précède, afin que l'unité de l'ouvrage tout entier soit rendue plus sensible et que le lecteur se trouve ainsi encouragé à en poursuivre la lecture jusqu'à la fin; car, s'il remarque que telle ou telle question n'a pas été traitée dans les premiers livres, il comprend aussitôt qu'elle n'a pas été omise pour cela. Et maintenant que nous avons fait voir la légitimité et les avantages de la méthode suivie par nous, attaquons ouvertement la doctrine des Manichéens par rapport aux œuvres et aux lois de Dieu; montrons que les premières ne sont flétries par aucun mal naturel et qu'il n'y a dans les secondes aucune prescription barbare ou injuste; que celles-ci au contraire sont conformes aux principes de la plus rigoureuse et de la plus parfaite équité, et que le démon n'ayant aucune part dans la procréation des enfants, il ne saurait les rendre participants de sa propre perversité; montrons enfin que ces lois sont tout à fait dignes du Dieu qui gouverne le monde, et ces œuvres, du Dieu par qui le monde a été créé.

Aug. Les Manichéens trouveraient dans les attaques que tu diriges contre eux un puissant secours pour échapper à nos propres efforts, si la foi catholique ne triomphait et de vous et des Manichéens. Pourquoi, en effet, ceux-ci ne peuvent-ils attribuer au mélange des deux natures inventé par eux, l'opposition qui règne entre les désirs de la chair et ceux de l'esprit, non plus que les maux qui affligent le genre humain et auxquels tous les mortels sont assujétis, sans excepter même les petits

[1] Hébr. XI, 12. — [2] Rom. V, 12.

enfants qui pleurent et qui poussent des vagissements dans leur berceau? N'est-ce pas uniquement parce que le témoignage des divines Ecritures, aussi bien que les lumières de la raison, démontrent de la manière la plus évidente que tous ces maux sont la suite de la corruption de la nature par le péché; de cette nature, dis-je, que Dieu a créée bonne et à laquelle, malgré sa corruption ultérieure, il n'a pas retiré le pouvoir bon en lui-même d'engendrer et de procréer des générations nouvelles? Or, vous-mêmes, par le fait seul que vous niez que telle soit l'origine de ces maux, vous vous efforcez de briser l'arme avec laquelle on porte au manichéisme un coup fatal et décisif. Mais cette arme est plus dure que l'acier et plus infrangible que le diamant; soit qu'elle vous atteigne après avoir transpercé et mis à mort les Manichéens, soit qu'elle ne frappe les Manichéens qu'après vous avoir frappés vous-mêmes, il est certain que vous ne survivrez ni les uns, ni les autres, aux coups qu'elle vous aura portés.

II. *Jul.* Si l'on admet la vérité de ces deux maximes, savoir, que les œuvres de Dieu ne sont point mauvaises et que ses jugements ne sont point iniques, la doctrine de la transmission du péché se trouve par là même détruite et mise à néant : et, par une raison contraire, si l'on embrasse la doctrine impie de la transmission du péché, on nie nécessairement la bonté intrinsèque des œuvres de Dieu et l'équité des lois qu'il a portées; en d'autres termes, on déclare mauvaises les deux seules choses par lesquelles la divinité se rend accessible à l'intelligence de l'homme.

Aug. Les œuvres de Dieu ne sont point mauvaises, puisqu'il sait tirer le bien de toute sorte de maux et que, par un acte de miséricorde ineffable, il accorde les secours et les remèdes dont ils ont besoin aux enfants auxquels il a donné une nature bonne en elle-même, mais formée de cette masse dont la prévarication du premier homme a fait une masse de perdition; d'autre part, les jugements de Dieu ne sont point iniques, puisque, quand il fait peser sur les enfants d'Adam ce joug qui les accable dès le jour où ils sortent du sein de leur mère [1], sa vengeance n'a pas alors d'autre objet que le péché. Si l'on croit à la vérité de ces deux maximes et si l'on en possède l'intelligence, on repousse par là même et l'erreur des Manichéens et celle des Pélagiens : on repousse l'erreur des Manichéens, puisque ceux-ci prétendent que l'on doit attribuer à je ne sais quel principe mauvais, éternel comme Dieu lui-même, ces maux qui pèsent sur le genre humain; on repousse aussi l'erreur des Pélagiens, puisque ceux-ci ne veulent pas que ces maux soient considérés comme étant la suite du péché.

III. *Jul.* Examinons donc maintenant l'édifice élevé par ce grand destructeur de la nature : mais afin que nos lecteurs puissent comprendre et juger plus facilement des choses que le fait seul d'une discussion contradictoire pourrait rendre obscures, je veux faire connaître ici la nature des moyens auxquels il a recours contre nous. Il déclare entreprendre la réfutation de nos écrits qui lui ont été envoyés, dit-il, transcrits sur une petite feuille; mais il cite seulement quelques fragments des maximes énoncées par moi, et il inflige les plus amères censures à des paroles qui ne se trouvent point dans mon ouvrage.

Aug. Dieu soit loué de ce que j'ai répondu dans mes six livres à toutes les maximes énoncées par toi dans ces quatre livres d'où l'auteur de la feuille qui m'a été envoyée et remise entre les mains, avait extrait ce qu'il avait voulu et comme il l'avait voulu. Ici, je l'espère, tu ne diras pas que j'ai voulu réfuter certaines propositions qui ne se trouvent point dans ton ouvrage; mais quand même tu pourrais l'affirmer et apporter des preuves à l'appui de ton affirmation, je devrais encore me féliciter en apprenant que tu n'as point dit des choses que tu n'avais pas le droit de dire : et plût au Ciel que tu n'eusses écrit absolument aucune de ces paroles qui se trouvent être l'objet d'une condamnation trop légitime !

IV. *Jul.* Il écrit donc à Valère : « Considère « à quels arguments il a recours pour nous « confondre et pour justifier cette qualifica- « tion qu'il vient de nous donner : Dieu, « dit-il, après avoir façonné Adam du limon « de la terre, forma Eve d'une côte d'Adam « et dit : Celle-ci sera appelée la vie, parce « qu'elle est la mère de tous les vivants. Ces « paroles ne sont point conformes au texte de « l'Ecriture, mais peu nous importe : il arrive « souvent que les mots échappent à la mé-

[1] Eccli. XL, 1.

« moire, et il suffit que la pensée ne soit pas « dénaturée. Ce n'est pas non plus Dieu, mais « Adam qui a voulu qu'Eve fût appelée du « nom de vie. Car on lit dans l'Ecriture : Et « Adam appela son épouse du nom de vie, « parce qu'elle est la mère de tous les vi- « vants [1] ». O docteur prodigieusement érudit ! il ne souffre pas qu'on s'écarte tant soit peu du mot à mot de l'Ecriture. Il constate notre ignorance ; mais il daigne me pardonner d'avoir dit, sans doute par oubli, que la femme a été appelée du nom de vie par Dieu : et ainsi il a trouvé un moyen facile de faire connaître en même temps et son érudition et son indulgence. Mais, s'il n'y a pas lieu d'admirer les efforts que ce docteur a dû faire pour découvrir l'auteur du nom donné à Eve, il est tout à fait impossible de supporter l'impudence avec laquelle il prétend pardonner une faute dont l'existence même ne saurait être démontrée par lui. Car, on ne lit point dans mon livre les expressions qu'il m'attribue faussement. J'ai d'abord rapporté ces paroles du Créateur de l'univers, telles qu'elles se trouvent inscrites au livre de la loi : « Il n'est « pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui « une aide semblable à lui [2] » ; j'ai ajouté : « Qu'est-ce à dire : Il n'est pas bon que « l'homme soit seul ? Est-ce que Dieu avait « créé des choses qui ne pouvaient pas légi- « timement être appelées bonnes, vu surtout « que, suivant l'expression de l'Ecriture, Dieu « avait fait toutes choses, non-seulement « bonnes, mais très-bonnes ? Comment donc « ce même Dieu dit-il : Il n'est pas bon que « l'homme soit seul ? Ces paroles ne sont pas « un blâme infligé à la condition de l'homme « au moment de sa création, mais elles « montrent que le genre humain aurait pu « être avili par des unions abominables, si la « création d'un sexe différent n'avait permis à « l'homme d'engendrer des êtres semblables « à lui. Car, supposé même qu'Adam eût pu « être immortel, s'il n'avait commis aucun « péché : il est manifeste cependant qu'il « n'aurait jamais pu devenir père, s'il ne « s'était trouvé en présence d'une épouse qui, « après avoir été tirée de son côté pendant « qu'il dormait, apprit tout d'abord par le « nom dont elle s'entendit appeler à quelle « œuvre elle était destinée : Celle-ci sera « appelée la vie, parce qu'elle est la mère de « tous les vivants. Ces dernières expressions « firent voir qu'à l'avenir aucun homme ne « pourrait ni subsister, ni vivre, sans avoir « reçu l'existence par la voie de la concep- « tion ». Ainsi, quoiqu'il s'agisse ici d'une chose peu importante, il est parfaitement évident que, à moins d'être impudent à l'excès, on ne saurait trouver matière à censure dans les citations que j'ai faites : d'où il suit que l'accusation d'imposture publique retombe avec ce qu'elle a de plus infamant sur le plus inepte de tous les hommes qui prétend faire acte d'indulgence pour une faute imaginaire et qui par là se rend lui-même coupable de deux fautes à la fois ; car non-seulement il flétrit l'innocence, mais il se targue d'une générosité dont il n'est point capable.

Aug. Si la citation que tu as faite des paroles du livre divin n'a pas été transcrite fidèlement sur la feuille qui m'a été remise, le pardon que j'ai accordé s'adresse, non pas à toi, mais à celui qui a fait cette transcription d'une manière inexacte : et tous deux nous devons lui pardonner sincèrement. Si au contraire tu penses que je n'ai pas été induit en erreur par cette feuille, mais que l'imposture est de mon fait, et que j'ai voulu seulement m'attribuer le mérite de te pardonner une erreur supposée ; alors, certes, je te pardonne d'avoir porté sur moi un jugement aussi odieux et aussi contraire à la vérité.

V. *Jul.* Après avoir ainsi flétri ces crimes énormes, il continue de citer les paroles de mon livre, en priant son protecteur de prêter une attention sérieuse à celles qui suivent : « Dieu, créant l'homme et la femme, leur « donna des organes propres à la génération ». Mais, après avoir cité cette première phrase, il en passe sous silence une multitude d'autres qui ont principalement pour objet d'établir que les âmes sont créées au moment même de la génération, et que ni la chair ni le sang n'ont aucune part dans leur formation ; et il rapporte immédiatement ces autres paroles : « Ainsi il a voulu que les corps fussent engen- « drés par d'autres corps : bien que lui-même « il ait la part principale dans cette œuvre, en « vertu de cette loi générale d'après laquelle « les transformations successives de tous les « êtres sont l'ouvrage de sa toute-puissance « aussi bien que leur création. Si donc la pro- « création s'accomplit par le moyen des or- « ganes charnels, si les organes charnels eux-

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 12. — [2] Gen. II, 18.

« mêmes sont engendrés par des corps, et si « les corps sont créés par Dieu seul ; peut-on « douter que l'œuvre de la génération ne « doive être attribuée à Dieu ? » Après avoir cité ces paroles de mon livre, il déclare reconnaître lui-même qu'elles sont conformes aux principes de la foi catholique. Qui ne croirait alors qu'il a renoncé à sa propre doctrine ? Mais il n'est pas à ce point oublieux de sa gloire ; il estime qu'il en est d'une doctrine perverse comme du sentiment de la pudeur : suivant lui, une défaite éclatante sert au triomphe de la première, de même que la multiplicité des victoires remportées sur la seconde la rend de plus en plus invulnérable. Il reconnaît donc la parfaite orthodoxie de ce passage de mon livre et, par cette acceptation spontanée d'un argument trop inattaquable, il fait naître au sujet de sa bonne foi de terribles soupçons ; mais, comme si ses forces étaient encore intactes, il croit pouvoir poursuivre la lutte avec espoir de succès. Voici en effet ce qu'il ajoute : « Après s'être exprimé « ainsi en des termes conformes à la vérité et à « la foi catholique, ou plutôt après avoir parlé « un langage qui est dans les livres divins le « langage de la vérité, mais qui dans son « propre livre cesse d'être un langage catho- « lique, parce qu'il n'est plus inspiré par « l'amour de la foi catholique ; Julien pensant « que l'esprit du lecteur est suffisamment « préparé par ce qui précède, commence à « établir les principes de l'hérésie de Pélage « et de Céleste ». Il cite ici d'autres paroles de notre livre : « Qu'y a-t-il donc dans les or- « ganes de la chair qui appartienne au démon « et qui lui donne un droit de propriété sur « le fruit de ces mêmes organes ? Est-ce la « diversité ? mais cette diversité est une pro- « priété des corps dont Dieu seul est l'au- « teur. Est-ce l'acte même qu'ils servent à « accomplir ? mais l'union charnelle a été à « la fois instituée et bénie par Dieu. C'est Dieu « qui a dit : L'homme quittera son père et « sa mère et il s'attachera à sa femme, et ils « seront deux dans une seule chair : c'est « Dieu qui a dit aussi : Croissez et multipliez- « vous et remplissez le terre. Est-ce la pro- « création même des enfants ? mais c'est pré- « cisément peut-être en vue de cette procréa- « tion que le mariage a été institué ». Il répond que ni la diversité des organes, ni l'œuvre de la chair, ni le fait même de la procréation n'appartiennent au démon ; et, suivant lui, ce n'est point par là que le démon a un droit de propriété sur le fruit de ces mêmes organes ; mais, après toutes ces concessions, il trouve enfin ce dont la propriété doit être attribuée au démon ; il qualifie du nom de prudente timidité la décence de notre langage et nous reproche de n'avoir pas osé nommer la concupiscence charnelle au moment même où nous parlions longuement des organes et des œuvres de la chair. Voici ce qu'il écrit contre moi à son protecteur : « Mais, « quoiqu'il s'exprimât librement sur toutes « ces choses, Julien n'a point voulu nommer « la concupiscence de la chair, qui ne vient « point du Père, mais du monde [1] ; de ce « monde dont le démon a été appelé le prince. « Le démon, en effet, n'a point trouvé cette « concupiscence dans le Seigneur fait homme, « parce qu'elle n'avait point présidé à l'union « de ce même Seigneur avec la nature hu- « maine. De là ces paroles du Fils de Dieu : « Voici que le prince de ce monde vient, et il « ne trouvera rien en moi [2] », c'est-à-dire, « il ne trouvera en moi aucune sorte de péché, « ni celui que les hommes contractent en nais- « sant, ni aucun de ceux qu'ils ajoutent à « celui-là par un acte de leur volonté propre. « Quoiqu'il parlât librement de toutes ces « choses qui sont bonnes en tant qu'elles font « partie de la nature humaine, il n'a point « voulu nommer la concupiscence de la chair, « parce que cette concupiscence est un objet « de confusion pour les époux eux-mêmes, « tandis que tout le reste est pour ceux-ci un « sujet de gloire. Pourquoi, en effet, l'œuvre « conjugale est-elle soustraite et cachée même « aux yeux des enfants, sinon parce que les « époux ne peuvent remplir ce devoir sans « ressentir les mouvements d'une concupis- « cence honteuse ? Cette concupiscence fit « rougir nos premiers parents dès le jour où, « pour la première fois, ils couvrirent leur « nudité [3] : tandis qu'auparavant, bien loin « de rougir d'eux-mêmes, ils ne songeaient « qu'à rendre gloire à la puissance de Dieu et « à célébrer toutes ses œuvres [4] ». Dans les quatre petits livres de mon premier ouvrage, ô bienheureux père Flore, j'ai traité, il est vrai, la question du mariage, la question de l'union charnelle, la question des corps, la

[1] I Jean, II, 16. — [2] Jean, XIV, 30. — [3] Gen. III, 7. — [4] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 12-14.

question des organes de la chair, la question de l'œuvre de Dieu ; j'ai traité enfin la question des sentiments que l'on doit avoir à l'égard de la divinité ; car ces sentiments sont nécessairement des sentiments de respect ou des sentiments de mépris, suivant que l'on déclare les œuvres de Dieu bonnes ou mauvaises. Et dans tout le cours de mes écrits, j'ai rendu évidente comme la lumière la vérité de cette maxime, savoir, que le démon n'a eu absolument aucune part dans la formation des corps, et que ceux-ci n'ont reçu de lui aucun sens ; d'où il suit manifestement que les partisans de la transmission du péché ont puisé leur doctrine à la source impure du manichéisme.

Aug. Ceux qui lisent tes écrits et les miens comprennent facilement à quelle méthode d'argumentation tu as eu recours quand tu as écrit ces quatre livres, et avec quelle évidence irrésistible nous avons dans notre réponse démontré l'inanité de tes raisons. Je pourrais dire aussi que par le fait même que tes livres ne sont pas lus, mais seulement les miens, il est prouvé suffisamment que j'ai détruit les principes de votre doctrine hérétique. Mais, après avoir opposé à mon livre unique ces quatre livres où tu arrives à peine à la troisième partie du mien, sans en avoir réfuté aucune, tu as présumé toi-même si avantageusement de ton œuvre, que pour répondre à un autre livre unique publié par moi sur le même sujet, tu as composé ces huit derniers, comme si tu avais pensé qu'il n'était pas nécessaire de me vaincre par la force de l'argumentation, et qu'il suffisait de m'effrayer par le nombre des volumes : tu as si bien compris la futilité de ces quatre livres de réponse et leur inutilité pour les intérêts de ta cause, que tu as jugé nécessaire de composer cette autre réponse en huit livres. Si donc il suffit à ta conscience d'avoir répandu ainsi des flots de paroles également vaines et interminables ; qui cependant ne serait effrayé, je ne dis pas de la vérité, mais de la multiplicité de tes livres que je puis à peine compter ? O homme prodigieusement fécond et disert, puisque tu as cru devoir opposer quatre livres à mon premier livre, et huit autres à mon second ; n'y a-t-il pas lieu de craindre que tu ne songes peut-être à en opposer plus de mille aux six que j'ai écrits en dernier lieu ? C'est en effet ce qui arrivera si tu en opposes seize au premier, trente-deux au second, et ainsi de suite, en doublant le nombre chaque fois que tu répondras à un livre nouveau ; mais alors tu nous montreras seulement que tu es capable de parler d'une manière indéfinie, sans comprendre un seul mot de ce que tu dis.

VI. *Jul.* Toutefois, bien que ces différentes questions aient été traitées alors avec des développements surabondants, je veux les exposer encore, mais en peu de mots seulement, dans le présent ouvrage. Adressons-nous donc à celui dont nous combattons la doctrine. Tu reconnais que nous avons établi un argument inattaquable quand nous avons dit : Si la procréation s'accomplit par le moyen des organes charnels, si les organes charnels eux-mêmes sont engendrés par les corps, et si les corps sont créés par Dieu seul, il est impossible de révoquer en doute que l'œuvre de la génération ne doive être attribuée à Dieu, et de prétendre qu'il y a dans les organes de la chair quelque chose qui appartient au démon, et qui lui donne un droit de propriété sur le fruit de ces mêmes organes ; car la diversité de ceux-ci est une de leurs propriétés naturelles, l'union charnelle est la conséquence de cette diversité, et le fruit de cette union appartient à Celui de qui les parents eux-mêmes ont reçu le pouvoir d'engendrer, c'est-à-dire à Dieu : et par là même, il n'y a plus aucune raison qui autorise à attribuer au démon un droit de propriété quelconque sur le fruit des unions charnelles. Quelle consolation donc, ou quel secours espères-tu trouver dans la décence de mon langage, c'est-à-dire, dans ce fait seul, que je n'ai pas voulu nommer en cet endroit la concupiscence de la chair ? Quand même je me serais abstenu de prononcer ce mot dans tout le cours de l'ouvrage, il ne s'ensuivrait pas que j'aurais pour cela infligé un blâme ou une injuste flétrissure à la chose que ce mot sert à désigner : il s'ensuivrait seulement que je me serais exprimé d'une manière plus décente, afin de plaider plus éloquemment la cause de ma cliente dont j'aurais ainsi tu le nom, mais qui du reste se serait trouvée désignée d'une manière très-claire et très-précise. Je t'accorderai donc, si tu le veux, que j'ai péché par excès de prudence, quand j'ai voulu taire le nom d'une chose que du reste nous prenons soin de dérober elle-même à tous les

regards : s'ensuit-il que la raison et la vérité ont perdu tous leurs droits, et que leur témoignage ne saurait plus être invoqué en faveur de la cause que je défends ? Faudra-t-il que l'intelligence, qui est le juge naturel des choses, suspende ici ses arrêts, parce qu'elle se trouve en présence d'une chose dont la décence prescrit parfois de dérober le nom aux oreilles, comme on la dérobe elle-même aux regards ? Mais en réalité quelle inconvenance y a-t-il à nommer la concupiscence de la chair ; cette concupiscence que j'ai désignée par son nom propre, toutes les fois que les circonstances l'ont exigé, et que toi-même tu te plais à désigner ainsi, bien que tu déclares sentir combien il est impossible de la dompter ?

Aug. Je dis que la chair peut être domptée, mais par ceux qui luttent contre elle, non point par ceux qui s'en font les panégyristes.

VII. *Jul.* Tu ajoutes un peu plus loin : « Par quoi donc les enfants se trouvent-ils « être la propriété du démon, puisque, non-« seulement ils naissent de corps qui ont « été créés par Dieu, non-seulement la diver-« sité des organes auxquels ils doivent leur « origine est l'œuvre de Dieu, mais cette di-« versité elle-même et l'union qui en est la « suite, ont été bénies par Dieu ? c'est Dieu « qui a donné à ces corps la fécondité et le « pouvoir de se multiplier ; c'est Dieu lui-« même qui a formé ces enfants avec le sang « de leurs auteurs. Si tu reconnais que la « substance des corps a été créée par Dieu, « que les organes de la chair ont été formés par « Dieu ; que l'union de ces organes a été pré-« parée et bénie par Dieu, que le sang a reçu « de Dieu sa fécondité ; enfin que tous les en-« fants reçoivent de Dieu leur forme et leur vie « propre ; sur quel fondement crois-tu pou-« voir t'appuyer encore, pour attribuer au « démon toutes ces œuvres de Dieu [1] ? » Tu qualifies donc *du nom* d'hérésie l'ensemble d'une autre argumentation dont tu reconnais que toutes les parties considérées isolément sont conformes à la raison et à la foi catholique.

Aug. Est-ce que nous ne qualifions pas aussi d'hérétiques les Novatiens, les Ariens, les Eunomiens, et une multitude d'autres qui reconnaissaient cependant tous les articles du Symbole ? Et, sans parler ici de plusieurs autres maximes hérétiques enseignées par vous ; comment nous défends-tu de vous qualifier ainsi, vous qui niez que les enfants soient arrachés à la puissance des ténèbres au moment où ils sont transférés dans le royaume de Jésus-Christ, quoique, dès la plus haute antiquité et dans l'Eglise tout entière, dans cette Eglise par qui le nom du Seigneur est loué depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, l'usage ait toujours été de chasser par des insufflations et des exorcismes l'esprit immonde de ces enfants lorsqu'ils sont sur le point de recevoir le Saint-Esprit ?

VIII. *Jul.* Car, après avoir été contraint par Dieu à confesser la légitimité de notre conclusion, dont la vérité est en effet tellement évidente qu'il ne t'a pas été possible de la contester, et que dans ce cas l'odieux de tes injures serait fatalement retombé sur toi-même, tu diriges tes accusations contre les conséquences que nous avons déduites ultérieurement de cette conclusion.

Aug. Tu parles des conséquences déduites ultérieurement de cette conclusion, et tu ne vois pas que ce qui vous condamne, c'est précisément la manière dont vous avez déduit ces conséquences. Les maximes hérétiques énoncées par vous ne ressortent pas logiquement des autres maximes que vous enseignez conformément à la vérité et à la foi catholique. En effet, vous enseignez, conformément à la foi catholique, que la procréation est l'œuvre des organes de la chair, que ces organes sont engendrés par des corps, et que les corps eux-mêmes ont Dieu pour auteur ; d'où il suit que l'œuvre de la génération doit être attribuée à Dieu. Mais peut-on considérer comme une conséquence logique de ces maximes cette autre maxime : Il n'est pas vrai que l'homme naisse souillé par le péché et qu'il soit coupable alors même qu'il n'a vécu qu'un seul jour sur la terre [1] ? Ainsi, vous méritez le nom d'hérétiques, non point parce que vous enseignez les premières de ces maximes qui sont conformes à la vérité, mais parce que vous enseignez la dernière qui seule est contraire à cette même vérité. Assurément Dieu n'est pas l'auteur de la folie, et cependant il est l'auteur des petits enfants qui naissent parfois privés de la faculté même de raisonner. Comprends, si tu le peux, à l'aide de cette comparaison, com-

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.

[1] Job, XIV, 4, suiv. les Septante.

ment l'homme naît flétri par une souillure originelle dont Dieu n'est pas l'auteur, quoique l'homme lui-même ait été créé par Dieu seul. Souviens-toi du moins que tu t'es mis en contradiction avec ce principe posé par vous : Dieu ne produit pas la volonté dans l'esprit de l'homme. Car c'est assurément par un acte de volonté que j'ai loué plusieurs de tes paroles dont je reconnais, en effet, la conformité avec les maximes de la foi catholique, et cependant tu déclares que j'ai été contraint par Dieu à donner cette approbation. Voilà comment Dieu opère en nous-même le vouloir [1], quoique votre langage soit ordinairement en contradiction avec celui de l'Apôtre à ce sujet.

IX. *Jul.* « Si donc », ai-je dit, « la pro« création s'accomplit par le moyen des or« ganes de la chair; si ces organes eux-mê« mes sont engendrés par des corps, si les « corps sont créés par Dieu seul; peut-on « douter que l'œuvre de la génération ne « doive être attribuée à Dieu? » Cette maxime est tellement incontestable que tu as été contraint toi-même d'en reconnaître hautement l'orthodoxie. Mais après cet hommage rendu à la vérité de mes paroles, tu déclares que je commence ici à établir les principes de mon hérésie, quoique les paroles qui suivent dans mon livre ne soient pas autre chose que le développement et comme la conséquence naturelle de celles qui précèdent.

Aug. N'y a-t-il aucune différence entre celles de tes paroles que j'ai reconnu être conformes à la vérité et ces autres : « Par « quoi donc les organes de la chair se trou« vent-ils être la propriété du démon [2]? » C'est ici, en effet, que tu as commencé à formuler un des principes sur lesquels repose votre hérésie : comme si, dans les organes de la chair, il n'y avait rien dont le démon pût revendiquer la propriété, par la raison seule que le corps et ces organes ont été créés par Dieu. Cependant le démon ne sait-il pas discerner en lui-même le bien qu'il a reçu de Dieu et le mal dont il est, lui démon, le véritable auteur; en d'autres termes, ne sait-il pas discerner ce qu'il y a de bon dans sa nature et ce qu'il y a de mauvais dans la corruption de cette même nature? De même aussi il reconnaît parfaitement ce qui dans les personnes de l'un et de l'autre sexe appartient à Dieu, par exemple, les organes charnels, le corps, l'esprit; mais il reconnaît pareillement ce qui lui appartient à lui-même, je veux dire, cette concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit : car, ces organes, ce corps, cet esprit ont été créés par Celui à la vengeance de qui il n'a pu se soustraire; mais cette concupiscence est un effet de la blessure profonde qu'il a faite lui-même à notre nature.

X. *Jul.* Voici, en effet, en quels termes je me suis exprimé : « Qu'y a-t-il donc dans les « organes de la chair qui appartienne au dé« mon et qui lui donne, pour me servir de « tes propres expressions, un droit de pro« priété sur le fruit de ces organes? La diver« sité? mais cette diversité est une propriété « des corps dont Dieu seul est l'auteur. L'acte « même qu'ils servent à accomplir? mais « l'union charnelle a été à la fois instituée et « bénie par Dieu. Serait-ce peut-être la pro« création même des enfants? mais c'est pré« cisément en vue de cette procréation que le « mariage a été institué ». Quelle pensée nouvelle est donc ici exprimée? Quelle maxime, différente de la conclusion que tu venais d'approuver, t'a paru mériter un blâme immédiatement après l'éloge que tu venais de faire des paroles précédentes? Certes, il est impossible de trouver ici aucune pensée, ni aucune maxime nouvelles : et par là même, comment interpréter une versatilité aussi étrange? puisque je n'ai introduit dans mon argumentation aucun principe nouveau, comment toi-même as-tu apprécié d'une manière tout à fait différente ces dernières paroles et celles qui les précèdent? n'est-il pas manifeste que ces éloges et cette critique te sont inspirés également par un sentiment de la plus noire perfidie, et que la passion a complétement égaré ta raison?

Aug. C'est pour toi un sujet d'étonnement, qu'après avoir loué les œuvres de Dieu, j'aie flétri la question insidieuse que tu m'as adressée; car tu m'as interrogé en ces termes : « Qu'y a-t-il donc dans les organes de la chair « dont le démon puisse revendiquer la pro« priété? » Puis, afin de persuader que dans les organes de la chair il n'y a rien qui appartienne au démon, tu as énuméré trois choses qui en réalité ne lui appartiennent pas, savoir, la diversité ou la différence qui sépare

[1] Philipp. II, 13. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 13.

le sexe masculin du sexe féminin ; l'union, ou l'acte par lequel l'un et l'autre sexe concourent à la procréation des enfants ; enfin l'œuvre même de la génération, en d'autres termes, l'œuvre même de la formation des enfants. Nous reconnaissons que ces trois choses auraient existé dans le paradis, alors même que personne n'aurait commis le péché : mais il est une autre chose qui n'y aurait point existé et que Adam et Eve ne connurent pas avant le jour où pour la première fois ils couvrirent leur nudité dont ils n'avaient pas rougi tant qu'ils avaient été innocents. Cette concupiscence charnelle qui fait naître dans la chair des désirs contraires à ceux de l'esprit, et à laquelle tous les hommes sans exception sont assujétis en naissant ; cette opposition profonde qui règne entre la chair et l'esprit et qu'un docteur catholique, honoré des éloges les plus magnifiques de votre Pélage, avait appris par la voix de la tradition être devenue notre condition naturelle par suite de la prévarication du premier homme [1] ; pourquoi as-tu observé à son égard un silence absolu ? Quand tu m'as demandé par quoi le démon pouvait revendiquer un droit de propriété sur les organes de la chair, tu as nommé d'autres choses qui n'appartiennent pas au démon ; mais de peur de répondre toi-même à la question que tu venais de m'adresser, tu n'as pas voulu nommer cette concupiscence qui est réellement la propriété du démon. J'ai flétri comme elle le méritait cette question posée d'une manière aussi insidieuse, et non pas les œuvres de Dieu auxquelles je venais de rendre hommage comme c'était mon devoir.

XI. *Jul.* N'est-il pas manifeste que les hommages rendus par toi aux maximes catholiques, te sont inspirés par un sentiment de frayeur, non point par un amour sincère de la vraie foi ?

Aug. Celui-là connaît la sincérité des hommages que nous rendons aux maximes de la foi catholique, qui en révélant ces maximes a dévoilé d'avance et réfuté sans réplique votre erreur.

XII. *Jul.* D'où il suit que l'on ne doit pas attribuer à un oubli involontaire, mais au sentiment de fureur aveugle qui t'inspire, le blâme infligé par toi à des choses que tu avais louées immédiatement auparavant.

[1] Ambr., liv. VII sur saint Luc, XII.

Aug. Je n'ai point condamné ce que je venais d'approuver : j'ai approuvé les maximes vraies énoncées par toi ; mais j'ai condamné la manière insidieuse dont tu m'as interrogé ; car tu connaissais parfaitement la réponse que je pourrais te faire, et en gardant le silence à cet égard tu as voulu précisément faire croire qu'il me serait impossible de te répondre. Quand ta fureur sera calmée, tu verras si un tel procédé doit être attribué à un oubli involontaire ou à un sentiment de fureur aveugle.

XIII. *Jul.* Et cette fureur ne cessera pas d'égarer ta raison, tant que tu n'auras pas abjuré votre doctrine impure : car, d'une part, la honte de confesser tes torts (quoique jamais un sentiment de ce genre n'ait trouvé place dans le cœur d'un vrai chrétien), et, d'autre part, l'impuissance où tu es de trouver des arguments sérieux en faveur de ta cause, te livrent en proie aux plus cruelles perplexités et ne te laissent d'autre alternative que celle d'embrasser ou de poursuivre de tes injures la bonne doctrine à l'évidence de laquelle tu ne saurais te soustraire.

Aug. Ceux-là, ô Julien, n'enseignent pas une bonne doctrine, qui nient que le Christ soit Jésus à l'égard des petits enfants, ou qui reconnaissent seulement qu'il est Jésus, c'est-à-dire sauveur, à l'égard des petits enfants, de la même manière qu'il l'est à l'égard de toutes les créatures mortelles, suivant ces paroles : « Vous sauverez, Seigneur, les hommes et les « animaux sans raison [1] ». Ce n'est pas pour cela que le Fils de Dieu venant sur la terre revêtu d'une chair semblable à la chair du péché, a reçu un tel nom : « Vous lui donnerez le nom de Jésus, dit l'Ange, parce « qu'il sauvera son peuple des péchés dont ce « peuple est coupable [2] ». Ceux-là n'enseignent pas une bonne doctrine, qui séparent les petits enfants de ce peuple et qui prétendent que le Christ est Jésus à l'égard de ces enfants, en ce sens qu'il les guérit, non pas de la lèpre du péché, mais de leurs maladies corporelles. Reviens à de meilleurs sentiments, je t'en conjure : j'aime à croire que cette foi n'était point celle des auteurs de tes jours ; et il est certain qu'elle n'est pas celle de l'Eglise dans le sein de laquelle tu as été régénéré.

XIV. *Jul.* Voyons cependant quelle est celle

[1] Ps. XXXV, 7. — [2] Matth. I, 21.

de mes maximes que tu as choisie pour la qualifier de maxime fausse et mensongère. « Mais », dis-tu, « quoique Julien s'exprimât « librement sur toutes ces choses, il n'a point « voulu nommer la concupiscence de la chair, « qui ne vient point du Père, mais du monde; « de ce monde dont le démon a été appelé le « prince. Le démon, en effet, n'a point trouvé « cette concupiscence dans le Seigneur fait « homme, parce qu'elle n'avait point présidé « à l'union de ce même Seigneur avec la na- « ture humaine[1] ». Tu as affirmé que j'introduis une doctrine hérétique et tu ne cites aucune de mes paroles à l'appui de cette affirmation.

Aug. Je cite ces paroles ou plutôt cette question que tu m'as adressée : « Qu'y a-t-il dans « les organes de la chair dont le démon puisse « revendiquer la propriété? » Tu obéissais en écrivant ces mots à une pensée de fourberie : tu avais présente aux yeux de ton esprit cette concupiscence de la chair aux mouvements de laquelle les personnes mariées elles-mêmes sont souvent obligées de résister, si elles veulent demeurer chastes; et, au lieu de prononcer ce mot, tu me pressais par une interrogation insidieuse et hypocrite, comme s'il n'avait pas été possible de répondre à ta question. Ou bien, si tu ne voyais pas cette concupiscence, tu introduisais votre hérésie par le fait même de ton aveuglement.

XV. *Jul.* Tu déclares seulement que je n'ai pas voulu nommer la concupiscence de la chair. Si je n'ai pas voulu la nommer, j'ai donc gardé le silence à son égard; et si j'ai gardé le silence, je n'ai donc prononcé aucune parole qui pût être censurée par toi : et qui donc a jamais enseigné l'erreur en gardant le silence? O accusation étrange, inouïe, monstrueuse! Il prétend que j'ai formulé et proclamé par mon silence une maxime perverse!

Aug. Non point par ton silence, mais par l'interrogation insidieuse que tu m'as adressée, comme je l'ai démontré précédemment. Quoique le silence même puisse être justement censuré, quand on tait ce que l'on aurait dû dire, afin précisément de ne pas laisser voir qu'il était possible de répondre à la question.

XVI. *Jul.* J'en appelle au témoignage même des hommes les moins éclairés : qui pourrait ne pas sourire en voyant que dans mes paroles on ne trouve rien autre chose à censurer que mon silence? Confesse donc que je n'ai pas écrit un seul mot qui puisse être l'objet d'un blâme de ta part.

Aug. Je blâme, au contraire, avec beaucoup de raison les paroles que tu m'as adressées sous la forme interrogatoire. Tu n'as pas voulu prononcer le mot de la réponse qui pouvait être faite à ta question, afin précisément de faire croire qu'il n'était pas possible de te répondre. Ou du moins comment ne blâmerais-je pas cet aveuglement qui t'a empêché de voir la réponse qu'il était si facile de faire à ta question?

XVII. *Jul.* Mais en même temps que tu nous as fait un crime de notre silence, tu as énoncé une maxime que jusqu'alors il n'était pas possible de défendre, et dont le véritable sens ne saurait plus être dissimulé depuis que la lettre de Manès dont j'ai cité des extraits dans mon livre troisième, a été publiée.

Aug. Manès inflige à la concupiscence de la chair un blâme qu'elle ne mérite pas, et toi-même tu lui donnes des éloges qu'elle ne mérite pas davantage : Manès ne connaît pas la véritable origine de cette concupiscence mauvaise, et toi tu nies qu'elle soit mauvaise : Manès attribue cette concupiscence à une nature étrangère mélangée à notre propre nature; toi tu prétends qu'elle n'est pas une suite de la corruption de notre nature : Manès croit qu'une partie de la nature divine est corrompue par cette concupiscence; toi tu essaies d'introduire celle-ci dans le paradis, et par là même de rendre méprisable la félicité de ce séjour.

XVIII. *Jul.* « Julien », dis-tu, « n'a point voulu « nommer la concupiscence de la chair, qui « ne vient pas du Père, mais du monde; de « ce monde dont le démon a été appelé le « prince. Le démon, en effet, n'a point trouvé « cette concupiscence dans le Seigneur fait « homme, parce qu'elle n'avait point présidé « à l'union de ce même Seigneur avec la na- « ture humaine[1] ». Tu déclares donc, en employant les expressions mêmes de Manès, que la concupiscence de la chair est l'œuvre, non pas de Dieu, mais du monde; de ce monde dont tu ajoutes que le démon est le prince.

Aug. Oui, j'ai dit que le démon est le prince du monde; mais est-ce que le Seigneur ne l'a pas dit aussi? Est-ce que j'aurais énoncé

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 14.

[1] Du Mariage et de la Concupis., liv. II, n. 14.

une telle maxime, si je n'avais pas lu qu'elle a été enseignée par le Sauveur? Et puisque tu as lu l'Evangile aussi bien que moi, comment as-tu osé m'adresser ce reproche ? Il ne s'ensuit pas cependant que le démon soit le prince du ciel et de la terre et de toutes les créatures que le ciel et la terre renferment; car il est dit dans l'Ecriture : « Le monde a été « fait par Lui » (le Seigneur); mais le mot monde sert quelquefois à désigner cette multitude d'hommes pervers qui sont répandus sur toute la surface de la terre; c'est en ce sens qu'il a été dit : « Et le monde ne l'a point « connu[1] » ; c'est en ce sens qu'il a été dit que « le démon est le prince de ce monde[2] »; c'est en ce sens enfin qu'il a été dit : « Le « monde est tout entier placé sous l'empire « du malin esprit[3] »; et ailleurs : « Parce que « vous n'êtes point du monde, c'est pour cela « que le monde vous hait[4] »; et une infinité d'autres maximes semblables. Conséquemment, d'après l'usage même des saintes Ecritures, le mot monde doit être interprété tantôt en bonne part et tantôt en mauvaise part, suivant le contexte. Ce qu'il y a de bon dans le monde, c'est le ciel et la terre ainsi que toutes les créatures de Dieu qui s'y trouvent renfermées : ce qu'il y a de mauvais, c'est « la « concupiscence de la chair, la concupiscence « des yeux et l'amour des choses du siècle »; ou, suivant la version que tu as adoptée, « l'orgueil de la vie ». Ainsi le mot monde doit être interprété tantôt en bonne part et tantôt en mauvaise part; mais pourras-tu trouver un seul endroit où il soit parlé en bonne part de la concupiscence de la chair, de la concupiscence des yeux, ou même de l'orgueil de la vie, le troisième des maux énumérés par l'apôtre saint Jean ?

XIX. *Jul.* J'ai dit que tu t'exprimes absolument dans les mêmes termes que Manès : en effet, quoique plusieurs de ces expressions se trouvent dans l'Epître de saint Jean, il est certain toutefois que la doctrine enseignée en cet endroit par ce maître de l'Eglise au sujet de la chair, au sujet du sens de la chair, ou au sujet de la concupiscence des époux, n'a rien de commun avec celle inventée par Manès et formulée par lui en des termes empruntés à cette Epître : d'où il suit que je n'ai point calomnié ton langage, quand j'ai dit qu'il est le même que celui de Manès, puisque tu emploies les expressions de saint Jean dans le même sens que cet hérésiarque : une expression doit toujours être jugée d'après le sens que son auteur y a attaché, et celles qui dans l'Epître de saint Jean méritent notre respect et notre soumission la plus profonde, parce qu'elles servent alors d'organes à la vérité, ne doivent plus être considérées dans les écrits de Manès comme une reproduction fidèle, mais seulement comme une ombre vaine du langage de cet Apôtre.

Aug. Pourquoi ajoutes-tu au mot « concu- « piscence », ces autres mots « des époux ? » Pourquoi chercher ainsi à couvrir sous le voile d'un nom honnête l'infamie de ta cliente ? L'apôtre saint Jean a dit : La concupiscence de la chair, et non point : La concupiscence des époux : celle-ci aurait pu exister dans le paradis, quand même personne n'aurait commis le péché; l'homme aurait cédé alors au désir de procréer des êtres semblables à lui, non pas aux sollicitations de la volupté; ou du moins cette concupiscence aurait toujours été soumise à l'esprit; les mouvements de l'une auraient toujours été subordonnés à la volonté de l'autre; jamais la chair s'élevant contre l'esprit n'aurait obligé celui-ci à lutter à son tour contre celle-là. A Dieu ne plaise que dans ce séjour où ils jouissaient d'une félicité si pure et d'une paix si profonde, les hommes aient dû voir s'allumer aucune étincelle de discorde entre la chair et l'esprit!

XX. *Jul.* L'apôtre saint Jean exhortait les fidèles à la pratique des plus sublimes vertus; il voulait que leur amour de la justice s'élevât jusqu'à leur faire imiter toutes les vertus dont le Sauveur nous a donné l'exemple, et, afin de s'exprimer d'une manière plus concise, il désigne sous le nom de monde toutes les choses qui peuvent présentement enflammer nos désirs ou exciter notre convoitise : « N'aimez point le monde », dit-il, « ni rien de « ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime « le monde, l'amour du Père n'est point en « lui : car tout ce qui est dans le monde est « ou concupiscence de la chair, ou concu- « piscence des yeux, ou orgueil de la vie; « trois choses qui ne viennent point du Père, « mais du monde : or, le monde passe et sa « concupiscence avec lui; tandis que celui « qui fait la volonté de Dieu demeure éter-

[1] Jean, I, 10. — [2] Id. XII, 31. — [3] I Jean, V, 19. — [4] Jean XV, 19.

« nellement[1] ». Si l'on s'arrête à la superficie de ces mots, ils semblent être une malédiction prononcée contre tous les éléments : ni le monde, ni rien de ce qui est dans le monde ne vient point du Père et ne doit plus être aimé.

Aug. Cette argumentation n'est pas sérieuse : aucun catholique, même parmi les plus ignorants, ne songe à interpréter ici le mot de monde comme désignant les éléments matériels. Le même Apôtre, parlant ailleurs du Seigneur Jésus-Christ, dit : « C'est Lui qui est « la victime de propitiation pour nos péchés, « et non-seulement pour les nôtres, mais « aussi pour ceux de tout le monde[2] » ; et cependant personne n'est assez insensé pour croire qu'il s'agit ici de péchés dont les éléments matériels seraient coupables. Conséquemment, toutes les fois que le mot de monde se trouve ainsi employé dans un sens général, il doit être entendu uniquement des hommes qui se trouvent répandus dans tout le monde, c'est-à-dire, sur toute la surface de la terre habitée. Enfin, l'Apôtre a désigné en cet endroit sous le nom de monde la vie humaine elle-même, c'est-à-dire, celle qui consiste à vivre, non pas suivant la loi de Dieu, mais conformément aux penchants de la nature humaine. Voilà pourquoi il défend aux fidèles d'aimer cette vie et leur déclare que « tout ce qui est dans le monde est ou « concupiscence de la chair, ou concupis- « cence des yeux, ou amour des choses du « siècle (ou, suivant une autre version, or- « gueil de la vie) ; trois choses qui ne vien- « nent point du Père, mais du monde ». Maintenant, montre-nous, si tu le peux, un seul endroit des saintes Ecritures où il soit parlé en bonne part de la concupiscence de la chair, et cesse d'obscurcir par un verbiage également interminable et inintelligible des choses qui sont évidentes comme la lumière.

XXI. *Jul.* Certes, ces paroles ont été écrites par un apôtre et par un apôtre que le Seigneur Jésus aimait avec une tendresse particulière : et cependant, quand même la pensée de leur auteur ne nous serait pas révélée, soit par l'Evangile qu'il a écrit aussi, soit par la sublime gravité avec laquelle il a composé ses Epîtres, ces mêmes paroles ne seraient pas capables de détruire la réalité des faits, et leur témoignage devrait nécessairement céder devant le témoignage de toutes les Ecritures qui attribuent expressément à Dieu la création du monde. Mais saint Jean a écarté toute difficulté d'interprétation par ces autres paroles si sublimes et si admirables qu'il a placées au commencement de son Evangile : « Le Verbe était Dieu », dit-il; « toutes choses « ont été faites par Lui et rien n'a été fait « sans lui ». Et plus loin : « Il était la vraie « lumière qui illumine tout homme venant « en ce monde : il était dans ce monde et le « monde a été fait par lui.... » Et encore : « Le Verbe s'est fait chair, afin de pouvoir « habiter parmi nous[1] ». En s'exprimant ainsi, il a dissipé d'avance toute obscurité par rapport au sens véritable de sa pensée : mais il a montré aussi qu'il savait et qu'il ne craignait pas d'affirmer que Dieu est le créateur du monde tout entier et de toutes les choses qui se trouvent dans le monde, et il a fait voir par là même que les Manichéens ne sauraient trouver aucun argument solide en faveur de leurs maximes. Quand on a déclaré que tous les êtres ont été créés par Dieu, il est bien permis d'employer abusivement et sans aucun préjudice pour la foi, le nom de telle ou telle substance pour désigner la convoitise déréglée à laquelle cette substance sert d'instrument.

Aug. Mais tu ne veux pas que la concupiscence de la chair soit considérée comme un mal, alors même qu'elle est déréglée ; tu prétends au contraire qu'elle est toujours bonne, et que ceux qui cèdent sans aucune retenue à ses sollicitations, font seulement un usage mauvais d'une chose bonne en elle-même. D'où il suit que, si la concupiscence de la chair est une chose bonne en soi, elle doit nécessairement, lorsqu'elle est modérée, être un bien modéré ; et lorsqu'elle est immodérée, elle doit par la même raison être un bien immodéré : tu ajoutes cependant que céder à cette concupiscence, lorsqu'elle est modérée, c'est faire un bon usage d'une chose bonne ; tandis que céder à cette même concupiscence, lorsqu'elle est immodérée, c'est faire un usage mauvais d'une chose bonne. De même, dis-tu, que le vin est une chose bonne en soi ; car toutes les substances créées par Dieu sont bonnes[2] ; et néanmoins celui qui use modérément de vin, fait un bon usage d'une chose bonne, tandis que celui qui en

[1] I Jean, II, 15-17. — [2] Id. II, 2.

[1] Jean, I, 1, 3, 9, 10, 14. — [2] I Tim. IV, 4.

use d'une manière immodérée, fait un usage mauvais d'une chose bonne. Mais saint Jean n'aurait jamais dit que le vin ne vient pas du Père, comme il l'a dit de la concupiscence de la chair. Ainsi, tu ne trouves aucune sorte de concupiscence charnelle qui ne vienne point du Père : celle même qui est immodérée est bonne à tes yeux ; et celui-là seul n'est pas bon, qui use de ce bien immodéré, c'est-à-dire, qui fait un usage mauvais d'une chose bonne. Pourquoi donc hésites-tu encore à dire en termes nets et précis ce que tu dis d'une manière obscure et avec de longs détours, savoir, que saint Jean a enseigné l'erreur, et que toi-même tu enseignes la vérité ? Car, si, comme vous le prétendez, la concupiscence de la chair est bonne alors même que l'homme en use d'une manière immodérée, et que celui-là seul soit mauvais qui fait ainsi un usage mauvais d'une chose bonne, il est manifeste que le disciple bien-aimé a enseigné une erreur, quand il a dit : La concupiscence de la chair ne vient point du Père, c'est-à-dire, de Celui de qui viennent tous les biens naturels.

XXII. *Jul.* Il défend donc aux fidèles d'aimer le monde, ni rien de ce qui est dans le monde, et il déclare que l'amour de Dieu ne saurait être en ceux qui donnent leur affection aux choses du siècle ; mais, bien qu'il les exhorte à détourner ainsi leur affection des choses du siècle, il ne prétend pas pour cela leur persuader que celles-ci ont été créées par un autre que par le vrai Dieu ; il veut seulement leur faire comprendre que l'attachement aux biens de la vie présente ne doit jamais l'emporter sur l'amour de la vertu, et que le soin d'amasser des richesses, ou de nous procurer des plaisirs, ne doit jamais occuper notre esprit jusqu'à lui faire perdre cette sublime énergie qu'il a dû puiser dans la connaissance de la philosophie chrétienne, laquelle est la seule philosophie véritable. « Car tout ce qui est dans le monde est ou « concupiscence de la chair, ou concupis- « cence des yeux, ou orgueil de la vie ; trois « choses qui ne viennent point du Père, mais « du monde : or, le monde passe et sa con- « cupiscence avec lui ; mais celui qui fait la « volonté de Dieu demeure éternellement ». Il désigne donc ici, sous le nom de monde, les mœurs des hommes qui pensent qu'il n'y a rien au-delà de la vie présente ; il désigne cette vie également fastueuse et dissolue où les mortels prétendent trouver le suprême bonheur.

Aug. Donc, s'il « désigne, sous le nom de « monde, les mœurs des hommes qui pensent « qu'il n'y a rien au-delà de la vie présente ; « s'il applique ce mot à cette vie également « fastueuse et dissolue, où les mortels préten- « dent trouver le suprême bonheur » ; il entend par là même désigner aussi ces trois choses qu'il a dit être dans le monde et ne pas venir du Père ; ces trois choses, dis-je, parmi lesquelles cette noble cliente, dont tu plaides la cause et qu'on nomme la concupiscence de la chair, occupe le premier rang. Mais toi-même tu parais avoir voulu désigner sous le nom de mœurs des hommes qui estiment qu'il n'y a rien au-delà de la vie présente, la concupiscence des yeux ; car ces hommes ne veulent pas croire les choses qu'ils ne voient point, précisément parce qu'ils s'attachent à celles qu'ils voient ; sous le nom de vie fastueuse des mortels, l'amour des choses du siècle ou l'orgueil de la vie ; sous le nom de vie dissolue, la concupiscence de la chair, en un mot, tu parais avoir embrassé dans cette définition chacune des trois choses nommées expressément par saint Jean : comme si ces actes de dissolution condamnés par toi étaient autre chose que les effets immédiats du consentement donné à la concupiscence de la chair, à cette concupiscence qui, suivant toi, ne mérite aucun blâme, et dont tu te fais même le panégyriste en la déclarant une chose bonne en soi. Quoi de plus insensé cependant que de qualifier de mauvais les actes de dissolution, et de proclamer bons en eux-mêmes les désirs qui ont pour objet ces mêmes actes ? comment, à moins d'avoir perdu la raison, peut-on penser que, sous le nom de concupiscence de la chair, un apôtre de Jésus-Christ a voulu censurer, non pas précisément la concupiscence de la chair, mais plutôt des actes de dissolution qui consistent uniquement en ce que l'homme se laisse séduire, entraîner, captiver par cette concupiscence ? Comme si ce docteur éclairé des lumières d'en haut n'avait rien trouvé en elle qui pût être l'objet d'un blâme et qu'il eût flétri sous son nom la conduite même des hommes qui vivent d'une manière dissolue ; tandis qu'en réalité, ce qui rend la vie de ces hommes condamnable, c'est uniquement le consente-

ment qu'ils donnent aux désirs de la chair. Cesse donc de répandre des flots de paroles aussi futiles qu'elles sont interminables. Tu ne réussiras point, alors même que ces flots deviendraient un torrent impétueux, et que ce torrent deviendrait à son tour un abîme sans fond et sans rivage ; non, tu ne réussiras jamais à faire que les actes de dissolution soient une chose mauvaise, et que les désirs ayant pour objet l'accomplissement de ces actes ne soient point mauvais dans leur essence et indépendamment du consentement par lequel ils se traduisent en actes réels.

XXIII. *Jul.* Voici, en effet, comment il s'était exprimé dans son Evangile : « Le monde a été « fait par Lui et le monde ne l'a point connu [1] » : or, sans aucun doute, il ne voulait pas faire entendre par là que les éléments privés d'intelligence avaient pu connaître Jésus-Christ, ou le renier ; mais, dans sa pensée, le mot de monde s'appliquait à la multitude sans nombre des infidèles. De même donc, dans le texte précité, il enseigne que tout ce qui est dans le monde, c'est-à-dire tous les hommes qui sont tellement attachés aux plaisirs grossiers que, à leurs yeux, l'éclat extérieur du pouvoir et les trésors de l'opulence sont la mesure unique de la félicité des créatures raisonnables ; il enseigne, dis-je, que tous ces hommes, à quelque nation qu'ils appartiennent, sont les tristes victimes d'un orgueil odieux qui ne vient point de Dieu, en d'autres termes, qui n'est point agréable à Dieu, mais qui vient du monde et qui a son origine dans la perversité de la volonté humaine. C'est pourquoi, ajoute-t-il, ce monde ne doit point vous corrompre en excitant dans vos âmes un sentiment de jalousie : car quiconque accomplit la volonté de Dieu, entre en possession d'un bonheur éternel, et il ne s'évanouit point comme les choses présentes qui ne sont qu'une ombre. Ainsi, l'apôtre saint Jean veut que le monde soit pour nous un objet de haine, de même que le Seigneur a déclaré dans l'Evangile que nous devons haïr, non-seulement notre corps, mais notre âme elle-même : « Celui », dit-il, « qui ne hait pas « son père, ou son frère, ou même sa propre « vie, n'est pas digne de moi [2] » ; quoique assurément les fidèles ne puissent se haïr eux-mêmes, puisque, par un sentiment d'amour très-légitime pour leurs âmes, ils affrontent la douleur et des épreuves de toutes sortes, afin de parvenir à la possession du bonheur. Quelle est donc la conclusion de cette discussion ? C'est que, suivant l'usage de l'Ecriture, l'apôtre saint Jean a flétri sous le nom de monde, non pas la nature des êtres créés, mais les penchants dépravés de la volonté humaine ; et par là même il a nié que la concupiscence de la chair vienne de Dieu, dans le même sens qu'il a déclaré que rien de ce qui est dans le monde ne vient de Dieu. Manès s'empare de ces paroles, non pas pour les interpréter conformément à la pensée de l'Apôtre, mais pour les dénaturer avec cette habile perfidie qui lui est ordinaire, et il en conclut hautement que ni la concupiscence de la chair, ni la chair elle-même, ni rien enfin de ce qui est dans le monde n'a été créé par Dieu : et toi-même, docile aux leçons d'un tel maître, tu crois que la concupiscence de la chair est l'œuvre, non pas de Dieu, mais du démon.

Aug. Je qualifie de mauvaise cette concupiscence de la chair que saint Jean déclare ne pas venir du Père, et à laquelle Ambroise affirme que notre nature est assujétie par suite de la prévarication du premier homme [1] ; le même Apôtre, voulant par ce mot de concupiscence désigner les hommes qui en sont les tristes esclaves, ajoute qu'elle vient du monde. Manès, lui aussi, qualifie de mauvaise cette concupiscence de la chair ; mais il ne sait pas d'où elle vient : toi, au contraire, tu la déclares bonne, précisément parce que tu ne sais pas non plus d'où elle vient ; et par le fait seul que tu refuses de lui reconnaître l'origine qui lui est attribuée par Ambroise, tu autorises Manès à croire que lui-même parle réellement le langage de la vérité, quand il enseigne qu'elle est l'œuvre de cette nature mauvaise rêvée par lui comme existant de toute éternité aussi bien que Dieu. Afin donc de réfuter à la fois et Manès et toi-même, l'évêque Ambroise expose le vrai sens des paroles de l'apôtre saint Jean. Car, ce dont notre nature a été infectée par suite de la prévarication du premier homme, ne saurait évidemment être un mal éternel comme Dieu ; que Manès donc se taise : et cependant cette chose est un mal réel ; que Julien se taise donc, lui aussi.

XXIV. *Jul.* Il est ainsi manifeste que les

[1] Jean, I, 10. — [2] Luc, XIV, 26.

[1] Liv. VII sur saint Lu, XII.

paroles du bienheureux Jean ne sauraient en aucune manière servir d'excuse à ton erreur : la doctrine que tu enseignes a été puisée aux sources du manichéisme seul. Et maintenant que le nom de cet Apôtre se trouve mis hors de cause et son honneur à l'abri de toute atteinte, discutons en deux mots cette question : quelle est, à ton sens, la pensée précise de saint Jean, quand il déclare ici que la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux ne viennent point de Dieu ? Ces paroles s'appliquent-elles à la concupiscence considérée en elle-même, à cette concupiscence qui devient un vice, non pas lorsqu'on en fait un usage modéré et légitime, mais seulement lorsqu'on en fait un usage immodéré et défendu par la loi ; ou bien l'Apôtre a-t-il voulu désigner uniquement les excès qui doivent être attribués, non plus à la nature, mais à la volonté personnelle de ceux qui les commettent ?

Aug. Si la concupiscence devient parfois un vice, accorde-nous du moins qu'elle est alors mauvaise ; mais comment peux-tu prétendre qu'elle ne cesse pas alors d'être bonne, et que celui-là fait seulement un usage mauvais de cette chose bonne en soi, qui outrepasse les limites de la modération et de l'honnêteté ? Dans ce cas, en effet, il n'est plus vrai de dire que la concupiscence devient un vice; celui-là seul devient alors répréhensible, qui fait un usage mauvais de cette concupiscence. Vois-tu combien tu comprends peu ce que tu dis, puisque tu ne respectes pas même une définition donnée par toi ?

XXV. *Jul.* Si tu réponds que, sous le nom de concupiscence, l'Apôtre a voulu désigner même l'usage modéré et honnête des plaisirs naturels, en sorte que la concupiscence de la chair semble condamnée par lui d'une manière générale et absolue : tu devras logiquement déclarer aussi que le sens des yeux, le monde lui-même et tout ce qui est dans le monde, a été créé par le démon ; car, suivant toi, saint Jean enseigne qu'aucune de ces choses ne vient de Dieu. Certes, si tu acceptes cette conclusion, tu ne deviendras pas manichéen, car tu l'es aujourd'hui même ; mais, après avoir pendant longtemps combattu avec les mêmes armes que Manès, tu te rangeras ouvertement parmi ses disciples. Si, au contraire, redoutant de dévoiler ainsi ton erreur, tu réponds que, sous le nom de concupiscence de la chair, de concupiscence des yeux et sous le nom de monde, l'Apôtre n'a point désigné les choses mêmes qui n'ont rien que d'innocent tant qu'on respecte, dans l'usage qu'on en fait, les limites de l'honnêteté, et qui deviennent répréhensibles seulement lorsqu'on se laisse entraîner par elles à des excès déréglés : si tu réponds de cette manière, il s'ensuivra manifestement, comme nous l'avons déjà démontré dans notre premier ouvrage, que ce qui est condamnable dans la concupiscence naturelle, ce n'est point sa nature, ni la diversité des objets vers lesquels elle nous porte, ou des sens qui lui servent d'instruments, mais seulement les excès auxquels parfois elle nous entraîne. Enferme-toi donc à l'avenir dans un silence prudent et modeste au sujet de ces paroles de l'Apôtre ; car, si tu venais à les souiller même par une allusion éloignée, l'inanité de ta défense et la vérité de l'accusation portée contre toi se trouveraient fatalement dévoilées.

Aug. Mais, ô discoureur opiniâtre et indomptable, ces limites dans lesquelles tu déclares qu'il est permis d'obéir à la concupiscence ne sont plus respectées dès que l'on cède volontairement aux entraînements de celle-ci et qu'on se livre aux excès qu'elle inspire. Et, d'autre part, s'abstenir de ces excès, c'est résister au mal. Car, une chose à laquelle on ne peut consentir sans commettre le mal, et à laquelle on ne saurait résister sans faire le bien, cette chose n'est-elle pas mauvaise manifestement ? Celui donc qui veut vivre honnêtement, ne doit pas consentir aux suggestions de cette chose mauvaise dont tu fais l'éloge ; et celui qui veut vivre chrétiennement, ne doit pas souscrire à cet éloge fait par toi d'une chose mauvaise : d'où il suit que, s'il ne veut pas se laisser séduire par vous, il doit savoir que la concupiscence de la chair est mauvaise en elle-même ; et, s'il veut échapper à la fois à votre erreur et à celle des Manichéens, il doit savoir d'où vient cette concupiscence.

XXVI. *Jul.* J'ai développé cet argument dans le second livre de mon premier ouvrage, et j'ai fait voir que l'homme était assujéti, avant d'être coupable, à la concupiscence de la chair d'où naissent certains appétits sensuels, et à la concupiscence des yeux.

Aug. J'ai répondu suffisamment, dans mon

livre quatrième, à ce livre second dont tu parles ici. Tes arguties ne sont pas moins frivoles aujourd'hui qu'elles ne l'étaient alors. Tu n'as démontré en aucune manière que la concupiscence charnelle, par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit, existait déjà dans l'homme au moment où celui-ci commit le péché pour la première fois. Quelque nom que l'on donne à ce qu'Adam et Eve ressentirent pour la première fois dans leurs membres le jour où ils commirent le péché et où ils commencèrent à rougir d'eux-mêmes et à couvrir leur nudité [1], il est hors de doute que cette chose fut une suite fatale de la faute dont ils se rendirent coupables.

XXVII. *Jul.* Toutefois, je suis obligé de te demander ici dans quel songe il t'a été révélé que tu devais considérer le mot de concupiscence comme désignant les mouvements de la passion charnelle. Car, sans préjudice pour les droits de la vérité qu'une longue discussion a établis d'une manière tout à fait manifeste, supposons qu'il n'a pas encore été démontré clairement que les sens de la chair et la nature de la chair appartiennent à un seul et même auteur.

Aug. Autre chose sont les sens de la chair à l'aide desquels celle-ci fait connaître, d'une certaine manière, à l'esprit, les objets corporels en présence desquels elle se trouve ; autre chose sont les mouvements de la concupiscence charnelle, de cette concupiscence par suite de laquelle la chair, ayant des désirs contraires à ceux de l'esprit, nous entraîne à toute sorte d'actions coupables et déshonnêtes, à moins que l'esprit lui-même ne lutte contre la chair par ses propres désirs : or, cette opposition qui règne entre la chair et l'esprit, est attribuée, non pas au créateur de la chair ou au créateur des sens, mais aux suggestions du malin esprit et à la prévarication du premier homme, par ceux dont la foi saine condamne également l'erreur insensée des Pélagiens et celle des Manichéens.

XXVIII. *Jul.* Il est impossible de révoquer en doute la vérité de ce principe, sans que tu te trouves aussitôt comme enveloppé sous une nuée très-épaisse d'autres difficultés. Car, dans les mots de concupiscence de la chair il n'y a rien qui désigne absolument les organes de la chair proprement dits. Je dirai donc que saint Jean a voulu, par ces expressions, stigmatiser les oreilles des amateurs passionnés des vers harmonieux ; je dirai qu'il a voulu imprimer une flétrissure au palais des vils esclaves de la bonne chère ; qu'il a voulu appeler le mépris sur l'organe olfactif de ceux qui savourent les odeurs jusqu'à tomber en défaillance ; je dirai enfin qu'il a voulu censurer toute autre chose que ce que tu penses ; la liberté d'interprétation est absolue, puisque les mots n'ont qu'un sens général et indéterminé. Conséquemment, ou bien nie la réalité des désirs que nous venons de nommer, et, suivant ton habitude, inscris-toi en faux contre le témoignage unanime de la conscience de tous les hommes : ou bien, si ton impudence ne va pas encore jusqu'à cet excès d'audace brutale, reconnais avec nous qu'il n'y a pas dans les paroles de l'Apôtre un seul mot qui condamne le plaisir dont les organes de la génération sont le siége.

Aug. Tu parles en cet endroit, comme si nous avions enseigné que les flammes de la concupiscence charnelle s'allument uniquement dans les organes de la génération. Certes, dans quelque sens du corps que la chair convoite contre l'esprit, cette convoitise s'identifie toujours avec la concupiscence charnelle ; et parce que celle-ci nous entraîne au mal toutes les fois que notre esprit n'oppose pas à ses désirs d'autres désirs plus puissants, il est manifeste qu'elle est mauvaise dans chacune de ces diverses circonstances. C'est elle, en effet, que l'Ecriture a flétri par ces paroles : « Qu'y a-t-il parmi les créatures « de plus méchant que l'œil [1] ? » Et cependant le Dieu créateur de tous les corps et de tous les sens a, sans aucun doute, créé l'œil et non pas la méchanceté. A moins que tu ne résistes opiniâtrément à la vérité, tu dois comprendre par là que notre nature est assujétie au mal dès l'instant même où nous recevons l'existence, quoique cette nature soit créée très-bonne par un Dieu bon. Mais apprends de la bouche d'Ambroise quelle est la véritable origine de ce mal, si tu ne veux pas prêter ton appui à Manès et l'autoriser à proclamer l'existence d'une nature nouvelle, c'est-à-dire, d'une nature mauvaise éternelle comme Dieu.

XXIX. *Jul.* Quel secours peux-tu donc trouver en faveur de la cause dans ce fait,

[1] Gen. III, 7.

[1] Eccli. XXXI, 15.

que, en parlant de l'union charnelle et de la procréation des enfants, je n'ai pas voulu flétrir ces choses du nom de concupiscence ; puisque ni Manès ni toi vous n'avez pu prouver que celle-ci soit l'œuvre du démon ; et que, du reste, j'avais démontré clairement dans une argumentation précédente que l'origine de ces mouvements produits dans le corps au moment de l'union charnelle remonte à celui-là même qui a créé les corps et institué le mariage ?

Aug. Autre chose est la faculté de sentir, autre chose est le consentement donné aux désirs coupables de la convoitise : distingue soigneusement ces deux choses et cesse d'être le jouet d'une erreur aussi grossière. Autre chose, dis-je, est la faculté de sentir, autre chose est le consentement donné aux désirs coupables de la chair. Lis l'Evangile : « Celui », dit Jésus-Christ, « qui aura regardé une « femme d'un regard de convoitise, a déjà « commis l'adultère dans son cœur [1] ». Il ne dit point : Celui qui aura regardé, parce que, dans sa pensée, il ne s'agit pas de l'action de percevoir par le moyen du sens qu'on appelle la vue ; mais il dit : « Celui qui aura regardé... « d'un regard de convoitise », c'est-à-dire, celui qui aura regardé avec une intention mauvaise. La vue est donc un sens de la chair bon en soi : la concupiscence, au contraire, est un mouvement mauvais de cette même chair. Si un époux use honnêtement de cette chose mauvaise en soi, il ne la rend pas bonne ; mais il la réduit à servir d'instrument à l'accomplissement d'une œuvre bonne. Car il ne fait rien que de bon par le moyen de cette chose mauvaise, tant qu'il ne fait rien pour elle-même ; mais lorsque, sans blesser directement la loi du mariage, il ne laisse pas de céder aux entraînements de cette chose mauvaise, l'Apôtre ne lui accorderait point son pardon par égard pour l'état du mariage [2], s'il ne le considérait comme coupable d'un péché.

XXX. *Jul.* Sans doute, après le premier ouvrage que j'ai dédié à saint Turbantius, le voile que la pudeur naturelle nous fait un devoir de jeter sur certaines choses, ne devrait plus être soulevé sous prétexte de discussion : car la question a été traitée dans ce livre d'une manière si complète, que, à moins d'avoir tout à fait perdu l'usage de la raison, il est impossible désormais d'être arrêté par aucune difficulté relative à ce sujet.

Aug. Turbantius, à qui je ne conteste pas le titre de saint, embrassa avec joie la foi catholique lorsqu'il eut achevé la lecture de cet ouvrage que tu te glorifies de lui avoir dédié ; et, un des motifs qui le déterminèrent à prendre ce parti, c'est précisément parce qu'il avait reconnu l'inanité des arguments développés par toi en faveur de votre doctrine.

XXXI. *Jul.* Mais, puisque le défenseur de la transmission du péché a juré de ne rien m'accorder, et qu'il prétend me faire rougir par la pompeuse élégance de ses discours, pourquoi me croirais-je obligé d'être aussi sobre et aussi réservé dans mes paroles au sujet de l'acte même de l'union charnelle, qu'on doit l'être lorsqu'on traite de nouveau une question qui a été discutée et jugée d'une manière définitive ? Il s'empare donc avec joie de ce passage de mon livre, et de cet autre où j'ai dit : « C'est pourquoi l'homme « quittera son père et sa mère, et il s'attache à sa femme ; et ils seront deux dans « une seule chair [1] ; le Prophète, en voulant « exposer les maximes de la foi, par rapport « aux œuvres de Dieu, a failli blesser la pudeur » ; il tressaille, il triomphe comme s'il avait découvert un trésor et il s'écrie : « Voilà « un aveu explicite et arraché par la seule « force de la vérité ! Qu'on nous dise pourquoi le Prophète, en parlant des œuvres de « Dieu, a failli blesser les lois de la pudeur. « Est-ce donc que les œuvres divines doivent « seules nous faire rougir, et les œuvres de « l'homme doivent-elles toujours être pour « celui-ci un sujet de gloire et jamais un sujet « de honte ? Ou bien, est-il vrai que le Pro- « phète, en racontant et en publiant les œu- « vres de Dieu, ne donne pas au monde un « témoignage éclatant de l'amour et du dé- « vouement dont il est pénétré pour ces « mêmes œuvres, et que ses efforts n'ont « d'autre résultat que de mettre en péril son « honneur et sa vertu personnels ? Mais quelle « est donc l'œuvre que Dieu a bien pu accom- « plir, et dont les ministres de Dieu doivent « avoir honte de retracer le souvenir ? Et, « chose encore plus incompréhensible, com- « ment l'homme peut-il avoir à rougir d'une « œuvre qu'il n'a point accomplie, mais que « Dieu a accomplie en lui ? Car tous les arti-

[1] Matth. v, 28. — [2] I Cor. vii, 6.

[1] Gen. ii, 24.

« sans s'appliquent, autant qu'il est en eux et « au prix même des fatigues et des soins les « plus pénibles, à faire en sorte qu'ils n'aient « point à rougir de leurs propres œuvres. « Certes, ce qui nous fait rougir aujourd'hui, « c'est précisément ce qui fit rougir nos pre- « miers parents, au jour où ils couvrirent « leur nudité : c'est ce châtiment du péché, « cette plaie que le péché a faite et qui subsiste « après lui, ce foyer où viennent s'allumer « les désirs et les convoitises coupables, cette « loi enfin qui résiste dans nos membres à la « loi de l'esprit. Voilà ce qui nous fait rougir « et ce qui nous fait rougir à bon droit. Il ne « nous est pas même permis de rougir d'autre « chose, et nous serions les plus ingrats et les « plus impies de tous les hommes, si un sen- « timent de honte pouvait naître dans notre « âme, non pas au sujet de la dégradation et « du châtiment que notre nature a subi, mais « au sujet de nos membres en tant qu'ils sont « l'œuvre de Dieu [1] ». Telle est l'expression non équivoque de sa joie et de son allégresse : il ne peut plus contenir les transports de son âme : il a découvert enfin dans mon livre une maxime à l'aide de laquelle il pourra démontrer que la concupiscence naturelle est mauvaise et doit être considérée comme étant l'œuvre du démon : il déclare que cet aveu m'a été arraché par la seule force de la vérité, et il ajoute pompeusement que nous ne pouvons, sans nous rendre coupables d'une impiété et d'un sacrilége tout à fait abominables, reconnaître que la pudeur nous oblige à jeter un voile sur des choses que nous enseignons avoir été créées par Dieu. Mais, troublé par la vivacité de son allégresse, il ne cherche pas même à se rendre compte de la valeur des expressions qu'il emploie ; car, après avoir affirmé que, d'une part, parmi les choses dont Dieu est l'auteur, il n'en est aucune dont on doive rougir, et que, d'autre part, on doit rougir de l'œuvre de la génération, d'où il suit que cette œuvre ne saurait être considérée comme une chose instituée par Dieu ; il a confessé tout à coup que cette œuvre est non-seulement honnête, mais juste ; suivant lui, non seulement Dieu a donné à nos corps, au jour de la création, le pouvoir d'engendrer, mais il n'y a rien dans l'œuvre de la chair qui soit réprouvé par la justice divine. J'ai démontré dans le troisième livre de mon premier ouvrage, qu'un châtiment ne saurait être identifié avec une faute.

Aug. Tu n'as point fait cette démonstration dont tu te glorifies ici avec une vanité tout à fait puérile : tu as même oublié, à un certain moment, ce que tu avais dit précédemment, et tu as confessé qu'une faute peut réellement s'identifier avec le châtiment infligé à un pécheur. Dans ma réponse précédente, je t'avais fait voir d'une manière assez évidente la vérité de cette maxime [1] ; je m'étais même appuyé sur le témoignage de l'Apôtre pour prouver que les péchés sont punis par d'autres péchés : car, après avoir dit de certains hommes, qu'ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à des images d'hommes corruptibles, et à des figures d'oiseaux, de quadrupèdes et de reptiles, il fait voir aussitôt que ce péché a été puni par d'autres péchés : « C'est pourquoi », dit-il, « Dieu les a livrés aux désirs de leurs cœurs, « aux vices de l'impureté ; en sorte qu'ils ont « déshonoré eux-mêmes leurs propres corps [2] », et le reste qu'on peut lire au même endroit de l'Epître aux Romains. Le Psalmiste lui-même ne dirait pas : « Faites qu'ils ajoutent iniquité « sur iniquité, et qu'ils n'entrent point dans « votre justice [3] », si, par un juste jugement de Dieu, les péchés précédents ne trouvaient leur châtiment dans des péchés nouveaux, ajoutés à ceux-là.

XXXII. *Jul.* Je me dispenserai donc de revenir sur ce sujet : le lecteur me permettra seulement d'appeler ici son attention sur l'humeur atrabilaire d'un dialecticien qui prétend que Dieu a pu choisir comme un instrument propre à exercer sa vengeance, une chose dont il ne veut pas que ce même Dieu ait pu être l'auteur ; déclarant ainsi que la puissance créatrice de Dieu n'a pu produire une chose qui, suivant lui, n'a rien de contraire à la justice divine.

Aug. Il est manifeste que tu ne comprends pas en quel sens il a été dit : Dieu n'a point « fait la mort [4] », quoique la mort soit un des instruments dont la justice divine se sert pour punir le pécheur. Il est donc conforme à la justice de Dieu que le pécheur soit frappé de mort ; et cependant la mort n'a pu être l'œuvre de la puissance créatrice de Dieu, car « Dieu n'a point fait la mort ». En effet, de

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 22.

[1] Contre Julien, liv. V, n. 10. — [2] Rom. I, 23, 24. — [3] Ps. LXVIII, 28. — [4] Sag. I, 13.

même que la justice divine exige que chacun trouve sa perte dans son propre péché, sans que Dieu soit pour cela l'auteur du péché ; de même aussi, quoique Dieu n'ait point fait la mort, il livre cependant à la mort ceux qu'il estime avoir mérité de mourir. La même Ecriture où il est dit : « Dieu n'a point fait la « mort », nous enseigne ailleurs que « la « mort et la vie viennent du Seigneur Dieu[1] » : et pour comprendre qu'il n'y a aucune contradiction réelle entre ces deux maximes, il suffit de savoir distinguer entre les jugements divins et les œuvres divines : si toi-même tu avais pu faire cette distinction, tu ne m'aurais pas sans doute opposé un argument aussi frivole.

XXXIII. *Jul.* Suivant lui donc, il n'y a rien dans les œuvres de Dieu dont on doive rougir ; mais il n'y a rien de plus abominable que les sentences prononcées par ce même Dieu. Il est certain, en effet, que toute faute mérite un châtiment : s'ensuit-il cependant, que la confusion dont le coupable a mérité d'être couvert, devient elle-même l'instrument de la vengeance divine, de telle sorte qu'il soit permis de parler en termes explicites de la faute commise par l'homme, et que l'on ne puisse rappeler le nom seul du châtiment infligé par la justice de Dieu, sans encourir la note d'infamie ?

Aug. Pourquoi cherches-tu à obscurcir des choses qui ont été parfaitement éclaircies, à proposer de nouveau des difficultés déjà résolues, sinon parce que, malgré l'inanité réelle de tes raisonnements, tu veux paraître discuter d'une manière sérieuse aux yeux des personnes ignorantes, c'est-à-dire aux yeux du plus grand nombre des hommes ? Car, je puis bien, sans témérité, dire que tu cèdes à un sentiment d'impudence plus encore qu'au désir de répandre des flots de paroles également vaines et pompeuses, quand tu essaies de persuader que l'on ne doit pas rougir, ou du moins que l'on ne doit pas rougir beaucoup des désirs qui s'élèvent dans la chair contre les désirs de l'esprit, malgré la sujétion où celle-là devrait être à l'égard de celui-ci ; quand tu essaies de persuader que Dieu ne saurait, sans injustice, abandonner le coupable, afin que celui-ci trouve en lui-même son propre châtiment après s'être éloigné du Dieu en qui il trouvait sa véritable félicité ; ou enfin, que l'homme doit rougir de son péché, mais non point du châtiment qu'il subit par suite de ce péché ; tandis que, en réalité, la plupart des hommes ne rougissent pas de leurs péchés avant qu'un châtiment sensible leur ait été infligé, ce châtiment faisant naître dans leur âme un sentiment de honte que l'impunité n'aurait pu y produire. Mais qui donc peut se faire un plaisir de nier en termes élégants les choses les plus manifestes, sinon ceux en qui le respect de la vérité est un sentiment éteint depuis longtemps ? Nous parlons librement de ces deux choses, savoir, de ce que l'homme a fait volontairement, et de ce qu'il a souffert malgré lui ; nous nommons librement et la désobéissance de l'esprit, et la concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit : toi, au contraire, tu aurais eu honte de nommer l'une de ces deux choses, parce que tu aurais craint de nous suggérer par là un argument qui aurait rendu ton erreur manifeste comme la lumière. Et maintenant que tu prononces les mots de concupiscence et de passion charnelles, parce que tu ne veux pas être accusé de rougir du nom de ta cliente, on ne saurait plus douter que tu crains pardessus tout la censure des jugements humains, et que la crainte d'être victime de l'erreur n'exerce aucun empire sur toi.

XXXIV. *Jul.* Il est incontestable cependant que la logique ne permet pas à notre accusateur d'échapper à cette conclusion abominable, contre laquelle il proteste vainement. Car, d'une part, il suppose que la passion charnelle est un châtiment justement infligé à l'homme, et il déclare expressément qu'une telle sentence n'a rien de contraire à la sainteté de la justice divine ; mais, d'autre part, il ne nie pas que l'on doive considérer comme étant l'œuvre de Dieu la prononciation même de cette sentence qui, suivant lui, est l'origine véritable de cette convoitise dont il reconnaît que nous devons rougir : or, malgré ses protestations antérieures, il est manifeste qu'en s'exprimant ainsi il qualifie implicitement du nom de honteuse une chose qui est bien réellement l'œuvre de Dieu.

Aug. Je t'ai déjà dit que, suivant l'Ecriture, « Dieu n'a point fait la mort » ; et cependant la sentence prononcée par Dieu était conçue en ces termes : « Tu mourras très-certaine-

[1] Eccli. XI, 14.

« ment [1] ». Ainsi Dieu a fait subir au pécheur comme châtiment une chose dont ce même Dieu n'était point l'auteur. Toutefois, parce que Dieu est le Dieu des vengeances [2], il déclare ailleurs qu'il crée les maux [3] ; et l'auteur du livre de l'Ecclésiastique cite en effet plusieurs choses qui ont été créées pour servir d'instruments à la vengeance divine [4]. Mais lorsque le péché même devient le châtiment du péché, il ne s'ensuit pas que Dieu soit l'auteur de ce péché nouveau, et qu'il accomplisse une œuvre inique : dans ce cas, l'œuvre de Dieu consiste uniquement à faire que le péché devienne le châtiment du pécheur, et par là même cette œuvre n'a rien qui ne soit conforme à la justice. Qui, en effet, oserait nier que ce soit un péché d'ajouter foi à la parole des faux prophètes ? Cependant tel fut le châtiment infligé, par un juste jugement de Dieu, au roi Achab, ainsi que nous le lisons dans l'histoire des Règnes [5]. Et personne n'est assez insensé pour croire que les mensonges des faux prophètes sont dignes d'éloges, ou pour prétendre que Dieu devient l'auteur du mensonge toutes les fois que, par un juste jugement, il permet à des menteurs de tromper ceux qu'il reconnaît avoir mérité un tel châtiment. Lis non-seulement des yeux du corps, mais surtout des yeux de l'esprit; cesse enfin de répandre ces flots de paroles dont le vain bruit empêche la voix de la vérité de parvenir jusqu'à toi.

XXXV. *Jul.* Mais il ajoute une sorte de corollaire qui a un caractère particulier d'impiété : il déclare que le châtiment infligé par Dieu n'est pas autre chose qu'une inclination et un penchant qui nous entraîne au péché, une loi qui dans nos membres oppose une résistance invincible à la loi de notre esprit : en exerçant un châtiment de ce genre, Dieu multiplierait les crimes, il n'en tirerait pas une vengeance réelle ; et après avoir témoigné la plus vive indignation contre la volonté mauvaise de l'homme, source de ses égarements, il mettrait celui-ci dans la nécessité de commettre le péché à l'avenir. Je laisse cependant aux disciples rêveurs et insensés de Manès, le soin d'apprécier l'iniquité d'un tel jugement, pourvu seulement qu'il demeure bien établi que le juge dont Augustin nous trace ici le portrait imaginaire, feint d'éprouver un sentiment d'horreur pour le péché, mais qu'en réalité il ressent pour ce même péché une affection si vive et si tendre qu'il eût été impossible de trouver pour celui-ci un père nourricier plus attentif et plus dévoué.

Aug. Lis ce passage de l'Ecriture : « Parce « qu'ils n'ont pas montré qu'ils avaient la « connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à « leur esprit pervers, en sorte qu'ils font « des actions indignes [1] » : et vois que certains péchés sont réellement des châtiments infligés aux pécheurs. Si tu veux comprendre comment il peut se faire que Dieu agisse ainsi, relis le passage relatif au roi Achab dont je t'ai parlé tout à l'heure : sans aucun doute, le péché de ce prince fut d'avoir ajouté foi à la parole des faux prophètes, et néanmoins ce même péché fut encore l'instrument dont la vengeance divine se servit pour le punir de sa faute. Médite avec une attention soutenue ces passages de l'Ecriture, et cesse de te répandre en injures grossières contre la vérité, si tu ne veux pas que ces injures elles-mêmes soient considérées comme servant contre toi d'instrument à la vengeance divine.

XXXVI. *Jul.* Que prétends-tu donc, ô dialecticien subtil ? que nous ne pouvons, sans nous rendre coupables de sacrilége, rougir des œuvres de Dieu, et que nous devons accomplir indistinctement toutes les œuvres que Dieu nous a donné la faculté d'accomplir, si nous ne voulons pas que nos scrupules paraissent être une accusation dirigée contre l'auteur même de notre être ? L'apôtre saint Paul s'est donc trompé, quand, après avoir fait la description des œuvres de Dieu, il a ajouté : « Les membres les plus honnêtes de « notre corps sont traités avec plus de respect ; « et Dieu a établi un tel ordre entre les dif- « férentes parties du corps, il a voulu que « celles de ces parties qui sont moins hono- « rables en elles-mêmes reçussent un surcroît « d'honneur, afin qu'il n'y eût aucune scis- « sion dans le corps [2] ».

Aug. Lis attentivement ce passage et consulte le texte grec ; tu verras que l'Apôtre a dit : « Les membres honteux [3] de notre corps », là où tu dis, toi : « Les membres les plus hon- « nêtes de notre corps » : et si tu veux savoir comment saint Paul peut qualifier de hon-

[1] Gen. II, 17. — [2] Ps. XCIII, 1. — [3] Isa. XLV, 7. — [4] Eccli. XXXIX, 33. — [5] III Rois, XXII

[1] Rom. I, 28. — [2] I Cor. XII, 23-25. — [3] Τὰ ἀσχήμονα

teux des membres qui d'abord étaient tellement honnêtes que le premier homme et la première femme étaient nus et ne rougissaient point de leur nudité [1]; à moins que tu ne te laisses aveugler par un sentiment d'opiniâtreté tout à fait inconcevable, tu trouveras que ce changement a été la suite du péché : car il n'y avait absolument rien de déshonnête dans les premiers hommes tels qu'ils sortirent des mains de Dieu; de même que Dieu, qui est le seul auteur des corps, n'a point fait la mort, et cependant l'Apôtre a pu dire en toute vérité : « Le corps est mort à « cause du péché [2] ».

XXXVII. *Jul.* Elles se trompent aussi, les personnes honnêtes qui se font un devoir de jeter un voile sur certaines choses, parce que, bien que celles-ci soient conformes aux lois de la nature, elles sont contraires cependant aux bienséances et à la modestie. Rejette donc toi-même sous les yeux du peuple les restes de la nourriture que tu as prise, car assurément, tu ne diras pas qu'une action de ce genre appartient à la convoitise charnelle : ou plutôt, afin de concilier à ta doctrine un respect plus profond et plus sincère, donne toi-même l'exemple et accomplis dans l'Eglise toutes les actions que tu déclares être dépendantes de la libre volonté de l'homme. Qu'il te suffise d'avoir réclamé le secret seulement pour l'œuvre de la chair, pour cette œuvre à laquelle il est possible que tu aies renoncé depuis longtemps par un acte volontaire, et à laquelle la vieillesse ne te permet plus de songer aujourd'hui : déclare que l'on ne saurait, sans se rendre coupable d'un sacrilége énorme, vouloir soustraire aux yeux du public des choses dont Dieu est l'auteur. Mange donc sur la place publique ou au milieu des assemblées où retentissent les foudres de ta dialectique; lorsque la chaleur brûlante du soleil te rendra insupportable le poids de tes vêtements, couvre seulement cette partie de ton corps qui relève de la volonté du démon et montre-toi dans cet état de nudité presque complète : car, suivant toi, on ne saurait, sans faire un acte d'ingratitude et d'impiété, couvrir aucune des choses dont Dieu est l'auteur. Par là même que tu ne consens ni à prendre ainsi tes repas, ni à marcher publiquement dans cet état de quasi-nudité (à moins cependant que tu ne fasses des progrès sous ce rapport et que tu ne mettes en pratique ces conséquences logiques de ta doctrine) tu prouves, ou bien que l'on doit attribuer au démon toutes ces œuvres que tu n'oses accomplir sous les yeux du public, ou bien que tes principes se trouvent contredits, sinon par le témoignage de ta raison, au moins par le témoignage de ton instinct naturel.

Aug. Parmi les choses que la pudeur nous fait un devoir de cacher, les unes excitent en nous un sentiment de répulsion, les autres un sentiment de convoitise : on cache les premières afin de ne pas faire naître dans l'âme des spectateurs un sentiment d'horreur : c'est ainsi que l'on rejette en secret les restes de la nourriture; on cache les secondes, afin qu'elles ne deviennent pas un objet de convoitise, ou afin qu'elles ne fassent pas naître le désir d'accomplir les actes pour lesquels elles servent d'instruments : c'est ainsi que l'on cache les organes appelés organes honteux, non-seulement dans les circonstances ordinaires de la vie, mais alors même qu'on accomplit l'œuvre de la convoitise charnelle. Quant aux autres membres du corps très-éloignés de ces organes, si on rougit de les laisser ou de les mettre dans un état de nudité, c'est parce que, dans un sens plus étendu, la concupiscence charnelle se repaît par le moyen des yeux : témoins ces impudiques qui voulurent, autant qu'il était en leur pouvoir, découvrir la chaste Susanne [1]. Et il est parfaitement permis de supposer que Dieu recommanda à nos premiers parents de porter jusqu'à ce point l'amour de la modestie, au jour où il les revêtit de tuniques par-dessus les ceintures qu'ils s'étaient faites eux-mêmes dès l'instant où ils avaient commencé à rougir de leur nudité; ces tuniques étaient faites de peaux [2], pour signifier que le corps humain, qui avait déjà subi de si funestes atteintes de la corruption, était encore destiné à mourir. L'usage défend, à ceux du moins qui consentent à reconnaître ses lois, de manger en public, et la crainte d'agir contrairement à l'usage est un sentiment légitime et bien fondé. Mais, comme tu l'as lu toi-même, les anciens Romains prenaient publiquement, à midi et le soir, leurs repas d'une extrême frugalité. Pourquoi donc répandre ainsi des flots de paroles où l'on voit beaucoup d'injures et pas un argument sérieux? Considère nos premiers

[1] Gen. II, 25. — [2] Rom. VIII, 10.

[1] Dan. XIII, 32. — [2] Gen. III, 21.

parents qui étaient nus et qui ne rougissaient point de leur nudité : vois ce qu'ils ont couvert et reconnais ce qu'ils ont ressenti en eux-mêmes. Les ceintures furent remplacées par des tuniques : le corps de l'homme commença à être couvert d'abord partiellement, puis presque entièrement, le jour où ses membres reçurent le nom de membres honteux. Le sentiment de la pudeur est devenu plus vif et plus profond quand un état de lutte s'est établi entre l'amour de la chasteté et les suggestions de la concupiscence. Il est honteux en effet pour une créature raisonnable d'éprouver dans sa chair des mouvements auxquels elle doit résister à tout prix, si elle ne veut pas encourir la note d'infamie et violer la sainteté du mariage ou se rendre coupable du crime de fornication. Loin de nous la pensée que, si personne n'avait commis le péché, cet état de lutte entre la chair et l'esprit aurait pu exister dans le paradis : d'autre part, cet état n'est point né du mélange d'une autre nature avec notre nature première : comment donc avons-nous pu y être assujétis, si ce n'est par suite de la prévarication du premier homme?

XXXVIII. *Jul.* Ces conclusions ne sont pas autre chose que des inepties, et la difficulté de les exprimer n'est rien en comparaison du mépris qu'elles peuvent attirer sur notre livre: mais elles découlent nécessairement des principes posés par toi. Toutefois, ici encore je prierai le lecteur de vouloir bien me prêter une attention sérieuse. Tu as essayé de prouver qu'il ne saurait y avoir rien de honteux dans les œuvres de Dieu ; mais, après des efforts également opiniâtres et impuissants pour trouver des arguments sérieux à l'appui de cette proposition, tu as pris, dans les termes les plus absolus, l'engagement de reconnaître que l'on ne doit point rougir des mouvements de la passion charnelle, sitôt qu'il serait démontré que cette passion est l'œuvre de Dieu : or, cette démonstration a été faite dans mon premier ouvrage, et, sans doute, quand tu auras lu ce dernier, il ne restera plus dans ton esprit aucun doute à ce sujet. Toutefois, puisque ces livres ne sont pas encore parvenus jusqu'à toi, comme le prouvent les citations mensongères que tu en as faites, je ne refuserai point d'exposer ici les mêmes arguments que j'ai déjà développés. Quel est, suivant toi, l'auteur des êtres animés, mais privés de raison, en qui s'allument à des époques régulières les feux d'une convoitise tellement ardente qu'elle fait tressaillir même les plus sauvages d'entre eux? Ici le sanglier féroce, là le tigre cruel. On connaît assez les transports du cheval, auquel, sous ce rapport, aucun autre animal ne saurait être comparé [1]. Les veines des plantes se gonflent et l'exubérance de leur tendre sève s'échappe en brisant leur enveloppe. Et, à certains jours déterminés, on voit les animaux renouveler leur accouplement [2]. Une plus longue énumération deviendrait fastidieuse : chacun sait que le désir de l'union corporelle s'allume dans tous les êtres qui volent au-dessus de nos têtes, qui se jouent au sein de l'onde, qui errent dans les champs, sur les bords de la mer, ou au milieu des bois, bien que ces êtres n'aient été ni élevés à la sublime dignité des créatures raisonnables, ni flétris et dégradés par une faute quelconque. Or, cette ardeur dont brûlent les organes des animaux est elle l'œuvre de Dieu ou l'œuvre du démon? Assurément, tu me répondras sans hésiter qu'elle est l'œuvre de Dieu. C'est donc par Dieu qu'ont été allumées dans les organes de la génération les flammes de la volupté naturelle : et si Manès nie la vérité de cette maxime, il a du moins le mérite de ne pas contredire en cela ses propres principes. En effet, Manès, de qui tu as appris à condamner la concupiscence de la chair, accepte les conséquences logiques des prémisses posées par lui : après avoir qualifié une chose du nom de diabolique, après avoir déclaré que cette chose ne saurait être l'œuvre de Dieu, il la poursuit et la flétrit partout où il peut la rencontrer : c'est pourquoi il enseigne que le démon est l'auteur, non-seulement des corps humains à la formation desquels la concupiscence a présidé, mais aussi de tous les êtres animés dont l'origine est, sous ce rapport, semblable à l'origine de l'homme. Toi, au contraire, bien que tu sois demeuré jusqu'à présent dans le camp des Manichéens, bien que tu portes au milieu d'eux le grand étendard, je veux dire, ce dragon dont tu fais pénétrer le venin mortel dans une multitude d'âmes malheureuses et qui se nomme : Doctrine du mal naturel et de l'infamie conjugale; tu prétends néanmoins

[1] Virgile, Géorg., liv. III, vers 248, 266. — [2] Id., liv. II, vers 324, 331, 329.

que les traits dont ton maître a rempli ton carquois ne doivent pas être dirigés contre toutes les créatures animées : par un sentiment de tendre sympathie pour les animaux dépourvus de raison (quoique, en réalité, l'indulgence dont tu fais preuve à leur égard te soit inspirée par le désir d'attaquer ensuite avec plus d'assurance les créatures raisonnables), tu veux bien reconnaître que Dieu a formé dans leurs corps, ce qui, suivant toi, a été formé dans les nôtres par le démon : et cependant tu confesses aussi que cette même chose est moins violente dans les hommes que dans les animaux. Mais, afin de rendre tout à fait manifeste pour le lecteur intelligent les conclusions de cette argumentation, tu ne nies pas que dans les animaux la convoitise charnelle soit l'œuvre de Dieu. Il ne répugne donc pas à la puissance créatrice de Dieu d'être l'auteur de cette passion qui se montre plus violente dans les créatures qu'aucun acte de volonté propre n'a rendues participantes de la perversité du démon. Par là même, si la concupiscence est inattaquable en tant qu'elle exerce son empire sur les animaux, si elle trouve alors sa justification dans la sublime excellence de son auteur, elle ne saurait donc être qualifiée de mauvaise et de diabolique en elle-même, puisqu'elle a pu être l'œuvre du Dieu par qui les corps ont été formés, et qu'elle exerce son empire sur des êtres auxquels la souillure du péché ne peut être imprimée. Ces conclusions ainsi posées d'une manière irréfutable, je t'adresserai cette question : Consens-tu à reconnaître que Dieu est l'auteur des mouvements voluptueux auxquels le corps de l'homme est assujéti ? Si tu me réponds affirmativement, notre discussion devient sans objet et le manichéisme demeure anéanti. Si, au contraire, tu déclares que Dieu ne saurait être l'auteur de ces mouvements en tant qu'ils s'élèvent dans le corps de l'homme ; je te répondrai à mon tour que tu considères donc ces mouvements voluptueux et cette concupiscence de la chair comme répugnant à la dignité de l'homme et non pas à la puissance créatrice de Dieu. Car, sans aucun doute, si tu prétends que Dieu n'a pu assujétir l'homme à la concupiscence, comme tu reconnais toi-même qu'il y a assujéti tout le reste des êtres animés, la cause de celle-ci ne se trouve point compromise pour cela ; mais tu donnes au corps humain un éloge qu'il ne mérite pas. Vois donc combien est impie la conclusion finale de ta doctrine. Tu déclares indigne de la majesté d'un corps mortel une chose dont la formation n'a pas été une œuvre indigne de la sainteté du Créateur. Ainsi, en développant cet argument, tu n'as imprimé aucune flétrissure à la convoitise charnelle ; et tu as exalté l'homme que tu avais voulu déprimer. Telle est en effet la récompense ordinaire de ceux qui luttent contre la vérité avec un courage et une opiniâtreté dignes d'une meilleure cause : leurs efforts ont toujours un résultat contraire à celui qu'ils en attendaient et leurs traits rejaillissent fatalement sur eux-mêmes. Je m'empare donc ici, pour te combattre, de tes propres paroles, et aucun homme sensé ne refusera d'applaudir à ces justes représailles. Comment, dans les jugements que l'on porte et dans le langage que l'on tient au sujet des œuvres de Dieu, comment peut-on fermer ainsi les yeux aux lumières de la raison et les oreilles à la voix de toute la nature [1] ? Comment un homme peut-il être assez insensé pour se persuader qu'une chose est contraire à la dignité de ses propres entrailles, alors qu'il voit cette même chose subsister dans des êtres qui ont été formés aussi bien que lui par la main de Dieu ? Car l'origine et la nature de nos corps ne sont pas différentes de l'origine et de la nature des corps des animaux sans raison.

Aug. Déclare donc aussi que le corps de l'homme ne doit ni ressusciter ni recevoir le privilége d'une incorruptibilité perpétuelle ; car le corps de l'homme aussi bien que le corps des animaux sans raison a été formé du limon de la terre : déclare que la fin ne saurait être différente, dès lors que l'origine est identique : proclame ces maximes, si tu le juge à propos ; donne un libre cours aux flots de ton verbiage pompeux et montre quel mépris l'étude des lettres profanes t'a inspiré pour les lettres évangéliques. Si au contraire tu n'oses tenir un pareil langage, reconnais avec la foi chrétienne que c'est aussi un châtiment pour l'homme, d'avoir été comparé aux animaux sans raison et de leur être devenu semblable [2]. Or, cette condition est digne de pitié seulement en tant qu'elle est la condition de l'homme ; car cette pitié est un sentiment dont les animaux ne

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 22. — [2] Ps. XLVIII, 13.

sauraient être l'objet : de même, la concupiscence de la chair est un châtiment en tant qu'elle exerce son empire sur l'homme, non pas en tant qu'elle exerce son empire sur les animaux, parce que dans ces derniers la chair ne convoite jamais contre l'esprit. Croirais-tu devoir établir entre les diverses sortes de créatures assujéties à la mort, une égalité telle que, suivant toi, la chair convoiterait contre l'esprit même dans les animaux? Si tu n'oses soutenir une pareille proposition, de peur de paraître aussi dépourvu d'intelligence que le cheval et le mulet[1] : reconnais que la convoitise charnelle, telle que nous la définissons, c'est-à-dire, cette convoitise par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit, n'aurait point existé dans le paradis, supposé que personne n'eût commis le péché. Car, il n'existe aucune convoitise de ce genre dans les animaux dont tu as invoqué le témoignage en faveur de ta cliente, sans doute afin de pouvoir te constituer leur interprète et de te procurer par ce moyen le plaisir de discourir encore plus longuement. Et si la convoitise de l'homme ne faisait point naître dans la chair de celui-ci des désirs opposés à ceux de l'esprit; si les flammes de cette convoitise ne s'allumaient qu'au gré de notre volonté et lorsque la raison le commande; si, en dehors de ces circonstances, nous ne ressentions jamais aucun de ces mouvements contre lesquels notre volonté est obligée de lutter avec force pour les réprimer et les vaincre; nous ne vous reprocherions pas de vouloir troubler aussi malheureusement le séjour de la félicité suprême, c'est-à-dire, le paradis, en y introduisant une convoitise de ce genre.

XXXIX. *Jul.* De même que nous sommes les images de Dieu par la faculté qu'a notre esprit de comprendre et de raisonner; de même aussi notre chair nous fait sentir qu'une affinité intime règne entre nous et les animaux; à la vérité, notre corps diffère par la forme du corps des animaux, mais il est composé substantiellement de la même matière et des mêmes éléments; quoique, sans aucun doute, par suite du mérite ou du démérite de l'âme raisonnable à laquelle il est uni, il doive ou subir un châtiment et être livré à des supplices éternels, ou recevoir une récompense et être couvert d'une gloire immortelle.

Aug. Tu confesses que, par suite du mérite ou du démérite de l'âme à laquelle elle est unie, notre chair, bien qu'elle soit terrestre et corruptible comme celle des vils animaux, doit néanmoins vivre pendant toute l'éternité et, par là même, qu'elle doit avoir une fin bien différente : pourquoi donc ne confesses-tu pas aussi que, par suite du mérite de l'image de Dieu à laquelle elle était unie, et qu'aucun péché n'avait encore souillée, notre chair fut d'abord créée dans un état tel que, malgré son origine terrestre, elle ne devait jamais subir ni la corruption ni la mort, si personne n'eût commis le péché; qu'elle devait être pour nous, non pas ce corps assujéti à la corruption et dont le poids accable notre âme, c'est-à-dire, l'image de Dieu; mais un corps parfaitement soumis à celle-ci, en sorte que la volonté dirigeât les mouvements des organes charnels et qu'elle présidât à l'œuvre de la procréation comme elle préside à toute autre œuvre accomplie par le moyen du corps, je veux dire, avec un pouvoir souverain et absolu; ou du moins que les mouvements de la concupiscence charnelle, supposé que notre corps y fût assujéti, ne devaient point s'élever sans le consentement de l'âme, en d'autres termes, de l'image de Dieu, et que les pensées de l'esprit ne devaient jamais être submergées et comme englouties sous les flots d'une volupté plus violente et plus orageuse que la mer? Car, si telle était la concupiscence à laquelle nous sommes aujourd'hui assujétis, saint Jean n'aurait point dit qu'une concupiscence de ce genre ne vient point du Père, mais du monde[1], c'est-à-dire, des hommes qui naissent au monde par elle et avec elle, et qui sont voués dès lors à une perte infaillible, à moins qu'ils ne reçoivent une seconde naissance en Dieu. Nous sommes donc parfaitement autorisés à croire que, antérieurement au péché, et par suite du mérite de l'image de Dieu à laquelle il était uni, notre corps, malgré la ressemblance qu'il a avec celui des animaux quant à la substance dont il est composé, se trouva à son origine dans une condition autre que celle de ces derniers, de même que, depuis le péché, il se trouve destiné à une fin tout à fait différente.

[1] Ps. XXXI, 9.

[1] I Jean, II, 16.

XL. *Jul.* Comment donc une chose dont la formation n'avait pas été une œuvre indigne de la sainteté de Dieu lui-même, aurait-elle pu être indigne, je ne dis pas de la majesté de l'image de Dieu (car l'âme et le corps sont deux substances différentes), mais de la majesté du serf attaché temporairement à cette image de Dieu? Ainsi, c'est Dieu qui a créé les corps, c'est Dieu qui a établi la diversité des sexes, c'est Dieu qui a formé les organes de la chair, c'est Dieu qui a donné aux corps cette inclination violente qui les porte à s'unir entre eux, c'est Dieu qui a donné aux animaux la faculté de se reproduire, c'est Dieu qui transforme le sang et qui opère cette reproduction par des moyens mystérieux, quoique naturels : mais aucune créature n'est sortie des mains de Dieu, mauvaise et coupable.

Aug. « Aucune créature n'est sortie des « mains de Dieu, mauvaise et coupable » ; mais en tant qu'elle est l'œuvre de Dieu, non pas en tant qu'elle a été formée par Dieu d'une masse corrompue et condamnée.

XLI. *Jul.* La convoitise dont les flammes s'allument dans l'homme, est l'œuvre de Dieu aussi bien que celle dont les flammes s'allument dans les animaux ; mais en même temps que Dieu a permis à ceux-ci de céder sans aucune retenue à leurs transports, il a imposé des limites aux désirs de l'homme raisonnable. Les lumières naturelles et ce sentiment de l'honnêteté que nous avons reçus de Dieu, nous obligent à couvrir notre corps. Ainsi, Dieu ne condamne ni l'usage modéré ni la nature de la convoitise ; mais il condamne les excès de celui qui, sans autre autorité que celle d'un caprice brutal de son libre arbitre, impute les mouvements de la concupiscence, non pas à la nature même de l'homme, mais à une faute commise librement par l'homme.

Aug. Pourquoi donc la convoitise résiste-t-elle à l'esprit dans l'homme, tandis qu'elle n'y résiste point dans les animaux? pourquoi, sinon parce que cette convoitise appartient à la condition naturelle des animaux, et que dans l'homme au contraire elle est l'effet d'un châtiment, en ce sens ou bien qu'elle n'aurait existé en aucune manière, ou bien qu'elle aurait été soumise à la volonté, si le péché ne lui avait donné naissance, ou du moins si le péché n'avait altéré sa nature? Puisque, suivant toi, « Dieu a permis aux « animaux de céder sans aucune retenue à « leurs transports » ; tu confesses par là même que l'homme doit réprimer la convoitise désignée par toi sous le nom de transport : or, aucune raison n'obligerait l'homme à réprimer cette convoitise, s'il n'y avait rien de vicieux dans ses mouvements. Tu ajoutes que Dieu a imposé des limites aux désirs charnels de l'homme : pourquoi ces désirs ne s'arrêtent-ils pas à ces limites fixées par Dieu, pourquoi vont-ils au delà, dès qu'ils cessent d'être réprimés? Comment donc peut-on la qualifier du nom de bonne, cette convoitise à laquelle l'homme est obligé de résister sous peine de se voir entraîné et contraint par elle à commettre le mal? Comprends-tu que ta noble cliente, en tant qu'elle exerce son empire sur l'homme, a été ou engendrée ou viciée dans sa nature par le péché? Voilà en effet pourquoi nos premiers parents, qui, avant leur péché, ne rougissaient point de leur nudité, couvrirent leurs organes honteux dès qu'ils se sentirent coupables. Mais que signifient ces autres paroles : « Les lu- « mières naturelles et ce sentiment de l'hon- « nêteté que nous avons reçus de Dieu, nous « avertissent de couvrir notre corps? » Le premier homme et la première femme étaient donc, avant leur péché, privés des lumières de la raison et du sentiment de l'honnêteté, ils étaient donc à la fois insensés et impudents, puisqu'ils ne rougissaient point alors de leur nudité? Grâces soient rendues au péché : car sans lui nos premiers parents seraient demeurés à tout jamais dans cet état de folie et d'impudence. L'absurdité de ces conclusions ne saurait échapper à personne. Oui, sans aucun doute, les lumières naturelles de la raison et le sentiment de l'honnêteté ont averti l'homme de couvrir les organes honteux de son corps; mais, avant le péché, il n'y avait rien de honteux dans ces organes. Oui, sans aucun doute, les excès de la convoitise charnelle sont des péchés ; mais les mouvements de cette convoitise sont eux-mêmes un effet de la dégradation de la nature humaine. C'est parce qu'ils rougirent de ces mouvements, que nos premiers parents ne voulurent point laisser dans un état de nudité les organes dont ta cliente troublait le repos par des sollicitations contraires à la volonté de ces mêmes auteurs du genre humain.

XLII. *Jul.* Vois maintenant quelle est la conséquence logique de ta doctrine : il s'ensuit que la pudeur ne fait pas à l'homme un devoir de jeter un voile sur les choses qu'il croit être bonnes. Nous, au contraire, nous avons enseigné que, dans cette volupté dont les sens de la chair se trouvent naturellement embrasés, il faut considérer l'œuvre de Dieu bien plutôt que les excès auxquels elle peut donner lieu. Conséquemment tu dois renoncer ou bien à ton impiété, ou bien au sentiment de la pudeur. Mais que dis-je ? « Quand « l'Ethiopien sera devenu blanc, et que le « léopard aura changé la variété de ses cou« leurs [1] » ; alors, mais alors seulement, tu seras purifié de la souillure et des infamies du manichéisme.

Aug. C'est en toi-même que les Manichéens trouveront un puissant auxiliaire, tant que tu n'enseigneras pas avec Ambroise et avec tous les docteurs catholiques, que notre nature a été assujétie par suite de la prévarication du premier homme à cette concupiscence, ta cliente, proclamée mauvaise même par les Manichéens : jusqu'alors, conformément à la doctrine sacrilege de ces hérétiques auxquels tu prêtes ton appui sans le savoir, les fidèles sont autorisés par toi à croire que ce vice manifeste de l'homme est l'œuvre d'un principe éternel comme Dieu.

XLIII. *Jul.* Tu dois donc, pour être logique, déposer tout sentiment de pudeur, et, sans briser les liens d'amitié qui t'unissent à ton maître, en former de nouveaux avec les philosophes cyniques : comme Cicéron le rapporte dans son ouvrage intitulé « des Devoirs », les maximes de certains stoïciens ne laissent pas d'avoir une analogie frappante avec les maximes des cyniques. « Ces stoïciens désap« prouvent la manière générale dont les « hommes entendent l'honnêteté ; ils réprou« vent l'usage où nous sommes de désigner « par des expressions infamantes des choses « qui n'ont rien de honteux en elles-mêmes, « tandis que nous désignons par leur nom « propre celles qui sont honteuses de leur « nature. Se livrer à des actes de brigandage, « abuser de la bonne foi des autres, com« mettre l'adultère, voilà des actions honteu« ses en elles-mêmes, et cependant on ne se « fait aucun scrupule d'en parler avec une « entière liberté : accomplir légitimement « l'œuvre de la procréation, est une chose « honnête en soi et légitime, mais l'on crain« drait, en la désignant par son nom propre, « de blesser les convenances et la décence. Ils « font encore plusieurs autres raisonnements « dans le même sens, c'est-à-dire, également « contraires à la pudeur. Pour nous, obéis« sons à la voix de la nature, et fuyons tout « ce qui est pour les yeux ou pour les oreilles « un objet de répulsion et d'horreur [1] ». Et toi aussi tu désapprouves cette notion naturelle et vraie de l'honnêteté : conséquemment, ou bien déclare que l'œuvre de la procréation légitime, laquelle est du reste un devoir pour ceux qui veulent demeurer chastes, déclare que cette œuvre est plus odieuse et plus abominable qu'un acte de brigandage, qu'un sacrilége, qu'un parricide, trois choses souverainement honteuses en elles-mêmes, mais dont le nom n'a rien qui blesse la décence : ou bien, si tu n'oses infliger à l'acte conjugal une censure aussi horrible, si tu n'oses déclarer que cette action l'emporte sur toute autre action criminelle ; exhorte les époux à parler de l'union charnelle avec cette facilité, avec cette liberté de langage que nous nous permettons ordinairement lorsque nous parlons d'un parricide ou d'un acte de brigandage. Enfin, si, pour insulter, suivant ton habitude, aux oreilles chrétiennes, tu ajoutes que l'union des corps est exempte de toute faute, quand on l'accomplit en vue de procréer des enfants ; si tu déclares qu'elle peut même être considérée comme bonne à raison de cette circonstance ; il ne te reste plus qu'à applaudir à la conduite de Cratès. Cet homme, Thébain d'origine, appartenait à une famille également riche et illustre ; mais il s'attacha à la secte des cyniques avec un zèle si ardent qu'il abandonna l'héritage paternel pour venir demeurer à Athènes avec sa femme, Hyparchie, sectatrice non moins passionnée de ces philosophes. Un jour, suivant le rapport de Cornélius Népos, il voulut accomplir l'acte conjugal publiquement ; sa femme ayant cherché à étendre son manteau pour qu'il servît de voile, Cratès la frappa en lui disant : « Tu n'as donc pas encore mis à « profit les leçons données à tes sens, puisque tu « n'oses accomplir en présence des autres un « acte que tu sais être parfaitement légitime

[1] Jérém. XIII, 23.

[1] Des Devoirs, liv. I.

« de ta part ». Une telle conduite est tout à fait digne d'un troupeau comme celui dont tu fais partie : puisque les organes naturels ont été créés par Dieu pour servir à la multiplication des corps, ne s'ensuit-il pas que l'œuvre accomplie par eux est bonne, et que le prétexte de la pudeur ne doit jamais être invoqué pour restreindre leur liberté d'action? Payez donc les quadrupèdes d'un juste retour, et puisqu'ils vous ont appris à reconnaître, malgré les affirmations contraires de Manès, que le sens de votre chair n'est point l'œuvre du démon, suivez leur exemple et attestez, vous aussi, par la liberté absolue de vos mœurs, que l'union des corps est une chose bonne en soi. Il convient en effet, qu'après avoir invoqué le témoignage des animaux pour la défense de votre cause, vous vous montriez dociles aux leçons de morale qu'ils vous donnent. Mais afin que le lecteur ne perde jamais de vue les arguments que nous venons d'établir, exposons-les de nouveau en quelques mots : tu as déclaré que la convoitise charnelle, si elle était l'œuvre de Dieu, ne devrait point être couverte du voile de la pudeur ; nous, au contraire, bien que nous ayons déjà suffisamment développé cette thèse dans les quatre livres de notre premier ouvrage, nous avons démontré ici de nouveau, à l'aide d'arguments tirés de l'exemple de tous les animaux, que tu reconnais présentement avoir été créés par Dieu, nous avons démontré, dis-je, que la convoitise charnelle est l'œuvre de Dieu : ce qui ne nous empêche pas de confesser que dans les hommes elle doit être couverte du voile de la pudeur. Si donc tu ne veux pas te mettre en contradiction avec toi-même, tu dois, après tant de siècles écoulés, faire revivre en ta personne et dans tout leur éclat, les mœurs des cyniques ; tu dois accomplir sous les yeux du public toutes les œuvres dont la nature nous a rendus capables, parce qu'il n'est aucun des organes de notre corps qui n'ait été créé par Dieu. Comprends-tu quelle était l'épaisseur du bandeau dont tes yeux étaient couverts, quand tu as attaqué avec tant de vivacité ces paroles de mon livre : « Le prophète, « en voulant exposer les maximes de la foi « par rapport aux œuvres de Dieu, a failli « blesser la pudeur? » Ton maître, dont j'ai exposé la doctrine mensongère au livre précédent, peut bien, sans se mettre en contradiction avec ses propres rêveries, critiquer et censurer ces paroles, puisqu'il nie opiniâtrément que tous les corps soient l'œuvre de Dieu ; mais toi, tu n'as pu, sans faire un acte de la plus odieuse impudence, te permettre cette critique, puisque tu confesses (timidement, il est vrai,) que Dieu a créé les corps. Tu ajoutes cependant que le sens de la chair doit être considéré comme étant l'œuvre du prince des ténèbres ; mais cette assertion est sans valeur aucune devant le témoignage de la raison comme devant le témoignage de la foi : « Toutes choses ont été faites par Dieu », dit l'Evangile, « et rien n'a été fait sans lui [1] ».

Aug. Pourrais-tu établir, sous le rapport de la concupiscence ou de la convoitise charnelle, une comparaison entre les bêtes et les hommes, si tu ne croyais que les auteurs du genre humain étaient revêtus d'une chair corruptible et, par suite, qu'ils devaient mourir, alors même qu'ils n'auraient point commis le péché? Cette maxime, une des premières de votre hérésie naissante, fut de la part de l'Eglise catholique l'objet d'une réprobation si universelle, que Pélage, votre chef, craignant pour lui-même une condamnation imminente, la désavoua et la condamna devant le tribunal de quatorze évêques d'Orient à qui il avait à rendre compte de sa foi. Or, sans aucun doute, tu es atteint toi-même par cette condamnation que l'Eglise catholique et Pélage ont prononcée, puisque tu enseignes que, par suite de la condition où Adam se trouvait placé en sortant des mains du Créateur, il devait mourir, soit qu'il commît, soit qu'il ne commît pas le péché : ton langage se trouve ici en contradiction avec celui de l'Apôtre : « Le corps », dit saint Paul, « est mort à cause du péché [2] ». Si donc, avant qu'ils eussent commis le péché, le corps de nos premiers parents n'était point assujéti à la mort, il ne devait pas non plus être assujéti à la corruption, de peur qu'il n'appesantît ces âmes bienheureuses ; car, suivant l'expression de l'Ecriture, « le corps assujéti à la corrup- « tion appesantit l'âme [3] ». Et par là même, si la mort et la corruption ont pu n'être pas communes aux corps des bêtes et aux corps humains, malgré la communauté de leur origine terrestre, la convoitise dont les flammes s'allument pour l'accomplissement de l'œuvre de procréation, a pu égale-

[1] Jean, I, 3. — [2] Rom. VIII, 10. — [3] Sag. IX, 15.

ment ne pas leur être commune; ou bien la convoitise charnelle n'existait pas alors dans l'homme, et la volonté de celui-ci présidait à l'accomplissement de l'œuvre de la génération avec un pouvoir souverain et absolu, comme elle présidait à l'accomplissement de toute autre œuvre corporelle; ou bien, la convoitise qui existait dans l'homme n'était point la même que celle qui existait dans les animaux; elle était au contraire parfaitement soumise aux ordres de la volonté, et jamais, pas même au moment où la volupté était le plus ardente, elle ne faisait descendre l'esprit de la région de ses sublimes pensées. Mais aujourd'hui que le péché a été commis et que la nature humaine a été par lui dégradée et flétrie, ce qui existait dans les animaux à titre de faculté naturelle, existe dans l'homme à titre de châtiment : et ce qui doit surtout nous faire rougir de cette convoitise par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l'esprit, c'est que, entre ces deux choses qui font également partie de notre nature, et dont l'une doit commander et l'autre obéir, elle a allumé une discorde non moins honteuse que déplorable. De quoi te sert-il donc d'avoir cherché un argument contre nous dans l'histoire du cynisme, laquelle, du reste, n'a rien de commun avec l'objet de la présente discussion; quel service, dis-je, cette histoire pouvait-elle rendre à ta cause, puisque les animaux eux-mêmes, auxquels tu avais si gracieusement comparé les hommes, n'avaient pu t'arrêter un seul instant sur la pente de l'erreur où tu glisses avec une rapidité toujours croissante?

XLIV. *Jul.* Il est temps sans doute de passer à un autre sujet : cependant, puisqu'il est certain aussi que tu n'as aucun argument à faire valoir avec quelques chances de succès auprès des âmes ignorantes, si ce n'est celui que tu tires du sentiment de la pudeur naturelle, je m'y arrêterai encore un instant pour en faire justice aussi complétement qu'il me sera possible. Qui oserait nier que ce sentiment de l'honnêteté auquel nous obéissons quand nous couvrons nos organes charnels, varie suivant les personnes, suivant les lieux, suivant les positions sociales et suivant les mœurs de chaque peuple? Dans les assemblées publiques la nudité serait ignoble et tout à fait révoltante; dans les bains au contraire elle n'a rien d'inconvenant. Dans une chambre à coucher, on se permet un vêtement plus que simple et négligé; sur la place publique, au contraire, on porte un vêtement aussi recherché et aussi riche que possible. Mais il y a plus encore : pourquoi néglige-t-on le soin de son extérieur en présence des personnes avec qui l'on vit dans une familiarité intime, tandis qu'on s'empresse d'autant plus à se parer que la personne devant qui on doit se présenter, est moins connue ou plus honorable? pourquoi ne s'avise-t-on jamais de faire aux hommes de mer ou à la plupart des artisans, un crime de leur nudité? Et qu'on ne dise pas que cette simplicité de mœurs témoigne seulement de la simplicité des personnes chez qui on les observe, mais qu'elle ne préjudicie en rien aux vrais principes; car l'apôtre saint Pierre, même après la résurrection du Seigneur, se livrait sur une barque aux exercices de la pêche dans un état de nudité semblable à celle de tous les autres pêcheurs [1]. Considère maintenant les opérations que font les médecins : en vertu des principes de leur art et pour procurer la guérison de leurs clients, ils sont parfois obligés d'appliquer des remèdes sur les organes honteux. Les athlètes s'honorent même de leur nudité. Dans certaines contrées, on voit, non-seulement les adolescents et ceux en qui les passions de l'adolescence ne sont pas encore éteintes, mais la nation tout entière dans un état de nudité absolue, et chez ces peuples on ne recherche ni le secret ni l'obscurité pour accomplir l'œuvre charnelle. Doit-on s'étonner cependant de voir de pareilles mœurs en vigueur dans le pays des Scots et des barbares voisins des Scots; puisque les philosophes dont nous parlions tout à l'heure ont tracé des règles de conduite dans le même sens, et que ces mœurs doivent être une conséquence logique des principes posés par les partisans de la transmission du péché? D'après quelle règle donc pourra-t-on mesurer le degré de honte qui s'attache à une chose, et comment pourra-t-on déterminer la limite précise où il faudra commencer à rougir? l'honnêteté étant une chose aussi variable, la nécessité justifiant dans telle circonstance ce qui serait, dans telle autre circonstance, une première atteinte portée à l'intégrité des mœurs et une offense contre la société, qui pourra dire à quel degré d'intensité les flammes de la con-

[1] Jean, XXI, 7.

voitise naturelle commencent à être l'œuvre du démon? Ainsi, le principe sur lequel repose ta doctrine se trouve démenti de la manière la plus éclatante par ce fait seul que le sentiment de l'honnêteté varie suivant la diversité des devoirs, suivant la diversité des lieux, des mœurs, des professions, enfin suivant la diversité des caractères propres à chaque peuple; et, d'autre part, il demeure établi d'une manière non moins incontestable, que nous-mêmes nous nous appuyons sur le témoignage de la raison et sur le témoignage de l'apôtre saint Paul, quand nous enseignons que Dieu, auteur de toutes choses, a créé tous les corps, tous les membres et tous les sens des corps; mais que, par suite d'une loi dont ce même Dieu est l'auteur, la pudeur nous oblige à couvrir, dans les moments où les bienséances sociales l'exigent, quelques-uns de nos organes, tandis que les convenances naturelles nous font un devoir de montrer à découvert certaines autres parties de notre corps, et qu'il serait tout aussi inconvenant de voiler celles-ci que d'exposer ceux-là à tous les regards.

Aug. C'est toi-même qui violes les règles de la bienséance, quand tu accuses d'une faute contre cette vertu, ceux dont il est dit dans les divines Ecritures: « Ils étaient nus et ils « ne rougissaient point[1] ». Et certes, ils étaient alors dans le même état de droiture où ils avaient été créés; car nous lisons que « Dieu « créa l'homme droit et juste[2] ». Or, s'ils se trouvaient alors dans un état de droiture parfaite, comment pouvaient-ils être assez pervers pour transgresser, en exposant ce qu'ils auraient dû couvrir d'un voile impénétrable, les règles de la sagesse la plus vulgaire, les lois mêmes de la pudeur, de l'honnêteté et de la bienséance? Reconnais donc qu'il n'y avait encore pour eux aucune raison de rougir, parce qu'il n'y avait encore rien de honteux dans les organes que nous désignons maintenant sous le nom propre d'organes honteux. Leurs membres, en effet, n'étaient pas assujétis à cette loi qui combat contre la loi de l'esprit, et dont aucun homme n'est exempt aujourd'hui au moment de sa naissance. L'homme n'ayant pas encore abandonné Dieu, Dieu n'avait pas encore abandonné l'homme; et la désobéissance de sa chair n'avait pas encore été infligée à celui-ci comme un juste châtiment de sa propre désobéissance. Car on peut bien qualifier du nom de désobéissance la convoitise de la chair contre l'esprit, alors même que, par suite de la volonté opposée de l'esprit, la chair se trouve dans l'impuissance d'accomplir ce qu'elle désire. Tout cela n'existait donc pas encore, alors que nos premiers parents étaient nus et qu'ils ne rougissaient point. Par là même, ils pouvaient s'abstenir de voiler leurs organes naturels sans blesser aucunement les convenances, et sans que leur état fût un état de nudité dans le sens odieux que nous attachons aujourd'hui à ce mot: car ils n'avaient encore ressenti dans leur chair aucun mouvement inconvenant. Pourquoi faire ainsi un amas de paroles vaines, semblables à autant de feuilles légères à l'aide desquelles tu prétends couvrir, toi aussi, tes résistances opiniâtres et charnelles à l'autorité spirituelle de la foi, comme ils couvrirent leur chair dès qu'ils sentirent naître en elle des désirs contraires aux désirs de l'esprit? Pourquoi demander d'après quelle règle on pourra mesurer le degré de honte qui s'attache à une chose, et comment on pourra déterminer la limite précise où il faudra commencer à rougir, la pudeur étant un sentiment qui varie suivant les différents besoins où l'homme peut se trouver, suivant la profession qu'il exerce, suivant la croyance, suivant les usages bons ou mauvais des peuples au milieu desquels il vit? Voici des hommes qui n'appartiennent point à une nation particulière, comme les Scots, mais qui sont les auteurs mêmes de toutes les nations; ils n'ont point été pervertis par une mauvaise doctrine, comme les cyniques et comme tous ceux qui se sont avilis et dégradés jusqu'à étouffer en eux tout sentiment de respect pour eux-mêmes et pour les autres; mais ils viennent d'être créés par Dieu droits et justes; ils ne sont pas astreints à un travail plus ou moins nécessaire pour subvenir à leurs besoins personnels, comme l'était cet Apôtre dont tu as espéré que la nudité pourrait te couvrir toi-même, mais ils jouissent d'une liberté parfaite dans un paradis de délices: considère-les, ces hommes, et vois comment avant leur péché ils se glorifiaient de leur liberté, tandis que depuis leur péché ils nous apprennent par leur exemple à rougir. Avant leur péché ils étaient nus, et ils ne rougissaient point: depuis qu'ils sont devenus cou-

[1] Gen. II, 25. — [2] Eccl. VII, 30.

pables, leur nudité est pour eux un objet de confusion. Avant leur péché ils ne voilaient point leurs organes naturels qui n'étaient pas encore des organes honteux : depuis leur péché, ces organes sont devenus des organes honteux, et ils se sont empressés de les couvrir. Ainsi, par le fait seul que primitivement ils ne rougissaient point de leur nudité, et que cette nudité est devenue ensuite pour eux un sujet de honte, ces témoins suffisamment irrécusables confondent à la fois l'opiniâtreté des Pélagiens et l'impudence de certains peuples aussi bien que celle des cyniques.

XLV. *Jul.* Cette difficulté ainsi éclaircie dans le présent ouvrage avec les développements que pouvait comporter une question déjà discutée et résolue ailleurs, je passe à cette assertion qui a été formulée par toi, savoir, que la concupiscence naturelle n'existait point en Jésus-Christ. Voici les expressions que tu emploies pour me contredire : « Mais, « quoique Julien parlât librement de toutes « ces choses, il n'a point voulu nommer la « concupiscence charnelle qui ne vient point « du Père, mais du monde; de ce monde « dont le démon a été appelé le prince. Le « démon, en effet, n'a point trouvé cette con- « cupiscence dans le Seigneur fait homme, « parce qu'elle n'avait point présidé à l'union « de ce même Seigneur avec la nature hu- « maine [1] ». Suivant toi donc, le Christ, que la foi catholique reconnaît être homme véritable et parfait, ne ressentait point dans sa chair cette concupiscence dont parle l'apôtre saint Jean. Or, saint Jean, comme ses paroles l'attestent, déclare seulement que ni la concupiscence de la chair, ni la concupiscence des yeux, ni rien de ce qui est du monde, ne vient du Père [2] : nous avons montré, nous, comment ces paroles devaient être interprétées.

Aug. Tu as montré comment tu entends ces paroles, ou plutôt tu as montré que tu ne les entends pas du tout, mais tu n'as pas montré comment elles doivent être entendues : je t'ai déjà fait à ce sujet une réponse décisive, et il ne m'a pas fallu d'autres armes que celles de la vérité, pour détruire cette argumentation où tu as cru que l'abondance et la multiplicité des paroles suppléerait à l'absence de la vérité.

XLVI. *Jul.* Toi au contraire tu t'empares du mot même de concupiscence, et tu prétends prouver par ce mot seul que le corps du Christ était privé du sens de la vue aussi bien que du sens de la convoitise.

Aug. Tu n'écrirais pas de pareilles choses, si tu possédais, je ne dis pas l'intégrité de tes sens corporels, mais l'intégrité de ton sens intellectuel.

XLVII. *Jul.* Je prie donc le lecteur de vouloir bien me prêter ici toute son attention : il comprendra bientôt que tu fais revivre l'hérésie des Apollinaristes, en lui donnant pour couronnement les erreurs de Manès. Voici en effet, si nous en croyons la tradition, l'idée qu'Apollinaire voulut d'abord donner de l'incarnation du Christ : il pensait que le Fils de Dieu avait pris seulement un corps de la même substance que le corps des autres hommes, mais qu'en Jésus-Christ, il n'y avait pas d'autre âme que la divinité elle-même; d'où il suit que le Fils de Dieu lui paraissait avoir pris, non pas une nature humaine, mais un cadavre humain. Cependant ces maximes ne subsistèrent pas longtemps devant le double témoignage de la raison et de l'Evangile : en effet, la nature humaine ne pouvant exister que par la réunion d'un corps et d'une âme, si le Fils de Dieu a pris seulement un corps humain, il s'ensuit nécessairement qu'on doit considérer comme contraire à la vérité le langage de ce même Jésus-Christ qui a été persécuté par les juifs pour avoir enseigné la vérité; car il a déclaré qu'il était homme, et il a dit en un autre endroit de l'Evangile : « J'ai le pouvoir de dépo- « ser mon âme, et j'ai le pouvoir de la re- « prendre [1] ». Quelle âme aurait-il pu déposer, s'il n'en avait encore pris aucune? Voyant donc ses premières maximes détruites par l'autorité même de la parole de Jésus-Christ et par le témoignage irrésistible de la raison, Apollinaire songea à élever sur un autre fondement l'édifice de son hérésie qui n'a pas encore cessé d'avoir des sectateurs : il reconnut qu'il y avait en Jésus-Christ une âme humaine, mais il affirma que le corps de Jésus-Christ était privé de la faculté de sentir, et par là même que Jésus-Christ était privé de la faculté de commettre aucune sorte de péché.

Aug. Epiphane, évêque de Salamine en Chypre, de sainte mémoire, nous apprend

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, chap. 5. — [2] I Jean, II, 16.

[1] Jean, X, 18.

dans un petit ouvrage publié par lui sur les hérésies, que, parmi les Apollinaristes, les uns attribuaient au Seigneur Jésus-Christ un corps de même substance que sa divinité; d'autres niaient qu'il eût pris une âme; d'autres s'autorisaient de ces paroles : « Et le « Verbe a été fait chair[1] », pour soutenir que le Fils de Dieu n'avait point pris une chair formée d'une autre chair créée, c'est-à-dire, de la chair de Marie, mais que le Verbe lui-même était devenu chair; plus tard enfin ceux-ci imaginèrent, je ne sais dans quel but, de dire que le Fils de Dieu n'avait point pris un esprit humain (*mentem*). Tu affirmes que, suivant les Apollinaristes, le corps de Jésus-Christ aurait été privé de la faculté de sentir, et que Jésus-Christ lui-même aurait été privé de la faculté de commettre aucune sorte de péché : pour moi, je n'ai lu cela nulle part, si ce n'est dans ton livre, et jamais je n'ai entendu exposer ainsi cette hérésie. Mais je vois que tu recherches toutes les occasions de répandre des flots de vaines paroles, afin que cette abondance stérile soit considérée comme une éloquence vraie et solide; c'est pourquoi je m'empresse de te répondre : Quiconque adhère à la doctrine que je viens d'exposer comme étant celle des Apollinaristes, ou croit que le corps de Jésus-Christ était privé de la faculté de sentir, et que Jésus-Christ lui-même était privé de la faculté de commettre aucune sorte de péché, qu'il soit anathème. Et afin que tu puisses te reconnaître, toi aussi : Quiconque croit que la chair de Jésus-Christ a convoité contre l'esprit de celui-ci, qu'il soit anathème.

XLVIII. *Jul.* Suivant lui, Jésus-Christ ne serait pas demeuré exempt de toute faute par la force de sa volonté; mais sa chair, heureusement privée de la faculté de sentir qui appartient à nos corps, aurait été inaccessible aux flammes de la convoitise.

Aug. Nous ne disons pas, nous, que « la « chair de Jésus-Christ, heureusement privée « de la faculté de sentir qui appartient à nos « corps, était inaccessible aux flammes de la « convoitise » ; mais nous disons que, par suite de la droiture parfaite et immuable de sa volonté, par suite aussi de ce que la concupiscence charnelle n'avait eu aucune part dans la formation de son corps, Jésus-Christ n'a point ressenti les flammes de la convoitise. N'avoir ressenti les mouvements d'aucune convoitise mauvaise, et n'avoir pu ressentir ces mouvements, sont deux choses tout à fait distinctes : Jésus-Christ aurait ressenti ces mouvements, si ces mouvements s'étaient élevés en lui; car il n'était point privé de la faculté de les sentir, mais sa volonté s'opposait à ce qu'ils s'élevassent ainsi. Et il ne doit pas te paraître étonnant que Jésus-Christ, qui possédait une nature humaine véritable, mais aussi une nature humaine absolument bonne, n'ait voulu ressentir les mouvements d'aucune convoitise mauvaise. Personne en effet, en dehors des disciples de Pélage, n'a jamais nié que cette convoitise qui fait naître dans l'homme des désirs mauvais, ne soit elle-même une chose mauvaise : qui donc, si ce n'est vous, essaie de persuader que l'on ne doit pas considérer comme un vice une convoitise dont chacun reconnaît que les mouvements n'ont rien que de vicieux ? que l'on ne doit pas considérer comme un mal une convoitise aux suggestions de laquelle on ne peut consentir sans faire une œuvre mauvaise ? Jésus-Christ aurait pu ressentir les mouvements de cette convoitise, si ces mouvements s'étaient élevés en lui : ces mouvements auraient pu s'élever en lui, s'il l'avait voulu ; mais loin de nous la pensée qu'il ait eu une pareille volonté. Cependant, si en réalité les mouvements d'une convoitise mauvaise, et, pour me servir de tes propres expressions, d'une convoitise qui a pour objet tous les vices, s'étaient élevés en lui, ils n'auraient pu avoir leur origine que dans un acte de sa volonté propre; car Jésus-Christ n'était point né, comme nous, avec cette convoitise. D'où il suit que la vertu de Jésus-Christ consistait à n'être pas assujéti à cette convoitise ; tandis que notre vertu, à nous, consiste à n'y point consentir, mais à imiter Jésus-Christ, c'est-à-dire, à nous abstenir de tout péché en résistant à la convoitise, de même que Jésus-Christ s'est abstenu de tout péché en ne permettant pas aux mouvements de la convoitise de s'élever en lui; à secouer par des actes de notre volonté, et autant qu'il sera en notre pouvoir, le joug de cette convoitise, de même que Jésus-Christ a voulu et pu ne pas y être assujéti. Ce pouvoir ne nous fera pas défaut ; car nous serons délivrés du corps de cette mort, en d'autres termes, nous serons délivrés de cette chair de péché, par la

[1] Jean, I, 14.

grâce de celui qui est venu à nous revêtu d'une chair semblable à la chair de péché, non pas revêtu de la chair même de péché.

XLIX. *Jul.* Il est facile de voir que des flatteries aussi maladroites, bien loin qu'elles soient nécessaires pour la défense de la foi catholique, sont au contraire un outrage sacrilége fait à cette même foi. En effet, sous prétexte de ne point avilir le corps de Jésus-Christ en le déclarant semblable à nos corps, sous prétexte de l'exalter au-dessus de tous les autres corps humains, Apollinaire le prive en réalité de l'intégrité de ses sens naturels ; il ne voit pas les conséquences fatales qui découlent de l'injure faite ici à la vérité, quoique sous forme de flatterie. Aussi les catholiques indignés lui ont opposé cet argument de prescription dont la force est tout à fait irrésistible : croire de pareilles maximes, c'est faire aux mystères du Sauveur une injure beaucoup plus grande que celle qu'on prétend écarter de ses membres. Quoique Jésus-Christ, disent-ils, soit né de la race de David [1], quoiqu'il ait été formé d'une femme et soumis à la loi [2], afin précisément de nous servir de modèle et de nous exciter à marcher sur les traces de Celui qui n'a commis aucun péché et de la bouche duquel nulle parole de tromperie n'est jamais sortie [3] ; s'il est vrai, d'autre part, qu'il n'ait pas pris la nature humaine tout entière et avec toutes ses propriétés, s'il n'a pris qu'un corps sans âme, ou bien si la nature humaine était privée en Lui de cette faculté de sentir qui appartient à tous les autres hommes, il est impossible d'admettre qu'il nous a servi de modèle et qu'il nous a donné l'exemple de la soumission à la loi. Quels éloges a-t-il pu mériter en méprisant le charme des choses sensibles, puisqu'il était, par un bienfait de sa nature, inaccessible aux attraits de ce genre ? Quel héroïsme merveilleux de s'abstenir de tout regard coupable, quand aucun sentiment de convoitise charnelle ne porte les yeux à s'arrêter sur des objets contraires à la modestie ; ou de s'abstenir de savourer aucun parfum corrupteur, quand les organes olfactifs sont incapables de ces sortes de perceptions ? Quelle vertu prodigieuse, d'observer chaque jour une sobriété extrême dans ses repas, quand le sens du goût ne saurait être affecté par la délicatesse des mets les plus exquis ? Quelle force surprenante de volonté faut-il avoir pour jeûner pendant quarante jours consécutifs, quand la privation de nourriture ne saurait être une cause de souffrance ? Quel titre acquiert-on à la vénération publique, en ne prêtant jamais l'oreille qu'à des discours honnêtes, si les organes de l'ouïe sont fermés dès la naissance à toute parole inconvenante ? Quelle couronne de gloire mérite celui dont la chasteté est le fruit de son impuissance plutôt que de l'énergie de sa volonté et en qui la faiblesse du corps est la cause réelle de ce que l'on croyait devoir attribuer à la force de l'âme ?

Aug. Cette argumentation est d'une valeur incontestable, non pas contre Apollinaire, ni contre aucun disciple d'Apollinaire ; car, si je ne me trompe, ces hérétiques n'ont jamais enseigné que le corps de Jésus-Christ était privé de la faculté de sentir qui appartient aux autres corps humains ; mais contre tout homme qui enseigne une pareille doctrine. Nous, au contraire, nous enseignons que les yeux de Jésus-Christ percevaient la laideur aussi bien que la beauté ; que ses organes olfactifs percevaient également les odeurs agréables et les odeurs désagréables ; que ses oreilles percevaient les sons harmonieux et les sons discordants ; que son palais discernait les mets amers de ceux qui étaient doux ; que Lui-même distinguait parfaitement en les touchant les objets rudes et ceux qui ne l'étaient point, les objets durs et les objets mous, ce qui était chaud et ce qui était froid ; en un mot, qu'il pouvait sentir et percevoir tout ce qu'il est possible de sentir et de percevoir par les sens du corps ; que le pouvoir même d'engendrer ne lui aurait pas fait défaut, s'il l'avait voulu : et que cependant la chair n'a jamais convoité en lui contre l'esprit. Si, comme tu le penses, l'exemption de toute faute est un grand bien quand elle est le fruit des victoires remportées sur les passions, et qu'elle perde presque tout son prix dans ceux qui n'ont été assujétis à aucune passion : il s'ensuivra que la vertu d'une homme est d'autant plus digne d'éloges, que la chair de cet homme a été le siége de passions plus ardentes. Et la première conséquence de cette doctrine horrible et tout à fait abominable sera que, Jésus-Christ ayant été le plus grand de tous les hommes par la vertu, il a dû aussi ressentir dans sa chair des passions plus ardentes que celles de tous les autres hommes.

[1] Rom. I, 3. — [2] Galat. IV, 4. — [3] I Pierre, II, 12, 22.

Si tu comprends tout ce qu'il y a d'impie dans une telle maxime, ne diffère pas à changer ton enseignement ; et sache distinguer entre la convoitise et les sens qui lui servent souvent d'instruments passifs plutôt que d'instruments actifs : autrement, il faudrait dire que dans chaque homme la vivacité du sentiment est d'autant plus grande que les passions charnelles y sont plus ardentes, et il faudrait croire que ces passions étaient d'autant plus enflammées en Jésus-Christ que ses sens étaient plus purs.

L. *Jul.* Quelle palme enfin décerner à celui en qui la douleur des coups et des blessures ne pouvait parvenir jusqu'à l'âme, parce que les sens refusaient de transmettre les impressions de ce genre ? A quoi donc ont servi ces flatteries imaginées par Apollinaire ? Ces vertus dont Jésus-Christ avait paru être un modèle parfait et accompli, perdaient tout leur éclat et toute leur beauté par suite des éloges mensongers que cet hérésiarque donnait à la nature de l'Homme-Dieu ; et ces mêmes vertus se trouvant ainsi dépouillées de toute la splendeur qui s'attache aux vertus véritables, les enseignements sacrés du Médiateur ne devaient plus être qu'un objet de dérision et de mépris. De plus, non-seulement les œuvres de Jésus-Christ perdaient tout leur éclat et tout leur prix par le fait même qu'elles étaient dues à son heureuse naissance et non point à sa vertu ; mais Lui-même se trouvait convaincu de la fourberie la plus odieuse, puisqu'il aurait dit aux mortels : Efforcez-vous d'imiter la patience héroïque d'un homme qui est inaccessible au sentiment de la souffrance ; élevez-vous en portant des croix très-réelles jusqu'aux sublimes vertus d'un corps qui est incapable de sentir l'aiguillon de la douleur; imitez, en triomphant des penchants les plus violents et les plus incontestables de votre nature, imitez la chasteté de celui que sa faiblesse faisait paraître un modèle de pureté. Certes, il est impossible de rien imaginer de plus impie et de plus sacrilége que de pareilles rêveries. Aussi, Apollinaire n'avait point formulé toutes ces conclusions logiques de sa doctrine ; mais il avait déclaré que l'humanité de Jésus-Christ était privée d'une faculté que tous les autres hommes ont reçue de la nature et qui devient vicieuse, non pas lorsqu'elle s'exerce dans les limites de la tempérance, mais seulement lorsqu'on s'y livre avec excès, c'est-à-dire, de la faculté de sentir par les différents organes de son corps ; et par là même il autorisait les catholiques à lui objecter toutes ses conclusions devant lesquelles, au grand préjudice de sa doctrine, il est resté muet. Car la foi catholique s'identifie avec toutes ces maximes dont la négation plus ou moins explicite est à la fois le résumé et la condamnation de l'hérésie des Apollinaristes. Dis-nous donc quel jugement l'on doit porter sur toi-même : tu condamnes l'union charnelle, comme Manès ; tu déclares, avec les disciples de Manès, que la chair de Jésus-Christ n'était point de la même nature que celle des autres hommes ; tu qualifies du nom de mauvaise la concupiscence charnelle, conformément au langage de ton maître Manès ; tu enseignes, soit dans le sens des Manichéens, soit dans le sens des Apollinaristes, que la convoitise des sens n'existait point dans le corps de Jésus-Christ ; et cependant tu ne veux être appelé par nous ni apollinariste, ni manichéen. Je veux bien toutefois m'avouer vaincu et, par un acte de générosité dont je n'aurai pas à me repentir, t'accorder les honneurs de la victoire ; je consens à reconnaître que ta doctrine ne ressemble pas à celle d'un disciple d'Apollinaire : l'hérésie inventée par celui-ci n'est pas la plus impie des deux ; mais toi-même tu ne consens pas à être appelé d'un autre nom que du nom de manichéen.

Aug. Ambroise n'était ni un apollinariste, ni un manichéen, mais il était l'adversaire le plus redoutable des hérétiques : or, il déclare qu'aucune créature humaine à la formation de laquelle ta cliente a présidé, ne saurait être exempte de péché ; et en s'exprimant ainsi, il ne fait qu'interpréter dans leur sens véritable les paroles de l'apôtre saint Paul. Toi, au contraire, comme je l'ai démontré déjà bien des fois, tu prêtes aux Manichéens un appui d'autant plus efficace que tu crois ta doctrine plus opposée à la leur ; tu appartiens en réalité à la secte des disciples de Pélage, et tu l'emportes sur tous tes devanciers par la fécondité inépuisable de ton verbiage dans les discussions, par l'audace avec laquelle tu calomnies tes adversaires et par la fourberie avec laquelle tu formules ta profession de foi. Car, dans l'impuissance où tu es d'établir aucune argumentation sérieuse, tu répands des flots de paroles également vaines

et interminables, tu attribues aux catholiques des maximes abominables qu'ils n'enseignent point, et tu t'arroges à toi-même le titre de catholique sans y avoir aucun droit.

LI. *Jul.* J'ai démontré dans le livre troisième de mon premier ouvrage, que, si l'on croit à l'existence du péché naturel, il faut nécessairement et sans qu'il soit possible d'échapper à cette conséquence logique, dire que Jésus-Christ, lui aussi, avait contracté la souillure du péché dans le sein de Marie; j'ai démontré que toi-même tu declares Jésus-Christ soumis à la puissance du démon, puisque tu attribues à celui-ci la propriété de toute nature humaine sans exception.

Aug J'ai prouvé de la manière la plus irréfutable, dans mon livre cinquième, que cette démonstration faite par toi dans ton livre troisième est sans valeur aucune.

LII. *Jul.* C'est pourquoi, laissant présentement cette question de côté, je te demanderai en quel endroit tu as lu que Jésus-Christ était naturellement eunuque.

Aug. En quel endroit toi-même as-tu lu qu'un pareil blasphème était sorti de ma bouche? Cette allégation est-elle autre chose qu'une de ces calomnies avec lesquelles tu es familiarisé depuis longtemps? Autre chose est le pouvoir d'engendrer, dont nous ne disons pas que la chair de Jésus-Christ était privée comme celle des eunuques : autre chose est cette convoitise vicieuse dont tu prétends persuader que les mouvements s'élevaient dans la chair de Jésus-Christ, sans que pour cela le sentiment même de la pudeur t'empêche de te glorifier du titre de chrétien! « Jésus-Christ », disais-tu tout à l'heure, « se « trouverait convaincu de la fourberie la plus « odieuse, s'il disait aux mortels : Efforcez-« vous d'imiter la patience héroïque d'un « homme qui est inaccessible au sentiment « de la souffrance : » (comme si Jésus-Christ avait dû nécessairement être insensible aux tortures qui lui étaient infligées, par cela seul qu'il avait la volonté et le pouvoir de ne ressentir aucun des mouvements de la convoitise mauvaise); ou s'il disait, dans les termes qu'il te plaît de lui prêter : « Imitez, en triom-« phant des penchants les plus violents et les « plus incontestables de votre nature, imitez « la chasteté de celui que leur faiblesse faisait « paraître un modèle de pureté ». Telle est en effet l'affection singulière dont tu es pénétré pour la vertu de chasteté : celui-là te paraît plus chaste, qui sent naître dans sa chair des désirs illicites, mais qui résiste à sa propre convoitise afin de ne point commettre le mal; et celui-là te paraît moins chaste, qui ne sent jamais naître en lui ces sortes de désirs, alors même que cette exemption est le fruit, non pas de son impuissance corporelle, mais de la sublimité et de la perfection de sa vertu : ou plutôt, le premier est chaste et le second ne l'est pas du tout, mais il paraît seulement l'être; car, suivant toi, si celui-ci était chaste, il serait assujéti naturellement à ces désirs mauvais, mais par la force de son esprit il réprimerait cette même convoitise naturelle. Et, comme je l'ai fait voir déjà précédemment, tu arrives ainsi à cette conclusion horriblement absurde, savoir, que la volonté de chaque homme est d'autant plus chaste qu'elle a triomphé d'une convoitise naturelle plus violente, et que, malgré les désirs enflammés de la chair, elle ne s'est laissé entraîner à aucun excès d'impureté : que celui là au contraire est moins chaste, qui n'a point à réprimer des désirs criminels aussi violents; car suivant les maximes de ta sagesse, ou plutôt de ta folie, la chasteté est une vertu tout à fait étrangère à quiconque ne ressent aucun attrait pour les choses défendues. Telle est, ô insensé, l'idée que tu prétends nous donner de Jésus-Christ : il aurait été assujéti par sa nature aux désirs d'une convoitise plus ardente que celle du reste des hommes, afin précisément de pouvoir devenir par la force de sa volonté le plus chaste de tous les hommes. Car alors, d'après le principe posé par toi, l'esprit de continence aurait acquis en Lui une force d'autant plus grande qu'il aurait réprimé les mouvements d'une concupiscence charnelle plus violente. Voilà à quel abîme tu as été entraîné par cette cliente qui est de ta part l'objet d'une tendresse excessive.

LIII. *Jul.* Bien qu'il soit né d'une vierge afin que sa naissance même fût un miracle, il n'a point méprisé pour cela le caractère de la virilité; car, si nous en croyons le témoignage de l'apôtre saint Pierre, dans son premier discours aux Juifs [1], il en a été revêtu réellement, il en a pris tous les organes intérieurs et extérieurs, et enfin il était homme véritable et parfait. La vertu de chasteté brillait en lui plus resplendissante et plus pure

[1] Actes, II, 22, 33.

que les rayons du soleil ; il veillait sur son esprit et sur ses yeux avec un soin dont rien ne put jamais le distraire ; mais le sommeil auquel il se livrait, la nourriture qu'il prenait, la barbe qu'il portait, les sueurs et les fatigues qu'il éprouvait, la croix, instrument de son supplice, la lance même dont son cœur fut percé, attestent que cette chasteté inviolable et cette vigilance continuelle étaient l'effet de la force de son esprit, non point de la faiblesse de sa chair ; que chacun des sens de son corps était accessible aux mouvements de la concupiscence charnelle ; que ses membres étaient des membres véritables, parfaitement intègres et de la même nature que ceux des autres hommes. Il n'était donc pas privé de la faculté de sentir par les organes de son corps, mais cette faculté ne s'exerçait que sous l'empire de sa volonté. Ce qui rend ici la foi catholique victorieuse des gentils et des Manichéens, c'est que la parole de la chair du Sauveur, aussi bien que la parole de sa croix, est une folie pour ceux qui se perdent, tandis qu'elle est la force de Dieu pour ceux qui doivent être du nombre des élus. Et ce qui nous révèle l'immensité infinie de la charité du Fils de Dieu à notre égard, c'est précisément qu'il a pris, pour devenir notre médiateur, tous ces organes et tous ces sens contre lesquels l'impiété manichéenne a épuisé le vocabulaire des termes de mépris. Je ne trouve donc rien dans mon Seigneur qui doive me faire rougir : je crois fermement à la réalité des membres dont il a voulu être revêtu pour mon salut ; et la vérité des exemples qu'il m'a donnés fait toute ma force et mon appui inébranlable !

Aug. Autre chose est la réalité des membres de Jésus-Christ, qui n'est contestée par aucun chrétien ; autre chose est cette inclination naturelle et violente qui porte l'homme au péché et que tu prétends attribuer à Jésus-Christ. Suivant toi, la concupiscence de la chair, c'est-à-dire ces désirs voluptueux que tu qualifies volontiers du nom de concupiscence naturelle, sont bons en eux-mêmes ; mais les excès de cette concupiscence sont condamnables en ce sens que personne ne peut laisser aller ses désirs au-delà des limites permises, sans faire un usage mauvais d'une chose bonne, et par là même sans commettre une faute ; dès lors, au contraire, que les désirs de l'homme s'arrêtent aux limites fixées par les lois de l'honnêteté, et qu'il ne leur permet pas de s'étendre plus loin, il fait un bon usage d'une chose bonne et par là même il mérite des éloges. D'où il suit que, ceux-ci étant nés avec un penchant plus violent, ceux-là avec un penchant moins violent vers les plaisirs de la chair, si les uns et les autres résistent à ce penchant et mènent une vie chaste, tu seras obligé de dire que les premiers font un bon usage d'un bien plus grand, et les seconds d'un bien moins considérable. Et il faudra conclure de ces principes que l'homme est d'autant plus riche de ce bien prétendu, que les passions de sa chair sont plus ardentes ; qu'il doit soutenir, par amour de la chasteté et contre la convoitise naturelle, des combats d'autant plus pénibles, qu'il se trouve plus abondamment pourvu de ce bien naturel ; et par là même aussi que sa vertu est d'autant plus digne d'éloges qu'il est obligé, pour lutter contre ce bien plus considérable, de faire des efforts plus grands ; car il résisterait plus facilement à un bien moins considérable. Jésus-Christ ayant été, sans aucun doute, le plus chaste de tous les êtres revêtus d'une chair mortelle, tu lui attribueras nécessairement une convoitise charnelle d'autant plus ardente que tu ne saurais trouver personne qui ait eu plus de force pour résister à cette même convoitise. Et il pourra dire alors, sans mériter d'être accusé de fourberie : Imitez ma chasteté, en triomphant des inclinations violentes et incontestables de votre nature : ces inclinations sont bonnes en elles-mêmes ; mais on doit cependant les réprimer et les vaincre : elles étaient plus violentes encore dans ma chair ; je les ai réprimées néanmoins, je les ai vaincues, et vous n'avez pas le droit de me dire : Vous avez triomphé, vous avez mené dans une chair mortelle une vie parfaitement chaste, parce que, par un heureux privilége de votre nature, les flammes de la convoitise étaient à peine allumées en vous, et il vous était très-facile de les éteindre. Soyez donc chastes, car, afin que vous ne puissiez apporter aucune excuse pour vous dispenser de travailler à devenir mes imitateurs, j'ai voulu être assujéti en naissant à une convoitise plus ardente que la vôtre, et cependant je n'ai jamais permis à cette convoitise enflammée d'aller au-delà des limites permises. Telles sont les conséquences

horribles, monstrueuses, de votre hérésie.

LIV. *Jul.* Je déclare hautement que toutes ses vertus étaient le fruit de la force de son âme, non point de l'inintégrité de sa chair. De cette manière, en effet, la nature humaine se trouve justifiée, non-seulement parce qu'elle est l'œuvre de Dieu, mais aussi parce que le Fils de Dieu en a été revêtu réellement, et les hommes trouvent une règle de conduite infaillible dans les exemples de vertu que Jésus-Christ leur a donnés. Il est impossible d'exalter l'une de ces deux choses sans affirmer la vérité de l'autre : les actions saintes de Jésus-Christ ne sauraient mériter notre admiration et notre respect, qu'autant que son corps est un corps humain véritable ; et la chasteté de sa chair ne saurait être proclamée, qu'autant que sa conduite a été réellement sainte. Par une raison contraire, tout blâme infligé à l'une de ces deux choses retombe nécessairement sur l'autre ; porter atteinte à l'intégrité du corps de Jésus-Christ, c'est porter atteinte à l'intégrité de ses vertus ; retrancher quelque chose de sa nature, c'est ôter à ses mœurs toute leur beauté, et le mérite de ses souffrances se trouve amoindri par chacune des calomnies qu'on dirige contre sa naissance : enfin si l'on refuse à sa chair quelqu'une des propriétés naturelles du corps humain, tout l'éclat de ses vertus s'évanouit par le fait même. Je ne contesterai donc aux membres du Médiateur né de la femme, aucune de leurs propriétés naturelles. Et vois combien les enseignements de la raison spéculative sont différents des enseignements pratiques du sentiment de la pudeur : la foi des chrétiens ne rougit pas de dire que les organes charnels subsistaient dans le corps de Jésus-Christ ; quoique nous nous fassions un devoir de couvrir en nous-mêmes ces organes, et que nos soins à cet égard soient portés jusqu'au scrupule.

Aug. Il est vrai, la foi des Chrétiens ne rougit point de dire que les organes charnels subsistaient dans le corps de Jésus-Christ : mais le sentiment de la pudeur la plus vulgaire, ou plutôt un sentiment de profonde terreur aurait dû t'empêcher toi-même de dire que Jésus-Christ a senti parfois s'élever dans sa chair des mouvements contraires à sa volonté (car puisqu'il a vécu en dehors du mariage, il n'a jamais dû avoir la volonté de ressentir en lui-même des mouvements de ce genre) et que la sainteté de son corps a été troublée par des désordres matériels auxquels il eût souhaité de n'être point assujéti. Sans doute, tous les saints ont subi ces mouvements charnels que tu prétends attribuer au Saint des saints. Mais si tu n'oses dire que ces mêmes mouvements s'élevaient fréquemment et malgré lui dans la chair de Jésus-Christ ; comment, ô le plus malheureux de tous les hommes ! comment oses-tu croire, comment oses-tu dire que la nature humaine était assujétie dans la personne du Médiateur à la convoitise déréglée dont ces mouvements sont le fruit nécessaire ? tes lecteurs ne sont-ils pas contraints par le fait même de penser à ce que tu n'oses dire ?

LV. *Jul.* Ainsi, la nature a voulu que la raison et la foi nous fissent un devoir de parler avec respect de certaines choses, et que cependant le sentiment de la pudeur et de la décence nous obligeât à dérober ces mêmes choses aux regards des hommes. Voilà pourquoi le Maître des Gentils, en même temps qu'il attribue à l'esprit de Jésus-Christ la sainteté, déclare que la chair de celui-ci est une chair véritable : « Il est grand », dit-il, « ce « mystère d'amour, qui s'est fait voir dans la « chair, qui a été justifié par l'esprit, qui « s'est manifesté aux anges, qui a été prêché « aux nations, cru dans le monde, reçu dans « la gloire ». Et après avoir établi la nécessité de croire à la vérité de ces maximes, il dénonce d'avance ceux qui doivent s'élever contre elles à la fin des siècles ; car il ajoute aussitôt : « Dans les derniers temps, quelques- « uns abandonneront la foi, en suivant des « esprits séducteurs et en s'attachant à des « doctrines diaboliques enseignées par des « imposteurs et des hypocrites, dont la cons- « cience sera noircie de crimes et qui inter- « diront le mariage et l'usage des viandes que « Dieu a créées pour être reçues avec action « de grâces par les fidèles et par ceux qui con- « naissent la vérité ; car tout ce que Dieu a « créé est bon [1] ». Ainsi, cette doctrine abominable dont tu infectes les Eglises et que tu as puisée toi-même à l'école de Manès ; ce renoncement sacrilége à la vraie foi, cette apostasie véritable qui consiste à enseigner l'existence du mal naturel et à condamner l'union conjugale, saint Paul a tout prévu et tout stigmatisé ; il a prévu et stigmatisé non-

[1] I Tim. III, 16 ; IV, 1-4.

seulement les maximes qui seraient enseignées explicitement, mais les conséquences mêmes qui découleraient de ces maximes.

Aug. Et cependant, toi dont la bouche n'est habituée qu'à vomir des injures et des calomnies, tu n'as pas osé contredire les maximes d'un docteur catholique, d'un homme de Dieu, qu'il ne t'est pas possible de qualifier du nom de manichéen, malgré tout ce qu'il y a pour toi d'accablant et d'irrésistible dans ses paroles : « Personne », dit Ambroise, « ne saurait être exempt de péché, dès qu'il naît « de l'union de l'homme et de la femme [1] ». J'avais d'abord cité ces paroles dans mon premier livre à Valère et, dans les quatre livres par lesquels tu as essayé de me réfuter, tu as craint même d'y faire allusion : je les ai citées de nouveau dans celui auquel tu réponds maintenant [2], et ici encore tu t'es renfermé dans un mutisme absolu à l'égard de ces paroles, quoique tu ne craignes pas de faire usage de mon nom pour adresser à ce grand évêque les outrages que tu n'oses lui adresser ouvertement.

LVI. *Jul.* En effet, lorsqu'il déclare qu'on enseignera un jour qu'il faut s'abstenir des viandes, il ne prétend point assurément condamner chez les chrétiens une sage frugalité, ni flétrir d'avance ceux qui voudront établir l'usage de jeûner à certains jours : mais il fait voir, quand d'autres hommes enseigneront que tous les animaux créés par Dieu pour servir de nourriture aux mortels, sont souillés d'un mal diabolique par le fait même que leur naissance est l'œuvre de la concupiscence et de l'union des sexes, il fait voir, dis-je, que la conséquence manifeste d'une telle doctrine sera qu'il faut renoncer à faire usage de ces sortes d'aliments, si l'on croit que la procréation des animaux est l'œuvre du démon. Aussi, toi-même, afin de mieux surprendre la bonne foi de tes disciples, tu fais une exception en faveur des animaux, quand tu déclares que l'union des corps est une œuvre infâme. Mais tu n'affirmes pas moins que les hommes qui ont été formés à l'image de Dieu, sont la propriété du démon par cela seul que leur naissance est l'œuvre de la concupiscence de leurs auteurs. Manès donc et toi, vous vous appuyez sur le même principe pour flétrir les êtres animés et pour en attribuer la propriété au démon : seulement Manès, par suite de ces impressions que fait ressentir l'œuvre de la chair, enveloppe dans sa condamnation tous les êtres animés ; toi, au contraire, tu ne les condamnes pas tous, mais, ce qui est plus odieux encore, tu ne condamnes que les meilleurs. Tu absous les porcs, les chiens, les ânes, afin de paraître t'éloigner du Manichéisme; mais tu condamnes, en invoquant la même raison que Manès, tu condamnes tous les hommes qui ont été formés à l'image de Dieu : et dans tes harangues contre nous, ô accusateur des saints et défenseur des ânes, tu ne places jamais le mal naturel que dans les images de Dieu.

Aug. Que dis-tu, ô calomniateur des catholiques et fauteur des Manichéens ? que dis-tu, toi qui devrais rougir d'écrire des absurdités aussi grossières, alors même que tu n'aurais pas d'autre pudeur que celle des ânes ? Ne mériterait-il pas pareillement de recevoir d'une bouche aussi délicate que la tienne, la qualification d'accusateur des saints et de défenseur des ânes, celui qui prétendrait que l'ignorance de la vérité peut rendre les hommes malheureux, mais non pas les ânes ? Ce langage cependant n'aurait rien que de parfaitement conforme à la vérité. Comment donc ne comprends-tu pas, ô âne, qu'il est également vrai de dire que les hommes ne sauraient être exempts de péché au moment où ils naissent de l'union charnelle, tandis que les ânes le peuvent ? Crois-tu pouvoir échapper aux témoignages si accablants pour toi de l'autorité et de la raison, parce que, sous le rapport de la convoitise charnelle, tu associes les hommes et les ânes et les attaches ainsi réunis au char de ton erreur ? Ambroise ne parle point des animaux, mais des hommes, lorsqu'il dit : « Il est donc établi que, parmi « ceux qui naissent de l'homme et de la « femme, en d'autres termes, parmi ceux « dont la naissance est l'œuvre de l'union « charnelle, personne ne doit être considéré « comme exempt de péché [1] ». Diras-tu pour cela que ce docteur de l'Eglise était l'accusateur des saints et le défenseur des ânes ? Le corps de l'âne est assujéti à la corruption aussi bien que le corps de l'homme ; et cependant ce n'est point le corps de l'âne, mais le corps de

[1] Sur Isaïe. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 40, et liv. II, n. 14, 15.

[1] Sur Isaïe.

l'homme qui appesantit l'âme ; car c'est de l'homme qu'il est dit dans l'Ecriture : « Le « corps qui est assujéti à la corruption appe- « santit l'âme [1] ». Reconnais donc aussi que, dans les animaux, la convoitise charnelle est une loi de la nature, tandis que dans l'homme elle est un châtiment, à moins que ton âme ne soit de la même nature que celle des ânes.

LVII. *Jul.* Le Christ donc n'était pas moins homme véritable que Dieu véritable ; en lui la nature humaine était aussi intègre que dans les autres hommes ; mais il était juste que Celui qui donnait l'exemple de la perfection, pratiquât toutes les vertus d'une manière plus parfaite ; il était juste que sa chasteté toujours inviolable, toujours à l'abri des mouvements de la convoitise charnelle, toujours digne de son état de virginité et de la sainteté de son esprit, non moins que cette grandeur et cette force d'âme par laquelle il commandait en maître absolu à tous ses sens et surmontait toutes les douleurs ; il était juste, dis-je, que ces vertus de Jésus-Christ pussent être proposées à l'imitation de tous les fidèles en tant qu'elles étaient les vertus d'un homme, et à l'admiration de ces mêmes fidèles à raison de leur sublimité incomparable.

Aug. Tu déclares que la chasteté de Jésus-Christ fut toujours sublime et toujours inviolable : mais telle est l'opiniâtreté aveugle de ton esprit que tu ne comprends pas que la chasteté la plus intègre peut résider dans celui qui par l'énergie de sa volonté et par la véhémence de son amour pour le bien, non-seulement ne commet aucune action, mais ne consent même à aucun désir coupable. Car celui qui conçoit des désirs de cette sorte, alors même qu'il y résisterait autant qu'il est nécessaire pour ne point les accomplir, celui-là observe à la vérité ce commandement : « Ne te laisse point aller à tes mauvais dé- « sirs [2] » ; mais il n'observe pas cet autre précepte de la loi : « Tu ne convoiteras « point [3] ». Jésus-Christ donc ayant accompli la loi dans toute sa perfection, n'a formé aucun désir mauvais ; l'opposition qui règne entre la chair et l'esprit et qui est devenue un apanage inséparable de la nature humaine par suite de la prévarication du premier homme, n'existait point en lui, parce qu'il était né de l'Esprit et de la Vierge, et que la concupiscence charnelle n'avait eu aucune part dans sa naissance. Nous, au contraire, nous sentons s'élever dans notre chair des désirs coupables et contraires à ceux de l'esprit; et telle est la violence de ces désirs qu'ils se traduisent bientôt en actes, à moins que l'esprit, de son côté, ne convoite contre la chair et ne remporte sur elle une victoire glorieuse. Suivant toi, l'esprit de Jésus-Christ domptait avec un pouvoir absolu chacun de ses sens ; mais on ne dompte pleinement que lorsqu'on éprouve de la résistance : or, il n'y avait rien dans la chair de Jésus-Christ qui ne fût parfaitement soumis ; ses sens ne résistaient jamais à son esprit, et il n'avait nullement besoin d'exercer sur eux un pouvoir de ce genre. Pour les autres hommes, l'imitation de ce modèle si parfait et si accompli doit consister à faire tous les efforts qui sont en leur pouvoir pour étouffer en eux ces désirs de la chair que l'Apôtre défend d'accomplir [4], et à souhaiter de n'y être plus assujéti : c'est pour eux le seul moyen d'en affaiblir chaque jour de plus en plus la violence, et de parvenir à en être complétement délivré dans le séjour de la gloire immuable.

LVIII. *Jul.* Ici donc, comme partout ailleurs, tu as tenu un langage sacrilége en déclarant que la chair de Jésus-Christ ne possédait pas l'intégrité naturelle du corps humain : et certes ce n'est pas dans le trésor des Ecritures, toujours si bien d'accord avec la raison, mais uniquement dans le bourbier du Manichéisme que tu as puisé une doctrine aussi erronée. Toutefois, afin de faire ressortir d'une manière encore plus sensible le nombre et la diversité des moyens auxquels nous pouvons recourir pour défendre la vérité, nous voulons bien reconnaître que tu étais le jouet d'un rêve quand tu as écrit que ce que tu appelles la concupiscence de la chair n'existait point en Jésus-Christ ; sans aucun doute cette maxime a été condamnée d'abord dans la personne de Manès, et ensuite dans celle d'Apollinaire, c'est-à-dire dans la personne de deux énergumènes exaltés jusqu'à la fureur : mais en quoi peut-elle servir d'appui à la thèse que tu prétends établir, puisque, supposé même que le Christ n'eût pas voulu prendre la nature humaine dans toute son intégrité, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que telle ou telle chose non assumée par lui

[1] Sag. IX, 15. — [2] Eccli. XVIII, 30. — [3] Exode, XX, 17.

[4] Galat. V, 16.

fût mauvaise en soi? Car, tandis que le mérite des bons s'augmente et s'accroît par des degrés successifs, on pourrait dire que le Christ s'est élevé tout d'abord au sommet de la perfection, mais qu'en choisissant le bien le plus parfait il n'a pas condamné pour cela le bien moins parfait et moins élevé. De même qu'il n'a point flétri le mariage en choisissant l'état de virginité perpétuelle; de même aussi il n'aurait point condamné le sens de la chair, supposé qu'il eût voulu être privé du pouvoir d'en ressentir les mouvements.

Aug. J'ai dit déjà précédemment que non-seulement Jésus-Christ n'avait commis aucune action mauvaise, mais qu'aucun désir coupable ne s'était élevé en lui, parce qu'il voulait accomplir ce précepte de la loi : « Tu « ne convoiteras point ». Certes, la piété des fidèles a puisé cette maxime dans le trésor des saintes Ecritures, non point dans le bourbier du Manichéisme, et cependant elle n'en est pas moins contredite et repoussée par votre doctrine hérétique. Tu dis que j'étais le jouet d'un rêve quand j'ai enseigné que Jésus-Christ n'était point assujéti à cette concupiscence de la chair qui résiste à l'esprit : ai-je le droit de m'en plaindre, puisque les songes mêmes de Jésus-Christ ne sont pas à l'abri de tes outrages? Nous savons en effet que Jésus-Christ se livrait au sommeil : or, si ta cliente existait en lui, elle devait assurément se jouer parfois de ses sens, lui suggérer des songes abominables, et produire dans sa chair ces désordres matériels qui sont les tristes effets d'une cause que tu proclames bonne en elle-même. Mais si tu frémis à cette seule pensée (car ton âme n'est pas encore assez endurcie pour qu'il te soit possible de ne point frémir, en présence de cet argument auquel je n'ai pu me voir obligé de recourir sans éprouver un sentiment de profonde terreur) ; tu dois reconnaître par là même que, non-seulement nous n'ôtons rien à l'intégrité de la nature de Jésus-Christ, mais que nous rendons un hommage éclatant à la perfection de ses vertus, quand nous enseignons qu'il n'était point assujéti à cette concupiscence dont nous voyons l'empire s'exercer sur la chair des autres hommes, sur la chair des saints eux-mêmes. Mais, dis-tu encore, tu pourrais nous accorder que Jésus-Christ n'a point voulu prendre cette partie intégrante de la nature humaine, et il ne s'ensuivrait pas nécessairement que cette même partie intégrante fût une chose mauvaise en soi; de même qu'il n'a point condamné le mariage par cela seul qu'il n'a point voulu entrer dans cet état. Ce raisonnement aurait une force incontestable, s'il était appliqué aux animaux : dans ceux-ci en effet la convoitise charnelle n'a rien de mauvais, puisque, le bienfait de la raison ne leur ayant pas été accordé, la chair ne saurait convoiter en eux contre l'esprit. Mais, malgré tous les flots de paroles que tu pourras répandre à ce sujet, tu ne réussiras point à démontrer que l'on doit considérer comme une chose bonne en soi ce qui résiste à l'esprit de l'homme lorsque celui-ci a la volonté de faire le bien. Ainsi, Jésus-Christ a été exempt, non-seulement de tout péché, mais de tout désir même de péché : non pas en ce sens qu'il a résisté aux désirs coupables qui s'élevaient en lui, mais en ce sens que jamais un seul désir de ce genre ne s'est élevé dans son cœur. D'où il ne faut pas conclure cependant qu'il n'aurait pu être assujéti à cette sorte de convoitise, s'il eût voulu y être assujéti; mais un tel acte de volonté eût été tout à fait indigne de lui, puisque, la chair dont il était revêtu n'étant pas une chair de péché, il n'était pas contraint par elle de ressentir malgré lui les mouvements de cette même convoitise. Conséquemment, les désirs de cet homme parfait, dont la naissance n'avait pas été l'œuvre de cette concupiscence qui nous porte indifféremment vers des objets honnêtes et vers des objets déshonnêtes, mais de l'Esprit-Saint et de la Vierge Marie; les désirs de cet homme, dis-je, n'eurent jamais pour objet que des choses légitimes ; jamais il ne sentit s'élever dans son cœur une convoitise coupable. Né d'une chair qui avait conçu par l'opération du Saint-Esprit, comment aurait-il pu ressentir en lui-même une opposition quelconque entre la chair et l'esprit?

LIX. *Jul.* Un exemple achèvera de rendre tout à fait lumineux ce raisonnement dont la simplicité s'impose déjà aux moins clairvoyants. Il vaut mieux posséder la raison que d'en être privé; or, ce bienfait a été accordé aux hommes et il a été refusé aux animaux; et cependant, parce que la nature humaine est plus excellente que la nature des quadrupèdes, il ne s'ensuit pas que celle-ci doive être considérée comme mauvaise en elle-même

ou comme étant l'œuvre du démon. De même aussi, supposé que le Christ, lorsqu'il formait son propre corps, n'eût pas voulu lui donner le sens de la chair dont il ne devait pas faire usage : s'ensuivra-t-il qu'il faisait une œuvre mauvaise lorsque, formant les corps d'Isaac, de Jacob et de tous les autres hommes, il donnait à ceux-ci et les organes et le sens de la chair ? Ou bien, au moment où il formait tous ces corps, appela-t-il à son secours le démon, afin que celui-ci déposât le germe nécessaire de la volupté dans ces membres qu'il venait de façonner lui-même? Tu n'as donc pu (comme nous l'avons démontré, grâce à Dieu, dans le présent ouvrage et dans un ouvrage précédent), tu n'as pu tirer de la personne de Jésus-Christ aucun argument tant soit peu sérieux contre la sainteté des œuvres divines. Car il est manifeste que le corps du Sauveur possédait tout ce qui fait partie du corps des autres hommes.

Aug. Une chose plus manifeste encore, c'est que la nature humaine est déchue aujourd'hui de cet état d'intégrité, de droiture, de sainteté, dans lequel elle avait été créée primitivement. Pour lui rendre de nouveau cette intégrité, cette droiture, cette sainteté, le Christ est venu à nous dans un état d'intégrité parfaite, dans un état de droiture parfaite, dans un état de sainteté parfaite, c'est-à-dire qu'il est venu à nous exempt de toute corruption, exempt de toute inclination perverse, exempt de tout désir de péché.

LX. *Jul.* Par là même le péché ne saurait faire partie de la nature humaine, puisqu'on ne trouve aucune faute dans celui en qui cette nature subsiste tout entière.

Aug. Tu prononces le plus horrible de tous les blasphèmes, ô Julien, en établissant cette égalité entre la chair du Christ et la chair des autres hommes; tu ne comprends pas que le Sauveur a été revêtu, non pas d'une chair de péché, mais d'une chair semblable à la chair de péché [1], ce qui ne pourrait être vrai, si la chair des autres hommes n'était pas une chair de péché.

LXI. *Jul.* Vous affirmez donc d'une manière tout à fait gratuite, que la concupiscence des organes charnels est une chose mauvaise et diabolique : soit que cette concupiscence ait existé, soit qu'elle n'ait pas existé dans la chair de Jésus-Christ, votre affirmation n'en est pas moins dépourvue de fondement.

Aug. La concupiscence de la chair est mauvaise, même indépendamment du consentement donné aux sollicitations par lesquelles elle cherche à nous entraîner au mal : c'est par elle en effet que la chair convoite contre l'esprit, alors même que celui-ci convoite à son tour contre la chair et l'empêche d'accomplir les œuvres mauvaises qui sont l'objet de ses désirs.

LXII. *Jul.* J'ai hâte de passer à d'autres questions, mais je me sens arrêté et comme enchaîné ici par l'étonnement profond que m'inspire un tel genre d'argumentation. D'où te vient contre ton adversaire cette fureur qui t'aveugle et qui, alors que tu ne comprends pas les Ecritures, ne te permet pas du moins de peser tes propres paroles? mais tu argumentes avec une ardeur qui ne connaît ni trêve ni repos, et tu ne sens pas que chacun des traits lancés par ta main retombe sur toi-même avec plus de force et de violence. Ainsi, suivant toi, le sentiment de la pudeur est excité uniquement par la concupiscence et par les mouvements que la concupiscence fait naître dans les organes de la chair.

Aug. Je n'ai point dit cela. Le sentiment de la pudeur peut être excité en nous par d'autres causes; il peut avoir pour objet, par exemple, les actions déshonnêtes qu'il nous détourne d'accomplir ou dont il nous fait rougir lorsqu'elles sont accomplies. Mais si l'on recherche quelle est la cause véritable de ce sentiment de pudeur particulière dont nous parlons ici, on la trouvera uniquement dans ce fait, qu'une altération profonde s'est produite dans le corps de l'homme, et que l'on a dû désigner sous le nom propre d'organes honteux des organes qui jusqu'alors n'avaient eu absolument rien de honteux; puisque jusqu'alors nos premiers parents, vivant dans un état de droiture et d'innocence parfaite, n'avaient point rougi de leur nudité. Si tu avais voulu y réfléchir avec le soin qu'exige la prudence la plus vulgaire, tu n'aurais pas résisté aussi impudemment à une vérité manifeste comme la lumière.

LXIII. *Jul.* Excepté cette concupiscence charnelle, on ne pourrait sans se rendre coupable de sacrilége qualifier de honteuse aucune des autres choses qui sont l'œuvre de Dieu ; mais Jésus-Christ n'était point assujéti

[1] Rom. VIII, 3.

à cette même concupiscence qui est un sujet de honte pour les mortels. Voilà bien ce que tu as enseigné. Mais tu n'as pas vu cette objection qui se présente d'elle-même, savoir, que Jésus-Christ aurait dû, s'il en était ainsi, s'abstenir de prendre des vêtements pour paraître en public ; sous peine de commettre le sacrilége dont tu parles ici, il aurait dû bannir de son âme tout sentiment de pudeur et ne jamais rougir de sa chair dans laquelle l'aiguillon de la concupiscence n'existait pas, et qui était à la fois l'œuvre de son Père et la sienne propre. Si donc il est certain que la concupiscence n'existait pas en lui, et que cependant il évitait avec soin tout ce qui aurait pu blesser le sentiment de la pudeur ; il est incontestable, même d'après les principes posés par toi, que l'on doit rougir du corps humain en lui-même, et non pas seulement des flammes auxquelles il sert d'aliment.

Aug. La conséquence naturelle de cette argumentation si ingénieuse et si subtile, doit être que le baptême de Jean n'était pas donné pour l'expiation des péchés, puisqu'il fut donné à Jésus-Christ et que Jésus-Christ n'était coupable d'aucun péché absolument. Cependant, le Sauveur a pu recevoir ce baptême pour une raison différente de celle pour laquelle les autres le recevaient, c'est-à-dire, non pas à cause de la chair du péché dont il n'était pas revêtu, mais à cause de la ressemblance qui existait entre la chair du péché et la chair qu'il avait prise pour délivrer la chair du péché : donc il a pu aussi couvrir ses membres, non pas pour la même raison pour laquelle les autres couvraient les leurs, mais seulement pour se conformer à l'usage général et quoiqu'il n'y eût rien de honteux dans sa chair ; de même qu'il a voulu être baptisé pour donner l'exemple aux pécheurs, bien qu'il n'y eût en lui aucun péché à expier, aucune souillure à effacer. Il convenait en effet de faire à l'égard de la ressemblance de la chair du péché ce que l'on était obligé rigoureusement de faire à l'égard de la chair du péché elle-même. D'ailleurs le regard de l'homme est toujours offensé à l'aspect d'un corps humain qui se présente dans un état de nudité là où l'usage des vêtements a prévalu. Les anges eux-mêmes, lorsqu'ils se sont montrés aux hommes sous des formes humaines, ont voulu paraître couverts de vêtements pour se conformer à l'usage des hommes. Mais si nous recherchons quelle peut être l'origine de cet usage, nous en trouvons la cause première dans le péché de ces auteurs du genre humain qui, aussi longtemps qu'ils furent innocents, vécurent dans un séjour de délices et de félicité incomparable, sans que leur nudité offensât jamais la décence ou la pudeur, parce que, la désobéissance de leur volonté n'ayant pas encore été châtiée par les révoltes de leur chair, ils n'avaient pas à rougir de désirs s'élevant dans celle-ci contrairement aux désirs de l'esprit. Les vêtements de Jésus-Christ ne t'empêcheront donc nullement d'être un impudent défenseur de la concupiscence de la chair.

LXIV. *Jul.* C'est donc en vain, tu le vois, que tu as mis en avant le mot de péché, puisque nous reconnaissons que l'on doit jeter sur ces œuvres sorties des mains de Dieu les mêmes voiles dont Notre-Seigneur a prescrit l'usage au moment où il a placé l'homme sur la terre et qu'il a voulu porter lui-même lorsqu'il a pris la nature humaine. Daigne la miséricorde du Rédempteur nous pardonner si, pour établir la vérité des plus augustes mystères et pour détruire les maximes abominables du manichéisme, nous parlons de sa chair en des termes aussi audacieux : si la nécessité de défendre les principes de la foi ne nous y avait contraint, jamais on ne nous aurait vu sortir des limites du respect le plus profond et le plus réservé.

Aug. Tu ne parles pas de la chair de Jésus-Christ en des termes audacieux pour établir la vérité, tu en parles en des termes tout à fait malheureux pour établir et répandre l'erreur ; tu te flattes vainement de travailler à détruire les maximes abominables du manichéisme, tu ne travailles en réalité qu'à leur donner plus d'autorité et de prestige. Si tu songes à triompher du manichéisme, cesse de donner au mal le nom de bien et cherche seulement à savoir quelle est l'origine de ce mal dont il n'est pas possible de nier l'existence et la réalité. Par là même que tu refuses de reconnaître avec Ambroise que cette origine se trouve dans la prévarication du premier homme [1], tu autorises Manès à se glorifier du titre de défenseur de la vérité quand il enseigne que le mal vient d'une

[1] Ambr., liv. VII sur saint Luc, XII.

nature différente de la nature du bien.

LXV. *Jul.* « Mais », ajoutes-tu, « notre adver-« saire n'a point voulu nommer la concupis-« cence de la chair ; un sentiment de pudeur « enchaîne sa langue, ou plutôt, par une ma-« nière tout à fait singulière et, si l'on peut « s'exprimer ainsi, par une manière tout à fait « impudente d'observer les lois de la pudeur, « il a honte de nommer ce dont il n'a pas « honte de faire l'éloge [1] ». Il te déplaît donc que nous sachions, suivant les expressions de l'Apôtre, couvrir avec plus de soin les membres de notre corps qui sont les moins honnêtes [2]; parce qu'en agissant ainsi nous nous conformons aux desseins du Créateur qui a voulu que nous couvrions avec le soin le plus circonspect ce qu'il a placé dans l'endroit le plus secret de notre corps.

Aug. Tu parles ici un langage plus que singulier : Adam et Eve, dis-tu, se conformèrent aux desseins du Créateur, quand ils abandonnèrent le précepte qu'il leur avait donné pour suivre les conseils du séducteur. Avant qu'ils eussent commis cette action mauvaise, alors qu'ils étaient encore dans un état de droiture et de sainteté parfaite, ils ne suivaient donc pas les conseils du Créateur, puisque, bien loin de se couvrir avec le soin le plus circonspect, ils laissaient dans un état de nudité absolue ce que le même Créateur a placé dans l'endroit le plus secret du corps humain? O homme impudent, faire l'éloge de ce que les auteurs du genre humain ressentirent en eux-mêmes le jour où ils rougirent pour la première fois, c'est se rendre plus coupable que de le dévoiler.

LXVI. *Jul.* Toutefois ces expressions différentes, non-seulement dont tu ne fais pas usage, mais dont tu fais l'objet de tes critiques acerbes, tandis que nous y trouvons, nous, une ressource merveilleuse, ces expressions ne se trouvent pas dans toutes les langues, mais uniquement dans la langue grecque et dans la langue latine, grâce à la richesse de l'une et de l'autre. Quant aux autres langues, dites langues naturelles, par là même que ces langues n'ont pas été cultivées et qu'elles sont nécessairement pauvres et tout à fait dépourvues d'élégance, elles n'ont pour désigner les membres du corps que des expressions d'une simplicité extrême : voilà pourquoi chez les Hébreux, dont la langue a servi à exprimer les maximes si pures et si simples des Ecritures, toutes les choses sont désignées par leur nom propre.

Aug. Tu te trompes beaucoup, en supposant que la langue hébraïque ne possède pas d'expressions métaphoriques, puisque nous y trouvons une multitude de mots qui sont employés, non pas dans leur sens propre, mais dans un sens figuré. Mais alors même que cette supposition serait aussi conforme à la vérité qu'elle y est contraire, de quel secours serait-elle pour la cause que tu défends? Nous lisons dans le texte hébreu des saintes Ecritures, que d'abord nos premiers parents étaient nus et ne rougissaient point de leur nudité; qu'ensuite ils rougirent de leur nudité et couvrirent certains membres de leur corps [1]; pouvait-on désigner plus clairement ce qu'ils ressentirent en eux-mêmes et la cause réelle de leur confusion? Si tu veux, toi aussi, dérober aux regards des hommes ce dont tu dois rougir en défendant une telle cause, ne cherche point d'autre voile que le voile du silence.

LXVII. *Jul.* Les organes secrets de l'un et de l'autre sexe y sont nommés avec la même sécurité que les pieds et les genoux. Nous, au contraire, malgré l'autorité d'un tel exemple, nous ne laissons pas d'employer des expressions voilées et plus décentes : car celui-là s'exposerait à des reproches tout à fait légitimes et bien fondés, qui, sans y être contraint par les besoins de son argumentation, transgresserait ces règles de bienséance et d'honnêteté dont il n'est pas plus permis de s'écarter dans ses discours que dans ses actions, sauf les droits et les exigences du sujet que l'on traite. Ainsi donc, il demeure établi que la concupiscence naturelle ne saurait être condamnée à cause du sentiment de honte qu'elle fait naître en nous; elle trouve au contraire sa justification dans la sublime excellence de son auteur, non pas en ce sens qu'elle soit une chose éminemment bonne, puisqu'elle est commune à la fois aux hommes et aux animaux, mais en ce sens qu'elle est un instrument nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre de la chair, qu'elle ne saurait en aucune manière être attribuée au démon, et qu'elle doit être considérée comme étant l'œuvre de Celui qui a fait le monde et les corps; elle n'a jamais été condamnée et flétrie par personne, si ce n'est par Manès et

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 17. — [2] I Cor. XII, 23.

[1] Gen. II, 25; III, 7.

par les partisans de la transmission du péché, héritiers de la doctrine de Manès : d'où il suit que ce péché naturel dont on ne pouvait prouver l'existence qu'en accusant la nature, s'évanouit comme un songe devant la lumière du raisonnement.

Aug. Voici que tu parles encore de concupiscence naturelle ; afin de détourner plus sûrement l'attention de tes lecteurs et de dérober ta cliente à leurs yeux, tu la couvres, autant qu'il est en toi, sous le voile de paroles équivoques et trompeuses. Pourquoi ne dis-tu pas : La concupiscence de la chair, au lieu de dire : « La concupiscence naturelle? » Est-ce que le désir de la béatitude n'est pas, lui aussi, une concupiscence naturelle ? Pourquoi recourir à de pareilles équivoques de langage ? Appelle par son nom propre la cliente dont tu as entrepris la défense : que crains-tu ? Devons-nous supposer que ton esprit s'est troublé à la vue de l'origine abominable de cette cliente, et que tu as ainsi oublié son vrai nom ? Mais non, ce souvenir est parfaitement présent à ton esprit, et c'est par un acte formel de ta volonté que tu refuses de nommer la concupiscence de la chair : tu sais en effet que les éloges donnés par toi à cette concupiscence offenseraient ceux qui ont vu ces mots désigner constamment dans le langage des saintes Ecritures une chose mauvaise. En la désignant au contraire comme tu le fais, en l'appelant du nom de concupiscence naturelle, tu prétends la placer parmi les œuvres de celui qui, comme tu le dis avec raison, « a créé le monde et les corps » ; tandis que saint Jean déclare expressément qu'elle n'est point l'œuvre du Père [1]. Dieu, il est vrai, a créé le monde et tous les corps sans exception ; mais si le corps assujéti à la corruption appesantit l'âme, si la chair convoite contre l'esprit, ce n'est point par l'effet de la nature même qui a été donnée à l'homme au moment de sa création, c'est uniquement par suite de la condamnation que l'homme a subie et du châtiment qui lui a été infligé. « La concupiscence », dis-tu, « n'a jamais été « condamnée et flétrie par personne, si ce « n'est par Manès et par les partisans de la « transmission du péché, héritiers de la doc- « trine de Manès ». Je me réjouis de recevoir tes injures en compagnie de ceux dont tu oses bien réellement condamner les maximes en attaquant les miennes, mais dont tu n'oses prononcer les noms. Ne se fait-il pas, lui aussi, l'accusateur de ta cliente, celui qui déclare que la convoitise de la chair contre l'esprit nous est devenue naturelle par suite de la prévarication du premier homme [1] ? Et quel est celui qui parle ainsi ? C'est celui-là précisément dont, pour me servir des expressions de Pélage ton maître, les ennemis mêmes n'ont jamais osé attaquer ni la foi ni l'intelligence très-pure des Ecritures [2]. Défends ta cliente contre cet accusateur. Epuise, pour la protéger, le vocabulaire des injures ; insulte à la fois ce docteur que je m'honore d'avoir eu pour maître et cet autre docteur dont tu t'es fait le disciple, mais sans souscrire aux éloges donnés par lui à Ambroise ; montre à cette même cliente qu'elle a en toi un défenseur assez intrépide et assez fidèle ; qu'il n'y a pas lieu pour elle d'en chercher un autre moins timide et qu'elle n'en trouverait même aucun autre qui fût plus incapable de rougir en la défendant.

LXVIII. *Jul.* Je me suis trouvé ainsi dans la nécessité de te demander en quoi les organes de la chair étaient la propriété du démon, et comment celui-ci pouvait revendiquer un droit quelconque sur le fruit de ces organes ; puisque ni le corps humain en lui-même, ni les membres de ce corps, ni les organes de la chair, ni la diversité des sexes ne sont point son ouvrage ; puisque non-seulement le mariage n'a point été institué par lui, mais ce n'est point par lui non plus que l'union charnelle, sans laquelle le mariage ne saurait exister, a été rendue à la fois féconde et honorable ; ce n'est pas même par lui que les flammes de la volupté ont été allumées dans la chair.

Aug. A la vérité, rien de tout cela n'est l'œuvre du démon ; mais le démon a porté l'esprit de l'homme à la désobéissance ; cette désobéissance de l'esprit a eu pour châtiment une désobéissance honteuse de la chair ; de celle-ci découle le péché originel par suite duquel tous les enfants sont soumis à la puissance du démon dès l'instant de leur naissance et destinés à périr avec le démon, à moins qu'ils ne soient régénérés.

LXIX. *Jul.* Tu as cherché à aller au-devant

[1] I Jean, II, 16.

[1] Ambroise, liv. VII sur saint Luc, XII. — [2] Pélage, du Libre Arbitre, liv. III ; cité par Augustin, de la Grâce de Jesus-Christ, n. 46, 47.

de ces arguments et tu l'as fait avec une crainte de cerf et une ruse de renard : pour tromper plus sûrement la bonne foi du patron à qui tu adresses ton livre, tu prétends que le prince des ténèbres règne sur les œuvres et sur l'image de Dieu à cause du sens naturel du corps ; en d'autres termes, à cause de la concupiscence charnelle ; et cela par la raison que le sens de la chair doit nécessairement appartenir au même auteur à qui appartient la substance même de la chair.

Aug. Tu ne sais ce que tu dis. Autre chose est le sens de la chair, autre chose est la concupiscence charnelle dont nous ressentons les mouvements à la fois par le sens de l'esprit et par le sens de la chair : comme les douleurs de la chair sont tout à fait différentes du sens même de la chair, bien que nous ne ressentions celle-là que par le moyen de celui-ci. Ainsi le sens de la chair qu'on nomme le toucher, nous fait éprouver une sensation différente suivant qu'il s'exerce sur un objet lisse ou sur un objet raboteux : la concupiscence de la chair au contraire fait naître en nous des mouvements identiques, soit qu'elle nous porte vers des choses défendues, soit qu'elle nous porte vers des choses permises : c'est par un acte de notre intelligence, et non point par un effet de la concupiscence, que nous distinguons ce qui est permis et ce qui ne l'est pas ; et nous ne pouvons nous abstenir des choses défendues, si ce n'est en résistant à cette concupiscence. Par là même il est impossible de mener une vie honnête, à moins que l'on ne réprime cette concupiscence mauvaise, que ton impudence, ou plutôt ta démence horrible te porte à qualifier du nom de bonne ; et tu n'as pas honte, tu n'as pas horreur d'en être arrivé à enseigner cette doctrine qui serait ridicule, si elle n'était pas abominable, savoir, que personne n'est délivré de ses maux, à moins qu'il ne résiste à cette concupiscence que tu proclames bonne en elle-même ! Ainsi donc, la concupiscence charnelle qui fait naître en nous des désirs coupables, ne vient point du Père. Vainement tu te persuades, ou plutôt, vainement tu prétends persuader aux autres que l'apôtre saint Jean, lorsqu'il énonçait cette maxime, entendait désigner par les mots de concupiscence charnelle la luxure. Certes, si la luxure ne vient point du Père, on doit en dire autant de cette concupiscence à laquelle il nous est impossible d'accorder notre consentement, sans qu'elle engendre et produise aussitôt la luxure. Car, dis-moi, à quoi tendent les mouvements de cette concupiscence auxquels la loi nous ordonne de résister, sinon à nous faire accomplir les œuvres de la luxure ? Comment donc peut-on appeler bonne une chose qui tend à nous faire commettre le mal ? Pouvons-nous considérer comme une bonne qualité de notre nature une inclination qui nous porte au mal, qui nous y entraîne malgré nous ? Nous avons besoin, ô Julien, d'être par un effet de la divine bonté guéris de ce mal : en faire l'éloge, ce serait de notre part le comble de l'orgueil, de l'iniquité, de l'impiété.

LXX. *Jul.* Il est donc manifeste que le but de tes efforts n'a pas été de réfuter nos objections, mais de te jouer misérablement du protecteur à qui tu écrivais et de lui persuader que tu avais trouvé dans mon ouvrage des absurdités révoltantes auxquelles il était de ton devoir de répondre par les sarcasmes les plus violents : tandis que en réalité, par les concessions que tu nous avais faites précédemment, et par la manière dont tu avais reconnu que la formation des corps est une œuvre bonne en soi, tu avais approuvé notre doctrine.

Aug. J'ai reconnu que la formation des corps est une œuvre bonne en soi, alors même que ces corps doivent appartenir à des hommes mauvais ; mais je n'ai point fait l'éloge du mal dont personne n'est exempt au moment de sa naissance : et toi-même, en refusant de reconnaître avec Ambroise quelle est l'origine véritable de ce mal, tu autorises Manès à dire qu'il vient d'une autre nature.

LXXI. *Jul.* Je confesse cependant que tu as mûrement réfléchi à ce que tu dirais ; la pénétration de ton esprit et l'énergie de tes efforts sont ici également manifestes : tu as pesé avec l'attention la plus scrupuleuse tous les arguments que tu devais faire valoir en faveur de la transmission du péché ; nul autre n'aurait pu plaider d'une manière plus habile la cause de l'existence du mal naturel : et il ne t'aurait pas été possible à toi-même de trouver un langage aussi séduisant, si tu n'avais été inspiré par les savants paradoxes de ton ancien maître.

Aug. Je me fais gloire d'avoir pour maître, et contre toi et contre Manès, Jésus que je

confesse être Jésus même à l'égard des petits enfants (tandis que toi-même tu lui refuses cette qualité) : car Adam a péri, et tous ont péri en lui [1] ; et personne ne peut être sauvé de cette perte, sinon par celui qui est venu chercher ce qui était perdu [2].

LXXII. *Jul.* En effet, par rapport aux enfants qui n'ont mérité personnellement ni récompense ni châtiment, tu as compris qu'il n'était pas possible de leur attribuer une faute quelconque sans condamner par là même les corps : et que logiquement il ne te restait plus qu'à appeler Manès à ton secours, afin de pouvoir, en t'appuyant sur son autorité, exclure la concupiscence charnelle des œuvres de Dieu et déclarer que les noces aussi bien que les corps sont l'œuvre du démon.

Aug. Je ne réclame point le secours de Manès : tous mes efforts au contraire sont dirigés contre lui, et je n'ai d'autre but que d'anéantir avec le secours de Dieu les secours que tu lui prêtes. Et ce secours de Dieu ne me fait pas défaut : le Seigneur me l'accorde par le ministère de ses plus illustres disciples, c'est-à-dire, non-seulement par le ministère des Prophètes et des Apôtres dont tu t'efforces avec une perversité inouïe de dénaturer les paroles ; mais encore par le ministère des docteurs de son Eglise qui ont vécu dans des temps plus rapprochés de nous ; par le ministère des Irénée, des Cyprien, des Hilaire, des Ambroise, des Grégoire, des Basile, des Jean de Constantinople et de plusieurs autres dont la pureté de la foi et la profondeur du génie étaient égales à l'immense étendue de leur savoir et à l'éclat de leur renommée : tous ces illustres personnages ont, sans jamais flétrir ni les corps ni les noces, confessé l'existence et la transmission du péché originel, parce qu'ils savaient (ce que vous niez par un sentiment d'impiété abominable) que le Christ est Jésus même à l'égard des petits enfants. Car le Christ sauve son peuple dont les petits enfants eux-mêmes font partie, non pas des fièvres, des pestes ou de tout autre accident de ce genre (dans son infinie bonté il accorde souvent ces sortes de guérisons même à ceux qui ne sont point chrétiens) ; mais il sauve son peuple, c'est-à-dire tous ceux qui reçoivent la grâce du christianisme, des péchés dont ils sont coupables [3]. Et voilà ceux que tu ne crains pas de qualifier du nom de Manichéens ! des hommes dont, grâce à leur nombre, à leurs lumières et leurs vertus personnelles, l'autorité a été jusqu'à présent au-dessus de toute atteinte ! des hommes qui, après avoir été fils respectueux et soumis de l'Eglise catholique, ont mérité de recevoir le titre de pères dans cette même Eglise et qui, élevés à la dignité de premiers pasteurs, ont enseigné ce qu'ils avaient appris étant catéchumènes ! et en feignant de n'attaquer que moi seul ouvertement, tu les outrages en réalité d'une manière d'autant plus perfide et d'autant plus criminelle qu'elle est mieux déguisée ! Non, pour te convaincre de cette perfidie, de ce crime abominable, nous n'avons pas besoin de chercher d'autres témoins que tes propres paroles. Car, si tu me flétris du nom infâme de manichéen, c'est uniquement parce que j'enseigne touchant le péché originel la même doctrine qui a été enseignée par ces illustres et incomparables docteurs.

LXXIII. *Jul.* Si donc tes efforts n'ont abouti qu'à une honteuse défaite, c'est parce que la cause dont tu avais entrepris la défense était en opposition trop absolue avec la vérité et avec la justice. Mais du reste, si tu voulais rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, les vérités que nous défendons aujourd'hui trouveraient en toi, grâce au charme et à la force entraînante de ta parole, un défenseur beaucoup plus puissant.

Aug. O impudence monstrueuse ! O aveuglement incompréhensible ! Espères-tu donc que nous nous laisserons séduire par ta voix de sirène ? Mais est-ce qu'ils ne sont pas catholiques tous ces docteurs dont je partage la foi et dont je défends la doctrine, quand je m'efforce de réfuter tes erreurs et de repousser tes injures ? Sans parler des autres, et pour répéter ici encore les mêmes noms, est-ce qu'ils ne sont point catholiques, les Irénée, les Cyprien, les Hilaire, les Ambroise, les Basile, les Jean de Constantinople, et ce titre de catholique appartient-il à Pélage, à Céleste, à Julien ? Ose le dire, si tu en es capable. Mais si ton audace ne va pas jusque-là, pourquoi ne reviens-tu pas à ceux dont moi-même je craindrais par-dessus tout de m'éloigner ? Pourquoi m'exhortes-tu à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique ? Voilà les flambeaux de cette Eglise catholique, ouvre tes yeux à leur lumière : reviens toi-

[1] Ambr., liv. VII sur S. Luc, XV, 24. — [2] Luc, XIX, 10. — [3] Mat. I, 21.

même à ces illustres docteurs sur qui retombent toutes les injures que tu parais n'adresser qu'à moi seul ; et tu cesseras aussitôt de vomir contre moi ces outrages et ces calomnies qui te sont devenues si familières.

LXXIV. *Jul.* Je n'oserais pas cependant affirmer que tu sois doué d'une grande vivacité et d'une grande pénétration d'esprit, après t'avoir vu entreprendre librement et de ton propre choix la défense d'une cause dont l'injustice doit être manifeste pour les esprits les moins clairvoyants, comme pour les âmes les moins délicates.

Aug. Dis-nous pourquoi certains hommes naissent avec un esprit enveloppé de ténèbres épaisses, quoique le premier homme ait été créé dans un état tout à fait différent : explique-nous ce mystère, toi qui ne veux pas que, par suite du péché d'Adam, la nature humaine ait été profondément dégradée et flétrie, et que tous les maux auxquels les enfants sont assujétis en naissant, découlent de cette source.

LXXV. *Jul.* Si, sans porter aucune atteinte réelle à la pureté de la foi et seulement pour donner dans une amplification oratoire la mesure de ton érudition et de ton savoir-faire, tu essayais d'attaquer les vérités qui reposent sur les fondements les plus inébranlables et que, ces jeux littéraires une fois terminés, tu rendisses un hommage plein et entier à la vérité des maximes soutenues par tes contradicteurs ; nous applaudirions à ton zèle pour la science et les belles-lettres, tout en condamnant ce qu'il y aurait d'offensant pour la piété dans cette manière d'agir. Mais puisque tu t'acharnes ici avec une opiniâtreté dont tu devrais rougir, à défendre une doctrine qui n'a pas même en sa faveur les apparences d'une vraisemblance trompeuse; une doctrine que vous ne pouvez appuyer sur aucun témoignage de la loi (celle-ci n'étant jamais en contradiction avec la raison); une doctrine dont l'impiété est aussi horrible que l'absurdité en est révoltante, et qui n'a pu germer ailleurs que dans une âme complétement abrutie par l'excès de ses pensées et de ses désirs impurs; une doctrine enfin qui est déclarée infâme par le sentiment de l'honnêteté, par les règles de la dialectique et par les saintes Ecritures : il s'ensuit nécessairement que l'on doit te considérer ou comme ayant une intelligence de plomb, ou comme étant victime de ces maléfices que l'on nous a dit être jetés dans les mystères des Manichéens, ou comme étant aveuglé de l'une et de l'autre manière à la fois.

Aug. Quelques arguments que tu paraisses établir au nom de la raison contre les témoignages des divines Ecritures que nous t'opposons, tu ne réussiras pas à détruire ceux-ci ; mais ils continueront de peser comme un remords sur ta conscience, tant que tu regimberas contre l'aiguillon. Dis-nous, si l'abrutissement de ton âme par l'excès des pensées et des désirs impurs ne s'y oppose pas, dis-nous le nom de celui qui t'enseigne qu'aucun de ceux dont la naissance est le fruit de l'union de l'un et de l'autre sexe, n'est exempt de péché [1]. Il se nomme Ambroise, ô Julien : celui par qui ton édifice doctrinal se trouve ici renversé et détruit, c'est un homme à qui tu n'oses refuser le titre de catholique et que, sans aucun doute, tu ne flétriras jamais du nom de manichéen. Tu affirmes en outre, ou bien que j'ai une intelligence de plomb, ou que je suis victime d'un maléfice des Manichéens, ou que mon aveuglement doit être attribué à l'une et à l'autre de ces causes en même temps. Par rapport au maléfice des Manichéens, ou plutôt par rapport à tes injures, nous t'avons déjà répondu bien des fois et peut-être nous te répondrons encore d'une manière plus opportune, lorsqu'il nous paraîtra nécessaire de le faire. Pour le moment, ô hérétique fécond en paroles retentissantes, réponds toi-même à une question relative aux intelligences de plomb. Certes, tous les hommes sans exception voudraient, si cela était en leur pouvoir, naître avec un esprit vif et une intelligence pénétrante ; mais en réalité, qui ne sait combien sont rares les esprits et les intelligences de cette sorte? Et cependant, si l'on veut établir une comparaison entre les quelques hommes doués de ce privilége et le premier homme tel qu'il sortit des mains du Créateur, l'intelligence des premiers ne paraît plus qu'une intelligence de plomb. C'est que, en effet, l'âme de l'homme, aux premiers jours du monde, n'était pas, comme aujourd'hui, appesantie par un corps assujéti à la corruption [2]. Ou bien, le corps n'était point assujéti à la corruption, parce qu'Adam ne devait pas mourir; s'il n'eût commis aucun péché : ou bien si, conformé-

[1] Ambroise, sur Isaïe. — [2] Sag. IX, 15.

ment aux principes de votre hérésie nouvelle, il devait mourir alors même qu'il n'eût commis aucun péché, il se trouvait cependant au moment de sa création, et aussi longtemps qu'il conserva son innocence première, dans une condition telle que l'âme n'était point appesantie en lui par le corps. Car, personne n'a jamais nié que cet empire, exercé sur l'âme par le corps, soit un châtiment, excepté ceux en qui il s'exerce d'une manière plus tyrannique et plus funeste. Si donc Manès demande quelle est l'origine de cette pesanteur malheureuse que l'on remarque, non pas dans les corps, mais dans les intelligences humaines, c'est-à-dire dans les images vivantes de Dieu ; de cette pesanteur qui dégénère peu à peu en une stupidité qui serait ridicule, si la sainte Ecriture ne nous avertissait qu'elle doit plutôt exciter notre compassion [1] : nous lui répondrons, nous, que ce mal et tous les autres maux auxquels il ne nous est pas possible de nier ou de douter que les hommes soient assujétis en naissant, doivent être attribués aux péchés des deux premiers auteurs du genre humain et de nos autres parents qui sont venus après eux ; car ces maux ne sauraient être attribués à la volonté des enfants encore privés de l'usage de la raison. Quant aux autres animaux, est-il étonnant qu'ils naissent parfois avec les vices que comporte leur nature, si les esprits mauvais s'emparent d'eux comme nous savons qu'ils s'emparèrent d'un troupeau de pourceaux [2] ? Ces esprits malfaisants peuvent même exercer leur funeste puissance sur les plantes, comme ils l'exercent sur les hommes et sur les animaux. Mais il s'agit ici des hommes en qui l'image de Dieu ne pourrait être assujétie à cette multitude de vices avec lesquels nous les voyons naître, si ce châtiment ne trouvait sa justification dans les péchés antérieurs des parents : vous, au contraire, par là même que vous niez ce principe, vous abandonnez la foi catholique et vous prêtez à Manès, pour l'aider à établir sa doctrine sacrilége, un appui qu'il n'aurait pas osé désirer : vous l'autorisez à croire qu'il peut, sans fouler aux pieds les droits de la vérité et le devoir de sa propre conscience, refuser de confesser que les hommes ont été formés par le vrai Dieu, et faire intervenir dans cette formation la puissance des ténèbres.

[1] Eccli. XXII, 10. — [2] Matth. VIII, 32.

LXXVI. *Jul.* Pour nous, nous ne croyons pas avoir fait preuve d'un esprit transcendant, parce que nous avons compris que le péché ne peut exister sans le concours de la volonté, que les corps ne peuvent pas davantage exister sans avoir été créés par Dieu, et que l'on ne peut séparer ni les sens corporels de la substance même des corps, ni le mariage de l'union charnelle, ni la naissance des enfants de la puissance créatrice de Dieu ; nous ne croyons pas être doué d'une pénétration d'esprit merveilleuse parce que nous tenons pour indubitable que rien de ce qui est manifestement injuste ne saurait être l'œuvre de Dieu, et que rien de ce qui est l'œuvre de Dieu ne saurait être démontré injuste. Or, une chose non moins évidemment contraire à l'équité que celles dont nous avons déjà parlé, c'est l'imputation des péchés de tel ou tel homme à tel ou tel autre homme qui, bien loin d'avoir donné un consentement quelconque à ces péchés, n'existait pas encore au moment où ils furent commis. C'est pourquoi, marchant à la lumière de ces principes, nous repoussons avec un sentiment de mépris aussi profond que légitime, ces maximes ténébreuses des Manichéens qui prétendent, ou bien que l'on peut être coupable de péché sans avoir fait aucun acte de volonté, ou que les hommes ne sont point créés par Dieu, ou que les sens corporels et la substance même des corps n'appartiennent point à un seul et unique auteur, ou que l'on peut considérer comme Dieu un être chargé d'iniquités et de crimes, ou que l'on peut accuser d'injustice celui que l'on révère comme le créateur éternel de toutes choses, ou que l'on ne foule pas absolument aux pieds les lois de la justice quand on rend un homme responsable dès sa naissance des fautes commises par la volonté d'un autre homme. Nous estimons le mérite de chacun d'après ses œuvres personnelles, non point d'après les qualités qu'il a reçues de la nature.

Aug. J'ai déjà répondu à tous ces arguments : ne crois pas qu'ils acquièrent une force nouvelle contre moi par cela seul que tu les répètes d'une manière également fatigante et odieuse. Dis-nous plutôt, si tu le peux, quelle est l'origine de ces défauts et de ces vices naturels auxquels la plupart des hommes sont assujétis en naissant, puisque nous reconnaissons de part et d'autre que

l'homme tout entier a été créé par un Dieu juste, et que vous niez cependant l'existence et la transmission d'un péché originel quelconque ? Tu ne dirais pas que nous imputons les péchés de certains hommes à d'autres hommes qui n'existaient pas encore au moment où ces péchés étaient commis, si tu te rappelais que, suivant l'Ecriture, Lévi existait déjà dans Abraham quand celui-ci paya la dîme à Melchisédech, pontife du Dieu très-haut [1]. Tu verrais par là, si ton opiniâtreté ne te rendait pas complétement aveugle, que le genre humain existait déjà en Adam quand ce même Adam commit ce péché énorme.

LXXVII. *Jul.* Mais, pour revenir à notre sujet, après avoir dit : « Julien n'a point « voulu nommer la concupiscence, parce « qu'elle ne vient point du Père, mais du « monde; de ce monde dont le démon a été « appelé le prince. Le démon en effet n'a point « trouvé cette concupiscence dans le Seigneur « fait homme, parce qu'elle n'avait point « présidé à l'union de ce même Seigneur avec « la nature humaine [2] ». Il faut remarquer ici que, parlant d'une chose naturelle et après avoir dit que cette chose vient du monde, tu as ajouté que le démon doit être considéré comme étant le prince de ce monde tout entier; et qu'ainsi tu as proclamé le démon auteur, non pas des actes de la volonté, mais des choses naturelles, c'est-à-dire des substances.

Aug. Quand j'ai parlé de « la concupiscence « de la chair », tu as retranché ces mots « de « la chair », qui se trouvent dans mon livre; et quand j'ai dit : « Le démon a été appelé le « prince de ce monde », tu as ajouté « tout « entier », et tu as dit «... de ce monde tout « entier », quoique je n'aie pas employé ces dernières expressions. Mais cède librement à tes caprices, dis ce qu'il te plaît, ou plutôt dis ce qui plaît à ceux dont tu recherches les bonnes grâces. Pour moi, j'ai parlé de la concupiscence de la chair, que saint Jean déclare venir, non pas du Père, mais du monde [3], c'est-à-dire des hommes qui naissent dans le monde et qui sont dès lors destinés à périr s'ils ne reçoivent une naissance nouvelle en Jésus Christ. Cette concupiscence de la chair n'est point la luxure tant qu'on y résiste, mais seulement quand on obéit à ses suggestions et qu'on accomplit ses désirs. De là ces paroles de saint Paul : « Conduisez-« vous selon l'esprit », dit-il, « et n'accomplis-« sez point les désirs de la chair [4] ». L'Apôtre ne dit pas : Qu'aucun désir de la chair ne s'élève plus en vous ; parce qu'il savait que, si cette heureuse exemption doit nous être accordée un jour, il est certain aussi qu'elle ne nous sera pas accordée durant la vie présente. J'ai dit que le démon est le prince de ce monde, dans le sens que les divines Ecritures attachent à ces mots [5], non pas dans le sens que, par ignorance ou par mauvaise foi, tu prétends devoir y être attaché. Je n'ai donc point dit que le démon soit l'auteur des substances, mais j'ai dit qu'il est le prince du monde, en d'autres termes, qu'il est le prince de ces hommes qui sont répandus sur toute la surface de la terre, et qui étant nés dans le monde n'ont pas reçu une naissance nouvelle en Jésus-Christ. Car pour ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ, le prince du monde est expulsé de leurs âmes, comme l'indiquent les exorcismes et les insufflations que l'on fait même sur les enfants immédiatement avant de les baptiser. Réponds à nos arguments ainsi exposés, si tu le peux. Cesse de vouloir par ton verbiage intarissable abuser de la foi de tes lecteurs; au lieu de les égarer et de leur faire prendre le change sur la nature du débat qui s'agite entre nous, déclare, si tu l'oses, que c'est une chose bonne en soi de désirer le mal. Déclare que, à la vérité, les œuvres mauvaises ne viennent point du Père, mais que le désir des œuvres mauvaises vient du Père. Déclare que le démon n'a point été appelé le prince du monde. Déclare que, par le mot de monde on ne doit pas entendre les hommes qui vivent dans le monde. Déclare que le mot de monde, pris en mauvaise part, ne saurait désigner les hommes infidèles qui couvrent la surface de la terre, et dont le monde se trouve ainsi rempli; et que ce même mot, pris en bonne part, ne désigne pas aussi les hommes fidèles dont le monde se trouve aussi rempli, puisque ceux-ci, quoique en plus petit nombre, sont également répandus sur toute la surface de la terre ; car on peut sans contradiction aucune dire que le monde est rempli à la fois par les fidèles et par les infidèles, comme on dit d'un arbre qu'il est couvert de

[1] Hébr. VII, 9, 10. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 41. — [3] I Jean, II, 16.

[4] Galat. V, 16. — [5] Jean XII, 31; XIV, 30; XVI, 11.

feuilles, quoiqu'il soit en même temps couvert de fruits. Déclare que les enfants, au moment où ils reçoivent le baptême, ne sont point délivrés de la puissance des ténèbres, et que l'on doit considérer comme une injure et un outrage à la divinité les exorcismes et les insufflations faites par l'Eglise catholique tout entière sur ces images vivantes de Dieu : ou bien déclare que les enfants sont enchaînés sous la puissance du démon par d'autres liens que ceux du péché. Si tu oses prononcer ces affirmations, ta véritable doctrine sera dévoilée par là même ; si tu n'as pas cette hardiesse, tu ne réussiras pas pour cela à la dérober aux regards des hommes.

LXXVIII. *Jul.* Après ces paroles donc, tu continues en ces termes : « De là ces paroles du Seigneur lui-même : Voici que le « prince de ce monde vient, et il ne trouve « rien en moi [1] » ; et tu ajoutes de ton autorité propre, « c'est à-dire, il ne trouve en moi « aucun péché, ni le péché que les hommes « contractent dans le sein de leur mère, ni « aucun de ceux qu'ils commettent ensuite « par eux-mêmes ». Montre-nous en quel endroit de l'Evangile le Seigneur a dit qu'il était exempt du péché dont les hommes sont souillés au moment de leur naissance.

Aug. Montre-nous toi-même en quel endroit le Seigneur a déclaré être exempt de la souillure dont Job dit qu'aucun enfant n'est exempt, même parmi ceux qui n'ont vécu encore qu'un seul jour sur cette terre [2]. Et cependant, quand il dit : « Voici que le prince « de ce monde vient, et il ne trouvera rien en « moi », nous devons, pour interpréter ces paroles dans leur sens véritable, croire qu'elles signifient : il ne trouvera pas même en moi cette souillure. Car, si en interprétant les paroles du Sauveur, il n'est pas permis de faire connaître les sous-entendus qui y sont renfermés naturellement et logiquement ; nous ferons observer aussi qu'il n'a point nommé le démon, mais seulement le prince de ce monde ; de même qu'il a dit : « Et le prince « de ce monde ne trouvera rien en moi », et non pas : Le prince de ce monde ne trouvera en moi aucun péché. Pour nous, nous suppléons ainsi ce que le Sauveur ne dit point ; mais toujours en nous appuyant d'une manière logique et rationnelle sur ce qu'il dit.

LXXIX. *Jul.* Pourquoi enfermer ainsi de pauvres âmes dans un cercle plus étroit que celui de la vérité, en leur persuadant faussement que l'Evangile enseigne des choses que réellement il n'enseigne pas? Le Seigneur dit : « Voici que le prince de ce monde vient, et il « ne trouve rien en moi ». Il est certain que le démon n'a surpris en lui aucun péché : il a subi au contraire une honteuse défaite toutes les fois qu'il a essayé de le tenter, soit après que Jésus eût jeûné pendant quarante jours, soit lorsqu'il se livra ensuite à la prédication, et que le démon lui suscita des persécuteurs de toute sorte. Le Sauveur déclare donc ici que le démon n'a pu découvrir en lui absolument aucun péché. Or, le démon aurait dû nécessairement en trouver, si le péché était inhérent à la formation du corps humain : car le Sauveur avait été, lui aussi, formé d'une femme, et d'une femme issue de la famille de David et de la race d'Adam.

Aug. Mais la concupiscence de la chair n'avait eu aucune part à la formation de son corps dans le sein de la Vierge ; le péché par là même ne lui avait pas été transmis avec le sang de sa mère, et sa chair était, non pas une chair de péché, mais une chair semblable à la chair du péché, qu'elle devait sauver. Adam, avant son péché, n'avait ni une chair de péché, ni une chair semblable à la chair du péché ; parce qu'il ne devait point mourir, s'il fût demeuré innocent ; mais après qu'il fut devenu prévaricateur, sa chair de péché engendra d'autres chairs de péché, parce que l'œuvre de la procréation se trouva dès lors être l'œuvre de cette concupiscence charnelle qui, avant le péché, ou bien n'existait pas en Adam, ou bien, si elle existait, ne résistait pas à l'esprit, puisque le premier homme ne rougissait point de sa nudité. Le Christ au contraire, à la formation de qui cette concupiscence charnelle n'avait eu aucune part, est né exempt de la souillure que contracte toute chair de péché (laquelle chair est sans aucun doute la cause de la mort de tous les hommes), parce que sa chair n'était pas une chair de péché ; et cependant il est mort, lui aussi, à cause de la ressemblance qui existait entre sa chair et la chair de péché. S'il n'était point mort, non-seulement il n'aurait pas eu cette chair de péché qu'il n'avait pas réellement ; mais il n'aurait pas fait voir la ressemblance qui existait entre la chair du péché, et celle qu'il avait prise pour notre salut. Toi donc,

[1] Jean, XIV, 30. — [2] Job, XIV, 4, suiv. les LXX.

qui ne peux nier que le Christ soit venu, non pas dans une chair de péché, mais dans une chair véritable, quoique semblable à la chair de péché, tu dois d'abord nous dire en quoi consiste la chair de péché ; car si la chair de péché n'existe pas, celle qui lui ressemble ne saurait par là même avoir une existence plus réelle. Or, le Christ seul a été revêtu d'une chair semblable à la chair de péché, mais réellement distincte de la chair de péché, parce que seul il n'a point dû sa naissance à l'union charnelle : comment dès lors ne pas reconnaître que la chair de péché est le partage de tous ceux qui naissent de cette union pour appartenir eux-mêmes ensuite au monde dont le démon est le prince, et qui ne peuvent être délivrés de ce mal, s'ils ne reçoivent une seconde naissance en Jésus-Christ ?

LXXX. *Jul.* Ainsi le démon aurait trouvé en lui la faute naturelle, s'il existait une faute de ce genre : le corps du Sauveur aurait été un corps souillé et soumis à la puissance du démon, si le démon lui avait imprimé cette flétrissure soit dans la personne du premier auteur du genre humain, soit dans la personne de sa mère. Et il aurait peu importé ensuite que, par un acte de sa volonté à la fois tardif et inefficace, le Christ s'efforçât de remédier au vice originel de la substance même de son corps : en essayant de lutter ainsi contre sa propre nature, au lieu de réparer le malheur de sa naissance, il n'aurait réussi qu'à exaspérer le tyran ; et encore, pour nous faire admettre cette hypothèse, il faudrait tout d'abord nous expliquer comment on peut faire des actes de volonté libre, quand toutes les puissances et toutes les facultés naturelles sont captives et enchaînées. Si donc le péché résidait dans le sens et dans la nature même de la chair, si la substance même des hommes était la propriété du démon ; il faudrait en conclure ou bien que le Christ a dû naître coupable, ou bien qu'il n'a pas dû se faire homme. Si l'on prétend que la nature humaine tout entière est sous le poids de la malédiction ; il s'ensuit nécessairement ou que l'on doit attribuer aussi la faute commune à Celui qui s'est fait chair quand il a voulu habiter parmi nous, ou que l'on doit lui refuser le titre et la qualité d'homme.

Aug. On n'attribuera point la faute commune à Celui en qui le prince du monde n'a pu trouver aucun péché ; et on ne refusera point non plus le titre et la qualité d'homme à Celui en qui subsistaient une âme et un corps humain, bien que son corps ne fût pas une chair de péché, mais une chair semblable à la chair de péché.

LXXXI. *Jul.* Manès a fait l'un et l'autre : il a d'abord enseigné contrairement à la vérité qu'il y a dans la chair un mal naturel ; puis, afin de n'être pas obligé d'attribuer un péché à Jésus-Christ, il a ajouté que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps humain.

Aug. L'hérétique Manès nie que Jésus-Christ ait pris un corps humain : l'hérétique Pélage prétend démontrer que la chair de Jésus-Christ est identiquement la même que la chair de péché : le chrétien catholique distingue entre la ressemblance de la chair de péché et la chair de péché, parce qu'il craint de blasphémer la chair du Christ.

LXXXII. *Jul.* Mais la foi catholique a mis à néant cette double allégation : suivant elle, il n'y a dans la chair aucun mal naturel, et par là même le Christ possédait toute l'intégrité de la nature humaine sans qu'il y eût pour cela aucune iniquité en lui. De là ces paroles qui sont comme le cri de sa conscience : « Voici que le prince de ce monde « vient, et il ne trouve rien en moi » ; c'est à-dire, il ne trouve rien dont il puisse faire un sujet d'accusation contre moi ; parce que le démon ne pouvait convaincre d'aucune faute Celui dont il n'avait pu entraîner la volonté au péché.

Aug. Dis plutôt : Le démon ne trouve en Jésus-Christ aucun péché, ni le péché que les enfants contractent avant de naître, parce que sa conception a été pure de toute souillure, ni aucun des péchés dont les hommes se rendent ensuite coupables personnellement, parce qu'il ne s'est laissé séduire par aucune tentation. Le Psalmiste désigne manifestement le premier de ces péchés, quand il dit : « J'ai été conçu dans l'iniquité » [1] ; et nous demandons nous-mêmes d'être préservés des seconds, quand nous disons : « Ne nous lais- « sez point succomber à la tentation [2] ».

LXXXIII. *Jul.* Car il avait en effet essayé de séduire Jésus-Christ et de l'entraîner au mal par le moyen de la persuasion, c'est-à-dire par le seul moyen dont il puisse disposer, puisqu'il ne saurait souiller et flétrir la nature humaine en la créant.

[1] Psaume L, 7. — [2] Matth. VI, 13.

Aug. Il ne souille et ne flétrit point la nature humaine en la créant, par la raison qu'il n'a jamais créé un seul homme ; mais par ses suggestions mauvaises il a souillé et flétri des créatures qui avaient été bonnes jusqu'alors. Il n'est point l'auteur de la nature, et l'homme n'est redevable de son existence qu'à la bonté de Dieu : mais ce qui est l'œuvre du démon, c'est la faute dont les hommes sont souillés dès le sein de leur mère, parce qu'elle leur est transmise avec le sang des premiers auteurs du genre humain. Est-il étonnant du reste que le démon ait tenté Celui qui n'était point revêtu d'une chair de péché ? mais ceux qui furent les premières victimes de ses suggestions perfides se trouvaient avant leur chute dans la même condition. La concupiscence charnelle qui fut à la fois le triste fruit de leur péché et l'objet de leur confusion, ne fut-elle pas aussi l'origine et la source véritable de cette chair de péché dont la guérison devait être opérée par Celui qui s'est revêtu d'une chair semblable à la chair de péché en apparence, mais en réalité exempte de toute souillure ?

LXXXIV. *Jul.* Ainsi, l'incarnation du Christ est le meilleur argument que l'on puisse faire valoir pour la justification des créatures sorties de ses mains : en venant à moi avec ma nature et avec sa volonté propre, qu'il m'offrait comme un modèle et comme une règle infaillible, et en déclarant que le démon n'avait trouvé en lui aucun péché, il a fait voir clairement que l'origine du péché ne doit pas être confondue avec l'origine de la chair, mais qu'elle réside uniquement dans la volonté personnelle. Enfin, on ne voit nulle part dans l'Ecriture que le Christ ait fui le péché que, suivant nos adversaires, il savait être contracté par les enfants dès le sein de leur mère ; et cette même Ecriture déclare au contraire dans les termes les plus explicites que la justice du Sauveur en tant qu'homme était le fruit, non pas de cette diversité que l'on prétend avoir existé entre sa nature et la nôtre, mais des actes de sa volonté libre.

Aug. « On ne voit », dis-tu, « nulle part dans « l'Ecriture, que le Christ ait fui ce péché « que, suivant nos adversaires, il savait être « contracté par les enfants dès le sein de leur « mère » ; comment en effet aurait-il fui un péché qu'il n'avait point contracté et dont il venait effacer la souillure dans ceux qui l'avaient contracté ? Comment, dis-je, aurait-il fui un péché dont les autres hommes ne peuvent être délivrés qu'en recourant à sa médiation toute-puissante ? Tu ajoutes : « Cette « même Ecriture déclare au contraire dans « les termes les plus explicites, que la justice « du Fils de Dieu en tant qu'homme était le « fruit, non pas de la diversité que l'on pré- « tend avoir existé entre sa nature et la nôtre, « mais des actes de sa volonté libre ». N'y avait-il donc pas au moins, entre la nature du Christ et la nôtre, cette différence qu'il était né d'une vierge, et que par là même il se trouvait être, non pas seulement fils de l'homme, mais aussi Fils de Dieu ? Cette justice incomparable dont l'humanité du Sauveur était revêtue et que tu dis avoir été le fruit des actes de sa volonté libre, n'était-elle donc point aussi le fruit de cette union par suite de laquelle Dieu et l'homme ne formaient qu'une seule personne ? Est-ce que, en défendant le libre arbitre contre la grâce de Dieu, vous vous seriez trouvés entraînés fatalement jusqu'à cet excès, de prétendre que le Médiateur lui-même a mérité par sa volonté propre de devenir Fils unique de Dieu, et de vous inscrire en faux contre la profession de foi de l'Eglise tout entière, savoir, contre la croyance en Jésus-Christ Fils unique de Dieu le Père tout-puissant, Notre-Seigneur, né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie ? Suivant vous, en effet, l'homme n'a pas été uni au Verbe de Dieu pour naître d'une vierge ; mais l'homme né d'abord de la vierge a, par les vertus de son libre arbitre, mérité et obtenu d'être ensuite uni au Verbe de Dieu : ce mérite et ces vertus du libre arbitre n'ont pas été la conséquence et le fruit de cette union ; c'est par eux au contraire que l'homme est parvenu à celle-ci : il n'est pas vrai non plus que le Verbe se soit fait chair dans le sein de la Vierge ; l'incarnation ne s'est opérée que plus tard par suite du mérite de l'homme et grâce aux vertus de son libre arbitre humain. D'où il suit nécessairement que si vous croyez que l'homme a été uni au Verbe de Dieu parce qu'il a eu la volonté d'y être uni ; vous devez croire aussi qu'une foule d'autres hommes auraient pu ou pourraient également être unis à ce même Verbe, s'ils avaient eu ou s'ils avaient une volonté semblable ; et par là même, s'il n'y a eu qu'un seul Homme-Dieu, on ne doit en accuser que la paresse et l'i-

nertie de la volonté humaine, puisqu'il aurait pu y en avoir beaucoup d'autres, si les hommes l'avaient voulu. Si vous admettez ces conséquences, qu'est devenu en vous le sentiment de la pudeur? si vous ne les admettez pas, que devient votre hérésie?

LXXXV. *Jul.* L'apôtre saint Pierre dit en effet : « Le Christ est mort pour nous, vous « laissant un exemple, afin que vous mar- « chiez sur ses pas ; lui qui n'a commis aucun « péché, et de la bouche de qui nulle parole « trompeuse n'est jamais sortie [1] ». Certes, ces paroles d'un Apôtre sont parfaitement conformes aux enseignements du Seigneur. Celui-ci dit dans l'Evangile : « Le prince de ce « monde vient, et il ne trouve rien en moi [2]». C'est précisément cette vérité que proclame le maître de l'Eglise, quand il dit qu'il n'y a eu aucun péché en Jésus-Christ ; mais par quelle raison véridique prouve-t-il que Jésus-Christ n'a été coupable d'aucune faute? « C'est», dit-il,« parce qu'il n'a commis aucun « péché ». Il ne dit point : Parce qu'aucun péché ne lui a été transmis ; mais il dit : « Parce qu'il n'a commis aucun péché ».

Aug. Sans aucun doute celui qui n'a point contracté le péché originel, n'a jamais été coupable de péché, parce qu'il n'en a commis aucun : comme Adam lui-même, qui n'avait contracté aucun péché d'origine, n'aurait jamais été coupable de péché, s'il n'en avait commis aucun.

LXXXVI. *Jul.* S'il existe une faute naturelle, ces paroles ne servent qu'à prouver l'ignorance de leur auteur : dans cette hypothèse, saint Pierre s'imaginerait que pour donner un témoignage sans réplique de la sainteté immaculée du Sauveur, il suffit de le justifier de toute faute volontaire ; tandis que, suivant la foi, on devrait croire que le venin du péché naturel lui a été transmis comme à tous les autres hommes. Si donc cet Apôtre avait eu une connaissance quelconque du mal naturel, il aurait apporté dans son langage plus de circonspection et de précision ; il aurait dit, par exemple : Le Christ nous a laissé un exemple, lui qui n'a commis aucun péché et qui n'a point été souillé par celui que nous contractons dès avant notre naissance : et il aurait eu alors le droit de conclure qu'aucune parole trompeuse n'est jamais tombée des lèvres du Sauveur. Mais alors aussi il ne lui aurait plus été permis de parler d'un exemple donné par ce même Sauveur : car, comment aurait-il pu proposer à l'imitation du genre humain un homme à qui il aurait attribué une chair substantiellement différente de celle des autres hommes, un homme qui aurait perdu le droit de nous reprendre et de nous corriger par cela seul que sa nature aurait été différente de la nôtre?

Aug. Certes, si tu ne comprends pas la futilité d'une pareille argumentation, d'autres la comprennent. L'apôtre saint Pierre proposait l'exemple de Jésus-Christ à l'imitation des hommes : quelle raison pouvait-il avoir de parler en cet endroit du péché originel ? Quelles que soient l'énergie et la persévérance de nos efforts pour imiter notre divin modèle, est-ce que nous parviendrons jamais à naître, comme lui, exempts de ce péché ? Ne nous est-il pas aussi impossible de parvenir à naître exempts du péché originel, qu'il nous serait impossible de parvenir à naître du Saint-Esprit et de la Vierge Marie ? Pour que nous puissions imiter Jésus-Christ, il faut que notre volonté soit éclairée et dirigée ; mais pour que nous soyons délivrés du mal originel, il faut que notre nature soit régénérée.

LXXXVII. *Jul.* Ajoutons que non-seulement la doctrine du péché naturel étoufferait en nous tout désir d'émulation, mais elle convaincrait de fausseté manifeste l'éloge qui est ici donné au Sauveur. Comment en effet pourrait-on dire avec assurance et sans rougir, qu'aucune parole trompeuse n'a jamais été surprise sur ses lèvres, s'il était venu à nous revêtu d'une chair essentiellement différente de la nôtre ? Ses enseignements n'auraient-ils pas été alors empreints d'un sentiment de dérision amère, sa naissance surtout n'aurait-elle pas été un acte d'imposture abominable ? Vous supposez que les hommes sont sous l'empire d'un mal naturel et assujétis à la puissance du démon ; vous supposez qu'ils sont entraînés au péché fatalement et par suite du poison mortel dont leur nature a été infectée dès le premier instant de leur existence, ou du moins qu'ils sont asservis naturellement à la loi du péché qui règne dans leurs membres ; et c'est à ces mêmes hommes que le Sauveur impose, sous peine de subir les châtiments les plus rigoureux, l'obligation de devenir ses imitateurs ! Il exige une justice aussi parfaite que la sienne

[1] I Pierre, II, 21. — [2] Jean, XIV, 30.

propre de la part de ces hommes dont il connaît la chair tellement mauvaise que, venant à eux pour leur offrir dans sa personne un modèle accompli de toutes les vertus, il n'a pas osé prendre une chair de la même nature, mais il s'est revêtu seulement de l'apparence d'un corps humain ! Est-ce qu'alors ces malheureux, infectés de la contagion du péché comme d'une lèpre naturelle et involontaire, n'auraient pas mille fois le droit de lui dire avec assurance : Quand nous jouissons d'une santé florissante, nous donnons tous d'excellents conseils aux malades ; si toi-même tu étais dans l'état où nous sommes, tu penserais et tu parlerais d'une tout autre manière ? A quoi donc ont servi vos rêveries impies ? Si l'on admet votre doctrine, si l'on croit que notre chair est souillée et flétrie par un péché naturel ; il s'ensuit nécessairement ou bien que le Christ a pris cette chair, et alors il a participé à la contagion commune, ou bien qu'il n'a point pris cette chair, et alors, sa naissance n'ayant pas été autre chose qu'un mensonge, il se trouve être coupable, non pas, il est vrai, du péché naturel, mais du péché d'imposture volontaire. L'une et l'autre conséquences sont des blasphèmes tellement révoltants, tellement abominables, qu'on ne peut se défendre d'un sentiment d'horreur, alors même qu'on les expose pour appeler sur elles les foudres du mépris et de l'indignation publics. Daigne donc le divin Médiateur prendre lui-même la défense de ses exemples et de ses œuvres; qu'il daigne prendre la défense de la foi que nous prêchons, nous qui, nous inspirant uniquement de ses paroles et des paroles de son Apôtre, ne cessons d'enseigner que le Christ est homme véritable, qu'il a pris dans le sein de Marie une chair de la même nature que la nôtre et que, bien qu'il soit homme véritable en toutes choses, il n'a cependant été coupable d'aucun péché. Pour exprimer cette vérité, il suffit à l'apôtre saint Pierre de dire que le Christ n'a commis aucun péché : déclarer que le Christ n'a commis aucun péché, c'était par là même déclarer suffisamment que le Christ n'a pu être coupable d'aucun péché. Aucune parole trompeuse n'a été surprise sur ses lèvres : donc, il a donné un exemple saint à ceux dont la nature semblable à la sienne en toutes choses, était de plus l'ouvrage de ses mains. D'où il suit nécessairement qu'il n'y a dans l'homme aucun péché inné, puisque le Christ n'a pas été souillé par un péché de ce genre et que, bien qu'il se soit fait chair afin de pouvoir nous servir de modèle, cet acte n'a porté aucune atteinte à l'honneur de sa divinité.

Aug. O discoureur également vain et intarissable ! que penserais-tu donc, si les hommes disaient au Christ : Pourquoi nous commandez-vous de vous imiter ? Est-ce que nous sommes nés comme vous du Saint-Esprit et de la Vierge Marie ? est-ce que nous pouvons avoir autant de force que vous en avez vous-même, vous qui êtes à la fois homme et Dieu, mais un Dieu éternel et tout-puissant comme le Père ? Prétendras-tu que le Christ n'aurait point dû naître ainsi, ou que la nature humaine n'aurait point dû naître ainsi unie hypostatiquement au Verbe de Dieu, afin que les hommes qui n'ont pas la volonté d'imiter le Sauveur, ne pussent alléguer ces excuses ? Mais le Sauveur lui-même a proposé à notre imitation le Père qui assurément n'a jamais été revêtu de la nature humaine et, sans causer aucun déshonneur ni aucun préjudice à sa divinité, tous ceux-là l'imitent réellement qui ont, par sa grâce, et la volonté et le pouvoir d'aimer leurs ennemis, de faire du bien à ceux qui les haïssent; et cependant ils ne lui disent pas pour cela : Vous avez le pouvoir d'aimer et de pardonner ainsi, parce que vous êtes Dieu et qu'il n'est pas au pouvoir de vos ennemis de vous nuire ; nous, au contraire, nous ne sommes que de faibles mortels et vous nous commandez d'aimer ceux qui ne cessent de nous persécuter et de nous causer tant et de si grands maux ! De même aussi ceux qui imitent le Christ ne lui disent point : Nous ne pouvons accomplir ce à quoi vous nous exhortez par votre exemple, parce qu'il y a une distance incommensurable entre la faiblesse et l'infirmité de notre nature et la sublime excellence de la vôtre. Ainsi donc le Sauveur naissant du Saint-Esprit et de la Vierge Marie n'a pas dû, pour éviter de donner aux hommes le droit de lui dire : Laissez d'abord naître dans votre cœur des convoitises mauvaises et triomphez ensuite, si vous le pouvez, de ces convoitises, afin que nous puissions nous-mêmes vous imiter et triompher des nôtres ; le Sauveur, dis-je, n'a pas dû pour cette raison s'assujétir à une concupiscence qui aurait

seulement allumé dans son cœur des désirs mauvais et à laquelle il aurait résisté. Et maintenant, que diras-tu, ô Julien, de celui qui tient ce langage : « Je ne fais pas ce que « je veux ; et je fais ce que je hais [1] » ; de cet homme qui, suivant vous, se trouvait réduit à cette déplorable extrémité, non point par suite de la concupiscence avec laquelle il était né, mais par suite des habitudes mauvaises qu'il avait contractées? Est-ce que le Christ n'a pas laissé aux hommes de cette sorte des exemples qu'ils peuvent imiter? ou bien n'aurait-il eu pour eux que des sentiments de mépris et aurait-il voulu qu'ils demeurassent étrangers à l'imitation de ses propres vertus? Si donc ces hommes lui disaient : Vous ne savez pas combien est dur et accablant pour nous le poids de nos habitudes : on voit bien, à votre langage, que vous n'avez pas comme nous à gémir sous cette tyrannie cruelle ; tous, quand nous jouissons d'une santé florissante, nous donnons facilement d'utiles conseils aux malades. Prétendrais-tu alors que le joug de ces habitudes pèse également sur le Christ, mais que, par la manière dont il s'en affranchit, celui-ci enlève à ces hommes tout moyen d'excuse et leur donne un exemple qu'ils peuvent et qu'ils doivent imiter? Ne riras-tu pas enfin de la frivolité ridicule de tes propres raisonnements, et oseras-tu nous opposer encore de pareilles arguties?

LXXXVIII. *Jul.* Cette question ainsi traitée avec tous les développements que réclamait le sujet lui-même, je te demanderai de vouloir bien, sans rancune, m'expliquer comment toi, qui donnes les plus grands éloges aux écrits de Jérôme, tu peux dire avec assurance qu'il n'y a eu aucun péché en Jésus-Christ. Car dans un dialogue où il met en présence Atticus et Critobole, et où il leur prête un langage d'une élégance merveilleuse, un langage dont la grâce et la noblesse sont dignes de la foi qu'ils défendent, cet auteur s'appuie sur un cinquième Evangile qu'il dit avoir été traduit par lui, pour démontrer que le Christ a été souillé, non-seulement par un péché naturel, mais aussi par un péché volontaire, et qu'il a reçu le baptême de Jean afin précisément d'être purifié de cette double souillure. Ce même auteur s'appuie également sur le témoignage de saint Jean l'évangéliste pour attribuer au Christ un acte de faiblesse ignominieuse, un péché de mensonge. Dans la lettre que tu as envoyée à Alexandrie, tu déclares glorieusement et triomphalement, que, grâce à cet ouvrage de Jérôme, Pélage demeure désormais écrasé sous le poids des témoignages scripturaires, et que jamais à l'avenir il ne lui sera plus possible d'élever la voix en faveur du libre arbitre. Certes, cela n'a pas empêché Pélage de prendre une revanche éclatante et de soutenir noblement la cause de la foi catholique. Mais si j'ai fait mention ici de cet ouvrage, ç'a été uniquement afin de t'obliger à reconnaître que tu es en désaccord, non-seulement avec les saintes Ecritures, mais avec les fauteurs même de ta doctrine.

Aug. Si tu avais cité les paroles de Jérôme, j'aurais peut-être montré qu'elles doivent être entendues dans un sens qui n'a rien de commun avec les blasphèmes que tu essaies d'attribuer à cet auteur : et quand même je n'aurais pas pu le faire, je n'aurais pas cru devoir répudier la foi que ce grand homme a partagée avec les plus illustres docteurs de l'Eglise catholique, sous prétexte qu'il y a dans ses écrits, supposé qu'elles s'y trouvent réellement, quelques paroles qui ne sont pas conformes à l'enseignement de ces docteurs. Mais, quant à l'autorité de Jérôme, il me suffit de savoir une seule chose : quoiqu'il enseigne au sujet du péché originel la même doctrine pour laquelle tu me qualifies du nom de manichéen, tu n'oses pas, cependant, lui donner à lui-même cette qualification odieuse. Du reste, il est manifeste que non-seulement tu as commis ici un oubli, mais aussi que tout le poids de tes accusations contre moi doit fatalement retomber sur toi-même. Je n'ai point invoqué l'autorité de Jérôme, mais bien celle d'Ambroise ; je n'ai point non plus exposé à ma manière la doctrine de celui-ci, mais je t'ai opposé les paroles mêmes [1] par lesquelles il déclare que le Christ n'aurait pu être exempt de la souillure commune, si sa naissance avait été comme celle des autres hommes, le fruit de l'union de l'homme et de la femme. Tu vois que si je dois être qualifié de manichéen pour avoir enseigné cette maxime, Ambroise doit nécessairement recevoir, lui aussi, cette qualification ; mais s'il est impossible de considérer Ambroise comme

[1] Rom. VII, 15.

[1] Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 40, et liv. II, n. 14,15.

un disciple de Manès, il s'ensuit nécessairement aussi que l'on peut enseigner cette maxime sans être ou même sans paraître manichéen. Certes, tu comprends combien cette déduction est rigoureuse (mon raisonnement est en effet d'une simplicité telle qu'il n'est pas impossible d'en sentir, ou plutôt, qu'il ne t'est pas possible de ne pas en sentir la force irrésistible) : et cependant la vérité est tellement absente de la cause dont tu as entrepris la défense, que tu es réduit à faire peser sur moi, non point par ignorance ou par oubli, mais par une fourberie calculée, l'accusation calomnieuse de manichéisme.

LXXXIX. *Jul.* Car tu refuses de blâmer avec le manichéen les pourceaux et les chèvres, quoique tu sois d'accord avec eux pour condamner et flétrir la nature humaine ; quoique avec eux aussi tu nies, non pas que le Christ ait été revêtu d'une apparence de chair, mais qu'il nous ait laissé des exemples vraiment dignes d'exciter notre émulation et notre zèle. Ailleurs tu écartes, ou du moins tu feins un moment d'écarter de Jésus-Christ le péché naturel, parce que tu crains de paraître assujétir le Fils de Dieu à la puissance du démon, ce que Manès lui-même n'a point fait. Mais tu te fais en même temps le panégyriste de Jérôme, de cet homme qui a poussé l'audace du blasphème jusqu'à dire que le Sauveur était familiarisé avec des péchés volontaires. C'est ainsi que tu te repais successivement et invariablement des maximes les plus ignobles et des rêveries les plus absurdes de tes amis ; les catholiques seuls ont part à tes colères et à tes injures, et cela parce qu'ils prétendent que Dieu n'est point l'auteur du mal, que les hommes créés par lui ne sont point mauvais naturellement, que les lois de Dieu sont justes, que ses images ont le pouvoir d'éviter le mal et de faire le bien ; que le Christ n'a commis aucun péché et que la pureté de ses membres, la sainteté de ses préceptes aussi bien que l'équité de ses jugements sont au-dessus de toute atteinte. Mais si nous ne réussissons qu'à t'aigrir davantage à mesure que nous affirmons la vérité avec plus d'énergie, nous avons du moins la ferme confiance que nos paroles feront naître la lumière dans les esprits judicieux, et que plusieurs parmi ceux que tes mensonges ont égarés misérablement, pourront être ramenés dans la bonne voie.

Aug. Par rapport aux exemples que le Christ nous a laissés, je t'ai déjà fait précédemment cette réponse : Nous ne devons pas nier la sublime excellence de celui qui, possédant toute l'intégrité de la nature humaine, bien qu'il fût né de l'Esprit et que la concupiscence charnelle n'eût point eu de part à sa conception, a mené sur la terre une vie incomparablement plus juste que celle d'aucun autre homme ; mais d'autre part nous ne devons pas non plus chercher dans cette excellence ineffable une excuse pour nous dispenser de travailler autant qu'il est en nous à imiter cet auguste modèle. Les époux fidèles n'imitent point sa virginité ; et cependant, en tant qu'ils fuient l'adultère et tout commerce illicite, ils deviennent ses imitateurs : ceux qui vivent saintement dans le célibat l'imitent d'une manière encore plus parfaite, mais ils ne peuvent pas pour cela l'imiter en tant qu'il a été exempt, non-seulement de toute action coupable, mais de toute convoitise mauvaise. (Pour vivre saintement dans le célibat il faut s'abstenir de tout commerce charnel, puisque le mariage seul peut rendre ce commerce légitime.) Est-il donc étonnant que celui qui était né de l'Esprit et de la Vierge, ait été exempt de tout mal ? Et ne faut-il pas être plongé soi-même dans l'abîme des maux les plus effroyables, pour oser nier que l'on doive considérer comme un mal ce contre quoi les saints implorent chaque jour le secours du Père, conformément aux enseignements du Seigneur lui-même ? Car, quand nous disons : « Ne nous induisez pas en tentation [1] », nous implorons le secours de Dieu contre notre concupiscence. « Chacun en effet », nous dit l'Ecriture, « est tenté par sa propre concupis- « cence, qui l'entraîne et qui le séduit [2] ». Fasse donc le Père, à qui nous adressons cette prière, que n'ayant jamais la témérité de dire que ce à quoi la concupiscence charnelle nous porte, ne vient point du Père, nous osions avancer que cette concupiscence elle-même est l'œuvre de celui-ci ; en d'autres termes, que l'on doit considérer comme un mal ce à quoi nous sommes entraînés par nos désirs charnels, mais que ces désirs eux-mêmes ne sont point mauvais. Or, si la vérité nous oblige à proclamer que cette concupiscence est mauvaise ; il s'ensuit nécessairement que celui qui est né exempt de tout mal, n'y était point assujéti et, par là même, non-seulement il

[1] Matth. VI, 13. — [2] Jacq. I, 13.

n'a point commis de péché, mais le désir même du péché ne s'est jamais élevé dans son cœur. C'est pourquoi, quand nous ne commettons pas le péché, nous devenons ses imitateurs, non pas en ce sens que le désir du péché ne s'allume point dans notre cœur, mais en ce sens que nous ne consentons point à ce désir : quoique même, en imitant ainsi le Saint des saints par une vie honnête et irréprochable, nous ne laissions pas d'avoir sujet de dire dans nos prières : « Pardonnez-« nous nos offenses [1] ». Du reste, quand j'ai fait l'éloge de Jérôme, je n'ai point dit de lui ce que Pélage a dit d'Ambroise ; je n'ai point dit que ses ennemis mêmes n'ont jamais osé attaquer ni sa foi, ni son intelligence très-pure des Ecritures [2]. D'où il suit que j'ai le droit de blâmer toute parole qui me paraît blâmable dans les écrits d'un ami, aussi bien que dans mes propres écrits. Mais autre chose est une parole erronée qui est échappée quelque part à un catholique, autre chose est une erreur considérable enseignée ou défendue avec une opiniâtreté d'hérétique.

XC. *Jul.* Mais c'est assez nous étendre sur ce sujet : passons maintenant à ce qui fait un des grands objets du débat qui s'agite entre nous ; à cette difficulté sous le poids de laquelle le champion du manichéisme se voyant confondu et atterré, a fait pour nous répondre des citations aussi fidèles que son propre langage était gracieux et élégant. Après avoir loué et approuvé celles de mes paroles que j'ai rapportées ci-dessus, et sans qu'aucun incident nouveau se soit produit dans la discussion, il aborde l'endroit de mon ouvrage où, pour remplir ma promesse, je complétais ainsi mon argumentation : je lui demandais d'abord comment des hommes créés par Dieu peuvent être soumis à la puissance du démon ; puis je répondais en son propre nom : « Par suite du péché dont ils sont souillés, « non point à cause de la nature qu'ils ont « reçue » ; et enfin je répliquais à mon tour : « Mais tu as bien été obligé d'en convenir : de « même que l'enfant ne saurait être conçu « sans le concours des organes charnels, de « même aussi le péché ne saurait exister sans « le consentement de la volonté. Il faudra « donc dire qu'au moment de leur conception « les enfants ont déjà une volonté, quoiqu'ils « n'aient pas encore une âme ; ou du moins « qu'ils peuvent faire des actes de volonté au « moment de leur naissance, bien qu'ils ne « possèdent pas alors l'usage de la raison ». Notre adversaire donc entreprenant de réfuter cet endroit de mon ouvrage, ne cite que cette partie de ma réplique : « Mais de même « que l'enfant ne peut être conçu sans le con-« cours des organes charnels, de même aussi « le péché ne saurait exister sans le consen-« tement de la volonté » ; et il répond : « Oui « certes, il en est ainsi ; et voilà précisément « pourquoi l'Apôtre dit : Le péché est entré « dans le monde par un seul homme, et par « le péché la mort ; et la mort a passé ainsi « dans tous les hommes par celui en qui tous « ont péché [1]. Tous ont péché par la volonté « mauvaise de cet homme unique, parce que « tous étaient alors renfermés dans celui-ci, « et ils durent nécessairement contracter la « souillure du péché dont il se rendit volon-« tairement coupable [2] ». Je prie le lecteur de vouloir bien se rendre compte par lui-même de la loyauté qui est apportée de part et d'autre dans ce débat. A quoi t'a-t-il servi, ô le plus érudit de tous les bipèdes, de mutiler ainsi ma pensée? Bien que la partie de mon argument que tu as supprimée, soit l'explication de celle qui précède, la force de ma réplique ne subsiste-t-elle pas encore tout entière dans celles de mes paroles que tu as si vaillamment affrontées ? J'avais fidèlement exposé la réponse que tu nous as faite déjà bien des fois, et tu as été obligé toi-même d'en convenir ; après t'avoir demandé comment de petits enfants créés par Dieu peuvent être sous la puissance du démon, j'avais répondu en ton nom : « Par suite du péché dont ils « sont souillés, non point à cause de la nature « qu'ils ont reçue ». Certes, tu vois que j'avais agi ici avec la plus entière bonne foi. J'avais mis dans la bouche du partisan de la transmission du péché le langage qu'il tient ordinairement, bien que ce langage ne soit pas conforme à la vérité. Puis, j'avais répondu : « Mais de même que l'enfant ne peut « être conçu sans le concours des organes « charnels, de même aussi le péché ne saurait « exister sans le consentement de la volonté ». C'est ici que tu as mutilé notre argument avec autant d'impudence que de fourberie : après avoir cité les paroles par lesquelles nous déclarions que le péché ne saurait pas

[1] Matth. VI, 12. — [2] De la grâce du Christ, n. 46, 47.

[1] Rom. V, 12. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.

plus exister en dehors de tout acte de volonté, que les enfants ne sauraient être conçus sans le concours des organes charnels : tu as supprimé ce que nous avions ajouté relativement à la volonté des enfants, et tu as répondu aussitôt : « Oui certes, il en est ainsi : et voilà « précisément pourquoi l'Apôtre dit : Le pé« ché est entré dans le monde par un seul « homme : tous ont péché par la volonté « mauvaise d'un seul ». Est-ce là répondre ? est-ce là discuter ? ou plutôt est-ce là se respecter et prendre souci de sa propre dignité ? Les hommes instruits rient volontiers des subtilités sophistiques par lesquelles on cherche à se jouer de la simplicité d'un adversaire en adoptant les mêmes mots dont il fait usage : ces sophismes, bien que la vérité y soit étrangère, ont du moins le mérite d'être couverts d'un vernis de décence et d'urbanité ; nous au contraire nous nous trouvons ici en présence d'une chose qui, comme procédé de discussion, est une monstruosité, et cependant notre adversaire ne prend pas même la la peine de voiler sous une apparence sophistique l'horrible nudité d'un langage dont la vérité est complétement absente. J'ai dit que le péché ne saurait exister sans le consentement d'une volonté libre : par le fait seul que tu admets ce principe, tu abjures cette maxime enseignée jusqu'alors par vous, savoir, que les hommes se trouvent souillés d'un péché naturellement et en dehors de tout acte de leur volonté propre.

Aug. Je n'avais lu de l'ouvrage dont tu parles que ce qui avait été transcrit sur la feuille qui m'a été envoyée. Dès que j'ai eu entre les mains tes livres d'où quelques maximes avaient été extraites je ne sais par qui, j'ai répondu à chacun de tes arguments. Nous disons, nous aussi, que le péché ne saurait exister en dehors de tout acte d'une volonté libre ; mais nous n'abjurons pas pour cela, comme tu le prétends, notre doctrine de l'existence du péché originel : car le péché originel, comme tous les autres péchés, a son principe dans un acte de volonté libre, non point dans un acte de la volonté personnelle des petits enfants, mais dans un acte de la volonté de celui en qui tous commençaient déjà d'exister au moment où il souilla par un acte de volonté mauvaise la nature commune à tous. Nous ne disons donc point que les enfants font, au moment de leur conception ou de leur naissance, un acte de volonté peccamineux ; mais bien que ce péché énorme fût commis par la volonté libre de celui qui, au moment même où il devint prévaricateur, communiqua sa propre souillure à la nature humaine tout entière : ce qui a fait dire en toute vérité à un saint : « J'ai été conçu dans l'iniquité [1] » ; et à un autre personnage également saint : « Qui est « pur de toute souillure ? Pas même l'enfant « qui n'a vécu encore qu'un seul jour sur « cette terre [2] ». Ces paroles, qui sont le langage de la vérité même, sont aussi la réfutation la plus péremptoire et la plus décisive de tous tes discours vains et mensongers.

XCI. *Jul.* Quelle est donc cette impudence qui te permet d'approuver mes paroles sans renoncer pour cela à ta doctrine, quoiqu'il y ait entre celle-ci et celles-là une opposition telle qu'il suffit de connaître le sens des mots pour voir tout d'abord que la vérité ne saurait être des deux côtés en même temps ? Si je consentais à admettre l'existence d'un péché naturel, je perdrais par là même le droit d'affirmer la vérité de cette maxime, que le péché ne saurait exister que dans une volonté libre ; mais aussi, par le fait seul que tu as reconnu avec moi que le péché ne saurait exister sans aucun acte de volonté, tu aurais dû abjurer en même temps ta doctrine de l'existence du péché naturel.

Aug. Autre chose est cette maxime : Le péché ne saurait exister sans aucun acte de volonté libre ; autre chose est cette autre maxime ainsi formulée par toi : « Le péché « ne saurait exister que dans une volonté « libre ». Nous admettons la première de ces maximes et nous enseignons que le péché originel lui-même n'aurait pu exister sans un acte de la volonté libre du premier homme. Quant à la seconde, au contraire, nous la repoussons. Le péché originel ne subsiste pas dans la volonté du petit enfant au moment de sa naissance ; mais il ne subsiste pas non plus dans la volonté du premier homme, bien qu'il n'ait pu exister sans un acte de celle-ci. Il ne faut donc pas confondre ces deux propositions : le péché ne saurait exister sans un acte de volonté ; le péché ne saurait exister que dans la volonté. De même que nous pouvons dire en toute vérité : L'enfantement ne saurait exister sans la concep-

[1] Ps. L, 7. — [2] Job, XIV, 4, suiv. les LXX.

tion; et cependant nous n'avons pas pour cela le droit d'ajouter : L'enfantement ne saurait exister que dans la conception ; car, il y a entre l'une et l'autre maxime une distance incommensurable, et ni l'enfantement ne saurait subsister dans la conception, ni la conception ne saurait subsister dans l'enfantement. Le péché sans doute peut bien subsister dans la volonté, et il subsista en effet dans la volonté du premier homme ; mais il peut aussi ne pas subsister dans la volonté, et sans aucun doute le péché originel ne subsiste pas dans la volonté des petits enfants, bien qu'il soit alors la suite d'un acte de la volonté du premier homme. Certes, quand le saint homme Job disait à Dieu : « Vous avez « scellé mes iniquités dans un sac, et si j'ai « commis quelque faute sans le vouloir, « vous l'avez marquée [1] » ; les fautes qu'il avait commises sans le vouloir ne résidaient pas dans sa volonté. Et quand l'Apôtre, après avoir dit : « Je ne fais pas le bien que je « veux », ajoute aussitôt : « Je fais, au con- « traire, le mal que je ne veux pas [2] » ; direz-vous encore que le péché réside dans sa volonté, vous qui prétendez que ces paroles doivent être entendues en ce sens que saint Paul était contraint par la force de ses habitudes mauvaises à commettre le péché malgré lui ? Cesse donc de chercher dans l'affinité des mots un moyen facile pour confondre dans l'esprit de tes lecteurs des idées tout à fait distinctes ; quand nous disons que le péché ne saurait exister sans un acte d'une volonté libre, ne nous attribue pas pour cela cette autre maxime : Le péché ne saurait exister que dans une volonté libre. Est-ce que si nous disions : Il ne saurait y avoir de charbon sans feu, tu aurais le droit d'affirmer que, suivant nous, il ne saurait y avoir de charbon que dans le feu ? Si la différence qui existe entre l'une et l'autre proposition t'a échappé, tu confesseras que tu n'as pas fait preuve d'une connaissance profonde de la dialectique ; si, au contraire, cette différence ne t'a pas échappé, tu confesseras que tu n'espérais pas avoir des lecteurs très-intelligents.

XCII. *Jul.* Car il est manifeste que rien de ce qui est naturel ne saurait être en même temps volontaire.

Aug. S'il est manifeste que rien de ce qui est naturel ne saurait être volontaire ; ils ne sont donc point naturels, ce désir, cette volonté que nous avons d'être sauvés, de parvenir à la béatitude ? Qui oserait avancer une pareille énormité, sinon toi seul ? Peut-être même n'oseras-tu plus la soutenir, après cet avertissement.

XCIII. *Jul.* Si donc le péché est naturel, il n'est point volontaire : s'il est volontaire, il n'est point inné dans l'homme. Ces deux définitions s'excluent mutuellement comme la nécessité exclut la volonté et réciproquement : affirmer ou nier la première, c'est nier ou affirmer la seconde ; affirmer ou nier la seconde, c'est nier ou affirmer la première. Car le mot *volontaire* ne signifie pas autre chose que *non contraint ;* et le mot *contraint* ne signifie pas autre chose que *non volontaire.* Ces deux choses ne peuvent donc exister et vivre ensemble, s'il est permis de parler ainsi ; c'est une loi de leur nature, que la première ne saurait vivre que par la mort de la seconde, et que la seconde ne saurait vivre que par la mort de la première.

Aug. Comment ne fais-tu pas réflexion qu'il y a certainement, de quelque manière qu'on interprète ses paroles, un péché non volontaire dans celui qui dit : « Si je fais ce que je « ne veux pas, ce n'est donc plus moi qui le « fais, mais c'est le péché qui habite en « moi [1] ? » Comment ne remarques-tu pas que nous sommes contraints par une nécessité irrésistible à vouloir vivre heureux ? Pourquoi fermer ainsi les yeux à la lumière de la vérité et prétendre que ces deux choses s'excluent mutuellement, comme s'il ne pouvait y avoir et des volontés nécessaires, et des nécessités volontaires ?

XCIV. *Jul.* Ces principes sont absolument incontestables, et il n'est au pouvoir d'aucun dialecticien d'y porter une atteinte quelconque : fais donc ton choix comme il te plaira de le faire ; défends avec énergie ou notre doctrine ou la tienne ; impute le péché ou à la volonté ou à une loi nécessaire et fatale. Toutefois, quand je dis : Comme il te plaira, je n'entends pas qu'il soit encore permis d'embrasser la doctrine que tu as apprise à l'école de Manès, et qui consiste à attribuer les péchés à la nature : j'ai voulu seulement, en m'exprimant ainsi, rendre hommage à la vérité que tu soutiens.

[1] Job, XIV, 17. — [2] Rom. VII, 15.

[1] Rom. VII, 20.

Aug. Que tu le veuilles ou non, puisque tu ne cesses de reproduire cette objection, il est de mon devoir aussi de ne pas cesser de te faire cette réponse : Il n'était point manichéen celui qui a dit que la discorde qui règne entre l'esprit et la chair est devenue la condition naturelle de l'homme par suite de la prévarication du premier homme[1]. Par le fait seul que tu nies l'origine de ce mal auquel tu ne saurais nier que tout homme soit assujéti en naissant, tu autorises Manès à soutenir qu'il y a en nous un mélange d'une nature étrangère, et il faut ou bien qu'il triomphe avec le secours que tu lui prêtes, ou bien qu'il périsse avec toi dans une commune défaite.

XCV. *Jul.* Que le lecteur attentif et éclairé juge donc de la valeur de la réponse que tu m'as faite. La présente discussion, tu ne le nieras pas, se rapporte aux enfants qui, n'ayant pas encore l'usage de la raison, sont incapables de faire aucun acte de volonté personnelle, et il s'agit de savoir comment ces enfants créés par Dieu ne peuvent être sous la puissance du démon, puisque tu reconnais qu'ils n'ont commis aucun mal par eux-mêmes. Tu as soutenu dans un langage brillant et pompeux qu'ils appartiennent au démon par suite du péché qu'ils ont contracté, non point à cause de la nature qu'ils ont reçue. Nous t'avons répondu alors : « Mais de même que la con-« ception ne saurait s'accomplir sans le con-« cours des organes charnels, de même aussi « le péché ne saurait exister sans le consente-« ment de la volonté ». Tu as répliqué : « Oui « certes, il en est ainsi ». En d'autres termes, le péché ne saurait exister sans le consentement de la volonté. Comment donc, après avoir proclamé avec nous la vérité incontestable de cette maxime, as-tu eu l'impudence d'ajouter : « Mais le péché est entré dans le « monde par un seul homme, c'est-à-dire, « par la volonté d'un seul homme ? »

Aug. Oui assurément, il s'agissait des petits enfants ; mais est-ce que c'était pour moi une raison de ne pas montrer qu'il n'y a aucune contradiction entre ma doctrine et ces paroles de ton livre qui sont parfaitement vraies, savoir, que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté ; puisque le péché originel lui-même n'a pas d'autre principe que la volonté de celui de qui nous descendons tous ? Aussi, quoique tu eusses écrit ces paroles dans l'intention de me contredire, je t'ai répondu qu'elles n'étaient nullement en contradiction avec mon propre langage ; et après t'avoir accordé qu'elles sont d'une vérité incontestable, je t'ai fait voir (ce que tu n'avais pas compris) comment elles ne sont pas nécessairement en contradiction avec mes propres paroles. Tu as pu sans doute avoir l'intention de dire que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté personnelle de celui qui se trouve coupable de ce péché ; si tu t'étais exprimé ainsi, je n'aurais certes pas accepté ta proposition ; car le péché originel est contracté sans aucun acte de volonté personnelle de la part des petits enfants. Mais tu as dit que le péché ne saurait exister sans un acte de volonté, et tu as dit parfaitement vrai ; car le péché originel lui-même n'existe que par un acte de volonté ; il est l'œuvre de celui qui le premier commit un péché volontaire, et par là flétrit et vicia la nature humaine ; c'est par suite de cet acte de volonté mauvaise que, parmi les enfants dont la naissance est le fruit de cette concupiscence charnelle qui fit rougir nos premiers parents et qui les obligea à voiler leur nudité aussitôt qu'ils furent coupables, aucun n'est exempt de souillure, tant qu'il n'a pas été régénéré et qu'il n'a pas reçu la grâce spirituelle.

XCVI. *Jul.* Est-ce que nous t'avions parlé des œuvres d'Adam, et s'agissait-il de savoir si celui-ci a péché volontairement ? Bientôt sans doute nous poserons cette question et nous prouverons que dans ton système il n'est pas possible d'y répondre. Pour le moment, si tu cherchais à tromper les autres, je le comprendrais peut-être ; mais que tu cherches à t'en imposer à toi-même, n'est-ce pas une monstruosité tout à fait incompréhensible ? car je ne saurais me persuader que tu aies commis de bonne foi, et non point par fourberie, une énormité aussi révoltante. Dans une seule et même phrase tu reconnais avec nous que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté, et tu ajoutes immédiatement que ce même péché qui ne saurait, as-tu dit, subsister sans un mouvement libre de l'âme, règne cependant sur tous les hommes sans aucun acte de la volonté.

Aug. Pourquoi mettre un mot de ton invention à la place de celui dont je me suis servi, et soustraire ainsi ma pensée telle que je l'ai exprimée, à ceux de tes auditeurs ou de

[1] Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII.

tes lecteurs qui n'ont point lu mon ouvrage? Je n'ai point dit que le péché ne peut subsister, mais seulement qu'il ne peut exister sans un acte de la volonté ; quant à la différence qu'il y a entre l'une et l'autre expression, je vais la rendre sensible à l'aide d'un exemple tiré de tes propres paroles. Tu as dit : « L'enfant ne saurait exister dans le sein « maternel sans l'union des organes de la « chair » ; et personne assurément ne contestera la vérité de cette proposition ; car l'enfant n'existe en effet dans le sein maternel que par suite de l'union de l'homme et de la femme. Si, au contraire, tu avais dit : L'enfant ne peut subsister dans le sein maternel sans l'union des organes de la chair; qui aurait accepté cette proposition comme conforme à la vérité? L'enfant subsiste dans le sein maternel après que l'acte charnel sans lequel il n'aurait pu exister, a été accompli ; et ses parents, bien qu'ils aient été la cause de son existence, n'ont plus aucune part dans sa conservation. De même aussi le péché, bien qu'il ne puisse exister, peut cependant subsister sans un acte de la volonté. C'est pourquoi, par rapport au péché d'Adam, en d'autres termes, par rapport à cette souillure originelle qui subsiste dans les descendants du premier homme jusqu'à ce qu'ils aient été purifiés en Jésus-Christ ; quand on dit que, même dans ces descendants du premier homme, ce péché ne peut exister sans un acte de volonté, on entend parler de la volonté de celui qui l'a commis et qui l'a fait subsister tel qu'il subsiste aujourd'hui dans la postérité d'Adam ; on n'entend point parler de la volonté de celui qui l'aurait fait subsister, puisqu'il est certain que, une fois commis, il put subsister sans aucun acte de volonté humaine. Toutefois, si tu prétends que le mot exister et le mot subsister ont une seule et même signification, je ne dispute point sur les mots ; mais alors je dirai que, le mot exister étant pris dans le sens de subsister, tout péché peut exister sans aucun acte de volonté. Quel est en effet celui qui, se trouvant coupable d'un péché auquel sa volonté n'a point eu de part, ferait un acte de volonté pour que ce péché subsistât en lui? Et cependant ce péché après avoir été commis par un acte de volonté, subsiste malgré la volonté de celui qu'il souille. Il subsiste jusqu'à ce qu'il soit remis ; et dans ceux à qui il n'aura pas été remis, il subsistera éternellement ; car cette parole de l'Evangile n'est point une parole mensongère : « Il sera cou- « pable d'un péché éternel [1] ».

XCVII. *Jul.* Du reste, ton argumentation n'est pas autre chose qu'un tissu de propositions qui n'ont point de rapport entre elles : ainsi, après avoir dit que « le péché n'existe « jamais sans un acte de la volonté », tu réponds : « Mais le péché existe par un acte de « la volonté d'un seul homme ». Quel rapport y a-t-il entre la première de ces maximes formulée à l'aide d'une préposition qui marque l'ablatif, et la seconde formulée à l'aide d'une préposition qui marque l'accusatif? Il s'agissait de savoir si un péché quelconque peut exister sans un acte de la volonté, et la réponse négative ne pouvait être douteuse après ce qui avait été établi : or, pour toute réponse, tu as dit que le péché est entré par un seul homme, tandis que la question était de savoir, non pas par quoi le péché a commencé, mais si le péché a pu, oui ou non, exister sans un acte de la volonté.

Aug. J'ai dit que le péché ne peut exister sans un acte de la volonté, de même que nous disons que les fruits ne peuvent exister sans le secours des racines : or, dans ce dernier cas, nous pouvons également, et sans offenser la grammaire, dire que les fruits ne peuvent exister que par le secours des racines. Si donc l'une et l'autre proposition sont parfaitement exactes, bien que la première soit formulée à l'aide d'une préposition qui marque l'ablatif, et la seconde à l'aide d'une préposition qui marque l'accusatif ; pourquoi chercher ainsi à nous embarrasser par des disputes de mots qui, comme les toiles d'araignées, sont d'autant plus faciles à rompre qu'elles sont plus subtiles ? Tends pour des mouches déjà expirantes ces filets vraiment ridicules. Ils n'étaient point des mouches de cette sorte, ceux que nous suivons précisément parce qu'ils nous apprennent à rompre tes piéges. Ne considère pas comme tels l'Apôtre qui a dit : « Le corps est mort à cause du péché [2] » ; ni Hilaire, dont voici les paroles : « Toute « chair vient du péché ; en d'autres termes, « toute chair a pour origine le péché d'Adam « notre premier père [3] » ; ni Ambroise dont je t'ai déjà cité cette maxime : « Nous naissons « tous en état de péché, nous dont l'origine

[1] Marc, III, 29. — [2] Rom. VIII, 10. — [3] Voir Livre I cont. Jul., n. 9.

« même est souillée [1] ». Plût à Dieu que toi-même tu fusses solidement et salutairement enfermé dans les filets de ces pêcheurs du Christ : tu n'aurais plus alors le malheur de venir, en nous parlant de l'accusatif et de l'ablatif, t'accuser toi-même et attester que tu as cessé d'appartenir à l'Eglise catholique. Quant aux prépositions, puisque tu as pour elles un respect si profond et si inviolable, pourquoi ne reconnais-tu pas, en déposant un instant ton orgueil, que la parole de ces docteurs de l'Eglise doit être préposée, c'est-à-dire préférée à la tienne ?

XCVIII. *Jul.* Certes, il est manifeste que ta fourberie abominable a reçu immédiatement le châtiment qui suit toujours le péché : avant même qu'elle eût pu séduire ceux qui devaient en être les tristes victimes, elle avait déjà été un sujet de confusion pour son auteur. On ne nie point que le premier homme ait commis un certain péché : il s'agit seulement de savoir comment ce péché pourrait se trouver dans les enfants au moment de leur naissance. Tu déclares d'abord que le premier péché a eu pour principe « un acte de volonté « libre, car le péché ne saurait exister sans un « acte de la volonté »; nous acceptons parfaitement cette définition. Mais tu ajoutes : « Cependant ce péché, qui ne peut exister sans « un acte de la volonté, souille les petits en- « fants sans aucun acte de leur volonté ».

Aug. Il souille les petits enfants comme un mal contagieux, non point par suite d'un acte de leur libre arbitre.

XCIX. *Jul.* Il est donc contraire à la vérité, ce principe que tu avais proclamé avec nous, savoir, que le péché n'existe point sans un acte de la volonté ; puisque le péché, bien qu'il ait été commis par un acte de la volonté, a pu cependant être transmis à d'autres sans aucun acte de ce genre.

Aug. Le principe que j'avais proclamé avec vous, n'est point contraire à la vérité ; car le péché originel n'a pas été commis sans un acte de la volonté de celui de qui les enfants tirent leur origine ; et cependant, quoique ce péché n'ait pu être commis par le premier homme sans un acte de volonté, il n'en est pas moins vrai qu'il a pu être transmis aux autres hommes comme un mal contagieux et sans aucun acte de volonté. Ainsi le péché n'aurait pu, sans un acte de volonté, exister comme il était nécessaire qu'il existât pour qu'il pût être ensuite transmis à d'autres sans aucun acte de volonté ; de même que les fruits ne pourraient, sans le secours des racines, exister comme il est nécessaire qu'ils existent pour qu'ils puissent être ensuite, sans le secours des racines, transportés en d'autres lieux.

C. *Jul.* Par là même, le péché doit nécessairement exister sans aucun acte de volonté, puisqu'il se trouve dans ceux que tu reconnais n'avoir formé aucun acte de volonté mauvaise.

Aug. Oui assurément, le péché existe sans aucun acte de volonté, si l'on prend le mot exister dans le sens de subsister. En effet, pour que le péché subsiste, il faut d'abord qu'il existe ; mais pour qu'il subsiste sans aucun acte de volonté, il faut qu'il ait été commis par un acte de volonté ; du moins cette dernière maxime est incontestable par rapport au péché qui est seulement péché ; car par rapport au péché, qui est à la fois péché et châtiment du péché, nous en sommes tous coupables malgré nous. Ainsi ces deux propositions sont également vraies : Le péché ne peut exister sans un acte de la volonté ; le péché peut exister sans un acte de la volonté ; de même que ces deux autres : L'enfant ne peut exister dans le sein maternel sans l'union charnelle des parents ; l'enfant peut exister dans le sein maternel sans l'union charnelle des parents. La première de ces deux dernières propositions signifie que l'enfant ne peut commencer d'exister sans l'union charnelle des parents ; la seconde signifie qu'il peut continuer d'exister sans cette union. Aussi tu as eu parfaitement raison de dire, en assimilant le péché et l'enfant dans le sein maternel : « De même que l'enfant ne peut exis- « ter dans le sein maternel sans l'union des « organes charnels ; de même aussi le péché « ne saurait exister sans un acte de la vo- « lonté ». Nous comprenons très-bien que l'enfant ne peut, sans l'union charnelle des parents, exister dans le sein maternel, en ce sens qu'il ne saurait sans cette union commencer d'exister ; mais qu'il peut cependant, sans cette même union, exister dans le sein maternel, en ce sens qu'il peut continuer d'exister dès qu'il a reçu l'existence une première fois : pourquoi donc ne comprendrions-nous pas également que le péché ne peut sans un acte de la volonté exister, c'est-à-dire commencer d'exister, lorsqu'il n'existe pas en-

[1] De la Pénit., chap. II ou III.

core ; et que néanmoins il peut sans aucun acte de cette même volonté exister, c'est-à-dire continuer d'exister, lorsque déjà il existe?

CI. *Jul.* Vois à quoi aboutissent les fines subtilités de ta dialectique : tu t'efforces de prouver la non-existence d'une chose, précisément par ce qui peut être la cause de l'existence de cette chose.....

Aug. Et toi, ô grand défenseur du libre arbitre même contre la grâce de Dieu, que dis-tu ici? nieras-tu que le libre arbitre soit cause de la non-existence de certains péchés, quoique ce même libre arbitre puisse être cause de l'existence de ces mêmes péchés ? Car tantôt le péché existe par l'effet du libre arbitre, puisque l'homme ne commet le péché qu'autant qu'il a la volonté de le commettre ; et tantôt, par l'effet de ce même libre arbitre, le péché n'existe pas, puisque l'homme ne commet pas le péché quand il n'a pas la volonté de le commettre. Voici donc une chose, celle précisément qui fait l'objet de notre discussion, c'est-à-dire le péché ; voici, dis-je, une chose qui se trouve ne pas exister par l'effet de ce qui pourrait être la cause de son existence, par l'effet du libre arbitre. Que répondras-tu à cela, ô discoureur indomptable ? Est-ce là que viennent aboutir les fines subtilités de ma dialectique? Ou plutôt ta vue n'a-t-elle pas été ici complétement troublée et obscurcie ? Cesse de parler avec tant de précipitation ; tu feras mieux de peser tes paroles que de chercher seulement à contredire celles des autres.

CII. *Jul.* En d'autres termes, que le péché existe sans un acte de la volonté par la raison qu'il ne peut exister sans un acte de la volonté.....

Aug. Non certes, je n'ai point dit : Le péché existe sans un acte de la volonté par la raison qu'il ne peut exister sans un acte de la volonté ; et cependant ces deux propositions considérées séparément et entendues chacune dans un sens particulier, peuvent être également vraies : car le péché ne peut exister sans un acte de la volonté, en ce sens que, sans un acte de la volonté, le péché ne saurait commencer d'exister ; mais d'autre part le péché peut exister sans un acte de la volonté, en ce sens qu'il peut sans aucun acte de la volonté continuer d'exister lorsqu'il existe déjà.

CIII. *Jul.* Ce qui revient à dire que la nature du péché cesse d'être la nature du péché, et que celui-ci peut exister sans ce qui a été reconnu être la condition indispensable de son existence. C'est le suprême degré de l'absurdité, et Anaxagoras parlait un langage moins révoltant quand il soutenait que la neige est noire. Suivant toi, les fruits d'une chose peuvent être la négation même de cette chose ; car il y a entre la volonté et la nécessité une opposition telle qu'elles s'excluent et se détruisent mutuellement, ainsi que nous l'avons démontré plus haut ; et cependant tu prétends établir entre elles une alliance nouvelle et impossible, une sorte de parenté monstrueuse ; tu affirmes que la seconde est née de la première, que la nécessité est un des fruits de la volonté, de telle sorte que celle-ci s'est détruite en se multipliant, et qu'elle a changé de nature par le fait même qu'elle s'est exercée ; en un mot, et pour exprimer ta pensée dans son horrible simplicité, la volonté a cessé d'exister aussitôt qu'elle a commencé d'exister. Pour parler ainsi, il ne suffit pas d'être stupide, il faut être dans un état de délire furieux. Donc, puisque ces deux choses, la nécessité et la volonté, ne peuvent exister simultanément ; puisque, d'autre part, tu as reconnu avec nous, non-seulement que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté, mais aussi que les petits enfants sont incapables de faire aucun acte de volonté ; tu es obligé de confesser, dussent tes dents s'entrechoquer alors par un mouvement convulsif, que ces enfants ne sont coupables d'aucun péché ; c'est la conséquence nécessaire de cette déclaration faite par toi, que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté.

Aug. Tu ne dirais point que la nécessité et la volonté ne sauraient exister simultanément, s'il t'était donné de savoir ce que tu dis. La mort est une nécessité, et cependant niera-t-on qu'elle puisse être aussi l'objet des désirs volontaires de l'homme ? De là ces paroles de l'Apôtre : « Je désire de voir mon corps tom-« ber en dissolution, et d'être réuni à Jésus-« Christ [1] ». Ainsi, quand celui pour qui la mort est une nécessité, a la volonté de mourir, la nécessité et la volonté existent simultanément ; et toi-même, quand tu as nié la possibilité de cette existence simultanée, tu as fait un acte de volonté vaine et insensée, tu n'as point cédé à une nécessité inéluctable. Pareillement, il faut être tout à fait insensé pour

[1] Philip. I, 23.

nier que de la volonté peuvent naître des nécessités contraires souvent à la volonté elle-même. Ainsi un homme ayant la volonté de mourir, s'est frappé mortellement ; il faut qu'il meure, quand même il ne voudrait plus mourir. Celui-ci a commis volontairement un péché ; malgré lui il demeurera coupable de ce péché ; celui-là s'est rendu impudique volontairement ; il demeurera souillé, malgré son désir de ne l'être pas ; car le péché demeure malgré la volonté de celui sans la volonté de qui il n'aurait pas été commis. Par là même, le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté, parce qu'il ne peut être commis sans un acte de la volonté ; et d'autre part, le péché peut exister sans un acte de la volonté, parce qu'après avoir été commis volontairement, il subsiste indépendamment de tout acte de volonté ; et l'on se trouve ainsi soumis à une nécessité contraire à la volonté, par suite d'un acte de volonté exempt de toute nécessité. Suivant vous, la nécessité à laquelle est assujéti celui qui dit : « Je ne « fais pas ce que je veux », n'est pas autre chose que la nécessité ou le joug de l'habitude ; et, pour ne pas détruire le libre arbitre, vous soutenez que celui qui parle ainsi, s'est créé volontairement à lui-même cette nécessité ; et vous refusez de croire qu'un fait analogue s'est produit dans la nature humaine ; en d'autres termes, vous refusez de croire que par suite d'un acte de la volonté du premier homme en qui le genre humain résidait comme dans son origine, la postérité d'Adam s'est trouvée assujétie à la nécessité du péché originel ! Ainsi donc ce que tu déclarais être impossible, a été réalisé par la force de cette habitude que l'on a parfois, et non pas sans raison, appelée une seconde nature. Anaxagoras, dis-tu, parlait un langage moins absurde que le nôtre, quand il soutenait que la neige est noire, puisque, suivant nous, « la nature « du péché cesse d'être la nature du péché, et « celui-ci peut exister sans ce qui a été re- « connu être la condition indispensable de « son existence ». La nature du péché ne cesse-t-elle pas d'être la nature du péché, toutes les fois que la force de l'habitude fait commettre le péché sans aucun acte de volonté, quoique cette habitude elle-même n'existe que par suite d'actes de volonté ? N'est-il pas vrai alors que les fruits de la volonté sont la négation de la volonté elle-même ? Puisque l'habitude est le fruit de la volonté, elle naît de la volonté ; et cependant ce qu'elle fait, elle le fait sans que la volonté y ait aucune part. Tu ajoutes : « Il y a entre la volonté et la néces- « sité une opposition telle qu'elles s'excluent « et se détruisent mutuellement » ; et à ce sujet tu nous reproches « d'affirmer que la « seconde est née de la première et de sou- « tenir que la nécessité est un des fruits de la « volonté » ; tu vois cependant que la nécessité de l'habitude est un fruit manifeste de la volonté. Enfin, il te paraît impossible « que « la volonté se soit détruite en se multipliant, « et qu'elle ait changé sa nature par le fait « même qu'elle s'est exercée » : or, si, comme tu le prétends, la nécessité détruit la volonté, n'est-ce pas cependant en se multipliant que la volonté a engendré la nécessité de l'habitude ? Si, au contraire, la nécessité ne détruit pas la volonté, il s'ensuit manifestement que dans cet homme qui gémit sous le poids accablant de l'habitude, la volonté de pratiquer la justice et la nécessité de commettre le péché peuvent subsister en même temps. Aussi, après avoir déclaré que le vouloir réside en lui : « Je trouve en moi la volonté de faire le « bien » ; l'Apôtre confesse-t-il qu'il est assujéti à une nécessité fatale : « Mais je n'y trouve « point le moyen de l'accomplir [1] ». Comment donc as-tu osé dire que la volonté et la nécessité ne sauraient exister en même temps, puisque tu les vois résider ensemble lorsqu'elles sont d'accord comme lorsqu'elles sont en lutte ? Mais voici qui est vraiment ridicule : « Il ne suffit pas », dis-tu, « d'être stu- « pide, il faut être dans un état de délire « furieux pour soutenir que la volonté a cessé « d'exister aussitôt qu'elle a commencé d'exis- « ter » ; cette impossibilité prétendue ne devient-elle pas une réalité toutes les fois qu'un homme, après avoir commencé à vouloir le mal, se repent aussitôt et cesse d'avoir cette volonté ? Et tu espères, en parlant ainsi, m'obliger à confesser, dussent mes dents s'entrechoquer par un mouvement convulsif, qu'il n'y a aucun péché dans les petits enfants ; tandis que toi-même, malgré la violence de tes efforts, tu n'as pas encore réussi à briser un seul anneau de cette chaîne qu'on appelle la vérité catholique, et tu es réduit ou bien à porter cette chaîne de bonne grâce, ou à la voir devenir l'instrument de ton supplice !

[1] Rom. VII, 15, 18.

CIV. *Jul.* Tu as ajouté : « Le péché est en-« tré dans le monde par un seul homme » ; mais nous avons fait voir que cette citation est ici tout à fait hors de propos, de même que dans le second livre du présent ouvrage nous avons montré quel sens on doit attacher à ces paroles. Toutefois, puisque l'argumentation que nous venons d'établir a reçu tous les développements qu'elle comportait, arrêtons-nous un instant pour considérer de nouveau la manière très-ingénieuse dont tu interprètes ces paroles ; que le lecteur juge de la finesse de tes raisonnements : « Le péché est « entré dans le monde par un seul homme, et « par le péché la mort; et ainsi la mort a « passé dans tous les hommes par celui en « qui tous ont péché[1] ». « Tous », dis-tu, « ont « péché par la volonté mauvaise de cet homme « unique, parce que tous étaient alors cet « homme unique, et voilà comment chacun a « contracté le péché originel[2] ». Ainsi, suivant toi, « tous ont péché, parce que tous « étaient alors cet homme unique ». J'ai déjà fait observer que tu avais tenu un langage identique dans l'ouvrage que tu as adressé à Marcellin[3]; preuve manifeste que tu as puisé cette doctrine de la transmission des âmes à la source impure du manichéisme (dont j'ai rapporté quelques maximes dans le livre troisième). Certes, tu as fait là un plagiat tellement abominable que, bien qu'il ressorte clairement de l'étude comparée des écrits de Manès et de tes propres écrits, tu n'oses cependant l'avouer et le reconnaître. Mais pour le moment laissons de côté une doctrine qui se trouve condamnée irrévocablement, d'abord par l'infamie qui s'attache au nom de son premier auteur, et ensuite par ce sentiment même de pudeur qui t'empêche de t'en avouer le défenseur. Arrêtons-nous un instant à considérer quel trouble règne dans ton esprit et dans tes discours. Tu dis : « Tous ont péché « par la volonté mauvaise de cet homme uni-« que, parce que tous étaient alors cet homme « unique ». Si tous étaient cet homme unique, comment tous ont-ils péché par la volonté mauvaise de celui-ci ; puisque ces mêmes hommes que tu prétends avoir tous existé en lui, pouvaient pécher par leur volonté propre ? Ou plutôt, afin de retourner l'argument, cet homme est le plus malheureux de tous les hommes, puisqu'il porte seul l'odieux d'un péché que, d'après tes propres maximes, tous ont commis en lui. Les enfants ont donc eu une volonté, non-seulement avant qu'ils fussent nés, mais avant même que leurs ancêtres fussent engendrés ; et ils ont fait un acte de libre arbitre avant que le sang dont ils devaient être formés, eût commencé de couler dans les veines de leurs pères. Pourquoi dès lors crains-tu d'affirmer qu'au moment même de leur conception les enfants possèdent une volonté libre par laquelle ils ne contractent pas naturellement, mais ils commettent spontanément le péché ; puisque, suivant toi, les enfants qui sont conçus aujourd'hui, possédaient depuis tant de siècles le sentiment, l'intelligence et la force qui constituent ce que nous appelons la volonté ? Il est vrai que tu as énoncé hautement cette maxime dans les livres que tu as dédiés à Marcellin ; sans doute afin de montrer à quel excès d'aberrations sont fatalement entraînés les ennemis de Dieu. Voici en effet ce que tu as écrit dans le premier de ces livres : « Ces en-« fants ont péché en Adam, pour être ensuite « créés semblables à Adam[1] ». Est-il possible de parler un langage plus faux, plus insensé, plus ignoble que celui-là : « Ils ont péché « avant qu'ils fussent créés ? » En d'autres termes, ils ont mérité par cette action de devenir capables d'accomplir des actions, et leur activité s'est exercée avant que leur substance fût sortie du néant. De pareilles énormités ne seraient peut-être pas déplacées sur les lèvres des prêtres et des prêtresses de Bacchus ; mais à coup sûr un écrivain ne saurait entreprendre de les réfuter sans se déshonorer lui-même ; qu'il nous suffise donc de les avoir fait connaître en deux mots. Ainsi, voilà comment tu as été amené à nous faire cette réponse : « Tous « ont péché en lui, parce que tous étaient « alors cet homme unique de qui chacun a « contracté le péché originel ». Il ne me serait pas difficile de montrer ici que la volonté étant une faculté personnelle, il est impossible que cette même volonté existe avant la personne à qui elle appartient ; mais ce que je désire surtout que l'on comprenne bien, c'est que même dans cette hypothèse l'existence du péché originel n'est encore rien moins que prouvée. En effet, si tous ont existé et commis le péché en Adam, ils n'ont donc

[1] Rom. v, 12. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. — [3] Des Mérites des Pécheurs, liv. I, n. 11, et liv. III, n. 14.

Des Mérites des Pécheurs, liv. I, n. 11.

point contracté la souillure du mal originel, puisque ce mal a été accompli par la libre détermination de tous et de chacun en particulier. Ainsi la doctrine de la transmission du péché se trouve détruite, non-seulement par les principes de la vérité catholique, mais même par chacun des arguments que son défenseur fait valoir en sa faveur; c'est en effet le propre de l'erreur de n'être jamais d'accord avec elle-même et, malgré les efforts qu'elle fait pour se couvrir des apparences de la vérité, de ne réussir qu'à exposer à tous les regards sa honte et son infamie.

Aug. L'Apôtre a dit, Ambroise a compris que le péché est entré dans le monde par un seul homme en qui tous ont péché ; mais Julien s'efforce de dénaturer et d'interpréter dans un sens favorable à sa doctrine perverse ces mêmes paroles de l'Apôtre. Pourquoi Ambroise lui-même ne prendrait-il pas ici la parole? Ecoute donc, ô Julien, la réponse qu'il te fait: « Tous », dit-il, « meurent en Adam; « car le péché est entré dans le monde par « un seul homme, et par le péché la mort ; et « ainsi la mort a passé dans tous les hommes « par celui en qui tous ont péché ; la faute « de cet homme est donc la mort de tous [1] ». Ecoute encore cette autre réponse du même auteur: « Adam a existé », dit-il, « et nous avons « tous existé en lui ; Adam a péri, et tous ont « péri en lui [2] ». Réplique, si tu l'oses, déclare en face à Ambroise qu'une seule âme ayant péché par sa volonté propre, tant d'autres âmes qui n'avaient pas encore de volonté propre, n'ont pu périr par suite du péché de cette âme unique. Accuse mon silence et mes hésitations au sujet de l'origine des âmes, reproche-moi de n'oser enseigner et affirmer ce que je ne sais pas ; tranche toi-même, comme il te plaira, cette question d'une obscurité si profonde : mais du moins que cette maxime demeure ferme et inébranlable, savoir, la faute de cet homme unique est la mort de tous, et tous ont péri en lui ; c'est pourquoi le nouvel Adam est venu chercher et sauver ce qui avait péri [3]. Dis en face à Ambroise : Donc ceux-là aussi ont péché par leur volonté propre, que tu prétends avoir péri dans la personne de celui qui a péché par sa volonté propre. Mais Ambroise pouvait comprendre une chose qui surpasse tout à fait ton intelligence; il comprenait, dis-je, qu'en s'exprimant ainsi il accusait, non pas le libre arbitre de chacun, mais le sang dont tous les hommes devaient être formés : grâce à cette origine commune, tous étaient alors dans cet homme unique, ou plutôt, n'étant encore rien en eux-mêmes, tous étaient alors cet homme unique. C'est en ce sens aussi que l'Ecriture dit que Lévi existait dans Abraham son aïeul, quand celui-ci paya la dîme à Melchisédech : Lévi est ici représenté comme payant la dîme, non point par lui-même, mais par celui en qui il existait : on ne peut pas dire qu'il voulut, ni qu'il ne voulut pas payer la dîme ; car il ne pouvait pas avoir de volonté, alors qu'il n'avait pas encore d'existence personnelle ; et cependant, parce qu'il devait être formé du sang d'Abraham, l'Ecriture a pu dire avec raison et en toute vérité qu'il existait dans celui-ci et qu'il paya la dîme. Aussi, parmi les enfants d'Abraham qui existaient en lui au moment où il donna la dîme au prêtre Melchisédech, un seul a été affranchi de ce tribut, c'est le prêtre à qui il a été dit : « Vous êtes prêtre éternel selon « l'ordre de Melchisédech [1] ». Bien que, suivant la chair, il appartienne, lui aussi, à la postérité d'Abraham, puisque la Vierge Marie dans le sein de laquelle son corps a été formé, était issue du sang de ce patriarche : il n'est pas cependant assujéti aux mêmes lois, ni soumis à la même condition naturelle, parce que, sa conception s'étant accomplie sans le concours d'aucun homme, la concupiscence n'exerce sur lui aucun empire. Réponds donc maintenant, non plus à Ambroise, comme je t'y invitais tout à l'heure, mais à celui qui a écrit aux Hébreux en ces termes : « Et Lévi, « qui reçoit la dîme des autres, l'a payée « lui-même, pour ainsi dire, en la personne « d'Abraham ; car il était encore dans Abra- « ham son aïeul, quand Melchisédech vint « au-devant de ce patriarche [2] ». Attaque cet auteur, poursuis-le de tes argulies insensées et interminables ; dis-lui, si tu l'oses : Le patriarche Abraham ayant donné la dîme volontairement, comment Lévi, qui ne pouvait alors faire aucun acte de volonté, puisqu'il n'existait pas encore, comment Lévi a-t-il pu donner la dîme par la volonté de son aïeul? C'est en effet par un raisonnement, ou plutôt par un sophisme du même genre, que tu

[1] Livre IV sur saint Luc, IV, 38. — [2] Livre VII sur saint Luc, XV, 24. — [3] Luc, XIX, 10.

[1] Ps. CIX, 4. — [2] Hébr. VII, 9, 10.

nous dis, à nous : Le premier homme ayant péché volontairement, comment les autres hommes qui, bien loin de pouvoir faire des actes de volonté personnelle, n'avaient pas même encore une existence propre et distincte, comment auraient-ils pu pécher en Adam et par la volonté d'Adam? De grâce, épargne plutôt à tes lecteurs la fatigue de lire de pareilles futilités : tous ceux qui n'étaient pas encore nés, ne pouvaient assurément accomplir par leur volonté personnelle aucun acte, soit bon, soit mauvais ; mais ils purent tous pécher dans celui en qui ils existaient comme dans leur commune origine, au moment où celui-ci se rendit par sa volonté propre coupable de ce péché énorme, au moment où il souilla, où il flétrit, où il pervertit en lui la nature humaine ; tous, dis-je, excepté celui-là seulement dont le corps a été formé du sang d'Adam, il est vrai, mais non point par la voie ordinaire de la génération : comprends cela, si tu le peux ; s'il n'est pas possible à ton intelligence de s'élever jusque-là, crois-le.

CV. *Jul.* Après m'avoir fait cette réponse, il s'évertue à renverser un autre argument dont la force inébranlable avait déjà triomphé une première fois de la violence de ses attaques. Moi-même en effet, après avoir posé la question de la volonté des petits enfants, j'ai ajouté : « Mais tu nies qu'au moment de leur « naissance la volonté des petits enfants soit « coupable d'aucun péché ; et tu prétends « néanmoins qu'ils sont soumis à la puissance « du démon ; tu ne dissimules pas même la « raison sur laquelle tu crois pouvoir appuyer « cette affirmation : Les petits enfants, dis-tu, « sont soumis à la puissance ennemie, parce « qu'ils naissent de l'union de l'un et de « l'autre sexe ». Ainsi, d'après son propre témoignage formulé dans les termes les plus explicites, il attribue au démon la propriété des petits enfants, précisément parce que ceux-ci naissent de l'union de l'un et de l'autre sexe ; et j'ai déjà fait voir ailleurs que par là même il considère nécessairement comme étant l'œuvre du démon le mariage qui a été en réalité institué par Dieu, et qui ne peut exister sans l'union charnelle.

Aug. Malgré les efforts inouïs que tu as faits pour établir cette thèse, tu n'as pu réussir à lui donner même une apparence de consistance ; pour s'en convaincre, il suffit de lire le texte même de tes impostures et celui des réfutations que j'y ai opposées.

CVI. *Jul.* Il dirige donc maintenant ses efforts contre ces paroles de mon livre et, tout d'abord, il rapporte celles-ci que je lui ai adressées sous la forme interrogative : « Tu « déclares donc que les petits enfants sont « soumis à la puissance du démon, précisé- « ment parce qu'ils naissent de l'union de « l'un et de l'autre sexe? » Ecoutons la réponse qu'il fait à cette question : « Je déclare « hautement », dit-il, « qu'ils sont soumis à la « puissance du démon à cause d'un péché « dont ils sont coupables : et ils ne sont pas « exempts de péché précisément parce qu'ils « naissent de cette union à laquelle préside « fatalement une concupiscence honteuse, « bien qu'elle serve à l'accomplissement d'une « œuvre honnête en soi. Ambroise, de très- « heureuse mémoire, a tenu, lui aussi, le « même langage [1] ». O homme d'une perversité véritablement malheureuse ! O fourberie sacrilége ! O imposture ignoble !

Aug. Crie, éclate de toute la force de ta voix : ajoute encore à tes exclamations, ô malheureux frénétique ! Car il faut que tu sois en proie à une fureur qui ne te laisse plus aucune responsabilité morale, pour qualifier Ambroise de Manichéen. — A Dieu ne plaise, diras-tu, que je qualifie Ambroise de Manichéen. — Comment cela, je te prie? Serait-ce afin de montrer quelle est la puissance et la force du libre arbitre, que tu refuserais de tenir un langage que la logique la plus irrésistible t'oblige à tenir? Pourquoi donc me qualifies-tu d'un nom que tu déclares ne pouvoir être appliqué à Ambroise, puisque celui-ci a enseigné depuis si longtemps la même doctrine que j'enseigne aujourd'hui et que, par rapport à la question au sujet de laquelle tu me déclares manichéen, sa cause et la mienne sont une seule et même cause ? Ou bien, ne trouvant plus aucun moyen d'échapper à une conséquence trop rigoureuse et trop manifeste, chercherais-tu à simuler un sentiment de colère, et tes exclamations ne seraient-elles pas autre chose en réalité qu'un effet du trouble et de l'agitation qui règne dans ton âme? Mais je distingue parmi tes exclamations, celle-ci : « O homme d'une « perversité malheureuse ! » Je suis sans doute un homme pervers, un homme malheureux,

[1] Ci-dessus, du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.

parce que j'embrasse la doctrine d'Ambroise : je serais au contraire le plus fortuné et le plus honnête de tous les hommes, si je me rangeais du parti de Julien. J'entends aussi ces mots : « O fourberie sacrilége ! » Nous faisons sans doute un acte de fourberie sacrilége quand nous opposons Ambroise à Julien : nous ferions au contraire un acte de sagesse admirable, si nous préférions Julien à Ambroise. Mais que signifie cette troisième exclamation que j'ai entendue tomber de tes lèvres : « O imposture ignoble ! » Veux-tu dire que le langage et la pensée d'Ambroise sont contraires à la vérité ? ou bien prétends-tu que nous lui attribuons faussement une doctrine qui n'était point la sienne, et qu'il n'y a absolument rien de commun entre ses maximes et celles que nous lui prêtons ? ou bien enfin crois-tu que, ne comprenant pas le sens de ses paroles, nous les interprétons d'une manière conforme à notre erreur, tandis qu'en réalité elles n'ont rien que de conforme à la vérité ? Certes, tu ne veux pas porter l'insulte vis-à-vis d'un personnage tel qu'Ambroise, jusqu'à le qualifier de vil imposteur. Tu n'as pas non plus osé dire que cette doctrine avait été inventée par nous et que nous avions menti impudemment en la lui attribuant : ses écrits sont si bien connus de tous les docteurs, que tu aurais craint de te précipiter dans un pareil abîme. D'autre part, ces paroles sont tellement claires et tellement explicites que, non-seulement il ne faut pas une grande pénétration d'esprit pour les comprendre, mais on ne pourrait entreprendre de les expliquer sans faire preuve d'une puérilité ridicule. Au reste, afin que le lecteur puisse juger par lui-même de la vérité de mes assertions, je citerai ici les paroles mêmes du bienheureux évêque catholique. Voici donc ce que dit ce grand homme dont, suivant le témoignage de votre Pélage, les ennemis mêmes n'ont jamais osé attaquer ni la foi, ni les interprétations si pures et si profondes des saintes Ecritures [1] ; voici ce qu'il dit en parlant de la naissance du Seigneur : « C'est pourquoi, en tant qu'homme, « il a subi toute sorte d'épreuves ; il a essuyé « tous les genres de tribulations, parce qu'il « avait pris une nature semblable à la nôtre : « mais parce que sa naissance était l'œuvre de « l'Esprit, il a été exempt de péché. Tout « homme en effet est menteur, et personne « n'est exempt de péché, si ce n'est Dieu seul. « Il demeure donc établi », dit-il, « que, parmi « ceux qui naissent de l'homme et de la « femme, en d'autres termes, parmi ceux dont « la naissance est le fruit de cette union des « corps, nul ne doit être considéré comme « exempt de péché ; et par là même, qui-« conque est exempt de péché n'a point été « engendré de cette manière [1] ». Puisque, d'une part, tu ne saurais nier que ces paroles aient été écrites par Ambroise et que, d'autre part, tu vois qu'elles sont on ne peut plus claires et plus explicites ; pourquoi t'écries-tu : « O imposture ignoble ! » Sur qui prétends-tu faire tomber cette accusation, je te prie ? sur lui ou sur moi ? Si tu veux parler d'Ambroise, considère à qui s'adresse ton injure : si c'est moi que tu prétends accuser, considère combien ton accusation est contraire à la vérité. Mais, diras-tu, tu enseignes, toi aussi, cette doctrine. Oui certes, je l'enseigne, parce qu'elle est l'expression de la vérité : et si tu crois qu'elle n'est pas l'expression de la vérité, comment, alors que, lui et moi, nous enseignons une doctrine identique, comment puis-je mériter la qualification de manichéen, et lui, échapper à cette même qualification ? Avec combien plus de raison ne devons-nous pas nous-mêmes nous écrier ici : O honteuse acception de personnes ! O acception de personnes qui sans aucun doute serait pour toi un sujet trop légitime de honte et de confusion, si tu savais encore rougir, si la pudeur n'avait pas perdu tous ses droits sur ton front aussi bien que sur tes lèvres.

CVII. *Jul.* Il ose dire qu'il ne condamne pas le mariage ; il ose avec une impudence pleine de scélératesse se jouer de la simplicité de ses lecteurs, jusqu'à prétendre qu'il a cessé d'être partisan de Manès, lui qui déclare en une multitude d'endroits que l'union des corps, que l'œuvre des noces, que l'amour conjugal et l'affection des parents sont autant de choses qui appartiennent au démon. Et ajoutant à ces rêveries de Manès ses propres inventions d'une finesse merveilleuse, il déclare que l'union charnelle est une œuvre du démon, bien qu'elle s'accomplisse par la volonté et par les membres des époux ; et en même temps qu'il absout ceux par qui elle s'accomplit, il soutient que les fruits innocents de cette union sont sous la puissance du démon.

[1] Pélage, du Libre Arbitre, liv. III.

[1] Ambroise, sur Isaïe.

Ainsi nourrissant toujours contre Dieu la même haine et la même colère, il prend la défense de ceux qui, pour me servir de ses expressions, se font les instruments dociles du démon en cédant aux suggestions de la convoitise charnelle.

Aug. Tu te trompes et tu induis en erreur ceux qui se laissent séduire par tes discours : ils ne se font point les instruments dociles du démon en cédant aux suggestions de la convoitise charnelle, les époux qui s'unissent dans l'intention de procréer des enfants qui devront eux-mêmes être régénérés. Et en m'exprimant ainsi, je ne prétends pas défendre la concupiscence qui est une chose mauvaise en soi : je défends seulement ceux qui font un bon usage de cette chose mauvaise. Car on peut faire un bon usage même de ce qui est essentiellement mauvais. Les saintes Ecritures nous apprennent que Satan lui-même sert à quelque chose, bien qu'il soit toujours digne de notre mépris le plus profond, et que ceux-là méritent tous nos éloges, qui savent tirer profit de ses inspirations les plus abominables.

CVIII. *Jul.* Quant aux enfants, après avoir dit qu'ils sont formés par Dieu, il déclare qu'ils sont la propriété du démon; et ainsi il accuse, non pas l'œuvre du démon dont il proclame les ministres exempts de toute faute, mais l'œuvre de Dieu, quoique celle-ci n'ait pu ni ressentir elle-même les flammes de la volupté, ni avoir conscience de la manière dont elle servait les intérêts du démon. Cet homme donc qui se glorifie de jeter l'odieux sur l'œuvre conjugale, et de justifier les convoitises les plus déréglées de la chair, cet homme qui attaque l'innocence et qui prétend flétrir la justice de Dieu, n'a pas craint d'écrire ces paroles : « Je déclare hautement que les petits enfants sont soumis à la « puissance du démon, parce qu'ils naissent « de cette union charnelle ». Puis, ne voulant pas laisser cette maxime infâme dans sa révoltante nudité, il s'est efforcé de la couvrir d'une autorité, et comme l'Ecriture ne pouvait à cet égard lui être d'aucun secours, il a ajouté que l'évêque Ambroise avait enseigné la même doctrine. Et certes, il ne faut pas s'étonner qu'il accuse même les morts, puisqu'il se fait un jeu d'accuser les innocents.

Aug. Pour quiconque sait lire, que signifient ces paroles, sinon que cette maxime du bienheureux Ambroise citée par nous n'est pas réellement de lui, mais que nous la lui avons attribuée après l'avoir inventée nous-même? En lisant le commencement de ce chapitre, je le considérais simplement comme un hors-d'œuvre sans importance aucune; mais en lisant ce que tu ajoutes ensuite, j'ai reconnu que tu ne rejettes nullement l'authenticité de ma citation, et j'ai compris que tu te constitues en réalité l'accusateur abominable de ce grand et illustre docteur. En effet, tout ce que tu dis contre moi parce que je soutiens que, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l'union de l'homme et de la femme, nul n'est exempt de péché, tu le dis nécessairement aussi contre celui qui a enseigné et écrit cette maxime avant moi. Quand, au contraire, pour réfuter et pour détruire tes vains discours, je soutiens que les petits enfants sont à cause du péché originel soumis à la puissance du démon jusqu'à ce qu'ils reçoivent une naissance nouvelle en Jésus-Christ, ce n'est pas moi seul que je défends; mais je défends avec moi contre tes accusations impies et sacriléges, Ambroise et les autres qui ont embrassé la doctrine d'Ambroise, tous ceux qui ont vécu dans cette foi, les docteurs qui l'ont enseignée et transmise après l'avoir reçue eux-mêmes; je défends enfin l'Eglise universelle de Jésus-Christ qui, par les exorcismes et par les insufflations qu'elle fait sur les petits enfants immédiatement avant leur baptême, atteste qu'elle a reçu cette doctrine, qu'elle y croit fidèlement.

CIX. *Jul.* Avec combien plus de raison ne pourrais-tu pas dire : Manès a tenu, lui aussi, un langage identique dans sa lettre à Patrice, dans celle qu'il a adressée à sa fille Ménoch, enfin dans une multitude d'autres écrits où tu puises chaque jour tes inspirations? Mais tu prétends ranger l'évêque de Milan de ton parti, et ne pouvant trouver dans ses paroles aucun appui, tu cherches à y puiser au moins une consolation.

Aug. Les paroles d'Ambroise sont directement opposées à celles de Manès. Celui-ci prétend qu'une nature étrangère et mauvaise est mêlée à la nôtre; celui-là, au contraire, enseigne que notre nature est viciée et flétrie par la prévarication du premier homme : par rapport à la question que nous discutons pré-

sentement, lorsque Ambroise entreprend de justifier la naissance du Christ, il déclare que sa chair n'avait rien de commun avec la chair de péché que les autres hommes apportent en naissant, tandis que Manès nie absolument l'existence même de cette chair du Christ. Ainsi, ce que croit Ambroise, je le crois moi aussi : ce que croit Manès, nous ne le croyons ni Ambroise, ni moi. Pourquoi prétends-tu me séparer d'Ambroise et m'associer à Manès? Si cette maxime : Les enfants contractent en naissant le péché originel, non point parce qu'une nature étrangère est mêlée à la leur, mais par suite de la dépravation de notre propre nature; si cette maxime, dis-je, est une maxime manichéenne, pourquoi, puisqu'elle est enseignée par Ambroise aussi bien que par moi, n'essaies-tu pas de nous associer tous deux à Manès? Si, au contraire, cette maxime n'a rien de commun avec le manichéisme (et en réalité il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard), pourquoi, puisque je l'enseigne avec Ambroise, ne daignes-tu pas nous séparer tous deux des partisans de Manès? Comment donc, pour me servir de tes propres expressions, comment « m'efforcé-je de ranger l'évêque de Milan « parmi ceux de mon parti » ; puisque toi-même tu t'efforces inutilement de me séparer de lui ? Tu ajoutes que « ne pouvant trouver « dans ses paroles aucun appui, je cherche à « y puiser au moins une consolation » : que veux-tu dire par là? Ambroise et moi, que tu le veuilles ou non, nous avons pour appui commun et inébranlable Jésus-Christ et les mystères de Jésus-Christ tels que la foi catholique nous les représente. Oui assurément, Ambroise est ma consolation, parce que je partage avec lui l'honneur de recevoir tes injures : et sous ce rapport je trouve ma consolation, non pas seulement dans Ambroise, mais dans Cyprien, dans Hilaire et dans tous les autres défenseurs de la foi catholique, sur qui retombent les traits que tu prétends diriger contre moi seul. Cesse donc de me poursuivre de ce regard plein d'une jalousie amère, parce que je trouve dans la société d'Ambroise, de Cyprien et d'Hilaire, de quoi me consoler surabondamment de tes injures : car tu es obligé malgré toi de voir et de reconnaître combien est différente la consolation que tu trouves à être condamné dans la société de Pélage, de Célestius et autres docteurs de la même sorte. Quelle peut en effet être la cause véritable de cette haine que tu nourris contre moi ? Ne vient-elle pas uniquement de ce que je montre de la manière la plus évidente que Ambroise combat le manichéisme et, comme un défenseur vaillant et intrépide de la foi catholique, lui porte des coups décisifs ; tandis que toi-même, dans cette lutte contre Ambroise, tu procures aux partisans de Manès ou bien des consolations dans leur défaite, ou même, ce qui est pis encore, des secours dans leur résistance ? Suivant les Manichéens, il existe une substance et une nature essentiellement mauvaise; cette substance, cette nature mauvaise a, de toute éternité, une existence propre et particulière aussi bien que la substance et la nature du Dieu bon; car, disent-ils, il est impossible que les maux aient leur origine dans des êtres bons : Ambroise combat directement cette doctrine en ces termes : « Les maux provien- « nent d'êtres bons : car le mal, en soi, n'est « pas autre chose que la privation d'un bien ; « et de plus, le mal sert à faire mieux appré- « cier ce qui est bon : donc l'origine, la cause « du mal n'est pas autre que l'absence et la « privation du bien [1] ». En présence de ces deux adversaires, de quel parti te ranges-tu ? « L'essence des choses », dis-tu, « ne permet pas « que le mal naisse du bien, ni que l'iniquité « soit jamais l'œuvre d'un être juste ». Nous avons trouvé ces paroles par lesquelles tu te déclares en faveur de Manès contre Ambroise, dans ce brillant ouvrage où tu as voulu opposer quatre livres à mon livre unique [2]. Si tu avais qualité pour juger dans cette controverse, il est manifeste que tu déclarerais Ambroise vaincu par les Manichéens. Et tu ne rougis pas, toi, d'avoir ainsi calomnié ceux que tu accusais ouvertement, d'avoir flatté hypocritement ceux que tu accusais d'une manière très-réelle, quoique sans l'avouer, d'avoir enfin prêté ton secours et ton appui à ceux dont tu accusais tes adversaires d'être les partisans ?

CX. *Jul.* Est-ce que les écrits et les disputes des hommes peuvent porter préjudice à la loi ou aux œuvres de Dieu ?

Aug. Tu commences ici déjà à confesser que nous n'avons point attribué cette maxime à Ambroise après l'avoir inventée nous-même, mais qu'elle est réellement de lui; puisque

[1] Sur Isaac et sur l'Ame, ch. VII. — [2] Contre Julien, liv. I, n. 42-16.

tu cherches à en éluder la force et l'autorité par cette fin de non-recevoir : « Est-ce que les « écrits et les disputes des hommes peuvent « porter préjudice à la loi ou aux œuvres de « Dieu ? » Mais continue, édifie-nous mieux encore sur la haine que tu nourris contre la foi catholique et sur l'impudence avec laquelle tu t'efforces de la détruire.

CXI. *Jul.* Du reste, je n'ai pas besoin de chercher bien loin des preuves pour établir que tu n'as lu nulle part dans les saintes Lettres la doctrine que tu fais profession de croire ; il me suffit pour cela de constater que, en dehors de ces quelques bribes empruntées aux écrits d'un évêque, tu n'as cité aucun témoignage à l'appui de ta thèse : si tu avais pu découvrir quelque part une autorité plus imposante, il est incontestable que tu n'aurais pas même songé à faire usage de celle-là.

Aug. Que ceux qui nous lisent, jugent si je n'ai pas cité des témoignages des divines Ecritures ; et si toi-même tu ne t'es pas efforcé inutilement de dénaturer les textes rapportés par moi.

CXII. *Jul.* Mais il est heureux pour nous que tu nous aies appris toi-même le premier à ne pas nous laisser effrayer par l'autorité de ces sortes de personnages. En effet, saint Pélage ayant cité les noms d'Ambroise et de Cyprien comme de deux hommes vénérables qui dans leurs livres s'étaient faits les défenseurs éloquents du libre arbitre, tu as répondu, dans le livre adressé par toi à Timase contre le libre arbitre, qu'à tes yeux l'autorité de ces sortes de personnages était nulle et sans valeur aucune ; tu as même ajouté que, grâce aux progrès que le temps et les années leur avaient permis de faire dans la voie de la sainteté, ils s'étaient purifiés de tout ce qu'il avait pu y avoir de répréhensible dans leurs premiers sentiments [1]. Si je rapporte ici ces paroles de ton livre à Timase, c'est uniquement afin que désormais tu rougisses de chercher dans des noms propres un moyen trop facile en vérité de rendre tes adversaires odieux et d'exciter contre eux des haines profondes et violentes. Car les maximes, soit d'Ambroise, soit des autres docteurs dont vous essayez de flétrir la renommée en les associant à vos erreurs, peuvent très-bien recevoir une interprétation claire et bénigne.

Aug. Qui croirait que ton esprit ait pu s'obscurcir et s'aveugler à ce point, si l'on n'en avait ici la preuve écrite et irrécusable ? Tu déclares d'abord que si j'avais pu rencontrer ou découvrir quelque autorité plus imposante, je me serais abstenu de citer des paroles, ou, pour me servir de ton expression, des bribes tirées d'écrivains ordinaires ; puis tu ajoutes immédiatement que Pélage, décoré par toi du titre de saint, a, dans sa défense du libre arbitre, invoqué le témoignage et l'autorité vénérable de Cyprien et d'Ambroise ; et tu ne remarques pas que cette seconde proposition fait retomber sur ton maître et sur votre hérésie elle-même le blâme prononcé par la première. Car, d'après le principe posé par toi en premier lieu, si Pélage avait trouvé dans les livres canoniques quelque témoignage plus imposant en faveur de la thèse qu'il défendait, il se serait abstenu d'invoquer le témoignage des controversistes. Comment pourrais-tu écrire de pareilles choses, si le nom seul d'Ambroise ne portait pas le trouble dans ton esprit, et si tu ne comprenais trop bien que Pélage trouve en lui un adversaire redoutable ? « Mais », dis-tu, « Augustin lui-« même nous a appris le premier à ne pas « nous laisser effrayer par l'autorité de ces « sortes de personnages », c'est-à-dire par l'autorité d'Ambroise et de ceux qui ont enseigné la même doctrine que lui. Certes, cette autorité pèse sur toi de telle sorte que, non-seulement elle t'accable et te renverse, mais elle te broie et te rend semblable à cette poussière que le vent enlève de la surface de la terre [1]. En effet, ces évêques de Dieu si nombreux et si vénérables, si saints et si illustres, ces hommes qui, après avoir été les enfants dociles de l'Eglise catholique, sont devenus nos pères dans la foi, et qui ont enseigné fidèlement la vérité telle qu'ils l'avaient apprise de la bouche de leur mère ; ces évêques, dis-je, quand ils ont parlé du péché du premier homme et de la transmission de ce péché à toutes les générations humaines, n'ont point tenu un langage différent les uns des autres, et on ne les a jamais surpris en contradiction avec eux-mêmes ; telle a été, au contraire, l'unanimité de leurs sentiments et la perpétuité constante de leurs enseignements que, pour quiconque ne lit pas leurs écrits avec un esprit prévenu et rempli des préjugés de l'hérésie, il n'est pas possible de

[1] De la Nature et de la Grâce, n. 71 et suiv.

[1] Ps. I, 4.

douter que la sainte Ecriture doive, à ce sujet, être interprétée comme ils l'ont interprétée, et la foi catholique être entendue comme ils l'ont entendue. Toi-même tu te sens tellement accablé et comme écrasé sous le poids de leur autorité, que tu entreprends « de dé- « fendre, en les interprétant d'une manière « claire et bénigne », celles de leurs paroles qui sont en contradiction manifeste et palpable avec ta propre doctrine. Ecoutons donc cette interprétation claire et bénigne, quoique, si tu réussis réellement à justifier ces paroles, je te demanderai alors comment tu peux me faire un crime de les avoir invoquées et citées le premier. Car les maximes que tu détestes et que tu attaques dans mes écrits, sont précisément celles que tu prétends expliquer et justifier dans les leurs. Si, au contraire, tu ne les justifies pas réellement, et que, sous prétexte de les défendre, tu cherches seulement à les attaquer d'une manière plus habile et mieux déguisée, à Dieu ne plaise que nous considérions cette interprétation comme une interprétation claire et bénigne ; dans ce cas, tes discours ne seraient pas autre chose qu'une adulation dérisoire décorée du titre de panégyrique, de peur que tes injures et tes calomnies n'excitent tout d'abord la colère des peuples catholiques habitués à vénérer ces grands hommes.

CXIII. *Jul.* On peut dire, par exemple, qu'ils se sont parfois exprimés avec une simplicité excessive et que, préoccupés de l'objet principal de leur discussion, ils n'ont pas toujours dû songer à prévenir les difficultés qui pouvaient naître incidemment de la teneur même de leurs discours. Ainsi, puisqu'ils ont très-souvent fait l'éloge du mariage, puisqu'ils n'ont jamais pensé que le démon fût l'auteur direct des inclinations de la chair ; puisqu'enfin, bien loin d'avoir jamais assujéti à l'empire du démon les œuvres de Dieu, c'est-à-dire les membres que la nature a donnés à l'homme, ils ont déclaré expressément que le mariage a été institué et béni par Dieu, puisqu'ils ont affirmé hautement et, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, démontré l'existence du libre arbitre : on ne saurait sans inhumanité les considérer comme partisans ou comme fauteurs de votre doctrine abominable, sous prétexte qu'on a surpris dans leurs écrits soit quelques phrases ambiguës, soit quelques mots échappés à l'inadvertance naturelle de l'esprit humain. De même que les saintes Ecritures n'ont rien perdu de leur autorité souveraine, quoique toutes les hérésies aient cherché à s'abriter et à se retrancher derrière quelques-uns de leurs témoignages ; de même aussi nous ne souffrirons pas qu'on outrage et qu'on flétrisse la mémoire des illustres défenseurs de la foi catholique à l'occasion de quelques mots qu'ils n'ont pas pesés et choisis avec assez de circonspection. Certes, ils n'avaient pas l'intention, eux, de condamner le mariage, de nier le libre arbitre ou de flétrir l'innocence : supposé même qu'ils eussent eu l'une ou l'autre de ces intentions, votre doctrine ne serait pas pour cela affermie sur un fondement plus solide ; il s'ensuivrait seulement qu'ils auraient trahi et déshonoré leur ministère.

Aug. O défense, ô interprétation vraiment claire et bénigne ! Ambroise, dis-tu, s'est exprimé avec une simplicité excessive quand il a dit que, parmi ceux qui naissent de l'union de l'homme et de la femme, personne n'est exempt de péché [1] ; préoccupé avant tout de l'objet principal des questions qu'il traitait, et ne voyant pas la nécessité de prévenir les difficultés qui pouvaient naître incidemment de la teneur même de ses paroles, il a, par suite de cette inadvertance et de ce défaut de circonspection, insinué dans ses écrits et dans ses controverses ce que tu appelles le virus du manichéisme. O discoureur également vain et intarissable, tu épargnes cet homme parce que tu crains les autres hommes, tu n'essaies pas de défendre et de justifier les paroles dont il s'agit. Car, si tu les défends véritablement, sans aucun doute tu ne les défends pas aux dépens de la vérité, et elles-mêmes ne doivent rien avoir que de conforme à la vérité ; mais s'il en est ainsi, il s'ensuit nécessairement que nous avons raison d'affirmer l'existence du péché originel, et par là même votre doctrine se trouve renversée et détruite. Si au contraire tu ne défends pas sincèrement ces paroles, l'interprétation que tu en donnes n'est plus alors une interprétation claire et bénigne, mais bien une déception. Mais, dis-tu, Ambroise « a « très-souvent fait l'éloge du mariage » ; et nous aussi nous faisons l'éloge du mariage. « Il n'a point pensé que le démon fût l'auteur

[1] Sur Isaïe.

« direct des inclinations de la chair » ; s'il s'agit des inclinations honnêtes de la chair, nous ne le pensons pas non plus ; s'il s'agit des inclinations mauvaises de la chair, les enseignements d'Ambroise sont la règle des nôtres. « Il n'a point assujéti à l'empire du « démon les œuvres de Dieu, c'est-à-dire « les membres que la nature a donnés à « l'homme » ; comme si les organes charnels des personnes qui commettent l'adultère n'étaient pas des œuvres de Dieu et des membres donnés par la nature, bien qu'ils soient incontestablement assujétis au vice et par là même au démon. « Ces grands hommes », dis-tu encore, « ont déclaré expressément que le « mariage a été institué et béni par Dieu ; ils « ont affirmé et, toutes les fois que l'occasion « s'en est présentée, ils ont démontré l'exis- « tence du libre arbitre » : nous aussi nous enseignons ces maximes. « On ne saurait pas « sans inhumanité les considérer comme par- « tisans ou comme fauteurs de votre doctrine « abominable » : il serait plus vrai de dire que vous parlez vous-mêmes un langage insensé et tout à fait abominable, quand vous prétendez que nous ne sommes pas en communion de foi avec ces hommes. Tu ajoutes que « les saintes Ecritures n'ont rien perdu de « leur autorité souveraine, bien que toutes « les hérésies aient cherché à s'abriter et à se « retrancher derrière quelques-uns de leurs « témoignages » ; d'où tu conclus « que l'au- « torité des controversistes catholiques ne « doit pas non plus être compromise à cause « de certaines expressions que tu considères « comme leur étant échappées par inadver- « tance », et que nous vous opposons comme des objections insolubles. Que signifie ce passage, sinon que les paroles mêmes des saintes Ecritures dont les hérétiques s'emparent pour défendre leurs doctrines, sont des paroles échappées par inadvertance, d'où il suit qu'elles ne sont point l'expression de la vérité ? Où trouver un langage plus impie et plus odieux ? Si tu me réponds que ces paroles de l'Ecriture sont bien réellement l'expression de la vérité, mais qu'elles sont interprétées par les hérétiques dans un sens qui n'est pas leur sens véritable : il n'y a plus dès lors aucune ressemblance entre les termes de cette comparaison ; ou bien, si tu nous accordes que les paroles soit d'Ambroise, soit de Cyprien, soit des autres docteurs catholiques, citées par nous contre vous, sont l'expression de la vérité, tu confirmeras par là même la doctrine de l'existence du péché originel. Ainsi donc, de même que nous faisons, nous, avec ces grands hommes, l'éloge du mariage, de même que nous confessons avec eux la puissance du libre arbitre et que nous défendons l'innocence ; de même aussi, toi, reconnais avec eux que les petits enfants ne sont point exempts de péché ; autrement, tandis que nous demeurons en communion avec eux, tu te déclares leur adversaire. Et en effet tu ne défends pas leurs paroles, comme tu l'avais promis, mais tu les poursuis et tu les attaques de tout ton pouvoir. Dès lors que la nature même de ta doctrine t'oblige à les censurer et à les repousser comme contraires à la vérité, il ne t'est plus possible de chercher dans le nom seul de leurs auteurs un moyen de les justifier et de remplir ta promesse : tu voulais paraître porter l'indulgence jusqu'à la flatterie, et il se trouve que tes flatteries ne sont pas autre chose que des accusations.

CXIV. *Jul.* C'est pourquoi je conjecture et je déclare librement que, si quelqu'un de ces illustres docteurs vivait encore de nos jours et qu'il vît la discipline chrétienne privée de son antique splendeur et indignement foulée aux pieds ; s'il voyait la volonté créée libre par Dieu, oisive dans tous les hommes ; s'il voyait ceux-ci affectant d'imputer à la nécessité toutes les actions qu'ils commettent volontairement et librement ; s'il voyait enfin les œuvres de Dieu devenues des objets de mépris, et le renversement de la loi divine prêché aux peuples sous le nom de grâce inefficace ; sans aucun doute il s'élèverait contre vous de toute l'ardeur et de toute l'énergie de son âme ; puis, considérant qu'il n'est pas possible d'établir une distinction entre la doctrine du péché naturel et la doctrine impie de Manès, après avoir d'abord corrigé ou condamné vos erreurs, il défendrait la foi catholique en des termes plus précis et avec plus de circonspection.

Aug. Pourquoi donc corrigeraient-ils tout d'abord nos erreurs sans corriger les leurs en même temps ? Où est ce que tu nous avais promis de citer et de déclarer librement ? Manifestement ta jactance n'est pas libre, ou la liberté n'est plus qu'un vain mot : tu as craint de dire que si Ambroise vivait

encore de nos jours, dès qu'il vous aurait entendus, il réformerait d'abord son propre enseignement et ensuite le nôtre; mais en ta qualité d'homme libre, bien que tu n'aies pas osé exprimer cette pensée, tu as voulu cependant la faire naître dans l'esprit du lecteur. Voilà jusqu'à quel point nous avons progressé dans ces derniers jours : si Ambroise vivait encore en ce moment, il apprendrait qu'il a été manichéen, et dès qu'il aurait entendu Julien, ou Célestius, ou Pélage, il comprendrait qu'au lieu de persévérer longtemps dans cette doctrine impie et pestilentielle, il doit se soumettre à vos prescriptions et accepter avec reconnaissance vos remèdes et vos soins. Quel spectacle se présente ici à l'esprit de tout homme qui sait penser et réfléchir? combien il serait singulier de voir Ambroise se tenant debout, ou, avec la permission de son maître, assis devant Pélage et apprenant l'existence d'un paradis nouveau, rempli des calamités de ce siècle auxquelles nous voyons les petits enfants assujétis; d'un paradis où, alors même que personne n'aurait commis le péché, une loi fatale voudrait que la chair convoitât contre l'esprit, et, de peur que celui-ci ne fût entraîné par celle-là à des crimes honteux et abominables, que l'esprit convoitât à son tour contre la chair : l'habitude porterait encore Ambroise à dire que cet état de discorde et de lutte intérieure est devenu la condition naturelle des hommes par suite de la prévarication du premier homme; mais, grâce à vos leçons, il n'oserait plus tenir un pareil langage? Il faudrait aussi que dans un paradis de ce genre les femmes enceintes fussent assujéties à des langueurs, qu'elles éprouvassent des défaillances, des ennuis insupportables, et que leur délivrance ne pût s'accomplir sans des gémissements et sans des cris atroces; il faudrait que les hommes apportassent en naissant diverses infirmités spirituelles ou corporelles, qu'un petit nombre plus heureusement doués sous le rapport de l'intelligence, apprissent les lettres avec moins de difficulté, mais au prix d'un travail et de fatigues réelles; que les autres moins heureusement doués reçussent des coups de férule plus ou moins abondants à proportion de la lenteur plus ou moins grande de leur intelligence, et cela sous peine de demeurer dans une ignorance et une incapacité perpétuelles; que les insensés fussent nourris comme des objets de compassion ou de dérision, sans qu'on pût les confier à aucun maître; que les petits enfants, avant même qu'ils pussent vouloir ou accomplir aucun mal, fussent éprouvés par des maladies, en proie aux souffrances les plus douloureuses, guéris par des remèdes d'une amertume intolérable, il faudrait enfin qu'ils fussent agités par des démons ou que l'excès même de leurs souffrances leur fît rendre le dernier soupir. Si cependant Ambroise refusait de croire à la vérité de cet horrible tableau; s'il répondait que, supposé que personne n'eût commis le péché, tous ces maux n'auraient point dû exister dans ce séjour d'une félicité incomparable, puisque, même après que celui-ci eut été souillé par le péché, ils ne purent y pénétrer, et que ceux par la prévarication de qui ils s'étaient déchaînés sur la terre en furent chassés impitoyablement; s'il ajoutait que par là même tous ces maux viennent de la condition déplorable à laquelle les mortels se trouvent assujétis et qui n'aurait jamais dû être connue, si le péché très-grave du premier homme, altérant et flétrissant la nature humaine, n'avait attiré sur toute la suite des générations ce déluge de calamités aussi nombreuses et aussi multipliées qu'elles sont effroyables en elles-mêmes; car ceux mêmes qui ont participé au bienfait de la rédemption et qui ont déjà reçu le gage de leur salut éternel, ne sont pas pour cela affranchis de ces maux, mais ils en seront affranchis seulement lorsqu'ils sortiront de ce monde. Si, dis-je, Ambroise faisait une réponse de ce genre, vos syllogismes brillants lui interdiraient de tenir un pareil langage, de peur qu'après avoir ainsi blâmé la concupiscence de la chair et admis l'existence du péché originel, il ne se trouvât amené logiquement à condamner le mariage, à nier le libre arbitre, à blâmer les œuvres de Dieu, et, sous prétexte d'établir l'efficacité de la grâce, à renverser complétement l'édifice de la loi. Non assurément, la logique ne lui imposerait pas ces conclusions, mille fois non. Rougissez, ou plutôt ayez horreur de vous arrêter à de telles pensées. Mais je vais plus loin. Si ce grand homme vivait encore aujourd'hui, il vous résisterait avec beaucoup plus de force et d'autorité que nous pour défendre la foi catholique et pour démontrer

que la grâce de Dieu ne porte aucune atteinte à l'intégrité de sa justice ; avec beaucoup plus de force et d'autorité que nous ne pouvons le faire, il vous prouverait que les déductions logiques dont vous parlez ne sont rien moins que des déductions logiques ; que l'on peut vivre honnêtement, non pas en niant ou en louant la concupiscence mauvaise, mais en la réprimant ; que l'on n'accuse point l'Auteur de la nature, quand on représente comme devant être guérie par lui, cette même nature qui a bien pu être viciée, mais qui n'a pas pu être créée par son ennemi ; que l'on ne condamne point le mariage, ni les époux qui usent honnêtement d'une convoitise honteuse en elle-même ; que l'on ne supprime point le libre arbitre, mais que l'on fait voir à qui nous sommes redevables de la liberté que nous avons de faire le bien ; il vous prouverait enfin que la grâce ne détruit point la loi, mais qu'elle en procure l'accomplissement. Voilà ce que cet illustre docteur vous démontrerait avec une éloquence admirable, et, sous vos yeux impudents, il pulvériserait la peinture que nous avons faite tout à l'heure de votre paradis ; peinture dont tous les traits, vous ne pouvez le nier, sont empruntés à votre erreur, et qui est pour tous les hommes ou un objet de risée ou un objet d'horreur, suivant qu'on la considère comme le fruit d'une rêverie insensée ou d'un délire furieux.

CXV. *Jul.* Personne en effet n'a le droit d'accepter un principe et de repousser les conséquences logiques de ce principe. Celui donc qui prétend que les petits enfants sont soumis à la puissance du démon, précisément parce qu'ils naissent de l'union des sexes ; celui-là sans aucun doute condamne, avec la manière dont les corps ont été formés, l'institution de la nature, l'union charnelle qui n'est pas autre chose que l'œuvre de cette même nature.

Aug. Il te semble qu'il en est ainsi : mais Ambroise a vu (ce que tu ne vois pas) qu'il n'en est pas ainsi, puisqu'il déclare que ceux qui naissent de l'homme et de la femme, en d'autres termes, ceux dont la naissance est le fruit de l'union charnelle, ne sont pas exempts de péché [1] : et cependant il ne condamne pas cette union elle-même avec la manière dont les corps ont été formés. Le mariage, en effet, est bon en tant que les époux s'unissent dans l'intention de procréer des enfants ; mais certaines œuvres bonnes ne s'accomplissent pas sans qu'il vienne s'y mêler quelque chose de vicieux et de mauvais, de même que les œuvres mauvaises ne s'accomplissent point sans le concours des membres bons de leur nature. Et cependant, de quelques vices que soit souillée et flétrie une nature quelconque, l'essence de cette nature ne cesse pas pour cela d'être bonne. De même que l'essence du corps d'un enfant est bonne, alors même que cet enfant naît malade ; de même que l'intelligence ne cesse pas d'être une chose essentiellement bonne, lorsqu'un autre enfant naît atteint d'aliénation mentale ; de même aussi l'essence de la nature humaine ne cesse pas d'être bonne parce que les hommes naissent coupables du péché originel.

CXVI. *Jul.* Il y a entre ces deux propositions une connexion tellement étroite qu'il faut ou bien les repousser l'une et l'autre, ou bien les admettre toutes deux en même temps ; quoiqu'on puisse les rejeter toutes deux à la fois, il n'appartient cependant à personne de choisir l'une des deux en repoussant l'autre ; toute la différence que l'on peut établir entre elles, consiste à dire qu'il serait plus facile d'attaquer l'œuvre de la chair à cause des unions illicites auxquelles donne lieu parfois la dépravation de la volonté ; il serait plus facile, dis-je, d'attaquer l'œuvre de la chair tout en prenant la défense des fruits produits par elle, que de la justifier après avoir accusé ces mêmes fruits. C'est donc vainement que ton cœur partagé entre la crainte des hommes et l'amour de ton impiété, cherche à faire paraître ton esprit flottant et incertain : tu ne réussiras point par ce moyen à créer de nouvelles règles de dialectique, ni à t'arroger le droit de choisir entre deux propositions absolument inséparables, de telle sorte qu'il te soit permis d'en repousser une après avoir accepté l'autre. On verra les cerfs légers paître dans les airs [1], avant qu'il soit possible de nier la conséquence logique d'un principe admis. L'apôtre saint Paul s'appuyait sur cette règle inflexible, quand il disait : « Si les morts ne ressusci-« tent point, Jésus-Christ non plus n'est pas « ressuscité. Si Jésus-Christ n'est pas ressus-

[1] Sur Isaïe.

[1] Virgile, Eglogue I, vers 59.

« cité, votre foi est donc vaine [1] ». Mais il est certain que Jésus-Christ est ressuscité : donc il est certain aussi qu'un jour doit venir où les morts ressusciteront. Un exemple servira à rendre notre raisonnement plus sensible et à le mieux graver dans l'esprit du lecteur : je suppose que nous discutons sur la question de savoir si la justice est un bien ; je te demanderai d'abord si tu reconnais que tout ce qui est juste est honnête. Ce premier point une fois acquis, je te demanderai en outre si, suivant toi, tout ce qui est honnête est bon en même temps. Sur ta réponse affirmative, je conclurai, que tu le veuilles ou non : Puisque tout ce qui est juste est honnête ; puisque tout ce qui est honnête est bon ; donc tout ce qui est juste est bon. Quiconque, après avoir accepté les deux prémisses, voudra repousser cette conséquence, bien loin d'ébranler véritablement l'édifice de la raison, ne réussira qu'à devenir lui-même un objet de raillerie. Rapprochons maintenant cet exemple de l'objet même de notre discussion, qui est de savoir s'il existe un péché dans la nature. Je t'ai demandé si tu m'accordais qu'aucun péché n'existe sans le concours de la volonté ; tu as répondu affirmativement, comme tes expressions en font foi. Je t'ai demandé ensuite si tu pensais que les petits enfants fussent capables de faire des actes de volonté ; tu as répondu que ce pouvoir ne leur appartient pas. Si donc aucun péché n'existe sans un acte de la volonté, ne s'ensuit-il pas nécessairement qu'aucun péché n'existe dans les petits enfants, ou si l'on veut, dans la nature ? Cette troisième proposition est, comme conséquence des deux premières, tellement incontestable qu'elle ne pourrait être révoquée en doute même par les académiciens dont la maxime principale consiste à dire qu'il n'y a rien de certain. C'est pourquoi, toi qui après avoir admis les deux premières propositions, rejettes cette troisième bien qu'elle ne soit pas autre chose que la conséquence des deux premières; tu ne réussiras pas à détruire les fondements de la raison, mais seulement à donner des preuves non équivoques de la fureur qui t'agite.

Aug. En vérité, es-tu assez insensé pour te persuader qu'aucun péché n'existe dans la nature, tandis que réellement aucun péché ne saurait exister ailleurs que dans une nature ? Car le péché existe nécessairement ou bien dans un ange, ou bien dans un homme ; or, sans aucun doute, un ange et un homme sont des natures ; si donc le péché n'existait ni dans l'une, ni dans l'autre de ces natures, par là même il n'existerait nulle part. Quand tu as posé la question de savoir s'il existe un péché dans la nature, tu n'avais d'autre but que de parvenir à trancher cette question d'une manière négative : si la vanité ne te rend pas complétement aveugle, tu dois comprendre maintenant combien ton dessein était vain, et combien vainement tu as posé cette question. Voici que je détruis les fondements de ta raison, laquelle n'est pas une raison véritable : et cependant je ne donne pas pour cela, comme tu me le reproches avec autant de violence que d'injustice, je ne donne pas des preuves non équivoques de la fureur qui m'agite, mais seulement de l'erreur dont tu te rends la victime volontaire. En effet, après t'avoir accordé les deux propositions mises en avant par toi à titre de prémisses, je nie la troisième parce qu'elle n'est point, comme tu le crois, la conséquence logique de ces deux premières. Je t'ai accordé qu'il n'existe aucun péché sans le concours de la volonté, en ce sens qu'aucun péché ne peut être commis sans un acte de la volonté. Mais on peut en un autre sens dire avec non moins de raison, que le péché existe sans le concours de la volonté, parce que le péché subsiste aussi longtemps qu'il n'est point remis, alors même que l'acte de volonté par lequel il a été commis n'est plus qu'un souvenir historique. Pareillement, je t'accorde que le péché n'existe point sans le concours de la volonté, en ce sens que le péché originel lui-même n'a pas été commis sans un acte de la volonté de celui en qui la source de la vie a été corrompue. C'est pourquoi je puis bien d'autre part aussi t'accorder que la volonté de commettre le péché n'existe point dans le petit enfant, sans être obligé de reconnaître comme une conséquence de ces prémisses, cette troisième proposition : Le péché n'existe donc point dans le petit enfant. Pour que cette dernière proposition fût une déduction rigoureuse des deux premières, il faudrait qu'après avoir reconnu qu'aucun péché n'existe sans le concours de la volonté, je reconnusse également qu'aucun homme n'est coupable de péché sans un acte de sa volonté person-

[1] 1 Cor. xv, 16.

nelle. Ainsi, le petit enfant est sans doute incapable de faire aucun acte de volonté peccamineux ; mais pour qu'il fût exempt de péché, il faudrait qu'il n'eût point contracté la souillure transmise par celui qui a commis le péché volontairement. On peut établir un raisonnement analogue au sujet de la naissance même de l'homme : si tu disais : La naissance d'aucun homme ne s'accomplit sans un acte de volonté ; je pourrais, non sans raison, t'accorder cette proposition; mais si tu disais : La naissance d'aucun homme ne s'accomplit sans un acte de la volonté personnelle de cet homme ; il ne me serait plus possible d'accepter ta proposition. Ainsi, puisqu'il s'agit ici du péché des petits enfants, le péché originel dont ils sont coupables n'a pu être commis, de même que leur naissance n'a pu s'accomplir, sans un acte de volonté, mais non pas sans un acte de leur volonté propre.

CXVII. *Jul.* Si donc ces prêtres dont nous justifions présentement les paroles, entendaient révoquer en doute la bonté intrinsèque de l'union conjugale ; s'ils me voyaient poser la question de la formation des corps par Dieu, ils s'empresseraient de répondre affirmativement. Ce premier point une fois acquis, je leur demanderais s'ils considèrent le mariage comme ayant été institué par Dieu. Ce second point une fois acquis comme le premier, je leur demanderais de nouveau si la conception pourrait avoir lieu sans l'union charnelle. Après avoir reçu leur réponse négative à cette dernière question, quelle conclusion me serait imposée par la logique, sinon celle-ci : Les corps n'ayant pu être formés que par Dieu, l'union charnelle ne pouvant s'accomplir que par le moyen des corps, la conception ne pouvant avoir lieu sans l'union charnelle, il s'ensuit nécessairement qu'on doit attribuer à l'auteur même des corps et le fruit de l'union charnelle et cette union elle-même.

Aug. Est-ce que nous discutons ici la question de savoir si l'union conjugale est bonne en soi ? mais tous deux nous proclamons cette union bonne. Pourquoi donc fais-tu à ces prêtres, dont tu ne justifies pas, comme tu t'en vantes faussement, mais dont tu souilles les paroles ; pourquoi, dis-je, leur fais-tu l'injure d'entreprendre de leur persuader, comme si leur esprit avait encore besoin d'être fixé à cet égard, des choses dont rien ne t'autorise à croire qu'ils aient jamais douté ou que nous doutions nous-mêmes ! L'union conjugale est bonne, quand on l'accomplit en vue de procréer des enfants. Ambroise, lorsqu'il a dit que, parmi ceux qui naissent de l'union des sexes, personne n'est exempt de péché, n'a point voulu condamner l'union conjugale ; mais il a vu tout ce qu'il y a de mauvais essentiellement dans une chose qui, si l'on en use honnêtement, sert à l'accomplissement d'une œuvre que nul catholique n'hésitera à considérer comme bonne. Tu parles pour ne rien dire, tes discours ne sont pas autre chose qu'un tissu de futilités interminables : tu abandonnes l'objet même de la question, et tu fais de grands efforts pour établir des vérités qui ne sont contestées par personne, comme si ces vérités étaient révoquées en doute ou même niées. Faut-il s'étonner après cela que ta plume soit si fertile en livres de nulle valeur ?

CXVIII. *Jul.* Sans aucun doute, ces hommes si éclairés, ces prêtres catholiques accepteraient cette conclusion ; ils comprendraient que, soit dans le sens de la chair, soit dans le fruit de la conception, il n'y a absolument rien qui soit l'œuvre d'un autre que du Dieu véritable ; mais aussi que Dieu n'a rien fait de mauvais et que le mal n'est pas autre chose, en soi, qu'une volonté mauvaise commettant le péché sans aucune contrainte naturelle ; et par là même ils déclareraient que les Manichéens et les partisans de la transmission du péché ont été brisés et broyés par les foudres resplendissants de la vérité catholique.

Aug. Tu prétends défendre et justifier les paroles de ces auteurs que tu qualifies d'hommes éclairés et de prêtres catholiques ; et tu ne vois pas que cette affirmation est le plus impudent de tous les mensonges, s'il est vrai que ces paroles mêmes sont détruites par tes foudres ! Si au contraire elles sont réellement défendues et justifiées par toi, de telle sorte qu'elles subsistent dans toute leur intégrité, c'est toi-même alors qui es foudroyé par elles. Quand Ambroise déclare que, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l'union de l'un et de l'autre sexe, personne n'est exempt de péché, il énonce une maxime ou contraire ou conforme à la vérité. Si tu prétends que cette maxime est fausse, il s'ensuit

nécessairement que, bien loin de les défendre et de les justifier, tu attaques les paroles de ces hommes éclairés, de ces prêtres à qui tu reconnais cependant le titre de catholiques. Si, au contraire, afin de pouvoir défendre et justifier véritablement les paroles de ces grands hommes, tu nous accordes que cette maxime est vraie ; c'est donc toi-même qui es foudroyé par celles-là. Comment dès lors oses-tu avancer en des termes pompeux et pleins de jactance que, si ces très-heureux et très-doctes hommes avaient entendu tes syllogismes, ils auraient déclaré que nous, qualifiés par toi de « Manichéens et de partisans « de la transmission du péché, nous avons « été brisés et broyés par les foudres resplen- « dissants de la vérité catholique ? » Ils prononceraient donc contre eux-mêmes et feraient voir qu'ils auraient été, eux aussi avec nous, détruits et anéantis par tes foudres. Pourquoi n'oses-tu pas exprimer hautement ce que tu es convaincu d'enseigner d'une manière indirecte, et sous une forme déguisée ? Nous confessons avec Ambroise l'existence du péché originel, et toi tu lances la foudre avec une puissance telle que, pour cette maxime enseignée par l'évêque de Milan aussi bien que par nous, nous sommes brisés et broyés, tandis que celui-ci est justifié ? Tu ne prétends pas sans doute parler sérieusement : tu ne cherches pas à établir une distinction entre Ambroise et nous ; tu diriges à la fois tes accusations contre nous et contre lui : et cependant il ne t'est pas possible de lancer tes foudres soit sur notre tête, soit sur la sienne, sans démentir le témoignage de ton docteur Pélage qui a écrit que les ennemis mêmes d'Ambroise n'ont jamais osé attaquer ni sa foi, ni ses interprétations scripturaires si profondes et si pures [1]. Aussi, bien qu'il soit suffisamment manifeste que tu es ennemi de la foi de ce grand évêque et de ses interprétations scripturaires si profondes et si pures, tu n'oses pas cependant l'attaquer ouvertement ; tu espères seulement qu'en censurant mes paroles, tu arriveras à faire voir tout ce qu'il y a de mauvais dans les siennes. O malheureux athlète blessé mortellement, mais dissimulant opiniâtrément ta blessure, te voilà contraint par une force invincible à savourer ce qu'il y a de plus infect dans le bourbier du mensonge : vainement tu cherches à faire paraître la vigueur impétueuse d'un maître du tonnerre, alors que tu es réduit à aspirer la fumée qui s'échappe de ton propre corps foudroyé. Les raisons à l'aide desquelles tu prétends persuader à Ambroise et aux autres docteurs partisans de la doctrine d'Ambroise, que le péché originel n'existe point, sont « que les « corps ont été formés et le mariage institué « par Dieu, que sans l'union charnelle le « genre humain ne pourrait se reproduire ». Nous t'accordons volontiers ces propositions, ainsi que cette autre ajoutée ensuite par toi : « La conception et l'union charnelle doivent « être attribuées à l'auteur même des corps » : pourvu du moins qu'en énonçant cette dernière proposition, tu aies entendu parler de l'union conjugale. Toutefois, bien que cette maxime soit en elle même d'une vérité incontestable, elle n'est rien moins qu'une conséquence logique des prémisses d'où tu prétends la déduire : autrement, quand tu dis : « Si les corps ont été formés par Dieu seul, « si l'union charnelle ne peut s'accomplir « que par le moyen des corps ; il s'ensuit né- « cessairement que l'union charnelle doit « être attribuée à l'auteur même des corps » ; un autre pourrait dire en établissant un raisonnement analogue : Si les corps ont été formés par Dieu seul, si l'adultère ne peut être commis que par le moyen des corps ; il s'ensuit nécessairement que l'adultère doit être attribué à l'auteur même des corps. Tu vois tout ce qu'il y aurait d'injurieux pour la majesté divine dans un tel langage, et combien sont détestables les conséquences de tes syllogismes. De même donc qu'on n'a point le droit d'attribuer l'adultère à Dieu, sous prétexte que l'adultère ne peut être commis que par le moyen des corps dont Dieu est l'auteur : on n'est pas non plus autorisé à attribuer à Dieu l'union charnelle par cette raison précisément que cette union ne s'accomplit que par le moyen des corps dont Dieu seul est l'auteur. Nous reconnaissons cependant que l'union conjugale, à l'exclusion de toute autre, et quand elle s'accomplit en vue de procréer des enfants, doit être attribuée à Dieu comme à son premier auteur : non point parce que cette maxime est une conséquence logique des prémisses posées par toi, mais parce que, envisagée sous un autre rapport, elle apparaît absolument vraie et incontestable. Quant à la

[1] De la Grâce de Jésus-Christ, n. 46, 47.

conclusion ultérieure que tu cherches à déduire de ces différentes propositions, elle ne se présente ni avec l'autorité d'une déduction logique, ni avec aucun caractère de vérité intrinsèque. Parce que Dieu a formé les corps, parce que Dieu a institué le mariage et que l'enfant ne commence à exister dans le sein de sa mère que par suite de l'union des époux ; parce que Dieu crée les petits mêmes des animaux et les forme dans le sein de leur mère ; il ne s'ensuit point que tu as le droit d'ajouter : « Donc, soit dans le sens de la « chair, soit dans le fruit de l'union charnelle, il n'y a absolument rien qui ne soit « l'œuvre du vrai Dieu ». Quel fut en effet le siége du mal dont le démon et nos premiers parents se rendirent les auteurs, sinon le sens charnel du premier homme et de la première femme ? ce sens, dis-je, qui se trouva perverti et corrompu au moment même où ces derniers donnèrent leur assentiment au conseil abominable du démon et commirent le péché. Quelles furent aussi les victimes de tous les maux que le démon causa ensuite au genre humain, sinon les fruits de l'union des sexes, c'est-à-dire les enfants des hommes ? Mais comment peux-tu dire que « rien de ce qui « est mal n'a été fait par Dieu ? » Est-ce que l'enfer n'est pas un mal pour les damnés ? De plus, si l'on ajoute foi à ces paroles : « Le « mal n'est pas autre chose qu'une volonté « mauvaise commettant le péché en dehors « de toute contrainte naturelle » : indépendamment de ces maux sans nombre que les anges et les hommes mauvais souffrent malgré eux, on ne devra plus craindre même les supplices éternels qui sont le plus grand de tous les maux et qui sont, non pas une volonté mauvaise, mais le châtiment d'une volonté mauvaise. Tels sont les raisonnements, tels sont les discours à l'aide desquels tu espères foudroyer tes adversaires, alors que ton propre cœur est déjà réduit en cendre.

CXIX. *Jul.* Cesse donc de poursuivre de tes accusations ces hommes doués d'un esprit sain et droit, ces illustres pontifes de l'Eglise de Dieu : ne les traduis pas devant le tribunal de la postérité pour quelques expressions qui leur sont échappées par inadvertance : on est digne de châtiment, non pas quand on soutient l'erreur un moment, mais quand on la défend avec une opiniâtreté passionnée et de mauvaise foi. Nous devons, certes, imiter le zèle avec lequel ils édifiaient les peuples par des exhortations, par des supplications, par des réprimandes ; mais auraient-ils pu recourir à l'un ou l'autre de ces moyens, s'ils avaient cru, comme vous, non pas à des péchés volontaires, mais à des péchés naturels ?

Aug. Et nous aussi, suivant la faible mesure de notre pouvoir, nous édifions les peuples, à l'exemple d'Ambroise, par des exhortations, par des supplications, par des réprimandes ; et néanmoins, au sujet du péché originel, nous croyons et nous enseignons ce qui a été cru et enseigné par Ambroise, et non pas par Ambroise seulement, mais par une foule d'autres grands docteurs. « Ces illus- « tres pontifes de l'Eglise de Dieu étaient », dis-tu, « des hommes doués d'un esprit sain « et droit » ; de quel esprit es-tu donc doué, toi qui, afin de porter des coups mieux assurés et plus terribles à une doctrine qu'ils ont tous, comme chacun sait, apprise et enseignée dans des termes identiques, prends à leur égard et avec une hypocrisie sacrilége, le titre de défenseur ; et qui me reproches amèrement de me constituer leur accusateur, alors que tu me vois prendre leur défense et repousser victorieusement les accusations que tu cherches avec une perfidie abominable à faire peser sur eux ? Tu déclares « qu'on ne « doit point les traduire devant le tribunal « de la postérité pour quelques expressions « qui leur sont échappées par inadver- « tance » : est-ce ainsi que tu prétends défendre et justifier leurs paroles ? Ce mot d'inadvertance n'est-il pas, à lui seul, un désaveu et une accusation ; ou plutôt, n'est-il pas sans contredit possible la condamnation formelle de ces expressions que tu dis leur être échappées par inadvertance et que par là même tu déclares fausses et contraires à la vérité ? Nous t'en conjurons, si tu proclames la fausseté des paroles que tu défends, proclame aussi la vérité de celles que tu attaques. « On est digne de châtiment », dis-tu, « non pas quand on soutient l'erreur un « moment, mais quand on la défend avec « une opiniâtreté passionnée et de mauvaise « foi » ; comme si tu pouvais citer une page quelconque de leurs livres servant à démontrer qu'ils ont modifié leurs sentiments au sujet du péché originel, je ne dis pas après les avoir soutenus un moment, mais après les avoir défendus avec une opiniâtreté pas-

sionnée pendant presque tout le cours de leur vie. Il n'y a dans tes discours absolument rien de sérieux, ni même rien de sensé; ils sont propres uniquement à pervertir les âmes et à compromettre ton salut personnel : repose-toi, je te prie; pourquoi te fatiguer si inutilement ?

CXX. *Jul.* Mais poursuivons l'examen de ton livre. Vainement tu affirmes que tu n'attribues point au démon les corps, mais seulement le péché : cette affirmation n'est pas autre chose qu'une allégation mensongère à l'aide de laquelle tu prétends seulement, ainsi que nous l'avons déjà montré bien des fois, échapper à l'odieux qui s'attache au nom de partisan de Manès, sans cesser pour cela de répandre le poison du manichéisme. Il est manifeste comme la lumière que tu attribues réellement au prince des ténèbres la propriété des corps, puisque tu proclames l'union des corps une œuvre diabolique; puisque tu condamnes à la fois les mouvements de la chair, les organes et les fruits de la génération. Comme ton premier maître, tu accuses ouvertement, non pas les vices, mais les membres de la chair : car, tu qualifies de diaboliques les mêmes flammes que Manès s'indigne de voir s'allumer dans les organes charnels, ainsi que je l'ai fait voir par la teneur de ses paroles. Et pour résumer cette argumentation en deux mots, de telle sorte qu'elle se grave plus facilement dans l'esprit du lecteur : ou bien prouve que les petits enfants sont capables de faire des actes de volonté, ou bien déclare-les exempts de toute faute. Tant que tu n'auras pas fait l'un ou l'autre, mais que tu affirmeras seulement que les enfants sont soumis à la puissance du démon par le fait même qu'ils naissent de l'union des corps; tu prouveras que tu attribues à la puissance ennemie, non point le péché qui ne saurait exister sans un acte de volonté, mais les corps eux-mêmes. Ainsi, cette passion que nous voyons régner à la fois sur les hommes et sur les animaux, est une passion naturelle, dont les flammes ont été allumées par Dieu : celle au contraire qui trouble et qui égare ton esprit dans cette discussion, celle qui lui fait embrasser tour à tour les maximes les plus diverses et les plus opposées; celle-là, dis-je, a son principe et sa cause première dans la sottise et la folie non moins que dans l'impiété. Nous ne faisons donc aucune injure à Ambroise, quand nous le séparons de votre cohorte; et malgré le désir que tu aurais de nous voir commettre une pareille énormité, nous ne l'avons point encore qualifié de disciple de Manès.

Aug. C'est bien en vain que tu t'es fatigué pour arriver, après des détours longs et tortueux, après tous les circuits que la ruse et la fourberie peuvent inspirer, à cette conclusion fausse et ridicule : « Nous ne faisons au« cune injure à Ambroise quand nous le sé« parons de votre cohorte, et nous ne le qua« lifions point de disciple de Manès ». Si tu ne lui donnes point cette qualification, tu ne dois point me la donner non plus : si au contraire tu crois devoir me la donner, tu es obligé de la donner aussi, non-seulement à Ambroise, mais à tous ces grands et illustres docteurs de l'Eglise qui, au sujet du péché originel, ont enseigné, sans aucune obscurité comme sans aucune équivoque de langage, les mêmes maximes pour lesquelles tu me déclares manichéen, ainsi que je l'ai démontré suffisamment dans le premier et le second des six livres que j'ai publiés contre tes quatre livres. Mais, certes, si Ambroise vivait encore aujourd'hui, il serait accablé et comme atterré par la force toute-puissante de ta dialectique : reconnaissant la fausseté de ses premiers enseignements par la fausseté des conséquences qui en découlent naturellement, il n'oserait plus désormais soutenir que les enfants nés de l'union des sexes ne sont point exempts de péché; il craindrait, en s'exprimant ainsi, d'assujétir ces enfants à la puissance du démon : et, grâce à tes leçons, il cesserait alors d'être manichéen. Oh ! combien il a perdu de n'avoir pu les entendre, tes leçons précieuses ! — Mais, puisque tu me déclares manichéen parce que j'enseigne cette doctrine, Ambroise, lui aussi, l'ayant embrassée et enseignée jusqu'à son dernier jour, il s'ensuit nécessairement et sans aucune objection possible de ta part, qu'il est mort disciple et partisan de Manès. Tu dois donc, non point le défendre, car cela n'est plus en ton pouvoir, mais seulement regretter qu'il ne te soit plus possible de l'instruire: si tu avais pu le faire, si tu avais pu par tes leçons corriger et réformer ses erreurs, sans aucun doute il aurait interdit de faire, dans l'église qu'il gouvernait, des exorcismes et des insufflations sur les petits enfants immé-

diatement avant de les baptiser ; il n'aurait point souffert qu'en outrageant ainsi ces innocentes images de Dieu, libres de tout assujétissement vis-à-vis du démon (tu l'affirmes du moins), on fît à Dieu lui-même une injure aussi grave et aussi solennelle : et cependant si Ambroise avait porté cette défense, il aurait été, comme vous, exclu de l'Eglise catholique. Cette réformation prétendue ne serait pas autre chose en effet qu'une déception et une tromperie. A Dieu ne plaise que ce grand homme s'élevât avec vous contre sa mère l'Eglise catholique : on le verrait au contraire lutter contre vous avec un courage indomptable pour la défendre. Comment donc as-tu pensé devoir, dans cette circonstance, séparer ma cause de la sienne ? Je soutiens que, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l'union corporelle de l'homme et de la femme, nul n'est exempt du péché, comme Ambroise le soutient lui-même ; et cependant je ne prétends pas pour cela que le démon soit l'auteur des corps, parce que Ambroise ne le prétend pas non plus : nous réprouvons tous deux le vice de la nature, mais tous deux aussi nous vénérons l'auteur de la nature. Si, parce que j'affirme que la concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l'esprit, est devenue la condition naturelle de l'homme par suite de la prévarication du premier homme ; si, dis-je, parce que je soutiens cette maxime, il s'ensuit que « j'accuse, non pas le vice, « mais les membres » ; Ambroise est, sous ce rapport, tout aussi coupable que moi : si, au contraire, il s'ensuit seulement que autre est l'origine du vice et autre l'origine des membres, Ambroise et moi nous sommes également à l'abri de tout reproche. Ni l'un ni l'autre nous n'avons jamais enseigné que les enfants soient au moment de leur naissance capables de faire des actes de volonté personnelle : et cependant nous soutenons l'un et l'autre que, par un effet de la volonté prévaricatrice du premier homme, le vice de la concupiscence a flétri la nature humaine de telle sorte que tout homme engendré par le moyen de l'union des sexes contracte le péché originel. D'où il suit que, par rapport aux hommes qui, ayant été engendrés une première fois, n'ont pas encore été régénérés, tous deux nous les déclarons assujétis à la puissance ennemie, non pas à cause de la substance même de leur corps qui a été créée par Dieu, mais à cause du péché qui est entré par un seul homme, qui a passé ensuite par tous les hommes et dont le démon est l'auteur. Quelle est donc ton audace et ton impudence, de venir, malgré le témoignage contraire de ta propre conscience, nous affirmer que tu défends et que tu justifies les paroles d'Ambroise et des autres docteurs qui ont enseigné la même doctrine que lui ? Qui serait assez aveugle pour ne pas voir que tu les attaques, ces paroles, tandis que moi-même je les défends ; que tu les flétris, tandis que je les justifie ? C'est Ambroise qui a dit en parlant de Jésus-Christ : « En tant « qu'homme, il a été assujéti à toute sorte « d'épreuves ; il a essuyé tous les genres de « tribulations à cause de la ressemblance « qu'il avait avec les autres hommes : mais « parce que sa naissance était l'œuvre de « l'Esprit, il a été exempt de tout péché ; car « tout homme est menteur, et personne n'est « exempt de péché si ce n'est Dieu seul. — « Il demeure donc établi », ajoute-t-il, « que « parmi ceux qui naissent de l'homme et de « la femme, en d'autres termes, parmi ceux « dont la naissance est le fruit de l'union des « corps, nul ne doit être considéré comme « exempt de péché : et quiconque est exempt « de péché n'a point été engendré de cette « manière [1] ». Tu déclares ce langage contraire à la vérité et conforme à la doctrine abominable de Manès : donc tu censures et flétris les paroles d'Ambroise. Moi, au contraire, je proclame ce langage parfaitement conforme à la vérité et je prouve, comme je l'ai déjà fait, que non-seulement il n'a rien de commun avec le langage de Manès, mais qu'il y est directement opposé : c'est donc moi en réalité qui défends les paroles d'Ambroise et qui les justifie contre tes accusations odieuses et infâmes. Vous voyez vous-mêmes si ce grand docteur est de notre côté, où du vôtre ; mais parce que vous redoutez les sévères censures des hommes qui lui ont voué une affection filiale, vous vous efforcez de couvrir d'un nom hypocrite et plus que menteur les accusations horribles que vous êtes convaincus de faire peser sur sa mémoire.

CXXI. *Jul.* Tu affirmes que Jovinien lui a donné cette qualification outrageante [2] ; pour moi, je considère cette affirmation comme

[1] Sur Isaïe. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.

une allégation mensongère : nous t'accorderons cependant que cette accusation portée par toi contre Jovinien peut n'être pas une calomnie, et que celui-ci a réellement nommé Ambroise un disciple de Manès : que doit-on en conclure, sinon que Jovinien a, dans cette circonstance, parlé d'une manière insensée ? Il n'est pas possible, en effet, que, sans un oubli de ce genre, il ait qualifié de Manichéen un homme qui enseignait que la nature est bonne, que les péchés sont des actes de la volonté, que le mariage a été institué par Dieu, que les petits enfants sont formés par Dieu. Si donc il a pensé que la préférence donnée à la virginité sur l'état du mariage fût une accusation portée contre celui-ci, il s'ensuit seulement qu'il n'a point su ce qu'il disait. Assigner à une chose un rang plus élevé qu'à une autre, ce n'est point détruire la seconde par la première. Réciproquement, les éloges donnés à une chose bonne en soi sont un acheminement vers de plus grands éloges réservés pour une chose meilleure : mais accuser et flétrir la nature, c'est se précipiter dans l'abîme du manichéisme. Ainsi, puisqu'Ambroise ne condamnait point le mariage ; puisqu'il ne prétendait point que l'union des époux fût, ou bien une œuvre du démon, ou bien une sorte de loi fatale qui rend l'homme pécheur sans le concours de sa volonté : Jovinien a eu grandement tort de le comparer à Manès et de confondre l'accusateur avec le défenseur du mariage. Car, si Ambroise a dit que ceux qui ont été engendrés de l'union des corps, légitime en soi et instituée par Dieu ; s'il a dit que ces hommes, dès qu'ils ont commencé à faire usage de leur raison, ont imité leurs ancêtres et sont devenus menteurs par une détermination libre de leur volonté ; il n'a point cependant voulu faire entendre que cette union fût une sorte de loi fatale qui rendrait l'homme pécheur sans le concours de sa volonté, mais il a voulu seulement désigner par là l'universalité du genre humain. Dans sa pensée, ces paroles : « Ceux qui sont nés d'un homme et « d'une femme, sont menteurs », ne signifiaient pas autre chose que ceci : Tout homme capable de se déterminer librement se rend quelquefois coupable de mensonge : il savait en effet que, excepté Jésus-Christ seul, tous les hommes sont nés de l'union d'un homme et d'une femme. Ainsi cet homme d'une sagesse consommée parlait de l'union conjugale, non pas pour accuser et pour flétrir, mais seulement pour désigner l'universalité des hommes qui sont le fruit de cette union. Il a déclaré au contraire que Jésus-Christ, dont la naissance ne s'est point accomplie comme celle des autres hommes, est demeuré exempt de tout mensonge : il s'est même élevé avec force et avec indignation contre Jérôme, dont tu n'es qu'un servile et misérable copiste, parce que celui-ci a voulu attribuer à Jésus-Christ un mensonge formel [1]. Ce n'est donc pas avec raison qu'il a été qualifié de manichéen (si toutefois il a été réellement qualifié ainsi), puisque, contrairement à votre erreur, il n'a cessé de faire l'éloge des créatures.

Aug. Et nous aussi nous faisons constamment l'éloge des créatures : comment peux-tu dire qu'Ambroise a agi en cela contrairement à notre erreur, puisqu'en réalité il a agi conformément à notre foi ? Quant aux paroles du même auteur que je t'ai objectées et que tu n'as point osé rapporter, de peur que leur lumière éclatante ne fît évanouir l'édifice ténébreux de tes rêveries, il a fait voir lui-même en d'autres endroits de ses écrits le sens qu'il y avait attaché ; non-seulement on n'a pas le droit de les considérer comme des expressions qui lui seraient échappées une fois par inadvertance et par défaut de circonspection, ainsi que tu le prétends ; mais il déclare dans des termes suffisamment explicites qu'il croit à la doctrine du péché originel telle qu'elle est enseignée par la foi catholique. Veux-tu savoir comment et en quel sens il a dit : « Il « demeure donc établi que, parmi ceux qui « naissent de l'homme et de la femme, en « d'autres termes, parmi ceux dont la nais- « sance est le fruit de l'union des corps, nul « ne doit être considéré comme exempt de « péché ; et quiconque est exempt de péché, « n'a point été engendré de cette sorte ? » Pour te convaincre qu'il a entendu parler ici, non pas des péchés que les hommes commettent dès qu'ils commencent à faire usage de leur raison, ainsi que tu le supposes gratuitement, mais bien du péché originel, considère ces autres paroles écrites par lui en un autre endroit : « Le Jourdain refluant vers sa « source figurait longtemps d'avance l'onde « mystérieuse et salutaire qui purifie aujour- « d'hui les petits enfants de leur souillure et

[1] Voir ci-dessus, n. LXXXVIII.

« qui les rétablit, au moment même où ils « sont baptisés, dans la condition primitive « de leur nature [1] ». Dis-nous, ô Julien, de quelle souillure les enfants sont purifiés, s'ils ne contractent point le péché originel. Ecoute encore ce qu'il dit ailleurs : « La virginité « de Marie n'a souffert absolument aucune « atteinte, mais dans son sein inviolable « le Saint-Esprit lui-même a formé de son « sang immaculé le corps du Sauveur. Seul « parmi tous ceux qui sont nés de la femme, « le Seigneur Jésus n'a point éprouvé les « atteintes de la corruption terrestre; grâce « à la sainteté adorable de sa nature divine, « sa naissance temporelle a été pure et exempte « de la souillure qui avait jusqu'alors flétri « la naissance de tous les hommes [2] ». Dis-nous, ô Julien, quelle est cette souillure, cette corruption terrestre, dont le Seigneur Jésus, seul parmi ceux qui sont nés de la femme, est demeuré exempt au moment de sa naissance. Considère encore ces paroles : « Avant « même que nous naissions, nous sommes « souillés et flétris; » et ces autres qu'on lit un peu plus loin : « Si l'enfant est coupable « dès le premier jour de son existence, à « plus forte raison ne sera-t-il pas exempt de « péché durant les autres jours qu'il passera « dans le sein maternel [3] ». Je pourrais citer beaucoup d'autres paroles de cet homme à qui tu as reconnu une intelligence saine et droite; mais si celles-là ne te suffisent pas, comment trouver le moyen de te satisfaire? Comprends donc qu'il ne t'est point permis d'interpréter violemment et de dénaturer, comme tu as essayé de le faire, ce qu'Ambroise a dit ailleurs relativement à ceux dont la naissance est le fruit de l'union des corps : ce grand docteur n'a point voulu flétrir les créatures sorties des mains de Dieu, mais il a voulu affirmer et il a affirmé en effet l'existence du péché originel : ne cherche pas à lui faire dire autre chose que ce qu'il a dit en effet. Mais comment viens-tu jeter dans la discussion le nom de Jérôme, dont tu me déclares un triste et misérable copiste, puisqu'il n'est nullement question en ce moment des paroles de cet auteur? Si cependant tu avais cité le passage auquel tu prétendais faire allusion, j'aurais pu ou bien montrer qu'il ne renferme rien d'inacceptable, ou laisser à d'autres plus habiles le soin de l'interpréter; ou bien enfin, s'il s'était trouvé manifestement contraire à la vérité, je l'aurais désapprouvé avec toute la liberté dont on doit user en pareille circonstance. Revenons à Ambroise, que tu n'oses déclarer manichéen, alors que tu me donnes cette qualification précisément parce que je tiens, au sujet du péché originel, un langage identique à celui qu'il tient lui-même. Car si tu refusais de déclarer Ambroise partisan et disciple de Manès, par cette raison seule qu'il a enseigné que la nature est bonne en soi, que les péchés sont des actes de volonté, que le mariage a été institué par Dieu, que les enfants sont formés par Dieu; tu devrais refuser aussi de me donner cette qualification, puisque j'enseigne fidèlement les mêmes maximes. Si au contraire tu crois devoir me flétrir du nom de manichéen, parce que je confesse l'existence du péché originel; pourquoi, Ambroise confessant, lui aussi, cette existence, ne crois-tu pas devoir le flétrir du même nom? Tu dis hautement de moi ce que tu penses secrètement de lui; et cela, non point par un excès de respect pour la vérité, mais plutôt par un défaut absolu de liberté de ta part. Tu n'oses pas dire de lui qu'il est manichéen, et cependant tu oses le penser : ou bien, si tu ne le penses pas réellement de lui, tu ne le penses donc pas non plus de moi; car, supposé même que tu nous considères comme des victimes de l'erreur, il ne t'est pas difficile de comprendre que nous ne sommes point Manichéens, nous qui n'enseignons point que le péché soit l'œuvre d'une substance particulière qui n'aurait pas été créée par Dieu; mais qui affirmons seulement que le péché originel est transmis par suite d'une corruption volontaire de la nature que Dieu avait créée bonne. Il t'est facile de comprendre cela et de comprendre en même temps que nous sommes de véritables adversaires des Manichéens : mais tu t'abstiens par amour de la flatterie de donner ce nom à Ambroise, et tu me le donnes, à moi, par amour pour la calomnie.

CXXII. *Jul.* Mais, si Jovinien mérite condamnation pour s'être déclaré l'ennemi acharné d'Ambroise, il apparaît digne de pardon dès qu'on le compare à vous. Ou plutôt, quels sont les juges éclairés et prudents qui consentiraient à établir une comparaison entre Jovinien et toi? Il a enseigné,

[1] Liv. I sur saint Luc, I, 36. — [2] Sur saint Luc, II, 23. — [3] Sur l'Apologie de David, ch. XI.

lui, que les hommes sont nécessités à faire le bien : tu enseignes, toi, que les hommes sont nécessités à faire le mal; il prétend qu'une fois sanctifiés par les mystères, les hommes ne sauraient plus faiblir, ni tomber dans l'erreur : tu prétends que la grâce ne les délivre pas même de l'erreur ; il détruit la virginité de Marie par la manière dont il explique son enfantement : tu déclares Marie assujétie à la puissance du démon par le fait même de sa naissance ; il place au même rang des choses dont l'une est bonne et l'autre meilleure, savoir, le mariage et la chasteté virginale : tu qualifies l'union conjugale d'union pestilentielle, et tu ôtes à la chasteté presque tout son prix par la comparaison que tu établis entre elle et une chose que tu déclares toi-même honteuse et ignoble, et tout cela sans aucun profit pour ta cause ; car en donnant ainsi la préférence à la virginité, non pas sur une chose bonne, mais sur une chose mauvaise, tu ne réussis absolument qu'à confondre toutes les notions de la saine raison et du sens commun. Ne faut-il pas, en effet, qu'une chose soit bien vile et bien digne de mépris, pour qu'on ne puisse la préférer qu'à ce qu'il y a de plus ignoble et de plus infâme? — Mais Jovinien a-t-il donc jamais outragé la majesté divine d'une manière aussi injurieuse que tu le fais toi-même? Il a voulu, lui, restreindre les droits imprescriptibles de la justice de Dieu, pour étendre d'autant les droits de sa miséricorde ; toi, tu veux aussi restreindre les droits de cette même justice, mais pour établir le règne de la méchanceté. Il prétend que ceux qui sont bons et ceux qui sont parfaits recevront de Dieu une récompense égale et des honneurs semblables : tu prétends que les bons et les impies, en d'autres termes, que les innocents et le démon subiront des tortures et des supplices identiques ; suivant lui donc, Dieu est indulgent à l'excès, tandis que, suivant toi, il est souverainement inique. Il enseigne que les hommes qui ont participé aux mystères divins, ne peuvent plus se rendre coupables de péché ; toi, au contraire, tu soutiens que Dieu lui-même pèche à la fois par la faiblesse et l'impuissance des mystères qu'il a institués, par la rigueur tout à fait démesurée des préceptes qu'il impose, et par la cruauté avec laquelle il exerce ses jugements. Si donc il y a entre Jovinien et toi une distance aussi grande que ton union avec Manès est étroite ; il s'ensuit manifestement que la doctrine de Jovinien comparée à la tienne est d'autant plus supportable que celle de Manès comparée à celle de Jovinien est plus horrible.

Aug. Combien tu es aimable, de me comparer à Jovinien pour essayer de me convaincre d'une perversité plus grande ! Toutefois, je me réjouis de recevoir avec Ambroise cette injure que tu nous adresses au mépris de toute vérité ; mais, en même temps, je suis profondément contristé de te voir délirer ainsi. Tu prétends que je suis pire que Jovinien, précisément parce que, suivant toi, je suis un vrai disciple de Manès. Et comment prouves-tu que je suis un vrai disciple de Manès? Parce que nous confessons, nous avec Ambroise, l'existence du péché originel que vous niez, vous, avec Pélage. Avec Ambroise donc nous sommes, suivant vous, Manichéens et pires que Jovinien ; avec Ambroise aussi nous recevons toutes les autres qualifications que votre langue venimeuse pourra nous infliger et qui vous seront suggérées, non point par l'amour de la vérité, mais par la passion de médire : le Seigneur nous a appris du reste à nous réjouir et à tressaillir d'allégresse, toutes les fois que nous recevrions des injures quelconques sans les avoir méritées, et seulement pour avoir combattu en faveur de la vérité [1]. Je ne dis point que l'homme soit nécessité à faire le mal, parce qu'Ambroise ne le dit point non plus ; et cependant je dis que les enfants sont purifiés de la souillure qui est en eux, parce que tel est aussi le langage d'Ambroise : et ce qui prouve que le mal n'est point l'effet d'une loi fatale et nécessaire, c'est que Dieu peut guérir facilement le mal que nous avons contracté en naissant, et, à bien plus forte raison, celui que notre libre volonté nous fait contracter ensuite. Je ne dis point que les hommes ne sont pas délivrés, même par la grâce ; car à Dieu ne plaise qu'Ambroise ait jamais parlé ainsi ; mais nous disons une chose que tu ne veux pas reconnaître, savoir, que les hommes sont délivrés par la grâce seule, et que leur délivrance a pour objet, non pas seulement de leur remettre leurs péchés, mais aussi de les préserver de succomber à la tentation. Nous ne prétendons point que Marie ait été soumise à la puissance du démon par le fait

[1] Matth. v, 12.

même de sa naissance ; nous prétendons seulement qu'elle devait y être soumise, si la grâce de la régénération ne fût venue sanctifier sa naissance. Nous accordons à la virginité la prééminence sur le mariage, non pas comme à une chose bonne sur une chose mauvaise, mais comme à une chose meilleure sur une chose bonne. Nous enseignons, non pas, comme tu nous en accuses faussement, que les bons et les impies subiront un supplice identique ; mais que, les bons étant à l'abri de toute souffrance, les impies subiront des supplices différents suivant la diversité de leur culpabilité. Nous ne prétendons point que Dieu lui-même pèche à la fois par la faiblesse et l'impuissance des mystères qu'il a institués, par la rigueur tout à fait démesurée des préceptes qu'il impose, et par la cruauté avec laquelle il exerce ses jugements : car ces mystères sont utiles à ceux qui ont été régénérés, ces préceptes sont salutaires à ceux qui ont été délivrés par la grâce divine, et les jugements de Dieu s'exercent d'une manière parfaitement équitable sur les bons et sur les méchants. Voilà que nous avons repoussé loin de nous les allégations à l'aide desquelles vous prétendiez établir que nous sommes plus pervers que Jovinien : à vous maintenant de repousser de la même manière, si vous le pouvez, les arguments à l'aide desquels je vais démontrer que vous êtes réellement pires que ce même Jovinien. Celui-ci a enseigné que les hommes sont nécessités à faire le bien : vous prétendez, vous, que le désir du mal est bon en soi. Il a enseigné que les hommes, par le fait seul qu'ils ont participé aux mystères, ne peuvent plus faillir ni tomber dans l'erreur ; vous enseignez, vous, que le désir et la volonté de marcher dans la voie droite ne sont point inspirés par Dieu, mais qu'ils sont le fruit du libre arbitre. Il détruit la virginité de Marie par la manière dont il explique son enfantement ; vous déclarez la chair sainte qui a été procréée de la vierge, semblable en tout à la chair des autres hommes, et vous ne reconnaissez aucune différence entre la ressemblance de la chair de péché et la chair de péché elle-même. Il place au même rang ce qui est bon et ce qui est meilleur, je veux dire, le mariage et la virginité ; vous placez au même rang ce qui est bon et ce qui est mauvais ; car, suivant vous, la discorde et la lutte intérieure entre la chair et l'esprit est aussi bonne et aussi louable en soi que la paix du mariage. Il prétend que ceux qui sont bons et ceux qui sont parfaits recevront de Dieu une récompense égale et une gloire semblable ; vous prétendez que, parmi ceux qui sont bons, un certain nombre, non-seulement ne recevront aucune gloire dans le royaume de Dieu, mais ne verront pas même ce royaume. Suivant lui, les hommes qui ont participé aux mystères de Dieu ne peuvent plus se rendre coupables d'aucun péché ; suivant vous, la grâce de Dieu sert à nous faire éviter le péché plus facilement, mais nous pouvons sans le secours de cette grâce et par les seules forces de notre libre arbitre nous abstenir de tout péché ; en quoi vous résistez avec une audace vraiment phénoménale à l'autorité divine de Celui qui a dit en parlant des bonnes œuvres : « Sans « moi vous ne pouvez rien faire [1] ». Ainsi, vous qui devancez si malheureusement Jovinien dans la voie de l'erreur, c'est vous-mêmes qui nous déclarez pires que cet hérétique et qui nous égalez à Manès ! Vous espérez sans doute trouver un moyen facile d'excuser et de justifier votre présomption, dans ce fait seul que vous êtes auteurs d'une hérésie nouvelle, et que, lorsque nous voulons réfuter votre doctrine et la qualifier comme elle le mérite, il nous est impossible de la comparer à aucune des hérésies connues. Pour moi, bien que tu me considères comme un homme pervers et tout à fait digne de mépris ; comme un homme aussi pervers et aussi digne de mépris que Manès, à cause de ma doctrine de l'existence et de la transmission du péché originel ; il est certain que, sous ce rapport, ma cause est identique avec celle d'Ambroise, qui a été, que tu le veuilles ou non, qualifié de Manichéen par Jovinien, aussi bien que par toi, avec cette différence seulement que Jovinien exprimait sa pensée ouvertement, tandis que tu cherches à déguiser la tienne et à tromper la bonne foi de tes lecteurs. Enfin, Jovinien est vaincu une fois seulement, savoir, lorsqu'on démontre qu'il n'y a rien de commun entre la doctrine d'Ambroise et celle de Manès : toi, au contraire, parce que tu as voulu avoir un cœur double, tu es réduit à subir deux défaites. Tu accuses Ambroise de manichéisme, je démontre qu'Ambroise n'était point manichéen :

[1] Jean, xv, 5.

tu nies avoir porté contre lui cette accusation, je prouve que tu l'as réellement accusé de manichéisme : du reste, quiconque lira ce que nous avons écrit dans les pages précédentes, reconnaîtra que j'ai rendu ces deux propositions évidentes comme la lumière.

CXXIII. *Jul.* Mais voyons ce qui suit dans le livre de notre adversaire. J'espère que le lecteur aura été, par tout ce qui précède, suffisamment et plus que suffisamment édifié sur la force avec laquelle Augustin attaque une doctrine, et sur la valeur des arguments à l'aide desquels il défend la sienne propre : pour porter à cet égard la conviction dans l'esprit du lecteur, il ne sera pas nécessaire de lui mettre de nouveau sous les yeux tout ce que nous avons déjà écrit. Mon adversaire, en effet, choisit çà et là dans mon livre quelque ligne isolée, quelque membre de phrase ; puis, après avoir d'abord approuvé et loué, il hasarde une censure et lance un trait qui n'est pas tout à fait dépourvu de venin. Inutile d'ajouter que les expressions ainsi jugées par lui dignes de censure, n'avaient point du tout dans ma pensée le sens qu'il lui a plu de leur attribuer. Je prie seulement le lecteur de vouloir bien réfléchir et se souvenir : et il reconnaîtra facilement par lui-même que mes assertions sont de la plus rigoureuse vérité. Notre adversaire, qui se plaignait de ce que je lui avais reproché d'accuser à la fois la nature et le sang dont les hommes sont formés, n'a pas eu le courage et la force de dissimuler jusqu'à la fin ; mais après avoir, par ses charmes perfides et abominables, préparé et disposé en sa faveur les oreilles de son protecteur, il a ouvert sa carapace et dévoilé ce qu'il avait dû jusqu'alors cacher avec soin. En effet, il avait dit d'abord que, si Adam n'eût point commis le péché, les hommes auraient pu accomplir l'œuvre de la génération de la même manière que nous faisons mouvoir aujourd'hui les articulations de tel ou tel membre de notre corps, de la même manière que nous coupons l'exubérance de notre chevelure, etc.; mais il a ajouté ensuite : « Si le sang, si la race humaine elle-« même n'est sous le poids d'aucune malédic-« tion, que signifient donc ces paroles du « livre de la Sagesse : Vous n'ignoriez pas « que leur nation était méchante, que la ma-« lice leur était naturelle, et que leur esprit « corrompu ne pourrait jamais être changé : « car leur race était maudite dès le commen-« cement [1] ». Puis, après avoir cité ce témoignage de l'Ecriture, il poursuit en l'interprétant ainsi : « Quelle qu'ait été la nation dont « il s'agissait en cet endroit, il est incontesta-« ble que l'auteur a voulu parler de certains « hommes [2] ». Voilà donc cet homme, qui faisait profession d'avoir abjuré le manichéisme; le voilà, dis-je, qui, à l'occasion d'une maxime dont le vrai sens lui échappe, déclare que la race des méchants est maudite, que la malice leur est naturelle, que leur esprit pervers ne saurait se convertir. On rapporte que le bruit des eaux du Nil se précipitant avec un fracas épouvantable fait perdre l'usage de l'ouïe aux hommes qui habitent les contrées voisines des catadupes. C'est là sans doute une erreur née de l'inclination qui nous porte à attribuer des proportions invraisemblables aux choses dont la grandeur réelle est de nature à frapper vivement notre esprit; mais cet exemple, ou, si l'on veut, cette erreur, peut du moins nous servir comme d'un terme de comparaison pour confondre les insensés qui se rendent sourds volontairement et qui, par suite des cris qu'une terreur mutuelle leur arrache, deviennent semblables aux aspics et n'entendent aucune voix ni aucun cri. Augustin s'écrie : Le genre humain est mauvais, la malice est naturelle aux hommes, leur esprit corrompu ne pourra jamais être changé, leur race est maudite depuis le commencement. Et il se trouve encore des hommes qui ne le considèrent point comme le fauteur le plus ardent, le plus obstiné du manichéisme ! Qu'on interroge aujourd'hui n'importe quel partisan déclaré de cette doctrine abominable ; s'il parle autrement qu'Augustin, qu'on me considère moi-même comme un imposteur infâme ! Si la malice est naturelle à l'homme, pourquoi essaies-tu de prouver que tu n'as point déclaré la nature mauvaise? Si la race des hommes a été maudite dès le commencement, comment soutiens-tu que tu accuses, non pas la race, mais le vice et la corruption volontaire ? Si les pensées des méchants ne sauraient être changées, comment peux-tu sans parjure affirmer que tu confesses l'existence et l'efficacité du libre arbitre? Mais il te reste peut-être encore une ressource : ce serait de donner le nom de Manichéens à ces Hébreux, Sirach ou Philon,

[1] Sag. XII, 10, 11. — [2] Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 17-21.

que l'on considère, à tort ou à raison, comme les auteurs du livre même de la Sagesse.

Aug. Il ne s'agit pas de savoir quel a été l'auteur de ce livre, mais il me suffit de savoir que tu n'en rejettes pas l'autorité. Nous avons par là même le droit de faire valoir contre vous tous les témoignages que nous pourrons y rencontrer. Car Pélage, votre docteur, dans l'ouvrage publié par lui sous ce titre : *Des Témoignages ou des Chapitres*, a cité lui-même les maximes de ce livre qui lui ont paru favorables à sa cause [1]. Or, l'auteur de ce livre n'ayant pas été Manichéen, assurément, ce fait seul démontre de la manière la plus évidente et la plus irrésistible, que ceux-là mêmes qui n'ont rien de commun avec le manichéisme et dont les œuvres ont mérité d'être lues et acceptées dans l'Eglise de Jésus-Christ, ont pu parler d'une malice naturelle, sans attaquer pour cela et sans flétrir ni les œuvres ni la nature de Dieu, créateur très-sage et très-bon de tous les êtres. Aussi, on n'a jamais entendu autrement ces paroles de l'Apôtre : « Autrefois nous étions, nous aussi, « enfants de colère par nature, comme tous « les autres [2] ». Quelques auteurs, s'attachant à la pensée plutôt qu'aux termes mêmes de cette maxime, l'ont interprétée ainsi : Autrefois nous étions, nous aussi, enfants de colère naturellement. Saint Paul ajoute : « comme « tous les autres », pour montrer que tous les hommes sont enfants de colère par nature, excepté ceux d'entre eux que la grâce divine a séparés de la masse de perdition. Quant à ceux qui n'ont point participé à cette grâce, l'apôtre saint Pierre parle d'eux en ces termes : « Mais ceux-ci », dit-il, « sont comme des « animaux muets et stupides qui par leur « nature même sont destinés à l'esclavage et « à la mort [3] ». Et cela parce qu'ils ne se dépouillaient point du vieil homme. Mais, si tous les hommes n'étaient point au moment de leur naissance première revêtus du vieil homme, aucun enfant ne pourrait être renouvelé par le sacrement de la régénération. Loin de nous donc la pensée de porter une atteinte quelconque à la sainteté du Créateur, quand nous disons que les hommes sont naturellement enfants de colère : de même que l'on ne fait aucune injure à ce même Créateur, quand on dit que tel homme est naturellement sourd, ou naturellement infirme et souffrant ; que tel autre est naturellement extravagant, ou naturellement oublieux, ou naturellement porté à la colère ; ou bien enfin quand on parle des autres vices sans nombre que l'on remarque, soit dans les corps, soit (ce qui est beaucoup plus grave) dans les âmes qui ont été créées et formées par Dieu, et qui se trouvent cependant flétries par un jugement secret, mais juste, de ce même Dieu. Il n'y a en effet qu'un seul et unique créateur de l'homme tout entier : et bien qu'il soit digne de louanges pour la nature qu'il a donnée à l'homme, on n'a pas néanmoins le droit de lui adresser des reproches au sujet des vices dont cette nature est flétrie. Il est donc manifeste que l'on doit attribuer à Dieu comme à son auteur, non point le vice, mais la nature seule : quant à l'origine réelle du vice, quiconque veut résister à Manès et le réfuter, doit dire en quoi elle consiste. S'il s'agissait des vices des autres substances que nous reconnaissons avoir été créées par Dieu et qui, par une disposition de son infinie sagesse, se trouvent assujéties soit aux bons, soit aux mauvais anges ; il serait très-facile de répondre que les sources mêmes d'où la vie leur a été communiquée, avaient pu être corrompues par les esprits auxquels elles sont assujéties, et que par là même elles ne sont pas seulement devenues vicieuses, mais elles ont éprouvé les atteintes et la flétrissure du vice dès le moment de leur conception et de leur naissance. Il s'agit de l'homme, il s'agit de l'animal raisonnable, de l'image de Dieu même : nous dirons donc que la nature humaine n'a pu devenir, si ce n'est par un juste jugement de Dieu et à cause du péché originel, le jouet malheureux du démon, que nous considérons à bon droit comme l'auteur du vice. Vous-mêmes, autant du moins qu'il m'est permis de le présumer, vous n'oseriez point, quoique cette absurdité horrible soit une conséquence nécessaire de votre doctrine, vous n'oseriez point soutenir que dans le paradis l'homme aurait été assujéti à ces vices naturels si multipliés et si affreux, alors même que personne n'aurait commis le péché et que la nature humaine aurait persévéré dans l'heureux état où elle fut placée primitivement. Mais, par le fait seul que vous niez le péché originel, vous autorisez l'introduction d'une nature que Dieu n'aurait point créée et qui, par suite de son mélange avec la nature

[1] Des Actes de Pélage, n. 6. — [2] Ephés. II, 3. — [3] II Pierre, II, 12.

bonne, se trouverait être l'origine véritable des vices auxquels les hommes sont assujétis en naissant. O hérétiques pervers, nous qualifiant de Manichéens afin de pouvoir vous-mêmes favoriser le manichéisme avec plus de sécurité ! tandis que les catholiques enseignent contre vous, d'une voix parfaitement unanime, la même doctrine et les mêmes vérités, vous obstinerez-vous toujours à invectiver contre les uns et à flatter hypocritement les autres ?

CXXIV. *Jul.* Le lecteur attend peut-être que je lui explique maintenant en quel sens on doit entendre ces paroles : celui-là même qui en avait invoqué l'autorité, a démontré de la manière la plus évidente qu'elles ne favorisent ni la doctrine de la transmission du péché, ni les dogmes du manichéisme ; car il a dit : « Quelle qu'ait été la nation dont il « s'agissait en cet endroit, il est incontestable « que l'auteur a voulu parler de certains « hommes » ; or, s'il avait été question du péché originel, sans aucun doute cet auteur aurait parlé, non pas de quelques hommes, mais de tous les hommes. Les Manichéens, en effet, flétrissent la nature de tous les mortels, sans exception : mais, d'après le témoignage même de celui qui a prétendu y trouver un appui en faveur de sa thèse, les paroles dont nous recherchons le sens véritable, se rapportent à quelques hommes seulement, et non pas à tous les hommes. D'où il suit nécessairement qu'elles n'ont rien de commun avec la doctrine de la transmission du péché, puisqu'elles attaquent, non pas l'universalité, mais le plus grand nombre des hommes. Toutefois, ce n'est pas assez d'avoir démontré que ces paroles ne sauraient être invoquées à l'appui de cette doctrine impie : afin d'en mieux pénétrer le sens, rapprochons-les de certaines autres paroles écrites dans le même livre et par le même auteur. Celui-ci donc s'adresse à Dieu en ces termes : « Vous avez « compassion de tous les hommes, parce que « vous pouvez tout ; et vous oubliez leurs pé- « chés, dès qu'ils font pénitence. Car vous « aimez tout ce qui est, et vous ne haïssez « rien de tout ce que vous avez fait. Com- « ment en effet une chose quelconque pour- « rait-elle subsister, si vous ne le vouliez « point ? Mais vous êtes indulgent envers tous, « parce que tout est à vous, ô Seigneur, qui « aimez les âmes. Votre esprit est bon à « l'égard de tous : c'est pourquoi vous châtiez « peu à peu ceux qui s'égarent, vous les aver- « tissez des fautes qu'ils commettent et vous « les instruisez, afin que, renonçant à ce « qui est mal, ils croient en vous, ô Sei- « gneur [1] ».

Aug. Comment Dieu a-t-il pitié de tous les hommes, puisqu'il est dit en un autre endroit de l'Ecriture : « Ne faites point de miséricorde « à tous ceux qui commettent l'iniquité [2] » ; sinon parce que, dans ce dernier texte, le mot tous indique seulement que, dans toutes les races humaines, il se trouve des hommes dont Dieu n'a point pitié ; de même que, dans cet autre passage : « Vous payez la dîme de « toute herbe [3] », le mot toute désigne seulement toutes les sortes d'herbes ? Mais de quoi te sert-il que l'auteur du livre de la Sagesse n'ait point parlé de tous les hommes, mais de certains hommes en particulier, quand il a dit que la malice leur est naturelle ? Parce qu'il s'agissait en cet endroit de certains hommes en particulier, et non pas de tous les hommes, il ne s'ensuit point que cet auteur a voulu faire entendre qu'aucun des autres hommes ne ressemblait à ceux-là ; puisque l'Apôtre dit : « Nous avons été, nous « aussi, autrefois, enfants de colère par na- « ture comme tous les autres hommes ». Et si, au moment où saint Paul écrivait ces paroles, non pas tous les Israélites, mais ceux d'entre les Israélites qui pratiquaient la piété, n'étaient plus semblables à ceux dont il a été dit : « La malice leur est naturelle » ; s'ils avaient même reçu le titre d'enfants de Dieu, ils devaient cette faveur, non pas à leur nature, mais à la grâce. Il faut rechercher aussi quel est le sens de ces paroles : « Vous aimez « tout ce qui existe » ; car il existe des hommes qui commettent l'iniquité, et il est écrit ailleurs : « Vous haïssez tous ceux qui commet- « tent l'iniquité [4] ». Dieu donc aime les pécheurs mêmes en tant qu'ils sont hommes, et il les hait en tant qu'ils sont pécheurs ; il les condamne parce qu'ils sont pécheurs, et il les fait subsister parce qu'ils sont hommes : « Car vous ne haïssez rien de tout ce que « vous avez fait ». Ainsi, Dieu aime les hommes jusqu'à ce point : alors même qu'ils sont pécheurs, il les aime en tant qu'hommes, bien qu'il les haïsse en tant que pécheurs. D'où il suit que, d'une part, les pécheurs que

[1] Sag. XI, 24 ; XII, 2. — [2] Ps. LVIII, 6. — [3] Luc, XI, 42. — [4] Ps. V, 7.

Dieu hait, subsistent comme hommes, parce que Dieu aime son ouvrage; et, d'autre part, ils sont malheureux, parce que Dieu aime la justice.

CXXV. *Jul.* Vois-tu combien il est opposé à votre doctrine, celui qui loue Dieu en ces termes magnifiques? Il déclare que Dieu crée les âmes et qu'il les aime après les avoir créées : or, vous enseignez précisément le contraire, puisque vous affirmez avec serment que les âmes des petits enfants sont sous la puissance du démon et tout à fait dignes de haine aux yeux de Dieu; quoique ces âmes soient l'innocence même, et qu'il n'y ait en elles absolument rien en dehors de ce qu'elles ont reçu de leur Créateur.

Aug. Donc, suivant toi aussi, tous ceux qui apportent en naissant le germe de la démence, ont reçu ce germe de leur divin Auteur; tous ces hommes, dis-je, sur lesquels la sainte Ecriture déclare que l'on doit verser plus de larmes que sur les morts [1]. Et cependant, il est incontestable que Dieu aime ces âmes elles-mêmes d'une certaine manière; il les aime en ce sens qu'il leur donne l'existence, la vie, la faculté de sentir, et, bien que la lumière de leur intelligence soit complétement obscurcie, une supériorité réelle sur les animaux. Mais il ne les aime point de cet amour dont il est écrit : « Dieu n'aime que « celui qui a choisi pour compagne la sa« gesse [2] ». Dites-nous maintenant pourquoi Dieu aime davantage les âmes des enfants auxquels il procure, par sa providence, le sacrement de la régénération, afin de leur ouvrir ensuite l'entrée de son royaume; et pourquoi il n'accorde pas à d'autres le même bienfait : car il ne saurait y avoir aucune différence entre le mérite personnel des uns et le mérite personnel des autres, puisque tous sont également incapables de faire aucun acte de volonté; et, d'autre part, il est certain qu'il n'y a en Dieu aucune acception de personnes, quoique tu me reproches très-sottement d'enseigner le contraire. Ne cherchez pas toutefois un moyen trop facile de nous répondre, dans ce fait seul que l'auteur du livre de la Sagesse a dit : « Vous aimez les âmes », et non pas : Vous aimez toutes les âmes. Car il est très-possible que cet auteur se soit exprimé ainsi, pour nous faire entendre que Dieu crée toutes les âmes; et que cependant il ne les aime pas toutes, mais celles-là seulement qu'il a séparées des autres, non point à cause de leurs mérites, mais par un bienfait de sa grâce; celles, dis-je, qu'il a séparées des autres afin de les faire habiter avec la sagesse : car « Dieu n'aime que ceux qui habi« tent avec la sagesse; mais c'est le Seigneur « qui donne la sagesse [1] ».

CXXVI. *Jul.* Vous rejetez aussi la pénitence que cet auteur affirme être un don de Dieu, puisque, d'après vos principes, le mal naturel et la perversité humaine ne sauraient être changés.

Aug. Dis plutôt que nous enseignons, contre vous, que Dieu donne cette même pénitence : car, si la pénitence est une œuvre de la volonté personnelle, il est certain aussi que la volonté est préparée par le Seigneur [2] : et tel est précisément « le changement accompli « par la droite du Très-Haut », dont parlait le Psalmiste dans ses chants sacrés [3]; c'est pour cela aussi que le regard du Seigneur tomba sur Pierre, avant que celui-ci commençât à pleurer [4] : de là ces paroles qu'un des collègues de Pierre dans l'apostolat a écrites en parlant de certains hommes : « Dans l'espé« rance que Dieu pourra leur donner un jour « l'esprit de pénitence [5] ». Et quand on dit que la malice ne saurait être changée, cela signifie qu'elle ne saurait être changée par les forces de l'homme, non point qu'elle ne saurait être changée par la puissance divine, à laquelle rien ne résiste.

CXXVII. *Jul.* Mais quand il déclare en des termes si explicites, que Dieu avertit les pécheurs de renoncer à leur malice et de croire en lui, ce même auteur détruit complétement la doctrine du mal naturel : car il est certain que l'homme ne saurait se dépouiller de ce qu'il a apporté en naissant.

Aug. L'homme ne saurait se dépouiller lui-même de ce qu'il a apporté en naissant; mais le Tout-Puissant peut très-bien l'en dépouiller : ainsi, le corps de l'homme naît assujéti à la corruption, et cependant il doit être un jour incorruptible.

CXXVIII. *Jul.* Après avoir ainsi rendu hommage à la patience de Dieu, après avoir loué cette disposition tout à fait miséricordieuse par laquelle son adorable Providence frappe le pécheur, non pas pour le faire mourir,

[1] Eccli. XXII, 13. — [2] Sag. VII, 28.

[1] Prov. II, 6. — [2] Id. VIII, suiv. les LXX. — [3] Ps. LXXVI, 11. — [4] Luc, XXII, 61, 62. — [5] II Tim. II, 25.

mais afin qu'il se convertisse et qu'il vive ; il s'attache à prouver par des exemples la vérité de ses paroles et il rappelle en quelques mots l'histoire des peuples qui avaient excité la colère du Tout-Puissant par la vie abominable qu'ils menaient dans la terre de Chanaan et dont le Seigneur se vengea très-justement en les livrant aux mains des Israélites qui vivaient dès lors sous sa loi. « Vous aviez en « horreur ces anciens habitants de votre terre « sainte, parce qu'ils faisaient des œuvres « détestables par des enchantements et par « des sacrifices impies, et parce qu'ils tuaient « sans compassion leurs propres enfants : c'est « pourquoi vous avez voulu les perdre par les « mains de nos pères, afin que cette terre qui « vous était la plus chère de toutes, devînt le « digne héritage des enfants de Dieu [1] ». La terre de promission fût donnée aux Israélites après la destruction presque entière des sept nations qui l'habitaient, et nous voyons ici pour quelles raisons Dieu voulut faire périr celles-ci. De peur que Dieu ne parût faire acception de personnes et favoriser arbitrairement certains hommes aux dépens de certains autres, malgré l'identité de leur nature ; l'auteur du livre de la Sagesse nous apprend comment les Chananéens avaient mérité d'être mis à mort. « Vous aviez en horreur », dit-il, « ces anciens habitants de votre terre sainte ». Et pourquoi ? Suivant toi, il aurait dû sans aucun doute ajouter : Parce qu'ils avaient été engendrés de l'union diabolique des sexes, parce qu'ils étaient la propriété du prince des ténèbres, parce qu'enfin Adam a souillé et flétri d'avance tous ceux qui devaient naître de sa race. Or, il ne dit pas un mot de tout cela : mais à quelle cause attribue-t-il cette haine de Dieu ? uniquement à des œuvres accomplies par la volonté libre de ces hommes. « Vous les haïssiez », dit-il, « parce qu'ils faisaient « des œuvres détestables à vos yeux ». Et afin de ne pas nous laisser ignorer quelles étaient ces œuvres, afin aussi de t'ôter à toi-même le droit de donner à ces actions accomplies par des païens, le nom de concupiscence native ; il expose en quoi elles consistaient spécifiquement. « Par des enchantements et par des sa« crifices impies ; par l'immolation de leurs « propres enfants, qu'ils égorgeaient sans pi« tié » ; c'est-à-dire, ils se livraient à des maléfices et à des sacrifices qui étaient souverainement injustes, puisqu'ils étaient offerts à des idoles au mépris du culte qui n'est dû qu'au seul Créateur : dans leurs réunions sacriléges ils immolaient ceux mêmes qui leur étaient unis de plus près par les liens du sang, espérant sans doute apaiser plus sûrement les démons par ces actes de la barbarie la plus atroce. Vois maintement combien il songeait peu à parler du péché inventé par Manès, de ce péché qu'on nous représente comme inhérent à la nature de tous les mortels ; puisque, lorsqu'il a voulu marquer le plus grand de tous les crimes commis par les Chananéens, il leur a reproché de ne s'être pas même abstenus du meurtre de leurs propres enfants. Certes, ces meurtres n'auraient pu rendre leurs auteurs dignes de haine et de mépris, si pour un seul et même péché le parricide et le fils avaient été également désagréables à Dieu.

Aug. Tu parles en ce moment comme si tous les hommes ne pouvaient être punis que pour une seule espèce de péché, ou comme si nous disions que les adultes sont enfants de colère seulement à cause du péché originel. « Quiconque », dit le Fils lui-même, « qui« conque ne croit pas au Fils n'aura point la « vie, mais la colère de Dieu demeure sur « lui [1] » ; or, il y a des degrés dans la perversité, et sans aucun doute la colère de Dieu demeure plus grande sur ceux qui sont plus coupables ; tous ne sont pas non plus massacrés et détruits comme ceux dont il est ici question, et dont la terre devint la propriété des Israélites. Que signifient donc ces paroles que tu m'adresses : « Vois maintenant com« bien il songeait peu à parler du péché in« venté par Manès ? » Tu veux parler sans doute du péché originel, qui n'a point été inventé par Manès, mais dont l'existence a été confessée, à la fois contre vous et contre Manès, par Ambroise comme par les autres docteurs catholiques ; car ce péché ne consiste point dans le mélange, rêvé par Manès, d'une nature étrangère avec notre propre nature ; il consiste en ce que notre nature se trouve dépravée par suite d'un péché qui est entré dans le monde par un seul homme, et qui a passé ensuite par tous les hommes ; ce que vous niez contrairement à la foi catholique. Es-tu donc assez aveugle pour ne point voir que, si le péché originel n'existe point

[1] Sag. XII, 3-7.

[1] Jean, III, 36.

par la raison seule qu'il n'en est pas fait mention en cet endroit, on devra désormais cesser de considérer comme des péchés véritables les autres crimes, plus graves ou moins graves que ceux des Chananéens, dont l'auteur du livre de la Sagesse a également omis de parler? Est-ce que nous devrons cesser de croire que les habitants de Sodome ont été anéantis, parce que l'Ecriture ne dit point qu'ils aient exercé des maléfices, ni qu'ils aient offert en sacrifice leurs propres enfants? Ou bien, ces Chananéens n'ont-ils pas été anéantis réellement, par la raison seule que l'Ecriture ne leur attribue point les turpitudes abominables des habitants de Sodome? — Toutefois, l'auteur du livre précité n'a pas omis de dire que la malice leur était naturelle; comme du reste elle est naturelle à tous les hommes, sans être pour cela également profonde dans tous; de même que les corps de tous les hommes sont assujétis à la corruption, et cependant ils appesantissent moins les âmes de ceux-ci, ils appesantissent davantage les âmes de ceux-là, suivant la diversité des jugements de Dieu, qui sont toujours également justes et impénétrables. Et il ne faut pas nous étonner qu'au moment où il voulait exposer la cause pour laquelle un châtiment aussi effroyable était infligé à ces peuples, cet auteur, après avoir parlé de la perversité qui était en eux le fruit de leur volonté personnelle, ait parlé aussi de la perversité qui leur était naturelle; car la souillure et la dépravation, commune à tout le genre humain, s'accroissait encore en eux de tout le poids de la malédiction que le juste Noé avait prononcée contre son petit-fils Chanaan, de qui ils descendaient[1]; malédiction prophétique dont personne ne saurait contester la justice, et qui devait néanmoins être transmise comme un héritage fatal à toute la postérité de celui contre qui elle fut prononcée. C'est ainsi, par exemple, que nous la voyons s'accomplir dans la personne de ces enfants qui furent, par l'ordre de Dieu, massacrés avec leurs parents[2]; aucun âge ne fut épargné, quoique les adultes eussent provoqué la colère de Dieu, principalement en offrant aux démons le sang de leurs enfants. Et le Seigneur n'avait point ordonné qu'on fît une exception en faveur de ces mêmes enfants; il avait au contraire prescrit, en termes exprès, qu'on ne les épargnât point. Comprends maintenant quel est le sens véritable de ces paroles : « Leur race était maudite « dès le commencement »; car tu n'oseras pas accuser d'injustice Celui qui avait ordonné cette extermination. Si ces différents souvenirs s'étaient présentés à ton esprit, tu n'aurais point prétendu séparer les enfants innocents de leurs parents impies, sous prétexte que « ceux-ci avaient offensé Dieu principalement « en ce qu'ils n'avaient pas craint de mettre « à mort leurs propres enfants. Certes », dis-tu, « ces meurtres n'auraient point rendu « leurs auteurs dignes de haine et de mépris, « si, à cause d'un seul et même péché, le « parricide et le fils avaient été également « désagréables à Dieu ». Tu ne vois pas que la haine dont Dieu poursuivait ces parricides ne l'a pas empêché d'ordonner que leurs enfants fussent mis à mort avec eux. Parce qu'ils immolaient avec une barbarie sacrilége leurs enfants aux démons, il ne s'ensuit point que ceux de leurs enfants qui survivaient à cette époque ne durent point périr; et nous savons qu'ils périrent en effet, non point par un acte de barbarie criminelle de la part de leurs ennemis, mais par suite d'un jugement de Dieu aussi juste qu'impénétrable, et en leur qualité de race maudite. Voilà ce que tu ne veux pas considérer; ton amour passionné de l'éloquence te fait oublier les premières notions de la sagesse; et, pendant que tu admires avec la plus tendre complaisance le bruit harmonieux de tes phrases également creuses et intarissables, tu ne vois pas que la lumière de la vérité a cessé complétement de briller à tes yeux.

CXXIX. *Jul.* « Et néanmoins vous les avez « épargnés parce qu'ils étaient hommes, et « vous leur avez envoyé des guêpes comme « des avant-coureurs de votre armée; non « pas qu'il vous fût impossible d'assujétir par « la guerre les impies aux justes; mais, exer- « çant par degrés vos jugements sur les pre- « miers, vous leur donniez lieu de faire pé- « nitence ». Vous stimuliez, dit-il, ces parricides sacriléges par les aiguillons de ces mouches, afin qu'ils profitassent de leurs propres souffrances pour reconnaître la puissance de Celui qui les châtiait. Puis, après avoir montré par l'inutilité même de ce châtiment, qu'une sagesse infiniment miséricordieuse avait pu seule inventer; après avoir

[1] Gen. IX, 25. — [2] Deut. II, 34.

montré, dis-je, et rendu manifeste comme l'évidence l'attachement opiniâtre et tout à fait volontaire de ces hommes pour les péchés auxquels on les sollicitait de renoncer et auxquels on avait tout lieu d'espérer qu'ils renonceraient en effet; alors enfin l'écrivain sacré s'élève, avec toute l'indignation dont son âme est capable, contre cette impiété obstinément brutale et incorrigible, et il déclare que ces hommes étaient tellement familiarisés avec les crimes les plus atroces, que ceux-ci semblaient en quelque sorte leur être devenus naturels. « Vous n'ignoriez pas « cependant », dit-il, « que leur nation était « tout à fait méchante et perverse, que la « perversité leur était naturelle, et que leur « esprit corrompu ne pourrait jamais être « changé; car leur race était maudite dès le « commencement : ce n'était point par la « crainte de qui que ce soit, que vous les « épargniez ainsi dans leurs péchés [1] ». Vous leur accordiez, dit-il, avec une longanimité, une patience ineffable, le temps de faire pénitence; vous les avertissiez par des aiguillons sensibles et physiques, afin de mettre votre justice toujours miséricordieuse à l'abri de toute accusation, de tout soupçon même de cruauté : eux, au contraire, méprisaient vos avertissements comme ils avaient précédemment méconnu vos bienfaits; on aurait dit qu'ils voulaient prouver qu'ils étaient de la race de ce Cham, sur qui le bienheureux Noé fit tomber justement sa malédiction paternelle en punition de l'insulte qui avait été faite à sa nudité. Faut-il donc nous étonner que l'écrivain sacré, voulant flétrir d'une manière plus sanglante l'obstination de ces peuples à imiter et même à surpasser leurs ancêtres, ait rappelé le souvenir de celui d'entre ces derniers qui, par l'excès de son impudeur, mérita d'entendre cette sentence d'une sévérité foudroyante? Ne voyons-nous pas souvent dans l'Ecriture les enfants stygmatisés et confondus par le nom seul de leurs ancêtres qu'ils imitent trop fidèlement? Nous lisons, par exemple, dans l'Evangile, ces paroles adressées aux Juifs par le Seigneur : « Vous avez pour père le démon [2] ». Ailleurs, Daniel s'élevant avec indignation contre les vieillards impudiques issus d'un sang israélite, leur dit pareillement : « Vous « êtes de la race de Chanaan, et non point de la « race de Juda [1] ». Le prophète Ezéchiel adresse, lui aussi, des reproches au peuple de Jérusalem en ces termes : « Votre mère « est céthéenne et votre père est amor- « rhéen [2] ». C'est donc un usage établi dans l'Ecriture, de faire retomber sur les enfants la honte des fautes commises volontairement par leurs pères, afin précisément de rendre celles-ci plus odieuses; car la flétrissure la plus sanglante qu'on puisse infliger à un pécheur, c'est de jeter son nom comme une injure à la face de sa postérité. Réciproquement, quand on voit un homme d'une probité inviolable, on dit qu'il a puisé en même temps et à la même source la vie et l'amour de la vertu. C'est ainsi que le bienheureux Job affirme avoir sucé avec le lait maternel, ou plutôt avoir puisé dans le sein même de sa mère, cette compassion si tendre et si affectueuse qui le portait à secourir toute sorte d'indigence [3]. Donc, aucune ressemblance de mots, aucune hyperbole, aucune ambiguïté d'expressions ne sauraient porter préjudice aux choses qui sont évidentes et manifestes : puisque, d'une part, il est certain qu'on ne saurait demander aux mortels de corriger ce qui fait partie de leur nature; puisque, d'autre part, Dieu commande aux hommes de s'abstenir du mal; il demeure donc établi, comme la plus incontestable de toutes les vérités, qu'aucun péché naturel ne saurait exister.

Aug. Tu crois avoir exposé le vrai sens des paroles du livre de la Sagesse; mais en réalité tu n'as point réussi à en éluder la force par tes paroles insensées. Rien n'est plus évident et plus manifeste que le sens dans lequel il a été dit que cette nation était très-perverse et que la malice lui était naturelle; non moins manifeste est le sens de cette qualification qui lui a été donnée, de race maudite dès le commencement. En effet, si l'écrivain sacré avait voulu, par ces dernières paroles, stygmatiser, comme tu le penses, l'obstination de ces hommes à imiter leur ancêtre Cham, trop justement maudit par Noé son père : Dieu, quand il voulut infliger à cette nation un châtiment non moins juste, aurait sans aucun doute prescrit qu'on épargnât les petits enfants; car tu ne diras point que ceux-ci avaient mérité de partager le sort de leurs parents par la manière dont ils avaient imité, eux aussi, leurs ancêtres. Or, non-seulement

[1] Sag. XII, 8-11. — [2] Jean, VIII, 44.

[1] Dan. XIII, 56. — [2] Ezéch. XVI, 3, 45. — [3] Job, XXXI, 18.

Dieu ne prescrivit point qu'on leur fît miséricorde, mais il ordonna expressément qu'on leur fît subir le même châtiment qu'à leurs parents : donc, à moins de dire que Dieu a pu commander quelque chose d'injuste, il faut considérer comme une vérité incontestable, que l'écrivain sacré n'a point entendu parler un langage hyperbolique, mais qu'il a voulu désigner réellement le sang dont ces hommes étaient formés, et non pas la manière dont ils imitaient leurs ancêtres, quand il a dit que la perversité leur était naturelle et qu'ils étaient eux-mêmes une race maudite dès le commencement. Du reste l'auteur, divinement inspiré, de cette malédiction prophétique, a pris soin de nous mettre en garde contre l'interprétation erronée que vous prétendez donner à ces paroles du livre de la Sagesse : le juste Noé a maudit Cham son fils coupable, dans la personne de Chanaan, le fils de celui-ci ; pour nous faire comprendre que les fils sont souillés par les fautes de leurs pères, et que les souillures ainsi contractées par la voie de la génération ne peuvent être effacées que par le moyen de la régénération. De ce Chanaan donc descendent les Chananéens, qualifiés de race maudite dès le commencement ; et dont les enfants furent, par l'ordre de Dieu, mis à mort avec leurs parents, précisément parce qu'ils étaient, eux aussi, une race maudite dès le commencement, non pas en qualité d'imitateurs, mais en qualité de descendants de Chanaan. Le prophète Daniel a voulu nous faire entendre que les vieillards impudiques étaient semblables à ces Chananéens, quand il leur a adressé ces paroles : « Vous êtes de la race de Chanaan, « et non pas de la race de Juda », comme s'il leur avait dit : Vous êtes semblables aux enfants de Chanaan, et non point aux enfants de Juda : de même aussi les Juifs ont été appelés : « Race de vipères [1] », à cause d'une certaine ressemblance entre leur méchanceté et la méchanceté des vipères. A la vérité, quand le Seigneur a dit : « Vous avez pour « père le démon » ; il a voulu désigner l'imitation, non point la filiation ; mais il faut remarquer qu'il n'a point dit : Vous êtes de la race du démon. Et quand on lit ces autres paroles : « Votre père est amorrhéen et votre « mère céthéenne », on voit facilement que le Prophète voulait seulement faire entendre que ceux à qui il s'adressait avaient imité les Amorrhéens et les Céthéens ; mais il n'a point dit non plus : Vous êtes de la race des Amorrhéens, ou des Céthéens. Rien donc ne t'autorise à avancer que, « à cause de l'attache- « ment opiniâtre et incorrigible de certains « hommes pour le péché, la postérité même « de ces hommes est flétrie dans les saints « livres ». A Dieu ne plaise que l'Ecriture adresse à un sang innocent des reproches à la fois atroces et immérités, comme tu en adresses toi-même à certains hommes. Tu rappelles que le saint homme « Job affirme avoir puisé « dans le sein maternel le sentiment d'une « compassion tendre et affectueuse » ; et tu estimes qu'il s'est exprimé ainsi afin seulement de nous faire mieux comprendre, par cette hyperbole oratoire, combien ce sentiment était à la fois vif et profond dans son âme ; mais pourquoi, je te prie, ne reconnaîtrions-nous pas que certains hommes sont miséricordieux naturellement, si nous ne refusons pas de reconnaître que certains autres sont naturellement insensés ? Il existe en effet certains penchants innés dont l'énergie, comme celle de la raison elle-même, ne commence à se révéler qu'au moment où l'homme commence à posséder l'usage de sa raison. C'est pourquoi des préceptes et des règles de conduite sont donnés aux hommes, enfants de colère par nature, précisément parce que Celui qui donne ces préceptes donne aussi la grâce et le secours nécessaire pour les accomplir et pour triompher, non-seulement des inclinations perverses que nous avons contractées par des actes de volonté personnelle, mais aussi des penchants dépravés que nous avons apportés en naissant. Car, ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu [1]. Quant à ceux à qui n'est point donnée cette grâce de Dieu, au sujet de laquelle il a été dit : « Qui donc vous discerne « entre les autres ? et qu'avez-vous que vous « n'ayez reçu [2] ? » dès qu'ils reçoivent la loi, ils deviennent, non pas justes, mais prévaricateurs. Ils vivent toutefois pour l'utilité des enfants de miséricorde, afin que ceux-ci les voyant et comprenant que la grâce leur a été donnée à eux-mêmes, non pas comme une récompense due à leurs mérites, mais comme un don purement gratuit, ils ne s'élèvent point et ne s'enorgueillissent point, mais que

[1] Matth. III, 7.

[1] Matth. XIX, 26. — [2] I Cor, IV, 7.

quiconque se glorifie, se glorifie dans le Seigneur [1].

CXXX. *Jul.* L'auteur du livre de la Sagesse ajoute ensuite : « Qui vous accusera quand « vous aurez fait périr les nations créées par « vous, puisqu'il n'y a point d'autre Dieu que « vous, qui prenez soin de tous les hommes ? « Mais parce que vous êtes juste, vous dispo- « sez et gouvernez toutes choses justement ; « et vous considérez comme une chose in- « digne de votre puissance, de condamner « celui qui ne mérite point d'être puni : car « votre puissance est le principe même de « votre justice ». Il se fait ici l'interprète du sentiment de tous les hommes sages et vraiment éclairés, en déclarant que l'attribut principal et le plus éclatant, c'est la justice ; la justice, dis-je, que Manès et le partisan de la transmission du péché refusent à Dieu avec une insistance digne d'une meilleure cause, et à l'aide d'arguties plus que puériles.

Aug. En vérité, je dois te rendre cet hommage, que, dans l'art de dire des injures, tu n'as point de rival. Toutefois, si vous étiez réellement persuadés que Dieu est juste, vous attribueriez, non pas à un acte de sa volonté créatrice, mais à un arrêt de sa justice, les défauts et les vices soit du corps, soit de l'âme, que vous ne pouvez pas nier être innés dans l'homme ; la notion du péché originel, ou si vous aimez mieux, du péché naturel, entrerait alors d'elle-même dans votre esprit, et vous cesseriez d'en nier l'existence.

CXXXI. *Jul.* Enfin il ajoute un peu plus loin : « En les châtiant ainsi, vous avez donné « sujet à vos enfants d'ouvrir leurs âmes à « l'espérance, et de croire qu'en les jugeant « vous leur donneriez lieu de faire pénitence. « Car, si vous avez puni d'une manière aussi « bienveillante et aussi paternelle qu'elle « était rigoureuse, les ennemis de vos servi- « teurs et ceux qui avaient très-justement « mérité la mort ; si vous leur avez laissé le « temps et procuré les moyens nécessaires « pour qu'ils pussent se convertir dans leur « mauvaise vie ; avec combien de circons- « pection jugez-vous les enfants de ceux à « qui vous avez donné votre parole avec ser- « ment et à qui vous avez fait, dans l'alliance « contractée par vous avec eux, des pro- « messes si magnifiques ! Lors donc que vous « nous faites souffrir quelque châtiment, vous « tourmentez nos ennemis en plusieurs ma- « nières, afin de nous faire mieux comprendre « avec quelle bonté vous exercez vos juge- « ments [1] ».

Aug. En s'exprimant ainsi : « Vous avez « donné sujet à vos enfants d'ouvrir leurs « âmes à l'espérance, et de croire qu'en les « jugeant vous leur donneriez lieu de faire « pénitence » ; l'écrivain sacré fait voir assez clairement pourquoi Dieu, qui connaît dans sa prescience toutes les choses futures, a néanmoins laissé le temps et procuré les moyens nécessaires pour qu'ils pussent faire pénitence, à ceux mêmes dont il avait été dit que leur esprit pervers ne pourrait jamais être changé. Le temps et les moyens nécessaires pour faire pénitence sont donnés même aux enfants de colère destinés à la mort, et qui ne doivent point faire pénitence, parce qu'il existe parmi eux, ou parce qu'il doit naître d'eux des enfants de miséricorde qui sauront mettre à profit ce dont eux-mêmes n'auront su recueillir aucun fruit. La patience de Dieu à l'égard des enfants de perdition ne demeure donc point vaine et sans fruit : il faut nécessairement qu'elle soit utile à ceux qui sont séparés de la masse de perdition, non point par le mérite d'aucun homme, mais par la grâce divine ; car, ou bien elle sert à leur faire rendre grâces de ce qu'ils ont reçu de la miséricorde divine le bienfait de cette séparation, ou du moins elle leur donne d'être, par une disposition particulière de la providence de Dieu, des enfants destinés à la vie dès l'instant même où ils naissent de parents destinés à la mort.

CXXXII. *Jul.* Tu vois combien est radicale et absolue la distinction établie par lui entre les natures de ces deux peuples, si l'on s'en tient à la rigueur de ses expressions : il donne aux Israélites le nom d'enfants de Dieu, et aux Chananéens, celui de race maudite. S'il avait voulu parler, comme ses paroles semblent l'indiquer, de races et de postérités proprement dites, il aurait dû dire : Autre est le sang de ceux qui vivent dans la piété, autre est le sang de ceux qui vivent d'une manière impie.

Aug. Toutes les fois que nous lisons dans l'Ecriture les mots : Enfants de Dieu, nous

[1] II Cor. x, 17.

[1] Sag. xii, 12-21.

les interprétons, il est vrai, dans le sens d'une filiation par grâce ; mais s'ensuit-il que, quand nous lisons dans la même Ecriture ces autres mots : Enfants des hommes, nous n'avons plus le droit de reconnaître et de confesser qu'il s'agit d'une filiation par nature ? Que signifie donc tout ce verbiage par lequel tu cherches à suppléer à l'inanité de tes arguments, ô amateur passionné de la dispute ? Apprends à distinguer la vérité de l'erreur et la lumière des ténèbres. Les Chananéens ont été qualifiés de race maudite, parce qu'ils étaient en effet une race tellement perverse que Dieu, dont la volonté est toujours parfaitement conforme à la justice, défendit, quand il voulut les punir, d'épargner même leurs enfants, quoique ceux-ci n'eussent pu encore se rendre les imitateurs volontaires des crimes de leurs parents. Les Israélites, au contraire, ont été appelés enfants de Dieu, non pas en ce sens qu'ils étaient enfants de Dieu par nature, mais en ce sens qu'ils avaient reçu ce titre par une adoption gratuite de la part de Dieu. Soit donc que l'on parle d'enfants et d'enfants, soit que l'on parle de race et de race, de quel secours peut être pour toi cette consonnance de mots identiques, dès lors que la différence des choses est si profonde et si absolue ?

CXXXIII. *Jul.* Et toutefois, même dans cette hypothèse plus qu'invraisemblable, le péché du premier homme ne pourrait encore être transmis, puisque le sang de telle ou telle nation se trouverait transmis lui-même à la place du sang du premier homme.

Aug. Autre chose est le sang de ce premier homme, réellement communiqué à tous les hommes ; autre chose est le sang transmis dans telle ou telle nation particulière : la transmission de celui-ci n'interrompt point la transmission de celui-là, parce que le sang d'une nation, quelle qu'elle soit, s'identifie dans sa source avec le sang du premier homme. La diversité des nations n'a point pour effet de rendre ce péché du premier homme, par lequel la nature humaine a été dégradée et flétrie, inoffensif à l'égard de la postérité très-reculée de celui-ci ; elle contribue seulement à le rendre plus ou moins nuisible. Car, tandis que certains parents aggravent encore les conséquences du péché originel, d'autres parents les rendent plus légères et moins funestes ; mais personne ne le fait disparaître, si ce n'est Celui de qui il a été dit : « Voici l'Agneau de Dieu, « voici Celui qui ôte les péchés du monde[1] » ; car celui qui a le pouvoir de combler l'homme de toute sorte de biens, a aussi le pouvoir de le délivrer de toute sorte de maux.

CXXXIV. *Jul.* Donc, puisque cette expression élogieuse employée à l'égard des Juifs ne suffit pas pour nous persuader qu'aucun d'entre eux ait brillé d'une sainteté innée ; nous ne devons pas non plus interpréter les mots de malice naturelle, comme désignant une corruption du sang dont certains autres hommes ont été formés ; mais, sans aucun préjudice pour la nature qui ne saurait être ni flétrie, ni altérée dans son essence, et qui a reçu de Dieu son auteur tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle possède, on doit considérer ces différentes expressions comme inspirées, les unes par un sentiment d'indignation très-vive, les autres par le désir de payer un tribut d'éloges très-brillants et très-pompeux.

Aug. Si aucun homme n'a jamais brillé d'une sainteté innée, que signifient donc ces paroles adressées à Jérémie : « Je t'ai sanctifié « avant que tu fusses sorti du sein de ta « mère[2] ? » et ces autres relatives à Jean-Baptiste : « Il sera rempli du Saint-Esprit dès le « sein de sa mère ? » L'accomplissement de cette dernière prophétie fut rendu sensible par le tressaillement de ce même Jean-Baptiste, au moment où Marie, vierge-mère, salua Elisabeth, épouse et mère[3]. Ces paroles ont-elles été, elles aussi, inspirées par le désir de louer en des termes plutôt pompeux et brillants que rigoureusement vrais ? Courage, ne reculez pas devant une pareille affirmation également absurde et inepte, et qui peut seule être le digne couronnement de tant de maximes insensées formulées et soutenues par vous. Je m'oublie, en vérité, quand je vous oppose les exemples de Jérémie et de Jean : quel moyen pourrait être capable de modérer les transports de votre orgueil et de tempérer les ardeurs de votre arrogance, puisque vous ne séparez pas la chair même du Christ de la chair de péché et que, suivant vous, aucune chair n'étant à son origine une chair de péché, il y a entre Jésus-Christ et les

[1] Jean, I, 29. — [2] Jérém. I, 5. — [3] Luc, I, 15, 41, 44.

autres hommes une ressemblance et une égalité absolue : d'où il suit que vous êtes contraints logiquement de refuser à ce même Jésus-Christ le titre de saint, au moment de sa naissance, bien qu'il naisse du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, exempt de toute souillure par le fait même que sa conception n'a point été le fruit de l'union des sexes? Car Jérémie et Jean, quoique sanctifiés l'un et l'autre dans le sein maternel, contractèrent cependant le péché originel. Autrement, comment leurs âmes auraient-elles mérité d'être exterminées du milieu de leur peuple, supposé qu'ils n'eussent pas été circoncis le huitième jour; en d'autres termes, supposé qu'ils n'eussent point été rendus participants de la grâce de Jésus-Christ figuré par cette circoncision de la chair comme devant ressusciter, pour notre justification, le huitième jour, c'est-à-dire le jour qui suit le septième jour de la semaine? Ils furent donc, à la fois, enfants de colère par nature et enfants de miséricorde par la grâce dès le sein de leurs mères; car ils n'étaient pas encore revêtus de cette sainteté qui devait, quand le moment serait venu, les délivrer de la souillure héréditaire, et ils étaient cependant revêtus d'une sainteté qui les désignait dès avant leur naissance comme les hérauts futurs de Jésus-Christ. Mais, en même temps que tu prêches une hérésie nouvelle, tu cherches à paraître également habile dans les sciences physiques et dans la science religieuse; c'est sans doute pour obéir à ce désir, que tu as dit : « Les « expressions de malice naturelle et de race « maudite sont ici employées sans aucun pré- « judice pour la nature dont l'essence ne sau- « rait être ni troublée, ni altérée, et qui a « reçu de Dieu, son auteur, tout ce qu'elle est, « tout ce qu'elle possède ». Ceux du moins qui naissent extravagants ne devraient-ils pas t'apprendre à ne pas laisser s'obscurcir et s'éteindre tout à fait le flambeau de la raison que tu as reçu? Et cependant, les extravagants eux-mêmes n'osent pas dire que Dieu soit l'auteur de l'extravagance. D'autre part, il est incontestable que ce vice est la conséquence, non pas, suivant les rêveries insensées ou extravagantes des Manichéens, du mélange d'une nature étrangère avec notre propre nature, mais de la dépravation de celle-ci. C'est pourquoi, tous ceux qui n'ont pas abjuré les principes de la foi saine et orthodoxe, ne cherchent pas ailleurs que dans le péché originel la cause de ce vice et de tous les autres vices naturels sans exception.

CXXXV. *Jul.* Car, du reste, de même que nous lisons ici les expressions de race maudite, nous lisons aussi ailleurs et dans un livre dont l'autorité est plus grande, celles de race bénie. Le prophète Isaïe dit en effet en parlant des Israélites : « Ils bâtiront des maisons, « et ils les habiteront; ils cultiveront des « vignes, et ils en mangeront les fruits : on « ne verra point les maisons bâties par eux « habitées par d'autres; on ne verra point « les autres manger les fruits des vignes qu'ils « auront cultivées. Car les jours de mon peu- « ple égaleront les jours de l'arbre de vie : « les ouvrages de leurs mains seront de longue « durée; mes élus ne travailleront point en « vain, et ils n'engendreront point d'enfants « maudits, parce qu'ils sont une race bénie « de Dieu [1] ».

Aug. Si tu comprenais cette prophétie d'Isaïe, tu ne chercherais pas à nous l'opposer afin d'éluder nos arguments, mais tu te l'opposerais à toi-même afin de te corriger. Tu verrais qu'il existe une autre sorte de race, une race non pas mortelle, mais immortelle; non pas charnelle, mais spirituelle : tu verrais cela, dis-je, comme l'évangéliste saint Jean le voyait, quand il disait : « Quiconque « est né de Dieu ne commet point de péché, « parce qu'il appartient à la race divine [2] ». En tant qu'un homme est enfant de Dieu, il ne pèche pas; car alors même qu'il pèche comme homme, il ne cesse pas pour cela d'appartenir à une autre race; et en tant qu'il appartient à cette autre race, il ne saurait commettre le péché, parce que comme tel il est né de Dieu. En tant qu'ils appartiennent à cette race, les enfants ne sont point engendrés sous le poids de la malédiction. Si tu avais voulu prêter à ces paroles du Prophète toute l'attention qu'elles méritent, tu aurais pu facilement remarquer que, si un grand bienfait est ici promis au peuple de Dieu, c'est uniquement parce que les enfants, en tant qu'ils appartiennent à l'autre race, c'est-à-dire à la race d'Adam, sont procréés dans la malédiction; au lieu qu'ils ne sont point engendrés dans cet état en tant qu'ils appartiennent à la race de Jésus-Christ, laquelle est une race bénie

[1] Isaïe, LXV, 21-23. — [2] I Jean, III, 9.

dès le commencement. Jésus-Christ est lui-même en effet cette Sagesse de Dieu dont il a été dit : « Elle est un arbre de vie pour tous « ceux qui l'embrassent [1] » ; de là aussi ces paroles du prophète Isaïe, ou plutôt de Dieu parlant par la bouche d'Isaïe : « Les jours de « mon peuple égaleront les jours de l'arbre « de vie ». Une vie sans fin, une vie immortelle était promise en ces termes aux Israélites, aux Israélites non pas charnels, mais spirituels. Dans le séjour de cette vie, la mort ne viendra point ravir à ceux qui les auront cultivées ou bâties leurs vignes ou leurs maisons spirituelles ; on ne verra point celles-ci passer en d'autres mains, et ceux qui les posséderont une fois, les posséderont éternellement. Reconnais donc que les hommes appartiennent à une double race ; ils appartiennent à une race en vertu de leur génération, et à une autre race en vertu de leur régénération : reconnais cela, dis-je, et ne sois plus incrédule, mais fidèle.

CXXXVI. *Jul.* Ces contradictions apparentes de langage peuvent sans doute embarrasser les enfants qui ne sont pas encore capables de voir dans les mots autre chose que des sons venant frapper leurs oreilles ; elles peuvent même servir à exercer leur sagacité et à leur faire mériter le prix réservé à leurs premiers efforts ; mais la foi catholique ne croit point que la loi de Dieu soit en opposition avec elle-même, elle n'admet aucune autorité niant ou détruisant la raison ; enfin elle ne prête l'oreille à aucun enseignement, à aucune flatterie ayant pour objet de souiller et de flétrir la divine équité : elle croit au contraire, non-seulement que Dieu existe, mais qu'il est le créateur de toutes les natures ; et en même temps elle n'impute le péché à aucune autre cause qu'à la libre volonté : par toutes ces raisons, elle repousse comme absolument contraire à la vérité la doctrine de la transmission du péché originel.

Aug. La foi catholique admet, au contraire, comme absolument conforme à la vérité, la doctrine de la transmission du péché originel : cette croyance a été défendue, jusqu'au jour de leur mort, non point par de petits enfants, mais par des hommes graves et autorisés, par des hommes qui, après avoir été enseignés dans l'Eglise, ont enseigné l'Eglise à leur tour. Vous ne croyez pas que la foi catholique soit, pour me servir de ton expression, en lutte avec elle-même, et vous-mêmes vous luttez contre elle avec une impiété aveugle ou avec un aveuglement impie. Car vous vous glorifiez pompeusement de n'admettre aucune autorité tendant à détruire la raison ; afin précisément de pouvoir, par vos raisonnements qui ne sont pas des raisonnements, mais des fourberies sophistiques, déposer plutôt qu'exposer l'autorité divine elle-même. Personne cependant ne doit avoir le cœur assez appesanti ni l'intelligence assez obscurcie pour se laisser séduire par un argument que Pélage a formulé ainsi, afin de paraître interpréter seulement la doctrine de l'Apôtre : « Il a été dit que le corps est mort à cause du « péché, parce que le corps meurt en effet « aux péchés, quand il renonce aux péchés et « qu'il cesse d'en commettre ». Pour réfuter une pareille ineptie, il n'est pas nécessaire de discuter ; il suffit de lire les paroles mêmes de l'Apôtre : « Si Jésus-Christ demeure en « vous, bien que le corps soit mort à cause « du péché, l'esprit néanmoins est vivant à « cause de la justice. Que si l'Esprit de Celui « qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les « morts, habite en vous, celui qui a ressus- « cité Jésus-Christ d'entre les morts donnera « aussi la vie à vos corps mortels par « son Esprit qui habite en vous [1] ». Quoi de plus clair? quoi de plus manifeste ? Ne faut-il pas, dis-moi, être en proie au délire furieux de l'hérésie, pour oser nier le péché originel après une affirmation aussi explicite de son existence ? Aujourd'hui même le corps est encore mort à cause du péché, quoique l'esprit soit déjà vivant à cause de la justice. Mais Dieu, dit l'Apôtre, « donnera « aussi la vie à vos corps mortels ». Le besoin, la rage de mentir a pu seule vous inspirer de repousser avec cette impudence brutale une vérité aussi lumineuse ; à vous surtout qui vous glorifiez de « ne prêter l'oreille à aucune « doctrine, à aucune flatterie de nature à souil- « ler et à flétrir l'équité divine » ; quoiqu'en réalité quiconque se laisse séduire par vous, se trouve contraint logiquement à nier cette même équité divine. Car si l'on refuse de voir dans un péché quelconque l'origine et la cause de tant de vices corporels ou spirituels auxquels les hommes sont assujétis en nais-

[1] Prov. III, 18.

[1] Rom. VIII, 10, 11.

sant, on nie par là même que les jugements de Dieu soient justes. D'où il suit qu'en imputant à la volonté personnelle tous les péchés sans exception, et en refusant d'imputer le péché originel à la volonté du premier homme, vous contraignez ceux qui acceptent votre enseignement à imputer à un jugement inique de Dieu tous les maux que les enfants contractent ou souffrent au moment de leur naissance.

Traduction de M. l'abbé BARDOT.

FIN DU TOME SEIZIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SEIZIÈME.

ŒUVRES POLÉMIQUES.

CONTROVERSE PÉLAGIENNE.

REFUTATION DE DEUX LETTRES DES PÉLAGIENS

ADRESSÉE AU PAPE BONIFACE.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. — Prééminence du pontife de Rome. 1
— II. Première calomnie de Julien. — Le libre arbitre n'a pas été détruit par le péché d'Adam. 2
— III. La grâce ne nous est pas donnée en vertu de nos mérites. 3
— IV. Les Pélagiens compromettent le libre arbitre. 4
— V. Seconde et troisième calomnies. — L'institution divine du mariage. Devoir conjugal. 4
— VI. Les Pélagiens proclament sans réserve l'innocence de l'union conjugale. 5
— VII. Quatrième accusation. — Les saints de l'Ancien Testament n'ont-ils pas été délivrés de leurs péchés ? 5
— VIII. Cinquième accusation. — Paul et les autres apôtres ont-ils été souillés par la concupiscence ? 6
— IX. On pèche par la volonté, quand c'est uniquement par la crainte du châtiment qu'on résiste au péché. 7
— X. Continuation du même sujet. 8
— XI. Nouvelle continuation du même sujet. 10
— XII. Sixième calomnie. — Soutenons-nous que Jésus-Christ n'a pas été exempt de tout péché ? 11
— XIII. Septième calomnie. — Soutenons-nous que tous les péchés ne sont pas remis dans le baptême ? 11
— XIV. Les crimes et les péchés véniels. 12
— XV. Julien et sa profession de foi anti-catholique. — Trois premiers articles. 13
— XVI. Adam et Ève s'aperçoivent et rougissent de leur nudité. 13
— XVII. La passion a-t-elle pu exister dans le paradis terrestre avant le péché ? 14
— XVIII. Quatrième antithèse de Julien. 15
— XIX. Le commencement de la bonne volonté est un don de la grâce. 15
— XX. Puissance de la grâce de Dieu. 16
— XXI. Cinquième calomnie de Julien : des justes de l'Ancien Testament. 17
— XXII. Sixième calomnie de Julien : De la grâce nécessaire à tous, et du baptême des enfants. 17
CHAP. XXIII. Septième calomnie : De l'effet du baptême. 18
— XXIV. Réponse à la conclusion de la lettre de Julien. 18

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Pour les disciples de Pélage, les catholiques ne sont plus que des manichéens. 19
— II. En quoi les Manichéens et les Pélagiens se ressemblent et diffèrent. 19
— III. Calomnie des Pélagiens contre les clercs de l'Église romaine. 21
— IV. Continuation du même sujet. 22
— V. Qu'est-ce que le libre arbitre sans la grâce ? 23
— VI. Les partisans du destin, ce sont nos adversaires. 24
— VII. De l'acception des personnes. 25
— VIII. Le désir du bien même imparfait est un don de la grâce. 28
— IX. Interprétation légitime des textes faussés par les Pélagiens. 29
— X. Les élus sont appelés selon le décret de Dieu. 31

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Introduction. 33
— II. Les Pélagiens nous calomnient sur l'usage de l'ancienne loi. 33
— III. Les Pélagiens nous calomnient sur l'effet du baptême. 34
— IV. Les Pélagiens nous calomnient au sujet de l'Ancien Testament et des anciens justes. 36
— V. La justice des prophètes et des apôtres. 41
— VI. Du péché en Jésus-Christ. 42
— VII. De l'accomplissement des préceptes dans la vie future. 43
— VIII. Les trois points principaux de l'hérésie pélagienne. 48
— IX. La doctrine catholique tient le milieu entre le manichéisme et le pélagianisme, et les réfute. 49
— X. La question de l'origine de l'âme inutilement interjetée par les Pélagiens. 50

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Les cinq mystérieuses retraites des Pélagiens. 51

CHAP. II. Eloges donnés par les Pélagiens à la créature, au mariage, à la loi, au libre arbitre, aux saints. 51
— III. La doctrine catholique condamne à la fois les Pélagiens et les Manichéens. 52
— IV. La nature humaine devant les Pélagiens et les Manichéens. 53
— V. Du mariage. 56
— VI. Du libre arbitre. — Question insoluble. 58
— VII. Eloges donnés aux saints. 61
— VIII. Les Pélagiens réfutés par la tradition. 62
— IX. Doctrine de saint Cyprien sur la grâce de Dieu. 65
— X. Doctrine de saint Cyprien sur l'imperfection de notre justice. 67
— XI. Les Pélagiens réfutés par la doctrine de saint Ambroise sur le péché originel, sur la grâce de Dieu et sur l'imperfection de la justice ici-bas. 69
— XII. L'hérésie pélagienne bien postérieure à saint Ambroise. Les assemblées synodales ne sont pas toujours nécessaires pour condamner les hérésies. 73

CONTRE JULIEN DÉFENSEUR DU PÉLAGIANISME.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

LIVRE PREMIER.

Saint Augustin y réfute, par le témoignage des saints Docteurs, l'impudence de Julien qui l'accusait de manichéisme pour avoir soutenu l'existence du péché originel. Dans la dernière partie de ce même livre, Augustin prouve que Julien lui-même professe des opinions favorables aux Manichéens. 75

LIVRE DEUXIÈME.

Les cinq principaux arguments des Pélagiens contre le péché originel, réfutés par l'autorité et le témoignage de dix évêques catholiques et du prêtre Jérôme. 101

LIVRE TROISIÈME.

Augustin entreprend de réfuter Julien par le raisonnement et en suivant l'ordre qui lui est tracé par l'ouvrage de son adversaire. Dans ce troisième livre, il réfute donc le premier livre de Julien et s'attache spécialement à prouver que la concupiscence est mauvaise, quoique Dieu soit réellement le créateur de l'homme, et quoique le mariage soit légitime et d'institution divine. 125

LIVRE QUATRIÈME.

Saint Augustin répond au deuxième livre de Julien ; il y prouve que les vertus des infidèles ne sont pas des vertus véritables, et que les Gentils ont toujours regardé la concupiscence comme un mal. 154

LIVRE CINQUIÈME.

Saint Augustin y réfute le troisième livre de Julien. Répulsion des Chrétiens pour cette nouvelle hérésie. Le péché peut être le châtiment d'un péché précédent. La concupiscence est un vice et devient un crime pour ceux qui consentent à ses mouvements désordonnés. Le mariage véritable, en dehors de toute relation charnelle. Différence entre la chair de Jésus-Christ et celle des autres hommes. 191

LIVRE SIXIÈME.

Réponse au quatrième livre de Julien et à toutes ses arguties contre le traité du Mariage et de la Concupiscence. Existence du péché originel, prouvée par le baptême conféré aux enfants, par les paroles de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et par le rite de l'exorcisme. Comparaison tirée de l'olivier franc et de l'olivier sauvage. Le péché originel, volontaire dans nos premiers parents, nous arrive par voie de transmission. Sanctification conférée par le baptême à l'âme et au corps. Témoignage tiré d'Ezéchiel. 223

DE LA GRACE ET DU LIBRE ARBITRE.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

CHAPITRE PREMIER. — Introduction. 268
— II. L'homme est doué du libre arbitre. 268
— III. La volonté requise, même pour connaître la loi. 270
— IV. La grâce nécessaire à la volonté pour faire le bien. 271
— V. La grâce essentiellement gratuite. 273
— VI. En couronnant nos mérites, Dieu couronne ses dons. 275
— VII. La grâce, principe de tous nos mérites. 276
— VIII. La vie éternelle est une grâce. 277
— IX. La grâce pour la grâce. 278
— X. La loi et la grâce. 279
— XI. La loi n'est point la grâce. 280
— XII. La justice de la loi et la justice de la grâce. 280
— XIII. La nature n'est point la grâce. 281
CHAP. XIV. Si la grâce nous est donnée selon nos mérites. 282
— XV. Il faut vouloir et pouvoir. 284
— XVI. Dieu nous donne la volonté et l'action. 284
— XVII. Eloge et importance de la charité. 285
— XVIII. La charité vient de Dieu. 287
— XIX. La charité et la science. 289
— XX. Dieu tient dans ses mains le cœur et la volonté des méchants. 284
— XXI. Dieu agit sur le cœur des hommes pour incliner leur volonté. 291
— XXII. Les jugements de Dieu sont incompréhensibles. 292
— XXIII. Dieu fait miséricorde à qui il veut. 293
— XXIV. Conclusion. 294

DE LA CORRECTION ET DE LA GRACE.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

CHAPITRE PREMIER. — De la liberté pour le bien et pour le mal. 295
— II. Nous ne pouvons avoir que ce qui nous a été donné. 296
— III. Le précepte, le reproche et la prière. 296
— IV. Objection. 297
— V. Utilité de la correction. 297
— VI. La persévérance est un don de Dieu. 298
— VII. Les appelés et les élus. 300
— VIII. La volonté obtient la liberté par la grâce. 303
— IX. Les vrais enfants de Dieu. 304
CHAP. X. Le libre arbitre dans les anges et le premier homme. 307
— XI Le premier homme avant sa chute. 309
— XII. Que celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur. 311
— XIII. Le nombre des élus est déterminé. 314
— XIV. Dieu seul peut rendre la correction efficace et salutaire. 316
— XV. Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. 318
— XVI. Conclusion. 319

DE LA PRÉDESTINATION DES SAINTS.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

CHAPITRE PREMIER. — Saint Augustin se rend au désir qui lui est manifesté. 321
— II. La foi est elle-même un don de Dieu. 322
— III. Erreur de saint Augustin sur cette matière avant son épiscopat. 324
— IV. Nous avons tout reçu de Dieu. 325
— V. La grâce seule discerne les hommes entre eux. 326
— VI. Les voies de Dieu sont impénétrables. 328
— VII. La foi et les œuvres. 328
— VIII. La parole et l'enseignement du père. 329
— IX. Saint Augustin justifie le langage tenu par lui à une autre époque. 331
— X. La foi est un don de Dieu. 333
— XI. C'est Dieu qui nous fait faire le bien. 334
— XII. Nous serons jugés sur nos œuvres réelles. 335
CHAP. XIII. Le baptême n'est pas donné dans la prévision de la pénitence. 336
— XIV. Les pélagiens condamnés par l'Ecriture et la tradition. 337
— XV. L'humanité de Jésus-Christ prédestinée gratuitement. 339
— XVI. Les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance. 340
— XVII. C'est Dieu qui le premier choisit les hommes. 342
— XVIII Dieu nous a choisis afin que nous fussions saints et immaculés. 343
— XIX. Dieu opère en nous le commencement même de la foi. 344
— XX. Dieu agit surtout en vue de notre bonheur éternel. 346
— XXI. Conclusion. 347

DU DON DE LA PERSÉVÉRANCE.

Traduction de M. l'abbé BARDOT.

CHAPITRE PREMIER. — Ce qu'on entend ici par persévérance. 349
— II. La persévérance est un don de Dieu. Témoignages de saint Paul, de saint Pierre et de saint Cyprien, expliquant l'oraison dominicale. 349
— III. Troisième demande de l'oraison dominicale. 351
— IV. Quatrième demande. 352
— V. Dernières demandes. 352
— VI. On ne saurait perdre, mais on peut obtenir la persévérance. 353
— VII. Dieu veut qu'on lui demande la persévérance au nom de Jésus-Christ. 355
— VIII. Dieu donne aux uns la grâce parce qu'il est miséricordieux, il la refuse aux autres sans être injuste. 356
— IX. Les jugements de Dieu sont impénétrables. 358
— X. Pourquoi le Seigneur ne fit-il point ses grands miracles à Tyr et à Sidon ? 360
— XI. Du sort fait par Dieu aux petits enfants. 360
— XII. La grâce de Dieu purement gratuite. 362
— XIII. La grâce donnée absolument selon la volonté de Dieu. 365
CHAP. XIV. Le dogme de la prédestination ne saurait interdire la prédication. 366
— XV. On peut abuser du dogme de la prescience divine, comme du dogme de la prédestination. 369
— XVI. Quand on doit prêcher et quand on doit taire la vérité. 369
— XVII. Le dogme de la prédestination ne doit pas plus interdire l'exhortation à la vertu que le dogme de la grâce en général. 371
— XVIII. La prescience et la prédestination. 374
— XIX. La prédestination enseignée par saint Cyprien, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze. 375
— XX. Avant même l'hérésie de Pélage, Augustin enseignait la prédestination. 377
— XXI. Quelle ingratitude de nier la grâce. 378
— XXII. Manière de prêcher au peuple la prédestination. 380
— XXIII. La prédestination dans les prières de l'Eglise. 382
— XXIV. Modèle de prédestination dans Jésus-Christ fait homme. — Conclusion. 384

CONTRE LA SECONDE RÉPONSE DE JULIEN,

OUVRAGE INACHEVÉ.

Traduction de M. l'abbé BARDOT.

LIVRE PREMIER.

Dieu est juste, avait dit Julien, il ne peut imputer à des enfants le péché d'autrui. De plus, le péché n'étant autre chose que le mauvais usage de la volonté, les enfants ne peuvent être coupables d'aucun péché, puisqu'ils ne peuvent faire aucun usage de leur volonté. Enfin le libre arbitre est le pouvoir de commettre le péché ou de s'en abstenir : c'est donc nier le libre arbitre que de nier l'existence du péché originel. Saint Augustin, dans ce premier livre, réfute chacun de ces trois arguments. 386

LIVRE DEUXIÈME.

Julien, dans son second livre, avait soutenu que si, d'après saint Paul, un seul homme avait introduit le péché dans le monde, c'était uniquement par l'influence de son exemple. Saint Augustin prouve dans ce livre que le texte de saint Paul doit s'entendre de la transmission du péché originel. 467

LIVRE TROISIÈME.

Saint Augustin réfute ici le troisième livre de son adversaire. Julien y prétendait s'appuyer sur plusieurs passages de l'Ecriture pour nier la transmission du péché originel : saint Augustin lui démontre comme il entend mal ces passages. Saint Augustin repousse aussi les attaques de Julien contre son livre du Mariage et de la Concupiscence. 566

LIVRE QUATRIÈME.

Réfutation du quatrième livre de Julien. Vainement il s'attaque au second livre du Mariage et de la Concupiscence. Saint Jean enseigne formellement que la « concupiscence de la chair ne vient pas du Père ». Si dans les brutes elle est naturelle, elle est pour l'homme un châtiment du péché d'origine, ce que prouve aussi le livre de la Sagesse. 655

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Bar-le-Duc. — Typographie L. GUÉRIN, rue de la Rochelle, 49, 51

BR65 .A5 A1 1864 v.16
Augustine Saint, of Hippo.
Oeuvres completes de
Saint Augustin

SOUTHERN EVANGELICAL SEMINARY
37387000532398